. CUNLIFFE.

20,451/C

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES METIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-DEUXIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT;* & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-DEUXIEME.

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

MOAB, (*Hist. sacr.*) c'est-à-dire, *fils de mon pere*, naquit de l'inceste de Loth avec sa fille aînée, vers l'an du monde 2108. Il fut pere des Moabites, qui habiterent à l'orient du Jourdain, & de la mer morte, sur le fleuve Arnon. La capitale de ces peuples étoit située sur ce fleuve, & s'appelloit *Ar*, *Areopolis*, *Ariel de Moab*, *Rabath-Moab*, ou *Kinhareseth*, c'est-à-dire, ville aux murs de brique. Les fils de *Moab* conquirent ce pays sur les géans Enacim; & les Amorhéens, dans la suite, en reprirent une partie sur les Moabites. Ceux-ci furent toujours ennemis irréconciliables des Israélites, qu'ils ne cesserent de persécuter; ils s'opposerent à leur passage dans leur pays, & refuserent de leur donner du pain & de l'eau dans une extrême nécessité. Balac, leur roi, voulut faire maudire le peuple de Dieu par Balaam, & Eglon le mit en servitude après la mort de Josué; David assujettit ces peuples à son empire; & ils y demeurerent jusqu'à la séparation des dix tribus. Alors ils entrerent sous l'obéissance des rois d'Israel; mais après la mort d'Achab, ils se souleverent, & Mesa, leur roi, refusa de payer le tribut. Joram ayant appellé à son secours les rois de Juda & d'Idumée, marcha contre les rébelles, les tailla en pieces, & ravagea leur pays. Depuis ce tems, on ne voit plus bien distinctement quel fut l'état des Moabites; mais on croit que Nabuchodonosor les mena captifs au-delà de l'Euphrate, & qu'étant revenus après la captivité sous Cyrus, ils subirent à-peu-près les mêmes révolutions que les Juifs. *Gen. XVI. Nom. xxj.* (+)

MOATAZALITES *ou* MUTAZALITES, s. m. pl. nom d'une secte de la religion des Turcs, qui signifie *séparés*, parce qu'ils firent une espece de schisme avec les autres sectes, ou parce qu'ils sont divisés

d'elles dans leurs opinions. Ils prennent le titre de l'*unité* & de la *justice* de Dieu, & disent que Dieu est éternel, sage, puissant, mais qu'il n'est pas éternel par son éternité, ni sage par sa sagesse, & ainsi de ses autres attributs, entre lesquels ils ne veulent admettre aucune distinction, de peur de multiplier l'essence divine. La secte qui leur est la plus opposée, est celle des Séphalites, qui soutiennent qu'il y a en Dieu plusieurs attributs réellement distingués, comme la sagesse, la justice, *&c.* Ricaut, *de l'Emp. Ottom.*

MOATRA, *voyez* MOHATRA.

MOBILE, adj. (*Méch.*) se dit de ce qui est susceptible de mouvement, qui est disposé au mouvement. *Voy.* MOUVEMENT.

La sphere est le plus *mobile* de tous les corps, c'est-à-dire le plus facile à mouvoir. Une porte est *mobile* sur ses gonds; l'aiguille aimantée, sur son pivot, *&c.* *Mobile* se dit souvent par opposition à *fixe. Voyez* FIXE.

Premier mobile est le nom que les anciens astronomes donnoient à un prétendu ciel de cristal qui, selon eux, enfermoit tous les autres, & qui les entraînoit avec lui dans son mouvement. *Voyez* SYSTEME.

MOBILE, s. m. (*Astr.*) Premier *mobile*, se dit en astronomie du mouvement diurne & commun de tout le ciel. Les anciens imaginoient au dehors de toutes les spheres des planetes, une sphere plus vaste qui renfermoit toutes les autres, qui les entraînoit toutes chaque jour, & qui étoit par conséquent le premier *mobile* de l'univers. Aujourd'hui les astronomes appellent *heures du premier mobile* celles qui sont réglées sur le retour des étoiles au méridien par opposition aux heures solaires qui se reglent sur le soleil. (*M. DE LA LANDE.*)

MOBILE, adj. (*Musiq. des anc.*) On appelloit *cordes mobiles* ou *sons mobiles* dans la musique grecque les deux cordes moyennes de chaque tétracorde, parce qu'elles s'accordoient différemment selon les genres, à la différence des deux cordes extrêmes, qui ne variant jamais, s'appelloient *cordes stables. Voyez* TÉTRACORDE, GENRE, SON, (*Musiq.*) (*S*)

MOBILES FÊTES, sont des fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la semaine. *V.* FÊTE.

Ainsi Pâques est une *fête mobile*, étant attaché au dimanche d'après la pleine lune qui suit immédiatement l'équinoxe du printemps.

Toutes les autres fêtes se reglent sur celle-là, & en sont toutes les années à même distance; en sorte que par rapport à Pâques, elles sont fixes: telles sont la Septuagésime, la Sexagésime, le Mercredi des cendres, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, *&c. Voyez chacun de ces jours à son article.*

MOBILE, *parmi les Horlogers* signifie *une roue*, ou quelque autre piece du mouvement d'une montre ou pendule, qui tourne sur des pivots. Ils appellent, par exemple, le barillet *le premier mobile.* Dans une montre les derniers *mobiles* sont la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre, & le balancier. Les premiers sont le barillet, la fusée, & la grande roue moyenne.

MOBILIAIRE, *ou* MOBILIER, s. m. (*Jurisp.*) se dit de ce qui est meuble de sa nature, ou qui est réputé tel, soit par la disposition de la loi ou par convention & fiction.

Quelquefois par le terme de *mobilier*, on entend tous les meubles meublans, linges, habits, argent comptant, grains, bestiaux, billets & obligations, & autres choses *mobiliaires*, ou réputées telles, *Voyez* MEUBLES. (*A*)

MOBILISER, v. act. (*Jurisp.*) signifie *ameublir*, faire qu'un immeuble réel, ou réputé tel, soit réputé meuble. L'ameublissement n'est, comme on voit, qu'une fiction qui se fait par convention. Ces sortes de clauses sont assez ordinaires dans les contrats de mariages, pour faire entrer en communauté quelque portion des immeubles des futurs conjoints, lorsqu'ils n'ont pas assez de mobilier. *Voyez* AMEUBLISSEMENT. (*A*)

MOBILITÉ, s. f. (*Méchan.*) signifie possibilité d'être mu, ou facilité à être mu & quelquefois le mouvement même actuel. *Voyez* MOUVEMENT.

La *mobilité* ou possibilité d'être mu, est une propriété générale des corps.

La *mobilité* du mercure, ou la facilité de ses parties à être mues, provient de la petitesse & de la sphéricité de ses particules, & c'est ce qui en rend la fixation si difficile. *Voyez* MERCURE.

L'hypothese de la *mobilité* de la terre est l'opinion la plus plausible & la plus reçue chez les astronomes. *Voyez* TERRE.

Le pape Paul V. nomma des commissaires pour examiner l'opinion de Copernic sur la *mobilité* de la terre. Le résultat de leur recherche fut une défense, non d'assurer que cette *mobilité* fût possible, mais seulement d'assurer que la terre fût actuellement mobile, c'est-à-dire, qu'ils permirent de soutenir la *mobilité* de la terre comme une hypothese qui donne une grande facilité pour expliquer d'une maniere sensible tous les phénomenes des mouvemens célestes ; mais ils défendirent qu'on la soutînt comme these ou comme une chose réelle & effective, parce qu'ils la crurent contraire à l'écriture. Sur quoi *voyez* COPERNIC & SYSTEME. *Chambers.* (O)

MOCADE, *ou* MOQUADE, s. f. (*Comm.*) étoffe de laine sur fil, & qui est travaillée en velours. La *mocade* se fait en Flandre, & elle est diversifiée de couleurs, enrayures ou fleurons. On l'appelle aussi *moquette*. On l'emploie en meubles. La chaîne est de lin, & la trame de laine : & la laine des couleurs propres à exécuter le dessein du montage du métier, lu sur le semple, & tiré par la tireuse de semple.

MOCHA, *ou* MOKA, (*Géog.*) ville de l'Arabie heureuse, avec un bon port, à l'entrée de la mer rouge, à 15 lieues N. du détroit de Babel-Mandel. La chaleur y est excessive & les pluies fort rares. On fait à *Mocha* un commerce assez considérable de café qui y passe pour excellent. *Long.* 303, *lat. mérid.* 34.

MOCHA, (*Géog.*) île de l'Amérique méridionale au Chili. Elle dépend de la province d'Arauco, & est fertile en fruits & en bons pâturages. Elle est à cinq lieues du continent, éloignée de la ligne vers le sud, de 38 degrés & quelques minutes. Ses habitants sont des Indiens sauvages qui s'y réfugierent d'Arauco, lorsque les Espagnols se rendirent maîtres de cette province & de la terre-ferme. (*D. J.*)

MOCHE, s. f. (*Com.*) *en terme de Blondier*, est un paquet de soie, tel qu'il vient des pays étrangers, pesant depuis sept jusqu'à dix livres, mais partagé en trois parties égales nommées *tiers*, *voyez* TIERS. Les soies en *moches* ne sont pas teintes, & n'ont pas encore eu tous leurs apprêts.

MOCHLIQUE, (*Thérapeutique.*) c'est un des noms que les médecins ont donné aux purgatifs violens. *V.* PURGATIFS.

MOCHLIQUE *de la charité de Paris. Voyez* REMEDES *de la charité.*

MOCKA, PIERRES DE, (*Hist. nat. Lithol.*) Les Anglois nomment ainsi les belles agathes herborisées qui sont quelquefois presqu'aussi claires & transparentes que du crystal de roche ; ce qui fait que l'on distingue parfaitement les buissons & rameaux que ces pierres renferment ; ces buissons sont communément ou noirs, ou bruns, ou rougeâtres ; il s'en trouve, quoique rarement, qui sont d'un beau verd. Le nom de *pierres de Mocka* paroît leur avoir été donné parce qu'on en tire de *Mocka* en Arabie. Ces pierres sont beaucoup plus communes en Angleterre qu'en France & par-tout ailleurs. On les emploie à faire des boutons, des tabatieres, lorsqu'elles sont assez grandes, & d'autres ornemens semblables. (—)

MOCKEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de la basse Saxe, dans l'archevêché de Magdebourg, sur la Struma, à trois milles de Magdebourg. *Long.* 33. 52. *lat.* 62. 16. (*D. J.*)

MODBURY, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la belle & fertile province de Devon, entre deux collines assez éloignées pour ne pas retrecir les rues. Elle tient foires & marchés, où tout abonde en fait de bétail & de provision de bouche. (*D. G.*)

MODES, s. m. pl. (*Philos. & Log.*) ce sont les qualités qu'un être peut avoir & n'avoir pas, sans que pour cela son essence soit changée ou détruite. Ce sont des manieres d'être, des façons d'exister, qui changent, qui disparoissent, sans que pour cela le sujet cesse d'être ce qu'il est.

Un corps peut être en repos ou en mouvement, ſans ceſſer d'être corps ; le mouvement & le repos ſont donc des *modes* de ce corps ; ce ſont ſes manieres d'être.

On donne quelquefois le nom d'*accident* à ce que nous appellons des *modes* ; mais cette expreſſion n'eſt pas propre, en ce qu'elle donne l'idée de quelque choſe qui ſurvient à l'être & qui exiſte ſans lui ; ou c'eſt cette maniere de conſidérer deux êtres enſemble, dont l'un eſt *mode* de l'autre. *Voyez* l'*art.* ACCIDENT, comme ſur la diſtinction des attributs & des *modes*, *voyez* auſſi l'*article* ATTRIBUT.

Tout ce qui exiſte a un principe ou une cauſe de ſon exiſtence. Les qualités eſſentielles n'en reconnoiſſent point d'autres que la volonté du créateur. Les attributs découlent des qualités eſſentielles, & les *modes* ont leur cauſe dans quelque *mode* antécédent, ou dans quelque être différent de celui dans lequel ils exiſtent, ou dans l'un & l'autre enſemble. Penſer à une choſe plutôt qu'à une autre, eſt une maniere d'être qui vient ou d'une penſée précédente, ou d'un objet extérieur, ou de tous les deux à la fois. La perception d'un objet ſe liant avec ce que nous avions dans l'eſprit un moment auparavant, occaſionne chez nous une troiſieme idée.

Il ne faut pas confondre avec les *modes* leur *poſſibilité*, & ceci a beſoin d'explication. Pour qu'un ſujet ſoit ſuſceptible d'un certain *mode*, il faut qu'il ait au préalable certaines qualités, ſans leſquelles on ne ſauroit comprendre qu'il puiſſe être revêtu de ce *mode*. Or ces qualités néceſſaires au ſujet pour recevoir le *mode*, ſont ou eſſentielles, ou attributs ; ou ſimples *modes*. Dans les deux premiers cas, le ſujet ayant toujours ſes qualités eſſentielles & ſes attributs, eſt toujours ſuſceptible & prêt à recevoir le *mode* ; & ſa poſſibilité étant elle-même un attribut, eſt par cela même *prochaine*. Dans le troiſieme cas, le ſujet ne peut être revêtu du *mode* en queſtion, ſans avoir acquis auparavant les *modes* néceſſaires à l'exiſtence de celui-ci : la poſſibilité en eſt donc éloignée, & ne peut être régardée elle-même que comme un *mode*.

Il faut des exemples pour expliquer cette diſtinction. Un corps eſt mis en mouvement ; pour cela, il ne lui faut qu'une impulſion extérieure aſſez forte pour l'ébranler. Il a en lui-même & dans ſon eſſence tout ce qu'il faut pour être mu. Sa mobilité ou la poſſibilité du mouvement eſt donc *prochaine*, c'eſt un attribut.

Pour que ce corps roule en ſe mouvant, il ne ſuffit pas d'une action extérieure ; il faut encore qu'il ait de la rondeur ou une figure propre à rouler. Cette figure eſt un *mode* ; c'eſt une poſſibilité de *mode* éloignée. Elle eſt éloignée dans un bloc de marbre, & elle devient prochaine dans une boule, puiſque la rondeur, ſimple *mode* dans le bloc de marbre, eſt attribut eſſentiel dans la boule.

Cette diſtinction fait voir que la poſſibilité de *modes* éloignés peut être attachée ou détachée du ſujet ſans qu'il périſſe, puiſque ce ne ſont que des *modes* ; au lieu que les poſſibilités prochaines étant des attributs, elles ſont inſéparablement annexées au ſujet. On ne ſauroit concevoir un corps ſans mobilité ; mais on le conçoit ſi plat qu'il ne ſauroit rouler. Modifier un être, c'eſt le revêtir de quelques *modes* qui ſans en altérer l'eſſence, lui donnent pourtant de nouvelles qualités, ou lui en ſont perdre. Ces modifications peuvent arriver, ſans que l'être pour cela ſoit changé ni détruit. Un corps peut recevoir diverſes ſituations ; il peut garder la même place, ou paſſer ſans ceſſe d'une place dans une autre ; il peut prendre ſucceſſivement toutes ſortes de figures, ſans devenir différent de ce qu'il eſt, ſans que ſon eſſence ſoit détruite. Ces modifications ſont ſimplement des changemens de relation, ſoit externes, ſoit internes. Malgré ces variations, l'être ſubſiſte ; & c'eſt en tant que ſubſiſtant, quoique ſujet à mille & mille modifications, que nous le nommons *ſubſtance*. *Voyez* l'*article* SUBSTANCE. Sur quoi nous nous contenterons de dire que l'idée de la ſubſtance peut ſervir à rendre plus nette & plus complette l'idée du *mode* qui la détermine à être d'une certaine maniere.

MODE, (*Logique.*) *Des modes & des*

figures des syllogismes. On appelle *mode* en Logique la disposition de trois propositions, selon leur quantité & leur qualité.

Figure est la disposition du moyen terme avec les termes de la conclusion.

Or on peut compter combien il peut y avoir de *modes* concluans : car par la doctrine des combinaisons, 4 termes comme A, E, I, O, étant pris trois à trois, ne peuvent être différemment arrangés qu'en 64 manieres. Mais de ces 64 diverses manieres, ceux qui voudront prendre la peine de les considérer chacune à part, trouveront qu'il y en a.

28 excluses par la troisieme & la sixieme regle, qu'on ne conclut rien de deux négatives & de deux particulieres :

18 par la cinquieme, que la conclusion suit la plus foible partie :

6 par la quatrieme, qu'on ne peut conclure négativement de deux affirmatives :

1, savoir I, E, O, par le troisieme corollaire des regles générales :

1, savoir A, E, O, par le sixieme corollaire des regles générales.

Ce qui fait en tout 54 ; & par conséquent il ne reste que dix *modes* concluans :

4 affirmat.	A. A. A.	6 négat.	E. A.
	A. I. I.		A. E. E.
	A. A. I.		E. A. O.
	I. A. I.		A. O. O.
			O. A. O.
			E. I. O.

Mais de-là il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait que dix especes de syllogismes, parce qu'un seul de ces *modes* en peut faire diverses especes, selon l'autre maniere d'où se prend la diversité des syllogismes, qui est la différente disposition des trois termes que nous avons dit s'appeller *figure*.

Or cette disposition des trois termes ne peut regarder que les deux premieres propositions, parce que la conclusion est supposée avant qu'on fasse le syllogisme pour la prouver ; ainsi le moyen ne pouvant s'arranger qu'en quatre manieres différentes avec les deux termes de la conclusion, il n'y a aussi que quatre figures possibles.

Car ou le moyen *est sujet dans la majeure & attribut dans la mineure ;* ce qui fait *la premiere figure.*

Ou il *est attribut dans la majeure & dans la mineure ;* ce qui fait *la seconde figure.*

Ou il *est sujet en l'une & en l'autre ;* ce qui fait *la troisieme figure.*

Ou il *est enfin attribut dans la majeure & sujet dans la mineure.* Ce qui peut faire *une quatrieme figure*, que l'on nomme *figure galénique.*

Néanmoins parce qu'on ne peut conclure de cette quatrieme maniere que d'une façon qui n'est nullement naturelle, & où l'esprit ne se porte jamais, Aristote & ceux qui l'ont suivi, n'ont pas donné à cette maniere de raisonner le nom de *figure.* Galien a soutenu le contraire, & il est clair que ce n'est qu'une dispute de mots, qui se doit décider en leur faisant dire de part & d'autre ce qu'ils entendent par *figure.*

Il y a deux regles pour la premiere figure.

I. regle. *Il faut que la mineure soit affirmative*, car si elle étoit négative, la majeure seroit affirmative par la troisieme regle générale, & la conclusion négative par la cinquieme : donc le grand terme seroit pris universellement dans la conclusion, & particuliérement dans la majeure, parce qu'il en est l'attribut dans cette figure ; ce qui seroit contre la seconde regle, qui défend de conclure de particulier au général. Cette raison a lieu aussi dans la troisieme figure, où le grand terme est aussi attribnt dans la majeure.

II. regle. *La majeure doit être universelle*, car la mineure étant affirmative, le moyen qui en est l'attribnt y est pris particuliérement : donc il doit être universel dans la majeure où il est sujet, ce qui la rend universelle. *Voyez* la premiere regle générale.

On a fait voir qu'il ne peut y avoir que dix *modes* concluans ; mais de ces dix *modes*, A. E. E. & A. O. O. sont exclus par la premiere regle de cette figure.

I. A. I. & O. A. O. sont exclus par la seconde.

A. A. I. & E. A. O. ſont exclus par le quatrieme corollaire des regles générales ; car le petit terme étant ſujet dans la mineure, elle ne peut être univerſelle que la concluſion ne le ſoit auſſi.

Et par conſéquent il ne reſte que ces 4 *modes*,

2 affirmat. A. A. A. 2 négat. E. A. E.
A. I. I. E. I. O.

Ces 4 *modes* pour être plus facilement retenus, ont été réduits à des mots artificiels, dont les trois ſyllabes marquent les trois propoſitions, & la voyelle de chaque ſyllabe marque quelle doit être cette propoſition.

Bar *Tout être créé eſt dépendant ;*
Ba *Tout homme eſt créé :*
Ra. *Donc tout homme eſt dépendant.*

Ce *Nul qui déſire plus qu'il n'a n'eſt content ;*
La *Tout avare déſire plus qu'il n'a :*
Rent. *Donc nul avare n'eſt content.*

Da *Tout ce qui ſert au ſalut eſt avantageux ;*
Ri *Il a des afflictions qui ſervent au ſalut :*
I. *Donc il y a des afflictions qui ſont avantageuſes.*

Fe *Rien de honteux n'eſt ſouhaitable ;*
Ri *Certains gains ſont honteux :*
O. *Donc il y a certains gains qu'on ne doit pas ſouhaiter.*

Il y a deux regles pour la ſeconde figure.

I. regle. *Une des deux prémices doit être négative*, car ſi elles étoient toutes deux affirmatives, le moyen qui eſt toujours attribut ſeroit pris deux fois particuliérement contre la premiere regle générale.

II. regle. *La majeure doit être univerſelle*, car la concluſion étant négative, le grand terme qui en eſt l'attribut, y eſt pris univerſellement ; or ce même terme eſt ſujet de la majeure : donc il doit être univerſel, & par conſéquent rendre la majeure univerſelle.

Des dix *modes* concluans, les quatre affirmatifs ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

O. A. O. eſt exclu par la ſeconde, qui eſt que la majeure doit être univerſelle.

E. A. O. eſt exclu par la même raiſon qu'en la premiere figure, parce que le petit terme eſt auſſi ſujet dans la mineure.

Il ne reſte donc de ces dix *modes* que ces quatre,

2 généraux E. A. E. 2 particul. E. I. O.
A. E. E. A. O. O.

On a compris ces quatre *modes* ſous ces mots artificiels,

Ce *Nulle figure n'eſt indiviſible ;*
Sa *Toute penſée eſt indiviſible :*
Re. *Donc nulle penſée n'eſt figure.*

Ca *Tout ce qui excite la malice des hommes eſt blâmable ;*
Mes *Aucune vertu n'eſt blâmable :*
Tres. *Donc aucune vertu n'excite la malice des hommes.*

Fes *Nulle vertu n'eſt contraire à l'amour de la vérité ;*
Ti *Il y a un amour de la paix qui eſt contraire à l'amour de la vérité :*
No. *Donc il y a un amour de la paix qui n'eſt pas une vertu.*

Ba. *Toute vraie ſcience eſt utile ;*
Ro. *Pluſieurs ſubtilités des philoſophes ne ſont pas utiles :*
Co. *Donc pluſieurs ſubtilités des philoſophes n'appartiennent pas à la vraie ſcience.*

Il y a encore deux regles pour la troiſieme figure.

I. regle. *La mineure doit être affirmative.* On le démontre de la même maniere que dans la premiere figure.

II. regle. *L'on n'y peut conclure que particuliérement*, car la mineure étant toujours affirmative, le petit terme qui en eſt l'attribut y eſt particulier : donc il ne peut être univerſel dans la concluſion où il eſt ſujet, parce que ce ſeroit conclure le général du particulier contre la ſeconde regle générale.

Des dix *modes* concluans, A. E. E. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde.

Il ne reſte donc que ces ſix modes,

3 affirmat. A. A. I. 3. négat. E. A. O.
A. I. I. E. I. O.
I. A. I. O. A. O.

C'eſt ce qu'on a réduit à ces ſix mots artificiels :

Da *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt incompréhenſible ;*
Rap *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt très-certaine :*
Ti. *Il y a donc des choſes très-certaines qui ſont incompréhenſibles.*

Fe *Nul homme n'eſt un ange ;*
Lap *Tout homme penſe :*
Ton. *Donc quelque choſe qui penſe n'eſt pas un ange.*

Di *Certains avares ſont riches ;*
Sa *Tous les avares ont des beſoins :*
Mis. *Donc certains riches ont des beſoins.*

Da *Tout ſerviteur de Dieu eſt roi :*
Ti *Il y a des ſerviteurs de Dieu qui ſont pauvres ;*
Si. *Il y a donc des pauvres qui ſont rois.*

Bo *Il y a des coleres qui ne ſont pas blâmables ;*
Car *Toute colere eſt une paſſion :*
Do. *Donc il y a des paſſions qui ne ſont pas blâmables.*

Fe *Rien de ce qui eſt pénétrable n'eſt corps ;*
Si *Quelque choſe de pénétrable eſt étendu :*
Son. *Donc quelque choſe d'étendu n'eſt point corps.*

La quatrieme figure eſt ſi peu naturelle, qu'il eſt aſſez inutile d'en donner les regles. Les voilà néanmoins, afin qu'il ne manque rien à la démonſtration de toutes les manieres ſimples de raiſonner.

Premiere regle. Quand la majeure eſt affirmative, la mineure eſt toujours univerſelle ; car le moyen eſt pris particuliérement dans la majeure affirmative. Il faudra donc qu'il ſoit pris généralement dans la mineure, & que par conſéquent il la rende univerſelle, puiſqu'il en eſt le ſujet.

Seconde regle. Quand la mineure eſt affirmative, la concluſion eſt toujours particuliere ; car le petit terme eſt attribut dans la mineure, & par conſéquent il y eſt pris particuliérement quand elle eſt affirmative ; d'ou il s'enſuit (par la ſeconde regle générale) qu'il doit être auſſi particulier dans la concluſion dont il eſt le ſujet ; ce qui la rend particuliere.

Troiſieme regle. Dans les modes négatifs la majeure doit être générale ; car la concluſion étant négative, le grand terme y eſt pris généralement. Il faut donc (par la ſeconde regle générale) qu'il ſoit pris auſſi généralement dans les prémices : or il eſt le ſujet de la majeure ; il faut donc que la majeure ſoit générale.

Des dix modes concluans, A. I. I. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde ; O. A. O. par la troiſieme. Il ne reſte donc que ces 5, deux affirmatifs, A. A. I. I. A. I. trois négatifs, A. E. E.
E. A. O.
E. I. O.

Ces cinq modes ſe peuvent renfermer dans ces modes artificiels, *barbatipt* ou *calentes*, *dibatis*, *feſpamo*, *freſiſomorum*, en ne prenant que les trois premieres ſyllabes de chaque mot. Voici un exemple d'un argument dans cette figure, pour faire voir combien peu la concluſion eſt naturelle.

Ca *Tous les maux de la vie ſont des maux paſſagers ;*
len *Tous les maux paſſagers ne ſont point à craindre :*
tes *Donc nul des maux qui ſont à craindre, n'eſt un mal de cette vie.*

MODE, *anciennement* MŒUFS, ſ. m. (*Grammaire.*) Divers accidens modifient la ſignification & la forme des verbes, & il y en a de deux ſortes : les uns ſont communs aux verbes & aux autres eſpeces de mots déclinables ; tels ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes, qui varient ſelon la différence des mêmes accidents dans le nom ou le pronom qui exprime le ſujet déterminé auquel on applique le verbe. *Voyez* NOM-

BRE, CAS, GENRE, PERSONNE, CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Il y a d'autres accidents qui sont propres au verbe, & dont aucune autre espece de mot n'est susceptible : ce sont les temps & les *modes* ; les temps sont les différentes formes qui expriment dans le verbe les différents rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée. Ainsi le choix de ces formes accidentelles dépend de la vérité des positions du sujet, & non d'aucune loi de Grammaire ; & c'est pour cela que dans l'analyse d'une phrase le grammairien n'est point tenu de rendre compte pourquoi le verbe y est à tel ou tel temps. *Voyez* TEMPS.

Les *modes* semblent tenir de plus près aux vues de la Grammaire, ou du moins aux vues de celui qui parle. Perizonius, *not.* I. sur le *chap. xiij du liv. I. de la Minerve* de Sanctius, compare ainsi les *modes* des verbes aux cas des noms : *Eodem planè modo se habent* modi *in verbis, quo* casus *in nominibus. Utrique consistunt in diversis terminationibus pro diversitate constructionis. Utrique ab illâ terminationum diversâ formâ nomen suum accepêre, ut illi dicantur* terminationum *varii* casus, *hi* modi. *Denique utrorumque terminationes singulares appellantur à potissimo earum usu, non unico.* Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'on puisse établir entre les cas & les *modes* un parallele soutenu, & dire, par exemple, que l'indicatif dans les verbes répond au nominatif dans les noms, l'impératif au vocatif, le subjonctif à l'accusatif, *&c.* on trouveroit peut-être entre quelques-uns des membres de ce parallele, quelque analogie éloignée ; mais la comparaison ne se soutiendroit pas jusqu'à la fin, & le succès d'ailleurs ne dédommageroit pas assez des attentions minutieuses d'un pareil détail. Il est bien plus simple de rechercher la nature des *modes* dans l'usage que l'on en fait dans les langues, que de s'amuser à des généralités vagues, incertaines & stériles. Or,

I. On remarque dans les langues deux especes générales de *modes*, les uns personnels & les autres impersonnels.

Les *modes* personnels sont ceux où le verbe reçoit des terminaisons par lesquelles il se met en concordance de personne avec le nom ou le pronom qui en exprime le sujet : *facio*, *facis*, *facit*, je fais, tu fais, il fait ; *facimus*, *facitis*, *faciunt*, nous faisons, vous faites, ils font, c'est du *mode* indicatif : *faciam*, *facias*, *faciat*, je fasse, tu fasses, il fasse ; *faciamus*, *faciatis*, *faciant*, nous fassions, vous fassiez, ils fassent, c'est du *mode* subjonctif ; & tout cela est personnel.

Les *modes* impersonnels sont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaison pour être en concordance de personne avec un sujet : *facere*, *fecisse*, faire, avoir fait, c'est du *mode* infinitif ; *faciens factus*, faisant, devant faire, c'est un *mode* participe ; & tout cela est impersonnel.

Cette premiere différence des *modes* porte sur celle de leur destination dans la phrase. Les personnes, en Grammaire, considérées d'une maniere abstraite & générale, sont les diverses relations que peut avoir à la production de la parole le sujet de la proposition ; & dans les verbes ce sont les diverses terminaisons que le verbe reçoit selon la relation actuelle du sujet de ce verbe à la production de la parole. *Voyez* PERSONNE. Les *modes* personnels sont donc ceux qui servent à énoncer des propositions, & qui en renferment ce que les Logiciens appellent la *copule*, puisque c'est seulement dans ces *modes* que le verbe s'identifie avec le sujet, par la concordance des personnes qui indiquent des relations exclusivement propres au sujet considéré comme sujet. Les *modes* impersonnels au contraire ne peuvent servir à énoncer des propositions, puisqu'ils n'ont pas la forme qui désigneroit leur indentification avec leur sujet considéré comme tel. En effet, *Dieu* EST *éternel*, *sans que nous* COMPRENIONS, *vous* AURIEZ *raison*, RETIRE-*toi*, sont des propositions, des énonciations complettes de jugements. Mais en est-il de même quand on dit *écouter*, *avoir compris*, *une chanson* NOTÉE, *Auguste* AYANT FAIT *la paix*, *Catilina* DEVANT PROSCRIRE

les

les plus riches citoyens? non, ſans doute, rien n'eſt affirmé ou nié d'aucun ſujet, mais le ſujet tout au plus eſt énoncé; il faut y ajouter quelque choſe pour avoir des propoſitions entieres, & ſpécialement un verbe qui ſoit à un *mode* perſonnel.

II. Entre les *modes* perſonnels, les uns ſont *directs*; & les autres ſont *indirects* ou *obliques.*

Les *modes* directs ſont ceux dans lequels ſeuls le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale, c'eſt-à-dire l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter.

Les *modes* indirects ou obliques ſont ceux qui ne conſtituent qu'une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale.

Ainſi, quand on dit *je* FAIS *de mon mieux*, *je* FEROIS *mieux ſi je pouvois*, FAITES *mieux*, les différents *modes* du verbe *faire*, *je fais*, *je ferois*, *faites*, ſont directs, parce qu'ils ſervent immédiatement à l'expreſſion du jugement principal que l'on veut manifeſter. Si l'on dit au contraire, *il eſt néceſſaire que* JE FASSE *mieux*, le *mode je faſſe* eſt indirect ou oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation ſubordonnée à l'antécédent *il*, qui eſt le ſujet de la propoſition principale; c'eſt comme ſi l'on diſoit *il, que* JE FASSE *mieux, eſt néceſſaire.*

Remarquez que je dis des *modes* directs qu'ils ſont les ſeuls dans leſquels le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale; ce qui ne veut pas dire que toute propoſition dont le verbe eſt à un *mode*, direct, ſoit principale, puiſqu'il n'y a rien de plus commun que des propoſitions incidentes dont le verbe eſt à un *mode* direct: par exemple, *la remarque que* JE FAIS *eſt utile*, *les remarques que* VOUS FEREZ *ſeroient utiles*, &c. Je ne prétends donc exprimer par-là qu'une propriété excluſive des *modes* directs, & faire entendre que les indirects n'énoncent jamais une propoſition principale, comme je le dis enſuite dans la définition que j'en donne.

Si nous trouvons quelques locutions où le *mode* ſubjonctif, qui eſt oblique, ſemble être le verbe de la propoſition principale, nous devons être aſſurés que la phraſe eſt elliptique, que le principal verbe eſt ſupprimé, qu'il faut le ſuppléer dans l'analyſe, & que la propoſition exprimée n'eſt qu'incidente. Ainſi, quand on lit dans Tite-Live, *VI. xjv*, *Tunc vero ego nequicquam capitolium arcemque* SERVAVERIM, *ſi*, &c. il faut réduire la phraſe à cette conſtruction analytique: *Tunc vero* (res erit ita ut) *ego* SERVAVERIM *nequicquam capitolium que arcem*, *ſi*, &c. C'eſt la même choſe quand on dit en françois, *qu'on ſe* FAISE; il faut ſous entendre *je veux*, ou quelqu'autre équivalent. *Voyez* SUBJONCTIF.

Nous avons en françois trois *modes* perſonnels directs, qui ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif. *Je fais* eſt à l'indicatif, *fais* eſt à l'impératif, *je ferois* eſt au ſuppoſitif.

Ces trois *modes* également directs, different entr'eux par des idées acceſſoires; l'indicatif exprime purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut: c'eſt un *mode pur*; les deux autres ſont *mixtes*, parce qu'ils ajoutent à cette ſignification primitive d'autres idées acceſſoires accidentelles à cette ſignification. L'impératif y ajoute l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: le ſuppoſitif celle d'une hypotheſe *Voy.* INDICATIF, IMPÉRATIF, SUPPOSITIF.

Les Grecs ni les Latins n'avoient pas le ſuppoſitif; ils en ſuppléoient la valeur par des circonlocutions que l'ellipſe abrégeoit. Ainſi, dans cette phraſe de Cicéron, *de nat. deor. II. xxxvij. profectò & eſſe Deos*, *& hæc tanta opera deorum eſſe* ARBITRARENTUR, le verbe *arbitrarentur* ne ſeroit pas rendu littéralement par *ils croiroient*, *ils ſe perſuaderoient;* ce ſeroit *ils cruſſent*, *ils ſe perſuadaſſent*, parce que la conſtruction analytique eſt (*res eſt ita ut*) *arbitrarentur*, &c. Ce *mode* eſt uſité dans la langue italienne, dans l'eſpagnole & dans l'Allemande, quoiqu'il n'ait pas encore plu aux grammairiens de l'y diſ-

tinguer, non plus que dans la nôtre, excepté l'abbé Girard. *Voyez* SUPPOSITIF.

IV. Nous n'avons en françois de *mode* oblique que le subjonctif, & c'est la même chose en latin, en allemand, en italien, en espagnol. Les Grecs en avoient un autre, l'optatif, que les copistes de méthodes & de rudiments vouloient autrefois admettre dans le latin sans l'y voir, puisque le verbe n'y a de déterminaisons obliques que celles du subjonctif. *Voyez* SUBJONCTIF, OPTATIF.

Ces *modes* different encore entr'eux comme les précédens : le subjonctif est mixte, puisqu'il ajoute à la signification directe de l'indicatif l'idée d'un point de vue grammatical ; mais l'optatif est doublement mixte, parce qu'il ajoute à la signification totale du subjonctif l'idée accessoire d'un souhait, d'un desir.

V. Pour ce qui concerne les *modes* impersonnels, il n'y en a que deux dans toutes les langues qui conjuguent les verbes ; mais il y en a deux, l'infinitif & le participe.

L'infinitif est un *mode* qui exprime d'une maniere abstraite & générale l'existence d'un sujet totalement indéterminé sous un attribut. Ainsi, sans cesser d'être verbe, puisqu'il en garde la signification & qu'il est indéclinable par temps, il est effectivement nom, puisqu'il présente à l'esprit l'idée de l'existence sous un attribut, comme celle d'une nature commune à plusieurs individus. *MENTIR, c'est se déshonorer*, comme on diroit, *le mensonge est déshonorant* : *AVOIR FUI l'occasion de pécher, c'est une victoire*, comme si l'on disoit, *la fuite de l'occasion de pécher est une victoire* : *DEVOIR RECUEILLIR une riche succession, c'est quelquefois l'écueil des dispositions les plus heureuses*, c'est-à-dire, *une riche succession à venir est quelquefois l'écueil des dispositions les plus heureuses*. *Voyez* INFINITIF.

Le participe est un *mode* qui exprime l'existence sous un attribut, d'un sujet déterminé quant à sa nature, mais indéterminé quant à la relation personnelle. C'est pour cela qu'en grec, en latin, en allemand, le participe reçoit des terminaisons relatives aux genres, aux nombres & aux cas, au moyen desquelles il se met en concordance avec le sujet auquel on l'applique ; mais il ne reçoit nulle part aucune terminaison personnelle, parce qu'il ne constitue dans aucune langue la proposition que l'on veut exprimer : il est tout-à-la-fois verbe & adjectif ; il est verbe, puisqu'il en a la signification, & qu'il reçoit les inflexions temporelles qui en sont la suite : *precans*, priant, *precatus*, ayant prié, *precaturus* devant prier. Il est adjectif, puisqu'il sert, comme les adjectifs, à déterminer l'idée du sujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'il énonce, & qu'il prend en conséquence les terminaisons relatives aux accidents des noms & des pronoms. Si nos participes actifs ne se déclinent point communément, ils se déclinent quelquefois, ils se sont déclinés autrefois plus généralement ; & quand ils ne se seroient jamais déclinés, ce seroit un effet de l'usage qui ne peut jamais leur ôter leur déclinabilité intrinseque. *Voyez* PARTICIPE.

Puisque l'infinitif figure dans la phrase comme un nom, & le participe comme un adjectif, comment concevoir que l'un appartienne à l'autre & en fasse partie ? Ce sont assurément deux *modes* différens, puisqu'ils présentent la signification du verbe sous différents aspects. Par une autre inconséquence des plus singulieres, tous les méthodistes qui dans la conjugaison joignoient le participe à l'infinitif, comme en étant une partie, disoient ailleurs que c'étoit une partie d'oraison différente de l'adjectif, du verbe, & même de toutes les autres ; & pourtant l'infinitif continuoit dans leur systême d'appartenir au verbe. Scioppius, dans sa grammaire philosophique, *de participio*, *pag.* 17, suit le torrent des Grammairiens, en reconnoissant leur erreur dans une note.

Mais voici le systême figuré des *modes*, tel qu'il résulte de l'exposition précédente.

Les modes sont		Purs.	Mixtes.
Personnels.	Directs.	Indicatif.	Impératif.
			Suppositif.
	Obliques.		Subjonctif.
			Optatif.
Impersonnels.		Infinitif.	
		Participe.	

Voilà donc trois *modes* purs, dont l'un est personnel & deux impersonnels, & qui paroissent fondamentaux, puisqu'on les trouve dans toutes les langues qui ont reçu la conjugaison des verbes. Il n'en est pas de même des quatre *modes* mixtes; les Hébreux n'ont ni suppositif, ni subjonctif, ni optatif: le suppositif n'est point en grec ni en latin; le latin ni les langues modernes ne connoissent point l'optatif; l'impératif est tronqué par-tout, puisqu'il n'a pas de premiere personne en grec ni en latin, quoique nous ayons en françois celle du plurier, qu'au contraire il n'a point de troisieme personne chez nous, tandis qu'il en a dans ces deux autres langues; qu'enfin il n'a point en latin de prétérit postérieur, quoiqu'il ait ce temps en grec & dans nos langues modernes. C'est que ces *modes* ne tiennent point à l'essence du verbe comme les quatre autres: leurs caracteres différenciels ne tiennent point à la nature du verbe; ce sont des idées ajoutées accidentellement à la signification fondamentale; & il auroit été possible d'introduire plusieurs autres *modes* de la même espece, par exemple, un *mode* interrogatif, un *mode* concessif, &c.

Sanctius, *minerv. I. xiij.* ne veut point reconnoître de *modes* dans les verbes, & je ne vois guere que trois raisons qu'il allegue pour justifier le parti qu'il prend à cet égard. La premiere, c'est que *modus in verbis explicatur frequentiùs per casum sextum*, *ut* meâ sponte, tuo jussu feci; *non rarò per adverbia*, *ut* malè currit, benè loquitur. La seconde, c'est que la nature des *modes* est si peu connue des Grammairiens, qu'ils ne s'accordent point sur le nombre de ceux qu'il faut reconnoître dans une langue, ce qui indique, au gré de ce grammairien, que la distinction des *modes* est chimérique, & uniquement propre à répandre des ténebres dans la Grammaire. La troisieme enfin, c'est que les différents temps d'un *mode* se prennent indistinctement pour ceux d'un autre, ce qui semble justifier ce qu'avoit dit Scaliger, *de caus. L. L. liv. V. cap. cxxj.* modus *in verbis non fuit necessarius.* L'auteur de la *méthode latine de P. R.* semble approuver ce systême, principalement à cause de cette troisieme raison. Examinons-les l'une après l'autre.

I. Sanctius, & ceux qui l'ont suivi, comme Scioppius & M. Lancelot, ont été trompés par une équivoque, quand ils ont statué que le *mode* dans les verbes s'exprime ou par l'ablatif ou par un adverbe, comme dans *meâ sponte feci*, *benè loquitur.* Il faut distinguer dans tous les mots, & conséquemment dans les verbes, la signification objective & la signification formelle. La signification objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet de la signification du mot, & qui peut être commune à des mots de différentes especes; la signification formelle, c'est la maniere particuliere dont le mot présente à l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est commune à tous les mots de la même espece, & ne peut convenir à ceux des autres especes. Ainsi le même objet pouvant être signifié par des mots de différentes especes, on peut dire que tous ces mots ont une même signification objective, parce qu'ils représentent tous la même idée fondamentale; tels sont les mots *aimer*, *ami*, *amical*, *amiablement*, *amicalement*, *amitié*, qui signifient tous ce sentiment affectueux qui porte les hommes à se vouloir & à se faire du bien les uns aux autres. Mais chaque espece de mot & même chaque mot ayant sa maniere propre de présenter l'objet dont il est le signe, la signification formelle est nécessairement différente dans chacun de ces mots, quoique la signification objective soit la mê-

me : cela est sensible dans ceux que l'on vient d'alléguer, qui pourroient tous se prendre indistinctement les uns pour les autres sans ces différences individuelles qui naissent de la maniere de représenter. *Voyez* MOT.

Or il est vrai que les *modes*, c'est-à-dire les différentes modifications de la signification objective du verbe, s'expriment communément par des adverbes ou par des expressions adverbiales : par exemple, quand on dit *aimer peu*, *aimer beaucoup*, *aimer tendrement*, *aimer sincérement*, *aimer depuis long-temps*, *aimer plus*, *aimer autant*, &c. il est évident que c'est l'attribut individuel qui fait partie de la signification objective de ce verbe, en un mot, *l'amitié* qui est modifiée par tous ces adverbes, & que l'on pense alors à une *amitié petite* ou *grande*, *tendre*, *sincere*, *ancienne*, *supérieure*, *égale*, &c. Mais il est évident aussi que ce ne sont pas des modifications de cette espece qui caractérisent ce qu'on appelle les *modes* des verbes, autrement chaque verbe auroit ses *modes* propres, parce qu'un attribut n'est pas susceptible des mêmes modifications qui peuvent convenir à un autre : ce qui caractérise nos *modes* n'appartient nullement à l'objet de la signification du verbe, c'est à la forme, à la maniere dont tous les verbes signifient. Ce qui appartient à l'objet de la signification, se trouve sous toutes les formes du verbe ; & c'est pourquoi dans la langue hébraïque la fréquence de l'action sert de fondement à une conjugaison entiere différente de la conjugaison primitive, la réciprocation de l'action sert de fondement à une autre, *&c.* Mais les mêmes *modes* se retrouvant dans chacune de ces conjugaisons, que j'appellerois plus volontiers des voix, *voyez* VOIX. Ce qui constitue les *modes*, ce sont les divers aspects sous lesquels la signification formelle du verbe peut être envisagée dans la phrase ; & il faut bien que Sanctius & ses disciples reconnoissent que le même temps varie ses formes selon ces divers aspects, puisqu'ils rejetteroient, comme très-vicieuse, cette phrase latine, *nescio utrum cantabo*, & cette phrase françoise, *je crains qu'il ne vient* ; il faut donc qu'ils admettent les *modes*, qui ne sont que ces différentes formes des mêmes temps.

II. Pour ce qui concerne les débats des Grammairiens sur le nombre des *modes*, j'avoue que je ne conçois pas par quel principe de logique on en conclud qu'il n'en faut point admettre. L'obscurité qui naît de ces débats vient de la maniere de concevoir des Grammairiens qui entendent mal la doctrine des *modes*, & non pas du fonds même de cette doctrine ; & quand elle auroit par elle-même quelqu'obscurité pour la portée commune de notre intelligence, faudroit-il renoncer à ce que les usages constans des langues nous en indiquent clairement & de la maniere la plus positive ?

III. La troisieme considération sur laquelle on insiste principalement dans la *méthode latine de P. R.* n'est pas moins illusoire que les deux autres. Si l'on trouve des exemples où le subjonctif est mis au lieu de l'indicatif, de l'impératif & du suppositif, ce n'est pas une substitution indifférente qui donne une expression totalement synonyme, & dans ce cas là même le subjonctif est amené par les principes les plus rigoureux de la Grammaire. *Ego nequicquam capitolium* SERVAVERIM ; c'est, comme je l'ai déja dit, *res erit ita ut servaverim*, ce qui est équivalent à *servavero* & non pas à *servavi* ; & l'on voit que *servaverim* a une raison grammaticale. On me dira peut-être que de mon aveu le tout signifie *servavero*, & qu'il étoit plus naturel de l'employer que *servaverim*, qui jette l'obscurité par l'ellipse, ou de la langueur par la périphase : cela est vrai, sans doute, si on ne doit parler que pour exprimer didactiquement sa pensée ; mais s'il est permis de rechercher les graces de l'harmonie, qui nous dira que la terminaison *rim* ne faisoit pas un meilleur effet sur les oreilles romaines, que n'auroit pu faire la terminaison *ro* ? Et s'il est utile de rendre dans le besoin son style intéressant par quelque tour plus énergique ou plus pathétique, qui ne voit qu'un tour elliptique est bien plus propre à produire cet heureux effet qu'une construction pleine ? Un cœur échauffé préoccupe l'es-

prit, & ne lui laisse ni tout voir ni tout dire. *Voyez* SUBJONCTIF.

Si les considérations qui avoient déterminé Sanctius, Ramus, Scioppius & M. Lancelot à ne reconnoître aucun *mode* dans les verbes, sont fausses, ou inconséquentes, ou illusoires ; s'il est vrai d'ailleurs que dans les verbes conjugués il y a diverses manieres de signifier l'existence d'un sujet sous un attribut, ici directement, là obliquement, quelquefois sous la forme personnelle, d'autres fois sous une forme impersonnelle, *&c.* enfin, si l'on retrouve dans toutes ces manieres différentes les variétés principales des temps qui sont fondées sur l'idée essentielle de l'existence : c'est donc une nécessité d'adopter, avec tous les autres Grammairiens, la distinction des *modes*, décidée d'ailleurs par l'usage universel de toutes les langues qui conjuguent leurs verbes. (*B. E. R. M.*)

MODE, s. m. *en Musique*, est la disposition réguliere de l'échelle, à l'égard des sons principaux sur lesquels une piece de musique doit être constituée, & ces sons s'appellent *les cordes essentielles du mode.*

Le *mode* differe du ton, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du systeme qui doit servir de fondement au chant, & le *mode* détermine la tierce & modifie toute l'échelle sur ce ton fondamental.

Le *mode* tire son fondement de l'harmonie : les cordes essentielles au *mode* sont au nombre de trois, qui forment ensemble un accord parfait ; 1°. la tonique, qui est le son fondamental du *mode* & du ton. *Voyez* TON & TONIQUE ; 2°. la dominante qui est la quinte de la tonique. *Voyez* DOMINANTE ; 3°. la médiante, qui constitue proprement le *mode*, & qui est à la tierce de cette même tonique. *Voyez* MÉDIANTE. Comme cette tierce peut être de deux especes, il y a aussi deux *modes* différens. Quand la médiante fait tierce majeure sur la tonique, le *mode* est majeur ; mineur, si la tierce est mineure.

Le *mode* une fois déterminé, tous les sons de la gamme prennent chacun un nom relatif au fondamental & conforme à la place qu'ils occupent dans ce *mode* là : voici les noms de toutes les notes relativement à leur *mode*, en prenant l'octave d'*ut* pour exemple du *mode* majeur, & celle de *la* pour exemple du *mode* mineur.

Mode majeur.	*ut*,	*re*,	*mi*,	*fa*,	*sol*,	*la*,	*si*,	*ut*,
Mode mineur.	*la*,	*si*,	*ut*,	*re*,	*mi*,	*fa*,	*sol*,	*la*,
	Tonique.	Seconde note.	Médiante.	Sous-dominante, ou quatrieme note.	Dominante.	Sixieme note.	Septieme note.	Octave.

Il faut remarquer que quand la septieme note n'est qu'à un semi-ton de l'octave, c'est-à-dire quand elle fait la tierce majeure de la dominante, comme le *si* naturel dans le *mode* majeur d'*ut*, ou le *sol* diese dans le mode mineur de *la* ; alors cette septieme note s'appelle *note sensible*, parce qu'elle annonce la tonique, & fait sentir le ton.

Non-seulement chaque degré prend le nom qui lui convient, mais chaque intervalle est déterminé relativement au *mode* : voici les regles établies pour cela.

1°. La seconde note, la quatrieme, & la dominante, doivent toujours faire sur la tonique une seconde majeure, une quarte & une quinte justes, & cela également dans les deux *modes*.

2°. Dans le *mode* majeur, la médiante ou tierce, la sixte & la septieme doivent toujours être majeures : c'est le caractere du *mode*. Par la même raison ces trois intervalles doivent être mineurs dans le *mode* mineur ; cependant, comme il faut aussi qu'on y apperçoive la note sensible, ce qui ne se peut faire tandis que la septieme reste mineure, cela cause des exceptions auxquelles on a égard dans l'harmonie & dans le cours du chant ; mais il faut toujours que la clef avec ses transpositions donne tous les intervalles déterminés par rapport à la tonique, selon le caractere du *mode* : on trouvera au mot

CLEF TRANSPOSÉE une regle générale pour cela.

Comme toutes les cordes naturelles de l'octave d'*ut* donnent, relativement à cette tonique, tous les intervalles prescrits par le *mode* majeur, & qu'il en est de même de l'octave de *la* pour le *mode* mineur : l'exemple précédent, que nous n'avons proposé que pour les noms des notes, doit encore servir de formule pour la regle des intervalles dans chaque *mode*.

Cette regle n'est point, comme on pourroit le penser, établie sur des principes arbitraires, elle a son fondement dans la génération harmonique. Si vous donnez l'accord parfait majeur à la tonique, à la dominante, & à la sous-dominante, vous aurez tous les sons de l'échelle diatonique pour le *mode* majeur. Pour avoir celle du *mode* mineur, faites la tierce mineure dans les mêmes accords : telle est l'analogie & la génération du *mode*.

Il n'y a proprement que deux *modes*, comme on vient de le voir ; mais comme il y a douze sons fondamentaux, qui font autant de tons, & que chacun de ces tons est susceptible du *mode* majeur ou du *mode* mineur, on peut composer en vingt-quatre manieres ou *modes* différens. Il y en a même trente-quatre possibles, mais dans la pratique on en exclut dix, qui ne sont au fond que la répétition des dix autres, considérés sous des relations beaucoup plus difficiles, où toutes les cordes changeroient de nom, & où l'on auroit mille peines à se reconnoître. Tels sont les *modes* majeurs sur les notes diésées, & les *modes* mineurs sur les bémols. Ainsi, au-lieu de composer en *sol* dièse, tierce majeure, vous composerez en *la* bémol qui donne les mêmes touches ; & au-lieu de composer en *re* bémol mineur, vous prendrez en *ut* dièse par la même raison : & cela, pour éviter d'avoir d'un côté un *fa* double dièse, qui deviendroit un *sol* naturel ; & de l'autre un *si* double bémol, qui deviendroit un *la* naturel.

On ne reste pas toujours dans le *mode* ni dans le ton par lequel on a commencé un air ; mais pour varier le chant, ou pour ajouter à l'expression, on change de ton & de *mode*, selon l'analogie harmonique, revenant pourtant toujours à celui qu'on a fait entendre le premier, ce qui s'appelle *moduler*. *Voyez* MODULATION.

Les anciens différent prodigieusement les uns des autres sur les définitions, les divisions, & les noms de leurs *modes*, ou tons comme ils les appelloient ; obscurs sur toutes les parties de la musique, ils sont presque inintelligibles sur celle-ci. Ils conviennent, à la vérité, qu'un *mode* est un certain systeme ou une constitution de sons, & que cette constitution n'est autre chose qu'une octave, avec tous ses sons intermédiaires : mais quant à la différence spécifique des *modes*, il y en a qui semblent la faire consister dans les diverses affections de chaque son de l'octave, par rapport au son fondamental, c'est-à-dire dans la différente position des deux semi-tons plus ou moins éloignés de ce son fondamental, mais gardant toujours entr'eux la distance prescrite. D'autres au contraire, & c'est l'opinion commune, mettent cette différence uniquement dans l'intensité du ton, c'est-à-dire en ce que la série totale des notes est plus aiguë ou plus grave, & prise en différens lieux du systeme ; toutes les cordes de cette série gardant toujours entr'elles les mêmes rapports.

Selon le premier sens, il n'y auroit que sept *modes* possibles dans le systeme diatonique ; car il n'y a que sept manieres de combiner les deux semi-tons avec la loi prescrite, dans l'étendue d'une octave. Selon le second sens, il y auroit autant de *modes* possibles que de sons, c'est-à-dire une infinité ; mais si l'on se renferme de même dans le genre diatonique, on n'y en trouvera non plus que sept, à moins qu'on ne veuille prendre pour de nouveaux *modes*, ceux qu'on établiroit à l'octave des premiers.

En combinant ensemble ces deux manieres, on n'a encore besoin que de sept *modes*, car si l'on prend ces *modes* en différens lieux du systeme, on trouve en même temps les sons fondamentaux distingués du grave à l'aigu, & les deux semi-tons différemment situés, relativement à chaque son fondamental.

Mais outre ces *modes*, on en peut for-

mer plusieurs autres, en prenant dans la même série & sur le même son fondamental, différens sons pour les cordes essentielles du *mode*; par exemple, quand on prend pour dominante la quinte du son principal, le *mode* est authentique; il est plagal, si l'on choisit la quarte, & ce sont proprement deux *modes* différens sur la même corde fondamentale. Or, comme pour constituer un *mode* agréable il faut, disent les Grecs, que la quarte ou la quinte soient justes, ou du-moins une des deux, il est évident que l'on a dans l'étendue de l'octave, cinq fondamentales sur chacune desquelles on peut établir un *mode* authentique, & un plagal. Outre ces dix *modes*, on en trouve encore deux, l'un authentique qui ne peut fournir de plagal, parce que sa quarte fait le triton, l'autre plagal, qui ne peut fournir d'authentique, parce que sa quinte est fausse. C'est sans doute ainsi qu'il faut entendre un passage de Plutarque, où la Musique se plaint que Phrynis l'a corrompue, en voulant tirer de cinq cordes, ou plutôt de sept, douze harmonies différentes.

Voilà donc douze *modes* possibles dans l'étendue d'une octave ou de deux tétracordes disjoints; que si l'on vient à conjoindre les tétracordes, c'est-à-dire à donner un bémol à la septieme en retranchant l'octave, ou si l'on divise les tons entiers par des intervalles chromatiques, pour y introduire de nouveaux *modes* intermédiaires, ou si, ayant seulement égard aux différences du grave à l'aigu, on place d'autres *modes* à l'octave des précédens; tout cela fournira divers moyens de multiplier le nombre des *modes* beaucoup au-delà de douze: & ce sont là les seules manieres selon lesquelles on peut expliquer les divers nombres de *modes* admis ou rejettés par les anciens en différens temps.

L'ancienne musique ayant d'abord été renfermée dans les bornes étroites du tétracorde, du pentacorde, de l'hexacorde, de l'eptacorde, & de l'octacorde, on n'y admit que trois *modes*, dont les fondamentales étoient à un ton de distance l'une de l'autre. Le plus grave des trois s'appelloit le *dorien*; le phrygien tenoit le milieu; le plus aigu étoit le lydien. En partageant chacun de ces tons en deux intervalles, on fit place à deux autres *modes*, l'ionien & l'éolien, dont le premier fut inséré entre le dorien & le phrygien; & le second entre le phrygien & le lydien.

Dans la suite, le systême s'étant étendu à l'aigu & au grave, les Musiciens établirent de part & d'autres de nouveaux *modes*, qui tiroient leur dénomination des cinq premiers, en y ajoutant la préposition *hyper*, sur, pour ceux d'enhaut; & la préposition *hypo*, sous, pour ceux d'enbas: ainsi le *mode lydien* étoit suivi de l'*hyperdorien*, de l'*hyperionien*, de l'*hyperphrigien*, de l'*hyperéolien*, & de l'*hyperlydien* en montant; & après le *mode* dorien venoient l'*hypolydien*, l'*hypoéolien*, l'*hypophrygien*, & l'*hypodorien*, en descendant. On trouve le dénombrement de ces quinze *modes* dans Alypius, musicien grec: voici leur ordre & leurs intervalles exprimés par les noms des notes de notre musique.

1. *si*	Hyperlydien.
2. *si bémol* .	Hyperéolien.
3. *la*	Hyper-mixolydien. Hyperphrygien.
4. *la bémol* .	Hyperiastien. Hyperionien. Mixolydien aigu.
5. *sol*	Mixolydien. Hyperdorien.
6. *fa dièse* . .	Lydien.
7. *fa*	Lydien grave. Eolien.
mi	Phrygien.
9. *mi bémol* .	Jastien. Ionien. Phrigien grave.
10. *ré*	Dorien. Hypomixolydien.
11. *ut dièse* . .	Hypolydien.
12. *ut*	Hypolydien grave. Hypoéolien.
13. *si*	Hypophrygien.
14. *si bémol* .	Hypoiastien. Hypoionien. Hypophrygien.

15. *la* . . . . . Hypodorien. Commun. Locrien.

De tous ces modes, Platon en rejettoit plusieurs comme capables d'altérer les mœurs. Aristoxene, au rapport d'Euclide, n'en admettoit que treize, supprimant les deux plus élevés, savoir l'hyperéolien & l'hyperlydien.

Enfin, Ptolomée les réduisoit à sept, disant que les *modes* n'étoient pas introduits dans le dessein de varier les chants selon le grave & l'aigu, car il étoit évident qu'on auroit pu les multiplier fort au-delà du nombre de quinze, mais plutôt afin de faciliter le passage d'un *mode* à l'autre par des intervalles consonnans & faciles à entonner. Il renfermoit donc tous les *modes* dans l'espace d'une octave, dont le *mode* dorien faisoit comme le centre, de sorte que le *mixolydien* étoit une quarte au-dessus de lui, & l'*hypodorien* une quarte au-dessous. Le phrygien une quinte au-dessus de l'*hypodorien*, l'hypophrygien une quarte au-dessous du *phrygien*, & le lydien une quinte au-dessus de l'*hypophrygien;* d'où il paroît qu'à compter de l'hypodorien qui est le *mode* le plus bas, il y avoit jusqu'à l'*hypophrygien* l'intervalle d'un ton; de l'*hypophrygien* au *dorien* un semi-ton; de ce dernier au phrygien un ton; du *phrygien* au *lydien* encore un ton, & du *lydien* au *mixolydien* un semi-ton; ce qui fait l'étendue d'un septieme en cet ordre.

1. *sol* . . . . . Mixolydien.
2. *fa diese* . . . Lydien.
3. *mi* . . . . . Phrygien.
4. *re* . . . . . Dorien.
5. *ut diese* . . . Hypolydien.
6. *si* . . . . . Hypophrygien.
7. *la* . . . . . Hypodorien.

Ptolomée retranchoit donc tous les autres *modes*, prétendant qu'on n'en pouvoit placer un plus grand nombre dans le systême d'une octave, toutes les cordes qui la composoient se trouvant employées. Ce sont ces sept *modes* de Ptolomée qui, en y joignant l'*hypomixolydien* ajouté, dit-on par l'Aretin, font aujourd'hui les huit tons de notre plein-chant. *Voyez* TONS DE L'EGLISE.

Telle étoit la notion la plus ordinaire qu'on avoit des tons ou *modes* dans l'ancienne musique, entant qu'on les regardoit comme ne différant entr'eux que du grave à l'aigu; mais ils avoient outre cela d'autres différences qui les caractérisoient encore plus particuliérement. Elles se tiroient du genre de poésie qu'on mettoit en musique, de l'espece d'instrument qui devoit l'accompagner, du rhytme ou de la cadence qu'on y observoit, de l'usage où étoient de certains chants parmi certaines nations; & c'est de cette derniere circonstance que sont venus originairement les noms des *modes* principaux, tels que le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien*, l'*ionien* & l'*éolien*.

Il y avoit encore dans la musique grecque d'autres sortes de *modes*, qu'on auroit pu mieux appeller *styles* ou *manieres de composition*. Tels étoient le *mode* tragique destiné pour le théâtre, le *mode* nomique consacré à Apollon, & le dithyrambique à Bacchus, *&c.* *Voyez* STYLE & MÉLOPÉE.

Dans notre ancienne musique, on appelloit aussi *modes* par rapport à la mesure ou au temps certaines manieres de déterminer la valeur des notes longues sur celle de la maxime, ou des breves sur celle de la longue; & le *mode* pris en ce sens se marquoit après la clé d'abord par des cercles ou demi-cercles ponctués ou sans points, suivis des chiffres 2 ou 3 différemment combinés, à quoi on substitua ensuite des lignes perpendiculaires, différentes, selon le *mode*, en nombre & en longueur.

Il y avoit deux sortes de *modes*; le majeur, qui se rapportoit à la maxime; & le mineur, qui étoit pour la longue: l'un & l'autre se divisoit en parfait & imparfait.

Le *mode* majeur parfait se marquoit avec trois lignes ou bâtons, qui remplissoient chacun trois espaces de la portée, & trois autres qui n'en remplissoient que deux; cela marquoit que la maxime valoit trois longues. *Voyez les Pl. de Musique.*

Le *mode* majeur imparfait étoit marqué

qué avec deux lignes qui remplissoient chacune trois espaces, & deux autres qui n'en emplissoient que deux; cela marquoit que la maxime ne valoit que deux longues. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur parfait étoit marqué par une ligne qui traversoit trois espaces, & cela montroit que la longue valoit trois breves. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur imparfait étoit marqué par une ligne qui ne traversoit que deux espaces, & la longue n'y valoit que deux brèves. *Voyez les Pl.*

Tout cela n'est plus en usage depuis long-temps; mais il faut nécessairement entendre ces signes pour savoir déchiffrer les anciennes musiques, en quoi les plus habiles Musiciens sont très-ignorans aujourd'hui. (*S*)

On peut voir *aux mots* FONDAMENTAL, GAMME & ECHELLE la maniere dont M. Rameau imagine la formation des deux *modes*, le majeur & le mineur. Dans la premiere édition de mes *Elemens de Musique*, j'avois adopté entiérement tous les principes de cet habile artiste sur ce sujet. Mais dans la seconde édition que je prépare, & qui probablement aura vu le jour avant que cet article paroisse, j'ai cru devoir adopter une maniere plus simple de former le *mode* mineur; la voici: *mi* étant, par exemple, la fondamentale, elle fait résonner sa quinte *si*, or si entre la quinte *si* & la fondamentale *mi* on place une autre note *sol*, telle que cette note *sol* fasse aussi résonner *si*, on aura le *mode* mineur; si la note étoit *sol*, on auroit le *mode* majeur. Ces deux *modes* différent en ce que dans le majeur la fondamentale fait résonner sa tierce & sa quinte à-la-fois, & que dans le majeur la quinte résonne à-la-fois dans la fondamentale & dans sa tierce. Cette origine me paroît plus naturelle que celle du frémissement des multiples, imaginée par M. Rameau, & que j'avois d'abord suivie. *Voyez* FONDAMENTAL. Cette raison me dispense d'en dire ici davantage.

Quant au nombre de dieses & de bémols de chaque *mode* ou ton, soit en montant, soit en descendant, on peut voir là-dessus *mes Elémens de musique*, *art. ccxxxiv*. Et voici la regle pour trouver ce nombre; le mode majeur, soit en montant, soit en descendant, est formé 1° de deux tons consécutifs, 2° d'un demi-ton, 3° de trois tons consécutifs, 4° d'un semi-ton; le *mode* mineur en montant differe du *mode* majeur en montant en ce qu'il y a d'abord un ton, plus un demi-ton; puis quatre tons consécutifs, puis un demi-ton. Ce même *mode* en descendant a d'abord deux tons, puis un demi-ton, puis deux tons, puis un demi-ton, puis un ton. *Voyez* ECHELLE & GAMME, *voyez aussi* CLÉ & TRANSPOSITION. (*O*)

MODE, (*Arts.*) coutume, usage, maniere de s'habiller, de s'ajuster, en un mot, tout ce qui sert à la parure & au luxe; ainsi la *mode* peut être considérée politiquement & philosophiquement.

Quoique l'envie de plaire plus que les autres ait établi les parures, & que l'envie de plaire plus que soi-même ait établi les *modes*, quoiqu'elles naissent encore de la frivolité de l'esprit, elles sont un objet important, dont un état de luxe peut augmenter sans cesse les branches de son commerce. Les François ont cet avantage sur plusieurs autres peuples. Dès le xvj. siecle, leurs *modes* commencerent à se communiquer aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre & à la Lombardie. Les Historiens italiens se plaignent que depuis le passage de Charles VIII. on affectoit chez eux de s'habiller à la françoise, & de faire venir de France tout ce qui servoit à la parure. Mylord Bolinbroke rapporte que du temps de M. Colbert les colifichets, les folies & les frivolités du luxe françois coûtoient à l'Angleterre 5 à 600000 livres sterlings par an, c'est-à-dire plus 11 millions de notre monnoie actuelle, & aux autres nations à proportion.

Je loue l'industrie d'un peuple qui cherche à faire payer aux autres ses propres mœurs & ajustemens; mais je le plains, dit Montagne, de se laisser lui-même si fort pipper & aveugler à l'autorité de l'usage présent, qu'il soit capable de changer d'opinion & d'avis tous les mois, s'il plaît à la coutume, & qu'il juge si diversement de soi-même; quand il portoit le busc de

son pourpoint entre les mamelles, il maintenoit par vive raison qu'il étoit en son vrai lieu. Quelques années après le voilà ravalé jusqu'entre les cuisses, il se moque d'un autre usage, le trouve inepte insupportable. La façon présente de se vêtir lui fait incontinent condamner l'ancienne d'une résolution si grande & d'un consentement si universel, que c'est quelque espece de manie qui lui tourneboule ainsi l'entendement.

On a tort cependant de se recrier contre telle ou telle *mode* qui, toute bisarre qu'elle est, pare & embellit pendant qu'elle dure, & dont l'on tire tout l'avantage qu'on en peut espérer qui est de plaire. On devroit seulement admirer l'inconstance de la légereté des hommes qui attachent successivement les agrémens & la bienséance à des choses tout opposées, qui emploient pour le comique & pour la mascarade ce qui leur a servi de parure grave & d'ornement très-sérieux. Mais une chose folle & qui découvre bien notre petitesse, c'est l'assujettissement aux *modes* quand on l'étend à ce qui concerne le goût, le vivre, la santé, la conscience, l'esprit & les connoissances. (*D. J.*)

Mode ; ce terme est pris généralement pour toute invention, tous usages introduits dans la société par la fantaisie des hommes. En ce sens, on dit l'amour entre les époux, le vrai génie, la solide éloquence parmi les savans ; cette gravité majestueuse qui, dans les magistrats, inspiroit tout-à-la-fois le respect & la confiance au bon droit, ne sont plus de *mode*. On a substitué à celui-là l'indifférence & la légereté, à ceux-là le bel-esprit & les phrases, à cette autre la mignardise & l'afféterie. Ce terme se prend le plus souvent en mauvaise part sans doute, parce que toute invention de cette nature est le fruit du rafinement & d'une présomption impuissante, qui, hors d'état de produire le grand & le beau, se tourne du côté du merveilleux & du colifichet.

Mode s'entend encore distributivement, pour me servir des termes de l'école, de certains ornemens, dont on enjolive les habits & les personnes de l'un & l'autre sexe. C'est ici le vrai domaine du changement & du caprice. Les *modes* se détruisent & se succedent continuellement quelquefois sans la moindre apparence de raison, le bizarre étant le plus souvent préféré aux plus belles choses, par cela seul qu'il est plus nouveau. Un animal monstrueux paroît-il parmi nous, les femmes le font passer de son étable sur leurs têtes. Toutes les parties de leur parure prennent son nom, & il n'y a point de femme comme il faut qui ne porte trois ou quatre rhinocéros ; une autre fois on court toutes les boutiques pour avoir un bonnet au lapin, aux zéphirs, aux amours, à la comete. Quoi qu'on dise du rapide changement des *modes*, cette derniere a presque duré pendant tout un printemps ; & j'ai ouï dire à quelques-uns de ces gens qui font des réflexions sur tout, qu'il n'y avoit rien là de trop extraordinaire eu égard au goût dominant dont, continuent-ils, cette *mode* rappelle l'idée. Un dénombrement de toutes les *modes* passées & régnantes seulement en France, pourroit remplir, sans trop exagérer, la moitié des volumes que nous avons annoncés, ne remontât-on que de sept ou huit siecles chez nos ayeuls, gens néanmoins beaucoup plus sobres que nous à tous égards.

Mode, *marchands & marchandes de*, (*Com.*) les *marchandes de modes* sont du corps des Merciers, qui peuvent faire le même commerce qu'elles ; mais comme il est fort étendu, les marchands de modes se sont fixés à vendre seulement tout ce qui regarde les ajustemens & la parure des hommes & des femmes, & que l'on appelle *ornemens* & *agrémens*. Souvent ce sont eux qui les posent sur les habillemens, & qui inventent la façon de les poser. Ils font aussi des coëffures, & les montent comme les coëffeuses.

Ils tirent leurs noms de leur commerce, parce que ne vendant que choses à la mode, on les appelle *marchands de modes*.

Il y a fort peu de temps que ces marchands sont établis, & qu'ils portent ce nom ; c'est seulement depuis qu'ils ont quitté entiérement le commerce de la mercerie pour prendre le commerce des modes.

Les marchandes de mode garnissent & ornent les habillements faits par la couturiere. Elles contruisent elles-mêmes quelques vêtements particuliers : savoir le mantelet, la pelisse, la mantille de cour.

Le mantelet & son coqueluchon. Cette espece de petit manteau de femme se fait de taffetas qui a deux tiers de large, ou de satin qui a une demi-aune. Il se double quelquefois de la même étoffe pour l'hiver.

Il faut pour un mantelet ordinaire avec son coqueluchon, pour le corps du mantelet une aune & demie, qui étant redoublée fera trois quarts de long pour chaque côté, depuis le haut du col jusqu'au bas du pan & pour le coqueluchon, un tiers redoublé, ce qui fait deux tiers. On coupe d'abord le coqueluchon en pliant en deux l'étoffe sur sa largeur ; on échancre un coin du côté du redoublement, de quatre à cinq pouces en mourant ; le bout pointu de cette fente sera le centre des plis en rond qu'on fera au surplus dudit redoublement, après quoi on la fermera par une couture: ce centre plissé se trouve placé au milieu du derriere de la tête. On plie en deux le reste de l'étoffe pour le mantelet. On commence par tailler le collet, & ensuite l'échancrure des bras c'est-à-dire ce qui doit passer en devant par-dessus les bras, & qu'on nomme *les pans du mantelet.*

Pour joindre le coqueluchon au mantelet, on plisse le milieu du collet pour le réduire à la proportion du côté du coqueluchon, au bout duquel on a fait l'échancrure ; ensuite on coud ce côté à la plissure du collet ; & continuant à coudre les deux derrieres, celui du mantelet & celui du coqueluchon, l'un à l'autre, on fronce à mesure celui du mantelet ; & afin que l'on puisse serrer plus ou moins ces deux pieces sur le cou, on coud par l'envers tout-autour une coulisse qui est un ruban qui forme un conduit, dans lequel on passe un cordon pour serrer plus ou moins le col du mantelet. Enfin on borde le tout d'une dentelle noire.

La pelisse est plus ample que le mantelet, & en differe encore à quelques autres égards, mais elle se fait, comme lui, de taffetas ou de satin. Il faut pour le corps de la pelisse trois aunes distribuées en quatre lez égaux, ce qui donne trois quarts de longueur à chacun. On commence par coudre les deux lez sur leur longueur, ce sont les deux derrieres ; puis on les plie l'un sur l'autre pour lever depuis leurs extrémités en mourant jusques au milieu, deux pointes d'un coup de ciseau : on en fait autant aux deux devants posés l'un sur l'autre. Ces quatre pointes levées s'assemblent deux à deux ; ensuite joignant par une couture les devants aux derrieres, il se trouve au-dessous de la coupe des pointes un vuide en triangle qu'on remplit en y cousant de chaque côté les pointes assemblées deux à deux. Cette méthode donne plus de tour en bas qu'en haut. On donne de l'arrondissement autour des pointes avec les ciseaux, & une courbure au haut de chaque devant. On fend vers le milieu des devants une ouverture de six à sept pouces pour y passer les bras. On double la pelisse de la même étoffe ou d'une fourrure pour l'hiver.

Le coqueluchon se taille, se fabrique & se monte comme un mantelet.

La mantille de cour est une espece de mantelet moins large, plus court par le dos, avec des pans un peu plus longs, & auquel on ne met jamais de coqueluchon. On le fait d'une étoffe légere, comme gaze, dentelle, réseau, *&c.* dont il faut une aune & demie.

MODELE, s. m. (*Gram.*) il se dit de tout ce qu'on regarde comme original, & dont on se propose d'exécuter la copie. Ce mot se prend au simple & au figuré, au physique & au moral. Cette femme a toutes les parties du corps de la plus belle forme, & des plus grandes proportions. Ce seroit un *modele* précieux pour un peintre ; mais c'est un *modele* de vertu, que son indigence ne réduira jamais à s'exposer nue aux regards curieux d'un artiste. *Voyez* aux articles suivans d'autres acceptions de *modele.*

MODELE, *en Architectuée ;* original qu'on propose pour l'imiter, & pour le copier. *Voyez* ORIGINAL.

On dit que l'église de S. Paul de Londres a été bâtie sur le modele de S. Pierre de Rome. *Voyez* ARCHETIPE & TYPE.

Modele eſt en particulier en uſage dans les bâtiments, & il ſignifie un *patron artificiel*, qu'on fait de bois, de pierre, de plâtre, ou autre matiere, avec toutes ſes proportions, afin de conduire plus ſûrement l'exécution d'un grand ouvrage, & de donner une idée de l'effet qu'il fera en grand.

Dans tous les grands édifices, le plus sûr eſt d'en faire des *modeles* en reliefs, & de ne pas ſe contenter d'un ſimple deſſein.

MODELE. *Voyez* GABARIT.

MODELE, (*Peinture.*) on appelle *modele* en peinture tout ce que les deſſinateurs, les peintres, les ſculpteurs ſe propoſent d'imiter.

On appelle plus particuliérement *modele* un homme qu'on met tout nud à l'académie, ou chez ſoi, dans l'attitude qu'on veut, & d'après lequel les peintres peignent ou deſſinent, & les ſculpteurs modelent de bas reliefs ou rondeboſſes, en terre ou en cire.

On dit poſer le *modele*; c'eſt le profeſſeur du mois qui poſe le *modele* à l'académie. *Voyez* ACADÉMIE.

Modele ſe dit encore des figures que les ſculpteurs modelent d'après le *modele* à l'académie, & de celles qu'ils font chez eux, de quelque matiere qu'elles ſoient, pour exécuter d'après elles.

MODELE, (*Sculpt. ant.*) les ſculpteurs nomment *modeles*, des figures de terre ou d'argile, de plâtre, de cire, qu'ils ébauchent pour leur ſervir de deſſein, & en exécuter de plus grandes, ſoit de marbre, ſoit d'une autre matiere.

On ſait que les anciens faiſoient ordinairement leurs premiers *modeles* en cire. Les artiſtes modernes ont ſubſtitué à la cire l'argile, ou d'autres matieres ſemblables également ſouples. Ils les ont trouvées plus propres, ſur-tout à exprimer la chair, que la cire, qui leur a paru trop tenace, & s'attacher trop facilement.

Néanmoins on ne peut pas dire que la méthode de faire des *modeles* en argile ait été ignorée des Grecs, ou qu'ils ne l'aient point tentée, puiſqu'on nous a même tranſmis le nom de celui qui en a fait le premier eſſai. C'étoit Dibutade de Sicyone. On ſait encore qu'Arceſilade, l'ami de Lucullus, s'acquit une plus grande célébrité par ſes *modeles* en argile, que par ſes ouvrages. Il exécuta de cette maniere une figure qui repréſentoit la félicité, dont Lucullus fit monter le prix à ſoixante mille ſeſterces. Octavius, chevalier romain, paya au même artiſte un talent, pour le *modele* d'une taſſe en plâtre, qu'il vouloit faire exécuter en or.

L'argile ſeroit ſans doute la matiere la plus propre à former des figures, ſi elle gardoit conſtamment ſon humidité; mais comme elle la perd lorſqu'on la fait ſécher & cuire, il faut néceſſairement que ces parties ſolides ſe rapprochent entr'elles, que la figure perde ſa maſſe, & qu'elle occupe enſuite un moindre eſpace. Si cette diminution que ſouffre la figure étoit égale dans toutes ſes parties & dans tous ſes points, la même proportion lui reſteroit toujours, quoiqu'elle fût plus petite, mais ce n'eſt pas ce qui arrive. Les petites parties de la figure ſe ſechant plus vîte que les grandes, le corps, comme la plus forte de toute, ſe ſeche le dernier, & perd en même temps moins de ſa maſſe que les premieres.

La cire n'eſt point ſujette à cet inconvénient; il ne s'en perd rien, & il y a moyen de lui donner la ſurface unie de la chair, qu'elle ne prend que très-difficilement lorſqu'on la modele. Ce moyen eſt de faire un *modele* d'argile, de l'imprimer dans du plâtre, & de jetter enſuite de la cire fondue dans le moule.

A l'égard de la façon dont les Grecs travailloient en marbre d'après leurs *modeles*, il paroît qu'elle différoit de celle qui eſt en uſage chez la plupart des artiſtes modernes. Dans les marbres anciens, on découvre par-tout l'aſſurance & la liberté du maître. Il eſt même difficile de s'appercevoir dans les antiques d'un rang inférieur que le ciſeau y ait enlevé, en quelque endroit plus qu'il ne falloit. Il faut donc néceſſairement que cette main ferme des Grecs ait été guidée par des manieres d'opérer plus sûres, & plus déterminées que ne ſont celles qu'on ſuit aujourd'hui.

D'habiles gens ont fait ſentir les difficultés, les inconvénients, & les erreurs, où il eſt preſque impoſſible de ne pas tomber, en ſe conformant à la méthode employée par nos ſculpteurs modernes; cette méthode ne ſauroit tranſporter ni exprimer dans la figure toutes les parties & toutes les beautés du *modele*. Michel-Ange le ſentit bien; c'eſt pourquoi il ſe fraya une route particuliere & nouvelle, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût daigné communiquer aux artiſtes. (*D. J.*)

MODELE, *dans les ouvrages de fonte*, le *modele* eſt en quelque façon l'ouvrage même, dont le métal prend la forme; la matiere ſeule en fait la différence.

On fait ces *modeles* de différentes manieres, ſuivant la grandeur des ouvrages; ſavoir, de cire, pour les figures des cabinets des curieux, juſqu'à la hauteur de deux piés ou environ; d'argile ou de terre à potier, depuis cette grandeur juſqu'à hauteur naturelle; & de plâtre pour les grands ouvrages. La terre, quoique plus expéditive, eſt ſujette à bien des inconvénients, parce qu'on ne peut pas conſerver long-temps un *modele* un peu grand d'une égale fraîcheur, ce qui fait que la proportion des parties put s'altérer; ce qui n'arrive point aux petits *modeles* de cire, non plus qu'à ceux de plâtre, avec leſquels on a la même liberté de réformer qu'avec la terre, & que l'on conſerve autant de temps qu'il eſt néceſſaire pour le perfectionner. *Voy.* FONDERIE.

MODELE, *terme de fondeur de cloche*, eſt une couche de ciment & de terre, de la forme de la cloche qu'on veut fondre, & de la même épaiſſeur que la cloche doit avoir. Le *modele* ſe fabrique avec le compas ſur le noyau. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MODELES, *ancien terme de monnoyage*; avant l'invention des planches gravées de monnoyage, on ſe ſervoit de lames de cuivre pour former les moules en lames.

MODELER *en terre* ou *en cire*; c'eſt, *parmi les Sculpteurs*, l'action de former avec de la terre ou de la cire les modeles ou eſquiſſes des ouvrages qu'ils veulent exécuter, ſoit en marbre, ſoit en bois, ou en fonte. *Voyez* MODELE & ESQUISSE.

Pour *modeler* en terre, on ſe ſert d'une terre toute préparée, qui eſt la même dont ſe ſervent les Potiers de terre. On met cette terre ſur une ſelle ou chevalet. *Voyez* SELLE DE SCULPTEUR. On n'a pas beſoin de beaucoup d'outils; car c'eſt avec ſes mains qu'on commence & qu'on avance le plus ſon ouvrage. Les plus grands praticiens ſe ſervent plus de leurs doigts que d'outils. Ils ſe ſervent néanmoins d'ébauchoirs bretelés pour finir & breter la terre.

On *modele* & on fait auſſi des figures & eſquiſſes de cire. Pour cet effet, l'on met ſur une livre de cire, demi-livre de carcançon ou colophane; pluſieurs y mettent de la térébenthine; & l'on fait fondre le tout avec de l'huile d'olive. On en met plus ou moins, ſelon qu'on veut rendre la matiere plus dure ou plus molle. On mêle dans cette compoſition un peu de brun rouge, ou de vermillon, pour donner de la couleur. Lorſqu'on veut s'en ſervir, on la manie avec les doigts, & avec des ébauchoirs, comme on fait la terre. La pratique eſt la maîtreſſe dans cette ſorte de travail, qui d'abord n'eſt pas ſi facile, ni ſi expéditif que la terre.

MODENE, (*Géog.*) en latin *Mutina*; voyez *ce mot;* ancienne ville d'Italie, capitale du Modenois, avec une citadelle, & un évêché ſuffragant de Boulogne.

Cette ville eut autrefois beaucoup de part aux troubles du triumvirat. Elle ſe rendit l'an 710 de Rome à Marc-Antoine, lorſqu'il eut remporté ſous ſes murailles cette grande victoire ſur Hirtius & Panſa, qui entraînerent avec leur défaite la perte de la république; on regarda cette journée comme la derniere de cet auguſte ſénat, qui par ſa puiſſance, avoit pour ainſi dire, foulé aux piés le ſceptre des têtes couronnées. (1)

(1) Le ſiege qu'elle ſoutint contre Antoine ſous la conduite de Brutus, 45 ans avant J. C. a été ſi célebre, que Lucain le cite pour exemple des fléaux les plus terribles. *His Cæſar Peruſina fames, Mutinæque labores.*

Modene souffrit beaucoup de l'irruption des Goths & des Lombards en Italie ; mais lorsque Charlemagne eut mis fin à la monarchie de ces derniers, *Modene* se releva de ses ruines. Elle fut rebâtie, non pas dans le même endroit, mais un peu plus bas, dans une plaine agréable & fertile en bons vins ; telle est la plaine où cette ville se trouve encore aujourd'hui.

C'est à-peu-près là tous ses avantages ; car elle est pauvre, mal bâtie, sans commerce, chargée d'impôts, & la proie du premier occupant. (*a*) L'empereur, les François, le roi de Sardaigne, s'en sont emparés successivement dans les guerres de ce siecle.

C'est à sa cathédrale qu'est attaché ce fameux sceau qui a été le prétexte ou le sujet de la longue division entre les Petronii & les Germiniani, c'est-à-dire, entre les Bolonois, qui reconnoissent S. Petrone, & les Modenois, S. Geminien, pour leur patron. Le Tassone a plaisamment peint dans sa *secchia rapita*, poëme héroï-comique, l'histoire de ce sceau & la guerre qu'il a causé.

Cædibus ob raptam lymphis putealibus urnam
Concinit, immistis socco ridente cothurnis.

On ne sauroit jetter trop de ridicule sur de pareilles querelles.

Le palais du duc de Modene est enrichi de belles peintures, & en particulier de morceaux précieux du Carrache.

La citadelle est assez forte pour tenir la ville en bride.

Modene est située sur un canal, entre le Panaro & la Secchia, à 7 lieues N. O. de Boulogne, 10 S. O. de Parme, 12 S. E. de Mantoue, 20 N. O. de Florence, 34 S. E. de Milan, 70 de Rome. *Long.* selon Cassini, & selon les PP. Riccioli & Fontana, 28. 43. *lat.* 44. 34.

Cette ville a été la patrie d'hommes illustres en plusieurs genres : il suffit pour le prouver, de nommer, Falloppe, Sadolet, Sigonius, Castelvetro, le Molsa, & le Tassone.

Falloppe (Gabriel) tient un des premiers rangs entre les Anatomistes. Il mourut à Padoue, en 1562, âgé de 39 ans. Quoique la plupart de ses œuvres soient posthumes, elles sont très-précieuses aux amateurs de l'anatomie. Ils recherchent avec soin l'édition de Venise de 1606, en 3 vol. *in-fol.*

Sadolet (Jacques) secrétaire de Léon X, fut employé dans des negociations importantes, & parvint à la pourpre en 1536. Il finit ses jours à Rome en 1547, à 72 ans. Ses ouvrages de théologie & de poésie ont été publiés à Vérone en 3 volumes *in*-4°. Ils ne sont pas tous intéressans, mais ils respirent le goût de la belle latinité.

Sigonius (Charles) se montra l'un des plus savans littérateurs du xvj. siecle, & mourut en 1584, à l'âge de 60 ans. Personne n'a mieux approfondi les antiquités romaines. Tous ses ouvrages ont été recueillis à Milan en 1732, 1733 & 1734. Ils forment 8 vol. *in-fol.*

Castelvetro (Louis) mort en 1571, est principalement connu par son commentaire sur la poétique d'Aristote, dont la bonne édition est de Vienne en Autriche. C'étoit aussi son ouvrage favori. On déféra ce subtil écrivain à l'inquisition, pour avoir traduit en Italien un traité de Melanchon. Les inquisitions littéraires sont les moyens les plus courts pour jetter les peuples dans la barbarie. Nos têtes ne sont pas aussi bien organisées que celles des Italiens ; d'ailleurs, nous ne sommes encore qu'au crépuscule des jours de lumiere ; que deviendrions-nous, si l'on éteignoit ce nouveau flambeau dans nos climats ?

Molsa (François-Marie) l'un des bons poëtes du xvj. siecle, mena la vie la moins honnête, & mourut en 1544, d'une maladie honteuse. La nature l'avoit doué d'un heureux génie, que l'étude perfectionna. Il réussit également en prose & en vers, dans le sérieux & dans le comique. Ses élégies sont dans le goût de celles de Tibulle ; *latinis elegiis, & etruscis rhytmis, pari gratiâ ludendo, musas exer-*

(*a*) Cette Ville a été successivement soumise aux Papes, à la république de Venise, aux Ducs de Milan, à ceux de Mantoue, à ceux de Ferrare. Les Princes de la Maison d'Est, acquirent dans le XIII. siecle cette Souveraineté qu'ils possedent encore.

cuit, sed ita fœdè prodigus, honestique nescius pudoris, ut clarioris fortunæ, certissimam spem facilè corruperit; voilà son portrait par Paul Jove.

Il ne laissa qu'un fils, qui fut pere d'une illustre fille, nommée Tarquinia Molsa. Elle éleva sa gloire par sa vertu, son esprit, son savoir, & sa beauté. La ville de Rome la gratifia d'un privilege, dont il n'y avoit point eu d'exemple, ce fut de la bourgeoisie romaine.

Le Tassone, (Alexandre) dont j'ai déja parlé, mit au jour à Paris, sa *secchia rapita*, en 1622. On en a fait nombre d'éditions. Celle qui parut à Ronciglione deux ans après, passe pour la meilleure. La traduction de ce poëme, par M. Perrault, est exacte, mais seche, assez souvent peu françoise, & presque toujours dépourvue d'agréments. Le Tassone mourut dans sa patrie en 1635. Antoine-Louis Muratori a écrit sa vie. (*D. J.*)

MODENE, LE DUCHÉ DE, (*Géogr.*) il comprend outre *Modene* & ses dépendances, le petit pays de Trignano, & une partie du Cafargnano. Cet état, qui porte le nom de sa capitale, fut érigé en duché l'an 1413, en faveur de Borso d'Est, dans la famille duquel il étoit depuis longtemps. (*D. J.*)

MODENOIS, LE (*Géog.*) petit état d'Italie, qui comprend les duchés de Modene, de la Mirandole, & de Reggio. C'est un très-beau pays, abondant en blé & en vin. Il est borné au nord par le Mantouan, au sud par la Toscane, à l'orient par le Boulonois, & à l'occident par le Parmesan. Son étendue du septentrion au midi est d'environ 56 milles, & de l'orient au couchant de près de 50 milles. (*D. J.*)

MODÉRATEUR, s. m. terme usité dans quelques écoles pour signifier le *président* d'une dispute ou d'une assemblée publique. *Voyez* PRÉSIDENT.

On dit, un tel docteur est le *modérateur*, le président de cette dispute, ou de cette assemblée publique.

Ce terme n'est guere en usage parmi nous, où l'on se sert de celui de président d'un acte, ou d'une thêse.

MODERATION, s. f. (*Morale.*) vertu qui gouverne & qui regle nos passions. C'est un effet de la prudence, par laquelle on retient ses desirs, ses efforts & ses actions dans les bornes les plus conformes à la bonté, à la fin, & à la nécessité ou l'utilité des moyens. Or, la prudence dirige notre ame à rechercher la meilleure fin, & à mettre en usage les moyens nécessaires pour y parvenir; c'est pourquoi la véritable *modération* est inséparable de l'intégrité, aussi bien que de la diligence, ou de l'application. Elle se fait voir principalement dans les actes de la volonté & dans les actions; c'est la marque d'un esprit sage, & c'est la source du plus grand bonheur dont on puisse jouir ici bas. J'en crois Horace plus que Séneque. « Heureux, dit-il, celui qui peut » modérer ses desirs & ses affections; il » n'est allarmé ni par les mugissemens » d'une mer courroucée, ni par le lever » ou le coucher des constellations ora- » geuses; que ses vignes soient maltrai- » tées par la grêle, que ses espérances » soient trompées par une moisson infi- » delle, il n'en est point troublé; que » les pluies, la sécheresse, la rigueur » des hivers portent la stérilité dans ses » vergers, ces sortes de malheurs ne le » jettent point dans le désespoir ».

Desiderantem quod satis est, neque
Tumultuosum sollicitat mare,
Nec sævus arcturi cadentis
Impetus, nec orientis hædi,
Nec verberatæ grandine vineæ,
Fundusque mendax, arbore nunc aquas
Culpante, nunc torrentia agros
Sydera, nunc hiemes iniquas.
Ode I. *liv. III.*

C'est qu'un homme modéré, content de ce que la nature lui offre pour ses vrais besoins, est bien éloigné de s'en faire de chimériques; s'il s'est engagé dans le commerce pour prévenir l'indigence, ou pour procurer à ses enfans une subsistance honnête, sa vertu le soutient encore contre les disgraces de la fortune. (*D. J.*)

MODÉRATION, (*Jurispr.*) ce terme, dans cette matiere, signifie *adoucissement* ou *diminution*. Les juges supérieurs peuvent modérer la peine à laquelle le juge

inférieur a condamné; ils peuvent aussi, en certains cas, modérer l'amende, c'est-à-dire la diminuer. (*A*)

MODERATO, (*Musiq.*) Ce mot Italien mis à la tête d'une piece de musique, indique un mouvement modéré, précisément entre l'*allegro* & l'*andante*; il ne répond donc pas au mot françois *modéré*, mais plutôt à l'*allegretto*. On met aussi souvent *allegro moderato*, & à la rigueur on le devroit toujours, *moderato* étant un adjectif. (*F. D. C.*)

MODÉRÉ, adv. (*Musique.*) Ce mot indique un mouvement moyen entre le lent & le gai; il répond à l'Italien *andante*. *Voyez* ANDANTE. (*Musiq.*) (*S*)

MODERNE, ce qui est nouveau ou de notre tems, en opposition à ce qui est ancien. *Voyez* ANCIEN.

Médailles modernes sont celles qui ont été frappées depuis moins de trois cens ans. *Voyez* MÉDAILLES.

MODERNES; Naudé appellé *modernes* parmi les auteurs latins, tous ceux qui ont écrit après Boece. On a beaucoup disputé de la prééminence des anciens sur les *modernes*; & quoique ceux-ci aient eu de nombreux partisans, les premiers n'ont pas manqué d'illustres défenseurs.

Moderne se dit encore en matiere de goût, non par opposition absolue à ce qui est ancien, mais à ce qui étoit de mauvais goût: ainsi l'on dit l'*architecture moderne*, par opposition à l'*architecture gothique*, quoique l'architecture *moderne* ne soit belle, qu'autant qu'elle approche du goût de l'antique. *Voyez*. ANTIQUE.

MODERNE, adj. (*Math.*) se dit des différentes parties des mathématiques & de la physique, en comparant leur état & leur accroissement actuel, avec l'état où les anciens nous les ont transmises. L'astronomie *moderne* a commencé à Copernic; la géométrie *moderne* est la géométrie des infiniment petits; la physique *moderne* étoit celle de Descartes dans le siecle dernier, & dans ce siecle ci c'est celle de Newton. *Voyez* ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, NEWTONIANISME & CARTÉSIANISME. (*O*)

MODERNE, s. f. (*Comm.*) petite étoffe mêlée de fleurs, de poil, de fil, de laine & de coton; sa largeur est de $\frac{1}{7}$ aune moins $\frac{1}{16}$, ou d'une demi-aune entiere, ou d'une $\frac{1}{2}$ aune plus $\frac{1}{16}$.

MODESTIE, s. f. (*Morale.*) modération de l'esprit, qui en estimant les autres, se respecte soi-même. Je crois encore que la *modestie* est la réflexion d'un cœur honnête, qui condamne son ambition & ses autres fautes, indépendamment de la censure d'autrui. Il me paroît de-là qu'un homme véritablement modeste, l'est aussi bien lorsqu'il se trouve seul qu'en compagnie, & qu'il rougit dans son cabinet, de même que lorsqu'une foule de gens ont les yeux attachés sur lui. Ce beau rouge de la nature, qui n'est point artificiel, est la vraie *modestie*; c'est le meilleur cosmétique qui soit au monde.

La *modestie* est blessée dans la recherche outrée des honneurs, dans l'appréciation orgueilleuse de ses talens, & dans l'indécence de l'extérieur. Ces trois défauts ne sont pas tous exprimés par le mot *immodestie*, qui ne désigne que l'indécence des airs, des gestes, des postures & des habits. La *vanité* est le vice opposé au genre de *modestie* qui concerne la trop haute opinion qu'on a de ses talens. Ceux que la nature a comblés de ses dons précieux, peuvent plaindre ceux à qui ils ont été refusés; mais ils doivent sentir leur supériorité sans orgueil. L'ambition démésurée est le défaut opposé à ce genre de *modestie*, qui par une sorte de justice envers nous-mêmes, consiste dans la recherche des honneurs subordonnées au bien commun.

La *modestie* est une espece de vernis qui releve les talens naturels. Elle est à la vertu ce que le voile est à la beauté; ou, pour me servir d'une autre similitude, elle est au mérite, ce que les ombres sont aux figures dans un tableau; elle lui donne du relief. Quoique son avantage se borne au sujet qui la possede, en contribuant à sa perfection, il faut avouer qu'elle est pour les autres un objet digne de leurs applaudissemens. (*D. J.*)

MODICA, (*Géog.*) petite ville de Sicile dans le val de Noto, à l'orient de Noto, au nord de Sichili, & au midi oriental

oriental de Raguse, sur la riviere de Modica. C'est l'ancienne *Mutyca. Long.* 33. 34. *lat.* 36. 58.

MODICITÉ, MODIQUE, (*Gram.*) terme relatif à la quantité. Ainsi on dit d'un revenu qu'il est *modique*, lorsqu'il suffit à peine aux besoins essentiels de la vie. La *médiocrité* se dit de l'état & de la personne. On voit souvent la médiocrité des talens élevée aux emplois les plus grands & les plus difficiles. Ce siecle est celui des hommes médiocres, parce qu'ils peuvent s'asservir bassement à capter la bienveillance des protecteurs qui les préferent à d'habiles gens qu'ils ne voient point dans leurs anti-chambres, & qui peut-être les humilieroient s'ils en étoient approchés, & à d'honnêtes gens qui ne se préteroient point à leurs vues injustes.

MODIFICATION, MODIFIER, MODIFICATIF, MODIFIABLE, (*Gram.*) dans l'école, *modification* est synonyme à *mode* ou *accident*. *V.* MODE & ACCIDENT. Dans l'usage commun de la société, il se dit des choses & des personnes. Des choses, par exemple, d'un acte, d'une promesse, d'une proposition, lorsqu'on la restreint à des bornes dont on convient. L'homme libre ou non, est un être qu'on *modifie*. Le *modificatif* est la chose qui modifie; le *modifiable* est la chose qu'on peut *modifier*. Un homme qui a de la justesse dans l'esprit, & qui sait combien il y a peu de propositions généralement vraies en morale, les énonce toujours avec quelque *modificatif* qui les restreint à leur juste étendue, & qui les rend incontestables dans la conversation & dans les écrits. Il n'y a point de causes qui n'aient son effet; il n'y a point d'effet qui ne *modifie* la chose sur laquelle la cause agit. Il n'y a pas un atome dans la nature qui ne soit exposé à l'action d'une infinité de causes diverses; il n'y a pas une de ces causes qui s'exerce de la même maniere en deux points différens de l'espace: il n'y a donc pas deux atomes rigoureusement semblables dans la nature. Moins un être est libre, plus on est sûr de le *modifier*, & plus la *modification* lui est nécessairement attachée. Les *modifications* qui nous ont été imprimées, nous changent sans ressource, & pour le moment, pour toute la suite de la vie, parce qu'il ne se peut jamais faire que ce qui a été une fois tel n'ait pas été tel.

MODILLON, s. m. (*Archit.*) ornement de la corniche des ordres corinthiens. Ce mot vient de l'Italien *modiglioni*, petite mesure.

Les *modillons* sont de petites consoles ou tasseaux renversés en forme d'une S, sous le plafond de la corniche; ils semblent soutenir le larmier; ils ne servent toutefois que d'ornement. *V.* CONSOLE.

Les *modillons* s'appellent aussi quelquefois *mutules*; cependant l'usage a distingué le *mutule* & le *modillon*; le mutule est quarré, & est particulier à l'ordre dorique.

Les *modillons* doivent toujours être placés à plomb de l'axe de la colonne, & distribués de maniere à produire une régularité dans les parties du soffite.

Les *entre-modillons*, c'est-à-dire les *distances* entre les *modillons*, dépendent des entre-colonnes qui demandent que les *modillons* soient d'une certaine longueur & largeur pour rendre les intervalles parfaitement quarrés; figure qui fait toujours un meilleur effet qu'un parallelogramme.

MODIMPERATOR, s. m. (*Hist. anc.*) celui qui désignoit dans un festin les santés qu'il falloit boire, qui veilloit à ce qu'on n'enivrât pas un convive, & qui prévenoit les querelles. On tiroit cette dignité au sort. Le *modimperator* des Grecs s'appelloit *sympostarque*; il étoit couronné.

MODIOLUM, s. m. (*Hist. anc.*) espece de bonnet à l'usage des femmes grecques. Il ressembloit à un petit sceau, ou à la mesure appellée *modiolus*.

MODIOLUS, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit la quatrieme partie du modius. C'étoit aussi un vaisseau à boire, & un sceau à puiser de l'eau. C'est la configuration qui avoit rassemblé ces objets sous une même dénomination.

MODIUS, s. m. (*Hist. anc.*) mesure antique qui servoit à mesurer les choses seches, & tous les grains chez les Romains; elle contenoit trente-deux hemines ou seize setiers, ou un tiers de l'*amphora*; ce qui revient à un picotin d'Angle-

terre. Il a huit litrons mesure de Paris.

MODON, (*Géog.*) ancienne & forte ville de Grece, dans la Morée, avec un port commode, & un évêché suffragant de Patras.

Pline la nomme *Metona*, & les Turcs l'appellent *Mutum*. Elle a essuyé bien des révolutions. Les Insubriens s'emparerent de *Metona* dans les anciens temps: les Illyriens ravagerent ensuite cette ville, & emmenerent ses habitants en esclavage. Trajan, touché de leurs malheurs, les rétablit, leur accorda des privileges, & les laissa se choisir un gouvernement aristocratique. Elle conserva ses immunités par la condescendance de Constantin. Elle fut soumise à l'autorité de l'empereur grec en 1125. Elle tomba sous la puissance des Vénitiens en 1204, & sous celle de Bajazet en 1498. La république de Venise la reprit sur les Turcs en 1686; mais elle a reconnu de nouveau la domination du grand seigneur, à qui elle appartient encore aujourd'hui. Elle est située sur un promontoire avancé dans la mer de Sapienza, à 10 milles N. de Coron & 72 du cap de Matapan. *Long.* 49. 20. *lat.* 36. 58. (*D. J.*)

MODONEDO, *Glandomirum*, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la Galice, avec un évêché suffragant de Compostelle. Elle est dans une campagne fertile, & dans un air sain, à la source du *Migno*, à 20 lieues N. E. de Compostelle, & environ autant N. E. d'Oviédo. *Long.* 10. 27. *lat.* 43. 30.

MODONUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. chap.* 2. en place l'embouchure entre le promontoire sacré, & la ville Ménapia. Il semble que cette riviere soit celle qui passe à Dublin, & qu'on nomme aujourd'hui la *Liffe*.

MODOTIA, (*Géog.*) ville des Insubres, selon Paul diacre, qui la met à 12 milles de Milan. Léander dit qu'on la nomme aujourd'hui *Monza*.

MODRA, (*Géog.*) ville libre & royale de la basse-Hongrie, dans le district supérieur du comté de Presbourg, au pied des monts Crapacks, & au voisinage d'un bon vignoble. Il n'est pas de ville dans le royaume, qui dès l'an 1619 à l'an 1705 inclusivement, ait eu plus lieu qu'elle d'en déplorer les troubles; elle a été dans cet intervalle maltraitée à cinq reprises, & l'an 1729 encore, un accident fortuit la réduisit à-peu-près toute en cendres. (*D. G.*)

MODRINGOU, s. m. (*Bot. exot.*) arbre à feuilles de lentisque, qui croît au Malabar, & en plusieurs endroits des Indes orientales. Il a environ 30 piés de haut, & une brasse de circonférence. On le cultive dans les jardins & dans les vergers, à cause de son fruit, qui selon Acosta, est gros comme une rave, long d'un pié, octangulaire, moëlleux, blanc en dedans, divisé en plusieurs loges, & d'un goût agréable. Il contient de petites graines semblables à celles de l'ers. Les habitans font des pilules alexipharmatiques du fruit & des racines de cet arbre. J. B. l'appelle en latin *moringua*, *lentisci folio, fructu magno*, *anguloso*, *in quo semina ervi*. Il a fort peu de branches, toutes noueuses; son bois se rompt aisément; ses fleurs font d'un verd-brun. (*D. J.*)

MODRUS, *Merusium*, (*Géogr.*) ville de la Dalmatie Hongroise, au district d'Ottoschatz, sur la riviere de Lecko, & au pied du mont Capella. Elle est munie d'un château, & honorée d'un siege épiscopal; mais elle n'est plus, comme autrefois, la capitale d'un comté particulier. (*D. G.*)

MODULATION, s. f. *en Musique*, signifie proprement la constitution réguliere de l'harmonie & du chant dans un même mode; mais ce mot se prend plus communément pour l'art de conduire le chant & l'harmonie successivement dans plusieurs modes, d'une maniere conforme aux regles, & agreable, à l'oreille.

Si le mode tire son origine de l'harmonie, c'est d'elle aussi que naissent les loix de la *modulation*. Ces loix sont très-simples à concevoir, mais plus difficiles à bien observer: voici en quoi elles consistent. Pour bien moduler dans un même ton, il faut en parcourir tous les tons avec un beau chant, en rebattant plus souvent les cordes essentielles, & s'y appuyant davantage; c'est-à-dire que l'accord sensible & l'accord de la tonique doivent s'y rencontrer fréquemment, mais

toujours fous différentes faces & par différentes routes, pour prévenir la monotonie; n'établir de cadences ou de repos que fur ces deux accords, tout au plus fur celui de la fous dominante; enfin, n'altérer jamais aucun des fons du mode; car on ne peut, fans le quitter auffi-tôt, faire entendre un dièfe ou un bémol qui ne lui appartienne pas, ou en retrancher quelqu'un qui lui appartienne.

Mais pour paffer d'un ton à l'autre, il faut avoir égard au rapport des toniques, & à la quantité de cordes communes aux deux tons, comme je l'expliquerai bientôt.

Partons d'abord du mode majeur. Soit que l'on confidere la quinte de la tonique comme ayant avec elle le plus fimple de tous les rapports, après celui de l'octave, foit qu'on la confidere comme un des fons qui entrent dans l'accord de cette même tonique, on trouvera toujours que cette quinte, qui eft la dominante du ton, eft la corde fur laquelle on peut établir la *modulation* la plus analogue à celle du ton principal.

Cette dominante, qui faifoit partie de l'accord parfait de la premiere tonique, fait auffi partie du fien propre, puifqu'elle en eft le fon fondamental; il y a donc liaifon entre ces deux accords. *Voyez* LIAISON. De plus, l'accord de cette même note, dominante dans le premier ton, & tonique dans le fecond, ne differe dans tous les deux que par la diftance qui lui eft propre en qualité de tonique, ou en qualité de dominante. *Voyez* DOMINANTE. Et toutes les cordes du premier ton fervent également au fecond, excepté le quatrieme, note feule qui prend un diefe pour devenir note fenfible. Paffons à d'autres *modulations*.

La même fimplicité de rapport que nous trouvons entre une tonique & fa dominante, fe trouve auffi entre la même tonique & fa fous-dominante; car la quinte que la dominante fait à l'aigu avec cette tonique, l'autre la fait au grave: mais cette fous-dominante n'eft quinte de la tonique que par renverfement: elle eft proprement quarte, en plaçant cette tonique au grave comme elle doit être, ce qui établit l'ordre & la gradation des rapports, car en ce fens la quarte dont le rapport eft comme 3 à 4, fuit immédiatement la quinte qui eft comme 2 à 3. Que fi cette fous-dominante n'entre pas de même dans l'accord de la tonique; en récompenfe, cette tonique entre dans le fien: car, foit *ut*, *mi*, *fol*, l'accord de la tonique, celui de la fous-dominante fera *fa*, *la*, *ut*, ainfi c'eft l'*ut* qui fait ici liaifon. D'ailleurs, il ne faut pas altérer plus de fons pour ce nouveau ton, que pour celui de la dominante. Ce font, à une près, toutes les mêmes cordes du ton principal. Donnez un bémol à la note fenfible *fi*, & toutes les notes du ton d'*ut* ferviront à celui de *fa*. Le ton de la fous-dominante n'eft donc gueres moins analogue avec le ton principal, que celui de la dominante.

On doit encore remarquer, qu'après s'être fervi de la premiere *modulation* pour paffer d'un ton principal *ut*, à celui de fa dominante *fol*, on eft obligé d'employer la feconde pour revenir au ton principal: car fi *fol* eft dominante du ton d'*ut*, *ut* eft fous-dominante du ton de *fol*; ainfi une de ces *modulations* n'eft pas moins néceffaire que l'autre.

Le troifieme fon qui entre dans l'accord de la tonique, eft celui de fa tierce ou médiante, & c'eft auffi le plus fimple des rapports après les deux précédents. Voilà donc une nouvelle *modulation* qui fe préfente, & d'autant plus analogue, que deux des fons de l'accord de la tonique principale entrent auffi dans l'accord de celle-ci: car le premier accord étant *ut*, *mi*, *fol*; celui-ci fera *mi*, *fol*, *fi*, où *mi* & *fol* font communs.

Mais ce qui éloigne un peu cette *modulation*, c'eft la quantité des fons qu'il y faut altérer, même pour le mode mineur qui convient le mieux fur ce *mi*: nous avons donné au mot *mode* la formule de l'échelle pour les deux modes: or, appliquant cette formule à *mi*, mode mineur, on n'y trouvera en defcendant que le quatrieme fon *fa* du ton principal, altéré par un diefe; mais en montant, on en trouve deux autres outre celui-là;

ſavoir la tonique *ut* & la ſeconde note *re*, qui devient note ſenſible. Or, il eſt certain que l'altération de tant de ſons, & ſur-tout de la tonique éloigne le mode, & affoiblit la premiere analogie.

Si l'on renverſe la tierce, comme on a renverſé la quinte, & qu'on prenne cette tierce au-deſſous de la tonique ſur la ſixieme note qu'on devroit auſſi appeller *ſous-médiante*, on formera une *modulation* plus analogue au ton principal, que n'étoit celle du *mi*, car l'accord parfait de cette ſous-médiante étant *la*, *ut*, *mi*; on y retrouve, comme dans celui de la médiante; deux des ſons *ut* & *mi* qui entrent dans l'accord de la tonique principale; & de plus, l'échelle de cette nouvelle *modulation* étant compoſée du moins en deſcendant, des mêmes ſons que celle du ton principal, & n'ayant que deux ſons altérés en montant, c'eſt-à-dire un de moins que l'échelle de la médiante, il s'enſuit que la *modulation* de la ſous-dominante eſt préférable à celle de cette médiante, d'autant plus que la tonique principale y fait une des cordes eſſentielles du mode, ce qui eſt plus propre à rapprocher l'idée de la *modulation*.

Voilà donc quatre cordes, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, ſur chacune deſquelles on peut moduler dans le ton majeur d'*ut*, reſte le *ré* & le *ſi*. Ce dernier comme note ſenſible, ne peut jamais devenir tonique par aucune bonne *modulation*, du moins immédiatement. Ce ſeroit appliquer bruſquement à un même ſon, des idées trop oppoſées. Pour la ſeconde note, à la faveur d'une marche conſonante de la baſſe fondamentale, on peut encore y moduler, quoique peu naturellement; mais il n'y faut reſter qu'un inſtant, de ſorte qu'on n'ait pas le temps d'oublier la *modulation* d'*ut*; autrement, il faudroit, au lieu de revenir immédiatement en *ut*, paſſer par d'autres *modulations* intermédiaires, où il ſeroit dangereux de s'égarer.

Telles ſont les *modulations* dans leſquelles on peut paſſer immédiatement, en quittant un ton ou mode majeur. En ſuivant les mêmes analogies, on trouvera pour ſortir d'un mode mineur d'autres *modulations* dans l'ordre ſuivant; la médiante, la dominante, la ſous-dominante, & la ſixieme note. Le mode de chacun de ces tons eſt déterminé par ſa médiante priſe dans l'échelle du ton principal. Par exemple, ſortant d'un ton majeur pour moduler ſur ſa médiante, cette médiante doit porter tierce mineure, parce que la dominante *ſol* du ton principal *ut* fait la tierce mineure ſur la nouvelle tonique *mi*, dont elle devient médiante: au contraire, en ſortant d'un ton mineur *la*, on module ſur la médiante *ut*, en mode majeur, parce que la dominante *mi* du ton d'où l'on ſort, fait tierce majeure ſur la fondamentale *ut* de celui où l'on entre.

Voici, ſi on l'aime mieux, une regle plus générale. Le mode de la dominante & celui de la ſous-dominante, doivent toujours ſe conformer au mode de la tonique; ſi celui-ci eſt majeur, les autres doivent l'être auſſi; mineurs, s'il eſt mineur. Le mode de la médiante & celui de la ſous-dominante ſuivent une regle contraire, & ſont toujours oppoſés à celui du ton principal. Il faut remarquer, qu'en vertu du droit qu'on a de paſſer du majeur au mineur, & réciproquement, dans un même ton, on peut auſſi changer cet ordre du mode, d'un ton à l'autre.

J'ai raſſemblé dans deux exemples fort courts, tous les tons dans leſquels on peut paſſer immédiatement: le premier, en partant du mode majeur, & l'autre en partant du mode mineur. Chaque note indique une *modulation*, & la valeur des notes dans chaque exemple indique auſſi la durée relative convenable à chacun de ces modes à proportion de ſon analogie avec le ton principal. *Voyez nos Pl. de Muſique.*

Ces *modulations* immédiates fourniſſent les moyens de paſſer par les mêmes regles, dans des *modulations* plus éloignées, & de revenir enſuite à celle du ton principal, qu'il ne faut jamais perdre de vue: mais il ne ſuffit pas de connoître les routes qu'on devra ſuivre, il faut encore ſavoir comment y entrer, & voici le ſommaire des préceptes qu'on peut donner pour cette partie.

Dans la mélodie, il ne faut pour annoncer la *modulation* qu'on a choisie, que faire entendre les altérations qu'elle produit dans quelques sons du ton d'où l'on veut sortir. Est-on en *ut* majeur; il ne faut que sonner un *fa* diese pour annoncer le ton de la dominante, ou un *si* bémol pour annoncer celui de la quatrieme note.... Parcourez après cela les cordes essentielles du ton où vous entrez: s'il est bien choisi, votre *modulation* sera toujours bonne & réguliere.

Dans l'harmonie, il y a un peu plus de difficulté; car comme il faut que le changement de ton se fasse en même-temps dans toutes les parties; on doit bien prendre garde, & à l'harmonie & au chant, pour éviter de suivre à la fois deux différentes *modulations*. M. Huyghens a très-bien remarqué que la proscription des deux quintes a cette regle pour principes: en effet, on ne peut gueres former entre deux parties plusieurs quintes justes de suite sans moduler en deux tons différents.

Pour annoncer un ton, plusieurs prétendent qu'il suffit de former l'accord parfait de sa tonique: mais il est certain que le ton ne peut être bien déterminé que par l'accord sensible ou dominant: il faut donc faire entendre cet accord en commençant la nouvelle *modulation*. La bonne regle seroit, que la septieme de la dominante y fût toujours préparée la premiere fois qu'on fait entendre cet occord; mais cette regle n'est pas praticable dans toutes les *modulations* permises; & pourvu que la basse fondamentale marche par intervalles consonans, qu'on observe la liaison harmonique, l'analogie du mode, & qu'on évite les fausses relations, la *modulation* est toujours bonne. Les compositeurs donnent ordinairement pour un autre précepte essentiel de ne jamais changer de ton, qu'après une cadence parfaite: mais cette regle est fausse, & personne ne s'y assujettit.

Toutes les manieres possibles de passer d'un ton dans un autre se réduisent à cinq pour le mode majeur, & à quatre pour le mineur, qu'on trouvera énoncées par une basse fondamentale pour chaque *modulation*. *Voyez nos Pl. de Musiq.* S'il y a quelque autre *modulation* qui ne revienne à aucune de ces neuf, elle est mauvaise infailliblement. (*S*).

MODULE, s. m. (*Alg. & Géom.*) Quelques auteurs appellent ainsi la *ligne* qu'on prend pour sous-tangente de la logarithmique dans le calcul des logarithmes. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Ainsi, dans les logarithmes de Neper, le *module* est 0, 434294; & dans les logarithmes de Briggs, c'est l'unité. Quand on dit qu'une ligne est le logarithme du rapport de *a* à *b*, *c* étant pris pour *module* cela veut dire que cette ligne est l'abscisse d'une logarithmique dont la sous-tengente est *c*, cette abscisse étant comprise entre deux ordonnées égales à *a* & à *b*. M. Côtes, dans son *Harmonia mensurarum* (commentée & développée par dom Walmesley dans son *Analyse des rapports*) emploie fréquemment cette expression de *module* qui d'ailleurs n'est pas fort usitée. (*O*)

MODULE, (*Art numism.*) terme emprunté de l'Architecture par les Médaillistes, pour fixer par des grandeurs déterminées leurs médailles, & en composer les différentes suites dans les médailliers; ainsi ils ont réduit toutes les grandeurs des médailles de bronze à trois *modules*, qu'ils nomment des *pieces de grand*, *de moyen*, & *de petit bronze*, & on écrit par abréviation *G. B. M. B. P. B.* (*D. J.*)

MODULE, (*Architecture*) mesure prise à volonté pour régler les proportions des colonnes, & la symmétrie ou la distribution de l'édifice.

Les Architectes prennent d'ordinaire pour *module* le diametre, mais le plus souvent le demi-diametre du bas de la colonne, & ils le subdivisent en parties ou minutes. *Voyez* MINUTE.

Vignole partage son *module*, qui est le demi-diametre de la colonne, en douze parties égales pour les ordres toscan & dorique, & en dix-huit pour les autres ordres. Palladio, Scamozi, Desgodetz & le Clerc, divisent leur demi-diametre en trente parties ou minutes dans tous les ordres. Quelques-uns partagent toute la colonne en seize parties pour la dorique,

en dix-huit pour l'ionique, en vingt pour la corinthienne, & d'une de ces parties ils font un *module* pour régler le reste de l'édifice.

Il y a deux manieres de déterminer les mesures & les proportions des bâtimens. La premiere, par une mesure fixe ou une espece de talon qui est ordinairement le diametre de la partie inférieure de la colonne, lequel s'appelle *module*, & est divisé en soixante parties nommées *minutes*.

Il est une autre maniere de déterminer les mesures & les proportions des ordres, dans laquelle il n'entre ni minute ni division certaine, mais on divise leur hauteur suivant l'occasion en autant de parties qu'on juge à propos; c'est ainsi que la base attique se divise ou en trois pour avoir la hauteur du plinte, ou en quatre pour avoir celle du plus grand tor, ou en six pour en constater celle du plus petit, &c.

MODULER, v. n. (*Musique.*) C'est composer ou préluder, soit par écrit, soit sur un instrument, soit avec la voix, en suivant les regles de la modulation. *Voyez* MODULATION. (*Musique.*)

MODURA, (*Géog. anc.*) Ptolomée parle de deux villes de ce nom. Il met la premiere dans l'Inde, en-deça du Gange, chez les Caspiréens; & Castaldus pense que c'est aujourd'hui *Bisnagar.* Il place l'autre *Modura* chez les Pandions, entre Tangala & Acur. Pline nomme cette derniere *Modusa*, *l. VI. c. xxiij.* (*D. J.*)

MODZYR, (*Géog.*) en latin *Modziria*; ville de Pologne, dans la Lithuanie, sur le Pripecz, chef-lieu d'un territoire de même nom, qui est fertile & bien cultivé. *Modzyr* est située dans un marais, entre Turow à l'occident, & Babica à l'orient. *Long.* 46. 45. *Lat.* 52. 5. (*D. J.*)

MOEDE, f. f. (*Com.*) monnoie d'or de Portugal. Elle équivaut à la pistole d'Espagne: la double *moede*, à deux; la *demi-moede*, à une demie. La *moede* vaut 2000 rès du pays. Le rès est une petite monnoie de cuivre. *Voyez* RÈS.

MOELBY, (*Géog.*) riviere de Suede, dans l'Ostro-Gothie. On l'appelle autrement *Rubro*, & elle est remarquable par les perles que l'on y pêche. (*D. G.*)

MOELLE, f. f. (*Physiologie.*) en latin *medulla*; substance grasse, oléagineuse, qu'on trouve en masse dans le milieu des os longs: on l'appelle *suc moelleux*, *huile médullaire*, dans la portion cellulaire de ces mêmes os, & dans celle de tous les autres os qui n'ont pas la même figure.

Mais pour donner une idée plus exacte de la *moelle* conformément à sa nature, nous la définirons un amas de plusieurs petites vésicules membraneuses, très-déliées, qui s'ouvrent les unes dans les autres, & qui sont remplies d'une matiere huileuse, coulante & liquide.

Ces vésicules sont renfermées dans une membrane qui sert d'enveloppe générale à la *moelle*, & cette membrane, qui est parsemée d'un très-grand nombre de vaisseaux, est d'une tissure encore plus fine que la membrane arachnoïde de la *moelle* de l'épine.

La *moelle* ne fait qu'une seule masse dans les endroits où l'os est creusé en canal; car dans ceux où il est spongieux, elle est partagée en plusieurs petites portions qui en remplissent les cellules.

La saveur douce & agréable de ce suc, & sa consistance onctueuse, donnent lieu de croire que c'est un extrait de ce qu'il y a de plus délicat & de plus fin dans la portion huileuse du sang, qui est continuellement filtré dans ce tissu vésiculaire, d'où il se distribue dans toute la substance de l'os.

Entrons dans quelques détails sur la distribution de ce suc médullaire dans les os, sa secrétion, son abondance, son sentiment, son usage, & ses maladies.

Distribution de la moëlle *dans la substance des os.* L'huile médullaire est ramassée dans de petites vésicules qui communiquent les unes aux autres, & qui sont logées dans les parties cellulaires des os aux environs des jointures, d'où il suit que cette huile peut non-seulement se distribuer dans toute la substance de l'os, mais encore passer dans les cavités des jointures, comme Clopton-Havers, qui a parfaitement traité cette matiere, l'a prouvé par diverses expériences.

Suivant cet auteur, l'huile médullaire

peut sortir des vésicules qui la contiennent, de trois manieres différentes. Ou la dérivation s'en fait vers les extrémités de l'os, en conséquence de la communication des vésicules & des lobes, & elle suinte à-travers les pores du cartilage, dont les extrémités des os articulés sont couverts, dans la cavité des jointures, & en facilite le mouvement. Ou cette huile subtile & atténuée entre dans les petites veines, en est absorbée, & se mêle avec le sang. Ainsi, dans certaines maladies aiguës, nous voyons quelquefois toute la graisse du corps entiérement consumée en peu de jours. Ou enfin, cette huile médullaire se disperse dans la substance des os, & procure à leurs parties le degré de cohésion, & au tout le dégré d'onctuosité qui convient.

Les pores transversaux dont les os sont composés donnent issue à l'huile médullaire, les pores longitudinaux la répandent entre les lames des os, & c'est par leur moyen que les interstices que ces lames laissent entr'elles en sont lubrifiés. Cependant cette distribution de l'huile médullaire dans la substance des os n'a lieu que dans les endroits où les lames osseuses sont contiguës les unes aux autres ; car aux environs des jointures où elles laissent entr'elles une distance considérable, il y a des vésicules médullaires à l'aide desquelles l'huile se distribue facilement.

Secrétion de la moëlle. Mais d'où provient cette huile médullaire qui se distribue dans la substance osseuse, & comment se forme-t-elle?

Si on mêle de l'esprit de nitre avec de l'huile d'olives, on a un composé qui ressemble à la *moëlle*, & qui se fond sur le feu, si on laisse ces deux matieres en digestion durant quelques jours, la partie fluide s'exhale, & il reste une masse plus solide. Ne pensons pourtant pas avec quelques Chimistes que la *moëlle* ait une origine semblable, car il n'y a point dans le sang des esprits nitreux développés comme ceux dont on se sert dans cette opération. Un tout autre méchanisme produit la *moëlle*, & c'est du sang artériel que s'en fait la secrétion par un grand nombre de vaisseaux.

Il faut d'abord remarquer que le périoste intérieur des os qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la *moëlle*, distribue les vaisseaux artériels aux vésicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaisseaux veineux, tant grands que petits.

Les arteres qui passent dans la *moëlle* sont différentes de celles qui portent les humeurs vitales dans la substance des os. Lorsqu'une artere de cette nature est parvenue dans la cavité de l'os, elle se divise communément en deux ramifications, dont il part un nombre infini de petites ramifications qui vont aux vésicules médullaires.

L'on découvre par le moyen du microscope, un grand nombre de petits vaisseaux sanguins disposés dans la plus petite vésicule médullaire. De plus, les injections de Ruysch nous ont démontré qu'il y a de tels vaisseaux répandus dans toute la masse de la *moëlle* ; d'ou il suit vraissemblablement que le même méchanisme regne dans toutes les vésicules qui forment cette masse.

Après que la secrétion de l'huile est faite, le reste du sang passe dans de petites veines qui forment en se réunissant, des troncs plus considérables, & ces troncs se terminent enfin en une veine qui sort ordinairement par le même trou qui a servi d'entrée à l'artere. Les petites veines qui partent de la *moëlle*, & entrent dans la substance des os, s'y évanouissent. Peut-être que ces veines rapportent le sang transmis à la *moëlle* par les arteres pour sa nutrition ; car c'est une économie remarquable presque dans toutes les parties du corps, que la nature y a donné aux veines & aux arteres un double emploi ; l'un, par lequel se fait la secrétion d'un fluide ; & l'autre, par lequel se fait la nutrition & l'entretien de la partie.

Les parties dont il s'agit, de blanches & transparentes qu'elles étoient, devenant rouges par l'injection, prouvent ce grand nombre de petits vaisseaux dont nous avons parlé, & conséquemment quantité de vaisseaux lymphatiques. Comme il est démontré que toutes les cavités du corps, grandes ou petites, sont humectées par

une liqueur subtile qui s'exhale, il n'est pas moins nécessaire qu'il y ait dans ces parties de petites veines absorbantes. Il y a encore un grand nombre de filamens nerveux, distribués aux vésicules membraneuses.

En outre, la *moëlle* est environnée d'une membrane qui sert comme de périoste aux os intérieurement. Cette membrane est très-fine, transparente comme le verre, & formée par les tuniques des arteres. Elle est adhérente aux os, 1°. par des petits vaisseaux; 2°. par les petits prolongemens qu'elle envoie dans les pores osseux.

L'usage de ce périoste interne est non-seulement de distribuer des vaisseaux artériels dans les vésicules médullaires, & de recevoir à leur retour des vésicules médullaires, les vaisseaux veineux, mais encore de faciliter l'accroissement & la nutrition des os, par le moyen de ces vaisseaux qui entrent dans leur substance, & en sortent.

Rien donc n'est plus merveilleux que la structure des vaisseaux qui contiennent la *moëlle* & l'huile médullaire. On remarque d'abord la cavité des os traversée par une infinité de petits filets qui forment un réseau. Dans les aires de ce réseau s'insinue une membrane qui forme une infinité de vésicules semblables à une grappe de raisin, dans lesquelles les vaisseaux sanguins déposent une substance huileuse. Tous ces petits filets semblent destinés à soutenir les vésicules, qui dans les sauts tomberoient sans leur appui. Les animaux qui sautent, suivant les observations de Nieuventyt, ont beaucoup de ces filets; mais ceux qui ne sont sujets qu'à des mouvemens peu rapides, comme le bœuf, ont des cavités inégales dans leurs os, qui soutiennent la *moëlle.*

Abondance de la moëlle *& du suc médullaire.* On ne peut douter que l'huile médullaire distribuée entre les lames des os, ne transpire continuellement en grande abondance. Si l'on fait bouillir des os de bœuf, on verra combien est grande l'abondance de cette huile médullaire logée dans les parties caverneuses des os; si l'on broie, ou si l'on bat avec un marteau l'extrémité des os, après qu'on en aura ôté toute la *moëlle*, on verra sortir une grande quantité de cette huile médullaire. C'est encore la raison pour laquelle certains os font un si bon feu. Par la même cause, les squelettes les mieux préparés deviennent jaunes.

C'est en effet le plus grand obstacle qu'on trouve lorsqu'on veut blanchir les os, & en faire un squelette; car si l'on n'a soin de les percer par un bout, & d'en tirer entiérement la *moëlle*; si l'on n'y seringue plusieurs fois des eaux propres à emporter cette matiere onctueuse, on voit dans quelque temps, qu'un os qui paroissoit blanc d'abord, devient extrêmement jaune ensuite; parce qu'à la moindre chaleur l'huile médullaire qui y est restée, transude naturellement, & peu-à-peu des lames internes vers les lames externes.

C'est aussi pour quoi les ouvriers qui emploient des os dans leurs ouvrages, ont la précaution de les scier en long, pour en ôter exactement toute la *moëlle*, & même le tissu spongieux, afin que la blancheur de l'os ne soit point altérée.

Sentiment dont la moëlle *est susceptible.* Les anciens & les modernes ont parlé avec tant d'incertitude du sentiment que peut avoir la *moëlle*, que M. Duverney s'est cru obligé de l'examiner avec soin. Voyant dans les hôpitaux panser ceux qui avoient un bras ou une jambe coupés, il fit toucher un peu rudement la *moëlle* qui étoit à découvert, & le malade aussi-tôt donna des marques d'une nouvelle douleur; mais comme cette premiere expérience ne lui parut pas convainquante, il eut recours à une seconde qui ne lui laissa aucun sujet de doute.

Il fit scier, en présence de MM. de l'académie des Sciences, (*Mém. de l'acad. des Scienc. année* 1700.) l'os de la cuisse d'un animal vivant, & ayant fait ôter les chairs & les membranes pour laisser le bout de l'os entiérement à nud, après avoir laissé passer les cruelles douleurs que cette opération causoit à l'animal, il plongea un stilet dans la *moëlle*, & aussi-tôt on vit que l'animal donnoit des marques d'une très-vive douleur. Cette

expérience ayant été réiterée plusieurs fois avec le même succès, il n'y a pas lieu de douter que la *moëlle* n'ait un sentiment très-exquis.

Mais il ne faut pas s'imaginer que ce sentiment soit dans la *moelle* même, c'est-à-dire dans cette huile fine & fluide qui fait proprement la *moelle*; car la *moelle* considérée de la sorte, n'est pas plus susceptible de sentiment que le sang renfermé dans les veines. Il faut donc l'attribuer aux petites vésicules membraneuses qui contiennent la *moelle*, & qui seules peuvent avoir un sentiment si délicat. Donc, quand l'on dit que les moindres impressions sur la *moelle* excitent des sensations douloureuses, cela ne doit s'entendre que de sa portion membraneuse qui est très-sensible, parce qu'elle est parsemée de nerfs.

Les usages de la moelle. La *moelle* & le suc moëlleux ont des usages qui leur sont communs avec la graisse, & d'autres qui leur sont particuliers.

Hippocrate & Galien ont cru que la *moelle* servoit de nourriture aux os, tant parce qu'ils ne voyoient point de vaisseaux sanguins se distribuer dans le corps de l'os, que parce qu'à mesure que les os sont longs, leur cavité est plus ample & plus capable de soutenir une grande quantité de suc moëlleux pour leur nourriture.

Il faut avouer que cette opinion a quelque apparence de vérité. Cependant on ne peut l'adopter, quand l'on considere que la partie solide des os des jeunes animaux est réellement parsemée d'un grand nombre de vaisseaux sanguins; qu'il y a plusieurs os qui sont tout-à-fait solides, & dépourvus de *moelle*, comme les osselets de l'oreille, le bois des cerfs & des daims, & que cependant ces os ne laissent pas de se nourrir; qu'il y a d'autres os qui sont creux, & qui ne sont revêtus que d'une membrane glanduleuse, comme les cavités qui se trouvent entre les deux tables de certains os du crâne, & qu'on nomme *sinus*. On sait aussi que les feuilles osseuses qui tiennent lieu de diploé dans le crâne de l'éléphant, sont sans *moelle*, & tapissées seulement d'une membrane parsemée de plusieurs vaisseaux. Le creux des os, dont les pattes des homars & des écrevisses sont composées, est aussi sans *moelle*, & n'est rempli que de muscles qui servent à leur mouvement: & cependant tous ces os ne laissent pas de se bien nourrir. On peut enfin ajouter que ce n'est pas seulement pour enfermer & conserver la *moelle*, que les os sont creux; mais que c'est principalement afin qu'ils soient moins pesans, sans être moins fermes.

Il est donc plus vraissemblable de croire que l'usage de l'huile médullaire sera de lubrifier les jointures, & de s'insinuer entre les lames des os pour entretenir la cohésion des parties terrestres des corps osseux, & faire entr'elles l'office d'une espece de glu.

Cette conjecture s'appuie par les raisons suivantes.

1°. Lorsque cette huile médullaire vient à manquer, par la vieillesse ou les maladies qui l'ont épuisée, ce mouvement des jointures devient plus rude & plus pénible; & les os privés de ce suc, ou abreuvés de ce suc quand il est vicié, se brisent bien plus aisément. 2°. Que les os qui font de grands mouvemens, & qui par-là pourroient trop se dessécher, sont abondamment pourvus de *moelle* ou d'huile médullaire, de même que les parties où la nature a fourni plus de graisse, sont celles d'ordinaire, où les muscles ayant plus d'action, ont plus besoin d'être humectés. De-là vient qu'il y a beaucoup moins de *moelle*, à proportion dans les jeunes os, qui sont tendres & flexibles. 3°. Si l'on dépouille les os de cette huile, par le moyen du feu, ils deviennent friables; & si après les avoir calcinés par un feu violent, on les plonge dans l'huile, ils recouvrent de rechef leur consistance.

On objecte contre ces raisons, que le cerf qui court avec tant de légéreté, a moins de *moelle* dans les os longs que d'autres bêtes qui marchent très-lentement. Mais l'on peut répondre, que, si l'exercice du cerf le prive d'une abondance de *moelle* dans les os longs, l'huile médullaire qui y est répandue, ou dans les jointures, y supplée & facilite également sa course légere.

Maladies que produit la moelle *altérée.* Il est aisé de concevoir que l'huile mé-

dullaire séparée du sang artériel, accumulée dans les vésicules, ou dispersée dans les parties celluleuses des os, peut être sujette à diverses maladies, car elle peut être viciée à plusieurs égards.

Il y aura maladie dans les os, lorsque les vésicules qui contiennent l'huile médullaire, seront affectées; si la corruption de cette huile est considérable, il en résultera un grand nombre de maux. Si l'huile médullaire est en stagnation dans ses vésicules, dans ses émonctoires, ou dans les interstices des os, & s'il arrive que le mouvement & la chaleur vitale la rendent acrimonieuse, putride & sanieuse, la secrétion en sera interrompue, il y aura obstruction dans les vaisseaux qui servent à sa distribution, & dans ceux qui sont destinés à sa secrétion, & il surviendra inflammation dans ses vésicules. Il en suivra donc suppuration ou putréfaction gangreneuse, & corruption des fluides & des solides. La substance de l'os en deviendra altérée, & cette altération sera nécessairement suivie de douleurs violentes, de chaleurs, de pulsations, de tumeurs, d'abscès, & de carie. *Voyez* sur ces maladies, Boerhaave & son savant commentateur Vanswieten.

Contes faux sur la moëlle. On a fait bien des contes sur la *moelle*, lesquels, comme il arrive ordinairement, se sont évanouis à l'examen, & M. Duverney en a pris la peine. Il a vérifié que la *moelle* ne souffroit aucun changement dans les divers aspects de la lune; que sa qualité n'augmentoit point ou ne diminuoit point suivant le cours de cet astre, mais suivant la bonne nourriture ou le repos que prenoit l'animal; que les os ne sont pas moins pleins de *moelle* à la nouvelle qu'à la pleine lune; que ceux des lions sont creux & remplis de *moelle*, contre le sentiment d'Aristote; enfin, que ceux du cheval ne sont point sans *moelle*, contre l'opinion populaire.

La moëlle *dans les animaux est liquide*. La *moëlle* des animaux est toujours coulante & liquide, tandis qu'ils sont en vie; si elle nous paroît avoir de la consistance après leur mort, & principalement après qu'elle est cuite, cela provient d'un côté, de l'interruption de sa circulation & du froid de l'air qui l'a congelée; & de l'autre côté, de ce que le feu faisant évaporer ce qu'il y a de plus aqueux, donne plus de consistance au reste.

La *moëlle* est emolliente comme la graisse, & n'a pas d'autre qualité, ni celles de divers animaux n'ont pas plus d'efficace les unes que les autres.

Il faut lire & relire Clopton Havers sur cette matiere de *Phisiologie*; son ouvrage écrit originairement en Anglois, est traduit en latin. Il a le premier découvert dans chaque articulation, des glandes particulieres, d'où sort une substance mucilagineuse, qui sert avec la *moëlle* que les os fournissent, à humecter, lubrifier les jointures & les parties qui y ont leur emboîtement. Il y a aussi fait quelques découvertes sur le périoste, & plusieurs sur la *moëlle* en particulier. Mais Jacques de Marque a soutenu le premier, que la *moëlle* ne servoit pas à la nourriture des os, & a fait pour le prouver, un livre exprès qui est aujourd'hui fort rare, & qu'il mit au jour à Paris en 1609, *in-8°*. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

» *Nous allons transcrire les observa-*
» *tions de M. le Baron de Haller sur la*
» *moëlle.* »

§. MOELLE, (*Anat.*) L'organe dans lequel est déposée la *moëlle*, est le même que celui de la graisse, & l'analogie est égale entre les deux liqueurs & leur organe secrétoire.

Ce sont des vésicules accumulées & qui communiquent ensemble, elles font ensemble une espece de saucisse, qui remplit le tuyau médullaire de l'os.

On est en doute s'il y a une membrane entiere & continue, qui enveloppe toute cette saucisse, & qui tapisse la cavité médullaire de l'os. Dans les cavités du crâne & des sinus médullaires la question n'est pas obscure; les deux surfaces de la cavité ont leurs membranes. Il n'en est pas de même dans les tuyaux médullaires; j'ai souvent cherché à m'en éclaircir dans les animaux, ou naiſ-

ſans, ou contenus encore dans le ventre de la mere : il m'a paru que la *moëlle* ſe détachoit en maſſe de l'os, & que par conſéquent il n'y a point de périoſte interne. Cette apparence n'étoit cependant pas vraie ; car bien certainement il paſſe de l'os à la *moëlle*, & réciproquement de la *moëlle* à l'os, un grand nombre de petits vaiſſeaux, dont l'injection réuſſit quelquefois. Il n'eſt donc pas vrai que la *moëlle* ſoit véritablement libre & détachée de l'os. Je pencherois cependant à croire, que pour la ſûreté même de ces vaiſſeaux, il doit y avoir une membrane, qui les affermiſſe contre l'os ; peut-être eſt-ce une cellulofité trop fine, pour qu'on puiſſe la démontrer.

La maſſe médullaire a dans le corps de l'os les mêmes vaiſſeaux que la ſubſtance de l'os. Un grand tronc nourricier, deux ailleurs ou trois, percent obliquement le tuyau de l'os, & ſe rendent en droiture dans la *moëlle*, preſque dans ſon milieu. Une branche remonte vers l'extrémité ſupérieure de l'os, une autre deſcend vers l'extrémité inférieure : cette artere nourriciere donne une infinité de branches aux cellules médullaires. C'eſt elle qui dépoſe ſans doute la *moëlle* dans ces cellules, car l'injection fine & l'eau ſur-tout y paſſe depuis l'artere & les remplit.

Mais cette même artere, avant que d'arriver à la *moëlle*, a donné une infinité de petites branches, qui rampent entre les lames de l'os, qui le pénetrent de tous côtés, & qui amenent avec elles cette cellulofité, compagne inſéparable des vaiſſeaux, qu'on a regardé comme le réſeau fondamental des os. C'eſt cette cellulofité, avec les vaiſſeaux qui reſte ſeule de la ſubſtance d'un os diſſous par les acides.

Ce ſont ces mêmes chemins, par leſquels la *moëlle* ſuinte, lorſqu'elle eſt corrompue : elle jaunit alors ; cette couleur infecte ſucceſſivement toute la ſubſtance de l'os, elle arrive même juſqu'à la ſurface qui regarde le périoſte, & la couvre d'un enduit gras & gluant. On a regardé ces pores comme ſéparés des chemins des vaiſſeaux, & comme formés exprès pour le paſſage de la *moëlle*, mais c'eſt faute d'avoir rempli les vaiſſeaux. Si on avoit pris cette précaution, on auroit vu qu'il n'y a point d'autres canaux, qui depuis le tuyau médullaire conduiſent à la ſurface extérieure de l'os.

Dans les épiphyſes l'artere vient en partie de celle du corps de l'os, qui perce la croûte cartilagineuſe pour pénétrer dans la ſubſtance cartilagineuſe de l'épiphyſe. Mais les arteres principales de l'épiphyſe s'y rendent par des puits dont l'épiphyſe eſt toujours gravée, & leurs troncs ſont différents de l'artere nourriciere.

Les arteres ſont plus apparentes que les veines de la *moëlle*, elles en ſont accompagnées cependant, puiſqu'une veine injectée d'eau, remplit de cette humidité les véſicules cellulaires. On a même cru y voir entrer des vaiſſeaux lymphatiques & des nerfs. Je n'ai aucune expérience particuliere à offrir là-deſſus.

Si effectivement des nerfs entrent dans la ſubſtance de la *moëlle*, elle ſera ſenſible à proportion de la grandeur de ces nerfs. J'ai cependant de la peine à me rendre à l'expérience unique de Duverney, qui d'ailleurs eſt équivoque, puiſqu'il faut faire naître dans un animal des douleurs énormes, lorſqu'on lui ampute un os, la ſeule peur peut le faire jetter les hauts cris à la vue d'un inſtrument. Il eſt ſûr du moins que toute cette grande ſurface oſſeuſe, qui forme la boîte du crâne, ne reçoit pas le moindre nerf de la dure-mere, puiſque cette membrane elle-même en eſt dépourvue. Et je ſuis trop ſûr d'avoir vu trépaner & percer le crâne dans une perſonne très-préſente, ſans qu'elle en ait reſſenti la moindre douleur. C'eſt donc un ſujet à recommander à de nouvelles recherches, pour ſe confirmer ſur l'exiſtence ou ſur la non-exiſtence des nerfs de la *moëlle*.

La *moëlle* eſt une graiſſe peu différente de la graiſſe ordinaire : la liqueur rougeâtre même, qui remplit les petites cellules du tiſſu ſpongieux des épiphyſes ne differe pas eſſentiellement de la *moëlle*.

Ruyſch a remarqué que dans les corps humains tirés des ſépulcres, & la graiſſe, & la *moëlle*, & cette humeur rouge des épiphyſes, eſt un véritable ſuif ſec & ſolide.

E 2

Comme la graisse du reste de l'animal, la *moëlle* est du nombre des humeurs crues & peu animalisées, elle est pleine d'un acide fort visible & fort abondant. C'est une raison de plus pour ne pas admettre une qualité, qu'on a attribuée à la *moëlle*, c'est celle de servir d'aliment à l'os. La matiere nutritive doit certainement être naturalisée à l'animal, & semblable à la partie qu'elle nourrit: mais les os sont sans acide, & l'acide abonde dans la *moëlle.*

Le dégraissement, qui est la suite des fievres & du mouvement musculaire, prouve évidemment que la *moëlle* rentre dans les veines d'un animal, dont la circulation est accélérée. Les animaux qu'on envoie des provinces éloignées aux boucheries d'une capitale, y arrivent sans *moelle;* un peu de repos la fait renaître.

La *moelle* ne nourrit pas les os, mais elle peut contribuer à les rendre plus flexibles, & à leur ôter une sécheresse que la fragilité accompagneroit: elle suinte apparemment dans l'animal en vie par les pores & les canaux qui amenent les vaisseaux dans les intervalles des lames osseuses.

Elle suinte encore à travers les croûtes cartilagineuses, & fait une partie essentielle de la glaire articulaire. Non-seulement elle pénetre ce cartilage, & le jaunit dans les cadavres; mais on a vu une liqueur colorée, dans laquelle on avoit enfoncé le cartilage de l'épiphyse, poussée par le poids de l'air, pénétrer par le cartilage, & arriver dans le tuyau médullaire. (*H. D. G.*)

§ MOELLE ALONGÉE, (*Anat.*) On appelle de ce nom la partie de la *moelle* de l'épine, qui est renfermée dans le crâne, quoique continue à la partie qui est placée dans la cavité des vertebres. Je ne parlerai ici que de ce qui est essentiel à cette *moelle*, sans m'étendre sur les autres parties du cerveau.

Pour se faire une idée de la *moelle alongée*, il faut connoître les corps cannelés & les couches des nerfs optiques, puisque ce sont ces deux paires de colones médullaires qui la composent.

Des deux éminences qui font le pavé du ventricule latéral du cerveau, l'antérieure est appellée le *corps cannelé;* il est plus grand & plus extérieur. Il commence par une élévation arrondie, & devient plus étroit, à mesure qu'il s'éloigne de l'axe des deux ventricules: il descend dans la jambe descendante du ventricule, & se confond avec les couches, pour former la colonne antérieure de la *moelle* cérébrale. Il s'éleve comme un bas relief de dessous la *moelle* du cerveau, avec laquelle sa base se confond.

Sa surface extérieure est corticale & grisâtre: divisé par une section perpendiculaire, il découvre sa partie médullaire; elle est continue en arriere; en se portant en avant, elle se divise en de petites îles blanches, séparées par un peu de substance corticale: ces colonnes sont plus longues dans la partie postérieure des corps cannelés; elles deviennent plus petites & plus courtes, à mesure que ce corps approche de l'axe. On ne les a pas bien dessinées encore.

Outre ces colonnes il y a de petites îles médullaires, formées en traits de diverses grandeurs, répandus dans la substance corticale des corps cannelés.

Les quadrupedes ont des corps cannelés assez semblables à ceux de l'homme. Dans les oiseaux, ils sont entiérement corticaux, & les poissons n'ont rien d'analogue.

Le ruban postérieur du corps cannelé a été appellé *centre* par Vieussens, qui a pris plus d'une fois ce terme dans un sens peu mathématique. Ce ruban est médullaire, il accompagne le bord postérieur du corps cannelé, & une veine considérable, qu'il presse contre ce corps. Son extrémité postérieure descend dans la corne descendante du ventricule, & y paroît dans la longueur d'un pouce: il se confond alors par plusieurs fibres avec la *moelle* du cerveau. Son extrémité antérieure s'attache par un filet considérable au pilier antérieur de la voûte, par un autre encore plus considérable à la commissure antérieure du cerveau, & par un troisieme à la *moelle* du cerveau sous les corps calleux.

Je ne trouve pas ce ruban dans Winslow.

Les couches des nerfs optiques sont deux autres éminences plus petites, à-peu-près ovales; elles s'attachent naturellement par

un plan rectiligne, & se confondent fort souvent; elles s'écartent ensuite l'une de l'autre, se portent en-dehors, descendent avec la corne descendante du ventricule, reviennent ensuite en se recourbant en-dedans, toujours en descendant, sortent du ventricule, & donnent naissance au nerf optique, dont nous parlerons à l'*article* Œil, & forment la partie supérieure des jambes de la *moelle alongée*.

De la convexité supérieure & antérieure de ces mêmes couches il s'éleve une bosse à côté du centre demi-circulaire, qui s'applanit postérieurement: elle paroît naître de la pression de la voûte qui appuie sur les couches.

La couche droite s'unit à la gauche devant la glande pinéale: du cordon qui les unit, s'éleve une espece de nerf qui se porte droit en devant & en-haut par le bord de la couche, est horizontal ensuite, finit par descendre, & se termine dans le centre semi-lunaire & dans la commissure antérieure du cerveau, & quelquefois dans le pilier antérieur de la voûte. Ce même trait semblable à un nerf, reçoit souvent un filet médullaire de la glande pinéale.

Les couches sont corticales à leur surface dans le ventricule; ils n'ont pas de lignes dans leur intérieur. Elles sont creuses dans les oiseaux & dans les poissons; elles renferment dans ces classes d'animaux, un ventricule particulier, & elles y sont presqu'entiérement détachées du cerveau.

Les jambes de la *moelle alongée*, ou les piliers médullaires du cerveau, sont formées en-dessous & en-dehors par les corps cannelés; en-dedans & en-dessus par les couches, & dans le reste de leur grosseur par la *moelle* du cerveau, qui se réunit du lobe antérieur & du postérieur. Il se forme de ces portions médullaires une colonne ronde, mais applatie, sillonnée par des traits, qui en suivent la longueur. La colonne droite s'incline vers la gauche; elles s'unissent à l'extrémité antérieure du pont de Varole; elles se portent un peu en arriere & diminuent en même temps de grosseur.

La colonne droite se joint à la fin effectivement à la colonne gauche, mais cette union n'est pas apparente, parce que les piliers du cervelet se jettent sur les piliers du cerveau, & les couvrent dans la situation dans laquelle on est obligé de démontrer la base du cerveau dont la surface inférieure devient la supérieure.

Les piliers du cerveau continuent leur chemin pour former ce qu'on appelle proprement la *moelle alongée*, par deux plans de fibres convergentes, que recouvrent les fibres du cervelet. De ces deux plans, l'inférieur, que l'on découvre le plus aisément, & qui est le plus superficiel, se termine dans le corps pyramidal. Le supérieur, séparé du précédent par des fibres transversales, nées du cervelet, fait la partie supérieure & postérieure de la *moelle alongée*. M. Petit, l'ancien l'a même conduit jusqu'aux éminences olivaires.

Les éminences papillaires sont hémisphériques, & sont assez bien définies par le nom qu'on leur donne. Elles sont médullaires dans leur surface, & corticales dans leur intérieur; & il en sort une de chaque bord intérieur des piliers du cerveau sous les piliers de la voûte.

Au devant du troisieme ventricule une poutre médullaire passe de la *moelle* du cerveau du côté droit, à celle du côté gauche, c'est la commissure antérieure du cerveau. Elle est formée par le trait médullaire des couches optiques, par le centre demi-circulaire, & quelquefois par les piliers antérieurs de la voûte. Les oiseaux ont cette commissure, & même les éminences mamillaires.

Une autre poutre médullaire, assez semblable, va d'une couche à l'autre, de leur partie la plus inférieure; elle est grosse & ronde, on l'appelle la *commissure postérieure*, elle est dans mes observations plus grosse & plus antérieure que le filet médullaire formé par l'union des deux traits blancs des couches.

Pour former le pont de Varole, la *moelle* du cervelet s'unit avec celle du cerveau. Les piliers médullaires du cervelet sont formés par la réunion de toutes les branches de l'arbre de vie; ils en sont le tronc commun; ils sont médullaires, & leur intérieur est traversé par des fibres corticales dentelées & faites en réseau.

Chaque pilier se termine à trois places

différentes. La partie la plus considérable est celle du milieu ; elle se rapproche du pilier de l'autre côté, jusqu'à ce qu'elle le joigne, & leur contact est marqué par une légere rainure, dans laquelle est placée l'artere basilaire. Leurs fibres sont transversales, elles se jettent sous les piliers médullaires du cerveau, & font comme un pont, qu'on auroit jetté sur le confluent de deux rivieres. C'est l'origine du nom que Varole a donné aux corps réunis des piliers du cervelet & du cerveau.

Cette dénomination n'est cependant pas exacte : un pont est bien séparé de sa riviere, mais les fibres médullaires du cervelet s'entrelacent avec celles du cerveau : elles font la couche la plus inférieure & transversale des fibres médullaires du pont : les fibres longitudinales du cerveau sont placées, au-dessous d'elles : d'autres fibres transversales du cervelet sont au-dessus de celle-ci : elles sont mêlées de substance corticale : un autre plan de fibres longitudinales du cerveau est au-dessus de celle-ci. D'ailleurs les fibres du cervelet ne sont pas exactement transversales : elles le sont davantage dans la partie postérieure du pont, elles remontent un peu dans sa partie antérieure.

Le pont est une espece d'ovale dont les deux bouts sont applatis ; la surface est médiocrement convexe : un petit vallon le sépare de la *moelle alongée*. Il ne se trouve pas dans les oiseaux.

Outre les fibres qui contribuent à former le pont, les piliers du cervelet donnent d'autres paquets de substance médullaire. Il y en a une partie qui remonte vers le cerveau, & qui forme avec la substance de ce viscere une espece d'isthme. Elle se termine sous les éminences inférieures. Cette réunion est composée, un paquet transversal va de la colonne médullaire droite du cerveau à la gauche, sous les éminences que je viens de nommer. Il produit quelquefois le nerf de la 4e. paire.

Plus bas que ce paquet transversal, les deux piliers, qui du cervelet vont au cerveau, sont joints par une lame médullaire couverte de vaisseaux, qu'on peut injecter, & de la pie-mere, qui se rétrécit en remontant, & qui s'écarte en descendant comme une parabole. Elle est perpendiculaire, & fait la paroi postérieure du quatrieme ventricule. On l'a appellée la *grande valvule du cerveau*. Il s'en détache quelques fibres qui s'étendent vers les éminences inférieures, qu'on appelle *testes*, & une partie de ces fibres s'attachent aux gros piliers médullaires du cervelet.

Des mêmes piliers médullaires, qui du cervelet remontent au cerveau, se détachent d'autres fibres, dont quelques-unes forment le plus souvent le nerf de la quatrieme paire : d'autres se vont rejoindre aux fibres transversales du pont de Varole.

D'autres colonnes médullaires descendent des grands piliers du cervelet, en se rapprochant, & finissent par se toucher : elles se perdent dans la *moelle* de l'épine, & leur extrémité est renflée comme une espece de massue. Du côté intérieur de ces éminences, il y a quelquefois des éminences corticales moins bien terminées.

Pour donner la description du quatrieme ventricule, intimement liée à celle de la *moelle alongée*, il faut la faire précéder de celle du troisieme ventricule.

Les piliers du cerveau qui convergent contre le pont, se rejoignent à la fin, mais ils conservent une trace de leur séparation; c'est une rainure qui est tracée sur la face supérieure de leur partie réunie. Au-dessus de cette rainure, & entre les deux couches optiques, il y a une cavité imaginaire, car elle l'est en effet, & ne devient telle que par la séparation des deux couches, qui se touchent dans l'homme vivant. Cette cavité est le troisieme ventricule. Quand les couches se confondent, ce qui arrive très-souvent, ce ventricule est partagé alors dans la partie supérieure, sur laquelle repose le grand plexus vasculaire mitoyen & la voûte, & la partie inférieure, qui est la rainure tracée sur la *moelle alongée*. Le pavé de ce ventricule est inégalement élevé ; c'est sa partie moyenne qui est la plus haute.

Je ne connois pas les fibres croisées de la rainure.

Je ne parlerai pas du terme antérieur du troisieme ventricule ; il n'a aucune liaison avec la *moelle alongée*. Mais le terme postérieur y est intimement lié.

La *moelle* du cerveau, dont nous avons décrit les gros piliers, ne se termine pas uniquement par ces piliers. La partie postérieure descend rapidement derriere les couches optiques, & fait la partie la plus supérieure du pont. C'est cette région de la *moelle* cérébrale, placée entre le cerveau & le cervelet, qu'on a nommée *isthme.*

De la partie droite de l'isthme à la gauche se prolonge une éminence figurée, presque perpendiculaire. Sa surface postérieure est élevée en bosse, & taillée à quatre bosses transversales, dont la partie la plus voisine de l'axe est un segment de sphere, qui se dégrade vers les bords de l'isthme, & se termine par des fibres médullaires.

De ces collines la paire supérieure a reçu le nom de *nates*. L'imagination peu décente des anciens a regardé l'éminence figurée comme le bas du dos d'un homme, & dans cette idée la ressemblance est assez juste. Elle est moins exacte pour les collines inférieures, qui sont à-peu-près égales en grandeur aux supérieures, & qui par conséquent ne portent pas à bien juste titre le nom de *testes*. Elles sont un peu plus séparées & plus blanches. L'intérieur de toutes ces quatre éminences a de la *moelle* mêlée de filets corticaux. Le fond même, dont elles s'élevent, est mêlé de la même substance. Les quadrupedes, les oiseaux & plusieurs poissons ont à-peu-près la même éminence transversale, mais les quadrupedes seuls ont les quatre bosses.

La glande pinéale, devenue célebre par une hypothese peu fondée, est placée sur ces éminences, ou derriere elles. Elle est ovale & terminée en pointe postérieurement. Sa substance est corticale, & la base médullaire. Elle est très-souvent remplie de grains de sable. Elle manque aux oiseaux, & ne se trouve ni dans tous les quadrupedes, ni dans toutes les especes de poissons.

Elle produit deux filets médullaires, qui vont s'attacher au trait blanc des couches optiques, ou dans les couches à côté de ce trait.

Le quatrieme ventricule est une cavité imaginaire, car tout est plein dans le corps de l'animal, terminée par les paquets médullaires qui montent & qui descendent depuis le cervelet. Son milieu est plus large, l'extrémité supérieure arrondie, & sa figure à-peu-près ovale.

Son plancher antérieur est le pont de Varole, & le milieu du ventricule y est continué par une rainure, que l'on a comparée à une plume à écrire, ou plutôt à un roseau taillé pour cet usage; cette rainure se continue dans la *moelle* de l'épine.

Il est fermé postérieurement par la grande valvule & par le cervelet.

Il a son plexus choroïde, particulier, qui a même des vésicules comme les plexus antérieurs du même nom. Il est revêtu de la pie-mere.

De la rainure, qu'on a comparée à une plume, il part plusieurs fibres médullaires. La premiere va se joindre à la ligne médullaire transversale, qui est à la partie supérieure de la grande valvule. Deux autres, ou plusieurs même, vont en remontant composer le nerf mou de la septieme paire. Une ou deux vont plus inférieurement joindre la huitieme paire.

Entre la *moelle* du cerveau, qui descend vers le pont & l'éminence figurée, le troisieme ventricule communique avec le quatrieme par un canal auquel on a donné le nom d'*aqueduc de Sylvius*. Il étoit connu de Vesale, & même de Berenger & de Galien.

La *moelle alongée* proprement dite est le commencement de la *moelle* de l'épine, séparée, par un valon du pont de Varole, & absolument continue avec le reste de la *moelle* de l'épine. Sa partie la plus large est celle qui répond au pont; elle va se rétrecir contre le grand trou de l'occiput, & s'applanit.

Son commencement a quatre éminences qui sortent en maniere d'un bas relief. Les plus extérieures sont plus courtes, ovales & obtuses. On les appelle les *corps olivaires*. Les intérieures sont plus saillantes; elles se terminent en pointe en-dessous. On les appelle *pyramidales*.

Un sillon sépare ces petites bosses; se continue dans la *moelle* de l'épine, comme le sillon postérieur, & la pie-mere y entre également avec de petits vaisseaux. Les levres de cette rainure sont un peu enflées.

Quand on écarte ces levres, on découvre des fibres médullaires, qui de la colonne droite de la *moelle alongée*, passent à la colonne gauche. Elles sont transversales, & je n'ai pas vu qu'elles se croisassent.

L'intérieur de la *moelle alongée* a de la substance corticale mêlée avec la *moelle*, & qui forme des lignes.

Après ce précis anatomique, je ne dois pas omettre la partie physiologique. Elle mérite d'autant plus d'être approfondie, que les auteurs modernes placent dans la *moelle alongée* le siege de l'ame. Il y a plusieurs raisons à donner pour cette opinion. Les nerfs naissent à-peu-près généralement du pont de Varole, ou de la *moelle alongée*. Mais les expériences faites sur des animaux vivans prouvent encore davantage. Cette recherche demande de l'exactitude.

Il est évident que le siege de l'ame doit être dans la partie du corps animal dans laquelle l'ame sent & dans laquelle naissent les mouvemens des muscles.

La cause du sentiment de l'ame réside sans doute dans toute la *moelle* du cerveau. On a vu de violentes douleurs de tête faire le malheur de la vie entiere d'un homme. On a ouvert le crâne, après que la mort avoit mis fin à ses malheurs. On a trouvé la cause du mal dans la *moelle* du cerveau, blessée par des exostoses ou des esquilles, rongée par des abcès, comprimée par du sang épanché ou par des tumeurs & des excrescences.

Dans l'animal vivant, dans l'homme, on a comprimé le cerveau pour faire l'expérience, la nature a produit elle-même cette impression par du sang & de la matiere épanchée sur le cerveau. L'homme & l'animal ont perdu le sentiment, & se sont assoupis. J'ai vu ronfler un chien, quand la compression étoit un peu forte.

On a trépané l'homme assoupi; on a enlevé le sang ou l'os enfoncé, qui pressoit le cerveau, il a repris les sens & les fonctions de la vie humaine. (1)

Il n'est donc pas douteux que la cause du sentiment ne réside dans la *moelle* du cerveau, & généralement dans la *moelle* de l'encephale, qui se réunit pour former la *moelle alongée*. On n'a pas, à la vérité, assez séparé dans les expériences l'effet de la compression de la *moelle* seule du cerveau d'avec celle de la *moelle alongée* seule, & l'expérience est difficile à faire. Une pression légere ne produit pas des effets assez sensibles; une pression violente de la surface du cerveau étend son pouvoir sur la *moelle alongée*.

Comme cependant les nerfs naissent généralement de cette *moelle*, comme ces nerfs ne peuvent que rappeller au cerveau les impressions des objets extérieurs, dont les nerfs seuls sont les conducteurs, il n'est pas douteux que ce ne soit à l'origine de ces nerfs, que les impressions des corps sensibles se représentent à l'ame. Comme cependant l'origine d'un nerf peut être plus éloignée, que sa séparation visible de la *moelle alongée*, il est impossible de déterminer exactement la part que peut avoir au sentiment le cerveau seul, ou le cervelet seul, d'avec celle que la *moelle alongée* y a certainement. Il paroît plus que probable, par le résumé qui résulte des maladies & des expériences faites sur des animaux vivans, que toutes ces parties médullaires sont la cause du sentiment, & que l'encéphale entier peut être regardé comme le siege de l'ame.

Pour le siege, d'où naît le mouvement volontaire, la *moelle alongée* y paroît avoir une part plus exclusive. J'ai coloré le scapel avec du cinabre. J'ai blessé la *moelle* du cerveau à différentes profondeurs. Je reconnoissois la profondeur de la plaie, parce que la *moelle* y étoit colorée, & j'ai vu que les violentes convulsions ne naissent presque jamais par les blessures superficielles du cerveau, & qu'il faut enfoncer l'instrument dans les couches optiques, dans les corps cannelés, dans le pont de Varole, dans la *moelle alongée*,

(1) On voit dans l'*Histoire* de l'académie royale des Sciences, *année* 1714, un exemple d'un fœtus né sans cerveau, sans cervelle ni *moëlle de l'épine* du dos quoique fort bien conformé à tout autre égard. Il étoit à terme; il a vécu deux heures, & même a donné des signes de vie, lorsqu'on lui a répandu de l'eau sur la tête en le baptisant.

ou dans le cervelet, pour faire naître ces convulsions.

Ce qu'on peut conclure de cette expérience, qui a été vérifiée très-souvent, c'est que les parties que je viens de nommer, ont plus de part au mouvement animal, que n'en a la surface du cerveau ou même le corps calleux; je n'exclus pas pour cela ces parties superficielles. Elles sont absolument semblables aux parties profondes; la *moelle* n'en differe pas. Si la *moelle* centrale du cerveau donne naissance aux mouvemens animaux, il n'est pas problable que les parties superficielles de la *moelle* cérébrale, si semblables en tout aux profondes, & si évidemment continues avec elles, soient dénuées du pouvoir de produire des mouvemens dans l'animal. Ce n'est qu'un plus grand pouvoir d'en produire que possedent les parties centrales, sans que cet avantage soit exclusif. (*H D. G.*)

§ MOELLE DE L'ÉPINE, (*Anat.*) La *moelle de l'épine* est absolument continue à la *moelle* alongée, & n'en differe que par la place. Comme il y a des animaux sans tête, mais qui ne sont pas dépourvus de nerfs, la *moelle de l'épine* se trouve dans des animaux, qui n'ont point de cerveau, & dans la plus grande partie des insectes, le cerveau ne consiste qu'en deux petits tubercules; & qui ne sont que la premiere paire de ganglions, dont leur *moelle de l'épine* est pourvue, & qui méritent à peine le nom de *cerveau*.

Dans l'homme cette *moelle* est une espece de cylindre, mais dont la figure n'est pas uniforme. Elle a le plus de largeur à sa sortie par le grand trou occipital, elle devient un peu plus étroite dans les premieres vertebres du cou, & plus grosse dans les dernieres. Elle diminue de nouveau de diametre en descendant par le dos, elle grossit un peu dans les dernieres vertebres de la même classe, elle finit entre la premiere & la seconde vertebre des lombes par deux tubercules placés à la suite l'un de l'autre; le premier ovale, & le dernier terminé en cône. A son origine cette *moelle* est applatie pardevant & par derriere: elle est quarrée, obtuse dans le dos, & ses tranchans latéraux y ont plus de largeur. Sa direction suit celle des vertebres.

Les deux rainures dont j'ai fait mention en parlant de la *moelle* alongée, se continuent dans toute la longueur de la *moelle de l'épine*, mais ce n'est que l'antérieure de ces rainures qui se continue jusqu'à la fin; la postérieure est moins marquée, parce qu'il n'y a pas d'artere spinale postérieure. L'antérieure qui loge son artere, partage profondément la *moelle*.

La *moelle de l'épine* est blanche extérieurement, & sa substance en général est médullaire; il y a cependant quelque chose de cortical dans son intérieur, dont la figure ressemble à une croix. Je n'ai point vu de fibres transversales intérieures.

Elle est plus molle encore que dans le cerveau.

La pie-mere de cette *moelle* est semblable en tout à celle du cerveau. Elle est très-vasculeuse, & ses petits vaisseaux entrent dans la *moelle de l'épine*, & par la fissure & de toute l'attache de la pie-mere. Elle entre dans la fente antérieure de la *moelle*, & se termine avec elle vers la premiere vertebre des lombes, il n'en reste qu'un filet creux, qui conduit un petit vaisseau au coccyx.

La membrane arachnoïde est plus sensible que dans le cerveau. Elle est entiérement différente de la pie-mere & beaucoup plus longue, puisqu'elle renferme le paquet des nerfs, connus sous le nom de *queue de cheval*: on peut la souffler dans toute sa longueur; elle a la même étendue que la dure-mere. Elle donne une gaîne à chaque nerf, & n'a point de vaisseaux.

Le ligament dentelé a quelque chose de fort agréable. Il est fait d'une substance luisante, tendineuse & forte, sans vaisseaux comme l'arachnoïde, mais beaucoup plus solide.

Il a sa premiere attache à la dure-mere, entre le passage de la neuvieme paire & l'artere vertébrale; il se continue par toute la longueur de la *moelle de l'épine*, entre les nerfs antérieurs & postérieurs; il forme des productions triangulaires, qui, terminées par un filet, s'attachent à la dure-mere de la *moelle de l'épine*. Le

dernier filet répond à la deuxieme vertebre du dos.

J'ai dit que cette *moelle* se termine entre la premiere & la seconde vertebre des lombes ; le reste de la cavité des vertebres lombales & du sacrum est rempli par des filamens nerveux presque innombrables, qui descendent de la *moelle* au bas du dos & dans les lombes, qui accumulés ressemblent assez à une queue de cheval.

C'est dans cet espace que l'on trouve souvent une liqueur rougeâtre, & surtout dans le fœtus. Naturellement ce n'est qu'une vapeur, qui exhale des vaisseaux de la *moelle* : quand elle est devenue trop copieuse, elle empêche la colone dorsale de se former, & cause une hydropisie particuliere, à laquelle on a donné le nom de *spida bifida*.

La dure-mere de la *moelle de l'épine* se continue avec celle du crâne ; elle renferme, & la *moelle* même & la queue de cheval & ne finit qu'au bas de l'os sacrum, auquel elle est attachée par des filets solides.

Ses différens diametres ne répondent pas à ceux de la *moelle*. Elle est plus large & applatie au haut du cou, plus étroite au milieu, plus large au bas, plus étroite depuis la seconde vertebre du dos, plus ample au bas du dos, très-large à la premiere vertebre des lombes, & plus étroite successivement vers son terme. Elle est d'une consistance solide, & des traits fibreux en parcourent la longueur.

Elle est enveloppée par une couche de graisse ; mais cette graisse ne remplit pas l'espace qui est entre la dure-mere & les ligamens des vertebres : il est très-difficile de dire ce qui peut remplir cet espace, qui naturellement ne devroit pas être vuide, puisque dans tout le corps de l'animal, il n'y a aucune cavité qui ne soit remplie.

Les arteres de la *moelle de l'épine* sont superficielles ou profondes.

Les profondes ou celles dont les branches appartiennent essentiellement à la *moelle*, sont appellées *spinales*. L'antétérieure est la principale. Elle est unique, mais elle naît par deux petits troncs des arteres du cervelet, qui sont les branches principales de l'artere vertébrale. Elle descend en serpentant, se partage & se rejoint, & forme par conséquent de petites îles. Elle donne des branches à la *moelle* alongée & au nerf de la neuvieme paire; elle ne forme plus qu'un tronc au haut du cou, qui cependant n'arrive qu'au bas du cou dans d'autres sujets ou même au dos. Cette artere réunie descend dans le sillon antérieur de la *moelle de l'épine*, donne des branches à la piemere, aux nerfs & d'autres plus profondes, qui s'enfoncent dans le sillon avec la pie-mere. Elle communique avec les branches de la vertébrale, & avec différentes arteres extérieures, dont je vais parler, & son dernier rejetton entre dans une gaîne fournie par la dure-mere, acheve de parcourir la longueur de la queue de cheval, & se termine dans les membranes de la conjonction du coccyx avec le sacrum.

L'artere spinale postérieure est, ou égale, ou plus petite que l'antérieure. Elle est toujours double, semblable & parallele à celle de l'autre côté. Elle naît d'un côté de la vertébrale, & de l'autre d'une de ses principales branches. Elle suit la *moelle* dans l'intervalle que les nerfs ne couvrent pas, fait de fréquentes anastomoses avec sa compagne, & d'autres avec les arteres superficielles de la *moelle de l'épine* : elle donne de nombreuses branches à la pie-mere, aux nerfs, & se termine avec la *moelle* vers la seconde vertebre des lombes.

Les arteres extérieures de la *moelle de l'épine* partent de plusieurs troncs différens. On en peut faire deux classes ; il y en a d'antérieures & de postérieures.

Les arteres postérieures ne sont pas aussi nombreuses que les vertebres, mais assez considérables. Elles montent obliquement avec les nerfs, & se contournent autour de la *moelle* même, pour se joindre à l'artere spinale antérieure, à laquelle elles s'unissent. La vertébrale en donne la plus grande partie.

D'autres arteres de la même classe viennent de la thyroïdienne inférieure, ou d'une cervicale qui naît de la souclaviere, & même de la premiere intercostale. Dans le dos ce sont les intercostales, dans les lombes les lombaires, l'iléolom-

bale ; dans l'os ſacrum les ſacrées : la derniere vient de la coccygienne.

Les arteres antérieures ſont plus grandes, & leurs anaſtomoſes plus conſidérables. Elles naiſſent des mêmes arteres que les précédentes dans le cou.

Plus bas que la ſeconde vertebre des lombes, il n'y a plus de diſtinction d'arteres antérieures & poſtérieures, le ligament dentelé qui les ſéparoit n'exiſtant plus.

De ces branches il faut diſtinguer les petites arteres, dont les unes vont aux vertebres même, & à l'enveloppe graiſſeuſe de la *moelle de l'épine*, & d'autres aux ganglions des nerfs épineux, à la dure-mere de la *moelle de l'épine*, & à la graiſſe qui la recouvre.

Les veines de la *moelle de l'épine* ſont moins bien connues. En général il y a deux ſinus veineux qui accompagnent la dure-mere de cette *moelle* dans toute ſa longueur, l'une à droite & l'autre à gauche. Une branche tranſverſale les unit à chaque vertebre, tant antérieurement que poſtérieurement, & forme autour de la *moelle* autant d'anneaux qu'il y a de vertebres.

Chacun de ces anneaux reçoit une veine extérieure, qui dans le cou provient de la vertébrale profonde, dans le dos des intercoſtales, enſuite des lombaires & des ſacrées.

Ces mêmes ſinus donnent des branches qui accompagnent les nerfs, & qui vont s'aboucher avec la veine ſpinale antérieure & avec la poſtérieure. Les ſinus longitudinaux ne ſe terminent qu'au bas de l'os ſacrum ; pour la veine elle ne paſſe pas plus loin que la *moelle* même.

La veine ſpinale antérieure communique avec les ſinus pierreux inférieurs.

La veine vertébrale profonde, & la branche principale de la veine vertébrale, qui eſt elle-même une branche de la ſouclaviere, qui paſſe par les trous des apophyſes tranſverſales des vertebres du cou, & qui ſe termine, ou par un canal de communication, qui par le trou maſtoïdien va ſe réunir dans le ſinus tranſverſal du cerveau, ou qui, au défaut de cette communication, ſe perd dans les muſcles & les tégumens.

Quelques auteurs ont parlé des vaiſſeaux lymphatiques de la *moelle de l'épine*. Ils n'ont pas été ſuffiſamment vérifiés encore.

La *moelle de l'épine*, étant la continuation de la *moelle* alongée, a ſans doute les mêmes fonctions. Les nerfs qui en naiſſent y rapportent ſans doute les impreſſions des objets extérieurs. Les luxations des vertebres, les autres accidens de la *moelle de l'épine* détruiſent le ſentiment des parties qui doivent leurs nerfs à cette queue. Le même événement ſuit les bleſſures, & la léſion de la *moelle* dorſale dans les expériences faites ſur des animaux vivans.

C'eſt également à la *moelle de l'épine* que les nerfs qui en naiſſent, doivent le pouvoir de produire du mouvement. Quand on comprime ou que l'on retranche la *moelle*, ce ſont exactement les parties qui perdent le mouvement, dont les nerfs naiſſent audeſſous de la bleſſure. La mort eſt inévitable & ſubite, quand on retranche la *moelle* au haut du cou. La reſpiration devient impoſſible, quand l'opération ſe fait au haut du dos. Les ſeules côtes inférieures perdent le mouvement, quand c'eſt plus bas, & les ſeules extrêmités inférieures quand c'eſt dans les lombes. Galien a cru remarquer même que la partie droite ſeule perdoit le mouvement quand on diviſoit la moitié droite de la *moelle*.

Il en eſt de même de l'irritation ; elle met en jeu les muſcles qui ſont au-deſſous de la partie irritée. On a vu qu'en irritant la *moelle* ſucceſſivement plus bas, la proportion des parties miſes en convulſion étoit la même que la longueur de la *moelle* ſous la partie irritée. Les convulſions ſont univerſelles quand l'irritation ſe fait au haut de la nuque.

De ces phénomenes cependant on ne pouvoit pas conclure avec juſteſſe que le ſiege de l'ame eſt dans la *moelle de l'épine* ; l'ame ne perd rien de ſes facultés quand la *moelle de l'épine* eſt comprimée, & que les parties inférieures ont perdu le ſentiment & le mouvement. Au lieu que les embarras quelconques du cerveau troublent l'exercice des facultés de l'ame. Les

expériences que je viens de rapporter, prouvent uniquement que les nerfs des parties inférieures ne sauroient représenter leurs impressions à l'ame, ni transmettre la cause du mouvement aux muscles, quand la *moelle de l'épine* a souffert jusqu'à un certain point. (*H. D. G.*)

MOELLE DES PLANTES ; (*Botan.*) c'est une substance molle, spongieuse qui se trouve au milieu de quelques arbres & autres plantes, comme dans le sureau & dans la tige de l'héliotrope. Grew pense d'après Hook, que la *moelle* est un amas de plusieurs petits bouillons, dont le mouvement latéral & le mouvement perpendiculaire élevent le suc, & font croître la plante, tant en grosseur qu'en hauteur ; mais cette idée ne paroît être qu'une pure hypothèse. (*D. J.*)

MOELLE DES PIERRES, (*Hist. nat.*) *Voyez* MEDULLA SAXORUM. On a quelquefois donné à la marne le nom de *moelle de terre*.

MOELLEUX, EUSE, adj. rempli de moëlle. Il y a des os qui sont plus *moelleux* les uns que les autres.

MOELLEUX. On dit *en Peinture*, un pinceau *moelleux*, *moelleusement* peint, lorsque les coups de pinceau ne sont pas trop sensibles, mais qu'ils sont bien fondus avec les couleurs qui expriment l'objet sans cependant en détruire l'esprit : c'est l'opposé de *sec*.

MOELLON *ou* MOILON, s. m. (*Maçonn.*) c'est la moindre pierre qui provient d'une carriere : il y en a aussi de roche, qu'on nomme *meuliere* ou *moliere*. Le *moellon* s'emploie aux fondemens, aux murs de médiocre épaisseur, & pour le garni des gros murs : le meilleur est le plus dur, comme celui qui vient des carrieres d'Arcueil. Vitruve nomme toute sorte de *moellon*, *cæmenta*.

MOELLON, (*Manuf. de glaces*) on appelle *moellons*, dans les manufactures des glaces, des pierres qui servent à adoucir les glaces de petit volume.

Il y en a de deux sortes, les *moellons* d'assiete, & les *moellons* de charge.

On nomme *moellons d'assiette* une pierre de liais d'environ deux piés de long, dix-huit à vingt pouces de large, & deux à trois d'épaisseur, sous laquelle on mastique, avec du plâtre, une des glaces qu'on veut adoucir.

Le *moellon* de charge est une pierre commune dont celle de liais est couverte pour lui donner plus de poids & de force dans le frottement ; il est de la figure d'un *moellon* d'assiete, mais épais & aussi pesant qu'il est convenable pour qu'un seul ouvrier puisse le mouvoir & tourner de tous sens sur la glace de dessous. Quatre gros boutons ou boules de bois posées aux quatre coins servent à le tenir pour lui donner le mouvement. *Voyez* GLACE.

MOELLONNIER, s. m. (*Carrier.*) ces ouvriers ont plusieurs coins à séparer la pierre : le moëllonnier est le plus petit ; il a 18 pouces de long, & pese 20 à 22 livres.

MOEN, *ou* MOONE, *ou* MOW, *ou* MUEN, *ou* MONE-DANOISE, (*Géog.*) en latin *Mona danica*, île du royaume de Dannemarck, dans la mer Baltique, Stege en est la capitale. Il y a dans cette île une forteresse & plusieurs villages. *Long.* 30. 40'. *lat.* 54. 56. *à* 55d. 8'. (*D. J.*)

MŒNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, selon Pline ; il est appellé *Menus* par Ammien Marcellin ; *Mœnis* par Pomponius Méla ; & *Mogonum* par les écrivains du moyen âge. Il conserve son ancien nom ; c'est le *Meyn*, riviere de Franconie. (*D. J.*)

MOERES, s. f. (*Soierie.*) *voyez* MOIRE.

MOERIS, LA, (*Géogr.*) lac d'Egypte à l'occident du Nil. Le roi Mœris le fit construire pour obvier aux irrégularités des inondations du Nil.

Hérodote, *l. II. c. cxl.* sur la bonne foi des gens du pays, lui donne 180 lieues de circuit. Diodore de Sicile, *l. I. p.* 47, répete la même chose, & cette erreur a été regardée comme un fait incontestable par M. Bossuet : cependant Pomponius Méla mieux informé, ne donne à ce lac que 20 mille pas de tour, qui font à-peu-près 10 ou 12 lieues communes. *Mœris*, dit cet historien latin, *aliquando campus, nunc lacus viginti millia passuum in circuitu patens ;* & c'est aussi ce qui a

été vérifié par des récentes observations de nos voyageurs modernes.

Deux pyramides, dont chacune portoit une statue colossale placée sur un trône, s'élevoient de 300 piés au milieu du lac, & occupoient, dit-on, sous les eaux un pareil espace. Elles prouvoient du moins par-là, qu'on les avoit érigées avant que le creux eût été rempli, & justifioient qu'un lac de cette étendue avoit été fait de main d'homme.

Ce lac communiquoit au Nil par le moyen d'un canal, qui avoit plus de 15 stades, ou 4 lieues de longueur, & 50 piés de largeur. Des vastes écluses ouvroient & le canal & le lac, ou les fermoient selon le besoin.

La pêche de ce lac valoit aux princes beaucoup d'argent; mais sa principale utilité étoit pour réprimer les trop grands débordemens du Nil. Au contraire, quand l'inondation étoit trop basse, & menaçoit de stérilité, on tiroit de ce même lac par des coupures & des saignées, une quantité d'eau suffisante pour arroser les terres. C'est donc en considérant l'utilité de ce lac, qu'Hérodote a eu raison d'en parler avec admiration, de le préférer aux pyramides, au labyrinthe, & de le regarder comme le plus beau & le plus précieux de tous les ouvrages des rois d'Egypte.

Strabon remarque, que de son temps, sous Pétrone, gouverneur d'Egypte, lorsque le débordement du Nil montoit à 12 coudées, la fertilité étoit grande, & qu'à 8 coudées la famine ne se faisoit point sentir; apparemment parce que les eaux du lac suppléoient au défaut de l'inondation par le moyen des coupures & des canaux. (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Europe, à l'orient de la Pannonie. Presque tous les auteurs latins disent *Mœsia* en parlant de la *Mœsie* en Europe, & *Mysia* quand il est question de la *Mysie* asiatique : les exemples contraires sont rares; cependant, Denis le géographe a dit *Mysia* pour *Mœsia :* Ovide dit aussi *Mysas* pour *Mœsas*, en parlant des peuples.

Hic tenuit Mysas *gentes in pace fideli.*

Cette même ortographe se trouve dans quelques inscriptions ; & finalement le code théodosien l'emploie deux fois.

Pline & Ptolomée ont décrit la *Mœsie*, les peuples & les fleuves qu'elle contenoit. Selon Pline, les frontieres de la *Mœsie* prenoient depuis le confluent du Danube & de la Save, où étoit la ville de Taurinum, jusqu'à l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin; de façon que le Danube étoit au nord, les montagnes de Dalmatie faisoient la borne au midi, de même qu'une grande partie du mont Hæmus, qui séparoit cette contrée de la Macédoine & de la Thrace. Ptolomée distingue la *Mœsie* en haute & basse, ou en supérieure & en inférieure, & ne differe de Pline, qu'en ce qu'il étend la basse *Mœsie* jusqu'à l'embouchure du Borysthene.

La haute *Mœsie* est appellée *Myrsi* par Leunclavius; *Servie*, par Lazius; *Moldavie* par Taurinus; *Walachie* par Sabellicus, & *Hongrie* par Tzetzés.

La basse *Mœsie* est nommée *Bulgarie* par divers auteurs. Dans Jornandés elle a le nom de *Scythie mineure*, & celui de *Scythie de Thrace* dans Zozime: Ovide l'appelle simplement *Scythie*, & d'autres l'ont nommée *Pontique maritime.* (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géogr. anc.*) ville de Phrygie, au voisinage de Troye, dans Virgile; mais Etienne le géographe lit *Mysia* au lieu de *Mœsia*, & il est vraisemblable qu'il a raison.

MŒUF, s. m. (*Gram.*) c'est la même chose que *mode*. Voyez *l'article* MODE.

MŒURS, s. f. (*Morale.*) actions libres des hommes, naturelles ou acquises, bonnes ou mauvaises, susceptibles de regle & de direction.

Leur variété chez les divers peuples du monde dépend du climat, de la religion, des loix, du gouvernement, des besoins, de l'éducation, des manieres & des exemples. A mesure que dans chaque nation une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cedent d'autant.

Pour justifier toutes ces vérités, il faudroit entrer dans les détails que les bornes de cet ouvrage ne sauroient nous permettre; mais en jettant seulement les yeux

ſur les différentes formes du gouvernement de nos climats tempérés, on devineroit aſſez juſte par cette unique conſidération, les *mœurs* des citoyens. Ainſi, dans une république qui ne peut ſubſiſter que du commerce d'économie, la ſimplicité des *mœurs*, la tolérance en matiere de religion, l'amour de la frugalité, l'épargne, l'eſprit d'intérêt & d'avarice, devront néceſſairement dominer. Dans une monarchie limitée, où chaque citoyen prend part à l'adminiſtration de l'état, la liberté y ſera regardée comme un ſi grand bien, que toute guerre entrepriſe pour la ſoutenir, y paſſera pour un mal peu conſidérable; les peuples de cette monarchie ſeront fiers, généreux, profonds dans les ſciences & dans la politique, ne perdant jamais de vue leurs privileges, pas même au milieu du loiſir & de la débauche. Dans une riche monarchie abſolue, où les femmes donnent le ton, l'honneur, l'ambition, la galanterie, le goût des plaiſirs, la vanité, la molleſſe, feront le caractere diſtinctif des ſujets; & comme ce gouvernement produit encore l'oiſiveté, cette oiſiveté corrompant les *mœurs*, fera naître à leur place la politeſſe des manieres. *Voyez* MANIERES.

MŒURS, (*Poétique.*) ce mot à l'égard de l'épopée, de la tragédie ou de la comédie, déſigne le caractere, le génie, l'humeur des perſonnages qu'on fait parler. Ainſi, le terme de *mœurs* ne s'emploie point ici ſelon ſon uſage commun. Par les *mœurs* d'un perſonnage qu'on introduit ſur la ſcene, on entend le fonds, quel qu'il ſoit, de ſon génie, c'eſt-à-dire les inclinations bonnes ou mauvaiſes de ſa part, qui doivent le conſtituer de telle ſorte, que ſon caractere ſoit fixe, permanent, & qu'on entrevoie tout ce que la perſonne repréſentée eſt capable de faire, ſans qu'elle puiſſe ſe détacher des premieres inclinations par où elle s'eſt montrée d'abord: car l'égalité doit régner d'un bout à l'autre de la piece. Il faut tout craindre d'Oreſte dès la premiere ſcene d'Andromaque, juſqu'à n'être point étonné qu'il aſſaſſine Pyrrhus même aux piés des autels. C'eſt, pour ainſi dire, ce dernier trait qui met le comble à la beauté de ſon caractere & à la perfection de ſes *mœurs*.

Je ne ſais de tout temps quelle injuſte puiſſance
Laiſſe le crime en paix, & pourſuit l'innocence.
De quelque part enfin que je jette les yeux,
Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux.
Méritons leur courroux, juſtifions leur haine,
Et que le fruit du crime en précede la peine.

Voilà les traits que Racine emploie pour peindre le caractere, le génie, les *mœurs* d'Oreſte. Quelle conformité de ſes ſentimens, de ſes idées intérieures avec les actions qu'il commettra! Quelle façon ingénieuſe de prévenir le ſpectateur ſur ce qui doit arriver!

Ariſtote a raiſon de déclarer, qu'il faut que les *mœurs* ſoient bien marquées & bien exprimées; j'ajoute encore qu'il faut qu'elles ſoient toujours convenables, c'eſt-à-dire conformes au rang, à l'état, au temps, au lieu, à l'âge, & au génie de celui qu'on repréſente ſur la ſcene; mais il y a beaucoup d'art à faire ſupérieurement ces ſortes de peintures: & tout poëte qui n'a pas bien étudié cette partie, ne réuſſira jamais.

Il y a une autre eſpece de *mœurs*, qui doit régner dans tous les poëmes dramatiques, & qu'il faut s'attacher à bien caractériſer: ce ſont des *mœurs* nationales, car chaque peuple a ſon génie particulier. Ecoutez les conſeils de Deſpreaux:

Des ſiecles, des pays, étudiez les mœurs;
Les climats ſont ſouvent les diverſes humeurs.
Gardez donc de donner, ainſi que dans Clélie,
L'air, ni l'eſprit françois à l'antique Italie;
Et ſous des noms romains faiſant notre portrait,
Peindre Caton galant, & Brutus dameret.

Corneille a conſervé précieuſement les *mœurs*, ou le caractere propre des Romains; il a même oſé lui donner plus d'élévation & de dignité. Quelle magnificence de ſentimens ne met-il point dans la bouche de Cornélie, lorſqu'il la place vis-à-vis de Céſar?

Céſar, car le deſtin, que dans tes fers je brave,
Me fait ta priſonniere, & non pas ton eſclave;

Et tu ne prétends pas qu'il m'abbâte le cœur,
Jusqu'à te rendre hommage, & te nommer seigneur.
De quelque rude coup qu'il m'ose avoir frappée,
Veuve du jeune Crasse, & du jeune Pompée,
Fille de Scipion, &, pour dire encore plus,
Romaine, mon courage est encore au-dessus.

La suite de son discours renchérit même sur ce qu'elle vient de dire; & la plainte est superbe:

César, de ta victoire, écoute moins le bruit;
Elle n'est que l'effet du malheur qui me suit:
Je l'ai portée en dot chez Pompée & chez Crasse;
Deux fois du monde entier j'ai causé la disgrace;
Deux fois de mon hymen le nœud mal assorti
A chassé tous les dieux du plus juste parti:
Heureuse en mes malheurs, si ce triste hymenée.
Pour le bonheur de Rome, à César m'eût donnée,
Et si j'eusse avec moi, porté dans ta maison
D'un astre envenimé, l'invincible poison!
Mais enfin n'attends pas que j'abaisse ma haine;
Je te l'ai déjà dit, César, je suis Romaine:
Et quoique ta captive, un cœur comme le mien,
De peur de s'oublier, ne te demande rien.
Ordonne, & sans vouloir qu'il tremble ou s'humilie,
Souviens-toi seulement que je suis Cornélie.

Le grand Corneille n'a pas essuyé sur cela les reproches que l'on fait à Racine, d'avoir francisé ses héros, si on peut parler ainsi. Enfin, on n'introduit point des *mœurs* comme des modes, & il n'est point permis de rapprocher les caracteres, comme on peut faire le cérémonial & certaines bienséances. Achille, dans *Iphigénie*, ne doit point rougir de se trouver seul avec Clytemnestre.

Le terme de *mœurs*, veut donc être entendu fort différemment, & même il n'a trait en façon quelconque, à ce que nous appellons *morale*, quoiqu'en quelque sorte elle soit le véritable objet de la tragédie qui ne devroit, ce me semble, avoir d'autre but que d'attaquer les passions criminelles, & d'établir le goût de la vertu, d'où dépend le bonheur de la société. (*D. J.*)

MŒURS, s. f. pl. (*Belles-Lettres.*) En morale & en politique on entend par les *mœurs* des hommes, leurs inclinations habituelles, ou la forme que l'habitude a donnée à leur naturel. Mais relativement aux arts d'imitation, & particuliérement à l'égard de la poésie, l'idée qu'on attache aux *mœurs* est plus étendue; elle embrasse le naturel, l'habitude & les accidents passagers qui se combinent avec l'un & l'autre. Ainsi dans le systême des *mœurs* poétiques, sont comprises les inclinations & les affections de l'ame.

Celui qui veut peindre les *mœurs* doit donc se proposer ces trois objets d'étude: la nature, l'habitude & la passion.

Le premier soin d'un peintre qui veut exceller dans son art, est de chercher des modeles dans lesquels les proportions, les formes, les contours, les mouvements, les attitudes soient tels que les donne la nature, avant que l'habitude en altere la pureté. Le même soin doit occuper le poëte; il est comme impossible que dans l'homme en société, le naturel soit pur & sans mélange; mais peut-être, avec un esprit juste & capable de réflexion, n'est-il pas aussi mal aisé qu'il le semble de distinguer en soi-même & dans ses pareils, ce que le naturel y produit, de ce que la culture y transplante. Le soin de sa vie & de sa défense, de son repos & de sa liberté; le ressentiment du bien & du mal; les retours d'affection & de haine, les liens du sang & ceux de l'amour: la bienfaisance, la douce pitié, la jalousie & la vengeance; la répugnance à obéir & le desir de dominer, tout cela se voit dans l'homme inculte bien mieux que dans l'homme civilisé. Or, plus ces formes primitives seront senties, sous le voile bisarrement varié de l'éducation & de l'habitude, plus ces mouvements libres & naturels s'observeront à travers la gêne où les retiennent le manege des bienséances & l'esclavage des préjugés, plus l'effet de l'imitation sera infaillible: car la nature est au-dedans de nous-mêmes avide de tout ce qui lui ressemble, & empressée à le saisir. Voyez dans nos spectacles avec quels transports elle applaudit un trait qui la décele & qui l'exprime vivement. Si donc le poëte me demande où il

doit chercher la nature pour la consulter ? je lui répondrai, en vous-mêmes. *Nosce te ipsum :* « c'est moi que j'étudie quand » je veux connoître les autres, disoit Fon- » tenelle : c'étoit aussi le secret de l'éloquent Massillon ; & sous combien de faces Montagne nous peint tous tant que nous sommes, en ne nous parlant que de lui ?

La différence des climats & des âges est la premiere qu'il faut étudier dans les *mœurs*, parce qu'elle tient à la nature.

Le climat décide sur-tout du degré d'énergie, d'activité, de sensibilité, de chaleur dans le caractere, & des inclinations qui lui sont analogues. Les climats froids produiront des hommes moins ardents que d'autres, mais plus laborieux, plus actifs, plus entreprenants par l'impulsion du mal-être ; plus occupés de leurs besoins, moins délicats dans leurs plaisirs, moins sensibles à la douleur, moins enclins à la volupté, peu susceptibles des passions adhérentes à la foiblesse ; doués d'un esprit sérieux & mâle, d'une ame ferme, & d'un courage patient. Sévérement traités par la nature, ils en contractent l'âpreté ; & comme ils attachent peu de prix à la vie, ils comptent pour peu de chose de la perdre & de l'arracher. Durs pour eux-mêmes, ils le sont pour les autres, sans croire leur faire injure. L'indépendance, la liberté, le droit de la force, la gloire de l'invasion, & le butin pour prix de la victoire, voilà leur code naturel. Les climats chauds donnent au caractere plus d'ardeur & de véhémence, mais moins d'activité, de force & de courage. La vigueur est dans les fluides, mais les solides énervés s'y refusent ; ensorte que les hommes sont à la fois amollis & passionnés. Crime & vertu, tout s'y ressent, & de l'ardeur du sang, & de la foiblesse des organes. L'amour, la haine, la jalousie, la vengeance, l'ambition même y bouillonnent au fond des cœurs ; mais les moyens les plus faciles de s'assouvir sont ceux que la passion préfere. La trahison y est en usage, non parce qu'elle est moins périlleuse, mais parce qu'elle est moins pénible. La lâcheté n'y est pas dans l'ame, mais dans le corps : on y est esclave & tyran par indolence ; on y semble moins attaché à la vie qu'à la paresse ; le bonheur y est dans le repos. Les peuples des climats tempérés tiennent le milieu entre ces deux extrêmes : actifs, mais moins infatigables que les premiers ; voluptueux, mais moins amollis que les seconds ; leur volonté, leur force, leur ardeur, leur constance sont également modérées ; l'énergie de l'ame & du corps est la même ; les passions, au lieu de fermenter, agissent & s'appaisent en s'exhalant. De cet accord des facultés morales & physiques, résulte, & dans le bien & dans le mal, un état de médiocrité éloigné de tous les excès ; un caractere mitoyen entre le vice & la vertu, incertain dans son équilibre, également susceptible des inclinations contraires, & aussi variables que le climat dont il éprouve l'influence.

Horace a merveilleusement bien décrit les *mœurs* des différents âges de la vie, & il seroit superflu de transcrire ici ces beaux vers que tout le monde sait par cœur ; mais à ces deux causes naturelles de la diversité des *mœurs* se joint l'influence de l'habitude, & celle-ci est un composé des impressions répétées, que font sur nous l'instruction, l'exercice, l'opinion & l'exemple. C'est donc peu d'avoir étudié dans l'homme moral ce que les peintres appellent *le nud ;* il faut s'instruire des différents modes que l'institution a pu donner à la nature, selon les lieux & les temps. *Prendendo la poesia ogni sua luce della luce del historia . . . . senza la quale la poesia camina in oscurissime tenebre.* (le Tasse.)

« Celui qui sait ce qu'on doit à sa patrie, » à ses amis, à ses parents ; quels sont les » droits de l'hospitalité, des devoirs d'un » sénateur & d'un juge, les fonctions d'un » général d'armée, celui-là, dit Horace, » est en état de donner à ses personnages » le caractere qui leur convient ». Horace parloit des *mœurs* romaines ; mais combien de nuances à observer dans la peinture des mêmes caracteres, pris en divers climats ou dans des siecles différents ? c'est-là qu'un poëte doit s'instruire en parcourant les annales du monde. Le culte, les loix, la discipline, les opinions, les usages, les diverses formes de gouvernement, l'influence des *mœurs* sur les loix, des loix

fur le fort des empires ; en un mot la conftitution phyfique, morale & politique des divers peuples de la terre, & tout ce qui dans l'homme eft naturel ou factice, de naiffance ou d'inftitution, doit entrer effentiellement dans le plan des études du poëte : travail immenfe, mais d'où réfulte cette idée univerfelle, qui, felon Gravina, eft la mere de la fiction, comme la nature eft la mere de la vérité.

Encore cette théorie feroit-elle infuffifante fans l'étude pratique des *mœurs*. Le peintre le plus verfé dans le deffein & dans l'étude de l'antique, ne rendra jamais la nature avec cette vérité qui fait illufion, s'il n'a fous les yeux fes modeles. Il en eft de même du poëte ; la lecture & la méditation ne lui tiennent jamais lieu du commerce fréquent des hommes : pour les bien peindre il faut les voir de près, les écouter, les obferver fans ceffe : un mot, un coup-d'œil, un filence, une attitude, un gefte eft quelquefois ce qui donne la vie, l'expreffion, le pathétique à un tableau qui fans cela manqueroit d'ame & de vérité. Mais ce n'eft pas d'après tel ou tel modele que l'on peint la nature dans le moral, c'eft d'après mille obfervations faites çà & là, & qui femblables à ces molécules organiques, imaginées par un philofophe poëte, attendent au fond de la penfée le moment d'éclore & de fe placer :

Refpicere exemplar vitæ morumque jubebo
Doctum imitatorem, & veras hinc ducere voces.

C'eft dans un monde poli, cultivé, qu'il prendra des idées de nobleffe & de décence ; mais pour les mouvements du cœur humain, le dirai-je ? c'eft avec des hommes incultes qu'il doit vivre, s'il veut les voir au naturel. L'éloquence eft plus vraie, le fentiment plus naïf, la paffion plus énergique, l'ame enfin plus libre & plus franche parmi le peuple qu'à la cour ; ce n'eft pas que les hommes ne foient hommes par tout ; mais la politeffe eft un fard qui efface les couleurs naturelles. Le grand monde eft un bal mafqué.

Je fais combien il eft effentiel au poëte de plaire à ce monde qu'il a pour juge, & dont le goût éclairé décidera de ces fuccès ; mais quand le naturel eft une fois faifi avec force, il eft facile d'y jetter les draperies des bienféances.

La différence la plus marquée dans les *mœurs* fociales, eft celle qui diftingue les caracteres des deux fexes. Elle tient d'un côté à la nature, & de l'autre à l'inftitution.

Ce qui dérive de la foibleffe & de l'irritabilité des organes, la fineffe de perception, la délicateffe de fentiment, la mobilité des idées, la docilité de l'imagination, les caprices de la volonté, la crédulité fuperftitieufe, les craintes vaines, les fantaifies & tous les vices des enfants ; ce qui dérive du befoin naturel d'apprivoifer & d'attendrir un être fauvage, fier & fort, par lequel on eft dominé, la modeftie, la candeur, la fimple & timide innocence ; ou, à leur place, la diffimulation, l'adreffe, l'artifice, la foupleffe, la complaifance, tous les raffinements de l'art de féduire & d'intéreffer ; enfin ce qui dérive d'un état de dépendance & de contrainte, qnand la paffion fe révolte & rompt les liens qui l'enchaînent, la violence, l'emportement & l'audace du défefpoir ; voilà le fond des *mœurs* du côté du fexe le plus foible, & par-là le plus fufceptible des mouvements paffionnés.

Du côté de l'homme, un fond de rudeffe, d'âpreté, de férocité même, vices naturels de la force ; plus de courage habituel, plus d'égalité, de conftance ; les premiers mouvements de la franchife & de la droiture, parce que fe fentant plus libre, il en eft moins craintif & moins diffimulé ; un orgueil plus altier, plus impérieux, plus ouvertement defpotique, mais un amour-propre moins attentif & moins adroit à ménager fes avantages ; un plus grand nombre de paffions, & chacune moins violente, parce que, moins captive & moins contrariée, elle n'a point, comme dans les femmes, le reffort que donne la contrainte aux paffions qu'elle retient ; voilà le fond des *mœurs* du fexe le plus fort.

Viennent enfuite les différences des états de la vie. Les *mœurs* d'un peuple chaffeur feront fauvages & cruelles : accoutumé à voir couler le fang ; l'habitude le rend pro-

digue, & du sien & de celui d'autrui : la chasse est la sœur de la guerre. Les *mœurs* d'un peuple pasteur sont douces & voluptueuses ; il a les vices de l'oisiveté & les vertus de la paix. Les *mœurs* d'un peuple laboureur sont plus séveres & plus pures : le pere & la mere de l'innocence sont le travail & la frugalité. Les *mœurs* d'un peuple navigateur sont corrompues par la soif des richesses, car le commerce est l'aliment & le germe de l'avarice ; & celui qui passe sa vie à s'exposer pour de l'argent, n'est pas éloigné de se vendre.

Nouvelle différence entre le peuple des campagnes & le peuple des villes : dans l'un les desirs sont bornés comme les besoins, & les besoins comme les idées : dans l'autre, l'imagination, la cupidité, l'envie, sont incessamment excitées par la vue des jouissances qui environnent la pauvreté. Plus de défiance, de ruse & d'opiniâtreté dans le villageois, parce qu'il est sans cesse exposé aux surprises de la fraude & de l'usurpation ; plus de sécurité, de droiture & de bonne foi dans le citadin, parce qu'il est protégé de plus près par les loix, & qu'il n'est pas obligé d'être en garde contre l'injustice & la force.

Parmi les différents ordres de citoyens, encore mille nuances dans les *mœurs* : chaque condition a les siennes, la noblesse, la bourgeoisie, l'homme d'épée, l'homme de robe, l'artisan & le financier (je ne parle point de l'église, quoique la censure poétique ne l'ait pas toujours épargnée) ; tous les rangs, toutes les professions, forment ensemble un tableau vivant & varié à l'infini, où l'éducation, l'habitude, le préjugé, l'opinion, la mode & le travail continuel de la vanité pour établir des distinctions, donnent aux *mœurs* de la société mille & mille couleurs diverses. Voilà le grand objet des études du poëte.

Mais avec ces *mœurs* générales se combinent les accidens qui les modifient diversement selon les divers caracteres, & plus encore selon les circonstances de l'action ; d'où résulte une variété inépuisable. Le même caractere a paru dix fois sur la scene, & toujours différent par sa seule position : c'est comme le modele d'une école de dessin, qui varie ses attitudes ; ou que chacun copie d'un côté différent. Tous les raisonneurs, tous les amoureux de Moliere, se ressemblent, & tous les amoureux comiques ressemblent à ceux de Moliere. Dans Racine, tous les amans, ou tendres, ou passionnés, ne different que par des nuances, ou plutôt par leur situation : supposez qu'ils changent de place, Britanicus sera Hippolyte ; Bajazet sera Xipharès ; Hermione sera Roxane ; &, pour aller plus loin, Ariane sera Didon ; Inès sera Monime ; Monime, Ariane ou Zaïre.

Au lieu que Racine avoit fait ses femmes passionnées & ses hommes tendres, un poëte célebre après lui a fait ses femmes tendres & ses hommes passionnés ; & de ce seul renversement de la même combinaison ; il a tiré comme un nouveau théâtre.

A plus forte raison si le poëte combine la même passion avec de nouveaux caracteres, ou deux passions opposées dans un caractere déjà connu, produira-t-il de nouvelles *mœurs*. Phocas est un tyran atroce ; mais il est pere ; il desire ardemment de perdre le roi légitime, mais il craint d'immoler son fils : voilà un caractere rare, & pourtant naturel & vrai.

C'est dans la singularité surprenante de ces contrastes que consiste le merveilleux naturel qui convient à l'épopée & à la tragédie. Le modele le plus parfait dans ce genre, est le caractere d'Achille. Rien de plus extraordinaire que l'extrême sensibilité & l'extrême inflexibilité réunies dans le même homme. Mais joignez-y l'extrême fierté, révoltée par une injustice outrageante ; dès-lors la bonté même & la droiture de son caractere profondément blessées, doivent le rendre inexorable ; & ce ne sera que pour venger un ami passionnément aimé, qu'il oubliera sa propre injure & son propre ressentiment.

Ce merveilleux naturel consiste aussi à contrarier les *mœurs* générales par les *mœurs* personnelles. Des hommes réputés sauvages, qui ont reçu de la nature les lumieres, la grandeur d'ame, les vertus simples & touchantes de Zamoré & d'Alzire, avec ces principes dans l'ame, qu'ils

est honteux de manquer à sa foi ; qu'il est affreux d'être ingrat & parjure ; qu'il est beau de mourir, plutôt que de trahir sa conscience, & qu'il est juste & grand de se vanger ; sont un composé de cet ordre extraordinaire & merveilleux.

Par la même raison, lorsqu'on voit dans une femme une vigueur de caractere dont l'homme est à peine capable, comme dans Pulcherie, dans Viriate, dans Cornélie, dans la Cléopâtre de Rodogune ; ou, mieux encore, lorsque dans la même femme on voit le contraste de la foiblesse naturelle à son sexe, avec des élans de fierté, de courage & de force héroïque, ce phénomene doit exciter la surprise & l'étonnement.

Où est donc alors la vérité de l'imitation ? Elle est dans les causes morales, dont l'influence a dû modifier ainsi les *mœurs*, dans les circonstances de l'action qui donnent plus ou moins de force à la nature, à l'habitude, à la passion du moment ; & c'est-là véritablement ce qu'il y a de plus difficile. Un naturel simple & commun est aisé à imiter ou à feindre avec vraisemblance ; mais un naturel extraordinaire & composé de qualités qui semblent se contrarier quand il est ensemble & d'accord, est le chef-d'œuvre de l'invention : c'est-là que l'éloquence est nécessaire au poëte : sans la véhémence de Cassius & les grands mouvemens qu'il oppose à l'horreur naturelle du parricide, quelle apparence y auroit-il que le fils de César, juste, sensible & bon, consentît à l'assassiner ? Quelle apparence y auroit-il qu'une mere comme Cléopâtre eût fait poignarder un de ses fils, & voulût empoisonner l'autre, si l'éloquence de sa passion n'avoit rendu cette atrocité vraisemblable, & comme naturelle dans une ame où l'ambition s'est changée en fureur ? *Voy.* ÉLOQUENCE POÉTIQUE.

Le comique a aussi sa façon de renchérir sur la nature. Un caractere dans la société ne se montre pas à chaque instant ; l'Avare ne se présente pas sans cesse comme avare ; & tous les traits qui se dessinent ne lui échappent pas en un jour ; la comédie les rassemble : elle écarte les traits indifférens ; elle rapproche ceux qui marquent tout ce qu'elle fait dire ou faire au personnage ridicule, l'annonce & le caractérise : l'action n'en est que le tableau ; & ce tableau, formé de traits pris çà & là, fait un ensemble plus continu & plus complet qu'aucun modele individuel ne peut l'être. Telle est la sorte d'exagération que se permet la comédie ; & pour la rendre vraisemblable, il faut que tous les incidens qui font sortir le caractere, soient naturellement amenés, de façon que chaque circonstance paroisse naître d'elle-même pour seconder l'intention du peintre, & lui placer le modele à son gré. C'est le talent sublime de Moliere ; & aucun poëte jamais ne l'a porté aussi loin que lui.

Sa grande méthode, en imitant les *mœurs*, étoit d'en marquer les contrastes, en opposant les deux extrêmes l'un à l'autre, & quelquefois à tous les deux un caractere modéré ; ensorte que ces deux vers d'Horace :

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Ultra quos citraque nequit consistere rectum,

renferment tout l'art de Moliere.

A un pere avare, il oppose des enfans prodigues, des valets fripons, une intrigante intéressée. Au fourbe hypocrite, il oppose d'un côté un bon homme & une bonne femme, crédules, simples, engoués de sa fausse dévotion ; d'un autre côté, un jeune homme impétueux qui déteste l'hypocrisie ; une soubrette fine, adroite & pénétrante, qui dit tout ce qu'elle a dans l'ame ; & au milieu un homme sage & une femme vertueuse qui, l'un par sa raison, l'autre par sa conduite, pressent le fourbe & le démasquent. Après ce grouppe le plus étonnamment conçu, le plus savamment composé qui fut jamais sur aucun théâtre, & qu'on peut regarder comme le prodige du génie comique, il est inutile de citer les contrastes des *Femmes savantes*, du *Misanthrope*, du *Bourgeois gentilhomme*, & de l'*Ecole des Maris*. Dans presque toutes ses compositions, Moliere a suivi sa méthode ; & c'est bien-là vraiment le moule qu'il semble avoir cassé, pour être inimitable.

On ne lit pas sans impatience, dans le

discours de Brumoi sur la comédie, que le coloris d'Aristophane est un coloris outré; celui de Ménandre, un coloris trop foible; *celui de Moliere un vernis singulier composé de l'un & de l'autre.* Moliere avoit peint le Tartuffe; & le vernis de ce tableau ne plaisoit pas à tout le monde.

Rapin examine si, dans la comédie, on peut faire des images plus grandes que le naturel; un avare plus avare, un fâcheux plus impertinent & plus incommode qu'il ne l'est ordinairement; & il dit: *Plaute, qui vouloit plaire au peuple, l'a fait ainsi; mais Térence qui vouloit plaire aux honnêtes gens, se renfermoit dans les bornes de la nature, & il représentoit les vices sans les grossir.* Ce même Rapin n'aimoit pas Moliere, & sous le nom de Plaute on voit qu'il l'attaquoit. Mais qui avoit dit à Rapin jusqu'où l'importunité d'un fâcheux & l'avarice d'un arpagnon pouvoit aller naturellement? Qui lui avoit dit que la comédie dût se borner à l'imitation individuelle de telle ou de telle personne? Pourquoi si, d'une seule action de deux ou trois heures, un poete a le génie & l'art de faire le tableau d'un vice présenté sous toutes ses faces & dans tous ses effets, sans que l'intrigue soit trop chargée, sans que les incidens soient trop accumulés, sans qu'en un mot la vraisemblance ou l'air de vérité y manquent; pourquoi ne le feroit-il pas? Rapin auroit dû savoir qu'imiter ce n'est pas faire une chose semblable, mais une chose ressemblante; & que ce ne seroit pas la peine d'aller au théâtre pour ne voir que la copie exacte de ce que l'on voit dans le monde; qu'enfin toute espece de poésie doit embellir la nature; que l'embellir dans le comique, c'est rendre la peinture du ridicule plus vive & plus saillante que la réalité, & que cela ne peut se faire qu'en réunissant les traits les plus marqués du caractere que l'on peint dans le plus grand nombre possible, sans faire violence à la nature & à la vérité.

Quelques observations relatives à la bonté & à la vérité des *mœurs*, acheveront d'en développer la théorie.

Nous avons distingué dans les *mœurs* les qualités & les inclinations de l'ame. Par les qualités de l'ame, le caractere est décidé naturellement tel ou tel: par les inclinations, il obéit ou à la nature, ou à l'habitude, & à celle-ci, secondant ou contrariant celle-là: par les affections, il reçoit une forme accidentelle, souvent analogue, quelquefois opposée à son naturel & à ses penchans. « L'homme, dit » Gravina, s'éloigne de son caractere » quand il est violemment agité, comme » l'arbre est plié par les vents » Cet effet naturel des passions est le grand objet de la tragédie.

Distinguons à présent deux sortes de caracteres; les uns destinés à intéresser pour eux-mêmes; les autres destinés à rendre ceux-là plus intéressans.

Les *mœurs* du personnage dont vous voulez que le péril inspire la crainte, & que le malheur inspire la pitié, doivent être *bonnes*, dans le sens d'Aristote. « Il » y a, dit-il, quatre choses à observer » dans les *mœurs*: qu'elles soient bonnes, » convenables, ressemblantes & égales..... » la premiere & la plus importante, est » qu'elles soient bonnes ». Mais comment accorder ce passage avec celui-ci? « L'inclination, la résolution exprimée » par les *mœurs*, peut être mauvaise ou » bonne; les *mœurs* doivent l'exprimer » telle qu'elle est ». Par la bonté des *mœurs*, n'a-t-il entendu que la vérité? Non: il exige que les *mœurs* soient *bonnes*, dans le même sens qu'il a dit qu'un personnage doit être *bon*: ce qui le prouve, c'est l'exemple que lui-même il en a donné. « Une femme, dit- » il, peut être bonne, un valet peut » être bon, quoique les femmes soient » plutôt communément méchantes que » bonnes, & que les valets soient abso- » lument méchans ».

» Je crois, dit Corneille, en tâchant » de fixer l'idée que ce philosophe atta- » choit à la bonté des *mœurs*, je crois » que c'est le caractere brillant & élevé » d'une habitude vertueuse ou criminelle, » selon qu'elle est propre & convenable » à la personne qu'on introduit ».

Mais si l'on observe qu'Aristote ne s'occupe jamais que du personnage intéressant, il est bien aisé de l'entendre. Son

principe est que ce personnage doit être digne de pitié. Il exige donc pour lui, non-seulement cette vérité de *mœurs* qu'on appelle *bonté poétique*, & qu'il désigne lui-même par la convenance, la ressemblance & l'égalité ; mais une bonté morale, c'est-à-dire, un fonds de bonté naturelle qui perce à travers les erreurs, les foiblesses & les passions.

Il est plus difficile de démêler ce caractere primitif dans le vice que dans le crime : le vice est une pente habituelle, le crime n'est qu'un mouvement. Sur la scene on ne voit pas l'instant où l'homme vicieux ne l'étoit pas encore ; on n'y voit pas même les progrès du vice : ainsi dans le vice on confond l'habitude avec la nature ; au lieu que l'homme innocent & même vertueux peut être coupable d'un moment à l'autre : le spectateur voit le passage & la violence de l'impulsion. Or, plus l'impulsion est forte & moralement irrésistible, plus aisément le crime obtient grace à nos yeux, & par conséquent mieux la crainte qu'il inspire se concilie avec l'estime, la bienveillance & la pitié. Du crime on sépare le criminel, mais on confond presque toujours le vicieux avec le vice.

D'ailleurs le vice est une habitude tranquille & lente, peu susceptible de combats & de mouvemens pathétiques ; au lieu que le crime est précédé du trouble & accompagné du remord. L'une ne suppose que molesse & lâcheté dans l'ame ; l'autre y suppose une vigueur qui, dans d'autres circonstances, pouvoit se changer en vertu. Enfin la durée de l'action théatrale ne suffit pas pour corriger le vice, & un instant suffit pour passer de l'innocence au crime, & du crime au repentir : c'est même la rapidité de ces mouvemens qui fait la beauté, la chaleur, le pathétique de l'action.

Le personnage qui, dans l'intention du poëte, doit attirer sur lui l'intérêt, peut donc être coupable, mais non pas vicieux ; & s'il l'a été, on ne doit le savoir qu'au moment qu'il cesse de l'être. C'est une leçon que nous a donné l'auteur de l'*Enfant prodigue*. Encore le vice qu'on attribue au personnage intéressant, ne doit-il supposer ni méchanceté, ni bassesse, mais une foiblesse compatible avec un heureux naturel. Le jeune Euphémon en est aussi l'exemple. *Voy.* TRAGÉDIE.

La bonté des *mœurs* théatrales, dans le sens d'Aristote, n'est donc que la bonté naturelle du personnage intéressant. Ce personnage étoit le seul qu'il eût en vue ; & en effet, voulant qu'il fût malheureux par une faute involontaire, il n'avoit pas besoin de lui opposer des méchans : les dieux & les destins en tenoient lieu dans les sujets conduits par la fatalité : aussi n'y a-t-il pas un méchant dans l'*Œdipe* ; & dans l'*Iphigénie en Tauride*, il suffit que Thoas soit timide & superstitieux. Il en est de même des sujets dans lesquels la passion met l'homme en péril ou le conduit dans le malheur : il ne faut que la laisser agir : pour rendre ses effets terribles & touchans, on n'a pas besoin d'une cause étrangere. Tous les caracteres sont vertueux dans la tragédie de Zaïre, & Zaïre finit par être égorgée de la main de son amant. C'est même un défaut dans la fable d'Inès, que la cause du malheur soit la scélératesse, au lieu de la passion. L'action en est plus pathétique, je l'avoue ; mais elle en est beaucoup moins morale. La perfection de la fable à l'égard des *mœurs*, est que le malheur soit l'effet du crime, & le crime l'effet de l'égarement.

Plus la passion est violente, plus le crime peut être grand, & la peine qui le suit douloureuse & terrible. Alors en plaignant le coupable, on se dit à soi-même : « Le ciel qui le punit est rigou» reux, mais il est juste « ; & la pitié qu'on en ressent n'est point mêlée d'indignation. Si, au contraire, une passion foible fait commettre un crime atroce, cela suppose un homme méchant : si une faute légere est punie par un malheur affreux, cela suppose des dieux injustes : si un malheur léger est la peine d'un crime horrible, c'est une sorte d'impunité dont l'exemple est pernicieux. Le moyen de tout concilier, est donc de commencer par donner à la passion le plus haut dégré de chaleur & de force, & puis de la faire agir dans son accès, sans que la ré-

flexion ait le temps de la rallentir & de la modérer. La scélérateſſe du crime d'Atrée vient, non pas de ce qu'il eſt atroce, mais de ce qu'il eſt médité. Oſerois-je le dire ? Il y avoit un moyen de rendre Médée intéreſſante après ſon crime : c'étoit de rendre Jaſon perfide avec audace ; de révolter le cœur de Médée par l'indignité de ſes adieux ; de ſaiſir ce moment de dépit, de rage, de déſeſpoir, pour lui préſenter ſes enfans ; de les lui faire poignarder ſoudain ; de glacer tout-à-coup ſes tranſports ; de faire ſuccéder à l'inſtant la mere ſenſible à l'amante indignée, & de la ramener ſur le théatre éperdue, égarée, hors d'elle-même, déteſtant la vie & ſe donnant la mort. Le tableau où l'on a peint les enfans de Médée lui tendant leurs mains innocentes, & la careſſant avec un doux ſourire, tandis que le poignard à la main, elle balance à les égorger ; ce tableau, dis-je, eſt plus touchant, plus terrible, plus fécond en mouvemens pathétiques, & plus théatral que celui que je viens de propoſer ; mais j'ai voulu faire voir par cet exemple, qu'il n'eſt preſque rien que l'on ne pardonne à la violence de la paſſion. Toutefois, pour qu'elle ſoit digne de pitié dans ſes mouvemens qui la rendent atroce, il faut la peindre avec ce trouble, cet égarement, ce déſordre des ſens & de la raiſon, où l'ame ne ſe conſulte plus, ne ſe poſſede plus elle-même.

Les paſſions les plus intéreſſantes ſont par là-même les plus dangereuſes : ainſi la terreur & la pitié naiſſent d'une même ſource. La haine eſt triſte & pénible, elle nous peſe & nous importune. L'envie ſuppoſe de la baſſeſſe dans l'ame & porte ſon ſupplice avec elle. L'ambition a de la nobleſſe ; mais comme l'orgueil, l'audace, la réſolution, la fermeté qu'elle exige, ne ſont pas des qualités touchantes, elle intéreſſe foiblement. La vengeance, la colere, le reſſentiment des injures ſont plus dans la nature des hommes nés ſenſibles, & diſpoſés à la vertu par la bonté de leur caractere : cette ſenſibilité, cette bonté même, ſont quelquefois le principe & l'aliment de ces paſſions. C'eſt ce qu'Homere a merveilleuſement exprimé dans la colere d'Achille.

En général le meme attrait qui fait le danger de la paſſion, fait l'intérêt du malheur qu'elle cauſe ; & plus il eſt doux & naturel de s'y livrer, plus celui qui s'eſt perdu en s'y livrant eſt à plaindre, & ſon exemple à redouter. Des crimes & des malheurs dont la bonté d'ame, dont la vertu même ne défend pas, doivent faire trembler l'homme vertueux, & à plus forte raiſon l'homme foible. On mépriſe, on déteſte les paſſions qui prennent leur ſource dans un caractere vil ou méchant, & cette averſion naturelle en eſt le préſervatif. Mais celles qu'animent les ſentiments les plus chers à l'humanité nous intéreſſent par leurs cauſes, & leurs excès même trouvent grace à nos yeux. Voilà celles dont il eſt beſoin que les exemples nous garantiſſent ; & rien n'eſt plus propre que ces exemples à réunir les deux fins de la tragédie, le plaiſir qui naît de la pitié, & la prudence qui naît de la crainte.

D'où il s'enſuit qu'après les ſentimens de la nature, que je ne mets pas au nombre des paſſions funeſtes, quoiqu'ils puiſſent avoir leur danger & leur excès comme dans Hécube ; la plus théâtrale de toutes les paſſions, la plus terrible & la plus touchante par elle-même, c'eſt l'amour : non pas l'amour fade & langoureux, non pas la froide galanterie ; mais l'amour en fureur, l'amour au déſeſpoir, qui s'irrite contre les obſtacles, ſe révolte contre la vertu même, on ne lui cede qu'en frémiſſant. C'eſt dans ſes emportemens, ſes tranſports, c'eſt au moment qu'il rompt les liens de la patrie & de la nature, au moment qu'il veut ſecouer le frein de la honte ou le joug du devoir, c'eſt alors qu'il eſt vraiment tragique. Mais c'eſt alors, dit-on, qu'il dégrade & déshonore les héros. Il fait bien plus, il dénature l'homme, comme toutes les paſſions furieuſes ; & il n'en eſt que plus digne d'être peint avec ſes crimes & ſes attraits. Il ſemble que le bannir du théâtre ce ſoit le bannir de la nature. Mais s'il n'étoit plus ſur la ſcene, en ſeroit-il moins dans le cœur ? « Le théâtre, dit-on, le rend

» intéressant, & par là même conta-» gieux ». Le théâtre, puis-je dire à mon tour, le peint redoutable & funeste; il enseigne donc à le fuir. Mais avec des réponses vagues on élude tout, & l'on n'éclaircit rien. Allons au fait. Il est bon qu'il y ait des époux, & il est bon que ces époux s'aiment. Or ce sentiment naturel, cette union, cette harmonie de deux ames, où se cache l'attrait du plaisir, ce n'est pas l'amitié, c'est l'amour. Il est facile de m'entendre. Cet amour chaste & légitime est un bien: il remplit les vues de la nature, il suppose la bonté du cœur, la sensibilité, la tendresse; car les méchans ne s'aiment pas. L'amour est donc intéressant dans sa cause & dans son principe. « Mais cet amour, si pur & si doux, » devient souvent furieux & coupable ». Oui sans doute, & c'est-là ce qui le rend digne d'effroi dans ses effets, comme il est digne de pitié dans sa cause. S'il y a quelque passion en même temps plus séduisante & plus funeste que celle de l'amour, elle mérite la préférence; mais si l'amour est celle des passions qui réunit le plus de charmes & de dangers, c'est de toutes les passions celle dont la peinture est en même temps la plus tragique & la plus morale.

Les *mœurs* de l'épopée, je l'ai déjà dit sont les mêmes que celles de la tragédie, aux différences près qu'exigent l'étendue & la durée de l'action. L'épopée demande que le passage d'un état de fortune à l'autre, ou si l'on veut de la cause à l'effet, soit progressif & assez lent pour donner aux incidens le temps de se développer. Les passions qu'elle emploie ne doivent donc pas être des mouvemens rapides & passagers, mais des sentimens vifs & durables, comme le ressentiment des injures, l'amour, l'ambition, le desir de la gloire, l'amour de la patrie, *&c.* De-là vient que le Bossu croit devoir préférer pour l'épopée des *mœurs* habituelles à des *mœurs* passionnées; mais il se trompe, & la preuve en est dans l'avantage du poëme pathétique sur le poëme qui n'est que moral. Les habitudes sont fortes, mais elles sont presque toutes froides, si la passion ne s'y mêle, & ne les sauve de la langueur.

« La beauté de l'action tragique con-» siste, dit le Tasse, dans une révolution » soudaine & inattendue, & dans la » grandeur des événemens qui excitent » la terreur & la pitié. La beauté de l'ac-» tion épique est fondée sur la haute vertu » militaire, sur la magnanime résolution » de mourir pour son pays, *&c.* La tra-» gédie admet des personnages qui ne sont » ni bons ni méchans, mais d'une qua-« lité mixte. Le poëme épique demande » des vertus éminentes, comme la piété » dans Enée, la valeur dans Achille, » la prudence dans Ulysse; & si quel-» quefois la tragédie & l'épopée prennent » le même sujet, elles le considerent di-» versement Dans Hercule, Thésée, *&c.* » L'épopée considere la valeur & la gran-» deur d'ame; la tragédie les regarde » comme tombés dans le malheur par » quelque faute involontaire ».

Cette distinction n'est fondée ni en exemple, ni en raison; & Gravina me semble avoir mieux vu que le Tasse, lorsqu'il demande pour l'épopée, comme pour la tragédie, des caracteres mêlés de vices, & de vertus. « Homere, dit-il, » voulant peindre des *mœurs* véritables » & des passions naturelles aux hommes, » ne représenta jamais ceux-ci comme » parfaits; il ne leur suppose pas même » toujours un caractere égal & sans quel-» que variation. Quiconque peint autre-» ment que lui a un pinceau sans vérité » & qui ne peut faire illusion ».

» Les hommes, ajoute-t-il, soit bons, » soit mauvais, ne sont pas toujours oc-» cupés de malice ou de bonté. Le cœur » humain flotte dans le tourbillon de ses » desirs & de ses affections, comme un » vaisseau battu de la tempête; jusques-» là qu'on voit dans le même personnage » la bassesse d'ame succéder à la magna-» nimité, la cruauté faire place à la com-» passion, & celle-ci céder à son tour à » la rigueur. Dans certaines occasions le » vieillard agit en jeune homme, & le » jeune homme en vieillard. L'homme » juste ne résiste pas toujours à la puis-» sance de l'or; & l'ambition porte » quelquefois le tyran à un acte de jus-» tice ».

On sent bien cependant que cette théorie mal entendue, détruiroit la regle de l'unité des *mœurs* : il ne suffiroit pas même de donner aux poëtes, comme a fait Aristote, l'alternative de peindre des *mœurs* égales, ou également inégales ; car à la faveur de cette inégalité constante, il n'est point de composé moral si monstrueux qu'on ne pût former. Le précepte d'Horace de suivre l'opinion, ou d'observer les convenances, est un guide beaucoup plus sur. Mais en suivant le précepte d'Horace, il ne faut point perdre de vue le précepte de Gravina.

Horace, dans la peinture des *mœurs*, donne le choix de suivre ou les convenances ou l'opinion ; mais il est aisé de voir quel est sur l'opinion l'avantage des convenances. Dans tous les temps les convenances suffisent à la persuasion & à l'intérêt. On n'a besoin de recourir ni aux *mœurs* ni aux préjugés du siecle d'Homere, pour fonder les caracteres d'Ulysse & d'Achille. Le premier est dissimulé : le poëte lui donne pour vertu la prudence ; le second est colere, il lui donne la valeur. Ces convenances sont invariables, comme les essences des choses ; au lieu que l'autorité de l'opinion tombe avec elle : tout ce qui est faux est passager ; l'erreur elle-même méprise l'erreur ; la vérité seule, ou ce qui lui ressemble, est de tous les pays & de tous les siecles.

Homere est divin dans cette partie ; & si l'on examine bien pourquoi il dessine si purement, on en trouvera la raison dans la simplicité de ses caracteres. Que dans la tragédie un personnage soit agité de divers sentimens ; que dans son ame l'habitude, le naturel, la passion actuelle se combattent ; ces mouvemens tumultueux sont favorables à une action qui ne dure qu'un jour. Mais si elle doit durer une année, comme il faut plus de consistance, il faut aussi plus de simplicité. Je conseillerois donc aux poëtes épiques de prendre des caracteres simples, des *mœurs* homogenes, une seule passion, une seule vertu, un naturel bien décidé, bien affermi par l'habitude & analogue au sentiment dont il sera le plus affecté.

Les convenances relatives au sexe, à l'âge, à l'état, à la qualité des personnes, ne sont pas une regle invariable. Si l'on en croyoit certains critiques, on ne peindroit les femmes qu'avec des vices ; il est cependant injuste & ridicule de leur refuser des vertus : la foiblesse même & la timidité qui sont comme naturelles à leur sexe, n'empêchent pas qu'elles ne soient bien souvent fortes & courageuses dans le péril & dans le malheur. Ainsi lorsqu'on peindra une Camille, une Clorinde, une Cornélie, on sera dans la vérité comme lorsqu'on peindra une Armide, une Didon, une Calypso. J'observerai cependant qu'on a toujours supposé aux femmes des passions plus vives qu'aux hommes ; soit que plus retenues par les bienséances, les mouvemens de leur ame en deviennent plus véhémens ; soit que la nature leur ayant donné des organes plus déliés, l'irritation en soit plus facile & plus prompte. On peut voir à l'égard des passions cruelles, que toutes les divinités du Tartare nous sont peintes par les anciens sous les traits du sexe le plus foible, mais qu'ils croyoient le plus passionné. Comme on lui attribue des passions plus violentes, on lui attribue aussi des sentimens plus délicats ; & ce n'est pas sans raison qu'on a fait les graces & la volupté du même sexe que les furies.

Aux traits dont Horace a peint les *mœurs* des différens âges, Scaliger en ajoute encore du côté vicieux, & ce sont de nouvelles études pour les poëtes comiques. La jeunesse, dit-il, est présomptueuse & crédule, facile à former des liaisons & à s'y livrer ; pleine de sensibilité pour les malheurs d'autrui, & indifférente sur les siens ; fiere, violente, avide de gloire, colere, prompte à se venger, ne pardonnant jamais les mépris qu'elle essuie, & méprisant elle-même tout ce qui ne lui ressemble pas. La vieillesse, dit-il encore, est défiante & soupçonneuse, parce qu'elle a sans cesse présentes les perfidies & les noirceurs dont elle a été tant de fois ou la victime ou le témoin ; & comme les jeunes gens mesurent tout sur l'espérance de l'avenir, les vieillards jugent de tout sur le souvenir du passé. Ils se décident rarement sur des choses dont ils

ils n'ont pas vu des exemples, plus rarement encore ils se détachent de leur sentiment, & ne souffrent presque jamais qu'on préfere celui des autres; pusillanimes & opiniâtres, cruels dans leurs haines, tristes dans leurs réflexions, d'une curiosité importune, & prévoyant toujours quelques désastres près d'arriver.

Quant à l'état des personnes, le villageois, dit le même critique, est naturellement stupide, crédule, timide, opiniâtre, indocile, présomptueux, enclin à croire qu'on le méprise, & détestant ce mépris. L'habitant des villes est lâche, craintif, plein d'orgueil, indolent, plus prompt en paroles qu'en actions, plongé dans le luxe & dans la molesse, superbe envers ceux qui lui cedent, bas avec ceux qui lui imposent; de la nature du crocodile. L'homme de guerre, ajoute-t-il est malfaisant, ami du désordre, se vantant de ses faits glorieux, soupirant après le repos, & le quittant dès qu'il l'a trouvé.

On voit dans tous ces états des exemples de tous ces vices, peut-être même sont-ils plus fréquens que ceux des qualités contraires; & la comédie qui peint les hommes du côté vicieux & ridicule, a grand soin de recueillir ces traits. Mais & les vices & les vertus d'état peuvent souffrir mille exceptions, comme les vices & les vertus qui caractérisent les âges; & en invitant les poëtes à ne pas perdre de vue ces caracteres généraux, je crois devoir les encourager à s'en éloigner au besoin, sur-tout dans la poésie-héroïque, où l'on peint la nature, non telle qu'elle est communément, mais telle qu'elle est quelquefois. Achille & Télémaque sont du même âge, & rien ne se ressemble moins. On aime sur-tout à voir dans les vieillards les vertus opposées aux défauts qu'on leur attribue. Un vrai sage, comme Alvarès, est bien plus intéressant & n'est pas moins dans la nature qu'un prétendu sage comme Nestor.

Cette variété dans les *mœurs* du même âge ou de la même condition, tient au fonds du naturel, qui n'est ni absolument différent, ni absolument le même dans tous les hommes. Chacun de nous est en abrégé dans son enfance ce qu'il sera dans tous les âges de la vie, avec les modifications que les ans doivent espérer. Or ces modifications different selon la constitution primitive; ensorte, par exemple, que le feu de la jeunesse développe en l'un des vices, & en l'autre des vertus. Les forces augmentent, mais la direction reste, à moins que la contention de l'habitude n'ait fait violence au naturel, ce qui sort de la regle commune.

Il y a aussi des qualités naturelles & correlatives, auxquelles il est important d'avoir égard dans la peinture des *mœurs*: je n'en citerai que quelques exemples. De deux amis, le plus tendre est naturellement le plus âgé: en cela Virgile a bien saisi la nature, lorsqu'il a peint Nisus se dévouant à la mort pour sauver le jeune Euriale. Par une raison à-peu-près semblable, la tendresse d'un pere pour son fils est plus vive que celle d'un fils pour son pere. Ainsi lorsque dans l'Odyssée Ulysse & Télémaque se retrouvent, les larmes de Télémaque sont essuyées quand celles d'Ulysse coulent encore. L'amour d'une mere pour ses enfans est plus passionné que celui d'un pere; & le marquis Maffeï nous en a donné un exemple bien précieux & bien touchant. Dans sa Mérope, cette mere persuadée qu'elle ne reverra plus son fils, s'abandonne à sa douleur. Un sujet fidele & zélé l'invite à s'armer d'un courage égal aux malheurs qui l'accablent; & il lui cite l'exemple d'Agamemnon à qui les dieux demanderent sa fille en sacrifice, & qui eut le courage de la livrer à la mort. A quoi Mérope répond:

O Cariso, non avrian già mai gli dei
Ciò commendato ad una madre.

Le marquis Maffei a eu la modestie de dire à ce sujet: « Ce beau sentiment n'est pas sorti de l'ame du poete, ni emprunté » d'aucun écrivain: il l'a puisé dans le » grand livre de la nature & de la vérité, » celui de tous qu'il a étudié avec le plus » de soin ». Il raconte donc qu'une mere se montrant inconsolable de la perte de son fils unique enlevé à la fleur de son âge,

un saint homme pour l'en consoler, lui rappella l'exemple d'Abraham qui s'étoit soumis avec tant de constance à la volonté de Dieu, quoique le sacrifice qu'il lui demandoit fût celui de son fils unique. Ah! monsieur, lui répondit cette mere désolée : Dieu n'auroit jamais demandé ce sacrifice à une mere. Cette différence est merveilleusement observée dans l'*Orphelin de la Chine*, entre Zamti & Idamé. Toutefois la nature même se laisse vaincre quelquefois par la passion ou par le fanatisme ; & une Médée, une Léontine, quoique plus rare dans la nature, n'est pas hors de la vérité.

On peut voir dans les *art.* CONVENANCE & VÉRITÉ RELATIVE, l'art de rapprocher de nos *mœurs* les *mœurs* qui nous sont étrangeres. J'observerai seulement ici que les *mœurs* les plus favorables à la poësie sont celles qui s'éloignent le moins de la nature : 1°. parce qu'elles sont plus fortement prononcées, soit dans les vices, soit dans les vertus ; que les passions s'y montrent toutes nues & dans leur plus grande vigueur : 2°. parce que ces *mœurs* affranchies de l'esclavage des préjugés, ont dans leur simplicité noble quelque chose de rare & de merveilleux qui nous saisit & nous enleve. Ecoutez ce que disoit à Cortès l'un des envoyés du peuple du Mexique : « Si tu es un Dieu » cruel, voilà six esclaves, manges-les » nous t'en amenerons d'autres ; si tu es » un Dieu bienfaisant, voilà de l'encens ; » si tu es un homme, voilà des fruits. » On raconte que le chef d'une nation sauvage, amie des Anglois, ayant été amené à Londres & présenté à la cour, le roi lui demanda si ses sujets étoient libres. « » S'ils sont libres ! oui sans doute, ré- » pondit le sauvage : je le suis bien, moi » qui suis leur chef ». Voilà de ces traits qu'on chercheroit en vain parmi les nations civilisées de l'Europe : leurs vertus ainsi que leurs vices, ont une couleur artificielle qu'il faut observer avec soin pour les peindre avec vérité.

Une qualité essentielle des *mœurs*, c'est l'intérêt. On en a fait avec raison le grand objet de la tragédie, mais dans l'épopée on l'a trop négligé. Or il n'y a de *mœurs* bien intéressantes que les *mœurs* passionnées ; & que ce soit l'amour, la colere, l'ambition, la tendresse filiale, le zele pour la religion ou pour la patrie qui soit l'ame de l'épopée, plus ce sentiment aura de chaleur, plus l'action sera intéressante. On a distingué assez mal-à-propos, ce me semble, le poëme épique moral du poëme épique passionné ; car le poëme moral n'est intéressant qu'autant qu'il est passionné lui-même. Supposons, par exemple, qu'Homere eût donné à Ulysse l'inquiétude & l'impatience naturelles à un bon pere, à un bon époux, à un bon roi, qui loin de ses états & de sa famille, a sans cesse présens les maux que son absence a pu causer ; supposons dans le poëme de Télémaque, ce jeune prince plus occupé de l'état d'oppression & de douleur où il a laissé sa mere & sa patrie ; leurs caracteres plus passionnés n'en seroient que plus touchans ; & lorsque Télémaque s'arrache au plaisir, on aimeroit encore mieux qu'il cedât aux mouvemens de la nature, qu'aux froids conseils de la sagesse. Si ce poëme divin du côté de la morale laisse desirer quelque chose, c'est plus de chaleur & de pathétique ; & c'est aussi ce qui manque à l'Odyssée & à la plupart des poëmes connus.

Je ne prétends pas comparer en tous points le mérite d'un beau roman avec celui d'un beau poëme ; mais qu'il me soit permis de demander pourquoi certains romans nous touchent, nous remuent, nous attachent & nous entraînent jusqu'à nous faire oublier (je n'exagere pas) la nourriture & le sommeil ; tandis que nous lisons d'un œil sec, je dis plus, tandis que nous lisons à peine sans une espece de langueur, les plus beaux poëmes épiques ? c'est que dans ces romans le pathétique regne d'un bout à l'autre ; au lieu que dans ces poëmes il n'occupe que des intervalles, & qu'il y est souvent négligé. Les romanciers en ont fait l'ame de leur intrigue ; les poëtes épiques ne l'ont presque jamais employé qu'en épisodes. Il semble qu'ils réservent toutes les forces de leur génie pour les tableaux & les descriptions, qui cependant ne sont à l'épopée que ce qu'est à la tragédie le spectacle de l'action. Or le plus beau spectacle, sans le secours du pathétique,

seroit bien-tôt froid & languissant ; & c'est ce qui arrive à l'épopée quand la passion ne l'anime pas. (*M. Marmontel.*)

Mœurs, s. f. pl. (*Musique des anciens*) partie considérable de la musique des Grecs, appellée par eux *hermesmenon*, laquelle consistoit à connoître & choisir le bienséant en chaque genre, & ne leur permettoit pas de donner à chaque sentiment, à chaque objet, à chaque caractere toutes les formes dont il étoit susceptible ; mais les obligeoit de se donner à ce qui étoit convenable au sujet, à l'occasion, aux personnes, aux circonstances. Les *mœurs* consistoient encore à tellement accorder & proportionner dans une piece toutes les parties de la musique, le mode, le tems, le rythme, la mélodie, & même les changemens, qu'on sentît dans le tout une certaine conformité qui n'y laissât point de disparate, & le rendît parfaitement un. Cette seule partie, dont l'idée n'est pas même connue dans notre musique, montre à quel point de perfection devoit être porté un art où l'on avoit même réduit en regles ce qui est honnête, convenable & bienséant. (*S*)

MŒUSSEBERG, (*Géogr.*) montagne de Suede, dans la Westro-Gothie. Elle étoit fameuse dans le tems du paganisme, par un précipice du haut duquel alloient se jetter certains dévots qu'aveugloit l'orgueil de savoir, que, tombés morts au pied du rocher, leurs corps seroient lavés sur la place, & inhumés ensuite dans la montagne. (*D. G.*)

MOGADOR, (*Géogr.*) petite isle & château d'Afrique, au royaume de Maroc, à 5 milles de l'Océan. On croit que c'est l'isle *Erythrée* des anciens. Il y a des mines d'or & d'argent dans une montagne voisine. *Long.* 8. *lat.* 31. 35. (*D. J.*)

MOGES DE MORUE, NOUES, *ou* NOS DE MORUE ; ce sont les intestins de ce poisson, dans l'amirauté de la Rochelle.

MOGESTIANA, *ou* MONGENTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie inférieure, que l'Itinéraire d'Antonin met sur la route de Sirmium à Trèves. Lazius conjecture que c'est aujourd'hui *Zika*. (*D. J.*)

MOGOL, l'empire du (*Géogr.*) grand pays d'Asie dans les Indes, auxquelles il donne proprement le nom.

Il est borné au nord par l'Imaüs, longue chaîne de montagnes où sont les sources du Sinde & du Gange ; & cette chaîne de montagnes sépare le *Mogol* de la grande Tartarie. Il a pour bornes à l'orient le royaume d'Aracan, dépendant de Pégu. Il se termine au midi par le golphe du Gange ; & la presqu'isle de Malabar, & de Coromandel, dans laquelle sont comprises les nouvelles conquêtes du Décan, de Golconde, & de quelques autres pays. Enfin, il est borné du côté du couchant par la Perse & par les Agwans, qui occupent le pays de Candahar.

Timur-Bec, ou Tamerlan, fut le fondateur de l'empire des *Mogols* dans l'Indoustan ; mais il ne soumit pas entiérement le royaume de l'Inde ; cependant ce pays, où la nature du climat inspire la mollesse, résista foiblement à la postérité de ce vainqueur. Le sultan Babar, arriere petit-fils de Tamerlan, fit cette conquête. Il se rendit maître de tout le pays qui s'étend depuis Samarkande, jusqu'auprès d'Agra, & lui donna des lois qui lui valurent la reputation d'un prince sage. Il mourut en 1552.

Son fils Amayum pensa perdre ce grand empire pour toujours. Un Prince Patane nommé *Chircha*, le détrôna, & le contraignit de se refugier en Perse. Chircha régna heureusement sous la protection de Soliman. C'est lui qui rendit la religion des Osmalis dominante dans le *Mogol*. On voit encore les beaux chemins, les caravenserais, & les bains qu'il fit construire pour les voyageurs. Après sa mort & celle du vainqueur de Rhodes, une armée de Persans remit Amayum sur le trône.

Akebar, successeur d'Amayum, sut non-seulement se maintenir, mais étendre avec gloire les frontieres de son empire. A un esprit pénétrant, & à un courage intrépide, il joignit un cœur généreux, tendre & sensible. Il fit à l'Inde plus de bien qu'Alexandre n'eut le tems

d'en faire. Ses fondations étoient immenſes, & l'on admire toujours le grand chemin bordé d'arbres l'eſpace de 150 lieues, depuis Agra juſqu'à Lahor; c'eſt un ouvrage de cet illuſtre prince : il s'empoiſonna par une mépriſe, & mourut en 1605.

Son fils Géhanguir ſuivit ſes traces, régna 23 ans, & mourut à Bimberg en 1627.

Après ſa mort ſes petits-fils ſe firent la guerre, juſqu'à ce que l'un d'eux, nommé *Oranzeb* ou *Aurengzeb*, s'empara du trône ſur le dernier de ſes freres, le tua, & ſoutint un ſceptre qu'il avoit ravi par le crime. Son pere vivoit encore dans une priſon dure, il le fit périr par le poiſon, en 1666. Nul homme n'a mieux montré que le bonheur n'eſt pas le prix de la vertu. Ce ſcélérat, ſouillé du ſang de toute ſa famille, réuſſit dans toutes ſes entrepriſes, & mourut ſur le trône chargé d'années, en 1707.

Jamais prince n'eut une carriere ſi longue & ſi fortunée. Il joignit à l'empire du *Mogol*, les royaumes de Viſapour & de Golconde, le pays de Carnate, & preſque toute cette grande preſqu'iſle que bordent les côtes de Coromandel & de Malabar. Cet homme qui eût péri par le dernier ſupplice, s'il eût pû être jugé par les loix ordinaires des nations, a été le plus puiſſant prince de l'univers. La magnificence des rois de Perſe, toute éblouiſſante qu'elle nous a paru n'étoit que l'effort d'une cour médiocre, qui étale quelque faſte, en comparaiſon des richeſſes d'Orangzeb.

De tous temps les princes aſiatiques ont accumulé des tréſors; ils ont été riches de tout ce qu'ils entaſſoient, au-lieu que dans l'Europe, les princes ſont riches de l'argent qui circule dans leurs états. Le tréſor de Tamerlan ſubſiſtoit encore, & tous ſes ſucceſſeurs l'avoient augmenté. Orangzeb y ajouta des richeſſes étonnantes. Un ſeul de ſes trônes a été eſtimé par Tavernier 160 millions de ſon tems, qui font plus de 300 du nôtre. Douze colomnes d'or, qui ſoutenoient le dais de ce trône, étoient entourées de groſſes perles. Le dais étoit de perles & de diamans ſurmonté d'un paon, qui étaloit une queue de pierreries. Tout le reſte étoit proportionné à cette étrange magnificence. Le jour le plus ſolemnel de l'année étoit celui où l'on peſoit l'empereur dans des balances d'or en préſence du peuple; & ce jour-là, il recevoit pour plus de 50 millions de préſens.

Si jamais, continue M. Voltaire, le climat a influé ſur les hommes, c'eſt aſſurément dans l'Inde; les empereurs y étaloient le même luxe, vivoient dans la même molleſſe que les rois indiens dont parle Quinte-Curce, & les vainqueurs tartares prirent inſenſiblement ces mêmes mœurs, & devinrent indiens.

Tout cet excès d'opulence & de luxe n'a ſervi qu'au malheur du *Mogol*. Il eſt arrivé, en 1739, au petit-fils d'Orengzeb, nommé *Mahamad Scha*, la même choſe qu'à Créſus. On avoit dit à ce roi de Lydie, vous avez beaucoup d'or, mais celui qui ſe ſervira du fer mieux que vous, vous enlevera cet or.

ThamasKouli-kan, élevé au trône de Perſe, après avoir détrôné ſon maître, vaincu les Agwans, & pris Candahar, s'eſt avancé juſqu'à Déli, pour y enlever tous les tréſors que les empereurs du *Mogol* avoient pris aux Indiens. Il n'y a guere d'exemples ni d'une plus grande armée que celle de Mahamad-Scha levée contre Thamas-Kouli-kan, ni d'une plus grande foibleſſe. Il oppoſe 1200 mille hommes, dix mille pieces de canons, & deux mille éléphans armés en guerre au vainqueur de la Perſe, qui n'avoit pas avec lui ſoixante mille combattans. Darius n'avoit pas armé tant de forces contre Alexandre.

La petite armée perſane aſſiégea la grande, lui coupa les vivres, & la détruiſit en détail. Le grand *mogol* Mahamad fut contraint de venir s'humilier devant Thamas-Kouli-kan, qui lui parla en maître, & le traita en ſujet. Le vainqueur entra dans la capitale du *Mogol*, qu'on nous préſente plus grande, & plus peuplée que Paris & Londres. Il traînoit à ſa ſuite ce riche & miſérable empereur, l'enferma dans une tour, & ſe fit proclamer en ſa place.

Quelques troupes du *Mogol* prirent les

armes dans Déli contre leurs vainqueurs. Thamas-Kouli-kan livra la ville au pillage. Cela fait, il emporta plus de trésor de cette capitale, que les Espagnols n'en trouverent à la conquête du Mexique. Ces richesses amassées par un brigandage de quatre siecles, ont été apportées en Perse par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Persans d'être long-tems le plus malheureux peuple de la terre. Elles y sont dispersées ou ensévelies pendant les guerres civiles; jusqu'au tems où quelque tyran les rassemblera.

Kouli-kan en partant du *Mogol* en laissa le gouvernement à un viceroi, & à un conseil qu'il établit. Le petit-fils d'Orengzeb garda le titre de souverain, & ne fut qu'un fantôme. Tout est rentré dans l'ordre ordinaire, quand on a reçu la nouvelle que Thamas-Kouli-kan avoit été assassiné en Perse au milieu de ses triomphes.

Enfin, depuis dix ans, une nouvelle révolution a renversé l'empire du *Mogol*. Les princes tributaires, les vicerois ont tous secoué le joug. Les peuples de l'intérieur ont détrôné le souverain, & ce pays est devenu, comme la Perse, le théâtre des guerres civiles : tant il est vrai que le despotisme qui détruit tout se détruit finalement lui-même. C'est une subversion de tout gouvernement : il admet le caprice pour toute regle : il ne s'appuie point sur des lois qui assurent sa durée ; & ce colosse tombe par terre dès qu'il n'a plus le bras levé. C'est une belle preuve qu'aucun état n'a forme consistante, qu'autant que les lois y regnent en souveraines.

De plus, il est impossible que dans un empire où des vicerois soudoyent des armées de vingt, trente mille hommes, ces vicerois obéissent long-tems & aveuglément. Les terres que l'empereur donne à ces vicerois, deviennent de-là-même indépendantes de lui. Les autres terres appartiennent aux grands de l'empire, aux rayas, aux nabab, aux omras. Ces terres sont cultivées comme ailleurs par des fermiers, & par des colons. Le petit peuple est pauvre dans le riche pays du *Mogol*, ainsi que dans presque tous les pays du monde ; mais il n'est point serf & attaché à la glebe, ainsi qu'il l'a été dans notre Europe, & qu'il l'est encore en Pologne, en Bohème, & dans plusieurs lieux de l'Allemagne. Le paysan dans toute l'Asie peut sortir de son pays quand il lui plaît ; & en aller chercher un meilleur, s'il en trouve.

On divise l'*empire du Mogol* en 23 provinces, qui sont Déli, Agra, Lahor, Guzurate, Mallua, Patana, Barar, Brampour, Baglana, Ragemal, Multan, Cabul, Tata, Asmir, Bacar, Ugen, Urécha, Cachemire, Décan, Nandé, Bengale, Visapour, & Golconde.

Ces 23 provinces sont gouvernées par 23 tyrans, reconnoissent un empereur amolli, comme eux, dans les délices, & qui dévorent la substance du peuple. Il n'y a point là de ces grands tribunaux permanens, dépositaires des lois, qui protegent le foible contre le fort.

L'Etmadoulet, premier ministre de l'empereur, n'est souvent qu'une dignité sans fonctions. Tout le poids du gouvernement retombe sur deux secrétaires d'état, dont l'un rassemble les trésors de l'empire, qui, à ce que l'on dit, montent par an à neuf cent millions, & l'autre est chargé de la dépense de l'empereur.

C'est un problème qui paroît d'abord difficile à résoudre, que l'or & l'argent venu de l'Amérique en Europe, aille s'engloutir continuellement dans le *Mogol*, pour n'en plus sortir, & que cependant le peuple soit si pauvre, qu'il y travaille presque pour rien : mais la raison en est que cet argent ne va pas au peuple : il va aux trafiquans qui paient des droits immenses aux gouverneurs ; ces gouverneurs en rendent beaucoup au grand mogol, & enfouissent le reste.

La peine des hommes est moins payée que par tout ailleurs dans cette contrée, la plus riche de la terre, parce que dans tout pays, le prix des journaliers ne passe guere leur subsistance & leur vêtement. L'extrême fertilité de l'Indoustan, & la chaleur du climat, font que cette subsistance & ce vêtement ne coûtent presque rien. L'ouvrier qui cherche des diamans dans les mines, gagne de quoi acheter un peu de riz & une chemise de coton ; par-

tout la pauvreté sert à peu de frais la richesse.

L'empire du *Mogol* est en partie mahométan, en partie idolâtre, plongé dans les mêmes superstitions, & pires encore que du tems d'Alexandre. Les femmes se jettent en quelques endroits dans des buchers allumés sur le corps de leurs maris.

Une chose digne d'observation, c'est que dans ce pays-là les arts sortent rarement des familles où ils sont cultivés. Les filles des artisans ne prennent des maris que du métier de leurs peres. C'est une coutume très-ancienne en Asie, & qui avoit passé autrefois en loi dans l'Egypte.

Il est difficile de peindre un peuple nombreux; mélangé, & qui habite cinq cent lieues de terrein. Tavernier remarque en général que les hommes & les femmes y sont olivâtres. Il ajoute, que lorsque l'on a passé Lahor, & le royaume de Cachemire, les femmes du *Mogol* n'ont point de poil naturellement en aucune partie du corps, & que les hommes ont très-peu de barbe. Thevenot dit qu'au royaume de Décan on marie les enfans extrémement jeunes. Dès que le mari a dix ou douze ans, & la femme huit à dix, les parens les laissent coucher ensemble. Parmi ces femmes, il y en a qui se font découper la chair en fleurs, comme quand on applique des ventouses. Elles peignent ces fleurs de différentes couleurs avec du jus de racines, de maniere que leur peau paroît comme une étoffe fleurdelisée.

Quatre nations principales composent l'empire du *Mogol*; les Mahométans arabes nommés *Patanes*; les descendans des Guebres qui s'y refugierent du tems d'Omar, les Tartares de Genzis-Kan & de Tamerlan; enfin les vrais Indiens en plusieurs tribus ou castes.

Nous n'avons pas autant de connoissances de cet empire que de celui de la Chine; les fréquentes révolutions qui y sont arrivées depuis Tamerlan, en sont partie cause. Trois hommes, à la vérité, ont pris plaisir à nous instruire de ce pays-là, le P. Catrou, Tavernier, & Bernier.

Le P. Catrou ne nous apprend rien d'original, & n'a fait que mettre en ordre divers mémoires. Tavernier ne parle qu'aux marchands, & ne donne guere d'instructions que pour connoître les grandes routes, faire un commerce lucratif, & acheter des diamans. Bernier seul se montre un philosophe; mais il n'a pas été en état de s'instruire à fond du gouvernement, des mœurs, des usages & de la religion, ou plutôt des superstitions de tant de peuples répandus dans ce vaste empire. (*D. J.*)

MOHABUT, s. m. (*Com.*) toile de coton de couleur; elle vient des Indes, en pieces de sept aunes & demie de long, sur trois quarts de large.

MOHATRA, (*Jurisprud.*) ou contrat *mohatra*, est un contrat usuraire, par lequel un homme achete d'un marchand des marchandises à crédit & à très-haut prix, pour les revendre au même instant à la même personne argent comptant & à bon marché.

Ces sortes de contrats sont prohibés par toutes les loix: l'ordonnance d'Orléans, *art.* 141. défend à tous marchands & autres, de quelque qualité qu'ils soient, de supposer aucun prêt de marchandise appellé *perte de finance*, qui se fait par revente de la même marchandise à personnes supposées, à peine de punition corporelle & de confiscation de biens. *Voyez* USURE, USURIERS. (*A*)

MOHATZ, (*Géog.*) *Anamarcia*, bourgade de la basse-Hongrie, dans le comté de Baraniwar; elle est fameuse par les deux grandes batailles de 1526 & de 1687; la premiere; gagnée par Soliman II. contre Louis, dernier roi de Hongrie, qui y perdit la vie. Et la seconde gagnée par les chrétiens, contre les Turcs. *Mohatz* est au confluent de la Corasse & du Danube. *Long.* 36. 8. *lat.* 45. 50. (*D. J.*)

MOHILOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, au Palatinat de Mscislaw. Les Suédois y remporterent une grande victoire sur les Moscovites en 1707. Elle est sur le Nieper, à 14 lieues S. d'Orsa, 20 S. O. de Mscislaw. *Long.* 49. 20. *lat.* 53. 58. (*D. J.*)

MOHOCKS *ou* MOHAWKS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme une nation de sauvages de l'Amérique septentrionale, qui habitent la nouvelle Angleterre. Ils ne se vêtissent que des peaux des bêtes

qu'ils tuent à la chasse, ce qui leur donne un aspect très-effrayant; ils ne vivent que de pillage & traitent avec la derniere cruauté ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains; mais ils ne sont, dit-on, rien moins que braves, lorsqu'on leur oppose de la résistance; on assure qu'ils sont dans l'usage d'enterrer tous vifs leurs vieillards, lorsqu'ils ne sont plus propres aux brigandages & aux expéditions. En 1712, il s'éleva en Angleterre une troupe de jeunes débauchés qui prenoient le nom de *mohocks*, ils parcouroient les rues de Londres pendant la nuit, & faisoient éprouver toutes sortes de mauvais traitemens à ceux qu'ils rencontroient dans leurs courses nocturnes.

MOHRUNGEN, (*Géogr.*) ville & bailliage du royaume de Prusse, dans l'Oberlan. Le bailliage comprend sept paroisses luthériennes & une réformée. La ville est traficante, & profite agréablement du voisinage de deux lacs. (*D. G.*)

MOI, (*Gramm.*) On sait que ce pronom personnel signifie la même chose que le *je* ou *ego* des latins. On a condamné le *je* au mot *égoïsme*, mais cela n'empêche pas qu'on ne doive l'employer dans certaines occasions; il s'ensuit encore moins, que le *moi* ne soit quelquefois sublime ou admirablement placé, en voici des exemples.

Démosthène dit dans sa harangue pour Ctésiphon. « Qui empêcha l'Hellespont » de tomber sous une domination étran» gere? Vous, Messieurs; or quand je » dis vous, je dis l'état; mais alors, qui » est-ce qui consacroit au salut de la répu» blique, discours, conseils, actions, » & se dévouoit totalement pour elle? » *Moi.* Il y a bien du grand dans ce *moi.* »

Quand Pompée, après ses triomphes, requit son congé dans les formes; le censeur lui demanda, dit Plutarque, s'il avoit fait toutes les campagnes portées par les ordonnances; Pompée répondit qu'il les avoit toutes faites; sous quels généraux, répliqua le censeur, les avez-vous toutes faites? *Sous moi*, répondit Pompée; à cette belle réponse, *sous moi*, le peuple qui en savoit la vérité, fut si transporté de plaisir, qu'il ne pouvoit cesser ses acclamations & ses battemens de mains.

Nous ne cessons pas nous mêmes encore aujourd'hui, d'applaudir au *moi* de Médée dans Corneille; la confidente de cette princesse lui dit, *act.* 1. *scène.* 4.

Votre pays vous hait, votre époux est sans foi,
Contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il?

A quoi Médée répond,

Moi;
Moi, *dis-je*, *& c'est assez.*

Toute la France a senti & admiré la hauteur & la grandeur de ce trait; mais ce n'est ni dans Démosthène, ni dans Plutarque, que Corneille a puisé ce *moi* de Médée, c'est en lui-même. Les génies du premier ordre, ont dans leur propre fonds les mêmes sources du bon, du beau, du grand, du sublime. (*D. J.*)

MOIGNON, s. m. (*en Anatomie*) est la partie supérieure de l'épaule, qui s'étend jusqu'à la nuque du col.

Ce mot est grec, & signifioit originairement un petit *manteau* ou *voile* dont on se couvroit les épaules.

Quelques auteurs appellent *épomis* la partie supérieure de l'humerus, mais les anciens médecins Grecs ne s'en servoient que pour marquer la partie musculeuse & charnue placée à l'endroit que nous venons de dire.

MOIGNON, (*Jardin.*) est une branche d'arbre un peu trop grosse qu'on a racourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pousser de nouvelles branches, & arrêter par-là la seve d'un arbre trop vigoureux.

MOIL, *voyez* SURMULET.

MOILON, *voyez* MOELLON.

MOINDRE, (*Musiq.*) *Voyez* MINIME. (*Musiq.*)

MOINE, *voyez* ANGE.

MOINE, s. m. (*Hist. eccles.*) nom qui signifie proprement *solitaire*, & qui dans un sens étroit s'entend de ceux, qui selon leur premiere institution, doivent vivre éloignés des villes & de tout commerce du monde.

Parmi les Catholiques, on le donne

communément à tous ceux qui se font engagés par vœu à vivre suivant une certaine regle, & à pratiquer la perfection de l'évangile.

Il y a toujours eu des Chrétiens, qui à l'imitation de S. Jean-Baptiste, des prophetes & des réchabites, se sont mis en solitude pour vaquer uniquement à l'oraison, aux jeûnes & aux autres exercices de vertus. On les appella *ascetes*, c'est-à-dire, *exercitans*; ou *moines*, c'est-à-dire *solitaires*, du grec, μονος, seul. *Voyez* ASCETES.

Il y en avoit dès les premiers temps dans le voisinage d'Alexandrie qui vivoient ainsi renfermés dans des maisons particulieres, méditant l'Ecriture-sainte, & travaillant de leurs mains. D'autres se retiroient sur des montagnes ou dans des déserts inaccessibles, ce qui arrivoit principalement pendant les persécutions. Ainsi S. Paul, que quelques-uns regardent comme le premier des solitaires Chrétiens, s'étant retiré fort jeune dans les déserts de la Thébaïde, pour fuir la persécution de Dece, l'an 250. de J. C. y demeura constamment jusqu'à l'âge de 113 ans.

Le P. Pagi, Luc Holstenius, le P. Papebrok, Bingham dans ses antiquités ecclésiastiques, *liv. VII. c. j.* §. 4. reconnoissent que l'origine de la vie monastique ne remonte pas plus haut que le milieu du troisieme siecle. S. Antoine, Egyptien comme S. Paul, fut, selon M. l'abbé Fleury, le premier qui assembla dans le désert un grand nombre de moines. Cependant Bingham, remarque d'après S. Jerôme, que S. Antoine lui-même assuroit que S. Pacome avoit le premier rassemblé des moines en commun, & leur avoit donné une regle uniforme, ce qu'il n'exécuta que dans le quatrieme siecle. Mais il est facile de concilier ces contrariétés, en observant que S. Antoine fut le premier qui rassembla plusieurs solitaires en commun, qui habitoient dans le même désert, quoique dans des cellules séparées & dans des habitations éloignées les unes des autres, & qui se soumirent à la conduite de S. Antoine, au lieu que S. Pacome fonda dans le même pays les fameux monasteres de Tabenne.

Ses disciples qu'on nomma *cénobites*, parce qu'ils étoient réunis en communautés, vivoient trente ou quarante ensemble en chaque maison, & trente ou quarante de ces maisons composoient un monastere; dont chacun par conséquent comprenoit depuis 1200 moines jusqu'à 1600. Ils s'assembloient tous les dimanches dans l'oratoire commun de tout le monastere. Chaque monastere avoit un abbé pour le gouverner, chaque maison un supérieur, un prevôt, *præpositum*, chaque dixaine de *moines* un doyen *decennarium*, & même des religieux préposés pour veiller sur la conduite de cent autres *moines*, *centenarios*. Tous les monasteres reconnoissoient un seul chef & s'assembloient avec lui pour célébrer la Pâque, quelquefois jusqu'au nombre de cinquante mille cénobites, & cela des seuls monasteres de Tabenne, outre lesquels il y en avoit encore en d'autres parties de l'Egypte, ceux de Secté, d'Oxyrinque, de Nitrie, de Mareote. Ces *moines* Egyptiens ont été regardés comme les plus parfaits & les originaux de tous les autres.

S. Hilarion, disciple de S. Antoine, établit en Palestine des monasteres à-peu-près semblables, & cet institut se répandit dans toute la Syrie. Eustathe évêque de Sébaste, en établit dans l'Arménie & la Paphlagonie, & S. Basile qui s'étoit instruit en Egypte en fonda sur la fin du quatrieme siecle dans le Pont & dans la Cappadoce, & leur donna une regle qui contient tous les principes de la morale chrétienne. Dès-lors la vie monastique s'étendit dans toutes les parties de l'Orient, en Ethiopie, en Perse, & jusques dans les Indes. Elle étoit déjà passée en occident dès l'an 340, que S. Athanase étant venu à Rome & y ayant apporté la vie de S. Antoine qu'il avoit composée, porta les fideles d'Italie à imiter le même genre de vie, il se forma des monasteres, des *moines* & des vierges sous la conduite des évêques. S. Ambroise & S. Eusebe de Verceil avoient fait bâtir des monasteres près de leurs villes épiscopales. Il y en eut un fameux dans l'île de Lérins en Provence, & les petites îles des côtes d'Italie & de Dalmatie, furent bien-tôt peuplées

peuplées de saints solitaires. On regarde S. Martin, comme le premier instituteur de la vie monastique dans les Gaules, elle passa un peu plus tard dans les îles Britanniques. Mais dans tout l'occident la discipline n'étoit pas si exacte qu'en orient; on y travailloit moins, & le jeûne y étoit moins rigoureux.

Il y avoit des hermites ou anachoretes, c'est-à-dire des *moines* plus parfaits, qui après avoir vécu long-temps en communauté pour dompter leurs passions & s'exercer à toutes sortes de vertus, se retiroient plus avant dans les solitudes, pour vivre en des cellules séparées plus détachés des hommes & plus unis à Dieu. C'étoit ainsi que s'achevoient pour l'ordinaire les plus illustres solitaires, *voyez* ANACHORETES; mais l'abbé conservoit son autorité sur eux.

Les *moines* étoient pour la plupart laïques, & même leur profession les éloignoit des fonctions ecclésiastiques. Il ne falloit d'autre disposition pour le devenir que la bonne volonté, un desir sincere de faire pénitence & d'avancer dans la perfection. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'on les y admît sans épreuve : Pallade *dans son histoire de Lamiaque, ch. xxxviij.* dit expressément, que celui qui entre dans le monastere & qui ne peut pas en soutenir les exercices pendant trois ans, ne doit point être admis. Mais que si durant ce terme, il s'acquitte des œuvres les plus difficiles, on doit lui ouvrir la carriere : *in stadium prodeat.* Voilà l'origine bien marquée du noviciat usité aujourd'hui; mais restraint à un temps plus court. *Voyez* NOVICIAT.

Au reste, on y recevoit des gens de condition & de tout âge, même de jeunes enfans que leurs parens offroient pour les faire élever dans la piété. Le onzieme concile de Tolède avoit ordonné, qu'on ne leur fît point faire profession avant l'âge de dix-huit ans & sans leur consentement, dont l'évêque devoit s'assurer. Le quatrieme concile de la même ville par une disposition contraire, attacha perpétuellement aux monasteres ceux que leurs parens y avoient offert dès l'enfance; mais cette décision particuliere n'a jamais été autorisée par l'église. Les esclaves étoient aussi reçus dans les monasteres comme les libres, pourvu que leurs maîtres y consentissent. Les gens mariés n'y pouvoient entrer sans le consentement de leurs femmes, ni les femmes sans celui de leurs maris, ni les gens attachés à la cour par quelqu'emploi, que sous le bon plaisir du prince.

Tout l'emploi des *moines* consistoit dans la priere & dans le travail des mains. Les évêques néanmoins tiroient quelquefois les *moines* de leur solitude pour les mettre dans le clergé; mais ils cessoient alors d'être *moines*, & ils étoient mis au nombre des clercs. S. Jerome distingue toujours ces deux genres de vie : *alia monachorum est causa*, dit-il dans son épitre à Héliodore, *alia clericorum, clerici pascunt oves*, & ailleurs, monachus *non docentis habet officium, sed plangentis, epist.* 55. *ad Bipar.* Quand on leur eut permis de s'approcher des villes, ou même d'y habiter pour être utiles au peuple, la plupart d'entr'eux s'appliquerent aux lettres, aspirerent à la cléricature, & se firent promouvoir aux ordres, sans toutefois renoncer à leur premier état. Ils se rendirent alors utiles aux évêques en Orient, & acquire t de la réputation surtout dans l'affaire de Nestorius, mais parce que quelques-uns abuserent de l'autorité qu'on leur avoit donnée; le concile de Chalcédoine statua, que les *moines* seroient soumis entiérement aux évêques, sans la permission desquels ils ne pourroient bâtir aucun monastere, & qu'ils seroient éloignés des emplois ecclésiastiques, à moins qu'ils n'y fussent appellés par leurs évêques. Ils n'avoient alors d'autre temporel, que ce qu'ils gagnoient par le travail de leurs mains, mais ils avoient part aux aumônes que l'évêque leur faisoit distribuer, & le peuple leur faisoit aussi des charités. Il y en avoit néanmoins qui gardoient quelque chose de leur patrimoine, ce que S. Jerome n'approuvoit pas. Pour ce qui est du spirituel, ils se trouvoient à l'église épiscopale ou à la paroisse avec le peuple, ou bien on leur accordoit de faire venir chez eux un prêtre pour leur administrer les Sacremens.

Enfin, ils obtinrent d'avoir un prêtre qui fût de leur corps, puis d'en avoir plusieurs, ce qui leur donna occasion de bâtir des églises joignant leurs monasteres, & de former un corps régulier composé de clercs & de laïques.

Tous les vrais *moines* étoient cénobites ou anachoretes ; mais il y eut bientôt deux especes de faux *moines*. Les uns demeuroient fixes, à la vérité, mais seuls, ou seulement deux ou trois ensemble, indépendans & sans conduite ; prenant pour regle leur volonté particuliere, sous prétexte d'une plus grande perfection : on les nommoit *sarabaïtes*, *voyez* SARABAÏTES. Les autres que l'on nommoit *gyrosaques*, ou *moines errans*, & qui étoient les pires de tous, couroient continuellement de pays en pays, passant par les monasteres sans s'arrêter en aucun, comme s'ils n'eussent trouvé nulle part une vie assez parfaite. Ils abusoient de l'hospitalité des vrais *moines*, pour se faire bien traiter : ils entroient en tous lieux, se mêloient avec toutes sortes de personnes, sous prétexte de les convertir, & menoient une vie déréglée à l'abri de l'habit monastique qu'ils déshonoroient.

Bingham observe que les premiers *moines* qui parurent en Angleterre & en Irlande, furent nommés *apostoliques*, & cela du temps des Pictes & des Saxons, avant que saint Augustin y eût été envoyé par le pape saint Grégoire ; mais il ne dit rien de positif sur l'origine de ce nom. Il parle aussi, après Bede, des deux monasteres de Banchor ou de Bangor, situés l'un en Angleterre, & l'autre en Irlande, dans lesquels on comptoit plusieurs milliers de *moines*. Il parle aussi de différens autres noms donnés ; mais moins communément aux anciens *moines*, comme ceux d'*aumetes*, de *studites*, de *stilytes*, de *silentiaires*, de βοσκοι, c'est-à-dire *paissans*, donné aux *moines* de Syrie & de Mésopotamie, parce qu'ils ne vivoient que d'herbes qu'ils fauchoient dans les champs & sur les montagnes : on les appelloit encore, selon le même auteur, *hesychartes* ou *quiétistes*, à cause de la vie tranquille & retirée qu'ils menoient ; *continans* & *renonçans*, parce qu'ils renonçoient au monde & au mariage, quelquefois *philosophes* & *philothée*, c'est-à-dire *amateurs de la sagesse* ou *de Dieu* ; *cellulani* & *insulani*, parce qu'ils habitoient dans des cellules, ou se retiroient dans des îles. Bingham. *orig. Eccles. tom. III. lib. vij. c. ij. p.* 35. *& suiv.*

Il y avoit près de deux siecles que la vie monastique étoit en vigueur quand saint Benoît, après avoir long-temps vécu en solitude, & long-temps gouverné des *moines*, écrivit sa regle pour le monastere qu'il avoit fondé au mont Cassin, entre Rome & Naples. Il la fit plus douce que celle des Orientaux, permettant un peu de vin & deux sortes de mets, outre le pain ; mais il conserva le travail des mains, le silence exact & la solitude : cette regle fut trouvée si sage, qu'elle fut volontairement embrassée par la plupart des *moines* d'occident, & elle fut bientôt apportée en France. Le *moine* saint Augustin l'introduisit en Angleterre sur la fin du vj. siecle.

Les Lombards en Italie, & les Sarrasins en Espagne, désolerent les monasteres, les guerres civiles qui affligerent la France sur la fin de la premiere race, causerent aussi un grand relâchement : on commença à piller les monasteres qui étoient devenus riches par les donations que la vertu des *moines* attiroit, & que leur travail augmentoit. L'état étant rétabli sous Charlemagne, la discipline se rétablit aussi sous sa protection, par les soins de saint Benoit d'Aniane, à qui Louis le Débonnaire donna ensuite autorité sur tous les monasteres. Cet abbé donna les instructions sur lesquelles fut dressé, en 817, le grand réglement d'Aix-la-Chapelle ; mais il resta beaucoup de relâchement : le travail des mains fut méprisé, sous prétexte d'étude & d'oraison : les abbés devinrent des seigneurs ayant des vassaux, & étant admis aux parlemens avec les évêques, avec qui ils commençoient à faire comparaison : ils prenoient parti dans les guerres civiles, comme les autres seigneurs : ils armoient leurs vassaux & leurs serfs ; & souvent ils n'avoient pas d'autre moyen de se garantir du pillage : d'ailleurs il y avoit des sei-

gneurs laïcs, qui, sous prétexte de protection, se mettoient en possession des abbayes, ou par concession des rois, ou de leur propre autorité, & prenoient même le titre d'abbés. Les Normands qui couroient la France en même temps, acheverent de tout ruiner. Les *moines* qui pouvoient échapper à leurs ravages, quittoient l'habit & revenoient chez leurs parens, prenoient les armes, ou faisoient quelque trafic pour vivre. Les monasteres qui restoient sur pié, étoient occupés par des *moines* ignorans, souvent jusqu'à ne savoir pas lire leur regle, & gouvernés par des supérieurs étrangers ou intrus. Fleuri, *Instit. au droit ecclés. tom. I. part. I. c. xxj.*

Au milieu de ces miseres, ajoute le même auteur, saint Odon commença à relever la discipline monastique dans la maison de Cluny, fondée par les soins de l'abbé Bernon, en 910, *voyez* CLUNY. Elle reprit encore un nouveau lustre dans celle de Citeaux, fondée par saint Robert, abbé de Molesme, en 1098, *voyez* CITEAUX. Dans l'onzieme siecle on travailla à la réformation du clergé séculier, & c'est ce qui produisit les diverses congrégations de chanoines réguliers, auxquels on confia le gouvernement de plusieurs paroisses, & dont on forma même des chapitres dans quelques églises cathédrales, sans parler du grand nombre de maisons qu'ils fonderent par toute l'Europe. Les croisades produisirent aussi un nouveau genre de religion; ce furent les ordres militaires & hospitaliers, *voyez* CHANOINES RÉGULIERS, ORDRES & HOSPITALIERS. A ceux-ci succéderent les ordres mendians : saint Dominique & saint François d'Assise en furent les premiers instituteurs, & à leur exemple, on en forma plusieurs autres, dont les religieux faisoient profession de ne point posséder de biens, même en commun, & de ne subsister que des aumônes journalieres des fideles. Ils étoient clercs la plupart, s'appliquant à l'étude, à la prédication, & à l'administration de la pénitence, pour la conversion des hérétiques & des pécheurs. Ces fonctions vinrent principalement des Dominicains; le grand zele de pauvreté vint principalement des Franciscains : mais en peu de temps tous les mendians furent uniformes, & on auroit peine à croire combien ces ordres s'étendirent promptement. Ils prétendoient rassembler toute la perfection de la vie monastique & de la vie cléricale; l'austérité dans le vivre & le vêtement, la priere, l'étude & le service du prochain. Mais les fonctions cléricales leur ont ôté le travail des mains; la solitude & le silence des anciens *moines*, & l'obéissance à leurs supérieurs particuliers, qui les transfererent souvent d'une maison, ou d'une province à l'autre, leur a ôté la stabilité des anciens clercs, qui demeuroient toujours attachés à la même église, avec une dépendance entiere de leur évêque, *voyez* MENDIANS.

Les anciens *moines*, comme nous l'avons dit, étoient soumis à la jurisdiction des ordinaires; les nouveaux ordres ont tenté de s'y soustraire, par des privileges & des exemptions qu'ils ont de temps en temps obtenues des papes. Mais le concile de Trente a ou restreint ou révoqué ces privileges, & rappellé les choses au droit commun; en sorte que les réguliers ne peuvent s'immiscer dans le ministere ecclésiastique, sans l'approbation des évêques.

Depuis le commencement du xvj. siecle, il s'est élevé plusieurs congrégations de clercs réguliers, tels que les Théatins, les Jésuites, les Barnabites, *&c.* dont nous avons parlé en détail sous leurs titres particuliers. *Voyez* THÉATINS, JÉSUITES, *&c.*

Ainsi tous les ordres religieux, depuis leur établissement jusqu'à présent, peuvent être rapportés à cinq genres: *moines*, chanoines, chevaliers, religieux mendians, clercs réguliers.

Les Grecs ont aussi des *moines* qui, quoique différens entr'eux, regardent tous saint Basile comme leur pere & leur fondateur, & pratiquent ses constitutions avec la derniere régularité. Ils n'ont pourtant pas tous la même discipline générale, ou façon de vivre. Les uns s'appellent κοινοβιακοὶ, & les autres ἰδιορυθμοι. Les premiers sont ceux qui demeurent

ensemble & en commun, qui mangent dans un même réfectoire, qui n'ont rien de particulier entre eux pour l'habit, & qui ont enfin les mêmes exercices. Ils sont ainsi nommés de κοινος, commun, & de βιος, vie, c'est-à-dire *religieux qui vivent en commun*. Il y a néanmoins deux ordres parmi eux; car les uns se disent être *du grand & angélique habit*, lesquels sont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, qu'on appelle *du petit habit*, qui sont d'un rang inférieur, & ne menent pas une vie si parfaite que les premiers. *Voyez* ANGÉLIQUE.

Ceux qu'on nomme ιδιορυθμοι vivent comme il leur plaît, ainsi que porte leur nom, composé du grec ιδιος, *propre* ou *particulier*, & ρυτμος, *regle* ou *mesure*. C'est pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent une somme d'argent pour avoir une cellule, & quelques autres choses du monastere. Le célerier leur fournit du pain & du vin, de même qu'aux autres; & ils pourvoient eux-mêmes au reste. Exempts de tout ce qu'il y a d'onéreux dans le monastere, ils s'appliquent à leurs affaires. Quand quelqu'un de ceux-ci est prêt à mourir, il legue, par testament, ce qu'il possede tant dedans que dehors le monastere, à celui qui l'a assisté dans ses besoins. Celui-ci augmente encore par son industrie, les biens dont il a hérité; & laisse par testament, ce qu'il a acquis à celui qu'il a pris aussi pour compagnon. Le reste du bien qu'il possede, c'est-à-dire, ce que son maître lui avoit laissé en mourant, demeure au monastere qui le vend ensuite. Il s'en trouve néanmoins de si pauvres parmi ces derniers *moines*, que n'ayant pas de quoi acheter un fonds, ils sont obligés de donner tout leur travail au monastere, & de s'appliquer aux plus vils emplois: ceux-là font tout pour le profit du couvent.

Il y a un troisieme ordre de ces *moines*, auxquels on a donné le nom d'*anachorettes*: ceux-ci ne pouvant travailler ni supporter les autres charges du monastere, achetent une cellule dans un lieu retiré, avec un petit fonds dont ils puissent vivre; & ne vont au monastere qu'aux jours de fêtes pour assister à l'office: ils retournent ensuite à leurs cellules, où ils s'occupent à leurs affaires ou à leurs prieres. Il y a quelquefois de ces anachorettes qui sortent de leur monastere avec le consentement de l'abbé, pour mener une vie plus retirée, & s'appliquer davantage à la méditation. Le monastere leur envoie une fois ou deux le mois des provisions, lorsqu'ils ne possedent ni fonds ni vignes; mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'abbé, louent quelque vigne voisine de leur cellule, la cultivent & en mangent les fruits, ou ils vivent de figues & de quelques fruits semblables: on en voit aussi qui gagnent leur vie à écrire des livres. Les monasteres de la Grece sont ordinairement vastes, bien bâtis, avec de fort belles églises, où les *moines* chantent l'office jour & nuit.

Outre ces *moines*; il y a des moinesses qui vivent en communauté, & qui sont renfermées dans des monasteres, sous la regle de saint Basile. Elles ne sont pas moins austeres que les *moines*, dans tout ce qui concerne la vie monastique. Elles ont une abbesse; mais leur monastere dépend toujours d'un abbé qui leur donne un *moine* des plus anciens & des plus vertueux, pour les confesser & leur administrer les autres sacrements. Il dit la messe pour elles, & regle les autres offices. Ces religieuses ont la tête rasée, & portent toutes un habit de laine noire, avec un manteau de même couleur. Elles ont les bras couverts jusqu'au bout des doigts; chacune a sa cellule séparée, où il y a de quoi se loger tant en haut qu'en bas, & celles qui sont les plus riches, ont une servante: elles nourrissent même quelquefois, dans la maison, de jeunes filles qu'elles élevent dans la piété. Lorsqu'elles ont rempli les obligations de leur état, elles font des ouvrages à l'aiguille, & des ceintures qu'elles vendent aux laïcs & même aux Turcs, qui témoignent du respect pour ces religieuses. *Leo Alaius, lib. III. de ecclef. orient.*

Bingham prétend que les anciens *moines* ne faisoient point de profession ni de vœux. Cependant ce qu'on lit dans saint Basile, *Epist. Can. c. xix.* paroît direc-

tement contraire à la premiere de ces prétentions : *Virorum professiones*, dit ce pere, *non novimus præter quam si qui se ipsos monachorum ordini addixerint ; qui tacitè videntur celibatum admittere. Sed in illis quoque illud existimo procedere oportere, ut ipsi interrogentur & evidens eorum accipiatur professio.* Ce S. docteur, qui avoit tracé des regles aux *moines* qu'il institua, jugeoit donc que la profession tacite ne suffisoit pas ; mais qu'il en falloit une expresse, publique & solemnelle : & il y a tout lieu de croire que les *moines* d'Egypte, chez qui il avoit puisé ces regles les pratiquoient. Pour répondre à sa seconde objection, il est bon de distinguer les temps & les faits. Saint Athanase écrivant au *moine* Dracone, lui dit qu'il y a eu des *moines* mariés, & qui ont eu des enfants, & d'autres *moines* qui n'ont point eu de postérité : *Monachi autem reperiuntur qui filios suscepêre.... Monachos autem nullam posteritatem habuisse cernimus.* Car outre qu'on peut très-bien entendre ce passage de *moines* dont les uns ont eu des enfants avant que d'entrer dans le monastere, & dont les autres n'en ont jamais eu, parce qu'ils y sont entrés si jeunes qu'ils n'ont pu se marier, ni vivre dans le siecle, ce qui n'exclut, ni dans les uns ni dans les autres, le vœu de continence : Marc-Antoine de Dominis, & Bingham lui-même, reconnoissent que ces sortes de *moines* qui avoient eu des enfants, étoient des *moines* séculiers, c'est-à-dire, des chrétiens qui n'avoient pas renoncé au monde, comme les *moines* disciples de saint Antoine ou de saint Pacôme : c'étoient des chrétiens fervents qui vivoient dans le siecle avec leurs femmes ; & qui pratiquoient toutefois la vie ascétique, c'est-à-dire l'exercice des vertus chrétiennes dans leur état. Or qu'est-ce que tout cela a de commun avec les *moines* proprement dit ? Concluroit-on que ceux-ci ne renonçoient pas à leurs biens & à leurs possessions, parce que ces *moines* séculiers conservoient leurs biens. Il seroit donc aussi absurde de conclure de ce que ceux-ci ne renonçoient pas au mariage, que les premiers n'y renonçoient pas non plus. Mais, ajoute Bingham, les mariages contractés par les *moines* après leur entrée en religion, n'ont jamais été déclarés nuls & invalides par la primitive Eglise. Il n'apporte aucun fait en preuve, mais il nous fournit lui-même une réponse victorieuse : que le concile de Chalcédoine, tenu en 451, avoit statué, *canon. xvj. Virginem quæ se Domino Deo dedicavit, similiter & monachos non licere matrimonio conjungi.* Il déclare donc déjà ces mariages illicites ; mais depuis l'autorité temporelle, réunie à la puissance spirituelle, les a déclarés nuls : lui en contestera-t-on le droit ? Et ces mariages étoient-ils légitimes en Angleterre avant le schisme ?

Le même auteur déclame aussi fort vivement contre l'habillement des différens ordres de *moines*. On peut voir ce que nous avons dit sur cette matiere, sous le mot HABITS, où l'on trouvera des raisons capables de satisfaire tout esprit non prévenu.

MOINE DES INDES, *voyez* RHINOCEROS.

MOINES BLANCS, est un nom commun à plusieurs ordres religieux, & qu'on leur donne, parce qu'ils sont habillés de blanc. Tels sont les chanoines réguliers de saint Augustin, les prémontrés, les feuillans, *&c.*

Moines noirs, est aussi un nom commun donné à plusieurs autres ordres religieux, dont les membres portent des habits noirs, tels que les Bénédictins, *&c.*

MOINE, *terme d'Imprimerie*, se dit de l'endroit d'une feuille imprimée, qui n'ayant point été touché avec la balle, par l'ouvrier de la presse, vient blanc, ou pâle, tandis que le reste de la feuille est imprimé comme il convient. Ce défaut vient, ou de sa précipitation, ou de l'inattention de l'ouvrier.

MOINEAU, MOINEAU FRANC, PASSEREAU, PASSE-PAISSE, PASSERAT, PIERROT, MOUCET, MOISSON, *passer domesticus*, s. m. (*Hist. nat. Ornithologie.*) oiseau qui est très-connu ; il pese une once & un huitieme ; il a environ six pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; son bec est épais & long à peine

d'un demi-pouce. La femelle a le bec de couleur brune, il eſt noir dans le mâle, excepté la racine qui a une couleur jaunâtre près les coins de la bouche, l'iris des yeux eſt couleur de noiſette ; les pattes ſont de couleur de chair mêlée de brun, & les ongles noirs.

La tête eſt de couleur brune cendrée, & le menton noir ; il y a de chaque côté au-deſſus des yeux deux petites taches blanches, & une bande de couleur de châtain derriere les yeux; les plumes qui couvrent les oreilles ſont cendrées ; la gorge eſt d'un blanc cendré. Il y a de chaque côté au-deſſous des oreilles une large tache blanche ; le ventre & la poitrine ſont blancs ; les plumes qui ſéparent le cou d'avec le dos, ſont rouſſes du côté extérieur du tuyau, & noires du côté intérieur. Le reſte du dos & le croupion, ſont comme dans les grives, d'une couleur verte mêlée de brun & de cendré. La femelle n'a pas de taches blanches au cou, ni au-deſſous des yeux comme le mâle ; elle en differe encore par la couleur de la tête & du cou, qui eſt la même que celle du croupion. En général, les couleurs de la femelle ſont moins foncées que celles du mâle : on compte dans chaque aîle dix-huit grandes plumes, qui ont une couleur brune, à l'exception des bords qui ſont rouſsâtres. Il y a une bande blanche qui s'étend depuis la fauſſe aîle juſqu'à l'articulation ſuivante ; les petites plumes qui ſont au-deſſus de cette bande blanche, ont une couleur de châtain ; & celles qui ſont au-deſſous ſont noires, à l'exception des bords extérieurs, dont la couleur eſt rouſſe. Toutes les plumes de la queue ſont d'un brun noirâtre, & ont les bords rouſsâtres ; la couleur des *moineaux* varie ; on en voit de blancs, de jaunes, *&c.* Willuhby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOINEAU DE HAIE, oiſeau qui eſt le même que le *moineau* franc ; il n'en differe qu'en ce qu'il vit & qu'il niche dans les haies & ſur les arbres. *Voyez* MOINEAU.

MOINEAU DE JONC, *paſſer arundinaceus minor*, *an cannevarola.* Ald. oiſeau qui eſt de la groſſeur de la gorge rouge, ou un peu plus petit. Il reſte dans les endroits plantés de joncs & de roſeaux ; il a un peu plus de cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſept pouces quatre lignes d'envergure. Le bec paroît un peu large, & il a cinq lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; la piece inférieure eſt preſque blanchâtre, & la ſupérieure noirâtre. Cet oiſeau a l'iris des yeux de couleur de noiſette, le dedans de la bouche jaune, & la langue fourchue, & diviſée en filaments. Les plumes de la partie poſtérieure du dos ſont d'un brun verdâtre ; celles de la partie antérieure ont une teinte cendrée. Le milieu de la poitrine eſt blanc, la gorge & le bas-ventre ont une teinte de jaune ; les côtés du corps ſont d'un verd jaunâtre ; la plante des pieds eſt de cette même couleur ; le bec & les pattes ſont fort gros ; la femelle reſſemble au mâle. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOINEAU A LA SOUCIE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU A TÊTE ROUGE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU AU COLLIER JAUNE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU DE MONTAGNE, *paſſer montanus*, oiſeau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles ; la langue eſt un peu fourchue ; les plumes du menton ſont noires; l'iris des yeux eſt de couleur de noiſettes ; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire qui eſt entourée de blanc ; cette couleur blanche s'étend preſque juſqu'au milieu du cou, & forme un collier ; la tête eſt d'un brun rougeâtre ; les petites plumes extérieures du dos ſont rouſſes, & les intérieures noires ; le croupion eſt brun ou d'un jaune cendré ; le ventre & la poitrine ont une couleur blanche ſale ; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle ; la pointe des petites plumes du ſecond & du troiſieme rang de l'aîle eſt blanche ſeulement dans celles qui ſuivent les huit ou dix premieres ; la queue a deux pouces de longueur ; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes à-peu-près également longues ; le bec a un peu

plus d'un demi pouce de longueur ; il eſt jaune, a ſa racine vers les coins de la bouche ; tout le reſte eſt noir. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOINEAU DES INDES, *paſſer indicus, macrouros roſtro miniaceo*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du moineau ordinaire, il a le bec court, épais, & d'un très-beau rouge ; la tête eſt d'une couleur noirâtre, mêlée de verd bleuâtre ; cette couleur s'étend ſur le dos. La face ſupérieure des aîles a auſſi cette même couleur ; mais elle eſt mêlée de noir, de blanc, & de jaune ; les grandes plumes n'ont point de jaune ; elles ſont noires, à l'exception des barbes intérieures qui ont une couleur cendrée : la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine & le ventre ſont blancs ; la queue eſt double, comme dans le pâon mâle, parce que cet oiſeau a quatre plumes longues, étroites, & d'un fort beau noir, qui forment une très-longue queue ; ces plumes ont huit pouces trois lignes de longueur, & ſont ſoutenues par une ſeconde queue beaucoup plus courte & blanchâtre ; les pattes & les piés ont des taches noires & blanches ; les ongles ſont noirs, très-pointus & crochus comme dans les oiſeaux de proie. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOINEAU, *en terme de Fortification*, eſt un baſtion beaucoup plus petit que les autres, qu'on place quelquefois au milieu des courtines, lorſque les lignes de défenſe excedent la portée du fuſil, & que le côté du polygone eſt trop petit pour conſtruire un baſtion plat. *Voyez* BASTION PLAT.

MOINELAY *ou* OBLAT, ſoldat eſtropié que différentes abbayes royales en France étoient obligées de recevoir, & de lui donner une portion comme à un autre moine. L'*oblat* étoit obligé de balayer l'égliſe & de ſonner les cloches. Louis XIV. en fondant les invalides y attacha les fonds dont les abbayes royales étoient chargées à l'occaſion des ſoldats hors de ſervice. Depuis la fondation de cet hôtel, il n'y a plus de *moinelay*. *Voyez* HÔTEL DES INVALIDES.

MOINGONA, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Louiſiane. Elle prend ſa ſource au midi du pays des Tintons ; & après un cours de près de cent lieues, elle ſe décharge dans le Miſſiſſipi, vers les 40. 35. de *lat.* nord. à 40 lieues au deſſus de l'embouchure du Miſſouri. (*D. J.*)

MOINS, terme fort en uſage en *Algebre*, & que l'on déſigne par ce ſigne -- ; ainſi 5 -- 3 s'exprime ainſi *cinq moins trois* ; ce qui veut dire que 3 eſt retranché de 5 ; le ſigne -- ou *moins*, eſt le ſigne de la ſouſtraction ; il eſt oppoſé à + *plus*, qui eſt le ſigne de l'addition. *Voyez* NÉGATIF.

MOIRE (*Fabrique de la*). La moire eſt une étoffe ordinairement toute de ſoie, tant en chaîne qu'en trame, qui a le grain fort ſerré, & qui eſt, ſans contredit, une des plus belles étoffes qu'on fabrique dans les manufactures de ſoie. Il y en a de *ſimples* ou unies, de doubles unies, des ſatinées, des ſatinées brochées à l'ordinaire, & des moires à bande.

Chacune de ces moires ſe fabrique différemment. La *moire ſimple* ou unie eſt montée ſur quatre liſſes ; ſes fils ſont paſſés en deſſus & en deſſous dans les *mailles* ou boucles de liſſes à col tors, afin que cette même liſſe faſſe lever & baiſſer alternativement le fil de la chaîne, & pour éviter quatre liſſes de rabat qu'il faudroit de plus, ſi le métier étoit monté comme à l'ordinaire ; le fil étant ſeulement paſſé dans une maille, on fait ſimplement baiſſer une liſſe qui fait lever celle qui la joint, de façon que deux marches ſuffiſent pour faire lever & baiſſer alternativement la moitié de la chaîne.

Cette maniere de prendre les liſſes dans la fabrique d'une étoffe, qui eſt des plus délicates lorſqu'elle eſt unie, concourt auſſi à ſa perfection, en ce que, quand l'ouvrier foule la marche, les deux liſſes qui baiſſent faiſant lever les deux autres liſſes qui leur correſpondent, une moitié de la chaîne baiſſant autant que l'autre qui leve, l'extenſion de la chaîne ſe trouve égale deſſus comme deſſous, ce qui rend le grain plus parfait.

La monture de la *moire double unie* differe de celle de la ſimple en ce qu'elle a plus de liſſes, que ſes fils ſont plus déga-

gés, que le volume de la quantité de mailles ne les gêne pas, & ne les empêche pas de lever & baiſſer avec autant de facilité que l'exige cette étoffe. Auſſi, au lieu de quatre liſſes, on y en met ordinairement huit.

La *moire ſatinée*, qui eſt ainſi nommée de ſes fleurs qui forment un ſatin parfait de la couleur de la chaîne, eſt encore montée différemment; elle ne peut avoir moins de douze liſſes, huit pour le ſatin où les fils ſont paſſés ſimples, & quatre pour le gros de Tours où les fils ſont paſſés doubles. Les deux fils des deux premieres liſſes de ſatin ſont paſſés dans la maille de la premiere liſſe de gros de Tours; les deux de la troiſieme & quatrieme liſſe le ſont dans la maille de la ſeconde; ceux de la cinquieme & ſixieme dans celle de la troiſieme, & ceux de la ſeptieme & huitieme ſont paſſés dans la quatrieme. Les fils des huit liſſes de ſatin ſont paſſés ſous la maille afin que la liſſe les faſſe baiſſer; & les fils de quatre liſſes pour le gros de Tours ſont paſſés par deſſus la maille pour que la liſſe puiſſe les faire lever. On ſe ſert de huit marches pour la fabrique de cette étoffe; chaque marche fait lever deux liſſes de gros de Tours, & baiſſer une liſſe de ſatin; ce qu'on appelle une priſe & deux laiſſées pour le premier coup de navette, c'eſt-à-dire qu'au premier coup on prend la premiere priſe au ſecond la quatrieme, au troiſieme la ſeptieme, au quatrieme la ſeconde, au cinquieme la cinquieme, au ſixieme la huitieme, au ſeptieme la troiſieme, & au huitieme coup la ſixieme.

Lorſque l'ouvrier travaille cette étoffe, & qu'il veut faire le façonné en ſatin, il tire le lacs, fait lever la ſeconde & quatrieme liſſe du gros de Tours, & baiſſer la premiere liſſe de ſatin pour le premier coup de navette; & comme il faut paſſer deux coups ſur chaque lacs tiré, il fait lever au ſecond coup la premiere & la troiſieme liſſe de gros de Tours & baiſſer la quatrieme liſſe de ſatin, ainſi cette liſſe ne faiſant baiſſer que la huitieme partie de la chaîne, les ſept parties reſtantes de la chaîne forment un ſatin parfait dans la figure & dans tout ce qui eſt tiré.

Quoiqu'il ſoit poſſible de faire un beau ſatin par une liſſe priſe & une laiſſée; même par les liſſes ſuivies, on ne pourroit cependant pas faire de moire ſatinée, ſi l'armure n'étoit pas d'une liſſe priſe & de deux laiſſées; & quoique dans la moire ſatinée il ne puiſſe point y avoir de liſſes de rabat pour arrêter les fils qui ne levent pas & les empêcher de ſuivre, cependant cette étoffe ſe fabrique toujours avec beaucoup de netteté, parce que les fils ſont paſſés ſéparement dans les huit liſſes.

Les *moires ſatinées & brochées à l'ordinaire* ne ſe fabriquoient autrefois que l'endroit deſſus, & dans ce cas on ne *liſſoit* ou déterminoit ſur le ſemple que la corde qui faiſoit le contour des fleurs, des feuilles, des fruits & des découpures; on tiroit le lacs, & on brochoit à l'ordinaire: mais depuis quelque temps on a trouvé le ſecret de fai e la moire l'endroit deſſous, ce qui rend ce travail infiniment plus aiſé. Pour cet effet on paſſe la chaîne ſur les huit liſſes qui ſont paſſées comme dans un ſatin, ou comme dans une *luſtrine* à poil: *voyez* LUSTRINE. En tirant la moitié du fond des liſſes de ſatin, on fait un parfait gros de Tours de tout ce qui eſt tiré, & conſéquemment tout ce qui ne l'eſt pas forme un ſatin qui figure dans l'étoffe, ou qui eſt couvert du broché qu'on a deſſiné. Il y a encore d'autres machines pour empêcher que lorſqu'il y a beaucoup de moire, la tire, ou le lacs qui la forme, ne ſoit trop peſant.

La *moire à bandes* ſe fabrique en ourdiſſant ſa chaîne partie d'une couleur à fils doubles, pour faire le gros de Tours, & partie à fils ſimples pour le ſatin. On obſerve de mettre le même nombre de fils dans chaque bande, c'eſt-à-dire que ſi la bande de gros de Tours eſt de dix portées doubles, celle de ſatin doit être de vingt portées ſimples. On donne cependant plus de largeur à la bande de gros de Tours qu'à celle de ſatin, attendu le brillant du *moirage*.

Les douze liſſes qui ſervent à paſſer les fils de la chaine ſont *à jour*, c'eſt-à-dire que les quatre liſſes qui ſont deſtinées à former le gros de Tours n'ont que ce qu'il faut de mailles pour y paſſer les fils de la bande

bande qui doit être moirée, & n'ont point de mailles dans les parties où sont les bandes de satin. Les lisses pour le satin sont de même, & n'ont pas de mailles dans les parties où passent les gros de Tours.

Pour rendre cette étoffe aussi belle qu'il est possible, on fait en sorte que sa trame approche plus de la couleur du satin que de celle du gros de Tours, parce que le beau satin doit être uni & d'une seule couleur; au lieu que le gros de Tours ayant une trame d'une couleur différente, paroît plus transparent, devient ce qu'on nomme un *gros de Tours changeant*, ce qui augmente considérablement sa beauté.

Lorsqu'on veut passer cette étoffe sous la calandre, pour lui donner les ondes qu'on appelle *moirage*, il faut que les bandes qui forment le gros de Tours se trouvent précisément les unes contre les autres, lorsque la piece d'étoffe est doublée pour la moirer, sans quoi les bandes de gros de Tours qui se trouveroient contre le satin, ne pourroient pas se moirer, parce que le satin ne prend pas le moirage, étant plat, uni, & ne formant aucun grain. Plus le gros de Tours est garni en trame, plus il est grainé: ses grains étant adossés & écrasés par la calandre, rendent la moire plus brillante, & le satin se trouvant contre le satin, devient par la même raison plus uni & plus luisant.

Les moires de Paris sont très-estimées quoiqu'inférieures à celles d'Angleterre. celles de la Chine ont très-peu de valeur.

Le tarif de la douane de Lyon prend trente sols par livres de moires d'argent & de soie.

MOIS, s. m. (*Astronomie & Chronologie.*) c'est la douzieme partie de l'année. *Voyez* ANNÉE.

Comme il y a différentes especes d'années, il y a aussi différentes especes de *mois* suivant l'astre particulier par les révolutions duquel on les détermine, & les usages particuliers auxquels on les destine, comme *mois* solaire, *mois* lunaire, *mois* civil, *mois* astronomique, *&c.*

Mois solaire, c'est l'espace de tems que le soleil emploie à parcourir un signe entier de l'écliptique. *Voyez* SOLEIL.

Si on a égard au vrai mouvement du soleil, les *mois* solaires sont inégaux, puisque le soleil est plus long-temps dans les signes d'hiver que dans ceux d'été.

Mais comme il parcourt constamment tous les douze signes en 365 j. 5 h. 49′. on aura la quantité du *mois* moyen en divisant ce nombre par douze; & d'après ce principe on déterminera la quantité du *mois* solaire de 30 j. 10 h. 29′. 5″.

Les *mois* lunaires sont ou synodiques ou périodiques.

Le *mois* lunaire synodique qui s'appelle simplement *mois lunaire* ou *lunaison*, c'est l'espace de tems compris entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes. *Voyez* SYNODIQUE & LUNAISON.

La quantité du *mois* synodique est de 29 j. 12 h. 44′. 3″. 11‴. *Voyez* LUNE.

Le *mois lunaire périodique*, c'est l'espace de tems dans lequel la lune fait son tour dans le zodiaque, c'est-à-dire le temps qu'elle emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle est partie. *V.* PÉRIODIQUE.

La quantité de ce *mois* est de 27 j. 7 h. 43′. 8″.

Les anciens romains se sont servi des *mois* synodiques lunaires, & les ont fait alternativement de 29 & 30 jours; ils marquoient les différens jours de chaque *mois* par trois termes, *calendes*, *nones & ides*. *V.* CALENDES, NONES & IDES.

Mois astronomique ou *naturel*, c'est celui qui est mesuré par quelqu'intervalle exact correspondant au mouvement du soleil ou de la lune.

Tels sont les *mois* lunaires & solaires dont nous avons déjà parlé, sur quoi il faut remarquer que ces mois ne sont point d'usage dans la vie civile, où on demande que les *mois* commencent & finissent à un jour marqué; c'est ce qui fait qu'on a recours à une autre sorte de *mois*.

Mois civil ou *commun*, c'est un intervalle d'un certain nombre entier de jours qui approche beaucoup de la quantité de quelques *mois* astronomiques, soit lunaires, soit solaires. *Voyez* JOURS.

Les *mois civils* sont différens, suivant les différens *mois* astronomiques auxquels ils répondent.

Comme le *mois* lunaire synodique est de 29 j. 12 h. 44'. 3''. 11''', les *mois lunaires civils* devroient être alternativement de 29 à 30 jours, pour conserver autant qu'il seroit possible l'accord avec les vrais *mois* lunaires. Cependant si tous les mois étoient alternativement de 29 & de 30 jours, on négligeroit 44'. 3''. 11''', qui au bout de 948 *mois* font un *mois* de 29 jours ; il faut ajouter à la fin de chaque 948e. *mois* un *mois* de 29 jours, ou bien il faut faire si l'on aime mieux, chaque 33e. *mois* de 30 jours ; ainsi que le 32e, parce que ces 44'. 3''. 11'''. font un jour au bout de 33 *mois*.

C'étoit-là le mois qui étoit d'usage civil ou commun parmi les Grecs, les Juifs & les Romains, jusqu'au tems de Jules-César.

Sous Auguste, le sixieme *mois*, qui jusqu'alors avoit été nommé par cette raison *Sextilis*, fut nommé en l'honneur de ce prince *Augustus*, & il eut dans la suite 31 jours, au lieu qu'il n'en avoit eu jusqu'alors que 30. Pour faire une compensation, on ôta un jour à Février, de façon qu'il n'eut plus que 28 jours, & à chaque quatrieme année 29, *&c.* Tels sont encore les *mois* civils ou du calendrier dont on se sert pour compter le tems en Europe. *Voyez* CALENDRIER.

Mois dracontique, *voyez* DRACONTIQUE.

Mois embolismique, *voyez* EMBOLISMIQUE. *Chambers*. (*O*).

MOIS APOSTOLIQUES, (*Jurisprud.*) sont les *mois* que les papes se sont reservés pour la collation des bénéfices dans les pays d'obédience. La regle de chancellerie *de mensibus alternativâ* donne au pape la collation de tous les bénéfices qui vaquent pendant huit *mois* de l'année, n'en conservant que quatre de libres aux collateurs ordinaires. La même regle donne six *mois* aux évêques en faveur de la résidence, quand ils ont accepté l'alternative.

On tient que ce furent quelques cardinaux qui projetterent cette regle des huit *mois* après le concile de Constance. Martin V. en fit une loi de la chancellerie ; Innocent VIII. en 1484 établit l'alternative pour les évêques en faveur de la résidence.

Chaque *mois apostolique* commence & finit à minuit. *Voyez les lois ecclésiastiq.* de d'Héricourt, *pag.* 3:9, & les *mots* ALTERNATIVE, BÉNÉFICE, CHANCELLERIE ROMAINE, COLLATEUR, COLLATION, PAPE, REGLES DE CHANCELLERIE. (*A*)

MOIS MILITAIRES ; en Pologne sont trois *mois* de l'année, ainsi nommés, parce qu'autrefois les fiefs de nomination royale qui venoient à vaquer dans le cours de ces trois *mois*, ne se conféroient qu'à des gens de guerre. La diete de Pologne proposa en 1752 de rétablir ces *mois militaires*, mais l'opposition d'un nonce rendit ce projet & plusieurs autres inutiles. *Voyez le journal de Verdun de Janvier*, 1753, *pag.* 9. (*A*)

MOIS ROMAINS sont des aides extraordinaires qui se paient à l'empereur en troupes, ou en argent ; ils consistent aussi en quelques subsides ordinaires des villes impériales, en taxes de la chancellerie de l'empire ; enfin, en redevances ordinaires & extraordinaires que les Juifs sont obligés de payer à l'empereur : savoir les redevances extraordinaires à son couronnement ; les redevances ordinaires tous les ans à Noël, ce qui ne forme pas des sommes fort considérables. Les fiefs de l'empire produisent aussi quelqu'argent à l'empereur pour l'investiture, mais cet argent est presque toujours tout pour les officiers qui assistent à la cérémonie. *Voyez le tableau de l'empire Germanique*, *pag.* 31. (*A*) (1)

MOIS PHILOSOPHIQUE, (*Alchimie.*) Les Alchimistes ont désigné par cette expression un *tems* de quarante jours, & c'est-là la durée qu'ils ont déterminée pour

(1) Un *mois romain* pour tous les cercles ensemble, monte en argent à la somme de quatre-trois mille neuf cens soixante-quatre florins d'Allemagne ; ou, en troupes, à deux mille six cens quatre-vingt-un cavaliers, & à douze mille sept cent quatre-vingt quinze fantassins. (†)

plusieurs opérations alchimiques, principalement des circulations & des digestions. *Voyez* CIRCULATION & DIGESTION. (*b*)

MOIS DES ARABES. Les Arabes, depuis qu'ils ont embrassé la religion de Mahomet, partagent leur année, qui est de 355 jours, en douze *mois* lunaires dont les uns ont 30 jours & les autres 29 jours. Ils donnent à ces *mois* les noms suivans : *Moharram Safar*, le premier *Rabi*, le dernier *Rabi*, le premier *Jomada*, le dernier *Jomada*, *Rajeb*, *Shaaban*, *Ramadan*, *Shawal*, *Dhulkaada* & *Dhulhaja*. Le premier de ces mois est de 30 jours, le second est de 29, & ainsi de suite alternativement ; cependant dans les années intercalaires on ajoute un jour de plus au *mois Dhulhaja*, qui par ce moyen en a 30. Il n'est point permis aux Mahométans de rien changer à cet égard, & leur maniere de compter est fixée par l'alcoran. Par cette maniere de diviser l'année, dans l'espace de 33 ans, le premier jour de l'année mahométane passe par les quatre saisons.

Avant la venue de Mahomet, les arabes payens avoient quatre *mois* dans l'année qu'ils regardoient comme sacrés, pendant lesquels toute guerre & tout acte d'hostilité cessoient ; il n'étoit pas permis durant cet intervalle de se venger de ses plus cruels ennemis, ni même de porter des armes. Cette loi s'observoit avec la plus grande exactitude, & sa violation étoit regardée comme la plus grande impiété.

MOIS DES EGYPTIENS, (*Calendrier égypt.*) c'est une matiere des plus obscures que celle de ce calendrier. S'il est vrai, comme le rapporte Diodore de Sicile, que les Egyptiens des premiers âges employerent des années qui n'avoient chacune qu'un seul *mois* ou deux ; il en résulte qu'ils ne connurent point d'année proprement dite, ni de mesure plus longue pour supputer les tems, que l'intervalle des révolutions lunaires. Une méthode si bornée désigne manifestement l'enfance du monde ; & bientôt la vissicitude des saisons dut conduire les hommes à la connoissance de quelques périodes plus longues que celle du cours de la lune : delà, cette distinction qu'on fit des saisons, qui porterent aussi le nom d'année, par exemple, les années des trois *mois* établies, dit-on, par l'égyptien Horus, & les années de quatre *mois*, dont on prétend que les auteurs furent les peuples d'Egypte : c'est par une réduction de ces sortes d'années si fort abrégées, que d'anciens écrivains, tels que Diodore, Varron & Pline, expliquent historiquement les antiquités égyptiennes, qu'on faisoit remonter à tant de milliers de siecles ; pendant que d'autres estiment que tout cet appareil chronologique cache réellement des calculs de pure astronomie.

Quoiqu'il en soit, il est démontré que l'Egypte employa dans la suite une mesure de tems plus longue & plus conforme à l'idée que nous avons de ce qu'on nomme *année*. Telle fut l'année en usage parmi les Hébreux à leur sortie d'Egypte, la même année sans doute que celle des naturels du pays. On voit par l'histoire sainte que les *mois* de cette année Judéo-égyptienne avoient pour toute dénomination celle du premier *mois*, second *mois*, ainsi du reste, jusqu'au douzieme, & Josephe suppose manifestement qu'ils étoient lunaires. D'ailleurs, comme on sait que les *mois* judaïques des tems postérieurs étoient réglés par le cours de la lune, on doit juger par l'attachement de la nation juive à ses usages & à ses cérémonies que ses *mois* furent effectivement lunaires dès les premiers tems, & que les anciens *mois égyptiens* ayant été les mêmes, furent aussi pareillement lunaires. Cependant on ne peut rien établir de positif, ni sur la forme d'une pareille année, ni même sur l'année de 360 jours, que les Egyptiens employerent, selon le Syncelle, avant leur année vague de 365 jours ; & c'est avec raison à cette derniere qu'on fait ordinairement commencer l'histoire du calendrier égyptien.

Les années égyptiennes ont été l'objet du travail de plusieurs savans modernes. Scaliger & Pétau ont traité cette matiere dans leurs ouvrages chronologiques ; Golius dans ses notes sur Alfragan ; Marsham, dans son canon chronique; Dodwel,

dans un appendix ou addition à différentes dissertations ; M. Des-Vignoles, dans une piece qui est à la tête du quatrieme tome des mémoires intitulés, *Miscellanea Berolinensia* ; dom Martin, dans son explication de divers monumens ; & M. Averani, dans son petit livre sur les *mois égyptiens*, imprimé à Florence en 1731, *in* 4°. Nous renvoyons le lecteur à tous ces divers ouvrages qui regardent la forme des années égyptiennes, c'est assez de donner ici l'ordre des *mois* qui la composoient.

Premier mois, ...	*Thoth.*
Second mois, ...	*Paophi.*
Troisieme mois, ...	*Athir.*
Quatrieme mois, ...	*Chœac.*
Cinquieme mois, ...	*Tybi.*
Sixieme mois, ...	*Méchir.*
Septieme mois, ...	*Phaménoth.*
Huitieme mois, ...	*Pharmuthi.*
Neuvieme mois, ...	*Pachon.*
Dixieme mois, ...	*Payni.*
Onzieme mois, ...	*Epéphi.*
Douzieme mois, ...	*Mésori.*

Tels étoient les *mois* qui composoient la forme des années civiles des Egyptiens, soit de leur année vague, soit de leur année solaire, dite l'*année alexandrine*, soit enfin de leur année lunaire ; car ces différentes formes d'années furent toutes trois en usage pendant un certain temps dans différens cantons de l'Egypte.

L'année alexandrine, établie en l'an 336 avant Jesus-Christ, & usitée encore du tems de Pline, vers l'an 80 de l'Ere chrétienne, subsista plus de 400 ans. Voici présentement quel étoit le rapport du calendrier alexandrin avec le calendrier julien des Romains, & quel étoit dans les années communes le jour Julien, qui répondoit à l'ouverture des *mois* alexandrins.

	Commencement des anciens *mois* alexandrins.	*Dans les années communes.*
Automne.	*Thoth.*, ...	11 Août.
	Paophi, ...	10 Septembre.
	Athyr, ...	10 Octobre.
Hiver.	*Chœac*, ...	9 Novembre.
	Tybi, ...	9 Décembre.
	Méchir, ...	8 Janvier.
Printems.	*Phaménoth*, . . .	7 Février.
	Pharmuthi, . . .	9 Mars.
	Pachon, ...	8 Avril.
Eté.	*Payni*, ...	8 Mai.
	Epéphi, ...	7 Juin.
	Mésori, ...	7 Juillet.

Vers les premiers siecles de l'ere chrétienne, les peuples qui composoient la partie orientale de l'empire Romain ne s'accordoient point entr'eux dans la maniere de compter leurs années ; & parmi les peuples d'Asie, souvent une seule province avoit des calendriers différens : le cardinal Noris l'a démontré par rapport à la Syrie en particulier, dans son ouvrage intitulé, *ennus & epochæ Siro-Macedonum.* On ne doit donc pas trouver étrange si les Egyptiens, étant voisins de la Syrie, se diviserent aussi pour leurs méthodes de calendrier ; & si dans les premiers siecles de l'ere chrétienne, où ils employoient ici une année vague & là une année fixe solaire, ils se servirent ailleurs d'une troisieme sorte d'année véritablement lunaire, comme celle des Juifs & des Grecs, c'est ce qui a engagé le savant Dodwel à dresser la table du cycle *egyptio-judeo*-macédonien, suivant laquelle on voit l'ordre des *mois égyptiens*, judaïques & macédoniens, qui se répondoient uniformément. Comme cette table est essentielle pour l'intelligence de l'histoire, il convient de la rapporter ici.

	Mois égypt.	*Mois judaïq.*	*Mois macédon.*
Automne.	Thoht.	Elul.	Gorpiæus.
	Paophi.	Tisri.	Hyperberetus.
	Athyr.	Marchefwan.	Dius.

	Mois égypt.	Mois judaïq.	Mois macédon.
Hiver.	Chœac.	Kifleu.	Apellæus.
	Tybi.	Tébeth.	Audynœus.
	Méchir.	Sébat.	Peritius.
Printems.	Pharménoth.	Adar.	Dyftrus.
	Pharmuthi.	Nifan.	Xanthique.
	Pachon.	Ijar.	Arthemifius.
Eté.	Pagni.	Sivan.	Dœfius.
	Epéphi.	Tamuz.	Panémus.
	Méfori.	Ah.	Loüs.

(*D J.*)

Mois des Hébreux, (*Hift. facrée.*) Les Hébreux ne défignoient les *mois* que par l'ordre qu'ils tenoient entr'eux, le premier, le fecond, le troifieme, & ainfi du refte. Moïfe, Jofué, les juges, les rois, fuivirent le même ufage; & ce n'eft que depuis la captivité de Babylone que les Ifraélites prirent les noms des *mois* Chaldéens & des Perfes, chez qui ils avoient demeuré fi long-tems. Voici les noms de tous les *mois* des Hébreux, & l'ordre qu'ils tiennent entr'eux dans l'année fainte & dans l'année civile.

Année fainte.

Nifan, qui répond à	Mars.
Ijar, ...	Avril.
Sivan, ...	Mai.
Thammuz, ...	Juin.
Ab, ...	Juillet.
Elul, ...	Août.
Tizri, ...	Septembre.
Marfchewan, . . .	Octobre.
Cafleu, ...	Novembre.
Thebet, ...	Décembre.
Sébat, ...	Janvier.
Adar, ...	Février.

Année civile.

Tizri, ...	Septembre.
Marfchewan	Octobre.
Cafleu, ...	Novembre.
Thebet, ...	Décembre.
Sébat, ...	Janvier.
Adar, ...	Février.
Nifan, ...	Mars.
Ijar.	Avril.
Sivan, ...	Mai.
Thammuz, ...	Juin.
Ab, ...	Juillet.
Elul, ...	Août.

Comme les *mois* des Juifs étoient lunaires, ils ne pouvoient exactement répondre aux nôtres, qui font folaires; ainfi ils fe rapportent à deux des nôtres, & enjambent de l'un dans l'autre; & les douze *mois* lunaires ne faifant que 364 jours & fix heures, l'année des Juifs étoit plus courte que la romaine de 12 jours. C'eft pourquoi les Juifs avoient foin de trois ans en trois ans d'intercaler dans leur année un treizieme mois qu'ils appelloient *Né-adar* ou le fecond *Adar*; & par-là leur année lunaire égaloit l'année folaire, parce qu'en 36 mois de foleil il y en a 37 de lune. (*D. J.*)

Mois des Grecs, (*Littér. grecq.*) chez les anciens Grecs, l'année étoit partagée en douze mois, qui contenoient chacun alternativement trente, ou vingt-neuf jours. Mais comme les mois de trente jours précédoient toujours ceux de 29, on les nommoit *pleins*, πληρεις ou δεχαφθινοι, comme finiffant au dixieme jour. Les *mois* de vingt-neuf jours étoient appellés *creux*, κοιλοι; & comme ils finiffoient au neuvieme jour, on les nommoit εννεαφθινοι.

Pour entendre la maniere qu'avoient les Grecs de compter les jours des *mois*, il faut favoir que chacun de leurs *mois* étoit divifé en trois décades, ou dixaines de jours, τρια δεχημερα; la premiere décade étoit du *mois* commençant, μηνος αρχομενου ou ισταμενου; la feconde décade étoit du milieu du *mois*, μηνος μεσουντος; la troifieme décade étoit du mois finiffant, μηνος φθινοντος, ou παυομενου, ou λεγοντος.

Ils nommoient le premier jour du mois νεομηνια, comme tombant fur la nouvelle lune; ils l'appelloient auffi πρωτη αρχομενοου ou ισταμενου, parce qu'il faifoit le premier jour de la premiere décade; le fecond jour fe nommoit δευτερα ισταμενοου; le troifieme, τριτη ισταμενοου, & ainfi de fuite jufqu'à δεκατη ισταμενου.

Le premier jour de la deuxieme décade, qui faifoit le onzieme jour du *mois*, s'appelloit πρωτη μησουντος, ou πρωτη επιδεκα;

c'eſt-à-dire le premier au-deſſus de la dixaine ; le ſecond de cette même décade ſe nommoit δευτερη μησουντος, ou δευτερα επιδεκα, & ainſi de ſuite, juſqu'à εικας, le vingtieme, qui étoit le dernier de la deuxieme décade.

Le premier jour de la troiſieme décade étoit nommé πρωτη επ' εικαδι ; le ſecond δευτερα-επ' εικαδι, & ainſi des autres.

Quelquefois ils renverſoient les nombres de cette derniere décade, appellant le premier jour φθινοντος δεκάτη, le ſecond φθινοντος εννατη, le troiſieme φθινοντος ογδοη, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier jour du *mois*, qui ſe nommoit δημητριας, en l'honneur de Démétrius Poliorcete. Avant le regne de ce prince, & en particulier du temps de Solon, on appelloit le dernier jour du *mois* ενη και νεα, le vieux & le nouveau, parce que la nouvelle lune arrivant alors, une partie de ce jour tomboit ſur la vieille lune, & l'autre partie ſur la nouvelle. On le nommoit encore τριακος, le trentieme ; & cela non-ſeulement dans les *mois* de trente jours, mais auſſi dans ceux de vingt-neuf. A l'égard de ces derniers, on ne comptoit pas le vingt-deux, & ſelon d'autres, le vingt-neuf, mais on comptoit toujours conſtamment le trentieme ; ainſi, conformément au plan de Thalès, tous les *mois* étoient nommés *mois* de trente jours, quoique par le réglement de Solon, la moitié des *mois* n'avoit que vingt-neuf jours. De cette maniere l'année lunaire des Athéniens s'appelloit une année de 360 jours, quoique réellement elle en eût ſeulement 354.

Comme les noms des *mois* étoient différens dans les différentes parties de la Grece, & que nous n'avons de calendriers complets que ceux d'Athènes & de Macédoine, c'eſt aſſez de conſidérer ici les *mois athéniens*, en mentionnant ſimplement ceux de quelques autres grecs qui leur répondent.

Hecatombæon étoit le premier *mois* de l'année athénienne ; il commençoit à la nouvelle lune, après le ſoltice d'été, & répondoit ſuivant le calcul du ſavant Potter, à la fin de notre *mois* de Juin & au commencement de Juillet. Il avoit trente jours, & s'appelloit par les Béotiens *Hippodromus*, & par les Macédoniens *Loüs* ; ſon ancien nom étoit *Cronius*.

2°. *Metagitnion*, ſecond mois de l'année athénienne, qui répondoit à la fin de Juillet & au commencement d'Août. Il n'avoit que vingt-neuf jours, & étoit appellé par les Béotiens *Panémus*, & par le peuple de Syracuſe, *Carnius*.

3°. *Boédromion* étoit le troiſieme *mois* de l'année athénienne. Il contenoit trente jours, & répondoit à la fin de notre *mois* d'Août & au commencement de Septembre.

4°. *Mæmacterion*, quatrieme *mois* de l'année des Athéniens, étoit composé de vingt-neuf jours. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Septembre & au commencement d'Octobre. Les Béotiens le nommoient *Alalcomenéus*.

5°. *Pianepſon* étoit le cinquieme *mois* de l'année des Athéniens. Il avoit trente jours, & répondoit à la fin de notre Octobre & au commencement de Novembre. Il étoit appellé par les Béotiens *Damatrius*.

6°. *Antheſterion* étoit le ſixieme *mois* de l'année athénienne. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Novembre & au commencement de Décembre. Il avoit vingt-neuf jours. Les Macédoniens le nommoient *Dæſion*.

7°. *Poſideon*, ſeptieme *mois* de l'année athénienne, répondant à la fin de Décembre & au commencement de Janvier, & contenant trente jours.

8°. *Gamelion* étoit le huitieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit en partie à la fin de notre Janvier, en partie au commencement de Février, & il n'avoit que vingt-neuf jours.

9°. *Elaphébolion* faiſoit le neuvieme *mois* de l'année athénienne. Il étoit de trente jours & répondoit à la fin de Février, ainſi qu'au commencement de Mars.

10°. *Munichon*, dixieme *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit de vingt-neuf jours, & répondoit à la fin de Mars & au commencement d'Avril.

11°. *Thargelion* faiſoit le onzieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit à la fin de notre mois d'Avril & au com-

mencement de Mai. Il avoit 30 jours.

12°. *Scirrophorion* étoit le nom du douzieme & dernier *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit composé de vingt-neuf jours, & répondoit en partie à la fin de Mai, & en partie au commencement de Juin.

Telle est la réduction du calendrier attique au nôtre, d'après M. Potter; & je l'ai pris pour mon guide, parce qu'il m'a paru avoir examiné ce sujet avec le plus de soin & d'exactitude. Le P. Pétau dispose bien différemment les douze *mois* des Athéniens. Il en met trois pour l'automne; savoir, *Hécatombeon*, *Métageitnion* & *Boëdromion*, Septembre, Octobre, Novembre; trois pour l'hiver, *Mémactérion*, *Pyanepsion* & *Posideon*, Décembre, Janvier, Février; trois pour le printemps, *Gamelion*, *Anthesterion* & *Elaphébolion*, Mars, Avril, Mai; & trois pour l'été, *Munychion*, *Thargelion*, *Scirrophorion*, Juin, Juillet & Août.

Mais quelque respect que j'aie pour tous les savans qui ont entrepris d'arranger le calendrier des Atheniens avec le nôtre, je suis persuadé que la chose est impossible, par la raison que les *mois* des Grecs étant lunaires, ils ne peuvent répondre avec la même justesse, à nos *mois* solaires; c'est pourquoi je pense qu'en traduisant les anciens auteurs, il vaut mieux retenir dans nos traductions les noms propres de leurs *mois*, que de suivre aucun systeme, en les ajustant pour sûr mal ou faussement avec notre calendrier romain.

Je sai tout ce qu'on peut objecter contre mon sentiment. On dira qu'il vaut mieux être moins exact, que d'épouvanter la plus grande partie des lecteurs par des mots étrangers auxquels ils ne sont point accoutumés; car, quelles oreilles françoises ne seroient effrayées des *mois* nommés *Pyanepsion*, *Posidéon*, *Gamélion*, *Anthesterion*? *&c.* On ajoutera que hasarder des termes si difficiles à articuler, c'est faire naître dans l'esprit des lecteurs des diversions désagréables, & leur faire porter sur des mots une partie de l'attention qu'ils doivent aux choses. Mais toutes ces raisons ne sont pas assez fortes pour me faire changer d'avis; je ne crois pas que par trop d'égard pour une fausse délicatesse, on doive commettre volontairement une sorte d'anacronisme, & user de noms postérieurs aux Grecs qu'on fait parler françois. J'ai du moins pour moi l'exemple de M. d'Ablancourt, qui dans la traduction de Thucydide, emploie cruement le nom des *mois* grecs. On ne peut pas dire que ce savant homme a pris ce parti sans réflexion; car en cela même il se retractoit, puisqu'il avoit pratiqué le contraire dans ses ouvrages précédens. Je n'affectionne point pédantesquement des termes d'un vieux calendrier conçu en langue barbare pour bien des gens; mon oreille est peut-être aussi délicate que celle de ceux qui se piquent d'avoir du goût; aussi le nom françois de chaque mois me plairoit bien mieux que le nom grec; mais aucune complaisance vicieuse ne doit obtenir d'un traducteur qu'il induise sciemment en erreur, & qu'il emploie des noms affectés aux *mois* romains & solaires, qui n'ont aucun rapport avec les *mois* attiques & lunaires.

Le P. Pétau s'est persuadé que les douze *mois* macédoniens répondoient aux *mois* d'Athènes à-peu-près de la maniere suivante: pour l'automne, *Gorpiœus*, *Hyperberetœus*, *Dius*; pour l'hiver, *Appellœus*, *Audinœus*, *Loüs*; pour le printemps, *Dyrtrus*, *Xanticus*, *Artemisius*; & pour l'été, *Dœsius*, *Panemus* & *Peritius*: mais si Philippe Macédonien & Plutarque prétendent, l'un que le *mois Loüs* répondoit au *mois Boëdromion*, & l'autre au *mois Hécatombœon*, comment un moderne peut-il oser ajuster les douze *mois* macédoniens, je ne dis pas aux nôtres, mais même aux *mois* attiques?

Quant à ce qui regarde les *mois* des Corinthiens, les anciens monumens ne nous ont conservé que les noms de quelques-uns.

Nous n'avons aussi que quatre *mois* du calendrier de Boétie, & cinq du calendrier de Lacédomone. (*D. J.*)

MOIS DES ROMAINS, (*Calendrier romain.*) les *mois* des Romains gardent

encore les mêmes noms qu'ils avoient autrefois. Le *mois* de Janvier, *Januarius*, qui commence l'année, fut ainsi nommé de *Janus*, dieu du temps; *Février*, de la fête *Februale*, parce qu'il y avoit dans ce mois une purification de tout le peuple. Le *mois de Mars* prend son nom du dieu *Mars* auquel il étoit consacré. *Avril* vient du mot latin *aperire*, qui veut dire *ouvrir*, parce que c'est dans ce *mois* que la terre ouvre son sein pour produire toutes les plantes. D'autres le tirent d'un mot grec qui signifie *Vénus*, parce que Romulus l'avoit consacré à cette déesse, en qualité de fondatrice de l'empire romain par Enée. Le *mois de Mai* avoit reçu ce nom en l'honneur des jeunes gens, ou selon quelques-uns, à cause de *Maïa*, mere de Mercure, & selon d'autres, en considération de la déesse *Majesta*, que l'on disoit fille de l'Honneur. Le *mois de Juin* tiroit son nom de *Junon*, ce qui a fait que quelques peuples du *Latium* l'ont appellé *Junonius*, *juniales*. Le *mois de Juillet* qu'on nommoit le *cinquieme mois*, *quintilis*, parce qu'il est le cinquieme en commençant par *Mars*, porta le nom de *Juillet*, *Julius*, en l'honneur de Jules-César, comme le *mois d'Août*, *sextilis*, *sixieme mois*, fut appellé *Augustus*, à cause de l'empereur Auguste. Les autres *mois* ont conservé le nom du rang qu'ils avoient quand le *mois de Mars* étoit le premier de l'année: ainsi, *Septembre*, *Octobre*, *Novembre* & *Décembre*, ne signifioient autre chose, que le *septieme*, *huitieme*, *neuvieme* & *dixieme mois*. Dans la suite des temps, les Romains, pour faire leur cour aux empereurs, ajoutoient au nom de ces *mois* celui de l'empereur régnant, comme *Septembre-Tibere*, *Octobre-Livie*, en l'honneur de Tibere & de Livie sa mere. Les mêmes *mois* eurent aussi les noms de *Germanicus*, *Domitianus*, &c. L'empereur Commode donna même à tous les *mois* différens noms qu'il avoit tirés des surnoms qu'il portoit; mais ces noms furent abolis après la mort de ce prince. On divisoit les *mois* en calendes, nones & ides. *Voy. ces trois mots & l'art.* AN. (*D. J.*)

MOIS, pl. m. (*Médec.*) terme vulgaire pour signifier cet écoulement périodique des femmes, que les médecins nomment *flux menstruel*. Les femmes ont je ne sai combien d'autres termes de mode, moins propres que celui-ci, mais que tout le monde entend, & qu'elles emploient pour désigner l'indisposition réguliere à laquelle la nature les a soumises pendant une partie de leur vie. (*D. J.*)

MOIS DE CAMPAGNE, (*Art. milit.*) c'est dans les troupes un *mois* de quarante-cinq jours. Les appointemens que le roi paye aux officiers généraux employés à l'armée, aux brigadiers, &c. de ses troupes, sont fixés pour des mois de cette espece.

MOISES, s. f. pl. (*Art. méch.*) sont des liens de bois embrassant les arbres & les autres pieces d'un assemblage de charpente qui montent droit dans les machines: cela sert à les entretenir. Ces *moises* sont accollées avec des tenons & mortaises, & des chevilles ou boulons de fer qui les traversent, & qui étant clavetés, se peuvent ôter facilement. Il y en a de droites & de circulaires.

MOISIR, v. n. (*Gram.*) *Voyez l'article* MOISISSURE.

MOISISSURE, s. f. (*Gram. & Physs.*) ce terme se dit des corps qui se corrompent à l'air par le principe d'humidité qui s'y trouve caché, & dont la corruption se montre par une espece de duvet blanc qu'on voit à leur surface.

Cette *moisissure* est très-curieuse à voir au microscope; elle y représente une espece de prairie, d'où sortent des herbes & des fleurs, les unes seulement en bouton, d'autres toutes épanouies, & d'autres fanées, dont chacune a sa racine, sa tige & toutes les autres parties naturelles aux plantes. On en peut voir les figures dans la Micrographie de Hook. On peut observer la même chose de la *moisissure* qui s'amasse sur la surface des liquides.

M. Bradley a observé avec grand soin cette *moisissure* dans un melon, & il a trouvé que la végétation de ces petites plantes se faisoit extrêmement vîte. Chaque plante a une quantité de semences qui

ne paroissent pas être trois heures à jetter racine, & dans six heures de plus la plante est dans son état de maturité, & les semences prêtes à en tomber. Quand le melon eut été couvert de *moisissure* pendant six jours, sa qualité végétative commença à diminuer, & elle passa entiérement en deux jours de plus ; alors le melon tomba en putréfaction, & ses parties charnues ne rendirent plus qu'une eau fétide, qui commença à avoir assez de mouvement dans sa surface. Deux jours après il y parut des vers, qui en six jours de plus s'envelopperent dans leurs coques, où ils restent quatre jours, & après ils en sortirent en état de mouche. *Voyez* MOUCHERON.

MOISON, (*Jurisp.*) signifie le prix d'une ferme qui se paie en grain. On croit que ce terme vient de *muid*, parce que dans ces sortes de baux, on stipule tant de muids de blé ; d'où l'on a fait *muison*, & par corruption *moison*.

L'ordonnance de 1539, *article* 76. permet de saisir & de faire criées pour *moisons* de grains ou autres especes dues par obligations ou jugement exécutoire, encore qu'il n'y ait point eu d'appréciation précédente. *V. l'art.* 176 *de la Cout. de Paris.* (*A*)

MOISON, s. m. (*Com.*) ancien mot qui signifie *mesure*.

MOISON ; on dit *en termes d'étalonage* & de mesurage de grains, qu'une mesure propre à mesurer les grains, est de la *moison*, de la mesure matrice sur laquelle elle doit se vérifier pour être étalonnée, lorsqu'elle est de bonne consistence, & qu'elle tient précisément autant de grains de millet que l'étalon. *Voyez* ÉTALON, *Dictionn. de Com.*

MOISON, s. m. (*Draperie.*) la *moison* d'une chaîne, ou sa *longueur*, c'est la même chose.

MOISSAC, *Mussiacum*, (*Géogr.*) ancienne petite ville de France dans le Quercy. Elle est abondante en toutes sortes de denrées, & est agréablement située sur le Tarn, un peu au-dessus de l'endroit où il s'embouche dans la Garonne. Elle doit son origine à une abbaye qui y fut fondée dans le xj. siecle, & depuis lors elle a été cent fois affligée par les guerres. *Long.* 19. 2. *lat.* 44. 8. (*D. J.*)

MOISSON, s. f. est le terme dont on se sert pour exprimer la recolte que l'on a faite des fruits d'une piece de terre, d'un verger, *&c.*

MOISSON, (*Hist. sacrée des Juifs.*) Les Juifs ouvroient la *moisson* avec cérémonie. Celle de froment commençoit au dix-huitieme du mois de *Tiar*, le trente-troisieme jour après la fête de Pâques, & les prémices du froment se présentoient au temple à la Pentecôte. La *moisson* de l'orge se commençoit immédiatement après la fête de Pâques, & le seizeime de *Nisan*. La maison du jugement envoyoit hors de Jérusalem des hommes pour cueillir la gerbe des nouveaux orges, afin de sacrifier au Seigneur les prémices des *moissons*. Les villes voisines s'assembloient au lieu où l'on devoit cueillir cette gerbe, pour être témoins de la cérémonie. Trois hommes moissonnoient avec trois faucilles différentes une gerbe que l'on mettoit dans trois coffres différens, & on l'apportoit au temple où elle étoit battue, vannée & préparée pour être offerte au Seigneur le lendemain matin. Moïse ordonne que quand on moissonne un champ, on ne le moissonne pas entiérement, mais qu'on en laisse un petit coin pour le pauvre & l'indigent. *Postquam autem messueritis segetem terræ vestræ, non secabitis eum usque ad solum, nec remanentes spicas colligetis ; sed pauperibus & peregrinis dimittatis eas.* Levit. 23. 22. C'est une loi d'humanité. (*D. J.*)

MOISSON, (*Jurisp.*) on entend aussi quelquefois par *moisson* les grains recueillis, & quelquefois le temps où se fait la recolte.

Il y a des pays où l'on commet des messiers pour la garde des *moissons*, de même que l'on fait pour les vignes ; ce qui dépend de l'usage de chaque lieu.

Suivant le Droit romain, le gouvernement de chaque province faisoit publier un ban pour l'ouverture de la *moisson*, *l. XIV. ff. de feriis.* C'est apparemment de-là que quelques seigneurs en France s'étoient aussi arrogé le droit de ban à *moisson* ; mais ce droit est présentement

aboli par-tout. *Voyez* le Traité des fiefs de Guyot, *tome I. à la fin.*

L'édit de Melun de l'an 1579, *art.* 29, veut que les détenteurs des fonds sujets à la dixme, faſſent publier à la porte de l'égliſe paroiſſiale du lieu où les fonds ſont ſitués, le jour qu'ils ont pris pour commencer la *moiſſon* ou vendange, afin que les décimateurs y faſſent trouver ceux qui doivent lever la dixme. Cependant cela ne s'obſerve pas à la rigueur; on ſe contente de ne point enlever de grains que l'on n'ait laiſſé la dixme, ou en cas que les dixmeurs ſoient abſens, on laiſſe la dixme dans le champ. (*A*)

MOITE, MOITEUR, (*Gram.*) Il ſe dit de tout corps qui excite au toucher la ſenſation d'un peu d'humidité. Le linge mal ſéché eſt *moite.* La chaleur qui ſuit un accès de fievre eſt ſouvent accompagnée de *moiteur.* La ſurface du fer, & de preſque tous les corps durs ſemble *moite.* Ce phénomene vient en partie de ce que la matiere qui tranſpire des doigts, s'y attache & n'y eſt point imbibée; c'eſt nous-mêmes qui y faiſons cette *moiteur.*

MOITIÉ, ſ. f. (*Gram.*) Il ſe dit indiſtinctement de l'une des deux parties égales dans leſquelles un tout eſt ou eſt cenſé diviſé; il ſe dit des choſes & des perſonnes. La femme eſt la *moitié* de l'homme. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On peut prendre à la lettre le bien que le public jaloux dit de ceux qui le gouvernent ou qui l'inſtruiſent, il faut communément rabattre la *moitié* du mal, que ſa méchanceté ſe plaît à exagérer.

MOKISSOS, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) les habitants des royaumes de Loango & de Benguela en Afrique, & pluſieurs autres peuples idolâtres de cette partie du monde, déſignent ſous ce nom des génies ou démons, qui ſont les ſeuls objets de leur adoration & de leur culte. Il y en a de bienfaiſants & de malfaiſants; on croit qu'ils ont des départements ſéparés dans la nature, & qu'ils ſont les auteurs des biens & des maux que chaque homme éprouve. Les uns préſident à l'air, d'autres aux vents, aux pluies, aux orages: on les conſulte ſur le paſſé & ſur l'avenir. Ces idolâtres repréſentent leurs *mokiſſos* ſous la forme d'hommes ou de femmes groſſiérement ſculptés; ils portent les plus petits ſuſpendus à leur cou; quant à ceux qui ſont grands, ils les placent dans leurs maiſons; ils les ornent de plumes d'oiſeaux, & leur peignent le viſage de différentes couleurs.

Les prêtres deſtinés au culte de ces divinités, ont un chef appellé *enganga-mokiſſo*, ou *chef des magiciens.* Avant que d'être inſtallé prêtre, on eſt obligé de paſſer par un noviciat étrange qui dure quinze jours; pendant ce temps, le novice eſt confiné dans une cabane ſolitaire; il ne lui eſt permis de parler à perſonne, & pour s'en ſouvenir il ſe fourre une plume de perroquet dans la bouche. Il porte un bâton, au haut duquel eſt repréſentée une tête humaine qui eſt un *mokiſſo.* Au bout de ce temps le peuple s'aſſemble, & forme autour du récipiendaire une danſe en rond, pendant laquelle il invoque ſon dieu, & danſe lui-même autour d'un tambour qui eſt au milieu de l'aire où l'on danſe. Cette cérémonie dure trois jours au bout deſquels l'enganga ou chef fait des contorſions, des folies, & des cris comme un frénétique; il ſe fait des plaies au viſage, au front, & aux temples; il avale des charbons ardents, & fait une infinité de tours que le novice eſt obligé d'imiter. Après quoi il eſt aggrégé au collége des prêtres ou ſorciers, nommés *fetiſſeros*, & il continue à contrefaire le poſſédé, & à prédire l'avenir pendant le reſte de ſes jours. Belle vocation!

MOKKSEI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, qui ſe cultive dans les jardins, & dont la feuille reſſemble à celle du châteignier. Ses fleurs qui naiſſent aux aiſſelles des feuilles ſont petites, à quatre pétales, d'un blanc jaunâtre, & de l'odeur du jaſmin.

MOKOKE, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, à feuilles de téléphium, à fleurs monopétales, dont le fruit reſſemble à la ceriſe, & dont les ſemences ont la figure d'un rein. Sa grandeur eſt moyenne, ſon tronc droit, ſa groſſeur à-peu-près celle de la jambe. Ses feuilles reſſemblent à celles du téléphium com-

mun : ses fleurs sont monopétales, partagées en cinq levres, de couleur pâle, de l'odeur des girofflées jaunes, garnies d'un grand nombre d'étamines. Chaque fleur ne dure qu'un jour ; le fruit est de la grosseur & de la figure d'une cerise, d'un blanc incarnat en-dehors, d'une chair blanche, seche, & friable, d'un goût un peu amer & sauvage.

MOKOMACHA, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne dans l'empire du Monomotapa à un des plus grands seigneur de l'état, qui est le général en chef de ses forces.

MOL, adj. (*Phys.*) on appelle *corps mols*, ceux qui changent de figure par le choc, en quoi ils différent des corps durs, mais qui ne la reprennent pas ensuite ; en quoi ils different des corps élastiques. *V.* DURETÉ ELASTIQUE, & ELASTICITÉ. Les loix du choc des corps *mols* sont les mêmes que celles du choc des corps durs. *Voyez* PERCUSSION, & COMMUNICATION, DU MOUVEMENT. (*O*)

MOL, adj. c'est l'épithete que donne Aristoxene à une espece du genre diatonique, dont le tétracorde est divisé en trois intervalles dans le rapport suivant ; le premier d'un semi-ton, le second de trois quarts de ton, & le troisieme d'un ton & un quart, & à une espece du genre chromatique dans le rapport suivant. Un tiers de ton, un autre tiers de ton, puis un ton & cinq sixiemes.

MOL, un cheval *mol* est celui qui n'a point de force.

MOL, adj. (*Musiq. des anc.*) épithete que donne Aristoxene & Ptolomée à une espece du genre diatonique, & à une espece du genre chromatique dont j'ai parlé au mot GENRE.

Pour la musique moderne, le mot *mol* n'y est employé que dans la composition du *bémol* ou *B mol*, par opposition au mot *béquarre*, qui jadis s'appelloit aussi *B dur.*

Zarlin cependant appelle diatonique *mol*, une espece du genre diatonique dont j'ai parlé ci-devant. *Voyez* DIATONIQUE.

MOLA, (*Antiq. rom.*) pâte consacrée ; c'étoit une pâte faite avec de la farine & du sel, dont on frottoit le front des victimes avant que de les égorger dans les sacrifices. On appelloit cette pâte *mola*, en un seul mot, ou *mola salsa* : de-là vient que le mot *immolare*, ne signifie pas proprement égorger la victime, mais la préparer à être égorgée. (*D. J.*)

MOLA, (*Géog.*) bourgade du royaume de Naples, dans la terre de Labour, sur le golfe de Gaete, à l'embouchure d'une petite riviere. Ce bourg est situé sur la voie appienne, & est défendu par une tour contre les descentes des corsaires. On trouve plusieurs inscriptions dans ce bourg & aux environs ; ce qui persuade qu'il tient la place de l'ancienne Formie, ou du-moins à-peu-près. On y voit dans un jardin un tombeau que quelques savants prenent pour celui de Ciceron. On dit pour appuyer cette foible conjecture, que ce grand homme avoit une maison de plaisance à Formie, & qu'il y alloit en litiere, quand il fut assassiné. Mais le tombeau dont on parle, n'a point d'inscriptions, & cela seul suffiroit pour faire penser que ce ne doit pas être le tombeau de Cicéron. (*D. J.*)

MOLACHEN, s. m. (*Hist. mod.*) monnoie d'or des Sarrasins. C'est à ce qu'on pense, la même que le miloquin.

MOLAIRE, DENT, (*Anat.*) grosse dent de la bouche à une, ou plusieurs racines. On compte ordinairement dans l'homme vingt dents *molaires*, savoir dix à chaque mâchoire, cinq dents de chaque côté.

Les dents *molaires* sont plus grosses que les incisives & les canines, larges, plates, & fort inégales à leur surface supérieure ; leur corps est d'une figure presque quarrée ; elles occupent la partie postérieure des mâchoires après les canines.

On les divise en petites, en grosses *molaires*, soit parce que les deux premieres sont ordinairement moins grosses dans les adultes, que leurs voisines de la même espece, & moins garnies d'éminences à l'extrémité de leurs corps ; soit parce qu'elles ont communément moins de racines que celles qui leur sont postérieures. Il y a quelquefois un plus grand nombre de dents *molaires* dans l'une des mâchoires que dans l'autre, à cause qu'il

y en a quelquefois qui ne ſortent que d'un côté dans un âge avancé, & que le vulgaire appelle par cette raiſon *dents de ſageſſe*. Toutes ces dents de la partie poſtérieure des mâchoires, ſont nommées *molaires*, parce que leur figure & leur diſpoſition les rendent très-propres à briſer, à broyer, & à moudre les aliments les plus ſolides, elles perfectionnent ainſi la diviſion de ceux qui ont échappé à l'action que les inciſives & les canines ont commencée.

J'ai dit que les dents *molaires* ſituées auprès des canines ſont ordinairement plus petites que celles qui en ſont plus éloignées : en effet, elles reſſemblent alors tellement aux canines, que la difficulté de déterminer à quelle eſpece elles appartiennent, eſt cauſe que le nombre des dents canines eſt différemment établi dans quelques auteurs.

Il eſt vrai cependant que les vraies dents *molaires* varient pour le nombre ; il y en a tantôt cinq, & tantôt quatre ſeulement de chaque côté ; il y en a quelquefois quatre au côté gauche, & cinq au côté droit ; ou cinq au côté gauche, & quatre au côté droit ; ou cinq à la mâchoire ſupérieure, & quatre à l'inférieure.

Mais de toutes les dents, ce ſont les *molaires* qui offrent le plus de variété par rapport à leurs racines. Les dents *molaires* qui ſont auprès des canines, n'ont ordinairement qu'une racine ; & on en a vu même de plus éloignées, qui n'en avoient pas davantage. Il arrive néanmoins qu'elles ont deux racines ſéparées dans toute leur longueur, ou ſeulement à leur extrémité ; on remarque encore que ces racines ſe recourbent tantôt en-dedans, tantôt en-dehors.

Les dents *molaires* qui ſont les plus groſſes, & ſituées plus en-arriere, ont communément deux racines à la mâchoire inférieure : celles d'en-haut en ont toujours trois, quelquefois quatre, & même cinq. Il arrive auſſi quelquefois que les dents *molaires* d'en-bas, ſont pourvues de de quatre racines ; ainſi l'on ne peut guere compter ſur le plus ou ſur le moins à cet égard.

Il y a des dents *molaires*, dont les racines ſe touchent par la pointe, & ſont fort écartées par la baſe proche le corps de la dent. Ce ſont ces dents qu'on peut appeller *dents barrées*, ſi difficiles & ſi dangereuſes à arracher, par la néceſſité où l'on eſt d'emporter avec elles la portion ſpongieuſe de l'os de la mâchoire, qui occupe l'intervalle des racines.

Quelques dents *molaires* ont une ou deux racines plates ; chacune de ces racines plates ſemble être compoſée de deux racines jointes ſemble, & diſtinguées ſeulement par une eſpece de gouttiere qui regne dans toute leur longueur, & en marque la ſéparation. Quelquefois on trouve dans le dedans de ces racines ainſi figurées, deux canaux, chacun à-peu-près ſemblable à celui que l'on voit dans les racines ſimples & ſéparées les unes des autres.

Il y a des dents *molaires* à trois & quatre racines, qui ſont fort écartées l'une de l'autre vers la baſe, & qui s'approchent en montant vers le corps de la dent. De telles dents ſont difficiles à ôter, & l'on ne le peut ſans rompre l'alvéole, par le grand écartement qu'on y fait. Pour rapprocher autant qu'il eſt poſſible cet écartement, il faut preſſer la gencive entre les doigts, lorſque la dent eſt arrachée.

On voit quelquefois des dents *molaires*, dont les racines ſont recourbées par leur extrémité en forme de crochet ; alors ces dents ne ſe peuvent arracher, ſans intéreſſer l'os de la mâchoire, parce que le crochet entre dans une petite cavité qu'il faut rompre, pour faire ſortir la dent de ſon alvéole. Quand ce cas ſe rencontre à une des dents *molaires* ou canines de la mâchoire ſupérieure, il arrive quelquefois que l'alvéole ne ſe réunit point, & qu'il y reſte une ouverture fâcheuſe. Highmor rapporte à ce ſujet un fait ſingulier. Une dame s'étant fait arracher une dent de cette eſpece, il découloit du ſinus ſans ceſſe une humeur ſéreuſe. Cette dame voulant en découvrir l'origine, introduiſit dans la cavité d'où l'on avoit tiré la dent, un tuyau de plume délié long de ſix travers de doigt, & le pouſſa preſque tout entier dans le ſinus,

ce qui l'épouvanta fort, parce qu'elle crut l'avoir porté jufque dans la fubftance du cerveau. Highmor tranquillifa cette dame, en lui démontrant que le corps de la plume avoit tourné en fpirale dans le finus; mais l'écoulement fubfifta.

Le mal eft encore bien plus grand, s'il fe trouve dans la dent *molaire*, deux racines crochues en fens oppofé, ou fi chaque crochet fe rapproche l'un de l'autre par fon extrémité. Il eft alors impoffible d'ôter la dent, fans brifer les cloifons offeufes qui forment chaque loge de l'alvéole, & dans lefquelles les racines font engagées: fi au contraire les cloifons réfiftent, les racines crochues doivent néceffairement caffer.

Fauchard a vu une dent *molaire* qui paroiffoit compofée de deux autres, entre les racines defquelles il fe trouvoit une troifieme dent, dont la couronne étoit unie à la voûte que formoient les racines des deux autres dents. Le même auteur dit avoir vu une autre dent *molaire* compofée de deux dents unies enfemble par fept racines.

Euftache rapporte avoir vu dans un particulier quatre dents *molaires*, fi étroitement unies, qu'elles ne faifoient qu'une feule piece d'os. Genga affure avoir trouvé dans un des cimetieres de Rome, une tête dont la mâchoire fupérieure n'avoit que trois dents, favoir deux *molaires*, qui chacune étoit divifée en cinq; & la troifieme dent formoit les canines & les incifives.

Il eft très-rare que les dents *molaires* reviennent après être tombées; cependant Euftachius & Fallope en citent des exemples. Diémerbroek affure avoir vu un homme de quarante ans, à qui la dent *molaire*, voifine de la dent canine, étoit revenue.

La fortie des dernieres dents *molaires* caufe fouvent de grandes douleurs aux adultes; le moyen le plus sûr pour avancer la fortie de ces fortes de dents, c'eft de faire une incifion avec la lancette fur le corps de la dent qui a de la peine à percer. (*D. J.*)

MOLAISE, (*Géog. ecclef.*) abbaye royale de Bernardines, au diocefe de Châlons-fur-Saône, fondée par Eudes I, duc de Bourgogne, dont la premiere abbeffe fut Béatrix de Vergy en 1170.

Cette maifon a été gouvernée par des abbeffes de la premiere nobleffe de Bourgogne; on voit une Anne de Rulli en 1234; Béatrix de Chancy, morte en 1278, dont on voit la tombe en l'églife de *Molaife*; une Marguerite de Champlitte en 1279; Alix de Châteauneuf en 1286.

Trois dames de la maifon de Bouton, une Catherine de Saulx, deux dames Brulart, une Marie de Chiard de Bragni en 1652.

Cette abbaye, fituée dans un village près de la Saône, n'a plus que huit religieufes. (*C.*)

MOLALIA *ou* MULALY, (*Géog.*) île d'Afrique, dans le canal de Mofambique, l'une des îles de Comore. Elle abonde en vaches, en moutons à grande & large queue, en volaille, en oranges, en citrons, bananes, gingembre, & riz.

MOLDAVIE, *Moldavia*, (*Géogr.*) contrée d'Europe, autrefois dépendante du royaume d'Hongrie, aujourdhui principauté tributaire du Turc. C'eft proprement la Valaquie fupérieure, qui a pris du fleuve *Molda*, le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Elle eft bornée au nord par la Pologne, au couchant par la Tranfylvanie, au midi par la Valaquie, & à l'orient par l'Ukraine. Elle eft arrofée par le Pruth, par le Molda, & par le Bardalach. Jaffy en eft le lieu principal.

La *Moldavie* a eu autrefois fes ducs particuliers, dépendans ou tributaires des rois de Hongrie. On les appelloit alors communément *myrtzas*, ou *waivodes*; myrtzas fignifie *fils du prince*, waivode, *homme du roi*, *gouverneur*. Les chefs de Valaquie & de *Moldavie*, s'étant fouftraits à l'obéiffance des rois de Hongrie, prirent des Grecs le nom de *defpotes*, qui étoit la premiere dignité après celle de l'empereur. On leur donna dans la fuite le nom de *hofpodars*, ou de *palatins*.

En 1574, Sélim II. foumit la *Moldavie*; & fous Mahomet III. ce pays, de même que la Valaquie, fecoua le joug des Ottomans. Mais depuis 1622, les Waivodes de *Moldavie* font devenus dé-

pendans des Turcs & leurs tributaires. *Long.* de ce pays 43. 10-47. *lat.*45. 10-49. (*D. J.*)

MOLDAVIQUE, *Moldavica*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre supérieure est un peu voûtée, & fendue en deux parties relevées ; la levre inférieure est aussi découpée en deux parties, qui se terminent en deux gorges frangées. Le calice est fait en tuyau, & partagé en deux levres souvent inégales ; il s'éleve du fond de ce calice un pistil, qui tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou ; ce pistil est accompagné de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort. *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit especes de ce genre de plante, dont la plus commune est à feuilles de bétoine, & à fleurs bleues ou blanches : *moldavica betonicæ folio, flore cæruleo, aut albo ;* en anglois, *turkey-blam blue flowered.*

C'est une plante annuelle qui s'éleve à la hauteur d'environ deux pieds. Ses tiges sont quarrées, rougeâtres, rameuses. Ses feuilles sont oblongues, de la figure de celles de la bétoine, rangées trois sur une même queue, dentelées sur les bords. Ses fleurs sont verticillées ; chacune est un tuyau évasé par en haut, en gueule, c'est-à-dire, découpée en deux levres ouvertes, de couleur bleue ou blanchâtre, soutenue d'un calice épineux. Quand cette fleur est passée, il lui succede des semences longues, noires, enfermées dans une capsule qui avoit servi de calice. Cette plante a l'odeur & le goût de la mélisse ordinaire, mais plus fort & moins agréable.

La plus curieuse espece de *moldavique* est nommée dans Tournefort, *moldavica americana, trifolia, odore gravi*, & par les Anglois qui la cultivent beaucoup, *the balm of gilead ;* c'est une plante permanente, qu'on peut multiplier de bouture, ses feuilles broyées dans les mains, donnent une odeur très-forte de baume. (*D. J.*)

MOLDAW, *ou* MOLDAWA, (*Géogr.*) riviere de la Turquie en Europe, dans la Moldavie. Elle a sa source à l'occident de Kotinora, & vient se perdre dans le Danube auprès de Brahilow. (*D. J.*)

MOLE, LUNE DE MER, MOLE BOUST, poisson de mer qui grogne comme un cochon quand on le pêche. Il a quatre, cinq ou six coudées de longueur ; il est large & de figure ovale ; il a la bouche petite & les dents larges. La partie antérieure du corps un peu pointue, & la postérieure large & arrondie. Il est couvert d'une peau rude & luisante comme de l'argent ; les ouïes ont leur ouverture située au centre du corps. Ce poisson a deux nageoires arrondies, courtes & larges, & deux autres plus longues & plus étroites près de la queue, dont l'une se trouve contre l'autre, & l'autre sur le dos ; la queue est faite en croissant ; on tire de la *mole* beaucoup de graisse, qui ne sert qu'à brûler, parce qu'elle a une mauvaise odeur, ainsi que sa chair, qui devient comme de la colle quand elle est cuite. Ce poisson est lumineux pendant la nuit. Rondelet, *Hist. des poiss. part. premiere, liv. XV. ch. iv. V.* POISSON.

MOLE, s. f. *en Anatomie*, est une masse charnue, qui dure & informe, s'engendre quelquefois dans la matrice des femmes, au-lieu d'un fœtus ; on l'appelle aussi *fausse conception. Voyez* CONCEPTION.

Les Latins ont donné à cette masse le nom de *mola* c'est-à-dire *meule*, parce qu'elle a en quelque sorte la forme & la dureté d'une meule.

La *mole* est un embryon manqué, qui seroit devenue un enfant, si la conception n'avoit pas été troublée par quelque empêchement. Quoiqu'elle n'ait proprement ni os, ni visceres, *&c.* souvent néanmoins ses traits n'y sont pas tellement effacés, qu'elle ne conserve quelques vestiges d'un enfant. On y a quelquefois apperçu une main, d'autre fois un pied ; mais le plus souvent un arriere-faix. Il y a rarement plus d'une *mole* à la fois. Sennert observe néanmoins qu'il s'en est trouvé deux, trois, ou même davantage. Il ajoute que, quoique les *moles* vien-

nent ordinairement ſeules ; on en a cependant vu venir avec un fœtus, quelquefois avant, & quelquefois après. *Voy.* CONCEPTION.

La *mole* ſe diſtingue d'un embryon, en ce qu'elle n'a pas de placenta, par où elle reçoit de la mere ſa nourriture ; & qu'au-lieu de cela elle eſt attachée immédiatement à la matrice, & en reçoit ſa nourriture. *Voyez* FŒTUS.

Elle a une eſpece de vie végétative, & groſſit toujours juſqu'à l'accouchement. Il y en a eu qui ont demeuré deux ou trois ans dans la matrice.

On croit que la *mole* eſt cauſée par un défaut, ou une mauvaiſe diſpoſition de l'œuf de la femme, ou par un vice de la ſemence de l'homme, laquelle n'a pas la force de pénétrer ſuffiſamment l'œuf pour l'ouvrir & le dilater. On peut auſſi expliquer cette production informe, en ſuppoſant qu'un œuf eſt tombé dans la matrice, ſans être impregné de la ſemence du mâle. Dans tous ces cas, l'œuf continuant de croître, & manquant néanmoins de quelque choſe de néceſſaire pour l'organiſer & en former un embryon, devient une maſſe informe. *Voyez* EMBRYON.

Les auteurs ne conviennent pas ſi les femmes peuvent porter des *moles* ſans avoir eu de commerce avec les hommes. Quelques-uns diſent que certaines *moles* viennent d'un ſang menſtruel, retenu, coagulé & durci, à travers lequel le ſang & les eſprits ſe ſont ouvert des paſſages, *&c. Voyez* MENSTRUES.

La *mole* ſe diſtingue d'une véritable conception, en ce qu'elle a un mouvement de palpitation & de tremblemens ; qu'elle roule d'un côté à l'autre ; & que le ventre eſt enflé également partout. Les mamelles ſe gonflent comme dans une groſſeſſe naturelle ; l'humeur qui s'y produit n'eſt pas de vrai lait, mais une humeur crue, provenant des menſtrues ſupprimées.

Pour faire ſortir de la matrice une *mole*, on emploie les ſaignées, & les purgations violentes, & à la fin les forts emmenagogues. Si tout cela eſt inutile, il faut avoir recours à l'opération manuelle. *Chambers.*

Lamzweerde, médecin de Cologne, a donné, en 1686, un traité fort ſavant ſur les *moles*, ſous ce titre *hiſtoria naturalis molarum uteri*. Il rapporte le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que les filles ſages ne ſont point expoſées à cette maladie, & de ceux qui admettent l'affirmative. Il les concilie en diſtinguant deux eſpeces de *moles* : l'une de génération, l'autre de nutrition. En général il regarde les *moles* comme des conceptions manquées. Son ouvrage eſt rempli des faits curieux & inſtructifs. M. Levret a traité des *moles* ſous la dénomination de fauſſe groſſeſſe. Le commerce avec les hommes eſt toujours la cauſe occaſionnelle des *moles*. Les ſignes de la fauſſe groſſeſſe ſont aſſez ſemblables à ceux qui annoncent la vraie : l'une & l'autre produiſent également des nauſées, des vomiſſemens, des appétits dépravés, & du dégoût par les alimens qu'on mangeoit habituellement & avec plaiſir. Les mammelles deviennent douloureuſes, les regles ſe ſuppriment ; mais tous ces ſignes ſont équivoques, puiſque les filles les plus ſages peuvent les éprouver par le dérangement de leurs regles.

Voici des ſignes plus caractériſtiques. Les progrès de la tuméfaction du ventre ſont plus rapides dans le commencement d'une fauſſe groſſeſſe que dans la vraie ; la région de la matrice eſt douloureuſe ; la femme vraiment groſſe ne reſſent rien. Dans le premier mois d'une bonne groſſeſſe on touche aiſément le col de la matrice, il eſt alongé comme une poire par ſa pointe ; dans la fauſſe groſſeſſe au contraire on a de la peine à trouver l'orifice qui eſt raccourci, & comme tendu, & appliqué ſur un balon. Dans la bonne & vraie groſſeſſe, le ventre n'augmente que peu-à-peu ; & vers la fin du terme ſeulement, l'augmentation eſt beaucoup plus prompte qu'auparavant ; puiſque l'enfant du ſeptieme au neuvieme mois, croît preſque du double. Au contraire dans la fauſſe groſſeſſe les progrès de l'augmentation du volume du ventre, qui ſont conſidérables & rapides dans le commen-

cement, deviennent très-lents vers la fin. Les mammelles qui se gonflent vers la fin d'une bonne grossesse, se flétrissent au même terme dans la mauvaise. Quand on examine une femme grosse d'enfant, couchée sur le dos, & que dans cette situation on la fait tousser ou se moucher, son ventre s'éleve antérieurement comme en boule; ce que l'on ne remarque pas au ventre d'une femme qui n'a qu'une fausse grossesse.

La cure de la fausse grossesse, bien reconnue par les signes qui la caractérisent, consiste à délivrer la femme du corps étranger formé dans sa matrice. Il n'y a pas de moyen plus efficace que le bain. L'expérience en a montré l'utilité, quoique plusieurs auteurs de réputation l'aient proscrit comme dangereux.

Il se forme quelquefois dans le fond ou sur les parties intérieures de la matrice des engorgemens qui dégénerent en tumeurs, lesquelles venant à franchir l'orifice de la matrice, croissent dans le vagin; c'est ce que Lamzwerde appelle *mole de nutrition*. Ces tumeurs sont farcomateuses, & ont été appellées dans ces derniers temps *polypes uterins*. *Voyez* POLYPE.

L'auteur des pensées sur l'interprétation de la nature parle des *moles* de la façon suivante. « Ce corps singulier s'engendre » dans la femme, & selon quelques-uns, » sans le concours de l'homme. De quel- » que maniere que le mystere de la gé- » nération s'accomplisse, il est certain » que les deux sexes y cooperent. La » *mole* ne seroit-elle point cet assem- » blage ou de tous les élémens qui éma- » nent de la femme dans la production » de l'homme, ou de tous les élémens » qui émanent de l'homme dans ses dif- » férentes approches de la femme? Ces » élémens, qui sont tranquilles dans » l'homme, répandus & retenus dans » certaines femmes d'un tempérament » ardent, d'une imagination forte, ne » pourroient-ils pas s'y échauffer, s'y » exalter & y prendre de l'activité? Ces » élémens qui sont tranquilles dans la » femme, ne pourroient-ils pas y être » mis en action, soit par une présence » seche & stérile, & des mouvemens » inféconds, & purement voluptueux de » l'homme, soit par la violence & la » contrainte des desirs provoqués de la » femme, sortir de leurs réservoirs, se » porter dans la matrice, s'y arrêter, » & s'y combiner d'eux-mêmes? La *mole* » ne seroit-elle point le résultat de cette » combinaison solitaire ou des élémens » émanés de la femme, ou des élémens four- » nis par l'homme? Mais si la *mole* est le » résultat d'une combinaison, telle qu'on » la suppose, cette combinaison aura ses » loix aussi invariables que celles de la » génération. Il nous manque l'anatomie » des *moles*, faites d'après ces principes; » elle nous découvriroit peut-être des » *moles* distinguées par quelques vestiges » relatifs à la différence des sexes, *&c.* » *Voyez les pensées sur l'interprétation de la nature.* (*Y*)

MOLE, s. m. (*Arch.*) ouvrage massif construit de grosses pierres qu'on construit dans la mer, au moyen des bâtardeaux qui s'étendent ou en droite ligne, ou en arc devant un port; il sert à le fermer pour y mettre des vaisseaux à couvert de l'impétuosité des vagues, ou pour en empêcher l'entrée aux vaisseaux étrangers. C'est ainsi qu'on dit le *mole* du havre de Messine, *&c.* On se sert quelquefois du mot de *mole* pour signifier le *port* même. *Voyez* HAVRE.

Mole, c'étoit chez les Romains une espece de mausolée, bâti en maniere de tour ronde sur une base quarrée, isolé avec colonnes en son pourtour & couvert d'un dome. *Voyez* DOME, MAUSOLÉE.

Le *mole* de l'empereur Adrien, aujourd'hui le château Saint-Ange, étoit le plus grand & le plus superbe; il étoit couronné d'une pomme de pin de cuivre dans laquelle étoit une urne d'or, qui contenoit les cendres de l'empereur.

Antoine Labaco donne un plan & une élévation du *mole* d'Adrien, dans son livre d'architecture.

MOLE, (*Menuiserie.*) il se dit d'un morceau de bois dans lequel on a fait une rainure avec un bouvet, pour voir si les languettes des planches se rapportent à cette

cette rainure qui est semblable à celle des autres planches, & dans lesquelles elles doivent entrer, lorsqu'on voudra tout assembler.

MOLEBOUST, *voyez* MOLE.

MOLECULE, s. f. *en Médecine & en Physique*, petite masse ou petite portion de corps. *Voyez* PARTIE & PARTICULE.

L'air s'insinuant par la respiration dans les veines & dans les arteres, emploie sa force élastique à diviser & à rompre les *molécules* du sang, qui de leur côté résistent assez à cette division.

MOLENE, s. f. (*Jardin.*) la *molene* s'appelle encore *bouillon blanc*, ou, *bonhomme.* C'est une plante qui s'éleve de quatre à cinq piés, avec une tige grosse, rameuse & couverte de laines. Ses feuilles sont grandes & cotonneuses, les unes attachées à leur tige, les autres éparses sur la terre. On voit ses fleurs former une touffe jaune en forme de rosettes à cinq quartiers. Il leur succede des coques pointues où on trouve des semences noires. Rien n'est si commun que cette plante dont l'utilité est reconnue de tout le monde.

MOLENE, (*Mat. med.*) *voyez* BOUILLON BLANC.

MOLER EN POUPE, *ou* PONGER, (*Marine.*) c'est faire vent arriere, & prendre le vent en poupe. Ce terme n'est usité que dans le Levant.

MOLET, s. m. *terme d'Orfévre*, petite pincette dont une orfévre se sert pour tenir sa besogne.

MOLETON, s. m. (*Drap.*) étoffe de laine croisée, tirée à poil tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés. Elle est chaude. On en fait des camisolles, des gilets. La piece porte communément ½ aune, ⅔ ou ⅞ de largeur, sur 21 à 23 aunes de longueur. La France tiroit autrefois ses *moletons* d'Angleterre. Il y en avoit d'unis & de croisés.

MOLETTE, *voyez* AMOLETTES, *Marine.*

§ MOLETTE-D'ÉPERON, s. f. (*terme de Blason.*) meuble de l'écu en forme d'étoile à six rais, avec une ouverture ronde au centre.

On voit beaucoup de *mollettes-d'éperons* dans les armoiries, elles représentent celles des anciens chevaliers; l'usage en est venu de ce que les rois faisoient mettre des *éperons* aux gentilshommes & écuyers, qu'ils créoient chevaliers.

Guido de Kermaingny en Bretagne; *d'azur à la molette-d'éperon d'or.*

Raoulin de Reacamps, de Gueudeville en Normandie; *d'argent à trois molettes-d'éperons de sable.*

De Neufcheze en Bretagne; *de gueules à neuf molettes-d'éperons d'argent.*

De Vimeur de Rochambeau en Touraine; *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes-d'éperons du même.* (*G. D. L. T.*)

MOLETTE, *en terme de Boutonnier*, ce sont de petites roues pleines & creusées dans leurs bords comme une poulie, traversées les unes d'une pointe à percer des moules de boutons & autres outils propres aux ouvrages de bois, les autres d'une broche recourbée par un bout, qui servent à faire la milannoise, le guipé, le cordonnet, &c. Voyez *ces mots à leur article.*

MOLETTES, *instrument de Cordier*. petit rouleau de bois creusé en forme de poulie dans le milieu où répond la corde à boyau, & traversée par une broche de fer qui se termine par un de ses bouts en crochet; c'est à ce crochet que les fileurs attachent leur chanvre qui se tord quand la *molette* vient à tourner. *Voyez* CORDERIE.

MOLETTE, *terme d'Horlogerie*, c'est une petite roue employée dans les conduites des cadrans des grosses horloges. *Voyez* CONDUITE, HORLOGE, &c.

MOLETTE, (*Jard.*) ce terme signifie un *melon*, un *concombre*, une *citrouille*, un *potiron* mal venu, c'est-à-dire, dont la figure est plate & enfoncée d'un côté, au lieu que pour être bien faite elle doit être ronde; cette difformité est causée par la mauvaise substance dont ils ont été nourris.

MOLETTE, (*Lunettier.*) petit instrument de bois doublé de chapeau, dont les ouvriers qui travaillent au p li des glaces dans les manufactures de celles du

grand volume, se servent pour les rechercher après les avoir polies. On l'appelle plus communément *lustroir*. *Voyez* GLACE.

Les miroitiers-lunettiers appellent encore ainsi les morceaux de bois ou de buis au bout desquels ils attachent avec du ciment les pieces de verre qu'ils veulent travailler, soit de figure convexe, dans des bassins, soit de figure concave, avec des spheres ou boules. *Voyez* BOULE.

Les *molettes* ou *poignées* dont les lunettiers se servent pour l'ordinaire, ne valent rien, tant par rapport à leur matiere, que par rapport à leur forme; car pour la matiere, ils se contentent de les faire simplement de bois, rondement tournées, un peu plus larges en leur assiette, où elles sont cavées pour contenir le mastic, qu'en leur sommet. Mais cette matiere, de même que la forme qu'ils lui donnent, ne vaut rien pour produire l'effet nécessaire; car elle est trop légere, & ne seconde ni ne soulage en rien le travail de la main pour l'application réguliere dans la conduite du verre sur la forme. En second lieu, leurs *molettes* manquent d'assiette pour y appuyer réguliérement le verre, & l'y tenir toujours dans la même situation sur son mastic; en effet, ces *molettes* ont besoin au moins d'une pesanteur modérée pour fixer l'instabilité de la main, qu'elles aident & soulagent de plus de la moitié du travail; outre qu'elles contribuent considérablement à faire prendre au verre la forme sphérique qu'on veut lui donner, son poids prenant naturellement la pente de la superficie de la forme, & incomparablement mieux que la main seule. Il ne faut pas cependant qu'elles aient trop de pesanteur, car elles rejetteroient le grès ou mordant de dessous le verre; & de-là vient que le plomb & l'étain-même sont moins propres à faire ces *molettes*, que le cuivre, joint que leur consistance est trop molle pour conserver exactement la forme qu'on leur a donnée sur le tour. *Voyez bassin de Lunettier.*

MOLETTE, (*Maréchal.*) extrémité de l'éperon qui sert à piquer les chevaux. Elle est faite en forme d'étoile à six pinces, ou d'une petite rose, & mobile sur la branche de derriere. *Voyez* ÉPERON.

C'est aussi un épi de poil qui se trouve au milieu du front du cheval & entre les deux yeux.

On appelle aussi *molettes*, certaines grosseurs pleines d'eau qui viennent au bas des jambes des chevaux. Il n'y a que le feu qui puisse les guérir, encore ce remede n'est-il point infaillible.

MOLETTES, *en terme d'Orfévre en grosserie*, sont des especes de grandes pincettes souples; d'égale largeur de la tête jusqu'en bas, & qui jouent aisément, dont les Orfévres se servent à la forge, ou fonte.

MOLETTE, *en Peinture*, est une pierre de marbre, de porphyre, d'écailles de mer, ou autre, de figure conique, dont la base est plate ou arrondie, & unie, qui sert à broyer les couleurs sur une autre pierre très-dure. Les Italiens l'appellent *macinello.*

MOLETTE, *instrument de Chymie, de Pharmacie, & de plusieurs autres arts*, morceau de porphyre, ou d'une autre pierre très-dure, de forme à-peu-près pyramidale, haut de six à sept pouces, d'une grosseur telle qu'elle puisse être commodément empoignée par la partie supérieure, & dont la base est terminée par une surface plane & polie, propre à s'appliquer exactement, à porter par fonds ses points sur une table de porphyre bien dressée & applanie aussi. On emploie cet instrument à broyer ultérieurement, à porphyriser, à alcholiser des poudres dures, soit terreuses, soit pierreuses, soit métalliques, *&c.* *V.* PORPHYRISER. (*b*)

MOLLETTE, (*Rubanier.*) est une poulie de bois traversée dans son axe par un fer recourbé, dont les Passementiers-Boutonniers, & les Tissutiers-Rubaniers font usage, quand ils veulent retordre les fils dont ils doivent se servir.

MOLETTE, *outil de vernisseur*; cette *molette* ressemble à celle des Broyeurs de couleur, & sert aux Vernisseurs pour mêler & broyer leurs couleurs avec du vernis.

MOLETTER, v. act. ((*Glaces.*) c'est

ſe ſervir de la molette pour finir le poli des glaces. *Voyez* VERRERIE & MOLETTE.

MOLEFTA, (*Géog.*) en latin *Melſictum*, petite ville d'Italie, dans le royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, & titre de duché. Elle eſt ſur le golfe de Veniſe, à 3 lieues N. O. de Bari, 2 E. de Frani. *Long.* 31. 25. *lat.* 41. 28. (*D. J.*)

MOLHEIM, *ou plutôt* MULHEIM, (*Géog.*) lieu franc en Allemagne, au cercle de Weſtphalie ſur le Rhin, un peu au-deſſous de Cologne: c'eſt-là où étoit autrefois la capitale des Ubiens, & la mer, pour ainſi dire, de Cologne; c'eſt encore là que Jules-Céſar fit conſtruire un pont de bois ſur le Rhin. Cet endroit eſt préſentement une dépendance du duché de Berg. (*D. J.*)

MOLIANT, adj. (*Chamoiſ. Corroy. & autres arts méchaniques.*) ce qui par le travail eſt devenu doux, flexible, & maniable, de dur & roide qu'il étoit, c'eſt une qualité que le chamoiſeur, le corroyeur & d'autres artiſans qui préparent les peaux, cherchent à leur donner.

MOLIENNE, *ou* LAINE DE MOLINE, ſorte de laines d'Eſpagne qui viennent de Barcelone.

MOLIERE. *Voyez* MEULIERE.

MOLINA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur le Gallo, à 3 lieues des frontieres de l'Arragon, près de Caracena. Cette ville eſt dans un pays de pâturage, où l'on nourrit des brebis qui portent une laine précieuſe. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. E. de Siguenza, 28 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 55. *lat.* 40. 50. (*D. J.*)

MOLINE, ſ. f. (*Commerce*) ſorte de laine d'Eſpagne; c'eſt la même que la molienne.

MOLINISME, ſ. m. (*Théologie.*) ſyſtème particulier de Théologie ſur la grace ſuffiſante & efficace, qui a pris ſon nom de Louis Molina ſon auteur, Jéſuite eſpagnol, & profeſſeur en Théologie dans l'univerſité d'Evora.

Le livre où il explique ce ſyſtème, intitulé *de concordiâ Gratiæ & liberi arbitrii*, parut à Lisbonne en 1588, & fut vivement attaqué par les Dominicains, qui le déférerent à l'inquiſition. La cauſe ayant été portée à Rome, & diſcutée dans ces fameuſes aſſemblées, qu'on nomme les congrégations *de auxiliis*, depuis l'an 1597, juſqu'à l'année 1607, demeura indéciſe, le Pape Paul V. qui tenoit alors le ſiege de Rome, n'ayant rien voulu prononcer, mais ſeulement défendu aux deux partis de ſe noter mutuellement par des qualifications odieuſes. Depuis cette eſpece de trève le *Moliniſme* a été enſeigné dans les écoles comme une opinion libre; mais il a eu de terribles adverſaires dans la perſonne des Janſéniſtes, & n'en a pas manqué de la part des écoles catholiques.

Voici toute l'économie du ſyſtème de Molina, ſelon l'ordre que cet auteur imagine dans les decrets de Dieu.

1°. Dieu, par la ſcience de ſimple intelligence, voit tout ce qui eſt poſſible, & par conſéquent des ordres infinis de choſes poſſibles.

2°. Par la ſcience moyenne Dieu voit certainement ce que dans chacun de ces ordres, chaque volonté créée, en uſant de ſa liberté, doit faire, ſi on lui confere telle ou telle grace.

3°. Il choiſit l'ordre des choſes qui a exiſté dès le commencement du monde, & qui exiſte encore en partie.

4°. Il veut d'une volonté antécédente, ſauver les anges & les hommes, mais ſous une condition unique, c'eſt qu'ils veuillent bien eux-mêmes ſe ſauver.

5°. Il donne à tous, ſoit anges, ſoit hommes, & abondamment, tous les ſecours néceſſaires pour opérer leur ſalut.

6°. Les ſecours ſurnaturels, ou cette grace accordée aux anges & aux hommes dans l'état d'innocence n'a point été efficace par elle-même & de ſa nature, mais verſatille & efficace par l'événement; c'eſt-à-dire, à cauſe du bon uſage qu'ils en ont fait.

7°. D'où il s'enſuit qu'il n'y a nulle différence quant à l'efficacité de la grace, entre les ſecours accordés dans l'état de nature innocente, & ceux dont on a beſoin dans l'état de nature tombée, nuls decrets abſolus, efficaces par eux-mêmes, antécédens à la libre détermination de la vo-

lonté créée, ni par conséquent nulle prédestination avant la prévision des mérites, nulle réprobation qui ne suppose des péchés actuels.

8°. Dieu prédestine à la gloire les anges qu'il sait, par sa science de vision, devoir persévérer dans le bien, & réprouve les autres.

9°. Quant à ce qui regarde Adam & sa postérité infectée de son péché, quelques dignes que soient tous les hommes des supplices éternels & du courroux de Dieu, cependant il veut bien par miséricorde les sauver, mais d'une volonté antécédente, générale & conditionnée, c'est-à-dire pourvu qu'ils le veuillent bien eux-mêmes & que l'ordre ou l'arrangement des causes naturelles n'y mette nul obstacle.

10°. Cette volonté est vraie, sincere & active, c'est elle qui a destiné Jesus-Christ pour sauveur au genre humain & qui accorde, prépare, ou du moins offre à tous les hommes des graces très-suffisantes pour opérer leur salut.

11°. Dieu, par la science moyenne, voit certainement ce que l'homme placé dans telle ou telle circonstance fera, s'il est aidé de telle ou telle grace, qui sont ceux qui dans l'ordre présent des choses useront bien ou mal de leur libre arbitre, s'il leur accorde telle ou telle grace.

12°. Il se propose par un décret absolu, de leur accorder les graces qu'ils ont effectivement eues dans la suite; & s'il veut convertir efficacement quelqu'un & le faire persévérer dans le bien, il forme le décret de lui accorder telles ou telles graces auxquelles il prévoit qu'il consentira, & avec lesquelles il doit persévérer.

13°. Il connoît toutes les œuvres qui sont dans l'ordre surnaturel par la science de vision, qui suppose le décret dont nous venons de parler, & par consequent il voit par la même science, qui sont ceux qui feront le bien & qui persévereront jusqu'à la fin, ou qui sont ceux qui pêcheront & ne persévereront pas.

14°. En conséquence de la prévision de ces mérites absolument futurs, il prédestine les uns à la gloire, & il en exclut les autres ou les réprouve, parce qu'il a prévû leurs démérites.

La base principale de ce systême est que la grace suffisante & la grace efficace ne sont point réellement distinguées, mais que la même grace est tantôt efficace & tantôt inefficace, selon que la volonté y coopere ou y résiste, en sorte que l'efficace de la grace dépend du consentement de la volonté de l'homme, non, dit Molina, que ce consentement donne quelque force à la grace ou la rende efficace *in actu primo*, mais parce que ce consentement est une condition nécessaire pour que la grace soit efficace *in actu secundo*, c'est-à-dire lorsqu'on la considere jointe avec son effet, à-peu-près comme les sacremens sont des signes pratiques & efficaces par eux-mêmes, mais ils dépendent cependant des dispositions de ceux qui les reçoivent pour produire la grace: c'est ce qu'enseigne formellement Molina dans son livre de la Concorde, *quest. xiv. art. xiij. disput.* 40. & *quest. xxiij. art. iv. & v.*

Cet écrivain & ses défenseurs vantent beaucoup ce systême, en ce qu'il dénoue une partie des difficultés que les peres, & sur-tout S. Augustin ont trouvé à concilier le libre arbitre avec la grace; mais leurs adversaires tirent de ces motifs mêmes des raisons très-fortes de les rejetter, & quelques-uns d'eux ont avancé que le *Molinisme* renouvelloit le Semi-pélagianisme. Mais le P. Alexandre, dans son histoire ecclésiastique du v. siecle, *chap. iij. art. iij.* §. 13. répond à ces accusateurs que ce systême n'ayant pas été condamné par l'Eglise, & y étant toléré comme toutes les autres opinions d'école, c'est blesser la vérité, violer la charité, & troubler la paix que de le comparer aux erreurs des Pélagiens & des Semi-Pélagiens; & l'illustre M. Bossuet dans son premier & son second avertissement contre les Protestans montre solidement par un parellele exact du *Molinisme* avec le Semi-pélagianisme; que l'église romaine en tolérant le systême de Molina, ne toléroit point les erreurs des Semi-Pélagiens, comme avoit osé lui reprocher le ministre Jurieu. Tournely, *Tract. de grat. pars II. quest. v. art. ij.* § 30.

MOLINISTES, nom qu'on donne aux théologiens défenseurs du systême de Mo-

lina sur la grace, que nous avons exposé dans l'article précédent.

MOLINOSISME, s. m. (*Théologie.*) système de Michel Molinos, prêtre espagnol, dont la doctrine fut condamnée à Rome en 1687, par une bulle du pape Innocent XI. qui anathématisa soixante-huit propositions tirées des écrits de Molinos, qui contiennent des opinions très-dangereuses sur la mysticité : ce système est le pur quiétisme & le plus outré. *Voy.* QUIÉTISME.

On a accusé Molinos, & quelques-uns de ses disciples d'enseigner tant en théorie qu'en pratique, qu'on peut s'abandonner sans péché à des déréglemens infames, pourvû que la partie supérieure demeurât unie à Dieu par l'oraison de quiétude. Ses propositions 25, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49 & 50, prouvent évidemment qu'il a enseigné ces horreurs ; & toutes les autres tendent à détruire les pratiques les plus saintes & les plus usitées de la religion, sous prétexte d'introduire une plus grande perfection. Il n'est pas également sûr qu'il ait pratiqué les choses obscénes qu'on lui reproche ; cependant la bulle dont nous avons parlé le condamne *ob errores, hæreses & turpia facta*, ce dernier motif rend cette accusation vraisemblable. *Voyez* QUIÉTISTES.

MOLIONIDES, (*Mythol.*) surnom de deux freres, Euryte, & Ctéate, fils d'Actor & de Molione, ou selon d'autres, fils de Neptune & de Molione, fille de Molus. Hercule les surprit dans une embuscade, les combattit & les tua. La fable dit que les *Molionides* étoient de célebres conducteurs de chariots, qui avoient deux têtes & quatre mains avec un seul corps, ce qui marque qu'ils agissoient avec une parfaite intelligence : des auteurs écrivent que Ctéate, pere d'Amphimaque, fut un des quatre généraux des Epéans, lesquels menerent quarante vaisseaux à la guerre de Troie.

MOLINGAR, *ou* MULINGAR, (*Géog.*) ville forte d'Irlande, capitale du comté de West-Méash, à 40 milles O. de Dublin, & à 13 de Batimore. *Long.* 10. 12. *lat.* 53. 28. (*D. J.*)

MOLISE, LE COMTÉ DE (*Géog.*) contrée d'Italie au royaume de Naples, entre l'Abruze citérieure, la Capitanate, & la terre de Labour propre. Elle a environ dans sa plus grande longueur 30 mille du nord au sud-sud-ouest, & 36 mille de l'est à l'ouest. Elle est fertile en blés, en vins, en safran, en gibier ; & en vers à soie : le bourg de *Molise* lui donne son nom. (*D. J.*)

MOLITON, s. m. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MOLLE *ou* LENTISQUE DU PÉROU, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond, dont le pistil devient un fruit qui ressemble à un grain de poivre. Tournefort, *Inst. rei herb. Appendix. Voyez* PLANTE.

MOLLE, (*Botan. exot.*) c'est un arbre, grand & rameux, de l'Amérique méridionale, très-commun au Pérou & au Chili. Il est appellé *lentiscus Peruana* dans C. B. *aroeira* dans Marcgrave, & *molle* par le plus grand nombre des Botanistes. Nos François le nomment *poivrier du Pérou*, parce que son fruit ressemble à un grain de poivre.

Les rameaux du *molle*, suivant l'exacte description de cet arbre par le P. Feuillée, sont garnis de longues côtes, chargées de feuilles nombreuses, alternes, plus grandes & plus étroites que celles du lentisque, polies, terminées en pointe, sans queue & dentelées d'ordinaire à leur contour ; car il y a de ces arbres dont les feuilles ne sont pas dentelées.

Les fleurs sont très-nombreuses, petites, attachées à des rameaux particuliers : elles sont en rose, composées de cinq pétales pointus, de couleur jaune-blanchâtre.

Il leur succede des grains ou baies, disposées en grappes comme le raisin ; ces grains sont presque ronds, ayant 3 à quatre lignes de diametre, & 4 de longueur. Ils renferment à leur centre deux petits noyaux qui ont le goût du poivre. La substance qui les environne est un peu gommeuse, d'une saveur douce, couverte d'une pellicule mince, & d'un beau rouge.

Lorsque ces fruits & grappes sont mûrs, les Indiens en font une boisson assez dé-

licate : pour cela, ils mettent en infuſion dans de l'eau commune ces petits grains, ſéparés de leur grappe, qu'ils preſſent dans la même eau pour leur faire rendre leur ſuc, lequel ſe mêlant avec l'eau, font enſemble une belle couleur de vin ; les gens du pays ſe ſervent de cette liqueur pour ſe rafraîchir. Garſilaſo de la Vega, *liv. VIII. ch. xij.* & François Ximenez, vous en diront davantage ſur les uſages que les Indiens tirent de ce fruit.

Cet arbre s'éleve dans nos climats tempérés à la hauteur de 7 ou 8 piés ; mais rarement ſes jets ſont réguliers, de ſorte qu'il eſt très-difficile de lui donner une belle tête : d'ailleurs il vient rarement à fleurir. On ne le trouve auſſi que dans quelques jardins de Botaniſtes, plus curieux que les autres en plantes étrangeres. (*D. J.*)

MOLLE, ſ. f. *en terme de Tonnelerie*, ce ſont des bottes d'oſier fendu, dont ces ouvriers ſe ſervent pour lier les cerceaux : la *molle* contient 300 brins.

Molle ſe dit auſſi des paquets ou bottes de cerceaux dont ſe ſervent les tonneliers. Les *molles* de cerceaux ſont plus ou moins groſſes, ſelon la grandeur des cerceaux qu'elles contiennent. Les *moelles* de cerceaux à futaille en contiennent ordinairement 25, & 16 quand ils ſont plus forts : celles des cuviers n'en ont que 12 ; & celles des cuves ſont pour l'ordinaire de 3 cerceaux.

MOLLE, (*Géogr.*) place de commerce de la Norwege ſeptentrionale, dans la préfecture de Drontheim, & dans le diſtrict de Romſdal. Elle a été érigée en ville l'an 1742, & dès l'an 1710 elle avoit un hôpital : l'on en exporte beaucoup de bois & de goudron, & l'on y importe beaucoup de grains. (*D. G.*)

MOLLEN, (*Géogr.*) ou *Molna ;* petite ville d'Allemagne, au cercle de Baſſe-Saxe. Elle eſt ſituée à 6 mille de Lunebourg, & à 4 de la ville de Lubeck, à qui elle appartient. *Long.* 32. 43. *lat.* 54. 45. (*D. J.*)

MOLLESSE, ſ. f. (*Morale.*) délicateſſe d'une vie effeminée, fille du luxe & de l'abondance ; elle ſe fait de faux beſoins que l'habitude lui rend néceſſaires ; & renforçant ainſi les liens qui nous attachent à la vie, elle en rend la perte encore plus douloureuſe. Ce vice a l'inconvénient de redoubler tous les maux qu'on ſouffre, ſans pouvoir donner de ſolides plaiſirs. Nourris dans ſes bras, plongés dans ſes honteuſes délices, nous regardons les mœurs de quelques peuples de l'antiquité comme une belle fable ; & ces peuples regarderoient les nôtres comme un ſonge monſtrueux, nous ne ſommes point la race de ces robuſtes Gaulois, qui s'étoient endurcis aux pénibles travaux de la campagne. Ils paſſoient leurs jours à cultiver la terre, ſous les yeux d'une mere vigilante ; & rapportoient eux-mêmes leurs moiſſons, lorſque le ſoleil finiſſant ſa courſe, tournoit l'ombre des montagnes du côté de ſon lever ; délioit le joug des bœufs fatigués, & ramenoit le repos aux laboureurs.

Mais que n'alterent point les tems impitoyables !
Nos peres plus gâtés que n'étoient nos ayeux,
Ont eu pour ſucceſſeurs des enfans mépriſables,
Qui feront remplacés par d'indignes neveux.
(*D. J.*)

MOLESSE, ſ. f. (*Phyſ.*) qualité de certains corps que le choc & la compreſſion font changer de figure, & qui après le choc & la compreſſion, ne tendent pas à reprendre la figure qu'ils viennent de perdre. Semblables aux corps durs, ils n'ont aucune élaſticité ; ſemblables aux corps fluides, ils ſont indifférens à toutes les formes qu'on veut leur faire prendre ; différens des premiers, ils ne conſervent pas dans le choc leur ancienne figure ; différens des ſeconds, ils ont leurs corpuſcules unis les uns avec les autres. Auſſi les phyſiciens regardent les corps mous comme tenant le milieu entre les corps durs & les corps fluides.

Il arrive ſouvent que les corps paſſent de l'état de *molleſſe* à celui de dureté ; & que ceux qui ſont durs deviennent mous. On ne peut pas aſſigner les bornes qui ſéparent ces deux états l'un de l'autre. On dit que l'argille humide eſt molle ; mais juſqu'à quel point faut-il la deſſécher pour en faire un corps dur ? Un adulte, un

homme fort & robuste, regarde comme mou ce qui paroîtra dur à un enfant: la terre sera molle pour un éléphant, & elle sera dure par rapport à une mouche, à une fourmi. Par conséquent, ces deux états, la *mollesse* & la dureté, n'ont rien de fixe & de déterminé; ils sont toujours relatifs à la disposition de nos organes & à nos forces entr'elles.

Il faut chercher la cause de la *mollesse* dans la figure des particules qui composent le corps mou; dans le défaut d'élasticité & d'attraction réciproque de ces mêmes particules, & dans la figure de ces particules, la quantité & la figure des pores de la masse. (*D. F.*)

MOLLET, s. f. (*Rubanier.*) espece de frange fort basse, tant de la tête que du corps. Ce sont les Tissutiers-rubaniers qui les fabriquent. *V.* FRANGE.

MOLLIFIER, v. act. (*Gramm.*) amollir.

MOLLIFIER, *en terme de Cornetier*, se dit de l'action d'amollir les galins, fendus pour pouvoir les étendre & les ouvrir plus aisément. On les met dans une chaudiere sur le feu; tout l'art de cette opération consiste à leur donner le degré de chaleur nécessaire, sans lequel on n'en pourroit rien faire.

MOLLIR, v. n. (*Gramm.*) c'est devenir mol. *Voy. l'art.* MOL.

MOLLIR, (*Marine*) c'est lâcher une corde afin qu'elle ne soit pas si tendue. *Mollir* se dit aussi du vent, lorsqu'il diminue & n'est pas si fort.

MOLLIR, sous l'homme, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval qui diminue de force en allant. On dit aussi qu'il *mollit*, ou que sa jambe *mollie*, lorsqu'il bronche souvent.

MOLMUTINES, (*Lois. Jurisp.*) *Voy. au mot loi*, LOIS MULMUTINES.

MOLOCH, (*Mythol.*) on écrit ce nom diversement, *Molok*, *Moloc*, *Malcam* & *Milcom*; faux dieu de plusieurs peuples orientaux, & en particulier des Ammonites. Les Juifs qui l'adoroient, sont appellés *Molochites* dans l'écriture. On lui sacrifioit des animaux, & l'on faisoit rapidement passer des enfans devant un bûcher allumé de cette idole, pour purifier ces enfans par cette cérémonie. Selden croit que *le Moloch* des Ammonites, est le soleil, & dom Calmet adopte la même idée. *Voyez* sa dissertation sur *Moloch*, à la tête de son *Commentaire sur le Lévitique*. (*D. J.*)

MOLOCHATH, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie Tingitane. Pomponius Mela l'appelle *Mulucha*, & les Arabes *Munzemoir*. Il bornoit autrefois le royaume de Bochus & celui des Massæsyliens. (*D. J.*)

MOLOPAGUES, (*Géog.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale au Bresil. Ils occcupent une contrée spacieuse au-delà de la riviere Paracivar. Les hommes portent leur barbe, & se couvrent le milieu du corps; les femmes laissent croître leurs cheveux & s'en servent pour couvrir leur nudité. (*D. J.*)

MOLORCHOS, (*Géog. anc.*) forêt de la Némée, contrée de l'Élide. Virgile en parle dans ses géorgiques, *lib. III. v.* 19, où on lit *lucosque Molorcki*. Le bois de *Molorchus*, dit Servius, est la forêt de Némée, dans laquelle on célébroit des jeux en l'honneur d'Achémorus; & quant à son nom, il lui vient de Molorchus, berger qui exerça l'hospitalité envers Hercule, lorsque ce héros arriva dans cet endroit pour tuer le lion de Némée. (*D. J.*)

MOLOSSE, s. m. (*Littérat.*) terme de l'ancienne poésie grecque & latine. C'est le nom d'une mesure ou pié de vers, composé de trois longues, comme *āudīrī*, *cāntābānt*, *vīrtūtēm*. Il avoit pris ce nom ou des *Molosses*, peuples d'Epire, ou de ce que dans le temple de Jupiter molossien, on chantoit des odes dans lesquelles ce pié dominoit, ou encore parce qu'on les chantoit en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus, & d'Andromaque; d'autres veulent que ce soit parce que les *Molosses*, en allant au combat, chantoient une chanson guerriere dont les vers étoient presque tous composés de syllabes longues. Les anciens appelloient encore ce pié *volumnius*, *extemipes*, *hippius* & *chanius*. Denis, *c. iij. pag.* 475.

MOLOSSES, les (*Géog. anc.*) *Molossi*, & leur contrée *Molossis* ou *Molossiæ*;

peuples de l'Epire où ils vinrent s'établir après la ruine de Troye, sous la conduite d'un fils de Néoptoleme, ou de Néoptoleme lui-même, comme Pindare semble l'insinuer. Les *Molosses* soumirent avec le temps, les autres Epirotes; & tomberent enfin avec toute l'Epire sous la puissance des Romains. Paul Emile les dépouilla de leurs possessions & de leurs privileges. Leurs chiens passoient pour être excellens, l'on en faisoit un grand usage pour la chasse & pour la garde des troupeaux. Delà vint en proverbe, le nom latin *Molossus*, pour dire un chien fort, courageux & de bonne garde. (*D. J.*)

MOLPA, (*Géog.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples dans la principauté citérieure. Elle a sa source au-dessus de Rofrano, & va se jetter dans la mer de Toscane, au-dessus du cap Palinuro. (*D. J.*)

MOLSHEIM, (*Géog.*) autrefois *Molesheim*, en latin moderne *Molehemium*; ville de France en Alsace, sur la riviere de Brusch, à 3 lieues de Strasbourg. La chartreuse & la maison des Jésuites occupent presque toute la ville. Elle est à 95 lieues de Paris. *Long.* 25. 10. 17, *lat.* 48. 32. 26. (*D. J.*)

MOLTOLINOS, s. m. (*Comm.*) peau de mouton passée en mégie au levant, d'une maniere particuliere.

MOLUCANE, (*Hist. nat. Botan.*) plante des îles Moluques & de l'Indostan, qui s'éleve de six ou sept piés. Elle est d'un beau verd; sa tige est mince, tendre & foible; elle produit un grand nombre de rameaux qui rampent lorsqu'on les laisse venir; ses feuilles ressemblent à celles du sureau, elles sont molles, tendres & dentelées, sa fleur est jaune, & semblable à celle de la citrouille. Cette plante se plaît dans les lieux humides, & demeure verte toute l'année. Sa seconde écorce passe pour un vulnéraire très-efficace: elle est regardée comme ayant une infinité de vertus, ce qui fait que les Indiens l'appellent dans leur langue, *le remede des pauvres*, & *la ruine des médecins*.

MOLUE, *voyez* MORUE.

MOLUQUE, *Moluca*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre supérieure est creusée en forme de cuillere; la levre inférieure est divisée en trois parties. Il s'éleve du fond du calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur comme un clou; ce pistil est accompagné de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences anguleuses & renfermées dans une capsule, en forme de cloche, qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei. herb.* *Voy.* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois especes de ce genre de plantes, qu'on appelle autrement les *anacardes*; savoir la *moluque lisse*, la *moluque épineuse*, & la *moluque de Sicile*, qui s'éleve en arbrisseau. Les Anglois nomment la premiere *smooth molucca balm*, & la seconde *prickly molucca balm*.

La moluque lisse pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un à deux piés, presque quarrées, rougeâtres, remplies de moëlle: ses feuilles sont découpées tout-à-tour assez profondément, attachées à des queues longues, d'une odeur agréable & d'un goût amer: ses fleurs sont blanches, verticillées entre les feuilles; chacune d'elles est en gueule, ou formée en tuyau découpé par le haut en deux levres, dont la supérieure est creuse en maniere de cuillere, & l'inférieure divisée en trois segmens: le calice des fleurs est déployé, large, fait en forme de cloche, comme membraneux & ouvert. Quand la fleur est passée, il lui succede quatre semences anguleuses & enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur: la racine est ligneuse & fibreuse.

La *moluque* épineuse se distingue de la précédente, en ce que ces fleurs sont soutenues par des calices plus grands, plus étroits, épineux, à piquans longs & roides: l'odeur de la plante est désagréable. On ne cultive ces deux especes que dans les jardins des curieux; car elles ne sont ni belles, ni d'aucune utilité.

La *Moluque* de Sicile n'est guere connue que dans son lieu natal, où elle est même abandonnée. (*D. J.*)

MOLUQUES, (*Géogr.*) îles de l'Océan oriental

oriental, situées aux environs de la ligne, au midi des Philippines.

Les îles principales qu'on appelle proprement *Moluques*, sont Ternates, Tidor, Machian, Moter & Bachian. Elles sont toutes comprises entre deux méridiens, à la vue les unes des autres, & n'occupent guere que 25 lieues d'étendue. Elles sont presque entiérement sous la ligne la plus septentrionale, à un demi-degré du côté du nord, & la plus méridionale, à un degré du côté du sud; vers le couchant, elles sont proche de l'île de Gilolo.

Les *Moluques* ne sont séparées les unes des autres, que par quelques petits bras de mer, ou quelques petites îles désertes, & obéissent en général à trois rois.

Le terroir en est sec & spongieux; les arbres toujours couverts de feuilles, chargées de diverses sortes de fruits; donnent des bananes, des noix de coco, des oranges, des limons, du macis & de la muscade; mais ce qui vaut mieux que tout cela, ces îles produisent seules dans le monde le girofle, objet d'un commerce aussi surprenant que lucratif. D'un autre côté, il ne croît ni blé, ni riz aux *Moluques*; on se sert de farine de sagou. Il n'y a dans ces îles aucune mine d'or ni d'argent, ni de métaux inférieurs.

Les Chinois subjuguerent autrefois les *Moluques*. Après eux, elles furent occupées par ceux de Java, & par les malais; ensuite les Persans & les Arabes s'y jetterent, & y introduisirent parmi les pratiques de l'idolâtrie, les superstitions du mahométisme. On y parle plusieurs langues différentes, & le malais plus communément qu'aucune autre.

Les *Moluques* furent découvertes en 1511 par les Portugais, qui y descendirent, & s'en emparerent sous la conduite de Francisco Serano. Au bout de peu de temps, cette possession leur fut disputée par les Castillans, en conséquence de la ligue de démarcation d'Alexandre VI. Cependant, après quelques actes d'hostilité, Charles-quint, par le traité de Sarragosse en 1529, engagea ces îles litigieuses au roi de Portugal, pour 360 mille ducats. Mais finalement les Hollandois ont dépossédé les Portugais des *Moluques* & de leur commerce, en 1601, 1605 & 1669, pour y établir un empire plus durable, & qu'ils savent conserver avec fruit.

Les naturels de ces îles s'accommodent fort bien avec leurs derniers maîtres. Ils ressemblent beaucoup à ceux de Java & de Sumatra pour les mœurs, les usages, la façon de vivre, l'habillement & la couleur. Les hommes sont extrêmement basanés; ils ont les cheveux noirs & lisses, qui blanchissent de bonne heure; les yeux gros, les poils des sourcils longs, les paupieres larges, le corps robuste. Ils sont doux, paresseux, adroits, soupçonneux, pauvres & fiers. (*D. J.*)

MOLY, (*Botan. exot.*) nom d'une plante qu'Homere a rendue célebre, & que les botanistes de tous les âges ont tâché de connoître. Ce n'est pas sûrement *la rue sauvage*, comme le pensent les interpretes de ce poëte; mais Théophraste semble avoir rencontré juste quand il assure que le *moly* d'Homere abondoit en Arcadie; que cette plante avoit une longue racine bulbeuse, & des feuilles épaisses & vertes comme celles de l'oignon. Pline au contraire a ressemblé toutes ces contradictions qui avoient été débitées par ses prédécesseurs sur le *moly*, & il a fait dire à Théophraste tout l'opposé de ce que cet habile auteur avoit écrit.

Comme les médecins d'Italie se persuadent que le *moly* d'Homere croissoit dans la campagne de Rome, Pline adopte leur idée, & raconte qu'on lui avoit apporté une racine de *moly*, qu'on avoit tirée avec beaucoup de peine d'entre les pierres & les rochers, & qui avoit néanmoins 30 piés de long, quoiqu'elle ne fût pas entiere. C'étoit vraisemblablement la racine de quelque espece de luzerne sauvage, & non pas la racine d'une plante bulbeuse. Il est vrai qu'Homere dit que la racine du *moly* étoit difficile à arracher; mais il avoit été mal instruit à cet égard; car aucune racine bulbeuse ne s'arrache difficilement. Je trouve encore que Pline donne des fleurs jaunes au *moly*, tandis qu'Homere déclare qu'elles sont blanches, & c'est un des caracteres essentiels de sa plante, que Théophraste n'a point perdu de vue. Aussi tous nos modernes s'en tien-

nent à l'opinion de cet ancien botaniste, & rangent le *moly* d'Homere parmi les aulx: c'est l'espece d'ail nommé *allium latifolium liliflorum* par Bauhin & Tournefort. Nous pourrions l'appeller le *grand moly*.

Cette plante pousse de sa racine cinq feuilles longues d'un à deux piés, larges de deux ou trois pouces, épaisses, pointues, vertes, couvertes d'une poudre qui n'est pas adhérente. Il s'éleve d'entre ces feuilles une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, nue, verte, creuse, portant à son sommet un bouquet de petites fleurs à six pétales, pointues, disposées en rond, & blanches comme celles du lis. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petits fruits triangulaires, divisés intérieurement en trois loges, qui contiennent des semences presque rondes, noires, ressemblantes à celle de l'oignon. Sa racine est bulbeuse, grosse ordinairement comme le poing, noire en dehors & blanche en dedans. On cultive cette plante dans les jardins. Elle a peu d'odeur & de force. (*D. J.*)

MOLYBDÆNA, s. f. (*Hist. nat. min.*) substance minérale connue sous le nom de *crayon*. C'est une espece de talc devenu compacte, & composé de particules extrêmement fines; elle salit les doigts, & fait des traces sur le papier. Poussée à un feu violent, on en tire des fleurs, ou un sublimé qui est inflammable; ce n'est autre chose que du zinc dont la *molybdæna* ou le *crayon* est une vraie mine. Cette substance se trouve aussi désignée sous les noms de *molibdoides*, *mica pictoria*. *Voyez* BLENDE, & *voyez* CRAYON, PLOMBAGINE. (--)

MOLYBODES, (*Géog. anc.*) île sur la côte de Sardaigne: c'est la même que *Plumbeu*. On la nomme aujourd'hui, selon Léander, *isola di Toro*.

MOLYCRIE, (*Géog. anc.*) petite ville de la Livadie en Grece sur le golfe de Patra. A une lieue de cette ville est le cap *Molycrie*, ou l'*Antirrhium* des anciens, qui avec le golfe de Rhion, forme l'entrée du golfe de Lépante.

MOLZOUDON, (*Géog.*) ville du Mogolistan. *Long.* 132. *lat.* 50. (*D. J.*)

MOMBAZA, *pierre de*, ou *lapis de Bombaco*, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que les Portugais nomment un *besoar* ou *pierre*, qui se trouve dans un animal que quelques-uns croient être un cheval sauvage des Indes. Cette *pierre* est de la grosseur d'un œuf de pigeon; elle est très-dure, d'un gris tirant sur le jaune à l'extérieur, composé de plusieurs couches à l'intérieur; au centre on trouve un petit amas de poils, enveloppés d'une croûte tendre qui se durcit à mesure qu'elle approche de la circonférence. Les Portugais lui attribuent de grandes vertus dans la colique, dans les fievres, dans la mélancolie, & sur-tout ils croient qu'elle est très-propre à faciliter les accouchemens. On prend cette pierre pulvérisée dans du vin & de l'eau. *Voyez Ephemerides naturæ curios. decad. II. anno* 1. (--)

MOMENT, INSTANT, (*Gram. & synon.*) un *moment* n'est pas long, un *instant* est encore plus court.

Le mot de *moment* a une signification plus étendue; il se prend quelquefois pour le tems en général, & il est d'usage dans le temps figuré. Le mot d'*instant* a une signification plus resserrée; il marque la plus petite durée du tems, & n'est jamais employé que dans le sens littéral.

Quelque sage & quelque heureux qu'on soit, on a toujours quelque fâcheux *moment* qu'on ne sauroit prévoir. Chaque *instant* de la vie est un pas vers la mort. (*D. J.*)

MOMENT, s. m. *dans le tems*, (*Méch.*) est une partie très-petite & presqu'insensible de la durée, qu'on nomme autrement *instant*. Le mot *instant* se dit néanmoins plus proprement d'une partie de tems non-seulement très-petite, mais infiniment petite; c'est-à-dire, plus petite qu'aucune partie donnée, ou assignable. *Voyez* TEMS.

Moment, dans les nouveaux calculs de l'infini, marque chez quelques auteurs, des quantités censées infiniment petites. *Voyez* INFINI. C'est ce qu'on appelle autrement & plus communément *différences*; ce sont les augmentations ou diminutions momentanées d'une quantité considérée,

comme dans une fluxion continuelle. *V.* DIFFÉRENTIEL & FLUXION.

Moment ou *momentum*, en méchanique, signifie quelquefois la même chose qu'*impetus*, ou la quantité du mouvement d'un mobile. *Voyez* MOUVEMENT.

Dans la comparaison des mouvemens des corps, la raison de leurs *momens* est toujours composée de celle de la quantité de matiere, & de la vîtesse du mobile, de façon que le *moment* d'un corps en mouvement peut être regardé comme le produit fait de sa quantité de matiere & de sa vîtesse ; & comme on sait que tous les produits égaux ont des facteurs réciproquement proportionnels, il s'ensuit de-là que si les mobiles quelconques ont des *momens* égaux, leurs quantités de matiere seront en raison inverse de leurs vîtesses ; c'est-à-dire, que la quantité de matiere du premier sera à la quantité de matiere du second, en raison de la vîtesse du second à celle du premier : & réciproquement, si les quantités de matiere sont réciproquement proportionnelles aux vîtesses, les *momens* sont égaux.

Le *moment* de tout mobile peut aussi être considéré comme la somme des *momens* de toutes ses parties ; & par conséquent si les grandeurs des corps & le nombre de leurs parties sont les mêmes, ainsi que leurs vîtesses, les corps auront les mêmes *momens*.

MOMENT, s'emploie plus proprement & plus particuliérement dans la *Statique*, pour désigner le produit d'une puissance par le bras du levier auquel elle est attachée, ou, ce qui est la même chose, par la distance de sa direction au point d'appui ; une puissance a d'autant plus d'avantage, toutes choses d'ailleurs égales, & son *moment* est d'autant plus grand, qu'elle agit par un bras de levier plus long. *Voyez* LEVIER, BALANCE & MÉCHANIQUE.

MOMERIE, s. f. (*Gram.*) bouffonnerie, ou maintien hypocrite & ridicule, ou cérémonie vile, misérable & risible.

Il n'y a point de religion qui ne soit défigurée par quelques *momeries*. La cérémonie de se faire toucher des souverains pour les écrouelles, est une *momerie*. L'usage en Angleterre de servir le monarque à genoux est une espece de *momerie*. Il y a des gens dont la vie n'est qu'une *momerie* continuelle ; ils se rient au fond de leur ame de la chose qu'ils semblent respecter, & devant laquelle ils font mettre le front dans la poussiere à la foule des imbécilles qu'ils trompent. Combien de prétendues sciences qui ne sont que des *momeries* !

MOMIE, *ou* MUMIE, s. f. squelette, ou cadavre embaumé ou desséché à la maniere des anciens Egyptiens. *Voyez* ACTION D'EMBAUMER.

Ménage, après Bochart, dérive ce mot du mot arabe *mumia*, qui vient de *muin*, cire. Saumaise le tire d'*amomum*, sorte de parfum. *Voyez* AMOMUM. Cependant d'autres auteurs croient qu'en arabe, le mot *mumia* signifie *un corps embaumé* ou *aromatisé*.

A proprement parler, la *mumie* n'est point le cadavre, mais la composition avec laquelle il est embaumé ; cependant ce mot se prend ordinairement pour signifier le cadavre même.

L'art de préparer les *momies* est si ancien, qu'il étoit en usage en Egypte dès avant le tems de Moïse. Le cercueil dans lequel on les enfermoit, étoit de bois de sycomore, qui, comme on l'a trouvé, se conserve sain pendant l'espace de 3000 ans ; mais cet arbre est fort différent de notre sycomore.

Les *momies*, dit-on, ont été mises en usage pour la premiere fois dans la Médecine, par un médecin juif, qui prétendit que la chair des cadavres ainsi embaumés, étoit un excellent remede contre plusieurs sortes de maladies, principalement contre les contusions, pour prévenir l'amas & la coagulation du sang Les Turcs empêchent autant qu'il leur est possible le transport des *momies* d'Egypte en Europe.

Il y a deux sortes de corps qu'on appelle *momies*. Les premiers sont des squelettes desséchés par la chaleur du soleil, & préservés par ce moyen de la putréfaction. On en trouve fréquemment dans les deserts sablonneux de la Lybie. Quelques-uns prétendent que ce sont des squelettes des cadavres qui ont été enterrés dans ces déserts, afin de les pouvoir conserver en

entier sans les embaumer ; d'autres, que ce sont des squelettes de voyageurs étouffés & accablés par les nuées de sable qu'élevent dans ce désert de fréquens ouragans. Quoi qu'il en soit, ces *momies* ne sont d'aucun usage en médecine, & on ne les conserve que pour la curiosité.

Les *momies* de la seconde espece sont des corps tirés des fosses ou catacombes qui se trouvent proche le grand Caire, & où les Egyptiens enfermoient les cadavres, après les avoir embaumés. Ce sont-là ces *momies* qu'on recherche avec tant de soin, & auxquelles on a attribué des vertus si extraordinaires.

On assure que toutes les *momies* qui se vendent dans les boutiques des marchands, soit qu'elles viennent de Venise ou de Lyon, soit qu'elles viennent même directement du Levant par Alexandrie, sont factices, & qu'elles sont l'ouvrage de certains juifs qui, sachant le cas que font les Européens des vraies *momies* d'Egypte, les contrefont en desséchant des squelettes dans un four, après les avoir enduits d'une poudre de myrrhe, d'aloès caballin, de poix noire, & d'autres drogues de vil prix & malsaines.

Il paroît que quelques charlatans françois ont aussi un art particulier de préparer des *momies*. Leur méthode est assez simple. Ils prennent le cadavre d'un pendu, en tirent la cervelle & les entrailles, dessechent le reste dans un four, & le mettent tremper dans de la poix fondue, & d'autres drogues, pour les vendre ensuite comme de vraies *momies* d'Egypte.

Parè a fait un traité fort curieux sur les *momies*, où il explique tous les abus qu'on en fait, & démontre qu'elles ne peuvent être d'aucun usage dans la médecine.

Serapion & Matthiolus, après lui, sont du même sentiment. Ces deux auteurs prétendent que les *momies* d'Egypte même, ne sont que des corps embaumés avec le pissasphalte.

Momie, *mumia*, se dit aussi en particulier de la liqueur, ou de l'espece de suc qui sort des corps humains embaumés ou aromatisés, & qu'on a enfermés dans les tombeaux. Ce mot a été employé souvent par les anciens écrivains dans le sens dont il s'agit ici.

Momie signifie aussi une espece de drogue, ou composition visqueuse faite avec du bitume & de la poix qu'on trouve dans les montagnes ou forêts d'Arabie & dans d'autres pays chauds du Levant: on en fait usage pour embaumer les corps. Dioscoride parle d'une *momie* trouvée sur le bord de la mer proche Epidaure, qui y avoit été apportée par les torrens qui descendent des monts Cerauniers, & avoit été desséché par la chaleur du soleil sur le sommet de ces montagnes.

Son odeur est à peu-près semblable à celle du bitume mêlé avec la poix. Le peuple des environs l'appelle *cire minérale*. En latin, ou plutôt en grec, on l'appelle *pissasphaltus*. *V.* PISSASPHALTE.

Momie, *mumia*, est aussi un mot dont quelques physiciens se servent pour signifier je ne sai quel esprit qui se trouve dans les cadavres lorsque l'ame les a quittés.

L'esprit ou l'ame qui anime les sujets vivans est aussi appellé par eux *momie*; & ils supposent que cet esprit, ainsi que l'autre, sert beaucoup à la transplantation. *Voyez* TRANSPLANTATION.

Une plante, par exemple, portant cette *momie*, d'un sujet dans un autre, elle se joint & s'unit immédiatement avec la *momie*, ou l'esprit du nouveau sujet; & de cette union naît une inclination naturelle & commune dans les deux sujets. C'est par ces principes que quelques-uns expliquent les vertus sympatiques & magnétiques dans la guérison des maladies. *Voy.* SYMPATHIQUES.

Momie se dit aussi dans le jardinage d'une espece de cire dont on se sert dans la plantation & la greffe des arbres. *Voy.* CIRE.

Voici la maniere de la préparer que donne Agricola. Prenez une livre de poix noire commune, un carteron de terebenthine commune; mettez-les ensemble dans un pot de terre, que vous mettrez sur le feu en plein air, ayant quelque chose à la main pour l'éteindre, & couvrir le feu de tems en tems; vous allumerez & éteindrez ainsi le feu alternativement, jusqu'à ce que toutes les parties nitreuses & volatiles de

la matiere soient évaporées ; enfin vous y mêlerez un peu de cire commune, & la préparation sera faite, & pourra être mise en usage.

Pour appliquer cette composition à la racine d'un arbre, tondez-la, & trempez-y les deux bouts de la racine l'un après l'autre ; ensuite mettez la racine dans l'eau, & enfin plantez-la en terre de maniere que le plus petit bout soit en bas, afin que le plus grand ait moins de chemin à faire pour sortir de terre, & recevoir les influences de l'air ; après quoi vous recouvrirez la racine de terre, que vous foulerez le plus que vous pourrez, afin que la racine ne reçoive point trop d'humidité. *Voyez* ACTION DE PLANTER.

MOMON, s. m. (*Gram.*) somme d'argent que des gens masqués jouent dans des jours de fêtes. Il est défendu de parler quand on présente le *momon*. On ne donne ni ne reçoit de revanche.

MOMORDICA, (*Botaniq. exot.*) ce genre de plante étrangere est nommé par les Anglois *male balsamapple*, son fruit s'appelle en françois *pomme de merveille*.

M. de Tournefort après avoir caractérisé la plante, en distingue, outre l'espece commune, deux autres, natives de Ceylan ; mais il n'a pas connu celle que les Péruviens nomment *caigua*, & que le P. Feuillée a soigneusement décrite, & représentée sous le nom de *momordica fructu striato, levi*. *Voyez* son hist. médicinale des plantes du Pérou & du Chili, *p.* 754. *Pl. XXXXI.*

C'est assez de dire que la *momordica* d'Amérique porte une fleur blanchâtre, stérile, d'une seule piece, découpée en cinq quartiers égaux. De la base du pédicule commun part une fleur fertile de même structure. L'embryon qui la soutient, n'a presque pas de pédicule. Il devient un fruit long environ de quatre pouces, épais de deux, un peu applati, charnu, le plus souvent bosselé, rayé, pointu par ses deux bouts, un peu recourbé vers son sommet, couvert à sa naissance d'une écorce verd-blanchâtre, qui se change en beau verd vers son extrémité. Ce fruit renferme une substance blanche, spongieuse, d'un goût aigrelet, creusée dans l'intérieur, où l'on voit plusieurs graines attachées à leur placenta blanc. La peau de ces graines est noire dans leur maturité, & chaque graine renferme une amande blanche, du goût des nôtres. Tous les Péruviens chez lesquels on trouve cette plante, mangent ce fruit dans leurs soupes ; il est extrêmement rafraîchissant, & fort utile dans un pays où les chaleurs sont excessives.

On ne cultive en Europe une ou deux especes de *momordica*, que pour la variété & la singularité de leur fruit ; car ce ne sont des plantes étrangeres ni belles, ni utiles, outre qu'elles demandent une grande place dans les serres, & beaucoup de soins.

Ce sont des plantes annuelles. On seme leurs graines dans des lits de tan préparé ; quand elles ont monté, on les transplante dans d'autres couches chaudes, où on les cultive de même que les concombres & les melons. Alors elles donnent du fruit en Juillet. Leurs graines sont bonnes au mois d'Août ; il faut les recueillir au moment que le fruit s'ouvre, ce qu'il fait par une maniere de ressort, & bientôt après il élance lui-même ses graines de côté & d'autre avec violence. (*D. J.*)

MOMUS, (*Mythol.* ce dieu de la raillerie & des bons mots satyriques, selon les poëtes, étoit fils du Sommeil & de la Nuit. Μῶμος en grec, veut dire *reproche*, *moquerie*. *Voyez* sur le *Momus* de la fable, l'*Anthologie*, & le livre de Lucien du conseil des dieux (*D. J.*)

MONA, *Géogr. anc.*) nom commun à deux îles de la Grande-Bretagne. La premiere est située entre la Grande-Bretagne & l'Hibernie, selon César, Pline, & Ptolomée ; c'est aujourd'hui l'île de *Man*. La seconde est sur la côte de la Grande-Bretagne. Tacite, *l. XIV. ch. xxx.* dit que les chevaux des Romains y passerent à gué, & à la nage. C'est à présent l'île de *Man* dans l'ancien breton, & les Anglois la nomment *Anglesey*. (*D. J.*)

MONABAMBILE, s. m. (*Hist. anc.*) chandelier qu'on portoit devant le patriarche de Constantinople le jour de son élection. Il étoit à un cierge. Celui qu'on

portoit devant l'empereur, étoit à deux cierges, & s'appelloit *dibambyle.*

MONACHELLE, CASTAGNOLLE, CHROMIS, s. m. (*Hist. nat. Icthiolog.*) poisson de mer auquel on a aussi donné le nom de *castagne*, parce qu'il est de couleur de chataigne; il ressemble au nigroil par la forme du corps, par le nombre & la position des nageoires; mais il en diffère en ce qu'il n'a point de taches noires sur la queue, & par les yeux qui sont plus petits. Il a l'ouverture de la bouche & les écailles petites, les côtés du corps sont marqués de lignes droites, qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Ce poisson a la chair humide, il est petit & très-peu recherché. Rondelet, *Hist. des poissons, premiere partie, liv. V. chap. xxj.* *Voyez* NIGROIL, *poisson.*

MONACHISME, s. m. *Hist. ecclés.*) nom collectif qui comprend tout l'état des moines, leur établissement, leurs progrès, leur genre de vie, leur caractere, & leurs mœurs. *Voyez* MOINE, MONASTERE, ORDRE RELIGIEUX.

Le *monachisme*, dit l'auteur de l'esprit des loix, a ce désavantage, qu'il augmente les mauvais effets du climat, c'est-à-dire la paresse naturelle. Il est né dans les pays chauds d'Orient; où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation. En Asie, le nombre des derviches ou moines semble augmenter avec la chaleur du climat; les Indes, où elle est excessive, en sont remplies: on trouve en Europe cette même différence. Pour vaincre la paresse du climat, il faudroit que les loix cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail: mais dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être oisifs des places propres à la vie spéculative, & y attachent des richesses immenses. (*D. J.*)

MONACO, *Monœcum*, (*Géog.*) petite, ancienne & forte ville d'Italie, dans la partie occidentale de la mer de Gênes, capitale d'une principauté de même nom, avec un château, une citadelle & un port.

Elle est située sur un rocher qui s'étend dans la mer, & qui est fortifié par la nature. Sur ce rocher étoit autrefois le temple d'Hercule *Monœcus*, qui donne encore le nom à la ville. Ce lieu étoit connu de Virgile, ainsi qu'il paroît par le vers 831 du *liv. VI.* de l'énéïde.

> *Aggeribus socer Alpinis, atque arce* Monæci
> *Descendens.*

La ville de *Monaco* est regardée comme une place importante, parce qu'elle est frontiere de France, à l'entrée de la mer de Provence. Son port, qui est au pied de la ville, a été décrit magnifiquement par Lucain, *l. I. v.* 405. *& suiv.*

> *Quæque sub Hercule sacratus nomine portus,*
> *Urget rupe cavâ Pelagus. Non corus in illum*
> *Jus habet, aut Zephirus; solus sua littora turbat*
> *Circius, & tutâ prohibet statione* Monæci.

Le château est bâti sur un rocher escarpé que battent les flots de la mer. Il n'y a qu'une terrible montagne qui commande la ville, & qui diminue beaucoup de sa force.

La maison de Grimaldi, issue de Grimoald, maire du palais, sous Childebert II. a possédé la principauté de *Monaco*, depuis l'empire d'Othon I. jusques à la mort du dernier seigneur de cette maison, dont la fille aînée porta cette principauté dans la maison de Matignon, à la charge que le nom & les armes de *Monaco* se continueroient dans ses descendants.

On sait comment Honoré Grimaldi II. du nom, prince de *Monaco*, délivra sa ville, en 1641, du joug des Espagnols, qui en étoient les maîtres, & se mit sous la protection de la France. Son exploit a un grand rapport avec ceux de Pélopidas, & de Thrasybule.

Monaco est à 3 lieues S. O. de *Vintimiglia*, 2 N. E. de Villefranche, 3 N. E. de Nice, 170 S. E. de Paris. *Long.* 25. 8. *lat.* selon le P. Laval, 43. 43'. 40". (*D. J.*)

MONÆDA, (*Géogr. anc.*) île que Ptolomée *l. II. ch. ij.* place sur la côte orientale de l'Hibernie. Elle est appellée *Menavia* par Bede. On la nomme en anglois *Man.* (*D. J.*)

MONAGHAN, (*Geog.*) ville d'Irlande, capitale du comté de même nom,

qui eſt diviſé en cinq baronies, & qui a 34 milles de longueur ſur 20 de largeur; c'eſt un pays montagneux, & couvert de forêts. La petite ville de *Monaghan* envoie deux députés au parlement d'Irlande. Elle eſt à 15 milles S. O. d'Armagh. *Long.* 10. 36. *lat.* 54. 12. (*D. J.*)

MONALUS, (*Geog. anc.*) riviere de Sicile; elle a ſa ſource dans les montagnes Nébrades, & ſon embouchure ſur la côte ſeptentrionale. On l'appelle aujourd'hui *Pollina.* (*D. J.*)

MONARCHIE, ſ. f. (*Gouvernement polit.*) forme de gouvernement où un ſeul gouverne par des loix fixes & établies.

La *monarchie* eſt cet état dans lequel la ſouveraine puiſſance, & tous les droits qui lui ſont eſſentiels, réſide indiviſément dans un ſeul homme appellé *roi*, *monarque* ou *empereur*.

Etabliſſons, d'après M. de Monteſquieu, le principe de ce gouvernement, ſon ſoutien, & ſa dégénération.

La nature de la *monarchie* conſiſte en ce que le monarque eſt la ſource de tout pouvoir politique & civil, & qu'il régit ſeul l'état par des loix fondamentales; & car s'il n'y avoit dans l'état que la volonté momentanée & capricieuſe d'un ſeul ſans loix fondamentales, ce ſeroit un gouvernement deſpotique, où un ſeul homme entraîne tout par ſa volonté; mais la *monarchie* commande par des loix dont le dépôt eſt entre les mains de corps politiques, qui annoncent les loix lorſqu'elles ſont faites, & les rappellent lorſqu'on les oublie.

Le gouvernement monarchique n'a pas, comme le républicain, la bonté des mœurs pour principe. Les loix y tiennent lieu de vertus, indépendamment de l'amour pour la patrie, du deſir de la vraie gloire, du renoncement à ſoi-même, du ſacrifice de ſes plus chers intérêts, & de toutes les vertus héroïques des anciens dont nous avons ſeulement entendu parler. Les mœurs n'y ſont jamais auſſi pures que dans les gouvernements républicains; & les vertus qu'on y montre ſont toujours moins ce que l'on doit aux autres que ce que l'on ſe doit à ſoi-même. Elles ne ſont pas tant ce qui nous appelle vers nos concitoyens, que ce qui nous en diſtingue; l'honneur, c'eſt-à-dire, le préjugé de chaque perſonne & de chaque condition prend, dans la *monarchie*, la place de la vertu politique, & la repréſente. Il entre dans toutes les façons de penſer, & dans toutes les manieres de ſentir. Il étend ou borne les devoirs à ſa fantaiſie, ſoit qu'ils aient leur force dans la religion, la politique ou la morale. Il y peut cependant inſpirer les plus belles actions; il peut même, joint à la forme des loix, conduire au but du gouvernement comme la vertu même.

Telle eſt la forme du gouvernement monarchique, qu'elle uſe à ſon gré de tous les membres qui la compoſent. Comme c'eſt du prince ſeul qu'on attend des richeſſes, des dignités, des récompenſes, l'empreſſement à les mériter ſans l'appui de ſon trône. De plus, les affaires étant toutes menées par un ſeul, l'ordre, la diligence, le ſecret, la ſubordination, les objets les plus grands, les exécutions les plus promptes en ſont les effets aſſurés. Dans les ſecouſſes même, la ſureté du prince eſt attachée à l'incorruptibilité de tous les différens ordres de l'état à la fois; & les ſéditieux qui n'ont ni la volonté, ni l'eſpérance de renverſer l'état, ne peuvent ni ne veulent renverſer le prince.

Si le monarque eſt vertueux, s'il diſpenſe les récompenſes & les peines avec juſtice & avec diſcernement, tout le monde s'empreſſe à mériter ſes bienfaits, & ſon regne eſt le ſiecle d'or; mais ſi le monarque n'eſt pas tel, le principe qui ſert à élever l'ame de ſes ſujets pour participer à ſes graces, pour percer la foule par de belles actions, il dégénere en baſſeſſe & en eſclavage. Romains, vous triomphâtes ſous les deux premiers Céſars, vous fûtes ſous les autres les plus vils des mortels.

Le principe de la *monarchie* ſe corrompt lorſque les premieres dignités ſont les marques de la premiere ſervitude; lorſqu'on ôte aux grands le reſpect des peuples, & qu'on les rend les inſtrumens du pouvoir arbitraire.

Il ſe corrompt, lorſque des ames ſingulièrement lâches, tirent vanité de la

grandeur que pourroit avoir leur servitude ; lorsqu'elles croient que ce qui fait que l'on doit tout au prince, fait que l'on ne doit rien à sa patrie ; & plus encore, lorsque l'adulation tenant une coquille de fard à la main, s'efforce de persuader à celui qui porte le sceptre, que les hommes sont à l'égard de leurs souverains, ce qu'est la nature entiere par rapport à son auteur.

Le principe de la *monarchie* se corrompt, lorsque le prince change sa justice en sévérité, lorsqu'il met, comme les empereurs romains, une tête de Méduse sur sa poitrine ; lorsqu'il prend cet air menaçant & terrible que Commode faisoit donner à ses statues.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince croit qu'il montre plus sa puissance en changeant l'ordre des choses, qu'en le suivant ; lorsqu'il prive les corps de l'état de leurs prérogatives ; lorsqu'il ôte les fonctions naturelles des uns, pour les donner arbitrairement à d'autres ; & lorsqu'il est amoureux de ses fantaisies frivoles.

La *monarchie* se perd, lorsque le monarque rapportant tout directement à lui, appelle l'état à sa capitale, la capitale, à sa cour, & la cour à sa seule personne.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince méconnoît son autorité, sa situation, l'amour de ses peuples, & qu'il ne sent pas qu'un monarque doit se juger en sûreté, comme un despote doit se croire en péril.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince, trompé par ses ministres, vient à croire que plus les sujets sont pauvres, plus les familles sont nombreuses ; & que plus ils sont chargés d'impôts, plus ils sont en état de les payer : deux sophismes que j'appelle crime de lèse-majesté, qui ont toujours ruiné, & qui ruineront à jamais toutes les *monarchies*. Les républiques finissent par le luxe, les *monarchies* par la dépopulation & par la pauvreté.

Enfin la *monarchie* est absolument perdue, quand elle est culbutée dans le despotisme ; état qui jette bientôt une nation dans la barbarie, & de-là dans un anéantissement total, où tombe avec elle le joug pesant qu'il l'y précipite.

Mais, dira quelqu'un aux sujets d'une *monarchie* dont le principe est prêt à s'écrouler, il vous est né un prince qui le rétablira dans tout son lustre. La nature a doué ce successeur de l'empire des vertus, & des qualités qui feront vos délices ; il ne s'agit que d'en aider le développement. Hélas, peuples, je tremble encore que les espérances qu'on vous donne ne soient déçues. Des monstres flétriront, étoufferont cette belle fleur dans sa naissance ; leur souffle empoisonneur éteindra les heureuses facultés de cet héritier du trône, pour le gouverner à leur gré : ils rempliront son ame d'erreurs, de préjugés & de superstitions. Ils lui inspireront avec l'ignorance leurs maximes pernicieuses. Ils infecteront ce tendre rejetton de l'esprit de domination qui les possede.

Telles sont les causes principales de la décadence & de la chûte des plus florissantes *monarchies. Heu ! quam pereunt brevibus ingentia causis !* (*D. J.*)

MONARCHIE ABSOLUE, (*Gouvernement.*) forme de *monarchie*, dans laquelle le corps entier des citoyens a cru devoir conférer la souveraineté au prince, avec l'étendue & le pouvoir absolu qui résidoit en lui originairement, & sans y ajouter de restriction particuliere, que celle des loix établies. Il ne faut pas confondre le pouvoir absolu d'un tel monarque, avec le pouvoir arbitraire & despotique ; car l'origine & la nature de la *monarchie* absolue est limitée par sa nature même, par l'intention de ceux de qui le monarque la tient, & par les loix fondamentales de son état. Comme les peuples qui vivent sous une bonne police, sont plus heureux que ceux qui, sans regles & sans chef, errent dans les forêts ; aussi les monarques qui vivent sous les loix fondamentales de leur état sont-ils plus heureux que les princes despotiques, qui n'ont rien qui puisse régler le cœur de leurs peuples, ni le leur. (*D. J.*)

MONARCHIE ÉLECTIVE, (*Gouvernement politiq.*) On appelle ainsi tout gouvernement dans lequel on ne parvient à la royauté que par élection ; c'est sans doute une maniere très-légitime d'acquérir la souveraineté, puisqu'elle est fondée sur le consentement & le choix libre du peuple.

L'élection

L'élection d'un monarque est cet acte par lequel la nation désigne celui qu'elle juge le plus capable de succéder au roi défunt pour gouverner l'état ; & sitôt que cette personne a accepté l'offre du peuple, elle est revêtue de la souveraineté.

L'on peut distinguer deux sortes de *monarchies électives*, l'une dans laquelle l'élection est entiérement libre, l'autre dans laquelle l'élection est gênée à certains égards. La premiere a lieu lorsque le peuple peut choisir pour monarque celui qu'il juge à-propos ; l'autre, quand le peuple par la constitution de l'état est astreint d'élire pour souverain une personne qui soit d'une certaine nation, d'une certaine famille, d'une certaine religion, *&c.* Parmi les anciens Perses, aucun, dit Cicéron, ne pouvoit être élu roi s'il n'avoit été instruit par les Mages.

Mais une nation qui jouit du privilege d'élever à la monarchie un de ses citoyens, & principalement une nation qui seroit encore soumise aux loix de la nature, n'est-elle pas en droit de tenir à ce citoyen lors de son élection, le discours suivant?

» Nous sommes bien aises de mettre la » puissance entre vos mains, mais en » même temps nous vous recommandons » d'observer les conventions faites entre » nous ; & comme elles tendent à entre- » tenir une réciprocité de secours si par- » faite qu'aucun ne manque, s'il est pos- » sible, du nécessaire & de l'utile, nous » vous enjoignons de veiller de votre » mieux à la conservation de cet ordre, » de nous faciliter les moyens efficaces de » le maintenir, & de nous encourager à » les mettre en usage. La raison nous a » prescrit cette regle, & nous vous prions » de nous y rappeller sans cesse. Nous » vous conférons le pouvoir & l'au- » torité des loix sur chacun de nous ; » nous vous en faisons l'organe & le hé- » raut. Nous nous engageons à vous » aider, & à contraindre avec vous qui- » conque de nous seroit assez dépourvu » de sens pour désobéir. Vous devez con- » cevoir en même temps que si vous même » alliez jusqu'à nous imposer quelque joug » contraire aux loix, ces mêmes loix » vous déclarent déchu de tout pouvoir » & de toute autorité.

» Nous vous jugeons capable de nous » gouverner, nous nous abandonnons avec » confiance aux directions de vos conseils: » c'est un premier hommage que nous » rendons à la supériorité des talens dont » la nature vous a doué. Si vous êtes » fidele à vos devoirs, nous vous ché- » rirons comme un présent du ciel, nous » vous respecterons comme un pere : » voilà votre récompense, votre gloire, » votre grandeur. Quel bonheur de pou- » voir mériter que plusieurs milliers de » mortels vos égaux s'intéressent tendre- » ment à votre existence & à votre con- » servation !

» Dieu est un être souverainement » bienfaisant ; il nous a fait sociables, » maintenez-nous dans la société que » nous avons choisie ; comme il est le » moteur de la nature entiere, où il » entretient un ordre admirable, soyez » le moteur de notre corps politique : en » cette qualité vous semblerez imiter » l'Etre suprême. Du reste, souvenez- » vous qu'à l'égard de ce qui vous touche » personnellement, vous n'avez d'autres » droits incontestables, d'autres pouvoirs » que ceux qui lient le commun des » citoyens, parce que vous n'avez point » d'autres besoins ; & que vous n'éprou- » vez point d'autres plaisirs. Si nous pen- » sons que quelqu'un des vôtres soit après » vous capable du même commande- » ment, nous y aurons beaucoup d'égard, » mais par un choix libre & indépendant » de toute prétention de leur part. »

Quelle capitulation, quel droit d'antique possession peut prescrire contre la vérité de cet édit perpétuel, peut en affranchir les souverains élus à ces conditions? Que dis-je, ce seroit les priver d'un privilege qui les revêt du pouvoir de suprêmes bienfaiteurs, & les rend par-là véritablement semblables à la divinité. Que l'on juge sur cet exposé de la forme ordinaire des gouvernemens ! (*D. J.*)

MONARCHIE LIMITÉE, (*Gouvernement.*) sorte de *monarchie* où les trois pouvoirs sont tellement fondus ensemble, qu'ils se servent l'un à l'autre de ba-

lance & de contrepoids. La *monarchie limitée* héréditaire, paroît être la meilleure forme de *monarchie*, parce qu'indépendamment de sa stabilité, le corps législatif y est composé de deux parties, dont l'une enchaîne l'autre par leur faculté mutuelle d'empêcher ; & toutes les deux sont liées par la puissance exécutrice, qui l'est elle-même par la législative. Tel est le gouvernement d'Angleterre, dont les racines toujours coupées, toujours sanglantes, ont enfin produit après des siecles, à l'étonnement des nations, le mêlange égal de la liberté & de la royauté. Dans les autres *monarchies* européennes que nous connoissons, les trois pouvoirs n'y sont pas fondus de cette maniere ; ils ont chacun une distribution particuliere suivant laquelle ils approchent plus ou moins de la liberté politique. Il paroît qu'on jouit en Suede de ce précieux avantage, autant qu'on en est éloigné en Danemarck ; mais la *monarchie* de Russie est un pur despotisme. (*D. J.*)

MONARQUE, s. m. (*Gouvernement.*) souverain d'un état monarchique. Le trône est le plus beau poste qu'un mortel puisse occuper, parce que c'est celui où on peut faire le plus de bien. J'aime à voir l'intérêt que l'auteur de l'esprit des loix prend au bonheur des princes, & la vénération qu'il porte à leur rang suprême.

Que le *monarque*, dit-il, n'ait point de crainte, il ne sauroit croire combien on est porté à l'aimer. Eh ! pourquoi ne l'aimeroit-on pas ? Il est la source de presque tout le bien qui se fait, & presque toutes les punitions sont sur le compte des loix. Il ne se montre jamais au peuple qu'avec un visage serein : sa gloire même se communique à nous, & sa puissance nous soutient. Une preuve qu'on le chérit, c'est qu'on a de la confiance en lui, & que lorsqu'un ministre refuse, on s'imagine toujours que le prince auroit accordé, même dans les calamités publiques : on n'accuse point sa personne ; on se plaint de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il est obsédé par des gens corrompus. *Si le prince savoit*, dit le peuple : ces paroles sont une espece d'invocation.

Que le *monarque* se rende donc populaire ; il doit être flatté de l'amour du moindre de ses sujets : ce sont toujours des hommes. Le peuple demande si peu d'égards, qu'il est juste de les lui accorder : la distance infinie qui est entre le *monarque* & lui, empêche bien qu'il n'en soit gêné. Il doit aussi savoir jouir de soi à part, dit Montagne, & se communiquer comme Jacques & Pierre à soi-même. La clémence doit être sa vertu distinctive ; c'est le caractere d'une belle ame que d'en faire usage, disoit Ciceron à César.

Les mœurs du *monarque* contribuent autant à la liberté que les lois. S'il aime les ames libres, il aura des sujets ; s'il aime les ames basses, il aura des esclaves. Veut-il régner avec éclat, qu'il approche de lui l'honneur, le mérite & la vertu : qu'exorable à la priere, il soit ferme contre les demandes ; & qu'il sache que son peuple jouit de ses refus, & ses courtisans de ses graces. (*D. J.*)

MONASTER, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis. Elle est battue des flots de la mer, à 4 lieues de Suze, & à 25 S. E. de Tunis. *Long.* 28. 40. *lat.* 36. (*D. J.*)

MONASTERE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) maison bâtie pour loger des religieux ou religieuses, qui y professent la vie monastique. Les premiers *monasteres* ont conservé la religion dans des tems misérables : c'étoient des asyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice & la barbarie inondoient le reste du monde. On y suivoit l'ancienne tradition, soit pour la célébration des divins offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de plusieurs siecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires : c'étoit une des occupations des religieux ; & nous possédons une quantité d'excellens ouvrages qui eussent été perdus pour nous, sans les bibliotheques des *monasteres*.

Cependant comme les choses ont entiérement changé de face en Europe depuis la renaissance des lettres & l'établissement

de la réformation, le nombre prodigieux de *monasteres* qui a continué de subsister dans l'Eglise catholique, est devenu à charge au public, oppressif, & procurant manifestement la dépopulation ; il suffit pour s'en convaincre de jetter un coup d'œil sur les pays protestans & catholiques. Le commerce ranime tout chez les uns, & les *monasteres* portent par-tout la mort chez les autres.

Quoique le Christianisme dans sa pureté primitive ne soit pas défavorable à la société, on abuse des meilleures institutions ; & il ne seroit peut-être pas aisé de justifier tous les édits des empereurs chrétiens à ce sujet. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on regarde la quantité de moines, & celle des personnes du sexe qui dans les couvens font vœu de virginité, comme une des principales causes de la disette de peuple dans tous les lieux soumis à la domination du souverain pontife. On ne doit pas être surpris que des auteurs protestans tiennent ce langage, lorsque les écrivains catholiques les plus judicieux & les plus attachés à la religion, ne peuvent s'empêcher de former les mêmes plaintes.

Si l'Espagne, autrefois si peuplée, est aujourd'hui déserte, c'est sur-tout à la quantité de *monasteres* qu'il faut s'en prendre, selon les auteurs espagnols. « Je laisse, dit » le célebre dom Diego de Saavedra dans » un de ses emblêmes, à ceux dont le » devoir est d'examiner si le nombre ex» cessif des ecclésiastiques & des *monas*» *teres* est proportionné aux facultés de la » société des laïques qui doit les entretenir, » & s'il n'est pas contraire aux vues mê» mes de l'église. Le conseil de Castille, » dans le projet de réforme qui fut pré» senté à Philippe III. en 1619, supplie » le roi d'obtenir du pape qu'il mette des » bornes à ce nombre prodigieux d'or» dres & de *monasteres* qui s'accroît » tous les jours, & de lui représenter » les inconvéniens qui en résultent. Ce» lui qui réjaillit sur l'état monasti» que même, ajoute le conseil, n'est » pas le moindre de tous ; le relâchement » s'y introduit, parce que la plupart y » cherchent moins une pieuse retraite, » que l'oisiveté & un abri contre la néces» sité. Cet abus a les plus funestes consé» quences pour l'état & pour le service de » votre majesté. La force & la conserva» tion du royaume consiste dans la mul» tiplicité des hommes utiles & occupés, » nous en manquons & par cette cause & » par d'autres. Les séculiers cependant » s'appauvrissent de plus en plus ; les char» ges de l'état retombent uniquement sur » eux, tandis que les *monasteres* en sont » exempts, ainsi que les biens considéra» bles qu'ils accumulent, & qui ne peu» vent plus sortir de leurs mains. Il seroit » donc très-convenable que sa sainteté in» formée de ces désordres, réglât que les » vœux ne pourront être faits avant l'âge » de vingt ans, & que l'on ne pourra » entrer au noviciat avant l'âge de seize » ans. Plusieurs sujets ne prendroient plus » alors cet état, qui, pour être plus par» fait & plus sûr, n'en est pas moins le » plus préjudiciable à la société ».

Henri VIII. voulant réformer l'église d'Angleterre, détruisit tous les *monasteres*, parce que les moines y pratiquant l'hospitalité, une infinité de gens oisifs, gentilshommes & bourgeois, y trouvoient leur subsistance, & passoient leur vie à courir de couvent en couvent. Depuis ce changement, l'esprit de commerce & d'industrie s'est établi dans la Grande-Bretagne, & les revenus de l'état en ont singuliérement profité. En général, toute nation qui a converti les *monasteres* à l'usage public, y a beaucoup gagné, humainement parlant, sans que personne y ait perdu. En effet, on ne fit tort qu'aux passagers que l'on dépouilloit, & ils n'ont point laissé de descendans qui puissent se plaindre. C'est une injustice d'un jour qui a produit un bien pendant des siecles.

Il est vrai, dit M. de Voltaire, qu'il n'est point de royaume catholique où l'on n'ait du moins proposé plusieurs fois de rendre à l'état une partie des citoyens que les *monasteres* lui enlevent ; mais ceux qui gouvernent sont rarement touchés d'une utilité éloignée, toute sensible qu'elle est, sur-tout quand cet avantage futur est balancé par les difficultés présentes. (*D. J.*)

MONASTERE, (*Jurisprud.*) Un *monastere* a le titre d'*abbaye*, *prieuré* ou autre, selon que le *monastere* est soumis directement à un abbé ou à une abbesse, prieur ou prieure.

Pour qu'une maison religieuse ait le caractere de *monastere* ou couvent, il faut qu'il y ait un nombre compétent de religieux, que la regle de l'ordre s'y observe, & que la maison ait, ou au moins qu'elle ait eu anciennement, *claustrum*, *arca communis & sigillum*, c'est-à-dire, des lieux réguliers, une administration commune des biens, & un sceau particulier pour la maison.

Les premiers *monasteres* s'établirent en Egypte vers l'an 306, sous la conduite de saint Antoine, & ceux-ci furent comme la source des autres qui s'établirent dans la suite en divers lieux.

Le plus ancien *monastere* de France est celui de Ligugé, près Poitiers, fondé par S. Martin en 360.

Au commencement les *monasteres* étoient des maisons de laïcs; les moines ayant été appellés à la cléricature par saint Sirice, pape, ne resterent pas moins soumis à l'évêque : c'est pourquoi aucun *monastere* ne peut être établi sans son consentement; la regle doit aussi être approuvée par le saint siege.

Pendant plus de six siecles tous les *monasteres* d'Occident étoient indépendans les uns des autres, & gouvernés par des abbés qui ne répondoient de leur conduite qu'à leur évêque.

En Orient il y avoit des abbés appellés *archimandrites* qui gouvernoient plusieurs laures, dans lesquelles ils établissoient des supérieurs particuliers.

Dans le ix. siecle il se forma en France une congrégation encore plus étendue, Louis le débonnaire ayant établi saint Benoît d'Aniane abbé général de plusieurs *monasteres ;* mais après la mort de cet abbé, ces maisons se séparerent & resterent indépendantes les unes des autres.

Dans le x. siecle, saint Odon, abbé de Cluny, unit à cette abbaye plusieurs *monasteres*, qu'il mit sous la conduite de l'abbé de Cluny.

Plusieurs réformes des siecles suivants ont donné lieu à des congrégations qui sont comme autant d'ordres séparés, composés de plusieurs *monasteres* répandus en diverses provinces & royaumes, gouvernés par un même général ou abbé. Entre ces *monasteres*, il y en a ordinairement un qui est comme le chef-lieu des autres, & qu'on appelle *la maison chef-d'ordre.*

Les ordres mendiants, dont les premiers ont été établis dans le xiij. siecle, sont aussi composés chacun de plusieurs *monasteres.*

Nous avons parlé de l'établissement des *monasteres* au *mot* COUVENT.

Quant au temporel des *monasteres* l'évêque en avoit autrefois l'administration; il y établissoit des économes pour en avoir la direction & leur fournir les nécessités de la vie. Les abbés & les moines ne pouvoient rien aliéner ni engager sans que l'évêque eût approuvé & signé le contrat: c'est ce que prouvent les conciles d'Agde & d'Epone; les troisieme & quatrieme conciles d'Orléans; le second concile de Nicée; les capitulaires & la regle de S. Isidore de Séville.

Mais la discipline ecclésiastique ayant changé peu-à-peu à cet égard, les évêques ont été entiérement privés de cette administration. Saint Grégoire le grand est le premier qui en fasse mention en faveur d'une abbesse de Marseille; il étendit ensuite cette exemption à tous les *monasteres* dans le concile de Latran, & elle est devenue d'un usage général.

Dans la suite on a reconnu la nécessité de charger l'évêque du soin d'empêcher le dépérissement du bien des *monasteres* : c'est ce que Boniface VIII. fit à l'égard des *monasteres* de filles, & ce que Grégoire XV. a décidé encore plus expressément, & conformément à l'*article* 37 du réglement des réguliers. Cette décision a été confirmée par la congrégation des cardinaux, & par différents conciles & synodes.

En France, l'évêque est supérieur immédiat de tous les *monasteres* de l'un & de l'autre sexe qui ne sont pas soumis à une congrégation & sujets à des visiteurs, quand même ces *monasteres* se prétendroient soumis immédiatement au saint

siege. L'évêque peut donc les visiter, y faire des statuts, & juger les appellations interjettées des jugements de l'abbé ou autres supérieurs : c'est la disposition du concile de Trente & de l'ordonnance de Blois, *article*. 27.

Les *monasteres* qui sont en congrégation, ne sont pas pour cela exempts de la jurisdiction épiscopale, à moins qu'ils n'aient d'ailleurs des titres & une preuve de possession constante d'exemption : l'évêque peut donc visiter les *monasteres*, y faire des réglements, soit pour le service divin ou pour la discipline monastique, soit pour le temporel des *monasteres*. Il peut enjoindre au supérieur de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître ; mais il ne peut connoître ni par lui-même ni par son official, des jugements rendus par les supérieurs de la communauté, l'appel devant être porté devant le supérieur régulier, à moins que celui-ci, ayant été averti par l'évêque, ne négligeât de remplir son ministere. *Edit de* 1695, *article* 18.

L'évêque n'a pas droit de visite dans les *monasteres* qui sont chefs & généraux d'ordre de l'un & de l'autre sexe, ni dans ceux où résident les supérieurs réguliers qui ont une jurisdiction légitime sur d'autres *monasteres* du même ordre, ni enfin sur ceux qui étant exempts de la jurisdiction épiscopale, se trouvent en congrégation ; il peut seulement avertir le supérieur régulier de pourvoir dans six mois ou même plus promptement si le cas le requiert, au désordre ou scandale ; & si le supérieur n'y satisfait pas dans le temps marqué, l'évêque peut lui-même y pourvoir, suivant la regle du *monastere. Edits de* 1695, *art.* 18. *& du* 29 *Mars* 1696.

La visite de l'archevêque ou évêque dans les *monasteres* qui ne sont pas exempts de la jurisdiction épiscopale, quoique soumis à une congrégation, n'empêche pas celle des supérieurs réguliers, lesquels doivent faire observer la discipline monastique.

Quand le général d'ordre est étranger, il ne peut visiter en France les *monasteres* de son ordre sans une permission particuliere du roi. *Voyez* ce qui a été dit *au mot* EXEMPTION, & *au mot* VISITE.

Sur les donations faites aux *monasteres*, *voyez* NOVICES & RELIGIEUX.

Ce sont les évêques & supérieurs réguliers qui doivent réformer les *monasteres* quand on n'y suit pas la regle. *V.* RÉFORME.

La conventualité doit être rétablie dans les *monasteres* dont les revenus sont suffisants pour l'y entretenir.

On transfere quelquefois un *monastere* d'un lieu dans un autre, lorsqu'il y a des raisons essentielles pour le faire. *Voyez* TRANSLATION.

Il arrive aussi quelquefois qu'un *monastere* est sécularisé. *Voyez* SÉCULARISATION.

Il y a dans les *monasteres* divers offices claustraux. *Voyez au mot* OFFICE *l'article* OFFICE CLAUSTRAL.

Quant aux charges des *monasteres*, *voyez* INDULT *du parlement* DÉCIMES, OBLATS.

Sur les *monasteres*, *voyez* Jean Thaumas *en son dictionnaire canonique*, au mot *monastere* ; les *mémoires du clergé*. (*A*)

MONATERIENS *ou* MUNSTERIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donne aux anabapstites, qui dans le seizieme siecle, suivirent Jean de Leyden ou Becold, tailleur d'habits, natif de Leyden, qui s'étoit fait roi de Munster, qu'on appelle en latin *monasterium*. *Voyez* ANABAPTISTE.

MONASTIQUE, adj. ce qui concerne les moines ou la vie des Moines. *Voyez* MOINE.

La profession *monastique* est une mort civile, qui produit à certains égards les mêmes effets que la mort naturelle. *V.* MORT CIVILE.

Le concile de Trente & l'ordonnance de Blois, ont fixé à seize ans la liberté de faire profession dans l'état *monastique*.

Saint Antoine a été dans le quatrieme siecle l'instituteur de la vie *monastique*, comme S. Pacome qui vivoit dans le même temps, a été l'instituteur de la vie cénobitique, c'est-à-dire des communautés reglées de religieux. *Voyez* CÉNOBITE.

On vit en peu de temps les déserts d'Egypte peuplés des solitaires qui embras-

soient la vie *monastique*. *Voyez* ANACHORETE, HERMITE.

S. Basile porta dans l'Orient, le goût & l'esprit de la vie *monastique*, & composa une regle qui fut trouvée si sage, qu'elle fut embrassée par une grande partie de l'Occident.

Vers le onzieme siecle, la discipline *monastique* étoit fort relâchée en Occident. S. Odon commença à la relever dans la maison de Cluny, ce monastere par le titre de sa fondation, fut mis sous la protection du S. Siege, avec défense à toutes puissances, séculieres & ecclésiastiques, de troubler les moines dans la possession de leurs biens, & dans l'élection de leur abbé. En vertu de cela, ils ont plaidé pour être exempts de la jurisdiction de l'évêque, & ce privilege s'est étendu à tous les monasteres qui dépendoient de celui-là. C'est la premiere congrégation de plusieurs maisons unies sous une seul chef, & immédiatement soumise au pape pour ne faire qu'un corps, ou comme on l'appelle aujourd'hui, un ordre *religieux*. Auparavant, chaque monastere étoit indépendant des autres, & soumis à son évêque. *V.* ORDRE, CONGRÉGATION, ABBÉ, RELIGIEUX.

MONAULE, (*Musiq. instr. des anc.*) Les Grecs appelloient *monaule*, la flûte à une tige, dont les uns attribuent l'invention à Osiris, & d'autres à Mercure. Bullenger dans son traité *De theatro*, rapporte aussi qu'on appelloit *monaule*, celui qui jouoit de la flûte, seul & sans aucun autre accompagnement. Je pense que le mot *monaule* étoit moins le nom d'une sorte particuliere de flûte qu'une épithete, ou un nom général pour toutes les flûtes simples ou à une tige. (*F. D. C.*)

MONBAZA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, sur la côte occidentale d'Afrique, & séparée du continent par les bras d'une riviere du même nom, qui se jette dans la mer par deux embouchures. Cette île à qui l'on donne douze milles de circuit, abonde en millet, ris, volaille & bestiaux. Il y a quantité de figuiers, d'orangers & de citronniers; elle fut découverte par Vasco de Gama, Portugais en 1598. Il y a dans cette île une petite ville à laquelle elle donne son nom.

MONBAZA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'île de meme nom, avec un port & un château où réside le roi de Mélinde, & le gouverneur de la côte. François Almeida prit & saccagea cette ville en 1505; mais les Arabes en chasserent les Portugais en 1631. Enfin, en 1729. les Portugais s'y sont établis de nouveau. (*D. J.*)

MONBIN, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit oval, charnu & mol; il renferme un noyau qui contient quatre amandes, placées chacune dans une loge Plumier., *nova plantarum amer. gen. Voyez* PLANTE.

MONCA, s. m. (*Com.*) monnoie d'argent frappée à Mourgues, aux armes du prince de Monaco. Elle étoit évaluée à 48 sols de la monnoie courante: la maison de Grimaldi Monaco a deux moines pour suppôts de ses armes; la principauté de ce nom appartenoit alors à cette maison.

MONCAHCARD *ou* MONCAYAR, s. m. (*Com.*) étoffe noire, d'une grande finesse, à chaîne de soie, & trame de fil de laine de sayette, fabriquée en Flandre, & appellée plus communément *boura*, *bura*, *burar* ou *burail*. Il y en a de lisse ou simple, & de croisée; on appelle aussi cette derniere, *étoffe de Rome*, mais elle n'a pas la longueur ni la largeur de la vraie serge de ce nom. Le *moncayar* a pour l'ordinaire ⅓ de large, sur 23 aunes de long.

MONCALVO, (*Géog.*) par les François *Moncal*; petite, mais forte ville d'Italie, dans le Montferrat, sur une montagne, à 6 milles du Pô, & à 7 S. O. de Casal, près la Stura. *Long.* 25. 48 *lat.* 44. 58. (*D. J.*)

MONCAON, (*Géog.*) ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duéro & Minho, avec un château & titre de comté. Elle est sur le Minho, à 3 lieues S. E. de Tuy, 10 N. de Brague. *Long.* 9. 33. *lat.* 41. 52. (*D. J.*)

MONCEAU, s. m. (*Gram.*) amas confus de plusieurs choses; on dit un tas

de pierres, un *monceau* de blé, un *monceau* de sable.

MONCHA *ou* MONKA, s. m. (*Com.*) espece de boisseau ou de mesure des grains, dont se servent les habitants de Madagascar pour mesurer le ris mondé. *Voy.* TROUBOHOUACHE. *Dict. du Comm.*

MONCLAR, (*Géogr.*) paroisse de Provence, diocese d'Embrun, viguerie de Seyne, à une lieue de la Durance, trois de Seyne, six de Sisteron, vingt-une d'Aix : cette ancienne baronnie a donné le nom à un des plus fermes, des plus éclairés & des plus sages magistrats de Provence, Jean-Pierre-François de Ripert, seigneur de *Monclar*, procureur-général du parlement de Provence depuis 1752.

Tout le monde a lu son compte rendu des constitutions des Jésuites, en 1762 ; il fut goûté également à la cour & à la ville.

Mais ce que peu de personnes savent, c'est qu'il aima mieux perdre la riche succession d'une vieille tante, dévote des Jésuites, que de manquer à son devoir de magistrat & de citoyen, en prononçant contre ces peres. Ses mémoires pour prouver les droits du roi sur Avignon, sont si forts, si justes, si bien écrits, que les ministres de Clément XIII n'y purent répondre. Le roi le chargea d'en prendre possession en son nom en 1767, & récompensa son mérite par une pension.

Il est mort de la pierre dans un petit village du diocese d'Apt en 1772. Quelques personnes firent courir le bruit qu'il s'étoit rétracté sur leur compte, & personne n'en crut rien. (*C*)

MONÇON, (*Géog.*) en latin moderne *Montio* ; ville forte d'Espagne, au royaume, d'Arragon, avec un château. Les François la prirent en 1642, mais les Espagnols la reprirent l'année suivante. Elle est à quatre lieues S. O. de Balbastro. *Long.* 17. 54. *lat.* 41. 43. (*D. J.*)

MONCONTOUR, (*Géog.*) *Mons Contorius*, ou *Mons Consularis* ; petite ville de France, dans le Mirabelais, remarquable par la bataille que le duc d'Anjou y gagna contre l'amiral de Coligni en 1569. Elle est sur la Dive, à 4 lieues de Loudun, 9 de Saumur, 64 S. O. de Paris. *Long.* 17. 35. *lat.* 46. 50. (*D. J.*)

MONDA, (*Géog. anc.*) riviere de la Lusitanie, on la nomme aujourd'hui *Mondego* (*D. J.*)

MONDAIN, adj. & subst. Homme livré à la vie, aux affaires & aux amusemens du monde, & de la société, car ces deux termes sont synonymes, Ils désignent l'un & l'autre la même collection d'hommes ; ainsi ceux qui crient contre le monde, crient aussi contre la société. En effet, qu'est-ce que l'air *mondain*, un plaisir *mondain*, un homme *mondain*, une femme *mondaine*, un vêtement *mondain*, un spectacle *mondain*, un esprit *mondain* ? Rien de sensé, ou la conformité de toutes ces choses entre les usages, les mœurs, les coutumes, le cours ordinaire de la multitude.

MONDE, s. m. (*Phys.*) on donne ce nom à la collection & au systême des différentes parties qui composent cet univers. *Voyez* COSMOGONIE, COSMOGRAPHIE, COSMOLOGIE & SYSTEME.

Monde se prend plus particuliérement pour la terre considérée avec ses différentes parties, & les différens peuples qui l'habitent ; & en ce sens, on demande si les planetes sont chacune un *monde* comme notre terre, c'est-à-dire, si elles sont habitées ; sur quoi. *Voyez l'article suivant. Pluralité des mondes.*

M. de Fontenelle a le premier prétendu dans un ouvrage qui a le même titre, que cet article, que chaque planete depuis la lune, jusqu'à saturne, étoit un *monde* habité, comme notre terre. La raison générale qu'il en apporte, est que les planetes sont des corps semblables à notre terre, que notre terre est-elle-même une planete, & que par conséquent puisque cette derniere est habitée, les autres planetes doivent l'être aussi. L'auteur se met à couvert des objections des Théologiens, en assurant qu'il ne met point des *hommes* dans les autres planetes, mais des habitans qui ne sont point du tout des hommes. M. Huyghens dans son *cosmotheoros*, imprimé en 1690. peu de tems après l'ou-

vrage de M. Fontenelle, soutient la même opinion, avec cette différence, qu'il prétend que les habitans des planetes doivent avoir les mêmes arts & les mêmes connoissances que nous, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup d'en faire des hommes. Après tout, pourquoi cette opinion seroit-elle contraire à la foi? L'écriture nous apprend sans doute, que tous les hommes viennent d'Adam, mais elle ne veut parler que des hommes qui habitent notre terre. D'autres hom mes peuvent habiter les autres planetes, & venir d'ailleurs que d'Adam.

Quoique l'opinion de l'existence des habitans des planetes ne soit pas sans vraisemblance, elle n'est pas non plus sans difficultés. 1°. On doute si plusieurs planetes, entr'autres la lune, ont une atmosphere, & dans la supposition qu'elles n'en aient point, on ne voit pas comment des êtres vivans y respireroient & y subsisteroient. 2°. On remarque dans quelques planetes comme Jupiter, *&c.* des changemens figurés & considérables sur leur surface, *voy.* BANDES, & il semble qu'une planete habitée devroit être plus tranquille. 3°. Enfin, les cometes sont certainement des planetes, *voyez* COMETE, & il est difficile cependant de croire que les cometes soient habitées, à cause de la différence extrême que leurs habitans devroient éprouver dans la chaleur du soleil, dont ils seroient quelquefois brûlés pour ne la ressentir ensuite que très-foiblement ou point du tout. La comete de 1680, par exemple, a passé presque sur le soleil, & de-là elle s'en est éloignée au point qu'elle ne reviendra peut-être plus que dans 575 ans. Quels seroient les corps vivans capables de soutenir cette chaleur prodigieuse d'un côté, & cet énorme froid de l'autre? Il en est de même à proportion des autres cometes. Que faut-il donc répondre à ceux qui demandent si les planetes sont habitées? Qu'on n'en sait rien. (*O*)

MONDE, LE, (*Géog.*) ce mot se prend communément en Géographie pour le globe terrestre. En ce sens, si un voyageur partant de Cadix ou de Séville, alloit à Porto-Bello dans la nouvelle Espagne, & de-là s'embarquant à Panama, passoit aux Philippines, & revenoit en Espagne, ou par la Chine, l'empire Russien, la Pologne, l'Allemagne, & la France, ou par les Indes, la Perse, la Turquie, & la Méditerrannée, on diroit de lui qu'il a fait le tour du *monde*.

Comme la connoissance que les anciens avoient du *monde* se bornoit à l'hémisphere où sont l'Europe, l'Asie & l'Afrique, on s'est accoutumé à donner le nom de *monde* à un seul hémisphere, & on a appellé l'*ancien monde*, l'hémisphere que l'on connoissoit anciennement, & *nouveau monde* celui qu'on venoit de découvrir.

MONDE NOUVEAU, (*Géog.*) c'est ainsi qu'on nomme l'Amérique inconnue aux anciens, & découverte par Colomb, dont la gloire fut pure; mais mille horreurs ont déshonoré les grandes actions des vainqueurs de ce *nouveau monde*: les loix trop tard envoyées de l'Europe, ont foiblement adouci le sort des Améri-quains. (*D. J.*)

MONDE-OUVERT, (*Littérat.*) *mundus-patens*, solemnité qui se faisoit à Rome dans une chapelle ronde comme le *monde*, dédiée aux P.. D.,. & aux dieux infernaux. On n'ouvroit que trois fois l'an cette chapelle, savoir le lendemain des voscanales, le 4 d'Octobre, & le 7 des ides de Novembre. Le peuple romain croyoit que l'enfer étoit ouvert ces jours-là, & regardoit en conséquence comme une action religieuse, à ce que dit Macrobe, de ne point livrer bataille alors, de ne point se mettre sur mer, & de ne point se marier. *Mundus cùm patet, deorum tristium atque inferûm quasi janua patet, propterea non modo prælium committi, verum etiam navem solvere, uxorem ducere religiosum est.* Saturnal. *liv. I. chap. xvj.* (*D. J.*)

MONDE, *en terme de Blason*, est un globe sur lequel il y a une croix. On le trouve dans les armes des empereurs & des électeurs de l'Empire. Christophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ses armes, avec la permission du roi d'Espagne.

MONDÉGO, (*Géog.*) fleuve du Portugal, connu des anciens sous le nom de

de *Monda* ou *Munda*; il sort des montagnes au couchant de la ville de Guarda, & se dégorge dans l'Océan par une large embouchure. Il est fort rapide, grossit beaucoup par les pluies, & porte bateau, depuis son embouchure jusqu'à Coimbre. (*D. J.*)

MONDER, (*Pharmacie.*) du latin *mundare*, nettoyer, c'est rejetter les parties inutiles ou nuisibles d'une drogue, en les en séparant par des moyens méchaniques & très-vulgaires. On *monde* les semences froides & les amandes en les pelant; les raisins secs en en tirant les pepins; le séné en séparant les petits bâtons qui se trouvent mêlés parmi les feuilles, *&c.* (*b*)

MONDIFICATIF, (*Thérapeutique*) synonyme de déterfif. *Voyez* DÉTERSIF.

MONDIFICATIF D'ACHE, (*Pharmacie & Matiere médicale externe.*) onguent. Prenez des feuilles récentes d'ache une livre, des feuilles de tabac, de grande joubarbe, de chacune demi-livre, des feuilles de morelle, d'absinthe, d'aigremoine, de bétoine, de grande chélidoine, de marrube, de mille-feuille, de pimprenelle, de plantin, de brunelle, de pervanche, de somnite, de mouron, de petite centaurée, de chamarras, de véronique, de chacun deux onces; de racine récente d'aristoloche, clematite, de souchet long, d'iris nostras, de grande scrophulaire, de chacun deux onces; d'aloës, de myrrhe, de chacun une once; d'huile d'olive quatre livres, de cire jaune douze onces, de suif demi-livre, de poix-résine & de térébenthine de chacun cinq onces. Faites fondre le suif dans l'huile, ensuite jettez dedans les racines & les herbes pillées; cuisez en remuant souvent jusqu'à ce que l'humidité des plantes soit presque consommée; passez & exprimez fortement. La liqueur passée & exprimée ayant déposé toutes ses feces, ajoutez-y la cire, la résine & la térébenthine; passez une seconde fois, & la matiere étant à demi refroidie, ajoutez-y l'aloës & la myrrhe mises en poudre.

Cet onguent est recommandé pour nettoyer & pour cicatriser les plaies & les ulceres. Il n'est pas d'un usage fort commun, & l'on peut avancer que sa composition est très-mal entendue, puisque la plus grande partie des plantes qui y sont employées ne fournissent à l'huile dans laquelle on les fait bouillir, que leur partie colorante verte, & que leurs principes vraiment médicamenteux ou ne se dissolvent pas dans l'huile, ou sont dissipés par l'ébullition: d'où il s'ensuit que même celles de ces plantes qui sont vraiment vulnéraires & déterfives ne communiquent aucune vertu à cet onguent. L'onguent *mondificatif* réformé de Lemeri ne vaut pas mieux que celui dont nous venons de donner la description d'après la Pharmacopée de Paris. Le changement de Lemeri, qui consiste à employer l'ache en plus grande quantité est sur-tout, on ne peut pas plus, frivole; car quoique ce soit cette plante qui donne le nom à l'onguent, elle est précisément du nombre de celles qui ne lui communiquent aucunes vertus. Au reste, il paroit qu'on s'est dirigé d'après cette réforme de Lemeri dans la dispensation de cet onguent, qui est du reste dans la pharmacopée de Paris, & que nous venons de rapporter; car l'ache y entre en une proportion plus considérable encore que dans le *mondificatif* d'ache réformé de Lemeri; mais cette observation sur les ingrédiens inutilement, ou pour mieux dire puérilement employés dans cet onguent célebre, convient à presque tous les onguens, les emplâtres, & les huiles dans la composition desquels entrent des végétaux. *Voyez* HUILE PAR INFUSION & DÉCOCTION *sous le mot*, HUILE, EMPLATRE & ONGUENT. (*b*)

MONDILLO, s. m. (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à Palerme. Quatre *mondilli* font le tomolo, & 16 tomoli le salme; 685 *mondilli* deux tiers font un last d'Amsterdam. *Voyez Diction. de Comm.*

MONDO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un chiendent du Japon dont la fleur est exapétale, en forme d'épi; sa racine est fibreuse & bulbeuse. Un autre chiendent, nommé aussi *riuno-figu*, s'étend

beaucoup & pousse continuellement des rejettons. On fait prendre aux malades les petits tubercules qui terminent la plante, confits au sucre. Le fruit est rond, un peu oblong, & renfermé dans un calice dont les bords sont crenelés. Le *temondo* est encore une autre espece, commune sur-tout dans la province de Lexume, & dont la racine est plus grosse.

MONDONNEDO, (*Géog.*) en latin par quelques géographes *Glandomirum*, ville d'Espagne en Galice, avec un évêché suffragant de Compostelle. Elle est située à la source de la petite riviere du Minho au pié des montagnes, à l'extrémité d'une campagne fertile, & favorisée d'un air très-sain, ce qui ne se trouve pas toujours en Galice, à 22 lieues N. E. de Compostelle, & à pareille distance N. E. d'Oviedo. *Long.* 10. 28. *lat.* 43. 30.

MONDOVI, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons vici*, ou *Mons regalis*, ville d'Italie dans le Piémont, avec une citadelle, une espece d'université, & un évêché: elle est capitale d'une petite province à laquelle elle donne son nom.

On rapporte sa fondation à l'an 1032. Elle a joui assez long-temps de la liberté; mais enfin en 1396 elle se mit, moitié de gré moitié de force, sous la protection d'Amédée de Savoie, & depuis lors elle est restée soumise aux princes de cette maison.

Elle est située au pié des Alpes, sur une montagne proche la petite riviere d'Elero, à 3 lieues N. O. de Ceve, 12 S. E. de Turin. *Long.* 25. 30. *lat.* 44. 23.

Cette ville est la patrie du Cardinal Bona, dont les ouvrages sont plus remplis de piété que de lumieres. (*D. J.*)

MONDRAGON, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans le Guipuscoa: ses eaux médicinales la font remarquer dans le pays. Elle est au bord de la Deva, petite riviere, & à 3 lieues de Placentia, sur une colline. *Long.* 15. 2. *lat.* 43. 14. (*D. J.*)

MONDRAM, s. m. (*Marine.*) monticule apperçue de la mer.

MONE, (*Géog.*) *Voyez* MOEN.

MONETA, s. f. (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit à Junon, soit comme la divinité qui présidoit à la monnoie, *monetæ*, ainsi qu'il paroît par les médailles, parce que Rome ayant éprouvé un tremblement de terre, on entendit du temple de Junon, une voix qui conseilloit d'immoler, en expiation, une truie pleine; de-là vient que ce temple fut appellé le temple de *Junon avertissante*, en latin *admonestans* ou *Moneta*; mais, ajoute Cicéron, depuis lors, de quoi Junon *Moneta* nous a-t-elle jamais averti? (*D. J.*)

MONETAIRE ou MONNOYEUR, s. m. (*Hist. anc.*) nom que les auteurs qui ont écrit des monnoies & des médailles, ont donné aux fabricateurs des anciennes monnoies. *V.* MONNOYEUR.

Quelques-unes des anciennes monnoies romaines portent le nom des *Monétaires* écrit en entier, ou bien marqué par sa lettre initiale. Toute l'étendue de leur commission y est quelquefois marquée par ces cinq lettres, A. A. A. F. F. qui signifient *auro*, *argento*, *aere*, *flando*, *feriundo*, c'est-à-dire préposés *à tailler & à marquer l'or l'argent*, & *l'airain*, qui étoient les matieres ordinaires des monnoies. *Voyez* MONNOIE.

Il faut se garder de prendre toujours le nom de *monetaire* à la lettre, pour celui des ouvriers occupés du travail méchanique de fondre & de frapper les especes. Il est donné, & sur-tout dans le bas-empire, à des personnes de la premiere distinction chargées de la sur-intendance des monnoies: il paroît que ces grands officiers étoient au nombre de trois, puisqu'ils sont appellés *triumvirs monétaires*, & qu'ils se tenoient honorés du nom de *consulatores monetæ*. Eût-il été permis à de simples artisans d'associer leur nom à celui du prince sur les monnoies? cela n'est guère vraissemblable.

MONFIA, (*Géog.*) île d'Afrique sur la côte de Zanguebar. Elle produit du riz, du miel, des oranges, des citrons, des cannes de sucre, & ne contient cependant que quelques villages. *Long.* environ 36. 30. *lat. mérid.* 7. 55. (*D. J.*)

MONGOPOES, s. m. (*Comm.*) toiles de coton, peu différentes, sinon pour l'aunage, qui est le même, du-moins

pour la qualité des cambayes. Elles portent quinze cobres de long sur deux de large ; le cobre est de dix-sept pouces & demi de roi. Les Anglois en envoient beaucoup aux Manilles : elles se fabriquent aux Indes orientales.

MONHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, aux confins de la Souabe, à 3 lieues de Weisembourg, 2 de Donawert. *Long.* 28. 22. *lat.* 53. (*D. J.*)

MONICKENDAM ou MONIKEDAM, (*Géog.*) en latin moderne, *Monachodamum*, petite ville de la Nort-Hollande, sur le Zuiderzée, proche d'Edam, à 3 lieues d'Amsterdam, dans le Waterland. Elle députe aux états de Hollande. *Monickendam* signifie la digue de Monick, qui est le nom d'une petite riviere qui la traverse, & se jette dans la mer. *Long.* 22. 25. *lat.* 52. 29. (*D. J.*)

MONJOY, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, & dans le duché de Juliers, sur la Ruhr. Elle est munie d'un château, & sert de siege à un bailliage. (*D. G.*)

MONITEUR, s. m. (*Hist. anc.*) gens constitués pour avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettoient dans les fonctions de l'art militaire. On donnoit le même nom aux instituteurs des enfans, garçons ou filles, & aux oisifs qui connoissoient toute la bourgeoisie romaine, qui accompagnoient dans les rues les prétendans aux dignités, & qui leur nommoient les hommes importans dont il falloit captiver la bienveillance par des caresses. Le talent nécessaire à ces derniers étoit de connoître les personnes par leurs noms : un bourgeois étoit trop flatté de s'entendre désigner d'une maniere particuliere par un grand. Aux théatres, le *moniteur* étoit ce que nous appellons *souffleur*. Dans le domestique, c'étoit le valet chargé d'éveiller, de dire l'heure de boire, de manger, de sortir, de se baigner.

MONITION, s. f. (*Jurisp.*) signifie en général *avertissement* ; quelquefois ce terme se prend pour la publication d'un monitoire : mais on entend plus communément par *monition*, & sur-tout lorsqu'on y ajoute l'épithete de *monition canonique*, un avertissement fait par l'autorité de quelque supérieur ecclésiastique à un clerc, de corriger ses mœurs qui causent du scandale.

L'usage des *monitions* canoniques est tracé dans l'évangile selon saint Matthieu, *chap. xviij.* lorsque J. C. dit à ses disciples : « Si votre frere peche contre vous, » remontrez-le lui en particulier ; s'il ne » vous écoute pas, prenez un ou deux » témoins avec vous ; s'il ne les écoute » pas, dites-le à l'Eglise ; s'il n'écoute pas » l'église, qu'il vous soit comme les payens » & les publicains ».

Dans l'Eglise primitive ces sortes de *monitions* n'étoient que verbales, & se faisoient sans formalités ; la disposition des anciens canons ne leur donnoit pas moins d'effet : il étoit ordonné que celui qui auroit méprisé ces *monitions*, seroit privé de plein droit de son bénéfice.

Il paroît par un concile, tenu en 625 ou 630, dans la province de Rheims, du temps de Sonnatius qui en étoit archevêque, que l'on faisoit des *monitions*.

Mais les formalités judiciaires, dont on accompagne ordinairement ces *monitions*, ne furent introduites que par le nouveau droit canonique. On tient qu'Innocent III. lequel monta sur le saint siege en 1198, en fut l'auteur ; comme il paroît par un de ses décrets adressé à l'évêque de Parnies.

L'Esprit du concile de Trente étoit que ces *monitions*, procédures & condamnations, se fissent sans bruit & sans éclat, lorsqu'il dit que la correction des mœurs des personnes ecclésiastiques appartient aux évêques seuls, qui vivent, *sine strepitu & figurâ judicii*, rendre des ordonnances : & il seroit à souhaiter que cela pût encore se faire comme dans la primitive Eglise ! Mais la crainte que les supérieurs ne portassent leur autorité trop loin, ou que les inférieurs n'abusassent de la douceur de leurs juges, a fait que nos Rois ont astreint les ecclésiastiques à observer certaines regles dans ces procédures & condamnations.

Quoique toutes les personnes ecclésiastiques soient sujettes aux mêmes loix, le concile de Trente, *sess. XXV. chap.*

xiv. fait voir que les bénéficiers, penſionnaires, ou employés à quelque office eccléſiaſtique, ſont obligés encore plus étroitement que les ſimples clercs, à obſerver ce qui eſt contenu dans les canons ; c'eſt pourquoi il veut que les eccléſiaſtiques du ſecond ordre, bénéficiers, penſionnaires, ou ayant emploi & offices dans l'égliſe, lorſqu'ils ſont connus pour concubinaires, ſoient punis par la privation, pour trois mois, des fruits de leur bénéfice, après une *monition*, & qu'ils ſoient employés en œuvres pies ; qu'en cas de récidive, après la ſeconde *monition*, ils ſoient privés du revenu total pendant le temps qui ſera aviſé par l'ordinaire des lieux : & après la troiſieme *monition*, en cas de récidive, qu'ils ſoient privés pour toujours de leur bénéfice ou emploi, déclarés incapables de les poſſéder, juſqu'à ce qu'il paroiſſe amendement, & qu'ils aient été diſpenſés : que ſi après la diſpenſe obtenue, ils tombent dans la récidive, ils ſoient chargés d'excommunication & de cenſures, déclarés incapables de jamais poſſéder aucuns bénéfices.

A l'égard des ſimples clercs, le même concile veut qu'après les *monitions*, en cas de récidive, ils ſoient punis de priſon privés de leurs bénéfices, déclarés incapables de les poſſéder, ni d'entrer dans les ordres.

Ces *monitions* canoniques peuvent pourtant encore être faites en deux manieres.

La premiere, verbalement par l'évêque ou autre ſupérieur, dans le ſecret ſuivant le précepte de l'Evangile ; c'eſt celle dont les évêques ſe ſervent le plus ordinairement mais il n'eſt pas ſûr de procéder extraordinairement après de pareilles *monitions*, y ayant des accuſés qui dénient d'avoir reçu ces *monitions* verbales, & qui en font un moyen d'abus au parlement.

La ſeconde forme de *monition*, eſt celle qui ſe fait par des actes judiciaires, de l'ordre de l'évêque ou de l'official, à la requête du promoteur ; c'eſt la plus ſûre & la plus juridique.

Les évêques ou le promoteur doivent avant de procéder aux *monitions*, être aſſurés du fait par des dénonciations en forme, à moins que le fait ne fût venu à leur connoiſſance par la voix & clameur publique : alors le promoteur peut rendre plainte à l'official, faire informer, & après les *monitions* faire informer ſuivant l'exigence des cas.

Après la premiere *monition*, le délai expiré, on peut continuer l'information ſur la récidive, & ſur le réquiſitoire du promoteur qui peut donner ſa requête à l'official, pour voir déclarer les peines portées par les canons, encourues.

En vertu de l'ordonnance de l'official, le promoteur fait ſignifier une ſeconde *monition*, après laquelle on peut encore continuer l'information ſur la récidive.

Sur les concluſions du promoteur, l'official, rend un décret que l'on ſignifie avec la troiſieme *monition*.

Si après l'interrogatoire l'accuſé obéit aux *monitions*, les procédures en demeurent là ; c'eſt l'eſprit de l'égliſe qui ne veut pas la mort du pécheur, mais ſa converſion.

Si au contraire, l'accuſé perſévere dans ſes déſordres, on continue l'inſtruction du procès à l'extraordinaire, par récolement & confrontation.

Quand les *monitions* n'ont été que verbales, ſi l'accuſé les dénie, on en peut faire preuve par témoins.

On peut faire des *monitions* aux eccléſiaſtiques pour tout ce qui touche la décence & les mœurs, pour les habillemens peu convenables à l'état eccléſiaſtique, pour le défaut de réſidence, & en général pour tout ce qui touche l'obſervation des canons & des ſtatuts ſynodaux.

Les cenſures que le juge d'égliſe prononce, doivent être précédées des *monitions* canoniques.

On fait ordinairement trois *monitions*, entre chacune deſquelles on laiſſe un intervalle au moins de deux jours, pour donner le tems de ſe reconnoître à celui qui eſt menacé d'excommunication. Cependant quand l'affaire eſt extraordinairement preſſée, on peut diminuer le tems d'entre les *monitions*, n'en faire que deux, ou même qu'une ſeule en avertiſſant dans l'acte que cette ſeule & unique *monition* tiendra lieu des trois *monitions*

canoniques, attendu l'état de l'affaire qui ne permet pas que l'on suive les formalités ordinaires. *Voyez* Duperray, *titre de l'état & capacité des eccléfiaftiques.* Les *Mémoires du clergé*, & le *Recueil des procédures de l'officialité*, par Defcombes. (*A*)

MONITOIRE, fubft. & adj. (*Jurifp.*) font des lettres qui s'obtiennent du juge d'églife, & que l'on publie au prône des paroiffes, pour obliger les fideles de venir dépofer ce qu'ils favent des faits qui y font contenus, & ce fous peine d'excommunication. L'objet de ces fortes de lettres eft de découvrir ceux qui font les auteurs de crimes qui ont été commis fecretement.

L'ufage des *monitoires* eft fort ancien dans l'églife. En effet, nous trouvons dans le titre, *de teftibus cogendis*, divers décrets par lefquels il eft ordonné que l'on contraindra; par des cenfures, des témoins à dépofer dans des matieres criminelles. Dans le chapitre, *cùm contrà*, Innocent III. mande à un archidiacre de Milan, qu'il emploie des cenfures pour obliger des témoins à rendre témoignage contre un homme qui avoit falfifié des lettres apoftoliques. Clement III. dans le chapitre *per emit. ij.* ordonne pareillement qu'on ufera des cenfures pour avoir preuve des injures atroces qui avoient été faites à des clercs par des laïques. Honoré III. en ufe de même dans le dernier chapitre de ce titre, pour découvrir les auteurs d'une conjuration d'une ville contre leur prélat.

Le concile de Bafle, *tit. xxj. de excommunicatis*, & *xxij. de interdictis*, reçu & autorifé par la pragmatique fanction, de même que le concile de Trente, *feff. xxv. chap. xxiij.* marquent le tems, la maniere & la retenue avec laquelle on doit ufer des *monitoires*, & des cenfures qui y font employées.

Les *monitoires* ne peuvent être accordés que par les évêques, leurs grands-vicaires, ou leurs officiaux; & pour l'obtention de ces *monitoires* on eft obligé de garder l'ordre des jurifdictions eccléfiaftiques; de maniere que l'on ne peut s'adreffer pour cet effet au pape, finon dans le cas où l'appel lui eft dévolu.

Autrefois les papes donnoient des lettres *monitoriales* ou lettres de *monitoires* qu'on appelloit de *fignificavit*, parce qu'elles commençoient par ces mots, *fignificavit nobis dilectus filius.* Le pape mandoit à l'évêque diocéfain d'excommunier ceux qui ayant connoiffance des faits expliqués par l'impétrant, ne viendroient pas les révéler. Les officiers de la cour de Rome, s'étoient auffi mis en poffeffion d'accorder à des créanciers des *monitoires* ou *excommunications*, avec la claufe fatisfactoire qu'on appelloit *de nifi*, par lefquelles le pape excommunioit leurs débiteurs, s'ils ne les fatisfaifoient pas dans le temps marqué par le *monitoire*; mais les parlemens ont déclaré tous ces *monitoires* abufifs, non feulement parce que l'abfolution de l'excommunication y eft réfervée au pape, mais encore parce qu'ils donnent au pape un degré de jurifdiction, *omiffo medio*: ils font d'ailleurs abufifs en ce qu'ils attribuent au juge d'églife la connoiffance des affaires temporelles, & qu'ils n'ordonnent qu'une feule monition.

Le juge d'églife ne peut faire publier aucun *monitoire* fans la permiffion du juge féculier dans le diftrict duquel il eft établi.

Les *monitoires* ne peuvent être décernés que pour des matieres graves; & quand on a de la peine à découvrir par une autre voie les faits dont on cherche à s'éclaircir.

Quand le juge féculier a permis d'obtenir *monitoire*, l'official eft obligé de l'accorder à peine de faifie de fon temporel, fans qu'il lui foit permis d'entrer dans l'examen des raifons qui ont déterminé le juge à donner cette permiffion.

Les officiaux font même tenus; en cas de duel, de décerner des *monitoires* fur la fimple réquifition des procureurs-généraux ou de leurs fubftituts fur les lieux, fans attendre l'ordonnance du juge.

Ceux qui forment oppofition à la publication des *monitoires*, doivent élire domicile dans le lieu de la jurifdiction du juge qui a permis d'obtenir le *monitoire*, afin qu'on puiffe les affigner à ce domicile.

Les moyens d'oppofition font ordinairement que la caufe eft trop légere, ou que celui qui a obtenu *monitoire* n'étoit pas partie capable.

Les jugemens qui interviennent sur ces oppositions sont exécutoires, nonobstant opposition ou appel ; & l'on ne donne point de défenses que sur le vu des informations.

L'appel de ces jugemens va devant le juge supérieur, excepté quand l'appel est qualifié *comme d'abus*, auquel cas il est porté au parlement.

Les *monitoires* ne doivent contenir d'autres faits que ceux compris dans le jugement qui a permis de les obtenir, à peine de nullité : on ne doit y désigner personne, car ce seroit une diffamation.

Les curés & vicaires doivent publier les *monitoires* à la messe paroissiale, sur la premiere requisition qui leur en est faite, à peine de saisie de leur temporel ; en cas de refus, le juge royal peut commettre un autre prêtre pour faire cette publication.

Les révélations reçues par les curés ou vicaires, doivent être envoyées par eux au greffe de la jurisdiction où le procès est pendant.

Quand le *monitoire* a été publié, ceux qui ont connoissance du fait doivent le révéler, autrement ils sont excommuniés par le seul fait. Il en faut néanmoins excepter ceux qui ne peuvent pas rendre témoignage, comme les parens jusqu'au quatrieme degré inclusivement ; ceux qui ont commis le crime ; le prêtre qui les a entendus en confession, enfin l'avocat ou le procureur auxquels l'accusé s'est adressé pour prendre conseil.

Avant de prononcer l'excommunication contre ceux que le *monitoire* regarde, on doit leur faire les trois monitions canoniques.

Quand l'excommunication est lancée, on publie aussi quelquefois d'autres *monitoires* pour l'*aggrave* & le *réaggrave*, qui étendent les effets extérieurs de l'excommunication.

Voyez aux décrétales le titre *de testibus cogendis vel non*, les *Lois ecclésiastiques*, les *Mémoires du clergé* la *jurisdict. ecclés.* de Ducasse, & le *Recueil de l'officialité* de Descombes. (*A*)

MONITORIALES, (*Jurisprud.*) lettres *monitoriales*, ou lettres monitoires. *Voyez au mot* LETTRES *l'article* LETTRES MONITOIRES. (*A*)

MONMORILLON, (*Géog.*) en latin moderne *mons Morillio*, ville de France, aux confins de la Marche & du Berri, au bord de la Gartampe, qu'on y passe sur un pont de pierre, à neuf lieues de Poitiers. *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 28.

MONMOUTH, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Montmoutshire. Elle est dans une situation agréable, entre la Wye & le Monnow, à 100 milles de Londres, & à six S. d'Héréford. *Long.* 14. 55. *lat.* 51. 55.

C'est la patrie d'Henri V, roi d'Angleterre, qui conquit la France, & força les François dans la triste désunion qui les déchiroit, de le reconnoître pour régent, & pour héritier de leur royaume. Les historiens anglois le dépeignent comme un héros accompli, & les historiens françois mettent dans son portrait toutes les ombres qui peuvent en ternir l'éclat. Il est nécessaire pour se faire une juste idée de ce prince, de considérer ses actions dans toutes leurs circonstances, indépendamment de l'admiration des uns & de l'envie des autres. Mais on peut louer en lui, sans crainte d'être trompé, le génie, la tempérance, dès le moment qu'il fut monté sur le trône, un courage, & une valeur personelle peu commune. Il eut encore la sagesse de ne point toucher aux libertés & aux priviléges de son peuple. Il mourut à Vincennes en 1422, à 36 ans.

MONMOUTHSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, au diocèse de Landaff. Elle est située au couchant sur les frontieres du pays de Galles, & arrosée au midi par la Saverne, qui se jette dans la mer. Cette province a environ 34 mille arpens : quoique boisée & montagneuse, elle n'en est pas moins fertile ; à quoi contribuent les rivieres l'Usk, la Wye, le Monnow, & le Rumney, dont le génie des habitans fait tirer partie. Montmouth est la capitale ; ses autres bourgs principaux où l'on tient marché, sont Albergavenny, Usk, & Newport. (*D. J.*)

MONNOIE, s. f. (*Polit. Finances, Comm.*) la *monnoie* est un signe qui représente la valeur, la mesure de tous les

effets d'ufage, & eft donnée comme le prix de toutes chofes. On prend quelque métal pour que le figne, la mefure, le prix foit durable; qu'il fe confomme peu par l'ufage, & que fans fe détruire, il foit capable de beaucoup de divifion.

On recherche avec empreffement 1°. d'où la *monnoie* reçoit fa valeur; 2°. fi cette valeur eft incertaine & imaginaire; 3°. fi le fouverain doit faire des changemens à la *monnoie*, & fixer la proportion des métaux. Nous nous propofons de réfoudre dans ce difcours toutes ces queftions intéreffantes, en empruntant les lumieres de l'auteur des *Confidérations fur les finances*.

Pour éviter toute difpute de mots, nous diftinguons ici très-nettement la dénomination ou valeur numéraire de la *monnoie*, qui eft arbitraire; fa valeur intrinfeque qui dépend du poids & du degré de fineffe; & fa valeur accidentelle, qui dépend des circonftances du commerce dans l'échange qu'on fait des denrées avec la *monnoie*. Ainfi la *monnoie* peut être définie une portion de ce métal, à laquelle le prince donne une forme, un nom, & une empreinte, pour certifier du poids & du titre dans l'échange qui s'eft pu faire avec toutes les chofes que les hommes veulent mettre dans le commerce.

M. Boizard nous donne une idée différente de la *monnoie*; car il la définit une portion de matiere à laquelle l'autorité publique a donné un poids & une valeur certaine, pour fervir de prix à toutes chofes dans le commerce.

La *monnoie* ne reçoit point fa valeur de l'autorité publique, comme M. Boizard prétend: l'empreinte marque fon poids & fon titre: elle fait connoître que fa piece eft compofée de telle quantité de matiere, de telle fineffe, mais elle ne donne pas la valeur, c'eft la matiere qui en fait la valeur.

Le prince peut appeller une piece de vingt fols un écu, & la faire recevoir pour quatre livres. C'eft une maniere de taxer fes fujets qui font obligés de la recevoir fur ce pié; cependant il n'augmente pas la piece de vingt fols, elle paffe pour quatre livres: mais une livre alors ne vaudroit que ce que cinq fols valoient avant ce rehauffement.

Si le prince donnoit la valeur à la *monnoie*, il pourroit donner à l'étain, au plomb, ou aux autres métaux fabriqués en pieces d'une once, la valeur d'un écu, & les faire fervir dans le commerce, comme la *monnoie* d'argent fert préfentement. Mais quand le prince auroit donné la fabrique, & le nom d'écu à une once d'étain, le fujet ne donneroit pas des marchandifes de la valeur d'un écu pour l'écu d'étain, parce que la matiere de quoi il eft fait, ne le vaut pas.

La *monnoie* n'eft pas une valeur certaine, comme M. Boizard le dit encore; car, quoique le prince n'y faffe aucun changement, que les efpeces foient continuées du même poids & titre, & expofées au même prix, pourtant la *monnoie* eft incertaine en valeur.

Pour prouver cela, je ferai voir d'où les effets reçoivent leur valeur, de quelle maniere cette valeur eft appréciée, & comment elle change.

Les effets reçoivent leur valeur des ufages auxquels ils font employés. S'ils étoient incapables d'aucun ufage, ils ne feroient d'aucune valeur.

La valeur des effets eft plus ou moins haute, felon que leur quantité eft proportionnée à la demande. L'eau n'eft pas vendue, on la donne, parce que la quantité eft bien plus grande que la demande. Les vins font vendus, parce que la demande pour les vins eft plus grande que la quantité.

La valeur des effets change, quand la quantité ou la demande change. Si les vins font en grande quantité, ou que la demande pour les vins diminue, le prix baiffe. Si les vins font rares, ou que la demande augmente, le prix hauffe.

La bonne ou la mauvaife qualité des effets, & la plus grande ou la moindre des ufages auxquels ils font employés, font comprifes. Quand je dis que leur valeur eft plus ou moins haute, felon que la quantité eft proportionnée à la demande. La meilleure ou plus mauvaife qualité n'augmente ni ne diminue le prix, qu'à

mesure que la différence dans la qualité, augmente ou diminue la demande.

Exemple : les vins ne sont pas de la bonté qu'ils étoient l'année passée ; la demande pour les vins ne sera pas si grande, & le prix diminuera ; mais si les vins sont moins abondants, & que la diminution de la quantité réponde à la diminution de la demande, ils continueront d'être vendus au même prix, quoiqu'ils ne soient pas de la même bonté. La diminution de la quantité augmentera le prix, autant que la différence dans la qualité l'auroit baissé, & la quantité est supposée alors dans la même proportion, qu'elle étoit l'année passée avec la demande.]

L'eau est plus utile & plus nécessaire que le vin : donc les qualités des effets, ni les usages auxquels ils sont employés, ne changent leur prix, qu'à mesure que la proportion entre la qualité & la demande est changée ; par-là leur valeur est plus ou moins haute, selon que la quantité est proportionnée à la demande. Leur valeur change, quand la quantité ou la demande change. De même, l'or & l'argent, comme les autres effets, reçoivent leur valeur des usages auxquels ils sont employés.

Comme la *monnoie* reçoit la valeur des matieres desquelles elle est faite, & que la valeur de ces matieres est incertaine, la *monnoie* est incertaine en valeur, quoique continuée du même poids & titre, & exposée au même prix ; si la quantité des matieres souffre quelque changement de valeur, l'écu sera du même poids & titre, & aura cours pour le même nombre de livres ou sols ; mais la quantité de la matiere d'argent étant augmentée, ou la demande étant diminuée, l'écu ne sera pas de la même valeur.

Si la mesure de blé est vendue le double de la quantité de *monnoie*, qu'elle étoit vendue il y a 50 ans, on conclud que le blé est plus cher. La différence du prix peut être causée par des changements arrivés dans la quantité, ou dans la demande, pour la *monnoie* : alors c'est la *monnoie* qui est à meilleur marché.

Les especes étant continuées du même poids & titre, & exposées au même prix, nous appercevons peu les changements dans la valeur de la *monnoie*, & des matieres d'or & d'argent ; mais cela n'empêche pas que leur valeur ne change. Un écu, ou une once d'argent, ne vaut pas tant qu'il y a un siecle. La valeur de toutes choses change, & l'argent a plus changé que les autres effets : l'augmentation de sa quantité, depuis la découverte des Indes, a tellement diminué la valeur, que dix onces en matiere & en especes, ne valent pas tant qu'une once valoit.

Pour être satisfait de ce que j'avance, on peut s'informer du prix des terres, maisons, blés, vins, & autres effets avant la découverte des Indes : alors mille onces d'argent ; ou en matiere ou en especes, achetoient plus de ces effets, que dix milles n'acheteroient présentement. Les effets ne sont pas plus chers, ou different peu ; leur quantité étant à-peu-près dans la même proportion qu'elle étoit alors avec la demande, c'est l'argent qui est à meilleur marché.

Ceux qui se servent de la vaisselle d'argent, croient ne perdre que l'intérêt de la somme employée, le contrôle & la façon ; mais ils perdent encore ce que la matiere diminue en valeur ; & la valeur diminuera, tant que la quantité augmentera, & que la demande n'augmentera pas à proportion. Une famille qui s'est servie de dix mille onces de vaisselle d'argent depuis deux cents ans, a perdu de la valeur de sa vaisselle plus de neuf mille onces, outre la façon, le contrôle, & l'intérêt ; car les dix milles onces ne valent pas ce que mille onces valoient alors.

Les compagnies des Indes d'Angleterre & d'Hollande ont porté une grande quantité d'especes & de matieres d'argent aux Indes orientales, & il s'en consomme dans l'Europe ; ce qui a un peu soutenu sa valeur ; mais nonobstant le transport & la consommation, la grosse quantité qui a été apportée, a diminué sa valeur de quatre-vingt-dix pour cent.

La quantité d'or a augmenté plus que la demande, & l'or a diminué en valeur : mais comme sa quantité n'a pas augmenté dans la même porportion que l'argent, sa valeur n'a pas tant diminué. Il y a deux cents ans que l'once d'or valoit en France

France seize livres cinq sols quatre deniers, & l'once d'argent une livre douze sols. L'once d'or en matiere ou en especes, valoit alors dix onces d'argent; à présent elle en vaut plus de quinze: donc ces métaux ne sont pas de la valeur qu'ils étoient à l'égard des autres effets, ni à l'égard l'un de l'autre. L'or, quoique diminué en valeur, vaut la moitié plus d'argent qu'il n'a valu.

Par ce que je viens de dire, il est évident que le prince ne donne pas la valeur à la *monnoie*, comme M. Boizard prétend: car sa valeur consiste dans la matiere dont elle est composée; aussi est-il évident que sa valeur n'est pas certaine, puisque l'expérience a fait voir qu'elle a diminué depuis la découverte des Indes de plus de quatre-vingt-dix pour cent.

Par ces diminutions arrivées à la *monnoie*, je n'entends pas parler des affoiblissemens que les princes ont fait dans les especes, je parle seulement de la diminution des matieres causée par l'augmentation de leur quantité.

Quand on examinera les affoiblissemens, on trouvera que de cinquante parties, il n'en reste qu'une, je veux dire qu'il y avoit autant d'argent en vingt sols, qu'il y en a présentement en cinquante livres. C'est ce qui est prouvé par les ordonnances touchant la fabrique des sous de France l'année 755; il y avoit alors la même quantité d'argent fin dans un sol, qu'il y en a présentement dans le demi écu qui vaut cinquante sols. Mais pour ne pas remonter si loin, les especes d'argent ont été affoiblies en France depuis deux cens ans, d'environ les deux tiers de leur valeur.

Ceux qui ont eu leur bien payable en *monnoie*, ont souffert encore par les diminutions des rentes. Avant la découverte des Indes, les rentes étoient constituées au denier dix; elles le sont présentement au denier vingt. Une donation faite il y a deux cens ans, destinée pour l'entretien de cinquante personnes, peut à peine aujourd'hui en entretenir une. Je supposerai cette donation hypothequée pour la somme de dix milles livres, la *monnoie* étant alors rare, les rentes étoient constituées au denier dix; mille livres d'intérêt pouvoient alors entretenir cinquante personnes; la *monnoie* à cause de sa rareté, étant d'une plus grande valeur, devenue plus abondante par la quantité des matieres apportées en Europe, l'intérêt a baissé à cinq pour cent; ainsi l'intérêt de l'hypotheque est réduit par-là, de mille à cinq cens liv. Il n'y a plus que le titre d'argent dans la *monnoie*, par les affoiblissemens que les princes ont faits; ce qui réduit la valeur des cinq cens livres à 166 liv. 13 s. 4 d. & les matieres étant diminuées en valeur de quatre-vingt-dix pour cent, les cinq cens livres *monnoie* foible, ne valent pas davantage que seize livres valoient il y a deux cens ans, & n'acheteroient pas plus de denrées, que seize livres en auroient achétées. D'après cette supposition, une somme destinée pour l'entretien de cinquante personnes, ne peut pas en entretenir une présentement.

La quantité des matieres apportées en Europe depuis la découverte des Indes, a dérangé non-seulement les biens & les revenus des particuliers, mais même elle a dérangé les puissances, qui ne sont plus dans le même proportion de force. Celles qui ont profité le plus par le commerce d'Espagne, abondent en especes, pendant que les autres peuvent à peine se soutenir dans l'état où elles étoient.

Il n'est pas extraordinaire que M. Boizard françois, se soit abusé dans ses idées sur la *monnoie*; mais M. Locke anglois, homme profond, & qui s'est rendu fameux par ses beaux ouvrages sur cette matiere, ne devoit pas tomber dans une méprise approchante de celle de M. Boizard. Il pense que les hommes par un consentement général, ont donné une valeur imaginaire à la *monnoie*.

Je ne saurois concevoir comment les hommes de différentes nations, ou ceux d'une même province, auroient pû consentir à donner une valeur imaginaire à aucun effet, encore moins à la *monnoie*, par laquelle la valeur des autres effets est mesurée, & qui est donnée comme le prix de toutes choses; ou qu'aucune nation ait voulu recevoir une matiere en échange, ou en paiement, pour plus qu'elle ne va-

loit, & comment cette valeur imaginaire a pu ſe ſoutenir.

Suppoſons qu'en Angleterre, la *monnoie* eût été reçue à une valeur imaginaire, & que les autres nations euſſent conſenti à la recevoir à cette valeur; alors l'écu ayant cours en Angleterre pour 60 pennis, devoit valoir ſoixante ſtuivers en Hollande, le penni & le ſtuiver n'étant que des numéros, par leſquels on compte; mais on voit le contraire: la *monnoie* eſt eſtimée & reçue ſelon la quantité & qualité des matieres dont elle eſt compoſée.

Avant que l'argent fût employé aux uſages de la *monnoie*, il avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit d'abord employé; il étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il étoit alors en matiere. Si l'argent n'avoit eu aucune valeur avant que d'être employé aux uſages de la *monnoie*, il n'y auroit jamais été employé. Qui auroit voulu recevoir une matiere qui n'avoit aucune valeur, comme le prix de ſes biens? Une livre de plomb en *monnoie* vaudroit quelque choſe, le plomb étant capable de divers uſages, lorſqu'il eſt réduit en matiere; mais une livre d'argent fabriquée ne vaudroit rien, ſi réduit en matiere, l'argent étoit incapable d'aucun uſage, comme métal. Donc l'argent avant que d'être employé à faire la *monnoie*, avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit employé, & étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il valoit en matiere.

Etant employé à faire la *monnoie*, il augmente ſa valeur; mais cette augmentation de valeur ne vient pas de la fabrique, ou monnoyage; car l'argent en matiere vaut autant que celui qui eſt fabriqué, & cette valeur n'eſt pas imaginaire; non plus que la valeur qu'il avoit avant que d'être employé à faire la *monnoie*.

Sa premiere valeur, comme métal, venoit de ce que l'argent avoit des qualités qui le rendoient propre à pluſieurs uſages auxquels il étoit employé: l'augmentation de ſa valeur venoit de ce que ce métal avoit des qualités qui le rendoient propre à faire de la *monnoie*. Ces valeurs ſont plus ou moins grandes, ſelon que la demande eſt proportionnée à la quantité de ce métal.

Si l'une ou l'autre de ces valeurs eſt imaginaire, toute valeur eſt imaginaire: car les effets n'ont aucune valeur que les uſages auxquels ils ſont employés, & ſelon que leur quantité eſt proportionnée à la demande.

Faiſons voir comment, & par quelle raiſon, l'argent a été employé à faire de la *monnoie*.

Avant que l'uſage de la *monnoie* fût connu, les effets étoient échangés; cet échange étoit ſouvent très-embarraſſant: il n'y avoit pas alors de meſure pour connoître la proportion de valeur que les effets avoient les uns aux autres. Par exemple: A. demandoit à troquer cinquante mines de blé contre du vin: on ne pouvoit pas bien déterminer la quantité des vins qu'A. devoit recevoir pour ſes cinquante mines de blé: car quoique la proportion entre les vins & les blés l'année précédente fût connue, ſi les blés & le vin n'étoient pas de la même bonté; ſi par la bonne ou mauvaiſe récolte, ils étoient plus ou moins abondans, alors la quantité du blé & des vins n'étant plus dans la même proportion avec la demande, la proportion de valeur étoit changée, & les cinquante mines de blé pouvoient valoir deux fois la quantité des vins qu'ils valoient l'année paſſée.

L'argent étant capable d'un titre, c'eſt-à dire, d'être réduit à un certain degré de fineſſe, étant alors peu ſujet au changement dans la quantité ou dans la demande, & par-là moins incertain en valeur, étoit employé à ſervir de moyen terme pour connoître la proportion de valeur des effets. Si les cinquante mines de blé valoient deux cens onces d'argent, de tel titre, & que deux cens onces d'argent, de cette fineſſe, valuſſent trente muids de vin, de la qualité qu'A. demandoit en échange, alors trente muids de ce vin étoient l'équivalent de ces cinquante mines de blé.

La proportion de valeur des effets livrés en différens endroits, étoit encore plus difficile à connoître. Par exemple, cent pieces de toile d'Hollande étoient livrées à Amſterdam, à l'ordre d'un marchand de

Londres ; si le marchand d'Amsterdam écrivoit qu'on livrât à Londres, à son ordre, la valeur de ces cent pieces de toile en draps d'Angleterre ; or la valeur de ces cent pieces de toile ne pouvoit pas être réglée sur la quantité des draps d'Angleterre, ni sur ce qu'elles valoient à Amsterdam, parce que ces draps étoient d'une plus grande valeur à Amsterdam qu'à Londres où ils devoient être livrés. Réciproquement, la valeur des draps d'Angleterre ne pouvoit pas être réglée sur la quantité des toiles d'Hollande, ni sur ce que ces draps valoient à Londres, parce que les toiles étoient d'une plus grande valeur à Londres qu'à Amsterdam où elles avoient été livrées.

L'argent étant très-portatif, & par cette qualité à-peu-près de la même valeur en différens endroits, étoit employé à servir de mesure pour connoître la proportion des effets livrés en différens endroits. Si les cent pieces de toile valoient à Amsterdam mille onces d'argent fin, & que mille onces d'argent fin valussent à Londres vingt pieces de draps de la qualité que le marchand hollandois demandoit en échange ; alors vingt pieces de ce drap livrées à Londres, étoient l'équivalent de ces cent pieces de toile livrées à Amsterdam.

Les contrats, promesses, *&c.* étant payables en effets, étoient sujets aux disputes, les effets de même espece différant beaucoup en valeur. Exemple : A prêtoit cinquante mines de blé à B, & B s'engageoit à les rendre dans une année. A prétendoit que le blé que B lui rendoit, n'étoit pas de la bonté de celui qu'il avoit prêté ; & comme le blé n'étoit pas susceptible d'un titre, on ne pouvoit pas juger du préjudice que A recevoit, en prenant son paiement en blé, d'une qualité inférieure : mais l'argent étant capable d'un titre, étoit employé à servir de valeur dans laquelle on contractoit ; alors celui qui prêtoit, prenoit le contrat payable en tant d'onces d'argent, de tel titre, & par-là évitoit toute dispute.

On avoit de la peine de trouver des effets que l'on demandoit en échange. Exemple : A avoit du blé plus qu'il n'en avoit besoin, & cherchoit à troquer contre du vin ; mais comme le pays n'en produisoit point, il étoit obligé de transporter son blé, pour le troquer, sur les lieux où il y avoit du vin.

L'argent étant plus portatif, étoit employé à servir de moyen terme, par lequel les effets pouvoient être plus commodément échangés ; alors A troquoit son blé contre l'argent, & portoit l'argent sur les lieux, pour acheter les vins dont il avoit besoin.

L'argent avec ses autres qualités, étant divisible sans diminuer de sa valeur, étant d'ailleurs portatif, étoit d'autant plus propre à servir à ces usages ; & ceux qui possédoient des effets dont ils n'avoient pas immédiatement besoin, les convertissoient en argent. Il étoit moins embarrassant à garder que les autres effets ; sa valeur étoit alors moins sujette au changement ; comme il étoit plus durable, & divisible sans perdre de sa valeur, on pouvoit s'en servir en tout ou en partie selon le besoin ; donc, l'argent en matiere, ayant les qualités nécessaires, étoit employé à servir aux usages auxquels la *monnoie* sert présentement. Etant capable de recevoir une empreinte, les princes établirent des bureaux pour le porter à un titre, & le fabriquer. Par-là, le titre & le poids étoient connus, & l'embarras de le peser & rafiner épargné.

Mais la fabrique ne donne pas la valeur à la *monnoie*, & sa valeur n'est pas imaginaire. La *monnoie* reçoit sa valeur des matieres dont elle est composée ; & sa valeur est plus ou moins forte, selon que la quantité est proportionnelle à la demande. Ainsi sa valeur est réelle, comme la valeur des blés, vins & autres effets. Il est vrai, que si les hommes trouvoient quelque autre métal plus propre que l'argent, à faire la *monnoie*, & à servir aux autres usages auxquels l'argent en matiere est employé, comme de faire de la vaisselle, & que ce métal fût à bon marché, l'argent baisseroit considérablement de sa valeur, & ne vaudroit pas la dépense de le tirer des mines. De même, si les hommes trouvoient quelque boisson plus agréable, plus saine, & à meilleur

marché que le vin, les vignes ne feroient plus estimées, & ne vaudroient pas la dépense de les cultiver. On emploieroit les terres à produire ce qui suppléeroit alors à l'usage du vin.

Il n'est pas difficile de répondre à la troisieme question, si le souverain doit faire des changemens à *la monnoie*, l'affoiblir, la surhausser, & fixer la proportion entre l'or & l'argent. L'expérience a fait voir que la premiere opération est funeste, la seconde & la troisieme inutiles. Tout affoiblissement de *monnoie* dans un royaume, au-lieu d'attirer les especes & matieres étrangeres, fait transporter les especes du pays quoique plus foibles, & les matieres en pays étrangers. Sous le nom d'*affoiblissement*, j'entends les frais de la fabrique, les droits que les princes prennent sur la *monnoie*, les surhaussemens des especes, & la diminution de leur poids ou titre.

Le surhaussement des *monnoies* n'en augmente pas le prix. On a été longtemps dans cette erreur, que la même quantité d'especes surhaussées, faisoit le même effet, que si la quantité avoit été augmentée. Si, en faisant passer l'écu de trois livres pour quatre, on augmentoit la valeur de l'écu; & que cet écu ainsi surhaussé produisît le même effet que quatre livres produisoient, quand l'écu étoit à trois livres, il n'y auroit rien à dire. Mais cette idée est la même, que si un homme qui auroit trois cens aunes d'étoffe pour tapisser un appartement, prétendoit faire servir les trois cens aunes, en les mesurant avec une aune de trois quarts, il auroit alors quatre cens aunes d'étoffe; cependant l'appartement ne sera pas tapissé plus complétement. Les surhaussemens font que les especes valent plus de livres, mais c'est en rendant les livres moins valables.

Je veux croire que les ministres savent bien que les surhaussemens des especes ne les rendent pas plus valables, & qu'ils ne font de changement dans la *monnoie*, que pour épargner ou trouver des sommes au prince; mais il est vraisemblable qu'ils ne savent pas toutes les mauvaises suites de ces changemens.

Les anciens estimoient la *monnoie sacrée*; elle étoit fabriquée dans les temples; les Romains fabriquoient la *monnoie* aux dépens de l'état; le même poids en matiere & en espece de même titre, étoit de la même valeur.

L'autorité publique, en fabriquant la *monnoie*, est supposée garantir que les especes seront continuées de même poids & titre, & exposées pour le même nombre de livres, sols & deniers. Le prince est obligé en justice & en honneur, envers ses sujets & les étrangers qui trafiquent avec eux, de ne point faire de changement dans la *monnoie*. C'est la quantité & la qualité de la matiere qui font la valeur de la *monnoie*, & non le prix marqué par le prince. Les matieres qui sont propres aux usages de la *monnoie*, doivent être fabriquées, mais le prix des especes faites de différentes matieres, ne doit pas être reglé par le prince.

Il ne doit pas non plus fixer la proportion entre l'or & l'argent, parce qu'elle varie sans cesse, & ce changement occasionne dans l'intervalle des transports ruineux, ou nuit à certains commerces. Il suffit que le prix du marc d'argent soit fixé, le commerce fixera, suivant ses besoins, le prix du marc d'or. En Angleterre, le prix de l'or de la Guinée est de 20 sous sterling; cependant elle est reçue dans le commerce pour 21 sous sterling. Il est vrai que cela n'est praticable que dans un pays, où le monnoyable se fait aux dépens de l'état, & c'est le vrai moyen d'attirer l'or & l'argent. Mais une regle générale pour les états commerçans qui fixent une proportion, c'est d'éviter la plus haute & la plus basse.

Quelques politiques ont prétendu que la proportion basse payant l'or moins cher, & attirant conséquemment l'argent par préférence, convenoit mieux aux états qui commercent aux Indes orientales. Mais il faut observer en même temps, que ces pays ont moins d'avantages dans leur commerce avec les peuples qui soldent en or. Aujourd'hui tous les peuples trafiquent dans les Indes orientales, les réexportations sont très-bornées en ce genre; ainsi de plus en plus ce commerce deviendra

ruineux ; pour réparer les fommes qu'il coûte, il eft effentiel de favorifer de plus en plus les commerces utiles.

Ce qui conftitue la valeur réelle d'une piece de *monnoie*, c'eft le nombre des grains pefant d'or fin ou d'argent fin qu'elle contient. Une piece d'or du poids d'une once à 24 karats, contient cent cinquante-deux grains pefant d'or fin, & vingt-quatre grains d'alliage. Une piece d'or à 22 karats, pefant une once, un once, un denier, & deux grains, fera de même valeur intrinfeque que la premiere, la feule différence confiftant dans les vingt-fix grains d'alliage qu'elle contient de plus que la premiere, & qui ne font comptés pour rien. Ce n'eft pas qu'un orfevre qui auroit befoin d'or à 23 karats pour fon travail, ne payât plus cher dans le commerce la piece d'or à 23 karats que l'autre, de toute la dépenfe qu'il faudroit faire pour affiner celle à 22 karats: mais auffi la fabrication de la piece à 23 karats auroit monté plus cher du montant de cette même dépenfe ; les mines ordinaires ne produifant point d'or au-deffus de 22 karats ; outre que l'emploi de l'or très-fin eft rare dans le commerce ; il faut encore obferver, que fi l'on avoit befoin d'or à 24 karats, la piece d'or à 24 karats coûteroit autant d'affinage que la piece d'or à 22 karats. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIE DE BILLON, (*Monnoies.*) On entend par *monnoie de billon*, des efpeces d'argent qu'on a altérées par le mêlange du cuivre. Il y a deux fortes de *monnoies de billon* : l'une eft appellée *monnoie de haut billon*, & comprend les efpeces qui font depuis dix deniers de loi jufqu'à cinq ; l'autre fe nomme *monnoie du bas billon*, à laquelle on rapporte toutes les efpeces qui font au-deffous de fix deniers de loi.

Il eft douteux qu'en France on fe foit fervi de *monnoie de billon* fous la premiere & fous la feconde race ; mais vers le commencement de la troifieme race avant faint Louis, on trouve quelques deniers d'argent bas ; & depuis faint Louis, on ne trouve plus que des deniers de bas *billon*.

Les blancs, les douzains, les liards, les doubles, les deniers, les mailles, les pites, fon autant de *monnoie de billon* dont on s'eft fervi dans ce royaume, fous la troifieme race. (*D. J.*)

MONNOIE DE CUIR, (*Monnoie rom.*) Æfchine & Ariftide nous apprennent que les Carthaginois fe font fervis de *monnoie de cuir.* Les Romains commencerent par fe fervir de *monnoie* de terre cuite & *de cuir.* Cette derniere a été appellée *affes fcortei* ; elle étoit en ufage à Rome, avant le regne de Numa, fuivant le témoignage de Suétone, cité par Suidas ; l'auteur anonyme du petit traité *de rebus bellicis*, imprimé à la fuite de la notice des deux empires, ajoute qu'on imprimoit une petite marque d'or fur ces pieces *de cuir* qui tenoient lieu de *monnoie* dans le commerce ; *formatos è coriis orbes, auro modico fignaverunt.* Enfuite Numa introduifit l'ufage des pieces de bronze, qu'on prenoit au poids en échange des marchandifes & des denrées ; cela dura jufqu'au temps de Servius Tullius, qui le premier les fit frapper, & y fit graver une certaine marque. On peut voir ce qu'ont dit fur ce fujet Saumaife, *de ufur. pag.* 443. *& feqq.* & Sperlingius, *de nummis non cufis*, *pag.* 201. *&* 221.

Nous connoiffons encore chez les modernes de la petite *monnoie de cuir*, que la néceffité obligea les Hollandois de renouveller dans le dernier fiecle, lorfqu'ils défendoient leur liberté contre la tyrannie du roi d'Efpagne. *Voyez*, pour preuve, MONNOIE OBSIDIONALE. (*D. J.*)

MONNOIE OBSIDIONALE, (*Hift. milit.*) on appelle de ce nom une *monnoie* communément de bas-alloi, de quelque métal, ou autre matiere, formée & frappée pendant un trifte fiege, afin de fuppléer à la vraie *monnoie* qui manque, & être reçue dans le commerce par les troupes & les habitans, pour figne d'une valeur intrinfeque fpécifiée.

Le grand nombre de villes affiégées où l'on a frappé pendant les xvj. & xvij. fiecles de ces fortes de pieces, a porté quelques particuliers à en rechercher l'origine, l'efprit, & l'utilité. Il eft certain que l'ufage de frapper dans les villes affiégées des

monnoies particulieres, pour y avoir cours pendant le siege, doit être un usage fort ancien, puisque c'est la nécessité qui l'a introduite. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-dessus de leur valeur intrinseque, c'est une grande ressource pour les commandans, pour les magistrats, & même pour les habitans de la ville assiégée.

Ces sortes de *monnoies* se sentent de la calamité qui les a produites ; elles sont d'un mauvais métal, & d'une fabrique grossiere ; si l'on en trouve quelques-unes de bon argent, & assez bien travaillées, l'ostentation y a eu plus de part que de besoin.

Leur forme n'est point déterminée, il y en a de rondes, d'ovales, & de quarrées ; d'autres en losange d'autres en octogone, d'autres en triangles, *&c.*

Le type & les inscriptions n'ont pas de regles plus fixes. Les unes sont marquées des deux côtés, & cela est rare ; les autres n'ont qu'une seule marque. On y voit souvent les armes de la ville assiégée, quelquefois celles du souverain, & quelquefois celles du gouverneur ; mais il est plus ordinaire de n'y trouver que le nom de la ville tout au long, ou en abrégé, le milléſime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece.

Comme les curieux ont négligé de ramasser ces sortes de *monnoies*, il seroit difficile d'en faire une histoire bien suivie ; cependant la diversité des pieces obsidionales que nous connoissons, la singularité de quelques-unes, & les faits auxquels elles ont rapport, pourroient former un petit ouvrage agréable, neuf & intéressant.

Les plus anciennes de ces *monnoies obsidionales* de notre connoissance ont été frappées au commencement du xvj. siecle, lorsque François I. porta la guerre en Italie ; & ce fut pendant les sieges de Pavie & de Crémone, en 1524 & 1526.

Trois ans après on en fit presque de semblables à Vienne en Autriche, lorsque cette ville fut assiégée par Soliman II. Lukius en rapporte une fort singuliere, frappée par les Vénitiens à Nicosie, capitale de l'île de Chypre, pendant le siege que Selim II. mit devant cette île en 1670.

Les premieres guerres de la république d'Hollande avec les Espagnols, fournissent ensuite un grand nombre de ces sortes de *monnoies* ; nous en avons de frappées en 1573, dans Middelbourg en Zélande, dans Harlem, & dans Alemaer. La seule ville de Leyde en fit de trois différens revers pendant le glorieux siege qu'elle soutint en 1474. On en a de Schoonhoven de l'année suivante ; mais une des plus dignes d'attention, fut celle que frapperent les habitans de Kampen durant le siege de 1578 ; elle est marquée de deux côtés. On voit dans l'un & dans l'autre les armes de la ville, le nom au-dessous, le milléſime, & la note de la valeur. On lit au-dessus ces deux mots *extremum subsidium*, derniere ressource, inscription qui revient assez au nom que l'on donne en Allemagne à ces sortes de *monnoies* ; on les appelle ordinairement *pieces de nécessité* ; celles qui furent frappées à Mastricht, en 1579, ne sont pas moins curieuses ; mais celles qu'on a frappées depuis en pareilles conjectures, ne contiennent rien de plus particulier, ou de plus intéressant.

On demande si ces sortes de *monnoies*, pour avoir un cours légitime, doivent être marquées de la tête ou des armes du prince de qui dépend la ville, si l'une ou l'autre de ces marques peut être remplacée par les seules armes de la ville, ou par celle du gouverneur qui la défend ; enfin s'il est permis à ce gouverneur ou commandant de se faire représenter lui-même sur ces sortes de *monnoies*. Je résous toutes ces questions en remarquant que ce n'est qu'improprement qu'on appelle les pieces obsidionales *monnoies* ; elles en tiennent lieu, à la vérité, pendant quelque temps ; mais au fond, on ne doit les regarder que comme des especes de méreaux, de gages publics de la foi des obligations contractées par le gouverneur, ou par les migistrats dans des temps aussi cruels que ceux d'un siege. Il paroît donc fort indifférent de quelle maniere elles soient marquées, pourvu

qu'elles procurent les avantages que l'on en espere. Il ne s'agit que de prendre le parti le plus propre à produire cet effet, *salus urbis*, *suprema lex esto.*

Au reste, il ne faut pas confondre ce qu'on appelle *monnoies obsidionales*, avec les médailles frappées à l'occasion d'un siege, & de ses divers événements, ou de la prise d'une ville; ce sont des choses toutes différentes. (*D. J.*)

MONNOIE DES GRECS, (*Monnoies ancien.*) les Grecs comptoient par drachmes, par mines, & par talents. Mais, selon les différents états de la Grece, la valeur de la drachme étoit différente, & par conséquent celle de la mine, & du talent à proportion. Cependant la *monnoie* d'Athenes, étant celle qui avoit le plus de cours, servoit, pour ainsi dire, de mesure ou d'étalon à toutes les autres. De-là vient que quand un historien grec parle de talens, de mines, ou de drachmes sans désignation, il faut toujours supposer qu'il s'agit de la *monnoie* d'Athenes, que s'il en entendoit d'autre, il nommeroit le pays.

Voici cependant la proportion des drachmes d'Athenes à celle des autres contrées. La mine de Syrie contenoit 25 drachmes d'Athenes; la mine ptolémaïque $33\frac{1}{3}$; celle d'Antioche & d'Euboé 100; celle de Babylone 116; celle de Tyr $133\frac{1}{3}$; celle d'Egine & de Rhodes $166\frac{2}{3}$.

Le talent de Syrie contenoit 15 mines d'Athenes, le ptolémaïque 20, celui d'Antioche 60, celui d'Euboé 60 pareillement, celui de Babylone 70, celui de Tyr 80, celui d'Egine & de Rhodes 100.

M. Brerewood en suivant les poids des Orfevres, ne fait valoir la drachme attique que la drachme de son poids d'aujourd'hui, qui fait la huitieme partie d'une once; de cette maniere il en rabaisse la valeur à sept sols & demi *monnoie* d'Angleterre: mais le docteur Bernard, qui a examiné la chose avec plus d'exactitude, donne à la drachme attique moyenne, la valeur de huit sols & un quart *monnoie* d'Angleterre, & aux mines & aux talents à proportion. La table suivante mettra sous les yeux le calcul de ces deux savans.

Monnoies d'Athenes, selon Brerewood.

	l. st.	*ch.*	*s.*
La drachme			$7\frac{1}{2}$
Cent drachmes faisoient la mine	3	2	6
Soixante mines faisoient le talent	187	10	
Le talent d'or sur le pié de 16 d'argent	3000		

Monnoies d'Athenes, selon Bernard.

La drachme			$8\frac{1}{4}$
Cent drachmes faisoient la mine	3	8	9
Soixante mines faisoient le talent	206	5	
Le talent d'or à raison de 16 d'argent	3300		

(*D. J.*)

MONNOIES DES ROMAINS, (*Hist. rom.*) La pauvreté des premiers Romains ne leur permit pas de faire battre de la *monnoie*; ils furent deux siecles sans en fabriquer, se servant de cuivre en masse qu'on donnoit au poids: Numa pour une plus grande commodité, fit tailler grossiérement des morceaux de cuivre du poids de douze onces sans aucune marque. On les nommoit, à cause de cette forme brute, *as rudis*: c'étoit là toute la *monnoie* romaine. Long-temps après Servius Tullius en changea la forme grossiere en pieces rondes du même poids & de la même valeur, avec l'empreinte de la figure d'un bœuf; on nommoit ces pieces *as libralis* & *libella*, à cause qu'elles pesoient semblablement une livre; ensuite on les subdivisa en plusieurs petites pieces, auxquelles on joignit des lettres, pour marquer leur poids & leur valeur, proportionnellement à ce que chaque piece pesoit. La plus forte étoit le *décussis*, qui valoit & pesoit dix *as*, ce qui la fit nommer *denier*; & pour marque de sa valeur, il y avoit dessus un X. Le *quadrussis* valoit quatre de ces petites pieces, le *tricussis* trois; le sesterce deux & demi: il valut toujours chez les Romains le quart d'un denier, malgré les changements qui arriverent dans leurs *monnoies*, & pour

désigner sa valeur, il étoit marqué de deux grands I, avec une barre au milieu, suivi d'un S, en cette maniere H-S. Le *dupondius* valoit deux as, ce que les deux points qui étoient dessus signifioient. L'*as* se subdivisoit en petites parties, dont voici les noms; le *duns* pesoit onze onces, le *dextans* dix, le *dodrans* neuf, le *bes* huit, le *septunx* sept, le *semissis*, qui étoit le demi-as, en pesoit six; le *quintunx* cinq, le *triens* qui étoit la troisieme partie de l'as, pesoit quatre onces, le *quadrans* ou quatrieme partie trois, le *sextans* ou sixieme partie deux; enfin *uncia*, étoit l'once, & pesoit une once.

Toutes ces especes n'étoient que de cuivre; & même si peu communes dans les commencements de la république, que l'amande décernée pour le manque de respect envers les magistrats se payoit d'abord en bestiaux. Cette rareté d'especes fit que l'usage de donner du cuivre en masse au poids dans les paiements subsista long-temps; on en avoit même conservé la formule dans les actes, pour exprimer que l'on achetoit comptant, comme on voit dans Horace, *librâ mercatur & œre.* Tite-Live rapporte que l'an 347 de Rome, les sénateurs s'étant imposés une taxe pour fournir aux besoins de la république, en firent porter la valeur en lingots de cuivre dans des chariots au trésor public, qu'on appelloit *œrarium*, du mot *œs*, genitif *œris*, qui signifie du *cuivre*, parce qu'il n'y avoit point à Rome d'or ni d'argent.

Ce fut l'an 485 de la fondation de cette ville que les Romains commencerent de fabriquer des *monnoies* d'argent, auxquelles ils imposerent des noms & valeurs relatives aux especes de cuivre: le denier d'argent valoit dix as, ou dix livres de cuivre, le demi-denier d'argent ou *quinaire* cinq, le sesterce d'argent deux & demi, ou le quart du denier. Ces premiers deniers d'argent furent d'abord du poids d'une once, & leur empreinte étoit une tête de femme, coëffée d'un casque, auquel étoit attachée une aîle de chaque côté; cette tête représentoit la ville de Rome: ou bien c'étoit une victoire menant un char attelé de deux ou quatre chevaux de front, ce qui faisoit appeller ces pieces *bigati* ou *quadrigati*: & sur le revers étoit la figure de Castor & Pollux. Pour lors la proportion de l'argent au cuivre étoit chez les Romains, comme 1 à 960: car le denier romain valant dix *as*, ou dix livres de cuivre, il valoit 120 onces de cuivre; & le même denier valant un huitieme d'once d'argent, selon Budée, cela faisoit la proportion que nous venons de dire.

A peine les Romains eurent assez d'argent pour en faire de la *monnoie*, que s'alluma la premiere guerre punique, qui dura 24 ans, & qui commença l'an 489 de Rome. Alors les besoins de la république se trouverent si grands, qu'on fut obligé de réduire l'*as libralis* pesant douze onces, au poids de deux, & toutes les autres *monnoies* à proportion, quoiqu'on leur conservât leur même valeur. Les besoins de l'état l'ayant doublé dans la seconde guerre punique qui commença l'an 536 de Rome, & qui dura 17 ans, l'as fut réduit à une once, & toutes les autres *monnoies* proportionnellement. La plupart de ces as du poids d'une once avoient pour empreinte la tête du double Janus d'un côté, & la proue d'un vaisseau de l'autre.

Cette réduction ou ce retranchement que demandoient les besoins de l'état, répond à ce que nous appellons aujourd'hui *augmentation des monnoies*; ôter d'un écu de six livres la moitié de l'argent pour en faire deux, ou le faire valoir douze livres, c'est précisément la même chose.

Il ne nous reste point de monument de la maniere dont les Romains firent leur opération dans la premiere guerre punique: mais ce qu'ils firent dans la seconde, nous marque une sagesse admirable. La république ne se trouvoit point en état d'acquitter ses dettes: l'as pesoit deux onces de cuivre, & le denier valant dix as, valoit vingt onces de cuivre. La république fit des as d'une once de cuivre; elle gagna la moitié sur ses créanciers; elle paya un denier avec ces dix onces de cuivre. Cette opération donna une grande secousse à l'état, il falloit la donner la moindre qu'il étoit possible; elle

contenoit

contenoit une injustice, il falloit qu'elle fût la moindre qu'il étoit possible ; elle avoit pour objet la libération de la république envers ses citoyens, il ne falloit donc pas qu'elle eût celui de la libération des citoyens entr'eux : cela fit faire une seconde opération ; & l'on ordonna que le denier, qui n'avoit été jusques-là que de dix as, en contiendroit seize. Il résulta de cette double opération que pendant que les créanciers de la république perdoient la moitié, ceux des particuliers ne perdoient qu'un cinquieme : les marchandises n'augmentoient que d'un cinquieme ; le changement réel dans la *monnoie* n'étoit que d'un cinquieme ; on voit les autres conséquences. En un mot les Romains se conduisirent mieux que nous, qui, dans nos opérations, avons enveloppé & les fortunes publiques, & les fortunes particulieres.

Cependant les succès des Romains sur la fin de la seconde guerre punique, les ayant laissé maîtres de la Sicile, & leur ayant procuré la connoissance de l'Espagne, la masse de l'argent vint à augmenter à Rome ; on fit l'opération qui réduisit le denier d'argent de vingt onces à seize, & elle eut cet effet, qu'elle remit en proportion l'argent & le cuivre, cette proportion étoit comme 1 à 160, elle devint comme 1 est à 128.

Dans le même temps, c'est-à-dire l'an de Rome 547, sous le consulat de Claudius Nero, & de Livius Salinator, on commença pour la premiere fois de fabriquer des especes d'or, qu'on nommoit *nummus aureus*, dont la taille étoit de 40 à la livre de douze onces, de sorte qu'il pesoit près de deux dragmes & demie ; car il y avoit trois dragmes à l'once. Le *nummus aureus* après s'être maintenu assez long-temps à la taille de 40 à la livre, vint à celle de 45, de 50 & de 55.

Il arriva sous les empereurs de nouvelles opérations encore différentes sur les *monnoies*. Dans celles qu'on fit du temps de la république, on procéda par voie de retranchement : l'état confioit au peuple ses besoins, & ne prétendoit pas le séduire. Sous les empereurs, on procéda par voie d'alliage : les princes réduits au désespoir par leurs libéralités même, se virent obligés d'altérer les *monnoies* ; voie indirecte qui diminuoit le mal, & sembloit ne le pas toucher : on retiroit une partie du don, & on cachoit la main ; & sans parler de diminution de la paie ou des largesses, elles se trouvoient diminuées. On remarque que sous Tibere, & même avant son regne, l'argent étoit aussi commun en Italie, qu'il pourroit l'être aujourd'hui en quelque partie de l'Europe que ce soit ; mais comme bientôt après le luxe reporta dans les pays étrangers l'argent qui regorgeoit à Rome, ce transport en diminua l'abondance chez les Romains, & fut une nouvelle cause de l'affoiblissement des *monnoies* par les empereurs. Didius Julien commença cet affoiblissement. La *monnoie* de Caracalla avoit plus de la moitié d'alliage, celle d'Alexandre Sévere les deux tiers : l'affoiblissement continua, & sous Galien, on ne voyoit plus que du cuivre argenté.

Le prince qui de nos jours feroit dans les *monnoies* des opérations si violentes, se tromperoit lui-même, & ne tromperoit personne. Le change a appris au banquier à comparer toutes les *monnoies* du monde, & à les mettre à leur juste valeur ; le titre des *monnoies* ne peut plus être un secret. Si un prince commence le billon, tout le monde continue, & le fait pour lui : les especes fortes sortent d'abord, & on les lui renvoie foibles. Si, comme les empereurs romains, il affoiblissoit l'argent, sans affoiblir l'or, il verroit tout-à-coup disparoître l'or, & il seroit réduit à son mauvais argent. Le change, en un mot, a ôté les grands coups d'autorité, du moins les succès des grands coups d'autorité.

Je n'ai plus que quelques remarques à faire sur les *monnoies romaines* & leur évaluation.

Il ne paroît pas qu'on ait mis aucune tête de consul ou de magistrat sur les especes d'or ou d'argent avant le déclin de la république. Alors les trois maîtres des *monnoies* nommés *triumvirs monétaires*, s'ingérerent de mettre sur quel-

ques-unes les têtes de telles personnes qu'il leur plaisoit, & qui s'étoient distinguées dans les charges de l'état, observant néanmoins que cette personne ne fût plus vivante, de peur d'exciter la jalousie des autres citoyens. Mais après que Jules César se fut arrogé la dictature perpétuelle, le sénat lui accorda par exclusion à toute autre, de faire mettre l'empreinte de sa tête sur les *monnoies*; exemple que les empereurs imiterent ensuite. Il y en eut plusieurs qui firent fabriquer des especes d'or & d'argent portant leur nom, comme des Philippes, des Antonins, *&c.* Quelques-uns firent mettre pour empreinte la tête des impératrices. Constantin fit mettre sur quelques-unes la tête de sa mere: & après qu'il eut embrassé le christianisme; il ordonna qu'on marquât d'une croix les pieces de *monnoie* qu'on fabriqueroit dans l'empire.

Les Romains comptoient par deniers, sesterces, mines d'Italie, ou livres romaines, & talens. Quatre sesterces faisoient le denier, que nous évaluerons, *monnoie* d'Angleterre, qui n'est point variable, à sept sols & demi. Suivant cette évaluation 96 deniers, qui faisoient la mine d'Italie, ou la livre romaine, monteront à 3 liv. sterl. & les 72 liv. romaines, qui faisoient le talent, à 216 liv. sterling.

J'ai dit que les romains comptoient par sesterces; ils avoient le petit sesterce, *sestercius*, & le grand sesterce, *sestertium.* Le petit sesterce valoit à-peu-près 1 d. ¾ sterling. Mille petits sesterces faisoient le *sestertium*, valant 8 liv. 1 shell. 5 d. 29. sterling. *Mille sestertia* faisoient *decies sestercium* (car le mot de *centies* étoit toujours sous-entendu), ce qui revient à 8072 liv. 18 sh. 4 d. sterling. *Centies sestertium*, ou *centies* H-S répondent à 807291 liv. 3 sh. 4 d. sterl. *Millies* H-S à 80729, liv. 13 sh. 4 d. sterl. *Millies centies* H-S. à 888020 liv. 16 sh. 8 d. sterl.

La proportion de l'or à l'argent étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 11, & quelquefois de 12 à 1. Outre les *monnoies* réelles d'or & d'argent & de cuivre, je trouve que Martial fait mention d'une menue *monnoie* de plomb, ayant cours de son temps, on la donnoit, dit-il, pour rétribution à ceux qui s'engageoient d'accompagner les personnes qui vouloient paroître dans la ville avec un cortege. Mais il est vraisemblable que cette prétendue *monnoie* de plomb, ne servoit que de marque & de mereau, pour compter le nombre des gens qui étoient aux gages de tel ou tel particulier.

Pour empêcher les faux-monnoyeurs de contrefaire certaines especes d'or & d'argent, les Romains imaginerent de les denteler tout autour comme une scie; & on nomma ces sortes d'especes *nummi serrati*; il y a des traducteurs & des commentateurs de Tacite qui se sont persuadés, que le *nummus serratus* étoit une *monnoie* qui portoit l'empreinte d'une scie; & cette erreur s'est glissée au moins dans quelques dictionnaires. (*D. J.*)

MONNOIES DES HÉBREUX, DE BABYLONE & D'ALEXANDRIE, (*Monnoie anc.*) le célebre Prideaux sera mon guide sur cet article, parce que ses recherches sont vraiment approfondies, & que ses évaluations ont été faites sur les *monnoies* d'Angleterre, qui ne sont pas variables comme les nôtres.

La maniere la plus commune de compter chez les anciens étoit par talens, & leur talent avoit ses subdivisions, qui étoient pour l'ordinaire des mines & des drachmes; c'est-à-dire, que leurs talens étoient composés d'un certain nombre de mines, & la mine d'un certain nombre de drachmes: mais outre cette maniere de compter, les Hébreux avoient encore des sicles & des demi-sicles, ou des békas.

La valeur du talent des Hébreux est connue par le passage du *xxxviij chap. de l'Exode, v.* 25 & 26. car on y lit que la somme que produit la taxe d'un demi-sicle par tête payée 603550 personnes, fait 301775 sicles; & cette somme réduite en talens dans ce passage, est exprimée par celle de cent talens, avec un reste de 1775 sicles: il n'y a donc qu'à retrancher ce reste de 1775 sicles du nombre entier 301775, & en divisant les 300000 qui restent par cent, qui est le nombre des talens que cette somme forme dans le calcul de Moïse, on

trouve qu'il y avoit 3000 ficles au talent.

On fait d'ailleurs que le ficle pesoit environ trois schellings d'Angleterre, & *Ezechiel* nous apprend qu'il y en avoit 60 à la mine; d'où il suit qu'il y avoit 50 mines au talent des Hébreux.

Pour leurs drachmes, l'*Evangile*, *selon S. Matthieu*, fait voir que le ficle en contenoit quatre; de sorte que la drachme des Juifs devoit valoir 9 sous d'Angleterre: car au *chap. xvij. v.* 34. le tribut que chaque tête payoit tous les ans au temple, qu'on sait d'ailleurs qui étoit d'un demi-ficle, est appellé du nom de *didrachme*, qui veut dire une piece de deux drachmes: si donc un demi-ficle valoit deux drachmes, le ficle entier en valoit quatre. Josephe dit aussi que le ficle contenoit quatre drachmes d'Athènes, ce qu'il ne faut pas entendre du poids; mais de la valeur au prix courant: car au poids, la drachme d'Athènes la plus pesante ne faisoit jamais plus de huit sous trois huitiemes, *monnoie* d'Angleterre; au lieu que le ficle en faisoit neuf, comme je l'ai déjà remarqué. Mais ce qui manquoit au poids de la drachme attique pour l'égaler à la juive, elle le gagnoit apparemment en finesse, & par son cours dans le commerce: en donnant donc neuf sous d'Angleterre d'évaluation à la drachme attique & à la juive, le béka ou le demi-ficle fait un schellin six sous d'Angleterre; le ficle trois schellins, la mine neuf livres sterling, & le talent 450 livres sterling.

Voilà sur quel pié étoit la *monnoie* des Juifs du temps de Moïse & d'Ezéchiel, & c'étoit la même chose du temps de Josephe. Cet historien dit que la mine des Hébreux contenoit deux titres & demi, qui font justement neuf livres sterling; car le titre est la livre romaine de douze onces, ou de 93 drachmes: par conséquent deux titres & demi contenoient 240 drachmes, qui à neuf sous la piece, font justement 60 ficles ou 9 livres sterling.

Le talent d'Alexandrie étoit précisément la même chose: il contenoit 12 mille drachmes d'Athènes, qui sur le pié de leur valeur en Judée, faisoient autant de neuf sous d'Angleterre, & par conséquent 450 livres sterling, qui sont la valeur du talent mosaïque. Cependant il faut remarquer ici que quoique le talent d'Alexandrie valût 12000 drachmes d'Athènes, il ne contenoit que 6000 drachmes d'Alexandrie; ce qui prouve que les drachmes alexandrines en valoient deux de celles d'Athènes. De-là vient que la version des Septante faite par les Juifs d'Alexandrie, rend le mot de *sicle* dans cet endroit, par celui de didrachme; qui signifie deux drachmes; entendant par-là des *didrachmes* d'Alexandrie. En suivant donc ici la même méthode qu'on a suivie pour le talent de Judée, on trouvera que la drachme d'Alexandrie valoit 18 sous, *monnoie* d'Angleterre; les deux drachmes ou le ficle, qui en font quatre d'Athènes, trois schelings; la mine, qui étoit de 60 didrachmes ou ficles, neuf livres sterling; & le talent, qui contenoit 50 mines, 450 livres sterling, que font aussi le talent de Moïse & celui de Josephe.

Les Babyloniens comptoient par drachmes, par mines & par talens. La mine de Babylone contenoit 116 drachmes d'Athènes, & le talent contenoit, selon les uns, 70 mines, ou 8120 drachmes d'Athènes, & selon les autres, il contenoit seulement 60 mines, ou 7000 drachmes d'Athènes. Il résulte d'après cette derniere évaluation, qui me paroît la plus vraissemblable, que le talent d'argent de Babylone fait, *monnoie* d'Angleterre, 218 livres sterling, 15 schellings; le talent d'or, à raison de 16 d'argent, 3500 livres sterling; mais, selon le docteur Bernard, qui en a fait l'évaluation la plus juste, le talent d'argent de Babylone revient à 240 livres sterling 12 schellings 6 f. & le talent d'or, à raison de 16 d'argent, revient à 3850 livres sterling.

Tout ce que nous venons de dire ne regarde que l'argent. La proportion de l'or avec ce métal chez les anciens, étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 10 à 11, à 12, & même jusqu'à 13. Du temps d'Edouard I. elle étoit en Angleterre, comme chez les anciens, de 10 à 1; mais aujourd'hui elle est montée à

16, & c'est sur ce pié-là qu'on a fait les calculs précédens; mais ils paroîtront encore plus clairs par les tables de ces évaluations que nous allons joindre ici.

Monnoie des Hébreux, selon Brerewood.

	l. st.	sc.	s.
La drachme valoit			9
Deux dragmes faisoient le béka, ou le demi-sicle; qui étoit la somme que chaque juif payoit au temple, . . .		1	6
Deux békas faisoient le sicle		3	
Soixante sicles faisoient la mine, ...	9	.	.
Cinquante mines faisoient le talent, ...	450	.	.
Le talent d'or, sur le pié de seize d'argent, ...	7200	.	.

Monnoies d'Alexandrie.	l. st.	sc.	s.
La drachme d'Alexandrie valant deux drachmes d'Athènes, sur le pié où cette drachme étoit en Judée, . .		1	6
Le didragme, ou les deux drachmes, qui faisoient le sicle hébreu, ...		3	
Les 60 didrachmes, qui faisoient la mine, ...	9	.	.
Les 50 mines qui faisoient le talent, ...	450	.	.
Le talent d'or à raison de 16 d'argent.	7200	.	.

Ceux qui desireront de plus grands détails, peuvent consulter le livre de l'évêque Cumberland, des mesures, des poids & de la *monnoie* des Juifs; Brerewood, *de ponderibus & prœtiis veterum nummorum*; Bernard, *de mensuris & ponderibus antiquis*, & autres savans anglois qui ont traité le même sujet. (*D. J.*)

MONNOIE RÉELLE & MONNOIE IMAGINAIRE, (*Monnoies.*) sur le pié qu'est présentement la *monnoie*, on la divise en *monnoie* réelle ou effective, & en *monnoie* imaginaire ou de compte.

On nomme *monnoie réelle* ou *effective*, toutes les especes d'or, d'argent, de billon, de cuivre, & d'autres matieres qui ont cours dans le commerce, & qui existent réellement; tels que sont les louis, les guinées, les écus, les rixdales, les piastres, les sequins, les ducats, les roupies, les abassis, les larins, *&c.*

La *monnoie imaginaire* ou *de compte*, est celle qui n'a jamais existé ou du moins qui n'existe plus en especes réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les dressant toujours sur un pié fixe & non variable, comme les *monnoies* qui ont cours, que l'autorité du souverain peut augmenter ou diminuer à sa volonté.

Il y a cependant encore quelques endroits où des *monnoies* courantes servent aussi de *monnoies* de compte. Mais nous ferons un article particulier des principales *monnoies* de compte de l'Europe & de l'Asie. *Voyez* MONNOIE *de compte des modernes*; c'est assez de dire ici, que la *monnoie de compte* est composée de certains nombres d'especes qui peuvent changer dans leur substance, mais qui sont toujours les mêmes dans leur qualité; par exemple, cinquante livres sont composées de cinquante pieces appellées *livres*, qui ne sont pas réelles, mais qui peuvent être payées en diverses especes réelles, lesquelles peuvent changer, comme en louis d'or ou d'argent, qui en France augmentent ou diminuent souvent de prix.

L'on peut considérer plusieurs qualités dans les *monnoies réelles*; les unes qui sont comme essentielles & intrinseques aux especes: savoir, la matiere & la forme; & les autres seulement arbitraires, & en quelque sorte accidentelles; mais qui ne laissent pas d'être séparables, comme le volume, la figure, le nom, le grenetis, la légende, le milléſime, le différent, le point secret & le lieu de fabrication. On va parler en peu de mots des unes & des autres.

La qualité la plus essentielle de la *monnoie* est la *matiere*. En Europe on n'y emploie que l'or, l'argent & le cuivre. De ces trois métaux il n'y a plus que le cuivre qu'on y emploie pur; les autres s'allient ensemble; l'or avec l'argent & le cuivre, & l'argent seulement avec le cui-

vre : c'eſt de l'alliage de ces deux derniers que ſe compoſe cette matiere ou ce métal qu'on appelle *billon. Voyez* MONNOIE DE BILLON.

Les degrés de bonté de l'or & de l'argent monnoyés, s'eſtiment & s'expriment différemment. Pour l'or, on ſe ſert du terme de *karats*, & pour l'argent, de celui de *deniers. Voyez* KARAT & DENIER.

Pluſieurs raiſons ſemblent avoir engagé à ne pas travailler les *monnoies* ſur le fin, & à ſe ſervir *d'alliage*; entr'autres le mélange naturel des métaux, la dépenſe qu'il faudroit faire pour les affiner, la néceſſité de les rendre plus durs, pour empêcher que le fret ne les diminue, & la rareté de l'or & de l'argent dans de certains pays.

L'autre choſe eſſentielle à la *monnoie*, après la *matiere*, eſt ce que les Monnoyeurs appellent la *forme*, qui conſiſte au poids de l'eſpece, en la taille, au remede de poids, en l'impreſſion qu'elle porte, & en la valeur qu'on lui donne.

Par le *poids*, on entend la peſanteur que le ſouverain a fixée pour chaque eſpece; ce qui ſert, en les comparant, à reconnoître celles qui ſont altérées; ou même les bonnes d'avec celles qui ſont fauſſes, ou fourrées.

La *taille* eſt la quantité des eſpeces que le prince ordonne qui ſoient faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre.

Le *remede de poids* eſt la permiſſion qui eſt accordée aux maîtres des *monnoies*, de pouvoir tenir le marc d'eſpeces plus foible d'une certaine quantité de grains que le poids juſte, ce qui s'appelle *foiblage*.

L'impreſſion, qu'on nomme auſſi *image*, eſt l'empreinte que reçoit chaque morceau de métal; la marque qui lui donne cours dans le public, qui le fait devenir denier de *monnoyage*, en un mot qui le fait piece de *monnoie*; marque ſans laquelle il n'eſt qu'un ſimple morceau d'or, d'argent ou de cuivre, qui peut bien être employé à divers ouvrages, ou vendu pour une autre marchandiſe, mais non pas être reçu ſur le pié de ceux qui portent cette impreſſion ordonnée par le ſouverain.

Enfin *la valeur de la monnoie*, c'eſt le pié ſur lequel les eſpeces ſont reçues dans le commerce, pié différent de leur prix intrinſeque, à cauſe qu'outre la valeur de la matiere, les droits du prince qu'on appelle *ſeigneuriage*, & les frais de la fabrication, qu'on nomme *braſſage*, y doivent être ajoutés.

A l'égard de qualités moins eſſentielles, le *volume de la monnoie* n'eſt autre choſe que la grandeur & l'épaiſſeur de chaque piece. La *figure*, c'eſt cette forme extérieure qu'elle a à la vue, ronde en France; irréguliere & à pluſieurs angles en Eſpagne; quarrée en quelques lieux des Indes; preſque ſphérique dans d'autres, ou de la forme d'une petite navette en pluſieurs.

Le *nom* lui vient, tantôt de ce que repréſente l'empreinte, comme les moutons & les angelots; tantôt du nom du prince, comme les Louis, les Philippes, les Henris, quelquefois de leur valeur, comme les quarts d'écus & les pieces de douze ſous; & d'autres fois du lieu où les eſpeces ſont frappées, comme autrefois les pariſis & les tournois.

Le *grenetis* eſt un petit cordon fait en forme de grain, qui regne tout-au-tour de la piece, & qui enferme les légendes des deux côtés. Outre l'ornement que les pieces en reçoivent, il rend plus difficile l'altération des *monnoies*, qui ſe fait par la rognure. On a depuis ajouté les légendes, ou les cordonnets ſur la tranche, qui acheve de rendre cette ſorte d'altération impoſſible.

La *légende* eſt l'*inſcription* qui eſt gravée d'un côté autour de l'effigie, & de l'autre autour de l'écuſſon, ou qui quelquefois remplit tout un des côtés d'une piece de *monnoie*. On vient de dire qu'il y a une troiſieme légende qui ſe met ſur la tranche. La légende de l'effigie contient le nom & les qualités du prince qui y eſt repréſenté; les autres ſont ſouvent compoſées de quelque paſſage de l'écriture ſainte, ou de quelques mots, comme ceux des deviſes, ou même du prix de la piece. On ne parle que de ce qui ſe pratique préſentement en Europe.

Le *milléſime* marque l'année que chaque

piece a *été* frappée. Depuis l'ordonnance de Henri II, de 1549, elle se met dans ce royaume en chiffres arabes du côté de l'écusson : auparavant on ne connoissoit guere le tems du monnoyage que par le nom du prince, ou par celui des monétaires.

Le *différent* est une petite marque que les tailleurs particuliers & les maîtres des *monnoies* choisissent à leur fantaisie; comme un soleil, une rose, une étoile, un croissant, &c. Elle ne se peut changer que par l'ordre de la cour des *monnoies* ou des juges-gardes. Elle se change nécessairement à la mort des tailleurs & des maîtres, ou quand il y a de nouveaux juges-gardes ou essayeurs.

Le *point secret* étoit autrefois un point qui n'étoit connu que des officiers de chaque *monnoie*. Il se mettoit sous quelque lettre des légendes, pour indiquer le lieu des fabriques. Le point secret de Paris se plaçoit sur le dernier *e* de *benedictus*, & celui de Rouen, sous le *b* du même mot. Ce point n'est plus d'usage ; on se contente présentement de la lettre de l'alphabet romain que les ordonnances de nos rois ont attribuée à chaque ville de ce royaume où il se fabrique des *monnoies*.

Enfin, les *monnoies réelles* peuvent être fausses, altérées, fourrées, foibles.

La *fausse monnoie* est celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux ordonnés par le souverain ; comme seroient des louis d'or de cuivre doré, des louis d'argent d'étain couverts de quelques feuilles de fin.

La *monnoie alterée* est celle qui n'est pas faite au titre, & du poids porté par les ordonnances, ou qui ayant été fabriquée de bonne qualité, a été diminuée de son poids, en la rognant, en la limant sur la tranche ; ou en enlevant quelque partie de la superficie avec de l'eau régale si c'est de l'or, ou avec de l'eau forte si c'est de l'argent.

La *monnoie fourrée* est celle qui tient pour ainsi dire, le milieu entre la *fausse monnoie* & la *monnoie altérée*. Elle est faite d'un morceau de fer, de cuivre, ou de quelqu'autre métal que le faux-monnoyeur couvre des deux côtés de lames d'or ou d'argent, suivant l'espece qu'il veut contrefaire, & qu'il soude proprement & avec justesse autour de la tranche. Le faux-flaon se frappe comme les véritables, & peut même recevoir la légende & le cordonet de la tranche. On ne peut découvrir la fausseté de ces sortes de pieces que par le poids ou par le volume, qui est toujours plus épais, ou plus étendu que dans les bonnes especes.

La *monnoie foible* est celle où il y a beaucoup d'alliage ; & la *monnoie forte*, celle où il y en a le moins.

On appelloit autrefois *monnoie blanche*, celle d'argent, & *monnoie noire*, celle de billon. M. Boizard vous expliquera tous les autres termes qui ont rapport aux *monnoies* : consultez-le.

Quant au *monnoyage*, au *marteau* & au *moulin*, voyez-en l'*article*.

Plusieurs savans ont traité des *monnoies réelles* & *fictives*, tant de celles des anciens, que de celles des modernes, par exemple, Freherus Agricola, Spanheim, Sueldius, Selden, &c. en France, Budé, Dumoulin, Sarot, Ducange, Bouteroue, le Blanc, Boizard, Dupré-de-saint-Maur; en Angleterre, Brerewood, Bernard, Locke, Arbuthnot, & autres. (*D. J.*

MONNOIE BRACTÉATE, (*Monnoies.*) Les antiquaires désignent sous le nom de *bractéates* une espece de *monnoie* du moyen âge ; dont la fabrique offre des singularités remarquables à certains égards, malgré la légereté du poids & les défauts du travail.

Ce sont des pieces, ou plutôt de simples feuilles de métal, chargées d'une empreinte grossiere ; la plupart sont d'argent, presque toutes frappées en creux, & par conséquent sur un seul côté : plusieurs ne paroissent l'avoir été que sur des coins de bois. L'origine n'en remonte point au-delà des siecles barbares : communes en Suede, en Danemark & dans les diverses provinces de l'Allemagne où l'usage s'en est perpétué long-tems, elles sont très-peu connues dans les autres pays de l'Europe.

Par-tout où ces *monnoies* eurent cours, on doit les y regarder comme une production de l'art ou naissant ou dégénéré : ce sont des ébauches qui suffiroient seules à caractériser le mauvais goût & l'ignorance

les temens écoulés entre la chûte & la renaiſſance des lettres. Mais il n'eſt point d'objet indifférent pour la vanité des hommes. L'origine des *monnoies bractéates* ſe trouve revendiquée par tous les peuples qui s'en ſont ſervis, ſans doute comme le monument d'une antiquité reſpectable, dont ils croient tirer quelqu'avantage ſur leurs rivaux & leurs voiſins. Cette diverſité de ſentimens a fait de l'époque de ces *monnoies* un problème dont la ſolution demande un examen épineux.

En 1751, le haſard fit naître à M. Schoepflin l'idée d'approfondir la queſtion, & de communiquer à l'académie de Paris ſes recherches & ſes vues ſur cette matiere, dont nous allons faire uſage.

On découvrit en 1736 un dépôt de *monnoies bractéates* dans le monaſtere de Guengenbach, abbaye du diocèſe de Strasbourg, au-delà du Rhin, par rapport à nous, & l'une des plus anciennes de l'ordre de ſaint Benoît. On y trouva deux petites urnes griſes de terre cuite, poſées l'une auprès de l'autre, dans un mur qui paroît avoir fait partie d'un tombeau. De ces vaſes, l'un ne contenoit que des charbons, l'autre renfermoit pluſieurs *monnoies bractéates* : chaque vaſe avoit pour couvercle un morceau de brique.

Ces ſortes de *monnoies* ſont aſſez rares : elles avoient trop peu de ſolidité pour être durables. Toutes celles qui n'ont pas été renfermées dans des vaſes ſe ſont détruites parce qu'elles n'étoient point en état de ſe préſerver par elles-mêmes d'un déchet prompt dans la matiere, & d'une altération plus prompte encore dans la forme. Quoique plus communément répandues en Allemagne qu'ailleurs, ce n'eſt pourtant point en Allemagne que l'uſage s'en eſt d'abord établi.

Ce ſeroit même par une interprétation forcée de quelques termes obſcurs, qu'on leur aſſigneroit, avec Tilemann-Friſe, une origine antérieure à l'ere chrétienne. D'autres écrivains la placent cette origine au vij. ſiecle depuis Jeſus-Chriſt ; leur opinion eſt plus vraiſemblable, mais ſans être mieux fondée. Les lois des Saliens, des Ripuaires, des Viſigoths, des Bavarois, & des Lombards, lois dépoſitaires de leurs uſages fourniſſent par leur ſilence une preuve ſans réplique que ces peuples n'ont point connu les *bractéates* ; dont la forme n'a nul rapport avec celle des ſols & des deniers mentionnés dans ces lois, ainſi que dans les capitulaires. Elle n'en a pas davantage avec la forme de ces pieces, dont Juſtinien parle dans *ſa novelle* 105, ſous le nom de *caueii*, auquel les auteurs de la baſſe latinité paroiſſent attacher la même idée qu'au mot *ſcyphati*. Cette *monnoie* grecque n'étoit pas toujours mince ; & lors même qu'elle l'étoit le plus, elle ne le fut jamais autant que les *bractéates*.

Le ſentiment le plus commun attribue l'origine de ces dernieres aux Allemands, & la fixe au tems des empereurs Othons, ce qui donneroit le x. ſiecle pour époque aux *bractéates*. Pluſieurs inductions tirées de faits inconteſtables ; ſemblent d'abord favoriſer ce ſyſtême, adopté par Oléarius, par Ludwig, par Doederlin, & pluſieurs autres ſavans. Ce fut ſous l'empire des Othons que les mines d'argent ſe découvrirent en Allemagne. Du tems de Tacite la Germanie intérieure ne connoiſſoit point l'argent ; ſi l'uſage en a pénétré depuis dans cette contrée, c'eſt par les François conquérans des Gaules qu'il y fut introduit. Mais les *monnoies* d'argent que ceux-ci répandirent de leurs nouvelles habitations dans leurs anciennes demeures, n'étoient point des *bractéates*; elles étoient de l'eſpece qui ſous les rois Carlovingiens s'appelloit monnoie palatine, *moneta palatina*, parce que ces princes la faiſoient fabriquer dans leur palais même. Leurs monétaires les ſuivoient par-tout ; ils alloient avec la cour d'une réſidence à l'autre ; tantôt en-deçà, tantôt en delà du Rhin, & par-tout ils frappoient au coin du monarque des pieces dont le poids & la ſolidité ſuffiſent pour nous empêcher de les confondre avec les *bractéates*, plus minces ſans comparaiſon. Ce n'eſt donc qu'après l'extinction de la race Carlovingienne que l'Allemagne a fait uſage de cette *monnoie* légere ; c'eſt donc aux regnes des Othons qu'il faut en placer l'origine : ainſi raiſonnent Oléarius & ſes partiſans.

Cette conséquence feroit bonne, si les *bractéates* avoient en effet pris naissance en Allemagne; mais si elles sont venues d'ailleurs, elles peuvent avoir été plus anciennes que le x. siecle, & c'est ce que pense M. Schoepflin, qui ne donne cependant son opinion que pour une conjecture, mais qui fonde cette conjecture sur des monumens.

Les cabinets de Suede & de Danemarck lui ont présenté des *bractéates* d'un tems plus reculé que celles d'Allemagne; il en conclud que l'usage en a commencé dans le Danemarck & dans la Suede. Selon lui, c'est la Suede qui la premiere a fabriqué ces sortes de *monnoies*. Elias-Brenner, fameux antiquaire suédois a produit une *bractéate* du roi Biorno I. contemporain de Charlemagne, avec le nom de ce prince pour légende. Brenner rapporte que de son tems on découvrit à Stockholm des deniers de Charlemagne, avec lesquels ces *monnoies* de Biorno paroissent avoir quelque trait de ressemblance. M. Schoepflin en conclud que ces derniers ont servi de modele aux *bractéates* suédoises pour l'empreinte, non pour l'épaisseur, car la rareté de l'argent dans tout le Nord y fit réduire les sols à une feuille très-mince.

De la Suede, l'usage des *bractéates* se transmit en Danemarck, & par la suite aux provinces de l'empire Germanique.

Nous avons déja remarqué qne les *bractéates* sont plus communes en Allemagne qu'ailleurs : la raison en est simple; c'est une suite de la constitution même de l'état Germanique, composé d'un nombre infini de souverains, & de plusieurs cités libres qui sous différens titres ont joui du droit de battre *monnoie*, prodigué par les successeurs de Charlemagne, avec tant d'autres droits régaliens.

C'est au x. siecle que l'usage des *bractéates* est devenu commun dans la Germanie, du moins l'époque de celles qu'on a découvertes ne remonte point au-delà; ni le cabinet du duc de Saxe-Gotha, ni celui de l'abbaye de Gottian en basse Autriche, les deux plus riches dans ce genre que connoisse M. Schoepflin, n'offrent point de *bractéates* plus anciennes.

Les mines d'argent découvertes alors en basse Saxe, n'empêcherent point cette *monnoie* foible de s'introduire dans le pays & de s'y perpétuer. D'autres provinces d'Allemagne ont aussi leurs mines d'argent, trouvées peu après celles de la basse Saxe : l'Alsace a les siennes; cependant ces provinces & l'Alsace ont fabriqué long-temps des *bractéates*. Strasbourg a continué jusqu'au xvj. siecle, & la ville de Bâle persévere encore aujourd'hui dans cet usage, qui atteste peut-être moins l'indigence des siecles barbares, que la méfiance des anciens Allemands, en garde alors, comme au tems de Tacite, contre les *monnoies* fourrées.

Tilemann Frise & Doëderlin prétendent que les premieres *bractéates* sont les plus fines, & qu'insensiblement le titre s'en est altéré de plus en plus. Cela se peut; cependant les *bractéates* trouvées par M. Schoepflin, sont presque toutes de différens titres, quoique toutes paroissent du même âge. Ce sont les Italiens qui porterent en Allemagne l'art des alliages; par la suite le cuivre a tellement prévalu dans quelques pieces de cette *monnoie*, que les antiquaires ont cru trouver des *bractéates* de bronze. M. Schoepflin en a vu quelques-unes en or, mais elles ne sont pas fort anciennes; il en connoît aussi quelques-unes de bi-latérales, mais elles sont si rares, que cette exception n'empêche pas qu'on ne doive, généralement parlant, définir les *bractéates* des *monnoies* à feuilles d'argent frappées en creux sur un seul côté.

La forme en est communément ronde, mais souvent cette feuille de métal est coupée avec tant de négligence, qu'on la prendroit pour un quarré très-irrégulier. La grandeur a beaucoup varié; on en distingue jusqu'à douze modules différens, dont le plus grand excede la circonférence des contorniates des empereurs, & le plus petit est égal au petit bronze du bas empire. Ni ces divers modules, ni ces divers allois ne sont spécialement affectés à certains états de l'empire plutôt qu'à d'autres. Les empereurs, les princes ecclésiastiques & séculiers, les villes impériales en ont frappé de grandes & de petites indifféremment

remment. Les premieres n'ayant point une épaisseur proportionnée à leur diametre, étoient encore moins propres que les secondes au commerce ; aussi pourroit-on croire que c'étoit des médailles plutôt que des *monnoies*. A dire vrai, ni les unes ni les autres ne pouvoient long-tems se conserver, ni par conséquent être d'un grand usage. Mais nous savons qu'alors les sommes un peu considérables se payoient en argent non monnoyé, par marcs & par livres.

De ce que tous les souverains d'Allemagne, empereurs, rois, ducs, évêques, abbés, margraves, landgraves, comtes, villes libres ont à l'envi fait frapper des *bractéates*, il en résulte, sans que nous ayons besoin d'insister sur cette conséquence, que les types en sont extrêmement variés. On y trouve des figures d'hommes, d'animaux, des symboles des armoiries des édifices, des marques de dignité de toute espece ; mais les plus communes, selon M. Schoepflin, sont les *bractéates* ecclésiastiques. *Voyez l'histoire de l'académie des Inscriptions, tome XXXIII. in 4°.* (*D. J.*)

MONNOIES DE COMPTE DES MODERNES, (*Commerce.*) Parcourons rapidement les *monnoies de compte* de l'Europe & de l'Asie : l'Amérique n'en a point de particulieres, car les nations européennes qui y ont des établissemens, y ont porté les leurs, & ne se servent que de la maniere de compter usitée dans les états des princes d'où sont sorties leurs colonies.

A l'égard de l'Afrique, les villes de Barbarie & celles de l'Egypte où les Européens font commerce, ne comptent guere autrement que dans le levant & dans les états du grand-seigneur ; pour le reste de cette grande étendue de côtes où se fait la traite des negres & le négoce du morfil, de la poudre d'or, de la cire, des cuirs, & de quelques autres marchandises, leurs misérables habitans ne connoissent point ce que c'est que *monnoie de compte*, ou s'ils en ont présentement, ce sont celles que les étrangers qui se sont établis parmi eux y ont portées. Nous dirons néanmoins un mot à la fin de cet article, de la macoute & de la piece, manieres de compter de quelques-uns de ces barbares, qui peuvent en quelque sorte passer pour *monnoie de compte*.

En France, l'ancienne *monnoie de compte* étoit le parisis, le tournois, & l'écu d'or au soleil ; aujourd'hui on n'y compte plus qu'en livres, sols & deniers tournois : la livre vaut 20 sols, & le sol 12 deniers.

En Angleterre, la *monnoie de compte* est la livre, le schelling, & le sol sterling, *the pound, shilling, and penny sterling* : la livre sterling contient 20 schellings, & le schelling 12 sols.

En Espagne, les *monnoies de compte* sont le peso, le ducat d'argent & de vellon, la réale de vellon, le cornados & le maravédi d'argent & de vellon. Le peso est au ducat comme 12 est à 10 ; le ducat d'argent contient 11 réales d'argent, & le ducat de vellon contient 11 réales de vellon, ce qui fait une différence de près d'une moitié. La réale d'argent court dans le commerce pour 7 schellings sterling, & celle de vellon court seulement pour 3 schellings 8 deniers sterlings ; 34 maravedis font la réale de vellon, & 63 celle d'argent. Le maravedi se divise en 4 cornados.

En Hollande, en Zélande, dans le Brabant & à Cologne, on se sert pour compter de la livre, sols & deniers de gros. La livre de gros contient 20 sols, & le sol 12 deniers ; la livre de gros répond à 10 schellings $\frac{3}{16}$ sterlings. L'on compte aussi dans ces mêmes pays par florins ou guilders, patards & pennins. Le florin vaut 20 patards, & le patard 12 pennins.

En Suisse, & dans plusieurs des principales villes d'Allemagne, entr'autres à Francfort, on se sert pour *monnoie de compte* de florins, mais qui sont sur un autre pié qu'en Hollande, de creutzers & de pennins. Le florin est égal à trois schellings sterlings ; il se divise en 60 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes d'Allemagne, comme à Nuremberg, on compte par richedallers, par florins & par creutzers ; la richedaller vaut 4 schellings 8 deniers sterlings : elle se divise en 100 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes, comme à Hambourg, Berlin, *&c.* on compte par richedallers, marcs, lubs, sols lubs & deniers lubs. La riche-

daller vaut 4 ſchellings 6 deniers ſterlings ; elle ſe diviſe en 3 marcs, le marc en 3 ſols lubs, & le ſol en 12 deniers lubs. On compte à Hambourg en livres, ſols & deniers de gros. Je n'entrerai point dans le détail des autres *monnoies de compte* de ces pays-là.

En Italie, les *monnoies de compte* ſont preſqu'auſſi différentes qu'il y a de ville de commerce. A Rome on compte par écu, livre, ſols & deniers d'or, *di ſtampa*. A Veniſe on compte par ducats & gros de banque, ou, comme ils diſent, *di banco*. Le ducat ſe diviſe en 24 gros, & chaque gros vaut 2 ſols ½ ſterlings. On compte encore à Veniſe par ducats courans, livres, ſols & deniers ; le ducat courant, autrement nommé *ſequin*, vaut 9 shellings 2 deniers ſterlings. Livourne & Gênes ont leurs piaſtres, outre leurs livres ſols & deniers : leur piaſtre eſt équivalente à 4 shellings 6 deniers ſterlings. A Naples on compte par ducats, grains & tarins : le tarin eſt égal à 1 shelling ſterling & ſe diviſe en 20 grains.

A Meſſine, à Palerme, & dans toute la Sicile ; on compte par livres, onces, tarins, grains & piccolis, qu'on raſſemble par 6, 20 & 30. L'once contient 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 piccolis. A Malte, on compte par livres, onces, carlins, & grains : l'once renferme 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains : le carlin eſt égal à 6 d. ¼ ſterl.

Dans toute la Pologne, à Dantzic, auſſi bien qu'à Berlin, & dans la plupart des états du roi de Pruſſe, les *monnoies de compte* ſont les richedallers, les roups, & les grochs. La richedaller eſt égale à 4 ſch. 6 d. ſterl. & ſe diviſe en 32 roubs, & en 90 grochs dans la Pologne, ou en 24 grochs dans les états de Pruſſe.

Les *monnoies de compte* en Suede, ſont par dalles d'argent ou de cuivre. Les dalles d'argent valent 32 ſols lups, ou 3 ſchel. ſterl. Les Danois comptent par rixdallers, & par ſols ; leur rixdaller ſe diviſe en 38 ſols.

Les Moſcovites ont leurs roubles, leurs altins & leurs grifs, le rouble eſt égal à 100 copecs, ou à 2 richedallers, ou à 9 ſch. ſterl. il ſe diviſe en 10 grifs, 3 altins ⅓ ſont le grif ou copec ; le copec vaut 13 ſols ¾ ſterl.

L'empire du Turc, ſoit en Europe, ſoit en Aſie, ſoit en Afrique, a pour maniere de compte, ce qu'on appelle des *bourſes* ; les unes d'argent qui ſont les plus communes, les autres d'or, dont on ne ſe ſert que dans le ſerrail, & des demi-bourſes qu'on nomme *rizès* : la bourſe d'argent eſt égale à 112 liv. 10 ſch. ſterl. la demie vaut à proportion : la bourſe d'or contient 15 mille ſéquins, & vaut 6750 liv. ſterl ; mais de telles bourſes ne ſont d'uſage que pour des préſens extraordinaires, de ſorte que le mot *bourſe*, ſignifie *bourſe d'argent*. On les appelle ainſi, parce que tout l'argent du tréſor du ſerrail ſe met dans des ſacs ou bourſes de cuir. Les marchands dans les états du grand ſeigneur, comptent par dallers d'Hollande, qu'ils nomment autrement *aſtani* ou *abouquers*, par meideius & par aſpres. Le thaler ou piaſtre vaut 35 meideius ; le meideiu vaut 3 aſpres, & l'aſpre eſt égal à un demi ſol ſterl.

En Perſe, la *monnoie de compte* eſt le man, qu'on nomme plus communément *toman* ou *tumein*, & le dinar-biſti ; le toman eſt compoſé de 50 abaſſis, ou de cent mamodis, de 200 chapes, ou de 10 mille dinars-biſti ; de ſorte qu'en mettant le dinar-biſti ſur le pié d'un denier, le toman revient à 3 liv. 12 ſch. 6 den. ſterl. On compte auſſi en Perſe, par larins, particuliérement à Ormus, & ſur les côtes du golfe Perſique : le larin eſt équivalent à 11 ſols ſterl., & c'eſt ſur ce pié qu'il eſt d'uſage parmi les Arabes, & dans une grande partie du continent des Indes orientales.

Dans la Chine, le pic, le picol & le tach, qui ſont des poids, ſervent en même tems de *monnoie de compte*, ce qui s'étend juſque dans le Tunquin. Le pic ſe diviſe en 100 catis, quelques-uns diſent 125 : le catis ſe partage en 16 tachs, chaque tach eſt égal à une once deux drachmes : le picol contient 66 catis ¾ ; le tach équivaut à 6 ſch. 8 d. ſterl.

Le Japon a pour *monnoie de compte*, ſes ſchuites, ſes cockiens, ſes oubans & ſes taels ; 200 ſchuites ſont égales à 500 florins d'Hollande ; le cockien vaut 10 florins

des Pays-Bas ; 1000 oubans font 45 mille taels.

A Surate, à Agra, & dans le reste des états du grand mogol, on compte par lacres ou lacs, ou par lechs ; un lac de roupies fait 100 milles roupies.

Au Malabar & à Goa, on se sert pour *monnoies de compte*, de tangas, de vintins, & de pardaos-xerafins : le tanga est de deux especes, savoir de bon ou de mauvais aloi ; quatre tangas de bon aloi valent un paradaos-xerafin, au lieu qu'il en faut 5 de mauvais aloi ; 15 barucos font un vintin, le baruco est $\frac{1}{13}$ de sols sterl.

L'île de Java a ses santas, ses sapacou, ses caxas, ses fardos & ses catis. Le santa vaut 200 caxas, qui sont de petites pieces du pays enfilées dans un cordon ; la valeur de chaque caxas répond à $\frac{1}{16}$ de sols sterl. ; 5 santas font le sapacou. Le fardos vaut 2 sch. 8 d. sterl.) le cati contient 20 taels, le tael vaut 6 sch. 8 d. sterl.

Il y a plusieurs autres îles, villes & états des Indes orientales, dont nous ne rapportons point ici les *monnoies de compte*, soit parce qu'elles se réduisent à quelques-uns de celles dont nous avons parlé, soit parce que les auteurs ne s'accordent point dans le récit qu'ils en font.

Il nous reste pour remplir notre promesse, à dire un mot des *monnoies de compte* d'Afrique. Du cap Verd au cap de Bonne-Espérance, tous les échanges & les évaluations des marchandises se font par macoutes & par pieces. A Loango de Boirée & quelqu'autres lieux de la côte d'Angola, les estimations se font par macoutes. A Masimbo & Cabindo qui sont aussi sur la même côte, les negres comptent par pieces. Chez les premiers, la macoute est équivalente à 10, & dix macoutes font 100 ; chez les autres la piece vaut 1, mais elle s'augmente par addition, jusqu'à tel nombre qu'il convient pour la traite des marchandises d'Afrique, & leur échange contre celles d'Europe. Supposez donc qu'ils aient fixé leur esclave à 3500, ce qui revient à 305 macoutes ; pour faire ce nombre de macoutes en marchandises d'Europe, chaque espece de ces marchandises a son prix aussi en macoutes.

Par exemple, deux couteaux flamans se comptent une macoute ; un bassin de cuivre de deux livres pesant, vaut trois macoutes ; un fusil s'estime 30 macoutes, une piece de salampouris bleu 120 macoutes, ainsi du reste ; ensuite de quoi, les negres prennent sur cette évaluation autant de ces marchandises qu'il en faut pour 305 macoutes, à quoi ils ont mis leur esclave, il en est de même de la piece : les naturels du pays évaluent leur esclave à 10 pieces ; ainsi les Européens mettent, par exemple, un fusil pour valoir 1 piece, une piece de salampouris bleu pour 4 pieces, *&c.*

Enfin, on sait que les coquillages qu'on appelle *bouges* en Afrique, *cauris* aux Indes, servent de menue *monnoie*. Le cacao pareillement sert de menue *monnoie* en Amérique ; le mays & les amandes de lar, en servent en plusieurs endroits des Indes orientales. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIES, COURS DES, sont des cours souveraines qui connoissent en dernier ressort & souverainement, de tout ce qui concerne les *monnoies* & leur fabrication, comme aussi de l'emploi des matieres d'or & d'argent, & de tout ce qui y a rapport tant au civil qu'au criminel, soit en premiere instance, soit par appel des premiers juges de leur ressort.

Originairement, la *cour des monnoies* de Paris étoit seule, & avoit tout le royaume pour ressort jusqu'en 1704. que fut créée la *cour des monnoies* de Lyon.

Cour des monnoies de Paris. La fabrication des monnoies, ainsi que l'emploi des matieres d'or & d'argent, sont de telle importance, que les souverains ont eu dans tous les tems des officiers particuliers pour veiller sur les opérations qui y avoient rapport, & sur ceux qui étoient préposés pour y travailler.

Chez les Romains, il y avoit trois officiers appellés *triumviri mensarii seu monetarii*, qui présidoient à la fabrication des *monnoies* ; ces officiers faisoient partie des centumvirs, & étoient tirés du corps des chevaliers.

Il paroît que cette qualité leur fut conservée jusqu'au regne de Constantin, qui après avoir supprimé les triumvirs monétaires, créa un intendant des finances, ayant aussi l'intendance des *monnoies* auquel

on donna le nom de *comes facrarum largitionum.*

Cet officier avoit l'infpection fur tous ceux qui étoient prépofés pour la fabrication des *monnoies*, il étoit auffi le dépofitaire des poids qui fervoient à pefer l'or & l'argent, & c'étoit par fon ordre qu'on envoyoit dans les provinces des poids étalonnés fur l'original, comme il fe pratique actuellement à la *cour des monnoies*, feule dépofitaire du poids original de France.

Telle étoit la forme du gouvernement des Romains, par rapport aux *monnoies ;* lorfque Pharamond, premier roi de France, s'empara de Trèves qui leur appartenoit ; il fuivit, ainfi que fes fucceffeurs, la police des Romains pour les *monnoies.*

Vers la fin de la premiere race, il y avoit des *monnoies* dans les principales villes du royaume, qui étoient fous la direction des ducs & comtes de ces villes, mais toujours fous l'infpection du *comes facrarum largitionum*, ou des généraux des *monnoies*, que le bien du fervice obligea de fubftituer à l'intendant général.

Ces généraux des *monnoies* furent d'abord appellés *monetarii*, on les appelloit en 1211, & dans les années fuivantes, *magiftri monetæ*, & en françois, *maitres des monnoies* ; ces maîtres étoient d'abord tous à la fuite de la cour parce qu'on ne fabriquoit les *monnoies* que dans le palais des rois ; ils étoient commenfaux de leur hôtel, & c'eft de-là que les officiers de la *cour des monnoies* tirent leur droit de *committimus.*

Depuis que Charles-le-Chauve eut établi huit hôtels des *monnoies*, il y eut autant de maîtres particuliers des *monnoies* au-deffus defquels étoient les autres maîtres, qu'on appella pour les diftinguer, *maîtres généraux des monnoies* par-tout le royaume de France, ou *généraux maîtres* ou *généraux des monnoies.*

En 1359, le roi les qualifioit de fes *confeillers*, ils font même qualifiés de *préfidens* dans des lettres de Charles le Bel de 1322, & dans des comptes de 1473 & 1474, ils font qualifiés de *fires.*

Le nombre des généraux des monnoies a beaucoup varié : ils étoient d'abord au nombre de trois, & c'eft dans ce tems, qu'ils furent unis & incorporés avec les maîtres des comptes qui n'étoient pareillement qu'au nombre de trois, & avec les tréforiers des finances qui étoient auffi en pareil nombre, & placés dans le palais à Paris, au lieu où eft encore préfentement la chambre des comptes.

Ces trois jurifdictions différentes qui compofoient anciennement la chambre des comptes, connoiffoient conjointement & féparément, fuivant l'exigence des cas du maniement & diftribution des finances, de celui du domaine qu'on appelloit *tréfor des monnoies*, d'où a été tirée la chambre des *monnoies ;* cela fe juftifie par diverfes commiffions, dont l'adreffe leur étoit faite en commun par nos rois.

Les généraux des *monnoies* avoient dans l'enceinte de la chambre des comptes leur chambre particuliere, dans laquelle ils s'affembloient pour tout ce qui concernoit le fait de leur jurifdiction, & même pour y faire faire les effais & épreuves des deniers des boîtes qui leur étoient apportées, par les maîtres & gardes de toutes les *monnoies* du royaume.

Conftant qui écrivoit en 1653, dit qu'il n'y avoit pas long-tems que l'on voyoit encore dans cette chambre des veftiges de fourneaux, où les généraux faifoient faire les effais des deniers des boîtes & deniers courans.

Il y a même actuellement dans l'intérieur de la *cour des monnoies*, un endroit deftiné à faire lefdits effais.

En 1296, il y avoit quatre généraux, dont un étoit maître de la *monnoie* d'or, on n'en trouve plus que trois en 1315, ils étoient quatre en 1346 ; l'année fuivante ils furent réduits de même à quatre par Charles V. alors régent du royaume ; il établit en 1358 un gouverneur & fouverain maître des *monnoies* du royaume, mais fon adminiftration dont on ne fut pas content ne dura qu'un an ; il y en eut cependant encore un femblable en 1364.

Pour ce qui eft des généraux, ce même prince en mit un cinquieme en 1359 ; & dans la même année il en fixa le nombre à huit, dont fix étoient pour la langue d'Oil en pays coutumier, & réfidoient

à Paris, les deux autres étoient pour rendre la justice en qualité de commissaire dans les provinces de la langue d'Oc ou pays de droit écrit.

Les trois corps d'Officiers qui se réunissoient à la chambre des comptes, ayant été augmentés, cela donna lieu à leur séparation, ce qui arriva vers 1358, alors la chambre des *monnoies* fut placée au-dessus du bureau de la chambre des comptes, aussi-bien que leur greffe & parquet, & ce tribunal tint en cet endroit ses séances jusqu'en 1686, que la *cour des monnoies* fut transférée au pavillon neuf du palais du côté de la place Dauphine, où elle commença à tenir ses séances au mois d'Octobre de ladite année; & depuis ce temps, elle les a toujours tenues dans le même lieu.

Pour revenir aux généraux, l'augmentation qui avoit eu lieu fut confirmée par le roi Jean en 1361, & ils demeurerent dans le même nombre de huit, jusqu'à ce que Charles V. en 1378 les réduisit à six. Charles VI. en 1381 n'en nomma que cinq en titre, & un sixieme pour suppléer en l'absence d'un des cinq qui étoit échevin. Ils furent cependant encore depuis au nombre de six, & même en 1388 Charles VI. ordonna qu'il y en auroit huit; savoir, six pour la langue d'Oil, & deux pour la langue d'Oc, il réduisit en 1400 ceux de la langue d'Oil à quatre, & confirma ce même nombre en 1413.

Lorsque les Anglois furent maîtres de Paris sous Charles VI. les généraux des *monnoies* transférerent leur chambre à Bourges, où elle demeura depuis le 27 Avril 1418, jusqu'en 1437 qu'elle fut rétablie à Paris après l'expulsion des Anglois; il y eut néanmoins pendant ce temps une chambre des *monnoies*, tenue à Paris par deux généraux & un commissaire extraordinaire qui étoient du parti des Anglois.

Tous ces officiers étant réunis, lorsque la chambre fut rétablie à Paris, Charles VII. trouva qu'ils étoient en trop grand nombre; c'est pourquoi en 1443 il les réduisit à sept, ce qui demeura sur ce pied jusqu'en 1455 qu'il les réduisit à quatre.

Louis XI. les maintint de même; mais Charles VIII. en 1463 en fixa le nombre à six, & en 1494 il en ajouta deux.

Ce nombre de huit ne paroissant pas suffisant à François premier, il créa en 1522 un président & deux conseillers de robe-longue, ce qui faisoit en tout onze personnes, un président & dix conseillers.

Les premiers généraux des *monnoies* jugeoient & connoissoient de la bonté des *monnoies* de nos rois, & même de celles des seigneurs auxquels nos rois avoient accordé la permission de faire battre *monnoie*; c'étoit les généraux qui régloient le poids, l'aloi, & le prix des *monnoies* de ces seigneurs, & qui pour cet effet en faisoient la visite.

Du temps de Philippe-le-Bel les seigneurs hauts-justiciers connoissoient, dans leurs terres, des abus que l'on faisoit des *monnoies*, soit en en fabriquant de fausses, ou en rognant les bonnes, ils pouvoient faire punir le coupable, Philippe-le-Bel accorda même aux seigneurs hauts-justiciers la confiscation des *monnoies* décriées que leurs officiers auroient saisies, il ne leur en accorda ensuite que la moitié.

Mais le roi connoissoit seul par ses officiers des contestations pour le droit de battre *monnoie*, ils avoient aussi seuls la connoissance & la punition des coupables pour *monnoies* contrefaites à son coin, & les officiers que les seigneurs nommoient pour leurs *monnoies* devoient être agréés par le roi, & reçus par les généraux.

Philippe-le-Bel, Louis Hutin, Philippe-le-Long, Charles IV. Philippe de Valois, Charles VII. & en dernier lieu François premier, ayant ôté aux seigneurs le droit de battre *monnoie*, les généraux des *monnoies*, & autres officiers royaux qui leur étoient subordonnés, furent depuis ce temps les seuls qui eurent connoissance du fait des *monnoies*.

Charles V. étant régent du royaume, renouvella les défenses qui avoient été faites à tous juges de connoître des *monnoies*, excepté les généraux & leurs députés.

Ces députés étoient quelques-uns d'entr'eux qu'ils envoyoient dans les provinces

pour empêcher les abus qui se commettoient dans les *monnoies* éloignées de Paris ; ils alloient deux de compagnie, & avoient outre leurs gages des taxations particulieres pour les frais de leurs voyages & chevauchées. Leur équipage étoit reglé à trois chevaux & trois valets ; ils devoient visiter deux fois l'an chaque *monnoie*.

La jurisdiction des généraux des *monnoies* s'étendoit, comme fait encore celle de la cour des *monnoies*, privativement à tous autres juges, sur le fait des *monnoies* & fabrication d'icelles, baux à fermes des *monnoies*, & réceptions de cautions, sur les maîtres officiers, ouvriers monnoyeurs, soit pour le poids, aloi, & remede d'icelles, pour le cours & prix des *monnoies*, tant de France qu'étrangeres, comme aussi pour régler le prix du marc d'or & d'argent, faire observer les édits & réglements sur le fait des *monnoies* par les maîtres & officiers d'icelles, changeurs, orfévres, jouailliers, affineurs, orbateurs, tireurs & écacheurs d'or & d'argent, lapidaires, merciers, fondeurs, alchimistes, officiers des mines, graveurs, doreurs, horlogers, fourbisseurs, & généralement sur toutes sortes de personnes travaillant ou trafiquant en matieres ou ouvrages d'or & d'argent dans toute l'étendue du royaume.

Les généraux avoient aussi par prévention à tous juges ordinaires la jurisdiction sur les faux monnoyeurs, rogneurs des monnoies, & altérateurs d'icelles.

Pour sceller leurs lettres & jugements ils se servoient chacun de leur sceau particulier, dont l'apposition à queue pendante rendoit leurs expéditions exécutoires par tout le royaume ; on croit même qu'ils ont usé de ces sceaux jusqu'aux temps où ils ont été érigés en cour souveraine.

Ils commettoient aussi aux offices particuliers des *monnoies*, qui se trouvoient vacants, ceux qu'ils en jugeoient capables jusqu'à ce qu'ils y eussent été pourvus par nos rois.

Les généraux des *monnoies* jugeoient souverainement, même avant l'érection de leur cour en cour souveraine, excepté en matiere criminelle, où l'appel de leurs jugements étoit attribué au parlement de Paris ;] le roi leur donnoit pourtant quelquefois le droit de juger sans appel, même dans ce cas, ainsi qu'il paroît par différentes lettres-patentes.

La chambre des *monnoies* étoit en telle considération, que les généraux étoient appellés au conseil du roi lorsqu'il s'agissoit de faire quelques réglements sur les *monnoies*.

Nos rois venoient même quelquefois prendre séance dans cette chambre, comme on voit par des lettres du roi Jean du 3 Septembre 1364, lesquelles sont données en la chambre des *monnoies* le roi y séant ; & lorsque Philippe de Valois partant pour son voyage de Flandres, laissa à la chambre des comptes le pouvoir d'augmenter & diminuer le prix des *monnoies*, ce furent en particulier les généraux des *monnoies* qui donnerent aux officiers des *monnoies* les mandements & ordres nécessaires en l'absence du roi.

Louis XII. en confirmant leur jurisdiction à son avénement à la couronne, les qualifia de *cour*, quoiqu'ils ne fussent point encore érigés en cour souveraine, ne l'ayant été qu'en 1551.

Plusieurs généraux des *monnoies* furent élus prévôts des marchands de la ville de Paris, tels que Jean Culdoé ou Cadoé en 1355, Pierre Deslandes en 1438, Michel de la Grange en 1466, Nicolas Potier en 1500, Germain de Marle en 1502 & 1526, & Claude Marcel en 1570.

Anciennement il n'y avoit qu'un même procureur du roi pour la chambre des comptes, les généraux des *monnoies*, & les trésoriers des finances, attendu que ces trois corps composoient ensemble un corps mixte ; mais depuis leur séparation il y eut un procureur du roi pour la chambre des *monnoies*, on ne trouve point sa création, mais il existoit dès 1392.

L'office d'avocat du roi ne fut établi que vers l'an 1436, auparavant il étoit exercé par commission.

Celui de greffier en chef existoit dès l'an 1296, sous le titre de *clerc des monnoies*, & ce ne fut qu'en 1448 qu'il prit la qualité de greffier.

Au mois de Janvier 1551 la chambre des *monnoies* fut érigée en cour & juris-

diction souveraine & supérieure comme sont les cours de parlements, pour juger par arrêt & en dernier ressort toutes matieres, tant civiles que criminelles, dont les généraux avoient ci-devant connu ou dû connoître, soit en premiere instance ou par appel des gardes, prévôts, & conservateurs des privileges des mines.

Le même édit porte qu'on ne pourra se pourvoir contre les arrêts de cette cour que par la voie de proposition d'erreur (à laquelle a succédé celle des requêtes civiles); que les gens de la cour des *monnoies* jugeront eux-mêmes s'il y a erreur dans leurs arrêts en appellant avec eux quelques-uns des gens du grand-conseil, cour de parlement ou généraux des aides jusqu'au nombre de dix ou douze.

Ils devoient, suivant cet édit, être au-moins neuf pour rendre un arrêt; & au cas que le nombre ne fût pas complet, emprunter des juges dans les trois autres cours dont on vient de parler, auxquelles il est enjoint de venir à leur invitation, sans qu'il soit besoin d'autre mandement.

Dans la suite il a été ordonné qu'ils seroient dix pour rendre un arrêt; & le nombre des présidents & conseillers de la cour des *monnoies* ayant été beaucoup augmenté; ils n'ont plus été dans le cas d'avoir recours à d'autres juges.

Le même édit de 1551 en créant un second président & trois généraux, ordonna que les présidens ne pourroient être que de robe-longue, & qu'entre les généraux il y en auroit au moins sept de robe-longue; depuis par une déclaration du 28 Juillet 1637; il fut ordonné qu'à mesure que les offices de conseillers vaqueroient, ils seroient remplis par des gradués.

Depuis ce temps il y a eu encore diverses autres créations, suppressions, & rétablissements d'offices dont le détail seroit trop long: il suffit de dire que cette cour est présentement composée d'un premier président, de huit autres présidents, de deux chevaliers d'honneur créés en 1702, trente-cinq conseillers qui sont tous officiers de robe-longue, & dont deux sont contrôleurs généraux du bureau des *monnoies* de France établi en ladite cour, où ils ont séance du jour de leur réception après le doyen, chacun dans leur semestre.

Il y a aussi des commissaires en titre pour faire les visites dans les provinces de leur département; ces commissions sont au nombre de dix, lesquelles sont remplies par les présidents & conseillers de ladite cour.

Outre les officiers ci-dessus, il y a encore deux avocats généraux, un procureur général, deux substituts, un greffier en chef, lequel est secrétaire du roi près ladite cour, deux commis du greffe, un receveur des amendes & épices, un premier huissier, & seize autres huissiers audienciers, un receveur général des boîtes des *monnoies*, lequel est trésorier payeur des gages, ancien, alternatif, & triennal des officiers de ladite cour, comme aussi trois contrôleurs dudit receveur général.

Son établissement en titre de cour souveraine fut confirmé par édit du mois de Septembre 1570, par lequel le roi ôta toutes les modifications que les cours avoient pu apporter à l'enrégistrement de l'édit de 1551.

Ses droits & privileges ont encore été confirmés & amplifiés par divers édits & déclarations, notamment par un édit du mois de Juin 1635.

La *cour des monnoies* jouit du droit de committimus, du droit de franc sallé, & autres droits attribués aux cours souveraines.

Elle a rang dans toutes les cérémonies publiques immédiatement après la cour des aides.

La robe de cérémonie des présidents est de velours noir, celle des conseillers, gens du roi, & greffier en chef est de satin noir; ils s'en servent dans toutes les cérémonies publiques, à l'exception des pompes funebres des rois, reines, princes & princesses, où en qualité de commensaux ils conservent leurs robes ordinaires avec chaperons, comme une marque du deuil qu'ils portent.

Par un édit du mois de Mars 1719, registré tant au parlement qu'à la chambre des comptes & cour des aides, le roi a accordé la noblesse aux officiers de la cour des *monnoies* au premier degré, à l'instar des autres cours.

L'édit de 1570 ordonna que les officiers de cette cour souveraine alternativement, c'est-à-dire la moitié pendant une année, l'autre moitié l'année suivante ; mais par un autre édit du mois d'Octobre 1647, cette cour a été rendue semestre, & tel est son état actuel pour les conseillers ; à l'égard des présidents, ils servent par trimestre, savoir trois mois dans un semestre & trois mois dans l'autre, excepté M. le premier président, & M. le procureur général, qui sont de service toute l'année.

La cour des *monnoies* a, suivant sa création, le droit de connoître en dernier ressort & toute souveraineté, privativement à toutes cours & juges, du travail des *monnoies*, des fautes, malversations & abus commis par les maîtres, gardes, tailleurs, essayeurs, contre-gardes, prévôts, ouvriers, monnoyeurs & ajusteurs, changeurs, affineurs, départeurs, batteurs, tireurs d'or & d'argent, cueilleurs & amasseurs d'or de paillole, orfevres, jouailliers, mineurs, tailleurs de gravures, balanciers, fourbisseurs, horlogers, couteliers, & autres faisant fait des *monnoies*, circonstances & dépendances d'icelles, ou travaillants & employants les matieres d'or & d'argent, en ce qui concerne leurs charges & métiers, rapports & visitations d'iceux.

Les ouvriers qui font des vaisseaux de terre resistants au feu à sec, propres à la fonte des métaux, sont aussi soumis à sa jurisdiction.

Les particuliers qui veulent établir des laboratoires destinés à la fusion des métaux doivent en obtenir la permission, & faire enrégistrer leurs brevets en la cour des *monnoies*.

Elle a droit de même que les juges qui lui sont subordonnés, de connoître des matieres de sa compétence, tant au civil qu'au criminel, & de condamner à toutes sortes de peines afflictives, même à mort.

Les jours d'audience sont les mercredis & samedis ; & ceux que M. le premier président veut accorder extraordinairement : les autres jours sont employés aux affaires de rapport.

Dans les audiences les juges se mettent sur les hauts siéges, lorsqu'il est question d'appel des sentences des premieres jurisdictions ; & lorsque ce sont des affaires en premiere instance, ils se mettent sur les bas siéges.

Le ressort de la cour des *monnoies* de Paris s'étend dans tout le royaume, à l'exception de quelques provinces qui en ont été démembrées pour former celui de la cour des *monnoies* de Lyon réunie aujourd'hui à celle de Paris.

Hôtels des monnoies *& jurisdictions du ressort de la cour des* monnoies *de Paris.*

Paris.	Reims.
Rouen.	Nantes.
Caen.	Troyes.
Tours.	Amiens.
Angers.	Bourges.
Poitiers.	Rennes.
La Rochelle.	Mets.
Limoges.	Strasbourg.
Bordeaux.	Besançon.
Dijon.	Lille.
Orléans.	

Il y a encore une jurisdiction subordonnée à la cour des *monnoies*, qui est celle du prévôt général des *monnoies*, dont la compagnie a été créée pour le service de ladite cour ; il en sera parlé plus au long dans l'article qui le concerne.

La cour des *monnoies* connoît par prévention & par concurrence avec les baillifs, sénéchaux, prévôts des maréchaux, & autres juges, des faux-monnoyeurs, rogneurs & altérateurs des *monnoies*, billonneurs, alchimistes, transgresseurs des ordonnances sur le fait des *monnoies* de France & étrangeres.

Nous observerons en passant à ce sujet, que le crime de fausse *monnoie* est un cas royal, dont la peine a toujours été très-sévere. Anciennement on faisoit bouillir les faux-monnoyeurs ; leurs exécutions se faisoient au marché aux pourceaux. Il y en eut deux qui subirent cette peine en 1347; d'autres furent aussi attachés en croix, deux autres furent bouillis, l'un en 1525, l'autre en 1550. Présentement on les condamne à être pendus ; & la place où se font les exécutions, en vertu d'arrêt de

la cour des *monnoies*, eſt la place de la croix du trahoir.

L'Egliſe employoit auſſi contre eux les armes ſpirituelles. Clement V. excommunia les faux-monnoyeurs de toute eſpece qui étoient en France, & ordonna qu'ils ne pourroient être abſous que par le pape, excepté à l'article de la mort. Charles V. envoya une copie de cette bulle à l'évêque de Langres, pour la faire afficher à la porte de toutes les égliſes de ſon diocèſe.

La cour des *monnoies* a encore, entre autres prérogatives, celle d'être dépoſitaire de l'étalon ou poids original de France, lequel eſt conſervé dans un coffre fermé à trois ſerrures & clés différentes.

Ce poids original peſe 50 marcs, & contient toutes ſes différentes parties ; c'eſt ſur ce poids qu'on étalonne tous ceux du royaume, en préſence d'un conſeiller.

En 1529 l'empereur Charles V. ayant voulu conformer le poids du marc de l'empire pour les pays-bas, au poids royal de France, envoya un de ſes généraux des *monnoies*, pour en demander permiſſion au roi ; & les lettres de créance lui ayant été expédiées à cet effet, la vérification & l'étalonnement fut fait en préſence du préſident & des généraux des *monnoies*.

Et derniérement en 1756, la même vérification & étalonnement ont été faits en préſence de ſon excellence le comte de Staremberg, conſeiller au conſeil aulique de l'empire, chambellan actuel de leurs majeſtés impériales & royales, & leur miniſtre plénipotentiaire à la cour de France, & auſſi en préſence de deux conſeillers en la cour des *monnoies*, & d'un ſubſtitut de M. le procureur général en ladite cour, ſur un poids de 64 marcs avec toutes ſes diviſions, préſenté par le ſieur Marquart, eſſayeur général des *monnoies* de ſa majeſté impériale & royale aux pays-bas, & chargé par le gouvernement deſdits pays-bas, pour leſquels ledit poids eſt deſtiné. (*A*)

Généraux provinciaux des monnoies. Les généraux provinciaux ſubſidiaires des *monnoies*, ſont des officiers établis pour veiller dans les provinces de leur département, ſous l'autorité des cours des *monnoies* auxquelles ils ſont ſubordonnés, à l'exécution des ordonnances & des réglemens ſur le fait des *monnoies*, ainſi que ſur tous les ouvriers juſticiables d'icelles, qui emploient les matieres d'or & d'argent, & fabriquent les différens ouvrages compoſés de ces matieres précieuſes.

Ils connoiſſent de toutes les tranſgreſſions aux ordonnances & réglemens, ainſi que de toutes les contraventions qui peuvent être commiſes par leſdits juſticiables, à la charge de l'appel dans les cours des *monnoies* auxquelles ils reſſortiſſent ; ils préſident aux jugemens qui ſont rendus dans les juriſdictions aux ſiéges établis dans les hôtels des *monnoies* ; & ſont tenus de faire exactement des chevauchées dans les provinces de leur département, à l'effet de découvrir les différens abus, délits & malverſations qui peuvent ſe commettre ſur le fait des *monnoies* & des matieres & ouvrages d'or & d'argent.

Ils connoiſſent des mêmes matieres, & ont la même juriſdiction en premiere inſtance, que les cours des *monnoies* dans leſquelles ils ont entrée, ſéance & voix délibérative, le jour de leur réception, & toutes les fois qu'il s'y juge quelqu'affaire venant de leur département, ou qu'ils ont quelque choſe à propoſer pour le bien du ſervice & l'intérêt public.

On les appelle *ſubſidiaires*, parce qu'ils repréſentoient en quelque façon les généraux des *monnoies*, & qu'ils repréſentent encore dans les provinces les commiſſaires des cours des *monnoies*, qui étant obligés de réſider continuellement pour vaquer à leurs fonctions, ne peuvent faire de tournées & chevauchées auſſi ſouvent qu'il ſeroit à deſirer pour la manutention des réglemens ; auſſi ont-ils droit dans les provinces de leur département, comme les commiſſaires deſdites cours, de juger en dernier reſſort les accuſés de crime de fabrication, expoſition de fauſſe *monnoie*, rognure & altération d'eſpeces, & autres crimes de juriſdiction concurrente, lorſqu'ils ont prévenu les autres juges & officiers royaux.

Ces officiers furent inſtitués originairement dans les provinces de Languedoc, Guienne, Bretagne, Normandie, Bour-

gogne; Dauphiné & Provence, pour régir & gouverner les *monnoies* particulieres des anciens comtes & ducs de ces provinces, qui ayant un coin particulier pour les *monnoies* qu'ils faisoient frapper, avoient besoin d'un officier particulier pour la police & le gouvernement de leurs *monnoies* particulieres dont le travail étoit jugé par les généraux maîtres des *monnoies* à Paris.

Ils étoient aussi dès-lors chargés du soin de faire observer les ordonnances du roi sur le fait des *monnoies*, & ils étoient dès-lors appellés *subsidiaires*, parce qu'ils étoient soumis en tout aux généraux des *monnoies* dont ils étoient justiciables, & ne connoissoient que subsidiairement à eux des matieres qui leur étoient attribuées.

Ils étoient mis & établis par l'autorité des rois, & si les seigneurs de ces provinces les nommoient & présentoient, ils étoient toujours pourvus par le roi, & reçus par les généraux de la chambre des *monnoies* en laquelle ressortissoit l'appel de leurs jugemens.

Plusieurs de ces officiers avoient été destitués en différens tems, & il n'avoit point été pourvu à leurs offices: en 1522 il n'en restoit plus que trois, dont un en Languedoc & Guienne; un en Dauphiné, & le troisieme en Bourgogne; & comme ces offices étoient devenus assez inutiles par la réunion que les rois avoient faites des *monnoies* particulieres des seigneurs, & qu'ils causoient quelquefois du trouble & empêchement aux commissaires & députés de la chambre des *monnoies*, lorsqu'ils faisoient leurs chevauchées dans les provinces, Henri II. les supprima en tout par édit du mois de mars 1549.

Ils furent rétablis au nombre de sept, par édit du roi Henri III. du mois de mai 1577, pour faire leur principale résidence ès villes & provinces dans lesquelles étoient établis les parlemens de Languedoc, Guienne, Bretagne, Normandie, Bourgogne, Dauphiné & Provence; cet édit leur attribua les mêmes pouvoirs & jurisdictions qui avoient été attribués aux généraux de la cour des *monnoies* de Paris, par l'édit de Charles IX. de l'année 1570, lorsqu'ils font leurs chevauchées dans les provinces; & ordonna que ceux qui seroient pourvus desdits offices, seroient reçus en ladite cour & y auroient entrée, séance & voix délibérative en toutes matieres de leur connoissance, & quand ils s'y trouveroient pour le fait de leurs charges.

Ces sept offices ont été supprimés par édit du mois de Juin 1696; mais le même édit porte création de 28 autres généraux provinciaux subsidiaires des *monnoies*, avec les mêmes honneurs, droits, pouvoirs & jurisdiction portés par l'édit du mois de Mai 1577, savoir:

Un pour la ville & généralité de Rouen:

Un pour les villes de Caën & Alençon:

Un pour la ville & diocèse de Rennes, & ceux de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieux, Treguier & Saint-Paul de Léon:

Un pour la ville & diocèse de Nantes & ceux de Vannes & Cornouailles:

Un pour la ville de Tours, la Touraine & l'Orléanois:

Un pour la ville d'Angers & pour les provinces d'Anjou & Maine:

Un pour la ville & généralité de Limoges:

Un pour la ville & généralité de Bourges & Nivernois:

Un pour la ville & généralité de Poitiers:

Un pour la ville de la Rochelle, le pays d'Aunis & la province de Saintonge:

Un pour la ville de Bordeaux, Périgueux, Agen, Condom & Sarlat:

Un pour la ville de Bayonne, élection d'Acqs, le pays du Soule & de Labour, & le comté de Marsan:

Un pour la ville de Pau & le ressort du parlement:

Un pour la ville & diocèse de Toulouse, & ceux de Mirepoix, Alby, Lavaur, Comminges, Montauban, Pamiers, Couserans, Lectoure, Ausch, Lombez, Cahors, Rhodès & Vabres:

Un pour la ville & diocèse de Narbonne, & ceux de Beziers, Agde, Lodeve, Saint-Pons, Carcassone, Saint-Papoul, Castres, Aleth & Limoux:

Un pour la ville & diocèse de Montpellier, & ceux de Nismes, Alais, Viviers, le Puy, Uzès & Mende:

Un pour la ville de Lyon, le Lyonnois & les pays de Forez & de Beaujolois.

Un pour la ville de Grenoble, le Dauphiné, la Savoie & le Piémont.

Un pour la ville & reſſort du parlement d'Aix:

Un pour la ville de Riom & les provinces d'Auvergne & de Bourbonnois:

Un pour la ville & reſſort du parlement & Chambre des Comptes de Dijon.

Un pour la ville & reſſort du parlement de Beſançon:

Un pour la ville & reſſort du parlement de Metz, ville & province de Luxembourg:

Un pour la ville & généralité d'Amiens, le Boulonnois & le pays conquis & reconquis:

Un pour la ville de Lille, la province d'Artois, & le pays nouvellement conquis en Flandres & Hainault, ou cédés par les derniers traités:

Un pour la ville de Rheims & les élections de Rheims, Châlons, Epernay, Rethel, Sainte-Menehould & le Barois.

Un pour la ville de Troyes, Sézanne, Langres, Chaumont, Bar-ſur-Aube & Vitry-le-François:

Et un pour les villes & provinces d'Alſace, & autres lieux de la frontiere d'Allemagne.

Le même édit ordonne qu'ils feront gradués & reçus en la cour des *monnoies* où ils ont entrée, ſéance, après le dernier conſeiller, & voix délibérative comme il eſt dit ci-deſſus.

Ils connoiſſent de même que les commiſſaires des cours des *monnoies*, par prévention & concurrence avec les baillifs, ſénéchaux, officiers des préſidiaux, juges-gardes des *monnoies*, & autres juges-royaux, du billonnage, altération des *monnoies*, fabrication & expoſition de fauſſe *monnoie*; & peuvent juger de ces matieres en dernier reſſort, en appellant le nombre de gradués ſuffiſant.

Ils connoiſſent auſſi par concurrence avec leſdits commiſſaires & juges-gardes des *monnoies*, & jugent ſeuls, ou avec leſdits juges-gardes, de toutes les matieres tant de la juriſdiction privative que cumulative, où il n'échet de prononcer que des amendes, confiſcations ou autres peines pécuniaires, à la charge d'appel eſdites cours des *monnoies*.

Ils ſont les chefs des juriſdictions des *monnoies* de leur département; ils ont droit d'y préſider; les juges-gardes ſont tenus de les appeller au jugement des affaires qu'ils ont inſtruites, & les jugemens qu'ils ont rendus, ou auxquels ils ont préſidé, ſont intitulés de leurs noms. (*A*)

Juges-gardes, voyez-ci-après *juriſdictions des monnoies*.

Juriſdictions des monnoies. Les juriſdictions des *monnoies* ſont des juſtices royales, établies dans les différentes villes du royaume, pour connoître en premiere inſtance du fait des *monnoies*, des matieres d'or & d'argent, & de tous les ouvriers employés à la fabrication deſdites *monnoies*, ou aux différens ouvrages d'or & d'argent.

Les officiers qui compoſent cette juriſdiction, ſont le général provincial ſubſidiaire dans le département duquel ſe trouve la juriſdiction; deux juges-gardes, qui en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, peuvent faire toutes les inſtructions & connoître des mêmes matieres; un contrôleur contre-garde qui remplit les fonctions des juges en leur abſence; un garde-ſcel, un avocat & un procureur du roi; un greffier, un premier huiſſier & deux autres huiſſiers.

Les procureurs des juriſdictions royales y occupent.

L'établiſſement des juges gardes eſt fort ancien; ils réuniſſent aujourd'hui toutes les fonctions & juriſdiction qu'avoient autrefois les gardes & prévôts des *monnoies*.

Les gardes & contre-gardes des *monnoies* furent établis par Charles-le-Chauve, dans chacune des villes où les *monnoies* du roi étoient établies; il y en avoit auſſi dans les *monnoies* des ſeigneurs particuliers; les uns & les autres étoient pourvus par le roi, ſur la nomination des ſeigneurs, ou des villes dans leſquelles les *monnoies* étoient établies; & lorſque ces places étoient vacantes, il y étoit commis par les généraux maîtres des *monnoies*, comme il y eſt encore aujourd'hui commis à l'exercice de ces char-

ges par les cours des *monnoies*, lorſqu'elles ſe trouvent vacantes, juſqu'à ce qu'il y ait été pourvu ou commis par le roi.

L'édit du mois de Mai 1577, avoit uni les offices de gardes & de contre-gardes à ceux de prévôts royaux des *monnoies*; mais ces mêmes offices furent rétablis par l'édit du mois de Juillet 1581, qui ſupprima les prévôts royaux, & rendit ceux-ci héréditaires.

Les juges gardes connoiſſent en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, privativement à tous autres officiers, de l'examen & réception des Changeurs, Batteurs & Tireurs d'or, ainſi que des aſpirans à la maîtriſe d'Orfévrerie, de leurs cautions, de l'élection de leurs jurés, de l'inſculpation de leurs poinçons, & de ceux des Fourbiſſeurs, Horlogers, Graveurs ſur métaux, & tous autres ouvriers qui travaillent & emploient les matieres d'or & d'argent, chez leſquels ils ont droit de viſite, de toutes les malverſations qui peuvent être par eux commiſes, même des entrepriſes de tous ceux qui ont des fourneaux, & ſe mêlent de fontes & diſtillations ſans y être autoriſés par état ou par lettres du roi enrégiſtrées dans les cours des *monnoies*, & généralement de tout ce qui concerne le titre, bonté, alliage des matieres, marques & poinçons qui doivent être ſur les ouvrages, & de l'abus deſdits poinçons, à l'effet de quoi les jurés deſdites communautés d'Orfévres & autres ouvriers travaillans en or & en argent, doivent porter devant eux leurs procès-verbaux & rapports des viſites & ſaiſies qu'ils peuvent faire, ainſi que le fermier de la marque d'or & d'argent, pour être par eux jugés ſur le titre & les marques de tous les ouvrages ſaiſis par les uns ou par les autres.

Ils connoiſſent auſſi en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui & autres juges royaux, des crimes de billonnage, altération des *monnoies*, fabrication, expoſition de fauſſe *monnoie*, & autres de juriſdiction concurrente.

Ils connoiſſent ſeuls & privativement aux généraux provinciaux, de la police intérieure des *monnoies*, & du travail de la fabrication des eſpeces dont ils font les délivrances aux maîtres ou directeurs particuliers d'icelles, ainſi que du paraphe des regiſtres que tiennent tous les officiers & ouvriers employés à ladite fabrication; & ils ſont dépoſitaires des poinçons, matrices & carrés ſur leſquels les eſpeces ſont monnoyées. (*A*)

Prevôté générale des monnoies. La prévôté générale des *monnoies* eſt une compagnie d'ordonnance créée & établie par édit du mois de Juin 1635, pour faciliter l'exécution des édits & réglemens ſur le fait des *monnoies*, prêter main-forte aux députés de la cour des *monnoies*, tant en la ville de Paris que hors d'icelle, & dans toute l'étendue du royaume, & exécuter les arrêts de ladite cour & ordonnances des ſes commiſſaires, ainſi que les commiſſions qui peuvent être adreſſées par elle aux officiers de ladite prévôté.

Cette compagnie eſt aſſimilée, & jouit des mêmes honneurs & avantages que les autres maréchauſſées du royaume.

Elle étoit originairement compoſée d'un petit nombre d'officiers créés par ledit édit de 1635; elle a été augmentée depuis en différens temps par différentes créations d'officiers &. archers, tant pour le ſervice de ladite cour que pour la juriſdiction.

Elle eſt actuellement compoſée d'un prévôt, ſix lieutenans, huit exempts un aſſeſſeur, un procureur du roi, un greffier en chef, un premier huiſſier-audiencier, & 66 archers qui ont droit d'exploiter par tout le royaume.

Les fonctions & le titre de l'aſſeſſeur & du procureur du roi, ont été unis aux charges de ſubſtituts du procureur général de ſa majeſté en ladite cour, en laquelle tous ces officiers doivent être reçus, à l'exception ſeulement des greffier, huiſſier & archers, qui ſont reçus par le prévôt, & prêtent ſerment entre ſes mains.

Cette compagnie a auſſi une juriſdiction qui lui a été attribuée par ſon édit de création, & confirmée depuis par differens arrêts du conſeil, réglés ainſi qu'il ſuit:

Le prévôt général des *monnoies* & les officiers de ladite prévôté, peuvent connoître par prévention & concurrence avec les généraux-provinciaux, juges-gardes, & autres officiers des *monnoies*, prévôts des maréchaux, & autres juges royaux, même dans la ville de Paris, des crimes de fabrication & expofition de fauffe *monnoie*, rognure & altération d'efpeces, billonnage, & autres crimes de jurifdiction concurrente, pour raifon defquels il peut informer, décréter, & faire toutes inftructions & procédures néceffaires jufqu'à jugement définitif exclufivement, fans pouvoir cependant ordonner l'élargiffement des prifonniers arrêtés en vertu de fes décrets; & à la charge d'apporter toutes lefdites procédures & inftructions en la cour des *monnoies*, à l'effet d'y être réglées à l'extraordinaire, s'il y a lieu, & être jugées définitivement lorfque le procès a été inftruit dans l'étendue de la ville, prévôté, vicomté & *monnoie* de Paris, ou aux préfidiaux les plus prochains, lorfque lefdits procès ont été inftruits hors ladite étendue.

Il connoît par concurrence avec lefdits généraux-provinciaux juges-gardes, & autres officiers des *monnoies*, & privativement à tous autres prévôts & juges, des délits, abus & malverfations qui, dans l'étendue du reffort de la cour des *monnoies* de Paris, peuvent être commis par les jufticiables d'icelle, chez lefquels ils peuvent faire vifites & perquifitions pour ce qui concerne la fonte, l'alliage des matieres d'or & d'argent, les marques qui doivent être fur leurs ouvrages, & autres contraventions aux réglemens, à l'exception cependant de ceux qui demeurent en la ville de Paris, chez lefquels ils ne peuvent fe tranfporter fans y être autorifés par ladite cour; & il peut juger lefdits abus, délits & malverfations jufqu'à fentence définitive & inclufivement, fauf l'appel en icelle.

Il ne peut néanmoins connoître dans l'intérieur des hôtels des *monnoies* des abus, délits & malverfations qui pourroient être commis par les officiers & ouvriers employés à la fabrication des efpeces, ni des vols de matieres qui feroient faits dans lefdits hôtels des *monnoies*.

Il peut auffi connoître des cas prévôtaux autres que ceux concernant les *monnoies*, fuivant l'édit de fa création, concurremment avec les autres prévôts des maréchaux; on doit cependant obferver que par arrêt du confeil du 6 Février 1685, contradictoire entre lui & le prévôt de l'Ifle de France, il ne peut en connoître dans la ville de Paris, ni dans l'étendue de l'Ifle de France.

Le prévôt général des *monnoies* a auffi le droit de correction & difcipline fur les officiers & archers de fa compagnie, fauf l'appel en la cour des *monnoies*, à laquelle il appartient de connoître de toutes les conteftations qui peuvent naître entre lui ou autres fes officiers & archers, pour raifon des fonctions de leurs offices.

Il a entrée & féance en la cour des *monnoies* après le dernier confeiller d'icelle, le jour de fa réception, ainfi qu'au rapport des procédures inftruites par lui ou par fes lieutenans, & toutes les fois qu'il y eft mandé & qu'il a quelque chofe à repréfenter pour le fervice du roi ou les fonctions de fa charge, mais fans avoir voix délibérative.

Le prévôt général des *monnoies* a encore le droit de connoître des duels, fuivant la difpofition de l'édit de 1669.

Il n'eft point obligé de faire juger fa compétence comme les autres prévôts des maréchaux, mais feulement lorfqu'elle lui eft conteftée; & c'eft à la cour des *monnoies* qu'appartient de juger ladite compétence.

Le prévôt général des *monnoies* étoit créé pour toute l'étendue du royaume, & a été feul prévôt des *monnoies* jufqu'en l'année 1704, qu'il a été créé & établi une feconde prévôté des *monnoies* pour le reffort de la cour des *monnoies* de Lyon, à l'inftar de celle ci-deffus.

Ces prévôts généraux des *monnoies* ne doivent point être confondus avec les anciens prévôts des *monnoies* dont il va être parlé ci-après.

Prévôts des monnoies. Il y avoit dès le commencement de la troifieme race de nos rois des prévôts des *monnoies* qui

avoient inſpection ſur tous les monnoyeurs & ouvriers des *monnoies* ; dans la ſuite il y en eut deux dans chaque *monnoie*, l'un pour les monnoyers, qu'on appelle aujourd'hui *monnoyeurs*, & l'autre pour les ouvriers, qu'on appelle aujourd'hui *ajuſteurs*.

Il eſt à remarquer que les monnoyers & ouvriers qui ajuſtent & monnoyent les eſpeces qui ſe fabriquent dans les *monnoies*, ne peuvent y être admis qu'en juſtifiant de leur filiation & du droit que la naiſſance leur en a donné de pere en fils ; & il faut bien les diſtinguer des autres ouvriers ou journaliers, gens de peine & à gages, qui ſont employés dans les *monnoies*.

Ces prévôts des monnoyeurs & ouvriers étoient élus chacun dans leur corps, & non-ſeulement en avoient la direction, mais encore l'exercice de la juſtice tant civile que criminelle, ſur ceux du corps auquel ils étoient prépoſés : ce droit leur étoit attribué par d'anciennes ordonnances, & ils furent maintenus juſqu'en l'année 1548, que par édit du mois de Novembre ils furent ſupprimés, & en leur place il fut créé dans chaque *monnoie* un ſeul prévôt avec un greffier, lequel prévôt avoit l'inſpection ſur les monnoyers & ouvriers, & la connoiſſance de tout ce qui concernoit la *monnoie*, avec l'exercice de la juſtice.

En 1555 il fut créé en chacune des *monnoies* un procureur du roi & deux ſergens ; ce qui formoit un corps de juriſdiction.

Cet établiſſement ſouffrit quelques difficultés avec les gardes des *monnoies* ; & enfin par édit du mois de Juillet 1681, les prévôts furent entiérement ſupprimés, & les offices des gardes furent rétablis ; & depuis ce temps ce ſont les gardes qu'on appelle aujourd'hui *juges-gardes des monnoies*, qui ont toute la juriſdiction dans l'étendue de leur département, & qui connoiſſent de toutes les matieres dont la connoiſſance appartient à la cour des *monnoies*.

Les monnoyers & ouvriers ont cependant continué d'élire entr'eux des prévôts, mais qui n'ont plus que la police & la diſcipline de leurs corps, pour obliger ceux d'entr'eux au travail, & les y contraindre par amendes, même par privation ou ſuſpenſion de leurs droits.

Au mois de Janvier 1705, il fut créé des charges de prévôts & lieutenans des monnoyeurs & ajuſteurs, mais elles furent ſupprimées peu de temps après, & réunies au corps des monnoyeurs & ajuſteurs, qui depuis ce temps ont continué d'élire leurs prévôts & lieutenans à vie, leſquels ſont reçus & prêtent ſerment en la cour des *monnoies*. (*A*)

Cour des monnoies *de Lyon* fut créée une premiere fois par édit du mois d'Avril 1645, lequel fut alors preſqu'auſſi-tôt révoqué. Elle fut créée de nouveau par édit du mois de Juin 1704, à l'inſtar de celle de Paris, dont elle eſt un démembrement. (1)

L'année ſuivante le roi y réunit la ſénéchauſſée & ſiége préſidial de la même ville, pour ne faire à l'avenir qu'un même corps, par édit du mois d'Avril 1705.

Le reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon s'étend ſuivant ſon édit de création, dans les provinces ; généralités & départemens de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Toulouſe, Montpellier, Montauban & Bayonne.

Et par un autre édit du mois d'Octobre 1705, le roi a ajouté à ce reſſort les provinces & pays de Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, dans leſquelles provinces énoncées dans les deux édits ci-deſſus, ſe trouvent les *monnoies* de Lyon, Bayonne, Toulouſe, Montpellier, Riom, Grenoble & Aix. La *monnoie* de Perpignan eſt auſſi du reſſort de la cour des *monnoies* de Lyon.

Cette cour eſt compoſée d'un premier préſident & de cinq autres préſidens, aux offices deſquels ſont joints ceux de lieutenant général, de préſidens au préſidial, de lieutenant criminel, lieutenant particulier, & aſſeſſeur criminel ; de deux chevaliers d'honneur, dont l'un eſt lieutenant général d'épée ; de deux conſeillers d'honneur, de vingt-neuf autres conſeillers, dont un conſeiller clerc, & un autre fait les fonctions de commis au

(1) Elle eſt réunie depuis quelques années à la cour des monnoies de Paris.

comptoir, & un autre celle de contrôleur ; de deux avocats généraux, un procureur géneral, quatre substituts, un greffier en chef, lequel est secrétaire du roi ; trois greffiers commis, un receveur-payeur des gages, un receveur des amendes ; un premier huissier, trois huissiers-audienciers, & dix autres huissiers.

Il y a en outre huit commissions établies à l'effet de faire des visites dans les *monnoies* du ressort de cette cour, dont deux devoient être possédées par deux présidens, & les six autres par des conseillers : lesquelles charges sont réunies au corps.

Par l'édit de création ci-dessus, du mois de Juin 1704, le roi a établi près la cour des *monnoies* de Lyon, une chancellerie, laquelle est composée d'un garde-scel, quatre secrétaires du roi audienciers, quatre contrôleurs, quatorze secrétaires, deux référendaires, un chauffe-cire, un receveur des émolumens du sceau, un greffier, & deux huissiers.

Il y a encore près cette cour une prévôté générale des *monnoies*, laquelle est composée d'un prévôt général des *monnoies*, d'un lieutenant, d'un guidon, d'un assesseur, d'un procureur du roi, de quatre exempts, d'un greffier, de 30 archers, & d'un archer trompette.

Cette compagnie a été créée par édit du mois de Juin 1704, à l'instar de celle qui est attachée à la cour des *monnoies* de Paris. Suivant cet édit, le prévôt général des *monnoies* de Lyon doit faire juger en cette cour des *monnoies* les procès par lui instruits contre les délinquans dont il aura fait la capture dans l'étendue de la généralité de Lyon ; & hors cette généralité, il doit faire juger les procès par lui instruits au plus prochain présidial. (*A*)

Hôtel de la monnoie. C'est à Nancy que les ducs de Loraine faisoient battre *monnoie*. Le duc René II. y fit construire un hôtel de la *monnoie* ; il fut démoli & reconstruit avec plus de magnificence sous le regne du duc Léopold en 1720. Les officiers de la *monnoie* y logeoient. Toutes les machines qui servent à la fabrication y sont encore ; mais il n'en a été fait usage depuis l'avénement du roi Stanislas, que pour y frapper des médailles.

La chambre des comptes de Lorraine est en même tems cour des *monnoies*, & elle en a toutes les attributions.

MONNOYAGE AU MARTEAU ET AU MOULIN, (*Hist. des monnoies.*) action de marquer les flancs de l'empreinte qu'ils doivent avoir, par le moyen du marteau ou du moulin.

Toutes les especes de France ont été fabriquées au marteau jusqu'au regne d'Henri II, que les inconvéniens de ce *monnoyage* firent penser à lui en substituer un meilleur. Un menuisier nommé Aubry Olivier inventa pour lors l'art de monnoyer au moulin ; & ce fut Guillaume de Marillac, général des monnoies, qui le produisit à la cour, où tout le monde admira la beauté des essais qu'il fit. Le roi lui permit l'établissement de ce *monnoyage* par ses lettres-patentes du 3 de Mars 1553, lesquelles portent : « Nous avons pourvu » Aubry Olivier de l'office de maître & » conducteur des engins de la monnoie » au *moulin* ». Et Aubry Olivier s'associa Jean Rondel & Etienne de Laulne, graveurs excellens, qui firent les poinçons & les carrés.

Cette monnoie fut la plus belle qu'on eût encore jamais vue ; mais parce que la dépense excédoit de beaucoup celle de la monnoie au *marteau*, il arriva qu'en 1585 Henri III. défendit de faire à l'avenir de la monnoie au *moulin*, & les machines d'Aubry Olivier ne servirent plus qu'à frapper des médailles, des jetons, & autres pieces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616 & en 1623 de faire recevoir à la monnoie l'usage d'une nouvelle machine très-propre au *monnoyage*, qu'il disoit avoir inventée ; mais n'ayant pu la faire goûter dans ce royaume, il se rendit en Angleterre, où on l'approuva peu de tems après. Les machines d'Aubry Olivier ayant passé des mains de ses héritiers dans celles de Warin, celui-ci les perfectionna, de façon qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la vîtesse & la facilité avec laquelle on y frappoit toutes sortes de pieces, qui y recevoient l'empreinte d'un seul coup, au lieu

qu'auparavant on ne pouvoit les marquer que par sept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien souvent l'empreinte des autres.

Des avantages si sensibles firent qu'en 1640 on commença à Paris de ne plus se servir que du balancier & des autres machines nécessaires pour monnoyer au *moulin ;* & qu'au mois de Mars 1645 on supprima entiérement en France l'usage du *monnoyage au marteau.* Pour lors Warin fut nommé maître & directeur général des monnoies dans le royaume, & nos especes devinrent si belles & si parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les nations policées.

A cette invention on en a ajouté une autre, qui est celle de marquer un cordon sur la tranche des especes d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la pile. La machine servant à cet usage a été inventée par le sieur Castaing, ingénieur du roi, & l'on commença à l'employer en 1685. (*D. J.*)

MONNOYAGE, (*Art de fabriquer les monnoies.*) On monnoyoit anciennement les especes au marteau ; cette manutention a été abandonnée dans presque toutes les parties de l'Europe ; on suit maintenant en France, en Angleterre, *&c.* celle du laminoir & du balancier, comme moins coûteuse, plus prompte & bien plus parfaite. Mais, pour suivre cet art avec ordre, commençons de l'instant où le *monnoyage* au marteau a été abandonné, & ce qui y a donné lieu. Jusqu'au regne de Henri II. on s'étoit toujours servi du marteau dans les monnoies de France : ce fut ce prince, qui le premier ordonna en 1553 que l'on fabriqueroit des tartoufles au laminoir dans son palais. Personne ne doute plus que l'inventeur du laminoir, appellé anciennement & aujourd'hui par les ouvriers, *moulin*, ne fût Antoine Brucher, non Aubry Olivier, qui n'en étoit que l'inspecteur ou conducteur.

Henri III. en 1585, rétablit la manutention du marteau, & la fabrication au laminoir ne servit plus que pour les médailles, les jetons, & les pieces de fêtes ou de plaisirs.

Enfin, l'ancienne maniere fut entiérement abolie par Louis XIV. qui par son édit du mois de Mars 1645, défendit aux ouvriers & autres officiers des monnoies de fabriquer aucune monnoie ailleurs ni autrement, que par la voie du laminoir, & ce pour rendre toutes les monnoies uniformes, & éviter tous les abus qu'on pouvoit si facilement commettre, & qui continuellement s'introduisoient dans la fabrication au marteau.

On a continué depuis ce tems à se servir du laminoir dans tous les hôtels des monnoies de France, la commodité des ouvriers & la beauté de l'ouvrage s'y trouvant également. Son effet est trop sûr pour ne pas regarder le *monnoyage* au marteau comme anéanti pour toujours, quoique l'on s'en serve encore en Hollande.

Pour le *monnoyage* au laminoir & au balancier, il faut poinçon des matrices ou des carrés avec lesquels on puisse imprimer sur les flancs, c'est-à-dire sur les morceaux de métal disposés à recevoir l'effigie du prince, ou les autres marques & légendes qui caractérisent les especes, & qui reglent leur poids & leur prix. Ayant expliqué ailleurs la maniere de les tailler & de les graver, on ne la répétera pas ici. *Voyez* POINÇON, MATRICE, CARRÉ, LÉGENDE.

Les monnoyeurs ne fabriquent point d'especes d'or & d'argent sans alliage, & mettent toujours du cuivre avec ces deux métaux. Les raisons de ces coutumes sont la rareté de ces métaux ; la nécessité de les rendre plus durs par le mélange de quelque corps étranger ; & en outre par ce moyen d'éviter les dépenses de la fabrication qui se doivent prendre sur les especes fabriquées. *Voyez* ALLIAGE.

Il y a deux sortes d'alliages qui se font dans la fabrique des monnoies : l'un quand on emploie des matieres d'or & d'argent, qui n'ont point encore servi pour le *monnoyage :* & l'autre, lorsque l'on fond ensemble diverses sortes d'especes ou de lingots de différens titres, pour en faire une nouvelle monnoie.

L'évaluation ou plutôt la proportion de l'alliage avec le fin, est facile dans le premier cas ; mais elle a plus de difficulté dans le second. Tous les auteurs qui ont traité des monnoies, ont donné des tables pour faire

faire cette réduction ; & les calculs donnent aussi des méthodes & formules d'alliage, dont on peut se servir. *V.* REGLE D'ALLIAGE.

Voici une méthode que l'on suit assez communément : quand on veut faire un alliage ou plutôt l'évaluation de l'alliage pour ajouter ou diminuer ce qui manque au titre, on dresse un bordereau des matieres qu'on veut fondre, contenant leurs qualités, leur poids & leurs titres ; on partage ensuite ce bordereau en deux autres, dont l'un comprend toutes les matieres qui sont au-dessus du titre auquel se doit faire la fonte ; & l'autre, toutes celles qui sont au-dessous.

Ayant calculé chaque bordereau séparément, on voit par le calcul des premieres ce que les matieres fortes de titre ont au-dessus du titre ordonné ; & par le calcul du second, ce que les matieres foibles ont au-dessous ; ensorte que les deux résultats étant comparés, on fait précisément par une soustraction, combien il faut ajouter ou de fin ou d'alliage pour réduire toutes les matieres au titre réglé par la nouvelle fonte.

A l'égard de la fonte, si c'est de la monnoie d'or, elle se fait dans les creusets de terre, de peur que l'or ne s'aigrisse ; mais si c'est de l'argent, du billon ou du cuivre, on se sert de creuset de fer fondu, en maniere de petits seaux sans anses ou de casses. *Voyez* CREUSET.

Deux sortes de fourneaux sont propres pour la fonte des monnoies ; ceux à vent, & ceux à soufflet. *Voyez* FOURNEAU A MONNOYER.

Quand l'or, l'argent, ou les autres métaux sont en bain, c'est-à-dire entiérement fondus, on les brasse avec des cannes ou brassoirs de terre cuite, appellés *quilles*, pour l'or, & de fer, pour l'argent, billon & cuivre.

En cet état on les coule dans les moules ou chassis pour faire les lames ; ce qui se fait de la même maniere que les fondeurs en sable, tant pour les massifs, que pour la maniere de corroyer la terre & d'y arranger les modeles. *Voyez* FONDERIE, CHASSIS & MOULE.

Les modeles des monnoies sont des lames de bois élevées de relief sur la planche gravée, *voyez* PLANCHE GRAVÉE, longue d'environ quinze pouces, & à-peu-près de l'épaisseur des especes à fabriquer. Les moules pour l'or & l'argent en ont communément sept pour le tour des louis, écus, & dix pour les demi-louis & petites pieces d'argent ou de billon ; on en fait à proportion pour le cuivre. *Voyez* MOULE. La seule différence qu'il y a entre la maniere de jetter l'or en lame & celle dont on se sert pour les autres métaux, c'est que l'argent, billon ou cuivre se tirent des creusets avec de grandes cuillers à long manche, *voyez* CUILLER, pour les verser par le jet du moule ; & que pour l'or on se sert de tenailles à croissant, faites comme celles des fondeurs, avec lesquelles on porte aussi comme eux le creuset tout plein d'or en bain pour en remplir le moule. *Voyez* TENAILLE A CROISSANT.

Monnoyage au laminoir. Les lames ayant été retirées des moules, les parties baveuses en sont emportées avec une serpe, ce que l'on appelle *ébarber* ; on les gratte & nettoie avec la gratte-bosse ; ensuite on les passe plusieurs fois au laminoir, pour les applatir, & successivement par différens laminoirs, pour les réduire à la juste épaisseur qu'elles doivent avoir : ces lames sont destinées à faire flancs.

Il faut observer que les lames d'or sont recuites avant de passer au laminoir. Pour les recuire, on les met sur un fourneau de recuite, on les fait presque rougir ; ensuite on les jette dans l'eau, pour les adoucir ; faire qu'elles s'étendent plus facilement, & empêcher que leur aigreur ne les fasse casser au dégrossi, ce qui arrive néanmoins quelquefois malgré cette précaution.

Quant aux lames d'argent, elles passent en blanc, étant recuites au dégrossiment pour la premiere fois, ensuite on les recuit, on les laisse refroidir d'elles-mêmes & sans les mettre à l'eau, de crainte que, par un effet contraire à l'or, la matiere ne s'aigrisse. On les recuit trois ou quatre fois, & on les passe sept ou huit au laminoir. *V.* RECUITE.

Les lames soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre ; ayant été réduites autant qu'il est possible, à l'épaisseur des especes à fa-

briquer, on les coupe avec la machine appellée *coupoir*, qui eſt faite d'acier bien acre, en forme d'emporte-piece, dont le diametre eſt proportionné à la piece qu'on veut frapper. Le morceau de métal emporté par cet inſtrument eſt appellé *flanc*, & ne prend le nom de *monnoie*, qu'après que l'effigie du roi y a été empreinte.

Le coupoir eſt compoſé du coupoir dont on vient de parler, d'un arbre de fer, dont le haut eſt à vis, & au-bas duquel eſt attaché le coupoir; d'une manivelle pour faire tourner l'arbre; d'un écrou où s'engraine la partie de l'arbre qui eſt à vis, de deux platines, à travers deſquelles l'arbre paſſe perpendiculairement; & au-deſſous du coupoir eſt une troiſieme platine taillée en creux, par le milieu du diametre du flanc qu'on veut couper. *V.* COUPOIR. Sur la platine en creux on applique la vis baiſſant le deſſous du coupoir par le moyen de la manivelle. L'emporte-piece coupe à l'endroit où elle porte à faux; les flancs coupés, on les livre aux ouvriers, ajuſteurs & taillereſſes, pour les rendre du poids des déneraux, qui ſont des poids étalonnés, ſur leſquels doivent être réglées les monnoies, chacune ſelon ſon eſpece, *voyez* DÉNÉRAL, AJUSTEUR. Si les flancs ſont trop légers, on les ciſaille; s'ils ſont trop forts, on les lime avec une écouane qui eſt une forte de lime: les ajuſteurs & les taillereſſes répondent de leurs travaux.

Après que les flancs ont été ajuſtés, on les porte à l'attelier du blanchiment, c'eſt-à-dire au lieu où l'on donne la couleur aux flancs d'or, & l'on blanchit ceux d'argent; ce qui s'exécute en les faiſant recuire dans un fourneau, & lorſqu'ils ont été tirés & refroidis, en leur donnant le bouillitoire. *V.* BLANCHIMENT, BOUILLITOIRE.

Donner le bouillitoire aux flancs, c'eſt les faire bouillir ſucceſſivement dans deux vaiſſeaux de cuivre appellés *bouilloirs*, avec de l'eau, du ſel commun & du tartre de Montpellier ou gravelle; & lorſqu'ils ont été bien épurés avec du ſablon, & bien lavés avec de l'eau commune, les faire ſécher ſur un feu de braiſe qu'on met deſſous un crible de cuivre où on les a placés au ſortir des bouilloirs.

Le blanchiment des flancs ſe faiſoit autrefois bien différemment, & même l'ancienne maniere s'eſt encore conſervée parmi pluſieurs Orfévres ou ouvriers qui emploient l'or & l'argent pour blanchir & donner couleur à ces métaux: on en a fait un article particulier. *Voyez* BLANCHIMENT.

Avant l'année 1685, les flancs qui avoient reçu le bouillitoire, étoient immédiatement portés au balancier, pour y être frappés & y recevoir les deux empreintes de l'effigie & de l'écuſſon; mais depuis ce tems, en conſéquence de l'ordonnance de 1690, on les marque auparavant d'une légende ou d'un cordonnet ſur la tranche, afin d'empêcher par cette nouvelle marque la rognure des eſpeces, qui eſt une des manieres dont les faux-monnoyeurs alterent les monnoies.

La machine pour marquer les flancs ſur la tranche, quoique ſimple, eſt très ingénieuſe. Elle conſiſte en deux lames d'acier faites en forme de regle épaiſſe d'environ une ligne, ſur leſquelles ſont gravées les légendes ou les cordonnets, moitié ſur l'une moitié ſur l'autre; l'une de ces lames eſt immobile; & fortement attachée avec des vis ſur une plaque de cuivre, qui l'eſt elle-même à une table fort épaiſſe.

L'autre lame eſt mobile & coule ſur la plaque de cuivre, par le moyen d'une manivelle & d'une roue de fer à pignon, dont les dents s'engrenent dedans la denture qui eſt ſur la ſuperficie de la lame coulante.

Le flanc placé horiſontalement entre ces deux lames, eſt entraîné par le mouvement de celle qui eſt mobile, enſorte que lorſqu'il a décrit un demi-cercle, il ſe trouve entiérement marqué.

Cette machine eſt ſi commode qu'un ſeul homme peut marquer 20000 flancs en un jour.

Ce fut Caſtaing, ingénieur, qui la trouva: elle fut, comme on conçoit facilement, reçue avec applaudiſſement; on en fit uſage en 1685, & l'ordonnance en fut rendue cinq ans après. C'eſt ici l'endroit de rendre juſtice à Caſtaing. Les Anglois prétendent avoir eu la marque ſur tranche avant Caſtaing.

Voici la preuve qu'ils en donnent. Oli-

vier Cromwel en 1658 fit frapper des pieces appellées *couronne & demi-couronne*, qui sont marquées sur tranche. Mais long-temps avant Cromwel on avoit marqué sur tranche avec des viroles. *Voyez* VIROLE.

Cette opération se faisoit en mettant le flanc dans une virole juste qu'il excédoit de hauteur ; & en frappant dessus plusieurs coups de balancier ; la matiere s'étendoit, & recevoit l'empreinte des lettres qui étoient gravées sur la virole.

Lorsque les flancs sont marqués sur tranche, on les acheve au balancier, qui est une invention de la fin du seizieme siecle.

Les principales parties du balancier sont le fléau, la vis, l'arbre, les deux platines, & les boîtes. Toutes ces parties, à la réserve du fléau, sont contenues dans le corps du balancier, qui est quelquefois de fer, mais plus souvent de fonte ou de bronze. Ce corps qui est très-massif pour soutenir l'effort du travail, est porté par un fort massif de bois ou par un bloc de marbre. Le fléau qui est placé horisontalement au-dessus du corps du balancier, est une longue barre de fer quarrée, garnie à chaque bout d'une grosse sphere de plomb ; le mouvement de cette masse fait toute la force du coup. Il y a au fléau des anneaux auxquels sont attachés des cordons que des hommes tirent.

Dans le milieu du fléau est enclavée la vis ; elle s'engrene dans l'écrou qui est travaillé dans la partie supérieure du balancier même, & presse l'arbre qui est au-dessous. A cet arbre qui est dressé perpendiculairement & qui traverse les deux platines qui servent à lui conserver réguliérement cette situation, est attaché le carré ou coin d'écusson dans une espece de boîte, où il est retenu par des vis & leurs écrous. Enfin, la boîte où se met le coin d'effigie, est tout-au-dessus, & solidement attachée à la partie inférieure du corps du balancier. Il y a aussi un autre petit ressort à la boîte de dessous pour en détacher l'espece quand elle a reçu l'empreinte. Enfin, il y a au bas du balancier une profondeur qui s'appelle la *fosse* où se tient aussi le monnoyeur qui doit mettre les flancs entre les carrés ou les en retirer quand ils sont marqués. *V.* BALANCIER.

Lorsqu'on veut marquer un flanc, ou frapper une médaille, on le met sur le carré d'effigie ; & à l'instant des hommes tirant chacun de leur côté un des cordons du fléau, font tourner la vis qui est enclavée qui par ce mouvement fait baisser l'arbre. On tient le carré d'écusson, ensorte que le métal qui se trouve au milieu, prend la double empreinte des deux carrés.

Les flancs ainsi marqués des trois empreintes, de l'effigie, de l'écusson & de la tranche, deviennent monnoyés ou comme on parle en terme de monnoies, *deniers de monnoies* ; mais ils n'ont cours qu'après la délivrance, & que la cour a donné permission aux directeurs des monnoies de les exposer en public.

Tout ce qui fait la différence entre le *monnoyage* des especes & celui des médailles au balancier, c'est que la monnoie n'ayant pas un grand relief, se marque d'un seul coup ; & que pour les médailles, il faut les rengrever plusieurs fois, & tirer plusieurs fois la barre avant qu'elles aient pris toute l'empreinte : outre que les médailles dont le relief est trop fort, se moulent toujours sans sable & ne font que se rengrever au balancier, & quelquefois si difficilement qu'il faut jusqu'à douze ou quinze volées de fléaux pour les achever. *Voyez* MÉDAILLE.

On connoît qu'une médaille est suffisamment marquée, lorsqu'en la touchant avec la main dans le carré d'écusson, elle porte également de tout côté, & ne remue point. *Voyez* MÉDAILLON.

MONNOYAGE, (*Fabrication de monnoie au marteau.*) Quoique cette manutention ne soit plus d'usage, pour ne rien omettre de tout ce qui peut servir à l'histoire des arts, voici le procédé que l'on suivoit.

La fonte du métal se faisoit, de même que les essais, à-peu-près de la maniere que l'on a détaillée à l'article précédent ; c'est aussi-tôt après la fonte des lames que commence la différence.

Les lames d'or, d'argent ou de cuivre,

ayant été tirées des moules, on les étendoit sur l'enclume, après les avoir fait recuire ; ce qui s'appelloit *battre la chaude.* Après qu'elles étoient suffisamment battues, on les coupoit en morceaux ; ce qu'on nommoit *couper carreaux*, voyez CARREAUX. Ces carreaux étoient ensuite recuits & flatis, voyez FLATIR, c'est-à-dire recuits & étendus avec le marteau appellé *flatoir ;* puis ajustés, ce qu'on faisoit en coupant les angles avec des cisailles ; après quoi, en les coupant & arrondissant, on les reduisoit au poids des dénéraux, voyez DENERAL, suivant les especes ; ce qu'on appelloit *approcher carreaux.* Enfin on les réchauffoit, voyez RÉCHAUFFER, sur l'enclume, c'est-à-dire qu'on achevoit de les arrondir avec un marteau nommé *réchauffoir*, voyez RÉCHAUFFOIR, qui rabattoit les pointes qui restoient encore à la tranche ; ensorte qu'on les réduisoit au volume des pieces qu'on vouloit fabriquer ; ce qu'on appelloit *adoucir*, quelquefois *flatir.*

Les carreaux en cet état se nommoient *flancs* : on portoit les flancs au blanchiment, voy. BLANCHIMENT, comme on l'a dit à l'article précédent, ensuite on les donnoit aux monnoies pour les frapper au marteau.

Pour cette derniere opération qui achevoit la monnoie, on se servoit de deux poinçons ou coins, l'un nommé *la pile*, voyez PILE, & l'autre, *trousseau*, voyez TROUSSEAU. Tous deux étoient gravés en creux ; la pile portoit l'écusson, & le trousseau l'effigie du prince, ou la croix ; & l'autre, leur légende, & le grenetis, le milléfime, voyez MILLÉSIME.

La pile qui avoit environ huit pouces de hauteur, avoit une espece de talon au milieu, & finissoient en pointe ; elle avoit cette figure, pour être plus facilement enfoncée, & plus solidement attachée au billot nommé *cépeau*, voyez CÉPEAU, sur lequel on battoit la monnoie.

Le monnoyeur ayant mis le flanc horisontalement sur la pile, & le couvrant ensuite du trousseau qu'il tenoit ferme de la main gauche, il donnoit sur ce trousseau plusieurs coups d'un maillet de fer qu'il tenoit de la main droite, plus ou moins, suivant que l'empreinte des coins étoit plus ou moins gravée profondément. Si le flanc, après ces premiers coups, n'avoit pas été suffisamment frappé, on le rengrevoit, voyez RENGREVER, c'est-à-dire qu'on le remettoit entre la pile & le trousseau, jusqu'à ce que les empreintes de l'un ou de l'autre fussent parfaitement marquées.

Ainsi s'achevoient les diverses especes de monnoies au marteau, qui, non plus que celles que l'on fait aujourd'hui au laminoir, n'avoient cours qu'après que la délivrance en avoit été faite par les juges-gardes.

MONNOYAGE, (*Hôtel des monnoies.*) lieu où l'on frappe les monnoies. Il y a trente villes en France, où l'on bat monnoie (il en faut excepter Angers où l'on n'a jamais fabriqué) ; elles sont citées à l'article déférent, avec leurs lettres, chaque hôtel en ayant une.

Il y a dans chaque hôtel de monnoie, pour la régie, deux juges-gardes, un directeur, un contrôleur, un graveur des ajusteurs & monnoyeurs, dont le nombre n'est pas limité. Dans celle de Paris il y a de plus un directeur général, un trésorier général, un contrôleur général, un graveur général, un essayeur général, qui le font de toutes les monnoies de France ; de plus, un receveur & un contrôleur au change.

Pour la justice dans quelques-unes, un général provincial, qui a séance à la cour des monnoies, les deux juges-gardes, un procureur du roi, des huissiers.

Il y avoit en France deux cours des monnoies, savoir, Paris & Lyon ; celle de Lyon est supprimée depuis quelques années. Il y a de plus une chambre des monnoies à Metz, une à Dole, & une autre à Pau.

MONNOYAGE, *à la monnoie*, lieu où est placé le balancier, & conséquemment où l'on marque les flancs.

Il y a dans l'hôtel des monnoies de Paris, un inspecteur du *monnoyage* : ce sont les juges-gardes qui ont cette inspection dans les provinces.

La chambre du *monnoyage* est le lieu où les officiers monnoyeurs s'assemblent, soit pour leurs délibérations, ou autre chose de cette nature.

MONNOYERIE, f. f. *ancien terme de monnoie*, lieu ou attelier ou l'on donnoit à la monnoie fon empreinte. *Voyez* MONNOYAGE.

MONNOYEUR, *terme de monnoie*, nom que l'on donne aux bas ouvriers qui travaillent à la fabrication des monnoies. Nul ne peut être reçu *monnoyeur*, s'il n'eft d'eftoc & de ligne de *monnoyeur*. Les *monnoyeurs* reçoivent du directeur les efpeces, ou au poids ou au compte; leurs fonctions font d'arranger les quarrés fous le balancier, & d'y placer les flancs pour y être frappés ou monnoyés : leur droit eft le même que celui des ajufteurs. *Voyez* AJUSTEUR.

MONOBRICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Efpagne bétique, felon d'anciennes infcriptions. On la nomme aujourd'hui *Monbrigo*; mais ce n'eft plus qu'un village de l'Andaloufie.

MONOCEROS, *voyez* MARWAL.

MONOCHROMATON, (*Peint. anc.*) μονοχρωματος, ou *pictura* μονοχρωματος, Plin. *Hift.* efpece de peinture tracée & ombrée d'une feule couleur, dans laquelle on obferve la dégradation des teintes pour les chofes éloignées, par le clair & l'obfcur, comme avec le crayon.

La peinture antique, en s'acheminant à la repréfentation fidelle de la nature, ne confiftoit cependant encore que dans l'emploi d'une feule couleur pour chaque tableau, *fingulis coloribus*; & quoique cette efpece de peinture ne fut pas entiérement dans les regles de la parfaite imitation, elle ne fut pas moins goûtée; elle a même paffé à la poftérité. Pline remarque qu'on la pratiquoit de fon temps; elle étoit connue fous le nom de *monochromaton*, qui la défigne. Aujourd'hui elle eft encore en ufage; c'eft cette peinture que nous nommons *camayeu*.

Il ne faut pas la confondre avec l'efpece de travail que les anciens appelloient *monogramma*, ainfi que l'ont fait quelques commentateurs de Pline. *Voyez* MONOGRAMME.

MONOCLE, f. m. (*Optique.*) on appelle ainfi quelquefois les petites lunettes ou lorgnettes qui ne fervent que pour un feul œil, de μόνος, feul, & *oculus*, œil. *Voyez* LUNETTE, LORGNETTE, BINOCLE.

MONOCORDE, f. m. (*Luth.*) eft un inftrument qui a été imaginé pour connoître par fon moyen la variété & la proportion des fons de mufique. *Voyez* TON.

Le *monocorde*, felon Boëce, eft un inftrument qui a été inventé par Pithagore pour mefurer géométriquement ou par lignes les proportions des fons.

Le *monocorde* ancien étoit compofé d'une regle divifée & fubdivifée en plufieurs parties, fur laquelle il y avoit une corde de boyau ou de métal médiocrement tendue fur deux chevalets par fes extrémités; au milieu de ces deux chevalets il y en avoit un autre mobile par le moyen duquel, en l'appliquant aux différentes divifions de la ligne, on trouvoit en quels rapports les fons étoient avec les longueurs des cordes qui le rendoient.

On appelle auffi le *monocorde regle harmonique* ou *canonique*, parce qu'elle fert à mefurer le grave & l'aigu des fons.

Ptolomée examinoit ces intervalles harmoniques avec le *monocorde*. *Voyez* REGLE, GRAVITÉ, &c.

Il y a auffi des *monocordes* qui ont diverfes cordes & plufieurs chevalets immobiles, mais qui peuvent être tous fuppléés par le feul chevalet mobile : en le promenant fous une nouvelle corde qu'on met au milieu, qui repréfente toujours le fon entier ou ouvert, correfpondant à toutes les divifions qui font fur les autres chevalets.

Lorfque la corde eft divifée en deux parties égales, de façon que fes parties foient comme 1 à 1, on les appelle *uniffon*; fi elles font comme 2 à 1, on les nomme *octave* ou *diapafon*; comme 1 à 3, quinte ou diapente; comme 4 à 3; quarte ou diateffëron; comme 5 à 4, diton ou tierce majeure; comme 6 à 5, demi-diton ou tierce mineure; enfin comme 24 à 25, demi-diton ou diefe. *Voy.* UNISSON, OCTAVE, DIAPASON, DIAPENTE, DIATESSERON, &c. Le *monocorde*, ainfi divifé, étoit ce qu'on appelloit proprement un fyftême, & il y en avoit de plufieurs efpeces, fuivant les divifions du *monocorde*. *Voyez* SYSTEME.

Le docteur Wallis a donné dans les *Transactions philosophiques*, la division du *monocorde*, mais cet instrument n'est plus en usage, parce que la musique moderne ne demande pas de pareille division.

Monocorde est aussi un instrument de musique qui n'a qu'une seule corde, telle qu'est la trompette marine. *Voy.* CORDE & TROMPETTE. Le mot est grec, μονοχορδος de μονος, *seul*, & χορδὴ, corde.

MONOCROME, s. m. (*Peinture.*) d'une seule couleur. *Voyez* CAMAYEUX, CLAIR, OBSCUR. Ce mot est composé du grec μονος, *seul*, & de χρωμα, *couleur.*

MONOCROTON, s. m. (*Hist. anc.*) vaisseau à un ban de rames de chaque côté. On l'appelloit aussi *moneris* : ce n'étoit donc pas, comme on le pourroit croire, une barque qu'un seul homme pût gouverner.

MONOCULE, s. m. *terme de Chirurgie*, bandage pour la fistule lacrymale & autres maladies qui affectent un œil. Il se fait avec une bande longue de trois aunes, large de deux doigts, roulée à un globe qu'on tient de la main opposée à la partie malade ; c'est-à-dire, que pour appliquer cette bande sur l'œil droit, le globe est dans la main droite, & l'on tient le bout avec la main gauche, & *vice versâ.* On applique le bout de la bande à la nuque, & l'on fait un circulaire qui passe sur le front, & vient engager le bout de la bande ; on descend ensuite sous l'oreille du côté malade, & on passe obliquement sur la joue au dessous de l'œil, sur la racine du nez, sur le pariétal opposé, & à la nuque, le troisieme tour de bande forme une doloire avec le second ; le quatrieme en fait un sur le troisieme, & on finit par quelques circulaires autour de la tête. Ce bandage est contentif, & suppose l'application de l'appareil convenable. Son nom lui vient du grec, μονος, *solus*, *unicus*, seul, unique, & du latin, *oculus*, œil. *Voyez fig.* 4. *Pl. XXVII.*

Un mouchoir en triangle est aussi bon & est moins embarrassant que ce bandage. (*Y*).

MONOCULES, (*Géogr.*) peuples qui n'avoient qu'un œil au rapport d'Hérodote ; de Ctésias & de quelques autres auteurs. Ces *monocules* fabuleux étoient les Scythes, qui tirant continuellement de l'arc, tenoient toujours un œil fermé pour viser plus juste. Il n'y a jamais eu de peuples qui n'eussent en réalité qu'un œil. Les Cynocéphales qu'on a pris pour des hommes, sont des singes d'afrique à longue queue ; & ces peuples qui passoient pour avoir des piés si larges, sont les habitans de la zone glaciale qui marchent sur des raquettes pour franchir les neiges dont leur pays est presque toujours couvert ; mais l'ignorance & la barbarie peuvent faire renaître les *Monocules* (*D. J.*)

MONODIE, s. f. (*Litter.*) μονωδία, dans l'ancienne poésie grecque, sorte de lamentation ou de chanson lugubre qu'on chantoit à voix seule, comme l'indique assez ce mot formé du grec μονος, *seul* & ᾠδὴ, *chant.* On appelloit ainsi cette espece de chant, par opposition à ce que les anciens nommoient chorodies ou musiques exécutées par le chœur.

MONOEMUGI, (*Géogr.*) royaume d'afrique dans la basse Ethiopie. Luyts le divise en cinq portions, qui sont l'empire de *monoémugi*, celui de monomotapa, la Cafrerie, le royaume de Congo & celui de Biafara. Il a au nord le royaume d'Alaba, à l'orient le Zanguebar, au midi le royaume des Borores, & à l'occident celui de Macoco.

Ce pays comprend en partie les montagnes de la lune. Il a des riches mines d'or, d'argent dont les habitans ne tirent aucun parti. Ils sont noirs, idolâtres, sauvages, & obéissent en général à un chef que nous appellons *roi.* (*D. J.*)

MONOGAME, s. m. (*Jurispr.*) terme de droit qui signifie *celui qui n'a eu qu'une femme. Voyez* ci-dessous MONOGAMIE.

MONOGAMIE, s. f. (*Jurisprud.*) état de celui ou de celle qui n'a qu'une femme ou qu'un mari, ou qui n'a été marié qu'une fois. *Voyez* MARIAGE, BIGAMIE *&c.* Ce mot est composé de μονὸς, *seul*, *unique*, & de γαμὸς *mariage.*

MONOGRAMME, s. m. (*Monnoies. Inscriptions. Médailles.*) caractere com-

posé d'un chiffre, formé de plusieurs lettres entrelacées. Ce caractere ou chiffre étoit autrefois une abréviation de nom, & servoit de signe, de sceau ou d'armoiries.

La signature avec des *monogrammes* étoit fort en usage au vij. & viij. siecles. Charlemagne se servoit du *monogramme* dans ses signatures, comme une infinité de titres de ces tems-là le justifient, il le fit même graver sur un calice dont Louis-le-Débonnaire, ou plutôt le foible, fit présent à S. Médard, ainsi que l'assure l'auteur de la translation de saint Sébastien; *calicem cum paterâ patris sui magni Caroli* monogrammate *insignitâ*. L'on commença pour lors, à l'imitation de l'empereur, à se servir en France plus fréquemment du *monogramme*. Eginard rapporte que Charlemagne ne savoit pas écrire; qu'il tenta sans succès de l'apprendre dans un âge avancé, & que son ignorance fut cause qu'il se servit pour sa signature du *monogramme*, qui étoit facile à former, *ut imperitiam hanc, honesto ritu suppleret*, monogrammatis *usum, loco proprii signi invexit*. Nombre d'évêques de ce temps-là étoient obligés de se servir du *monogramme* par la même raison.

On trouve aussi le *monogramme* de Charlemagne sur les monnoies de ce prince, & c'est une preuve que Charles-le-Chauve n'a pas été le premier, comme l'a cru le pere Sirmond, qui ait ordonné qu'on mît son *monogramme* sur les monnoies, il ne sert de rien pour défendre l'opinion du savant jésuite, de dire qu'il a seulement prétendu que Charles-le-Chauve étoit le premier, qui avoit ordonné par un édit, qu'on marquât les monnoiès avec son *monogramme*, puisqu'il est certain que sans l'ordre exprès du souverain, on ne s'avise jamais de toucher à la marque de la monnoie, qui est un chose sacrée. Sous la seconde race de nos rois, on mit presque toujours le *monogramme* du prince sur la monnoie, & cette coutume dura jusques sous le roi Robert. Du Cange s'est donné la peine de recueillir les *monogrammes* des rois de France, des papes, & des empereurs.

Mais l'objet le plus intéressant des *monogrammes*, est relatif aux médailles. Le P. Hardouin prétend qu'ils désignent les différens tributs qu'on payoit à l'empereur, du dixieme, du vingtieme, du trentieme, du quarantieme, & du cinquantieme. Selon lui, I marque le dixieme denier, K le vingtieme, M. le quarantieme. De même le simple X dénote le dixieme, XX le vingtieme, XXX le trentieme; XXXX le quarantieme: mais ce sentiment est abandonné de tous les savans.

Il seroit plus raisonnable de conjecturer que ces lettres dénotent le prix de la monnoie que l'I ou l'X marquent, si vous voulez des oboles, ou semblables petites monnoies du pays, le K ou les XX vingt, *&c.* comme on voit sur les ochavo d'Espagne, où le VIII. marque maravedis.

Nous avons dans le bas-empire des *monogrammes* de villes & de fleuves, comme de Ravenne, du Rhône, & de quelques autres que M. du Cange a recueillis, & dans les modernes nous avons des *monogrammes* de noms, comme on le peut voir dans Strada.

Il ne faut pas croire pour cela que les *monogrammes* soient particuliers au bas-empire; les médailles antiques des rois & des villes sont chargées quelquefois de plusieurs *monogrammes* différens, sur le même revers. Il y en a de simples qu'on devine sans peine, mais la plupart sont encore inconnus aux plus éclairés.

Il est donc souvent fort difficile d'expliquer ces sortes de lettres à plusieurs branches, renfermant un mot entier qui est ordinairement le mot de la ville ou du prince, ou de la déité représentée sur la médaille, quelquefois encore l'époque de la ville, ou du regne du prince pour qui elle a été frappée. On en trouve une grande quantité, principalement sur les médailles grecques.

Les *monogrammes* sont parfaits, quand toutes les lettres qui composent le mot y sont exprimées; tel est celui du Rhône dans la médaille de Justin, celui de Ravenne, & semblables; telles sont les monnoies de Charlemagne & de ses descendans, où le revers porte *Carlus* en *monogramme*. Ils sont imparfaits quand il n'y a qu'une partie des lettres exprimées; tel est celui de la ville de Tyr, où l'on

ne trouve que la tige du T, qui eſt la maſſue d'Hercule, divinité tutélaire des Tyriens : le *monogramme* de cette ville eſt auſſi ſouvent figuré par Y.

Il faut prendre garde à ne pas confondre les *monogrammes* avec les contre-marques des médailles. Les contre-marques ſont toujours enfoncées, parce qu'elles ſont frappées après la médaille battue ; les *monogrammes* battus en même temps que la médaille, y font plutôt un petit relief. Pour les découvrir ſurement il faut beaucoup de ſagacité, & une grande attention au lieu & au temps où la médaille a été frappée, à toutes les lettres qu'on peut former des différens jambages qu'on y découvre, & aux lettres qui ſont répétées, où les mêmes traits ſervent deux ou trois fois. Tel eſt le *monogramme* de Juſtinien ſur le revers d'une médaille grecque de Céſarée, où la premiere branche qui fait I ſert trois fois dans le mot IOYCTINIANOC. Le C & la lettre N ſervent deux fois. Les lettres uniques qui marquent le nom des villes, comme Π Paphos, Σ Samos, *&c.* ne doivent point être comptées parmi les *monogrammes*, ce ſont de vraies lettres initiales. (*D. J.*)

MONOGRAMME, (*Peint. anc.*) en grec μονογραμμος, en latin *monogrammus* dans Cicéron. Il faut entendre par ce mot de ſimples eſquiſſes, des deſſeins où il n'y a que le trait, que nous appellons nous-mêmes aujourd'hui des *traits*, & c'eſt en ce ſens que Cicéron diſoit, que les dieux d'Epicure comparés à ceux de Zénon, n'étoient que des dieux *monogrammes* & ſans action ; ce n'étoit pour ainſi dire que des ébauches de divinités. M. l'abbé d'Olivet, qui montre beaucoup de ſagacité & de juſteſſe dans l'interprétation des auteurs anciens, s'eſt trompé néanmoins en prenant le *monogramme* pour une figure d'un ſeul trait, il falloit plutôt dire une figure au ſimple trait. La définition de Lambin, fondée ſur celle que Nonius Marcellus avoit déja donnée, eſt plus conforme à la pratique de l'art. *Monogramme*, dit-il, eſt un ouvrage de peinture qui ne fait que de naître ſous la main de l'artiſte, où l'on ne voit que de ſimples traits, & où l'on n'a pas encore appliqué la couleur, *quod ſolis lineis informatum & deſcriptum eſt, nullis dùm coloribus adhibitis. Voyez* TRAITS. (*D. J.*)

MONOLOGUE, ſ. m. (*belles-lettres.*) ſcene dramatique où un perſonnage paroît & parle ſeul. *Voyez* SOLILOQUE. Ce mot eſt formé du mot grec μονος, *ſeul*, & de λογος, *diſcours.*

MONOLOGUE, (*Muſiq.*) ſcene d'opéras où l'acteur eſt ſeul, & ne parle qu'avec lui-même. C'eſt dans les *monologues* que ſe déploient toutes les forces de la muſique ; le muſicien pouvant s'y livrer à toute l'ardeur de ſon génie, ſans être gêné dans la longueur de ces morceaux par la préſence d'un interlocuteur. Ces récitatifs obligés qui font un ſi grand effet dans les opéras italiens, n'ont lieu que dans les *monologues.* (*S*)

MONOMACHIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) en grec μονομαχια, *duel*, combat ſingulier d'homme à homme. *Voyez* DUEL. Ce mot vient de μονος, *ſeul*, & de μαχη, *combat.*

La *monomachie* étoit autrefois permiſe & ſoufferte en juſtice pour ſe laver d'une accuſation, & même elle avoit lieu pour des affaires purement pécuniaires, elle eſt maintenant défendue. *Voyez* COMBAT. Alciat a écrit un livre *de monomachiâ.*

MONOME, ſ. m. *en algebre*, quantité qui n'eſt compoſée que d'une ſeule partie ou terme, comme $a b$, $a a b$, $a a a b b$; on l'appelle ainſi pour la diſtinguer du *binome*, qui eſt compoſé de deux termes, comme $a b + c d$, *&c. Voyez* QUANTITÉ, BINOME, TERME, *&c.*

MONOMOTAPA, (*Géogr.*) royaume d'Afrique, qui comprend toute la terre ferme qui eſt entre les rivieres Magnice & Cuama, ou Zambeze. M. de Liſle borne les états du *Monomotapa* par ces deux rivieres, & à l'orient par la mer.

Cet état eſt abondant en or & en éléphans : le roi qui le gouverne eſt fort riche, & étend preſque ſon domaine juſqu'au cap de Bonne-Eſpérance. Il a ſous lui pluſieurs autres princes tributaires dont il éleve les enfans à ſa cour, pour contenir les peres ſous ſon obéiſſance : c'eſt un trait de politique des plus adroits & des mieux imaginés (*D. J.*)

MONOPÉTALE, *en Botanique*, terme qui se dit des fleurs qui n'ont qu'une pétale indivise, ou une seule feuille.

MONOPHAGIES, (*Antiquit. grecq.*) fête en l'honneur de Neptune chez les Eginetes, en grec, μονοφαγεια; on appelloit *Monophages* ceux qui célébroient cette fête, parce qu'ils mangeoient ensemble sans avoir aucun domestique pour les servir; il n'étoit permis qu'aux seuls citoyens & aubins de l'isle d'Egine d'y pouvoir assister. *Voyez* Poter, *Archæol. græc. liv. II. c. xx. tom. I. pag.* 364. (*D. J.*)

MONOPHYSITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donne en général à toutes les sectes du levant qui n'admettent qu'une nature en Jesus-Christ: ce mot vient du grec μονος, *seul*, *unique*, & de φυσις *nature*.

On désigne pourtant plus particuliérement par cette dénomination les sectateurs de Severe & de Pierre le foulon. Jacques de Zanzale, Syrien releva cette secte, & de son nom ils furent appellés *Jacobites. Voyez* JACOBITES.

MONOPODE, s. m. (*Littérat.*) *monopodium*, table à un seul pié: ces sortes de tables étoient d'usage pour manger. Dans le temps du luxe des Romains on en faisoit de bois d'érable, quelquefois de bois de citre, soutenues par un seul pié d'ivoire bien travaillé, on les vendoit un prix exhorbitant, sur-tout si le bois de citre étoit de différentes couleurs naturelles; c'est ce que nous apprennent Horace, Martial, Juvénal, Pline & Séneque. Cicéron en avoit une qui coûtoit deux cents mille sesterces; les quatre sesterces, selon dom Bernard, valoient sept sous & demi d'Angleterre. (*D. J.*)

MONOPOLE, s. m. (*Jurisprud.*) est le trafic illicite & odieux que fait celui qui se rend seul le maître d'une sorte de marchandise, pour en être le seul vendeur, & la mettre à si haut prix que bon lui semble, ou bien en surprenant des lettres du prince, pour être autorisé à faire seul le commerce d'une certaine sorte de marchandise, ou enfin lorsque tous les marchands d'un même corps sont d'intelligence pour enchérir les marchandises ou y faire quelque altération.

Ce terme vient du grec μονος & πωλεῖν qui signifie *vendre seul*; il étoit si odieux aux Romains, que Tibere, au rapport de Suétone, voulant s'en servir, demanda au sénat la permission de le faire, parce que ce terme étoit emprunté du grec.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on voit des *monopoles*, puisqu'Aristote en ses *Politiques*, *liv. I. ch. vij.* dit que Thalès, milésien, ayant prévu, par le moyen de l'astrologie, qu'il y auroit abondance d'olives, l'été suivant ayant recouvré quelque peu d'argent, il acheta & harra toutes les olives qui étoient à l'entour de Milet & de Chio à fort bas prix, & puis les vendit seul, & par ce moyen fit un gain considérable.

Pline *liv. VIII.* de son *Histoire naturelle*, dit en parlant des hérissons, que plusieurs ont fait des grands profits pour avoir tiré toute cette marchandise à eux.

Chez les Romains le crime de *monopole* étoit puni par la confiscation de tous les biens, & un exil perpétuel, comme on voit à la loi unique, au code *de monop.* l'empereur Charles-Quint ordonna la même chose en 1548.

François I. fut le premier de nos rois qui défendit les *monopoles* des ouvriers, sous peine de confiscation de corps & de biens. *Voyez l'ordonnance de* 1539. *article CXCI.*

Il y a nombre d'autres réglemens qui ont pour objet de prévenir ou réprimer les *monopoles.*

Comme il n'y a rien de plus nécessaire à la vie que le blé, il n'y a point aussi de *monopole* plus criant que celui des marchands & autres personnes qui se mêlent d'acheter du blé pour le revendre plus cher. *Voyez* BLÉ, COMMERCE, GRAINS.

Sur les *monopoles* en général, *voyez* Barberius, *in viatorio juris*, *tit. de colleg. illicitis &* monopolis; Franciscus Lucanus, *in suo tractatu celeberrimo in secundâ parte principali de casibus bonorum publicandorum*; Damhouderius, *in enchiridio praxeos rerum criminalium.* (*A*)

MONOPOLI, (*Géog.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché suffragant de Bari, mais exempt de sa jurisdiction. Elle est sur

le golfe de Venife, à 9 lieues S. E. de Bari, 3 S. E. de Polignano. *Long.* 35. 2. *lat.* 41. 10. (*D. J.*)

MONOPSERE, f. m. (*Hift. anc.*) forte de temple chez les anciens, qui étoit de figure ronde & fans murailles pleines, en forte que le dôme qui le couvroit n'étoit foutenu que par des colonnes pofées de diftance en diftance; ce mot eft compofé de μον☉, *feul*, & de πτερον, *aile*, comme qui diroit, bâtiment compofé d'une *feule aile.* *Voyez* TEMPLE.

MONORIME, f. m. (*Litt.*) ouvrage de poéfie dont les vers font tous fur la même rime. *Voyez* RIME. Ce mot eft formé du grec μον☉, *feul*, & de ρυθμ☉, *harmonie* ou *rime*.

On prétend que les *monorimes* ont été inventés par un ancien poëte françois nommé *Léonius*, ou *Léonius*, qui adreffa des vers latins *monorimes* au pape Alexandre III. on leur donna enfin auffi le nom de *vers Léonins.* *Voyez* LÉONIN.

Les *monorimes* ont été bannis avec raifon de la poéfie latine; nous en avons quelques exemples dans la françoife, où, pour peu qu'on ait l'oreille délicate, on eft fatigué de ce retour perpétuel des mêmes fons.

MONOSTIQUE, f. m. (*Litt.*) petit morceau de poéfie confiftant en un feul vers. Ce nom eft formé du grec μονος, *feul*, & de στιχος, *vers* *Voyez* VERS.

MONOSYLLABE, f. m. (*Gram.*) qui n'eft que d'une fyllabe, comme *roi*, *yeux*, *dont*. Une langue qui abondera en *monofyllabes* fera prompte, énergique, rapide, mais il eft difficile qu'elle foit harmonieufe; on peut le démontrer par des exemples de vers où l'on verra que plus il y a de *monofyllabes*, plus ils font durs. Chaque fyllabe ifolée & féparée par la prononciation fait une efpece de choc; & une période qui en feroit compofée imiteroit à mon oreille le bruit défagréable d'un poligone à plufieurs côtés, qui rouleroit fur des pavés. Quelques vers heureux, tels que celui de Malherbe,

Et moi je ne vois rien, quand je ne la vois pas,

ne prouve rien contre la généralité de mon obfervation. Jamais Racine ne fe feroit pardonné celui-ci,

Le ciel n'eft pas plus pur que le fond de fon cœur,

fans le charme de l'idée qui l'a fait paffer fur la cacophonie de *pas*, *plus*, *pur*.

MONOTHELITES, f. m. pl. (*Hift. eccl.*) anciens hérétiques, qui tiroient leur origine des Eutychiens, & furent ainfi nommés parce qu'ils ne reconnoiffoient qu'une feule volonté en Jefus-Chrift. *Voyez* EUTYCHIEN. Ce mot eft grec, & compofé de μον☉, *feul*, & de θέλω, *vouloir*.

L'opinion des *Monothélites* prit naiffance en 630, & fut protégée par l'empereur Heraclius. Ils ne différoient en rien des Sévériens acéphales. *Voyez* SÉVERIEN.

Ils admettoient bien à la vérité deux volontés en Jefus-Chrift, confidéré en tant qu'ayant deux natures en fa perfonne: mais des deux ils n'en faifoient qu'une, par rapport à l'union des deux natures; regardant comme abfurde qu'une même perfonne pût avoir deux volontés libres & diftinctes. *Voyez* PERSONNE.

Ils furent condamnés par le fixieme concile général, comme tendans à dégrader la perfection de la nature humaine en Jefus-Chrift, en lui refufant une volonté & une opération qui lui fût propre. Ce concile déclara qu'il eft de foi qu'on doit diftinguer en Jefus-Chrift deux volontés & deux opérations, qui ne font point confondues l'une dans l'autre, mais fubordonnées l'une à l'autre; favoir la volonté humaine à la divine. *Voyez* THÉANDRIQUE.

Il eft bon d'obferver 1°. que par le mot d'*opération*, les *Monothelifles* n'entendoient pas ou un acte, ou une faculté, mais l'un & l'autre en même temps, donnant au mot d'*opération* un fens plus étendu qu'à celui de *volonté*; parcequ'*opération* comprend en général non-feulement tout acte, mais encore toute faculté d'agir, au lieu que le terme *volonté* marque feulement un certain genre d'opération & de faculté.

2°. Que quoiqu'ils ne reconnuffent en Jefus-Chrift qu'une opération ou qu'une

volonté, ils n'expliquoient pas tous leurs ſentimens d'une maniere uniforme. Les uns n'admettoient en Jeſus-Chriſt qu'une puiſſance uniforme d'agir. Les autres au contraire, excluoient entiérement cette puiſſance de la nature humaine, parce qu'ils croyoient, comme les Eutychiens, qu'elle avoit été comme abſorbée dans la nature divine au moment de l'union hypoſtatique. D'autres penſoient que les facultés humaines étoient pour lors reſtées dans le Verbe, mais qu'elles y étoient demeurées comme mortes, n'ayant d'elles-mêmes nulle action, & n'agiſſant que comme des inſtrumens par l'impulſion de la volonté divine, d'où ils concluoient que pour les deux natures, il n'y avoit qu'une ſeule & unique opération. D'autres enfin admettoient en Jeſus-Chriſt deux opérations, mais confondues l'une dans l'autre, & ſi bien mêlées, qu'elles n'en faiſoient plus qu'une, à-peu-près comme les Eutychiens, de deux natures n'en compoſoient qu'une, qu'ils comparoient à l'homme, compoſé de deux ſubſtances unies enſemble. Avec tant de variations & d'équivoques, il n'eſt point étonnant que les *Monothélites* en aient impoſé aux empereurs, & même au pape Honorius, qui n'apperçut pas d'abord tout le venin de cette heréſie.

MONOTONIE, ſ. f. (*Litt.*) défaut de variation ou d'inflexion de voix. Prononciation d'une longue ſuite de paroles ſur un même ton. *Voyez* PRONONCIATION. La *monotonie* dans un orateur eſt un très-grand défaut, & qui marque communément qu'un homme ne fait pas ce qu'il dit.

Dans la déclamation, la *monotonie* eſt oppoſée à un autre défaut, qu'on nomme *chanter les vers*, c'eſt-à-dire, les prononcer en arrêtant réguliérement à chaque hemiſtiche, ſoit que le ſens l'exige, ſoit qu'il ne l'exige pas, & à en prononcer les finales avec la même inflexion de voix.

MONOTONIE, ſ. f. (*Muſiq.*) C'eſt, au propre, une pſalmodie ou un chant qui marche toujours ſur le même ton; mais ce mot ne s'emploie guere que dans le figuré. (*S*)

MONOTRIGLYPHE, ſ. m. (*terme d'Archit.*) qui ſignifie l'eſpace d'un ſeul triglyphe entre deux pilaſtres ou deux colonnes.

MONS, (*Géog.*) ancienne, grande & forte ville des Pays-bas, capitale du Hainaut autrichien. *Mons* s'appelle en latin *Mons Hannoniæ*, & en flamand *Berghen in Henegouw*. Alberon, fils de Clodion, commença à bâtir dans cet endroit, en 449, une forteſſe qu'on nomma *Mons Caſtrilucius*; voilà l'origine de cette ville, qui a été pluſieurs fois priſe & repriſe depuis le duc d'Albe, en 1572, juſqu'à nos derniers jours. Elle appartient encore à la maiſon d'Autriche, juſqu'à ce que les François la lui enlevent.

Elle eſt en partie ſur une montagne, & en partie dans la plaine, dans un terroir marécageux ſur la Trouille, à 2 lieues de S. Guilhain, dont les écluſes la défendent, à 7 lieues de Valenciennes & de Tournay, 4 de Maubeuge, 12 N. E. de Cambray, 15 O. de Namur, 50 N. E. de Paris. *Long.* 31. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

MONS, *la prévôté de* (*Géog.*) elle portoit autrefois le nom de comté, qui lui fut donné par Charlemagne, lorſqu'il la démembra du royaume d'Auſtraſie. Cette prévôté comprend ſept villes, ſavoir Mons, Soignies, Leſſine, Chievres, S. Guilhain, Hall, & Roeux. On y compte auſſi 91 bourgs ou villages, & quelques abbayes. (*D. J.*)

MONSAUNIS, LES (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale aux environs du fort Nelſon. Ils tuent beaucoup de caſtors, & quelques-uns de très-noirs, couleur rare dans cet animal. Ils vendent toutes leurs pelleteries aux Anglois. (*D. J.*)

MONS CASIUS, (*Géog. anc.*) il y a deux célebres montagnes de ce nom: la premiere ſéparoit l'Egypte de la Paleſtine, à 37 milles, c'eſt-à-dire, à environ 12 lieues de Péluſe. C'eſt ſur cette montagne, dit Strabon, que repoſe le corps du grand Pompée, & on y voit le temple de Jupiter ſurnommé *Caſius*. Ce fut près de cet endroit que Pompée ayant été trompé par les Egyptiens, fut indignement égorgé. Pline & Dion Caſſius aſſurent la même choſe.

L'autre *mont Cafius* étoit une montagne de Syrie près de Séleucie. Pline, *liv. V. ch. xxij.* dit qu'elle eft fi haute, qu'en pleine nuit, trois heures avant que le foleil fe leve, elle le voit, & que dans un petit circuit de fa maffe elle montre également le jour & la nuit; c'eft-à-dire qu'il eft déjà jour pour la partie du fommet qui eft vis-à-vis du foleil, tandis que la partie qui eft derriere & le bas de la montagne ont encore l'obfcurité de la nuit. Solin, *chap. xxxvj.* & Martianus Capella, *liv. VI.* content la même fingularité.

Jupiter avoit encore un temple fur cette montagne fous le nom de *Jupiter Cafius*, Ζευς Κασιος. Diverfes médailles de Séleucie portent le *mont Cafius* avec ces mots Σελευκον π Συριας Ζευς Κασιος c'eft-à-dire, des habitans de Seleucie, furnommé *Pierre* de Syrie, Jupiter Cafius. Le maître des dieux eft figuré fur ces médailles, par une groffe pierre ronde coupée par la moitié, avec l'infcription que nous venons de citer Ζευς Κασιος. Son temple du *mont Cafius* en Syrie, eft repréfenté fur une médaille de Trajan. Il n'étoit pas fort éloigné d'Antioche, puifque, au rapport de Pline, *liv. IV. ch. xij.* les habitans de cette ville alloient y célébrer, toutes les années, une fête en l'honneur de Thriptoleme, qu'ils regardoient comme un héros. Il y avoit une autre montagne fituée vis-à-vis du mont Cafius, de Séleucie; c'eft l'*anti-Cafius* de Strabon. Plufieurs géographes écrivent *Caffius.*

Le culte de Jupiter Cafius n'étoit pas feulement établi fur les deux montagnes dont nous venons de parler, mais encore à Caffiope, ville de l'île de Corcyre, aujourd'hui Corfou, fituée au cap le plus occidental de cette île, & le plus voifin de la terre ferme. Il n'y a plus à préfent qu'un couvent de caloyers, & un port qu'on nomme *Porto-Caffopo.* C'eft le premier endroit de la Grece où Néron ait abordé en venant d'Italie, *ut primum Caffiopem trajecit*, dit Suétone, *ftatim ad aram Jovis Cafii cantare aufpicatus eft.* Le type de ce Jupiter Cafius fe voit fur différentes médailles des Corcyréens; il y paroît à demi-nud, affis, le fceptre à la main droite, & la main gauche pofée fur fes genoux, avec cette légende Ζευς Κασιος. L'autre côté repréfente tantôt la tête de la nymphe Corcyre, qui avoit donné fon nom à l'île; tantôt la tête d'un empereur, comme d'Antonin Pie, de Septime Sévere, de Caracalla, *&c.* Tantôt enfin une figure d'homme debout, en habit long, fous une voûte foutenue par deux colonnes avec le mot Αγρευς (*D. J.*)

MONSÉE ou MASÉE, (*Géogr.*) *Lunæ lacus*, lac d'Allemagne dans l'Autriche fupérieure, au quartier de Haufruck; il communique, par l'Ag, avec l'Atterfée, & il a fur fes bords une ancienne & riche abbaye de bénédictins, avec un gros bourg, à l'un & à l'autre defquels il donne fon nom. (*D. G.*)

MONSEIGNEUR, MESSEIGNEURS, *au pluriel*, (*Hift. mod.*) titre d'honneur & de refpect dont on ufe lorfqu'on écrit ou qu'on parle à des perfonnes d'un rang ou d'une qualité auxquelles l'ufage veut qu'on l'attribue. Ce mot eft compofé de *mon* & de *feigneur.* On traite les ducs & pairs, les archevêques & évêques, les préfidens au mortier de *monfeigneur.* Dans les requêtes qu'on préfente aux cours fouveraines, on fe fert du terme *monfeigneur.*

Monfeigneur, dit abfolument, eft la qualité qu'on donne préfentement au dauphin de France; ufage qui ne s'eft introduit que fous le regne de Louis XIV. auparavant on appelloit le premier fils de France *monfieur le dauphin.*

MONSIEUR, *au pluriel* MESSIEURS, (*Hift. mod.*) terme ou titre de civilité qu'on donne à celui à qui on parle, ou de qui on parle, quand il eft de condition égale, ou peu inférieure. *Voyez* SIEUR. Ce mot eft compofé de *mon* & de *fieur.* Borel dérive ce mot du grec κυριος qui fignifie *feigneur* ou *fire*, comme fi on écrivoit *moncyeur.*

Pafquier tire l'étymologie des mots *fieur* & *monfieur* du latin *fenior*, qui fignifie *plus âgé*; les Italiens difent *fignor*, & les Efpagnols *fenor*, avec l'*n* tildé, qui équivaut à *ng* dans le même fens, & d'a-

près la même étymologie; les adresses des lettres portent à *monsieur*, *monsieur*; &c. L'usage du mot *monsieur* s'étendoit autrefois plus loin qu'à présent. On le donnoit à des personnes qui avoient vécu plusieurs siecles auparavant; ainsi on disoit *monsieur S. Augustin* & *monsieur S. Ambroise*, & ainsi des autres saints, comme on le voit dans plusieurs actes imprimés & manuscrits, & dans des inscriptions du xv. & du xvj. siecles. Les Romains, du temps de la république, ne connoissoient point ce titre, qu'ils eussent regardé comme une flatterie, mais dont ils se servirent depuis, employant le nom de *dominus* d'abord pour l'empereur, ensuite pour les personnes constituées en dignité: dans la conversation ou dans un commerce de lettres, ils ne se donnoient que leur propre nom; usage qui subsista même encore après que César eut réduit la république sous son autorité. Mais la puissance des empereurs s'étant ensuite affermie dans Rome, la flatterie des courtisans qui recherchoient & la faveur & les bienfaits des empereurs, inventa ces nouvelles marques d'honneur. Suétone rapporte qu'au théâtre un comédien ayant appellé Auguste *seigneur*, ou *dominus*, tous les spectateurs jetterent sur cet acteur des regards d'indignation, ensorte que l'empereur défendit qu'on lui donnât davantage cette qualité. Caligula est le premier qui ait expressément commandé qu'on l'appellât *dominus*. Martial, lâche adulateur d'un tyran, qualifia Domitien *dominum deumque nostrum*; mais enfin, des empereurs ce nom passa aux particuliers. De *dominus* on fit *dom*, que les Espagnols ont conservé, & qu'on n'accorde en France qu'aux religieux de certains ordres.

Monsieur dit absolument, est la qualité qu'on donne au second fils de France, au frere du roi. Dans une lettre de Philippe de Valois, ce prince, parlant de son prédécesseur, l'appelle *monsieur* le roi. Aujourd'hui personne n'appelle le roi *monsieur*; excepté les enfans de France. *Voyez* SIRE.

MONSOL, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Macoço, ou d'Anzico, dont elle est la capitale. De-là tous les peuples qui habitent ce royaume se nomment *Mansoles*. (*D. J.*)

MONSONI, *ou* MONSIPI, (*Géog.*) grand fleuve de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle France. Il a son embouchure au fond de la baie d'Hudson par le 31. d. 20 *de lat.* N. (*D. J.*)

MONSON, s. m. (*Marine.*) ce mot vient des Arabes; c'est le nom qu'on donne à un vent réglé, qui regne en certains parages sur la mer des Indes cinq ou six mois de suite sans varier, & qui souffle ensuite cinq ou six autres, mais du côté opposé. *Voyez* VENT & MOUSSONS.

MONOSPERMALTHÆA, (*Botan.*) genre de plante de la fabrique de M. Danty d'Isnard, dans les mémoires de l'académie royale des sciences, *ann.* 1721. Il a formé ce nom des mots grecs μονος, *seul*, σπερμα, *semence*, αλθαία, *guimauve*, parce que cette plante ressemble en quelque maniere à la guimauve, & que l'unique capsule qui succede à chacune de ses fleurs ne contient qu'une seule semence.

La *monospermalthæa*, selon ce botaniste, est un genre de plante à fleur complette, polypétale, réguliere & hermaphrodite, contenant l'ovaire. Cette fleur est ordinairement de cinq pétales disposés circulairement, & contenus dans un calice découpé en autant de pointes. L'ovaire qui s'éleve du fond du calice devient, après que la fleur est passée, une capsule monosperme. Les fleurs naissent par pelotons le long de la partie supérieure de la tige & des branches. Les feuilles sont à queues & dentelées.

Je ne suivrai pas M. d'Isnard dans sa description, parce qu'elle ne renferme rien de curieux, outre que sa plante étoit déjà connue sous le nom de *althæa similis flore luteo, monospermate*. (*D. J.*)

MONS SELEUCUS, (*Géog. terme anc.*) Ce lieu en Dauphiné est mémorable par la victoire que l'empereur Constance y remporta sur Magnence en 353. On trouve ce *Mons Seleucus* dans l'*Intinér.* d'Antonin, & dans celui de Bordeaux à Jérusalem, *entre Lucus Augusti* & *Vapinium*.

Dans les plus anciens titres du Dauphiné, un château qui tient l'emplacement de *Mons Seleucus*, est appellé *Bastida Montis Seleuci*, & postérieurement, *Montis Solei:* on dit aujourd'hui *la Bâtie-Mont-Saleon.* D'anv. *Not. Gal. pag.* 464. (*C.*)

MONSTERBERG *ou* MUNSTERBERG, (*Géog.*) ville de la basse Silésie dans la province de même nom. Elle a été fondée par l'empereur Henri II. qui fit bâtir en ce lieu un monastere, d'où elle fut appellée *Monsterberg.* Elle est à 5 milles N. E. O. de Glatz, 8 S. de Breslau. *Long.* 34. 56. *lat.* 50. 38.

MONSTRE, f. m. (*Botan.*) on nomme *monstres* en botanique des singularités qui sont hors du cours ordinaire. Par exemple, des feuilles qui naissent de l'intérieur d'autres feuilles; des fleurs du milieu desquelles sort une tige qui porte une autre fleur; des fruits qui donnent naissance à une tige, dont le sommet porte un second fruit semblable, &c. (*D. J.*)

MONSTRE, f. m. (*Zoolog.*) animal qui naît avec une conformation contraire à l'ordre de la nature, c'est-à-dire avec une structure de parties très-différentes de celles qui caractérisent l'espece des animaux dont il sort. Il y a bien de sortes de *monstres* par rapport à leurs structures, & on se sert de deux hypotheses pour expliquer la production des *monstres :* la premiere suppose des œufs originairement & essentiellement monstrueux : la seconde cherche dans les seules causes accidentelles la raison de toutes ces conformations.

S'il n'y avoit qu'une différence légere & superficielle, si l'objet ne frappoit pas avec étonnement, on ne donneroit pas le nom de *monstre* à l'animal où elle se trouveroit.

Les uns ont trop ou n'ont pas assez de certaines parties; tels sont les *monstres* à deux têtes, ceux qui sont sans bras, sans piés; d'autres pechent par la conformation extraordinaire, & bisarre par la grandeur disproportionnée, par le dérangement considérable d'une ou de plusieurs de leurs parties, & par la place singuliere que ce dérangement leur fait souvent occuper; d'autres enfin ou par l'union de quelques parties qui, suivant l'ordre de la nature & pour l'exécution de leurs fonctions, doivent toujours être séparés, ou par la désunion de quelques autres parties qui, suivant le même ordre & pour les mêmes raisons, ne doivent jamais cesser d'être unies. *M.* FORMEY.

On trouve dans les mémoires de l'académie des sciences une longue dispute entre deux hommes célebres, qui à la maniere dont on combattoit, n'auroit jamais été terminée sans la mort d'un des combattans; la question étoit sur les *monstres.* Dans toutes les especes on voit souvent naître des animaux contrefaits, des animaux à qui il manque quelques parties ou qui ont quelques parties de trop. Les deux anatomistes convenoient du systême des œufs, mais l'un vouloit que les *monstres* ne fussent jamais que l'effet de quelqu'accident arrivé aux œufs: l'autre prétendoit qu'il y avoit des œufs originairement monstrueux, qui contenoient des *monstres* aussi bien formés que les autres œufs contenoient des animaux parfaits.

L'un expliquoit assez clairement comment les désordres arrivés dans les œufs faisoient naître des *monstres;* il suffisoit que quelques parties dans le temps de leur molesse eussent été détruites dans l'œuf par quelqu'accident, pour qu'il naquît un *monstre* par défaut à un enfant mutilé; l'union ou la confusion des deux œufs ou de deux germes d'un même œuf produisoit les *monstres* par excès, les enfans qui naissent avec des parties superflues. Le premier degré des *monstres* seroit deux gemeaux simplement adhérens l'un à l'autre, comme on a vu quelquefois. Dans ceux-là aucune partie principale des œufs n'auroit été détruite. Quelques parties superficielles des fœtus déchirées dans quelques endroits & reprises l'une avec l'autre, auroient causé l'adhérence des deux corps. Les *monstres* à deux têtes sur un seul corps ou à deux corps sous une seule tête ne différeroient des premiers que parce que plus de parties dans l'un des œufs auroient été détruites : dans l'un, toutes celles qui formoient un des corps, dans

l'autre celles qui formoient une des têtes. Enfin, un enfant qui a un doigt de trop est un *monstre* composé de deux œufs, dans l'un desquels toutes les parties excepté ce doigt ont été détruites. L'adversaire, plus anatomiste que raisonneur, sans se laisser éblouir d'une espece de lumiere que ce systême répand, n'objectoit à cela que des *monstres* dont il avoit lui-même disséqué la plupart, & dans lesquels il avoit trouvé des monstruosités qui lui paroissoient inexpliquables par aucun désordre accidentel.

Les raisonnemens de l'un tenterent d'expliquer ces désordres; les *monstres* de l'autre se multiplierent. A chaque raison que M. Lemery alléguoit, c'étoit toujours quelque nouveau *monstre* à combattre que lui produisoit M. Winslow.

Enfin on en vint aux raisons métaphysiques. L'un trouvoit du scandale à penser que Dieu eût créé des germes originairement monstrueux : l'autre croyoit que c'étoit limiter la puissance de Dieu, que de la restraindre à une régularité & une uniformité très-grande.

Ceux qui voudroient voir ce qui a été dit sur cette dispute, le trouveroient dans les mémoires de l'académie, *Mém. de l'acad. royale des sciences*, *années* 1724, 1733, 1734, 1738 & 1740.

Un fameux auteur Danois a eu une autre opinion sur les *monstres*; il en attribuoit la production aux cometes. C'est une chose curieuse, mais bien honteuse pour l'esprit humain, que de voir ce grand médecin traiter les cometes comme des abcès du ciel, & prescrire un régime pour se préserver de leur contagion, *Recherches physiques.*

MONSTRE, (*Médecine légale.*) Si jamais le pyrrhonisme fut utile dans une question physique, c'est sans doute dans celle qui considere l'existence & l'origine des *monstres*. A ne considérer que l'immense variété des faits ou des histoires rapportées par une foule d'auteurs on seroit tenté de croire qu'il n'y a point de limites entre les especes les plus dissemblables; que les regnes de la nature se confondent, & que l'ordre primitif est souvent perverti par les pures combinaisons du hasard (Bartholin, Licetus, Paré, Zacchias, Riviere, &c. les recueils des journaux ou de quelques académies). On assure qu'il est sorti des hommes bien formés du sein de différens animaux. (Bartholini, *Hist. Anat. cent. V.* Schenckius, *Hist. Monstror.* Ælian, *De animal. miscell. natur. curios.* Licetus, *De monst.* Gaspar à Reies, *Campus Elysius Jucund. quæst.*) & réciproquement on a vu des animaux plus ou moins difformes, ou même très-connus & bien caractérisés, engendrés par des femmes (Stalpart Vanderwiel, *Observ.* Paulini, *Obs. phys. méd.* Paré, Riviere, *Obser. med. cent. II*). On a poussé le ridicule jusqu'à rechercher les causes physiques ou surnaturelles de ces prétendues productions; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'on a souvent allumé des bûchers pour exterminer les malheureux que l'opinion publique, si souvent téméraire & cruelle, déclaroit auteurs d'une chose impossible. Le délire superstitieux de ces temps de barbarie rendoit tout possible par l'entremise des démons; & de graves ignorans qui se croyoient physiciens accumuloient les dissertations & les preuves pour expliquer comment la chose s'étoit faite. Graces aux connoissances des derniers siecles, nous ne voyons plus depuis long-temps ces scenes absurdes & sanguinaires; mais si nos progrès vers l'équité & l'humanité sont avancés sur cet objet, il faut avouer que la raison qui les dirige est bien lente à pénétrer dans les esprits. Il ne faudroit pas remonter bien haut pour trouver des exemples de cette crédulité qui présidoit à tant de meurtres. Il n'y a pas long-temps qu'une femme fit croire à un médecin de réputation que sa sœur avoit accouché d'un poisson. Rœderer, *Dissert. couron. à Petersbourg.*

Ce n'est pas du détail de ces absurdités que je prétends grossir cet article; je ne considere sous le nom d'*accouchements monstrueux* que ces productions qui s'écartent plus ou moins de la forme ordinaire de l'homme, tant qu'elles présentent une organisation qui se rapproche en partie de celle de l'espece humaine, & qu'elles ont vie. On sent bien que je suppose ici que la ressemblance se trouve dans les par-

ties extérieures ; car l'organisation des visceres nous est commune avec plusieurs animaux.

Toutes les parties du corps peuvent être mutilées ou défigurées au point de ne présenter aucune ressemblance à leur état ordinaire. Le volume, le nombre, la situation & la conformation des organes souffrent des variétés qu'il est impossible d'assigner, & c'est par des bonnes observations bien constatées que nous savons qu'il existe des exemples de toutes ces especes de productions monstrueuses. Il n'est personne qui n'ait vu des fœtus ou des accouchemens monstrueux; les *Mémoires de l'acad. des Sciences* en présentent mille exemples, & les meilleurs journaux en rapportent assez souvent. Les organes intérieurs destinés aux principales fonctions de la vie ne sont pas à l'abri des vicissitudes qui déforment l'extérieur. Le cerveau, le cœur, les poumons & les autres visceres varient par le siege, le nombre ou le volume ; & l'on peut même ajouter, sans crainte d'exagérer, que la même variété qui s'observe dans la proportion des membres & la disposition des traits dans chaque individu, peut encore s'observer dans la conformation ou l'arrangement de ses parties intérieures. M. Enguenhard, fameux médecin de Paris, n'ayant pas senti le battement du cœur d'un malade dans l'hôtel-dieu, & l'ayant quitté après en avoir témoigné un mauvais pronostic, un garçon chirurgien courut après lui, & dit qu'il venoit de trouver le battement non pas sous la mamelle gauche, mais sous la droite (Vinslow, *Mém. de* 1743). J'ai vu la position de l'estomac varier considérablement sur différentes personnes ; tout le monde connoît la variété de la division des vaisseaux, de quelques muscles, la multiplication ou la diminution des côtes, quelquefois des vertebres, *&c.* Ces différens jeux de la nature ont souvent arrêté les physiciens les plus éclairés, lorsqu'ils ont voulu en rechercher la cause ; & nous ne sommes pas vraisemblablement sur le point de pénétrer encore dans ce mystere. Nous connoissons encore une foule de causes accidentelles qui peuvent s'opposer aux développemens de l'embryon, qui peuvent en défigurer les parties ; mais la réunion partielle de deux ambryons à la fois, la duplication de quelques organes seulement tandis que tout le reste est dans l'état naturel, présentent des difficultés infinies lorsqu'on veut les expliquer par la même voie. L'insuffisance des causes accidentelles a fait penser à quelques physiciens anatomistes que le germe de ces derniers *monstres* étoit primitivement formé, & qu'il se développoit par le même méchanisme qui développe les germes ordinaires. M. Duverney fut le premier qui conçut cette idée hardie d'un germe monstrueux préexistant; M. Vinslow dont l'exactitude & l'habileté sont si connues, adopta son opinion, & combattit long-temps M. Lemery, qui soutenoit que le fœtus monstrueux ne devenoit tel que par les accidens qui lui arrivent dans le sein de sa mere. (*Voyez* les *Mém. de l'acad. des Sciences*, *an.* 1738-40-42-43.).

L'opinion des germes primitivement monstrueux (dit M. de Mairan) tranche tout d'un coup la difficulté peut-être insurmontable de concevoir que les débris de deux corps organisés & composés de mille millions de parties organisées, puissent en produire un troisieme par cette voie. Mais l'opinion commune a aussi cet avantage que ceux qui la rejettent sont contraints d'avouer qu'il y a des *monstres* & des parties monstrueuses dont la formation est visiblement due au contact accidentel : ou que du moins on explique assez heureusement par-là & sans remonter jusqu'à l'œuf. Les plantes en fournissent encore des exemples, & c'est ici que l'analogie en faveur du systême des accidens est portée par M. Lemery au plus haut degré de vraissemblance dont elle étoit susceptible.

Laissons les savans se combattre sur les explications des phénomenes naturels; & en attendant que du choc des opinions il résulte, s'il se peut, quelque lueur qui nous éclaire, bornons-nous à l'examen des conséquences qui découlent de l'observation, & qui ont quelque rapport à la jurisprudence.

Presque tous les auteurs de jurisprudence médicinale

médicinale qui ont parlé des *monſtres* n'accordent l'humanité qu'à ceux qui ont une tête qui préſente une forme humaine ; la mutilation des autres parties, leur nombre ou leur conformation extraordinaire, ne ſuffiſent pas, ſelon eux, pour les déclarer indignes de la qualité d'animaux raiſonnables, pourvu néanmoins qu'on apperçoive une reſſemblance frappante quant à la tête. Il en eſt encore dans ce nombre qui n'étendent pas cette grace ſi loin, car ils refuſent d'aſſocier à l'eſpece humaine les individus monſtrueux qui n'ayant d'humain que la tête ou le viſage, ſe rapprochent par la conformation de quelques autres parties de différentes eſpeces d'animaux. La grande raiſon des premiers, c'eſt que le ſiege de l'ame étant dans la tête, il eſt clair que ceux qui ſont ſans tête ne jouiſſent point de la prérogative accordée à l'homme, & que d'ailleurs ſi l'on ſuppoſe qu'ils ont une tête, & qu'elle ne reſſemble en rien à celle de l'homme, il n'eſt pas probable qu'une ame raiſonnable & penſante ſoit dégradée au point d'être unie à un individu ſi différent de nous. La divine providence ſemble, ſelon les derniers, ſe refuſer à cette aſſociation ; & par une pétition de principe bien commune, ils concluent qu'il ne ſeroit pas digne de ſa ſageſſe d'unir une ame faite à ſon image avec un corps ſi difforme ; & conſéquemment que de pareils *monſtres* ne ſont point hommes.

Il eſt aiſé de ſentir le vide & l'inconſéquence de ces raiſonnemens. Perſonne ne conteſte que l'ame immatérielle dont l'exiſtence eſt prouvée par la raiſon & ſur-tout par révélation, ne ſoit le moyen de diſtinction entre l'homme & les bêtes. Mais a-t-on dit ce qu'étoit l'ame ? Peut-on en donner des idées claires au point de ne pouvoir ſe méprendre ? Si nous admettons que les opérations auxquelles elle préſide ſuffiſent pour l'annoncer, ne ſera-t-on pas forcé de convenir que dans un homme qui vient de naître, ces opérations ſont encore trop obſcures, & qu'il n'a rien dans ce moment qui le diſtingue des autres animaux ? Suppoſons même que ces raiſons ne ſuffiſent pas pour détruire un des principaux argumens, quel eſt le ſiege de cette ame ? Eſt-on bien d'accord ſur le lieu ou la partie du corps qu'elle habite ? Les uns la font réſider dans le corps calleux ; d'autres dans la glande pinéale ; pluſieurs la mettent dans le cœur, & la font circuler avec le ſang ; d'autres, peut-être plus raiſonnables ou mieux fondés, la placent dans le centre épigaſtrique ou vers le diaphragme ; enfin l'eſtomac & les organes des ſens ont été ſucceſſivement regardés comme le point de réunion vers lequel toutes les ſenſations alloient aboutir. Les uns & les autres s'appuient ſur des raiſons plauſibles, ſur l'obſervation, ſur l'expérience. Eſt-on en droit dans cette incertitude d'affirmer dogmatiquement que l'ame doit être dans la tête, & qu'elle manque dans un individu ſans tête ? N'eſt-il pas vraiſemblable (puiſqu'elle eſt indiviſible, qu'elle s'étend toute entiere par-tout) de croire qu'elle ne manque qu'avec la vie, & que tant que cet individu eſt vivant, il a comme nous, une ame immatérielle, puiſqu'il la tire d'une même ſource ? Qu'importe la forme extérieure dans cette queſtion ? Trouve-t-on deux individus qui ſe reſſemblent parfaitement en tout ? On ne s'eſt pas encore aviſé de nier que les géants, les nains, que les triorchides, monorchides, anorchides, que ceux qui ont deux corps, deux têtes ou pluſieurs membres, que ceux qui naiſſent ſans pieds, ſans mains, *&c.* fuſſent privés d'une ame, parce qu'ils ne nous reſſemblent pas parfaitement. Quelle prodigieuſe diſtance de l'Européen à l'Africain, de celui-ci au Lapon ou aux Eſquimaux ! Nous ignorons juſqu'où peuvent ſe porter les variétés de la nature ; ſa fécondité eſt inépuiſable à cet égard, & des millions de circonſtances ignorées peuvent rendre les individus d'un même genre entiérement méconnoiſſables. Nous n'avons que l'obſervation & l'expérience pour dévoiler ces obſcurités, tout autre guide eſt infidele, & notre imagination qui s'impatiente de la lenteur de nos progrès, eſt le plus grand ennemi que les ſciences aient à combattre. *Homo naturæ miniſter & interpres tantum facit & intelligit quantum de ordine naturæ opere vel mente, obſerva-*

verit nec amplius ſcit aut poteſt. Bacon. N'eſt-il pas téméraire d'intéreſſer la ſageſſe de Dieu dans des choſes de controverſe ? Peut-on ſe flatter de pénétrer dans ſes vues ? & peut-on demander une preuve plus poſitive de ſa volonté que l'origine humaine de ces êtres ſi diſſemblables de l'homme en apparence ? Reſpectons les décrets de la providence ; & en humiliant notre foible raiſon qui ne peut le concevoir, imitons la retenue de l'égliſe, qui accorde à ces êtres le privilege du baptême donné ſous condition.

Un enfant monſtrueux qui a vie peut donc, d'après ces conſidérarions, jouir des privileges que la loi accorde à tout citoyen ; il a droit de réclamer en ſa faveur la protection qu'elle accorde à l'homme foible. Il peut donc hériter & faire caſſer toutes les diſpoſitions teſtamentaires qui s'oppoſeroient à ce droit. Sa vie eſt un dépôt contre lequel on ne peut attenter ſans crime ; & s'il parvient à l'âge où les loix conviennent qu'il peut prêter ſerment ou expliquer ſes volontés, je ne vois pas ce qui pourroit s'oppoſer à ce qu'elles fuſſent exécutées. Il ſuit encore que la mere de cet enfant doit jouir des privileges attachés à l'enfantement ; ce droit eſt plus clair (s'il eſt poſſible) que celui de ſa progéniture.

L'organiſation difforme d'un enfant monſtrueux le rend cependant moins propre à remplir certains devoirs de la ſociété que le commun des hommes ; auſſi les loix qui l'écartent des emplois publics & quelquefois du mariage, n'ont rien d'injuſte, puiſqu'elles n'ont pu prévenir la cauſe de ſon inaptitude, & que le bien général de la ſociété eſt leur premier objet. (*Article de M.* LA FOSSE, *Docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

§ MONSTRUEUX, EUSE, adj. (*terme de Blaſon*) ſe dit d'un lion ou d'un autre animal quadrupede, même des volatils qui ont quelques parties de leur corps qui ne ſont point de leur nature.

Des Reaux de Coclois en Champagne ; *d'or au lion de ſable, à tête humaine de carnation, tournée de front.* (*G. D. L. T.*)

MONT, ſ. m. (*Gram.*) élévation de terre, qu'on appelle auſſi *montagne. V.* MONTAGNE. *Mont* & *montagne* ſont ſynonymes, mais on ſe ſert rarement du premier en proſe, à moins qu'il ne ſoit accompagné de quelque nom propre, comme le *mont* Etna, le *mont* Gibel, le *mont* Liban, le *mont* Sinaï, le *mont* Atlas, le *mont* Parnaſſe, les *monts* Pyrénées ; on ne dit point cependant les *monts* Alpes, mais les Alpes, Ste Catherine du *mont* Sinaï. *V.* SAINTE CATHERINE.

Quoique ces deux ſubſtantifs, quant au ſens, ſoient parfaitement ſynonymes, il y a cependant des occaſions, où, par la biſarrerie de l'uſage, on doit employer l'un ou l'autre de ces deux termes ſans les confondre. On dit le *mont* Caucaſe, le *mont* Etna, le *mont* Liban, le *mont* Appennin, le *mont* Olympe, les *monts* Krapack, *&c.* Il ſemble que le mot *mont* ſoit affecté aux *montagnes* fameuſes par leur hauteur ; cependant on dit les *montagnes* de la Lune & les *montagnes* de la Table, pour marquer cette *montagne* voiſine du cap de Bonne-Eſpérance à la pointe méridionale de l'Afrique, quoiqu'au rapport des voyageurs ce ſoit une des plus hautes du monde. Enfin l'uſage a voulu qu'en parlant de certaines *montagnes* on ſe ſervît de leur nom tout ſimple ; c'eſt ainſi qu'on dit, *les Alpes, les Andés, les Pyrénées, les Cevennes, le Véſuve, le Stromboli, le Voſge, le Schwartzwanden, le Pic, l'Apennin.*

Chevalier du *mont* CARMEL. *Voyez* CARMEL. On appelle en Italie *monts de piété* certains lieux où l'on prête de l'argent à ceux qui en ont beſoin en donnant quelques nantiſſemens.

Ces établiſſemens ont été faits pour ſoulager la miſere des pauvres qui, dans un beſoin preſſant d'argent, ſeroient forcés de vendre leurs effets à vil prix ou d'emprunter à uſure. Les papes, & à leur exemple les cardinaux & autres perſonnes riches, ont donné de groſſes ſommes & des privileges à ces *monts* de piété. On y reçoit pour gages toutes ſortes de meubles, bijoux, *&c.* Il y a des priſeurs qui eſtiment ce qu'on apporte, ſur quoi on prête juſqu'aux deux tiers du prix de l'eſ-

timation. On prête jusqu'à 30 écus pour 18 mois sans intérêt. Quand on veut une plus grande somme, on paye deux pour cent d'intérêt par an. Lorsqu'on laisse ses effets plus de 18 mois, ils sont vendus à l'encan: le *mont* prend la somme qu'il a avancée, & garde le surplus pour le rendre aux propriétaires quand ils viennent le demander. Si cependant on ne veut pas que ses meubles soient vendus, on n'a qu'à demander un renouvellement du billet, ce qu'on obtient très-aisément quand la somme ne passe pas 30 écus; mais quand elle excede, on fait faire un autre billet où les intérêts échus sont comptés avec le sort principal. On croît communément que le pape Léon X. fut le premier qui autorisa cette pieuse invention par une bulle qu'il donna en 1551, mais il y fait mention de Paul II. qui l'avoit approuvée avant lui: le plus ancien *mont* de piété, dont il soit parlé dans l'histoire, est celui que l'on établit à Padoue en 1491, où l'on fit fermer douze banques des Juifs qui y exerçoient une usure excessive. A l'exemple de Rome, on a fondé des *monts* de piété dans plusieurs villes des Pays-bas, comme à Bruxelles, à Gand, à Anvers, *&c.*

On avoit aussi appellé en Angleterre *monts de piété* des lieux qui avoient été fondés par contribution en faveur du peuple, qui avoit été ruiné par les extorsions des Juifs.

MONTABURG, (*Géog.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves entre Coblentz & Limpurg. *Long.* 25. 25. *lat.* 50. 20. (*D. J.*)

MONTAGE DE MÉTIER, (*Soierie.*) c'est une manœuvre longue, difficile & pénible; elle consiste à disposer toutes les parties du métier, de maniere à exécuter l'étoffe dont le dessein est donné.

MONTAGE, *terme de Batelier*, action de celui qui remonte & facilite le *montage* de bateaux. *Ordonnances.*

MONTAGNARD, *V.* FAUCON.

MONTAGNES, (*Hist. nat. Geographie*, *Physique* & *Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme de grandes masses ou inégalités de la terre, qui rendent sa surface raboteuse. On peut comparer les *montagnes* à des ossemens, qui servent d'appui à notre globe & lui donnent de la solidité, de même que les os dans le corps humain servent d'appui aux chairs & aux autres parties qui le composent.

Les *montagnes* varient pour la hauteur, pour la structure, pour la nature des substances qui les composent, & par les phénomenes qu'elles présentent. On ne peut donc se dispenser d'en distinguer différentes especes, & ce seroit se tromper que de les regarder toutes comme de la même nature & de la même origine.

Les sentimens des naturalistes different sur la formation des *montagnes*; quelques physiciens ont cru qu'avant le déluge la terre étoit unie & égale dans toutes ses parties, & que ce n'est que par cet événement funeste & par des révolutions particulieres, telles que des inondations, des excavations, des embrasemens souterreins que toutes les *montagnes* ont été produites, & que notre globe est devenu inégal & raboteux tel que nous le voyons. Mais les partisans de cette opinion ne font point attention que l'écriture sainte dit que les eaux du déluge allerent au-dessus du sommet des plus hautes *montagnes*, ce qui suppose nécessairement qu'elles existoient déja. En effet, il paroît que les *montagnes* étoient nécessaires à la terre dès le commencement du monde, sans cela elle eût été privée d'une infinité d'avantages. C'est aux *montagnes* que sont dûs la fertilité des plaines, les fleuves qui les arrosent; dont elles sont les réservoirs inépuisables. Les eaux du ciel, en roulant sur ces inégalités qui forment comme autant de plans inclinés, vont porter aux vallées la nourriture si nécessaire à la croissance des végétaux: c'est dans le sein des *montagnes* que la nature a déposé les métaux, ces substances si utiles à la société. Il est donc à présumer que la providence, en créant notre globe, l'orna de *montagnes* qui fussent propres à donner de l'appui & de la solidité à l'habitation de l'homme.

Cependant il est certain que les révolutions que la terre a éprouvées & qu'elle éprouve encore tous les jours, ont dû produire anciennement, & produisent à la surface de la terre, soit subitement, soit

peu-à-peu, des inégalités & des *montagnes* qui n'exiſtoient point dès l'origine des choſes, mais ces *montagnes* récentes ont des ſignes qui les caractériſent, auxquels il n'eſt point permis à un naturaliſte de ſe tromper; ainſi il eſt à propos de diſtinguer les *montagnes* en primitives & en récentes.

Les *montagnes* primitives ſont celles qui paroiſſent avoir été créées en même tems que la terre à laquelle elles ſervent d'appui; les caracteres qui les diſtinguent ſont 1°. leur élévation qui ſurpaſſe infiniment celle des autres *montagnes*. En effet pour l'ordinaire elles s'élevent très-bruſquement, elles ſont fort eſcarpées, & l'on n'y monte point par une pente douce; leur forme eſt celle d'une pyramide ou d'un pain de ſucre, ſurmonté de pointes de rochers aigus; leur ſommet ne préſente point un terrein uni comme celui des autres *montagnes*, ce ſont des roches nues & dépouillées de terre que les eaux du ciel en ont emporté; à leurs piés, elles ont des précipices & des vallées profondes, parce que ces eaux & celles des ſources dont le mouvement eſt accéléré par leur chûte, ont excavé & miné le terrein qui s'y trouvoit, & l'ont quelquefois entiérement entraîné.

2° Ces *montagnes* primitives ſe diſtinguent des autres par leurs vaſtes chaînes; elles tiennent communément les unes aux autres & ſe ſuccedent pendant pluſieurs centaines de lieues. Le P. Kircher & pluſieurs autres ont obſervé que les grandes *montagnes* formoient autour du globe terreſtre une eſpece d'anneau ou de chaîne, dont la direction eſt aſſez conſtante du nord au ſud & de l'eſt à l'oueſt; cette chaîne n'eſt interrompue que pour ne point contraindre les eaux des mers, au-deſſous du lit deſquelles la baſe de ces *montagnes* s'étend & la chaîne ſe retrouve dans les îles, qui perpétuent leur continuation juſqu'à ce que la chaîne entiere reparoiſſe ſur le continent. Cependant on trouve quelquefois de ces *montagnes* qui ſont iſolées, mais alors il y a lieu de préſumer qu'elles communiquent ſous terre à d'autres *montagnes* de la même nature ſouvent fort éloignées, avec leſquelles elles ne laiſſent pas d'être liées: d'où l'on voit que les *montagnes* primitives peuvent être regardées comme la baſe, ou, pour ainſi dire, la charpente de notre globe.

3°. Les *montagnes* primitives ſe diſtinguent encore par leur ſtructure intérieure, par la nature des pierres qui les compoſent, & par les ſubſtances minérales qu'elles renferment. En effet, ces *montagnes* ne ſont point par lits ou par bandes auſſi multipliées que celles qui ont été formées récemment; la pierre qui les compoſe eſt ordinairement une maſſe immenſe & peu variée, qui s'enfonce dans les profondeurs de la terre perpendiculairement à l'horiſon. Quelquefois cependant l'on trouve différentes couches qui couvrent même ces *montagnes* primitives, mais ces couches ou ces lits doivent être regardés comme des parties qui leur ſont entiérement étrangeres: ces couches ont couvert le noyau de la *montagne* primitive ſur lequel elles ont été portées, ſoit par les eaux de la mer qui a couvert autrefois une grande partie de notre continent, ſoit par les feux ſouterreins, ſoit par d'autres révolutions, dont nous parlerons en traitant des *montagnes* récentes. Une preuve de cette vérité que ceux qui les habitent dans les pays de hautes *montagnes* peuvent atteſter; c'eſt que ſouvent à la ſuite des tremblements de terre ou des pluies de longue durée, on a vû quelques-unes de ces *montagnes* ſe dépouiller ſubitement des couches ou de l'eſpece d'écorce qui les enveloppoit, & ne préſenter plus aux yeux qu'une maſſe de roche aride, & former une eſpece de pyramide ou de pain de ſucre.

Quant à la matiere qui compoſe ces *montagnes* primitives, c'eſt pour l'ordinaire une roche très-dure, qui fait feu, avec l'acier, que les Allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornée*; elle eſt de la nature du jaſpe ou du quartz. D'autres fois c'eſt une pierre calcaire & de la nature du ſpath. La pierre qui compoſe le noyau de ces ſortes de *montagnes* n'eſt point interrompue par des couches de terre ou de ſable, elle eſt communément aſſez homogene dans toutes ſes parties.

Enfin, ce n'eſt que dans les *montagnes* primitives dont nous parlons, que l'on rencontre des mines par filons ſuivis, qui

les traversent & forment des especes de rameaux ou de veines dans leur intérieur. Je dis de vrais filons ; c'est-à-dire, des fentes suivies, qui ont de l'étendue, une direction marquée, quelquefois contraire à celle de la roche où elles se trouvent, & qui sont remplies de substances métalliques, soit pures, soit dans l'état de mine. *Voyez* FILONS.

Ces principes une fois posés, il sera très-aisé de distinguer les *montagnes* que nous appellons *primitives*, de celles qui sont dues à une formation plus récente. Parmi les premieres on doit placer en Europe les Pyrénées, les Alpes, l'Apennin, les *montagnes* du Tyrol, le Riesemberg ou monts des Géants en Silésie, les monts Crapacks, les *montagnes* de la Saxe, celles des Vosges, le mont Bructere au Hartz, celles de Norwege, *&c.* en Asie, les monts Riphées, le Caucase, le mont Taurus, le mont Liban ; en Afrique, les monts de la Lune ; & en Amérique, les monts Apalaches, les Andes ou les Cordilieres qui sont les plus hautes *montagnes* du monde. La grande élévation de ces sortes de *montagnes* fait qu'elles sont presque toujours couvertes de neige, même dans les pays les plus chauds, ce qui vient de ce que rien ne les peut garantir des vents, & de ce que les rayons du soleil qui donnent sur les vallées ne sont point réfléchis jusqu'à une telle hauteur. Les arbres qui y croissent ne sont que des sapins, des pins, & des bois résineux ; & plus on approche de leur sommet, plus l'herbe est courte ; elles sont souvent arides parce que les eaux du ciel ont dû entraîner les terres qui ont pû les couvrir autrefois. Scheuchzer & tous ceux qui ont voyagé dans les Alpes, nous apprennent que l'on trouve communément sur ces *montagnes* les quatre saisons de l'année : au sommet, on ne rencontre que des neiges & des glaces (*voyez l'article* GLACIERS); en descendant plus bas, on trouve une température telle que celle des beaux jours du printemps & de l'automne ; &, dans la plaine, on éprouve toute la chaleur de l'été. D'un autre côté, l'air que l'on respire au sommet de ces *montagnes* est très-pur, moins gâté par les exhalaisons de la terre, ce qui, joint à l'exercice, rend les habitants plus sains & plus robustes. Un des plus grands avantages que les hautes *montagnes* procurent aux hommes, c'est, comme nous l'avons déja remarqué, qu'elles servent de réservoirs aux eaux qui forment les rivieres. C'est ainsi que nous voyons que les Alpes donnent naissance au Rhin, au Danube, au Rhône, au Pô, *&c.* De plus, on ne peut douter que les *montagnes* n'influent beaucoup sur la température des pays où elles se trouvent, soit en arrêtant certains vents, soit en opposant des barrieres aux nuages, soit en réfléchissant les rayons du soleil, *&c.*

Quoique toutes les *montagnes* primitives aient en général beaucoup plus d'élévation que celles qui ont été formées récemment & par les révolutions du globe, elles ne laissent point de varier infiniment pour leur hauteur. Les plus hautes *montagnes* que l'on connoisse dans le monde sont celles de la Cordiliere, ou des Andes dans l'Amérique. M. de la Condamine qui a pacouru ces *montagnes*, & qui les a examinées avec toute l'attention dont un si habile géometre est capable, nous apprend, dans son voyage à l'équateur, que le terrein de la plaine où est bâtie la ville de Quito au Pérou, est à 1470 toises au-dessus du niveau de la mer, & que plusieurs des *montagnes* de cette province ont plus de 3000 toises de hauteur perpendiculaire au-dessus de ce terrein : d'où l'on voit que presque toutes les autres *montagnes* de l'univers ne peuvent être regardées que comme des collines, si on les compare à celles du Pérou. Quelques-unes de ces *montagnes* sont des volcans & vomissent de la fumée & des flammes, ce qui est cause que ce pays est si souvent ébranlé par d'affreux tremblements de terre.

Après avoir fait connoître les signes qui caractérisent les *montagnes* que nous avons appellées *primitives*, il faut maintenant examiner ceux des *montagnes* qui sont dues à une formation plus récente. Il n'est pas douteux que les révolutions que la terre a éprouvées & éprouve encore journellement n'y produisent des nouvelles éminences ; ce

font fur tout les feux fouterreins & les inondations qui font les plus propres à opérer ces changements à la furface de la terre. Un grand nombre d'exemples nous prouvent que les embrafements de la terre ont fouvent formé des *montagnes* dans des endroits où il n'y en avoit point auparavant. C'eft ainfi que les hiftoires nous apprennent qu'il s'eft formé des *montagnes* & des îles par l'abondance des pierres, des terres, du fable, & des autres matieres que les feux fouterreins ont foulevés & fait fortir même du fond de la mer. Les *montagnes* formées de cette maniere font aifées à reconnoître, elles ne font que des amas de débris, de pierres brifées, de pierres ponces, de matiere vitrifiée ou de lave, de fouffre, de cendres, de fels, de fable, *&c.* & il eft aifé de les diftinguer des *montagnes* primitives dont d'ailleurs elles n'ont jamais la hauteur.

Quant aux *montagnes* qui ont été formées par des inondations, elles différent des *montagnes* primitives par la forme : nous avons déjà fait remarquer que ces dernieres font en pyramides, au lieu que celles dont nous parlons font arrondies par le haut, couvertes de terres qui forment fouvent une furface plane très-étendue ; on y trouve auffi foit du fable, foit des fragmens de pierres, foit des amas de cailloux arrondis & qui paroiffent avoir été roulés par les eaux, & femblables à ceux du lit des rivieres. Il y a lieu de croire que les eaux du déluge ont pû produire quelques-unes de ces *montagnes* ; cependant plufieurs phénomenes femblent prouver que c'eft principalement au féjour de la mer, fur des parties de notre continent qu'elle a depuis laiffées à fec, que la plupart de ces *montagnes* doivent leur origine. En effet nous voyons qu'à l'intérieur ces *montagnes* font compofées d'un amas de lits ou de couches horifontales, ou du moins foiblement inclinées à l'horifon. Ces couches ou ces lits font remplis d'une quantité prodigieufe de coquilles, de corps marins, d'offements de poiffons ; on y rencontre des bois, des empreintes de plantes, des matieres réfineufes qui vifiblement tirent leur origine du regne végétal. Les couches de ces *montagnes* varient à l'infini ; elles font compofées tantôt de fable fin, tantôt de gravier, tantôt de glaife, tantôt de craie ou de marne, tantôt de différents lits de pierres qui fe fuccedent les uns aux autres. Les pierres que l'on rencontre dans ces couches font d'une nature très-différente de celles qui font le noyau des *montagnes* primitives : ce font des marbres qui font remplis de corps marins ; des grès formés d'un amas de grains de fable ; des pierres à chaux qui paroiffent uniquement formées de débris de coquilles ; des ardoifes formées par de l'argille, durcies & pétrifiées, & quelquefois chargées d'empreintes de plantes ; de la pierre à plâtre ; de la ferpentine, *&c.*

A l'égard des fubftances métalliques ou des mines que l'on trouve dans ces fortes de *montagnes*, elles ne font jamais par filons fuivis ; elles font par couches qui ne font compofées que des débris & des fragmens de filons, que les eaux ont arraché des *montagnes* primitives pour les porter dans celles qu'elles ont produites de nouveau. C'eft ainfi que l'on trouve un grand nombre de mines de fer qui ont fouffert une décompofition, & qui forment des couches entieres d'ochre, ou de ce qu'on appelle *la mine de fer limoneufe.* On trouve auffi dans cet état des mines d'étain qui ont été vifiblement roulées, entraînées par les eaux, & amaffées dans les lits de certaines *montagnes. Voyez* MINES. C'eft dans les *montagnes* dont nous parlons que l'on rencontre la calamine, les mines de charbon de terre, qui, comme il eft très-probable, ont été formées par des forêts entieres enfévelies par les eaux dans le fein de la terre. Le fel gemme, l'alun, les bitumes, *&c.* fe trouvent auffi par couches, & jamais on ne verra ces fubftances dans les *montagnes* primitives. Cependant il eft à-propos de faire attention que ces amas de couches vont très-fouvent s'appuyer contre les *montagnes* primitives qui leur fervent de fupport, pour-lors elles femblent fe confondre avec elles ; c'eft d'elles qu'elles reçoivent les parties métalliques que l'on rencontre dans leurs couches : cette re-

marque eſt très-importante pour les obſervateurs que ce voiſinage pourroit induire en erreur, s'ils ne faiſoient qu'une attention ſuperficielle aux choſes. Les *montagnes* récentes, en s'appuyant, comme il arrive d'ordinaire, ſur les côtés des *montagnes* primitives qu'elles entourent, finiſſent par aller ſe perdre inſenſiblement dans les plaines.

Le parallélisme qu'obſervent les couches dont les *montagnes* récentes ſont compoſées n'eſt point toujours parfaitement exact; ces couches depuis leur formation ont éprouvé des révolutions & des changemens, qui leur ont fait faire des coudes, des ſauts, c'eſt-à-dire, qui ont fait tantôt remonter, tantôt deſcendre en terre, & qui tantôt ont tranché quelques-unes de leurs parties; des roches & des matieres étrangeres ſont venues les couper en de certains endroits; ces irrégularités ont été vraiſſemblablement produites par des tremblemens de terre, par des affaiſſemens d'une portion des *montagnes*, par des fentes qui s'y ſont faites & qui ſe ſont enſuite remplies de nouvelles roches, *&c.*

Les *montagnes* récentes different auſſi entr'elles pour le nombre & l'épaiſſeur des couches ou des lits dont elles ſont compoſées; dans quelques-unes on a trouvé juſqu'à trente ou quarante lits qui ſe ſuccédoient; dans d'autres, on n'en a rencontré que trois ou quatre. Mais voici une obſervation générale que M. Lehmann, après des remarques conſtantes & multipliées, aſſure n'avoir jamais trouvé démentie, c'eſt que dans les *montagnes* récentes & compoſées de couches, la couche la plus profonde eſt toujours celle du charbon de terre, elle eſt portée ſur un gravier ou ſable groſſier & ferrugineux. Au deſſus du charbon de terre, on rencontre les couches d'ardoiſe, de ſchiſte, ou de pierre feuilletée. Et enfin, la partie ſupérieure des couches eſt conſtamment occupée par la pierre à chaux & par les fontaines ſalées. On ſent de quelle utilité peut être une pareille découverte, lorſqu'il s'agira d'établir des travaux pour l'exploitation des mines; &, en faiſant attention à la diſtinction que nous avons donnée des *montagnes*, on ſaura la nature des ſubſtances que l'on pourra eſperer d'y trouver lorſqu'on y voudra fouiller. Perſonne n'a mieux fait ſentir cette diſtinction que M. Lehmann, de l'académie royale des Sciences de Berlin, dans ſon *Eſſai d'une hiſtoire naturelle des couches de la terre*, qui forme le III^e. vol. de la traduction françoiſe des œuvres de ce ſavant phyſicien, que j'ai publiée en 1759.

On a déjà fait remarquer que toutes les *montagnes*, de quelque nature qu'elles ſoient, ſont ſujettes à éprouver de très-grands changements. Les eaux du ciel, les torrents en arrachent ſouvent des parties conſidérables & des quartiers de rochers qui ſont portés dans les plaines quelquefois à des diſtances étonnantes, & ces mêmes eaux y creuſent des précipices. Les tremblements de la terre y produiſent des fentes, les eaux intérieures y font des grottes & des excavations qui cauſent quelquefois leur affaiſſement total. Pline & Strabon nous apprennent que deux *montagnes* du voiſinage de Modene ſe ſont rapprochées tout-à-coup pour n'en faire plus qu'une ſeule.

Pluſieurs *montagnes* vomiſſent des flammes, ce ſont celles que l'on nomme *volcans* : voyez cet *article.* Quelques-unes, après avoir été des volcans pendant pluſieurs ſiecles, ceſſent tout-à-coup de vomir du feu : & ſont remplacées par d'autres *montagnes* qui commencent alors à préſenter les mêmes phénomenes.

Les *montagnes* varient pour les aſpects qu'elles nous préſentent, qui ſont quelquefois très-ſinguliers. Telle eſt la *montagne* inacceſſible que l'on met au rang des merveilles du Dauphiné; elle reſſemble à un cône renverſé, n'ayant par ſa baſe que mille pas de circonférence, tandis qu'elle en a deux mille à ſon ſommet.

On voit à Aderbach en Bohème une ſuite de *montagnes* ou de maſſes de rochers de grès, qui repréſentent le coup d'œil d'une rangée de colonnes ou de piliers ſemblables à des ruines; quelques-uns de ces piliers ſont comme des quilles appuyées ſur la pointe. Il paroît que cet aſſemblage de maſſes iſolées a été formé par les eaux, qui ont peu-à-peu excavé & miné le grès qui le compoſe. M. Gmelin dit avoir vû en Sybe-

rie plusieurs *montagnes* ou rochers qui présentoient le même aspect.

Après avoir fait voir les différences qui se trouvent entre les *montagnes* primitives & celles qui sont récentes, il sera à propos de rapporter les sentimens des plus célebres physiciens sur leur formation ; les opinions sur cette matiere sont très-partagées, ainsi que sur beaucoup d'autres, & l'on verra que faute d'avoir distingué les *montagnes* de la maniere qui a été indiquée, on est tombé dans bien des erreurs, & l'on a attribué une même cause à des effets tout différens.

Thomas Burnet a cru qu'au commencement du monde notre globe étoit uni & sans *montagnes*, qu'il étoit composé d'une croûte pierreuse qui servoit d'enveloppe aux eaux de l'abîme ; qu'au temps du déluge universel, cette croûte s'est crevée par l'effort des eaux, & que les *montagnes* ne sont que les fragmens de cette croûte dont une partie s'est élevée, tandis qu'une autre partie s'est enfoncée.

Woodward admet des *montagnes* telles que nous les voyons dès avant le déluge, mais il dit que dans cette catastrophe toutes les substances dont la terre étoit composée, ont été dissoutes & mises dans l'état d'une bouillie, & qu'ensuite les matieres dissoutes se sont déposées & ont formé des couches en raison de leur pesanteur spécifique. Ce sentiment a été adopté par le célebre Scheuchzer, & par un grand nombre de naturalistes, qui n'ont pas fait attention que quand même on admettroit cette hypothèse pour les *montagnes* récentes & formées par couches, elle n'étoit pas propre à expliquer la formation des hautes *montagnes* que nous avons appellées *primitives*.

Ray suppose des *montagnes* dès le commencement du monde, qui, selon lui, ont été produites parce que la croûte de la terre a été soulevée par les feux souterreins, à qui cette croûte ôtoit un passage libre, & dans les endroits où ces feux se sont fait une issue, ils ont formé des *montagnes* par l'abondance des matieres qu'ils ont vomi ; cependant il suppose que dans le commencement la terre étoit entiérement couverte d'eau. Ce sentiment de Ray a été suivi par Lazaro Moro qui l'a poussé encore plus loin & qui voyant qu'en Italie tout le terrein avoit été culbuté par des volcans & des tremblemens de terre, qui quelquefois ont formé des *montagnes*, en a fait une regle générale, & s'est imaginé que toutes les *montagnes* avoient été produites de cette maniere. En effet, la *montagne* appellée *monte di Cinere*, qui est dans le voisinage de Pouzzolle, a été produite par un tremblement de terre en 1538. Mais on pourroit demander d'où sont venus les bitumes, les charbons de terre, & les autres matieres inflammables qui servent d'aliment aux feux souterreins, & comment ces substances qui sont dûes au regne végétal, ont-elles été enfouies dès la création du monde dans le sein de la terre. D'ailleurs on ne peut nier que quelques *montagnes* n'aient été produites de cette façon ; mais elles sont très-différentes des *montagnes* primitives & des *montagnes* formées par couches.

Le célebre Leibnitz dans sa *Protogée*, suppose que la terre étoit au commencement toute environnée d'eau, qu'elle étoit remplie de cavités, & que ces cavités ont occasionné des éboulemens qui ont produit les montagnes & les vallées. Mais on ne nous apprend point ce qui a produit ces cavités, & d'ailleurs ce sentiment n'explique point la formation des *montagnes* par couches.

Emmanuel Swedenborg croit que les endroits où l'on trouve des *montagnes* ont été autrefois le lit de la mer, qui couvroit une portion du continent qu'elle a été forcé d'abandonner depuis ; ce sentiment est très-probable, & le plus propre à expliquer la formation des *montagnes* composées de couches, mais il ne suffit point pour faire connoître l'origine des *montagnes* primitives.

M. Schulze ayant publié en 1746 une édition allemande de l'*histoire naturelle de la Suisse* du célebre Scheuchzer, il y a joint une dissertation sur l'origine des *montagnes* ; dont on croit devoir donner ici le précis. Il suppose 1°. que la terre n'a point toujours tourné sur son axe, & qu'au commencement elle étoit parfaitement sphérique, d'une consistance molle, & environnée d'eau ; 2°. lorsque la terre commença à tourner sur son axe, elle a dû s'applatir

s'applatir vers ses poles, & sa surface a dû augmenter vers l'équateur à cause de la force centrifuge. L'auteur s'appuie des observations de M. de Maupertuis, qui a jugé que le diametre de la terre devoit être aux poles de 6525600 toises & à l'équateur de 6562480, d'où l'on voit que le diametre de la terre sous la ligne, excede de 36880 toises le diametre de la terre sous les poles.

M. Schulze observe que lorsque la terre étoit parfaitement ronde, son diametre devoit être de 6537319 toises, & conséquemment elle a dû s'applatir vers les poles de 11719 toises: & s'élever vers la ligne de 25161. Le même auteur prétend que les plus hautes *montagnes* n'ont guere que 12000 piés d'élévation perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer, qui elle-même n'a guere plus de 12000 piés de profondeur.

De cette maniere il fait voir que les plus hautes *montagnes* ont dû se trouver vers l'équateur, ce qui est conforme aux observations les plus exactes & les plus récentes; mais suivant ce systême, la direction de ces *montagnes* devroit être la même que celle de l'équateur, ce qui n'est point vrai, puisque nous voyons, par exemple, que la Cordiliere coupe, pour ainsi dire, l'équateur à angles droits; & d'ailleurs les *montagnes* de la Norwége, de la Russie, les Alpes, les Pyrénées, sont certainement des *montagnes* du premier ordre, cependant elles sont très-éloignées de la ligne.

Quant aux *montagnes* par couches, M. Schulze croit que différentes parties de la terre ont essuyé à plusieurs reprises des inondations distinctes qui ont déposé des lits différens, & dont les dépôts se sont faits tantôt dans des eaux tranquilles, tantôt dans des eaux violemment agitées. Ces inondations ont quelquefois couvert le sommet des *montagnes* les plus anciennes; c'est pour cela qu'il y en a où l'on trouve des couches de terre, & des amas de pierres & de débris. C'est ainsi qu'il nous apprend avoir trouvé le sommet du mont Rigi en Suisse, couvert d'un amas de pierres roulées & liées les unes aux autres par un *gluten* composé de limon & de sable. Il prétend qu'il y a eu autant d'inondations, qu'il y a de couches différentes; que ces inondations se sont faites à une grande distance les unes des autres; que les tremblemens de la terre & ses affaissemens ont dérangé & détruit quelques *montagnes*; d'où l'on voit qu'elles n'ont pu être formées ni en même tems, ni de la même maniere. *V.* TERRE (*couches de la*).

Enfin, M. Rouelle a un sentiment sur la formation des *montagnes* qu'il faut espérer qu'il communiquera quelque jour au public; en attendant voici les principaux points de son systême, qui paroît avoir beaucoup de vraissemblance. Il suppose que dans l'origine des choses les substances qui composent notre globe; nâgeoient dans un fluide; que les parties similaires qui composent les grandes *montagnes*, se sont rapprochées les unes des autres, & ont formé au fond des eaux une crystallisation. Ainsi il regarde toutes les *montagnes* primitives comme des crystaux qui se sont quelquefois groupés & réunis à la maniere des sels, & qui quelquefois se sont trouvés isolés. Ce sentiment acquerra beaucoup de probabilité, quand on fera attention à la forme pyramidale que les grandes *montagnes* affectent pour l'ordinaire; & que les pierres en le formant suivent toujours une espece de régularité dans le tissu ou l'arrangement de leurs parties. A l'égard des *montagnes* par couches, M. Rouelle les attribue tant au séjour de la mer, qu'au déluge universel, & aux inondations locales, & aux autres révolutions particulieres, arrivées à quelques portions de notre globe. (--)

MONTAGNES, s. f. (*Géog.*) dans l'article qui précede on a considéré les *montagnes* en physicien; dans celui-ci on va les considérer relativement à la géographie, c'est-à-dire, suivant leur position, leur hauteur, leur étendue en longueur, qui sert souvent de limites entre les peuples & leurs rapports.

Divers auteurs en traitant des principes de la géographie, ont indiqué dans leurs ouvrages des regles pour mesurer la hauteur des *montagnes*; mais ces regles quoique fort belles, appartiennent à la physique & à la trigonométrie. C'est assez de remarquer en passant, que la méthode qu'on

donne de mesurer la hauteur d'un sommet de *montagnes* par les angles, n'est pas d'une exactitude certaine, à cause de la réfraction de l'air, qui en change plus ou moins le calcul à proportion de la hauteur; & c'est un inconvénient considérable dans cette méthode. La voie du barometre seroit plus courte & plus facile, si on avoit pu convenir du rapport précis qu'a son élévation avec celle des lieux où il est placé; car le mercure contenu dans le barometre ne monte ni ne descend que par le plus ou le moins de pesanteur de la colonne d'air qui presse. Or cette colonne doit être plus courte au sommet d'une montagne qu'au pié.

On a tâché de fixer le rapport de la hauteur du vif-argent à celle de la *montagne*; mais il ne paroît pas que l'on soit encore arrivé à cette précision si nécessaire pour la sûreté du calcul. Par exemple, on a trouvé que sur le sommet de Snowdon-Hill, qui est une des plus hautes *montagnes* de la grande-Bretagne, le mercure baisse jusqu'à 24 degrés. Il s'agiroit donc pour mesurer la hauteur de cette *montagne*, d'établir exactement combien cette baisse doit valoir de toises; cependant c'est là-dessus qu'on n'est point d'accord; les tables de M. Cassini donnent pour 24 degrés de la hauteur du barometre 676 toises; celle de Mariote, 544 toises; & celles de Scheuchzer, 559. Cette différence si grande entre d'habiles gens; est une preuve de l'imperfection où est encore cette méthode.

Je ne parle pas de la maniere qu'ont les voyageurs de mesurer la hauteur d'une *montagne*, en comptant les heures qu'ils marchent pour arriver au sommet, & faisant de chaque heure une lieue. Tout le monde sent que cette méthode est la plus fautive de toutes; car outre que l'on ne monte point une *montagne* en ligne droite, que l'on fait des détours pour en adoucir la marche, le tems que l'on met à la monter, doit varier à proportion que l'on va plus ou moins vîte, & que la pente est plus ou moins roide.

Il est certain qu'il y a des *montagnes* d'une extrême hauteur, comme le Caucase en Asie, le mot Cassin, les Andes en Amérique, le pic d'Adam dans l'isle de Ceylan, le pic saint George aux Açores, le pic de Ténériffe en Afrique & plusieurs autres: mais la plus haute que l'on ait mesurée est celle de Chimboraco au Pérou, dont le sommet a 3217 toises au dessus du niveau de la mer. *V.* HAUTEUR DES MONTAGNES.

Il y a des *montagnes* isolées & indépendantes, qui semblent sortir d'une plaine, & dont on peut faire le tour. Il y en a qui sont contigues à d'autres *montagnes*, comme les Alpes, les Pyrénées, le mont Krapack, *&c.*

Il y a des *montagnes* qui semblent entassées les unes sur les autres; de sorte que quand on est arrivé au sommet de l'une, on trouve une plaine où commence le pié d'une autre *montagne*. De-là est venu l'idée poétique de ces géans, qui posoient les *montagnes* l'une sur l'autre pour escalader le ciel. Il y a des *montagnes* qui s'étendent à travers de vastes pays, & qui souvent leur servent de bornes. Les Alpes, par exemple, séparent l'Italie de la France & de l'Allemagne.

Les *montagnes* ainsi continuées se nommoient en latin *jugum*, & s'appellent dans notre langue *une chaîne de montagnes*, parce que ces *montagnes* sont comme enchaînées l'une à l'autre, & quoiqu'elles aient de tems en tems quelque interruption, soit pour le passage d'une riviere, soit par quelque *col*, *pas*, ou *défilé*, qui les abaisse, elles se relevent bientôt, & continuent leur cours.

Ainsi les Alpes traversant la Savoie & le Dauphiné, se continuent par une branche qui commence au pays de Gex, court le long de la Franche-Comté, du Suntgow, de l'Alsace, du Palatinat, jusqu'au Rhin & la Vétéravie. Une autre branche part du Dauphiné, recommence de l'autre côté du Rhone, traverse le Vivarais, le Lyonnois, & la Bourgogne jusqu'à Dijon, envoie ses rameaux dans l'Auvergne & dans le Forez. Au midi elle se continue par les Cévennes, traverse le Languedoc, & se joint aux Pyrénées, qui séparent la France de l'Espagne.

Ces mêmes *montagnes* se partagent sous d'autres noms en qualité de branches. L'une court par la Navarre, la Biscaye, la Catalogne, l'Arragon, la nouvelle Cas-

tille, la Manche, la Sierra Morena, & traverse le Portugal. Une autre branche partant de la Manche, traverse le royaume de Grenade, l'Andalousie, & vient se terminer à Gibraltar, pour se relever en Afrique. De l'autre côté du détroit où commence le mont Atlas, dont je parlerai bientôt.

Ce n'est pas tout encore. Les Alpes occupées par les Suisses, la Souabe, & le Tirol, envoient une nouvelle branche qui serpente dans la Carniole, la Stirie, l'Autriche, la Moravie, la Bohème, la Pologne, jusques dans la Prusse. Une autre branche différente part du Tirol, parcourt le Cadorin, le Frioul, la Carniole, l'Istrie, la Croatie, la Dalmatie, l'Albanie, tandis qu'une des branches va se terminer dans le golfe de Patras, une autre va séparer la Janna de la Livadie; une autre va couper en deux la Macédoine; une autre se divisant en divers rameaux, va former les fameuses *montagnes* de Thrace. Ces mêmes *montagnes* descendent dans la Bosnie, la Servie, passent le Danube, se portent le long de la Valachie, & vont à travers la Transylvanie & la Moldavie, joindre le mont Krapack: celui-ci par la Moravie, vient embrasser les *montagnes* de Bohème.

Une derniere branche des Alpes, court le long des états de Gènes & du Parmésan, pour se réunir à l'Apennin, qui comme un arbre envoie quantité de rameaux dans toute l'Italie, jusqu'au phare de Messine. Il se releve encore dans la Sicile, qu'il parcourt presqu'en tout sens, changeant cent fois de nom.

Le mont Atlas en Afrique, envoie une branche qui va jusqu'à l'Océan, & en produit une autre qui va jusqu'à l'Egypte. Le royaume de Dancali, situé tout à l'entrée de la mer rouge, n'est presqu'autre chose que cette même chaîne, que le détroit de Babel-Mandel interrompt à peine. Les *montagnes* de la Meque & de l'Yémen, se joignent à celles de l'Arabie Pétrée, & puis à celles de la Palestine & de la Syrie, entre lesquelles est le Liban.

Les monts qui s'étendent le long de la mer en deça d'Antioche de Syrie, continuent cette chaîne jusqu'au Taurus. Celui-ci a trois principaux bras; l'un s'étendant à l'occident, court jusqu'à l'Archipel. Le second avançant vers le nord par l'Arménie, va prendre le nom de *Caucase*, entre la mer Noire, & la mer Caspienne. Le troisieme bras court vers l'orient, passe l'Euphrate, coupe la Mésopotamie, en plusieurs sens, va se joindre aux *montagnes* du Curdistan, & remplit toute la Perse de ses rameaux.

Le Bras qui se distribue dans la Perse, ne s'y borne pas. Il entre dans la Corassane, & recevant le nom d'Imaüs, il sépare la Tartarie de l'Indoustan. Entre ses plus considérables parties il s'en détache une qui prend le nom de *montagne* de Gate, sépare la côte de Malabar de celle de Coromandel, & va se terminer au cap de Comorin. Une autre partie de l'Imaüs forme trois nouvelles chaînes, dont l'une va jusqu'à l'extrémité de l'île de Malaca l'autre jusqu'au royaume de Camboge, & la troisieme après avoir partagé la Cochinchine dans toute sa longueur, va finir dans la mer, au royaume de Ciampa.

Le Junnan & autres provinces de la Chine, sont situés dans une appendice de cette *montagne*. Le Tangut, le Thibet, la Tartarie chinoise, toute la Tartarie russienne, y comprise la grande presqu'île de Kamtschatka, & la Sibérie & toute la côte de la mer Blanche, sont hérissées de cette même chaîne de *montagnes* qui par diverses branches qu'elles jettent dans la grande Tartarie, va se rejoindre à l'Imaüs. En vain la mer blanche semble l'interrompre, elle se releve de l'autre côté dans la Lapponie, & courant de-là entre la Suede & la Norvege, elle arrive enfin à la mer de Danemark.

Il regne la même économie de *montagnes* en Amérique. En commençant par l'isthme de Panama, nous y voyons ces hautes *montagnes* qui séparent les deux mers, traversent la Castille d'or & le Popayan. Cette même chaîne court le long du Pérou, du Chili & de la terre Magellanique, jusqu'au détroit de Magellan qui en est bordé. Une branche de ces *montagnes* semble sortir du Popayan,

coupe la Guyanne & borde toute la côte du Bréſil & du Paraguay. Si on parcourt l'Amérique ſeptentrionale, on trouvera ſemblablement de vaſtes chaînes de *montagnes* qui ſerpentent dans la nouvelle Eſpagne, dans le nouveau Mexique, dans la Louiſiane, le long de la Caroline, de la Virginie, du Maryland & de la Penſylvanie.

Ne croiroit-on pas à cet étalage de troncs, de branches & de rameaux, qu'il ne s'agit point ici de ces monts ſourcilleux qui ſe perdent dans les nuës, & ſéparent les plus grands royaumes du globe terreſtre, mais qu'il eſt queſtion des ramifications de l'aorte, de la veine cave, ou des nerfs ſympathiques? Il eſt cependant vrai que je ne puis guere m'expliquer autrement, & que les principales *montagnes* de l'univers ont entr'elles un enchaînement aſſez ſemblable à celui qu'ont les nerfs, les vertebres ou les vaiſſeaux ſanguins. Le comte de Marſilly avoit eu le projet, ſur la fin de ſa vie, de prouver cette ſinguliere connexion des *montagnes*. Son livre devoit être intitulé *Oſſatura terræ*, l'*Oſſature de la terre*; & le titre étoit ingénieux dans l'idée d'un phyſicien qui regardoit les *montagnes* ſur le globe, comme l'anatomiſte regarde les côtes & les os dans la charpente du corps de l'animal.

Mais toutes les *montagnes* de la terre ne ſe continuent pas par une chaîne plus ou moins grande. Il en eſt de conſidérables qui ſont très-iſolées, comme l'Etna, le Véſuve, le Pic d'Adam, le Pic de Téneriffe & quantité d'autres.

S'il y en a d'une extrême hauteur, comme nous l'avons, dit, il s'en trouve auſſi d'une hauteur médiocre, comme ſont la plupart des *montagnes* de France & d'Allemagne; il y en a même ſans nombre de très-peu élevées, & qui ne méritent que le nom de *coteaux* ou de *collines*.

Il regne quantité de différences dans leur ſtructure, qui doivent être obſervées. Il y a par exemple, des *montagnes* dont la cime ſe termine en pointe; d'autres au haut deſquelles on trouve une plaine aſſez ſpacieuſe, & quelquefois même des lacs poiſſonneux; d'autres au contraire n'ont que des roches dépouillées de verdure; d'autres n'ont pour ſommet que d'affreuſes maſſes de glaces comme les glaciers de Suiſſe, en un mot, on trouve une variété prodigieuſe dans la conformation des *montagnes*; & cette variété en met beaucoup dans les avantages ou déſavantages qu'elles procurent aux pays ſur leſquels elles dominent.

Les unes produiſent des métaux, des minéraux, des pierres précieuſes; d'autres du bois pour bâtir ou pour le chauffage; d'autres de gras pâturages; d'autres ſont couvertes d'une pelouſe ſous laquelle on trouve des veines de marbre, de jaſpe ou autres pierres, dont les hommes ont tiré de l'agrément ou de l'utilité. *Voyez l'article precédent.*

Il y a des *montagnes* qui jettent de la fumée, des cendres ou des flammes, comme l'Etna, le Véſuve, l'Hécla & pluſieurs autres: on les nomme *volcans*. Voyez *l'article* VOLCAN.

Quelques *montagnes* ont le ſommet couvert d'une neige qui ne fond jamais; d'autres n'ont point de neige, & d'autres n'en ont que pendant une partie de l'année, plus ou moins longue: cela dépend de leur hauteur, de leur expoſition, du climat & de la rigueur ou de la douceur des ſaiſons. Les Allemands appellent *berg*, une *montagne*, & les Eſpagnols *ſierra*, *voyez* SIERRA.

Les abîmes ſont oppoſés aux *montagnes*. Il y a des *montagnes* qui en enferment entr'elles de ſi profonds & de ſi affreux, que l'on ne peut en ſoutenir la vue ſans que la tête en tourne: c'eſt ce qu'on nomme des *précipices*. Il y a finalement, telle *montagne* dont le paſſage eſt très-dangereux, ou abſolument impoſſible à cauſe de ces précipices. (*D. J.*)

MONTAGNE DE GLACES, (*Phyſi. & Navigat.*) on nomme *montagnes de glaces* ces amas immenſes de glaces, tant en étendue qu'en hauteur, qu'on rencontre dans les mers du Nord, le Groenland, de Spitbergen, dans la baie de Baffin, le détroit de Hudſon & autres mers ſeptentrionales.

Ces glaces entaſſées ſont ſi monſtrueuſes

qu'il y en a de quatre ou cinq cent verges, c'eſt-à-dire de douze ou quinze cent piés d'épaiſſeur ; c'eſt ſur quoi je pourrois citer les relations de pluſieurs voyageurs : mais ces citations ne nous expliqueroient point comment ces *montagnes* prodigieuſes ſe forment. Pluſieurs auteurs ont eſſayé de réſoudre cette queſtion, entr'autres le capitaine Middleton anglois, qui a donné à ce ſujet les conjectures les plus vraiſſemblables.

Le pays, dit-il, eſt fort élevé tout le long de la côte de la baie de Caffin, du détroit de Hudſon, &c. & il l'eſt de cent braſſes ou davantage, tout près de la côte ; ces côtes ont quantité de golfes, dont les cavités ſont remplies de neiges & de glaces gelées juſqu'au fond, à cauſe de l'hiver preſque continuel qui regne dans ces endroits. Ces glaces ſe détachent & ſont entraînées dans le détroit, où elles augmentent en maſſe plutôt qu'elles ne diminuent, l'eau étant preſque toujours extrêmement froide pendant les mois de l'été. Elles refroidiſſent auſſi tellement l'air, qu'il ſe fait un accroiſſement continuel à ces *montagnes de glaces*, par l'eau de la mer qui les arroſe à chaque inſtant, & par les brouillards humides & très-fréquens dans ces endroits, qui tombent en forme de petite pluie, & ſe congelent en tombant ſur la glace. Ces *montagnes* ayant beaucoup plus de profondeur au-deſſous de la ſurface de la mer qu'elles ne s'élevent au-deſſus, la force des vents ne peut pas faire grand effet ſur elles pour les mouvoir : car quoique le vent ſouffle du côté du nord-oueſt pendant preſque neuf mois de l'année, & que par-là ces îles ſoient pouſſées vers un climat plus chaud, leur mouvement eſt néanmoins ſi lent, qu'il leur faudroit un ſiecle pour avancer cinq ou ſix cent lieues vers le ſud.

Les amas de glaçons qu'on voit près du Groenland, ont commencé par ſe détacher des grandes rivieres de Moſcovie, en flottant dans la mer où ils ſe ſont accrus chaque année par la chûte de la neige qui ne s'eſt pas fondue pendant l'été, en auſſi grande quantité qu'elle étoit tombée. De plus, l'eau des vagues de la mer qui ſe briſent ſans ceſſe contre les maſſes de glace & qui en réjailliſſent, ne manque pas de ſe geler à ſon tour, & forme inſenſiblement dans ces contrées froides, des maſſes énormes & anguleuſes de glace, comme le remarquent ceux qui navigent en Groenland. On voit de ces *montagnes de glace* s'élever au-deſſus de l'eau auſſi haut que des tours, tandis qu'elles ſont enfoncées ſous l'eau juſqu'à la profondeur de quarante braſſes, c'eſt-à-dire plus de deux cent piés. Voilà pourquoi les navigateurs rencontrent dans les mers du Nord, des *montagnes* de glace qui ont quelques milles de tour, & qui flottent ſur mer comme de grandes îles. On en peut lire les détails dans la pêche de Groenland, par Zordrager. (*D. J.*)

§. MONTAGNES, ATTRACTION DES MONTAGNES, (*Phyſ.*) L'effet de l'*attraction des montagnes* ſe remarque ſurtout dans les opérations par leſquelles on détermine la grandeur des degrés de la terre, parce qu'on y fait uſage du fil-à-plomb, pour meſurer la diſtance des étoiles au zénith.

Le P. Boſcowich ayant trouvé le degré du méridien en Italie de 56979 toiſes, tandis qu'il auroit dû être de 57110, en le réglant ſur ceux du nord & du Pérou, a penſé que les termes de la meſure étant placés l'un au nord & l'autre au midi de la grande chaîne des montagnes de l'Appennin, les obſervations faites par le moyen du fil-à-plomb, avoient pu être troublées par l'*attraction* de cette maſſe de montagne, & donner un moindre nombre de toiſes pour chaque degré.

M. de la Caille penſoit auſſi qu'à Perpignan le voiſinage des Pyrénées avoit pu faire dévier le fil-à-plomb vers le ſud ; faire paroître le zénith plus au nord qu'il ne l'eſt réellement, & rendre plus petits les arcs compris entre Perpignan & les autre villes de la France ; auſſi voyons-nous que M. de la Caille abandonne, pour ainſi dire, les obſervations faites à Perpignan, pour conclure la longueur du degré, dont le milieu paſſe à 45° de latitude 57028 toiſes. *Mém. Acad.* 1758, *pag.* 244.

Le P. Beccaria a trouvé en Piémont une différence encore plus grande ; entre

Turin & Andra, l'arc mesuré s'est trouvé de 26″ plus petit qu'en France sur une égale longueur, & le degré qu'on en aura voulu conclure auroit été trop grand de 900 toises; mais Andra est situé sur le penchant de Monte-Barone, qui va toujours en s'élevant sur une longueur de plus de sept lieues jusqu'au sommet de Monte-Rosa, que le P. Beccaria regarde comme une des plus hautes montagnes de l'Europe.

M. Cavendish croit que le degré qui a été mesuré dans l'Amérique septentrionale, pourroit bien avoir été diminué de 60 ou 100 toises par le défaut d'*attraction* du côté de la mer; & il pense que les degrés mesurés en Italie & au cap de Bonne-Espérance pourroient bien être sensiblement affectés de la même cause. *Philos. Trans.* 1768, *p.* 328. Le P. Boscowich estime qu'on pourroit s'en assurer en faisant des opérations à S. Malo, lorsque la mer est très-basse; & lorsqu'ensuite s'élevant de 100 pieds par l'effet des grandes marées, son *attraction* devient considérablement plus forte. (*G. M.*)

MONTAGNES DE ROME, (*Ant. rom.*) Romulus fonda la ville de Rome sur le mont Palatin; & cette ville s'aggrandit tellement dans la suite qu'elle se trouva renfermer sept *montagnes* dans son enceinte, ce qui lui valut le nom célebre de *septicollis*, *la ville à sept montagnes*; mais il ne faut se figurer ces *montagnes* ou collines, que comme des hauteurs que l'on monte dans plusieurs endroits presqu'insensiblement.

Les sept *montagnes*, anciennement renfermées dans Rome, étoient 1°. le mont Palatin, *Palazzo maggiore*; 2°. le mont Quirinal, *monte Cavallo*; 3°. le mont Cælius, *monte di san Giovanni Laterano*; 4°. le mont Capitolin, *campidoglio*; 5°. le mont Aventin, *monte di santa Sabina*; 6°. le mont Esquilin, *monte di S. Maria maggiore*; 7°. le mont Viminal, *Viminale.*

Outre ces *montagnes*, il y a aujourd'hui le Janicule ou le *Montorio*; le mont de *Gl'ortuli* ou *della SS. Trinita*, ainsi appellé de la belle église des Minimes, contiguë au jardin du grand duc de Toscane. Le *Testaceo*, qui a été formé de vases de terre brisés; enfin le Vatican si renommé par l'église de saint Pierre, & par le palais du pape. Nous ne parlerons ici que des sept *montagnes* de l'ancienne Rome & du Janicule.

1°. D'abord pour ce qui regarde le *mont Palatin*, les auteurs sont partagés sur l'étymologie de ce nom. Les veulent que les Aborigenes, appellés autrement *Palatins*, aient donné leur nom à cette *montagne*, lorsqu'ils la vinrent habiter du territoire de Béate qu'on nommoit aussi *Palatium.* D'autres en font l'honneur à *Palatia* femme de Latinus; d'autres à *Palanto* fille d'Hyperborée, femme d'Hercule & mere de Latinus. D'autres tirent son origine du verbe *palare*, qui signifie *errer*, parce qu'on menoit paître des troupeaux sur cette colline. D'autres enfin le font venir de *Palas* fils d'Hercule, & de Dyna fille d'Evandre, qui eut en ce lieu là sa sépulture. Denis d'Halicarnasse semble décider la question au commencement du second livre, où il dit que les Arcadiens étant venus habiter cette *montagne*, ils nommerent *Paleuce* la ville qu'ils y bâtirent, du nom d'une ville d'Arcadie dont ils étoient originaires. Le *mont Palatin* fut le premier que Romulus fit fermer de murailles, par une prédilection particuliere pour cette *montagne*, où ils avoient été élevés son frere & lui, & sur laquelle il avoit eu l'heureux auspice des douze vautours, qui lui avoit donné la préférence sur son frere Rémus.

2°. Le *mont Quirinal;* les Curetes qui vinrent de Cures à Rome avec le roi Tatius, donnerent leur nom à cette colline, parce qu'ils y avoient placé leur camp. Denis d'Halicarnasse appelle cette *montagne*, *collem Agonalem*: c'est le nom qu'elle portoit avant que les Sabins eussent fait alliance avec les Romains.

3°. *Mont Cælius;* il eut son nom d'un certain Cælius Vibennus, capitaine Etrusque, qui vint avec une troupe d'élite au secours de Romulus contre le roi des Sabins. Cette *montagne* étoit couverte autrefois de chênes; c'est pourquoi Tacite, *lib. IV. Ann.* en parlant du *mont*

Cœlius, ne le désigne que par le nom qu'il portoit alors, *Querquetulanum montem*.

4°. *Mont Capitolin;* cette *montagne* fut fameuse par trois noms qu'elle porta. 1°. elle fut appellée *mons Saturnius*, de Saturne qui l'avoit anciennement habitée, & sous la protection duquel elle fut toujours depuis: 2°. *mons Tarpeïus*, de cette fameuse *Tarpeïa*, qui y fut accablée sous les boucliers des Sabins, comme Denis d'Halicarnasse la raconte; & qui y eut sa sépulture: 3°. *mons Capitolinus*, parce qu'en fouillant les fondemens du temple de Jupiter sur cette *montagne*, on y trouva le tête d'un homme; c'est ce nom qui a prévalu dans la suite sur les deux autres qu'elle portoit auparavant. La maison qu'habitoit Tatius sur le capitole, fut changée en un temple dédié à *Juno moneta*, parce qu'elle avoit donné, dit-on, des avis salutaires aux Romains dans la guerre contre les Arunces; ou selon Suidas, parce qu'elle leur avoit promis que dans la guerre contre Pyrrhus, l'argent ou la monnoie ne leur marqueroit point.

Ce mont fut le plus célebre de tous, à cause du temple de Jupiter commencé par Tarquin l'ancien, achevé par Tarquin le superbe, & dédié par Horatius Pulvillus. C'étoit là où se faisoient les vœux solemnels, où les citoyens prêtoient serment de fidélité, & où les Triomphateurs venoient rendre graces aux dieux de la victoire qu'ils avoient obtenue.

Mais pour dire quelque chose de plus particulier, on conservoit à Rome sur le *mont Capitolin*, avec une espece de religion, la maison de Romulus couverte de chaume: elle existoit encore du temps de Virgile. Séneque dit noblement, *colit etiamnum in Capitolio* casam *victor gentium populus*: Vitruve ajoute, *significat mores vetustatis* casa *in arce sacrorum*, *stramentis tecta*. C'est ainsi qu'on conservoit encore alors dans la ville d'Athènes l'ancien Aréopage, qui n'étoit couvert que de terre.

5°. *Mont Aventin*; Tite-Live dit que le *mont Aventin* est au-delà de la porte Trigémine, c'est-à-dire au-delà de l'ancienne enceinte de Rome. Denis d'Halicarnasse au contraire, le renferme dans l'enceinte de la vllle: mais il est aisé d'accorder les deux historiens. L'historien latin ne renferme point dans la ville l'espace qu'occupoit le *Pomœrium* au-delà des murs; l'historien grec pousse plus loin les bornes de Rome, & ne les termine qu'au-delà des murs qui enfermoient le *mont Aventin*, quand il commença d'être habité. Il reste à savoir d'où le *mont Aventin* fut ainsi nommé. L'opinion la plus vraissemblable, en rapporte l'origine à un des rois d'Albe nommé *Aventinus* qui fut enterré sur cette *montagne*. Ce fut là le lieu où se plaça Remus pour prendre des auspices; & comme le succès n'en fut pas heureux, Romulus le négligea, & ne voulut point de son regne le renfermer dans Rome, ni le faire habiter.

La vallée qui séparoit le mont Palatin du *mont Aventin*, étoit plantée de myrtes, d'où la *montagne* même portoit le nom de *mons myrteus*. C'est peut-être pour cette raison qu'au pié de la *montagne* il y avoit un temple consacré à Vénus, parce que le myrte est sous sa protection.

6°. *Mont Esquilin*, *mons Esquilinus*; quelques-uns tirent l'origine de ce nom *ab excubiis*, de la garde que Romulus y fit faire pour s'assurer contre les soupçons qu'il avoit de la mauvaise foi de Titus Tatius avec lequel il étoit entré en société du gouvernement, Delà, disent-ils, cette *montagne* fut appellée d'abord *mons excubinus*; & ensuite par corruption *esquilinus*. Ovide appuie cette étymologie, *lib. III. Fast.* Ce mont a été aussi nommé, *mons Cespius*, *Oppius* & *Septimius*, de quelques petites hauteurs particulieres qui étoient sur cette colline.

7°. *Mont Viminal mons Viminalis*; Servius Tullius l'enferma dans l'enceinte de Rome, ainsi que le mont Esquilin. Varron dit qu'il fut ainsi nommé *à Jove viminæo*, parce que Jupiter avoit des autels sur cette *montagne*, qui étoit couverte d'un bois pliant & propre à faire des liens, tels que sont l'osier, le saule & le bouleau.

8°. *Mont Janicule*; cette *montagne* fut

ainsi nommée, parce qu'anciennement c'étoit le passage par où les Romains entroient dans les pays Etrusques. D'autres disent que Janus qui l'avoit habitée, & qui y étoit enterré, lui avoit donné son nom. Le *Janicule* étoit placé au-delà du Tibre, & demeura long-temps sans être compris dans l'enceinte de la ville. C'étoit la plus haute *montagne* de Rome, & d'où l'on pouvoit mieux découvrir toute la ville. Pendant que le peuple romain étoit assemblé par centuries, on y tenoit des troupes rangées en bataille, pour la sûreté de la république contre la surprise des ennemis. (*D. J.*)

MONTAGNE, *le bailliage de la*, (*Géog.*) petit pays de France dans le gouvernement militaire de la Bourgogne, au nord de cette province, le long de la riviere de Seine. Il est enclavé dans la Champagne ; ces deux seules villes font Châtillon & Bar-sur-Seine. Il a pris son nom des *montagnes* dont il est rempli. (*D. J.*)

MONTAGNE DE LA TABLE, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la partie méridionale, au cap de Bonne-Espérance. On lui a donné ce nom, parce que son sommet est fort plat, quoique la *montagne de la Table* soit à une lieue du cap, sa hauteur fait qu'elle semble être au pié ; son sommet est une esplanade d'environ une lieue de tour, presque toute de roc & unie, excepté qu'elle se creuse un peu dans le milieu ; les vues en sont très-belles. D'un côté on découvre la baie du cap & toute la rade ; d'un autre côté s'offrent aux yeux les mers du Sud ; du troisieme côté se voit le faux cap, avec une grande isle qui est au milieu ; & du quatrieme côté, c'est le continent de l'Afrique, où les Hollandois ont plusieurs habitations admirablement bien cultivées. Au-dessous de la montagne est bâti le fort des Hollandois pour leur sûreté. (*D. J.*)

MONTAGNE DES BÉATITUDES, (*Géog.*) montagne de la Judée aux environs de la tribu de Nephtali ; elle est séparée des autres, & s'éleve comme au milieu d'une plaine. La tradition veut que ce soit sur cette montagne, que Jesus-Christ fit ce beau sermon, qui contient toute la perfection du christianisme. (*D. J.*)

MONTAGNE DE L'OISEAU, (*Géog.* ou mont St. Bernardin, par les Italien *monte di Uccello*, & par les Allemand *Vogelsberg*, montagne du pays des Grison dans le Rhinwald. *Voyez* VOGELSBERG (*D. J.*)

MONTAGNIAC, (*Géog.*) ville considérable d'Asie, en Natolie, dans la province de Bec-Sengil, sur la mer de Marmora. M. Vaillant prétend sur des inscriptions authentiques, trouvées sur le lieux, que *Montagniac* est l'ancienne Apamée. Pour se refuser à cette conjecture, il faut dire que les inscriptions qui l'autorisent, ont été transportées à *Montagniac* de quelque endroit voisin. Quoi qu'il en soit, le golphe sur les bords duquel est bâtie *Montagniac*, s'appelloit autrefois *Cianus sinus*, de l'ancienne ville de *Cium*, dont on voit encore quelques ruines. Par le moyen de ce golfe, cette ville a commerce avec Constantinople, dont elle est à 24. lieues, & avec Bursa, dont elle est à cinq lieues. *Long.* 46. 30. *lat.* 40. 10. (*D. J.*)

MONT AIGUILLE, (*Géog.*) & par le peuple ; *montagne inaccessible*, qui a passé long-temps pour une merveille du Dauphiné, phantôme que la crédulité de nos peres avoit produit. Cette merveille se réduit à un rocher vif & escarpé ; ce rocher est détaché de tous côtés, & planté sur une montagne ordinaire dans le petit pays de Treves, à deux lieues de Die, & à neuf de Grenoble.

On l'a donné jusqu'au commencement de ce siecle pour une pyramide ou cône renversé, & l'on assuroit très-sérieusement, qu'il étoit beaucoup plus large par le haut que par le bas ; cette opinion même fut presque autorisée par l'histoire de l'académie royale des Sciences, *année* 1700. *p. iv.* car on y lit, que la pyramide n'a par le bas que mille pas de circuit, & qu'elle en a deux mille par le haut. Il est vrai que l'historien ajoute, que cette pyramide se feroit peut-être redressée, si elle avoit été examinée par M. Dieulamant.

On sçut bientôt après, en 1703, que rien n'étoit plus faux que cette prétendue figure extraordinaire d'un cône renversé qu'on

qu'on donnoit à ce rocher. Sa base est comme elle doit naturellement être, plus large que le haut. Comme ce rocher est à la vérité fort escarpé, & qu'il ne présente de tous côtés que le roc nud, défente de tous côtés que le roc nud, dégarni de terre & d'arbres, il est assez difficile & fort inutile d'y grimper; mais il s'en faut beaucoup qu'il soit inaccessible, les paysans y montent tous les jours, & il y a plus de deux cents ans qu'ils le pratiquent; Aimard de Rivail, conseiller au parlement de Grenoble, auteur d'une histoire manuscrite du pays des Allobroges, qui écrivoit en 1530. le dit formellement. *Hodie frequens est in eum montem ascensus*, ce sont ces termes lus & rapportés par M. Lancelot, de l'académie des Inscriptions. Que devient donc l'histoire de dom Julien, gouverneur de Montelimar, qui y monta le premier par ordre de Charles VIII. le 26 Juin 1492, avec dix autres personnes, qui fit dire la messe dessus, qui manda au premier président de Grenoble, que c'étoit le plus horrible & le plus épouvantable passage qu'on pût se figurer, & en conséquence y planta trois grandes croix, qu'on n'a pas vu depuis! On ne sait point encore assez, remarque très-bien M. de Fontenelle, jusqu'où peut aller le génie fabuleux des hommes. (*D. J.*)

MONTAIN. *Voyez* FAUCON.

MONTAIN, s. m. PINSON, MONTAIN PINSON DES ARDENNES, (*Hist. nat. Ornithol.*) *fringilla montana seu montifringilla*; oiseau qui est du poids & de la grosseur du pinson, il a le bec grand, droit, fort, & de figure conique; il se trouve noir en entier dans certains individus, dans d'autres la racine est jaune & l'extrêmité noire, la piece inférieure du bec ne déborde pas la supérieure, ses côtés sont forts & tranchans. Les femelles n'ont pas la racine du bec jaune, les pattes sont d'un brun pâle; toute la face supérieure, depuis la tête jusqu'au milieu du dos, est comme dans l'étourneau, d'un noir brillant mêlé de roux cendré qui se trouve sur les bords des petites plumes; la partie postérieure du dos est blanche; la gorge a une couleur rousse jaunâtre, celle de la poitrine est blanche, & les plumes situées près de l'anus sont roussâtres.

Dans la femelle, la tête est d'un roux ou d'un brun cendré, elle a la gorge moins rousse que le mâle. Les plumes du cou sont cendrées, celles du dos ont le milieu noir & les bords d'un ceodré roussâtre. En général les couleurs de la femelle sont pluss claires que celles du mâle, les grandes plumes intérieures des ailes sont rousse & les extérieures noires en entier, à l'exception des bords qui ont une couleur rousse; les sept ou huit plumes qui suivent la quatrieme ont une tache blanche sur le côté extérieur du tuyau près de la pointe des plumes du second rang, les bords extérieurs sont aussi un peu blanchâtres au-dessous; au reste elles sont noires. Les plumes de la face inférieure de l'aîle à l'endroit du pli, ont une belle couleur jaune, celles de la face supérieure sont de couleur orangée, la queue est noire en entier, excepté le bord extérieur de la plume externe de chaque côté qui a une couleur blanche; dans quelques individus le bord intérieur de cette plume est aussi blanc; la pointe & les bords des plumes du milieu sont d'une couleur cendrée, mêlée de roux. On trouve des variétés dans les couleurs de cet oiseau. Willughby, *ornit. Voyez* OISEAU.

MONTALBAN, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume d'Aragon, avec une citadelle sur le Rio-Martino, à 14 lieues S. O. de Sarragosse, 26 N. O. de Valence, *long.* 16. 55. *lat.* 40. 52. (*D. J.*)

MONTALCINO (*Géog.*) petite ville d'Italie dans la Toscane, au territoire de Sienne, avec un évêché qui ne releve que du Pape. Elle est située sur une montagne, à 16 milles S. E. de Sienne, 20. S. E. de Florence. *Long.* 29. 12. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MONT ALCIDE LE, (*Géog. anc.*) *algidum*, montagne voisine de Rome, ainsi nommée *ab algore*, à cause de l'air froid qui y regne: auprès de cette montagne étoit la fameuse forêt connue dans les anciens auteurs, sous le nom de *nemus algidum*, à 12 milles de Rome, entre la voie labicane & la voie latine, au midi de Tusculum. Cette forêt s'appelle aujourd'hui *selva-del-aillio*. (*D. J.*)

MONTALTO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la marche d'Ancone, avec un évêché suffragant de Fermo. Elle est sur le Monocio, à 4 lieues N. E. d'Ascoli, 5 S. O. de Fermo, 17 S. d'Ancone. *Long.* 31. 18. *lat.* 42. 55.

C'est Sixte V. qui fonda l'évêché de *Montalto* en 1586; il étoit né dans un village voisin de cette ville; sa vie est connue de tout le monde. Il s'acquit un nom par les obélisques qu'il releva, & par les monumens dont il embellit Rome. Mais on sait qu'il n'obtint la chaire de S. Pierre que par quinze années d'artifices, & qu'il se conduisit dans son pontificat avec un manege odieux, & une sévérité barbare. Il laissa dans le château-Saint-Ange des sommes considérables (cinq millions d'écus romains) qu'il avoit amassés, en appauvrissant son pays, en le chargeant de tributs, & en augmentant la vénalité de tous les emplois. Enfin, l'apologie qu'il fit en présence des cardinaux, du parricide du moine Jacques Clément, a découvert à la postérité, ses principes & son génie. (*D. J.*)

MONTANA, (*Mythol.*) surnom que les Latins donnoient à Diane, & qui convenoit assez bien à une déesse, qui faisoit son plaisir de la chasse dans les bois & les forêts des montagnes. (*D. J.*)

MONTANISTES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) anciens hérétiques ainsi appellés du nom de leur chef, *Montan* qui faisoit le prophete & avoit à sa suite des prophétesses.

Les *Montanistes* ne différoient que de nom des Phrigiens, des Cataphrygiens, des Quintiliens & des Pépuziens. *Voyez chacun de ces mots à leur rang.*

Les premiers *Montanistes* ne changerent rien à la foi du symbole; ils soutenoient seulement, que le S. Esprit avoit parlé par la bouche de Montan, & enseigné une discipline beaucoup plus parfaite que celle que les apôtres avoient établie. En conséquence, 1°. ils refusoient pour toujours la communion à tous ceux qui étoient tombés dans des crimes, & croyoient que les ministres & les évêques n'avoient pas le pouvoir de la leur accorder. 2°. Ils imposoient de nouveaux jeûnes & des abstinences extraordinaires, comme trois carêmes & deux semaines de xérophagie, dans lesquelles ils s'abstenoient non seulement de viande, mais encore de ce qui avoit du jus. 3°. Ils condamnoient les secondes nôces, comme des adulteres; 4°. ils prétendoient qu'il étoit défendu de fuir dans les temps de persécution; 5°. leur hiérarchie étoit composée de patriarches, de canons & d'évêques, qui ne tenoient que le troisieme rang. Leur secte a duré fort long-temps en Asie & en Phrygie, & quelques-uns d'eux sont accusés d'avoir adopté les erreurs de Sabellius sur le mystere de la Trinité. Montan & ses fausses prophétesses, malgré l'austérité qu'ils prêchoient à leurs sectateurs avoient des mœurs très-corrompues; les évêques d'Asie & ceux d'Occident en condamnerent le phanatisme dès sa naissance, ce qui n'empêcha pas cette héréfie de pulluler & de produire les différentes branches dont on a déja parlé. Dupin, *Biblioth. des Aut. eccléf. des trois premiers siecles.*

MONTANT, s. m. (*Comm.*) en termes de comptes; ce à quoi montent plusieurs sommes particulieres, calculées ou additionnées ensemble. Le *montant* d'un compte, le *montant* d'un inventaire.

C'est du montant de la recette & de la dépense, en les comparant ensemble par la soustraction, que se fait la balance ou l'arrêté d'un compte ou d'un inventaire. *Voyez* COMPTE, BALANCE, INVENTAIRE.

On appelle encore *montant* en termes de compte, le total ou l'addition de chaque page, que celui qui dresse le compte porte & inscrit au haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aisément former le total général de la recette ou de la dépense à la fin du compte. Ce qui se fait en mettant pour premier article de chacune desdites pages, cette espece de note, *pour le montant de l'autre part*, ou *pour le montant de la page ci-contre*, selon qu'on commence un folio recto ou verso. *Dict. de Comm.*

MONTANS, (*Marine.*) du voutis ou du revers d'arcasse, ce sont des pieces de bois d'appui en revers, qui font saillir en arriere, & qui soutiennnent le haut

de la poupe avec tous ses ornemens. On les appelle aussi *courbatons*.

MONTANT, (*Marine.*) c'est une piece de bois droite, sur laquelle est une tête de mort où passe le bâton ou la gaule d'enseigne de poupe.

MONTANS, *terme d'Architecture*; ce sont des corps ou saillies aux côtés de chambranles des portes ou croisées, qui servent à porter les corniches & frontons qui les couronnent; c'est ce que Vitruve appelle *arrectaria*.

MONTANT, *terme de Bourrelier*, ce sont deux bandes de cuir attachées aux extrémités d'en-haut des branches du mors, & qui vont aboutir au commencement de la têtiere.

MONTANS, *pieces d'une grosse horloge*, ce sont des barres de fer qui font partie de la cage; elles sont situées verticalement, & c'est dans leurs trous que roulent les pivots des roues.

On donne encore ce nom à des pieces semblables, dont on se sert dans les horloges de chambre, les réveils, *&c.* où elles sont ordinairement de cuivre. *Voy.* HORLOGE, RÉVEIL, *&c.*

MONTANT, MONTER; on dit d'un arbre qui pousse bien, d'un bois qui s'éleve, *qu'il monte bien.* On dit encore le *montant d'un arbre*, pour exprimer son beau jet.

MONTANT *ou* DARD, c'est la tige qui sort du fond du calice d'une fleur, ce qui fait un *montant* en forme de *dard*, appellé le *pistil*.

MONTANT, *en terme de Vergetier*, est une corde à boyau, qui va du haut en bas d'une raquette.

MONTANT, *en terme de Blason*, il se dit non-seulement du croissant représenté, les pointes en-haut vers le chef, mais encore des écrevisses, des épis & autres choses dressées vers le chef de l'écu.

Perrot à Paris, d'azur à deux croissans aculés d'argent, l'un *montant*, l'autre versé, au chef d'or, chargé de trois aiglettes de sable.

MONTANT, *en Anatomie*, nom d'une apophyse de l'os maxillaire, située à la partie supérieure latérale interne de la face antérieure de ces os. *Voy.* MAXILLAIRE.

MONTANUS, s. m. (*Anat.*) un des treize muscles des levres; le troisieme appartenant à la levre inférieure, est le quarré ou *montanus*. Il prend son origine à la partie antérieure & inférieure du menton & de la racine des dents incisives de la mâchoire inférieure & va s'insérer au bord de la levre inférieure qu'il tire en-bas.

MONTARGIS, (*Géograph.*) ville de France dans l'Orléanois. Son nom latin du moyen âge est *Mons Argisus* pour *Mons Argisi*. Le roi saint Louis donna *Montargis* & tout le pays voisin à son fils Philippe. Louis XIV. le donna en appanage à son frere Philippe; & c'est à ce titre que M. le duc d'Orléans en est aujourd'hui possesseur. Son ancien château bâti par le roi Charles V. tombe en ruines.

Montargis a un bailliage, un présidial, une coutume particuliere réformée en 1531, & une belle forêt composée de 8300 arpens. (*a*)

(*a*) Les eaux du Loing entretiennent le canal de ce nom, qui fait à *Montargis* la continuation de celui de Briare, joignant la Loire à la Seine. Ce fameux ouvrage commencé en 1604 par les soins du duc de Sully, interrompu & continué sous les regnes suivants, a été enfin achevé en 1720.

Montargis fit partie du domaine de la maison de Courtenay. Pierre de Courtenay, qui bâtit le château, donna des privileges à cette ville en 1170; il céda cette terre en 1188 au roi Philippe-Auguste, & fut couronné empereur de Constantinople à Rome, par Honoré III, en 1217. Charles V augmenta le château de *Montargis*, & y fit fondre, en 1380, le timbre de l'horloge, semé de fleurs de lys, & gravé de son nom.

Charles VI érigea la justice royale en bailliage en 1391. Les Anglois ayant assiégé cette ville en 1427, furent battus & obligés d'en lever le siege, après une résistance opiniâtre de trois mois de la part des généreux habitants. L'étendard du comte de Warwick pris en cette occasion, est encore

M. de Valois pensoit que le *Vellaunodunum* de César étoit *Montargis ;* mais il n'y a rien qui puisse appuyer ce sentiment que la seule autorité de ce savant homme. *Montargis* est une cité nouvelle du moyen âge, dans laquelle on ne trouve aucune trace d'antiquité, & dont la position ne quadre point avec le passage entier de César.

Cette ville est sur le Loing, à 6 lieues de Nemours, 20 de Nevers, & 24 de Paris. *Long.* selon Cassini, 20. 14'. 30" *lat.* 47. 59' 55".

Madame Guyon (Jeanne-Marie-Bouvier de la Mothe) si célebre par ses écrits & ses disgraces, naquit à *Montargis* le 13 Avril 1648. On sait ses avantures. Elle abandonna ses biens à ses enfans pour devenir supérieure d'une communauté établie à Gex ; les regles de cette communauté n'ayant pas été de son goût, elle précha d'autres maximes, & se vit obligée de se retirer chez les Ursulines de Thonon, de-là à Turin, à Grenoble, à Verceil. Au milieu de toutes ses courses, elle composa plusieurs livres, entr'autres *le Cantique des Cantiques*, interprété selon le sens mystique, & *les Torrens spirituels.* Elle se rendit à Paris pour sa santé, dogmatisa, & fut mise dans un couvent. Mais la protection toute puissante de mad. de Maintenon lui rendit la liberté ; elle vint à Versailles remercier sa bienfaitrice, vit l'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, & gagna son amitié. Elle répandit bientôt dans Saint-Cyr ses sentimens, & madame de Maintenon l'abandonna. Alors elle fut renfermée au château de Vincennes, & ensuite à la Bastille ; elle en sortit, & se retira à Blois, où elle mourut le 9 Juin 1717, à 69 ans. Veuve dans un grande jeunesse, avec du bien, de la beauté & un esprit fait pour le monde, elle s'entêta, dit

---

gardé dans le trésor de la ville, & tous les ans il se célebre une fête en l'honneur de cette victoire le 5 septembre.

La levée du siege de *Montargis*, où commandoit le brave Villars, fut le premier succès de la France désolée par les Anglois & les Bourguignons.

Charles VII accorda à cette ville l'exemption de tous droits d'aides, tailles, subsides, par lettres-patentes de 1430, & lui permit de s'intituler *Montargis le franc.* Il accorda aussi quatre foires franches, & permit l'usage du bois en la forêt voisine pour le chauffage & les bâtiments. Ces privileges ont été confirmés par les rois suivants.

En 1459, Charles VII assembla son parlement à *Montargis* pour y faire le procès à Jean Duc d'Alençon, accusé du crime de leze-majesté, & condamné à perdre la tête. Charles VIII y tint aussi sa cour, & embellit le château ; Rénée de France, fille de Louis XII, y fit sa résidence, procura l'aggrandissement de la ville qu'elle aimoit, & la fit paver ; elle fit beaucoup de bien aux habitants & aux religionnaires qu'elle affectionnoit.

En 1585, le peuple aima mieux se retirer à Ferriere que d'obéir au duc de Bourbon, qui avoit surpris le château contre le service du roi. Henri IV demeura trois semaines au château en 1607.

On ne compte plus à *Montargis* que 7 à 8000 ames ; le nombre des habitants montoit autrefois au double.

Le P. Morin, dans son *Histoire du Gâtinois* fait une mention honorable de trois gouverneurs de *Montargis*; Villars qui fit lever le siege aux Anglois, Bourquinen tué au siege de Honfleur en 1449, dont il prétend que Charles VII porta le deuil pendant plusieurs jours ; & Antoine Deshayes, qui se signala sous Henri IV & Louis XIII.

Antoine l'Hôte, qui a vécu sous les mêmes rois, commentateur de la coutume de *Montargis* étoit lieutenant-général au bailliage.

Jean Fronteau, chanoine régulier de sainte Genevieve, chancelier de l'université de Paris, savant dans les langues, & qui a dressé la belle bibliotheque de sainte Genevieve, est mort prieur-curé de *Montargis* en 1662.

La fievre miliaire, ainsi appellée des vésicules ou pustules à peu près semblables à des grains de millet qui s'élevent sur les parties supérieures du corps, a été savamment traitée avec ses remedes par M. Gastelier, médecin à *Montargis*, en un volume *in*-12. 1773. Les habitans de cette ville y sont fort sujets, par la situation du lieu. Des observations très-importantes sur ce fléau épidémique terminent cet *Essai*, qui fait honneur aux lumieres & au zele patriotique de l'auteur. (*C*)

M. de Voltaire, de ce qu'on appelle la *spiritualité*, devint chef de secte & finalement mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Eglise, M. Bossuet & M. de Fénelon, qu'elle eut la gloire d'avoir pour disciple, & qu'elle appelloit son *fils*. (*D. J.*)

MONTAUBAN, (*Géog.*) ville considérable de France dans le Quercy, avec une généralité, une cour des aides, & un évêché suffragant de Toulouse, érigé en 1317, & qui vaut 24000 liv.

Montauban est située sur le Tarn à 14 lieues S. O. de Cahors, 11 N. de Toulouse, 145 S. O. de Paris. *Long.* 19. 5. *lat.* 44. 2.

Cette ville n'est pas ancienne; elle a commencé par un monastere, nommé *Mons Aureolus*; ensuite Alfonse, comte de Toulouse, bâtit en 1144 dans le voisinage la ville même. On croit qu'elle a pris le nom de *Montauban* de quantité de saules qui sont aux environs, que les Gascons appellent *alba*. Ses habitans embrasserent le calvinisme en 1572, & fortifierent leur ville dans les guerres de religion; enfin le cardinal de Richelieu devenu premier ministre, en rasa toutes les fortifications.

Cette ville a donné la naissance à Pierre du Belloy, qui publia, en 1585, l'*Apologie catholique.* Henri III. le fit mettre en prison pour cet ouvrage, qu'il auroit dû recompenser; mais Henri IV. plus éclairé, nomma du Belloy avocat-général au parlement de Toulouse. (*D. J.*)

§ MONTBARD, *Mons Barrus*, *Mons Bardorum*, (*Géog.*) petite & ancienne ville de Bourgogne, sur la Braine, à 3 lieues de Semur, 3 d'Alise, 14 de Dijon. *Long.* 21. 50. *lat.* 47. 40.: on prétend qu'elle tire son nom des *Bardes* philosophes & poëtes des Gaulois.

Cette ville se glorifie d'avoir en 1707 donné naissance à George-Louis le Clerc, comte de Buffon, l'un des hommes par qui nous reconnoissons que le regne de Louis XV peut balancer la gloire de l'autre siecle. (*C*)

MONTBASON, (*Géog.*) bourg ou petite ville de France en Touraine, avec titre de duché-pairie, érigée en 1558. Elle est agréablement située au pié d'une colline, à 3 lieues de Tours, 54 S. O. de Paris. *Long.* 18d. 22'. 24." *lat.* 47d. 17'. 7".

MONTBELLIARD, (*Geogr.*) ville d'Allemagne, capitale d'une principauté de même nom, aux confins de l'Alsace & de la Franche-Comté, entre Porentru & Bâle, au pié d'un rocher occupé par un fort château en façon de citadelle. Depuis 1653, le prince de *Montbelliard* a voix & séance dans le college des princes de l'empire. Les traités de Riswick & de Bade maintinrent la souveraineté à ce prince. Louis XIV s'étant rendu maître de la ville en 1674, la fit démanteler. Elle est située proche l'Alaine & le Doux, à 12 lieues O. de Bâle, 15 N. O. de Besançon, 80 S. E. de Paris. *Long.* 24. 40. *latit.* 47. 38.

MONTBRISON, (*Geogr.*) ville de France dans le Forez, sur la petite riviere de Vezize, au pié d'une montagne. On l'appelle en latin *Mons Brisônis*, du nom de son fondateur. Elle est à 12 lieues de Vienne, 14 S. O. de Lyon, 96 S. O. de Paris. *Long.* 21. 42. *lat.* 45. 32.

Cette ville a donné naissance à Antoine du Verdier, seigneur de Vauprivas, qui se rendit célebre dans le xvj. siecle par sa bibliotheque des auteurs françois, tout fautif & tout imparfait qu'est cet ouvrage.

Jacques-Joseph Duguet, l'une des meilleures & des plus laborieuses plumes du parti janséniste, naquit au milieu du dernier siecle à *Montbrison.* Son style est formé sur celui des bons écrivains de Port-Royal. Il auroit pu, comme eux, rendre de grands services aux lettres. *Ses Traités de morale & de pieté* sont trop diffus. Son *Explication du mystere de la passion de notre Seigneur* en 9 volumes prouve une grande fécondité d'imagination. Son livre de l'*Education d'un roi*, achevé par une autre main, fit beaucoup de bruit. M. Duguet fut persécuté & même contraint de s'expatrier. Enfin il revint sur ses vieux jours à Paris, & y est mort en 1733 à 84 ans. (*D. J.*)

MONT-CARMEL, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, auquel est joint celui de S. Lazare de Jérusalem. *V.* S. LAZARE. Les chevaliers de cet ordre

portent sur le côté gauche de leur manteau une croix de velours ou de satin tanné, à l'orle ou bordure d'argent ; le milieu de la croix est rond, chargé d'une image de la Vierge environnée de rayons d'or, le tout en broderie. Ils portent aussi devant l'estomac une croix d'or avec l'image de la Vierge émaillée au milieu, attachée à un ruban de soie. Cet ordre fut rétabli sous Henri IV. par les soins de Philibert de Nerestang, puis confirmé par Louis XIV. en 1664 ; mais en 1691, le roi en sépara plusieurs biens, se contenta du titre de souverain protecteur. Les chevaliers jouissent de quelques commanderies & privileges. *V.* S. LAZARE.

MONT-CASSIN, (*Géogr.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, au sommet de laquelle est la célebre abbaye du *Mont-Cassin*, où saint Benoît fonda la regle de son ordre. *Long.* 31. 25. *lat.* 41. 35.

L'abbaye du *Mont-cassin*, si célebre dans l'histoire ecclésiastique, commença en 524, à l'arrivée de saint-Benoît. Il y acquit en peu de temps une si grande réputation, que Totila, roi des Goths, alla le visiter l'an 543, dans le temps qu'il entroit dans le royaume de Naples.

Ce couvent fut pillé & brûlé par les Lombards en 589: les Sarrasins le ravagerent encore en 884. Mais les donations des ducs de Benevent & de plusieurs autres princes, réparerent abondamment toutes ses pertes: cette abbaye fut comblée des plus grands & des plus beaux privileges : elle fut souvent un séminaire des papes, & une retraite des rois: enfin elle devint un des endroits les plus fameux d'Italie.

L'abbaye du *Mont-Cassin* s'est distinguée non-seulement dans la religion, mais encore dans les lettres: ce fut à elle que l'on dut la conservation des études dans le royaume de Naples & le goût même de la physique : ces peres furent les premiers auteurs de l'école de Salerne, vers 1060.

Dans le cloître supérieur, qui conduit à l'église, appellé *paradiso*, l'on voit seize statues de marbre, dont une représentant le pape S. Grégoire est de notre fameux *le Gros*.

La premiere vue de cette église est frappante, pour la richesse, la dorure, les peintures & la multitude d'ornemens. M. Crosley a raison de dire que ce brillant édifice a moins l'air d'un temple, que d'une décoration théâtrale. Les archivoltes des arcs doubleaux, sont soutenues par de belles colonnes doriques de granit oriental, de 11 pieds de hauteur: l'abbé Didier les avoit fait venir du Levant, & elles furent retrouvées sous les ruines après le tremblement de terre de 1349. Cet abbé Didier fut élu pape, malgré ses résistances, sous le nom de *Victor III* en 1086.

Sous le grand autel est le tombeau de S. Benoît & sainte Scholastique, autour duquel brûlent sans cesse 13 lampes. Ces corps saints furent déterrés & reconnus en 1066, en 1486, en 1545 & enfin en 1659, sous l'abbé *Angiolo della noce.*

La congrégation du *Mont-Cassin* comprend 72 maisons. *Voyage d'un François en Italie*, *tome VII.* (*C.*)

MONT-CENIS, (*Géogr.*) en latin *Mons-Cinisus*, ou *Cenusinus*, *Monticinium in Æduis*, petite ville du duché de Bourgogne, dans l'Autunois, sur une éminence entre trois montagnes, avec bailliage royal très-ancien.

Entre les hommes illustres que cette ville a produits, on distingue Jean de la Vesvre, auteur du XVIe siecle ; N. Boiveau, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des invalides ; Melchior Cochet de Saint-Vallier, président aux requêtes du palais, à Paris, auteur d'un excellent *traité de l'indult.*

On trouve près de *Mont-Cenis* d'excellent charbon de terre, en quantité, qui est exploité par M. de la Chaise, subdélégué, homme intelligent.

Près d'Uchon, dans le bailliage de *Mont-Cenis*, est un rocher mouvant, planté dans la partie la plus rapide de la montagne. Quoiqu'il ait 28 pieds de tour, & 7 de hauteur, la moindre impulsion suffit pour le mettre en mouvement.

Ce rocher sert de bornes à trois justices

différentes & eſt cité dans les plus anciens titres.

Il y a eu dans cette ville des familles qui ont donné des magiſtrats & des officiers diſtingués, tels que Nicolas de Saint-Anthoſt, d'abord conſeiller au parlement de Dijon en 1534, enſuite premier préſident du parlement de Rouen, dont les hiſtoriens parlent avec éloge. Sa maiſon à *Mont-Cenis* eſt encore appellée la maiſon de Saint-Anthoſt.

La famille Pelletier a donné des chevaliers de Malthe, un maréchal de camp, gouverneur de Furnes; de celle des Boiveau ſort un commandant à Colmar, & chevalier d'honneur au conſeil ſouverain d'Alſace; celle des Dutand a donné plufieurs préſidens à la chambre des comptes de Dijon.

Celle de Pernot a eu Andoche Pernot, abbé de Citeaux, & pluſieurs conſeillers au parlement; celle de Villedieu a enrichi le parlement d'un de ſes plus grands magiſtrats & des plus vertueux, mort en 1768 après avoir bien ſervi le roi & le public pendant 48 ans. Son fils a marché ſur ſes traces. Celle des Bureau a donné des magiſtrats & des officiers. (*C*)

MONT-CENIS, (*Géogr.*) en latin *Cineſius-Mons*, partie des Alpes que les anciens nommoient *Cottiennes*; elle ſépare le marquiſat de Suze de la Morienne. On diviſe le *Mont-Cenis* en petit & en grand *Mont-Cenis*. Le premier eſt moins élevé, & le plus proche du Piémont. Quelques Auteurs l'appellent *Jucum Sibenicum*. Son nom moderne lui vient de la petite riviere *Cenis*, qui en deſcend; la Novaleſe, bourg du Piémont, eſt au pié du petit *Mont Cenis*. On y prend des mulets pour monter au plus haut endroit du paſſage où ſe trouve une plaine, au milieu de laquelle eſt un petit lac très-profond. Le côté qui regarde la Savoie s'appelle le grand *Mont-Cenis*; il eſt plus haut & plus roide que l'autre, quoique les chevaux y paſſent continuellement; mais ce ſont des hommes pour l'ordinaire qui portent les voyageurs de ce côté-là. Ceux-ci, quoique bien couverts, ils ont de la peine à ſupporter le froid qu'ils éprouvent pendant 3 heures en paſſant ſur le *Mont-Cenis*. Annibal y fit pourtant camper ſes troupes un jour & une nuit. M. Heerkens, ſavant Hollandois, dans ſon *Voyage* imprimé en 1770, prouve par les autorités de Polybe & de Tite-Live, qu'il a paſſé par les Alpes Pennines qu'on nomme maintenant le *Mont-Saint-Bernard*. Les oſſemens de l'éléphant entier qu'on a trouvés dans cette partie des Alpes, le confirment dans ce ſentiment. On ſait qu'Annibal avoit conduit trente-ſept éléphans juſqu'au Rhône. Il ne lui en reſtoit plus qu'un lorſqu'il entra dans la Toſcane. Cet auteur croit cependant qu'Annibal aura diviſé ſon armée, & en aura fait paſſer une partie par les Alpes Cottiennes, à préſent le *Mont-Cénis*, & une partie par les Alpes Grecques ou le grand Saint-Bernard. Mais il combat avec avantage l'opinion du chevalier Folard & du marquis de Saint-Simon qui ont prétendu qu'Annibal avoit paſſé par le mont Geneve, au-deſſous des Alpes Cottiennes. *An. lit. t. I. p.* 179. 1773. (*C*).

MONT-CÉSAR, *Mons-Cæſaris*, (*Géog. anc.*) montagne du Beauvoiſis, près de laquelle dans les plaines, marais, & bois d'entre Froidmont, Breſle & le pont de Hermes, Loyſel place le théatre du combat entre Céſar & les Belges, où ceux-ci commandés par le brave Corrée de Beauvais, furent défaits, l'an de Rome 703.

Loyſel, dans ſes *Mémoires ſur Beauvais*, dit que de ſon temps on reconnoiſſoit encore dans l'enceinte du terrein qu'il vient de déſigner, l'endroit ou Corrée fut battu & tué, ainſi que les différens lieux qui ſervirent de camp ſoit aux Belges confédérés, ſoit aux troupes romaines. *Antiquités de Soiſſons, t. I. pag.* 107. *édit. de* 1771. (*C.*)

MONT-CYLLENE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Cyllene*, *Cyllena*, *Cyllenius*, nous diſons auſſi en François *Monts-Cylléniens*, célebre montagne du Péloponneſe en Arcadie. C'étoit la plus haute montagne de ce pays-là au jugement de Strabon & Dicéarque qui l'avoit meſurée, lui donnoit 14 à 15 ſtades de hauteur, c'eſt-à-dire plus de 1700 pas. Pauſanias rapporte qu'il y avoit ſur ſon ſommet un

temple consacré à Mercure. De-là vient que la fable a fait naître ce dieu sur le *Mont-Cyllene* ; & Virgile, *Enéide liv. VIII. v.* 138, n'a pas oublié d'en attester la vérité, comme s'il en eût été témoin.

Vobis Mercurius pater est, quem candida Maia
Cyllenæ *gelido conceptum vertice fudit.*

Les *monts-Cylléniens* commencent à Sycione, vont de l'orient à l'occident jusqu'à Patras, d'où s'étendant au midi vers Chiarenza, l'ancienne *Cylléne*, dont ils ont emprunté le nom, ils forment les bornes nouvelles de l'Achaïe dans toute son étendue, & de l'Arcadie au septentrion & au couchant.

Non-seulement il sort des *monts-Cylléniens* plusieurs rivieres qui arrosent ces provinces, mais divers sommets de ces montagnes laissent entre eux des vallons, ou plutôt des plaines enfermées de tous côtés par des collines.

Ces plaines sont fertiles & arrosées par les ruisseaux qui descendent de ces montagnes ; mais comme ces plaines n'ont point d'issues, elles seroient inondées, si les ruisseaux qui en découlent ne trouvoient des gouffres dans lesquels ils se précipitent, pour aller en sortir dans d'autres plaines semblables qui sont au-dessous des premieres ; ce jeu de la nature se répete cinq à six fois, au rapport de M. Fourmont. C'est ainsi que se forment le Psophis, l'Erymanthe & l'Alphée. (*D. J.*)

MONT-DAUPHIN, (*Géog.*) petite place de France dans le Dauphiné, à 3 lieues d'Embrun sur une montagne escarpée & presque environnée de la Durance. Louis XIV. fit fortifier cette petite place en 1693. *Long.* 24. 20. *lat.* 44. 40.

MONT-DE-MARSAN, (*Géogr.*) ville de Gascogne, capitale du pays & de la vicomté de Marsan. Elle fut bâtie par Pierre, vicomte de Marsan, en 1140. Il y a un college régi par les Barnabites, un marché pour la vente des grains, & une sénéchaussée du ressort du présidial de Condom.

François Ribaut bâtit le fort de la Caroline dans la Floride, en 1562. La Laudonniere rétablit ce fort en 1564. Les Castillans jaloux de cet établissement des François si proche de la nouvelle Espagne les surprirent, & après les avoir faits prisonniers, ils les pendirent, & écorcherent tout vif Bidault, leur commandant.

Dominique de Gourgue, du *Mont-de-Marsan*, ayant appris cette cruauté, arma un vaisseau à ses dépens, & passa vers 1565 dans la Floride, reprit le fort de la Caroline & un autre construit par les Espagnols qu'il pendit aux mêmes arbres où ils avoient attaché les François, & s'en retourna en France l'année suivante. Il eut bien de la peine à échapper à la justice, étant poursuivi par les Espagnols avec qui la France étoit en paix.

La vicomté de *Marsan* passa dans l'auguste maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, pere de Henri IV. Henri d'Albret vint recevoir au *Mont-de-Marsan* le premier Août 1553, sa fille, alors enceinte de Henri IV. Ce bon roi sépara du Bearn le *Marsan*, de maniere que le pays tint ses états depuis cette séparation dans la ville de *Mont-de-Marsan*. Tous les rois de France ont conservé jusqu'à ce jour le privilege du pays. C'est dans le couvent des filles de Sainte-Claire, autrefois hôpital, qu'en 1527 François premier épousa la sœur de Charles V. Marie d'Albret, princesse de Navarre étoit alors abbesse de ce monastere.

La ville a un sénéchal : la famille de Mesmes qui y réside, est illustre dans l'histoire de France : elle a donné les Davaux si fameux dans les ambassades, & M. de Mesmes, premier président du parlement de Paris, qui se rendit si célebre sous la régence. (*C.*)

MONT-DIDIER, (*Géogr.*) en latin moderne *Mons-desideri*, ancienne petite ville de France en Picardie. Quelques-uns de nos rois de la troisieme race y ont eu leur palais & y ont tenu leur cour. Elle est sur une montagne à 7 lieues d'Amiens & de Compiegne, 23 N. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 20. 5'. 23". *lat.* 49. 39.

M. Galland (*Antoine*), un des savans antiquaires du xvij. siecle, naquit de parens fort pauvres à 2 lieues de *Mont-Didier*. Il fit trois voyages au levant, s'attacha

s'attacha particuliérement à l'étude des médailles, & apprit à fond pendant son long séjour dans ce pays-là le turc, l'arabe, le persan & le grec vulgaire. Il mourut en 1715, âgé de 69 ans. Son *Dictionnaire numismatique* a été remis après sa mort à l'académie des Inscriptions, dont il étoit membre. C'est un livre qui manque aux sciences. Les manuscrits orientaux qu'il avoit recueillis ont passé à la bibliotheque du roi. Il a eu la plus grande part à la bibliotheque orientale de Herbelot. On lui doit les *mille & une nuits*, contes arabes, en 10 volumes *in-12*. Il a publié une histoire de la *trompette* chez les anciens, & l'explication de quantité de médailles en plusieurs brochures qui mériteroient d'être rassemblées en un corps. (*D. J.*)

MONT-D'OR, (*Géogr.*) montagne de France & l'une des plus hautes de l'Auvergne. Elle s'éleve, selon M. Maraldi, de 1030 toises au-dessus de la surface de la Méditerranée ; & selon MM. Thury & le Monier, de 1048 toises. *Voy.* d'autres détails curieux sur cette montagne dans les observations d'histoire naturelle, par M. le Monier, médecin. Je me contenterai seulement de remarquer qu'elle a donné son nom aux eaux & aux bains que l'on nomme les bains du *Mont-d'or*. Il est bon cependant d'être averti qu'ils sont éloignés de cette montagne d'une grande lieue, & que leur véritable situation est au pié de la montagne de l'*Angle*. (*D. J.*)

MONTE, la *monte d'un haras*, c'est le temps, le lieu & l'heure où l'on fait courir les jumens, aussi-bien que le registre qu'on en tient.

MONTÉ, HAUT MONTÉ, *voyez* HAUT.

MONTÉ, adj. (*Marine.*) se dit d'un nombre d'hommes & de canons qui sont sur un vaisseau. On dit un vaisseau *monté* de 60 canons & de 400 hommes.

MONTE-ALVERNO, (*Géogr.*) en latin *Alvernus* ; montagne d'Italie en Toscane, à 14 milles de Florence, à 10 N. de Borgo-san-Sepolcro, aux confins de l'état de l'Eglise, & à deux milles de la source du Tibre. C'est de toutes les montagnes de l'Appennin une des plus sauvages & des plus stériles. Elle est célebre par un couvent de Religieux réformés de l'ordre de saint François : ce sont des Récollets que les Italiens appellent *zoccolantes*, du mot *zoccole*, qui signifie la chaussure de bois dont ils se servent.

MONTE ANSIDIANO, (*Géogr.*) chaîne de montagnes de Portugal dans l'Estramadure. Cette chaîne de montagnes semble se diviser en deux branches, dont l'une étoit anciennement nommée *Taniacus mons* ; l'autre branche n'est autre chose que la partie la plus haute de cette même montagne, & retient encore l'ancien nom de *Porto Tapaio*.

MONTE-BALDO, (*Géogr.*) haute montagne d'Italie. Elle est formée de rochers escarpés, voisins d'autres rochers d'un aussi difficile accès, situés entre l'Adige & le lac de Garde, vers les frontieres du Trentin.

MONTE-BARBARO, (*Géog.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, dans la province de Labour. Elle est proche la côte de la mer, auprès de la ville de Pouzzol. Les Latins l'ont connue sous le nom de *Gaurus*, que Stace appelle *Nemorosus*, & Juvenal *Gaurus inanis*. Pline, *lib. XIV. cap. vj.* parle non-seulement de cette montagne, mais encore des vins qu'elle produisoit. Scellon Scipion Mazella, cette même montagne avoit trois noms différens : la partie occidentale s'appelloit *Gaurus* : la partie orientale *Massicus*, & la partie septentrionale *Falernus*. Après avoir été si fertile & si renommée, elle est devenue presque stérile.

MONTE-CAMELIONE, (*Géogr.*) en latin *Cema* ; montagne de France dans la Provence au comté de Nice. Elle fait partie des Alpes maritimes, s'étend en long entre les vicariats de Barcelone & de saint Esteve au midi, & le marquisat de Saluces au septentrion, entre la source du Var, & celle de Sture. (*D. J.*)

MONTE-CAVALLO, (*Géogr.*) nom d'une des collines de Rome moderne, qu'on appelloit anciennement le *mont Quirinal*. Les papes y ont un palais qu'ils habitent ordinairement pendant les chaleurs de l'été. Sixte V. l'acheta de la maison

d'Eſt, & y fit de grands bâtimens, augmentés depuis par Paul V. La galerie eſt décorée des tableaux des grands-maîtres, & la chapelle eſt peinte par l'Albane. Vis-à-vis de ce palais on voit deux chevaux de marbre ſur leſquels les noms de Phidias & de Praxitelle ſe trouvent gravés, l'ouvrage n'eſt point de leurs mains, mais il n'eſt pas indigne du ciſeau de ces deux hommes célebres. C'eſt Sixte V. qui les a fait placer ſur cette colline, & c'eſt de-là qu'elle a tiré ſon nom.

MONTECHIO, (*Géogr.*) ville d'Italie au duché de Reggio, à 10 mille S. E. de Parme, 7. N. O. de Réggio. *Long.* 28. 2. *lat.* 44. 45.

MONTE-CHRISTO, (*Géog.*) nom d'une montagne, d'une riviere & d'une bourgade ſans habitans dans l'Amérique, ſur la côte du nord de l'iſle Saint-Domingue. Chriſtophe Colomb a découvert la montagne & la riviere, qui a ſon embouchure à côté de la montagne, & les a nommées *Monte-Chriſto*. Les Eſpagnols y formerent en 1733 une bourgade de même nom qui ne ſubſiſte plus.

MONTE-CIRCELLO, (*Géogr.*) c'eſt ce que Virgile appelle *Circæa terra. Æneid. liv. VII. v.* 10.

Proxima Circææ raduntur littora terræ.

Ils raſent les rivages du promontoire de Circé, cap d'Italie dans la campagne de Rome. C'eſt une haute montagne qui paroît une iſle, parce qu'elle eſt environnée de la mer de Toſcane du côté du midi, & des marais Pomptins au ſeptentrion. C'étoit le ſejour de Circé, célebre magicienne, fille du ſoleil & ſœur d'Aïtès, pere de Médée.

MONTE DE CINTRA, (*Géogr.*) montagne de Portugal dans l'Eſtramadure; elle fait un cap qui s'avance dans l'océan, au-deſſous de l'embouchure du Tage, à 4 lieues O. de Lisbonne, près du bourg de Geintra, d'où cette montagne a tiré ſon nom. Le cap, qui s'avance dans l'océan a été nommé par les Latins *Mons Lunæ*, parce qu'il y avoit anciennement un temple dédié à la lune & au ſoleil: on en voit encore les ruines & quelques inſcriptions. (*D. J.*)

MONTE DE LA STELLA, (*Géog.*) chaîne de montagnes de Portugal dans la province de Beira, entre les rivieres de Mondego & de Zezare. On nommoit anciennement cette montagne *mons Herminus* ou *Herminius*, qu'il ne faut pas confondre avec le mont *Herminius* qui eſt dans la province d'Alentéjo.

MONTE DI TRAPANI, (*Géogr.*) montagne de Sicile dans le val de Mazzara, ſur la côte occidentale, près de la ville de Trapano, qui lui donne ſon nom. On la nommoit anciennement *Erix*. Elle étoit conſacrée à Venus; & la ville d'Erix déja bien déchue du tems de Strabon, étoit au ſommet du mont. (*D. J.*)

MONTÉE, ſ. f. (*Architect.*) ſe prend quelquefois dans les anciens écrivains pour un degré d'eſcalier. *Voyez* DEGRÉS *ou* MARCHES.

On appelle vulgairement ainſi un eſcalier, parce qu'il ſert à monter aux étages d'une maiſon.

MONTÉE *de pont*, c'eſt la hauteur d'un pont conſidéré depuis le rez-de-chauſſée de ſa culée, juſque ſur le couronnement de la voûte de ſa maîtreſſe arche.

MONTÉE *de voûte*, c'eſt la hauteur d'une voûte depuis ſa naiſſance ou premiere retombée, juſqu'au deſſous de ſa fermeture. On l'a nomme auſſi *vouſſure*, latin *fornicis curvatura.*

MONTÉE, (*Jardinage.*) ſe dit d'une laitue qui eſt montée en graine & qui n'eſt plus bonne à manger.

MONTÉE, *terme de fauconnerie*, ſe dit du vol de l'oiſeau qui s'éleve à angles droits par carrieres & par degrés, lorſqu'il pourſuit ſa proie.

Monter d'eſſor, c'eſt quand l'oiſeau ſe guinde ſi haut en l'air pour chercher le frais, qu'on le perd de vue.

Monter par fuite, ſe dit lorſque l'oiſeau s'échappe par tirades & gambades pour échapper à la pourſuite d'un autre oiſeau plus fort que lui.

On dit auſſi *monter ſur l'aîle.*

Monter un filet, c'eſt mettre toutes les cordes néceſſaires pour le rendre prêt à ſervir.

MONTE-FALCO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'égliſe au duché

le Spolete, fur une montagne, près du Clitunno. *Long.* 30. 15. *lat.* 42. 58.

Elle fe vante d'avoir donné la naiffance à fainte Claire en 1193. Cette pieufe amie de faint François d'Affife établit un couvent dont elle fut abbeffe, fonda l'ordre des religieufes qui portent fon nom, mourut en 1253, & fut canonifée peu de tems après par le pape Alexandre IV.

MONTE-FALCONE, (*Géogr.*) petite ville du Frioul fur une colline, affez près du golfe de Triefte. Elle appartient avec fon territoire à la république de Venife. *Long.* 31. 36. *lat.* 45. 50.

Il y a un cap dans l'ifle de Sardaigne fur la côte occidentale, qu'on appelle auffi *Monte-Falcone.* Ce cap eft le *Gorditanum promontorium* de Pline, *liv. III. chap. vij.* & de Ptolomée, *liv. III. chap. iij.*

MONTE-FIASCONE, (*Géogr.*) *V.* FIASCONE.

MONTE-GELLAT, en Auvergne, (*Géogr. Litt.*) bourg du diocefe de Clermont à 9 lieues de Riom, patrie de D. François Delfau, né en 1636 : étant bénédictin, il fe fit un nom dans fon ordre & dans l'églife. C'eft lui qui entreprit, fur les avis du grand Arnaud, la nouvelle édition de S. Auguftin. Il en publia le profpectus en 1671, & il étoit déja avancé dans fon travail, lorfque des envieux puiffans le firent reléguer à St. Mahé en baffe Normandie : il périt à 39 ans, en paffant de Landevence à Breft. (*C.*)

MONTELIMART, (*Géogr.*) petite, mais agréable ville de France en Dauphiné, fituée dans une plaine fertile au confluent de deux petites rivieres ; Rioubion & Jabron, & environ à deux mille du Rhône, dominée par une citadelle jadis très-forte, qui eft fituée fur une éminence dont la continuation forme un côteau affez étendu très-bien cultivé, planté principalement en vignes qui donnent un vin excellent. Cette ville fondée ou rétablie par les Adhémars, fut donnée par un d'eux en hommage volontaire & gratuit à l'églife fous le pontificat de Grégoire XI. enfuite érigée en bailliage ; enfin reftituée en 1446 à Louis XI roi de France. On reproche aux habitans d'avoir les premiers embraffé les dogmes de la religion P. R. d'avoir excité des féditions, & d'avoir en conféquence attiré fur eux le fléau de la guerre, & des perfécutions qui ne firent, comme c'eft l'ordinaire, qu'augmenter le mal avec l'obftination. Cette ville a été affiégée plufieurs fois, d'abord en 1569 par l'amiral de Coligny, qui fut obligé de céder à la vigoureufe réfiftance & au courage naturel des habitans, & d'en lever le fiége. Le feigneur de Lefdiguieres fut quelques années après plus heureux, il la prit en 1586 ; mais l'année fuivante elle lui fut enlevée par le comte de Sufe, qui étoit d'intelligence avec les habitans. Mais le premier la reprit peu après par le moyen du château qu'on n'avoit encore pu forcer. Les états de la province y ont été convoqués en 1560 par le Baron des Adrets ; & il y a eu deux conciles tenus l'un en 1208, composé de tous les prélats des provinces voifines, affemblés par Milon, légat du faint fiége ; & l'autre en 1248, convoqué par Pierre & Hugues, auffi légats. Ces deux conciles font fous le nom de *Montilli*, mais Chorier a prouvé contre Caftel, qui foutenoit que c'étoit une place du Languedoc, que *Montilli* n'étoit autre chofe que *Montelimart. V.* fon hiftoire du Dauphiné. Il y a dans cette ville une élection & une fénéchauffée : le prince de Monaco en eft convigneur avec la ville, & M. de Gouvernet, gouverneur. Elle eft placée au 22^d. 25'. *de longitud.* fa *latit. eft de* 44^d. 33. 38".

MONTE-MARANO, (*Géogr.*) petite & pauvre ville d'Italie, au royaume de Naples ; dans la principauté ultérieure, avec un évêché fuffragant de Bénevent, fur la rive du Sabato, entre Nufco au levant, & Avellino au couchant. *Longit.* 32. 42. *lat.* 40. 53. (*D. J.*)

MONTE-MOR-O-NOVO, (*Géogr.*) ville de Portugal, fur le chemin de Lisbonne à Badajoz. Elle eft en partie fituée fur le penchant d'une montagne, & en partie dans la plaine, au bord de la riviere de Canha. *Longit.* 10. 30. *lat.* 38. 32.

MONTE-MOR-O-VELHO, (*Géog.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira, dans un territoire où on ne recueille que du blé de Turquie, à 4 lieues

S. O. de Coimbre, 33. N. de Lisbonne. *Long.* 9. 36. *lat.* 40. 4.

C'eſt le lieu de la naiſſance d'un poëte muſicien, connu ſous le nom de *Georges de Monte-Mayor*, qui finit ſes jours à la fleur de ſon âge, vers l'an 1560. Il a fait une paſtorale intitulée la *Diane*, qu'on a traduite en pluſieurs langues.

Mais les aventures de Mendez Pinto (*Ferdinand*) compatriote de Monte-Mayor, méritent bien autrement d'attirer nos regards. Il quitta la qualité de laquais pour aller faire fortune aux Indes en 1537, & y demeura 31 ans. Il fut treize fois eſclave, vendu ſeize fois; & eſſuya un grand nombre de naufrages. De retour en Portugal, il publia dans ſa langue la relation curieuſe de ſes voyages, ouvrage intéreſſant, & d'un ſtyle au-deſſus de la condition de l'auteur.

Nous en avons une traduction françoiſe, imprimée à Paris en 1645, *in* 4°. (*D. J.*)

MONTE-NUOVO, (*Géogr.*) colline qui peut avoir 200 piés de hauteur, près de Naples, ſortie du milieu des eaux du lac Lucrin, le 30 ſeptemb. 1538, avec un bruit horrible: le village de Tripergole fut abymé de cette irruption. Les habitans de Pouzzol prirent la fuite, & une partie de ce lac célebre par la pêche qu'on y faiſoit autrefois, fut deſſéchée & remplie par la nouvelle montagne.

Cette éruption eſt rapportée par Simone Porzio, par Pierre Jacques de Tolede, dans ſon dialogue imprimé à Naples en 1539, par Scipion Mazella, & par Leandro Alberti dans ſa *deſcription d'Italie*. Les matieres dont cette montagne eſt compoſée, ne ſont que des laves, des pierres brûlées & ſpongieuſes, & des ſcories qui paroiſſent être ſorties d'un fourneau. (*C.*)

MONTE-PATERNO, (*Géog.*) montagne d'Italie à une lieue de la ville de Bologne. Elle fait partie de l'Apennin, elle eſt fameuſe par les pierres de Bologne qu'on y trouve. *V.* BOLOGNE, *pierres de.*

MONTE-PELOSO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, vers les confins de la province de Bari, avec un évêché ſuffragant de Cirenza, mais exempt de ſa juriſdiction. *Long.* 33. 58. *lat.* 40. 50.

MONTE-PHILIPO, (*Géog.*) fort d'Italie, en Toſcane, ſur une hauteur, près de Porto-Hercole, dont il eſt comme la citadelle. Les impériaux le prirent en 1712, & traiterent les priſonniers de guerre avec la derniere dureté. *Long.* 28. 45. *lat.* 42. 25.

MONTE-PULCIANO, (*Géogr.*) *Mons Policianus*, petite ville d'Italie en Toſcane, avec un évêché qui ne releve que du pape, & qui fut érigé en 1561. Elle eſt dans un terroir fertile en vins admirables à 28 mille O. de Pérouſe, à pareille diſtance S. E. de Sienne, & 54 S. E. de Florence, *Long.* 29. 25. *lat.* 43. 5.

Cette ville eſt la patrie de Bellarmin & de Politien.

Bellarmin (*Robert*) jéſuite l'un des habiles controverſiſtes de ſon ſiecle, fut nommé cardinal en 1599, & mourut à Rome en 1621, à 79 ans. Ses ouvrages n'ont ni la pureté de la langue latine, ni les ornemens du diſcours: il confond ſouvent les opinions particulieres avec la doctrine générale; enfin il ſe montre partout ſi zélé défenſeur des prétentions de la cour de Rome; & de l'étendue du pouvoir des papes, qu'on ne peut le lire avec eſtime.

Politien (*Ange*), que nous nommons auſſi *le Pulci*, étoit l'un des plus doctes & des plus polis écrivains du quinzieme ſiecle; que dirois-je de plus fort pour le prouver, les deux Scaligers l'ont comblé d'éloges! Il ſe fit connoître avec éclat de très-bonne heure, & mérita d'être mis au nombre des enfans célebres. Sa verſion latine d'Hérodien, ſes poéſies, ſes œuvres mêlées augmenterent ſa réputation: on a fait du tout une belle édition, chez S. Gryphe en 1550, 3 *vol. in-8°.* Il mourut âgé de 40 ans en 1494. Bayle a donné ſon article, & M. Menek a écrit ſa vie. (*D. J.*)

MONTE-SANT-ANGELO, *Géogr.*) ville archiépiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au nord oriental de Manfrédonia, à 4 mille de cette ville, & à un mille de la mer: on y

voit encore les reſtes d'un temple du dieu Pilumnus. *Long.* 33. 38. *lat.* 41. 43.

La montagne qui s'éleve au-deſſus de cette ville porte auſſi le nom de *Monte di ſanto Angelo*; c'eſt le *Garganus* des anciens. *V.* GARGAN. (*D. J.*)

MONTE-VEDIO ; (*Géogr.*) ville du Pérou, nouvellement bâtie par les Eſpagnols. Le havre n'eſt bon que pour les petits vaiſſeaux, car il n'a pas plus de dix-ſept piés d'eau dans le tems de la haute marée. Le port eſt défendu par une fortereſſe, munie de quinze pieces de canon, & d'une garniſon de cent hommes qu'on y envoie d'Eſpagne ; le pays eſt également beau & fertile, les vignes y réuſſiſſent à merveille, il y a même aux environs des mines d'or & de diamans ; cependant cette ville eſt ſans habitans & ſans commerce : la nature prodigue tous ſes tréſors en pure perte à la nation Eſpagnole, elle n'en fait tirer aucun avantage. *Monte-Vedio* eſt ſitué à l'eſt, un quart de ſud-eſt de Buenos-Aires, dans l'embouchure de la riviere de la Plata. *Lat.* ſelon le P. Feuillée, 34^d. 52'. 30''. (*D. J*)

MONTER, (*Gram.*) ce verbe a un grand nombre d'acceptions, il eſt tantôt actif, tantôt neutre. On dit *monter* à cheval ; la mer *monte* ; *monter* une pendule ; cet inſtrument eſt *monté* trop haut ; ce mur *monte* au-deſſus du voiſin ; *monter* la garde ; *monter* un vaiſſeau ; *monter* en graine ; *monter* en couleur, *monter* une machine ; la ſomme de ces nombres *monte* haut ; les aſtres *montent* ſur l'horiſon ; il eſt *monté* ſur le théâtre, le luxe eſt *monté* à un haut excès, la voix de l'innocence eſt *montée* au ciel ; il eſt *monté* de cette claſſe à une autre avec diſtinction, le blé *monte*, &c. d'où l'on voit que dans preſque toutes ces acceptions il exprime ou ſimplement ou figurément l'action de paſſer d'une ſituation à une plus élevée. *Voyez les articles ſuivans.*

MONTER, *dans le Commerce*, ſignifie augmenter de prix, devenir plus cher : en ce ſens on dit, le blé *monte* beaucoup ; on n'a jamais vu le vin *monter* ſi haut en ſi peu de temps.

On ſe ſert auſſi de ce terme pour exprimer les encheres conſidérables qui ſe mettent ſur une choſe qu'on vend au plus offrant : cette tapiſſerie a beaucoup *monté*. *Diction. de Com.*

MONTER, *en terme de compte*, ſignifie ce à quoi peut aller le produit de pluſieurs ſommes particulieres réunies enſemble pour n'en faire qu'un total : ces quatre articles *montent* à deux mille huit cents trente livres. *Id. ibid.*

MONTER LA TRANCHÉE, (*Art militaire.*) c'eſt dans l'attaque des places entrer de ſervice à la tranchée pour la garantir ou la défendre. *Voyez* TRANCHÉE.

MONTER LA GARDE, *la tranchée*, *à la breche*, &c. ſignifie être de ſervice, être de garde dans les tranchées, aller à la breche. *Voy.* GARDE & TRANCHÉE.

MONTER UN CANON, *un mortier*, &c. c'eſt le mettre ſur ſon affut ou en élever la bouche. *Voyez* CANON, MORTIER. *Chambers.*

MONTER AU VENT, (*Marine.*) c'eſt louvoyer pour prendre l'avantage du vent.

Monter le gouvernail, c'eſt attacher le gouvernail à l'étambord par le moyen des roſes & des vitres : on fait le contraire quand on le démonte.

MONTER, v. n. *en Muſique*, *vocem intendere*, c'eſt faire ſuccéder les ſons du grave à l'aigu, ou du bas en haut : cela ſe préſente à l'œil par notre maniere de noter. *Voyez* CLÉ, LIGNES, PORTÉE.

MONTER, *en terme de Bijoutier*, c'eſt proprement l'action d'aſſembler & de ſouder toutes les pieces qui entrent dans la compoſition d'un ouvrage. On commence, dans une tabatiere, par exemple, par la batte : l'on dreſſe d'abord deux pans, *voyez* DRESSER, que l'on a eu ſoin de laiſſer plus grands pour avoir de quoi limer ; on les lie enſemble avec du fil de fer ; on les mouille avec de l'eau & un pinceau ; on met les paillons, *voyez* PAILLONS, & l'on ſoude à la lampe avec un chalumeau, *voyez* LAMPE & CHALUMEAU. On fait la même choſe pour toutes les parties d'une tabatiere les unes après les autres, c'eſt-à-dire, que ſi la boîte eſt à huit angles de huit morceaux, on n'en fait plus que quatre, de quatre deux, & de deux le contour entier de la boîte.

Monter, *en Boiſſelerie*, c'eſt couvrir l'ouvrage, comme un ſoufflet, de la couleur qu'il plaît à l'ouvrier de choiſir.

Monter, (*Coutelerie.*) c'eſt aſſembler les parties d'un ouvrage, c'eſt quelquefois emmancher, comme aux couteaux de table, & autres inſtruments ſemblables, c'eſt ajuſter la lame, le reſſort & les côtes, & les fixer ſolidement aux couteaux de poche; le *monter* en général eſt une opération qui ſe fait lorſque toutes les pieces ſont prêtes, & ce n'eſt pas une des plus aiſées; c'eſt en vain qu'un ouvrier aura bien forgé, bien limé, bien émoulu, & bien poli toutes les pieces; inutilement il leur aura donné une belle proportion, s'il leur ôte la grace, ou s'il gâte le tout par un mauvais aſſemblage.

Monter, *en terme de Layetier*, c'eſt aſſembler toutes les parties d'une piece, & en faire le tout que l'ouvrier s'étoit propoſé.

Monter a cheval, *l'art de*, (*Arts modernes.*) *Voyez* Cheval, Equitation, Manege.

C'eſt aſſez de dire ici que Benjamin de Hanniquez introduiſit le premier à la cour de France, ſur la fin du xvj. ſiecle, les rudiments de l'art de *monter à cheval.*

Le ſieur Pluvinel, gentilhomme du Dauphiné, ouvrit enſuite à la nobleſſe du royaume des leçons de cet art, qu'il avoit appriſe lui-même à Naples, ſous J. B. Pignatelli. A ſon retour Henri de France, duc d'Anjou, le fit ſon premier écuyer; enſuite Henri IV. lui donna la direction de ſa grande écurie: après la mort de ce prince il mit à cheval Louis XIII. & mourut à Paris en 1620, ayant donné au public ſon livre de *l'art du Manege.*

Soleiſel (*Jacques de*), gentilhomme du Forez, né dans une de ſes terres, en 1617, ſuivit l'inclination qu'il avoit pour le manege, & en montra les exercices avec un grand ſuccès: c'eſt lui qui eſt l'auteur du *parfait Maréchal*, livre original de ſon temps, & qui brilloit encore ſous Louis XIV. Il a auſſi augmenté le beau livre du manege de M. le duc de Nevcaſtle, dont il adopta la méthode: il mourut en 1680, âgé de 63 ans. (*D. J.*

Monter a cheval, Monter *un cheval* (*Gram.*) quand on va d'un lieu à l'autre, ou que l'on s'exerce dans un même lieu, ſans avoir égard à la qualité du cheval: on dit *monter à cheval*; je *montai* hier *à cheval* avant le jour; il *monte* tous les matins *à cheval*; les médecins lui ont ordonné de *monter à cheval* pour ſa ſanté. Quand on a égard à la qualité du cheval, & qu'on parle d'un cheval, ou de pluſieurs chevaux particuliers, on dit *monter un cheval*, je n'ai jamais *monté de cheval* plus rude; les académiſtes de la Guériniere *montent* d'excellents chevaux; je *montai* hier un cheval d'Eſpagne admirable. (*D. J.*)

Monter sur sire, opération de *metteur-en-œuvre*, qui conſiſte à aſſembler toutes les pieces d'un ouvrage quelconque, & à les ranger ſur la cire, ſelon l'élévation & l'inclination qu'elles doivent avoir toutes montées. Il y a fort peu d'ouvrages de metteur-en-œuvre qui ne ſoit compoſé d'un nombre conſidérable de parties ſéparées, quelquefois même de métaux différents, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, *&c.* dans leſquels ſouvent il y a des pierres de couleurs entremêlées, & à qui il faut des ſertiſſures d'or. L'ouvrier prépare ſéparément tous les morceaux de ſon ouvrage, conformément à ſon deſſein, & lorſque tous les chatons & ornemens ſont diſpoſés, il prend une plaque de tôle, ſur laquelle il y a un bloc de cire; on donne à cette cire avec l'ébauchoir la forme en relief du deſſein; ſur ce bloc ramolli l'ouvrier poſe toutes ſes pieces, chatons, ornements, *&c.* chacune dans l'ordre qui lui eſt aſſigné; il donne à chacune d'elles l'élévavation ou l'inclinaiſon qu'elle doit avoir en les enfonçant plus ou moins dans la cire; & de cette opération dépend le goût & la grace d'un ouvrage, parce qu'il ne ſort plus de-là que pour être mis en terre, *voyez* Mettre en terre, pour être arrêté par la ſoudure; & que toutes ces pieces une fois ſoudées, il n'eſt pas poſſible d'en changer le mouvement.

Monter, *en terme d'orfevre*, on dit *monter un ouvrage*, quand on aſſemble & qu'on joint toutes les pieces par le

moyen de la soudure. *Voyez* SOUDURE.

MONTER UNE PERRUQUE, *terme de Perruquier*, qui signifie coudre avec une aiguille les tresses de cheveux sur la coëffe ou rézeau, pour en faire une perruque.

Pour *monter une perruque*, l'ouvrier commence par assujettir sur une tête de bois un ruban qui doit faire le bord de la perruque; ensuite il ajuste sur cette tête un rézeau qu'il coud sur le ruban, après quoi il applique un autre ruban par-dessus la coëffe ou réxeau depuis le front jusqu'à la nuque du cou; cela fait, il commence à coudre les tresses de cheveux sur la coëffe, en commençant par les bords, & continuant ainsi tout-au-tour à placer les autres rangs les uns après les autres, jusqu'à ce que la coëffe soit entiérement couverte de tresses. *Voyez l'article* PERRUQUIER.

MONTER, *en terme de Planeur*, se prend pour l'action de recommencer à planer une piece enfoncée; les coups de marteau sont moins sensibles dans cette seconde opération, & la piece par-là plus facile à finir.

MONTER LE MÉTIER, (*Rubanier.*) c'est le garnir généralement de tout ce qui lui est nécessaire, mais plus particuliérement y passer le patron; ainsi on dit *monter* ou *démonter* le métier, lorsque l'on passe ou dépasse le patron.

MONTER, *en terme de Raffinerie*, n'est autre chose que de porter de main en main par les tracas de l'empli dans les greniers les formes que l'on a emplies. On ne *monte* ordinairement que le soir du même jour de l'empli, ou le lendemain matin. *Voy.* EMPLI & TRACAS.

MONTER, v. n. (*Jardin.*) On dit des laitues, des choux, & de plusieurs autres légumes, qu'ils ne sont plus bons à manger quand ils montent en graines, c'est-à-dire, lorsqu'ils poussent leur tige.

On dit aussi, en agriculture, que les bleds montent en épi, que la seve monte dans les arbres, au ferment, *&c.* (+)

MONTEREAU-FAUT-YONNE, (*Géog.*) petite ville de France en Champagne, entre Sens & Melun, au confluent de l'Yonne avec la Seine: son nom latin est *Monasteriolum Senonum*; cette ville a eu long-temps ses seigneurs propriétaires. Philippe-le-Bel l'acquit du Seigneur d'Auquoi. C'est sur le pont de cette ville que fut tué d'un coup de hache, par Tanneguy-du-Chatel, le 10 Septembre 1419, Jean duc de Bourgogne, conformément aux ordres du Dauphin de France, depuis roi sous le nom de Charles VII. Un jour qu'on montroit encore à Dijon le crâne de ce duc de Bourgogne à François I, & qu'il témoigna sa surprise du grand trou qui y étoit marqué, un chartreux lui dit: *Sire, cessez de vous étonner, c'est le trou par où les Anglois ont passé en France. Voyez* Baugier, *Mém. de Champagne, pag.* 374. *Montereau-Faut-Yonne* est à 14 S. E. de Paris. *Long.* 20. 32. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

Si le meurtre du duc d'Orléans en 1407 fit couler des ruisseaux de sang, celui de son rival faillit à renverser la monarchie. Seize années de guerre & de fureur, toute la France livrée au pillage & plongée dans la misere la plus affreuse, voilà ce qui suivit le meurtre du duc de Bourgogne. Philippe-le-bon, son fils, uni avec les Anglois, imprima par-tout le sceau de sa colere & de sa vengeance. Ces calamités ne cesserent que par le traité d'Arras en 1435, où Charles VII reconnut que lors de cet événement il étoit jeune & de petite connoissance.

L'année d'après ce tragique événement, les Bourguignons assiégerent *Montereau* qu'ils prirent d'assaut. On conseilloit à leur duc de la brûler, « non, dit-il, ce » n'est pas la ville qui est coupable ».

Cette ville fut reprise par Charles VII qui se signala à ce siege en plantant l'échelle aux murs à travers une grêle de traits, & en montant le premier sur le rempart. Il étoit entré en guerrier dans la ville: vainqueur, les armes s'échappent de ses mains, dit un historien, il agit en roi & pardonna. Le bâtard d'Orléans, le comte de Dunois, en eut le gouvernement. Les chevaliers de l'arquebuse de Châlons-sur-Marne ayant contribué à reprendre *Montereau* sur les Anglois, Charles VII leur accorda la distinction de mettre dans leurs armes une fleur-de-lys avec ces mots, *ne m'oublie mie.*

M. de Sainte-foix nous a conservé une anecdote curieuse, sur René Viau, seigneur de Chanlivaut, qui marque combien ce seigneur, qui étoit gouverneur de *Montereau*, avoit les sentiments nobles, & combien il étoit attaché à Henri IV.

Il reprocha à Duperron sa lâcheté d'avoir soumis son maître à Rome à l'ignominie d'être *gaulé*. Duperron s'avisa de lui dire, que les coups de houssine du grand-pénitencier étoient si légers, qu'il ne les sentoit pas plus que si une mouche lui eût passé sur les épaules. « Jour Dieu! » s'écria Chanlivaut en le poussant rudement contre le mur, au seul geste qu'en » auroit fait le pape, je l'aurois assommé. *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit, t. III. p.* 125.

D. François Lami, né à *Montereau* en 1636 d'une illustre famille, fit profession à S. Remi de Reims, en 1659, se distingua par la beauté de son esprit, la politesse de son style, & l'excellence de ses ouvrages. Les plus répandus sont les *leçons de la sagesse*, publiées en 1703, les *entretiens*, en 1706. Il eut des disputes assez vives avec le pere Malebranche, M. Nicole, & M. Gibert sur sa rhétorique; il est mort en l'abbaye de S. Denis en 1711. (*C.*)

MONTE-RESSORT, *outil d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer dont la tête est pliée quarrément de la longueur d'un ½ pouce, & qui est percée sur le bout d'un œil en écrou, dans lequel passe une vis fort longue & vissée dans toute sa longueur. Le bas de ce morceau de fer est recourbé en rond de la longueur d'un demi-pouce. Cet outil sert aux arquebusiers pour monter le grand ressort sur la noix, lorsqu'il est attaché sur le corps de platine, en cette sorte: ils posent la machoire recourbée en rond dessous le haut du grand ressort, & ensuite font tomber la vis sur le rebord du corps de platine, & vissent jusqu'à ce que le grand ressort soit monté à une hauteur convenable.

MONTEREY, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans la Galice, aux frontieres du Portugal, avec titre de comté sur la riviere de Tamaga, *Long.* 10. 11. *lat.* 41. 58.

MONTÉROH, (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar. Elle est très-visqueuse & émolliente, comme la guimauve.

MONTÉSA, (*Géog.*) forte ville d'Espagne, au royaume de Valence, à deux lieues de Xativa. C'est le siege d'un ordre de chevalerie qui en porte le nom, & qui fut établi en 1317, par Jacques II, roi d'Aragon. *Long.* 17. 11. *lat.* 39. 1.

MONTEUR, *ou* FAISEUR *de boîtes*, c'est *parmi les Horlogers*, l'ouvrier qui fait les boîtes des montres. La plûpart sont horlogers, mais quelquefois aussi ils sont orfévres. Les outils dont ils se servent n'ont rien de bien particulier; ce sont des tours à tourner, des marteaux, des enclumes, des resingues, des mandrins, *&c.* enfin ils emploient la plupart de ceux dont les orfévres font usage pour faire des charnierès, des petites cuvetes, *&c.*

MONTFAUCON, (*Géog.*) *du moyen âge*) *Mons-Falconis*, ville de Champagne en Argonne, qui doit son origine à une abbaye qu'y fonda Baudry ou Balderic, du temps de Dagobert, sous le vocable de saint Germain d'Auxerre: Flodoard fait mention des miracles qui s'y opéroient, & du vidame de cet endroit, sous le nom de *vice-dominus*.

MONT-FAUCON, (*Topographie.*) gibet autrefois fameux en France, au nord & près de Paris, aujourd'hui ruiné, Enguerrand de Marigny, surintendant des finances sous Philippe-le-Bel, le fit bâtir pour exposer le corps des criminels après leur supplice, & il y fut pendu lui-même par une des plus criantes injustices. Les cheveux dressent à la tête de voir l'innocence subir la peine du crime; cependant une semblable catastrophe également inique arriva dans la suite à deux autres surintendants, à Jean de Montaigu seigneur de Marcoussis, sous Charles VI, & à Jacques de Beaune seigneur de Semblançay, sous François I. On connoît l'épigramme héroïque, pleine d'aisance & de naïveté que Marot fit à la gloire de ce dernier surintendant.

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Mont-faucon *Semblançai l'ame rendre,*

A

A votre avis lequel des deux tenoit
Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre;
Et Semblançai fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Montfaucon *le lieutenant Maillard.*

MONT-FERRAT, (*Géog.*) province d'Italie, avec titre de duché, dont Casal est la capitale. Elle est bornée à l'orient par le duché de Milan & une partie de l'état de Gênes; au nord par le Veirceillois & le Canavez; à l'occident par le Piémont proprement dit; & au midi par l'Appennin.

Cette province qui appartient au roi de Sardaigne, est très-fertile & bien cultivée: elle est entrecoupée de plusieurs collines qui produisent du bled & du vin en abondance.

MONTFORT, (*Géog.*) forte ville des Provinces-Unies, dans la province d'Utrecht sur l'Issel, à trois lieues d'Utrecht & à deux d'Oudewater. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 7.

C'est la patrie de Lambert Hortensius, qui se fit connoître avec honneur au commencement du xvj. siecle, par une traduction du *Plutus* d'Aristophane. Il faut le mettre à la tête des gens de lettres malheureux. Dans l'horrible sac de Naerden, en 1572, par Frédéric de Tolede, digne fils du duc d'Albe, on pilla la maison d'Hortensius, ses meubles, ses biens, ses manuscrits; on tua son fils unique sous ses yeux, & il alloit être égorgé lui-même, nonobstant sa robe, si un de ses écoliers, au service des Espagnols, ne fût arrivé dans ce moment pour lui sauver la vie; mais il ne survécut guere à tant de désolations; car il mourut au commencement de l'année suivante.

MONTFORT, (*Géog.*) petite ville de France, dans la haute-Bretagne, sur le Men, à cinq lieues de Rennes. *Long.* 15. 16. *lat.* 48. 5.

MONTFORT-L'AMAULRI, en latin, *Monsfortis Almerici*, (*Géog.*) petite ville l'île de France, à dix lieues de Paris, sur une petite colline, où est encore un vieux château ruiné. Cette ville a été surnommée l'*Amaulri*, d'un de ses seigneurs, tige d'une célebre maison. La justice se rend dans cet endroit, suivant une coutume particuliere qui fut rédigée en 1556.

MONTFORT, (*Géog.*) comté d'Allemagne réuni à celui de Feldkirch, & appartenant à l'Autriche, dès l'an 1365. Son nom, malgré cette aliénation & cette réunion, se porte encore par des comtes d'Empire, membres du cercle de Souabe, & seigneurs de Bregentz, de Tettnang & d'Argen; lesquels sont taxés à 68 florins pour les mois romains, & à 61 rixdallers 28 ½ creutzers pour la chambre impériale. (*D. G.*)

MONTFORTE DE LEMOS, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Espagne, dans la Galice, avec un palais où les comtes Domarça de Lémos font leur résidence. Elle est sur un côteau qui s'éleve au milieu d'une grande plaine, à 8 lieues N. E. d'Orenza, 20 S. E. de Compostelle. *Long.* 10. 30. *lat.* 42. 43.

MONTGOMERY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre; capitale du comté de même nom, qui est une des provinces méridionales du pays de Galles; province fertile, contenant environ 56 mille arpens, 47 paroisses, & 6 bourgs à marché. C'est dans Montgomeryshire que la Severne prend sa source. La capitale envoie deux députés au parlement, & est à 100 milles N. O. de Londres. *Long.* 14. 22. *lat.* 52. 36. (*D. J.*)

MONTGOMERYSHIRE, (*Géogr.*) province qui a pour capitale la ville de Montgomery, & qui est un des six comtés dont est composée la partie septentrionale de la principauté de Galles. Les bornes de cette province touchent à celles de Meryonyth, de Denbigt, de Salop, de Radnor & de Gardigan: sa longueur est d'environ 32 milles, sa largeur de 23, & son circuit de 98. C'étoit dans les anciens temps un des pays habités par les Ordovices. L'air en est généralement sain, mais un peu froid vers le nord & le couchant, à raison des montagnes qui regnent dans ces deux parties: vers l'est & le sud, où le sol est abaissé, & où l'on se ressent du cours avantageux de la Saverne, l'on connoît peu les rigueurs de l'hiver, & l'on n'a pas le terroir stérile

des lieux pierreux & montueux. Auſſi ces parties baſſes de la province de *Montgomery* abondent-elles en grains & en fourrages, étant ſinguliérement remarquables par la bonté & la beauté des bêtes à cornes, & des chevaux que l'on y nourrit. La Saverne, le Tanat & le Turgh, ſont les rivieres principales de la contrée. L'on y compte 47 paroiſſes, 6 villes ou bourgs, 5600 maiſons, & environ 34000 habitans. L'on y élit un chevalier du comté pour la chambre des communes, avec le membre qui repréſente la capitale; & l'on y reſſortit pour le ſpirituel des diocefes de S. Aſaph, de Banger de Hereford. Les manufactures de flanelles ſont les ſeules qui ſoient en quelque réputation dans la province, elles fleuriſſent ſurtout dans le bourg de Welch-Pool, auprès duquel la Saverne commence à devenir navigable. (*D. G.*)

MONTICHICOURT, ſ. m. (*Comm.*) étoffe de ſoie & coton, longue de 5 aunes & large de $\frac{2}{3}$, ou longue de 8 & large de $\frac{2}{3}$, plus $\frac{3}{4}$, ou de cinq ſixiemes. Elle ſe fabrique aux Indes orientales.

MONTIEL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à 6 lieues O. d'Alcala. C'eſt le *Laminium* des anciens, & le chef lieu de la partie orientale de la Manche, qu'on nommoit autrefois *Laminitanus ager. Long.* 14. 36. *lat.* 40. 28. (*D. J.*)

MONT JOYE SAINT-DENIS, (*Hiſt. mod.*) mot fameux dans l'hiſtoire de France, qui a été long-temps le cri de guerre de la nation, & qui eſt encore aujourd'hui le nom du roi d'armes.

Divers auteurs ont débité bien des fables & des conjectures puériles ſur l'origine & l'étymologie de ce nom. Ce qu'on a de plus ſenſé ſur cette matiere, ſe réduit à remarquer qu'on appelloit autrefois *mont joye*, un monceau de pierres entaſſées, pour marquer les chemins. Sur quoi le cardinal Huguet de S. Cher rapporte la coutume des pélerins, qui faiſoient des *mont joyes* de monceaux de pierres ſur leſquels ils plantoient des croix auſſi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélerinage: *conſtituunt*, dit-il, *acervum lapidum, & ponunt cruces, & dicitur* MONS GAUDII. Del-Rio atteſte la même choſe des pélerins de S. Jacques en Galice: *lapidum congeries... Galli* mont joyes *vocant*. Les croix que l'on voit ſur le chemin de Paris à Saint-Denis étoient de ces *mont joyes*. Or, comme ces *mont joyes* étoient deſtinés à marquer les chemins, de même quand nos rois eurent pris S. Denis pour protecteur du royaume, & ſa banniere ou l'oriflamme pour banniere de dévotion dans les armées, cette banniere devint le *mont joye* qui régloit la marche de l'armée; & crier *mont joye ſaint-Denis*, c'étoit crier, *ſuivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la banniere de S. Denis*. De même que les ducs de Bourgogne avoient pour cri *mont joye S. André*; & quand le duc ſe trouvoit en perſonne à la guerre, *mont joye au noble duc*: ceux de Bourbon crioient, *mont joye Notre-Dame*, pour raſſembler leurs troupes au-tour d'eux, ou de leurs bannieres qui portoient l'image de la Vierge. Quoique dans la ſuite on ne portât plus dans les armées la banniere de S. Denis, le cri de guerre auquel on étoit accoutumé, comme à un cri de joie & de victoire, ne laiſſa pas que de ſubſiſter juſqu'au temps où l'introduction de l'artillerie exigea des ſignaux d'une autre eſpece dans les combats.

Cette opinion paroît plus probable que celle qu'a avancé M. Beneton dans ſes commentaires ſur les enſeignes militaires, où il remarque qu'on élevoit ſur les tombeaux des perſonnes conſidérables, des ſaints, des martyrs, de ces ſortes de monceaux, & qu'on les nommoit *mont joyes*; que *mont joye ſaint-Denis* ſignifioit le tombeau de S. Denis, dont nos monarques ſe glorifioient d'être poſſeſſeurs; comme s'ils euſſent voulu dire, *nous avons la garde du tombeau de S. Denis*, mont joye ſaint-Denis *eſt un témoignage de la joie que nous reſſentons de cet avantage; nous eſpérons que ces paroles ſerviront à ranimer la piété & la valeur de nos ſoldats.* Mais les ducs de Bourgogne poſſédoient-ils dans leurs états le corps de S. André? & ceux de Bourbon étoient-ils protecteurs du ſépulchre de la Vierge? Que ſignifioit donc *mont joye*

dans leur bouche, finon *à la banniere de S. André*, & à celle *de Notre-Dame*; ainfi *mont joye faint-Denis* n'a non plus fignifié autre chofe qu'*à la banniere de S. Denis*, parce que cette banniere fervoit, fous les rois de la troifieme race, a régler les marches & les campemens de l'armée.

Il eft bon auffi d'obferver que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le regne de Louis le Gros, qui ayant réuni en fa perfonne le comté de Vexin à la couronne, devint advoué de l'églife de S. Denis, en prit la banniere, de laquelle eft venu le cri d'armes. Ainfi, ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puifque la banniere de faint-Martin-de-Tours fut portée dans les armées, depuis le regne de ce prince, comme l'étendard de la nation, ainfi que nous l'avons expliqué au long au *mot* ENSEIGNES MILITAIRES.

MONT JOYE, (*Hift. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi à Jérufalem par le pape Alexandre III, qui le confirma en 1180, & lui prefcrivit la regle de S. Bafile. Ces chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidelles. Le roi Alphonfe le fage les introduifit en Efpagne, s'en fervit utilement contre les Maures; & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *chevaliers de Mofra*; mais fous le regne de Ferdinand ils furent unis à l'ordre de *Calatrava*.

MONTIVILLIERS, *ou* MONTIERS-VILLIERS, en latin *Monafterium veftus*, (*Géogr.*) petite ville de France en Normandie, au gouvernement du Havre-de-Grace. Elle eft fituée fur la Lézarde, à une petite lieue d'Harfleur, deux du Havre-de-Grace, fix de Fécamp & de Liflebonne, feize de Rouen, trente-fix N. O. de Paris. Il y a une riche, ancienne & célebre abbaye de bénédictins, fondée par le duc Warathon, maire du palais, & établie vers l'an 674. *Long.* 17. 58. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

MONT-JULE, *ou* ALPES-JULIENNES, (*Géog.*) en latin *Juliæ*, en allemand *Juliers-Bergs*; on donne ce nom à toute cette étendue de montagnes qui eft au pays des Grifons, dans la baffe-Engadine, aux environs de la fource de l'Inn. On appella ces montagnes Juliennes, *Juliæ*, parce que Jules-Céfar y fit commencer un chemin qui fut achevé par Augufte, du temps des guerres d'Illyrie, felon Rufus Feftus. Ammien Marcellin, *liv. XXXI.* dit, qu'on les nommoit anciennement *Alpes Venetæ*. Tacite (*hift. liv. II.*) les appelle *Pannonicæ*. Le froid eft très-vif fur ces montagnes, même au fort de l'été, pour peu que le vent du nord fouffle. (*D. J.*)

MONT KRAPACK, *Carpathus*. (*Géog. & Phyf.*) chaîne de montagnes qui bornoit chez les anciens la Sarmatie européenne du côté du midi. Elle fépare aujourd'hui la Pologne d'avec la Hongrie, la Tranfylvanie, & la Moldavie.

Les obfervations faites par David Frœlichius fur cette montagne, font très-utiles en Phyfique, pour former un jugement fur la hauteur de l'air, & celle de fes diverfes régions; ainfi je crois devoir les donner ici toutes entieres.

Le Carpathus, dit cet auteur, eft la principale montagne de Hongrie; ce nom lui eft commun avec toute la fuite des montagnes de Sarmatie, qui féparent celles de Hongrie de celles de Ruffie, de Pologne, de Moravie, de Siléfie, & de celles de la partie d'Autriche au-delà du Danube. Leurs fommets élevés & effrayans, qui font au-deffus des nuages, s'apperçoivent à Céfaréopolis. On leur donne quelquefois un nom qui défigne qu'ils font prefque toujours couverts de neiges; & un autre nom, qui fignifie qu'ils font nuds & chauves; en effet, les rochers de ces montagnes l'emportent fur ceux des Alpes, d'Italie, de Suiffe, & du Tirol, pour être efcarpés & pleins de précipices. Ils font prefque impraticables, & perfonne n'en approche, à l'exception de ceux qui font curieux d'admirer les merveilles de la nature.

M. Frœlichius qu'il faut mettre au nombre de ces curieux, ayant formé le deffein de mefurer la hauteur de ces montagnes, y monta au mois de Juin 1615. Quand il fut arrivé au faîte du premier rocher, il en apperçut un fecond fort efcarpé &

beaucoup plus haut ; il y grimpa par-dessus de grandes pierres mal assurées. Une de ces pierres s'étant éboulée, en entraîna avec elle quelques centaines de plus grandes, avec un bruit si violent, qu'on auroit cru que toute la montagne écrouloit : enfin Frœlichius ayant apperçu un nouveau rocher plus haut, & ensuite quelques autres moindres, mais dont le dernier paroissoit toujours plus élevé que le précédent, il fut obligé de passer à-travers au péril de sa vie, jusqu'à ce qu'il eût gagné le sommet.

» Toutes les fois, dit-il, que je jettois les yeux sur les vallées au-dessous, » qui étoient couvertes d'arbres, je n'y » appercevois que comme une nuit noire, » ou du-moins une couleur de bleu cé» leste, telle qu'on en voit souvent dans » l'air quand le temps est beau ; & je » croyois que si j'étois tombé, j'aurois » roulé non sur la terre, mais dans les » cieux, car les objets visibles, à cause » de leur grande pente, sembloient dimi» nués & confus. Mais lorsque je montai » encore plus haut, j'arrivai dans des » nuages épais, & les ayant traversés, » je m'assis pendant quelques heures ; je » n'étois pas alors bien loin du sommet ; » je voyois distinctement les nuages blancs, » dans lesquels j'étois, se mouvoir au» dessous de moi, & j'apperçus claire» ment au-dessus d'eux l'étendue de » quelques milles de pays, au-delà de » celui de Sépuze, où étoient les mon» tagnes. Je vis aussi d'autres nuages, » les uns plus hauts, les autres plus bas, » & quelques-uns également éloignés de » terre : de tout cela je conclus trois » choses. 1°. Que j'avois passé le com» mencement de la moyenne région de » l'air. 2°. Que la distance des nuages à » la terre varie en différens lieux, selon » les vapeurs qui s'élevent. 3°. Que la » hauteur des nuages les plus bas, n'est » seulement que d'un demi-mille d'Alle» magne.

» Quand je fus arrivé au sommet de la » montagne, continue Frœlichius, l'air » étoit si délié & si calme, qu'on n'au» roit pas vu remuer un cheveu, quoi» que j'eusse senti un fort grand vent sur » les montagnes au-dessous. Je trouvai » donc que le fin sommet du mont *Car*» *pathus* a un mille de hauteur, à pren» dre depuis sa racine la plus basse, jus» qu'à la plus haute région de l'air, où » les vents ne soufflent jamais. Je tirai » un coup de pistolet, qui d'abord ne fit » pas plus de bruit que quand on casse un » bâton ; mais un moment après, j'en» tendis un long murmure, qui remplit » les vallées & les bois inférieurs.

» En descendant par les anciennes » neiges dans les vallées, je tirai encore » une fois ; mais ce coup rendit un son » terrible, comme si on avoit tiré du » canon, & je crus que toute la mon» tagne alloit tomber sur moi. Le son » dura bien un demi-quart d'heure, jus» qu'à ce qu'il fût parvenu aux antres les » plus secrets de la montagne, où étant » augmenté, il réfléchit de toutes parts ; » d'abord les cavernes supérieures reten» tirent peu ; mais quand le son fut ar» rivé à celles d'au-dessous, le bruit fut » très-violent. »

Il grêle ou neige presque toujours sur ces hautes montagnes, même dans le cœur de l'été, c'est-à-dire, aussi souvent qu'il pleut dans les vallées voisines, il est même aisé de distinguer les neiges de différentes années, par la couleur & la fermeté de leur surface. (*D. J.*)

MONT-L'HERI, *ou* MONT LE HÉRI, (*Géog.*) petite ville de l'île de France à 6 lieues de Paris, & à 3 de Corbeil. Son ancien nom latin est *Mons-Letherici*, corrompu dès le xij. siecle, en *Mons Leherici*, ou *Leheri*. Elle prit ce nom de son fondateur. Il se donna à *Mont-l'Heri* une sanglante bataille en 1465, entre Louis XI. & Charles de France, duc de Berri, son frere. Long-temps auparavant Louis-le-Gros avoit ruiné le château de *Mont-l'Héri*, excepté la tour qui subsiste encore aujourd'hui. *Long.* selon Cassini, 19. 47'. 37''. *lat.* 48. 38'. 5''. (*D. J.*)

MONT-LOUIS, (*Géog.*) petite, mais très-forte ville de France dans les Pyrénées, à la droite du col de la Perche. Louis XIV. la fit bâtir en 1681, & fortifier par le maréchal de Vauban. Il y

a une bonne citadelle, & de belles casernes. Elle est à 180 lieues de Paris. *Long.* 19. 40. *lat.* 42. 30. (*D J.*)

MONT-LUÇON, (*Géog.*) ville de France en Bourbonnois, sur le Cher, à 14 lieues S. O. de Moulins, 69 S. E. de Paris. *Long.* 20. 16. *lat.* 46. 22. (*D. J.*)

Mont-Luçon est la patrie de Pierre Petit, ami de Descartes, dont les ouvrages écrits en latin sont savants & curieux. Il mourut en 1677. (*D. J.*)

MONT-LUEL, *Mons Lupelli*, (*Géog.*) petite ville de France dans la Bresse, capitale d'un territoire appellé *la Valbonne.* Elle est dans un pays fertile & agréable, à 3 lieues de Lyon, sur la petite riviere de Seraine, à environ 100 lieues S. E. de Paris. *Long.* 22^d. 43'. 16". *lat.* 45^d. 49'. 13". (*D. J.*)

MONT-MARTRE, (*Géogr.*) village de l'île de France sur une hauteur, au nord, près d'un des fauxbourgs de la ville de Paris, auquel il donne son nom. On l'appelloit anciennement *Mons Martis* & *Mons Mercurii*, parce qu'il y avoit un temple dans cet endroit, où étoient les idoles des dieux Mars & Mercure. On y bâtit dans la suite une chapelle appellée *l'église des martyrs*, ce qui fit donner à la montagne le nom de *Mons Martyrum*; enfin on y a fondé l'abbaye royale de religieuses bénédictines qu'on y voit aujourd'hui Cette abbaye est ordinairement composée d'une abbesse, de 60 religieuses, & de 12 sœurs converses. Elle jouit de 28 mille livres de rente, & d'une pension du roi de 6 mille livres. Il y a dans *Mont-Martre* beaucoup de carrieres, dont on tire continuellement du plâtre pour Paris. (*D. J.*)

MONT-MEDI, (*Géogr.*) en latin moderne, *Mons Medius*; petite, mais forte ville de France, dans le Luxembourg François, sur le Cher. Elle appartient à la France depuis 1657. Elle est à 9 lieues S. E. de Sédan, 10 S. O. de Luxembourg, 52 N. E. de Paris. *Long.* 23. 5. *lat.* 49. 36. (*D. J.*)

MONTMÉLIAN, (*Géog.*) en latin moderne, *Mommelianum*, ville autrefois très-forte du duché de Savoie, avec un château sur l'Isere. Elle a été prise & reprise par nos rois, tantôt avec de l'argent par François I. & Henri IV. tantôt avec le canon par Louis XIV. qui en fit démolir les fortifications, en 1705. Ses environs sont agréables, entrecoupés de plaines, de montagnes, & de collines, sur lesquelles il croît des vins estimés. La situation est commode pour passer en Piémont, en Dauphiné, dans les provinces de Savoie, dans le Génevois, & dans le Fossigny. Elle est à 10 N. E. de Grenoble, 30 N. O. de Turin, 3 S. O. de Chambery. *Long.* 23. 40. *lat.* 45. 32. (*D. J.*)

MONT-MÉNALE, (*Astron.*) Constellation boréale, introduite par Hévélius pour renfermer diverses étoiles qu'il avoit observées sous les pieds du bouvier; il a pris le nom d'une montagne, où, suivant les poetes, le bouvier s'arrêta; mais cette constellation étant fort petite, il ne l'a pas séparée de celle du bouvier. (*M. DE LA LANDE.*)

MONTMERLE, (*Géog.*) petite ville de France, dans la principauté de Dombes, & l'une de ses douzes châtellenies. Elle est située sur la Saône, & a un couvent de Minimes sur une hauteur. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 55. (*D. J.*)

MONTMORENCI, (*Géog.*) petite ville sans murailles, de l'île de France, dont la maison de Montmorenci a tiré son nom.

La terre de Montmorenci étoit une des anciennes baronies du royaume. Elle fut érigée en duché-pairie, l'an 1551, par Henri II. en faveur d'Anne de Montmorenci, connétable de France, avec l'union de plusieurs autres lieux. Ce duché étant éteint par la mort du maréchal de Montmorenci, en 1633, Louis XIII érigea de nouveau cette terre en duché-pairie en faveur de Henri II. duc de Bourbon, prince de Condé, sous le nom d'Enghein, par lettres patentes de 1689, regiftrées au parlement le 2 Janvier 1690. Mais les habitans n'ont point encore changé l'ancien nom du lieu. Il est situé sur une colline au-dessus d'une grande vallée, dans un beau point de vue, à une grande

lieue de S. Denis, & 3 de Paris. *Long.* 19d. 58'. 56". *lat.* 48d. 58'. 4".

L'église collégiale & paroissiale, dédiée à saint Martin, est si ancienne qu'on n'en connoît pas le fondateur. Elle fut rebâtie dans le seizieme siecle sur les ruines de l'ancien château, par Guillaume de *Montmorenci*, pere d'Anne le connétable, chambellan de Charles VIII, Louis XII & François I. On voit par-tout l'écu de ses armes, au portail, aux voûtes, *&c.*

Ce seigneur, mort en 1525, & sa femme Anne Pot en 1510, y ont un tombeau magnifique. L'église fut achevée par leur fils Anne le connétable : son petit-fils Henri II, duc de *Montmorenci*, donna en 1617, cette église aux prêtres de l'oratoire, qui la desservent depuis ce temps. Le R. P. de Mully en étoit curé depuis 30 ans, lorsqu'il fut élu malgré lui, général de sa congrégation, en mai 1773, à l'âge de 80 ans; on dit alors qu'on avoit fait choix de la vertu.

Le roi pour récompenser son mérite, lui accorda une petite abbaye en Comté.

On sait que J. J. Rousseau a demeuré plusieurs années à *Montmorenci* : il y connut M. le maréchal de Luxembourg; ce seigneur l'aima, honora en lui les talens, le protégea; & par cette protection acquit un droit sur la reconnoissance de tous les gens de lettres; car on sait que ce seigneur ne prodigua jamais ses bienfaits à ces insectes de la littérature, qui font la honte de leurs protecteurs. (*C.*)

Jean le Laboureur, né à *Montmorenci* en 1623, fut d'abord gentil-homme servant de Louis XIV. ensuite il entra dans l'état ecclésiastique, devint aumônier du roi, & commandeur de l'ordre de S. Michel. Sa relation du *voyage de Pologne*, où il accompagna la maréchale de Guébriant, la seule femme qui ait fait les fonctions d'ambassadrice plénipotentiaire, est une relation amusante & romanesque. Mais les commentaires historiques dont il a enrichi les mémoires de Castelnau, ont répandu beaucoup de jour sur l'histoire de France. Son traité de l'origine des armoiries n'est pas assez travaillé. Le mauvais poëme de Charlemagne qu'on lui a donné n'est pas de lui, mais de Louis le Laboureur son frere. Jean le Laboureur mourut en 1675, à 52 ans. (*D. J.*)

MONT-MORILLON, (*Géogr.*) *Mons Morillium*, *Mons Morillio*, ville du Poitou, aux confins de la Marche & du Berri, à neuf lieues de Poitiers, sur la riviere de Gartempe, avec église collégiale, des Cordeliers & des Augustins réformés.

D. Bernard de Montfaucon & D. Jacques Martin, ont donné la description & la gravure d'un temple qu'ils ont prétendu être Gaulois; M. Expilli le croit Romain : mais le savant abbé le Beuf qui se transporta sur les lieux en 1752, au sortir de Civaux; reconnut dans ce prétendu temple de *Mont-Morillon* un ancien hôpital destiné pour les pélerins qui alloient ou revenoient de Palestine. L'ouverture qui se trouve à la voûte de l'église supérieure, est à l'imitation de celle qu'on a pratiquée au S. Sépulchre de Jérusalem. On voit une pareille chapelle au Puy en Velay, qui fut bâtie par les pélerins, par les ordres d'un évêque de cette ville. Les statues payennes placées au-dessus de la porte, sont beaucoup plus anciennes que l'église, qui est de la fin du xj siecle ou du commencement du xij, elles auront été trouvées par hasard, & on les aura placées par ignorance dans cet endroit.

Le cimetiere de la chapelle paroît très-ancien, puisqu'on y voit des tombes qui peuvent avoir cinq ou six cens ans : il n'en reste plus que les couvercles qui sont fort épais, & faits en forme de toît : ce sont sans doute les tombeaux des pélerins qui mouroient dans l'hôpital, & qu'on enterroit dans le cimetiere. Les Augustins auxquels il fut donné en firent une église; leur couvent a été construit avec une partie des pierres des tombeaux qui étoient dans cet endroit. *Mém. de l'acad. des inscrip. tome XII, page* 220, *in* 12. (*C.*)

MONTOIR, s. f. (*Maréchal.*) pierre haute, ou autre petite élevation, qui sert à monter à cheval, & à donner avantage pour monter plus aisément dessus. Ce mot vient originairement d'Italie, où les *montoirs* de pierre sont plus en usage qu'en France.

On appelle, en parlant du cheval, *le pié du montoir*, le pié gauche du devant, & *le pié hors du montoir*, le pié droit de devant.

MONTONE, (*Géogr.*) petite riviere d'Italie nommée *Vitis* par les anciens. Elle a sa source au mont Apennin, & se jette au-dessous de Raguse, dans le golfe de Venise. (*D. J.*)

MONT PAGNOTE *ou* LE POSTE DES INVULNERABLES, (*Fortificat.*) est une hauteur qu'on choisit hors de la portée du canon d'une ville assiégée, où les personnes curieuses sans vouloir s'exposer, se placent pour voir l'attaque & la maniere dont se fait le siege. *Chambers.* On donne encore ce nom aux différens endroits d'où l'on peut voir sans danger, une bataille ou un combat.

MONTPELLIER, (*Geogr.*) en latin moderne *Monspessulanus*, ville de France la plus considérable du Languedoc après Toulouse.

Ce n'est point une ville ancienne, puisqu'elle doit son origine à la ruine de Maguelone. Elle a commencé par un village qui fut donné à Rituin, Evêque de Maguelone, vers l'an 975, sous le regne de Lothaire. Cette seigneurie tomba dans le treizieme siecle, entre les mains des rois d'Arragon, & l'an 1500 Ferdinand le Catholique céda ses prétentions sur *Montpellier* à Louis XII. qui de son côté renonça à tous ses droits sur le Roussillon.

Montpellier est mal percée, dans une situation défavorable, & dans un mauvais terrain, quoique couvert de vignes & d'oliviers. Les Calvinistes y ont dominé depuis le regne d'Henri III. jusqu'en 1622, qu'elle se soumit à Louis XIII. Ce prince y bâtit une citadelle, qui commande la ville & la campagne.

L'évêché de Maguelone a été transféré à *Montpellier* en 1538. Il est suffragant de Narbonne, & rapporte à l'évêque environ 22 mille livres de rentes.

L'université de *Montpellier*, autrefois fameuse est ancienne & reçut sa forme entiere, en 1289. On y enseignoit le Droit dès le douzieme siecle, & les médecins arabes ou sarrasins, qui furent chassés d'Espagne par les Goths, commencerent à y enseigner la Médecine en 1180.

L'académie des sciences de *Montpellier* y est établie par lettres-patentes de 1706, & est composée de trente membres, outre six honoraires.

Le commerce de cette ville est en futaines, laines du levant, préparées & assorties, blanchissage de cire jaune, tannerie, verd-de-gris, vins, eaux-de-vie, eaux de lavande, & autres liqueurs.

Montpellier est situé à deux lieues de la mer, sur une colline, dont la riviere de Lez arrose le pié à 8 lieues de Nismes, 15 N. E. de Narbonne, 14. S. O. d'Arles, 22. S. O. d'Orange, 150 S. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 21d 24'. 15", *lat.* 43d. 36'. 50".

S. Roch, à peine connu dans l'histoire de *Montpellier*, naquit pourtant dans cette ville sur la fin du treizième siecle, & même y mourut en 1327. On sait combien son culte est célebre parmi les Catholiques; mais comme personne n'est prophete chez soi, il n'est pas dit un mot de ce saint, ni dans le vieux rituel de *Montpellier*, ni dans le *thalamus*, qui est le regître de tous les événemens de cette ville depuis sa fondation.

Mais à S. Roch, il faut joindre ici les noms de quelques hommes de lettres qui sont de ses compatriotes.

Je connois en jurisprudence Rebuffe, (*Pierre*) qui donna des ouvrages latins de sa profession, en 4. vol. *in-fol.* Il entra dans l'état ecclésiastique après avoir été long-temps laïque, & mourut à Paris, en 1557, à 70 ans.

D'Espeisses (*Antoine*) a publié un *traité des Successions*, effacé par de meilleurs ouvrages modernes. Il mourut dans sa patrie en 1658.

Bornier (*Philippe*) s'est fait honneur dans ce siecle par ses conférences sur les ordonnances de Louis XIV. Il a fini sa carriere en 1711, à 78 ans.

Rondelet (*Guillaume*) a donné l'histoire naturelle des poissons, qu'on estimoit avant que celle de l'illustre Willoughby eût vu le jour.

Régis (*Pierre-Sylvain*) avoit beaucoup d'admirateurs dans le temps du regne de

la philosophie de Descartes ; ses ouvrages sont avec raison, tombés dans l'oubli. Il mourut en 1707, à 75 ans.

Faucheur (*Michel le*) a été un des savans Théologiens, & des illustres prédicateurs calvinistes françois du XVII siecle. Son traité de *l'action de l'orateur* a souffert plusieurs éditions. Il mourut à Paris en 1657.

Enfin, la Peyronie, (*François de*) premier chirurgien de Louis XV. & membre de l'académie des sciences, a plus fait lui seul pour la gloire de son art, que la plupart des rois, & que tous ses prédécesseurs réunis ensemble. Après avoir procuré l'établissement de l'académie de chirurgie de Paris, en 1741, il a légué tous ses biens, montant au-delà de 500 mille livres, à la communauté des chirurgiens de cette ville, & de celle de *Montpellier*.

D'ailleurs toutes les clauses de ses legs ne tendent qu'au bien public, au progrès & à la perfection de l'art. Il finit ses jours en 1747, en immortalisant son nom par ses bienfaits & par ses talens.

Quant à Bourdon & à Raoux, fameux peintres, nés à *Montpellier*, j'en ai parlé *au mot* ÉCOLE FRANÇOISE. (*D. J.*)

MONTPENSIER, (*Géogr.*) petite ville de France, dans la basse Auvergne, avec titre de duché-pairie, érigée en 1538. Elle est sur une colline tout près d'Aigueperse, à 5 lieues N. E. de Clermont, 80 S. E. de Paris. *Longit.* 21. 55. *Lat.* 45. 58.

Ici finit ses jours, en 1226, Louis VIII roi de France, qui fut couronné roi à Londres, & bientôt obligé du vivant même de son pere Philippe Auguste, de sortir du pays qui l'avoit demandé pour son maître. Au lieu de défendre sa conquête, il alla se croiser contre les Albigeois, qu'on égorgeoit alors en exécution des sentences de Rome. Dans cette expédition, la maladie épidémique se mit dans son armée, l'attaqua lui-même, & l'emporta à 39 ans. Quoiqu'il eut repris sur les Anglois le Limousin, le Périgord & le pays d'Aunis, il ne put leur enlever la Guienne, & ne termina rien de grand ni de décisif. Il légua par son testament vingt mille livres pour deux cents hôtels-dieu, & une autre somme considérable à chacune des deux mille léproseries de son royaume. La livre de ce temps-là revient à 50 livres de nos jours. (*D. J.*)

MONT-PILATE, (*Géogr.*) nommé autrement, & mieux encore *Frakmont*; montagne de Suisse, à-peu-près au centre de la Suisse, dans le canton de Lucerne, en allant du côté d'Underwald. Elle commence à l'occident du lac de Lucerne ; & sa chaîne d'environ quatorze lieues s'étend du nord au sud, jusque dans le canton de Berne.

La Suisse montagneuse n'étoit guere peuplée, lorsqu'une bande de déserteurs Romains vint s'établir sur cette montagne. Ils lui donnerent le nom de *Mons fractus*, ce qui prouve qu'elle étoit alors, comme aujourd'hui très-escarpée. Elle fut ensuite appellée *Mons pilæatus* parce qu'elle est presque toujours en quelque maniere couverte d'un chapeau de nuées. Delà par corruption, on l'a nommée *Mont-pilate*. Elle est isolée, & doit être regardée à certains égards, pour la plus haute de la Suisse. Il est vrai que le mont Titlio, celui de saint Gothard, &quelques-uns du pays des Grisons, ont la cime plus élevée, mais ce sont des chaînes de montagnes assises les unes sur les autres. Celui-ci dans toute sa longueur, n'est accessible que dans la partie de ses deux pointes qui sont distantes l'une de l'autre d'une lieue & demie.

Le docteur Lang de Lucerne, a formé un cabinet de curiosités naturelles en coquillages pétrifiés, dents, arrêtes, & carcasses de poissons, qu'il a trouvés sur cette montagne. Le gibier qu'on y voit consiste en bartavelles, coqs de bruyeres, chamois, chevreuils & bouquetins.

On y donne des leçons pour marcher d'un rocher à l'autre. Les souliers d'usage sont une semelle de bois léger, qu'on attache avec des cuirs. On enfonce quatre clous dans le talon, & six sous la semelle. Ces clous qui sont des clous de fer de cheval, faits à l'épreuve, ne cassent jamais, & débordent la semelle d'un demi-pouce.

Les montagnards du *Mont-pilate*, quoique sous la domination d'un souverain, s'exemptent

s'exemptent quand ils le veulent d'en suivre les loix, bien assurés qu'on n'ira pas les forcer dans leurs retranchemens. Comme ils ne peuvent occuper le haut de la montagne que quatre mois de l'année, à cause des neiges, ils ont des chétives habitations à mi-côte, où ils passent l'hiver avec leurs familles, & ne vivent que de laitage & de pain noir. On a d'abord quelque peine à concevoir qu'ils préferent cette demeure stérile à celle du plat pays fertile, & qu'ils menent gaiement une vie pauvre, dure & misérable en apparence. Mais quel empire n'a pas sur le cœur de l'homme l'amour de la liberté! Elle peut rendre des déserts, des cavernes, des rochers plus agréables que les plaines les plus riantes, puisqu'elle fait souvent préférer la mort à la vie. (*D. J.*)

MONT-REAL, (*Géog.*) petite ville d'Espagne au royaume d'Arragon, vers les frontieres de la nouvelle Castille, avec un château; elle est sur le Xiloca. *Long.* 16. 21. *lat.* 40. 50.

MONT-RÉAL, L'ISLE DE, (*Géogr.*) petite île de l'Amérique septentrionale, dans le fleuve de saint Laurent, d'environ 10 lieues de long sur 4 de large. Elle appartient aux François. *Mont-réal* ou Ville-Marie en est la capitale; c'est une place fortifiée, dans une situation plus avantageuse que celle de Québec, sur le bord du fleuve saint-Laurent, & à 60 lieues de Québec. Le séminaire de saint Sulpice de Paris en est seigneur. *Long.* 305. 35. *lat. septent.* 45. 10. (*D. J.*)

MONTRÉAL, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin, & dans l'archevêché de Trêves, sur la riviere d'Elz; elle fait partie du grand bailliage de Mayen, & elle est munie de bonnes fortifications: c'est d'ailleurs une petite ville. (*D. G.*)

MONTRE *ou* REVUE, s. f. c'est dans l'*Art milit.* assembler les troupes, & les faire paroître en ordre de bataille, pour examiner si elles sont complettes & en bon état, & pour en ordonner le paiement. Delà vient que *faire la montre*, c'est faire le paiement des troupes.

Les termes de *montre* & *revue* étoient autrefois synonymes; mais il paroît qu'ils ne le font plus actuellement. Car on ne dit point dans les nouvelles ordonnances que les commissaires, les inspecteurs & les colonels feront la *montre* des troupes, mais la *revue*, *voyez* REVUE. Ainsi le terme de *montre* exprime simplement la *paye* des troupes; & celui de *revue*, l'*assemblée* qui se fait pour constater leur nombre & leur état.

Les *montres* des compagnies d'ordonnance, dit le pere Daniel, se faisoient quatre fois l'année. Il y en avoit deux générales, où se trouvoit souvent un maréchal de France: celles-ci se faisoient en armes, c'est-à-dire que les gendarmes y paroissoient équipés avec l'armure complette de pié en cap, comme s'ils avoient été sur le point de combattre. Les deux autres *revues* étoient des *revues* particulieres de chaque compagnie qui se faisoient en présence du commissaire. La compagnie n'y étoit point en armes, mais seulement avec la livrée du capitaine, & cela s'appelloit *faire la montre en robe*; c'est le terme dont on se sert dans divers anciens rôles. *Hist. de la Milice françoise.*

MONTRE, (*Comm.*) se dit de l'exposition que les marchands font de leurs marchandises l'une après l'autre, à ceux qui se présentent pour les acheter.

Dans le commerce de grains, on dit qu'on a acheté du blé, de l'avoine, de l'orge, *&c.* sur *montre*, pour faire entendre qu'on l'a acheté sur un échantillon ou poignée qui a été apportée au marché. *Dictionn. de Comm.*

Montre se dit encore des étoffes ou marques que les marchands mettent au-devant de leurs boutiques ou aux portes de leurs magasins, pour faire connoître aux passans les choses dont ils font le plus de négoce.

Les marchands merciers & épiciers ont des *montres* de leurs merceries & drogueries pendues à leurs auvens. Les Orfevres, Joailliers ont sur leurs boutiques de certaines boîtes qu'ils nomment leurs *montres*, & qui sont remplies de bijoux, tabatieres, étuis, bagues, *&c.* Les Couteliers en ont de semblables où sont rangés des ouvrages de leur profession, avec leur marque ou pinçon gravés en relief au-dessus de leurs boîtes de *montre*.

Les maîtres-Boulangers ont pour *montre* une grille composée partie de bois ou de gros fer, & partie d'un treillis de fil d'archal qui occupe l'ouverture de leur boutique sur la rue. Au-dedans de cette grille sont divers étages de planches sur lesquelles ils mettent les différentes sortes de pains qu'ils débitent. *Dictionn. de Comm.*

MONTRE, s. f. (*Horlogerie.*) signifie une très-petite horloge, construite de façon qu'on la puisse porter dans le gousset, sans que sa justesse en soit sensiblement altérée. Quoique cette définition convienne assez généralement aux *montres*, il semble cependant que ce mot de *montre* a aussi beaucoup de rapport à la forme de l'horloge & à la disposition de ses parties ; car on appelle *montre* de carrosse, des horloges qui sont aussi grosses que certaines pendules, & il paroît que l'on ne leur a donné ce nom que par la ressemblance de leur forme & de leur construction à celles des *montres* ordinaires.

L'origine de ce nom vient de ce qu'autrefois on appelloit le cadran d'une horloge, la *montre de l'horloge ;* de maniere que dans les premieres horloges ou *montres* de poche, toute la machine étant cachée par la boîte, on leur donna vraisemblablement le nom de ce qui seul indiquoit l'heure, qui étoit la *montre.*

On ne sait pas précisément dans quel temps on a commencé à en faire ; ce qu'il y a de vraissemblable c'est que ce fut approchant du temps de Charles-Quint, puisqu'on trouve dans son histoire qu'on lui présenta une horloge de cette espece comme quelque chose de fort curieux.

Comme dans les *montres* on fut obligé de substituer un ressort au poids, qui dans les horloges étoit le principe du mouvement, on s'apperçut bien-tôt des inégalités qui naissoient des différentes forces de ce ressort ; on s'efforça donc d'y remédier ; après plusieurs tentatives, on parvint à inventer la fusée, qui est sûrement une des plus ingénieuses découvertes qu'on ait jamais faite en méchanique. *V.* FUSÉE.

Pour communiquer à cette fusée, le mouvement produit par ce ressort, on se servit long-temps d'une corde de boyau qui fut une autre source d'inégalités ; ca[r] cette corde, tantôt s'alongeant, tantô[t] s'accourcissant par la sécheresse ou l'hu[-] midité, faisoit continuellement retarde[r] ou avancer la *montre*, de plusieurs mi[-] nutes en très-peu de temps. Enfin o[n] parvint à faire de très-petites chaînes d'a[-] cier qu'on substitua aux cordes de boyau & le ressort spiral ayant été inventé ap[-] prochant dans le même temps, on vi[t] tout-d'un-coup changer la face de l'horlogerie ; les *montres* acquérant par ce[s] deux découvertes, & sur-tout, par l[a] derniere une justesse qui, quelqu'accoutumé qu'on y soit, surprend toujours ceux qui sont un peu instruits des difficultés physiques & méchaniques qu'il a fallu vaincre pour les porter à cette perfection.

Les Horlogers distinguent les *montres* en plusieurs sortes ; en simples, à secondes, à répétition, à réveil, à sonnerie, & à trois parties.

Les *montres* simples sont celles qui marquent seulement les heures & les minutes.

Les *montres* à secondes, celles qui outre cela marquent encore les secondes. Ce qui se fait de deux façons, l'aiguille qui marque les secondes étant tantôt au centre du cadran, tantôt hors de ce centre: cette derniere espece s'appelle *montres à secondes excentriques.* On verra plus bas comment elles sont construites.

Les *montres* à répétition sont celles qui sonnent l'heure & les quarts marqués par les aiguilles, lorsque l'on pousse le pendant ou repoussoir. *V.* RÉPÉTITION.

Les *montres* à réveil, celles qui sonnent d'elles-mêmes à une heure marquée, pour vous réveiller. *Voyez* RÉVEIL *ou* RÉVEIL-MATIN.

Les *montres* à sonnerie sont celles qui sonnent d'elles-mêmes, à l'heure, à la demie, & quelquefois aux quarts, l'heure qu'il est: elles sont aujourd'hui presque hors d'usage. *V.* SONNERIE.

Les *montres* à trois parties sont celles qui ont les propriétés des trois dernieres, c'est-à-dire, qu'elles sont en même temps à répétition, à réveil & à sonnerie.

On distingue encore plusieurs sortes de *montres*, comme les *montres* à corde, à barrillet tournant, à remontoir, &c. mais on n'en fait plus de cette sorte; & celles qui subsistent aujourd'hui, sont de celles qui ont été faites autrefois.

Les premieres eurent ce nom, quand on commença à faire des *montres* à chaîne.

Les secondes furent mises en usage dans le temps de la découverte du ressort spiral. On vanta tant ses propriétés, qu'on persuada aux horlogers que la fusée devenoit inutile; pour lors ils substituerent à sa place le barillet tournant qui n'étoit autre chose qu'un barillet qui portoit à sa circonférence des dents qui engrenoient dans le premier pignon du mouvement; de façon que le ressort étant bandé, & faisant tourner le barillet, faisoit marcher la *montre*: mais bientôt l'expérience apprit aux horlogers leur erreur, & ils abandonnerent entiérement cette pratique. *V.* BARILLET.

Les troisiemes furent une des suites du goût que l'on avoit il y a quarante ans pour la décoration. On trouvoit mauvais que le cadran fût percé pour pouvoir remonter la *montre*; de façon que pour y suppléer, on inventa cette espece de *montres*, où par le moyen de deux roues posées dessous le cadran, l'une attachée fixément à l'arbre de la fusée, & l'autre fixée au centre du cadran, on pouvoit, ces deux roues engrenant l'une dans l'autre, en faisant tourner celle du milieu, remonter la *montre* par le mouvement qu'elle communiquoit à l'autre qui tenoit à l'arbre de la fusée (notez que cette sorte de *montre* ne marquoit jamais que les heures, sans marquer les minutes.) Dès que l'horlogerie de Paris commença à refleurir, on abandonna ces *montres*; car il est bon de remarquer que les Anglois qui nous surpassoient de beaucoup en Horlogerie dans ce temps-là, ne donnerent jamais dans de pareilles extravagances.

Une *montre* est composée de sa boîte & de son mouvement: ce mouvement lui-même est composé de différentes parties, dont les unes sont plus ou moins essentielles.

MONTRE A SECONDES. C'est une *montre* qui marque les secondes ou soixantieme partie de minute. Il y en a de deux sortes: les unes, que les horlogers nomment *excentriques*, marquent les secondes par un petit cadran dont le centre est différent de celui des heures & des minutes; les autres, qu'ils appellent *concentriques*, marquent ces secondes par un cadran qui, pour l'ordinaire, est le même que celui des minutes.

Les *montres à secondes* excentriques sont les plus simples, les meilleures, les plus aisées à faire, & par conséquent les moins coûteuses. Leur mouvement differe peu de celui des *montres* simples; on donne à leurs roues & à leurs pignons les nombres convenables pour que la roue de champ puisse faire un tour par minute; on rend le pivot de cette roue, qui roule dans la barette de la platine des piliers, plus gros & assez long pour passer au-travers du cadran; & on place cette même roue dans la cage, de façon que le pivot dont nous venons de parler, destiné à porter l'aiguille des secondes, se trouve dans un point où le cadran des secondes devienne aussi grand & aussi distinct que faire se peut.

On se sert de deux moyens pour faire marquer les secondes avec une aiguille placée au centre du cadran. Par le premier, on place la petite roue moyenne entre la platine des piliers & le cadran, on la fait engrener dans un pignon de chaussée, qui tourne librement & sans trop de jeu sur la chaussée des minutes; on ajuste ensuite sur la chaussée des secondes un petit pont qui porte un canon concentrique avec celui des chaussées, & dont le trou est assez grand pour que le canon de la chaussée des secondes n'y éprouve aucun frottement; enfin, on donne au canon du pont une longueur telle qu'il approche d'un côté fort près du pignon de la chaussée des secondes, & de l'autre, de l'aiguille qui doit marquer ces secondes. La fonction de ce pont est de porter la roue de cadran de la même maniere que la chaussée des minutes le porte dans les *montres* ordinaires; par son moyen on évite les frottemens trop considérables

qui naîtroient, si la roue de cadran tournoit sur la chaussée des secondes. Voici le second moyen qu'on emploie pour faire marquer les secondes par le centre. On met dans la quadrature trois petites roues plates fort légeres qui engrenent l'une dans l'autre ; on fixe la premiere sur la tige de la roue de champ, & l'on fait tourner la derniere sur la chaussée des minutes au moyen d'un canon, & de la même maniere que la chaussée des secondes y tourne dans le cas précédent : enfin, l'on ajuste aussi un pont sur cette derniere roue pour porter la roue de cadran.

Lorsqu'on se sert de l'échappement de M. Greehaam, ou de quelqu'autre dont la roue de rencontre est parallele aux platines, cette roue tournant à gauche, on peut alors faire mener la roue des secondes qui devient fort grande, immédiatement par le pignon de la roue de rencontre.

Toutes ces méthodes ont leurs avantages & leurs inconvéniens : la premiere est sans doute la plus simple & la meilleure qu'on puisse employer, l'aiguille y marque les secondes très-réguliérement & sans jeu ; mais le surcroît de grosseur du pivot qui porte cette aiguille, la petitesse du cadran des secondes, & la confusion qu'il occasionne dans celui des heures & des minutes, font des défauts auxquels on ne peut remédier. Joignez à cela que dans ces sortes de *montres* la roue de champ ne faisant que soixante tours, au-lieu de soixante-douze qu'elle fait dans les *montres* simples, on est contraint de multiplier les tours qu'un des siens fait faire à la roue de rencontre, d'où il suit que le pignon de cette derniere devient petit, & la denture de la roue de champ trop fine.

On évite ces défauts par la seconde méthode, mais alors on tombe dans d'autres inconvéniens, la petite roue moyenne & le pignon de roue de champ se trouvant fort près d'un de leurs pivots l'huile ne peut rester à ce pivot, & il s'y fait beaucoup d'usure. Ce défaut doit seul faire abandonner cette construction ; mais il y a plus, le jeu de l'engrenage, l'inégalité du pignon qui porte l'aiguille des secondes, produisent sur cette aiguille des effets d'autant plus sensibles que l'engrenage se fait fort près de son centre ; il arrive de-là qu'on ne peut savoir qu'à une demi-seconde près le point où l'aiguille des secondes répondroit sans le jeu de l'engrenage ; ajoutez à cela que le pignon de secondes, le pont, & les jours nécessaires emportent une partie de la hauteur de la *montre*, d'où il suit que la force motrice en devient plus foible.

Les trois roues employées dans la troisieme méthode produisent les mêmes inconvéniens à-peu-près.

On voit donc qu'il n'est guere possible de faire une *montre à secondes*, sans tomber dans quelques inconvéniens.

Si l'on me demande laquelle des méthodes précédentes je préférerois, je répondrai que celle où l'on met une aiguille sur le pivot de la roue de champ me paroît la meilleure, en observant d'éloigner beaucoup le pignon du pivot qui porte l'aiguille afin de diminuer le frottement. Mais si l'on veut absolument que les secondes soient marquées par une aiguille concentrique avec celle des minutes & des heures, je conseillerai alors de mettre une roue fort légere sur la tige de la roue de champ, de la faire engrener tout de suite dans une roue qui, tournant sur la chaussée, porte l'aiguille des secondes, & de tracer dans l'intérieur du cercle des minutes un second cercle de divisions tout semblable, avec des chiffres qui aillent en augmentant de droite à gauche. Par cette construction, on diminuera considérablement les êtres, les frottemens & les jeux.

Les doubles divisions ne feront point désavantageuses, les plus habiles maîtres y ayant recours dans leurs *montres à secondes* concentriques, pour éviter la trop grande distance où l'aiguille des minutes se trouve de ses divisions, lorsque celle des secondes passe sur ces mêmes divisions.

La seule objection qu'on pourroit donc faire contre la construction que je propose, est que l'aiguille des secondes tournera alors dans un sens opposé à celui

des autres aiguilles ; mais comme ces sortes de *montres* doivent appartenir pour l'ordinaire à des personnes un peu philosophes, pour lesquelles la droite ou la gauche sont indifférentes, ce défaut si c'en est un, ne doit être d'aucune considération.

MONTRE, (*Chaînette de*) (*Art méch.*) La chaînette est composée de paillons, de coupilles & de crochets.

Les paillons sont comme les anneaux de la chaînette. Formés dans le même moule ils sont semblables. Un paillon est une petite lame d'acier, dont la longueur est le double de la largeur, & dont l'épaisseur est environ la sixieme partie de la largeur. Ses deux faces lattérales ont chacune la figure de deux cercles accouplés, qui sont percés d'un trou rond dans leur centre.

Les coupilles sont des fils d'acier, de la longueur d'environ cinq à six pouces, & d'un diamêtre un tant soit peu plus grand que celui des trous du paillon. On fait une pointe à chaque bout du fil, & cette pointe a de deux à quatre lignes.

Chaque extrêmité de la chaînette est terminée par un crochet, qui est de la même épaisseur qu'un paillon, & qui s'attache de la même maniere.

L'épaisseur de la chaînette est composée de trois rangs de paillons, pressés l'un contre l'autre par les coupilles ; les paillons, qui sont dans un même rang, sont pressés l'un contre l'autre par leurs extrémités : c'est ce que les ouvriers regardent comme une des principales qualités de la chaînette.

On fait quelquefois des chaînettes pour les pendules qui ont quatre & même cinq rangs de paillons : mais les ouvriers estiment davantage celles qui n'en ont que trois.

Ces paillons, pour former la *chaînette*, sont liés les uns aux autres de la maniere suivante. Deux paillons en embrassent un troisieme, & sont liés tous trois ensemble par une cheville ou axe d'acier que les ouvriers nomment *coupille*, qui passe à la fois par les trois trous, & de laquelle les deux extrémités étant rivées l'une sur la surface extérieure du premier paillon, & l'autre sur la semblable surface du second paillon, serrent ces trois paillons l'un contre l'autre immédiatement par leurs faces intérieures, & forment ainsi une espece de charniere.

Le bout du troisieme paillon est embrassé par deux autres paillons, & ces trois paillons sont liés ensemble par une autre coupille semblable à la précédente, qui passe par les trois trous, & qui est rivée de même pour former une seconde charniere.

Ces deux paillons embrassent un seul paillon auquel ils sont liés de la même maniere. En un mot, toute une *chainette* n'est qu'une suite immédiate de paires de paillons, liés l'un à l'autre par le moyen d'un seul paillon, dont une moitié est embrassée par la paire qui précede, & l'autre moitié par la paire qui suit.

Fabrique des chainettes. Les grosses & les petites *chainettes* pour pendules ou pour *montres*, se fabriquent toutes de la même maniere & avec les mêmes sortes d'outils, qui sont cependant plus ou moins grands, suivant la grosseur de la *chainette* qu'il s'agit de fabriquer. Les outils dont on se sert pour une même grosseur de *chainette*, ne sont pas toujours de même grandeur ou proportion en toutes leurs parties : certaines dimensions sont fixes, mais la plupart varient, parce qu'elles sont arbitraires. On les distinguera aisément les unes des autres dans la suite de ce mémoire.

Pour faire des paillons l'on prend des lames d'acier, dont la longueur & la largeur est arbitraire : elles ont ordinairement environ un pouce de largeur pour les *chainettes de montre*, & 6, 12 ou 15 pouces de longueur. Leur épaisseur est précisément égale à celle dont on veut que soient les paillons. Ces lames ont leurs deux faces polies ou du-moins bien unies : elles sont faites de la même matiere que les ressorts de *montres*, & par les mêmes ouvriers.

Premiere opération. Piquer les lames. On a un parallelipipede rectangle de bois de buis de 9 à 12 pouces de long, sur un pouce à un pouce & demi en quarré ; on l'attache à un étau ordinaire dans une direction horisontale. On pose la lame sur ce bois à piquer, & on la pique avec un poin-

çon dont le bout eſt terminé par deux pointes aiguës & arrondies, d'égale longueur entr'elles, & dont l'intervalle eſt égal à la diſtance des deux centres ou trous du paillon que l'on veut faire. On prend ce poinçon entre les doigts de la main gauche ; & tenant ce poinçon perpendiculairement ſur la lame, à-peu-près comme on tient une plume à écrire ſur le papier, on frappe un coup de maillet de fer aciéré ſur la tête de ce poinçon qui fait deux trous. On continue de même dirigeant ces trous en ligne à-peu-près droite tout le long de la lame : de cette maniere on ne perce qu'un trou à chaque coup de maillet, excepté les deux premiers ; & le poinçon faiſant, comme l'on voit, l'office d'un compas, tous les trous de ce rang ſont à même diſtance les uns des autres. On vient enſuite commencer un ſecond rang de trous de la même maniere, lequel eſt à-peu-près parallele au premier, obſervant à vue d'œil qu'il y ait entre ces deux rangs un eſpace égal au moins à la largeur du paillon que l'on veut faire : les ouvriers en laiſſent beaucoup plus. Après avoir piqué un ſecond rang, on en pique un troiſieme, un quatrieme, & autant que la largeur de la lame peut le permettre.

Seconde opération. Limer les bavures des trous. L'on voit bien que ces pointes ont fait chaque trou de la forme à-peu-près d'un entonnoir, dont la pointe qui eſt derriere la lame eſt formée à-peu-près comme un petit mamelon dont le bout eſt déchiré. Il s'agit d'emporter tous ces mamelons, & de rendre le derriere de la lame parfaitement plat. Pour cet effet on étend la lame ſur le bois à piquer comme ci-devant, avec cette ſeule différence que la face de la lame qui étoit ci-devant ſupérieure eſt à préſent inférieure, & appliquée immédiatement contre le bois. En cet état on paſſe une lime douce & plate ſur tous ces mamelons, qui les emporte totalement, & applanit parfaitement cette ſuperficie de la lame, mais auſſi elle rebouche, du moins en partie, la plupart de ces trous, que l'on débouche enſuite de la maniere ſuivante.

Troiſieme opération. Repiquer les lames. On remet la lame ſur le bois à piquer dans la premiere ſituation, c'eſt-à-dire, que le derriere de la lame d'où on a enlevé les mamelons ſoit appliqué contre le bois ; puis tenant de la main gauche un poinçon qui n'a qu'une ſeule pointe, on fait entrer cette pointe ſucceſſivement dans tous les trous par un très-petit coup de marteau pour chacun.

Quatrieme opération. Couper les paillons. On a pour cet effet un parallelipipede rectangle trempé d'acier, d'environ un pouce à 15 lignes de longueur, trois à quatre lignes de largeur, & au plus d'une ligne & demie d'épaiſſeur. Cette piece nommée par les ouvriers *matrice*, eſt percée d'un trou qui traverſe ſon épaiſſeur dans une direction perpendiculaire à ſa face ſupérieure, mais dont l'ouverture inférieure eſt un peu plus grande que la ſupérieure, qui a préciſément la même longueur, largeur & figure que la longueur, largeur & figure de la face du paillon que l'on veut faire.

On a auſſi un poinçon ou coupoir dont le bout eſt formé à-peu près comme deux cylindres accouplés de telle forme, que ce bout de poinçon puiſſe entrer dans le trou de la matrice, & en remplir très-exactement l'ouverture ſupérieure. Chaque cylindre du coupoir eſt percé dans ſon axe pour y fixer ſolidement deux pointes, qui excedent chacune également la baſe de leur cylindre, & qui contre cette baſe ont tout au plus le même diametre que les trous des paillons que l'on veut faire.

La matrice étant ſoutenue ſolidement, on applique ſur elle la face limée & plate de la lame ; enſorte que l'un des deux trous d'un même rang ſe trouve au centre du cercle, puis abaiſſant le coupoir, enſorte que les deux pointes enfilent les trous, on donne un coup de maillet ſur la tête du coupoir, qui le fait entrer dans le trou de la matrice & couper nettement le paillon, lequel tombe ſur la matrice. On répete cette opération ſur chaque couple de trous de chaque rang de la lame ; de ſorte, qu'à chaque coup de maillet on coupe & chaſſe un paillon.

On comprend bien que pour le ſuccès de cette opération, il ne s'agit pas ſeulement d'enfiler les deux trous de la lame par les deux pointes du coupoir, mais qu'il faut de

plus que le bout du coupoir corresponde & soit dirigé bien perpendiculairement à l'ouverture de la matrice, sans quoi le coupoir n'y entreroit pas, & ne couperoit pas le paillon.

Pour cet effet on a une espece de petite enclume, d'environ deux pouces à deux pouces & demi de longueur, qui s'attache à l'étau par une languette. La superficie supérieure de cette enclume est entaillée dans sa largeur pour y larder avec force la matrice & l'enclume est percée perpendiculairement & directement sous l'ouverture de la matrice, d'un trou un peu plus grand que cette ouverture. L'enclume est encore percée perpendiculairement vers le milieu de sa surface supérieure, d'un trou quarré ou de toute autre figure que ronde : dans ce trou passe très-justement, quoique librement le bout d'un poinçon, qui porte un bras auquel est attaché fortement le coupoir qui traverse ce bras, & que l'on ajuste solidement dans la direction que l'on a dit être nécessaire ; un talon sert à retenir solidement la tête du coupoir qui s'appuie contre.

Ainsi l'ouvrier tenant des doigts de sa main gauche, non le coupoir ; mais le poinçon auquel il est attaché, il le leve & baisse à sa volonté, sans que le bout sorte entiérement de son trou ; de sorte que le bout du coupoir se trouve toujours dirigé parfaitement au trou de la matrice, qui est ce que l'on demandoit.

L'ouvrier place un petit coffret ou petite boëte ouverte entre les mâchoires de l'étau sous le trou de la matrice, pour recevoir les paillons qui tombent.

Fabrique des crochets. Pour faire les crochets on pique des lames semblables à celles dont on fait les paillons, & de la même épaisseur ; on les pique, dis-je, avec un poinçon, dont les deux pointes ont entr'elles le même espace que la longueur d'un crochet. L'on pique d'abord les deux trous à la fois & d'un seul coup de maillet ; ensuite mettant une pointe dans le second trou, une autre pointe, par un second coup fait un troisieme trou, & ainsi du reste. On continue à piquer, on lime les bavures, & on repique ces lames tout comme on l'a dit ci-devant des lames des paillons.

On coupe aussi les crochets par un instrument semblable en toute chose à celui des paillons, avec cette seule différence que le bout du coupoir, & l'ouverture de la matrice, au lieu d'avoir la figure du paillon comme ci-devant, ont celle d'un crochet, & que le bout du coupoir ne porte qu'une pointe qui entre dans le bout de la lame qui doit être celui du crochet.

Cinquieme opération. Faire les coupilles. Pour faire les coupilles on prend un nombre de fils d'acier d'une longueur arbitraire d'environ cinq à six pouces, & d'un diametre un tant soit peu plus grand que celui des trous des paillons ; on fait une pointe à chaque bout du fil d'une longueur d'environ deux à quatre lignes. Pour cet effet on prend un bout d'un de ces fils avec une tenaille ou pince dont les mâchoires se serrent par une vis, & dont la queue entre dans un manche de bois : on attache un morceau de buis ou d'os à l'étau ; & après y avoir fait une petite entaille pour y loger une partie du diametre du bout du fil, on tient de la main gauche le manche de la pince, & en le pirouettant sur son axe, on passe & repasse sur le bout du fil une lime plate & douce que l'on tient de la main droite.

Sixieme opération. Coupiller les paillons. Ayant préparé de cette maniere les deux bouts d'un assez grand nombre de fils, on s'en sert pour coupiller les paillons de la maniere suivante : on tient entre les bouts du pouce & de l'indice de la main gauche, un paillon, ou si l'on veut, un crochet ; ensuite avec une pointe, dont on prend le manche de la main droite, on enfile deux paillons, dont il y en a un tas sur la table ou établi de l'ouvrier, obserservant en les enfilant que les faces plates de l'un & de l'autre d'où on a ôté les mamelons, soient intérieures & se regardent mutuellement. On les porte ainsi entre les deux doigts de la main gauche, ensorte qu'ils embrassent entr'eux le bout du paillon ou crochet, & que les trois trous qui doivent être coupillés ensemble soient dans une même direction : alors serrant des doigts ces trois paillons dans cet état, on

retire la pointe que l'on quitte pour prendre un des fils préparés ci-devant, dont on passe une de ses pointes par les trois trous, la faisant entrer par l'ouverture, l'on pousse cette pointe aussi avant que l'on peut avec les doigts; mais comme les doigts seuls ne peuvent pas la faire avancer assez fortement, on prend de la main gauche ce fil, auquel tiennent pour lors ces trois paillons, & on l'attache à l'étau, laissant un espace entre les mâchoires de l'étau & les paillons. On applique ensuite sur ces paillons une espece de pointe ou *brucelle*, de maniere que la pointe du fil passe entre ses deux jambes, puis tenant cette brucelle de la main gauche par sa tête, on donne un petit coup de marteau sur cette brucelle, qui fait entrer le fil aussi avant qu'il est possible dans les trous des paillons.

On ôte la brucelle, on détache le fil de l'étau, & tenant ce fil de la main gauche, on prend de la droite de petites tenailles à mâchoires tranchantes, dont on coupe le fil de part & d'autre des paillons contre leurs faces extérieures. Ici il faut observer que comme ces faces extérieures ont été rendues concaves autour de chaque trou en perçant ces trous, de-là il arrive qu'en appliquant le tranchant des mâchoires, contre les bords de cette concavité, on coupe la coupille à l'alignement de ces bords: de sorte que les extrêmités de cette coupille excedent le fond de cette concavité, qui sera remplie tout-à-l'heure par la tête que l'on formera de cet excédent.

Pour former ces deux têtes, on tient les paillons de la main gauche, on les applique à plat sur une des mâchoires de l'étau, de maniere que la coupille soit dans une situation perpendiculaire à l'horison, & s'appuie par un bout sur cette mâchoire & frappant à petits coups sur l'autre bout de la coupille; on lui fait prendre peu-à-peu la forme d'une tête plate par-dessus, laquelle remplit ladite concavité du paillon. On retourne ensuite ces paillons le dessus dessous, pour en faire autant de l'autre côté à l'autre bout de la coupille.

On vient de joindre & de river les deux paillons au paillon ou crochet. Maintenant les deux paillons, entre le pouce & l'indice de la main gauche, on prend avec la pointe un seul paillon, que l'on porte aux bouts des doigts & que l'on fait entrer entre les deux paillons, ensorte que les trois trous par où doit passer la coupille soient dans une même direction, puis pressant des doigts les trois paillons, on ôte la pointe. On prend un des fils d'acier, dont on enfonce la pointe dans ces trous par l'ouverture; du reste, on enfonce davantage cette pointe avec les brucelles, on la coupe & on la rive tout comme on l'a dit ci-dessus.

Septieme opération, égayer la chaînette. La *lime à égayer*, est une lame d'acier d'environ 4 à 5 pouces de longueur, 6 lignes de largeur, & une ligne & demie à 2 lignes d'épaisseur. Sa coupe transversale fait voir que les bords ou épaisseur de la lime sont arrondis, & ils le sont dans toute la longueur de la lime. Cette lime est improprement nommée ainsi, car elle n'est pas taillée. On attache cette lime à l'étau, & après avoir mis un peu d'huile d'olive le long de la *chaînette*, on la met à califourchon sur cette lime. On prend deux lames de fer nommées *poignées*, ayant chacune environ 3 ou 4 pouces de longueur, 6 à 9 lignes de largeur & une épaisseur telle que l'on puisse accrocher le crochet des bouts de la *chaînette* à l'un des deux petits trous qui sont aux extrémités des poignées. Ayant donc accroché ces poignées l'une à un bout de la chaîne & l'autre à l'autre, on prend une poignée de chaque main & les tirant alternativement, on fait passer & repasser la *chaînette* sur le bord de la lime environ une douzaine de fois de chaque côté de la *chaînette* où elle reçoit un assez grand frottement. Tandis que l'on fait courir ainsi la *chaînette* sur la lime, elle fait d'abord un angle d'environ 50 à 60 degrés dont le sommet est sur la lime, & peu-à-peu en rapprochant les mains l'une de l'autre, l'angle diminue jusqu'à environ 30 à 40 degrés, ce qui augmente le frottement. Par cette opération, on égaye en effet, ou plutôt on commence à égayer & à adoucir le mouvement de toutes les charnieres formées par les paillons & les coupilles.

Huitieme opération, limer la chainette. On

On attache à l'étau le *bâton à limer*; c'est un cylindre de bois de buis, d'environ un pouce & demi de diametre, & d'une longueur excédant celle de la *chainette*. Au bout du bâton est planté un petit crochet, où l'on accroche un bout de la *chainette*, laquelle on tient tendue sur le bois cylindrique en appuyant un doigt de la main gauche sur l'autre bout de la *chainette*; puis de la droite, on passe une lime douce ordinaire sur toute sa longueur, promenant cette lime parallelement à elle-même, jusqu'à ce que toutes les têtes des coupilles ne fassent qu'un seul & même plan bien uni avec les faces des paillons. On fait cette opération sur chacune des deux faces de la *chainette*.

Après avoir ainsi limé les deux faces de la *chaînette*, on lime très-légérement ses deux côtés, & pour cela on se sert d'une petite lime cylindrique, terminée à l'un de ses bouts par un bouton. Cette lime qui est taillée très-finement tout-autour, a environ une ligne & demie à deux lignes de diametre. On l'attache par le bout à l'étau, & on fait courir la *chainette* sur cette lime de la même maniere qu'on la fait courir ci-devant sur la lime à égayer, mais très-légérement, & seulement une ou deux fois de chaque côté de la *chainette*.

En limant ainsi la *chainette* sur ses faces & sur ses côtés, on a formé des bavures qu'il faut ôter; on a aussi un peu déformé les paillons qu'il faudra reformer. Les bavures sont sur le sommet des angles plans formés par les faces & les côtés de la *chainette*. Or, pour les abattre, on remet la *chainette* sur la lime à égayer dont on a parlé ci-dessus, la posant dans une coche pratiquée sur le bord de la lime; & tandis qu'une personne fait courir la *chainette* dans cette coche, une seconde personne tient une lime plate extrêmement douce qu'il appuie par un point d'un de ses angles plans sur le bord de la lime à égayer, & par un point d'une de ses faces sur un des angles plans de la *chainette* très-légérement. La coche dans laquelle court la *chainette*, l'empêche de fuir l'impression de la lime. Cette impression doit être fort légere, & la *chainette* ne doit courir qu'une ou deux fois pour chacun de ses quatre angles; après avoir fait cette opération sur l'un de ces quatre angles, on sent bien de quelle façon il faut tourner la *chainette* pour la faire sur les autres.

Pour reformer les paillons, on attache à l'étau la lime à réformer, qui est à-peu-près de la même longueur, largeur & épaisseur que la lime à égayer, mais dont la différence est telle que la lime à égayer est par-tout de même épaisseur, ayant seulement ses bords arrondis, au lieu que la lime à reformer diminue d'épaisseur depuis le milieu de sa largeur jusque à ses bords qui sont presque tranchants. De plus, la lime à reformer est taillée comme une lime très-douce, au lieu que l'autre ne l'est pas du tout. On fait courir la *chaine* quatre, cinq ou six fois légérement de chaque côté sur le tranchant de cette lime. On se sert indifféremment de cette lime ou du tranchant, d'un burin ordinaire.

Neuvieme opération, tremper la chainette. Maintenant la *chainette* est faite, il ne s'agit plus que de la tremper, la revenir & la polir. Pour la tremper, on la roule en spirale autour d'un chalumeau. On la fait glisser ainsi roulée jusqu'au petit bout du chalumeau, pour l'en sortir & la mettre en cet état dans un creux pratiqué dans un gros charbon noir de sapin; ensuite avec le chalumeau on souffle la flamme d'une chandelle dans ce creux qui fait rougir la *chainette*, jusqu'au degré que les ouvriers appellent *couleur de cerise*; alors on la jette dans un vase contenant une assez grande quantité d'huile d'olive, pour qu'elle surnage sur la *chainette*: on retire ensuite cette *chainette* toujours enveloppée sur elle-même, on la suspend en cet état dans la flamme de la chandelle qui alume l'huile dont elle est couverte, & c'est ce que les ouvriers appellent *revenir la chainette*; l'ayant laissé brûler un moment, on la rejette dans l'huile. Cette opération est délicate, car selon que la *chainette* sera trop ou trop peu revenue, elle sera trop molle ou trop dure pour l'usage.

Dixieme operation, polir la chainette. On sort la *chainette* de l'huile; & sans

l'essuyer, on l'étend sur le bois à limer, & au lieu de passer une lime sur les deux faces comme l'on a dit dans un article ci-devant, on y passe dans le même sens avec de l'huile une pierre à éguiser du levant, qui sont de ces pierres douces, dures & transparentes, dont tous les graveurs se servent pour éguiser leurs burins.

On attache ensuite à l'étau, un morceau de bois que l'on taille à-peu-près de la forme d'un burin, & sur le tranchant duquel l'on étend un mélange d'huile d'olive & de poudre de la susdite pierre broyée très-fine, on met un peu d'huile pure le long de la *chaînette*, & on la fait courir sur le lieu de ce tranchant que l'on a couvert de cette composition, on la fait courir, dis-je, par ses deux côtés.

On la fait encore courir par ses deux côtés sur un autre semblable bois, ou sur un lieu différent du même bois avec de la potée d'étain mêlée d'huile d'olive pour achever de la polir.

Enfin on la fait encore courir sur un lieu propre & net de ce bois avec de l'huile pure, & c'est-là la derniere opération.

Le bois dont il s'agit ici doit être doux & d'un certain degré de dureté ; on prend pour cela celui qu'on nomme vulgairement *bois carré*, parce qu'il a sur son écorce quatre fils ou éminences dirigées longitudinalement, & qu'il porte un fruit rouge en forme de bonnet de prêtre. C'est celui dont les Horlogers font des pointes pour nettoyer les trous des pivots, & duquel certains dessinateurs font leur fusin. *Article de M. Soubeyran de Geneve.*

MONTRES, (*cadrature de montre.*) *Voyez* CADRATURE, *vol. V. pag.* 746.

Dans les montres simples, la *cadrature* est composée de la chaussée, de la roue des minutes, & de la roue de cadran. Ces deux roues servent à faire tourner l'aiguille des heures, portée sur la roue de cadran pour cet effet ; la chaussée tournant en une heure a 12 dents, elle engrene la roue des minutes de 36 ; celle-ci porte un pignon de 10, qui engrene dans la roue de cadran de 40, par ce moyen un tour de la chaussée fait faire à la roue de cadran $\frac{1}{12}$ de tour, ou plutôt 12 tours, de la chaussée, ou 12 heures équivalent à un tour de la roue de cadran ; & ainsi l'aiguille portée par cette roue marquera les heures. Dans toutes les montres simples, à répétition ou autres, il y a toujours ces trois roues qui servent à faire tourner l'aiguille des heures. Dans les pendules, il y a de même toujours une *cadrature* pour faire tourner les aiguilles & elle est disposée selon les mêmes principes.

Dans les montres ou pendules à répétition, la *cadrature* comme nous l'avons dit plus haut, outre les roues dont nous venons de parler, contient encore une partie des pieces de la répétition, l'autre étant contenue dans la cage. Ces pieces sont la crémaillere, le tout ou rien, la piece des quarts, le doigt, l'étoile ou le limaçon des heures ; le valet, le limaçon des quarts, & la surprise, la sourdine, les deux poulies, les ressorts des marteaux ; les levées, & tous les ressorts qui servent au jeu de ces différentes pieces.

Comme la construction & la disposition de ces pieces, les unes par rapport aux autres, peuvent être très-variées, il est facile d'imaginer qu'on a fait un grand nombre de *cadratures* très-différentes les unes des autres : mais de toutes ces *cadratures*, il n'y en a guere que trois ou quatre qu'on emploie ordinairement : telles sont les *cadratures* à l'angloise, à la stagden, à la françoise, & celle de M. Julien le Roi. *V.* là-dessus *l'article répétition.*

La perfection d'une *cadrature* consiste principalement dans la justesse & la sûreté de ses effets ; cette derniere condition est sur-tout essentielle, parce que sans cela, il arrive souvent que les machines de la répétition venant à se déranger, elles font arrêter la montre.

Plusieurs horlogers ont fait des tentatives pour placer toutes les parties de la répétition dans la *cadrature*, mais jusqu'ici elles ont été infructueuses : il est vrai que ce seroit un grand avantage ; car la cage ne contenant alors que le mouvement, on pourroit le faire aussi grand & aussi parfait que celui des montres simples.

Nous avons dit dans la définition de *cadrature*, *vol. V. pag.* 746, que c'étoit cette partie de la répétition contenue en-

tre le cadran & la platine ; mais quoique cette définition ſoit vraie en général, il ſemble que les horlogers entendent plus particuliérement par *cadrature*, l'aſſemblage des pieces dont nous avons parlé plus haut, ſoit que ces pieces ſoient ſituées entre le cadran & la platine, ſoit qu'elles le ſoient ailleurs. C'eſt ainſi que dans une pendule à répétition que M. Julien le Roi a imaginée, & dans laquelle ces mêmes pieces ſont ſituées ſur la platine de derriere, elles ont toujours conſervé le nom de *cadrature*. *Voyez* PENDULE A RÉPÉTITION. (*T*)

MONTRE *d'équation à ſecondes, concentrique, marquant les quantiemes du mois & mois de l'année, par Ferdinand Berthoud.*

L'aiguille des ſecondes eſt entre celle des minutes & celle des heures. L'aiguille des minutes eſt de deux parties diametralement oppoſées, dont la plus grande, marque les minutes du temps moyen ſur le grand cadran, & l'autre où eſt gravé un ſoleil, marque les minutes du temps vrai ſur le cadran, qui eſt au centre du premier. Une ouverture faite dans le grand cadran, laiſſe paroître les mois de l'année, gravés ſur la roue annuelle ; ainſi que les quantiémes, qui le ſont de cinq en cinq. L'uſage de ces quantiémes eſt principalement pour remettre la montre lorſqu'elle a été arrêtée, enſorte que l'équation réponde exactement à celle du jour où l'on eſt.

L'étoile dont un des rayons paſſe toujours par une entaille faite à la fauſſe plaque, donne la liberté en la faiſant tourner, de faire mouvoir la roue annuelle. La montre ſe remonte par deſſous : ce qui a fait appliquer au fond de la boîte un cercle de quantieme, conſtruit comme ceux dont parle M. Thiout, *traité d'horlogerie, tom. II. pag.* 387.

La fauſſe plaque porte en dehors, le grand cadran, qui eſt fixé contre cette plaque, & deſſous ſont ajuſtées les piéces qui forment l'équation, ou donnent les variations du ſoleil. La roue annuelle de 146 dents fendues à rochet eſt miſe immédiatement ſous le cadran, & tourne ſur un canon que porte la fauſſe plaque ſur laquelle elle s'appuie par ſon plan, l'ellipſe eſt attaché ſur la roue annuelle. Cette ellipſe fait mouvoir le rateau, qui engrene dans le pignon, lequel eſt porté par un canon qui paſſe dans l'intérieur de celui de la fauſſe plaque. Sur le canon, où eſt fixé le pignon, eſt attaché en dehors le cadran du temps vrai. On voit qu'en faiſant mouvoir la roue annuelle & l'ellipſe, ce cadran doit néceſſairement ſe mouvoir, tantôt en avançant, & enſuite en retrogradant, ſuivant qu'il y eſt obligé par les différents diametres de l'ellipſe ; ce qui produit naturellement les variations du ſoleil.

Venons au moyen dont on ſe ſert pour faire mouvoir la roue annuelle & lui faire faire une 365^{e}. partie de ſa révolution.

Le garde chaîne de la montre eſt fixé ſur une tige, dont les pivots ſe meuvent dans les deux platines, & pour y décrire un petit arc de cercle, un de ces pivots porte un quarré ſur lequel eſt ajuſtée la cadrature du levier à pied de biche.

Lorſqu'on remonte la montre, le garde chaîne fixé ſur la tige & mis entre les deux platines, eſt ſoulevé par la chaîne juſqu'à ce qu'il ſoit à la hauteur du crochet de la fuſée. Ce crochet lui donne un petit mouvement circulaire qu'il communique au pied de biche, dont l'extrémité s'engage dans l'étoile qui eſt à cinq rayons, & fait paſſer un de ces rayons toutes les fois que le crochet de la fuſée pouſſe le garde chaîne.

L'étoile eſt aſſujettie par un valet ou ſautoir, qui lui fait faire ſurement la cinquieme partie d'un tour & l'empêche de revenir en ſens contraire lorſque le pied de biche ſe dégage. L'axe de cette même étoile porte deux palettes oppoſées pour conduire la roue annuelle, enſorte que deux dents paſſent néceſſairement en cinq jours, ce qui lui fait faire ſa révolution en 365 jours. Sur la fauſſe plaque eſt attaché un reſſort qui ſert de ſautoir pour maintenir la roue annuelle : enſorte que les palettes que porte l'étoile, ne puiſſent lui faire paſſer ni plus ni moins de deux dents pendant une des révolutions de cette étoile.

MONTRES *ou* HORLOGES MARINES, (*Aſtron.*) ſont une nouvelle eſpece de montres, faites avec une extrême préci-

fion, pour l'ufage des longitudes en mer; M. Harrifon, en Angleterre; M. Berthoud & M. le Roi, en France, en ont fait depuis quelques années qui ont été éprouvées avec fuccès à la mer, dans des voyages de long cours & qui donnent la longitude fans qu'il y ait un demi-degré d'erreur dans fix femaines ou deux mois de navigation : les procès-verbaux d'expériences, & les defcriptions de ces différentes montres, font imprimés ou prêts à paroître, fur-tout le réfultat du voyage fait fur la flotte en 1772, par M. de Verdun, M. Pingré & M. de Borda, aux îles de l'Amérique & en Iflande, où les montres de M. Berthoud & de M. le Roi, ont été d'un fecours infini, & d'une exactitude furprenante. Le vaiffeau le Roland & la frégate l'Oifeau, qui font partis de Breft au mois d'Avril 1773, fous les ordres de M. de Kerguelin, pour les terres Auftrales, ont auffi deux montres marines de M. Berthoud, qui feront éprouvées par M. Merfais & M. Dagelet, jeunes aftronomes, qui après s'être exercés long-temps avec moi aux obfervations & aux calculs aftronomiques, ont mérité d'être choifis pour aller faire les obfervations néceffaires dans cette importante expédition. (*M. de la Lande.*)

MONTRES DE SEIZE PIEDS, (*Jeu d'orgue.*) ainfi nommé de ce qu'il eft expofé à la vue de ceux qui regardent l'orgue, eft un jeu d'étain, dont le plus grand tuyau, qui fonne l'*ut* à l'octave au-deffous du plus bas *ut* des claveffins, a 16 pieds de longueur. *Voyez l'article* ORGUE.

Il y a deux fortes de tuyaux de *montre*: les uns ont la bouche ovale ; les autres font en pointe : les premiers fe mettent aux tourrelles, ou avant-corps du buffet d'orgue ; les autres dans les plates faces. On obferve auffi de les placer avec fymmétrie les plus gros au milieu & d'autres de groffeurs égales, à côté : les pieds de ces derniers doivent être de longueur égale, afin que leurs bouches fe trouvent à la même hauteur. Comme les tuyaux de *montre* ne font point placés fur le fommier, on eft obligé de leur porter le vent du fommier par un tuyau de plomb, qui prend d'un bout à l'endroit du fommier où le tuyau devroit être placé, & de l'autre va au pied du tuyau. On pratique la même chofe pour tous les tuyaux qui, par leur volume, occuperoient trop de place fur le fommier.

MONTRE, (*Maréchallerie.*) la *montre* eft un endroit choifi par un ou plufieurs marchands pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre. La *montre* eft auffi une façon particuliere que les marchands ont d'effayer les chevaux, laquelle n'eft bonne qu'à éblouir les yeux des fpectateurs.

MONTRE, *termes de rivieres*, *voyez* TÉMOIN.

MONTRER, v. act. (*Gram.*) c'eft expofer à la vue ; comme dans cet exemple : la nature *montre* des merveilles de tous côtés à ceux qui favent l'obferver. C'eft indiquer, comme dans celui-ci, on vous *montrera* le chemin ; c'eft enfeigner, comme dans *montrer* à lire, à écrire ; c'eft prouver, comme dans *montrer* à quelqu'un qu'on eft fon ami, *&c.* *Voyez* MONTRE.

MONTREUIL, (*Géogr.*) en latin moderne, *Monafteriolum*, ville de France fortifiée dans la baffe Picardie, au comté de Ponthieu, élection de Dourlens, fur une colline, près de la Canche, à trois lieues de la mer, à quatre lieues N. O. d'Hefdin, huit S. E. de Boulogne, 47 N. O. de Paris. *Longit.* 19d. 25'. 32". *Lat.* 43. 36'. 33". (1)

Lambin (*Denis*), un des plus favants humaniftes du xvj fiecle, étoit natif de *Montreuil* en Picardie. Il demeura long-temps à Rome avec le cardinal de Tournon, fut fait à fon retour profeffeur royal en langue grecque à Paris, & s'acquit une réputation célebre par fes commentaires fur Plaute, fur Lucrece, fur Cicéron, & fur-tout fur Horace. Il étoit fi intimément lié d'amitié à Ramus, égorgé au maffacre de faint Barthelemi, qu'il en mourut de chagrin quelques femaines après, à l'âge de 56 ans.

(1) Les villages qui font cenfés de la banlieue de Montreuil, ne payent point de taille & ne font pas fujets à la gabelle. Le fel dans la ville fe diftribue à 14 f. le boiffeau.

MONTREUIL-BELLAY, (*Géogr.*) ancienne petite ville, ou bourg de France en Anjou, sur la riviere de Toué, à quatre lieues de Saumur, 10 d'Angers, 62 de Paris. *Long.* 17. 26. *lat.* 47. 10.

La seigneurie de ce bourg est considérable; elle a plus de cent vassaux qui lui portent hommage. Le seigneur de Chourfée qui en releve, est obligé, lorsque la dame de *Montreuil-Bellay* va la premiere fois à *Montreuil-Bellay*, de la descendre de sa haquenée, chariot, ou voiture, & de lui porter un sac de mousse ès-lieux privés de sa chambre. Ce devoir est établi par un aveu de la terre de *Montreuil*, qui se trouve dans les régistres du châtelet de Paris. Ces sortes d'usages qu'on ne suit plus, peignent toujours nos anciennes servitudes. (*D. J.*)

MONTREUIL-L'ARGILE, (*Géogr. Hist. Litt.*) bourg de Normandie, diocese de Lisieux, intendance d'Alançon, élection de Bernay, sergenterie de Chambrais, sur le Ternant, a 160 feux.

C'est la patrie de Jean Boivin, fils & petit-fils de deux célebres avocats, pensionnaire de l'académie des belles-lettres, l'un des quarante de l'académie françoise, professeur royal en langue grecque, garde de la bibliotheque du roi, frere de Louis Boivin, un des plus savants hommes de l'Europe : on peut voir son éloge dans l'*Hist. de l'acad. des inscriptions*, par M. de Roze, *tom. VII.*

Son mérite lui fit d'illustres protecteurs & amis, tels que MM. l'abbé de Louvois; Bignon, d'Aguesseau & Rollin; il mourut à Paris en 1726, âgé de 65 ans, & fut inhumé à S. Eustache : il étoit poëte latin, grec & françois. (*C*)

MONTROS, *Géogr.*) ville d'Ecosse, dans la province d'Angus, qui donne le titre de duc au chef de la maison de Graham; c'est un bon port de mer qui reçoit de gros vaisseaux. Il est situé du côté de Merues, à l'embouchure de la riviere d'Esk, à 15 lieues N. E. d'Edimbourg, huit de saint André. *Long.* 15. 24. *lat.* 56. 48.

MONT-SACRÉ, (*Géogr. anc. Hist. rom.*) montagne située au-delà du Téveron, à trois milles de Rome, aux confins des Sabins & des Latins, sur la route qui mene à Crustumérie : ce qui a donné lieu à Varron d'appeller la suite du peuple qui s'y rendit, *secessio crustumerina.* Cette colline fut nommée dans la suite le *mont-sacré*, ou parce que le peuple après s'être réconcilié avec les Patrices, y éleva un autel à Jupiter qui inspire la terreur, en mémoire de la frayeur dont il avoit été saisi en y arrivant, ou parce que les loix qu'on y porta de l'accommodement, devinrent si respectables, que quiconque auroit osé attenter à la personne d'un tribun du peuple, étoit regardé comme l'objet de l'exécration publique, & sa tête étoit proscrite comme une victime qu'il étoit permis à quiconque d'immoler à Jupiter.

MONT-SAINT-MICHEL, *sur mer*, (*Géog.*) abbaye, château, & ville en France, sur une roche, ou sur une petite île adjacente à la Normandie. Cette abbaye devint célebre par les biens que lui firent depuis 1709 les rois de France, ceux d'Angleterre, les ducs de Bretagne, & de Normandie. Elle est occupée par des moines de S. Benoît, & vaut à son abbé 40 mille livres de rente. Cette abbaye a donné lieu à l'institution de l'ordre militaire de S. Michel, faite par Louis XI.

Le château & la ville du *Mont-saint-Michel*, sont situés sur le rocher isolé, d'environ un demi-quart de lieue de circuit, au milieu d'une baie que forment en cet endroit les côtes de Normandie & de Bretagne, dont les plus proches sont éloignées d'une lieue & demie de ce mont. Le flux de la mer y vient deux fois en 24 heures, & répand ses eaux une grande lieue avant dans les terres, en sorte qu'il faut choisir l'intervalle des marées pour y pouvoir arriver.

Le *Mont-saint-Michel* est une place importante & très-forte; les bourgeois la gardent en temps de paix, mais on y met des troupes en temps de guerre. C'est l'abbé qui est gouverneur né de cette forteresse; & en son absence, c'est au prieur à qui l'on porte les clefs tous les soirs. Elle est à quatre lieues d'Avranches, 74 S. O de Paris. *Long.* selon Cassini, 15. 51'. 30". *lat.* 48. 38'. 11". (*)

(1) Avant le christianisme le *Mont-Saint-Michel* s'appelloit le *Mont-Belen*, parce qu'il étoit

MONT-SAUJEON, (*Géogr.*) petite ville de France, chef-lieu d'un petit pays de même nom dans la Champagne. Cette ville eſt à 6 lieues de Langres, & 58 de Paris. *Long.* 22. 56. *lat.* 47. 38.

MONT-SERRAT, (*Géogr.*) île de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles, découverte par les Eſpagnols. Elle a trois lieues de long, & preſque autant de large ; le terroir y eſt fertile. On prend ſur les côtes des diables de mer, des lamentins & des épées. Elle eſt habitée principalement par des Irlandois depuis 1688. *Longitud.* 315. 25. *lat. ſeptent.* environ 16. 40.

MONT-SERRAT, *Mons-Serratus*, (*Géogr.*) haute montagne d'Eſpagne, dans la Catalogne, célebre à cauſe d'un lieu de dévotion qui s'y trouve, & qui eſt un des fameux pélerinages, après la maiſon de Lorette, & l'égliſe de ſaint Jacques. Il ne faut que lire les rélations qu'on en donne, pour être affligé des ſuperſtitions humaines. L'égliſe & le cloître ſont bâtis ſous un rocher penchant ; & au lieu d'y porter remede, on dit tous les jours la meſſe dans cet endroit, pour prier la ſainte Vierge de ne pas permettre que ce roches tombe ſur ſon égliſe, ni ſur le cloître. Ce malheur eſt cependant arrivé une fois ; il ſe détacha un gros quartier de ce rocher au milieu du XVI ſiecle, qui renverſa l'infirmerie & y tua pluſieurs malades. Le *Mont-Serrat* eſt à ſept lieues de Barcelone ; il peut avoir quatre lieues de tour, & eſt formé de rochers eſcarpés, pointus, & élévés en maniere de ſcie, d'où lui vient apparemment ſon nom, du mot latin *ſerra*, une ſcie.

MONT-TRICHARD, (*Géog.*) ancienne petite ville de France en Touraine ; Philippe Auguſte la prit après un long ſiege. Elle eſt ſur une montagne près du Cher, à neuf lieues E. de Tours, 45 S. O. de Paris. *Longitud.* 18. 50. *lat.* 47. 20.

MONT-VALÉRIEN LE, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons Valeriani* ; coteau élevé près de Paris & de Surenne. C'eſt un lieu de dévotion habité par des hermites qui n'y ſont pas ſolitaires, & par une communauté de prêtres ſéculiers. La vue des terraſſes qui occupent le ſommet du tertre eſt admirable pour ſon étendue, & les beaux payſages des environs de Paris. Tout le côteau eſt couvert de vignes, & contient une plâtriere aſſez abondante.

MONTUEUX, adj. (*Gramm.*) il ſe dit d'une contrée que des collines, des montagnes, des monticules, en un mot, des inégalités, coupent & rendent pénibles au voyageur. Les Sevennes ſont un pays *montueux.*

MONTUNATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans le territoire de Milan. Ils habitoient, ſelon Mérula, le village aujourd'hui nommé *Galerato.* (*D. J.*)

MONTURE, ſ. f. *terme de Commerce*, qui n'eſt guere en uſage que dans les provinces de France voiſines de l'Eſpagne, particuliérement du côté de la Gaſcogne, pour ſignifier la charge d'un mulet, compoſée de deux balles de marchandiſes de cent cinquante livres chacune. Ainſi lorſqu'un marchand mande à ſon correſpondant, ou un commiſſionnaire à ſon commettant, qu'il lui envoie ſix *montures* de laine, cela doit s'entendre de dix-huit cents livres de laines partagées en douze balles ſur ſix mulets. *Dictionnaire de Commerce.*

MONTURE, (*Marine.*) c'eſt la même choſe qu'*armement. Voyez* ARMEMENT.

MONTURE, *en terme d'Evantailliſtes*, ſont des bâtons ou verges de bois d'inde, d'ivoire, de baleine, de roſeau ſur leſquels la feuille eſt montée.

MONTURE, *en terme d'orfevre en groſſerie*, c'eſt le corps ou la branche d'un chandelier fait ſur différens deſſeins. Tous les acceſſoires d'un ouvrage d'orfévrerie quelconque en ſont la *monture*, tels que

conſacré à Belenus, un des quatre grands dieux qu'adoroient les Gaulois. Il y avoit ſur ce *mont* un college de neuf druideſſes : la plus ancienne rendoit des oracles ; elles vendoient auſſi aux marins des fleches qui avoient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faiſant lancer dans la mer par un jeune homme de vingt-un ans qui n'avoit point encore perdu ſa virginité.

Quand le vaiſſeau étoit arrivé, on députoit le jeune homme pour porter à ces druideſſes des préſents plus ou moins conſidérables. *Eſſais ſur Paris, tome V, page* 48. (*C*)

es ornemens qui font fur les chandeliers, écuelles, terrines, pot-à-oille, &c.

MONTURE, fe dit de toutes les bêtes fur le dos defquelles on monte. La mule eft une *monture* fort commode.

MONUMENT, f. m. (*Arts.*) On appelle *monument*, tout ouvrage d'Architecture & de fculpture, fait pour conferver la mémoire des hommes illuftres, ou des grands événemens, comme un maufolée, une pyramide, un arc de triomphe, & autres femblables.

Les premiers monumens que les hommes aient érigés, n'étoient autre chofe que des pierres entaffées, tantôt dans une campagne, pour conferver le fouvenir d'une victoire, tantôt fur une fépulture pour honorer un particulier. Enfuite l'induftrie a ajouté infenfiblement à ces conftructions groffieres, & l'ouvrier eft enfin parvenu quelquefois à fe rendre lui-même plus illuftre par la beauté de fon ouvrage, que le fait ou la perfonne dont il travailloit à célébrer la mémoire. La ville d'Athenes étoit fi féconde en *monumens* hiftoriques, que par-tout où l'on paffoit, dit Cicéron, on marchoit fur l'hiftoire; mais toutes ces chofes ont péri; quelque nombreux & quelque fomptueux que foient les *monumens* élevés par la main des hommes, ils n'ont pas plus de privilege que les villes entieres, qui fe convertiffent en ruines & en folitudes. C'eft pourquoi il n'y eut jamais de *monument* dont la magnificence ait égalé celle du tombeau de Thémiftocle, en l'honneur de qui on dit que toute la Grece feroit fon *monument*. (*D. J.*)

MONUMENT, f. m. (*Architecture.*) ce mot fignifie en particulier un tombeau, *quia monet mentem. Voyez* TOMBEAU. Je me contenterai de donner en paffant l'interprétation de quelques abréviations qu'on voit fouvent gravées fur les *monumens*; telles font les fuivantes.

Ab V. C.	*Ab urbe Conditâ.*
A. A. A. F. F.	*Auro, Argento, Ære, Flando, Feriundo.*
Ad A. L. M.	*Ad Agrum Locum Monumenti.*
A. F. P. R. C.	*Actum Fide Publica Rutili Confulis.* Cicéron l'interpréta plaifamment, *Andronicus Fecit, Plectitur Rutilius.*
D. D.	*Dedicaverunt*, ou *Dono Dedit*, ou *Deo Domeftico.*
D. M.	*Diis manibus*, ou *Divæ Memoriæ.*
B. M. P.	*Bene Merenti pofuit.*
P. P.	*Pofuerunt.*
P. C.	*Ponendum Curavit.*
M. H. P.	*Monumentum Hæredes Pofuerunt.*
H. S. V. F. M.	*Hoc Sibi Vivens Fieri Mandavit.*
H. B. M. F. C.	*Hæres Bene Merenti Faciendum Curavit.*
I. T. C.	*Juxta Tempus Conftitutum.*
N. F. N.	*Nobili Familia Natus.*
Ob M. P. Et C.	*Ob Merita Pietatis Et Concordiæ.*
P. S. F. C.	*Proprio Sumptu Faciendum Curavit.*
R. P. C.	*Retrò Pedes Centum.*

Mais il feroit inutile de multiplier ici les exemples de cette efpece, parce qu'on ne manque pas d'ouvrages d'antiquaires auxquels on peut recourir pour l'intelligence de toutes les abréviations qu'on trouve fur les *monumens* antiques. (*D. J.*)

MONUMENT (*de l'apothéofe d'Homere.*) Ce célebre monument eft l'ouvrage d'Archelaüs de Priene, fculpteur diftingué dans l'antiquité.

I. Le P. Kircher partage ce monument en trois ordres ou degrés, celui d'en haut, celui du milieu, & celui d'en bas. Dans le premier, il reconnoît Jupiter affis fur le Parnaffe, écoutant la demande de fix femmes qui font autant de villes qui s'intéreffent à la gloire d'Homere. Dans le fecond, il compte cinq femmes & un vieillard, qui tâchent de faire valoir le mérite d'Homere par leurs actions. Il prend la premiere qui eft affife, pour la poéfie: la feconde montrant un globe, marque le beau talent d'Homere à parler de la fabrique du monde: la troifieme contemple avec éton-

nement les divins écrits d'Homere : la quatrieme & la cinquieme tiennent l'une une lyre, l'autre l'Iliade : elles sont dans un antre, demeure ordinaire des muses, & ont un arc & un carquois à leurs pieds, pour signifier les amours des dieux, dont Homere a parlé. Du vieillard, il fait un flamen ou prêtre d'Homere, qui se met en devoir d'offrir au nouveau dieu un sacrifice à l'Egyptienne, ce qui est désigné par les flambeaux & par la lettre tautique ou la croix à anse, qu'il croit voir derriere ce prêtre. Dans le troisieme il trouve *l'apothéose d'Homere* dans toutes les formes : &, en effet elle y est si bien représentée, qu'il n'y a nullement à douter là-dessus. On verra dans l'explication suivante quelles sont les figures qui occupent ce 3e. degré.

II. Le sentiment de M. Cuper est fort différent de celui du P. Kircher. De la figure d'en-haut, que ce jésuite prend pour Jupiter, il en fait Homere, accompagné à la vérité de divers attributs convenables à Jupiter, comme son aigle, son sceptre, & son diadême, & de plus placé sur le mont Olympe, & des onze femmes qui sont au-dessous en deux rangs, il en fait onze muses, parce qu'il en joint deux nouvelles aux neuf anciennes, savoir l'Iliade & l'Odissée qui sont placées sous l'antre : il reconnoît celle-ci au chapeau d'Ulisse, qui est à ses pieds ; & l'autre à l'arc & au carquois qu'il prend pour ses symboles. De l'homme en manteau, qui est placé à côté de l'antre, il en fait, ou Homere chantant ses vers, ou Linus, ou Licurgue, ou Binethus, Chius, ou Orphée, ou un magistrat de Thebes, ou Pisistrate selon Heinsius, ou Pittacus * selon M. Spanheim. Dans l'étage d'en-bas, on voit Homere assis, ayant à ses côtés l'Iliade & l'Odissée ses filles, & à ses pieds sa Batrachomyomachie désignée par des rats qui rongent un parchemin. Derriere lui sont le Temps & l'Harmonie qui lui mettent une couronne sur la tête. Devant lui, l'on voit un autel, avec un bœuf dont le col est d'une forme extraordinaire ; à côté de cet autel sont la Fable & l'Histoire, suivies de la Poésie, de la Tragédie, de la Comédie, de la Nature, de la Vertu, de la Mémoire, de la Foi & de la Sagesse.

* Il falloit dire *Bias*. *Voy*. l'explication suivante.

III. M. Spanheim ne s'est attaché qu'à la figure de l'homme en manteau, & à ce qui l'accompagne. Il le prend pour un philosophe Grec, à cause de son habillement : &, parce que le sculpteur qui a fait ce beau monument étoit de Priene, il prétend que c'est le philosophe Bias l'ornement de cette ville, qu'il a représenté ici. Il rapporte les flambeaux, qu'il trouve aux deux côtés de ce philosophe, à la coutume des anciens d'en avoir dans leurs temples ; mais, pour la lettre tautique, ou la croix à anse, attachée à la tête de ce philosophe, & qui touche à la machine sphérique qui est derriere lui, il avoue ingénument qu'il en ignore la signification. Il se souvient bien du trépied d'or qui fut porté à Bias ; mais il ne trouve pas que cette figure ressemble à un trépied, qui d'ailleurs est toujours placé aux pieds & jamais à la tête, dans les anciens monumens. Il demande enfin si cette machine quelle qu'elle puisse être, ne se pourroit pas rapporter au beau mot de Bias: *omnia mea mecum porto* ? Demande qui paroît assez extraordinaire.

IV. Nicolas Heinsius, de même que M. Spanheim, n'a expliqué que deux endroits de ce marbre. Il prend l'homme en manteau pour Pisistrate, le compilateur des œuvres d'Homere ; ce qui paroît douteux à M. Cuper, à cause de la figure Egyptienne qui est sur la tête de cet homme : & il prend pour les symboles d'Apollon l'arc & le carquois, aussi bien que la lyre qu'on voit sous l'antre ; ce que M. Schott, dont nous parlerons plus bas, trouve si bien rencontré, qu'il ne doute point, que si Hensius eût poussé plus loin cette premiere découverte, il n'eût enfin donné l'entiere explication de ce monument.

V. M. Gronovius croit que l'homme en manteau est un savant Egyptien, ce qu'il recueille du caractere hiéroglyphique, qu'il croit voir derriere lui, & sur sa tête ; & par cette raison il ne doute point que ce ne soit le précepteur d'Homere, qui n'étoit pas moins instruit dans la science des Egyptiens que dans celle des Grecs. Il passe ensuite à la figure qui appuie sa main gauche sur une pierre à l'entrée de l'antre, & qui tient de la droite un rouleau de papier ; il l'a prend sans difficulté pour Homere

mere encore jeune, sortant de l'école de ſon maître Egyptien. Le volume que cette figure tient, & ſon viſage jeune & beau, que M. Gronovius trouve aſſez reſſemblant au portrait d'Homere aſſisau haut du marbre, lui ſervent de fondement. Nous n'avons rien à dire ſur la preuve qu'il tire de ce volume; car nous ne ſavons pas bien en quoi il peut déſigner ici Homere, mais quant à celle qu'il tire de la reſſemblance entre ces deux figures, elle eſt aſſurément toute nouvelle & toute ſinguliere & l'on ne ſauroit nier ſans injuſtice, qu'elle ne ſoit due toute entiere à la pénétration de M. Gronovius. L'autre figure qui eſt ſous l'antre & qui joue de la lyre, lui ſemble une de ces femmes ſavantes du vieux tems, des lumieres de laquelle Homere auroit particuliérement profité en compoſant ſes ouvrages: il doute néanmoins ſi c'eſt Daphné ou la Sibylle, fille de Tiréſias; ou Helene, ou la Fantaiſie, femme qui avoit écrit l'*Hiſtoire de Troye* longtems avant Homere. Il croit avec MM. Cuper & Wetſtein, que ce qu'on voit aux pieds de ces deux figures eſt le chapeau d'Ulyſſe; mais il obſerve de plus une choſe fort conſidérable, à laquelle ces meſſieurs n'ont pas pris garde: c'eſt qu'il y a un ruban poſé ſur ce chapeau, & que ce ruban eſt la ceinture d'Ulyſſe. Si l'on oſoit haſarder quelques conjectures dans une matiere auſſi importante que celle-ci, ne pourroit-on pas dire, ſans y chercher tant de myſtere, que ce ruban n'eſt autre choſe que l'attache du carquois poſé ſur le chapeau? Mais cela ſeroit peut-être trop ſimple; & ne coûteroit pas aſſez à l'imagination.

VI. L'explication de M. Wetſtein ne differe preſqu'en rien de celle de M. Cuper. Il prend l'Homme en manteau pour Homere, rangé parmi les muſes, après ſa conſécration: il prend pour l'Iliade & l'Odyſſée les deux figures qui ſont ſous l'antre, & il croit que c'eſt un chapeau qui ſoutient l'arc & le carquois dépeints dans cet antre.

VII. M. Schott, conſeiller, bibliothécaire & antiquaire du roi de Pruſſe, a propoſé une autre explication de ce célebre monument, à laquelle nous nous arrêterons un peu long-temps. Il la diviſe en quatre parties: ſavoir, I. en *remarques préliminaires*; II. en *explication du marbre en détail*; III. en *éclairciſſemens ſur quelques endroits*, & IV enfin, en *obſervations particulieres*.

I. Les *remarques préliminaires* roulent ſur cinq endroits de ce marbre.

1. Le premier eſt l'antre, & ce qu'il renferme. M. Schott trouve là, non ſeulement les ſymboles d'Apollon, dans l'arc, le carquois & la lyre; mais il y trouve encore Apollon lui-même, tenant d'une main la lyre & de l'autre le plectre. Il croit que ce que MM. Cuper & Wetſtein prennent pour un chapeau eſt une cortine, inſtrument du temple de Delphes, dont on donnera l'explication dans la ſuite; & il regarde comme la pythie, ou la prêtreſſe de ce temple, la figure que MM. Cuper & Wetſtein prennent pour l'Odyſſée, & M. Gronovius pour Homere encore jeune. Tout cela paroît clair de ſoi-même à l'auteur; mais il ne laiſſe pas d'en promettre de bonnes preuves.

2. Le ſecond eſt la montagne, que repréſente le haut de ce marbre. L'auteur prétend avec le pere Kircher & N. Heinſius que c'eſt le mont Parnaſſe, contre l'avis de MM. Cuper & Gronovius, qui veulent que ce ſoit le mont Olympe. Il reconnoît que le Parnaſſe avoit deux ſommets, & qu'on n'en voit qu'un ici; mais outre que l'ouvrier a pu ſe contenter d'un de ces ſommets pour ſon deſſein, & qu'il a bien fait connoître par un chemin tracé au-deſſus de l'antre, qu'il y en avoit deux; cet antre décide nettement la choſe, car aucun auteur ancien n'a parlé d'un pareil antre ſur l'Olympe, au lieu que celui du Parnaſſe, appellé *Corcyrium* par les anciens, eſt très-connu. On prouve cela par un paſſage du dixieme livre de Pauſanias, qu'on peut voir dans l'auteur même.

3. Le troiſieme eſt la figure appuyée de la main gauche à l'entrée de l'antre. M. Schott croit que c'eſt la Pythie ou la prêtreſſe d'Apollon, & non pas la Sybille, que les ſavans confondent ſouvent très-mal à-propos avec elle. Selon la remarque judicieuſe de M. Petit, dont on rapporte un beau paſſage, celle-ci pouvoit prédire en tout tems & en tout lieu, au lieu que celle-là ne le pouvoit que lorſque, étant

fur le trépied, elle recevoit l'infpiration divine dans le temple.

4. Le quatrieme eft le vieillard repréfenté au haut de la montagne. M. Schott rejette le fentiment de ceux qui le prennent pour Homere, parce qu'il ne fauroit s'imaginer que l'ouvrier ait exprimé fur un feul monument deux *apothéofes* d'une même perfonne. Il prend donc ce vieillard pour Jupiter. En effet, fa contenance, fon habillement, fa pique ou fon fceptre, & principalement fon aigle, font autant de marques certaines qui dépofent en fa faveur. M. Adiffon, qui a mis un foudre à la main de cette figure, n'avoit pas affez bien examiné ce monument. Un femblable fymbole ne convenoit point ici, où Jupiter n'eft pas pour punir le crime, mais pour récompenfer le mérite & la vertu.

5. Le cinquieme enfin eft l'homme en manteau, qui a tant embarraffé les interpretes. L'auteur entrainé par l'autorité du P. Kircher; de même que prefque tous les favans, avoit d'abord cru que c'étoit un prêtre; mais après avoir confidéré la chofe plus attentivement, il s'eft rangé à l'opinion de M. Spanheim qui prend cette figure pour le philofophe Bias; l'honneur de la ville de Priene, patrie de l'ouvrier. Il s'en éloigne néanmoins en ceci; c'eft qu'il ne regarde point ce morceau comme une figure qui faffe partie de l'*apothéofe*, mais fimplement comme une ftatue pofée fur ce monument par l'ouvrier pour honorer fa patrie. Contre le fentiment de tous les auteurs qui ont expliqué ce monument, il ne reconnoît autre chofe qu'un trépied dans tout ce qui eft repréfenté derriere & au deffus de la tête de ce philofophe. Il ne conçoit rien de mieux imaginé que cela; pour caractérifer Bias, à qui les autres fages de la Grece envoyerent comme au plus fage le trépied d'or, que des pêcheurs Ioniens avoient trouvé; & il doute fi peu que cette ftatue foit celle de ce philofophe, qu'il affure que la poftérité doit être fort redevable au fculpteur Archelaüs, de lui avoir confervé la figure & le portrait de ce grand homme, qui lui manquoit, & que les curieux avoient vainement cherché jufqu'ici avec beaucoup de foin. C'eft dommage qu'on foit obligé de perdre une efpérance auffi flatteufe que celle-là, prefqu'auffitôt qu'on l'a conçue; & que l'auteur ait été contraint de la détruire lui-même par la nouvelle opinion qu'il a embraffée, touchant cette figure, vers la fin de fon ouvrage.

II. Après ces préliminaires, M. Schott vient à l'explication du marbre, fuivant l'idée qu'il s'en eft faite, & qui, comme il en eft perfuadé, eft celle de l'ouvrier même. Selon lui, cet ouvrier s'eft conduit par-tout en artifte habile, ingénieux & de très-bon goût. Il ne s'eft point borné à la feule circonftance de l'*apothéofe d'Homere*, mais il a fait entrer auffi dans fon deffein ce qui a précédé cette cérémonie. Pour cet effet il a repréfenté une efpece de négociation entre Apollon, Jupiter & les Mufes pour la déification d'Homere: & il a partagé fon ouvrage en trois actes différens, que nous examinerons l'un après l'autre.

1. Dans le premier qui eft au milieu du marbre, Clio & Uranie, l'une reconnoiffable à fa lyre, & l'autre à fon globe, s'entretiennent du mérite d'Homere, & de la juftice qu'il y auroit à le mettre au nombre des dieux. Calliope, après avoir propofé l'affaire à Apollon, qui eft à l'entrée de l'antre, en attend une réponfe favorable, & femble en recevoir l'acte de confentement dans un rouleau que lui préfente la Pythie qui eft à côté d'Apollon.

2. Dans le fecond qui eft au-haut du marbre, Polymnie, députée de fes compagnes, propofe la chofe à Jupiter, & reçoit fon confentement, qu'Erato, qui eft à côté d'elle, apprend avec de fi grands tranfports de joie, qu'elle en laiffe tomber fa lyre, & qu'elle fe met à danfer & fauter d'une maniere extraordinaire. L'auteur eft furpris que le pere Kircher ait trouvé dans cette figure la pofture d'une perfonne qui fupplie Jupiter avec une vénération profonde. On voit enfuite Euterpe qui tient deux flambeaux, felon le pere Kircher & quelques autres, ou felon M. Schott, deux flûtes dont elle eft l'inventrice. Après elle vient Therpficore qui tient une guitarre. L'auteur eft bien fâché qu'elle foit mal deffinée par le copifte; car un deffein exact de cet endroit du marbre feroit d'un

grand secours pour établir la différence entre la lyre & la guitarre anciennes, qu'on n'a pas encore assez bien expliquées. Cette muse fait signe du doigt aux deux précédentes de ne point interrompre par leurs mouvemens les louanges du nouveau dieu, ou les actions de grace à Jupiter, que chantent déja Melpomene & Thalie. Selon M. Cuper, toutes ces muses chantent; mais selon l'auteur, il n'y a que ces deux dernieres qui le fassent, & même leur action lui paroît dépeinte si naïvement, qu'il lui semble les entendre......

3. Dans le troisieme on trouve enfin l'*apothéose* ou consécration d'Homere. Cette cérémonie se passe dans un temple, dont le dedans est orné d'une tapisserie. Cela se prouve par des colonnes placées à distances égales, & fait voir que M. Gronovius a tort de n'être pas de cet avis. Homere, comme le principal personnage de la piece, y paroît d'une taille plus grande que l'ordinaire, & plus conforme à son nouvel état de dieu. Il est assis devant un autel, au bas duquel on voit deux lettres qui, selon l'auteur, doivent être deux AA, sur l'original, & qui signifient sans doute le nom de l'ouvrier Αρχελαος Απολλωνιου. Pas un des interpretes de ce marbre, n'a pris garde à ces lettres. La *terre* (οικουμενη) & le *temps* (χρονος) couronnent Homere, pour marquer qu'en tous lieux, qu'en tous tems, son mérite sera reconnu. L'Iliade & l'Odyssée (Ιλιας, οδυσσεια) les deux grands ouvrages de ce nouveau dieu soutiennent son siege. Quelques volumes que les rats rongent, lui servent de marchepied. La plupart des interpretes croient que ces petits animaux désignent le *Batrachomyomachie* d'Homere; & MM. Wetstein & Kuster en doutent si peu, qu'ils le prennent pour une preuve certaine que ce poëme appartient véritablement à Homere. M. Gronovius réfute fort bien ce sentiment là, & soutient avec raison, que si ç'avoit été là la vue de l'ouvrier, il n'auroit pas manqué de placer une grenouille entre ces souris; mais lorsqu'il avance que ces rats ou souris regardent ici Apollo Sminthæus, sa conjecture est encore moins fondée que celles qu'il réfute. L'auteur veut que ces petits animaux soient *un beau symbole des envieux du grand Homere*, & particuliérement du grand Zoïle qui, pour avoir osé écrire contre ce poëte, fut surnommé *Homeromastic*. Le parterre du temple est rempli de *plusieurs génies des beaux arts & des sciences*, qui se disposent à faire un sacrifice au nouveau dieu. Le jeune sacrificateur prêt à faire des libations, mais particuliérement le taureau, qu'on offroit ordinairement à Jupiter, marquent que ce sacrifice ne doit pas être moins solemnel que ceux qu'on avoit coutume de faire à l'honneur de la divinité suprême.

M. Schott ajoute que *ce seroit vouloir entreprendre d'écrire l'Iliade après Homere, que de vouloir éclaircir plus amplement cet endroit du marbre après le savant & l'illustre* M. Cuper *qui y satisfait d'une maniere ample & solide*; & il se contente de faire deux petites remarques : la premiere sur le mot ΜΝΗΜΗ, qui désigne une des figures de ce troisieme acte. M. Cuper prétend que ce mot signifie ici l'histoire : mais l'auteur remarque que l'histoire est déja exprimée à deux pas de-là, par une autre figure, & même par le mot ΙΣΤΟΡΙΑ, rejette avec raison ce sentiment, & croit qu'il faut entendre par-là la tradition; ce qu'il appuie de divers raisonnemens assez probables. L'autre remarque est touchant l'instrument que tient la figure qui représente l'Iliade. Il a une forme singuliere dont les interpretes ont peine à rendre raison : ils ne s'accordent nullement entre eux sur ce sujet. MM. Fabretti, Wetstein & Addisson, le prennent pour une épée : le pere Kircher, pour une épée dont la pointe est tournée en croissant : MM. Cuper & Gronovius, pour une épée dans un fourreau fait en demi-lune; sur quoi l'auteur remarque que, supposé que cela soit, une épée nue conviendroit beaucoup mieux à un sujet de guerre comme est celui de l'Iliade, qu'une épée dans le fourreau, qui est un signe de paix & de clémence : & M. Schott enfin, prétend que ce soit une hache à deux tranchans, appellée par les anciens *bipennis*, Πέλεκυς, Αξινη, *&c.* ce qu'il appuie de l'autorité de divers passages des anciens, de la conformité qu'il trouve entre cet instrument & la bipennis, dépeinte sur plusieurs médailles antiques;

& enfin du témoignage de M. Spanheim, qui a mis de sa main à la marge de son exemplaire, de l'*apothéose d'Homere* de M. Cuper, que ce que celui-ci appelle *gladius* lui paroît bipennis.

Telle est l'explication particuliere que M. Schott a fait de ce marbre, & l'on ne sauroit nier que ce ne soit une des plus ingénieuses & des mieux appuyées de toutes celles qu'on en a faites. Une chose nous y fait quelque peine, néanmoins s'il nous est permis de le dire, c'est une espece de renversement d'ordre naturel que nous croyons trouver en ce qu'il pose son premier acte dans l'étage du milieu; qu'il monte ensuite à l'étage d'en haut pour y placer son second acte; qu'il redescend après cela à l'étage d'en bas pour y faire passer son troisieme acte; & qu'ainsi ces actes qui ont une liaison naturelle & nécessaire entre eux, se trouvent séparés & éloignés les uns des autres. Ne seroit-il pas plus naturel de placer le premier acte dans l'étage d'en haut, où Jupiter ayant conçu lui seul le dessein de mettre Homere au rang des dieux, en donneroit l'ordre à Polymnie & aux autres Muses; le second acte dans l'étage du milieu, où une partie des muses en conféreroit avec Apollon; & le troisieme acte enfin dans l'étage d'en bas, où l'on exécuteroit cet ordre de Jupiter? Il nous semble que cela ne seroit que plus propre à relever la gloire d'Homere, plus digne de l'exactitude d'Archelaüs, & enfin plus conforme à l'ordre naturel, qu'un aussi habile homme que lui n'a point dû négliger.

III. M. Schott passe ensuite à ses *éclaircissemens sur quelques endroits* de ce marbre.

1. Le premier regarde l'Apollon qui est sous l'antre; l'auteur convient de bonne foi, que son habillement, son air, le tour de son visage, que tout enfin convient moins à ce dieu qu'à une femme; mais il ajoute que cela ne devoit point empêcher les interpretes de ce marbre d'y reconnoître Apollon; puisqu'ils ne pouvoient pas ignorer que ce dieu ne soit représenté de même en bien des endroits. Il en donne pour preuve quatre médailles du cabinet royal de Prusse; & il trouve cette preuve d'autant plus décisive, que les noms qui se trouvent joints aux figures ne laissent absolument aucun lieu de douter là-dessus. A cette occasion, il rapporte quelques méprises de divers antiquaires, touchant Apollon en femme; & entr'autres une de M. Cuper, touchant une médaille de Domitien; & une de M. Sperling, touchant une médaille de Tranquilline femme de Gordien. Il ne néglige point les autorités des anciens qui peuvent servir à appuyer son sentiment touchant l'habillement de femme qu'il attribue à Apollon; & pour réfuter l'objection suivante, *que quoique Apollon fût jeune, beau, & habillé en fille, il ne laissoit pas d'être homme au fond, au lieu que cette figure avoit un sein rempli, & une gorge élevée comme une fille.* Il répond trois choses; 1°. qu'il faudroit bien examiner sur le marbre, si la figure y a la gorge aussi élevée qu'elle l'a dans le dessein; 2°. que cela peut s'excuser sur ce que les anciens ont donné les deux sexes à leurs divinités; & 3°. que les figures d'Apollon en femme qui sont sur les médailles, n'ont pas moins de gorge que la figure du monument.

2. Le second roule sur la cortine qui est au milieu de l'antre, & que MM. Cuper, Gronovius & Wetstein prennent pour un chapeau & même pour le chapeau d'Ulysse. M. Schott ne sauroit le croire, & il se fonde particuliérement sur ce qu'il n'y a nulle proportion entre ce prétendu chapeau & les têtes de ce monument, & sur ce qu'Archelaüs, de l'habileté duquel ce marbre est une si bonne preuve, n'auroit pas pu commettre une bévue si grossiere. Il ne veut pas non plus que ce soit une figure mise là par hasard, ou pour servir simplement de soutien à l'arc & au carquois. Il veut que ce soit quelque chose qui ait rapport à Apollon, & il ne trouve rien qui y convienne mieux que ce que les Latins appelloient *cortina*, & les Grecs Ὅλμος. *C'étoit*, dit l'auteur, *une espece de vaisseau creux ou concave en dedans, convexe au dehors, semblable à une coquille d'œuf coupée par le milieu en-travers ou comme un chauderon renversé, qui servoit ordinairement de couvercle au trépied d'Apollon*, d'où ce dieu a quelquefois été appellé *cortinipotens*. Peu de sa-

vans ont ſu ce que c'étoit, & on l'a aſſez ſouvent confondu avec ce trépied, dont elle n'étoit qu'une partie : on donne ici divers exemples de ces mépriſes.

Pour faire concevoir nettement ce que c'étoit que cette cortine, & pour éclaircir ce qu'on dira dans la ſuite du trépied & de ſon uſage, nous avons cru que nous ferions bien d'en donner ici une petite deſcription priſe de ce que l'auteur en a répandu en divers endroits de ſon ouvrage. Le trépied étoit une machine à trois pieds ou colonnes, accompagnées chacune de ſon anneau ou anſe, & liées enſemble par des bandes ou traverſes qui les ſoutenoient. Cet inſtrument qui a donné le nom à toute la machine, n'en étoit proprement que le ſoutien. On mettoit deſſus deux baſſins d'une matiere fort déliée & très-ſonore, & de figure demi-ſphérique. Ces baſſins ſe mettoient l'un ſur l'autre par leur ouverture & formoient par conſéquent une concavité ſphérique. Celui de deſſus s'appelloit *cortina*, celui de deſſous *crater*, & la concavité qu'ils formoient γὰςρη ou γὰςρα, le ventre ; celui de deſſous étoit percé juſtement dans le milieu, & le trou qui y étoit s'appelloit *umbilicus*, le nombril. On verra ci-deſſous quel étoit l'uſage de cette machine.

3. Le troiſieme éclairciſſement concerne ce qui eſt repréſenté derriere le philoſophe Bias. L'auteur ne ſauroit aſſez s'étonner comment tant d'habiles & célebres antiquaires ont pu s'y méprendre ; & particuliérement le pere Kircher & M. Fabretti, qui ont pu examiner ce marbre tout à loiſir à Rome. Il ne doute point que l'autorité du premier, qui avoit l'eſprit ſi rempli de figures hiéroglyphiques, qu'il en trouvoit dans tout ce qui y avoit le moindre rapport, n'ait entraîné les autres, & ne leur ait fait prendre cette machine pour la lettre tautique, ou une croix à anſe, accompagnée de flambeaux. Pour lui, il n'y voit rien autre choſe qu'un trépied, & pour peu qu'on examine les figures du trépied, qui ſont ſur les médailles qu'il rapporte, il croit qu'on trouvera la choſe tout-à-fait hors de doute.

Ce qu'on a pris juſqu'à préſent pour des flambeaux, n'eſt autre choſe, ſelon lui, que les deux pieds du devant du trépied qu'il y trouve : ce qu'on prenoit pour le pied de la lettre tautique, n'eſt que le troiſieme pied du trépied : ce qu'on prenoit pour le trait ſupérieur de cette lettre, n'eſt que la bordure du baſſin inférieur ou crater : le demi-rond qu'on voit au-deſſus, n'eſt que le baſſin ſupérieur ou la cortine : ce qu'on a pris pour l'anſe de la croix, n'eſt qu'une des anſes du trépied : & la grande figure ronde qui eſt au-deſſus de la tête du philoſophe, eſt le crater ou baſſin inférieur du trépied, couvert de la cortine. A l'occaſion de la hauteur de ce trépied, qui s'éleve juſqu'au deſſus de la tête de Bias, l'auteur remarque que cet inſtrument étoit bien plus haut qu'on ne le dépeint ordinairement, qu'il falloit monter pour ſe mettre deſſus ; & qu'on en a la véritable hauteur dans celui du marbre d'Archelaüs. Il n'oſeroit aſſurer la même choſe de ſa largeur qui lui paroît aſſez mal repréſentée, & c'eſt une faute qu'il ne manque pas de rejetter ſur le peu d'exactitude du copiſte. Mais c'eſt un défaut qu'il lui reproche peut-être un peu trop ſouvent, puiſque M. Fabretti, qui a pris ſoin de conférer le deſſin de ce copiſte avec l'original, & de rectifier dans ſa lettre à M. Maggliabecchi, n'a rien trouvé à retoucher à la plupart des endroits que l'auteur ne croit pas aſſez exactement deſſinés.

IV. Les obſervations particulieres de M. Schott roulent ſur les ſujets ſuivans.

Le premier eſt l'uſage du trépied, dont on n'a eu juſqu'à préſent qu'une connoiſſance fort imparfaite. Pour le bien concevoir, il faut ſe ſouvenir de la deſcription que nous avons donnée ci-deſſus de cette machine. On la plaçoit ſur l'ouverture de l'antre d'Apollon, dans le temple de Delphes, & elle ſervoit non-ſeulement de ſiege à la Pythie, qui s'aſſéyoit ſur la cortine ou baſſin ſupérieur, mais encore de bouche à Apollon pour prononcer ſes oracles : car c'étoit Apollon lui-même, & non la Pythie qui les prononçoit. Un vent qui ſortoit de la caverne miraculeuſe, & qu'on pouvoit appeller l'haleine ou la voix d'Apollon, s'introduiſoit dans le creux de cette machine par l'ouverture qui étoit ménagée au-deſ-

fous, & ne manquoit jamais d'y exciter un murmure, qui reſſembloit ou à la voix humaine, ou au mugiſſement d'un bœuf, ou au bruit du tonnerre, ſelon la force du vent, qui étoit quelquefois ſi violent, qu'il ébranloit le temple & la montagne: & ce bruit étoit apparemment augmenté ou diminué par quelque reſſort caché dans la concavité du trépied, & que la Pythie ſavoit gouverner comme elle vouloit. Quoi qu'il en ſoit, il eſt probable que la Pythie étoit aſſiſe ſur la cortine, non-ſeulement pour empêcher que la violence du vent ne l'enlevât, & ne la jettât par terre, mais auſſi afin de modifier & ménager comme elle voudroit le bruit qu'on formoit dans le vuide du trépied, & le faire reſſembler, autant que cela ſe pouvoit, aux mots qu'on vouloit qu'Apollon prononçât. A ce ſujet l'auteur penſe qu'il n'eſt pas poſſible de réſiſter de bonne foi aux raiſons par leſquelles M. Vandale a prouvé que tout le manege des oracles n'étoit qu'une fourberie des prêtres, pour profiter de la crédulité des peuples; & il aſſure qu'il ſe trouve fortifié dans ce ſentiment, depuis qu'il a compris le véritable uſage du trépied de Delphes. Nous reconnoiſſons avec l'auteur que le manege des oracles n'étoit, au moins le plus ſouvent, qu'une pure fourberie dont les prêtres païens ſavoient fort bien ſe ſervir pour entretenir la ſotte crédulité de leurs peuples; mais nous ne concevons pas comment un vent introduit dans le ventre d'une machine de cuivre pouvoit, non-ſeulement imiter le mugiſſement d'un bœuf, & le bruit du tonnerre, mais auſſi articuler des paroles qu'on prît pour des oracles d'Apollon: nous n'ignorons pas que la Pythie, ou des prêtres prépoſés pour cela répétoient enſuite ces oracles; & c'eſt ce qui fait notre difficulté. D'ailleurs, s'il eſt vrai, comme le prétend l'auteur, que ce ſoit-là le véritable uſage qu'on faiſoit du trépied, il faut l'avouer de bonne foi, c'étoit un artifice aſſez groſſiérement inventé. Le tuyau de plomb avec lequel Saint-Luc épouvanta ſi fort Henri III, ou même ſi l'on veut la tête parlante que Don Quixotte conſulta à Barcelone, ſont incomparablement mieux imaginés: les paroles qui en ſortoient s'entendoient au moins fort diſtinctément, & l'on n'avoit beſoin de perſonne pour les répéter une ſeconde fois, & pour les interpréter.

2. Le ſecond regarde les engaſtrimythes, touchant leſquels l'auteur a une nouvelle conjecture, par le moyen de laquelle il eſpere pouvoir débrouiller les diſputes & les embarras des ſavans ſur ce ſujet. On convient en général que c'étoient des parleurs du ventre qui ſe mêloient de prédire l'avenir; mais on ne ſait ni quelles perſonnes faiſoient ce métier, ni comment elles le faiſoient. La plupart croient que ces gens-là avoient la faculté de parler du ventre, ou de former des paroles qui ſembloient ſortir de leur ventre, ou même de quelque endroit éloigné; ce que l'on confirme par quelques exemples modernes rapportés par Brodeau, Dickinſon, Allatius & quelques autres. L'auteur rejette cette opinion, ſur ce qu'on ne lit point que les anciens euſſent de méthode pour enſeigner cet artifice à d'autres. Mais cette raiſon ne nous paroît pas convaincante. A-t-on tenu regiſtre de toutes les ſubtilités & de tous les artifices dont ſe ſont ſervi les anciens? Y avoit-il chez eux des écoles publiques pour les y aller apprendre? Et combien pratique-t-on de choſes aujourd'hui, dont on n'écrit rien, & dont par conſéquent on ne trouve aucun veſtige dans les écrits publics? D'ailleurs il ne nous paroît pas que le paſſage de Plutarque, qu'on rapporte ici, faſſe rien du tout à la choſe. Il dit qu'*il eſt puérile & ridicule de croire que Dieu entre dans le corps de engaſtrimythes & parle par leur bouche.* Il n'eſt point queſtion ici de gens qui cruſſent cela, mais de gens qui croyoient qu'on pouvoit parler du ventre; & que quelques perſonnes qui avoient ce ſecret, faiſoient accroire ſubtilement aux autres que c'étoit quelque dieu qui parloit intérieurement en eux. Hermoulaüs, Barbarus & Gérard-Jean Voſſius ont cru que les engaſtrimythes étoient des gens qui prédiſoient l'avenir par le moyen de certains vers nommés ſαςραι; & en cela, ils ont approché de la vérité, dont ils n'ont cependant donné aucune preuve. L'auteur

espere être plus heureux. Comme le creux du trépied s'appelloit γαστρη, & que μυθος signifie quelquefois *discours*, il croit que par engastrimythes on doit entendre des interpretes d'Apollon, ou des hommes qui récitoient ou expliquoient plus clairement ce qui avoit été dit par le ventre du trépied d'une maniere confuse. C'étoient, au commencement, des femmes qui étoient employées à cela, & la Pythie étoit engastrimythenée, si l'on peut parler ainsi. M. Vandale, qui nie qu'elle eût pu faire cette fonction, à cause des cris furieux qu'elle faisoit étant assise sur le trépied, est ici réfuté. On lui répond que cette fureur étoit feinte, & que supposé qu'elle ne le fût pas, la Pythie n'interprétoit l'oracle qu'après que son agitation étoit passée, & le bruit du vent cessé. Dans la suite, lorsque le temple fut plus riche, & que l'oracle fut devenu plus célebre, on prit des hommes pour remplir ce ministere; & cela, tant pour soulager les Pythies, qui étoient trop employées, que parce qu'elles ne retenoient pas assez bien les réponses des oracles qu'elles devoient réciter en vers, & qu'elles donnoient lieu par-là aux gens d'esprit d'en faire des railleries qui ne pouvoient tourner qu'au désavantage de l'oracle.

3. Le troisieme sujet est l'homme en manteau. A l'occasion des engastrimythes dont l'auteur a parlé dans l'observation précédente, il lui semble que cet homme en manteau en pourroit bien être un. Son habit n'y est pas contraire, puisque, selon Strabon & Plutarque, c'étoient des poëtes qui faisoient cette fonction, & que celui-ci est enveloppé de son manteau, comme on dépeint ordinairement les poëtes. Le papier roulé qu'il tient y convient aussi fort bien, puisqu'ils étoient obligés de rendre les réponses de l'oracle en vers: & cette conjecture paroît si heureuse & si bien fondée à l'auteur, qu'il ne fait point de difficulté de changer d'opinion touchant cette figure, & de préférer son poëte engastrimythe au philosophe Bias de M. Spanheim, qu'il avoit adopté si hautement dans son explication particuliere de ce monument.

MONUMENT *le*, (*Hist. d'Angleterre.*) il est ainsi nommé par les Anglois, & avec raison, car c'est le plus célebre *monument* des modernes, & une des pieces des plus hardies qu'il y ait en Architecture: ce fut en mémoire du triste embrasement de Londres, qui arriva le 2 Septembre 1666, qu'on érigea cette pyramide, au nord du pont qui est de ce côté-là sur la Tamise, près de l'endroit où l'incendie commença; c'est une colonne ronde de l'ordre toscan, bâtie de grosses pierres blanches de Portland. Elle a deux cents piés d'élévation & quinze de diametre; elle est sur un piédestal de quarante piés de hauteur, & vingt-un en quarré. Au dedans est un escalier à vis de marbre noir, dont les barreaux de fer regnent jusqu'au sommet, où se trouve un balcon entouré d'une balustrade de fer, & qui a vue sur toute la ville. Les côtés du nord & du sud du piédestal ont chacun une inscription latine; une de ces inscriptions peint la désolation de Londres réduite en cendres, & l'autre son rétablissement qui fut aussi prompt que merveilleux. Tout ce que le feu avoit emporté d'édifices de bois, fut en deux ou trois ans retabli de pierres & de briques sur de nouveaux plans plus réguliers & plus magnifiques, au grand étonnement de toute l'Europe, & au sortir d'une cruelle peste qui suivit l'année même de l'embrasement de cette capitale; & rien ne fait tant voir la richesse, la force, & le génie de cette nation, quand elle est d'accord avec elle-même, & qu'elle a de grands maux à réparer. (*D. J.*)

MONYOROKEREK, (*Géogr.*) ville de la basse Hongrie; dans le comté d'Eisembourg, & dans une situation élevée. Elle est munie d'un château & elle est sous la seigneurie des comtes d'Erdodi. (*D. G.*)

MONZA, (*Géographie.*) ville d'Italie, dans le Milanez, sur le Lambro, à 11. milles N. E. de Milan, 21 S. O. de Bergame. *Longitud.* 26. 45. *lat.* 45. 33.

MOORSTONE, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Angleterre à une espece de granit blanc & noir, qui se trouve dans la province de Cournouailles & en Irlande;

elle est extrêmement dure, & entremêlée de petites particules talqueuses. On trouve cette pierre par masses ou par blocs immenses, & non par couches : on en transporte à Londres pour faire les marches des églises & des édifices publics, à cause que cette pierre ne s'use point aussi promptement que les autres. Nous avons en France une quantité immense d'une pierre toute semblable, sur-tout en Bourgogne & sur les bords du Rhône. *Voyez* GRANIT. (--)

MOOS *ou* MOSS, (*Géog.*) place commerçante de la Norwege méridionale, dans la préfecture de Christiania, au district de Borre. L'on y travaille beaucoup en fer, & l'on y a établi récemment une fonderie de canons. Ses environs sont connus d'ailleurs par les deux défaites que les Suédois y essuyerent l'an 1717. (*D. G.*)

MOPHI & CROPHI, (*Géog. anc.*) en grec Μῶφι Κρῶφι, montagne d'Egypte. Hérodote, *liv. II. chap. xxviij.* les places au-dessus de Thebes & d'Eléphantina. Lucain dans sa *Pharsale*, *liv. X. v.* 323, les appelle les *veines du Nil.*

Et scopuli placuit fluvii quos discere venas.

MOPSUESTE, (*Géog. anc.*) *Mopsuestia*, ville de la Cilicie, sur le fleuve Pyrame, au-dessus d'Anazarbe, & plus près de la mer que cette derniere ville. Strabon & Etienne le géographe divisent ce mot *Mopsu hestia*, Μόψυ ἑστία mais Ptolomée & Procope n'en font qu'un mot. Pline dit *Mopsos*, & il fait entendre que les Romains avoient laissé la liberté à cette ville; l'empereur Adrien l'embellit de plusieurs édifices; aussi pritelle le nom de ce prince; sur une médaille d'Antonin le pieux, on lit ces mots en grec, ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΨΕΑΤΩΝ *Hadrianorum Mopseatarum*: car les habitans se nommoient *Mopséates.* Les notices de Léon le sage, & d'Hiéroclès donnent à *Mopsueste* le second rang parmi les évêchés de la seconde Cilicie; mais la notice du patriarchat d'Antioche, lui donne le rang de *métropole indépendante.* (*D. J.*)

MOQUA, s. f. (*Hist. mod.*) cérémonie fanatique en usage parmi les Mahométans indiens. Lorsqu'ils sont revenus du pélérinage de la Meque, un d'entre eux fait une course sur ceux qui ne suivent pas la loi de Mahomet; il prend pour cela en main son poignard, dont la moitié de la lame est empoisonnée, & courant dans les rues, il tue tous ceux qu'il rencontre qui ne sont pas Mahométans, jusqu'à ce que quelqu'un lui donne la mort à lui-même. Ces furieux croient plaire à Dieu & à leur prophete en leur immolant de pareilles victimes; la multitude après leur mort les revere comme saints, & leur fait de magnifiques funérailles. Tavernier, *Voyage des Indes.*

MOQUE, s. f. (*Marine.*) espece de mouffle percé en rond par le milieu, & qui n'a point de poulie.

Moque de civadiere, c'est le *moque* par laquelle passe l'écoute de civadiere.

Moques de trelingage, espece de cap de mouton, par lesquelles passent les lignes de trelingage des étais. *Voyez* TRELINGAGE.

Moques du grand étai, ce sont deux gros caps de mouton, fort longs & presque quarrés, dont l'un est mis au banc de l'étai, & l'autre au banc de son callier; ils sont joints ensemble par une ride qui leur sert de liure, ensorte qu'ils ne font qu'une même manœuvre.

MOQUERIE, PLAISANTERIE, (*Gramm. franc.*) la *moquerie* se prend toujours en mauvaise part, & la *plaisanterie* n'est pas toujours offensante. La *moquerie* est une dérision qui marque le mépris qu'on a pour quelqu'un, & c'est une des manieres dont il se fait le mieux entendre, l'injure même est plus pardonnable, car elle ne desire ordinairement que de la colere, qui n'est pas incompatible avec l'estime. La *plaisanterie* bornée à un badinage fin & délicat, peut s'employer avec ses amis, & les gens polis; autrement elle devient blamable & dangereuse. Tout ce qui intéresse la réputation ne doit point s'appeller *plaisanterie*, comme tout ce qui est d'un badinage innocent, ne doit point passer pour *moquerie.* (*D. J.*)

MOQUEUR, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *avis polyglotta*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du mauvis : il a environ

environ huit pouces six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces neuf lignes jusqu'au bout des ongles. Le dessus de la tête, la partie supérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes qui couvrent l'origine du dessus de la queue sont d'un gris brun. Il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale de la même couleur, une autre blanchâtre qui se trouve au-dessous de l'œil. Les joues, la gorge, le partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des aîles sont blanches, le bord de l'aîle à l'endroit du pli est de la même couleur. Les petites plumes des aîles ont une couleur brune, mêlée de taches blanches longitudinales. Les plumes intérieures des aîles sont d'un brun obscur & terminées de blanc. Les extérieures ont la même couleur brune, mais le blanc s'étend plus bas, & l'extrêmité de chacune de ces plumes est marquée d'une tache noire. Les plumes du second & du troisieme rang de l'aîle sont blanches & ont l'extrêmité brune; les autres au contraire sont blanches à l'extrêmité, & brunes sur tout le reste de leur étendue. La queue a trois pouces dix lignes de longueur, elle est composée de douze plumes, les huit du milieu sont d'un brun obscur, les autres ont les barbes extérieures de la même couleur, & les barbes intérieures blanches, la plume extérieure est entiérement blanche. Les deux plumes du milieu sont les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur jusqu'aux extérieures. Il y a au-dessus des coins de la bouche de longs poils roides dirigés en avant. Le bec est d'un brun noirâtre; les piés & les ongles sont noirs. Cet oiseau chante très-bien & contrefait la voix des animaux. on le trouve à la Jamaïque, à la nouvelle Espagne. *Ornit.* par M. Brisson, *tom. II pag.* 262. *V.* OISEAU.

MOQUETTE, s. f. (*Comm.*) étoffe de laine qui se travaille comme les velours. *Voyez l'article* VELOURS.

MOQUISIE, s. f. (*Hist. de l'Idolâtrie.*) les habitans de Lovango, & autres peuples superstitieux de la basse Ethiopie, invoquent des démons domestiques & champêtres, auxquels ils attribuent tous les effets de la nature. Ils appellent *moquisie*, tout être en qui réside une vertu secrette, pour faire du bien ou du mal, & pour découvrir les choses passées & les futures: leurs prêtres portent le nom de *ganga moquisie*, & on les distingue par un surnom pris du lieu, de l'autel, du temple, & de l'idole qu'ils servent.

La *moquisie* de Thirico est la plus vénérée; celle de Kikokoo préside à la mer, prévient les tempêtes, & fait arriver les navires à bon port: c'est une statue de bois représentant un homme assis. La *moquisie* de Malemba est la déesse de la santé: ce n'est pourtant qu'une natte d'un pied & demi en quarré, au haut de laquelle on attache une corroye pour y pendre des bouteilles, des plumes, des écailles, de petites cloches, des crecerelles, des os, le tout peint en rouge. La *moquisie* Mymie est une cabane de verdure, qui est sur le chemin ombragé d'arbres. La *moquisie* Cossi est un petit sac rempli de coquilles pour la divination. Pour la *moquisie* de Kimaye, ce sont des pieces de pots cassés, de formes de chapeaux & de vieux bonnets. La *moquisie* Injami, qui est à six lieues de Lovango, est une grande image dressée sur un pavillon. La *moquisie* de Moanzi, est un pot mis en terre dans un creux entre des arbres sacrés: ses ministres portent des bracelets de cuivre rouge, voilà les idoles de tout le pays de Lovango, & c'en est assez pour justifier que c'est le peuple le plus stupide de l'univers.

MORA, s. f. (*Hist. anc.*) troupe de Spartiates, composée ou de 500, ou de 700, ou de 900 hommes. Les sentiments sont variés sur cette appréciation. Il y avoit six *mora*, chacune étoit commandée par un polémarque, quatre officiers sous le polémarque, huit sous ces premiers, & seize sous ceux-là. Donc si ces derniers avoient à leurs ordres 50 hommes, la *mora* étoit de 400, ce qui réduit toute la milice de Lacédémone à 2400: c'est peu de chose, mais il s'agit des temps de Lycurgue. On ne recevoit dans cette milice que des hommes libres, entre 30 & 60 ans,

Mora *la*, *ou* la Mohr, (*Géogr.*) riviere du royaume de Boheme, en Moravie. Elle a sa source dans les montagnes, auprès de Morawitz, entre au duché de Siléfie, passe à Morawitz, & va porter ses eaux dans l'Oder.

MORABA, (*Géog.*) fleuve d'Afrique dans l'Abissinie, selon M. de Lisle. M. Ludolf appelle ce fleuve *Mareb.* (*D. J.*)

MORABITES, s. f. (*Hist. mod.*) nom que donnent les Mahométans à ceux d'entre eux qui suivent la secte de Mohaidin, petit-fils d'Aly, gendre de Mahomet. Les plus zélés de cette secte embrassent la vie solitaire, & s'adonnent dans les déserts à l'étude de la philosophie morale. Ils sont opposés en plusieurs points aux sectateurs d'Omar, & menent une vie d'ailleurs assez licencieuse, persuadés que les jeûnes & les autres épreuves qu'ils ont pratiquées leur en donnent le droit. Ils se trouvent aux fêtes & aux nôces des grands, où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly & de ses fils; ils y prennent part aux festins & aux danses jusqu'à tomber dans des excès, que leurs disciples ne manquent pas de faire passer pour des extases : leur regle n'est fondée que sur des traditions.

On donne aussi en Afrique le nom de *Morabites* aux mahométans qui font profession de science & de sainteté. Ils vivent à-peu-près comme les philosophes payens ou comme nos hermites : le peuple les révere extrêmement, & en a quelquefois tiré de leur solitude pour les mettre sur le trône. Marmol, *de l'Afrique.*

MORAILLE, s. f. (*Maréchal.*) instrument que les maréchaux mettent au nez des chevaux pour les faire tenir tranquilles pendant qu'on les ferre ou qu'on les seigne, *&c.*

Moraille, s. f. (*Verrerie.*) espece de tenailles de fer à l'usage des verriers, qui l'emploient à tirer & alonger le cylindre de verre avant que de l'ouvrir.

MORAILLER *le verre*, c'est l'alonger avec la moraille. *Voyez* Verrerie.

§ MORAILLES, s. f. plu. (*terme de Blason.*) meuble d'armoiries représentant deux tenailles qui servent à serrer le nez du cheval, pour empêcher qu'il ne se tourmente lorsqu'on le tient au travail : ce sont deux branches de fer jointes par une charniere à l'un des bouts, & que l'on serre ou lâche du côté opposé tant que l'on veut.

Ce meuble est ordinairement ouvert, tendu en fasce ; s'il y a plusieurs *morailles*, on les met l'une sur l'autre ; leur émail est l'or ou l'argent, elles sont rares dans l'écu.

De Morailles à Paris ; *d'azur à trois morailles d'argent en fasces.*

De Girard à Bourges ; *de gueules à deux morailles d'or, liées d'argent, posées en chevrons l'une sur l'autre.* (*G. D. L. T.*)

MORAILLON, s. m. (*Serrurerie.*) morceau de fer plat, dont la longueur, la largeur, l'épaisseur varient, selon les places auxquelles on le destine ; il sert à fermer les coffres forts, les portes, *&c.* avec les cadenats. A une des extrémités est un œil dans lequel passe un lasseret pour l'attacher ; à l'autre bout il y a un trou oblong pour recevoir la tête du crampon dans laquelle on place l'anse du cadenat.

MORAINE, s. f. (*Mégisserie.*) c'est la laine que les mégissiers & les chamoiseurs ont fait tomber avec la chaux de dessus les peaux de moutons & de brebis mortes de maladie : on appelle aussi cette laine *mauris*, *morif*, *mortin*, *mortain*, & *plures.*

Les laines *moraines* sont du nombre de celles que l'article 11. du réglement du 30 Mars 1700, défend aux ouvriers en bas au métier, de se servir dans les ouvrages de leur profession. *Voyez* Laine.

MORALE, s. f. (*Science des mœurs.*) c'est la science qui nous prescrit une sage conduite, & les moyens d'y conformer nos actions.

S'il sied bien à des créatures raisonnables d'appliquer leurs facultés aux choses auxquelles elles sont destinées, la *morale* est la propre science des hommes ; parce que c'est une connoissance généralement proportionnée à leur capacité naturelle, & d'où dépend leur plus grand intérêt. Elle porte donc avec elle les preuves de son prix ; & si quelqu'un a besoin qu'on raisonne beaucoup pour l'en convaincre, »

c'eſt un eſprit trop gâté pour être ramené par le raiſonnement.

J'avoue qu'on ne peut pas traiter la morale par des argumens démonſtratifs, & j'en fais deux ou trois raiſons principales. 1°. Le défaut de ſignes. Nous n'avons pas de marques ſenſibles, qui repréſentent aux yeux les idées *morales*; nous n'avons que des mots pour les exprimer: or quoique ces mots reſtent les mêmes quand ils ſont écrits, cependant les idées qu'ils ſignifient, peuvent varier dans le même homme; & il eſt fort rare qu'elles ne ſoient pas différentes, en différentes perſonnes. 2°. Les idées *morales* ſont communément plus compoſées que celles des figures employées dans les mathématiques. Il arrive de-là que les noms des idées *morales*, ont une ſignification plus incertaine; & de plus, que l'eſprit ne peut retenir aiſément des combinaiſons préciſes, pour examiner les rapports & les diſconvenances des choſes. 3°. L'intérêt humain, cette paſſion ſi trompeuſe, s'oppoſe à la démonſtration des vérités *morales*; car il eſt vraiſemblable que ſi les hommes vouloient s'appliquer à la recherche de ces vérités, ſelon la même méthode & avec la même indifférence qu'ils cherchent les vérités mathématiques, ils les trouveroient avec la même facilité.

La ſcience des mœurs peut être acquiſe juſqu'à un certain degré d'évidence, par tous ceux qui veulent faire uſage de leur raiſon, dans quelque état qu'ils ſe trouvent. L'expérience la plus commune de la vie, & un peu de réflexion ſur ſoi-même & ſur les objets qui nous environnent de toutes parts, ſuffiſent pour fournir aux perſonnes les plus ſimples, les idées générales de certains devoirs, ſans leſquels la ſociété ne ſauroit ſe maintenir. En effet, les gens les moins éclairés, montrent par leurs diſcours & par leur conduite, qu'ils ont des idées aſſez droites en matiere de *morale*, quoiqu'ils ne puiſſent pas toujours les bien développer, ni exprimer nettement tout ce qu'ils ſentent; mais ceux qui ont plus de pénétration, doivent être capables d'acquérir d'une maniere diſtincte, toutes les lumieres dont ils ont beſoin pour ſe conduire.

Il n'eſt pas queſtion dans la *Morale* de connoître l'eſſence réelle des ſubſtances, il ne faut que comparer avec ſoin certaines relations que l'on conçoit entre les actions humaines & une certaine regle. La vérité & la certitude des diſcours de *morale*, eſt conſidérée indépendamment de la vie des hommes, & de l'exiſtence que les vertus dont ils traitent, ont actuellement dans le monde. Les offices de Cicéron ne ſont pas moins conformes à la vérité, quoiqu'il n'y ait preſque perſonne qui en pratique exactement les maximes, & qui regle la vie ſur le modele d'un homme de bien, tel que Cicéron nous l'a dépeint dans cet ouvrage. S'il eſt vrai dans la ſpéculation, que le meurtre mérite la mort, il le ſera pareillement à l'égard de toute action réelle, conforme à cette idée de meurtre.

Les difficultés qui embarraſſent quelquefois en matiere de *morale*, ne viennent pas tant de l'obſcurité qu'on trouve dans les préceptes; que dans certaines circonſtances particulieres, qui en rendent l'application difficile; mais ces circonſtances particulieres ne prouvent pas plus l'incertitude du précepte, que la peine qu'on a d'appliquer une démonſtration de mathématique, n'en diminue l'infaillibilité. D'ailleurs, ces difficultés ne regardent pas les principes généraux, ni les maximes qui en découlent immédiatement ou médiatement, mais ſeulement quelques conſéquences éloignées. Pour peu qu'on faſſe uſage de ſon bon ſens, on ne doutera pas le moins du monde de la certitude des regles ſuivantes: qu'il faut obéir aux loix de la Divinité, autant qu'elles nous ſont connues: qu'il n'eſt pas permis de faire du mal à autrui: que ſi l'on a cauſé du dommage, on doit le réparer: qu'il eſt juſte d'obéir aux loix d'un ſouverain légitime, tant qu'il ne preſcrit rien de contraire aux maximes invariables du droit naturel, ou à quelque loi divine clairement révelée, *&c.* Ces vérités, & pluſieurs autres ſemblables ſont d'une telle évidence, qu'on ne ſauroit y rien oppoſer de plauſible.

Si la ſcience des mœurs s'eſt trouvée de tout temps extrêmement négligée, il n'eſt pas difficile d'en découvrir les cauſes. Il eſt certain que les divers beſoins de la

vie, vrais ou imaginaires, les faux intérêts, les impreffions de l'exemple & des coutumes, le torrent de la mode & des opinions reçues, les préjugés de l'enfance, les paffions fur-tout, détournent ordinairement les efprits d'une étude férieufe de la *morale*. La philofophie, dit agréablement l'auteur moderne des dialogues des morts; ne regarde que les hommes, & nullement le refte de l'univers. L'aftronome penfe aux aftres, le phyficien à la nature, & les Philofophes à eux; mais parce que cette philofophie les incommoderoit, fi elle fe mêloit de leurs affaires, & fi elle prétendoit régler leurs paffions, ils l'envoient dans le ciel arranger les planetes, & en mefurer les mouvements; ou bien ils la promenent fur la terre, pour lui faire examiner tout ce qu'ils y voient: enfin ils l'occupent toujours le plus loin d'eux qu'il leur eft poffible.

Il eft pourtant certain, malgré cette plaifanterie de M. de Fontenelle, que dans tous les temps, ce font les laïques philofophes qui ont fait le meilleur accueil à la *morale*; & c'eft une vérité qu'on peut établir par tous les écrits des Sages de la Grece & de Rome. Socrate, le plus honnête homme de l'antiquité, fit une étude particuliere de la *morale*, & la traita avec autant de grandeur, que d'exactitude; tout ce qu'il dit de la Providence en particulier, eft digne des lumieres de l'évangile. La *morale* eft auffi par-tout répandue dans les ouvrages de Platon. Ariftote en fit un fyftême méthodique, d'après les mêmes principes & la même économie de fon maître. La *morale* d'Epicure n'eft pas moins belle, que droite dans fes fondements. Je conviens que fa doctrine fur le bonheur, pouvoit être mal interpretée, & qu'il en réfulta de fâcheux effets, qui décrierent fa fecte: mais au fond cette doctrine étoit affez raifonnable; & l'on ne fauroit nier, qu'en prenant le mot de *bonheur*, dans le fens que lui donnoit Epicure, la félicité de l'homme ne confifte que dans le fentiment du plaifir, ou en général dans le contentement de l'efprit.

Cependant Zénon contemporain d'Epicure, fe frayoit une route encore plus glorieufe, en fondant la fecte des Stoïciens. En effet il n'y a point eu de philofophes qui aient parlé plus fortement de la fatale néceffité des chofes, ni plus magnifiquement de la liberté de l'homme, que l'ont fait les Stoïciens. Rien n'eft plus beau que leur *morale*, confiderée en elle-même; & à quelques-unes de leurs maximes près, rien n'eft plus conforme aux lumieres de la droite raifon. Leur grand principe, c'eft qu'il faut vivre conformément à la conftitution de la nature humaine, & que le fouverain bien de l'homme confifte dans la vertu; c'eft-à-dire dans les lumieres de la droite raifon, qui nous font confidérer ce qui convient véritablement à notre état. Ils regardoient le monde comme un royaume dont Dieu eft le prince, & comme un tout, à l'utilité duquel chaque perfonne qui en fait partie, doit concourir & rapporter toutes fes actions, fans préférer jamais fon avantage particulier à l'intérêt commun. Ils croyoient qu'ils étoient nés, non chacun pour foi, mais pour la fociété humaine; c'étoit là le caractere diftinctif de leur fecte, & l'idée qu'ils donnoient de la nature du jufte & de l'honnête. Il n'y a point de philofophes qui aient fi bien reconnu, & fi fort recommandé les devoirs indifpenfables où font tous les hommes les uns envers les autres, précifément en-tant qu'hommes. Selon eux, on eft né pour procurer du bien à tous les humains; exercer la bénéficence envers tous; fe contenter d'avoir fait une bonne action, & l'oublier même en quelque maniere, au-lieu de s'en propofer quelque récompenfe; paffer d'une bonne action à une bonne action; fe croire fuffifamment payé, en ce que l'on a eu occafion de rendre fervice aux autres, & ne chercher par conféquent hors de foi, ni le profit ni la louange. A l'égard de nous-mêmes, il faut, difent les Stoïciens, n'avoir rien tant à cœur que la vertu; ne fe laiffer jamais détourner de fon devoir, ni par le defir de la vie, ni par la crainte des tourmens, ni par celle de la mort; moins encore de quelque dommage, ou de quelque perte que ce foit. Je ne dois pas entrer ici dans de plus grands détails; mais un favant anglois, Thomas Gataker, dans

la préface de son vaste & instructif commentaire sur Marc Antonin, nous a donné une abrégé des plus beaux préceptes de la *morale* des Stoïciens, tiré du livre même de cet empereur, & de ceux d'Epictete & de Séneque, trois philosophes de cette secte estimable, & qui sont les seuls avec Plutarque, dont il nous reste quelques écrits.

Depuis Epicure & Zenon, on ne vit plus de beaux génies tenter de nouvelles routes dans la science de la *Morale* : chacun suivit la secte qu'il trouva la plus à son goût. Les Romains, qui reçurent des Grecs les arts & les sciences, s'en tinrent aux systêmes de leurs maîtres. Du temps d'Auguste, un philosophe d'Alexandrie nommé Potamon, introduisit une maniere de philosopher que l'on appella *éclectique*, parce qu'elle consistoit à choisir de tous les dogmes des Philosophes, ceux qui paroissoient les plus raisonnables. Cicéron suit à-peu-près cette méthode dans son livre des Offices, où il est tantôt stoïcien, tantôt péripatéticien. Cet excellent livre que tout le monde connoît, est sans contredit le meilleur traité de *Morale*, le plus régulier, le plus méthodique & le plus exact que nous ayons. Il n'y a guere de moins bonnes choses dans celui des loix, tout imparfait qu'il est; mais c'est un grand dommage qu'on ait perdu son Traité de la république, dont le peu de fragmens qui nous restent donnent la plus haute idée.

Pour ce qui regarde la *morale* de Séneque & de Plutarque, je ferois assez du sentiment de Montagne, dans le jugement qu'il en porte. Ces deux auteurs, dit-il, se rencontrent dans la plupart des opinions utiles & vraies; comme aussi leur fortune les fit naître à-peu-près dans le même siecle; tous deux venus de pays étranger; tous deux riches & puissans. Leur instruction est de la *crême philosophique* : Plutarque est plus uniforme & constant : Séneque plus ondoyant & divers : celui-ci se roidit & se tend pour armer la vertu contre la foiblesse, la crainte & les vicieux appetits : l'autre semble n'estimer pas tant leur effort, & dédaigner d'en hâter son pas, & de se mettre sur sa garde : il paroît dans Séneque qu'il prête un peu à la tyrannie des empereurs de son temps : Plutarque est libre par-tout : Séneque est plein de pointes & de saillies : Plutarque de choses : celui-là vous échauffe plus & vous émeut : celui-ci vous contente davantage & vous paye mieux, il nous guide; l'autre nous pousse : tantôt dans Plutarque, les discours sont étendus; & tantôt il ne les touche que simplement, montrant seulement du doigt par où nous irons, s'il nous plaît, & se contentant de ne donner qu'une atteinte dans le plus vif d'un repos. Il les faut arracher de-là, & les mettre en place marchande.

J'ajoute que les sujets des *morales* de Plutarque, sont en général traités superficiellement; & que les ouvrages de Séneque, le meilleur même, celui des Bienfaits, n'a point d'ordre. Epictete est plus simple & plus pur; mais il manque de vues & d'élévation. Marc Antonin montre un esprit plus vaste & plus grand que son empire. Il ne s'est pas contenté d'expliquer solidement les préceptes de ses maîtres, il les a souvent corrigés, & leur a donné une nouvelle force, par la maniere ingénieuse & naturelle dont il les a proposés, ou par les nouvelles découvertes qu'il y a jointes.

Les Platoniciens qui se rendirent célebres dans le III & IV. siecle, un Plotin, un Amélius, un Porphyre, un Jamblique, un Proclus, *&c.* s'attacherent beaucoup plus à expliquer les spéculations, ou plutôt les rêveries du fondateur de leur secte, qu'à cultiver sa *morale*. Un très-petit nombre de docteurs de l'église chrétienne ne furent guere plus heureux, en s'entêtant d'idées chimériques, d'allégories, de disputes frivoles, & en s'abandonnant aux fougues de leur imagination échauffée. Il seroit superflu de parcourir les siecles suivans, où l'ignorance & la corruption ne laisserent presque plus qu'une étincelle de bon sens & de *morale*.

Cependant Aristote abondonné, reparut dans le VI siecle. Boëce en traduisant quelques ouvrages du philosophe de Stagyre, jeta les fondemens de cette autorité despotique, que la philosophie péripatéti-

cienne vint à acquérir dans la suite des temps. Les Arabes s'en entêterent dans le XI. siecle, & l'introduisirent en Espagne où elle subsiste toujours : delà naquit la philosophie scholastique, qui se répandit dans toute l'Europe ; & dont la barbarie porta encore plus de préjudice à la religion & à la *morale*, qu'aux sciences spéculatives.

La *morale* des scholastiques est un ouvrage de pieces rapportées, un corps confus, sans regle & sans principe, un mélange des pensées d'Aristote : du droit civil, du droit canon, des maximes de l'écriture sainte & des peres. Le bon & le mauvais se trouvent mêlés ensemble ; mais de maniere qu'il y a beaucoup plus de mauvais que de bon. Les casuistes des derniers siecles n'ont fait qu'enchérir en vaines subtilités, & qui pis est en erreurs monstrueuses. Passons tous ces malheureux temps, & venons enfin à celui où la science des mœurs est, pour ainsi dire, ressuscitée.

Le fameux chancelier Bacon, qui finit sa carriere au commencement du xvij. siecle, est un de ces grands génies à qui la postérité sera éternellement redevable des belles vues qu'il a fournies pour le rétablissement des sciences. Ce fut la lecture des ouvrages de ce grand homme, qui inspira à Hugues Grotius la pensée d'oser le premier former un systême de *morale*, & de droit naturel. Personne n'étoit plus propre que Grotius à tenter cette entreprise. Un amour sincere de la vérité, une netteté d'esprit admirable, un discernement exquis, une profonde méditation, une érudition universelle, une lecture prodigieuse, une application continuelle à l'étude, au milieu d'un grand nombre de traverses, & des fonctions pénibles de plusieurs emplois considérables, sont les qualités qu'on ne sauroit sans ignorance & sans injustice refuser à ce grand homme. Si la philosophie de son siecle étoit encore pleine de ténebres, il a presque suppléé à ce défaut par la force de son bon sens & de son jugement. Son ouvrage, aujourd'hui si connu, parut à Paris pour la premiere fois en 1626.

Quoique Selden ait prodigué la plus vaste érudition dans son systême des loix des Hébreux sur la *morale* & le droit naturel ; il s'en faut bien qu'il ait effacé, ni même égalé Grotius. Outre le désordre & l'obscurité qui regnent dans la maniere d'écrire de ce savant anglois, ses principes ne sont point tirés des lumieres de la raison, mais des sept préceptes donnés à Noé, qui ne sont fondés que sur une tradition douteuse, ou sur les décisions des rabbins.

Peu de temps avant la mort de Grotius, parut sur la scene le fameux Thomas Hobbes. Si ce beau génie eût philosophé sans prévention, il auroit rendu des services considérables à la recherche de la vérité ; mais il pose pour principe des sociétés, la conservation de soi-même & l'utilité particuliere : mais il établit sur cette supposition, que l'état de nature est un état de guerre de chacun contre tous ; mais il donne aux rois une autorité sans bornes, prétendant que la volonté des souverains fait & la religion, & tout ce qui est juste ou injuste.

Il étoit réservé à Samuel Puffendorf de profiter heureusement des lumieres de tous ceux qui l'avoient précédé, & d'y joindre ses propres découvertes. Il développe distinctément les maximes fondamentales de la *morale* que Grotius n'avoit fait qu'indiquer, & il en déduit par des conséquences suivies, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen en quelque état qu'il se trouve. Il n'emprunte guere les pensées des auteurs, sans les développer, sans les étendre, & sans en tirer un plus grand parti. Mais c'est à M. Barbeyrac que le lecteur doit les principaux avantages qu'il peut aujourd'hui tirer de la lecture du droit de la guerre & de la paix, & du droit de la nature & des gens. Il leur faut joindre l'étude de Shaftsbury, de Hutcheson, de Cumberland, de Wolaston, de la Placette & de l'Esprit des loix, qui respire la pure *morale* de l'homme dans quelque état qu'il se trouve.

Il nous manque peut-être un ouvrage philosophique sur la conformité de la *morale* de l'évangile avec les lumieres de la droite raison ; car l'une & l'autre marchent d'un pas égal, & ne peuvent être séparées. La révélation suppose dans les

hommes des connoiſſances qu'ils ont déjà, ou qu'ils peuvent acquérir en faiſant uſage de leurs lumieres naturelles. L'exiſtence d'une divinité infinie en puiſſance, en ſageſſe & en bonté, étant un principe évident par lui-même, les écrivains ſacrés ne s'attachent point à l'établir : c'eſt par la même raiſon qu'ils n'ont point fait un ſyſtême méthodique de la *morale*, & qu'ils ſe ſont contentés de préceptes généraux, dont ils nous laiſſent tirer les conſéquences pour les appliquer à l'état de chacun, & aux divers cas particuliers.

Enfin ce ſeroit mal connoître la religion, que de relever le mérite de la foi aux dépens de la *morale* ; car quoique la foi ſoit néceſſaire à tous les chrétiens, on peut avancer avec vérité, que la *morale* l'emporte ſur la foi à divers égards. 1°. Parce qu'on peut être en état de faire du bien, & de ſe rendre plus utile au monde par la *morale* ſans la foi, que par la foi ſans la *morale*. 2°. Parce que la *morale* donne une plus grande perfection à la nature humaine, en ce qu'elle tranquilliſe l'eſprit, qu'elle calme les paſſions, & qu'elle avance le bonheur de chacun en particulier. 3°. Parce que la regle pour la *morale* eſt encore plus certaine que celle de la foi, puiſque les nations civiliſeés du monde s'accordent ſur les points eſſentiels de la *morale*, autant qu'elles différent ſur ceux de la foi. 4°. Parce que l'incrédulité n'eſt pas d'une nature ſi maligne que le vice ; ou, pour enviſager la même choſe ſous une autre vue, parce qu'on convient en général qu'un incrédule vertueux peut être ſauvé, ſur-tout dans le cas d'une ignorance invincible, & qu'il n'y ait point de ſalut pour un croyant vicieux. 5°. Parce que la foi ſemble tirer ſa principale, ſi ce n'eſt pas même toute ſa vertu, de l'influence qu'elle a ſur la *morale*. (*D. J.*)

MORALISTE, ſ. m. (*Science des mœurs.*) auteur ſur la *morale*, *voyez* MORALE. Nous n'avons guere parmi les modernes que Grotius, Puffendorf, Barbeyrac, Tillolton, Wolaſton, Cumberland, Nicole & la Placette, qui aient traité cette ſcience d'après des principes lumineux. La plupart des autres *moraliſtes* reſſemblent à un maître d'écriture, qui donneroit de beaux modeles, ſans enſeigner à tenir & conduire la plume pour tracer des lettres. D'autres *moraliſtes* ont puiſé leurs idées de morale, tantôt dans le délire de l'imagination, tantôt dans des maximes contraires à l'état de la nature humaine. Pluſieurs enfin ne ſe ſont attachés qu'à faire des portraits finement touchés, laiſſant à l'écart la méthode & les principes qui conſtituent la partie capitale de la morale. C'eſt que les écrivains de ce caractere veulent être gens d'eſprit, & ſongent moins à éclairer qu'à éblouir. Vain amour d'une futile gloire! qui fait perdre à un auteur l'unique but qu'il devroit ſe propoſer, celui d'être utile. Mais il vaut mieux bien exercer le métier de manœuvre, que de mal jouer le rôle d'architecte. (*D. J.*)

MORALITÉ, ſ. f. (*Droit naturel.*) on nomme *moralité*, le rapport des actions humaines avec la loi qui en eſt la regle. En effet, la loi étant la regle des actions humaines, ſi l'on compare ces actions avec la loi, on y remarque ou de la conformité, ou de l'oppoſition ; & cette ſorte de qualification de nos actions par rapport à la loi, s'appelle *moralité*. Ce terme vient de celui de *mœurs*, qui ſont des actions libres des hommes ſuſceptibles de regle.

On peut conſidérer la *moralité* des actions ſous deux vues différentes : 1°. par rapport à la maniere dont la loi en diſpoſe, & 2°. par rapport à la conformité ou à l'oppoſition de ces mêmes actions avec la loi.

Au premier égard, les actions humaines ſont ou commandées, ou défendues, ou permiſes. Les actions commandées ou défendues ſont celles que défend ou proſcrit la loi ; les actions permiſes ſont celles que la loi nous laiſſe la liberté de faire.

L'autre maniere dont on peut enviſager la *moralité* des actions humaines, c'eſt par rapport à leur conformité ou à leur oppoſition avec la loi : à cet égard, on diſtingue les actions en bonnes ou juſtes, mauvaiſes ou injuſtes, & en actions indifférentes.

Une action moralement bonne ou juſte, eſt celle qui eſt en elle-même exactement

conforme à la disposition de quelque loi obligatoire, & qui d'ailleurs est faite dans les dispositions, & accompagnée des circonstances conformes à l'intention du législateur. Les actions mauvaises ou injustes sont celles qui, ou par elles-mêmes, ou par les circonstances qui les accompagnent, sont contraires à la disposition d'une loi obligatoire, ou à l'intention du législateur. Les actions indifférentes tiennent, pour ainsi dire, le milieu entre les actions justes & injustes; ce sont celles qui ne sont ni ordonnées ni défendues, mais que la loi nous laisse en liberté de faire ou de ne pas faire, selon qu'on le trouve à propos; c'est-à-dire que ces actions se rapportent à une loi de simple permission, & non à une loi obligatoire.

Outre ce qu'on peut nommer la *qualité* des actions morales, on y considere encore une sorte de *quantité*, qui fait qu'en comparant les bonnes actions entr'elles, & les mauvaises aussi entr'elles, on en fait une estimation relative, pour marquer le plus ou le moins de bien ou de mal qui se trouve dans chacune; car une bonne action peut être plus ou moins excellente, & une mauvaise action plus ou moins condamnable, selon son objet; la qualité & l'état de l'agent; la nature même de l'action; son effet & ses suites; les circonstances du temps, du lieu, *&c.* qui peuvent encore rendre les bonnes ou les mauvaises actions plus louables ou plus blâmables les unes que les autres.

Remarquons enfin qu'on attribue la *moralité* aux personnes aussi-bien qu'aux actions; & comme les actions sont bonnes ou mauvaises, justes ou injustes, l'on dit aussi des hommes qu'ils sont vertueux ou vicieux, bons ou méchants. Un homme vertueux est celui qui a l'habitude d'agir conformément à ses devoirs. Un homme vicieux est celui qui a l'habitude opposée. *Voyez* VERTU & VICE. (*D. J.*)

MORALITÉ, s. f. (*Belles-Lettres. Poésie.*) Quelle est la fin que la poésie se propose? Il faut l'avouer, le plaisir. S'il est vicieux, il la déshonore; s'il est vertueux, il l'annoblit; s'il est pur, sans autre utilité que d'adoucir de temps en temps les amertumes de la vie; de semer les fleurs de l'illusion sur les épines de la vérité, c'est encore un bien précieux. Horace distingue dans la poésie l'agrément sans utilité, & l'utilité sans agrément: l'un des deux peut se passer de l'autre, je l'avoue; mais cela n'est pas réciproque, & le poëme didactique même a besoin de plaire pour instruire avec plus d'attrait. Mais qu'à l'aspect des merveilles de la nature, plein de reconnoissance & d'amour, le génie aux ailes de flamme se rapproche de la divinité, par le desir d'être le bienfaiteur du monde; qu'ami passionné des hommes, il consacre ses veilles à la noble ambition de les rendre meilleurs & plus heureux; que dans l'ame héroïque du poëte d'enthousiasme de la vertu se mêle à celui de la gloire; c'est alors que la poésie est digne de cette origine céleste qu'elle s'est donnée autrefois.

Ainsi toute poésie un peu sérieuse doit avoir son objet d'utilité, son but moral; & la vérité de sentiment ou de réflexion qui en résulte, l'impression salutaire de crainte, de pitié, d'admiration, de mépris, de haine ou d'amour qu'elle fait sur l'ame, est ce qu'on appelle *moralité*.

Quelquefois la *moralité* se présente directement, même dans un poëme en préceptes; mais le plus souvent on la laisse à déduire, & l'effet n'en est que plus infaillible, lorsque le mérite de l'avoir saisie trompe & console la vanité, que le précepte auroit blessée: c'est l'artifice de l'apologue, c'est plus en grand celui de la tragédie & de l'épopée.

Nous avons fait voir, en parlant de la tragédie, comment elle est une leçon de mœurs.

Le Bossu veut que ce poëme, pour être moral, soit composé comme l'apologue. « Homere, dit-il, a fait la fable » & le dessein de ses poëmes sans penser » à ces princes (Achille & Ulysse), & » ensuite il leur a fait l'honneur de donner leurs noms aux héros qu'il avoit » feint ». Homere seroit, je crois, bien surpris d'entendre comme on lui fait composer ses poëmes. Aristote ne le seroit pas moins, du sens qu'on donne à ses leçons. « La fable, dit ce philosophe, est » la

» la composition des choses ». Or, deux choses composent la fable, dit le Bossu, la vérité qui lui sert de fondement, & la fiction qui déguise la vérité, & qui donne la forme de fable. Aristote n'a jamais pensé à ce déguisement. Il ne veut pas que la fable enveloppe la vérité, il veut qu'elle l'imite. Ce n'est donc pas dans l'allégorie, mais dans l'imitation qu'il en fait consister l'essence. Le propre de l'allégorie est que l'esprit y cherche un autre sens que celui qu'elle présente. Or, dans la querelle d'Achille & d'Agamemnon, le sens littéral & simple nous satisfait aussi pleinement que dans la guerre civile entre César & Pompée. Le sens moral de l'Odyssée n'est pas plus mystérieux : il est direct, immédiat, aussi naturel enfin que dans un exemple tiré de l'histoire ; & l'absence d'Ulysse, prise à la lettre, a toute sa *moralité*. La peine inutile que le Bossu s'est donnée pour appliquer son principe à l'Enéide, auroit dû l'en dissuader. Qui jamais avant lui s'étoit avisé de voir dans l'action de ce poëme « l'avan-» tage d'un gouvernement doux & mo-» déré sur une conduite dure, sévere, & » qui n'inspire que la crainte ». Voilà où conduit l'esprit de systême. On s'apperçoit que l'on s'égare, mais on ne veut pas reculer.

L'abbé Terrasson veut que, sans avoir égard à la *moralité*, on prenne pour sujet de l'épopée l'exécution d'un grand dessein, & en conséquence il condamne le sujet de l'Iliade, qu'il appelle une *inaction*. Mais la colere d'Achille ne produit-elle pas son effet, & l'effet le plus terrible, par l'inaction même de ce héros ? Ce n'est pas la colere d'Achille en elle-même, mais la colere d'Achille *fatale aux Grecs*, qui fait le sujet de l'Iliade. Si par elle une armée triomphante passe tout-à-coup de la gloire de vaincre à la honte de fuir, & de la plus brillante prospérité à la plus affreuse désolation, l'action est grande & pathétique.

Le Tasse prétend qu'Homere a voulu démontrer dans Hector, que c'est une chose très-louable que de défendre sa patrie, & dans Achille, que la vengeance est digne d'une grande ame. *Le quali opinioni essendo per se probabili non verissimili, e per l'artificio d'Homero divennero probabilissime e provatissime e simi-lissime al vero.* Homere n'a pensé à rien de tout cela : car, 1° il n'a jamais été douteux qu'il fût beau de servir sa patrie, & il n'a jamais été utile de persuader qu'il fût grand de se venger soi-même.

Il est encore moins raisonnable de prétendre que l'Iliade soit l'éloge d'Achille ; c'est vouloir que le Paradis perdu soit l'éloge de Satan. Un panégyriste peint les hommes comme ils doivent être ; Homere les peint comme ils étoient. Achille & la plupart de ses héros ont plus de vices que de vertus, & l'Iliade est plutôt la satyre que l'apologie de la Grece.

Je ne sais pas pourquoi l'on cherche dans l'Iliade une autre *moralité* que celle qui se présente naturellement ; celle que le poëte annonce en débutant, & qu'il met encore dans la plainte d'Achille à sa mere après la mort de son ami Patrocle. « Ah ! périssent dans l'univers les conten-» tions & les querelles ; puissent-elles » être bannies du séjour des hommes & » de celui des dieux, avec la colere qui » renverse de son assiette l'homme le plus » sage & le plus modéré, & qui, plus » douce que le miel, s'enfle & s'augmente » dans le cœur comme la fumée ! Je viens » d'en faire une cruelle expérience par ce » funeste emportement où m'a précipité » l'injustice d'Agamemnon ».

On voit ici bien clairement que la passion, pour avoir sa *moralité*, doit être funeste à celui qui s'y livre. C'est un principe qu'Homere seul a connu parmi les poëtes anciens ; & s'il l'a négligé à l'égard d'Agamemnon, il l'a observé à l'égard d'Achille.

Lucain est sur-tout recommandable par la hardiesse avec laquelle il a choisi & traité son sujet aux yeux des Romains devenus esclaves, & dans la cour de leur tyran.

Proxima quid soboles ; aut quid meruere nepotes
In regnum nasci ? Pavidè num gessimus arma ?
Teximus an jugulos ? Alieni pœna timoris
In nostra cervice sedet . . . .

Ce génie audacieux avoit senti qu'il

étoit naturel à tous les hommes d'aimer la liberté, de détester qui l'opprime, d'admirer qui le défend : il a écrit pour tous les siecles ; &, sans l'éloge de Néron dont il a souillé son poëme, on le croiroit d'un ami de Caton.

Le but de la Henriade est le même, en un point, que celui de la Pharsale; mais il embrasse de plus grandes vues. A l'effroi des guerres civiles, que l'un & l'autre poëme apprennent à détester, se joint, dans l'exemple de la ligne, la juste horreur du fanatisme & de la superstition, ces deux tisons de la discorde, ces deux fléaux de l'humanité. *Voyez* ÉPOPÉE, (*M. MARMONTEL.*)

MORALITÉ, (*Apologue.*) la vérité qui résulte du récit allégorique de l'apologue, se nomme *moralité*. Elle doit être claire, courte & intéressante ; il n'y faut point de méthaphysique, point de périodes, point de vérités trop triviales, comme seroit celle-ci qu'*il faut ménager sa santé*.

Phedre & la Fontaine placent indifféremment la *moralité*, tantôt avant, tantôt après le récit, selon que le goût l'exige ou le permet. L'avantage est à-peu-près égal pour l'esprit du lecteur, qui n'est pas moins exercé, soit qu'on la place auparavant ou après. Dans le premier cas, on a le plaisir de combiner chaque trait du récit avec la vérité, dans le second cas, on a le plaisir de la suspension : on devine ce qu'on veut nous apprendre, & on a la satisfaction de se rencontrer avec l'auteur, ou le mérite de lui ceder, si on n'a point réussi.

MORALITÉS, (*Théâtre françois*) c'est ainsi qu'on appella d'abord les premieres comédies saintes qui furent jouées en France dans le xv. & xvj. siecles. *Voy.* COMÉDIES SAINTES. (*I*) (1)

---

(1) On représentoit les *moralités* avec les farces & les sottises. Le sujet quelquefois en étoit pris dans la nature, comme celui de l'*Enfant prodigue*; mais plus souvent la fable en étoit allégorique, & alors les idées les plus abstraites ou les plus fantastiques y étoient personnifiées ; c'étoient la *chair*, l'*esprit*, le *monde*, *bonne compagnie*, *je bois à vous*, *accoutumance*, *passe-temps*, *friandise*, &c.

Dans la *moralité* de l'*Homme juste* & du *mondain*, un ange promenant une ame en l'autre monde, lui fait voir l'enfer, dont voici la description, un peu différente de celle de l'Enéide & de la Henriade :

En cette montagne & haut roc,
Pendus au croc,
Abbé y a, & moine en froc ;
Empereur, roi, duc, comte & pape.
Bouteiller, avec son broc,
De joie a poc.
Laboureur aussi ô son soc ;
Cardinal, évêque ô sa chape.

Nul d'eux jamais de-là n'échape,
Que ne les happe
Le diable, avec un ardent broc.
Mis ils sont en obscure trape ;
Puis fort les frappe
Le diable, qui tous les attrape
Avec sa rappe,
Au feu les mettant en un bloc.

La *moralité* de l'*Enfant ingrat* devoit être un excellent drame pour le temps. Il y a de l'intérêt, de la conduite, & une catastrophe qui devoit faire alors la plus terrible impression. Cet enfant, pour lequel ses pere & mere se sont dépouillés de leurs biens, les reçoit avec dureté, lorsque réduits à l'indigence, ils veulent recourir à lui, & les menace de les méconnoître s'ils se présentent de nouveau. Après les avoir chassés de chez lui, il se met à table, se fait apporter un pâté ; & comme il est prêt à l'ouvrir, son pere, une seconde fois, vient lui demander l'aumône. Ce fils dénaturé le méconnoît & le chasse de sa maison. Le désespoir s'empare de l'ame du pere ; il sort rend compte à sa femme du traitement qu'il a reçu. L'un & l'autre prononcent contre leur fils les plus terribles malédictions.

Le fils, après le départ du pere, veut ouvrir le paté, & à l'instant il en sort un crapaud qui s'élance sur lui, & qui lui couvre le visage. Comme personne ne peut l'en détacher, on s'adresse au curé, à l'évêque, & enfin au pape ; & comme le coupable est vraiment repentant, le souverain pontife ordonne au crapaud de se détacher de sa face. Le crapaud tombe, l'enfant ingrat recouvre l'usage de la parole ; &, accompagné de son beau-pere, de sa femme, de ses amis & de ses domestiques, il va se jetter aux pieds de son pere & de sa mere, & il en obtient

Au nom de *moralités*, succéda celui de *mysteres de la Passion*. *Voyez* MYSTERES DE LA PASSION.

Ces pieuses farces étoient un mélange monstrueux d'impiété & de simplicité, mais que ni les auteurs, ni les spectateurs n'avoient l'esprit d'appercevoir. La *Conception à personnages*, (c'est le titre d'une des premieres *moralités*, jouée sur le théâtre françois, & imprimée *in*-4°. gothique, à Paris chez Alain Lotrian,) fait ainsi parler Joseph:

Mon soulcy ne se peut deffaire
De Marie mon épouse saincte
Que j'ai ainsi trouvée ençainte,
Ne sçai s'il y a faute ou non.

. . . .

De moi n'est la chose venue;
Sa promesse n'a pas tenue.

. . . .

Elle a rompu son mariage,
Je suis bien infeible, incrédule,
Quand je regarde bien son faire,
De croire qu'il n'y ait meffaire.

Elle est ençainte, & d'où viendroit
Le fruict? Il faut dire par droit,
Qu'il y ait vice d'adultere,
Puisque je n'en suis pas le pere.

. . . .

Elle a été troys moys entiers
Hors d'ici, & au bout du tiers
Je l'ai toute grosse reçue:
L'auroit quelque paillard déçeue,
Ou de faict voulu efforcer?

Ha! brief, je ne sçay que penser!

Voilà de vrais blasphêmes en bon françois! Et Joseph alloit quitter son épouse, si l'ange Gabriel ne l'eût averti de n'en rien faire.

Mais qui croiroit qu'un jésuite espagnol, du xvij. siecle, Jean Carthagena, mort à Naples en 1617, ait débité dans un livre, intitulé *Josephi mysteria*, que saint Joseph peut tenir rang parmi les martyrs, à cause de la jalousie qui lui déchiroit le cœur, quand il s'apperçut de jour en jour de la grossesse de son épouse. Quelle porte n'ouvre-t-on point aux railleries des profanes, lorsqu'on ose faire des martyrs de cette nature, & qu'on expose nos mysteres à des idées d'imagination si dépravées! (*D. J.*)

MORAT, (*Géog.*) petite ville de la Suisse, sur la route d'Avenche, capitale du bailliage du même nom appartenant aux cantons de Berne & de Fribourg.

Morat est illustré par trois sieges mémorables, qu'il a soutenus glorieusement; le premier en 1032, contre l'empereur Conrard le Salique; le second en 1292, contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg, & le troisieme en 1476, contre Charles le Hardi, dernier duc de Bourgogne. Ce dernier siege fut suivi de cette fameuse bataille, où les Suisses triomphèrent, & mirent l'armée du duc dans la déroute la plus complette. Les habitants de *Morat* célebrent encore de temps à autre ce grand événement par des fêtes & des réjouissances publiques. Ce fut-là l'aurore de leur liberté, que M. de Voltaire a peinte d'un si beau coloris dans les vers suivants:

Je vois la liberté répandant tous les biens,
Descendre de Morat *en habit de guerriere,*
Les mains teintes du sang des fiers Autrichiens,
Et de Charles le téméraire.
Devant elle on portoit ces piques & ces dards,
On traînoit ces canons, ces échelles fatales
Qu'elle-même brisa, quand ses mains triomphales,
De Morat *en danger, défendoit les remparts;*

---

son pardon. On voit, par cet exemple, que la *moralité* étoit une leçon de mœurs, comme son nom même l'annonce. Mais à la fin on s'apperçut du ridicule des allégories qui étoient en usage dans la *moralité*. Dans le prologue d'*Eugene*, Jodelle en fait sentir l'abus:

On moralise un conseil, un écrit,
Un temps, un tout, une chair, un esprit.

Tout un peuple la suit, sa naïve allégresse
Fit à tout l'Apennin répéter ses clameurs ;
Leurs fronts sont couronnés de ces fleurs que la Grece
Aux champs de Marathon, prodiguoit aux vainqueurs.

A un quart de lieue de *Morat*, on voit sur le grand chemin d'Avenche, une chapelle autrefois remplie d'ossements des Bourguignons qui périrent au siege & à la bataille de 1476. Au-dessous de la porte de la chapelle dont je parle, on lit cette inscription singuliere, que les Suisses y ont fait graver: *Deo. Opt. Max. Caroli inclyti*, & *fortissimi Burgundiæ ducis*, *exercitus* Muratum *obsidens*, *ab Helvetiis cæsus*, *hoc sui monumentum reliquit anno* 1476.

Le territoire de *Morat* est un pays de vignes, de champs, de prés, de bois & de marais. Son lac joint à un canal qui se rend au lac d'Yverdun & de Neuchâtel, y répand du commerce. Le lac de *Morat* peut avoir 25 brasses de profondeur, & nourrit du poisson délicat.

Le bailliage de *Morat* appartient en commun aux cantons de Berne & de Fribourg, & l'on y parle, comme dans la ville, les deux langues, l'allemand & le françois, ou romand ; mais tout le bailliage est de la religion protestante. Elle fut établie dans *Morat* en 1530, à la pluralité des voix, en présence des députés de Berne & de Fribourg. Le reste du bailliage imita bientôt l'exemple des habitants de la ville.

Elle est en partie située sur une hauteur qui a une belle esplanade, en partie au bord du lac de son nom, à 4 lieues O. de Berne, & pareille distance N. E. de Fribourg. *Longit.* 24. 56. *Latitude* 47. (*D. J.*)

* MORANKGAST, (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales. Ses feuilles sont petites & rondes ; ses rameaux ont beaucoup d'étendue : il produit des siliques remplies d'une espece de feves que les habitants des Maldives mangent très-communément.

MORATOIRES LETTRES, *litteræ moratoriæ*, (*Jurispr.*) C'est ainsi qu'on nomme en Allemagne, des lettres que l'on obtient de l'empereur & des états de l'empire, en vertu desquelles les créanciers doivent accorder à leurs débiteurs un certain temps marqué par ces lettres, pendant lequel ils ne peuvent point les inquiéter. Suivant les loix de l'empire, les *lettres moratoires* ne doivent s'accorder que sur des raisons légitimes & valables ; & celui qui les obtient, doit donner caution qu'il payera ce qu'il doit, lorsque le délai qu'il a demandé sera expiré. Les *lettres moratoires* sont la même chose que ce qu'on appelle *lettres d'état* en France. (--)

MORAVA, LA, (*Géogr.*) riviere de Moravie, de Hongrie & d'Autriche ; elle a sa source aux confins de la Boheme, & court entre l'Autriche & la Hongrie, jusqu'au Danube.

MORAVA LA, (*Géogr.*) le *Margus* des Latins ; les Allemands l'appellent *der Maher*, & les Bohémiens, *Mora'wska-zemir*, riviere de la Turquie européenne, qui prend sa source aux confins de la Boheme, passe dans la Moravie, & se jette dans le Danube. (*D. J.*)

MORAVES ou FRERES UNIS, *Moraves*, *Moravites* ou *Freres unis*, secte particuliere & reste de Hussites, répandus en bon nombre sur les frontieres de Pologne, de Boheme & de Moravie ; d'où selon toute apparence, ils ont pris le nom de *Moraves* : on les appelle encore *Hernheutes*, du nom de leur principale résidence en Lusace, contrée d'Allemagne.

Ils subsistent de nos jours en plusieurs maisons ou communautés, qui n'ont d'autre liaison entr'elles, que la conformité de vie & d'institut. Ces maisons sont proprement des agrégations de séculiers, gens mariés & autres, mais qui tous ne sont retenus que par le lien d'une société douce & toujours libre ; agrégation où tous les sujets en société de biens & de talents, exercent différents arts & professions au profit général de la communauté ; de façon néanmoins que chacun y trouve aussi quelque intérêt qui lui est propre. Leurs enfants sont élevés en commun aux dépens de la maison, & on les y occupe de bonne heure, d'une maniere

édifiante & fructueuse ; ensorte que les parents n'en sont point embarrassés.

Les *Moraves* font profession du christianisme, ils ont même beaucoup de conformité avec les premiers chrétiens, dont ils nous retracent le désintéressement & les mœurs. Cependant ils n'admettent guere que les principes de la théologie naturelle, un grand respect pour la Divinité, une exacte justice jointe à beaucoup d'humanité pour tous les hommes ; & plus outrés à quelques égards que les protestants mêmes, ils ont élagué dans la religion tout ce qui leur a paru sentir l'institution humaine. Du reste, ils sont plus que personne dans le principe de la tolérance ; les gens sages & modérés de quelque communion qu'ils soient, sont bien reçus parmi eux, & chacun trouve dans leur société toute la facilité possible pour les pratiques extérieures de sa religion. Un des principaux articles de leur morale, c'est qu'ils regardent la mort comme un bien, & qu'ils tâchent d'inculquer cette doctrine à leurs enfants, aussi ne les voit-on point s'attrister à la mort de leurs proches. Le comte de Zintkendorf patriarche ou chef des *freres unis*, étant décédé au mois de mai 1760, fut inhumé à Erngut en Lusace avec assez de pompe, mais sans aucun appareil lugubre ; au contraire, avec des chants mélodieux & une religieuse allégresse. Le comte de Zintkendorf étoit un seigneur allemand des plus distingués & qui ne trouvant dans le monde rien de plus grand ni de plus digne de son estime, que l'institut des *Moraves*, s'étoit fait membre & protecteur zélé de cette société, avant lui opprimée & presque éteinte, mais société qu'il a soutenue de sa fortune & de son crédit, & qui en conséquence reparoît aujourd'hui avec un nouvel éclat.

Jamais l'égalité ne fut plus entiere que chez les *Moraves* ; si les biens y sont communs entre les freres, l'estime & les égards ne le sont pas moins, je veux dire que tel qui remplit une profession plus distinguée, suivant l'opinion, n'y est pas réellement plus considéré qu'un autre qui exerce un métier vulgaire. Leur vie douce & innocente leur attire des prosélites, & les fait généralement estimer de tous les gens qui jugent des choses sans préoccupation. On sait que plusieurs familles *Moravites* ayant passé les mers pour habiter un canton de la Géorgie américaine sous la protection des Anglois ; les sauvages en guerre contre ceux-ci, ont parfaitement distingué ces nouveaux habitants sages & pacifiques. Ces prétendus barbares, malgré leur extrême supériorité n'ont voulu faire aucun butin sur les *freres unis*, dont ils respectent le caractere paisible & désintéressé. Les *Moraves* ont une maison à Utrecht ; ils en ont aussi en Angleterre & en Suisse.

Nous sommes si peu attentifs aux avantages des communautés, si dominés d'ailleurs par l'intérêt particulier, si peu disposés à nous secourir les uns les autres & à vivre en bonne intelligence, que nous regardons comme chimérique tout ce qu'on nous dit d'une société assez raisonnable pour mettre ses biens & ses travaux en commun. Cependant l'histoire ancienne & moderne nous fournit plusieurs faits semblables. Les Lacédémoniens, si célebres parmi les Grecs, formerent au sens propre une république ; puisque ce qu'on appelle *propriété* y étoit presque entiérement inconnu. On en peut dire autant des Esséniens chez les Juifs, des Gymnosophistes dans les Indes ; enfin, de grandes peuplades au Paraguay réalisent de nos jours tout ce qu'il y a de plus étonnant & de plus louable dans la conduite des *Moraves*. Nous avons même parmi nous quelque chose d'approchant dans l'établissement des freres cordonniers & tailleurs, qui se mirent en communauté vers le milieu du dix-septieme siecle. Leur institut consiste à vivre dans la continence, dans le travail & dans la piété, le tout sans faire aucune sorte de vœux.

Mais nous avons sur-tout en Auvergne d'anciennes familles de laboureurs, qui vivent de temps immémorial dans une parfaite société, & qu'on peut regarder à bon droit comme les *Moraves* de la France, on nous annonce encore une société semblable à quelques lieues d'Orléans, laquelle commence à s'établir depuis vingt à trente ans. A l'égard des com-

munautés d'Auvergne beaucoup plus anciennes & plus connues, on nomme en tête les Quitard-Pinou comme ceux qui du temps de plus loin & qui prouvent cinq cens ans d'aſſociation, on nomme encore les Arnaud, les Pradel, les Bonnemoy, le Tournel & les Anglade, anciens & ſages roturiers, dont l'origine ſe perd dans l'obſcurité des temps, & dont les habitations ſont ſituées dans la baronnie de Thiers en Auvergne, où ils s'occupent uniquement à cultiver leurs propres domaines.

Chacune de ces familles forme différentes branches qui habitent une maiſon commune, & dont les enfants ſe marient enſemble, de façon pourtant que chacun des conſorts n'établit guere qu'un fils dans la communauté pour entretenir la branche que ce fils doit repréſenter un jour après la mort de ſon pere; branche au reſte dont ils ont fixé le nombre par une loi de famille qu'ils ſe ſont impoſée, en conſéquence de laquelle ils marient au-dehors les enfants ſurnuméraires des deux ſexes. De quelque valeur que ſoit la portion du pere dans les biens communs, ces enfants s'en croient exclus de droit, moyennant une ſomme fixée différemment dans chaque communauté, & qui eſt chez les Pinou de 500 livres pour les garçons, & de 200 pour les filles.

Au reſte, cet uſage tout conſacré qu'il eſt par ſon ancienneté & par l'exactitude avec laquelle il s'obſerve, ne paroît guere digne de ces reſpectables aſſociés. Pourquoi priver des enfants de leur patrimoine, & les chaſſer malgré eux du ſein de leur famille? N'ont-ils pas un droit naturel aux biens de la maiſon, & ſur-tout à l'ineſtimable avantage d'y vivre dans une ſociété douce & paiſible, à l'abri des miſeres & des ſollicitudes qui empoiſonnent les jours des autres hommes? D'ailleurs l'aſſociation dont il s'agit étant eſſentiellement utile, ne convient-il pas pour l'honneur & pour le bien de l'humanité, de lui donner le plus d'étendue qu'il eſt poſſible? Suppoſez donc que les terres actuelles de la communauté ne ſuffiſent pas pour occuper tous ſes enfants, il feroit aiſé avec le prix de leur légitime, de faire de nouvelles acquiſitions; & ſi la providence accroît le nombre des ſujets, il n'eſt pas difficile à des gens unis & laborieux d'accroître un domaine & des bâtiments.

Quoiqu'il en ſoit, le gouvernement intérieur eſt à-peu-près le même dans toutes ces communautés, chacune ſe choiſit un chef qu'on appelle *maître*; il eſt chargé de l'inſpection générale & du détail des affaires; il vend, il achete, & la confiance qu'on a dans ſon intégrité lui épargne l'embarras de rendre des comptes détaillés de ſon adminiſtration; mais ſa femme n'a parmi les autres perſonnes de ſon ſexe que le dernier emploi de la maiſon, tandis que l'épouſe de celui des conſorts qui a le dernier emploi parmi les hommes, a le premier rang parmi les femmes, avec toutes les fonctions & le titre de maîtreſſe. C'eſt elle qui veille à la boulangerie, à la cuiſine, *&c.* qui fait faire les toiles, les étoffes & les habits & qui les diſtribue à tous les conſorts.

Les hommes, à l'exception du maître qui a toujours quelque affaire en ville, s'occupent tous également aux travaux ordinaires. Il y en a cependant qui ſont particuliérement chargés l'un du ſoin des beſtiaux & du labourage, d'autres de la culture des vignes ou des prés, & de l'entretien des futailles. Les enfans ſont ſoigneuſement élevés, une femme de la maiſon les conduit à l'école, au catéchiſme, à la meſſe de paroiſſe, & les ramene. Du reſte chacun des conſorts reçoit tous les huit jours une légere diſtribution d'argent dont il diſpoſe à ſon gré, pour ſes amuſemens ou ſes menus plaiſirs.

Ces laboureurs fortunés ſont reglés dans leurs mœurs, vivent fort à l'aiſe & ſont ſur-tout fort charitables, ils le ſont même au point qu'on leur fait un reproche de ce qu'ils logent & donnent à ſouper à tous les mendians qui s'écartent dans la campagne, & qui par cette facilité s'entretiennent dans une fénéantiſe habituelle, & font métier d'être gueux & vagabons; ce qui eſt un apprentiſſage de vols & de mille autres déſordres.

Sur le modéle de ces communautés, ne pourroit-on pas en former d'autres pour employer utilement tant de ſujets embar-

rassés, qui faute de conduite & de talens, & conséquemment faute de travail & d'emploi ne sont jamais aussi occupés ni aussi heureux qu'ils pourroient l'être, & qui par-là souvent deviennent à charge au public & à eux-mêmes.

On n'a guere vû jusqu'ici, que des célibataires, des ecclésiastiques & des religieux qui se soient procuré les avantages des associations; il ne s'en trouve presque aucune en faveur des gens mariés. Ceux-ci néanmoins obligés de pourvoir à l'entretien de leur famille, auroient plus besoin que les célibataires, des secours que fournissent toutes les sociétés.

Ces considérations ont fait imaginer une association de bons citoyens, lesquels unis entr'eux par les liens de l'honneur & de la religion, pussent les mettre à couvert des sollicitudes & des chagrins que le défaut de talens & d'emploi rend presque inévitable; association de gens laborieux, qui sans renoncer au mariage pussent remplir tous les devoirs du christianisme, & travailler de concert à diminuer leurs peines & à se procurer les douceurs de la vie; établissement comme l'on voit, très-désirable & qui ne paroît pas impossible; on en jugera par le projet suivant.

1°. Les nouveaux associés ne seront jamais liés par des vœux, & ils auront toujours une entiere liberté de vivre dans le mariage ou dans le célibat, sans être assujettis à aucune observance monastique; mais sur-tout ils ne seront point retenus malgré eux, & ils pourront toujours se retirer dès qu'ils le jugeront expédient pour le bien de leurs affaires. En un mot, cette société sera véritablement une communauté séculiere & libre dont tous les membres exerceront différentes professions, arts ou métiers, sous la direction d'un chef & de son conseil, & par conséquent ils ne différeront point des autres laïcs, si ce n'est par une conduite plus réglée & par un grand amour du bien public; du reste, on s'en tiendra pour les pratiques de religion à ce que l'église prescrit à tous les fidéles.

2°. Les nouveaux associés s'appliqueront constamment & par état à toutes sortes d'exercices & de travaux, sur les sciences & sur les arts, en quoi ils préféreront toujours le nécessaire & le commode à ce qui n'est que de pur agrément ou de pure curiosité. Dans les sciences, par exemple, on cultivera toutes les parties de la médecine & de la physique utile; dans les métiers, on s'attachera spécialement aux arts les plus vulgaires & même au labourage, si l'on s'établit à la campagne: d'ailleurs, on n'exigera pas un sou des postulans, dès qu'ils pourront contribuer de quelque maniere au bien de la communauté. On apprendra des métiers à ceux qui n'en sauront point encore; & en un mot, on tâchera de mettre en œuvre les sujets les plus ineptes, pourvu qu'on leur trouve un caractere sociable, & surtout l'esprit de modération joint à l'amour du travail.

3°. On arrangera les affaires d'intérêt de maniere, que les associés en travaillant pour la maison puissent travailler aussi pour eux-mêmes; je veux dire, que chaque associé aura, par exemple, un tiers, un quart, un cinquieme ou telle autre quotité de ce que ses travaux pourront produire, toute dépense prélevée; c'est pourquoi on évaluera tous les mois les exercices ou les ouvrages de tous les sujets, & on leur en payera sur le champ la quotité convenue; ce qui fera une espece d'appointement ou de pécule que chacun pourra augmenter à proportion de son travail & de ses talens.

L'un des grands usages du pécule, c'est que chacun se fournira sur ce fonds le vin, le tabac & les autres besoins arbitraires, si ce n'est en certains jours de réjouissance qui seront plus ou moins fréquens, & dans lesquels la communauté fera tous les frais d'un repas honnête; au surplus, comme le vin, le café, le tabac, font plus que doubler la dépense du nécessaire, & que dans une communauté qui aura des femmes, des enfans, des sujets ineptes à soutenir, la parcimonie devient absolument indispensable; on exhortera les membres en général & en particulier, à mépriser toutes ces vaines délicatesses qui absorbent l'aisance des familles, & pour les y engager plus puissamment, on donnera une gratification annuelle à ceux qui auront le courage de s'en abstenir.

4°. Ceux qui voudront quitter l'affociation, emporteront non feulement leur pécule, mais encore l'argent qu'ils auront mis en fociété, avec les intérêts ufités dans le commerce. A l'égard des mourans, la maifon en héritera toujours, de forte qu'à la mort d'un affocié, tout ce qui fe trouvera lui appartenir dans la communauté, fans en excepter fon pécule, tout cela, dis-je, fera pour lors acquis à la congrégation; mais tout ce qu'il poffédera au dehors appartiendra de droit à fes héritiers.

5°. Tous les affociés, dès qu'ils auront fait leur noviciat, feront regardés comme membres de la maifon: & chacun fera toujours fûr d'y demeurer en cette qualité, tant qu'il ne fera pas de faute confidérable & notoire contre la religion, la probité, les bonnes mœurs. Mais dans ce cas, le confeil affemblé aura droit d'exclure un fujet vicieux, fuppofé qu'il ait contre lui au-moins les trois quarts des voix; bien entendu qu'on lui rendra pour lors tout ce qui pourra lui appartenir dans la maifon, fuivant les difpofitions marquées ci-deffus.

6°. Les enfans des affociés feront élevés en commun, & fuivant les vues d'une éducation chrétienne; je veux dire, qu'on les accoutumera de bonne heure à la frugalité, à méprifer le plaifir préfent, lorfqu'il entraîne de grands maux & de grands déplaifirs; mais fur-tout on les élevera dans l'efprit de fraternité, d'union, de concorde, & dans la pratique habituelle des arts & des fciences les plus utiles, le tout avec les précautions, l'ordre & la décence qu'il convient d'obferver entre les enfans des deux fexes.

7°. Les garçons demeureront dans la communauté jufqu'à l'âge de feize ans faits, après quoi, fi fa majefté l'agrée, on enverra les plus robuftes dans les villes frontieres, pour y faire un cours militaire de dix ans. Là ils feront formés aux exercices de la guerre, & du refte occupés aux divers arts & métiers qu'ils auront pratiqués dès l'enfance, & par conféquent ils ne feront point à charge au roi, ni au public dans les temps de paix; ils feront la campagne au temps de guerre, après avoir fait quelqu'apprentiffage des armes dans les garnifons. Ce cours militaire leur acquerra tout droit de maîtrife pour les arts & pour le commerce; de façon qu'après leurs dix années de fervice, ils pourront s'établir à leur choix dans la communauté féculiere ou ailleurs, libre d'exercer partout les différentes profeffions des arts & du négoce.

8°. Lorfqu'il s'agira de marier ces jeunes gens, ce qu'on ne manquera pas de fixer à un âge convenable pour les deux fexes, leur établiffement ne fera pas difficile, & tous les fujets auront pour cela des moyens fuffifans; car outre leur pécule plus ou moins confidérable, la communauté fournira une honnête légitime à chaque enfant, laquelle confiftera tant en argent, qu'en habillemens & en meubles: légitime proportionnée aux facultés de la maifon & du refte égale à tous, avec cette différence pourtant qu'elle fera double au-moins pour ceux qui auront fait le fervice militaire. Après cette efpece d'héritage, les enfans ne tireront plus de leurs parens que ce que ceux-ci voudront bien leur donner de leur propre pécule; fi ce n'eft qu'ils euffent des biens hors de la maifon, auquel cas les enfans en hériteront fans difficulté.

Il ne faut aucune donation, aucun privilege, aucun legs pour commencer une telle entreprife; il eft vifible que tous les membres opérant en commun, on n'aura pas befoin de ces fecours étrangers. Il ne faut de même aucune exemption d'impôts, de corvées, de milices, *&c.* Il n'eft ici queftion que d'une communauté laïque, dépendante à tous égards de l'autorité du roi & de l'état, & par conféquent fujette aux impofitions & aux charges ordinaires. On peut donc efpérer que les puiffances protégeront cette nouvelle affociation, puifqu'elle doit être plus utile que tant de fociétés qu'on a autorifées en divers tems, & qui fe font multipliées à l'infini, bien qu'elles foient prefque toujours onéreufes au public.

Au refte on ne donne ici que le plan général de la congrégation propofée, fans s'arrêter à déveloper les avantages fenfibles que l'état & les particuliers en pourroient tirer, & fans détailler tous les réglemens qui feroient néceffaires pour conduire un tel corps. Mais on propofe en queftion, favoir, fi fuivant les loix établies dans le royaume

royaume pour les entreprises & sociétés de commerce, les premiers auteurs d'un pareil établissement, pourroient s'obliger les uns envers les autres, & se donner mutuellement leurs biens & leurs travaux, tant pour eux que pour leurs successeurs, sans y être expressément autorisés par la cour.

Ce qui pourroit faire croire qu'il n'est pas besoin d'une approbation formelle, c'est que plusieurs sociétés assez semblables, actuellement existantes, n'ont point été autorisées par le gouvernement, & pour commencer par les freres cordonniers & les freres tailleurs, on sait qu'ils n'ont point eu de lettres patentes. De même les communautés d'Auvergne subsistent depuis des siecles, sans qu'il y ait eu aucune intervention de la cour pour leur établissement.

Objections & réponse. On ne manquera pas de dire qu'une association de gens mariés est absolument impossible; que ce seroit une occasion perpétuelle de trouble, & qu'infailliblement les femmes mettroient la désunion parmi les consorts; mais ce sont-là des objections vagues, & qui n'ont aucun fondement solide. Car pourquoi les femmes causeroient-elles plutôt du désordre dans une communauté conduite avec de la sagesse, qu'elles n'en causent tous les jours dans la position actuelle, où chaque famille, plus libre & plus isolée, plus exposée aux mauvaises suites de la misere & du chagrin, n'est pas contenue, comme elle le seroit là, par une police domestique & bien suivie? D'ailleurs, si quelqu'un s'y trouvoit déplacé, s'il y paroissoit inquiet, ou qu'il y mît la division; dans ce cas, s'il ne se retiroit de lui-même, ou s'il ne se corrigeoit, on ne manqueroit pas de le congédier.

Mais on n'empêcheroit pas, dit-on, les amours furtives, & bientôt ces amours causeroient du trouble & du scandale.

A cela je réponds, que l'on ne prétend pas refondre le genre humain; le cas dont il s'agit arrive déja fréquemment, & sans doute qu'il arriveroit ici quelquefois; néanmoins on sent que ce désordre seroit beaucoup plus rare. En effet, comme l'on seroit moins corrompu par le luxe, moins amolli par les délices, & qu'on seroit plus occupé, plus en vue, & plus veillé, on auroit moins d'occasion de mal faire, & de se livrer à des penchans illicites. D'ailleurs les vues d'intérêt étant alors presque nulles dans les mariages, les seules convenances d'âge & de goût en décideroient, conséquemment il y auroit plus d'union entre les conjoints, & par une suite nécessaire moins d'amours répréhensibles. J'ajoute que le cas arrivant, malgré la police la plus attentive, un enfant de plus ou de moins n'embarrasseroit personne, au lieu qu'il embarrasse beaucoup dans la position actuelle. Observons enfin, que les mariages mieux assortis dans ces maisons, une vie plus douce & plus réglée, l'aisance constamment assurée à tous les membres, seroient le moyen le plus efficace pour effectuer le perfectionnement physique de notre espece, laquelle, au contraire, ne peut aller qu'en dépérissant dans toute autre position.

Au surplus; l'ordre & les bonnes mœurs qui regnent dans les communautés d'Auvergne, l'ancienneté de ces maisons, & l'estime générale qu'on en fait dans le pays, prouvent également la bonté de leur police & la possibilité de l'association proposée. Des peuples entiers, à peine civilisés, & qui pourtant suivent le même usage, donnent à cette preuve une nouvelle solidité. En un mot, une institution qui a subsisté jadis pendant des siecles, & qui subsiste encore presque sous nos yeux, n'est constamment ni impossible, ni chimérique. J'ajoute que c'est l'unique moyen d'assurer le bonheur des hommes, parce c'est le seul moyen d'occuper utilement tous les sujets; le seul moyen de les contenir dans les bornes d'une sage économie, & de leur épargner une infinité de sollicitudes & de chagrins, qu'il est moralement impossible d'éviter dans l'état de désolation où les hommes ont vécu jusqu'à présent. *Article de M. FAIGUET, trésorier de France.*

MORAVIE, LA (*Géog.*) province annexée au royaume de Bohême, avec titre de Marggraviat. Les Allemands l'appellent *Mahren*; elle est bornée au nord par la Bohême & la Silésie; à l'orient partie par la Silésie, partie par le mont Kra-

pack ; au midi par la Hongrie & par l'Autriche, au couchant par la Bohême. Son nom vient de la riviere de Morava, qui la traverse. C'est un pays hérissé de montagnes, & coupé par un grand nombre de rivieres & de ruisseaux. Il est fertile & très-peuplé. Olmutz en étoit autrefois la capitale, & elle le mérite en effet, cependant Brinn l'est actuellement de nom. (*D. J.*)

MORAWA, LA (*Géog.*) riviere de Turquie en Europe. Elle a sa source dans la Bulgarie, aux confins de la Servie, se partage en deux branches, dont la droite arrose la Bulgarie, & la gauche entre dans la Servie. Ces deux branches s'étant ensuite réunies, la riviere coule vers le nord, & se partage encore en deux branches, qui vont se perdre dans le Danube. (*D. J.*)

MORBEGNO, (*Géog.*) gros bourg de la Valteline, chef-lieu de la premiere communauté du cinquieme gouvernement de la Valteline, & la résidence du gouverneur & de la régence. Il est sur l'Adda, à 5 lieues S. E. de Chiavenne, 8 N. E. de Lecco. *Long.* 26. 58. *lat.* 46. 7. (*D. J.*)

MORBIDEZZA, (*Peint.*) terme de peinture, que nous avons emprunté des Italiens, pour désigner la délicatesse, la tendresse, les graces, le moëlleux des figures d'un tableau. Personne n'a réussi dans la *morbidezza*, comme le Corrège. Il suffiroit pour s'en convaincre, de voir dans le cabinet du roi, le beau tableau de Spotalise, dont le cardinal Antoine Barberin fit présent au cardinal Mazarin, ainsi qu'une Venus qui dort ; & dans la galerie du palais royal, la Magdelaine joignant les mains, l'Amour qui travaille son arc, une petite Sainte-Famille, *&c.* (*D. J.*)

MORBIFIQUE, adj. (*Gram. & Méd.*) qui est la cause, le principe d'une maladie. On dit l'humeur *morbifique*, la matiere *morbifique*.

MORBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, qui est vraissemblablement aujourd'hui *Moresby*, bourgade d'Angleterre dans le Cumberland, sur la côte orientale de cette province, environ à 3 milles S. de Werkinton. (*D. J.*)

MORCE, s. f. *en bâtiment*, s'entend des pavés qui commencent un revers, & font des especes de harpes pour faire liaison avec les autres pavés.

MORCEAU, s. m. (*Gram.*) partie détachée d'un tout. On dit un *morceau* de pain, un *morceau* d'Horace, un *morceau* de prés, *&c.*

MORCEAU, terme usité par métaphore *dans l'Architecture*, où il se prend ordinairement en bonne part, pour signifier un bel ouvrage d'architecture. On dit un beau *morceau* en parlant d'une belle église, d'un beau portail, d'un beau palais, *&c.*

MORCELER, v. act. (*Gram.*) diviser en plusieurs parties, en plusieurs morceaux. On dit on a *morcelé* ce bloc de marbre. On a *morcelé* cette succession.

MORDACHE, s. f. (*Art méchan.*) espece de tenaille composée de deux morceaux de bois élastiques, assemblés par une de leurs extrémités, & faites à l'autre en mâchoires d'étaux. Lorsqu'on travaille des ouvrages à moulures, & autres ornemens délicats, qui souffriroient des dents & de la pression des mâchoires de l'étau, si on les y serroit, on prend la *mordache*, on la met dans l'étau, & l'on met l'ouvrage dans la *mordache*, observant même quelquefois d'envelopper d'un linge, ou d'appliquer des morceaux de feutre aux endroits où les mâchoires de la *mordache* touchent à l'ouvrage. Plus communément encore ces mâchoires en sont garnies. Il y a des *mordaches* de toute grandeur.

MORDANT, s. m. (*Art méchan.*) composition dont on se sert pour attacher l'or en feuilles ou l'argent battu sur une surface quelconque.

La biere, le miel & la gomme arabique bouillis ensemble feront un *mordant* ; la gomme arabique avec le sucre en feront un second. Le suc de l'ail, de l'oignon & de la jacinthe, ou la gomme arabique seule attacheront la feuille d'or & d'argent. Vous mêlerez à ce dernier un peu de carmin, afin d'appercevoir les endroits que vous en aurez enduits. Vous appliquerez la feuille d'or sur le *mordant* avec un petit tampon de coton. Vous laissez prendre la feuille. Puis avec le côton vous ôterez en frottant toute la surface les portions d'or qui n'auront pas été attachées.

§. MORDANT, (*Arts Dorure.*) *Mordant nouveau pour dorer & vernir.* Le *mordant* dont on se sert ordinairement seche avec peine; l'or s'y noie étant trop appliqué; il ne tient pas pour peu que le *mordant* soit trop sec, & alors il faut en remettre une seconde couche, & attendre vingt quatre heures, quelquefois trente-six, selon la saison, la température de l'air & le lieu où l'on travaille, pour saisir le point juste de siccité dont a besoin. Celui-ci n'est point sujet à ces inconvéniens; un quart d'heure suffit pour le dessécher autant qu'il est nécessaire. Je l'ai appris à la Haye dans mon dernier voyage en Hollande, chez le sieur Favin. J'y vis un un homme qui redoroit le cadre d'un portrait de M. Heinsius, grand pensionnaire de Hollande. Il y posoit un *mordant*, que du premier coup d'œil je jugeai différent de tous ceux que j'avois vus jusqu'alors, d'autant plus qu'auparavant il préparoit le cadre par quelques couches de vernis; ce qui certainement ne se pratique point, ni ne peut se pratiquer avec les autres *mordans* communs. Un quart d'heure après qu'il eut mis son *mordant*, il appliqua son or, & je vis alors la plus belle dorure que l'on puisse desirer. J'en donne ici la composition telle qu'il me l'a communiquée.

Composition du mordant nouveau. Une liv. d'huile de lin, six onces de litharge d'argent, une once de térébenthine, une once de terre d'ombre, une once de poix résine une once de gomme spaltome, un oignon & une croûte de pain bis; mettez le tout dans un pot de terre vernissé, contenant environ trois pots de Hollande qui font six pintes de Paris: faites-le bouillir pendant trois ou quatre heures, jusqu'à ce qu'il soit assez cuit: c'est ce que l'on connoît en tirant quelques gouttes de la composition que l'on laisse refroidir: lorsqu'elle file, c'est la marque infaillible de la bonne cuisson. Alors vous retirez le pot du feu; & quand la matiere est à moitié refroidie, vous en tirez l'oignon & la croûte de pain bis, puis y mettez aussi-tôt un quarteron d'esprit de térébenthine. Vous passerez ensuite le tout par un linge, & le garderez dans une bouteille bien bouchée avec du liege couvert d'un morceau de vessie. Ce *mordant* se conservera dix ans sans rien perdre de sa vertu. On l'emploie de la maniere suivante.

Il faut commencer par passer sur le bois une ou deux couches de vernis. On met ensuite un peu de vermillon dans le *mordant* que l'on détrempe avec un peu d'esprit de térébenthine pour le rendre plus coulant; alors on passe une couche sur le bois. Au bout d'un quart d'heure il est sec: vous y appliquerez votre or; & avec un peu de coton vous appuyez sur cet or, afin de l'assurer & le faire tenir. Notez que lorsqu'on veut dorer le fer, il n'est pas besoin d'y coucher le *mordant. Journ. Econ. mai* 1752, *p.* 107. (+)

MORDANT, *en terme de Cloutier d'épingles*, est une espece de pince courte & sans branches, dont les dents sont de bas en haut. C'est dans le *mordant* que l'on met le clou pour en faire la pointe. On le serre dans un étau pour le tenir plus ferme. *V.* PANNOIR.

MORDANT, instrument dont le compositeur se sert dans la pratique de l'*Imprimerie*, est une petite tringle de bois à-peu-près quarrée, de dix à onze pouces de long, sur environ deux pouces & demi de circonférence, fendue & évuidée dans sa longueur de sept à huit pouces seulement. Un compositeur se sert ordinairement de deux *mordans*. Ils servent à arrêter & maintenir la copie, comme adossée sur le visorium, en embrassant transversalement la copie par devant par une de ses branches, & le visorium par derriere au moyen de sa seconde branche; le premier *mordant* que l'on peut nommer supérieur, reste comme immobile, tandis que le second sert à indiquer au compositeur la ligne de la copie qu'il compose en le plaçant immédiatement au-dessus de cette même ligne, & ayant soin de le baisser, à mesure qu'il avance sa composition; s'il n'a pas cette attention, il est en danger de faire des bourdons. *V.* BOURDON.

MORDANT, on appelle *mordant en Peinture*, une composition qui sert à rehausser les ouvrages en détrempe; elle se fait avec une livre de térébenthine épaisse, une livre de poix résine, trois quarterons de cire jaune, une demi-livre de suif, un

demi-feptier d'huile de lin, qu'on fait bouillir : on applique de l'or ou du cuivre fur le *mordant*, dès qu'il eft pofé fur l'ouvrage qu'on s'eft propofé de faire. Il faut l'employer bien chaud. *Voyez* REHAUTS, REHAUSSER.

MORDATE, f. m. (*Terme de relation.*) Les Turcs appellent *mordates* ceux qui de chrétiens fe font fait mahométans, qui depuis ont retourné au chriftianifme, & qui enfin, par une derniere inconftance, font rentrés dans le Mahométifme. Les Turcs ont pour eux un fouverain mépris, & ceux-ci en revanche affectent de paroître encore plus zélés mahométans que les mufulmans mêmes. Les perfonnes qui changent de religion par des vues d'intérêt, n'ont d'autres reffources que l'hypocrifie. (*D. J.*)

MORDEXIN, f. m. (*Médecine.*) c'eft un mot chinois qui a paffé en médecine, par lequel on défigne une efpece de *cholera morbus* qui eft fréquente à la Chine, à Goa, & dans le Bréfil, où on l'appelle *mordechi*. Cette maladie fe déclare brufquement par des vomiffemens continuels, bilieux, par des diarrhées de même nature, auxquels fe joignent une fievre aiguë, foif immodérée, délire, douleur de tête, inquiétudes, *&c.* Les urines font, pendant tout le cours de la maladie, ardentes, rouges, limpides, le pouls fort roide & inégal. Il eft à remarquer que ce caractere du pouls, tel que Dellon dit l'avoir obfervé (*voyage dans les Indes orient. ann.* 1689) eft exactement le même que celui que l'auteur *des recherches fur le pouls* dit précéder, défigner & accompagner les excrétions ventrales, le vomiffement & la diarrhée. *V.* POULS. Et ce n'eft pas la feule occafion, comme je crois l'avoir fait appercevoir ailleurs, où l'on voit des obfervations antérieures exactes & bien détaillées, quadrer parfaitement avec les claffes établies par cet illuftre médecin ; & il ne manqueroit pas d'obfervations poftérieures plus conformes encore à cette méthode, & plus propres à confirmer & à éclaircir un point auffi intéreffant, fi l'on vouloit voir fans préjugé & raconter fans politique.

Cette maladie eft très-grave, toujours dangereufe, & quelquefois funefte : un heureux hafard a découvert depuis longtems à ces peuples un remede que l'empirifme aveugle a employé ; & dont un fuccès prefque conftant a démontré l'efficacité. Ce remede confifte dans l'application d'une verge de fer rougie au feu fous le talon, qui chez ces peuples accoutumés à marcher piés nuds, eft très-dur, calleux & peu fenfible ; on l'y laiffe jufqu'à ce que le malade reffente de la douleur, & alors pour empêcher qu'il ne s'y forme des cloches, on bat doucement la partie avec un foulier plat. Dès l'inftant même que l'opération eft achevée, on voit pour l'ordinaire diminuer les vomiffemens, la douleur & la fievre, qui en eft une fuite. Ce remede agit, comme l'on voit, moins comme un cautere que comme irritant, & par l'impreffion douloureufe qu'il fait fur les nerfs de cette partie. Cette méthode eft fort analogue à celle qui fe pratique à Java pour guérir la colique : on y applique de même un fer rouge indifféremment à la plante des piés, & on foulage tout-à-coup. Cette façon d'agir finguliere, inexplicable dans les théories vulgaires, eft très-conforme aux lois bien déterminées de l'économie animale. *Voyez ce mot.* Dellon nous affure qu'il a éprouvé fur lui-même & fur une infinité d'autres perfonnes, les bons effets de ce remede : d'où il réfulte que des remedes bien différens guériffent à-peu-près également les mêmes maladies, & l'on voit prefque le même nombre de malades échapper ou mourir traités par des méthodes abfolument contraires. Il y a lieu de préfumer que ce remede fouverain à la Chine, auroit les mêmes avantages en France ; mais la délicateffe naturelle à fes habitans, la nouveauté de ce fecours, la quantité d'autres plus doux, font des préjugés très-forts contre fon ufage, & qui dans les cas ordinaires méritent d'être refpectés. Mais quand on a épuifé tous les remedes inutilement, qu'on eft réduit à cette affreufe néceffité de voir périr des malades fans favoir de quel côté fe tourner pour les fecourir, je ferois d'avis qu'on eût recours à un remede qui quoique cruel, l'eft bien moins qu'un défefpoir fatal. Lorfqu'après l'application de ce remede les fymptomes font diminués, mais la fievre fubfifte encore,

ils font prendre au malade des crêmes de ris chargées de beaucoup de poivre ; ils répandent aussi du poivre sur la tête, ils attendent pour le purger que la maladie soit bien calmée, & que la fievre soit passée : alors ils donnent quelques purgatifs très-doux ; & quelle que soit l'ardeur de la fievre dans les commencemens, elle ne leur paroît jamais exiger la saignée, dont ils s'abstiennent entiérement. *Voyez* Dellon, *voyages dans les Indes orientales*, *année* 1689, & Sauvage, *de medicin. sinens. differtat.* (*m*)

MORDEHI, s. m. (*Medecine.*) Les Indiens appellent de ce nom une espece de langueur d'estomac qui leur est très-familiere ; elle est principalement occasionnée par les grandes chaleurs qui provoquent des sueurs abondantes, sur-tout lorsqu'elles sont suivies de froid, & si dans ces circonstances les Indiens font le moindre excès dans le boire ou le manger, sur-tout le soir; leur estomac affoibli & relâché ne peut pas le digérer sans peine & parfaitement, & donne par là lieu à des diarrhées fréquentes & très-opiniâtres. Les roborans toniques, les boissons acidules, sont les remedes qui paroissent les plus appropriés ; & je crois que de l'eau bien fraiche sur-tout pourroit guérir & même prévenir ces diarrhées. Frédéric Hoffman de qui nous tenons ce que nous avons dit sur la nature de cette maladie, *differt. de morb. certo regionib. & popul. propriis*, n'a pas daigné ou n'a pas pu nous instruire des remedes que la nature, le seul médecin qu'ils aient, leur fournit, & des succès qu'ils ont. Le *mordehi* est peut-être le même malade que le mordexin.

MORDICANT, (*Gram. Médec.*) qui blesse, irrite, pique, mord légérement. On dit une humeur *mordicante*. Les parties de cette substance sont *mordicantes*.

MORDRE, (*Physiol.*) *Mordre* est l'action par laquelle les dents divisent les alimens durs en plusieurs particules.

Pour *mordre*, il faut 1°. que la mâchoire inférieure s'écarte de la supérieure vers la poitrine sur son condyle ; 2°. il faut que cette mâchoire inférieure soit ensuite fortement pressée contre la mâchoire supérieure, afin que les alimens solides puissent être coupés par les dents incisives.

La premiere action se fait par la contraction des deux muscles digastriques ; la seconde dépend de la contraction, 1°. des muscles crotaphites, 2°. des masseters, 3°. des ptérigoidiens externes, 4°. des ptérigoidiens internes. Ces quatre muscles agissant ensemble élevent la mâchoire, au lieu que s'ils agissent séparément ils la tirent latéralement & en arriere ; mais si les huit muscles qu'on vient de décrire agissent ensemble, la mâchoire inférieure est pressée avec une force incroyable contre la supérieure. Ainsi toutes les dents des deux mâchoires étant fort comprimées, on voit clairement que ce sont les huit dents incisives qui se présentent les unes aux autres, & se frappant réciproquement avec violence, *mordent*, divisent les alimens, & commencent ainsi la *mastication*. *Voyez donc* MASTICATION.

MORDRE, (*Marine.*) se dit en parlant d'une ancre, lorsqu'elle est attachée par ses extrêmités pointues & recourbées au fond de la mer ; ces extrêmités s'appellent *bras*. *V.* ANCRE.

MORDRE, *teinture*, *terme de Chapelier-Teinturier*, qui signifie prendre la couleur plus ou moins vîte.

Il y a des étoffes ou feutres qui *mordent* facilement la teinture, & d'autres qui la *mordent* très malaisément. *V.* CHAPEAU.

MORDRE, *terme d'Imprimerie*, se dit lorsque la frisquette ayant couvert quelque extrêmité de la lettre d'une forme, il y a dans l'imprimé un vuide où il ne paroît qu'un simple foulage. Ce défaut vient de ce que l'ouvrier de la presse n'a pas coupé la frisquette en cet endroit ; il peut venir aussi lorsque après avoir collé un morceau de papier fort pour empêcher le barbouillage, ce même morceau de papier coule & empêche l'impression de venir. *Voyez* FRISQUETTE.

MORDS, *en terme d'Eperonnier*, est cette partie de la bride d'un cheval qui lui passe dans la bouche ; dont les branches lui montent le long des joues, & sont jointes ensemble par une gourmette & des chaînettes qui prennent sous la levre inférieure

& son gosier. *Voyez* BRANCHES, GOURMETTE & CHAINETTES.

Il y a des *mords* de plusieurs especes, à la Nestier ou à tire-bouchon, *mords* à gorge de pigeon, *mords* à canne ou à trompe, *mords* à porte ou à pié de chat, *mords* à pas d'âne & à olive, *&c. Voyez tous ces termes* chacun à son article.

MORDS A BERGE, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule piece, formant à son pli une demi-gorge de pigeon; ce *mords*, au lieu de fonceaux, est garni de chaperons. *Voyez* CHAPERONS.

MORDS A BRANCHES TOURNÉES, en *terme d'Eperonnier*, sont des *mords* dont les branches forment plusieurs coudes ou cambres, & qui sont de figure ronde. On les nomme encore *mords à soubarbe*, parce qu'ils sont garnis d'une voie soubarbe.

MORDS A CANON SIMPLE, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli. Il y en a de brisés & d'autres qui ne le sont pas.

MORDS DEMI-MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, se dit d'un *mords* qui a une embouchure à gorge de pigeon, surpassé d'un cercle qui entre dans des anneaux faits à l'embouchure. Ce cercle est garni de trois chaînes, deux vers ses extrémités, qui s'attachent à la branche par un bout, & l'autre dans le haut du cercle.

MORDS A GORGE DE PIGEON, *en terme d'Eperonnier*, se dit d'une sorte de *mords* dont le pli de l'embouchure représente la forme du col d'un pigeon.

MORDS A MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, signifie une espece de *mords* dont l'embouchure est droite & tourne dans une liberté où elle est rivée. *Voyez* LIBERTÉ.

MORDS A PAS D'ASNE, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont l'embouchure est pliée en forme de *pas d'âne*, & dont le gros du canon représente une olive.

MORDS A PIÉ DE CHAT, *en terme d'Eperonnier*, *voyez* MORDS A PORTE.

MORDS A PORTE, *en terme d'Eperonnier*, signifie une espece de *mords* dont l'embouchure forme vers son milieu une espece de porte cintrée.

MORDS A TIRE-BOUCHON, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont les branches se terminent par un anneau applati & percé dans sa pattie inférieure comme l'est celui d'un tire-bouchon. On l'appelle encore *mords à la Nestier*, parce que ce fut un écuyer du roi de ce nom qui en inventa l'usage.

MORS A LA TURQUE, *en terme d'Eperonnier*, s'entend d'un *mords* dont les branches sont droites, sans banguet, soubarbe, *&c.* l'embouchure est en gorge de pigeon, & est surpassée d'un petit anneau, duquel en pend un beaucoup plus grand qui sert de gourmette.

MORDS DES LIVRES. On appelle *en terme de Relieures*, *mords des livres* le rebord du dos que les ais à endosser font faire au livre après la couture, lorsqu'on met le livre en presse. Il y en a un de chaque côté qui sert à loger les cartons, afin qu'ils y entrent comme dans une charniere & ne montent pas par-dessus le dos. *Voyez* RELIEURE.

MORDS *du carton*, c'est le coin du carton qui joint le dos du livre en-dedans de la relieure. On dit faire les *mords*, & cela se fait en affoiblissant les angles du carton du côté intérieur avec un couteau ordinaire bien affilé, pour éviter que le carton, s'il étoit aigu, ne coupât les papiers en ouvrant & fermant le livre, & n'en gênât le jeu.

MORDUATES, (*Géog.*) peuples de la Tartarie moscovite: ils sont idolâtres, & habitent des forêts immenses. (*D. J.*)

MOREAU, (*Maréchal.*) On appelle ainsi un cheval extrêmement noir.

MOREE, LA, (*Géog.*) c'est le Péloponnèse des anciens; grande presqu'île, contiguë à la Grece, au midi de laquelle elle est attachée par un isthme assez étroit, entre les golfes de Lépante & d'Engia.

Cette presqu'île contenoit autrefois un grand nombre d'états très-peuplés, mais les choses ont bien changé de face. Ce pays fit partie du diocèse de Macédoine,

après la divifion des deux empires. Alaric le défola par fon incurfion, les defpotes en jouirent enfuite, les Turcs le posféderent, les Vénitiens le leur enleverent en 1687, & le perdirent en 1715.

Le P. Coronelli a fauffement divifé la *Morée* en quatre provinces, parce qu'il a copié les erreurs de Baudrand & de Moréri.

En effet, on ne connoît en *Morée* que trois provinces, qui font la Zaconie, le Brazzo di Maina, & le Belvédere.

La Zaconie occupe le royaume de Sicyone, Corinthe, & toute l'Argie.

Le Belvédere répond à l'Achaïe proprement dite, & comprend outre cela l'ancienne Elide, une partie de la Meffénie, & une partie de l'Arcadie.

Le brazzo di Maina, ou le pays des Magnotes, répond au refte de l'Arcadie, & à toute la Zaconie.

La *Morée* eft affez fertile, excepté vers le milieu où font les montagnes. Auffi l'Arcadie qui jadis occupoit ce milieu, avoit beaucoup d'habitans menant la vie paftorale. Le Brazzo di Maina eft encore plus ftérile que le refte, auffi voyons-nous que fes anciens habitans, les Lacédémoniens, faifoient de néceffité vertu, & fuppléoient, par leur frugalité, à ce qui leur manquoit du côté de l'abondance; mais ce qui vaut cent fois mieux, ils étoient libres. Les Magnotes, leurs fucceffeurs, le font encore; & les Turcs qui les environnent, n'ont pu les fubjuguer entiérement.

Il y a dans la *Morée* beaucoup d'Albanois qui, ne fachant ni porter le joug du turc, ni le fecouer, attirent fouvent aux habitans de fâcheufes affaires.

Le morabégi ou fangiac qui commande en *Morée*, a fa réfidence à Modon.

Le pere Briet compte foixante-quinze lieues françoifes pour la largeur de la *Morée*, depuis le cap de Matapan jufqu'à l'Examile, c'eft-à-dire jufqu'à cette fameufe muraille que les Péloponnéfiens avoient élevée anciennement, pour fe garantir des courfes des ennemis durrant la guerre contre le roi de Perfe; muraille qui avoit été rétablie par les defpotes, percée par Amurath II. relevée par les Vénitiens, & finalement rafée par Mahomet II. Le même pere Briet prend la longueur de la *Morée*, de Caftel Fornefe jufqu'à Cabo Schillo, & l'évalue à quatre-vingt-dix lieues françoifes.

La *Morée* eft à-peu-près comprife entre le 35°. de latitude, & le 37. 30'. Strabon dit qu'anciennement on l'appelloit *Argos*, d'un nom qui fut après cela donné à une de fes villes. Sous le regne d'Apis, le troifieme roi de la ville d'Argos, la *Morée* fut appellée *Apia*, environ 1747 ans avant la naiffance de Jefus-Chrift. Au bout de quatre cens vingt années, elle prit le nom de *Peloponnèfe* du phrygien Pélops, célebre non-feulement par les miracles de fon épaule d'ivoire dont Pline vous entretiendra, mais encore par les inceftes & les parricides des fes fils Atrée & Thyefte, dont toute l'antiquité peut vous inftruire.

Le nom de *Morée* lui a été donné fous les derniers empereurs de Conftantinople, parce que fa figure topographique reffemble à une feuille de murier, que les Grecs appellent *Morea*. Strabon, & beaucoup d'autres, ont écrit qu'elle reffembloit à une feuille de platane, qui ne differe guere de la feuille de murier. (*D. J.*)

MORELLE, f. f. *folanum*, (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en rofette, & profondément découpée. Il s'éleve du calice un piftil qui eft attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce piftil devient dans la fuite un fruit prefque rond ou ovale, plein de fuc, & dans lequel on trouve des femences qui font le plus fouvent plates. Tournefort, *Inft. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La *morelle* ou la *douce-amere*, eft le *folanum fcandens* feu *dulcamara* de C. B. *P.* 167. de Tournefort, *J. R. H.* 149. *elem. bot.* 124. Boërh. *I. A.* 2. 67. Dillen. *catal. giff.* 82. Rupp. *flo. ien.* 36. Buxb. 306. & autres; les Anglois la nomment *the common night-shade with red berries*.

Sa racine eft petite, fibreufe, elle pouffe des branches ou farmens fragiles, grêles, longs de trois, quatre, cinq ou fix piés, grimpans fur les haies ou fur les arbriffeaux voifins. L'écorce des jeunes branches eft verte; celle des vieilles

branches & des troncs eſt gerſée, cendrée à l'extérieur, & d'un beau verd en-dedans. Son bois renferme une moëlle fongueuſe & caſſante.

Ses feuilles naiſſent alternativement; elles ſont oblongues, liſſes, pointues, ſemblables à celles du ſmilax, d'un verd foncé, garnies quelquefois de deux oreilles à leur baſe, portées ſur une queue longue d'environ un pouce.

Ses fleurs naiſſent en bouquets; elles ſont petites, d'une odeur déſagréable, mais elles ſont aſſez belles à la vûe. Elles ſont d'une ſeule piece, en roſette, partagées en cinq ſegmens étroits, pointus, réfléchis en-dehors, d'un bleu purpurin, & quelquefois blancs; du milieu des fleurs ſortent des étamines à ſommets jaunes, qui forment une éminence.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur. Ce piſtil ſe change en baie ſucculente, allongée, ovale, de couleur d'écarlate quand elle eſt mûre, d'une ſaveur viſqueuſe & déſagréable, remplie de petites graines applaties & blanchâtres.

Cette plante ſe plaît dans les lieux aquatiques, & le long des ruiſſeaux; elle eſt toute d'uſage, & fleurit aux mois de Juin & de Juillet. Elle paſſe pour inciſive, diurétique & réſolutive. Les dames de Toſcane, du temps de Matthiole, employoient le ſuc de ſes baies en pommade, pour le mettre en guiſe de rouge ſur le viſage. (*D. J.*)

MORELLE *ou* DOUCE-AMERE, (*Mat. méd. & Diete.*) cette plante eſt vantée par pluſieurs botaniſtes célebres comme puiſſamment *déſobſtruante* & fondante. La décoction de ſa tige dans l'eau ou dans le vin blanc, eſt ſur-tout très-recommandée contre la jauniſſe & les obſtructions du foie invétérées. Elle eſt célébrée encore comme un vulnéraire très-efficace, capable de diſſoudre le ſang extravaſé & grumelé; & ſon ſuc eſt très-utile, par cette propriété, à ceux qui ſont tombés d'un lieu élevé. Fuller avance même qu'une infuſion compoſée, dont la *morelle* fait la baſe, opere ſi merveilleuſement dans les chûtes & les grandes contuſions, qu'il a remarqué, avec étonnement, que ce remede rendoit l'urine de ces malades abſolument noire à cauſe des grumeaux diſſous & entraînés avec cet excrément. Les mêmes préparations de la *morelle* ſont données auſſi pour évacuer abondamment les eaux des hydropiques, ſoit par les ſelles, ſoit par les urines.

Les uſages extérieurs de cette plante ſont les mêmes que ceux de la *morelle* à fruit noir. *Voyez cet article.*

La douce-amere tendre qui eſt acidule, peut être mangée en ſalade avec aſſurance: elle n'eſt pas plus dangereuſe dans cet état, que le phitolacca, plante de la famille des *morelles*, dont les habitans de la Martinique mangent les feuilles apprêtées comme nous faiſons nos épinars. *Voyez* PHITOLACA. (*b*)

MORELLE A FRUIT NOIR, (*Botan.*) en latin *ſolanum acinis nigricantibus*; c'eſt une eſpece de ſolanum. *Voyez* SOLANUM, (*Botan.*)

MORELLE, (*Mat. méd.*) *morelle commune à fruit noir.* Les feuilles de cette plante ſont employées en Médecine, mais dans l'uſage extérieur ſeulement. Car quoique quelques auteurs aient recommandé le ſuc ou l'eau diſtillée de cette plante pris intérieurement dans l'inflammation de l'eſtomac, l'ardeur d'urine, & la dyſſenterie; cependant trop d'obſervations prouvent que ces ſubſtances ſont des véritables poiſons, pour qu'il ſoit permis de tenter un pareil ſecours. Les baies de la *morelle* commune étant avalées même entieres, cauſent bientôt des convulſions horribles, auſſi-bien que celles de la *morelle* furieuſe. *Voyez* MORELLE FURIEUSE. Au reſte les acides ſont l'antidote aſſuré de toutes les eſpeces dangereuſes de *morelle.* M. Bernard de Juſſieu, dont la candeur & l'exactitude dans les expériences ſont généralement reconnues, m'a aſſuré que les acides végétaux remédioient ſi efficacement aux accidens cauſés par l'uſage intérieur de toutes ces plantes, & de pluſieurs autres que Tournefort a rangées dans la même claſſe, qu'il n'étoit pas même néceſſaire de les faire rejetter par le vomiſſement, & qu'on pouvoit s'en tenir à donner abondamment

damment du vinaigre. Ce favant botanifte a obfervé auffi que toutes ces plantes étoient innocentes, lorfqu'elles contenoient un acide fpontané. *Voyez* MORELLE *ou* DOUCE-AMERE, TOMATE & PHITOLACCA.

La *morelle* eft employée comme ftupéfiante, calmante & relâchante, dans tous les cas de tenfions inflammatoires accompagnées de vives douleurs. On l'applique principalement, l'herbe pilée, fur les hémorrhoïdes très-*dolentes*, on les baffine avec le fuc. C'eft encore là un remede très-ufité contre les douleurs atroces qui accompagnent fouvent les cancers. On mêle quelquefois à ce fuc une petite quantité d'efprit-de-vin, dans la vûe vraifemblablement affez mal remplie par cette addition, de corriger fa qualité froide repercuffive. C'eft avec ce correctif qu'on l'emploie principalement contre les éruptions éréfipélateufes, & les démangeaifons infupportables.

On retire de cette plante une eau diftillée fimple qui contient affez des principes propres de la plante pour être vénéneufe dans l'ufage intérieur, car l'odeur virulente de la plante entiere annonce que fes principes véritablement actifs font aumoins en partie très-volatils : mais cette imprégnation ne communique point à cette eau des qualités comparables, quant à l'énérgie, à celles du fuc; elle la laiffe, prefque fans vertu, dans l'application extérieure.

L'huile qu'on prépare par infufion & par coction de fes baies & de fes feuilles, & qu'on fait entrer communément dans les embrocations ou épithemes liquides & les cataplafmes anodins, eft auffi très-inférieure en vertu au fuc.

Les Médecins les plus circonfpects ont regardé tous ces remedes extérieurs, tirés de la *morelle* commune, comme fufpects, par une qualité éminemment repercuffive qu'ils lui ont attribuée; qualité peut-être trop généralement rédoutée, au-moins mal appréciée. *Voyez* REPERCUSSIF. (*b*)

MORELLE FURIEUSE, (*Médecine*, *Traité des chofes non-naturelles.*) Cette plante renferme un poifon violent, dont le premier effet eft de jetter dans la fureur les fujets qu'il affecte.

On trouve dans le *Recueil périodique de Médecine*, &c. Août 1759, une obfervation remarquable à ce fujet; la voici: en 1743, deux filles, l'une d'environ fept ans; l'autre de huit, furent frappées d'une manie, dont les fymptomes furieux firent foupçonner le poifon au médecin, auteur de cette obfervation. Il leur fit donner quelques verres de tifane ftibiée. Elles vomirent, l'une deux baies, l'autre trois de *morelle furieufe* entieres, auffi pleines, auffi fraiches qu'au moment qu'elles font détachées de la plante dans leur parfaite maturité; cependant la manie fe foutenoit depuis près de vingt-quatre heures, tous les membres étoient frappés de foibles mouvemens convulfifs, leurs geftes étoient audacieux, leurs regards exprimoient la fureur, le ris fardonique immodéré fuccédoit & faifoit place aux larmes ameres; elles bégayoient des paroles hardies, & cherchoient à mordre & déchirer tout ce qui fe préfentoit devant elles. L'anus, le fphincter de la veffie étoient relachés, les extrémités inférieures étoient engourdies par une atonie paralytique; l'effroi s'empara du peuple, on cria au fortilege fur ces créatures innocentes, on les crut poffédées. L'exorcifme donné fans connoiffance fut auffi fans fuccès. L'émétique en lavage réuffit: demi-heure après l'opération du remede, le public furpris vit jouer en pleine rue nos convalefcentes avec leurs compagnes. Aujourd'hui elles jouiffent d'une fanté ferme & vigoureufe; elles n'ont jamais reffenti aucune impreffion fâcheufe du poifon, dès l'inftant qu'il fut rejetté audehors. (*b*)

MORELLES A GRAPPES, (*Botan.*) nom vulgaire d'une efpece de phitolacca. *Voyez* PHITOLACCA. *Botan.* (*D. J.*)

MORELLES A GRAPPES, (*Mat. méd.*) *phitolacca*, grande *morelle* des Indes. Les feuilles de cette plante entrent dans la compofition du baume tranquille. On n'en fait aucun autre ufage en médecine. On croit qu'elle eft moins dangereufe que les autres efpeces de *morelle* avec lefquelles on la range. (*b*)

MORENA, (*Géogr. anc.*) contrée d'Asie qui faisoit partie de la Mysie. (*D. J.*)

MORES, (*Hist. ecclés.*) Les *Mores* des états de Fez & de Maroc font profession de mahométisme, prient sept fois le jour, & ont de fréquentes ablutions; ils ont de deux ordres de prêtres, celui des *cadis* qui ressemblent assez aux rabbins des Juifs, & celui des *talbes* : ceux-ci sont pauvres comme par-tout le bas clergé.

La sainteté, selon eux, n'est pas seulement l'appanage de l'humanité, mais aussi de l'animalité. Parmi leurs saints ils en ont de vivans & de morts; parmi les vivans le peuple a une vénération singuliere pour les sorciers, devins & enchanteurs, qui sont comme par-tout des fourbes qui le trompent; leurs maisons sont des lieux privilégiés, qui servent d'azile aux coupables. Parmi les morts ils honorent particuliérement Absalon & Jesus-Christ; le premier est le patron des filles à marier, qui donnent l'aumone en son nom, pour obtenir par cette œuvre pie un mari beau comme le fils de David. Ils nient que Jesus-Christ, qu'ils nomment *Sidi-Mekha*, ce qui signifie le *Seigneur-Messie*, ait été crucifié par les Juifs.

Ils observent un ramadan qui dure une lune entiere.

Ils ont trois fêtes principales, celle de la nouvelle lune qui revient chaque mois lunaire; celle du mouton, semblable à la pâque des Juifs; & celle de la naissance de Mahomet, qui est le jour de la circoncision de leurs enfans.

Les mariages ne se font chez eux que par procureurs, ils épousent leurs femmes sans les voir, & peuvent les répudier d'abord s'ils ne les trouvent pas telles qu'on le leur a promis : en ce cas ils ont droit de leur redemander tout ce qu'ils leur ont donné, comme aussi s'ils peuvent prouver leur infidélité. Si le mari a eu des enfans de sa femme, & qu'il ne la répudie que par dégoût, il est obligé de lui donner la moitié des meubles & de l'entretenir jusqu'à ce qu'elle appartienne à une autre à titre de femme. Mais les mariages auxquels le roi donne le sceau de son autorité royal, sont indossolubles. Les femmes pleines de chair sont réputées les plus belles, de sorte qu'on peut dire qu'on les estime au poids. *Relation des états de Fez & de Maroc, publié en Anglois par* Simon Ockley.

MORESQUES, *en Architecture*, voy. ARABESQUES.

MORESQUES & ARABESQUES, (*Ciseleur.*) ce sont de certains rinceaux d'où sortent des feuillages qui sont faits de caprice & d'une maniere qui n'a rien de naturel; on s'en sert d'ordinaire dans les ouvrages de damasquinerie, & dans les ornemens de peinture & de broderie.

MORET, (*Pharmacie.*) *voyez la fin de l'article* MURIER & JULEP.

§ MORET, (*Géog. Hist.*) petite ville du Gâtinois, avec un ancien château en platte-forme, d'où l'on découvre au loin la plaine & les bois des quatre côtés. Henri IV s'est souvent promené sur la terrasse de ce donjon avec Sully, son ministre, à qui le château appartenoit. Le roi l'acheta & le donna à Jaqueline de Beuil, son amie, qui en fit un agréable séjour : elle le porta dans la maison de Vardes, ayant épousé René du Bec-Crespin, frere de l'illustre maréchal de Guébrian, & du marquis de Vardes, d'où il a passé en celle de Chabot-Rohan, par la duchesse, fille unique du dernier marquis de Vardes : il appartient maintenant à M. de Caumartin, qui a pris delà un beau château à Ecuelles.

On fit ce distique sur cette comtesse de *Moret*, maîtresse de Henri IV, devenue aveugle :

Dum longas noctes ab amore Moreta rogaret,
Favit amor votis, perpetuasque dedit.

» *Moret de la nuit enchantée,*
» *Importunoit l'amour d'en augmenter le cours;*
» *Sa priere fut écoutée,*
» *Et la nuit aussi-tôt la couvrit pour toujours.*

Elle eut du roi un fils, nommé le comte de *Moret*, qui se fit tuer à la journée de Castelnaudari, aux côtés du duc de Montmorenci, en 1632 : on l'a fait revivre depuis, & on a prétendu qu'il a été long-

temps hermite, sous le nom de *Frere Jean*, mort à 90 ans dans l'hermitage de de Gardelles, à deux lieues de Saumur. Sa vie a été écrite par Joseph Grand, curé de Sainte-Croix d'Angers : le pere Griffet, dans la nouvelle édition du pere Daniel 1758, est du sentiment de Grand. Jean de Lingendes, Moulinois, cousin du pere de Lingendes, jésuite, depuis évêque de Mâcon, fut précepteur du comte de *Moret* en 1619, il étoit parent du poëte Lingendes.

Le château & la seigneurie de Fontainebleau, entr'autres fiefs, releve du comte de *Moret*. Cette ville nommée en latin du moyen âge [illegible] *Muritum*, est située sur Loing, à une lieue de l'endroit où cette petite riviere se jette dans la Seine.

Moret est ancien, puisque Wemilon, archevêque de Sens, y assembla au huitieme siecle, un concile où il présida. Louis XIII y convoqua un parlement, où il jugea un différend, entre Eudes II, duc de Bourgogne, & l'évêque de Langres. M. l'abbé Gouget, au *tome XV de sa Bible françoise*, fait mention d'un savant avocat de *Moret*, nommé *Denis Feret*. Le canal de Briare finit à *Moret*, où le Loing déja grossi par cinq ou six ruisseaux, se rend dans la Seine, à la Bosse, près saint Mamert. Il y a un bon battoir d'écorce qui travaille sans cesse, & qui en fait cinquante grands sacs par jour, ayant quatre gros marteaux à trois dents de fer qui pilent l'écorce. *Long.* 21. 24. *Lat.* 48. 20. (*c*)

MORFIL, s. m. (*Coutel.*) c'est une petite lisiere très-mince, très-flexible, & très-coupante, qui se forme tout le long d'un instrument tranchant, & lorsqu'on l'émout sur la pierre à aiguiser, & lorsqu'on le passe sur la polissoire. Il faut enlever le *morfil* sur la pierre à repasser, ou sur la pierre à l'huile ; sans cette précaution le *morfil* se renversera, le tranchant s'ébréchera, & l'instrument ne coupera plus. Cette lisiere mince qui se fait par l'usure ou le frottement de la piece contre la meule ou la polissoire, ne peut être détachée du tranchant, parce qu'elle est trop flexible & trop mince. On peut sans se blesser, appuyer son doigt sur le tranchant d'un instrument, quand le *morfil* en est enlevé ; mais on se blesseroit sûrement, si le *morfil* y étoit. Rien ne rend mieux la nature du *morfil*, & n'explique plus nettement sa formation, que de l'appeller ce qu'on nomme *bavure* dans d'autres arts.

MORFONDU, adj. (*Maréchal.*) cheval attaqué du mal appellé *morfondure*. *Voyez* MORFONDURE.

MORFONDURE, s. f. (*Maréchal.*) maladie du cheval, qui consiste dans un écoulement de matiere par les nasaux, différent de la morve. C'est proprement ce qu'on appelle *rhume* dans l'homme. Elle fait plus ou moins tousser le cheval, & lui cause des battemens de flanc, accompagnés d'un grand dégoût.

MORGAGNI, *trou de Morgagni*. *Morgagni* est de tous les Italiens celui qui s'est acquis le plus de réputation dans notre siecle ; il a publié successivement six traités sur l'anatomie. Il a fait différentes découvertes, entre autres d'un trou de la langue, lequel porte son nom. Il a donné aussi le nom de *arigos morgagni* à un muscle de la luette. Ses ouvrages sont J. B. Morgagni *adversaria anatomica sex. Patav.* 4°. Les mêmes auxquels on a ajouté plusieurs planches & une dissertation intitulée, *Nova institutionum medicarum idea, medicum perfectissimum adumbrans. Lugduni Batavorum*, 1741. *in*-4°. ses lettres insérées dans la nouvelle édition de Valsava. *V. cet article.*

MORGANATIQUE, MARIAGE, *matrimonium ad morganaticum*, (*Jurisp.*) C'est ainsi qu'on nomme dans le Droit public germanique les mariages entre personnes d'une condition inégale, ou les mésalliances. Suivant les usages de l'Empire, les enfans qui naissent de ces sortes de mariages, sont déchus des états ou des biens féodaux de leur pere, & ces biens passent au plus proche des agnats. Un grand nombre d'exemples prouve que cette loi gothique & vraiment barbare, a encore lieu, & elle a souvent privé des héritiers légitimes de la succession à laquelle les appelloit la nature, dont la

voix devroit être plus forte que celle d'un préjugé absfurde, ridicule & inhumain. (--)

MORGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dans la partie orientale de cette île, au midi de Catane, assez près de l'embouchure du fleuve Simœthus.

C'est une ville très-ancienne, dont le nom se trouve écrit différemment par les auteurs. Silius Italicus écrit *Morgentia ;* Strabon, *Morgantium* ; Tite-Live, *Morgantia ;* Etienne le géographe met tantôt *Morgentia*, & tantôt *Morgentium* ; enfin Diodore de Sicile écrit Μοργαντινα, *Morgantina*. Il ne faut pas confondre cette ville avec la ville *Murgantia* en Italie. dans le Samnium.

MORGELINE, *alsine*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales ; ces pétales sont découpés dans quelques especes, & entieres dans d'autres. Le calice est formé de cinq feuilles ; le pistil sort de ce calice, & devient, quand la fleur est passée, un fruit membraneux qui n'a qu'une seule capsule, arrondi ou conique. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & contient des semences attachées à un petit placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante est connu des Botanistes sous le nom d'*alsine*. Vaillant en compte vingt-deux especes ; la principale que nous allons d'écrire, est nommée *alsine media*, *alsine vulgaris*, *alsine minor*, par la plupart des auteurs Botaniques.

Ses racines sont chevelues & fibrées ; elles poussent plusieurs petites tiges couchées & étendues par terre, tendres, velues, rougeâtres, genouillées, & rameuses. Ses feuilles sortent des nœuds opposées deux à deux ; elles sont arrondies, pointues, longues de trois ou quatre lignes, larges de deux ou trois portées sur des queues un peu velues & vertes. Ses fleurs naissent à l'extrémité des branches ; elles sont en rose, composées de plusieurs pétales fendus en deux, blanches, rayées, renfermées dans un calice velu & à cinq feuilles. Le pistil, qui s'éleve du calice, se change en un fruit membraneux, à une seule loge, conique, qu s'ouvre par la pointe, & est rempli d graines très-menues, roussâtres, attachée comme en grappe à un placenta. Cette plante croît par-tout dans les lieux marécageux, le long des haies & des chemins, dans les vignes, dans les jardins, & parmi les légumes.

La *morgeline* varie beaucoup selon les lieux ; & de-là vient que nous en avons tant de figures différentes. On en fait peu d'usage ; mais c'est une nourriture délicieuse pour les sereins de Canarie, les chardonnerets, & les autres oiseaux de chant. La remarque en est ancienne ; Anguillara, Tragus & plusieurs auteurs nous l'ont transmise. (*D. J.*)

MORGELINE, (*Mat. méd.*) *mouron des petits oiseaux*. On a attribué à cette plante, qui est, on ne peut pas moins usuelle, la vertu résolutive, discussive & rafraichissante. On l'a donnée pour fort analogue au pourpier, & comme son succédanée. (*b*)

MORGEN, (*Hist. mod.*) c'est une mesure usitée en Allemagne pour les terres labourables, les prés & les vignes ; elle n'est point par-tout exactement la même. Le *morgen* dans le duché de Brunswick, est de 120 verges dont chacune a 8 aunes ou environ 16 piés de roi.

MORGENGAB, (*Droit germ.*) c'est-à-dire, *présent du matin*. En effet on entend le présent que le mari fait d'ordinaire le lendemain des noces à sa femme pour ses menus plaisirs, & ce présent peut consister en argent ou en valeur. On l'appelle encore en allemand *spielgeld*, ou comme nous dirions les *épingles*.

Ce présent se fait à la femme par le mari, quand même il auroit épousé une veuve ; mais la femme ne fait jamais un présent au mari, quand même il seroit marié pour la premiere fois.

Ce présent peut être promis par une convention expresse, ou bien s'exécuter par une tradition réelle. Mais après, si par le contrat de mariage on n'est pas convenu de ce présent, le mari ne sera pas tenu de le faire après les noces.

Ceux qui peuvent constituer ce *morgengab*, sont 1°. le mari qui peut le

donner de ſon bien propre ; 2°. le pere qui eſt obligé de donner des aſſurances à l'égard de ce préſent, de même qu'il eſt tenu d'en donner, par rapport à la dot ; 3°. & un étranger, par où nous entendons auſſi la mere & les freres.

Lorſque le *morgengab* a été délivré à la femme, elle en acquiert la propriété, & elle en peut diſpoſer à ſon gré. Si l'on eſt convenu qu'on en payera les intérêts, ni elle ni les héritiers ne pourront en demander la propriété qu'après la diſſolution du mariage.

La femme acquiert par rapport au *morgengab* une hypotheque tacite ſur les biens de ſon mari, depuis le jour qu'on eſt convenu & qu'elle a été réglée. Mais la femme n'a pas de privilege perſonnel à ce ſujet ; c'eſt pourquoi auſſi elle ne ſera colloquée, s'il y a un concours de créanciers, dans la cinquieme claſſe. Cependant ſi le *morgengab* exiſte en nature, elle ſera rangée dans la premiere claſſe. S'il n'exiſte plus, qu'il ait été enregiſtré dans le livre des hypotheques, la femme ſera colloquée dans la troiſieme claſſe.

La femme pourra faire ſervir le *morgengab* de cautionnement pour ſon mari, ce qui ne la privera du ſenatus-conſulte Velléïen.

Le *morgengab* ne retourne jamais au mari ni à ſes héritiers, quand même le mariage ſeroit déclaré nul ou qu'il ſeroit diſſous par la faute de la femme : telles ſont les ordonnances du code-Fréderic au ſujet du *morgengab*.

Gregoire de Tours appelle le *morgengab*, *matutinale donum*, *lib. IX. c. xix.* comme le remarque Gronovius qui renvoie au *gloſſaire* de Lindenbrog ſur le *codex legum antiquarum. Voyez* Cujas *ad l. IV. de Feud. tit. XXXII.* & la *diſſertation* de feu M. Hetius *de Specialibus rom. germ. republ.* &c. *Voyez auſſi la Diſſertation de* M. Cocceius *de lege morganatica*, imprimée à Francfort-ſur-l'Oder en 1695, où il prétend que *lex morganatica* eſt la même choſe que la loi ſalique ; & que comme cette loi permet le mariage dont il s'agit, on les a appellés pour cette raiſon *matrimonia ad morganaticam* ou *ex lege morganatica*. (*D. J.*)

MORGES, (*Géog.*) ville de Suiſſe dans le pays de Romand, au canton de Berne, capitale d'un bailliage, avec un château ou réſide le bailli. Elle a une vue admirable, & eſt ſur le lac de Geneve, à deux lieues de Lauſanne.

Les Bernois ont pratiqué à *Morges* un pont aſſez ſpacieux, fermé de murs, avec un quai & des halles, & ce ſeul ouvrage fait proſpérer cette ville. Le bailliage de *Morges* comprend la côte ou du moins la plus grande partie de cette contrée qui paſſe pour le meilleur vignoble des treize cantons de la Suiſſe. La côte eſt un quartier de pays, de trois lieues de long ſur le lac Léman, & qui s'éleve inſenſiblement juſqu'à une lieue de marche. La perſpective toute parſemée de villes, de villages & de châteaux en emphithéatre, en eſt ſi belle, que Tavernier & le docteur Burnet diſoient n'avoir rien vu ailleurs qui fût comparable à cet aſpect. *Long.* 24. 15. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MORGETES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Italie dans l'Ænotrie ; ayant été chaſſés de leurs pays par les Ænotriens, ils paſſerent en Sicile, au rapport de Strabon. (*D. J.*)

MORGINNUM. (*Géogr. anc.*) On trouve ce lieu dans la *Table Théodoſienne*, ſur la route de Vienne à Curalo ou Grenoble, diſtance XIV, ce qui convient à Moiran, appellé dans les titres du Dauphiné *Moirencum*. M. de Valois tranſporte *Morginnum* à Morges, ſur le Drac, entre Grenoble & Gap, ce qui tourne le dos à la route de Grenoble à Vienne, & ce qui fourniroit le double de la diſtance. D'Anville, *Not. Gal. p.* 465. (*C.*)

MORGOYA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbuſte de l'île de Maragnan, qui s'éleve fort haut lorſqu'un arbre lui ſert d'appui. Il produit une fleur qui a la forme d'une étoile ; elle eſt d'un beau pourpre, & ſes feuilles ſont dentelées ; ſon fruit eſt de la groſſeur d'un œuf, mais plus rond & rempli de graines. Sa peau eſt verte & mêlée de blanc. On le fait cuire, ou bien on le confit dans du ſucre.

MORGUE, s. f. (*Gramm.*) Si vous joignez la dureté & la fierté à la gravité, à la sottise, vous aurez la *morgue*. Elle est de tous les états; mais on en accuse particuliérement la robe, & la raison en est simple. Il y a dans la robe, tout autant de gens sots & fiers que dans l'église & le militaire, ni plus ni moins; mais la gravité est particuliérement attachée à la magistrature; dépositaire des loix qu'elle fait parler ou taire à son gré, c'est une tentation bien naturelle que d'en promener par-tout avec soi la menace. Les gens de lettres ont aussi leur *morgue*, mais elle ne se montrera dans aucun plus fortement que dans le poëte satyrique.

MORGUE; (*Hist. mod.*) c'est dans les prisons, l'intervalle du second guichet au troisieme. On donne le même nom à un endroit du châtelet, où l'on expose à la vue du public les corps morts dont la justice se saisit: ils y restent plusieurs jours afin de donner aux passans le temps de les reconnoître.

MORHANGE, (*Géog.*) en allemand *Moerchingen*, ancienne bourgade de la Lorraine allemande, avec titre de comté. Les seigneurs de cette bourgade prennent la qualité de *rhingraves*, & ne relevent que de l'empire. Elle est à 10 lieues N. E. de Nancy, 80 N. E. de Paris. *Long.* 24. 17. 35. *lat.* 48. 55. 30. (*D. J.*)

MORICAMBE, (*Géogr. anc.*) golfe de l'isle d'Albion. Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* le place sur la côte occidentale entre le golfe *Jtuna* & le port des *Setantir*. Le pere Briet pense que c'est la baie de *Kirkby*.

MORIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ou *MURIDUNUM*, ville de la Grande-Bretagne, que l'itinéraire d'Antonin met sur la route de *Calleva* à *Uriconium*, à 36 milles de la premiere, & à 15 de la seconde. C'est aujourd'hui *Seaton*, selon le savant Gale (*D. J.*)

MORIGENER, v. act. (*Gramm.*) *corriger*, *reprendre*, *former* aux bonnes mœurs par des corrections & des réprimandes. Il est difficile qu'un enfant qui n'a point été *morigené*, soit assez heureusement né pour n'en avoir pas eu de besoin, & n'avoir aucun de ces défauts dont une bonne éducation peut *corriger*. Mais on se rend insupportable à force de *reprendre*. Peu de corrections, mais placées à propos; sur-tout ne pas donner lieu à un enfant de confondre les fautes considérables avec les fautes légeres, en montrant la même sévérité pour les unes & pour les autres: ce seroit corrompre au lieu de *corriger*.

MORILLE, s. f. *boletus*. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante qui ressemble au champignon, & qui n'en differe qu'en ce qu'elle est percée d'un grand nombre de grands trous. Tournefort, *instit. rei herbor.* *Voyez* PLANTE ET DOUCE AMERE.

La *morille* est nommée par Tournefort *boletus*, *esculentus*, *vulgaris*, *inst. rei herb.* 561. & par Bauhin, *fungus porosus*, C. B. P. 370.

C'est un genre de plante dont on ne connoît pas encore les fleurs & les fruits. Souvent la *morille* est de la longueur d'une noix, & quelquefois plus grosse, d'une figure tantôt oblongue, tantôt pyramidale, tantôt ovale. Sa substance est tendre, charnue, ridée, poreuse, toute percée de grands trous semblables à des rayons de miel. Sa couleur est un peu rougeâtre, quelquefois fauve ou noirâtre. La *morille* est concave en-dedans, blanche, & comme enduite d'une fine poussiere. Le pédicule qui la soutient, est tout blanc, creux, garni à sa partie inférieure, de racines menues, déliées & filamenteuses. Clusius a observé quatre especes de *morilles* différentes en grosseur, en figure & en couleur; il y en a vraisemblablement bien davantage.

Ce genre de plante vient à merveille dans certains lieux herbeux, humides, dans les bois, & les collines, au pié des arbres. On en cherche, & on en trouve beaucoup au printemps aux environs de Paris, dens le bois de Vincennes, dans la forêt de Saint-Germain, dans la vallée de Montmorency & ailleurs.

On en transporte aussi de seches dans cette capitale, de toutes les provinces de France, parce qu'elles sont fort recherchées à Paris, pour l'assaisonnement de plusieurs mets. Nos Cuisiniers, tou-

jours disposés à satisfaire notre sensualité aux dépens de la santé, préparent des *morilles* de toutes sortes de manieres : ils ont imaginé d'en faire cent plats particuliers pour hors-d'œuvres, ou pour entremets : comme *morilles* en tourtes, en ragoût, à la crême en gras, & en ragoût à la crême en maigre. Qui n'a oui parler aux gourmands de *morilles* farcies, de *morilles* frites, de *morilles* à l'italienne, de *morilles* au lard, de pain aux *morilles*, & de tourtes aux *morilles* ?

Les Romains aussi voluptueux que nous, & beaucoup plus riches, faisoient leurs délices des *morilles*. Néron appelloit ce genre de nourriture un mets des dieux, *cibus deorum*. Elles sont excellentes, dit Pline, *liv. XXII. c. xxij.* mais elles ont été accusées de malignité dans une célebre conjoncture. Agrippine s'en servit pour empoisonner l'empereur Claude. Il est pourtant certain que les *morilles* ne causerent pas seules le décès de cet empereur, ce fut la violence du poison dont on les farcit, qui le fit périr. C'est pour quoi Suétone qui rapporte ce fait dans la vie de Claude, se sert du mot *boletus medicatus*, des *morilles empoisonnées*.

On sait, pour le dire en passant, avec quel art, quelle délicatesse Racine, dans dans sa *tragédie de Britannicus*, fait raconter à Néron par Agrippine elle-même, *Acte VI. scene III*, ce trait d'histoire de l'empoisonnement de Claude. Elle dit à son fils :

Il mourut ; mille bruits en courent à ma honte ;
J'arrêtai de sa fin la nouvelle trop prompte,
Et tandis que Burrhus alloit secrétement
De l'armée en vos mains exiger le serment,
Que vous marchiez au camp, conduit sous mes auspices,
Dans Rome les autels fumoient de sacrifices :
Par mes ordres trompeurs, tout le peuple excité,
Du prince déjà mort demandoit la santé.

(*D. J.*)

MORILLE, (*Diette.*) La *morille* est un des plus agréables au goût, & des moins dangereux des champignons. On n'a point observé que cet aliment soit sujet à causer des indigestions fâcheuses, encore moins aucun accident qui approchât des effets du poison. Il est seulement très-échauffant, excitant l'appétit vénérien, & disposant efficacement les hommes à le satisfaire. C'est pourquoi il faut les interdire à tous les sujets qu'il est dangereux d'échauffer, & principalement dans les maladies inflammatoires des parties de la génération.

Ce mets a été fameux par l'usage qu'en fit Agrippine pour donner du poison à l'empereur Claude. Mais, selon la remarque de Geoffroy, il est certain que les *morilles* n'ont pas été, par elles-mêmes, la cause de la mort de cet empereur ; mais que c'est le poison dont elles étoient remplies qu'il faut en accuser. Ainsi, les historiens en parlant de ce fait, se servent-ils d'une expression qui signifie des *morilles* empoisonnées, *boleti medicati.* (*b*)

MORILLON, s. m. *glaucium belloni*, (*Hist. nat. Bot.*) oiseau de la même grandeur que le canard, & qui lui ressemble beaucoup ; son bec est dentelé sur ses bords comme une scie ; ses pattes sont rouges à l'intérieur, & brunes à l'extérieur ; toute la tête est d'une couleur de rouille foncée jusqu'au milieu du cou où il est entouré d'une bande blanchâtre, la poitrine est de couleur cendrée, le ventre est blanc ; le dos & les aîles sont noirs ; si on les étend, on voit sept plumes blanches qui les rendent assez semblables à celles des piés ; le reste des aîles & la queue qui ressemble à celle du cormoran, sont noires. Le *morillon* a la langue charnue, & si épaisse qu'elle paroît double auprès de la racine ; la poitrine est large comme celle des canards ; les pattes sont courtes & pliées en arriere comme celles des plongeons. Willughbi, *voyez* OISEAU.

Voici la description qu'on en trouve ailleurs ; c'est, dit-on, une espece de canard qui n'est différent des autres que par la couleur rouge de ses jambes & de ses piés, & par son plumage, il a la tête & la moitié du col tannée, un collier blanc ; le reste du col & de la poitrine cendrée ; il paroît noir sur le dos, mais quand il étend ses aîles, on y voit des

plumes blanches de chaque côté, de ſorte qu'elles ſont mi-parties comme celles des pieds ; il a auſſi le deſſous du venre blanc & la queue noire ; il plonge fréquemment, & demeure ſous l'eau plus long-temps que les canards ; ſa chair eſt auſſi plus délicate & d'un goût plus exquis.

MORILLON, les Lapidaires nomment ainſi des émeraudes brutes qu'on vend au marc. Il y a auſſi des demi-*morillons*. *V.* ÉMÉRAUDES.

MORINE, *morina*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, tubulée, en forme de maſque, & diviſée en deux levres, dont la ſupérieure eſt découpée en deux parties & l'inférieure en trois : le calice eſt auſſi découpé en deux parties pour l'ordinaire. Le piſtil qui ſort du calice, eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur & ſtérile. Le calice de la fleur eſt poſé ſur un jeune fruit qui eſt renfermé dans un autre calice comme dans un étui, & qui devient dans la ſuite une ſemence arrondie & anguleuſe. Tournefort, *inſt. rei herb. corol. Voyez* PLANTE.

Cette plante n'a pas été ſeulement décrite exactement par M. Tournefort ; elle fait dans le ſyſtême de Linnæus un genre diſtinct, dont voici, ſelon cet illuſtre botaniſte, les principaux caracteres. Le calice eſt double, & de deux ſortes, l'un eſt l'enveloppe du fruit, & reſte après que la fleur eſt tombée ; l'autre eſt l'enveloppe de la fleur même, qui eſt monopétale, tubulaire, légerement fendue en deux ſegmens ſubſiſtants après la fleur. Il n'y a point proprement de fruit ; la graine qui ſuccede à chaque fleur eſt unique, arrondie, & entourée par le calice de la fleur.

M. de Tournefort trouva cette belle plante dans ſon voyage du levant, & lui donna le nom de M. Morin non-ſeulement parce qu'il étoit ſon ami, mais parce que ce botaniſte a eu l'honneur d'élever dans ſon jardin cette plante de graine, & qu'elle n'a pas réuſſi dans le jardin du Roi.

La *morine* donc, *morina orientalis*, *carlinæ filio*, *I. R. H.* 48. a la racine plus groſſe que le pouce, partagée en groſſes fibres, brunes, gerſées, peu chevelues. Sa tige s'éleve à deux ou trois piés de haut. Elle eſt ferme, droite, liſſe, velues vers le ſommet, rougeâtre, & noueuſe. Il ſort communément de chaque nœud trois feuilles aſſez ſemblables à celles de la carline, verd-gai, luiſantes, découpées, ondées & garnies de piquants jaunâtres, fermes, durs, longs de 4 ou 5 lignes.

De l'aiſſelle des feuilles naiſſent des fleurs par étages & à double rang, longues d'un pouce & demi. Chaque fleur eſt un tuyau courbe, fort menu vers le bas, évaſé en haut, & diviſé en deux levres & profondément échancrées. L'inférieure eſt découpée en trois parties auſſi arrondies. L'ouverture du tuyau qui eſt entre ces deux levres, eſt toute découverte. Le filet du piſtil qui eſt un peu plus long que les étamines, finit par un bouton verdâtre. Le calice eſt un tuyau long de deux lignes, fendu profondément en deux languettes arrondies, légerement cannelées ; c'eſt du fond de ce tuyau que ſort la fleur.

On en trouve ſouvent de deux ſortes ſur le même pié ; les unes ſont toutes blanches, les autres ſont couleur de roſe, tirant ſur le purpurin avec les bords blanchâtres. Toutes ſes fleurs ont l'odeur de celles du chevrefeuille, & portent ſur un embryon de graine. (*D. J.*)

MORINGA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui reſſemble au lentiſque par ſa grandeur & par ſes feuilles. Cet arbre eſt noueux, & a fort peu de branches ; ſon bois eſt très-caſſant. Ses fleurs ſont d'une couleur verdâtre & brune, elles ont le goût d'un navet. Il produit un fruit de la groſſeur d'une rave qui a un pié de longueur, il eſt blanc & moëleux en-dedans, & renferme de petites ſemences vertes & âcres. Ce fruit ſe mange cuit. La racine de l'arbre eſt regardée comme un puiſſant contre-poiſon dans les morſures des bêtes venimeuſes, & comme un remede dans les maladies contagieuſes.

MORINGEN, (*Géog.*) ville des états d'Hanovre, dans la principauté de Calemberg, au cercle de Baſſe-Saxe, en Allemagne. Elle eſt de la ſeconde claſſe

du quartier de Gottingen ; & sans être considérable par son enceinte, elle l'est par son ancienneté & par le bailliage auquel elle préside, & dont les maisons de Brunswick & de Hesse partagent la jurisdiction. (*D. G.*)

MORINIENS, *morini*, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule belgique, qui habitoit du temps des Romains le pays des Cleves, de Juliers & de Gueldres.

MORION, *Hist. nat.*) nom donné par Pline & d'autres anciens naturalistes à une pierre noire à l'extérieur, mais qui, tenue entre l'œil & le feu ou une flamme, paroissoit être transparente & d'un beau rouge. On l'appelloit aussi *prammion*. Il paroît que c'étoit un crystal ou fluor noir. (--)

MORIONS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) personnages bossus, boiteux, contrefaits, tête pointue, à longues oreilles, & à physionomie ridicule, qu'on admettoit dans les festins, pour amuser les convives. Plus un *morion* étoit hideux, plus chérement il étoit acheté. Il y en a qui ont été payés jusqu'à 2000 sesterces.

MORION, armure de tête qui étoit autrefois en usage pour l'infanterie. *Voy.* SALADE.

MORINS, *Morini* (*Géogr. anc.*) anciens peuples de la Gaule belgique, qui habitoient l'ancien diocese de Térouenne. Ils étoient divisés en plusieurs cantons, *pagos*, comme cela paroît par César même, *l. IV. ch. xxj.* qui se trouvant dans le port Iccius pour faire équipper sa flotte, reçut des députés de quelques cantons des *Morins*, qui lui promirent l'obéissance, & n'en reçut point des autres.

Il seroit difficile d'établir combien la cité entiere des *Morins* renfermoit de pays. Il est néanmoins probable qu'elle comprenoit toute l'étendue des dioceses qui ont été formés de celui de Térouenne, savoir Boulogne, S. Omer & Ypres.

Le nom de *Morini*, comme celui des *Armorici*; dérive du celtique *mor*, qui signifie *mer*; & il avoit été donné à ces peuples, à cause de leur situation sur le rivage de la mer.

Virgile, *Ænéide liv, VIII. v.* 727. par une figure hardie, met les *Morini* au bout du monde.

Extremique hominum Morini, *Rhenusque bicornis.* Pline, *l. XIX. ch. j.* adoucit l'expression, en disant qu'on les regardoit comme placés à l'extrémité de la terre, *ultimique hominum existimati Morini.* Pomponius-Mela, *l. III. ch. ij.* parle plus juste ; il les dit les plus reculés de tous les peuples gaulois, *ultimi Gallicarum gentium Morini.* Ptolomée, *l. II. ch. ix.* donne aux *Morins* la ville de *Farnana*, Térouenne, & un port nommé *Gesforiacum*, c'est Boulogne sur mer. Il met aussi dans leur pays l'embouchure du fleuve Tadula, & celle de la Meuse. (*D. J.*)

MORISONE, *morisona* (*Hist. nat. Bot.* genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond ; il sort du calice un pistil, dont le sommet devient dans la suite un fruit rond, chacun couvert d'une écorce dure, & rempli de semences qui ont la forme d'un rein. Plumier, *Nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MORISQUES, ou *LOS MORISCOS*, (*Géogr.*) on appelloit ainsi les Maures qui étoient restés en Espagne après la ruine de l'empire qu'ils y avoient établi. Le roi Philippe III. a trouvé le moyen d'appauvrir ses états, & de les dépeupler à jamais en chassant tous les *Morisques* qui s'y trouverent en 1610. Il en sortit plus de 900 mille qui se retirerent en Afrique. On ne sauroit frapper de plus grands coups d'état en politique pour se ruiner sans ressource.

MORISTASGUS, (*Mythol. Gaul.*) le *Moristasgus* des Gaulois paroît avoir été une divinité locale des Senonois ; car un homme de ce nom étoit roi du pays dans le temps que César arriva dans les Gaules, & la royauté avoit été déjà dans sa famille. Il y a donc bien de l'apparence que ce roi portoit le nom d'un dieu particulier du lieu, ou qu'il étoit lui-même cette divinité, après avoir été mis au nombre des dieux, par la superstition grossiere de ces peuples idolâtres. Quoi qu'il en soit, dans les inscriptions recueillies par Ramsius, on trouve qu'un Ti. Cl. Professus Niger, lequel avoit obtenu toutes les

charges des cités de Langres & d'Autun, ordonna par son testament que l'on ajoutât un portique au temple du dieu *Morifstafgus*, tant en son nom qu'en celui de sa femme & de ses filles. Cette inscription a été découverte dans les ruines de l'ancienne ville d'Aléfia. *Mém. de l'acad. des Inscr. t. XXIV. p.* 361. (*D. J.*)

MORITONIUM, (*Hist. anc.*) lieu de France en Normandie aux confins de la Bretagne. M. de Valois dit qu'on l'appelle à présent *Mortain*.

MORLAIX, (*Géog.*) ville de France en Bretagne, avec une rade qui peut passer pour un bon mouillage, un port qui reçoit des navires de cens tonneaux, & un château qu'on nomme le *Taureau* pour couvrir la ville.

Le mot de *Morlaix* est corrompu de *Monrelaix*; car le nom latin du moyen âge est *Mons Relaxus*; ce n'étoit qu'un château sur la fin du xij. siecle. Aujourd'hui *Morlaix* est plus considérable que la capitale du diocèse. Il s'y fait un grand commerce de fil & de toile pour l'étranger. Même par un privilege exclusif; contraire au bien du pays, les marchands de *Morlaix* ont seuls le droit d'acheter les toiles de la main de l'ouvrier ou du marchand de la campagne qui les vend.

Cette ville est située sur une petite riviere qui porte son nom à 2 lieues de la mer & de Saint-Paul de Léon, 12. N. E. de Brest, 18 O. de Saint-Brieux, 110 de Paris. *Long.* 13. 45. *latit.* 48. 35. (*D. J.*) (1)

MORLAQUIE, (*Géogr.*) contrée de la Croatie, dont elle occupe la partie méridionale le long du golfe de Venise, entre l'Istrie & la Dalmatie. Les *Morlaques* sont sujets de la république de Venise, & habitent la montagne qu'on nomme *Morlaque*. Ce sont des fugitifs d'Albanie, gens déterminés, robustes, guerriers, toujours armés, qui parlent esclavon, & suivent la plupart la religion des Grecs. (*D. J.*)

MORME, MORMO, MORMUROT, MARME, MORMIROT, MOSMYRUS, poisson de mer, assez ressemblant à la daurade, excepté qu'il a le corps moins rond, la tête plus longue & le museau plus pointu; la bouche est de médiocre grandeur & garnie de petites dents, il a le dos d'un blanc bleuâtre & le ventre d'un blanc argenté; les côtés du corps sont traversés par des bandes noires, également éloignées les unes des autres: la premiere du côté de la tête est la plus longue, les autres diminuent de longueur successivement, & la derniere est la plus courte. Ce poisson se nourrit de petits calemars, sa chair est molle & humide. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. V. chap. xxij. V.* POISSON.

MORMO, *voyez* MORME.

MORMUROT, *voyez* MORME.

MORNE, adj. (*Gramm.*) triste, silentieux & sombre. Il ne se dit guere que des personnes & des choses personnifiées. Il y a des animaux en qui la nature est *morne*, & ils sont ordinairement méchans. Une passion violente & malheureuse est *morne*. Le désespoir, quand il est extrême, est *morne*.

MORNES, s. m. (*Géog.*) c'est ainsi qu'on appelle dans les isles françoises de l'Amérique les montagnes de moyenne hauteur, voisines de la mer, & comme détachées des hautes montagnes qui occupent le milieu des îles; quelquefois ces dernieres sont aussi appellées *mornes*, ainsi que le gras *morne*, le *morne* du Vauclin & le *morne* de la Callebasse à la Martinique.

MORNE, (*Géog.*) terme qu'emploient les François de l'Amérique pour signifier un *cap élevé* ou une petite *montagne* qui s'avance en mer; c'est pour cela qu'ils nomment *gros morne* une haute montagne de l'Amérique septentrionale dans l'île de

---

(1) Les habitants incommodés de la fumée du tabac que l'on brûloit à la manufacture, peu éloignée de cette ville, se plaignirent au parlement de Bretagne en 1762; les magistrats firent écrire à la faculté de médecine de Paris sur cet objet: elle fut d'avis que l'on éloignât des villes les fourneaux, assez loin pour que le vent ne pût rabattre sur les maisons la vapeur âcre de ce végétal.

On emploie à cette manufacture huit à neuf cents ouvriers; il peut s'y fabriquer, année commune, vingt à vingt-cinq mille quintaux de tabac. (*C*)

la Martinique, près du bourg de la Trinité & de l'anse du Gallion. Vainement voudrions-nous rejetter aujourd'hui ces sortes de termes barbares, nous nous trouvons forcés de les adopter. (*D. J.*)

MORNÉ, adj. *terme de Blason*, il se dit des lions & autres animaux qui n'ont ni dents, ni bec, ni langues, ni griffes, ni queue. Du Halgoet en Bretagne, d'azur au lion *morné* d'or.

MORNÉE, (*Maréchal.*) lance *mornée*. *V.* LANCE.

MORNSHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Franconie dans le Hanenkam, sur la Seyt. Elle appartient à l'évêque d'Aichstet. *Long.* 28. 12. *latit.* 49. 10. (*D. J.*)

MOROCHTUS, MOROCHITES *ou* MOROCTES, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline à une espece de substance qui servoit à enlever les taches des habits. On dit qu'elle étoit très-dure, très-pesante, douce au toucher, d'un blanc tirant sur le gris & verdâtre. M. Hill croit que c'est la même chose que la craie de Briançon, dans ce cas ce seroit un vrai talc. *V.* CRAIE DE BRIANÇON. Boëce de Boot donne le nom de *morochtus* à une pierre très-différente, les Allemands l'appellent *milehstein* ou *pierre de lait*, parce qu'il en sort un suc laiteux, il dit qu'on en trouve aussi de noires, il ajoute qu'il s'en trouve aussi de verdâtres, de couleur de miel, de blanches & de grises. On ne sait pas ce que tout cela signifie. *Voyez* Boëce de Boot *de lapid. & gemmis.* D'autres naturalistes ont regardé le *morochtus* comme une espece d'argille durcie ou de *stéatite*, & ayant une consistence de pierre; d'autres encore ont donné ce nom à une craie ou marne durcie. On voit par-là la confusion qui regne dans la nomenclature des substances fossiles, faute de les avoir examinées en chimiste. (—)

MORON, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans l'Andalousie, au nord de Zahara, dans une vallée des plus riantes & des plus fertiles. Quelques géographes ont pensé que c'étoit l'*Aruci* de Ptolomée; mais l'*Aruci* de cet auteur est *Aroche* sur la Guadiana. *Long.* de *Moron*, 13. 5. *lat.* 37. 10.

MOROSGI, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne, que Pline, *liv. IV. chap. xx.* donne aux Vardules. Le pere Hardouin conjecture que ce pourroit être *Saint-Sébastien.*

MORPETH, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Northumberland. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur le Wensbeck, à 10 milles N. de Newcastle, & 210. N. O. de Londres. *Long.* 15. 59. *lat.* 51. 12.

MORPHASMUS, (*Art orchestiq.*) en grec μορφασμὸς espece de danse chez les Grecs, dans laquelle on imitoit les transformations de Protée par un grand nombre de figures.

MORPHÉE, (*Mythol.*) ministre, ou si l'on aime mieux, fils du Sommeil & de la Nuit, habile, dit Ovide, à prendre la démarche, le visage, l'air, le son de voix de ceux qu'il veut représenter: son nom même le prouve. Frere de Phobetor & de Phantase, mais beaucoup plus aimable, il appaise les noirs soucis par les trompeuses illusions, & tient toute la nature dans un doux enchantement; c'est lui qui répandant ses pavots sur les paupieres appesanties, fait couler une vapeur divine dans tous les membres fatigués; il se plaît à envoyer aux hommes les songes légers, qui voltigeant sans cesse autour d'eux; les flattent par les images les plus riantes, & repoussent loin de leurs sens tout ce qui peut les réveiller avec trop de précipitation. Mais j'aime la peinture ingénieuse & forte que le poëte Rowe nous a faite du fils aîné du Sommeil. La voici:

Still vvhen the golden sun vvithdravvs his beams,
Aud drovvsy Nigth invades the vveary vvorld,
Forth flies the god of dreams, fantastick Morpheus;
Ten thousand mimich Francies fleet around hiem;
Subtile as air, and various in their natures:
Each has ten thousand, thousand, diff'rents forms,
In vvich they dance confus'd before his Sleeper;
While the vain god langhs to behold vvhat pain
Jmaginary evils give Mankind. (*D. J.*)

MORPHO, (*littér. grecq.*) surnom de Venus, sous lequel elle avoit à Lacédémone un temple fort singulier, dont Pau-

sanias n'a pas oublié la description. C'étoient proprement deux temples, l'un sur l'autre. Celui de dessous étoit dédié à Vénus armée, & celui de dessus à Vénus *morpho*. Dans ce temple supérieur, la déesse étoit représentée voilée, avec des chaînes aux pieds; image de ce que les Lacédémoniens desiroient dans leurs femmes, le courage, la fidélité, la beauté, & leurs desirs étoient remplis. Par Vénus *morpho*, ils n'entendoient autre chose que Vénus la belle, Vénus déesse de la beauté : μορφὴ, *forma*, la figure. (*D. J.*)

MORPIONS, s. m. insectes plats qui se cramponent à la chair avec tant de force qu'on a de la peine à les déloger. Vus au microscope, ils ressemblent à de petits chancres, d'où on les a appellés *plactulæ*, *morpiones*, *petolæ* & *pessolatæ*. Ils s'attachent ordinairement aux aisselles, aux paupieres, aux sourcils, aux aines & aux parties naturelles.

Turner, dans ses *maladies de la peau*, rapporte le cas suivant, comme un exemple de la maniere dont on doit chasser cette espece de vermine.

Un jeune homme étoit depuis long-tems incommodé d'une si grande démangeaison au pubis & au scrotum, qu'il s'étoit presque écorché les parties à force de se gratter. En examinant de plus près les racines des poils, j'apperçus dans les interstices quelques *morpions* tellement cramponés à la peau, que je ne pus en arracher que trois, pour le convaincre de la cause de son incommodité.

Comme la sensibilité des parties ne permettoit pas d'y appliquer les topiques ordinaires, j'ai fait le médicament suivant : Prenez du vif-argent, deux onces; du diapompholix, deux onces: faites-en un emplâtre, & appliquez-le sur la partie.

J'assurai cet emplâtre avec un petit suspensoir; il s'en trouva soulagé au bout de quelques jours, & il n'ôta jamais l'appareil sans y trouver des *morpions* morts.

J'ai fait tomber à d'autres, qui ne s'étoient point écorchés, une centaine de *morpions* des aisselles & des parties naturelles, en appliquant dessus un linge trempé dans le lait du sublimé.

Cette espece de vermine présage une mort prochaine à ceux qu'elle abandonne, à moins qu'on ne les ait obligés de lâcher prise avec les remedes. *Voyez* PÉDICULAIRE.

MORRENOR, (*Hist. nat. Botan.*) petit arbre des Indes orientales; il produit un fruit assez gros appellé *cunane*, que les Indiens font cuire, & qu'ils croient un remede contre les maux de tête.

MORRHA, MURRA *ou* MYRRHA, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la substance ou pierre dont on faisoit du tems des anciens les vases appellés *vasa myrrhina*, que quelques-uns croient avoir été une agate ou pierre précieuse, d'une odeur très-agréable, & de différentes couleurs. Martial dit *pocula maculosa murræ*. Arrien appelle cette pierre λίθος μοῤῥία. *V. l'article* MIRRHINA.

MORRIS, s. m. (*Comm. hist. mod.*) nom propre d'une monnoie d'Espagne. Le *morris* étoit d'or, ce fut le roi Alphonse le sage qui le fit battre. *Morris* est dit par corruption de Maravedis.

MORRUDE, *voyez* ROUGET.

MORS, (*Géog.*) petit canton du Danemarck, dans le Nord-Jutland, & dans la prefecture d'Albourg. C'est une isle formée par le Lymfurt; on lui donne trois milles de longueur, sur deux de largeur; son sol est d'une extrême fertilité, & sa population est considérable. L'on y compte trente-deux paroisses; & l'on y trouve la petite, mais commerçante, ville de Nickioping, dont deux autres du royaume portent le nom. (*D. G.*)

MORS DU DIABLE, *morsus diaboli*, *en Botanique*, est une sorte de scabieuse, qui a au bout de sa racine une espece de frange. On la nomme autrement *scabieuse*. *Voyez* SCABIEUSE.

Ce nom lui a été donné à cause de sa racine, qui semble avoir été mordue au bout; ce que des superstitieux attribuoient au diable, comme s'il eût été jaloux que nous eussions une plante si salutaire. On la regardoit autrefois comme un bon alexipharmatique, mais aujourd'hui on ne s'en sert presque plus.

Comme le bord des trompes de Fallope ressemble au bout de cette racine, il a été nommé de même. *V.* FALLOPE.

MORSELLI, ou *MORSULI*, f. m. (*Pharm.*) comme qui diroit *petite bouchée*, font des noms latins que l'on a donnés à certaines préparations de remedes que l'on tient dans la bouche pour les mâcher comme les tablettes. *V.* TABLETTE.

MORSURE, f. f. (*Gramm.*) il se dit de l'action de mordre, & de la blessure faite par cette action. *Voyez* MORDRE. On a découvert un remede sûr contre la *morsure* de la vipere: ce sont des gouttes d'eau-de-luce dans de l'eau pure. *Voyez* EAU-DE-LUCE & VIPERE.

MORSUS RANÆ, (*Botan.*) genre de plante qui produit deux sortes de fleurs; des nouées & d'autres qui ne sont pas nouées: les unes & les autres sont en roses, composées ordinairement de trois feuilles disposées au-tour du même centre. Le calice des fleurs nouées devient un fruit oblong, partagé le plus souvent en six loges remplies de semences assez menues. Tournefort. *Mém. de l'acad. royal. des sciences, année* 1705. *Voyez* PLANTE.

MORT, f. f. (*Hist. nat. de l'homme.*) destruction des organes vitaux, ensorte qu'ils ne puissent plus se rétablir.

La naissance n'est qu'un pas à cette destruction :

Et le premier instant où les enfants des rois
Ouvrent les yeux à la lumiere,
Est celui qui vient quelquefois
Fermer pour toujours leur paupiere.

Dans le moment de la formation du fœtus, cette vie corporelle n'est encore rien, ou presque rien, comme le remarque un des beaux génies de l'académie des sciences. Peu-à-peu cette vie s'augmente & s'étend; elle acquiert de la consistance à mesure que le corps croît, se développe & se fortifie; dès qu'il commence à dépérir, la quantité de vie diminue; enfin lorsqu'il se courbe, se desseche & s'affaisse, la vie décroît, se resserre, se réduit presque à rien. Nous commençons de vivre par degrés, & nous finissons de mourir, comme nous commençons de vivre. Toutes les causes de dépérissement agissent continuellement sur notre être matériel, & le conduisent peu-à-peu à sa dissolution. La *mort*, ce changement d'état si marqué, si redouté, n'est dans la nature que la derniere nuance d'un être précédent; la succession nécessaire du dépérissement de notre corps, amene ce degré comme tous les autres qui ont précédé. La vie commence à s'éteindre, long-tems avant qu'elle s'éteigne entiérement; & dans le réel, il y a peut-être plus loin de la caducité à la jeunesse, que de la décrépitude à la *mort*; car on ne doit pas ici considérer la vie comme une chose absolue, mais comme une quantité susceptible d'augmentation, de diminution, & finalement de destruction nécessaire.

La pensée de cette destruction est une lumiere semblable à celle qu'au milieu de la nuit répand un embrasement sur des objets qu'il va bientôt consumer. Il faut nous accoutumer à envisager cette lumiere, puisqu'elle n'annonce rien qui ne soit préparé par tout ce qui la précéde; & puisque la mort est aussi naturelle que la vie, pourquoi donc la craindre si fort? Ce n'est pas aux méchans, ni aux scélérats que je parle; je ne connois point de remede pour calmer les tourmens affreux de leur conscience. Le plus sage des hommes avoit raison de dire que si l'on ouvroit l'ame des tyrans, on la trouveroit percée de blessures profondes, & déchirée par la noirceur & la cruauté, comme par autant de plaies mortelles. Ni les plaisirs, ni la grandeur, ni la solitude, ne purent garantir Tibere des tourmens horribles qu'il enduroit. Mais je voudrois armer les honnêtes gens contre les chimeres de douleurs & d'angoisses de ce dernier période de la vie: préjugé gégéral si bien combattu par l'auteur éloquent & ptofond de l'histoire naturelle de l'homme.

La vraie philosophie, dit-il, est de voir les choses telles qu'elles sont; le sentiment intérieur seroit d'accord avec cette philosophie, s'il n'étoit perverti par les illusions de notre imagination, & par l'habitude malheureuse que nous avons prise de nous forger des fantômes de douleur & de plaisir. Il n'y a rien de charmant & de terrible que de loin; mais pour s'en assurer, il faut avoir la sagesse & le courage de considérer l'un & l'autre de

près. Qu'on interroge les médecins des villes, & les miniftres de l'Eglife, accoutumés à obferver les actions des mourans, & à recueillir leurs derniers fentimens, ils conviendront qu'à l'exception d'un petit nombre de maladies aiguës, où l'agitation caufée par des mouvemens convulfifs, paroît indiquer les fouffrances du malade, dans toutes les autres on meurt doucement & fans douleur; & même ces terribles agonies effrayent plus les fpectateurs, qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vus, qui, après avoir été à cette derniere extrémité, n'avoient aucun fouvenir de ce qui s'étoit paffé, non plus que de ce qu'ils avoient fenti : ils avoient réellement ceffé d'être pour eux pendant ce temps, puifqu'ils font obligés de rayer du nombre de leurs jours toux ceux qu'ils ont paffés dans cet état, duquel il ne leur refte aucune idée.

Il femble que ce feroit dans les camps que les douleurs affreufes de la *mort* devroient exifter; cependant ceux qui ont vu mourir des milliers de foldats dans les hôpitaux d'armées, rapportent que leur vie s'éteint fi tranquillement, qu'on diroit que la *mort* ne fait que paffer à leur cou un nœud coulant, qui ferre moins, qu'il n'agit avec une douceur narcotique. Les *morts* douloureufes font donc très-rares, & prefque toutes les autres font infenfibles.

Quand la faux de la parque eft levée pour trancher nos jours, on ne la voit point, on n'en fent point le coup; la faux, ai-je dit? chimere poétique! La *mort* n'eft point armée d'un inftrument tranchant, rien de violent ne l'accompagne, on finit de vivre par des nuances imperceptibles. L'épuifement des forces anéantit le fentiment, & n'excite en nous qu'une fenfation vague, que l'on éprouve en fe laiffant aller à une rêverie indéterminée. Cet état nous effraye de loin parce que nous y penfons avec vivacité; mais quand il fe prépare, nous fommes affoiblis par les gradations qui nous y conduifent, & le moment décifif arrive fans qu'on s'en doute & fans qu'on y réfléchiffe. Voilà comme meurent la plupart des humains; & dans le petit nombre de ceux qui confervent la connoiffance jufqu'au dernier foupir, il ne s'en trouve peut-être pas un qui ne conferve en même-temps de l'efpérance, & qui ne fe flatte d'un retour vers la vie. La nature a, pour le bonheur de l'homme, rendu ce fentiment plus fort que la raifon; & fi l'on ne réveilloit pas fes frayeurs par ces triftes foins & cet appareil lugubre, qui dans la fociété dévancent la *mort*, on ne la verroit point arriver. Pourquoi les enfans d'Efculape ne cherchent-ils pas des moyens de laiffer mourir paifiblement? Epicure & Antonin avoient bien fu trouver ces moyens: mais nos médécins ne reffemblent que trop à nos juges, qui, après avoir prononcé un arrêt de mort, livrent la victime à fa douleur, aux prêtres, & aux lamentations d'une famille. En faut-il davantage pour anticiper l'agonie?

Un homme qui feroit féqueftré de bonne heure du commerce des autres hommes, n'ayant point de moyens de s'éclairer fur fon origine, croiroit non-feulement n'être pas né, mais même ne jamais finir. Le fourd de Chartres qui voyoit mourir fes femblables, ne favoit pas ce que c'étoit que la *mort*. Un fauvage qui ne verroit mourir perfonne de fon efpece, fe croiroit immortel. On ne craint donc fi fort la *mort*, que par habitude, par éducation, par préjugé.

Mais les grandes alarmes regnent principalement chez les perfonnes élevées mollement dans le fein des villes, & devenues par leur éducation plus fenfibles que les autres; car le commun des hommes, fur-tout ceux de la campagne, voient la *mort* fans effroi; c'eft la fin des chagrins & des calamités des miférables. La *mort*, difoit Caton, ne peut jamais être prématurée pour un confulaire, fâcheufe ou déshonorante pour un homme vertueux, & malheureufe pour un homme fage.

Rien de violent ne l'accompagne dans la vieilleffe; les fens font hébétés, & les vaiffeaux fe font effacés, collés, offifiés les uns après les autres; alors la vie ceffe peu-à-peu; on fe fent mourir comme on fe fent dormir : on tombe en foibleffe.

Auguſte nommoit cette mort *euthanaſie* ; expreſſion qui fit fortune à Rome, & dont tous les auteurs ſe ſervirent depuis dans leurs ouvrages.

Il ſemble qu'on paye un plus grand tribut de douleur quand on vient au monde, que quand on en ſort : là l'enfant pleure, ici le vieillard ſoupire. Du moins eſt-il vrai qu'on ſort de ce monde comme on y vient, ſans le ſavoir. La *mort* & l'amour ſe conſomment par les mêmes voies, par l'expiration. On ſe reproduit quand c'eſt d'amour qu'on meurt ; on s'anéantit, (je parle toujours du corps, & qu'on ne vienne pas m'accuſer de matérialiſme), quand c'eſt par le ciſeau d'Atropos. Remercions la nature, qui ayant conſacré les plaiſirs les plus vifs à la production de notre eſpece, émouſſe preſque toujours la ſenſation de la douleur, dans ces momens où elle ne peut plus nous conſerver la vie.

La *mort* n'eſt donc pas une choſe auſſi formidable que nous nous l'imaginons. Nous la jugeons mal de loin ; c'eſt un ſpectre qui nous épouvante à une certaine diſtance, & qui diſparoît lorſqu'on vient à en approcher de près. Nous n'en prenons que des notions fauſſes : nous la regardons non-ſeulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné des plus pénibles angoiſſes. Nous avons même cherché à groſſir dans notre imagination ſes funeſtes images, & à augmenter nos craintes en raiſonnant ſur la nature de cette douleur. Mais rien n'eſt plus mal fondé ; car quelle cauſe peut la produire ou l'occaſionner ? La ſera-t-on réſider dans l'ame, ou dans le corps ? La douleur de l'ame ne peut être produite que par la penſée ; celle du corps eſt toujours proportionnée à ſa force ou à ſa foibleſſe. Dans l'inſtant de la *mort* naturelle, le corps eſt plus foible que jamais ; il ne peut donc éprouver qu'une très-petite douleur, ſi même il en éprouve aucune.

Les hommes craignent la *mort*, comme les enfants craignent les ténebres, & ſeulement parce qu'on a effaré leur imagination par des fantômes auſſi vains que terribles. L'appareil des derniers adieux, les pleurs de nos amis, le dueil & la cérémonie des funérailles, les convulſions de la machine qui ſe diſſout, voilà ce qui tend à nous effrayer.

Les Stoïciens affectoient trop d'aprêts pour ce dernier moment. Ils uſoient de trop de conſolations pour adoucir la perte de la vie. Tant de remedes contre la crainte de la *mort* contribuent à la redoubler dans notre ame. Quand on appelle la vie une continuelle préparation à la *mort*, on a lieu de croire qu'il s'agit d'un ennemi bien redoutable, puiſqu'on conſeille de s'armer de toutes pieces ; & cependant cet ennemi n'eſt rien. Pourquoi l'appréhender ſi vivement ? enfin, pourquoi craindre la *mort*, quand on a aſſez bien vécu pour n'en pas craindre les ſuites ?

Je ſai que la mortalité
Du genre humain eſt l'appanage...
Pourquoi donc ſerois-je excepté ?
La vie n'eſt qu'un pélérinage !
De ſon cours la rapidité
Loin de m'allarmer, me ſoulage ;
Sa fin, lorſque j'en enviſage
L'infaillible néceſſité,
Ne peut ébranler mon courage.
Brûlez de l'or empaqueté,
Il n'en périt que l'emballage,
C'eſt tout : un ſi léger dommage
Devroit-il être regretté ? (*D. J.*)

MORT LE, (*Critiq. ſacrée.*) il eſt dit dans le Deutéronome, *chap. xiv.* ℣. 1. « vous ne vous ferez point d'inciſion, & » vous ne vous raſerez point toute la tête » pour le *mort* ». Ce *mort* eſt Adonis, parce que dans ſa fête on pratiquoit toutes ces choſes. Il eſt parlé de la fête d'Adonis dans Ezéchiel, *viij.* 14. Au reſte, les Juifs avoient l'idée ſuperſtitieuſe, que tous ceux qui ſe trouvoient dans la maiſon où il y avoit un *mort*, ou qui touchoient au cadavre, étoient ſouillés & obligés de ſe purifier, comme il paroît par ſaint Luc, *xxij.* 4. (*D. J.*)

MORT, (*Mythol.*) les anciens ont fait de la *mort* une divinité fille de la Nuit ; ils lui donnent pour frere le Sommeil éternel, dont le ſommeil des vivants n'eſt

qu'une foible image. Pausanias parle d'une ſtatue de la Nuit, qui tenoit entre ſes bras ſes deux enfants, le Sommeil & la *mort*; l'un qui y dort profondément, & l'autre qui fait ſemblant de dormir.

On peignoit la *mort* comme un ſquelette, avec une faux & des griffes : on l'habilloit d'une robe ſemée d'étoiles, de couleur noire avec des aîles noires.

Mors atris circumvolat alis, dit Horace.

On lui ſacrifioit un coq, quoiqu'on la regardât comme la plus impitoyable des divinités; c'eſt ce qui fait dire à Malherbe,

La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle eſt ſe bouche les oreilles,
Et nous laiſſe crier.

Les Phéniciens lui bâtirent un temple dans l'île de Gadira, qui ne ſubſiſta pas long-temps; mais il n'en ſera pas de même de celui du duc de Buckingham, dont le génie de la poéſie a fait les frais : le voici.

Temple of Death.

In thoſe cold climates, vvhere the ſun appears
Unvvillingly, aud hides his face in tears;
A dreadful Vale lies in a deſert iſle
On vvhich indulgent Heav'n did never ſmild.
There a thick grove of age'd Cypres'ſ-trees,
Which none vvithout an avvful horror ſees,
Into its vvithr'd arms depriv'd of Leaves,
Poiſons are all the plants the ſoil vvill bears.
Whole flocks of ill-preſaging birds reiceves :
And vvinter is the only ſeaſon there.
Millions of graves cover the ſpacious field,
And ſprings of blood a thouſand rivers yield,
Whoſe ſtreams oppreſs'd vvith carcaſſes and bones,
Inſtead of gentle murmurs, pour forth groans;
Within this Vale, a famous temple ſtands
Old as the vvorld it ſelf vvich it commands :
Round is its figure, and four iron Gates
Divide Mankind. By order of the fates,
There come in crovvds, doom' d to one common grave;
The young, the old, the monarch, and the ſlave.
Old age and pains vvhich mankind moſt deplores,
Are faithful keepers of thoſe ſacred doors.
All clad in mournful blacks, vvhich alſo load
The ſacred vvalls of this obſcure abode;
And tapers of a pitchy ſubſtance made,
With clouds of ſmoak, encreaſe the diſmal shade.
A Monſter void of reaſon, and of ſight,
The Goddeſs vvho ſvvays this realm of night,
Her povver extends o'er all things that have breath,
A cruel tyrant, and her name is Death.

(*D. J.*)

Mort, ſ. m. (*Médecine.*) la *mort* uniquement conſidérée ſous le point de vue qui nous concerne, ne doit être regardée que comme une ceſſation entiere des fonctions vitales, & par conſéquent comme l'état le plus grave, le plus *contre-nature*, dans lequel le corps puiſſe ſe trouver, comme le dernier période des maladies; & enfin comme le plus haut degré de ſyncope. En l'enviſageant ſous cet aſpect, nous allons tâcher d'en détailler les phénomenes, les cauſes, les ſignes diagnoſtics, & prognoſtics, & d'expoſer la méthode *curative* qui eſt couronnée par le ſuccès le plus conſtant, & qui eſt la plus appropriée dans les différents genres de *mort*. La ſéparation de l'ame d'avec le corps, myſtere peut-être plus incompréhenſible que ſon union, eſt un dogme théologique certifié par la religion, & par conſéquent inconteſtable; mais nullement conforme aux lumieres de la raiſon, ni appuyé ſur aucune obſervation de médecine. Ainſi nous n'en ferons aucune mention dans cet article purement médicinal, où nous nous bornerons à décrire les changemens qui arrivent au corps, & qui ſeuls tombent ſous les ſens, peuvent être apperçus par les médecins artiſtes ſenſuels, *ſenſuales artifices*.

Symptomes. On ne connoît la *mort* que par oppoſition à la vie, de même que le repos ſe manifeſte par ſon contraſte direct avec le mouvement; les principaux ſymptomes ſe tirent de l'exercice de la circulation & de la reſpiration; ainſi dès qu'un homme eſt *mort*, on cherche en vain le pouls dans les différentes parties où les arteres ſont ſuperficielles; elles ſont dans une immobilité parfaite. Le mouvement

ment de la poitrine inséparable de celui des poumons, est totalement anéanti ; toutes les excrétions sont suspendues ; la chaleur est perdue ; les membres sont froids, roides, infléxibles, les sens sont dans l'inaction ; il ne reste aucun vestige de sentiment ; une pâleur livide occupe le visage ; les yeux sont sans force, sans éclat, recouverts d'écailles, *&c.* Jusque-là le cadavre ne differe de l'homme vivant, que par le défaut de mouvement : les différents organes encore dans leur entier peuvent être ranimés, ils conservent pendant quelque temps une aptitude à renouveller les mouvements auxquels ils étoient destinés. Ils restent dans cet état jusqu'à ce que la putréfaction plus ou moins prompte, détruise leur tissu, rompe l'union des molécules organiques qui les composent, & mette par-là un obstacle invincible au retour de la vie. Lorsque la corruption commence à gagner, le corps devient successivement bleuâtre livide, noir ; il exhale une odeur insoutenable, particuliere, qu'on nomme *cadavéreuse* ; bientôt après les vers y éclosent les différentes parties se désunissent, perdent leur lien, leur figure, & leur cohésion ; les molécules dégagées sont volatiles, s'évaporent ; & enfin, après leur dissipation il ne reste aucun vestige d'homme. Il me paroît qu'on pourroit distinguer dans la *mort* deux états bien différens, & établir en conséquence deux especes ou deux degrés remarquables de *mort.* J'appellerai le premier degré *mort imparfaite*, ou susceptible de secours, qui comprendra tout ce temps où il n'y a qu'un simple *inexercice* des fonctions vitales, & où les organes, instrumens de ces fonctions, sont encore propres à recommencer leur jeu. Le second degré, le complément de la *mort imparfaite*, sera connu sous le nom de *mort absolue*, irrévocablement décidée. Il est caractérisé non-seulement par la cessation des mouvemens, mais encore par un état des organes tels qu'ils sont dans une impossibilité physique de les renouveller ; ce qui arrive le plus souvent par leur destruction opérée par la putréfaction, ou par des moyens méchaniques, quelquefois aussi par un dessé-chement considérable, ouvrage de l'art ou de la nature. Le temps qui se passe entre la *mort imparfaite*, & la *mort absolue*, est indéterminé ; il varie suivant les causes, les sujets, les accidens, les saisons, *&c.* En général, l'intervalle est plus long dans ceux qui meurent subitement ou de *mort* violente, que dans ceux où la *mort* est l'effet d'une maladie, ou de la vieillesse ; dans les enfans que dans les adultes, dans l'hiver que dans l'été, sous l'eau que dans un air libre, *&c.* La distinction que je viens d'établir, est fondée sur un grand nombre de faits par lesquels il conste évidemment que des personnes ont resté pendant assez long-temps dans cet état que nous avons appellé *mort imparfaite*, & qui après cela, ou par des secours appropriés, ou d'elles-mêmes, sont revenues à la vie. De ce nombre sont les *morts* volontaires ou extatiques ; quelques historiens assurent avoir vu des personnes qui par le seul acte de la volonté, suspendoient chez eux tous les mouvemens vitaux, & restoient pendant un certain temps sans pouls, sans respiration, roides, glacées, & après cela reprenoient d'elles-mêmes l'exercice des sens. Cheyne, auteur connu, digne de foi, raconte qu'il a été témoin oculaire d'un semblable fait, & que la *mort* lui paroissoit si bien décidée, qu'il avoit déjà pris le parti de se retirer ; cependant l'extase finit, la *mort* cessa, le pouls & la respiration revinrent par degrés. Il y a des gens qui réiterent souvent pour satisfaire les curieux ces *morts imparfaites.* On dit que les Lapons sur-tout excellent dans ce métier ; on en a cependant vu quelquefois mourir tout-à-fait victimes de ces dangereuses tentatives, de même qu'un anglois qui pouvoit suspendre avec la main le mouvement de son cœur ; il mourut enfin ayant poussé trop loin cette expérience. Le traité important, quoique mal digéré, que M. Bruhier médecin a donné sur l'*incertitude des signes de la mort*, contient un recueil intéressant & curieux d'observations, qu'il a pris la peine de rassembler & d'extraire de différens auteurs, qui prouvent que des *morts* mis sur la paille, dans la biere, & dans le

tombeau même, en ſont ſortis vivans, après pluſieurs jours.

Mais ce qu'il y a de plus terrible, & qu'il eſt à propos de remarquer dans ces hiſtoires, c'eſt que preſque toutes ces réſurrections naturelles ſont l'effet d'un heureux haſard, ou d'un concours de circonſtances inattendues. Ainſi une jeune fille morte de la petite vérole revint en vie, parce que le bedeau qui la portoit laiſſa tomber le cercueil, dont les ais mal unis ſe deſaſſemblerent; la ſecouſſe de cette chûte fit donner à l'enfant des ſignes de vie; on la reporta chez elle, où elle revint en parfaite ſanté. *Traité de l'incertitude des ſignes de la mort.* §. *VI. page* 153. *tome I.* Une femme du commun étant expoſée ſur la paille avec un cierge aux piés, ſuivant l'uſage, quelques jeunes gens renverſerent en badinant le cierge ſur la paille qui prit feu à l'inſtant: dans le même moment la morte ſe ranima, pouſſa un cri perçant, & vécut long-temps après. *Ibid.* §. *IV. page* 68. Pluſieurs perſonnes enterrées avec des bijoux, doivent la vie à l'avidité des foſſoyeurs ou des domeſtiques, qui ſont deſcendus dans leurs tombeaux pour les voler; les ſecouſſes, l'agitation, les efforts faits pour arracher les anneaux, pour les dépouiller ont rappellé ces *morts imparfaits* à la vie. *Voyez les obſervations rapportées dans l'ouvrage déjà cité tome I. page* 53, 61, 98, 134, 170, *&c.* Dans d'autres la *mort* a été diſſipée par des inciſions faites pour les ouvrir: une femme dont Terrili raconte l'hiſtoire, donna des ſignes de vie au ſecond coup de biſtouri; il eſt arrivé quelquefois que la vie s'eſt manifeſtée trop tard dans de ſemblables circonſtances; le *mort* reſſuſcité a perdu la vie ſous le couteau anatomique. Ce fut un pareil événement qui cauſa tous les malheurs du grand Veſale, ayant ouvert un gentilhomme eſpagnol, il apperçut dès qu'il eut enfoncé le biſtouri quelques ſignes de vie; & la poitrine ouverte lui fit obſerver le mouvement du cœur revenu; le fait devenu public excita les pourſuites des parents & des juges de l'inquiſition. Philippe II. roi d'Eſpagne, par autorité ou plutôt par prieres, vint à bout de le ſouſtraire à l'avidité de ce cruel tribunal, à condition qu'il expieroit ſon crime par un voyage à la Terre-Sainte. On raconte du cardinal Eſpinoſa, premier miniſtre de Philippe II. qu'ayant été diſgracié, il mourut de douleur. Lorſqu'on l'ouvrit pour l'embaumer, il porta la main au raſoir du chirurgien, & on trouva ſon cœur palpitant; ce qui n'empêcha pas le chirurgien barbare de continuer ſon opération, & de le mettre par-là dans l'impoſſibilité d'échapper à la *mort.* Il y a pluſieurs exemples de perſonnes qu'on alloit enterrer, ou qui l'étoient déja, que la tendreſſe officieuſe ou l'incertitude d'un amant, d'un parent, d'un ami, d'un mari, d'une femme, *&c.* ont retiré des bras de la *mort.* Un homme au retour d'un voyage, apprend que ſa femme eſt morte & inhumée depuis trois jours: inconſolable de ſa perte, & ne pouvant ſe perſuader qu'elle fût réelle, deſcend comme un autre Orphée dans ſon tombeau, & plus heureux ou plus malheureux que lui, il trouve le ſecret de lui rendre la vie & la ſanté. La même choſe arriva à un négociant, qui revenant auſſi d'un voyage deux jours après la *mort* de ſa femme, la trouva expoſée à ſa porte dans le moment que le clergé alloit s'emparer de ſon corps, il fit monter la biere dans ſa chambre, en tira le corps de ſa femme, qui ne donna aucun ſigne de vie. Pour mieux s'aſſurer de ſa *mort*, & pour tâcher de la diſſiper, s'il étoit poſſible, il lui fit faire des ſcarifications & appliquer les ventouſes; on en avoit déja mis vingt-cinq ſans le moindre ſuccès, lorſqu'une vingt-ſixieme fit crier à la morte reſſuſcitée, *ha, que vous me faites mal!* Miladi Rouſſel, femme d'un colonel anglois, dut la vie à l'extrême tendreſſe de ſon mari, qui ne voulut pas permettre qu'on l'enterrât, quoiqu'elle parût bien morte, juſqu'à ce qu'il ſe manifeſtât quelque ſigne de putréfaction. Il la garda ainſi pendant ſept jours, après leſquels la morte ſe réveilla comme d'un profond ſommeil au ſon des cloches d'une égliſe voiſine. *Voyez* d'autres obſervations ſemblables dans l'ouvrage déja cité, *tome I. pages* 69, 94..

106, 108, &c. & tome II. pages 56, & 58. Quelques *morts* dont l'enterrement a été différé par quelque cause imprévue, sont précisément revenus à la vie dans cet intervalle ; un témoin oculaire raconte & certifie qu'étant à Toulouse dans l'église de saint Etienne, il vit arriver un convoi dont on différa la cérémonie jusqu'après un sermon pendant lequel on déposa le corps dans une chapelle. Au milieu du sermon, le cadavre parut animé, fit quelques mouvements qui engagerent à le reporter chez lui ; de façon, ajoute l'historien de ce fait, *que sans le sermon on auroit enterré un homme vivant*, ou qui étoit prêt à le devenir. *Ibid. tome I. page* 62. Diemerbroek rapporte qu'un paysan étant *mort* de la peste, on se préparoit à l'enterrer après les vingt-quatre heures, suivant l'usage ; le défaut de cercueil fit différer jusqu'au lendemain ; & lorsqu'on voulut y mettre le corps, on s'apperçut qu'il commençoit à reprendre l'usage de la vie. Enfin, il y a eu des personnes qui rappellées à la vie dans le tombeau, en ont été retirées, ont été assez heureuses pour faire entendre leurs cris à des gens que le hasard amenoit dans le voisinage. Ainsi un régiment d'infanterie étant arrivé à Dole, plusieurs soldats manquant de logements, obtinrent la permission de se retirer dans l'église, & de coucher sur les bancs garnis du parlement & de l'université ; quelques soldats entendirent pendant long-temps des plaintes qui sembloient sortir d'un tombeau ; ils avertirent le clerc, on ouvre un caveau où l'on avoit enterré le jour même une fille, on la trouve vivante, &c.

Quelques enfants étant allés jouer sur le tombeau d'un homme récemment enterré, furent épouvantés du bruit qu'ils entendirent ; ils raconterent la cause de leur frayeur ; on exhuma la personne qui étoit pour lors en vie. Il est évident que si ces personnes eussent été enterrées dans un cimetiere & couvertes de terre, elles n'auroient pû faire entendre leurs cris ; & même sans les circonstances imprévues qui se rencontrerent, elles seroient mortes de nouveau. Quels affreux soupçons ne font pas naître de pareils événements sur le sort d'une infinité de personnes qu'on enterre trop promptement, & sans beaucoup de précautions, sans attendre surtout que la putréfaction manifestée ait décidé leur *mort* irrévocable. Il arrive de-là que plusieurs meurent *absolument*, qui auroient pu revivre si on eût apporté à propos des secours convenables, ou du-moins si on ne les avoit pas privés d'air en les ensévelissant sous la terre, ou en les mettant dans des caveaux qui sont des especes de mouffetes ; d'autres au contraire, ce qui est encore plus terrible, revenus d'eux-mêmes à la vie, ne peuvent faire venir leurs plaintes à ceux qui pourroient les secourir, les tirer du tombeau où ils sont renfermés sans nourriture, ne revivent que pour mourir encore plus cruellement dans toutes les horreurs de la faim & du désespoir. On voit en effet souvent en exhumant les corps après plusieurs mois, qu'ils sont changés de place, de posture, de situation ; quelques-uns paroissent avec les bras, les mains rongés de rage. Dom Calmet raconte sur la foi d'un témoin oculaire, qu'un homme ayant été enterré dans le cimetiere de Bar-le-Duc, on entendit du bruit dans la fosse ; elle fut ouverte le lendemain, & on trouva que le malheureux s'étoit mangé le bras. On vit à Alais le cercueil d'une femme dont les doigts de la main droite étoient engagés sous le couvercle de son cercueil qui en avoit été soulevé. Le docteur Crafft fait mention d'une demoiselle d'Ausbourg, qui étant morte d'une suffocation de matrice, fut enterrée dans un caveau bien muré ; au bout de quelques années on ouvrit le caveau, l'on trouva la demoiselle sur les degrés près de l'ouverture, n'ayant point de doigts à la main droite. Cette histoire est fort analogue à celle d'un religieux carme, qui ayant été enterré depuis long-temps, fut trouvé à l'entrée du caveau les doigts écorchés, & la pierre qui bouchoit l'ouverture un peu dérangée ; mais ce qui doit confirmer & augmenter ces soupçons, c'est le long intervalle qui peut s'écouler entre la *mort imparfaite* & la *mort absolue*, c'est-à-dire, depuis le temps où les organes ont cessé leurs mouvements, jusqu'à celui

où ils perdent l'aptitude à les renouveller. On a vu qu'il n'eſt pas rare de revivre après deux ou trois jours; l'exemple de myladi Rouſſel prouve qu'on peut être pendant ſept jours dans l'état de *mort* imparfaite. Il y a des obſervations inconteſtables des noyés, qui ont reſté trois, quatre, & cinq jours ſous l'eau. On lit dans les mélanges des curieux de la nature, un fait atteſté par Kunkel, touchant un jeune homme qui étant tombé dans l'eau, n'en fut retiré qu'après huit jours, & Pechlin aſſure qu'un jeune homme fut pendant plus de quarante-deux jours enſéveli ſous les eaux, & qu'enfin retiré la ſeptieme ſemaine, *ſeptimâ demum hebdomnadâ extractum*; on put le rappeller à la vie. Ces réſurrections qu'on pourroit regarder comme des miracles de la médecine, paſſerent pour des fictions, pour des événements ſuppoſés, dans l'eſprit de quelques lecteurs, qui confondant les bornes du poſſible avec celles de leur connoiſſance, ignorent que le vrai peut bien ſouvent n'être pas vraiſſemblable. Tous ces faits, quelque merveilleux qu'ils paroiſſent, n'ont rien que de naturel & de conforme aux loix de l'économie animale: les anciens avoient déja obſervé qu'on peut reſter ſans pouls & ſans reſpiration pendant très-long-temps; ils ont même décrit une maladie ſous le nom d'ἄπνος, qui veut dire *ſans reſpiration*, où ils aſſurent qu'on peut être pendant trente jours ſans aucun ſigne de vie, ne différant d'un *véritable mort*, que par l'abſence de la putréfaction. Il y a un traité grec ſur cette maladie, περι τῆς ἄπνου, que Galien, Pline, & Diogene de Laerce, croient avoir été compoſé par Héraclide de Pont, & que Celſe attribue à Démocrite. Cet ouvrage fut fait à l'occaſion d'une femme qui reprit l'uſage de la vie, après avoir été pendant ſept jours ſans en donner la moindre marque. L'hiſtoire naturelle nous fournit dans les animaux des exemples qui confirment ceux que nous avons rapportés: tout le monde ſait que les loirs reſtent pendant tout l'hiver au fond d'une caverne, ou enterrés ſous la neige, ſans manger & ſans reſpirer; & qu'après ce temps lorſque la chaleur revient, ils ſortent de l'engourdiſſement; parfaite image de la *mort* dans laquelle ils étoient enſévelis: pluſieurs oiſeaux paſſent auſſi tout l'hiver ſous les eaux; telles ſont les hirondelles entre autres, qui loin d'aller ſuivant l'erreur populaire fort accréditée, dans des climats plus chauds, ſe précipitent au fond de la mer, des lacs, & des rivieres, & y paſſent ainſi ſans plumes & ſans vie juſqu'au retour du printemps: lorſque la chûte des feuilles annonce les approches du froid, dit un poëte latin.

Avolat (hirundo) & *ſe credit aquis præcepsque ſub illas*
Merſa, *in dumoſâ* mortua *valle jacet*
Flebilis: exanimis, deplumis, nuda, neque ullam
Vivifici partem mœſta caloris habens
Et tamen huic redeunt in ſenſus munera vitæ,
Cum novus herboſam floſculus ornat humum,&c.
David Herlicius, *épigram. lib. VI.*

M. Falconet, médecin de Paris, étant en Breſſe, vit apporter une maſſe de terre que les pêcheurs avoient tirée de l'eau; & après l'avoir lavée & débrouillée, il apperçut que ce n'étoit autre choſe qu'un amas d'hirondelles qui approchées du feu ſe déroidirent & reprirent la vie. On lui aſſura qu'il n'étoit pas rare d'en pêcher de la ſorte en cette province. *Traité de l'incertitude*, &c. *tome I. page* 131. Tous ces faits vérifient bien la remarque de Pline, qui ſert d'épigraphe à l'ouvrage » de M. Bruhier: « telle eſt la condition » des hommes, dit ce ſavant naturaliſte, » il ſont expoſés à des jeux de haſard, » tels qu'on ne peut même ſe fier à la » *mort* ».

Cauſes. Il n'eſt pas poſſible de déterminer quelles ſont les cauſes qui occaſionnent la *mort*, & quelle eſt leur maniere d'agir, ſans connoître auparavant celles qui entretiennent cette continuité & cette réciprocité d'actions qui forment la vie. *Voyez* VIE, ECONOMIE ANIMALE. On peut regarder du moins dans l'homme, & dans les animaux dont la ſtructure eſt à-peu-près ſemblable, la circulation du ſang ou le mouvement du cœur & des arteres, comme le ſigne le

plus assuré, la mesure la plus exacte, & la cause la plus évidente de la vie. Deux autres fonctions surnommées aussi *vitales*, savoir la respiration à l'action du cerveau, concourent essentiellement à l'intégrité de cette premiere qui est la fonction par excellence. La nécessité de la respiration est fondée sur ce que tout le sang qui va se distribuer dans les différentes parties du corps, est obligé, depuis l'instant de la naissance, de passer par les poumons: aussi dès que le mouvement de ce viscere, sans lequel ce passage du sang ne peut avoir lieu, vient à cesser, la circulation est entiérement arrêtée par tout le corps, le cœur & les arteres cessent tout de suite leurs battemens; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que dès le moment qu'on fait recommencer la respiration, on renouvelle les contractions alternatives du cœur. Quelques écrivains, observateurs peu exacts & anatomistes mal instruits, ont pensé que dans les personnes qui restoient long-temps sans respirer, le trou ovale ouvert & le canal artériel conservant les propriétés & les usages qu'il avoit dans le fœtus, suppléoient à la respiration, en donnant lieu à une circulation particuliere, telle qu'on l'observe dans le fœtus; mais c'est un fait gratuitement avancé, qui n'a d'autre fondement que la difficulté de trouver une explication plus conforme aux préjugés qu'on s'est formé sur les causes de la vie & de la *mort*. Il est d'ailleurs contraire aux observations anatomiques & à l'expérience qui fait voir que dans les noyés & les pendus, les mouvemens du cœur & les arteres ne sont pas moins interceptés que ceux des organes de la respiration. On n'a encore rien de bien décidé sur la maniere dont le cerveau influe sur les organes de la circulation ou de la vie: le fluide nerveux si universellement admis n'est appuyé sur aucune preuve satisfaisante; & le solidisme des nerfs rejetté sans examen plus conforme au témoignage des sens & à la plupart des phénomenes de l'économie animale, souffre encore quelques difficultés; mais quel que soit le méchanisme de cette action, il est certain qu'elle est nécessaire au jeu des nerfs: les observations & les expériences concourent à prouver la nécessité d'une libre communication des nerfs cardiaques entre le cerveau & le cœur, pour continuer les mouvemens de cet organe; mais il est à-propos de remarquer que le cœur continue de battre quelquefois assez long-temps, malgré la ligature, la section, l'entiere destruction de tous ces nerfs ou d'une grande partie. Willis lia dans un chien les nerfs de la paire vague ou de la huitieme paire, qui, de concert avec les rameaux de l'intercostal, vont former le plexus cardiaque & se distribuer au cœur; le chien après cette opération tomba muet, engourdi, eut des frissons, des mouvemens convulsifs dans les hypocondres: ces mêmes nerfs entiérement coupés, il ne laissa pas de vivre plusieurs jours, refusant constamment de manger. *Cerebr. anatom. pag.* 234. Lower a réitéré cette expérience avec le même succès, *de corde, pag.* 90. Vieussens est encore allé plus loin, pour ôter lieu à tout vain subterfuge: il coupa ces nerfs & ceux qui concourent à la formation de l'intercostal; & malgré cela le chien qu'il soumit à ce *martyre philosophique* vécut plus de vingt heures. *Nevrograph. pag.* 179. On observe que les jeunes animaux, plus muqueux & par conséquent plus irritables, résistent encore plus long-temps à ces épreuves; ils sont beaucoup plus vivaces. Il est certain que dans les apoplexies fortes l'action du cerveau est très-dérangée, souvent anéantie: il arrive cependant quelquefois que le cœur continue de battre à l'ordinaire, tandis que tous les autres mouvemens sont interrompus. L'exemple d'une personne qui garda pendant long-temps un abscès au cervelet, joint aux expériences que nous avons rapportées, font voir évidemment que l'ingénieuse distinction des nerfs qui naissent du cervelet d'avec ceux qui tirent leur origine du cerveau, fondement peu solide de la fameuse théorie des maladies soporeuses proposée par Boerhaave, si accréditée dans les écoles, que cette distinction, dis-je, est purement arbitraire, absolument nulle. Il résulte de là que la cause du mouvement du cœur ne réside

point dans les nerfs qui s'y diftribuent; ils ne me paroiffent avoir d'autre ufage que celui de produire & d'entretenir fon extrême & fpéciale contractilité, principe fondamental & néceffaire de tout mouvement animal. *Voy.* SENSIBILITÉ. Le principal, ou pour mieux dire l'unique moteur actif du cœur, eft le fang qui y aborde, qui irritant les parois *fenfibles* des ventricules, en détermine conféquemment aux loix de l'irritabilité les contractions alternatives. *Voyez* CŒUR. Ce que je dis du cœur doit s'appliquer aux arteres qui fuivent les mêmes loix, & qui femblent n'être qu'une continuation ou une multiplication de cet organe.

Toutes les caufes de *mort* tendent à fufpendre les mouvemens du cœur, les unes agiffant fur les nerfs ou fur le cerveau, attaquent & détruifent l'irritabilité, *paralyfent* pour ainfi dire le cœur, le rendent infenfible à l'impreffion du fang, ou le mettent hors d'état d'exécuter les mouvemens accoutumés; les autres oppofent des obftacles invincibles à l'expulfion du fang, ou empêchent fon retour dans les ventricules. On peut compter quatre efpeces, quatre caufes générales de *mort*, ou quatre façons particulieres de mourir: 1°. la *mort* naturelle ou de vieilleffe; 2°. la *mort* violente; 3°. la *mort* fubite; 4°. la *mort* de maladie, qui fe rapportent aux deux caufes premiérement établies.

I. La *mort* de vieilleffe eft celle qui arrive naturellement aux vieillards décrépits, par le défaut des organes propres à cet âge, indépendamment de toute maladie étrangere. Quelques auteurs auffi peu au fait de la vraie morale que de la faine phyfique, pour trouver une raifon de cette *mort*, ont eu recours à des caufes finales toujours incertaines, à des volontés expreffes de Dieu; ayant à expliquer *comment* on mouroit dans ces circonftances, ils ont mal déterminé le *pourquoi*: d'autres, auffi mauvais phyficiens, ont gratuitement attribué cette *mort* aux fatigues de l'ame, au dégoût qu'ils lui ont fuppofé de refter trop long-temps emprifonnée dans notre frêle machine. Van-Helmont l'a déduit de l'extinction de la flamme vitale & du chaud inné: cette idée eft du moins plus naturelle, mais elle n'explique encore rien. Il refte à déterminer quelle eft la caufe de cette extinction.

On trouve dans la ftructure du corps humain & dans l'examen de fes propriétés, des raifons très-fimples de cette *mort*: on n'a qu'à obferver les changemens qui arrivent dans l'organifation du corps & dans le méchanifme des fonctions lorfque l'âge augmente, on verra que depuis le premier inftant que l'on commence à vivre, les fibres deviennent plus fortes, plus ferrées, moins fenfibles, moins irritables. Dans la vieilleffe, la plupart des petits vaiffeaux s'obliterent, les vifceres fe durciffent, les fecrétions diminuent, la peau n'eft plus humectée, la maigreur augmente de plus en plus jufqu'au point du marafme fenile; la circulation eft plus lente, plus foible, bien moins univerfelle que dans les enfans; le pouls eft dur, foible, petit, inégal, pour l'ordinaire intérieur: lorfque la vieilleffe devient décrépite, l'irritabilité diminue confidérablement; les vaiffeaux deviennent plus ou moins durs: on en a vu près de l'origine du cœur qui avoient acquis la dureté de l'os du cartilage, des pierres. Lorfque la mort eft prochaine, le pouls eft intermittent, extrêmement lent & foible; & ces caracteres augmentent ainfi par nuances jufqu'à ce que, la fenfibilité du cœur entiérement détruite, les forces tout-à-fait épuifées, le mouvement de cet organe ceffe, & ces vieillards meurent alors fans prefque s'appercevoir qu'ils ceffent de vivre, le paffage de la vie à la *mort* n'étant prefque pas fenfible chez eux. On voit parlà que notre merveilleufe machine a cela de commun avec toutes les autres; que la maniere dont les mouvemens s'y exécutent eft une raifon fuffifante pour en empêcher la perpétuité: chaque moment de vie prépare & difpofe à la *mort*. Il eft facile d'appercevoir combien peu on doit compter fur tous ces élixirs admirables, ces fecrets précieux que des empiriques ignorans ou fripons débitent pour prolonger la vie, pour rajeunir & conduire à l'immortalité.

II. Sous le titre de *mort violente* nous comprenons toutes celles qui font occafionnées par quelque caufe extérieure dont l'action eft évidente & prompte ; nous comptons d'abord en conféquence toutes les bleffures qui empêchent le mouvement du cœur, par la fection des nerfs, le dérangement du cerveau ; par l'effufion du fang, les plaies des ventricules, des gros vaiffeaux, les épanchemens intérieurs, les chûtes fur la tête ou l'épine, avec commotion ou luxation, &c. les opérations chirurgicales mal faites ou imprudemment entreprifes ; celles qui interceptent la refpiration, comme celles qui pénetrent fort avant dans la poitrine, qui coupent détruifent la trachée-artere. Nous mettons auffi au nombre des *morts* qui viennent par défaut de refpiration, celles des noyés, de ceux qui font expofés à la vapeur du vin fermentant, du charbon, des mines, des tombeaux qui ont refté long-temps fermés, des mouffetes, & très-rarement ou plutôt jamais la mort des pendus ; car ils meurent le plus fouvent par la luxation de la premiere vertebre du col : cette opération eft un coup de maître, un tour délicat de bourreau expérimenté, qui ne veut pas faire languir le patient. Quelquefois auffi les pendus meurent apoplectiques, le fang étant retenu & accumulé dans le cerveau par la compreffion que fait la corde fur les jugulaires. Le froid eft quelquefois & dans certains pays fi violent, que les perfonnes les plus robuftes ne fauroient y être expofées pendant quelque temps fans perdre la vie de tout le corps ou de quelque partie : fon effet le plus fenfible eft de fufpendre le mouvement des humeurs, & d'exciter une gangrene locale ou univerfelle ; cependant lorfqu'il eft pouffé au dernier degré d'indenfité, il empêche la putréfaction, il deffeche les folides, les refferre puiffamment, & gele pour ainfi dire les fluides. Ceux qui font *morts* de cette façon fe confervent pendant long-temps : on en a trouvé qui étoient encore frais après bien des années. On pourroit enfin rapporter aux *morts* violentes celle qui eft l'effet des poifons actifs pris intérieurement ou introduits par quelques bleffure ou morfure extérieure ; leur action eft extrêmement variée & fort obfcure. *Voyez* POISON.

III. La *mort fubite* eft une ceffation prompte des mouvemens vitaux, fans aucun changement confidérable extérieur : c'eft un paffage rapide fouvent fans caufe apparente de l'exercice le plus floriffant des différentes fonctions, à une inaction totale. On ceffe de vivre dans le tems où la fanté paroît la mieux affermie & le danger le plus éloigné, au milieu des jeux, des feftins, des divertiffemens, ou dans les bras d'un fommeil doux & tranquille : c'eft ce qui faifoit fouhaiter aux anciens philofophes de mourir de cette façon ; & en effet, à ne confidérer que le préfent, c'eft la *mort* la moins défagréable, qui évite les fouffrances, les horreurs que ne peuvent manquer d'entraîner les approches de la *mort* ; qui ne donne pas le temps de tomber dans cet anéantiffement affreux, dans cet affaiffement fouvent honteux pour un philofophe, qui la précede dans d'autres circonftances ; & enfin on n'a pas le tems de regretter la vie, la promptitude de la *mort* ne permet pas toutes les triftes reflexions qui fe préfentent à un homme qui la voit s'approcher infenfiblement.

On a vu des *morts* fubites, déterminées par des paffions d'ame vives, par la joie, la terreur, la colere, le dépit, &c. Une dame vaporeufe mourut dans l'inftant qu'on lui donnoit un coup de lancette pour la faigner, avant même que le fang fortît. Quelques perfonnes font mortes ainfi fans qu'on pût accufer aucune caufe précédente, fans que rien parût avoir donné lieu à un changement fi prodigieux ; dans la plupart de ceux qu'on a ouverts, on a trouvé des abfcès qui avoient crevé, du fang épanché dans la poitrine ou dans le cerveau, des polypes confidérables à l'embouchure des gros vaiffeaux. Frédéric Hoffman raconte, fur le témoignage de Graff, médecin de l'électeur Palatin, qu'un nombre confidérable de foldats étant morts fubitement, on en fit ouvrir cinquante ; il n'y en eut pas un de ceux-là qui n'eût dans le cœur un polype d'une grandeur monftrueufe, *monftrofâ magnitudine*. Georges Greifell

assure qu'il a trouvé de semblables concrétions dans le cœur ou le cerveau de tous ceux qui sont morts d'apoplexie ou de catarre, *Miscell. nat. curios.* 1670, *observ. LXXIV.* Wepfer dit avoir vu dans le cadavre d'un homme mort subitement, apoplectique, un polype d'une étendue immense, qui non-seulement occupoit les carotides & les vaisseaux un peu considérables du cerveau, mais se distribuoit encore dans tous les sinus & anfractuosités de ce viscere; on comprend facilement comment de semblables dérangemens peuvent suspendre tout-à-coup le mouvement progressif du cœur & faire cesser la vie; mais il arrive quelquefois que tous les visceres paroissent dans un état sain & naturel, on ne trouve aucun éclaircissement dans l'ouverture du cadavre sur la cause de la *mort*; c'est principalement dans le cas de *mort* subite excitée par des passions d'ame vives, par des douleurs aiguës inattendues, il n'y a alors qu'une affection nerveuse; il y a lieu de présumer que le même spasme qui s'observe à l'extérieur, occupe les extrêmités du cœur, & les empêche d'admettre le sang ou de réagir contre lui. Il est à propos d'observer ici que la *mort* subite peut aussi arriver dans le cours d'une indisposition, d'une maladie, par les mêmes causes qui la déterminent en santé, indépendamment de celle de la maladie; un malade trompe quelquefois le prognostic le mieux fondé, il meurt avant le tems ordinaire & sans que les signes mortels ayent précédé, ou par une passion d'ame, ou par quelque dérangement interne qu'on ne sauroit prévoir: on voit des exemples de cette *mort* dans quelques fievres malignes, ceux qui en sont attaqués meurent dès le troisieme ou quatrieme jour au grand étonnement des assistans & du médecin même qui ne s'attendoit à rien moins; le cadavre ouvert ne laisse appercevoir aucune cause de *mort*, pas le moindre vice dans aucun viscere: ces cas méritent d'être sérieusement examinés; n'y a-t-il pas lieu de soupçonner qu'on se presse trop d'ouvrir & d'enterrer ceux qui sont morts ainsi?

IV. La *mort* qui doit être uniquement appellée *mort* de maladie, est celle qui arrive dans les derniers tems, lorsque les symptomes, les accidens, la foiblesse sont parvenus au plus haut période; dans les maladies aiguës, la *mort* arrive d'ordinaire dans le tems où la maladie ayant parcouru ses différens périodes, se termineroit par quelque crise salutaire si elle avoit tourné heureusement; de façon qu'on peut la regarder comme une des terminaisons des crises de la maladie où la nature a eu le dessous. On pourroit juger & raisonner d'une fievre aiguë, comme d'une inflammation; car comme cette affection locale se termine par la résolution, ou par la suppuration, ou enfin par la gangrene, de même les maladies aiguës se guérissent entiérement ou dégénerent en maladies chroniques, ou enfin finissent par la *mort* de tout le corps; en approfondissant cette matiere on trouveroit beaucoup de rapport dans la façon dont ces différentes terminaisons s'operent dans l'un & l'autre cas. *V.* INFLAMMATION & MALADIE AIGUE. Toutes les maladies aiguës se ressemblent assez par leurs causes, leur marche, leurs effets, & leur terminaison; elles ne me paroissent différer qu'accidentellement par un siege particulier, par la lésion spéciale, primitive, chronique de quelque viscere, par l'altération plus ou moins forte du sang, causes qui en rendent le danger plus ou moins pressant. L'effet le plus heureux, le plus complet de l'augmentation qu'on observe alors dans le mouvement du sang, du cœur & des arteres, est de rappeller ou de suppléer l'excrétion dont la suppression avoit donné naissance à la maladie, de corriger & de refondre, pour ainsi dire, les humeurs, & enfin de rétablir l'exercice des organes affectés. Lorsque la gravité du mal, le dérangement considérable des visceres, la foiblesse des forces empêchent la réussite de ces efforts, l'altération du sang augmente, il ne se fait aucune coction, ou elle n'est qu'imparfaite, suivie d'aucune excrétion; le sang n'obéit que difficilement aux coups redoublés du cœur & des vaisseaux, & leurs pulsations deviennent plus fréquentes, à mesure que la lenteur du mouvement du sang augmente, les obstacles opposés à la circulation se multiplient, les forces continuellement dissipées & jamais

mais réparées vont en décroissant, le mouvement progressif du sang diminue peu-à-peu, & enfin cesse entiérement ; les battemens du cœur & des arteres sont suspendus, la *gangrene universelle* se forme, & la *mort* est décidée. Tous ces changemens que nous venons d'exposer se manifestent par différens signes qui nous font connoître d'avance le sort funeste de la maladie. Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans le détail de tous les signes mortels, qui varient dans les différentes maladies, on pourra les trouver exposés aux *articles* de séméiotique, comme *pouls*, *respiration*, *urine*, *&c.* dont on les tire, & aux maladies qu'ils caractérisent : nous n'en rapporterons à présent que quelques généraux qui se rencontrent presque toujours chez les mourans, qui précédent & annoncent une *mort* prochaine. La physionomie présente un coup-d'œil frappant, sur-tout pour le médecin expérimenté, dont les yeux sont accoutumés à l'image de la *mort* ; une pâleur livide défigure le visage ; les yeux sont enfoncés, obscurs, recouverts d'écailles, la pupile est dilatée, les tempes sont affaissées, la peau du front dure, le nez effilé, les levres tremblantes ont perdu leur coloris ; la respiration est difficile, inégale, *stercoreuse* ; le pouls est foible, fréquent, petit, intermittent ; quelquefois les pulsations sont assez élevées, mais on sent un vuide dans l'artere, le doigt s'y enfonce sans résistance ; bientôt après le pouls fuit de dessous le doigt ; les pulsations semblent remonter, elles deviennent insensibles au poignet ; en appliquant la main au pli du coude, lorsque l'artere n'est pas trop enfoncée, on les y apperçoit encore ; c'est un axiome proposé par Hyppocrate, & fort accrédité chez le peuple, que la *mort* ne tarde pas lorsque le pouls est remonté au coude, enfin tous ces battemens deviennent imperceptibles, le nez, les oreilles & les extrêmités sont froides, on n'apperçoit plus qu'un léger sautillement au côté gauche de la poitrine, avec un peu de chaleur, qui cessent enfin tout-à-fait, & le malade meurt dans des efforts inutiles pour respirer. Il n'est pas rare de trouver dans les cadavres des engorgemens inflammatoires, des dépôts, des gangrenes dans les visceres, qui ont souvent accéléré & déterminé la *mort* ; ces désordres sont plutôt l'effet que la cause de la maladie ; il est cependant assez ordinaire aux médecins qui font ouvrir les cadavres, d'appuyer sur ces accidens secondaires, souvent effets de l'art, l'impossibilité de la guérison, ils montrent à des assistans peu instruits ces désordres comme des preuves de la gravité de la maladie, & justifient à leurs yeux leur mauvais succès. Il y a quelquefois des maladies pestilentielles, des fievres malignes qui se terminent au trois ou quatrieme jour par la *mort* ; le plus souvent on trouve des gangrenes internes, causes suffisantes de *mort*. Ces gangrenes paroissent être une source d'exhalaisons mephitiques, qui se portant sur les nerfs, occasionnent un relâchement mortel ; ces maladies si promptes semblent aussi attaquer spécialement les nerfs, & empêcher principalement leur action ; le symptôme principal est une foiblesse extrême, un affaissement singulier ; on peut rapporter à la *mort* qui termine les maladies aiguës, celle qui est déterminée par une abstinence trop longue, qui suit l'inanition ; il est bien difficile de décider en quoi & comment les alimens donnent, entretiennent & rétablissent les forces ; leur effet est certain, quoique la raison en soit inconnue : dès qu'on cesse de prendre des alimens, ou qu'ils ne parviennent point dans le sang, ou enfin quand la nutrition n'a pas lieu, les forces diminuent, les mouvemens ne s'exécutent qu'avec peine & lassitude, les contractions du cœur s'affoiblissent, le mouvement intestin du sang n'étant pas retenu par l'abord continuel d'un nouveau chyle, se développe, les différentes humeurs s'alterent, la salive acquiert une âcreté très-marquée, la machine s'affaisse insensiblement, les défaillances sont fréquentes, la foiblesse excessive, enfin le malade reste enséveli dans une syncope éternelle.

Dans les maladies chroniques la *mort* vient plus lentement que dans les aiguës, elle se prépare de loin, & d'autant plus sûrement, elle s'opére à-peu-près de même quand la maladie chronique est prête à se terminer par la santé ou par la *mort*, elle devient aiguë. Toute maladie chronique

qui eſt établie, fondée ſur un vice particulier, une obſtruction de quelques viſceres, ſur-tout du bas-ventre, qui donne lieu à l'état cachectique qui les accompagne toujours à des jauniſſes, des hydropiſies, &c. qui empêche toujours la nutrition, la parfaite élaboration du ſang, de façon qu'il eſt rapide, ſans ton, ſans force, & ſans activité; le mouvement inteſtin languit, les nerfs ſont relâchés, les vaiſſeaux affoiblis, peu ſenſibles, la circulation eſt dérangée; les forces, produit de l'action réciproque de tous les viſceres, manquent, diminuent de jour en jour, le pouls eſt concentré, muet, & conſervant toujours un caractere d'irritation; lorſque la maladie tend à ſa fin il devient inégal, intermittent, foible, & ſe perd enfin tout-à-fait; il ne ſera pas difficile de comprendre pourquoi la léſion d'un viſcere particulier entraîne la ceſſation des mouvemens vitaux, ſi l'on fait attention, 1°. qu'ils ſont tous néceſſaires à la vie; 2°. que la circulation influe ſur les actions de tous les autres viſceres, & qu'elle eſt réciproquement entretenue & différemment *modifiée* par leur concours mutuel; 3°. que le moindre dérangement dans l'action d'un viſcere fait ſur les organes de la circulation une impreſſion ſenſible que le médecin éclairé peut appercevoir dans le pouls: ainſi la circulation peut être & eſt effectivement quelquefois troublée, diminuée, & totalement anéantie par un vice conſidérable dans un autre organe. On trouve ordinairement dans ceux qui ſont morts de maladies chroniques beaucoup de déſordres dans le bas-ventre, le foie, la ratte engorgés, abſcédés, corrompus, les glandes du méſentere durcies, le pancréas skirreux, &c. les poumons ſont ſouvent remplis de tubercules, le cœur renferme des polypes, &c.

Avant de terminer ce qui regarde les cauſes de la *mort*, je ne puis m'empêcher de faire obſerver qu'on accuſe très-ſouvent les médecins d'en augmenter le nombre. Cette accuſation eſt pour l'ordinaire dictée par la haine, le caprice, le chagrin, la mauvaiſe humeur, preſque toujours portée ſans connoiſſance de cauſe; cependant, hélas! elle n'eſt que trop ſouvent juſte; quoique paſſionnément attachée à une profeſſion que j'ai pris par goût & ſuivi avec plaiſir, quoique rempli d'eſtime & de vénération pour les médecins, la force de la vérité ne me permet pas de diſſimuler ce qu'une obſervation conſtante m'a appris pendant pluſieurs années, c'eſt que dans les maladies aiguës il arrive rarement que la guériſon ſoit l'ouvrage du médecin, & au contraire, la *mort* doit ſouvent être imputée à la quantité & à l'inopportunité des remedes qu'il a ordonnés. Il n'en eſt pas de même dans les chroniques, ces maladies au-deſſus des forces de la nature, exigent les ſecours du médecin; les remedes ſont quelquefois curatifs, & la *mort* y eſt ordinairement l'effet de la maladie, abandonnée à elle-même ſans remedes actifs; en général on peut aſſurer que dans les maladies aiguës on médicamente trop & à contre-tems, & que dans les chroniques on laiſſe mourir le malade faute de remedes qui agiſſent efficacement, il ne manqueroit pas d'obſervations pour conſtater & confirmer ce que nous avons avancé. Un médecin voit un malade attaqué d'une fluxion de poitrine, c'eſt-à-dire d'une fievre putride inflammatoire, perſuadé que la ſaignée eſt le ſecours le plus approprié pour réſoudre l'inflammation, il fait faire dans trois ou quatre jours douze ou quinze ſaignées, la fievre diminue, le pouls s'affaiſſe, les forces s'épuiſent; dans cet état de foibleſſe, ni la coction ni la criſe ne peuvent avoir lieu, & le malade meurt. Un autre croit que l'inflammation eſt ſoutenue par un mauvais *levain* dans les premieres voies; partant de cette idée, il purge au-moins de deux jours l'un; heureuſement les purgatifs peu efficaces qu'il emploie ne font que lâcher le ventre, chaſſer le peu d'excrémens qui ſe trouvent dans les inteſtins; les efforts de la nature dans le tems d'irritation n'en ſont que foiblement dérangés; la coction ſe fait aſſez paſſablement, l'évacuation critique ſe prépare par les crachats; on continue les purgatifs parce que la langue eſt toujours chargée & qu'il n'y a point d'appétit; mais à-préſent ils ceſſent d'être *indifférens*, ils deviennent *mauvais*, ils empêchent l'évacuation critique; la matiere des cra-

chats reste dans les poumons, s'y accumule, y croupit; le sang ne se dépure point, la fievre continue devient hectique, les forces manquent totalement, & la *mort* survient. Une jeune dame de considération est attaquée d'une fievre putride qui porte légérement à la gorge, le pouls est dans les commencemens petit, enfoncé, ne pouvant se développer; comme la malade a de quoi payer, on appelle en consultation plusieurs médecins qui regardant la maladie comme un mal de gorge gangréneux; croyant même déja voir la gangrene décidée à la gorge, ils prognostiquent une *mort* prochaine, & ordonnent dans la vue de la prévenir, des potions camphrées, & font couvrir le malade de vésicatoires: cependant on donne l'émétique, & on fait même saigner, par l'avis d'un autre médecin appellé; il y a un peu de mieux, la gorge est entiérement dégagée; on se réduit à dire, vaguement & sans preuves, que le sang est gangréné; on continue les vésicatoires, les urines deviennent rougeâtres, sanglantes, leur excrétion se fait avec peine & beaucoup d'ardeur, la malade sent une chaleur vive à l'hypogastre, les délires & convulsions surviennent, on voit paroître en même temps d'autres symptômes vaporeux, le pouls reste petit, serré, muet, convulsif; la maladie se termine par la *mort*; on ouvre le cadavre, on s'attend de trouver le dépôt dans le cerveau, gangrene à la gorge, toutes ces parties sont très-saines; mais les voies urinaires, & sur-tout la vessie & la matrice paroissent phlogosées & gangrénées. Il n'est personne qui ne voie que ces désordres sont l'effet de l'action spécifique des mouches cantharides. Dans les maladies chroniques la nature ne faisant presque aucun effort salutaire, il est rare qu'on la dérange; mais comme elle est affaissée, engourdie, elle auroit besoin d'être excitée, ranimée: on l'affadit encore par des laitages & d'autres remedes aussi indifférens qui, loin de suivre cette indication, ne touche point à la cause du mal, & qui laissent la maladie tendre à la destruction de la machine.

Un homme a depuis long-temps le bas-ventre rempli d'obstruction, il est cachectique, une fievre lente commence à se déclarer, les jambes sont œdémateuses, on lui donne des apozemes adoucissans, des bouillons de grenouille, on *hasarde* quelques légeres décoctions de plantes apéritives; la maladie ne laisse pas d'empirer, & le malade meurt enfin hydropique; on néglige les remedes héroïques, les fondans savonneux, martiaux, *&c.* Un autre est attaqué d'une phthisie tuberculeuse, il commence à cracher du pus; le médecin ne fait attention qu'à l'état de suppuration où il croit voir le poumon, il pense que les humeurs sont acres, qu'il ne faut que combattre ces acretés; invisquer par un doux mucilage, & engainer, pour ainsi dire, *les petites pointes* des humeurs; il donne en conséquence du lait; s'il entrevoit un peu d'épaississement joint à l'acreté, il donne le petit-lait ou le lait d'anesse; enfin; il en combine les différentes especes, met son malade à la diete lactée, mais ces secours inefficaces n'arrêtent point les progrès ni la funeste terminaison de la maladie; au moins on ne peut pas dire que le médecin dans les chroniques *tue* ses malades; tout au plus pourroit-on avancer qu'il les laisse quelquefois mourir. Il seroit bien à souhaiter qu'on fût réduit à un pareil aveu dans les maladies aiguës.

Quelle que soit la cause de la *mort*, son effet principal immédiat est l'arrêt de la circulation, la suspension des mouvemens vitaux: dès que cette fonction est interrompue, toutes les autres cessent à l'instant; l'action réciproque des solides entre eux, & sur les humeurs est détruite, le sang reste immobile, les vaisseaux dans l'inaction, tous les mouvemens animaux sont suspendus. La chaleur & la souplesse des membres qui en sont une suite se perdent, & par la même raison, l'exercice des sens est aboli, il ne reste plus aucun vestige de sentiment; mais la sensibilité ou irritabilité, principe du sentiment & du mouvement, subsistent pendant quelque tems; les parties musculeuses piquées, agacées en donnent des marques incontestables; le cœur lui-même après qu'il a cessé de se mouvoir peut, étant irrité, recommencer ses battemens. C'est dans la continuation de cette propriété que je fais con-

fister la *mort* imparfaite ; tant qu'elle est présente, la vie peut revenir, si quelque cause constante peut la remettre en jeu ; il faut pour cela que tous les organes soient dans leur entier, que le mouvement du sang renouvellé ne trouve plus d'obstacles qui l'arrêtent & le suspendent de rechef, que l'action des causes qui ont excité la *mort* cesse ; c'est ce qui arrive dans tous les cas où elle doit être attribuée au spasme du cœur, dès que la *mort* a suspendu les mouvemens, un relâchement considérable succede à cet état de constriction, la moindre cause peut alors rendre la vie & la santé ; le sang lui-même, altéré par le développement du mouvement intestin, peut servir d'aiguillon, pour ressusciter les contractions du cœur.

Lorsque le sang arrêté quelque-temps, laissé à lui-même, sans mouvement progressif, sans sécrétion, sans être renouvellé par l'abord du chyle ; son mouvement intestin se développe, devient plus actif ; & tend enfin à une putréfaction totale, qui détruit le tissu de tous les visceres, rompt l'union, la cohésion des fibres, bannit toute irritabilité, & met le corps dans l'état apparent de *mort* absolue : il est bien des cas où même avant que la putréfaction se soit manifestée, les organes ont entiérement perdu leur sensibilité, ils ne peuvent recommencer leurs mouvements quelque secours qu'on emploie. On peut observer cela surtout après les maladies aigues, où le sang alteré est dans un commencement de putréfaction, où quelques visceres sont gangrenés ; & il est à propos de remarquer que dans ces circonstances, la *mort* absolue suit de près la *mort* imparfaite, & que l'on apperçoit bientôt des signes de pourriture. Il en est de même lorsqu'une blessure a emporté, coupé, déchiré les instruments principaux de la vie ; ou enfin lorsqu'on a fait dissiper toutes les humeurs, qu'on a desséché ou embaumé le corps.

Diagnostic. Il n'est pas possible de se méprendre aux signes qui caractérisent la *mort* ; les changements qui différencient l'homme vivant d'avec le cadavre sont très-frappants & très-sensibles ; on peut assurer la *mort*, dès qu'on n'apperçoit plus aucune marque de vie, que la chaleur est éteinte, les membres roides, infléxibles, que le pouls manque absolument, & que la respiration est tout-à-fait suspendue : pour être plus certain de la cessation de la circulation, il faut porter successivement la main au poignet, au pli du coude, au col, aux tempes, à l'aine & au cœur, & plonger les doigts profondément pour bien saisir les arteres qui sont dans ces différentes parties ; & pour trouver plus facilement les battements du cœur s'ils persistoient encore, il faut faire pancher le corps sur un des côtés ; on doit prendre garde, pendant ces tentatives, de ne pas prendre le battement des arteres qu'on a au bout de ses propres doigts, & qui devient sensible par la pression, pour le pouls du corps qu'on examine, & de ne pas juger vivant celui qui est réellement *mort* ; on constate l'immobilité du thorax, & le défaut de respiration en présentant à la bouche un fil de coton fort délié, ou la flamme d'une bougie, ou la glace d'un miroir bien polie ; il est certain que la moindre expiration feroit vaciller le fil & la flamme de bougie & terniroit la glace ; on a aussi coutume de mettre sur le creux de l'estomac un verre plein d'eau, qui ne pourroit manquer de verser s'il restoit encore quelque vestige de mouvement ; ces épreuves suffisent pour décider la *mort* imparfaite ; la *mort* absolue se manifeste par l'insensibilité constante à toutes les incisions, à l'application du feu ou des ventouses, des véficatoires, par le peu de succès qu'on retire de l'administration des secours appropriés. On doit cependant être très-circonspect à décider la *mort* absolue, parce que un peu plus de constance peut-être vaincroit les obstacles. Nous avons vu que dans pereils cas, vingt-cinq ventouses ayant été appliquées inutilement, la vingt-sixieme rappella la vie, & dans ces circonstances il n'y a aucune comparaison entre le succès & l'erreur ; la *mort* absolue n'est plus douteuse quand la putréfaction commence à se manifester.

Prognostic. L'idée de prognostic emportant néceffairement avec soi l'attente

d'un événement futur pourra paroître, lorſque la *mort* eſt arrivée, ſinguliere & même ridicule à ceux qui penſent que la *mort* détruit entiérement toute eſpérance; confirme les dangers, & réaliſe les craintes; mais qu'on faſſe attention qu'il eſt un premier dégré de *mort*, pendant lequel les réſurrections ſont démontrées poſſibles, & par un raiſonnement fort ſimple, & par des obſervations bien conſtatées. Il s'agit de déterminer les cas où l'on peut, avec quelque fondement, eſperer que la *mort imparfaite* pourra ſe diſſiper, & ceux au contraire où la *mort* abſolue paroît inévitable. Je dis plus, il eſt des circonſtances où l'on peut aſſurer que la *mort* eſt avantageuſe, qu'elle produit un bien réel dans la machine, pourvu qu'on puiſſe après cela la diſſiper; & pour ôter à cette aſſertion tout air de paradoxe, il me ſuffira de faire obſerver que ſouvent les maladies dépendent d'un état habituel de ſpaſme dans quelque partie, qu'un engorgement inflammatoire eſt aſſez ordinairement entretenu & augmenté par la conſtriction & le reſſerrement des vaiſſeaux; la *mort* détruiſant efficacement tout ſpaſme, lui faiſant ſuccéder la relâchement le plus complet, doit être cenſée avantageuſe dans tous les cas d'affection ſpaſmodique; d'ailleurs la révolution ſinguliere, le changement prodigieux qui ſe fait alors dans la machine peut être utile à quelques perſonnes habituellement malades; ce que j'avance eſt confirmé par pluſieurs obſervations, qui prouvent que des perſonnes attaquées de maladies très-ſérieuſes dès qu'elles ont reſté quelque-temps mortes, ont été bientôt remiſes après leur réſurrection, ont joui pendant pluſieurs années d'une ſanté floriſſante. *Voyez le traité de l'incertitude des ſignes de la* mort, §. 4. 5. & 6. On a vu auſſi quelquefois dans des hémorrhagies conſidérables la ceſſation de tout mouvement devenir ſalutaire. Les jugements qu'on eſt obligé de porter ſur les ſuites d'une *mort* imparfaite ſont toujours très-fâcheux & extrêmement équivoques; on ne peut donner que des eſpérances fort légeres, qu'on voit même rarement ſe vérifier. Les *morts* où ces eſpérances ſont les mieux fondées, ſont celles qui arrivent ſans léſion, ſans deſtruction d'aucun viſcere, qui dépendent de quelqu'affection nerveuſe, ſpaſmodique, qui ſont excitées par des paſſions d'ame, par la vapeur des mines, du charbon, du vin fermentant, des mouffetes, par l'immerſion dans l'eau; lorſqu'il n'y a dans les pendus que la reſpiration d'interceptée, ou même une accumulation de ſang dans le cerveau ſans luxation des vertebres, on peut ſe flatter de les rappeller à la vie; il en eſt de même de la *mort* qui vient dans le cours d'une maladie ſans avoir été prévenue & annoncée par les ſignes mortels; les *morts* volontaires ou extatiques n'ont, pour l'ordinaire, aucune ſuite facheuſe; elles ſe diſſipent d'elles-mêmes. S'il en faut croire les hiſtoriens, il y a des perſonnes qui en font métier, ſans en éprouver aucun inconvénient; il eſt cependant à craindre que le mouvement du ſang, ſouvent ſuſpendu, ne donne naiſſance à des concrétions polypeuſes dans le cœur & le gros vaiſſeau. La *mort* naturelle qui termine les vieilleſſes décrépites ne peut pas ſe diſſiper, le retour de la vie eſt impoſſible, de même que dans les *morts* violentes où les nerfs cardiaques ſont coupés, le cerveau conſidérablement bleſſé, la partie médullaire particuliérement affectée; la deſtruction du cœur, des poumons, de la trachée-artere, des gros vaiſſeaux, des viſceres principaux, &c. entraîne auſſi néceſſairement la *mort* abſolue; il eſt rare qu'elle ne ſuccede pas promptement à la *mort* imparfaite, lorſqu'elle eſt amenée par quelque maladie, & qu'elle eſt précédée des ſignes mortels. Il y a cependant quelques obſervations qui font voir que la *mort*, arrivée dans ces circonſtances, a été diſſipée. Enfin il n'y a plus d'eſpoir lorſque la putréfaction eſt décidée; nous n'avons aucune obſervation dans les faſtes de la Médecine de réſurrection opérée après l'apparition des ſignes de pourriture.

Curation. C'eſt un axiome généralement adopté que

Contra vim mortis nullum eſt medicamen in hortis.

qu'à la *mort* il n'y a point de remede ; nous osons cependant assurer, fondés sur la connoissance de la structure & des propriétés du corps humain, & sur un grand nombre d'observations, qu'on peut *guérir la mort*, c'est-à-dire, appeller le mouvement suspendu du sang & des vaisseaux, jusqu'à ce que la putréfaction manifestée nous fasse connoître que la *mort* est *absolue*, que l'irritabilité est entiérement anéantie, nous pouvons esperer d'animer ce principe, & nous ne devons rien oublier pour y réussir. Je n'ignore pas que ce sera fournir dans bien des occasions un nouveau sujet de badinage & de raillerie à quelques rieurs indiscrets, & qu'on ne manquera pas de jetter un ridicule sur les médecins, qui étendront jusqu'aux *morts* l'exercice de leur profession. Mais en premier lieu, la crainte d'une raillerie déplacée ne balancera jamais dans l'esprit d'un médecin sensé l'intérêt du public, & ne le fera jamais manquer à son devoir. 2°. Quoique dans le plus grand nombre de cas les secours administrés soient inutiles pour dissiper la *mort* ; ils servent de signes pour constater la *mort* absolue, & empêchent de craindre que les *morts* reviennent à la vie dans un tombeau où il ne seroit pas possible de s'en appercevoir, & où ils seroient forcés de mourir une seconde fois, de faim, de rage & de désespoir. 3°. Enfin, l'espérance de réussir doit engager les médecins à ne pas abandonner les *morts* ; un seul succès peut dédommager de mille tentatives infructueuses ; l'amour-propre peut-il être plus agréablement flatté que par la satisfaction vive & le plaisir délicat d'avoir donné la vie à un homme, de l'avoir tiré des bras même de la *mort* ? Y a-t-il rien qui rende les hommes plus approchants de la divinité que des actions semblables ? D'ailleurs rien n'est plus propre à augmenter, la réputation & l'intérêt qui en est d'ordinaire la suite, attraits plus solides, mais moins séduisants. Toute l'antiquité avoit une admiration & une vénération pour Empedocle, parce qu'il avoit rendu l'usage de la vie à une fille qui n'en donnoit depuis quelque-temps aucun signe, & qu'on croyoit morte. Appollonius de Tyane soutint par une résurrection très-naturelle qu'il opéra avec un peu de charlatanisme, sa réputation de sorcier, & fit croire qu'il avoit des conversations avec le diable ; voyant passer le convoi d'une femme *morte* subitement le jour de ses nôces, il fait suspendre la marche, s'approche de la biere, empoigne la femme, la sécoue rudement ; & lui dit d'un air mystérieux quelques paroles à l'oreille ; la morte donne à l'instant quelques signes de vie, & attire par-là une grande vénération au rusé charletan ; c'est par de semblables tours d'adresse qu'on donne souvent un air de surnaturel & de magique à des faits qui n'ont rien d'extraordinaire. Asclépiade, médecin, fut dans un pareil cas aussi heureux & moins politique, ou charlatan ; il vit dans une personne qu'on portoit en terre quelques signes de vie, ou des espérances de la rappeller, la fait reporter chez elle, malgré la résistance des héritiers avides, & lui rendit, par les secours convenables, la vie & la santé. Pour compromettre encore moins sa réputation & l'efficacité des remedes appropriés, un médecin doit faire attention aux circonstances où ils seroient tout-à-fait inutiles, comme lorsque la *mort* absolue est décidée, ou qu'elle paroît inévitable ; lorsque la pourriture se manifeste, lorsque quelque viscere principal est détruit, lorsque la *mort* est le dernier période de la vieillesse, *&c.* il seroit, par exemple, très-absurde de vouloir rappeller à la vie un homme à qui on auroit tranché la tête, arraché le cœur, coupé l'aorte, l'artere pulmonaire, la trachée-artere, les nerfs cardiaques, *&c.* on ne peut raisonnablement s'attendre à quelqu'effet des secours, que pendant le temps que l'irritabilité subsiste, & que les différents organes conservent leur structure, leur force & leur cohésion ; l'expérience nous montre les moyens dont nous devons nous servir pour renouveller les mouvements suspendus ; elle nous apprend que l'irritation faite sur les parties musculeuses sur le cœur, en fait recommencer les contractions ; ainsi un médecin qui se pro-

pose de rappeller un *mort* à la vie, après s'être assuré que la *mort* est *imparfaite*, doit au plutôt avoir recours aux remedes les plus actifs ; ils ne sauroient pécher par trop de violence, & choisir sur-tout ceux qui agissent avec force sur les nerfs, qui les secouent puissamment, les émétiques & les cordiaux énergiques seroient d'un grand secours, si on pouvoit les faire avaler, mais souvent on n'a pas cette ressource, on est borné à l'usage des secours *extérieurs* & *moyens*. Alors, il faut secouer, piquer, agacer les différentes parties du corps, les irriter par les stimulans appropriés ; 1°. les narines par les sternutatoires violents, le poivre, la moutarde, l'euphorbe, l'ésprit de sel ammoniac, &c. 2°. les intestins par des lavements acres faits avec la fumée ou la décoction de tabac, de sené, de coloquinte, avec une forte dissolution de sel marin ; 3°. le gosier, non pas avec des gargarismes comme qnelques auteurs l'ont conseillé, sans faire attention qu'ils exigent l'action des muscles du palais, de la langue & des joues, mais avec les barbes d'une plume, ou avec l'instrument fait exprès qui, à cause de son effet, est appellé *la ratissoire* ou *le balai* de l'estomac ; & souvent ces chatouillemens font une impression plus sensible que les douleurs les plus vives ; 4°. enfin tout le corps par des frictions avec des linges chauds imbibés d'essences spiritueuses, aromatiques, avec des brosses de crin, ou avec la main simplement, par des ventouses, des véficatoires, des incisions, & enfin par l'application du feu ; toutes ces irritations extérieures doivent être faites dans les parties les plus sensibles, & dont la lésion est la moins dangereuse, les incisions, par exemple, sur des parties tendineuses, à la plante des piés, les frictions, les véficatoires & les ventouses font plus d'effet sur l'épine du dos & le mamelon. Une sage-femme a rappellé plusieurs enfans nouveaux nés à la vie, en frottant pendant quelque-tems, avec la main séche, le mamelon gauche ; personne n'ignore à quel point cette partie est sensible ; & lorsque la friction ne suffisoit, pas, elle suçoit fortement à plusieurs reprises ce mamelon, ce qui faisoit l'effet d'une ventouse. On ne doit pas se rebuter du peu de succès qui suit l'administration de ces secours, on doit les continuer, les varier, les diversifier : le succès peut amplement dédommager des peines qu'on aura prises ; quelquefois on s'est bien trouvé de plier les *morts* dans des peaux de moutons récemment égorgés, dans des linges bien chauds, trempés d'eau-de-vie, leur ayant fait avaler auparavant, par force, quelque élixir spititueux, puissant, sudorifique. On ne doit pas négliger l'application des épithemes, des épicarpes composés avec des cordiaux les plus vifs, parce qu'on n'a aucun mauvais effet à en redouter, & quelque observation en constate l'efficacité ; Borel assure s'être servi avec succès de roties de pain pénétrées d'eau-de-vie chaude, qu'on appliquoit sur la région du cœur, & qu'on changeoit souvent. Il est encore un secours imaginé par la tendresse, consacré par beaucoup d'expériences & d'observations, & par l'usage heureux qu'en faisoient les prophetes, au rapport des historiens. Ils se couchoient sur la personne qu'ils vouloient ressusciter, souffloient dans la bouche, & rappelloient ainsi l'exercice des fonctions vitales ; c'est par cet ingénieux stratageme qu'un valet rendit la vie à un maître qu'il chérissoit : lorsqu'il vit qu'on alloit l'enterrer, il se jette avec ardeur sur son corps, l'embrasse, le secoue, appuie sa bouche contre la sienne, l'y laisse collée pendant quelque temps, il renouvelle par ce moyen le jeu des poumons, qui ranime la circulation, & bientôt il s'apperçoit que la vie revient. On a substitué à ce secours, qui pourroit être funeste à l'ami généreux qui le donne, l'usage du soufflet, qui peut, par le même méchanisme, opérer dans les poumons les mouvemens alternatifs d'inspiration & d'expiration. Ce secours peut être principalement utile aux noyés, & à ceux qui meurent par le défaut de respiration dans les mouffetes, dans les caves, dans les tombeaux, &c. quelquefois il n'est pas possible d'introduire l'air dans les poumons, l'épiglotte abaissé fermant exactement l'orifice du larinx ; si

alors on ne peut pas la soulever, il faut en venir promptement à l'opération de la *trachéotomie*, & se servir du trou fait à la trachée-artere pour y passer l'extrémité du soufflet; outre ces secours généraux, qu'on peut employer assez indifféremment dans toutes sortes de *morts*, il y en a de particuliers qui ne conviennent que dans certains cas. Ainsi, pour rappeller à la vie ceux qui sont *morts* de froid, il ne faut pas les présenter au feu bien fort tout de suite; il ne faut les réchauffer que par nuances, les couvrir d'abord de neige, ensuite du fumier, dont on peut augmenter graduellement la chaleur. Lorsqu'il arrive à quelque voyageur dans le Canada de mourir ainsi de froid, on l'enterre dans la neige, où on le laisse jusqu'au lendemain, & il est pour l'ordinaire en état de se remettre en chemin. Le secours le plus avantageux aux pendus sont les frictions, les bains chauds & la saignée; ils ne manquent guere de réussir quand ils sont appliqués à temps, & qu'il n'y a point de luxation; lorsque la *mort* n'est qu'une affection nerveuse, c'est-à-dire, dépendante d'un spasme universel ou particulier au cœur, on la dissipe par la simple aspersion de l'eau froide, par l'odeur fétide de quelque résineux, & par les sternutatoires. Je remarquerai seulement à l'égard de ces *morts*, qu'il n'est pas nécessaire de beaucoup se presser de les secourir; la *mort* imparfaite est assez longue, & l'irritabilité se soutient assez long-temps; je crois même qu'il seroit plus prudent d'attendre que la constriction spasmodique eût été détruite par la *mort* même; les remedes appliqués pour lors opéreroient plutôt & plus efficacement; en effet, on observe que souvent la *mort* récente résiste aux secours les plus propres précipitamment administrés, tandis que deux, trois jours après, elle se dissipe presque d'elle-même. D'ailleurs, par une guérison trop prompte, on prévient les bons effets qui pourroient résulter d'une suspension totale de mouvement dans la machine. La précipitation est encore plus funeste dans les *morts* qui sont la suite d'une blessure considérable, & l'effet d'une grande hémorragie; il est certain que dans ce cas toute l'espérance du salut est dans la *mort*; l'hémorragie continue tant qu'il y a du mouvement dans les humeurs; leur repos permet au contraire aux vaisseaux de se consolider, & au sang de se cailler; c'est aussi une méthode très-pernicieuse que d'essayer de tirer par des cordiaux actifs les malades de la syncope, ou de la *mort* salutaire où ils sont ensévelis; ces remedes ne font qu'un effet passager, qui est bientôt suivi d'une *mort* absolue; ainsi, lorsque la blessure n'est pas extérieure, & qu'on ne peut pas y appliquer des styptiques, il faut laisser long-temps les *morts* à eux-mêmes, & après cela ne les ranimer qu'insensiblement, & les soutenir, autant qu'on pourra, dans cet état de foiblesse. Nous avertissons en finissant, qu'on doit varier les différens secours que nous avons proposés suivant les causes qui ont excité la *mort*, l'état du corps qui l'a précédé, & les symptomes qu'on observe. (*m*)

Mort civile, (*Jurisp.*) est l'état de celui qui est privé de tous les effets civils, c'est-à-dire de tous les droits de citoyen, comme de faire des contrats qui produisent des effets civils, d'ester en jugement, de succéder, de disposer par testament: la jouissance de ces différens droits compose ce que l'on appelle *la vie civile*; de maniere que celui qui en est privé est réputé *mort* selon les loix, quant à la vie civile; & cet état opposé à la vie civile, est ce que l'on appelle *mort civile*.

Chez les Romains la *mort civile* provenoit de trois causes différentes; ou de la servitude ou de la condamnation à quelque peine qui faisoit perdre les droits de cité, ou de la fuite en pays étranger.

Elle étoit conséquemment encourue par tous ceux qui souffroient l'un des deux changemens d'état appellés en Droit *maxima & minor*, *seu media capitis diminutio*.

Le mot *caput* étoit pris en cette occasion pour la personne, ou plutôt pour son état civil pour les droits de cité; & *diminutio* signifioit le changement, l'altération qui survenoit dans son état.

Le

Le plus considérable de ces changemens, celui que l'on appelloit *maxima capitis diminutio*, étoit lorsque quelqu'un perdoit tout-à-la-fois les droits de cité & la liberté, ce qui arrivoit en différentes manieres. 1°. Par la condamnation au dernier supplice; car dans l'intervalle de la condamnation à l'exécution, le condamné étoit *mort* civilement 2°. Lorsque pour punition de quelque crime on étoit déclaré *esclave de peine*, *servus pœnæ:* on appelloit ainsi ceux qui étoient *damnati ad bestias*, c'est-à-dire condamnés à combattre contre les bêtes. Il en étoit de même de tous ceux qui étoient condamnés à servir de spectacle au peuple. Le czar Pierre I. condamnoit des gens à être fous, en leur disant *je te fais fou.* Ils étoient obligés de porter une marote, des grelots & autres signes, & d'amuser la cour. Il condamnoit quelquefois à cette peine, les plus grands seigneurs; ce que l'on pourroit regarder comme un retranchement de la société civile. Ceux qui étoient condamnés *in metallum*, c'est-à-dire à tirer les métaux des mines; ou *in opus metalli*, c'est-à-dire à travailler aux métaux tirés des mines. La condamnation à travailler aux salines, à la chaux, au soufre, emportoit aussi la privation des droits de cité, lorsqu'elle étoit prononcée à perpétuité. Les affranchis qui s'étoient montrés ingrats envers leurs patrons, étoient aussi déclarés *esclaves de peine.* 3°. Les hommes libres qui avoient eu la lâcheté de se vendre eux-mêmes, pour toucher le prix de leur liberté, en la perdant étoient aussi déchus des droits de cité.

La *Novelle XXII. chap. viij.* abrogea la servitude de peine; mais en laissant la liberté à ceux qui subissoient les condamnations dont on vient de parler, elle ne leur rendit pas la vie civile.

L'autre changement d'état qui étoit moindre, appellé *minor, seu media capitis diminutio*, étoit lorsque quelqu'un perdoit seulement les droits de cité, sans perdre en même temps sa liberté; c'est ce qui arrivoit à ceux qui étoient interdits de l'eau & du feu, *interdicti aquâ & igne.* On regardoit comme retranchés de la société ceux qu'il étoit défendu d'assister de l'usage de deux choses si nécessaires à la vie naturelle. Ils se trouvoient par-là obligés de sortir des terres de la domination des Romains. Auguste abolit cette peine à laquelle on substitua celle appellée *deportatio in insulam.* C'étoit la peine du bannissement perpétuel hors du continent de l'Italie, ce qui emportoit *mort civile*, à la différence du simple exil, appellé *relegatio*, lequel soit qu'il fût à temps, ou seulement perpétuel, ne privoit point des droits de cité.

Il y avoit donc deux sortes de *mort civile* chez les Romains; l'une qui emportoit tout à la fois la perte de la liberté & des droits de cité; l'autre qui emportoit la perte des droits de cité seulement. Du reste, la *mort civile* opéroit toujours les mêmes effets quant à la privation des droits de cité. Celui qui étoit *mort civilement*, soit qu'il restât libre ou non, n'avoit plus ses enfans sous sa puissance: il ne pouvoit plus affranchir ses esclaves: il ne pouvoit ni succéder, ni recevoir un legs, ni laisser sa succession, soit *ab intestat*, ou par testament: tous ses biens étoient confisqués: en un mot, il perdoit tous les privileges du Droit civil, & conservoit seulement ceux qui sont du Droit des gens.

En france, il n'y a aucun esclave de peine, ni autres; les serfs & mortaillables, quoique sujets à certains devoirs personnels & réels envers leur seigneur, conservent cependant en général la liberté & les droits de cité. Il y a néanmoins dans les colonies françoises des esclaves, lesquels ne jouissent point de la liberté, ni des droits de cité; mais lorsqu'ils viennent en France, ils deviennent libres, à moins que leurs maîtres ne fassent leur déclaration à l'amirauté, que leur intention est de les remmener aux îles. *Voy.* ESCLAVES.

La *mort civile* peut procéder de plusieurs causes différentes; ou de la profession religieuse; ou de la condamnation à quelque peine qui fait perdre les droits de cité; ou de la sortie d'un sujet hors du royaume, pour fait de religion, ou pour quelque autre cause que ce soit,

lorsqu'elle est faite sans permission du roi, & pour s'établir dans un pays étranger.

Chez les Romains, la profession religieuse n'emportoit point *mort civile*, au lieu que parmi nous, elle est encourue du moment de l'émission des vœux. Un religieux ne recouvre pas la *vie civile*, ni par l'adeption d'un bénéfice, ni par la sécularisation de son monastere, ni par sa promotion à l'épiscopat.

Les peines qui operent en France la *mort civile* sont : 1°. toutes celles qui doivent emporter la *mort* naturelle : 2°. les galeres perpétuelles : 3°. le bannissement perpétuel hors du royaume : la condamnation à une prison perpétuelle.

Dans tous ces cas la *mort civile* n'est encourue que par un jugement contradictoire, ou par contumace.

Quand la condamnation est par contumace, & que l'accusé est décédé après les cinq ans sans s'être représenté, ou avoir été constitué prisonnier, il est réputé *mort* civilement du jour de l'exécution du jugement de contumace.

Il y a pourtant une exception pour certains crimes énormes, tels que celui de lèse-majesté divine ou humaine, le duel, le parricide, &c. dans ces cas la *mort civile* est encourue du jour du délit; mais elle ne l'est pas *ipso facto*, & ce n'est toujours qu'après un jugement comme il vient d'être dit : tout ce que l'on a ajouté de plus à l'égard de ces crimes, c'est que la *mort civile* qui résulte des peines prononcées par le jugement, a un effet rétroactif au jour du délit.

Hors ces cas, celui qui est *in reatu* n'est pas réputé *mort* civilement ; cependant si les dispositions qu'il a faites sont en fraude, on les déclare nulles.

Celui qui est *mort civilement* demeure capable de tous les contrats du Droit des gens ; mais il est incapable de tous les contrats qui tirent leur origine du Droit civil : il est incapable de succéder soit *ab intestat*, ou par testament, ni de recevoir aucun legs : il ne peut pareillement tester, ni faire aucune donation entre-vifs, ni recevoir lui-même par donation, si ce n'est des alimens.

Le mariage contracté par une personne *morte civilement* est valable, quant au sacrement ; mais il ne produit point d'effets civils.

Enfin celui qui est *mort civilement* ne peut ni ester en jugement, ni porter témoignage ; il perd les droits de puissance paternelle ; il est déchu du titre & des privileges de noblesse, & la condamnation qui emporte *mort civile*, fait vaquer tous les bénéfices & offices dont le condamné étoit pourvu.

La *mort civile*, de quelque cause qu'elle procede, donne ouverture à la succession de celui qui est ainsi réputé *mort*.

Lorsqu'elle procede de quelque condamnation, elle emporte la confiscation dans les pays où la confiscation a lieu & au profit de ceux auxquels la confiscation appartient. *Voy*. CONFISCATION.

Les biens acquis par le condamné depuis sa *mort civile*, appartiennent après sa *mort* naturelle, par droit de *déshérence*, au seigneur du lieu où ils se trouvent situés.

L'ordonnance de 1747 décide que la *mort civile* donne ouverture aux substitutions.

La *mort civile* éteint l'usufruit en général, mais non pas les pensions viageres, parce qu'elles tiennent lieu d'alimens : par la même raison le douaire peut subsister, lorsqu'il est assez modique pour tenir lieu d'alimens.

Toute société finit par la *mort civile* ; ainsi en cas de *mort civile* du mari ou de la femme, la communauté de biens est dissoute, chacun des conjoints reprend ce qu'il a apporté.

Si c'est le mari qui est *mort civilement*, il perd la puissance qu'il avoit sur sa femme, celle-ci peut demander son augment de dot & ses bagues & joyaux coutumiers, en donnant caution ; mais elle ne peut pas demander ni deuil, ni douaire, ni préciput.

Il y avoit chez les Romains différens degrés de restitution, contre les *condamnations pénales* : quelquefois le prince ne remettoit que la peine, quelquefois il remettoit aussi les biens ; enfin il remet-

oit quelquefois auſſi les droits de cité, & même les honneurs & dignités.

Il en eſt de même parmi nous ; les lettres d'abolition, de commutation de peine, de pardon, de rappel de ban ou les galeres, les lettres de réhabilitation, celles de rémiſſion, rendent la vie civile, lorſqu'elles ſont valablement enthérinées.

Les lettres de réviſion operent le même effet, lorſque le premier jugement eſt déclaré nul, & que l'accuſé eſt renvoyé de l'accuſation.

Les lettres pour eſter à droit, après les cinq ans de la contumace, ne donnent que la faculté d'eſter en jugement.

La repréſentation du condamné par contumace, dans les cinq ans, lui rend de droit la vie civile.

Quoique la peine du crime ſe preſcrive par vingt ans, lorſqu'il n'y a point eu de condamnation, & par trente ans lorſqu'il y a eu condamnation, la preſcription ne rend pas la vie civile.

Sur la *mort civile*, voyez *les lois civiles, liv. prélimin.* Le Brun, *des ſucceſſions, liv. I. chap. j. ſect.* 2. Ferrieres *ſur l'art.* 229 *de la coutume de Paris.* Augeard, *tom. II. chap. lxvij.* Franc. Marc, *tom. I. queſt.* 911. *le traité de* M. Richer *de la mort civile.* M. Duparc Poulain, *ſur l'art.* 610 *de la coutume de Bretagne* Hevin ſur Frain, *page* 887. *Voyez* auſſi les mots BANNISSEMENT, CONTUMACE, GALERES, LETTRES DE GRACE ET RAPPEL, RÉHABILITATION. (*A*)

MORT, ſe dit figurément en pluſieurs manieres *dans le Commerce.* On appelle un *argent mort*, un *fonds mort*, l'argent & le fonds qui ne portent aucun intérêt. *Voyez* INTÉRÊT. On dit que le commerce eſt *mort*, quand il eſt tombé & qu'il ne s'en fait preſque plus. *Dictionn. de Comm.*

MORT, *au jeu de Tontine*, ſont les joueurs qui ont perdu toute leur repriſe, & n'ont d'autre eſpérance que dans les as que leurs voiſins peuvent avoir, & dans les jettons qu'ils leur procurent. Les joueurs qui ſont *morts* n'ont point de cartes devant eux, & ne mêlent point à leur tour comme les autres.

MORTADELLE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ſauciſſon de haut goût, fort épicé, fort poivré, qu'on apporte de Bologne.

MORTAGNE, (*Géog.*) en latin *Moritania Pertici* ; ville de France dans le Perche, dont elle eſt regardée comme la capitale, quoique Béleſme & Nogent-le-Rotrou le lui diſputent. Elle eſt à 7 lieues S. E. de Seez, 9 lieues N. E. d'Alençon, 34 S. O. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini 18. 3. 41. *lat.* 48. 31. 17. (*D. J.*)

MORTAGNE, (*Géog.* en latin moderne *Moritania* ; petite ville de la Flandre Wallone, au Tournéſis, au confluent de la Scarpe avec l'Eſcaut, à 3 lieues au deſſus de Tournai. *Long.* 21. 10. *lat.* 50. 30. (*D. J.*)

MORTAILLABLES, ſ. m. pl. (*Gram. & Juriſprud.* ſont des eſpeces de ſerfs, *adſcripti glebæ*, auxquels le ſeigneur a donné des terres à condition de les cultiver. Ils ne peuvent les quitter ſans la permiſſion du ſeigneur, leſquels ont droit de ſuite ſur eux.

Les héritages *mortaillables* ſont les biens tenus à cette condition : les tenanciers ne peuvent les donner, vendre ni hypothéquer, qu'à des perſonnes de la même condition, & qui ſoient auſſi ſujets du même ſeigneur.

Il eſt parlé des *mortaillables* dans les coutumes d'Auvergne, Bourgogne, Chaumont, la Marche ; Nevers, Troye & Vitry. *Voyez* les *commentateurs de ces coutumes* & les *mémoires d'*Auzanet, *p.* 8. & MAIN-MORTE. (*A*)

MORTAILLE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'état des perſonnes ou héritages mortaillables, ou le droit que le ſeigneur a ſur eux, & ſinguliérement le droit qu'il a de ſuccéder à ceux de ſes ſerfs, qui décedent ſans laiſſer aucuns parens *communiers. Voyez* MAIN-MORTE & MORTAILLABLE. (*A*)

MORTAIN, (*Géog.*) petite ville de France dans la Normandie ; aux confins du Maine, avec titre de comté. Elle eſt ancienne, & ſe nomme en latin *Moritolium.* Elle ne conſiſte que dans une ſeule rue, mais de difficile accès, étant toute environnée de rochers aſſez eſcarpés, dans un terroir ſtérile & inégal. Elle eſt à huit lieues d'Avranches ; & à cinq de Vire *Long.* 16. 46. *lat.* 48. 51. (*D. J.*)

MORTALITÉ, s. f. se dit *des maladies contagieuses* qui regnent sur les bestiaux. Ces maladies ont différentes causes, mais elles proviennent principalement de la trop grande chaleur du tems, ou plutôt d'une putrefaction générale de l'air, qui produit une inflammation dans le sang & un gonflement dans la gorge, lequel devient bientôt mortel, & se communique d'une bête à une autre.

Les symptomes de cette maladie sont généralement que la bête qui en est attaquée a la tête pesante & enflée, qu'elle râle, qu'elle a la respiration courte & des palpitations de cœur, qu'elle est chancelante, ses yeux se remplissent de chassie, que son haleine devient chaude & sa langue luisante.

La *mortalité* la plus remarquable dont nous ayons connoissance est celle dont il est fait mention dans les *Transactions philosophiques*, & qui se répandit dans la Suisse, dans l'Allemagne, la Pologne, *&c.*

Cette contagion commença par une espece de brouillard bleu qui tomba sur l'herbe que les bestiaux broutoient, de maniere que tous les troupeaux retournerent à leur bercail malades, languissans, & qu'ils refusoient la nourriture, il en mourut beaucoup en vingt-quatre heures. On trouva, par la dissection, la rate grosse & corrompue, la langue sphacelée & rongée, *&c.* Ceux qui en avoient soin, & qui n'eurent pas beaucoup d'attention à leur propre santé, furent infectés du même mal & moururent comme les bêtes.

Quelques auteurs ont pensé que cette *mortalité* provenoit des vapeurs malignes qui, selon eux, s'étoient élevées de l'intérieur de la terre dans trois différens tremblemens qui se firent sentir au voisinage de l'endroit où elles commencerent; mais le docteur Sclar aime mieux l'attribuer à des essaims d'insectes volatiles. Le même remede qui guérissoit les bêtes malades, servoit aussi de préservatif pour celles qui se portoient encore bien; il étoit composé de parties égales de suie de cheminée, de poudre à canon & de sel, avec autant d'eau qu'il en falloit pour laver le tout, savoir une cuillerée par dose.

MORTARA, (*Géogr.*) ville d'Italie, au duché de Milan, dans la Laumeline. Elle appartient au duc de Savoie, & est sur le bord de la riviere Albonea, à 7 lieues N. O. de Pavie, 9. S. O. de Milan, 6 N. E. de Casal. *Long.* 26. 19. *lat.* 45. 22. (*D. J.*)

MORT-BOIS, (*Charpente.*) est celui qui vit, mais qui ne porte point de fruit, comme le saule, mort-saule, épine, puîne, sureau, aulne, genêt, genievre, & autres.

MORTE-CHARGE, *terme de commerce de mer.* Un vaisseau à *morte-charge* est un vaisseau qui n'a pas sa charge entiere. Le droit de fret ou de cinquante sols par tonneau que payent les navires étrangers qui entrent dans les ports du royaume, se paye à *morte-charge*, c'est-à-dire, tant pleins que vuides pour toute la continence de chaque vaisseau. *Dictionn. de Comm.*

MORTEMAR, (*Géogr.*) bourg de France au Poitou; avec titre de duché, érigé par lettres-patentes de Louis XIV. en 1650, regiſtrées le 15 Décembre 1663, en conséquence des lettres de surannation du 11 du même mois, & présentement éteint. *Long.* 16. 30. *lat.* 47. 2. (*D. J.*)

MORTEMER, (*Géogr. Ecclés. Hist.*) abbaye de Bernardins, filiation d'Orcham, fondée en 1136 par Henri I, roi d'Angleterre : on y voit le tombeau de Robert-Poulain, archevêque de Rouen, & celui des barons du Bec-Crespin.

Cette abbaye est située en Normandie, diocese de Rouen dans un vallon près de Lyons, entre les rivieres d'Epte & d'Andelle, à quatre lieues d'Andely.

Eudes, fils du roi Henri, fut défait près de *Mortemer* dans une sanglante bataille, par Robert, comte d'Eu, & Roger de *Mortemer*, généraux du duc Guillaume, qui étoit alors à Evreux.

Le roi de France qui étoit à Mantes s'enfuit; & touché du sort de ses soldats, il jura que la paix qu'il alloit faire seroit aussi longue que sûre.

Les dépens des prisonniers furent taxés à dix besans par jour pour les comtes, six pour les barons, quatre pour les chevaliers, & un pour l'écuyer. *Hist. de Guillaume le*

conquérant, par l'abbé Prévôt, *tome I*, *p*. 1743. (*C*.)

MORTE-SAISON, se dit *dans le Commerce*, du tems où le débit va mal, & où l'on vend très-peu de marchandises.

MORTE-PAYE, *V*. PAYE.

MORT-GAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un contrat de gage par lequel le débiteur engage quelque chose à son créancier, jusqu'à ce qu'il lui ait payé, ce qui lui est dû, sans que les fruits & intérêts s'imputent sur le principal de la dette.

Le *mort-gage* ou *gage-mort* est opposé au vif-gage, dont les fruits sont imputés sur le principal qui diminue à proportion.

Dans quelques coutumes, les peres avantagent quelques-uns de leurs enfans par des *morts-gages*, en leur donnant la jouissance d'une terre, jusqu'à ce qu'un autre enfant la rachete pour un certain prix.

Le terme de *mort-gage* signifie aussi quelquefois *un bien engagé* qui ne se peut racheter; c'est en ce sens que la coutume de Tournai, *tit. des fiefs*, *art.* 33 & 35. parle des fiefs donnés à *morts-gages*.

Quelquefois au contraire *gage-mort* se prend pour *la jouissance d'un bien*, donné sous la condition de le rendre au bon plaisir de celui qui l'a ainsi engagé, c'est alors une possession fiduciaire; ainsi tenir une hoirie à *mort-gage*, c'est l'avoir *jure fiduciario*.

Enfin, *mort-gage* ou *gage-mort* se dit quelquefois pour *le gage* que l'on donne pour la délivrance du bétail pris en débit sur le *mort-gage*. Voyez *l'ancienne coutume de Normandie*, *chap. xx*. Loyseau, *du déguerpiss. liv. I. chap. vij. n.* 13. *les coutumes d'Artois & de Lille & le gloss.* de Lauriere, au mot *mort-gage*. Voyez aussi GAGE & MARIAGE. *à mort gage*. (*A*)

MORTIER s. m. *en Architecture*, composition de chaux, de sable, *&c.* mêlés avec de l'eau qui sert à lier les pierres, *&c.* dans les bâtimens. *Voy*. BATIMENT, CIMENT.

Les anciens avoient une espece de *mortier* si dur & si liant, que, malgré le tems qu'il y a que les bâtimens qui nous restent d'eux durent, il est impossible de séparer les pierres du *mortier* de certains d'entre eux; il y a cependant des personnes qui attribuent cette force excessive au tems qui s'est écoulé depuis qu'ils sont construits & à l'influence de quelques propriétés de l'air qui durcit en effet certains corps d'une maniere surprenante. *V*. AIR.

On dit que les anciens se servoient, pour faire leur chaux, des pierres les plus dures, & même de fragmens de marbre. *V*. CHAUX.

Delorme observe que le meilleur *mortier* est celui qui est fait de pozzolane au lieu de sable, ajoutant qu'il pénetre même les pierres à feu, & que de noires il les rend blanches. *V*. POZZOLANE.

M. Worledge nous dit que le sable fin fait du *mortier* foible, & que le sable plus rond fait de meilleur *mortier*: il ordonne donc de laver le sable avant que de le mêler, il ajoute que l'eau salée affoiblit beaucoup le *mortier*. *V*. SABLE.

Wolf remarque que le sable doit être sec & pointu de façon qu'il pique les mains lorsque l'on s'en frotte, & qu'il ne faut pas cependant qu'il soit terreux, de façon à rendre l'eau sale lorsqu'on l'y lave.

Nous apprenons de Vitruve que le sable fossile seche plus vîte que celui des rivieres, d'où il conclut que le premier est plus propre pour les dedans des bâtimens, & le dernier pour les dehors: il ajoute que le sable fossile exposé long-tems à l'air devient terreux. Palladio avertit que le sable le plus mauvais est le blanc, & qu'il en faut attribuer la raison à son manque d'aspérité.

La proportion de la chaux & du sable varie beaucoup dans notre *mortier* ordinaire. Vitruve prescrit trois parties de sable fossile & deux de rivieres contre une de chaux; mais il paroît qu'il met trop de sable. A Londres & aux environs, la proportion du sable à la chaux vive est de 36 à 25; dans d'autres endroits on met parties égales des deux.

Manieres de mêler le mortier. Les anciens maçons, selon Felibien, étoient si attentifs à cet article, qu'ils employoient constamment pendant un long espace de tems dix hommes à chaque bassin, ce qui rendoit le *mortier* d'une dureté si prodigieuse, que Vitruve nous dit que les morceaux de plâtre qui tomboient des anciens

bâtiments servoient à faire des tables: Felibien ajoute que les anciens maçons prescrivoient à leurs manœuvres comme une maxime de *le délayer à la sueur de leurs sourcils*, voulant dire par-là de le mêler long-tems au lieu de le noyer d'eau pour avoir plutôt fait.

Outre le *mortier* ordinaire dont on se sert pour placer des pierres, des briques, *&c.* il y a encore d'autres especes de *mortiers*, comme:

Le *mortier* blanc dont on se sert pour plâtrer les murs & les plafonds, & qui est composé de poil de bœuf mêlé avec de la chaux & de l'eau sans sable.

Le *mortier* dont on se sert pour faire les aqueducs, les citernes, *&c.* est très-ferme & dure long-tems. On le fait de chaux & de graisse de cochon qu'on mêle quelquefois avec du jus de figues, ou d'autres fois avec de la poix liquide: après qu'on l'a appliqué, on le lave avec de l'huile de lin. *V.* CITERNE.

Le *mortier* pour les fourneaux se fait d'argille rouge, qu'on mêle dans de l'eau où on a fait tremper de la fiente de cheval & de la suie de cheminée. *Voy.* FOURNEAU.

On se plaint journellement du peu de solidité des bâtimens modernes: cette plainte paroît très-bien fondée, & il est certain que ce défaut vient du peu de soin que l'on apporte à faire *un mortier* durable, tandis que les anciens ne négligoient rien pour sa solidité. D'abord la bonté du *mortier* dépend de la qualité de la chaux que l'on y emploie; plus la pierre à chaux que l'on a calcinée est dure & compacte, plus la chaux qui en résulte est bonne. Les Romains sentoient cette vérité, puisque, lorsqu'il s'agissoit de bâtir de grands édifices, ils n'employoient pour l'ordinaire que de la chaux du marbre. La bonté du *mortier* dépend encore de la qualité du sable que l'on mêle avec la chaux; un sable fin paroît devoir s'incorporer beaucoup mieux avec la chaux qu'un sable grossier ou un gravier, vû que les pierres qui composent ce dernier doivent nuire à la liaison intime du *mortier*. Enfin, il paroît que le peu de solidité du *mortier* des modernes vient du peu de soin que l'on prend pour le gâcher; ce qui fait que le sable ne se mêle qu'imparfaitement à la chaux.

M. Shaw, célebre voyageur anglois, observe que les habitants de Tunis & des côtes de Barbarie bâtissent de nos jours avec la même solidité que les Carthaginois. Le *mortier* qu'ils emploient est composé d'une partie de sable, de deux parties de cendres de bois, & de trois parties de chaux. On passe ces trois substances au tamis, on les mêle bien exactement, on les humecte avec de l'eau, & on gâche ce mélange pendant trois jours & trois nuits consécutives, sans interruption; pour que le tout s'incorpore parfaitement; & pendant ce temps, on humecte alternativement le mélange avec de l'eau & avec de l'huile: on continue à remuer le tout jusqu'à ce qu'il devienne parfaitement homogene & compacte. *Voyez* Shaw, *Voyage en Afrique*. (—)

MORTIER, (*Jurisprud.*) est une espece de toque ou bonnet qui étoit autrefois l'habillement de tête commun, & dont on a fait une marque de dignité pour certaines personnes.

Le *mortier* a été porté par quelques empereurs de Constantinople, dans la ville de Ravene: l'empereur Justinien est représenté avec un *mortier*, enrichi de deux rangs de perle.

Nos rois de la premiere race ont aussi usé de cet ornement, ceux de la seconde & quelques-uns de la troisieme race s'en servirent aussi. Charlemagne & S. Louis sont représentés dans certaines vieilles peintures avec un *mortier*; Charles VI. est représenté en la grand'chambre avec le *mortier* sur la tête.

Lorsque nos rois quitterent le palais de Paris pour en faire le siége de leur parlement, ils communiquerent l'usage du *mortier* & autres ornemens à ceux qui y devoient présider afin de leur attirer plus de respect; le *mortier* des présidens au parlement est un reste de l'habit des chevaliers, parce qu'il est de velours & qu'il y a de l'or.

Le chancelier & le garde des sceaux portent un *mortier* de toile d'or, bordé & rebrassé d'hermine.

Le premier président du parlement porte

le *mortier* de velours noir, bordé de deux galons d'or. Les autres présidens n'ont qu'un seul galon ; le greffier en chef porte aussi le *mortier*.

Autrefois le *mortier* se mettoit sur la tête dessous le chaperon, présentement ceux qui portent le *mortier* le tiennent à la main, il y a néanmoins quelques cérémonies où ils le mettent encore sur la tête comme aux entrées des rois & des reines, ils le portent aussi en cimier sur leurs armes.

Les barons le portent aussi au-dessus de leur écusson avec des filets de perle. *Voy. le Traité des signes des pensées, par* Costadan, *tom. IV*. (*A*)

MORTIER, (*Chimie*) instrument fort connu & qui est commun à la Chimie & à plusieurs arts ; mais l'unique qualité requise dans cet instrument pour l'usage commun, c'est d'être plus dur que les matieres qu'on veut y piler, afin que ses parois ne soient pas égrugés & usés, & que la pulvérisation n'y soit pas lente, difficile ou impossible ; mais outre cette qualité qu'on peut appeller *méchanique*, & qui est nécessaire aussi pour les pulvérisations chimiques ; l'on a égard encore dans ces dernieres opérations à la nature chimique de la matiere dont le *mortier* est composé, & à ses rapports avec les substances qui doivent être traitées dedans, aussi les Chimistes se sont-ils faits des *mortiers* de beaucoup de différentes matieres pour y traiter sans inconvénient les différens sujets chimiques. Ils ont des *mortiers* de cuivre, de fer fondu, d'argent, de marbre, de granit, de verre, de bois. Les usages des *mortiers* de ces différentes matieres sont déterminées par la connoissance que l'artiste doit avoir de l'action des différentes substances chimiques sur chacune de ces matieres ; & quant aux préparations pharmaceutiques ou médicinales qu'on exécute au moyen de ces instrumens, l'espece en est ordinairement déterminée dans les pharmacopés, il y est dit broyez dans un *mortier* d'airain, de marbre, *&c.* en général le grand *mortier* du laboratoire ou de la boutique doit plutôt être de fer fondu, que de cuivre ou de bronze. Ce dernier métal est attaqué par un très-grand nombre de substances, & ses effets dangereux sur les corps humains sont assez connus, *voyez* CUIVRE. Le petit *mortier* & la main des boutiques, celui dans lequel on prépare les potions, les juleps, les lochs, *&c.* doit être d'argent, plutôt que de cuivre, par les raisons que nous venons d'alléguer pour la proscription de ce dernier métal, & parce que le *mortier* de fer nuiroit à l'élégance de la plupart de ces préparations.

Tout ce que nous venons de dire du *mortier* convient également au pilon, instrument que tout le monde connoît aussi, & dont l'usage est nécessairement lié avec celui du *mortier*, ou même qui ne fait proprement avec, qu'un même & seul instrument.

Ces considérations conviennent aussi généralement à tout vaisseau, & à la plupart des instrumens chimiques & pharmaceutiques. *Voyez* INSTRUMENT, CHIMIE & VAISSEAU. (*b*)

MORTIER DE VEILLE. (*Lang. fran.*) On appelle chez le roi de France, *mortier de veille*, un petit vaisseau d'argent qui a de la ressemblance au *mortier* à piler ; il est rempli d'eau sur laquelle surnage un morceau de cire jaune grosse comme le poing, pesant une demi-livre, & ayant un petit lumignon au milieu ; ce morceau de cire se nomme aussi *mortier*. On l'allume quand le roi est couché, & il brûle toute la nuit dans un coin de sa chambre, conjointement avec une bougie qu'on allume en même temps dans un flambeau d'argent au milieu d'un bassin d'argent qui est à terre. (*D. J.*)

MORTIER, LE, est *dans l'artillerie* une espece de canon plus court que le canon ordinaire & de même métal, qui sert à jetter des bombes & quelquefois des grenades. *V.* BOMBE.

L'usage des *mortiers* est fort ancien. M. Blondel les croit du tems des plus vieux canons, & qu'ils ne servoient alors qu'à jetter des pierres & des boulets rouges. Les premieres bombes jettées avec le *mortier* furent employées au siége de Vaclhtendonek en 1588 ; ce fut Malthus, ingénieur anglois, qui a le premier introduit l'usage des bombes en France dans l'attaque des places, & qui s'en servit d'abord au pre-

mier siége de la Motte en 1634. Le roi Louis XIII. avoit fait venir cet ingénieur de Hollande.

Il y a plusieurs sortes de *mortiers* ; savoir, de 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, & même de 18 pouces de diametre à leur bouche ; ils contiennent dans leurs chambres 2, 3, 4, 5, 6 & 12 livres de poudre. *Voyez l'Explication d'un* mortier *de douze pouces, contenant six livres de poudre, Pl. VII.* de fortification, *fig.* 4. *fig.* 5. & *fig.* 6. *Voyez* FUSÉE DE LA BOMBE.

Il y a des *mortiers* dont la chambre est *cylindrique*, c'est-à-dire par-tout de même longueur, & le fond un peu arrondi. D'autres à chambre concave ou sphérique parmi lesquelles chambres, il y en a *à poire* & *à cone tronqué*. Les chambres concaves & à poire n'ont pas le même inconvénient que dans le canon, parce que son peu de hauteur permet de l'écouvillonner exactement; ainsi, nul inconvénient n'est à craindre à cet égard. Et comme ces chambres sont plus propres à l'inflammation de la poudre, que les cylindriques, il s'ensuit qu'elles sont les plus avantageuses pour le *mortier.*

Nous ajoutons ici ce que M. Belidor *dit dans son Bombardier françois sur les différentes chambres des mortiers.* « L'on a » imaginé, dit cet auteur, quatre sortes » de chambres pour les *mortiers* : la pre- » miere est celle que l'on nomme *cylindri-* » *que*, parce qu'en effet elle a la figure » d'un cylindre, dont la lumiere qui porte » le feu à sa charge, répond au cercle du » fond ; il y en a où ce fond se trouve un » peu concave, afin qu'une partie de la » poudre se trouvant au-dessous de la lu- » miere, toute la charge puisse s'enflam- » mer plus promptement ; car les cham- » bres cylindriques ont cela de défectueux, » que lorsqu'on y met beaucoup de pou- » dre, il n'y a guere que celle qui se » trouve au fond qui contribue à chasser » la bombe, l'autre ne s'enflammant que » quand elle est déja partie ; & l'on a re- » marqué plusieurs fois que six livres de » poudre ne chassoient la bombe guere plus » loin, sous le même degré d'éléva- » tion que cinq livres, à cause que l'ame » du *mortier* n'ayant que très-peu de lon- » gueur, la bombe ne parcourt pas un » assez long espace avant que d'en sortir, » pour recevoir l'impulsion de la poudre » qui s'enflamme sur la fin, ce qui est un » des plus grands défauts que puisse avoir » une arme à feu ; dont la perfection se ré- » duit à faire ensorte que toute la charge » soit enflammée dans le moment que le » corps qu'elle chasse est sur le point de » partir.

» Un autre défaut des chambres cylin- » driques, c'est qu'elles sont rarement » bien coulées, l'axe étant presque tou- » jours oblique à celui du *mortier*, au lieu » qu'il devroit être le même, ce qui fait » que l'action de la poudre n'embrassant » point le culot de la bombe, pour la chas- » ser directement, imprime sa force au- » dessus ou au-dessous, à droite ou à gau- » che, & écarte beaucoup la bombe de » l'objet où on vouloit la jetter. Il arrive » un inconvénient beaucoup plus perni- » cieux encore, c'est que la bombe avant » que de sortir du *mortier* le choque quel- » quefois avec tant de violence, qu'elle » se casse en morceaux.

» Plusieurs bombardiers assurent que le » plus grand nombre de *mortiers* cylindri- » ques dont on s'est servi dans la derniere » guerre, étoient si sujets à casser les bom- » bes, qu'ils avoient été obligés de les ca- » ler avec des éclisses afin qu'elles sor- » tissent du *mortier* sans le toucher.

» Il y a long-tems qu'on s'est apperçu » que les *mortiers* cylindriques ne chas- » soient pas les bombes à des distances » proportionnées à la quantité de poudre » dont on les chargeoit. C'est pourquoi on » a inventé les chambres sphériques, où la » poudre étant plus ramassée autour de la » lumiere, le feu pût se porter plus prom- » ptement à toutes les parties de la pou- » dre, pour s'enflammer à la ronde dans » un instant, & non pas successivement » comme dans les chambres cylindriques. » Le diametre du cercle qui forme l'entrée » de la chambre étant plus petit que celui » de la chambre même, il arrive que la » poudre qui s'est enflammée la premiere » ne rencontrant point d'abord une issue » libre pour s'échapper, choque les parois » de la chambre, s'agite avec une extrême

» violence

» violence, se réflechit sur elle-même, & » allume celle qui ne l'étoit pas. De sorte » que devenue un fluide à ressort, elle » réunit tous ses efforts contre la bombe » qu'elle chasse avec toute la force dont » elle est capable. Les chambres sphériques » seroient sans doute préférables à toutes » les autres pour les armes à feu en géné- » ral, si elles n'avoient le sort de toutes » les machines, qui est de ne pouvoir être » perfectionnées au point de les rendre » exemptes de défauts. Le diametre de » l'entrée de cette chambre étant plus pe- » tit que celui de la chambre même, fait, » comme on l'a déja dit, que la poudre » s'enflamme presque dans le même ins- » tant. Mais cet avantage est sujet à un » inconvénient qui est que la difficulté que » la poudre trouve d'abord à s'échapper, » fait qu'elle tourmente extrêmement l'af- » fut, la plate-forme & le mortier qu'il » est presque impossible de maintenir sous » l'angle où on l'avoit pointé. Ainsi la » bombe portant sous une direction diffé- » rente que celle qu'on lui avoit donné, » s'écarte beaucoup du but. (Nous avons » vu que cet inconvénient joint à celui de » ne pouvoir écouvillonner exactement le » canon, les a fait abandonner entiére- » ment dans le canon).

» Quand on ne veut pas tirer loin, & » qu'on ne met dans la chambre qu'une pe- » tite quantité de poudre, il y reste un » grand vuide qui diminue beaucoup la » charge, parce qu'elle n'est pas serrée, » & l'on ne peut remplir ce vuide de terre » par la difficulté de l'étendre également. » C'est pourquoi on se sert peu de ces » mortiers pour l'attaque des places, les » réservant quand on est obligé de faire un « bombardement de fort loin; alors ils » sont excellens. On a cherché à conserver » ce que ces chambres ont de bon, en cor- » rigeant ce qu'elles ont de défectueux. » C'est ce qu'on a fait dans les chambres à » poire. Le fond de ces chambres est à- » peu près une demi-sphere, dont le dia- » métre du grand cercle détermine celui » de la chambre. De-là les parois vont » rencontrer l'entrée en adoucissant. Le » diametre en est un peu plus petit que ce- » lui du fond. L'avantage de cette cham- » bre est que deux livres de poudre y font » plus d'effet que trois dans le mortier cy- » lindrique, toutes choses étant égales » d'ailleurs. Ces mortiers ne sont pas su- » jets à casser leurs bombes, & l'on y » met aussi peu de poudre que l'on veut, » sans que cela leur ôte rien de la pro- » priété qui leur est essentielle, qui est que » la poudre se trouvant plus ramassée, s'en- » flamme à la ronde pour réunir tous ses » efforts. Alors la flamme pouvant glisser, » pour ainsi dire, contre les parois qui se » trouvent depuis le milieu de la chambre » jusqu'à l'entrée, sans être emprisonnée » comme dans la chambre sphérique, elle » s'échappe plus aisément, & ne tour- » mente point tant l'affut, & les machines » dont on est obligé de se servir pour » pointer.

» Enfin l'on s'est servi dans ces derniers » tems de *mortiers* à cone tronqué. Comme » cette chambre est extrêmement évasée, » la poudre s'y enflamme assez facilement; » mais aussi elle a la liberté de se dilater, » sans rencontrer d'autre obstacle que la » bombe, ce qui fait que la même quan- » tité ne chasse pas tout-à-fait si loin que » dans les *mortiers* à poire; mais elle les » chasse au-delà des cylindriques. La figure » de ce *mortier* est plus commode que » toutes les autres pour l'appuyer solide- » ment contre les coins de mire, lorsqu'on » veut le pointer sous quelque angle que ce » soit, à cause que le métal y est uni. M. » Belidor ajoute que dans les différentes » épreuves qu'il a faites, il n'a jamais tiré » si juste qu'avec ce dernier *mortier* ».

Le *mortier* se place sur un affut, pour la facilité de son service. *Voy*. la description de celui qui lui est plus ordinaire à la suite de celui du canon.

Pour faire connoître les principales dimensions du *mortier*, l'on joint ici la table suivante tirée de l'ordonnance du 7 Octobre 1732.

TABLE des dimensions du mortier de douze pouces de diametre à chambre cylindrique & du mortier *de huit pouces trois lignes aussi à chambre cylindrique.*

	Mortier de 12 pouces de diametre, à chambre cylindrique.				Mortier de 8 pouces de diametre, à chambre cylindrique.			
	Piés.	pouc.	lig.	point	Piés.	pouc.	lig.	points.
Profondeur de l'ame, compris le fond de demi-rond, ...	1	6	0	0	0	12	4	6
Profondeur de la chambre, ...	0	9	0	0	0	6	2	3
Ouverture de la chambre par le haut, . . .	0	4	0	0	0	2	9	0
Ouverture de la chambre par le bas, les angles du fond remplis d'un quart de diametre en portion de cercle, ...	0	4	0	0	0	2	9	0
Epaisseur du métal à la volée, ...	0	2	0	0	0	1	6	0
Epaisseur du métal au renfort, ...	0	2	6	0	0	2	0	0
Hauteur du renfort, ...	0	7	0	0	0	5	0	0
Epaisseur du métal autour de la chambre, . .	0	4	0	0	0	2	9	0
La chambre est en-dedans des tourillons, . .	0	1	0	0	1	0	8	0
Diametre des tourillons, ...	0	7	3	0	0	4	8	0
Longueur des tourillons	2	4	0	0	1	6	8	0
Longueur des masses de lumieres, ...	0	4	6	0	0	3	0	0
Diametre au gros bout, ...	0	2	4	0	0	1	8	0
Diametre au petit bout, ...	0	0	6	0	0	1	4	0

	Mortier de 12 pouces	Mortier de 8 pouces
Poids desdits mortiers	1450 livres.	500 livres.
Poudre que contient la chambre, ...	5 $\frac{1}{2}$.	1 $\frac{3}{4}$

TABLE des dimensions du mortier *de 12 pouces de calibre, à chambre-poire, contenant 5 livres & demie de poudre.*

	piés.	pouc.	lign.
Profondeur de l'ame compris le demi-rond	1	6	0
Profondeur de la chambre .	0	8	6
Ouverture du diametre de la chambre par le haut . .	0	4	0
Ouverture du diametre de la chambre par le bas, dont le fond est demi-sphérique..	0	5	0
La lumiere percée raz le fond de la chambre. . . .			
Epaisseur du métal dessous la chambre	0	7	10
Epaisseur du métal autour du plus grand diametre de la chambre	0	5	0
Epaisseur du métal au haut de la chambre	0	4	3
Hauteur du renfort, dont le milieu répond au centre qui décrit le fond de l'ame.	0	7	0
Epaisseur du métal au renfort	0	3	0
Epaisseur du métal à la volée	0	2	3
Diametre des tourillons . .	0	7	3
Longueur des tourillons . .	2	4	0
Longueur de la masse de lumiere.	0	7	0
Diametre au gros bout. . .	0	2	4
Diametre au petit bout . .	0	1	8

Poids de ce mortier, 1700 livres.

Pour le prix que le roi paie pour la façon de chaque *mortier*, *voyez* la table suivante.

Table du prix des façons des mortiers & pierriers.

Fonderies	Mortier de 12 pouces.	Mortier de 8 pouces.	Mortier de 6 pouces.	Pierriers de 12 & de 15 pouces.
Paris,	450 l.	350 l.	200 l.	350 l.
Douay,	250	100		250
Strasbourg,	440	320		270
Lyon,	370	285		235
Perpignan,	300	250	200	200

Des instrumens nécessaires pour changer le mortier, *& de la maniere de le charger.* Pour charger un *mortier*, il faut plusieurs instrumens, comme pour charger le canon. Les principaux sont une *dame* ou une *demoiselle* du même calibre de la piece, pour battre, refouler la terre ou le fourrage dont on couvre la poudre; une *racloire de fer* pour nettoyer l'ame & la chambre du *mortier;* & une *petite cuiller* pour nettoyer plus particuliérement la chambre de la poudre; un *couteau de bois* d'un pié de long, pour serrer la terre autour de la bombe; il est aussi besoin de *dégorgeoirs* de *coins de mire* & de deux *boutes-feu.*

L'officier qui fait charger le *mortier*, ayant réglé la quantité de poudre dont il convient de le charger, fait mettre cette poudre dans la chambre du *mortier;* après quoi il la fait couvrir de fourrage qu'il fait refouler avec la demoiselle. On recouvre ce fourrage de deux ou trois pellerées de terre qu'on refoule aussi; après quoi on pose la bombe sur cette terre; on la place le plus droit qu'il est possible au milieu du *mortier*, la fusée ou la lumiere en-haut. On rejette de la terre dans le *mortier*, & on entoure la bombe de tous côtés; on refoule cette terre avec le couteau dont on a parlé; ensorte que la bombe soit fixe dans la situation où on l'a mise. Tout cela étant fait, l'officier pointe le *mortier*, c'est-à-dire qu'il lui donne l'inclinaison nécessaire pour faire tomber la bombe dans le lieu où on veut la faire aller. Lorsque le *mortier* est placé dans la situation convenable pour cet effet, *on gratte la fusée*, c'est-à-dire qu'on la décoëffe; on fait aussi entrer le dégorgeoir dans la lumiere pour la nettoyer. On la remplit de poudre très-fine; & ensuite deux soldats prennent chacun l'un des deux boute-feux; le premier met le feu à la fusée & le second au *mortier.* La bombe chassée par l'effort de la poudre va tomber vers le lieu où elle est destinée; & la fusée qui doit se trouver à sa fin lors de l'instant où la bombe touche le lieu vers lequel elle est chassée, met dans ce même instant le feu à la poudre dont la bombe est chargée: cette poudre, en s'enflammant, brise & rompt la bombe en éclats qui se dispersent à-peu-près circulairement autour du point de chute, & qui font des ravages considérables dans les environs.

Remarques. Si la fusée mettoit le feu à la bombe avant qu'elle fût dans le lieu où on veut la faire tomber, la bombe creveroit en l'air, & elle pourroit faire autant de mal à ceux qui l'auroient tirée qu'à ceux contre lesquels on auroit voulu la chasser. Pour éviter cet inconvénient, on fait ensorte que la fusée dont on connoît assez exactement la durée, ne mette le feu à la bombe que dans l'instant qu'elle vient de toucher le lieu sur lequel elle est chassée ou jettée. Pour cet effet, comme la fusée dure au moins le temps que la bombe peut employer pour aller dans l'endroit le plus éloigné où elle puisse tomber; lorsqu'on veut faire aller la bombe fort loin, on met le feu à la fusée & au *mortier* & en même temps; lorsque la bombe a peu de chemin à faire, on laisse brûler une partie de la fusée avant de mettre le feu au *mortier.*

De la position du mortier *pour tirer*

une bombe, & de la ligne qu'elle décrit pendant la durée de son mouvement.

Comme l'un des effets de la bombe résulte de sa pesanteur, on ne la chasse pas de la même maniere que le canon; c'est-à-dire, le *mortier* dirigé ou pointé vers un objet déterminé, on lui donne une inclinaison à l'horison, de maniere que la bombe étant chassée en-haut obliquement, à-peu-près de la même maniere qu'une balle de paume est chassée par la raquette, elle aille tomber sur l'endroit où on veut la faire porter. On voit par-là que le *mortier* n'a point de portée de but-en-blanc, ou du moins qu'on n'en fait point d'usage.

Le *mortier* étant posé dans une situation oblique à l'horison, ensorte que la ligne *A C* (*Pl. VIII. de la fortific. fig.* 1.) qui passe par le milieu de sa cavité, étant prolongée, fasse un angle quelconque *B* & *D* avec la ligne horisontale *A B*; la bombe chassée suivant le prolongement de cette ligne, s'en écarte dans toute la durée de son mouvement par sa pesanteur qui l'attire continuellement vers le centre ou la superficie de la terre : ce qui lui fait décrire une espece de ligne courbe *A E B* que les Géometres appellent *parabole. Voyez* PARABOLE & JET DE BOMBES.

Maniere de pointer le mortier. *Pointer* le *mortier*, c'est lui donner l'angle d'inclinaison convenable, pour que la bombe soit jettée dans un lieu déterminé.

Pour cet effet, on se sert d'un quart-de-cercle divisé en degrés, au centre duquel est attaché un fil qui soutient un plomb par son autre extrémité. On porte un des côtés de cet instrument sur les bords de la bouche du *mortier*, & le fil marque les degrés de l'inclinaison du *mortier.*

On se sert quelquefois pour le même usage d'un quart-de-cercle brisé, tel qu'on le voit dans la *figure N. de la Pl. VII. de fortific.* La *fig. O* de la même *Pl.* montre le même quart-de-cercle par derriere, où sont divisés les diametres des pieces & des boulets, & le poids & demi-diametre de sphere des poudres.

Comme ces sortes d'instrumens ne peuvent pas, à cause de leur petitesse, donner avec précision l'angle d'inclinaison du *mortier;* que d'ailleurs on les pose indifféremment à tous les endroits du bord de la bouche du *mortier;* il arrive le plus souvent, dit M. Bélidor dans son *Bombardier françois*, « que le métal » n'étant pas coulé également par-tout, » & le pié de l'instrument ne posant, » pour ainsi dire, que sur deux points, » on trouve des angles différens chaque » fois qu'on le change de situation. J'ai » aussi remarqué, dit le même auteur, » que lorsqu'on avoit pointé le *mortier* » à une certaine élévation, si on appli- » quoit sur le bord de sa bouche plusieurs » quarts-de-cercle, les uns après les » autres, chacun donnoit un nombre de » degrés différens, quoique posés au » même endroit, parce que la plupart » sont mal-faits ou devenus défectueux, » pour les avoir laissé tomber, ce qui » en fausse le pié.

» Pour éviter ces inconvéniens, il faut » avoir un grand quart-de-cercle de bois, » tel que l'on voit sur le *mortier A*, » *fig.* 8. *Pl. VII. de fortific.* Il est ac- » compagné d'une branche ou regle *B C* » qu'on pose diamétralement sur le *mor-* » *tier*, ensorte qu'elle en coupe l'ame » parfaitement à angles droits. Au centre » *F* du quart-de-cercle est attaché un » pendule qui n'est autre chose qu'un fil » de soie, au bout duquel est un plomb » *G* qui va se loger dans une rainure, » afin que la soie réponde immédiate- » ment aux divisions de l'instrument.

Il est évident que l'angle *C F G* est celui de l'inclinaison du *mortier;* car si le *mortier* étoit pointé verticalement, le fil de soie tomberoit au point *C;* mais il s'en écarte autant que la position du *mortier* s'écarte de la direction de la verticale. C'est pourquoi l'angle *C F G* est l'angle dont le *mortier* est incliné, ce qu'il falloit démontrer.

Pour ce qui concerne le service du *mortier* à un siege, *voyez* BATTERIE DE MORTIERS.

MORTIER-PIERRIER. (*Fortif.*) *voy.* PIERRIER.

Mortier-perdreaux, ou *à perdreaux*. (*Fortif.*) est un *mortier* accompagné de plusieurs autres petits *mortiers* pratiqués dans l'épaisseur de son *métal*. Chacun de ces petits *mortiers* a une lumiere percée à un pouce de son extrémité, laquelle répond à une pareille lumiere percée dans l'épaisseur du gros *mortier*, immédiatement au-dessous de la plinthe qui arrête les petits *mortiers*.

Ces petits *mortiers* sont propres à tirer des grenades, & on appelle ce *mortier* qui les contient *à perdreaux*, parce qu'en le tirant, sa bombe peut être regardée comme la perdrix accompagnée de grenades qui lui tiennent lieu de perdreaux. Les alliés ont fait beaucoup d'usage de cette sorte de *mortiers* dans la guerre de 1701; mais ils n'ont point eu une parfaite réussite dans les épreuves qui en ont été faites en France en 1693, & qui sont rapportées dans les *Mémoires d'Artillerie* de M. de Saint-Remy.

Mortier a la Coehorn, (*Fortif.*) ce sont de petits mortiers propres à jetter des grenades, & qui sont de l'invention du célebre ingénieur dont il porte le nom.

Mortier aux pelotes, (*Fonderie en sable.*) Les fondeurs de menus ouvrages nomment ainsi un *mortier* de bois ou de pierre, & plus ordinairement de fonte, dans lequel ils forment avec un maillet des especes de boules ou de pelotes avec du cuivre en feuilles, qu'ils ont auparavant taillées en morceaux longs & étroits avec des cisailles. *Voyez* Fondeur en sable.

MORTIFICATION, s. f. (*Gram.*) il a plusieurs acceptions assez diverses. Il se dit de la corruption de quelques parties de l'animal vivant. *V. l'art. suiv.* Il se dit des austérités que les personnes d'une piété timorée exercent sur elles-mêmes, soit en expiation des fautes qu'elles ont faites, soit en préservatif de celles qu'elles pourroient commettre. Il se dit d'une impression désagréable excitée dans notre ame par le reproche, la honte, le blâme, le défaut de succès, les contre-tems, les contradictions, &c.

Mortification, *en Médecine*, est une extinction totale de la chaleur naturelle du corps ou d'une partie du corps. *Voyez* Chaleur.

Quelques-uns définissent la *mortification*, une maladie où les sucs naturels d'une partie perdent tout-à-fait leur mouvement propre, & acquiérent par ce moyen un mouvement de fermentation & de corruption qui détruit le tissu de la partie.

Il y a deux sortes ou plutôt deux degrés de *mortification*: le premier appellé *gangrene*, qui est une *mortification* imparfaite ou commençante; le second appellé *sphacele*, qui est une *mortification* entiere ou complette. *Voyez* Gangrene & Sphacele.

MORTIFIER. (*Chimie.*) Ce terme est usité dans la chimie moderne. Il signifie *détruire* dans un mixte la qualité qu'on y regarde comme essentielle, propre, caractéristique. Par exemple, la fluidité ou la volatilité dans le vif-argent, la *corrosivité* dans les acides. Ainsi on *mortifie* le vif-argent en l'unissant au souffre, à une graisse, à un acide, &c. les acides en les unissant aux alkalis, à une substance métallique, &c. (*b*)

MORTOISE, s. f. (*Art méchan.*) est une entaille qui se fait dans un morceau de bois ou de fer, lorsqu'on veut faire quelque assemblage.

Mortoise, simple piquée juste en-about, (*Charpent.*) est celle qui a des embrevemens & des faussemens piqués autant juste en gorge qu'en about.

Mortoise du gouvernail, (*Marine*) c'est le trou qu'on fait à la tête du gouvernail, afin d'y passer la barre.

MORTODES, s. f. pl. (*Comm.*) fausses perles dont on fait quelque commerce avec les Negres du Sénégal & autres endroits de la Guinée. On les appelle en général *perles gauderonnées*; il y en a de rondes, d'ovales & d'autres formes.

MORTUAIRE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui regarde la mort. Registre *mortuaire* est celui où l'on écrit l'inhumation des défunts. Les curés & supérieurs des monasteres & hôpitaux sont obligés de tenir des registres *mortuaires*. *Voyez* Registre.

On appelle *extrait-mortuaire* le certi-

ficat d'un enterrement tiré sur le registre ; droits *mortuaires* sont ceux que les curés sont autorisés de prendre pour les enterremens. Anciennement quelques curés prenoient dans la succession de chaque défunt un droit nommé *mortuaire*, consistant en une certaine quantité de bétail ou autres effets, & ce pour s'indemniser des dixmes ou autres droits que le défunt avoit négligé de payer. Les constitutions synodales de Pierre Quivil, évêque d'Excestre, suffragant de Cantorbéry, publiées le 16 Avril 1287, recommandent le payement de ce droit; mais il n'étoit pas établi partout. *Voyez* Fleury, *hist. ecclésiast.* (*A*)

MORVAN, LE, (*Géogr.*) en latin *Morvinus pagus*; contrée de France contiguë au Nivernois, & sur les confins du duché de Bourgogne. C'est un pays de montagnes & de bois, abondant en gras pâturages; il s'étend le long de la riviere d'Yonne, & est presque tout du diocese d'Autun, sans être, du moins pour la plus grande partie, des dépendances du duché de Bourgogne. Les seuls lieux un peu remarquables *du Morvan* sont Château-Chinon, Ourroux & presque toute l'élection de Vezelay (*D. J.*) (1)

MORUE, MORHUE, MOLUE, *molua*, s. f. *Hist. nat. Ichthiol.*) Rond poisson de mer dont la longueur s'étend jusqu'à quatre pieds, & dont la largeur est d'environ un pied. Il a le corps gros & arrondi, le ventre fort avancé, le dos & les côtés d'une couleur olivâtre, salé ou brune mêlée de taches jaunâtres; les écailles petites & très-adhérentes au corps; les yeux grands & couverts d'une membrane lache & diaphane; & l'iris des yeux blanche; il y a sur les côtés une large ligne blanche qui s'étend depuis l'angle supérieur des ouies jusqu'à la queue, en suivant la courbure du ventre. Ce poisson n'a qu'un seul barbillon long à peine d'un doigt, qui tient au coin de la mâchoire inférieure. La langue est large, molle, ronde; les mâchoires ont des dents disposées en plusieurs rangs, dont l'un est composé de dents beaucoup plus longues que les autres. Il se trouve comme dans le brochet plusieurs dents mobiles entre les dents solides: on découvre encore de petites dents placées fort près les unes des autres entre les dernieres ouies, sur le haut du palais, & même plus bas, près l'orifice de l'estomac. La *morue* a trois nageoires sur le dos, une à chaque ouie, une de chaque côté de la poitrine, & deux derriere l'anus l'une audevant de l'autre. La queue est presque plate & non fourchue.

Les *morues* sont si abondantes au grand banc de Terre-neuve: qu'un seul homme en prend en un jour trois à quatre cens. On les pêche à la ligne, & les entrailles de celles qu'on vuide servent d'appât pour en prendre d'autres.

Selon M. Anderson dans son histoire naturelle de l'Islande, on a donné à la *morue* le nom de *cabeliau* dans tout le Nord & chez les Hollandois. Elle se nourrit de toutes sortes de poissons, principalement de harengs & de crabes; elle digere en six heures de tems des corps très-durs, comme les taies des crabes qu'elles avalent: ces taies deviennent bientôt aussi rouges qu'une écrevisse qu'on auroit fait cuire; elles se dissolvent ensuite en une sorte de bouillie épaisse qui se digere tout-à-fait en très-peu

---

(1) Ce pays pauvre, sec, sabloneux, est couvert de montagnes, de bois & de pâturages où l'on engraisse du bétail; il n'y croît que du sarrazin ou bled noir, de l'avoine & un peu de seigle.

Les environs de Saulieu sont renommés pour les excellents navets qu'ils produisent, & qu'on envoie encore à Lyon, à Dijon & à Paris.

Le commerce est en bétail, bois & poissons.

Le *Morvan* est la patrie du célebre Sébastien Leprêtre de Vauban, maréchal de France, un des meilleurs officiers & des plus honnête-hommes du siecle de Louis XIV. Voyez ce que nous en disons à l'article de Saint-Leger de Foucheret, sa patrie.

M. Quarré d'Aligni, brigadier des armées du roi, qui servit quarante ans, & nous a laissé des mémoires intéressants qui mériteroient l'impression: j'en juge ainsi après les avoir eus en communication. M. Moreau de Gresigni, gouverneur de Gironne, M. de la Tournelle, tous excellents officiers, étoient du *Morvan*. (*C*).

de tems. La *morue* eſt un poiſſon très-goulu & inſatiable ; il lui arrive ſouvent d'avaler des corps abſolument indigeſtes, comme des morceaux de bois. La *morue* blanche, la *morue* verte & la merluche ne different que par les différentes façons de préparer les cabeliaux ; la merluche eſt une *morue* deſſéchée. Les *morues* que l'on pêche dans la haute mer à 40 ou 50 braſſes de profondeur, ſont meilleures, plus tendres & plus délicates que celles que l'on prend ſur les côtes & dans les golfes peu profonds. *Suite de la mat. med.* par MM. de Nobleville & Salerne, *regne animal*, *tome II. part. I. V.* POISSON.

MORUE, (*Pêche.*) Il y a deux ſortes de *morues*, l'une qui s'appelle *morue verte* ou *blanche*, l'autre *morue ſeche* ou *parée* ; ou *merlu*, ou *merluche*. La pêche s'en fait dans la baie de Canada, au grand banc de Terre-neuve, le banc Vert, l'île Saint-Pierre & l'ile de Sable. On ſe ſert de vaiſſeaux à deux ponts ordinairement, du port de 100 à 150 tonneaux, pour charger 30 à 35 milliers de *morue* verte. On a des lignes, des calus de plomb, des hameçons & des rets ; il faut avoir un bon trancheur, un bon décoleur & un bon ſaleur. On attribue la découverte du grand & petit banc des *morues* à des pêcheurs baſques qui y arriverent en pourſuivant des baleines, cent ans avant le voyage de Colomb. On pêche depuis le commencement de Février juſqu'à la fin d'Avril ; tout eſt fait en un mois ou ſix ſemaines, quelquefois on emploie quatre à cinq mois. Chaque pêcheur ne pêche qu'une *morue* à la fois ; mais on en prend depuis 350 juſqu'à 400 par jour. La peſanteur du poiſſon & le grand froid rendent ce travail fatiguant. La *morue* verte ſe ſale à bord ; le décoleur lui coupe la tête, le trancheur l'ouvre, le ſaleur l'arrange à fond de cale tête contre queue & queue contre tête. Quand il en a fait une couche d'une braſſe ou deux en quarré, il la couvre de ſel, & ainſi de toute la pêche du jour. Il ne mêle point enſemble la pêche de différens jours ; il laiſſe auſſi la *morue* trois à quatre jours égoutter ſon eau, puis il l'a fait placer dans un autre endroit, & la reſale. Alors on n'y touche plus que le vaiſſeau n'en ait ſa charge.

Pour la pêche de la *morue* ſeche on ſe ſert de vaiſſeaux de toute grandeur ; quand la pêche eſt faite, on laiſſe le poiſſon au ſoleil : ainſi il faut profiter de l'été, & partir dans les mois de Mars ou d'Avril. La *morue* ſeche eſt plus petite que la verte ; pour préparer la premiere, on établit à terre une tente avec des troncs de ſapins de 12, 15 à 20 piés de longueur, & dans cette tente un échafaud de 40 à 60 pieds de long, ſur 15 à 20 de large. A meſure que l'on pêche, on ſale ſur des établis volans ; mais la grande ſalaiſon ſe fait ſur l'échafaud. Lorſque la *morue* a pris ſel, on la lave, on l'a fait égoutter ſur des petits établis ; égouttée, on l'arrange ſur des claies particulieres à une ſeule épaiſſeur, queue contre tête ; & la peau en haut : on la retourne quatre fois par jour ; retournée & à peu près ſéchée, on la met en moutons ou dix à douze l'une ſur l'autre, pour qu'elles conſervent leur chaleur. De jour en jour on augmente le mouton qu'on porte à vingt ou vingt-cinq *morues* : cela fait, on la porte ſur la greve, où de deux moutons on n'en forme qu'un, qu'on retourne chaque jour. On la reſale en commençant par la plus vieille ſalée : on en fait des piles hautes comme des tours de moulin à vent, & on la laiſſe ainſi juſqu'à ce qu'on l'embarque. Elle s'arrange dans le vaiſſeau ſur des branches d'arbres que l'on met à fond ſur le leſte, avec des nattes autour. Les Baſques & les Malouins ſont les plus habiles pêcheurs de *morue*.

MORVE, ſ. f. (*Phyſiol.*) nom vulgaire de l'humeur aqueuſe & gluante qui ſe filtre dans la membrane pituitaire ; c'eſt cette humeur que les médecins appellent mucoſité du nez, *mucus narium*. *Voyez* MUCOSITÉ DU NEZ.

MORVE, ſ. f. (*Maréchal.*) maladie particuliere aux chevaux.

Pour rendre plus intelligible ce que l'on va dire ſur la *morve*, & ſur les différens écoulemens auxquels on a donné ce nom, il eſt à propos de donner une deſcription courte & préciſe du nez de l'animal & de ſes dépendances.

Le nez eſt formé principalement par deux grandes cavités nommées foſſes naſales ; ces foſſes ſont bornées antérieurement

par les os du nez & les os du grand angle ; poſtérieurement par la partie poſtérieure des os maxillaires, & par les os palatins ; latéralement par les os maxillaires & les os zygomatiques ; ſupérieurement par l'os ethmoïde, l'os ſphénoïde, & le frontal. Ces deux foſſes répondent inférieurement à l'ouverture des naſeaux, & ſupérieurement à l'arriere-bouche avec laquelle elles ont communication par le moyen du voile du palais. Ces deux foſſes ſont ſéparées par une cloiſon en partie oſſeuſe, & en partie cartilagineuſe. Aux parois de chaque foſſe ſont deux lames oſſeuſes, très-minces, roulées en forme de cornets, appellés à cauſe de leur figure, *cornets du nez* ; l'un eſt antérieur & l'autre poſtérieur. L'antérieur eſt adhérent aux os du nez & à la partie interne de l'os zygomatique ; il ferme en partie l'ouverture du ſinus zygomatique. Le poſtérieur eſt attaché à la partie interne de l'os mamillaire, & ferme en partie l'ouverture du ſinus maxillaire. Ces deux os ſont des appendices de l'os éthmoïde. La partie ſupérieure eſt fort large & évaſée. La partie inférieure eſt roulée en forme de cornets de papier, & ſe termine en pointe. Au milieu de chaque cornet, il y a un feuillet oſſeux ſitué horiſontalement, qui ſépare la partie ſupérieure de l'inférieure.

Dans l'intérieur de la plupart des os qui forment le nez, ſont creuſées pluſieurs cavités à qui on donne le nom de *ſinus* ; les ſinus ſont les zygomatiques, les maxillaires, les frontaux, les ethmoïdaux & les ſphénoïdaux.

Les ſinus zygomatiques ſont au nombre de deux, un de chaque côté : ils ſont creuſés dans l'épaiſſeur de l'os zygomatique : ce ſont les plus grands ; ils ſont adoſſés aux ſinus maxillaires, deſquels ils ne ſont ſéparés que par une cloiſon oſſeuſe.

Les ſinus frontaux ſont formés par l'écartement des deux lames de l'os frontal ; ils ſont ordinairement au nombre de deux : un de chaque côté, ſéparés par une lame oſſeuſe.

Les ſinus ethmoïdaux ſont les intervalles qui ſe trouvent entre les cornets ou les volutes de cet os.

Les ſinus ſphénoïdaux ſont quelquefois au nombre de deux, quelquefois il n'y en a qu'un ; ils ſont creuſés dans le corps de l'os ſphénoïde : tous ces ſinus ont communication avec les foſſes naſales. Tous ces ſinus, de même que les foſſes naſales, ſont tapiſſés d'une membrane nommée *pituitaire*, à raiſon de l'humeur pituiteuſe qu'elle filtre. Cette membrane ſemble n'être que la continuation de la peau à l'entrée des naſeaux ; elle eſt d'abord mince, enſuite elle devient plus épaiſſe au milieu du nez ſur la cloiſon & ſur les cornets. En entrant dans les ſinus frontaux, zygomatiques & maxillaires, elle s'amincit conſidérablement ; elle reſſemble à une toile d'araignée dans l'étendue de ces cavités ; elle eſt parſemée de vaiſſeaux ſanguins & lymphatiques, & des glandes dans toute l'étendue des foſſes naſales, mais elle ſemble n'avoir que des vaiſſeaux lymphatiques dans l'étendue des ſinus ; ſa couleur blanche & ſon peu d'épaiſſeur dans ces endroits le dénotent.

La membrane pituitaire, après avoir revêtu les cornets du nez, ſe termine inférieurement par une eſpece de cordon qui va ſe perdre à la peau à l'entrée des naſeaux ; ſupérieurement elle ſe porte en arriere ſur le voile du palais qu'elle recouvre.

Le voile du palais eſt une eſpece de valvule, ſituée entre la bouche & l'arriere-bouche, recouverte de la membrane pituitaire du côté des foſſes naſales, & de la membrane du palais du côté de la bouche : entre ces deux membranes ſont des fibres charnues, qui compoſent ſur-tout ſa ſubſtance. Ses principales attaches ſont aux os du palais, d'où il s'étend juſqu'à la baſe de la langue ; il eſt flottant du côté de l'arriere bouche, & arrêté du côté de la bouche ; de façon que les alimens l'élevent facilement dans le tems de la déglutition, & l'appliquent contre les fauſſes naſales ; mais lorſqu'ils ſont parvenus dans l'arriere-bouche, le voile du palais s'affaiſe de lui-même, & s'applique ſur la baſe de la langue, il ne peut être porté d'arriere en avant, il intercepte ainſi toute communication de l'arriere-bouche avec la bouche, & forme une eſpece de pont, par deſſus lequel paſſent toutes les matieres qui viennent

nent du corps, tant par l'éfophage que par la trachée-artere ; c'eft par cette raifon que le cheval vomit & refpire par les nafeaux, c'eft par la même raifon qu'il jette par les nafeaux le pus qui vient du poumon; l'épiglote étant renverfée dans l'état naturel fur le voile palatin. Par cette théorie il eft facile d'expliquer tout ce qui arrive dans les différens écoulemens qui fe font par les nafeaux.

La *morve* eft un écoulement de mucofité par le nez, avec inflammation ou ulcération de la membrane pituitaire.

Cet écoulement eft tantôt de couleur tranfparente, comme le blanc-d'œuf, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, tantôt purulent, tantôt fanieux, mais toujours accompagné du gonflement des glandes lymphatiques de deffous la ganache ; quelquefois il n'y a qu'une de ces glandes qui foit engorgée, quelquefois elles le font toutes deux en même temps.

Tantôt l'écoulement ne fe fait que par un nafeau, & alors il n'y a que la glande du côté de l'écoulement qui foit engorgée ; tantôt l'écoulement fe fait par les deux nafeaux, & alors les deux glandes font engorgées en même-temps : tantôt l'écoulement vient du nez feulement, tantôt il vient du nez, de la trachée-artere, & du poumon en même temps.

Ces vérités ont donné lieu aux différences fuivantes.

1°. On diftingue la *morve* en *morve* proprement dite, & en *morve* improprement dite.

La *morve* proprement dite eft celle qui a fon fiege dans la membrane pituitaire; à proprement parler il n'y a pas d'autre *morve* que celle-là.

Il faut appeller *morve* improprement dite, tout écoulement par les nafaux, qui vient d'une autre partie que de la membrane pituitaire; ce n'eft pas la *morve*, c'eft à tort qu'on lui donne ce nom : on ne lui conferve ce nom que pour fe con former au langage ordinaire.

Il faut divifer la *morve* proprement dite à raifon de fa nature, 1°. en *morve* fimple, & en *morve* compofée ; en *morve* primitive, & en *morve* confécutive. 2°. A raifon de fon degré, en *morve* commençante, en *morve* confirmée, & en *morve* invétérée.

La *morve* fimple eft celle qui vient uniquement de la membrane pituitaire.

La *morve* compofée n'eft autre chofe que la *morve* fimple combinée avec quelqu'autre maladie.

La *morve* primitive eft celle qui eft indépendante de toute autre maladie.

La *morve* confécutive eft celle qui vient à la fuite de quelqu'autre maladie, comme à la fuite de la pulmonie, du farcin, *&c.*

La *morve* commençante eft celle où il n'y a qu'une fimple inflammation & un fimple écoulement de mucofité par le nez.

La *morve* confirmée eft celle où il y a exulcération dans la membrane pituitaire.

La *morve* invétérée eft celle où l'écoulement eft purulent & fanieux, où les os & les cartilages font affectés.

2°. Il faut diftinguer la *morve* improprement dite en *morve* de morfondure, & en *morve* de pulmonie.

La *morve* de morfondure eft un fimple écoulement de mucofité par les nafaux, avec toux, trifteffe & dégoût, qui dure peu de temps.

On appelle du nom de *pulmonie* toute fuppuration faite dans le poumon, qui prend écoulement par les nafaux, de quelque caufe que vienne cette fuppuration.

La *morve* de pulmonie fe divife, à raifon des caufes qui la produifent, en *morve* de fauffe gourme, en *morve* de farcin, & en *morve* de courbature.

La *morve* de fauffe gourme eft la fuppuration du poumon, caufée par une fauffe gourme, ou une gourme maligne qui s'eft jettée fur les poumons.

La *morve* de farcin eft la fuppuration du poumon, caufée par un levain farcineux.

La *morve* de courbature n'eft autre chofe que la fuppuration du poumon après l'inflammation, qui ne s'eft pas terminée par réfolution. Enfin on donne le nom de *pulmonie* à tous les écoulemens de pus qui viennent du poumon, de quelque caufe qu'ils procedent ; c'eft ce qu'on appelle vulgairement *morve*, mais qui n'eft

pas plus *morve* qu'un abfcès au foie, à la jambe, ou à la cuiffe.

Il y a encore une autre efpece de *morve* improprement dite, c'eft la *morve* de pouffe : quelquefois les chevaux pouffifs jettent de temps en temps, & par floccons, une efpece de *morve* tenace & glaireufe; c'eft ce qu'il faut appeller *morve de pouffe*.

Caufes. Examinons d'abord ce qui arrive dans la *morve*.

Il eft certain que dans le commencement de la *morve* proprement dite (car on ne parle ici que de celle-ci) il y a inflammation dans les glandes de la membrane pituitaire; cette inflammation fait féparer une plus grande quantité de mucofité; de là l'écoulement abondant de la *morve* commençante.

L'inflammation fubfiftant, elle fait refferrer les tuyaux excréteurs des glandes, la mucofité ne s'échappe plus, elle féjourne dans la cavité des glandes, elle s'y échauffe, y fermente, s'y putréfie, & fe convertit en pus; de là l'écoulement purulent dans la *morve* confirmée.

Le pus en croupiffant devient âcre, corrode les parties voifines, carie les os, & rompt les vaiffeaux fanguins; le fang s'extravafe, & fe mêle avec le pus; de-là l'écoulement purulent noirâtre & fanieux dans la *morve* invétérée. La lymphe arrêtée dans fes vaiffeaux, qui fe trouvent comprimés par l'inflammation, s'épaiffit, enfuite fe durcit; de-là les callofités des ulceres.

La caufe évidente de la *morve* eft donc l'inflammation. L'inflammation reconnoît des caufes générales & des caufes particulieres. Les caufes générales font la trop grande quantité, la raréfaction & l'épaiffiffement du fang; ces caufes générales ne font qu'une difpofition à l'inflammation, & ne peuvent pas la produire, fi elles ne font aidées par des caufes particulieres & déterminantes : ces caufes particulieres font 1°. le défaut de reffort des vaiffeaux de la membrane pituitaire, caufé par quelque coup fur le nez : les vaiffeaux ayant perdu leur reffort n'ont plus d'action fur les liqueurs qu'ils contiennent, & favorifent par-là le féjour de ces liqueurs; de-là l'engorgement & l'inflammation. 2°. Le déchirement des vaiffeaux de la membrane pituitaire par quelque corps pouffé de force dans le nez. Les vaiffeaux étant déchirés, les extrémités fe ferment, & arrêtent le cours des humeurs; de-là l'inflammation.

3°. Les injections acres, irritantes, corrofives & cauftiques, faites dans le nez; elles font crifper & refferrer les extrémités des vaiffeaux de la membrane pituitaire; de-là l'engorgement & l'inflammation.

4°. Le froid. Lorfque le cheval eft échauffé, le froid condenfe le fang & la lymphe; il fait refferrer les vaiffeaux; il épaiffit la mucofité, & engorge les glandes : de-là l'inflammation.

5°. Le farcin. L'humeur du farcin s'étend & affecte fucceffivement les différentes parties du corps; lorfqu'elle vient à gagner la membrane pituitaire, elle y forme des ulceres, & caufe la *morve* proprement dite.

Symptomes. Les principaux fymptomes font l'écoulement qui fe fait par les nafeaux, les ulceres de la membrane pituitaire, & l'engorgement des glandes de deffous la ganache.

1°. L'écoulement eft plus abondant que dans l'état de fanté, parce que l'inflammation diftend les fibres, les follicite à de fréquentes ofcillations, & fait par-là féparer une plus grande quantité de mucofité; ajoutez à cela que dans l'inflammation le fang abonde dans la partie enflammée, & fournit plus de matiere aux fecrétions.

2°. Dans la *morve* commençante, l'écoulement eft de couleur naturelle, tranfparente comme le blanc d'œuf, parce qu'il n'y a qu'une fimple inflammation, fans ulcere.

3°. Dans la *morve* confirmée, l'écoulement eft purulent, parce que l'ulcere eft formé, le plus qui en découle fe mêle avec la *morve*.

4°. Dans la *morve* invétérée, l'écoulement eft noirâtre & fanieux, parce que le pus ayant rompu quelques vaiffeaux fan-

guins, le ſang s'extravaſe & ſe mêle avec le pus.

5°. L'écoulement diminue & ceſſe même quelquefois, parce que le pus tombe dans quelque grande cavité, comme le ſinus zygomatique & maxillaire, d'où il ne peut ſortir que lorſque la cavité eſt pleine.

6°. La *morve* affecte tantôt les ſinus frontaux, tantôt les ſinus ehtmoïdaux, tantôt les ſinus zygomatiques & maxillaires, tantôt la cloiſon du nez, tantôt les cornets, tantôt toute l'étendue des foſſes naſales, tantôt une portion ſeulement, tantôt une de ces parties ſeulement, tantôt deux, tantôt trois, ſouvent pluſieurs, quelquefois toutes à-la-fois, ſuivant que la membrane pituitaire eſt enflammée dans un endroit plutôt que dans un autre, ou que l'inflammation a plus ou moins d'étendue. Le plus ordinairement cependant elle n'affecte pas du tout les ſinus zygomatiques,maxillaires & frontaux;parce que dans ces cavités la membrane pituitaire eſt extrêmement mince, qu'il n'y a point de vaiſſeaux ſanguins viſibles, ni de glandes: on a obſervé 1° qu'il n'y a jamais de chancres dans ces cavités, parce que les chancres ne ſe forment que dans les glandes de la membrane pituitaire; 2°. que les chancres ſont plus abondans & plus ordinaires dans l'étendue de la cloiſon, parce que c'eſt l'endroit où la membrane eſt la plus épaiſſe & la plus parſemée de glandes: les chancres ſont auſſi fort ordinaires ſur les cornets du nez.

L'engorgement de deſſous la ganache étoit un ſymptome embarraſſant. On ne concevoit guere pourquoi ces glandes ne manquoient jamais de s'engorger dans la *morve* proprement dite; mais on en a enfin trouvé la cauſe.

Aſſuré que ces glandes ſont, non des glandes ſalivaires, puiſqu'elles n'ont point de tuyau qui aille porter la ſalive dans la bouche, mais des glandes lymphatiques, puiſqu'elles ont chacune un tuyau conſidérable qui part de leur ſubſtance pour aller ſe rendre dans un plus gros tuyau lymphatique qui deſcend le long de la trachée artere, & va enfin verſer la lymphe dans la veine ſouclaviere; on a remonté à la circulation de la lymphe, &c. à la ſtructure des glandes & des veines lymphatiques.

Les veines lymphatiques ſont des tuyaux cylindriques qui rapportent la lymphe nourriciere des parties du corps dans le réſervoir commun nommé dans l'homme *le réſervoir de Pecquet*, ou dans la veine ſouclaviere: ces veines ſont coupées d'intervalle en intervalle par des glandes qui ſervent comme d'entrepôt à la lymphe. Chaque glande a deux tuyaux; l'un qui vient à la glande apporter la lymphe; l'autre qui en ſort pour porter la lymphe plus loin. Les glandes lymphatiques de deſſous la ganache ont de même deux tuyaux, ou, ce qui eſt la même choſe, deux veines lymphatiques; l'une qui apporte la lymphe de la membrane pituitaire dans ces glandes; l'autre qui reçoit la lymphe de ces glandes pour la porter dans la veine ſouclaviere. Par cette théorie, il eſt facile d'expliquer l'engorgement des glandes de deſſous la ganache: c'eſt le propre de l'inflammation d'épaiſſir toutes les humeurs qui ſe filtrent dans les parties voiſines de l'inflammation; la lymphe de la membrane pituitaire dans la *morve*, doit donc contracter un caractere d'épaiſſiſſement; elle ſe rend avec cette qualité dans les glandes de deſſous la ganache, qui en ſont comme les rendez-vous, par pluſieurs petits vaiſſeaux lymphatiques, qui après s'être réunis forment un canal commun qui pénetre dans la ſubſtance de la glande. Comme les glandes lymphatiques ſont compoſées de petits vaiſſeaux repliés ſur eux-mêmes, qui font mille contours, la lymphe déjà épaiſſie doit y circuler difficilement, s'y arrêter enfin, & les engorger.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer par la même théorie, pourquoi dans la gourme, dans la morfondure, & dans la pulmonie, les glandes de deſſous la ganache ſont quelquefois engorgées, quelquefois ne le ſont pas; ou, ce qui eſt la même choſe, pourquoi le cheval eſt quelquefois glandé, quelquefois ne l'eſt pas.

Dans la morfondure, les glandes de deſſous la ganache ne ſont pas engorgées, lorſque l'écoulement vient d'un ſimple

reflux de l'humeur de la tranſpiration dans l'intérieur du nez, ſans inflammation de la membrane pituitaire ; mais elles ſont engorgées lorſque l'inflammation gagne cette membrane.

Dans la gourme bénigne, le cheval n'eſt pas glandé, parce que la membrane pituitaire n'eſt pas affectée ; mais dans la gourme maligne, lorſqu'il ſe forme un abſcès dans l'arriere-bouche, le pus en paſſant par les naſaux, corrode quelquefois la membrane pituitaire par ſon acreté ou ſon ſéjour, l'enflamme, & le cheval devient glandé.

Dans la pulmonie, le cheval n'eſt pas glandé, lorſque le pus qui vient du poumon eſt d'un bon caractere, & n'eſt pas aſſez acre pour ulcérer la membrane pituitaire ; mais à la longue, en ſéjournant dans le nez, il acquiert de l'acreté, il irrite les fibres de cette membrane, l'enflamme, & alors les glandes de la ganache s'engorgent.

Dans toutes ces maladies, le cheval n'eſt glandé que d'un côté, lorſque la membrane pituitaire n'eſt affectée que d'un côté, au-lieu qu'il eſt glandé des deux côtés, lorſque la membrane eſt affectée des deux côtés: ainſi dans la pulmonie & la gourme maligne, lorſque le cheval eſt glandé, il l'eſt ordinairement des deux côtés, parce que l'écoulement venant de l'arriere-bouche ou du poumon, il monte par-deſſus le voile du palais, entre dans le nez également des deux côtés, & affecte également la membrane pituitaire. Cependant dans ces deux cas mêmes, il ne feroit pas impoſſible que le cheval fût glandé d'un côté, & non de l'autre ; ſoit parce que le pus en ſéjournant plus d'un côté que de l'autre, affecte plus la membrane pituitaire de ce côté-là, ſoit parce que la membrane pituitaire eſt plus diſpoſée à s'enflammer d'un côté que de l'autre, par quelque vice local, comme par quelque coup.

Diagnoſtic. Rien n'eſt plus important, & rien en même temps plus difficile, que de bien diſtinguer chaque écoulement qui ſe fait par les naſaux. Il faut pour cela un grand uſage & une longue étude de ces maladies. Pour décider avec ſureté, il faut être familier avec ces écoulemens ; autrement on eſt expoſé à porter des jugemens faux, & à donner à tout moment des déciſions qui ne ſont pas juſtes. L'œil & le tact ſont d'un grand ſecours pour prononcer avec juſteſſe ſur ces maladies.

La *morve* proprement dite, étant un écoulement qui ſe fait par les naſaux, elle eſt aiſément confondue avec les différens écoulemens qui ſe font par le même endroit ; auſſi il n'y a jamais eu de maladie ſur laquelle il y ait tant eu d'opinions différentes & tant de diſputes, & ſur laquelle ont ait tant débité de fables : ſur la moindre obſervation chacun a bâti un ſyſtême, de-là eſt venu cette foule de charlatans qui crient, tant à la cour qu'à l'armée, qu'ils ont un ſecret pour la *morve*, qui ſont toujours sûrs de guérir, & qui ne guériſſent jamais.

La diſtinction de la *morve* n'eſt pas une choſe aiſée, ce n'eſt pas l'affaire d'un jour ; la couleur ſeule n'eſt pas un ſigne ſuffiſant, elle ne peut pas ſervir de regle, un ſigne ſeul ne ſuffit pas ; il faut les réunir tous pour faire une diſtinction ſûre.

Voici quelques obſervations qui pourront ſervir de regle.

Lorſque le cheval jette par les deux naſaux, qu'il eſt glandé des deux côtés, qu'il ne touſſe pas, qu'il eſt gai comme à l'ordinaire, qu'il boit & mange comme de coutume, qu'il eſt gras, qu'il a bon poil, & que l'écoulement eſt glaireux, il y a lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite. Lorſque le cheval ne jette que d'un côté, qu'il eſt glandé, que l'écoulement eſt glaireux, qu'il n'eſt pas triſte, qu'il ne touſſe pas, qu'il boit & mange comme de coutume, il y a plus lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement ſubſiſte depuis plus d'un mois, on eſt certain que c'eſt la *morve* proprement dite.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt ſimplement glaireux, tranſparent, abondant & ſans pus, c'eſt la *morve* proprement dite commençante.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt verdâtre ou jaunâtre, & mêlé

de pus, c'eſt la *morve* proprement dite confirmée.

Lorſque tous ces ſignes exiſtans, l'écoulement eſt noirâtre ou ſanieux & glaireux en même temps, c'eſt la *morve* proprement dite invéterée.

On ſera encore plus aſſûré que c'eſt la *morve* proprement dite, ſi avec tous ces ſignes on voit en ouvrant les naſaux, de petits ulceres rouges, ou des éroſions ſur la membrane pituitaire, au commencement du conduit naſal.

Lorſqu'au contraire l'écoulement ſe fait également par les deux naſaux, qu'il eſt ſimplement purulent, que le cheval touſſe, qu'il eſt triſte, abattu, dégoûté, maigre, qu'il a le poil hériſſé, & qu'il n'eſt pas glandé, c'eſt la *morve* improprement dite.

Lorſque l'écoulement ſuccede à la gourme, c'eſt la *morve* de fauſſe gourme.

Lorſque le cheval jette par les naſaux une ſimple mucoſité tranſparente, & que la triſteſſe & le dégout ont précédé & accompagnent cet écoulement, on a lieu de croire que c'eſt la *morfondure :* on en eſt certain lorſque l'écoulement ne dure pas plus de 15 jours.

Lorſque le cheval commence à jetter également par les deux naſaux une *morve* mêlée de beaucoup de pus, ou le pus tout pur ſans être glandé, c'eſt la pulmonie ſeule; mais ſi le cheval devient glandé par la ſuite, c'eſt la *morve* compoſée, c'eſt-à-dire la pulmonie & la *morve* proprement dire tout à la fois.

Pour diſtinguer la *morve* par l'écoulement qui ſe fait par les naſaux, prenez de la matiere que jettoit un cheval morveux proprement dit, mettez-la dans un verre, verſez deſſus de l'eau que vous ferez tomber de fort haut: voici ce qui arrivera, l'eau ſera troublée fort peu; & il ſe dépoſera au fond du verre une matiere viſqueuſe & glaireuſe.

Prenez de la matiere d'un autre cheval morveux depuis plus long-temps, mettez-la de même dans un verre, verſez de l'eau deſſus, l'eau ſe troublera conſidérablement; & il ſe dépoſera au fond une matiere glaireuſe, de même que dans le premier: verſez par inclination le liquide dans un autre verre, laiſſez-le repoſer, après quelques heures l'eau deviendra claire, & vous trouverez au fond du pus qui s'y étoit dépoſé.

Prenez enſuite de la matiere d'un cheval pulmonique, mettez-la de même dans un verre, verſez de l'eau deſſus, toute la matiere ſe délayera dans l'eau; & rien n'ira au fond.

D'où il eſt aiſé de voir que la matiere glaireuſe eſt un ſigne ſpécifique de la *morve* proprement dite; & que l'écoulement purulent eſt un ſigne de la pulmonie: on connoîtra les différens degrés de la *morve* proprement dite, par la quantité du pus qui ſe trouvera mêlé avec l'humeur glaireuſe ou la *morve*. La quantité différente du pus en marque toutes les nuances.

Pour avoir de la matiere d'un cheval morveux ou pulmonique, on prend un entonnoir, on en adapte la baſe à l'ouverture des naſaux, & on le tient par la pointe; on introduit par la pointe de l'entonnoir une plume, ou quelqu'autre choſe dans le nez, pour irriter la membrane pituitaire, & faire ébrouer le cheval, ou bien on ſerre la trachée-artere avec la main gauche, le cheval touſſe & jette dans l'entonnoir une grande quantité de matiere qu'on met dans un verre pour faire l'expérience ci-deſſus. Il y a une infinité d'expériences à faire ſur cette maladie; mais les dépenſes en feroient fort conſidérables.

Prognoſtic. Le danger varie ſuivant le degré & la nature de la maladie. La *morve* de morfondure n'a pas ordinairement de ſuite, elle ne dure ordinairement que 12 ou 15 jours, pourvû qu'on faſſe les remedes convenables: lorſqu'elle eſt négligée, elle peut dégénerer en *morve* proprement dite.

La *morve* de pulmonie invétérée eſt incurable.

La *morve* proprement dite commençante peut ſe guérir par les moyens que je propoſerai lorſqu'elle eſt confirmée elle ne ſe guérit que difficilement: lorſqu'elle eſt invétérée, elle eſt incurable juſqu'à préſent. La *morve* ſimple eſt moins dangereuſe que la *morve* compoſée; il n'y a que la *morve* proprement dite qui ſoit contagieuſe, les autres ne le ſont pas.

Curation. Avant que d'entreprendre la guérison, il faut être bien assuré de l'espece de *morve* que l'on a à traiter & du degré de la maladie : 1° de peur de faire inutilement des dépenses, en entreprenant de guérir des chevaux incurables ; 2° afin d'empêcher la contagion, en condamnant avec certitude ceux qui sont morveux ; 3° afin d'arracher à la mort une infinité de chevaux qu'on condamne très-souvent mal-à-propos : il ne s'agit ici que de la *morve* proprement dite.

La cause de la *morve* commençante étant l'inflammation de la membrane pituitaire, le but qu'on doit se proposer est de remédier à l'inflammation : pour cet effet, on met en usage tous les remedes de l'inflammation ; ainsi dès qu'on s'apperçoit que le cheval est glandé, il faut commencer par saigner le cheval, réitérer la saignée suivant le besoin, c'est le remede le plus efficace : il faut ensuite tâcher de relâcher & détendre les vaisseaux, afin de leur rendre la souplesse nécessaire pour la circulation ; pour cet effet on injecte dans le nez la décoction des plantes adoucissantes & relâchantes, telles que la mauve, guimauve, bouillon-blanc, brancursine, pariétaire, mercuriale, &c. ou avec les fleurs de camomille, de mélilot & de sureau : on fait aussi respirer au cheval la vapeur de cette décoction, & sur-tout la vapeur d'eau tiede, où l'on aura fait bouillir du son ou de la farine de seigle ou d'orge ; pour cela on attache à la tête du cheval, un sac où l'on met le son ou les plantes tiedes. Il est bon de donner en même temps quelques lavemens rafraîchissans, pour tempérer le mouvement du sang, & l'empêcher de se porter avec trop d'impétuosité à la membrane pituitaire.

On retranche le foin au cheval, & on ne lui fait manger que du son tiede, mis dans un sac de la maniere que je viens de dire : la vapeur qui s'en exhale adoucit, relâche & diminue admirablement l'inflammation. Par ces moyens on remédie souvent à la *morve* commençante.

Dans la *morve* confirmée, les indications que l'on a sont de détruire les ulceres de la membrane pituitaire. Pour cel[a] on met en usage les deterſifs un peu forts on injecte dans le nez, par exemple l[a] décoction des feuilles d'aristoloche, d[e] gentiane & de centaurée. Lorsque par l[e] moyen de ces injections l'écoulemen[t] change de couleur, qu'il devient blanc, épais & d'une louable consistance, c'es[t] un bon signe ; on injecte alors de l'eau d'orge, dans laquelle on fait dissoudre un peu de miel rosat ; ensuite, pour faire cicatriser les ulceres, on injecte l'eau seconde de chaux, & on termine ainsi la guérison, lorsque la maladie cede à ces remedes.

Mais souvent les sinus sont remplis de pus, & les injections ont de la peine à y pénétrer ; elles n'y entrent pas en assez grande quantité pour en vuider le pus, & elles sont insuffisantes ; on a imaginé un moyen de les porter dans ces cavités, & de les faire pénétrer dans tout l'intérieur du nez ; c'est le trépan, c'est le moyen le plus sûr de guérir la *morve* confirmée.

Les fumigations sont aussi un très-bon remede ; on en a vu de très-bons effets. Pour faire recevoir ces fumigations, on a imaginé une boëte dans laquelle on fait brûler du sucre ou autre matiere détersive ; la fumée de ces matieres brûlées est portée dans le nez par le moyen d'un tuyau long, adapté d'un côté à la boëte, & de l'autre aux naseaux.

Mais souvent ces ulceres sont calleux & rebelles, ils résistent à tous les remedes qu'on vient d'indiquer ; il faudroit fondre ou détruire ces callosités, cette indication demanderoit les caustiques : les injections fortes & corrosives rempliroit cette intention, si on pouvoit les faire sur les parties affectées seulement ; mais comme elles arrosent les parties saines, de même que les parties malades, elles irriteroient & enflammeroient les parties qui ne sont pas ulcerées, & augmenteroient le mal ; de-là la difficulté de guérir la *morve* par les caustiques.

Dans la *morve* invétérée, où les ulceres sont en grand nombre, profonds & sanieux, où les vaisseaux sont rongés, les os & les cartilages cariés, & la membrane

pituitaire épaiffie & endurcie, il ne paroît pas qu'il y ait de remede ; le meilleur parti eft de tuer les chevaux, de peur de faire des dépenfes inutiles, en tentant la guérifon.

Tel eft le réfultat des découvertes de MM. de la Foffe pere & fils, telles que celui-ci les a publiées dans une differtation préfentée à l'académie des Sciences, & aprouvée par fes commiffaires.

Auparavant il y avoit ou une profonde ignorance, ou une grande variété de préjugés fur le fiége de cette maladie ; mais pour le reconnoître, dit M. de la Foffe, il ne faut qu'ouvrir les yeux. En effet, que voit-on lorfqu'on ouvre un cheval morveux proprement dit, & uniquement morveux ? On voit la membrane pituitaire plus ou moins affectée, les cornets du nez & les finus plus ou moins remplis de pus & de *morve*, fuivant le degré de la maladie, & rien de plus ; on trouve les vifceres & toutes les autres parties du corps dans une parfaite fanté. Il s'agit d'un cheval morveux proprement dit, parce qu'il y a une autre maladie, à qui on donne mal-à-propos le nom de *morve* ; d'un cheval uniquement morveux, parce que la *morve* peut être accompagnée de quelque autre maladie qui pourroit affecter les autres parties.

Mais le témoignage des yeux s'appuie de preuves tirées du raifonnement.

1°. Il y a dans le cheval & dans l'homme des plaies & des abfcès qui n'ont leur fiége que dans une partie ; pourquoi n'en feroit-il pas de même de la *morve* ?

2°. Il y a dans l'homme des chancres rongeans aux levres & dans le nez ; ces chancres n'ont leur fiege que dans les levres ou dans le nez ; ils ne donnent aucun figne de leur exiftence après leur guérifon locale. Pourquoi n'en feroit-il pas de même de la *morve* dans le cheval ?

3°. La pulmonie ou la fuppuration du poumon, n'affecte que le poumon ; pourquoi la *morve* n'affecteroit-elle pas uniquement la membrane pituitaire ?

4°. Si la *morve* n'étoit pas locale, ou, ce qui eft la même chofe, fi elle venoit de la corruption générale des humeurs, pourquoi chaque partie du corps, du-moins celles qui font d'un même tiffu que la membrane pituitaire, c'eft-à-dire d'un tiffu mol, vafailleux & glanduleux, tels que le cerveau, le poumon, le foie, le pencréas, la rate, *&c.* ne feroient-elles pas affectées de même que la membrane pituitaire ? pourquoi ces parties ne feroient-elles pas affectées, plufieurs & même toutes à la fois, puifque toutes les parties font également abreuvées & nourries de la maffe des humeurs, & que la circulation du fang, qui eft la fource de toutes les humeurs, fe fait également dans toutes les parties ? Or il eft certain que dans la *morve* proprement dite, toutes les parties du corps font parfaitement faines, excepté la membrane pituitaire. Cela a été démontré par un grand nombre de diffections.

5°. Si dans la *morve* la maffe totale des humeurs étoit viciée, chaque humeur particuliere qui en émane, le feroit auffi, & produiroit des accidents dans chaque partie ; la *morve* feroit dans le cheval, ainfi que la vérole dans l'homme, un compofé de toutes fortes de maladies ; le cheval maigriroit, fouffriroit, languiroit, & périroit bientôt ; des humeurs viciées ne peuvent pas entretenir le corps en fanté. Or on fait que dans la *morve* le cheval ne fouffre point ; qu'il n'a ni fievre ni aucun mal, excepté dans la membrane pituitaire ; qu'il boit & mange comme à l'ordinaire ; qu'il fait toutes fes fonctions avec aifance ; qu'il fait le même fervice que s'il n'avoit point de mal, qu'il eft gai & gras ; qu'il a le poil liffe & tous les fignes de la plus parfaite fanté.

Mais voici des faits qui ne laiffent guere de lieu au doute & à la difpute.

Premier fait. Souvent la *morve* n'affecte la membrane pituitaire que d'un côté du nez, donc elle eft locale ; fi elle étoit dans la maffe des humeurs, elle devroit au-moins attaquer la membrane pituitaire des deux côtés.

II. Fait. Les coups violents fur le nez produifent la *morve.* Dira-t-on qu'un coup porté fur le nez a vicié la maffe des humeurs ?

III. Fait. La léfion de la membrane pituitaire produit la *morve.* En 1559 au mois de Novembre, après avoir trépané &

guéri du trépan un cheval, il devint morveux, parce que l'inflammation se continua jusqu'à la membrane pituitaire. L'inflammation d'une partie ne met pas la corruption dans toutes les humeurs.

IV. Fait. Un cheval sain devient morveux presque sur le champ, si on lui fait dans le nez des injections acres & corrosives. Ces injections ne vicient pas la masse des humeurs.

V. Fait. On guérit la *morve* par des remedes topiques. M. Desbois, médecin de la faculté de Paris, a gueri un cheval morveux par le moyen des injections. On ne dira pas que les injections faites dans le nez, ont guéri la masse du sang; d'où M. de la Fosse le fils conclut que le siége qu'il lui assigne dans la membrane pituitaire, est son unique & vrai siége. *Voyez là-dessus sa Dissert. sur la morve, imprimée en* 1761.

MORVE, s. f. (*Jardinage.* maladie qui survient aux chicorées & aux laitues; c'est une espece de pourriture dont le nom a été fait de son aspect. On dit aussi *morver.*

MORVEAUX, (*Géogr.*) *Mervellum*, *Mervelliæ*, ainsi appellé dans une chartre de Perard, *page* 51, 58, à l'an 891; & *Morvellum in fine Bovingorum*, au territoire de Rouvre, dans un titre de 1017, rapporté dans l'histoire de l'église de saint Etienne de Dijon, *page* 78.

Ce fief, près de Dijon, appartient à M. Guyton de *Morveaux*, avocat-général du parlement de Bourgogne; ce magistrat éclairé fait autant d'honneur au barreau qu'aux lettres, par ses discours éloquents & par ses ouvrages. Son éloge du président Jeannin, l'ami & le ministre de Henri IV & de Louis XIII, a été imprimé en 1768 & très-goûté. Son nom est connu chez les physiciens par des ouvrages sur la physique. Tout le temps qu'il peut dérober à ses nobles & pénibles fonctions, il le consacre aux sciences. Nous devons à ce savant plusieurs excellents articles de chymie qui enrichissent ce dictionnaire.

MORVÉDRO, ou MORVIÉDRO (*Géogr.*) ancienne ville d'Espagne au royaume de Valence. Ce sont les restes de la fameuse & infortunée Sagonte, bâtie par les Zacynthiens, qui lui avoient donné le nom de leur patrie. On l'appelle aujourd'hui *Morvedro*, en latin, *Muri veteres*, à cause des vieilles murailles qui s'y trouvent, & qui nous rappellent encore par ces tristes vestiges une partie de la grandeur de l'ancienne Sagonte. On y voit en entrant sur la porte de la ville une inscription à demi-effacée, en l'honneur de Claude II. successeur de Galien.

SENATUS POPULUSQUE
SAGUNTINORUM
CLAUDIO
INVICTO PIO. FELICI IMP.
CÆS. PONT. MAX.
TRIB. POT. P. P.
PROCOS.

A une autre porte on voit une tête d'Annibal faite de pierre. Près de la cathédrale se voient les restes d'un vieil amphitéâtre de 357 pieds d'étendue, avec 26 bancs l'un sur l'autre taillés dans le roc; & ces bancs & les voûtes étoient d'une structure si solide, qu'ils se sont conservés depuis tant de siecles.

Morvedro est située à 2 milles de la mer, sur un rocher élevé, au bord d'une riviere qui porte son nom, & quelquefois celui de Turulis, à 4 lieues de Valence. *Long.* 17. 36. *lat.* 39. 44. (*D. J.*)

MORVEUX, (*Maréchall.*) On appelle ainsi un cheval qui a la morve *V.* MORVE.

MORVILLIERS, (*Géog.*) autrefois nommé *Latofao*, & depuis *Liffou-le-grand*, est un bourg, avec titre de comté, dans le Barrois, bailliage de la Marche, dans une plaine près des confins orientaux de la Champagne, du diocese de Toul.

On croit que c'est-là que Frédégonde gagna une sanglante bataille contre Brunehaut, en 596. Ebroin, maire du palais de Neustrie, y remporta la victoire contre les seigneurs Austrasiens en 680; & Charles IV, duc de Lorraine, y battit du Hallier en 1641. On trouve différents corps métallisés sur la montagne de *Morvilliers*: on y voit aussi des oursins. (*C.*)

MORUNDA, (*Géog. anc.*) Ptolomée nomme

nomme deux villes de ce nom, l'une en Médie, l'autre dans l'Inde, en-deçà du Gange. (*D. J.*)

MORVOLANT, f. m. *en terme de Blondier*, c'eſt de la ſoie mêlée qui tombe dans le déchet, & qui empêche la ſuite du devidage.

MORXI, f. m. (*Médecine.*) nom d'une maladie peſtilentielle commune dans le Malabar & dans pluſieurs autres contrées des Indes orientales.

MOSA, (*Géogr. anc.*) nom latin de la Meuſe; nous en avons parlé ſuffiſamment ſous le nom moderne, autant dumoins que le plan de cet ouvrage le permet. Nous ajouterons ici que depuis Céſar juſqu'à nous le cours de ce fleuve a éprouvé bien des changements. Il eſt arrivé que cette grande riviere, qui charrie ſans ceſſe avec elle quantité de limon, a néceſſairement bouché ſon lit en pluſieurs endroits, & fait ailleurs des attériſſements conſidérables. Si à ces cauſes l'on joint les débordements ordinaires du Rhin, & dont la *Meuſe* reçoit ſa part par le Wahal, on n'aura pas de peine à comprendre que d'un côté elle a pu changer de cours, & que de l'autre elle a dû porter à ſon embouchure de nouvelles terres dans des lieux que la mer couvroit auparavant. C'eſt ce que M. Van-Loon a ſavamment expoſé dans ſon *livre des antiquités des Bataves*; j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

MOSA, (*Géogr. anc.*) L'itinéraire d'Antonin place ce lieu ſur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres à *Tullum-leuconum*, Toul, la diſtance marquée XII; ce lieu eſt Meuvi, ſitué au paſſage de la Meuſe & ſur la direction de l'ancienne voie Romaine, non *Meuſe*, dont la poſition remonte aux ſources de cette riviere. Ce Meuſe n'étant éloigné de Langres que de dix à onze mille toiſes. D'Anv. *Not. Gal. page* 466. (*C.*)

MOSA, f. m. (*Cuiſine*) ſorte d'aliment très-commun parmi les payſans d'Allemagne: il eſt fait avec de la farine de froment ou d'épeautre & du lait, & pareil à ce que nous appellons *lait épaiſſi* ou *bouillie*; mais ſa trop grande quantité nuit aux enfants ſur-tout, à qui elle engorge les vaiſſeaux du méſentere.

MOSAIQUE ET CHRÉTIENNE PHILOSOPHIE, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Le ſcepticiſme & la crédulité ſont deux vices également indignes d'un homme qui penſe. Parce qu'il y a des choſes fauſſes, toutes ne le ſont pas; parce qu'il y a des choſes vraies, toutes ne le ſont pas. Le philoſophe ne nie ni n'admet rien ſans examen; il a dans ſa raiſon une juſte confiance; il ſait par expérience que la recherche de la vérité eſt pénible mais il ne la croit point impoſſible; il oſe deſcendre au fond de ſon puits, tandis que l'homme méfiant ou puſillanime ſe tient courbé ſur les bords & juge de là, ſe trompant, ſoit qu'il prononce qu'il l'apperçoit malgré la diſtance & l'obſcurité, ſoit qu'il prononce qu'il n'y a perſonne. De-là cette multitude incroyable d'opinions diverſes; de-là le doute; de-là le mépris de la raiſon & de la philoſophie; de-là la néceſſité prétendue de recourir à la révélation, comme au ſeul flambeau qui puiſſe nous éclairer dans les ſciences naturelles & morales; de-là le mêlange monſtrueux de la Théologie & des ſyſtêmes; mêlange qui a achevé de dégrader la religion & la philoſophie: la religion, en l'aſſujettiſſant, à la diſcuſſion; la philoſophie, en l'aſſujettiſſant à la foi. On raiſonna quand il falloit croire, on crut quand il falloit raiſonner; & l'on vit éclore en un moment une foule de mauvais chrétiens & de mauvais philoſophes. La nature eſt le ſeul livre du philoſophe: les ſaintes écritures ſont le ſeul livre du théologien. Ils ont chacun leur argumentation particuliere. L'autorité de l'égliſe, de la tradition, des peres, de la révélation, fixe l'un; l'autre ne reconnoît que l'expérience & l'obſervation pour guides: tous les deux uſent de leur raiſon, mais d'une maniere particuliere & diverſe qu'on ne confond point ſans inconvénient pour les progrès de l'eſprit humain, ſans péril pour la foi: c'eſt ce que ne comprirent point ceux qui, dégoûtés de la philoſophie ſectaire & du pirrhoniſme, chercherent à s'inſtruire des ſciences naturelles dans les ſources où la ſcience du

falut étoit & avoit été jufqu'alors la feule à puifer. Les uns s'en tinrent fcrupuleufement à la lettre des écritures, les autres comparant le récit de Moïfe avec les phénomenes, & n'y remarquant pas toute la conformité qu'ils defiroient, s'embarrafferent dans des explications allégoriques : d'où il arriva qu'il n'y a point d'abfurdités que les premiers ne foutinfent ; point de découvertes que les autres n'apperçuffent dans le même ouvrage.

Cette efpece de philofophie n'étoit pas nouvelle : *voyez* ce que nous avons dit de celle des Juifs & des premiers chrétiens, de la cabale, du platonifme des temps moyens de l'école d'Alexandrie, du pithagorico platonico-cabalifme, &c.

Une obfervation affez générale, c'eft que les fyftêmes philofophiques ont eu de tout temps une influence fâcheufe fur la médecine & fur la théologie. La méthode des théologiens eft d'abord d'anathématifer les opinions nouvelles, enfuite de les concilier avec leurs dogmes; celle des médecins, de les appliquer tout de fuite à la théorie & même à la pratique de leur art. Les théologiens retiennent long-temps les opinions philofophiques qu'ils ont une fois adoptées. Les médecins moins opiniâtres, les abandonnent fans peine: ceux-ci circulent paifiblement au gré des fyftématiques, dont les idées paffent & fe renouvellent ; ceux-là font grand bruit, condamnant comme hérétique dans un moment ce qu'ils ont approuvé comme catholique dans un autre, & montrant toujours plus d'indulgence ou d'averfion pour un fentiment, felon qu'il eft plus arbitraire ou plus obfcur, c'eft-à-dire qu'il fournit un plus grand nombre de points de contact, par lefquels il peut s'attacher aux dogmes dont il ne leur eft pas permis de s'écarter.

Parmi ceux qui embrafferent l'efpece de philofophie dont il s'agit ici, il y en eut qui ne confondant pas tout-à-fait les limites de la raifon & de la foi, fe contenterent d'éclairer quelques points de l'écriture, en y appliquant les découvertes des philofophes. Ils ne s'appercevoient pas que le peu de fervice qu'ils rendoient à la religion, même dans les cas où leur travail étoit heureux, ne pouvoit jamais compenfer le danger du mauvais exemple qu'ils donnoient. Si l'on en étoit plus difpofé à croire le petit nombre de vérités fur lefquelles l'hiftoire fainte fe concilioit avec les phénomenes naturels, ne prenoit-on pas une pente toute contraire dans le grand nombre de cas où l'expérience & la révélation fembloient parler diverfement? C'eft-là en effet tout le fruit qui réfulte des ouvrages de Severlin, d'Alftedius, de Glaffius, de Zuzold de Valois, de Bochart, de Maius, d'Urfin, de Scheuchzer, de Grabovius, & d'une infinité d'autres qui fe font efforcés de trouver dans les faintes écritures tout ce que les philofophes ont écrit de la logique, de la morale, de la métaphyfique, de la phyfique, de la chimie, de l'hiftoire naturelle, de la politique. Il me femble qu'ils auroient dû imiter les philofophes dans leur précaution. Ceux-ci n'ont point publié de fyftêmes, fans prouver d'abord qu'ils n'avoient rien de contraire à la religion : ceux-là n'auroient jamais dû rapporter les fyftêmes des philofophes à l'écriture fainte, fans s'être bien affurés auparavant qu'ils ne contenoient rien de contraire à la vérité. Négliger ce préalable, n'étoit-ce pas s'expofer à faire dire beaucoup de fotifes à l'efprit faint? Les rêveries de Robert Fulden n'honoroient-elles pas beaucoup Moïfe? Et quelle fatyre plus indécente & plus cruelle pourroit-on faire de cet auteur fublime, que d'établir une concorde exacte entre fes idées & celles de plufieurs phyficiens que je pourrois citer?

Laiffons donc là les ouvrages de Bigot, de Fromond, de Cafmann, de Pfeffer, de Bayer, d'Aflach, de Danée, de Dickenfon, & lifons Moïfe, fans chercher dans fa Genefe des découvertes qui n'étoient pas de fon temps, & dont il ne fe propofa jamais de nous inftruire.

Alftedius, Glaffius & Zuzold ont cherché à concilier la logique des philofophes avec celle des théologiens ; belle entreprife !

Valois, Bochart, Maius, Urfin, Scheuchzer ont vu dans Moïfe tout ce que nos

philosophes, nos naturalistes, nos mathématiciens même ont découvert.

Buddée vous donnera le catalogue de ceux qui ont démontré que la dialectique & la métaphysique d'Aristote est la même que celle de Jesus-Christ.

Parcourez Rudiger, Wucherer & Wolf, & vous les verrez se tourmentant pour attribuer aux auteurs révélés tout ce que nos philosophes ont écrit de la nature, & tout ce qu'ils ont rêvé de ses causes & de sa fin.

Je ne sais ce que Bigot a prétendu, mais Fromond veut absolument que la terre soit immobile. On a de cet auteur deux traités sur l'ame & sur les météores, moitié philosophiques, moitié chrétiens.

Casmann a publié une biographie naturelle, morale & économique, d'où il déduit une morale & une politique théosophique: celui-ci pourtant n'asservissoit pas tellement la philosophie à la révélation, ni la révélation à la philosophie, qu'il ne prononçât très-nettement qu'il ne valût mieux s'en tenir aux saintes écritures sur les préceptes de la vie, qu'à Aristote & aux philosophes anciens; & à Aristote & aux philosophes anciens sur les choses naturelles, qu'à la bible & à l'ancien testament. Cependant il défend l'ame du monde d'Aristote contre Platon; & il promet une grammaire, une rhétorique, une logique, une arithmétique, une géométrie, une optique & une musique chrétienne. Voilà les extravagances où l'on est conduit par un zele aveugle de tout christianiser.

Alstedius, malgré son savoir, prétendit aussi qu'il falloit conformer la philosophie aux saintes écritures, & il en fit un essai sur la jurisprudence & la médecine, où l'on a bien de la peine à retrouver le jugement de cet auteur.

Bayer encouragé par les tentatives du chancelier Bacon, publia l'ouvrage intitulé, *le fil du labyrinthe*; ce ne sont pas des spéculations frivoles; plusieurs auteurs ont suivi le fil de Bayer, & sont arrivés à des découvertes importantes sur la nature, mais cet homme n'est pas exempt de la folie de son temps.

Aslach auroit un nom bien mérité parmi les philosophes, si le même défaut n'eût défiguré ses écrits; il avoit étudié, il avoit vu, il avoit voyagé; il savoit, mais il étoit philosophe & théologien; & il n'a jamais pu se résoudre à séparer ces deux caracteres. Sa religion est philosophique, & sa physique est chrétienne.

Il faut porter le même jugement de Lambert Danée.

Dickenson n'a pas été plus sage. Si vous en croyez celui-ci, Moïse a donné en six pages tout ce qu'on a dit & tout ce qu'on dira de bonne cosmologie.

Il y a deux mondes, le supérieur immatériel, l'inférieur ou le matériel. Dieu, les anges & les esprits bienheureux, habitent le premier; le second est le nôtre, dont il explique la formation par le concours des atomes que le Tout-puissant a mus & dirigés. Adam a tout sû. Les connoissances du premier homme ont passé à Abraham, & d'Abraham à Moïse. Les théogonies des anciens ne sont que la vraie cosmogonie défigurée par des symboles. Dieu créa des particules de toute espece. Dans le commencement elles étoient immobiles: de petits vuides les séparoient. Dieu leur communiqua deux mouvemens, l'un doux & oblique, l'autre circulaire: celui-ci fut commun à la masse entiere; celui-là propre à chaque molécule. De-là des collusions, des séparations, des unions, des combinaisons; le feu, l'air, l'eau, la terre, le ciel, la lune, le soleil, les astres, & tout cela comme Moïse l'a entendu & l'a écrit. Il y a des eaux supérieures, des eaux inférieures, un jour sans soleil, de la lumiere sans corps lumineux; des germes, des plantes, des ames les unes matérielles & qui sentent; des ames spirituelles ou immatérielles; des forces plastiques, des sexes, des générations; que sais-je encore? Dickenson appelle à son secours toutes les vérités & toutes les folies anciennes & modernes; & quand il en a fait une fable qui satisfait aux premiers chapitres de la genese, il croit avoir expliqué la nature & concilié Moïse avec Aristote, Epicure, Démocrite, & les philosophes.

Thomas Burnet parut sur la scene après Dichenson. Il naquit de bonne maison en

1632, dans le village de Richemond. Il continua dans l'université de Cambridge les études qu'il avoit commencées au sein de sa famille. Il eut pour maîtres Cudworth, Widdringhton, Sharp & d'autres qui professoient le platonisme qu'ils avoient ressuscité. Il s'instruisit profondément de la philosophie des anciens. Ses défauts & ses qualités n'échapperent point à un homme qui ne s'en laissoit pas imposer, & qui avoit un jugement à lui. Platon lui plut comme moraliste, & lui déplut comme cosmologue. Personne n'exerça mieux la liberté ecclésiastique; il ne s'en départit pas même dans l'examen de la religion chrétienne. Après avoir épuisé la lecture des auteurs de réputation, il voyagea. Il vit la France, l'Italie & l'Allemagne. Chemin faisant, il recueilloit sur la terre nouvelle tout ce qui pouvoit le conduire à la connoissance de l'ancienne. De retour, il publia la premiere partie de la théorie sacrée de la terre, ouvrage où il se propose de concilier Moïse avec les phénomenes. Jamais tant de recherches, tant d'érudition, tant de connoissances, d'esprit & de talents ne furent plus mal employés. Il obtint la faveur de Charles II. Guillaume III. accepta la dédicace la seconde partie de sa théorie, & lui accorda le titre de son chapelain, à la sollicitation du célebre Tillotson. Mais notre philosophe ne tarda pas à se dégoûter de la cour, & à revenir à la solitude & aux livres. Il ajouta à sa théorie ses archéologues philosophiques, ou les preuves que presque toutes les nations avoient connu la cosmogonie de Moïse comme il l'avoit conçue; & il faut avouer que Burnet apperçut dans les anciens beaucoup de singularités qu'on n'y avoit pas remarquées : mais ses idées sur la naissance & la fin du monde, la création, nos premiers parens, le serpent, le déluge & autres points de notre foi, ne furent pas accueillies des théologiens avec la même indulgence que des philosophes. Son christianisme fut suspect. On le persécuta; cet homme paisible se trouva embarrassé dans des disputes, & suivi par des inimitiés qui ne le quitterent qu'au bord du tombeau. Il mourut âgé de 86 ans. Il avoit écrit deux ouvrages, l'un de l'état des morts & des ressuscités, l'autre de la foi & des devoirs du chrétien, dont il laissa des copies à quelques amis. Il en brûla d'autres par humeur. Voici l'analyse de son systême.

Entre le commencement & la fin du monde, on peut concevoir des périodes, des intermédiaires, ou des révolutions générales qui changeront la face de la terre.

Le commencement de chaque période fut comme un nouvel ordre de choses.

Il viendra un dernier période qui sera la consommation de tout.

C'est sur-tout à ces grandes catastrophes qu'il faut diriger ses observations. Notre terre en a souffert plusieurs dont l'histoire sacrée nous instruit, qui nous sont confirmées par l'histoire profane, & qu'il faut reconnoître toutes les fois qu'on regarde à ses piés.

Le déluge universel en est une.

La terre, au sortir du chaos, n'avoit ni la forme, ni la contexture que nous lui remarquons.

Elle étoit composée de maniere qu'il devoit s'ensuivre une dissolution, & de cette dissolution un déluge.

Il ne faut que regarder les montagnes, les vallées, les mers, les entrailles de la terre, sa surface, pour s'assurer qu'il y a eu bouleversement & rupture.

Puisqu'elle a été submergée par le passé, rien n'empêche qu'elle ne soit un jour brulée.

Les parties solides se sont précipitées au fond des eaux; les eaux ont surnagé; l'air s'est élevé au-dessus des eaux.

Le séjour des eaux & leur poids agissant sur la surface de la terre, en ont consolidé l'intérieur.

Des poussieres séparées de l'air, & se répandant sur les eaux qui couvroient la terre, s'y sont assemblées, durcies, & ont formé une croûte.

Voilà donc des eaux contenues entre un noyau & une enveloppe dure.

C'est de-là qu'il déduit la cause du déluge, la fertilité de la premiere terre & l'état de la nôtre.

Le soleil & l'air continuant d'échauffer

& de durcir cette croûte, elle s'entrouvrit, se brisa, & ses masses séparées se précipiterent au fond de l'abysme qui les soutenoit.

De-là la submersion d'une partie du globe, les gouffres, les vallées, les montagnes, les mers, les fleuves, les rivieres, les continences, leurs séparations, les isles & l'aspect général de notre globe.

Il part de-là pour expliquer avec assez de facilité plusieurs grands phénomenes.

Avant la rupture de la croûte, la sphere étoit droite; après cet événement elle s'inclina. De-là cette diversité de phénomenes naturels dont il est parlé dans les mémoires qui nous restent des premiers tems, qui ont eu lieu, & qui ont cessé; les âges d'or & de fer, *&c.*

Ce petit nombre de suppositions lui suffit pour justifier la cosmogonie de Moïse avec toutes ses circonstances.

Il passe de-là à la conflagration générale & à ses suites; & si l'on veut oublier quelques observations qui ne s'accordent point avec l'hypothese de Burnet, on conviendra qu'il étoit difficile d'imaginer rien de mieux. C'est une fable qui fait beaucoup d'honneur à l'esprit de l'auteur.

D'autres abandonnerent la physique, & tournerent leurs vues du côté de la morale, & s'occuperent à la conformer à la loi de l'Evangile; on nomme parmi ceux-ci Seckendorf, Boëcler, Pafchius, Geuslengius, Becman, Wesenfeld, *&c.* Les uns se tirerent de ce travail avec succès; d'autres brouillerent le christianisme avec différens systemes d'éthique tant anciens que modernes, & ne se montrerent ni philosophes, ni chrétiens. *Voyez* la morale chrétienne de Crelius, & celle de Danée; il regne une telle confusion dans ces ouvrages, que l'homme pieux & l'homme ne savent ni ce qu'ils doivent faire, ni ce qu'ils doivent s'interdire.

On tenta aussi d'allier la politique avec la morale du Christ, au hasard d'établir pour la société en général des principes qui suivis à la lettre, la réduiroient en un monastere. *Voy.* là-dessus Buddée, Fabricius & Pfaffius.

Valentin Alberti prétend qu'on n'a rien de mieux à faire pour poser les vrais fondemens du droit naturel, que de partir de l'état de perfection, tel que l'Ecriture-sainte nous le représente, & de passer ensuite aux changemens qui se sont introduits dans le caractere des hommes sous l'état de corruption. *Voyez* son *Compendium juris naturalis orthodoxiæ Theologiæ conformatum.*

Voici un homme qui s'est fait un nom au tems où les esprits vouloient ramener tout à la révélation. C'est Jean Amos Comenius. Il naquit à Moravie l'an 1592. Il étudia à Herborn. Sa patrie étoit alors le theatre de la guerre. Il perdit ses biens, ses ouvrages & presque sa liberté. Il alla chercher un asyle en Pologne. Ce fut-là qu'il publia son *Janua linguarum reserata*, qui fut traduit dans toutes les langues. cette premiere production fut suivie du *Synopsis phisicæ ad lumen divinum reformatæ.* On l'appella en Suisse & en Angleterre. Il fit ces deux voyages. Le comte d'Oxenstiern le protégea, ce qui ne l'empêcha pas de mener une vie errante & malheureuse. Allant de province en province & de ville en ville, & rencontrant la peine par-tout, il arriva à Amsterdam. Il auroit pû y demeurer tranquille; mais il se mit à faire le prophete, & l'on sait bien que ce métier ne s'accorde guere avec le repos. Il annonçoit des pertes, des guerres, des malheurs de toute espece, la fin du monde, qui duroit encore, à son grand étonnement, lorsqu'il mourut en 1671. Ce fut un des plus ardens défenseurs de la physique de Moïse. Il ne pouvoit souffrir qu'on la décriât, sur-tout en public & dans les écoles. Cependant il n'étoit pas ennemi de la liberté de penser. Il disoit du chancelier Bacon, qu'il avoit trouvé la clef du sanctuaire de la nature; mais qu'il avoit laissé à d'autres le soin d'ouvrir. Il regardoit la doctrine d'Aristote comme pernicieuse; & il n'auroit pas tenu à lui qu'on ne brûlat tous les livres de ce philosophe, parce qu'il n'avoit été ni circoncis ni baptisé.

Bayer n'étoit pas plus favorable à Aristote, il prétendoit que sa maniere de philosopher ne conduisoit à rien, & qu'en s'y assujettissant on disputoit à l'infini, sans trouver un point où l'on pût s'arrêter. On peut regarder Bayer comme

le difciple de Comenius. Outre le *Fil du Labyrinthe*, on a de lui un ouvrage intitulé, *Fundamenta interpretationis & adminiftrationis generalia ex mundo, mente & Scripturis jacta*, ou *Oftium vel atrium naturæ fchnographicè delineatum*. Il admet trois principes; la matiere, l'efprit & la lumiere. Il appelle la matiere la maffe *mofaïque;* il la confidere fous deux points de vue, l'un de premiere création, l'autre de feconde création. Elle ne dura qu'un jour dans fon état de premiere création, il n'en refte plus rien. Le monde, tel qu'il eft, nous la montre dans fon état de feconde création. Pour paffer de-là à la genefe des chofes, il pofe pour principe que la maffe unie à l'efprit & à la lumiere conftitue le corps, que la maffe étoit informe, difcontinue en vapeurs, poreufe & cohérente en quelque forte; qu'il y a une nature fabricante, un efprit vital, un plafmateur *mofaïque*, des ouvriers externes, des ouvriers particuliers; que chaque efpece a le fien, chaque individu; qu'il y en a de folitaires & d'univerfaux; que les uns peuvent agir fans le concours des autres; que ceux-ci n'ont de pouvoir que celui qu'ils reçoivent, *&c.* Il déduit l'efprit vital de l'incubation de l'Efprit-faint; c'eft l'efprit vital qui forme les corps felon les idées de l'incubateur; fon action eft ou médiate ou immédiate, ou interne ou externe; il eft intelligent & fage, actif & pénétrant, il arrange, il vivifie, il ordonne, il fe divife en général & particulier, en naturel & accidentel, en terreftre & célefte, en fidéréal & élémentaire, fubftantifique, modifiant, *&c.* L'efprit vital commence, la fermentation acheve. A ces deux principes, il en ajoute un inftrumental, c'eft la lumiere, être moyen entre la maffe ou la matiere & l'efprit; de-là naiffent le mouvement, le froid, le chaud, & une infinité de mots vuides de fens, & de fottifes que je n'ai pas le courage de rapporter, parce qu'on n'auroit pas la patience de les lire.

Il s'enfuit de ce qui précede, que tous ces auteurs plus inftruits de la religion, que verfés dans les fecrets de la nature, n'ont fervi prefque de rien au progrès de la véritable philofophie,

Qu'ils n'ont point éclairci la religion, & qu'ils ont obfcurci la raifon.

Qu'il n'a pas dépendu d'eux qu'ils n'aient déshonoré Moïfe, en lui attribuant toutes leurs rêveries.

Qu'en voulant éviter un écueil, ils ont donné dans un autre; & qu'au lieu d'illuftrer la révélation, ils ont par un mélange infenfé, défiguré la philofophie.

Qu'ils ont oublié que les faintes Ecritures n'ont pas été données aux hommes pour les rendre phyficiens, mais meilleurs.

Qu'il y a bien de la différence entre les vérités naturelles contenues dans les livres facrés, & les vérités morales.

Que la révélation & la raifon ont leurs limites, qu'il ne faut pas confondre.

Qu'il y a des circonftances où Dieu s'abaiffe à notre façon de voir, & qu'alors il emprunte nos idées, nos expreffions, nos comparaifons, nos préjugés mêmes.

Que s'il en ufoit autrement, fouvent nous ne l'entendrions pas.

Qu'en voulant donner à tous une égale autorité, ils méconnoiffoient toute certitude.

Qu'ils arrêteront les progrès de la philofophie, & qu'ils avanceront ceux de l'incrédulité.

Laiffant donc de côté ces fyftêmes, nous acheverons de leur donner tout le ridicule qu'ils méritent, fi nous expofons l'hypothefe de Moïfe telle que Comenius l'a introduite.

Il y a trois principes des chofes, la matiere, l'efprit & la lumiere.

La matiere eft une fubftance corporelle brute, ténébreufe & conftitutive des corps.

Dieu en a créé une maffe capable de remplir l'abyfme créé.

Quoiqu'elle fût invifible, ténébreufe & informe, cependant elle étoit fufceptible d'extenfion, de contraction, de divifion, d'union, & de toutes fortes de figures & de formes.

La durée en fera éternelle, en elle même & fous fes formes; il n'en peut rien périr, les liens qui la lient font indiffolubles; on ne peut la féparer d'elle-même de forte qu'il refte une efpece de vuide au milieu d'elle.

L'esprit est une substance déliée, vivante par elle-même, invisible, insensible, habitante des corps & végétante.

Cet esprit est infus dans toute la masse rude & informe ; il est primitivement émané de l'incubation de l'Esprit-Saint ; il est destiné à l'habiter, à la pénétrer, à y régner, & à former par l'entremise de la lumiere, les corps particuliers, selon les idées qui leur sont assignées, à produire en eux leurs facultés, à coopérer à leur génération, & à les ordonner avec sagesse.

Cet esprit vital est plastique.

Il est ou universel ou particulier, selon les sujets dans lesquels il est diffus, & selon le rapport des corps auxquels il préside, naturel ou accidentel, perpétuel ou passager.

Considéré relativement à son origine, il est ou primordial, ou seminal, ou minéral, ou animal.

En qualité de primordial, il est au-dessus du céleste, ou sidéré, ou élémentaire, & partie substantifiant, partie modifiant.

Il est seminal, eu égard à sa concentration générale.

Il est minéral, eu égard à sa concentration spécifique d'or, ou de marbre.

Il se divise encore en vital, relativement à sa puissance & à ses fonctions ; & il est total ou principal, & dominant ou partiel, & subordonné & allié.

Considéré dans sa condition, il est libre ou lié ; assoupi ou fermentant, lancé ou retenu, &c.

Ses propriétés sont d'habiter la matiere, de la mouvoir, de l'égaler, de préserver les idées particulieres des choses, & de former les corps destinés à des opérations subséquentes.

La lumiere est une substance moyenne, visible par elle-même & mobile, brillante, pénétrant la matiere, la disposant à recevoir les aspects, & efformatrice des corps.

Dieu destina la matiere dans l'œuvre de la création à être un instrument universel, à introduire dans la masse toutes les opérations de l'esprit, & à les signer chacune d'un caractere particulier ; selon les usages divers de la nature.

La lumiere est ou universelle & primordiale ; ou produite & caractérisée.

Sa partie principale s'est retirée dans les astres qui ont été répandus dans le ciel pour tous les usages différens de la nature.

Les autres corps n'en ont pris ou retenu que ce qu'il leur en falloit pour les usages à venir auxquels ils étoient préparés.

La lumiere remplit ses fonctions par son mouvement, son agitation & ses vibrations.

Ces vibrations se propagent du centre à la circonférence, ou sont renvoyées de la circonférence au centre.

Ce sont elles qui produisent la chaleur & le feu dans les corps sublunaires. Sa source éternelle est dans le soleil.

Si la lumiere se retire, ou revient en arriere, le froid est produit ; la lune est la région du froid.

La lumiere vibrée & la lumiere retirée sont l'une & l'autre ou dispersées, ou réunies, ou libres & agissantes, ou retenues ; c'est selon les corps où elles résident : elles sont aussi sous cet aspect, ou naturelles & originaires, ou adventices ou occasionnelles, ou permanentes & passageres ou transitoires.

Ces trois principes different entr'eux, & voici leurs différences. La matiere est l'être premier, l'esprit l'être premier vivant, la lumiere l'être premier mobile ; c'est la forme qui survient qui les spécifie.

La forme est une disposition, une caractérisation des trois premiers principes, en conséquence de laquelle la masse est configurée, l'esprit concentré, la lumiere tempérée ; de maniere qu'il y a entr'eux une liaison, une pénétration réciproque & analogue à la fin que Dieu a prescrite à chaque corps.

Pour parvenir à cette fin, Dieu a imprimé aux individus des vestiges de sa sagesse, & des causes agissant intérieurement, les esprits reçoivent les idées, les formes, les simulacres des corps à engendrer, la connoissance de la vie, des procédés & des moyens & les corps sont produits comme il l'a prévu de toute éternité dans sa volonté & son entendement.

Qu'est-ce que les éléments, que des portions spécifiées de matiere terrestre,

différentiées particuliérement par leur densité & leur rareté.

Dieu a voulu que les premiers individus ou restassent dans leur premiere forme, qu'ils en engendrassent de semblables à eux, imprimant & propageant leurs idées & leurs autres qualités.

Il ne faut pas compter le feu au nombre des éléments, c'est un effet de la lumiere.

De ces trois principes naissent les principes des chimistes.

Le mercure naît de la matiere jointe à l'esprit, c'est l'aqueux des corps.

De l'union de l'esprit avec la lumiere naît le sel, ou ce qui fait la consistance des corps.

De l'union de la matiere & du feu ou de la lumiere, naît le soufre.

Grande portion de matiere au premier; grande portion d'esprit au second; grande portion de lumiere au troisieme.

Trois choses entrent dans la composition de l'homme, le corps, l'esprit & l'ame.

Le corps vient des éléments.

L'esprit, de l'ame du monde.

L'ame de Dieu.

Le corps est mortel, l'esprit dissipable, l'ame immortelle.

L'esprit est l'organe & la demeure de l'ame.

Le corps est l'organe & la demeure de l'esprit.

L'ame a été formée de l'ame du monde qui lui préexistoit, & cet esprit intellectuel differe de l'esprit vital en degré de pureté & de perfection.

Voilà le tableau de la physique *mosaïque* de Comenius. Nous ne dirons de la morale, qu'il désignoit aussi par l'épithete de *mosaïque*, qu'une chose; c'est qu'il réduisoit tous les devoirs de la vie aux préceptes du Décalogue.

MOSAIQUE, s. f. (*Art. méchaniq.*) on entend par *mosaïque* non-seulement l'art de tailler & polir quantité de marbre précieux de différentes couleurs, mais encore celui d'en faire un choix convenable, de les assembler par petites parties de différentes formes & grandeurs sur un fond de stuc, préparé à cet effet, pour en faire des tableaux représentant des portraits, figures, animaux, histoire & paysages, des fleurs, des fruits & toute sorte de desseins imitant la peinture.

On donnoit autrefois différents noms à la *mosaïque*, à cause de ses variétés; les uns l'appelloient *musaïque*, du latin *musivum*, qui signifie en général *un ouvrage délicat*, ingénieux, & bien travaillé: &, selon Scaliger, du grec μοῦσον, parce que ces sortes d'ouvrages étoient polis: en effet, μοῦσον, ἔνμεσον & μουσικὸν se prennent en ce sens chez les Grecs; les autres l'appelloient *musibum*, comme on le voit encore dans quelques manuscrits, & surtout dans les inscriptions de Gruter; d'autres lui ont donné les noms de *musaïcum*, *museacum* & *mosiacum*, de *museis*, comme le rapporte Jean-Louis Vives, *lib. XVI.* S. Augustin, *de civitate Dei*; d'autres encore le font dériver du grec μουσῖον, *musico cantu*, ou d'un mot hébreu, qui veut dire *mêlange*; mais Nebricensis & quelques autres croient, & ce qui paroît plus vraissemblable, qu'il dérive du grec μοῦσα, *muse*, parce que, dit-il, il falloit beaucoup d'art pour ces sortes de peintures, & que la plupart servoient d'ornement aux muses.

L'usage de faire des ouvrages de *mosaïque* est, selon quelques auteurs, fort ancien. Plusieurs prétendent que son origine vient des Perses qui fort curieux de ces sortes d'ouvrages, avoient excité les peuples voisins à en faire d'exactes recherches. Nous voyons même dans l'écriture sainte qu'Assuérus leur roi, fit construire de son temps un pavé de marbre si bien travaillé, qu'il imitoit la peinture. D'autres assurent que cet art prit naissance à Constantinople, fondés sur ce que cette ville étoit de leur temps la seule dont presque toutes les églises & les bâtimens particuliers en étoient décorés, & que que de-là il s'est répandu dans les autres provinces de l'Europe. En effet, on en transporta des confins de ce royaume chez les peuples voisins d'Assyrie, de-là en Grece, & enfin, selon Pline, du temps de Sylla, on en fit venir dans le Latium pour augmenter les décorations des plus beaux édifices. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il commença à paroître vers le temps

d'Auguste

l'Auguſte, ſous le nom d'une nouvelle invention. C'étoit une façon de peindre les choſes de conſéquence avec des morceaux de verre qui demandoient une préparation particuliere. Cette préparation conſiſtoit dans la façon de le fondre dans les creuſets, dans celle de le couler ſur les marbres polis, & dans celle de le tailler par petits morceaux, ſoit avec des tranchants, ſoit avec des ſcies faites exprès, & de les polir pour les aſſembler enſuite ſur un fond de ſtuc. (On peut voir dans les ouvrages de Nerius un fort beau traité ſur cette partie.) A ces morceaux de verre ſuccéderent ceux de marbre, qui exigeoient alors beaucoup moins de difficultés pour la taille ; enfin cet art négligé depuis pluſieurs ſiecles, a été enſuite abandonné, ſur-tout depuis que l'on a trouvé la maniere de peindre ſur toutes ſortes de métaux, qui eſt beaucoup plus durable, n'étant pas ſujette, comme la premiere, à tomber par écailles après un long temps. On lui donnoit autrefois le nom de *marqueterie en pierre*, que l'on diſtinguoit de marqueterie en bois, ou ébéniſterie ; & ſous ce nom l'on comprenoit non-ſeulement l'art de faire des peintures par pierres de rapport, mais encore celui de faire des compartiments de pavé de différents deſſeins, comme l'on en voit dans pluſieurs de nos égliſes ou maiſons royales, ouvrage des marbriers. Ce ſont maintenant ces ouvriers qui ſont chargés de ces ſortes d'ouvrages, comme travaillant en marbre de différente maniere.

La *moſaïque* ſe diviſe en trois parties principales ; la premiere a pour objet la connoiſſance des différents marbres propres à ſes ouvrages ; la deuxieme eſt la maniere de préparer le maſtic qui doit les recevoir, celle de l'appliquer ſur les murs, pavés & autres lieux que l'on veut orner de ces ſortes de peintures, pour y poſer enſuite les différentes petites pieces de marbre ; & la troiſieme eſt l'art de joindre enſemble ces mêmes marbres, & de les polir avec propreté pour en faire des ouvrages qui imitent la peinture.

Premiere partie. Des marbres. Les marbres ſe trouvant expliqués fort au long à l'*article* de la MAÇONNERIE, nous nous contenterons ici de les déſigner ſimplement par leurs noms.

Des marbres antiques.

Marbres antiques.
- de lapis.
- de porphyre.
- de ſerpentin.
- d'albâtre
  - le blanc.
  - le varié.
    - l'oriental.
    - le fleuri.
    - l'agatato.
  - le moutahuto.
  - le violet.
  - le roquebrue.
- de granit.
  - d'Egypte.
  - d'Italie.
  - de Dauphiné.
  - vert.
  - violet.
- de jaſpe.
  - antique.
  - floride.
  - rouge & vert.
- de Paros.
- de vert antique.
- blanc & noir.
- de petit antique.
- de brocatelle.
- africain.
- noir antique.
- de cipolin.
- jaune.
  - de Sienne.
  - doré.
- de bigionero.
- de lumachello.
- piceſniſco.
- de breche antique.
- de breche antique d'Italie.

Des marbres modernes.

Marbres blancs.
- de Carare.
- noir moderne.
- de Dinan.
- de Namur.
- de theu.
- blanc veiné.
- de Margoſſe.
- noir & blanc.
- de Barbançon.
- de Givet.
- de Portor.

de Saint-Maximin.
de ferpentin moderne.
vert moderne { d'Egypte. / de mer.
jafpé.
de lumachello moderne.
de Brenne.
occhio di pavone.
porta fancta ou ferena.
fior di perfica.
del vefcovo.
de brocatelle.
de Boulogne.
de Champagne.
de Sainte-Baume.
de Tray.
de Languedoc. { de Cofne. / de Narbonne.
de roquebrue.
de Caen.
de griotte.
de bleu turquin.
de ferancolin.
de balvacaire.
de campan. { blanc. / rouge. / vert. / ifabelle.
de Signan.
de Savoie.
de Gauchenet.
de Leff.
de Hance.
de Balzato.
d'Auvergne.
de Bourbon.
de Hon.
de Sicile. { ancien. / moderne.
de Suiffe.
d'Antin.
de Laval
de Cerfontaine.
de Berg-op-zoom.
de Montbart.
de Malplaquet.
de Merlemont.
de Saint-Remi.
royal.

Des marbres dits breches modernes.

Breche blanche.
noire.
dorée.
coraline.
violette.
ifabelle.
des Pyrénées.
groffe.
de Véronne.
fauveterre.
faraveche.
faraveche petite.
fettebazi.
de Florence.
des Lolieres.
d'Alet.

II. Partie. De la maniere de préparer le ftuc. Le *ftuc* dont on fe fert pour ainfi dire par-tout maintenant, au-lieu de marbre, & qui eft une compofition particuliere qui l'imite parfaitement, eft une efpece de maftic que l'on applique fur les murs où l'on veut faire de la *mofaïque*, & fur lequel on pofe toutes les pieces de marbre qui réunies enfemble, doivent imiter la peinture & former tableau. Il s'en fait de plufieurs manieres, felon l'induftrie & le génie des ouvriers.

Celle dont on fe fervoit autrefois confiftoit dans une portion de chaux éteinte (on appelle chaux éteinte, celle qui a été amortie par l'eau), fur trois de poudre de marbre, que l'on méloit avec des blancs d'œufs & de l'eau; ce qui formoit une maffe que l'on appelloit *mortier*. Mais l'ufage & l'expérience nous ont appris que ce maftic ne pouvoit nous être d'aucun ufage, s'endurciffant fi promptement que les ouvriers n'avoient pas le temps d'unir leurs pierres enfemble.

La matiere que l'on emploie actuellement le plus communément, & qui eft beaucoup meilleure que la précédente, confifte dans une portion de chaux éteinte, environ ce qu'en peut contenir un inftrument avec lequel on la porte en Italie appellé *fchiffo*, qui eft à-peu-près la valeur d'un pied cube, fur trois de poudre de marbre de Tibur, & non d'autre efpece, comme le remarquent plufieurs auteurs, mêlé enfemble, non avec de l'eau, mais avec de l'huile de lin, que

l'on remue tous les jours avec un morceau de fer. La premiere quantité eſt de 80 livres, que l'on augmente jufqu'à ce que le tout ſoit bien pris; ce qui ſe connoît lorſque la maſſe entiere devenant unie, s'enfle de jour en jour en forme de pyramide, & l'eau qui étoit dans la chaux s'évapore : on y remet de l'huile tous les jours, de peur qu'elle ne ſe deſſeche, ce qui arrive cependant plus ou moins, ſelon la température des climats, des ſaiſons, *&c.* Cette maſſe eſt ordinairement en été dix-huit ou vingt jours à acquérir ſon degré de perfection, & dans les autres temps de l'année davantage, à proportion de l'humidité de l'air, & de la rigueur des ſaiſons; de ſorte qu'en hiver un mois entier ne ſuffit quelquefois pas pour la ſecher : ce degré ſe connoît lorſque le mélange ceſſant de s'élever, l'eau qui étoit dans la chaux étant évaporée, elle demeure dans un état fixe, comme une eſpece d'onguent; ce temps paſſé l'huile de lin s'évapore à ſon tour, & la poudre de marbre mêlée avec la chaux demeurant intimement liées, ſe durciſſent & ne font plus qu'un corps ſolide.

Si l'on étoit preſſé, on pourroit paîtrir dans ſes mains de la chaux éteinte réduite en poudre, avec trois fois autant de poudre de marbre de Tibur, mêlé d'huile de lin, avec quoi l'on feroit un maſtic ſemblable au précédent.

De la maniere de préparer le maſtic. Pour préparer les murs, pavés, & autres choſes ſemblables à recevoir la moſaïque, il faut y appliquer le *maſtic*; & pour cet effet, on enfonce auparavant dans ces murs de forts cloux, à tête large, diſpoſés en échiquier, eſpacés les uns des autres d'environ deux pouces à deux & demi; on les frotte enſuite avec un pinceau trempé dans l'huile de lin : au bout de quelques heures ou plus, ſelon l'humidité du temps, on garnit de *maſtic* le pourtour de la tête de ces cloux par petits morceaux, appliqués de plus en plus les uns ſur les autres, jufqu'à ce qu'étant bien liés ſur les murs, ils ne forment plus qu'un tout que l'on dreſſe alors à la regle; on en fait environ 3 à 4 toiſes au plus de ſuite, pour qu'il ne ſe puiſſe durcir avant que l'on ait placé les petits morceaux de marbre que l'on joint bien proprement les uns contre les autres en les attachant au *maſtic*; lorſque tout l'ouvrage eſt bien pris, on le polit à la pierre-ponce bien également par-tout.

Si le mur étoit en pierre dure, & que l'on ne pût y enfoncer des cloux, il faudroit alors y faire des trous à *queue d'aronde*, c'eſt-à-dire plus larges au fond que ſur les bords, d'environ un pouce en quarré ſur la même profondeur, eſpacés les uns des autres, de deux pouces & demi à trois pouces, diſpoſés en échiquier, que l'on empliroit enſuite de *maſtic*, comme auparavant par petits morceaux les uns ſur les autres, & bien liés enſemble. Ces trous aſſez près les uns des autres, à queue d'aronde & remplis d'un *maſtic* qui, lorſqu'il eſt dur, ne peut plus reſſortir, forment une eſpece de chaîne qui retient très-ſolidement la maſſe.

On peut encore préparer ces murs d'une autre maniere, en y appliquant des ceintures ou bandes de fer entrelacées; mais ce moyen augmente alors conſidérablement la dépenſe.

S'il arrivoit que l'on voulût faire des portraits, payſages, hiſtoires & autres tableaux portatifs, tels que l'on en faiſoit autrefois, ce qui s'exécute ordinairement ſur le bois, il faudroit y enfoncer des cloux à large tête, & y appliquer enſuite le *maſtic*, de la maniere que nous l'avons vu.

III. partie. Des ouvrages de moſaïque. La *moſaïque* étant un compoſé de petits morceaux de marbre de diverſes formes joints enſemble, les habiles ouvriers exigent que chacun d'eux ſoit d'une ſeule couleur, de maniere que les changements & diminutions de couleurs & de nuances, s'y faſſent par différentes pierres réunies les unes contre les autres, comme elles ſe font dans la tapiſſerie par différents points dont chacun n'eſt que d'une ſeule couleur. Auſſi eſt-il néceſſaire qu'ils ſoient travaillés & rejoints avec beaucoup d'art, & que le génie de l'ouvrier ſoit riche, pour produire l'agréable diverſité qui en fait toute la beauté & le charme. On voit encore en Italie, quantité de ces ou-

vrages. Ciampinus a fait graver la plus grande partie de ceux qui lui ont paru les plus beaux ; on voit aussi dans plusieurs de nos maisons royales quelques portraits, paysages, *&c.* encore existants de ces sortes d'ouvrages.

On divisoit anciennement les ouvrages de *mosaïque* en trois especes ; la premiere étoit de ceux que l'on nommoit *grands*, qui avoient environ dix pieds en quarré au-moins ; on les employoit à tout ce qu'on pouvoit appeller *pavé*, exposé & non exposé aux injures de l'air ; on n'y représentoit aucune figure d'hommes ni d'animaux, mais seulement des peintures semblables à celles que l'on nomme *arabesques*. La deuxieme espece étoit de ceux que l'on appelloit *moyens*, qui avoient au-moins deux pieds en quarré, & étoient composés de pierres moins grandes, par conséquent en plus grande quantité, & exigeoient aussi plus de délicatesse & de propreté que les autres. La troisieme espece étoit de ceux que l'on nommoit *petits*, ces derniers qui alloient jusqu'à un pied en quarré étoient les plus compliqués par la petitesse des pierres dont ils étoient composés, la difficulté de les assembler avec propreté, & l'énorme quantité des figures qui alloit jusqu'à deux millions. *Article de M.* LUCOTE.

Des outils. Les outils propres aux ouvrages de *mosaïque* sont presque les mêmes que ceux qui appartiennent à la marbrerie. L'emploi du marbre étant le seul objet de ces deux arts. Il en est de particuliers à la *mosaïque*.

1°. On se sert d'une tablette d'environ deux cens cases particulieres, assemblées les unes contre les autres, contenant chacune une certaine quantité de petites pieces de marbre d'une même couleur, appuyé sur une table, posée sur deux traiteaux d'assemblage.

2°. D'un établi à piés d'assemblage, sur lequel est posé un étau de bois, composé de jumelle dormante, jumelle mouvante, & vis à écroux, dans lequel sont des petits morceaux de marbre disposés pour être travaillés ; 3°. d'une sebille qui contient de l'émeri qui aide à scier le marbre.

4°. D'une petite sciote, propre aux ouvrages délicats, composée d'un fer & de sa monture de bois.

5°. D'un petit compas droit, propre à lever des distances par ses pointes.

6°. D'un petit compas à pointes courbes, appellé *compas d'épaisseur*, fait pour lever des épaisseurs par ses pointes.

7°. D'un archet, composé d'une corde à boyau, tendue sur un arc de baleine.

8°. D'un trépan, aciéré & à pointe arrondie, ajusté dans la boîte, servant avec le secours de l'archet, à percer des trous. On peut voir dans l'*art de marbrerie* cette opération de deux manieres différentes.

9°. D'une lime quarrelette d'Angleterre, emmanchée, faite pour limer & polir le marbre.

10°. D'une pince, faite pour prendre les petites pieces de marbre, & les appliquer plus facilement sur le mastic ; il en est de plus petites ou de plus grandes selon la grandeur des ouvrages.

11°. D'une pince, faite d'une autre maniere, à charniere. *Article de M.* LUCOTE.

MOSAÏQUE, *en Peinture*, espece de peinture faite avec de petites pierres coloriées & des aiguilles de verre compassées & rapportées ensemble, de maniere qu'elles imitent dans leur assemblage, le trait & la couleur des objets qu'on a voulu représenter.

Pour exécuter cet art, il faut avant toutes choses, avoir le tableau peint, soit en grand, soit en petit, de l'ouvrage qu'on veut imiter, & avoir aussi les desseins au net de la grandeur de chaque partie de l'ouvrage ; ce qu'on appelle *cartons*. On se sert de petites pierres de toutes sortes de forme & de couleur, qu'on distribue suivant leur nuance, dans différentes boîtes ou paniers. Ces petites pierres doivent avoir une face lisse & plate, mais il ne faut point qu'elles soient polies à leur surface extérieure ; car on n'y verroit pas la couleur lorsqu'elle réfléchiroit la lumiere. Le dessein ou carton de chaque partie de l'ouvrage doit être piqué ; cela fait, on mouille un peu la place de l'enduit qui

a été préparé, comme dans la peinture à fresque ; alors on ponce cette place avec de la pierre noire pilée ; ensuite l'on passe du mortier très-fin, d'une épaisseur médiocre & égale, sur chaque endroit qui n'est pas marqué par le trait du dessein, afin de conserver & de mettre dans les contours les petites pierres, en les trempant dans le mortier liquide qu'on a soin d'avoir auprès de soi. Quand on veut dorer dans cette espece de peinture, on se sert de petites pieces de verre blanc épais & doré au feu d'un côté. La *mosaïque* subsiste d'ordinaire autant que le pavé ou le mur sur lequel elle est employée, sans altération de couleur.

Il nous reste en *mosaïque* un grand nombre de morceaux de la main des anciens. On voit, par exemple, dans le palais que les Barberins ont fait bâtir dans la ville de Palestrine, à 25 milles de Rome, un grand morceau de *mosaïque*, qui peut avoir 12 piés de long, sur dix de hauteur, & qui sert de pavé à une espece de grande niche, dont la voûte soutient les deux rampes séparées, par lesquelles on monte au premier palier du principal escalier de ce bâtiment. Ce superbe morceau est une espece de carte géographique de l'Egypte, &, à ce qu'on prétend, le même pavé que Sylla avoit fait placer dans le temple de la Fortune Prénestine, & dont Pline parle au vingt-cinquieme chapitre du trente-sixieme livre de son histoire. Il se voit gravé en petit dans le *Latium* du P. Kircher; mais en 1721 le cardinal Charles Barberin le fit graver en quatre grandes feuilles. L'ancien artiste s'est servi, pour embellir sa carte, de plusieurs especes de vignettes, telles que les Géographes en mettent pour remplir les places vuides de leurs cartes. Ces vignettes représentent des hommes, des animaux, des bâtimens, des chasses, des cérémonies, & plusieurs points de l'histoire morale & naturelle de l'Egypte ancienne. Le nom des choses qui y sont dépeintes, est écrit au-dessus en caracteres grecs, à-peu-près comme le nom des provinces est écrit dans une carte générale du royaume de France. On voit encore à Rome & dans plusieurs endroits de l'Italie, des fragmens de *mosaïque* antique, dont la plupart ont été gravés par Pietro Santi Bartoldi, qui les a insérés dans ses différens recueils.

Les incrustations de la galerie de sainte Sophie à Constantinople sont des *mosaïques* faites la plupart avec des dez de verre, qui se détachent tous les jours de leur ciment; mais leur couleur est inaltérable. Ces dez de verre sont de véritables doublets; car la feuille colorée de différente maniere, est couverte d'une piece fort mince, collée par-dessus : il n'y a que l'eau bouillante qui puisse la détacher. C'est un secret connu, & que l'on pourroit mettre en pratique, si les *mosaïques* revenoient à la mode parmi nous. Quoique l'application de ces deux pieces de verre qui renferme la lame colorée soit vétilleuse, elle prouve que l'invention des doublets n'est pas nouvelle. Les Turcs ont détruit le nez & les yeux des figures que l'on y avoit représentées, aussi-bien que le visage des chérubins, placés aux angles du dôme.

L'art de la peinture en *mosaïque* se conserva dans le monde après la chûte de l'empire romain. Les Vénitiens ayant fait venir en Italie quelques peintres grecs au commencement du treizieme siecle, Appollonius, un de ces peintres grecs, montra le secret de peindre en *mosaïque* à Taffi, & travailla de concert avec lui à représenter quelques histoires de la bible dans l'église de saint Jean de Florence. Bientôt après Gaddo-Gaddi s'exerça dans ce genre de peinture, & répandit ses ouvrages dans plusieurs lieux d'Italie. Ensuite Giotto, éleve de Cimabué, & né en 1276, fit le grand tableau de *mosaïque* qui est sur la porte de l'église de saint Pierre de Rome, & qui représente la barque de saint Pierre agitée par la tempête. Ce tableau est connu sous le nom de *Nave del Giotto*. Beccafumi, né en 1484, se fit une grande réputation par l'exécution du pavé de l'église de Sienne en *mosaïque*. Cet ouvrage est de clair-obscur, composé de deux sortes de pierre de rapport, l'une blanche pour les jours, l'autre demi-teinte pour les ombres. Josepin & Lanfranc parurent en-

suite & surpasserent de beaucoup leurs prédécesseurs par leurs ouvrages en ce genre de peinture. Cependant on s'en est dégoûté par plusieurs raisons.

Il est même certain qu'on jugeroit mal du pinceau des anciens, si l'on vouloit en juger sur les *mosaïques* qui nous restent d'eux. Les curieux savent bien qu'on ne rendroit pas au Titien la justice qui lui est due, si l'on vouloit juger de son mérite par les *mosaïques* de l'église de S. Marc de Venise, qui furent faites sur les desseins de ce maître de la couleur. Il est impossible d'imiter avec les pierres & les morceaux de verre dont les anciens se sont servi pour peindre en *mosaïque*, toutes les beautés & tous les agrémens que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau, où il est maître de voiler les couleurs, & de faire tout ce qu'il imagine, tant par rapport aux traits que par rapport aux couleurs. En effet, la peinture en *mosaïque* a pour défaut principal, celui du peu d'union & d'accord dans les teintes qui sont assujetties à un certain nombre de petits morceaux de verre coloriés. Il ne faut pas espérer de pouvoir, avec cet unique secours, qui est fort borné, exprimer cette prodigieuse quantité de teintes qu'un peintre trouve sur sa palette, & qui lui sont absolument nécessaires pour la perfection de son art : encore moins, avec l'aide de ces petits cubes, peut-on faire des passages harmonieux. Ainsi la peinture en *mosaïque* a toujours quelque chose de dur : elle ne produit son effet qu'à une distance éloignée, & par conséquent elle n'est propre qu'à représenter de grands morceaux. On ne connoît point de petits ouvrages de ce genre, qui, vus de près, contentent l'œil.

Il ne me reste qu'un mot à dire sur la *mosaïque* des habitants du nouveau monde, faite avec des plumes d'oiseau. Quand les Espagnols découvrirent le continent de l'Amérique, ils y trouverent deux grands empires florissants depuis plusieurs années, celui du Mexique & celui du Pérou. Depuis long-tems on y cultivoit l'art de la peinture. Ces peuples, d'une patience & d'une subtilité de main inconcevables, avoient même créé l'art de faire une espece de *mosaïque* avec les plumes des oiseaux. Il est prodigieux que la main des hommes ait eu assez d'adresse pour arranger & réduire en forme de figures coloriées tant de filets différents. Mais comme le génie manquoit à ces peuples, ils étoient, malgré leur dextérité, des artistes grossiers : ils n'avoient ni les regles du dessein les plus simples, ni les premiers principes de la composition, de la perspective & du clair - obscur. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MOSBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat, chef-lieu d'un bailliage sur le Niéker. *Long.* 26. 30. *lat.* 49. 35.

Mosbach est la patrie de Nicolas Cisner, connu par ses *opuscula historico & politico philologica*, qui renferment des pieces utiles sur la jurisprudence & l'histoire d'Allemagne. Il mourut à Heidelberg en 1583 à 54 ans.

MOSBOURG ou MOSBURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Baviere, au confluent de l'Iser & de l'Amber, à deux milles O. de Lanshut, & à pareille distance de Frisingen. *Long.* 29. 40. *Lat.* 48. 33.

MOSCHATELLINE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) cette petite plante forme un genre particulier dont on ne connoît qu'une espece nommée *moschatellina foliis fumariæ bulbosæ*, par J. B. 3. 206. *Ranunculus numerosus* moschatellina *dictus*, par C. B. P. 178.

Sa racine est longue d'environ un pouce, blanche, couverte de petites écailles, creuses en-dedans, d'un goût douçâtre. De sa racine s'élevent deux ou trois queues longues comme la main, menues, molles, vertes - pâles, soutenant des feuilles découpées comme celles de la fumeterre, bulbeuses, d'un ver-de-mer. Il sort d'entr'elles un pédicule qui porte à sa cime cinq petites fleurs de couleur herbeuse, composée chacune d'un seul pétale, avec des étamines jaunes qui en occupent le milieu. Toutes ces fleurs ramassées ensemble représentent un cube sans base ; elles ont, ainsi que les feuilles dans les temps humides, une odeur de musc. Lorf-

que la fleur eſt tombée, il lui ſuccede une baie ou un fruit mol, ſucculent, qui renferme pour l'ordinaire quatre ſemences ſemblables à celles du lin. Cette petite plante paſſe très-vîte; elle croît dans les haies ombrageuſes, parmi les broſſailles, au bord des ruiſſeaux, & ſous les arbres, dans un terrein léger, ſablonneux. Elle fleurit dès le commencement d'Avril; on n'en fait point d'uſage.

MOSCHI, (*Géog.*) peuples qui habitoient le long de la mer d'Hyrcanie, vers la ſource du Phaſis. Leur pays ſe nommoit *Moſchica-Regio*, & ſe partageoit en trois parties, dont l'une étoit la Colchide, l'autre l'Ibérie, & la troiſieme l'Arménie. Les *Moſchici montes* étoient les montagnes de la grande Arménie; ainſi les peuples *Moſchi* répondent aux Géorgiens & aux Mingréliens de nos jours.

MOSCHIUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Myſie ſupérieure, ſelon Ptolomée, *liv. III. ch. ix.* Les uns prétendent que c'eſt aujourd'hui la *Morave*, & d'autres le *Lym.*

MOSCOUADE, ſ. f. eſt parmi les épiciers le ſucre des îles non altéré. C'eſt la baſe de tous les différents ſucres que l'on fait; il faut qu'elle ſoit d'un gris blanchâtre, ſeche, la moins graſſe, & qu'elle ſente le moins le brûlé qu'il eſt poſſible.

MOSCOVIE, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit autrefois les états du Czar; mais on les nomme aujourd'hui *Ruſſie* ou l'*Empire ruſſien. Voyez* RUSSIE.

Depuis un ſiecle cet état eſt devenu très-vaſte & très-formidable. Il s'eſt aggrandi à l'orient juſqu'au Japon & à la Chine; au midi, juſqu'au bord méridional de la mer Caſpienne; au couchant, juſqu'à la mer Baltique; & au nord, juſqu'aux glaces de l'Océan ſeptentrional. Enfin, la *Moſcovie* ne fait plus qu'une province de cet empire.

MOSELLE, (*Géog.*) riviere de France, qui court par la Lorraine, par les évêchés de Metz & de Toul, par le comté de Weldentz, & par la province de la Saare.

Salve amnis, laudate agris, laudate colonis,

Dignata imperio, debent an mœnia Belgæ?

La plupart des auteurs l'appellent en latin *Muſèlla* ou *Moſèlla.* Florus la nomme *Moſula*, & Ptolomée *Obrincus.*

Elle prend ſa ſource au mont des Faucilles, dans les montagnes de Vauge, aux confins de la Lorraine, du Suntgaw, & du comté de Montbelliard, aſſez près de de l'endroit d'où la Saône tire auſſi ſon origine.

Cette proximité fut cauſe que, ſous le regne de l'empereur Domitius Néron, on entreprit de faire un canal pour joindre la *Moſèlle* à la Saône; mais l'ouvrage ne fut point achevé. Ce fleuve ſe perd dans le Rhin, auprès de Coblentz.

MOSELLANUS COMITACUS, (*Géog. anc.*) comté d'Allemagne; c'eſt ce que nous nommons l'*Haſpengow.*

MOSKA, *ou* MOSENA, (*Géog.*) petite riviere de l'empire ruſſien, dans la province à laquelle elle donne le nom de *Moſcou*, dont nous avons fait les mots *Moſcovie* & *Moſcovite.* Elle a ſa ſource à l'extrémité de cette province, arroſe Moſcou, & ſe perd dans l'Occa, riviere qui tombe dans le Volga.

MOSKITES, LES, (*Géogr.*) petite nation de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, entre le cap de Hondura & Nicuragua. Les hommes ſont agiles, vigoureux, & bons pêcheurs, s'exerçant dès l'enfance à jetter la lance & le harpon. Ils vont preſque tout nuds, & ne vivent que de la pêche. (*D. J.*)

MOSKOW, (*Géog.*) les François prononcent *Moſkou*, mais mal; ce mot ſe doit prononcer *Moſkof*, parce que le *w* final de la langue eſclavone, qui eſt d'uſage en Ruſſie, en Pologne & ailleurs, eſt un *v* conſone, & ſe prononce par ces peuples comme un *f.*

Moskow eſt une grande ville, que Baſilides conquit ſur les Lithuaniens à la fin du onzieme ſiecle. Elle devint alors un patriarchat, & la capitale de l'empire ruſſien, & elle l'a été juſqu'à la fondation de Saint-Pétersbourg par Pierre I. Oléarius, le Brun & autres, ont décrit *Moskow* dans leurs voyages; mais les années ont cauſé tant de changements à cette ville, que leurs deſcriptions ne ſont plus vraies aujourd'hui.

Cette ville eſt partagée en quatre parties, dont chacune eſt entourée d'une muraille & d'un foſſé. Elle dépérit tous les jours, parce que la plupart des maiſons étant de bois, les incendies y ſont fréquents, & le czar a défendu qu'on les rebâtit de pierre, afin d'attirer encore mieux les grands & les riches à Saint-Pétersbourg.

Les rues de *Moskow* ne ſont pavées qu'en peu d'endroits, & remplies de vagabonds & de gueux, qui détrouſſent & aſſaſſinent les paſſants à l'entrée de la nuit.

Les égliſes & monaſteres y brillent en très-grand nombre; & comme chacun a ſes cloches, la ſonnerie ne finit point. Ces cloches ne ſe mettent pas en branle comme les nôtres; on les ſonne par le moyen d'une corde qui tient au battant.

L'apothicairerie de *Moskow* étoit autrefois la plus conſidérable de l'Europe, parce qu'elle fourniſſoit ſeule les armées & les grandes villes de Ruſſie; mais les choſes ne ſont plus de même aujourd'hui.

Les environs de *Moſkow* paroiſſent très-beaux, & les Anglois établis dans cette ville, avoient trouvé l'art d'avoir dans leurs jardins au mois de Février des roſes hâtives, des œillets & d'excellentes aſperges. Tout le pays produit du bon blé, qu'on ſeme en Mai, & qu'on recueille en Septembre. La terre porte des fruits, pourvu qu'on la fume & qu'on la cultive. Le miel y eſt auſſi commun qu'en Pologne. Le gros & le menu bétail y paît en abondance; en ſorte que la vie y eſt à grand marché.

Moskow eſt baignée au ſud-eſt par la Moska, au couchant & au ſud-oueſt, par la riviere de Neglina.

Pierre-le-Grand a fait faire un canal de *Moskow* à Saint-Pétersbourg, pour établir une correſpondance entre l'ancienne capitale de ſes états, & la nouvelle. Ce canal, après avoir traverſé le lac d'Onega, arrive à *Moskow*.

Cette ville eſt dans une plaine fort étendue, à 160 lieues N. de Caffa, 240 de Conſtantinople, 260 de Cracovie, 245 de Stockolm, environ 360 de Vienne, & 650 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 57. 51. 30. *lat.* 55. 36. 10. *Long.* Selon Timmerman, 56. 11. 15. *lat.* 55. 34. (*D. J.*)

MOSKOW, LE DUCHÉ DE, (*Géogr.*) province de l'empire Ruſſien, appellé la *Moſcovie* proprement dite, pour la diſtinguer de tout l'empire du czar.

Cette province particuliere a titre de duché; car pendant long-tems les czars n'ont été connus que ſous le titre de *grands ducs de Moſcovie*. Elle prend ſon nom de ſa capitale, qui elle-même le reçoit de la riviere qui l'arroſe. Les autres rivieres principales ſont l'Occa & la Cleſma, qui vont groſſir le Volga. Dans la partie occidentale du *duché* de *Moskow* eſt une grande forêt de vingt-cinq lieues, d'où ſort le Boryſthene, qui de-là paſſe par le duché de Smolencko, entre en Lithuanie, en Pologne, en Ukraine, &c. *Long.* du duché de *Moskow* 53. 63. *lat.* 52. 58. (*D. J.*)

MOSLEM, (*Hiſt. mod. eccléſ.*) nom par lequel les Arabes déſignent ceux qui font profeſſion de la religion de Mahomet; le mot *muſulman* qui s'eſt introduit en Europe & parmi les Chrétiens, n'eſt qu'une corruption du mot arabe *moſlem*, qui ſignifie *vrai-croyant*.

MOSQUÉE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) parmi les Mahométans, c'eſt un temple deſtiné aux exercices de leur religion, ce mot vient du mot turc *meſchit*, qui ſignifie proprement un *temple* fait de charpente, comme étoient ceux que conſtruiſirent d'abord les Mahométans; c'eſt de-là que les Eſpagnols ont fait *meſchita*, les Italiens *moſcheta*, & les François & les Anglois *moſquée* & *moſques*. Borel le dérive du grec μοσκος, *vitulus*, à cauſe que dans l'alcoran il eſt beaucoup parlé de vache; d'autres le tirent, avec plus de raiſon, de *maſgiad*, qui en langue arabe ſignifie *lieu d'adoration*.

Il y a des *moſquées* royales fondées par les empereurs, comme la Solimanie, la Muradie, &c. A Conſtantinople il y a des *moſquées* particulieres fondées par des muphti, des viſirs, des bachas, &c.

Les *moſquées* royales ou *jamis*, bâties par les ſultans, & qu'on appelle *ſelatyn*, d'un nom générique qui ſignifie *royal*, ſont

font ordinairement accompagnées d'académies ou grandes écoles bâties dans leur enceinte ou dans leur voisinage; on y enseigne les loix & l'alcoran, & ceux qui sont préposés à ces académies, se nomment *muderis*, & n'en sortent que pour remplir des places de mollaks ou de juges dans les provinces. Elles sont aussi accompagnées d'*imarets* ou hôpitaux pour recevoir les pauvres, les malades, les insensés. Les *mosquées* royales ont de grands revenus en fonds de terre, & les autres à proportion, selon la libéralité de leurs fondateurs.

On n'apperçoit dans les *mosquées* ni figures, ni images, parce que l'alcoran les défend expressément, mais plusieurs lampes suspendues, & plusieurs petits domes soutenus de colonnes de marbre ou de jaspe; elles sont quarrées & solidement bâties. A l'entrée est une grande cour plantée d'arbres toufus, au milieu de laquelle & souvent sous un vestibule est une fontaine avec plusieurs robinets & de petits bassins de marbre pour l'*abdet* ou ablution. Cette cour est environnée de cloîtres où aboutissent des chambres pour les imans & autres ministres de la religion, & même pour les étudians & les pauvres passans. Chaque *mosquée* a aussi ses minarets, d'où les muezins appellent le peuple à la priere. Quand les Musulmans s'y assemblent, avant que d'y entrer ils se lavent le visage, les mains & les piés. Ils quittent leur chaussure & entrent ensuite avec modestie, saluent le mirob ou niche placé au fond du temple & tourné vers la Mecque. Ils levent ensuite dévotement les yeux au ciel en se bouchant les oreilles avec les pouces, & s'inclinent profondément par respect pour le lieu d'oraison. Enfin ils se placent en silence, les hommes dans le bas de la *mosquée*, les femmes dans les galeries d'en-haut ou sous les portiques extérieurs : là ils sont tous à genoux sur un tapis ou sur la terre nue qu'ils baisent trois fois; de temps-en-temps ils s'asseyent sur leurs talons, & tournent la tête à droite & à gauche pour saluer le prophete, ainsi que les bons & les mauvais anges. L'iman fait à haute voix la priere que le peuple répete mot pour mot. Les domes des *mosquées* & les minarets sont surmontés d'aiguilles qui portent un croissant : les Turcs ont changé en *mosquées* plusieurs églises.

MOSQUITES, s. f. (*Médecine.*) boutons de couleur rougeâtre qui paroissent sur la peau, & sont suivis d'une démangeaison insupportable; cette maladie est commune dans les Indes.

On guérit cette démangeaison par un mélange d'eau, de vinaigre, de crystal minéral, dans lequel on trempe un linge qu'on applique sur la partie; on doit se garder de remuer les humeurs & de les faire rentrer au dedans par l'usage des purgatifs; les sudorifiques avec les topiques paroissent les seuls remedes indiqués.

MOSSENIGA *ou* MOSENIGO, (*Géog.*) ville de la Morée, dans le Belvédere, que M. de Witt place au nord de la ville de Coron, & sur le golfe de ce nom; ce n'est pas l'ancienne Messene, quoi qu'en disent Corneille & Maty. (*D. J.*)

MOSSYLITES ou *MOSSILICUS*, (*Géog. anc.*) port & promontoire de l'Ethiopie. Le P. Hardouin dit qu'on appelle à présent le promontoire le *cap de Gatdatu*.

MOSTAGAN *ou* MONSTAGAN, (*Géog.*) ancienne & forte ville d'Afrique, au royaume d'Alger, avec un château, une mosquée, & un bon port nommé *Cariena*, par les Romains, à 20 E. d'Oran. *Long.* selon Ptolomée, *14 30 lat. 33 40.*

MOSTAR, (*Géog.*) ville de Dalmatie dans l'Hercegovine. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne *Saloniana* de Ptolomée, & d'autres pour l'ancienne *Andecrium* ou *Andrecium*; quoi qu'il en soit, elle appartient aux Turcs, & est toujours épiscopale. Elle est située à 40 milles N. de la ville de Narenta. *Long. 36 12 lat. 43 42.*

MOSUL, *ou* MOUSSUL, *ou* MOUSSAL, (*Géog.*) par Ptolomée *Durbeta*, ville forte d'Asie, dans le Diarbeck, sur la rive droite du Tigre. Elle est aujourd'hui presque toute ruinée, n'a que de petits bazars borgnes, & est cependant fréquentée par des négocians Arabes & des Curdes; on croit que c'est de l'autre côté du Tigre que commencent les ruines de l'ancienne Ninive. La chaleur est excessive à *Mosul*, & encore plus grande qu'en Mésopotamie. *Long.* selon nos voyageurs, *59 20 lat. 36 30*

Les tables arabiques sont bien différentes, car elles donnent à *Mosul* 77 degrés de *longitude*, & 34 30 de *latitude* septentrionale.

MOSYLON, (*Géog. anc.*) promontoire & port de l'Ethiopie, sous l'Egypte. Pline, *liv. VI*, *c. xxix*; appelle le port *Mossylicus*, & le promontoire *Mossylicum*. Le P. Hardouin dit que le promontoire est aujourd'hui le cap de Gardafu.

MOSYNIENS *ou* MOSYNŒCIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Mosinæci*; par Ptolomée *Moxiani*; par Pline, *liv. VI*, *chap. iv*, *Mossini*, & par quelques auteurs *Mosyni*, nom de certains peuples montagnards qui logeoient dans des tours de bois, & qui étoient du voisinage du Pont-Euxin; leur nom veut dire la même chose que *turricolæ*. Méla, Strabon, Apollonius, & sur-tout Xénophon, nous apprennent plusieurs particularités fort étranges de ces peuples barbares. Ils ne vivoient que de glands & de la chair des bêtes sauvages qu'ils tuoient à la chasse; ils s'imprimoient des marques sur tout le corps, comme font de nos jours plusieurs Indiens; ils ne connoissoient aucune loi de pudeur & de décence dans toutes les actions naturelles; mais une chose unique dans l'histoire, leur plus haute tour servoit de demeure au roi qu'ils élisoient, & qui étoit le plus malheureux des hommes; ils le tenoient nuit & jour sous une forte garde; il falloit qu'il terminât tous leurs différends comme juge: si néanmoins il lui arrivoit de mal juger, ils l'emprisonnoient, & suivant la nature des cas, le laissoient plus ou moins long-temps sans lui donner de nourriture. (*D. J.*)

MOSYNOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville que Nicétas & Cédrene mettent dans la Thrace, chez les *Mosynoeci* ou *Mossyni* de Pline, c'est-à-dire, peuples qui habitoient dans des tours sur les bords du Pont-Euxin. *Voyez* MOSYNIENS. (*D. J.*)

MOT, s. m. (*Log. Gram.*) il y a trois choses à considérer dans les *mots*, le matériel, l'étymologie, & la valeur. Le matériel des *mots* comprend tout ce qui concerne les sons simples ou articulés qui constituent les syllabes qui en sont les parties intégrantes, & c'est ce qui fait la matiere des *articles* SON, SYLLABE, ACCENT, PROSODIE, LETTRES, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE, *&c.* L'étymologie comprend ce qui appartient à la premiere origine des *mots*, à leurs générations successives & analogiques, & aux différentes altérations qu'ils subissent de temps à autre, & c'est la matiere des *articles* ETYMOLOGIE, FORMATION, ONOMATOPÉE, MÉTAPLASME *avec ses especes*, EUPHONIE, RACINE, LANGUE. *Article iij*, § 22 &c.

Pour ce qui concerne la valeur des *mots*, elle consiste dans la totalité des idées qui en constituent le sens propre & figuré. Un *mot* est pris dans le sens propre lorsqu'il est employé pour exciter dans l'esprit l'idée totale que l'usage primitif a eu intention de lui faire signifier: & il est pris dans un sens figuré lorsqu'il présente à l'esprit une autre idée totale à laquelle il n'a rapport que par l'analogie de celle qui est l'objet du sens propre. Ainsi le sens propre est antérieur au sens figuré, il en est le fondement; c'est donc lui qui caractérise la vraie nature des *mots*, & le seul par conséquent qui doive être l'objet de cet article: ce qui appartient au sens figuré est traité aux *articles* FIGURE, TROPE *avec ses especes*, &c.

La voie analytique & expérimentale me paroît à tous égards & dans tous les genres, la plus sûre que puisse prendre l'esprit humain pour réussir dans ses recherches. Ce principe justifié négativement par la chûte de la plupart des hypotheses qui n'avoient de réalité que dans les têtes qui les avoient conçues, & positivement par les succès rapides & prodigieux de la physique moderne, aura par-tout la même fécondité, & l'application n'en peut être qu'heureuse, même dans les matieres grammaticales. Les *mots* sont comme les instrumens de la manifestation de nos pensées: des instrumens ne peuvent être bien connus que par leurs services; & les services ne se devinent point, on les éprouve; on les voit, on les observe. Les différens usages des langues sont donc, en quelque maniere, les phénomenes grammaticaux, de l'observation desquels il faut s'élever à la généralisation des principes & aux notions universelles.

Or le premier coup-d'œil jeté sur les

langues, montre ſenſiblement que le cœur & l'eſprit ont chacun leur langage. Celui du cœur eſt inſpiré par la nature & n'a preſque rien d'arbitraire, auſſi eſt-il également entendu chez toute les nations, & il ſemble même que les brutes qui nous environnent en aient quelquefois l'intelligence; le vocabulaire en eſt court, il ſe réduit aux ſeules interjections, qui ont par-tout les mêmes radicaux, parce qu'elles tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe. *Voyez* INTERJECTION. Elles déſignent dans celui qui s'en ſert une affection, un ſentiment; elles ne l'excitent pas dans l'ame de celui qui les entend, elles ne lui en préſentent que l'idée. Vous converſez avec votre ami que la goutte retient au lit; tout à coup il vous interrompt par *ahi*, *ahi!* Ce cri arraché par la douleur eſt le ſigne naturel de l'exiſtence de ce ſentiment dans ſon ame, mais il n'indique aucune idée dans ſon eſprit. Par rapport à vous, ce *mot* vous communique-t-il la même affection? Non; vous n'y tiendriez pas plus que votre ami, & vous deviendriez ſon écho: il ne fait naître en vous que l'idée de l'exiſtence de ce ſentiment douloureux dans votre ami, préciſément comme s'il vous eût dit: *voilà que je reſſens une vive & ſubite douleur.* La différence qu'il y a, c'eſt que vous êtes bien plus perſuadé par le cri interjectif, que vous ne le feriez par la propoſition froide que je viens d'y ſubſtituer: ce qui prouve, pour le dire en paſſant, que cette propoſition n'eſt point, comme le paroît dire le P. Buffier, *grammaire françoiſe*, *n°.* 263 & 264, l'équivalent de l'interjection *ouf*, ni d'aucune autre: le langage de cœur ſe fait auſſi entendre au cœur, quoique par occaſion il éclaire l'eſprit.

Je donnerois à ce premier ordre de *mots* le nom d'*affectifs*, pour le diſtinguer de ceux qui appartiennent au langage de l'eſprit, & que je déſignerois par le titre d'*énonciatifs*. Ceux-ci ſont en plus grand nombre, ne ſont que peu ou point naturels, & doivent leur exiſtence & leur ſignification à la convention uſuelle & fortuite de chaque nation. Deux différences purement matérielles, mais qui tiennent apparemment à celles de la nature même, ſemblent les partager naturellement en deux claſſes, les *mots* déclinables dans l'une, & les indéclinables dans l'autre. *Voyez* INDÉCLINABLE. Ces deux propriétés oppoſées ſont trop uniformément attachées aux mêmes eſpeces dans tous les idiomes, pour n'être pas des ſuites néceſſaires de l'idée diſtinctive des deux claſſes, & il ne peut être qu'utile de remonter, par l'examen analytique de ces caracteres, juſqu'à l'idée eſſentielle qui en eſt le fondement; mais il n'y a que la déclinabilité qui puiſſe être l'objet de cette analyſe, parce qu'elle eſt poſitive & qu'elle tient à des faits, au lieu que l'indéclinabilité n'eſt qu'une propriété negative, & qui ne peut nous rien indiquer que par ſon contraire.

I. *Des mots déclinables.* Les variations qui réſultent de la déclinabilité des *mots*, ſont ce qu'on appelle en grammaire, les *nombres*, les *cas*, les *genres*, les *perſonnes*, les *temps*, & les *modes*.

1°. Les nombres ſont des variations qui déſignent les différentes quotités. *Voy.* NOMBRE. C'eſt celle qui eſt la plus univerſellement adoptée dans les langues, & la plus conſtamment admiſe dans toutes les eſpeces de *mots* déclinables, ſavoir les noms, les pronoms, les adjectifs, & les verbes. Ces quatre eſpeces de *mots* doivent donc avoir une ſignification fondamentale commune, au moins juſqu'à un certain point: une propriété matérielle qui leur eſt commune, ſuppoſe néceſſairement quelque choſe de commun dans leur nature, & la nature des ſignes conſiſte dans leur ſignification, mais il eſt certain qu'on ne peut nombrer que des êtres; & par conſéquent il ſemble néceſſaire de conclure que la ſignification fondamentale, commune aux quatre eſpeces de *mots* déclinables, conſiſte à préſenter à l'eſprit les idées des êtres, ſoit réels, ſoit abſtraits, qui peuvent être les objets de notre penſée.

Cette concluſion n'eſt pas conforme, je l'avoue, aux principes de la *grammaire générale*, *part. II*, *chap. j*, ni à ceux de M. du Marſais, de M. Duclos, de M. Fromant: elle perd en cela l'avantage d'être ſoutenue par des autorités d'autant plus pondérantes, que tout le monde connoît les grandes lumieres de ces auteurs reſ-

pectables : mais enfin des autorités ne sont que des motifs & non des preuves, & elles ne doivent servir qu'à confirmer des conclusions déduites légitimement de principes incontestables, & non à établir des principes peu ou point discutés. J'ose me flatter que la suite de cette analyse démontrera que je ne dis ici rien de trop : je continue.

Si les quatre especes de *mots* déclinables présentent également à l'esprit des idées des êtres ; la différence de ces especes doit donc venir de la différence des points de vue sous lesquels elles font envisager les êtres. Cette conséquence se confirme par la différence même des loix qui reglent par-tout l'emploi des nombres relativement à la diversité des especes.

A l'égard des noms & des pronoms, ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui reglent le choix des nombres. C'est tout autre chose des adjectifs & des verbes : ils ne prennent les terminaisons numériques que par une sorte d'imitation, & pour être en concordance avec les noms ou les pronoms auxquels ils ont rapport, & qui sont comme leurs originaux.

Par exemple, dans ce début de la premiere fable de Phedre, *ad rivum eumdem lupus & agnus venerant siti compulsi* ; les quatre noms *rivum*, *lupus*, *agnus*, & *siti*, sont au nombre singulier, parce que l'auteur ne vouloit & ne devoit effectivement désigner qu'un seul ruisseau, un seul loup, un seul agneau, & un seul & même besoin de boire. Mais c'est par imitation & pour s'accorder en nombre avec le nom *rivum*, que l'adjectif *eumdem* est au singulier. C'est par la même raison d'imitation & de concordance que le verbe *venerant* & l'adjectif-verbe ou le participe *compulsi*, sont au nombre pluriel ; chacun de ces *mots* s'accorde ainsi en nombre avec la collection des deux noms singuliers, *lupus & agnus*, qui font ensemble pluralité.

Les quatre especes de *mots* réunies en une seule classe par leur déclinabilité, se trouvent ici divisées en deux ordres caractérisés par des points de vue différens.

Les inflexions numériques des noms & des pronoms se décident dans le discours d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle : mais quand on se décide par soi-même pour le nombre singulier ou pour le nombre pluriel, on ne peut avoir dans l'esprit que des êtres déterminés : les noms & les pronoms présentent donc à l'esprit des êtres déterminés ; c'est là le point de vue commun qui leur est propre.

Mais les adjectifs & les verbes ne se revêtent des terminaisons numériques que par imitation ; ils ont donc un rapport nécessaire aux noms ou aux pronoms, leurs corélatifs : c'est le rapport d'identité qui suppose que les adjectifs & les verbes ne présentent à l'esprit que des êtres quelconques & indéterminés, *voy.* IDENTITÉ, & c'est là le point de vue commun qui est propre à ces deux especes, & qui les distingue des deux autres.

2°. La même doctrine que nous venons d'établir sur la théorie des nombres, se déduit de même de celle des cas. Les cas en général sont des terminaisons différentes qui ajoutent à l'idée principale du *mot* l'idée accessoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation. *Voyez* CAS, *& les articles des différens cas.* La distinction des cas n'est pas d'un usage universel dans toutes les langues, mais elle est possible dans toutes, puisqu'elle existe dans quelques-unes, & cela suffit pour en faire le fondement d'une théorie générale.

La premiere observation qu'elle fournit, c'est que les quatre especes de *mots* déclinables reçoivent les inflexions des cas dans les langues qui les admettent, ce qui indique dans les quatre especes une signification fondamentale commune : nous avons déja vu qu'elle consiste à présenter à l'esprit les idées des êtres réels ou abstraits qui peuvent être les objets de nos pensées ; & l'on déduiroit la même conséquence de la nature des cas, par la raison qu'il n'y a que des êtres qui soient susceptibles de rapports, & qui puissent en être les termes.

La seconde observation qui naît de

l'ufage des cas, c'eft que deux fortes de principes en reglent le choix, comme celui des nombres : ce font les befoins de l'énonciation, d'après ce qui exifte dans l'efprit de celui qui parle, qui fixent le choix des cas pour les noms & pour les pronoms ; c'eft une raifon d'imitation & de concordance qui eft décidée pour les adjectifs & pour les verbes.

Ainfi le nom *rivum*, dans la phrafe de Phedre, eft à l'accufatif, parce qu'il eft le complément de la prépofition *ad*, & que le complément de cette prépofition eft affujetti par l'ufage de la langue latine à fe revêtir de cette terminaifon ; les noms *lupus* & *agnus* font au nominatif, parce que chacun d'eux exprime une partie grammaticale du fujet logique du verbe *venerant*, & que le nominatif eft le cas deftiné par l'ufage de la langue latine à défigner ce rapport à l'ordre analytique. Voilà des raifons de néceffité ; en voici d'imitation : l'adjectif *eumdem* eft à l'accufatif, pour s'accorder en cas avec fon corrélatif *rivum* ; l'adjectif-verbe, ou le participe *compulfi*, eft au nominatif, pour s'accorder auffi en cas avec les noms *lupus* & *agnus* auxquels il eft appliqué.

Ceci nous fournit encore les mêmes conféquences déja établies à l'occafion des nombres. La diverfité des motifs qui décident les cas, divife pareillement en deux ordres les quatre efpeces de *mots* déclinables ; & ces deux ordres font précifément les mêmes qui ont été diftingués par la diverfité des principes qui reglent le choix des nombres. Les noms & les pronoms font du premier ordre, les adjectifs & les verbes font du fecond.

Les cas défignent des rapports déterminés, & les cas des noms & des pronoms fe décident d'après ce qui exifte dans l'efprit de celui qui parle : or on ne peut fixer dans fon efprit que les rapports des êtres déterminés ; parce que des êtres indéterminés ne peuvent avoir des rapports fixes. Il fuit donc encore de ceci que les noms & les pronoms préfentent à l'efprit des êtres déterminés.

Au contraire les cas des adjectifs & des verbes ne fervent qu'à mettre ces efpeces de *mots* en concordance avec leurs corrélatifs : nous pouvons donc en conclure encore que les adjectifs & les verbes ne préfentent à l'efprit que des êtres indéterminés, puifqu'ils ont befoin d'une déterminaifon accidentelle pour pouvoir prendre tel ou tel cas.

3°. Le fyftême des nombres & celui des cas font les mêmes pour les noms & pour les pronoms ; & l'on en conclut également que les uns & les autres préfentent à l'efprit des êtres déterminés, ce qui conftitue l'idée commune ou générique de leur effence. Mais par rapport aux genres, ces deux parties d'oraifon fe féparent & fuivent des loix différentes.

Chaque nom a un genre fixe & déterminé par l'ufage, ou par la nature de l'objet nommé, ou par le choix libre de celui qui parle, ainfi *pater* (pere) eft du mafculin, *mater* (mere) eft du féminin, par nature ; *baculus* (bâton) eft du mafculin, *menfa* (table) eft du féminin, par ufage ; *finis* en latin, *duché* en françois, font du mafculin ou du féminin, au gré de celui qui parle. *Voyez* GENRE. Les pronoms au contraire n'ont point de genre fixe ; deforte que fous la même terminaifon ou fous des terminaifons différentes, ils font tantôt d'un genre & tantôt d'un autre, non au gré de celui qui parle, mais felon le genre même du nom auquel le pronom a rapport : ainfi ἐγὼ en grec ; *ego* en latin ; *ich* en allemand ; *io* en italien ; *je* en françois, font mafculins dans la bouche d'un homme, & féminins dans celle d'une femme ; au contraire *il* eft toujours mafculin, & *elle* toujours féminin, quoique ces deux *mots*, au genre près, aient le même fens, ou plutôt ne foient que le même *mot*, avec différentes inflexions & terminaifons.

Voilà donc entre le nom & le pronom un rapport d'identité fondé fur le genre ; mais l'identité fuppofe un même être préfenté dans l'une des deux efpeces de *mots* d'une maniere précife & déterminée, & dans l'autre, d'une maniere vague & indéfinie. Ce qui précéde prouve que les noms & les pronoms préfentent également à l'efprit des êtres déterminés : il faut donc conclure ici que ces deux efpeces different entr'elles par l'idée déterminative : l'idée précife qui détermine dans les noms, eft

vague & indéfinie dans les pronoms ; & cette idée eſt ſans doute le fondement de la diſtinction des genres, puiſque les genres appartiennent excluſivement aux noms, & ne ſe trouvent dans les pronoms que comme la livrée des noms auxquels ils ſe rapportent.

Les genres ne ſont, par rapport aux noms, que différentes claſſes dans leſquelles on les a diſtribués aſſez arbitrairement ; mais à travers la bizarrerie de cette diſtribution, la diſtinction même des genres & dénominations qu'on leur a données dans toutes les langues qui les ont reçus, indiquent aſſez clairement que dans cette diſtribution on a prétendu avoir égard à la nature des êtres exprimés par les noms. *Voyez* GENRE. C'eſt préciſément l'idée déterminative qui les caractériſe, l'idée ſpécifique qui les diſtingue des autres eſpeces : les noms ſont donc une eſpece de *mots* déclinables qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature.

Cette concluſion acquiert un nouveau degré de certitude, ſi l'on fait attention à la premiere diviſion des noms en *appellatifs* & en *propres*, & à la ſoudiviſion des appellatifs en *génériques* & en *ſpécifiques*. L'idée déterminante dans les noms appellatifs, eſt celle d'une nature commune à pluſieurs ; dans les noms propres, c'eſt l'idée d'une nature individuelle ; dans les noms génériques, l'idée déterminante eſt celle d'une nature commune à toutes les eſpeces compriſes ſous un même genre & à tous les individus de chacune des ces eſpeces ; dans les noms ſpécifiques, l'idée déterminante eſt celle d'une nature qui n'eſt commune qu'aux individus d'une ſeule eſpece. *Animal*, *homme*, *brute*, *chien*, *cheval*, &c. ſont des noms apellatifs ; *animal* eſt générique à l'égard des noms *homme* & *brute*, qui ſont ſpécifiques par rapport à *animal* ; *brute* eſt générique à l'égard des noms *chien*, *cheval*, &c. & ceux-ci ſont ſpécifiques à l'égard de *brute* : *Ciceron*, *Médor*, *Bucéphale*, ſont des noms propres compris ſous les ſpécifiques *homme*, *chien*, *cheval*.

Il en eſt encore des adjectifs & des verbes, par rapport aux genres, comme par rapport aux nombres & aux cas : ce ſont des terminaiſons différentes qu'ils prennent ſucceſſivement ſelon le genre propre du nom auquel ils ont rapport, qu'ils imitent en quelque maniere, & avec lequel ils s'accordent. Ainſi dans la même phraſe de Phedre, l'adjectif *eumdem* a une inflexion maſculine pour s'accorder en genre avec le nom *rivum*, auquel il ſe rapporte ; & l'adjectif verbe ou participe *compulſi*, a de même la terminaiſon maſculine pour s'accorder en genre avec les deux noms *lupus* & *agnus*, ſes corrélatifs. Il en réſulte donc encore que ces deux eſpeces de *mots* préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés.

4°. La diſtribution phyſique des noms en différentes claſſes que l'on nomme *genres*, & leur diviſion métaphyſique en appellatifs génériques, ſpécifiques & propres, ſont également fondées ſur l'idée déterminative qui caractériſe cette eſpece. La diviſion des pronoms doit avoir un fondement pareil, ſi l'analogie qui regle tout d'une maniere plus ou moins marquée, ne nous manque pas ici. Or on diviſe les pronoms par les perſonnes, & l'on diſtingue ceux de la premiere, ceux de la ſeconde, & ceux de la troiſieme.

Les perſonnes ſont les relations des êtres à l'acte même de la parole ; & il y en a trois, puiſqu'on peut diſtinguer le ſujet qui parle, celui à qui on adreſſe la parole ; & enfin l'être, qui eſt ſimplement l'objet du diſcours, ſans le prononcer & ſans être apoſtrophé. *Voyez* PERSONNE. Or les uſages de toutes les langues dépoſent unanimement que l'une de ces trois relations à l'acte de la parole, eſt déterminément attachée à chaque pronom : ainſi *ἐγὼ* en grec ; *ego* en latin ; *ich* en allemand ; *io* en italien ; *je* en françois, expriment déterminément le ſujet qui produit ou qui eſt cenſé produire l'acte de la parole, de quelque nature que ſoit ce ſujet, mâle ou femelle, animé même ou inanimé, réel ou abſtrait ; *σύ* en grec ; *tu* en latin ; *du* ou *ihr* en allemand ; *tu*, que l'on prononcera *tou* en italien ; *tu* ou *vous* en françois, marquent déterminément le ſujet auquel on adreſſe la parole, &c. Les noms au contraire n'ont point de relation fixe à la parole, c'eſt-à-dire, point de perſonne fixe ; ſous la même

terminaiſon, ou ſous des terminaiſons différentes, ils ſont tantôt d'une perſonne & tantôt d'une autre, ſelon l'occurrence. Ainſi dans cette phraſe, *ego Joannes vidi*, le nom *Joannes* eſt de la premiere perſonne par concordance avec *ego*, comme *ego* eſt du maſculin par concordance avec *Joannes*; le pronom *ego* détermine la perſonne qui eſt eſſentiellement vague dans *Joannes*, comme le nom *Joannes* détermine la nature qui eſt eſſentiellement indéterminée dans *ego* : dans *Joannes vidiſti*, le même nom *Joannes* eſt de la ſeconde perſonne, parce qu'il exprime le ſujet à qui on parle, & en cette occurrence on change quelquefois la terminaiſon, *domine* pour *dominus* : dans *Joannes vidit*, le nom *Joannes* eſt de la troiſieme perſonne, parce qu'il exprime l'être dont on parle ſans lui adreſſer la parole.

De même donc que ſous le nom de genres on a rapporté les noms à différentes claſſes qui ont leur fondement commun dans la nature des êtres; on a pareillement, ſous le nom de perſonne, rapporté les pronoms à des claſſes différenciées par les diverſes relations des êtres à l'acte de la parole. Les perſonnes ſont à l'égard des pronoms, ce que les genres ſont à l'égard des noms, parce que l'idée de la relation à l'acte de la parole, eſt l'idée caractériſtique des pronoms, comme l'idée de la nature eſt celle des noms. L'idée de la relation à l'acte de la parole, qui eſt eſſentielle & préciſe dans les pronoms, demeure vague & indéterminée dans les noms; comme l'idée de la nature, qui eſt eſſentielle & préciſe dans les noms, demeure vague & indéterminée dans les pronoms. Ainſi les êtres déterminés dans les noms par l'idée préciſe de leur nature, ſont ſuſceptibles de toutes les relations poſſibles à la parole; & réciproquement, les êtres déterminés dans les pronoms par l'idée préciſe de leur relation à l'acte de la parole, peuvent être rapportés à toutes les natures.

Les adjectifs & les verbes ſont toujours des *mots* qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, puiſqu'à tous égards ils ont beſoin d'être appliqués à quelque nom ou à quelque pronom, pour pouvoir prendre quelque terminaiſon déterminative. Les perſonnes, par exemple, qui ne ſont dans les verbes que des terminaiſons, ſuivent la relation du ſujet à l'acte de la parole, & les verbes prennent telle ou telle terminaiſon perſonnelle, ſelon cette relation de leurs ſujets à l'acte de la parole, *ego Joannes vidi*, *tu Joannes vidiſti*, *Joannes vidit*.

5°. Le fil de notre analyſe nous a menés juſqu'ici à la véritable notion des noms & des pronoms.

Les noms ſont des mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée preciſe de leur nature*; & de-là la diviſion des noms en appellatifs & en propres, & celle des appellatifs en génériques & en ſpécifiques; de-là encore une autre diviſion des noms en ſubſtantifs & abſtractifs, ſelon qu'ils preſentent à l'eſprit des êtres réels ou purement abſtraits. *Voyez* NOM.

Les pronoms ſont des mots *qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe de leur relation à l'acte de la parole*; & de-là la diviſion des pronoms par la premiere, la ſeconde & la troiſieme perſonne. *Voy.* PRONOM.

Mais nous ne connoiſſons encore de la nature des adjectifs & des verbes, qu'un caractere générique, ſavoir que *les uns & les autres préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés*; & il nous reſte à trouver la différence caractériſtique de ces deux eſpeces. Cependant les deux eſpeces de variations accidentelles qui nous reſtent à examiner, ſavoir les temps & le modes, appartient au verbe excluſivement. Par quel moyen pourront-nous donc fixer les caracteres ſpécifiques de ces deux eſpeces? Revenons ſur nos pas.

Quoique les uns & les autres ne préſentent à l'eſprit que des êtres indéterminés, les uns & les autres renferment pourtant dans leur ſignification une idée très-préciſe : par exemple, l'idée de la *bonté* eſt très-préciſe dans l'adjectif *bon*, & l'idée de l'*amour* ne l'eſt pas moins dans le verbe *aimer*, quoique l'être en qui ſe trouve ou la *bonté* ou l'*amour* y ſoit très-indéterminé. Cette idée préciſe de la ſignification des adjectifs & des verbes, doit être notre reſſource, ſi nous ſaiſiſſons quelques obſervations des uſages connus.

Une ſingularité frappante, unanimement admiſe dans toutes les langues; c'eſt

que l'adjectif n'a reçu aucune variation relative aux personnes qui caractérisent les pronoms. Les adjectifs mêmes dérivés des verbes qui sous le nom de participe réunissent en effet la double nature des deux parties d'oraison, n'ont reçu nulle part les inflexions personnelles, quoiqu'on en ait accordé à d'autres modes du verbe. Au contraire tous les adjectifs, tant ceux qui ne sont qu'adjectifs, que les participes, ont reçu, du moins dans les langues qui les comportent, des inflexions relatives aux genres, dont on a vu que la distinction porte sur la différence spécifique des noms, c'est-à-dire, sur la nature des êtres déterminés qu'ils expriment.

Cette préférence universelle des terminaisons génériques sur les terminaisons personnelles pour les adjectifs, ne semble-t-elle pas insinuer que l'idée particuliere qui fixe la signification de l'adjectif, doit être rapportée à la nature des êtres?

L'indétermination de l'être présenté à l'esprit par l'adjectif seul, nous indique une seconde propriété générale de cette idée caractéristique; c'est qu'elle peut être rapportée à plusieurs natures: ceci se confirme encore par la mobilité des terminaisons de l'adjectif, selon le genre du nom auquel on l'applique; la diversité des genres suppose celle des natures; du moins des natures individuelles.

L'unité d'objet qui résulte toujours de l'union de l'adjectif avec le nom, démontre que l'idée particuliere qui constitue la signification individuelle de chaque adjectif, est vraiment une idée partielle de la nature totale de cet objet unique exprimé par le concours des deux parties d'oraison. Quand je dis, par exemple, *loi*, je présente à l'esprit un objet unique déterminé: j'en présente un autre également unique & déterminé, quand je dis *loi évangélique*: un autre quand je dis *nos loix*. L'idée de *loi* se trouve pourtant toujours dans ces trois expressions, mais c'est une idée totale dans le premier exemple, & dans les deux autres ce n'est plus qu'une idée partielle qui concourt à former l'idée totale, avec l'autre idée partielle qui constitue la signification propre ou de l'adjectif *évangélique* dans le second exemple, ou de l'adjectif *nos* dans le troisieme. Ce qui convient proprement à *nos loix* ne peut convenir ni à la *loi évangélique*, ni à la *loi* en général; de même ce qui convient proprement à la *loi évangélique*, ne peut convenir ni à *nos loix* ni à la *loi* en général: c'est que ce sont des idées totales toutes différentes; mais ce qui est vrai de la *loi* en général, est vrai en particulier de la *loi évangélique* & de *nos loix*, parce que les idées ajoutées à celle de *loi* ne détruisent pas celle de *loi*, qui est toujours la même en soi.

Il résulte donc de ces observations que *les adjectifs sont des* mots *qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par une idée precise qui peut s'adapter à plusieurs natures.*

Dans l'exposition synthétique des principes de grammaire, telle qu'on doit la faire à ceux qu'on enseigne, cette notion des adjectifs sera l'origine & la source de toutes les métamorphoses auxquelles les usages des langues ont assujetti cette espece de *mots*, puisqu'elle en est ici le résultat analytique: non-seulement elle expliquera les variations des nombres, des genres & des cas, & la nécessité d'appliquer un adjectif à un nom pour en tirer un service réel, mais elle montrera encore le fondement de la division des adjectifs en adjectifs physiques & en adjectifs métaphysiques, & de la transmutation des uns en noms & des autres en pronoms.

Les adjectifs physiques sont ceux qui désignent les êtres indéterminés par une idée précise qui, étant ajoutée à celle de quelque nature determinée, constitue avec elle une idée totale toute différente, dont la compréhension est augmentée: tels sont les adjectifs *pieux*, *rond*, *semblable*; car quand on dit un *homme pieux*, un *vase rond*, des *figures semblables*, on exprime des idées totales qui renferment dans leur compréhension plus d'attributs que celles que l'on exprime quand on dit simplement un *homme* un *vase*, des *figures*. C'est que l'idée précise de la signification individuelle de cette sorte d'adjectifs, est une idée partielle de la nature totale: d'où il suit que si l'on ne veut envisager les êtres dans le discours que comme revêtus de cet attribut exprimé nettement par l'adjectif, il arrive souvent que l'adjectif est employé comme un nom, parce que l'attribut qui y est précis constitue alors toute la nature de l'objet que l'on a en

en vue. C'est ainsi que nous disons le *bon*, le *vrai*, l'*honnête*, l'*utile*, les *François*, les *Romains*, les *Africains*, &c.

Les adjectifs métaphysiques sont ceux qui désignent les êtres indéterminés par une idée précise qui, étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, constitue avec elle une idée totale, dont la compréhension est toujours la même, mais dont l'étendue est restreinte : tels sont les adjectifs *le*, *ce*, *plusieurs* ; car quand on dit *le roi*, *ce livre*, *plusieurs chevaux*, on exprime des idées totales qui renferment encore dans leur compréhension les mêmes attributs que celles que l'on exprime quand on dit simplement *roi*, *livre*, *cheval*, quoique l'étendue en soit plus restreinte, parce que l'idée précise de la signification individuelle de cette sorte d'adjectifs, n'est que l'idée d'un point de vue qui assigne seulement une quotité particuliere d'individus. De-là vient que si l'on ne veut envisager dans le discours les êtres dont on parle que comme considérés sous ce point de vue exprimé nettement par l'adjectif, il arrive souvent que l'adjectif est employé comme pronom, parce que le point de vue qui y est précis est alors la relation unique qui détermine l'être dont on parle : c'est ainsi que nous disons, *j'approuve* CE *que vous avez fait*.

Peut-être qu'il auroit été aussi bien de faire de ces deux especes d'adjectifs deux parties d'oraison différentes, qu'il a été bien de distinguer ainsi les noms & les pronoms : la possibilité de changer les adjectifs physiques en noms, & les adjectifs métaphysiques en pronoms, indique de part & d'autre les mêmes différences ; & la distinction effective que l'on a faite de l'article, qui n'est qu'un adjectif métaphysique, auroit pu & dû s'étendre à toute la classe sous ce même nom. *Voyez* ADJECTIF & ARTICLE.

6°. Les temps sont des formes exclusivement propres au verbe, & qui expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée. Il paroît par les usages de toutes les langues qui ont admis des temps, que c'est une espece de variation exclusivement propre au verbe, puisqu'il n'y a que le verbe qui en soit revêtu, & que les autres especes de *mots* n'en paroissent pas susceptibles ; mais il est constant aussi qu'il n'y a pas une seule partie de la conjugaison du verbe qui n'exprime, d'une maniere ou d'une autre, quelqu'un de ces rapports d'existence à une époque (*Voyez* TEMPS), quoique quelques grammairiens célébres, comme Sanctius, aient cru & affirmé le contraire, faute d'avoir bien approfondi la nature des temps. Cette forme tient donc à l'essence propre du verbe, à l'idée différencielle & spécifique de sa nature ; cette idée fondamentale est celle de l'existence, puisque comme le dit M. de Gamaches, *dissert. I de son astronomie physique*, *le temps est la succession même attachée à l'existence de la créature*, & qu'en effet l'existence successive des êtres est la seule mesure du temps qui soit à notre portée, comme le temps devient à son tour la mesure de l'existence successive.

Cette idée de l'existence est d'ailleurs la seule qui puisse fonder la propriété qu'a le verbe, d'entrer nécessairement dans toutes les propositions qui sont les parties intégrantes de nos discours. Les propositions sont les images extérieures & sensibles de nos jugemens intérieurs ; & un jugement est la perception de l'existence d'un objet dans notre esprit sous tel ou tel attribut. *V. l'introd. à la Philos.* par s'Gravesande *liv. II*, *ch. vij* ; *& la rec. de la Vérité*, *liv. I*, *ch. j*, *ij* ; ces deux philosophes peuvent aisément se concilier sur ce point. Pour être l'image fidelle du jugement, une proposition doit donc énoncer exactement ce qui se passe alors dans l'esprit, & montrer sensiblement un sujet, un attribut, & l'existence intellectuelle du sujet sous cet attribut.

7°. Les modes sont les diverses formes qui indiquent les différentes relations des temps du verbe à l'ordre analytique ou aux vues logiques de l'énonciation. *Voy.* MODE. On a comparé les modes du verbe aux cas du nom : je vais le faire aussi, mais sous un autre aspect. Tous les temps expriment un rapport d'existence à une époque ; c'est-là l'idée commune de tous les temps, ils

font synonymes à cet égard ; & voici ce qui en différencie la signification : les présens expriment la simultanéité à l'égard de l'époque, les prétérits expriment l'antériorité, les futurs la postériorité ; les temps indéfinis ont rapport à une époque indéterminée, & les définis à une époque déterminée ; parmi ceux-ci, les actuels ont rapport à une époque co-incidente avec l'acte de la parole, les antérieurs à une époque précédente, les postérieurs à une époque subséquente, *&c.* ce sont là comme les nuances qui distinguent des mots synonymes quant à l'idée principale ; ce sont des vues métaphysiques ; en voici de grammaticales. Les noms latins *anima*, *animus*, *mens*, *spiritus*, synonymes par l'idée principale qui fonde leur signification commune, mais différens par les idées accessoires comme par les sons, reçoivent des terminaisons analogues que l'on appelle *cas* ; mais chacun les forme à sa maniere, & la déclinaison en est différente ; *anima* est de la premiere, *animus* est de la seconde, *mens* de la troisieme, *spiritus* de la quatrieme. Il en est de même des temps du verbe, synonymes par l'idée fondamentale qui leur est commune, mais différens par les idées accessoires ; chacun d'eux reçoit pareillement des terminaisons analogues que l'on nomme *modes*, mais chacun les forme à sa maniere ; *amo*, *amem*, *amare*, *amans*, sont les différens modes du présent indéfini ; *amavi*, *amaverim*, *amavisse*, sont ceux du prétérit, *&c.* ensorte que les différentes formes d'un même temps, selon la diversité des modes, sont comme les différentes formes d'un même nom, selon la diversité des cas ; & les différens temps d'un même mode, sont comme différens noms synonymes au même cas ; les cas & les modes sont également relatifs aux vues de l'énonciation.

Mais la différence des cas dans les noms n'empêche pas qu'ils ne gardent toujours la même signification spécifique ; ce sont toujours des *mots* qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature. La différence des modes ne doit donc pas plus altérer la signification spécifique des verbes. Or nous avons vu que les formes temporelles portent sur l'idée fondamentale de l'existence d'un sujet sous un attribut ; voilà donc la notion que l'analyse nous donne des verbes : *les verbes sont des* mots *qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par l'idée de l'existence sous un attribut.*

De-là la premiere division du verbe, en substantif ou abstrait, & en adjectif ou concret, selon qu'il énonce l'existence sous un attribut quelconque & indéterminé, ou sous un attribut précis & déterminé.

De-là la sous-division du verbe adjectif ou concret, en actif, passif ou neutre, selon que l'attribut déterminé de la signification du verbe est une action du sujet ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou un attribut qui n'est ni action, ni passion, mais un simple état du sujet.

De-là enfin, toutes les autres propriétés qui servent de fondement à toutes les parties de la conjugaison du verbe, lesquelles, selon une remarque générale que j'ai déja faite plus haut, doivent dans l'ordre synthétique, découler de cette notion du verbe, puisque cette notion en est le résultat analytique. *Voyez* VERBE.

II. *Des* mots *indéclinables.* La déclinabilité dont on vient de faire l'examen, est une suite & une preuve de la possibilité qu'il y a d'envisager sous différens aspects, l'idée objective de la signification des *mots* déclinables. L'indéclinabilité des autres especes de *mots* est donc pareillement une suite & une preuve de l'immutabilité de l'aspect sous lequel on y envisage l'idée objective de leur signification. Les idées des êtres, réels ou abstraits qui peuvent être les objets de nos pensées, sont aussi ceux de la signification des *mots* déclinables ; c'est pourquoi les aspects en sont variables : les idées objectives de la signification des *mots* indéclinables sont donc d'une toute autre espece, puisque l'aspect en est immuable ; c'est tout ce que nous pouvons conclure de l'opposition des deux classes générales de *mots* : & pour parvenir

à des notions plus précises de chacune des especes indéclinables, qui sont les prépositions, les adverbes & les conjonctions ; il faut les puiser dans l'examen analytique des différens usages de ces *mots*.

1°. Les prépositions dans toutes les langues, exigent à leur suite un complément, sans lequel elles ne présentent à l'esprit qu'un sens vague & incomplet ; ainsi les prépositions françoises *avec*, *dans*, *pour*, ne présentent un sens complet & clair, qu'au moyen des complémens ; *avec le roi*, *dans la ville*, *pour sortir* : c'est la même chose des prépositions latines, *cùm*, *in*, *ad*, il faut les compléter ; *cùm rege*, *in urbe*, *ad exeundum*.

Une seconde observation essentielle sur l'usage des prépositions, c'est que dans les langues dont les noms ne se déclinent point, on désigne par des prépositions la plupart des rapports dont les cas sont ailleurs les signes : *manus Dei*, c'est en françois *la main de Dieu* ; *dixit Deo*, c'est *il a dit à Dieu*.

Cette derniere observation nous indique que les prépositions désignent des rapports : l'application que l'on peut faire des mêmes prépositions à une infinité de circonstances différentes, démontre que les rapports qu'elles désignent sont abstraction de toute application, & que les termes en sont indéterminés. Qu'on me permette un langage étranger sans doute à la grammaire, mais qui peut convenir à la philosophie, parce qu'elle s'accommode de droit de tout ce qui peut mettre la vérité en évidence : les calculateurs disent que 3 est à 6, comme 5 est à 10, comme 8 est à 16, comme 25 est à 50, *&c.* que veulent-ils dire ? que le rapport de 3 à 6 est le même que le rapport de 5 à 10, que le rapport de 8 à 16, que le rapport de 25 à 50 ; mais ce rapport n'est aucun des nombres dont il s'agit ici ; & on le considere avec abstraction de tout terme, quand on dit que ½ en est l'exposant. C'est la même chose d'une préposition ; c'est, pour ainsi dire, l'exposant d'un rapport considéré d'une maniere abstraite & générale, & indépendamment de tout terme antécédent, & de tout terme conséquent. Aussi disons-nous avec la même préposition, *la main de Dieu*, *la colere de ce prince*, *les desirs de l'ame* ; & de même *contraire à la paix*, *utile à la nation*, *agréable à mon pere*, &c. les grammairiens disent que les trois premieres phrases sont analogues entr'elles, & qu'il en est de même des trois dernieres ; c'est le langage des mathématiciens, qui disent que les nombres 3 & 6, 5 & 10 sont proportionnels ; car *analogie* & *proportion*, c'est la même chose, selon la remarque même de Quintilien : *Analogia præcipuè, quam, proximè ex græco transferentes in latinum, proportionem vocaverunt*, *lib. I.*

Nous pouvons donc conclure de ces observations que *les prépositions sont des* mots *qui désignent des rapports généraux avec abstraction de tout terme antécédent & conséquent.* De-là la nécessité de donner à la préposition un complément qui en fixe le sens, qui par lui-même est vague & indéfini ; c'est le terme *conséquent* du rapport, envisagé vaguement dans la préposition. De-là encore le besoin de joindre la préposition avec son complément à un adjectif, ou à un verbe, ou à un nom appellatif, dont le sens général se trouve modifié & restraint par l'idée accessoire de ce rapport ; l'adjectif, le verbe, ou le nom appellatif, en est le terme antécédent, *l'utilité de la méthaphysique*, *courageux sans témérité*, *aimer avec fureur* ; chacune de ces phrases exprime un rapport complet ; on y voit l'antécédent, l'*utilité*, *courageux*, *aimer* ; le conséquent, *la métaphysique*, *témérité*, *fureur* ; & l'exposant, *de*, *sans*, *avec*.

2°. Par rapport aux adverbes, c'est une observation importante, que l'on trouve dans une langue plusieurs adverbes qui n'ont dans une autre langue aucun équivalent sous la même forme, mais qui s'y rendent par une préposition avec un complément qui énonce la même idée qui constitue la signification individuelle de l'adverbe ; *eminus*, de loin ; *cominùs*, de près ; *utrinque*, de deux côtés, *&c.* on peut même regarder souvent comme synonymes dans une même langue les deux expressions, par

l'adverbe & par la prépofition avec fon complément ; *prudenter*, prudemment, ou *cum prudentiâ*, avec prudence. Cette remarque, qui fe préfente d'elle-même dans bien des cas, a excité l'attention des meilleurs grammairiens, & l'auteur de la *Gramm. gen. part. II, ch. xij.* dit que la plupart des adverbes ne font que pour fignifier en un feul *mot*, ce qu'on ne pourroit marquer que par une prépofition & un nom ; fur quoi, M. Duclos remarque que *la plupart* ne dit pas affez, que tout *mot* qui peut être rendu par une prépofition & un nom eft un adverbe, & que tout adverbe peut s'y rappeler ; M. du Marfais avoit établi le même principe, *article* ADVERBE.

Les adverbes ne different donc des prépofitions, qu'en ce que celles-ci expriment des rapports avec abftraction de tout terme *antécédent* & *conféquent*, au lieu que les adverbes renferment dans leur fignification le terme *conféquent* du rapport. *Les adverbes font* donc *des* mots *qui expriment des rapports généraux, déterminés par la défignation du terme* conféquent.

De-là la diftinction des adverbes, en adverbes de temps, de lieu, d'ordre, de quantité, de caufe, de maniere, felon que l'idée individuelle du terme *conféquent* qui y eft renfermé a rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la quantité, à la caufe, à la maniere.

De-là vient encore, contre le fentiment de Sanctius & de Scioppius, que quelques adverbes peuvent avoir ce qu'on appelle communément un *régime*, lorfque l'idée du terme *conféquent* peut fe rendre par un nom appellatif ou par un adjectif, dont la fignification, trop générale dans l'occurrence ou effentiellement relative, exige l'addition d'un nom qui la détermine ou qui la complette ; ainfi dans *ubi terrarum*, *tunc temporis*, on peut dire que *terrarum* & *temporis* font les complémens déterminatifs des adverbes *ubi* & *tunc*, puifqu'ils déterminent en effet les noms généraux renfermés dans la fignification de ces adverbes ; *ubi terrarum*, c'eft-à-dire, en prenant l'équivalent de l'adverbe, *in quo loco terrarum*, *tunc temporis*, c'eft-à-dire, *in hoc puncto* ou *fpatio temporis* ; & l'on voit qu'il n'y a point là de rédondance ou de pléonafme, comme le dit Scioppius dans fa *Gramm. philofoph.* (*de fyntaxi adverbii.*) Il prétend encore que dans *naturæ convenienter vivere*, le datif *naturæ* eft régi par le verbe *vivere*, de la même maniere que quand Plaute a dit (*Pœn.*), *vivere fibi & amicis* : mais il eft clair que les deux exemples font bien différens ; & fi l'on rend l'adverbe *convenienter* par fon équivalent *ad modum convenientem*, tout le monde verra bien que le datif *naturæ* eft le complément relatif de l'adjectif *convenientem*.

Ne nous contentons pas d'obferver la différence des prépofitions & des adverbes ; voyons encore ce qu'il y a de commun entre ces deux efpeces : l'une & l'autre énonce un rapport général, c'eft l'idée générique fondamentale de deux ; l'une & l'autre fait abftraction du terme *antécédent*, parce que le même rapport pouvant fe trouver dans différens êtres, on peut l'appliquer fans changement à tous les fujets qui fe préfenteront dans l'occafion. Cette abftraction du terme *antécédent* ne fuppofe donc point que dans aucun difcours le rapport fera envifagé de la forte ; fi cela avoit lieu, ce feroit alors un être abftrait qui feroit défigné par un nom abftractif : l'abftraction dont il s'agit ici, n'eft qu'un moyen d'appliquer le rapport à tel terme antécédent qui fe trouvera néceffaire aux vues de l'énonciation.

Ceci nous conduit donc à un principe effentiel ; c'eft que tout adverbe, ainfi que toute phrafe qui renferme une prépofition avec fon complément, font des expreffions qui fe rapportent effentiellement à un *mot* antécédent dans l'ordre analytique, & qu'elles ajoutent à la fignification de ce *mot*, une idée de relation qui en fait envifager le fens tout autrement qu'il ne fe préfente dans le *mot* feul : *aimer tendrement* ou *avec tendreffe*, c'eft autre chofe qu'*aimer* tout fimplement. Si l'on envifage donc la prépofition & l'adverbe fous ce

point de vue commun, on peut dire que ce sont des *mots* supplétifs, puisqu'ils servent également à suppléer les idées accessoires qui ne se trouvent point comprises dans la signification des *mots* auxquels on les rapporte, & qu'ils ne peuvent servir qu'à cette fin.

A l'occasion de cette application nécessaire de l'adverbe à un *mot* antécédent, j'observerai que l'étymologie du nom *adverbe*, telle que la donne Sanctius (*Minerv. III*, 13), n'est bonne qu'autant que le nom latin *verbum* sera pris dans son sens propre pour signifier *mot*, & non pas *verbe*, parce que l'adverbe supplée aussi souvent à la signification des adjectifs, & même à celle d'autres adverbes, qu'à celle des verbes: *adverbium*, dit ce grammairien, *videtur dici quasi ad verbum, quia verbis velut adjectivum adhæret*. La grammaire générale, *part. II, ch. xij*, & tous ceux qui l'ont adoptée, ont souscrit à la même erreur.

3°. Plusieurs conjonctions semblent au premier aspect ne servir qu'à lier un *mot* avec un autre: mais si l'on y prend garde de près, on verra qu'en effet elles servent à lier les propositions partiellles qui constituent un même discours. Cela est sensible à l'égard de celles qui amenent des propositions incidentes, comme *præceptum Apollinis monet UT se quisque noscat*: (*Tuscul. I*, 22.) Ce principe n'est pas moins évident à l'égard des autres, quand toutes les parties des deux propositions liées sont différentes entr'elles; par exemple, *Moïse prioit ET Josué combattoit*. Il ne peut donc y avoir de doute que dans le cas où divers attributs sont énoncés du même sujet, ou le même attribut de différens sujets; par exemple, *Cicéron étoit orateur ET philosophe, lupus & agnus venerant*. Mais il est aisé de ramener à la loi commune les conjonctions de ces exemples: le premier se réduit aux deux propositions liées, *Cicéron étoit orateur ET Cicéron étoit philosophe*, lesquelles ont un même sujet; le second veut dire pareillement, *lupus venerat ET agnus venerat*, les deux mots attributifs *venerat* étant compris dans le pluriel *venerant*.

Qu'il me soit permis d'établir ici quelques principes, dont je ne ferois que m'appuyer s'ils avoient été établis à l'*article* CONJONCTION.

Le premier, c'est qu'on ne doit pas regarder comme une conjonction, même en y ajoutant l'épithete de *composée*, une phrase qui renferme plusieurs *mots*, comme l'ont fait tous les grammairiens, excepté M. l'abbé Girard. En effet une conjonction est une sorte de *mot*, & chacun de ceux qui entrent dans l'une de ces phrases que l'on traite de conjonctions, doit être rapporté à sa classe. Ainsi on n'a pas dû regarder comme des conjonctions, les phrases *si ce n'est, c'est-à-dire, pourvu que, parce que, à condition que, au surplus, c'est pourquoi, par conséquent*, &c.

En adoptant ce principe, M. l'abbé Girard est tombé dans une autre méprise: il a écrit de suite les *mots* élémentaires de plusieurs de ces phrases, comme si chacune n'étoit qu'un seul *mot*; & l'on trouve dans son systême des conjonctions, *deplus, d'ailleurs, pourvuque, amoins, bienque, nonplus, tandisque, parceque, dautantque, parconséquent, entantque, aureste, dureste*; ce qui est contraire à l'usage de notre orthographe, & conséquemment aux véritables idées des choses. On doit écrire *de plus, d'ailleurs, pourvu que, à moins, bien que, non plus, tandis que, parce que, d'autant que, par conséquent, en tant que, au reste, du reste*.

Un second principe qu'il ne faut plus que rappeler, c'est que tout *mot* qui peut être rendu par une préposition avec son complément est un adverbe: d'où il suit qu'aucun *mot* de cette espece ne doit entrer dans le systême des conjonctions; en quoi peche celui de M. l'abbé Girard, copié par M. du Marsais.

Cette conséquence est évidente d'abord pour toutes les phrases où notre orthographe montre distinctement une préposition & son complément, comme *à moins, au reste, d'ailleurs, de plus, du reste, par conséquent*. L'auteur des *vrais principes* s'explique ainsi lui-même: " *Par conséquent* n'est mis au rang des conjonctions qu'autant qu'on l'écrit de suite sans en faire deux *mots*; autrement

chacun doit être rapporté à sa classe : & alors *par* sera une préposition, *conséquent* un adjectif pris substantivement ; ces deux *mots* ne changent point de nature quoiqu'employés pour énoncer le membre conjonctif de la phrase. (*tome II*, *pag.* 284.) Mais il est constant qu'une préposition avec son complément est l'équivalent d'un adverbe, & que tout *mot* qui est l'équivalent d'une préposition avec son complément est un adverbe ; d'où il suit que quand on écriroit de suite *parconséquent*, il n'en seroit pas moins adverbe, parce que l'étymologie y retrouveroit toujours les mêmes élémens, & la logique le même sens.

C'est par la même raison que l'on doit regarder comme de simples adverbes, les *mots* suivans réputés communément conjonctions.

Cependant, *néanmoins*, *pourtant toutefois*, sont adverbes ; l'abréviateur de Richelet le dit expressément des deux derniers, qu'il explique par les premiers, quoiqu'à l'article *néanmoins* il désigne ce *mot* comme conjonction. Lorsque *cependant* est relatif au temps, c'est un adverbe qui veut dire *pendant ce temps* ; & quand il est synonyme de *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, il signifie, comme les trois autres, *malgré* ou *nonobstant cela*, avec les différences délicates que l'on peut voir dans les synonymes de l'abbé Girard.

Enfin c'est évidemment *enfin*, c'est-à-dire, *pour fin*, *pour article final*, *finalement*, adverbe.

C'est la même chose d'*afin*, au lieu de quoi l'on disoit anciennement *à celle fin*, qui subsiste encore dans les patois de plusieurs provinces, & qui en est la vraie interprétation.

Jusque, regardé par Vaugelas (*Rem.* 514.) comme une préposition, & par l'abbé Girard, comme une conjonction, est effectivement un adverbe, qui signifie à peu près *sans discontinuation*, *sans exception*, &c. Le latin *usque*, qui en est le correspondant & le radical, se trouve pareillement employé à peu près dans le sens de *jugiter*, *assiduè*, *indefinenter*, *continuè* ; & ce dernier veut dire *in spatio* (temporis aut loci) *continuo* ; ce qui est remarquable, parce que notre *jusque* s'emploie également avec relation au temps & au lieu.

Pourvu signifie *sous la condition* ; & c'est ainsi que l'explique l'abréviateur de Richelet ; c'est donc un adverbe.

Quant signifie *relativement*, *par rapport*.

Surtout vient de *sur-tout*, c'est-à-dire, *principalement* : il est si évidemment adverbe, qu'il est surprenant qu'on se soit avisé d'en faire une conjonction.

Tantôt répété veut dire, la premiere fois, *dans un temps*, & la seconde fois, *dans un autre temps* : *TANTÔT caressante & TANTÔT dédaigneuse*, c'est-à-dire, *caressante dans un temps & dédaigneuse dans un autre*. Les latins répetent dans le même sens l'adverbe *nunc*, qui ne devient pas pour cela conjonction.

Remarquez que dans tous les *mots* que nous venons de voir, nous n'avons rien trouvé de conjonctif qui puisse autoriser les grammairiens à les regarder comme conjonctions. Il n'en est pas de même de quelques autres *mots*, qui étant analysés, renferment en effet la valeur d'une préposition avec son complément, & de plus un *mot* simple qui ne peut servir qu'à lier.

Par exemple, *ainsi*, *aussi*, *donc*, *partant* signifient *& par cette raison*, *& pour cette cause*, *& par conséquent*, *& par résultat* : ce sont des adverbes, si vous voulez, mais qui indiquent encore une liaison : & comme l'expression déterminée du complément d'un rapport, fait qu'un *mot*, sous cet aspect, n'est plus une préposition, quoiqu'il la renferme encore, mais un adverbe ; l'expression de la liaison ajoutée à la signification de l'adverbe doit faire pareillement regarder le *mot* comme conjonction, & non comme adverbe, quoiqu'il renferme encore l'adverbe.

C'est la même chose de *lorsque*, *quand*,

qui veulent dire *dans le temps que*; *quoique* qui signifie *malgré la raison*, ou *la cause*, ou *le motif que*; *puisque*, qui veut dire *par la raison supposée* ou *posée que* (*posito quod*, qui en est peut être l'origine, plutôt que *postquam* assigné comme tel par Ménage); *si*, c'est-à-dire, *sous la condition que*, &c.

La facilité avec laquelle on a confondu les adverbes & les conjonctions, semble indiquer d'abord que ces deux sortes de *mots* ont quelque chose de commun dans leur nature; & ce que nous venons de remarquer en dernier lieu met la chose hors de doute, en nous apprenant que toute la signification de l'adverbe est dans la conjonction, qui y ajoute de plus l'idée de liaison entre des propositions. Concluons donc que *les conjonctions sont des* mots *qui désignent entre les propositions, une liaison fondée sur les rapports qu'elles ont entre elles.*

De-là la distinction des conjonctions en copulatives, adversatives, disjonctives, explicatives, périodiques, hypothétiques, conclusives, causatives, transitives & déterminatives, selon la différence des rapports qui fondent la liaison des propositions.

Les conjonctions copulatives, *&*, *ni*, (& en latin *&*, *ac*, *atque*, *que*, *nec*, *neque*), désignent entre des propositions semblables, une liaison d'unité, fondée sur leur similitude.

Les conjonctions adversatives *mais*, *quoique*, (& en latin *sed*, *at*, *quamvis*, *etsi*, &c.), désignent entre des propositions opposées à quelques égards, une liaison d'unité, fondée sur leur compatibilité intrinseque.

Les conjonctions disjonctives *ou*, *soi*, (*ve*, *vel*, *aut*, *seu*, *sive*, désignent entre des propositions incompatibles, une liaison de choix, fondée sur leur incompatibilité même.

Les conjonctions explicatives *savoir*, (*quippe*, *nempe*, *nimirùm*, *scilicet*, *videlicet*,) désignent entre les propositions, une liaison d'identité, fondée sur ce que l'une est le développement de l'autre.

Les conjonctions périodiques *quand*, *lorsque*, (*quandò*,) désignent entre les propositions, une liaison positive d'existence, fondée sur leur relation à une même époque.

Les conjonctions hypothétiques *si*, *sinon*, (*si*, *nisi*, *sin*,) désignent entre les propositions, une liaison conditionnelle d'existence, fondée sur ce que la seconde est une suite de la premiere.

Les conjonctions conclusives *ainsi*, *aussi* *donc*, *partant*, (*ergo*, *igitur*, &c.) désignent entre les propositions, une liaison nécessaire d'existence, fondée sur ce que la seconde est renfermée éminemment dans la premiere.

Les conjonctions causatives *car*, *puisque*, (*nam*, *enim*, *etenim*, *quoniam*, *quia*,) désignent entre les propositions, une liaison nécessaire d'existence, fondée sur ce que la premiere est renfermée éminemment dans la seconde.

Les conjonctions transitives *or*, (*atqui*, *autem*, &c.) désignent entre les propositions, une liaison d'affinité, fondée sur ce qu'elles concourent à une même fin.

Les conjonctions déterminatives *que*, *pourquoi*, *quòd*, *quàm*, *cùm*, *ut*, *cur*, *quare*, &c.) désignent entre les propositions, une liaison de détermination, fondée sur ce que l'une, qui est incidente, détermine le sens vague de quelque partie de l'autre, qui est principale.

On voit par ce détail la vérité d'une remarque de M. l'abbé Girard, (*tom. II*, *page 257.*) « que les conjonctions font proprement la partie systématique du discours, puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les phrases, qu'on lie les sens, & que l'on compose un tout de plusieurs portions, qui, sans cette espece, ne paroîtroient que comme des énumérations ou des listes de phrases, & non comme un ouvrage suivi & affermi par les liens de l'analogie ». C'est précisément pour cela que je divise la classe des *mots* indéclinables en deux ordres de *mots*, qui sont les sup-

plétifs & les discursifs : les adverbes & les prépositions sont du premier ordre, on en a vu la raison ; les conjonctions sont du second ordre, parce qu'elles sont les liens des propositions, en quoi consiste la force, l'ame & la vie du discours.

Je vais rapprocher dans un tableau raccourci les notions sommaires qui résultent du détail de l'analyse que nous venons de faire.

Système figuré des especes de mots.

- MOTS.
  - AFFECTIFS.
    - INTERJECTIONS.
  - ÉNONCIATIFS.
    - DÉCLINABLES.
      - DÉTERMINATIFS.
        - NOMS.
          - 1. substantifs. abstractifs.
          - 2. propres. appellatifs: génériques. spécifiques.
        - PRONOMS.
          - de la I. personne.
          - de la II. personne.
          - de la III. personne.
      - INDÉTERMINATIFS.
        - ADJECTIFS.
          - physiques.
          - métaphysiques.
        - VERBES.
          - substantif *ou* abstrait.
          - adjectifs *ou* concrets. actifs. passifs. neutres.
    - INDÉCLINABLES.
      - SUPPLÉTIFS.
        - PRÉPOSITIONS.
        - ADVERBES.
          - de temps.
          - de lieu.
          - d'ordre.
          - de quantité.
          - de cause.
          - de maniere.
      - DISCURSIFS.
        - CONJONTIONS.
          - copulatives.
          - adversatives.
          - disjonctives.
          - explicatives.
          - périodiques.
          - hypothétiques.
          - conclusives.
          - causatives.
          - transitives.
          - déterminatives.

Cette seule exposition sommaire des différens ordres de *mots* est suffisante pour faire appercevoir combien d'idées différentes se réunissent dans la signification d'un seul *mot* énonciatif ; & cette multiplication d'idées peut aller fort loin, si on y ajoute encore celles qui peuvent être désignées par les différentes formes accidentelles que la déclinabilité peut faire prendre aux *mots* qui en sont susceptibles, telles que sont, par exemple, dans *amaverat*, les idées du mode, du nombre, de la personne, du temps ; & dans celle du temps, les idées du rapport d'existence à l'époque, & du rapport de l'époque au moment de la parole.

Cette complexité d'idées renfermées dans la signification d'un même *mot*, est la seule cause de tous les mal-entendus dans les arts, dans les sciences, dans les affaires, dans les traités politiques & civils ; c'est l'obstacle le plus grand qui se présente dans la recherche de la vérité, & l'instrument le plus dangereux dans les mains de la mauvaise foi.

On

On devroit être continuellement en garde contre les surprises de ces mal-entendus: mais on se persuade au contraire que, puisqu'on parle la même langue que ceux avec qui l'on traite, on attache aux *mots* les mêmes sens qu'ils y attachent eux-mêmes; *inde mali labes.*

Les philosophes présentent contre ce mal une foule d'observations solides, subtiles, détaillées, mais par là même difficiles à saisir ou à retenir: je n'y connois qu'un remede, qui est le résultat de toutes les maximes détaillées de la philosophie: *expliquez-vous avant tout*, avant que d'entamer une discussion ou une dispute, avant que d'avouer un principe ou un fait, avant que de conclure un acte ou un traité. L'application de ce remede suppose que l'on fait s'expliquer, & que l'on est en état de distinguer tout ce qu'une saine logique peut appercevoir dans la signification des *mots;* ce qui prouve, en passant, l'importance de l'étude de la grammaire bien entendue, & l'injustice ainsi que le danger qu'il peut y avoir à n'en pas faire assez de cas.

Or 1°. il faut distinguer dans les *mots* la signification objective & la signification formelle. La signification objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet de la signification du *mot*, & qui peut être désignée par des *mots* de différentes especes: la signification formelle, c'est la maniere particuliere dont le *mot* présente à l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est commune à tous les *mots* de la même espece, & ne peut convenir à ceux des autres especes.

Le même objet pouvant donc être signifié par des *mots* de différentes especes, on peut dire que tous ces *mots* ont une même signification objective, parce qu'ils représentent tous la même idée fondamentale; mais chaque espece ayant sa maniere propre de présenter l'objet dont il est le signe, la signification formelle est nécessairement différente dans des *mots* de diverses especes, quoiqu'ils puissent avoir une même signification objective. Communément ils ont dans ce cas, une racine générative commune, qui est le type matériel de l'idée fondamentale qu'ils représentent tous; mais cette racine est accompagnée d'inflexions & de terminaisons, qui, en désignant la diversité des especes, caractérisent en même temps la signification formelle. Ainsi la racine commune *am* dans *aimer*, *amitié*, *ami*, *amical*, *amicalement*, est le type de la signification objective commune à tous ces *mots*, dont l'idée fondamentale est celle de ce sentiment affectueux qui lie les hommes par la bienveillance; mais les diverses inflexions ajoutées à cette racine, désignent tout à la fois la diversité des especes, & les différentes significations formelles qui y sont attachées.

C'est pour avoir confondu la signification objective & la signification formelle du verbe, que Sanctius, le grammairien le plus savant & le plus philosophe de son siecle, a cru qu'il ne falloit point admettre de modes dans les verbes: il croyoit qu'il étoit question des modes de la signification objective, qui s'expriment en effet dans la langue latine communément par l'ablatif du nom abstrait qui en est le signe naturel, & souvent par l'adverbe qui renferme la même idée fondamentale; au lieu qu'il n'est question que des modes de la signification formelle, c'est-à-dire, des diverses nuances, pour ainsi dire, qu'il peut y avoir dans la maniere de présenter l'idée objective. *Voy.* MODE.

2°. Il faut encore distinguer, dans la signification objective des *mots*, l'idée principale & les idées accessoires. Lorsque plusieurs *mots* de la même espece représentent une même idée objective, variée seulement de l'une à l'autre par des nuances différentes qui naissent de la diversité des idées ajoutées à la premiere; celle qui est commune à tous ces *mots*, est l'idée principale; & celles qui y sont ajoutées & qui différencient les signes, sont les idées accessoires. Par exemple, *amour* & *amitié* sont des noms abstractifs, qui présentent également à l'esprit l'idée de ce sentiment de l'ame qui porte les hommes à se réunir; c'est l'idée principale de la signification objective de ces deux *mots:* mais le nom *amour* ajoute à cette idée principale, l'idée accessoire de l'inclination d'un sexe pour l'autre; & le nom *amitié* y ajoute l'idée accessoire d'un juste fondement, sans distinction de sexe. On trouvera dans les mêmes idées

accessoires la différence des noms substantifs *amant* & *ami*, des adjectifs *amoureux* & *amical*, des adverbes *amoureusement* & *amicalement*.

C'est sur la distinction des idées principales & accessoires de la signification objective, que porte la différence réelle des *mots* honnêtes & déshonnêtes, que les cyniques traitoient de chimérique; & c'étoit pour avoir négligé de démêler dans les *mots* les différentes idées accessoires que l'usage peut y attacher, qu'ils avoient adopté le systême impudent de l'indifférence des termes, qui les avoit ensuite menés jusqu'au systême plus impudent encore de l'indifférence des actions par rapport à l'honnêteté. *Voy.* DÉSHONNÊTE.

Quand on ne considere dans les *mots* de la même espece, qui désignent une même idée objective principale, que cette seule idée principale, ils sont synonymes : mais ils cessent de l'être quand on fait attention aux idées accessoires qui les différencient. *Voyez* SYNONYMES. Dans bien des cas on peut les employer indistinctement & sans choix; c'est sur-tout lorsqu'on ne veut & qu'on ne doit présenter dans le discours que l'idée principale, & qu'il n'y a dans la langue aucun *mot* qui l'exprime seule avec abstraction de toute idée accessoire; alors les circonstances font assez connoître que l'on fait abstraction des idées accessoires que l'on désigneroit par le même *mot* en d'autres occurrences : mais s'il y avoit dans la langue un *mot* qui signifiât l'idée principale seule & abstraite de toute autre idée accessoire, ce seroit en cette occasion une faute contre la justesse, de ne pas s'en servir plutôt que d'un autre auquel l'usage auroit attaché la signification de la même idée modifiée par d'autres idées accessoires.

Dans d'autres cas, la justesse de l'expression exige que l'on choisisse scrupuleusement entre les synonymes, parce qu'il n'est pas toujours indifférent de présenter l'idée principale sous un aspect ou sous un autre. C'est pour faciliter ce choix important, & pour mettre en état d'en sentir le prix & les heureux effets, que M. l'abbé Girard a donné au public son livre des synonymes françois; c'est pour augmenter ce secours que l'on a répandu dans l'Encyclopédie différens articles de même nature; & il seroit à souhaiter que tous les gens de lettres recueillissent les observations que le hasard peut leur offrir sur cet objet, & les publiassent par les voies ouvertes au public : il en résulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ce qui est plus important qu'on ne le pense peut-être; parce qu'on doit regarder la justesse de l'élocution non seulement comme une source d'agrément & d'élégance, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité.

Aux *mots* synonymes, caractérisés par l'identité du sens principal, malgré les différences matérielles, on peut opposer les *mots* homonymes, caractérisés au contraire par la diversité des sens principaux, malgré l'identité ou la ressemblance dans le matériel. *Voyez* HOMONYMES. C'est sur-tout contre l'abus des homonymes que l'on doit être en garde, parce que c'est la ressource la plus facile, la plus ordinaire & la plus dangereuse de la mauvaise foi.

3°. La distinction de l'idée principale & des idées accessoires a lieu à l'égard de la signification formelle, comme à l'égard de la signification objective. L'idée principale de la signification formelle, est celle du point de vue spécifique qui caractérise l'espece du *mot*, adaptée à l'idée totale de la signification objective : & les idées accessoires de la signification formelle, sont celles des divers points de vue accidentels, désignés ou désignables par les différentes formes que la déclinabilité peut faire prendre à un même *mot*. Par exemple, *amare*, *amabam*, *amavissent*, font trois *mots* dont la signification objective renferme la même idée totale, celle du sentiment général de bienveillance que nous avons déja vu appartenir à d'autres *mots* pris dans notre langue; en outre, ils présentent également à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par l'idée de l'existence sous l'attribut de ce sentiment : voilà ce qui constitue l'idée principale de la signification formelle de ces trois *mots*. Mais les inflexions & les terminaisons qui les différencient, indi-

quent des points de vue différens ajoutés à l'idée principale de la signification formelle : dans *amare*, on remarque que cette signification doit être entendue d'un sujet quelconque, parce que le mode est infinitif; que l'existence en est envisagée comme simultanée avec une époque, parce que le temps est présent; que cette époque est une époque quelconque, parce que ce présent est indéfini : dans *amabam* & *amavissent*, on voit que la signification doit être entendue d'un sujet déterminé, parce que les modes sont personnels; que ce sujet déterminé doit être de la premiere personne & au nombre singulier pour *amabam*, de la troisieme personne & du nombre pluriel pour *amavissent*; que l'existence du sujet est envisagée relativement à une époque antérieure au moment de la parole dans chacun de ces deux *mots*, parce que les temps en sont antérieurs, mais qu'elle est simultanée dans *amabam* qui est un présent, & antérieure dans *amavissent* qui est un prétérit, *&c.*

C'est sur la distinction des idées principales & accessoires de la signification formelle, que porte la diversité des formes dont les *mots* se revêtent selon les vues de l'énonciation; formes spécifiques, qui, dans chaque idiôme, caractérisent à peu près l'espece du *mot*; & formes accidentelles, que l'usage de chaque langue a fixées relativement aux vues de la syntaxe, & dont le choix bien entendu est le fondement de ce que l'on nomme *la correction du style*, qui est l'un des signes les plus certains d'une éducation cultivée.

Je finirai cet article par une définition du *mot* la plus exacte qu'il me sera possible. L'auteur de la *grammaire générale* (*part. II, ch. j*,) dit que « l'on peut définir les *mots*, des sons distincts & articulés dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées». Mais il manque beaucoup à l'exactitude de cette définition. Chaque syllabe est un son distinct souvent articulé, qui quelquefois signifie quelque chose de nos pensées : dans *amaveramus*, la syllabe *am* est le signe de l'attribut sous lequel existe le sujet; *av* indique que le temps est prétérit (*voyez* TEMPS); *er* marque que c'est un prétérit défini; *am* final désigne qu'il est antérieur; *us* marque qu'il est de la premiere personne du pluriel; y a-t-il cinq *mots* dans *amaveramus* ? La préposition françoise ou latine *à*, la conjonction *ou*, l'averbe *y*, le verbe latin *eo*, sont des sons non articulés, & ce sont pourtant des *mots*. Quand on dit que ce sont *des signes pour signifier les pensées*, on s'exprime d'une maniere incertaine; car une proposition entiere, composée même de plusieurs *mots*, n'exprime qu'une pensée; n'est-elle donc qu'un *mot* ? Ajoutez qu'il est peu correct de dire que les hommes ont fait *des signes pour signifier*; c'est un pléonasme.

Je crois donc qu'il faut dire qu'*un* mot *est une totalité de sons, devenue par usage, pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale.*

1°. Je dis qu'un *mot* est une totalité de sons; parce que, dans toutes les langues, il y a des *mots* d'une & de plusieurs syllabes, & que l'unité est une totalité aussi-bien que la pluralité. D'ailleurs, j'exclus par là les syllabes qui ne sont que des sons partiels, & qui ne sont pas des *mots*, quoiqu'elles désignent quelquefois des idées, même complexes.

2°. Je n'ajoute rien de ce qui regarde l'articulation ou la non-articulation des sons; parce qu'il me semble qu'il ne doit être question d'un état déterminé du son, qu'autant qu'il seroit exclusivement nécessaire à la notion que l'on veut donner : or, il est indifférent à la nature du *mot* d'être une totalité de sons articulés ou de sons non-articulés; & l'idée seule du son, faisant également abstraction de ces deux états opposés, n'exclut ni l'un ni l'autre de la notion du *mot* : son simple, son articulé, son aigu, son grave, son bref, son alongé, tout y est admissible.

3°. Je dis qu'un *mot* est le signe d'une idée totale; & il y a plusieurs raisons pour m'exprimer ainsi. La premiere, c'est qu'on ne peut pas disconvenir que souvent une seule syllabe, ou même une simple articulation, ne soit le signe d'une idée, puisqu'il n'y a ni inflexion ni terminaison qui n'ait sa signification propre : mais les objets de cette signification ne sont que des idées partielles, & le *mot* entier est nécessaire à l'expression de l'idée totale. La seconde

raiſon, c'eſt que ſi l'on n'attachoit pas à la ſignification du *mot* une idée totale, on pourroit dire que le *mot*, diverſement terminé, demeure le même, ſous prétexte qu'il exprime toujours la même idée principale; mais l'idée principale & les idées acceſſoires ſont également partielles, & le moindre changement qui arrive dans l'une ou dans l'autre eſt un changement réel pour la totalité; le *mot* alors n'eſt plus le même, c'en eſt un autre, parce qu'il eſt le ſigne d'une autre idée totale. Une troiſieme raiſon, c'eſt que la notion du *mot* ainſi entendue eſt vraie, de ceux même qui équivalent à des propoſitions entieres, comme *oui*, *non*, *allez*, *morieris*, &c. car toute une propoſition ne ſert qu'à faire naître dans l'eſprit de ceux qui l'entendent une idée plus préciſe & plus développée du ſujet.

4°. J'ajoute qu'un *mot* eſt ſigne pour ceux qui l'entendent. C'eſt que l'on ne parle en effet que pour être entendu; que ce qui ſe paſſe dans l'eſprit d'un homme, n'a aucun beſoin d'être repréſenté par des ſignes extérieurs, qu'autant qu'on veut le communiquer au dehors; & que les ſignes ſont pour ceux à qui ils manifeſtent les objets ſignifiés. Ce n'eſt d'ailleurs que pour ceux qui entendent que les interjections ſont des ſignes d'idées totales, puiſqu'elles n'indiquent dans celui qui les prononce naturellement que des ſentimens.

5°. Enfin je dis qu'un *mot* devient par uſage le ſigne d'une idée totale, afin d'aſſigner le vrai & unique fondement de la ſignification des *mots*. « Les *mots*, dit le pere » Lami (*Rhét. liv. I*, *ch. iv*), ne ſignifient » rien par eux-mêmes, ils n'ont aucun rap- » port naturel avec les idées dont ils ſont » les ſignes; & c'eſt ce qui cauſe cette di- » verſité prodigieuſe de langues: s'il y avoit » un langage naturel, il ſeroit connu de » toute la terre & en uſage par-tout ». C'eſt une vérité que j'ai expoſée en détail & que je crois avoir bien établie à l'*article* LANGUE (*art. I*, *ſub. fin.*) Mais ſi les *mots* ne ſignifient pas par nature, ils ſignifient donc par inſtitution; quel en eſt l'auteur? Tous les hommes, ou du moins tous les ſages d'une nation, ſe ſont-ils aſſemblés pour régler dans une délibération commune la ſignification de chaque *mot*, pour en choiſir le matériel, pour en fixer les dérivations & les déclinaiſons? Perſonne n'ignore que les langues ne ſe ſont pas formées ainſi. La premiere a été inſpirée, en tout ou en partie, aux premiers auteurs du genre humain: & c'eſt probablement la même langue que nous parlons tous, & que l'on parlera toujours & par-tout, mais altérée par les changemens qui y ſurvinrent d'abord à Babel en vertu de l'opération miraculeuſe du Tout-puiſſant, puis par tous les autres qui naiſſent inſenſiblement de la diverſité des temps, des climats, des lumieres, & de mille autres circonſtances diverſement combinées. « Il dépend de » nous, dit encore le pere Lami, (*ibid.* » *ch. vij*,) de comparer les choſes comme » nous voulons »; (ce choix des comparaiſons n'eſt peut-être pas toujours ſi arbitraire qu'il l'aſſure, & il tient ſouvent à des cauſes dont l'influence eſt irréſiſtible pour les nations, quoiqu'elle pût être nulle pour quelques individus; mais du moins eſt-il certain que nous comparons très-différemment, & cela ſuffit ici: car c'eſt) » ce qui fait, ajoute-t-il, cette grande différence qui eſt entre les langues. Ce que les Latins appellent *feneſtra*, les Eſpagnols l'appellent *ventana*, les Portugais *janella*; nous nous ſervons auſſi de ce nom *croiſée* pour marquer la même choſe. *Feneſtra*, *ventus*, *janua*, *crux*, ſont des *mots* latins. Le françois, l'eſpagnol, le portugais viennent du latin » (c'eſt-à-dire, que ces trois idiômes ont emprunté beaucoup de *mots* dans la langue latine, & c'eſt tout:) » mais les Eſpagnols conſidérant que les fenêtres donnent paſſage aux vents, les appellent *ventana* de *ventus*: les Portugais ayant regardé les fenêtres comme de petites portes, ils ont appelées *janella* de *janua*: nos fenêtres étoient autrefois partagées en quatre parties avec des croix de pierre; on les appeloit pour cela des *croiſées* de *crux*: les Latins ont conſidéré que l'uſage des fenêtres eſt de recevoir la lumiere; le nom *feneſtra* vient du grec φαίνειν qui ſignifie *reluire*. C'eſt ainſi que les différentes manieres de voir les choſes portent à leur donner différens noms ». Et c'eſt ainſi, puis-je ajouter, que la diverſité des vues

introduit en divers lieux des *mots* très-différens pour exprimer les mêmes idées totales; ce qui diverſifie les idiômes, quoiqu'ils viennent tous originairement d'une même ſource. Mais ces différens *mots*, riſqués d'abord par un particulier qui n'en connoît point d'autre pour exprimer ſes idées telles qu'elles ſont dans ſon eſprit, n'en deviennent les ſignes univerſels pour toute la nation, qu'après qu'ils ont paſſé de bouche en bouche dans le même ſens; & ce n'eſt qu'alors qu'ils appartiennent à l'idiôme national. Ainſi c'eſt l'uſage qui autoriſe les *mots*, qui en détermine le ſens & l'emploi, qui en eſt l'inſtituteur véritable & l'unique approbateur.

Mais d'où nous vient le terme de *mot?* On trouve dans Lucilius, *non audet dicere muttum* (il n'oſe dire un *mot*); & Cornutus, qui enſeigna la philoſophie à Perſe, & qui fut depuis ſon commentateur, remarque ſur la premiere ſatyre de ſon diſciple, que les Romains diſoient proverbialement, *mutum nullum emiſeris* (ne dites pas un ſeul *mot*). Feſtus témoigne que *mutire*, qu'il rend par *loqui*, ſe trouve dans Ennius; ainſi *mutum* & *mutire*, qui paroiſſent venir de la même racine, ont un fondement ancien dans la langue latine.

Les Grecs ont fait uſage de la même racine, & ils ont μῦθος, *diſcours;* μυθητής, *parleur*, & μυθεῖν *parler.*

D'après ces obſervations, Ménage dérive *mot* du latin *mutum*, & croit que Périon s'eſt trompé d'un degré, en le dérivant immédiatement du grec μυθεῖν.

Il ſe peut que nous l'ayons emprunté des Latins, & les Latins des Grecs; mais il n'eſt pas moins poſſible que nous le tenions directement des Grecs, de qui, après tout, nous en avons reçu bien d'autres: & la déciſion tranchante de Ménage me paroît trop haſardée, n'ayant d'autre fondement que la priorité de la langue grecque ſur la latine.

J'ajoute qu'il pourroit bien ſe faire que les Grecs, les Latins, & les Celtes de qui nous deſcendons, euſſent également trouvé ce radical dans leur propre fonds, & que l'onomatopée l'eût conſacré chez tous au même uſage, par un tour d'imagination qui eſt univerſel parce qu'il eſt naturel. *Ma*, *mê*, *mé*, *mi*, *meu*, *mo*, *mu*, *mou*, ſont dans toutes les langues les premieres ſyllabes articulées, parce que *m* eſt la plus facile de toutes les articulations (*voyez* LANGUE, *art. III*, § *ij*, *n.* 1.); ces ſyllabes doivent donc ſe prendre aſſez naturellement pour ſignifier les premieres idées qui ſe préſentent; & l'on peut dire que l'idée de la parole eſt l'une des plus frappantes pour des êtres qui parlent. On trouve encore dans le poëte Lucilius, *non laudare hominem quemquam, nec* mu *facere unquàm;* où l'on voit ce *mu* indéclinable, montré comme l'un des premiers élémens de la parole. Il eſt vraiſemblable que les premiers inſtituteurs de la langue allemande l'enviſagerent à peu près de même, puiſqu'ils appelerent *mut* la penſée, par une métonymie ſans doute du ſigne pour la choſe ſignifiée: & ils donnerent enſuite le même nom à la ſubſtance de l'ame, par une autre métonymie de l'effet pour la cauſe. *Voyez* MÉTONIMIE. (*B. E. R. M.*)

MOT, TERME, EXPRESSION, (*Syno.*) Le *mot*, dit l'abbé Girard, eſt de la langue; l'uſage en décide. Le *terme* eſt du ſujet; la convenance en fait la bonté. L'*expreſſion* eſt de la penſée, le tour en fait le mérite.

La pureté du langage dépend des *mots;* ſa préciſion dépend des *termes;* & ſon brillant dépend des *expreſſions.*

Tout diſcours travaillé demande que les *mots* ſoient françois; que les *termes* ſoient propres; & que les *expreſſions* ſoient nobles.

Un *mot* haſardé choque moins qu'un *mot* qui a vieilli. Les *termes* d'art ſont aujourd'hui moins ignorés dans le grand monde, il en eſt pourtant qui n'ont de grace que dans la bouche de ceux qui font profeſſion de ces arts. Les *expreſſions* trop recherchées font à l'égard du diſcours, ce que le fard fait à l'égard de la beauté du ſexe; employées pour embellir, elles enlaidiſſent. (*D. J.*)

MOT CONSACRÉ, (*Gramm.*) On appelle *mots conſacrés* certains *mots* particuliers qui ne ſont bons qu'en certains endroits ou occaſions; & on leur a peut-être donné ce nom, parce que ces *mots* ont commencé par la religion, dont les myſteres n'ont pu être exprimés que par des *mots* fait exprès. Trinité, incarnation, nativité, trans-

figuration ; annonciation, visitation ; assomption, fils de perdition, portes de l'enfer, vase d'élection, homme de péché, *&c.* sont des *mots consacrés*, aussi bien que cene, cénacle, fraction de pain, acte des Apôtres, *&c.*

De la religion on a étendu ce *mot* de *consacré* aux sciences & aux arts ; desorte que les *mots* propres des sciences & des arts s'appellent des *mots consacrés*, comme gravitation, raréfaction, condensation, & mille autres, en matiere de physique ; allegro, adagio, aria, arpeggio, en musique, *&c.*

Il faut se servir sans difficulté des *mots consacrés* dans les matieres de religion, sciences & arts ; & qui voudroit dire, par exemple, la fête de la naissance de notre-Seigneur, la fête de la visite de la Vierge, ne diroit rien qui vaille : l'usage veut qu'on dise la nativité & la visitation, en parlant de ces deux mysteres, *&c.* Ce n'est pas qu'on ne puisse dire la naissance de Notre-Seigneur, & la visite de la Vierge : par exemple, la naissance de Notre-Seigneur est bien différente de celle des princes ; la visite que rendit la Vierge à sa cousine n'avoit rien des visites profanes du monde. L'usage veut aussi qu'on dise la cene & le cénacle, & ceux qui diroient une chambre haute pour le cénacle, & le souper pour la cene, s'exprimeroient fort mal, (*D. J.*)

MOT BON, (*Opérat. de l'esprit.*) un *bon mot*, est un sentiment vivement & finement exprimé ; il faut que le *bon mot* naisse naturellement & sur le champ ; qu'il soit ingénieux, plaisant, agréable ; enfin, qu'il ne renferme point de raillerie grossiere, injurieuse, & piquante.

La plupart des *bons mots*, consistent dans des tours d'expressions, qui sans gêner, offrent à l'esprit deux sens également vrais ; mais dont le premier qui saute d'abord aux yeux, n'a rien que d'innocent, au lieu que l'autre qui est le plus caché, renferme souvent une malice ingénieuse.

Cette duplicité de sens, est dans un homme destitué de génie, un manque de précision & de connoissance de la langue ; mais dans un homme d'esprit, cette même duplicité de sens est une adresse, par laquelle il fait naître deux idées différentes ; la plus cachée dévoile à ceux qui ont un peu de sagacité une satyre délicate, qu'elle recele à une pénétration moins vive.

Quelquefois le *bon mot* n'est autre chose que l'heureuse hardiesse d'une expression appliquée à un usage peu ordinaire. Quelquefois aussi la force d'un *bon mot* ne consiste point dans ce qu'on dit, mais dans ce qu'on ne dit pas, & qu'on fait sentir comme une conséquence naturelle de nos paroles, sur laquelle on a l'adresse de porter l'attention de ceux qui nous écoutent.

Le *bon mot* est plutôt imaginé que pensé ; il prévient la méditation & le raisonnement ; & c'est en partie pourquoi tous les *bons mots* ne sont pas capables de soutenir la presse. La plupart perdent leur grace, dès qu'on les rapporte détachés des circonstances qui les ont fait naître ; circonstances qu'il n'est pas aisé de faire sentir à ceux qui n'en ont pas été les témoins.

Mais quoique le *bon mot* ne soit pas l'effet de la méditation, il est sûr pourtant que les saillies de ceux qui sont habitués à une exacte méthode de raisonner, se sentent de la justesse de l'esprit. Ces personnes ont enseigné à leur imagination, quelque vive qu'elle soit, à obéir à la sévérité du raisonnement. C'est peut-être faute de cette exactitude de raisonnement, que plusieurs anciens se sont souvent trompés sur la nature des *bons mots*, & de la fine plaisanterie.

Ceux qui ont beaucoup de feu, & dont l'imagination est propre aux saillies & aux *bons mots*, doivent avoir soin de se procurer un fonds de justesse & de discernement qui ne les abandonne pas même dans leur grande vivacité. Il leur importe encore d'avoir un fonds de vertu qui les empêche de laisser rien échapper qui soit contraire à la bienséance, & aux ménagemens qu'ils doivent avoir pour ceux que leurs *bons mots* regardent. (*D. J.*)

MOT DU GUET, ou simplement *mot*, est un *mot* ou sentence, en terme de guerre, qui sert aux soldats à se reconnoître pendant la nuit ; & à découvrir les espions, ou autres gens mal intentionnés : on s'en sert aussi pour prévenir les surprises. Dans une armée, le *mot* se donne par le général au lieutenant ou au major général

de jour, lequel le donne au major de brigade: de-là il passe aux aides-majors, qui le donnent aux officiers de l'état-major, ensuite aux sergens de chaque compagnie, qui le donnent à leurs subalternes.

Dans les garnisons, après que les portes sont fermées, le commandant donne le *mot* au major de la place, & il lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain. Il faut remarquer que celui qui commande dans un château, fort, réduit, ou citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci seroit d'un rang inférieur au sien sans que celui qui commande dans la ville, puisse pour cela prétendre aucun commandement dans la citadelle, château, fort, ou réduit, à moins qu'il n'en fût gouverneur. Après que les portes sont fermées, le major se rend sur la place, où il trouve les sergens de la garnison rangés en cercle avec chacun un caporal de la compagnie derriere lui. Les caporaux des compagnies dont les sergens manquent, se placent hors du cercle joignant les sergens dans le rang de leurs compagnies; les tambours majors des bataillons à deux par derriere les sergens; à quatre pas du cercle, on place les caporaux qui ont suivi leurs sergens, présentant leurs armes en-dehors, pour empêcher que qui que ce soit n'approche du cercle pour écouter l'ordre. Il ne doit entrer dans le cercle que le major, l'aide-major de la place, & les officiers majors des régimens, le caporal du *consigne* du corps de la place portant le falot, & celui qui tient le regiſtre de la garde des rondes.

Le major entre dans le cercle avec les officiers majors des régimens qui assistent à l'ordre, & les autres qu'on a déja dit. Il dit aux sergens & aux tambours majors s'il y a quelque chose qui les regarde, ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revue, conseil de guerre, ou autre chose, si quelque bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tout le reste; s'il y a conseil de guerre, il demande aux majors des régimens le nombre d'officiers nécessaire pour le tenir. Il fait ensuite nommer les officiers qui doivent monter la garde le lendemain, & ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit; il fait tirer leur ronde par leurs sergens; il donne le *mot* aux officiers majors des régimens, & après aux sergens, en commençant par celui de la premiere compagnie, à qui il le dit à l'oreille. Ce sergent le donne à celui qui le suit, & ainsi de l'un à l'autre, jusqu'à ce que le *mot* revienne au major par le sergent de la gauche, ainsi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas comme il le lui a donné, il regarde à quel sergent il a manqué, le redresse jusqu'à ce que tous le sachent, après quoi il les congédie. Les sergens doivent être découverts dès qu'on donne le *mot*, jusqu'à ce que le dernier l'ait rendu au major. Lorsqu'il y a de la cavalerie dans une place, elle reçoit l'ordre du major de la place tout ainsi que l'infanterie.

Dès que l'ordre est donné & le cercle rompu, les sergens de chaque bataillon forment un cercle à part; le tambour major derriere eux, le major ou aide-major du bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour le détail du bataillon, & tout ce que le commandant lui a dit. Pour cela il faut que le major aille tous les jours chez le commandant du bataillon quelque temps avant qu'on donne l'ordre, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il est à observer que si le commandant veut faire prendre les armes, il faut qu'il en fasse demander la permission au commandant de la place, lequel le fait dire au cercle général par le major. Après que le major du bataillon a donné l'ordre à son cercle particulier, les sergens vont le porter à leurs officiers, à qui ils doivent dire bien fidellement tout ce qui a été dit à l'ordre. Le major va le porter au colonel, à l'aide-major, au lieutenant colonel, quoique le colonel soit présent. S'ils n'y sont ni l'un ni l'autre, l'officier major va le porter à celui qui commande le régiment, l'aide-major de la place va le porter à l'inspecteur général, un sergent va le porter à l'inspecteur particulier. L'usage est le même pour l'ingénieur général, ou directeur des fortifications, & l'ingénieur particulier... & le dernier sergent de la garnison qui se trouve être de garde, va le porter au lieutenant ou commissaire d'artillerie qui est dans la place.

Les fergens qui font de garde, n'affiftent pas à ce cercle particulier, ni ne doivent aller porter l'ordre à leurs officiers de compagnie, mais feulement à ceux avec lefquels ils font de garde. Il doit y avoir tous les jours un fergent par compagnie avec fon caporal à l'ordre ; & s'il y en a un de garde, fon camarade doit s'y trouver pour l'aller porter à fes officiers, & pour le détail de la compagnie, dont celui qui eft de garde ne doit pas fe mêler. Lorfqu'il manque des fergens à une compagnie, un caporal va à l'ordre avec fon fufil. Tous les fergens doivent avoir leurs halebardes lorfqu'ils vont à l'ordre, & qu'ils vont le porter à leurs officiers, *Hiftoire de la milice françoife*, par le pere Daniel.

MOT, (*Hift. mod.*) on le dit auffi des armoiries & des devifes. *Voy.* ARMOIRIES & DEVISE.

Ce qu'on appelle le *mot* dans les armoiries, eft une courte fentence ou phrafe écrite fur un rouleau qu'on place ordinairement au deffus de l'écuffon, & quelquefois au deffous. Tantôt ce *mot* fait allufion au nom ou à quelques pieces des armes de la perfonne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blafon.

Le *mot*, dit Guillin, eft un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes ; il préfente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimée fuccinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites fur une bande ou compartiment qu'on place au pié de l'écuffon ; & comme ce *mot* tient la derniere place dans les armes, on le blafonne auffi le dernier. A la rigueur, il devroit exprimer quelque chofe de relatif à ces armes ; mais l'ufage à fait admettre toute forte de fentences expreffives ou non. *Voy.* BLASON.

Cette coutume d'employer un *mot* ou fymbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, fe reconnoître, & fe rallier dans les combats, eft très-ancienne : l'hiftoire facrée & profane nous en fourniffent également des exemples. Nos ancêtres faifoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur paffion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, &c. ou quelque événement extraordinaire qui leur fût arrivé. On trouve plufieurs *mots* de cette derniere forte qui fe font perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinffent proprement qu'à la premiere perfonne qui fe l'étoit attribué.

Le *mot* de la maifon royale de France eft *efpérance* ; & dans quelques écuffons *lilia non laborant neque nent*, par allufion à la loi falique, qui exclut les femmes de la couronne : celui de la maifon royale d'Angleterre eft *Dieu & mon droit*. L'ordre de la jarretiere a pour *mot*, *honni foit qui mal y penfe* ; & le duc de Nortfolk ces paroles, *fola virtus invicta* : le duc de Bedfort celles-ci, *che fara fara* : celui de Devonshire, *cavendo tutus*, par allufion au nom de fa maifon, qui eft *Cavendish*. Le duc de Kinfton, dont le nom eft Pierrepont, a pour *mot*, *Pie reponete* : le comte de Radnor, *quæ fupra*, parce qu'il porte trois étoiles dans fes armes : le lord Klinton, dont le nom eft *Fortefcue*, prend celui-ci, *Forte fcutum, falus ducum*.

On peut voir fous l'article *cri de guerre*, les *mots* que prennent ou prenoient plufieurs des premieres maifons de France. Le *mot* d'une devife s'appelle auffi l'*ame de la devife*. *Voy.* DEVISE.

MOT, *terme de Commerce*, & particuliérement de détail : il fe dit du prix que le marchand demande de fa marchandife, ou de celui que l'acheteur en offre. Ce drap eft de vingt francs, c'eft mon dernier *mot* : vous n'en offrez que feize, vous ne ferez pas pris au *mot*.

On dit qu'on a été pris au *mot*, quand le marchand livre fa marchandife à l'acheteur fur la premiere offre que celui-ci en a faite.

Un marchand qui n'a qu'un *mot*, eft celui qui ne furfait pas. On dit que les Quakres d'Angleterre & les anabaptiftes de Hollande qui exercent le trafic, en ufent ainfi & avec fuccès. *Dictionnaire du commerce*.

MOT, fonner un ou deux *mots*, (*Vénerie*.) c'eft fonner un ou deux tons longs du cor, qui eft le fignal du piqueur pour appeler fes compagnons.

MOTALA, MOTOLA, *ou* MOTULA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante avec un évêché fuffragant de Tarente : elle eft à

4 milles

4 milles N. O. de Maſſafra, 2 N. E. de Caſtellaneta. *Long.* 34, 45. *lat.* 40, 51.

MOTAY, (*Géog.*) en latin *Claudius mons*, montagne de la baſſe Hongrie, d'une grande étendue; elle s'avance jusqu'en Styrie, & reçoit divers noms ſelon la diverſité des lieux.

MOTAYES, (*Géog.*) peuples ſauvages de l'Amérique méridionale, au Breſil. Ils ſont de couleur olivâtre, petits de taille, vont tout nuds, & vivent de maïz, de racines, de chiens & de chats ſauvages. (*D. J.*)

MOTAZALITES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom des partiſans d'une ſecte de la religion mahométane, dont la principale erreur eſt de croire que l'alcoran a été créé, & n'eſt point co-éternel à Dieu. Cette opinion, anathématiſée par l'alcoran même, & proſcrite par les Sonnites, n'a pas laiſſé de trouver des partiſans zélés; elle excita même des perſécutions ſous quelques-uns des califes abaſſides qui décidérent que l'alcoran avoit été créé; enfin Motawakel permit à tous ſes ſujets de penſer ce qu'ils voudroient ſur la création ou l'éternité de cet ouvrage. Un docteur muſulman trouva un milieu à la diſpute, en diſant que l'idée originaire du koran étoit réellement en Dieu; par conſéquent qu'elle étoit co-eſſentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étoient l'ouvrage des hommes.

MOTELLE, ſ. f. (*Pêche.*) eſt un petit poiſſon de riviere, & principalement de lac. Il eſt ordinairement gras comme l'éperlan; il a la peau viſqueuſe, ſans écailles, le corps tortueux, la tête grande, large & un peu applatie, & il eſt très-gourmand; il eſt commun en Suiſſe & en Bourgogne; ſa chair quoique viſqueuſe, eſt aſſez eſtimée pour ſon goût.

MOTET, ſ. m. *en Muſique.* Ce mot ſignifioit anciennement une *compoſition* fort recherchée & enrichie de toutes les beautés & de toutes les fineſſes de l'art, & cela ſur une période fort courte; d'où lui vient, ſelon quelques-uns, le nom de *motet*, comme ſi ce n'étoit qu'un mot.

Aujourd'hui *motet* s'entend de toute piece de muſique faite ſur des paroles latines à l'uſage de l'égliſe, comme pſeaumes, hymnes, antiennes, répons, *&c.* & tout cela s'appelle en général *muſique latine*, *voyez* COMPOSITION. Les François réuſſiſſent bien dans ce genre de muſique. Leurs *motets* ſont beaux & bien travaillés. Ceux du célebre Lalande ſont des chef-d'œuvres en ce genre, & les *motets* de M. de Mondonville, tout petillans de génie & de feu, charment aujourd'hui les amateurs de la nouvelle muſique.

Je dois avertir que les muſiciens des xiij, & xiv ſiecles donnoient le nom de *motetus* à la partie que nous nommons aujourd'hui *haute-contre*. Ce nom, & pluſieurs autres auſſi étrangers, cauſent ſouvent bien de l'embarras à ceux qui s'appliquent à déchiffrer les anciens manuſcrits de muſique qui ne s'écrivoient pas en partition comme à préſent. (*S*)

MOTEUR, adj. (*Méchan.*) ce qui meut ou met en mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

MOTEUR, (*Hydr.*) eſt ce qui meut, ce qui fait mouvoir. C'eſt la force principale, c'eſt la puiſſance par laquelle agit une machine hydraulique. Dans un moulin à vent, c'eſt le vent; c'eſt l'eau dans un moulin à eau; dans une pompe ordinaire, c'eſt un homme ou un cheval. Le *moteur* doit être proportionné à la colonne de l'eau que l'on veut élever, & un peu plus fort pour emporter l'équilibre. On y ajoute un tiers en ſus pour les frottemens. *Voyez* FORCE. (*K*)

MOTEURS, *en anatomie*, c'eſt le nom qu'on a donné aux nerfs de la troiſieme & de la ſixieme paire, parce qu'ils font mouvoir les yeux.

Ceux de la troiſieme paire ſe nomment encore *moteurs communs*, *muſculaires communs*, *oculaires communs*, *oculo-muſculaires communs*; & ceux de la ſixieme, *moteurs externes*, *oculaires externes*, *muſculaires externes*, *oculo-muſculaires externes*. *V.* NERF.

Les *moteurs* communs prennent leur origine immédiatement devant le bord antérieur de la protubérance annulaire. *Voyez* PROTUBÉRANCE & ANNULAIRE.

De-là, en perçant la dure-mere, ils viennent paſſer de chaque côté dans l'orbite, où ils ſe diviſent en quatre branches qui ſe diſtribuent aux muſcles de l'œil.

La branche qui va au petit oblique, fournit quelquefois un rameau, dans lequel il se forme un ganglion. Il naît le plus souvent un filet du rameau inférieur, qui se distribue au muscle droit inférieur, qui avec un rameau de la cinquieme paire, forme le ganglion opthalmique, duquel naissent les nerfs ciliaires seulement, suivant Morgagni. *Voyez* ŒIL.

Les *moteurs* externes naissent de l'union de la moëlle alongée entre la protubérance annulaire & les éminences olivaires. *Voyez* ÉMINENCE & OLIVAIRE.

Chacun de ces deux nerfs perce la dure-mere, rampe ensuite dans sa duplicature le long des parties latérales de la selle sphénoïdale à côté de l'artere carotide; il s'avance en dehors, & au bord extérieur de cette artere, il donne l'intercostal à un angle un peu plus obtus ou droit avec le tronc qui chemine & qui va ensuite passer par la fente sphénoïdale & se distribuer au muscle abducteur de l'œil. *Voyez* ABDUCTEUR.

MOTHON, (*Musiq. des anc.*) nom d'un air de danse des Grecs; il s'exécutoit sur des flûtes. (*F. D. C.*)

MOTIF, s. m. (*Gramm.*) la raison qui détermine un homme à agir. Il y a peu d'hommes assez attentifs à ce qui se passe au dedans d'eux-mêmes, pour bien connoître les motifs secrets qui les font agir. Une action peut avoir plusieurs motifs: les uns louables, les autres honteux; dans ces circonstances, il n'y a qu'une longue expérience qui puisse rassurer sur la bonté ou la malice de l'action. C'est elle qui fait que l'homme se dit à lui-même, & se dit sans s'en imposer: je me connois; j'agirois de la même maniere, quand je n'aurois aucun intérêt qui pût m'y déterminer. Un homme de bien cherche toujours, aux actions équivoques des autres, des *motifs* qui les excusent. Un philosophe se méfie des bonnes actions qu'il fait, examine s'il n'y a point à côté d'un *motif* honnête, quelque raison de haine, de vengeance, de passion, qui le trompe.

Si le goût de l'ordre, l'amour du bien sont les *motifs* de nos actions, la considération publique & la paix de la conscience en seront la récompense assurée. Il est bien doux d'être estimé des autres; il l'est bien davantage de s'estimer soi-même. Il n'y a que celui qui n'appréhende point de se rendre compte de ses *motifs*, qui puisse habiter tranquillement en lui: les autres se haïssent malgré qu'ils en aient, & sont obligés de fuir devant eux-mêmes.

MOTIF, (*Musique.*) Les Italiens appellent *motivo* la principale pensée d'un air, celle qui constitue le caractere de son chant & de sa déclamation.

L'air (*aria*) est divisé en deux parties, dont la premiere se partage de nouveau en deux parts: l'une de ces deux parts commence le *motif* dans le ton que le musicien a choisi, & le conduit à la dominante de ce ton; l'autre reprend le motif à cette dominante & le ramene à la tonique.

La seconde partie de l'air, s'il est dans un ton naturel, se fait ordinairement dans la sixieme de son ton tierce mineure, & finit quelquefois dans la dominante de cette sixieme. Quelquefois cette seconde partie se fait dans le mineur du ton de l'air en conservant son *motif*. Quelquefois aussi les paroles de la seconde partie exigent tout un autre caractere de chant & de déclamation; ou bien le musicien juge nécessaire de changer de mesure & de caractere pour en interrompre l'uniformité: alors il quitte le *motif* de son air, & donne à sa seconde partie un nouveau *motif* qui n'a aucune analogie avec le premier.

Lorsque l'air est lui-même dans un ton tierce mineure, le *motif* se conduit dans la premiere partie de la tonique à la médiante, tierce majeure, & de la médiante il est ramené à la tonique; ensuite dans la seconde partie le *motif* se transporte ordinairement dans la sixieme du ton, tierce majeure, & passe, si l'on veut, par toutes les modulations dont le ton mineur est susceptible.

En général, les secondes parties des airs sont plus particuliérement consacrées aux effets de l'harmonie; le musicien s'y montre grand artiste, après s'être montré dans la premiere partie homme de génie. Mais en tout ceci il n'y a aucune loi universelle.

Comme la musique est plus qu'aucun autre art l'ouvrage de l'enthousiasme, l'homme inspiré ne suit aucune regle certaine ; il n'obéit qu'à une impulsion supérieure qui le conduit souvent par des routes inconnues & nouvelles ; son exemple & ses succès deviennent bientôt des modeles & les principes d'une poétique musicale.

Les différens genres d'ailleurs varient les préceptes à l'infini. Ce qui convient à la musique tragique ne va guere à la musique comique ; celle de l'église a encore un caractere qui lui est propre ; & ces caracteres sont si différens chez les nations qui ont excellé dans la musique, qu'une oreille un peu exercée n'a pas besoin du secours des paroles pour les distinguer & les reconnoître.

Le *motif* est ce qui constitue le plus particuliérement le génie musical. L'étude & les instructions de l'école enseigneront au musicien la science de l'harmonie & de ses effets ; avec du goût il apprendra à en faire usage à propos ; mais en vain sera-t-il profond dans la science de son art ; si ses *motifs* sont communs ou vuides d'idées & de caracteres, ses productions resteront toujours médiocres. En vain voudra-t-il dérober le défaut de pensées & la pauvreté de génie sous les effets les plus imposans de l'harmonie, sous l'appareil des instrumens d'un nombreux & bruyant orcheftre, il ne réussira pas à donner le change à celui qui entend le langage de la musique. C'est ainsi que le rhéteur forme l'oreille de son éleve à l'harmonie, au nombre des périodes ; mais la noblesse, la chaleur, la force des pensées, les belles images, les grandes & sublimes idées ne se remplacent point par un bruit de paroles harmonieuses, & ne s'apprennent pas à l'école.

Le musicien commencera par choisir le mouvement propre aux paroles que le poëte lui a données. Lorsqu'il aura à exprimer les mortelles allarmes d'Andromaque ou de Mérope, son genre de mesure sera agité. Lorsqu'il aura à exprimer les regrets d'un amant, qu'un devoir cruel arrache aux embrassemens de sa maîtresse, le mouvement de son air sera languissant, doux, posé. Ainsi son air s'appellera *largo*, *cantabile*, *andante*, *allegro*, *presto*, *aggitato*, suivant les différens caracteres de la mesure ; mais si la beauté du *motif* ne répond point à la beauté du sujet ; si ce *motif* ne rend pas d'une maniere énergique & vraie la passion que le poëte n'a fait qu'indiquer, & dont toute l'expression appartient au musicien, celui-ci aura manqué son but.

Il n'y a point de musique sans mesure ; mais le *motif* donne seul la vie & le caractere à la passion. Il est naturel d'exprimer des passions douces par un mouvement doux & tranquille, & les passions violentes par des mouvemens rapides ; mais ceux qui connoissent les chef-d'œuvres de l'art, savent que la passion la plus douce peut être rendue par un air d'un mouvement rapide, sans perdre son caractere de douceur & de tendresse, & que le génie a quelquefois rendu la vîtesse & la gaieté du mouvement nécessaires à l'expression de la tristesse & de la langueur.

Le *motif* de l'air est ordinairement annoncé par un début de l'orcheftre, que nous avons appelé la *ritournelle*. Quelquefois la chaleur de l'action, ou d'autres raisons de convenance, s'opposent à ce début ; alors le chant commence avec l'orcheftre. Les différentes parties de l'air sont aussi entrecoupées de morceaux de ritournelle, tant pour laisser reposer le chanteur, que pour donner du relâche à l'oreille qui l'écoute. Quelquefois c'est l'orcheftre seul qui chante une partie du *motif*, & le chanteur ne fait que déclamer sur ce chant, en tenues ou en notes principales, une partie de ses paroles. Mais toutes ces variétés ramenent toujours au *motif*, à l'idée principale, & tantôt le répetent en partie, tantôt le rappellent d'une maniere délicate & détournée.

Après la seconde partie, on est en usage, pour rentrer & finir dans son ton, de reprendre la premiere, en supprimant tout au plus une partie de la ritournelle de l'orcheftre, parce que le *motif* étant connu, l'oreille n'a plus besoin de cette annonce. Lorsque l'air n'a point de seconde partie, il s'appelle *cavata* ou *cavatina*. Un chanteur qui a du goût, ne manquera guere de vous rappeler à la cadence le *motif* de l'air, dont

il employera un endroit, un accent, un son principal.

Toute cette économie de l'air n'est point l'ouvrage du raisonnement & de la réflexion; mais celui d'une conception rare, donnée par un instinct supérieur, dont la marche ne s'apperçoit qu'après l'invention, & dont le jugement est obligé de justifier & d'admirer l'ouvrage.

On voit que l'air est l'expression en chant d'une seule idée musicale, qu'on a nommé son *motif*, & qui se dessine & se répete dans les différentes modulations dont le ton est susceptible. L'ouvrage du génie est de trouver ce *motif*; celui du goût, de l'étendre & de le conduire, ensorte que la répétition n'en soit ni assez rare pour manquer son effet, ni assez fréquente pour devenir fastidieuse.

Ce n'est point que cette idée principale ne puisse être embellie d'idées accessoires; mais celles-ci sont ordinairement communes, & l'autre donne à l'air son caractere & son prix.

Quelquefois le motif est chanté par la voix & par le premier violon seuls, tandis que le second & les autres parties accompagnantes suivent un dessin particulier, lequel, quoique divers, ne sert ordinairement qu'à mieux faire sortir l'idée principale.

Quelquefois le musicien se permet des écarts: ce sont des traits de feu & d'enthousiasme qui l'éloignent subitement de son *motif*, & qui produisent ordinairement un instant d'etonnement; mais après cet écart court & rapide, l'oreille revient à son motif avec plus d'amour & de complaisance.

Ce retour de la même pensée dessinée dans les différentes modulations du ton, est particulier à l'expression musicale. Dans le discours & dans la poésie, au lieu de faire de l'effet, il ne serviroit qu'à l'affoiblir; & plus une pensée est grande & belle, plus la répétition en seroit déplacée & dangereuse. C'est que l'orateur & le poëte se servent de signes certains, dont l'effet est sûr & déterminé, au lieu que la pensée musicale plus délicate, plus vague, plus fugitive, passe avec trop de rapidité pour être fixée en un seul instant; & ce n'est qu'en la conduisant par les différentes modulations de son ton, que le musicien communiquera à l'oreille attentive le sentiment qui le domine; & c'est aussi peut-être que les signes de la musique étant, comme nous le disons, plus vagues que ceux des autres arts d'imitation, elle est obligée de copier la nature de plus près, & de choisir une nature plus forte, plus caractérisée, & que ses momens précieux d'imitation sont les momens de nature troublée ou passionnée; momens dans lesquels la nature revient cent fois sur la même idée, sur la même expression, sur la même plainte, sur le même reproche, &c. mais seulement avec des accens différens; procédé qui tient à une persuasion profonde qu'on ne nous fait souffrir, qu'on ne nous refuse amour, justice ou commisération, que parce qu'on n'a pas entendu nos raisons, qu'on n'a pas vu nos peines, qu'on ne connoît pas l'état de notre ame; persuasion qui nous porte bien plutôt à répéter sans cesse l'expression que nous jugeons la plus juste & la plus frappante qu'à l'abandonner, pour en montrer une autre qui seroit nouvelle, mais plus foible. Aussi ceux qui prendroient la déclamation de l'acteur pour le vrai modele du musicien, se tromperoient grossiérement. Il lui faut quelque chose de plus vrai: il lui faut l'homme même; sans quoi son ouvrage ne seroit que la copie d'une copie.

Si vous ne savez conduire votre *motif*, il ne fera point d'effet; il échappera même au plus grand nombre de vos auditeurs, & vous ne ferez qu'une suite de modulations & de phrases musicales, sans liaison, sans ensemble & sans autre caractere que celui de la mesure.

D'après ces réflexions, on juge aisément que le poëte ne doit qu'indiquer les sentimens, & que c'est au musicien de leur donner toute l'expression; l'un ébauche, l'autre perfectionne. Il ne faut donc pour un air que peu de paroles, dont l'idée soit une, & le résultat d'une seule situation; de longs discours, une suite d'idées simultanées ne peuvent être que récités, c'est-à-dire déclamés sans mesure, mais ne sauroient être chantés; car le musicien ne peut avoir qu'un *motif* à la fois; & s'il le

quittoit pour en suivre un autre, ou s'il cherchoit à les accumuler, il ne produiroit la plupart du temps aucun effet. Quatre vers pour la premiere, autant pour la seconde partie, c'est presque tout ce qu'un musicien peut exprimer dans un air, sans nuire à l'unité de son *motif*. Dans la comédie, la saillie permet par fois d'assembler un plus grand nombre de vers, & des discours très-variés; mais alors le compositeur est obligé de changer de *motif*, & même de mesure, aussi souvent que le poëte change d'idée & de situation; ensorte que ce genre d'airs comiques est proprement un recueil de trois ou quatre airs différens. Dans la tragédie le goût étant plus sévere, les occasions de changer de mesure & de *motif* sont rares.

Le *motif* est comme une proposition partagée en deux membres. Lorsque, par exemple, le poëte dit: *Per pietà, bell' idol mio, non mi dir ch' io sono ingrato; infelice, sventurato abbastanza il ciel mi fà*, le premier membre du *motif* est consacré aux deux premiers vers, & le second aux deux autres.

Ceux qui n'entendent pas le langage de la musique, regardent le retour du *motif* & des mêmes paroles comme une simple répétition; mais avec des organes plus délicats & mieux exercés, vous sentez bientôt que c'est à ces prétendues répétitions que vous devez les impressions les plus fortes & les plus délicieuses: sans elles, quelle que soit la variété des modulations & des effets de l'harmonie, ce n'est qu'un vain bruit dont vous vous sentez bientôt excédé, si le musicien ne fait vous fixer par des idées qui vous reviennent & vous restent.

D'ailleurs, comme l'air est réservé pour les momens passionnés, & qu'il est, pour ainsi dire, la récapitulation & la peroraison de la scene, la répétition des mêmes paroles y est ordinairement sublime par la variété de déclamation, par laquelle le compositeur cherche à imiter les différens accens de la même passion. En effet, lorsque Mérope, dans l'excès de sa douleur, déclare qu'elle mourra désespérée, en conservant le *motif* de son air, elle ne se contentera pas de le dire une fois; elle le dira vingt fois; elle le dira de toutes les manieres: tantôt en suppliant, elle cherchera à s'attirer la pitié; tantôt elle le dira avec tous les cris du désespoir; tantôt suffoquée par la douleur, la parole lui manquera; & ne pouvant articuler, elle poussera des syllabes entrecoupées: *ah... mo... ri... ra...* jusqu'à ce qu'un accès de frénésie lui rende la force de crier. Dans toutes ces différentes déclamations, elle ne chantera jamais que les mots *disperata morira*; mais celui qui n'y trouvera qu'une répétition des mêmes paroles, ne doit jamais entendre de la musique.

On a aussi attaqué l'usage de reprendre la premiere partie de l'air après la seconde. Lorsque cela ne se peut sans un contre-sens dans les paroles, cela ne peut être approuvé; mais il faudroit prier les poëtes de ne point mettre le compositeur dans le cas de ne pouvoir reprendre son air sans blesser le sens commun. Car en y réfléchissant, on trouvera le dà capo très-néceslaire à l'effet d'un air dont le *motif* & le caractere échapperoient sans cela à l'oreille avec trop de facilité.

Pour ne point ôter à l'air son effet, on ne sauroit employer trop de soins pour faire sortir son *motif*, ni trop de délicatesse pour le ménager. Deux ou trois airs faits avec le plus de goût & de génie, ne pourroient se succéder sans s'entre-nuire, & voilà une des raisons qui ont engagé de partager le drame en musique, en récitatif & en airs. Car indépendamment de la raison musicale qui veut que l'acteur ne chante qu'au moment le plus intéressant de chaque situation, il est certain qu'on ne pourroit chanter plusieurs airs de suite sans fatiguer & rebuter l'oreille la plus avide de musique.

Toute cette théorie du drame en musique qui a reçu sa perfection dans ces derniers temps par l'illustre Metastasio, & par Vinci, Leo, Feo, par le divin Pergolesi, par l'immortel Hasse que l'Italie a nommé *le Sexon* par excellence, par d'autres grands maîtres qui ont suivi ces hommes de génie, mériteroit d'être mieux approfondie? Une musique dont le récitatif & le chant se confondroient & n'auroient pas un carac-

tere distinct, ne pourroit manquer d'être fastidieuse & insupportable.

Le récitatif ne doit être qu'une déclamation notée; ainsi il ne peut avoir ni *motif*, ni mesure, deux choses essentielles à l'air; la maniere de le débiter ne peut donc être transmise que par tradition; mais il imite par la variété des inflexions & des tons, toutes les variétés du discours & du dialogue: & pour bien faire le récitatif, il ne faut pas souvent moins de génie, que pour faire un bel air. Aussi tous les grands maîtres ont écrit le récitatif d'une maniere supérieure; & Pergolesi & Hasse, si sublimes, si profonds dans leurs *motifs*, sont encore étonnans dans leur maniere d'écrire le récitatif.

La musique instrumentale suit les regles & les principes de la musique vocale. Il faut, à chaque morceau, outre le caractere du mouvement, son *motif* & son idée principale qu'il faut conduire & dessiner avec le même goût & la même intelligence. La nation qui chante le mieux, aura la plus belle musique instrumentale; aussi lorsque la musique instrumentale d'une nation est reconnue supérieure on peut parier pour l'excellence de sa musique vocale.

Le génie de la musique demande peut-être plus de délicatesse & plus d'élévation qu'aucun autre art. Il a je ne sai quoi de divin; mais ses effets disparoissent comme l'éclair du feu du ciel, & ses ouvrages ne résistent point au temps. Nous ne connoissons que par l'histoire les effets prodigieux de la musique ancienne; dans cent ans, peut-être, on ne connoîtra que par ouï dire, les chefs-d'œuvres de tant de grands maîtres de notre siecle. On retrouve par-tout également, & dans le marbre solide, & dans le son fugitif, la vanité des choses humaines, &c. (*Article de M.* GRIMM.)

MOTIR, (*Géog.*) isle des Indes orientales, une des Moluques, entre celles de Gilolo à l'orient, des Celebes à l'occident, de Tidor au septentrion & de Machian au midi. Elle n'a que 4 lieues de tour. *Long.* 144, 40; *lat.* 20.

MOTRICE, féminin de *moteur*, se dit d'une puissance ou force qui a le pouvoir ou la faculté de mouvoir. *Voyez* MOUVEMENT, FORCE & ACCÉLÉRATRICE.

MOTRIL, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, au royaume de Grenade, avec un port, à 11 lieues espagnoles S. E. de Grenade. Quelques auteurs conjecturent que c'est l'ancienne *Hexi*, ou *Sexi*, dont les habitans s'appeloient *Sexitains*. Son terroir produit d'excellens vins. *Long.* 14, 57; *lat.* 36, 22.

MOTTE, s. f. *en général*, petite élévation de terre labourée ou non.

MOTTE, (*Jardin.*) est une grosseur de terre adhérente aux racines d'un arbre, & qui les conserve; ce qui dispense d'en couper la tête. *Voy.* LEVER.

C'est aussi la terre qu'on laisse au pié des fleurs que l'on leve sur la couche, & qui est si nécessaire à leur reprise que quand elle vient à s'ébouler, les jardiniers regardent la plante comme perdue, & la mettent au rebut.

MOTTE, (*Faïanc. Pot.*) masse de terre épluchée, marchée, & prête à être mise sur le tour pour y prendre la forme d'un vaisseau.

MOTTE A BRULER, *terme de Tanneur*, c'est une espece de pain rond & plat, qu'on fabrique avec du tanné qu'on foule avec les piés dans un moule.

Le petit peuple & les pauvres se servent de *mottes* pour faire du feu, parce qu'elles se vendent à bon marché & qu'elles conservent long-temps la chaleur lorsqu'elles sont embrasées.

MOTTE, *terme de Chasse & de Fauconnerie*, prendre motte, se dit d'un oiseau qui, au lieu de se percher sur un arbre, se pose à terre.

MOTTE, (*Géogr.*) nom par lequel les François désignent une petite élévation, & qu'ils ont ensuite étendu à des villes, bourgs, châteaux, villages ou maisons de campagne situés sur quelque éminence. Je ne parlerai cependant que de la seule ville nommée la *Motte* en Lorraine, dans le bailliage de Bassigny, aux frontieres de la Champagne, & à une lieue de la Meuse. Cette ville passoit pour une place imprénable par sa situation au haut d'un rocher escarpé. Le cardinal Mazarin la fit assiéger

par Magalotti son neveu, & ensuite par M. de Villeroi, qui contraignit finalement le gouverneur de la place à se rendre en 1644. La capitulation portoit, qu'elle ne seroit rasée, ni démantelée; mais cet article ne fut point observé. On rasa la *Motte* de fond en comble; on ruina plusieurs particuliers innocens par cette indigne action; & la reine-mere flétrit sa mémoire en violant la parole donnée. *Voyez les mémoires de Beauveau.* (*D. J.*)

MOTTER, LA, *ou* MOTTERN, (*Géog.*) riviere de France en Alsace. Elle prend sa source dans les montagnes de Vosge, & se jette dans le Rhin, proche Drouzenheim.

MOTTEVILLE, *Mattevilla* (*Géogr.*) ou MAUTEVILLE-L'ENEVAL, village à trois lieues & demie de Caudebec, à une lieue & demie d'Yvetot, sur nommé d'*Eneval*, parce qu'il a appartenu long-temps aux seigneurs de ce nom, & pour le distinguer de *Motteville* sur le Durdan. En 1056 Raoul-de-Varenne & Emerie sa femme, céderent cette églisé à l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen; le seigneur présente à la cure. Nicolas Langlois, premier président à la chambre des comptes de Rouen, y fonda, en 1638, la collégiale de Saint-Michel, qui a six prébendes & un doyen-curé.

Françoise Bertaud, née en Normandie en 1615, en épousant Nicolas Langlois, seigneur de *Motteville*, a rendu ce nom célebre par ses *mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, dont elle étoit la confidente; ils ont paru en 6 vol. *in-12*, en 1732.

Cet ouvrage curieux est plein d'une grande connoissance de l'intérieur de la cour & de la minorité de Louis XIV. L'auteur fut disgracié par le cardinal de Richelieu, jaloux des favorites de la reine-mere; mais après la mort de ce redoutable ministre, madame de *Monteville* fut rappelée par la reine Anne, déclarée régente, & par reconnoissance elle écrivit ses *mémoires* : elle mourut à Paris en 1689 à 74 ans; les agrémens de son esprit & de son caractere lui avoient concilié l'amitié de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I, qui avoit pour elle la confiance la plus intime. (*C*)

MOTYCA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, près du promontoire Pachynus, selon Ptolomée. Pline, *lib. III*, *chap. viij*, nomme les habitans de cette ville *Mutycenses*; & Ciceron appelle le territoire *Mutyensis ager* : mais vraisemblablement le copiste a oublié le *c*. Cette ville est aujourd'hui connue sous le nom de *Modica*.

M O U

MOU, adj. pris substantivement, (*Gram. & Cuisine.*) Il ne se dit que du poumon de veau, qu'on appelle à la boucherie *mou de veau*.

MOUAB *ou* MOAB, (*Géog.*) selon M. de l'Isle, nouvelle petite ville de l'Arabie heureuse, fondée par le roi d'Yemen en 1710, dans un terroir fertile, entre Damar & Sanaa, sur la pente d'une petite montagne. Le roi d'Yemen fait son séjour dans une maison de plaisance qu'il a bâtie au haut de la même montagne. *Long.* 64. 40, *lat.* 14 5.

MOUCET, *Voyez* MINEAU.

MOUCHACHE, s. f. (*Hist. des drog.*) nom vulgaire d'une espece d'amidon que l'on fait dans les Isles avec du suc de manioc bien desséché au soleil, où il devient blanc comme neige. Le suc récemment tiré du manioc, a un petit goût aigrelet, & est un vrai poison, qui perd néanmoins toutes ses mauvaises qualités, ou en vieillissant, ou par le feu; de sorte que les sauvages, après l'avoir gardé & desséché, en mettent sans aucun accident dans les sausses qu'ils font bouillir, & dans presque tous leurs gâteaux. (*D. J.*)

MOUCHE, s. f. *musca*, (*Hist. nat.*) insecte qui a des ailes transparentes. La *mouche* differe du papillon en ce que ses ailes ne sont pas couvertes de poussiere: elle differe des scarabées, des sauterelles & de plusieurs autres insectes ailés, en ce que ses ailes n'ont point de fourreau ou de couverture particuliere, & qu'elles peuvent seulement s'en servir quelquefois les unes aux autres. Les *mouches* ont une tête, un corcelet, un corps; la tête tient ordinairement au corcelet par un cou assez court, & sur lequel elle peut souvent tourner comme sur un pivot : les ailes sont attachées au corcelet; & lorsqu'il y a deux

corcelets, le premier eft le plus petit; c'eft au fecond que tiennent les ailes.

On peut divifer les *mouches* en deux claffes générales, dont l'une comprend les *mouches* qui n'ont que deux ailes, & l'autre celles qui en ont quatre. Chacune de ces deux claffes générales peut être fous-divifée en quatre claffes particulieres, dont la premiere comprend les *mouches* qui ont une trompe, & qui n'ont point de dents ou de ferre; la feconde eft compofée des *mouches* qui ont une bouche fans dents fenfibles; la troifieme renferme les *mouches* qui ont une bouche munie de dents, (*a*) & la quatrieme, les *mouches* qui ont une trompe & des dents. Les *mouches* à deux ailes, obfervées par M. de Reaumur, fe font toujours rapportées à la premiere & à la feconde de ces claffes; par exemple, les groffes *mouches* bleues des vers de la viande, toutes les petites *mouches* que l'on voit dans les maifons, & les coufins, ont une trompe fans avoir de dents, & font de la premiere claffe. Les petites *mouches* qui paroiffent des premieres au printemps dans les jardins, & que l'on appelle *mouches S. Marc*, certaines *mouches* qui reffemblent à des coufins, mais qui font fouvent plus grandes, ont une bouche fans dents, & appartiennent à la feconde claffe.

Il y a beaucoup de genres de *mouches* à quatre ailes dans la troifieme & la quatrieme claffe. Toutes les guêpes ont une bouche & deux dents en dehors, auffi elles font de la troifieme claffe; toutes les abeilles, ayant une trompe & deux dents au-deffus de la trompe, font de la quatrieme claffe. Il y a auffi des *mouches* à quatre ailes, qui appartiennent à la premiere & à la feconde claffe; telles font toutes les *mouches* papillonacées, qui viennent de différentes efpeces de teignes aquatiques; elles n'ont qu'une bouche fans dents, ainfi elles font de la feconde claffe. Tous les pucerons aîlés & les faux pucerons aîlés, les cigales ont une trompe fans avoir de dents, & font par conféquent de la premiere claffe.

On pourroit faire une cinquieme claffe qui comprendroit les *mouches* à tête en trompe. Ces têtes font fort allongées, & ont comme celles des oifeaux, une forte de long bec, mais qui ne s'ouvre que par fon bout; c'eft-à-dire, à l'endroit où les têtes des autres infectes finiffent. Celles de quelques-uns ont un prolongement qui a la figure d'une trompe, mais qui eft roide, qui ne peut changer de figure ni de pofition, fans que la tête en change. C'eft au bout de cette partie allongée que font les dents, ou les inftrumens au moyen defquels le petit animal prend de la nourriture. La *mouche* fcorpion a la tête en trompe.

Après ces cinq premieres claffes, on peut faire trois autres claffes fubordonnées, dont les caracteres feront pris de la forme du corps: favoir, 1°. la claffe des *mouches* à corps court & plus large qu'épais; telles font les *mouches* bleues de la viande, les abeilles, cent & cent autres genres de *mouches*, foit à deux ailes, foit à quatre ailes. 2°. La claffe des *mouches* à

(*a*) On a expofé dans l'article ci-deffus la méthode de M. de Réaumur, qui prend le mot de *mouche* dans un fens étendu, comme renfermant des infectes d'abord de la claffe des tétrapteres à ailes nues, enfuite des dipteres. Geoffroi, d'après Linné, refferrant davantage cette dénomination, ne donne le nom de *mouche* proprement dite qu'à un infecte diptere, à antennes formées par une palette plate & folide, avec une foie ou poil latéral, ayant une bouche avec une trompe fans dents, trois petits yeux liffes. Il partage ce genre en cinq familles: la premiere renferme les *mouches* à ailes panachées, la feconde, les *mouches* à mafque; la troifieme, les *mouches* panachées fur le corps; la quatrieme, les *mouches* dorées; enfin les *mouches* communes. Toutes les autres efpeces font rapportées à d'autres claffes d'infectes, comme, d'entre les tétrapteres, les demoifelles, les perles, les rafidies, les éphémeres, les friganes, &c. L'hémérobe, le fourmilion, la *mouche* fcorpion, le frelon, l'urocere; la *mouche* à fcie, le cinips, l'ichneumon, la guêpe, l'abeille, &c.

Dans la claffe des dipteres font l'oeftre, le taon, l'afile, la *mouche* armée, la *mouche* propre, le ftomoxe, la volacelle, la némotele, la fcatopfe, l'hippobofque, la tipule, le bibion, le coufin, & il eft peu de ces infectes qui n'ait porté la dénomination de *mouche*. (*B. C.*)

corps

corps long, comme celui des demoiselles, des cousins, &c. 3°. La classe des *mouches* à corps long ou court, qui est joint au corcelet par un simple fil visible, comme dans les frelons, les guêpes, plusieurs *mouches* ichneumons, les *mouches* des galles, du chêne, &c.

Les caracteres des genres sont tirés du port des ailes & de la trompe, de la figure des antennes, & d'autres parties extérieures du corps, & sur-tout des postérieures.

Il faut considérer le port des ailes, lorsque la *mouche* est en repos, ou lorsqu'elle marche. 1°. Celles qui portent leurs ailes paralleles au plan de position, sont en plus grand nombre que celles qui les tiennent dans des directions inclinées. 2°. Les *mouches* qui portent leurs ailes de façon qu'elles couvrent le corps en partie, sans se couvrir l'une l'autre, si elles n'ont que deux ailes, ou si elles en ont quatre, sans qu'une des supérieures empiete sensiblement sur l'autre aile supérieure; telles sont les *mouches* bleues de la viande & les *mouches* des maisons. 3°. Les ailes de plusieurs *mouches* se croisent plus ou moins sur le corps. 4°. D'autres sont faites de façon, & se croisent à un tel point que le corps déborde au-delà de chacune des ailes. 5°. D'autres ne se croisent que sur la partie postérieure du corps, & laissent entr'elles une portion de la partie extérieure à découvert. 6°. Les ailes de plusieurs autres *mouches* se croisent sur le corps, & celle qui est supérieure, se trouve plus élevée sur la ligne du milieu du corps que sur les côtés. 7°. Quelques *mouches* ont les ailes posées sur le dos, & appliquées les unes contre les autres dans un plan vertical; telles sont plusieurs especes de petites demoiselles, & les *mouches* éphemeres. 8°. Les ailes de plusieurs autres *mouches* sont appliquées obliquement contre les côtés, & se rencontrent au-dessus du corps; par exemple, les ailes de la *mouche* du petit-lion, des pucerons, & celles de la *mouche* du fourmi-lion. 9°. D'autres *mouches* ont les ailes appliquées contre les côtés; mais ces ailes, après s'être élevées, se recourbent sur le dos en forme de toît écrasé. 10°. Enfin d'autres *mouches* tiennent leurs ailes obliques, de façon qu'elles se touchent au-dessous du ventre: cette position est contraire à celle des ailes qui forment un toît au corps; telle est la *mouche* qui vient du ver du bigarreau.

Certains genres de *mouches* ont 1°. des antennes articulées. 2°. des antennes articulées qui deviennent de plus en plus grosses, à mesure qu'elles s'éloignent de la tête; ce sont des antennes en forme de massue. 3°. Les cousins & certaines tipules ont des antennes qui ressemblent à des plumes. 4°. Il y a des antennes qui à leur origine & près de leur bout sont plus déliées que dans tout le reste de leur étendue; on les appelle *antennes prismatiques*. 5°. Quelques *mouches* ont des antennes branchues ou fourchues. 6°. D'autres ont de grosses antennes extrêmement courtes; elles n'ont que deux ou trois articulations: deux ou trois pieces posées l'une sur l'autre, forment un pié, un support à un grain d'un volume plus considérable, par lequel l'antenne est terminée: on l'appelle *antenne à palette*.

Les trompes peuvent fournir les caracteres de bien des genres. Les unes ont un fourreau composé d'une seule piece; les autres en ont un fait par la réunion de plusieurs pieces différentes: les unes ont des fourreaux comme écailleux, les autres en ont de charnus; ceux de quelques-unes sont terminés par un empatement charnu par des especes de grosses levres; d'autres trompes sont faites comme une espece de fuseau dont le bout seroit creux, &c.

Il y a des insectes, par exemple, des demoiselles, qui ont la tête presque ronde; d'autres ont la tête plus large que longue.

Quelques insectes ont deux corcelets; telle est la *mouche* du fourmi-lion; le corcelet est plus ou moins élevé.

Toutes les *mouches* ont six jambes, mais elles sont plus ou moins longues; les cousins & les tipules les ont très-longues. Ces six jambes tiennent ordinairement au corcelet; mais dans quelques especes l'une des paires de jambes est attachée à un des anneaux du corps.

Les *mouches* ont à la partie postérieure du corps un aiguillon, une tariere, une scie, des longs filets semblables à des antennes. Les tarieres appartiennent aux

femelles, & leur servent à percer & à entailler les corps dans lesquels elles déposent leurs œufs. La plupart des mouches sont ovipares; mais il y en a qui sont vivipares, & qui mettent au jour des vers vivans. Certaines especes de *mouches* ne sont distinguées que par la grandeur. Il y en a qui sont solitaires, d'autres vivent en société comme les guêpes, les abeilles, &c. *Voyez les mém. pour servir à l'Hist. nat. des insect.* par M. de Reaumur, *tom. IV*, *dont cet extrait a été tiré. Voyez* INSECTE.

MOUCHE CORNUE, *taurus volans*, (*Hist. nat.*) scarabé de l'Amérique & des isles Antilles, dont le corps est presque aussi gros qu'un petit œuf de poule un peu applati, ayant comme tous les autres scarabés, des ailes fort déliées recouvertes par d'autres ailes en forme de coquilles, d'une substance seche, assez ferme, très-lisse, luisante, d'une couleur de feuille morte tirant sur le verd & parsemée de petites taches noires; le reste du corps est d'un beau noir d'ébene très-poli, & principalement garni à la partie posterieure d'un duvet jaune disposé en forme de frange. L'animal a six grandes pattes, dont quatre prennent naissance au-dessus de la poitrine, & les deux autres sont attachées au milieu de la partie inférieure de l'estomac; elles se replient chacune en trois parties principales par de fortes articulations, dont quelques-unes sont armées de pointes très-aiguës; les extrémités de ces pattes sont terminées par trois petites griffes courbées en crochet, très-piquantes, & s'accrochant facilement à tout ce qu'elles rencontrent. La tête de cet insecte paroît comme étranglée & détachée du corps; elle a deux gros yeux ronds, demi sphériques, de couleur d'ambre, très-clairs & fixes: la partie qui est entre ces yeux s'avance beaucoup, & s'étend d'environ deux pouces & demi, formant une grande corne noire, très-polie, recourbée en-dessus, garnie de quelques excrescences de même matiere, & terminée par deux fourchons disposés l'un au-devant de l'autre. Le dessus de la tête est emboîté dans une espece de casque large d'un pouce, s'allongeant par-devant comme un grand bec un peu courbé, long à peu-près de trois pouces & demi, garni de deux éminences pointues, disposées des deux côtés vers les deux tiers de sa longueur; le dessus de ce bec est d'un beau noir, aussi lustré que du jais poli; mais le dessus est creusé par une petite rainure toute remplie d'un poil ras très-fin, de couleur jaune, & plus doux que de la soie, & un peu usé dans la partie de ce bec qui s'approche de la corne inférieure dont on a parlé. Tout l'animal peut avoir six pouces de longueur d'une extrémité à l'autre: il vole pesamment, & pourroit faire beaucoup de mal s'il rencontroit qu'elqu'un dans son passage. *M. LE ROMAIN.*

MOUCHES LUISANTES, autrement nommées *bêtes à feu*, c'est un petit insecte des pays chauds de l'Amérique, moins gros, mais plus long que les *mouches* ordinaires, ayant les ailes un peu fermes, d'un gris-brun, couvrant tout le corps de l'animal. Lorsqu'il les écarte pour voler, & qu'il découvre sa partie postérieure, on en voit sortir une clarté très-vive & très-brillante, qui répand sa lumiere sur les objets circonvoisins. Ces *mouches* ne paroissent que le soir après le coucher du soleil. Les arbres & les buissons en sont tous couverts, principalement lorsqu'il a beaucoup plu dans la journée; il semble voir autant d'étincelles de feu s'élancer entre les branches & les feuilles.

L'isle de la Guadeloupe en produit d'une autre sorte beaucoup plus grosses que les précédentes, dont la partie postérieure répand une plus grande lumiere, qui se trouve fort augmentée par celle qui sort des yeux de l'animal. *M. LE ROMAIN.*

MOUCHE-A-MIEL & MIEL, (*Econ. rust.*) Tout n'est pas dit sur le compte des abeilles. Beaucoup des traits de leur industrie & de leurs *sentimens* ont échappé à la patience & à la sagacité des observateurs. Mais connût-on tout ce dont elles sont capables dans un climat, on n'auroit pas droit de conclure qu'il en est de même dans tous les autres. La différente température de l'air faisant varier leur conduite pour leur conservation, & pour augmenter le nombre des essaims & la quantité du *miel*; c'est pour aider à étendre leurs bienfaits que pourront servir les observations

ſuivantes propres au climat du dioceſe de Narbonne & du Rouſſillon, où la beauté & la bonté du *miel* l'emporte ſur tous ceux de l'Europe. Il eſt ſurprenant qu'avec cet avantage dont jouit la montagne de la Clape auprès de Narbonne; on s'y attache comme par projet à détruire ces animaux par des ravages qu'on y fait depuis pluſieurs années, & dont il ſera parlé dans l'*article* TROUPEAUX DES BÊTES A LAINE, à qui ils ſont encore plus cruels.

Les eſſaims viennent toujours dans le printemps, & jamais pendant l'été ni l'automne. La durée des temps depuis la ſortie du premier eſſaim au dernier en chaque année, & la quantité des eſſaims eſt proportionnée à la quantité des ruches-meres, & à l'abondance des proviſions qu'elles ont faites. Toutes les ruches ne donnent pas des eſſaims, ni du *miel* tout les ans. Il eſt des années où l'on n'a pas du *miel* ni des eſſaims. Il en eſt où l'on n'a que du *miel* & très-peu d'eſſaims. Il en eſt au contraire pendant leſquelles l'un & l'autre abonde. Pour donner un exemple de fécondité, j'ai vu une ruche qui, dans l'eſpace d'un mois & demi environ, donna cinq eſſaims. Ces différences viennent des différentes températures de leur air. Quand les abeilles ont eſſuyé un mauvais hiver & un printemps trop ſec, les plantes produiſent peu de fleurs & fort tard; alors uniquement occupées à recueillir le peu de ce que la ſaiſon leur fournit, elles travaillent beaucoup pendant long-temps pour ne ramaſſer que peu de proviſions; la ſaiſon eſt deja avancée, qu'elles ont à peine rempli les cellules vuidées pendant l'hiver pour leur entretien; de ſorte qu'en ces années-là elles n'ont pu amaſſer au-delà de leur proviſion pour l'hiver ſuivant. Elle leur a couté cependant aſſez de fatigues pour nuire à la génération; auſſi n'en avons-nous pas des eſſaims.

Quand l'hiver a été moins rude & le printemps aſſez doux vers ſa fin, les abeilles n'ont pu trouver aſſez tôt de quoi faire leur récolte: elles ſe ſont excédées de fatigue, & n'ont pu remplir les ruches & engendrer; l'un a nui à l'autre, de maniere qu'il n'en a pu réſulter que peu ou point d'eſſaims.

Quand le printemps commence à bonne heure à faire ſentir ſes douces influences, les abeilles ceſſent d'être engourdies; la nature ſe réveille, & leur ardeur eſt inexprimable, quand les campagnes peuvent fournir à leur diligence. C'eſt en ces années-là que les ravages ſont d'abord réparés, les gâteaux multipliés & alongés, & les cellules remplies de *miel*, à quoi ſuccedent bientôt beaucoup d'eſſaims.

Quand le nombre des eſſaims eſt grand, la durée de l'apparition depuis le premier juſqu'au dernier eſt plus longue que quand le nombre eſt petit, comme nous l'avons déja dit, parce que certaines ruches en donnent pluſieurs dans la même ſaiſon. Nous devons, en ces années-là plus qu'en toutes les autres, porter plus d'attention à châtrer les ruches, & le faire à pluſieurs repriſes. 1°. parce que, levant le *miel* dans toutes, le même jour; ſi c'eſt trop tôt, nous détruiſons la multiplication, puiſque les abeilles cherchent dès-lors à réparer les pertes qu'elles viennent d'eſſuyer, par un travail opiniâtre qui nuit à la génération. 2°. On détruit inévitablement le couvain mêlé en certaines ruches, avec le *miel*; 3°. & le *miel* ainſi confondu, en acquiert un goût bien moins agréable. Il faut donc donner à nos abeilles le temps de peupler & reconnoître, en obſervant celles qui ont donné des eſſaims, afin de les châtrer quand on jugera qu'un certain nombre de ruches en aura aſſez engendré.

J'ai remarqué, en voyant prendre les eſſaims, que certains entroient de bonne grace dans les ruches qu'on leur avoit préparées, & qu'ils y reſtoient. D'autres n'entroient qu'en partie; ou ſi ils entroient en entier, ils ne faiſoient qu'aller & venir de la ruche à l'arbre où ils s'étoient d'abord accrochés. Ce dégoût pour les ruches étoit plus ou moins long en certains; les uns s'arrêtoient après quelques heures, à celles qu'on leur avoit préſentées; d'autres flottoient plus long-temps dans l'incertitude, & diſparoiſſoient bientôt après; d'autres entroient dans les ruches: on les plaçoit, mais ils diſparoiſſoient après quelques jours; enfin, certains, après avoir commencé leurs rayons, abandonnoient leur beſogne & leur demeure.

On pourroit croire que l'abandon de leur ruche étoit la marque du changement de patrie, ou que la mort avoit suivi leur établissement. Quelques soins que je me sois donnés pour découvrir la cause de ce changement, je n'ai jamais vu que la mort l'eût produit, il y a tout lieu de croire que les corps morts auroient été au pié de la ruche & dans les rayons, comme on les trouve dans les anciennes, quand la vieillesse ou d'autres causes la produisent. Je n'ai jamais vu aussi, pendant plusieurs années que j'ai observé ces animaux, qu'ils aient changé de patrie : l'homme destiné à en avoir soin pendant toute l'année, & occupé uniquement au printemps à veiller à la sortie des essaims, à les loger & à les placer, n'a pu découvrir cette transmigration. Il est donc vraisemblable que ces essaims mécontens de leurs logemens, ou par affection pour la maison paternelle, vont rejoindre leurs parens, qui, apparemment comme nous, sont toujours prêts à accueillir leurs enfans. Il semble sur ce pié-là que l'inconstance de la jeunesse & la tendresse des peres produisent ces déguerpissemens.

Ne pourroit-on pas soupçonner quelqu'autre cause, en considérant les allées & les venues des essaims & leurs murmures dedans & dehors les ruches ? Ne semble-t-il pas que celles qu'on leur destine manquant par la grandeur (car les aromates dont elles sont parfumées devroient les y arrêter) les rendent mécontens, après un examen assez long, à en juger par leurs mouvemens contraires & bruyans ? Les uns trouvent la ruche trop grande pour loger la famille ; les autres, celle qu'on leur présente trop petite ; certains s'accommodent de celles qu'on leur offre, & la famille s'y loge ; enfin, il en est qui s'étant d'abord accommodés du logement qu'on leur a offert, y travaillent ; mais soit inconstance, soit que la saison qui a suivi leurs premiers travaux, n'ait pu seconder leur ardeur, elles se sont découragées, après avoir reconnu apparemment qu'elles ne pouvoient remplir leurs premiers projets ; elles abandonnent la place avec un ou deux petits gâteaux déja élevés. Je me confirmai dans cette opinion en 1757, où j'eus assez abondamment des essaims. J'avois fait construire des ruches pour les loger, plus grandes que les ruches-meres, croyant alors que celles-ci étant pleines & donnant des essaims, exigeoient des caisses pareilles ou plus grandes pour me procurer à l'avenir plus de *miel*, en y plaçant les plus gros. Je me trompai, puisque quelque temps après, toutes ces ruches furent désertées, malgré les rayons que les essaims avoient déja commencé d'élever, au lieu que les petites ruches réussirent mieux. Il n'y eut que les plus petits essaims, qui étant les derniers nés, ne trouverent aucun logement convenable : la moindre de mes ruches étoit pour eux des palais trop spacieux ; tous déguerpirent, y étant peut-être déterminés par la difficulté des subsistances qui survint alors. On doit entrevoir de là, que, ne voulant pas de petits essaims, il faut châtrer les ruches dès qu'elles ont donné des essaims, quand on reconnoîtra qu'ils deviennent plus petits ; dès-lors elles chercheront plutôt à réparer leur perte qu'à engendrer ; & l'on éviteroit de voir périr ces ruches-meres, suite ordinaire de l'épuisement. Si l'on veut cependant profiter de leur fécondité, il faut proportionner la grandeur des caisses à la grosseur des essaims ; ensorte qu'un essaim n'ayant que le quart de la grosseur d'un autre (telle étoit à peu-près la proportion des grosseurs du plus petit au plus grand de mes essaims de l'année 1757), il faut que la capacité des caisses soit dans le rapport de 1 à 4 ; ou bien réunir plusieurs essaims, en ne conservant qu'une reine (chose si difficile) pour éviter la rébellion. Il semble cependant, selon ce que nous avons dit précédemment, que les essaims quittant leur ruche, & ne changeant pas de patrie, mais se réunissant avec leurs peres, leurs reines ne sont plus rébelles, & qu'elles inspirent au contraire à leurs sujets la paix & l'union. Leurs peres d'ailleurs sont vraisemblablement plus disposés à les recevoir, quand on leur a enlevé le *miel* : car, comme nous le dirons bientôt, il se fait pendant cette opération, une perte si considérable d'abeilles, que les ruches-meres en sont dépeuplées ; ce qui dispose les survivans à recevoir leur

postérité dans le sein de la famille.

Nous devons avoir déja entrevu que la grandeur des ruches doit être limitée. La pratique a fixé communément dans le climat de Narbonne, la grandeur & la figure à un prisme rectangulaire de 8 à 9 pouces de côté à sa base, sur environ 2 piés 8 pouces de hauteur mesuré intérieurement. Sur quoi nous remarquerons que cette hauteur les expose plus aux vents que si elle étoit moindre, & exige des travaux plus longs & plus pénibles des abeilles qui portent les provisions dans les rayons.

On sait que les vents, sur-tout ceux d'hiver, les tourmentent beaucoup. Or, plus les ruches seront courtes, moins les secousses seront grandes, & moins les abeilles en souffriront. Il en résultera encore que les abeilles auront moins de chemin à faire dans les ruches pour porter les mêmes provisions que si elles étoient hautes; & que le trajet étant plus court, elles y trouveront moins d'obstacles & moins de détours, que le prodigieux concours de ces animaux produit inévitablement entr'eux pour parvenir à leur but. Ils en fatigueront d'autant moins qu'ils employeront moins de temps à porter leur fardeau plus pesant en montant.

Je n'ai qu'une observation pour appuyer l'avantage des ruches courtes ou basses. Je vois depuis huit ans que la seule que j'ai de 2 piés de hauteur sur un calibre plus grand que celui des autres, a été constamment celle qui a porté le plus de *miel*. Nous devons défendre nos ruches, non seulement contre les vents, mais encore contre le froid. Elles le craignent si fort, qu'elles tombent dans une espece d'engourdissement proportionnel au degré de froid. J'avois cru, pour en mieux garantir les abeilles, devoir exposer mes ruches directement au midi. Je préparai pour leur postérité un local relativement à cette idée & à l'opinion générale. (*a*) Deux essaims y furent placés; je suivis leur conduite; je les voyois paresseux, tandis que les ruches voisines, exposées au levant, travailloient avec ardeur. Leur paresse augmenta si fort que deux mois après ou environ, elles furent désertées, y ayant vécu pendant ce temps-là sans commencer leurs gâteaux. J'avois cru cependant ce local plus favorable que celui des autres ruches. J'eus donc lieu d'être surpris. D'où venoit cette différence si contraire à mes vues? non de l'exposition au midi, puisque l'expérience l'exige, mais uniquement de ce que le soleil, comme je l'observai, n'éclairoit ces deux ruches que bien long-temps après son lever. Les abeilles ne sortoient que tard par cette raison; tandis que celles exposées au levant, quoique voisines, apportoient avec diligence chaque jour, depuis quelques heures, leur *miel* & leur cire. Celles-ci profitoient de la rosée ou des transpirations des plantes abondantes alors; & les autres ne commençoient leur travail que quand l'ardeur du soleil avoit fait évaporer en grande partie cette humidité bienfaisante. Elles ne trouvoient presque plus alors des moyens d'extraire les sucs des plantes trop desséchées pour elles, & ne pouvant y pomper qu'avec peine, elles n'amassoient que pour vivre sur le courant, sans pouvoir faire des provisions. Aussi je m'appercevois presque chaque jour diminuer l'affluence aux deux ruches. Enfin elles déguerpirent entiérement. Je me confirmai dans le sentiment, que cette exposition étoit mauvaise par ce qui m'est arrivé pendant plusieurs années de suite. Deux ruches étoient exposées dans le même alignement de mes deux essaims. Des jeunes arbres naquirent & s'éleverent au derriere qui auparavant étoit net; on négligea d'y remédier, les ruches ne recevoient que tard les rayons du soleil; leur fécondité diminua, & il m'est arrivé qu'elles n'ont plus donné du *miel* jusqu'à ce qu'elles ont été rangées à la ligne des autres.

Il est d'autres attentions qu'il faut porter pour elles. On doit tenir bouchées exactement les ruches, aux petits passages près à laisser aux abeilles, pour entrer & sortir, afin de les préserver des ardeurs du soleil,

(*a*) On prépare le local pour les ruches, en y plaçant des pierres plates de niveau, plus grandes chacune que la base de la ruche, le ratissant quelques pouces à l'entour, afin qu'aucun obstacle n'empêche les abeilles d'y aborder librement en tout temps.

des vents & du froid. Nos ruches n'y font gueres propres, puifqu'elles ne font que quatre ais de fapin verd & mince cloués entr'eux, qui, fe fendant aux premieres impreffions de l'air, laiffent à travers les fentes les abeilles expofées aux intempéries du temps. On prend foin alors (on le doit prendre affidûment) de les boucher, en les enduifant avec de la fiente de bœuf détrempée avec de l'eau. On s'en foulageroit, en fe fervant de ruches faites de troncs d'arbres creufés, defféchés & parfumés avec des aromates. On leur affureroit ainfi une demeure tranquille, à l'abri des temps fâcheux, & par furcroît du bonheur, une plus longue vie, que la deftruction des ruches avec ces ais de fapin abrege trop fouvent. C'eft en vain qu'on fe promettroit de remédier à cette perte en voulant contraindre ces pauvres vieux animaux à paffer dans de nouvelles ruches. Car, foit attachement à leur ancienne maifon, foit foibleffe de l'âge, elles ne peuvent s'accoutumer à changer & recommencer ailleurs leurs logemens; elles périffent dans ces travaux, devenus plus onéreux par le dégoût. Je l'éprouvai fur deux ruches qui s'écrouloient. Je voulus contraindre leurs habitans à en prendre de nouvelles bien préparés. On eut affez de peine à les y faire paffer; on les plaça enfin au même endroit: mais bientôt elles périrent, quoique l'opération fut faite en même temps qu'on levoit le *miel* des autres, c'eft-à-dire, dans la belle faifon, propre à les engager à élever leur édifice. On feroit bien, quand cette deftruction des ruches eft près, de les enfermer chacune toute entiere dans une plus grande, qui les conferveroit plus longtemps & détermineroit peut-être les abeilles à s'attacher à la nouvelle, pour y recommencer leurs travaux quand la vieille crouleroit.

De la confection du miel. On l'amaffe ordinairement dans le diocefe de Narbonne & dans le Rouffillon une fois chaque année, & quelquefois deux quand l'année eft favorable. La premiere récolte fe fait vers le commencement du mois de mai, & la feconde dans le mois de feptembre. Le *miel* du printemps eft toujours le plus beau, le plus blanc, & le meilleur. Celui de feptembre eft toujours roux. Le degré de beauté & les autres qualités dépend de l'année. Un printemps doux donnant beaucoup de fleurs & de rofées, eft le plus favorable pour le rendre parfait.

Pour l'amaffer, on ôte le couvercle de la ruche, arrêté fur les montans avec des cloux, de façon à l'ôter aifément, & recouvert d'une pierre plate, telle qu'elle puiffe défendre la ruche contre la pluie. On tâche en même temps d'introduire de la fumée par là en foufflant conftamment fur des matieres allumées & propres à l'exciter. On contraint auffi les abeilles attachées à élever ou remplir les gâteaux, de defcendre vers le bas de la ruche qu'on veut leur conferver. Dès qu'on juge avoir rempli cet objet, on châtre avec un fer tranchant leur nouveau travail; on l'enleve & le dépofe de fuite dans des vafes qu'on recouvre de maniere à empêcher que les abeilles puiffent y reprendre de ce qu'elles viennent de perdre, & les préferver en même temps de leur perte où les entraîne leur infatiabilité naturelle, en les excitant à s'enfoncer dans le volume perdu pour elle.

Les vafes pleins, on les porte là où le miel doit être féparé des rayons entremêlés, & l'on fufpend dans ces endroits, un, deux, *&c.* paniers, en forme de cône tronqué, ouvert par la grande bafe ayant deux anfes diamétralement oppofées, dans lefquelles on paffe un bâton, par où l'on fufpend chaque panier dans un grand vafe de terre fur les bords duquel les deux bouts du bâton repofent, & dans lequel le panier doit être au large. On remplit enfuite le panier du miel & des rayons entremêlés, qu'on prend foin de brifer à mefure: il découle à travers tous les vuides du panier le miel qui, tombant dans le fond du vafe, en fort en filant dans un autre vafe mis au deffous pour le recevoir. Cette pratique n'eft pas fans de grands inconvéniens. Le premier & le plus grand de tous vient de ce qu'on ne peut, quelque foin qu'on fe donne, chaffer toutes les abeilles hors des gâteaux qu'on veut châtrer; il en refte toujours beaucoup, malgré la fumée qu'y chaffe en foufflant un homme qui tient à la main des matieres propres à en fournir; enforte que celui qui châtre, tue, malgré

lui, une partie des opiniâtres avec son fer tranchant, & noie les autres dans le vase où il dépose le miel; il en est peu de celles-ci qui se sauvent malgré les mouvemens pour se dégager du goufre où elles sont englouties. Enfin, elles succombent après des longs & vains efforts. Il en est pourtant parmi elles qui, peu enfoncées, pourroient se dégager; mais soit avidité, soit défaut de conduite, la plupart s'embourbent plus fort. Enfin mêlées, & comme pétries par ceux qui remplissent les paniers, elles périssent; le miel en reçoit apparemment un goût désavantageux, augmenté par le couvain, quand il y en a, selon la durée de l'écoulement.

Un autre inconvénient vient de l'indifférence qu'on a de mettre, sans distinction, dans les vases tout le miel à mesure qu'on le tire des ruches; quoique les gâteaux soient de différentes nuances du blanc au roux, certains tirant sur le noir. On feroit bien de faire choix de ces divers gâteaux, & de mettre chaque qualité à part pour le faire couler séparément; ou bien mêlant tout, pour aller plus vîte en besogne (car les abeilles tâchent de regagner l'emplacement qu'elles ont quitté par la force de la fumée) il faut séparer sans délai du vase où tout aura été confondu, le beau de celui qui ne l'est pas. On pourroit en même temps occuper des gens à sauver du naufrage les abeilles qui semblent s'y précipiter, en tirant avec leurs doigts ces pauvres animaux, qui, en les mettant en lieu sec, se dégageront en marchant du miel dont elles se sont enduites, & s'envoleront. Cette voie, quoiqu'utile, ne peut que diminuer foiblement la perte, parce que, malgré nos empressemens, on ne sauroit fouiller dans les vases sans engloutir de plus fort celles qu'on voudra sauver.

Tout cela nous montre le défaut de l'opération de lever le miel, en ce qu'il n'y a pas assez de fumée pour chasser tous ces animaux. Le souffle de l'homme ne suffit pas contre les opiniâtres au moyen de la fumée. Il faudroit donc tâcher d'en augmenter le volume. C'est à quoi l'on parviendra par l'expédient suivant. Employons un soufflet qui, par son aspiration, reçoive dans sa capacité la fumée qu'on excitera dehors, & qui par sa compression la chasse dans la ruche. Il s'agit donc d'un moyen pour introduire la fumée du soufflet, à quoi me paroît très-propre un petit poële, semblable à ceux de nos appartemens, ayant comme eux un tuyau destiné à porter la fumée dont le bout d'en haut s'emboîtât dans l'ouverture du paneau où sera la soupape du soufflet. On mettra ensuite sur la grille quelque petite braise recouverte de quelque matiere propre à fumer, comme sont les plantes vertes, la fiente de bœuf, &c. Après quoi faisant aspirer le soufflet, & l'ouverture du poële ouverte, l'air extérieur soufflera la braise; la fumée s'excitera, & montera dans le tuyau, dans le soufflet qu'on suppose arrêté fixement au fourneau sur trois bras de fer en trépié assez haut, afin que le canon du soufflet porte la fumée à sa destination. Ce qui exige que le couvercle de la ruche soit percé dans son milieu d'un trou rond, & propre à recevoir exactement le bout du canon, qui, à cause de cela, doit être coudé. L'opération faite, on pourra retirer le canon de ce trou, qu'on bouchera pour remettre de suite le couvercle à sa place.

Au moyen d'un pareil soufflet, on pourra porter autant & si peu de fumée qu'on voudra dans la ruche, & par la force de la compression, forcer les abeilles à se retrancher vers le fond, ou d'en sortir. On peut commencer cette fumigation avant que d'ouvrir la ruche, & la continuer à l'aise pendant que l'on enlevera le miel sans embarrasser l'opérateur. Nous aurons ainsi le temps de choisir à notre aise les gâteaux, en séparer les différentes couleurs, & par-dessus tout, sauver la vie à un grand nombre d'abeilles.

Il doit paroître singulier que les gâteaux étant élévés ordinairement en même temps dans une ruche, soient si différemment nuancés, quoique ce soit les mêmes matieres & les mêmes ouvrieres qui les ont formés. Ne peut-on pas attribuer en partie ces différentes couleurs aux différens volumes des gâteaux que laisse l'homme qui leve le miel, selon qu'il l'entend, & relativement à la constitution de l'année? Il tranche profondément quand les ruches

sont pleines, jusqu'à la croix faite de deux bâtons, toujours mise au milieu de la ruche, & traversant les quatre ais. L'expérience a fait voir qu'il ne faut jamais s'enfoncer plus bas, & souvent moins, parce que la sécheresse du printemps est ordinaire en ce climat. Par où l'on voit qu'il est des années où l'on retranche des morceaux des vieux gâteaux qu'on avoit eu raison d'épargner l'année précédente. Ce long séjour leur donne une couleur jaune. Ce qui le prouve sont les gâteaux sous la croix qu'on ne détruit pas; ils sont roux de plus en plus, jusqu'à devenir presque noirs à mesure qu'ils vieillissent. J'ai remarqué d'ailleurs que le miel des essaims est toujours le plus blanc; ce qui confirme de plus en plus que les différentes couleurs des gâteaux dans la même ruche viennent de leurs différens âges. Il y a apparence que le miel de l'automne étant toujours roux, contracte indépendamment de la qualité des fleurs, cette couleur par le chaud de l'été, qui agit sur les gâteaux que les abeilles se sont empressées d'élever d'abord après qu'on leur a enlevé le miel du printemps. Cela nous conduit à conseiller de plus fort de lever le miel à reprises, en commençant toujours par les ruches qui ont donné les premiers essaims, afin d'éviter son séjour trop long dans les gâteaux, où il contracte par là une couleur moins belle, & un goût moins agréable.

Lorsqu'il ne découle plus du miel de nos vases, nous croyons l'avoir tout tiré, & l'on porte ce que contiennent les paniers dans une chaudiere pour en faire la cire. Il est pourtant certain que cet entassement des gâteaux qui ont été lacérés, malgré les grands vuides qu'ils laissent entr'eux dans les paniers, n'ont pu suffire pour laisser écouler tout le miel de l'entre-deux : de sorte que ce qui y reste se perd dans les eaux dans lesquelles on fait fondre la cire. On le gagneroit sans doute par des lotions avec de l'eau, qui, mêlées avec celles où les gens qui font le miel lavent leurs mains, produiroient ensemble une eau emmiellée, qu'il faudroit réduire ensuite à une certaine consistence par l'action du feu, afin qu'elle se conservât pour servir de nourriture aux abeilles pendant l'hyver. On peut encore extraire ce miel par expression, en mettant dans un sac de toile claire à diverses reprises, & partie par partie, ce qui est dans les paniers pour le faire presser. Le peu qui en découlera sera roux, & de la derniere qualité. On peut en extraire un plus grand volume, & l'avoir bien moins roux, si l'on donne des passages libres à ce miel afin qu'il coule vîte, & afin qu'il reste moins de temps mêlé avec la matiere qui compose les gâteaux. Je voudrois à cette fin qu'on se servît d'une caisse plus grande, mais semblable à celles de ces grandes rapes quarrées longues avec lesquelles on rape le tabac, & qu'on mît à la place du chassis mobile qui porte la feuille de tole ou de fer-blanc, un chassis en bois à haut bord avec des fils de fer arrangés entr'eux sur le fond à la place de la grille de tole, comme ils le font aux cribles avec trémie pour le blé; sur lesquels dépose le résidu des gâteaux en couche mince; on verroit découler dessous dans la caisse le miel entremêlé, d'où il s'écouleroit en inclinant la machine dans un vase mis au dessous. Ce même crible, ou plusieurs ensemble, seroit favorable pour hâter l'écoulement de tout le miel. Il en résulteroit sans doute plus de beauté en diminuant la durée du mélange avec la matiere des gâteaux. S'il passoit plus de parties de cire par ce crible, mêlées avec le miel, qu'il n'en passe par la méthode ordinaire, on auroit la même ressource qu'on a en celle-ci, d'écumer & de faire filtrer les écumes en les remettant sur les parties qui resteront sur le crible.

Il nous reste à conseiller un autre épurement du miel que j'ai vu faire à une personne à qui j'en avois envoyé un baril; quoiqu'il fût beau, elle voulut l'avoir encore plus beau, & le filtra au moyen d'une toile de canevas; il en devint en effet bien plus beau; le canevas arrêta des parties mêlées de plusieurs couleurs, qui n'avoient pu s'en séparer sans cela. Ce que j'en ai vu m'a déterminé de faire à l'avenir quelque chose de semblable. J'ai fait faire deux chausses d'hipocrat de canevas, dont l'ouverture de chausse est un cercle de bois d'environ quatre pouces de diametre, autour duquel j'ai attaché chacune ayant

environ un pié de longueur. J'ai attaché aussi sur le cercle une anse de ruban de fil par lequel je veux suspendre cette chausse au cou du vase où loge le panier, & par où coule le miel qui en sort. En passant dans cette chausse, il y déposera les saletés & les écumes qu'on vuidera, à mesure qu'elles s'y entasseront, ou dans les paniers ou dans les cribles que je propose, ou dans une autre chausse, tandis que le miel épuré tombera dans le vase au dessous. *Article de M. BARTHÉS le pere, de la société royale des sciences de Montpellier.*

MOUCHES A MIEL *du continent des isles de l'Amérique.* Elles sont plus petites & plus noires que celles de l'Europe, errantes & vagabondes dans les bois, cherchant des troncs d'arbres creusés pour y établir leur demeure; leur miel est toujours liquide comme du sirop, ce qui provient, sans doute, de l'extrême chaleur du climat; c'est pourquoi ces mouches ont soin de l'enfermer dans des especes de vessies, bien jointes les unes auprès des autres, & disposées à peu près comme les alvéoles que font nos abeilles.

La cire qu'elles emploient dans leur travail est d'un noir un peu roussâtre, très-fine, très-douce au toucher, & s'étendant facilement entre les doigts, ce qui la rend très-propre pour tirer fort exactement les empreintes des pierres gravées en creux. Les moines de la nouvelle Espagne & de la côte de Carac s'en servent pour faire des cierges, qui donnent une lumiere fort triste: on en fait aussi des petits emplâtres pour ramolir les durillons & corps des piés. Les Caraïbes en composent une espece de mastic, qu'ils appellent *many*, servant à différens usages. *Voyez l'article* MANY.

Cette cire est connue dans les Antilles sous le nom de *cire de la Guadeloupe*, d'où on l'apporte à la Martinique pour en faire des bouchons de bouteille; elle ne blanchit jamais, pas même en la faisant bouillir dans une forte dissolution d'alkali fixe; elle y prend seulement une couleur brune, ses parties perdent leur liaison, & elle devient séche & friable; si, après l'avoir lotionnée plusieurs fois dans de l'eau bouillante on la fait liquefier sur le feu, elle reprend sa couleur noire; mais elle n'a plus sa premiere qualité, & se trouve fort altérée, l'alkali ayant décomposé une portion de son huile constituante. *M. LE ROMAIN.*

MOUCHE GUÊPE, *voyez* GUÊPES.

MOUCHE PORTE-LANTERNE, *voyez* PORTE-LANTERNE.

MOUCHE BALISTE; on nous en a envoyé la description suivante de Lizieux: cette *mouche*, la seule que j'aye vu de son espece, dit M. l'abbé Préaux, avoit seize ou dix-sept lignes de long, sur à peu près deux lignes de diametre dans la plus grosse partie de son ventre; la tête brune, le dos d'un verd olive, & le ventre rouge de grenade, partagé dans sa longueur d'une ligne jaune: elle a quatre ailes attachées à un corcelet; mousse dans sa partie postérieure. (Nous n'avons pu en inférer ici la figure.) J'étois à la chasse, dit l'auteur, lorsque je pris cet insecte. La chaleur m'avoit contraint de m'asseoir à l'ombre d'un chêne: je sentis un petit corps me frapper le visage, ce qui me fit lever la vue: j'apperçus une grosse mouche de l'espece que les enfans nomment *messieurs*, pour la distinguer d'une autre espece de *demoiselles* beaucoup plus petite, qui naît de la chrysalide du fourmi-lion. Cet animal voloit avec une très-grande rapidité autour de l'arbre, & je ne fus pas long-temps à m'appercevoir qu'il régloit son vol sur les tours & les détours d'un autre insecte plus petit qui fuyoit devant lui. Pendant que je considérois ce combat, je reçus sur le front un coup semblable au premier qui m'avoit touché un moment auparavant, & cela dans l'instant où la mouche poursuivie & son ennemi, passoient à peu près à la hauteur de ma tête. Je dis son *ennemi*, parce que je connois les messieurs très-friands des autres mouches: j'ignore cependant s'ils mangent indifféremment tous les insectes volans. Je ne sais trop sur quel soupçon je pris mon mouchoir pour abattre le plus gros des deux insectes, il m'échappa, mais je frappai la *mouche*, qui tomba au pié de l'arbre. L'ayant prise par les ailes je la considérois, lorsqu'après avoir retroussé son corps vers les doigts où je la tenois, comme pour me piquer, elle le rabaissa d'un mouvement aussi subit que celui d'un ressort qui reprend sa ligne. Ce jeu se répéta trois ou quatre

fois sans que j'eusse lieu de deviner quel en étoit l'objet ; mais un petit corps qui me tomba sur l'autre main m'ayant rendu plus attentif aux mouvemens de ma *mouche*, que je nommerai si vous le voulez, *mouche balifte*, de βάλλω, *je lance*, je vis qu'en se recourbant sur elle-même, les anneaux de son ventre se rétrécissoient en rentrant un peu les uns dans les autres, & l'insecte se raccourcir & s'enfler en proportion de sa contraction. Dans cet état un mouvement vermiculaire qui se fit de la partie antérieure du ventre vers la postérieure, apporta à l'anus, dont l'orifice se partagea en deux dans la longueur d'une ligne, un globule verd olive qui s'arrêta dans cette partie : il paroissoit retenu & pressé comme l'est un noyau de cerise par les doigts d'un enfant qui veut en frapper un objet. Alors le corps de l'animal reprenant son état naturel avec la même élasticité que j'avois déja remarquée, je reçus dans la main, que je présentai à dessein, le petit corps que j'avois apperçu. Comme il fut lancé avec tant de force, & bondit sur ma main avec tant de vîtesse, que je ne pus le retenir ; il tomba & se perdit dans l'herbe. Ne voulant pas risquer une nouvelle perte, je fis un cornet de papier, tins ma *balifte* au-devant de l'ouverture, & je reçus après les mêmes procédés de sa part, douze ou quinze petits boulets.

Les forces & peut-être les armes lui manquant pour sa défense, elle cessa de tirer. Un autre cornet me servit à enfermer l'animal, pour me donner le loisir d'examiner ce que contenoit le premier. J'eus lieu de croire que c'étoit des œufs : ils étoient moins oblongs que ceux des oiseaux, & de la grosseur d'une tête de grande épingle. J'en écrasai quatre, ils étoient fort durs, & pleins d'une matiere rouge & épaisse. Je gardai ce qui m'en restoit, je les mis ainsi que la mere dans ma poche, en me promettant de nouveaux plaisirs à mon retour ; mais en arrivant chez moi, après quelques heures de chasse, je vis avec un vrai chagrin, que j'avois perdu mes deux cornets. J'ai bien des fois depuis cherché aux environs de mon chêne & dans le canton, à réparer cette perte, que je regrette véritablement ; mes recherches ont été infructueuses.

Peut-être cet animal, que tous mes soins n'ont pû me procurer une seconde fois dans le pays que j'habite, est-il commun ailleurs. Quoi qu'il en soit, je ne puis me lasser d'admirer les vues de la nature sur cette mouche singuliere ; mais j'avoue que j'ai quelque peine à concilier des desseins qui semblent si opposés ; car en supposant que ces petits boulets soient les œufs de la *balifte*, comme la matiere qu'ils contiennent m'a porté à le soupçonner, le moyen d'imaginer que cet insecte, quand il se sent en danger, se serve de ses œufs pour se défendre contre l'ennemi qui le presse? Cela ne s'accorde pas avec l'amour que la nature a donné généralement aux animaux pour leurs petits & pour leurs œufs : le plus foible oiseau se livre au chien ou au tiercelet qui approche de son nid ; & l'amour de sa famille naissante ou prête à naître, lui fait oublier sa propre conservation. Je sais que les insectes ne couvent point leurs œufs, & par cette raison y sont moins attachés que les oiseaux ; mais au moins les déposent-ils dans les lieux où ils éclosent en sureté. La *balifte* en cela bien différente, si je puis juger sur ce que j'ai vu, se sert des siens pour combattre & se défendre ; elle les lance contre l'ennemi pour retarder son vol & ralentir sa poursuite. Je sens qu'on peut répondre que prête à périr, la *balifte* connoissant que sa mort sera celle des petits qu'elle porte, se décharge d'un fardeau qui l'appésantit, qu'elle peut n'avoir d'autre dessein que de se rendre plus légere & sa fuite plus rapide ; que d'ailleurs elle sait que ses œufs ne seront pas perdus, que la chaleur de la terre les fera éclore, & que de cette ponte forcée dépend le salut de la mere & de sa famille. Je ne sais si la singularité de la chose me séduit ; mais il me semble que pour tout cela, il suffiroit que l'insecte poursuivi, laissât tomber ses œufs. Tous les mouvemens que je vous ai décrits, cette force avec laquelle l'animal se contracte, cette vîtesse avec laquelle il se détend, cette petite pincette enfin qui retient & presse l'œuf un instant avant que de le lancer pour en rendre le jet plus rapide ; tout cela, dis-je, seroient autant d'inutilités, si la *balifte* n'avoit d'autre objet

que de ſe délivrer d'un poids incommode, ou de ſauver ſa famille; or l'expérience nous apprend que la nature ne fait rien inutilement. De plus, quand on admettroit pour un moment que la *baliſte* ſe débarraſſe de ſes œufs pour fuir plus facilement, & qu'elle ſait que la chaleur de la terre les fera éclore, cela ſera bon pourvu que les œufs ſoient arrivés au terme d'être pondus; & alors il faudra ſuppoſer, ce qui eſt abſurde, que la demoiſelle de la grande eſpece ne fait la guerre à la *baliſte* que quand elle eſt prête à faire ſa ponte; ou, ce qui ne ſera pas beaucoup plus ſatisfaiſant, qu'elle devient la proie de ſon ennemi lorſqu'elle n'eſt pas à temps de ſe délivrer de ſes œufs.

MOUCHE, (*Aſtron.*) *muſca*, conſtellation méridionale appelée auſſi *apis*, l'abeille, ſituée ſous les piés du centaure, entre le caméléon & la croix; elle ne contenoit que quatre étoiles dans l'ancien catalogue, elle en renferme treize dans celui de M. de la Caille; la principale marquée *x* eſt de quatrieme grandeur, elle avoit en 1750, 185ᵈ 38′ 44″ d'aſcenſion droite, & 67ᵈ 45′ 15″ de déclinaiſon auſtrale. (*M. DE LA LANDE.*)

MOUCHE, (*Science microſcop.*) la ſeule *mouche* commune eſt ornée de beautés qu'on ne peut guere imaginer ſans le microſcope. Cet inſecte eſt parſemé de clous depuis la tête juſqu'à la queue, & de lames argentées & noires; ſon corps eſt tout environné de ſoies éclatantes; ſa tête offre deux grands yeux cerclés d'une bordure de poils argentins; elle a une trompe velue pour porter ſa nourriture à la bouche, une paire de cornes, pluſieurs touffes de ſoie noire, & cent autres particularités. Le microſcope nous découvre que ſa trompe eſt compoſée de deux parties qui ſe plient l'une ſur l'autre, & qui ſont engainées dans la bouche; l'extrémité de cette trompe eſt affilée comme un couteau, & forme une eſpece de pompe pour attirer les ſucs des fruits & autres liqueurs.

Quelques *mouches* plus légérement colorées, & plus tranſparentes que les autres, font voir diſtinctement le mouvement des boyaux qui s'étend depuis l'eſtomac juſqu'à l'anus, ainſi que le mouvement des poumons qui ſe reſſerrent & ſe dilatent alternativement; ſi on diſſeque une *mouche*, on y découvre un nombre prodigieux de veines diſperſées ſur la ſurface des inteſtins; car les veines étant noirâtres & les inteſtins blancs, on les apperçoit clairement par le microſcope, quoiqu'elles ſoient deux cens fois plus déliées que le poil de la barbe d'un homme. Selon Leeuwenhoek, le diametre de quatre cens cinquante de ces petites veines, étoit à peu près égal à celui d'un ſeul poil de ſa barbe.

Dans pluſieurs eſpeces de *mouches* la femelle a un tube mobile au bout de ſa queue; en l'étendant elle peut s'en ſervir pour porter ſes œufs dans les trous & les retraites propres à les faire éclore. Il vient de ces œufs de petits vers ou magots, qui, après avoir pris leur accroiſſement, ſe changent en aurélies, d'où quelque temps après, ils ſortent en *mouches* parfaites.

Je ne finirois point ſi je voulois parcourir toutes les différentes ſortes de *mouches* que l'on trouve dans les prairies, les bois & les jardins: je dirai ſeulement que leurs décorations ſurpaſſent en luxe, en couleurs & en variétés, toute la magnificence des habits de cour des plus grands princes. (*D. J.*)

MOUCHE A TARIERE, (*Hiſt. nat. Inſectol.*) *cynips*. On confond ſouvent la nombreuſe claſſe des *mouches à tariere* avec celle des *mouches* à ſcie, en latin *tenthredines*. MM. Linné, de Reaumur, Roeſel ont ſouvent confondu les eſpeces de ces deux genres.

L'un & l'autre ſont des inſectes tétrapteres à ailes inférieures plus courtes, à bouche armée de mâchoires.

Mais les *mouches à tariere* different des *mouches* à ſcie par trois caracteres. Premiérement, les *mouches* à ſcie ſont plus grandes, de même que leurs larves, qui ſont autant de fauſſes chenilles, ſi funeſtes aux plantes; 2°. les antennes des *mouches* à ſcie ſont filiformes, au lieu que celles des *mouches à tariere* ſont cylindriques, mais briſées, ou coudées vers leur milieu, où elles forment un angle plus ou moins aigu; 3°. l'aiguillon de la *mouche* à ſcie caché dans ſon corps, c'eſt-à-dire, dans celui des femelles, eſt dentelé à peu près comme une ſcie, au lieu

que celui de la *mouche à tariere*, terminé en pointe aigue, est creusé comme une tariere, & garni de pointes sur les côtés, comme seroit un fer de fleche. Cette tariere est entre deux lames, que forme le ventre de l'insecte par dessous.

Les larves de ces insectes, semblabes à des vers blancs, ont la tête brune & écailleuse. Toutes ont six pattes écailleuses, & depuis douze à quatorze & seize menbraneuses. La plupart de ces larves sont cachées dans ces galles, excroissances ou tubérosités, qui viennent sur les feuilles ou sur les tiges de diverses plantes ou arbres, & qui sont produites par la piquure de l'insecte ailé, qui a déposé son œuf dans le trou qu'il avoit fait. Le suc de la plante extravasé forme l'excroissance qui enveloppe d'abord l'œuf, & qui ensuite sert de domicile au ver qui en sort. C'est ainsi que se forme la noix de galle, employée pour la composition de l'encre. Les galles, produites par ces diverses *mouches*, sur les différens arbres, varient entr'elles pour la forme : de même que les manœuvres de l'insecte dans son état de ver & pour subir ses métamorphoses. C'est dans ces galles, qu'ils se changent en nymphes; de là ils sortent enfin insectes parfaits ou ailés. Dans ce dernier état, ils s'accouplent & vont déposer de nouveau leurs œufs dans des entailles, qui produisent de nouvelles galles sur les arbres ou sur les plantes.

Il est d'autres especes de *mouches à tariere* qui déposent leurs œufs dans le corps d'autres insectes, qui leur servent comme les galles dont nous venons de parler.

D'autres *mouches* de ce genre se tiennent seulement cachées sous les feuilles, où elles se changent en chrysalides. C'est ainsi que chaque espece a son industrie & ses mœurs propres, mais invariable en chaque espece

La plupart des especes de *mouches*, que renferme ce genre, sont brillantes par la beauté de leurs couleurs, par celle de l'or & de l'émeraude, dont elles sont ornées.

On peut les ranger toutes en trois familles, distinguées par le nombre des anneaux des antennes. Celle de la premiere famille ont des antennes composées de onze anneaux : celles de la seconde de sept : celles de la troisieme de treize. On peut voir le détail de toutes ces especes dans Geoffroi, *Histoire abrégée des insectes, t. II, pag. 296*; & suivant Linn. *Systema naturæ*; Reaumur, *insectes, tom. III, Tab. XXXIX. XLV*, &c. Roesel, *insectes, tome II, Tab. X, &c.* Fritsch *Germ. n°. XII*, &c. (*B. C.*)

MOUCHE VÉGÉTALE, *Hist. nat.*) Le P. Torrubia, dans son *Apparat pour l'histoire naturelle d'Espagne*, parle d'abeilles mortes dans les entrailles desquelles croît un petit arbrisseau qui s'éleve quelquefois jusqu'à la hauteur de trois piés. D'autres ont perfectionné cette découverte, en disant qu'à la Dominique, il y avoit une *mouche* qui au mois de mai s'enfonçoit dans la terre, pour végéter à la maniere des plantes, qu'au mois de juillet l'arbrisseau avoit pris son accroissement parfait, sous la forme d'une petite branche de corail; qu'il portoit de petites feves ou graines, qui à mesure qu'elles grossissoient, laissoient appercevoir des vers sous leur enveloppe; & que ces vers devenoient ensuite des *mouches*. Mais les naturalistes n'ajoutent point foi à ces relations. M. Hill, médecin Anglois, a reconnu qu'il y avoit à la Martinique, une sorte de champignon ou de plante spongieuse du genre des *clavaria*, qui croissoit sur les corps morts des cigales du pays, sur-tout lorsque la cigale périssoit dans son état de nymphe, par la rigueur de la saison. La graine de cette plante croît volontiers sur le corps des animaux pourris : elle y jette racine, prend sa nourriture & son accroissement, comme nous avons des champignons qui croissent sur le sabot d'un cheval mort.

MOUCHE-DRAGON, *œil de la* (*Science microscop.*) la *mouche-dragon* est peut-être la plus remarquable des insectes connus, par la grandeur & la finesse de ses yeux à réseau, qui paroissent même avec les lunettes ordinaires dont on se sert pour lire, semblables à la peau qu'on appelle de *chagrin*. M. Leeuwenhoek trouve dans chaque œil de cet animal 12544 lentilles, ou dans les deux 25088 placées en exagone; ensorte que chaque lentille est entourée de six autres, ce qui est leur situation la plus ordinaire dans les autres yeux de *mouche*. Il découvrit aussi dans le centre de chaque lentille une petite tache transparente, plus

brillante que le reste, & il crut que c'étoit la prunelle par où les rayons de lumiere passoient sur la rétine; cette tache est environnée de trois cercles, & paroît sept fois plus petite que le diametre de toute la lentille. On voit dans chacune de ces surfaces lenticulaires extrêmement petites, autant d'exactitude pour la figure & la finesse, & autant d'invention & de beauté que dans l'œil d'une baleine & d'un éléphant. Combien donc doivent être exquis & délicats les filamens de la rétine de chacune de ces lentilles, puisque toute la peinture des objets qui y sont représentés, doit être plusieurs millions de fois moindre que les images qui se peignent dans notre œil.

MOUCHE-GRUE, (*Science microscop.*) cette *mouche* nommée par Aldrovandi, *culex maximus*, & par le vulgaire, *pere à longues jambes*, présente plusieurs choses dignes de remarque. Ses piés disséqués dans une goutte d'eau, sont un tissu de fibres charnues qui se resserrent & s'étendent d'une maniere surprenante, & qui continuent leur mouvement trois ou quatre minutes. Leeuwenhoek dit n'avoir vérifié cette observation que dans les piés de ce seul insecte. Ses intestins sont composés d'un nombre prodigieux de vaisseaux, qu'on peut voir aussi clairement avec le microscope, qu'on voit à la vue simple les entrailles des plus grands animaux. La queue de la *mouche-grue* femelle se termine par une pointe acérée, dont elle se sert pour percer la terre & déposer ses œufs sous le gason. (*D. J.*)

MOUCHE CANTHARIDE, (*Hist. nat. mat. med.*) *Voyez* CANTHARIDE.

MOUCHE, *en terme de découpeur;* c'est un morceau d'étoffe de soie, velours, satin, ou autre, taillé en rond, en cercle, ou autre figure, que les dames mettent sur leurs visages par forme de parure & d'ornement; la *mouche* est gommée en dessous.

MOUCHE, *le jeu de la mouche;* on ne peut guere savoir au juste d'où nous vient ce jeu, ni ce qui l'a fait nommer *mouche.* Nous ne nous arrêterons pas à donner de son origine & de son nom des raisons très-incertaines, & qui pourroient par conséquent n'être que fort peu satisfaisantes. Ce jeu tient beaucoup de la triomphe par la maniere de le jouer, & a quelque chose de l'hombre par la maniere d'écarter, qui differe cependant en ce qu'à l'hombre, ceux qui ne font pas jouer écartent après celui qui fait jouer, & qu'à la mouche tous ceux qui prennent des cartes au talon sont censés jouer.

On joue à la *mouche* depuis trois jusqu'à six. Dans le dernier cas un jeu de piquet ordinaire suffit. Il y a même des joueurs qui ôtent les sept; mais dans le second, il est nécessaire qu'il y ait toutes les petites cartes pour fournir aux écarts qu'on est obligé de faire, & afin qu'il reste au talon, outre la carte retournée, de quoi en donner au moins trois à chaque joueur, si tous veulent aller à l'écart. On voit à qui fera; l'on prend des jetons que les joueurs fixent tant pour le nombre que pour la valeur, & celui qui fait après avoir donné à couper, donne cinq cartes à chacun, par une, par trois, par cinq, même s'il le veut, quoique cette derniere façon soit moins honnête. Il retourne ensuite la carte qui est la premiere sur le talon, & qui reste sur le tapis pour être la triomphe pendant le coup.

Le premier après avoir vu son jeu est maître de s'y tenir, c'est-à-dire, de garder les cartes qu'il a dans sa main sans aucun échange, ou de prendre une fois seulement autant de cartes qu'il lui en faut, cinq même s'il le veut; & il peut passer s'il n'a pas beau jeu. Ainsi du second, du troisieme, *&c.*

Celui qui demande des cartes du talon est toujours censé jouer, & celui qui a pris des cartes, & n'a point fait de levée, fait la *mouche. Voyez* MOUCHE. Lorsqu'il y a plusieurs *mouches* faites dans le même coup, ce qui arrive souvent lorsqu'on est six, elles vont toutes à la fois, à moins que l'on ne convienne de les faire aller séparément.

Il n'y a que celui qui mêle les cartes qui mette au jeu le nombre de jetons fixé; & par conséquent celui qui fait la *mouche* la fait d'autant de jetons qu'il y en a au jeu.

Celui qui n'a point jeu à jouer ni à prendre des cartes, met son jeu avec les

écarts, ou sous le talon. Celui qui fait jouer sans avoir recours au talon, dit seulement *je m'y tiens*. Les cartes se jouent comme à la bête, & chaque levée qu'on fait vaut un jeton, deux quand la *mouche* est double, trois quand elle est triple, ainsi du reste. Si les cinq cartes de quelque joueur sont d'une même couleur, c'est-à-dire, cinq piques, cinq trefles, *&c.* quoique ce ne soit point de la triomphe, ce joueur a la *mouche* sans jouer. Si plusieurs joueurs avoient la *mouche* dans le même coup, la *mouche* de la triomphe gagneroit, & à son défaut, celle qui seroit la plus haute en point. Pour cela on compte l'as, qui va immédiatement après le valet, pour dix points, les figures pour dix, & les autres cartes pour ce qu'elles marquent. En cas d'égalité par-tout, c'est la primauté qui gagneroit.

Celui qui a la *mouche* n'est point obligé de le dire quand on le lui demande, mais doit accuser juste : s'il répond oui, ou non, après que celui qui a la *mouche* a dit *je m'y tiens*, les autres joueurs sans réflexion vont leur train à l'ordinaire.

Le premier qui a la *mouche* leve tout ce qu'il y a au jeu, & gagne même toutes les *mouches* qui sont dûes ; & ceux qui continuent de jouer après la *mouche* découverte, font une *mouche* sur le jeu, sans pour cela qu'il soit besoin de jouer. C'est pour quoi il est souvent de la prudence de demander à ceux qui s'y tiennent s'ils sauvent la *mouche*, & les observer alors ; car ils ont souvent peine à cacher leur jeu, & se font connoître par leur air satisfait.

Celui qui se tient à ses cartes doit pour son avantage particulier ne point répondre à ceux qui lui demandent s'il sauve la *mouche*, & de les laisser croire qu'il l'a dans son jeu, parce que nous avons dit plus haut, quand on répond, il faut accuser juste. Cependant un joueur bien assuré de son jeu, peut sauver la *mouche* pour engager les autres à s'en mettre, & leur faire faire la *mouche* à tous.

Celui qui renonce fait la *mouche* d'autant de jettons qu'elle est grosse, de même que celui qui pouvant prendre une carte jouée en en mettant une de la même couleur, ou en coupant, ou surcoupant.

Qui seroit surpris tricher au jeu, ou reprendre des cartes de l'écart pour s'accommoder, feroit la *mouche*, & ne joueroit plus. Celui qui donne mal, remêle sans autre peine ; ce qui ne se fait pas pour une simple carte retournée à cause des écarts.

MOUCHE, *au jeu de ce nom*, c'est cinq cartes de même couleur qui se trouvent dans une même main. Un joueur qui a la *mouche* leve tout le jeu, sans qu'il soit nécessaire de jouer.

MOUCHE DOUBLE, *au jeu de ce nom*, c'est celle qu'on fait du jeu & des autres *mouches* qui sont avec lui, & qui doivent être gagnées dans le même coup que lui.

MOUCHES SIMPLES, *au jeu de ce nom*, ce sont celles qu'on fait sur le jeu seulement, n'y ayant avec lui aucune autre *mouche*.

MOUCHE DE TRIOMPHE, *au jeu de mouche*, est la premiere de toutes les *mouches*, parce qu'elle est de la couleur de la triomphe, & qu'elle emporte toutes les autres, quand elles seroient même plus hautes en point qu'elle.

MOUCHE, se dit encore *à ce jeu* de ce que doit payer celui qui, ayant pris des cartes de l'écart, n'a pu faire une seule levée.

MOUCHE, SAUVER LA, signifie, *au jeu de la mouche*, *garantir* les autres joueurs de la *mouche*, en leur protestant qu'on ne l'a point.

MOUCHÉ, PAIN MOUCHÉ, *en terme de rafinerie*, est un pain de sucre dont la tête est tombée par l'action de la chaleur & des organes.

MOUCHER LE CHANVRE, *terme de Corderie*, qui signifie *rompre les pattes du chanvre*, qui ont passé entre les dents du peigne en le peignant ; pour cela le peigneur tortille les pattes à l'extrémité d'une des dents du peigne, & tirant fortement le chanvre de la main droite ; il le rompt au dessus des pattes qui restent par ce moyen dans les dents du peigne. *Voyez l'article de la* CORDERIE.

MOUCHER UN CORDAGE, (*Corderie.*) c'est retrancher une certaine longueur des bouts s'ils sont mal commis, ou s'ils sont décommis par le service.

MOUCHEROLLE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *stoparola*, Ald. oiseau qui ressemble au moineau femelle par la grosseur & par la couleur, mais il a le corps plus alongé & plus mince. Toute la face supérieure de cet oiseau est entiérement d'une couleur cendrée, semblable à celle de la souris, & sans mélange d'autres couleurs, excepté le dessus de la tête qui a des taches noires; toute la face inférieure est au contraire blanchâtre, la gorge & les côtés sont un peu roussâtres, la queue est entiérement brune. Toutes les grandes plumes des ailes sont noirâtres, les intérieures ont les bords jaunes. Le bec est noir, droit, applati, & plus large auprès des narines que dans le reste de son étendue; la piece supérieure est un peu plus longue que l'inférieure, & crochue à l'extrémité. Les pattes sont petites & noires. Les jeunes *moucherolles* ont le dos parsemé de taches noires & de taches blanches. Cet oiseau a la bouche grande; il se nourrit de scarabées, de mouches, *&c.* Raii. *synop. meth. avium.* V. OISEAU.

MOUCHERON, s. m. (*Hist. nat. Insectolog.*) *culex*, petite mouche. Le *moucheron* mâle a des yeux verdâtres. Tout proche des yeux, on voit sortir les cornes de deux petites boules de couleur incarnate. Elles se divisent en douze petits boutons noirs, environnés de poils déliés qui se croisent. Il y a au bout un anneau environné de six poils. Il sort du milieu une espece d'aiguillon qui est revêtu de petites plumes de couleurs brunes, qui ressemblent assez à des écailles de poisson. Cet aiguillon est renfermé dans un étui, & s'avance en dehors. Il est si pointu qu'avec le meilleur microscope on ne peut appercevoir que sa pointe soit émoussée, ce qui paroît pourtant aux aiguilles les plus aigues. De sa poitrine sortent des jambes, des ailes, & deux autres parties qui paroissent comme deux petits marteaux de figure ovale. A l'extrémité de chaque jambe qui est brune, il y a une espece de petit ongle. Les piés sont revêtus de plumes qui ressemblent à des écailles, d'entre lesquelles il sort quantité de petits poils noirs, fermes & roides comme la soie de pourceau. Les ailes sont environnées de petites plumes avec de petites veines ou nerfs dont elles sont tissues, & le fond de ces ailes est d'une substance membraneuse & transparente. Sa poitrine est luisante, & tire sur le châtain brun. Le ventre est divisé en huit anneaux, comme le ver & la nymphe, revêtu partout de petites plumes, & environné de poils fort déliés qui se croisent. En la femelle, les cornes sont d'une structure différente. Les *moucherons* s'engendrent dans l'eau, d'un œuf fort petit que la mere y cache quand elle vient à jeter ses œufs, ce qu'a découvert le premier M. d'Hursseau, ministre de Saumur. Ils sont dessinés dans la *miographie* de Hook. Swammerdam a aussi décrit la tête & les cornes qui sont toutes couvertes de poils que les naturalistes appellent *antennes*. Son corps est brun, & au milieu il paroît un peu blanc. L'animal est transparent, & au dedans de sa queue on apperçoit deux veines qui viennent de la poitrine; elles servent de véhicule à l'air dans la respiration.

MOUCHERON, (*Gramm.*) le bout brûlé de la meche d'une bougie ou d'une chandelle.

MOUCHETÉ, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout objet dont la surface est parsemée de taches petites & rondes de différentes couleurs.

MOUCHETÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit du milieu du papilloné, quand il est plein de moucheture & d'hermine. Chining, en Savoie, de gueules au chevron d'argent, *moucheté* d'hermine.

MOUCHETÉ, (*Vénerie.*) il y a des cerfs qui le sont. On dit de la peau de plusieurs animaux, comme le tigre, le chat, qu'elle est *mouchetée*.

MOUCHETER, *terme de Pelletier. Moucheter* de l'hermine, c'est y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire pour représenter des mouches. *Voy.* HERMINE.

MOUCHETTES, s. f. (*Gram. & Écon. domestiq.*) ustensile de ménage qui sert à moucher les chandelles, & même aujourd'hui les bougies, lorsque le lumignon en est devenu trop grand & qu'elles n'éclairent plus assez. Elles ont deux branches, & chaque branche a son anneau; les deux branches sont assemblées par un clou sur lequel elles s'ouvrent & se ferment en ciseau;

elles sont terminées l'une par une boîte plate d'un côté & arrondie de l'autre, l'autre, par une plaque de même figure. La plaque sert de couverture à la boîte, le côté plat de la boîte & le côté correspondant de la plaque font fonction de ciseau, & retranchent la partie superflue du lumignon; ce superflu est poussé dans la boîte où la plaque l'étouffe en se fermant. On pratique entre les branches des *mouchettes* un ressort qui les fait fermer d'elles-mêmes quand elles sont ouvertes, & qui les tient bien fermées quand on s'en est servi. Par ce moyen elles coupent plus promptement, & le lumignon retranché ne s'échappe pas de la boîte. Il y a des *mouchettes* d'acier, de cuivre & d'argent.

MOUCHETTE, *en Architecture ;* les ouvriers appellent ainsi le *larmier* d'une corniche ; &, lorsqu'il est refouillé ou creusé par dessous en maniere de canal, ils le nomment *mouchette pendante. Voyez* LARMIER.

MOUCHETTE, (*Charpente.*) est un outil qui sert à faire les baguettes & les boudins aux moulures que l'on pousse sur les bois ; elle est en fût comme les rabots.

MOUCHETTE, (*Menuis.*) est un outil qui sert à faire des moulures ; il ressemble au rabot rond, à l'exception qu'il est concave dessous. On s'en sert pour faire des baguettes, des boudins, *&c.*

MOUCHETTE A JOUE, (*Menuis.*) est celle qui a une joue comme le feuilleret.

MOUCHETURE, s. f. *terme de Chirurgie*, scarification superficielle. *Voy.* SCARIFICATION.

MOUCHETURES, *en termes d'Architecture*, se dit quelquefois des ornemens de fantaisie, qui servent à remplir les espaces vuides des ouvrages de sculpture. On en fait usage aussi dans les écussons & dans les écritures.

MOUCHETURES, *en terme de Blason. Voy. l'art.* FOURRURE.

MOUCHETURE, *terme de Pelletier*, qui se dit de l'hermine, quand elle est parsemée de petites mouches noires. On se sert aussi de ce mot pour exprimer les taches naturelles qui se trouvent sur la peau des différens animaux : ainsi on dit les *mouchetures* d'une peau de tigre, d'une panthere, *&c.*

MOUCHETURE, *terme de Blason*, espece de queue d'hermine mouchetée.

MOUCHOIR, s. m. (*Gram. & Écon. domestiq.*) linge qu'on porte dans sa poche pour se moucher & pour s'essuyer.

MOUCHOIRS DE COU, *terme de Marchand de mode*, ce sont des grands *mouchoirs* de soie qui ressemblent à du satin, mais qui n'ont point d'envers, sur lesquels sont travaillés des dessins qui paroissent également des deux côtés. Il n'y a guere que les femmes du commun qui se servent de ces *mouchoirs* pour mettre sur leur cou. Les marchands de mode les tirent de Lyon, de Nismes & des Indes.

MOUCHOIR FRISÉ, *terme de Marchand de mode*, ce sont trois rangs de gaze brochée ou peinte, de blonde ou de dentelles, montés par étage sur un ruban de fil assez étroit, & qui sont fort plissés. Cet ajustement sert aux femmes pour mettre sur leur cou, & peut être large en tout de quatre ou cinq doigts sur trois quarts de long.

MOUCHOIRS A DEUX FACES, (*Soierie.*) étoffe légere, façon de serge, dont un côté est d'une couleur par la chaîne, & l'autre d'une autre couleur par la trame.

MOUCLES, *voy.* MOULES.

MOUDON, *ou* MOULDON, (*Géog.*) en allemand *Milden*, en latin *Minidunum*, ancienne petite ville de Suisse, dans le canton de Berne, au pays de Vaud, chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle est en partie dans la plaine, en partie sur le penchant d'une colline. Berchtold dernier duc de Zéringen, ferma cette ville de murailles en 1190, & Amé VI, comte de Savoie, confirma ses privileges en 1359. Le bailliage de *Moudon* confine au canton de Fribourg du côté de l'orient : il a quatre lieues de long du nord au sud, sur trois de large. La ville de *Moudon* est située à la gorge d'une vallée étroite qui s'étend entre deux rangs de montagnes, & qui est partagée en deux portions par une petite riviere qu'on nomme *la Broye. Long.* 24, 30 ; *lat.* 46, 30. (*D. J.*)

MOUDRE, v. act. (*Gramm. & Arts méchaniq.*) c'est réduire en poudre par

le moyen du moulin. *Voyez les articles* MOULIN.

MOUÉE, s. f. (*Vénerie.*) mélange du sang de la bête forcée, de lait ou de potage selon les saisons, & de pain coupé par petits morceaux que l'on donne en curée aux chiens.

MOUETTE, MOUETTE BLANCHE, *larus albus, major bellonici*, (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau qui est d'un très-beau blanc; il a un peu de cendré sous les ailes; les yeux sont grands & entourés d'un cercle noir; il y a aussi une tache noire à l'endroit des oreilles : les ailes étant pliées s'étendent plus loin que la queue; le bec & les pattes sont rougeâtres, l'extrémité des ailes est noire. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOUETTE BRUNE, *larus fuscus sive hybernus*, oiseau qui pese dix-sept onces; la couleur de la tête est blanche & mêlée de taches brunes; le cou & les plumes du jabot sont roussâtres; dans quelques individus, toute la face inférieure de l'oiseau est entiérement blanche; les plumes du milieu du dos sont cendrées; celles des épaules ont des taches brunes; le croupion est blanc, les plumes extérieures de la queue ont l'extrémité blanche; il y a au dessous de cette couleur blanche une bande noire large d'un demi-pouce; tout le reste de la queue est blanc; le bec à deux pouces de longueur; il est d'un brun blanchâtre depuis les narines jusqu'à la pointe. Raii, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE CENDRÉE, *larus cinereus bellonici*, oiseau qui est de la grosseur du pigeon, auquel il ressemble assez par la forme du corps. Toute la face inférieure de cet oiseau est d'un très-beau blanc. La tête est la partie supérieure du cou, sont aussi de couleur blanche; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire. La partie inférieure du cou est noirâtre; les plumes du milieu du dos & celles des épaules ont une couleur cendrée; les plumes de la queue sont blanches en entier, à l'exception de la pointe, qui est noire, Le bec a un pouce de longueur, il est noir; les pattes sont verdâtres, & les ongles noirs. Le doigt de derriere est très-court, & n'a point d'ongle; ce caractere peut faire distinguer aisément cet oiseau de toutes les especes de *mouette*. Ce doigt n'est à proprement parler, qu'un tubercule charnu. Raii, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE GRISE, *larus cinereus*, (*Ornithol.*) Ald. oiseau qui est de la grosseur d'un pigeon : il a le bec un peu courbé & d'un très-beau rouge. Les pattes sont d'un rouge obscur, & les ongles noirs : le derriere de la tête est aussi de couleur noire; dans quelques individus la tête & la moitié de la gorge ont une couleur cendrée mêlée de noir. Le milieu du dos est noir de même que les petites plumes des ailes; le cou, la queue, la poitrine, & le ventre, sont blancs. Raii *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

GRANDE MOUETTE GRISE, *larus cireneus maximus*, oiseau qui est à peu près de la grosseur du canard domestique. Il a le bec jaune, applati sur les côtés, & un peu crochu à l'extrémité. La piece inférieure du bec est traversée par une large bande rouge; elle a en dessous une prééminence angulaire; les piés sont jaunes dans certains individus, & rouges dans d'autres; la couleur des ongles est noire; la tête, le cou, le croupion, la queue, & toute la face inférieure de l'oiseau sont blancs; le dos & les petites plumes des ailes ont une couleur cendrée obscure : les grandes plumes des ailes sont aussi entiérement de couleur cendrée, excepté les cinq extérieures, qui ont à l'extrémité une tache blanche. Raii *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUFFES, *ou* MOUFLES; ce sont *en terme de Fileur d'or*, des morceaux de bois quarrés dans lesquels on a pratiqué des mortaises pour y renfermer deux petites roues de buis, où passe la corde qui vient de la fusée sur les cazelles.

MOUFFETTES *ou* MOFFETTES, s. f. pl. (*Hist. nat. Minéral.*) *mephitis.* C'est ainsi que l'on nomme des vapeurs ou exhalaisons très-sensibles qui se font sentir dans les lieux profonds de la terre, dans les grottes, dans les souterrains de la plupart des mines, & quelquefois même à la surface.

On a déja décrit à l'article *exhalaisons minérales*, les différentes especes de va-

peurs qui se montrent dans l'intérieur de la terre : on a dit que toutes sont extrêmement dangereuses, & qu'elles produisent des effets terribles & funestes. Il n'y aura donc rien à ajouter à cet article, & l'on se contentera de joindre ici quelques remarques propres à completter ce qui a déja été dit sur cette matiere.

Pour peu que l'on considere la nature, on s'apperçoit qu'il part de tous les corps des émanations plus ou moins sensibles. L'odorat nous avertit qu'il part des émanations très-fortes d'un grand nombre de végétaux : nous en avons une infinité de preuves dans les parfums que répandent les fleurs, sur-tout quand leur partie aromatique a été mise en mouvement par la chaleur du soleil. Les animaux répandent aussi des émanations ; la chaleur de leur sang est très-propre à les dégager & à les disperser dans l'atmosphere. Il n'est point surprenant que les substances que la terre renferme dans son sein puissent pareillement être dégagées & portées dans l'air. Un grand nombre d'expériences prouve qu'il regne souvent une chaleur très-sensible dans l'intérieur de la terre, même dans les lieux où l'on ne voit point d'embrasemens. C'est ainsi que dans les mines de mercure d'Esclavonie, on éprouve une chaleur si forte, que pour peu qu'on s'arrête dans les souterrains de ces mines, on se trouve entiérement baigné de sueur.

Cela posé, il n'est point surprenant que la chaleur souterraine puisse mettre en action une infinité de substances, sur-tout lorsqu'elles ont été atténuées & divisées par les eaux qui leur servent de véhicule, & qui les emportent avec elles dans l'air où elles sont elles-mêmes poussées. On ne peut douter qu'une infinité de substances du regne minéral ne soient très-volatiles, plusieurs sels, le souffre, l'arsenic, le mercure, la plupart des demi-métaux, & les métaux mêmes, lorsqu'ils sont dans un état de division, les substances bitumineuses & inflammables, *&c.* peuvent être portées dans l'atmosphere ; il n'est donc point difficile de se faire une idée très-naturelle de la formation des vapeurs que l'on nomme *mouffettes*.

La chaleur du soleil produit souvent des *mouffettes* ou exhalaisons à la surface de la terre ; ces brouillards que l'on voit quelquefois s'élever à très-peu de hauteur au-dessus de la terre en été, en sont une preuve convaincante. De plus, des expériences souvent réitérées nous apprennent qu'il est dangereux de se coucher & de s'endormir sur l'herbe, sur-tout au printemps, lorsque les premieres impressions du soleil se font sentir à la terre. Un grand nombre d'hommes ont souvent été punis pour s'être imprudemment couchés sur le gazon, & plusieurs y ont trouvé la mort même, au lieu du repos qu'ils cherchoient ; d'autres en ont été perclus & privés pendant long-temps de l'usage de leurs membres.

Si ces effets sont sensibles à la surface de la terre, où les vents peuvent sans cesse renouveler l'air, ils doivent l'être encore bien plus dans l'intérieur de la terre, qui renferme un grand nombre de matieres propres à se réduire en vapeurs, & à porter dans l'air des molécules nuisibles & peu analogues à l'homme. Presque toutes les mines sont sujettes à se décomposer ; c'est l'arsenic & le souffre qui entrent dans la combinaison de la plupart de ces mines ; ces deux substances dangereuses, dégagées des entraves qui les retenoient, se répandent dans l'air des souterrains, qui, faute d'être renouvelé en devient quelquefois si chargé, que ceux qui s'y exposent en sont subitement suffoqués.

On peut juger par ce qui vient d'être dit, que toutes les *mouffettes* ne sont point de la même nature ; & il est très-aisé de s'appercevoir qu'elles produisent des effets tout différens. En effet, on doit sentir que les *mouffettes* qui regnent dans les souterrains d'une mine où il se trouve beaucoup d'arsenic, doivent être d'une nature différente de celles où l'on ne trouve que du charbon de terre ou des substances bitumineuses ; ou de celles qui ne sont formées que par le soufre : il est bien vrai que toutes ces *mouffettes* ou exhalaisons sont à peu de chose près également nuisibles aux hommes ; cependant on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'elles doivent être chargées de principes différens.

Il n'y a point lieu de douter que la

mouffette, décrite par plusieurs voyageurs, qui se fait sentir dans la grotte du chien au royaume de Naples, ne soit une vapeur sulfureuse, volatile, produite par le soufre qui se brûle & se décompose peu à peu dans le sein de la terre, d'un pays où les feux souterrains agissent sans cesse. Ainsi la vapeur de la grotte du chien est d'une nature acide, sulfureuse, & volatile; en un mot, telle que celle que produit le soufre lorsqu'on le brûle: il n'est donc pas surprenant qu'elle suffoque les animaux qui y sont exposés.

Les *mouffettes* ou vapeurs qui se font sentir dans des souterrains où l'on trouve des pyrites qui se décomposent à l'air, des substances arsenicales, des demi-métaux, du mercure, &c. doivent être encore d'une nature différente, & doivent participer des substances qui abondent le plus dans les lieux où ces vapeurs regnent.

Enfin, les *mouffettes* ou vapeurs qui se font sentir dans les souterrains d'où l'on tire des charbons de terre & des substances bitumineuses & inflammables, doivent encore être d'une nature particuliere, étant chargées de molécules grasses & inflammables; sans cela comment expliquer la facilité avec laquelle certaines vapeurs qui s'élevent dans les souterrains de quelques mines, s'allument aux lampes des ouvriers, & produisent les effets du tonnerre, comme on l'a fait observer du feu térou ou feu brisou, en parlant des mines de charbon de terre. *Voyez* CHARBON MINÉRAL.

Les observations qui viennent d'être faites, suffiront pour donner une idée de la nature & des variétés des vapeurs ou *mouffettes* qui s'excitent naturellement dans l'intérieur de la terre. L'on ne peut douter qu'il n'y ait une grande quantité d'air & d'eau qui y sont renfermés: ces deux substances, mises en expansion par la chaleur, agissent sur les corps qui les environnent; elles les entraînent avec elles dans l'air extérieur, à qui elles donnent des propriétés qu'il n'avoit point auparavant. De-là naissent des vapeurs différentes, en raison des différentes substances qui ont été entraînées par l'air & l'eau.

Dans les souterrains de quelques mines où l'on est obligé de faire du feu pour attendrir la roche qui enveloppe le minéral, il s'excite des especes de vapeurs ou de *mouffettes* artificielles, parce qu'alors le feu dégage & volatilise les substances arsénicales, sulfureuses & inflammables contenues dans ces souterrains, & il en coûteroit la vie aux ouvriers qui se présenteroient dans les galeries des mines avant que ces vapeurs dangereuses fussent entiérement dissipées.

On peut aussi regarder comme une espece de *mouffette* artificielle la vapeur qui part du charbon de bois brulé dans un lieu où il n'y a point de circulation d'air, & dont les funestes effets sont assez connus de tout le monde.

Après avoir tâché d'expliquer la nature des *mouffettes* qui s'excitent dans le sein de la terre & à sa surface, nous allons rapporter quelques uns des principaux phénomenes qui les accompagnent.

Les *mouffettes* ou vapeurs souterraines sont plus ou moins sensibles, elles se montrent communément sous la forme d'un brouillard humide qui éteint les lumieres qu'on y présente; d'autres au contraire s'y allument & font des explosions semblables à celles du tonnerre. Ces vapeurs ou brouillards ne s'élevent souvent qu'à très-peu de hauteur au-dessus de la surface de la terre, & quelquefois elles s'élevent beaucoup plus haut, ce qui dépend du plus ou du moins de pesanteur de l'air de l'atmosphere. Quelquefois ces vapeurs sortent avec bruit & avec sifflement des fentes des rochers que les mineurs percent avec leurs outils. On a vu quelquefois des vapeurs arsénicales bleuâtres s'arrêter à la surface des eaux dormantes qui se trouvent dans les souterrains des mines, où elles ne faisoient aucun mal; mais lorsqu'il venoit à tomber une pierre dans ces eaux, ou lorsqu'il s'y excitoit du mouvement, ces vapeurs qui sont très-mobiles, se répandoient dans les souterrains, & donnoient la mort à tous ceux qui s'en approchoient. Quelques-unes de ces vapeurs ou *mouffettes* sont d'une chaleur très-sensible, d'autres n'ont point de chaleur. Il y a des *mouffettes* qui ont un goût doucereux, d'autres sont âcres & corrosives, les unes engourdissent & endorment, pour ainsi dire,

ceux qui y ont été exposés ; celles qui sont arsenicales saisissent à la gorge & font éprouver une sensation semblable à celle d'une corde qui serreroit étroitement le cou.

M. Seip, médecin allemand, a décrit dans les transactions philosophiques, les phénomenes singuliers que présente une *mouffette* qui se fait sentir dans une carriere qui est tout auprès des eaux minérales de Pyrmont en Westphalie ; cette vapeur tue les oiseaux, les insectes, & tous les animaux qui en sont atteints, les oiseaux meurent dans des convulsions semblables à celles qu'ils éprouvent dans le récipient de la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air. Cette vapeur est semblable aux brouillards qui s'élevent quelquefois à la surface des prairies en été, elle ne s'éleve communément que jusqu'à un ou deux piés de terre, excepté aux approches d'un orage. Lorsqu'on se tient debout dans cette carriere ou grotte on ne s'apperçoit d'aucune odeur, on sent seulement que les piés s'échauffent ; la chaleur gagne les parties inférieures du corps, & peu à peu on éprouve une transpiration très-abondante. En baissant la tête vers le sol de la caverne, on s'apperçoit d'une odeur très-pénétrante & si âcre, qu'elle picote les yeux & les fait pleurer. Cette vapeur reçue dans la bouche est d'un goût sulfureux. Si l'on continue quelque temps à y rester exposé, on sent un engourdissement, alors il faut promptement sortir & prendre l'air, ou boire de l'eau, sans quoi l'on risqueroit de périr : cette vapeur éteint le feu & les lumieres. Quoiqu'elle fasse éprouver une sensation de chaleur aux piés, M. Seip a trouvé que les thermometres ne souffrent aucune variation lorsqu'ils sont plongés dans cette vapeur. *Voyez* les *transactions philosophiques*, n°. 448.

En Angleterre, dans l'isle de Wight, des ouvriers qui creusoient un puits, rencontrerent une couche d'où il sortit une vapeur sulfureuse d'une chaleur suffoquante & semblable à celle qui sort d'un four bien échauffé ; plusieurs ouvriers en périrent, & l'on fut obligé d'abandonner le travail, lorsqu'on vit que cette vapeur ne cessoit point de se montrer ; elle étoit fort basse dans un temps serein, & montoit plus haut dans les temps pluvieux. *Voyez* les *transactions philosophiques*, n°. 450.

En Hongrie, à Ribar, près des monts Crapacks, est une source d'eau minérale que l'on peut boire impunément, mais, qui, sans répandre d'émanation sensible, ne laisse pas de tuer sur le champ les oiseaux & les autres animaux qui en approchent. *Voyez* les *transactions philos.* n°. 452. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES & MINES. (—)

MOUFFLE, s. f. (*Méch.*) est une machine qui consiste en un assemblage de plusieurs poulies, dont on se sert pour élever des poids énormes en peu de temps.

La multiplication des poulies dans la *mouffle* est fort bien imaginée, car l'on démontre en méchanique, que la force nécessaire pour soutenir un poids par le moyen d'une *mouffle* est au poids lui-même comme l'unité est au nombre des poulies, en supposant que les cordes soient paralleles entre elles. *Voyez* POULIE.

D'où il suit que le nombre des poulies & la puissance étant donnés, on trouve aisément le poids qu'elles pourront soutenir en multipliant la puissance par le nombre des poulies. Par exemple, supposons que la puissance = 50 livres, & le nombre des poulies = 5, elles pourront être en équilibre avec un poids de 250 livres.

De même le nombre des poulies étant donné avec le poids qu'elles doivent soutenir, on trouve la puissance en divisant le poids par le nombre des poulies : par conséquent, si le poids = 900 livres, & le nombre des poulies = 6, la puissance sera 150 livres.

De Chales observe que l'on trouve par expérience, qu'un homme ordinaire peut élever avec sa seule force 150 livres ; c'est pourquoi le même homme, avec une *mouffle* à 6 poulies pourra soutenir un poids de 900 livres.

En joignant ensemble plusieurs *mouffles* on augmentera la puissance des poulies.

Pour trouver le nombre des poulies que doit avoir une *mouffle*, afin d'élever un poids donné avec une puissance donnée, divisez le poids par la puissance, le quotient est le nombre cherché.

Supposez, par exemple, que le poids soit

=600 livres & la puiſſance 150, il doit y avoir 4 poulies à la *mouffle*. *Voyez* la *fig. 50*, machine qui repréſente une *mouffle* à 4 poulies. *Voyez auſſi l'article* POULIE.

Remarquez que nous faiſons ici abſtraction de la réſiſtance & du poids des cordes qui doit augmenter la puiſſance & la rendre plus grande que nous ne l'avons faite dans les calculs précédens. *Voyez* CORDE & FROTTEMENT. Il peut même arriver que les poulies ſoient ſi fort multipliées, que la *mouffle*, au lieu d'être utile, ſoit embarraſſante, à cauſe de la quantité conſidérable des frottemens & de l'embarras que produit la multiplicité des cordes. Au reſte, la maniere la plus avantageuſe dont les cordes puiſſent être diſpoſées, c'eſt d'être toujours dans une ſituation parallele, car alors la puiſſance eſt la plus petite qu'il eſt poſſible par rapport au poids; ainſi il faut que la *mouffle* ſoit faite de façon que les cordes y puiſſent conſerver toujours à peu près cette ſituation. (*O*)

MOUFFLE, (*Chimie.*) partie eſſentielle du fourneau d'eſſai ou de coupelle, *voyez à l'article* FOURNEAU, dont on ne peut donner une meilleure idée que celle d'un petit four mobile, dont le ſol & la voûte ſont *en tout* d'une ſeule piece, ou *chacun* d'une ſeule piece, dont la forme eſt ordinairement celle d'un demi-cylindre creux, fermé par l'un de ſes bouts, & ouvert par l'autre, qui eſt formé par une *table* très-mince de terre cuite, & qui eſt deſtiné à être chauffé par le dehors, c'eſt-à-dire, à *concevoir* la chaleur qu'on veut exciter dans ſon ſein, par l'application d'une foible chaleur extérieure. La porte de ce petit four, qui eſt très-conſidérable, par rapport à ſa capacité, & qui n'eſt autre choſe que le bout entiérement ouvert du demi-cylindre, s'ajuſte exactement à une porte de pareille grandeur ou à peu près, pratiquée à ce deſſein dans la face *antérieure* du fourneau d'eſſai. *Voyez les planches de Chimie.*

On trouve dans la premiere partie du Schulter de N. Hellot, les conſidérations ſuivantes ſur la qualité, la conſtruction & l'emploi des *mouffles*. » Les *mouffles* doivent être de la meilleure terre qu'on puiſſe trouver, & qui réſiſte le mieux au feu. Au Hartz, on ſe ſert de celles qui ſe font dans le pays de Heſſe; elles ſont excellentes & durent très-long-temps: on les fait de la même terre que le creuſet qu'on emploie aux eſſais des mines de plomb, de cuivre, même de fer.

Les fournaliſtes de Paris en font auſſi de très-bonnes; ils les forment de trois parties de terre glaiſe des environs d'Arcueil & d'Iſſi, dont ils ont ôté exactement les pyrites, & qu'ils ont mêlée avec deux parties de pot-à-beurre de Normandie réduit en poudre modérément fine.

Schulter choiſit pour les faire, une terre glaiſe: il la mêle avec du ſable & du verre pilé, parce que cette terre ſe fendroit ſi on l'employoit ſeule. Il prend deux tiers de cette terre bien triée & nettoyée: il y ajoute un ſixieme de verre pilé & un ſixieme de bon ſable pur; il fait paîtrir le tout pendant pluſieurs heures, afin que le mêlange ſoit par-tout le plus égal qu'il eſt poſſible. Il préfere cependant les creuſets de Heſſe réduits en poudre, au verre & au ſable. La capacité d'une *mouffle* ſe regle ſur la grandeur du fourneau: elle doit avoir de long huit de ſes parties ſur cinq de large, & trois & demie de hauteur. Borrichius & pluſieurs eſſayeurs d'Allemagne les demandent de deux pieces; l'une eſt une eſpece de voûte repréſentant à peu près la coupe d'un demi-cylindre creux, fermé à ſon fond: les côtés & le fond ſont percés de pluſieurs trous pour donner paſſage à quelques jets de flamme: le bas de ces côtés doit être un peu recourbé pour recevoir une planchette de terre bien cuite, compoſée comme celle de la voûte. Cette planchette mobile eſt le ſol ou tablette ſur laquelle on place les coupelles.

« Que ces *mouffles* ſoient d'une ſeule ou de deux pieces, il faut que les trous des côtés & du fond ſoient percés très-près de la tablette, & fort petits, ſans quoi le charbon qui petille, fait aller juſque ſur les coupelles de petits éclats qui retardent les eſſais, en reſſuſcitant le plomb, à meſure qu'il ſe convertit en Litharge. Cependant, dans quelques endroits de l'Allemagne, on eſt dans l'uſage de faire ces trous des côtés & du fond de la *mouffle* beaucoup plus grands & en arc; mais alors on

est obligé de gouverner le feu, ou la chaleur du dedans de la *mouffle*, par de petites pieces de terre cuite que l'on nomme *instrumens*, ce qui devient une difficulté pour ceux qui ne sont pas dans l'habitude de s'en servir. Ainsi j'estime mieux une *mouffle* percée de petits trous d'une ligne ou d'une ligne & demie de diametre; les essais y passent aisément; & au cas que la chaleur n'y soit pas assez forte pour quelques épreuves, comme pour rafiner un bouton de cuivre noir en cuivre rosette, on y remédie en mettant du charbon allumé dans l'intérieur de cette *mouffle* ». *Voyez* INSTRUMENS *Docim.* (*b*)

MOUFFLE, *terme de Gantier*, espece de gant fourré dont les doigts ne sont point séparés, & qu'on appelle aussi des *mitaines*. *Voyez* MITAINE.

MOUFLE, s. f. (*Serrurerie.*) barres de fer à l'extrémité desquelles on a pratiqué des yeux. On contient ces barres par des clavettes qui passent dans les yeux. Les pieces auxquelles on applique des *moufles* sont contenues dans l'état qu'on leur veut. C'est par cette raison qu'on moufle les cuves, & les murs, lorsqu'ils tendent à s'écarter. Il faut distinguer trois parties dans la *moufle* double, deux yeux l'un au dessus de l'autre, entre lesquels il y a un espace suffisant pour recevoir l'autre extrémité de la *moufle*, qui est par cette raison en fourche; la partie qui n'a qu'un œil & qui se place dans la fourche, & la clavette qui lie le tout en forme la *moufle* complette. Pour faire une *moufle* on prend une barre de fer plat que l'on coupe de la longueur convenable; on la fend où l'ouvrier pratique l'œil; on plie la partie fendue en deux, & l'on soude le bout plié avec le reste de la barre, observant de donner à l'œil autant d'espace qu'en exige la clavette, & d'ouvrir la fourche assez pour recevoir l'autre partie de la *moufle*. Cela fait, on prend une autre barre, on l'étrécit par le bout; on lui donne, en l'étrécissant, la figure qui convient à l'ouverture de la *moufle*; on place cette partie comme la premiere; on la soude avec la premierre barre : cela fait on forge la clavette, & la *moufle* est finie

MOUFLETTES, (*Plomb.*) ce sont deux morceaux de bois creusés en dedans, dont les plombiers, &c. se servent pour prendre l'outil appelé le *fer à souder* quand ils le retirent du feu pour appliquer & étendre leur soudure; c'est proprement la poignée de l'outil coupée en deux dans sa longueur, & qu'on réunit sur la queue du fer toutes les fois qu'on le prend tout chaud pour s'en servir. *Voyez* FER A SOUDER.

MOUILLAGE *ou* ANCRAGE, s. m. (*Marine.*) c'est un endroit de la mer propre à donner fond & à jeter l'ancre. Tous les endroits où l'on peut *mouiller* ne sont pas également bons & sûrs. Il y a des fonds remplis de roches qui coupent ou rognent les cables; d'autres où le fond est si dur que les ancres n'y peuvent mordre; & d'autres où le fond est si fin & si mou, que les ancres au moindre vent ne tiennent pas, dérapent ou labourent. Ces sortes de fonds sont de mauvais *mouillages*.

MOUILLAGE, *terme de Corroyeur*, c'est une façon qu'on donne aux cuirs, les humectant avec de l'eau, pour les mettre en état de recevoir d'autres apprêts que le corroyeur veût leur donner.

Il y a deux sortes de *mouillages*; l'un se fait en les mettant tremper dans un tonneau plein d'eau, l'autre en les imbibant d'eau avec un balai ou un gypon.

Ces deux *mouillages* se font avec ou sans foulure; ainsi on les foule aux piés après les avoir mouillés, ou bien on ne les mouille qu'afin de les étendre plus aisément sur la table où on a dessein de leur donner différentes façons. *Voyez* CORROYEUR.

MOUILLE, (*Marine.*) terme de commandement que l'officier fait de laisser tomber l'ancre à la mer.

MOUILLER, v. act. (*Gram.*) c'est humecter avec de l'eau.

MOUILLER, (*Marine.*) c'est jeter l'ancre pour arrêter le vaisseau. Cette manœuvre mérite attention, & l'on s'y prépare.

Quand on est proche du lieu du mouillage, on pare l'ancre & la bouée, & on élonge le cable jusqu'au grand mât, après quoi on lui donne un tour de bite; on ferle en même temps la grande voile, on cargue la misaine, & on amene aussi les huniers à mi-mât: enfin arrivé au lieu du mouillage, on borde l'artimon pour venir au vent; on met un des huniers sur le mât, tandis

qu'on ferle l'autre ; & lorsque l'aire du vaisseau est entiérement perdue, & qu'il commence à s'abattre, on laisse tomber l'ancre, en filant doucement du cable autant qu'il est néceſſaire.

Voilà la regle générale, mais à laquelle différentes circonstances apportent des changemens : par exemple, lorsqu'il y a du mauvais temps on va au mouillage avec la misaine seulement, dont on se sert pour rompre l'aire du vaisseau. *Voy. le traité de la manœuv.* du P. Hôte.

Mouiller à la voile, c'est jeter l'ancre lorsque le vaisseau a encore les voiles au vent.

Mouiller en croupiere, c'est faire passer le cable de l'ancre le long des précintes, & le conduire de là à des anneaux de fer qui sont à la sainte-barbe : on le fait aussi quelquefois par les sabords.

Mouiller en patte d'oie, c'est *mouiller* sur trois ancres à l'avant du vaisseau ; ensorte que les trois ancres soient disposées en triangle.

Mouiller les voiles, c'est jeter de l'eau sur les voiles pour les rendre plus épaisses, ce qui leur fait mieux tenir le vent.

MOUILLER, *en terme de Potier*, c'est l'action de tremper une piece dans une terre délayée fort claire. On ne *mouille* que quand l'ouvrage est achevé, & peu de temps avant de le mettre au four, pour empêcher l'action vive du feu.

MOUILLER LES VEAUX, (*Reliure.*) Les relieurs trempent les peaux de veaux dans un seau d'eau de puits, & ensuite ils les tordent bien. On dit *mouiller* du veau, ou *mouiller* les veaux.

MOUILLER LES FERS, (*Taillandier.*) Lorsque les serruriers & taillandiers ont forgé une piece, & qu'ils la reparent avec le marteau à main pour effacer les coups de marteaux, ils *mouillent* leur marteau dans l'eau, & frappent dessus la piece pour en détacher la crasse.

MOUILLET, s. m. *outil de Charron*, ce sont deux jantes assemblées en dedans, de façon qu'elles forment une ovale qui sert aux charrons à poser les moyeux de roue, quand ils veulent former les mortaises pour placer les rais.

MOUILLOIR, *terme de Bimblotier faiseur de dragées au moule* ; c'est une sebille de bois dans laquelle est une éponge mouillée qui sert aux coupeurs pour mouiller les tenailles avec lesquelles ils séparent les dragées des branches. *V. l'art.* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

MOUILLURE, MOUILLOIR, (*Jardin.*) *voy.* ARROSER.

MOUITA, (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'isle de Madagascar ; elle croît dans les endroits marécageux. On croit qu'elle est la même que le *cyperus orientalis*. Les habitans la regardent comme un remede contre les maux de tête.

MOULAGE, s. m. (*Jurisprud.*) ou droit de *moulage*, est un terme usité dans quelques coutumes pour exprimer le droit que le seigneur leve, soit en argent ou en grain, ou farine sur ses sujets qui viennent moudre leurs grains à son moulin bannal. (*A*)

MOULAGE, c'est aussi le droit qui est payé aux mouleurs de bois, c'est-à-dire, à l'officier de police qui mesure les bois de chauffage sur les ports de Paris. On appelle pareillement *moulage* le mesurage des bois à brûler, ou l'action par laquelle on les mesure. *Dict. de Commerce.*

MOULAGE, (*Arts méchaniq.*) c'est l'action de mouler. *Voy. les articles* MOULE & MOULER.

MOULAGE. Ce mot qui devroit signifier l'action de mouler, est pris *chez les artificiers* pour la maniere. Ils s'entendent des cartons faits exprès pour former les cartouches des artifices, lesquels sont composés de plus ou moins de feuilles de gros papier gris collé, suivant la grosseur des fusées auxquelles ils sont destinés ; ainsi ils disent du *moulage* de trois, quatre, cinq, &c.

MOULE, s. f. (*Hist. natur. Ichthiolog.*) poisson de mer de couleur rougeâtre, ressemblant à une tanche d'eau douce par la partie postérieure du corps, & à une sole, par la partie antérieure, qui est mince, plate, & garnie en dessus & en dessous de nageoires. Ce poisson change de couleur dans différentes saisons. Au printemps il a la partie antérieure de la tête d'un noir rougeâtre, & la partie inférieure verte, le ventre de la même couleur que la tanche, & la partie postérieure du corps noire ;

les nageoires qui ſont près des ouies ont une couleur rouge ; les yeux ſont grands & de couleur d'or, les dents petites, & la bouche eſt grande & dénuée de levres. La *moule* a au bout de la mâchoire inférieure un barbillon, & deux autres plus longs ſitués au deſſous du premier & plus en arriere. Il y a une nageoire qui commence derriere l'anus & qui s'étend juſqu'à la queue, & une autre auſſi étendue ſur la partie poſtérieure du dos ; la nageoire qui eſt ſur la partie antérieure eſt plus petite. Ce poiſſon vit ſur les rochers ; il ſe nourrit non ſeulement d'herbes, de mouſſe, mais encore de petits poiſſons : il dépoſe ſes œufs ſur l'algue. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. I. partie, liv. VI. chap. x. Voyez* POISSON.

MOULES, nom que l'on a donné à des coquillages. Il y a des *moules* d'eau douce & des *moules* de mer. Toutes les eſpeces de *moules*, & même toutes les coquilles bivalves, ont un ligament coriace qui tient liées les deux pieces enſemble ; ce ligament dans les *moules* eſt ſitué à la partie poſtérieure de la coquille, qu'on appelle talon : c'eſt l'endroit le plus épais. Les *moules* ſe ferment par la contraction de deux gros muſcles fibreux qui ſont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles ; lorſque ces muſcles ſe relâchent, le ligament tendineux du talon ſe gonfle & fait ouvrir la coquille. Ce ligament à reſſort eſt différent dans les *moules* de mer de celui des *moules* de riviere, en ce qu'il n'eſt pas attaché en arriere, mais en partie entre les bords de la coquille, & en ce qu'il ne paroît nullement au dehors ; il excede un peu dans la cavité de la coquille, parce que les bords ne ſont pas aſſez épais pour le renfermer tout entier. Pour ſuppléer à ce défaut, il eſt entouré de deux cordons qui ſont fortement attachés ſur les bords intérieurs de la coquille, à laquelle ils donnent de l'épaiſſeur ; ces cordons ſont durs, troués, & ils paroiſſent comme ajoutés à la coquille, & d'une matiere différente. Les *moules* ont leur coquilles bordées tout autour d'une membrane qu'on pourroit appeler *épiderme*, parce que c'eſt une continuité de la couche extérieure des coquilles ; ces membranes s'appliquent ſi exactement l'une contre l'autre quand elles ſont mouillées, que la plus petite goutte d'eau ne peut ſortir de la *moule*. Outre cette membrane, il y a tout autour du bord intérieur de chaque coquille un ligament ; ces ligamens, qui s'appliquent l'un contre l'autre quand les coquilles ſont fermées, empêchent auſſi que l'eau ne ſorte, & même que les coquilles ne ſe caſſent ſur les bords pendant la grande contraction des muſcles. Les coquilles de quelques eſpeces de *moules* ſont affermies enſemble non ſeulement par la contraction des muſcles & par le ligament à reſſort dont nous avons parlé, elles le ſont encore par de longues rainures ou cannelures qui reçoivent des languettes tranchantes dans toute leur longueur ; il y a au bout de ces rainures, immédiatement ſous le talon, une cheville dentelée qui entre dans une cavité auſſi dentelée de l'autre coquille, & cette cavité a ſur ſes bords deux petites éminences dentelées qui entrent dans deux petites cavités de l'autre coquille qui ſont auſſi dentelées ; de ſorte que les dentelures des épiphyſes & des cavités ſe reçoivent mutuellement, comme celles des os du crâne. Mais ce ginglyme ne ſe trouve pas dans toutes les eſpeces de *moules* : celles de mer, & la grande eſpece qui naît dans les étangs & qui croît juſqu'à un pié de long, n'ont point cette articulation.

La ſtructure des *moules* eſt telle, qu'il ſemble qu'elles ne doivent avoir de mouvement qu'autant qu'elles en reçoivent de l'agitation des eaux ; cependant elles marchent toutes, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau. Etant couchées ſur le plat de leurs coquilles, elles en ſortent en partie en forme de langue, avec laquelle elles font de petits mouvemens à droite & à gauche, pour creuſer le ſable ou la glaiſe des rivieres ; en creuſant de la ſorte, elles baiſſent inſenſiblement d'un côté, & ſe trouvent ſur le tranchant de leurs coquilles le dos ou talon en haut. Elles avançent enſuite peu à peu leurs têtes pendant une ou deux minutes, & enſuite elles les appuient pour attirer leurs coquilles à elles, comme font quelquefois les limaçons aquatiques ; elles réiterent ce mouvement tant qu'elles veulent marcher, & de cette maniere elles font des traces irrégulieres qui ont quelquefois juſqu'à trois ou quatre

quatre aunes de long. On voit pendant l'été plusieurs de ces traces dans les rivieres où il y a beaucoup de *moules* ; & l'on ne manque jamais de trouver une *moule* au bout de chaque route. C'est ainsi que ces petits poissons cherchent leur vie, & qu'ils se promenent çà & là en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, le talon toujours tourné en avant. Ces routes creuses servent d'appui aux *moules* pour les soutenir, dans la même position, & en fouissant la terre çà & là, elles trouvent quelques fraies de poissons ou autres petits alimens dont elles se nourrissent. Les *moules* dans leur marche peuvent se rencontrer & frayer ensemble. On ne découvre point d'œufs dans leur corps, on trouve seulement pendant l'été beaucoup de lait & de glaire dans la même *moule*, ce qui peut faire croire qu'elles sont androgynes.

Les *moules* respirent l'eau à peu-près comme les poissons ; on découvre cette respiration par un petit mouvement circulaire qui se fait dans l'eau proche le talon de la coquille ; elles ne rejettent pas l'eau à chaque fois qu'elles la puisent, comme les poissons, elles s'en remplissent pendant une minute ou deux, & puis elles la rejettent tout d'un coup par l'autre bout de la coquille. Pour pouvoir observer cette façon de respirer, il faut que les *moules* soient couchées à plat à moitié dans l'eau sur un beau sable ; si elles étoient entiérement cachées sous l'eau, on ne pourroit observer ni la petite circulation de l'eau qui se fait près du talon, ni l'expulsion de l'eau qui sort d'un seul coup par l'autre bout de la coquille.

Les *moules* de riviere sont sujettes à diverses maladies. Il se forme sur la surface intérieure de la coquille des tubercules de la grosseur d'un pois, & qu'on prendroit pour des perles. Lorsque les *moules* sentent le froid, elles sortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles traînent lentement à droite & à gauche pour remuer le sable, dont elles se trouvent entiérement couvertes en moins d'une demi-heure ; elles rentrent dans leurs coquilles par le moyen d'une membrane musculeuse, dont la grosse glande qui sort de la coquille en forme de langue, est toute enveloppée. Quand cette membrane se contracte, la glande, qui de sa nature est molle & flasque, devient une petite masse dure & ridée après qu'on l'a maniée. L'issue des excrémens paroît se faire par la contraction des muscles circulaires de l'intestin; ces muscles sont en grand nombre & par paquets. Pour les voir il faut couper l'intestin, ôter les excrémens, & le bien déployer : alors on remarquera vers la base de la glande à laquelle l'intestin est attaché, plusieurs gros trousseaux de fibres qui vont tout au-tour de l'intestin toujours en diminuant de grosseur à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine. M. Poupart, *mémoire de l'académie des sciences, année 1706, page 64.*

Cet article a été tiré d'un ouvrage manuscrit de M. Formey, *secretaire de l'académie royale des sciences & belles-lettres de Berlin.*

Il y a un animal de figure informe, dit M. de Fontenelle, & il dit vrai, habitant de la mer, des rivieres & des étangs, qui ne reçoit sa nourriture & ne respire que par l'anus, qui n'a ni veines ni arteres, & dans lequel il ne se fait point de circulation; il n'est pas seulement hermaphrodite, merveille trop commune ; mais il differe des autres hermaphrodites connus, en ce qu'il se multiplie indépendamment d'un autre animal de son espece, & est lui seul le pere & la mere, de ce qui vient de lui.

Cet animal étonnant, pour dire le mot de l'énigme, c'est la *moule* ou le *moule* ; car comme il est des deux sexes, nous l'avons fait dans notre langue, masculin & féminin.

Sa singularité a attiré l'attention de MM. Van-Heyde, Poupart, Méry, Réaumur ; qui à l'envi les uns des autres, ont tâché de le connoître. Je me flatte donc qu'il n'y aura personne qui ne soit bienaise de trouver ici un extrait des découvertes faites sur cet étrange poisson, par d'aussi bons physiciens que sont ceux que je viens de nommer. Le naturaliste, l'anatomiste & le physiologicien y doivent prendre intérêt.

Cette espece de poisson, renfermé entre deux coquilles, qui sont ordinairement convexes & concaves, est le *mytulus* ou le *musculus* des Icthyologistes.

Division des moules. Il y a des *moules* de mer, d'étangs & de rivieres.

Les unes & les autres s'ouvrent, se ferment, sortent de leurs coquilles; ils rentrent, s'enterrent dans le sable ou dans la glaise des rivieres, marchent, ont un mouvement progressif, s'attachent où elles veulent, respirent, & quelques-unes voltigent sur la superficie de l'eau. Toutes sont androgynes, ont une conformation singuliere, des maladies, & des ennemis; développons les vérités curieuses.

Suivant toute apparence, les coquillages sont les premiers poissons que les hommes ont connu, & qu'ils se sont avisés de manger; car il s'est passé beaucoup de temps avant qu'on ait inventé la ligne, l'hameçon, les retz, les nasses, & tous les instrumens nécessaires à la pêche des autres poissons. Mais pour ce qui est des coquilles, il n'a fallu dès le commencement du monde, que se baisser pour les prendre.

De l'ouverture de la coquille des moules. Van-Heyde a inutilement cherché de quelle maniere s'ouvrent les *moules*, comme il paroît dans son traité de l'anatomie de la *moule*; mais M. Poupart nous l'a expliqué.

Toutes les especes de *moules*, & même tous les coquillages à deux coquilles, ont un ligament coriace qui tient liées les deux coquilles ensemble à la partie postérieure qu'on appelle *talon*, & qui les fait aussi ouvrir par son ressort; en voici le méchanisme.

Lorsque les *moules* ou autres coquillages ferment leurs coquilles, par la contraction de leurs muscles, le ligament qui est entre les bords de ce que l'on appelle *talon*, est comprimé & reste en cet état pendant que les muscles sont racourcis; mais quoique ce ligament soit assez dur, il a pourtant quelque chose de spongieux, de sorte qu'il arrive qu'en se gonflant, il pousse les deux coquilles & les fait un peu ouvrir, quand les muscles se relâchent.

Le ligament à ressort des *moules* de mer, est différent de celui des *moules* de riviere. Celui de l'huitre en differe aussi, & si l'on examinoit les ligamens qui font ouvrir toutes les différentes especes de coquilles, il est vraisemblable qu'on trouveroit à cet égard dans la plupart, quelque chose de particulier.

Maniere dont les moules se ferment, entrent dans leur coquille, & s'enterrent dans le sable. Toutes les *moules* se ferment par la contraction des deux gros muscles fibreux, qui sont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles, & ces coquilles se ferment si exactement, qu'à peine l'eau en peut sortir; on va dire la maniere dont cela s'exécute.

Toutes les especes de *moules* ont leurs coquilles bordées tout autour, d'une membrane qu'on pourroit appeler *épiderme*, parce que c'est une continuité de la couche extérieure des coquilles: ces membranes s'appliquent si exactement l'une contre l'autre quand elles sont mouillées, que la moindre goutte d'eau ne sauroit sortir de la *moule*.

Outre cette membrane, il y a tout autour du bord intérieur de chaque coquille un ligament. Ces ligamens qui portent l'un contre l'autre quand les coquilles se ferment, empêchent encore que l'eau ne sorte, & même que les coquilles ne se cassent sur les bords pendant la grande contraction des muscles.

Il y a des coquilles de quelques especes de *moules* qui sont jointes par l'articulation, que nous nommons *ginglyme*.

Les *moules* peuvent rentrer dans leurs coquilles par le moyen d'une membrane musculeuse, dont la grosse glande qui sort de la coquille en forme de langue, est toute enveloppée. Quand cette membrane se contracte, la glande qui de sa nature est molle & flasque, devient une petite masse dure & ridée après qu'on l'a maniée, comme il arrive aux limaçons après qu'on les a touchés.

Lorsque les *moules* sentent le froid, elles s'enterrent dans le sable. Pour s'y enterrer, elles sortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles traînent lentement à droite & à gauche, afin de remuer le sable, dont elles se trouvent toutes couvertes en moins d'une demi-heure de temps.

Mouvement progressif des moules. La structure des *moules* est telle, qu'il semble qu'elles ne devroient avoir de mouvement, que celui qu'elles reçoivent de l'agitation des eaux; cependant elles marchent toutes, quelques-unes s'attachent aux ro-

chers, & quelques-unes voltigent sur la superficie de l'eau; voyons comment elles marchent.

Étant couchées sur le plat de leurs coquilles, elles en font sortir une partie en forme de langue, & qu'on peut nommer *jambes* ou *bras* par son usage; elles s'en servent pour creuser le sable ou la glaise des rivieres. En creusant de la sorte, elles baissent insensiblement d'un côté, & se trouvent sur le tranchant de leurs coquilles, le dos ou talon en-haut: elles avancent ensuite peu-à-peu leur tête, pendant une ou deux minutes, & elles l'appuient pour attirer leurs coquilles à elles, réitérant ce mouvement tant qu'elles veulent marcher; de cette maniere, elles font des traces irrégulieres, qui ont quelquefois jusqu'à trois ou quatre aunes de long, dans lesquelles elles sont à moitié cachées.

On voit pendant l'été plusieurs de ces traces dans les rivieres, où il y a beaucoup de *moules*; c'est ainsi que ces petits poissons cherchent leur vie, & qu'ils se promenent çà & là, en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, marchant toujours le talon en devant.

Ces routes creuses servent d'appui aux *moules* pour les soutenir sur le coupant de leurs coquilles, & en fouissant la terre çà & là, elles attrapent apparemment quelques frayes de poisson ou autres petits alimens dont elles vivent.

M. de Réaumur a trouvé une méchanique semblable dans les *moules* de mer; suivant lui, ce qu'on peut appeler leurs *jambes* ou leurs *bras*, & qui dans son état naturel est long de deux lignes, peut sortir de deux pouces hors de la coquille; l'animal ayant saisi quelque endroit fixe avec ses bras, les racourcit ensuite en s'avançant & se traînant. M. Méry n'est pas d'accord avec MM. Poupart & Réaumur, sur le mouvement progressif des *moules*. Il prétend que leur ventre entier, qui, quand elles veulent, sort de deux pouces hors de leurs coquilles, sous la figure de la carenne d'un navire, rampe sur la vase, comme feroit sur la terre le ventre du serpent, par les seules contractions alternatives de leurs muscles.

Les moules de mer s'attachent par des fils aux corps voisins. Les *moules* de mer ont une façon de s'attacher singuliere; elles jettent hors d'elles des fils gros comme un gros cheveu, longs tout au plus de trois pouces, & quelquefois au nombre de 150 avec quoi elles vont saisir ce qui les environne, & plus souvent des coquilles d'autres *moules*. Ces fils sont jetés en tout sens, & elles s'y tiennent comme à des cordes, qui ont des directions différentes: non-seulement M. de Réaumur a vu qu'elles les filoient, & que quand on les leur avoit coupés, elles en filoient d'autres, mais il a découvert le curieux détail de méchanique qu'elles y emploient; donnons-en un léger crayon.

Personne n'ignore qu'il y a au milieu de la *moule* une petite partie noire ou brune, qui par sa figure ressemble fort à une langue d'animal. Dans les plus grosses *moules*, cette espece de langue a environ 5 à 6 lignes de longueur, & 2 lignes & demie de largeur; elle est plus étroite à son origine & à son extrémité.

De la racine de cette espece de langue, ou de l'endroit où elle est attachée au corps de l'animal, partent un grand nombre de fils, qui étant fixés sur les corps voisins, tiennent la *moule* assujettie; les fils sortent de la coquille par le côté où elle s'entr'ouvre naturellement; ils sont attachés par leur extrémité sur les corps qui entourent la *moule* sur des pierres; par exemple, sur des fragmens de coquilles, & plus souvent sur les coquilles des autres *moules*. De-là vient qu'on trouve communément de gros paquets de ces coquillages.

Ces fils sont autant éloignés les uns des autres, que leur longueur & leur nombre le peuvent permettre; les uns sont du côté du sommet de la coquille, les autres du côté de la base. Les uns sont à droite, les autres sont à gauche; enfin, il y en a en tous sens sur tous les corps voisins de la *moule*. Ils sont comme autant de petits cables, qui tirant chacun de leur côté, tiennent pour ainsi dire la *moule* à l'ancre.

L'observation de ces fils est une chose très-connue; & quand on nous apporte des *moules* de mer qui n'en sont pas entiérement dépouillées, les cuisiniers ont soin de leur arracher ce qui en reste, avant que de les faire cuire.

La difficulté n'eſt pas de ſavoir, ſi on doit prendre ces fils pour une eſpece de chevelure de la *moule*, qui croît avec elle, & qui l'attache néceſſairement, parce que perſonne n'ignore que ce poiſſon les ourdit à ſa volonté & dans le lieu qui lui plaît ; mais il s'agit de ſavoir de quelle adreſſe les *moules* ſe ſervent pour s'attacher avec ces fils, & comment elles peuvent les coller par leur extrémité.

Pour cet effet, elles font ſortir de leur coquille la partie que nous avons dépeinte tout-à-l'heure ſous la figure d'une langue & de la baſe de laquelle partent différens fils; elles alongent cette eſpece de langue ou de trompe, la racourciſſent après l'avoir alongée ; enſuite elles l'alongent encore davantage & la portent plus loin. Après pluſieurs alongemens & racourciſſemens alternatifs, elles la fixent quelque temps dans un même endroit, d'où la retirant enſuite avec vîteſſe, elles font voir un fil, par lequel elles ſont attachées dans l'endroit où elles ont reſté appliquées le plus long-temps.

C'eſt en recommençant diverſes fois la même manœuvre, qu'une *moule* s'attache à différens endroits ; ainſi cette langue leur ſert à s'attacher & à coller ſur les corps voiſins les fils qui partent de ſa racine. Les fils récemment collés ſont plus blancs, & en quelque façon plus tranſparens que les anciens.

Si l'on dépouille la *moule* de ces fils, elle a l'art d'en filer de nouveaux ; la mer a des fileuſes dans les *moules*, comme la terre dans les chenilles, & la partie qui ſert à cet uſage, que nous avons conſidérée ſous l'image groſſiere d'une langue, eſt encore deſtinée à d'autres fins fort différentes.

En effet, elle eſt auſſi la jambe ou le bras de la *moule* ; celles qui par quelques accidens ſe trouvent détachées, s'en ſervent pour marcher. Elles l'alongent & la recourbent ainſi qu'elles font pour filer, & de cette maniere, elles obligent leur coquille à aller en avant ; mais ce n'eſt plus ni comme bras, ni comme jambe, que nous devons l'envisager ici, elle en fait rarement les fonctions, nous la devons regarder comme filiere.

Quoique dans la plus grande partie de ſon étendue, elle ſoit plate comme une langue, cependant vers ſon origine, elle eſt arrondie en cylindre, ſon autre extrémité ou ſa pointe eſt à peu près faite comme la pointe d'une langue ; divers ligamens muſculeux ſont attachés auprès de ſa racine, & la tiennent aſſujettie.

Il y en a quatre principaux qui peuvent ſervir à mouvoir cette partie en tout ſens ; il regne une raie ou une fente qui la diviſe ſelon ſa longueur, en deux parties égales ; cette fente eſt un vrai canal, & c'eſt dans ce canal que paſſe la liqueur qui forme les fils, c'eſt là où ſe moule cette liqueur ; ce canal eſt creux & a de la profondeur.

Il eſt auſſi probablement le réſervoir, dans lequel s'aſſemble la liqueur qui fournit enſuite des fils ; car il eſt entouré de diverſes parties glanduleuſes propres à filtrer la liqueur gluante, deſtinée à compoſer les fils. La *moule*, comme la plupart des animaux marins, abonde en cette ſorte de matiere.

Par tous ſes mouvemens dont nous avons parlé, elle comprime apparemment les parties glanduleuſes qui contiennent ce ſuc gluant. Ce ſuc exprimé des parties qui le contiennent, ſe rend dans le réſervoir, & la *moule* le fait monter dans le canal, en alongeant & raccourciſſant alternativement ſa filiere. La liqueur conduite au bout du canal forme un fil viſqueux, qui prend de la conſiſtance avec le temps : cette matiere viſqueuſe trouve priſe ſur les corps les plus polis, ſur le verre même, mais cette liqueur s'épuiſe aiſément ; une *moule* ne fait guere plus de quatre à cinq fils dans un jour.

Au reſte, quelque jeunes que ſoient les *moules*, elles ſavent filer. Celles là même qui ſont auſſi petites que des grains de millet, forment des fils très-courts & très-fins ; auſſi ſont-elles aſſemblées en paquets comme les groſſes *moules*. A meſure qu'elles croiſſent, elles forment des fils plus forts & plus longs pour ſe fixer.

Cette méchanique eſt différente de celle des vers, des chenilles & des araignées. Si l'art de filer eſt un art commun aux *moules* & à divers animaux terreſtres, tout ce que nous

avons rapporté fait assez voir, que la méchanique qu'elles y emploient leur est particuliere. Les vers, les chenilles, les araignées, tirent de leur corps des fils aussi longs qu'il leur plaît en les faisant passer par un trou de filiere : leur procedé ressemble à celui des tireurs d'or. Le procedé des *moules*, au contraire, ressemble à celui des ouvriers qui jettent les métaux en moule. Le canal de leur filiere est un moule où le fil prend sa figure, & une longueur déterminée.

Peut-être au reste, que comme les vers, les araignées & les chenilles, elles ne travaillent que dans certains mois de l'année. Du moins, celles que M. de Réaumur a renfermées dans des vases pendant les mois de juillet, d'août & de septembre, ont filé, & il n'a vu former aucuns fils à celles qu'il a mis dans de pareils vases pendant le mois d'octobre ; il en a pourtant trouvé quelques-unes, qui pendant ce dernier mois, ont filé dans la mer.

On ignore si les moules peuvent détacher les fils, avec lesquels elles se sont une fois fixées. Mais l'on propose ici une question, qui n'est pas facile à résoudre. L'on demande si les *moules* peuvent défaire, user, détruire à leur gré les fils avec lesquels elles se sont attachés. L'expérience suivante de M. de Réaumur, semble prouver qu'elles n'ont point l'art d'y parvenir.

Après avoir laissé des *moules* s'attacher contre les parois d'un vase plein d'eau de mer, il ôta cette même eau de mer, sans laquelle elles ne forment point de fils dans le vase, & il l'ôta de maniere, que quelques-unes en étoient entiérement privées, & que d'autres la touchoient seulement du bord de leur coquille ; elles étoient donc alors dans une situation violente ; si elles eussent eu l'habileté de se détacher, c'étoit le temps d'en faire usage pour aller chercher un fluide qui leur est si nécessaire ; néanmoins, il n'y en eut aucune qui tantât de rompre les fils qui la retenoient.

Il est vrai qu'elles ont un mouvement progressif, & qu'elles changent de place, mais c'est avant que d'être liées par leurs fils. Il est vrai encore, qu'on en trouve souvent de libres qui ont de gros paquets de fil ; mais divers accidens peuvent avoir brisé ces fils, sans que l'adresse des *moules* y ait part.

D'un autre côté, si elles n'ont pas l'art de se détacher de leurs liens, il semble qu'on devroit fréquemment les trouver mortes, parce qu'elles ne peuvent, suivant les apparences, subsister toujours dans le même lieu où elles se sont fixées pour la premiere fois.

Quoi qu'il en soit, on ignore encore si elles ont le talent de se mettre en liberté, d'aller planter le piquet à leur gré dans divers endroits, & en ce cas, quelle industrie elles emploient pour briser leurs chaînes. La mer est un autre monde peuplé d'animaux, dont le génie & les talens nous sont bien inconnus.

Voltigement d'une espece de moule. Aristote dit qu'on lui a rapporté, qu'il y a une grande espece de *moule* qui voltige, & ce philosophe n'a point été trompé, car M. Poupart a vu de ses yeux que la grande espece de *moule* d'étang voltigeoit sur la surface de l'eau ; il explique la chose de la maniere suivante.

Ces grandes especes de *moules* ont des coquilles qui sont fort légeres, très-minces, & si grandes, qu'elles en peuvent battre la superficie de l'eau, comme les oiseaux battent l'air avec leurs ailes ; il y a au dos de ces coquilles, un grand ligament à ressort en maniere de charniere, & au dedans deux gros muscles qui les ferment. C'en est assez pour voltiger, car il suffit pour cela que ces ressorts agissent promptement l'un après l'autre, & qu'elles frappent l'eau avec assez de force & de vîtesse ; ce qui favorise encore ce mouvement, c'est que le ginglyme qui se trouve dans les autres coquilles qui ne voltigent point, ne se rencontre pas dans celles-ci, il seroit embarrassant.

Anatomie des moules. Ce qu'on peut appeller *tête dans la moule*, quoiqu'on n'y trouve point d'yeux, ni d'oreilles, ni de langue, mais seulement une ouverture, qu'on nomme *bouche*, est une partie immobile & attachée à une des coquilles, de sorte qu'elle ne peut aller chercher la nourriture, il faut que la nourriture vienne chercher la *moule*. Cette nourriture n'est

que de l'eau qui, lorfque les coquilles s'ouvrent, entre dans l'anus de la *moule* qui s'ouvre en même temps, paffe de là dans certains réfervoirs ou canaux, compris entre la fuperficie intérieure de la coquille & la fuperficie extérieure de l'animal, & enfin va fe rendre dans la bouche de cet animal, quand il l'y oblige par un certain mouvement.

Au fond de la bouche fe préfentent deux canaux pour recevoir l'eau; l'un jette dans le corps de la *moule* plufieurs branches, dont une va fe terminer au cœur; l'autre eft une efpece d'inteftin qui d'abord paffe par le cerveau, de là fait plufieurs circonvolutions dans le foie, enfuite traverfe le cœur en ligne droite & va finir dans l'anus.

Ce cerveau & ce foie ne le font guere qu'autant que l'on veut. Le cœur eft un peu davantage un cœur. Il a les mouvemens de fyftole & de diaftole, alternatifs dans le ventricule & les oreillettes; l'eau qui lui eft apportée par fon canal, entre du ventricule dans les oreillettes, retourne des oreillettes dans le ventricule & fait une légere repréfentation de circulation fans aucun effet apparent; car une fois arrivée dans ce cœur, elle n'a plus de chemin pour en fortir. Que devient donc l'amas qui s'y en doit faire? Apparemment il ne fe fait point d'amas, parce que l'animal ne fait pas continuellement couler de l'eau par fa bouche dans fon cœur; & que quand il y en fait entrer une certaine quantité, les contractions du cœur l'expriment au travers de fes pores, & la pouffent dans les parties voifines qui s'en abreuvent & s'en nourriffent.

Le canal que M. Méry nomme *inteftin*, & qui, auffi-bien que l'autre, reçoit immédiatement l'eau de la bouche, ne paroît pas propre à porter la nourriture aux parties, parce qu'il n'a point de branches qui s'y diftribuent. Cependant il contient vers fon commencement & vers fa fin des matieres affez différentes, dont les premieres pourroient être de l'eau digérée, c'eft-à-dire, les fucs nourriciers qui en ont été tirés, & les autres en feroient l'excrément.

La *moule* ne peut refpirer que quand elle s'eft élevée fur la furface de l'eau, & elle s'y éleve comme les autres poiffons par la dilatation qu'elle caufe à l'air qu'elle contient en elle-même, en dilatant la cavité qui le renferme. Alors c'eft encore fon anus qui reçoit l'air du dehors & le conduit dans fes poumons; mais il faut qu'il ne lui foit pas fort néceffaire, car elle eft prefque toujours plongée au fond de l'eau.

Elle a des ovaires & des véficules féminales. Ces deux efpeces d'organes font également des tuyaux arrangés les uns à côté des autres, tous fermés par un même bout, & ouverts par le bout oppofé. On ne diftingue pas ces parties par leur ftructure qui eft toute pareille à la vue, mais par la différence de ce qu'elles contiennent & d'autant plus que les ovaires font toujours pleins d'œufs en hiver & vuides en été, & que les véficules font en toute faifon également peu remplies de leur lait, qui par conféquent paroît s'en écouler toujours. Tous les tuyaux fe déchargent dans l'anus, & M. Méry conçoit que quand les œufs vont s'y rendre dans la faifon de leur fortie, il ne peut manquer d'y rencontrer le lait ou la femence qui les féconde.

Voilà la defcription générale des parties du corps de la *moule*, je n'ajouterai que deux mots fur la ftructure de chacune en particulier.

Sa bouche eft garnie de deux levres charnues; ces deux levres font fort étroites à l'entrée de la bouche qui eft placée entre le ventre & le mufcle antérieur des coquilles, mais en s'éloignant de cet endroit, ces deux levres s'élargiffent.

Le foie eft un amas de petits globules, formés de l'affemblage de plufieurs grains glanduleux, qui rempliffent de telle forte toute la capacité du ventre qu'ils ne laiffent aucun vuide entre fes parois, ni entre les circonvolutions de l'inteftin auquel ils font intimement unis. Cette glande eft abreuvée d'une liqueur jaune, qui s'écoule par plufieurs ouvertures dans l'inteftin.

La ftructure du cœur eft furprenante; à la vérité, fa figure conique n'eft pas extraordinaire, mais fa fituation eft différente de celle du cœur des autres animaux; car outre qu'il eft placé immédiatement fous le dos des coquilles & au deffus des

poumons, sa base est tournée du côté de l'anus, & sa pointe regarde la tête de la *moule*. D'ailleurs il n'a qu'un seul ventricule & a cependant deux oreillettes. De plus, il n'a ni veines ni arteres. Le cœur de ce poisson est renfermé avec ses oreillettes dans un péricarde, que M. Méry a trouvé rempli de beaucoup d'eau, sans jamais avoir pu en découvrir la source.

L'intestin commence dans le fond de la bouche de la *moule*, passe par le cerveau, fait toutes ces circonvolutions dans le foie, & vient finir dans l'anus, dont le bord est garni de petites pointes pyramidales, & le dedans de petits mamelons glanduleux.

La conformation de ses poumons n'est pas moins extraordinaire que celle de son cœur & de ses intestins ; la voie par laquelle elle respire, est diamétralement opposée à celle des autres poissons. Dans la carpe & le brochet, l'air entre par le nez ou la bouche ; au contraire dans la *moule* il passe par l'anus dans les poumons.

Les poumons de la *moule* sont situés entre le péricarde & les parties de la génération, l'un à droite, l'autre à gauche ; ils ont environ 3 pouces de long, & 5 à 6 lignes de large dans les plus grands de ces poissons. Leur figure est cylindrique ; leur membrane propre est tissue de fibres circulaires qui les partagent en plusieurs cellules qui ont communication les uns avec les autres. Ils sont abreuvés d'une humeur noire, dont ils empruntent la couleur. Entr'eux regne un canal de même figure & longueur, mais d'un plus petit diametre & sans aucune teinture. Les deux poumons & ce canal sont séparément renfermés dans une membrane, de sorte que chacun a la sienne particuliere.

La *moule* a deux ovaires qui contiennent les œufs de ce poisson, deux vésicules séminales qui renferment la semence qui est blanche & laiteuse. C'est par ces quatre canaux que les œufs & la semence de la *moule* se rendent dans l'anus, où ces deux principes s'unissent ensemble en sortant, ce qui suffit pour la génération. Ce poisson peut donc multiplier sans aucun accouplement, & c'est sans doute par cette raison qu'il n'a ni verge, ni matrice ; c'est donc un androgyne d'une espece singuliere.

Pour ce qui est de la sortie des excrémens, on peut croire qu'elle se fait par la contraction des muscles circulaires de l'intestin qui sont en grand nombre, & par paquets. Pour les voir, il faut couper l'intestin tout du long, ôter les excrémens & le bien déployer. On remarquera vers la base de la glande à laquelle l'intestin est attaché, plusieurs gros trousseaux de fibres, qui vont autour de l'intestin, toujours en diminuant de leur grosseur, à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine.

Maladies des moules. Les *moules* de riviere sont sujettes à diverses maladies, comme sont la mousse, la gale, la gangrene & même le sphacele.

Lorsque les *moules* vieillissent, il s'amasse insensiblement sur leurs coquilles une espece de chagrin, qui est une mousse courte, semblable à celle qui naît sur les pierres. Cette mousse pourroit bien être la premiere cause des maladies qui arrivent aux *moules*, parce que ses racines entrant peut-être dans la substance des coquilles, ces petites ouvertures donnent issue à l'eau qui les dissout peu à peu.

On voit quelquefois sur les coquilles certaines longues plantes filamenteuses & fines comme de la soie. Cette chevelure, que les botanistes appellent *alga*, peut causer les mêmes maladies que la mousse. Outre cela, elles incommodent beaucoup les *moules*, parce qu'elles les empêchent de marcher facilement ; & quand ces plantes s'attachent aux coquilles par un bout, & à quelques pierres par l'autre, les *moules* ne peuvent plus marcher.

Il se forme des tubercules sur la superficie intérieure de la coquille qu'on pourroit appeler des *gales*. Elles naissent apparemment de la dissolution de la coquille qui venant à se gonfler, souleve & détache la feuille intérieure, comme font les chairs qui naissent sous la lame extérieure de l'os altéré & la font exfolier. On trouve de ces tubercules qui sont aussi gros que des pois, qu'on prendroit pour des perles.

Les coquilles se dissolvent quelquefois peu-à-peu, & deviennent molles comme des membranes qu'on peut arracher par pieces. Cela pourroit faire croire que les coquilles sont des membranes endurcies, comme sont les os, qui en certaines maladies deviennent aussi mous que du drap.

Animaux qui percent les moules. Il ne paroît pas que les petits crabes qu'on trouve dans les *moules*, les huîtres & autres coquillages, s'y renferment, comme quelques-uns l'ont cru, pour manger les poissons. On trouve souvent de ces crabes dans des coquilles dont les poissons sont fort sains, & il paroît plutôt que c'est le hasard qui les y jette, lorsque la coquille se ferme. *Voyez là-dessus l'article* PINNE MARINE.

Mais il y a un autre coquillage de l'espece de ceux qu'on appelle en latin *trochus* ou *turbo*, parce que sa coquille qui est d'une seule piece est tournée en spirale, qui se nourrit effectivement de *moules*. La *moule* si bien enfermée entre ses deux coquilles, ne paroîtroit pas devoir être la proie de ce petit animal; elle l'est cependant. Il s'attache à la coquille d'une *moule*, la perce d'un petit trou rond par où il passe une espece de trompe qu'il tourne en spirale, & avec laquelle il suce la *moule*.

On ne conçoit pas aisément comment il perce la *moule*, car il n'a aucun instrument propre à cela; peut-être pour la percer, répand-il sur sa coquille quelques gouttes de liqueur forte. On voit quelquefois plusieurs de ces trous sur une même *moule*; & quand on trouve des coquilles de *moules* vuides, on y trouve presque toujours de ces trous; ce qui fait juger que ces coquillages ne contribuent pas peu à détruire les moulieres.

Moules extraordinaires. Si l'on en croit les voyageurs, on voit en quelques endroits du Brésil des *moules* si grosses, qu'étant séparées de leurs coquilles, elles pesent quelquefois jusqu'à six onces chacune, & les coquilles de ces grosses *moules* sont d'une grande beauté.

Vertus attribuées aux moules. Il falloit bien que quelques auteurs attribuassent des vertus médicinales à la *moule* & à sa coquille; aussi ont-ils écrit que ce poisson étoit déterfif, résolutif, dessicatif; que sa coquille broyée sur le porphyre étoit apéritive par les urines & propre pour arrêter le cours de ventre, enfin que la coquille de la *moule* de riviere étoit bonne pour déterger & consumer les cataractes qui naissent sur les yeux des chevaux, en soufflant dedans cette coquille pulvérisée.

Mais tout le monde rit de pareilles futilités. En admirant la singularité du poisson, on le regarde non-seulement comme inutile en médecine, mais comme nuisible à la santé en qualité d'aliment. Les maladies auxquelles la *moule* est sujette, & les ébullitions qu'elle cause à diverses personnes dans certains temps de l'année, en sont une bonne preuve.

Les physiciens qui méritent d'être consultés sur les *moules* sont M. Poupart, *dans les Mém. de l'acad. roy. des Scienc. 1706*; M. Méry, *dans lesdits Mém. année 1710*; M. de Reaumur, *dans les mêmes Mém. année 1710 & 1711*; Ant. de Heyde, *dans son Anatomia mytuli*, Amstæl. 1684, *in-8°*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MOULES, (*Pêche.*) Les petits bâtimens ou bateaux qui viennent d'Honfleur, du Havre, de Dieppe, des autres ports de la côte de Caux, & de l'embouchure de la Seine pour charger des *moules* sur la côte de Grancamp, s'y viennent échouer, & y restent à sec toutes les marées, jusqu'à ce que ceux qui ramassent ces *moules* à la main leur aient fourni de quoi faire leur cargaison; quelquefois, pour ne point tant tarder sur cette côte, les maîtres de ces petits bâtimens préviennent leurs facteurs par des ordres de ramasser d'avance ce coquillage, afin que le bâtiment pour lequel il est destiné, n'ait qu'à le charger à son arrivée.

Si les temps deviennent orageux, & que le chargement ne se puisse faire, ou que les équipages tardent trop à venir enlever les *moules*, ces coquillages sont perdus pour le compte de ceux qui les ont ordonnés.

La côte de Grancamp est une rade foraine; il n'y a point de port, le mouillage y est bon; & de la côte où se tiennent les bateaux & les petits bâtimens qui y abordent, on découvre près d'une lieue; dans le temps des grandes marées, il entre de pleine

mer

mer cinq à six brasses d'eau dans le lieu du mouillage.

Il aborde à Grancamp des bateaux & des petits bâtimens de 10, 11 à 15 tonneaux, qui y sont en sureté, si les ancres & les cables ne manquent pas.

Les maîtres des bâtimens jetent leur lest sur les roches, & ceux qui se lestent en prennent au même endroit où ils sont mouillés; sur quoi il n'y a aucune autre police à observer.

MOULE, (*Gram. & Arts méchaniques.*) On appelle de ce nom en général tout instrument qui sert ou à donner ou à déterminer la forme à donner à quelque ouvrage. Il n'y a rien de si commun dans les arts que les *moules*. Il y a bien des choses qui ne se feroient point sans cette ressource, & il n'y en a aucune qui ne se fît plus difficilement, & qui ne demandât plus de temps. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de tous les *moules* qu'on emploie dans les atteliers; nous en allons donner quelques-uns, renvoyant pour les autres aux ouvrages qu'on exécute par leur moyen. *Voyez donc les articles suivants*, *& l'article* MOULER.

MOULES, s. m. pl. (*Hydr.*) on appelle ainsi des boîtes de cuivre de deux à trois piés de long qui servent à mouler des tuyaux de plomb, dont les plus ordinaires ont 4, 5 & 6 pouces: on en fait jusqu'à 18 pouces de diametre, & de 7 lignes d'épaisseur. Les plus petits *moules* sont pour des tuyaux de trois quarts de ligne.

MOULE DE MAÇON, (*Archit.*) c'est une piece de bois dur ou de fer creusé en dedans, suivant les moulures des contours ou corniches, *&c.* qu'on veut former. On l'appelle aussi *calibre*. *Voyez* CALIBRE & PANNEAU.

MOULE DE FUSIL, (*Artificier.*) c'est un canon de bois ou de métal, dans lequel on introduit la cartouche vuide & étranglée par un bout, afin qu'il soit appuyé pour résister à la force de la pression de la matiere combustible qu'on y foule à grands coups de maillet.

La base de ce *moule*, qui est une piece mobile, s'appelle *culot*; c'est elle qui résiste à la pression verticale, & le canon à l'horizontale.

On appelle aussi *moule* toutes pieces de bois qui servent à former des cartouches de différentes figures, comme ceux des pots, des balons, des vases, *&c.*

MOULE, *chez les Batteurs d'or*, signifie un certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin coupé quarrément & d'une certaine grandeur, qu'on met l'un sur l'autre, & entre lesquelles on place les feuilles d'or ou d'argent qu'on bat sur le marbre avec le marteau. On compte quatre especes de ces *moules*, deux de vélin, & deux de parchemin; le plus petit de ceux de vélin contient quarante ou cinquante feuilles, & le plus grand en contient cent; pour ceux de parchemin, ils en contiennent cinq cens chacun. *Voyez l'article suivant.*

Ces *moules* ont chacun leurs étuis ou boîtes, qui sont faits de deux pieces de parchemin, lesquelles servent à assujettir les feuilles du *moule* en leur place, & à empêcher qu'elles ne se dérangent en battant. *Voyez* BATTEUR D'OR.

Les batteurs d'or appellent aussi *moule* un livre de boyau de bœuf extrêmement fin, contenant huit cents cinquante feuilles, non compris cent d'emplures. *Voyez* EMPLURES. *Voyez aussi* CHAUDRAY & CAUCHER. Tout ce qui le distingue du premier c'est sa finesse, & le fond qu'il faut lui donner toutes les fois qu'on s'en sert. C'est dans cet outil que l'or battu acquiert le degré de perfection nécessaire.

MOULES, *en terme de Boutonnier*, c'est le bois qui sert de fondement au bouton. Les *moules* des boutons de soie, de poil & soie, d'or & d'argent, façonnés ou unis, ne se font point à Paris, mais la plupart en Lorraine. Nous ne parlerons donc ici que de ceux qui servent pour les boutons planés. Ils sont de bois de noyer, de la forme des autres, aux quatre trous près, dans lesquels on passe la corde à boyau. On commence par scier la matiere de l'épaisseur de moins d'une ligne & demie, ensuite on la fait sécher à la fumée, autrement elle s'écorcheroit; on la trace, on la marque, on la perce, ou la pare sous l'outil, on la tire, & on la polit, *voyez tous ces mots à leurs articles*; & dans cet état on l'envoie chez le boutonnier planeur, pour la mettre en œuvre. La marque, le parois & le traçoir sont arrêtés dans la poupée du rouet, *voyez*

ROUET, & la molette qui leur sert de manche, les fait tourner ; on ne fait que leur présenter la planche double d'une autre, pour ne se point faire de mal aux doigts.

MOULE, c'est aussi un morceau de bois plat, garni de deux pointes de fil d'archal un peu hautes, autour desquelles on plie toutes les différentes sortes de pompons. *Voyez* POMPONS.

MOULE DÉCOURONNÉ, *en terme de Boutonnier*, c'est un *moule* de bouton percé d'un trou à son milieu, beaucoup plus large en dessous qu'en dessus ; c'est dans ce trou que le fil d'or ou de soie cordonné ou luisant se tourne, & c'est ce trou qui l'arrange. *Voyez* ROULER.

MOULE, *terme de Boutonnier*, est un petit morceau de bois tourné, arrondi d'un côté, applati de l'autre, & percé au centre, sur lequel les boutonniers arrangent les fils d'or & d'argent, de crin ; &c. dont ils veulent faire des boutons. *Voyez* BOUTONS.

On fiche quatre pointes dans le moule de bouton. Elles servent à retenir la soie ou le filé dont un bouton jeté est fait ; on les ôte après qu'il est achevé.

MOULES, *terme de Cartier*, ce sont des planches de bois, sur lesquelles sont gravées les figures des différentes cartes qui composent un jeu, & les enseignes & adresses qui se mettent sur les feuilles de papier qui servent à envelopper les jeux de cartes & les sixains.

MOULE, (*Chandelier.*) il est d'étain, de plomb ou de fer blanc, & est composé de trois pieces, le collet, la tige & le culot ou pié ; la tige est un cylindre creux, de longueur & de grosseur suivant la chandelle ; le collet est un petit chapeau cavé en dedans, avec une moulure, percé au milieu, d'un trou assez grand pour passer la meche, & soudé à ce moule ; à l'autre extrémité est le culot, qui est une espece de petit entonnoir par où on coule le suif dans le *moule*. Le culot est mobile, s'ajustant à la tige, lorsqu'on veut placer la meche dans le *moule*, & se retirant lorsqu'on veut retirer la chandelle du *moule*. Au dedans du culot est une aile de même métal, soudée, laquelle avance jusqu'au centre, ce qu'on appelle *crochet* du culot ; il sert à soutenir la meche. Un peu au dessous du culot, à la tige, est un cordon de même métal, qui sert à soutenir le *moule* sur la table à *moule*.

MOULE, les drouineurs, c'est-à-dire, les petits chauderonniers qui courent la campagne pour raccommoder les vieux ustensiles de cuisine, ont coutume de porter avec eux deux sortes de *moules* ; l'un pour fondre les cuilliers d'étain, & l'autre pour faire de petites salieres de même métal.

Ces *moules* sont de fer, & s'ouvrent en deux par le moyen de leurs charnieres. On coule les cuilliers par le manche, & les salieres par le côté. Ces *moules* ont des queues de fer pour les tenir.

Quand l'ouvrage est fondu & refroidi, on l'ébarbe avec un petit instrument de fer très-tranchant, en forme de serpillon, qu'on nomme ébarboir. *Voyez ce mot.*

MOULE, *en terme d'épinglier*, c'est un brin de fil de laiton, un peu plus gros que l'épingle, sur lequel on goudronne le fil qui en doit faire la tête. *V.* GOUDRONNER.

MOULE, (*Fonderie.*) Les fondeurs en bronze se servent de deux sortes de *moules*. Le premier est ordinairement de plâtre, pour avoir le creux du modele ; & le second est fait de potée & d'une terre composée : c'est dans celui-ci que coule le métal.

Le *moule* de plâtre est fait de plusieurs assises, suivant la hauteur de l'ouvrage : on observe d'en mettre les jointures aux endroits de moindre conséquence, à cause que les balevres que fait ordinairement la cire dans ces endroits-là, en sont plus aisées à réparer ; & l'on fait aussi ensorte que les lits desdites assises soient plus bas que les parties de dessous. *V.* FONDERIE.

MOULE DE POTÉE, *terme de Fonderie*, est celui que l'on couche sur la cire quand elle est bien réparée, & c'est dans ce *moule* qu'on fait couler le bronze. On compose ce *moule de potée* de $\frac{1}{3}$ de terre de Châtillon aux environs de Paris, avec $\frac{1}{6}$ de fiente de cheval qu'on a laissé pourrir ensemble pendant l'hiver, $\frac{2}{3}$ de creuset blanc, & moitié du poids total de terre rouge semblable à celle du noyau. On réduit cette matiere en poudre tamisée, &, avec des

broffes, on en fait des couches sur la cire, en alliant cette poudre de potée avec des blancs d'œufs. Lorsque le *moule de potée* est achevée, on le soutient par des bandages de fer qu'on met particuliérement dans les parties inférieures de l'ouvrage, comme étant les plus chargées.

MOULE, *terme de Fondeur de cloche*, c'est un composé de plusieurs couches ou enveloppes de maçonnerie, qui servent à la fonte des cloches. Le *moule* d'une cloche est composé de quatre parties, savoir le noyau, le modele, la châpe, & le bonnet. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MOULE *à fondre les caracteres d'Imprimerie*, est composé de douze principales pieces de fer parfaitement bien limées, jointes & assujetties ensemble par des vis & écrous, le tout surmonté de deux bois pour pouvoir le tenir, lorsque le *moule* s'échauffe par le métal fondu que l'on jette continuellement dedans. Ce *moule* qui a depuis deux jusqu'à quatre pouces de long suivant la grosseur du caractere, sur deux pouces environ de large, le tout sur son plan horizontal, renferme au moins quarante pieces ou morceaux distincts qui entrent dans sa composition, & dont le tout se divise en deux parties égales qu'on appelle, l'une *piece de dessus*, & l'autre, *piece de dessous*. Ces deux pieces s'emboîtent l'une dans l'autre pour recevoir le métal qui y prend la force du corps du caractere, & la figure de la lettre dans la matrice qui est au bout du troisieme *moule* : après quoi on sépare ces deux pieces l'une de l'autre, & il reste à l'une d'elles la lettre toute figée que l'ouvrier sépare avec le crochet qui est à l'autre piece du *moule* ; puis les rejoignant ensemble, il recommence de nouveau l'opération jusqu'à trois à quatre mille fois par jour. *Voyez* CORPS, MATRICES.

MOULE, *en terme de fondeur en sable*, est composé de deux chassis, remplis de sable, qui forment comme deux tables. Les faces intérieures du *moule* ont reçu l'empreinte des modeles, ce qui fait un vuide dans lequel on coule le cuivre, ou autre métal fondu, qui prend ainsi la forme des modeles qui ont servi à former le *moule*. *Voyez l'article* FONDEUR EN SABLE.

MOULES, *outil de gaînier*, ce sont des morceaux de bois de la figure des ouvrages qu'ils veulent faire, qui sont ronds, larges, ou plats, selon le besoin.

MOULES DES ORFEVRES. Les *orfevres* se servent pour mouler leurs ouvrages des *moules* de sable des fondeurs, & quelquefois, pour de petits objets, de l'os de seche. Pour se servir utilement de l'os de seche, voici comme on le prépare : on prend deux os de seche dont on coupe les deux bouts, puis on les use du côté tendre sur une pierre plate, jusqu'à ce que l'on ait une surface d'étendue désirée ; sur la fin, on répand sur la pierre plate une poussiere de charbon très-fine, qui, par le frottement, s'incorpore dans les pores de l'os de seche & les rend plus serrés ; on y perce trois trous dans lesquels on met des chevilles de bois pour assujettir les deux os à même place l'un sur l'autre, puis on met son modele entre deux, & pressant également les deux os, ce modele imprime sa forme, on le retire, on forme les jets, les communications, & les ouvertures pour l'échappement de l'air à l'approche de la matiere, & on le flambe à la fumée de la lampe ou d'un flambeau comme les autres *moules*.

MOULES, *en terme de pain d'Epicier*, ce sont des planches de bois de diverses grandeurs, & gravées de différentes figures, sur lesquelles on applique la piece de pain d'épice que l'on veut figurer.

MOULE, (*potier de terre.*) Les *moules* des faiseurs de fourneaux & de creusets sont de la même forme des creusets, c'est-à-dire, de la forme d'un cone tronqué : ils sont garnis de bras de bois pour les tenir & les tourner lorsqu'ils sont couverts de terre, & que l'ouvrier veut en même temps arrondir ou applatir son vaisseau. *Voyez* FOURNEAU.

MOULE, (*lunetier.*) Les miroitiers-lunetiers se servent de *moules* de bois pour dresser & faire les tubes ou tuyaux avec lesquels ils montent les lunettes de longue vue, & quelques autres ouvrages d'optique.

Ces *moules* sont des cylindres de longueur

& de diametre à discrétion, & suivant l'usage qu'on en veut faire ; mais ils sont toujours moins gros par un bout que par l'autre pour la facilité du dépouillement, c'est-à-dire, pour en faire sortir plus aisément le tuyau qu'on a dressé dessus.

Les tubes qu'on fait sur ces *moules* sont de deux sortes : les uns, simplement de carton & de papier ; & les autres, de copeaux de bois très-minces, ajoutés au papier & au carton. Lorsqu'on veut faire de ces tubes qui s'emboîtent les uns dans les autres, il n'y a que le premier qui se fasse sur le *moule*, chaque tube que l'on acheve servant ensuite de *moule* à celui qui doit le couvrir, sans qu'on ôte pour cela le *moule* du premier. *Voyez* TUBE.

MOULE DE VIOLONS, (*lutherie.*) *Voyez l'article* VIOLON.

MOULE DE PASTILLE, (*parfumeur.*) Les parfumeurs appellent de ce nom un *cornet de fer blanc*, creux & long comme le doigt ; on l'appuie en tournant sur la partie étendue. La *pastille* reste dedans. On l'en tire en soufflant dans ce cornet par un bout.

MOULES, *terme de papeterie*, ce sont de petites tables faites de fil de fer ou de laiton, attachés les uns auprès des autres par d'autres fils de laiton encore plus fins. Les *moules*, qu'on appelle aussi des *formes*, sont de la grandeur d'une feuille de papier ; & ont tout autour un rebord de bois auquel sont attachés les fils de laiton. Ce sont ces *moules* qu'on plonge dans la bouillie ou pâte liquide pour dresser les feuilles de papier. *Voyez* PAPIER.

MOULES DES PLOMBIERS. Ce sont des tables sur lesquelles ils coulent leurs tables de plomb. On les appelle quelquefois tout simplement des *tables*. Cette table est faite de grosses pieces de bois bien jointes & liées de barres de fer par les extrémités, soutenues par deux ou trois treteaux de charpente ; elle est environnée tout autour par une bordure de bois de deux ou trois pouces d'épaisseur, & élevée d'environ deux pouces au dessus de la table ; la largeur ordinaire des tables est de trois ou quatre piés, & leur longueur de quinze ou vingt piés.

Sur la table est du sable très-fin qu'on prépare en le mouillant avec un petit arrosoir, & en le labourant avec un bâton ou rateau ; & ensuite, pour le rendre uni, on l'applatit avec un maillet, & on le plane avec une plaque de cuivre appelée *plane*. *Voyez* MAILLET & PLANE. Au dessus de la table est le rable. *Voyez* RABLE.

Outre ces *moules*, les plombiers ont des *moules* réels qui leur servent à jeter les tuyaux sans soudure. Ces *moules* sont des cylindres de cuivre, creux, d'une largeur & d'un diametre propres à l'usage qu'on en veut faire. Ces *moules* sont faits de deux pieces qui s'ouvrent par le moyen des charnieres qui les joignent, & qui se ferment avec des crochets. La longueur de ces tuyaux est ordinairement de deux piés & demi.

Les plombiers ont aussi des *moules* ou tables propres pour couler le plomb sur toile. Ces *moules* sont différens de ceux dont on se sert pour couler les grandes tables sur sable. *Voyez*-en la description à l'*article* PLOMBIER, où on enseigne la maniere de jeter le plomb sur toile ; & l'*article* ORGUE.

MOULE, *en terme de fondeur de petit plomb*, sont des branches de fer réunies par un bout avec une charniere, pour pouvoir les ouvrir & tirer la branche de plomb qui s'y est faite. Chacune de ces branches est garnie de trous disposés exactement vis-à-vis l'un de l'autre, où l'on coule le plomb. Il y a autant de sortes de *moules* qu'il y a de différentes especes de plomb.

MOULE, *en terme de Potier*, c'est un morceau de bois tourné sur lequel on ébauche un ouvrage de poterie, profond comme un grand creuset.

On appelle aussi *moule* une espece de quarré retrait dans les angles, dans lequel on *moule* le carreau ; il tient quatre carreaux dans chaque *moule*.

Les *moules* à briques, à carreaux d'âtre, & les chauffrettes, ne sont point retraits dans leurs angles, & ne forment pas un quarré régulier.

MOULE A FRANGE, (*rubannier.*) c'est une petite planchette de bois mince & longue de 12 à 14 pouces, dont les vives arrêtes sont abattues pour ne point couper les soies que l'on y met ; il y en a de quan-

tité de largeurs pour les diverſes hauteurs que l'on veut donner aux franges ; il y en a auſſi de cuivre jaune, quand c'eſt pour faire de la frange très-baſſe, appelée *frangean* ou *molet*. S'ils étoient de bois étant ſi étroits, ils feroient trop fragiles. Il y en a encore à rainures que l'on expliquera à la ſuite. Ils doivent avoir tous la longueur ci-deſſus, pour que l'un de leurs bouts repoſe ſur le rouleau de la poitriniere, ce qui, en ſoulageant l'ouvrier, empêche auſſi l'inégalité de la pente de la frange, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſi le *moule* vacilloit. De ces *moules*, les uns ſont unis & les autres feſtonnés. Entrons dans le détail, en commençant par les *moules* unis ſans rainure, pour la frange qui doit être guipée; il eſt vrai qu'on peut auſſi pour cette même frange ſe ſervir d'un *moule* à rainure, ce qui n'empêcheroit rien à l'ouvrage; il n'en feroit pas de même pour faire de la frange coupée; il faudroit abſolument ſe ſervir d'un *moule* à rainure, ainſi que l'on dira en ſon lieu. Ce que l'on va dire ſur chaque eſpece de ces *moules*, doit s'entendre de toutes les ſortes de largeurs qui le compoſent. Le *moule* uni, comme tous les autres, ſe poſe à plat, c'eſt-à-dire par ſon côté mince, le long de la chaîne, pardevant les liſſes & les liſſettes, & du côté gauche de cette chaîne, le bout d'en-bas portant ſur le rouleau de la poitriniere, comme il a été dit. Il eſt tenu en pleine main en deſſous par les quatre doigts de la main gauche, & par deſſus, c'eſt le pouce qui y eſt poſé. Toutes les fois que l'ouvrier ouvre ſon pas, il introduit la trame à travers cette ouverture à l'entour de ce *moule*, en paſſant d'abord par-deſſus, & revenant par deſſous; puis il frappe cette duite avec le doigtier qu'il a au doigt index de la main droite: ce frapper doit ſe faire par-deſſous le *moule*, ce qui eſt beaucoup plus aiſé que par-deſſus. On comprend que lorſque le pas ſera fermé, cette trame ſe trouvera liée ſeulement avec la tête au côté droit du *moule*; ce qui eſt contenu ſur le *moule* formera la pente. Lorſque le *moule* ſe trouve rempli, on le vuide de la façon qu'il eſt dit à l'*article* TISSER, & l'on continue. Voilà pour la frange qui ſera guipée; à l'égard de la frange coupée, voici quel eſt ſon *moule*: il eſt à rainure du côté oppoſé à celui qui touche la chaîne; cette rainure eſt pratiquée dans ſon épaiſſeur, & regne également dans toute ſa longueur. Lorſque le *moule* eſt rempli, l'ouvrier le retourne, c'eſt-à-dire que la pente ſe trouve à-préſent du côté de ſa main droite, où étant, il introduit la pointe d'un couteau extrêmement tranchant dans la rainure du *moule*, en commençant par le bout qui repoſe ſur la poitriniere, & remontant ainſi en haut; & la conduiſant le long de cette rainure, il coupe par ce moyen la pente de cette frange le plus également qu'il lui eſt poſſible, pour éviter les barlongs. Si malgré cette précaution il s'y en trouvoit, les ciſeaux les répareront. Il faut que l'ouvrier obſerve de laiſſer environ un travers de doigt de ſa frange ſans être coupée, ce qui ſert à contenir le *moule* dans la ſituation où il doit être pour continuer le travail. Cette longueur coupée va s'enrouler ſur l'enſouple de devant, pour faire place à celle qui va être faite. Après cette opération, le *moule* eſt retourné pour être remis dans ſa premiere poſition & continuer, & voilà la frange coupée. Le *moule* pour la frange feſtonnée l'eſt lui-même, & voici comment, pour cet ouvrage, le *moule* de carton convient mieux que celui de cuivre ou de bois; la ſoie ſe tient plus aiſément, au moyen des petites cavités qu'elle s'y forme, au lieu que ſur le bois ou ſur le cuivre elle gliſſe, au moyen des inégalités du feſton. Ce *moule* a ceci de différent des autres, en ce qu'il eſt beaucoup plus court, ne contenant de longueur que depuis le centre le plus long du feſton, juſqu'au centre le plus profond de ſon échancrure: ainſi il n'eſt qu'une demi-portion de l'un & de l'autre, on va voir pourquoi cela eſt néceſſaire. Lorſque l'on commence l'ouvrage, ce *moule* ſe poſe, comme les autres, le long de la chaîne, & toujours à gauche d'elle; il ſe poſe, dis-je, de façon qu'une partie eſt du côté de l'ouvrier, & une autre partie du côté des liſſes, enſorte qu'il commence ſon ouvrage par la premiere, en remontant à la ſeconde, où étant parvenu, il dégage ſon *moule* de dedans cette portion faite, en le tirant du côté des liſſes après l'avoir coupée ſi elle le doit être, ou tournée en

coupon si elle doit être guipée : cela fait, il retourne son *moule* bout par bout, c'est-à-dire que c'est à présent la seconde partie qui est vers l'ouvrier, & que la premiere est du côté des lisses. Il fait la même chose que devant, pour remplir cette portion de *moule*, & voilà son feston fini. Alors il dégage son *moule* en le tirant à lui au contraire de l'autre fois, où il l'avoit tiré du côté des lisses. On concevra aisément que si le *moule* contenoit le feston entier, il ne pourroit sortir de l'ouvrage, puisque l'endroit large ne pourroit passer à travers l'étroitesse formée par l'échancrure du feston. Il est donc de nécessité absolue qu'il ne forme que la moitié de ces deux figures, afin que le *moule* puisse glisser du large à l'étroit, ce qu'il ne pourroit faire de l'étroit au large. Il y a des ouvriers qui se servent de *moules* de bois pour ces franges festonnées ; ce *moule* est rempli sur son bord de dehors de quantité de petits trous pratiqués dans l'épaisseur, pour y mettre de petites chevilles en forme de fossets, & qui servent à empêcher que les soies de pente n'éboulent, comme elles feroient indubitablement, en cherchant toujours à glisser du côté étroit du *moule* festonné. Ainsi, après avoir formé quelques duites, il faut mettre une autre cheville pour les retenir, & toujours de même. Il est rare que la frange faite de cette façon conserve la belle gradation de feston qui en fait la perfection. Ceux qui sont pour ces *moules* prétendent que ceux de carton sont moins bons, en ce qu'ils s'étrécissent au bout de quelque temps par le continuel usage, le carton étant sujet à bavacher par les bords. Ainsi les uns suivent une de ces méthodes, & les autres l'autre méthode.

MOULE A PLATINE, (*serrurerie.*) sont deux morceaux de fer plat, forgés de la longueur & largeur que doit avoir la platine, au bout desquels sont évuidées les panaches. Ces deux pieces sont bien dressées & fixes l'une sur l'autre par deux étochios rivés sur une des parties, de sorte que l'autre peut se lever & se séparer, afin d'y placer la platine à évuider. Lorque la platine est posée, on met la contre-partie du *moule* ; on serre le tout ensemble dans l'étau, & l'on coupe avec un burin tout ce qui excede le *moule*.

MOULE, *en terme de tabletier-cornetier*, est un morceau de bois creux & en entonnoir, dans lequel on donne la forme aux cornets à jouer.

MOULE A FAIRE DES MOTTES, *instrument de tanneur*, est un grand anneau rond de cuivre de l'épaisseur & de la grandeur qu'on veut donner aux mottes. Ce cercle de cuivre se pose sur une planche ; l'ouvrier le remplit de tanné mouillé ; il le foule avec les piés ; & après l'avoir bien serré, il le retire du cercle. Le tanné ainsi pressé a la forme d'un pain qu'on appelle *motte* : on expose les mottes à l'air pour les faire sécher ; & quand elles sont entiérement seches, elles sont en état d'être vendues.

MOULES, *en terme de tireur d'or*, sont des défauts occasionnés par quelques ordures qui se sont trouvées sur la feuille d'or, & qui empêchent l'or de s'attacher à l'argent.

MOULE, (*vannier.*) Les *moules* des vanniers servant, par exemple, à faire des paniers, sont fort simples ; ils sont ordinairement formés d'un saule tourné ou plié en ovale circulaire, quarré ou d'autre figure, selon la corbeille, panier ou manne, *&c.* qu'on veut former. C'est sur ces *moules* que les vanniers dressent, ou pour mieux dire, qu'ils mesurent tous leurs ouvrages, pour pouvoir les avoir de telle grandeur & de telle figure qu'ils veulent.

MOULE, (*Verrerie.*) *voyez l'article* VERRERIE.

MOULE ou LINGOTIERE *des Vitriers* ; il y en a de deux sortes ; les uns pour jeter les tringles de plomb propres à être tirées par le moulinet, d'autres pour faire les liens. *Voyez les articles* TRINGLE & LIENS. Du reste ces *moules* n'ont rien de particulier.

MOULÉE, subst. f. (*Coutel. Tailland. & autres ouvriers en fer.*) c'est ce mélange des particules de la meule & du fer ou de l'acier qu'elle a détachées des pieces tandis qu'on les émouloit, & qui tombent dans l'auge placée sous la meule. Elle est noire à l'œil & douce au toucher : on s'en sert en médecine.

MOUL-ELAVOU, (*Botan. exot.*) nom malabare d'un grand arbre qui produit du coton, dont on se sert pour rembourrer les matelas, les oreillers, & pour autres

usages domestiques. C'est l'*arbor lanigera spinosa* du jardin de Malabar, & le *gossypium arboreum, caule spinoso* de C. Bauhin. (*D. J.*)

MOULER, v. act. (*Gramm. & Art méchan.*) c'est l'action d'exécuter par le moyen d'un moule. *Voyez les articles* MOULES & *les suivans.*

MOULER, (*Chandelier.*) burette ou pot à *mouler*, c'est un vase de fer blanc fait à peu près comme une theyere ou arrosoir de jardin, avec lequel les chandeliers prennent du suif fondu qu'ils versent ensuite par le gouleau de cette burette dans les moules.

MOULER LES PLAQUES, *en terme d'Épinglier*, c'est l'action de couler les plaques d'étain qui servent au blanchissage des épingles. On emploie pour cela une planche penchée couverte d'un coutil; & à mesure que l'on verse la matiere sur ce tapis, un autre ouvrier qui s'y met à cheval, sans y toucher néanmoins, descend un morceau de bois (un chassis) de la largeur de la planche, qui ne pose sur elle qu'à ses deux bouts, & est plan partout ailleurs, de maniere qu'il n'y a de distance de lui au coutil que l'épaisseur que doivent avoir les plaques. Quand elles ont été ainsi coulées, on les trace au compas, & on les coupe sur le trait qu'il a décrit.

MOULER, (*Jardinage.*) se dit des ifs, des orangers, & des arbrisseaux de fleurs que l'on taille en boule, en pyramides & autres figures, en les tondant aux ciseaux. On dit encore *mouler* des ormes en boules, que l'on tond pareillement aux ciseaux.

MOULER, *en terme de Potier*, c'est donner la forme à une piece sur des moules de la hauteur dont on veut la faire. *Voyez* MOULES.

MOULER LES ANCES, (*Potier d'étain.*) ou autres parties qui sont nécessaires à une piece d'étain pour la finir, est un terme du métier, qui veut dire que l'ance n'a pas été jetée sur la piece. *Voyez* JETER SUR LA PIECE.

Pour *mouler*, on jette des ances ou autres choses dans un moule particulier qui est fait pour cela, ensuite on les ajuste, suivant la grandeur de la piece où on les applique, en les attachant avec une ou deux gouttes d'étain qu'on y met avec le fer à souder pour les tenir en place seulement. Si c'est des ances à charniere, on emplit d'abord les têtes des ances avec du sable un peu mouillé; on a de la terre glaise qu'on a paîtrie auparavant, dont on enveloppe le haut & le bas de l'ance, en laissant un endroit où elle doit souder, c'est-à-dire, s'attacher, pour y jeter de l'étain bien chaud. On emplit son pot de son, comme pour jeter sur la piece, & on jette de l'étain sur le bas de l'ance, versant son étain jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que l'ance doit être très-fondue, c'est-à-dire, soudée & attachée : le surplus de cet étain qu'on verse coule dans une sébille de bois qu'on tient sur ses genoux, par une coulure qu'on fait de terre ou de carte. Après avoir jeté tous les bas d'ances, on fait de même pour les hauts; en posant le drapeau à sable comme pour jeter les ances sur la piece : & quand tout est jeté, on ôte la terre & le sable des têtes, & on essuie la piece avec un linge. Cette maniere de *mouler* étoit fort en usage autrefois avant l'invention des moules à jeter sur la piece : on s'en sert lorsqu'on n'a pas des moules convenables aux différentes grandeurs des pieces qu'on est obligé de faire. Mais la façon de jeter sur la piece est infiniment plus diligente. *Voyez* JETER SUR LA PIECE.

MOULER EN PLATRE, (*Sculpture.*) le meilleur plâtre dont on puisse se servir pour *mouler*, c'est celui qu'on tire des carrieres de Montmartre. On le prend en pierres cuites & tel qu'il sort du fourneau : on le bat, & on le passe au tamis de soie : on le délaie dans l'eau plus ou moins, suivant la fluidité qu'on veut lui donner. Mais avant que de l'employer, il faut avoir disposé le modele ou la figure à recevoir le moule. Si ce n'est qu'une médaille ou ornement de bas-relief qu'on veut *mouler*, on se contente d'en imbiber toutes les parties avec un pinceau & de l'huile; puis on jette le plâtre dessus qui en prend exactement l'empreinte, & qui forme ce qu'on appelle un *moule* : mais si c'est une figure de ronde-bosse qu'on veut *mouler*, il faut prendre

d'autres précautions. On commence par le bas de la figure, qu'on revêt de plusieurs pieces par assises, comme depuis les piés jusqu'aux genoux, selon néanmoins la grandeur du modele ; car quand les pieces sont trop grandes, le plâtre se tourmente. Après cette assise, on en fait une autre au-dessus, dont les pieces sont toujours proportionnées à la figure, & ainsi on continue jusqu'au haut des épaules, sur lesquelles on fait la derniere assise qui comprend la tête.

Il est à remarquer que si c'est une figure nue, & dont les pieces qui ferment le moule, étant assez grandes, puissent se dépareiller aisément, elles n'ont pas besoin d'être recouvertes d'une chape ; mais si ce sont des figures drapées, ou accompagnées d'ornemens qui demandent de la sujétion, & qui obligent à faire quantité de petites pieces, pour être dépouillées avec plus de facilité, il faut alors faire de grandes chappes ; c'est-à-dire, revêtir toutes ces petites pieces avec d'autre plâtre par grands morceaux qui renferment les autres, & huiler tant les grandes que les petites pieces par dessus & dans les joints, afin qu'elles ne s'attachent pas les unes aux autres.

On dispose les grandes pieces ou chapes de façon que chacune d'elles en renferment plusieurs petites, auxquelles on attache des petits annelets de fer pour servir à les dépouiller plus facilement, & à les faire tenir dans les chapes par le moyen de petites cordes ou ficelles qu'on attache aux annelets, & qu'on passe dans les chapes. On marque aussi les grandes & les petites pieces par des chiffres, par des lettres & avec des entailles pour les reconnoître, & pour les mieux assembler.

Quand le creux ou moule de plâtre est fait, on le laisse reposer, & lorsqu'il est sec, on en imbibe toutes les parties avec de l'huile. On les rassemble les unes & les autres chacune en sa place, puis on couvre le moule de sa chape, & on y jette le plâtre d'une consistance assez liquide pour qu'il puisse s'introduire dans les parties les plus délicates du moule ; ce que l'on peut aider en balançant un peu le moule, après y avoir jeté à discrétion une certaine quantité de plâtre ; on acheve de le remplir, & on le laisse reposer. Quand le plâtre est sec, on ôte la chape, & toutes les parties du moule l'une après l'autre, & l'on découvre la figure moulée.

MOULER UNE FAUCILLE, (*Taillandier.*) ou une autre piece de la même nature, c'est lorsqu'elle est dentée & trempée, la passer sur la meule pour faire paroître les dents.

MOULERIE, s. f. (*grosses Forges.*) c'est dans les forges l'attelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte qui sont d'usage dans la société. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

MOULEUR, s. m. (*Gram. & art mécha.*) c'est en général l'ouvrier qui se sert du moule, sur-tout dans les atteliers où le moulage n'est qu'une des manœuvres par lesquelles l'ouvrage doit passer avant que d'être fini.

MOULEURS, (*Marchands de bois.*) sont des officiers qui doivent veiller au compte & au cordage des bois.

MOULEUR, *terme de riviere*, est un officier qui visite le bois, qui reçoit la déclaration des marchands de bois, qui les porte au bureau de la ville, qui mesure les membrures, les bois de compte, les fagots, cotrets, & qui met les banderolles aux bateaux & piles de bois contenant la taxe.

MOULIEN, s. f. (*Pêche.*) endroits où l'on fait la pêche des moules. *V.* MOULE, *pêche des.*

MOQUIL-ILA, (*Botan. exot.*) espece de limonier des Indes, à fleurs en parasol. Son fruit est petit, rond, couvert d'une écorce verte, foncée, épaisse & ridée. Il a la couleur & le goût de l'écorce de citron ; mais plus chaud & plus acrimonieux, contenant une pulpe acide & succulente. On le confit au sucre & au vinaigre.

MOULINS, s. m. Ce sont des machines propres à pulvériser différentes matieres ou a exprimer leur suc, les uns sont mus par l'eau, les autres par le vent, d'autres enfin à force de bras ou par des animaux. *Voy.* le Traité de charpenterie de Mr. Jousse & la description des arts & métiers imprimée à Neufchâtel.

Voulez vous construire un moulin à vent tel qu'on en voit sur-tout dans les environs

environs de Paris. Ses ailes doivent avoir 8 piés de large. Elles sont composées de deux volans qui offrent 40 piés sur 12 ou 13 pouces d'épaisseur; ils passent au travers de la tête de l'arbre tournant, & on les arrête avec des coins.

Aux quatre bouts des deux volans, on assemble avec des frettes de fer, les antes qui ont vingt & un piés de long, y compris les joints sur les volans qui seront de 7 à 8 pouces. Pour faire ces antes vous prendrez du bois sec qui aura 21 piés de long & 10 pouces d'épaisseur & en le fendant en deux, vous aurez deux antes.

29 lattes de 8 pouces de long sur deux pouces de gros, seront séparées les unes des autres d'un pié & la premiere sera éloignée du centre de 4 piés 6 pouces.

Chaque aile a 34 piés de long, on mettra à chacune quatre cottrets pour entretenir les lattes; ces cottrets auront 15 piés de long, 2 pouces de large & 1 pouce d'épaisseur. Les volans seront perpendiculaires à l'axe & l'inclinaison du plan de chaque aile sera de 54 à 60.

220 aunes de gros coutil habilleront le moulin, pourvu qu'elles ayent la largeur de la moitié d'une des ailes.

Au deuxieme étage. Quatre chanteaux de 9 piés de long, 26 pouces de large, épais de 5 poces, assemblés quarrément, circulaires dans le bord extérieur, formeront le rouet, ces chanteaux & les paremens se font ordinairement de bois d'orme. Le rouet aura 9 piés de diametre de dedans en dehors, & a sur son bord 48 alluchons de bois de cornier, nefflier ou alisier d'environ 15 pouces de long, y compris les queues, sur 3 à 4 pouces de gros; ils sont plantés perpendiculairement sur le plan du rouet par le moyen de leur queue quarrée qui traverse les chanteaux & paremens. La queue est retenue par une cheville qui la traverse.

Le frein est un morceau de bois d'orme de 32 piés de long, 6 pouces de large, 1 $\frac{1}{4}$ d'épaisseur, appliqué sur l'épaisseur dans toute sa circonférence. Il est attaché par un de ses bouts à une des hautes pannes par le moyen du hardeau, qui est une corde attachée au bout du frein par un boulon de fer qui le traverse, & ensuite lié à une des hautes pannes; & par l'autre bout il est attaché à un bout d'une piece de bois assez mince appelée l'épée de la bascule du frein, qui passe dans la chambre de dessus, où l'autre bout entre dans une mortaise dans laquelle il est mobile sur un boulon de fer. Cette mortaise est faite dans une piece de bois de 15 piés de long sur 8 pouces de hauteur & 4 pouces d'épaisseur, appelée la bascule du frein, dont un des bouts entre dans une mortaise faite dans un des poteaux corniers, où il est mobile sur un boulon de fer qui est le point d'appui du levier éloigné de la mortaise où entre l'épée de 2 piés. Il faut remarquer que la bascule du frein est disposée de maniere que par son seul poids elle arrête le *moulin*, & qu'il faut la lever pour lâcher le frein, & laisser tourner le *moulin*; ce qu'on fait du pié du *moulin* par le moyen d'une corde qui est attachée au porte-poulie du frein. Cette corde passe sur la poulie qui est à l'extrémité de la bascule, passe ensuite sur une autre poulie dont elle descend par un trou qui est à côté du *moulin*, & va jusqu'au bas.

L'arbre tournant a 18 piés de long sur 20 pouces de gros. Il porte les volans & le rouet; on y pratique deux grandes mortaises dans lesquelles entrent les deux pieces appelées *embrasures*, qui font la croisée du rouet. Ces pieces ont neuf piés de long, 12 pouces de large & 5 pouces d'épaisseur. Le reste du vuide de ces mortaises est rempli avec des coins de 9 pouces de long sur 3 & 6 pouces de gros.

L'arbre tournant a deux collets; celui d'en haut est éloigné du flanc du rouet d'un demi-pié, & a 19 pouces de diametre: il est garni de 16 alumelles qui sont de bandes de fer attachées suivant sa longueur, & encastrées de toute leur épaisseur dans le bois. Il pose sur un morceau de marbre de 15 pouces en quarré, de 9 pouces d'épais, attaché par une agraffe de fer sur une piece de bois de 15 pouces de gros, appelée le *jeu*, & emmortoisée dans les hautes pannes, au milieu duquel il est placé. On met ordinairement une frete de lien de fer entre le collet & le rouet. Il y a à chaque côté du collet de l'arbre une piece de bois appelée *luon*, de 3 piés de long sur 4 & 6 pouces de gros,

emmortaïſée par un bout dans le jeu, & par l'autre dans un petit entrait qui eſt au-deſſus : ils ſervent à maintenir l'arbre, & empêchent qu'il ne ſorte de deſſus le marbre où il eſt poſé.

Environ 8 piés loin du plan du rouet, on fait à l'arbre tournant le collet d'en-bas de 7 à 8 pouces de gros & de 13 pouces de long, garni de 4 alumelles de fer, & poſant moitié dans une concavité faite au palier du petit collet : ce palier a 12 piés de long ſur 12 pouces de gros, & eſt emmortaïſé dans les hautes pannes. On applique ſur ce palier, à l'endroit où poſe le collet, une femelle de 2 piés de long ſur 6 pouces d'épaiſſeur & 12 pouces de large, avec une concavité pour y loger l'autre moitié du collet de l'arbre.

Environ à 14 pouces loin du palier du petit collet, en eſt un autre qu'on nomme le *palier de heurtoir*, de même longueur & groſſeur que le premier, & emmortaïſé dans les hautes pannes : on l'appelle ainſi parce qu'il porte dans ſon milieu une femelle enchaſſée en queue d'aronde, à laquelle eſt fixé le heurtoir fait de neſflier, de 4 pouces de gros ſur 6 à 7 pouces de long : c'eſt contre ce heurtoir que vient s'appuyer le bout de l'arbre tournant, coupé perpendiculairement, & garni d'une plaque de fer.

Il faut remarquer que l'arbre tournant eſt incliné à l'horizon vers le *moulin* d'un angle d'environ 10°. cette inclinaiſon fait que les aîles prennent mieux le vent.

Il faut encore obſerver que les deux paliers dont nous venons de parler, & celui du gros fer, peuvent s'avancer ou reculer quand on veut, parce que les mortaiſes dans leſquelles entrent leurs tenons, ſont fort longues : on les remplit d'un côté ou d'autre de morceaux de bois appelés *clés*, auſſi épais que les tenons, & d'une longueur convenable.

La lanterne eſt compoſée de deux pieces circulaires, appelées *tourtes*, dont la ſupérieure a 22 pouces de diametre, & l'inférieure 23 pouces ſur chacune 4 pouces d'épaiſſeur. Elles ſont percées chacune de dix trous pour y mettre les dix fuſeaux, qui ont 15 à 16 pouces de long, l'épaiſſeur des tourtes compriſe, ſur 2½ pouces de diametre. On met dans la lanterne un morceau de bois qu'on appelle *tourteau*, qui entretient les tourtes, au moyen de quatre boulons de fer qui paſſent au travers de ces quatre pieces, & ſont arrêtées par-deſſus avec des clavettes. Il faut que le milieu de la lanterne ſoit placé dans la ligne à plomb qui paſſe par le centre de l'arbre tournant.

Le gros fer terminé en fourchette, de 3 pouces ſur 4 pouces de gros & 7 piés de long, paſſe au travers des tourtes & du tourteau qui y ſont arrêtés ferme ; il eſt perpendiculaire à l'axe de l'arbre tournant, & ſe meut par le bout ſupérieur dans la piece qu'on appelle le *palier du gros fer*, qui a 1 pié de gros, & s'emmortaiſe dans les hautes pannes, & par le bout inférieur terminé en fourchette, il prend l'anil qui eſt ſcellé dans la partie de deſſous de la meule ſupérieure, laquelle eſt percée d'un trou aſſez grand au milieu ; cet anil a un trou quarré au milieu, dans lequel entre un des bouts du petit fer qui paſſe au travers de la meule inférieure, & poſe ſur une crapaudine ; on voit par ce moyen que la meule ſupérieure eſt ſoutenue en l'air ſur le petit fer, & qu'elle tourne lorſque le gros fer tourne.

On appelle *boîte* ou le *boîtillon* le morceau de bois au travers duquel paſſe le petit fer, & qui remplit le trou de la meule inférieure.

La trémie, dont les dimenſions ſont arbitraires, a ordinairement 4 piés en quarré ſur 3 piés de profondeur ; ſa figure eſt pyramidale : elle eſt de menuiſerie auſſi bien que l'auget, dans lequel donne ſa pointe ou ſommet ; l'auget a 3 piés de long, 15 pouces de large par le haut, & 9 pouces par le bas, qui eſt l'endroit où il touche le gros fer qui eſt quarré, ce qui fait que lorſqu'il tourne il donne des ſecouſſes à l'auget qui panche vers le gros fer, & par ce moyen fait tomber le blé d'entre les meules, où il eſt enſuite écraſé. Mais comme on a beſoin quelquefois de faire tomber plus ou moins de blé entre les meules, on a trouvé l'invention de le faire fort aiſément. Il y a au bout de l'auget deux petites cordes qui y ſont attachées, & qui paſſent de telle maniere ſur des mor-

ceaux de bois, que de la huche où elles vont aboutir, lorsqu'on les tire, l'une serre le bout de l'auget contre le gros fer, & lui fait donner des secousses plus fortes, on l'appelle le *baille blé*; l'autre au contraire l'éloigne du gros fer, & fait donner des secousses moins fortes; on les arrête toutes deux à côté de la trémie au point où l'on veut.

On avoit encore besoin de savoir quand il n'y avoit plus guere de blé dans la trémie sans être obligé d'y regarder, ce qu'on auroit pu oublier, ce qui pourroit causer la perte du *moulin*, à cause que les meules, tournant sans rien entr'elles, pourroient faire feu & le communiquer au *moulin*. On a donc pendu une petite sonnette à quelque endroit du *moulin* le plus commode pour qu'elle fût entendue, à laquelle on a attaché une petite corde, qui vient s'arrêter à un petit morceau de bois appliqué contre le fer du côté de la trémie, & auquel on a attaché une petite corde qui entre par un trou dans la trémie à un pié environ du bas; il y a au bout de cette corde un guenillon ou linge qui y est attaché. Il faut remarquer que la corde qui vient de la sonnette jusqu'au morceau de bois n'est point lâche; cela étant ainsi disposé, quand on met le blé dans la trémie & qu'il est à la hauteur du trou par où passe la corde, on la tire & on l'engage dans le blé, ce qui éleve le morceau de bois qui ne touche plus au gros fer; mais quand la trémie s'est vuidée jusqu'à ce point où est le chiffon, en même temps que le guenillon échappe, le morceau de bois retombe contre le gros fer qui lui donne des secousses, & fait par ce moyen sonner la petite sonnette; la cheville porte alors sur le petit morceau de bois, le fait tourner sur lui-même, & partant tient la corde qui répond à la sonnette.

Au dessus & tout au travers des meules sont placés les trumions qui portent la trémie, ils ont chacun 7 piés de long sur 4 pouces de gros; ils sont soutenus à chaque bout par un assemblage composé de deux montans de 3 piés de haut sur 2 & 3 pouces de gros, assemblés dans une des solives du plancher, & d'une traverse de 2 piés de long sur 2 & 6 pouces de gros.

Les surfaces opposées des deux meules entre lesquelles le blé est moulu, ne sont point planes. La surface de la meule inférieure est convexe, & celle de la supérieure est concave, l'une & l'autre de forme conique, mais très-peu élevées, puisque les meules ayant 6 piés de diametre, la meule de dessous qu'on appelle *gissante* n'a guere que neuf lignes de relief, & celle de dessus un pouce de creux; ainsi les deux meules vont en s'approchant de plus en plus l'une de l'autre vers leur circonférence. Cette plus grande distance qui se trouve au centre, est-ce qui facilite au blé qui tombe de la trémie de s'insinuer jusque sur les deux tiers du rayon des meules, & c'est où il commence à se rompre, l'intervalle des meules n'étant en cet endroit que des deux tiers ou des trois quarts de l'épaisseur d'un grain de blé. On augmente ou on diminue cet intervalle selon que l'on veut que la farine soit plus ou moins grosse en abaissant ou en élevant la trempure.

La meule tournante a assez de vîtesse si elle fait 50 ou 60 tours par minute, une plus grande vîtesse échauffe trop la farine.

Les meules ordinaires ont depuis 5 jusqu'à 7 piés de diametre sur 12, 15 ou 18 pouces d'épaisseur, & peuvent peser depuis 3000 à 4500. Si celle de 4500 fait 53 tours par minute, elle peut moudre en 24 heures 120 septiers de blé du poids de 75 livres chacun, quand la meule est nouvellement piquée, & qu'elle est de bonne qualité, l'expérience faisant voir que les plus dures & les plus spongieuses sont préférables aux autres.

On enferme les meules avec les archeures, c'est une menuiserie de 2 piés de haut sur 20 piés de pourtour environ, cela dépend de la grandeur des meules qui ont environ 6 piés de diametre; elle se démonte en trois parties quand on veut rebattre les meules. Elle est faite de 6 toises 4 piés de courbes, qui ont 3 pouces de gros: on comprend dans ces 6 toises 4 piés, les ceintres dans lesquels il y a une rainure pour y loger les 30 douves ou panneaux qui font le pourtour des meules; ces courbes sont entretenues par neuf traverses

de 22 pouces de long ſur 2 & 3 pouces de gros.

On met ſur les archures les couverceaux qui ſont quatre planches d'un pouce d'épais, dont 2 ſont devant & 2 derriere, & qui ſervent à enfermer les meules.

Au-deſſus des archures & derriere la trémie eſt la trempure, qui eſt une piece de bois de 9 piés de long ſur 6 & 4 pouces de gros, dans un des bouts de laquelle, ſavoir celui qui eſt derriere la trémie, entre l'épée de fer ; à 6 pouces loin de cet endroit, eſt le poteau debout qui porte le dos d'âne ſur lequel porte la trempure ; à l'autre bout eſt attachée une corde qui paſſe au-travers du plancher & va s'arrêter à côté de la huche, ou bien eſt chargée d'un poids ; un peu au-deſſus de la trempure eſt une grande gouttiere de bois qui ſort hors du *moulin* pour égoutter les eaux de la pluie qui pourroient couler le long de l'arbre tournant, & tomber ſur les meules.

Au premier étage, derriere & à 6 pouces loin de l'attache, qui a 3 toiſes de long ſur 24 pouces de gros, & autour de laquelle tourne le *moulin*, eſt le poteau du faux ſommier de 6 pouces de long, 12 pouces de large & 6 pouces d'épaiſſeur, emmortoiſé par un bout dans le faux ſommier, qui a 12 piés de long, ſur 6 & 7 pouces de gros, & qui ſoutient le plancher des meules ; & par l'autre dans un doubleau qui eſt une des pieces qui forme le plancher du premier étage ; dans ce poteau, environ à 3 piés du faux ſommier eſt emmortoiſé par un bout à tenon & mortaiſe double ſans être chevillé le palier du petit fer ; ce palier a 6 piés de long ſur 6 pouces de gros, & paſſe par l'autre bout ſur la braie 32, laquelle a 6 piés de long ſur 6 pouces de gros, & qui eſt emmortoiſée par un bout dans ſon poteau 31, qui a ſept piés de haut ſur 8 à 9 pouces de gros ; la braie par l'autre bout eſt ſoutenue par l'épée de fer qui paſſe au travers ; cette épée a 9 piés ½ de long, 3 pouces de large, un demi pouce d'épais ; le palier eſt guidé du côté de la braie par une couliſſe verticale pratiquée dans le poteau de remplage, qui fait partie du pan de bois derriere la braie ; un tenon pratiqué à l'extrémité du palier entre dans cette couliſſe où il peut ſe mouvoir verticalement.

Au milieu du palier du petit fer eſt la ſouche qui eſt un morceau de bois de 15 pouces de diametre ſur 6 pouces d'épais, au milieu de laquelle eſt le pas ou la crapaudine dans laquelle tourne le bout inférieur du petit fer.

L'épée qui, comme nous avons dit, entre par le bout ſupérieur dans la trempure, & par l'inférieur dans le bout de la braie, ſert de planches. Cette ouverture circulaire a le même diametre que la chauſſe qu'on y fait paſſer toute entiere, & dont l'extrémité, garnie de peau & d'un cerceau, eſt retenue par ce cerceau qui forme un bourlet d'un diametre plus grand que celui de l'ouverture ; on étend enſuite la chauſſe en long dans la longueur de la huche, obſervant de faire entrer la baguette dans les boucles, ou attaches deſtinées à la recevoir ; on accroche enſuite les quatre extrémités des deux longues barres du chaſſis aux lanieres des treuils deſtinées à les recevoir, & qu'on aura lâchées pour cette opération ; on fait enſuite entrer l'entonnoir dans le trou pratiqué à la ſurface ſupérieure de la cage qui répond a l'anche où cet entonnoir eſt retenu par le bourlet dont il eſt garni ; on dirige l'anche dans cet entonnoir ou le manche qui lui ſert de prolongement, afin que la farine qui ſort par-là d'entre les meules entre dans la chauſſe du blutoir ; on accroche auſſi aux chevilles deſtinées à les recevoir les deux longues cordes qui cotoyent dans des foureaux la longueur de la chauſſe, & on roidit ces cordes à diſcrétion en faiſant tourner plus ou moins les petits treuils qui tirent le chaſſis, & dont les étoiles ſont retenues par les cliquets qui leur répondent : en cet état le blutoir eſt monté.

Il y a une tourte de 20 pouces de diametre, fretée d'une bande de fer qui eſt fixée ſur le petit fer des meules au deſſus de la ſouche, & au deſſous des cartelles qui ſoutiennent le plancher des meules. Cette tourte eſt traverſée par quatre chevilles de bois de cornier ou alizier, comme les fuſeaux de la lanterne, ou les alluchons du rouet ; à ces chevilles répond l'extrémité d'un bâton fixe par des coins dans un arbre ou treuil vertical placé du côté de la baſcule du frein dont les pivots roulent ;

favoir, celui d'en-bas fur une crapaudine fixée fur le fecond doubleau du plancher inférieur, ou fur une femelle, dont les extrémités portent fur le premier & le fecond doubleau; le tourillon fupérieur du même axe roule dans un collet pratiqué à une des faces d'une des cartelles qui foutiennent les meules.

Le même treuil porte, comme nous avons dit, un autre bâton appelé *baguette*, qui entre dans la cage du blutoir, & va paffer dans les attaches qui font coufues fur une des longues cordes; la tourte qui tourne avec la meule fupérieure, éloigne horizontalement quatre fois à chaque révolution l'extrémité du bâton qui lui répond, ce qui fait tourner un peu le treuil vertical, & par conféquent la baguette qui y eft fixée. Cette baguette tire donc la chauffe horizontalement jufqu'à ce que la cheville qui répond au baton fupérieur venant à échapper, l'action élaftique des longues cordes qui ont été tendues hors de la direction rectiligne que la bande, par les petits treuils, leur a donnée, ramene la baguette dans le fens oppofé, ce qui fera retourner le treuil & le bâton en fens contraires, jufqu'à ce que celui-ci foit arrêté par une des chevilles de la tourte, qui, en tournant, fe préfente à lui, & fur laquelle il tombe avec une force proportionnée à la tenfion des longues cordes.

Ces ofcillations horizontales répétées quatre fois à chaque tour de meule, font que la farine mêlée au fon, qui eft entrée par l'entonnoir de la chauffe, eft promenée en long & en large dans la chauffe, & qu'elle paffe au travers, comme au travers d'un tamis, & tombe dans la huche; le fon beaucoup plus gros, ne pouvant y paffer, eft promené en long & en large dans la chauffe, en long parce que la longueur de la chauffe eft inclinée à l'horizon, & fort enfin par l'ouverture annulaire où eft le cerceau, & fe répand fur le plancher ou dans les facs deftinés à le recevoir. On garnit de peau de mouton les extrémités de la chauffe, parce que les parties fléchies un grand nombre de fois en fens contraire, feroient bientôt rompues, fi elles étoient feulement d'étamine.

Comme ce faffement continuel éleve comme en vapeur les parties les plus fines de la farine, on a foin de clore la cage du blutoir, foit avec des planches pour le deffus, ou avec des toiles épaiffes pour le tour de cette cage. Même on met un morceau de toile devant l'ouverture par laquelle fort le fon, pour empêcher de ce côté la perte de la folle farine. Ce morceau de toile eft feulement attaché par fa partie fupérieure, & pend comme un tablier devant l'ouverture de la chauffe par laquelle le fon s'échappe. Ce font les chûtes du bâton fur les chevilles qui caufent le bruit que l'on entend dans les *moulins* lorfqu'on laiffe agir le blutoir. Car, lorfqu'on ne veut pas féparer le fon de la farine, on fufpend l'effet du blutoir en éloignant le levier des chevilles, par le moyen d'une petite corde que l'on attache à quelque partie du *moulin;* on fait auffi paffer le manche de l'anche dans une autre ouverture, au haut de la cage de la huche, que celle qui répond à la chauffe du blutoir, & la farine mêlée avec le fon eft reçue dans la huche.

Pour l'en retirer, il y a vers les extrémités de la huche des ouvertures pratiquées dans la face antérieure, & fermées par des planches mobiles dans des couliffes que l'on pouffe d'un côté ou d'autre pour ouvrir ou fermer. C'eft par ces ouvertures que l'on retire la farine, que l'on met dans des facs pour la tranfporter où l'on juge à-propos.

La huche qui reçoit la farine, eft de menuiferie : les planches qui en font la fermeture ont un pouce d'épais : les quatre piés & les huit traverfes font des planches de deux pouces d'épais qui font refendues.

On appelle l'*anche* la conduite par laquelle la farine tombe dans la huche ou dans le blutoir, par le moyen de la tempure, ou trempure, qui eft un levier à lever la meule fupérieure : ce qui fait moudre plus gros ou plus menu, parce que le petit fer foutient la meule fupérieure; le petit fer pofe fur fon palier, qui pofe fur la braxe; il fera levé fi on tire la corde qui eft attachée au bout de la tempure.

Le blutoir eft une chauffe prefque cylindrique, d'étamine plus ou moins fine, d'environ 8 piés de longueur, qui eft placée

en long dans la cage au deffus de la huche. Cette chauffe, compofée de trois ou quatre lés d'étamine, eft terminée au bout par un cerceau d'environ 18 pouces de diametre ; & à l'autre bout, par un chaffis quadrangulaire d'environ 2 piés de long fur 7 à 8 pouces de large. Ce chaffis & le cerceau font bordés de peau de mouton, longue du côté du cerceau d'environ trois pouces, & à laquelle l'étamine eft réunie par une couture double. Du côté du chaffis, qui eft lui-même fermé par une piece de pareille peau clouée avec rivet fur le bois, eft auffi une pareille bande de peau, mais plus large fur la circonférence ; de laquelle la chauffe eft également arrêtée par une double couture. Cette bande de peau eft percée à la partie fupérieure d'une ouverture circulaire d'environ 3 pouces de diametre, à laquelle on ajufte un entonnoir, auffi de peau de mouton, & terminé par un bourlet d'un pouce ou un pouce & demi de groffeur. Ce bourlet fert à retenir l'entonnoir à l'ouverture pratiquée à la face fupérieure de la cage du blutoir. Cette ouverture répond à l'anche par laquelle la farine, mêlée au fon, fort de dedans les archures qui renferment les meules.

Le long de la chauffe & de chaque côté, depuis le milieu des traverfes verticales du chaffis, jufqu'aux extrémités du diametre horizontal du cerceau qui termine la chauffe, s'étendent deux cordes de 7 à huit lignes de diametre, qui font renfermées dans des foureaux de peau de mouton coufus fur la longueur de la chauffe, fuivant les lifieres de l'étamine. Ces cordes font arrêtées par un nœud fur les traverfes du chaffis, & de l'autre bout fur quelques chevilles près de l'ouverture latérale à laquelle le cerceau de la chauffe eft ajufté.

Sur le milieu de la chauffe, & fur le foureau qui renferme la plus groffe de fes cordes dont on a parlé, on coud à 8 ou 10 pouces de diftance l'une de l'autre, deux attaches ou boucles de cuir de cheval, ou de peau d'anguille, dont l'ouverture foit affez grande pour recevoir l'extrémité d'un bâton, qu'on appelle *baguette*, d'un demi-pouce environ de groffeur. Ce bâton eft fixé par fon autre extrémité dans une mortoife pratiquée à l'arbre vertical, qui fait agir le blutoir.

Il y a du côté de la cage qui répond au chaffis de la chauffe, deux petits treuils, horizontaux d'un pouce & demi de gros, dont les collets font arrêtés dans des entailles pratiquées aux faces extérieures des deux poteaux corniers de la face latérale de la cage du blutoir, & où ces collets font retenus par de petites femelles qui les recouvrent. Ces deux treuils portent chacun à leur extrémité une roue de 4 ou 5 pouces de diametre dentée en rochet, que l'on appelle *étoile*, à chacune defquelles répond un cliquet, par le moyen defquels on fixe ces petits treuils où l'on veut.

Chacune des quatre extrémités des longues barres du chaffis de la chauffe, & qui excede au delà du travers d'environ un demi-pouce, eft arrondie en façon de poulie. C'eft fur ces efpeces de poulies que l'on fait paffer des cordelettes ou des lanieres de peau d'anguille, ou de cuir, dont une des extrémités eft accrochée à une entre-toife fixée aux montans de la cage, & l'autre extrémité eft attachée à un des petits treuils ; favoir, les deux fupérieures, qui répondent aux extrémités de la longue barre fupérieure, au treuil fupérieur, & les deux autres au treuil inférieur.

Pour monter la chauffe du blutoir dans fa cage, on fait premiérement paffer de dehors en dedans le chaffis par l'ouverture circulaire pratiquée dans une des faces latérales de la huche fermée en cet endroit.

Tout ce que l'on vient d'expliquer ne regarde que la machine du *moulin*.

De la maçonnerie qui foutient la cage du moulin. On bâtit circulairement un mur de moilons d'environ un demi pié d'épaiffeur fur douze piés de haut; l'efpace en dedans œuvre qu'il renferme eft de 21 piés de diametre. On divife cette circonférence en quatre parties égales ; & en bâtiffant le mur, on bâtit auffi 4 gros piliers de pierre de même hauteur que le mur, mais faillans en dedans hors du mur d'environ 3 piés fur 2 piés de large.

On met à l'équerre fur ces 4 piliers élevés de même hauteur & dreffés de niveau deux à deux, favoir, ceux qui font diamétrale-

ment oppofés, les folles de 4 toifes de long fur 15 à 16 pouces de gros, fur le milieu defquelles eft encaftrée l'attache; qui a 3 toifes de long fur 2 piés de gros, & autour de laquelle tourne le *moulin* : aux quatre bouts des folles dans la face fupérieure, on fait deux mortoifes embrevées l'une après l'autre; on en fait auffi deux, l'une au deffus de l'autre, dans chaque face de l'attache qui eft quarrée; & dans ces mortoifes font emmortoifés huit liens, dont les quatre fupérieurs ont 12 piés de long fur 15 à 16 pouces de gros; & les quatre inférieurs, 9 piés de long fur 12 pouces de gros; ils tiennent l'attache bien ferme & bien aplomb.

Sur ces liens, jufte autour de l'attache qui eft arrondie à 16 ou 20 pans, eft un affemblage quarré de quatre pieces de bois, appellé *la chaife*, de 5 piés de long fur 12 pouces de gros : cet affemblage eft à tenons & mortaifes doubles; mais les tenons fortent affez pour y mettre deux groffes chevilles quarrées. La partie fupérieure de la chaife eft arrondie cylindriquement fur l'épaiffeur d'environ 4 ou 5 pouces.

Sur la chaife font pofées parallelement les trattes, de trois toifes de long fur quinze à feize pouces de gros, éloignées l'une de l'autre du diametre de l'attache; dans les deux trattes font affemblées d'équerre à tenons & mortoifes, les deux couillardes, de trois piés de long y compris les tenons, fur quinze à feize pouces de gros : cela fait avec les trattes un quarré qui renferme l'attache.

On pofe fur les trattes les huit doubleaux ou folives, chacune de douze piés de long fur fept & huit pouces de gros, qui font le plancher du premier étage; & fur les doubleaux on met des planches d'un pouce d'épais, qui font le plancher.

Les quatre poteaux corniers, font les quatre poteaux qui font dans les angles de la cage, & qui en font la hauteur; ils ont dix-neuf piés & demi de long fur dix à onze pouces de gros; dans les bouts de ces poteaux, qui font plus bas que les trattes, s'affemblent trois petites foupentes, de quinze piés de long pour les deux, qui font la longueur du *moulin*, & de douze piés pour celle qui en fait la largeur du côté des ailes; elles font garnies chacune de trois potelets, ou entretoifes, de trois piés de long, affemblés d'un bout dans les foupentes, & de l'autre dans les pannetes, pour ceux qui font dans la longueur du *moulin* ; & pour ceux qui font dans fa largeur, ils font affemblés dans le dernier doubleau vers les ailes; tant les foupentes que les potelets ont trois à quatre pouces de gros.

Il y a une quatrieme foupente de douze piés de long fur huit à dix pouces de gros, emmortoifée dans les deux poteaux corniers qui font vers la queue du *moulin*, & qui fert à la porter, parce qu'elle eft pofée deffus, & de plus parce qu'il y a un boulon de fer qui eft arrêté par une groffe tête qu'il a dans le premier doubleau en allant de derriere en devant, & qui paffe au travers de la queue & de fa foupente, & eft arrêté par deffous avec une clavette.

La queue a trente-huit piés de long fur quinze pouces de gros par le bout qui eft affemblé dans le couillard où elle eft attachée; elle va un peu en diminuant par l'autre bout auquel eft attachée une corde avec laquelle on met le *moulin* au vent.

Des deux côtés de la queue font les limons de la montée de la longueur dont il eft befoin pour aller depuis le rez-de-chauffée jufque dans le *moulin*, fur douze pouces de large & cinq d'épais; ils font pofés de champ, & font affemblés dans les deux bouts des trattes; on les taille par dents de dix pouces de hauteur depuis le haut jufqu'en bas, pour y placer les marches, qui ont fix piés de long & un pouce d'épais; vers le milieu de la queue, eft un affemblage de charpente, appelé *chevalet*, qui fert à entretenir la montée avec la queue; il eft compofé de deux bras, de huit piés de long fur quatre & fix pouces de gros, appliqués aux deux côtés de la queue d'une entretoife, affemblée à tenons & mortaife embrevée dans les bras & pofée fur la queue; elle a de long la largeur de la queue en cet endroit, fur trois & quatre pouces de gros au deffus de l'entretoife; fur le bout des bras eft affemblé le chaperon, de deux piés de long fur quatre & fix pouces de gros; dans les bouts inférieurs des bras eft affemblé le fupport de la montée, qui a fix piés de long fur

quatre & six pouces de gros; & pour le mieux relier avec les bras, il y a des étriers de fer qui l'embrassent par dessous, & qui sont attachés sur les bras.

Sur le bout des trattes au haut de la montée, est placé le faux pont, de trois piés & demi de large sur huit piés de long; les planches qui en font le plancher ont un pouce d'épais, elles portent par un bout sur les trattes, & de l'autre sur une petite sabliere de trois piés quatre pouces environ de longueur sur cinq & six pouces de gros, assemblée dans le poteau cornier, & soutenue par dessous avec un lien de quatre piés de long sur sept & quatre pouces de gros, emmortoisé dans la sabliere & dans le bout du poteau cornier : dans les bouts des sablieres, tant de celle qui porte le faux pont que de celle qui porte la galerie, est assemblé le poteau d'angle du faux pont, de huit piés de long sur quatre pouces de gros; dans ce poteau & dans le poteau cornier, est assemblé l'appui du faux pont, de trois piés de long sur quatre & trois pouces de gros; il y a une petite guette qui est assemblée dans cet appui & dans la petite sabliere qui est dessous; elle a trois piés quatre pouces de long, sur quatre & trois pouces de gros : Il y a encore à l'entrée du faux pont, un autre poteau égal & parallele au poteau d'angle, avec un appui qui les joint.

Sur les extrémités des doubleaux sont posées les panettes, de quinze piés de long sur sept à huit pouces de gros, assemblées à tenons & mortaises embrevées dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour du premier étage, est composé de quatorze guettes, de huit piés de long; de sept poteaux de remplage, y compris ceux d'huisserie de sept piés de long, & du linteau de la porte sur quatre & neuf pouces de gros, tant les uns que les autres : les guettes & les poteaux qui sont dans les longues faces du *moulin* sont assemblés dans les panettes & dans les pannes meulieres & celles & ceux qui sont dans la largeur du *moulin* sont assemblés dans le premier & le dernier doubleau, & dans les coliers.

Sur le bout de l'attache est posé le sommier de douze piés de long sur vingt-quatre pouces de gros, dans lequel entre son mamelon : c'est sur le sommier que le *moulin* tourne, & que porte une partie de sa pesanteur ; c'est ce qui fait qu'on le garnit d'une plaque de cuivre à l'endroit où il pose sur l'attache.

Derriere & parallelement au sommier, à six pouces loin, est placé le faux sommier de douze piés de long sur six à sept pouces de gros ; il est emmortoisé dans deux des poteaux qui sont au pourtour du premier étage ; il soutient les bouts des quatre cartelles de six piés de long, sept pouces de large & six pouces d'épais, qui soutiennent les meules.

La montée qui va du premier étage au second, est composée de deux limons, de neuf piés de long sur quatre & six pouces de gros; de dix marches faites de planches de deux piés & demi de long sur un pouce d'épais.

Explication des pieces qui sont au second & au dernier étage, au-dessus du pan de bois du 1^r. étage sont assemblés dans les poteaux corniers les deux colliers, de douze piés de long, l'un devant, l'autre derriere le *moulin* : celui du côté des volans porte les bouts des cartelles sur lesquelles les meules reposent ; celui qui est du côté de la montée porte les sept solives de dix piés de long sur cinq & sept pouces de gros, qui composent le plancher du second éta[ge] ; elles sont assemblées d'un bout dans le sommier qu'elles afleurent en dessus ; & de l'autre bout, après avoir passé sur le collier, elles ont trois piés de saillie pour former la galerie : sur les solives sont attachées des planches d'un pouce d'épais qui forment le plancher; ce plancher a deux ouvertures, l'une par laquelle on monte du premier étage au second, & l'autre par laquelle on tire le blé.

Immédiatement au dessus du plancher du second étage, le long des côtés du *moulin*, sont assemblées à tenons & mortaises embrevées dans les poteaux corniers, les pannes meulieres, de quinze piés de long sur neuf & dix-huit pouces de gros, elles sont posées de champ sur les deux bouts du sommier.

Près les pannes meulieres du côté des volans, est une entretoise, de douze piés de long sur sept à huit pouces de gros, servant

servant de sabliere ; elle est emmortoisée dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour de cet étage est composé de douze guettes, de sept piés & demi de long sur quatre & six pouces de gros, & trois poteaux de remplage ; il est assemblé pour les côtés dans les pannes meulieres & dans les hautes pannes, & pour le côté du volant, dans l'entretoise, & le collier supérieur, qui est au dessous du jeu : un des poteaux, savoir celui qui est du côté des volans, a sept piés & demi de long, sur quatre & six pouces de gros ; les deux autres, à bossages par le haut, ont la même longueur sur huit à neuf pouces de gros.

Le pan de bois dans la face de la galerie est composé de trois sablieres, dont la premiere, est à la hauteur du plancher, & pose sur l'extrémité en saillie des solives ; la seconde sert d'appui aux croisées de la galerie, & la troisieme, qui est à la hauteur des hautes pannes, s'assemble en entaille avec elles ; ces trois sablieres ont chacune douze piés de long sur trois & quatre pouces de gros pour les deux inférieures, & quatre sur six pour celle qui est à la hauteur des hautes pannes : elles sont emmortoisées dans deux poteaux, de neuf piés de long sur cinq & six pouces de gros, qui servent de poteaux corniers à la galerie ; ils sont assemblés par le bout d'en haut dans le bout des hautes pannes, & par le bout d'en bas dans deux petites sablieres de trois piés & demi de long sur quatre & six pouces de gros, qui sont à la hauteur du plancher, & qui tiennent à tenons & mortaises dans les gros poteaux corniers ; elles soutiennent les ailes de la galerie, & ont un lien par dessous qui a quatre piés de long sur sept & quatre pouces de gros : dans les petites sablieres & dans le bout des hautes pannes, sont assemblées deux guettes, une de chaque côté ; elles ont neuf piés de long sur quatre pouces de gros ; elles font les côtés de la galerie.

Outre les trois sablieres de la face de la galerie, il y a encore 5 potelets, dont 3 qui font les fenêtres, ont 5 $\frac{1}{2}$ piés de long, & sont éloignés les uns des autres de 2 piés ; les 2 autres qui sont sous les milieux des fenêtres ont 3 $\frac{1}{2}$ piés de long : il y a encore 4 guettes, dont 2 qui ont 5 $\frac{1}{2}$ piés de long, sont assemblées dans les sablieres d'appui, & à la hauteur des hautes pannes ; les 2 autres ont 3 - de long, & sont assemblées dans la face inférieure de la sabliere d'appui & dans celle qui pose sur le plancher : toutes ces pieces ont 3 sur 4 pouces de gros.

Les deux hautes pannes qui servent d'entablement, ont 3 toises de long, sur 14 pouces de gros ; c'est dans ces deux pieces que sont assemblées, dans les faces latérales intérieures, les trois paliers & le jeu ; & dans les faces inférieures, les quatre poteaux corniers.

Il y a encore sous les hautes pannes, l'un devant, l'autre derriere, deux coliers de 15 piés de long, sur 8 à 9 pouces de gros, qui sont assemblés dans les poteaux corniers ; celui qui est du côté de la galerie, est soutenu par deux liens de 3 piés de long, sur 6 & 7 pouces de gros : une des fermes du comble pose dessus.

Explication du comble. Le *comble* est composé de trois fermes ; la premiere en commençant du côté des ailes, pose sur le jeu, & est composée de deux arbalêtriers, de 9 de long à peu près, d'un entrait de 5 piés de long, & d'un poinçon de 3 à 4 piés, le tout sur 4 & 6 pouces de gros. La seconde, qui est au milieu du *moulin*, pose sur les hautes pannes à l'endroit où les poteaux de remplage sont emmortoisés dans les hautes pannes ; ces poteaux ont un bossage par le haut, pour mieux soutenir les hautes pannes. La ferme est composée de deux arbalêtriers, & d'un demi entrait, & d'un poinçon qui a un lien de chaque côté, qui s'emmortoise dans le faîte. La troisieme ferme pose sur le collier, & est composée de deux arbalêtriers, d'un poinçon & de deux entraits ; le poiçon a un lien qui prend un peu au dessus de l'entrait, & va soutenir le chevron de la croupe, qui est au dessus de la galerie : il y a encore à cette croupe, deux empanons qui ont 3 à 4 pouces de gros, aussi bien que le chevron de croupe. Il y a un faîte, dont la longueur est de 15 piés, sur 7 & 5 pouces de gros ; & seize chevrons de 12 piés de long, sur 3 & 4 pouces de gros.

Il faut pour l'étendue de la couverture 112 toises de planches appliquées sur les

chevrons, elles servent de lattes pour attacher les bardeaux, qui ont 10 pouces de long & 3 pouces de large; ils sont posés en pureau ordinaire de 4 pouces : il en faut 4500 pour toute la couverture.

Il faut aussi pour le houssage, fermeture ou clôture du *moulin* 127 ais à couteau : savoir 16 de 15 piés de long, 48 de 18 piés, 58 de 12 piés & 5 de 3 piés pour le devant du faux pont. Tous ces ais ont 10 pouces de large, 9 lignes d'épaisseur par le dos, & 3 par le taillant.

Explication de l'engin à tirer le blé. On monte le blé dans le second étage du *moulin* par le moyen d'une machine placée dans les fermes du comble, & dont voici la description.

Cette machine est composée d'un grand arbre, d'environ 6 pouces de diametre, & dont la longueur est depuis le plan des dents du rouet jusque à la croupe du *moulin.* Cet arbre porte du côté du rouet, un petit hérisson qu'on appelle *la machine*, d'environ 2 piés de diametre, & dont les dents peuvent engrainer intérieurement dans celles du rouet, lorsqu'on souleve le collet sur equel pose le tourillon de cet axe, ce qui se fait par la méchanique suivante.

Le collet de l'axe est porté par une piece de bois, mobile par une de ses extrémités, sur un boulon de fer qui la traverse & un des chevrons du comble dans lequel on a pratiqué une mortaise, ce qui fait un levier du second genre; l'autre extrémité de ce levier est portée par celle d'un autre levier, du premier genre, dont le point d'appui est une petite barre de fer, faisant l'effet d'une chaîne par laquelle il est suspendu à quelques-uns des chevrons du comble; l'autre extrémité de ce second levier est armée d'une corde, qui descend à portée de la main, & que l'on peut fixer à un crochet, pour laisser tourner la machine tant qu'on en a besoin; l'autre extrémité de l'arbre est mobile sur un bout de chevron emmortoisé dans le chevron de la croupe & un des empanons; la partie de cet arbre, comprise depuis cette extrémité jusqu'à l'endroit où il traverse la fermure de croupe, sert de treuil sur lequel s'enroule la corde, à l'extrémité de laquelle est attachée une *f* de fer, par le moyen de laquelle & de la corde qui passe par l'autre treuil de cette *f*, on saisit le sac de blé que l'on veut monter dans le *moulin.* Cette corde passe sur un rouleau mobile par un bout dans un des arbalêtriers de la ferme de croupe, & de l'autre dans la sabliere de la galerie, qui est à la hauteur des hautes pannes; ce rouleau renvoie la corde & fait qu'elle descend à plomb du centre de l'ouverture de la galerie.

Sur le même arbre, entre la fermure de croupe & celle du milieu du *moulin*, est un tambour composé de différentes lattes qui traversent l'arbre & forment, avec d'autres qui leur servent d'entretoises, comme une espece de grand dévidoir, sur laquelle la corde sans fin appelée *vindenne*, fait plusieurs tours : cette corde descend si on veut, aussi-bien que celle du levier, dans le premier étage, la vindenne par deux trous, & celle de la bascule par un seulement, afin de pouvoir manœuvrer cette machine, soit du premier ou du second étage : lors donc que l'on veut monter un sac dans le *moulin*, & par le moyen du vent, on tire la corde, de la bascule de l'hérisson, ce qui le souleve & met ses dents en prise avec celles du rouet qui le fait alors tourner; & le treuil pratiqué à l'autre extrémité de l'arbre sur lequel la corde à laquelle le sac est suspendu, s'enroule pendant cette opération, la vindenne ou corde sans fin s'enroule d'un côté sur le tambour, & se déroule de l'autre, ensorte qu'il y a toujours le même nombre de tours sur le tambour & en nombre suffisant pour que cette corde ne puisse pas glisser; veut-on cesser de monter le sac, il n'y a qu'à lâcher la corde de la bascule, & le poids de l'hérisson & de ses agrêts, le faisant aussitôt descendre, dégagera ses dents de celles du rouet, il cessera de tourner : mais il faut alors saisir la vindenne, sans quoi le poids du blé contenu dans le sac, feroit promptement retrograder l'arbre de l'hérisson, ce qui feroit descendre le sac avec rapidité.

On peut aussi monter le blé dans le *moulin*, quoiqu'il ne fasse point de vent, il ne faut pour cela que manœuvrer l'arbre

par le moyen de la vindenne, obſervant que les dents de l'hériſſon ne ſoient pas en priſe avec les dents du rouet. On ſe ſert de la même machine pour redeſcendre la farine au bas du *moulin.*

De l'engin ou cabeſtan à virer au vent. L'*engin* à virer au vent eſt compoſé d'un treuil ; de 3 piés de haut ſur 7 pouces de diametre, & dont la tête eſt garnie d'une frette de fer, pour l'empêcher d'éclater lorſqu'on met le levier dans l'œil pour le tourner ; d'un chaperon, de 2 piés de long ſur 4 pouces de gros, dans lequel ſont aſſemblées par le haut, les jambes, qui ont 2 piés de long ſur 3 & 4 pouces de gros ; elles ſont auſſi aſſemblées par le bas, dans l'eſſieu qui a à chacune de ſes extrémités une roue d'un pié de diametre ſur 3 pouces d'épais, pour pouvoir le mener plus facilement où l'on veut ; dans cet eſſieu eſt aſſemblée la ſemelle, dans un trou de laquelle tourne le pivot d'en-bas du treuil ; celle d'en haut eſt de deux pieces pour embraſſer le collet du treuil ; elles ſont entretenues par le poteau du bout, qui eſt lui-même arrêté dans la ſemelle par deux liens. Ce poteau a 2 $\frac{1}{2}$ de haut, ſur 4 à 5 pouces de gros ; les liens ont 4 pouces de gros ſur 1 $\frac{1}{2}$ pié de longueur. On amarre cet *engin* par une corde à un des poteaux, dont il y en a douze ſemblables fichés en terre dans la circonférence que l'extrémité de la queue décrit ſur le terrain : au lieu de poteaux de bois on en met ordinairement de pierre.

Il y a des *moulins* à vent conſtruits dans une tour de pierre, & dont la conſtruction ne differe de ceux-ci qu'en ce que c'eſt ſeulement le comble qui tourne pour mettre les aîles au vent. Dans ces *moulins* l'arbre tournant, le rouet & le frein ſuivent le comble, & les meules, la lanterne qui les fait tourner, ſont placées au centre de la tour ; le comble entier & la queue qui y eſt aſſemblée, ſont portés par des roulettes qui roulent dans une rainure circulaire, pratiquée à une ſemelle qui recouvre la maçonnerie de la tour.

Des moulins à eau. Il y en a de pluſieurs ſortes, ſelon les lieux où ils ſont placés, & le plus ou moins d'abondance d'eau pour les faire mouvoir, & le plus ou moins de viteſſe de cette eau.

Suppoſons le ſur une riviere navigable, à la partie d'aval d'une arche de pont, ou entre deux piliers de maçonnerie, ou enfin entre deux palées, comme ſont placées les machines hydrauliques du pont N. D. à Paris.

Sur les piés droits de maçonnerie ou ſur les chaperons des palées on conſtruit un plancher de poutres, ſolives & madriers. Ce madrier eſt percé de ſix ouvertures, par cinq deſquelles deſcendent de longues pieces de bois, ſervant de chaînes aſſez longues pour atteindre depuis le plancher juſqu'à la ſurface des plus baſſes eaux. Ces chaînes, dont quatre ſuſpendent le chaſſis qui porte la grande roue à aubes, & la cinquieme qui ſuſpend la vanne avec laquelle on ferme le courſier, ſont percées de trous quarrés ſur deux rangées paralleles, diſtans l'un de l'autre de ſix pouces ou environ. C'eſt dans ces trous que l'on fait entrer les verroux, qui fixent le chaſſis à une hauteur convenable, pour que les aubes inférieures ſoient plongées dans l'eau & reçoivent par conſéquent l'impreſſion du courant, premier moteur de toute la machine. On éleve le chaſſis & la vanne par le moyen des crics, comme à la machine du pont N. D. ou avec des verins qui ſont de fortes vis de bois. *Voyez* VERIN Les crics ou les verins ſont placés ſur le plancher du premier étage, & les verroux poſent ſur leurs ſemelles.

La grande roue, compoſée de pluſieurs aſſemblages de charpente, porte les aubes de trois piés de hauteur, ſur environ 15 piés de longueur, & auſſi un rouet, dont les alluchons, au nombre de ſoixante, engrenent dans les fuſeaux de la grande lanterne, qui ſont au nombre de ſeize. L'arbre vertical de cette lanterne porte par ſon pivot inférieur ſur le palier, garni d'une crapaudine ; & par ſa partie ſupérieure, traverſe le moyeu de la roue horizontale qui engrene dans la lanterne des meules.

La partie inférieure du moyeu de la roue horizontale eſt arrondie & roule entre deux moiſes qui ferment la ſixieme ouverture qui eſt au plancher.

Les meules & les archures ou tonneaux

qui les renferment, font placées fur un fort aſſemblage de charpente, de 4 piés d'élévation, fur 6 ou 7 en quarré, formant une cage à jour, dont la face ſupérieure fermée par des madriers de trois pouces d'épais, poſés fur des carteles ou ſolives de ſix pouces de gros, eſt le plancher des meules. L'hériſſon entre dans le vuide de cette cage par une des faces latérales, pour engrener avec les fuſeaux de la lanterne, enarbrée fur l'axe ou fer de la meule tournante. Ce fer porte par ſon pivot inférieur fur le palier qui eſt garni d'une crapaudine.

Le palier, dont les deux extrémités ſont terminées en tenons, eſt emmortoiſé dans les deux braies dont les mortaiſes ſont plus longues que les tenons n'ont de largeur, & où ils ſont fixés par des coins ou clés. On fait ainſi cet aſſemblage pour pouvoir avec facilité rectifier l'engrenage de l'hériſſon avec la lenterne, en l'approchant ou l'éloignant autant qu'il eſt néceſſaire. Les deux braies ſont mobiles dans de longues rainures pratiquées aux faces intérieures oppoſées des poteaux corniers où elles aboutiſſent. Ces quatre potaux corniers ſont aſſemblés par leur bout inférieur dans les femelles ou patins, qui ſont eux-mêmes aſſemblés à mi-bois, & ils ſont affermis dans la ſituation verticale par huit liens aſſemblés à tenons & mortaiſes, embrevés dans les poteaux & dans les patins. Les poteaux corniers ſont auſſi reliés enſemble deux à deux par des chapeaux dont la longueur eſt perpendiculaire à la ligne qui joint enſemble les centres de l'hériſſon & de la lanterne. Les chapeaux ſont joints enſemble par deux entre-toiſes & les ſolives qui compoſent le fond du plancher des meules.

Du côté oppoſé à l'hériſſon, ſe trouve la huche dans laquelle tombe la farine mêlée au ſon; car le moulin n'a pas de blutoir.

Si on vouloit y en adapter un, il faudroit placer le treuil vertical du blutoir près d'un des angles de la cage, & le blutoir paſſeroit ſous le plancher des meules, pour aller rencontrer quelques-uns des fuſeaux de la lenterne, prolongés au-deſſus d'une des tourtes qui la compoſent; le reſte du blutoir ſeroit diſpoſé comme il a été dit ci-deſſus en parlant du blutoir du moulin à vent.

La trémie & l'auget, diſpoſés, par rapport aux meules, de la même maniere que dans le *moulin* à vent, ſont ſupportés par le plancher ſupérieur auquel on monte par un eſcalier pratiqué dans un des angles du bâtiment. Ce plancher eſt percé d'une ouverture quarrée, dans laquelle eſt placée la trémie. Il y a auſſi une autre ouverture que l'on ferme avec une trape, par laquelle, & au moyen d'un engin ou treuil mu par l'hériſſon horizontal, on parvient à monter les ſacs de blé non moulu au ſecond étage, pour être verſé dans la trémie.

Les *moulins* conſtruits ſur des bateaux ne different de ceux-ci qu'en ce que la roue à aubes eſt double, c'eſt-à-dire quil y en a deux, une à chaque bout de l'arbre horizontal qui traverſe le bateau. Cet arbre a deux coliers garnis d'alumelles qui roulent ſur deux femelles fixes ſur les plats-bords du bateau. Il porte un hériſſon dont les dents engrenent dans une lanterne fixée ſur un autre arbre horizontal & parallele au premier. Cet arbre porte un rouet dont les dents conduiſent la lenterne des meules. Il y a un frein autour de ce rouet, dont les extémités ſont attachées auſſi-bien que la baſcule qui le roidit, à la cage de charpente qui ſoutient les meules. Le reſte comme dans celui que nous venons de décrire.

Il y a des *moulins* à eau d'une autre conſtruction plus ſimple que la précédente; mais ils ne peuvent être établis que dans les lieux où on a une chute d'eau de quatre ou cinq piés de hauteur au-moins. Ayant donc conſtruit en bonne maçonnerie la cage du *moulin* & le contre-mur qui, avec une des faces du bâtiment forme le canal ou courſier dans lequel la roue à aubes doit être placée, & dans lequel l'eau doit couler; ce courſier eſt fermé par une vanne que l'on ouvre quand on veut laiſſer tourner le *moulin*. Il y a auſſi dans le canal ſupérieur une autre vanne que celle qui répond au courſier, par laquelle on peut vuider le canal, & un déchargeoir pour laiſſer écouler l'eau ſuperflue.

La roue à aubes de 15 ou 18 piés de diametre, eſt compoſée de deux cercles de

chapente assemblés parallément sur l'axe horizontal qui traverse le coursier. Sur la circonférence de cette roue formée de planches, sont fixées perpendiculairement les aubes au nombre de seize ou vingt ; le même axe porte un rouet de neuf piés de diametre, placé dans la cave du *moulin*. Ce même rouet qui a 48 aluchons, mene une lanterne de neuf ou dix fuseaux, fixée sur l'arbre de fer de la meule supérieure. Le pivot inférieur de cet arbre de fer tourne dans une crapaudine posée sur un palier ; le palier est supporté par une braie qui est elle-même suspendue, au moyen d'une épée de fer, à une tempure dans l'étage supérieur, dont la corde va se fixer quelque part auprès de la huche. Le bout supérieur du fer, moins gros que le reste, entre dans le trou quarré de l'anil de fer scellé à la partie intérieure de la meule supérieure. Le reste de ces *moulins* est semblable à ceux décrits ci-dessus.

Lorsque l'eau, destinée à faire tourner un *moulin*, n'est pas abondante, & que la chute a beaucoup de hauteur, on la conduit au dessus de la roue par une buse ou canal de bois, dont l'entrée se ferme avec une vanne, quand on veut arrêter le *moulin*. La circonférence des jantes de la roue est couverte de planches, & forme un cylindre ou tambour, dont la surface sert de fond à un grand nombre d'auges composées de planches lattérales qui font tout le tour de la roue, & de planches transversales comme des aubes, mais inclinées du côté de la buse, par où l'eau vient. L'eau venant à tomber au haut de la roue, dans les auges qu'on appelle *pots*, son choc & son poids la font tourner ; & par conséquent le reste du *moulin* comme celui ci-dessus.

Mais si l'eau a beaucoup de chute, & qu'elle soit en quantité suffisante, on peut construire un *moulin* avec encore moins de frais, comme ceux, par exemple, construits en Provence & en Dauphiné ; ils n'ont qu'une seule roue horizontale de six ou sept piés de diametre, & dont les aubes sont faites en cuilliers pour mieux recevoir le choc de l'eau qui coule dans une buse, tuyau ou canal d'un pié environ d'ouverture dirigée à la concavité des cuilliers. L'axe de cette roue, sur lequel la meule est aussi fixée, terminée en embas par un pivot, roule sur une crapaudine placée sur un sommier dont une des extrémités pose sur un seuil dans la cave du *moulin* ; l'autre extrémité du même sommier pose sur une braie, ou est suspendue par une épée à une tempure par le moyen de laquelle on approche ou on éloigne la meule tournante de la meule gissante. On arrête ces sortes de *moulins*, en interceptant le cours de l'eau par le moyen d'une vanne ou d'un clapet à bascule, que l'on peut mettre en mouvement de dedans le bâtiment même du *moulin*. L'eau étant arrêtée ou obligée de prendre un autre cours, le *moulin* cessera de tourner ; quand à celle qui vient frapper les cuilliers ou aubes de la roue qui est dans la cave du *moulin*, elle s'écoule par une ouverture pratiquée à une des murailles de cette cave.

On trouve au Basacle à Toulouse des *moulins* de cette espece, qui sont ce qu'il y a de mieux imaginé & de plus simple jusqu'à présent.

Il y a aux *moulins* du Basacle seize meules de front placées dans un même bâtiment en travers de la riviere ; & comme elles sont toutes mues de même par la force du courant, il suffira d'expliquer ce qui convient à deux ou trois de ces meules.

On a construit plusieurs piles de mâçonnerie qui servent de piés droits à des arcades de trois à trois piés & demi de largeur, qui divisent le canal en seize canaux différens: les avants & arriere becs des piles sont éloignés l'un de l'autre de cinq & demi environ. Ces arcades servent de coursiers. Ces arcades, dis-je, sont fermées du côté d'amont par de vannes qui descendent dans des coulisses, & qu'on leve quand on veut laisser tourner le *moulin*. Le coursier va en rétrécissant jusqu'à l'endroit où il aboutit à la circonférence d'un cylindre ou tonneau de maçonnerie sans fond, dans lequel est placé une roue horizontale, dont l'axe vertical concentrique à ce cylindre, porte la meule supérieure. L'eau retenue derriere la vanne passant par le pertuis qu'elle laisse ouvert lorsqu'elle est levée, entre avec précipitation dans le coursier dirigé oblique-

ment suivant la tangente au cylindre, & ne trouvant point pour sortir une ouverture aussi grande que celle par laquelle elle est entrée, gonfle & s'introduit avec plus de force dans le cylindre; en formant un tourbillon elle contraint la roue horizontale qui y est de tourner avec elle.

L'eau après avoir fait plusieurs tours, & frappé les aubes de la roue, s'échappe par le vuide que ces mêmes aubes laissent entre elles, sort par le fond du cylindre, & s'écoule du côté d'aval, où on a ménagé une pente.

L'essieu ou arbre de la roue, laquelle a trois piés de diametre, est terminée par un pivot tournant sur une crapaudine fixée sur un palier. Ce palier repose par une de ses extrémités sur un seuil où il est castré de quelques pouces. L'autre extrémité de ce palier est suspendue par un poteau ou épée de bois boulonée à une braie qui est elle-même suspendue par un autre poteau ou épée retenue sur le plancher par un boulon qui la traverse, ou sur une tempure. Toutes ces pieces servent comme dans les autres *moulins* à élever ou à baisser la meule supérieure.

La roue à aubes intérieures de trois piés de diametre est d'une seule piece de bois de dix pouces d'épaisseur : cette piece de bois est un tronçon d'un gros arbre que l'on garnit en haut & en bas d'une frette ou bande de fer pour l'empêcher de fendre. On y taille les aubes que l'on incline à l'axe d'environ cinquante-quatre degrés, ou pour le mieux, l'inclinaison doit être telle que la diagonale du parallélogramme fait sur les directions horizontales circulaires de l'eau, & sur sa direction verticale, y soit perpendiculaire, les côtés du parallélogramme étant proportionels aux vîtesses.

Enfin, on a inventé dans ces derniers temps d'employer le flux & le reflux de la mer à faire tourner les *moulins*, invention très-heureuse & très-utile attribuée à un nommé *Perse*, maître charpentier à Dunkerque; il faut pour cela avoir un lieu bas d'une étendue suffisante pour contenir assez d'eau: on ferme la communication de ce lieu à la mer par une chaussée, dans le travers de laquelle on pratique trois canaux paralleles. Celui du milieu sert de coursier à la roue; un des deux autres qui communique à la mer, & que nous appellerons *canal de flot*, communique par deux branches aux deux extrémités du coursier. Le troisieme canal appellé *canal de jusant*, communique au bassin ou réservoir, & aussi aux deux extrémités du coursier par deux branches; le coursier est séparé des canaux par quatre vannes placées dans les branches de communication; après que le flux monte d'une quantité suffisante, on ouvre la vanne du canal de flot qui communique au coursier du côté par où l'eau doit y entrer, & on ferme la seconde du même canal; on ouvre aussi celle du canal de jusant, qui communique à la sortie du coursier, & on ferme l'autre du même canal en cet état, & l'étang étant supposé vide, l'eau de la mer à marée montante, entrera par le canal de flot, & passera dans le coursier sous la roue qu'elle fera tourner; & du coursier entrera dans l'étang, ce qui fera tourner le *moulin* pendant environ quatre des six heures que dure le flot. On ouvrira alors toutes les autres vannes, afin que pendant les deux heures qui restent à écouler jusqu'à la pleine mer, l'eau puisse entrer en abondance dans l'étang, & qu'elle soit au niveau de la pleine mer; on fermera alors toutes les vannes pour retenir l'eau, jusqu'à ce que le jusant ou reflux ayant fait baisser les eaux de la mer pendant deux heures au-dessous du niveau de celles contenues dans l'étang, on ouvrira alors la vanne du canal de jusant, qui communique à l'entrée du coursier, & aussi celle qui communique de la sortie du même coursier au canal de flot; les deux autres vannes demeurant fermées, & l'eau de l'étang passant dans le coursier, fera tourner la roue du même sens qu'auparavant, avec une vîtesse proportionnelle à la chute que les différens niveaux de l'eau contenue dans l'étang & de la mer, pourra lui procurer, & le *moulin* tournera jusqu'à la basse mer, si l'eau contenue dans l'étang est suffisante, ou seulement jusqu'à ce qu'elle soit épuisée.

Une heure environ avant la basse mer, on ouvrira toutes les vannes pour laisser écouler entiérement toute l'eau de l'étang

à la mer, ou du moins qu'elle se mette de niveau aux plus basses eaux, où le jusant puisse abaisser. On refermera alors toutes les vannes, que l'on laissera fermées jusqu'à ce que le flot ayant assez élevé les eaux de la mer pour leur procurer une chûte suffisante dans l'étang, on rouvrira celle du canal de flot qui communique à l'entrée du coursier, & celle du canal de jusant, qui communique à la sortie du même coursier, les deux autres demeurant fermées, & le *moulin* tournera comme auparavant & du même sens, soit de flot ou de jusant.

C'est-là sans doute, ce que l'inventeur s'est proposé; mais on peut simplifier encore cette invention, ainsi que nous allons expliquer; mais alors le *moulin* tournera pendant le flot d'un certain sens, & pendant le jusant dans le sens opposé; ce qui n'entraîne aucun inconvenient, étant facile de disposer les engrenages des roues & des lanternes pour cela: ce qui même ne peut que tendre à leur conservation. Il y aura donc un seul canal en travers de la chaussée de l'étang. Ce canal sera fermé par deux vannes, une du côté de la mer qui sera nommée *vanne de flot*, & une autre du côté de l'étang appellée *vanne de jusant*, qui fermeront de part & d'autre le coursier. Les deux parties du canal hors les vannes, communiqueront ensemble par une branche qui sera fermée aussi par une vanne. L'étang étant supposé vide, la mer basse, & toutes les vannes fermées, excepté celle de jusant, on attendra que le flot soit assez monté, pour que la différence des niveaux de la mer & de l'étang soit suffisante, pour que la chûte des eaux puisse faire tourner le *moulin*. On ouvrira alors la vanne de flot du coursier, celle de la branche de communication demeurant fermée, & l'eau de la mer passant sous la roue dans le coursier, la fera tourner presque jusqu'au temps de la pleine mer. Quelque temps auparavant on ouvrira la vanne qui fermoit la branche de communication des deux parties du canal, pour que l'eau de l'étang puisse se mettre de niveau aux plus hautes eaux du flot. On les y retiendra alors en fermant cette vanne & celle de jusant, jusqu'à ce que le reflux ait abaissé les eaux de la mer d'une quantité suffisante pour procurer à celles de l'étang assez de chûte dans le coursier; alors on ouvrira la vanne de jusant, & l'eau de l'étang s'écoulant dans le coursier à la mer, fera tourner la roue du *moulin* en sens contraire. Quelque temps avant la basse mer, on ouvrira la vanne de la branche de communication afin de laisser écouler entiérement à la mer l'eau qui est contenu dans l'étang; & à l'instant où le flot suivant recommence, on la refermera & celle de flot, jusqu'à ce que sa hauteur au-dessus de la surface de l'étang puisse procurer assez de chûte pour faire tourner la roue dans sa premiere direction; on ouvrira alors la vanne de flot pour recommencer la même opération, & faire provision d'eau dans l'étang pour suffire à faire tourner le *moulin* pendant le temps du reflus suivant. (*D*)

Noms des pieces qui entrent dans la construction d'un moulin.

Solles.
Attache.
Liens.
Chaise.
Chevrons du pié.
Trottes.
Couillards.
Doubleaux.
Poteaux corniers.
Soupentes.
Entre-toises.
La queue.
Limons de la montée.
Le treuil.
Chaperon.
Bras du chevalet.
Chevalet.
Support de la montée.
Entre-toise.
Chaperon.
Lien du rossignol.
Poteau d'angle.
Appui du faux pont.
Lien sous la sabliere de la galerie.
Planchers.
Pannettes.
Guettes.
Poteaux de remplage.
Sommier.
Faux sommier.
Poteau du faux sommier.
Le palier.
La souche.
Petit fer & chevilles du blutoir.
Poteau de la braie.
La braie.
La bascule du frein.
Epée de la bascule.
Porte-poulie.
Plancher des meules, composé de quatre cartelles.
La huche & le blutoir.
L'anche.
Montée du second étage.
Colliers.
Pannes meulieres.
Entre-toise.
Galerie.
Poteau de croisée de la galerie.
Appui.
Sabliere.
Hautes pannes.
Colliers.
Le jeu.

Palier du gros fer.
Gros fer.
Marbre ſur lequel poſe le collet de l'arbre tournant.
Palier du petit collet.
Semelle du petit collet.
Palier de heurtoir.
Le heurtoir.
Les luons.
Arbre tournant.
Rouet.
Chanteaux.
Paremens.
Gouſſets.
L'eſſieu.
Embraſures.
Lanterne.
Tourtes.
Roues.
Les jambes.
Frein.
Archures.
Tempure.
D'os d'âne.
Pieu.
Epée de fer.
Trumions.
Trémie.
Auget.
Clés des paliers.
Jambes de force.
Entrait.
Poinçon.
Liens.
Faîte.
Chevrons du comble.
Planches ſur leſquelles poſent les bardeaux.
Bardeaux.
Ais à couteau.
Volans.
Antes.
Coterets.
Lattes.
Liens.
Poteau debout.
Semelles.

Obſervations ſur les moulins *à vent & à eau, avec leur théorie. Du* moulin *à vent.* Le *moulin* à vent, quoique connu de tout le monde, eſt cependant d'une conſtruction beaucoup plus ingénieuſe qu'on ne l'imagine communément. On croit qu'il nous a été apporté d'Aſie dans le temps des croiſades; quoi qu'il en ſoit, cette machine a été pouſſée à un dégré de perfection que les machines communes n'atteignent pas ordinairement. Mais avant que de paſſer à ſa théorie, il eſt néceſſaire de revenir ſommairement ſur les principales parties de ſa conſtruction.

Conſtruction ſommaire du moulin *à vent, conſidéré relativement à ſa théorie.* La ſtructure intérieure du *moulin* à vent eſt fort ſemblable à celle du *moulin* à eau. La différence qui eſt entre ces deux *machines* ne conſiſte guere que dans la maniere d'appliquer la force extérieure.

La maniere d'appliquer cette force dans le *moulin* à vent conſiſte dans un eſſieu ou arbre *E F* (*Planche de la Pneumatique*, *fig. 15.*) traverſé par deux bras ou leviers *A B* & *C D*, qui ſont enſemble un angle droit & qui peuvent avoir chacune environ trente-deux piés de long. Sur ces bras, ſont attachées des eſpeces de voiles, appelées *ailes*, qui ont la figure de trapezes, ſurfaces dont les faces *H I* & *F G* ſont paralleles. La plus grande *H I* eſt d'environ ſix piés, & la moindre *F G* eſt de la longueur qui eſt déterminée par les rayons tirés de *H* & de *I* au centre. L'uſage de ces ailes eſt d'être toujours préſentées au vent afin de recevoir ſon impreſſion; &, afin qu'elles aient cet effet, on emploie deux différentes conſtructions qui conſtituent les deux eſpeces de *moulin* à vent dont on fait ordinairement uſage.

Dans le premier, la machine entiere eſt ſoutenue par un arbre mobile, perpendiculaire à l'horizon, ſur un appui ou pié, & peut tourner ſur ce pié d'un côté ou d'un autre, ſuivant qu'on en a beſoin.

Dans l'autre, il n'y a ſeulement que le toît de la machine & l'eſſieu des ailes qui tourne; &, pour cet effet, on donne à ce toît la forme d'une tourelle, & on l'entoure d'un cercle de bois dans lequel on a pratiqué une rainure où ſont placées de diſtance en diſtance pluſieurs rouleaux. Dans cette rainure, roule un autre cercle de bois ſur lequel le toît entier porte. A l'anneau, ou cercle mobile, ſont fixés des rayons *a b*, auxquels on attache une corde dont l'autre bout tient à une eſpece de petit vindas. Par ce moyen, en tournant le vindas & aſſujétiſſant enſuite la corde ou crochet de fer *G*, on donne aux ailes la poſition néceſſaire.

Théorie du mouvement des moulins *à vent, & de la poſition de leurs ailes.* L'angle que les ailes doivent faire avec l'eſſieu ou l'arbre auquel elles ſont attachées, eſt l'objet d'une queſtion délicate que les mathématiciens ont jugé digne de leurs recherches.

Afin de concevoir comment le *moulin* eſt mis en mouvement, il faut ſavoir la théorie des mouvemens compoſés. Lorſqu'un corps frappe perpendiculairement contre une ſurface, il emploie toute ſa force: mais s'il frappe cette ſurface obliquement, ſon mouvement étant compoſé de deux autres dont l'un eſt perpendiculaire & l'autre parallele à la ſurface frappée, le ſeul de ces deux mouvemens qui agiſſe eſt le perpendiculaire,

laire ; & chaque direction oblique de mouvement est la diagonale d'un parallélogramme, dont les directions perpendiculaires & paralleles sont les deux côtés. De plus, si après avoir décomposé une impulsion oblique sur une surface dans la perpendiculaire à cette surface, il arrive que cette surface ne puisse pas se mouvoir suivant la direction que cette impulsion tend à lui donner, & qu'elle puisse seulement changer sa direction, il faut encore redécomposer cette impulsion perpendiculaire en deux autres, dont l'une soit celle que la surface peut suivre, & l'autre celle qu'elle ne sauroit suivre. *Voyez* COMPOSITION DE MOUVEMENT.

Pour donner une idée de l'action du vent sur les *moulins*, nous emploierons une comparaison. Représentons-nous un gouvernail attaché obliquement à la quille d'un navire, & frappé par le courant de l'eau parallélement à la quille, c'est-à-dire, frappé obliquement ; il est aisé de voir, en tirant la ligne qui exprime l'impulsion perpendiculaire, que cette impulsion tendra à arracher le gouvernail du navire, & que cette direction, perpendiculaire au gouvernail, est oblique à la quille. Or, comme ce gouvernail, poussé par une impulsion oblique qui tend à l'arracher du vaisseau, ne sauroit en être détaché par la maniere dont il y est assuré, il s'ensuit que des deux mouvemens dont l'impulsion oblique est composée, il ne faut avoir égard qu'à celui qui est dans la direction que le gouvernail peut suivre, & abandonner l'autre comme inutile. Or, la direction dans laquelle le gouvernail ne peut se mouvoir sans se détacher de la quille, est celle qui le pousse circulairement autour de son extrémité comme centre. L'effet de l'impulsion oblique de l'eau sur le gouvernail doit donc être réduit d'abord à une impulsion perpendiculaire, & ensuite cette impulsion à celle qui tend véritablement à faire tourner le gouvernail. *Voyez* GOUVERNAIL. Présentement, dans un mouvement oblique & composé dans lequel il n'y a qu'une des forces composantes qui soit à employer, il est clair que plus la proportion que cette force aura à l'égard de l'autre sera petite, moins le mouvement aura d'effet & au contraire. Or, en examinant les mouvemens composés sur le gouvernail, on trouve que plus il est oblique à l'égard de la quille, plus la proportion de la force qui tend à le faire tourner, est grande par rapport à l'autre. Mais, d'un autre côté, plus il est oblique à l'égard de la quille, ou, ce qui revient au même, plus il est oblique à la direction de l'eau, plus l'impulsion est foible. L'obliquité du gouvernail a donc en même-temps un avantage & un désavantage ; mais comme cet avantage & ce désavantage ne sont point égaux & qu'ils varient suivant les différens angles de l'inclinaison, ils se compliquent d'une maniere fort variable, & prévalent chacun à leur tour l'un sur l'autre.

On a agité la question de la situation la plus avantageuse à donner au gouvernail. M. Renau, dans sa *théorie de la manœuvre des vaisseaux*, a trouvé que la meilleure situation à lui donner étoit celle où il faisoit un angle de 55 degrés avec la quille.

Cette théorie sur le gouvernail peut s'appliquer aux *moulins* à vent. En effet, supposons présentement qu'un *moulin* exposé à l'action du vent eût ses quatre ailes perpendiculaires à l'arbre auquel elles sont adaptées, comme elles reçoivent alors le vent perpendiculairement, il est clair que son impulsion ne tendroit qu'à les détruire. Il est donc néceſſaire, pour qu'elles soient de quelque utilité, qu'elles aient une direction oblique à l'axe, & qu'elles reçoivent par conséquent le vent obliquement.

Afin de traiter la question plus facilement, ne considérons qu'une aile verticale : l'impulsion du vent sur cette aile étant oblique, doit être réduite à l'impulsion perpendiculaire ; & comme l'aile ne sauroit suivre cette direction, il faut encore la décomposer en deux autres, dont l'une tende à la faire tourner sur son axe, & dont l'autre tendroit à la renverser. Mais il n'y a que la premiere de ces deux impulsions qui puisse avoir son effet ; il faut donc que l'impulsion entiere du vent sur l'aile n'agisse que pour la faire tourner ou de droite à gauche, ou de gauche à droite, suivant que son angle aigu est tourné d'un côté ou de l'autre, &c. Ce qu'il y a d'heureux dans la construction de cette machine, c'est que les trois autres ailes ne peuvent tourner que du même côté.

Suppoſons donc que le vent vienne dans la direction de l'axe, & que x ſoit l'angle de l'aîle avec l'axe, l'effort perpendiculaire du vent ſur l'aile ſera d'abord $f(\text{ſin. } x)^2$, en appelant f la force abſolue que le vent exerceroit contre l'aile s'il la frappoit perpendiculairement : or cette force ſe décompoſe en deux, une parallele à l'axe qui n'a point d'effet, & l'autre perpendiculaire à l'axe, & qui eſt la force qui tend à faire tourner l'aile. Or on trouvera très-aiſément que celle-ci eſt $f(\text{ſin. } x)^2 \text{ coſ. } x$ qui doit être un *maximum* : donc la différence $= o$. *Voyez* MAXIMUM. Donc $2 \text{ coſ. } x\, 2 \text{ ſin. } x - \text{ſin. } x^3 = o$, ou $2 - 3 \text{ ſin. } x^2 = o$; ce qui donne ſin. $x =$ à environ le ſinus de 55 degrés.

L'obliquité de l'aile du *moulin* à l'égard de l'arbre auquel elle tient, a préciſément le même avantage & le même déſavantage que l'obliquité du gouvernail à l'égard de la quille ; & M. Parent qui a cherché par la nouvelle analyſe la ſituation la plus avantageuſe de l'aile ſur l'arbre, a trouvé que c'étoit préciſément le même angle de 55 degrés. Cependant dans la pratique cette regle eſt peu obſervée, & apparemment eſt peu connue. On donne ordinairement aux ailes l'angle de 60 degrés, qui differe aſſez ſenſiblement du vrai.

Au reſte il n'eſt pas inutile de rappeler ici ce que M. Daniel Bernoully a remarqué dans ſon hydrodynamique ſur la maniere dont on réſout ordinairement le probléme de la poſition la plus avantageuſe des ailes du *moulin* à vent à l'égard du vent. Il obſerve que dans la ſolution de ce probléme on doit avoir égard à la vîteſſe reſpective du vent par rapport au *moulin*, au lieu qu'on regarde d'ordinaire la vîteſſe du vent comme infinie ; & cet auteur fait voir qu'en ayant égard à la vîteſſe du *moulin* & la regardant comme donnée, le probléme eſt beaucoup plus compliqué que dans l'hypotheſe où on le réſout ordinairement. On peut ajouter à ce qu'il a dit que dans la ſolution de ce probléme on ne peut pas regarder la vîteſſe du *moulin* comme donnée à volonté, ainſi que la vîteſſe du vent. Il y a une certaine vîteſſe à laquelle l'aile doit arriver pour ſe mouvoir uniformément, & qui eſt telle que quand elle a cette vîteſſe, la force du vent pour le mouvoir eſt zéro. D'où il s'enſuit que la figure & la poſition de l'aile étant donnée, ſa vîteſſe proprement dite, celle à laquelle elle doit arriver pour ſe mouvoir uniformément, eſt néceſſairement donnée. Le probléme conſiſte donc à ſavoir quelle doit être la figure & la poſition de l'aile, pour que cette vîteſſe ſoit la plus grande qu'il eſt poſſible.

La raiſon qui a obligé M. Daniel Bernoully à avoir égard à la vîteſſe reſpective du vent & du *moulin*, c'eſt qu'il prétend avoir obſervé que la vîteſſe du vent, bien loin d'être infinie par rapport à celle du *moulin*, eſt quelquefois à peu-près égale à la vîteſſe de la partie ſupérieure des ailes. De plus, il remarque que dans le calcul des forces motrices des ailes des *moulins*, on doit avoir égard aux différentes vîteſſes des différens points d'une même aile, leſquelles vîteſſes ſont entr'elles comme les diſtances de ces points au centre du *moulin* : de ſorte que l'angle de 55 degrés donné par les auteurs, lui paroît trop grand. Dans certains cas même il faudroit, ſelon lui, incliner les ailes ſous un angle de 45 degrés ; & il prétend que la meilleure figure qu'on pût leur donner ſeroit de les courber, afin que le vent les frappât ſous un moindre angle en haut qu'en bas, & que par conſéquent l'avantage d'un plus grand levier étant compenſé par une moindre force, le vent pût agir également ſur tous les points des ailes. *Voy. mon traité de l'équilibre & du mouvement des fluides, Paris 1744, p. 372.* J'ai ajouté de nouvelles remarques à celles de M. Daniel Bernoulli ſur cette matiere. (O)

Du moulin à eau. Il paroît par une épigramme de l'anthologie grecque, que l'uſage des *moulins à eau* n'a commencé que du temps d'Auguſte. Juſque-là on s'étoit toujours ſervi de *moulins* à bras. Vitruve, contemporain de ce prince, fait la deſcription des *moulins à eau* dans ſon *liv. X*, & cette deſcription peut ſervir de commentaire à l'épigramme grecque. Il y auroit beaucoup de choſes à dire touchant les meules & les *moulins* à bras dont on ſe ſervoit avant que l'on eut inventé les *moulins à eau* ; mais comme cette matiere a été traitée aſſez amplement par Saumaiſe dans ſes com-

mentaires sur Solin, nous y renvoyons le lecteur.

Dans les *moulins à eau* la force motrice est une roue à la circonférence de laquelle sont attachées des aubes (*voyez* AUBES) qui étant frappées par le courant de l'eau ou par son poids, déterminent la roue à tourner. *V.* ROUES, MACHINES HYDRAULIQUES, & FORCE DES EAUX *au mot* FORCE. *Voyez aussi l'article* AUBE, déja cité, où vous trouverez plusieurs détails physiques & méchaniques sur ces sortes de *moulins*; ces détails nous dispensent d'en parler ici plus au long.

Mémoire instructif pour l'intelligence d'un moulin à vent qui puise l'eau au jardin de madame Planterose. Le *moulin* à vent qui éleve l'eau au jardin de madame Planterose, situé au faubourg Saint-Sever à Rouen, est de ceux que l'on nomme *moulins à pile*, c'est-à-dire, que le corps du *moulin* est une tour de maçonnerie, & que le comble tourne sur la maçonnerie lorsque l'on veut en exposer les ailes au vent.

Si on se contentoit d'avoir une idée de cette machine, ce mémoire se réduiroit à peu de chose, parce que la méchanique appliquée à ce *moulin* est simple; mais puisqu'il s'agit d'être utile à ceux qui en voudroient construire un semblable, on sera obligé d'entrer dans le détail de la construction du *moulin*, de la machine qui y est appliquée, & de la pompe dont on a fait usage. Afin de faire comprendre comment ces parties sont unies, & en quoi consiste leur solidité: on sera pareillement obligé de faire connoître quelles sont les forces de ce *moulin*, & de quelles façon on les a dirigées.

1°. L'on a bâti une tour de maçonnerie de moilon avec des chaînes de fer.

2°. On a creusé, dans l'intérieur d'une piece de bois, un canal pour porter l'eau de la pompe dans une cuvette: le trop plein de cette cuvette s'écoule dans un grand réservoir, d'où elle est distribuée aux jets d'eau & aux jardins.

3°. Un puits est situé dans la tour. Un entablement de charpente, posé sur le puits, sert à assujettir le corps de pompe & à le tenir solidement au centre du puits.

4°. Une queue de moulin qui descend du comble jusqu'à fleur de terre, y arrive à 20 piés de distance de la tour: à l'extrémité inférieure de cette queue est une forte corde attachée à un petit cabestan portatif, avec lequel un homme fait tourner tout le comble du *moulin*, lorsqu'on veut présenter les ailes au vent. Ce cabestan est fixé par un pieu; & on place de semblables pieux tout autour du *moulin* à distance convenable pour tourner le *moulin* & l'exposer à tous les vents.

5°. Dans le comble sont deux lucarnes; l'arbe tournant passe par l'une, & le levier, au bout duquel est un contre-poids, passe par l'autre.

6°. Les ailes ont 25 piés de long depuis le centre de l'arbre jusqu'à leur extrémité; les volans garnis de toile ont 8 piés de large & 18 de long: le vent est-il foible, on les revêt entiérement; est-il fort, on diminue les toiles: dans les gros temps on les supprime: quatre arcboutans réunissent solidement ces ailes.

7°. Le plancher fait de pouterelles & de planches de sapin a deux ouvertures, l'une de côté, l'autre au milieu. Dans la premiere on place une échelle; l'autre donne passage à une barre de fer pour descendre sur le levier de la pompe, où elle est attachée. Une corde leve ou abaisse le levier du frein du *moulin*, & descend jusqu'en bas pour l'usage journalier du garde-*moulin*.

Ce plancher est fixe: mais tout ce qui est au dessus de lui est mobile & tourne avec le comble lorsque l'on porte les ailes du côté du vent.

8°. Le plancher mobile, autrement l'assemblage de charpente sur lequel toute la machine & le comble sont posés, tourne sur un ourlet, composé de neuf pieces de bois qui couvrent presque tout le parpin de la tour. Cet ourlet est construit solidement: neuf bandes de fer dont la pointe en crochet entre à force dans l'ourlet facilitent le mouvement de la charpente qui doit tourner sur l'ourlet.

9°. Nous n'entrerons dans aucun détail sur la construction de la grosse charpente, ce seroit répéter ici ce qui se trouve dans plusieurs autres articles. Nous remarquerons seulement que le carré long pratiqué

vers le milieu de cet assemblage, n'occupe pas le milieu de la tour, parce que la roue sur laquelle est placée le frein n'y pourroit tourner étant en place.

10°. L'arbre tournant, dont l'action tend perpétuellement à entrer dans le *moulin*, tend conséquemment à faire perdre à l'assemblage de toute la charpente la forme ronde qu'elle doit avoir pour tourner sur l'ourlet. Pour prévenir ces accidens qui seroient considérables, on a liaisonné cette espece de charpente avec le fer, les assemblages ordinaires & les chevilles ne pouvant y résister seules : pour tout ce que ce *moulin* a de commun avec les autres, consultez l'article précédent.

De l'économie des forces du moulin. Suivant les proportions qu'on a données à la pompe, la colonne d'eau qu'elle contient, & dont nous donnerons le détail ci-après, pese 520 livres, y compris la branche du piston, & les ferrures qui sont attachés. Le frottement du piston, des rouleaux & de la colonne d'eau que le moulin éleve, est évalué à 200 livres ; le poids des leviers qui obligent le piston à rentrer précipitamment dans la pompe est d'environ 30 livres ; ces trois sommes réunies, la résistance ou le poids à mouvoir par l'action du vent est de 750 livres, à prendre cette résistance à la branche du piston.

Mais comme le levier appliqué à cette branche du piston, a son point d'appui, distant du piston de 6 piés 9 pouces, & que le mobile appliqué à l'autre extrémité du même levier, est distant de la branche du piston de 3 piés & 3 pouces, le mobile n'est plus chargé que des 27 quarantiemes de la somme totale : ainsi, la barre de fer ne sera plus chargée que de 460 livres, au lieu de 750 ; conséquemment le levier qui supporte la barre de fer, n'est chargé que de la somme de 460 livres.

Mais ce levier a son point d'appui à 6 piés 6 pouces du point de la résistance ; & le mobile ou la corde appliquée à l'autre extrémité du même levier, est distant de la résistance de 4 piés 9 pouces. Le mobile ou la corde n'est plus chargé que de 26 quarante-cinquiemes ; ainsi au lieu de 460 que pese la branche de fer à un point, la corde, qui représente le mobile du *moulin* ou la puissance, n'a plus à supporter qu'un fardeau de 340, le tout à compter rondement.

Le levier supérieur perd partie de ces avantages, lorsque les rouleaux agissent sur lui : car lorsqu'un de ces rouleaux commence à l'élever, il suffit qu'il soit mu avec une force égale à 340. Mais à mesure que ce rouleau avance, il s'éloigne du point de la résistance, ou de la corde qui la représente, & cette résistance devient plus considérable à mesure qu'il avance vers le point d'appui du même levier : ensorte qu'étant parvenu à échapper l'hoche, la résistance augmentée est en effet de 460, comme nous l'avons trouvé être à un point du même levier, tous deux au centre de la tour.

Le *moulin* étant en mouvement par l'action du vent, doit donc faire un effort de 460 pour élever l'eau. Pour faire cet effort, on a employé quatre ailes qui font des leviers de 25 piés de longueur, lesquels prennent la résistance par les rouleaux, qui sont à 4 piés du centre, où est le point d'appui des ailes; par conséquent le vent agissant sur les ailes avec un effort égal à 4 vingt-cinquiemes de 460 ou à 78 livres, enleveroit ces 460 livres, & donneroit le mouvement à la pompe, si ce n'étoit les frottemens de l'arbre tournant sur lui-même, qui sont peu considérables, d'autant que cet arbre est en équilibre sur son marbre, c'est-à-dire, que la tête de l'arbre joint aux ailes, font équilibre avec le reste de l'arbre à l'endroit où cet arbre porte sur son marbre, qui en est le centre.

Un homme seul qui prend les ailes l'une après l'autre par leur extrémité, fait marcher le tout, & pompe de l'eau sans être aidé par l'action du vent; mais il ne peut supporter ce travail que pour 3 ou 4 coups de pompe, l'effort qu'il est obligé de faire étant d'environ 90 à 95 livres.

L'effort à faire sur les ailes par l'extrémité du bras pour donner le mouvement au *moulin*, étant évalué à 95 livres, un vent qui pousse une des ailes avec une force de 25 suffira, & la fera tourner librement.

Pour recevoir le vent capable d'opérer, on a donné à chaque aile un volant de 8 piés de large & de 18 piés de long, que nous

avons vu garnis de toile, lesquels présentent au vent, dans la position la plus avantageuse, ainsi que nous l'avons dit, une surface de 576 piés de toile carrée, qui le font agir au plus petit vent qu'il soit possible; objet qu'on s'étoit proposé dans la construction de ce *moulin* destiné à fournir en été l'eau nécessaire aux agrémens & aux arrosemens d'un terrain sablonneux & brûlant. On parlera du produit de cette machine en parlant de la pompe.

Des parties de la machine. Le levier supérieur porte un contrepoids de plomb fixé à l'extrémité; il paroît hors de la tour à 6 piés de distance du point d'appui: son poids doit être tel, que tout ce qui pese vers le piston de la pompe, lorsque les leviers retombent, ne pesent que 25 à 30 livres; celui de cette machine, qui est ainsi reglé, pese environ 180 livres. Ce contrepoids reçoit des secousses considérables lors des grands vents, ce qui oblige de l'attacher avec précaution, & d'employer de forts écrous avec des clavettes deriere pour le fixer, autrement les écroux s'ébranleroient, & le contrepoids tomberoit. Il faut que ce contrepoids n'ait nul jeu dans ses attaches, si ce n'est dans la charniere, qu'il faut très-forte.

A ce même levier est une hoche qui sert à deux usages essentiels: le premier est lorsqu'un des rouleaux a dépassé cette hoche, le levier a la liberté de retomber incessamment vers son point; que si le levier étoit sans hoche, il seroit soutenu par le rouleau, un temps qui seroit perdu & qui seroit préjudiciable, parce que dans les grands vents ce levier n'auroit pas le temps de revenir à son point. Un rouleau le devanceroit & le joindroit pendant sa chûte avec un grand bruit; elle en diminueroit l'effet, d'autant que le mouvement de ce levier & de toute la machine seroit raccourci.

C'est cet excès de mouvement & ce choc qui arrivent lorsque le garde-*moulin* est éloigné, qui ont obligé de mettre aux ailes les arcboutans dont nous avons parlé; ces ailes souffrent beaucoup de ce contre-coup, qui les met en danger de rompre. Au moyen de l'hoche, ces contre-coups sont plus rares, moins forts; & si le garde-*moulin* est surpris par la violence du vent, les arcboutans mettent les ailes en état de les supporter.

Le second usage de cette hoche du levier, est lorsque le gardien du *moulin*, qui s'éloigne volontiers, est surpris par quelque changement de vent qui, venant à prendre les ailes par derriere, les obligent de tourner en sens contraire: on sait par expérience que la machine va très-bien en sens contraire, & qu'elle éleve l'eau, comme si le mouvement se faisoit du bon côté; mais ce ne peut être qu'au dommage de la machine, qui se trouve forcée en plus d'un point. Cette hoche y remédie parfaitement; un rouleau agissant alors en sens contraire, est porté vers le levier, où rencontrant l'hoche, il y est arrêté jusqu'à ce que les ailes étant exposées au vent reprennent le sens qu'elles doivent suivre.

A l'extrémité intérieure de ce même levier, vers le rouleau, on à donné une inclinaison considérable à la partie de ce levier, qui reçoit ce rouleau afin de prémunir des deux pieces du choc, trop rude lorsque les grands vents les portent avec violence l'un vers l'autre.

De la pompe. Cette machine, en l'état qu'elle est construite, ne met en mouvement qu'une pompe, parce qu'il faut nécessairement que les forces du mobile agissent au centre de la tour, & que toute les parties supérieures du *moulin* que l'on tourne alternativement de tous les côtés, aboutissent au point central; or, puisqu'il n'y a qu'un centre, il est difficile d'y ajuster plusieurs pompes; il les faudroit faire agir sur une bascule appuyée sur un point d'appui, ce qui ne seroit pas avantageux, puisque cette composition & les parois de plusieurs pompes, multiplieroient les frottemens. Il a paru plus simple & plus avantageux de n'y en admettre qu'une, & de lui donner un plus grand diametre, comme aussi de le faire lever deux fois dans un tour du *moulin*; ces deux coups de pompe forment dans le mouvement une sorte d'équilibre semblable à la pluralité des pompes, qu'on estime en ces sortes de machines hydrauliques.

Développement du corps de pompe de cuivre. Le piston que l'on a fait de bois de hêtre, parce qu'il est d'un très-bon usage dans l'eau, doit être entouré de son cuir du Brésil attaché à la branche du piston, au moyen

d'une piece de fer à charniere, dont un bout tient au piston par trois écrous qu'il faut river.

La même piece de fer est attachée par l'autre bout sur la branche du piston, au moyen d'un long affourchement de fer : des broches de fer passent au travers & lient ces affourchemens ensemble. Observez que ces broches soient à écrou & rivées, afin qu'elles compriment fortement le bois & le fer ; mais ces broches quoiqu'en nombre, feroient sujettes à déchirer le bois suivant son fil, lorsque le *moulin* leve le piston avec violence, si elles n'étoient soutenues elles-mêmes par une autre broche de fer toute semblable, que l'on passe au travers du bois, mais dans un sens opposé.

Cette branche est si solide (celles de fer feroient sujettes à fléchir), que depuis 1743 jusqu'à présent, on n'y a fait aucunes réparations, & on n'a pas trouvé à propos de la renouveler en 1754, quoiqu'on ait été obligé de passer de nouveaux corps de pompe de bois, qui étoient totalement pourris. Par la longueur de cette branche on a évité toute aspiration incommode dans ces pompes.

Lorsqu'il s'agit de lever la soupape, l'effort qu'il faut faire pour l'arracher du lieu où elle est posée, & où elle s'attache par l'effet du *moulin*, est considérable, il faut être pourvu d'un croc de pompe, fait d'une balle de fer d'un pouce ; on y attache une forte corde avec laquelle on descend ce croc dans la pompe, après en avoir enlevé le piston ; & quand on a saisi l'ance de la soupape, on porte le bout de la corde sur l'arbre tournant, autour duquel on fait plusieurs tours, & trois hommes font tourner les ailes du *moulin*, jusqu'à ce que cette soupape soit hors du corps de pompe de cuivre: l'arbre tournant fait en cette opération l'office d'un cabestan.

Pour donner au corps de pompe de cuivre la solidité convenable au travail qu'il a à supporter, on y a employé des planches de cuivre de deux lignes d'épaisseur, & on l'a fortifié de bandes de pareil cuivre, que l'on a soudées par dessus de distance en distance.

Du produit de la pompe. Nous avons dit que le corps de pompe dans lequel le piston agit, est de 5 pouces de diametre.

Le piston peut être levé jusqu'à 21 pouces; mais nous supposons qu'il ne sera élevé que de 18 pouces, pour ne pas compter trop avantageusement : chaque coup de piston fera donc sortir de la pompe un cylindre d'eau de 5 pouces de diametre sur 18 pouces de hauteur, qui équivaut a peu près à 350 pouces cubiques. Nous avons dit que la vîtesse des ailes la plus avantageuse étoit celle où le *moulin* faisoit neuf tours par chaque minute, ou 540 tours par heure, qui font 1080 coups de pompe par heure ; le produit sera donc de 378000 pouces cubiques d'eau : en supposant le muid d'eau de 8 piés cubiques, il contient 13824 pouces cubiques ; en ce cas la somme de 378000 pouces d'eau équivaut à 27 muids un tiers par heure : en 16 heures de travail, qui est la journée ordinaire, il produira 437 muids. Nous supposons ici un vent très-favorable & bien soutenu, & les cuirs de la pompe en très bon état, ce qui arrive rarement ; ainsi on ne doit espérer que 350 muids lorsque le vent est très-favorable, beaucoup moins lorsque le vent est plus foible, & qu'il n'est pas continuel, comme en été.

Nous avons dit que le cylindre d'eau qui sort de la pompe à chaque coup de piston, pouvoit être évaluée à 350 pouces cubiques d'eau; sur ce pié la pompe de 50 piés en contiendra 11700 pouces cubiques, qui équivalent à 6 piés 3 quarts de piés cubiques : à 72 livres le pié cubique, font 486 livres que peseroit l'eau contenue dans l'intérieur de la pompe, si elle ne contenoit que de l'eau ; mais le bois des pistons & le fer qui s'y trouve pesent ensemble plus que l'eau; c'est pourquoi l'on a estimé la charge totale contenue en l'intérieur de la pompe, à 520 liv. indépendamment des frottemens intérieurs évalués à 200 liv. & du poids des leviers, comme nous l'avons dit.

Si on fait attention au total de cette machine, on trouvera qu'elle tire un avantage de la longueur des leviers dont elle est comppsée : quoiqu'ils soient forts, ils fléchissent cependant quand le vent force le mouvement, de sorte que la pompe n'a jamais été incommodée des négligences

du gardien, & la folidité de toutes les parties eft telle qu'il n'eft point encore arrivé de défaftre.

Cette machine eft d'autant plus avantageufe, qu'elle n'a coûté que 3000 liv. au plus ; c'eft-à-dire, la tour, la pompe, l'intérieur du puits & toute la machine, indépendamment du puits & des réfervoirs qui étoient faits d'ancienneté.

Que s'il s'agiffoit d'élever l'eau d'une hauteur moindre que celle du puits dont eft queftion, il fuffiroit d'augmenter les diametres des corps des pompes, pour profiter de tous les avantages du *moulin* dont le produit augmenteroit.

Projet. Mais s'il s'agiffoit d'élever l'eau d'un puits de 150 à 200 piés de profondeur, on pourroit multiplier les forces du *moulin* en faifant les ailes de 32 piés de long & de 9 piés de large ; on pourroit même y pratiquer fix ailes ; alors on pourroit multiplier les pompes en les arrangeant.

Le *moulin* étant en mouvement, quatre pompes agiffent enfemble ; celle d'en bas remplit & entretient la cuvette ; la feconde pompe y puife l'eau, qu'elle tranfporte dans la feconde cuvette ; la troifieme pompe puife l'eau qu'elle éleve en la troifieme cuvette ; la pompe 4 puife l'eau qu'elle éleve jufqu'au-deffus du puits, & la tranfporte au dehors.

Une commodité qu'il eft bon de faire obferver, eft que fi un homme pofe fa main au levier, lorfque ce levier eft au plus haut degré d'élévation, où le *moulin* puiffe le porter, & qu'il foutienne ce levier à ce degré d'élévation, foit de fa main, foit de quelqu'autre appui, la pompe & le *moulin* font partagés de forte que l'un n'a plus de prife fur l'autre, & qu'il ne peut arriver nulle forte d'accident par la vîteffe des ailes qui font feules en mouvement.

Il y a beaucoup de machines auxquelles on a donné le nom de *moulins* ; nom qui fembleroit par fon étymologie ne devoir appartenir qu'aux machines qui par le moyen des meules pulvérifent & réduifent en farine les différentes graines ; car toutes les autres machines auxquelles on a donné le nom de *moulins*, n'ont de commun avec ceux qu'on vient de décrire, qu'une roue à l'eau, foit à aubes ou à pots, premier moteur de la machine ; c'eft cette reffemblance extérieure qui peut-être aura fait donner indiftinctement à toutes les machines qui fuivent le nom de *moulins* : aux articles fuivans.

MOULIN, (*pour exprimer l'huile des graines.*) Cette machine a beaucoup d'affinité avec le moulin à foulon à la hollandoife, *voyez* MANUFACTURE EN LAINE ET POMPES MUES PAR LE VENT. Le comble de l'arbre tournant, porte les volans & un rouet dont les alluchons engrainent dans les alluchons d'un autre rouet horizontal. Cet arbre porte une lanterne, dont les fufeaux conduifent les alluchons d'un rouet fixé fur le gros arbre horizontal, auquel font adhérentes les levées des pilons qui pulvérifent les graines placées dans les mortiers pratiqués dans une forte piece de bois où elles font écrafées par les chutes réitérées des pilons.

Entre les deux moifes, qui fervent de guides aux pilons, en eft une troifieme à laquelle font fixées par un boulon des pieces de bois, fervant de cliquets pour arrêter & fufpendre les pilons, quand on le croit à propos. Une piece vient s'engager & tient par ce moyen le pilon fufpendu, ce qui permet de retirer les graines pulvérifées de dedans les mortiers, fans pour cela fufpendre l'effet des autres parties de la machine, chaque pilon ayant fon cliquet.

Quand les graines font pulvérifées & réduites en pâte, on les met dans des facs de crin qu'on appelle *fcoufins* pour être portées à la preffe & en exprimer l'huile.

Aux extrémités de deux groffes pieces de bois, dans lefquelles font creufés les mortiers, font pratiqués deux vides ou auges, dans lefquelles fe fait le preffage. L'on place un fac entre deux plaques de fer, & un autre fac entre deux autres plaques. On remplit le refte de l'auge avec des billots de bois, dont les faces font inclinées en talud, & dont la longueur eft égale à la largeur de l'auge. Le vide de l'auge rempli ne laiffe au coin qu'une place fuffifante ; on ôte le cliquet : les levées de l'arbre horizontal relevant quatre fois à chaque révolution, le pilon dont les chutes font réitérées fur la tête du coin, le font entrer à force entre les calles ou écliffes : ce

qui comprime latéralement les facs & exprime l'huile. Elle s'écoule par une ouverture pratiquée au fond de l'auge dans les vafes deftinés à la recevoir.

On defferre les facs par le moyen du pilon. On met plufieurs nouvelles écliffes contre celles qui font déja placées. On comprime de nouveau les facs & on exprime de nouveau l'huile jufqu'à ce qu'elle ceffe de couler & on a la premiere huile ou l'huile vierge tirée fans faix.

Le mare n'eft pas encore abfolument épuifé ; pour en retirer l'huile qu'il contient encore, on le met dans des chaudieres établies fur des fourneaux de maçonnerie. La concavité des chaudieres eft fphérique. On y verfe un peu d'eau, pour empêcher le mare de brûler ; au deffus de la chaudiere eft une tige de fer, dont l'extrémité inférieure eft terminée par un ancre concentrique à la chaudiere, & dans laquelle elle peut tourner librement. Cette ancre eft fufpendue par deux traverfes de bois fixées au batiment ; l'extrémité de la tige de l'ancre eft armée d'une lanterne, les fufeaux engrenent & font conduits par les dents d'un petit rouet, dont l'axe horizontal, placé au niveau de l'arbre, eft terminé à l'autre extrémité par une lanterne ; les fufeaux font menés par les dents d'un des petits rouets fixés fur le grand arbre ; chacun de ces deux rouets conduit une ancre femblable à celle dont nous avons parlé.

Le mare toujours brouillé dans l'eau par le mouvement continuel de l'ancre s'en empregne, & l'effet combiné de ce fluide & de la chaleur en diffout l'huile & la difpofe à fortir.

On porte ce mare à la preffe. Elle en fait fortir l'eau & l'huile qu'il contient ; & comme celle-ci furnage, on la fépare facilement de l'eau. Pour favorifer cette expreffion de l'huile, on chauffe modérément les plaques de fer entre lefquelles les facs font placés. On met à part les réfultats de ces différentes opérations qui donnent des huiles de 1ᵉ, 2ᵉ & 3ᵉ fortes. Il eft des graines qui exigent d'être écrafées fous des meules avant d'être mifes fous le mortier, *voyez* PRESSE.

Le moulin, dont nous venons de parler, peut être placé dans une tour de pierre comme dans une tour de bois, & l'on peut fe fervir, au lieu du vent, du courant d'une riviere.

MOULIN A GRAND BANC (*pour exprimer l'huile des graines.*) On met deux facs pefant 400 livres dans le baffin du moulin, pour que les graines foient écrafées par une meule & réduite en pâte, que l'on met dans une auge placée auprès du preffoir. On reitere cette opération quatre fois pour remplir les cabacs.

On empile les cabacs au nombre de 48. On fait porter l'arbre fur la pile qu'ils forment : la compreffion fur ces cabacs eft portée à fon demi période lorfque le maffif refte fufpendu, alors l'huile coule dans une cuvette pleine d'eau jufque aux deux tiers, à côté de laquelle il y en a une autre où fe place l'homme qui ramaffe l'huile, d'abord avec une cuillier ou cafferole de cuivre & enfuite avec une lame de cuivre pour ne point perdre d'eau. Après quoi par un robinet on fait paffer l'eau d'une cuvette dans l'autre, d'où elle va fe rendre dans un réceptacle dit *les enfers*. Ce réceptacle état plein, fe décharge à mefure de la nouvelle eau qui vient par un tuyau de fer blanc nommé *chante pleure*, qui, la puifant à cinq pas de profondeur, ne vuide pas l'huile qui furnage.

MOULIN A BRAS. Les moulins à bras font de fer ; ils fervent à moudre tout ce qu'on ne peut porter au moulin à blé, comme amande, poivre, ris, café.

La conftruction en varie beaucoup ; mais la partie qui moud eft toujours la même.

La pofition de l'arbre peut être ou verticale ou horizontale ; avant de fixer le corps du moulin & les plaques enfemble, il faut 1°. placer la noix qui doit être montée fur fon arbre ; la noix placée, on arrête les platines par les vis & leurs écrous.

Il faut 2°. que la hauteur de la cloifon laiffe une intervalle entre la plaque ou eft la manivelle & le derriere de la noix, pour laiffer paffer la farine de ce qu'on moud.

Comme il faut que la noix puiffe avancer & reculer felon que l'on veut moudre ou plus gros ou plus fin, & que cependant il ne faut pas qu'elle fe dérange, fur la face intérieure

intérieure de la plaque est un trou où l'arbre de la noix est reçu, & à chaque extrémité il y a deux trous pour recevoir le bout de vis à tête quarrée ; ceux-ci passent à travers la plaque & par dessous le heurtoir ; on les rive dans ces trous, mais ils restent mobiles, desorte qu'en tournant, ces vis auxquelles la même plaque sert d'écrou, on fait avancer parallélement le heurtoir vers l'embrase de l'arbre de la noix ; il est impossible que l'arbre recule, quoique la noix de la boîte étant de forme conique fasse des efforts pour sortir de sa place.

La hauteur de la cloison appliquée à l'autre platine, laisse un vide entre la plaque & la tête de la noix. Ce vide s'appelle *engrenoire*. La trémie est posée en partie sur cette cloison & en partie sur la boîte ; ce que nous venons de dire suffit de reste pour entendre l'action d'une machine aussi simple ; & ce que nous allons dire sur le moulin de M. Fréeth, jette encore de nouvelles lumieres sur le méchanisme du moulin à bras.

MOULIN, (*Économique rustique.*) *Moulin à bras pour moudre le froment*, inventé par Samuel & Sampson Freeth de Birmingham.

Ce *moulin* est composé d'une manivelle, laquelle fait mouvoir le cylindre dans deux forts crampons de fer, qui tiennent au poteau qui porte le *moulin*. A l'autre extrémité de l'axe est une roue, & à l'endroit de la manivelle une roue ou couteau, qui fait mouvoir une autre roue, laquelle tient au rouleau qui se meut dans la boîte. La boîte est fermée aux deux extrémités par deux plaques de cuivre. A l'extrémité de l'axe est une vis qui porte sur le centre du rouleau, & qui sert à accélérer ou à ralentir son mouvement. Le rouleau, de même que la boîte dans laquelle il tourne, vont en apetissant & garnis de dents, dont la grosseur diminue en approchant du centre : elles broient le grain plus ou moins fin, selon qu'on lâche ou qu'on serre l'écrou. Un homme suffit pour faire agir ce *moulin*, & la farine sort sans avoir eu le temps de s'échauffer par l'auget de la trémie. (*Article extrait d'un journal Anglois.*)

Les *moulins* à bras sont les plus anciens, ils ne coutent qu'une pistole au levant : ils consistent en deux pierres plates & rondes de deux piés de diametre. L'écriture défend de mettre les meules en gage.

Les Egyptiens, les Juifs, les Romains même se servoient rarement des animaux, du vent & de l'eau pour faire tourner leurs meules ; ils employoient à cet ouvrage pénible leurs esclaves & leurs prisonniers de guerre. Samson tournoit la meule chez les Philistins. Dieu dit qu'il frappera de mort tous les premiers nés, jusqu'à celui de la servante qui tourne la meule à moudre les grains. Dans Térence on trouve souvent *ad pistrinum*, au *moulin* : c'étoit la ménace ordinaire. Les Juifs désignoient le poids de l'affliction d'un homme par l'expression proverbiale d'une meule qu'il portoit à son cou. On en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités Romaines, qui n'avoient que vingt pouces de large & autant de long : Saumaises sur Solin en parle.

De l'usage des grains bruts & cruds on a passé à celui des bouillies, des pâtes, & de là au pain fermenté & cuit. L'usage de faire rôtir le grain, qu'on attribue à Numa, fit imaginer celui de le concasser & d'en faire des gruaux.

Pilumnus ou Pilon inventa les pilons & la maniere de piler ou broyer les grains dans les mortiers.

Les Pisons, l'une des plus illustres familles de Rome, durent leur nom à l'art de piler les grains, perfectionné par leurs ancêtres. Le métier de pileur étoit exercé par les plus pauvres citoyens, parce qu'il étoit très-rude. Plaute, ce comique célebre, piloit des grains pour gagner sa vie. Voyez *mouture œconomique*, *in-4°.* par M. Beguillet de Dijon, 1769.

Les *moulins* à vent tirent leur origine des pays orientaux où il y a peu de rivieres. L'usage en fut apporté en France au retour des croisades. On voit par ce trait, sous la premiere race de nos rois, qu'on se servoit communément en France de *moulins* à bras. Septiminie, nourrice du prince, fils de Childebert, ayant été convaincue de plusieurs crimes, fut condamnée à être fustigée, flétrie d'un fer chaud au visage, & reléguée dans un village pour y tourner toujours la meule d'un *moulin* qui servoit pour le pain des

dames de la maison royale. *Art du meûnier*, par M. Malouin, 1767, *in-fol.*

Le vent, l'eau font tourner nos *moulins* : ce n'est plus de la farine que nous demandons à nos esclaves ; mais il faut qu'ils nous fournissent du sucre : ce qui leur coûte souvent des membres, & même la vie.

Il n'y a point de *moulins* à vent en Italie : les pays chauds & voisins des tropiques ne sont pas sujets aux vents variables & impétueux que nous avons si souvent dans le nord, & sur lesquels est fondé l'usage des *moulins* à vent ; mais on y supplée aisément par l'abondance des eaux. *Voyage d'Italie*, par M. de la Lande, *tome IV*, *page 499*. (C)

MOULIN A BRAS DU LEVANT. Ces moulins, qui sont d'un grand usage dans le Levant sont composés de deux pierres plates & rondes, d'environ 2 piés de diametre, que l'on fait rouler l'une sur l'autre par le moyen d'un bâton qui tient lieu de manivelle. Le blé tombe sur la pierre inférieure par un trou qui est au milieu de la meule supérieure. Par son mouvement circulaire, elle le répand sur la meule inférieure où il est écrasé & réduit en farine : cette farine s'échappant par le bord des mucles tombe sur une planche où on la ramasse. Le pain que l'on en fait est de meilleur goût que le pain de farine moulue aux moulin à vent ou à eau. Ces moulins ne se vendent qu'un gros écu ou une pistole.

MOULIN A POUDRE A CANON, *voyez* POUDRE ET SALPÊTRE.

MOULIN A TAN, *voyez* TAN.

MOULIN A CHAPLETS, *voyez* POMPE.

MOULIN A PAPETERIE, *voyez* PAPETIER.

MOULIN A FOULON, *voyez* MANUFACTURE EN LAINE.

MOULIN A TABAC. Le tabac qu'on veut hacher est placé dans un mortier de forme cylindrique, dans lequel les pilons, armés de longs couteaux tranchans & bien affilés tombent alternativement & coupent le tabac en tombant : mais comme les couteaux des pilons guidés par deux moises suivent toujours la même direction, l'on donne au mortier un mouvement circulaire qui présente successivement à l'action des couteaux les différentes parties du tabac.

Ce mortier est armé d'une crémaillere dentée en rochet dont les dents reçoivent l'extrémité d'un cliquet, ce cliquet est fixé à l'extrémité inférieure d'un chevron vertical avec laquelle il est articulé à charniere. L'extrémité supérieure du même poteau est de même assemblée à charniere dans l'extrémité d'une bascule sur un boulon qui la traverse aussi bien que la mortaise pratiquée dans une des jumelles de la cage des pilons, à travers de laquelle on a fait passer une bascule. Une extrémité répond vis-à-vis des levées fixées sur l'arbre horizontal destiné à l'élever quatre fois à chaque révolution ; ce qui fait baisser en même temps l'autre extrémité & par conséquent celle du chevron, dont le cliquet pousse une des dents de la cramaillere du mortier & le fait tourner sur son centre d'une quantité proportionnée à la distance d'une dent à l'autre.

Le même chevron est reçu dans la fourchette d'une bascule qui lui sert de guide & où il est traversé par un boulon ; cette bascule, mobile sur un boulon qui la traverse & le chevalet qui la porte, est chargée à son autre extrémité par un poids dont l'effet est de relever le chevron vertical ; une des levées échappe l'extrémité de la bascule supérieure, ce qui met en prise le cliquet ou pié de biche dans la dent qui suit celle qu'il avoit poussée en avant lors de la descente du chevron : les levées de l'arbre sont au nombre de vingt pour chaque mortier ; savoir quatre pour chacun des quatre pilons armés de couteaux qui agissent dans le mortier, & les quatre autres pour la bascule du chevron. Les extrémités de toutes ces levées doivent être disposées en élice ou spirale, pour qu'elles ne soient pas toujours chargées à la fois des poids qu'elles doivent élever ; cet arbre, dis-je, porte aussi un rouet vertical dont les alluchons conduisent une lanterne fixée sur un treuil vertical. Le treuil porte une poulie qui y est fixée, laquelle au moyen d'une corde sans fin qui l'embrasse & une des poulies pratiquée sur la fusée, lui transmet le mouvement qu'elle a reçu du rouet. Cette fusée, fixée à une tige de

fer coudée, fait mouvoir en différens sens le tamis fixé à un chassis, dont la queue embrasse le coude de la manivelle: par cette opération le tabac pulvérisé est sassé continuellement dans le tamis & tombe dans le coffre qui est au dessous. Les parties grossieres sont reportées dans les mortiers, où par l'action continuelle des pilons, elles sont réduites en poudre assez fine pour pouvoir passer au travers du tamis.

Moulin a scier le bois, est une machine par le moyen de laquelle on refend les bois soit quarrés ou en grume. Le méchanisme d'un *moulin à scier* se réduit à trois choses : 1°. à faire que la scie hausse & baisse autant de temps qu'il est nécessaire, 2°. que la piece de bois avance vers la scie, 3°. que le *moulin* puisse s'arrêter de lui-même après que les pieces sont sciées. Il y a des *moulins* de différéntes constructions, & même on peut employer à cet usage la force du vent.

Celui dont il va être question est mu par un courant : une roue à aubes de douze piés de diametre, placée dans un coursier, en reçoit l'impression, & devient le moteur de toute la machine ; l'arbre de cette roue placé horizontalement, porte un hérisson de cinq piés de diametre garni de trente-deux dents, qui engrene dans une lanterne de huit fuseaux : l'arbre de cette lanterne est coudé ; ce qui forme une manivelle d'environ quinze pouces de rayon, dont le tourillon est embrassé par les collets de fonte qui remplissent le vide de la fourchette pratiquée à la partie inférieure de la châsse, d'environ huit piés de longueur : la partie supérieure de cette châsse est assemblée à charniere avec la traverse inférieure du chassis de la scie; toutes ces pieces sont dans la cave du *moulin*.

Sur le plancher du *moulin* sont fixées deux longues coulisses, composées chacune d'une piece de bois évuidée en équerre, & deux fois aussi longues que le chariot auquel elles servent de guide; leur direction est perpendiculaire à celle de l'axe de la roue à aubes, & aussi au plan du chassis de la scie.

Le chariot est aussi composé de deux brancards ou longues pieces de bois, de neuf à dix pouces de gros, unies ensemble par des entretoises de trois piés ou environ de longueur : ce chariot peut avoir trente ou trente-six piés de long ; il est garni de roulettes de fonte de quatre pouces de diametre, espacées de deux piés en deux piés pour faciliter son mouvement le long des longues coulisses qui lui servent de guide ; ces roulettes sont engagées dans la face inférieure du chariot qu'elles désafleurent seulement de quatre lignes : il y a aussi de semblables roulettes encastrées dans les faces latérales extérieures du chariot; ces dernieres roulent contre les faces latérales intérieures des longues coulisses, & servent à guider en ligne droite le mouvement du chariot.

A côté & au milieu des longues coulisses, sont placées verticalement deux pieces de bois de douze piés de longueur, évuidées aussi en équerre comme les longues coulisses, & qui en servent en effet au chassis de la scie ; ces pieces sont fixées par de forts boulons de fer qui les traversent aux faces latérales de deux poutres, dont l'inférieure fait partie du plancher au dessus de la cave, & l'autre fait partie d'une des fermes du comble qui couvre l'attelier dans lequel toute la machine est renfermée.

Le chassis de la scie est composé de deux jumelles de huit piés de longueur, assemblées par deux entretoises, dont l'inférieure est raccordée à charniere avec la châsse : la supérieure est percée de deux trous dans lesquels passent les boulons à tête & à vis, par le moyen desquels on éleve une troisieme entretoise mobile par ses extrémités terminées en tenons dans deux longues rainures pratiquées aux faces intérieures des jumelles du chassis ; c'est par ce moyen que l'on bande la feuille ou les feuilles de scie, car on en met plusieurs qui sont arrêtées haut & bas par des étriers de fer qui embrassent l'entretoise inférieure & l'entretoise mobile dont on vient de parler. Il faut remarquer aussi que le plan du chassis répond perpendiculairement sur l'axe de la lanterne, dont la manivelle communique le mouvement vertical au chassis de la scie.

Le chassis de la scie est retenu dans les feuillures de ses coulisses par des clés de bois, trois de chaque côté ; ces clés dont la tête en

croffette recouvrent de deux pouces le chaffis, & font arrêtées aux couliffes après les avoir traverfées par des clavettes qui en traverfent les queues.

Les faces intérieures des couliffes du chaffis de la fcie font revêtues de regles de bois d'environ dix pouces d'épaiffeur; ces regles font mifes pour pouvoir être renouvellées lorfque le frottement du chaffis les ayant ufées, il a trop de jeu, & ne defcend plus bien perpendiculairement, fans quoi il faudroit réparer ou rapprocher les couliffes qui font fixes à demeure. Ces regles auffi bien que toutes les autres parties frottantes de cette machine, doivent être graiffées ou enduites de vieux-oing.

Pour refendre une piece de bois, foit quarrée ou en grume, on la place fur le chariot, où on l'affermit dans deux entailles pratiquées à deux couffinets; ces couffinets font des morceaux de madriers entaillés en deffous de maniere à entrer d'environ deux pouces entre les brancards du chariot, & au milieu en deffus d'une entaille affez grande pour recevoir en tout ou en partie la piece de bois que l'on veut débiter; c'eft dans ces entailles qu'elle eft affermie avec des coins ou avec des crochets de fer. Les couffinets font auffi fixés fur les brancards, le long defquels ils font mobiles par des étriers, dont la partie inférieure embraffe le deffous des brancards, & la fupérieure les coins, au moyen defquels on affermit les couffinets à la longueur des pieces que l'on veut refendre, ou bien on fixe les couffinets par des vis dont la partie inférieure applatie embraffe le deffous des brancards, & la fupérieure terminée en vis eft reçue dans un écrou que l'on manœuvre avec une clé percée d'un trou quarré qui embraffe le corps de l'écrou.

La piece de bois à refendre ayant donc été amenée fur le chariot, & l'extrémité par laquelle le fciage doit finir ayant été pofée fur un couffinet, ou fur l'entretoife du chariot qu'elle couvre d'environ deux pouces, on place un couffinet fous cette même piece à l'extrémité par laquelle la fcie doit entrer, fur lequel on l'affermit: ce couffinet eft fendu verticalement par autant de traits qu'il y a de feuilles de fcie, & dans lefquels pour lors les feuilles font engagées de toute leur largeur, & encore deux ou trois pouces au delà. C'eft fur cet excédent que repofe la piece de bois que l'on veut débiter, où elle eft affermie par quelqu'un des moyens indiqués ci-deffus.

Au deffous & tout le long des deux brancards font fixées deux cramailleres de fer dentées dans toute leur longueur; les dents de ces cramailleres engrenent dans des lanternes de même métal fixées fur un arbre de fer horizontal, qui porte une roue dentée en rochet. C'eft par le moyen de cette roue que le chariot, & par conféquent la piece de bois dont il eft chargé, avancent à la rencontre de la fcie.

Le rochet dont on vient de parler eft pouffé du fens convenable pour faire avancer le chariot fur la fcie à chaque relevée, & cela par une bafcule dont l'extrémité terminée en pié de biche, s'engage dans les dents du rochet pour empêcher de rétrograder. Il y a un cliquet ou volet mobile à charniere fur le plancher, & difpofé de maniere à retomber dans les dentures à mefure qu'elles paffent devant lui.

C'eft du nombre plus ou moins grand des dents du rochet, que dépend le moins ou le plus de vîteffe du chariot, & par conféquent du fciage. Cette vîteffe doit être moindre quand le chaffis porte plufieurs fcies que quand il n'en porte qu'une, puifque la réfiftance qu'elles trouvent eft proportionnelle à leur nombre. On refend de cette maniere des troncs d'arbres jufqu'en dix-huit ou vingt feuillets de trois ou quatre lignes d'épaiffeur, qu'on appelle *feuillets de Hollande*, & dont les ménuifiers, ébéniftes, *&c.* font l'emploi.

Refte à expliquer comment, lorfque la piece eft fciée fur toute fa longueur à un pouce ou deux près, la machine s'arrête d'elle-même: pour cela il y a une bafcule par laquelle la vanne qui ferme le courfier eft tenue fufpendue, & le courfier ouvert: la corde par laquelle l'autre extrémité de la bafcule eft tenue abaiffée, eft accrochée à un déclit placé près d'une des couliffes du chaffis de la fcie, & tellement difpofée, que lorfque l'extrémité du chariot eft arrivée jufque là, un index, que ce même chariot porte, fait détendre le déclict qui lâche la

corde de la baſcule de la vanne ; cette vanne chargée d'un poids venant à deſcendre, ferme le courſier & arrête par ce moyen toute la machine.

Pour amener les pieces de bois que l'on veut ſcier ſur le chariot, il y a dans la cave du *moulin* un treuil armé d'une lanterne, diſpoſé parallélement à l'axe de la roue à aubes. Ce treuil, monté par une de ſes extrémités ſur quelques-unes des pieces de la charpente qui, dans la cave du *moulin*, ſoutiennent les pivots de la roue à aubes & de la lanterne de la manivelle, eſt ſoutenu, du côté de la lanterne, par un chevron vertical ; l'extrémité inférieure de ce chevron, terminée en tenon, eſt mobile dans une mortoiſe pratiquée à une ſemelle, poſée au fond de la cave du *moulin* ; l'extrémité ſupérieure du même chevron traverſe le plancher par une ouverture auſſi large que le chevron eſt épais, & longue autant qu'il convient pour que la partie ſupérieure de ce chevron, pouſſée vers l'une ou l'autre extrémité de cette ouverture, puiſſe faire engrener ou deſengrener la lanterne du treuil avec les dents de l'hériſſon. On arrête le chevron dans la poſition où il faut qu'il ſoit pour que l'hériſſon puiſſe mener la lanterne, ſoit avec une cheville qui traverſeroit l'ouverture qui lui ſert de couliſſe, ou avec un valet ou étai aſſemblé à charniere à l'autre extrémité de la même couliſſe, & dont l'extrémité, terminée en tranchant, s'engage dans des crans pratiqués à la face du chevron.

Lorſqu'on veut faire ceſſer le mouvement du treuil, il n'eſt beſoin que de relever le valet & de repouſſer le chevron vers l'autre extrémité de la couliſſe où il reſte arrêté par ſon propre poids ; ſa ſituation étant alors inclinée & la lanterne n'engrenant plus avec l'hériſſon, il ceſſe de tourner.

La corde du treuil, après avoir paſſé, en montant obliquement ſur le plancher du *moulin*, par une ouverture où il y a un rouleau, eſt étendue horizontalement le long des couliſſes du chariot, & eſt attachée à un autre petit chariot monté ſur quatre roues, ſur lequel on charge les pieces de bois que l'on veut amener dans le *moulin* pour y être débitées ; la même corde peut auſſi ſervir à ramener le chariot entre les longues couliſſes, après que la piece de bois dont il eſt chargé auroit été débitée dans toute ſa longueur. Pour cela il faut relever l'extrémité de la baſcule qui engrene dans les dents du rochet & le cliquet qui l'empêche de rétrogader ; on amarre alors la corde du treuil à la tête du chariot, après cependant qu'elle a paſſé ſur une poulie de retour ; &, relevant la vanne du courſier, la roue à aubes venant à tourner fera auſſi tourner le treuil dont la lanterne eſt ſuppoſée engrener dans l'hériſſon, & fera par ce moyen, rétrograder le chariot dont les cremaillieres feront en même temps retrograder le rochet, juſqu'à ce que la ſcie ſoit entiérement dégagée de la piece qu'elle avoit refendue. En laiſſant alors retomber la vanne, elle fermera le courſier, & la machine ſera alors arrêtée.

Dans les pays de montagnes où on trouve des chutes d'eau qui tombent d'une grande hauteur, il y a des *moulins* à ſcier plus ſimples que celui dont on vient de voir la deſcription. Ils n'ont ni hériſſon ni lanterne, le mouvement de la ſcie dépendant immédiatement du mouvement de la roue à aubes, ſur laquelle l'eau eſt conduite par une beuſe ou canal de bois, dont l'ouverture eſt proportionnée à la grandeur des aubes qui peuvent être faites en coquilles, & à la quantité d'eau dont on peut diſpoſer, ou on ſe ſert d'une roue à pots dans leſquels l'eau eſt conduite par le même moyen.

Dans ces ſortes de *moulins*, l'arbre de la roue porte la manivelle qui, par le moyen de la châſſe, communique le mouvement à la ſcie. Le chariot & le reſte eſt à peu près diſpoſé de même..

La vîteſſe de la ſcie eſt d'environ ſoixante-douze ou quatre-vingt relevées par minute, & la marche du chariot pendant le même temps eſt d'environ dix pouces ; ainſi, en une demi-heure, une piece de bois de ving-cinq piés peut être refendue d'un bout à l'autre. Pour ce qui concerne la forme des dentures des ſcies, *voyez l'article* SCIE & SCIEUR DE LONG. (*D*)

MOULIN, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, eſt une boîte de bois, longue & ronde, garnie de pluſieurs bâtons comme

une cage d'oiseau, & surpassée par un autre plus gros qui la traverse dans toute sa longueur. Ce bâton a à l'un de ses bouts une manivelle avec laquelle on tourne le *moulin* sur deux montans. On met les aiguilles, après qu'elles sont trempées, dans le *moulin* avec du son pour les sécher ou les éclaircir, ce qui se fait en les sassant dans cette machine.

MOULIN, *en terme de batteur d'or*, c'est un instrument de fer monté sur un banc d'environ quatre piés de haut. Cette machine est composée de deux montans percés vers le milieu de deux encoches, dans lesquelles sont rivées par un bout deux roues massives d'acier trempé, qui se terminent chacune du côté opposé par un arbre quarré à son extrémité, qui excede le montant, & où entre une manivelle. Les montans sont traversés en haut d'une piece qui les surpasse tous deux, & qui, dans cette partie même, est percée en vis & contient un écrou qui tombe de part & d'autre sur l'arbre de chaque roue, & par le moyen duquel on les approche ou on les éloigne tant qu'il est besoin. Entre les deux roues, seulement à l'extérieur, est un morceau de fer percé en quarré, qui contient l'or toujours au milieu. A mesure qu'on tourne les manivelles, les roues écrasent & chassent l'ouvrage, & l'applatissent suffisamment pour pouvoir être perfectionné au marteau, ce qui s'appelle *passer au moulin. Voyez l'article batteur d'or.*

MOULIN, machine dont les *Bimblotiers, faiseurs de dragées de plomb pour la chasse*, se servent pour adoucir les angles des dragées, c'est-à-dire, la partie du jet par lequel elles tenoient à la branche ou jet principal. *Voyez* BRANCHE & *l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE. Pour cet effet, on les met trois ou quatre cens pesant dans le *moulin* que l'on fait tourner ensuite.

Ce *moulin* est une caisse de bois fortement sertie par des bandes de fer qui en maintiennent les pieces assemblées; cette caisse qui a un pié quarré de face par les bouts & quinze pouces de long, est traversée dans la longueur par un axe terminé par deux tourillons qui roulent sur les coussinets des montans du pié sur lequel la machine est posée; ces montans sont assemblés dans des couches où ils sont maintenus par des étais, ensorte que le tout forme un assemblage solide, une des extrémités de l'axe est terminée par un quarré sur lequel est attaché avec une clavette la manivelle, au moyen de laquelle un homme tourne la boîte dont tous les parois intérieurs sont armés de grands clous, dont l'usage est de frapper en tout sens les dragées dont la boîte est remplie à moitié ou aux deux tiers. Le couvercle est tenu fortement appuyé sur la boîte par le moyen de quatre charnieres qui tiennent à la boîte, & de quatre autres qui tiennent au couvercle. Ces charnieres sont retenues les unes dans les autres par des boulons qui les traversent; ces boulons sont arrêtés par des clavettes qui passent au travers d'un œil pratiqué à leurs extrémités; l'autre est une tête ronde qui empêche le boulon de sortir de la charniere par ce côté.

MOULIN, *en terme de boutonnier en tresses*, ce sont deux meules de bois bien polies, placées l'une au dessus de l'autre, & ayant chacune la manivelle pour la tourner. Au dessus, en travers, est une planche garnie dans le milieu d'une vis. Cette planche répond à deux montans qui se haussent & se baissent comme on veut sur l'arbre de la roue de dessus; par-là on les écarte & on les rapproche à son gré. Ce *moulin* sert à fouler les tresses pour les réparer. *Voyez* TRESSES. Je ne parle point du banc & des piés du *moulin*, il lui faut ces deux pieces, cela va sans dire, mais nulle forme affectée. L'essentiel de la machine sont ses roues; la carcasse sur laquelle elles sont montées, on peut la faire de diverses manieres également bonnes.

MOULIN A PIERRES PRÉCIEUSES, *en terme de Diamantaire*, est une machine de bois composée de quatre montans, assemblés les uns avec les autres, par des traverses qui forment en bas & en haut des chassis qui affermissent les quatre montans. Les traverses sont assemblées par des vis qui traversent les montans, & se vissent dans les écrous placés dans l'intérieur des traverses à trois ou quatre pouces de leurs extrémités; ensorte que tout cet assemblage a la forme d'un parallélipipede plus long que haut & plus haut que large. La

longueur eſt de ſept ou huit piés, la hauteur de ſix, & la largeur ou épaiſſeur de deux. Nous appellerons cette derniere, *dimenſion*, le côté de la machine. Les côtés, outre les deux traverſes, en ont encore trois autres. La premiere porte le ſommier du chef qui eſt une forte piece de bois qui traverſe la cage dans le milieu de ſon épaiſſeur. Cette piece eſt aſſemblée à tenons & mortaiſes dans le milieu de chaque traverſe. La traverſe porte la table, qui eſt un fort madrier de chêne ainſi que tout le reſte de la machine. Les traverſes portent le ſommier du bas, aſſemblé de même que le premier. Celui-ci eſt ſoutenu dans le milieu de ſa longueur par un pilier, aſſemblé d'un bout dans le ſommier, &, par en-bas, dans une piece de bois qui traverſe le chaſſis inférieur. Cette piece eſt aſſemblée à tenons & mortaiſes dans les longues barres de ce chaſſis. Le ſommier ſupérieur eſt percé de deux trous quarrés verticaux, dans leſquels paſſent deux barreaux de bois de noyer, qui ſont retenus dans les trous par des clavettes ou clés de même bois qui traverſent horizontalement le ſommier.

Le ſommier inférieur eſt de même percé de deux trous, dans leſquels paſſent deux autres bâtons de noyer, retenus avec une clé. Ces bâtons doivent répondre à plomb au deſſous de ceux du ſommier ſupérieur. Ces bâtons doivent être placés vers les extrémités des ſommiers à un quart de leur longueur de diſtance. La table de la machine eſt percée de deux trous ronds de cinq ou ſix pouces de diametre, dont les centres répondent préciſément entre les extrémités des deux bâtons qui ſervent de crapaudines pour les pivots de l'axe de la roue de fer qui traverſe la table. On éleve plus ou moins la roue en élevant ou abaiſſant les deux barreaux, qui ſervent de crapaudines à ſon axe.

Cet axe ſe termine en pointes par les deux bouts. Ces pointes ſont les pivots qui roulent dans les trous coniques, pratiqués aux extrémités des bâtons qui regardent l'axe. A un tiers ou environ, en montant, eſt une platine de fer de cinq pouces de diametre, ſoudée ſur l'arbre qui lui eſt perpendiculaire. Cette platine a quatre tenons, qui entrent dans quatre trous, pratiqués à la face inférieure de la meule.

Après que la meule eſt paſſée ſur l'arbre, & que les tenons ſont entrés dans les trous, on paſſe, ſur la partie cylindrique de l'arbre, une virole que l'on ſerre contre la meule, & celle-ci contre la platine par le moyen d'une clavette ou coin qui traverſe la mortaiſe.

Le mouvement eſt communiqué à la meule par le moyen d'une roue de bois, poſée horizontalement. Cette roue a une gravure dans toute ſa circonférence, dans laquelle paſſe une corde ſans fin qui paſſe auſſi dans une poulie fixe ſur l'arbre au-deſſous de la platine. Le mouvement eſt communiqué à la roue par le moyen d'un bras (*voyez* BRAS.), qui communique au coude de l'arbre de la roue de bois par le moyen d'un lien de fer, appelé *épée*.

Lorſque la meule par l'uſage eſt rayée & inégale, on la redreſſe avec une lime à quatre faces.

MOULINS A DÉGRAISSER ET A FOULER, (*Draperie.*) *voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE, *où ils ſont expliqués.*

MOULINS A FIL, *voyez l'article* FILS & DENTELLES *où ils ſont expliqués.*

MOULIN, (*Fourbiſſeur*) les *moulins* pour faire les lames d'épées ſont menés par l'eau; ils ſont fréquens à Vienne en Dauphiné; on y forge avec de grands marteaux ces excellentes lames d'épée qu'on nomme *lames de Vienne.*

Ce *moulin* eſt mu par une chûte d'eau qui coule dans un canal d'où elle tombe ſur les aubes de la roue à l'eau, dont l'axe eſt horizontal & porté par les tourillons qui ſont à ſes extrémités ſur des couſſinets de cuivre poſés ſur des maſſifs, dont l'un eſt au dehors du bâtiment, & l'autre en dedans; enſorte que l'arbre ou axe de cette roue traverſe la muraille par un trou fait exprès.

MOULIN, *en terme de Lapidaire*, eſt une machine compoſée de deux roues, dont l'une fait tourner l'autre ſur un pivot, c'eſt ſur cette derniere que l'on travaille les pierres, les cryſtaux, *&c.* elle tourne ſur un pivot enfoncé dans une traverſe, qui ſe hauſſe & s'abaiſſe au gré de l'ouvrier. Ces deux roues

font montées fur une charpente affez forte, & qui eft couverte d'une forte de table bordée fur le derriere & les côtés, partagée en deux parties par une barre de bois, dans l'une defquelles eft la manivelle, & dans l'autre la roue à travailler les pierres, dont l'arbre tourne dans le pivot de la potence. *Voyez* POTENCE. *Voy.* l'*art.* PIERRE FINE.

MOULIN, *à la monnoie*, nom que les ouvriers donnent au laminoir. *Voyez* LAMINOIR.

MOULIN, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, c'eft un petit coffre fufpendu fur deux montans où on le tourne à la main. Son intérieur eft rempli de clous qui abattent les carnes qui font reftées au petit plomb.

MOULIN, *en terme de Potier de terre*, eft un tonneau ou un maffif de plâtre ou de pierre, creux, dans le milieu duquel on voit une crapaudine qui reçoit l'extrémité de l'arbre d'une roue qui fe tourne à la main dans ce maffif. C'eft dans le *moulin* que le potier broie fes couleurs.

MOULIN *à tirer* L'OR, eft une machine dont les tireurs d'or fe fervent pour écrafer le fil qui fort rond des filieres: ce font deux roues d'acier enchaffées dans une cage ou montant au-deffus l'une de l'autre, de maniere qu'elles fe touchent plus ou moins près, par le moyen de deux grenouilles qui font au deffus de l'arbre de ces roues, & qui tenant à une planche fous le banc, font plus ou moins baiffées, à proportion que le poids qu'on met fur cette planche eft plus lourd. Derriere la cage eft une bobine, d'où le fil vient dans la paffette, après avoir paffé dans les feuilles d'un livre couvert de quelque chofe de pefant, pour empêcher ce fil d'aller de côté & d'autre. Il entre de ce livre dans la paffette pour être écaché fous les roues, d'où il fort & va fe dévider fur un bois qui eft à la tête du *moulin*. *Voyez* PASSETTE. A cette tête font, comme nous le venons de dire, les bois fur lefquels on dévide le battu, qui font mus par la roue qui eft attachée extérieurement à l'arbre de la roue d'acier qui eft deffous, & qui tourne par le jeu de la manivelle.

MOULIN A TOILE, ils ne different pas de beaucoup des *moulins* à foulon, & on s'en fert pour dégraiffer les toiles, après les avoir nettoyées une premiere fois, lorfqu'on les a retirées de la leffive. *V.* BLANCHISSERIE. Il y en a qui font menés par l'eau; mais la plus grande partie le font par les chevaux.

MOULIN A CUIR. On s'en fert pour nettoyer & pour préparer avec l'huile les peaux des cerfs, des buffles, des élans, des bœufs pour faire ce qu'on appelle des *peaux de buffles* à l'ufage des militaires; & il eft garni pour cela de plufieurs gros pitons qui s'élevent & abaiffent enfuite fur les peaux dans de grandes auges de bois, au moyen d'une roue placée au dehors, & que la force de l'eau fait tourner. *Voyez* BUFFLE.

MOULIN A POUDRE A CANON, eft celui dont on fe fert pour broyer & battre enfemble les ingrédiens dont la poudre eft compofée. *Voyez* POUDRE A CANON.

La poudre fe broie dans un mortier au moyen de pilons menés par une roue, qu'une chute ou un courant d'eau fait tourner. Ce mortier & ces pilons étoient autrefois de fer, mais les accidens arrivés par le feu ont donné lieu d'en fubftituer de bois. *Voy. pl. de fortif. fig.* 2 & 3.

Voyez *dans l'architecture hydraulique* de M. Belidor, *le détail d'un moulin à poudre, conftruit à la Fere.*

MOULIN A MOULINER LA SOIE, *voy. l'art.* SOIE.

MOULIN DES VERRERIES, *voy. l'art.* VERRERIE.

MOULIN A MOUTARDE, (*Vinaigriers.*) efpece de machine dont les vinaigriers fe fervent pour broyer le fenevé avec le vinaigre dont ils compofent la moutarde.

Cette machine eft compofée de la maniere fuivante. C'eft une efpece de baril, fait de douves, & relié de cerceaux comme les futailles ordinaires, mais beaucoup plus bas. Ce baril s'ouvre par le haut, ou plutôt la partie d'en haut, appelée le *couvercle* ou *chapeau*, s'emboîte dans la partie d'en-bas, appelée la *cuvette.* La cuvette a environ un pié & demi de diametre, & le fond en eft rempli par une meule d'environ 5 pouces d'épaiffeur, qui y eft affujettie & immobile.

bile. Au centre de cette meule eſt un pivot ſcellé avec du plomb, & qui reſſort d'environ un pouce & demi. A une des douves de la cuvette, & à la hauteur de la meule, eſt un petit trou deſtiné à donner paſſage à la moutarde broyée. Sur le pivot de la meule s'ajuſte une autre meule, au deſſus de laquelle eſt maſtiquée une planche de cœur de chêne, de même circonférence & de l'épaiſſeur de deux pouces. Vers le milieu de la ſeconde meule, à la planche de chêne, eſt un trou circulaire fait en entonnoir, d'environ 3 pouces de diametre par en haut; ce trou eſt appelé *miſe*, & communique à un petit canal pratiqué dans toute l'épaiſſeur de la meule ſupérieure, & deſtiné à porter entre les deux meules les matieres que l'on veut broyer. Sur la planche de chêne ou chapeau du *moulin*, vers la circonférence, eſt un trou deſtiné à recevoir le bâton qui ſert de main pour donner le mouvement à la meule. Lorſque le vinaigrier veut faire jouer ſon *moulin*, il inſinue un long bâton dans ce trou par un côté, & de l'autre le fait entrer dans un autre trou pratiqué dans une planche attachée entre deux ſolives, immédiatement au deſſus du centre de la meule, de ſorte que le bâton mis en place, eſt toujours penché, ce qui donne plus de facilité à l'ouvrier pour faire jouer le *moulin*.

MOULINAGE, ſ. m. (*Soierie.*) c'eſt l'action de mouliner la ſoie. *Voy. l'article* SOIE.

MOULINET, ſ. m. (*Gramm. & arts méchaniq.*) petit moulin. Ce terme déſigne encore des machines qui n'ont preſque aucun rapport au moulin. *Voyez les articles ſuivans.*

MOULINET, ſ. m. (*Méch.*) eſt la même choſe que *treuil* ou *tour*; c'eſt l'*axis in peritrochio*, ou axe dans le tambour, l'axe étant horizontal. *Voyez* TOUR, TREUIL, AXE DANS LE TAMBOUR.

MOULINET, faire *le moulinet* dans *l'art militaire*, c'eſt faire tourner ſur le centre, à droite ou à gauche, un bataillon rangé en bataille: c'eſt ce qu'on appelle auſſi *converſion centrale*. *Voy.* ÉVOLUTIONS.

MOULINET, VIROLET *ou* NOIX, (*Marine.*) c'eſt une piece de bois qui a la forme d'une olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, & au travers de laquelle la manivelle paſſe.

MOULINET, *barre à moulinet*, *croiſée de moulinet*, partie du *métier à bas*. Voyez *les articles* MÉTIER A BAS & BAS AU MÉTIER.

MOULINET, *terme de Plombier*, c'eſt la partie de leur établi à fondre les tuyaux de plomb ſans ſoudure, à laquelle eſt attachée une ſangle pour tirer le boulon hors du moule, quand le tuyau eſt fondu.

A préſent on ne ſe ſert plus du *moulinet*, mais d'une eſpece particuliere de cric dont la crémailliere s'attache au bout du boulon par le moyen d'un crochet. Ainſi on attire à ſoi la crémailliere & le boulon, par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une roue dont les dents engrainent dans les crans de la crémailliere.

MOULINET, (*Tireur d'or.*) eſt une broche de fer percée dans toute ſa longueur, & couverte ſur les extrémités de devant par un morceau de buis, garni d'un haut rebord, derriere lequel eſt un autre bord beaucoup plus petit pour contenir la corde qui vient de la roue du *moulinet*. Ce morceau de buis ne l'enveloppant pas entiérement, le *moulinet* eſt terminé par un bouton de fer de la même groſſeur que le morceau de buis, qui ſe tourne ſur la broche par une vis & empêche qu'il n'en ſorte. Ce morceau de buis eſt lui même garni de pluſieurs petits roquetins, montés ſur des fils de fer pour que l'argent, l'or, *&c.* ne ſe coupent point. *Voyez* ROQUETINS.

MOULINET, (*Tonnelier.*) c'eſt un inſtrument dont les tonneliers ſe ſervent pour tirer des caves les tonneaux pleins de liqueur, qui ſont trop peſans pour pouvoir les tirer à bras. Il eſt compoſé de deux pieces de bois de 8 ou 10 piés de longeur, & qui ſont échancrées à la hauteur d'homme, de maniere à pouvoir recevoir un cylindre de bois qui eſt l'arbre du *moulinet*. Ces deux pieces de bois ſe placent preſque debout, & s'appuyent par en-bas à terre, & par en-haut contre le mur: on place dans leurs échancrures l'arbre qui eſt percé des deux côtés de pluſieurs trous, dans leſquels

on fait entrer des leviers de bois qui fervent de bras pour le faire tourner. On attache à l'arbre des deux côtés, un cable qui defcend dans la cave & embraffe la piece qu'on veut faire remonter. Alors on fait tourner l'arbre du *moulinet*, & par ce moyen on fait remonter le tonneau qui gliffe fur le poulain. *Voy.* TONNELIER.

MOULINIER, f. m. (*Soierie.*) ouvrier qui s'occupe du moulinage des foies. *Voyez l'art.* SOIE.

MOULINS, (*Géogr.*) en latin moderne *Molinæ*; ville de France, capitale du Bourbonnois, avec une généralité compofée de fept élections & une intendance.

Cette ville n'eft point ancienne, car à peine en eft-il mention avant Robert, fils de S. Louis, qui y fonda un hôpital. Elle doit fon agrandiffement aux princes du fang de France, qui ont poffédé le Bourbonnois, & fon nom au grand nombre de moulins qu'il y avoit dans le voifinage. Elle eft fur la rive gauche de l'Allier, dans une plaine agréable & fertile, prefque au centre de la France, à 12 lieues de Nevers, 20 N. E. de Clermont, 64 S. E. de Paris. *Long.* 20, 59, 58; *lat.* 46, 34, 4.

Je joins ici la note de quelques gens de lettres, que *Moulins* a produits dans le dernier fiecle; car, felon les apparences, le fupplément à cette lifte fera court à l'avenir.

Jean de Lingendes, proche parent du P. Claude de Lingendes, jéfuite, & de Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, l'un & l'autre célebres prédicateurs, naquit comme eux à *Moulins*. Il fe fit un nom par fes poéfies, dont le mérite confifte principalement dans la douceur & la facilité. Le plus eftimé de fes ouvrages, eft fon élégie fur l'exil d'Ovide, imprimé à la tête de la traduction de ce poëte latin, par Renouard. Cette piece eft une imitation de l'élégie latine d'Ange Politien, fur le même fujet. Les poéfies de Lingendes n'ont jamais été raffemblées; elles fe trouvent difperfées dans les recueils de fon temps. C'eft néanmoins le premier de nos poëtes à qui le véritable tour du fentiment, & l'expreffion de la tendreffe aient été connus. Il mourut fort jeune en 1606, & fon génie n'avoit encore fait que s'effayer.

Gilbert Gaulmin, fon compatriote & fon contemporain, fe hafarda de donner au public une tragédie intitulée *Iphigénie*, qui fut accueillie dans fon temps: mais il publia le premier, en 1618, un meilleur morceau, les *amours d'Ifmene & d'Ifménias* en grec, avec une traduction latine de fa main. Il mourut octogénaire, en 1667.

Claude Bérigard compatriote de Lingendes & de Gaulmin, fut moins fage. Il fe jeta malheureufement dans des fubtilités philofophiques. Il fit imprimer à Udine deux ouvrages très-libres, l'un intitulé *dubitationes Galilæi Lincæi*; l'autre *circulus Pifanus.* Il paroît dans ces deux écrits favorifer le pyrrhonifme, & qui plus eft, la doctrine d'une nature aveugle qui gouverne le monde. On fit très-bien de réfuter fes erreurs, mais on ûfa de mauvaife foi; on tranfcrivit en caracteres italiques, des paffages qui n'étoient point dans fes écrits; on coupa fes phrafes; on tira des conféquences qu'il n'avoit point tirées lui-même; on paraphrafa fes paroles, on les commenta pour les rendre plus odieufes. On fait que pareil ftratagême a été mis en ufage plus d'une fois contre l'encyclopédie. Cette rufe de guerre qu'on renouvelle tous les jours, eft également inexcufable, & propre à décréditer la vérité qu'on fe propofe de défendre. Les Romains renvoyerent à Pyrrhus fon médecin qui leur propofa de l'empoifonner, pour qu'il le punît comme il le méritoit.

Je n'ajoute qu'un mot fur Nicolas de Lorme, né à *Moulins*; il n'a rien écrit, mais il eft fort connu par les lettres de *Guy-Patin*, & pour avoir été premier médecin de la reine Marie de Médicis, qui l'aimoit beaucoup. Il fe remaria chargé d'années, à une jeune & jolie femme, qui gagna dans le lit de ce bon vieillard, une phthifie dont elle mourut. L'on devroit peut-être empêcher par les loix civiles, les mariages qui joignent enfemble les deux extrémités oppofées, l'âge caduc & la fleur de l'âge; car il y a dans ces fortes de contrats, plus que léfion d'outre moitié. (*D. J.*)

MOULINS EN GILBERT, (*Géogr.*) petite ville de France en Nivernois, au pié des montagnes du Morvant, à 2 lieues de Château-Chinon. *Long.* 21, 23; *lat.* 47, 2. (*D. J.*)

MOULLAVA, (*Bot. exot.*) plante filiqueuse des Indes, à fleurs composées de cinq pétales jaunes. Sa gousse est lisse, & renferme ordinairement quatre semences. Cette plante s'éleve à la hauteur de 8 ou 9 piés, & se plaît aux lieux sablonneux. Elle est vivace, fleurit en août, & porte un fruit mûr en novembre & décembre. (*D. J.*)

MOULSANS, s. m. plur. (*Commer.*) toiles peintes qui se fabriquent dans les états du Mogol. Elles se tirent de Surate, d'où la compagnie les passe en France: le débit en est prohibé; on les marque en arrivant pour en constater l'envoi chez l'étranger.

MOULTAN, (*Géog.*) ville des Indes sur le fleuve Rave. *Long.* selon Petit de la Croix, 216; *lat.* 29. (*D. J.*)

MOULURE, s. f. (*Archit. anc. & mod.*) ornement d'architecture. On appelle *moulures* certains petits ornemens en saillie au delà du nud d'une muraille, ou d'un lambris de menuiserie, dont l'assemblage compose les corniches, chambranles & autres membres d'architecture. Les Latins les nomment *lineamenta*, *formas* ou *modulos*, parce qu'on se sert de certaines petites planches de bois qui servent de mesure pour faire les *moulures* au juste; car le nombre, la symmétrie, la proportion des mesures sont différentes dans les *moulures* qu'on emploie au pié-d'estal dorique, ionique ou corinthien.

On peut distinguer en général trois genres de *moulures* dans les ouvrages des anciens; les unes ont de la saillie en dehors, d'autres sont retirées en dedans, & d'autres sont plates & uniformes: on rapporte au premier genre le bozele, que nous nommons *tore*, l'eschine que nous appelons *cordon*, & l'astragale. Le bozele s'appelle *thorus* en latin, & l'eschine *spina* ou *torquis*.

Les *moulures* plates sont les quarrés grands & petits; les grands ressemblent à une brique, dont les côtés & les coins seroient égaux. Les Grecs leur ont donné le nom de *plinthion*, qui signifie une *brique*; nous les appelons *plinthes* en françois. Les petits quarrés sont des demi-plinthes, & ressemblent à des tranchoirs. Les Latins les nomment *tænias* ou *fasciolas*, comme qui diroit une *bandelette*.

Les *moulures* qui ont du creux en dedans, sont le trochile & la nacelle ou scotie: le trochile est contraire au tore, & la nacelle au cordon. Le trochile est nommé par les Grecs τροχιλία, & par les Latins *troclea*, une poulie: la nacelle, appelée ναῦς par les Grecs, & la moitié d'un trochile.

Il y a deux *moulures* qui ont tout ensemble de la saillie en dehors & du creux en dedans, qui sont la *gorge* & la *doucine*. La gorge, en latin *gula*, est droite ou renversée; la droite est figurée par une *S* droite, mise au dessous d'une *L*, en cette maniere *L*; la renversée se fait par la même lettre *S* formée à rebours *L*; finalement la doucine, que les Latins appellent *undulam*, est figurée par la même lettre couchée & inclinée de son long, d'autant qu'en cette posture elle représente une petite onde *L*.

Voilà les principales *moulures* de l'architecture antique, qu'ils séparoient par de petits intervalles, *lineas*, que les François appellent des *filets*. Parmi ces *moulures*, les unes sont unies & les autres figurées, ou gravées selon les regles de l'art. On grave sur les tores des oves, *ova*; sur les cordons des billettes, ou des grains de laurier en forme de perles enfilées; sur les gorges & doucines, des feuillages; sur les bandes plates, des coquilles; & sur le plinthe, des denticules: le tout suivant les regles de l'art.

Il résulte de ce détail, que les *moulures* sont en Architecture, ce que les lettres sont à l'écriture. Par le mélange des *moulures*, on inventera quantité de profils différens pour toutes sortes d'ordres, & de compositions régulieres & irrégulieres. Cependant on peut réduire toutes les especes de *moulures* à trois; des *moulures* quarrées, des *moulures* rondes, des *moulures* mixtes, c'est-à-dire composées des deux premieres.

Les *moulures régulieres*, sont ou grandes

comme les doucines, les oves, les gorges, les talons, les tores, les scoties ou petites, comme les filets, les astragales, les congés: *&c.*

Les modernes appellent *moulure simple*, celle qui n'a d'autre ornement que la grace de son contour; *moulure ornée*, celle qui est taillée de sculpture de relief, ou en creux; *moulure couronnée*, celle qui est accompagnée & comme couronnée d'un filet; *moulure inclinée*, se dit de toute face qui n'étant pas à plomb, penche en arriere par le haut, pour gagner de la faillie.

Quant à la maniere de traiter les *moulures*, on conçoit bien qu'elle doit être différente selon les endroits où on les emploie. Mais il faut sur-tout éviter de les faire d'un dessin sec & sans graces. Vignole, Santovin & Palladio, peuvent servir de modele; parce qu'ils se sont attachés à suivre l'antique.

Il faut observer que les *moulures* s'emploient non-seulement dans les entablemens des ordres qui ont des profils, mais encore dans d'autres entablemens où il n'y a point d'ordre, de proportion décidée; il est constant en ce dernier cas, que le jugement de l'architecte a plus de part à la perfection de l'ouvrage, que les préceptes que l'on pourroit donner.

Les *moulures* se doivent placer géométriquement, étant composées de lignes de différente nature; mais leur principale proportion, qui dépend de leur faillie & de leur contour, doit être déterminée par le dessin de l'architecte, & suivant les intentions qu'il a de les faire paroître avantageusement, tant dans les dehors où la lumiere est vague, que dans les dedans où elle est répandue par accident: c'est un objet d'une grande étude, & qui ne s'acquiert que par les observations qu'on aura faites sur les ouvrages antiques, sur les modernes, & par les expériences qui auront instruit ceux qui en auront beaucoup tracé.

Ces proportions générales sont ou pour les grandes parties de l'architecture, ou pour les petites, parce que les sujets les rendent bien différentes; & alors les *moulures* sont ou fortes ou délicates, ou en plus grand, ou en moindre nombre; & elles doivent se contourner de différentes manieres, parce que leur forme contribue beaucoup à donner de la grandeur, ou de la délicatesse aux profils: ce n'est pas assez d'en faire les essais sur le papier; il faut sur l'ouvrage même, juger de l'effet qu'ils doivent faire. C'est pourquoi ceux qui n'ont vu les antiques que dans les livres, prennent difficilement le goût de ces originaux.

Pour les proportions particulieres, elles consistent à faire que dans une même corniche, il y ait de la variété entre les *moulures*; en sorte que deux ou trois *moulures* quarrées ou rondes ne se rencontrent pas de suite, non plus que plusieurs d'une même hauteur; mais il faut qu'il regne un contraste dans leur distribution, soit par l'opposition de leurs figures curvilignes & angulaires, soit par leur grandeur différente. Par exemple, ce qui constitue la beauté d'une base, est que ses différentes *moulures*, dont les unes, comme les filets & la plinthe, & les autres, comme les astragales, les tores & les scoties, soient entremélées. Leur faillie doit pareillement être proportionnée à leur hauteur, à moins que quelque position extraordinaire n'oblige à s'éloigner des regles générales; mais dans les ornemens des *moulures*, on doit sur-tout éviter la confusion qui est qualifiée de richesse, par ceux-là seuls qui n'ont pas l'intelligence des beautés de l'art. (*D. J.*)

Machine pour faire des moulures sur toutes sortes de pierres dures & précieuses. Cette machine est composée de deux fortes pieces de bois, unies ensemble par des travets de même grosseur; en sorte qu'elles laissent entr'elles une espace de trois ou quatre pouces de largeur, dans lequel on fait entrer les queues des poupées que l'on affermit sur l'établi par le moyen des clés, *voyez* TOUR, dont cette machine est une espece. Ces deux poupées sont garnies de collets, sur lesquels roule l'arbre qui pose l'ouvrage; un volant entretient le mouvement imprimé à l'arbre par le moyen de la manivelle. Une poupée porte le burin profilé selon le contour que l'on veut donner à l'ouvrage. Ce burin est assujetti contre la poupée par le moyen de deux vis, qui lui laissent cependant la liberté de se lever au moyen de la vis qui le rappelle.

On couvre d'émeril broyé à l'huile, ou de poudre de diamant, le burin, qui use insensiblement l'ouvrage que l'on veut travailler.

MOULURE, *en terme de Fourbisseur*, est un ornement quarré qui entre dans la rivure du corps pour le joindre avec la plaque.

MOULURES, *en termes de glaces & de Miroitiers*, sont de longues tringles de glaces à biseau, qui ne portent tout au plus qu'un pouce & demi de large. A l'égard de la hauteur, il s'en fait depuis douze jusqu'à cent pouces de haut. *Voyez* GLACE *à la fin de l'article*.

MOULURES, *en terme d'Orfevre*, ce sont des ornemens composés de creux, de nœuds, de baguettes, & de filets, à l'instar des *moulures* de corniches, qui décorent les ouvrages. Les grandes *moulures* sont au dessus, & les basses sont sur la soudure qui assemble les pieces avec le fond, comme dans les tabatieres.

Les *moulures* se tirent au ban comme les fils & les quarrés, en les pressant fortement entre deux billes où est gravé le modele des *moulures* qu'on veut faire sur la matiere *Voyez* BANC A TIRER, & BILLES.

MOULURES DROITES, MOULURES CONTOURNÉES; les *Bijoutiers* appellent de ce nom des creux & des filets diversement rangés, qu'ils gravent à l'outil sur le corps de leurs bijoux; elles varient au gré & selon le goût de l'artiste.

MOUNSTER, (*Géog.*) quelques-uns écrivent *Munster*, mais mal; en latin *Momonia*, province d'Irlande, appelée par les Irlandois originaires, *Mown*, & vulgairement *Wown*.

Sa longueur est d'environ 135 milles; sa largeur de 68, depuis Baltimore jusqu'aux parties septentrionales du Kerry; & son circuit est d'environ 600 milles, à cause de ses grands tours & détours.

Ses principales rivieres sont la Stwre, l'Awtduffe, la Lée, la Léane, & le Cashou. Il y a dans cette province plusieurs bons ports & baies; l'air y est doux & tempéré, & les vallées abondantes en blé. Ses principales denrées sont le gros & le menu bétail, du bois, du poisson, & sur-tout du hareng.

Elle contient un archevêché, qui est celui de Cashel, cinq évêchés, sept villes à marchés publics, vingt-cinq bourgs qui ont droit d'envoyer leurs députés au parlement d'Irlande, & quatre-vingt paroisses. Quoique Waterford passe pour la principale de ses villes, Limerick l'emporte aujourd'hui.

Anciennement la province de *Mounster* étoit partagée entre les *Ulterni* habitués à Tipperari, les *Coriandri* qui possédoient Limerick, Waterfordune, partie de Tipperari & de Corck; les *Luceni* qui occupoient Kerry, & les *Vodii* qui jouissoient d'une partie de Cork. Aujourd'hui cette province est divisée en cinq comtés qui se subdivisent tous cinq en deux baronies. (*D. J.*)

MOURA, (*Géog.*) ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au confluent de l'Ardila & de la Guadiana, au nord de Serpa. C'est une ville ancienne, connue autrefois sous le nom d'*Arucci nova*, ou *Nova civitas aruccitana*, comme le prouvent des inscriptions qu'on y a découvertes. Elle est fortifiée avec un vieux château pour sa défense : sa position est à 33 lieues S. E. de Lisbonne. *Long.* 10, 36, *lat.* 38. (*D. J.*)

MOURGON, s. m. (*Marine.*) on appelle ainsi sur la Méditerranée un plongeur. *Voyez* PLONGEUR.

MOURJAN, (*Geog.*) ville de Perse, que Tavernier place à 84^d 15. de *long.* & à 37^d. 15. de *latitude*.

MOURINGOU, (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales qui produit la grosse espece de noix ben.

Cet arbre est le *moringa zeylanica, foliorum pinnis pinnatis, flore majore, fructu angulofo*. Buzen. *Ther. Zeilan. p.* 162. *Tab.* 75.

Il est haut d'environ vingt-cinq piés, & gros d'environ cinq piés; son écorce est blanchâtre en dedans, noirâtre en dehors, d'une odeur & d'une saveur fort semblable à celle du cresson, ou du raifort sauvage. Ses rameaux sont d'un bois blanchâtre, couverts d'une écorce verte : l'écorce de la racine est jaunâtre; elle a la même saveur que celle du tronc; les feuilles

font ailées, terminées par une feuille impaire; de maniere que leur côte commune qui eft longue d'environ une coudée, porte de chaque côté trois côtes plus petites, garnies de petites feuilles, comme l'eft l'extrémité de la côte commune.

Ces petites feuilles font longues, obtufes, minces, molles, & tendres: chacune eft partagée par une côte faillante, d'où fortent quelques nervures qui fe répandent fur les côtes: elles ont l'odeur des féves; fes fleurs font en grape, éparfes au haut des tiges; le calice eft compofé de cinq feuilles, oblongues, obtufes, égales, colorées, & qui tombent. Les feuilles de la fleur font auffi au nombre de cinq, de la grandeur & de la figure des feuilles du calice; elles font plus écartées vers le bas: c'eft pourquoi des auteurs regardent la fleur comme compofée de dix feuilles, au milieu defquelles font dix étamines, dont les cinq inférieures font plus longues, réfléchies vers le haut. Il n'y a qu'un piftil pofé fur un long embryon. Lorfque les fleurs font tombées, il leur fuocede des fruits ou des gouffes cylindriques, longues d'une coudée & demie, triangulaires, cannelées, à trois panneaux, dont l'écorce eft d'une couleur herbacée: la fubftance intérieure en eft blanchâtre & fongueufe. Elles contiennent des graines en grand nombre, felon la longueur de la gouffe, triangulaires, garnies d'une membrane ailée, couvertes d'une peau cartilagineufe, qui renferme une amande blanchâtre.

Cet arbre croît dans les fables de Malabar, de Ceylan, & dans d'autres pays des Indes: il fleurit au mois de juin, de juillet, & d'août. On en recueille les fruits tantôt à la fin, tantôt dans l'un & l'autre temps. On cultive cet arbre dans les jardins & les maifons de campagne, à caufe de fes fruits que l'on porte vendre de tous côtés.

Les Indiens préparent des pilules antifpafmodiques avec les feuilles, l'écorce de la racine, & les fruits. Ils prétendent que fi l'on boit le fuc pur de l'écorce du *mouringou* avec de l'eau & de l'ail, il adoucit les élancemens des membres qui viennent de froid. Le fuc de la racine pilée avec de l'ail & du poivre, fe donne auffi contre les fpafmes. Le fuc de ces mêmes feuilles s'applique pour déterger les ulceres. En un mot, toute la plante eft d'un grand ufage dans la Médecine indienne: nos parfumeurs la leur abandonnent pour tirer de l'huile de fon fruit l'odeur des fleurs odorantes, comme des tubéreufes, des jafmins, & autres femblables. *Voyez* comment ils s'y prennent aux mots BEN & NOIX BEN. (*D. J.*)

MOURKI, (*Mufiq.*) efpece d'air de mufette des Maures. (*F. D. C*)

MOURON, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) *anagallis*, genre de plante à fleur monopétale, en rofette, & profondément découpée. Le piftil fort du calice, il tient comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la fuite un fruit ou une coque prefque ronde. Quand ce fruit eft mûr, il s'ouvre de lui-même tranfverfalement en deux parties, dont l'une anticipoit fur l'autre, & il renferme des femences qui font ordinairement anguleufes & attachées à un placenta. Tournefort, *Inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

On compte principalement au nombre de ces efpeces, 1°. le *mouron* mâle, 2°. le *mouron* femelle, qui cependant ne differe du précédent que par la couleur de la fleur, 3°. le *mouron* aquatique.

Le *mouron mâle*, ou à fleur rouge, eft nommé par C. B. P. 252, & par Tournefort, *I. R. H.* 142, *anagallis, phœniceo flore.*

Sa racine eft blanche, fimple, fibreufe; fes tiges font tendres, couchées fur terre, longues d'une palme, quarrées, liffes, garnies de feuilles, oppofées deux à deux, quelquefois trois à trois, femblables à celles de la morgeline, fans queue, & tachetées en deffous de points d'un rouge foncé. Ses fleurs portées fur des pédicules grêles & oblongs, naiffent chacune de l'aiffelle d'une feuille. Elles font d'une feule piece, partagée prefque entiérement en cinq fegmens pointus; la couleur des fleurs eft pourpre, auffi-bien que celle des étamines, dont les fommets font jaunes: leur calice eft partagé en cinq quartiers; il fort un piftil attaché en maniere de clou, au milieu de la fleur. Ce piftil fe change en un fruit ou capfule prefque

phérique, grande à proportion de la petite fleur : cette capsule s'ouvre transversalement par la maturité en deux parties, dont l'une est appuyée sur l'autre. Elle est remplie de graines menues, anguleuses, ordinairement ridées, brunes, attachées à un placenta.

Le *mouron femelle*, ou à fleurs bleues, *anagallis cæruleo flore*, ne differe du précédent, que par la couleur de la fleur, qui est quelquefois blanche. Ces deux especes de *mourons* sont fort communs dans les champs & les jardins: on fait quelque usage des feuilles avec la fleur.

Toute la plante a une saveur d'herbe un peu salée & austere; son suc donne la couleur rouge au papier bleu: d'où l'on pense que le sel essentiel de cette plante, approche fort de la terre foliée de tartre, mêlé avec quelque portion de sel ammoniacal, & de beaucoup d'huile.

Le *mouron aquatique*, nommé par les botanistes *anagallis aquatica*, sive *becabunga*, a la racine vivace, garnie de fibres blanches, chevelues: ses tiges sont hautes d'un pié, grêles, & lisses; ses feuilles sortent des nœuds sur des queues fort courtes; elles sont opposées deux à deux, grasses, succulentes, rondes, peu ou point dentelées à leurs bords. Les fleurs sont bleues, composées d'un demi-pétale, divisé en cinq segmens arrondis : elles se changent en un fruit fait en cœur applati, qui contient une semence très-petite. Cette plante croît dans les ruisseaux & les fossés dont l'eau est courante; elle passe pour anti-scorbutique & déterfive. (*D. J.*)

MOURON, (*Mat. med.*) *mouron* mâle & femelle : on les prend indifféremment pour l'usage de la médecine, ou pour mieux dire, les auteurs les recommandent indifféremment : car ce sont-là, certes, des plantes les moins usuelles.

Le *mouron* est dans les livres, céphalique, vulnéraire, sudorifique, anti-pestilentiel, emmenagogue, calmant; & pour l'usage extérieur mondifiant, cicatrisant, guérissant la morsure des viperes & des chiens enragés. C'est son suc, son infusion dans le vin, & son eau distillée, qui sont recommandés dans tous ces cas. Il faut se contenter de dire du suc & de l'infusion, que ce ne sont pas des remedes éprouvés; & l'on doit assurer de l'eau distillée, que c'est une préparation absolument inutile : car le *mouron* est de l'ordre des plantes qui ne contiennent aucun principe mobile. *Voyez* EAU DISTILLÉE. (*b*)

MOURON D'EAU, *samolus*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & profondément découpée : il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque qui s'ouvre par la pointe, & qui est remplie de semences pour l'ordinaire petites. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MOURRE, s. f. (*Jeux anciens*) jouer à la *mourre* se dit en latin *micare digitis*; c'est le terme de Ciceron, parce que dans ce jeu les doigts paroissent, *micant*. Pétrone se sert du seul mot *micare*, sous-entendant *digitis*.

On joue à ce jeu en montrant une certaine quantité de doigts à son adversaire, qui fait la même chose de son côté. On accuse tous deux un nombre en même temps, & l'on gagne quand on devine le nombre de doigts qui sont présentés. Ainsi on n'a besoin que de ses yeux pour savoir jouer à ce jeu.

Il est très-ancien, & l'un de ceux qui étoient le plus en usage parmi les dames de Lacédémone : c'étoit à ce jeu qu'elles tiroient au sort pour disputer le bonheur l'une contre l'autre, & même contre leurs amans. Il faut tomber d'accord que ce jeu, qui n'entre aujourd'hui que dans les divertissemens galans du petit peuple en Hollande & en Italie, devoit faire fortune chez les Lacédémoniennes, si l'on se rappelle que la personne qui l'inventa fut Hélene : elle y joua contre Paris & le gagna. C'est un passage de Ptolæmeus, qui nous apprend ce trait d'histoire. *Helena*, dit-il, *prima excogitavit*, micationem digitis, *& cum Alexandro sortiens, vicit.*

Ce jeu prit grande faveur chez les autres Grecs & chez les Romains : c'est à ce jeu qu'ils achetoient & vendoient quantité de choses, comme nous ferions aujourd'hui à la courte paille. *Dignus est qui cum in tenebris mices*, dit Ciceron ; il est si homme

de bien, que vous pouvez jouer à la *mourre* avec lui dans les ténebres, sans craindre qu'il vous trompe ; expression qui passa en proverbe pour peindre quelqu'un de la plus exacte probité. (*D. J.*)

MOUROUVE, (*Botan exot.*) espece de prunier des Indes occidentales décrit par de Laet *liv. XVI, ch. xj.* Sa fleur est jaune, & son fruit semblable à nos cerises; il est soutenu par une longue queue, renferme une pulpe douce d'un jaune doré, & contient un petit noyau. (*D. J.*)

MOUSQUET, s. m. c'est *dans l'Art militaire* une arme à feu qui étoit en usage dans les troupes avant le fusil, montée de même sur un fût ou bâton, & qui se portoit également sur l'épaule.

Le *mousquet* differe du fusil, en ce qu'au lieu de la pierre dont on se sert pour faire prendre feu à cette derniere arme, on se sert de meche dans la premiere.

Les *mousquets* ordinaires sont du calibre de 20 balles de plomb à la livre, & ils reçoivent des balles de 22 à 24. Le canon du *mousquet* est de trois piés huit pouces, & toute la longueur du *mousquet* monté est de cinq piés. Sa portée est de 120 jusqu'à 150 toises. *Voyez* LIGNE DE DÉFENSE.

Le *mousquet* a une platine à laquelle est attachée le *serpentin*, avec le ressort ou gachette qui le fait mouvoir & le bassinet.

Le serpentin tient à la platine par le moyen d'une vis : son extrémité en dehors a deux especes de feuilles formées par une tête de serpent, propres à retenir fixement, à l'aide d'une vis, la meche avec laquelle on met le feu au *mousquet*. C'est cette tête de serpent qui fait donner à cette piece le nom de *serpentin*. La partie du serpentin qui se trouve engagée sous la platine, forme une petite gachette où va répondre la *clé*. Cette clé est un morceau de fer disposé en équerre ou manivelle, dont un côté tient à la gachette du serpentin, l'autre se tire avec la main, pour faire tomber la meche du serpentin sur le bassinet, & faire ainsi partir le *mousquet*.

Le bassinet est fait de quatre pieces de fer posées en saillie sur la platine, vis-à-vis la lumiere ou la petite ouverture faite au canon du *mousquet* pour lui faire prendre feu par le moyen de l'amorce renfermée dans le bassinet. La petite piece inférieure taillée en creux pour recevoir cette amorce, est proprement le *bassinet* ; celle de dessus s'appelle sa *couverture* ; la troisieme piece est le *garde-feu*, & la quatrieme est la *vis* qui les tient toutes ensemble.

L'équipage du *mousquet* est à peu-près le même que celui du fusil, *voyez* FUSIL.

Les *mousquets* ont été en usage dans les troupes immédiatement après les arquebuses : on en savoit faire dès le temps de François I, car le P. Daniel nous apprend dans son *histoire de la milice françoise*, qu'au cabinet d'armes de Chantilly on en voyoit un marqué des armes de France avec la salamandre, qui étoit la devise de ce prince. Cependant Brantome prétend que ce fut le duc d'Albe qui les mit le premier en usage dans les armées, lorsque sous le regne de Philippe II, il alla prendre le gouvernement des Pays-Bas, l'an 1567 ; mais cela veut dire seulement, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il les mit plus à la mode qu'ils n'avoient été jusqu'alors, & qu'avant lui on s'en servoit plus rarement, au moins en campagne.

Les soldats qui étoient armés de *mousquets* étoient appelés *mousquetaires*, & c'est cette arme dont les deux compagnies de mousquetaires de la garde du roi furent d'abord armées en France, qui leur a fait donner le nom de *mousquetaires*, de la même maniere que le premier corps de troupes armé de fusils fut d'abord appelé *fusiliers* : c'est aujourd'hui le *régiment royal-artillerie*.

On s'est servi de *mousquets* dans les troupes jusqu'en 1604 ; mais peu de temps après cette année on leur substitua le fusil. Il y eut différens sentimens, dit M. le maréchal de Puységur, dans son *traité de l'art de la guerre*, lorsqu'il fut question de faire ce changement. On disoit qu'avec le *mousquet* on faisoit plus long-temps feu qu'avec le fusil, qu'il manquoit beaucoup moins de tirer, au lieu que la batterie de fusil étoit sujette à ne pas faire feu, & qu'elle ne pouvoit durer long-temps. Mais s'il est vrai que le *mousquet* a cet avantage sur le fusil, il est certain que quand la batterie du fusil n'a pas fait feu, on le remet dans le même instant en état de tirer ; il n'en étoit pas de même du *mousquet* : car outre le temps

qu'il

qu'il falloit pour remettre la meche sur le serpentin, pour la bien faire tenir, la *compasser*, (c'est-à-dire l'arranger de maniere pour qu'elle tombât sur le milieu du bassinet), la souffler, puis souffler sur le bassinet, & ensuite l'ouvrir, s'il faisoit du vent, la poudre n'y restoit pas; s'il pleuvoit, elle étoit mouillée dans l'instant: mais en faisant abstraction de tous ces inconvéniens, si la meche n'étoit pas bien serrée & bien allumée, on donnoit plusieurs coups de clé sans que la poudre prit; comme il restoit de la cendre de cette meche dans le bassinet, il falloit attendre qu'elle fut bien éteinte avant que de remettre le *mousquet* en état de tirer, crainte que l'amorce ne le fît partir. On voit par cet exposé que le *mousquet* avoit bien des inconvéniens dans le service, lesquels n'étoient point compassés par sa plus grande durée que le fusil. Car comme toutes les actions de campagne demandent plutôt un feu vif & promptement redoublé qu'un feu lent & de plus de durée, & qu'on tire aisément deux coups de fusil contre un coup de *mousquet*, il s'ensuit que ce n'est pas sans raison qu'on a donné la préférence au fusil sur le *mousquet*.

M. de Vauban avoit proposé des armes qui au moyen d'une platine de fusil & de *mousquet* auroient réuni les avantages de ces deux armes. Il y a eu quelques troupes qui en ont été armées, entr'autres la premiere compagnie du régiment de Nivernois, vers l'an 1688; mais cette invention n'a pas été suivie. *Voyez* FUSIL-MOUSQUET.

MOUSQUET BISCAYEN, c'est *dans l'Art militaire* un *mousquet* renforcé, plus long & d'un plus grand calibre que le *mousquet* ordinaire, & qui porte plus loin. Cette espece de *mousquet* est susceptible d'une plus grande charge que les autres, parce que l'épaisseur du canon à la culasse le met en état de résister davantage à l'effort de la poudre. Ces *mousquets* peuvent être fort utiles dans une place de guerre, de même que les fusils des boucaniers. *Voyez* ARMES, BOUCANIERS. On peut s'en servir pour éloigner l'ennemi des ouvrages de la place, & pour tirer sur ceux qui viennent les reconnoître. Comme on se sert de meche pour tirer le *mousquet*, il est d'un usage moins commode que le fusil; mais on rendroit le *mousquet biscayen* plus utile en lui substituant une platine de fusil à la place de celle de *mousquet*, parce qu'avec un fusil un bon tireur qui manque rarement de tuer, peut choisir les officiers & les soldats les plus hardis. On ne doit point s'arrêter aux avantages de la meche: des batteries aussi fortes que l'exigent les *mousquets* ou fusils dont il s'agit ici, ratent très-rarement; leurs pierres ne s'usent d'ailleurs que très-peu, & elles ne se cassent point. *Voyez* MOUSQUET & FUSIL.

MOUSQUETADE, s. f. (*Art milit.*) décharge de mousqueterie. Il essuya une terrible *mousquetade*.

MOUSQUETAIRES, LES, sont en France un corps de la maison du roi, destiné à combattre à pié & à cheval. Dans les voyages du roi, lorsque le régiment des gardes n'y est pas, ils gardent le dehors de la maison où le roi loge.

Les *mousquetaires* forment deux compagnies; la premiere a des chevaux gris, ce qui fait donner aux *mousquetaires* qui la composent le nom de *mousquetaires gris*; & la seconde des chevaux noirs, ce qui la fait nommer la *compagnie des mousquetaires noirs*.

Ces deux compagnies sont regardées comme une espece d'école pour la guerre. Louis XIV avoit établi que toute la jeunesse de condition y serviroit au moins un an.

Les *mousquetaires* s'arment, s'habillent, se montent au moyen de leur solde; leurs armes sont une épée, des pistolets & un fusil. Ils avoient autrefois des mousquets, ce qui leur a fait donner le nom de *mousquetaires*. On le donnoit indifféremment avant la création de ces compagnies, à tous ceux qui se servent du mousquet.

Les *mousquetaires* sont habillés de rouge, avec un galon ou bordé qui est d'or dans la premiere compagnie, & d'argent dans la seconde. Par-dessus leur habit ils ont une espece d'habillement particulier qui s'appelle *soubreveste*, que le roi leur donne, c'est une espece de cotte d'armes ou de juste-au-corps sans manches, qui leur couvre le devant & le derriere. Elles sont

bleues & galonnées ; elles ont une croix devant & une autre derriere : ces croix sont de velours blanc, bordées d'un galon d'argent ; elles ont des fleurs de lis aux angles de même. Le devant & le derriere des soubrevestes s'accrochent au collet par des agraffes.

Les *mousquetaires* ont un étendard par compagnie, comme la cavalerie, & un drapeau qu'ils ne déploient que lorsqu'ils sont à pié, & qu'ils ne portent pas même à la guerre lorsque le roi n'y est pas & qu'il reste des *mousquetaires* pour sa garde.

Les officiers des *mousquetaires*, jusqu'aux cornettes compris, sont nommés *officiers à hausse-col*, parce qu'ils portent dans le service à pie le hausse-col comme les officiers d'infanterie. Les officiers à hausse-col ne portent point de soubreveste ; ils montent aux charges jusqu'à celle de capitaine-lieutenant comprise. Depuis le regne de Louis XV on leur a permis quelquefois de vendre leurs charges, mais à présent ils ne vendent que la derniere cornette, & les autres officiers montent aux autres charges par rang d'ancienneté.

Les *mousquetaires* ainsi que les gendarmes & les chevaux-légers de la garde du roi, ont même rang que les gardes-du-corps.

La premiere compagnie des *mousquetaires* a été instituée par Louis XIII, & la seconde par Louis XIV, en 1660. Elle étoit auparavant au cardinal de Mazarin, sous le titre de *compagnie de ses mousquetaires.* Le roi s'en fit capitaine, comme il l'étoit de la premiere en 1665. Les compagnies de *mousquetaires* sont chacune de 250, mais on y reçoit en temps de guerre autant de surnuméraires qu'il s'en présente. Ces deux compagnies ont été supprimées le 15 décembre 1775.

MOUSQUETERIE, s. f. (*Art milit.*) c'est l'art de se servir du mousquet ; c'est en général toute troupe armée de mousquet, & c'est aussi la décharge de ces troupes.

Si l'art de tirer, tant accrédité aujourd'hui chez toutes les nations, peut donner quelquefois de l'avantage dans un combat, il n'est pas moins vrai que le plus souvent il n'y a rien de plus incertain, de plus nuisible, de plus dangereux, ni de plus ridicule. En vain les plus grands généraux nous ont-ils appris à mépriser la *mousqueterie*, & les moyens de vaincre nos ennemis sans en avoir besoin : en vain plusieurs auteurs respectables par leurs talens & leur expérience se sont-ils élevés contre cette fureur que nous avons pour le feu, nous n'en sommes que plus opiniâtres à soutenir ce systême. Non contens d'être parvenus à faire tirer le soldat avec toute la vivacité possible, nous avons vu, il y a peu d'années, avec un enthousiasme sans égal, un fusil dont le secret important consistoit à pouvoir tirer neuf coups par minute ; un fusil, avec lequel nous devions, disoit-on, à la premiere guèrre, battre nos ennemis par-tout. Mais cette arme ou quelqu'autre semblable dont le maréchal de Saxe avoit déjà parlé (*a*), bien loin d'être aussi merveilleuse qu'on le prétend, est à coup sûr & à tous égards une très-mauvaise découverte, uniquement bonne à augmenter le bruit & la fumée, & qu'on fera bien de laisser dans le silence & dans l'oubli (*b*). Nous avons dans le temps combattu ce fusil par un mémoire (*Voyez-y l'article* FUSIL A DÉ *à secret*) ; mais afin de ne laisser rien à dire contre le fusil à dé à secret, nous ajouterons ici que chercher à perfectionner la *mousqueterie*, c'est travailler pour nos ennemis, qui sûrement en sauront toujours faire un meilleur usage que nous, bien plus que pour notre nation dont le fort a été de tout temps la charge, du moins jusqu'au commencement de ce siecle qu'on a négligé cette excellente méthode pour s'adonner aveuglément & obstinément à l'art de tirer des coups de fusil.

Le feu est le plus souvent très-incertain, & rien n'est plus vrai. Dans quelque position qu'on veuille supposer une troupe d'infanterie, soit en rase campagne, soit en

(*a*) Voyez *mes Rêveries, chap.* 2 & 5.

(*b*) Nous ne faisons pas plus de cas du fusil à la chaumette, ni du fusil de Vincennes, imaginé pendant la guerre de 1741, & qui, selon ses admirateurs, devoit procurer la paix à la France ; ni d'aucune autre invention de cette espece.

pays de montagnes, il est incontestable que le vent, la poussiere, ou le soleil; les cris, le bruit & la fumée qui sont inévitables; le mouvement perpétuel & les inégalités du terrain qui font que les soldats s'entreheurtent, & qui changent l'ordre & l'union des différentes parties d'une troupe & l'exposent à se rompre; la vivacité avec laquelle le soldat charge son fusil, qui est cause qu'il répand souvent la moitié de sa cartouche, ou qu'il ne la pousse pas au fond du canon; le canon qui devient brûlant & crasseux à force de tirer; la platine qui se désseche & se détraque, ou dont la batterie ne donne plus de feu; enfin l'ardeur qui échauffe toutes les têtes, & les étourdit; tout cela concourt évidemment à déranger la justesse du tir, & à diminuer considérablement le feu & son effet. » Rien, selon le maréchal » de Saxe (*Mes Rêveries, liv. I, chap. 2.*) » n'est si fin, ni si facile à déranger que » l'effet de l'arme à feu. J'ai vu, dit cet » auteur, (*Ib. chap. 1, art. 6.*) des salves » entieres ne pas tuer quatre hommes «. Il rapporte qu'à la bataille de Bellegrade, il a vu tailler en pieces deux bataillons en un instant, après avoir fait leur décharge à trente pas sur un gros de Turcs qui les attaquoit. Il ajoute, après avoir donné le détail de cette action, qu'il s'amusa à compter les morts, & qu'il ne trouva pas trente-deux Turcs tués de la décharge générale de ces deux bataillons: » Ce qui, » dit-il, n'a pas augmenté l'estime que » j'ai pour le feu de l'infanterie «.

A Malplaquet, où on estime qu'il y eut 1800,000 coups de fusil de tirés, sans compter les coups de canon, la totalité des tués & des blessés des deux partis fut au plus de 30,000 hommes. » Mais, » dit Folard, qui étoit à cette bataille, » combien les alliés perdirent-ils de monde » par le fer à la gauche, & dans la sortie » de la droite « ?

A la bataille de Czaslau où les Prussiens firent un feu prodigieux, leurs ennemis perdirent à peine deux mille hommes.

La ligne pleine des Prussiens, à Rosbach, qui nous suivoit de près faisant un feu continuel, ne nous causa pas une grande perte; du moins, le champ de bataille que nous eûmes occasion de parcourir le lendemain de l'affaire, étoit très-clair semé de morts & de blessés.

Souvent même on a vu des troupes faire leur décharge de pié ferme sans effet. A Calcinato, les Prussiens que nous citons volontiers, parce que leur infanterie passe pour celle de l'Europe qui tire le mieux, firent une de ces décharges sur la brigade de Piémont, quoiqu'ils fussent postés sur un plateau & qu'ils eussent l'avantage sur cette brigade qui alloit à eux en montant; & si cela arrive à de telles infanteries, combien à plus forte raison à la nôtre qui n'a ni le phlegme, ni le bon ordre des Allemands. Quelquefois un coup de fusil lâché par accident, fait partir sans utilité & fort à contre-temps, tout le feu d'une troupe. » Il ne faut, dit l'auteur des *Rêveries*, » (*Lettre à M. d'Argenson, mes Rêveries, » tome II.*), qu'un seul coup en présence » de l'ennemi pour faire tirer un bataillon, » une brigade, une ligne, une colonne en- » tiere: je n'ai que trop de ces exemples à » citer, & nos militaires n'en sauroient disconvenir. A la seconde bataille d'Hochstet, » vingt-deux bataillons qui étoient au cen- » tre, tirerent en l'air, & furent dissipés » par trois escadrons ennemis qui avoient » passé le marais devant eux ». Nos colonnes d'infanteries à Rosbach, marchant aux ennemis, firent leur décharge en l'air par quelque incident de cette espece.

Nous croyons pourtant, comme le dit le maréchal de Puységur; qu'une décharge d'infanterie faite de près, à propos & par des gens fermes, peut faire tomber beaucoup de monde. Nous ne sommes pas moins persuadés que le feu d'une troupe peut être soumis à une théorie; mais chez nous il ne s'exécutera jamais que par hasard & machinalement. Un assez grand nombre de batailles & d'actions de guerre auxquelles nous nous sommes trouvés, ne nous permettra jamais de penser autrement. Folard qui avoit fait la guerre avec application, étoit de ce sentiment. « On a beau, dit-il, apprendre aux François l'art de tirer par pelotons, & d'augmenter leur feu, tout cela ne leur sera qu'une occasion de ruine. Ils pourront réussir dans la théorie & de

sang-froid, lorsqu'ils n'auront pas d'ennemis en présence; mais dans la pratique, on verra que l'ennemi fera dans son avantage, tant qu'on ne l'abordera pas : son feu sera plus vif, plus uniforme & plus suivi, & celui des François tout au contraire».

Nous ne disconvenons pas que notre feu ne puisse être très-redoutable à l'ennemi, & lui causer beaucoup de perte, mais il faut pour cela que nous soyons derriere des retranchemens quelconques (*a*) : car dans tout autre cas, si nous ne chargeons pas avec la baïonnette, nous éprouverons tout le contraire, & ce sera la faute des généraux qui préféreront de s'en tenir à ce genre de combat, si peu propre à notre nation, & non celle des troupes qui seront à leurs ordres.

Une grande partie des choses qui font que le feu est si incertain, sont en même temps celles qui le rendent nuisible & dangereux : elles peuvent mettre le trouble & la confusion dans une troupe, & être cause de sa défaite; elles empêchent qu'on ne voie distinctement l'ennemi, & qu'on ne puisse juger de ses mouvemens. Il est arrivé dans quelques batailles qu'à la faveur de la fumée, des généraux ont employé fort utilement de la cavalerie contre de l'infanterie qui ne s'y attendoit pas. Nous voulons que ce moyen soit commun aux deux partis; mais nous préférerions toujours de voir clair en pareille occasion. Quand les soldats ont beaucoup tiré, qu'ils croient avoir fait bien du mal à l'ennemi, & qu'au lieu de cela il leur paroît encore entier & ferme, & qu'ils voient que le feu auquel ils avoient mis toute leur confiance ne peut l'arrêter, que même il en a conservé l'avantage, leur imagination qui leur grossit cet avantage ne leur présente plus que le danger, & dès-lors il ne faut pas autre chose pour les mettre en déroute. Nous ajouterons que le feu peut devenir contraire aux plus grands succès; en nous mettant hors d'état par notre perte, qui quelquefois est plus considérable que celle de l'ennemi, & par le désordre où il nous met nécessairement de pouvoir completter la victoire. « La tirerie, dit le maréchal de Saxe, fait toujours plus de bruit que de mal, & fait toujours battre ceux qui s'en servent». (*Mes rêveries, tom. I, chap. 1, art. 6.*) Combien de raisons ne voilà-t-il pas, pour en revenir au sentiment de nos plus grands maîtres, qui veulent qu'on profite du nerf & de la vivacité de notre nation pour marcher droit à l'ennemi, & le forcer de combattre à armes égales; mais toutefois avec un avantage pour nous que l'expérience a tant de fois confirmé.

Il ne s'ensuit pas de ce que nous venons de dire qu'on doive négliger le feu, tant s'en faut; mais en tâchant de se rendre supérieur dans cette partie, nous voudrions qu'on se fît une loi de ne jamais tirer qu'autant que la nature des lieux où l'on auroit à combattre ne permettroit pas d'aborder l'ennemi & de le charger la baïonnette au bout du fusil.

Nous avons dit que le feu étoit le plus souvent ridicule, & c'est une vérité dont les exemples sont suffisamment connus. Combien de fois n'a-t-on pas vu des troupes séparées par une riviere ou quelque autre obstacle, que ni les unes ni les autres ne vouloient ou ne pouvoient franchir, passer des heures, même des journées entieres à se fusiller, sans qu'il en soit résulté autre chose, sinon la perte de beaucoup d'hommes de part & d'autre! (*M. D. L. R.*)

MOUSQUETON, s. m. petite arme qui est plus courte que le mousquet, & qui se tire avec un fusil composé d'un chien & d'une batterie; au lieu que le mousquet s'exécute avec une meche qui est compassée sur le serpentin. Les *mous-*

(*a*) Il est certain qu'en pareil cas les soldats qui sentent l'avantage de leur position, dont l'attention n'est point distraite par les mouvemens de l'ennemi, ni par ceux qu'ils obligent de faire, ni par le commandement, peuvent charger promptement & tirer juste. D'ailleurs, nous avons une maniere de tirer qui consiste à faire passer aux soldats du premier rang les fusils des autres rangs, dont le feu est le plus vif, le plus égal & le plus meurtrier qu'il soit possible de faire, & à laquelle on ne doit pas négliger d'exercer l'infanterie.

quetons font de quatre piés de longueur.

MOUSSE, *mufcus*, f. f. (*Hift. nat.*) genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les feuilles font d'une forme particuliere. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

Les *mouffes* d'arbres ne font pas des plantes moins parfaites, que celles qui s'élevent à la plus grande hauteur, car elles ont des racines, des branches, des fleurs & des graines, quoi qu'en femant leurs graines l'art humain n'ait pu parvenir encore à les multiplier.

Les Botaniftes divifent ces fortes de plantes en divers genres, fous lefquels ils conftituent plufieurs efpeces différentes, & même fi nombreufes, que dans les environs de Paris M. Vaillant en comptoit jufqu'à 137, mais comme elles n'ont aucune beauté, encore moins d'utilité, il feroit inutile d'en faire l'énumération. Que dis-je? il faudroit trouver le fecret de détruire toutes ces fortes de plantes fi nuifibles, qui vivent aux dépens des arbres, les rendent malades & les font périr, en dérobant, en interceptant leur feve par une infinité de petites racines.

Il femble d'abord que quand les arbres font attaqués de la *mouffe*, il ne foit pas fi difficile d'y remédier, & qu'il ne s'agit que d'arracher cette *mouffe*, fur-tout dans un temps de pluie, où elle eft détrempée & s'enleve plus facilement; mais outre que l'opération feroit longue & ennuyeufe, elle n'a qu'un fuccès fort imparfait, car la *mouffe* s'attache fi étroitement à l'arbre, qu'il eft impoffible de l'extirper affez bien pour l'empêcher de repouffer bientôt après.

M. de Reffons a fait part à l'académie des fciences en 1716, d'un autre moyen plus court & plus fûr. Avec la pointe d'une ferpette il fait une incifion en ligne droite à l'écorce de l'arbre malade jufqu'au bois, & depuis les premieres branches jufqu'à fleur de terre; cette longue plaie fe referme au bout d'un certain temps, après quoi l'écorce refte nette & garantie de *mouffe* pour toujours. Voici quel eft l'effet de ce remede, qui du premier coup d'œil ne paroît pas avoir un grand rapport au mal.

Les graines de la *mouffe* ne s'attachent à l'écorce d'un arbre que parce qu'elles en trouvent la furface raboteufe, & parce qu'elles s'y peuvent loger en certains creux qui les confervent; ce qui fait les inégalités de l'écorce, c'eft que la feve n'y circule pas, du moins n'y circule pas affez librement: de là vient qu'elle s'amaffe en plus grande quantité dans de certains endroits, & qu'elle y forme des éminences ou de gros tubercules. L'incifion donne plus de liberté à la feve: quand elle monte elle gonfle trop l'écorce, & fait elle-même un obftacle à fon mouvement; mais en relâchant l'écorce, on facilite ce mouvement: enfuite la feve ayant pris un cours libre, & s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continue de s'y mouvoir avec aifance, même après que l'écorce eft rejointe. Enfin l'écorce ayant alors une furface unie, les graines de *mouffe* n'y trouvent plus de prife. On voit affez que ce qui défend les arbres de cette dangereufe plante étrangere, doit auffi les faire profiter davantage.

Le remede de M. de Reffons ne prévient pas feulement cette maladie des arbres, mais encore il guérit ceux qui en font attaqués; car la feve fe diftribuant mieux dans l'écorce après l'incifion, ne fe porte plus tant dans les racines de la *mouffe* & autres plantes parafites; elles périffent par famine.

Quand l'incifion a été faite, la fente s'élargit comme fi on avoit déboutonné un habit trop ferré: c'eft que la feve commence à étendre l'écorce dans le fens de fon épaiffeur plus qu'elle ne l'étendoit auparavant; enfin la cicatrice fe fait d'elle-même, du moins au bout de deux ans dans les arbres en vigueur & qui ont l'écorce la plus épaiffe.

Le temps de l'opération eft depuis mars jufqu'à la fin d'avril; en mai les arbres auroient trop de feve, & l'écorce s'entr'ouvriroit trop. Il faut faire l'incifion du côté le moins expofé au foleil, la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de fe refermer affez tôt. Si cependant après l'incifion la fente ne s'élargit point, & c'eft ce qui arrive aux arbres qui font fur le retour, & dont l'écorce eft trop dure pour

permettre à la feve de s'ouvrir de nouvelles routes, l'opération se trouve inutile, l'arbre est sans ressource, il n'y a plus qu'à l'arracher.

On a remarqué que la *mousse d'arbre* fleurit, sur-tout dans les pays froids, au milieu de l'hiver, & que c'est là qu'elle nuit davantage aux arbres fruitiers plantés trop près les uns des autres dans ces terroirs froids & stériles. Miller conseille alors, comme l'unique remede, d'abattre une partie des arbres, pour procurer aux autres l'accès de l'air dont ils ont besoin, de labourer le terrain entre les arbres qu'on laisse subsister, & ensuite dans le temps humide du printemps, de racler & d'arracher toute la *mousse* avec un instrument de fer fait exprès, & creusé dans le milieu, pour qu'il puisse embrasser toutes les branches de l'arbre où croît la *mousse*, qu'on ramasse & qu'on porte ailleurs pour la brûler. En répétant deux ou trois fois ce rabotage de l'arbre & le labourage de la terre, après avoir coupé les arbres qui trop pressés interceptoient le passage de l'air, on détruit infailliblement toutes sortes de *mousses d'arbres*. L'art d'extirper ces *mousses* nuisibles est nommé par les Anglois, d'après les Latins, *émuscation* en un seul mot. Ne pourrions-nous pas dire à leur exemple, *emoussure ?* (*D.J.*)

Additions à l'article MOUSSE.

§ MOUSSE, s. f. (*Botan.*) *muscus*. Chacun connoît cet ordre de plantes, & presque personne ne les connoît comme elles mériteroient de l'être : on y prend généralement peu d'intérêt. Peu apparentes & placées dans la classe des choses les plus communes & qu'on foule aux piés, fort auquel la nature semble même les avoir destinées, puisqu'il n'en est presque point d'usuelles, il n'est pas surprenant qu'on y fasse communément peu d'attention, & que pendant long-temps les botanistes eux-mêmes les aient observées avec moins de soin que les autres plantes. Tournefort paroît avoir suivi en cela la pente commune ; car quoiqu'il eût quelque connoissance de la fructification des *mousses* & de ses différences, & qu'avec un dégré de plus d'attention, il eût pu appercevoir que ces différences sont assez variées, & dans quelques-unes assez considérables pour fournir divers caracteres génériques, il a cependant réuni toutes les *mousses* en un-seul genre, dont il paroît même avoir pris pour caractere fondamental, la notion vague du port par laquelle le vulgaire les distingue. Ce n'est que dans ce siecle qu'on a cherché à les connoître mieux. Dillen en observa plus exactement les antheres, découvrit ce qu'on regarde comme leurs graines, les distribua, d'après la considération des organes générateurs, en divers genres, & publia en 1741, un grand ouvrage *ex professo*, intitulé *historia muscorum*, *in-4°. Oxon.* mais il étendit trop la dénomination des *mousses*, en y comprenant des familles différentes, les *lichens*, les *tremella*, les plantes filamenteuses, *&c.* Malgré ces défauts, cet ouvrage non seulement a donné l'exemple aux botanistes, & les a excités à tourner leur attention vers ces plantes, mais ses genres ont été adoptés en partie par les plus célebres botanistes venus depuis. Il faut avouer cependant que malgré les recherches des uns & des autres, il s'en faut beaucoup encore que l'organisation des *mousses* soit aussi-bien connue que celle des autres plantes, & qu'il reste encore beaucoup d'obscurités sur les détails de la fructification. Quoiqu'il en soit, nous allons exposer ce qu'on connoît de la nature de ces plantes.

Les *mousses*, *musci*, forment une des familles de la classe des cryptogames, & approchent plus que les autres de la structure des plantes qu'on appelle *parfaites* ; elles sont à cet égard au dessus, non seulement des champignons, mais aussi des lichens, dont elles se distinguent, parce qu'elles ont de véritables feuilles. Elles sont ordinairement ramassées en gazon ou en touffes : on en connoît qui ont moins de quatre lignes de hauteur, & les plus grandes ne font que ramper. Leurs racines sont menues, fibreuses, & velues, courtes & ramassées. Les feuilles sont alternes, ou opposées, ou verticillées, la plupart triangulaires & serrées.

Outre ces parties, on en remarque d'autres qui sont, selon toutes les apparences, les organes de la fructification, & que des botanistes modernes regardent comme

étant les unes, des fleurs ou organes masculins, & les autres des fleurs femelles ou graines; mais il y a encore là-dessus assez d'incertitude : voici ce qui en est le mieux constaté.

Presque toutes les *mousses* ont des capsules quelquefois sessiles, le plus souvent portées par un filet dont la base est dans plusieurs especes, entourée d'une enveloppe de feuilles, *perichætium*, & qui sont ou nues, ou le plus souvent couvertes d'une agne conique, qu'on appelle *coiffe*, en latin *calyptra*, qu'on pourroit regarder comme une sorte de calice ou de spathe, & qui tombe dans la maturité. Ces capsules ont presque toujours un couvercle, plus ou moins aigu ou obtus, & quelquefois aigu comme une aiguille. Le bord intérieur de la capsule, à la jonction du couvercle, produit un ou plusieurs rangs de filets élastiques, qui se redressent peu-à-peu, & font sauter le couvercle. La capsule répand alors une poussiere, le plus souvent contenue dans une cavité simple; mais il y a des *mousses*, dont la capsule a un sac membraneux, concentrique à ses parois, & rempli de poussiere; & d'autres, dont la capsule a un axe membraneux qui en partage la longueur. C'est-là ce que M. Linné appelle *antheres*, & certainement il y a bien de l'analogie entre les antheres & les capsules du *lycopodium*. Mais Micheli a vu dans la même poussiere, des particules de différentes figures, dont il a pris une partie pour du sperme mâle, & une autre pour des graines. Ce qui s'éloigne le plus de l'opinion de Linné, c'est que d'habiles gens assurent avoir vu cette poussiere végéter & produire de petites plantes de la même espece; ce qui prouveroit qu'elle appartient plutôt à la classe des graines.

Pour les organes femelles de Linné, c'est une poussiere plus ou moins fine, contenue dans des rosettes, que des tiges sans capsule portent presque toujours à leur sommité, & quelquefois sur une tige. M. de Haller s'est assuré, que dans l'un & l'autre cas, cette prétendue poussiere est un amas de véritables feuilles, un bouton comme ceux des arbres.

La famille des *mousses* est composée d'un assez grand nombre d'especes : on en trouve en Suisse plus de 140, selon l'énumération de M. de Haller, en ne comptant que les genres de M. Linné, & près de 200 en y comprenant celles de quatre autres genres, que M. de Haller y ajoute : au reste il est assez difficile de déterminer le nombre vrai des especes communes, parce que l'âge produit souvent dans un même individu de telles différences, qu'il est fort aisé de prendre de ces variétés pour des especes distinctes.

M. Linné distribue toutes les *mousses* en onze genres, dont voici les noms & les caracteres :

1°. *Lycopodium* : ce genre porte des antheres sessiles, sans coiffe, & qui s'ouvrent en deux panneaux.

2°. *Porella*. . . . . anthere sans couvercle ni coiffe, divisée en plusieurs loges & percée de quelques trous.

3°. *Sphagnum* . . . . . anthere à couvercle, sans coiffe & sans cils à ses bords.

4°. *Buxbaumia* . . . . . anthere grande, à couvercle, membraneuse d'un côté, couverte d'une coiffe caduque, & dont la poussiere est renfermée dans un sac suspendu par un petit filet attaché au dedans de l'opercule.

5°. *Phascum*. . . . . anthere à couvercle, bordée de cils à son orifice & couverte d'une coiffe menue.

6°. *Fontinalis* . . . . . anthere à opercule & à coiffe, sessile & renfermée dans l'enveloppe des feuilles, *perichætium*.

7°. *Splachum* . . . . . anthere portée par une grande apophyse colorée, sur un individu, & sur d'autres des rosettes, ou fleurs femelles, selon M. Linné.

8°. *Polytrichum*. . . . . anthere operculée posée sur un petit bouton qui termine le filet, & recouverte d'une coiffe velue : M. Linné attribue aussi à ce genre les rosettes sur des piés différens.

9°. *Mnium* . . . . . anthere operculée, à coiffe lisse, & sur d'autres piés des boutons nus & pleins de poudre.

10°. *Bryum* . . . . . anthere operculée, à coiffe lisse, portée par un filet qui sort du bout des rameaux.

11°. *Hypnum* . . . . . anthere operculée, à coiffe lisse portée par un filet attaché sur

le côté des branches, & naiſſant d'un bouton de feuilles.

M. de Haller range encore dans la famille des *mouſſes* la *blaſia*, la *jungermannia*, la *marchantia*, l'*anthoceros*, le *lemna* & la *riccia*.

Les *mouſſes* aiment généralement les lieux humides & ombragés; il y en a cependant auſſi qui croiſſent ſur les arbres en plein vent & même ſur les rochers; auſſi le vulgaire les diſtingue-t-il en *mouſſes terreſtres*, *mouſſes d'arbres*, *mouſſes de rochers*, &c. ces premieres font le plus grand nombre. Quelques-unes, autant qu'on l'a obſervé, ne vivent pas plus d'une année; mais la plupart ſont vivaces, & leurs anciens rameaux ſe changent inſenſiblement en racines, pendant qu'il en pouſſe de nouveaux vers l'extrémité des tiges: celles-ci demeurent toujours vertes & ſurpaſſent en durée une partie des plantes les plus conſidérables. Leur développement préſente des faits ſinguliers: elles ne croiſſent preſque point pendant l'été, un temps chaud & ſec ne fait que les reſſerrer; c'eſt en hiver qu'elles prennent leur plus grand accroiſſement; c'eſt alors que la plupart d'entr'elles épanouiſſent leurs fleurs & répandent leurs graines: auſſi eſt-ce dans les pays ſeptentrionaux qu'elles foiſonnent le plus; il eſt cependant des eſpeces de *bryum* qui fleuriſſent au printemps & des *polytrichum* en été. Mais un phénomene plus remarquable encore, c'eſt la faculté qu'elles ont de ſe ranimer en quelque ſorte, après avoir été pendant long-temps ſéchées; ce fait déja connu a été conſtaté d'une maniere frappante par les expériences de M. Gleditz, non ſeulement ſur des *mouſſes* qu'il avoit cueillies, mais ſur celles des herbiers de Burſer, de Bauhin, & d'autres, cueillies depuis près de deux ſiecles, leſquelles montrent encore un degré conſidérable de leur ancienne vivacité, quand on les fait tremper, ſept, huit, ou dix heures dans de l'eau de pompe la plus froide; de ſorte que non ſeulement elles reſſemblent à cet égard à la roſe de Jéricho, & méritent de partager avec elle le titre de plantes *anaſtatiques*, mais qu'elles la ſurpaſſent en ce qu'elles conſervent leurs feuilles. Après cela on feroit preſque tenté de regarder les *mouſſes* comme des plantes impériſſables: cependant elles ſubiſſent le ſort commun; celles dont on ſe ſert au lieu de terre pour y élever des plantes, ſe raccourciſſent au bout de quelque temps, & ſe diſſolvent en poudre groſſiere; voyez le *mémoire* de M. Gleditz, *pour ſervir à l'hiſtoire naturelle de la mouſſe*, dans les *nouveaux mémoires de l'académie des ſciences* de Berlin, *année 1771*.

En général les *mouſſes* ſont ſans ſaveur: on n'en fait preſque point uſage en médecine; l'eſpece de *lycopodium*, que Dillen nomme *ſelago vulgaris abietis rubri facie*, eſt employée en Ingrie & en Suede comme émétique & purgative; le grand *lycopodium*, à épis cylindriques accouplés, eſt l'eſpece dont on fait le plus d'uſage. On regarde auſſi l'eſpece d'*hypnum*, appelée communément *muſcus terreſtris vulgaris ſenicus*, qui croît au pié des arbres, dont les feuilles ſe terminent par un poil jaunâtre & dont les capſules ſont relevées, comme un bon remede contre les hémorrhagies. Aux Indes on regarde l'eſpece de *lycopodium*, appelée *tana pouel* au Malabar, comme aphrodiſiaque.

Si les *mouſſes* ſont peu utiles en médecine, on en tire d'autres ſervices: le *lycopodium complanatum*, Linn. peut ſervir à teindre en jaune; les habitans du Nord font des couſſins & des ſommiers avec le grand *ſphagnum*, & ils emploient la *fontinalis* dans leurs foyers pour prévenir les incendies; toutes les *mouſſes* bien ſéchées ſont très-propres à conſerver les corps ſuſceptibles d'humidité, tandis que vertes elles ſont ce qu'il y a de mieux pour envelopper les plantes qu'on veut tranſporter fort loin, en leur conſervant leur fraîcheur ſans les expoſer à la pourriture; on s'en ſert auſſi avec avantage pour y faire germer des plantes délicates qui perceroient difficilement la terre. Les grandes maſſes de *mouſſe* qui couvrent la terre en divers endroits, paroiſſent auſſi avoir des utilités relatives à la végétation; elles en ont encore une moins connue, c'eſt qu'en quelques endroits les vaſtes couches de *mouſſes* qui tapiſſent les rochers, deviennent les dépôts de l'eau des pluies & fourniſſent pendant quelque temps à l'écoulement de petits

petits ruiſſeaux qui paroiſſent n'avoir pas d'autres ſources.

En échange, les *mouſſes* ne ſont quelquefois que trop nuiſibles; diverſes eſpeces d'*hypnum* ſe multiplient facilement dans les prés froids & maigres & y étouffent les autres herbes. On les regarde auſſi comme nuiſibles aux arbres ſur leſquels elles s'établiſſent; on a cru qu'elles étoient des plantes paraſites qui vivent aux dépens de la ſeve de l'arbre qui les porte; le vrai eſt cependant qu'elles ne peuvent point inſinuer dans l'écorce des arbres leurs foibles racines, qu'elles ne croiſſent que dans les crevaſſes déja formées, & ne ſe nourriſſent que du fin terreau qui s'y forme: cependant il peut arriver qu'elles nuiſent accidentellement, en retenant l'eau des pluies & lui donnant lieu d'altérer l'écorce par ſon ſéjour. Ainſi quand la *mouſſe* s'établit ſur un arbre, il convient de l'en ôter le plus qu'il eſt poſſible, choiſiſſant pour cela un temps humide, & paſſant un couteau de bois ſur l'écorce aſſez rudement pour enlever la *mouſſe*, mais enſorte que l'on n'entame pas l'écorce juſqu'au vif. Quand ce ſont de jeunes arbres, il ſuffit de les bien frotter avec de gros draps de laine. Si cela ne ſuffit pas, après avoir raclé la *mouſſe*, il faut faire une inciſion dans toute la longueur de l'arbre, qui aille juſqu'au bois: il faut toujours la faire du côté le moins expoſé au ſoleil; la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de ſe fermer. Le temps de faire cette opération, eſt depuis mars juſqu'à la fin d'avril: en mai, les arbres auroient trop de ſeve. Après l'inciſion, la fente s'élargit, parce que la ſeve étend l'écorce, & la plaie ſe ferme au bout de deux ans.

Un auteur moderne a dit que l'on a reconnu en Finlande qu'on peut donner de la *mouſſe* aux bœufs & aux brebis, en hiver, dans une diſette de foin. Pour cela, on ramaſſe la *mouſſe* vers la ſaint Michel, & on la met en monceaux dans la campagne, ſans la ſerrer, parce qu'attirant beaucoup d'humidité, & la conſervant longtemps, elle pourriroit dans les greniers. On n'en apporte chez ſoi, qu'autant que l'on peut en conſommer pendant huit jours. Après l'avoir bien nettoyée du ſable qu'elle peut contenir, on la lave dans de l'eau bouillante la veille du jour que l'on doit en donner aux beſtiaux. Ils ont de la peine à s'y accoutumer; mais on jette un peu de ſel ou de farine dans l'eau chaude, dont il faut l'humecter dans le temps qu'on la leur dnnne; par là, on releve le goût de la *mouſſe*, & on excite l'appétit des animaux. On leur en fait manger le matin; & lorſqu'ils ont été abreuvés, on leur donne, comme à l'ordinaire, du foin & de la paille. On a remarqué que cette nourriture rend leur chair plus ſucculente, & leur fumier de meilleure qualité; mais on ne peut en faire uſage que pendant l'hiver: au printemps, la trop grande humidité qu'elle contient, nuiroit à la ſanté du bétail. (*D.*)

La nature n'a rien fait d'inutile: la *mouſſe* dont les bruyeres ſont couvertes en Laponie, fournit en été & en hiver la nourriture néceſſaire aux rennes. En Bothnie ſeptentrionale elle ſert au bétail, mêlée en hiver avec le fourrage. En hiver, le Lapon repoſe dans un lit fait avec de la *mouſſe* aux ours. La *mouſſe* de marais ſert de couche, de lange, de couſſin aux enfans Lapons; elle eſt plus douce que la ſoie & ſert à garantir le corps de l'âcreté de l'urine. L'Iſlandois ſe prépare des mets nourriſſans avec de la *mouſſe* qui croît chez lui. Les François donnent au vin de Pontac la couleur la plus foncée par le moyen de la *mouſſe* marine. Preſque toutes les eſpeces de *mouſſe* contiennent une couleur. (*C.*)

MOUSSE, (*Marine.*) *Voyez* CORALLINE.

MOUSSE GRECQUE, *ou* LILAC DE TERRE, *muſcavi*, (*Jardinage.*) plante bulbeuſe très-baſſe, dont il y a cinq eſpeces: la jaune hâtive, la tardive, la blanche, & la vineuſe; la jaune tantôt hâtive, tantôt tardive, a dans le milieu de ſa tige juſqu'en haut quantité de petites fleurs longuettes faites en forme de grappes & de bonne odeur; les autres eſpeces ne different que par la quantité de fleurs blanches & vineuſes qui ne ſentent rien.

La cinquieme eſpece, qui eſt le lilac de terre, eſt appelée *uva ramoſa.*

MOUSSE, *terme de Chirurgie*, eſpece de bandage ſimple & inégal. *V.* BANDAGE.

La *mouſſe* ou bandage obtus ſe fait, lorſ-

qu'un tour de bande, fuccédant à celui qui vient d'être appliqué, n'en couvre qu'une quatrieme partie, ou même que les circulaires font mis fucceffivement à côté les uns des autres, fans fe couvrir & fans laiffer d'efpace entre eux. Ce bandage n'eft point fait pour comprimer la partie fur laquelle on l'applique, mais il fuffit pour contenir les compreffes, cataplafmes, emplâtres, & autres remedes. (*Y*)

MOUSSE, (*Marine.*) c'eft un jeune garçon qui eft apprenti matelot. Il fert les gens de l'équipage, balaie les vaiffeaux & fait tout ce que les officiers commandent. Sur les vaiffeaux de guerre il y a ordinairement fix *mouffes* pour chaque cent d'hommes.

MOUSSELINE, f. f. (*Com.*) forte de toile fine, faite avec du coton. On l'appelle ainfi, parce que fa furface n'eft point parfaitement unie, mais qu'elle eft garnie d'une efpece de duvet affez femblable à de la mouffe. *Voyez* COTON, *vol. IX.*

La mouffeline étant faite avec du coton, nous allons donner quelques détails fur l'arbre qui le produit.

Le *cotonnier* eft une des plantes les plus utiles que la nature nous préfente dans l'une & l'autre Indes, & que l'induftrie humaine travaille avec le plus d'art. Il eft d'ailleurs très-facile à cultiver, & il exige le moins de Negres dans une habitation.

Il vient de graine; & tout terrain convient à ce végétal dès qu'il eft une fois hors de terre. Quand il eft parvenu à la hauteur de huit piés, on lui caffe le fommet & il s'arrondit: on coupe auffi la branche qui a porté fon fruit à maturité, afin qu'il renaiffe des principaux troncs, de nouveaux rejettons, fans quoi l'arbriffeau périt en peu de temps. C'eft pour la même raifon qu'on coupe le tronc tous les trois ans au raz de terre, afin que les nouveaux jets portent un coton plus beau & plus abondant. On choifit pour cela un temps de pluie, afin que les racines donnent plus de pouffes.

L'arbre donne du coton au bout de fix mois. Il y a deux récoltes, une d'été & une d'hiver: la premiere, qui eft la plus abondante & la plus belle, fe fait en feptembre & octobre; l'autre, qui fe fait communément en mars, eft encore moins avantageufe, par rapport aux pluies qui faliffent le coton, & aux vents qui fatiguent l'arbre.

Pour bien cueillir le coton, un Negre ne doit fe fervir que de trois doigts; & pour ce travail, le Negre n'a befoin que d'un papier, dans lequel il met le coton qu'on expofe enfuite au foleil pendant deux ou trois jours; après quoi on les met en magafin, prenant garde que les rats ne l'endommagent, car ils en font fort friands. On fe fert enfuite de moulins à une, deux, quatre paffes pour l'éplucher & pour en féparer la graine, puis on les emballe: ces balles font fort utiles fur mer quand on eft obligé de fe battre; les coups de moufquets & de canons perdent leur force contr'elles.

Le *cotonnier herbacé* fe feme dans un champ labouré, & il eft bon à couper environ quatre mois après dans les pays chauds. On le moiffonne comme les blés. M. Miller dit que c'eft au printemps qu'on le feme: c'eft en juin à Malte, fuivant le *Journal œconomique*, où on ajoute qu'on a foin d'arrofer la graine avec de l'eau & de la cendre pour l'empêcher d'être rongée des vers.

Les autres efpeces peuvent être élevées de femence dans nos climats, pourvu qu'on les feme de très-bonne heure au printemps; que les laiffant fe fortifier dans une ferre chaude, on les accoutume peu à peu au grand air pendant les chaleurs, & qu'on les rentre avant l'hiver.

M. Miller dit que les *cotonniers* qu'il a femés au premier printemps en Angleterre, & tenus toujours dans la ferre chaude ont fleuri au mois de juillet; leurs graines ont parfaitement mûri avant la fin de feptembre, & les coques étoient auffi belles que celles des mêmes efpeces dans leur climat naturel. Il ajoute que l'efpece qu'il a cultivée porte quatre ou cinq fruits fur chaque branche, quand elles ont la liberté de s'étendre; enforte que chaque pié peut donner au moins une trentaine de fruits. Il faut à cette plante une terre légere & feche; il fuffit que la pluie la mouille pendant quelques jours après qu'on l'a coupée & que le fruit a été cueilli. Un temps fec dans le refte de la faifon, fait que le coton

qui entoure la graine eſt plus beau & plus abondant.

Voici l'expérience que j'ai moi-même faite en Suiſſe ſur le *cotonnier* & ſa culture.

Quoiqu'on appelle le *cotonnier herbacé* une plante annuelle, il ſe conſerve dans une ſerre chaude, comme M. Miller l'a auſſi éprouvé. Mais j'ai fait ſur ce végétal une autre expérience: après que les jeunes plants ſont tranſplantés, on les place ſous une couche vitrée, aſſez haute pour les couvrir, & on leur donne de l'air pendant les grandes chaleurs en les arroſant ſuffiſamment; il faut ouvrir les couches dans les temps de pluie, ſi l'on néglige cette précaution. Mais avec ces ſoins, on les verra fleurir dès le commencement d'avril, & enſuite former le fruit qui peut être mûr en ſeptembre, & c'eſt par curioſité & pour voir cette eſpece de pomme ou groſſe noix, qui éclate lorſqu'elle eſt bien mûre, ne pouvant plus contenir le coton, qu'on en cultive chez les fleuriſtes.

J'ai cru que peut-être on pourroit naturaliſer cette plante dans les lieux les plus chauds de notre pays, puiſqu'on y trouve quelques plantes ſpontanées qui le ſont dans la zone torride, mais les variations trop ſubites & trop fréquentes de l'air, les vents froids & les pluies, n'en laiſſent pas la moindre eſpérance. J'avois fait venir une certaine quantité de graine de la Sicile; je ne crois pas qu'un ſeul grain ait manqué, même la ſeconde année, tout a levé, mais enſuite les plantes n'ont plus avancé, & n'ont pas voulu fleurir en plein air. Quant aux arbres de *cotonnier*, je ne les conſeille à qui que ce ſoit; ils exigent de grands ſoins, & ne ſervent qu'à contenter la curioſité.

Sa bourre, qui environne la graine, eſt très-fréquemment employée en médecine dans l'uſage externe. On la fait avaler aux oiſeaux de proie, avec les médicamens qui doivent les purger. Elle entre dans la compoſition des cordes d'amorce, des sauciſſons d'artifice: on s'en ſert à ouater beaucoup de choſes qu'on veut rendre plus chaudes: étant filée on en fait des toiles, des bas, des velours, &c. C'eſt dans l'emploi de cette matiere, reçue brute des mains de la nature, que brille l'induſtrie humaine, ſoit dans la récolte, le moulinage, l'emballage, le filage; ſoit dans la maniere de peigner le coton, de l'étouper, de le luſtrer, d'en mêler diverſes ſortes pour différens ouvrages, de former le fil, de le dévider, de l'ourdir, &c. On en fait des futaines, des bazins, & des bas d'une ſi grande fineſſe, qu'une paire du poids d'une once & demie ou deux, vaut depuis trente à quatre-vingts livres. Il entre dans une infinité d'étoffes où il ſe trouve tiſſu avec la ſoie, le fil & diverſes autres matieres. (+)

On apporte des Indes orientales, principalement de Bengale, différentes ſortes de *mouſſeline*.

MOUSSELINE, *en terme de Confiſeur*, eſt un ouvrage en pâte de gomme adragante détrempée dans de l'eau claire & jus de citron avec du ſucre royal en poudre & paſſé au tamis, démêlant & battant bien le tout enſemble juſqu'à ce que la pâte ſoit bien maniable. On en peut faire de la rouge, en y ajoutant de la cochenille préparée, de la violette, en y mêlant de l'indigo, de l'iris; de la jaune, en la détrempant avec de la gomme-gutte, &c.

MOUSSEMBEY, ſ. m. (*Bot. exot.*) herbe potagere de l'Amérique. Sa tige eſt branchue & chargée de deux ſortes de feuilles; les unes ſont très-petites, attachées trois à trois à une queue fort courte; les autres, beaucoup plus grandes, ont une queue ronde & veloutée, & ſont laciniées en cinq parties inégales. Sa fleur ſe forme d'un bouton qui ſe ſépare en quatre, d'où ſort un pédicule portant quatre feuilles blanches, ovales & longuettes. Le fruit eſt une ſilique de quelques pouces de long, qui renferme quantité de petites ſemences griſâtres, de la figure d'un rognon applati. Il n'y a que les feuilles de cette plante qui ſoient d'uſage.

MOUSSERON, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de champignon printannier gros comme un pois, odorant, & fort bon à manger; c'eſt le *fungus vernus, eſculentus, pileolo rotundiori*, de Tournefort, *I. R. H.* 557.

Tout ce que nous avons de connoiſſance ſur les *mouſſerons*, c'eſt qu'on en trouve au commencement du printemps au milieu

de la mouffe dans les endroits ombrageux, dans les bois, fous les arbres, entre les épines, dans les prés, & qu'il en revient chaque année au même lieu d'où l'on en a tiré; mais comment ils croiffent & végetent, c'eft ce que nous ignorons, curieux feulement de les favoir bien apréter.

Lorfqu'ils commencent à paroître, ils ont des pédicules courts qui jettent des fibres en terre, & qui fupportent des têtes de la groffeur d'un pois; ils deviendroient deux fois plus gros, fi on ne les arrachoit. Leur pédicule eft cylindrique, crépu, ridé à la bafe, & ne s'éleve pas beaucoup au deffus de la terre. Leurs têtes font d'abord formées & arrondies au fommet; elles forment une efpece de pavillon, & font rayées en deffous de plufieurs cannelures qui vont du centre à la circonférence. Quand le *moufferon* eft parvenu à fon degré de maturité, les cannelures s'étendent comme dans les champignons ordinaires. Toutes fa fubftance extérieure & intérieure eft blanche, charnue, fpongieufe, agréable au goût, & d'une bonne odeur.

En conféquence on les fert dans les meilleures tables où nos chefs de cuifine s'exercent à les préfenter en ragoût fous toutes fortes de faces. Ils nous donnent, pour mieux charger notre eftomac d'indigeftions, des croûtes aux *moufferons*, des *moufferons* à la crême, des *moufferons* à la provençale, des tourtes de *moufferons*, des pains aux *moufferons*, enfin des potages de croûtes aux *moufferons* en gras & en maigre. Tous ces noms indiquent de refte le cas qu'on en fait dans ce royaume.

MOUSSONS, f. f. pl. (*Phyfiq. & Géog.*) vents périodiques ou anniverfaires, qui foufflent fix mois du même côté, & les autres fix mois du côté oppofé. Voici les principaux. 1°. Entre le 10 & le 30 degré de latitude méridionale, & entre l'ifle de Madagafcar & la nouvelle Hollande, il fouffle toute l'année vent de fud-eft, mais qui devient en certains temps plus eft de quelques rhumbs. 2°. Entre le 2 & 10 degré de latitude méridionale, & entre les ifles de Java, de Sumatra, & de Madagafcar, il regne depuis mai jufqu'en octobre un vent de fud-eft, & de novembre en mai un vent de fud-oueft; cependant à la diftance de 2 ou 3 degrés de chaque côté de l'équateur on a fouvent des calmes, des orages, & des vents variables. 3°. En Afrique, entre les côtes d'Ajana, & entre les côtes d'Arabie, de Malabar, & dans le golfe de Bengale jufqu'à l'équateur, il fouffle depuis avril jufqu'en octobre un vent fort impétueux, qui eft accompagné de nuées fort épaiffes, d'orages & de groffes pluies; depuis octobre jufqu'en avril, il y regne un vent de nord-eft, mais moins violent que le précédent, & accompagné d'un beau temps: ces deux vents de nord-eft & de fud-oueft foufflent avec bien moins de violence dans le golfe de Bengale que dans la mer des Indes. Les vents ne tiennent cependant pas la même route dans ces parages, mais ils foufflent obliquement fuivant la direction du contour des côtes, & on a même quelquefois deux ou trois rhumbs tous différens; on remarque auffi que dans les golfes profonds, comme dans celui de Bengale, les vents qui font fur les côtes différent de ceux qui foufflent fur ces golfes. 4°. En Afrique, entre la côte de Zanguebar & l'ifle de Madagafcar, il fouffle d'octobre en mai un vent de fud-eft, & dans les fix autres mois un vent d'oueft, & même de nord-oueft, qui n'eft pas plutôt arrivé en pleine mer vers l'équateur, après avoir paffé l'ifle de Madagafcar, qu'il fe change en un vent de fud-oueft, qui prend beaucoup du vent de fud. Lorfque ce vent commence à changer, il devient froid, on a de la pluie & de l'orage; mais les vents d'eft font toujours doux & agréables. 5°. Le long des côtes de Zanguebar & d'Ajan jufqu'à la mer rouge, les vents font variables depuis octobre jufqu'à la mi-janvier: il y regne ordinairement des vents de nord violens & orageux, qui font accompagnés de pluie: depuis janvier jufqu'en mai, ces vents font nord-eft, nord-nord-eft, accompagnés de beau temps: il regne depuis mai jufqu'en octobre des vents de fud: en juillet, août & feptembre on a, dans les golfes de Pate & de Melinde, de grands calmes qui durent bien fix femaines de fuite. 6°. Il fouffle, vers l'embouchure de la mer rouge, près du cap Guardafui, des vents violens, & cela dans le temps même qu'on a des calmes

dans le golfe de Melinde, l'air y eſt ſerein, mais il ne ſouffle qu'un petit vent à la diſtance de 10 ou 12 milles de ce cap, en tirant vers la mer. 7°. Il regne un vent de ſud dans la mer rouge entre les mois de mai & d'octobre; il ſe range au nord dans les mois de ſeptembre & d'octobre, & devient enfin nord-eſt avec le beau temps; ce vent dure juſqu'en avril ou mai, & alors il devient nord, enſuite eſt, & enfin ſud, lequel ſouffle conſtamment. 8°. Enfin entre les côtes de la Chine, & entre Malaca, Sumatra, Borneo, & les iſles Philippines, il regne depuis avril juſqu'en octobre un vent de ſud & de ſud-oueſt, & depuis octobre juſqu'en avril un vent de nord-eſt, qui ne differe pas beaucoup d'un vent de nord. Ce vent devient nord, & même nord-oueſt, entre les iſles de Java, Tinior, la nouvelle Hollande, & la nouvelle Guinée, de même qu'au lieu d'un vent de ſud-oueſt il ſouffle ici un vent de ſud-eſt, lequel ſe change en nord-eſt, à cauſe des golfes & des courbures que forment Tinior, Java, Sumatra, & Malaca.

La cauſe des *mouſſons* eſt aſſez inconnue; tout ce que les philoſophes en ont dit n'eſt rien moins que ſatisfaiſant; la plupart de leurs conjectures ne ſont point du tout fondées, & il y en a même quelques-unes qui ſe trouvent contraires aux loix de la nature. Il paroît cependant que ces vents dépendent en même temps de pluſieurs cauſes. Ils peuvent dépendre en effet des montagnes & des exhalaiſons qui en ſortent dans certains temps, & qui pouſſent alors l'air dans certaines directions déterminées. Ils peuvent venir auſſi de la fonte des neiges, & peut-être encore de pluſieurs autres cauſes réunies. Comme nous n'avons point encore de bonnes deſcriptions des cartes de la poſition des montagnes du plat pays des environs, de ſon terrain ſablonneux que le ſoleil échauffe, ni enfin du cours des rivieres, & de pluſieurs autres circonſtances, on ne ſauroit entreprendre de donner la raiſon ſuffiſante de ces vents: nous tenons de M. de Halley ce qui a été donné de meilleur là-deſſus.

Les anciens Grecs parlent de diverſes autres *mouſſons*, dont quelques-unes arrivoient dans les jours caniculaires, & les autres en hiver; celles qui arrivoient en été portoient au nord & au nord-eſt. Les auteurs qui en ont parlé ne nous ont pas marqué le temps précis auquel ces vents commençoient. Quelques-uns ont dit qu'ils commençoient le 6, d'autres le 16 de juillet, & qu'ils continuoient encore 40 jours de ſuite, juſqu'à la fin d'août: d'autres ont prétendu qu'ils duroient juſqu'à la mi-ſeptembre. Ceux-ci ne ſouffient que le jour, s'appaiſent la nuit, & commencent le matin avec le lever du ſoleil: ce vent regnoit en Grece, dans la Thrace, dans la Macédoine, & dans la mer Egée; & ces pays ſont ſitués entre la mer noire, le golfe de Veniſe, & la Méditerranée. Le ſavant Varenius conjecturoit que ces vents étoient cauſés par la neige qui couvroit le ſommet des montagnes de ce pays, & qui venoit à ſe fondre par la grande chaleur des jours caniculaires. Ce qui favoriſe cette conjecture, c'eſt que la fonte de ces neiges ſe faiſoit pendant le jour, & non pas pendant la nuit; de ſorte que ce vent devoit auſſi ſouffler le jour & non pas la nuit. *V.* VENT, ALISÉ, & ÉTESIENS, *Article de M.* FORMEY, qui l'a tiré de l'*Hiſtoire phyſique* de M. Muſchembrock, *chap. des vents.*

MOUSSURE, ſ. f. *en terme de Potier de terre*, ſont des eſpeces de barbes que le perçoir fait autour des trous. *Voyez* PERÇOIR.

MOUST, ſ. m. (*Econom. ruſtiq.*) vin au ſortir de la grappe, qui n'a point encore fermenté.

MOUSTACHE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) partie de la barbe qu'on laiſſe au deſſus des levres; on dit qu'entre les motifs qu'on apporta pour refuſer aux laïcs la communion ſous les deux eſpeces, on fit valoir la raiſon contenue dans ce paſſage: *Quia barbati & qui prolixos habent granos, dum poculum inter epulas ſumunt, prius liquore pilos inficiunt quam ori infundunt.*

Les Orientaux portent en général de longues *mouſtaches* qui leur donnent un air martial & terrible à leurs ennemis. Parmi les Turcs il n'y a guere que les levantins ou ſoldats de marine qui ſe raſent les joues & le menton, les autres laiſſent croître

leur barbe pour paroître plus respectables. La plus grande menace qu'on puisse leur faire est celle de la leur couper, ce qu'ils regardent comme le plus outrageant de tous les affronts. Le roi de Suede, Charles XII, en ayant menacé dans une occasion les janissaires qui lui servoient de garde à Bender, ils s'en tinrent très-offensés.

Il n'y a pas plus de cent ans que tout le monde portoit la *moustache* en France, même les ecclésiastiques, comme on le voit par les portraits des cardinaux de Richelieu & Mazarin; on les a reléguées parmi les troupes, où les soldats sont même libres d'en porter, & il n'y a guere parmi nous d'officiers qui en portent que ceux des housards: les Chinois & les Tartares les portent longues & pendantes comme faisoient autrefois les Sarrasins.

MOUSTACHE, *terme de Tireur d'or*, manivelle qui se fiche dans les rochers & bobines de Tireurs d'or, dont ils se servent pour tirer & dévider leur fil d'or & soie. *Voyez* ROCHET & BOBINE.

MOUSTIER *ou* MONSTIER, (*Géog.*) en latin du moyen âge, *Monasterium*, petite ville de France, dans la Provence, à l'orient de la viguerie d'Aix, & du bailliage de Brignoles. Elle a droit de députer aux états ou assemblées de Provence; on y voit un couvent de Servites, qui est le seul qu'il y ait de cet ordre en France. (*D. J.*)

MOUSTIERS, (*Géog.*) en latin *Monasterium*, c'est le nom moderne de la ville de Tarentaise en Savoie, capitale du pays de Tarentaise; mais cette capitale n'est qu'une grande bourgade toute ouverte & sans défense, coupée par l'Isere à 6 lieues N. E. de Saint-Jean de Morienne, 8 S. E. de Montmeillan, 25 N. O. de Turin, 10 S. E. de Chambéri. *Long.* 24, 6. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

MOUSTIQUE, s. f. (*Hist. nat.*) petit moucheron de l'Amérique, fort incommode, presqu'imperceptible à l'œil, & qui regardé au travers d'une loupe, ressemble assez à la mouche commune; il se tient dans les lieux bas voisins du bord de la mer & derriere des rochers à l'abri du vent. Sa piqûre occasionne une sensation brûlante, semblable à celle que pourroit causer la pointe d'une aiguille très-fine rougie au feu.

MOUTARDE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *sinapi*, genre de plante à fleur en croix, & composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit ou une silique, qui est divisée en deux loges par une cloison à laquelle tiennent des panneaux de chaque côté; cette silique contient des semences le plus souvent arrondies, & elle est terminée pour l'ordinaire par une forte de corne d'une substance fongueuse, qui renferme une semence semblable aux autres: ajoutez à ce caractere le goût âcre & brûlant de la *moutarde*. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, & Boerhaave quatorze ou quinze, au nombre desquelles la *moutarde* commune, & la *moutarde* blanche méritent une courte description.

Ce que j'appelle la *moutarde commune*, le sénevé ordinaire, ou la grande *moutarde* cultivée, est le *sinapi sativum, apii folio*, de C. B. P. 99; & de Tournefort I. R. H. 227.

Sa racine est annuelle, blanchâtre, ligneuse, fragile, branchue, garnie de fibres. Elle pousse une tige à la hauteur de trois, quatre, & cinq piés, moelleuse, unie, velue par le bas, divisée en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont larges, assez semblables à celles de la rave ordinaire, mais plus petites & plus rudes; les sommités de la tige & des rameaux sont garnies de petites fleurs jaunes, à quatre feuilles, disposées en croix, & fleurissant successivement. Lorsque ces fleurs sont tombées, il leur succede des siliques lisses & sans poil, assez courtes, anguleuses, pointues, remplies de semences presque rondes, rousses, noirâtres, d'un goût âcre & piquant.

Cette plante croît fréquemment sur les bords des fossés, parmi les pierres, & dans les terres nouvellement remuées; on la cultive dans les champs, dans les jardins, & les Anglois ont extrêmement perfectionné cette culture; leur graine de *moutarde* est la meilleure de l'Europe,

elle fleurit en juin : sa graine est sur-tout d'usage, tant dans les cuisines qu'en médecine.

La *moutarde blanche*, ou le sénevé blanc, *sinapi apii folio siliqua hirsutâ, semine albo, aut rufo* de Tournefort, *I. R. H.* 227 ; sa racine est simple, longue comme la main, grosse comme le doigt, ligneuse, blanche, & fibreuse.

Elle pousse une tige à la hauteur d'un pié & demi ou de deux piés, rameuse, velue, creuse : ses feuilles sont semblables à celles de la rave, decoupées, sur-tout celles d'en bas, garnies de poils roides, & piquans en dessus & en dessous : ses fleurs sont jaunes, en croix, semblables à celles de l'espece précédente, mais plus larges, d'une couleur plus foncée, portées sur des pédicules plus longs, & d'une odeur agréable. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des siliques velues, terminées par une longue pointe vuide, qui contient quatre ou cinq graines presque rondes, blanchâtres ou roussâtres, âcres, & qui paroissent articulées ou noueuses : cette plante vient dans les champs naturellement parmi les blés ; on la cultive aussi beaucoup ; elle fleurit en mai & juin, ses graines mûrissent en juillet & août.

Les deux especes de *moutarde* que nous venons de décrire ont les mêmes propriétés, & se substituent l'une à l'autre en médecine, on préfere cependant la premiere, parce que sa graine est d'un goût plus âcre & plus mordicant. On en tire une quantité d'huile très-considérable, fort peu de sel fixe simplement salin, beaucoup de terre, peu d'esprit urineux, & point de sel volatil concret.

M. de Tournefort a décrit & représenté dans ses voyages du Levant, une espece de *moutarde* fort jolie, qu'il trouva dans l'isle de Sikino : il la nomme *sinapi græcum, maritimum, tenuissime laciniatum, flore purpurascente*, Coroll. *I. R. H.* 17. (*D. J.*)

MOUTARDE, (*Chimie, Diete & Matiere médicale.*) La semence de *moutarde* est la seule partie de cette plante qui soit en usage.

La plante qui la produit est de la classe de celles qui contiennent un alkali volatil spontané, & une des especes de cette classe qui contienne ce principe plus développé, ou pour mieux dire plus concentré, plus abondant.

Tout le monde connoît l'usage diététique de la *moutarde*, que l'on mange avec presque toutes les viandes rôties ou bouillies, que l'on fait entrer dans diverses sausses, & qui est sur-tout un assaisonnement aussi salutaire qu'agréable, des différens mets tirés du cochon. Cet assaisonnement est actif & échauffant ; il sollicite puissamment les organes de la digestion ; c'est pourquoi il convient singuliérement aux estomacs paresseux & aux tempéramens froids, humides, foibles ; au lieu qu'elle peut incommoder ceux qui ont les digestions fongeuses & le tempérament chaud, sec & mobile en général. Cependant elle devient à peu près indifférente, par le long usage, à tous les sujets.

On emploie fort rarement cette semence à titre de remede ; on peut cependant y avoir recours dans les cas où les anti-scorbutiques alkalis sont indiqués, comme aux autres substances végétales de cette classe.

Cette semence est un puissant sternutatoire & un masticatoire des plus énergiques. Elle est recommandée principalement sous cette derniere forme contre les menaces de paralysie & d'apoplexie, & pour décharger la tête des humeurs pituiteuses.

La semence de *moutarde* fournit le principal ingrédient des sinapismes. *Voyez* SINAPISME.

On tire de la semence de *moutarde* qui est émulsive, une huile par expression qui ne participe point du tout de l'âcreté de la semence, & qui possede toutes les qualités communes des huiles par expression, qui est par conséquent très-adoucissante, très-relâchante, lorsqu'elle est récente & tirée sans feu. Ce phénomene parut fort surprenant à Boherhaave, qui rend compte dans ses élémens de chimie des motifs de son étonnement, & des considérations qui le firent cesser. Tout chimiste instruit s'appercevra facilement, que Boerhaave s'étoit embarrassé dans des difficultés qu'il s'étoit lui-même forgées : car il est évident, d'après

les notions les plus communes ; que les huiles par expreſſion ne participent en rien des qualités des principes renfermées dans leurs enveloppes, & qu'ainſi elles ſont également douces, fades, *innocentes*, ſoit que ces enveloppes contiennent un alkali volatil très-vif, comme la *moutarde*, ou une huile eſſentielle, comme la ſemence de fenouil ou un extrait narcotique, comme l'écorce de ſemence de pavot le contient vraiſemblablement. (*b*)

MOUTARDE, eſt auſſi une compoſition de graine de ſénevé, broyée avec du vinaigre ou du moût de vin, dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les ragoûts, & qu'on ſert ſur la table pour en manger avec les différentes viandes. La *moûtarde* de Dijon paſſe pour la meilleure, & on en fait un grand commerce en France.

La graine de *moutarde* ſert auſſi dans la préparation des peaux de chagrin ou d'autres peaux, que les ouvriers paſſent en chagrin. *Voy.* CHAGRIN.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Hiſt. natur. Ornithol.*) grand martinet, *hirondoapus*, oiſeau qui eſt le plus grand de toutes les eſpeces d'hirondelles ; il a la tête groſſe & l'ouverture de la bouche fort grande ; le bec eſt court, noir, foible, comme dans le crapaud volant, & applati ſur ſa largeur vers les narines, qui ont leurs ouvertures longues, obliques, obtuſes du côté de la tête, & pointues à l'autre bout. La langue eſt large & un peu fourchue, les yeux ſont grands, & l'iris a une couleur de noiſette. Toutes les parties du corps, tant en deſſus qu'en deſſous, n'ont qu'une ſeule couleur qui eſt brune avec une teinte de verd obſcur ; on voit ſeulement ſous le menton une tache blanchâtre, mêlée de cendre. Il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes qui ſe terminent toutes en une pointe, excepté les extérieures : la queue a environ une palme de longueur ; elle eſt compoſée de dix plumes pointues ; celles du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'aux extérieures. Les pattes ſont très-courtes, & les piés très-petits, tous les doigts ſe dirigent en avant ; le plus petit, dont la direction eſt ordinairement en arriere dans les autres oiſeaux, l'a en avant comme les autres doigts. Cet oiſeau peſe une once trois quarts, il a quatre pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des piés, & ſix pouces huit lignes juſqu'à l'extrémité de la queue ; ſon envergure eſt de quinze pouces & plus ; il ſe nourrit de ſcarabées & d'autres inſectes ; il ſe poſe difficilement à terre à cauſe de la longueur de ſes ailes, mais il reſte ſur les faites des vieux édifices. Willughby, *Ornit. Voyez* OISEAU.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Art. méchaniq.*) celui qui fait & qui vend de la moutarde. Les *moutardiers* ſont de la communauté des maîtres Vinaigriers : il n'eſt permis qu'à ceux qui ſont maîtres de faire & vendre, ou faire vendre dans les rues de la moutarde par leurs garçons. On ne doit employer que de bon ſénevé & du meilleur vinaigre pour faire de la moutarde, & les moulins dont on ſe ſert pour la broyer doivent être propres & non chanſis ; les jurés ſont tenus d'y veiller. *Voyez* VINAIGRIER.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Econ. domeſt.*) eſpece de petit vaiſſeau de bois couvert, que les garçons vinaigriers portent à leurs bras avec une ſangle, ou qu'ils roulent ſur une brouette, & dans lequel ils mettent la moutarde qu'ils vont crier dans les rues.

MOUTARDIER ſe dit auſſi d'un petit meuble de table, dans lequel on ſert la moutarde pour la manger avec la viande : on fait de ces *moutardiers* d'or, d'argent, de porcelaine, de fayance & d'étain.

MOUTELLE, *V.* LOCHE FRANCHE.

MOUTIER GRANDVAL, (*Geog.*) en allemand, *Monſtershal*, grande vallée de Suiſſe, enclavée dans le canton de Bâle. Les habitans de cette vallée, qui comprend pluſieurs villages, ſont alliés avec le canton de Berne, qui les protege de ſa puiſſance & de ſes regards, dans leurs libertés ſpirituelles & temporelles. (*D. J.*)

MOUTIERS EN PUISAYE, (*Géog.*) village de France au dioceſe d'Auxerre, à 7 lieues O. d'Auxerre. Je parle de ce village, parce qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'étant à peu près au centre de la Gaule, c'eſt dans ces quartiers-là, ſitués à l'extrémité du pays des Carmites, à quelques lieues de la Loire, que les Druides faiſoient

foient les assemblées annuelles, dont parle César. Les forêts couvroient alors ce pays; les étangs y étoient fort communs, ce qui fit donner à ce territoire le nom celtique de *Melered*, par lequel on le désignoit dans le huitieme siecle. Un évêque d'Auxerre de ce temps-là bâtit dans ce lieu un hôpital pour y loger les Bretons qui entreprenoient le voyage de Rome, & en même temps il y fonda un monastere, qui depuis ayant été ruiné, fut uni à celui de S. Germain d'Auxerre. (*D. J.*)

MOUTON, s. m. *vervex*, animal qui ne differe du bélier, que par la castration, *voyez* BÉLIER. Cette opération doit se faire sur l'agneau à l'âge de cinq ou six mois, ou même un peu plus tard, au printemps ou en automne dans un temps doux: la maniere la plus ordinaire est l'incision; on tire les testicules par l'ouverture que l'on vient de faire, & on les enleve aisément. La castration peut se faire sans incision, il suffit de lier les bourses au-dessus des testicules en les serrant avec une corde; en comprimant par ce moyen les vaisseaux spermatiques, on arrête l'accroissement des testicules, & on empêche leurs fonctions pour toujours. La castration rend l'agneau malade, triste, & lui ôte l'appétit; pour l'exciter à manger, on lui donne du son mêlé d'un peu de sel, pendant deux ou trois jours.

Les *moutons* n'ont pas la pétulance des béliers, ils sont même encore plus timides que les brebis, ils sont aussi très-stupides; au moindre bruit extraordinaire, ils se précipitent & se serrent les uns contre les autres; cependant ils ne savent pas fuir le danger; ils semblent même ne pas sentir l'incommodité de leur situation, car ils restent opiniâtrement où ils se trouvent, à la pluie, à la neige, ou à l'ardeur du soleil, &c. Ces animaux sont d'un tempérament très-foible, les voyages les affoiblissent & les exténuent; dès qu'ils courent, ils palpitent & sont bientôt essouflés. Ils sont sujets à grand nombre de maladies, la plupart contagieuses.

Les *moutons* varient beaucoup, suivant les différens pays, pour le goût de la chair, la finesse de la laine, la quantité du suif, la grandeur & la grosseur du corps. En France, le Berri est la province où ces animaux sont le plus abondans; ceux des environs de Beauvais & de quelques endroits de Normandie, sont les plus gras & les plus chargés de suif; ils sont très-bons en Bourgogne, mais les meilleurs de tous sont ceux des côtes sablonneuses de nos provinces maritimes. On ne voit en France que des *moutons* blancs, bruns, noirs & tachés; il y en a de roux en Espagne & de jaunes en Ecosse. *Voyez* BREBIS.

MOUTON, (*Diet. & Mat. méd.*) la chair de cet animal fournit à la plupart des peuples de l'Europe un de leurs alimens les plus usuels, les plus salutaires & les plus agréables. Elle convient également à tous les estomacs; les gens vigoureux & exercés s'en accommodent aussi-bien que ceux qui sont oisifs & délicats. Elle est propre à tous les âges, & dans l'état de maladie, comme dans celui de santé; elle est de facile digestion, & selon l'observation de Sanctorius, elle transpire beaucoup plus que les autres alimens ordinaires des hommes. Les bouillons qu'on en prépare sont regardés même dans plusieurs pays, par exemple, dans les provinces méridionales du royaume, comme beaucoup plus convenables pour les malades que le bouillon de bœuf, qu'on y regarde comme échauffant: & réciproquement on a fort mauvaise idée à Paris du bouillon de *mouton* employé à cet usage, & on n'y conçoit point qu'on puisse faire un potage supportable avec du *mouton* seul. L'une & l'autre de ces opinions doit être regardée dans le fond, comme un préjugé; elle est vraie cependant jusqu'à un certain point, si chacun de ces peuples n'entend parler que de son bœuf & de son *mouton*; car de même que le bœuf est maigre, dur, & peut-être chaud en Languedoc, par exemple, de même la chair du *mouton* de Paris est chargée dans toutes les parties d'une mauvaise graisse approchant de la nature du suif, est ordinairement coriace, sans suc, d'un goût plat & d'une odeur souvent désagréable, sentant le bélier, & n'y donne qu'un mauvais bouillon blanchâtre.

En général, le meilleur *mouton* est celui qui est élevé dans les pays chauds, & qu'on y nourrit dans les terrains élevés, secs &

couverts de plantes aromatiques ou ſur le bord de la mer; tels ſont les *moutons* communs de la baſſe Provence, du bas Languedoc, de la partie la plus tempérée des Cévenes, & du Rouſſillon.

Les *moutons* de Ganges, en bas Languedoc, & ceux de la plaine de la Crau, en Provence, ſont les plus renommés; mais les jeunes *moutons* qu'on éleve en ce pays dans les baſſes-cours, qu'on y nourrit à la main, qui croiſſent & qui engraiſſent prodigieuſement, dont la chair devient par-là ſinguliérement tendre & délicate, & qu'on envoie au loin, comme des objets de luxe: ceux-là, dis-je, auxquels appartient préciſément la célébrité, ne valent point, à beaucoup près les *moutons* du même âge, élevés tout franchement dans les landes des mêmes pays, & moins encore les *moutons* moins jeunes: c'eſt à trois ou quatre ans qu'ils ſont les meilleurs qu'il eſt poſſible. Plus jeunes, comme les *moutons* domeſtiques de Ganges, qu'on mange à l'âge d'un an ou dix-huit mois, leur chair n'eſt pas faite; plus vieux, elle commence à ſécher, à durcir. Le *mouton* qu'on apporte à Paris, de Beauvais, des Ardennes & du Préſalé, près de Dieppe, a le même défaut que le *mouton* engraiſſé de Ganges, que d'ailleurs il ne vaut point à beaucoup près; il n'eſt que gras & tendre, au lieu que le bon *mouton* commun de nos provinces méridionales eſt en même-temps tendre, ſucculent, & d'un goût agréable & relevé, & il donne du bon bouillon. On dit que les *moutons* des iſles de l'Amérique, qu'on y éleve ſur le bord de la mer, ſurpaſſent encore les meilleurs dont nous venons de parler, en délicateſſe, en ſaveur, & en fumet.

Tout le monde ſait que la chair de *mouton* ſe mange rôtie, bouillie, grillée, & ſous la forme de différens ragoûts. De quelque façon qu'on l'apprête, c'eſt toujours une excellente nourriture; les piés, le foie, les tripes, le poumon & le ſang de cet animal, qui ſont auſſi des alimens uſités, ne méritent que les conſidérations diététiques générales qu'on trouvera aux articles, *foie des animaux*, *piés des animaux*, *tripes des animaux*, *poumons des animaux*, *ſang*, *diete*. *Voyez ces articles.*

La graiſſe ſolide ou ſuif de *mouton* eſt employée quelquefois à titre de médicament; pluſieurs auteurs en conſeillent l'uſage intérieur contre la dyſſenterie, mais cette pratique eſt peu ſuivie. Ce ſuif entre dans la compoſition de quelques emplâtres & onguens, par exemple, dans l'onguent de la mer de la pharmacopée de Paris, *&c.* le fiel de *mouton* eſt recommandé contre les taies des yeux: la laine & la graiſſe de cette laine ou œſipe ſont comptés encore parmi les médicamens. *V.* LAINE & ŒSIPE. (*b*)

MOUTON DU PÉROU, *camelus peruanus glama*, ou *lhama dictus*, animal quadrupede qui a beaucoup de rapport au chameau en ce qu'il rumine, qu'il n'a point de cornes, qu'à chaque pié il a deux doigts & deux ongles, & que la plante du pié eſt recouverte par une peau molle. Le *mouton du Pérou* a ſix piés de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, & quatre piés de hauteur depuis terre juſque ſur le dos; il a les oreilles aſſez longues, la tête alongée, la levre ſupérieure fendue, & les yeux grands; le train de derriere eſt plus élevé que celui de devant. Ces animaux ſont blanc, noirs ou bruns; d'autres ont toutes ces couleurs. Les Péruviens donnent à ceux-ci le nom de *moromoro*. *Voyez le regne animal diviſé en ſix claſſes*, par M. Breſſon. *V.* QUADRUPEDE.

MOUTONS, ſ. m. pl. (*Hydraul.*) en fait de caſcades, ce ſont des eaux que l'on fait tomber rapidement dans des rigoles, & qui trouvant pour obſtacle une table de plomb dans le bas, ſe relevent en écumant. (*K*)

MOUTON, ſ. m. *pecus*, *oris*, (*terme de Blaſon.*) animal qui paroît dans l'écu de profil & paſſant.

Le *mouton* eſt le ſymbole de la douceur, & de la vie champêtre.

De Barjac de Caſtelbouc en Vivarois; *de gueules au mouton paſſant d'or, accompagné en chef d'un croiſſant d'argent.*

Duchilau en Poitou; *de ſable à trois moutons paſſans d'argent.* (*G. D. L. T.*)

MOUTON, ſ. m. Machine à enfoncer des pieux en terre.

MOUTONS DE DEVANT, *terme de Charron*, ce ſont les deux montans qui

servent pour former le siege du cocher ; ils sont enchassés dans les mortaises pratiquées sur le lisoir de devant.

MOUTONS DE DERRIERE, *terme de Charron*, ce sont deux pieces de bois qui sont enchassées par en-bas dans le lisoir, & qui sont surmontées par l'entre-toise. Ces trois pieces assemblées sont tant pour l'ornement d'un carosse, que pour aider les domestiques à monter derriere, & leur servir de garde-fou.

MOUTON (*Fonte des cloches.*) forte piece de bois à laquelle la cloche est suspendue par ses anses ; cette piece est terminée par deux tourillons de fer qui roulent sur les crapaudines ou couettes placées dans le beffroi, en sorte que la cloche peut balancer librement. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MOUTON, (*termes de riviere*). c'est dans une sonnette un bout de poutre freté, ou un lourd billot de bois, & qu'on leve à force de bras. La hye est différente du *mouton* en ce qu'elle est plus pesante & qu'on la leve avec un moulinet.

MOUTONNAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme de coutume qui signifie un certain droit que le seigneur leve sur ceux qui vendent ou achetent des moutons dans l'étendue de son fief. (*A*)

MOUTONNER, (*Marine.*) la mer *moutonne*. *Voyez* MER.

MOUTURE, s. f. l'action de moudre, de broyer, de réduire en poudre les matieres friables.

On se sert principalement de ce mot pour exprimer la converſion des grains en farine. La *mouture* est plus ou moins bonne, suivant les moulins dont on se sert. Tous ne sont pas également propres à produire la plus belle farine ; d'ailleurs la qualité de la farine dépend encore de la maniere de moudre, & elle est plus ou moins supérieure, suivant que l'on fait moudre plus ou moins bas.

Les progrès de nos connoissances n'ont pas été moins lents sur cette partie que sur les autres. Les besoins & la conservation de l'être physique ont dû fournir le premier & le principal objet de l'attention des hommes : à partir de ces principes, on jugeroit que nos découvertes sur les moyens de pourvoir à l'un & à l'autre ont dû être très-rapides & très-étendues ; mais les arts les plus utiles ne sont pas ceux que l'on a perfectionnés les premiers ; le besoin les a fait naître avant les autres ; bientôt l'abondance & le luxe ont fait préférer ceux d'agrémens : on les a portés très-loin, tandis que les premiers très-nécessaires sont restés sans accroissemens, abandonnés à des mains mercenaires, à des ouvriers grossiers, incapables de connoître les principes de leurs opérations, & de réfléchir sur la fin qu'elles doivent avoir.

Il n'y a pas long-temps que l'on ignoroit encore une maniere de moudre les blés & autres grains destinés à la subsistance des hommes, suivant laquelle une même quantité de grains produit en farine environ un quinzieme de plus que la mesure ordinaire par la mouture actuelle & ordinaire.

Le sieur Malisset, boulanger de Paris, artisan distingué, vient de prouver par des expériences de cette nouvelle méthode, faites à la fin de 1760, & au commencement de 1761, dans les hôpitaux de Paris, & sous les yeux des premiers magistrats de police, que l'on pouvoit économiser par année 80000 liv. sur la dépense que font les hôpitaux pour le pain qui se consomme par les pauvres, & cependant leur en fournir d'une qualité infiniment supérieure, plus nourrissant & sur-tout plus agréable, & aussi blanc que celui qui se mange dans toutes les maisons particulieres.

Quand il n'en devroit résulter que ce bien en faveur des pauvres, c'en seroit toujours un fort grand, que d'avoir enseigné les moyens de les en faire jouir ; mais si cette importante économie devoit encore tourner à leur avantage, & servir à améliorer le traitement qu'on leur fait sur les autres parties de leur nourriture, il faudroit joindre à l'estime que l'on doit au sieur Malisset tous les éloges que mériteroient les effets de son zele. Il n'est pas l'inventeur de cette méthode, elle est pratiquée pour environ un tiers des farines qui se consomment à Paris ; il y a déja long-temps que l'usage en est établi dans la Beauce, & dans quelques autres provinces ; mais elle étoit si peu connue à Paris, que les hôpitaux mêmes qui ont un si grand

intérêt d'économiser, l'ignoroient : il faut donc savoir gré à celui qui s'est donné des soins pour en étendre la connoissance, & qui a eu assez de courage pour s'exposer à toutes les contrariétés qu'on doit s'attendre à éprouver lorsqu'on entreprend de changer d'anciens usages pour y en substituer des meilleurs.

Nous allons donner le détail du produit des grains convertis en farine par l'une & l'autre maniere.

Nous appellerons la derniere *mouture par économie* : on jugera par la différence des produits, des avantages de cette derniere méthode.

Nous nous servirons pour ces appréciations de la mesure de Paris, comme la plus connue, tant pour les grains que pour les farines.

Les farines se vendent à la mesure, & la plus ordinaire est le boisseau ; mais on désigne les grosses quantités, celles qui s'exposent & qui se consomment en total sur les marchés, par le nombre des sacs.

Un sac de farine, suivant l'usage de la halle de Paris, doit être de 325 liv. pesant.

On emploie pour le produire deux setiers de blé pesant 240 liv. chacun, suivant l'évaluation ordinaire du poids de cette mesure.

Il ne faut entendre dans tout ce que nous dirons des farines, que celles de froment : les proportions seront faciles à établir pour les autres especes de grains, si l'on juge à propos d'en faire l'opération.

Les deux setiers de blé que l'on a déja dit peser en total 480 liv. produisent par la *mouture* ordinaire & généralement pratiquée jusqu'à présent, 325 à 327 liv. de farine, 125 liv. de son.

La farine est de trois especes.

La premiere que l'on appelle farine de blé, ou fleur de farine, consiste en 170 liv. qui fait environ moitié des 325 liv. de produit au total.

La seconde, d'une qualité très-inférieure, forme à peu près 80 liv. pesant.

Le surplus se divise en deux parties ; la premiere, de grain blanc ; la seconde, de grain gris.

On sépare le son en trois classes : les premiers que l'on appelle *sons* proprement dits, s'emploient ordinairement à la nourriture des chevaux.

Les seconds qu'on nomme les *recoupes*, se consomment par les vaches ou autres bestiaux d'une espece à-peu-près semblable.

Les troisiemes sont les *recoupettes* : les amidonniers en tirent encore suffisamment de farine pour fabriquer la poudre à poudrer & l'amidon.

La même quantité de grain par la *mouture* économique, c'est-à-dire par la nouvelle méthode, produit 340 liv. de farine de quatre especes.

170 livres ou moitié de farine pure, ou fleur de farine.

L'autre moitié se divise en farine de premier grain, farine de second & farine de troisieme grain.

La quantité des deux premieres est de 155 livres, celle de la derniere, d'environ 15 liv. pesant.

Indépendamment de ces farines, on tire encore des mêmes grains 120 liv. de son, que l'on distingue en trois qualités.

1°. 14 Boisseaux de gros son, pesant en total 70 livres.

2°. 6 Boisseaux de la seconde qualité, pesant 40 livres.

3°. Un boisseau du poids de 100 livres.

Ces sons se consomment de la même maniere que ceux dont on a parlé en détaillant le produit par la *mouture* ordinaire.

On voit par ces différens produits que, suivant cet ancien usage, on ne tire de deux setiers de blé, mesure de Paris, pesant 480 liv. que 325 liv. de farine de toutes especes, & que la même quantité de grain produit 340 liv. de farine presqu'en total de la premiere qualité par la *mouture* économique.

Cet avantage est un des moindres de cette méthode ; des 325 liv. de farine provenant de la premiere façon de moudre, il n'y a que la premiere qui ne forme que 170 liv. dont on puisse faire du pain blanc ; on mêle la seconde farine avec celle d'après, que l'on appelle *de grain blanc*, pour fabriquer du pain bis-blanc.

Le surplus, c'est-à-dire, la farine de grain gris, est si inférieure, que le pain qui en provient ne peut être consommé à

Paris, il eſt trop bis & trop médiocre.

Le mélange de toutes ces eſpeces de farine eſt ce qui compoſe le pain que l'on appelle de *ménage*; mais la qualité en eſt infiniment moins bonne que celle qui réſulte du mêlange de toutes les farines produites par la *mouture* œconomique.

En effet, ſuivant cette méthode, la réunion de toutes les farines forme un tout bien plus parfait ; le pain qui en provient eſt plus beau, plus blanc, d'un meilleur goût & d'une qualité très-ſupérieure à celui même de la premiere farine de l'autre *mouture*.

Cette ſupériorité eſt produite, comme on vient de le dire, par le mêlange même de ces farines : celles de premier & de ſecond grain qu'on incorpore avec la premiere, par la *mouture* économique, ont plus de conſiſtance que celle à laquelle elles ſont jointes : celle-ci eſt plus fine, plus délicate, c'eſt la fine fleur ; les autres conſervent plus de ſubſtances entiérement purgées de ſon qui pourroit diminuer leur qualité, elles ajoutent de la force & de la qualité à la premiere, ſans altérer ſa fineſſe : & à l'exception des 15 liv. de farine du troiſieme grain, toutes celles que produiſent les grains *moulus* par économie, ſont employées pour la premiere qualité de pain, il n'y a même que les boulangers qui en retranchent la très-petite quantité du troiſieme grain, attendu qu'il pourroit nuire à l'extrême blancheur que doit avoir leur pain, pour en avoir un débit plus facile.

Ainſi la *mouture* par économie joint à l'avantage de produire un quinzieme de plus, celui de rendre toutes les farines aſſez parfaites pour être employées à une ſeule & même qualité de pain qui eſt la premiere ; au lieu que par la *mouture* ordinaire, il n'y a que 170 liv. de farine qui puiſſent ſervir à cette fabrication ; le ſurplus eſt employé, comme on l'a déja dit, à faire du pain bis-blanc, & même plus inférieur encore ; la différence du prix de ce pain avec celui du pain qui ſe fabrique avec les farines de la *mouture* économique, indique aſſez la méthode qu'il faut préférer, rien que pour cette ſeule partie.

Il ſeroit donc inutile d'infiſter davantage ſur celle de ces méthodes qui mérite cette préférence ; il vaut mieux faire connoître en quoi elle differe de l'autre.

Cette différence d'où réſulte réellement le bénéfice, ne conſiſte qu'en ce que par la premiere méthode ; il reſte beaucoup de ſon dans les farines, & plus encore de farine, dans les ſons ; au lieu que la nouvelle dégage l'une & l'autre, & en fait exactement le départ.

La *mouture* par économie, n'eſt autre choſe que l'art de bien ſéparer ces matieres, d'extraire des ſons toutes les parties de farine que la *mouture* ordinaire y laiſſe, & d'expulſer entiérement le ſon des farines ; c'eſt en quoi conſiſte toute la ſupériorité de cette *mouture*, & d'où provient le bénéfice qu'elle procure.

L'ancienne maniere produit moins de ſon en quantité, cela doit être ainſi, puiſqu'il en reſte beaucoup dans les farines ; mais il eſt plus peſant, la farine qui y reſte doit néceſſairement le rendre tel.

Par la raiſon contraire la *mouture* économique produit plus de ſon ; mais il eſt plus léger, parce qu'il eſt réduit à la ſimple écorce du blé très-broyée & tout-à-fait épurée de farine.

Il n'y a que le mêlange du ſon qui reſte avec les farines dans la *mouture* ordinaire qui puiſſe rendre de qualités différentes celles qui proviennent des mêmes grains.

Dans cette méthode, la premiere & la ſeconde farine extraites, on répare une fois ſeulement les iſſues ; le blutage acheve enſuite cette opération.

Dans la *mouture* économique les iſſues ſont réparées juſqu'à quatre fois, & les trois premieres farines ſont encore mêlées enſemble ſous la meule ; il doit néceſſairement réſulter de cette maniere une plus grande quantité de farine d'une égale quantité de grain.

L'évaporation eſt plus conſidérable du double par ce procédé que par l'autre ; la diviſion ne ſauroit être plus grande ſans produire cet effet ; mais ce déchet eſt remplacé & au delà, puiſque malgré ſa perte, on a encore un quinzieme de farine de bénéfice.

Les frais en ſont auſſi plus forts ; un ſetier de blé eſt beaucoup plus long à mou-

dre quand on répare quatre fois les iſſues, qu'en ſuivant la méthode ordinaire; il eſt juſte que le meunier ſoit payé du temps pendant lequel on occupe ſon moulin; mais on retrouve encore cette augmentation de dépenſe dans le bénéfice en matiere que cet uſage procure: d'ailleurs s'il devenoit plus général, ſes frais diminueroient & deviendroient moindres que ceux de l'ancienne méthode; il exige beaucoup moins d'eſpace & beaucoup moins d'ouvriers, ainſi la main-d'œuvre diminueroit, & conſéquemment le droit de *mouture*.

Les avantages de la méthode que nous indiquons ne ſont pas à négliger, principalement pour les provinces ou les états qui ne produiſent de grains que ce qu'il en faut pour la conſommation des habitans, ou qui ne produiſent pas ſuffiſamment. L'économie annuelle d'un quinzieme ſur tous les grains qui ſe conſomment, ſuffiroit ſouvent pour garantir de la diſette, ou du moins pour parer à ſes premiers inconvéniens, & donner le temps de ſe procurer des ſecours plus abondans pour s'en mettre tout-à-fait à l'abri; c'eſt aux adminiſtrateurs à juger du mérite de ces réflexions; elles pourroient être moins étendues, & peut-être jugera-t-on que le ſujet n'en exigeoit pas de ſi détaillées; mais elles ont pour motif le bien public, il n'y a point de petits intérêts dans cette partie, & l'on ne peut trop indiquer les moyens de le procurer. *Article de M. d'Amilaville.*

MOUVANCE, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt la relation qu'il y a entre le fief dominant & le fief ſervant, par rapport à la ſupériorité que le premier a ſur l'autre qui dépend de lui.

La *mouvance* eſt quelquefois appelée *tenure* ou *tenue*, parce que la *mouvance* n'eſt autre choſe que l'état de dépendance du fief ſervant qui eſt tenu du ſeigneur dominant, à la charge de la foi & hommage, & de certains droits aux mutations. On dit quelquefois *mouvance* féodale, quelquefois *mouvance* ſimplement.

Il y a des fiefs qui ont beaucoup de *mouvances*, c'eſt-à-dire un grand nombre de fiefs qui en relevent.

Il y a *mouvance* active & paſſive. Un fief releve d'un autre fief ſupérieur, c'eſt la *mouvance* paſſive. Ce même fief en a d'autres qui relevent de lui, c'eſt la *mouvance* active.

Tous les fiefs ſont mouvans du roi médiatement ou immédiatement; ils peuvent relever du roi médiatement, ou de quelque autre ſeigneur.

Deux ſeigneurs différens ne peuvent avoir la *mouvance* d'un même fief; mais l'un peut avoir la *mouvance* immédiate, & l'autre la *mouvance* médiate.

La *mouvance* médiate ou immédiate d'un fief peut appartenir à pluſieurs ſeigneurs dominans d'un même fief.

Quand pluſieurs ſeigneurs prétendent avoir chacun la *mouvance* d'un fief, le propriétaire du fief doit ſe faire recevoir par main ſouveraine, & conſigner les droits en juſtice, pour être donnés à celui qui obtiendra gain de cauſe.

Dans ce même cas où la *mouvance* eſt conteſtée entre pluſieurs ſeigneurs, il faut la prouver. Cette preuve doit être faite par le titre primitif d'inféodation, ſi on le peut rapporter, ou, au défaut de ce titre, par des actes de foi & hommage, par des dénombremens, des contrats de vente ou d'échange. Celui qui a les plus anciens titres, doit être préféré.

Le ſeigneur n'eſt point obligé de prouver contre ſon vaſſal la *mouvance* du fief par lui ſaiſi, parce que le vaſſal eſt préſumé en avoir connoiſſance; c'eſt au vaſſal à inſtruire le premier ſon ſeigneur.

Si le vaſſal veut obliger le ſeigneur à prouver ſa *mouvance*, il faut, avant toutes choſes, qu'il avoue ou déſavoue le ſeigneur.

Si le ſeigneur ne prouve pas ſa *mouvance*, & qu'il ait ſaiſi féodalement, il doit être condamné aux dommages & intérêts de celui qu'il a prétendu être ſon vaſſal.

Quand le ſeigneur prouve ſa *mouvance* par des titres au-deſſus de cent ans, il n'y a pas lieu à la commiſe, parce que le vaſſal peut n'en avoir pas eu connoiſſance.

Celui qui vend un fief, doit déclarer de quel ſeigneur il eſt mouvant, ou, s'il ne le fait pas, il doit en faire mention.

La *mouvance* d'un fief eſt impreſcriptible de la part du vaſſal contre ſon ſeigneur

dominant; mais elle se prescrit par trente ans, de la part d'un seigneur contre un autre seigneur; & par quarante ans, contre l'église.

Pour acquérir cette prescription, il faut que dans les trente années il y ait eu au moins deux mutations du même fief, & des saisies féodales duement signifiées.

Le seigneur suzerain peut aussi prescrire contre son vassal la *mouvance* de l'arriere-fief, & par ce moyen cet arriere-fief devient mouvant de lui en plein fief.

La prescription des *mouvances* ne court point contre les mineurs.

Les *mouvances* d'un fief ne peuvent être vendues, sans aliéner en même temps le corps du fief; on peut les retirer féodalement, de même que le fief, lorsqu'elles sont vendues au propriétaire du fief servant ou à d'autres.

Le seigneur dominant, qui a commis félonie contre son vassal, ne perd pas son fief dominant; mais il perd la *mouvance* du fief servant, & les droits qui en peuvent résulter.

Voyez les Coutumes au titre des fiefs, & leurs commentateurs. Voyez aussi FIEF, FOI, HOMMAGE. La *mouvance* d'une justice est la dépendance où elle est d'un seigneur dont elle est tenue en fief ou arriere-fief; on entend aussi par là la supériorité qu'une justice a sur une autre qui y releve par appel. *Voyez* JUSTICE & RESSORT. (*A*)

MOUVANT, TE, adj. (*terme de Blason*) se dit d'une piece ou meuble qui saille de l'un des flancs; ou de l'un des angles de l'écu.

Il se dit aussi des pieces ou meubles qui touchent à quelques autres.

Alberti à Florence, d'azur à quatre chaînes d'or, *mouvantes* de quatre angles de l'écu, & liées au cœur à un anneau de même.

Dapougny de Jambeville, de Sericourt, à Paris, *d'azur au dextrochere mouvant du flanc senestre de l'écu; & tenant un vase de trois lis, le tout d'argent.*

Laverne d'Atée, du Magny en Bourgogne; *d'azur au vol & au demi-vol d'or, mouvans d'une rose de gueules posée au centre de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

MOUVEMENT, s. m. (*Méchan.*) qu'on appelle aussi *mouvement local*; c'est un changement continuel & successif de place de la part d'un corps, c'est-à-dire, un état d'un corps par lequel il correspond successivement à différens lieux, ou par lequel il est successivement présent à différentes parties de l'espace. *Voyez* LIEU. La théorie & les loix du *mouvement* sont le principal sujet de la méchanique. *Voyez* MÉCHANIQUE.

Les anciens philosophes ont considéré le *mouvement* dans un sens plus général & plus étendu; ils lont défini le passage d'un corps d'un état en un autre, & ils ont de cette sorte reconnu six especes de *mouvement*, la création, la génération, la corruption, l'augmentation, la diminution & le transport ou *mouvement local.*

Mais les philosophes modernes n'admettent que le *mouvement local*, & réduisent la plupart des autres especes dont nous venons de faire mention, à celui-là seulement. *Voyez* GÉNÉRATION, CORRUPTION, *&c.* De sorte que nous n'avons à parler ici que du transport au *mouvement local*, dont toutes les autres especes de *mouvement* ne sont qu'autant de modifications ou d'effets. *Voy.* ALTÉRATION, *&c.*

On a contesté l'existence & même la possibilité du *mouvement*, mais par de purs sophismes. Il y a eu de tout temps des hommes qui se sont fait un honneur de contredire ce qu'il y a de plus évident, pour faire parade de leur prétendue force d'esprit, & il ne se trouve encore aujourd'hui que trop de gens de ce caractere. Voici un échantillon des difficultés que ces sortes de gens ont fait contre l'existence du *mouvement*. S'il y a du *mouvement*, il est dans la cause qui le produit, ou dans le corps mobile, ou dans l'une & dans l'autre. Il n'est pas dans la cause qui l'excite, car quand on jette une pierre, on ne peut pas dire que le *mouvement* réside dans la cause qui le produit, mais il est dans la pierre que l'on a jetée. Cependant on ne sauroit guere établir non plus le *mouvement* dans le corps mobile, car le *mouvement* est l'effet de la cause qui agit, & le corps mobile est sans effet: donc il n'y a point de *mouvement*, puisqu'il ne se trouve ni dans la cause qui l'excite, ni dans le corps

mobile. La réponse est que dans un certain temps le *mouvement* réside dans la cause qui le produit, & que dans un autre temps il se trouve dans le corps mobile. Ainsi lorsqu'on met une pierre dans une fronde, & qu'on vient à tourner la fronde, la main autour de laquelle est la corde doit être regardée comme la cause qui produit le *mouvement*, & elle est même en *mouvement*; de-là il passe dans la fronde qui tourne, & enfin dès que la fronde vient à se lâcher, la pierre est le siege du *mouvement*. Le défaut du sophisme est donc de ne pas faire attention aux différens temps dans lesquels tout ceci se passe. Diodore Cronus faisoit un autre raisonnement que voici. Le corps est mu dans la place où il est, ou dans celle où il n'est pas. L'un & l'autre est impossible, car s'il étoit mu dans la place où il est, il ne sortiroit jamais de cette place. Il n'est pas mu non plus dans la place où il n'est pas, & par conséquent il n'est jamais en *mouvement*. La définition du *mouvement* se tire de cette difficulté apparente; un corps n'est pas mu dans la place où il est, mais de la place où il est dans celle qui suit immédiatement.

Le plus fameux de tous les sophismes contre le *mouvement*, est celui que Zénon avoit appelé l'*Achille*; pour marquer sa force, qu'il croyoit invincible, il supposoit Achille courant après une tortue, & allant dix fois plus vîte qu'elle. Il donnoit une lieue d'avance à la tortue, & raisonnoit ainsi: tandis qu'Achille parcourt la lieue que la tortue a d'avance sur lui, celle-ci parcourra un dixieme de lieue; pendant qu'il parcourra le dixieme, la tortue parcourra la centieme partie d'une lieue; ainsi de dixieme en dixieme, la tortue dévancera toujours Achille, qui ne l'atteindra jamais. Mais 1°. quand il seroit vrai qu'Achille n'attrapât jamais la tortue, il ne s'en suivroit pas pour cela que le *mouvement* fût impossible, car Achille & la tortue se meuvent réellement, puisqu'Achille approche toujours de la tortue qui est supposée le dévancer toujours infiniment peu. 2°. On a répondu directement au sophisme de Zénon. Grégoire de Saint-Vincent fut le premier qui en démontra la fausseté, & qui assigna le point précis auquel Achille devoit atteindre la tortue, & ce point se trouve par le moyen des progressions géométriques infinies, au bout d'une lieue & d'un neuvieme de lieue; car la somme de toute progression géométrique est finie, & cela parce qu'être fini, ou s'étendre à l'infini, sont deux choses très-différentes. Un tout fini quelconque, un pié par exemple, est composé de fini & d'infini. Le pié est fini en tant qu'il ne contient qu'un certain nombre d'êtres simples; mais je puis le supposer divisé en une infinité, ou plutôt en une quantité non finie de parties, en considérant ce pié comme une étendue abstraite; ainsi si j'ai pris d'abord dans mon esprit la moitié de ce pié, & que je prenne ensuite la moitié de ce qui reste, ou un quart de pié, puis la moitié de ce quart, ou un huitieme de pié, je procéderai ainsi mentalement à l'infini, en prenant toujours de nouvelles moitiés des croissances, qui toutes ensemble ne feront jamais que ce pié: de même tous ces dixiemes de dixiemes à l'infini, ne font que $\frac{1}{9}$ de lieue, & c'est au bout de cet espace qu'Achille doit attraper la tortue, & il l'attrape au bout d'un temps fini, parce que tous ces dixiemes de dixiemes sont parcourus durant des parties de temps des croissances, dont la somme fait un temps fini. *M. Formey.*

Les auteurs de physique anciens & modernes, ont été fort embarrassés à définir la nature du *mouvement* local: les péripatéticiens disent qu'il est *actus entis in potentia quatenus est in potentia*. Aristote, 3 *Phys. c. ij*. Mais cette notion paroît trop obscure pour qu'on puisse s'en contenter aujourd'hui, & elle ne sauroit servir à expliquer les propriétés du *mouvement*.

Les Epicuriens définissoient le *mouvement*, *le passage d'une partie de corps d'un lieu en un autre*, & quelques philosophes de nos jours suivent à peu près cette définition, & appellent le *mouvement* d'un corps, *le passage de ce corps d'un espace à un autre espace*, substituant ainsi le mot d'*espace* à celui de *lieu*.

Les Cartésiens définissent le *mouvement*, *le passage ou l'éloignement d'une portion de matiere, du voisinage des parties qui lui étoient*

immédiatement

immédiatement contigues dans le voisinage d'autres parties.

Cette définition est dans le fond conforme à celle des Epicuriens, & il n'y a entr'elles d'autre différence, sinon que ce que l'une appelle corps & lieu; l'autre l'appelle *matiere* & *partie contigue.*

Borelli, & après lui d'autres auteurs modernes, définissent le *mouvement*, *le passage successif d'un corps, d'un lieu en un autre, dans un certain temps déterminé, le corps étant successivement contigu à toutes les parties de l'espace intermédiaire.*

On convient donc que le *mouvement est le transport d'un corps d'un lieu en un autre;* mais les Philosophes sont très-peu d'accord lorsqu'il s'agit d'expliquer en quoi consiste ce transport; ce qui fait que leurs divisions du *mouvement* sont très-différentes.

Aristote & les Péripatéticiens divisent le *mouvement* en *naturel* & *violent.*

Le *naturel* est celui dont le principe ou la force mouvante est renfermée dans le corps mû, tel est celui d'une pierre qui tombe vers le centre de la terre. *Voyez* GRAVITÉ.

Le *mouvement violent* est celui dont le principe est externe, & auquel le corps mû résiste; telle est celui d'une pierre jetée en haut. Les modernes divisent généralement le *mouvement* en *absolu* & *relatif.*

Le *mouvement absolu* est le changement de lieu absolu d'un corps mû, dont la vîtesse doit par conséquent se mesurer par la quantité de l'espace absolu que le mobile parcourt. *Voyez* LIEU.

Mouvement relatif, c'est le changement du lieu relatif ordinaire du corps mû, & sa vîtesse s'estime par la quantité d'espace relatif qui est parcourue dans ce *mouvement.*

Pour faire sentir la différence de ces deux sortes de *mouvemens*, imaginons un corps qui se meuve dans un bateau; si le bateau est en repos, le *mouvement* de ce corps sera, ou plutôt sera censé *mouvement* absolu; si au contraire le bateau est en *mouvement*, le *mouvement* de ce corps dans le bateau ne sera qu'un *mouvement* relatif, parce que ce corps outre son *mouvement* propre, participera encore au *mouvement* du bateau; de sorte que si le bateau fait par exemple, deux piés de chemin pendant que le corps parcourt dans le bateau l'espace d'un pié dans le même sens, le *mouvement* absolu du corps sera de trois piés, & son *mouvement* relatif d'un pié.

Il est très-difficile de décider si le *mouvement* d'un corps est absolu ou relatif, parce qu'il feroit nécessaire d'avoir un corps que l'on fût certainement être en repos, & qui serviroit de point fixe pour connoître & juger de la quantité du *mouvement* des autres corps. M. Newton donne pourtant, ou plutôt indique quelques moyens généraux pour cela dans le scholie qui est à la tête de ses principes mathématiques. Voici l'exemple qu'il nous donne pour expliquer ses idées sur ce sujet. Imaginons, dit ce grand philosophe, deux globes attachés à un fil, & qui tournent dans le vuide au tour de leur centre de gravité commun; comme il n'y a point par la supposition, d'autres corps auxquels on puisse les comparer, & que ces deux corps en tournant, conservent toujours la même situation l'un par rapport à l'autre, on ne peut juger ni s'ils sont en *mouvement*, ni de quel côté ils se meuvent, à moins qu'on n'examine la tension du fil qui les unit. Cette tension connue peut servir d'abord à connoître la force avec laquelle les globes tendent à s'éloigner de l'axe de leur *mouvement*, & par-là on peut connoître la quantité du *mouvement* de chacun des corps; pour connoître présentement la direction de ce *mouvement*, qu'on donne des impulsions égales à chacun de ces corps en sens contraire, suivant les directions paralleles, la tension du fil doit augmenter ou diminuer, selon que les forces imprimées seront plus ou moins conspirantes avec le *mouvement* primitif, & cette tension sera la plus grande qu'il est possible lorsque les forces seront imprimées dans la direction même du *mouvement* primitif; de sorte que si on imprime successivement à ces corps des *mouvemens* égaux & contraints dans différentes directions, on connoîtra, lorsque la tension du fil sera la plus augmentée, que les forces imprimées ont été dans la direction même du *mouvement* primitif, ce qui servira à faire connoître cette direction. Voilà de quelle maniere on

peut trouver dans le vuide la quantité & la direction du *mouvement* de deux corps isolés. Présentement si autour de ces deux globes on place quelques autres corps qui soient en repos, on ne pourra savoir si le *mouvement* est dans les globes ou dans les corps adjacens, à moins qu'on n'examine de même qu'auparavant la tension du fil, & si cette tension se trouve être celle qui convient au *mouvement* apparent des deux globes, on pourra conclure que le *mouvement* est dans les globes, & que les corps adjacens sont en repos.

D'autres divisent le *mouvement* en *propre* & *impropre*, ou *externe*.

Le *mouvement propre* est le transport d'un lieu *propre* en un autre qui par-là devient lui-même *propre*, parce qu'il est rempli par ce corps seul exclusivement à tout autre; tel est le *mouvement* d'une roue d'horloge.

Le *mouvement impropre, externe, étranger*, ou *commun*, c'est le passage d'un corps hors d'un lieu *commun* dans un autre lieu *commun*; tel est celui d'une montre qui se meut dans un vaisseau, *&c.*

La raison de toutes ces différentes divisions paroît venir des différens sens qu'on a attachés aux mots, en voulant tous les comprendre dans une même définition & division.

Il y en a par exemple, qui dans leur définition du *mouvement*, considerent le corps mû, non par rapport aux corps adjacens, mais par rapport à l'espace immuable & infini; d'autres le considerent, non par rapport à l'espace infini, mais par rapport à d'autres corps fort éloignés, & d'autres enfin ne le considerent pas par rapport à des corps éloignés, mais seulement par rapport à la surface qui lui est contigue. Mais ces différens sens une fois établis, la dispute s'éclaircit alors beaucoup; car comme tout mobile peut être considéré de ces trois manieres, il s'ensuit delà qu'il y a trois especes de *mouvement*, dont celle qui a rapport aux parties de l'espace infini & immuable, sans faire d'attention aux corps d'alentour, peut être nommée absolument & véritablement *mouvement propre*; celle qui a rapport aux corps environnans & très-éloignés, lesquels peuvent eux-mêmes être en *mouvement*, s'appellera *mouvement relativement commun*; & la derniere qui a rapport aux surfaces des corps contigus les plus proches, s'appellera *mouvement relativement propre*.

Le *mouvement absolument & vraiment propre*, est donc l'application d'un corps aux différentes parties de l'espace infini & immuable. Il n'y a que cette espece qui soit un *mouvement* propre & absolu, puisqu'elle est toujours engendrée & altérée par des forces imprimées au mobile lui-même, & qu'elle ne sauroit l'être que de la sorte, parce que c'est d'ailleurs à elle qu'on doit rapporter les forces réelles de tous les corps pour en mettre d'autres en *mouvement* par impulsion, & que ces mouvemens lui sont proportionnels.

Le *mouvement relativement commun*, c'est le changement de situation d'un corps par rapport à d'autres corps circonvoisins; & c'est celui dont nous parlons lorsque nous disons que les hommes, les villes & la terre même se meuvent.

C'est celui qu'un corps éprouve, lorsqu'étant en repos par rapport aux corps qui l'entourent, il acquiert cependant avec eux des relations successives par rapport à d'autres corps, que l'on considere comme immobiles; & c'est le cas dans lequel le lieu absolu des corps change, quand leur lieu relatif reste le même. C'est ce qui arrive à un pilote qui dort sur le tillac pendant que le vaisseau marche, ou à un poisson mort que le courant de l'eau entraine.

C'est aussi le *mouvement* dont nous entendons parler lorsque nous estimons la quantité de *mouvement* d'un corps, & la force qu'il a pour en pousser un autre; par exemple, si on laisse tomber de la main une sphere de bois remplie de plomb pour la rendre plus pesante, on a coutume d'estimer alors la quantité du *mouvement* & la force qu'a la sphere pour pousser d'autres corps, par la vîtesse de cette même sphere & le poids du plomb qu'elle renferme; & on a raison en effet d'en user de la sorte pour juger de cette force en elle-même & de ses effets, en tant qu'ils peuvent tomber sous nos sens: mais que la sphere n'ait point d'autre *mouvement* que celui que nous lui voyons, c'est, selon que nous l'avons déja

observé, ce que nous ne sommes point en état de déterminer en employant la seule apparence de l'approche de la pierre vers la terre.

Le *mouvement relativement propre*, c'est l'application successive d'un corps aux différentes parties des corps contigus, à quoi il faut ajouter que lorsqu'on parle de l'application successive d'un corps, on doit concevoir que toute sa surface prise ensemble, est appliquée aux différentes parties des corps contigus; ainsi le *mouvement* relativement propre est celui qu'on éprouve lorsqu'étant transporté avec d'autres corps d'un *mouvement* relatif commun, on change cependant la relation, comme lorsque je marche dans un vaisseau qui fait voile; car je change à tout moment ma relation avec les parties de ce vaisseau qui est transporté avec moi. Les parties de tout mobile sont dans un *mouvement* relatif commun; mais si elles venoient à se séparer, & qu'elles continuassent à se mouvoir comme auparavant, elles acquerroient un *mouvement* relatif propre. Ajoutons que le *mouvement* vrai & le *mouvement* apparent different quelquefois beaucoup. Nous sommes trompés par nos sens quand nous croyons que le rivage que nous quittons s'enfuit, quoique ce soit le vaisseau qui nous porte qui s'en éloigne; & cela vient de ce que nous jugeons les objets en repos, quand leurs images occupent toujours les mêmes points sur notre rétine.

De toutes ces définitions différentes du *mouvement*, il en résulte autant d'autres du lieu; car quand nous parlons du *mouvement* & du repos véritablement & absolument propre, nous entendons alors par *lieu*, cette partie de l'espace infini & immuable que le corps remplit. Quand nous parlons de *mouvement* relativement commun, le *lieu* est alors une partie de quelqu'espace ou dimension mobile. Quand nous parlons enfin du *mouvement* relativement propre, qui réellement est très-impropre, le *lieu* est alors la surface des corps voisins adjacens, ou des espaces sensibles. *Voyez* LIEU.

La nature de cet ouvrage, où nous devons exposer les opinions des philosophes, nous a obligés d'entrer dans le détail précédent sur la nature, l'existence & les divisions du *mouvement*; mais nous ne devons pas oublier d'ajouter, comme nous l'avons déja fait à l'*article* ÉLEMENS DES SCIENCES, que toutes ces discussions sont inutiles à la méchanique; elle suppose l'existence du *mouvement*, & définit le *mouvement*, l'application successive d'un corps à différentes parties contigues de l'espace indéfini que nous regardons comme le lieu des corps.

On convient assez de la définition du repos, mais les philosophes disputent entr'eux pour savoir si le repos est une pure privation de *mouvement*, ou quelque chose de positif. Malebranche & d'autres soutiennent le premier sentiment; Descartes & ses partisans le dernier. Ceux-ci prétendent qu'un corps en repos n'a point de force pour y rester, & ne sauroit résister aux corps qui feroient effort pour l'en tirer, & que le *mouvement* peut être aussi-bien appelé une *cessation de repos*, que le repos une *cessation de mouvement*. *V.* REPOS.

Voici le plus fort argument des premiers; supposons un globe en repos, & que Dieu cesse de vouloir son repos, que s'ensuivra-t-il de là? il restera toujours en repos; mais supposons le corps en *mouvement*, & que Dieu cesse de le vouloir en *mouvement*, que s'ensuivra-t-il maintenant, que le corps cessera d'être en *mouvement*, c'est-à-dire, qu'il sera en repos, & cela parce que la force par laquelle un corps qui est en *mouvement*, persévere dans cet état, est la volonté positive de Dieu; au lieu que celle par laquelle un corps qui est en repos y persévere, n'est autre chose que la volonté générale par laquelle il veut qu'un corps existe. Mais ce n'est là qu'une pétition de principe; car la force ou le *conatus* par lequel les corps soit en repos, soit en *mouvement*, perséverent dans leurs états, ne vient que de l'inertie de la matiere; de sorte que s'il étoit possible pour un moment à Dieu de ne rien vouloir sur l'état du corps, quoiqu'il en voulût toujours l'existence, un corps qui auroit été auparavant en *mouvement* y continueroit toujours, comme un corps en repos resteroit toujours en cet état. C'est cette inactivité ou inertie de la matiere qui fait que tous les corps résistent suivant leur quantité de matiere, & que tout corps qui en cho-

que un autre avec une vîtesse donnée, le forcera de se mouvoir avec d'autant plus de vîtesse, que la densité & quantité de matiere du corps choquant sera plus grande par rapport à la densité & quantité de matiere de l'autre. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On peut réduire les modifications de la force active & de la force passive des corps dans leur choc à trois loix principales, auxquelles les autres sont subordonnées. 1°. Un corps persévere dans l'état où il se trouve, soit de repos, soit de *mouvement*, à moins que quelque cause ne le tire de son *mouvement* ou de son repos. 2°. Le changement qui arrive dans le *mouvement* d'un corps est toujours proportionnel à la force motrice qui agit sur lui; & il ne peut arriver aucun changement dans la vîtesse & la direction du corps en *mouvement*, que par une force extérieure; car sans cela ce changement se feroit sans raison suffisante. 3°. La réaction est toujours égale à l'action; car un corps ne pourroit agir sur un autre corps, si cet autre corps ne lui résistoit: ainsi l'action & la réaction sont toujours égales & opposées. Mais il y a encore bien des choses à considérer dans le *mouvement*, savoir.

1°. La force qui l'imprime au corps; elle s'appelle *force motrice* : elle a pour premiere cause l'être suprême, qui a imprimé le *mouvement* à ses ouvrages, après les avoir créés. L'idée de quelques philosophes qui prétendent que tout *mouvement* actuel que nous remarquons dans le corps, est produit immédiatement par le créateur, n'est pas philosophique. Quoique nous ne puissions concevoir comment le *mouvement* passe d'un corps dans un autre, le fait n'en est pas moins sensible & certain. Ainsi, après avoir posé l'impression générale du premier moteur, on peut faire attention aux diverses causes que les êtres sensibles nous présentent pour expliquer les *mouvemens* actuels; tels sont la pesanteur, qui produit du *mouvement* tant dans les corps célestes que dans les corps terrestres; la faculté de notre ame, par laquelle nous mettons en *mouvement* les membres de notre corps, & par le moyen d'autres corps sur lesquels le notre agit; les forces attractives, magnétiques & électriques répandues dans la nature, la force élastique, qui a une grande efficacité; & enfin les chocs continuels des corps qui se rencontrent. Quoi qu'il en soit, tout cela est compris sous le nom de *force motrice*, dont l'effet, quand elle n'est pas détruite par une résistance invincible, est de faire parcourir au corps un certain espace en un certain temps, dans un milieu qui ne résiste pas sensiblement; & dans un milieu qui résiste, son effet est de lui faire surmonter une partie des obstacles qu'il rencontre. Cette cause communique au corps une force qu'il n'avoit pas lorsqu'il étoit en repos, puisqu'un corps ne change jamais d'état de lui-même. Un *mouvement* une fois commencé dans le vuide absolu, s'il étoit possible, continueroit pendant toute éternité dans ce vuide, & le corps mû y parcourroit à jamais des espaces égaux en temps égaux, puisque dans le vuide aucun obstacle ne consumeroit la force du corps.

2°. Le temps pendant lequel le corps se meut: si un corps parcourt un espace donné, il s'écoulera une portion quelconque de temps, tandis qu'il ira d'un point à l'autre, quelque court que soit l'espace en question; car le moment où le corps sera au point *A* ne sera pas celui où il sera en *B*, un corps ne pouvant être en deux lieux à la fois. Ainsi tout espace parcouru l'est en un temps quelconque.

3°. L'espace que le corps parcourt, c'est la ligne droite décrite par ce corps pendant son *mouvement*. Si le corps qui se meut n'étoit qu'un point, l'espace parcouru ne seroit qu'une ligne mathématique; mais comme il n'y a point de corps qui ne soit étendu, l'espace parcouru a toujours quelque largeur. Quand on mesure le chemin d'un corps, on ne fait attention qu'à la longueur.

4°. La vîtesse du *mouvement*, c'est la propriété qu'a le mobile de parcourir un certain espace en un certain temps. La vîtesse est d'autant plus grande que le mobile parcourt plus d'espace en moins de temps. Si le corps *A* parcourt en deux minutes un espace auquel le corps *B* emploie quatre minutes, la vîtesse du corps *A* est double de celle du corps *B*. Il n'y a point de *mouvement* sans une vîtesse quel-

conque, car tout eſpace parcouru eſt parcouru dans un certain temps; mais ce temps peut être plus ou moins long à l'infini. Par exemple, un eſpace que je ſuppoſe être d'un pié, peut être parcouru par un corps en une heure ou dans une minute, qui eſt la 60e. partie d'une heure, ou dans une ſeconde, qui en eſt la 3600e. partie, &c. Le *mouvement*, c'eſt-à-dire la vîteſſe, peut être uniforme ou non uniforme, accélérée ou retardée, également ou inégalement accélérée & retardée. *Voyez* VÎTESSE.

5°. La maſſe des corps en vertu de laquelle ils réſiſtent à la force qui tend à leur imprimer ou à leur ôter le *mouvement*. Les corps réſiſtent également au *mouvement* & au repos. Cette réſiſtance étant une ſuite néceſſaire de leur force d'inertie, elle eſt proportionnelle à leur quantité de matiere propre, puiſque la force d'inertie appartient à chaque particule de la matiere. Un corps réſiſte donc d'autant plus au *mouvement* qu'on veut lui imprimer, qu'il contient une plus grande quantité de matiere propre ſous un même volume, c'eſt-à-dire d'autant plus qu'il a plus de maſſe, toutes choſes d'ailleurs égales. Ainſi plus un corps a de maſſe, moins il acquiert de vîteſſe par la même preſſion, & *vice versâ*. Les vîteſſes des corps qui reçoivent des preſſions égales ſont donc en raiſon inverſe de leur maſſe. Par la même raiſon le *mouvement* d'un corps eſt d'autant plus difficile à arrêter, que ce corps a plus de maſſe; car il faut la même force pour arrêter le *mouvement* d'un corps qui ſe meut avec une vîteſſe quelconque, & pour communiquer à ce même corps le même degré de vîteſſe qu'on lui a fait perdre. Cette réſiſtance que tous les corps oppoſent lorſqu'on veut changer leur état préſent, eſt le fondement de cette loi générale du *mouvement*, par laquelle la réaction eſt toujours égale à l'action. L'établiſſement de cette loi étoit néceſſaire afin que les corps puſſent agir les uns ſur les autres, & que le *mouvement* étant une fois produit dans l'univers, il pût être communiqué d'un corps à un autre avec raiſon ſuffiſante. Sans cette eſpece de lutte, il ne pourroit y avoir d'action; car comment une force agiroit-elle ſur ce qui ne lui oppoſe aucune réſiſtance. Quand je tire un corps attaché à une corde, quelque aiſément que je le tire, la corde eſt tendue également des deux côtés; ce qui marque l'égalité de la réaction: & ſi cette corde n'étoit pas tendue, je ne pourrois tirer ce corps. Ceux qui demandent comment pouvez-vous faire avancer un corps, ſi vous êtes tiré par lui avec une force égale à celle que vous employez pour le tirer; ceux, dis-je, qui font cette objection, ne remarquent pas que lorſque je tire ce corps, & que je le fais avancer, je n'emploie pas toute ma force à vaincre la réſiſtance qu'il m'oppoſe; mais lorſque je l'ai ſurmontée, il m'en reſte encore une partie que j'emploie à avancer moi-même: & ce corps avance par la force que je lui ai communiquée, & que j'ai employée à ſurmonter ſa réſiſtance. Ainſi quoique les forces ſoient inégales, l'action & la réaction ſont toujours égales. C'eſt cette égalité qui produit tous les *mouvemens*. *Voyez* LOI DE LA NATURE *au mot* NATURE.

6°. La quantité de *mouvement*. La quantité dans un inſtant infiniment petit, eſt proportionnelle à la maſſe & à la vîteſſe du corps mû; enſorte que le même corps a plus de *mouvement* quand il ſe meut plus vîte, & que de deux corps dont la vîteſſe eſt égale, celui qui a le plus de maſſe a le plus de *mouvement*; car le *mouvement* imprimé à un corps quelconque, peut être conçu diviſé en autant de parties que ce corps contient de parties de matiere propre, & la force motrice appartient à chacune de ces parties, qui participent également au *mouvement* de ce corps en raiſon directe de leur grandeur. Ainſi le *mouvement* du tout eſt le réſultat de toutes les parties, & par conſéquent le *mouvement* eſt double dans un corps dont la maſſe eſt double de celle d'un autre, lorſque ces corps ſe meuvent avec la même vîteſſe.

7°. La direction du *mouvement*. Il n'y a point de *mouvement* ſans une détermination particuliere; ainſi tout mobile qui ſe meut tend vers quelque point. Lorſqu'un corps qui ſe meut n'obéit qu'à une ſeule force qui le dirige vers un ſeul point, ce corps ſe meut d'un *mouvement* ſimple. Le *mouvement* compoſé eſt celui dans lequel le mobile obéit à pluſieurs forces: nous en parlerons

plus bas. Dans le *mouvement* simple, la ligne droite tirée du mobile au point vers lequel il tend, représente la direction du *mouvement* de ce corps, & si ce corps se meut, il parcourra certainement cette ligne. Ainsi tout corps qui se meut d'un *mouvement* simple, décrit pendant qu'il se meut une ligne droite. *M. Formey.*

Le *mouvement* peut donc être regardé comme une espece de quantité, & sa quantité ou sa grandeur qu'on appelle aussi quelquefois *moment*, s'estime 1°. par la longueur de la ligne que le mobile décrit; ainsi un corps parcourant cent piés, la quantité de *mouvement* est plus grande que s'il n'en parcouroit que dix: 2°. par la quantité de matiere qui se meut ensemble ou en même temps, c'est-à-dire, non par le volume ou l'étendue solide du corps, mais par sa masse ou son poids; l'air & d'autres matieres subtiles, dont les pores du corps sont remplis, n'entrant point ici en ligne de compte: ainsi un corps de deux piés cubiques parcourant une ligne de cent piés, sa quantité de *mouvement* sera plus grande que celle d'un corps d'un pié cubique qui parcourra la même ligne; car le *mouvement* que l'un des deux a en entier se trouve dans la moitié de l'autre, & le *mouvement* d'un corps total est la somme du *mouvement* de ses parties.

Il s'ensuit de-là qu'afin que deux corps aient des *mouvemens* ou des momens égaux, il faut que les lignes qu'ils parcourront soient en raison réciproque de leur masse, c'est-à-dire, que si l'un de ces corps a trois fois plus de quantité de matiere que l'autre, la ligne qu'il parcourra doit être le tiers de la ligne qui sera parcourue par l'autre. C'est ainsi que deux corps attachés aux deux extrémités d'une balance ou d'un levier, & qui auront des masses en raison réciproque de leur distance du point d'appui, décriront s'ils viennent à se mouvoir, des lignes en raison réciproque de leur masse. *Voyez* LEVIER & PUISSANCES MÉCHANIQUES.

Par exemple si le corps *A* (*Pl. de Méchaniq. fig. 30*,) a trois fois plus de masse que *B*, & que chacun de ces corps soit attaché respectivement aux deux extrémités du levier *AC*, dont l'appui ou le point fixe est en *C*, de maniere que la distance *BC* soit triple de la distance *CA*, ce levier ne pourroit se mouvoir d'aucun côté sans que l'espace *BE*, que le plus petit corps parcourroit, fût triple de l'espace *AD*, que le plus grand parcourroit de son côté; de sorte qu'ils ne pourroient se mouvoir qu'avec des forces égales. Or il ne sauroit y avoir de raison qui fît que le corps *A* tendant en bas, par exemple, avec quatre degrés de *mouvement*, élevât le corps *B*; plutôt que le corps *B* tendant également en bas avec ces quatre degrés de *mouvement* n'éleveroit le corps *A*: on conclut donc avec raison qu'ils resteront en équilibre, & l'on peut déduire de ce principe toute la science de la méchanique.

On demande *si la quantité de mouvement est toujours la même.* Les Cartésiens soutiennent que le créateur a imprimé d'abord aux corps une certaine quantité de *mouvement*, avec cette loi qu'il ne s'en perdroit aucune partie dans aucun corps particulier qui ne passât dans d'autres portions de matiere; & ils concluent de-là que si un mobile en frappe un autre, le premier ne perdra de son *mouvement* que ce qu'il en communiquera au dernier. *Voyez* ce que nous avons dit sur ce sujet à l'*article* PERCUSSION.

M. Newton renverse ce principe en ces termes. Les différentes compositions qu'on peut faire de deux *mouvemens* (*voyez* COMPOSITION), prouve invinciblement qu'il n'y a point toujours la même quantité de *mouvement* dans le monde; car si nous supposons que deux boules jointes l'une à l'autre par un fil, tournent d'un *mouvement* uniforme autour de leur centre commun de gravité, & que ce centre soit emporté en même temps uniformément dans une droite tirée sur le plan de leur *mouvement* circulaire, la somme du *mouvement* des deux boules sera plus grande lorsque la ligne qui les joint sera perpendiculaire à la direction du centre, que lorsque cette ligne sera dans la direction même du centre, d'où il paroît que le *mouvement* peut & être produit & se perdre; de plus, la tenacité des corps fluides & le frottement de leurs parties, ainsi que la foiblesse de leur force élastique, donne lieu de croire que la

nature tend plutôt à la production du *mouvement*; aussi est-il vrai que la quantité de *mouvement* diminue toujours, car les corps qui sont ou si parfaitement durs, ou si mols, qu'ils n'ont point de force élastique, ne réjailliront pas après le choc, leur seule impénétrabilité les empêche de continuer à se mouvoir; & si deux corps de cette espece égaux l'un à l'autre se rencontroient dans le vuide avec des vîtesses égales, les loix du *mouvement* prouvent qu'ils devroient s'arrêter dans quelqu'endroit que ce fût, & qu'ils y perdroient leur *mouvement*; ainsi des corps égaux, & qui ont des *mouvemens* opposés, ne peuvent recevoir un grand *mouvement* après le choc, que de la seule force élastique; & s'ils en ont assez pour le faire rejaillir avec $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{2}{3}$ de la force avec laquelle ils se font rencontrés, ils perdront en ces différens cas $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$ de leur *mouvement*. C'est aussi ce que les expériences confirment; car si on laisse tomber deux pendules égaux d'égale hauteur & dans le même plan, de façon qu'ils se choquent, ces deux pendules, s'ils sont de plomb ou d'argille molle, perdront, si-non tout, au moins une partie de leur *mouvement*; & s'ils sont de quelque matiere élastique, ils ne retiendront de leur *mouvement* qu'autant qu'ils en reçoivent de leur force élastique. *Voyez* ELASTIQUE.

Si l'on demande comment il arrive que le *mouvement* qui se perd à tout moment se renouvelle continuellement, le même auteur ajoute qu'il est renouvelé par quelque principe actif, tel que la cause de la gravité par laquelle les planetes & les cometes conservent leur *mouvement* dans leur orbite, par laquelle aussi tous les corps acquierent dans la chute un degré de *mouvement* considérable, & par la cause de la fermentation qui fait conserver au cœur & au sang des animaux, une chaleur & un *mouvement* continuel, qui entretient continuellement dans la chaleur les parties intérieures de la terre, qui met en feu plusieurs corps, & le soleil lui-même; comme aussi par l'élasticité au moyen de laquelle les corps se remettent dans leur premiere figure; car nous ne trouvons guere d'autre *mouvement* dans le monde que celui qui dérive ou de ces principes actifs, ou du commandement de la volonté. *Voyez* GRAVITÉ, FERMENTATION, ÉLASTICITÉ, &c.

Quant à la continuation du *mouvement*, ou la cause qui fait qu'un corps une fois en *mouvement* persévere dans cet état, les physiciens ont été fort partagés là-dessus, comme nous l'avons déja remarqué. C'est cependant un effet qui découle évidemment de l'une des grandes loix de la nature, savoir que tous les corps persévèrent dans leur état de repos ou de *mouvement*, à moins qu'ils n'en soient empêchés par des forces étrangeres; d'où il s'ensuit qu'un *mouvement* une fois commencé continueroit à l'infini, s'il n'étoit interrompu par différentes causes, comme la force de la gravité, la résistance du milieu, &c. de sorte que le principe d'Aristote, *toute substance en* mouvement *affecte le repos*, est sans fondement. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On n'a pas moins disputé sur la communication du *mouvement*, ou sur la maniere dont les corps mûs viennent en affecter d'autres en repos, ou enfin sur la quantité de *mouvement* que les premiers communiquent aux autres; on en peut voir les loix aux *mots* PERCUSSION & COMMUNICATION.

Nous avons observé que le *mouvement* est l'objet des méchaniques, & que les méchaniques sont la base de toute la philosophie naturelle, laquelle ne s'appelle *méchanique* que par cette raison. *V.* MÉCHANIQUE.

En effet, tous les phénomenes de la nature, tous les changemens qui arrivent dans le systême des corps, doivent s'attribuer au *mouvement*, & sont réglés par ses loix.

C'est ce qui a fait que les philosophes modernes se sont appliqués avec beaucoup de soin à cette science, & qu'ils ont cherché à découvrir les propriétés & les loix du *mouvement*, soit par l'expérience, soit en y employant la géométrie. C'est à leur travail que nous sommes redevables des grands avantages que la philosophie moderne a sur celle des anciens. Ceux-ci négligeoient fort le *mouvement*, quoiqu'ils parussent d'un autre côté en avoir si bien senti l'importance, qu'ils définissoient la nature, *le premier principe du* mouvement *& du repos des substances*. *Voyez* NATURE.

Il n'y a rien sur le *mouvement* dans les livres des anciens, si l'on en excepte le peu que l'on trouve dans les livres d'Archimede, *de æquiponderantibus*. On doit en grande partie la science du *mouvement* à Galilée; c'est lui qui a découvert les regles générales du *mouvement*, & en particulier celles de la descente des graves qui tombent verticalement ou sur des plans inclinés; celles du *mouvement* des projectiles, des vibrations des pendules, objets dont les anciens n'avoient que fort peu de connoissance. *Voyez* DESCENTE, PENDULE, PROJECTILE, *&c.*

Toricelli, son disciple, a perfectionné & augmenté les découvertes de son maître, & y a ajouté diverses expériences sur la force de percussion & l'équilibre des fluides. *Voyez* PERCUSSION & FLUIDE. M. Huyghens a beaucoup perfectionné de son côté la science des pendules & la théorie de la percussion; enfin Newton, Leibnitz, Varignon, Mariotte, *&c.* ont porté de plus en plus la science du *mouvement* à sa perfection. *Voyez* MÉCHANIQUE, *&c.*

Le *mouvement* peut être regardé comme uniforme & comme varié, c'est-à-dire, accéleré ou retardé; de plus le *mouvement* uniforme, peut être considéré comme simple ou comme composé, le composé comme rectiligne ou comme curviligne.

On peut encore considérer tous ces *mouvemens* ou en eux-mêmes, ou eu égard à leur production & à leur communication par le choc, *&c.*

Le *mouvement* uniforme est celui par lequel le corps se meut continuellement avec une même vîtesse invariable. *Voyez* UNIFORME.

Voici les loix du *mouvement* uniforme. Le lecteur doit observer d'abord que nous allons exprimer la masse ou la quantité de matiere par M, le moment ou la quantité de *mouvement* ou l'effort par E, le temps ou la durée du *mouvement* par T, la vîtesse ou la rapidité du *mouvement* par V, & l'espace ou la ligne que le corps décrit, par S. *Voyez* MOMENT, MASSE, VÎTESSE, *&c.*

De même l'espace étant $= f$ & le temps $= t$, la vîtesse sera exprimée par $\frac{f}{t}$, & si la vîtesse $= u$, & la masse $= m$, le moment sera pareillement $= um$.

Loix du mouvement *uniforme*. 1°. Les vîtesses V & u de deux corps qui se meuvent uniformément sont en raison composée de la directe des espaces S & f, & de l'inverse des temps T & t,

car $V = \frac{S}{T}$, & $u = \frac{f}{t}$,

donc $V.\ u :: \frac{S}{T}.\ \frac{f}{t}$,

donc $V.\ u :: S\,t.\ f\,T$.

C. Q. F. D.

Ce théoreme & les suivans peuvent être rendus sensibles en nombre de cette sorte: supposons qu'un corps A dont la masse est comme 7, c'est-à-dire, de 7 livres, décrive dans 3″ de temps un espace de 12 piés, & qu'un autre corps B dont la masse est comme 5, décrive en 8″. un espace de 16 piés, nous aurons donc $M = 7$, $T = 3$, $S = 12$, $m = 5$, $t = 8$, $f = 16$, & par conséquent $V = 4$, $u = 2$; ce qui réduira notre formule

$V.u :: S\,t.\,f\,T$ en cette forme

$4.2 :: 12 \times 8.\ 16 \times 3 :: 4.2$,

par conséquent si $V = u$ on aura $S\,t = f\,T$, & ainsi $S.\,f :: T.\,t$,

c'est-à-dire, que *si deux corps se meuvent uniformément & avec la même vîtesse, les espaces seront entr'eux comme les temps.* On peut donner en nombre des exemples des corollaires comme du théoreme, ainsi supposant $S = 12$, $T = 6$, $f = 8$, $t = 4$, on aura $V = \frac{1}{2} = 2$, & $u = \frac{8}{4} = 2$ par conséquent, puisque $V = u$,

$$\frac{S}{f} = \frac{T}{t},$$

$$\frac{12}{8} = \frac{6}{4}.$$

Si $V = u$ & $t = T$, on aura $S = f$, ainsi *les corps qui se meuvent uniformément & avec vîtesse, doivent décrire en temps égaux des espaces égaux.*

2°. *Les espaces* S & f *que les corps décrivent sont en raison composée des temps* T & t & *des vîtesses* V & u,

car $V.\ u :: S\,t.\ f\,T$,

donc $V\,f\,T = u\,S\,t$,

& $S.\ f :: V\,T.\ u\,t$,

en nombres $12.8 :: 2 \times 6.2 \times 4$,

par conséquent si $S = f$, on a $VT = ut$; de façon que $V.\ u :: t.\ T$, c'est-à-dire, *si deux corps qui se meuvent uniformément, décrivent*

crivent des espaces égaux, leurs vîtesses seront en raison réciproque des temps. En nombres, si nous supposons $S = 12$, & $s = 12$, comme $S = VT$, & $s = ut$, si $V = 2$, & $u = 3$, on aura $T = 6$, & $t = 4$, de façon qu'il viendra aussi $V.u = 2.T$; de plus si $t = T$, $2.3::4.6$, on aura alors $V = u$, & par conséquent *les corps qui se meuvent uniformément, & décrivent des espaces égaux dans des temps égaux, ont des vîtesses égales.*

3°. *Les momens ou quantités de matiere E & e de deux corps qui se meuvent uniformément*, sont en raison composée des vîtesses V & u, & des masses ou quantités de matieres M & m, car si $E = VM$, $e = um$, on aura donc $E.e::VM.um$; c'est-à-dire, que la raison de E à e est composée de celle de V à u, & de M à m.

Si $E = e$, on aura donc $VM = um$, & par conséquent $V.u::m.M$, c'est-à-dire, que *si les momens de deux corps qui se meuvent uniformément sont égaux, leurs vîtesses seront en raison réciproque de leurs masses*, & par conséquent si M est outre cela égale à m, V sera égale à u; c'est-à-dire, *que si les momens & les masses de deux corps sont égaux, leurs vîtesses le seront aussi.*

4°. *Les vîtesses V & u de deux corps qui se meuvent uniformément, sont en raison composée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des masses M & m*, car puisque $E.e::VM.um$,

donc $Eum = eVM$,

& $V.u = Em.eM$,

en nombres $4:2::28 \times 5:10 \times 7::4 \times 1:2 \times 1::4.2$, donc si $V = u$, on aura $Em = eM$, & par conséquent, $E.e::M.m$; c'est-à-dire, que *si deux corps se meuvent uniformément & avec la même vîtesse, leurs momens seront dans la même raison que leurs masses.* Si de plus $M = m$, alors $E = e$, & par conséquent, *deux corps dont les masses sont égales, & qui se meuvent uniformément avec des vîtesses égales, ont nécessairement des momens égaux.*

5°. *Dans un mouvement uniforme les masses M & m des corps sont en raison composée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des vîtesses V & u*,

car puisque $E.e::VM.um$,

donc $Eum = eMV$,

$M.m = Eu.eV$,

en nombres $7:5::28 \times 2:10 \times 4::7 \times 1:5 \times 1::7:5$. Si $M = m$, on aura alors $Eu = eV$, & par conséquent, $E.e::V.u$, c'est-à-dire, que *si deux corps qui se meuvent uniformément ont des masses égales, leurs momens seront entr'eux comme leurs vîtesses*, supposons en nombres $E = 12$, $e = 8$, $M = 4$, $m = 4$, on aura $V = \frac{12}{4} = 3$, & $u = \frac{8}{4} = 2$,

donc $E.e::V.u$,

$12.8::3.2$.

6°. *Dans un mouvement uniforme les momens E & e, sont en raison composée des directes des masses M & m, & des espaces S & s, & de la réciproque des temps T & t*, car à cause que $V.u::St.sT$,

& $E.e::VM.um$,

donc $VE.ue::VMSt.umsT$

donc $E.e::MSt.msT$,

par conséquent si $E = e$, on aura $MSt = msT$, & ainsi $\frac{M}{m} = \frac{sT}{St}$, $\frac{S}{s} = \frac{mT}{Mt}$, & $\frac{T}{t} = \frac{MS}{ms}$, c'est-à-dire; *si deux corps qui se meuvent uniformément, ont outre cela des momens égaux, 1°. leurs masses seront en raison composée de la directe des temps & de la réciproque des espaces: 2°. les espaces seront en raison composée de la directe des temps & de la réciproque des masses: 3°. les temps seront en raison composée des masses & des espaces. Que si* de plus $M = m$, on aura alors $sT = St$, & par conséquent $S.s::T.t$, c'est-à-dire, que *si deux corps qui se meuvent uniformément ont des momens égaux & des masses égales, les espaces qu'il parcourront seront proportionnels aux temps.*

Si de plus $T = t$, on aura aussi $S = s$, & ainsi *deux corps qui se meuvent avec des masses & des momens égaux, décrivent des espaces égaux en temps égaux.*

Si $E = e$, & $S = s$, on aura $Mt = mT$, & par conséquent, $M.m::T.t$. c'est-à-dire, que *deux corps qui se meuvent uniformément avec des momens égaux, & qui décrivent des espaces égaux, doivent avoir des masses proportionnelles aux temps qu'ils emploient à décrire ces espaces.*

Si outre cela $T = t$, on aura aussi $M = m$, & par conséquent *des corps dont les momens sont égaux, & qui se mouvant uniformément, décrivent des espaces égaux dans des temps*

égaux, doivent auſſi avoir des maſſes égales.

Si $E = e$, & $T = t$, on aura alors $MS = ms$, & par conſéquent $S : s :: m . M$; c'eſt-à-dire, que *les eſpaces parcourus dans un un même temps, & d'un mouvement uniforme par deux corps dont les momens ſont égaux, ſont en raiſon réciproque des maſſes.*

7°. Dans un mouvement uniforme les eſpaces S & s ſont en raiſon compoſée des directes des momens E & e, & des temps T & t, & de la réciproque des maſſes m & M, car puiſque $E . e :: MSt . msT$,

$$EmsT = eMSt,$$

par conſéquent $S . s :: ETm . etM$, en nombres $12 : 16 :: 3 \times 28 \times 5 : 8 \times 10 \times 7 :: 3 \times 4 \times 1 : 8 \times 2 \times 1 :: 12 : 16$, d'où il s'enſuit que ſi $S = s$, ETm ſera égal à etM, & que par conſéquent $E . e :: tM . Tm$, $M . m :: ET . et . T . t :: eM . Em$.

Ainſi en ſuppoſant que deux corps parcourent des eſpaces égaux d'un mouvement uniforme, 1°. *leurs momens ſeront en raiſon compoſée de la directe des maſſes & de la réciproque des temps : 2°. leurs maſſes ſeront en raiſon compoſée des momens & des temps : 3°. les temps ſeront en raiſon compoſée de la directe des maſſes & de la réciproque des momens.*

Si outre $S = s$, on ſuppoſe encore $M = m$, on aura auſſi $ET = et$, & par conſéquent $E . e :: t . T$. c'eſt-à-dire, que *des corps dont les maſſes ſont égales, & qui parcourent des eſpaces égaux, ont des momens réciproquement proportionnels aux temps qu'ils emploient à parcourir ces eſpaces.*

Si outre $S = s$, on ſuppoſe encore $T = t$, il s'enſuivra que $eM = Em$, & par conſéquent *deux corps qui ſe meuvent uniformément, en parcourant les mêmes eſpaces dans les mêmes temps, ont des momens proportionnels à leurs maſſes.*

8°. Deux corps qui ſe meuvent uniformément ont des maſſes M & m en raiſon compoſée des directes des momens E & e, & des temps T & t, & de la réciproque des eſpaces s & S,

car puiſque $E . e :: MSt . msT$, $EmsT = eMSt$,

donc $M . m :: ETs . etS$

en nombres $7 : 5 :: 3 \times 28 \times 16 : 8 \times 10 \times 12 :: 3 \times 7 \times 2 : 1 \times 10 \times 3 :: 7 : 5$,

de plus $E . e :: MSt . msT$,

en nombres $28 : 10 :: 7 \times 12 \times 8 : 5 \times 16 \times 3 :: 7 \times 4 \times 1 : 5 \times 2 \times 1 :: 28 : 10$; & par conſéquent, ſi $M = m$, on aura $ETs = etS$, & par conſéquent $E . e :: tS . Ts$, $S . s :: ET . et$, & $T . t :: eS . Es$, c'eſt-à-dire, que *ſi deux mobiles ont des maſſes égales, 1°. les momens ſeront en raiſon compoſée de la directe des eſpaces & de la réciproque des temps : 2°. les eſpaces ſeront en raiſon compoſée des momens & des temps : 3°. les temps ſeront en raiſon compoſée de la directe des eſpaces & de la réciproque des momens.*

Si outre $M = m$, on ſuppoſe encore $T = t$, on aura donc $eS = Es$, & par conſéquent $e . E :: s . S$, c'eſt-à-dire, que dans le mouvement uniforme, « les momens de deux corps dont les maſſes ſont égales, ſont proportionels aux eſpaces parcourus dans des temps égaux. »

9°. Dans des *mouvemens* uniformes, les temps T & t ſont en raiſon compoſée des directes des maſſes M & m, & des eſpaces S & s, & de la réciproque de momens E & e,

car puiſque $E . e :: MSt . msT$, $EmsT = eMSt$,

donc $T . t :: eMS . Ems$,

d'où il s'enſuit que ſi $T = t$, on aura $eMS = Ems$, & par conſéquent $E . e :: MS . ms$, $M . m :: Es . eS$ & $S . s :: Em . eM$, c'eſt-à-dire, que « ſi deux corps ſe meuvent uniformément dans des temps égaux, 1°. leurs momens ſeront en raiſon compoſée des maſſes & des eſpaces : 2°. les maſſes ſeront en raiſon compoſée de la directe des momens & de la réciproque des eſpaces : 3°. les eſpaces ſeront en raiſon compoſée de la directe des momens & de la réciproque des maſſes.

Mouvement accéléré; c'eſt celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroiſſemens de vîteſſe ; il eſt dit *uniformément accéléré* quand ces accroiſſemens de vîteſſe ſont égaux en temps égaux. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

Mouvement retardé; c'eſt celui dont la vîteſſe diminue continuellement, il eſt dit *uniformément retardé*, lorſque la vîteſſe décroît proportionnellement aux temps. *Voyez* RÉTARDATION.

En général on peut repréſenter les loix du *mouvement* uniforme, ou varié, ſuivant une loi quelconque, par l'équation d'une

courbe, dont les abſciſſes expriment les temps t, & les ordonnées correſpondantes les eſpaces parcourus pendant ces temps. Si $e = nt$, n étant un nombre conſtant, les eſpaces ſeront comme les temps, & le *mouvement* ſera uniforme. S'il y a entre e & t quelqu'autre équation, le *mouvement* ſera varié; ſi on n'a point d'équation finie entre e & t, on pourra exprimer le rapport de e à t par une équation différentielle, $de = R\,dt$, R étant une fonction de e & de t, laquelle repréſente la vîteſſe; & il eſt à remarquer que puiſque $\frac{de}{dt} = R$, le *mouvement* ſera accéléré ſi la différence de R eſt poſitive, & retardé ſi elle eſt négative (*voyez* VITESSE & FORCE); car dans le premier cas, la vîteſſe R ira en croiſſant, & dans le ſecond, en décroiſſant.

C'eſt un axiome de méchanique, comme on l'a déja remarqué, « qu'un corps qui eſt une fois en repos ne ſe mouvera jamais, à moins qu'il ne ſoit mis en mouvement par quelqu'autre corps, & que tout corps qui eſt une fois en mouvement, continuera toujours à ſe mouvoir avec la même vîteſſe & dans la même direction, à moins que quelqu'autre corps ne le force à changer d'état. »

On doit conclure de là, qu'un corps mû par une ſeule impulſion doit continuer à ſe mouvoir en ligne droite, & que s'il eſt emporté dans une courbe, il doit être pouſſé au moins par deux forces, dont l'une, ſi elle étoit ſeule, le feroit continuer en ligne droite, & dont l'autre, ou les autres, l'en détournent continuellement.

Si l'action & la réaction de deux corps (non élaſtiques) eſt égale, il ne s'enſuivra aucun *mouvement* de leur choc; mais les corps reſteront après le choc en repos l'un contre l'autre.

Si un mobile eſt pouſſé dans la direction de ſon *mouvement*, il ſera accéléré; s'il eſt pouſſé par une force qui réſiſte à ſon *mouvement*, il ſera alors retardé; les graves deſcendent par un mouvement accéléré.

10°. Si un *corps ſe meût avec une vîteſſe uniformément accélérée, les eſpaces qu'il parcourra ſeront en raiſon doublée des temps qu'il aura employés à les franchir*; car que la vîteſſe acquiſe dans les temps t ſoit $= u$, celle que le grave acquerra dans le temps $2t$, ſera $2u$, dans le temps $3t$, ſera $3u$, &c. & les eſpaces correſpondans à ces temps t, $2t$, $3t$, ſeront proportionnels à tu, $4tu$, $9tu$ par conſéquent ces eſpaces ſeront comme 1, 4, 9, &c. Les temps étant de leur côté comme 1, 2, 3, &c. il eſt donc vrai *que les eſpaces ſeront en raiſon doublée des temps.* *Voyez* ACCÉLÉRATION.

D'où il s'enſuit que dans le mouvement uniformément accéléré, *les temps ſont en raiſon ſoudoublée des eſpaces.*

11°. « Les eſpaces parcourus par un corps qui ſe meut d'un mouvement uni-» formément accéléré, croiſſent dans des » temps égaux comme les nombres im-pairs 1, 3, 5, 7, &c.

Car ſi les temps qu'un mobile uniformément accéléré emploie dans ſon *mouvement*, ſont comme 1, 2, 3, 4, 5, &c. on a vu que les eſpaces qu'il parcourra ſeront dans le premier temps 1 comme 1, dans 2 comme 4, dans 3 comme 9, dans 4 comme 16, dans 5 comme 25, & (1ce. loi), ainſi ſouſtrayant l'eſpace parcouru dans le premier temps, ſavoir 1, de l'eſpace parcouru en 2, ſavoir 4, il reſtera l'eſpace parcouru dans le ſecond moment ſeulement, ſavoir 3. On trouvera ſemblablement que l'eſpace parcouru dans le troiſieme temps ſeulement, ſera $9 - 4 = 5$, que l'eſpace parcouru dans le quatrieme, ſera $16 - 9 = 7$, & ainſi des autres. L'eſpace correſpondant au premier temps, ſera donc 1, celui du ſecond 3, celui du troiſieme 5, celui du quatrieme 7, celui du cinquieme 9, &c. & ainſi les eſpaces parcourus par un mobile qui ſe meut d'un mouvement uniformément accéléré, croiſſent dans des temps égaux comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, &c. C. Q. F. D.

12°. « Les eſpaces parcourus par un corps qui ſe meut d'un *mouvement* uniformément accéléré, & en commençant par partir du repos, ſont en raiſon doublée des vîteſſes ».

Car nommons les vîteſſes V & u, les temps T & t, les eſpaces S & $ſ$; puiſque le corps part du repos, la quantité de vîteſſe à chaque inſtant ne dépend que du nombre d'accélération que le corps a reçu;

& comme il en reçoit par hypothese, d'égales en temps égaux, & par conséquent un nombre proportionnel au temps, il s'ensuit de là que les vîtesses à chaque instant doivent être proportionnelles aux temps ; ainsi V est à u comme T est à t : donc puisqu'en vertu de la 10 loi $S. f :: T^2. t^2$; on aura $S. f :: V^2. u^2$. C. Q. F. D.

« *Donc* dans les mouvemens uniformément accélérés, les vîtesses sont en raison soudoublée des espaces ».

13°. « Dans les milieux non résistans, & » dans des espaces peu grands, les graves » descendent d'un mouvement uniformé- » ment accéléré, ou qui doit être censé » tel ; » car les graves ne descendent avec une vîtesse accélérée, qu'autant que quelque force étrangere agit continuellement sur eux pour augmenter leur vîtesse, & on n'en sauroit imaginer d'autre ici que celle de la gravité ; mais la force de la gravité doit être censée par-tout la même près de la surface de la terre, parce qu'on y est toujours à des intervalles du centre fort grands, & peu différens les uns des autres ; & les expériences qu'on a pu faire à quelque distance que ç'ait été de la terre, n'y ont fait trouver en effet aucune différence sensible ; les corps graves doivent par conséquent être sollicités en embas d'une maniere semblable en temps égaux : donc si dans le premier moment de temps, cette force leur donne la vîtesse V, elle leur donnera encore la même vîtesse dans le moment suivant, ainsi du troisieme, du quatrieme, &c. De plus, comme nous supposons le milieu sans résistance, les graves conserveront la vîtesse qu'ils auront acquise ; & ainsi comme ils acquerront à tout moment de nouvelles augmentations égales, il faudra qu'ils descendent d'un *mouvement* uniformément accéléré, C. Q. F. D. *Voyez* GRAVITÉ.

« *Les* espaces dont les corps seront des- » cendus, seront donc dans les mêmes » suppositions, comme les quarrés des » temps & des vîtesses, & leurs différen- » ces croîtront comme la suite des nom- » bres impairs, 1, 3, 5, 7, &c. & les » temps ainsi que les vîtesses seront en » raison soudoublée des espaces.

Quand nous supposons que le grave descend dans un milieu non résistant, nous entendons exclure aussi toutes sortes d'empêchemens de quelque espece que ce soit, ou de quelque cause qu'ils procedent, & généralement nous faisons abstraction de toutes les causes qui pourroient altérer le *mouvement* produit par la seule gravité.

C'est Galilée qui a découvert le premier la loi de la descente des graves par le raisonnement, quoiqu'il ait ensuite confirmé sa découverte par des expériences ; il les répéta plusieurs fois, sur-tout sur des plans inclinés, & trouva toujours *les espaces parcourus proportionnels aux quarrés des temps.* Riccioli & Grimaldi ont fait aussi les mêmes expériences, mais d'une maniere différente. *Voyez* DESCENTE.

14°. Si un grave tombe dans un lieu sans résistance, « l'espace qu'il décrira sera » soudouble de celui qu'il auroit décrit » dans le même temps par un mouve- » ment uniforme, & avec une vîtesse » égale à celle qu'il se trouve avoir ac- » quise à la fin de la chûte ». Car (*voyez Pl. de Méchan. fig.* 31.) que la ligne AB représente le temps total de la descente d'un grave, & qu'elle soit divisée en un nombre quelconque de parties égales ; tirez aux extrémités des abcisses AP, AQ, AS, AB ; des ordonnées droites PM, QI, SH, BC, qui puissent représenter les vîtesses acquises par la descente à la fin de ces temps, puisque AP est à AQ comme PM est à QI, & AP est à AS, comme PM est à SH, &c. Si l'on conçoit donc que la hauteur du triangle soit divisée en parties égales & infiniment petites, le *mouvement* pouvant être censé uniforme dans un moment de temps infiniment petit, la petite aire $PpMm$ égale à $Pp \times pM$, sera proportionnelle à l'espace parcouru dans le temps Pp ; ainsi l'espace parcouru dans le temps Ap sera comme la somme de toutes les petites aires, c'est-à-dire, comme le triangle ABC. Mais l'espace qui auroit été décrit dans le même temps AB avec la vîtesse uniforme BC auroit été proportionnelle au rectangle $ABCD$; le premier de ces espaces est donc à l'autre comme 1 à 2 ; ainsi l'espace que le mobile pourroit parcourir uniformément avec la vîtesse BC dans la moitié du temps AB, est égal

à l'espace qu'il parcourt avec une accélération uniforme, après être tombé du repos & dans le temps total *A B*.

15°. « Si un corps se meut d'un *mouvement* uniformément retardé, il ne par-
» courra en remontant que la moitié de
» l'espace qu'il auroit parcouru s'il s'étoit
» mû uniformément avec la même vîtesse
» initiale, » car supposons le temps donné divisé en un nombre quelconque de parties égales, & tirons les droites *BC*, *SH*, *QI*, *PM* qui représenteront les vîtesses correspondantes aux parties de temps exprimées par *O*, *BS*, *BQ*, *BP*, *BA*; de façon qu'abaissant les perpendiculaires *HE*, *IF*, *MG*, les droites *CE*, *CF*, *CG*, *CB*, soient comme les vîtesses perdues dans le temps *HE*, *FI*, *GM*, *AB*, c'est-à-dire, *BS*, *BQ*, *BF*, *BA*. Or puisque *CE* est à *CF* comme *EH* est à *FI*, & que *CG* est à *CB* comme *GM* est à *BA*, *ABC*, sera donc par conséquent un triangle. Si donc *BPp* est un moment de temps infiniment petit, le *mouvement* sera uniforme, & par conséquent l'espace décrit par le mobile sera comme le petit espace *BbcC*, ou *Ppm M*; donc tout l'espace décrit par ce même mobile dans le temps *A B*, sera comme le triangle *C B A*; or l'espace que le mobile auroit décrit uniformément avec la vitesse *B C*, est comme la rectangle *A B C D* : le premier est donc la moitié de l'autre.

16°. « Les espaces décrits des temps
» égaux par un *mouvement* uniformément
» retardé, décroissent comme les nombres
» impairs : » car que les parties égales *BS*, *SQ*, *QP*, *PA*, de l'axe du triangle soient comme le temps, & que les demi-ordonnées, *BC*, *SH*, *QI*, *PM*, soient comme les vîtesses au commencement de chaque temps, les trapeses *BSHC*, *SQIH*, *QPMI*, & le triangle *PAM* seront donc comme les espaces décrits en ces temps-là; soit maintenant $BC = 4$, & que $BS = PQ = PA = 1$, SH sera donc $= 3$, $QI = 2$, $PM = 1$; $BSHC$ sera $= \overline{4+3} \times \frac{1}{2} = \frac{7}{2}$; $SqIH$ sera $= \overline{3+2} \times \frac{1}{2} = \frac{5}{2}$, $qpMI = \overline{2+1} \times \frac{1}{2} = \frac{3}{2}$, $pAM = \frac{1}{2}$, & par conséquent les espaces décrits en temps égaux seront comme $\frac{7}{2}$, $\frac{5}{2}$, $\frac{3}{2}$, $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire, comme 7, 5, 3, 1.

Pour la cause de l'accélération du mouvement, *voyez* GRAVITÉ & ACCÉLÉRATION.

Pour la cause de la retardation, *voyez* RÉSISTANCE & RETARDATION.

Les loix de la communication du mouvement par le choc sont fort différentes, suivant que les corps sont ou élastiques ou non, & que la direction du choc est directe ou oblique, eu égard à la ligne qui joint le centre de gravité des deux corps.

Les corps qui reçoivent ou qui communiquent le *mouvement*, peuvent être ou entiérement durs, c'est-à-dire, incapables de compression, ou entiérement mous, c'est-à-dire, incapables de restitution après la compression de leurs parties; ou enfin à ressort, c'est-à-dire, capables de reprendre leur premiere forme après la compression. Ces derniers peuvent encore être à ressort parfait; de sorte qu'après la compression, ils reprennent entiérement leur figure; ou à ressort imparfait, c'est-à-dire, capables de la reprendre seulement en partie. Nous ne connoissons point de corps entiérement durs ni entiérement mous, ni à ressort parfait; car comme dit M. de Fontenelle, la nature ne souffre point de précision.

Lorsqu'un corps en mouvement rencontre un obstacle, il fait effort pour déranger cet obstacle : si cet effort est détruit par une résistance invincible, la force de ce corps est une force morte, c'est-à-dire, qu'elle ne produit aucun effet, mais qu'elle tend seulement à en produire un. Si la résistance n'est pas invincible, la force est alors une force vive, car elle produit un effet réel, & cet effet est ce qu'on appelle *force vive* dans les corps. Sa quantité se connoît par la grandeur & le nombre des obstacles que le corps en mouvement peut déranger en épuisant sa force. *Voyez* FORCE.

Voici à quoi peut se réduire tout ce qui a rapport au choc des corps non élastiques, lorsque le coup ou le choc est direct.

17°. « Un mobile qui en frappe un en
» repos lui communiquera une portion de
» *mouvement* telle qu'après le choc ils aillent
» tous deux de compagnie, & dans la direc-
» tion du premier, & que le moment ou
» la quantité de *mouvement* de deux corps
» après le choc, se trouve être la même

» que le premier d'entr'eux avoit seul avant » le choc. «

Car c'est l'action du premier de ces corps qui donne à l'autre tout le *mouvement* que celui-ci prend à l'occasion du choc, & c'est la réaction du dernier qui enleve au premier une partie de son *mouvement ;* or comme l'action & la réaction doivent être toujours égales, le moment acquis par l'un doit être précisément égal au moment perdu par l'autre ; de façon que le choc n'augmente ni ne diminue le moment des deux corps pris ensemble.

Il s'ensuit de là que la vîtesse après le choc, laquelle est comme on vient de le remarquer, la même dans les deux corps, se trouve en multipliant la masse du premier corps par la vîtesse avant le choc, & divisant ensuite le produit par la somme des masses : on peut conclure encore de là, que si un corps en *mouvement* en choque un autre qui se meuve dans la même direction, mais plus lentement, ils continueront tous deux après le choc à se mouvoir dans la même direction, mais avec une vîtesse différente de celle qu'ils avoient, & qui sera la même pour les deux, & les momens ou les sommes des *mouvemens* resteront les mêmes après le choc qu'avant le choc.

Si deux corps égaux se meuvent l'un contre l'autre avec des vîtesses égales, ils resteront tous deux en repos après le choc. *Voy. les articles* COMMUNICATION & PERCUSSION.

Mouvement simple est celui qui est produit par une seule force ou puissance.

Mouvement composé est celui qui est produit par plusieurs forces ou puissances qui conspirent à un même effet. *Voyez* COMPOSITION.

Les forces ou puissances sont dites *conspirer*, lorsque la direction de l'une n'est pas absolument opposée à celle de l'autre ; comme lorsqu'on imagine que le rayon d'un cercle tourne autour de son centre, & que l'un des points du rayon est en même temps poussé le long de ce même rayon.

Tout *mouvement* curviligne est composé, comme réciproquement tout *mouvement* simple est rectiligne.

« 18°. Si un mobile *A* (*fig.* 26) est poussé par une double puissance, l'une suivant la direction *A B*, l'autre suivant la direction *A C*, il décrira en vertu du *mouvement* composé de ces deux là, la diagonale d'un parallélogramme *A D*, dont il auroit décrit les côtés *A B* ou *A C*, s'il n'avoit été animé que de l'une des deux forces, & dans le même temps qu'il auroit employé en ce cas à parcourir ces deux côtés ».

Car si le corps *A* n'étoit poussé que par la force imprimée suivant *A B*, il se trouveroit dans le premier instant dans quelques points de la droite *A B* comme en *H*, & par conséquent dans la ligne *H L* parallele à *A C ;* & s'il n'étoit animé que de la seule force qui lui est imprimée selon *A C*, il se trouveroit au même instant dans quelque point de la ligne *A C* comme en *I*, lequel point *I* est tel que *A I* est à *A H* comme *A B* est à *A C ;* c'est ce qu'on peut déduire aisément des loix du *mouvement* uniforme exposées ci-dessus : & par conséquent le corps se trouveroit dans la ligne *I L* parallele à *A B*. Mais puisque les directions des puissances ne sont point opposées l'une à l'autre, nulle d'elles ne sauroit empêcher l'effet de l'autre, & par conséquent le corps arrivera dans le même instant de temps dans *H L* & dans *I L*. Il faudra donc qu'il se trouve à la fin de ce temps au point *L*, où ces deux droites se rencontrent. On verra de même que si on tire *K M* & *M G* paralleles à *A B* & *A C*, le corps se trouvera à la fin dans un autre instant en *M*, & enfin au bout du temps total en *D*. C. Q. F. D.

Donc puisqu'on peut construire un parallélogramme *A B C D* autour de toute droite *A D*, en faisant deux triangles égaux & opposés sur cette droite *A D* prise pour base commune, il s'ensuit de là que tout *mouvement* rectiligne peut toujours s'il en est besoin, être considéré comme composé de deux autres.

Mais comme dans cette formation d'un parallélogramme autour de la droite *A D*, la proportion des côtés *A C A D* peut varier & être prise à volonté, de même aussi le *mouvement* selon *A D* peut être composé d'une infinité de manieres diffé-

rentes, & ainsi un même *mouvement* rectiligne peut être composé d'une infinité de divers *mouvemens* simples, & par conséquent peut être décomposé suivant le besoin d'une infinité de manieres.

De-là il s'ensuit encore que » si un » mobile est tiré par trois puissances diffé- » rentes, dont deux soient équivalentes » à la troisieme, & cela suivant les direc- » tions *BA*, *AC*, *AD* (fig. 33), ces » puissances seront les unes aux autres en » raison des droites *BD*, *DA*, *DC*, » paralleles à leurs directions, c'est-à-dire » en raison inverse des sinus des angles » renfermés par les lignes de leur direc- » tion & la ligne de direction de la troi- » sieme » : car *DB* est à *AD* comme le sinus de l'angle *BAD* aux sinus de l'angle *ABD*.

» 19°. Dans le *mouvement* composé uni- » forme, la vîtesse produite par les *mou-* » *vemens* qui conspirent est à la vîtesse de » chacun des deux pris séparément, com- » me la diagonale *AD* (fig. 26), du pa- » rallélogramme *ABCD*, suivant les côtés » desquels ils agissent, est à chacun de » ces côtés *AB* ou *AC* ».

Car en même temps que l'une des puissances emporteroit le mobile dans le côté *AB* du parallélogramme, & l'autre dans le côté *AC*, elles l'emportent à elles deux lorsqu'elles se réunissent le long de la diagonale *AD*; la diagonale *AD* est donc l'espace décrit par les forces conspirantes dans le même temps. Mais dans le *mouvement* uniforme, les vîtesses sont comme les espaces parcourus dans un temps donné; donc la vîtesse provenant des forces conspirantes, est à la vîtesse de chacune des forces en particulier comme *AD* à *AB*, ou à *AC*.

Ainsi les forces conspirantes étant données, c'est-à-dire la raison des vîtesses étant donnée par les droites *AB*, *AC* données de grandeur, & la direction de ces forces étant donnée de position par ces lignes ou par l'angle qu'elles doivent faire, la vîtesse & la direction du *mouvement* oblique sera aussi donnée, parce que la diagonale est alors donnée de grandeur & de position.

Néanmoins le *mouvement* oblique étant donné, les *mouvemens* simples ne le sont pas par-là réciproquement, parce qu'un même *mouvement* oblique peut être composé de plusieurs différens *mouvemens* simples.

» 20°. Dans les *mouvemens* composés » produits par les mêmes forces, la vîtesse » est d'autant plus grande, que l'angle de » direction est moindre, & elle est d'au- » tant moindre qu'il est plus grand ».

Car soit *BAC* le plus grand angle de direction (*fig.* 34.), & *FAC* le moindre, puisque les forces sont supposées les mêmes dans les deux cas, *AC* sera commun aux 2 parallelogrammes *AFCE* & *BACD*, & outre cela *AB* sera = *AF*: or il est évident que la diagonale *AD* appartient au cas du plus grand angle, & que la diagonale *AE* appartient au cas du plus petit, & qu'enfin ces diagonales sont décrites dans un même temps, parce que *AB* = *AF*: les vîtesses sont donc entr'elles comme *AD* est à *AE*, c'est pourquoi *AD* étant moindre que *AE*, la vîtesse dans le cas du plus grand angle est moindre que dans le cas du plus petit.

Ainsi la vîtesse des forces conspirantes & l'angle de leur direction dans un cas particulier étant donnés, on peut dès lors déterminer la vîtesse du *mouvement* composé, & par conséquent les rapports des vîtesses produites par les mêmes forces sous différens angles de direction.

Donc 1°. si les forces composantes agissent dans la même direction, le mobile se meut plus vîte; mais la direction de son *mouvement* n'étant point changée, ce corps se meut d'un *mouvement* simple. 2°. Si ces deux forces sont égales & opposées l'une à l'autre, elles se détruisent mutuellement; alors le corps ne sort point de sa place, & il n'y a aucun *mouvement* produit. 3°. Si les forces opposées sont inégales, elles ne se détruisent qu'en partie, & le *mouvement* qui en résulte est l'effet de la différence de ces deux forces, c'est-à-dire, de l'excès de la plus grande sur la plus petite. 4°. Si ces deux forces font angle l'une avec l'autre, elles retarderont ou accéléreront le *mouvement* l'une de l'autre, selon que l'obliquité des lignes qui représentent sera dirigée.

On voit aussi que l'on peut également

considérer toutes les forces comme étant réunies dans une force qui les représente, ou cette force unique, comme étant divisée dans celles qui la composent. Cette méthode est d'un grand usage & d'une grande utilité dans les méchaniques, pour découvrir la quantité de l'action des corps qui agissent obliquement les uns sur les autres.

Par ce même principe on connoît le chemin d'un corps qui obéit à un nombre quelconque de forces qui agissent sur lui à la fois; car lorsqu'on a déterminé le chemin que deux de ces forces font parcourir au mobile, ce chemin devient le côté d'un nouveau triangle, dont la ligne qui représente la troisieme force, devient le second côté, & le chemin du mobile la base. En procédant ainsi jusqu'à la derniere force, on connoîtra le chemin du mobile par l'action réunie de toutes les forces qui agissent sur lui.

Un corps peut éprouver plusieurs *mouvemens* à la fois, par exemple un corps que l'on jette horizontalement dans un bateau éprouve le *mouvement* de projectile qu'on lui communique, & celui que la pesanteur lui imprime à tout moment vers la terre; il participe outre cela au *mouvement* du vaisseau dans lequel il est. La riviere sur laquelle est ce vaisseau s'écoule sans cesse, & ce corps participe à ce *mouvement*. La terre sur laquelle coule cette riviere tourne sur son axe en vingt-quatre heures: voilà encore un *mouvement* nouveau que le corps partage. Enfin la terre a encore son *mouvement* annuel autour du soleil, la révolution de ses poles, le balancement de son équateur, *&c.* & le corps que nous considérons participe à tous ces *mouvemens*; néanmoins il n'y a que les deux premiers qui lui appartiennent, par rapport à ceux qui sont transportés avec le corps dans ce bateau; car tous les corps qui ont un *mouvement* commun avec nous, sont comme en repos par rapport à nous.

La ligne courbe désigne toujours un *mouvement* composé. Décrire une ligne courbe, c'est changer à tout moment de direction. Si deux forces qui poussent un corps sont inégalement accélérées, ou bien si l'une est accéléré tandis que l'autre est uniforme, la ligne décrite par le corps en *mouvement* ne sera plus une ligne droite, mais une ligne courbe, dont la courbure est différente, selon la combinaison des inégalités des forces qui la font décrire; car ce corps obéira à chacune des forces qui le poussent selon la quantité de leur action sur lui. Ainsi par exemple, s'il y a une des forces qui renouvelle son action à chaque instant, tandis que l'action de l'autre force reste la même, le chemin du mobile sera changé à tout moment; & c'est de cette façon que tous les corps que l'on jette obliquement retombent vers la terre.

Le *mouvement* instantané d'un corps est toujours en ligne droite: la petitesse des droites que ce mobile parcourt à chaque instant nous empêche de les distinguer chacune en particulier, & tout cet assemblage de lignes droites infiniment petites, & inclinées les unes aux autres, nous paroît une seule ligne courbe. Mais chacune de ces petites droites représente la direction du *mouvement* à chaque instant infiniment petit, & elle est la diagonale d'un parallélogramme formé sur la direction des forces actuelles qui agissent sur ce corps. Ainsi le *mouvement* est toujours en ligne droite à chaque instant infiniment petit, de même qu'il est toujours uniforme.

Il y a un *mouvement* dans lequel les parties changent de place, quoique le tout n'en change point. C'est le *mouvement* relatif d'un corps qui tourne sur lui-même, comme la terre, par exemple, dans son *mouvement* journalier. Ce sont alors les parties de ce corps qui tendent à décrire les droites infiniment petites, dont nous venons de parler. Il y auroit encore bien des observations à faire sur ce vaste sujet, mais cet ouvrage n'est pas susceptible de détails plus amples. On peut lire les *chapitres xj & xij*, des *institutions physiques* de madame du Châtelet, dont nous avons extrait une partie de cet article; la *physique* de M. Muschembrock; l'*essai* de M. de Crousaz sur le *mouvement*, qui fut couronné par l'académie des sciences, & plusieurs autres ouvrages.

Sur les loix particulieres du mouvement *qui est produit par la collision des corps élastiques ou non élastiques, soit que leurs directions soient perpendiculaires,*

perpendiculaires, *soit qu'elles soient obliques*. *Voy.* PERCUSSION.

Sur les mouvemens *circulaires & les loix des projectiles*, *voy.* FORCE CENTRALE & PROJECTILE.

Sur les mouvemens *des pendules & leur oscillation*, *voyez* PENDULE & OSCILLATION.

Le célebre problême du *mouvement perpétuel* consiste à imaginer une machine qui renferme en elle-même le principe de son *mouvement*. M. de la Hire en soutient l'impossibilité, & dit que ce problême revient à celui-ci, *trouver un corps qui soit en même temps plus pesant & plus leger, ou bien un corps qui soit plus pesant que lui-même*. *Voyez* MACHINE & PERPÉTUEL.

Mouvement intestin marque une agitation intérieure des parties dont un corps est composé. *Voy.* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, *&c.*

Quelques philosophes pensent que toutes les particules des fluides sont dans un *mouvement* continuel, & cette propriété est contenue dans la définition même que plusieurs d'entr'eux donnent de la fluidité (*voyez* FLUIDITÉ); & quant aux solides, ils jugent que leurs parties sont aussi en *mouvement* par les émissions qui sortent continuellement de leurs pores. *Voyez* EMISSION.

Suivant cette idée le *mouvement* intestin ne seroit autre chose qu'un *mouvement* des plus petites parties intestines de la matiere, excitées continuellement par quelque agent extérieur & caché, qui de lui-même seroit insensible, mais qui se découvriroit néanmoins par ses effets, & que la nature auroit destiné à être le grand instrument des changemens des corps.

Mouvement en astronomie se dit particuliérement du cours régulier des corps célestes. *Voyez* SOLEIL, PLANETE, COMETE, *&c.*

Le *mouvement* de la terre d'occident en orient est une chose dont les astronomes conviennent aujourd'hui généralement. *V.* TERRE & COPERNIC.

Les *mouvemens* des corps célestes sont de deux especes, le *diurne* ou *commun*, le *secondaire* ou *propre*.

Le *mouvement diurne*, ou *principal*, c'est celui par lequel tous les corps célestes paroissent tourner chaque jour autour de la terre d'orient en occident. *Voyez* DIURNE & ÉTOILE.

Les divers phénomenes qui résultent de ce *mouvement* font l'objet principal de l'astronomie.

Mouvement secondaire ou *propre*, est celui par lequel une planete avance chaque jour d'occident en orient d'une certaine quantité. *Voy.* PLANETE. *Voy. aussi* les différens mouvemens de chaque planete, avec leurs irrégularités, aux *articles* TERRE, LUNE, ÉTOILE, *&c.*

Mouvement angulaire, *voy.* ANGULAIRE. (*O*)

MOUVEMENT DE L'APOGÉE, dans le systême de Ptolomée, est un arc du zodiaque du *premier mobile*, compris entre la ligne de l'apogée & le commencement du bélier.

Dans la nouvelle astronomie, le *mouvement de l'apogée* de la lune est la quantité ou l'arc de l'écliptique, dont l'apogée de la lune avance à chaque révolution. Ce mouvement est d'environ 3°. 3'. de sorte que la révolution totale de l'apogée se fait à-peu-près en neuf ans. *Voyez* LUNE & APOGÉE. (*O*)

MOUVEMENT ANIMAL, c'est celui qui change la situation, la figure, la grandeur des parties des membres des animaux. Sous ces *mouvemens* sont comprises toutes les fonctions animales, comme la respiration, la circulation du sang, l'excrétion, l'action de marcher, *&c. Voyez* FONCTION.

Les *mouvemens animaux* se divisent d'ordinaire en deux especes, en spontanés & naturels.

Les spontanés ou musculaires sont ceux qui s'exécutent par le moyen des muscles & au gré de la volonté, ce qui les fait appeler *volontaires*. *V.* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Le *mouvement* naturel ou involontaire est celui auquel la volonté n'a pas de part, & qui s'exécute par le pur méchanisme des parties, tels sont le *mouvement* du cœur, des arteres, le *mouvement* péristaltique des intestins. *Voyez* CŒUR & PÉRISTALTIQUE, *&c.*

MOUVEMENT, (*Méd. Diete.*) se dit de l'action du corps, ou de l'exercice qui est nécessaire pour la conservation de la santé, & dont le défaut comme l'excès lui sont extrêmement préjudiciables.

C'est, en ce sens, une des choses de la vie qu'on appelle *non-naturelles*, qui influe le plus sur l'économie animale par ses bons ou par ses mauvais effets. *Voyez* EXERCICE, HYGIENE, NON-NATURELLES (CHOSES), RÉGIME. M. d'Aumont.

MOUVEMENT, se dit dans l'*art militaire* des évolutions, des marches, & des différentes manœuvres des troupes, soit pour s'approcher ou s'éloigner de l'ennemi, soit pour faire ou pour changer quelques dispositions particulieres dans l'ordre de bataille.

La science du *mouvement* des troupes est une des principales parties de celle du général. Celui qui la possede supérieurement, peut souvent vaincre son ennemi sans combat. Aussi les *mouvemens* savans & judicieux qu'un général fait exécuter à son armée, sont-ils des marques plus certaines de son intelligence & de son génie, que le succès d'une bataille où le hasard a quelquefois plus de part que l'habileté du commandant.

C'est par des *mouvemens* de cette espece que César fut réduire, en Espagne, Afranius sans combat; que M. de Turenne étoit au moment de triompher de Montecuculi lorsqu'il fut tué; & que M. le maréchal de Créqui trouva le moyen, en 1677, d'empêcher le duc de Lorraine, qui avoit une armée supérieure, de rien entreprendre contre lui.

Dans les différens *mouvemens* que l'on fait exécuter aux troupes, deux choses méritent beaucoup d'attention; la simplicité & la vivacité de ces *mouvemens*. Il est dangereux d'en faire devant l'ennemi, qui dérangent l'ordre de bataille, lorsqu'il est à portée de tomber sur les troupes qui les exécutent; mais le danger disparoît lorsqu'on est assuré qu'il est trop éloigné pour pouvoir en profiter: le temps, pour cet effet, doit être apprécié avec la plus grande justesse. C'est par des *mouvemens* bien exactement combinés qu'on peut surprendre l'ennemi, lui cacher ses desseins, & l'obliger souvent de quitter un poste avantageux où il feroit très-difficile de le combattre & de le vaincre. Mais pour qu'ils puissent répondre aux vues du général, il faut que les troupes y soient parfaitement exercées, ensorte qu'elles soient en état de les exécuter sans confusion & avec beaucoup de vîtesse ou de célérité.

Un général habile compasse avec soin tous ses différens *mouvemens*. Il n'en fait aucun qui n'ait un objet d'utilité, soit pour arrêter les démarches de l'ennemi, ou pour cacher le véritable objet qu'il se propose. Les *mouvemens* en avant, ou pour s'approcher de l'ennemi, ne doivent se faire qu'avec beaucoup de circonspection. On ne doit s'avancer qu'autant qu'on a fait toutes les dispositions nécessaires pour n'être point obligé à rétrograder; démarche qui décourage toujours le soldat, & qui donne de la confiance à l'ennemi. Il est un cas particulier où le *mouvement* rétrogradé, loin d'avoir aucun inconvénient, peut être très-avantageux. C'est lorsqu'on l'emploie pour attirer l'ennemi au combat au moyen d'une retraite simulée; alors, s'il se met à la poursuite de l'armée & qu'il abandonne ses postes, on se met aussi en bataille en état de le recevoir; on lui fait perdre ainsi l'avantage du lieu où il auroit été difficile de l'attaquer.

MOUVEMENT, s. m. (*Musique.*) Chaque espece de mesure a un *mouvement* qui lui est le plus propre, & qu'on désigne en italien par ces mots, *tempo giusto*; mais outre celui-là il y a cinq principales modifications de *mouvement* qui, dans l'ordre du lent au vîte, s'expriment par ces mots: *largo*, *adagio*, *andante*, *allegro*, *presto*; & ces mots se rendent en françois par les suivans, *lent*, *modéré*, *gracieux*, *gai*, *vîte*. Il faut cependant observer que, le *mouvement* ayant toujours beaucoup moins de précision dans la musique françoise, les mots qui le désignent y ont un sens beaucoup plus vague que dans la musique italienne.

Chacun de ces degrés se subdivise & se modifie encore en d'autres, dans lesquels il faut distinguer ceux qui n'indiquent que le degré de vîtesse ou de lenteur, comme *larghetto*, *andantino*, *allegretto*, *prestissimo*, & ceux qui marquent de plus le caractere & l'expression de l'air, comme *agitato*, *vivace*,

gusto, *con brio*, &c. Les premiers peuvent être saisis & rendus par tous les musiciens; mais il n'y a que ceux qui ont du sentiment & du goût qui sentent & rendent les autres. (*a*)

Quoique généralement les *mouvemens* lents conviennent aux passions tristes, & les *mouvemens* animés aux passions gaies, il y a pourtant souvent des modifications par lesquelles une passion parle sur le ton d'une autre : il est vrai toutefois, que la gaieté ne s'exprime guere avec lenteur; mais souvent les douleurs les plus vives ont le langage le plus emporté.

Le savant Jérôme Mei, à l'imitation d'Aristoxene, distingue généralement dans la voix humaine, deux sortes de *mouvement*; savoir celui de la voix parlante, qu'il appelle *mouvement continu*, & qui ne se fixe qu'au moment qu'on se tait, & celui de la voix chantante qui marche par intervalles déterminés, & qu'il appelle *mouvement diastématique ou intervallatif*. (*S*)

Pour l'usage des trois *mouvemens*, le contraire, le semblable & l'oblique, *voyez* CONSONNANCE (*Musique*) (*F. D. C.*)

MOUVEMENS DU STYLE. (*Littérature. Poésie. Éloquence.*) Montagne a dit de l'ame « l'agitation est sa vie & sa grace ». Il en est de même du style : encore est-ce peu qu'il soit en *mouvement*, si ce *mouvement* n'est pas analogue à celui de l'ame; & c'est ici que l'on va sentir la justesse de la comparaison de Lucien, qui veut que le style & la chose, comme le cavalier & le cheval, ne fassent qu'un & se meuvent ensemble. Les tours d'expression qui rendent l'action de l'ame, sont ce que les rhéteurs ont appelé *figure de pensées*. Or l'action de l'ame peut se concevoir sous l'image des directions que suit le mouvement des corps. Que l'on me passe la comparaison; une analyse plus abstraite ne seroit pas aussi sensible.

Ou l'ame s'éleve ou elle s'abaisse, ou elle s'élance en avant ou elle recule sur elle-même, ou ne sachant auquel de ses *mouvemens* obéir, elle penche de tous les côtés, chancelante & irrésolue, ou dans une agitation plus violente encore; & de tous sens retenue par les obstacles, elle se roule en tourbillon, comme un globe de feu sur son axe.

Au *mouvement* de l'ame qui s'éleve, répondent tous les transports d'admiration, de ravissement, d'enthousiasme, l'exclamation, l'imprécation, les vœux ardens & passionnés, la révolte contre le ciel, l'indignation contre la foiblesse & les vices de notre nature. Au *mouvement* de l'ame qui s'abaisse répondent les plaintes, les humbles prieres, le découragement, le repentir, tout ce qui implore grace ou pitié. Au *mouvement* de l'ame qui s'élance en avant & hors d'elle-même, répondent le desir impatient, l'instance vive & redoublée, le reproche, la menace, l'insulte, la colere & l'indignation, la résolution & l'audace, tous les actes d'une volonté ferme & décidée, impétueuse & violente, soit qu'elle lutte contre les obstacles, soit qu'elle fasse obstacle elle-même à des *mouvemens* opposés. Au retour de l'ame sur elle-même répondent la surprise mêlée d'effroi, la répugnance & la honte, l'épouvante & le remords, tout ce qui réprime ou renverse la résolution, le penchant, l'impulsion de la volonté. À la situation de l'ame qui chancelle répondent le doute, l'irrésolution, l'inquiétude & la perplexité, le balancement des idées, & le combat des sentimens. Les révolutions rapides que l'ame éprouve au dedans d'elle-même lorsqu'elle fermente & bouillonne, sont un composé de ces *mouvemens* divers, interrompus dans tous les points.

Souvent plus libre & plus tranquille, au moins en apparence, elle s'observe, se possede & modere ses *mouvemens*. À cette situation de l'ame appartiennent les détours,

---

(a) *Mouvement*, est encore la marche ou le progrès des sons de chaque partie du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave. Ainsi quand on dit qu'il faut autant qu'on peut faire marcher la basse & le dessus par *mouvement* contraire, cela signifie que l'une de ces parties doit monter tandis que l'autre descend. *Mouvement* semblable, c'est quand les deux parties montent ou descendent à la fois. Quelques-uns ont encore appelé *mouvement* oblique, celui où l'une des parties reste en place, tandis que l'autre monte ou descend. (*S*)

les allusions, les réticences du style fin, délicat, ironique, l'artifice & le manege d'une éloquence insinuante, les *mouvemens* retenus d'une ame qui se dompte elle-même, & d'une passion violente qui n'a pas encore secoué le frein.

Les *mouvemens* se varient d'eux-mêmes dans le style passionné, lorsqu'on est dans l'illusion, & qu'on s'abandonne à la nature: alors ces figures, qui sont si froides quand on les a recherchées, la répétition, la gradation, l'accumulation, &c. se présentent naturellement avec toute la chaleur de la passion qui les a produites. Le talent de les employer à propos n'est donc que le talent de se pénétrer des affections que l'on exprime: l'art ne peut suppléer à cette illusion; c'est par elle qu'on est en état d'observer la génération, la gradation, le mélange des sentimens, & que dans l'espece de combat qu'ils se livrent, on fait donner tour à tour l'avantage à celui qui doit dominer.

A l'égard du style épique, au défaut de ces *mouvemens*, il est animé par un autre artifice & varié par d'autres moyens.

Une idée à mon gré bien naturelle, bien ingénieuse, & bien favorable aux poëtes, a été celle d'attribuer une ame à tout ce qui donnoit quelque signe de vie: j'appelle signe de vie l'action, la végétation, & en général l'apparence du sentiment. L'action est ce *mouvement* inné qui n'a point de cause étrangere connue, & dont le principe réside ou semble résider dans le corps même qui se meut sans recevoir sensiblement aucune impulsion du dehors: c'est ainsi que le feu, l'air & l'eau sont en action.

De ce que leur *mouvement* nous semble être indépendant, nous en inférons qu'il est volontaire, & le principe que nous lui attribuons est une ame pareille à celle qui meut ou qui semble mouvoir en nous les ressorts du corps qu'elle anime. A la volonté que suppose un *mouvement* libre, nous ajoutons en idée l'intelligence, le sentiment, & toutes les affections humaines. C'est ainsi que des élémens nous avons fait des hommes doux, bienfaisans, dociles, cruels, impétueux, inconstans, capricieux, avares, &c.

Cette induction, moitié philosophique & moitié populaire, est une source intarissable de poésie, & une regle infaillible & universelle pour la justesse du style figuré.

Mais si le *mouvement* seul nous a induits à donner un ame à la matiere, la végétation nous y a comme obligés.

Quand nous voyons les racines d'une plante se glisser dans les veines du roc, en suivre les sinuosités, ou le tourner s'il est solide, & chercher avec l'apparence d'un discernement infaillible, le terrain propre à la nourrir; comment ne pas lui attribuer la même sagacité qu'à la brebis qui, d'une dent aigue, enleve d'entre les cailloux les herbes tendres & savoureuses?

Quand nous voyons la vigne chercher l'appui de l'ormeau, l'embrasser, élever ses pampres pour les enlasser aux branches de cet arbre tutélaire; comment ne pas l'attribuer au sentiment de sa foiblesse, & ne pas supposer à cette action le même principe qu'à celle de l'enfant qui tend les bras à sa nourrice pour l'engager à le soutenir?

Quand nous voyons les bourgeons des arbres s'épanouir au premier sourire du printemps, & se refermer aussi-tôt que le souffle de l'hiver, qui se retourne & menace en fuyant, vient démentir ces caresses trompeuses, comment ne pas attribuer à l'espoir, à la joie, à l'impatience, à la séduction d'un beau jour le premier de ces *mouvemens*, & l'autre au saisissement de la crainte? Comment distinguer entre les laboureurs, les troupeaux & les plantes, les causes diverses d'un effet tout pareil?

> *Ac neque jam stabulis gaudet pecus, aut arator igni.*

Les philosophes distinguent dans la nature le méchanisme, l'instinct, l'intelligence; mais l'on n'est philosophe que dans les méditations du cabinet: dès qu'on se livre aux impressions des sens, on devient enfant comme tout le monde. Les spéculations transcendantes sont pour nous un état forcé; notre condition naturelle est celle du peuple: ainsi lorsque Rousseau, dans l'illusion poétique, exprime son inquiétude pour un jeune arbrisseau qui se presse trop de fleurir, il nous intéresse nous-mêmes.

> *Jeune & tendre arbrisseau, l'espoir de mon verger,*
> *Fertile nourrisson de Vertumne & de Flore,*

Des faveurs de l'hiver redoutez le danger,
Et retenez vos fleurs qui s'empressent d'éclore,
Séduites par l'éclat d'un beau jour passager.

Dans Lucrece la peste frappe les hommes, dans Virgile elle attaque les animaux: je rougis de le dire; mais on est au moins aussi ému du tableau de Virgile que de celui de Lucrece, & dans cette image,

It tristis arator
Mœrentem abjungens fraterna morte juvencum,

ce n'est pas la tristesse du laboureur qui nous touche. De la même source naît cet intérêt universel répandu dans la poésie, le plaisir de nous trouver par-tout avec nos semblables, de voir que tout sent, que tout pense, que tout agit comme nous: ainsi le charme du style figuré consiste à nous mettre en société avec toute la nature, & à nous intéresser à tout ce que nous voyons, par quelque retour sur nous-mêmes.

Une regle constante & invariable dans le style poétique est donc d'animer tout ce qui peut l'être avec vraisemblance.

Virgile peint le moment où la main d'un guerrier vient d'être coupée: il est naturel que les doigts tremblans serrent encore la poignée du glaive; mais que la main cherche son bras, la vraisemblance n'y est plus.

Non seulement l'action & la végétation, mais le *mouvement* accidentel, & quelquefois même la forme & l'attitude des corps dans le repos, suffisent pour l'illusion de la métaphore. On dit qu'un rocher suspendu menace; on dit qu'il est touché de nos plaintes; on dit d'un mont sourcilleux, qu'il va défier les tempêtes; & d'un écueil immobile au milieu des flots, qu'il brave Neptune irrité. De même lorsque dans Homere la fleche vole avide de sang, ou qu'elle discerne & choisit un guerrier dans la mêlée, comme dans le poëme du Tasse, son action physique donne de la vraisemblance au sentiment qu'on lui attribue: cela répond à la pensée de Pline l'ancien, « Nous avons donné des ailes au fer & à » la mort ». Mais qu'Homere dise des traits qui sont tombés autour d'Ajax sans pouvoir l'atteindre, qu'épars sur la terre, ils demandent le sang dont ils sont privés, il n'y a dans la réalité rien d'analogue à cette pensée. La *pierre impudente* du même poëte, & le *lit effronté* de Despreaux, manquent aussi de cette vérité relative qui fait la justesse de la métaphore. Il est vrai que dans les livres saints le glaive des vengeances célestes s'enivre & se rassasie de sang; mais au moyen du merveilleux tout s'anime. Au lieu que dans le systême de la nature, la vérité relative de cette espece de métaphore n'est fondée que sur l'illusion des sens. Il faut donc que cette illusion ait son principe dans les apparences des choses.

Il y a un autre moyen d'animer le style; & celui-ci est commun à l'éloquence & à la poésie pathétique. C'est d'adresser ou d'attribuer la parole aux absens, aux morts, aux choses insensibles; de les voir, de croire les entendre & en être entendu. Cette sorte d'illusion que l'on se fait à soi-même & aux autres, est un délire qui doit avoir aussi la vraisemblance, & il ne peut l'avoir que dans une violente passion, ou dans cette rêverie profonde qui approche des songes du sommeil.

Ecoutez Armide après le départ de Renaud.

Traître! attends... Je le tiens. Je tiens son cœur perfide.
Ah! je l'immole à ma fureur.
Que dis-je? où suis-je? Hélas! infortunée Armide,
Où t'emporte une aveugle erreur?

C'est cette erreur où doit être plongée l'ame du poëte, ou du personnage qui emploie ces figures hardies & véhémentes; c'est elle qui en fait le naturel, la vérité le pathétique: affectées de sang-froid elles sont ridicules plutôt que touchantes; & la raison en est, que pour croire entendre les morts, les absens, les êtres muets, inanimés, ou pour croire en être entendu, pour le croire au moins confusément & au même degré qu'un bon comédien croit être le personnage qu'il représente, il faut, comme lui, s'oublier. *Unus enim idemque omnium finis persuasio;* & l'on ne persuade les autres, qu'autant qu'on est persuadé soi-même. La regle constante & invariable pour l'emploi de ce qu'on appelle l'hypotypose & la prosopopée, est donc l'apparence du délire; hors de-là plus de vrai-

femblance ; & la preuve que celui qui employe ces *mouvemens* du ftyle eft dans l'illufion, c'eft le gefte & le ton qu'il y met. Que l'inimitable Clairon déclame ces vers de Phedre :

Que diras-tu, mon pere, à ce récit horrible ?
Je crois voir de tes mains tomber l'urne terrible ;
Je crois te voir, cherchant un fupplice nouveau,
Toi-même de ton fang devenir le bourreau.
Pardonne. Un dieu cruel a perdu ta famille.
Reconnois fa vengeance aux fureurs de ta fille.

L'action de Phedre fera la même que fi Minos étoit préfent. Qu'Andromaque en l'abfence de Pyrrhus & d'Aftianax, leur adreffe tour-à-tour la parole :

Roi barbare, faut-il que mon crime l'entraîne ?
Si je te hais, eft-il coupable de ma haine ?
T'a-t-il de tous les fiens reproché le trépas ?
S'eft-il plaint à tes yeux des maux qu'il ne fent pas ?
Mais cependant, mon fils, tu meurs fi je n'arrête
Le fer que le cruel tient levé fur ta tête.

L'actrice, en parlant à Pyrrhus, aura l'air & le ton du reproche, comme fi Pyrrhus l'écoutoit : en parlant à fon fils, elle aura dans les yeux, & prefque dans le gefte, la même expreffion de tendreffe & d'effroi que fi elle tenoit cet enfant dans fes bras. On conçoit aifément pourquoi ces mouvemens fi familiers dans le ftyle dramatique, fe rencontrent fi rarement dans le récit de l'épopée. Celui qui raconte fe poffede, & tout ce qui reffemble à l'égarement ne peut lui convenir.

Mais il y a dans le dramatique un délire tranquille comme un délire paffionné ; & la profonde rêverie produit, avec moins de chaleur & de véhémence, la même illufion que le tranfport. Un berger rêvant à fa bergere abfente, à l'ombre du hêtre qui leur fervoit d'afyle, au bord d'un ruiffeau dont le cryftal répéta cent fois leurs baifers, fur le même gazon que leurs pas légers fouloient à peine, & qui après les avoir vus fe difputer le prix de la courfe, les invitoit au doux repos ; ce berger environné des témoins de fon amour, leur fait fes plaintes, & croit les entendre partager fes regrets, comme il a cru les voir partager fes plaifirs. Tout cela eft dans la nature. (*M. MARMONTEL.*)

MOUVEMENT, (*Hydr.*) dans une machine, eft ce qui la met en branle ; une manivelle fait monter les triangles des corps de pompe ; les ailes d'un moulin le font tourner ; le balancier fait aller une pompe à bras. (*K*)

MOUVEMENT, *terme de Manége.* Cheval qui a un beau *mouvement.* Cette expreffion défigne particuliérement la liberté du *mouvement* des jambes de devant, lorfqu'en maniant il les plie bien. On fe fert du même terme pour défigner la liberté de l'action de la main en avant, lorfque le cheval, trotant par le droit, fe foutient le corps droit & la tête haute, & qu'il plie les jambes de devant.

MOUVEMENT *de regiftres des clavecins*, font de petites bafcules de fer ou de cuivre, attachées par leur partie du milieu par le moyen d'une cheville. A l'une de leurs extrémités, eft une pointe ou crochet qui prend dans le regiftre ; de l'autre côté, eft une petite poignée, par le moyen de laquelle on fait mouvoir le regiftre, en pouffant dans un fens oppofé à celui felon lequel on veut faire mouvoir le regiftre. *Voyez l'article* CLAVECIN.

MOUVEMENT DE L'ORGUE, font les pieces par le moyen defquelles on ouvre & on ferme les regiftres. Un *mouvement* eft compofé d'un rouleau vertical. Ces rouleaux font faits de bois de chêne & à huit pans d'un pouce & demi ou environ de diametre. On met à chaque bout du rouleau une pointe de gros fil de fer pour fervir de pivots. Ces pivots entrent dans deux fablieres ou pieces de bois qui traverfent le fuft d'orgue, & qui entrent à queue d'aronde dans des taffeaux difpofés pour cet effet aux faces intérieures du fuft d'orgue, qui eft la menuiferie ou carcaffe de l'orgue. Chaque rouleau a deux pattes de fer qui font applaties & percées de plufieurs trous. Ces pattes qui ont un demi-pié ou environ de long font rivées, après avoir traverfé le rouleau que l'on perce avant de faire entrer la patte qui feroit fendre le rouleau fans cette précau-

caution. Le plat de la patte inférieure eſt tourné horizontalement, & la longueur de cette patte eſt parallele à la face du fuſt d'orgue; l'extrémité de cette patte doit répondre vis à vis & au même niveau que le trou par où paſſe le bâton quarré d'un pouce d'équarriſſage. Ce bâton quarré eſt fendu en fourchette pour recevoir la patte qui eſt arrêtée dans cette fourchette par une pioche de fil de fer, qui traverſe le bâton quarré & la patte qui peut ſe mouvoir horizontalement dans cette fourchette; à l'autre extrémité du bâton quarré qui ſort du fuſt d'orgue auprès du clavier, eſt un trou percé ſelon l'axe du bâton. Ce trou reçoit la pomelle faite au tour, qui eſt de buis, ou d'ébene, ou d'ivoire. Vers le haut du rouleau, eſt une autre patte rivée comme la premiere; la longueur de cette patte eſt perpendiculaire à la face du fuſt d'orgue, enſorte que les directions de ces deux parties font un angle droit. Cette patte entre par ſa palette qui eſt horizontale dans la fourchette du bâton quarré, & y eſt arrêtée par une cheville ou une pioche. L'autre extrémité de ce bâton quarré qui eſt fendu en fourchette verticalement, reçoit l'extrémité inférieure de la baſcule qui y eſt retenue par une cheville; la baſcule traverſe une piece de bois le long de laquelle regne une gravure, dans laquelle entrent les chevilles de fer ſur leſquelles lés baſcules ſe meuvent; l'extrémité des baſcules entre dans les trous qui ſont aux épaulemens des regiſtres. *Voyez* REGISTRE.

Il ſuit de cette conſtruction que ſi l'organiſte tire le bâton quarré par la pomelle que la patte fera tourner le rouleau, le rouleau fera tourner une autre patte qui tirera le bâton; le bâton tirera l'extrémité de la baſcule de fer, dont l'extrémité, à cauſe que c'eſt une baſcule, s'éloignera du ſommier, en tirant avec elle le regiſtre dont la marche ſera limitée par l'épaulement oppoſé. Lorſque l'organiſte repoſſera le bâton quarré, il fera tourner le rouleau en ſens contraire; & par conſéquent le bâton quarré repouſſera l'extrémité de la baſcule, dont l'extrémité ſupérieure repouſſera le regiſtre, juſqu'à ce que l'épaulement de ce côté porte contre le ſommier. Chaque jeu de l'orgue a ce *mouvement* particulier, qui eſt en tout ſemblable à celui que l'on vient de décrire; ainſi il ſuffit d'en entendre un ſeul pour être au fait de tous les autres. Les *mouvemens* des jeux du poſitif, lorſque les bâtons quarrés des pomelles ſortent du grand orgue, ſont compoſés de deux rouleaux verticaux; celui qui communique un bâton quarré de la pomelle eſt dans le grand orgue, & deſcend dans le pié où il communique par une patte à un bâton quarré qui paſſe ſous le clavier de pédale, le ſiege de l'organiſte, & va joindre une patte du rouleau qui eſt dans le poſitif: ce rouleau tire le regiſtre par ſon autre patte.

MOUVEMENT DU COUP DE PIÉ, *dans la danſe*, c'eſt celui qui conſiſte dans l'élévation & l'abaiſſement de la pointe du pié. De tous les *mouvemens* c'eſt le plus néceſſaire, parce qu'il ſoutient le corps entier dans ſon équilibre. Si vous ſautez, le coup de pié par ſa force vous releve avec vivacité, & vous fait retomber ſur les pointes: ſi vous danſez, il perfectionne le pas en le faiſant couler avec légéreté.

MOUVEMENT DU GENOU, (*Danſe.*) Ce *mouvement* ne differe de celui du coup de pié, qu'en ce qu'il n'eſt parfait qu'autant que la jambe eſt étendue & la pointe baſſe. Il eſt inſéparable du *mouvement* du coup de pié.

MOUVEMENT DE LA HANCHE, (*Danſe.*) eſt un *mouvement* qui conduit celui du coup de pié & du genou. Il eſt impoſſible que les genoux & les piés ſe meuvent, ſi les hanches ne ſe tournent les premieres. Il y a des pas où la hanche ſeule agit, comme dans les entrechats, les battemens terre à terre, *&c.*

MOUVEMENT, *terme d'Horlogerie*, ſe dit en général de l'aſſemblage des parties qui compoſent une horloge, à l'excluſion de la boîte, du cadran, *&c.* mais il ſignifie plus particuliérement parmi les horlogers, cette partie qui ſert à meſurer le temps.

Les horlogers appellent *mouvement en blanc* celui d'une montre ou d'une pendule lorſqu'il n'eſt qu'ébauché; dans ces ſortes de *mouvemens* la fuſée n'eſt point taillée, les pieces de laiton ne ſont ni polies ni dorées, les engrenages, l'échappement

& les pivots ne sont point finis. *Voyez* MONTRE, PENDULE, HORLOGE, ÉCHAPPEMENT, ENGRENAGE, PIVOTS, &c.

MOUVEMENT DES HORLOGES DE CLOCHERS. La construction de ces horloges a toujours été la même jusqu'aux environs de 1732, que M. le Roi pere inventa les horloges horizontales incontestablement préférables aux autres.

Ces horloges horizontales ont une cage. Cette cage est une espece de rectangle. Elle est composée de barres retenues ensemble par des clavettes. Ces barres sont posées sur le champ, afin qu'elles aient plus de force. Une autre barre posée dans le même sens, sert à porter les pivots de la sonnerie & du mouvement. Le rectangle contient le mouvement. Le rouleau porte un cliquet qui s'engage dans les croisées de la grande roue, c'est sur ce rouleau que s'enveloppe la corde qui porte le poids.

Ainsi supposant que le poids entraîne le rouleau, il fera tourner la grande roue qui fera tourner la seconde roue, ainsi de suite jusqu'à la roue de rencontre, qui les tourneroit avec toute la vîtesse qui lui est imprimée par le poids, si cette vîtesse n'étoit retardée & modifiée par le pendule que la roue de rencontre est obligée de faire vibrer en agissant sur les palettes. On voit par-là que le poids produit le mouvement, & que l'action du pendule sur la roue de rencontre au moyen des palettes le modifient. Les nombres des roues & des pignons sont 80 à la grande roue, 10 au pignon de la seconde roue qui est de 72, 8 au pignon de la roue de rencontre qui a 25 dents. Comme la grande roue doit faire un tour par heure, il est facile de voir qu'en conséquence de ces nombres, le pendule battra les secondes. *Voyez* NOMBRE, VARIATION, PENDULE.

Dans cette horloge, il y a trois roues au mouvement; mais comme le nombre des roues est toujours désavantageux, à cause que multipliant les frottemens de l'horloge, elles en augmentent les inégalités; il s'ensuit que lorsqu'on peut, il faut en diminuer le nombre; par-là on diminueroit non seulement les frottemens, mais on auroit encore un pendule plus long, pendule qui a plus de puissance régulatrice. *V.* l'horloge exécutée pour le séminaire des missions étrangeres. Elle n'a que deux roues avec un pendule, dont chaque vibration est de deux secondes.

La grande roue a des chevilles au nombre de 9 qui servent à lever la bascule du marteau. La sonnerie ne peut partir que lorsque la détente n'étant plus soutenue par la cheville de la roue de cadran, elle tombe & dégage le pignon du volant. Les nombres sont 81 à la grande roue, 9 à la lanterne, dans laquelle elle engraine. Quant à la seconde roue & au pignon du volant, leur nombre est indéterminé. *Voyez* SONNERIE. La roue de compte a 90. Le pignon dans lequel elle engraine fixe sur l'extrémité de l'arbre de la grande roue, de façon qu'un tour du chaperon équivaut à 90 coups de marteau : nombre de coups qu'une horloge doit sonner dans 12 heures, lorsqu'elle sonne les demies.

Les grosses horloges anciennes ne different point essentiellement de celle-ci quant aux roues du mouvement, de la sonnerie, au volant & aux détentes; mais elles en different beaucoup à l'égard de la cage & de la maniere dont les roues y sont placées: cette cage est composée d'onze pieces, de cinq montans, de quatre piliers & de deux rectangles; l'un supérieur, l'autre inférieur, semblables à peu-près à celui de l'horloge que nous venons de décrire. Une traverse sert à affermir le montant du milieu. Deux autres montans sont placés au milieu des petits côtés des rectangles; de sorte que ces trois montans sont sur la même ligne & vis-à-vis les uns des autres. Ils servent à soutenir les roues de la sonnerie & du mouvement. Le quatrieme montant est placé sur l'un des deux côtés des rectangles. Son usage est de soutenir la roue de compte, & le pignon qui la fait tourner. Le cinquieme montant est opposé à celui qui porte la roue de compte & sert à porter la roue de cadran ou l'étoile qui doit la faire tourner. Il suit de cette disposition des montans dans les grosses horloges ordinaires que les roues du mouvement & de la sonnerie, ne peuvent être placées autrement que dans la même verticale ou à peu-près, d'où il arrive que le frottement produit par le poids sur l'axe de la grande roue

roue eſt beaucoup plus grand qu'il ne pourroit l'être : inconvénient qui ne ſubſiſte pas dans l'horloge de M. le Roi, & qui eſt d'autant plus conſidérable que la grande roue eſt obligée de faire un tour par heure, pour faire détendre la ſonnerie.

Il faut autant qu'on le peut que le poids ou la puiſſance qui fait tourner la grande roue, ſoit entre ſon pignon & le pivot dans lequel elle engraine.

MOUVEMENT *ou* ÉMOTION, (*Rhét.*) *Voyez* PASSION.

MOUVEMENT, PROPRE, (*Juriſpr.*) On diſtingue les arrêts rendus par le roi en ſon conſeil, émanés de ſon *propre mouvement*, de ceux qui ſont rendus ſur la requête d'une partie. Les premiers ne ſont pas ſuſceptibles d'oppoſition. Le pape emploie quelquefois dans des bulles & brevets la clauſe *motu proprio*. Cette clauſe qui annonce un pouvoir abſolu, eſt regardée en France comme contraire à nos libertés. On s'éleva contre cette clauſe en 1623 & en 1646. Le pape avoit auſſi employé ces mots dans le bref du 12 mars 1699, portant condamnation de 23 propoſitions tirées du livre de l'archevêque de Cambrai ; mais le parlement, en enrégiſtrant ce bref, par arrêt du 14 août ſuivant, mit que c'étoit *ſans approbation* de cette clauſe *du propre mouvement de ſa ſainteté*. (*A*)

MOUVER DE FOND, *terme de riviere*. Lorſqu'il doit arriver une grande crûe d'eau, les gens de riviere s'en apperçoivent par un mouvement particulier qu'ils remarquent dans l'eau ; ils diſent que la riviere *mouve de fond*, c'eſt-à-dire que l'eau du fond de la riviere coule plus vîte qu'elle ne coule ordinairement : cette augmentation de vîteſſe dans l'eau du fond de la riviere annonce toujours, ſelon eux, un prompt & ſubit accroiſſement des eaux. Le mouvement & le poids des eaux ſupérieures qui ne ſont point encore arrivées, ne laiſſent pas que d'agir ſur les eaux de la partie inférieure de la riviere, & leur communique ce mouvement ; car il faut à certains égards, conſidérer un fleuve qui eſt contenu & qui coule dans ſon lit, comme une colonne d'eau contenue dans un tuyau, & le fleuve entier, comme un très-long canal où tous les mouvemens doivent ſe communiquer d'un bout à l'autre. Or indépendamment du mouvement des eaux ſupérieures, leur poids ſeul pourroit faire augmenter la vîteſſe de la riviere, & peut-être la faire *mouvoir du fond* ; car on ſait qu'en mettant à l'eau pluſieurs bateaux à la fois, on augmente dans ce moment la vîteſſe de la partie inférieure de la riviere, en même temps qu'on retarde la vîteſſe de la partie ſupérieure. *Voyez* FLEUVE, *Hiſt. nat. gen. & part. tom. I.*

MOUVER, MOUVEMENT DE LA SEVE, *terme de Jardinage. Voyez* SEVE.

MOUVER, *en termes de rafinerie de ſucre*, c'eſt une opération par laquelle on détache des parois de la forme le ſucre qui s'y colleroit en ſe coagulant ſans cette précaution. On ſe ſert encore ici du couteau (*voyez* COUTEAU) que l'on plonge dans la forme depuis le haut juſqu'en bas ; on fait deux fois ainſi le tour de la forme, en obſervant que chaque coup commence ſur l'autre. S'il manquoit un coup de couteau, cela gâteroit le pain de ſucre, en le rendant raboteux, inégal, & plein de trous dans cette diſtance où le couteau n'auroit point paſſé. Il eſt important de ne pas le *mouver* trop chaud ou trop froid ; car s'il eſt *mouvé* trop chaud, le pain ne ſera pas ſerré, mais poreux & mou ; s'il eſt *mouvé* trop froid, il ſera rafleux, & aura de la peine à couler ſon ſyrop. *Voyez* RAFLEUX.

MOUVERON, *en termes de Rafineur de ſucre*, eſt un morceau de bois de 7 à 8 piés de long ſur 3 pouces de large. Il eſt applati par un bout à peu près comme une rame. Le bout plat peut avoir 4 pouces de largeur & 4 ou 5 piés de longueur. Le manche qui eſt arrondi, n'en a guere plus de 2.

Il ſert à mouver le ſucre dans les rafraîchiſſoirs, *voyez* RAFRAÎCHISSOIRS, à mouver les matieres, lorſqu'elles chauffent, à y bien braſſer le ſang de bœuf pour faire monter les écumes & autres excrémens lourds qu'il en détache, enfin à battre la terre & la bien délayer, *voyez* MOUVER & TERRE. On conçoit aiſément que ceux que l'on emploie à façonner la terre, ne peuvent être employés aux autres opérations, du moins ſans avoir été bien lavés ; encore cela ne ſe pratique-t-il guere.

MOUVERON DU BAC A CHAUX, *en*

termes de rafinerie, eſt un cercle de fer, plat, au milieu duquel deux autres moitiés de cercle ſe croiſent encore & viennent s'y attacher comme à leur circonférence. Au centre de ce cercle eſt une forte douille penchée de côté, où il y a un manche de 10 piés de long. Il ſert pour braſſer & mouver la chaux, lorſqu'elle eſt éteinte.

MOUWER, ſ. m. (*Com.*) meſure de grains dont on ſe ſert à Utrecht. Les 6 muddes font 5 *mouwers*, & 25 muddes le laſt : on ſe ſert auſſi du *mouwer* à Nimegue, à Harlem, à Doesbourg. Dans ces trois villes, il eſt de 4 ſcheleps ; 8 *mouwers* font le hoed de Roterdam. *Voyez* HOED & SCHEPPEL, *Diction. de Com.*

MOUZON, (*Géog.*) en latin *Mozomium*, petite & ancienne ville de France en Champagne. Elle étoit très-forte, avant que Louis XIV en eut fait démolir les ouvrages en 1671. *Voyez l'hiſtoire de cette ville* dans l'abbé de Longuerne, & dans les *Mémoires de la Champagne*, par Baugier. Il ſuffit de dire ici que la Meuſe paſſe au pié de ſes murailles, & qu'elle en a tiré ſon nom. Elle eſt ſituée ſur le penchant d'une colline étroite, mais fertile en grains & en vins, à 3 lieues de Sedan, 13 S. O. de Luxembourg, 5 S. de Bouillon, 50 N. E. de Paris. Il s'y eſt tenu deux conciles: l'un en 545, & l'autre en 948. *Long.* 22, 45. *lat.* 49, 52.

On peut regarder *Mouzon* comme la patrie de dom Mabillon, puiſqu'il naquit dans ſon voiſinage en 1632. Ce célebre bénédictin étoit un des plus ſavans hommes du xvij ſiecle. C'eſt lui qui, après avoir fait ſa profeſſion monaſtique, ſe trouvant chargé par ſes ſupérieurs, de montrer au public le tréſor de S. Denys, demanda bientôt la permiſſion de quitter cet emploi, parce qu'il n'aimoit point, diſoit il, à mêler la fable avec la vérité. On ne comprend pas comment dans la ſuite il prit le parti de juſtifier la ſainte larme de Vendôme. M. Colbert inſtruit de ſes talens, les tourna plus utilement. Il le chargea de rechercher avec ſoin les anciens titres. Il le fit voyager, dans ce deſſein, en Allemagne & en Italie. Dom Mabillon, au retour de ce dernier voyage, remit dans la bibliotheque du roi environ 3000 volumes de livres rares ou de manuſcrits.

Les bénédictins lui doivent 4 volumes des annales de leur ordre, & 9 volumes d'Actes de leurs ſaints, actes qui n'intéreſſent pas beaucoup le reſte du monde. Mais la Diplomatique de dom Mabillon eſt un ouvrage vraiment néceſſaire. Il a eu raiſon de ſoutenir que les moines doivent étudier ; des obligations accompagnées de délices, ſont bien faciles à remplir. Dom Mabillon mit au jour avec une diligence incroyable, la vie de S. Bernard, en 2 vol. *in-fol* ; il auroit dû ſe moins hâter, & la donner en deux pages. Il eſt mort à Paris en 1707, à 75 ans. (*D. J.*)

MOXA, (*Hiſt. nat. Médec. & Chirurg.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à une eſpece de duvet fort doux au toucher, d'un gris de cendre, & ſemblable à de la filaſſe de lin. On le compoſe de feuilles d'armoiſe pilées, dont on ſépare les fibres dures & les parties les plus épaiſſes & les plus rudes. Cette matiere étant ſeche, prend aiſément le feu, mais elle ſe conſume lentement, ſans produire de flamme & ſans cauſer une brûlure fort douloureuſe. Il en part une fumée légere d'une odeur aſſez agréable. Lorſqu'il s'agit d'appliquer le *moxa*, on prend une petite quantité de cette filaſſe que l'on roule entre les doigts, pour lui donner la forme d'un cône d'environ un pouce de hauteur. On applique ce cône par ſa baſe, après l'avoir humecté d'un peu de ſalive ſur la partie que l'on veut cautériſer, pour qu'il s'y attache plus aiſément ; après quoi l'on met le feu au ſommet du cône qui ſe conſume peu à peu, & finit par faire une brûlure légere à la peau, qui ne cauſe point une douleur conſidérable. Quand un de ces cônes eſt conſumé, on en applique un ſecond, un troiſieme, & même juſqu'à dix & vingt, ſuivant l'exigence des cas & ſuivant les forces du malade. Les Japonois nomment *tenſaſi* ou *tâteurs*, ceux dont le métier eſt d'appliquer le *moxa*, parce qu'ils tâtent le corps des malades avant l'opération, pour ſavoir la partie ſur laquelle il faut faire la brûlure ; cette connoiſſance dépend de l'expérience de l'opérateur. Dans les maux d'eſtomac on brûle les épaules ; dans les

pleuréfies on applique le *moxa* fur les vertebres du dos ; dans les maux de dents on l'applique fur le mufcle adducteur du pouce. C'eft fur-tout le long du dos que l'on fait cette opération ; celui qui doit la fouffrir, s'affied à terre, les jambes croifées, le vifage appuyé fur les mains : cette pofture eft eftimée la plus propre à faire découvrir la fituation des nerfs, des mufcles, des veines & des arteres, qu'il eft très-important d'éviter de brûler.

Ce remede eft employé très-fréquemment au Japon, même par les perfonnes en fanté, qui le regardent comme un grand préfervatif, au point que l'on ne refufe point aux criminels condamnés à la prifon, de fe faire appliquer le *moxa*. Selon Kempfer, les Hollandois ont fouvent éprouvé l'efficacité de ce remede contre la goutte & les rhumatifmes. Ce voyageur croit qu'il ne ne réuffiroit point fi bien dans les pays froids que dans les pays chauds où la tranfpiration forte caufe plus de relâchement dans les mufcles ; cependant il paroît conftant que ce remede procureroit, même parmi nous, de très-grands biens, s'il étoit employé à propos.

Les anciens médecins fe fervoient de la filaffe de lin, de la même maniere que les Japonois emploient le *moxa*.

MOXES. (*Géograph.*) Sous le nom de *Moxes*, on comprend un affemblage de différentes nations idolâtres de l'Amérique méridionale. Ces peuples habitent un pays immenfe, qui fe découvre à mefure qu'en quittant Sainte-Croix de la Sierra, on côtoie une longue chaîne de montagnes efcarpées qui vont du fud au nord. Il eft fitué dans la zone torride, & s'étend depuis 10 jufqu'à 15 degrés de *latitude* méridionale : on en ignore entiérement les limites.

Cette vafte étendue de terres paroît une plaine affez unie, mais elle eft prefque toujours inondée faute d'iffue pour faire écouler les eaux : outre cette incommodité, ils ont encore celle du climat dont la chaleur eft exceffive.

Les ardeurs d'un foleil brûlant jointes à l'humidité prefque continuelle de la terre, produifent une grande quantité de ferpens, de viperes, de fourmis, de mofquites, de punaifes volantes, & d'autres infectes, qui défolent les habitans. Cette même humidité rend le terroir fi ftérile, qu'il ne porte ni blé, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe : c'eft ce qui fait auffi que les bêtes à laine ne peuvent y fubfifter, mais les taureaux & les vaches y multiplient comme dans le Pérou.

Il n'y a parmi les *Moxes* aucune efpece de gouvernement ; on n'y voit perfonne qui commande ou qui obéiffe. S'il furvient quelque querelle, chaque particulier fe fait juftice par fes mains.

Quoiqu'ils foient fujets à des infirmités prefque continuelles, il n'y favent d'autres remedes que d'appeler certains enchanteurs, qu'ils s'imaginent avoir reçu un pouvoir particulier de les guérir.

L'unique occupation des *Moxes* eft d'aller à la chaffe & à la pêche ; celle des femmes eft de préparer la nourriture, & de prendre foin des enfans. S'il arrive qu'elles mettent au monde deux jumeaux, on enterre l'un d'eux, par la raifon que deux enfans ne peuvent pas bien fe nourrir à la fois.

Toutes ces différentes nations font fouvent en guerre les unes contre les autres. Leur maniere de combattre eft toute tumultuaire. Ils n'ont point de chef, & ne gardent aucune difcipline. On reconnoît les vaincus à la fuite. Ils font efclaves ceux qu'ils prennent dans le combat, & ils les vendent pour peu de chofe aux peuples voifins.

Les enterremens fe pratiquent fans aucune cérémonie. Les parens du défunt creufent une foffe, accompagnent le corps en filence, le mettent en terre, & partagent fa dépouille.

Les *Moxes* n'apportent pas plus de façons à leurs mariages ; tout confifte dans le confentement mutuel des parens de ceux qui s'époufent, & dans quelques préfens que fait le mari au pere ou au plus proche parent de celle qu'il veut époufer. Mais c'eft une coutume établie chez eux, que le mari fuit fa femme par-tout où elle veut aller.

Ces nations font diftinguées les unes des

autres par les diverses langues qu'elles parlent, & qui semblent n'avoir point de rapport entr'elles. (*D. J.*)

MOYE, (*Maçonnerie.*) c'est dans une pierre dure un tendre qui se trouve au milieu de sa hauteur, qui suit son lit de carriere, qui la fait déliter, & se connoît quand la pierre, ayant été quelque-temps hors de la carriere, elle n'a pu résister aux injures de l'air.

MOYEN, adj. (*Gram.*) qui tient le milieu entre deux objets de comparaison, & se dit des choses & des personnes.

MOYEN, adj. *terme fort en usage dans l'astronomie.* On dit le mouvement *moyen* d'une planete, pour dire un certain mouvement uniforme qu'on lui suppose, & qui est *moyen* entre son mouvement le plus rapide & son mouvement le plus lent; c'est à ce mouvement qu'on ajoute différentes équations pour avoir le mouvement vrai. Par exemple, le mouvement *moyen* du soleil, c'est un mouvement uniforme par lequel on suppose que le soleil parcoure l'écliptique dans le même temps qu'il le parcourt par son mouvement vrai. On dit aussi le temps *moyen*, pour le distinguer du temps vrai. *Voy. les articles* ÉQUATION DU TEMPS, & ÉQUATION DU CENTRE. (*O*)

MOYEN, NE, adj. (*Astronomie.*) se dit du mouvement du temps, *&c.* Le mouvement *moyen* d'un astre est celui que l'on considere indépendamment des inégalités ou des équations qui le rendent plus ou moins prompt. Ainsi la lune par son mouvement propre ne fait quelquefois que 11 degrés & trois quarts en un jour, quelquefois elle en fait quinze & un tiers; mais quand on rassemble le fort & le foible, on trouve 13° 10′ 35″ pour son mouvement moyen en 24 heures, le plus ou le moins vient des inégalités de son mouvement. *Voyez* ÉQUATION, EXCENTRICITÉ, INÉGALITÉ, ANOMALIE.

Le temps *moyen* est celui que le soleil regle & indique par son mouvement *moyen*, supposé uniforme, par opposition avec le temps vrai que le soleil marque réellement sur nos méridiennes & nos cadrans; *voyez* ÉQUATION DU TEMPS. Il en est de même du midi *moyen* par rapport au midi vrai.

La longitude *moyenne* est celle qui se compte sur l'orbite d'une planete, ou sur l'écliptique depuis le point équinoxial, en considérant que le mouvement *moyen* d'un astre, sans égard à ses inégalités qui rendent la longitude vraie plus ou moins grande que la longitude *moyenne*, qu'on appelle aussi *lieu moyen*.

La distance *moyenne* d'un astre est aussi celle qui tient le milieu entre la plus grande & la plus petite. Par exemple, la lune décrit autour de la terre une ellipse, ou une orbite alongée, de maniere que sa distance est quelquefois de 80187 lieues, dans son périgée, quelquefois de 91397, dans son apogée; la différence est de 11210 lieues, & la distance *moyenne* 85792 : elle est plus grande de 5605 que la distance périgée est plus petite d'autant que la distance apogée. Il en est de même des distances de toutes les autres planetes. (*M.* DE LA LANDE.

MOYEN ARITHMÉTIQUE. *Voyez* MILIEU.

MOYENNE PROPORTIONNELLE ARITHMÉTIQUE, (*Géom.*) est une quantité qui est *moyenne* entre deux autres, de maniere qu'elle excede la plus petite d'autant qu'elle est surpassée par la plus grande.

Ainsi 9 est *moyen proportionnel arithmétique* entre 6 & 12. On dit aussi, pour abréger, *moyen* ou *moyenne arithmétique*. *Voyez* PROPORTION.

Moyenne proportionnelle géométrique, ou simplement *moyenne proportionnelle*, est encore une quantité *moyenne* entre deux autres; mais de façon que le rapport qu'elle a avec l'une de ces deux y soit le même que celui que l'autre a avec elle.

Ainsi 6 est *moyen proportionnel géométrique*, ou simplement *moyen proportionnel* entre 4 & 9, parce que 4 est les deux tiers de 6, de même 6 est les deux tiers de 9. *Voyez* PROPORTION. (*O*)

MOYEN, VENTRE MOYEN, *en Anatomie*, signifie la *poitrine* ou le *thorax*. *Voy.* THORAX & VENTRE.

MOYEN FESSIER. *Voyez* FESSIER.

MOYEN SEL, (*Chim.*) *Voy.* SEL MOYEN *ou* NEUTRE *sous le mot* SEL.

MOYEN, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

Moyenjusticier, est celui qui a la moyenne justice. *Voyez* JUSTICE.

Moyen signifie quelquefois *milieu;* on dit, par exemple, d'une justice pairie qui ressortit directement au parlement, qu'elle ressortit nuement & *sans moyen* en la cour. En matiere criminelle on appelle au parlement *omisso medio*, c'est-à-dire, *sans moyen*.

Dans les coutumes d'Anjou & du Maine on appelle *succéder par moyen*, lorsqu'on vient à la succession par l'interposition d'une autre personne qui est décedée, comme quand le petit-fils succede à son ayeul, le petit-neveu à son grand oncle.

Moyen signifie toutes les raisons & preuves que l'on emploie pour établir quelque chose après l'exposition des faits, dans une piece d'écriture ou mémoire, ou dans un plaidoyer: on explique les *moyens*: on les distingue quelquefois par premier, second troisieme. Il y a des *moyens* de fait, d'autres de droit; des *moyens* de forme, & des *moyens* de fonds; des *moyens* peremptoires, qui tranchent toute difficulté, & des *moyens* surabondans.

Il y a aussi diverses sortes de *moyens* propres à chaque nature d'affaire, comme des *moyens* d'appel; on entend quelquefois par-là des écritures intitulées *causes & moyens d'appel:* quelquefois ce sont les *moyens* proprement dit, qu'on emploie au soutien de l'appel: il y a des *moyens* de faux, des *moyens* de nullité, des *moyens* de restitution. *Voyez* APPEL, FAUX, NULLITÉS, RESTITUTION. (*A*)

MOYENNE JUSTICE, (*Jurisprud.*) c'est le second degré des jurisdictions seigneuriales. *Voy.* JUSTICE SEIGNEURIALE. (*A*)

MOYENNE, (*Fortification.*) on donnoit autrefois ce nom à une piece de canon, que nous connoissons présentement sous le calibre de 4 livres, & qui pese environ 1300 livres. Elle a 10 piés de longueur.

MOYENVIC, *Medicanus vicus*, (*Géog.*) petite ville de France au pays Messin, à une lieu de Vic. Elle fut cédée à la France par le traité de Munster, en 1648. *Long.* 24, 12. *lat.* 48, 45. (*D. J.*)

MOYER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'est couper en deux une pierre de taille avec la scie. On *moye* le S. Leu & le liais pour faire des marches.

MOYEU, *terme de Charron*, c'est un gros morceau de bois d'orme tourné, & fait à peu près comme une olive, au milieu duquel est un trou pour passer l'essieu; & au milieu de sa circonférence en dehors sont pratiqués plusieurs trous ou mortaises pour placer les rais.

MOYOBAMBA, (*Géog.*) province de l'Amérique méridionale au Pérou, dans la partie septentrionale de la province de Lima, à l'occident de la riviere de Moyobamba. Cette province a quantité de rivieres, de hautes montagnes, des forêts impénétrables, & très-peu d'habitans, qui vivent par bourgades (*D. J.*)

MOYS, (*Hist. mod. Géog.*) c'est le nom d'une tribu d'Indiens qui habitent les montagnes du royaume de Champa ou de Siampa, dans les Indes orientales, & qui sont employés par les habitans aux travaux les plus vils & les plus forts. Ils n'ont qu'un morceau d'étoffe pour couvrir leur nu dité.

MOYSE, *sauvé des eaux*, (*Hist. sacrée.*) législateur des Juifs, fils d'Amram & de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit en Egypte l'an du monde 2433. Comme le roi d'Egypte avoit ordonné de faire mourir tous les enfans mâles des Hébreux, les parens de *Moyse* ne pouvant s'y résoudre, le tinrent caché pendant trois mois; mais, craignant d'être découverts, ils l'enfermerent dans un panier de jonc enduit de bitume, & l'exposerent sur le Nil. Thermutis, fille de Pharaon, étant venue se baigner dans cet endroit, apperçut le panier, se le fit apporter; & touchée de la beauté de l'enfant qui y étoit, elle en eut compassion. Alors Marie, sœur du jeune *Moyse*, qui observoit ce qui se passoit, s'approchant, offrit à la princesse une nourrice de sa nation, & alla chercher Jocabed sa mere. Au bout de trois ans, Thermutis l'adopta pour son fils, l'appela *Moyse*, & le fit instruire avec soin de toutes les sciences des Egyptiens. Mais son pere & sa mere s'appliquerent encore plus à lui enseigner la religion & l'histoire de ses ancêtres: ils lui inspirerent de bonne heure de l'éloignement pour les grandeurs de la cour de Pharaon, de sorte qu'il aima mieux dans la suite avoir part à l'affliction de son

peuple, que de profiter des grands avantages que l'amitié de la princesse lui faisoit espérer. Quelques historiens rapportent bien des particularités de la jeunesse de *Moyse* qui ne se trouvent point dans l'Ecriture : Josephe & Eusebe lui font faire une guerre contre les Ethiopiens, qu'il défit entiérement. Ils ajoutent que les ayant poussés jusqu'à la ville de Saba, il la prit par la trahison de la fille du roi, qui, l'ayant vu de dessus les murs combattre vaillamment à la tête des Egyptiens, devint éperduement amoureuse de lui. Mais cette expédition est plus qu'incertaine ; nous nous en tiendrons donc au récit de l'écriture, qui ne prend *Moyse* qu'à l'âge de quarante ans. Il sortit alors de la cour de Pharaon pour aller visiter ceux de sa nation, que leurs maîtres impitoyables accabloient de mauvais traitemens ; &, ayant rencontré un Egyptien qui frappoit un Israélite, il le tua. Ce meurtre l'obligea de fuir dans le pays de Madian, où il épousa Séphora, fille du prêtre Jéthro, dont il eut deux fils, Gersam & Eliézer. Il s'occupa pendant quarante ans dans ce pays à paître les brebis de son beau-pere ; & un jour, menant son troupeau vers la montagne d'Horeb, Dieu lui apparut au milieu d'un buisson qui brûloit sans se consumer. *Moyse* étonné de cette merveille, voulut la considérer de plus près ; & Dieu lui ayant ordonné de se déchausser, parce que la terre où il marchoit étoit sainte, lui dit qu'il avoit entendu les cris de son peuple, qu'il étoit descendu pour le délivrer de la tyrannie des Egyptiens, & qu'il le choisissoit pour lui confier l'exécution de ses volontés. *Moyse* s'excusant sur son incapacité & sur son bégaiement, Dieu lui promit qu'il seroit avec lui ; que son frere Aaron lui serviroit d'interprete ; &, pour vaincre son refus, il lui fit faire sur l'heure deux miracles : il changea sa verge en serpent, & lui rendit sa premiere forme, couvrit sa main de lepre, & la rendit dans son état naturel. *Moyse*, cédant aux ordres de Dieu, joignit son frere Aaron, & ils vinrent ensemble trouver Pharaon, à qui ils dirent que Dieu lui ordonnoit de laisser aller les Hébreux dans le désert de l'Arabie pour lui offrir des sacrifices ; mais ce prince impie se moqua de ces ordres, & fit redoubler les travaux dont il surchargeoit déja les Israélites. Les envoyés de Dieu, étant revenus une seconde fois, firent un miracle pour toucher le cœur de Pharaon : Aaron jeta devant lui la verge miraculeuse, qui fut aussi-tôt changée en serpent ; mais le roi, endurci de plus en plus par les enchantemens de ses magiciens, qui imiterent ce prodige, attira sur son royaume les dix plaies terribles dont il fut affligé. Ce prince, succombant enfin à la derniere, laissa partir les Hébreux avec tout ce qui leur appartenoit, le quinzieme jour du mois Abib ou Nisan, qui devint le premier de l'année, en mémoire de cette délivrance. Ils partirent de Ramessé au nombre de six cens mille hommes de piés, sans compter les femmes & les enfans, vinrent à Socoth, à Ethan ; & à peine arrivoient-ils au bord de la mer rouge, que Pharaon vint fondre sur eux avec une puissante armée. Alors *Moyse*, étendant sa verge sur la mer, en sépara les eaux qui demeurerent suspendues, & les Hébreux passerent à pié sec à l'endroit nommé *Colsum* : les Egyptiens voulurent prendre la même route ; mais Dieu fit souffler un vent impétueux qui ramena les eaux, sous lesquelles toute l'armée de Pharaon fut engloutie. Après ce passage miraculeux, *Moyse* chanta au Seigneur un admirable cantique d'action de graces ; & l'armée avançant vers le mont Sinaï, arriva à Mara, où elle ne trouva que des eaux ameres, que *Moyse* rendit potables en y jetant un morceau de bois que Dieu lui montra. A Raphidim, qui fut le dixieme campement, il tira de l'eau du rocher d'Horeb, en le frappant avec sa verge. C'est là qu'Amalec vint attaquer Israël, & que pendant que Josué résistoit aux ennemis, *Moyse*, sur une hauteur, tenoit les mains élevées, ce qui donna l'avantage aux Israélites, qui taillerent en pieces leurs ennemis. Les Hébreux arriverent enfin au pié du mont Sinaï, le troisieme jour du neuvieme mois depuis leur sortie d'Egypte ; & *Moyse* y étant monté plusieurs fois, reçut la loi de la main de Dieu, au milieu des foudres & des éclairs, & conclut la fameuse alliance entre le Seigneur & les enfans d'Israël. *Moyse* étoit resté quarante jours &

quarante nuits sur cette montagne pour y recevoir le détail des loix & des réglemens qui devoient s'observer dans le culte divin. A son retour, il trouva que le peuple étoit tombé dans l'idolâtrie du veau d'or. Ce saint homme, pénétré d'horreur à la vue d'une telle ingratitude, brisa les tables de la loi qu'il portoit, réduisit en poudre l'idole; & appelant autour de lui les enfans de Lévi, il fit mettre en pieces vingt-trois mille hommes des prévaricateurs. Il remonta ensuite sur la montagne pour obtenir la grace des autres, & rapporta de nouvelles tables de pierre, où la loi étoit écrite. Dieu, dans cette occasion, lui manifesta sa gloire; & quand il descendit, son visage jetoit des rayons de lumiere si éclatans, que les Israélites n'osant l'aborder, il fut contraint de se voiler. Après cela, on travailla au tabernacle, suivant le plan que Dieu en avoit lui-même tracé: Béséléel & Oliab furent employés à l'exécuter; & les Israélites apportant ce qu'ils avoient de plus précieux pour y contribuer, l'ouvrage fut fait après six mois de travail. *Moyse* le dédia, consacra Aaron & ses fils pour en être les ministres, & destina les lévites pour le service. Il fit aussi plusieurs ordonnances sur le culte du Seigneur & le gouvernement politique; &, après avoir réglé la marche de l'armée, il mena les Israélites toujours à travers les séditions de leur part, & les prodiges de la part de Dieu, jusques sur les confins du pays de Chanaan, au pié du mont Nébo. C'est-là que ce saint homme, sachant qu'il ne passeroit pas le Jourdain, & que sa derniere heure approchoit, fit un long discours au peuple, qui est comme la récapitulation de tout ce qui étoit arrivé depuis la sortie d'Egypte. Ensuite, il composa un excellent cantique, qui est une prophétie de ce qui devoit arriver à Israel. Enfin le Seigneur lui ayant ordonné de monter sur le mont Nébo, il lui fit voir la terre promise, dans laquelle il ne devoit pas entrer; après quoi, il rendit l'esprit sans douleur ni maladie, âgé de cent vingt ans, l'an du monde 2551. L'écriture dit qu'il mourut par le commandement du Seigneur, & qu'il fut enseveli dans une vallée de la terre de Moab, contre Phogor, sans que nul homme ait connu le lieu où il a été enseveli. Les Israélites le pleurerent pendant trente jours, & l'écriture ajoute « *qu'il ne s'éleva plus dans Israël de pro-* » *phete semblable à lui, que le Seigneur* » *connut face à face, & qui ait fait des* » *miracles, comme le Seigneur en fit, par* » *Moyse, dans l'Egypte* », *&c. Deut. XXXIV. vers. 10, 12.*

Moyse est inconteſtablement l'auteur des cinq premiers livres de l'ancien testament, que l'on nomme le *Pentateuque*, reconnus pour inspirés par les Juifs & par toutes les églises chrétiennes. Quelques endroits ajoutés ou changés dans le texte pour un plus grand éclaircissement, mais qui ne changent rien pour le sens, ne justifient pas la témérité de quelques écrivains, qui ont osé douter que *Moyse* fût l'auteur de ces livres. (+)

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) ville des Indes, sur la côte orientale d'Afrique dans la petite île de Mozambique. Les Portugais l'ont bâtie avec une bonne forteresse, dans laquelle ils tiennent une nombreuse garnison & provision de vivres. Cette ville est pour eux la clé des Indes, de sorte que s'ils la perdoient, difficilement pourroient-ils commercer aux Indes. Ils s'y rafraîchissent, & y font aiguade. Elle assure leur trafic avec les peuples des environs, comme de Sofala & de Monomotapa, d'où ils tirent beaucoup d'or. Enfin, elle tient en bride les princes de cette côte, qui leur font sujets ou alliés.

MOZAMBIQUE, *le canal de* (*Géog.*) détroit de la mer des Indes, entre l'île de Madagascar & le continent d'Afrique, au N. E. du golfe de Sophala. (*D. J.*)

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) très-petite île assez peuplée sur la côte orientale d'Afrique. On entendoit autrefois par ce nom un promontoire de la mer des Indes sur la même côte d'Afrique, vis-à-vis l'Ile de Madagascar, nommée, à ce qu'on disoit, par Ptolomée *Prasum Promontorium*.

On convient à présent que c'est une île où les vaisseaux sont à l'abri de tous les vents. Elle est chere aux Portugais, qui la possedent, quoique l'eau douce y manque. Elle abonde en palmiers, orangers, citronniers, limonniers & figuiers des Indes. On

trouve dans le continent quantité d'éléphans, de bœufs, de brebis, de chevres & de pourceaux, dont la chair eſt excellente. Les naturels ſont noirs, idolâtres, ſauvages, & vont tous nuds, hommes & femmes. *Longit.* 59. 20. *latit. méridionale* 15.

MOZARABES, (*Géog.*) *Voyez* MUZARABES.

MSCZISLAW, (*Géogr.*) Palatinat de Lithuanie, qui confine au nord avec celui de Witeps, au midi avec la Volnie, au levant avec les duchés de Smolensko & de Czernikow au couchant avec le palatinat de Minski. Il s'étend 60 lieues le long du Niéper, qui le parcourt du nord au midi, & qui le partage. Sa largeur eſt d'environ quarante lieues.

MSCZISKAW, *Mſciſlavia*, (*Géog.*) forte ville de Pologne dans la Lithuanie, capitale du Palatinat de même nom. Elle eſt ſur la riviere de Soſz, à 8 lieues S. E. de Smolenskow, 80 N. E. de Novogrod. *Long.* 50. 40. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

MSRATA, (*Géog.*) pays d'Afrique au royaume de Tripoli, qui donne ſon nom à ſa ville principale, ſituée ſur la pointe du cap qui forme l'extrémité occidentale du golfe de la Sidre. (*D. J.*)

MUABLE, adj. (*Gram.*) qui eſt ſujet au changement. C'eſt le correlatif & l'opposé d'*immuable*. *Voyez* IMMUABLE.

MUAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) mutation, changement.

MUANCES, ſ. m. *ou* MUTATIONS, Μεταβολαί, *dans la muſique ancienne*, étoient en général tout paſſage d'un ordre ou d'un ſujet de chant à un autre. Ariſtoxene définit la *muance* une eſpece de paſſion dans l'ordre de la mélodie; Bacchus, un changement de ſujet, ou la tranſpoſition du ſemblable dans un lieu diſſemblable; Ariſtide Quintilien, une variation dans le ſyſteme propoſé, & dans le caractere de la voix.

Toutes ces définitions obſcures & trop générales ont beſoin d'être éclaircies par les diviſions. Mais les auteurs ne s'accordent pas mieux ſur ces diviſions que ſur la définition même. Cependant on en recueille aſſez évidemment que ces *muances* pouvoient ſe réduire à 5 eſpeces principales. 1°. *Muance* dans le genre, lorſque le chant paſſoit, par exemple, du diatonique au chromatique, ou à l'enharmonique, & réciproquement. 2°. Dans le ſyſteme, lorque la modulation uniſſoit deux tetracordes disjoints, ou en ſéparoit deux conjoints, ce qui revient au paſſage du béquarre, au bémol, & réciproquement. 3°. Dans le mode, quand on paſſoit, par exemple, du dorien au phrygien, ou au lydien, &c. 4°. Dans le rythme, quand on paſſoit du vîte au lent, ou d'un mouvement à un autre. 5°. Enfin dans la mélopée, lorſqu'on interrompoit un chant grave, ſérieux, magnifique, &c. par un chant gai, enjoué, impétueux, &c.

MUANCES, *dans la muſique moderne*, ſont les diverſes manieres d'appliquer aux notes les ſyllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, &c. de la gamme, ſelon les diverſes poſitions des deux ſemi-tons de l'octave, & les différentes manieres d'y arriver.

Comme l'Aretin n'inventa que ſix de ces ſyllabes, & qu'il y a ſept notes à nommer dans une octave, il falloit néceſſairement répéter le nom de quelque note. Cela fit qu'on nomma toujours *mi*, *fa*, ou *la*, *fa*, les deux notes entre leſquelles ſe trouvoit un des ſemi-tons. Ces noms déterminoient en même temps ceux des notes les plus voiſines, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. Or, comme les deux ſemi-tons ſont ſujets à changer de place dans la modulation, & qu'il y a dans la muſique une multitude preſque infinie de différentes poſitions de notes, il y avoit auſſi une multitude de manieres différentes de leur appliquer les ſix mêmes ſyllabes, & ces manieres s'appelloient *muances*, parce que les mêmes notes y changeoient ſans ceſſe de nom.

Dans le ſiecle dernier, on ajouta en France la ſyllabe *ſi* aux ſix premieres gammes de l'Aretin. Par ce moyen la ſeptieme note de l'échelle ſe trouvant nommée, ces *muances* devinrent inutiles, & furent proſcrites de la muſique françoiſe: mais chez toutes les autres nations où, ſelon l'eſprit du métier, les muſiciens prennent toujours leur vieille routine pour la perfection de l'art, on n'a point adopté le *ſi*, & il y a apparence qu'en Italie, en Eſpagne, en Allemagne & en Angleterre, les *muances*

muances serviront encore long-temps à la désolation des commençans. (*S*)

MUBAD ou MUGHBAD, (*Hist. anc.*) nom que l'on donnoit autrefois chez les anciens Perses au souverain pontife, ou chef des mages, sectateurs de la religion de Zerdusht ou Zoroastre. *Voyez* MAGISME.

MUCAMUDINS, (*Géog.*) peuples d'Afrique, qui sont l'une des cinq colonies des Sabéens, qui vinrent s'établir dans cette partie du monde avec Melek-Ifriqui, roi de l'Arabie heureuse. Ils sont une tribu des Béréberes, occupent la partie la plus occidentale de l'ancienne Mauritanie Tangitane, & habitent les montagnes du grand Atlas dans l'étendue des provinces de Héa, de Suz, de Gézula & de Maroc; la ville d'Agmet est leur capitale. (*D. J.*)

MUCHLI, (*Géogr.*) bourg de la Morée dans la Zaconie, entre les sources de l'Alphée, à 6 lieues S. O. de Napoli de Romanie. On conjecture que c'est l'ancienne Tégée; mais la conjecture est bien hasardée, car Polybe qui parle beaucoup de Tégée, ne marque point précisément sa situation. *V.* TEGÉE. (*D. J.*)

MUCIDAN, (*Géog.*) en latin *Mulcedinum*, petite ville de France en Périgord, qui avoit été autrefois bien fortifiée par les calvinistes. Elle est à 5 lieues de Périgueux, & à 4 de Bergerac. *Long.* 18, 12. *lat.* 45, 6. (*D. J.*)

MUCILAGE, s. m. (*Chim. Pharmac. Mat. med.*) espece de corps muqueux, végétal, qui se distingue par la propriété de s'assimiler l'eau de maniere à constituer avec elle une espece de gelée tenace, *lenta*, & visqueuse, par la parfaite insipidité, & par le moindre degré d'aptitude à la fermentation vineuse. Cette substance est exactement analogue à la gomme. *Voyez* MUQUEUX, VIN & GOMME.

Le *mucilage* réside principalement dans plusieurs racines, comme dans celles de toutes les mauves, de la guimauve, du nenuphar, de la grande consoude, le bulbe de lis blanc, &c. & dans les écorces ou enveloppes lisses & épaisses de plusieurs semences émulsives, comme dans celles des pepins des fruits, principalement des coings, dans celles des semences de *psyllium*, de lin, &c. l'herbe & les fleurs de malvacées en contiennent aussi une certaine quantité, mais il y est moins nud que dans les racines & les semences dont nous venons de parler.

Cette substance est employée à titre de remede, tant intérieurement, qu'extérieurement, & elle est regardée comme l'émollient, relâchant, lubréfiant par excellence. On ordonne donc pour l'intérieur les décoctions ou les infusions des substances *mucilagineuses*, dans les inflammations du bas ventre, des reins, de la vessie, les premiers temps des gonorrhées virulentes, le crachement de sang, les pertes des femmes, le tenesme, la dissenterie, les diarrées par irritation, les coliques bilieuses & inflammatoires, la passion iliaque, l'ardeur d'urine, la colique néphrétique, la fievre hectique & le marasme, le scorbut, le rhumatisme, les hérésipeles, contre les venins corrosifs, &c. excepté dans ce dernier cas, la dissolution de *mucilage* ne doit point être trop chargée; car elle est très-dégoutante lorsqu'elle est trop chargée.

Quant à l'usage extérieur on emploie aussi la décoction des substances *mucilagineuses* qu'il est permis de rendre plus saturée pour cet usage; on en imbibe des linges ou des flanelles que l'on applique sur les tumeurs inflammatoires, ou bien on applique quelques-unes des substances *mucilagineuses*; l'oignon de lis par exemple, convenablement préparé. *Voyez* LIS, *Mat. med.* On fait avec les décoctions *mucilagineuses* des injections qu'on porte dans l'uretre, dans le vagin, contre l'inflammation ou les ulceres de ces parties; on en bassine la vulve dans les démangeaisons qui s'y font sentir quelquefois, & qui sont ordinairement très-incommodes: on les donne en lavement dans le ténesme & la constipation; on en bassine les gersures des mamelles, de l'anus, &c. les hémorrhoides douloureuses: on les emploie en demi-bain, en pédiluve, &c.

Le *mucilage* réduit sous consistence de gelée est employé en pharmacie comme excipient dans quelques préparations officinales solides, telles que les trochisques, les tablettes, &c. Retirer un *mucilage* & le réduire sous cette consistence, c'est ce qu'on

appelle dans les boutiques *faire l'extraction d'un mucilage*. Pour cette opération on prend une des semences ci-dessus mentionnées, celle du lin par exemple; on la fait infuser à chaud en agitant souvent avec une spatule de bois, dans cinq ou six fois son poids d'eau commune, jusqu'à ce qu'il en résulte une liqueur un peu plus épaisse & visqueuse que le blanc d'œuf. C'est le *mucilage* de graine de lin. On dit aussi dans le même sens, qui est alors très-impropre, *extraire le mucilage d'une gomme*. *Voyez* GOMME. (*b*)

MUCILAGE, (*Conchyl.*) partie épaisse & gluante de l'intérieur d'un coquillage.

MUCILAGINEUSES, (*Anatomie.*) on appelle ainsi certaines glandes qui se trouvent en grand nombre dans les articulations, & que le docteur Havers a le premier décrites. Il y en a de deux sortes: les unes qui sont de petites glandes conglobées & semblables à des glandes milliaires, sont placées sur toute la surface des membranes qui couvrent les articulations. *Voyez* MUCOSITÉ & ARTICULATION.

Les autres sont des glandes conglomérées, & se trouvent tellement entassées les unes sur les autres, qu'elles font une éminence, & paroissent clairement. Quelques articulations ont plusieurs de ces dernieres glandes; d'autres n'en ont qu'une seule.

Quant à la structure de ces grosses glandes, elles sont composées de petites vésicules qui ne sont pas réunies en plusieurs lobes, mais disposées sur différentes tuniques placées l'une sur l'autre. Il y a plusieurs de ces tuniques dans chaque glande, comme il paroît évidemment dans les hydropiques. Ces glandes ont leurs vaisseaux sanguins, de même que les autres glandes; mais leurs veines ont un tissu particulier, afin de retarder le cours du sang qu'elles rapportent des glandes, & afin que la liqueur *mucilagineuse*, dont la sécrétion est nécessairement lente, puisse avoir le temps de se séparer; ce qui est une adresse qui se remarque par-tout où il s'agit de séparer une liqueur épaisse. *Voyez* SÉCRÉTION ANIMALE.

Les grosses glandes *mucilagineuses* sont diversement situées. Les unes occupent une cavité qui est formée dans l'articulation, d'autres sont proches ou vis-à-vis l'intervalle qui est entre les os articulés. Mais en général elles sont placées de telle sorte, qu'elles sont doucement & légérement comprimées dans la flexion ou l'extension de l'articulation, afin de fournir une certaine quantité de liqueur *mucilagineuse*, suivant le besoin & le mouvement de la partie, sans pouvoir être endommagées.

L'usage de toutes ces glandes est de séparer une liqueur *mucilagineuse*, qui sert principalement à lubrifier les articulations. Elle sert aussi à empêcher les extrémités des os articulés de se frotter rudement & de s'échauffer; mais elle fait tout cela conjointement avec l'huile médullaire, avec laquelle elle se mêle, & ce mélange forme une composition merveilleusement propre à ces fins, car le mucilage rend l'huile plus gluante, & l'huile empêche le mucilage de devenir trop épais & trop visqueux.

Le docteur Havers observe qu'il y a de pareilles glandes entre les muscles & les tendons, & il croit qu'il s'y fait pareillement un mélange d'une humeur huileuse, & d'une *mucilagineuse*, dont l'une est cette graisse qui se trouve entre les muscles, & qui est fournie par les glandes adipeuses, & l'autre est séparée par les glandes *mucilagineuses*, dont la membrane commune des muscles est par-tout garnie. Le mélange de ces deux liqueurs lubrifie les muscles & les tendons, & les empêche de se retirer, de se roidir & de se dessécher. *Voyez* MUSCLE.

MUCOSITÉ, s. f. (*Physiol.*) suc ou humeur muqueuse, qui se sépare par les tuyaux sécrétoires des glandes, pour lubrifier les parties du corps humain contre l'acrimonie des humeurs, contre l'action de l'air, ou pour d'autres usages.

Tous les couloirs, tous les conduits & tous les réservoirs, tels que la surface intérieure de la vessie, de la vésicule du fiel, de l'œsophage, de l'estomac, des intestins, des poumons, des cavités qui communiquent avec les narines, &c. sont enduits d'une humeur muqueuse qui se renouvelle plus ou moins souvent, selon qu'elle doit prendre plus ou moins de consistence, pour les défendre de l'impression

de l'air, ou de l'irritation que pourroient leur causer les humeurs plus ou moins âcres auxquelles elles donnent passage, ou qui y sont retenues. Cette humeur qui est continuellement évacuée & perpétuellement renouvelée, forme un genre de recrémens & un genre d'excrémens fort abondans.

C'est principalement cette humeur qui fournit la matiere des tumeurs que les anciens ont appelé *tumeurs froides*; car parmi les humeurs qui peuvent prendre de la consistance, il n'y a que l'humeur muqueuse connue par les premiers maîtres, sous le nom de *pituite lente & visqueuse*, qui n'est pas disposée à s'enflammer lorsqu'elle est fixée, ni à contracter de chaleur étrangere, c'est-à-dire, qu'elle n'est susceptible ni d'inflammation, ni de mouvement spontané de fermentation ou de pourriture. Ces tumeurs naissent ordinairement dans les glandes, parce qu'elle y est reçue pour les enduire ou pour y être filtrée, & parce que par quelque cause ou quelque disposition vicieuse dans la partie ou dans l'humeur même, elle s'y fixe & s'y accumule de plus en plus. Elle augmente extraordinairement le volume de la glande & forme une tumeur dure & indolente, qui résiste souvent à tous les remedes que l'on emploie pour la résoudre. Plus l'humeur muqueuse qui la forme est pure, moins elle est disposée à abscéder ou à s'ulcérer; mais s'il s'y joint de la lymphe, ou si l'humeur qui se filtroit dans la glande s'arrête, se mêle & s'assemble avec cette tumeur muqueuse, la tumeur peut suppurer & dégénérer en un ulcere plus ou moins fâcheux, selon la qualité & la quantité de la lymphe qui se trouve mêlée avec l'humeur muqueuse; de-là viennent les différentes especes de tumeurs scrophuleuses, dont les unes restent skirrheuses sans suppurer ni ulcérer; les autres dégénerent en ulceres opiniâtres simplement sanieux, & sans malignité; d'autres en ulceres corrosifs ou chancreux.

Il ne faut pas confondre ces tumeurs avec un autre genre de tumeurs froides connues sous les noms de *stéatomes*, *d'athéromes*, *meliceris*, *&c.* qui sont ordinairement formées par des sucs gélatineux, par des graisses ou d'autres sucs chyleux, & qui ne sont pas susceptibles non plus d'inflammation; mais ces sucs arrêtés se dépravent enfin par des mouvemens spontanés imparfaits, qui tiennent plus ou moins de la fermentation ou de la pourriture, d'où naissent les abscès sanieux de diverses especes, dont les matieres sont ordinairement peu malfaisantes, parce que la fermentation sourde a plus de part à leur production que la pourriture. (*D. J.*)

MUCOSITÉ DU NEZ, (*Physiol.*) liniment fluide, gras, transparent, viscueux, sans goût, sans odeur, lubrique, miscible à l'eau, quoiqu'un peu huileux, & se changeant en une espece de plâtre quand on le fait sécher, & qui rend la surface interne du nez fort glissante.

La matiere huileuse ayant été bien mêlée avec l'eau par le mouvement des vaisseaux, se dépose en grande quantité dans les filtres de la membrane pituitaire; mais comme elle n'est pas si mêlée avec l'eau, ni si bien divisée que la salive, il arrive que la chaleur enleve plus facilement les parties aqueuses; alors les parties huileuses desséchées peuvent former une matiere plâtreuse.

L'enveloppe membraneuse qui revêt toute l'étendue interne du nez, toutes ses cavités, ses sinuosités, ses replis, & les surfaces que forment le réseau; cette membrane, dis-je, qui tapisse tous ces espaces, est remplie de glandes simples qui filtrent une humeur d'abord claire, mais qui séjourne dans son propre follicule, jusqu'à ce que changée en mucosité épaisse, elle soit exprimée pour le besoin. Ces glandes ont été très-bien exposées par le célebre Boerhaave dans son épitre à Ruysch. On trouve de pareilles cryptes muqueuses à l'épiglotte, à la luette, *&c.* Or suivant leur siege, on les nomme *épiglottiques*, *uvulaires*, *linguales*, *sublinguales*, *labiales*, *buccales*, *molaires*, *maxillaires*, *&c.* Les maladies de cette membrane qui enveloppe tant de parties sans changer de nature, & sans paroître coupée nulle part, sont communément appelées *fluxions* ou *catharres.* Elles changent cependant de nom suivant les parties affectées. Ce qui est *rhume* dans le nez, s'appelle *angine* dans le gosier, *esquinancie* dans le larynx, *&c.*

La liqueur muqueuſe des narines coule en grande quantité quand on eſt enrhumé ; car ſi on eſt ſaiſi de froid, les vaiſſeaux qui ſe répandent au dehors de la tête ſont fort reſſerrés, la tranſpiration y ceſſe ; ainſi la matiere qui coule dans les vaiſſeaux qui vont à la tête, eſt obligée de ſe porter en plus grande quantité vers le nez : alors il arrive une petite inflammation à la membrane pituitaire ; la quantité de ſang, le gonflement des vaiſſeaux, fait que l'humeur ſe filtre en plus grande quantité.

De même que le froid cauſe un écoulement dans le nez, la chaleur exceſſive le produit auſſi ; les parties externes de la tête ayant été fort raréfiées par la chaleur, le ſang s'y porte en plus grande abondance, & engorge les vaiſſeaux ; cet engorgement forme un obſtacle au ſang qui ſuit, lequel ſe trouve obligé de ſe rejeter dans les arteres de la membrane pituitaire ; mais il faut remarquer que cet écoulement arrive ſur-tout, ſi l'on ſe découvre la tête dans un lieu froid, quand on a chaud ; alors le reſſerrement ſubit qui ſurvient dans les vaiſſeaux pleins, les engorge davantage, & le ſang arrêté d'un côté, reflue plus abondamment dans un autre.

Dès que l'écoulement ceſſe, on ne peut ſe moucher qu'avec difficulté ; cela vient de ce que les membranes qui ſe font fort gonflées durant cet écoulement, retiennent dans leurs détours la *mucoſité*, lorſqu'elle ne coule plus en ſi grande quantité ; durant ce temps-là, la partie aqueuſe s'en exhale, & il reſte une matiere épaiſſe qui bouche le nez.

Lorſqu'on uſe de quelque poudre âcre & ſubtile, elle fait couler la *mucoſité* des narines ; cela vient de ce que les parties de cette poudre s'appliquent aux nerfs, & l'irritation qu'elles y produiſent arrête le ſang dans les vaiſſeaux de la membrane pituitaire, & en exprime une plus grande quantité d'humeur ; enfin les poudres qui font éternuer agiſſent comme les purgatifs.

Quand nous éternuons, il coule de même plus de *mucoſité* de la membrane pituitaire ; à la cauſe que nous venons d'en donner, il faut joindre celle de l'agitation des nerfs, qui étranglent les vaiſſeaux de la membrane ſchnéidérienne, & en expriment l'humeur muqueuſe ; cette humeur exprimée étant deſcendue, l'air qui ſort avec impétuoſité dans l'expiration, enleve ce qu'il en rencontre dans ſon chemin.

Les anciens médecins, & pluſieurs même parmi les modernes, ont cru que la pituite tomboit du cerveau, mais il n'y a pas de paſſage du cerveau dans le nez. Ceux qui s'étoient imaginés que la glande pituitaire qui eſt ſur la ſelle ſphénoïdale ſe déchargeoit dans le nez, ne ſavoient pas que les liqueurs qu'on injecte dans cette glande, ſe rendent dans les veines jugulaires ; pour ce qui regarde les trous de l'os cribleux, il n'eſt pas poſſible que la pituite puiſſe y paſſer ; ces trous ne donnent paſſage qu'aux nerfs & aux petits vaiſſeaux qui accompagnent ces nerfs ; c'eſt par ces petits vaiſſeaux que le ſang peut venir quelquefois du cerveau dans les hémorrhagies.

L'humeur muqueuſe du nez étoit d'une néceſſité abſolue ; elle arrête dans l'inſpiration les matieres groſſieres dont l'air eſt chargé, & qui pourroient incommoder les poumons ; elle défend les nerfs olfactifs des matieres trop âcres, elle les empêche de ſe deſſécher en les humectant : par-là ces nerfs qui ſont nuds, & expoſés aux injures de l'air, conſervent à tout âge un ſentiment vif dans la membrane pituitaire.

On voit donc que l'intention de la nature, en verniſſant les narines de ce liniment gras, que nous appelons *mucoſité*, eſt d'émouſſer les âcretés, d'en empêcher la priſe ſur les nerfs ; enfin de diminuer les frottemens & l'uſement qui s'enſuit. C'eſt pour toutes ces raiſons & pour pluſieurs autres, qu'il ne s'agit pas de détailler ici, que les paſſages de l'air, des alimens, des urines, la veſſie, l'urethre, le vagin, l'utérus, les parties génitales externes, *&c.* abondent en ces ſortes de cryptes muqueuſes. Pourquoi ce matelot ſe frotte-t-il les mains de matiere graſſes & tenaces ? c'eſt pour faire ſa manœuvre avec plus de facilité & de ſureté ; ſans cet intermede onctueux, ſes mains ſeroient brûlées par la vivacité des frottemens ; tant il eſt vrai que le bon art n'eſt qu'une imitation de la nature. Quels rongemens ! quelle inflammation ! quel

desséchement! sans ces sucs onctueux que fournissent les glandes sur lesquelles Schneider a composé un gros ouvrage. C'est ce qu'on éprouve dans la dyssenterie à la suite de purgatifs trop âcres, & qui emportent cette glu naturelle que les médecins malhabiles confondent avec la viscosité morbifique. (*D. J.*)

MUCOSITÉ, (*Chimie.*) *mucus* ou *gelée animale*. *Voyez* MUQUEUX, (*Chimie.*) & SUBSTANCES ANIMALES, (*Chimie.*)

MUDDE, s. f. (*Commerce.*) mesure usitée pour les grains dans les Pays-bas; cependant elle n'est point par-tout la même. Dans le Brabant un *mudde* fait quatorze boisseaux, & chaque boisseau est composé de quatre *hoects*, ou de quatre fois autant de grain qu'il en tient dans la forme d'un chapeau ordinaire.

MUDE, s. m. (*Commerce.*) étoffes faites d'écorces d'arbres, qu'on fabrique à la Chine. Il y en a de plus fines les unes que les autres. Les plus fines se vendent un tail trois mas; les plus communes un tail. Elles portent cinquante-six cobres chinoises de long, sur treize pouces de large. Elles sont propres pour le commerce de Tunquin, où l'on a quatre mas de gain sur les unes, & cinq sur les autres.

MUDERIS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux docteurs ou professeurs chargés d'enseigner à la jeunesse les dogmes de l'alcoran & les loix du pays, dans les écoles ou académies jointes aux jamis ou mosquées royales. Quelques-uns de ces *muderis* ont de fort gros appointemens, comme de 300 aspres par jour, ce qui revient à 7 liv. 10 s. de notre monnoie; d'autres en ont de plus modiques, par exemple de 70 aspres, ou 36 s. par jour: selon les fonds plus ou moins considérables que les sultans ont laissés pour l'entretien de ces écoles publiques. *Voyez* MOSQUÉE.

MUE, s. f. (*Ornitholog.*) état maladif des oiseaux, qui consiste dans leur changement de plumes.

Tous les oiseaux *muent* une fois chaque année, c'est pour eux un temps critique, & qui leur est souvent mortel. Cette *mue* se fait quand les tuyaux des plumes cessent de prendre de la nourriture & se dessechent; alors les sucs nourriciers qu'elles ne s'approprient plus, sont portés au germe de plume qui est sous chacune de celles-ci; il croît, & force l'ancienne plume au bout de laquelle il est, de lui laisser la place, & de tomber. Jamais les oiseaux ne pondent dans cet état maladif.

On a remarqué que dans nos poules les approches, la durée & la suite de la *mue*, suspend leur ponte. En effet, jusqu'à ce que les plumes perdues aient été remplacées par d'autres qui n'aient plus à croître, la consommation du suc nourricier destiné pour le développement & l'accroissement des nouvelles plumes, doit être considérable; & il n'est pas étonnant qu'il n'en reste pas alors dans l'intérieur de la poule pour faire croître les œufs.

Ce n'est donc pas précisément le froid de l'hiver qui empêche les poules de pondre, parce qu'il y en a qui donnent des œufs dans le mois de janvier & de février, beaucoup plus froids que les mois d'octobre & de novembre, pendant lesquels elles n'avoient pas pondu. Ainsi les poules qui dans ce cas pondent de bonne heure, sont celles qui ont *mué* plutôt, & qui sont plutôt rétablies de la *mue*.

Les oiseaux, comme on l'a dit, *muent* tous les ans; tous les ans il se défont de leur viel habit, & en prennent un neuf, ordinairement semblable à celui qu'ils ont quitté, au moins après la seconde *mue* & les suivantes; la poule qui étoit toute noire avant la *mue*, est encore toute noire après avoir *mué*; la poule entiérement blanche, ne reprend pour l'ordinaire que des plumes blanches: cependant le contraire n'est pas sans exemple, comme nous le dirons tout à l'heure.

Une des singularités de ces petits & charmans moineaux, qui nous viennent de la côte de Bengale, & qu'on nomme *bengalis*, c'est qu'après avoir *mué*, ils sont souvent d'une couleur fort différente de celle dont ils étoient auparavant; on voit un ventre bleu à celui à qui on en avoit vu un rouge; au contraire, un autre à qui on en avoit vu un bleu, en prendre un rouge; celui de quelques autres devient jaune, & celui de quelques autres gris. Nous ignorons s'il y a un ordre dans lequel les couleurs d'une année succedent

à celles d'une autre année; mais le fait de changement de couleur annuelle; ou presque annuelle de ces petits oiseaux, passe pour certain.

Il paroît aussi que parmi nos poules la couleur du plumage souffre quelquefois dans la *mue*, des changemens assez pareils à ceux qui sont regardés comme une singularité dans le plumage des *bengalis*. M. de Réaumur avoit une poule dont les couleurs changerent annuellement, en passant par la couleur noire. Il avoit un coq dont la *mue* produisit un plumage successivement roux, ensuite noir, puis blanc, & finalement le blanc devint d'un brun clair. (*D. J.*)

MUE, (*Jurisprud.*) vieux terme de pratique, qui vient du verbe *mouvoir*. *Mue* de plaids, c'est-à-dire, le commencement d'un procès, l'action d'en intenter, ou ce qui y donne lieu. (*A*)

MUE, *en terme de Vannier*, c'est une grande cage, ronde & haute, sous laquelle on peut enfermer toutes sortes de volailles.

MUER, v. neut. (*Gram.*) *Voyez l'article* MUE.

MUER, (*Maréchallerie.*) se dit des chevaux à qui le poil tombe, ce qui leur arrive au printemps & à la fin de l'automne. *Muer* se dit aussi de la corne ou du pié, lorsqu'il leur pousse une corne nouvelle. Quand un cheval *mue* du pié, il faut que le maréchal lui donne une bonne forme par la ferrure, autrement les piés deviennent plats & en écaille d'huitre.

MUER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans le duché de Stirie. Elle a sa source dans la partie orientale de l'archevêché de Saltzbourg, & se jette dans la Drave. (*D. J.*)

MUERAW, (*Géog.*) *Muræla*, ville d'Allemagne dans la Stirie, sur la Muer, aux confins de l'archevêché de Saltzbourg, à 45 lieues de Strasbourg. *Long.* 33, 25. *lat.* 57, 30. (*D. J.*)

MUET, s. m. (*Gram.*) qui n'a point eu l'usage de la parole, ou qui l'a perdu. Les sourds de naissance sont *muets*.

Ce n'est point d'aujourd'hui qu'on voit confirmer par expérience la possibilité de l'art si curieux d'apprendre à parler aux *muets*. Wallis en Angleterre, Amman en Hollande, l'ont pratiqué avec un succès admirable dans le siecle dernier. Les ouvrages de ces deux savans sont connus de tout le monde. Il paroît par leur témoignage qu'un certain religieux s'y étoit exercé bien avant eux. Emmanuel Ramirez de Cortone, & Pierre de Castro espagnol, avoient aussi traité cette matiere longtemps auparavant, & nous ne doutons point que d'autres auteurs n'aient encore écrit & publié des méthodes sur cet article. Il est cependant vraisemblable que c'est le P. Ponce, espagnol, mort en 1584, qui a inventé le premier l'art de donner la parole aux *muets*; mais il n'a pas enseigné sa méthode, comme ont fait Amman & Wallis. M. Perreire, né en Espagne, doit aussi la sienne à son génie : on peut voir ses succès dans l'histoire de l'académie des sciences. (*D. J.*)

MUET, adj. (*Gram.*) cette qualification a été donnée aux lettres par les grammairiens, en deux sens différens; dans le premier sens, elle n'est attribuée qu'à certaines consonnes, dont on a prétendu caractériser la nature; dans le second sens, elle désigne toute lettre, voyelle ou consonne, qui est employée dans l'orthographe, sans être rendue en aucune maniere dans la prononciation.

I. *Des consonnes appelées muettes.* « Les grammairiens ont accoutumé dans toutes les langues de faire plusieurs divisions & subdivisions des consonnes; & la division la plus commune à l'égard des langues modernes, est qu'ils en distinguent les consonnes en *muettes* & en demi-voyelles, appelant *muettes* toutes celles dont le nom commence par une consonne, comme *b*, *c*, *d*, *g*, *k*, *p*, *q*, *t*, *z*, & demi-voyelles toutes les autres, comme *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x* ». Regnier, *gramm. franç. in-12*, *pag. 9.*

Cet académicien abandonne cette division, parce qu'elle n'est établie, dit-il, sur aucune différence fondée dans la nature des consonnes.

En effet, s'il ne s'agit que de commencer le nom d'une consonne par cette consonne même pour la rendre *muette*, il n'y en a pas une qui ne le soit dans le systême de

Port-Royal que j'adopte dans cet ouvrage: & d'ailleurs il eſt démontré qu'aucune conſonne n'a de valeur qu'avec la voyelle, ou ſi l'on veut, que toute articulation doit précéder un ſon; (*voyez H,*) ainſi toutes les conſonnes ſont *muettes* par leur nature, puiſqu'elles ne rendent aucun ſon, mais qu'elles modifient ſeulement les ſons. Platon (*in Cratylo,*) les appelle toutes ἄφωνα; c'eſt le même ſens que ſi on les nommoit *muettes*, & il y a plus de vérité que dans le nom de *conſonnes*. Au reſte, telle conſonne dont l'appellation commence chez nous par une voyelle, commençoit chez les Grecs par la conſonne même: nous diſons *ele*, *e me*, *enne*, *erre*, & ils diſoient *lambda*, *mu*, *nu*, *ro*; les mêmes lettres qui étoient *muettes* en Grece ſont donc demi-voyelles en France, quoiqu'elles ſoient les ſignes des mêmes moyens d'exploſion, ce qui eſt abſurde. Les véritables diſtinctions des conſonnes ſont détaillées au *mot* LETTRE; M. l'abbé de Dangeau n'en avoit pas encore donné l'idée, lorſque la grammaire de M. l'abbé Regnier fut publiée.

II. *Des lettres muettes dans l'orthographe.* Je ne crois pas qu'on puiſſe remarquer rien de plus précis, de plus vrai, ni de plus eſſentiel ſur cet article, que ce qu'en a écrit M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, dans ſes *rem. div. ſur la prononciation & ſur l'orthographe*, *pag.* 77. Je vais ſimplement le tranſcrire ici, en y inférant quelques obſervations entre deux crochets.

» Qu'on ait autrefois prononcé des » lettres qui ne ſe prononcent plus aujour- » d'hui, cela ſemble prouvé par les uſages » qui ſe ſont perpétués dans plus d'une » province, & par la comparaiſon de quel- » ques mots analogues entre eux, dans » l'un deſquels on fait ſonner une lettre » qui demeure oiſeuſe dans l'autre. C'eſt » ainſi que *s* & *p* ont gardé leur pronon- » ciation dans *veſte*, *eſpion*, *baſtonnade*, » *hoſpitalier*, *baptiſmal*, *ſeptembre*, *ſeptua-* » *genaire*, quoiqu'ils l'aient perdue dans » *veſtir*, *eſpier*, *baſton*, *hoſpital*, *bapteſme*, » *ſept*, *ſeptier* ». (on ſupprime même ces lettres dans l'orthographe moderne de pluſieurs de ces mots, & l'on écrit, *vêtir*, *épier*, *bâton*, *hôpital*.)

» Mon intention n'eſt cependant pas de » ſoutenir que toutes les conſonnes *muettes* » qu'on emploie ou qu'on employoit il n'y » a pas long-temps au milieu de nos mots, » ſe prononçaſſent originairement. Il eſt » au contraire fort vraiſemblable que les » ſavans ſe ſont plu à introduire des lettres » *muettes* dans un grand nombre de mots, » afin qu'on ſentît mieux la relation de » ces mots avec la langue latine»; (ou même par un motif moins louable, mais plus naturel; parce que comme le remarque l'abbé Girard, on mettoit ſa gloire à montrer dans l'écriture françoiſe, qu'on ſavoit le latin.) » Du moins eſt-il conſtant » que les manuſcrits antérieurs à l'Impri- » merie, offrent beaucoup de mots écrits » avec une ſimplicité qui montre qu'on » les prononçoit alors comme à préſent, » quoiqu'ils ſe trouvent écrits moins ſim- » plement dans des livres bien plus mo- » dernes. J'ai eu la curioſité de parcourir » quelques ouvrages du quatorzieme ſiecle, » où j'ai vu les mots ſuivans avec l'ortho- » graphe que je leur donne ici: *droit*, *ſaint*, » *traité*, *dette*, *devoir*, *doute*, *avenir*, *autre*, » *mout*, *recevoir*, *votre*; ce qui n'a pas em- » péché d'écrire long-temps après, *droict*, » *ſainct*, *traicté*, *debte*, *debvoir*, *doubte*, *adve-* » *nir*, *aultre*, *moult*, *recepvoir*, *voſtre*, pour » marquer le rapport de ces mots avec les » noms latins *directus*, *ſanctus*, *tractatus*, » *debitum*, *debere*, *dubitatio*, *advenire*, » *alter*, *multum*, *recipere*, *veſter*. On re- » marque même, en pluſieurs endroits » des manuſcrits dont je parle, une ortho- » graphe encore plus ſimple, & plus con- » forme à la prononciation actuelle, que » l'orthographe dont nous nous ſervons » aujourd'hui. Au lieu d'écrire *ſcience*, » *ſçavoir*, *corps*, *temps*, *compte*, *mœurs*, » on écrivoit dans ce ſiecle éloigné, *ſience*, » *ſavoir*, *cors*, *tans*, *conte*, *meurs*». (Je crois qu'on a bien fait de ramener *ſcience*, à cauſe de l'étymologie; *corps* & *temps*, tant à cauſe de l'étymologie, qu'à cauſe de l'analogie qu'il eſt utile de conſerver ſenſiblement entre ſes mots & leurs dérivés, *corporel*, *corporifier*, *corpulence*, *temporel*, *temporalité*, *temporiſer*, *temporiſation*, que pour les diſtinguer par l'orthographe des mots homogenes *cors* de cerf ou *cors* des

piés, *tant* adverbe, *tan* pour les tanneurs, *tend* verbe: pareillement *compte*, en conſervant les traces de ſon origine, *computum*, ſe trouve différencié par-là de *comte*, ſeigneur d'une comté, mot dérivé de *comitis*, & de *conte*, narration fabuleuſe, mot tiré du grec barbare κοντὸν qui parmi les derniers Grecs ſignifie *abrégé*.)

» Outre la raiſon des étymologies latines ou grecques, nos ayeux inférerent » & conſerverent des lettres *muettes*, pour » rendre plus ſenſible l'analogie de certains mots avec d'autres mots françois. » Ainſi, comme *tournoyement*, *maniement*, *éternuement*, *dévouement*, je *lierai*, » j'*employerai*, je *tuerai*, j'*avouerai*, ſont » formés de *tournoyer*, *manier*, *éternuer*, » *dévouer*, *lier*, *employer*, *tuer*, *avouer*, » on crut devoir mettre ou laiſſer à la » pénultieme ſyllabe de ces premiers mots » un *e* qu'on n'y prononçoit pas. On en » uſa de même dans *beau*, *nouveau*, *oiſeau*, *daomiſeau*, *chaſteau* & autres mots » ſemblabes, parce que la terminaiſon » *eau* y a ſuccédé à *el*: nous diſons encore » *un bel homme*; *un nouvel ouvrage*; & l'on » diſoit jadis, *oiſel*, *damoiſel*, *chaſtel*.

» Les écrivains modernes, plus entreprenans que leurs devanciers, » (nous avons eu pourtant des devanciers aſſez entreprenans; Sylvius ou Jacques Dubois dès 1531; Louis Meigret & Jacques Pelletier quelques vingt ans après; Ramus ou Pierre de la Ramée vers le même temps; Rambaud en 1578; Louis de Leſclache en 1668, & l'Artigaut très-peu de temps après, ont été les précurſeurs des réformateurs les plus hardis de nos jours; & je ne ſais ſi l'abbé de S. Pierre, le plus entreprenant des modernes, a mis autant de liberté dans ſon ſyſtême, que ceux que je viens de nommer: quoi qu'il en ſoit, je reprens le diſcours de M. Harduin.) « Les écrivains modernes plus entreprenans, dit-il, que leurs devanciers, rapprochent de jour en jour l'ortographe de la prononciation. On n'a guere réuſſi, à la vérité, dans les tentatives qu'on a faites juſqu'ici pour rendre les lettres qui ſe prononcent plus conformes aux ſons & aux articulations qu'elles repréſentent; & ceux qui ont voulu faire écrire *ampereur*, *acſion*, au lieu d'*empereur*, *action*, n'ont point trouvé d'imitateurs. Mais on a été plus heureux dans la ſuppreſſion d'une quantité de lettres *muettes*, que l'on a entiérement proſcrites, ſans conſidérer ſi nos ayeux les prononçoient ou non, & ſans même avoir trop d'égards pour celles que des raiſons d'étymologie ou d'analogie avoient maintenues ſi long-temps. On eſt donc parvenu à écrire *doute*, *parfaite*, *honnête*, *arrêt*, *ajoûter*, *mettre*, au lieu de *doubte*, *parfaicte*, *honneſte*, *arreſt*, *adjouter*, *obmettre*; & la conſonne oiſeuſe a été remplacée dans pluſieurs mots par un accent circonflexe marqué ſur la voyelle précédente, lequel a ſouvent la double propriété d'indiquer le retranchement d'une lettre & la longueur de la ſyllabe. On commence auſſi à ôter l'*e muet* de *gaiement*, *remerciement*, *éternuement*, *dévouement*, &c.

Mais malgré les changemens conſidérables que notre orthographe a reçus depuis un ſiecle, il s'en faut encore de beaucoup qu'on ait abandonné tous les caracteres *muets*. Il ſemble qu'en ſe déterminant à écrire *ſûr*, *mûr*, au lieu de *ſeur meur*, on auroit dû prendre le parti d'écrire auſſi *bau*, *chapau*, au lieu de *beau*, *chapeau*, & *euf*, *beuf*, au lieu d'*œuf*, *bœuf*, quoique ces derniers mots viennent d'*ovum*, *bovis*: mais l'innovation ne s'eſt pas étendue juſques-là: & comme les hommes ſont rarement uniformes dans leur conduite, on a même épargné dans certains mots, telle lettre qui n'avoit pas plus de droit de s'y maintenir, qu'en pluſieurs autres de la même claſſe d'où elle a été retranchée. Le *g*, par exemple, eſt reſté dans *poing*, après avoir été banni de *ſoing*, *loing*, *témoing*. Que dirai-je des conſonnes redoublées qui ſont demeurées dans une foule de mots où nous ne prononçons qu'une conſonne ſimple?

Quelques progrès que faſſe à l'avenir la nouvelle orthographe, nous avons des lettres *muettes* qu'elle pourroit ſupprimer ſans défigurer la langue, & ſans en détruire l'économie. Telles ſont celles qui ſervent à déſigner la nature & le ſens des mots, comme *n* dans ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimaſſent*, & *en* dans les temps où les troſiemes perſonnes plurielles ſe terminent

nent en *oient*, ils *aimoient*, ils *aimeroient*, ils *soient*; car à l'égard du *t* de ces mots, & de beaucoup d'autres consonnes finales qui sont ordinairement *muettes*, personne n'ignore qu'il faut les prononcer quelquefois en conversation, & plus souvent encore dans la lecture ou dans le discours soutenu, sur-tout lorsque le mot suivant commence par une voyelle.

» Il y a des lettres *muettes* d'une autre espece, qui probablement ne disparoîtront jamais de l'écriture. De ce nombre est l'*u* servile qu'on met toujours après la consonne *q*, à moins qu'elle ne soit finale; pratique singuliere qui avoit lieu dans la langue latine aussi constamment que dans la françoise. Il est vrai que cet *u* se prononce en quelques mots, *quadrature*, *équestre*, *quinquagésime*; mais il est *muet* dans la plupart, *quarante*, *querelle*, *quotidien*, *quinze*.

» J'ai peine à croire aussi qu'on bannisse j'amais l'*u* & l'*e* qui sont presque toujours *muets* entre un *g* & une voyelle. Cette consonne *g* répond, comme on l'a vu (*article G*,) à deux sortes d'articulations bien différentes. Devant *a*, *o*, *u*, elle doit se prononcer durement; mais quand elle précéde un *e* ou un *i*, la prononciation en est plus douce, & ressemble entiérement à celle de l'*i* consonne [à celle du *j*.] Or pour apporter des exceptions à ces deux regles, & pour donner au *g* en certains cas une valeur contraire à sa position actuelle, il falloit des signes qui fissent connoître les cas exceptés. On aura donc pu imaginer l'expédient de mettre un *u* après le *g*, pour en rendre l'articulation dure devant un *e* ou un *i*, comme dans *guérir*, *collégue*, *orgueil*, *guittare*, *guimpe*; & d'ajouter un *e* à cette consonne, pour la faire prononcer mollement devant *a*, *o*, *u*, comme dans *geai*, *George*, *gageure*. L'*u muet* semble pareillement n'avoir été inséré dans *cercueil*, *accueil*, *écueil*, que pour y affermir le *c* qu'on prononceroit comme *s*, s'il étoit immédiatement suivi de l'*e*.

» Il n'est pas démontré néanmoins que ces voyelles *muettes* l'aient toujours été; il est possible absolument parlant, qu'on ait autrefois prononcé l'*u* & l'*e* dans *écueil*, *guider*, *George*, comme on les prononce dans *écuelle*, *Guise* ville, & *géometre* : mais une remarque tirée de la conjugaison des verbes, jointe à l'usage où l'on est depuis long-temps de rendre ces lettres *muettes*, donne lieu de conjecturer en effet qu'elles ont été placées après le *g* & le *c*, non pour y être prononcées, mais seulement pour prêter, comme je l'ai déja dit, à ces consonnes une valeur contraire à celle que devroit leur donner leur situation devant telle ou telle voyelle.

» Il est de principe dans les verbes de la premiere conjugaison, comme *flatter*, je *flatte*, *blâmer*, je *blâme*, que la premiere personne plurielle du présent [indéfini] de l'indicatif, se forme en changeant l'*e* final de la premiere personne du singulier en *ons*; que l'imparfait [c'est dans mon systême, le présent antérieur simple] de l'indicatif se forme par le changement de cet *e* final en *ois*; & l'aoriste [c'est dans mon systême, le présent antérieur périodique] par le changement du même *e* en *ai* : je *flatte*, nous *flattons*, je *flattois*, je *flattai*; je *blâme*, nous *blâmons*, je *blâmois*, je *blâmai*. Suivant ces exemples, on devroit écrire je *mange*, nous *mangons*, je *mangois*, je *mangai*; mais comme le *g* doux de *mange*, seroit devenu un *g* dur dans les autres mots, par la rencontre de l'*o* & de l'*a*, il est presque évident que ce fut tout exprès pour conserver ce *g* doux dans nous *mangeons*, je *mangeois*, je *mangeai*, que l'on y introduisit un *e* sans vouloir qu'il fût prononcé. Par là on crut trouver le moyen de marquer tout à la fois dans la prononciation & dans l'orthographe, l'analogie de ces trois mots avec je *mange* dont ils dérivent. La même chose peut se dire de nous *commenceons*, je *commenceois*, je *commenceai*, qu'on n'écrivoit sans doute ainsi avant l'invention de la cédille, que pour laisser au *c* la prononciation douce qu'il a dans je *commence*.

« Cette cédille inventée si à propos, auroit dû faire imaginer d'autres marques pour distinguer les cas où le *c* doit se prononcer comme un *k* devant la voyelle *e*, & pour faire connoître ceux où le *e* doit être articulé d'une façon opposée aux regles ordinaires. Ces signes particuliers

vaudroient beaucoup mieux que l'interposition d'un *e* ou d'un *u*, qui est d'autant moins satisfaisante qu'elle induit à prononcer, *ecuelle* comme *écueil*, *aiguille*, comme *anguille*, & même *géographe* & *ciguë*, comme *George* & *figue*, quand l'écrivain n'a pas soin, ce qui arrive assez fréquemment, d'accentuer le premier *e* de *géographe*, & de mettre deux points sur le second *i* d'*aiguïlle* & sur l'*e* final de *ciguë* ». (Le moyen le plus sûr & le plus court, s'il n'y avoit eu qu'à imaginer des moyens, auroit été de n'attacher à chaque consonne qu'une articulation, & de donner à chaque articulation sa consonne propre.)

« Quoi qu'il en soit de mon idée de réforme, dont il n'y a point d'apparence qu'on voye jamais l'exécution, on doit envisager la voyelle *e* dans *beau* tout autrement que dans il *mangea*. Elle ne fournit par elle-même aucun son dans le premier de ces mots; mais elle est censée tenir aux deux autres voyelles, & on la regarde en quelque sorte comme faisant partie des caracteres employés à représenter le son *o*; au lieu que dans il *mangea*, l'*e* ne concourt en rien à la représentation du son: il n'a nulle espece de liaison avec l'*a* suivant, c'est à la seule consonne *g* qu'il est uni, pour en changer l'articulation, eu égard à la place qu'elle occupe. Ce que je dis ici de l'*e* par rapport au mot *mangea*, doit s'entendre également de l'*u* tel qu'il est dans *guerre*, *recueil*, *quotité*; & ce que j'observe sur l'*e*, par rapport au mot *beau*, doit s'entendre aussi de l'*a* & de l'*o* dans *Saone* & *bœuf* ». *Voyez* LETTRE, VOYELLE, CONSONNE, DIPHTONGUE, ORTHOGRAPHE, & *différens articles de lettres particulieres*. (*B. E. R. M.*)

MUET, *en Droit*, & *singuliérement en matiere criminelle*, s'entend également de celui qui ne peut pas parler & de celui qui ne le veut pas; mais on procede différemment contre le *muet* volontaire ou le *muet* par nature.

Quand l'accusé est *muet* ou tellement sourd qu'il ne puisse aucunement entendre, le juge lui nomme d'office un curateur sachant lire & écrire, lequel prête serment de bien & fidellement défendre l'accusé, & répondre en sa présence aux interrogatoires, fournira de reproches contre les témoins, & sera reçu à faire audit nom tous actes que l'accusé pourroit faire pour se défendre. Il lui sera même permis de s'instruire secrétement avec l'accusé, par signes ou autrement; si le *muet* ou sourd sait & veut écrire, il pourra le faire & signer toutes ses réponses, dires & reproches, qui seront néanmoins signés aussi par le curateur, & tous les actes de la procédure feront mention de l'assistance du curateur.

Mais si l'accusé est un *muet* volontaire qui ne veuille pas répondre le pouvant faire, le juge lui fera sur le champ trois interpellations de répondre, à chacune desquelles il lui déclarera qu'à faute de répondre son procès va lui être fait, comme à un *muet* volontaire, & qu'après il ne sera plus venu à répondre sur ce qui aura été fait en sa présence pendant son silence volontaire. Le juge peut néanmoins, s'il le juge à propos, lui donner un délai pour répondre, de vingt-quatre heures au plus, après quoi, s'il persiste en son refus, le juge doit en effet procéder à l'instruction du procès, & faire mention à chaque article d'interrogatoire que l'accusé n'a voulu répondre; & si dans la suite l'accusé veut répondre, ce qui aura été fait jusqu'à ses réponses subsistera, même la confrontation des témoins contre lesquels il aura fourni de reproches; & il ne sera plus reçu à en fournir, s'ils ne sont justifiés par pieces.

MUETS, (*Hist. moderne turque.*) Les sultans ont dans leurs palais deux sortes de gens qui servent à les divertir; savoir les *muets* & les nains; c'est, dit M. de Tournefort, une espece singuliere d'animaux raisonnables que les *muets* du serrail. Pour ne pas troubler le repos du prince, ils ont inventé entr'eux une langue dont les caracteres ne s'expriment que par des signes; & ces figures sont aussi intelligibles la nuit que le jour, par l'attouchement de certaines parties de leur corps. Cette langue est si bien reçue dans le serrail, que ceux qui veulent faire leur cour & qui sont auprès du prince, l'apprennent avec grand soin: car ce seroit manquer au respect qui lui est dû que de se parler à l'oreille en sa présence. (*D. J.*)

MUETTE, s. f. (*Myth.*) déesse du silence

chez les anciens Romains. Sa fête se célébroit le 18 février, ou le 12 avant les calendes de mars.

MUETTE, s. f. (*Vénerie*.) maison bâtie dans une capitainerie de chasse, pour y tenir la jurisdiction concernant les chasses, ou y loger le capitaine ou autre officier, les chiens & l'équipage de chasse. On appelle ainsi celles du bois de Boulogne, de Saint-Germain, *&c.* parce que c'est-là que les gardes de chasse apportent les mues ou têtes de cerfs qu'ils trouvent dans la forêt. On donne encore le nom de *muette* au gîte du lievre & du levreau. Au lieu de *muette* il y en a qui disent *meute*: comme dans cet exemple, la *meute* du cerf; le cerf à la voix des chiens quitte facilement la *muette* ou la *meute*.

MUÉZIN, s. m. (*Hist. turque.*) On appelle *muézin* en Turquie l'homme qui par sa fonction doit monter sur le haut de la mosquée, & convoquer les mahométans à la priere. Il crie à haute voix que Dieu est grand, qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui, & que chacun vienne songer à son salut. C'est l'explication de son discours de cloche; car dans les états du grand-seigneur il n'y a point d'autre cloche pour les musulmans. Ainsi les Turcs, pour se moquer du vain babil des Grecs, leur disent quelquefois, *nous avons même des cloches qui pourroient vous apprendre à parler.* Le petit peuple de Sétines (l'ancienne Athenes) ne regle les intervalles de la journée que par les cris que font les *muézins* sur les minarets, au point du jour, à midi, & à six heures du soir. (*D. J.*)

MUFFLE DE LION, *voy.* ANTHIRRINUM.

MUFFLE DE VEAU, *antirrhinum*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, faite en forme de masque, & divisée en deux levres, dont la supérieure est fendue en deux parties, & l'inférieure en trois: le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit ou une coque qui ressemble en quelque façon à une tête de cochon, car on y distingue le derriere de la tête, les orbites & la bouche. Cette coque est divisée en deux loges par une cloison, & contient des semences le plus souvent petites & attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voy.* PLANTE.

MUFFLE, s. m. (*Véner.*) c'est le bout du nez des bêtes sauvages.

MUFFLE, (*Archit.*) ornement de sculpture qui représente la tête de quequ'animal, & particuliérement celle du lion, qui sert de gargouille à une cimaise, de goulette à une cascade, & sert aussi d'ornement à des consoles, à des corniches, à des pilastres, *&c.*

MUGE NOIR, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer entiérement noir; il a des traits d'un noir plus foncé que le reste du corps, qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. La mâchoire inférieure est beaucoup plus avancée que la supérieure, ce qui lui rend l'ouverture de la bouche fort grande. Il a sur le dos sept ou huit aiguillons tous séparés les uns des autres, & une petite nageoire entre le dernier de ces aiguillons & la queue. Rondelet, *hist. des poissons, partie premiere, liv. XX, chap. v.* *Voy.* POISSON.

MUGE VOLANT. On trouve ce poisson dans la mer & dans les étangs formés par la mer. Les plus grands ont jusqu'à une coudée de longueur. Ce poisson est fort ressemblant au same, qui est une espece de *muge* par la forme du corps & par la couleur; il n'en differe que par les nageoires & par la queue. Il a la bouche petite, la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, les yeux grands & ronds, le dos & la tête larges comme tous les *muges*; il est couvert de grandes écailles; il n'a point de dents: les nageoires situées près des ouies ressemblent à des ailes; elles sont larges & si longues, qu'elles s'étendent presque jusqu'à la queue: celles du ventre sont placées beaucoup plus près de la queue que dans les autres poissons. Il y a encore une autre petite nageoire derriere l'anus, & une pareille sur le dos qui correspond à la précédente. La queue est divisée en deux parties, l'inférieure est la plus longue; la ligne qui se voit sur les côtés du corps ne commence qu'à l'endroit des nageoires du ventre, & s'étend jusqu'à la

queue. Rond. *hist. des poiss. part. prem. l. IX*, *ch. v. Voy.* POISSON.

MUGIR, v. n. MUGISSEMENT, subst. masc. (*Gramm.*) c'est le cri du taureau ; il se dit aussi des flots agités par la tempête, d'un homme transporté de fureur.

MUGGIA, *ou* MUGLIA, (*Géograph.*) petite ville d'Italie dans l'Istrie, sur le golfe occidental du même nom. Elle appartient aux Vénitiens depuis 1420, & est à 5 milles S. E. de Trieste, 4 N. O. de Capo d'Istria. *Long.* 31, 32 ; *lat.* 45, 50. (*D. J.*)

MUGUET, *lilium convallium*, s. masc. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, courte, en forme de cloche, & profondément découpée. Cette fleur n'a point de calice ; le pistil sort du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit mou, rond pour l'ordinaire & rempli de semences fort pressées les unes contre les autres. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

C'est la principale espece du vrai lis des vallées, dont il usurpe aussi le nom. Il est appelé spécialement *lilium convallium album*, par C. B. P. 304, & par Tournefort, *I. R. H.* 77.

Sa racine est menue, fibreuse & rampante ; ses tiges sont grêles, quarrées, noueuses, longues de six à neuf pouces. Ses feuilles naissent autour de chaque nœud, au nombre de six ou sept, disposées en étoile, un peu rudes, plus larges que celle du grateron ; & d'un verd plus pâle. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux ; elles sont d'une seule piece, en cloche, ouvertes, partagées en quatre segmens ; blanches, d'une odeur douce, d'un goût un peu amer. Leur calice se change en un fruit sec, couvert d'une écorce mince, composée de deux globules. Toute la plante répand une odeur douce & agréable : cette plante croît dans les bois, les vallées, & autres lieux ombrageux & humides : ses fleurs ont quelque usage ; elles sont d'une odeur agréable & pénétrante. (*D. J.*)

MUGUET, *petit*, (*Botan.*) autrement *muguet des bois*. Il est nommé *asperula*, *sive rubeola montana*, *odora*, par C. B. P. 334 ; *aparine latifolia*, *humilior*, *montana*, par Tournefort, *I. R. H.* 114.

Sa racine est menue, fibrée, serpentante. Ses tiges sont grêles, quarrées, noueuses. Ses feuilles sortant de chaque nœud au nombre de six, sept ou huit, disposées en étoile, plus grandes & plus rudes que celles du mélilot. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges en forme de petites ombelles, d'une seule piece, découpées en quatre parties, blanches, d'une odeur suave ; il leur succede deux semences rondes, plus petites que celles du mélilot. (*D. J.*)

MUGUET, (*Chimie & Mat. med.*) Les fleurs seules de cette plante sont en usage : elles répandent une odeur très-douce, mais en même temps assez pénétrante ; elles sont de l'ordre des fleurs aromatiques qui ne donnent point d'huile essentielle.

Ces fleurs ont un goût amer, mais cette qualité n'annonce que le principe par laquelle elles sont le moins célébrées, savoir une substance extractive fixe, par laquelle ces fleurs données en substance, par exemple, sous la forme de conserve, qui est assez en usage ; par laquelle, dis-je, ces fleurs sont stimulantes, apéritives, diurétiques. Mais encore un coup, ce ne sont pas là les vertus par lesquelles les fleurs de *muguet* sont connues : elles tiennent un rang distingué entre les remedes céphaliques & propres pour les affections des nerfs ; & c'est à leurs principes volatils ou aromatiques qu'est attachée cette vertu. Aussi n'est-ce presque que leur eau distillée simple, ou leur eau distillée spiritueuse qu'on emploie communément en médecine.

Comme le parfum du *muguet* est léger & très-fugitif, c'est sous forme d'eau qu'on doit le réduire pour l'usage, & le concentrer autant qu'il est possible par la cohobation. *Voyez* EAU ESSENTIELLE & COHOBATION. Ce remede est fort recommandé dans les menaces d'apoplexie & de paralysie, dans le vertige, les tremblemens de membres, *&c.* On le donne rarement seul, & en effet c'est un secours assez foible. On l'emploie plus souvent comme excipient d'autres remedes céphaliques. Cette eau peut s'ordonner soit seule, soit avec d'autres remedes, jusqu'à la dose de cinq à six onces. On ne doit pas crain-

dre de son usage intérieur l'inconvénient qui accompagne quelquefois l'action de ce même principe sur la membrane pituitaire, car un gros bouquet de ces fleurs flairé de près & long-temps, porte à la tête dans la plupart des sujets : elle est sur-tout dangereuse pour les vaporeux de l'un & de l'autre sexe, au lieu que l'eau distillée prise intérieurement, leur est ordinairement salutaire.

L'eau spiritueuse doit être encore aussi chargée qu'il est possible du parfum de ces fleurs, par des cohobations réitérées : cet esprit est recommandé à la dose d'environ un gros dans les mêmes cas que l'eau essentielle ; mais on peut assurer que quelque chargée que cette liqueur puisse être du principe aromatique des fleurs de *muguet*, l'activité de ce principe est si subordonnée à celle de l'esprit de vin, que ce n'est que l'efficacité de ce dernier sur laquelle il est permis de compter.

Les fleurs de *muguet* séchées & réduites en poudre, sont un violent sternutatoire, mais qui n'est point usuel. On prépare avec les fleurs une huile par infusion qui n'en emprunte aucune vertu ; elles entrent dans l'eau générale, l'eau épiléptique, & la poudre sternutatoire ; l'eau distillée dans l'eau d'hirondelles, & l'esprit dans l'esprit de lavande composé. (*b*)

MUHALLACA, (*Géog.*) petite ville d'Egypte sur le bord du Nil, avec une mosquée, selon Marmol. C'est peut-être la place où le P. Vansleb dit qu'il visita l'église des Coptes de *Maallaca*, la plus belle qu'ils aient dans toute l'Egypte.

MUHLBERG, (*Géogr.*) nom de trois gros château en Allemagne ; savoir, 1°. d'un château en Souabe, appartenant au marggrave de Bade-Dourlach ; 2°. d'un autre château & bailliage dans la Misnie sur l'Elbe ; & 3°. d'un château avec un bourg en Thuringe, sur les confins du comté de Glaichen.

MUHLDORFF, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'archevêché de Saltsbourg, sur l'Inn. Elle est fameuse par la bataille qui se donna sur son territoire en 1322, entre les empereurs Louis de Baviere & Fréderic d'Autriche, qui y fut fait prisonnier. *Muhldorff* est à 12 lieues N. O. de Saltzbourg. *Long. 14. lat. 48. 10.* (*D. J.*)

MUHZURI, (*Hist.*) nom d'une soldatesque turque, dont la fonction est de monter la garde au palais du grand-visir, & d'y amener les criminels. Il y a un corps tiré d'entr'eux qui est affecté pour l'exécution des malfaiteurs. On les appelle *falangaji*, du mot *falanga*, instrument dont ils se servent pour couper la tête. Cantemir, *hist. ottomane.*

MUID, s. m. (*Commerce.*) est une grande mesure fort en usage en France pour mesurer différentes choses, comme le blé, les légumes, la chaux, le charbon. *Voyez* MESURE.

Le *muid* n'est point un vaisseau réel dont on se serve pour mesurer, mais une mesure idéale à laquelle on compare les autres, comme le septier, la mine, le minot, le boisseau, *&c.*

A Paris le *muid* de froment, de légumes, & d'autres semblables denrées, est composé de 12 septiers ; chaque septier contient deux mines ; chaque mine deux minots ; chaque minot trois boisseaux ; chaque boisseau quatre quarts de boisseau, ou seize litrons ; chaque litron, 36 pouces cubes qui excedent notre pinte de 1 $\frac{31}{32}$ pouces cubes. Le *muid* d'avoine est double du *muid* de froment, quoique composé, comme celui-ci, de 12 septiers : mais chaque septier contient 24 boisseaux. Le *muid* de charbon de bois contient 20 mines, sacs, ou charges ; chaque mine deux minots ; chaque minot 8 boisseaux ; chaque boisseau quatre quarts de boisseau, *&c.*

Le *muid* est aussi un des neuf tonneaux ou vaisseaux réguliers dont on fait usage en France pour y renfermer le vin & les autres liqueurs. Le *muid* de vin se divise en deux demi-*muids*, quatre quarts de *muids*, & 8 demi-quarts de *muids*, contenant 36 septiers ; chaque septier 8 pintes, mesure de Paris ; de sorte que le *muid* contient 288 pintes. *Voyez* MESURE.

Muid signifie aussi la futaille de même mesure, qui contient le vin ou telle autre liqueur.

Muid est aussi en quelques endroits une mesure de terre qui contient la semaille d'un *muid* de grain.

Muid d'eau, (*Hydr.*) L'expérience a fait connoître que le *muid* de Paris qui contient 288 pintes, pouvoit s'évaluer à 8 piés cubes; ainsi la toise cube composée de 216 piés cubes étant divisée par 8, contient 27 *muids d'eau*, mesure de Paris. Le *muid* étant de 288 pintes, le pié cube vaut 36 pintes, huitieme de 288, & le pouce cube qui est la 1728^e partie d'un pié cube qui vaut 36 pintes, étant divisé par 36, donne au quotient 48, ainsi il n'est que la 48 partie d'une pinte. (*K*)

MUIGINLI, (*Bot. exot.*) espece de prune que les habitans de Fochen dans la Chine, appellent *prunes de la belle femme.* Elles sont de forme ovoïde, beaucoup plus grosses, & meilleures que nos prunes de damas. Les missionnaires qui en font de grands éloges, auroient dû décrire le prunier même. (*D. J.*)

MUIRE ou MURE, s. f. fontaines salantes : on donne ce nom à l'eau de ces fontaines, lorsqu'elle a été reçue dans les poiles, & que l'évaporation en a été poussée jusqu'à un certain point. Alors ce sont d'autres ouvriers qui s'en emparent, & qui conduisent le travail; ce qui s'appelle *rendre la mure ou muire.*

MUKEN, s. m. (*Commerce.*) mesure dont on se sert à Anvers pour les grains. Il faut quatre *mukens* pour faire le viertel, & 17 viertels & demi pour le last. *Voy.* Viertel & Last, *Dictionnaire de commerce.*

MUKHTESIB, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Perse celui qui a l'inspection des marchés. Cet officier regle le prix des vivres & des autres denrées qu'on apporte dans les bazars. Il examine aussi les poids & les mesures, & fait punir ceux qui en ont de fausses, après qu'il a fixé le prix des vivres & des marchandises, ce qu'il fait tous les jours; il en porte la liste scellée à la porte du palais. *Dictionnaire de commerce.*

MUL, s. f. (*Comm.*) mousseline unie & fine que les Anglois rapportent des Indes orientales. Elle a 16 aunes de long sur trois quarts de large.

MULAR ou SOUFFLEUR, s. m. (*Hist. nat. Icthiol.*) poisson cétacée du genre des baleines; il ne differe de l'épaular qu'en ce qu'il est plus long, & qu'il n'a point de nageoires au dos. Rondelet, *hist. des poiss. part. I, liv. XVI, chap. x. Voy.* Épaular, Poisson.

MULATO, s. f. (*Mine.*) on nomme ainsi au Potosi une mine qui tient le milieu par sa nature entre la Paco & la Négrillo, c'est-à-dire, qui n'est point de l'espece des mines rouges, ni de celle des noires proprement dites. La *mulato* est distinguée de la Paco & de la Négrillo, en ce qu'elle a plus de marcassite, plus de soufre que n'en ont la Paco & la Négrillo. *Voy.* Paco & Négrillo.

MULATRE, s. m. & f. (*Terme de voyageur.*) en latin *hybris* pour le mâle, *hybryda* pour la femelle, terme dérivé de *mulet*, animal engendré de deux différentes especes. Les Espagnols donnent aux Indes le nom de *mulata* à un fils ou fille nés d'un negre & d'une indienne, ou d'un indien & d'une négresse. A l'égard de ceux qui sont nés d'un indien & d'une espagnole, ou au contraire, & semblablement en Portugal, à l'égard de ceux qui sont nés d'un indien & d'une portugaise, ou au rebours, ils leur donnent ordinairement le nom de *métis*, & nomment *jambos*, ceux qui sont nés d'un sauvage & d'une métive : ils different tous en couleur & en poil. Les Espagnols appellent aussi *mulata*, les enfans nés d'un maure & d'une espagnole, ou d'un espagnol & d'une mauresse.

Dans les isles françoises, *mulâtre* veut dire un enfant né d'une mere noire, & d'un pere blanc; ou d'un pere noir, & d'une mere blanche. Ce dernier cas & rare, le premier très-commun par le libertinage des blancs avec les négresses. Louis XIV, pour arrêter ce désordre, fit une loi qui condamne à une amende de deux mille livres de sucre celui qui sera convaincu d'être le pere d'un *mulâtre;* ordonne en outre, que si c'est un maître qui ait débauché son esclave, & qui en ait un enfant, la négresse & l'enfant seront confisqués au profit de l'hôpital des freres de la charité, sans pouvoir jamais être rachetés, sous quelque prétexte que ce soit. Cette loi avoit bien des défauts : le principal est, qu'en cherchant à remédier au scandale, elle ouvroit la porte à toutes

sortes de crimes, & en particulier à celui des fréquens avortemens. Le maître pour éviter de perdre tout à la fois son enfant & sa négresse, en donnoit lui-même le conseil; & la mere tremblante de devenir esclave perpétuelle, l'éxécutoit au péril de sa vie. (*D. J.*) (*a*)

MULBRACHT, (*Géogr.*) ce n'est qu'un petit bourg d'Allemagne au duché de Juliers; mais c'est la patrie d'Henri Goltz, illustre artiste, fils de Jean Goltz, renommé par son habileté à peindre sur le verre. Quoiqu'il ne fût point inférieur à son pere à cet égard, il s'est rendu particuliérement célebre par quantité de beaux ouvrages de peinture qu'il a dessinés à la plume dans son voyage d'Italie, & qu'il a gravés ensuite au burin. *Voyez son article au mot* GRAVEUR. Les noms de ces grands maîtres nous sont bien autrement chers, que ceux des électeurs & des princes, qui n'ont rien fait pour les arts. (*D. J.*)

MULCIBER, (*Mytholog.*) surnom de Vulcain chez les Latins; ce surnom ne pouvoit échapper à Milton, en appliquant la fable de la chûte du ciel que fit Vulcain à celle des mauvais anges: mais il faut dire comme ce poëte peint cette terrible chûte.

In Ausoniam land
Men call' d'him Mulciber, *and how he*
fell
From heaven they fabled, thrown by angry
Jove
Scheer o'er the crystal battlements from morn
To noon he fell; from noon to dewy eve,
A summe'rs d'ay; and with the setting sun
Dropt from the zénith, like à falling star
On lemnos, the Ægéan isle.

(*D. J.*)

MULCTE, s. f. (*Jurisprudence.*) se dit au palais pour amende; & *mulcter*, pour condamner ou imposer à une amende.

MULDAU LE, (*Géogr.*) riviere de Boheme; elle a sa source dans les montagnes qui séparent la Boheme du duché de Baviere, reçoit dans son cours plusieurs autres petites rivieres, & va se perdre dans l'Elbe, un peu au dessus de Melnick. Il ne faut pas confondre le *Muldau* avec la Mulde, ni la Multe. *Voy.* MULDE & MULTE. (*D. J.*)

MULDE LA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, qui prend sa source dans la partie méridionale de la Misnie, passe à Zwikaw, & après avoir grossi ses eaux de celle de la Multe, elle va se rendre dans l'Elbe, auprès de la ville de Dessaw. (*D. J.*)

MULE, s. f. espece de chaussure à l'usage des femmes & des hommes. Celle des femmes est un soulier sans quartier, & à talons plus larges & plus plats. Celle des hommes, est un soulier sans courroie, & à talons tout à fait bas. Le pape a au bout de sa *mule* une croix d'or, qu'on va baiser avec un grand respect. *Mule* vient de *mulleus*, chaussure des rois d'Albe, & ensuite des Patriciens.

MULE, (*Chirurgie.*) espece d'engelure

(*a*) Il eût sans doute été à souhaiter pour les bonnes mœurs & pour la population des blancs dans les colonies, que les Européens n'eussent jamais senti que de l'indifférence pour les Négresses; mais il étoit moralement impossible que le contraire n'arrivât; car les yeux se font assez promptement à une différence de couleur qui se présente sans cesse, & les jeunes Négresses sont presque toutes bien faites, faciles & peu intéressées. On ne peut cependant s'empêcher de convenir que de ce désordre il ne soit résulté quelques avantages réels pour nos colonies. 1°. Les affranchissemens des *mulâtres* ont considérablement augmenté le nombre des libres, & cette classe de libres est, sans contredit, en tout temps, le plus sûr appui des blancs contre la rébellion des esclaves: ils en ont eux-mêmes; & pour peu qu'ils soient aisés, ils affectent avec les Negres la supériorité des blancs, à quoi il leur faudroit renoncer si les esclaves secouoient le joug; & en temps de guerre, les *mulâtres* sont une bonne milice à employer à la défense des côtes, parce que ce sont presque tous des hommes robustes & plus propres que les Européens, à soutenir les fatigues du climat. 2°. La consommation qu'ils font des marchandises de France, en quoi ils emploient tout le profit de leur travail, est une des principales ressources du commerce des colonies. (*A A.*)

que le froid cause aux talons. *Voyez* ENGELURE.

MULELACHA, (*Géogr. ancien.*) promontoire de la Mauritanie Tangitane, qui avance dans l'Océan atlantique. (*D. J.*)

MULEMBA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre d'Afrique qui croît abondamment au royaume de Congo, & qui ressemble au laurier royal. Ses feuilles sont toujours vertes, & l'on fait une étoffe très-fine avec son écorce.

MULES TRAVERSIERES, (*Maré-chall.*) on appelle ainsi des crevasses qui viennent au boulet & au pli du boulet du cheval.

MULET, *ou* CABOT, s. m. (*Hist. nat. Icthiologie.*) poisson de mer écailleux : c'est une espece de muge. *Voyez* MUGE. On le trouve aussi dans les étangs formés par la mer, & il remonte les rivieres. Il croît jusqu'à la longueur d'une coudée ; il a la tête plus grosse, plus large, & plus courte que les autres muges ; les yeux sont grands & couverts d'une sorte de taie ; il a les levres petites, la bouche grande & dénuée de dents ; le dos large & noirâtre, le ventre blanc avec des traits noirs sur les côtés qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Ce poisson a deux nageoires aux ouies, deux plus petites placées plus bas ; une autre derriere l'anus, & deux sur le dos ; il n'y a que la premiere qui ait des aiguillons. Le *mulet* ne mange pas d'autres poissons ; il trouve sa nourriture dans la boue, & sa chair la sent sur-tout en été ; les *mulets* de mer sont les meilleurs ; ceux des étangs sont plus gras, mais ils ont moins de goût. Rondelet, *hist. des poiss. part. prem. liv. IX, chap. j. Voy.* POISSON.

MULET, s. m. (*Gram. & Maréchall.*) animal monstrueux engendré d'un âne & d'une jument. On dit d'un cheval qui a la croupe effilée & pointue, qu'il a la croupe du *mulet*, parce que les *mulets* l'ont ainsi faite.

MULET, se dit aussi *dans le Jardinage*, d'une espece de monstre végétal que l'on produit en mettant de la poussiere fécondante d'une espece de plante dans le pistil, ou dans l'utricule d'un autre.

Si deux plantes ont quelque analogie dans leurs parties, particuliérement dans leurs fleurs, la poussiere de l'une s'impregnera de celle de l'autre, & la graine ainsi fécondée produira une plante différente de l'une & de l'autre : nous en avons un exemple dans le jardin de M. Fairchild à Hoxtan.

Cette espece d'accouplement de deux plantes ressemblant assez à celui d'une jument avec un âne, d'où proviennent les *mulets*, les plantes qui en viennent ont reçu le même nom, elles sont aussi comme ces animaux, incapables de perpétuer leur espece.

Cette opération sur les plantes nous fait voir comment on peut altérer le goût & changer les propriétés d'un fruit, en imprégnant l'un de la poussiere d'un autre de la même classe ; par exemple, une poire avec une pomme, ce qui fera que la pomme ainsi imprégnée se gardera plus long-temps, & sera d'un goût plus piquant ; si des fruits d'hiver sont imprégnés de la poussiere des grains d'été, ils s'en gâteront plutôt. De cet accouplement accidentel de la farine de l'un avec l'autre, il peut arriver que dans un verger où il y a différentes especes de pommes, les fruits cueillis sur le même arbre different par le fumet & par le temps de leur maturité : c'est de ce même accouplement accidentel que provient la variété prodigieuse des fleurs & des fruits qui naissent tous les jours de graine. *Voyez* FARINE & GRAINE.

MULET, (*Pêch.*) on la fait avec la boulante, usitée dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, c'est une sorte de filet dérivant à fleur d'eau comme ceux qui servent à la pêche des harengs, maquereaux & sardines. Les boulantes ou rets de trente-six mailles pour la pêche des *mulets* est une espece de filet tramaillé, & qui opere à la surface de l'eau, soutenu par des flottes de liege, & calant de sa hauteur au moyen des petits plommées dont il est chargé par le bas ; ainsi l'opération de cette espece de filet, est la même que celle des manets pour la pêche du maquereau ; le filet n'a qu'une brasse de hauteur, & cinquante à soixante de longueur, les pêcheurs ne prennent avec ce ret que les *mulets* ; ils viennent en troupes comme les harengs, les maquereaux, les sardines, & paroissent

à

à la côte depuis le mois d'août jusqu'à celui de mars.

L'esmail ou hameau des boulantes est de deux especes, les plus larges mailles ont quatre pouces neuf lignes en quarré, & les plus serrées quatre pouces sept lignes, la charte, toille, nappe, ou flue du milieu a seulement treize lignes quarrées : comme ce filet pêche en derive, il ne peut jamais faire de tort à l'empoissonnement des côtes, n'arrêtant dans les toiles que le poisson de la taille au moins du hareng.

MULET, (*Marine.*) c'est un vaisseau de moyenne grandeur, dont on se sert en Portugal, qui a trois mâts avec des voiles latines.

MULETIER, s. f. (*Maréchal.*) palefrenier & conducteur des mulets.

MULETIERES, s. f. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bayeux.

Les *muletieres* sont des pieces de filets de la longueur de 40 à 50 brasses chacune, à la volonté des pêcheurs ; le ret a cinq à six piés de hauteur; la tête en est garnie de flottes de liége, & le pié de pierres qui l'arrêtent sur le sable. Les pêcheurs de ce lieu les tendent comme des hauts parcs, d'un bout à terre & de l'autre à la mer ; ils forment à cette partie du filet qu'ils tramaillent ordinairement ; une espece de crochet comme aux rets de hauts parcs & pêcherie de la Hougue & de Carentan, où le poisson s'arrête, ou qui le font retourner à la côte jusqu'à ce que la marée vienne à se retirer & à les laisser à sec : le nom de *muletieres* vient des mulets que ces pêcheurs y prennent ordinairement.

MULETTE, s. f. *terme de Fauconerie*, c'est le gisier des oiseaux de proie, où tombe la mangeaille du jabot pour se digérer ; quand cette partie d'un oiseau de proie est embarrassée des curées qui sont retenues par une humeur visqueuse & gluante, on dit qu'il a sa *mulette* empelotée ; alors il se forme quelquefois une peau qu'on appelle *doublure*, ou *double mulette*, qu'on purge par le moyen des pilules qu'on lui fait avaler. Il faut alors purger l'oiseau avec la filasse ou le coton, lié de sel ammoniac & d'une fois autant de sucre candi, ensuite on porte l'oiseau sur le poing & on le jardine, mettant un bacquet plein d'eau auprès de lui, puis on lui desserre le chaperon, le lâchant presque tout à fait, & on ne le quitte point qu'il ne commence à tirer du collier, alors il ne tarde guere à rendre la doublure ; deux heures après on lui fait demi-gorgée d'une cuisse de poulet toute chaude, ou d'une aile de pigeon bien trempée ; il faut donner aux laniers & aux sacres une dose plus forte de sel ammoniac, qu'aux tiercelets & aux faucons.

MULHAUSEN, (*Géogr.*) ville impériale d'Allemagne, dans la Turinge, sous la protection de l'électeur de Saxe, ce qui fait qu'elle est rangée parmi les villes de basse-Saxe ; elle a essuyé bien des calamités en divers temps. Henri le Lion la prit d'assaut en 1181, & la brûla. En 1366 un tremblement de terre en renversa la plus grande partie ; en 1442 un incendie ne lui fut guere moins funeste ; en 1525 elle fut assiegée par l'électeur de Saxe & le landgrave de Hesse, à cause des paysans révoltés qui s'en étoient emparés ; enfin après la paix de Westphalie, les divers partis l'ont ravagée tour à tour. Elle est située dans un pays fertile, sur la riviere d'Unstruth, à 5 milles de Nordhausen, 6 N.E. d'Eysenach, 10 N.O. d'Erford, 14 S.O. de Cassel. *Long.* 28, 14. *lat.* 51. 13. (*D. J.*)

MULHAUSEN ou MULHOUSE, (*Géogr.*) ville alliée des Suisses dans la haute Alsace, à 6 lieues de Basle, 7 de Befort, dans une isle formée par l'Ill, & deux autres petites rivieres : elle est bien bâtie & fort peuplée. (*a*) C'est près de cette ville que M. de Turenne battit un corps de cavalerie des alliés, le 24 décembre 1674. Cette action avoit été précédée de

(*a*) Quelques auteurs croient que c'est l'*Arialbinum* d'Antonin ; mais l'abbé de Longuerue prétend qu'elle a été bâtie par les premiers empereurs d'Allemagne, sur les fonds de leur domaine ; son nom de *Mulhouse* lui vient peut-être de la quantité de moulins qui s'y trouvent. Elle a beaucoup souffert durant les brouilleries des empereurs avec les

celle de Ensheim, & mit le trouble dans l'armée des ennemis, & en délivra l'Alsace. *long. 25. 2, latitude 47. 52.* (*C*)

MULHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, proche le Rhein. *Long. 24, 46. lat. 50, 48.*

MULIER, s. m. *terme de Pêche*, sorte de filet avec lequel les pêcheurs prennent souvent des mulets, sorte de poisson, ce qui dans certaines provinces a fait donner à ce filet le nom de *mulier*.

Lors des vives eaux, & sur-tout dans les grandes marées, la mer découvre aux environs de Cayeaux un grand espace de terrain, sur lequel les pêcheurs forment des especes de bas parcs aux ecores & pentes des bancs, où ils tendent leurs *muliers* de la même maniere que sont tendus les bas parcs en forme de fer à cheval. *Voyez* PARCS. Ils ensablent le pié du bas du filet, & font tenir les pieux de la même maniere. La chûte de la marée qui tombe rapidement sur la pente du banc de sable, entraîne vers le *mulier* tous les poissons qui se trouvent dans les eaux, au passage desquels le filet s'oppose.

Les pêcheurs nomment les bancs sur lesquels ils font cette pêche, *ravoirs*; ces ravoirs s'établissent très avant dans la mer, & quand la saison est favorable, les pêcheurs font une pêche abondante, ils prennent dans le filet de toutes sortes de poissons plats & ronds qui sont venus chercher leur pâture sur les bas fonds où ils demeurent à sec au reflux, & se trouvent pris.

MULL, (*Géog.*) isle de la mer d'Ecosse, l'une des Westernes; elle a 24 milles de longueur, & à peu près autant de largeur. Elle abonde en orge, en avoine, en bétail, en bêtes fauves, en volaille, & en gibier: les lacs, les rivieres voisines, & la mer, lui fournissent beaucoup de poisson; le duc d'Argyle en est seigneur. *Long. 10, 57. lat. 56. 48.* (*D. J.*)

MULLE, s. f. (*Commerce.*) la garance *mulle* est la moindre de toutes; les 100 livres ne s'en vendent à Amsterdam que depuis 2 florins jusqu'à 8, au lieu que la fine de Zélande y coûte depuis 25 jusqu'à 33 florins.

MULLEUS, s. m. (*Hist. anc.*) chaussure que portoient les rois d'Albe. Romulus la prit; les rois ses successeurs s'en servirent aussi. Elle fut à l'usage des curules dans les jours solennels. Jules-César porta le *mulleus*. Il étoit de cuir rouge. Il couvroit le pié & la moitié de la jambe; le bout en étoit recourbé en dessus, ce qui le fit appeler aussi *calceus, uncinatus*. Les empereurs grecs y firent broder l'aigle en or & en perles. Les femmes prirent le *mulleus*, les courtisannes se chausserent aussi de la même maniere.

MULOT, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui a beaucoup de rapport avec la souris, cependant il est un peu plus gros; il a la tête à proportion beaucoup plus grosse & plus longue, les yeux plus grands & plus saillans, les oreilles plus allongées & plus larges, & les jambes plus longues. Toutes les parties du corps de cet animal sont de couleur fauve mêlée d'une teinte noirâtre; les parties inférieures sont blanchâtres. Les *mulots* sont très-communs, sur-tout dans les terres élevées. On en trouve de différentes grandeurs: les plus grands ont quatre pouces & plus de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, les autres ont jusqu'à un pouce de moins. Tous ces animaux se retirent dans des trous qu'ils trouvent faits ou qu'ils font eux-mêmes sous des buissons & des troncs d'arbres; ils y amassent une grande quantité de glands, de noisettes ou de fèves; on en trouve jusqu'à un boisseau dans un seul trou. On voit moins de *mulots* au printemps qu'en autonne; lorsque les vivres leur manquent, ils se mangent les uns les autres. Le *mulot* produit plus d'une fois par an; chaque portée est de neuf ou dix. Il est généralement répandu dans toute l'Europe. Il a pour ennemis les loups, les renards,

---

papes, & fut toujours fidele aux empereurs. Ensuite elle se vit exposée à la tyrannie des landgraves, des avoués, & des préfets d'Alsace; enfin craignant pour sa liberté, elle s'allia avec Berne & Soleure en 1466, & avec Bâle en 1506. En vertu de cette incorporation étroite dans le corps helvétique, elle a toujours joui de l'avantage de la neutralité & de la paix, au milieu des guerres perpétuelles d'Allemagne.

les martes, les oiseaux de proie, & lui-même. *Hist. nat. gén. & part. tome VIII. pag.* 325. & *suivantes. Voyez* QUADRUPEDE.

On n'imagine pas à quel point les *mulots* sont nuisibles aux biens de la terre. Ils habitent seuls, souvent deux, quelquefois trois ou quatre dans un même gîte, M. de Buffon avoit semé quinze à seize arpens de glands en 1740, les *mulots* enleverent tous ces glands & les emporterent dans leurs trous. On découvrit ces trous, & l'on trouva dans la plupart un demi-boisseau & souvent un boisseau de glands, que ces animaux avoient ramassé pour vivre pendant l'hiver. M. de Buffon fit dresser dans cet endroit un grand nombre de pieges, où pour toute amorce on mit une noix grillée, & en moins de trois semaines on prit treize cens *mulots*, tant ces rats de campagne sont redoutables par leur nombre, par leur pillage, & par leur prévoyance à entasser autant de glands qu'il en peut entrer dans leurs trous.

Ils ravagent souvent les champs & les prés de la Hollande, mangent l'herbe des pâturages, & au défaut d'herbe, montent sur les arbres & en rongent les feuilles & le fruit. M. Musschenbroek rapporte, que le nombre de ces animaux étoit si grand en 1742, qu'un paysan en tua pour sa part cinq à six mille. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui, & ce n'est pas dans nos seuls climats que les *mulots* désoloient le monde. Il faut qu'ils ayent fait autrefois de furieux dégats à Ténédos, puisque Strabon parle d'un des Temples de cette isle, dédié par cette raison à Apollon Sminthien. Qui croiroit qu'Apollon eût reçu ce surnom à l'occasion des *mulots*? On les a pourtant représentés sur les médailles de l'isle, & l'on sait que les Crétois, les Troïens, les Eoliens les appeloient σμινθοι. Elien rapporte qu'ils faisoient de si grands ravages dans les champs des Troïens & des Eoliens, qu'on eut recours à l'oracle de Delphes; la réponse porta qu'ils en seroient délivrés s'ils sacrifioient à Apollon Sminthien.

Nous avons deux médailles de Ténédos sur lesquelles les *mulots* sont gravés, l'une à la tête radiée d'Apollon avec un *mulot*, & le revers représente la hache à double tranchant; l'autre médaille est à deux têtes adossées, le revers montre la même hache élevée, & deux *mulots* placés tout au bas du manche. Strabon ajoute qu'on avoit sculpté un *mulot* auprès de la statue d'Apollon, qui étoit dans le Temple de Crysa, pour expliquer la raison du surnom de Sminthien qu'on lui avoit donné, & que même cet ouvrage étoit de la main de Scopas, ce sculpteur de Paros, si célebre dans l'histoire. (*D. J.*)

MULTAN, (*Géog.*) ville des Indes, passablement fortifiée, capitale d'une province de même nom dans les états du grand-Mogol. Cette province a bien déchu de son ancien trafic, elle ne fournit gueres à présent au commerce que quelques chevaux, & des chameaux sans poil, mais elle paye à l'empereur du Mogol 50 lacs & 25 mille roupies. On sait qu'un lac vaut 100000 roupies, & la roupie 3 livres de France. Le peuple est mahométan, ou payen, & idolâtre. La ville de *Multan* a beaucoup de banians & de gentils qu'on nomme *raspoutes*; cette place est très-importante pour le Mogol, lorsque les Persans sont maîtres de Candahar. *Long.* 115. 20. *lat.* 29. 40. (*D. J.*)

MULTANGULAIRE, adj. (*Géom.*) se dit d'une figure ou d'un corps qui a plusieurs angles. *Voyez* ANGLE & POLYGONE, qui est plus usité.

MULTE, (LA,) (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a sa source aux confins de la Bohème, traverse la Misnie, & se jette dans la Mulde, un peu au dessus de Grimmen. (*D. J.*)

MUTILATERE, adj. *en Géométrie*, est un mot qui s'applique aux figures qui ont plus de quatre côtés ou angles; on les nomme autrement & plus ordinairement *polygones. Voyez* POLYGONE. (*O*)

MULTINOME, adj. se dit *en Mathématique*, des quantités composées de plusieurs autres, comme $a+b\ c+d$, &c. *Voyez* RACINE, MONOME, BINOME, &c.

M. Moivre a donné dans les *Transactions philosophiques*, n°. 230. une méthode pour élever un *multinome* quelconque infini à une puissance quelconque, ou pour en extraire la racine quelconque. Cette méthode est un corollaire de la méthode générale de M. Newton pour élever un bi-

nome quelconque; $a+b$ à une puiſſance quelconque. Le théorem de M. Moivre eſt rapporté au commencement de l'analyſe des infiniment petits de M. Stone, traduit en françois, & imprimé à Paris en 1735. *Voyez à l'article* BINOME *la formule de* M. Newton. (*O*)

MULTIPLE, adj. ſe dit en *Arithmétique* d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement. *Voyez* NOMBRE, ÉQUIMULTIPLE, *&c.*

Ainſi 6 eſt *multiple* de 2; ou, ce qui eſt la même choſe, 2 eſt une partie aliquote de 6, puiſque 2 eſt contenu dans 6 trois fois; de même que 12 eſt *multiple* de 6, 4 & 3, puiſqu'il contient deux fois 6, trois fois 4 & quatre fois 3. (*O*)

Une raiſon *multiple* eſt celle qui ſe trouve entre des nombres *multiples. Voyez* RAISON & RAPPORT.

Si le plus petit terme d'un rapport eſt une partie aliquote du plus grand au plus petit il eſt appelé *multiple*, & celui du plus petit au plus grand eſt nommé *ſous-multiple.*

Le nombre *ſous-multiple* eſt celui qui eſt contenu dans un nombre *multiple*; ainſi 1, 2 ſont *ſous-multiples* de 6, & 3 *ſous-multiple* de 9.

Les rapports doubles, triples, *&c.* comme auſſi les rapports ſous-doubles, ſous-triples, *&c.* ſont différentes eſpeces de rapports *multiple*, ou *ſous-multiples.*

MULTIPLE, point *multiple en géométrie*, eſt le point commun d'interſection de deux ou plusieurs branches d'une même courbe qui le coupent. *Voy.* BRANCHE, COURBE & POINT.

MULTIPLE, poulie *multiple* eſt *en Méchanique*, un aſſemblage de pluſieurs poulies *Voyez* POULIE & MOUFFLE. (*O*)

MULTIPLICANDE, ſ. m. eſt *dans l'arithmétique*, un des deux ſectateurs de la multiplication; c'eſt le nombre que l'on donne à multiplier par un autre, qu'on appelle *multiplicateur. Voyez* MULTIPLICATEUR.

MULTIPLICATEUR, ſ. m. ſe dit *en Arithmétique*, du nombre par lequel on doit multiplier le multiplicande. *Voy.* MULTIPLICANDE.

Des deux nombres donnés dans la multiplication, on prend ordinairement le plus grand pour multiplicande, & on le place au deſſus du plus petit qu'on prend pour *multiplicateur.* Mais le réſultat de l'opération ſera toujours le même, quel que ſoit celui des deux nombres qu'on prendra pour multiplicande, ou pour *multiplicateur*; en effet, quatre fois 5, ou cinq fois 4, font également 20, comme on le voit à l'œil par la figure ſuivante:

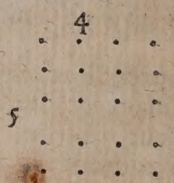

Voyez MULTIPLICATION.

De ce que a par b, ou b par a donnent le même produit, il s'enſuit que de quelque maniere qu'on multiplie l'une par l'autre trois quantités a, b, c, elles donneront le même produit; car 1°. $ab=ba$, donc 1°. $abc=bac$; 2°. $cab=cba$; 3°. $cab=abc$, & $cba=bac$; 4°. $bac=bca$, 5°. $abc=acb$, *&c.* donc on verra que tous les produits abc, acb, bac, bca, cab, cba ſont égaux. Il en ſeroit de même ſi on prenoit quatre quantités, a, b, c, d, & ainſi de ſuite. *Voyez* PRODUIT (*a*) (*O*)

(*a*) La preuve de la diviſion par la multiplication, indiquée dans beaucoup d'ouvrages eſt fautive: car pourvu que dans la diviſion on ait bien fait les ſouſtractions, & qu'on ait mis d'ailleurs au quotient tels chiffres qu'on voudra, qu'on ſe ſoit trompé dans les produits, pourvu qu'on ſe trompe de même, ce qui eſt très poſſible, dans le produit du quotient par le diviſeur on aura le dividende pour réſultat.

Mais on ne ſe tromperoit pas ſi on prenoit le dividende, & non pas le diviſeur pour multiplicateur; parce qu'alors les produits ſeroient différents. *Voyez* DIVISION.

Soit a à diviſer par b. Le quotient q eſt le reſte r: il eſt évident qu'en diviſant a par q, on aura un quotient différent de b, & un reſte $ſ$ différent de r, à moins que r ne fût plus petit que b & que q: ainſi cette preuve de la diviſion ne vaudroit rien. Par exemple, ſoit diviſé 261 par 179, le quotient eſt 2 & le reſte 3, ſoit diviſé enſuite 361 par 2, le quotient eſt 180, & le reſte 1. (*O*)

MULTIPLICATION, f. f. *en Arithmétique*, c'eft une opération par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il eft marqué par un autre, afin de trouver un réfultat que l'on appelle *produit*. Si l'on demandoit, par exemple, la fomme de 329 liv. prifes 58 fois; l'opération par laquelle on a coutume, en arithmétique, de déterminer cette fomme, eft appellée *multiplication*. Le nombre 329, que l'on propofe de multiplier, fe nomme *multiplicande*; & le nombre 58, par lequel on doit multiplier, eft appelé *multiplicateur*; & enfin on a donné le nom de *produit* au nombre 19082, qui eft le réfultat de cette opération. Voici comment elle s'exécute.

Multiplicande, ...	329.
Multiplicateur, ...	58.
	2632.
	1645.
	19082. Produit.

Après avoir difpofé le multiplicateur 58 fous le multiplicande 329, c'eft-à-dire, les unités de l'un fous les unités de l'autre, les dixaines fous les dixaines, &c. & avoir tiré une ligne, je dis 8 fois 9 = 72; je pofe 2 & je retiens 7, comme dans l'addition; enfuite 8 fois 2 = 16, auxquels ajoutant 7 j'ai 23; je pofe donc 3 & retiens 2; après quoi je dis, 8 fois 3 = 24 & 2 retenus font 26; j'écris 6 & pofe 2 en avançant vers la gauche.

Quand j'ai opéré fur le multiplicande 329 avec le premier nombre 8 du multiplicateur; je répete une opération femblable avec le nombre fuivant 5, ayant foin de mettre le premier chiffre de ce nouveau produit fous les dixaines, parce qu'alors ce font des dixaines qui multiplient; & faifant enfuite l'addition des deux produits 2632 & 1645 difpofés comme on le voit dans l'exemple, je trouve que le produit total eft 19082.

S'il y avoit eu trois chiffres au multiplicateur, on auroit agi fur le multiplicande avec le troifieme chiffre du multiplicateur, de même que l'on a fait avec les deux premiers, obfervant de placer le premier chiffre de ce troifieme produit fous le chiffre qui multiplie; ce qui eft une loi générale dont la raifon eft bien évidente; car à la troifieme place ce font des cent qui commencent à multiplier des unités, ils produifent donc des cent, & par conféquent il faut en placer le premier chiffre fous la colonne des cent, &c.

On voit donc que toute la difficulté de la *multiplication* confifte à trouver fur le champ le produit d'un chiffre par un autre chiffre. Ainfi il n'y à qu'à apprendre par cœur la table des *multiplications*. *Voyez* TABLE DE PYTHAGORE.

La théorie de cette regle eft fujette à des difficultés qui embarraffent les commençans: 45 ouvriers ont fait chacun 26 toifes d'ouvrage, quel eft le produit total? quoique le bon fens dife bien clairement qu'il faut multiplier 26 par 45, il paroît toujours étrange que des toifes multiplient des ouvriers. Effectivement cela ne peut pas être. C'eft pourquoi quand on propofe de multiplier 26 toifes par 35 ouvriers, la queftion fe réduit uniquement à prendre 26 toifes 45 fois; & par-là on apperçoit évidemment qu'il n'y a que *multiplication* de toifes.

Cette opération fe fait avec beaucoup de célérité, quand il y a plufieurs zéros de fuite, foit au multiplicateur foit au multiplicande, fur-tout quand les zéros commencent par la place des unités. Vous avez, par exemple, 2000 à multiplier par 300; ne faites pas d'abord attention aux trois zéros du multiplicande, ni aux deux zéros du multiplicateur; faites fimplement l'opération fur les deux chiffres 2, 3, pour avoir leur produit 6, à la fuite duquel vous placerez tant les zéros du multiplicande que ceux du multiplicateur, c'eft-à-dire, cinq zéros en ce cas; & vous aurez 600000, qui eft le produit de 2000 par 300.

Quand les zéros font mêlés avec les chiffres fignificatifs, vous prendrez toujours pour multiplicateur celui des deux nombres où il y a moins de chiffres fignificatifs; parce que les zéros ne multipliant jamais, l'opération va plus vîte. Vous avez, par exemple, 500203 à multiplier par

80009 : diſpoſez les nombres comme vous le voyez ici,

500203.
80009.
4501827.
4001624.
40020741827.

où vous remarquerez qu'après avoir fait agir le 9 du multiplicateur l'on a paſſé tout d'un coup à ſon chiffre 8, qui eſt à la cinquieme place, & cela par la raiſon que les zéros ne ſauroient rien produire.

Parlons maintenant de la *multiplication* compoſée, c'eſt-à-dire, de celle où il y a des quantités de différente eſpece. On demande à combien reviennent 35 aunes d'étoffe à 24 liv. 15 ſ. l'aune.

	35 aunes	
	à 24 l. 15 ſ. l'aune.	
	140	
	70	
	840	
Pour 10 ſ.	17	10
Pour 5 ſ.	8	15
	866 l.	5 ſ.

Sans faire d'abord attention aux 15 ſ. on multipliera 35 par 24, dont le produit eſt 840 liv. après quoi on cherchera ce que produiront 35 aunes à 15 ſ. l'aune. On obſervera donc que 15 ſ. = 10 ſ. + 5 ſ. prenons 35 aunes à 10 ſ. il eſt certain que ſi 10 ſ. valoient 1 livre, 35 aunes vaudroient 35 livres : mais 10 ſ. ne font que la moitié d'une livre ; par conſéquent 35 aunes ne vaudront que la moitié de 35 liv. = 17 liv. 10 ſ. On placera donc ces nombres ainſi que l'opération l'indique ; & l'on prendra enſuite la valeur de 35 aunes à 5 ſ. mais comme 35 aunes à 10 ſ. ont produit 17 livres 10 ſ. il eſt évident que 35 aunes à 5 ſ. produiront la moitié de 17 liv. 10 ſ. = 8 liv. 15 ſ. que l'on écrira ſous le produit précédent ; faiſant enſuite l'addition des différens produits, on trouvera que le produit total eſt 866 liv. 5 ſ.

Cette maniere de multiplier s'appelle *multiplication par les parties aliquotes.* Les parties aliquotes d'une quantité ſont celles qui diviſent exactement & ſans reſte la quantité dont elles ſont parties : ainſi 10 ſ. eſt une partie aliquote de la livre, ils en ſont la deuxieme partie ; 5 ſ. en ſont le quart, 2 ſ. le dixieme, & 1 ſ. le vingtieme. Mais 9 ſ. ou 7 ſ. ne ſont pas des parties aliquotes de la livre, parce que 9 & 7 ne diviſent pas 20 ſ. valeur de la livre exactement & ſans reſte : mais il eſt facile de transformer ces quantités en parties aliquotes de la livre ; car 9 ſ. = 4 ſ. + 5 ſ. parties aliquotes de la livre.

La preuve de la *multiplication* ſe fait en diviſant le produit par un des deux facteurs, l'autre facteur doit venir au quotient ſi l'opération eſt bien faite ; ſavoir le multiplicande, ſi on a diviſé par le multiplicateur, & le multiplicateur ſi on a diviſé par le multiplicande. Ou bien mettez le multiplicateur en la place du multiplicande, & faiſant l'opération à l'ordinaire, vous devez retrouver le même produit qu'auparavant : car il eſt clair que 6 × 8 ou 8 × 6 produiſent également 48.

La *multiplication* en croix eſt une méthode prompte & facile pour multiplier des choſes de différentes eſpeces ou dénominations par d'autres de différente eſpece auſſi, par exemple, des ſous & des deniers par des ſous & des deniers, des piés & des pouces par des piés & des pouces ; ce qui eſt fort uſité dans la meſure des terrains. En voici la méthode.

piés.	pou.
5	3
2	4
10	6
1	8
	1
12	3

Suppoſons qu'on ait 5 piés 3 pouces à multiplier par 2 piés 4 pouces ; dites, 2 fois 5 piés font 10 piés, & 2 fois 3 pouces font 6 pouces ; enſuite 4 fois 5 font 20 pouces, ou 1 pié 8 pouces ; enfin 4 fois 3 font 12 parties de pié, ou 1 pouce : la ſomme de ces trois produits fera 12 piés 3 pouces.

On pourroit encore faire cette opération d'une maniere aſſez commode, en conſidérant les pouces comme des fractions de pié ; ce qui réduiroit l'exemple propoſé à cette forme, 5 piés $\frac{1}{4}$ × 2 piés $\frac{1}{3}$; car 3 pouces font le quart d'un pié, & 4 pouces en font le tiers ; après quoi réduiſant chaque terme à une ſeule fraction, l'on auroit $\frac{21}{4} \times \frac{7}{3} = \frac{147}{12} = 12 + \frac{3}{12} = 12 + \frac{1}{4}$;

produit qui revient précisément au même que le précédent, puisque $\frac{1}{4}$ de pié = 3 pouces.

La *multiplication*, en *géométrie*, se fait en supposant qu'une ligne ab (*Pl. géom. fig. 9*,) qu'on appelle *décrivante*, se meuve perpendiculairement le long d'une autre, qu'on appelle la *directrice* ou *dirigente*. *Voy.* DÉCRIVANT, &c.

Par ce mouvement la décrivante forme le rectangle $adcb$; & si on divise la décrivante & la directrice en un certain nombre de parties égales, on formera par le mouvement autant de petits rectangles qu'il y a d'unités dans le produit du nombre des parties de la décrivante par le nombre des parties de la directrice; par exemple, ici, 21. *Voy.* DIRECTRICE. En effet, quand la ligne ab a parcouru une partie de ad, les trois parties de la ligne ab ont formé trois petits rectangles dans la premiere colonne. Quand la ligne ab a parcouru deux parties de ad, il y a trois rectangles nouveaux de plus, & ainsi de suite. C'est pour cette raison que la *multiplication* s'exprime souvent en latin par le mot *ducta*, conduite; & c'est delà que vient aussi le mot *produit*. Ainsi, pour dire que ab est multiplié par bc, on dit ab *ducta in* bc, parce qu'on imagine qu'une de ces lignes se meuve perpendiculairement & parallelement le long de l'autre, pour former un rectangle : de sorte qu'en géométrie *rectangle* & *produit* sont la même chose.

Maintenant comme dans toute *multiplication* l'unité est à un des facteurs comme l'autre est au produit, on peut faire ainsi la *multiplication* en lignes. Supposons qu'on ait $ab = 2$ (*fig. 10*,) à multiplier par $ad = 3$. On fera un angle à volonté; sur un des côtés de cet angle, on prendra la ligne $au = 1$, & sur le même côté on prendra ad pour le multiplicateur (3); ensuite on prendra sur l'autre côté de l'angle ab (2) pour le multiplicande; on tirera ub, & par le point d la ligne dc parallele à ub: je dis que ac est égal à 6, & est par conséquent le produit; car $au : ad :: ab : ac$.

La *multiplication algébrique* est beaucoup plus simple que la numérique; car pour multiplier une grandeur algébrique par une autre, il ne s'agit que d'écrire ces quantités les unes à côté des autres sans aucun signe; ainsi a multiplié par b produit ab; cd multiplié par m donne cdm: mais pour s'exprimer avec plus de facilité, on observera que le signe × signifie *multiplié par*, & que celui-ci = veut dire *égale* ou *vaut*: ainsi $a \times b = ab$, signifient que a multiplié par b égale ab, &c. où l'on voit que des quantités algébriques sont censées multipliées l'une par l'autre, dès qu'elles sont écrites les unes immédiatement à côté des autres, sans aucun signe; ce qui est une pure convention: mais les grandeurs algébriques sont presque toujours précédées de coëfficiens & des signes + ou −. *Voyez* COEFFICIENS & SIGNE. En ce cas 1°. $+3cd \times +5bm = +15bcdm$, en disant $+ \times + = +$; ensuite $3 \times 5 = 15$; enfin $cd \times bm = bcdm$; ensorte que $+15bcdm$ est le produit de $+3cd \times +5bm$.

2°. Si l'on a une grandeur négative à multiplier par une grandeur positive, le produit doit être affecté du signe −: ainsi $-2bd \times +3af = -6abdf$, en disant $- \times + = -$, après cela $2 \times 3 = 6$, que l'on écrira à la suite du signe −, & $bd \times af = abdf$: le produit total de $-2bd \times +3af$ est donc $-6abdf$.

3°. Le produit d'une grandeur positive par une négative doit aussi être affecté du signe −; c'est pourquoi $+4rs \times -bd = -4bdrs$; ce que l'on détermine en disant $+ \times - = -$: 4×1 (que l'on suppose toujours précéder la quantité qui n'en est pas accompagnée) = 4 : enfin $rs \times bd = bdrs$. Ainsi le produit de $+4rs$ par $-bd = -4bdrs$; ce qui suppose que $+ \times - = -$; nous allons bientôt le démontrer.

4°. Deux grandeurs négatives ou affectées du signe − donnent + à leur produit, lorsqu'elles se multiplient; $-3bd \times -4d = +12bd$: & c'est ce qui ne paroît pas aisé à concevoir. Comment *moins* par *moins* peut-il donner *plus*? Examinons la maniere dont les signes agissent les uns sur les autres.

Démonstration des regles précédentes. La *multiplication* des coëfficiens ne fait aucune difficulté; ce sont des nombres qui se mul-

tiplient, comme dans l'arithmétique ; celle des quantités algébriques est de pure convention. Il n'y a donc que la *multiplication* des signes qui mérite une bonne explication ; il faut prouver que $+\times+=+$; que $+\times-=-$; que $-\times+=-$; que $-+-=+$.

1°. $+3\times+4$ doit donner $+12$; car le multiplicateur $+4$ étant affecté du signe $+$, montre qu'il faut prendre la quantité $+3$ positive autant de fois qu'il est marqué par 4 ; c'est-à-dire, qu'il la faut prendre 4 fois telle qu'elle est : or 4 fois $\times\ 3 = +3+3+3+3=+12$; ainsi $+\times+=+$.

2°. $+3\times-4=-12$. Remarquez que le multiplicateur 4 étant affecté du signe $-$ fait connoître qu'il faut retrancher la grandeur $+3$ quatre fois ; or pour retrancher du positif il faut mettre du négatif : on écrira donc $-3-3-3-3=-12$. On voit donc pourquoi $+\times-=-$.

3°. $-3\times+4=-12$; car le multiplicateur 4 étant positif signifie qu'il faut prendre -3 quatre fois, & par conséquent écrire $-3-3-3-3=-12$: ainsi $-\times+=-$.

5°. $-3\times-4=+12$. On doit toujours se régler sur le signe du multiplicateur ; son signe étant négatif, le multiplicateur -4 indique qu'il faut retrancher -3 quatre fois : or pour ôter $-$ on écrit $+$ (*Voyez* SOUSTRACTION.) Donc pour ôter -3 quatre fois, on écrira $+3+3+3+3=+$. Ce n'est pas à l'apparence qu'il faut s'en tenir ; on doit toujours remonter à la valeur fondamentale des signes. On a donc tout ce que l'on s'étoit proposé de démontrer.

Ainsi on peut établir une regle générale très-simple pour la *multiplication* des signes. *Toutes les fois que les quantités qui se multiplient ont le même signe, on écrira* $+$ *au produit* (puisque $+\times+=+$, & que $-\times-=+$) ; *mais on écrira*, $-$, *quand elles auront des signes différens ;* car $+\times-=-$, & $-\times+=-$, ainsi qu'on l'a démontré ci-dessus.

Nous venons de donner les regles de la *multiplication*, par rapport aux monomes, c'est-à-dire, aux quantités algébriques qui n'ont qu'un terme : quant aux polinomes, c'est-à-dire aux quantités algébriques qui ont plusieurs termes, il faut multiplier, comme dans l'Arithmétique, tous les termes du multiplicande par chaque terme du multiplicateur ; on cherche ensuite la somme de tous ces différens produits, en réduisant les quantités semblables, s'il y en a. *Voyez* ADDITION & RÉDUCTION. Exemple :

$$\begin{array}{l} aa-2ac+cc \\ \quad\quad\times \\ a-\ c \\ \hline a^3-2a^2c+ac^2 \\ \quad\ -a^2c+2ac^2-c^3 \\ \hline a^3-3a^2c+3ac^2-c3 \text{....produit total.} \end{array}$$

Pour multiplier $aa-2ac+cc$ par $a-c$, on écrira le multiplicateur $a-c$ sous le multiplicande $aa-2ac+cc$, comme on le voit dans l'exemple, & tirant une ligne, on dira $aa\times a=a^3$, on écrira a^3 en supprimant le signe $+$. Ensuite en multipliant le terme $-2ac$ par a, en disant $-\times+=-$. $2ac\times a=2a^2c$: on écrira donc $-2a^2a$ à la suite de a^3. On continuera de multiplier $+cc$ par a, afin d'avoir $+ac^2$, que l'on mettra à la suite de $-2a^2c$ sous la ligne. Et si le multiplicande contenoit un plus grand nombre de termes, on ne finiroit pas de multiplier par a, à moins que tous les termes du multiplicande n'eussent été multipliés par ce premier terme du multiplicateur. Quand le premier terme du multiplicateur a fait son office, on fait agir de même le second terme $-c$ sur tous les termes du multiplicande ; ainsi l'on dira $aa\times-c=-a^2c$, que l'on écrira, ainsi qu'il est marqué dans l'exemple. On multipliera ensuite $-2ac$ par $-c$, en disant $-\times-=+$. $2ac\times c=2ac^2$: le produit de $-2ac$ par $-c$ est donc $+2ac^2$; enfin $+cc\times-c=c^3$. Tous les termes du multiplicande ayant été multipliés par chaque terme du multiplicateur, on tirera une ligne sous les produits, qui en sont venus ; & faisant la réduction de ces produits, on trouvera que le produit total est $a^3-3a^2c+3ac^2-c^3$.

On voit par cet exemple qu'on ne multiplie jamais qu'un monome par un monome ; ainsi

ainsi la multiplication des polinomes est plus longue, mais elle n'est pas différente de celle des monomes: un plus grand nombre d'exemples seroit donc inutile, si ce n'est pour s'exercer; mais l'on peut s'en donner à soi-même tant que l'on voudra. (*E*)

Nous ajouterons ici quelques réflexions sur la *multiplication* tant arithmétique que géométrique.

Dans la *multiplication* arithmétique, un des deux nombres est toujours ou est censé être un nombre abstrait; on en a vu ci-dessus un exemple dans le cas des 45 ouvriers, qui ont fait chacun 26 toises; le produit est 26 toises multipliées non par 45 ouvriers, mais par le nombre abstrait 45. Ainsi la *multiplication* arithmétique est toujours d'un nombre concret par un abstrait, ou d'un nombre abstrait par un abstrait. C'est donc une question illusoire, que de proposer, comme l'on fait quelquefois, aux commençans de multiplier des livres, sous, & deniers, par des livres, sous & deniers. *Voyez* CONCRET & DIVISION.

A l'égard de la *multiplication* géométrique, elle n'est qu'improprement appelée telle; on ne multiplie point des lignes par des lignes, mais on multiplie le nombre des divisions supposées dans la ligne *ab* par celui des divisions d'une autre ligne *ad* faites avec la même commune mesure (*voyez* MESURE); & le produit de ces nombres indique le nombre de petits quarrés que contient le rectangle *abcd*; sur quoi *voyez* la fin de l'*article* EQUATION.

A l'égard du calcul qu'on a fait ci-dessus, & par lequel on trouve la ligne *ac* (*fig.* 10. *Géomét.*) = 6, comme étant le produit des deux lignes *ab*, *ad*, cela signifie seulement que cette ligne est égale au produit de *ab* par *ad*, divisé par la ligne *au* qu'on a prise pour l'unité; ou qu'elle est telle que son produit par *au* est égal au produit de *ab* par *ad*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

Sur la *multiplication* des fractions. *Voyez* FRACTION & DÉCIMAL.

MULTIPLICATION DES PLANTES, (*Jardinage.*) est leur vraie production; c'est le moyen que la nature leur a donné de se reproduire sans l'union des sexes, que quelques auteurs veulent admettre.

La graine est le moyen général qui perpétue les végétaux; eux-mêmes la produisent; & si l'on considere qu'une seule gousse de pavot contient plus de mille graines, & qu'un pié ayant plusieurs tiges donne plusieurs gousses, on trouvera ce produit immense.

Les plantes ligneuses ont encore une voie plus courte pour se multiplier; les unes par les boutures, jettons, sions qu'elles poussent à leurs piés, & qu'on leve tout enracinés; les autres par des boutures, plaçons, drageons, crossettes ou branches qu'on coupe sans racines, & qu'on aiguise par un bout pour les ficher en terre; enfin les marcottes & les provins qui sont des branches que l'on couche en terre pour leur faire prendre racines, en reproduisent plusieurs autres.

Les oignons ou cayeux qui viennent autour des gros, & qu'on détache pour les replanter ailleurs, multiplient les plantes bulbeuses plus promptement que si on les semoit.

Les plantes fibreuses ou ligamenteuses, outre des graines très-abondantes, ont encore à leurs piés des talles qui les multiplient à l'infini.

Un moderne (Agricola, *Agriculture parfaite*, *pag.* 220) nous a donné la *multiplication* universelle des végétaux, en joignant l'art à la nature; il prétend que la partie inférieure de l'arbre a de même que la supérieure toutes les parties essentielles à la végétation: selon l'ordre de la nature, la tige a en soi un suc d'où peuvent provenir des racines; & on voit aux branches & aux feuilles de petits filets qui approchent des racines, & reprennent en terre; la branche a donc en soi des racines enfermées matériellement, donc la racine est dans la tige; de même une racine a de petits nœuds caleux, de coupes ou gersures qui marquent les cercles des années d'où peuvent naître de petites tiges avec leurs branches: si les tiges n'étoient pas dans les racines, au moins matériellement, elles ne pourroient pas en pousser dehors.

Il conclud delà 2°. qu'on peut greffer

plusieurs rameaux sur une grosse racine séparée du corps de l'arbre, & replanter à fleur de terre sans séparer les greffes que lorsqu'elles sont bien reprises. 2°. Qu'on peut également faire les mêmes greffes sur une racine découverte qui tient à l'arbre, en la coupant ensuite par morceaux enracinés où tiendront les greffes. 3°. Qu'une grande branche coupée en plusieurs morceaux qui auront chacun un œil, étant mise en terre par partie, & cirée par les deux bouts, reprendra parfaitement. On suppose que le morceau qui est en terre aura poussé des racines, ainsi que le font les branches de saule ou de figuier; de même un morceau de racine cirée par les deux bouts, poussera des racines qui étant devenues fortes, donneront de belles branches, pourvu qu'on laisse un peu sortir de terre le bout supérieur de cette racine.

Cet auteur appelle cette *multiplication*, la *cent millieme*, par rapport à celle qui se fait en semant; & il il va jusqu'à faire planter des feuilles avec leurs queues en les coupant en deux par en haut, & garnissant de cire la partie coupée: il prétend par-là regarnir les bois & les planter à neuf, ainsi qu'un autre auteur (le P. Mirandola, italien, fameux jardinier), qui de cette maniere a fait prendre racine à des feuilles d'oranger.

Quand on égravillonne les orangers, au lieu de jeter les racines qu'on retranche, il veut qu'on les coupe en morceaux de piés, qu'on les cire par les deux bouts, qu'on y ente des branches en fente, & qu'on les replante séparément: tout le secret de l'art consiste, selon lui, à couper les branches par les jointures, & y appliquer chaudement de la cire composée, qu'il appelle *la noble momie*.

MULTIPLICITÉ, s. f. quantité excessive. Il ne se prend guere qu'en mauvaise part; ainsi on on dit, la *multiplicité* des loix est la source des infractions & de la *multiplicité* des procès. La *multiplicité* des objets affoiblit la mémoire & le jugement. La *multiplicité* des dignités les dégrade toutes. La *multiplicité* des noms rend l'étude de l'Histoire naturelle très-difficile. La *multiplicité* des especes augmente à l'infini les descriptions. D'où l'on voit qu'il ne se dit guere que des choses. On dira bien la *multiplicité* des ordres religieux, mais non la *multiplicité* des moines.

MULTIPLIER, *en Arithmétique*, c'est réduire en pratique la regle de multiplication. *Voyez* MULTIPLICATION & MULTIPLICANDE.

La regle de trois consiste à multiplier le troisieme terme par le second, & à diviser le produit par le premier terme. *Voy.* REGLE DE TROIS. (O)

MULTITUDE, s. f. (*Gramm.*) ce terme désigne un grand nombre d'objets rassemblés, & se dit des choses & des personnes: une *multitude* d'animaux une *multitude* d'hommes, une *multitude* de choses rares. Méfiez-vous du jugement de la *multitude*; dans les matieres de raisonnement & de philosophie, sa voix alors est celle de la méchanceté, de la sottise, de l'inhumanité, de la déraison & du préjugé. Méfiez-vous en encore dans les choses qui supposent ou beaucoup de connoissances, ou un goût exquis. La *multitude* est ignorante & hébêtée. Méfiez-vous-en sur-tout dans le premier moment; elle juge mal, lorsqu'un certain nombre de personnes, d'après lesquelles elle réforme ses jugemens, ne lui ont pas encore donné le ton. Méfiez-vous-en dans la morale; elle n'est pas capable d'actions fortes & généreuses: elle en est plus étonnée qu'approbatrice; l'héroïsme est presque une folie à ses yeux. Méfiez-vous-en dans les choses de sentiment; la délicatesse de sentimens est-elle donc une qualité si commune qu'il faille l'accorder à la *multitude*? En quoi donc, & quand est-ce que la *multitude* a raison? En tout; mais au bout d'un très-long temps, parce qu'alors c'est un écho qui répete le jugement d'un petit nombre d'hommes sensés qui forment d'avance celui de la postérité. Si vous avez pour vous le témoignage de votre conscience, & contre vous celui de la *multitude*, consolez-vous en, & soyez sûr que le temps fait justice.

MULTIVALVES, (LES), (*Conchiliol.*) coquilles à plusieurs pieces jointes ensemble. Les naturalistes distribuent les coquilles en trois classes; savoir, en univalves, c'est-à-dire, qui n'ont qu'une écaille ou une piece; en bivalves, c'est-à-dire, qui

ont deux pieces, & en *multivalves*, c'est-à-dire, qui en ont plusieurs.

Les coquilles qui ont plusieurs pieces jointes ensemble, forment les six familles suivantes:

La premiere est celle des oursins, boutons ou hérissons de mer, qu'on appelle en latin *echini*, & qui sont ordinairement hérissées de pointes; lorsqu'on les trouve dénuées de ces pointes, c'est qu'elles sont tombées en les tirant de l'eau.

La deuxieme famille est remplie par l'oscabrion, qui est une espece de lépas à huit côtes, que l'on trouve vivant en Amérique & en France.

La troisieme famille des glands de mer, n'est pas plus difficile à remarquer, les especes en étant peu variées; les Latins les nomment *balani*.

Les poussepiés qui n'ont aucune variété, sont très-faciles à connoître; ils sont contenus dans la quatrieme famille sous le nom de *pollicipedes*.

Les conques anatiferes, *conchæ anatiferæ*, qu'il seroit difficile de traduire autrement en françois, fournissent la cinquieme famille; il n'y a rien à observer que leur figure, qui souffre peu de différence.

La sixieme & derniere famille est celle des φωλάδες, nom grec qu'on a traduit par celui de *pholades*. Elle est aussi aisée à reconnoître que les précédentes; sa forme est oblongue, & ordinairement de couleur blanche, souvent renfermée dans des pierres de marne; les unes ont six piés, les autres deux.

Des six genres de coquillages qui composent les *multivalves*, les glands de mer, les poussepiés & les conques anatiferes se ressemblent parfaitement, eu égard aux animaux, & nullement pour les coquilles. Les trois autres qui sont les oursins, les oscabrions & les pholades sont très-différens.

La tête & la bouche de l'oursin sont au-dessous des cinq dents garnies de leurs osselets qu'on trouve dans le milieu de son orbite, & sa bouche se termine en intestin.

L'oscabrion ou lépas à huit côtes, a une tête formant un trou ovale à une de ses extrémités, & à l'autre est l'anus ou la sortie des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point d'yeux ni de pattes; il rampe sur le rocher, comme le lépas.

Le gland de mer, le poussepié & les conques anatiferes sont assez semblables; leur bouche, leur tête sont au bout de leur plumage ou panache.

La pholade à six valves, respire & prend sa nourriture par un de ses deux tuyaux; il y a lieu d'y croire sa bouche placée; celle à deux valves ne differe de l'autre que par sa coquille.

Il n'y a point de *multivalves* parmi les coquillages fluviatils.

MULTONES AURI, (*Hist. mod.*) étoient autrefois des pieces d'or avec la figure d'un mouton ou agneau (peut-être de l'*Agnus Dei*), dont la monnoie portoit le nom. *Multo* signifioit alors un *mouton*, de même que *mutto* & *muto*, d'où vient l'anglois *mutton*. Cette monnoie étoit plus commune en France; cependant il paroît par une patente de 33, éd. I. qu'elle a aussi eu cours en Angleterre.

MULUYA, (*Géog.*) riviere d'Afrique, au royaume de Fez. Elle a sa source au pié du mont Atlas, & se jette dans la Méditerranée près de la ville de Gaçaca. C'est la même riviere que les anciens ont nommée *Malva*, *Molacath* & *Malvana*; c'est aussi celle que Marmol & Dapper appellent *Mulucan*. Les Arabes lui donnent le nom de *Munzemar*. (*D. J.*)

MUMBO-JUMBO, (*Hist. mod. superstition.*) espece de fantôme dont les Mandingos, peuple vagabond de l'intérieur de l'Afrique, se servent pour tenir leurs femmes dans la soumission. C'est une idole fort grande. On leur persuade, ou elles affectent de croire qu'elle veille sans cesse sur leurs actions. Le mari va quelquefois pendant l'obscurité de la nuit, faire un bruit lugubre derriere l'idole, & il persuade à sa femme que c'est le dieu qui s'est fait entendre. Lorsque les femmes paroissent bien persuadées des vertus que leurs maris attribuent à leur *mumbo-jumbo*, on leur accorde plus de liberté, & l'on assure qu'elles savent mettre à profit les momens où elles demeurent sous l'inspection de l'idole. Cependant on prétend qu'il se trouve des femmes assez simples pour craindre réellement les regards de ce fantôme incommode; alors elles

cherchent à le gagner par des préſens, afin qu'il ne s'oppoſe point à leurs plaiſirs. Des voyageurs nous apprennent qu'en 1727, le roi de Jagra eut la foibleſſe de révéler à une de ſes femmes tout le ſecret de *mumbo-jumbo:* celle-ci communiqua ſa découverte à pluſieurs de ſes compagnes ; elle ſe répandit en peu de temps, & parvint juſqu'aux ſeigneurs du pays: ceux-ci prenant le ton d'autorité que donne les intérêts de la religion, citerent le foible monarque à comparoître devant le *mumbo jumbo:* ce dieu lui fit une reprimande ſévere, & lui ordonna de faire venir toutes les femmes : on les maſſacra ſur le champ ; par-là l'on étouffa un ſecret que les maris avoient tant d'intérêt à cacher, & qu'ils s'étoient engagés par ſerment de ne jamais révéler.

MUMIE, *voyez* MOMIE.

MUMME, (*Comm.*) c'eſt le nom que l'on donne à une eſpece de bierre très-forte & très-épaiſſe, qui ſe braſſe à Brunſwick : elle eſt très-renommée. On peut la tranſporter fort loin, parce qu'elle a la propriété de ſe conſerver très long-temps.

MUNASCHIS *ou* MUNASCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de Mahométans qui ſuivent l'opinion de Pythagore ſur la métempſycoſe ou tranſmigration des ames d'un corps dans un autre. En prétendant néanmoins qu'elles paſſeront dans le corps d'animaux avec leſquels on aura eu le plus d'analogie, de caractere ou d'inclination, celle d'un guerrier, par exemple, dans le corps d'un lion, & ainſi des autres ; & qu'après avoir ainſi roulé de corps en corps pendant l'eſpace de 3365 ans, elles rentreront plus pures que jamais dans des corps humains. Cette ſecte a autant de partiſans au Caire qu'elle en a peu à Conſtantinople. Son nom vient de *munaſchat*, qui, en arabe, ſignifie *métempſycoſe*, qu'on exprime encore dans la même langue par le mot *altenaſoch*, qui a auſſi fait donner le nom d'*Altenaſochites* à ceux qui ſont infatués de cette opinion. Ricaut, *de l'Empir. ottom.*

MUNCHENSTEIN, (*Géogr.*) bailliage du canton de Baſle en Suiſſe. Le canton l'acheta par parties de la maiſon d'Autriche, de la famille Munch de *Munchenſtein*, de l'évêché de Baſle, &c. La maiſon d'Autriche renonça formellement à tous ſes droits en 1517. Le baillif réſide à *Munchenſtein*, & ſa préfecture dure huit ans. Le château de *Munchenſtein* eſt important, à cauſe du paſſage en Suiſſe & à travers le Jura : il étoit beaucoup plus étendu qu'il ne l'eſt actuellement, le village de ce nom a pareillement été entouré de murailles, & il ne l'eſt plus.

MUNDA, (*Géog.*) en latin, *Munda* ; ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, à cinq lieues de Malaga, à la ſource du Guadalquivirejo. C'eſt près de cette ville que Jules-Céſar vainquit les fils du grand Pompée ; & c'eſt à ce ſujet que Lucain a dit dans *ſa pharſale*, *l. I.* ỽ. 40.

Ultima funeſta concurrant prœlia Munda.

Elle a retenu ſon nom ſans aucun changement, mais elle n'a conſervé ni ſon ancienne grandeur, ni ſa dignité. Autrefois elle étoit la capitale de la Turde, aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une petite ville, ſituée ſur le penchant d'une colline au pié de laquelle paſſe la riviere. *Long.* 13. 22. *lat.* 36. 32. (*D. J.*)

MUNDEN *ou* MYNDEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au pays de Brunſwig-Lunebourg, dans une fort jolie ſituation, au confluent de la Fulde, de la Werte, & du Wéſer. *Long.* 28. 14. *lat.* 52. 12. (*D. J.*)

MUNDERKINGEN *ou* MUNDRINCHINGEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, ſur le Danube, à 1 mille d'Ebing, & à 5 S. O. d'Ulm. *Long.* 27. 18. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MUNDIBURNIE & MUNDIBURDIES, terme de quelques coutumes, ſynonymes à *mainbournie*. Voy. *ce dernier.*

MUNDICK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Anglois à une ſubſtance minérale qui, ſuivant la deſcription, n'eſt autre choſe que ce qu'on appelle en françois une *pyrite*. En effet, Chambers dit dans ſon *dictionnaire*, qu'il y en a de blanche, de jaune, de verte, & d'un brun foncé ; il ajoute qu'il paroît que c'eſt une combinaiſon de ſoufre avec quelque ſubſtance métallique ; qu'on lui donne ſouvent le nom de *maxy*, & qu'on la diſtingue par ſon éclat, & quelquefois par la couleur qu'elle donne aux doigts ; que ſouvent le

mundik accompagne les mines d'étain, que dans la province de Cornouailles il contient une grande quantité de cuivre ; que les exhalaisons qui en partent sont nuisibles aux ouvriers des mines ; que cependant l'eau qui sort dans les mines, après avoir passé sur cette substance, est un bon vulnéraire & guérit les blessures que les ouvriers se font. *Voyez le dictionnaire de* Chambers, au mot *Mundick*.

Par tous ces caracteres, on voit que le *mundick* n'est autre chose que la pyrite, dont le soufre & le fer font la base, la pyrite arsénicale est d'une couleur blanche, la pyrite jaune est souvent très-riche en cuivre ; les exhalaisons de la pyrite arsénicale ne peuvent être que nuisibles ; souvent les pyrites martiales sont couvertes d'une croûte d'ochre ; & le vitriol, dont la pyrite est la mine, est très-astringent & par conséquent peut être propre à guérir les blessures. *Voyez* PYRITE. (—)

MUNDIFICATIF ou MUNDIFIANT, se dit en *Médecine* des remedes déterfifs, digestifs, dessicatifs, cicatrisans & vulnéraires.

Ainsi cette sorte de remede sert à plusieurs fins. Les emplâtres ou onguens *mundificatifs* sont ceux qui détergent & dessé-chent, & nettoyent les ulceres de deux especes : savoir, les purulens & les sanieux. *Voyez* ULCERE.

Les principaux ingrédiens de ces emplâtres sont la gentiane, l'aristoloche, l'énula campana, & les herbes vulnéraires. *Voyez* DÉTERGENT ou DÉTERSIF, & sur tout l'*article* VULNERAIRE.

Le *mundificatif* d'ache est un des meilleurs que nous ayons en pharmacie. D'ailleurs tous les onguens & les baumes ont une vertu qui approche de celle des *mundificatifs*. *Voyez* ACHE.

MUNDUS, (*Littérat.*) nom qui fut donné au fossé que Romulus fit creuser, quand il eut pris le parti de bâtir la ville de Rome. On tira sur ce fossé une ligne pour en marquer l'enceinte, & le fondateur traça lui-même un profond sillon sur la ligne qui avoit été tirée pour régler le circuit des murailles. Voilà quelle fut l'origine de cette ville qui devint la maîtresse du monde, ensorte que le fossé de Romulus, & l'univers, *mundus*, n'eurent en latin qu'une même dénomination. (*D. J.*)

MUNGO, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) Garcias dit que c'est une graine des Indes orientales, de la grosseur de celle de la coriandre seche, noire dans sa maturité, & si commune à Guzarate & à Décan, qu'on la donne à manger aux chevaux : il n'a point décrit la plante qui produit cette graine, mais c'est une espece de phaséole que Ray nomme *phaseolus octocaulis*, dont la tige est droite, haute de trois piés, portant des feuilles & des fleurs semblables à celles de notre haricot. Ses gousses contiennent les graines dont parle Garcias, & les Orientaux font cuire ce légume avec du beurre. (*D. J.*)

MUNIA ou MINIE, (*Géog.*) ancienne ville d'Egypte, sur le bord occidental du Nil; c'est vraisemblablement le *Lycopolis* de Strabon. On fait dans cette ville des barquques ou pots à l'eau, très-estimés au Caire pour leur façon & pour la qualité qu'ils ont de rafraîchir l'eau : mais ce n'est pas le seul endroit du monde où l'on fabrique de pareils vaisseaux ; on en fait au Mexique, & mieux encore à Patna dans les Indes orientales. *Voyez*. GARGOULETTE.

A une heure de *Munia*, en remontant le Nil, on découvre au haut de la montagne, du côté de l'orient, les fameuses grottes qui commencent de la basse Thébaïde, & qui continuent le long de cette montagne jusqu'à Momfallot. Le pere Vansleb dit qu'il compta trente quatre de ces grottes de file, mais que l'entrée de la plupart étoit bouchée par la terre qui étoit tombée d'en haut. *Long de* Munia, 49, 55. *lat.* 26, 15. (*D. J.*)

MUNICH, (*Géog.*) Les Allemands écrivent *Monchen*, mot qui veut dire *les moines*, en latin, *Monachium* ; ville d'Allemagne en Baviere, dont elle est la capitale & la résidence ordinaire des électeurs.

Henri, duc de Saxe & de Baviere, fonda cette ville en 962, selon Aventin, qui a fait l'histoire du pays. Ce prince la bâtit sur le terrain des moines de Schaffelar. Othon IV la fit ceindre de murailles en 1157.

Le palais électoral est un des plus grands,

de plus beaux, & des plus commodes qu'il y ait en Europe. L'électeur Maximilien l'éleva avec une dépense incroyable. Il y en a des descriptions complettes en allemand, en italien & en françois ; mais ce superbe bâtiment est irrégulier dans son tout, défaut commun à toutes les grandes maisons royales, qui n'ont pas été distribuées sur le dessin d'un même architecte, & dans les vues du premier plan.

Patin parle avec admiration des tableaux, des statues, & des bustes de jaspe, de porphyre, de bronze & de marbre, qui sont dans la galerie & dans l'appartement de l'électeur. Il y a, entr'autres, un buste d'Alexandre plus grand que nature, qui a ce goût ravissant de l'antiquité qu'inspire le marbre. On y voit la valeur, l'ambition, & cette honnêteté charmante du héros, qui a eu tant de part à ses conquêtes de l'Asie.

Le roi de Suede, maître de *Munich*, admiroit dans ce palais, entr'autres choses, une cheminée de stuc, dont l'ouvrage, dit-il, le charmoit. Un seigneur qui l'accompagnoit, lui conseilla d'enlever du château tout ce qui lui plaisoit, & de faire ensuite raser le bâtiment. Ce conseil étoit digne d'un goth ; Charles XII en fut indigné.

L'église & le college des jésuites sont un des principaux ornemens de *Munich* ; ce college est un magnifique palais.

La ville n'est pas grande & mal fortifiée, ce qui fait qu'elle a été souvent prise & reprise dans les guerres d'Allemagne. Elle est agréablement située sur l'Iser, à 5 milles de Freisingen, 8 S.O. d'Ausbourg, 15 S.O. de Ratisbonne, 22. S. E. de Nuremberg, 56. S. O. de Prague, 68. S.O. de Vienne. *Long.* selon Cassini, 29, 6, 30. *lat.* 48, 2. (*D.J.*)

MUNICKENDAM, (*Géog.*) *voy.* MONICKENDAM.

MUNICIPAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui appartient à une ville. Chez les Romains, les villes, appelées *municipia*, étoient dans l'origine des villes libres qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine quant à la souveraineté seulement, gardant du reste leur liberté, leurs magistrats & leurs loix, d'où ces magistrats furent appelés *magistrats municipaux*, & le droit particulier de ces villes, *droit municipal*. Les villes qui tiroient leur origine de colonies romaines étoient un peu plus privilégiées. Dans la suite on appela *municipia*, toutes villes ayant un corps d'officiers pour les gouverner.

Parmi nous, on appelle *droit municipal*, le droit particulier d'une ville ou même d'une province.

Les officiers *municipaux*, que l'on distingue des officiers royaux & de ceux des seigneurs, sont ceux qui sont élus pour défendre les intérêts d'une ville, comme les maires, échevins, les capitouls, jurats, consuls, & autres magistrats populaires. *Voyez* Aulugelle, *liv. XVI. ch. xiij. & au digeste*, le tit. *ad municip.* Loyseau, *des Seigneuries.* (*A*)

MUNICIPE, s. m. (*Géog. & Hist. rom.*) en latin, *municipium* ; lieu habité soit par des citoyens romains, soit par des citoyens étrangers qui gardoient leurs loix, leur jurisprudence, & qui pouvoient parvenir avec le peuple romain à des offices honorables, sans avoir aucune sujétion aux loix romaines, à moins que ce peuple ne se fût lui-même soumis & donné en propriété aux Romains.

Le lieu ou la communauté, qu'on appeloit *municipium*, différoit de la colonie en ce que la colonie étant composée de romains que l'on envoyoit pour peupler une ville, ou pour récompenser des troupes qui avoient mérité par leurs services un établissement tranquille, ces romains portoient avec eux les loix romaines, & étoient gouvernés selon ces loix par des magistrats que Rome leur envoyoit.

Le *municipe*, au contraire, étoit composé de citoyens étrangers au peuple romain, & qui, en vue de quelques services rendus, ou par quelque motif de faveur, conservoient la liberté de vivre selon leurs coutumes ou leurs propres loix, & de choisir eux-mêmes entre eux leurs magistrats. Malgré cette différence, ils ne laissoient pas de jouir de la qualité de citoyens romains ; mais les prérogatives, attachées à cette qualité, étoient plus resserrées à leur égard qu'à l'égard des vrais citoyens romains.

Servius, cité par Festus, dit qu'anciennement il y avoit des *municipes*, composés

de gens qui étoient citoyens romains, à condition de faire toujours un état à part; que tels étoient ceux de Cumes, d'Acerra, d'Atella, qui étoient également citoyens romains, & qui fervoient dans une légion, mais qui ne poffédoient point les dignités.

Les romains appeloient *municipalia facra*, le culte religieux que chaque lieu municipal avoit eu, avant que d'avoir reçu le droit de bourgeoifie romaine; il le confervoit encore comme auparavant.

A l'exemple des Romains, nous appellons en France *droit municipal*, les coutumes particulieres dont les provinces jouiffent, & dont la plupart jouiffoient avant que d'être réunies à la couronne, comme les provinces de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, &c.

Paulus diftingue trois fortes de *municipes*: 1°. les hommes qui venoient demeurer à Rome, & qui, fans être citoyens romains, pouvoient pourtant exercer de certains offices conjointement avec les citoyens romains; mais ils n'avoient ni le droit de donner leurs fuffrages, ni les qualités requifes pour être revêtus des charges de la magiftrature. Tels étoient d'abord les peuples de Fondi, de Formies, de Cumes, d'Acerra, de Lanuvium, de Tufculum, qui, quelques années après, devinrent citoyens romains.

2°. Ceux dont toute la nation avoit été unie au peuple romain, comme les habitans d'Aricie, les Cérites, ceux d'Agnani.

3°. Ceux qui étoient parvenus à la bourgeoifie romaine, à condition qu'ils conferveroient le droit propre & particulier de leur ville, comme étoient les citoyens de Tibur, de Prénefte, de Pife, d'Arpinum, de Nole, de Bologne, de Plaifance, de Sutrium & de Luques.

Quoique l'expofition de cet ancien auteur ne foit pas fort claire en quelques points, nous ne laiffons pas d'y voir que les *municipes* ne fe faifoient pas par-tout aux mêmes conditions, ni avec les mêmes circonftances. Delà nous devons inférer que ce nom de *municipe* a eu des fignifications différentes felon les temps & les lieux; or, c'eft à ce fujet qu'Aulugelle nous a confervé quelques remarques qui répandent un grand jour fur cette matiere. Infenfiblement tous les *municipes* devinrent égaux pour le droit de fuffrage. Enfin cet ufage même changea de nouveau. Les *municipes*, amoureux de leur liberté, aimerent mieux fe gouverner par leurs propres loix que par celles des Romains.

Il y avoit un grand nombre de lieux municipaux, *municipia*, dans l'empire romain; mais nous connoiffons fur-tout ceux d'Italie, parce que plufieurs auteurs en ont dreffé des liftes. Chaque *municipe* avoit fon nom propre & particulier. (*D. J.*)

MUNIFICES, f. m. plur. (*Hift. rom.*) foldats qui étoient affujettis à tous les devoirs de la guerre, comme de faire la garde, d'aller au bois, à l'eau, au fourrage; tandis que d'autres en étoient exemptés.

MUNIFICENCE, f. f. (*Gram.*) libéralité royale. Il faut qu'on remarque dans les dons le caractere de la perfonne qui donne. Les fouverains montrent leur bienveillance par des actions particulieres, mais c'eft leur *munificence* qui doit éclater dans leurs bienfaits publics. Ils ont de la bonté, quand ils conferent un pofte, une dignité; de la bienfaifance, quand ils foulagent; mais ils veulent qu'on admire leur *munificence* dans les gratifications qu'ils accordent à de grands & utiles établiffemens. Ces établiffemens qui ont été d'abord l'objet de leur amour pour le bien de leurs fujets, deviennent enfuite celui de leur *munificence*. La *munificence* n'eft & ne doit être que le fard de l'utilité; c'eft le figne de l'attachement qu'ils ont à la chofe, & de l'importance de leur perfonne.

MUNIR, v. act. (*Gram.*) S'il fe dit d'une place, il eft fynonyme à *fortifier* ou par des conftructions, ou par l'approvifionnement; des vaiffeaux, c'eft les pourvoir de tout ce qui eft néceffaire à leur deftination; on fe *munit* d'argent & de recommandations, quand on voyage; de patience & de courage, quand on entreprend une chofe difficile. D'où l'on voit que ce *mot* fe prend au fimple & au figuré.

MUNITIONS, (*Art militaire.*) fe dit en général de toutes les provifions de guerre qui concernent les armes & les vivres. Les premierest fon appelées *muni-*

tions de guerre; & les autres, *munitions de bouche*.

Lorſqu'on a deſſein de faire la guerre, les *munitions* de toute eſpece forment un objet qui mérite la plus grande attention. Il faut en faire des amas de longue main, &, comme on ne le peut ſans argent, on peut établir que l'abondance de ce métal eſt d'une néceſſité abſolue pour ſe préparer à la guerre. On a déja obſervé, *article* GUERRE, que lorſque Henri IV eut deſſein de porter la guerre en Allemagne, M. de Sulli l'engagea à ſuſpendre ſes opérations juſqu'à ce qu'il eut dans ſes coffres dequoi la faire pluſieurs années, ſans mettre de nouvelles impoſitions ſur ſes peuples. Lorſque Perſée ſe préparoit à la guerre contre les Romains, il avoit en réſerve, outre les ſommes néceſſaires pour la ſolde & la dépenſe de ſon armée, dequoi ſtipendier dix mille hommes de troupes étrangeres pendant dix ans. Il avoit amaſſé des vivres pour un pareil nombre d'années; ſes arſenaux étoient remplis d'armes pour équiper trois armées auſſi nombreuſes que celle qu'il avoit ſur pié: les hommes ne devoient point lui manquer; au défaut des Macédoniens, la Thrace lui en offroit une ſource inépuiſable. Si ce prince avoit porté la même conduite & la même prudence dans le reſte des opérations de la guerre à laquelle il ſe préparoit, on peut douter s'il n'auroit pas trouvé le moyen d'arrêter la puiſſance des Romains. Mais tant de choſes différentes concourent aux ſuccès des opérations militaires, que ce n'eſt pas aſſez d'en bien adminiſtrer quelques parties, il faut qu'elles le ſoient toutes également. Nous réduirions volontiers l'eſſentiel des préparatifs néceſſaires pour commencer la guerre a deux objets principaux, qui ſont l'argent & de bons généraux. Avec de l'argent on ne manque ni d'hommes ni de *munitions*, & avec des généraux habiles on a toujours de bons ſoldats & de bons officiers; on fait la guerre avec ſuccès, quel que ſoit le nombre d'ennemis que l'on ait à combattre; au lieu que, ſous des généraux médiocres, les préparatifs formés avec le plus de ſoins & de dépenſe, ne ſont souvent qu'une charge pour l'état qui n'en tire aucun avantage. Les Romains n'avoient jamais eu d'armée plus nombreuſe que celle qui combattit à Cannes contre Annibal; ils n'avoient jamais fait plus de dépenſe & pris plus de précautions pour vaincre ce redoutable ennemi, mais la mauvaiſe conduite de Varron leur en fit perdre tout le fruit.

Une des principales *munitions* de bouche eſt le pain; celui qu'on diſtribue à l'armée & qu'on appelle par cette raiſon *pain de munition*, contient deux *rations*. *Voyez* RATION. Il ſert pour la nourriture de deux jours au ſoldat. Ce pain devoit peſer ſuivant les anciens réglemens militaires trois livres ou quarante-huit onces. Mais l'ordonnance du premier Mai 1758 ayant augmenté la ration de quatre onces, il peſe actuellement cinquante-ſix onces ou trois livres & demie. Il doit être compoſé de deux tiers de froment & d'un tiers de ſeigle. On emploie ces grains ſans en ôter la paille ou le gros ſon. Il doit être cuit & raſſis, & entre bis & blanc.

Comme le poids du pain qu'on donne ordinairement pour quatre jours aux ſoldats, & quelquefois pour ſix, eſt fort incommode dans les marches, que d'ailleurs il exige une grande quantité de chariots ou de caiſſons pour le voiturer à la ſuite de l'armée, M. le maréchal de Saxe penſoit qu'il feroit fort important d'accoutumer les troupes à ſe nourrir de biſcuit. Les pourvoyeurs des vivres, dit cet illuſtre général, font accroire tant qu'ils peuvent que le pain vaut mieux pour le ſoldat; mais cela eſt faux: & ce n'eſt, dit-il, que pour avoir occaſion de friponner qu'ils cherchent à le perſuader. En effet, Montecuculi & pluſieurs autres célebres auteurs militaires admettent l'uſage du biſcuit. Il ſe conſerve très-long-temps; il faut moins de voitures pour le tranſporter à la ſuite de l'armée, & le ſoldat peut en porter pour huit ou dix jours, & même pour quinze, ſans être chargé d'un poids conſidérable. Ces avantages méritent ſans doute la plus grande attention. Mais ſi l'on veut s'en tenir à l'uſage à cet égard, on doit au moins, comme le propoſe M. le maréchal de Puyſegur, avoir des magaſins de biſcuit en réſerve dans le voiſinage des armées: on s'en ſert dans les cas où ſes mouvemens en avant

avant l'éloignent trop des lieux où elle tire le pain pour en avoir commodément.

Outre le pain, on fournit aussi en campagne une demi-livre de viande à chaque soldat ou cavalier; il y a pour cet effet de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons à la suite des armées.

Les *munitions* de fourrage sont aussi de la plus grande importance pour les armées. Lorsqu'on entre de bonne heure en campagne, la terre ne produit rien pour la nourriture des chevaux. Il faut par conséquent y suppléer par de nombreux magasins à portée des lieux où l'armée doit agir; il en faut aussi pour la subsistance des chevaux pendant l'hiver, lorsque le pays que l'on occupe ne peut fournir la quantité dont on a besoin.

Comme la formation des magasins peut donner des indices à l'ennemi des endroits où l'on veut porter la guerre, il faut faire ensorte de les former sans qu'il en ait connoissance, ou sans qu'il puisse en pénétrer le véritable motif. C'est un art particulier qu'avoit M. de Louvois, & cet art qu'il a employé plusieurs fois avec succès, n'a pas peu contribué à la gloire des entreprises de Louis XIV.

Suivant M. le maréchal de Puysegur, une armée de cent vingt mille hommes consomme chaque jour environ mille sacs de farine, pesant chacun deux cens livres. (*Q*)

MUNITIONNAIRE, s. m. est à l'armée, celui qui est chargé du soin de pourvoir à la subsistance des troupes de l'armée. *Voyez* COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES VIVRES.

MUNITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, selon Ptolomée: ses interprêtes l'expliquent par Gottingen, ville du pays de Brunswig, mais c'est une conjecture sans preuve. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ce mot est allemand d'origine, & signifie un *monastere*; il y a eu des monasteres qui ont donné lieu à bâtir des villes autour d'eux, & sur leur territoire, & ces villes ont pris le nom de *Munster*, soit seul, soit accompagné de quelque syllabe. Souvent même des villes ont quitté leur ancien nom, pour prendre le nom de *Munster*, *Minster*, *Monstier* ou *Monstiers*, tous noms formés de *monasterium*. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ville fortifiée d'Allemagne, au cercle de Westphalie, capitale de l'évêché auquel elle a donné le nom.

On appelle aujourd'hui cette ville en latin *Monasterum*, mais l'ancien nom étoit *Mimigardevordia*; son origine dans le onzieme siecle a commencé par un monastere, & elle a un grand nombre d'hommes & de femmes dans son enceinte. On sait comment *Munster* tomba dans le seizieme siecle entre les mains du fanatique Jean de Leyde, dont le vrai nom étoit Jean Bocolde, & l'on sait également son supplice en 1536. *Munster* voulut depuis être regardée ville impériale, mais Jean de Galen son évêque, la soumit en 1661, à reconnoître l'autorité de ses prélats. Ce fut dans *Munster* en 1648 que fut réglé le traité de paix, qu'on nomme aussi le *traité d'Osnabrug*, & d'un commun nom le *traité de Westphalie*.

Cette ville est sur la petite riviere d'Aa, qui la traverse, à 7 milles d'Osnabrug, 12 de Paderborn, 15 de Cassel, 18 de Cologne, 22 de Brême, 34 d'Amsterdam. *Long.* selon Lieutaud, *25. 20. 30. lat. 52.* *Long.* selon Street *20. 12. 50. lat. 52.*

Mallinckrot (Bernard) natif de *Munster*, s'est fait connoître par des ouvrages assez estimés, & par des brigues qui lui furent fatales. Il étoit doyen de cette ville, aspiroit à l'évêché, & ne l'ayant pas obtenu, il suscita des troubles contre le nouvel évêque. Celui-ci le fit arrêter, & conduire dans un château sous bonne garde, après lui avoir ôté son doyenné. Il mourut dans ce château en 1664. Avant sa détention, il avoit mis au jour en latin, un traité sur l'invention & le progrès de l'Imprimerie; un autre livre sur la nature & l'usage des lettres; & un troisieme sur les chanceliers de la cour de Rome, & les archichanceliers de l'Empire. (*D. J.*)

MUNSTER, l'*évêché de*, (*Géogr.*) c'est un des plus considérables évêchés d'Allemagne par son revenu, qui est de 300 mille écus du pays, par la fertilité du territoire, par le grand nombre d'hommes robustes & guerriers dont il est peuplé, & par les places fortes qui le couvrent, *Muns-*

ter en eſt la capitale. L'évêque eſt prince ſouverain de l'Empire ; c'eſt aujourd'hui l'électeur de Cologne, qui indépendamment de ſon archevêché, poſſede encore les évêchés d'Oſnabrug, de *Munſter* & de Paderborn. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) province maritime d'Irlande. *Voyez* MONNSTER.

MUNSTER, *in der S. Gregorien thal*, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, *Munſter* dans la vallée de S. Grégoire, petite ville d'Allemagne, dans la haute Alſace. Elle doit ſon origine à un monaſtere qui y fut fondé au ſeptieme ſiecle, par Childéric, roi de France, ſous le titre de la *Ste. Vierge*, *S. Pierre*, *S. Paul* & *S. Grégoire*, pape : voilà un titre de fondation digne de ſon temps. Ce monaſtere eſt préſentement uni à la congrégation de S. Vanne, & la ville qui eſt très-peu de choſe, a été incorporée dans le bailliage de Haguenau. (*D. J.*)

MUNSTERBERG, (*Géogr.*) principauté de la Siléſie Pruſſienne, aux confins de celles de Schweidnitz, de Brieg, de Neyſſe, & de la comté de Glatz. Elle eſt fertile en grains, en lin, en chanvre, en bois & en houblons : elle eſt arroſée des rivieres d'Ohlau & de Neyſſe. Elle ſe diviſe en cercle de *Munſterberg* & cercle de Franckenſtein, & elle renferme, avec les deux villes de ce nom, celle de Wartha, & le bourg de Teppelwode. On y trouve de plus les riches abbayes de Camentz & de Hemrichau, avec nombre de villages & de terres ſeigneuriales. La religion catholique y domine ; mais il y a dans pluſieurs endroits des égliſes ou chapelles proteſtantes. La maiſon d'Auersberg, invêtue de cette principauté par l'empereur Ferdinand III en 1653, en fait hommage aujourd'hui à la couronne de Pruſſe ; & les chambres & tribunaux ſubalternes du pays reſſortiſſent des chambres & tribunaux ſupérieurs de Breſlau. Avant la maiſon d'Auersberg, les déſcendans de George Podiebrad, roi, de Boheme, avoient joui de cette principauté ; & avant ceux-ci, les ducs de Schweidnitz. (*D. G.*)

MUNSTERBERG, (*la ville de*), *Géogr.* c'eſt la capitale de la principauté de ce nom : les Polonois l'appellent *Sambice* : elle eſt baignée de l'Ohlau, & renferme un vieux château, pluſieurs égliſes catholiques, & deux chapelles proteſtantes. Elle cultive le houblon avec grand ſuccès, & tire de même un bon parti de la terre de faïence que ſes environs fourniſſent. *Long.* 34, 15. *Lat.* 50, 35. (*D. G.*)

MUNTER THALL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, le val de *Munſter*, c'eſt le nom de la onzieme communauté de la ligue de la Caddée, au pays des Griſons, entre les monts Strela & Fluela.

Le *Munſter-thall* tire ſon nom d'un couvent de religieuſes qui s'y trouve encore. Ce petit pays eſt partagé en deux juriſdictions, qui comprennent pluſieurs villages & hameaux. (*D. J.*)

MUNTER (GEORGE), *Hiſtoire de Danemarck*, étoit né en Weſtphalie ; Frédéric I l'avoit attiré en Danemarck, & l'avoit élevé à la dignité de maire de Malmoë. Mais ſous le regne du fils, il oublia les bienfaits du pere, & conſpira contre le Danemarck avec la régence de Lubec. Il fit arrêter l'an 1534 le gouverneur de la citadelle de Malmoë, ſouleva les habitans, emporta le château, le fit raſer, jeta dans les fers pluſieurs gentilshommes attachés à Chriſtiern ; il combattit avec beaucoup de courage à la journée d'Elſingbourg en 1535 ; mais il fut entraîné dans la déroute de ſes troupes, & ſe jeta dans Copenhague, où il fit une révolution momentanée : mais voyant Chriſtiern prêt à entrer dans la place, il alla ſe jeter à ſes piés, & obtint pour les habitans de Malmoë & pour lui-même une amniſtie générale. Il paſſa le reſte de ſa vie dans une heureuſe & ſage tranquillité. (*M.* DE SACY.)

MUNTING, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *muntingia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond, il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit rond charnu, mol, & qui renferme pluſieurs petites ſemences. Plumier, *nova plantar. Amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MUNYCHIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane en Grece, parce qu'elle avoit un temple illuſtre dans le port d'Athenes nommé *munychie*, & qu'on y célébroit en ſon honneur, les fêtes dites *munychies*. Les Athéniens donnerent le nom d'un des ports de

leur ville au bourg voifin, à un de leurs mois, à une divinité, à des fêtes folennelles qu'on lui avoit confacrées, & à un de fes temples qui fervoit d'afyle aux débiteurs. (D. J.)

MUNYCHIE, (*Géogr. anc.*) *munychia* ou *munychius portus*, l'un des trois ports d'Athenes. Ce port préfentement abandonné, avoit un bourg de même nom enfermé par de longues murailles, qui s'étendoient jufqu'au Pirée. On voit encore affez près des côtes de la mer, des ruines de voûtes, de colonnes, de murailles, & des reftes de fondemens d'un temple. C'étoit peut-être celui de Diane, que l'hiftoire a tant célébré, & qui fervoit d'afyle à ceux qu'on pourfuivoit pour dettes. Les deux autres fameux ports de l'Attique, étoient le Pirée, & Phalere. *Voyez* PHALERE & PIRÉE. (D. J.)

MUNICHIES, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) μουνυχια; fête annuelle qu'on célébroit à Athenes, & dans le port de même nom, le feizieme du mois Munychion, en l'honneur de Diane munychia. Potter vous indiquera l'origine & les cérémonies de cette fête dans fes archæol. grecq. *l. II, c. xx, t. I, p. 414 & fuiv.* (D. J.)

MUNYCHION, f. m. (*Antiq. grecq.*) μουνυχιων, le dixieme mois de l'année Athénienne; il contenoit vingt-neuf jours, & répondoit, felon Potter & Giraldi, à la fin de notre mois de mars, & au commencement de notre mois d'avril. On l'appeloit *Munychion*, parce que pendant ce mois, on célébroit à Athenes en l'honneur de Diane, les fêtes nommées *Munychies*. (D. J.)

MUPHTI ou MUFTI, f. m. (*Hift. moderne.*) c'eft le chef ou le patriarche de la religion mahométane. Il réfide à Conftantinople. *Voy.* MAHOMÉTISME.

Le *muphti* eft le fouverain interprete de l'alcoran, & décide toutes les queftions fur la loi. *Voy.* ALCORAN.

Il a rang de bacha, & fon autorité eft quelquefois redoutable au grand-feigneur lui-même: c'eft lui qui ceint l'épée au côté du grand-feigneur, cérémonie qui répond au couronnement de nos rois.

Le peuple appelle le *muphti*, le *faifeur de loix*, l'*oracle jugement*, le *prélat de l'orthodoxie*, & croit que Mahomet s'exprime par fa bouche. Autrefois les fultans le confultoient fur toutes les affaires eccléfiaftiques ou civiles, fur-tout lorfqu'il s'agiffoit de faire la guerre ou la paix; à fon abord il fe levoit par refpect & avançoit quelques pas vers lui; mais le prince & fes miniftres agiffent affez fouvent fans participation, & lorfqu'il n'eft pas agréable à la cour, on le dépofe & on l'exile. Le grand feigneur en nomme un autre: on ne regarde pas même fa perfonne comme tellement facrée, qu'on ne le mette quelquefois à mort. Ainfi en 1703, Achmet III fit étrangler le *muphti* Omar-Albouki & fon fils, & Amurat IV fit broyer vif un autre *muphti* dans un mortier de marbre qu'on conferve encore au château des fept tours, en difant que les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, devoient être brifées par le pilon.

Lorfque le grand fultan nomme un *muphti*, il l'inftalle lui-même dans fa nouvelle dignité, en le revêtant d'une peliffe de marte zibeline & lui donnant mille écus d'or; il lui affigne une penfion pour fon entretien que le *muphti* groffit par les fommes qu'il tire de la vente de certains offices dans les mofquées royales. Au refte, il eft chef de tous les gens de loi, comme kadileskers, mollaks, imans, dervis, &c. Il rend des décrets & des ordonnances qu'on nomme *fetfa*, & font extrêmement refpectées. *Voyez* FETFA.

Tous les particuliers ont droit de confulter le *muphti*, & de lui demander fon fentiment dans toutes les occurrences furtout dans les matieres criminelles. Pour cet effet, on lui remet un écrit dans lequel le cas eft expofé fous des noms empruntés; par exemple, fi l'on peut convaincre N. par bons témoins qu'il a contrevenu aux commandemens du fultan ou qu'il n'a pas obéi avec foumiffion à fes ordres, doit-il être puni ou non. Après avoir examiné la queftion, le *muphti* écrit au bas du papier *olul*, c'eft-à-dire, *il doit être puni*, ou bien *olmiaz* qui fignifie *il ne le fera pas*. Que fi on laiffe à difpofition le choix du fupplice, il écrit au bas de la confultation, qu'il re-

çoive la *bâstonade* ou telle autre peine qu'il prononce.

Le *muphti* interprete quelquefois lui-même l'alcoran au peuple, & prêche en présence du grand seigneur à la fête du bairam, il n'est point distingué des autres turcs dans son extérieur, si ce n'est par la grosseur de son turban. Guer, *mœurs des Turcs, tom. I. & II.* Ricaut. *de l'Emp. ottom.*

MUQUEUSES, (*Anatom.*) on appelle de la sorte trois glandes qui déchargent leur liqueur dans l'uretre. (*a*) Cowper, qui les découvrit le premier, les nomma ainsi à cause de la viscosité de l'humeur qu'elles séparent. *Voyez nos Pl. d'Anatomie & leur explic. voyez aussi* MUCOSITÉ.

Les deux premieres de ces glandes qui furent découvertes, sont de la grosseur environ d'une feve, de figure ovale & applatie, & d'une couleur jaunâtre comme les prostates : elles sont placées de chaque côté du bulbe de l'uretre, un peu au dessus.

Leurs conduits excrétoires viennent de leur surface interne, près la membrane interne de l'uretre, dans laquelle ils s'ouvrent un peu plus bas par deux orifices distincts, précisément au dessous de l'endroit où l'uretre se courbe sous les os pubis, dans la région du périnée, ils déchargent dans ce canal une liqueur visqueuse & transparente.

La troisieme glande *muqueuse* est une petite glande conglobée, jaunâtre comme les deux premieres, mais un peu moins, située dans le périnée, près de l'anus, au-dessus de l'angle que forme la courbure de l'uretre sous les os pubis ; elle a deux conduits excrétoires qui pénetrent obliquement dans l'uretre trois lignes au-dessous des deux premieres, & verse une liqueur qui est semblable à celle des deux premieres glandes en couleur & en consistance. *Voyez* URETRE.

MUQUEUX, (SE), adj. *couronne muqueuse*, (*Anatomie.*) Comme la face postérieure de l'uvée, celle de la choroïde & celle de la couronne ciliaire, est couverte d'une mucosité d'un brun très-foncé, il reste sur la membrane vitrée, dont on a enlevé la couronne ciliaire avec précaution, une espece de fleur rayonnée, qu'on voit le mieux dans l'enfant & dans les poissons dont on a enlevé l'uvée. Nous la retrouvons dans le milan & la pie.

La mucosité dont nous parlons se dissout dans l'eau, & se coagule dans l'esprit de vin : l'eau en est teinte de brun. On n'en connoît pas la source, & les glandes auxquelles on l'a attribuée ne sont qu'une hypothese.

Il s'en trouve dans toutes les classes d'animaux que nous avons disséqués ; le lapin blanc cependant n'en a point, & sa choroïde paroît couleur de rose à travers la prunelle. Il est probable que les negres blancs ont la même structure. Dans les enfans, on voit souvent des taches très-étendues de cette mucosité sur la rétine ; & dans les poissons ces taches sont constantes ; dans plusieurs quadrupedes la rétine en est toute couverte : elles se retrouvent dans la chouette & dans presque tous les oiseaux. (*H. D. G.*)

MUQUEUX, CORPS, (*Chimie.*) Les chimistes classent sous ce nom générique plusieurs sujets ou substances chimiques du

(*a*) Les deux premieres glandes de Cowper sont effectives, & ne manquent jamais. Elles sont plus considérables dans les animaux quadrupedes ; je les ai trouvées dans toutes les especes que j'ai disséquées. Elles sont attachées à l'uretre, à quelque distance de la vessie, dans l'angle qu'elle fait avec les corps caverneux, & leur figure est toujours arrondie : c'est dans les animaux que Mery les a découvertes. Dans l'homme elles sont à la même place, & le muscle transversal de l'uretre passe le long de leur face postérieure : elles sont rondes, mais conglomérées, & composées de plusieurs grains unis par une cellulosité.

Chacune de ces glandes produit un canal excrétoire qui va obliquement s'ouvrir dans l'uretre, au delà du *verumontanum*.

Je n'ai jamais vu la liqueur qu'elles préparent ; d'autres auteurs l'ont vue : elle est rougeâtre & *muqueuse*.

L'*antiprostate* de Littre, & la glande troisieme de Cowper, & une autre glande encore, placée sous la bulbe de l'uretre, n'ont été apperçues que rarement, & je n'ai jamais rien vu de semblable. *H. D. G*).

regne végétal & du regne animal; favoir du regne végétal le corps doux, le corps farineux, le corps émulfif, le mucilage, la gomme, & la fubftance gélatineufe des plantes cruciferes de Tournefort; & du regne animal, la mucofité ou gelée. *Voyez* DOUX, *chimie*, FARINE, FARINEUX, *chimie*; SEMENCES EMULSIVES, GOMME, MUCILAGE, & SUBSTANCES ANIMALES.

La compofition chimique de ces différentes fubftances, n'eft pas encore bien connue, parce qu'on n'a pas procédé à leur examen par l'analyfe menftruelle: elles ont cependant affez de propriétés communes manifeftes, pour qu'on foit en droit de les confidérer comme une divifion naturelle de fubftances chimiques. Ces priétés communes font leur folubilité par l'eau, leur légere *glutinofité*, la qualité que les médecins qui ont dès long-temps obfervé le corps *muqueux*, ont appelée *molle*, *égale*, *tendre*; & Galien en particulier *douce*; expreffion qui, expliquée felon la doctrine d'Hippocrate, ne défigne autre chofe qu'un état tempéré, que la conftitution intérieure d'une fubftance dans laquelle aucun principe irritant médicamenteux ou nuifible ne domine. Trois qualités communes plus intérieures ou plus effentielles encore, c'eft, 1°. la difpofition qu'ont tous ces corps à fournir la nourriture propre & immédiate des animaux, *voyez* NOURRISSANT; 2°. d'être le fujet fpécial de la fermentation, *voyez* FERMENTATION; 3°. d'être principalement, peut-être entiérement, formés d'un amas de molécules organiques, *voyez* MOLECULES ORGANIQUES. L'analyfe par la diftillation à la violence du feu, tout imparfait qu'eft ce moyen chimique, découvre auffi plufieurs caracteres d'identité dans ces différens corps: tous donnent une quantité confidérable d'eau, & plus ou moins de matiere phofphorique: toutes les efpeces de corps *muqueux* végétal, à l'exception du corps gélatineux des cruciferes, fourniffent abfolument les mêmes principes, & prefque même quant à la quantité abfolue & à la quantité proportionnelle de chacun, favoir outre les deux principes très-communs dont nous avons déja parlé, une huile empyreumatique & un efprit acide affez fort, empreints l'un & l'autre d'une odeur particuliere que tout le monde connoît dans le fucre brûlé, & un charbon très-leger, très-fpongieux, qui étant brûlé à l'air libre ne donne qu'une petite quantité d'alkali fixe.

D'ailleurs l'analogie de toutes les efpeces de corps *muqueux* eft démontrée de la maniere la plus frappante, par l'échelle ou gradation naturelle, felon laquelle ces fubftances font ordonnées entr'elles. La fubftance gélatineufe des cruciferes eft tellement intermédiaire entre les autres efpeces de corps *muqueux* végétaux & les fucs gélatineux animaux, qu'il n'eft pas facile de définir fi elle approche plus par fes qualités chimiques des premiers que des derniers. *Voyez* analyfe végétale au *mot* VÉGETAL ET SUBSTANCES ANIMALES. (*b*)

MÛR, adj. *voy.* MATURITÉ.

MUR *de face*, (*Archit.*) s'entend de tous les *murs* extérieurs d'une maifon, fur la rue, la cour ou un jardin. Les *murs* de face de devant & derriere font nommés *antérieurs* & *poftérieurs*, & ceux de côté, *latéraux*. Il s'en fait de pierres de taille, de moilons, de briques & de cailloux. Les gros *murs* font ceux de face & de refend. (+)

MUR *de pierres feches*, (*Archit.*) efpece de contre-*mur* qui fe fait à fec & fans mortier, entre les piés droits d'une voûte, & les terres qui y font adoffées, pour empêcher l'humidité, & que les *murs* des fouterrains ne fe pourriffent. (+)

MUR *en l'air*, (*Archit.*) On appelle ainfi tout *mur* qui ne porte pas de fond, mais à faux, comme fur un arc, ou fur une poutre en décharge, & qui eft érigé fur un vuide pratiqué pour quélque fujétion en bâtiffant, ou percé après coup. *Mur en l'air* fe dit auffi d'un *mur* porté fur des étais pour une réfection par fous-œuvre. (+)

MUR *mitoyen*, ou *mur commun*, (*Archit.*) eft celui qui eft également fitué fur les limites de deux héritages qu'il fépare, & conftruit aux frais commun de deux propriétaires, & contre lequel on peut bâtir & même le hauffer, s'il a fuffifamment de l'épaiffeur, en payant les charges à fon

voisin, c'est-à-dire, de six toises l'une. Les marques d'un *mur mitoyen* sont des filets de maçonnerie des deux côtés, & le chaperon à deux égouts. *Voyez* MURAILLE (+)

MUR *de chûte*, (*en terme d'Architecture hydraulique.*) M. Belidor dit qu'aux sas que l'on fait aux canaux de navigation pour faciliter la montée & la descente des bateaux, il y a ordinairement deux écluses, une en bas & l'autre en haut, & cette derniere est construite à l'endroit de la chûte, qui cause la différence des deux niveaux d'eau. Or l'on nomme *mur de chûte* le corps de maçonnerie revêtu de palplanches, qui soutient les terres de l'extrémité du canal supérieur, parce que sa hauteur exprime sa chûte, ou la différence du niveau de l'écluse d'en haut & celle d'en bas. (+)

MUR *de douve*, (*Hydraul.*) c'est le *mur* de dedans d'un réservoir, qui est séparé du vrai *mur* par un corroi de glaise, de certaine largeur, & fondé sur des racinaux & des plates-formes *Voyez* DOUVE. (+)

MUR, (*Hydraul. & Jardinage.*) Il y en a de différentes sortes; *mur* de terrasse, de meloniere; *mur* de clôture. Dans les fontaines on appelle le *mur* qui soutient la poussée des terres, *mur de terre*, & celui contre lequel bat l'eau d'un bassin, le *mur de douve* ou *mur flottant. Voy.* DOUVE. (*K*)

MUR *ou* MURAILLE, *tirer à la, parer à la*, (*Escrime.*) terme de salle & exercice que les écoliers pratiquent pour apprendre à tirer & à parer quarte & tierce.

Les escrimeurs qui veulent tirer au *mur*, observent ce qui suit : 1°. de se placer en garde vis-à-vis l'un de l'autre; 2°. qu'il n'y en ait qu'un qui porte les estocades (il n'y en a qu'un qui doit parer). Celui qui est convenu de pousser, commence par ôter son chapeau, & s'allonge sur celui qui doit parer comme s'il lui portoit une botte, afin de connoître s'il est en mesure : en même temps son adversaire ôte aussi son chapeau pour lui rendre le salut, & déplace son fleuret de la ligne pour lui faciliter le moyen de prendre sa mesure. Après cette cérémonie ils se remettent en garde.

Etant ainsi placés, & les fleurets engagés dehors ou dans les armes, celui qui est préposé pour tirer détache une estocade de tierce en dégageant, si les épées sont engagées dans les armes : de là il se remet en garde sans quitter le fleuret de l'ennemi, & lui porte une estocade de quarte en dégageant. Ainsi successivement il porte des estocades de tierce & de quarte sans supercherie, c'est-à-dire, sans feinte ni aucuns mouvemens qui puissent ébranler celui qui pare. Quand il ne veut plus porter d'estocade, son adversaire se met à sa place & lui tire au *mur* à son tour.

MUR DE RECUIT, (*terme de Fonderie*,) est fait d'assise de grès & de briques, posées avec du mortier de terre à four. Sa premiere assise pose sur le massif de la fosse, & il monte jusqu'au haut de l'ouvrage. Il doit être distant de 18 pouces environ des parties les plus saillantes du moule; on le remplit de briquaillons; on observe de laisser un espace pour tourner autour du parement extérieur de la fosse, afin de pouvoir opérer.

MUR, GRATTER LE MUR, (*Maréch.*) se dit de l'académiste qui s'approche trop le long du *mur* du manege.

MURADAL, (*Géog.*) ou *Puerto-Muradal*; nom d'un pas de la montagne de Morena, par où l'on entre de la nouvelle Castille dans l'Andalousie. Ce lieu s'appeloit anciennement *Saltus Castulonensis*; il est fameux par la grande victoire que les Espagnols y remporterent sur les Maures en 1202. (*D. J.*)

MURAGE, s. m. (*Jurisprudence.*) dans la basse latinité *muragium*; c'étoit un droit qui se levoit pour l'entretien des murs d'une ville & autres ouvrages publics. (*A*)

MURAILLE, s. f. (*Maçonnerie.*) il se dit de toute élévation en pierre, ou en moilon, ou en brique, ou en plâtre, qui forme la cage ou la clôture d'une maison, d'un jardin, d'un espace, quel qu'il soit. Il y a des *murailles* de clôture, des murs mitoyens, des murs de refend, des murs en l'air, des murs en allée, coupé en décharge, de douve, sans moyen, de parpin, plante, en surplomb, déversé, &c.

MURAILLE, f. f. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi que les ouvriers des mines de France nomment la pierre ou le banc de terre, de ſable ou de roche qui ſert d'appui à un filon métallique ou à une couche de charbon de terre. Cette partie s'appelle auſſi *le ſol. Voy.* FILON.

MURAILLE DE CÉSAR, (*Géog. anc.*) *Murus Cæſaris ; muraille* dont parle Céſar dans ſes commentaires, *liv. I, chap. viij.* Quelques-uns croient encore en trouver des veſtiges entre le lac de Geneve du côté de Nyon & le mont Jura ; d'autres veulent que ce mur ait été au de là du Rhône, entre le lac de Geneve & le pas de Cluze, dans l'endroit où le mont Jura traverſe le Rhône, & continue dans la Savoie. Cette derniere opinion paroît mieux convenir au texte de Céſar. (*D. J.*)

MURAILLE DE LA CHINE, (*Architecture ancienne.*) fortification de l'empire Chinois, monument ſupérieur par ſon immenſité aux pyramides d'Egypte, quoique ce rempart n'ait pas empêché les Tartares Mantcheoux de ſubjuguer la Chine. Cette grande *muraille*, qui ſéparoit & défendoit la Chine des Tartares, bâtie 137 ans avant l'ere chrétienne, ſubſiſte encore dans un contour de 500 lieues, s'éleve ſur des montagnes, deſcend dans les précipices, & a preſque par-tout 20 de nos piés de largeur, ſur plus de trente de hauteur. (*D. J.*)

MURAILLES DES PICTES, (*Hiſt. anc.*) c'étoit un ouvrage des romains très-célebre, commencé par l'empereur Adrien, ſur les limites ſeptentrionales d'Angleterre, pour empêcher les incurſions des Pictes & des Ecoſſois. *Voyez* MURAILLE.

Ce n'étoit d'abord qu'une *muraille* gaſonnée, fortifiée de paliſſades ; mais l'empereur Severe étant venu en Angleterre, la fit bâtir de pierres ſolides. Elle s'étendoit huit milles en longueur, depuis la mer d'Iſlande juſqu'à la mer d'Allemagne, ou depuis Carliſle juſqu'à Newcaſtle, avec des guérites & des corps de garde à la diſtance d'un mille l'un de l'autre.

Les Pictes la ruinerent pluſieurs fois, & les Romains la repareerent ; enfin Ætius, un général romain, la fit conſtruire en brique, & les Pictes l'ayant détruite l'année ſuivante, on ne la regarda plus que comme une limite qui ſéparoit les deux nations.

Cette *muraille* étoit épaiſſe de huit piés, haute de douze, à compter du ſol ; elle s'alongeoit ſur le côté ſeptentrional des rivieres de Tyne & d'Irthing, paſſant par deſſus les collines qui ſe trouvoient ſur ſon chemin. On peut encore en voir aujourd'hui les veſtiges en différens endroits de Cumberland & de Northumberland.

MURAILLE, (*Maréchall.*) c'eſt les murs du manege, & ce qu'on appelle le dehors dans certaines occaſions. *Voyez* DEHORS. Paſſéger la tête à la *muraille*, *voyez* PASSEGER. Porter la main à la *muraille*, aller droit à la *muraille*, arrêter droit à la *muraille*, ſont différentes actions que le cavalier fait faire à ſon cheval pour l'aſſouplir. *Voyez* ASSOUPLIR.

MURAILLE, (*Géogr. anc.*) en latin *murus*, en grec τεῖχος ; mais le mot grec déſigne une *maiſon fortifiée*, que nous appellerions aujourd'hui *château*.

Les anciens ont bâti des *murailles* extraordinaires, pour mettre leurs frontieres à l'abri des invaſions ſubites. Telle étoit la *muraille* que les empereurs de Conſtantinople firent élever pour garantir cette ville & ſes environs des incurſions des Barbares. Telle étoit la *muraille* qui fermoit l'entrée du Péloponeſe ou de la Morée, du côté de l'Iſthme. Telles étoient celles qui embraſſoient tout le Pirée & le joignoient à Athene ; on les nommoit μακρὰ τείχη : elles étoient longues de 40 ſtades, qui font cinq mille pas, hautes de 40 coudées, & ſi larges, que deux chariots y pouvoient paſſer de front. On n'avoit employé à leur conſtruction que de groſſes pierres de taille jointes enſemble avec du fer & du plomb fondu. Ce fut Cimon qui en jeta les fondemens, au rapport de Plutarque, & Périclès les fit achever. Il faut encore mettre au rang des fortifications de ce genre les deux fameuſes *murailles* qui ſéparoient l'Angleterre ſoumiſe aux Romains du reſte de l'iſle, dont les habitans refuſoient de ſe ſoumettre. Telle eſt enfin de nos jours la grande *muraille* de la Chine. (*D. J.*)

MURAIS ou MORAIS, f. m. (*Commerce.*) meſure de continence dont on ſe

sert à Goa & dans les autres colonies portugaises aux indes orientales, pour mesurer le riz & les autres légumes secs. Elle contient 25 paras, & le para 22 livres poids d'Espagne. *Dictionn. de Commerce.*

MURAL, adj. se rapporte quelquefois à *mur*, que les Latins appeloient *murus*. *Voyez* MUR.

Couronne *murale* parmi les anciens Romains étoit une espece de couronne garnie de dents par le haut, semblables aux créneaux des murailles. *Voyez* COURONNE.

La couronne *murale* étoit la récompense de ceux qui avoient monté les premiers à l'assaut sur les murailles d'une ville ennemie.

Arc *mural* est une espece de mur ou arc en forme de mur, qu'on place exactement dans le plan du méridien, c'est-à-dire, sur la ligne méridienne, pour y fixer un grand quart de cercle, un sextant, ou quelqu'autre instrument, afin d'y observer la hauteur méridienne des astres. *Voy.* LIGNE MÉRIDIENNE & HAUTEUR MÉRIDIENNE.

Tycho-Brahé est le premier qui se soit servi d'*arc mural* dans ses observations; après lui MM. Flamsteed & de la Hire s'en sont servi aussi. *Voyez* CÉLESTE.

MURANO, (*Géogr.*) isle d'Italie, à un mille au nord de Venise, avec une ville qu'on appelle une autre *Venise*, qui fait les délices des Vénitiens. Cette isle a trois milles de tour, & est divisée en deux parties par un grand canal. Elle fut autrefois la retraite des Alcinates & des Opitergiens, qui s'y réfugierent pour se mettre à couvert de la fureur des Huns (*D. J.*)

MURASAKI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon à tige ronde, dont les feuilles sont longues de deux pouces, rondes, placées une à une, altérnes, épaisses, pointues & sans découpures; il sort de leur aisselle un épi de fleurs long de quatre doigts; & ces fleurs sont éloignées l'une de l'autre, sans pédicule, de la grosseur d'une graine de coriandre, de couleur de pourpre foible, à quatre ou cinq petales; elles ne s'ouvrent jamais.

MURAT, (*Géogr.*) petite ville ou plutôt bourg de France en Auvergne, qui est le siege d'un bailliage, d'une maîtrise des eaux & forêts, & d'une prévôté royale. Ses habitans sont presque tous chaudroniers. *Murat* est situé sur l'Alagon, d'où vient qu'on le nomme en latin moderne *Muratum ad Alanionem fluvium. Long.* 20, 50. *lat.* 45, 30. (*D. J.*)

MURCIE, (*Mythol.*) nom sous lequel la paresse a été personifiée par quelques écrivains. On faisoit ses statues couvertes de mousse, pour symbole de sa nonchalance; cependant ce n'étoit pas toujours par une indolence stérile que l'on sacrifioit à cette divinité; les gens sensuels qui la courtisoient davantage, faisoient consister leur inaction dans une certaine tranquillité qu'il disoient être le fruit de leur expérience & de leurs réflexions. Ils s'élevoient au dessus des passions trop tumultueuses, & s'appliquoient moins à corriger leurs vices qu'à régler leurs plaisirs. Libres des affaires & des devoirs, ils s'abandonnoient à leur goût, & ne vouloient dépendre que de leur foiblesse, à laquelle ils rapportoient même jusqu'à leurs vertus. Peut-être y a-t-il moins lieu de s'étonner, que l'homme tombe dans ces illusions délicates & qui les flattent dans ses égaremens, qu'il n'y a lieu d'être surpris, que, par cette impression si vive que font sur nous les objets présens, il se soit aveuglé jusqu'à mettre les dieux dans le parti de ses passions. Les Romains surnommerent Vénus *murcie*, & sous ce nom, ils lui consacrerent un temple sur le mont Aventin. (*D. J.*)

MURCIE, LA, (*Géog.*) petit pays qu'on met au nombre des royaumes d'Espagne. Il est borné par la nouvelle Castille, la mer méditerranée, les royaumes de Valence & de Grenade. Il peut avoir environ 25 lieues de longueur, 23 de largeur, & à peu près autant de côtes sur la méditerranée.

La *Murcie* étoit anciennement habitée par les Batistans dont parle Ptolomée, par les Bélitains & les Déitains dont Pline fait mention. Les Maures s'en rendirent maîtres en 715, & la posséderent jusqu'en 1241, que Ferdinand III du nom, roi de Castille, les chassa de cette délicieuse contrée où ils recueilloient la soie avec laquelle ils fabriquoient leurs belles étoffes.

La *Murcie* est arrosée par la Guadalanteri & par la Ségura, appelée anciennement *Terebus*, *Soraberum* & *Sorabis*.

On

On y compte quatre villes honorées du titre de cité; *Murcie*, capitale, Carthagene, Almacaron, & Lorca.

L'air de ce royaume est très-sain, & le terroir très-fertile. Il rapporte de bons grains, des vins excellens, & des fruits exquis, comme oranges, citrons, limons, figues, dates, raisins, olives, abricots & autres; des légumes de toutes especes, du riz, du sucre, du miel, sur-tout une sorte de jonc qu'on appelle *sparto* en espagnol, qui est d'un grand usage pour faire des nattes, des cordes, & une espece de chaussure. Mais les plus grandes richesses de ce royaume consistent en soie admirable, dont la quantité monte à plus de deux cents cinquante mille livres pesant par année, & qui produisent environ un million de profit. On compte que pour entretenir les vers qui procurent cette soie, il faut qu'il y ait dans les campagnes de *Murcie* plus de 355 mille piés de mûriers. (*D. J.*)

Murcie, (*Géogr.*) ville d'Espagne, capitale du royaume du même nom. Quelques auteurs assurent que cette ville est la *Murgis* des anciens; mais d'autres prétendent que *Murgis* étoit située dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le bourg *Muxacra*, & que *Murcie* est l'ancienne *Mentaria*. D'autres veulent que ce soit la *Vergilia* des anciens. Quoiqu'il en soit, *Murcie* a présentement un évêché suffragant de Tolede, sept paroisses, & environ dix mille habitans. Les rues y sont droites & les maisons assez bien bâties. Sa cathédrale a cette singularité, que la montée de son clocher est si douce, qu'on peut aller jusqu'au faîte à cheval ou en carosse. Cette ville est située dans une plaine délicieuse, au bord de la riviere de Ségura, à 8 lieues N. de Carthagene, 10 S. O. d'Alicante, 38 de Valence, 70 S. E. de Madrid. *Long.* 16, 59; *lat.* 37, 48. (*D. J.*)

MURE, s. f. (*Jardinage.*) petit fruit qui vient sur le mûrier. Il y en a de trois sortes: des noires qui viennent sur le mûrier noir; des rouges sur le mûrier de Virginie, & des blanches sur le mûrier blanc. Cependant les mûriers blancs qui sont d'une variété infinie pour la forme de leurs feuilles, donnent aussi des *mûres* de différentes couleurs: il y en a des noires, des purpurines & sur-tout des blanches. Mais comme tous ces fruits ont un goût douceâtre & désagréable, on les comprend tous sous le nom de *mûres blanches*, parce que c'est en effet le mûrier blanc qui les produit. Les *mûres* que porte le mûrier noir, sont connues de tout le monde, & on sait qu'elles sont bonnes à manger. Les *mûres rouges* qui sont plus grosses, bien plus longues & infiniment plus agréables au goût, sont presqu'inconnues, parce que le mûrier de Virginie qui les produit est extrêmement rare. Pour les qualités & les propriétés des différentes sortes de *mûres*, *voy.* Murier.

MURECI, (*Botan. exot.*) espece de groseillier du Brésil. Les habitans font du fruit de cet arbre des potions catartiques. (*D. J.*)

MURENE, s. f. *murena* (*Hist. nat. Icth.*) poisson de mer assez ressemblant à l'anguille, mais plus large. Il a quelquefois jusqu'à deux coudées de longueur. L'ouverture de la mâchoire est grande; il se trouve au bout de la mâchoire supérieure deux sortes de verrues comme au congre; les mâchoires & le dedans de la bouche sont garnis de longues dents fort aigues & courbées en dedans; le palais est charnu. Les yeux sont blancs & ronds. Il y a un petit trou de chaque côté au devant des ouies qui sont brunes, formées d'une peau lisse, marquée de taches blanchâtres. La *murene* n'a qu'une très-petite nageoire qui s'étend le long du dos jusqu'à la queue à peu près comme dans le congre. Elle vit de chair, & elle se retire pendant le froid dans des trous de rochers; ce qui fait que l'on n'en prend qu'en certain temps de l'année: on la pêche à l'hameçon. Les pêcheurs craignent sa morsure. Sa chair est molle, grasse & nourrissante comme celle de l'anguille, mais moins que celle du congre. On a donné le nom de *myrus* au mâle de la femelle, Rondelet, *hist. des Poissons*, *part. I*, *liv. XIV*, *ch. iv*. *Voyez* Poisson.

MURER, v. act. (*Gramm.*) fermer d'un mur. On *mure* une ville, on *mure* une porte.

MURET, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc. Les anciens actes

écrivent le nom de cette ville en françois *Murel*, & en latin *Murellum*. Pierre d'Arragon ayant pris le parti des Albigeois, & étant affisté des comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges, assiégea cette place avec une armée formidable; mais elle fut taillée en pieces dans une sortie que fit Simon de Montfort, & le roi d'Arragon lui-même y perdit la vie. *Muret* ne contient guere aujourd'hui qu'un millier d'habitans. Elle est sur la Garonne à 3 lieues au dessus de Toulouse. *Long*. 19, 5; *lat*. 43, 30. (*D. J.*)

MUREX, (*hist. nat. Conchyl.*) coquillage dont le nom se rend souvent en françois par celui de *rocher*; mais nous avons mieux aimé lui conserver son nom de murex. *Obtinuit nomen muricis hæc concha ob figuram quæ repræsentat saxorum aspera; eadem pariter voce exprimitur bellica clava ferreis aculeis horrida quam eximiè refert testa admodum crassa, tuberculisque horrida & aspera propè summitatem, à latere dextero fulcata & aurita*; de sorte que *murex* & *tribulus* signifient la même chose; *tribulus* veut dire *chausse-trape*, *cheval de frise*, terme de fortification.

Le *murex* est une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules, avec un sommet chargé de piquans, quelquefois élevé, quelquefois applati; la bouche toujours alongée, dentée, édentée; la levre ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût ridé, quelquefois uni.

Quoique le caractere générique des *murex* soit d'avoir la bouche oblongue, garnie de dents, & tout le corps couvert de pointes ou de boutons, avec une tête élevée, & une base alongée, on y remarque encore quatre caracteres spécifiques qui déterminent des especes essentielles dans ce genre: 1°. le *murex* qui n'a point de pointes, & qui a des ailes; 2°. l'*araignée* qui a des pointes, des doigts ou crochets remarquables, & que plusieurs naturalistes appellent *aporrhaïs* ou *lambis*; 3°. la troisieme espece ou les casques qui sont de vrais *murex* triangulaires: c'est ainsi que plusieurs auteurs les ont nommées; la derniere est un *murex* tout cannelé, sans pointes ni ailes ni boutons, avec la tête plate: la bouche dentelée & oblongue du *murex* en détermine le genre.

A l'aspect de quelques casques, sur-tout de ceux dont la robe est unie, on leur refuseroit une affiliation avec les *murex*; leur corps dénué de pointes, semble d'abord leur défendre l'entrée dans cette famille: mais l'on changera d'avis, si l'on examine leur bouche oblongue & garnie de dents, c'est le premier caractere des *murex*; ensuite leur corps uni, coupé d'une excroissance saillante, & souvent d'un repli mince & très-sensible vers la bouche, dénote l'apparence de quelques tubercules. Enfin, dans les circonvolutions d'une tête peu élevée, on voit la naissance de plusieurs pointes & trois gros replis saillans interposés dans leur contour: en faut-il davantage pour être de vrai *murex*, à la vérité moins hérissés que les autres?

Comme le mot de *murex* se prend pour toute couleur de pourpre, on en fait un nom générique dont les pourpres ne sont qu'une espece; de-là est venu la confusion des différens genres qui se trouvent dans la famille des buccins. Virgile dit:

Tyrioque ardebat murice *lana*.

parce que le suc de ce poisson servoit chez les anciens à teindre leurs robes de pourpre, & que ceux de Tyr y excelloient. Fabius Columna distingue le *murex* du pourpre & du buccin; il est vrai que la distinction est juste, mais il ne l'a pas faite avec son génie ordinaire. Il dit que sa pourpre rapporte la belle couleur de pourpre; que le *murex* est couvert de pointes & de tubercules; & que le buccin se distingue par ses circonvolutions longues & lisses; cependant 1°. il ne devoit pas ignorer que la couleur pourpre se tire également du *murex* comme de la pourpre, & même de quelques especes de buccins; 2° qu'il y a des *murex* qui ont très-peu de pointes & de tubercules; 3°. que tous les buccins ne sont pas lisses. Si cet habile homme eût cherché d'autres caracteres plus essentiels, il eût peut-être prévenu les erreurs que son autorité a fait naître sur cette matiere.

Comme la famille des *murex* est d'une très-grande étendue, il est à propos d'en former des divisions prises des marques générales communes à un certain nombre d'especes. 1°. Quelques-uns sont tout gar-

nis de tubercules & de pointes noires, éminentes & remarquables. 2°. D'autres sont unis, ayant la clavicule peu chargée de pointes, & le bec recourbé. 3°. Il y a des especes dont les levres sont garnies de doigts. 4°. On voit d'autres especes à levre aîlée & déchirée. 5°. Il y a même une espece unique de *murex*, dont la bouche va de droite à gauche. Les especes générales dont nous venons de parler, se trouvent dans les cabinets des curieux.

Ainsi dans la premiere classe qui comprend les especes de *murex* garnis de pointes & de tubercules noires, on connoît 1°. le *murex* à pointes émoussées & noires, avec le sommet applati; 2°. le *murex* couleur de cendre, entouré de piquans noirs, avec une clavicule élevée; 3°. le *murex* à pointes émoussées bleuâtres, avec un sommet applati; 4°. le *murex* fauve, entouré de quatre rangs de pointes émoussées; 5°. le *murex* blanchâtre, remarquable par deux rangs de pointes pliées; 6°. le *murex* brun & le blanc, à trois rangs de pointes; 7°. le *murex* jaune à pointes rangées, régulièrement; 8°. le *murex* blanchâtre, couvert de boutons jaunes, la bouche violette avec des dents des deux côtés; 9°. le *murex* qu'on nomme *hérisson blanc*, à pointes noires & à bouche dentée; 10°. le *murex* nommé le *bois veiné*; 11°. le *murex* qu'on nomme la *musique* avec un fût ridé. 12°. Le *murex* qu'on appelle le *pleinchant*; 13°. le *murex* dit le *foudre*, à fût ridé; 14°. le *murex* barriolé, avec une clavicule élevée & raboteuse; 15°. le *murex* ondé, avec un sommet élevé, raboteux & étagé; 16°. le *murex* blanc, rayé, dont le sommet est garni de longues pointes; 17°. le *murex* fauve, à côtes, raboteux de tous côtés & cannelé; 18°. le *murex* plein de verrues, de stries, ombliqué, avec un sommet rougeâtre.

Dans la seconde classe composée de *murex* unis, dont la clavicule est peu chargée de pointes, & le bec recourbé, sont compris, 1°. le *murex* triangulaire ou le casque de Rondelet, à bouche dentée & à levre repliée; 2°. le *murex*, dit le *turban rouge*, plein de boutons, dont les levres sont étendues des deux côtés; 3°. le *murex* en forme de casque, dont parle Bonnani; 4°. le *casque* couleur d'agate, à bouche moins dentée; 5°. le casque bariolé de taches fauves; 6°. le casque couleur de cendre, sans boutons; 7°. le casque blanc, ondé de lignes jaunes; 8°. le casque agate, séparé par des taches fauves & régulieres; 9°. le casque bleu, à stries, ondé de lignes rousses en zigzags.

La troisieme classe est des *murex*, dont les levres sont garnies de doigts; 1°. le *murex* surnommé *araignée*; 2°. celle qu'on appelle *lambis*; 3°. le *murex* qu'on nomme le *crochet* ou l'*araignée mâle*; 4°. le *murex* appellé *araignée femelle*; 5°. celle dite la *millepiés*, très-grosse, qui a des cornes selon Rumphius; 6°. celle qui a sept doigts selon Pline; 7°. celle qui a cinq doigts ou grosses pointes; 8°. l'araignée qui a quatre doigts selon Rondelet; 9°. celle qui a six excroissances cannelées; 10°. le *murex* appelé le *scorpion* dont la bouche est rayée de petites lignes; 11°. le scorpion de couleur rouge, & dont les pointes sont droites; 12°. celui à pointes recourbées semblables au bec d'un corbeau; 13°. le *murex* à levre pliée en cinq excroissances, de couleur bleue, blanche & fauve.

La quatrieme classe comprend les *murex* à levre aîlée & déchirée. On rapporte à cette classe, 1°. le *murex*, dit l'*oreille d'âne*, rouge en dedans, avec un bec recourbé; 2°. le *murex* triangulaire, entouré de grandes stries & de tubercules, nommé l'*oreille de cochon*; 3°. le *murex* à bouche rouge, & le fût noir; 4°. le *murex* nommé *gueule noire*; 5°. le *murex* à bouche blanche & brune; 6°. le *murex* appelé la *tourterelle* à bouche faite en oreilles, dont parle Rumphius, avec une pyramide pleine de piquans; 7°. celle à levre étendue, rougeâtre, découpée avec une clavicule pleine de pointes; 8°. le *murex* rouge à levre déchirée, & la clavicule garnie de piquans; 9°. le *murex* bariolé, plein de verrues, à levre déchirée & épaisse; 10°. le *murex* jaune à levre déchirée & la tête bossue; 11°. le ventru à levre repliée, de couleur de plomb; 12°. le *murex* uni, à levre épaisse & pliée, & la columelle dentée; 13°. le *murex* jaunâtre & à tubercules, à levre repliée, dentée d'un côté & tachetée de l'autre; 14°. le *murex* jaune, avec une côte réguliere & tachetée, qui prend du sommet

vers la queue, traverfant par le milieu du dos; 15°. le *murex* couleur de cendre, à côtes, la levre étendue du côté du fût; 16°. enfin, le *murex* blanc, ventru, à côtes, & la columelle étagée.

Le P. Plumier nous apprend que le *murex* fe nomme en Amérique le *piffeur*, à caufe qu'il jette promptement fa liqueur qui eft la pourpre.

Il paroît que l'animal qui habite la coquille du *murex* ou rocher, eft le même que celui qui occupe les cornets & les olives; & c'eft peut-être la raifon pour laquelle les auteurs ont confondu jufqu'à préfent ces trois genres de coquilles, auxquelles ils ont encore ajouté les pourpres & les buccins. Il eft vrai que le *murex* approche affez de la pourpre pour la figure intérieure & extérieure, & qu'il ne paroît d'abord de différence que dans la couleur, dont la partie fupérieure eft d'un blanc jaunâtre, & l'inférieure tire fur un brun verdâtre. Mais le *murex* fe diftingue par fa bouche alongée, garnie de dents, & par fon corps, qui au lieu de feuilles déchirées & de piquans, comme en la pourpre, eft couvert de pointes, de boutons, de côtes, de tubercules, de crochets ou de doigts quelquefois peu faillans: fouvent le *murex* eft tout nud comme le cafque, avec cependant des replis & des apparences de tubercules qui le font reconnoître pour un véritable *murex*.

Celui qu'on nomme la *belle mufique*, eft couvert d'une croûte blanche affez épaiffe qui cache les différentes couleurs de fa robe. Ce que ce coquillage a de fingulier, eft fa tête & fon cou qui font extrêmement gros, avec des yeux éminens qui faillent en dehors. Son mufeau eft occupé par une grande bouche chagrinée dans fon pourtour; fa chair eft d'un blanc fale tirant fur le cendré.

Tous ces détails font tirés de l'*Hiftoire nature éclaircie*, où les curieux trouveront de très-belles planches de ce genre de coquillage. (*D. J.*)

MURGIS, (*Géog. anc.*) ville d'Efpagne béfique, fur la côte de la mer d'Ibérie, felon Pline *l. III. c. j.* Si l'on en croit les uns, c'eft *Almeria*, & fi on s'en rapporte à d'autres, c'eft *Muxacra*. Le pere Hardouin prétend que la *Mugis* de Pline eft différente de celle que Ptolomée, *l. II. c. iv.* donne aux Turdules bétiques, & qu'il place dans les terres. Quelques-uns croient que cette derniere eft Murcie capitale du petit royaume de même nom. *Voyez* MURCIE. (*D. J.*)

MURICITE, (*Hift. nat.*) c'eft le nom d'une coquille foffile qui eft connue fous le nom de *pourpre*, & en latin *murex*.

MURIE, (*Hift. nat.*) en latin *muria*, nom du fel marin diffout. La *murie*, felon Diofcoride, eft une faumure, ou une efpece de fel propre à conferver la viande & le poiffon. Cette faumure eft encore propre à nettoyer les ulceres, à guérir de la morfure des chiens enragés, à préferver de la gangrene, enfin à réfoudre & à deffécher les parties malades.

Linæus diftingue fix fortes de *murie*.

La *murie* marine, *muria marina*, eft un fel marin qui fe cryftallife en forme cubique & exagone, fe diffout dans l'eau, & participe beaucoup de la nature du nitre. Il s'attache aifément aux pierres, & fe fait tant par évaporation que par cryftallifation.

La *murie* de fontaine, *muria fontana*, eft celui qui fe tire des fontaines par évaporation; il eft plus foible que le fel marin, très-facile à diffoudre dans l'eau, & pétille peu dans le feu: ce fel fe tire fouvent par gros morceaux, près de Lunébourg & d'Hrzbourg en Allemagne; celui de Hall en Saxe, vient en plus petits grains, & en grande quantité.

La *murie* foffile, *muria foffilis*, qui eft le vrai fel gemme, eft demi-tranfparent, formé en cryftaux, & fort dur. Il fe diffout difficilement dans l'eau, & pétille dans le feu. On en trouve de blanc, de gris, de rouge, de bleu, & de plufieurs autres couleurs réfultantes du minéral dont il étoit voifin.

La *murie* de Salsfeld, en latin *muria fphatofa, rhombea*, préfente des cryftaux de forme rhomboïde & tient de la nature du fpath, détaché de toute autre matiere.

La *murie* lumineufe, en latin *muria lapidea phofphorans*, eft un fpath lumineux comme un phofphore; il y en a de blanc, de jaune, de pourpre & de verd; il fe dés

couvre dans les carrieres, sans aucune marque de cryftallifation, parce qu'il la perd en croiffant. On remarque que ce fel ne luit que quand il eft échauffé, ce qu'il a de commun avec tous les phofphores. La plus grande partie de ce fel fe trouve en Allemagne.

La *murie pierreufe* & faline, *muria faxi ex micâ fpathoque*, fe tire d'un caillou mêlé d'un fpath jaune & d'un fel fondu à l'air. Plufieurs de ces pierres expofées à cet élément, augmentent de poids, comme fi elles en avoient attiré quelques particules. On trouve de pareilles pierres dans la Finlande & la Gothlande.

On peut ajouter à ces fix efpeces de *murie* la *murie* végétale, & la *murie* animale.

La *murie* végétale, *muria plantarum*, eft celle que fourniffent plufieurs végétaux, tels que la plante kali, dont eft compofé la foude qui fert à former les glaces & les verres.

La *murie* animale, *muria animalis*, fe tire de l'urine, des os & autres parties du corps des animaux, quoique ces animaux ne mangent jamais de fel; on en voit un exemple dans le fang de bœuf, & dans l'urine de cheval. (*D. J.*)

MURIER, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) en latin *morus*, en Anglois *malberry*, en allemand, *maulbeerbacem*, genre de plante à fleur en chaton. Il y a plufieurs étamines qui s'élevent du fond du calice. Ce calice eft compofé de quatre feuilles, & ftérile. L'embryon naît féparément, & devient un fruit compofé de plufieurs petits pelotons d'écailles pleines de fuc, qui renferment une femence arrondie. Tournefort, *Inft. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MURIER, f. f. (*Jardinage.*) *morus*, arbre dont on connoît trois principales efpeces: le *mûrier* noir, qui s'eft trouvé en Europe de toute ancienneté; le *mûrier* blanc, qui eft originaire de l'Afie; & le *mûrier* rouge, qui nous eft venu affez récemment de l'Amérique feptentrionale. Ces arbres font fi différens, fi utiles, fi précieux, qu'on ne peut trop s'appliquer à raffembler tous les faits intéreffans qui pourront fervir à les élever & à les cultiver avec fuccès. Je traiterai donc de chacun féparément.

Le *murier noir* eft un grand arbre dont la tige ordinairement tortueufe, prend une bonne groffeur, mais elle ne fe dreffe qu'à force de foins. Il jette beaucoup de racines qui n'ont prefque point de chevelu, & qui s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Elles font fortes & actives; elles s'infinuent fous les pavés, elles pénetrent dans les murs. Son écorce eft ridée, épaiffe, fouple & filamenteufe; fes feuilles font grandes, dentelées, épaiffes, rudes au toucher, lanugineufes en deffous, & elles fe terminent en pointe; la plupart font entieres, & quelques-unes diverfement échancrées; elles font d'un verd foncé: elles viennent tard au printemps, & elles commencent à tomber dès la fin de l'été. Nulle fleur particuliere à cet arbre; le fruit paroît en même temps que les feuilles, & il porte les étamines qui doivent le féconder. C'eft une forte de baie affez groffe, longue, grumuleufe, qui eft d'abord verte & âcre, qui devient enfuite rouge & acide, & qui eft molle, noire & très-fucculente dans fa maturité. C'eft au mois d'août qu'elle arrive à fa perfection.

Cet arbre eft robufte & de longue durée; mais fon accroiffement eft très-lent dans fa jeuneffe; il ne fe multiplie pas aifément, & il ne réuffit pas volontiers à la tranfplantation, fur-tout lorfqu'il a été arraché depuis quelque temps.

Le *mûrier noir* aime les lieux tempérés, les plaines découvertes, les pays maritimes: il fe plaît auffi fur la pente des monticules, à l'expofition du levant dans les terres meubles & légeres, franches & fablonneufes, ni trop feches, ni trop humides, dans les potagers, dans les baffe-cours, & fur-tout dans le voifinage des bâtimens où il puiffe être à l'abri des vents d'oueft & de fud-oueft, qui font tomber fon fruit; mais il fe refufe au tuf, à l'argille, à la marne & à la craie, à l'humidité trop habituelle, au voifinage de grandes prairies & des eaux ftagnantes; il ne réuffit pas dans les terres fortes, dures, arides & trop fuperficielles; il dépérit dans un fol vague & inculte; il craint les lieux trop expofés au froid, l'ombre des grands bâti-

mens, le voisinage des autres arbres, & on ne le voit jamais prospérer sur la crête des montagnes.

On peut multiplier cet arbre de plusieurs façons; la plupart fort longues, quelques-unes très-incertaines, & d'autres d'une pratique peu aisée. D'abord des *rejettons* pris au pié des vieux arbres négligés; mais ils sont presque toujours si mal enracinés, qu'ils manquent souvent, ou languissent long-temps. de *racines* assez grosses, détachées de l'arbre & replantées; autre expédient sujet aux mêmes inconvéniens, & encore plus incertain. De *boutures* qui, faites à l'ordinaire, réussissent en très-petit nombre, & sont huit ou neuf ans à s'élever de six piés. De *semences* qui sont le moyen le plus long & le plus minutieux; mais le plus convenable à qui veut se procurer un grand nombre de plants. Par *la greffe* que l'on peut faire de différentes façons, qui réussit difficilement, & qui ne donne pas de beaux arbres; & enfin, *de branches couchées*, qui sont la voie la plus courte, la plus facile, la plus sûre & la plus propre à donner promptement du fruit.

On peut coucher ces branches depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui d'Avril; le plutôt sera le meilleur. En couchant les branches du *mûrier noir*, il faudra les marcotter. Pour l'exactitude de l'opération, *voyez* MARCOTTE. Si la terre est bonne & que l'ouvrage soit bien exécuté, quelques-unes auront d'assez bonnes racines au bout d'un an; il sera pourtant plus sûr de ne les enlever qu'après la seconde année: mais si l'on veut avoir des plants un peu forts & bien conditionnés, il faudra ne les transplanter qu'au bout de trois ans, & l'on sera bien dédommagé de l'attente par le progrès qui suivra. Si l'on vouloit par cette même méthode se procurer un plus grand nombre de plants, il faudroit coucher en entier un *mûrier* de moyenne grandeur, marcotter toutes ses branches, & les couper à trois pouces au-dessous de terre; de cette façon on accéléreroit du double l'accroissement des plants, & ils seroient plus forts, plus grands, mieux dressés & mieux enracinés au bout d'un an, que les marcottes faites au pié de l'arbre ne le seroient après deux ou trois ans.

Pour faire des boutures de *mûrier*, on prend ordinairement des jeunes rejettons de cet arbre, que l'on coupe de six ou sept pouces de longueur que l'on plante droits, comme un poireau dans des plate-bandes à l'ombre, que l'on abrite contre le soleil, que l'on arrose fréquemment, & qui avec tous les soins possibles ne reussissent qu'en très-petit nombre; encore ces foibles productions sont-elles deux ou trois ans à languir & à dépérir en partie; mais on peut faire ces boutures avec plus de succès. Il faut au mois d'avril prendre sur un arbre vigoureux les plus forts rejettons de la derniere année, les couper avec deux ou trois pouces de vieux bois, choisir ceux qui pourront avoir au moins deux à trois piés de longueur; on préparera, n'importe à quelle exposition, une planche de bonne terre de potager, meuble, légere, moëlleuse, qu'il faudra mêler de bon terreau & la bien cultiver jusqu'à deux piés de profondeur: la planche ainsi disposée, l'on commencera par faire à l'un des bouts une fosse de deux piés de largeur & de six à huit pouces de profondeur; on y couchera douze ou quinze branches auxquelles on fera faire le coude le plus qu'il sera possible sans les casser; on les arrangera de maniere qu'elles ne sortiront de tetre que d'environ trois pouces, & qu'elles borderont l'extrémité de la planche: ensuite on couvrira ces boutures à peu près de six ou huit pouces de terre en hauteur & en épaisseur du côté que les branches sont coudées; puis on élargira d'autant la fosse; on formera une autre rangée de branches couchées & relevées contre cette bute de terre; on les recouvrira de même, & on continuera de suite jusqu'à ce que toutes les branches soient couchées: nul abri contre le soleil, nul autre soin après cela que de faire arroser abondamment ces boutures une fois la semaine dans les grandes sécheresses. Il en manquera peu; elles pousseront même assez bien dès la premiere année, & elles feront plus de progrès en cinq ans, que les boutures faites de l'autre façon n'en feront en dix années. Il faudra les lever au bout de trois ans, retrancher le superflu de la racine tortueuse, & les mettre en pépiniere. On pourra même replanter ces morceaux de

racines qui auront au moins un pié de longueur & qui formeront promptement de nouveaux plants. On trouve encore dans les anciens auteurs d'agriculture une autre méthode de faire des boutures, qui peut avoir ſon mérite ; c'eſt de prendre une groſſe branche de *mûrier*, de la ſcier en tronçons d'un pié de long, de les enfoncer tout entiers ſur leur bout dans la terre, en ſorte qu'ils n'en ſoient recouverts que d'environ trois doigts : le bas du tronçon fait racine, le deſſus pouſſe pluſieurs tiges ; cette pratique eſt très-convenable pour former des meres.

Pour faire venir le *mûrier* de graine, l'on choiſit les plus groſſes mûres noires, & de la plus parfaite maturité, celles ſurtout qui tombent d'elles-mêmes : on dépoſe les mûres ſur un grenier pendant quelques jours pour qu'elles achevent de s'y mûrir : on a ſoin de les remuer chaque jour pour empêcher la fermentation & la pourriture. Quand on croit la maturité à ſa perfection, on met les mûres dans un baquet d'eau ; on les frotte avec la main pour en ſéparer la graine en les écraſant & en délayant la pulpe : par ce moyen la bonne graine tombe au fond du baquet, dont on rejette tout ce qui ſurnage : on verſe doucement l'eau en inclinant le baquet, on repaſſe la graine dans pluſieurs eaux pour commencer de la nettoyer : on la fait ſécher à l'ombre, enſuite on en ôte toute la malpropreté, & on la met dans un lieu ſec pour ne la ſemer qu'au printemps. Il eſt vrai qu'on pourroit le faire auſſitôt après la récolte, & pour le plutôt, dans ce climat, au commencement d'août ; mais on s'expoſeroit au double inconvénient de voir périr les jeunes plants ou par les chaleurs de la canicule, ou par les gelées de l'hiver ſubſéquent ; à moins que l'on n'eût pris les plus grandes précautions pour les garantir de ces deux extrêmes : encore n'en réſulteroit-il aucune accélération dans l'accroiſſement. J'ai ſouvent éprouvé que les plants venus de graine ſemée au printemps, ſurpaſſoient en hauteur & en beauté ceux qui avoient été ſemés l'été précédent. Le mois d'Avril du dix au vingt, eſt le temps le plus convenable pour cette opération : ſi on vouloit le faire plutôt, il faudroit ſemer ſur couche : on les avance beaucoup par ce moyen, & les jeunes plants ſont en état d'être mis en pépiniere au bout d'un an ; mais ils exigent de cette façon beaucoup de ſoins & des arroſemens continuels. Cette méthode ne peut convenir que pour une petite quantité de graine : il faut préférer la pleine terre pour un ſemis un peu conſidérable. Il faut choiſir à une bonne expoſition une terre de potager qui ſoit meuble, légere, fraîche, en bonne culture & mêlée de fumier bien conſommé, ou de terreau de couche. On la diſpoſera en planches de quatre piés de largeur, ſur chacune deſquelles on formera en longueur quatre ou cinq rayons d'un bon pouce de profondeur, on y ſemera la graine auſſi épais que pour la laitue : il faut une once de graine de *mûrier* pour ſemer une planche de trente piés de long, qui pourra produire quatre à cinq mille plants. Si la graine que l'on veut ſemer paroît deſſéchée, on fera bien de la laiſſer tremper pendant vingt-quatre heures, afin d'en avancer la germination. Pour recouvrir la graine, il faut ſe ſervir de terreau de couche bien conſommé & paſſé dans un crible fin ; on répandra ce terreau avec la main ſur les rayons, en ſorte que la graine ne ſoit recouverte au plus que d'un demi-pouce d'épaiſſeur : on obſerve ſur-tout qu'il faut faire ce dernier ouvrage avec grande attention ; car c'eſt le point eſſentiel de l'opération, & d'où dépendra principalement tout le ſuccès : enfin, on laiſſera les planches en cet état ſans les niveller en aucune façon. Il ne ſera pas inutile, quoiqu'on puiſſe s'en diſpenſer, de prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de paille longue, fort éparſe pour ne laiſſer pénétrer l'air & le ſoleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne ſoit battue par les arroſemens ; mais il faudra les faire légérement & modérément, de deux ou trois jours l'un, à proportion que la ſécbereſſe ſe fera ſentir. La graine levera communément au bout de trois ſemaines. L'on continuera les arroſemens, toujours avec diſcrétion, ſelon le beſoin, & l'on ôtera ſoigneuſement les mauvaiſes herbes par de fréquens binages, avec d'autant moins d'inconveniens, que les rayons

du femis feront plus efpacés. Ce ne fera guere qu'au bout de trois ans que la plupart des jeunes plants feront affez forts pour être mis en pépiniere ; & il faudra cinq ou fix autres années pour les mettre en état d'être tranfplantés à demeure.

La greffe n'eft pas un moyen de grande reffource pour la multiplication du *mûrier noir*, parce qu'elle réuffit difficilement, & qu'il n'en réfulte aucune accélération d'accroiffement. Le *mûrier noir* peut fe greffer fur le *mûrier blanc* de toutes les façons ufitées pour la greffe, fi ce n'eft que celle en fente réuffit très-rarement. De toutes les méthodes, celles en écuffon & en flûte font les meilleures. La greffe en flûte fe fait avec le plus de fuccès au commencement du mois de juin; mais comme cette pratique eft minutieufe, & qu'on ne peut l'appliquer qu'à des petits fujets, on préfere la greffe en écuffon, qui eft plus facile, plus expéditive & plus affurée. Cette greffe fe fait dans les mêmes faifons que pour les arbres fruitiers; c'eft-à-dire, dans la premiere feve, ce qui s'appelle *écuffonner à la pouffe;* & durant la feconde feve, ce qui fe nomme l'*écuffon à œil dormant*. Si l'on greffe dans le premier temps, les écuffons ne pouffant que foiblement, font fujets à périr pendant l'hiver: il fera donc plus prudent de ne greffer qu'à œil dormant à la fin de juillet, ou dans le mois d'août. Quoique ces écuffons réuffiffent communément, & qu'on les voie pouffer vigoureufement au printemps fuivant, il y a encore les plus grands rifques à courir. Le peu de convenance qu'il y a entre le fujet & la greffe tourne à inconvénient. La feve furabondante du *mûrier blanc* ne trouvant pas la même fouplefle dans les fibres, ni peut-être la même texture dans le bois du *mûrier noir*, s'embarraffe, fe gonfle, s'extravafe, & fait périr la greffe; c'eft ce que j'ai vu fouvent arriver.

Le mois d'octobre eft le temps le plus propre à la tranfplantation de cet arbre, lorfqu'il eft d'une groffeur fuffifante pour être placé à demeure. Mais s'il eft queftion de mettre de jeunes plants en pépiniere, il ne faudra les y planter qu'au mois d'avril. Il ne faut à cet arbre qu'une taille toute ordinaire. On aura feulement attention, lorfqu'on le tranfplante, de n'accourcir fes racines que le moins qu'il fera poffible, parce que n'ayant prefque point de chevelu, il leur faut plus de volume pour fournir les fucs néceffaires au foutien de l'arbre. Il faut beaucoup de culture au *mûrier noir* dans fa jeuneffe feulement ; mais j'ai remarqué qu'après qu'il eft tranfplanté à demeure, qu'il eft repris, bien établi & vigoureux, il faut ceffer de le cultiver, & qu'il profite d'avantage, lorfqu'il eft fous un terrain & fous une allée fablée furtout.

La feuille de *mûrier noir* eft la moins propre à la nourriture des vers à foie, & on ne doit abfolument s'en fervir que quand on ne peut faire autrement, parce qu'elle ne produit qu'une foie groffiere, forte, pefante & de bas prix; mais on peut la faire fervir à la nourriture du bétail: elle lui profite & l'engraiffe promptement. Jamais les feuilles du *mûrier* ne font endommagées par les infectes, & on en peut faire un bon dépilatoire en les faifant tremper dans l'urine. Elles ont encore la vertu de chaffer les punaifes, & d'enlever les rouffeurs du vifage.

Les mûres font bonnes à manger; elles font affez agréables au goût, & même fort faines. Mais de tous les fruits qui fe mangent, il n'y a peut-être que celui du *mûrier* dont il ne faut pas attendre la parfaite maturité, pour qu'il foit profitable. Les mûres doivent feulement être d'un rouge tirant fur le noir pour faire un bon aliment, encore n'en devroit-on manger que quand on a l'eftomac vuide; elles excitent l'appétit & elles font rafraîchiffantes. On en fait du firop pour les maux de gorge. Si l'on veut avoir des mûres très-groffes, il faut mettre le *mûrier noir* en efpalier contre un mur expofé au nord.

Le bois du *mûrier noir* eft jaune dans le cœur, & fon aubier eft blanchâtre. Il eft compacte, pliant & plus dur que celui du *mûrier blanc :* il eft de longue durée ; il noircit en vieilliffant, & il réfifte dans l'eau prefqu'auffi-bien que le chêne; auffi peut-on l'employer au pilotage : il eft propre au charronnage, à la menuiferie ; on en tire des courbes pour les bateaux ; on peut le faire fervir aux mêmes ouvrages où l'on

emploie

emploie l'orme. Ce bois, loin d'engendrer aucune vermine, a, comme les feuilles, la vertu de chasser les punaises. Il reçoit un beau poli, ce qui le fait rechercher par les tourneurs, les ébénistes & les graveurs; c'est même un bon bois de chauffage.

Le *mûrier blanc*, arbre de moyenne grandeur; l'un des plus intéressans que l'on puisse cultiver pour le profit des particuliers & pour le bien de l'état. Cet arbre est la base du travail des soies, qui font en France une branche considérable de commerce. Après la toile qui couvre le peuple, & la laine qui habille les gens de moyen état, la soie fait le brillant vêtement des grands, des riches, des femmes sur-tout, & de tous les particuliers qui peuvent se procurer les superfluités du luxe. On la voit décorer les palais, parer les temples, & meubler toutes les maisons où regne l'aisance. Cependant c'est la feuille du *mûrier blanc* qui fait la source de cette précieuse matiere; il s'en fait une consommation si considérable dans ce royaume, que malgré qu'il y ait déja près de vingt provinces qui sont peuplées de *mûriers*, & où l'on fait filer quantité de vers à soie, néanmoins il faut tirer de l'étranger pour quatorze ou quinze millions de soies. Et comme la consommation de nos manufactures monte à ce qu'on prétend à environ vingt-cinq millions, il résulte que les soies qui viennent du cru de nos provinces ne vont qu'à neuf ou dix millions. Ces considérations doivent donc engager à multiplier de plus en plus le *mûrier blanc*. Les particuliers y trouveront un grand profit, & l'état un avantage considérable. C'est donc faire le bien public que d'élever des *mûriers*. Quoi de plus séduisant!

Le *mûrier blanc* tire son origine de l'Asie. Dans les climats tempérés & les plus orientaux de cette vaste partie du monde, le *mûrier* & les vers à soie ont été connus de toute ancienneté. L'arbre croît de lui-même, & l'insecte s'engendre naturellement à la Chine. Qui peut savoir l'époque où le Chinois a commencé à faire usage des cocons de soie qui se trouvoient sur le *mûrier*? Peu à peu cet arbre a traversé les grandes Indes pour prendre dans la Perse le plus solide établissement; de-là il a passé dans les isles de l'Archipel, où on a filé la soie dès le troisieme siecle. La Grece est redevable à des moines de lui avoir apporté dans le sixieme siecle, sous l'empereur Justinien des œufs de l'utile insecte, & des graines de l'arbre qui le nourrit. A force de temps, l'un & l'autre passerent en Sicile & en Italie. Augustin Gallo, auteur italien, qui a écrit sur l'agriculture en 1540, assure que ce n'est que de son temps qu'on a commencé à élever les *mûriers* de semence en Italie, d'où on peut conclure que ces arbres n'y étoient alors qu'en petit nombre, puisque ce n'est que par la semence qu'on peut faire des multiplications en grand. Enfin le *mûrier* a passé en France dans le quinzieme siecle sous Charles VII; il a encore fallu plus de cent années pour faire ouvrir les yeux sur l'utilité qu'on en pouvoit tirer. Henri II a commencé de jeter quelques fondemens pour établir des manufactures de soie à Lyon & à Tours. Mais Henri IV, ce grand roi, ce pere du peuple, a tenté le premier d'exécuter la chose en grand, a fait élever des *mûriers*, & a donné de la consistance aux premieres manufactures de soieries. Ensuite a paru avec tant d'éclat Louis XIV, ce roi grand en tout, attentif à tout, & connoisseur en tout. Il avoit choisi pour ministre Colbert: ce vaste génie qui préparoit le bien de l'état pour des siecles, sans qu'on s'en doutât, fit les plus grandes offres pour la propagation des *mûriers* dans les provinces méridionales du royaume; car il étoit raisonnable de commencer par le côté avantageux. Autant il en faisoit planter, autant les paysans en détruisoient. Ils n'envisageoient alors que la privation d'une lisiere de terre, & ne voyoient pas le produit à venir des têtes d'arbres qui devoient s'étendre dans l'air. Le ministre habile imagina le moyen d'intéresser pour le moment le propriétaire du terrain. Il promit vingt-quatre sous pour chaque arbre qui seroit conservé pendant trois ans. Il tint parole, tout prospéra. Aussi par les soins de ce grand homme, le Lyonnois, le Forès, le Vivarez, le bas Dauphiné, la Provence & le Languedoc, la Gascogne, la Guyenne & la Saintoge, ont été peuplées

de *mûriers.* Voilà l'ancien fond de nos manufactures de soieries. Il sembloit que ce fussent là des limites insurmontables pour le *mûrier ;* mais Louis XV, ce roi sage, ce pere tendre, l'amour de son peuple, a vaincu le préjugé où l'on étoit, que le reste du royaume n'étoit propre ni à la culture du *mûrier*, ni à l'éducation des vers à soie. Par ses ordres, feu M. Orry, contrôleur-général, à force d'activité & de persévérance, a fait établir des pépinieres de *mûriers* dans l'Angoumois, le Berry, le Maine, & l'Orléanois dans l'isle de France, le Poitou & la Tourraine. Il a fait faire en 1741 un pareil établissement à Montbard en Bourgogne ; & les états de cette province en 1754 ont non-seulement établi à Dijon une seconde pepiniere de *mûriers* très-étendue & des mieux ordonnées ; mais ils ont fait venir du Languedoc des personnes versées dans la culture des *mûriers* & dans le filage de la soie. M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, à qui rien d'utile n'échappe, a fait faire depuis dix ans les mêmes dispositions dans la province de Bresse. Enfin la Champagne & la Franche-Comté ont commencé depuis quelques années à prendre les mêmes arrangemens. Le progrès de ces établissemens passe déja les espérances. Quels succès n'a-t-on pas droit de s'en promettre !

Le *mûrier* blanc fait un arbre de moyenne grandeur ; sa tige est droite, & sa tête assez réguliere : ses racines sont de la même qualité que celles du *mûrier* noir, si ce n'est qu'elles s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Son écorce est plus claire, plus souple, plus vive, plus lisse & plus filandreuse. Sa feuille, tantôt entiere, tantôt découpée, est d'un vers naissant d'agréable aspect ; elle est plus mince, plus douce, plus tendre, & elle paroît environ 15 jours plutôt que celle du *mûrier* noir. Le fruit vient de la même façon, mais plutôt ; il est plus petit. Il y en a du blanc, du purpurin & du noir ; il est également douçâtre, fade & desagréable au goût. Il mûrit souvent dès la fin de juin.

Cet arbre est robuste, vient très-promptement, se multiplie fort aisément, réussit, on ne peut pas mieux, à la transplantation, & on peut le tailler ou le tondre sans inconvénient dans presque toutes les saisons. Dans l'intérieur du royaume, & dans les provinces septentrionales, il faut mettre le *mûrier* blanc à de bonnes expositions, au midi & au levant, sur-tout à l'abri des vents du nord & du nord-ouest ; ce n'est pas qu'ils ne puissent résister aux intempéries que ces vents causent ; mais comme on ne cultive cet arbre que pour ses feuilles, qui servent de nourriture aux vers à soie, il faut éviter tout ce qui peut les flétrir au printemps, ou en retarder la venue. Ce *mûrier* se plaît sur les pentes douces des montagnes, dans les terres franches, mêlées de sable, dans les terres noires, légeres & sablonneuses, & en général dans tous les terrains où la vigne se plaît. C'est l'indication la plus certaine pour s'assurer s'il fera bien dans un pays. Cet arbre ne réussit pas dans les terres trop légeres, trop arides, trop superficielles ; il n'y fait point de progrès. Mais il craint encore plus la glaise, la craie, la marne, le tuf, les fonds trop pierreux, les sables mouvans, la trop grande sécheresse & l'humidité permanente. A ce dernier égard, il faut de l'attention : le *mûrier* pourroit très-bien réussir le long des ruisseaux, dans les terres où il y a des suintemens d'eau ; mais sa feuille perdroit de qualité ; elle feroit trop crue pour les vers. Par cette même raison il faut se garder de mettre le *mûrier* dans les fonds bas, dans les prairies, dans les lieux serrés & ombragés. Cet arbre demande absolument à être cultivé au pié pour produire des feuilles de bonne qualité ; c'est ce qui doit empêcher de les mettre dans des terres en sainfoin, en luzerne, *&c.* mais on ne doit pas l'exclure des terres labourables, dont les cultures alternatives lui font grand bien.

On peut expliquer cet arbre par les moyens que l'on a expliqué pour le *mûrier* noir ; si ce n'est que de quelque façon qu'on éleve le *mûrier* blanc, il réussit toujours plus aisément, & il vient bien plus promptement que le noir : on prétend même qu'il n'y a nulle comparaison entre ces deux sortes de *mûriers* pour la vîtesse d'accroissement, & c'est avec juste raison ; car il m'a paru que le blanc s'élevoit quatre fois

plus vîte que le noir. Je vais rappeler ces différentes méthodes de multiplication pour les appliquer particuliérement au *mûrier* blanc.

1°. *De rejetons enracinés* que l'on trouve ordinairement au pié des vieux arbres qui ont été négligés. On fait arracher ces rejetons en leur conservant le plus de racines qu'il est possible: on accourcit celles qui sont trop longues; on met ces plants en pepiniere, & on retranche leur cime à deux ou trois yeux au dessus de terre.

2°. *Par les racines.* Dans les endroits où on a arraché des arbres un peu âgés, les racines un peu fortes qui sont restées dans la terre poussent des rejetons. On peut les faire soigner, & les prendre l'année suivante, pour les mettre en pepiniere de la même façon que les rejetons.

3°. *De boutures.* *Voyez* la méthode de les faire qui a été détaillée à l'*article du* MEURIER NOIR. Toute la différence qui s'y trouvera, c'est que les boutures de *mûrier* blanc feront plus aisément racines, & prendront un accroissement plus prompt, ensorte qu'on pourra les lever & les mettre en pepiniere au bout d'un an.

4°. *De branches couchées.* *Voyez* ce qui a été dit à ce sujet pour le *mûrier* noir. La différence qu'il y aura ici, c'est qu'il ne sera pas nécessaire de marcotter les branches, & que faisant racine bien plus promptement que celles du *mûrier noir*, elles seront en état d'être transplantées au bout d'un an.

5°. *Par la greffe.* C'est-à-dire qu'on peut multiplier par ce moyen les bonnes especes de *mûrier* blanc, en les greffant sur celles que l'on regarde comme inférieures, relativement à la quantité de leurs feuilles. Si l'on en croît les anciens auteurs qui ont traité de l'agriculture, on peut greffer le *mûrier* sur le terebinthe, le figuier, le poirier, le pommier, le chataignier, le hêtre, l'orme, le tilleul, le frêne, le peuplier blanc, le cormier, l'alisier, l'aubepin, & même sur le groseiller. Ces faits ont d'abord été hasardés très-anciennement dans des poésies pour charger l'illusion par des prodiges, ensuite répétés pendant nombre de siecles par un tas d'écrivains plagiaires, puis révoqués en doute par les gens réfléchis; enfin renversés & obscurcis par le flambeau de l'expérience.

Les *mûriers* venus de semence donnent des feuilles d'une si grande variété, que souvent pas un arbre ne ressemble à l'autre. Il y a des feuilles de toute grandeur: il s'en trouve qui sont entieres & sans découpures; mais la plupart les ont très-petites & très-découpées: ce sont ceux-ci que l'on regarde comme sauvages, parce que leurs feuilles sont de très-peu de ressources pour la nourriture des vers à soie: au lieu que l'on appelle *mûriers francs*, les *mûriers* dont les feuilles sont larges & entieres, & sur-tout ceux qui ont été greffés. Il faudra donc prendre des greffes sur les *mûriers* de bonnes feuilles pour écussonner ceux qui auront des feuilles trop petites ou trop découpées. *Voyez* au surplus ce qui a été dit de la greffe pour le *mûrier* noir. Mais il y aura ici une différence considérable, qui sera tout à l'avantage du *mûrier* blanc. D'abord la greffe leur réussit avec plus de facilité, sur-tout l'écusson à œil dormant: ensuite on peut greffer des sujets de tout âge, même ceux qui n'ont que deux ans de semence, ou ceux qui ont passé seulement un an dans la pepiniere. Quand les plants sont forts, on les greffe à la hauteur de six piés. Si les arbres sont âgés, & qu'on ne soit pas content de leurs feuilles, on les coupe à une certaine hauteur, on leur laisse pousser de nouveaux rejetons que l'on greffe par après.

6°. *De semence.* Si l'on n'est pas à portée de se procurer des graines dans le pays, il faudra en faire venir de Bagnols, ou de quelqu'autre endroit du Languedoc; elle sera meilleure & mieux conditionnée que celle que l'on tireroit des provinces de l'intérieur du royaume. Une livre de graine de *mûrier* blanc coute huit livres environ sur lieu, & elle peut produire soixante mille plants. *Voyez* sur le temps & la maniere de semer, ce qui a été dit pour le *mûrier* noir. Mais il y aura à l'égard du *mûrier* blanc, une grande différence pour l'accroissement. Les jeunes plants du *mûrier* blanc s'éleveront dès la premiere année, communément à un pié, & quelques-uns à un pié & demi. On pourra

donc, & il sera même à propos dès le printemps suivant au mois d'avril, d'ôter environ un tiers des plants, en choisissant les plus forts pour les mettre en pépiniere; mais il ne faudra pas se servir d'aucun outil pour lever ces plants, parce qu'en soulevant la terre on dérangeroit quantité des plants qui doivent rester. Le meilleur parti sera de faire arroser largement la planche de *mûrier* pour rendre la terre meuble & douce; cela donnera la facilité de pouvoir arracher les plants avec la main. Au bout de la seconde année, les plants auront communément quatre à cinq piés, alors il n'y aura plus moyen de différer, il faudra les mettre en pépiniere. Si on les laissoit encore un an, les plants les plus forts étoufferoient les autres; il en périroit la moitié. Il y a un grand avantage à ne mettre ces jeunes plants en pépiniere, que quand ils sont un peu forts, c'est-à-dire, à l'âge de deux ans; ils exigent alors moins d'arrosemens, moins de culture, & bien moins de soin que quand ils n'ont qu'un an. On suppose que l'on a disposé pour la pépiniere un terrain convenable & en bonne culture. On fait arracher proprement les jeunes plantes, que l'on nomme *pourette*, & après avoir accourci les racines avec discrétion, & coupé le pivot sans rien ôter de la cime pour ce moment, on les plante à un pié & demi de distance en rangées d'alignement, éloignées de trois piés l'une de l'autre. Quand la plantation est faite, on coupe toutes les pourettes à deux ou trois yeux au dessous de terre, & on les arrose selon que le temps l'exige. On ne doit rien retrancher cette premiere année des nouvelles pousses, sans quoi on affoibliroit le jeune plant, attendu que la seve ne s'y porte qu'à proportion de la quantité de feuilles qui la pompent. Mais au printemps suivant, il faut supprimer toutes les branches, à l'exception de celle qui se trouvera la mieux disposée à former une tige; encore faudra-t-il en retrancher environ un tiers ou moitié, selon la longueur, afin qu'elle puisse mieux se fortifier. Et toutes les fois que les arbres seront trop foibles, il faudra les couper à six pouces de terre; ensuite beaucoup de ménagement pour la taille, ou même ne point couper du tout. Je vois que presque tous les jardiniers ont la fureur de retrancher chaque année toutes les branches latérales pour former une tige qui en quatre ans prend huit à neuf piés de hauteur, sur un demi-pouce de diametre. Voilà des arbres perdus: ils sont foibles, minces, étoilés & courbés. Nul remede que de les couper au pié pour les former de nouveau; car ils ne reprendroient pas à la transplantation. Rien de plus aisé que d'éviter cet inconvénient, qui est très-grand à cause du retard. Il ne faut supprimer des branches que peu à peu chaque année, à mesure que l'arbre prend de la force; car c'est uniquement la grosseur de la tige qui doit déterminer la quantité de l'élaguement: & pour donner de la force à l'arbre, il faut pendant l'été accourcir à demi ou aux deux tiers, les branches qui s'écartent trop. Par ce moyen on aura en quatre ans, des arbres de neuf à dix piés de haut sur quatre à cinq pouces de circonférence, qui seront très-propres à être transplantées à demeure. On suppose enfin qu'on aura donné chaque année à la pépiniere un petit labour au printemps, & deux ou trois binages pendant l'été pour détruire les mauvaises herbes; car cette destruction doit être regardée comme le premier & le principal objet de la bonne culture. Je ne puis trop faire observer qu'il faut à cet arbre une culture très-suivie, par rapport à ce que les plaies qu'on lui fait en le taillant, se referment difficilement, à moins qu'il ne soit dans un accroissement vigoureux.

La transplantation du *mûrier* blanc doit se faire en automne, depuis le 20 octobre jusqu'au 20 novembre. Il ne faut la remettre au printemps que par des raisons particulieres, ou parce qu'il s'agiroit de planter dans une terre forte & humide. Mais un pareil terrain, comme je l'ai déja fait observer, ne convient nullement à l'usage que l'on fait des feuilles du *mûrier* blanc. Les trous doivent avoir été ouverts l'été précédent, de trois piés en quarré au moins, sur deux & demi de profondeur, si le terrain l'a permis. On fera arracher les arbres avec attention & ménagement: on taillera l'extrémité des racines; on retranchera

toutes celles qui sont altérées ou mal placées, ainsi que tout le chevelu. On coupera toutes les branches de la tige jusqu'à sept piés de hauteur environ, & on ne laissera à la tête que trois des meilleurs brins, qu'on rabattra à trois ou quatre pouces. Ensuite après avoir garni le fond du trou d'environ un pié de bonne terre, on y placera l'arbre, & on garnira ses racines avec grand soin, de la terre la plus meuble & la meilleure que l'on aura : on continuera d'emplir le trou avec du terreau consommé, ou d'autre terre de bonne qualité, que l'on passera contre le collet de l'arbre pour l'assurer. Mais il faut se garder de butter les arbres : c'est une pratique qui leur est préjudiciable. Il vaut mieux au contraire, que le terrain ait une pente insensible autour de l'arbre pour y conduire les pluies & y retenir les arrosemens. Il est difficile de décider la distance qu'il faut donner aux *mûriers* : elle doit dépendre de la qualité du terrain & de l'arrangement général de la plantation. On peut mettre ces arbres à quinze, dix-huit ou vingt piés, lorsqu'il est question d'en faire des avenues, de border des chemins, ou d'entourer des héritages. Quand il s'agit de planter tout un terrain, on se regle sur la qualité de la terre, & on met les arbres à quinze ou vingt piés. On doit même pour le mieux les arranger en quinconces. Si cependant on veut faire rapporter du grain à ce terrain, on espace ces arbres à six ou huit toises, pour faciliter le labourage. Mais dans ce dernier cas, l'arrangement le moins nuisible, & qui admet le plus de plants, c'est de former des lignes à la distance de huit à dix toises, & d'espacer les arbres dans ces lignes, à quinze, dix-huit ou vingt piés, selon la qualité du sol. Comme en faisant le labourage, la charrue n'approche pas suffisamment des arbres pour les tenir en culture les premieres années, & qu'il faut y suppléer par la main d'homme, il y a un excellent parti à prendre, qui est de planter entre les arbres de jeunes *mûriers* en buisson ou en haie : le tout n'occupe jamais qu'une lisiere de trois ou quatre piés de largeur, que l'on fait cultiver à la pioche. Ces buissonnieres ou ces haies de *mûrier* ont un grand avantage ; elles donnent une grande quantité de feuilles qui sont aisées à cueillir, & qui paroissent quinze jours plutôt que sur les grands arbres : on peut par quelques précautions, les mettre à couvert de la pluie ; ce qui est quelquefois très-nécessaire pour l'éducation des vers. On prétend qu'on s'est très-bien trouvé dans le Languedoc, de ces buissonnieres & de ses haies, parce qu'elles donnent plus de feuilles que les grands arbres, qu'elles sont plutôt en état d'en donner, & qu'on peut les dépouiller au bout de trois ans, sans les altérer & sans inconvénient pour les vers ; au lieu qu'on ne doit commencer à prendre des feuilles sur les arbres de tige qu'après cinq ou six ans de plantation. Les haies de *mûrier* se garnissent & s'épaississent si fortement & si promptement, qu'elles sont bien-tôt impénétrables au bétail : ensorte qu'on peut s'en servir pour clorre le terrain, & dans ce cas on plante la haie double : le bétail en la rongeant au-dehors la fait épaissir, & travaille contre lui-même. Si dans l'année de la plantation, il survenoit de grandes sécheresses, il faudroit arroser quelquefois les nouveaux plants, & toujours abondamment. Il n'est besoin cette premiere année que de sarcler pour empêcher les mauvaises herbes : elles sont après le bétail le plus grand fléau des plantations. Nul autre soin que de visiter la plantation de temps en temps pendant l'été, pour abattre en passant la main, les rejets qui poussent le long des tiges, & ensuite de couper à chaque printemps le bois mort, les branches chiffonnes ou gourmandes, même d'accourcir celles qui s'élancent trop : tout ce qu'il faut en un mot, pour former la tête des arbres & la disposer à la production & à la durée. Quand les arbres seront parvenus à dix-huit ou vingt ans, la plupart seront alors fatigués, languissans, dépérissans, ou ne produiront que de petites feuilles. Il sera nécessaire en ce cas, de les étêter, non pas en les coupant précisément au dessous du tronc ; ce qui faisant pousser des rejets trop vigoureux & en petit nombre, causeroit un double inconvénient : les feuilles seroient trop crues pour la nourriture des vers, & la tête de l'arbre seroit trop long-

temps à se former. La meilleure façon de faire cette tonte, c'est de ne couper que le menu branchage un peu avant la seve. On fait aussi ces tontes peu-à-peu pour ne pas changer tout-à-coup la qualité des feuilles. On prétend que cet arbre est dans sa force à vingt ou vingt-cinq ans, & que sa durée va jusqu'à quarante-cinq ou cinquante, & même plus loin lorsqu'on a soin de le soutenir par la taille.

La feuille du *mûrier* blanc est le seul objet de la culture de cet arbre. Elle est la seule nourriture que l'on puisse donner aux vers à soie; mais outre cet usage, cette feuille a toutes les qualités de celles du *mûrier* noir. *Voyez* ce qui en a été dit.

Les mûres que produit cet arbre ne peuvent servir qu'à nourrir la volaille; elle les mange avec avidité, & s'en engraisse promptement.

Le bois du *mûrier* blanc sert aux mêmes usages que celui du *mûrier* noir, & il est de même qualité, si ce n'est qu'il n'est pas si compact & si fort; de plus, on en fait des cercles & des perches pour les palissades des jardins, qui sont de longue durée. On se sert aussi de ce bois en Provence pour faire du merrain à futailles pour le vin, mais il faut qu'il soit préparé à la scie, parce qu'il se refuse à la fente. On peut encore tirer du service de toute l'écorce de cet arbre, non-seulement pour en former des cordes, mais encore pour en faire de la toile; l'écorce des jeunes rejetons est plus convenable pour ce dernier usage. Comme le *mûrier* pousse vigoureusement, & qu'on a souvent occasion de le tailler, on peut rassembler les rejetons de jeunes bois les plus forts & les plus longs qui sont provenus des tontes ou d'autres menues tailles; les faire rouir comme le chanvre, les tiller de même; ensuite feraner, filer, façonner cette matiere comme la toile. La même économie se pratique en Amérique. M. le Page, dans ses mémoires sur la Louisiane, dit que le premier ouvrage des filles de huit à neuf ans, est d'aller couper, dans le temps de la seve, les rejetons que produisent les *mûriers* après avoir été abattus; qu'elles pelent ces rejetons qui ont cinq à six piés de longueur, ensuite font sécher l'écorce, la battent à deux reprises pour en ôter la poussiere & la diviser; puis la blanchissent & enfin la filent de la grosseur d'une ficelle. Quelques auteurs modernes prétendent qu'on pourroit employer le *mûrier* blanc à former du bois taillis; qu'il y viendroit aussi vîte, & y réussiroit aussi-bien que le coudrier, l'orme, le frène & l'érable; mais on n'a point encore de faits certains à ce sujet.

Le *mûrier* d'Espagne est de la même espece que le *mûrier* blanc; c'est une variété d'une grande perfection que la graine a produit en Espagne. Il fait un bel arbre, une tige très-droite, & une tête réguliere; sa feuille est beaucoup plus grande que celle des *mûriers* blancs ordinaires de la meilleure espece; elle est plus épaisse, plus ferme, plus succulente, & toujours entiere, sans aucunes découpures. Les mûres que cet arbre produit, sont grises & plus grosses que celles des autres *mûriers* blancs, sur lesquels on peut le multiplier par la greffe en écusson, qui réussit très-aisément; mais cette feuille ne convient pas toujours pour la nourriture des vers à soie. On prétend que si on ne leur donnoit que de celle-là, il n'en viendroit qu'une soie grossiere; cependant on convient assez généralement qu'on peut leur en donner quelques jours avant qu'ils ne fassent leurs cocons, & que la soie en sera plus forte & toute aussi fine.

Le *mûrier* de Virginie à fruit rouge, c'est un grand & bel arbre qui est rare & précieux. Il faut le soigner pour lui faire une tête un peu réguliere, parce que ses branches s'élancent trop, son écorce est unie, lisse & d'une couleur cendrée fort claire. Ses feuilles sont très-larges, & de neuf à dix pouces de longueur, dentelées en maniere de scie, & terminées par une pointe alongée; leur surface est inégale & rude au toucher; elles sont moëlleuses, tendres, d'un vert naissant, & en général d'une grande beauté. Elles viennent douze ou quinze jours plutôt que celles du *mûrier* blanc. Dès la mi-Avril l'arbre porte des chatons qui ont jusqu'à trois pouces de longueur; à la fin du même mois, les mûres paroissent, & leur maturité s'accomplit au commencement de juin; alors elles sont d'une couleur rouge claire, d'une forme conique alongée, & d'un goût plus acide

que doux ; mais elles n'ont pas tant de suc que les mûres noires. Cet arbre porte des chatons, dès qu'il a trois ou quatre ans ; cependant il ne donne du fruit que huit ou neuf ans après qu'il a été semé. Ce *mûrier* est aussi robuste que les autres, lorsqu'il est placé à mi-côte ou sur des lieux élevés; mais quand il se trouve dans un sol bas & humide, il est sujet à avoir les cimes gelées dans les hivers rigoureux. Son accroissement est du double plus prompt que celui du *mûrier* blanc ; il réussit aisément à la transplantation, mais il n'est pas aisé de le multiplier. Ceux que j'ai élevés, sont venus en semant les mûres qui avoient été envoyées de l'Amérique, & qui étoient bien conservées. Les plantes qui en vinrent, s'éleverent en trois ans à sept piés la plupart ; & en quatre autres années après la transplantation, ils ont pris jusqu'à quinze piés de hauteur, sur sept à huit pouces de circonférence. Ces arbres dans la force de leur jeunesse poussent souvent des branches de huit à neuf piés de longueur. Les mûres qu'ils ont produites en Bourgogne, & que j'ai semées jusqu'à deux fois, n'ont pas réussit. Seroit-ce par l'insuffisance de la fécondité des graines, ou le succès aura-t-il dépendu de quelques circonstances de culture qui ont manqué ? C'est ce qui ne peut s'apprendre qu'avec de nouvelles tentatives. Cet arbre se refuse absolument à venir de boutures, & la greffe ne réussit pas mieux. Il est vrai qu'elle prend sur les autres *mûriers*, mais il en est de cette greffe comme Palladius a dit de celle du *mûrier* blanc sur l'orme, *patturit magnæ infelicitatis augmenta* ;elle va toujours en dépérissant.

Il n'y a donc actuellement d'autre moyen de multiplier ce *mûrier*, que de le faire venir de branches couchées ; encore faut-il y employer toutes les ressources de l'art ; les marcotes, les serres, au moyen d'un fil de fer, & avec le procédé le plus exact, n'auront de bonnes racines qu'au bout de trois ans. En coupant les jeunes branches de cet arbre, & en détachant les feuilles, j'ai observé qu'il en sort un suc laiteux assez abondant, un peu corrosif & tout opposé à la seve des autres *mûriers*, qui est fort douce. C'est apparemment cette différence entre les seves, qui fait que la greffe ne prend pas sur le sujet. La feuille de ce *mûrier* seroit-elle convenable pour la nourriture des vers, & quelle qualification donneroit-elle à la soie ? c'est ce qu'on ne sait encore aucunement. Cet arbre est en seve pendant toute la belle saison, & jusque fort tard en automne ; ensorte que les feuilles ne tombent qu'après avoir été frappées des premieres gelées.

Le *mûrier* de Virginie à feuilles velues. On n'a point cet arbre encore en France; il est même extrêmement rare en Angleterre. Presque tout ce qu'on en peut savoir jusqu'à présent, se trouve dans la sixieme édition du dictionnaire des jardiniers de M. Miller, auteur Anglois, qui rapporte que les feuilles de ce *mûrier* ont beaucoup de ressemblance avec celles du *mûrier* noir, mais qu'elles sont plus grandes & plus rudes au toucher ; que l'écorce de ses jeunes branches est noirâtre, comme les rameaux du micocoulier ; qu'il est très-robuste ; qu'il y en a un grand nombre à Fulham, près de Londres ; que cet arbre a quelquefois donné un grand nombre de chatons semblables à ceux du noisetier, mais qu'ils n'ont jamais porté de fruit ; que les greffes qu'on a essayée sur le *mûrier* blanc & sur le noir, n'ont pas réussi, & que, comme l'arbre est élevé, on n'a pas pû le faire venir de branches couchées. Au rapport de Linnæus, les nouvelles feuilles de ce *mûrier* sont extrêmement velues en dessous, & quelquefois découpées, & ses chatons sont de la longueur de ceux du bouleau.

Le *mûrier* noir à feuilles panachées. C'est une belle variété, la seule que l'on puisse employer dans les jardins pour l'agrément. Cet arbre pourroit trouver place dans une partie de bosquets où l'on rassemble les arbres panachés ; il a de plus le mérite de la rareté. On peut le multiplier par la greffe sur le *mûrier* noir ordinaire. *M. D'AUB. le Subdélégué.*

L'article de M. de Tschoudi, qui suit, complétera celui qui précede.

Le *mûrier* porte des fleurs femelles & des fleurs mâles à quelque distance les unes des autres sur le même arbre. Les fleurs mâles sont grouppées sur un filet commun

en chatons cylindriques ; elles font dépourvues de pétales, & n'ont que quatre étamines droites, longues, en forme d'alêne. Les fleurs femelles font auffi à pétales, & elles font affemblées en petites touffes rondes. Elles portent un embryon cordiforme qui fupporte deux ftyles longs, rigides & recourbés, couronnés de ftigmates fimples. Il fuccede à ces fleurs un fruit fucculent & conique compofé de plufieurs grains charnus contenant chacun une femence ovale.

Efpeces.

1. *Mûrier* à feuilles cordiformes & rigides. *Mûrier* noir commun.

Morus foliis cordatis fcabris. Hort. Cliff.

Common mulberry.

2. *Mûrier* à feuilles palmées & velues.

Morus foliis palmatis hirfutis. Mill.

Smaller black mulberry with elegant cut leaves.

3. *Mûrier* à feuilles cordiformes, velues par deffous, à chatons cylindriques.

Morus foliis cordatis fubtùs villofis, amentis cylindricis. Lin. *Sp. Pl.*

Mulberry with heart shaped leaves, &c.

4. *Mûrier* à feuilles cordiformes obliques & unies. *Mûrier blanc.*

Morus foliis obliquè cordatis lœvibus. Hort. Cliff.

Mulberry with a white fruit.

5. *Mûrier* à feuilles palmées & à feuilles entieres, à fruit épineux. *Mûrier* de la Chine. *Mûrier* à papier.

Morus foliis palmatis integrifque fructibus hifpidis. Hort. Colomb.

Morus papyrus.

China mulberry.

6. *Mûrier* à feuilles ovales, obliques, pointues & velues. Bois de campêche appelé *fuftick* en Angleterre.

Morus foliis oblique cordatis acuminatis hirfutis. Mill.

Mulberry called fuftick wood.

7. *Mûrier* à feuilles ovale-oblongues, égales par tout, & inégalement dentées.

Morus foliis ovato-oblongis utrinque æqualibus, inæqualiter ferratis. Flor. Zeyl.

India mulberry.

Le *mûrier* noir, dans les terres & à l'expofition qui lui convient, devient un gros arbre dont la touffe prend beaucoup d'étendue. Un feul arbre fournit affez de fruit pour la confommation d'un ménage. Les mûres des gros arbres font plus groffes & de meilleur goût que celles des jeunes. Ce fruit qui eft plein d'un jus rafraîchiffant, mûrit dans le plus chaud de l'été ; il fait alors du plaifir & du bien.

Le *mûrier* noir fe multiplie de graine, de marcottes & de boutures. Les graines fe tirent des mûres par les lotions ; on les feme en mars dans des caiffes emplies de bonne terre légere, mêlée de terreau. Si l'on met ces caiffes dans une couche tempérée, on accélérera beaucoup la germination des graines & la croiffance des *mûriers* enfans qui en proviendront.

Quoique le *mûrier* ait ordinairement des fleurs de deux fexes, il fe trouve parmi les individus obtenus de graines quelques arbres qui n'ont que des fleurs mâles : & encore bien que ces arbres, fuivant Miller, changeant de nature dans la fuite, fe mettent quelquefois à fruit, ainfi que certains noyers, lentifques & thérébintes, ce retard fuffit pour qu'on doive préférer à la voie des femis toute autre moyen de multiplication.

Les jardiniers pépiniériftes coupent à quelques pouces de terre un jeune *mûrier* ; il en darde alors de toutes parts des branches qu'ils enterrent & qui procurent du plant. Mais le cultivateur qui veut élever des *mûriers* pour fon ufage, fera mieux de choifir une branche fertile d'un bon *mûrier*, & de l'enfermer entre les deux parties d'un de ces pots faits exprès pour de telles marcottes. De cette maniere il fera sûr d'avoir un *mûrier* fertile. Les boutures rempliffent auffi cette vue parfaitement ; on les prend fur les branches les plus abondantes. Il faut choifir un bourgeon court & gros, avec lequel on enlevera en même temps un nœud du bourgeon de l'année précédente : on ne retranchera rien du bout. On plantera ces boutures dans des paniers emplis de bonne terre mêlée de terreau, qu'on enfoncera dans une couche tempérée. On mettra un peu de menue paille ou des feuilles feches entre les boutures, & on les arrofera de temps à autre. Il feroit bon de les ombrager au plus chaud du

du jour, mais feulement pendant quelques heures. L'année fuivante au mois de mars, on les plantera en pépiniere à deux piés & demi ou trois piés les uns des autres dans un morceau de bonne terre à l'abri des grands vents. Au bout de quatre ou cinq ans, on les en tirera pour les fixer aux lieux où ils doivent demeurer ; car il convient de planter le *mûrier* fort jeune, autrement il eft rébelle à la reprife, & ne croît pas fi vîte. Une bonne terre légere, onctueufe & profonde eft celle que préfere cet arbre. Il eft bon qu'il foit paré des vents de fud oueft & nord oueft par des murailles, mais qu'il en foit affez éloigné pour que la tête jouiffe du foleil.

L'écuffon du *mûrier* noir prend parfaitement fur *mûrier* blanc ; il pouffe un jet vigoureux la premiere année, mais ordinairement ce jet meurt & même fe détache la feconde année vers le mois de mai. La raifon de cette répugnance ne doit pas être dans la qualité des feves, mais dans la différence des temps où elles commencent d'agir. Celle du *mûrier* blanc eft en mouvement long temps avant celle du *mûrier* noir. On m'a pourtant affuré qu'on a vu réuffir quelques-unes de ces greffes ; peut-être conviendroit-il pour les faire fubfifter, de laiffer pendant quelques années une branche de *mûrier* blanc à côté de la greffe, & peut être même au deffus ; je n'en ai pas fait l'expérience. J'ai auffi enté du *mûrier* noir fur du blanc ; pour cela, j'ai écarté la terre du pié de mon fujet que j'ai coupé au deffous de la fuperficie du fol, & après y avoir placé mon ente, j'ai rapproché la terre à l'entour: cette ente a parfaitement bien repris, & le bourlet produit à fa coïncidence avec le fujet a pouffé des racines. En écuffonnant le *mûrier* noir fur des *mûriers* blancs jeunes & fouples, on pourroit dès le mois d'août coucher ces arbres, & faire avec le bourgeon provenu de la greffe une marcotte qui s'enracineroit très-vîte. Le *mûrier* noir eft naturel de la Perfe ; il y a fort long-temps qu'on l'a porté de cette partie de l'orient au midi de l'Europe, d'où il a paffé fucceffivement dans fes parties occidentales, où il eft parfaitement aclimaté. Dans quelques contrées de l'Allemagne, on eft contraint de l'élever en efpalier aux plus chaudes expofitions. Il ne peut pas fubfifter en Suede.

La feconde efpece eft naturelle de la Sicile : ce n'eft qu'un grand arbriffeau ; le fruit eft petit & fans goût. J'ai reçu de Hollande, fous le nom de *mûrier de Virginie*, un *mûrier* nain à feuilles profondément & réguliérement découpées, qui a du rapport à celui-ci.

La quatrieme efpece eft le *mûrier* blanc dont on a plufieurs variétés ; quelques-unes pourroient même paffer pour de véritables efpeces. Voici les principales : 1°. Le *mûrier* d'Efpagne ; fes feuilles font larges, ovales, entieres, épaiffes & glacées par deffus ; fa mûre eft blanche. 2°. Le *mûrier*-rofe ; fes feuilles font tantôt entieres & ovales, tantôt découpées en quelques lobes irréguliers : elles font d'un verd-clair, moins grandes que celles des *mûriers* d'Efpagne, & d'une confiftance plus légere : c'eft celui dont on préfere la feuille ; elle nourrit très-bien les vers à foie, & l'arbre rapporte beaucoup : fa mûre eft rouge. 3°. Le *mûrier* fauvage à grandes feuilles, à mûres noires. 4°. Le *mûrier* fauvage à petites feuilles très-découpées : c'eft le moins eftimé de tous.

Lorfqu'on feme la graine du *mûrier*-rofe, elle ne varie prefque pas, & c'eft ce qu'on peut faire de mieux : on en recueille à Lyon de très-bonnes. J'ai reçu de la femence de *mûrier* de Piémont ; les arbres qui en font provenus ont la feuille auffi large que celle du *mûrier*-rofe, mais plus découpée, & moins luifante.

Il convient de greffer les bonnes efpeces fur les *mûriers* à petites feuilles. Nous ne dirons qu'un mot de cette opération. La greffe en bec de flûte eft difficile ; les écuffons à œil dormant réuffiffent très-rarement : il faut donc préférer les écuffons à la pouffe ; on les prend fur des branches coupées en février, & mifes à la cave ou contre un mur au nord ; ils s'enlevent avec de la foie lorfqu'ils ne fe détachent pas nettement avec les doigts feuls. Les fujets qu'on veut écuffonner doivent avoir été coupés le printemps précédent ; ils auront fourni un jet robufte dont l'écorce eft nette & polie ; vous les écuffonnerez au commencement de mai. Lorfque l'écuffon eft placé,

il faut plaquer au dessus & au dessous un peu de papier enduit d'une composition de cire vierge, de poix blanche & de térébenthine. Cette précaution, que je tiens de M. le Payen, de la société royale de Metz, est de la plus grande importance; elle empêche l'écorce d'autour de l'écusson de se retirer & se recroqueviller : accident qui donnant de l'air aux bords de l'écusson, nuit extrêmement à la reprise. Lorsque vous aurez plaqué votre papier enduit au dessus, au dessous & pour mieux faire encore, aux bords latéraux de l'écusson, vous lierez avec de la laine. Cela fait, vous ôterez à deux pouces au dessus un cerne d'écorce : cela sert à arrêter la seve dans votre écusson, sans toutefois l'en surcharger, puisqu'il en passe une partie dans les canaux ligneux qui soutiennent la partie supérieure dans un état de végétation encore pendant quelque temps. Lorsque l'écusson aura poussé de deux ou trois pouces, vous délierez. On peut laisser le papier.

Dans nos provinces froides, la meilleure saison pour la transplantation du *murier* est le mois de mars & les premiers jours d'avril. Lorsqu'on les plante en automne, souvent la racine se chancit; mais il est bon de faire les trous quelques mois d'avance, si ce n'est dans les terrains bas, à cause de l'eau dont ils se rempliroient. Les trous doivent être larges & peu profonds. Il vaudra mieux former un olestre plat au pié du *murier* avec de la terre rapportée, que de le trop enfoncer. *Voyez* PLANTATION. Il sera bon de mettre de la litiere ou des feuilles seches, des rognures de buis ou autre chose semblable au pié de vos *muriers* lorsqu'ils seront plantés, & de les arroser par de grandes sécheresses.

Le *murier* aime les terres onctueuses, profondes, fertiles & un peu humides. Pour qu'il donne beaucoup de feuilles, il faut recouper quelquefois ses branches. On fait des haies de *murier* qui donnent leurs feuilles plutôt que les arbres, mais elles gelent aussi plus aisément au printemps; on en peut former des buissons, des taillis, & en mettre dans les remises. Les *muriers* doivent être tenus bas pour la commodité de la cueillette. Miller conseille de couper au ciseau les jeunes bourgeons du *murier*, au lieu d'en arracher les feuilles, comme on fait d'ordinaire : il prétend que les arbres en souffrent moins. Il ne faut dépouiller les *muriers* que lorsqu'ils ont acquis une certaine force. Pour bien faire, on doit les laisser reposer un an. Une précaution très-essentielle encore, c'est de laisser deux ou trois branches supérieures sans les dépouiller. C'est tout ce que nous dirons d'un arbre sur lequel on a écrit de gros volumes.

La troisieme espece est le *murier* de Virginie, à feuilles larges; je l'ai reçu sous le nom de *murier de la Louisiane.* Son écorce est noirâtre; ses feuilles ressemblent à celles du *murier* noir, mais elles sont plus âpres au toucher; le dessus est relevé par petites bosses, comme du chagrin : le verd en est assez gai; elles sont ovales longues; leur largeur est de près de trois pouces, & leur longueur de six ou sept. C'est un superbe feuillage : il est dans toute sa fraîcheur en septembre; ainsi ce *murier* fera un bel effet dans les bosquets d'été. Miller dit qu'il ne s'écussonne ni sur *murier* noir, ni sur *murier* blanc : nous avons éprouvé le contraire.

Le *murier* de la Chine. C'est un petit arbre dont l'écorce est grise & velue dans les jeunes branches. Il se charge à la fin d'avril d'une quantité prodigieuse de longs chatons, les feuilles tantôt entieres, tantôt échancrées diversement, sont très-larges, épaisses, velues, & d'un verd tirant sur le glauque terne; son beau feuillage doit lui donner entrée dans les bosquets d'été, où il fait un très-bel effet. On le multiplie aisément de marcottes ou de boutures, on le cultive à la Chine & au Japon pour son écorce, dont on fait du papier; ils en font des plantations sur les côteaux & les montagnes, où ils le disposent à peu près comme une oseraie. En automne, ils coupent les bourgeons de l'année pour en enlever l'écorce. Kaempfer dit que le fruit est plus gros qu'un poids, & entouré de longs poils purpurins : en mûrissant il devient d'un pourpre noir. Il est plein d'un jus fort doux.

Le *murier* de Campêche est celui dont se servent les teinturiers, & qui est connu

fous le nom de *fuftick* en Angleterre, & en France fous celui de *bois de Campêche.* Le fruit n'eft de nulle valeur; fon bois feul eft eftimable: il croît naturellement dans la plupart des ifles des Indes occidentales; mais il fe trouve en plus grande abondance à Campêche. Ce bois eft une des marchandifes exportées de la Jamaïque, où il croît plus abondamment qu'en aucune des autres ifles de la Grande-Bretagne. Dans les contrées où il vient naturellement, il s'éleve droit à la hauteur de 60 piés; fa vieille écorce eft d'un brun clair & fillonné; il darde de toutes parts nombre de branches dont l'écorce eft blanche. Le bois eft compacte, dur, & d'un jaune brillant; les feuilles ont environ quatre pouces de long; elles font larges à leur bafe, dentées & arrondies près du pétiole; qui eft court; mais une moitié eft plus large que l'autre, de forte qu'elles font attachées obliquement au pétiole. Elles diminuent infenfiblement vers le bout, & fe terminent en pointe; elles font âpres au toucher, & d'un verd foncé; les mûres font vertes en dedans & en dehors, & d'un goût douceâtre. Ce *murier* demande la ferre chaude, où il garde fes feuilles toute l'année.

Le *murier* croît naturellement dans l'Inde, où elle forme un grand arbre couvert d'une écorce unie, épaiffe & jaunâtre; il circule fous cette écorce une feve laiteufe, comme celle du figuier : cette liqueur eft aftringente. Les branches s'élancent de toutes parts; elles font garnies de feuilles ovale-oblongues, pofées alternativement; les bords en font inégalement dentés; elles font rudes au toucher, d'un verd obfcur par le deffus, & d'un verd pâle par deffous; les fleurs qui font d'un blanc herbacé, naiffent en corymbes ronds à l'aiffelle des feuilles; les fleurs mâles ont quatre étamines : le fruit eft arrondi; il eft d'abord verd, puis blanc; dans fa maturité, il fe colore d'un rouge-obfcur. Ce *murier* demande la ferre chaude, & peu d'eau dans l'hiver : il garde fes feuilles toute l'année.

MURIER. (*Diette & Mat. méd.*) ce n'eft prefque que le *mûrier* noir ou des jardins, qui eft d'ufage en médecine, & dont on mange communément le fruit.

Le fruit du *mûrier* ou les mûres font la principale partie de cet arbre qui foit employée en médecine. On prépare de leur fuc un rob & un fyrop fimple. Le rob appelé *diamorum* devroit, felon la force du mot, n'être autre chofe que le fuc des mûres, épuré & épaiffi par l'évaporation jufqu'à confiftance requife, mais on y ajoute communément le miel; le fyrop fimple fe prépare avec le même fuc & le fucre.

Le rob miellé & le fyrop ont la même vertu médicinale. On prépare & on emploie beaucoup plus communément le dernier, qui même eft prefque la feule de ces deux préparations qu'on trouve dans les boutiques depuis que le fucre a été fubftitué au miel dans prefque toutes les anciennes préparations officinales.

Le fyrop de mûres eft fort communément employé dans les gargarifmes contre les inflammations, les légeres érofions, & l'enflure douloureufe de la gorge & des glandes du fond de la bouche, *&c.* c'eft même prefque fon unique ufage : on l'emploie cependant auffi quelquefois dans les juleps rafraîchiffans contre les diarrhées bilieufes, les légeres diffenteries, *&c.* & il eft affez propre à l'un & à l'autre ufage par fa très-légere & affez agréable acidité; au refte, ce font là les vertus que les anciens, Diofcoride & Galien, attribuent aux mûres vertes, *immaturis*, au lieu qu'ils n'attribuent à celles qui font mûres qu'une vertu laxative.

Ces mêmes auteurs ont accufé les mûres de fe corrompre facilement & d'être ennemies de l'eftomac; mais Pline dont le fentiment eft plus conforme à l'expérience, dit qu'elles rafraîchiffent, qu'elles épuifent la foif, & qu'elles donnent de l'appétit. On trouve dans Horace les vers fuivans fur les mûres.

Ille falubres
Æftates peraget nigris qui prandia moris
Finiet ante gravem quæ legerat arbore folem.

Mais ces qualités particulieres, foit bonnes foit mauvaifes, ne font établies que fur une obfervation peu exacte. Le fuc des mûres qui ont atteint leur maturité, n'a d'autre qualité bien conftatée que celle de fuc doux légérement aigrelet (*voy.* DOUX,

Diete.) mais ce suc est contenu dans un paranchyme mollasse & abondant qui rend ce fruit indigeste lorsqu'on le mange entier.

On trouve encore dans les auteurs de pharmacie un rob & un syrop de mûres composé, mais ces remedes ne sont point en usage parmi nous.

L'écorce de *mûrier*, & sur-tout celle de la racine est un puissant vermifuge dont on se sert fort communément, soit seul, soit mêlée à d'autres remedes, (*voyez* VERMIFUGE.) à la dose d'un demi-gros ou d'un gros réduit en poudre & incorporée avec un syrop approprié.

L'écorce de la racine du *mûrier* blanc a la même vertu que la précédente.

On trouve dans quelques auteurs, sous le nom de *morel*, une espece de julep ainsi nommé du syrop de mûres qui entre dans sa composition. *Voyez* JULEP. (*b*)

MURMURE, s. m. (*Gram.*) bruit sourd, plainte sourde: on dit le *murmure* des peuples, le *murmure* des eaux.

MURMURE, (*Crit. sacrée.*) en grec γογγυσμὸς; ce mot ne signifie pas seulement dans l'Ecriture, une simple plainte que l'on fait de quelque tort que l'on prétend avoir reçu; mais il désigne un esprit de désobéissance & de révolte, accompagné de pensées & de paroles injurieuses à la providence divine: c'est dans ce sens que S. Paul condamne le *murmure*, qui fut souvent fatal aux Israélites murmurateurs, *I. Cor. x. 10.* En effet, les Hébreux retomberent plus d'une fois dans des *murmures* dignes de punition. On sait qu'ils murmurerent dans la terre de Gessen, *Exod. v. 21.* Ils murmurerent ensuite après leur sortie d'Egypte, avant que de passer la mer Rouge, *Exod. xiv. 11*: ils murmurerent encore à Mara, à cause de l'amertume des eaux. *Exod. xv. 24*: ils murmurerent à Sin, *Exod. xxvj. 3*: à Raphidim, *Exhod. xvij. 3*: ils murmurerent au sépulcre de concupiscence: ils murmurerent après le retour des envoyés dans la terre promise, & même en d'autres occasions, car il ne s'agit pas ici de faire l'histoire de leurs *murmures.* (*D. J.*)

MURO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples dans la Basilicate, avec un évêché suffragant de Conza. Elle est au pié de l'Appennin, à 4 lieues S. E. de Conza, 6 S. O. de Cirenza. *Long.* 33. 10. *lat.* 40. 45.

C'est ici que périt en 1382, Jeanne reine de Naples & de Sicile, dans sa cinquante-huitieme année. On sait que dans un âge tendre elle consentit, par foiblesse, au meurtre de son premier époux, & qu'elle eut trois maris ensuite, par une autre foiblesse, plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir regner seule. Enfin elle nomma Charles de Durazzo son cousin, pour son héritier, & même elle l'adopta; mais Durazzo d'intelligence avec le pape, ne pouvant attendre la mort naturelle de sa mere adoptive, usurpa la couronne, poursuivit sa bienfaitrice, la surprit dans *Muro* & la fit étouffer entre deux matelas. La postérité a plaint cette malheureuse reine, parce que la mort de son premier mari ne fut point l'effet de sa méchanceté; parce qu'elle n'avoit que 18 ans quand elle ferma les yeux à cet attentat, & que depuis lors, elle vécut sans tache & sans reproche. Pétrarque & Bocace ont célébré cette infortunée princesse, qui sentoit & connoissoit leur mérite. Elle se dévoua, dit M. de Voltaire, toute entiere aux beaux-arts, dont les charmes faisoient oublier les temps criminels de son premier mariage. Enfin ses mœurs, changées par la culture de l'esprit, devoient la défendre de la cruauté tragique qui termina ses jours. (*D. J.*)

MURRAI, (*Géog.*) province maritime de l'Ecosse, à l'ouest de Buchan; c'est la plus fertile de toutes les provinces du Nord. Elle est arrosée par le Spey à l'orient, & le Nairn au couchant. Ses deux principaux bourgs sont Elgin & Nairn. Elle donne le titre de comté à une branche de la maison des Stuarts, qui descend du comte de *Murrai*, régent d'Ecosse pendant la minorité de Jacques VI. (*D. J.*)

MURRHART, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Duché de Wurtemberg sur la Murr, à 2 milles de Hall. *Long.* 27. 26. *lat.* 49. 8. (*D. J.*)

MURRINE, s. m. (*Hist. anc.*) boisson faite de vin & d'ingrédiens qui échauffoient. La courtisane Glycere la recommandoit à ses amans.

MURSA, (*Hist. des Tart.*) ou *murse* *mirza*; nom du chef de chaque tribu des peuples tartares: ce chef est pris de la tribu même. C'est proprement une espece de majorat qui doit tomber réguliérement d'aîné en aîné dans la postérité du premier fondateur d'une telle tribu, à moins que quelque cause violente & étrangere ne trouble cet ordre de succession. Le *murse* a chaque année la dîme de tous les bestiaux de ceux de sa tribu, & la dîme du butin que sa tribu peut faire à la guerre. Toutes les familles tartares qui composent une tribu, campent ordinairement ensemble, & ne s'éloignent point du gros de l'horde sans le communiquer à leur *murse*, afin qu'il puisse savoir où les prendre lorsqu'il veut les rappeler. Ces *murses* ne sont considérables au kan qui gouverne, qu'à proportion que leurs hordes ou tribus sont nombreuses; & les kans ne sont redoutables à leurs voisins, qu'autant qu'ils ont sous leur obéissance beaucoup de tribus, & de tribus composées d'un grand nombre de familles: c'est en quoi consiste toute la puissance, la grandeur & la richesse du kan des tartares. (*D. J.*)

MURU, (*Géog.*) ville & port du Japon dans la presqu'isle de Niphon, province de Biren, à 31 lieues d'Osacca. *Voyez* Kœmpfer, *hist. du Japon.* (*D. J.*)

MURUCUCA, (*Hist. nat. Bot.*) plante du Brésil qui comme le lierre monte le long des arbres & s'y attache: elle a un petit fruit rond ou oval, de couleurs variées, qui est d'un goût aigrelet, & qui couvre plusieurs noyaux; ses feuilles sont vulnéraires.

MURUCUIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le calice est profondément découpé. Il y a au milieu de cette fleur un tuyau semblable à un cône tronqué, duquel sort le pistil garni du jeune fruit, ou de l'embryon. Les étamines se trouvent en-dessous de cet embryon, qui est surmonté par trois corps ressemblans à trois clous: il devient, quand la fleur est passée, un fruit oval qui n'a qu'une seule capsule, charnu & rempli de semences enveloppées d'une sorte de coiffe. Tournefort. *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MURUCUGE, (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Brésil qui ressemble à un poirier sauvage; son fruit est soutenu par une longue tige, on le cueille verd pour le laisser mûrir, après quoi il est d'un goût exquis. Le tronc donne par incision une liqueur laiteuse, qui s'épaissit & forme une espece de cire. Cet arbre est devenu rare, parce que les Sauvages en ont détruit beaucoup pour avoir son fruit.

MURUS CÆSARIS, (*Géogr. anc.*) César voulant fermer aux Helvétiens le passage dans la province Romaine, fit élever un rétranchement, qu'il appelle *murum*, depuis le lac Leman jusqu'au mont Jura. Des vestiges de ce retranchement, s'il en exista, comme on les a trouvés dans quelques cartes, à une distance du Rhône, assez considérable, ne conviennent point au mur de César.

Appien dit, en termes formels, que la rive du Rhône fut fortifiée par César d'un retranchement; d'ailleurs les Helvétiens qui tenterent de s'ouvrir un passage en traversant le fleuve, ne purent exécuter cette entreprise, *operis munitione & telis repulsi.*

César indique la longueur de ce retranchement à dix-neuf milles: Appien, auteur Grec, à cent cinquante stades.

Cet espace se renferme entre Geneve, où le Rhône sort du lac Leman, & le mont de Vache qui resserre la rive gauche du Rhône, en même temps que le *Credo*, qui tient au mont Jura, resserre la rive droite, dans l'endroit où le fort de la Cluse défend cette gorge, au passage de laquelle le Rhône est presque couvert par ces deux grouppes de montagnes. D'Anv. *Not. Gat.* *page 470.* (*C*)

MURZA, (*Géog.*) lieu fortifié dans la Gaule, à 3 journées de Lyon, selon Socrate dans son histoire ecclésiastique, *lib. II, c. xxxij.* M. de Valois prétend que cet endroit est ce qu'on nomme aujourd'hui la *Mure* en Dauphiné, à 25 lieues de Lyon. (*D. J.*)

MUSA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) en françois *bananier*; genre de plante à fleur polypétale, anomale, & qui a le pétale

supérieur creusé en forme de nacelle, & découpé à la sommité; le pétale antérieur est concave, l'interne est fait en forme de bouclier, & il a deux petites feuilles étroites & pointues. Le calice de cette fleur devient dans la suite un fruit mou, charnu & couvert d'une peau: ce fruit a la forme d'un concombre, il se divise en trois loges dans lesquelles on apperçoit quelques linéamens de semences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Musa ænea, (*Médecine.*) c'est une espece d'opiat somnifer, qui a pris son nom de *Musa* son auteur, & son surnom de sa couleur approchante de celle de l'airain. La dose en est depuis un scrupule, jusqu'à un gros.

MUSACH, s. m. (*Critiq. sacrée.* Les savans sont fort partagés lorsqu'il s'agit de déterminer ce que c'étoit que le *musach* ou *couvert* du sabbath. Quelques-uns ont cru que c'étoit un endroit du temple où l'on s'asseyoit les jours de sabbath, pour assister aux sacrifices, & pour entendre la lecture de la loi. Vatable conjecture que c'étoit une espece de pupitre, environné d'une grille, où étoient assis les prêtres & les lévites lorsqu'ils enseignoient la loi au peuple. Beaucoup de savans, se fondant sur les dernieres paroles du texte, entendent ce passage d'une maniere fort différente. Ils prétendent qu'Achaz profana le temple, & qu'il n'y laissa qu'une entrée du côté de son palais, ayant fait fermer les autres, pour se fortifier d'avantage, & afin que les ennemis ne pussent arriver à son palais qu'après avoir fait le siege du temple; & qu'il fit démolir le parvis nommé *musach*, parce qu'il étoit un obstacle à ce dessein.

Théodoret & Lira disent qu'Achaz eut dessein de flatter le roi d'Assyrie par le mépris qu'il témoigna pour le Dieu d'Israël, en ôtant toute communication de son palais avec le temple. D'autres enfin croient que le *musach* étoit une espece d'armoire placée à l'entrée du premier parvis du temple, où le roi mettoit ses aumônes le jour du sabbath quand il alloit au temple. Quoiqu'il en soit, Josephe dit qu'il porta l'impiété jusques à cet horrible excès de ne se contenter pas de dépouiller le temple de tous ses trésors; il le fit même fermer, afin qu'on ne pût y honorer Dieu par les sacrifices solennels qu'on avoit accoutumé de lui offrir. (*D. J.*)

MUSAGETES, (*Mythol*) c'est-à-dire, le conducteur des Muses. Apollon fut décoré de ce beau nom par les poëtes, parce qu'en sa qualité de dieu de la lire & de l'éloquence, il étoit censé toujours accompagné des doctes sœurs, & présider à tous leurs concerts.

Hercule eut aussi le surnom de *musagetes*, & son culte fut apporté de Grece à Rome. L'Hercule *musagete* est désigné par une lyre qu'il tient d'une main, pendant qu'il s'appuie de l'autre sur sa massue. *Voy.* HERCULE. (*D. J.*)

MUSARAIGNE, s. f. (*Hist. nat.*) *mus araneus*; animal quadrupede qui a beaucoup de rapport a la souris & à la taupe. En effet il a une sorte de groin de cochon, des yeux très-petits, des oreilles très-courtes, & le poil plus fin, plus doux & plus court que celui de la souris; mais il ressemble à cet animal plus qu'à la taupe, par la forme des jambes & des piés: il est plus petit que la souris. Les chats le chassent, le tuent; mais ils ne le mangent pas. On soupçonne communément; & même on croit que la *musaraigne* a du venin, & que sa morsure est dangereuse pour le bétail & sur-tout pour les chevaux; cependant elle n'est ni vénimeuse, ni capable de mordre, parce que l'ouverture de sa bouche n'est pas assez grande pour saisir la double épaisseur de la peau d'un animal: aussi la maladie des chevaux que l'on attribue à la dent de la *musaraigne*, est une sorte d'enthrax qui n'a aucun rapport avec la morsure, ou si l'on veut, la piqûre de ce petit animal. Il habite assez communément, sur-tout pendant l'hiver, dans les écuries, dans les granges, dans les cours à fumier; il mange du grain, des insectes & des chairs pourries: on le trouve aussi à la campagne; il se cache sous la mousse, sous les feuilles, sous les troncs d'arbres, dans les trous abandonnés par les taupes, ou dans des trous plus petits qu'il se pratique lui-même. Chaque portée de la *musaraigne* est de cinq ou six petits. Cet animal a un cri plus aigu que celui de la souris: on le prend aisément, parce

qu'il court mal: ses yeux ne sont pas bons: il est très-commun dans toute l'Europe.

Les naturalistes n'ont connu qu'une seule espece de *musaraigne* jusqu'en 1756; M. Daubenton en découvrit une seconde, & en donna la description à l'académie royale des sciences cette même année. Comme cette seconde *musaraigne* est amphibie, M. Daubenton l'a nommée *musaraigne d'eau*, pour la distinguer de celle qui étoit anciennement connue.

La *musaraigne* d'eau est plus grande que la *musaraigne*; elle a le museau un peu plus gros, la queue & les jambes plus longues & plus garnies de poil. La partie supérieure du corps, depuis le bout du museau jusqu'à la queue, est d'une couleur noirâtre mêlée d'une teinte de brun, & la partie inférieure a des teintes de fauve, de gris & de cendré. Le poil de la *musaraigne* anciennement connue, est d'une couleur un peu plus brune que celui de la souris sur la tête & sur le dessus du corps, & d'un gris plus foncé sur le dessous. *Hist. nat. gen. & part. tom. VIII. p. 57, & suiv. Voy.* QUADRUPEDE.

MUSC, ANIMAL DU, (*Hist. nat.*) *animal moschiferum.* Animal quadrupede qui manque de dents incisives à la machoire supérieure, mais qui a deux dents canines dans cette machoire. Les dents sont en tout au nombre de 26: savoir 4 molaires de chaque côté de chacune des machoires; 8 incisives à la machoire du dessous, & 2 canines à celle du dessus; ces dents canines sont longues d'un pouce & demi, recourbées en arriere, pointues & tranchantes par leur côté postérieur: on ne sait si cet animal rumine. Ses piés sont fourchus; mais il n'a point de cornes. Grew a décrit une peau de cet animal, conservée dans le cabinet de la société royale de Londres. Cette peau avoit 3 piés & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue; le museau étoit pointu; les oreilles avoient 3 pouces de longueur, elles étoient droites & ressembloient à celles du lapin, la queue n'avoit que 2 pouces de longueur; le poil du dos avoit jusqu'à 3 pouces de long, il étoit alternativement de couleur brune & blanche, depuis la racine jusqu'à l'extrémité; la tête & les cuisses avoient une couleur brune; le dessous du ventre & de la queue étoit blanc.

La vésicule qui renfermoit le *musc*, s'élevoit sur le ventre de la hauteur d'un pouce & demi; elle avoit 3 pouces de longueur & 2 de largeur. Cette poche est placée près du nombril, & revêtue d'une peau mince & d'un poil fin. Les Chinois mangent la chair de l'animal du *musc*. Raii, *synop. anim. quad. pag. 127. Voyez* QUADRUPEDE.

MUSC, (*Hist. nat. des drog.*) nom commun au parfum & à l'animal dont on le tire. Nous traiterons de l'un & de l'autre.

L'habitude, l'imagination & la mode, exercent un empire arbitraire & variable sur nos sens. Je n'en veux pour preuve que les différentes impressions que les hommes ont attribuées au *musc* sur l'organe de l'odorat. On sait qu'il a plu & déplu successivement dans tous les siecles, & chez toutes les nations.

Il y a eu des peuples qui l'ont mis au rang de ce qu'ils ont eu de plus précieux en odeurs. Il y a eu des temps où il a fourni la matiere du luxe le plus recherché; dans d'autre temps, on est venu à le mépriser, & il y a des pays où, par cette raison, l'on appelle *puans* les animaux qui répandent l'odeur de *musc*. On est encore aujourd'hui partagé dans le monde, entre l'amour & l'aversion que l'on a pour ce parfum. Les Italiens le goûtent beaucoup, tandis que les François le décrient; & ce qui est bien surprenant, c'est que malgré sa violence, qui sembleroit devoir seule décider, ce sont trois tyrans de nos sens qui décident presque souverainement sur cette matiere odorante.

Mais quelle que soit la décision qu'en peuvent porter l'habitude, l'imagination & la mode, il n'est pas moins nécessaire de connoître un parfum qui nous affecte si diversement, d'autant plus que l'on n'a eu que de fausses idées de son origine, avant la description qu'en a publié M. de la Peyronie dans les *mémoires de l'accadémie des Sciences*, *année 1731*.

Définition du parfum. Le *musc* est une pommade visqueuse, filandreuse ou soyeuse, épaissie en une substance grasse, onctueuse,

de couleur ambrée ou ferrugineuſe obſcure, d'une odeur extrêmement violente, ſur-tout ſi on en ſent de près quelque quantité à la fois, d'un goût quelque peu âcre & amer, qui ſe filtre dans une bourſe ſituée intérieurement près des parties génitales d'une eſpece de fouïne d'Afrique, aſſez reſſemblante à un chat, ou dans une poche extérieure, placées ſous le ventre entre le nombril & les parties de la génération, d'une ſorte de chevreuil d'Aſie.

L'animal d'Afrique qui le donne, ſemble mieux mériter le nom de muſc, *que celui d'Aſie.* Je ne déciderai point entre ces deux animaux muſqués, quel eſt celui qu'il faut honorer par préférence du nom de *muſc*, en latin *animal moſchiferum*. On ſait que les Arabes nous ont donné ſous ce nom une eſpece de chevreuil, ou de chevre ſauvage, décrite par pluſieurs auteurs, & particuliérement par Schrockius, & que c'eſt d'elle que l'on tire le *muſc* en Aſie. Il me ſemble pourtant que l'animal d'Afrique, dont nous allons d'abord parler, mérite mieux le nom de *muſc*, ſi l'on juge cette queſtion par la violence de ſon parfum.

Il en eſt fort différent. Cet animal n'a aucun rapport avec les chevres d'Aſie, ni avec les rats muſqués du Canada; il approche davantage de cette eſpece de fouïne qu'on appelle *genette*. On en voit une dans les obſervations de Bellon (*a*) dont la figure a quelque reſſemblance avec notre animal. Il y a auſſi dans Hernandès (*b*) la figure d'une civette américaine, qui paroît encore y avoir plus de rapport; cependant elles different enſemble à pluſieurs égards, & d'ailleurs ſon parfum eſt très-différent de celui de toutes les civettes.

L'animal que nous allons décrire, eſt arrivé en France ſous le nom de *muſc*; il fut donné au roi en 1726, par M. le comte de Maurepas, miniſtre dont le nom ſera toujours cher aux perſonnes qui cultivent les ſciences.

Il ſe trouve de ſemblables animaux à la côte d'Or, au royaume de Juda, & dans une grande étendue de cette partie de l'Afrique.

Le *muſc* dont il s'agit ici, fut envoyé par ordre du roi à la ménagerie, où il eſt mort après y avoir été nourri pendant ſix ans de viande crue qu'il mangeoit avec voracité.

Sa deſcription. Son corps étoit plus délié & plus levreté que celui des civettes de M. Perrault; ſa queue d'un blanc griſâtre, étoit coupée par 8 anneaux noirs, poſés en maniere de cercles paralleles, larges chacun d'environ 3 lignes. Il étoit tigré de taches noires & griſes parallelement ſelon ſa longueur, depuis les épaules juſqu'au bas du corps; ſon poil étoit doux, à demi raſé, & par-tout d'égale grandeur.

Il avoit un pié huit pouces de long, depuis le bout du muſeau juſqu'à la naiſſance de la queue, qui étoit d'environ 15 pouces.

Le muſeau étoit pointu, garni de mouſtaches; ſes oreilles étoient plus plates que celles du chat. Il avoit au-deſſous des oreilles un double collier noir, & deux bandes noires de chaque côté qui naiſſoient du ſecond collier, & finiſſoient aux épaules. Ses pattes étoient noires; celles de devant n'avoient que quatre doigts, armés chacun d'un ongle court, moins fort & moins pointu que ceux des chats, le cinquieme doigt étoit ſans ongle & ne portoit pas à terre; le dedans des deux pattes étoit plus maigre & auſſi doux que dans les chats. Les pattes de derriere avoient cinq ongles portans tous à terre, conformés à peu près de même. Les papilles de la langue étoient tournées comme celles du chat, ſans être ni ſi dures, ni ſi âpres.

Deſcription de l'organe qui contient la pommade odorante. L'organe particulier qui fournit le *muſc* dans cet animal, eſt ſitué près des parties génitales.

Après qu'on a fait l'ouverture de la vulve, comme on a fait dans ce *muſc*-ci qui étoit une femelle, & qu'on en a écarté les deux levres, il ſe trouve une bourſe qu'on peut ſe repréſenter comme un porte-

(a) *Liv. II. ch. lxxvj.*
(b) *Rerum medicarum novæ Hiſpan. Theſaurus, Romæ* 1751, *fol. p.* 528.

feuille,

feuille, c'eſt-à-dire, s'ouvrant en deux levres, au fond & parois deſquelles ſont placées deux glandes, d'où ſe ſépare une liqueur onctueuſe & filandreuſe, ou plutôt ſoyeuſe, dont l'odeur eſt très-forte.

La pâte viſqueuſe qui ſe trouve dans cette cavité en enduit toute la ſurface & a une couleur ambrée; c'eſt-là la liqueur, l'huile ou plutôt la pommade odorante, le parfum ou le vrai *muſc*.

A l'ouverture de la bourſe qui le renfermoit, l'odeur de ce parfum ſe trouva ſi forte, que M. de la Peyronie ne put l'obſerver ſans en être incommodé; la cavité qui le contient eſt tapiſſée d'une membrane tendineuſe qui a du reſſort, qui eſt fort pliſſée, & par conſéquent capable de beaucoup d'extenſion: voilà pourquoi nous avons dit, qu'on pouvoit ſe la repréſenter dans ſa ſituation naturelle, comme un porte-feuille fermé, dont les deux côtés ſeroient un peu pliſſés.

Il y a deux glandes, l'une à droite, & l'autre à gauche, qui verſent leur parfum dans la cavité ou le ſac, dont la ſurface eſt percée comme un crible: & c'eſt par ce crible que le parfum paſſe des deux glandes dans la poche commune: ces trous ſont grands & petits; c'eſt par les grands trous que les follicules qui compoſent le centre de la glande, vuident leur pommade dans le ſac; & c'eſt par les petits trous que les follicules qui compoſent la circonférence de chaque glande, dépoſent auſſi leur parfum dans le même ſac.

Le ſac eſt tapiſſé d'une membrane réticulaire, extenſible, ayant un reſſort qui rapproche ſi fort les trous les uns des autres, que ſi l'on preſſe les glandes ſans étendre la membrane qui ſoutient les trous, le parfum paroît ne ſortir que d'un ſeul trou. Sur la ſurface de cette membrane, on voit quantité de petits poils noirs, & dans la cavité d'autres petits poils blancs. Ces poils ne ſont autre choſe que quelque partie de la liqueur du parfum détachée & moulée en filets.

Lorſque les follicules, dont la glande eſt compoſée, ſont pleins de pommade, les glandes ſont groſſes & dures: elles diminuent auſſi-bien que les follicules à meſure qu'on en exprime la pommade. Tous ces follicules communiquent les uns aux autres. Si on ouvre un follicule, ſelon ſa longueur, on découvre avec la loupe de très-petites ouvertures qui peuvent bien être la communication d'un follicule à l'autre.

La viteſſe avec laquelle l'air, pouſſé par le fond d'un follicule, paſſe dans les follicules voiſins, fait juger qu'ils doivent communiquer par pluſieurs ouvertures; précaution utile pour favoriſer le cours & l'évacuation d'une liqueur, qui, par ſa conſiſtance, auroit pu être retenue trop long-temps dans ſon réſervoir, ſi elle n'avoit eu que la reſſource d'une ſeule ſortie.

Ce même follicule ouvert, ſelon ſa longueur montre dans ſa cavité ſept ou huit cellules irrégulieres de différentes grandeurs, ſéparées par des membranes fortes & tendineuſes; chacune de ces cellules en contient pluſieurs autres petites, au fond deſquelles on découvre des grains glanduleux qui ſont de différente grandeur; c'eſt apparemment à travers leur ſubſtance, que la pommade ou le parfum eſt filtré. La premiere cellule à laquelle le mamelon eſt adapté lui ſert d'entonnoir; de-là il paſſe de cellule en cellule, des petites dans les grandes, juſqu'à ce que le follicule ſoit rempli; alors la contraction du *muſc* qui enveloppe la glande, & d'autres cauſes que je ne parcours point expriment dans le ſac le parfum qui étoit renfermé dans les follicules, & dans le beſoin font ſortir le parfum du ſac.

Cette organiſation ſinguliere qui découvre de nouveaux moyens, pour retenir & conduire les récrémens, ſelon leur nature & leur deſtination, ne nous apprend rien de ce qui ſe paſſe dans le principe des ſécrétions qui ſe font dans l'homme & dans les animaux. Il y a lieu de croire que les arteres portent dans les papilles du ſac, qui ſont ſes vraies glandes ou ſes vrais couloirs, un ſang qui y dépoſe la matiere du parfum qui fait partie de la maſſe: le réſidu rentre par le moyen des veines & apparemment des vaiſſeaux lymphatiques dans le commerce de la circulation.

Cette organisation n'éclaircit guere le mystere de nos sécrétions. Mais comment le parfum s'est-il séparé de la masse du sang ? Quelle a été cette manipulation ? C'est-là ce principe des sécrétions, ce point d'anatomie que les plus grands maîtres de l'art n'ont encore pu mettre en évidence. Ils ne retireront de cette nouvelle organisation aucune nouvelle lumiere pour développer cet ancien mystere. Tout se réduit ici à la seule différence de la conformation extérieure de la glande, de la forme de son récipient, & du reste de la conduite du recrément d'avec les glandes ordinaires : différences dignes d'être observées, d'être comparées avec ce qu'on trouve dans l'homme & dans les animaux, pour connoître les divers moyens employés pour les mêmes opérations. Nous devons nous en tenir là, jusqu'à ce que ces variétés mieux connues, nous fassent voir les autres avantages qu'on en peut retirer.

Le parfum n'est jamais plus fort que quand il est récent. Les grains glanduleux & les premieres vésicules du *musc* sont de vrais mamelons, & de vrais entonnoirs où la pommade se forme, se ramasse dans les follicules & dans le sac.

Elle s'est trouvée d'une force extraordinaire cette pommade deux jours après la mort de notre *musc* : observation contraire à ce qu'en ont publié plusieurs auteurs sur la foi des marchands & des voyageurs, qui assure que la pommade est fort puante lorsqu'on la retire de l'animal, & qu'en vieillisant dans ses bourses, elle prend peu-à-peu le parfum & la qualité de *musc*, toujours plus fort à mesure qu'il est gardé plus long-temps.

Cette erreur doit être imputée à la façon dont on détache les bourses : les chasseurs qui ne sont pas anatomistes, ouvrent en faisant cette opération le gros boyau & les deux poches qu'il a à ses côtés, qui donnent une liqueur d'une odeur extrêmement puante ; ils ouvrent & enlevent le boyau, & ces deux poches ; ils les renversent pour enfermer le parfum ; ils les lient & les serrent comme une bourse de paysan, pour l'empêcher de s'échapper. Son odeur, quoique forte, ne perce point à travers la poche qui est fort épaisse, & enduite extérieurement des matieres fécales & d'une liqueur puante, la mauvaise odeur qui est au dehors se dissipe avec le temps, au lieu que le *musc* bien enfermé ne perd rien, & se fait sentir fortement à la premiere ouverture du sac.

Il est constant que le parfum durant la vie du *musc* & d'abord après sa mort, est d'une violence extrême.

Il réside dans le seul organe qui le filtre & qui le contient. Plusieurs personnes ont cru que toutes les parties de l'animal fournissoient une odeur de la même nature ; mais on a tout lieu d'assurer, qu'elle réside uniquement dans la pommade & dans l'organe qui la filtre & la contient : si les autres parties en ont quelque impression, elle leur est étrangere, c'est la pommade qui la leur a donnée : voici des expériences qui le prouvent.

M. de la Peyronie a coupé une portion du poumon, du foie, de la rate, & de divers muscles : il a imbibé une petite éponge fine du sang & de l'humidité, qu'il a trouvé dans la poitrine & dans le bas ventre de l'animal. Il a renfermé toutes ces parties dans différentes armoires ; il les a visitées soigneusement tous les jours, jusqu'à ce qu'elles ayent été pourries ou desséchées ; elles n'ont jamais donné d'autres odeurs que celle du sang, ou d'une chair ordinaire pourrie ou desséchée, sans le moindre parfum de *musc*.

La structure particuliere de l'organe forme ce parfum. La qualité des alimens peut augmenter la production de la pommade ; elle peut même fortifier ou affoiblir l'odeur du parfum. Cet animal ne vivoit que de viande crue, & le parfum qu'il fournissoit avec abondance étoit excessivement fort ; il y a pourtant apparence que les diverses préparations que les alimens, quels qu'ils soient, reçoivent dans le corps de l'animal, ou plutôt la structure singuliere du couloir, à travers lequel la sécrétion du parfum se fait, y contribue plus que toute autre cause.

C'est par cette raison qu'il y a des personnes qui exhalent une odeur musquée dans certaines parties glanduleuses & chaudes du corps : M. de la Peyronie connoissoit un homme de condition, dont le dessous de l'aisselle gauche répandoit durant

les chaleurs de l'été, une odeur de *musc* surprenante qui l'auroit rendu très-incommode dans la société, s'il n'eût pris des précautions pour affoiblir la force de cette odeur; cependant son aisselle droite n'en donnoit presque point. On ne peut attribuer ce phénomene qu'à une structure particuliere des glandes de l'aisselle gauche de cet homme.

Il se trouve en très-petite quantité dans tous les animaux musqués. Au reste, on retire très-peu de pommade odorante de tous les animaux musqués: il ne s'est trouvé ici dans chacune des grandes vésicules dont les glandes étoient composées, que le poids d'environ trois grains de pommade; & dans les médiocres ou les petites, la moitié ou le tiers de moins que dans les grandes, ce qui fait en tout environ une demi-once de vraie pommade, sans mélange d'aucune autre substance; c'est à-peu-près la quantité de vrai *musc* que l'organe de l'animal disséqué par M. de la Peyronnie, pouvoit contenir.

Noms de l'animal d'Asie qui donne le musc *de l'orient.* L'autre animal qui donne le *musc* dans l'orient est de la classe des chevreuils; & c'est proprement celui qui est décrit & représenté dans les ouvrages de nos Naturalistes, & qu'ils désignent en latin sous les noms suivans.

Moschus, Schrock. *Animal moschiferum*; Raii synops. anim. 127. *moschius, sive moschi capreolus.* Schrod. 5. 301. *capra moschius.* Aldrov. de quad. Pisule, 743. Jonst, de quad. 55. *capreolus moschi*, ejusd. tab. 29. Gesn. de quad. 695. *capra mosch, aliis cervus odoratus.* Chart. exer. 10.

Lieux qu'habite cet animal. On commence à voir cet animal qui produit le *musc* de l'orient aux environs du lac de Baikal, sur les frontieres de la Tartarie moscovite: mais il est beaucoup plus commun à mesure qu'on avance dans la Tartarie chinoise.

Les lieux de la Chine où l'on en trouve davantage sont la province de Xanxi, particuliérement aux environs de la ville de Leao: la province de Suchum, celle de Hanhungfu; celle de Paoningfu, près de Kiating, & de la forteresse de Tiencinen, & dans quelques endroits de la province de Junan; mais il n'y a point de pays où il soit plus commun que dans les royaumes de Boutan & de Tonquin.

Sa description. Les voyageurs ne s'accordent point dans les récits qu'ils nous font de cet animal: voici ce que j'ai trouvé de plus vraisemblable sur sa description.

Il est du genre des chevreuils, assez semblable au daim pour la grandeur, à la réserve qu'il n'a point de cornes, & que la couleur de son poil est plus foncée. Sa tête a quelque chose de celle du loup; mais il a deux défenses comme celles du sanglier. Les Chinois l'appellent *hiang-tchang-se*, c'est-à-dire, *chevreuil odoriférant, chevreuil musqué.* Il habite les bois & les forêts où l'on va le chasser.

Il porte le musc *dans une bourse sous le nombril.* La drogue qu'on nomme *musc* est renfermée dans une bourse ou vessie qu'il a au dessous du ventre, entre les parties génitales & le nombril.

Cette bourse couverte de poil au dehors est de la grosseur d'un œuf de poule, d'une substance membraneuse & musculeuse, garnie d'un sphincter. Sa surface interne est revêtue d'une membrane fine qui enveloppe le parfum, sur laquelle on découvre plusieurs vaisseaux sanguins & un grand nombre de glandes qui servent à la sécrétion de la pommade.

Aussi-tôt que la bête est tuée, on lui coupe cette vessie. On la taille & l'on la coud en forme de rognons, tels qu'on les apporte en Europe: voilà la poche qui contient le véritable *musc* d'Asie, sur l'origine & la nature duquel on ne croiroit jamais, combien d'opinions bisarres nos naturalistes ont embrassé.

Fausses idées de l'origine de ce parfum. Les uns le regardent comme un sang excrémenticiel qu'on ramasse après que l'excrétion en a été faite, ou qui se trouve dans ce sac de l'animal, lorsqu'on le tue dans un temps convenable; mais l'analyse seule du parfum détruit cette idée: d'ailleurs le temps de la mort de l'animal ne change rien à la qualité de son *musc*, elle est toujours la même.

D'autres prétendent que la vessie de ce chevreuil sauvage, pendant qu'il est en rut,

se tourne en un abcès, qui l'incommodant & lui causant de la démangeaison, le porte à se frotter si fortement dans cet endroit contre des pierres ou contre des troncs d'arbres, qu'il le fait crever, & que la sanie en étant répandue & séchée au soleil, devient le *musc* qu'on ramasse avec soin; mais quelle apparence qu'il fut possible de ramasser le pus que ces animaux auroient jeté, tantôt dans des lieux inaccessibles, tantôt dans des boues, tantôt dans du sable? un tel *musc* seroit bien rare & bien cher. De plus, un abcès desséché seroit d'un gris blanchâtre, & par conséquent d'une couleur fort différente de celle du *musc*.

D'autres veulent qu'il naisse des coups dont ils ont imaginé qu'on accabloit l'animal pris dans des pieges, jusqu'à ce qu'il survienne des tumeurs sur son corps, & que ces tumeurs, réduites en forme de poches, au moyen d'une ligature, ensuite coupées, donnoient le parfum odoriférant. Mais sans parler du ridicule de cette fiction, pour produire l'effet qu'on suppose, il est certain que le tissu des cruautés qui y regne est imputé gratuitement aux chasseurs des *muscs*; aucun voyageur de mérite n'en parle.

D'autres enfin se sont persuadés que les Asiatiques font le *musc* avec la chair de l'animal qu'ils broient dans un mortier de pierre jusqu'à la consistance de bouillie, y mêlant de temps en temps du sang de la bête, qu'ils ont eu soin de recueillir aussitôt après sa mort. Cette bouillie mise dans des sacs faits de la peau de l'animal puis séchée à l'ombre est, disent-ils, la drogue que nous appelons *musc*, mais cette opinion n'est pas plus vraisemblable que les précédentes. Le sang & la chair de l'animal n'ont aucune odeur de *musc*, elles ne sauroient l'acquérir par le mélange, & ne peuvent que se pourrir ou se dessécher comme nous l'avons prouvé ci-dessus.

Concluons que la substance grasse & onctueuse, contenue dans la vessie du chevreuil musqué, est le fruit de la structure singuliere des vaisseaux, des glandes, & des couloirs qui en font la secrétion dans cette partie.

On le sophistique en Asie. On en retire à peine trois ou quatre dragmes, aussi est-ce une des marchandises où l'on cherche le plus à tromper, & que les habitans ont l'adresse d'altérer d'une infinité de manieres, avec de la terre, du sang desséché, les testicules, les rognons de l'animal & autres ingrédiens de cette espece; & ces tromperies se font dans le pays malgré les défenses des princes de l'Asie, & des précautions qu'ils ont tâché de prendre pour les empêcher, à ce que rapporte Tavernier: d'ailleurs, comme ils aiment extrêmement ce parfum, ils font enlever pour eux-mêmes le plus pur qu'on peut trouver; c'est ainsi qu'en agit l'empereur de la Chine.

On le vend en vessie ou hors de vessie. Le *musc* se vend en Europe chez les marchands épiciers & droguistes, de deux manieres, ou en vessie, ou séparé de son enveloppe.

Choix du musc *en vessie.* Quand on achete le *musc* en vessie, il faut le tirer de bonne main, le choisir sec, onctueux, odorant; que la peau de la vessie soit mince, peu garnie de poil; car plus il s'y rencontre de peau & de poil, & moins il y a de marchandise. Il faut que le poil soit de couleur brune qui est la marque du *musc* de Tunquin qu'on estime le plus. Le *musc* de Bengale est enveloppé dans des vessies garnies de poil blanc.

Choix du musc *séparé des vessies.* Quand le *musc* est séparé de la vessie, on doit le conserver dans une boîte de plomb & dans un lieu frais, parce que la fraîcheur du lieu & du métal, empêchent qu'il ne se desséche trop, & tendent à lui conserver ses parties les plus volatiles. Le bon *musc* sans enveloppe doit être gras, mais sec, pur, sans mélange, d'une couleur tannée, d'une odeur forte & insupportable, d'un goût amer; mis sur le feu, il doit se consumer tout entier, quoique cette derniere marque de bonté soit équivoque, l'épreuve n'étant bonne que pour le *musc* mélangé de terre, de plomb, de chair hachée, & ne servant de rien pour celui qui est mêlé de sang.

Son prix est en Hollande. Le *musc* dont on fait négoce à Amsterdam, vient ordinairement de Tunquin & de Bengale, & quelquefois de Moscovie. Celui de Tun-

quin eft de deux fortes, en veffie ou hors de veffie, l'un & l'autre fe vend à l'once; celui en veffie fe vend jufqu'à neuf florins, celui hors des veffies jufqu'à douze florins, celui de Bengale eft le meilleur marché. A l'égard du *mufc* de Mofcovie, on l'eftime moins que les autres, fon odeur quoique très-forte d'abord, s'évapore fort aifément.

On en débitoit autrefois en France quatre à cinq cents onces par année. On feroit furpris aujourd'hui du peu qui s'en confomme dans le royaume.

Son odeur eft violente. Ce parfum eft prefque tout huile & fel volatil, il contient très-peu de terre. Son odeur eft fort incommode & défagréable, quand on en fent quelque quantité à la fois; mais elle eft fuave & douce, lorfqu'on en mêlange feulement quelques grains avec d'autres matieres. La raifon de cette différence vient, de ce qu'étant en trop grande quantité, il s'en exhale tant de parties, qu'elles preffent & fatiguent les nerfs olfactoires, au lieu qu'étant en petite quantité, le peu de parties volatiles qui s'en élevent ne font que chatouiller les nerfs de l'odorat.

Elle fe répare quand elle eft perdue. Si le *mufc* perd fon odeur, comme il arrive quelquefois, il la reprend & fe raccommode, en le fufpendant pour quelque temps au haut d'un plancher humide, & fur-tout près d'un privé, ce qui dénote que la nature du *mufc* eft récrémentielle.

Elle eft compofée de corpufcules très-fubtils. On peut juger de la fubtilité des parties volatiles qui conftituent fon odeur, puifqu'en s'exhalant perpétuellement, le *mufc* paroît au poids ne rien perdre de fa maffe. Il faut, fans doute, qu'à mefure que les petits corpufcules odoriférans s'exhalent, ils foient remplacés par de nouvelles particules mêlées dans l'air.

Le mufc n'eft plus d'ufage en Médecine. On a attribué précédemment au *mufc* de grandes vertus médicinales; on le donnoit intérieurement feul ou avec d'autres aromates pour fortifier l'eftomac, pour les maux de tête, pour réfifter au venin, pour exciter la femence, pour diffoudre le fang grumelé, & dans divers autres cas; il entroit auffi dans plufieurs compofitions pharmaceutiques, mais préfentement on n'en fait plus d'ufage, & c'eft le mieux. D'ailleurs, les vapeurs que fon odeur provoque aux femmes & à la plupart des hommes, lui ont ôté tout crédit, tant en médecine que dans les parfums, qui de leur côté font extrêmement tombés de mode. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MUSCADE, (NOIX), (*Botan. exot.*) La *noix mufcade* eft une efpece de noix aromatique des Indes orientales, qui eft proprement l'amande, le noyau du fruit du mufcadier. *Voyez* MUSCADIER.

La *noix mufcade*, s'appelle en latin dans les boutiques *nux mofchata*, *nux myriftica aromatica.* Avicenne la nomme *giauziban*; Sérapion, *jeuzbave* ou *jusbaque*; les Grecs modernes μοσχοκάρυον ou κάρυον μυριστικόν.

C'eft un noyau ferme & compacte, fragile cependant, & qui fe fend aifément en petits morceaux quand on le pile. Il eft long d'un demi-pouce, gras, odorant, un peu ridé en dehors, & d'une couleur prefque cendrée. Il eft panaché en dedans de veines d'un rouge brun & d'un jaune blanchâtre, qui font des ondulations ou qui vont de côté & d'autre, fans aucun ordre. Le goût de cette noix eft d'une faveur âcre & fuave, quoiqu'amere. Sa fubftance eft odorante, huileufe.

On diftingue dans les boutiques deux fortes de vraies *noix mufcades* cultivées, nommées *noix mufcades femelles*; l'une eft de la forme d'une olive, d'une odeur aromatique un peu aftringente: l'autre eft plus longue, prefque cylindrique, & moins eftimée: ce font néanmoins des fruits du même arbre qui ont plus ou moins réuffi, felon l'âge de l'arbre, le terroir, l'expofition, la culture. Entre ces deux fortes de noix, il s'en trouve d'autres mêlées de figures diverfes & irrégulieres, qui font des jeux de la nature.

Il y a pareillement des *noix mufcades fauvages* qu'on appelle autrement *noix mufcades mâles.* Cette derniere *noix mufcade* eft fujette comme la *femelle* à des figures irrégulieres, & eft d'ordinaire plus groffe que la *noix mufcade* cultivée, de forme oblongue, mouffe aux deux bouts, & comme quarrée. Sa fubftance eft la même, mais elle n'a prefque point d'odeur, & fon goût eft fort

désagréable. La compagnie hollandoise a presque détruit tous les muscadiers sauvages des isles de Banda. Leurs noix se nomment dans le pays *pala-tubir*, c'est-à-dire, *noix de montagne*.

Il faut choisir la *noix muscade* qui est arrondie, ou de la figure d'une olive. On estime celle qui est récente, odorante, pesante, grosse, & qui étant piquée avec une aiguille rend aussi-tôt un suc huileux.

Il paroît que la *noix muscade* a été inconnue aux Grecs & aux Romains. Pline n'en dit mot, & Dioscoride n'en parle point non plus que du macis; car son macer est une chose entiérement différente du macis, puisque le macis est l'enveloppe de la *muscade*, & que le macer est l'écorce de quelque bois: mais les Arabes ont fort bien connu le macis & la *noix muscade*. Le premier qui en ait fait mention est Avicenne.

Voici comment on recueille & comment on prépare les *noix muscades* cultivées dans les isles de Banda.

Les fruits étant mûrs, les habitans montent sur les arbres, & ils les cueillent, en tirant à eux avec des crochets les branches de l'arbre qui sont flexibles comme celles du noisetier; ensuite on ouvre ordinairement sur la place les coques avec un couteau, & on ôte l'écorce que l'on entasse dans les forêts où elle pourrit avec le temps. Il naît sur ces écorces qui se pourrissent une espece de champignons, que nos auteurs appellent *boleti moschocaryni*. Ce sont des champignons noirâtres, bons à manger, agréables au goût, & très-recherchés des habitans.

Ils emportent à la maison les *noix muscades* dépouillées de leur écorce. Ils enlevent adroitement avec le couteau leur premiere enveloppe qui est le macis, prenant garde de le rompre le moins qu'il est possible. Ils font sécher au soleil pendant un jour ce macis qui est rouge comme du sang, & dont la couleur se change en un rouge obscur; ensuite, au bout de dix à douze heures, ils le transportent dans un autre endroit à l'abri du soleil où ils le laissent pendant sept ou huit jours, afin qu'il se ramollisse en quelque façon, & qu'il se brise moins aisément. Pour lors ils l'arrosent d'un peu d'eau de mer, non-seulement afin de l'humecter, mais aussi pour l'empêcher de perdre son huile odorante. Ils le renferment ainsi dans des petits sacs, & ils le pressent fortement. Comme le macis trop sec se brise & perd son huile aromatique, de même lorsqu'il est trop humide, il se pourrit & devient vermoulu; c'est pourquoi l'on tâche de tenir un juste milieu & d'éviter l'une & l'autre extrémité: on y parvient aisément par la routine & l'expérience.

On expose au soleil pendant trois jours les *noix muscades* qui sont encore enfermées dans leurs coques ligneuses, ensuite on les seche parfaitement à la fumée du feu jusqu'à ce qu'elles rendent un son clair quand on les agite; car celles qui sont humides ne rendent qu'un son obscur: alors on les frappe avec un bâton, une pierre, un petit maillet, afin que la coque saute en morceaux.

Ces noix ainsi séparées de leurs écorces, sont distribuées en trois tas, dont le premier contient les plus grandes & les plus belles que l'on apporte en Europe; le second contient celles que l'on réserve pour en faire usage dans les Indes; & le troisieme renferme les plus petites qui sont irrégulieres, non mûres, dont on brule la plus grande partie, & dont on emploie l'autre pour en tirer de l'huile.

Cependant les *noix muscades* qu'on a choisies pour le débit, se corromproient bientôt si on ne les arrosoit promptement, si on ne les confisoit, pour parler ainsi, dans de l'eau de chaux faite de coquillages brûlés, que l'on détrempe avec de l'eau salée à la consistance d'une bouillie fluide. On y plonge deux ou trois fois les *noix muscades* renfermées dans de petites corbeilles, jusqu'à ce que la liqueur les ait toutes couvertes; l'humidité superflue s'évapore & s'en va en fumée. Lorsqu'elles ont sué suffisamment, elles sont bien préparées & propres pour passer la mer.

On transporte aussi des *noix muscades* confites, non seulement dans toutes les Indes, mais encore en Europe. Voici la maniere de les confire. Lorsqu'elles s'ouvrent, on les cueille avec précaution, on les fait bouillir dans l'eau, & on les perce avec une

aiguille; ensuite on les macere dans l'eau pendant huit ou dix jours, jusqu'à ce qu'elles aient quitté leur goût âpre & acerbe. Cela fait, on les cuit plus ou moins (selon qu'on veut les avoir plus fermes ou plus molles) dans un julep, fait avec parties égales de sucre & d'eau. Si l'on veut qu'elles soient dures, on y jette un peu de chaux. On sépare tous les jours l'eau sucrée des *noix muscades*; on la fait un peu bouillir, & pendant huit jours on la verse de nouveau sur le fruit; enfin, on met pour la derniere fois ces noix dans du syrop un peu épais, & on les garde dans un pot de terre bien fermé.

On les sert avec les autres confitures dans les repas, & on en mange sur-tout aux Indes en buvant du thé; on n'en prend que la chair, & on a coutume de rejeter le noyau.

On confit encore les *noix muscades* dans de la saumure, dans du sel & du vinaigre: mais on ne les mange pas telles: on les macere dans de l'eau douce jusqu'à ce qu'elles aient perdu leur goût salé; ensuite on les fait cuire dans de l'eau avec du sucre.

La *noix muscade* abonde en huile essentielle, tant subtile que grossiere, unie avec un sel acide & un peu de terre astringente.

Ces noix donnent par la distillation deux sortes d'huile; car si après les avoir pilées & macérées dans beaucoup d'eau, on les distille, il sort une once d'huile subtile de chaque livre de noix; & la distillation étant finie, on trouve sur la surface une huile grossiere, surnageante, épaisse comme du suif, & presque destituée d'aromate. Mais par l'expression de seize onces de *noix muscades*, on tire trois onces deux dragmes d'huile, de la consistance de la graisse, qui a très-bien l'odeur & le goût de la *noix muscade*.

On sait que les chimistes tirent l'huile essentielle de la *muscade*, & du macis par la distillation, de la même maniere que les autres huiles essentielles.

Il suffira donc d'indiquer ici la méthode qu'ils emploient pour tirer, par expression, l'huile de la *muscade* & du macis.

On prend la quantité que l'on juge à propos de *noix muscades*, pleines, grasses, & pesantes. On les réduit en une poudre subtile, que l'on met sur un tamis renversé, couvert d'un plat de terre. On fait prendre à cette poudre la vapeur de l'eau bouillante pendant un quart d'heure, afin qu'elle en soit toute pénétrée. Alors on la renferme promptement dans un petit sac de toile forte, & au même moment on en tire l'huile à la presse. Cette huile est limpide & fluide tant qu'elle est chaude, mais elle se fige & acquiert la consistance de la graisse en se refroidissant. Sa couleur est dorée ou safranée. On emploie ces huiles en médecine, & on en fait la base des baumes hystériques, nervins & fortifians.

Ce détail peut suffire. Je l'ai tiré, à quelques corrections près, de M. Géofroi, parce qu'il est exact, & que des Hollandois m'ont dit eux-mêmes qu'ils ne pourroient pas m'en fournir de meilleur.

Je laisse aux curieux à consulter le morceau que Pison a donné de la *noix muscade* dans ses œuvres: l'ouvrage de Paulini, intitulé, *nucis moschatæ curiosa descriptio*, Lips. 1704, *in-8°*. n'est, malgré son titre, qu'une très-mauvaise compilation.

Personne n'ignore que la compagnie hollandoise des Indes orientales est la maîtresse de toute la *muscade* qui se débite dans le monde. Ses directeurs en reglent le prix en Europe, suivant qu'ils le jugent à propos; & les diverses chambres en font la vente chacune à leur tour, suivant une espece de tarif, par lequel la chambre d'Amsterdam en doit vendre deux cens quarteaux toute seule, c'est-à-dire, autant que toutes les autres chambres réunies. Le quarteau de *muscade* pese depuis 550 jusqu'à 600 livres; son prix est de 75 sous de gros, la livre. (*D. J.*)

MUSCADE *ou* NOIX MUSCADE, (*Chimie & Mat. méd.*) On doit choisir la *noix muscade* qui est arrondie ou de la figure d'une olive, laquelle est appelée *femelle*. On estime celle qui est récente, pesante, grasse, & qui étant piquée avec une aiguille, rend aussi-tôt un suc huileux. Geoffroi, *Mat. méd.*

La *noix muscade* contient une huile essentielle & une huile par expression, ou un beurre qu'on peut en séparer aussi par décoction. *Voyez l'article* HUILE. Selon l'analyse de Geoffroi, une livre de *noix muscade* donne dans la distillation une once d'huile

essentielle, & une pareille quantité donne, par l'expression, trois onces deux gros de beurre ou d'huile *consistante*, qui a très-bien le goût & l'odeur de la *muscade*. Geoffroi observe encore qu'une huile épaisse comme du suif qu'on trouve nageante sur l'eau, qui a été employée à la distillation de l'huile essentielle, est presque destituée de parfums. Cette substance ainsi retirée n'est autre chose que la même substance huileuse qu'on retire par l'expression; que si, par ce dernier moyen, on obtient une huile très-aromatique, au lieu que le produit du premier est presque inodore, c'est que la décoction dissipe l'huile essentielle dans laquelle seule réside le principe aromatique, & que; dans l'expression, l'huile butyreuse s'impregne d'une certaine quantité d'huile essentielle à laquelle elle est réellement miscible.

La *noix muscade* est un des assaisonnemens connus sous le nom générique d'*épiceries* ou *épices*. *Voyez* ÉPICES. Elle est stomachique, aidant à la digestion, fortifiant les viscères & dissipant les vents; utile par conséquent pour les tempéramens froids, humides, *lâches*; nuisible au contraire aux tempéramens vifs, secs, mobiles; à peu près indifférente à tous par la longue habitude. Sa prétendue vertu de résister au poison n'est plus comptée pour rien depuis que ce n'est plus un être réel qu'un poison froid. Des auteurs graves, parmi lesquels il faut compter Bontius, ont observé que l'usage immodéré de la *muscade* causoit un assoupissement dangereux. L'huile essentielle de la *muscade* n'a aucun usage particulier. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE. L'huile par expression, & mieux encore cette même huile retirée par décoction & dégagée par-là du mélange de toute huile essentielle, possede à peu près les vertus communes des huiles par décoction. *Voyez au mot* HUILE. On doit lui préférer cependant, pour l'usage intérieur, celles qui sont absolument exemptes du risque de rester chargées d'un principe aussi actif, & d'une vertu aussi différente des qualités propres de l'huile grasse que l'est une huile essentielle. Aussi le beurre de cacao, qui est parfaitement exempt du soupçon d'un pareil mélange, a-t-il exclu avec raison le beurre de *muscade* de l'usage intérieur; mais ce dernier est par la même raison plus convenable dans l'usage extérieur, toutes les fois qu'il faut en même temps relâcher & résoudre.

Geoffroi semble dire que l'huile essentielle de *muscade* & son huile par décoction ont les mêmes vertus, il est même à peu près évident que c'est-là son sentiment; mais il est certain aussi que cette opinion est une erreur manifeste. L'une & l'autre de ces huiles entrent cependant communément ensemble dans les baumes apoplectiques, hystériques, céphaliques, *&c.*

J. Rai rapporte une singuliere propriété de l'huile de *muscade*: c'est de faire croître la gorge, appliquée extérieurement. La *noix muscade* entre dans un grand nombre de compositions pharmaceutiques cordiales, alexipharmaques, stomachiques, fortifiantes, nervines, *&c.* (*b*)

MUSCADIER, s. m. (*Botan. exot.*) c'est l'arbre des Indes orientales qui porte le macis & la noix muscade. *Voyez* MACIS *ou* MUSCADE (NOIX).

Il y a deux especes de *muscadiers*: le *muscadier* cultivé, & le *muscadier* sauvage. Le *muscadier* cultivé est nommé *arbor nucem moschatam ferens*, ou *nux moschata, fructu rotundo*, par C. B. P. 407. *pala*, dans Pison, *mant. arom.* 173.

C'est un arbre de la hauteur du poirier; ses branches sont flexibles; son fruit vient entre les branches comme dans le noisetier; son bois est moëlleux, & son écorce cendrée.

Les feuilles naissent le plus souvent deux à deux, quoiqu'elles ne soient pas exactement opposées. Elles sont d'un verd foncé en dessus, blanchâtre en dessous, longues d'une palme, lisses, semblables à celles du laurier, terminées par une grande pointe, sans queue. Elles ont une côte dans le milieu qui s'étend d'un bout à l'autre, d'où sortent des nervures obliques qui vont tantôt par paires, tantôt alternativement, jusqu'à la circonférence. Non-seulement ses feuilles fraîches, froissées entre les mains, répandent une odeur pénétrante, mais même elles sont âcres & aromatiques, étant seches.

Les fleurs sont jaunâtres, à cinq pétales, semblables à celles du cerisier. Il leur succede un fruit arrondi, attaché à un long pédicule

pédicule, semblable à une noix ou à une pêche, dont le noyau est couvert de trois écorces.

La premiere écorce est charnue, molle, pleine de suc, épaisse d'environ un doigt, velue, rousse, parsemée de taches jaunes & purpurines, ainsi que nos abricots ou nos pêches; elle s'ouvre d'elle-même dans le temps de la maturité, elle est d'un goût acerbe & astringent.

Sous cette premiere écorce, se trouve une enveloppe réticulaire ou plutôt partagée en plusieurs lanieres, d'une substance huileuse, onctueuse & comme cartilagineuse, d'une odeur aromatique, mêlée d'un peu d'amertume; c'est-là ce qu'on appelle le *macis*.

A travers les mailles de cette seconde enveloppe, il en paroît une troisieme qui est une coque dure, mince, ligneuse, cassante, & d'un brun roussâtre. Cette coque contient le noyau qui est ovale, sillonné sans ordre, cendré en dehors, panaché intérieurement de jaunâtre & de rouge brun, d'une excellente odeur, d'une saveur âcre & suave quoiqu'amere; c'est-là la *noix muscade* même.

Lorsqu'on fait une incision dans le tronc d'un *muscadier*, ou que l'on en coupe les branches, il en découle un suc visqueux, d'un rouge pâle comme le sang dissous: ce suc devient bien-tôt d'un rouge foncé, & laisse des marques rouges sur la toile que l'on a de la peine à effacer.

Les *muscadiers* sont presque toujours chargés en même temps de fleurs & de fruits, dont on fait la récolte en avril, en août, & en décembre.

On ne cultive ces arbres que dans les trois isles de Banda, nommées *Néero;* où le gouverneur réside; 2°. *Hogeland*, qui est proprement Banda; & 3°. *Puloway*, situées à quatre degrés au sud de la ligne & d'Amboine. Ces trois isles sont les plus fertiles de celles que possede la compagnie hollandoise, & celles qui lui procurent le plus de profit; car c'est-là qu'on recueille toutes les noix muscades & le macis, que les habitans apportent aux magasins de la compagnie, & dont elle fait le trafic dans tout le monde. Si les autres isles qui dépendent de Banda & qui sont un peu éloignées, se trouvent avoir quelques *muscadiers*, on les coupe, on les brûle, on les déracine soigneusement, afin qu'aucune nation ne puisse en avoir du fruit. Ainsi, jusqu'à ce jour, les Hollandois y ont si bien pourvu, qu'ils sont dans l'univers les seuls maîtres de ce commerce.

Ils n'ont laissé subsister dans ces mêmes isles que très peu de *muscadiers* sauvages, dont il a plû à quelques botanistes d'appeller le fruit *noix muscade mâle*. Bauhin nomme le *muscadier* sauvage, *nux moschata*, *fructu oblongo ;* Pison, *palamet-sird*, seu *nux moschata*, mas *dicta*. Il est plus haut que le *muscadier* cultivé, moins rameux, & moins feuillu; mais les feuilles sont plus grandes, longues d'un empan & demi, d'un verd foncé, d'un goût désagréable. Ses fruits sont plus gros, plus charnus, plus solides, plus fermes, donnant un macis sans suc, desséché, pâle, & de mauvais goût. Le noyau est couvert d'une coque dure, ligneuse, épaisse, d'une substance assez semblable à la vûe à celle de la muscade *femelle*, mais presque sans odeur, & d'un goût disgracieux. (*D. J.*)

MUSCARI, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaniforme, en grelot, & découpée en six parties. Il sort du fond de cette fleur un pistil qui devient un fruit ordinairement triangulaire. Ce fruit est divisé en trois loges, & rempli de semences le plus souvent arrondies. Tournefort, *Inst. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte dix-huit especes de ce genre de plante, dont on vient de lire les caracteres. Décrivons la principale, nommée par le même botaniste, *muscari obsoletione*, *flore*, *ex purpurâ virente*.

Elle pousse de sa racine bulbeuse quelques feuilles répandues à terre, longues de six ou huit pouces, étroites, cannelées, assez épaisses, pleines de suc. Sa tête est sans feuilles, mais revêtue depuis sa moitié jusqu'au haut de fleurs en grelots, divisées en six segmens, de couleur d'abord purpurine, puis d'un verd blanchâtre ou d'un purpurin foncé, enfin noirâtre en se fanant. Leur odeur est agréable, aromatique, approchante de celle du musc. Il succede à ces fleurs des fruits assez gros, trian-

gulaires, & divisés en trois loges remplies de quelques graines grosses comme des orobes, rondelettes, noires. La racine est vomitive, prise intérieurement.

Les curieux cultivent quelques especes de *muscari*, à cause de la beauté de leurs fleurs, & Miller vous indiquera l'art de cette culture. (*D. J.*)

MUSCAT, sorte d'excellent vin qui vient de Provence, de Languedoc, *&c.* *Voyez* VIN.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de *musk*, parce que le vin *muscat* a quelque chose de l'odeur de ce parfum, à ce qu'on prétend. D'autres le font venir de *musca*, mouche, parce que ces insectes aiment extrêmemet les grapes de raisins *muscat*; comme les Latins avoient appelé leur *vinum apianum ab apibus*, parce que les abeilles ou mouches à miel s'en nourrissoient.

Voici la maniere dont on fait le vin *muscat* à Frontignan : on laisse sécher à moitié les grappes sur le sep de vigne; ensuite on les cueille, on les foule & les presse, & on met dans un tonneau la liqueur qui en sort, sans la laisser travailler dans la cuve; parce que la lie de ce vin contribue à sa bonté.

MUSCAT, VIN (*Diete.*) espece de vin de liqueur très-parfumé. *Voyez* VIN.

MUSCAT, RAISIN (*Diete.*) *Voyez* RAISIN.

MUSCERDA, (*Mat. méd.*) *Voyez* FIENTE DE SOURIS, *à l'article* SOURIS, *Mat. méd.*

MUSCLE, s. m. *musculus*, *en Anatomie*, partie charnue & fibreuse du corps d'un animal, destinée à être l'organe ou l'instrument du mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Ce mot vient du grec μυς, ou du latin *mus*, un rat, & c'est à cause de la ressemblance que les muscles paroissent avoir avec des rats écorchés. Le D. Douglat prétend qu'il vient de μυειν, *fermer* ou *resserrer*, parce que c'est la fonction propre du *muscle*. (*a*)

Le *muscle* est un paquet de lames minces & paralleles, & se divise en un grand nombre de petits faisceaux ou petits muscles renfermés chacun dans sa membrane propre, & de la surface intérieure desquels partent une infinité de filamens transverses qui coupent le *muscle* en autant de petites aires distinctes, remplies chacune par leurs petits faisceaux de fibres. *Voyez nos Planches anat. & leur explic. Voyez aussi l'article* FIBRE.

Les *muscles* se divisent ordinairement en trois parties, la *tête*, la *queue*, & le *ventre*. La *tête* & la *queue*, qu'on appelle aussi *tendons*, sont les deux extrémités du *muscle* : la premiere est celle qui est attachée à la partie stable, & l'autre celle qui l'est à celle que le muscle doit faire mouvoir. *Voyez* TENDON.

Le ventre est le corps du *muscle*; c'est une partie épaisse & charnue, dans laquelle s'inserent des arteres & des nerfs, & d'où sortent des veines & des canaux lymphatiques.

Toutes ces parties d'un *muscle*, le ventre & les tendons, sont composés des mêmes fibres; elles ne different, qu'en ce que les fibres des tendons sont plus serrées les unes contre les autres que celles du ventre, qui sont plus lâches; ce qui fait qu'il s'y arrête ordinairement assez de sang pour les faire paroître rouges, au lieu que les tendons sont blancs, parce qu'ils sont d'une texture assez serrée pour empêcher la partie rouge du sang d'y passer : ainsi la différence qu'il y a entre le ventre & les tendons paroît être à peu près la même que celle qu'il y a entre un écheveau de fil, & un cordon qu'on auroit formé de ces mêmes fils.

Tous les *muscles* n'agissent qu'autant que leur ventre s'enfle ou se gonfle, ce qui les racourcit assez pour tirer à eux, ou pour entraîner, suivant la direction de leurs fibres, les corps solides auxquels ils sont attachés. Tout ce qu'on peut donc demander sur le mouvement musculaire, c'est de déterminer la structure des *muscles*, & la cause de leur gonflement.

(*a*) Les apophises augmentent l'action des muscles, en les éloignant du centre du mouvement, & leur donnent de l'attache ; ils rendent aussi l'articulation des os plus solide, soit qu'elle soit avec mouvement ou sans mouvement.

Chaque *muſcle* ſimple eſt donc compoſé d'un ventre charnu, & de deux tendons; mais il peut, outre cela, ſe diviſer en d'autres de même nature, quoique moindres, & ceux-ci en d'autres encore plus petits, toujours de même nature que le plus grand; & cette diviſion peut être portée au delà de tout ce qu'on ſauroit imaginer, quoiqu'on doive penſer qu'elle a ſes bornes. Ces petits *muſcles*, qui ſont de même nature que le premier, doivent donc avoir auſſi leur ventre & leurs tendons; ce ſont ce qu'on appelle *des fibres muſculaires*, & c'eſt de l'aſſemblage, ou de l'union de pluſieurs que ſont compoſés les *muſcles* proprement dits. *Voyez* FIBRES.

Quelques auteurs croient que les fibres muſculaires ſont des prolongemens des arteres & des veines, ou les extrémités capillaires de ces vaiſſeaux anaſtomoſes & entrelacés les uns avec les autres: que lorſque ces mêmes vaiſſeaux ſe gonflent, leurs extrémités s'approchent l'une de l'autre, ce qui fait que l'os auquel tient la partie du *muſcle* qui doit ſe mouvoir, s'avance vers l'autre. Mais l'obſervation que nous venons de rapporter, prouve évidemment que ces vaiſſeaux ne ſont ni veineux, ni artériels, ni lymphatiques: s'ils ſont véſiculaires, ou ſi ce ne ſont que des eſpeces de cordes, c'eſt ce qui eſt encore en queſtion. Muys dit les avoir vu véſiculaires à travers le microſcope.

Boerhaave ayant remarqué que les nerfs s'infinuènt dans tous les *muſcles* le long de leurs veines & de leurs arteres; & que ſans faire même attention à leur enveloppe extérieure, ils ſe diſtribuent, outre cela, ſi parfaitement dans tout le corps du *muſcle*, qu'on ne ſauroit aſſigner aucune partie qui en ſoit deſtituée; enfin qu'ils ſe terminent dans le *muſcle*, au lieu que dans les autres parties du corps leurs extrémités ſe répandent en forme de membrane: il en a conclu que les fibres muſculaires ne ſont autre choſe que les expanſions les plus déliées des nerfs, dépouillées de leur enveloppe, creuſées en dedans, de la figure d'un *muſcle*, & pleines d'un eſprit, que le nerf, qui a ſon origine dans le cerveau, leur communique au moyen de l'action continuelle du cœur. *Voyez* NERF.

C'eſt de ces fibres unies enſemble que ſe forment les petits faiſceaux ou paquets, qui ont encore chacun leur membrane particuliere, dans laquelle ils ſont renfermés, & qui les ſépare les uns des autres; cette membrane eſt très-déliée, poreuſe en dedans, & pleine d'une huile qui s'y accumule pendant le repos, & conſume dans le mouvement: ce ſont les arteres qui la fourniſſent, & elle ſert avec un ſuc muqueux & doux que ſéparent les arteres exhalantes qui arroſent le tiſſu cellulaire, qui les unit toutes les unes avec les autres.

Outre ces nerfs, il entre encore des arteres dans les *muſcles*; & il y en entre en ſi grande abondance, & d'une telle contexture, qu'on ſeroit tenté de penſer que tout le corps du *muſcle* en ſeroit compoſé; elles ſe diſtribuent principalement entre les petits faiſceaux & les membranes qui les ſéparent les unes des autres, & peut-être auſſi dans la ſurface extérieure de chaque fibrille, dans le plexus réticulaire dès qu'elles ſe terminent en de petits vaiſſeaux ſecrétoires huileux, & de petits vaiſſeaux limphatiques, & peut-être en de petites fibrilles creuſes, ſemblables à des nerfs, fibrilles qui peuvent encore ou bien ſe terminer dans la cavité de fibres nerveuſes muſculaires, ou en former d'autres ſemblables à elles-mêmes. Au moins eſt-il évident que chaque branche d'artere qui ſe trouve dans les *muſcles*, & qui s'uniſſent à eux, en augmentent le volume; ce qui fait que les vaiſſeaux ſanguins des *muſcles* ſont auſſi lymphatiques.

Tous les *muſcles* ou toutes les paires de *muſcles* que nous connoiſſons, ſont donc compoſés de deux ſortes de fibres, de longitudinales, que nous venons de décrire, & qui ſont attachées les unes aux autres par le tiſſu cellulaire.

Nous avons déja obſervé que le tendon d'un *muſcle* eſt compoſé d'un même nombre de fibres que le *muſcle* même, avec cette différence, que les cavités des fibres muſculaires diminuant vers les tendons, & y perdant de leur diametre, elles forment dans cet endroit un corps compacte, dur, ferme, ſec & étroit, qui n'eſt que très-peu vaſculaire. Il paroît donc par tout ce que

nous avons dit que la rougeur du *muſcle* lui vient du ſang, & que ſon volume vient de la plenitude des arteres, des veines, des cellules huileuſes & des vaiſſeaux lymphatiques; & on voit par-là pourquoi dans un âge avancé, dans la maigreur, les conſomptions, les atrophies, dans une chaleur continuée & des travaux pénibles, leur rougeur diminue auſſi-bien que leur volume, quoique le mouvement s'y conſerve dans tous ces états ou toutes ces circonſtances. Il y a plus, le mouvement peut encore avoir lieu lors même que les *muſcles* n'ont point du tout de rougeur, comme il paroît dans les infectes dont on ne ſauroit appercevoir la chair.

On peut ſéparer les uns des autres ſans les rompre, les fibres, les petits faiſceaux, les arteres & les nerfs, ſoit dans les corps vivans, ſoit dans les cadavres. Ils ſont toujours dans un certain degré de tenſion, & doués d'une force contractive, de façon que lorſqu'on les diviſe, leurs extrémités s'éloignent l'une de l'autre, ce qui les fait devenir plus courtes, diminue leur volume, les contracte en une eſpece de ſurface angulaire, & en exprime les ſucs qu'ils contiennent. Il paroît donc de-là qu'ils ſont toujours dans un état violent, & qu'ils s'opposent toujours à leur alongement, qu'ils font toujours efforts pour ſe raccourcir, plus encore dans les corps vivans que dans les cadavres, & qu'ils ont, par cette raiſon, beſoin d'en avoir d'autres antagoniſtes.

Si le cerveau eſt fortement comprimé, ou qu'il ait reçu quelque violente contuſion, s'il eſt en ſuppuration, obſtrué ou déchiré, l'action volontaire des *muſcles* ceſſe à l'inſtant auſſi-bien que tous les ſens & la mémoire, quoique l'action ſpontanée des *muſcles* du cœur, du poumon, des viſceres & des parties vitales ſubſiſte malgré cela. Si ces mêmes altérations arrivent au cervelet, l'action du cœur, & des poumons, & de la vie même ceſſeront, quoique le mouvement vermiculaire continue encore long-temps dans l'eſtomac & dans les inteſtins.

Si on comprime, ou ſi on lie le nerf d'un *muſcle*, qu'il vienne à ſe corrompre, ou qu'on le coupe, tout le mouvement de ce *muſcle*, ſoit vital, ſoit volontaire ceſſera à l'inſtant; & ſi on lie, ou ſi on coupe, &c. un tronc de nerf qui envoie des branches à différens *muſcles*, il leur arrivera à tous la même choſe: enfin ſi on en fait autant à quelque partie que ce ſoit de la moële allongée, on détruira par-là l'action de tous les *muſcles* dont les nerfs prennent leur origine en cet endroit, & il en arrivera de même ſi on en fait autant à l'artere qui porte le ſang à un ou à pluſieurs *muſcles*.

Lorſqu'un *muſcle* eſt en action, ſon tendon ne ſouffre point d'altération ſenſible; mais ſon ventre s'accourcit, devient dur, pâle, gonflé, les tendons s'approchent plus qu'ils n'étoient l'un de l'autre, & la partie la plus mobile, qui eſt attachée à l'un des tendons, eſt tirée vers la moins mobile, qui eſt attachée à l'autre extrémité. Cette action d'un *muſcle* s'appelle ſa *contraction*; elle eſt plus grande & plus forte que cette contraction inhérente dont nous avons parlé au ſujet du premier phénomene que nous avons rapporté; & ainſi elle n'eſt point naturelle, mais ſurajoutée. Lorſque le *muſcle* n'eſt point en action, ſes tendons reſtent toujours les mêmes, mais ſon ventre devient plus mol, plus rouge, plus lâche; le *muſcle* eſt plus long & plus plat, c'eſt cet état d'un *muſcle*, qu'on appelle ſa *reſtitution*, quoique ce ſoit ordinairement l'effet de l'action contraire du *muſcle* antagoniſte; car ſi cette derniere action n'avoit point lieu, la contraction du premier *muſcle*, qui ne ſeroit point balancée par l'action de l'antagoniſte, continueroit toujours.

Si l'un des antagoniſtes reſte en repos, pendant que l'autre eſt en action, en ce cas le membre ſera mis en mouvement; s'ils agiſſent tous deux à la fois, il ſera fixé & immobile; s'ils n'agiſſent ni l'un ni l'autre, il reſtera ſans mouvement & prêt à ſe mouvoir à l'occaſion de la moindre force qui pourra le ſolliciter pour cela.

Tous ces changemens ſe produiſent dans le plus petit inſtant & dans tout le muſcle à la fois, de façon qu'ils peuvent ſucceſſivement avoir lieu, ceſſer, recommencer, &c. ſans qu'il en reſte après cela la moindre trace dans le corps.

Si l'on injecte de l'eau chaude dans l'artere d'un *muscle* en repos, même dans celui d'un cadavre, on y rétablira la contraction, & cela long-temps même après la mort : les expériences par lesquelles on fait contracter un *muscle*, en augmente le volume plutôt que de le diminner.

Lorsqu'un membre est plié par quelque force extérieure, & sans l'influence de la volonté, le *muscle* fléchisseur de ce membre se contracte comme si c'étoit par un mouvement propre ; mais cependant pas tout à fait si vivement. Lorsque la volonté reste dans l'indifférence, tous les *muscles* volontaires, & tous leurs vaisseaux sont également pleins, & ils reçoivent une espece de mouvement du sang & des esprits qui sont portés uniformément & en même temps dans toute l'étendue du corps.

Quant à l'application qu'on peut faire de cette structure des *muscles*, pour expliquer le grand phénomene du mouvement musculaire, *voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Les muscles des mouvemens involontaires, ou *nécessaires*, renferment en eux-mêmes la force qui les contracte, qui les étend, & n'ont point d'antagonistes : tels sont, à ce qu'on croit, le cœur & les poumons. *Voy.* CŒUR & POUMONS.

Les *muscles* des mouvemens volontaires que nous nommons plus particuliérement *muscles*, & qui sont ceux dont il est principalement question ici, ont chacun leurs *muscles* antagonistes qui agissent alternativement dans des directions contraires ; l'un se relâchant pendant que l'autre se contracte au gré de la volonté. *Voy.* MOUVEMENT.

Les *muscles* ont différens noms, & ces noms sont relatifs à leur nombre, à leur figure, à la direction de leurs fibres, à leur situation, à leur insertion, aux parties qu'ils meuvent, à leur action, à leur usage, à leur comparaison, à leur composition, & à quelque propriété singuliere.

Nombre. Ils sont nommés premier, 2, 3, 4, 5, &c. C'est aussi dans ce sens qu'on dit, le bras a neuf *muscles* qui servent à ses différens mouvemens, &c.

Direction. Le corps étant conçu divisé en deux parties égales & symmétriques par un plan auquel un second placé sur la tête & parallele à l'horizon, seroit perpendiculaire, & à un troisieme placé depuis le front jusqu'à l'extrémité des doigts du pié qui seroit conséquemment perpendiculaire aux deux premiers. Alors outre les noms d'*antérieurs*, *de postérieurs*, *d'externes* ou *d'internes*, *de sublimes* ou *de profonds*, *de supérieurs* ou *d'inférieurs* ; les *muscles* prennent encore différens noms par rapport à la direction de leurs fibres, relativement à ces trois plans. En effet, si ces fibres rencontrent le plan qui divise le corps, &c. à angle droit, le *muscle* est appelé *transverse* ou *transversal*, si elles le rencontrent obliquement, de maniere que le sommet de l'angle qu'elles forment avec ces plans, regarde le plan horizontal ; on l'appelle *oblique*, *convergent*, ou *ascendant*, & *oblique divergent* ou *descendant*, si l'angle est tourné dans un sens opposé : enfin, lorsqu'elles sont paralleles au plan des divisions, le *muscle* s'appelle *droit*.

Figure. Les *muscles* étant composés des fibres droites ou courbes ; si elles sont courbes, tout le monde connoissant assez ce que c'est qu'un cercle ou un rond, les anatomistes ont attribué au cercle les différens rapports que les fibres courbes pouvoient avoir avec les courbes ; ils ont appelé les *muscles* qui en sont composés de même que ces fibres, *orbiculaire*, *circulaire*, *semi-orbiculaire*, *semi-circulaire*. Lorsque les fibres qui composent un *muscle* sont droites, comme elles sont quelquefois, paralleles, obliques, perpendiculaires, les unes par rapport aux autres ; & dans ces deux derniers cas lorsqu'elles se rencontrent quelquefois, & que d'autres fois elles se coupent ; enfin, un *muscle* étant composé de fibres droites & courbes, paralleles, obliques ; & dans tous ces cas, lorsqu'on n'a fait attention qu'à une ou deux des dimensions les plus sensibles du *muscle*, on lui a donné le nom des surfaces dont il approchoit le plus. Ainsi lorsque les fibres sont placées sur une même ligne, & qu'elles se rencontrent toutes par leurs autres extrémités dans un petit espace qui est regardé comme un point, on le

nomme le *mufcle triangulaire* ; fi les trois côtés du triangle que le *mufcle* repréfente font inégaux, on l'appelle *fcalene*.

Lorfque les fibres paroiffent paralleles les unes aux autres & perpendiculaires entre les deux extrémités, on donne au *mufcle* le nom de *quarré* ; fi elles font paralleles entre elles, & obliques entre leurs extrémités, on appelle le *mufcle romboïde* : fi les fibres font en partie paralleles, & en partie obliques entr'elles à leurs extrémités, le *mufcle* prend le nom de *trapeze*. Lorfqu'on a égard au trois dimenfions du *mufcle*, & que les fibres font attachées par l'une de leurs extrémités à une bafe large relativement à l'endroit où elles s'attachent par leur autre extrémité, on l'appelle *pyramidale* : fi ces fibres s'attachent par l'une de leurs extrémités dans un petit efpace, & qu'elles s'épanouiffent en forme d'éventail, on l'appelle le *mufcle rayonné*. Si les fibres fe rencontrent alternativement, & que les angles qu'elles forment foient placées les unes fur les autres à peu près comme dans les ailes des plumes, le *mufcle* prend le nom de *perniforme*. Lorfque les fibres font difpofées de façon que les *mufcles* repréfentent une poire, on l'appelle *périforme*, *vermiculaire*, ou *lombricaire* s'ils reffemblent à un ver, & enfin *dentelé*, s'ils fe terminent par une de leurs extrémités en forme de dents de fcie.

Situation. Les *mufcles* prennent différens noms par rapport à leur fituation ; & c'eft de là que viennent les noms de *frontaux*, *occipitaux*, *inter-épineux*, *inter-tranfverfaire*, *inter-vertebraux*, &c.

Infertion. Les *mufcles* prennent quelquefois le nom de l'une des parties à laquelle ils s'attachent ; tels font les *mufcles incififs*, *canains*, *zigomatiques*, *ptérigoïdiens*, *&c.* quelquefois des deux extrémités où ils s'attachent : tels font les *mufcles ftylo-hyoïdiens*, *milo-hyoïdiens*, *genio-hyoïdiens*, *&c.* quelquefois enfin, de trois parties, *&c.* lorfqu'il s'attache à trois endroits différens, *&c.* c'eft-à-dire, lorfque l'une de leurs extrémités fe termine par deux parties différentes ; tels font les *mufcles fterno-clino-maftoïdiens*.

Ufages. Les *mufcles* portent quelquefois le nom des parties qu'ils meuvent : c'eft dans ce fens qu'on dit les *mufcles* des yeux, des oreilles, du nez, de la bouche, *&c.*

Action. Les *mufcles* font appelés de leur action relative aux parties qu'ils meuvent ; *fléchiffeurs*, *extenfeurs*, *rotateurs*, *conftricteurs*, *dilatateurs*, &c. *Maffeter*. Par rapport aux plans de divifion du corps, *&c.* *Adducteur*, lorfqu'ils approchent les parties vers ce plan ; *abducteurs*, lorfqu'ils s'en éloignent ; *releveurs*, *fupinateurs*, & *érecteurs*, lorfqu'ils relevent vers le plan horizontal ; *abaiffeurs* & *pronateurs*, lorfqu'ils les meuvent dans un fens contraire.

Comparaifon. Plufieurs *mufcles* comparés enfemble, peuvent relativement à une ou à plufieurs de leurs dimenfions, être dits *longs* ou *courts*, *grands*, *moyens*, *petits*. *larges*, *gros*, ou *grêles*, *demi-nerveux* & *demi membraneux*, s'ils reffemblent à des membranes.

Compofition. Les *mufcles* par rapport à leur plus ou moins de compofition font appelés *biceps*, *triceps*, lorfque leurs extrémités qui regardent le plan horizontal, font partagées en deux ou trois parties ; *jumeaux*, fi ces deux portions font égales, *digaftriques*, *trigaftriques*, &c. fi le *mufcle* eft divifé en fa longueur en plufieurs portions ou ventres.

Propriété. Certains *mufcles* prennent leurs noms de quelque propriété particuliere ; tels font les *obfcurateurs*, les *complexus*, le *diaphragme*, le *perforant*, le *perforé*, &c.

Les anatomiftes ne font pas d'accord fur le nombre des *mufcles* du corps humain ; il y en a qui en comptent jufqu'à 529, & d'autres n'en comptent que 425 : les hommes & les femmes ont les mêmes *mufcles*, fi on en excepte quelques-uns des parties de la génération. Il y en a qui font par pairs, & d'autres qui font impairs : il eft affez difficile d'en déterminer le nombre, parce qu'il varie dans différens fujets, fuivant qu'ils font plus ou moins charnus. En voici l'énumération par rapport aux régions dans lefquelles ils s'obfervent.

Autour du crâne. 4. antérieurement les deux frontaux, & poftérieurement les deux occipitaux, qui en s'uniffant renferment une efpece de calotte.

Autour de l'oreille externe, le releveur, l'adducteur, 1, 2, ou 3 abducteurs.

Sur *l'oreille externe*, le tragien, l'anti-

tragien, le grand hélicien, le petit hélicien, & le *mufcle* de la conque.

A la *partie poftérieure de l'oreille externe*, le grand & le petit tranfverfaire.

Dans *l'oreille interne*, 3. *mufcle* du marteau & un de l'étrier.

Sur *la face*, les deux fourcillers, les deux orbiculaires des paupieres, les deux pyramidaux du nez, les deux obliques defcendans du nez, les deux obliques afcendans, ou les deux myrtiformes, les deux grands incififs, les deux canins, les deux petits zigomatiques, les deux rieurs, les deux grands zigomatiques, les deux triangulaires, le quarré, ou les deux obliques de la levre inférieure, les deux petits incififs de la levre inférieure, l'orbiculaire des levres, les deux buccinateurs.

Sur *les tempes*, les deux crotaphites.

Sur *les joues*, les deux mafféters.

Dans *la cavité de l'œil*, le releveur de la paupiere fupérieure, 6 de l'œil, le grand oblique, le releveur, l'adducteur, l'abaiffeur, & le petit oblique.

Sur *la partie antérieure du col*, les deux très-larges du cou, ou les deux peauciers, les deux fterno-clino-maftoïdiens, les deux homo-hyoïdiens, les deux fterno-hyoïdiens, les deux fterno-thyroïdiens, les deux hyothyroïdiens, les deux digaftriques de la mâchoire, les quatre ftylo-hyoïdiens, les deux ftylo-gloffes, les deux ftylo-pharingiens, les deux milo-hyoïdiens, les deux genio-hyoïdiens, les deux cerato-gloffes, les deux bafio-gloffes, les deux chondro-gloffes, les deux genio-gloffes, les deux *mufcles* propres de la langue, l'éfophagien, les deux thyro-palatins, ou ftraphili-pharingiens, les deux falpingo-pharingiens, le céphalo-pharingien, les deux ptérigo-pharingiens, les deux mylo-pharingiens, les deux genio-pharingiens, les deux chondro-pharingiens, les deux cérato-pharingiens, les deux fyndefmo-pharingiens, les deux thyro-pharingiens, les deux crico-pharingiens, les deux gloffo-palatins, les deux thiro-palatins, les deux periftaphilins internes, les deux periftaphilins externes, l'azygos, les deux crico-arythénoïdiens poftérieurs, les arythénoïdiens obliques, l'arythénoïdien tranfverfe, les crico-arythénoïdiens latéraux, les deux thyro-arythénoïdiens.

Sous les joues, les deux ptérygoïdiens internes & les deux ptérygoïdiens externes,

Sur la poitrine, les deux grands pectoraux, les deux petits pectoraux, les deux fouclaviers, les deux grands dentelés,

Sur le bas-ventre, les deux grands obliques externes, les obliques internes, les deux tranfverfes, les deux droits, & les deux pyramidaux.

Autour du cordon fpermatique & du tefticule, les deux crémafters.

Entre la poitrine & le bas-ventre, le diaphragme.

En dedans de la poitrine antérieurement, le triangulaire du fternum, & poftérieurement les fur-coftaux.

A la partie fupérieure des lombes & de la cuiffe, les deux petits pfoas, les deux grands pfoas, les deux iliaques internes, les deux quarrés ou triangulaires des lombes.

Autour du periné dans l'homme, les deux accélérateurs & les deux érecteurs de la verge.

Autour des parties de la génération de la femme, les deux conftricteurs du vagin, les deux érecteurs du clitoris.

Autour de l'anus, le fphincter externe de l'anus, les tranfverfes du periné, les deux releveurs de l'anus les deux ifchio-coccigiens, les deux facro-coccigiens, le coccigien, le fphincter interne de l'anus, les deux grands & les deux petits proftatiques dans l'homme.

Sur le dos, à la partie poftérieure du cou & des lombes, les deux trapezes, les deux grands dorfaux, les deux grands & les deux petits rhomboïdés, les deux dentelés poftérieurs fupérieurs, les deux dentelés poftérieurs inférieurs, les deux releveurs propres des omoplates, le fplenius de la tête, les deux fplenius du cou, les deux digaftriques de la tête, les deux grands complexus, les deux petits complexus, les deux tranfverfaires cervicaux, les deux cervicaux defcendans, les deux facro lombaires, & les deux longs dorfaux, les épineux du dos, les demi-épineux du dos, les épineux du cou, les interépineux du cou, les deux grands droits poftérieurs de la tête, les deux petits droits poftérieurs de la tête, les deux obli-

ques inférieurs de la tête, les deux obliques supérieurs de la tête, les transversaires épineux du cou, les inter-épineux du cou, du dos, des lombes, les inter-vertébraux du cou, du dos, des lombes, les grands & les petits releveurs des côtes,

Entre les côtes, les intercostaux internes, les intercostaux externes.

Sur les parties latérales & antérieures du cou du squelete, les deux premiers scalenes, les deux petits scalenes, les deux scalenes latéraux, les deux scalenes moyens, les deux scalenes postérieurs, les deux grands droits antérieurs de la tête, les deux longs du cou, les deux petits droits antérieurs de la tête, les deux droits latéraux de la tête, les intertransversaires antérieurs du cou, les intertransversaires postérieurs du cou.

A la partie supérieure du bras & autour de l'épaule, le deltoïde, le sur-épineux, le sous-épineux, le petit rond, le grand rond, le sous-scapulaire.

Autour du bras, le biceps, le coraco-brachial, le brachial interne, le triceps du bras.

Autour de l'avant-bras, le long subinateur, le long & le court radial externe, l'extenseur commun des doigts de la main; l'extenseur propre du petit doigt de la main, le cubital externe, l'anconé, le court supinateur, le long abducteur du pouce de la main; le court & le long extenseur du pouce de la main, l'extenseur de l'index, le cubital interne, le long palmaire, le radial interne, le rond pronateur, le sublime, le profond, le long fléchisseur du pouce de la main, le quarré pronateur.

Dans la main, les lombricaux, le thenar, l'anti-thenar, le meso-thenar, le court fléchisseur du pouce, le court palmaire, l'hypothenar, le fléchisseur du petit doigt, le métacarpien, les interosseux, & l'abducteur de l'index.

Sur les fesses, le grand, le moyen & le petit fessier, le pyriforme, les deux jumeaux, l'obturateur interne, & le quarré.

Autour de la cuisse, le biceps, le demi-nerveux, le demi-membraneux, le fascia-lata, le droit antérieur, le couturier, le vaste externe, le vaste interne, le crural, le pectineus, les trois adducteurs de la cuisse, le grand, le long & le court, le grêle interne, l'obturateur externe.

Autour de la jambe, le jumeau, le plantaire, le solaire, le poplité, le long fléchisseur des doigts du pié, le jambier postérieur, le long peronier, le court peronier, le long extenseur des doigts du pié, le petit peronier, le jambier antérieur, l'extenseur propre du pouce.

Sur le dos du pié, le court extenseur des doigts, ou le pédieux.

A partie inférieure du pié, le court fléchisseur des doigts, le thenar, le grand & le petit para-thenar, les lombricaux, l'anti-thenar, le court fléchisseur du pouce, le transversal du pié, les interosseux. *Voyez ces muscles à leurs articles particuliers.*

Observations sur le même sujet, par M. le Baron de HALLER.

§ MUSCLE, (*Anatomie.*) Le *muscle* est essentiellement un paquet de fibres irritables. La rougeur est constante dans les animaux à sang chaud, mais elle n'est pas essentielle, & les insectes ont un nombre considérable de *muscles* entiérement dénués de cette couleur.

Les fibres sont de la même grandeur dans les animaux, malgré la différence de leur grandeur; l'éléphant n'a pas la fibre plus grosse que la souris, mais il en a un plus grand nombre. Il en est de même des globules de sang.

Ce qui paroît n'être qu'une fibre simple, est très-composé. Chaque fibre est à la loupe un paquet de fibres semblables & paralleles, rassemblées & unies par un tissu cellulaire. Si l'on substitue un microscope à la loupe, la fibre qui paroissoit élémentaire, devient encore un paquet de fibres plus simples, toujours semblables aux premieres fibres, & de la même nature.

Quelques auteurs ont cru voir dans les dernieres fibres visibles une structure cellulaire & des cloisons paralleles, qui divisoient le cylindre de la fibre perpendiculairement à l'axe. J'ai bien apperçu des rides transversales; mais elles me paroissoient les effets de la contraction naturelle; elles sont fort visibles dans le cœur : il paroît qu'il y a dans la fibre comme des points moins mobiles, qui servent de point fixe aux points plus mobiles. Peut-être est-ce une

une alternative de glu & d'élémens terreux, & que les derniers servent de point fixe à la contraction naturelle de la colle animale.

Je ne sais pas si la fibre est cellulaire, comme le sont les membranes : elle a certainement une plus grande disposition au mouvement que le tissu cellulaire. Ce n'est pas à sa figure cylindrique qu'elle la doit. Les fibres ligamenteuses & tendineuses n'en sont pas plus irritables pour être cylindriques ; c'est qu'elles sont essentiellement celluleuses.

On a cru que la fibre étoit un chapelet de petites vésicules ; c'étoit une hypothese. On a cru qu'elle étoit un vaisseau rouge ou bien un nerf. Elle differe du nerf par son irritabilité, qualité dont les nerfs sont entiérement destitués. D'ailleurs les nerfs, moins gros encore que les vaisseaux, n'ont pas assez de volume pour pouvoir fournir la matiere des fibres, & plusieurs animaux ont des *muscles* très-actifs, sans avoir des nerfs.

Tout ce que l'on peut prononcer sans crainte sur la structure de la fibre, c'est que dans les animaux à sang chaud il y entre essentiellement des nerfs dépouillés de leurs enveloppes, des arteres, des veines & des cellulosités, & que toutes ces parties avec l'élément irritable, qui fait l'essentiel de la fibre, composent un cylindre.

Chaque fibre est attachée aux fibres voisines par un tissu cellulaire : chaque paquet de fibres l'est aux autres paquets, dont le *muscle* est composé, & chaque *muscle* l'est aux parties voisines. La membrane commune du *muscle* n'est autre chose que la couche la plus extérieure de la cellulosité, dont les couches intérieures descendent entre les paquets des fibres.

Les fibres transversales, que l'on a attribuées aux *muscles*, & auxquelles on a assigné un grand rôle dans leur action, ne sont que cette même cellulosité.

Dans ce tissu cellulaire est déposée de la graisse, en grandes masses dans les grands *muscles*, & dans l'intervalle des paquets considérables, moins abondante dans les petits paquets, réduite à la fin à une humidité grasse dans les enveloppes cellulaires des fibres qui paroissent simples. Trop accumulée, cette graisse étouffe l'action des fibres. On a vu même qu'elle a fait disparoître ces fibres, & détruit en quelque maniere les *muscles* entiers.

Le même tissu cellulaire accompagne les arteres, les veines & les nerfs qui se partagent dans les *muscles*. Le *muscle* étant presque toujours plus long que large, a presque toujours plusieurs troncs artériels, à la différence des viscères.

Les arteres rampent dans les intervalles des paquets des fibres & des fibrilles, & donnent aux plus petits filets visibles quelques rameaux. Elles exhalent avec beaucoup de facilité, dans le tissu cellulaire, l'eau & même la colle de poisson qu'on y injecte. Cette liqueur élargit les cellules du tissu, arrondit le *muscle*, & produit une espece de contraction dans le cadavre, qui est toute méchanique, & n'appartient en aucune maniere à la fibre.

Les veines accompagnent en général les arteres ; elles sont constamment valvuleuses.

Il y a des vaisseaux lymphatiques dans le tissu cellulaire de plusieurs *muscles*, & sur-tout dans le cou & autour de la langue.

Aucun *muscle* de l'animal à sang chaud n'est sans nerfs ; le *muscle* de l'étrier a son filet bien marqué. En général les *muscles* sont plus abondamment fournis de nerfs que presque toutes les autres parties du corps humain, & beaucoup plus que les viscéres. Les nerfs des *muscles* sont en y arrivant généralement durs, & couverts d'une enveloppe cellulaire fort serrée. Ils la quittent en se divisant, & deviennent plus mous : ceux du cœur le sont essentiellement à leur arrivée même. Ils n'entrent pas préférablement dans la partie du *muscle* la moins mobile, celle qu'on a nommée *tête*. Les *muscles* longs reçoivent des nerfs dans toute leur longueur.

Leur distribution est à peu près la même que celle des arteres, qu'ils accompagnent le plus souvent. Les plus petites fibres visibles ont souvent plus d'un filet nerveux. Leur direction en entrant dans le *muscle* est souvent rétrograde & opposée à celle que le *muscle* suit en se contractant.

On appelle *tendineuses* des fibres luisantes, plus dures que la fibre musculaire ;

toujours blanches, que l'on trouve constamment dans la partie du *muscle* attachée à l'os, & souvent sur une grande partie de la surface, & même dans l'intérieur du *muscle*. L'estomac des oiseaux granivores, qui n'est attaché à aucun os, a cependant sur la surface des fibres tendineuses: pour le cœur, la langue, l'utérus de l'homme, & la matrice plus musculeuse encore des quadrupedes, l'œsophage, l'estomac, les intestins, la vessie, les sphincters des levres, de l'anus & du vagin, ils sont sans tendon & sans fibres tendineuses. Les insectes n'ont rien qui distingue le *muscle* d'avec le tendon.

La surface des *muscles*, sur laquelle posent d'autres *muscles* considérables, est très-souvent couverte d'un plan de fibres tendineuses. De certains *muscles*, & ce sont des plus robustes, en ont dans leur intérieur, comme le masseter, le temporal. La partie attachée à l'os est, où entiérement tendineuse, ou du moins mêlée de beaucoup de fibres de cette classe. Les *muscles* qui passent sur des articulations, qui vont aux extrémites, & sur-tout aux mains & aux piés, se changent en tendons. Quelques *muscles* ont des inscriptions tendineuses; ce sont des lignes luisantes plus ou moins larges qui traversent le *muscle*. Tel est le droit du bas-ventre, le sternohyoïdien, le sternothyréoïdien. D'autres *muscles* encore ont une portion tendineuse entre deux portions charnues, comme le digastrique, le coracohyoïdien.

Le tendon est essentiellement plus grêle que la partie charnue du *muscle*; ses fibres sont inférieurement plus serrées, le tissu cellulaire extrêmement fin & sans graisse, les vaisseaux très-petits & les nerfs incisibles. La cellulosité vasculeuse qui enveloppe tout le tendon, porte le nom de *gaine*. Il y a des tendons, comme le biceps, qui dans leur intérieur renferment une colle.

On a disputé sur l'origine des fibres tendineuses; on les a regardées comme la continuation des fibres charnues, devenues plus grêles par le défaut de graisse & de gros vaisseaux. Il y avoit long-temps cependant que j'avois reconnu que le tendon du plantaire est évidemment formé par un tissu cellulaire, qui se laisse étendre jusqu'à former une membrane, dont les petites lames celluleuses sont très-reconnoissables. Mais on a perfectionné cette observation, en macérant des *muscles* avec leurs tendons. On a trouvé la fibre musculaire invariablement la même, même après la plus longue macération, au lieu que la substance tendineuse a changé de nature, s'est gonflée, & s'est dissoute évidemment en cellulosité. C'est une découverte dont on a l'obligation à M. Moscati.

Dès que le tendon est cellulaire, il n'est pas surprenant qu'il ne soit ni sensible ni irritable. Il suit la contraction des *muscles*, sans changer lui-même de longueur; aucun poison chymique, aucune blessure ne le peut forcer à se contracter.

L'insensibilité des tendons a été combattue: mais tant d'expériences l'ont confirmée, que cette question peut être regardée comme décidée. Nous en parlerons cependant à l'*article* SENSIBILITÉ.

Quoi que les fibres tendineuses soient d'une nature différente de celle des fibres charnues, elles n'en sont pas moins intimement attachées à ces fibres. Des auteurs respectables ont cru voir même qu'elles leur étoient continues dans le diaphragme; mais une liaison exacte faite par une cellulosité fort courte, ne peut pas être aisément distinguée de la continuité, quoiqu'il y ait effectivement dans ce *mu cle* & dans ceux qui sont traversés par des inscriptions tendineuses, des flammes alternatives de fibres charnues, qui se prolongent entre les fibres tendineuses, & qui réciproquement laissent des intervalles pour recevoir des fibres tendineuses prolongées.

La différente maniere dont les fibres tendineuses sont attachées à la partie charnue du *muscle*, a donné lieu à des dénominations particulieres. On a nommé *penniformes simples* des *muscles* dont le tendon reçoit plusieurs paquets de fibres charnues, paralleles entr'eux, & qui font avec le tendon des angles aigus contre la fin du tendon & contre l'origine du *muscle*. Les *muscles* penniformes peuvent être doubles, quand les paquets charnus s'y attachent du côté droit & du côté gauche. Ils sont com-

posés, quand il y a plusieurs plans de fibres charnues, dont deux plans concourent par paires pour produire un tendon, & dont plusieurs tendons s'unissent à la fin pour former un seul tendon général; tel est le deltoïde. Le *muscle* peut être composé d'une autre maniere, quand une chair commune se partage en plusieurs tendons; tels sont les fléchisseurs & les extenseurs des doigts & des orteils. Il y a plusieurs autres manieres de combiner la partie tendineuse avec la partie charnue.

Les tendons changent souvent de direction, & passent à côté des articulations, ou par des sillons creusés dans les os. Le *muscle* agissant, ces tendons se redresseroient, ce qui feroit une bosse dangereuse dans la partie mise en mouvement. La nature évite cet inconvénient par des bracelets ligamenteux qui pressent le tendon contre le sillon de l'os, & qui l'empêchent de quitter ce sillon & de se redresser.

D'autres fois le même bracelet contient plusieurs tendons, dans des subdivisions attachées à des éminences osseuses.

Les bracelets qui contiennent plusieurs tendons sont en partie l'ouvrage de l'art. Ce n'est pas qu'ils n'existent dans l'animal, mais ils sont partie des aponevroses minces & d'une grande étendue, qui couvrent tous les *muscles* d'un membre: on en retranche la partie supérieure qui est mince, & on ne conserve que la partie inférieure & plus robuste qui embrasse les tendons.

On appelle *aponevroses* de grands plans de fibres tendineuses & luisantes, plus ou moins fortes, qui contiennent des *muscles* & les serrent contre quelques éminences osseuses voisines, ou même contre deux plans de *muscles*, sans avoir des liaisons avec un os. De la premiere espece sont les aponevroses des extrémités, & l'aponevrose du temporal; de la seconde celles qui renferment les *muscles* droits du bas ventre. (*H. D. G.*)

MUSCLE ÉJACULATEUR, (*Anat.*) le muscle éjaculateur de Santorin est un muscle qu'Albinus a nommé *transversus alter*, véritable délateur de l'uretre; il est assez grand: mais la situation embarassée dans laquelle il faut le préparer le rend difficile à reconnoître. Il naît de la branche de l'ischion à la moitié de la hauteur de l'érecteur, & il s'attache à l'isthme de l'uretre plus antérieurement que la bulbe.

MUSCLES, *jeu de la nature sur les*, (*Myolog.*) Les cadavres offrent un assez grand nombre de jeux sur l'origine, la direction, l'insertion & le nombre des *muscles* du corps humain, comme en sont convaincus les anatomistes qui se sont occupés aux dissections myologiques. Ils ont trouvé que les *muscles* varioient beaucoup à tous les égards dont nous venons de parler, manquoient souvent, & surabondoient quelquefois. Je sais pourtant qu'il ne faut pas mettre dans le rang des jeux de la nature les subdivisions rafinées d'un même *muscle* en plusieurs petits, telles que sont les multiplications des *muscles* des levres, de la langue & du larynx par Valsalva, de ceux de la respiration par Sténon & Verheyen; de ceux de la plante du pié par M. Winslow, ni même encore de son grand sourcilier en deux *muscles*, puisqu'il ne forme qu'une seule piece, qu'il n'a que deux attaches, & un seul usage. Ce seroient-là autant de doubles emplois qui feroient des erreurs de calcul; aussi nous nous garderons bien, pour grossir notre catalogue, de mettre sur le compte des jeux de la nature ceux qui ne sont que le produit de la main de l'artiste dans sa façon rafinée de disséquer.

1°. *Des muscles de la tête*. On nomme parmi les *muscles* de la tête les petits droits antérieurs, les petits droits postérieurs, les grands & les petits obliques; mais on rencontre quelquefois par des jeux de la nature à côté des *muscles* droits, d'autres petits *muscles* qu'on appelle *surnuméraires*, & qui paroissent avoir les mêmes usages que les *muscles* dont ils sont les surnuméraires. On trouve aussi quelquefois doubles les *muscles* droits & obliques.

2°. *Des* muscles *de l'épine*. Les anatomistes n'ayant pas voulu s'écarter de la division commune de l'épine en trois parties, ont cru devoir attribuer à chacune des *muscles* particuliers, une pareille division, qui n'étoit pas trop nécessaire, a inutilement multiplié tous ces *muscles*, & a jeté sur leur description & leur dissection un embarras dont les plus habiles ont bien de

la peine à se tirer. Il falloit s'en tenir à la dénomination générale des *muscles* de l'épine, se réservant de faire connoître dans leur description à quelle partie de l'épine ils appartenoient. Suivant cette méthode simple on distingueroit les vrais jeux de la nature de ceux qui naissent du scalpel & de la dissection de l'anatomie. Par exemple, le *muscle* très-long a été divisé à cause de ses trousseaux de fibres, en plusieurs *muscles* qu'on a donné tantôt au cou, tantôt à la tête; & comme il est impossible d'en faire la séparation sans couper le *muscle* en travers, les uns ont dit dans la description de ces parties que ces *muscles* étoient confondus, & d'autres qu'il régnoit ici de grandes variétés: c'est encore par la même raison qu'on trouve tant de diversité dans les attaches & les communications de tous les *muscles* vertébraux. Mais un jeu bien réel de la nature, qui se rencontre ici quelquefois & qui ne dépend point du scalpel, c'est le manque dans quelques sujets du *muscle* de l'épine nommé le *petit psoas*; car quand il existe, on ne le cherche pas long-temps après qu'on a enlevé les reins & le péritoine.

3°. *Des* muscles *de la respiration.* On a eu soin de multiplier aussi les jeux de la nature sur les *muscles* de la respiration, en multipliant sans fondement les *muscles* externes & internes des côtes. De simples trousseaux de fibres plus ou moins longs qui tiennent à trois côtes, en passant sur celle qui est au milieu, ont été décorés du nom de *muscles*: de là viennent les *muscles* sur-costaux courts & sur-costaux longs de Verheyen, dont il s'est fait honneur, quoique Casserius & Sténon les eussent vus avant lui: de là encore les sous-costaux du même auteur, représentés autrefois par Eustachius. Or tous ces *muscles* ne sont que des plans charnus très-minces; il n'est donc pas étonnant que de leur nombre, de leur direction & de leur terminaison variée, on en fait autant de jeux de la nature, que nous ne croyons pas nécessaire de détailler ici, vu leur peu d'importance.

4°. *Des* muscles *de l'avant-bras, de la paume de la main, & des doigts.* Le *muscle* de l'avant-bras, qu'on nomme *biceps*, a dans quelques sujets trois têtes ou tendons au lieu de deux: c'est un de ces jeux de la nature qu'on ne peut pas révoquer en doute. J'ai vu, dit un anatomiste qui a disséqué plus de mille cadavres (M. Lieutaud); j'ai vu le biceps avec trois têtes dans un sujet où le grand palmaire manquoit entiérement; cette troisieme tête surnuméraire, qui étoit presqu'aussi grosse que les deux autres ensemble, venoit de la partie interne & moyenne du bras, entre l'insertion du deltoïde & celle du coraco-brachial.

Le grand palmaire, comme on vient de le voir, manque quelquefois; quelquefois il se détermine aux os du carpe, sans aucune communication avec l'aponévrose palmaire; & quelquefois il est tout charnu jusqu'aux ligamens annulaires où il s'attache. Il résulte de là que, contre l'opinion commune, ce *muscle* est, de même que le cubital & le radial interne, un fléchisseur du poignet.

Les deux extenseurs du pouce sont sujets à quelques variétés, & l'on trouve entr'eux quelquefois un *muscle* surnuméraire. L'abducteur du pouce n'est pas double dans tous les sujets.

5°. *Des* muscles *de la cuisse, de la jambe & du pié.* Le triceps, *muscle* adducteur de la cuisse, ou qui sert à porter la cuisse en dedans, se trouve quelquefois réellement distingué en quatre têtes.

Le poplité est un petit *muscle* situé supérieurement à la partie postérieure de la jambe, & qui sert à lui faire faire un mouvement de rotation de dehors en dedans lorsqu'elle est pliée. Fabrice d'Aquapendente rapporte avoir trouvé une fois ce *muscle* double dans chaque jarret; il y en avoit un dessus & l'autre dessous, qui se touchoient tous deux.

Le *muscle* du pié, qu'on nomme *plantaire*, & plus proprement le *jambier grêle*, manque quelquefois, & d'autres fois il est plus bas.

Les tendons des *muscles* plantaire & palmaire, manquent dans divers sujets. Le jambier postérieur, qui est un *muscle* adducteur du pié, a le tendon qui se partage quelquefois en deux, dont l'un s'attache à l'os cuboïde, *&c.*

6°. *Des* muscles *de la bouche, de la langue,*

& de l'os hyoïde. Le zigomatique est un *muscle* des levres qui est ordinairement double & quelquefois triple ; il fait encore dans quelques sujets un plan presque continu avec l'incisif, l'orbiculaire des paupieres, & le peaucier.

Le myloglosse est le quatrieme *muscle* que nos modernes donnent à la langue : il vient de la base de la mâchoire, au dessus des dents molaires ; mais il est peut-être permis de le regarder comme un jeu de la nature, puisqu'on le rencontre assez rarement, & même toujours alors avec quelque variété.

Le costo-hyoïdien est le plus long des *muscles* de l'os hyoïde : il tire sa naissance de la côte supérieure de l'omoplate ; mais son origine varie beaucoup, car il vient quelquefois de la clavicule, & quelquefois encore il manque d'un côté.

7°. Des muscles *du bas-ventre*. Les *muscles* pyramidaux trouvés par Jacques Sylvius sous le nom de *musculi succenturiati*, & dont Fallope n'a pas eu raison de s'attribuer la découverte, sont deux petits *muscles* du bas-ventre communément inégaux, & qui par extraordinaire se terminent jusqu'à l'ombilic ; de plus, quelquefois tous les deux manquent, & quelquefois un seul. Riolan dit que lorsque l'un des deux manque, c'est d'ordinaire le gauche ; mais Riolan avoit-il vu assez souvent ce jeu de la nature, pour décider du côté où il est le plus rare ?

Quant au ligament de Fallope ou de Poupart, que M. Winslow appelle avec beaucoup de raison *ligament inguinal*, nous remarquerons ici que quoiqu'il soit toujours également tendu, il n'a pas la même solidité dans tous les sujets, & c'est peut-être dans quelques personnes une des causes naturelles d'hernie crurale.

8°. Des muscles *de l'oreille*. Les *muscles* de l'oreille externe sont du nombre de ceux sur lesquels on croiroit qu'il regne le plus de jeux de la nature, sur-tout si l'on en juge par les ouvrages de Cassérius, de Duverney, de Cowper, & de Valsava ; mais il faut aussi avouer que la plupart de ces jeux prétendus de la nature, naissent de la main des anatomistes qu'on vient de nommer, lesquels ont cru se faire honneur de prendre pour des *muscles* particuliers quelques fibres charnues qui se détachent des *muscles* cutanés. Comme ces fibres ne se rencontrent pas dans la plupart des cadavres, & qu'elles sont sujettes à de grandes variétés, on a regardé ces variétés pour autant de jeux de la nature ; mais du moins ne méritent elles pas qu'on s'en inquiete & que nous nous y arrêtions.

9°. Des muscles *surnuméraires*. Toutes les machines animales d'une même espece ne sont pas exactement semblables, & elles le sont quelquefois si peu, qu'il sembleroit qu'il y a eu différentes conformations primitives. M. Dupuy, médecin à Rochefort, a communiqué à l'académie des Sciences une observation qu'il a faite de deux *muscles* qu'il ne croit pas qu'on ait encore vus dans aucun sujet.

Ils étoient tous deux couchés sur le grand pectoral de chaque côté, & gros seulement comme des tuyaux de plume à écrire ; celui du côté droit naissoit par un tendon du bord inférieur du premier os du sternum, & descendant obliquement sur le grand pectoral, alloit s'attacher par une aponévrose large d'un doigt, au bord supérieur du cartilage de la septieme côte vraie, à deux doigts du cartilage xiphoïde. Celui du côté gauche naissoit aussi par un tendon du bord inférieur du cartilage de la seconde côte vraie, auprès du sternum ; & sortant parmi les fibres du grand pectoral, descendoit, comme l'autre, couché sur ce *muscle*, & s'inféroit pareillement au bord supérieur du cartilage de la septieme côte vraie de son côté, mais un peu plus loin du cartilage xiphoïde que l'autre.

Les deux *muscles* pulmonaires manquoient dans ce sujet ; M. Dupuy demande si la nature les auroit transportés sur la poitrine : du moins ces deux petits *muscles* les remplaçoient pour le nombre & à-peu-près pour le volume, ce qui est plus singulier pour l'expansion aponévrotique de leur attache inférieure.

M. de la Faye a aussi fait voir à l'académie des Sciences des *muscles* surnuméraires qu'il avoit trouvés dans le cadavre d'un même sujet. *Voyez l'histoire de l'acad. des Scienc. ann.* 1736.

Tous ces jeux de la nature étonnent le

physicien ; mais la cause immédiate de l'action des *muscles* & du mouvement musculaire est-elle mieux connue ?

Un esprit vit en nous & meut tous nos ressorts:
L'impression se fait, le moyen on l'ignore :
On ne l'apprend qu'au sein de la divinité ;
Et s'il en faut parler avec sincérité,
Boerhaave l'ignoroit encore.

(*D. J.*)

MUSCIPULA. Cette plante s'appelle *apocin* ou *atrape-mouche*, parce que ces petits insectes s'y prennent à la glu qui sort de son tronc. Il pousse de sa racine plusieurs tiges menues & rondes, qui se divisent en divers rameaux. Ses feuilles sont larges par en bas, embrassant leurs tiges & se terminant en pointes ; à l'extrémité des racines paroissent des fleurs à œillets en guise de petits bouquets rouges & odorans, composés de cinq feuilles disposées en rond, qui sortent d'un calice à tuyau ; il s'en éleve un pistil formant un fruit renfermé dans le calice, qui contient sa graine ronde & rougeâtre. Le *muscipula* donne des fleurs pendant l'été, & sa culture est ordinaire.

MUSCULAIRE, *en Anatomie*, quelque chose qui a rapport aux muscles ou qui participe de leur nature. *Voyez* MUSCLES.

C'est dans ce sens que l'on dit *fibres musculaires*, *chair musculaire*, *veine musculaire*, *artere musculaire*, &c.

Les organes les plus simples par lesquels s'exécute l'action organique de toutes nos parties, sont connus sous le nom de *muscles*.

L'action des muscles est ou volontaire ou involontaire, ou naturelle, c'est-à-dire qu'il y a des muscles dont l'action est entiérement soumise à notre volonté ; tels sont ceux qui meuvent les bras & les jambes : d'autres où notre volonté n'a aucun pouvoir, & qui agissent continuellement, soit que nous dormions, soit que nous veillions, indépendamment de notre consentement, & sans que notre volonté puisse ni arrêter, ni accélérer, ni ralentir leurs actions ; tels sont les muscles qui satisfont aux actions dans lesquelles consistent la vie, comme l'action du cœur, des arteres, de l'estomac, des intestins, *&c.*

Les muscles soumis à la volonté peuvent agir aussi sans être continuellement mis en mouvement par la volonté ; car l'ame n'est pas une cause efficiente du mouvement & du repos, elle n'est tout au plus qu'une cause déterminante des mouvemens volontaires. Un homme qui marche & qui a l'esprit occupé de différentes idées, fait souvent beaucoup de chemin sans penser qu'il marche. Ainsi un seul acte de la volonté peut mettre les muscles pour long-temps en action, & peut de même les faire cesser d'agir & les laisser dans l'inaction sans que l'ame y pense.

Les fibres *musculaires* au moyen desquelles s'exécute cette action, sont des filets fins dont on a déja donné la description à *l'article* FIBRE, *Voyez* FIBRE & MUSCLE.

La structure des fibres les plus petites & qui peuvent être regardées comme les élémens des muscles, examinée à travers le microscope, a toujours paru, tant dans l'homme que dans les animaux, semblable à la structure des grandes fibres ; on a simplement découvert que ces fibres étoient très-petites, & qu'elles étoient toutes réunies par un tissu cellulaire. *Voyez* TISSU CELLULAIRE.

Elles ne sont donc point composées de vésicules ni d'une suite enchaînée de losanges, comme quelques-uns l'ont prétendu : ces fibres sont-elles creuses? sont-elles continues aux arteres ? Les fibres rouges du muscle sont-elles continues avec celles des tendons, parce qu'après avoir été bien lavées elles deviennent aussi blanches & aussi solides qu'elles ? Ces fibres sont si petites, que cela ne paroît pas probable.

Pour expliquer la contraction des muscles, les physiciens les plus éclairés ont eu recours à un suc qui coule dans les nerfs, & à des vésicules qui, selon eux, sont dans les fibres *musculaires*.

Il y en a plusieurs qui ont attribué au sang la contraction des muscles.

Baglivi regarde les grandes & les petites fibres comme autant de cordes dont chaque point glisse sur les globules du sang qui y circule de même que sur autant de poulies, & qui décrivent des demi-courbes, d'où il résulte une grande force dans les extrémités des tendons. Il démontre cette hypothese en faisant faire au sang de petits cylindres qui s'entortillent autour de la fibre. Il ne donne aux esprits animaux d'au-

tre fonction que celle de varier le diametre des globules du sang, & de les rendre globulaires sphéroïdes alongés ou applatis, selon le plus ou le moins de tension qu'il doit y avoir.

Il en est qui, avec le savant docteur Willis, font des tendons des muscles autant de réservoirs des esprits animaux, au moyen desquels les esprits, selon eux, sont élevés au gré de la volonté : c'est de cette sorte qu'ils sont portés dans le corps du muscle, où rencontrant les particules actives du sang, ils y fermentent, y produisent un gonflement, & contractent ainsi le muscle.

D'autres, du nombre desquels sont Descartes & ses sectateurs, ne reconnoissent d'autres réservoirs des esprits animaux que le cerveau, & les font partir de là comme autant d'éclairs au gré de la volonté, pour parvenir à travers les nerfs aux endroits du corps où il s'agit d'exécuter ce que l'homme se propose ; & ils préferent ce systême parce qu'ils ne sauroient s'imaginer que les tendons puissent former un reservoir convenable pour les esprits animaux, eu égard à leur tissu extrêmement serré, ni que les esprits animaux y pussent rester dans l'inaction.

M. Duverney & ses sectateurs ont imaginé que ce gonflement pouvoit être produit sans fermentation par les esprits animaux & par le suc qui provient des arteres, lesquels coulent l'un & l'autre dans les tendons & les fibres charnues, qu'ils étendent à peu près comme l'humidité fait gonfler les cordes.

M. Chirac & d'autres soutiennent que chaque fibre *musculaire* a d'espace en espace, lorsque le muscle est dans l'inaction, outre sa veine, son artere & son nerf, plusieurs autres petites cavités de figure oblongue ; que le sang qui circule dans ce muscle dépose continuellement dans ses pores un recrément sulphureux qui abonde en sels alkalis, & que lorsque ces sels rencontrent l'esprit qui coule par ces nerfs dans ces mêmes pores, leurs particules nitroaériennes fermentent avec les particules salines du recrément sulphureux, & que par une espece d'explosion elles étendent assez les pores pour changer leur figure ovale & longue en une ronde, & que c'est ainsi que le muscle se contracte.

Borelli a imaginé que les fibres des muscles sont composés d'une chaine de rhombes ou de losanges dont les aires s'élargissent ou se rétrecissent à mesure que le suc nerveux y entre ainsi que la lymphe & le sang, & qu'elle en sont exprimées au gré de la volonté.

Le docteur Croon prétend que chaque fibre charnue est composée de petites vessies ou globules qui communiquent les unes aux autres, & dans lesquelles le suc nourricier entre avec une ou deux autres liqueurs ; que la chaleur naturelle cause de plus alors une effervescence entre ces liqueurs, & que c'est par-là que le muscle se tend.

Le docteur Cheyne prend ces petites fibriles des muscles pour autant de canaux élastiques fort déliés, serrés tout au tour par de petites cordes paralleles transverses qui divisent les fibriles creuses en autant de petites vésicules élastiques, lesquelles sont orbiculaires & formées par un segment concave de sphere, & dans chacune desquelles il entre une artere, une veine & un nerf ; les deux premieres pour porter & rapporter le sang, le nerf pour y porter le suc nerveux, lequel venant à se mêler avec le sang dans les vésicules, picote & brise les globules du sang au moyen des particules acides & pointues dont il est formé, & cela au point de faire sortir dans ces petites vésicules l'air élastique qui étoit contenu dans les globules, ce qui gonfle les cellules élastiques des fibres, & accourcit par conséquent de cellule en cellule leurs diametres longitudinaux, & doit contracter en même temps la longueur de toute la fibre, & mouvoir par conséquent l'organe auquel l'extrémité du tendon est attachée.

Le docteur Keil que cette théorie n'a pas satisfait, en a imaginé une autre où il suppose aussi la même structure, & où il prend les mêmes fluides, savoir le sang & suc nerveux pour les agens & instrumens de la contraction ; mais au lieu de ces particules piquantes du suc nerveux qui percent dans l'autre systême les particules de sang, & qui mettent ainsi en liberté l'air

élastique qui y étoit comme emprisonné, il aime mieux en tirer l'explication de la force de l'attraction. *Voy.* ATTRACTION.

Dans tout le reste M. Keil démontre fort bien la maniere dont les vésicules se gonflent, mais sans rendre justice à M. Bernouilli qu'il a copié.

Le docteur Boerhaave trouvant dans le suc nerveux ou les esprits animaux toutes les qualités que nous avons prouvé être nécessaires pour l'action des muscles, & ne le trouvant dans aucun autre fluide du corps humain, croit qu'il est inutile d'avoir recours au mélange de plusieurs liqueurs pour expliquer un effet à la production duquel une seule suffit, & ainsi il n'hésite point d'attribuer en entier l'action des muscles aux seuls esprits animaux.

M. Astruc a travaillé assez heureusement à prouver qu'il n'y a que le suc nerveux qui soit employé au mouvement musculaire, & que le sang n'y a aucune part; c'est ce qu'il a fait par l'expérience suivante, qu'il a réitérée plusieurs fois avec le même succès; il a ouvert l'abdomen d'un chien vivant, & éloignant les intestins, il a lié avec un fil l'aorte dans l'endroit où elle donne naissance aux iliaques & l'artere hypogastrique, il a ensuite cousu les muscles hipogastriques, & la sensation & le mouvement ont été aussi vifs & aussi promptsqu'auparavant dans les parties postérieures du chien, de façon que lorsqu'on le laissoit libre il se tenoit sur quatre pattes, & marchoit avec la même facilité qu'auparavant, sans chanceler d'avantage; or il est certain qu'il n'alloit alors aucune goutte de sang dans les parties postérieures du chien.

Le docteur Lower, M. Cowper, & après eux le docteur Morgagni, & d'autres auteurs modernes qui ont écrit sur ce sujet abandonnant tout fluide adventice, déduisent la cause du mouvement musculaire de l'élasticité intrinseque des fibriles nerveuses qui se contractent & se rétablissent, malgré l'obstacle de la force extensive du sang qui circule. Morgagni tâche de prouver ce systême par les observations suivantes. 1°. Que tous les vaisseaux d'un animal étant composés de fibres flexibles & extensibles, elles sont toujours dans un état de tension, c'est-à-dire, que les fluides qui y sont contenus les étendent transversalement & longitudinalement; c'est ainsi, par exemple, qu'une veine & qu'une artere qu'on coupe se contractent de même que le côté opposé du vaisseau, au point que les parties viendront presque à se toucher sur l'axe pendant que les deux bouts s'éloignant les uns des autres laisseront un vuide, ce qui prouve que le vaisseau, lorsqu'il étoit dans son état naturel, étoit tendu dans les deux sens, & que par conséquent cette contraction dans toutes les dimensions, est l'action naturelle ou intrinseque des vaisseaux ou des fibres.

Bergerus a avancé que les fibres membraneuses transversales venant à se tendre rident les fibres charnues; on est aussi embarrassé avec cet expédient qu'avec les autres: on fait dire à Stenon que les angles des fibres qui étoient aigus devenoient droits; mais quelle est la méchanique qui fait cela, & comment supposer que des espaces remplis de fluides qui poussent également de tous côtés puissent avoir des angles aigus? Toute cavité simple remplie d'une liqueur qui est poussée à force doit s'arrondir.

M. Deidier suppose dans une these que les fibres nerveuses venant à se contracter dans un muscle, le sang y coule moins abondamment que dans son antagoniste, de là vient que cet antagoniste l'emporte sur le muscle déja contracté par la machine.

M. Bernoulli, après avoir exposé la structure des muscles suivant laquelle il les suppose composés de deux plans de fibres, l'un longitudinal & l'autre transverse; il pense que les fibres transverses doivent resserrer les longitudinales, qui gonflées par l'effervescence qui y arrive, prendront par ce moyen la figure d'une suite de petites vésicules ovales, & non pas de rectangles, comme l'a pensé Borelli, ce qu'il démontre très-bien, & dont il déduit, par un calcul très-ingénieux dans le détail duquel nous n'entrons pas ici, une évaluation des forces des muscles bien différente de celle que Borelli avoit trouvée par le sien: quant à son hypothese, la voici. « Lorsque la volonté, dit-il, envoie le suc nerveux

nerveux dans les muſcles, les parties de ce ſuc par leurs pointes ſubtiles s'attachent aux parties du ſang & les diviſe; alors les parties d'air renfermées dans le ſang bouillonnent, ſe dilatent tout à coup, & ſubtiles qu'elles ſont, elles s'échappent facilement; & lorſque par une impétuoſité ſubite elles ont raréfié le ſang, les particules du ſuc nerveux, dont les pointes ſont plus fortes, rompent quelques pores des globules du ſang qui renferment l'air, & cet air groſſier ne pouvant s'échapper par les pores des muſcles, produit les véſicules qui s'obſervent à leur ſurface, de pareilles véſicules ſont la cauſe de la tympanite; c'eſt encore, continue notre auteur, une erreur populaire que de croire que la paralyſie ne provient que de ce que les eſprits animaux ceſſent de couler dans la partie paralytique, puiſqu'elle peut également provenir du trop de ſoupleſſe des pointes des particules du ſuc nerveux ». *Voy. ſa diſſ.*

M. Winſlow ne trouvant point les différentes hypotheſes ſur le mouvement des muſcles ſuffiſantes pour rendre raiſon de la détermination de ces mouvemens, de leur durée, de leur augmentation & de leur diminution, &c. M. l'abbé de Molieres entreprit de réſoudre quelques-unes de ces difficultés par l'hypotheſe ſuivante. Il reconnoit avec tous les grands anatomiſtes, que le nombre des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent dans le muſcle eſt infini, que ces petits vaiſſeaux ſont comme autant de petits cylindres qui s'étendent le long des fibres des muſcles; que tous ces petits cylindres ſont tous entourés par un nombre infini de filamens nerveux, & que, lorſque nous voulons exécuter quelque mouvement, il ſe fait une effuſion d'eſprits animaux plus grande qu'à l'ordinaire, ce qui ne peut arriver ſans gonfler les petits filamens nerveux qui environnent chaque petit vaiſſeau; les filamens ne peuvent être gonflés ſans qu'il s'enſuive une compreſſion ſur les vaiſſeaux qu'ils environnent; les petites arteres doivent donc ſe changer en une eſpece de petit chapelet, & c'eſt de-là qu'il déduit l'explication de la plupart des phénomenes du mouvement muſculaire. *Voyez les Mémoires de l'acad. royale des Sciences.*

Quelque ingénieuſes que puiſſent être toutes ces hypotheſes, elles ne peuvent cependant ſatisfaire à tous les phénomenes du mouvement muſculaire, & tout ce qu'il y a de bien certain & de bien démontré, c'eſt:

1°. Que les muſcles ont une force de contraction naturelle. En effet, ſi on regarde au microſcope la chair d'un animal récemment tué, on voit évidemment qu'elle ſe contracte. Si on coupe dans un animal quelconque un muſcle dans ſon milieu, on voit les deux extrémités ſe contracter. Si on arrache le cœur d'une grenouille, & qu'on le mette ſur une table, on le voit faire les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole pendant une heure. Qu'on mette tremper dans l'eau un muſcle pendant quelque temps, il devient pâle, ſe dépouille de la partie rouge qui l'environnoit, & ſes fibres deviennent plus courtes; elles s'alongent lorſqu'on les tire, & ſe remettent dans leur premier état lorſqu'on les lâche. Il faut néanmoins convenir que cette force de contraction naturelle aux muſcles, & même aux membranes qui ne ſont pas *muſculaires*, différent beaucoup de celle qu'ils ont pendant la vie, & avec laquelle ils ſoutiennent des poids certainement plus grands que ceux qu'ils ſupportent, lorſqu'ils ne ſont plus animés par cette force vitale quelle qu'elle puiſſe être.

2°. Il eſt certain que les expériences prouvent que la cauſe du mouvement *muſculaire* vient des nerfs, puiſque les nerfs ou la moëlle épiniere étant irrités, même dans l'animal après la mort, les muſcles qui reçoivent de ces parties des rameaux de nerf, entrent dans de violentes convulſions Le nerf d'un muſcle quelconque étant lié ou coupé, ce muſcle s'affaiſſe, tombe en langueur, & ne peut aucunement ſe rétablir dans un mouvement ſemblable au mouvement vital; la ligature étant relâchée, le muſcle recouvre la force qui le met en mouvement. On a fait ces expériences ſur-tout ſur le nerf diaphragmatique & ſur le recurrant.

3°. Il eſt encore en queſtion ſi les arteres concourent au mouvement *muſculaire*. La paralyſie qui ſurvient dans les

extrémités après la ligature de l'aorte, ou dans quelques parties que ce puiſſe être, après avoir lié l'artere qui y porte le ſang, ſembleroit le confirmer; cependant de grands hommes prétendent que les arteres ne concourent en rien au mouvement *muſculaire*, ſinon en ce qu'elles conſervent la bonne diſpoſition du muſcle, l'habitude mutuelle des parties, qu'elles ſéparent la vapeur & la graiſſe qui les humectent, & enfin qu'elles le nourriſſent: cela paroît d'autant mieux fondé, que le muſcle ne ſe détruit que long-temps après qu'on a empêché par quelques moyens que ce puiſſe être, le ſang artériel de s'y porter, & qu'on ne peut expliquer le mouvement de quelque muſcle particulier par une cauſe qui provenant du cœur, agit avec une force égale dans toutes les parties du corps.

C'eſt donc par le moyen des nerfs (continue M. Haller, de qui j'ai tiré une partie de ce que j'ai dit ci-deſſus) & non pas celui des arteres, ni des autres parties ſolides, que s'exécutent les ordres de la volonté; mais la façon dont les nerfs mettent les muſcles en mouvement, eſt ſi obſcure, qu'il n'y a preſque pas lieu d'eſpérer de la jamais découvrir; les véſicules nerveuſes capables de ſe gonfler, le ſuc nerveux y étant apporté avec plus de viteſſe, ne s'accordent pas avec l'anatomie, qui nous fait voir que les fibres ſont par tout cylindriques, avec la prompte exécution du mouvement des muſcles, avec la diminution plutôt que l'augmentation de leur volume pendant leur action; les chaînettes; les rhombes que forment les fibres enflées, ne cadrent point avec l'anatomie de ces parties, ni avec la vîteſſe de leur action; enfin, on ne peut faire voir une aſſez grande quantité de filets nerveux produits par auſſi peu de nerf, & que ces filets ſe diſtribuent dans une direction preſque tranſverſe par rapport à celle des fibres *muſculaires*. La ſuppoſition que les nerfs environnent la fibre artérielle, & la contractent par ſon élaſticité, n'eſt pas conforme à la ſtructure de ces parties, dans leſquelles on prend pour nerfs les filets cellulaires, qui ſont les ſeuls qu'on y puiſſe découvrir: l'hypotheſe des bulles de ſang remplies d'air, & la façon dont on s'en ſert pour expliquer le mouvement *muſculaire*, ne ſont pas conforme à la nature du ſang, dans lequel on ſuppoſe un air élaſtique qui n'y eſt pas; il eſt d'ailleurs conſtant par ce qui a été dit ci-deſſus, que l'action des muſcles ne dépend pas de leur contraction méchanique, mais de la grande vîteſſe avec laquelle le ſuc nerveux y coule, & ce n'eſt que par ſon impulſion que l'on peut rendre raiſon de leur dureté lorſqu'ils ſont quelques efforts, ſoit que cela vienne de la volonté ou de quelqu'autre cauſe qui ait ſon ſiege dans le cerveau, ſoit de la puiſſance d'un aiguillon ſur le nerf même, *&c.*

L'effet du mouvement *muſculaire* eſt de rendre les muſcles plus courts, de tirer par cette raiſon leurs tendons qui ſont preſque en repos vers le milieu du muſcle, & d'approcher les os ou les parties auxquelles les tendons ſont attachés, les unes des autres. Si l'une des parties mues eſt plus ſtable que l'autre, la plus mobile s'approche alors d'autant plus de l'autre, qu'elle eſt moins ſtable qu'elle; ſi l'une d'elle eſt immobile, la mobile s'approche uniquement vers l'immobile, & c'eſt dans ce cas ſeul où les mots, d'*origine* & d'*inſertion*, qui d'ailleurs ſont ſi ſouvent équivoques, peuvent être tolérés.

La force de cette action eſt immenſe dans tous les hommes, & ſur-tout dans les phrénétiques & dans certains hommes vigoureux. Peu de muſcles élevent ſouvent un poids égal & même plus grand que le poids de tout le corps humain; cependant la plus grande partie de l'effort ou de la puiſſance du muſcle ſe perd ſans produire aucun effet ſenſible, puiſque les muſcles ont leur attache plus près du point d'appui, que n'en eſt le poids qu'ils doivent ſoutenir: l'effet de leur action eſt d'autant plus petit, que la partie du levier à laquelle ils s'attachent pour mouvoir le poids eſt plus petite; de plus, une grande partie des muſcles formant avec les os auxquels ils s'inſerent, ſur-tout dans les extrémités, des angles fort aigus, & par conſéquent l'effet de l'action des muſcles ſera d'autant plus petite, que le ſinus de l'angle entre le muſcle & l'os eſt dans un moindre rapport avec le ſinus total; d'ailleurs la moitié de tout

l'effort du mufcle en contraction eft fans effet, parce qu'on peut regarder ce mufcle comme une corde qui tire au poids vers fon point d'appui : d'ailleurs plufieurs mufcles font placés dans l'angle formé par deux os dont l'un leur fert de point d'appui pour mouvoir l'autre ; ils fe fléchiffent donc lorfque cet os eft en mouvement ; un nouvel effort doit alors mouvoir ces cordes fléchies : plufieurs mufcles paffent par-deffus quelques articulations & les fléchiffent toutes un peu, de forte que la plus petite partie de l'effet de cette action eft réfervée pour fléchir une articulation particuliere : les fibres *mufculaires* elles-mêmes forment très-fouvent avec leur tendon des angles qui leur font perdre une grande partie de leur force, & ce qu'il en refte eft à la force totale dans le rapport du finus de l'angle d'infertion, au finus total. Enfin les mufcles meuvent les poids qui leur font oppofés avec une grande vîteffe ; & non feulement ils emploient affez de force pour les balancer, mais ils en emploient même affez pour les élever.

Toutes ces pertes compenfées, il paroît que la force des mufcles en action eft très-grande, & qu'elle ne peut fe déterminer par aucun rapport méchanique, fon effet étant prefqu'un foixantieme de tout l'effort du mufcle, & que quelques mufcles dont le poids n'eft pas confidérable, peuvent élever un poids de mille livres, & l'élevent avec une grande vîteffe. On ne doit pas moins admirer la fageffe du créateur, car ces pertes font compenfées par d'autres avantages ; par la jufteffe du corps, par le mouvement *mufculaire*, par la vîteffe néceffaire, par la direction des mufcles, avantages qui tous contraires, demandoient une compenfation méchanique ; mais on conclut de-là que l'action des efprits animaux eft très-puiffante, puifqu'elle peut dans un organe fi petit, produire affez de force pour foutenir un poids égal à quelques milliers de livres pendant long-temps, même pendant des jours entiers : & il ne paroît pas qu'on puiffe l'expliquer autrement que par la vîteffe incroyable avec laquelle ce fluide fe porte dans toutes ces parties, lorfque nous le voulons, quoiqu'on ne puiffe pas dire d'où vient cette vîteffe, & qu'il fuffife qu'il y ait une loi déterminée, fuivant laquelle le fuc nerveux foit nouvellement pouffé avec une vîteffe donnée fuivant une volonté donnée. *Voy.* NERVEUX & ESPRIT.

Les mufcles *antagoniftes* facilitent le relâchement des mufcles dans leur action dans toutes les parties du corps humain ; chaque mufcle eft balancé ou par un poids oppofé, ou par fon reffort, ou par un autre mufcle, ou par un fluide qui fait effort contre les parois du mufcle qu'il preffe : cette caufe quelle qu'elle puiffe être, agit continuellement, même lorfque le mufcle eft en action, & que cette vîteffe qui provient du cerveau eft ralentie, & elle rétablit les membres ou les autres parties quelconques dans un état tel qu'il y ait équilibre entre les mufcles & la caufe oppofée : toutes les fois que l'antagonifme dépend des mufcles, aucuns ne peuvent fe contracter fans étendre leur antagonifte ; d'où il fuit que les nerfs diftendus & le fentiment douloureux leur font faire de plus grands efforts pour reproduire l'équilibre ; c'eft auffi la raifon pourquoi les mufcles fléchiffeurs étant coupés, les extenfeurs doivent agir même dans le cadavre, & réciproquement.

Mais il y a d'autres moyens qui rendent le mouvement *mufculaire* jufte, sûr & facile. Les grands mufcles longs, par le moyen defquels fe font les grandes flexions, font renfermés dans des gaines tendineufes, fermes, que d'autres mufcles tendent & tirent, de maniere que pendant que les membranes font fléchies, le mufcle refte étendu & appliqué fur l'os, ce qui s'oppofe à la grande perte qui fe feroit des forces. Les tendons longs, courbés & étendus fur les articulations fléchies dans leur mouvement, font reçus dans des efpeces de couliffes particulieres dont les canaux font lubréfiés, & ces couliffes fortifient les tendons fans les priver de leur mouvement, & les empêchent de s'écarter & d'être refroidis fur la peau, ce qui les rendroit douloureux, & leur feroit perdre leur mouvement. Les mufcles perforés font les mêmes fonctions dans d'autres parties, dans celles où les tendons font placés au-tour des éminences des os, pour s'infé-

rer sous un plus grand angle dans l'os qu'ils meuvent, où ils s'inserent à un autre os, d'où un autre tendon va s'insérer sous un plus grand angle dans l'os à mouvoir. Dans quelques endroits la nature a placé les muscles autour de la partie à mouvoir, comme au-tour d'une poulie. Enfin elle a environné par-tout ces muscles d'une graisse lubrefiante, & ils s'en trouve entre les fibrilles, les fibres, les paquets de fibres & les muscles; la compression qui suit le gonflement des muscles fait qu'elle se répand entre ces muscles & leurs fibres, & qu'elle entretient leur flexibilité.

La force d'un muscle est déterminée par la société ou l'opposition des autres, qui rendent l'une ou l'autre des deux parties auxquelles ils s'attachent, plus solide, & qui concourent directement avec lui à son action, ou qui changent la direction qu'auroit eue la partie si elle eût été mue par ce seul muscle, en la faisant passer par la diagonale. On ne peut donc au juste déterminer l'action particuliere d'aucun muscle; mais il faut les considerer tous ensemble, tous ceux qui s'attachent à l'une & à l'autre partie à laquelle un muscle va s'insérer.

C'est par l'action de ces muscles, par leur réunion ou leur opposition différente, que nous marchons, que nous nous tenons en équilibre, que nous nous fléchissons, que nous étendons nos membres, que se fait la déglutition & toutes les autres fonctions de la vie. Outre cela les muscles ont encore des usages particuliers; ils accélerent le sang veineux par leur pression sur les veines qui en sont proche & lui sont particulieres entre les colonnes charnues du cœur, pression dont l'effet est de pousser uniquement le sang au cœur au moyen des valvules; ils brisent & atténuent le sang artériel, ils envoient avec plus de vîtesse au poumon le sang qui revient du foie, du mesentere, de la matrice, *&c.* ils font avancer la bile & autres parties contenues; ils empêchent ces liqueurs de séjourner; ils augmentent la force de l'estomac par leur action; ils aident si bien à la digestion, que la vie oisive & sédentaire est contraire aux loix de la nature, & nous rend sujets aux maladies qui dépendent de la stagnation des humeurs & de la crudité des alimens.

Nerfs musculaires communs, *voyez* MOTEURS.

Nerfs musculaires obliques supérieurs, *voyez* PATHÉTIQUES.

Nerfs musculaires externes, *voyez* MOTEURS.

MUSCULAIRE (MOUVEMENT), *Anat. Physiol.* Avant de chercher la cause du mouvement des muscles, il faut en connoître exactement les phénomenes.

Nous avons parlé à l'*art.* IRRITABILITÉ, des différentes puissances qui portent les muscles à se contracter. Nous ne rappellerons point ce que nous avons dit sur la force morte: elle n'agit guere dans l'animal vivant; elle consiste dans un racourcissement simple du muscle, dont les fibres se retirent dans la partie la plus libre à la partie la plus immobile. Cette force dure plus long temps que la vie, mais elle est foible & n'a point de vivacité.

La force qui naît de l'irritation, & celle qui naît des nerfs, ont les mêmes phénomenes & la même force; du moins les convulsions qu'on voit dans les intestins arrachés d'un animal vivant, & les efforts d'un cœur qu'on a séparé du corps de la bête, ont toute la vigueur qu'ils auroient dans l'animal en vie & bien portant. Les tressaillemens même des muscles d'un animal mort se font avec vîtesse & avec force. Les phénomenes des deux puissances étant les mêmes lorsqu'elles font agir le muscle, nous ne donnerons qu'une seule description du mouvement *musculaire*. Elle servira pour l'une & l'autre de ces deux puissances.

Dans le muscle qui est en action, les fibres charnues sont comme tirées alternativement des extrémités au milieu, & du milieu aux extrémités. Ces tiraillemens se succedent avec rapidité.

Dans les fibres qui agissent, on apperçoit des rides & des plis qui les traversent.

Une partie du muscle peut agir seule & sans le reste du muscle.

La fibre, le paquet de fibres, le muscle entier, deviennent plus courts en agissant; il n'y a aucune exception à cette loi. On a cru pouvoir excepter le cœur, & les muscles intercostaux; mais on a

mal observé, & j'ai pris dans l'un & dans les autres les mesures de leur raccourcissement.

La mesure du raccourcissement n'est pas égale : celle qu'on a adoptée généralement n'est fondée que sur une hypothese. On a considéré la fibre comme deux diametres d'un cercle, & dans son action on a supposé qu'elle devenoit sphérique ; on a comparé la longueur d'un diametre à la circonférence du cercle. Mais la fibre ne se dilate pas, du moins visiblement, & ne devient pas un cercle.

Le raccourcissement est très-considérable. Il va à la moitié dans les muscles intercostaux ; il est encore plus considérable dans les levres, les sphincters, les intestins, & dans la vessie, qui d'un diametre de deux pouces se réduit presqu'à rien.

Puisque le muscle devient plus court, ses extrémités doivent se rapprocher. Elles le feront également quand leur résistance est à peu près égale, inégalement si l'une des extrémités résiste plus que l'autre ; & l'une des approximations deviendra nulle si l'une des deux parties est infiniment plus fixe que l'autre : telle est la colonne des vertebres vis-à-vis des muscles du bas-ventre.

Le muscle devenant plus court se ramasse, se gonfle & se durcit. Cet effet est fort sensible dans le masseter, qui repousse avec force le doigt dont on l'auroit comprimé.

On a dit assez généralement que le muscle pâlit en agissant ; c'est absolument une erreur que l'inspection d'un muscle agissant dans un animal en vie ne peut que détruire. Cette erreur est née de ce qu'on a appliqué à tous les muscles la pâleur qu'on avoit observée dans le cœur du poulet ou d'une grenouille : cette pâleur en accompagne effectivement la contraction. Mais ce n'est pas la fibre *musculaire* qui pâlit dans ce cœur, c'est le sang, qui remplissant sa cavité, lui donne une rougeur prête à disparoître dès que le cœur se vuide. Dans le cœur des quadrupedes à sang chaud, ce changement de couleur n'a pas lieu, parce que ses chairs trop épaisses ont une rougeur qui leur est propre, & qui ne dépend pas de l'état de leurs cavités.

Cette pâleur, qu'on attribuoit au muscle agissant & se mettant en contraction, a été employée pour donner raison d'un phénomene que l'on croyoit fondé sur l'expérience. On a plongé le bras dans une fiole pleine d'eau, on a remarqué la hauteur à laquelle l'eau se soutenoit : on a fait agir le bras en faisant un effort de tous ses muscles, & l'eau s'est abaissée. On a conclu de cette expérience, que le muscle perd de son volume en se contractant, & on a cherché la cause de cette perte dans la sortie du sang, qui dans la contraction étoit chassé hors du muscle, à en juger par la pâleur du muscle contracté.

Mais cette expérience de Glisson n'étoit pas propre à décider cette question : il falloit la faire sur un muscle unique. Etant faite sur un bras entier, ce bras pouvoit désenfler par la sortie du sang pressé entre les muscles agissans & gonflés, & repoussé dans les veines. Mais ce sang n'étoit pas le sang des muscles; c'étoit celui des vaisseaux placés entre les muscles sur lequel il n'y a point de difficulté. Je n'ai aucune lumiere au reste à donner sur la question. Le muscle devient plus court, mais il se gonfle. Il faudroit pouvoir déterminer, si le gonflement augmente davantage le volume du muscle, que la diminution de la longueur ne le diminue. Sans avoir rien de fort exact à proposer, je crois que le gonflement ajoute moins au volume du muscle, que le raccourcissement n'en diminue : & je ne crois pas qu'un muscle se gonfle de la moitié en agissant, au lieu que souvent il s'accourcit de la moitié.

Le tendon est passif dans l'action *musculaire*. Il suit la direction des chairs sans se raccourcir & sans se gonfler. C'est un phénomene aisé à vérifier.

Le relâchement est aussi naturel au muscle que sa contraction. Dans les muscles volontaires il suit après la contraction, dès que la volonté cesse de donner un sur-poids à l'action d'un muscle. Les fibres alors se retirent vers les extrémités, leurs rides s'applanissent, le muscle s'alonge, les parties solides, auxquelles ses extrémités sont attachées, s'éloignent l'une de l'autre, il mollit & se désenfle.

Dans les muscles involontaires, le relâ-

chement alterne ordinairement avec la contraction. Il la suit dans le cœur; dans les muscles de l'animal mort depuis quelque temps, & que la seule irritabilité anime, ces muscles se contractent avec violence, & se relâchent ensuite. J'ai vu le cœur dont j'avois lié les gros vaisseaux, s'agiter alternativement; il envoyoit le sang du ventricule à l'oreillette, & le repompoit ensuite. Le stimulus même, quoique présent, ne sauroit forcer les muscles à une contraction perpétuelle; & le cœur ou l'oreillette gonflée, ne laissent pas que d'avoir leurs accès de relâchement.

Il y a cependant des muscles exceptés de cette regle. La vessie urinaire irritée par la pointe d'un scalpel, se contracte jusqu'à ce qu'elle soit réduite au plus petit diametre possible. L'estomac & l'intestin agissent presque de même.

La contraction des muscles se fait avec une vitesse extrême. De la volonté à la contraction, qui en doit exécuter les ordres, il n'y a aucun intervalle de temps sensible. Les muscles font certainement leurs contractions dans moins d'une tierce.

La force de la contraction *musculaire* est prodigieuse; elle passe l'imagination, & presque la croyance. C'est à évaluer cette force, que Borelli a employé la plus grande partie de son ouvrage.

De prime abord, la force d'Auguste II, roi de Pologne, ne peut que frapper. Il cassoit des fers à cheval, & rouloit des assietes sur elles-mêmes. On a vu un seul homme arrêter deux chevaux & même six, & retenir un bœuf, qui vouloit s'échapper, avec tant de violence, qu'une ongle se détacha du pié. Des personnes phrénétiques, seulement en ne s'épargnant point, ont fait des efforts prodigieux; elles ont brisé des barreaux de fer, & déchiré des cordes épaisses.

On a calculé un peu plus exactement la résistance que surmonte la contraction de quelques muscles particuliers: on a vu des hommes qui ont élevé trois cents livres avec les dents: on a cassé des enveloppes osseuses des noyaux de pêche & d'abricots, qui ne cédoient qu'à un poids de trois cens livres. On a vu des colporteurs élever sept cens & même mille livres, & M. Desaguliers a vu un homme, en se servant adroitement des muscles du dos, élever jusqu'à trois mille livres. J'ai vu un mineur, dont le poids pouvoit être de cent cinquante livres, qui s'étoit accroché avec un doigt au crochet attaché au seau chargé d'un minéral, qu'une machine éleve, & fait sortir de la mine. Avec le seul fléchisseur du doigt, cet homme avoit sauvé sa vie & s'étoit soutenu, jusqu'à ce que le seau, après avoir fait environ cent toises de chemin, l'avoit mené sur la surface de la montagne.

Les insectes ont des muscles infiniment plus robustes: une puce traîne un poids quatre-vingts fois plus grand que celui de son propre corps: ce même insecte franchit d'un saut cent fois la longueur de son corps.

Ces observations ne donnent pas un calcul complet des forces employées par les muscles. C'est ce que Borelli a fait voir. Presque tous les muscles s'attachent beaucoup plus près du point de repos, que n'est attaché le poids qu'ils élevent. C'est ainsi que le deltoïde s'attache au premier tiers de la longueur de l'humérus, & qu'il éleve non-seulement l'humérus entier, mais l'avant-bras & la main, & un poids attaché à la main. Le point de repos du bras est l'articulation de l'humérus avec l'omoplate, & le poids soutenu par les doigts est dix fois plus éloigné de cette articulation, que ne l'est l'attache du deltoïde. Le calcul est un peu compliqué, mais il est clair que le poids qui seroit de trois livres, ne sauroit être élevé que par un effort de trente livres que fera le deltoïde, & le poids de la main également par un effort à-peu-près décuple, l'avant-bras par un effort quintuple, & l'humérus par un effort triple.

Il est nécessaire, pour qu'une corde ne perde rien de sa force, qu'elle tire perpendiculairement le poids qu'elle doit surmonter, ou le levier auquel elle est attachée. Mais presque aucun muscle ne s'attache perpendiculairement à l'os, qu'il doit mettre en mouvement.

Presque tous les muscles s'attachent à l'os sous un très-petit angle. Pour faire alors un effet quelconque, ils doivent faire un effort qui soit à l'effet comme le sinus total au sinus de l'angle, sous lequel ils

s'attachent : ce qui demande très-fouvent un effort quintuple & fextuple.

La même confidération revient par rapport à l'angle que font les fibres avec le tendon. Dans les mufcles penniformes les fibres motrices font avec le tendon un angle oblique ; l'effet de leur traction fe réduit par-là du finus total au finus de l'angle, que ces fibres font avec le tendon. Cette raifon diminue encore l'effet d'un mufcle d'un tiers, d'un quart ou de quelqu'autre portion, felon que l'angle eft plus ou moins grand.

Comme le mufcle ne peut élever un poids fans faire defcendre en même temps l'os auquel il s'attache, on peut confidérer tout mufcle comme une corde vivante attachée à un clou. D'un côté elle éleve un poids, d'un autre côté, elle fait effort pour faire defcendre le clou, & elle le feroit defcendre en effet fi une force égale à la moitié de l'effort de la corde animée ne le retenoit. La corde vivante perd par conféquent la moitié de fa force, & n'éleve effectivement le poids qu'avec la moitié de fa force.

Plufieurs autres confidérations diminuent encore l'effet du mufcle. Nous ne nous y appefantirons pas, & nous ne croyons pas encore qu'il faille multiplier l'effort par le nombre de plans de fibres du mufcle pour calculer l'effort, ce qui donne une multiplication prodigieufe. Borelli affignoit quarante, foixante plans de fibres au deltoïde. Nous ne ferons pas non plus entrer dans le calcul l'excédent de force avec lequel le mufcle, ne fe bornant pas à ébranler le poids, l'éleve avec rapidité. Sans favorifer en aucune maniere la perte que fait l'effort du mufcle, on peut la mettre au trentecuple de l'effet effectif.

La fageffe du créateur n'a pas ignoré fans doute cette perte énorme, mais elle étoit néceffaire. La figure des extrémités, pour nous arrêter à cet exemple, devoit être conique ; les plus gros mufcles devoient être placés à la bafe du cône pour être en état d'élever les plus gros poids, & fur-tout le membre ; les plus petits mufcles devoient être à l'extrémité, parce que le poids à élever y étoit le plus petit. Ces mufcles devoient fe toucher, fe contenir, recevoir d'un tronc commun leurs nerfs, leurs arteres. Ils ne devoient donc pas s'écarter des articulations, & ne pouvoient pas faire des angles droits avec les os, parce qu'ils devoient provenir d'un même membre, & d'un os fupérieur qui décriroit prefque la même ligne droite avec l'os inférieur. Le mouvement devoit d'ailleurs fe faire avec vîteffe. Le méchanique de l'animal demandoit donc un méchanifme entiérement oppofé à celui dont fe fervent les hommes. Comme nous n'avons que de petites forces, nous faifons de grands effets, en les faifant dans un temps autant de fois multiple de notre force, qu'elle eft inférieure au poids. Ici, dans les animaux, le créateur affuré d'avoir donné à la fibre animale des forces fuffifantes, a préféré la ftructure dans laquelle le mouvement fe fait avec promptitude. Toutes les autres pertes que font les mufcles, peuvent être réduites à ces deux caufes.

Le créateur n'a cependant pas négligé les avantages compatibles avec le plan de l'animal en général. Il a donné aux extrémités des os longs une épaiffeur qui écarte les mufcles de l'axe de l'os, & qui ajoute à l'angle fous lequel il s'y attache ; ce fecours a été très-fouvent employé. Quelques os ont des anfes & des épiphyfes, par le moyen defquelles les mufcles ont prefque le même avantage qu'ils auroient, s'ils s'attachoient à l'os fous un angle droit. Les mufcles dont la longueur confidérable les fouleveroit étrangement dans la flexion, qui eft leur effet, font contenus contre l'articulation qu'ils fléchiffent, par des gaînes tendineufes & par des braffelets. La graiffe & la mucofité articulaire diminuent le frottement, & entretiennent la flexibilité des fibres. Des mouvemens étoient néceffaires, qu'aucun mufcle ne fembloit devoir pouvoir produire, parce qu'il auroit dû naître hors du corps pour donner à la partie mobile la direction exigée. La nature y a pourvu en conduifant le tendon par une poulie, & en le faifant retrograder de maniere à pouvoir tirer l'œil hors de l'orbite.

L'antagonifte des mufcles a de grands ufages dans la machine animale. Les mufcles

volontaires ont généralement des antagonistes, qui balancent leur action, qui cedent lorsque la volonté s'est décidée pour un mouvement, mais qui rétablissent l'état naturel & mitoyen du membre, dès que la volonté cesse de s'intéresser à troubler l'équilibre. Les muscles opposés ne sont pas essentiellement d'une force égale ; les fléchisseurs, par exemple, sont plus forts dans le bras que les extenseurs, parce que les fonctions de la vie animale s'exécutent généralement par les fléchisseurs. Dans la nuque, dans le dos, dans le fémur, ce sont les extenseurs dont la force est supérieure, parce que c'est à eux à soutenir le poids du corps entier.

On a cru, & avec probabilité, que les antagonistes servent à exécuter avec très-peu de force, des mouvemens qui en demanderoient davantage, s'il n'y avoit pas des antagonistes. La volonté ordonne que le bras se fléchisse ; il se fait deux choses. La volonté ajoute à la force contractive des fléchisseurs, elle ôte quelque chose à celle des extenseurs.

Il y a cependant une difficulté dans cette explication. Elle suppose que les deux antagonistes agissent naturellement par la force nerveuse : cela ne paroît pas exactement vrai. Quand on coupe l'un des antagonistes, quand il perd sa force par une paralysie ; l'autre antagoniste se met en mouvement de lui-même, & sans aucun acte de la volonté, contre ses ordres même. Dans un cadavre même, où aucune volonté n'a du pouvoir, il n'est pas rare de voir un bras qu'on a fléchi, s'étendre de lui-même, aussi-tôt qu'on ne force plus la fléxion. Ces expériences semblent prouver que la contraction naturelle agit seule dans les muscles, dès que la volonté a cessé de les mettre en mouvement. Les sphincters, que la volonté régit dans les premiers temps, & que l'enfant ne fait agir que sur les ordres réitérés de ses parens, paroissent dans la suite agir par la force naturelle : ils retiennent dans le sommeil même les excrémens, dans les animaux comme dans l'homme. C'est un phénomene assez difficile à expliquer, mais qui est démontré par le fait.

Les muscles ou composés, ou coopérateurs, sont un autre moyen de produire de nouveaux mouvemens sans multiplier les moteurs. Deux muscles droits agissant ensemble, ils exécutent un mouvement en diagonale, sans qu'un muscle oblique devienne nécessaire. Les muscles interosseux détournent les droits à droite & à gauche ; pendant que les extenseurs les étendent.

Dans un même muscle, des fibres qui remontent peuvent déprimer une partie, les fibres horizontales la tirer directement au dehors, & les fibres qui descendent l'élever.

Des muscles coopérateurs peuvent opérer des mouvemens obliques plus composés, en unissant trois directions : ils peuvent, par exemple, tirer une partie en haut, en arriere & en dedans.

Le même muscle en agissant sur deux parties différemment mobiles, peut les rapprocher en différentes proportions, en faisant faire peu de chemin à l'une & davantage à l'autre. Même des muscles plus éloignés peuvent joindre leur action pour rendre l'une ou l'autre des parties plus fixe, ou pour aider le mouvement de l'autre.

Un artifice très-simple de la nature, c'est de produire des mouvemens, pour l'exécution desquels il ne paroît pas possible de placer des muscles.

La pointe de la langue doit être tirée hors de la bouche. Aucun muscle ne peut être placé de maniere à en tirer directement la pointe en avant. Mais le génioglosse va en arriere, & s'attache à la partie postérieure de la langue : il tire vers la mâchoire inférieure cette partie postérieure, & l'antérieure portée dans la même direction, par sa continuité, sort de la bouche.

Des muscles antagonistes peuvent agir en même temps & s'aider réciproquement. Nous voulons avaler sans fermer la bouche. Pour avaler il faut élever le larinx & le pharinx. Pour les élever, il faut que la mâchoire inférieure prête un point fixe aux muscles qui les élevent. Pour exécuter ce mouvement, les muscles qui abaissent la mâchoire agissent, on sent même le cutané se roidir ; mais en même temps les temperaux, les masseteres

seters & les ptérygoïdiens internes élevent la mâchoire ; ils ne la portent pas jusqu'à fermer la bouche, mais ils lui donnent une fermeté suffisante pour que les muscles releveurs du pharinx & du larinx puissent agir avec effet.

Malgré ces secours de la nature, il nous reste à trouver la cause qui produit dans le muscle un effort si fort au-dessus de ce que promet la force contractive naturelle des muscles. Car un muscle est déchiré par un poids beaucoup plus petit que n'est le poids qu'il éleve, quand il est mis en action.

Je ne parlerai pas ici ni de l'irritabilité ni de la volonté. On a traité de la premiere sous son titre naturel, & de l'autre on en parlera dans l'*art.* VOLONTÉ. Comme on y doit traiter de l'influence de l'ame, & de la différence des muscles soumis à la volonté, d'avec ceux qui agissent sans en recevoir les ordres, il me paroît nécessaire d'assigner un article entier pour une question qui doit être analysée avec quelque étendue. Je me contenterai donc ici de quelques réflexions sur la cause physique de la force nerveuse.

L'idée la plus simple a été saisie par les mathématiciens, par Descartes, par Newton. Pour mettre un muscle en action, il paroît suffire d'y faire arriver un excédent d'esprit animal. Je ne me refuse pas au concours de cet esprit ; mais il doit y avoir dans lui une cause puissante de contraction, puisqu'un grand nombre de muscles agissent & sans le secours de la volonté, & sans celui des nerfs, & que des animaux, destitués de nerfs, exécutent des mouvemens également rapides & violens.

L'idée d'une fibre gonflée par l'esprit animal a été ornée par des esprits créateurs. Ils ont senti que pour produire des mouvemens considérables, tel que celui qui raccourcit le muscle de la moitié, une fibre un peu longue devoit être changée en sphere ; qu'alors cette sphere demanderoit pour être remplie une quantité d'esprits énorme & improbable. On a donc laissé la fibre dans sa gracilité naturelle, mais on en a élargi le bout ; on en a fait une petite vessie, qu'il suffiroit de gonfler, & qui le seroit avec une dépense ordinaire d'esprit. On a appliqué à cette vesicule le paradoxe hydrostatique de Boyle : comme ses parois seront pressées par le liquide nerveux avec la même force que si la fibre entiere avoit la largeur de la vésicule, on peut diminuer à son gré la quantité d'esprit nécessaire, en donnant à la vésicule une largeur supérieure à celle de la fibre.

Cette vésicule unique, placée au bout de chaque fibre, ne répondoit cependant pas au phénomene. La vésicule, qui termine la fibre, étant invisible, ne peut être que très-petite, son raccourcissement ne pouvant être que d'un tiers, à ce que l'on croyoit, sera donc imperceptible.

On a remédié à cet inconvénient. On a supposé que la fibre est un chapelet de vésicules. La dépense des esprits restoit également très-petite, & le raccourcissement cependant considérable, puisqu'il pouvoit aller à la troisieme partie de la longueur de la fibre.

Sans insister sur ce qu'il y a d'arbitraire dans cette structure, il suffira de remarquer que les vésicules auront toujours le défaut inévitable d'agir avec trop de lenteur. Elles n'élevent un poids supérieur à la force qui les remplit, que par la lenteur de leur élévation, & cette lenteur est entiérement contraire aux phénomenes. D'ailleurs le muscle est fort éloigné de se dilater dans la proportion qu'exigeroit la formation d'une sphere dont la circonférence naîtroit d'une fibre faite par deux diametres paralleles.

La fibre a été changée en vaisseau rempli de sang : de petits nerfs transversaux font des anneaux autour de ces arteres. Ces nerfs dilatés & raccourcis par les esprits, changent la vésicule de la fibre dans un chapelet composé de vésicules. C'est de là, ajoute-t-on, que vient la paralysie d'un muscle, dont on a lié l'artere, & des piés entiers à la suite de la ligature de l'aorte.

Ces prétendus nerfs transversaux ne sont que le tissu cellulaire du muscle. La fibre n'est pas une artere ; l'influence du sang artériel n'est pas nécessaire pour la contraction du muscle, puisqu'un cœur & un intestin arraché se contractent avec la plus grande vivacité. L'expérience même que

l'on a faite fur l'aorte a été conteſtée. Aſtruc prétend qu'elle ne réuſſit à rendre les piés paralytiques, que lorſque l'aorte a été liée aſſez haut pour que la moëlle de l'épine perde l'affluence néceſſaire du ſang (c'eſt la queue du cheval dont il s'agit.) Liée plus bas, ou l'iliaque liée au lieu de l'aorte, n'ôte plus le mouvement aux muſcles. D'ailleurs les muſcles des inſectes, ſans avoir des arteres, ſont plus agiſſans encore que ceux des animaux doués de cœur & d'arteres.

L'effervefcence a été propoſée ſous différentes faces, pour expliquer le gonflement des muſcles. De quelque maniere que l'air ſe dilate dans les globules de ſang qui rempliſſent la fibre *muſculaire*, l'effet ſera toujours le même. Cet air ſe dilatant par une effervefcence, élargira rapidement & avec la plus grande force la fibre ou la véſicule.

Mais il n'y a rien dans le ſang qui annonce une effervefcence. Les globules roulent avec tranquillité, & dans des lignes paralleles, non ſeulement dans les animaux à ſang froid, mais également dans le poulet enfermé dans l'œuf, dont le ſang eſt tout à fait ſemblable au nôtre. D'ailleurs ce que nous venons de remarquer ſur le peu de néceſſité du ſang artériel dans le mouvement *muſculaire*, porte également ſur toutes les hypotheſes qui emploient le ſang pour expliquer ce phénomene.

Ceux qui, entre les modernes, ont voulu exclure entiérement les nerfs, & n'attribuer le mouvement *muſculaire* qu'à la contraction naturelle ſeule, n'ont pas fait aſſez d'attention aux expériences. Si le nerf irrité produit le mouvement *muſculaire*, ſi lié il le ſupprime, délié il le rétablit, il me ſemble qu'on ne peut refuſer au nerf une part très-conſidérable dans l'action des muſcles ſujets à la volonté.

Une autre idée m'a paru fort naturelle & fort ſimple. La ſeule contraction de la fibre animale qu'on appelle l'*irritabilité*, ſuffit pour produire du mouvement dans les muſcles vitaux qui poſſedent à un degré éminent l'irritabilité. Dans les muſcles volontaires, beaucoup moins irritables que les muſcles vitaux, il faut un ſurcroît d'irritation: elle peut être contre nature, elle produira la convulſion: elle peut être naturelle, elle ne produira que le mouvement *muſculaire*. Ce ſtimulus ce ſera le liquide nerveux pouſſé avec plus d'abondance dans le muſcle par l'effet de la volonté. Ce liquide extrêmement agiſſant, répandu ſur la fibre l'irritera, excitera ſes élémens à ſe rapprocher, & leur communiquera cette même vivacité de contraction qui eſt naturelle aux muſcles vitaux. Je vois avec plaiſir que l'un des meilleurs génies de l'Italie, l'abbé Fôntana, & qu'un autre digne profeſſeur de Padoue, M. Caldani, ſont dans les mêmes idées

Le relâchement du muſcle eſt l'effet de l'élaſticité naturelle. Il ſurvient lorſque l'irritation quelconque a beaucoup perdu de ſa force. Il faut un certain dégré d'irritation pour produire le mouvement. C'eſt cette irritabilité trop foible pour ſe mettre en action, qui renforcée par la même cauſe irritante, comme par le ſang amené dans le cœur par la veine-cave, devient après un intervalle de repos, la cauſe ſuffiſante d'une nouvelle contraction.

On a demandé ce que devient l'eſprit animal qui a irrité la fibre *muſculaire*, après que le mouvement *muſculaire* a fait place au repos. Rentre-t-il dans la maſſe des humeurs? ſe perd-il? Ce dernier événement a pour lui l'épuiſement qui ſuit le mouvement *muſculaire* & qui eſt réparé par des alimens ſpiritueux.

Je ſerois diſpoſé à croire qu'une grande partie du liquide nerveux ſe perd effectivement; mais qu'une partie s'attache à la fibre qu'elle a mis en mouvement, & qu'elle s'y fixe. C'eſt par-là que je crois pouvoir expliquer la force ſupérieure que tout muſcle acquiert par un fréquent uſage de ſes forces. On ſait que mademoiſelle le blanc, quand elle étoit encore dans l'état de ſimple nature, avoit une force prodigieuſe dans ſon pouce, & que ſes muſcles faiſoient une tumeur apparente, qui s'eſt perdue par la vie trenquille dans laquelle elle eſt rentrée. (*H. D. G.*

MUSCULOCUTANÉ, adj. *en Anatomie*, nom de l'un des nerfs brachiaux, qui eſt en partie caché par les muſcles, &

en partie voisin de la peau. On l'appelle aussi *cutané externe*. *Voyez* CUTANÉ.

Ce nerf naît de l'union de la quatrieme & de la cinquieme paire cervicale & de leur communication collatérale avec la troisieme & la sixieme paire ; il va gagner le muscle coraco brachial ; le perce obliquement, & descend tout le long du bras & de l'avant-bras en jetant plusieurs filets, & en s'approchant de la peau ; il va se terminer aux tégumens de la partie inférieure du poignet, à ceux du pouce & de la convexité de la main, & communique avec un rameau du nerf radical.

MUSCULUS, s. m. (*Histoire anc.*) machine dont les anciens se servoient dans l'attaque des places pour faciliter les approches, & mettre à couvert les soldats. C'étoit un mantelet ou gabion portatif fait en demi-cercle, derriere lequel se tenoit le soldat, ou travailleur, & qu'il faisoit avancer devant lui par le moyen des roulettes sur lesquelles cette machine étoit soutenue. M. le chevalier de Folard, qui dans son *Commentaire sur Polybe*, a décrit ainsi cette machine, s'y moque agréablement du docte StWechius, qui prenant à la lettre le mot *musculus*, en a fait une boëte quarrée soutenue sur quatre piés, & renfermant un ressort qu'on faisoit jouer au moyen d'une manivelle, pour dégrader & miner les murs de la ville assiégée.

MUSE DU CERF, (*Venerie.*) c'est le commencement du rut; & *muser* se dit des cerfs, lorsqu'ils commencent à sentir leurs chaleurs & entrer en rut; alors ils vont pendant quelques jours la tête basse le long des chemins & des campagnes : on dit alors que les cerfs commencent à *muser*, cela dure cinq ou six jours.

MUSEAU, s. m. (*Gramm.*) il se dit du nez de certains animaux ; ainsi la belette au long *museau*, &c.

MUSEAU, (*Serrurerie.*) c'est la partie du paneton de la clé dans laquelle les rateaux passent. Le *museau* recreusé est refendu en long pour recevoir une broche posée sur la couverture de la ferrure, & communément de la même épaisseur que la porte.

MUSEAU, *terme de riviere*, se dit du devant du nez d'un grand bateau-foncet. *Museau* se dit aussi d'une corde que l'on ferme à terre pour empêcher que le devant d'un bateau ne s'en éloigne. *Voyez* COUIER.

MUSÉE, s. m. (*Gram.*) lieu de la ville d'Alexandrie en Egypte, où l'on entretenoit, aux dépens du public, un certain nombre de gens de lettres distingués par leur mérite, comme l'on entretenoit à Athenes dans le Prytane les personnes qui avoient rendu des services importans à la république. Le nom des muses, déesses & protectrices des beaux arts, étoit incontestablement la source de celui du *musée*.

Le *musée* situé dans le quartier d'Alexandrie appelé *Bruchion*, étoit selon Strabon, un grand bâtiment orné de portiques & de galeries pour se promener, de grandes salles pour conférer des matieres de littérature, & d'un sallon particulier où les savans mangeoient ensemble. Cet édifice étoit un monument de la magnificence des Ptolemées amateurs & protecteurs des lettres.

Le *musée* avoit ses revenus particuliers pour l'entretien des bâtimens & de ceux qui l'habitoient. Un prêtre nommé par les rois d'Egypte, y présidoit. Ceux qui demeuroient au *musée*, ne contribuoient pas seulement de leurs soins à l'utilité de la bibliotheque ; mais encore par les conférences qu'ils avoient entr'eux, ils entretenoient le goût des belles-lettres, & excitoient l'émulation ; nourris & entretenus de tout ce qui leur étoit nécessaire, ils pouvoient se livrer tout entiers à l'étude. Cette vie heureuse & tranquille étoit la récompense, & en même temps la preuve du mérite & de la science.

On ne sait positivement si le *musée* fut brûlé dans l'incendie qui consuma la bibliotheque d'Alexandrie, lorsque Jule-Cesar, assiégé dans le Bruchion, fut obligé de mettre le feu à la flotte qui étoit dans le port voisin de ce quartier. Si le *musée* fut enveloppé dans ce malheur, il est certain qu'il fut rétabli depuis ; car Strabon qui écrivoit sa géographie sous Tibere, en parle comme d'un édifice subsistant de son temps.

Quoi qu'il en soit, les empereurs romains devenus maîtres de l'Egypte, se réserverent le droit de nommer le prêtre qui présidoit au *musée*, comme avoient fait les Ptolemées.

L'empereur Claude fonda encore un

nouveau *musée* à Alexandrie, & lui donna son nom. Il ordonna qu'on y lût alternativement les Antiquités d'Etrurie, & celles des Carthaginois, qu'il avoit écrites en grec. Il y avoit donc des leçons réglées & des conférences faites par des professeurs, très-fréquentées, & auxquelles les princes même ne dédaignoient point d'assister. Spartien nous apprend qu'Hadrien étant venu à Alexandrie, y proposa des questions aux philosophes, & répondit à celles qu'ils lui firent, & qu'il accorda des places dans le *musée* à plusieurs savans.

La ville d'Alexandrie s'étant révoltée sous l'empire d'Aurelien, le quartier du bruchion où étoit aussi la citadelle, fut assiégé, & le *musée* détruit. Depuis ce temps-là le temple de Serapis & son *musée* furent la demeure des livres & des savans. Mais sous Théodore, Théophile patriarche d'Alexandrie, homme ardent, fit démolir & le temple & le *musée*; ensorte que la réputation de cette derniere école fut tout ce qui en subsista jusqu'à l'année 630 de Jesus-Christ, que les Sarrasins brûlerent les restes de la bibliotheque d'Alexandrie. *Mém. de l'Acad. tome IX.*

Le mot de *musée* a reçu depuis un sens plus étendu, & on l'applique aujourd'hui à tout endroit où sont renfermées des choses qui ont un rapport immédiat aux arts & aux muses. *Voyez* CABINET.

Le *musée* d'Oxford, appelé *musée ashmoléen*, est un grand bâtiment que l'Université a fait construire pour le progrès & la perfection des différentes sciences. Il fut commencé en 1679 & achevé en 1683. Dans le même temps, Elie Ashmole, écuyer, fit présent à l'université d'Oxford d'une collection considérable de curiosités qui y furent acceptées, & ensuite arrangées & mises en ordre par le docteur Plott, qui fut établi premier garde du *musée*.

Depuis ce temps, cette collection a été considérablement augmentée, entr'autres d'un grand nombre d'hiéroglyphes, & de diverses curiosités égyptiennes que donna le docteur Huntingdon, d'une momie entiere donnée par M. Goodgear, d'un cabinet d'histoire naturelle dont M. Lister fit présent, & de diverses antiquités romaines, comme autels, médailles, lampes, &c.

A l'entrée du *musée*, on lit cette inscription: *Musæum ashmoleanum*, *Schola naturalis historiæ*, *Officina chimica.*

MUSÉE, (*Géog. anc.*) colline de l'Attique dans la ville d'Athenes. On la trouve aujourd'hui au sud-ouest de la citadelle. Cette colline avoit tiré son nom de l'ancien poëte *Musée* fils d'Eumolpus. Une inscription trouvée par Spon dans ce même lieu, dit que le tombeau de ce poëte étoit au port Phalere; & Pausanias écrit qu'il étoit à la colline *musée*. L'Ilissus passe au pié de cette colline; mais il est presque toujours sec dans cet endroit, à moins que les pluies ou les neiges du mont Hymette ne lui fournissent de l'eau, car les Turcs en ont détourné le lit. Ce n'est pas de cette colline d'Athenes, mais du fameux bâtiment d'Alexandrie, que l'on a pris l'usage de nommer *musæum* le cabinet des gens de lettres, ainsi que tous les lieux où l'on s'applique à la culture des sciences & des beaux-arts. (*D. J.*)

MUSÉES, s. f. plur. (*Ant. greq.*) Μύσεια fête qu'on célébroit en l'honneur des Muses, dans plusieurs lieux de la Grece, & particuliérement chez les Thespiens qui la solennisoient tous les cinq ans par des jeux publics. Les Macédoniens fêtoient aussi cette solennité en l'honneur de Jupiter & des muses, & la célébroient par toutes sortes de jeux publics & scéniques qui duroient neuf jours, conformément au nombre des muses. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. lib. II, c. xx, tit. j, pag. 415.* (*D. J.*)

MUSELIERE, *terme de Bourrelier*, est une courroie qui fait le tour de la tête du cheval, c'est-à-dire, qui passe immédiatement au-dessus des branches du mords, & sous laquelle sont placés les deux montans. L'usage de la *museliere* est d'empêcher que le cheval, en se secouant, ne fasse sortir le mords de sa bouche.

MUSEROLE, s. f. (*Maréchalerie*) partie de la têtiere du cheval, qui se place au-dessus du nez. Lorsqu'un cheval est sujet à battre à la main, il faut mettre une martingale à sa *muserole*. *Voyez* BATTRE A LA MAIN & MARTINGALE.

MUSES, s. f. (*Mythol.*) ces déesses sont si célébres, que je suppose tout le monde instruit de leurs épithetes, de leurs

noms & de leurs surnoms. On les fait présider, chacune en particulier, à différens arts, comme à la musique, à la poésie, à la danse, l'astronomie *&c.* elles sont, dit-on, appelées *muses*, d'un mot grec qui signifie *expliquer les mysteres* Μύειν, parce qu'elles ont enseigné aux hommes des choses très-curieuses & très-importantes, qui sont hors de la portée du vulgaire. Enfin, on a été jusqu'à imaginer que chacun de leurs noms propres renfermoit une allégorie particuliere : mais Varron en a eu des idées plus saines.

Ce n'est pas Jupiter, nous dit-il, qui est le pere des neuf *muses*; ce sont trois sculpteurs de Sycione. Cette ville voulant mettre trois statues des *muses* au temple d'Apollon, nomma trois sculpteurs pour faire chacun trois statues des *muses*. On se proposoit de les prendre de celui des sculpteurs qui auroit mieux réussi; mais Sycione acheta les neuf statues, & les dédia à Apollon, parce qu'elles étoient toutes neuf de la plus grande beauté. Il a plu ensuite à Hésiode d'imposer des noms à chacune de ces statues.

Cependant Diodore donne aux *muses* une autre origine. Osiris, dit-il, amateur passionné du chant & de la danse, avoit toujours à sa cour une troupe de musiciens, parmi lesquels se distinguoient neuf filles instruites de tous les arts qui ont quelque rapport à la musique; les Grecs les appelerent les *neuf muses*.

M. le Clerc croit que la fable des *muses* vient des concerts que Jupiter avoit établis dans l'isle de Crete, & & qui étoient composés de neuf chanteuses; que ce dieu n'a passé pour le pere des *muses*, que parce qu'il est le premier d'entre les Grecs qui ait eu un concert réglé, & qu'on leur a donné Mnémosyne pour mere, parce que c'est la mémoire qui fournit la matiere des vers & des poëmes.

Quoi qu'il en soit, cette fiction des *muses* prit grande faveur. On dit qu'elles s'occupoient à chanter dans l'olympe les merveilles des dieux; & qu'elles connoissoient le passé, le présent, & l'avenir. Elles furent non-seulement mises au nombre des déesses, mais on leur prodigua tous les honneurs de la divinité. On leur offroit des sacrifices en plusieurs villes de la Grece & de la Macédoine. Elles avoient à Athenes un magnifique autel, sur lequel on sacrifioit souvent. Le mot Hélicon dans la Béotie leur étoit consacré; & les Thespiens y célébroient chaque année une fête en leur honneur, dans laquelle il y avoit des prix pour les musiciens. Ce fut Piérus si célebre par ses talens, & par ceux des Piérides ses filles, qui fonda le temple des neuf *muses* à Thespies. Rome avoit aussi deux temples consacrés aux *muses* dans la premiere région de la ville, & un troisieme où elles étoient fêtées sous le nom de *Camenes*. De plus, les *muses* & les graces n'avoient d'ordinaire qu'un même temple. On sait l'union intime qui étoit entre ces deux sortes de divinités. On ne faisoit guere de repas agréables, sans les y appeler conjointement, & sans les saluer le verre à la main. Hésiode, après avoir dit que les *muses* ont établi leur séjour sur l'Hélicon, ajoute que l'amour & les graces habitent près d'elles. Pindare confond leur jurisdiction. Enfin, personne ne les a tant honorées que les poëtes, qui ne manquent jamais de les invoquer au commencement de leurs poëmes, comme des déesses capables de leur inspirer ce noble enthousiasme qui est le fondement de leur art. Si on les en croit, les neuf filles savantes ordonnoient autrefois les cités, gouvernoient les états, vivoient dans les palais des rois,

Et d'une égalité légitime & commune
Faisoient tout ce que fait aujourd'hui la fortune.

(*D. J.*)

MUSET, *Voyez* MUSARAIGNE.

MUSETTE. Sorte d'instrument de musique champêtre, auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse & se baisse avec le mouvement du bras; cet instrument à vent & à hanches, est composé d'un corps; c'est une espece de poche de peau de mouton, de la forme à peu-près d'une vessie, elle a un gouleau dans lequel s'ajustent ces chalumeaux.

Ces chalumeaux sont des tuyaux d'ivoire perforés d'un trou cylindrique dans toute leur longueur, & percés de plusieurs trous comme les flûtes. Ces trous communiquent à celui qui regne dans toute la longueur. Des éminences ménagées avec art, forment les tenons. Entre deux de ces tenons

on ajuste les clés d'argent ou de cuivre, qui forment les trous des fentes ou demi-tons. Ces trous sont au nombre de sept au grand chalumeau, & au nombre de six au petit.

Le bourdon est un cylindrique d'ivoire de 5 ou 6 pouces de long sur environ 1 pouce ou 15 lignes de diametre, percé de plusieurs trous dans toute sa longueur lesquels sont paralleles à son axe, ensorte que le bourdon ne differe de plusieurs tuyaux mis à côté les uns des autres, qu'en ce qu'ils tiennent tous ensemble & sont percés dans la même piece; comme la longueur de 5 ou 6 pouces du bourdon n'est pas suffisante pour faire rendre aux hanches un son assez grave, on fait communiquer un tuyau avec un autre du côté qu'on appelle le *dôme du bourdon*, & on bouche les trous du tuyau que l'on fait communiquer, ensorte que deux ou trois ne font qu'un seul tuyau, qui est recourbé en cette maniere :

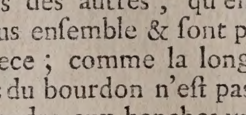

& autant de fois qu'il est nécessaire pour lui faire rendre le son desiré. La circonférence des bourdons est occupée par plusieurs rainures qui sont paralleles à l'axe du bourdon; lesquelles on appelle *coulisses*; ces coulisses sont plus larges dans le fond qu'à la partie extérieure, & cela afin de pouvoir retenir les layettes qui sont de petits verroux d'ivoire, qui ont une tête par laquelle on les peut pousser & tirer de côté & d'autre pour accorder. Les layettes ont leur palette en queue d'aronde, dont les biseaux se logent sous les parties qu'on appelle *guides*, & qu'on a épargnées lorsqu'on a creusé les coulisses. On creuse les coulisses avec les coulissoirs, qui sont de petites équoines. On en a de droites & de gauches, c'est-à-dire dont les onglets sont tournés à droite ou à gauche pour travailler les différens côtés des coulisses : on fait ensuite communiquer les tuyaux par leur extrémité opposée à celle où est l'anche avec une coulisse, en laissant une fente dans le milieu de la coulisse, laquelle pénetre dans le tuyau qui correspond derriere; les layettes régissent le son de ces tuyaux en fermant ou en ouvrant plus ou moins l'ouverture par où il sort; on peut rapporter leur fonction à celle du tourniquet avec lequel on accorde les pédales de flûte des orgues. *Voy.* TOURNIQUET.

Les bourdons n'ont pour l'ordinaire que cinq layettes & quatre anches; de ces cinq layettes il y en a deux qui forment les basses d'*ut* & de *sol*, une des trois autres forme un *sol* qui est la quinte de la basse d'*ut*, & l'octave de celle de *sol*, on l'appelle *taille* par un ancien usage; une autre forme *ut* qui est à l'octave du premier : on peut aussi l'accorder en *re*, on la nomme *haute-contre*; la troisieme forme un *sol*, qui est à l'octave du premier & à la douzieme de la basse d'*ut*; on la nomme *dessus*, ou le petit *sol*.

Les basses sont pour l'ordinaire contigues à un espace un peu large où il n'y a point de coulisses; on remarquera que cet espace doit toujours être tourné en dedans du côté du corps, ensorte que lorsque l'on pose la main droite sur le bourdon pour l'accorder, les layettes des basses se trouvent directement sous le pouce.

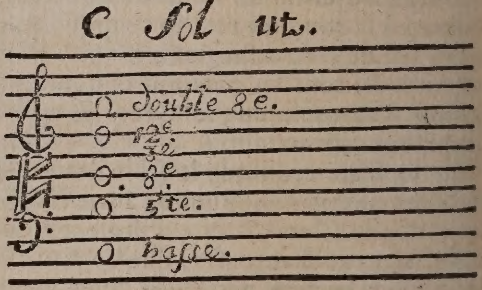

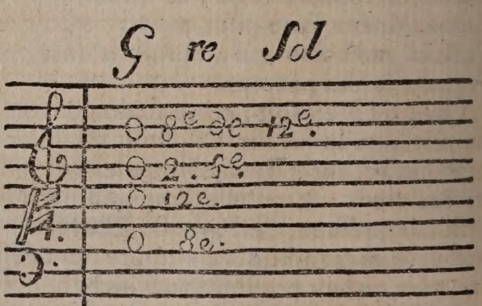

Accord en c sol ut & en g re sol. Pour accorder en *c sol ut*, il faut tenir fermés avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau pour former l'*ut*, la peau de la *musette* doit être remplie de vent que l'on entretient le plus égal qu'il est possible; on ouvre ensuite la layette de la basse d'*ut*, laquelle est ordinairement dans la premiere coulisse, on la tire vers le dôme jusqu'à ce que cette basse sonne la double octave au dessous de l'*ut* du grand chalumeau; on la tient cependant un peu plus basse, parce que cet *ut* n'est juste que lorsqu'il n'y a que le cinquieme ton de débouché, c'est pourquoi, pour juger plus sûrement de l'accord, on rebouche le sixieme & le septieme tons. Après avoir accordé juste la basse d'*ut*, on accorde sa quinte *sol* à l'octave en dessous du *sol* d'en bas du grand chalumeau, & on vérifie l'accord; après ces deux basses on accorde la layette d'*ut* à l'octave au-dessous de l'*ut* du grand chalumeau, & la layette du second *sol* à l'octave du premier & à l'unisson du *sol* d'en-bas du grand chalumeau; ces quatre tons *ut*, *sol*, *ut*, *sol*, forment l'accord en *c sol ut*, lequel a une douzieme d'étendue. Pour accorder en *g re sol* on ouvre d'abord la layette de la basse que l'on accorde à la double octave en dessous du *sol*, tout en bas du grand chalumeau, on ouvre & on accorde ensuite son octave par le moyen de la layette appelée *taille* qui doit sonner l'octave au-dessous du *sol* d'en-bas du grand chalumeau & l'octave au-dessus de la basse; on ouvre ensuite la layette qui se nomme *haute-contre*, on la tire jusqu'à ce qu'on découvre une seconde ouverture ou lumiere qui est dessous & qui sert à former le *re* qui est la quinte de l'octave de la basse *sol*; on l'accorde à l'octave au-dessous du *re* d'en-bas du grand chalumeau, observant à chaque fois de vérifier l'accord; enfin on ouvre le *sol* qui a déja servi pour accorder en *c sol ut* que l'on appelle *dessus*, on l'accorde à l'unisson du *sol* d'en-bas du grand chalumeau. Ces quatre sons *sol*, *sol*, *re sol*, forment l'accord que l'on appelle de *g re sol*. On observera que cet accord-ci ne differe de celui de *c sol ut* que dans la basse & la *haute-contre*, ces deux tons sont les seuls sur lesquels on accorde aujourd'hui les *musettes*, autrefois on les accordoit sur tous les tons de la gamme, ce qui exigeoit des bourdons qui eussent plus de layettes & plus d'anches que ceux qui sont à présent en usage.

La *musette* qui a une treizieme d'étendue sonne l'unisson du dessus de hautbois, mais elle ne commence qu'au *fa* qui précede immédiatement la clé de *g re sol*, au lieu que le hautbois descend jusqu'à l'*ut* de la clé du *c sol ut*, & elle monte comme lui jusqu'en *d la re* double octave.

Pour jouer de cet instrument il faut en premier lieu attacher le soufflet sur le côté droit au moyen de la ceinture qui tient audit soufflet de laquelle on se ceint le corps, on prendra ensuite le brasselet qui tient au-dessus du soufflet duquel on s'entourera le bras droit, & dont on agraffera l'agraffe à l'anneau dormant; on prendra ensuite la *musette* par le haut, autrement dit les *boîtes* des chalumeaux de la main droite, on la portera sous le bras gauche avec lequel on l'embrassera; on ajustera ensuite avec la main gauche le bout du porte-vent dans le trou du soufflet; on bouchera ensuite avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau, savoir le trou marqué 1 avec le pouce, & les trous 2, 3, 4, avec les doigts suivans, qui sont l'index, le doigt du milieu, & le doigt annulaire; à l'égard du petit doigt de cette main il restera un peu élevé & arrondi, ensorte qu'il n'appuie point sur les clés du petit chalumeau non plus que les autres doigts de la même main.

La main gauche étant ainsi posée, on pourra commencer à donner le vent, ce qui se fait en ouvrant & en fermant le soufflet avec le bras droit, on soufflera jusqu'à ce que la peau soit pleine & ronde; on l'enfoncera sous le bras gauche à mesure qu'elle s'emplit, en la poussant avec la main droite le plus avant que l'on pourra; lorsqu'elle sera remplie, on ralentira le mouvement du soufflet, & on appesantira le bras gauche sur le corps de la *musette*, ensorte qu'il fasse comme un contre-poids, & qu'il entretienne le vent égal, pour

cet effet on obſervera de baiſſer le ſoufflet un peu vîte, & de lâcher un peu le bras gauche, de reſter un peu, & de le relever doucement ; pendant ces deux temps on doit appuyer de nouveau le bras gauche, enſorte que les deux bras doivent appuyer alternativement: on prendra garde auſſi de ne point forcer le vent, ce qui étouffe les anches & les empêche de parler.

On bouchera enſuite les autres trous avec la main droite, on placera le pouce de cette main entre les deux clés de *mi* ♭, & de *ſi* ♭ auxquelles on prendra garde de toucher, puis on bouchera avec le doigt index le cinquieme trou, enſuite le ſixieme avec le doigt du milieu, le ſeptieme avec le doigt annulaire ; à l'égard du huitieme il ſe bouche rarement, c'eſt pourquoi on laiſſera le petit doigt en l'air juſqu'à ce qu'il y ait occaſion de s'en ſervir, on aura attention de le tenir parallele aux autres, & en général tous les doigts ni trop alongés, ni trop arrondis, ni de travers, les mains ſeront en devant de la région hypogaſtrique, & les chalumeaux debout ou perpendiculaires à l'horizon.

Les ſept trous étant bouchés forment le *ſol* grave de cet inſtrument, lequel eſt à l'uniſſon du *ſol* de la clé de *g ré ſol* des clavecins ; pour faire articuler cette note *ſol* on bouchera le huitieme trou avec le petit doigt de la main droite, & on le relevera ſubitement : cette opération qui eſt ce qu'on appelle *donner un coup de doigt*, fera articuler la note *ſol*, on la repete de cette maniere quand il eſt néceſſaire, ainſi des autres.

Lorſque le huitieme trou eſt bouché, le ſon qui en réſulte eſt le *fa*, qui eſt à l'octave de celui de la clé *f ut fa* des clavecins.

On fera enſuite le *la* en débouchant le ſeptieme trou, on fera enſuite le *ſi* en débouchant le ſixieme trou ; mais il faut avant reboucher le ſeptieme, car on ne doit jamais déboucher aucun trou que tous les autres ne ſoient bouchés, excepté le huitieme, c'eſt ce qui opere l'articulation; on rebouchera enſuite le ſixieme trou, & on ouvrira le cinquieme pour faire l'*ut*, que l'on rebouchera avant d'ouvrir le quatrieme qui forme le *ré*.

On rebouchera le quatrieme trou pour faire le *mi* en ouvrant le troiſieme.

Enſuite on rebouchera le troiſieme trou

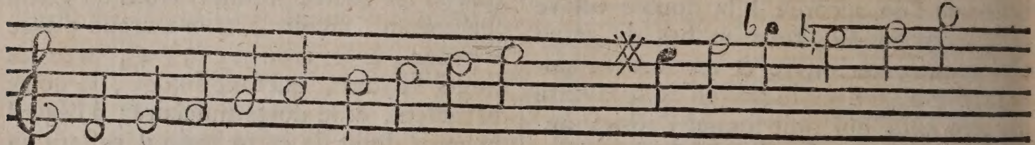

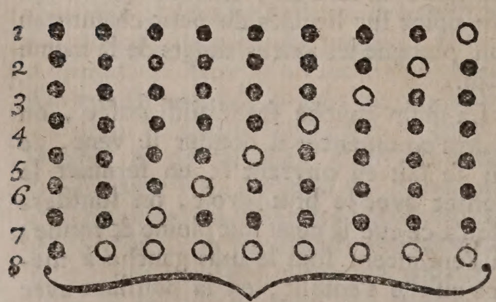

Grand Chalumeau.

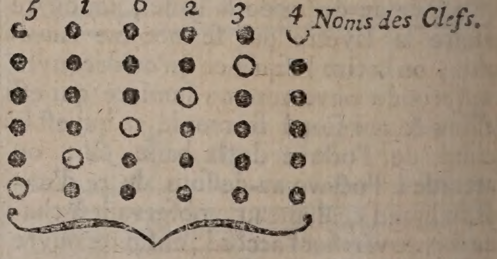

Petit Chalumeau.

& on débouchera le ſecond pour faire le *fa*, qui eſt l'octave de la plus baſſe note de cet inſtrument ; on rebouchera enſuite le ſecond trou & on ouvrira le premier en levant le pouce de la main gauche pour faire le *ſol* qui eſt à l'octave de la clé de *g ré ſol* des clavecins. Il y a plus haut que le premier trou une petite clé qui ſert à former

former le *la*, ce *la* eſt à l'uniſſon de celui du petit chalumeau qui ſe forme en débouchant la clé 1 avec le pouce de la main droite que l'on gliſſe par-deſſous le grand chalumeau avec la patte, après avoir fait paſſer le petit doigt de la main droite par deſſous le grand à l'endroit où les tons forment les clés du grand & du petit chalumeau. On ſe ſert du pouce de la main droite pour toucher les trois clés 1, 3, 5 du petit chalumeau, & du petit doigt de la main gauche pour toucher les trois autres clés 4, 2, 6 du même chalumeau. Toutes les clés du grand chalumeau, leſquelles forment des demi-tons, ſe touchent avec le pouce de la main droite qui reſte levé en finiſſant.

Le demi-ton *fa* ※ ſe forme en ne bouchant qu'un des deux trous. Le *ſol* ※ ſe forme auſſi de même dans les *muſettes* qui ont le ſeptieme trou double, ou par le moyen d'une clé. La petite clé du *la* ſe touche avec le pouce de la main gauche ſans déboucher cependant le premier trou.

A l'égard des cadences, elles ſont très-faciles à former. Il faut d'abord articuler la note d'où elle eſt empruntée, laquelle eſt toujours un ton ou un demi-ton au-deſſus, ce qui ſe fait en débouchant le trou de cette note, tous les autres étant fermés; on débouche enſuite le trou de la note que l'on veut trembler, & on bat avec le doigt, autant que ſa valeur l'exige, ſur la note qui ſert de port de voix ou de préparation à la cadence, laquelle doit reſter fermée en finiſſant.

Ainſi pour cadencer le *ré* il faut d'abord déboucher le troiſieme trou pour faire le *mi* qui ſert de port de voix, enſuite le quatrieme, & battre ſur le troiſieme qui doit reſter fermé en finiſſant, ainſi des autres, ſoit que le port de voix ſoit un ton naturel, ou un dieſe, ou un bémol. A l'égard des autres agrémens, on les fait ſur la *muſette* en exécutant les unes après les autres les notes qui la compoſent.

MUSETTE, ſ. f. (*Muſique.*) eſt auſſi une ſorte d'air convenable à l'inſtrument de ce nom, dont la meſure eſt à deux ou à trois temps. Le caractere naïf & doux, & le mouvement preſque toujours lent, avec une baſſe pour l'ordinaire en tenue ou point d'orgue, telle que la peut faire une *muſette*, & qu'on appelle pour cela *baſſe de muſette.* Sur ces airs on forme des danſes d'un caractere convenable, & qui portent auſſi le même nom de *muſettes.*

MUSICAL, adj. (*Muſiq.*) appartenant à la muſique. (*S*)

MUSICALEMENT, adv. (*Muſiq.*) d'une maniere muſicale, dans les regles de la muſique. (*S*)

MUSICIEN, ſ. m. ce mot ſe dit également bien de celui qui compoſe la muſique, & de celui qui l'exécute. Le premier s'appelle auſſi *compoſiteur. Voyez ce mot.* Les anciens *muſiciens* étoient des poëtes, des philoſophes, des hommes du premier ordre. Tels étoient Orphée, Terpandre, Stéſichore, &c. Auſſi Boëce ne veut-il pas honorer du nom de *muſicien*, celui qui pratique ſeulement la muſique par le miniſtere ſervile des doigts ou de la voix, mais celui qui poſſede cette ſcience par le raiſonnement & la ſpéculation.

Aujourd'hui en Italie le mot *muſico* eſt une eſpece d'injure, parce que c'eſt un nom qu'on n'y donne qu'à des hommes qui ont été mutilés pour le ſervice de la muſique. Les *muſiciens* ordinaires y reçoivent un titre plus honorable, ils s'appellent *virtuoſi*; ce n'eſt point proprement par contre-vérité, mais c'eſt que les talens en italien portent le nom de *virtu.* (*S*)

MUSIQUE, ſ. f. Μουσικη (*Ordre encycl. entendem. raiſon, Phil. ou ſcience de la nature, Mathématique, Math. mixtes, muſique.*) la *muſique* eſt la ſcience des ſons, en tant qu'ils ſont capables d'affecter agréablement l'oreille (*a*), ou l'art de diſpoſer & de conduire tellement les ſons, que

(*a*) On pourroit & l'on devroit peut-être encore diviſer la *muſique* en naturelle & imitative. La premiere, bornée au ſeul phyſique des ſons & n'agiſſant que ſur les ſens, ne porte point ſes impreſſions juſqu'au cœur & ne peut donner que des ſenſations plus

de leur *consonnance*, de leur succession, & de leurs durées rélatives, il résulte des sensations agréables.

On suppose communément que ce mot vient de *musa*, parce qu'on croit que les muses ont inventé cet art ; mais Kircher, d'après Diodore, fait venir ce nom d'un mot égyptien, prétendant que c'est en Egypte que la *musique* a commencé à se rétablir après le déluge, & qu'on en reçut la premiere idée du son que rendoient les roseaux qui croissent sur les bords du Nil, quand le vent souffloit dans leurs tuyaux.

La *musique* se divise naturellement en spéculative & en pratique.

La *musique* spéculative est, si on peut parler ainsi, la connoissance de la matiere musicale, c'est-à-dire, des différens rapports du grave à l'aigu, & du lent au bref, dont la perception est, selon quelques auteurs, la véritable source du plaisir de l'oreille.

La *musique* pratique est celle qui enseigne comment les principes de la spéculative peuvent être appliqués, c'est-à-dire, à conduire & à disposer les sons par rapport à la succession, à la consonnance, & à la mesure, de telle maniere que le ton en plaise à l'oreille. C'est ce qu'on appelle l'art de la composition. *Voyez* COMPOSITION. A l'égard de la production actuelle des sons par les voix ou par les instrumens, qu'on appelle *exécution*, c'est la partie purement méchanique, qui, supposant la faculté d'entonner juste les intervalles, ne demande d'autre connoissance que celle des caracteres de la *musique*, & l'habitude de les exprimer.

La *musique* spéculative se divise en deux parties ; savoir, la connoissance du rapport des sons & de la mesure des intervalles, & celle des valeurs ou du temps.

---

ou moins agréables. Telle est la *musique* des chansons, des hymnes, des cantiques, de tous les chants qui ne sont que des combinaisons de sons mélodieux, & en général toute *musique* qui n'est qu'harmonieuse.

La seconde, par des inflexions vives accentuées, &, pour ainsi dire, parlantes, exprime toutes les passions, peint tous les tableaux, rend tous les objets, soumet la nature entiere à ses savantes imitations, & porte ainsi jusqu'au cœur de l'homme des sentimens propres à l'émouvoir. Cette *musique* vraiment lyrique & théâtrale étoit celle des anciens poëmes, & c'est de nos jours celle qu'on s'efforce d'appliquer aux drames qu'on exécute en chant sur nos théâtres. Ce n'est que dans cette *musique*, & non dans l'harmonique ou naturelle, qu'on doit chercher la raison des effets prodigieux qu'elle a produits autrefois. Tant qu'on cherchera des effets moraux dans la seule physique des sons, on ne les y trouvera point, & l'on raisonnera sans s'entendre. (*S*)

M. Rousseau me permettra de remarquer ici que pour parvenir à produire le plus grand effet possible pour la *musique*, il faut joindre ensemble la *musique* imitative & l'harmonique ou naturelle. *Voyez* EXPRESSION, (*Musiq.*)

Si l'on veut faire attention aux airs de danse, on remarquera aisément que chaque pays a une *musique* qui lui est particuliere. Plus un compositeur se mettra au fait de ces différentes *musiques*, plus il trouvera des chants variés & expressifs, car la *musique* de chaque nation a une expression analogue au génie naturel de cette nation. Ainsi, par exemple, les airs de danse vraiment françois, sont gais & légers, ils inspirent l'envie de danser avec assez de vivacité pour exprimer la joie, mais non pour se mettre sur les dents : les airs de danse Anglois sont rapides ; ils ont quelque chose de sérieux, & vous mettent en train de danser jusqu'à extinction : les Polonois sont graves & majestueux, on marche avec grace plutôt qu'on ne danse, &c.

Chaque langue a sa prosodie particuliere, ainsi chaque nation doit encore avoir sa *musique* vocale, qui dans son principe n'est que les airs de danse adaptés au chant.

Enfin notre systême de *musique* est hypothétique ; nous avons un mode majeur & un mineur ; nous finissons toujours par l'accord de la dominante suivi de celui de la tonique, & cette dominante porte toujours sa tierce-majeure ; les Grecs avoient plusieurs modes & presque jamais de note sensible ; ils se contentoient cependant de leur *musique*, aussi bien que nous de la nôtre ; que dis-je ! s'il faut en croire leurs historiens, la *musique* produisoit chez eux des effets tels que jamais elle n'en produisit chez nous de semblables. Je me crois donc

La premiere eſt proprement celle que les anciens ont appelée *muſique harmonique*. Elle enſeigne en quoi conſiſte l'harmonie, & en dévoile les fondemens. Elle fait connoître les différentes manieres dont les ſons affectent l'oreille par rapport à leurs intervalles; ce qui s'applique également à leur conſonnance & à leur ſucceſſion.

La ſeconde a été appelée *rhytmique*, parce qu'elle traite des ſons, eu égard au temps & à la quantité. Elle contient l'explication des rhythmes & des meſures longues & courtes, vives & lentes, des temps & des différentes parties dans leſquelles on les diviſe, pour y appliquer la ſucceſſion des tons.

La *muſique* pratique ſe diviſe en deux parties qui répondent aux deux précédentes.

Celle qui répond à la *muſique* harmonique, & que les anciennes appeloient *melopeia*, contient les regles pour produire des chants agréables & harmonieux. *Voyez* MÉLOPÉE.

La ſeconde, qui répond à la *muſique* rhythmique, & qu'on appelle *rhythmopoeia*, contient les regles pour l'application des meſures & des temps; en un mot, pour la pratique du rhythme. *Voy*. RHYTHME.

Porphire donne une autre diviſion de la *muſique* en tant qu'elle a pour objet le mouvement muet ou ſonore, & ſans la diſtinguer en ſpéculative & pratique, il y trouve les ſix parties ſuivantes, la *rhythmique*, pour les mouvemens de la danſe; la *métrique*, pour la cadence & le nombre; l'*organique*, pour la pratique des inſtrumens; la *poétique*, pour l'harmonie & la meſure des vers; l'*hypocritique*, pour les attitudes des pantomimes; & l'*harmonique*, pour le chant.

La *muſique* ſe diviſe aujourd'hui plus ſimplement en *mélodie* & en *harmonie*; car le rhythme eſt pour nous une étude trop bornée pour en faire une branche particuliere.

Par la mélodie on dirige la ſucceſſion des ſons de maniere à produire des chants agréables. *Voyez* MÉLODIE, MODES, CHANTS, MODULATION.

---

en droit de conclure que, ſi l'on pouvoit retrouver la véritable *muſique* primitive de chaque nation, l'on trouveroit peut-être autant de ſyſtêmes différens que des peuples.

Chaque nation à donc tout naturellement une *muſique* à elle particuliere; & cette *muſique* doit tenir au génie de la nation & de ſa langue. Que dirons-nous donc de la *muſique* françoiſe, qui eſt lourde & traînante, & ſi remplie de fautes contre la proſodie, que j'oſerois hardiment défier quelqu'un de me montrer un ſeul air françois où le rhythme ne ſoit pas en contradiction avec la proſodie? Nous dirons qu'un étranger a voulu créer une *muſique*; qu'au lieu d'examiner l'ancienne *muſique* de la nation, & la proſodie de la langue françoiſe, il a voulu adapter le peu qu'il ſavoit de la *muſique* de ſon pays à cette langue qu'il n'entendoit guere; qu'enſuite il eſt venu homme qui a ſenti ces défauts; mais qui au lieu de le corriger, a négligé la langue, & a tout voulu ramener à un ſyſtême ſujet à mille difficultés; qu'enfin on a négligé la *muſique* théâtrale ſérieuſe, pour ne s'attacher qu'à la comique; que cette derniere n'eſt ſouvent point comique, & que toujours la langue eſt eſtropiée à faire pitié.

J'en demande mille pardons à l'illuſtre M. Rouſſeau, je ne ſaurois être de ſon avis ſur la *muſique* de la nation françoiſe; je crois qu'elle peut très-bien avoir une *muſique* à elle, c'eſt-à-dire, tenant de ſon caractere national, & de celui de ſa langue; mais pour cela, je crois qu'il faut étudier cette langue, apprendre à la déclamer exactement, enfin chanter beaucoup d'anciens airs françois, ſur-tout, des airs de danſe, parce que le rhythme y eſt plus ſenſible. Mais j'avoue auſſi que jamais cette *muſique* ne flattera autant que l'Italienne, parce que celle-ci eſt compoſée ſur les paroles d'une langue ſans comparaiſon plus mélodieuſe.

Encore un mot ſur la *muſique* françoiſe. Tant que les poëtes n'éviteront pas de placer deux ou plus d'*e* muets de ſuite ſans éliſion, jamais la *muſique* ne parviendra à ſon plus haut point de perfection; il faut encore que le poëte faſſe attention à placer alternativement une ſyllable longue & une breve, au moins à faire des vers égaux pour les airs, & où il y ait à peu près le même rhythme par tout: ſans ces précautions, il eſt preſque impoſſible que le compoſiteur faſſe un chant coulant & agréable. (*F. D. G.*)

L'harmonie consiste proprement à savoir unir à chacun des sons d'une succession réguliere & mélodieuse deux ou plusieurs autres sons qui, frappant l'oreille en même temps, flattent agréablement les sens. *Voyez* HARMONIE.

Les anciens écrivains different beaucoup entr'eux sur la nature, l'objet, l'étendue & les parties de la *musique*. En général, ils donnoient à ce mot un sens beaucoup plus étendu que celui qui lui reste aujourd'hui. Non-seulement sous le nom de *musique* ils comprenoient, comme on vient de le voir, la danse, le chant, la poésie; mais même la collection de toutes les sciences. Hermès définit la *musique*, la connoissance de l'ordre de toutes choses: c'étoit aussi la doctrine de l'école de Pythagore, & de celle de Platon, qui enseignoient que tout dans l'univers étoit *musique*. Selon Hesychius les Athéniens donnoient à tous les arts le nom de *musique*.

De-là toutes ces *musiques* sublimes dont nous parlent les philosophes: *musique* divine, *musique* du monde; *musique* célesté; *musique* humaine; *musique* active; *musique* contemplative; *musique* énonciative, organique, odicale, &c.

C'est sous ces vastes idées qu'il faut entendre plusieurs passages des anciens sur la *musique*, qui seroient inintelligibles avec le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il paroît que la *musique* a été un des premiers arts. Il est aussi très-vraisemblable que la *musique* vocale a été trouvée avant l'instrumentale. Car, non-seulement les hommes ont dû faire des observations sur les différens tons de leur propre voix, avant que d'avoir trouvé aucun instrument; mais ils ont dû apprendre de bonne heure, par le concert naturel des oiseaux, à modifier leur voix & leur gosier d'une maniere agréable. On n'a pas tardé non plus à imaginer les instrumens à vent: Diodore, comme je l'ai dit, & plusieurs anciens en attribuent l'invention à l'observation du sifflement des vents dans les roseaux, ou autres tuyaux des plantes. C'est aussi le sentiment de Lucrece.

At liquidas avium voces imitarier ore
Ante fuit multò, quam levia carmina cantu.
Concelebrare homines possint, aureisque juvare,
Et zephyri cava per calamorum sibila primùm
Agresteis docuere cavas inflare cicutas.

A l'égard des autres sortes d'instrumens, les cordes sonores sont si communes, que les hommes ont dû observer de bonne heure leurs différens sons: ce qui a donné naissance aux instrumens à cordes. *Voyez* CORDE.

Pour ce qui est des instrumens qu'on bat pour en tirer du son, comme les tambours & les tymbales, ils doivent leur origine au bruit sourd que rendent les corps creux quand on les frappe. *Voyez* TAMBOUR, TYMBALES, *&c.*

Il est difficile de sortir de ces généralités pour établir quelque chose de solide sur l'invention de la *musique* réduite en art. Plusieurs anciens l'attribuent à Mercure, aussi-bien que celle de la lyre. D'autres veulent que les Grecs en soient redevables à Cadmus, qui en se sauvant de la cour du roi de Phénicie (*Athén. Deipn.*), amena en Grece la musicienne harmonie. Dans un endroit du dialogue de Plutarque sur la *musique*, Lysias dit que c'est Amphion qui l'a inventée; dans un autre, Soterique dit que c'est Appollon; dans un autre encore, il semble en faire honneur à Olympe. On ne s'accorde guere sur tout cela; à ces premieres inventions succéderent Chiron, Demodocus, Hermès, Orphée, qui, selon quelques-uns, inventa la lyre. Après ceux-là vinrent Phœcinius & Terpandre, contemporains de Lycurgue, & qui donna des regles à la *musique*. Quelques personnes lui attribuent l'invention des premiers modes. Enfin, on ajoute Thalès & Thamiris, qu'on dit avoir été les inventeurs de la *musique* purement instrumentale.

Ces grands musiciens vivoient avant Homere. D'autres plus modernes sont Lasus, Hermionensis, Melnippides, Philoxene, Thimothée, Phrynnis, Epigonius, Lysandre, Simmicus & Diodore, qui tous

ont considérablement perfectionné la *musique*.

Lasus est, à ce qu'on prétend, le premier qui ait écrit sur la *musique* du temps de Darius Hystaspes. Epigonius inventa un instrument de quarante cordes appelé *épigonium*. Simmicus inventa aussi un instrument de trente-cinq cordes, appelé *simmicium*.

Diodore perfectionna la flûte en y ajoutant de nouveaux trous; & Thimothée la lyre, en y ajoutant une nouvelle corde, ce qui le fit mettre à l'amende par les Lacédémoniens.

Comme les anciens écrivains s'expliquent fort obscurément sur les inventeurs des instrumens de *musique*, ils sont aussi fort obscurs sur les instrumens mêmes; à peine en connoissons-nous autre chose que les noms.

Les instrumens se divisent généralement en instrumens à cordes, instrumens à vent, & instrumens qu'on frappe. Par instrumens à cordes, on entend ceux que les anciens appeloient *lyra*, *psalterium*, *trigonium*, *sambuca*, *cithara*, *pectis*, *magas*, *barbiton*, *testudo*, *trigonium*, *epigonium*, *simmicium*, *epandoron*, &c. On touchoit tous ces instrumens avec la main, ou avec le plectrum, espece d'archet. *Voyez* LYRE, &c.

Par instrumens à vent, on entend ceux que les anciens nommoient *tibia*, *fistula*, *tuba*, *cornua*, *lituus*, & les *orgues* hydrauliques. *Voyez* FLUTES, &c.

Les instrumens de percussion étoient appelés *tympanum*, *cymbalum*, *crepitaculum*, *tintinnabulum*, *crotalum*, *sistrum*. *Voyez* TYMPANUM, TIMBALES, &c.

La *Musique* étoit dans la plus grande estime chez divers peuples de l'antiquité, & principalement chez les Grecs, & cette estime étoit proportionnée à la puissance & aux effets surprenans qu'ils lui attribuoient. Leurs auteurs ne croient pas nous en donner une trop grande idée, en nous disant qu'elle étoit en usage dans le ciel, & qu'elle faisoit l'amusement principal des dieux & des ames des bienheureux. Platon ne craint point de dire, qu'on ne peut faire de changemens dans la *Musique*, qui n'en soit un dans la constitution de l'état; & il prétend qu'on peut assigner les sons capables de faire naître la bassesse de l'ame, l'insolence & les vertus contraires. Aristote, qui semble n'avoir fait sa politique que pour opposer ses sentimens à ceux de Platon, est pourtant d'accord avec lui touchant la puissance de la *musique* sur les mœurs. Le judicieux Polybe nous dit que la *musique* étoit néceſsaire pour adoucir les mœurs des Arcades, qui habitoient un pays où l'air est triste & froid; que ceux de Cynete qui négligerent la *musique*, surpasserent en cruauté tous les Grecs, & qu'il n'y a point de ville où l'on ait tant vu de crimes. Athenée nous assure qu'autrefois toutes les loix divines & humaines, les exhortations à la vertu, la connoissance de ce qui concernoit les dieux & les hommes, les vies & les actions des personnages illustres, étoient écrites en vers, & chantées publiquement par un chœur au son des instrumens. On n'avoit point trouvé de moyen plus efficace, pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la morale, & la connoissance de leurs devoirs.

La *musique* faisoit partie de l'étude des anciens Pythagoriciens; ils s'en servoient pour exciter l'esprit à des actions louables, & pour s'enflammer de l'amour de la vertu. Selon ces philosophes, notre ame n'étoit, pour ainsi dire, formée que d'harmonie, & ils croyoient faire revivre par le moyen de la *musique*, l'harmonie primitive des facultés de l'ame; c'est-à-dire, l'harmonie qui, selon eux, existoit en elle avant qu'elle animât nos corps, & lorsqu'elle habitoit les cieux. *Voyez* PRÉEXISTENCE, PYTHAGORICIENS.

La *musique* paroît déchue aujourd'hui de ce degré de puissance & de majesté, au point de nous faire douter de la vérité de ces faits, quoiqu'attestés par les plus judicieux historiens & par les plus graves philosophes de l'antiquité. Cependant on retrouve dans l'histoire moderne quelques faits semblables. Si Thimothée excitoit les fureurs d'Alexandre par le mode phrygien, & l'adoucissoit ensuite jusqu'à l'indolence par le mode lydien, une *musique* plus moderne renchérissoit encore en excitant, dit-on, dans Erric roi de Danemarck, une telle fureur, qu'il tuoit ses meilleurs domestiques: apparamment ces domestiques-là n'étoient pas si

sensibles que leur prince à la *musique*, autrement il eut bien pû courir la moitié du danger. d'Aubigné rapporte encore une autre histoire toute pareille à celle de Thimothée. Il dit que du temps d'Henri III, le musicien Glaudin, jouant aux noces du duc de Joyeuse sur le mode phrygien, anima, non le roi, mais un courtisan, qui s'oublia au point de mettre la main aux armes en présence de son souverain ; mais le musicien se hâta de le calmer en prenant le mode sous-phrygien.

Si notre *musique* exerce peu son pouvoir sur les affections de l'ame, en revanche elle est capable d'agir physiquement sur le corps ; témoin l'histoire de la tarentule, trop connue pour en parler ici. *Voyez* TARENTULE. Témoin ce chevalier gascon dont parle Boile, lequel au son d'une cornemuse, ne pouvoit retenir son urine ; à quoi il faut ajouter ce que raconte le même auteur de ces femmes qui fondoient en larmes lorsqu'elles entendoient un certain ton dont le reste des auditeurs n'étoient point affectés. On lit dans l'histoire de l'académie des sciences de Paris, qu'un musicien fut guéri d'une violente fievre par un concert qu'on fit dans sa chambre.

Les sons agissent même sur les corps inanimés. Morhoff fait mention d'un certain Petter hollandois, qui brisoit un verre par le son de sa voix. Kircher parle d'une grande pierre qui frémissoit au son d'un certain tuyau d'orgue. Le P. Mercene parle aussi d'une sorte de carreau que le jeu de l'orgue ébranloit comme auroit pu faire un tremblement de terre. Boile ajoute que les sieges tremblent souvent au son des orgues ; qu'il les a senti plusieurs fois frémir sous sa main à certains tons de l'orgue ou de la voix, & qu'on l'a assuré que tous ceux qui étoient bien faits frémissoient à quelque ton déterminé. Cette derniere expérience est certaine, & chacun peut la vérifier tous les jours. Tout le monde a oui parler de ce fameux pilier d'une église de Rheims, (S. Nicaise), qui s'ébranle très-sensiblement au son d'une certaine cloche, tandis que les autres piliers demeurent presque immobiles. Mais ce qui ravit au son l'honneur du merveilleux, c'est que ce pilier s'ébranle également quand on ôte le batant de la cloche.

* Tous ces exemples dont la plupart appartiennent plus au son qu'à la *musique*, & dont la physique peut donner quelques explications, ne nous rendent pas plus intelligibles ni plus croyables les effets merveilleux & presque divins que les anciens attribuent à la *musique*. Plusieurs auteurs se sont tourmentés pour tâcher d'en rendre raison. Wallis les attribue en partie à la nouveauté de l'art, & les rejette en partie sur l'exagération des anciens : d'autres en font honneur seulement à la poésie ; d'autres supposent que les Grecs, plus sensibles que nous par la constitution de leur climat, ou par leur maniere de vivre, pouvoient être émus de choses qui ne nous auroient nullement touchés. M. Burette même en adoptant tous ces faits prétend qu'ils ne prouvent point la perfection de la *musique* qui les a produits ; il n'y voit rien, que de mauvais racleurs de village n'aient pu faire, selon lui, tout aussi bien que les premiers musiciens du monde. La plupart de ces sentimens sont fondés sur le mépris que nous avons pour la *musique* ancienne. Mais ce mépris est-il lui-même aussi bien fondé que nous le prétendons ? C'est ce qui a été examiné bien des fois, & qui, vu l'obscurité de la matiere, & l'insuffisance des juges, auroit peut-être besoin de l'être encore.

La nature de cet ouvrage, & le peu de lumieres qui nous restent sur la *musique* des Grecs, m'interdisent également de tenter cet examen. Je me contenterai seulement, sur les explications mêmes que nos auteurs, si peu prévenus pour cette ancienne *musique*, nous en ont données, de la comparer en peu de mots avec la nôtre.

Pour nous faire de la *musique* des anciens l'idée la plus nette qu'il est possible, il la faut considérer dans chacune de ses parties ; *systémes*, *genres*, *modes*, *rhythme* & *meloppée*. *Voyez chacun de ces mots.*

Le résultat de cet examen se peut réduire à ceci : 1°. que le grand systéme des Grecs, c'est-à-dire, l'étendue générale qu'ils donnoient du grave à l'aigu à tous les sons de leur *musique*, n'excédoit que d'un ton l'étendue de trois octaves. *Voyez les tables grecques* que Meibonius a mises à la tête de l'ouvrage d'Alypius.

2°. Que chacun de leurs trois genres, même chaque espece d'un genre étoit composée d'aumoins seize sons consécutifs dans l'étendue du diagramme. Que de ces sons il y en avoit la moitié d'immobiles qui étoient les mêmes pour tous les genres; mais que l'accord des autres étant variable & différent dans chaque genre particulier, cela multiplieroit considérablement le nombre des sons & des intervalles.

3°. Qu'ils avoient au moins sept modes ou tons principaux fondés sur chacun des sept sons du systême diatonique, lesquels, outre leurs différences du grave à l'aigu recevoient encore, chacun de sa modification propre, d'autres différences qui en marquoient le caractere.

4°. Que le rhythme ou la mesure varioit chez eux, non-seulement selon la nature des piés dont les vers étoient composés, non-seulement selon les divers mélanges de ces mêmes piés, mais encore selon les divers temps syllabiques, & selon tous les degrés du vîte au lent dont ils étoient susceptibles.

5°. Enfin quant au chant ou à la melopée, on peut juger de la variété qui devoit y regner, par le nombre des genres & des modes divers qu'ils lui assignoient, selon le caractere de la poésie, & par la liberté de conjoindre ou diviser dans chaque genre les différens tetracordes, selon que cela convenoit à l'expression & au caractere de l'air.

D'un autre côté, le peu de lumieres que nous pouvons recueillir de divers passages épars ça & là dans les auteurs sur la nature & la construction de leurs instrumens, suffisent pour montrer combien ils étoient loin de la perfection des nôtres. Leurs flûtes n'avoient que peu de trous, leurs lyres ou cythares n'avoient que peu de cordes. Quand elles en avoient beaucoup, plusieurs de ces cordes étoient montées à l'unisson ou à l'octave, & d'ailleurs la plupart de ces instrumens n'ayant pas de touches, on n'en pouvoit tirer tout au plus qu'autant de sons qu'il y avoit de cordes. La figure de leurs cors & de leurs trompettes suffit pour montrer qu'ils ne pouvoient égaler le beau son de ceux d'aujourd'hui: & en général, il faut bien supposer que leur orchestre n'étoit guere bruyant, pour concevoir comment la cythare, la harpe & d'autres instrumens semblables pouvoient s'y faire entendre: soit qu'ils en frapassent les cordes avec le plectrum, comme nous faisons sur nos tympanons, soit qu'ils les pinçassent avec les doigts, comme leur apprit Epigonius, l'on ne comprend pas bien quel effet cela devoit produire dans leur *musique*, qui se faisoit si souvent en plein air. Je ne sais si cent guittares dans un théâtre tel que celui d'Athenes pourroient se faire entendre bien distinctement. En un mot, il est très-certain que l'orgue seule, cet instrument admirable, & digne par sa majesté de l'usage auquel il est destiné, efface absolument tout ce que les anciens ont jamais inventé en ce genre. Tout cela doit se rapporter au caractere de leur *musique*; tout occupés de leur divine poésie, ils ne songoient qu'à la bien exprimer par la *musique* vocale; ils n'estimoient l'instrumentale qu'autant qu'elle faisoit valoir l'autre; ils ne souffroient pas qu'elle la couvrît, & sans doute ils étoient bien éloignés du point dont je vois que nous approchons, de ne faire servir les parties chantantes que d'accompagnement à la symphonie.

Il paroît encore démontré qu'ils ne connoissoient point la *musique* à plusieurs parties, le contre-point, en un mot l'harmonie dans le sens que nous lui donnons. S'ils employoient ce mot, ce n'étoit que pour exprimer une agréable succession de sons. *Voyez* sur ce sujet les *dissertations* de M. Burette dans les *mém. de l'académie des belles-lettres.*

Nous l'emportons donc sur eux de ce côté-là, & c'est un point considérable, puisqu'il est certain que l'harmonie est le vrai fondement de la mélodie & de la modulation. Mais n'abusons-nous point de cet avantage? c'est un doute qu'on est fort tenté d'avoir quand on entend nos opéra modernes. Quoi! ce chaos, cette confusion de parties, cette multitude d'instrumens différens, qui semblent s'insulter l'un l'autre, ce fracas d'accompagnemens qui étouffent la voix sans la soutenir; tout cela fait-il donc les véritables beautés de la *musique*? Est-ce delà qu'elle tire sa force & son énergie? Il faudroit donc que la *musique* la plus

harmonieufe fût en même-temps la plus touchante. Mais le public a affez appris le contraire. Confidérons les Italiens, nos contemporains, dont la *mufique* eft la meilleure, ou plutôt la feule bonne de l'univers, au jugement unanime de tous les peuples, excepté des François qui lui préferent la leur. Voyez quelle fobriété dans les accords, quel choix dans l'harmonie! Ces gens-là ne s'avifent point de mefurer au nombre des parties l'eftime qu'ils font d'une *mufique*; proprement leurs opéra ne font que des duos, & toute l'Europe les admire & les imite. Ce n'eft certainement pas à force de multiplier les parties de leur *mufique* que les François parviendront à la faire goûter aux étrangers. L'harmonie eft admirable difpenfée à propos; elle a des charmes auxquels tous les hommes font fenfibles; mais elle ne doit point abforber la mélodie, ni le beau chant. Jamais les plus beaux accords du monde n'intérefferont comme les inflexions touchantes & bien ménagées d'une belle voix; & quiconque réfléchira fans partialité fur ce qui le touche le plus dans une belle *mufique* bien exécutée, fentira, quoi qu'on en puiffe dire, que le véritable empire du cœur appartient à la mélodie.

Enfin, nous l'emportons par l'étendue générale de notre fyfteme, qui, n'étant plus renfermé feulement dans quatre ou cinq octaves, n'a déformais d'autres bornes que le caprice des muficiens. Je ne fai toutefois fi nous avons tant à nous en féliciter. Etoit-ce donc un fi grand malheur dans la *mufique* ancienne de n'avoir à fournir que des fons pleins & harmonieux, pris dans un beau *medium*? Les voix chantoient fans fe forcer, les inftrumens ne miauloient point fans ceffe aux environs du chevalet; les fons faux & fourds qu'on tire du démanché, les glapiffemens d'une voix qui s'excede, font-ils faits pour émouvoir le cœur? L'ancienne *mufique* favoit l'attendrir en flattant les oreilles; la nouvelle, en les écorchant, ne fera jamais qu'étonner l'efprit.

Nous avons, comme les anciens, le genre diatonique & le chromatique; nous avons même étendu celui-ci: mais comme nos muficiens le mêlent, le confondent avec le premier, prefque fans choix & fans difcernement, il a perdu une grande partie de fon énergie, & ne fait plus que très-peu d'effet. Ce fera bientôt un théme d'écolier que les grands maîtres dédaigneront. Pour l'enharmonique, le tempérament l'a fait évanouir; & que nous ferviroit de l'avoir, fi nos oreilles n'y font pas fenfibles, & que nos organes ne puiffent plus l'exécuter.

Remarquez d'ailleurs que la diverfité des genres n'eft point pour notre *mufique* une richeffe réelle; car c'eft toujours le même clavier accordé de la même maniere; ce font dans tous les genres les mêmes fons & les mêmes intervalles. Nous n'avons proprement que douze fons, tous les autres n'en font que des octaves; & je ne fai même fi nous regagnons par l'étendue du grave à l'aigu, ce que les Grecs gagnoient par la diverfité de l'accord.

Nous avons douze tons; que dis-je? nous avons vingt-quatre modes. Que de richeffes par deffus les Grecs, qui n'en eurent jamais que quinze, lefquels encore furent réduits à fept par Ptolomée! Mais ces modes avoient chacun un caractere particulier; le degré du grave à l'aigu faifoit la moindre de leurs différences: le caractere du chant, la modification des tétracordes, la fituation des femi-tons, tout cela les diftinguoit bien mieux que la pofition de leur tonique. En ce fens nous n'avons que deux modes, & les Grecs étoient plus riches que nous.

Quant au rhythme, fi nous voulons lui comparer la mefure de notre *mufique*, tout l'avantage paroîtra encore de notre côté: car fur quatre différens rhythmes qu'ils pratiquoient, nous avons au moins douze fortes de mefures; mais fi leurs quatre rhythmes faifoient réellement autant de genres différens, nous n'en faurions dire autant de nos douze mefures, qui ne font réellement que des modifications de durée de deux feuls genres de mouvement, favoir à deux & à trois temps. Ce n'eft pas que notre *mufique* n'en pût admettre autant que celle des Grecs; mais fi l'on fait attention au génie des profeffeurs de cet art, on connoîtra aifément que tout moyen de perfectionner la *mufique*, qui en a plus befoin qu'on

qu'on ne penſe, eſt déſormais entiérement impoſſible.

Nous joignons ici un morceau de chant dans la meſure ſeſquialtere, c'eſt-à-dire, à deux temps inégaux, dont le rapport eſt de deux à trois; meſure certainement auſſi bonne & auſſi naturelle que pluſieurs de celles qui ſont en uſage, mais que les muſiciens n'adopteront jamais, car leur maître ne la leur a pas appriſe. *Voyez les pl. de muſique.*

Le grand vice de notre meſure, qui eſt peut-être un peu celui de la langue, eſt de n'avoir pas aſſez de rapport aux paroles. La meſure de nos vers eſt une choſe, celle de notre *muſique* en eſt une autre tout à fait différente, & ſouvent contraire. Comme la proſodie de la langue françoiſe n'eſt pas auſſi ſenſible que l'étoit celle de la langue grecque, & que nos muſiciens, la tête uniquement pleine de ſons, ne s'embarraſſent point d'autre choſe, il n'y a pas plus de rapport de leur *muſique* aux paroles, quant au nombre & à la meſure, qu'il y en a quant au ſens & à l'expreſſion. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſachent bien faire une tenue aux mots *calmer* ou *repos*; qu'ils ne ſoient fort attentifs à exprimer le mot *ciel* par des ſons hauts, les mots *terre* ou *enfer* par des ſons bas, à rouler ſur *foudre* & *tonnerre*, à faire *élancer un monſtre furieux* par vingt élancemens de voix, & d'autres ſemblables puérilités. Mais pour embraſſer l'ordonnance d'un ouvrage, pour exprimer la ſituation de l'ame plutôt que de s'amuſer au ſens particulier de chaque mot; pour rendre l'harmonie des vers, pour imiter, en un mot, tout le charme de la poéſie par une *muſique* convenable & relative, c'eſt ce qu'ils entendent ſi peu, qu'ils demandent à leurs poëtes de petits vers coupés, proſaïques, irréguliers, ſans nombre, ſans harmonie, parſemés de petits mots lyriques *coulez*, *volez*, *gloire*, *murmure*, *écho*, *ramage*, ſur leſquels ils épuiſent toute leur ſcience harmonique; ils commencent même par faire leurs airs, & y font enſuite ajuſter des paroles par le verſificateur: la *muſique* gouverne, la poéſie, eſt la ſervante, & ſervante ſi ſubordonnée, qu'on ne s'apperçoit pas ſeulement à l'opéra que c'eſt des vers qu'on entend.

L'ancienne *muſique*, toujours attachée à la poéſie, la ſuivoit pas à pas, en exprimoit exactement le nombre & la meſure, & ne s'appliquoit qu'à lui donner plus d'éclat & de majeſté. Quelle impreſſion ne devoit pas faire ſur un auditeur ſenſible une excellente poéſie ainſi rendue? Si la ſimple déclamation nous arrache des larmes, quelle énergie n'y doit pas ajouter tout le charme de l'harmonie, quand il l'embellit ſans l'étouffer! Pourquoi la vieille *muſique* de Lulli nous intéreſſe-t-elle tant? pourquoi tous ſes émules ſont-ils reſtés ſi loin derriére lui? c'eſt que nul d'entr'eux n'a entendu comme lui l'art d'aſſortir la *muſique* aux paroles; c'eſt que ſon récitatif eſt celui de tous qui approche le plus du ton de la nature & de la bonne déclamation. Mais qu'on l'en trouveroit encore loin ſi on vouloit l'examiner de près! Ne jugeons donc pas des effets de la *muſique* ancienne par ceux de la nôtre, puiſqu'elle ne nous offre plus rien de ſemblable.

La partie de notre *muſique* qui répond à la mélopée des Grecs, eſt le chant ou la mélodie; & je ne ſais qui doit l'emporter de ce côté-là; car ſi nous avons plus d'intervalle, ils en avoient, en vertu de la diverſité des genres, de plus variés que les nôtres. De plus, la modulation étant uniforme dans tous nos tons, c'eſt une néceſſité que le chant y ſoit ſemblable; car l'harmonie qui le produit a ſes routes preſcrites, & ces routes ſont par tout les mêmes. Ainſi les combinaiſons des chants que cette harmonie comporte, ne peuvent être que très-bonnes: auſſi tous ces chants procedent-ils toujours de la même maniere. Dans tous les tons, dans tous les modes, toujours les mêmes traits, toujours les mêmes chûtes; on n'apperçoit aucune variété à cet égard ni pour le genre ni pour le caractere. Quoi! vous traitez de la même maniere le tendre, le gracieux, le gai, l'impétueux, le grave, le modéré? votre mélodie eſt la même pour tous ces genres, & vous vous vantez de la perfection de votre *muſique*? Que devoient donc dire les Grecs, qui avoient des modes, des regles pour tous ces caracteres, & qui par-là les exprimoient à leur volonté? Me dira-t-on que nous les exprimons auſſi? nous y tâchons du moins;

mais à parler franchement, je ne vois pas que le succès réponde aux efforts de nos musiciens. D'ailleurs, & ceci s'adresse particuliérement à la *musique* françoise, quels moyens employons-nous pour cela ? un seul, c'est le mouvement : on le ralentit dans les airs graves : on le presse dans les airs gais. Faites un air quelconque ; le voulez-vous tendre ? chantez-le lentement, respirez fort, criez ; le voulez vous gai ? chantez-le vîte, en marquant la mesure ; voulez-vous du furieux ? courez à perte d'haleine. Le sieur Jeliotte a mis à la mode des airs plats & triviaux du pont-neuf ; il en a fait des airs tendres & pathétiques, en les chantant lentement avec le goût qu'on lui connoît. Au contraire, j'ai vu une musette fort tendre des talens lyriques devenir insensiblement un assez joli menuet. Tel est le caractere de la *musique* françoise ; variez les mouvemens, vous en ferez ce qu'il vous plaira, *Fiet avis, & cum volet, arbor.* Mais les anciens avoient aussi cette diversité de mouvemens, & ils avoient de plus pour tous les caracteres, des regles particulieres dont l'effet se faisoit sentir dans la melopée.

Que veux-je conclure de tout cela ? que l'ancienne *musique* étoit plus parfaite que la nôtre ? nullement. Je crois au contraire que la nôtre est sans comparaison plus savante & plus agréable ; mais je crois que celle des Grecs étoit plus expressive & plus énergique. La nôtre est plus conforme à la nature du chant : la leur approchoit plus de la déclamation ; ils ne cherchoient qu'à remuer l'ame, & nous ne voulons que plaire à l'oreille. En un mot, l'abus même que nous faisons de notre *musique* ne vient que de sa richesse ; & peut-être sans les bornes où l'imperfection de celle des Grecs la tenoit renfermée, n'auroit-elle pas produit tous les effets merveilleux qu'on nous en rapporte.

On a beaucoup souhaité de voir quelques fragmens de l'ancienne *musique*, le P. Kircher & M. Burette ont travaillé à satisfaire là-dessus la curiosité du public. On trouvera dans nos *pl. de musique* deux morceaux de *musique* grecque traduits sur nos notes par ces auteurs. Mais quelqu'un auroit-il l'injustice de vouloir juger de l'ancienne *musique* sur de tels échantillons ? Je les suppose fideles, je veux même que ceux qui en voudroient juger connoissent suffisamment le génie de la langue grecque ; qu'ils réfléchissent pourtant qu'un italien est juge incompétent d'un air françois, & qu'ils comparent les temps & les lieux. On a ajouté dans la même *planche*, un air chinois tiré du pere du Halde ; & dans une autre *planche*, un air persan tiré du chevalier Chardin ; & ailleurs, deux chansons des sauvages de l'Amérique, tirées du P. Mersenne. On trouvera dans tous ces morceaux une conformité de modulation avec notre *musique*, qui pourra faire admirer aux uns la bonté & l'universalité de nos regles, & peut-être rendre suspecte à d'autres la fidélité ou l'intelligence de ceux qui ont transmis ces airs.

La maniere dont les anciens notoient leur *musique* étoit établie sur un fondement très-simple, qui étoit les rapports des sons exprimés par des chiffres ou ce qui est la même chose, par les lettres de leur alphabet. Mais au lieu de se prévaloir de cette idée pour se borner à un petit nombre de caracteres faciles à concevoir, ils se perdirent dans une multitude de signes différens, dont ils embrouillerent gratuitement leur *musique*. Boëce prit dans l'alphabet latin des caracteres correspondans à ceux des Grecs, Grégoire le grand perfectionna sa méthode. En 1024 Guy d'Arezzo, bénédictin, introduisit l'usage des portées (*voyez* PORTÉES), sur les lignes desquelles il marqua les notes en forme de points, désignant par leur position l'élévation ou l'abaissement de la voix. Kircher cependant prétend que cette invention étoit connue avant Guy : celui-ci inventa encore la gamme, & appliqua aux notes de l'échelle les noms tirés de l'hymne de saint Jean-Baptiste, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Enfin cet homme, né pour la *musique*, inventa, dit-on, différens instrumens appelés *polypectra*, tels que le *clavecin*, l'*épinette*, &c. *Voyez* NOTES, GAMME.

Les signes de la *musique* ont reçu leur derniere augmentation considérable en 1330, selon l'opinion commune. Jean Muria, ou de Muris, ou de Meurs, docteur de Paris,

ou l'Anglois, selon Gesner, inventa alors les différentes figures des notes qui désignent la durée ou la quantité, & que nous appelons aujourd'hui *rondes*, *blanches*, *noires*, &c. *Voyez* MESURE, VALEUR DES NOTES.

Lasus est, comme nous l'avons dit, le premier qui ait écrit sur la *musique*; mais son ouvrage est perdu, aussi bien que plusieurs autres livres des Grecs & des Romains sur la même matiere. Aristoxene, disciple d'Aristote, est le plus ancien écrivain qui nous reste sur cette science. Après lui vient Euclide, connu par ses élémens de géométrie. Aristide Quintilien écrivoit après Ciceron: Alypius vint ensuite; après lui Gaudentius le philosophe, Nicomaque le pythagorcien, & Bacchius.

Marc Meibomius nous a donné une belle édition de ces sept auteurs grecs, avec une traduction latine & des notes.

Plutarque a écrit un dialogue de la *musique*. Ptolomée, célebre mathématicien, écrivit en grec les principes de l'harmonie, vers le temps de l'empereur Antonin le pieux. Cet auteur garde un milieu entre les Pythagoriciens & les Aristoxéniens. Long-temps après, Manuel Bryennius écrivit aussi sur le même sujet.

Parmi les Latins, Boëce a écrit du temps de Théodoric; & vers les mêmes temps un certain Cassiodore, Martian, & saint Augustin.

Parmi les modernes, nous avons Zarlin, Salinas, Nalgulio, Vincent Galilée, Doni, Kircher, Banchieri, Mersenne, Parran, Perrault, Wallis, Descartes, Holder, Mengoli, Malcolm, Burette, & enfin le célebre M. Rameau, dont les écrits ont ceci de singulier, qu'ils ont fait une grande fortune sans avoir été lus de personne.

Nous avons encore plus récemment des principes d'acoustique d'un géometre, qui nous montrent jusqu'à quel point pourroit aller la géométrie dans de bonnes mains, pour l'invention & la solution des plus difficiles théoremes de la *musique* spéculative. (*S*)

Il y a plusieurs abréviations en musique, & quelques artistes ont fait de ce mot un terme d'art.

Les copistes, ni ceux qui gravent ou impriment de la musique, ne doivent jamais, à mon avis, se servir d'*abréviations* dans les parties séparées: le musicien chargé de les exécuter, n'a pas besoin qu'on en augmente la difficulté par la multiplicité des lignes. Mais il en est autrement pour les partitions, sur-tout pour celles qui sortent de la main du compositeur; plus celui-ci pourra abréger sa partition, mieux il fera; il perdra moins de temps, & son génie n'aura pas le temps de réfroidir: d'ailleurs, personne hors l'accompagnateur & le chanteur, n'exécute sur la partition; la partie de chant étant la principale, n'est guere susceptible d'*abréviations*, & ordinairement le compositeur lui-même accompagne.

Les *abréviations* les plus usitées sont: 1°. Les crochets. *Voyez* crochet, (*Musiq.*) On se sert aussi des crochets, pour marquer en abrégé un passage composé de notes, dont la moitié sont d'un degré différent de l'autre. On écrit pour cela une blanche au degré inférieur & une au supérieur, & on lui donne autant de crochets qu'il est nécessaire. *Voyez figure 1 & 2, planche I. de Musiq. du supplément des planches.*

Quelques musiciens ayant égard à la valeur exacte de notes inférieures & des notes supérieures, marquent ce même trait de chant comme il l'est fig. 3. planche I. de *Musique*, *suppl. des planches*. Cette derniere *abréviation* me semble de beaucoup préférable à la premiere, en ce qu'elle ôte d'abord l'équivoque de celle-ci, car on ne peut pas y voir si la premiere *abréviation* n'indique pas qu'il faut exécuter ce trait de chant en double corde, qu'on abrege aussi de cette maniere; alors, au lieu de l'effet *figure 1 & 2*, on auroit l'effet *figure 4, planche I. de musique*, supplément des planches qui est très-différent. En faisant un léger changement à la derniere *abréviation*, on peut la rendre d'un usage plus général, & lever encore un doute dans les *abréviations*, *fig. 1 & 2*. Il n'y a que l'usage qui décide si l'expression doit être telle qu'elle est dans ces deux figures, ou telle qu'on la trouve *fig. 5*; mais si l'on convenoit d'écrire la premiere, celle des deux notes qu'on doit exécuter la premiere, il n'y

auroit plus aucune difficulté. *Voyez fig. 6, planche 1 de musiq. supplément des planches.*

Quelques musiciens au lieu d'abréger une suite de plusieurs notes au même degré par des crochets, ne marquent que la premiere note, & prolongent les crochets, comme on peut voir *fig. 7, planche 1. de musique*, mais cet usage est très-mauvais.

2°. Le mot *Crome*, voyez CROME, (*musique.*)

3°. Le mot *Segue*, lorsque le même passage est répété souvent, soit avec les mêmes notes, soit avec d'autres. *Voyez* SEGUE, (*musique.*)

4°. Le mot *Arpeggio*, *voyez* ARPEGGIO (*musique.*) (F. D. C.)

MUSIQUE DES HÉBREUX, (*Critiq. sacrée.*) les anciens hébreux aimoient la *musique*, & avoient plusieurs instrumens de *musique*. Ils s'en servoient dans les réjouissances publiques & particulieres, dans leurs festins & même dans leurs deuils. Laban se plaint que Jacob, son gendre, l'ait quitté brusquement, sans lui donner le loisir de le conduire au chant des cantiques & au son des tambours & des chythares. Moïse fit faire des trompettes d'argent pour en sonner dans les sacrifices solennels, & dans les festins sacrés. David destina une grande partie des lévites à chanter & à jouer des instrumens dans le temple. Asoph, Iléman & Idithun étoient les chefs de la *musique* du tabernacle sous ce prince, & du temple sous Salomon. Le premier avoit quatre fils, le second quatorze, & le troisieme six. Ces vingt-quatre lévites étoient à la tête de vingt-quatre bandes de musiciens qui servoient tour-à-tour.

On ne peut douter que David ne fût très-bien jouer de la harpe, car il dissipa par ce moyen la mélancolie de Saül; cependant la *musique*, des Hébreux & leurs instrumens de *musique* nous sont entiérement inconnus. Tout ce que l'on en peut conjecturer, c'est que ces instrumens se réduisoient à trois classes; les instrumens à corde, les instrumens à vent & les différentes especes de tambours. Les premiers sont le nable, le psaltérion, le cimor, la symphonie encienne, la sambuque. Il seroit difficile de donner la figure des diverses sortes de trompettes que l'on remarque dans l'écriture: le plus connu de ces instrumens est l'orgue ancien, nommé en hébreu *huggals*. Ils avoient plusieurs especes de tambours; le tuph, le zazelim, le schalischrim & le mézilothaim, rendus dans la vulgate par *tympana*, *cymbala*, *sistra* & *tintinnabula*. (D. J.)

MUSIQUE, (PRIX DE,) (*Antiq. grecq.*) récompense honorable introduite dans les jeux de la Grece, pour encourager & perfectionner l'étude de cet art. Athenes donnoit un *prix de musique* pendant les Bacchanales; ce prix étoit un trépié, & les dix tribus le disputoient à l'envi. Chacune avoit son chœur des musiciens, son chorege, c'est-à-dire, son intendant du chœur & son poëte. On gravoit sur le trépié le nom de la tribu victorieuse, celui de son poëte & celui de son chorege. Voici les termes d'une de ces inscriptions, tirés de Plutarque. » La tribu Antiochide remporta le prix, Aristide chorege, fit les frais des jeux; & le poëte Archistrate composa les comédies ».

Je ne dois pas oublier de remarquer que les jeux où l'on disputoit les *prix de la musique*, avoient leurs loix particulieres dont on ne pouvoit s'écarter impunément. un musicien, par exemple, quelque fatigué qu'il fût, n'avoit pas la liberté de s'asseoir: il n'osoit essuyer la sueur de son visage qu'avec un bout de sa robe: il ne lui étoit pas permis de cracher à terre, *&c.* Tacite, *ann. lib. XVI*, nous représente l'empereur Néron soumis à ces loix sur le théâtre, & affectant une véritable crainte de les violer. *Ingreditur theatrum, cunctis cytharæ legibus obtemperans, ne fessus resideret, ne sudorem nisi eâ quam indutui gerebat veste detergeret, ut nulla oris aut narium excrementa viderentur; postremo flexus genu, & cœtum illum manu veneratus, sententias judicum opperiebatur, ficto pavore.* (D. J.)

MUSIQUE, (EFFETS DE LA,) (*Méd. Diette, Gymnast. Thérapeut.*) l'action de la *musique* sur les hommes est si forte, & sur-tout si *sensible*, qu'il paroît absolument superflu d'entasser des preuves pour en constater la possibilité. L'expérience journaliere la démontre à ceux qui peuvent sentir, & quant à ces personnes mal

organiſées qui, plongées en conſéquence dans une inſenſibilité *maladive*, ſont malheureuſement dans le cas d'exiger ces preuves, elles n'en ſeroient, à coup ſûr, nullement convaincues. Que peuvent, en effet, les raiſons les plus juſtes, où le ſentiment ne fait aucune impreſſion? Qu'on tranſporte l'homme le plus incrédule, par conſéquent le moins connoiſſeur, mais poſſédant une doſe ordinaire de ſenſibilité, dans ces palais enchantés, dans ces académies de *muſique*, où l'on voit l'art ſe diſputer & ſe montrer ſupérieur à la nature; qu'il y écoute les déclamations harmonieuſes de cette actrice inimitable, ſoutenue par l'accompagnement exact & proportionné de ces inſtrumens ſi parfaits, pourra-t-il s'empêcher de partager les ſentimens, les paſſions, les ſituations exprimées avec tant d'ame & de vérité & pour me ſervir des paroles énergiques d'un écrivain du ſiecle paſſé, ſon ame dépourvue de toute idée étrangere, perdant tout autre ſentiment, ne volera-t-elle pas toute entiere ſur ſes oreilles? ſon ame ſeule ne ſera pas émue, ſon corps recevra des impreſſions auſſi vives, un frémiſſement machinal involontaire s'emparera de lui, ſes cheveux ſe dreſſeront doucement ſur ſa tête, & il éprouvera malgré lui une ſecrette horreur, une eſpece de reſſerrement dans la peau; pourra-t-il ne pas croire, quand il ſentira ſi vivement?

Parcourons les hiſtoires anciennes & modernes, ouvrons les faſtes de la médecine, nous verrons par tout les effets ſurprenans opérés par la *muſique*. L'antiquité la plus reculée nous offre des faits prodigieux; mais ils ſont ou déguiſés ou groſſis par les fables que les poëtes y ont mêlées, ou enveloppés dans les myſteres obſcurs de la magie, ſous les apparences de laquelle les anciens charlatans cachoient les véritables effets de la *muſique*, pour ſéduire plus ſûrement les peuples, en donnant un air de myſtere & de divin aux faits les plus naturels, produits des cauſes ordinaires: expédient qui a ſouvent été renouvelé, preſque toujours accrédité par l'ignorance, & démaſqué par les philoſophes; mais jamais épuiſé « Il » y a lieu de préſumer, dit fort judicieuſement le ſavant médecin Boerhaave, » que tous les prodiges qui ſont racontés » des enchantemens, & des vers dans la » guériſon des maladies, doivent être » rapportés à la *muſique*, (*lib. impet. fa-* » *ciens*, *pag.* 362. *n°.* 412.) partie dans la- » quelle excelloient les anciens médecins. Pyndare nous apprend qu'Eſculape, ce héros fameux pour la guériſon de toutes ſortes de maladies, ηρωα παντοδαπαν αλκτῆρα νόσων en traitoit quelques-unes par des *chanſons molles*, agréables, voluptueuſes, ou ſuivant quelques interpretes, par de doux enchantemens, ce qui dans le cas préſent reviendroit au même:

Τους μεν (νόσους) μαλακαῖς,
Επαοιδαις ἀμπέπων.

Pynd. Python. *Ode. III.*

Il eſt plus que vraiſemblable qu'Eſculape avoit appris la *muſique*, ou d'Apollon ſon pere, ou du centaure Chiron ſon précepteur, tous les deux auſſi célebres dans la *muſique* que dans l'art de guérir. Le pouvoir de la *muſique* ſur les corps les plus inſenſibles, nous eſt très-bien dépeint dans l'hiſtoire d'Orphée, chantée par tous les poëtes, qui par le ſon mélodieux de ſa voix attiroit les arbres, les rochers; bâtiſſoit des villes; pénétroit juſqu'aux enfers, fléchiſſoit les juges rigoureux de ce ſéjour; ſuſpendoit les tourmens des malheureux; franchiſſoit les barrieres de la mort, & tranſgreſſoit les arrêts irrévocables des deſtins: ces fables, ces allégories, fruits de l'imagination vive des poëtes, ſont les couleurs dont ils ont voulu peindre la vérité & nous la tranſmettre; les interpretes y reconnoiſſoient tous la force de la *muſique*, & dom Calmet ne voit dans cette deſcente d'Orphée aux enfers pour en retirer ſa chere Eurydice, &c. que la guériſon de la bleſſure qu'un ſerpent lui avoit fait, accident comme on le verra plus bas, où la *muſique* eſt extrêmement efficace. Quelques philoſophes n'ont pas laiſſé d'adopter tout le fabuleux de cette hiſtoire, & de prendre l'allégorie pour la réalité; ils n'ont pas cru la *muſique* incapable de produire des merveilles auſſi grandes, & *Fabius Paulinus* prétend qu'Orphée a pu les opérer par ſept moyens principaux. Mais en nous éloignant de ces temps obſcurs & fabuleux,

que nous ne connoissons presque que par les récits des poëtes, nous pouvons consulter des histoires véridiques, nous y verrons des faits à peu près semblables qui constatent l'action de la *musique* : 1°. sur les corps bruts : 2° sur les animaux : 3° sur l'homme considéré dans ses rapports avec la Morale ou la Médecine. Parmi le grand nombre d'observations qui se présentent, nous choisirons celles qui sont les mieux constatées, appuyées sur des témoignages authentiques ; nous en avons assez de cette espece pour pouvoir négliger celles qui pourroient fournir le moindre sujet de doute : nous serons même obligés d'en passer beaucoup sous silence, pour satisfaire à la briéveté qu'exigent le temps & l'ordre prescrit dans ce dictionnaire. Le lecteur curieux pourra consulter le traité de Plutarque sur la *musique*, les excellens ouvrages des peres Kircher & Mersenne, l'histoire de la *musique* par M. Bourdelot ; nous le renvoyons sur-tout à une these soutenue & composée aux écoles de Médecine de Montpellier, par M. Royer, *Testamen. de vi soni & musicæ in corpus humanum, autor. Joseph. Ludov. Royer*, dont nous avons tiré beaucoup de lumieres. Nous pouvons l'assurer, que cette these renferme, outre une abondante collection de faits curieux & intéressans sur l'action de la *musique*, un traité physique très-bien raisonné sur le son & la *musique*, qui a été particuliérement approuvé & admiré des connoisseurs. Qu'il est gracieux de pouvoir payer un foible, mais légitime tribut à l'amitié, en rendant un juste hommage à l'exacte vérité !

1°. L'action du son & de la *musique* sur l'air, n'a pas besoin de preuves ; il est assez démontré quel est le principal milieu par lequel ils se communiquent. Le mouvement excité dans l'air par le son, est tel qu'il pourroit parcourir 1038 piés dans une seconde, s'il étoit direct, il surpasse ainsi la vîtesse du vent le plus furieux qui, selon le calcul de M. Derrham qui a porté cette force le plus loin, ne parcourt dans le même temps que 66 piés : mais comme son action n'est pas continue, & qu'il n'agit que par des vibrations successives, il ébranle plutôt qu'il ne renverse. Un second effet de la *musique* considérée comme son, sur l'air, est de le rarefier ; cet effet s'est manifesté dans des grandes fêtes, lorsque les peuples poussoient de fortes acclamations, on a vu tomber les oiseaux qui traversoient alors l'air. On s'est servi anciennement de cette observation pour attraper les pigeons que deux villes assiégées, dont on avoit coupé la communication par terre, s'envoyoient pour s'instruire de leur état mutuel. On voit de même tous les jours les nuages dissipés, & le tonnerre détourné des églises & des camps, par le son des cloches & le bruit du canon : ces mêmes précautions deviennent funestes si on les prend trop tard, lorsque les nuages ne sont plus hors de la sphere du son. *Voyez* SON. L'air porte aux corps environnans l'impression de la *musique* ; & fait dans les églises ou salles de concert, osciller en mesure la flamme des bougies, la fumée & les petits corps qu'on voit s'élever de terre dans la direction des rayons du soleil. Si on met dans une petite distance deux violons montés à l'unisson; & qu'on joue de l'un, l'autre rendra le même son ; si on remplit plusieurs verres semblables en capacité, & faits à l'unisson, d'eau ou de liqueurs différentes, & qu'on racle avec les doigts le bord d'un seul, la liqueur trémoussera dans tous les autres ; & dans cette expérience que Kircher a le premier tentée, on remarque que les liqueurs hétérogenes sautillent d'autant plus dans ces verres, qu'elles sont plus subtiles ; de façon que l'esprit-de-vin seroit beaucoup ému, le vin beaucoup moins, l'eau très-peu, &c. Cette expérience appliquée au corps humain, peut donner la solution de plusieurs problêmes. On voit aussi, quand on chante ou qu'on joue de quelqu'instrument près de l'eau, une crispation très-marquée sur la surface : on remarque la même chose sur le vif-argent. Le P. Kircher dit avoir vu un rocher que le son d'un tuyau d'orgue mettoit en mouvement. Le pere Mersenne assure qu'à Paris il y avoit dans une église des religieux de S. François, une orgue dont le son ébranloit le pavé de l'église. M. Bourdelot raconte qu'un musicien s'étant mis à chanter dans un cabaret, tous les verres & les pots résonnerent à l'instant, furent

agités & sur le point de se casser. Il y a plusieurs exemples de musiciens qui ont mis en pieces, par le chant ou par le son de quelque instrument, des vitres, des glaces, &c. *Voyez la these citée, partie II. ch. ij. pag. 69.* Il y a une expérience très-connue à ce sujet, d'un gobelet de verre qu'on suspend avec un fil, & qui s'en va en éclats par le ton *unisson* de la voix humaine. Le P. Mersenne, S. Augustin & quelques autres peres de l'Eglise, pensent que la chute des murs de Jéricho est un fait tout naturel, dû au son des instrumens dont Gédeon avoit fait munir, par ordre de Dieu, les *Israélites.*

2°. Les effets de la *musique* sont encore plus fréquens & plus sensibles dans les animaux: voyez avec quelle attention, avec quel plaisir le canari écoute les airs de *sérinette* qu'on lui joue: il approche la tête des barreaux de sa cage, reste immobile & muet dans cette situation jusqu'à ce que l'air soit fini; après cela il témoigne son contentement en battant des aîles; il tâche de répeter la chanson & de s'accorder ensuite avec son maître. Le P. Kircher parle d'un petit animal qui, pendant la nuit, fait entendre distinctement les sept tons de *musique*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *&c.* en montant & en descendant; on l'appelle communément *haut* ou animal de la *paresse*, parce qu'il est deux jours pour monter au sommet des arbres où il va se percher: Linnæus lui a donné le nom expressif de *bradypus.* Il y a des auteurs qui prétendent que tous les animaux ont de l'attrait pour la *musique*; l'analogie, le rapport d'organisation avec l'homme, favorisent cette opinion; ils pensent aussi que chaque animal a une espece de prédilection pour certains sons, & qu'en le choisissant avec habileté, on viendroit à bout de les apprivoiser tous. Cette idée est fondée sur ce que l'on a observé que les chasseurs attiroient adroitement les cerfs en chantant, les biches au son de flûte; que l'on calmoit avec le chalumeau la férocité des ours; celle des éléphans par la voix humaine. Il est certain aussi que tous les oiseaux sont attirés dans les piéges par des *apeaux* appropriés: c'est une des ruses les plus ordinaires & les plus efficaces de ceux qui chassent au filet. On se sert aussi quelquefois & dans certains pays de la *musique* pour la pêche, qu'on rend par ce moyen beaucoup plus heureuse.

L'histoire du dauphin qui porta Arion, ce célebre joueur de flûte, est une allégorie sous laquelle on a voulu représenter l'amour de ces poissons pour la *musique*, connu dans d'autres occasions. Il y a des animaux qui témoignent par les mouvemens, cadences, & leurs sauts en mesure, l'impression & le plaisir qu'ils éprouvent par la *musique.* Aldrovande assure avoir vu un âne qui dansoit fort bien au son des instrumens. M. Bourdelot rapporte la même chose de plusieurs rats qu'un homme avoit apportés à la foire Saint-Germain, il dit qu'il y en avoit huit entr'autres qui formoient sur la corde une danse très-composée qu'ils exécutoient parfaitement bien. *Olaus Magnus* & *Paulus Diaconus* racontent que les troupeaux mangent plus longtemps & avec plus d'avidité au son du flageolet, ce qui a fait dire aux Arabes que la *musique* les engraissoit; & c'est peut-être de cette observation qu'a pris naissance l'usage ordinaire des bergers de jouer de cet instrument. Les chameaux, au rapport de Thevenot & autres qui ont voyagé dans l'orient, supportent sans peine les plus pesans fardeaux, & marchent avec la même aisance que s'ils n'étoient point chargés, lorsqu'on joue des instrumens. Dès qu'on cesse, leur force diminue, leur pas se rallentit, & ils sont obligés de s'arrêter. Peut-être pend-on, pour la même raison, une grande quantité de clochettes au col des mulets qui font de longues routes avec des pesans fardeaux. On a aussi observé des animaux qui démontroient le pouvoir de la *musique* par une aversion, une espece d'antipathie qu'ils avoient pour elle ou pour certains sons; Baglivi fait mention d'un chien qui poussoit des hurlemens, gémissoit, devenoit triste toutes les fois qu'il entendoit le son d'une guittare ou de tout autre instrument. Ces exemples ne sont pas rares: le fait que raconte Mead, & qu'il tient d'un témoin oculaire, irréprochable, est plus singulier: un musicien s'étant apperçu qu'un chien étoit si fort affecté d'un certain ton, que toutes les

fois qu'il le jouoit, cet animal s'inquiétoit, crioit, témoignoit un mal-aise par des hurlemens; il essaya un jour, pour s'amuser & pour voir ce qui en résulteroit, de répéter souvent ce ton & de s'y arrêter long-temps; le chien, après avoir été furieusement agité, tomba dans les convulsions & mourut.

3°. C'est principalement sur les hommes plus susceptibles des différentes impressions, & plus capables de sentir le plaisir qu'excite la *musique*, qu'elle opere de plus grands prodiges, soit en faisant naître & animant les passions, soit en produisant sur le corps des changemens analogues à ceux qu'elle opere sur les corps bruts. La *musique* des anciens plus simple, plus imitative, étoit aussi plus pathétique & plus efficace; ils s'attachoient plus à remuer le cœur, à émouvoir les passions, qu'à satisfaire l'esprit & inspirer du plaisir; leurs histoires sont aussi plus remplies de faits avantageux à la *musique* que les nôtres, & qui prouvent en même temps que cette simplicité n'est peut-être rien moins qu'une suite de l'imperfection prétendue de leurs instrumens, & du peu de connoissance qu'on leur a attribué des principes de l'harmonie. Ils avoient distingués deux airs principaux, dont l'un, appelé *phrygien*, avoit le pouvoir d'exciter la fureur, la colere, d'animer le courage, &c. l'autre, connu sous le nom d'*air dorique* (*modus doricus*), inspiroit les passions opposées, & ramenoit à un état plus tranquille les esprits agités. Galien rapporte qu'un musicien ayant, avec l'air phrygien, mis en fureur des jeunes gens ivres, changea de ton à sa priere, joua le dorique, & dans l'instant ils reprirent leur tranquillité. Pythagore, au rapport de Quintilien, voyant un jeune homme furieux, prêt à mettre le feu à la maison de sa maîtresse infidelle, pria un musicien de changer la mesure des vers & de chanter un *spondée*, aussi-tôt la gravité de cette *musique* calma les agitations de cet amant méprisé. Plutarque raconte qu'un nommé *Terpanter*, musicien, appelé par un oracle de l'isle de Lesbos à Lacédémone, y calma par la douceur de sa voix une violente sédition. Il y a beaucoup d'exemples de personnes qui ont été portées par la *musique* à de violens accès de fureur, au point de se jeter sur les assistans; on raconte ce fait d'Alexandre, du roi *Ericus* surnommé *le Bon*, d'un doge de Venise, &c. *Voyez la these citée part. II. cap. iv. pag. 100. & seq.* Les instrumens de *musique*, flûtes, trompettes, tambours, timbales, ou autres semblables, ont toujours été en usage dans les armées; on y faisoit même autrefois entrer des chœurs de musiciens qui chantoient des hymnes à l'honneur de Mars, de Castor & de Pollux, &c. Cette *musique* servoit non-seulement à inspirer de la fermeté, du courage, de l'ardeur aux guerriers, mais on en retiroit encore le précieux avantage de prévenir le désordre & la confusion; on s'en sert encore aujourd'hui pour faire marcher le soldat en mesure, pour augmenter ou diminuer sa vîtesse, & pour diriger toutes les évolutions militaires, on pourroit ajouter aussi, *pour diminuer les fatigues d'une marche pénible*. Cet effet quoique peu senti est très-réel; nous pourrions rappeler ici l'exemple des chameaux dont nous avons parlé ci-dessus; mais ne voyons-nous pas tous les jours arriver la même chose dans nos bals? telle personne qui ne danseroit pas une heure sans être d'une lassitude extrême, s'il n'y avoit ni voix ni instrumens, animée & soutenue par une bonne symphonie, passera la nuit entiere à danser sans s'appercevoir qu'elle se fatigue, & même sans l'être. Un vieillard, mordu par une tarentule, à qui l'on joue un air approprié, se leve & danse des heures entieres avec la même facilité qu'un jeune homme de quinze ans; en même temps qu'on voit dans ce cas les effets bien marqués de la *musique*, on peut appercevoir l'origine & les raisons de son introduction dans la danse. De même la vertu qu'elle a de calmer les fureurs, d'appaiser la colere, de prévenir & d'arrêter les emportemens qu'entraîne l'ivresse, a peut-être donné lieu aux chansons qui se chantent pendant le dessert, qui est la partie du repas, où l'on mange le moins & où l'on boit davantage, & sur-tout de vins différens. Il n'y a point d'usage, quelque ridicule qu'il paroisse, qui n'ait été fondé sur quelque

quelque raiſon plus ou moins apparente d'utilité ; il n'y a point de paſſions que les anciens ne cruſſent pouvoir exciter par leur *muſique*, ils la regardoient ſur-tout, comme l'a remarqué M. Rollin, comme très-propre « à adoucir les mœurs, & » même humaniſer les peuples naturelle- » ment ſauvages & barbares ». Polybe, dit M. Rollin, hiſtorien grave & ſérieux, qui certainement mérite quelque créance, » attribue la différence extrême qui ſe » trouvoit entre deux peuples de l'Arca- » die ; les uns infiniment aimés & eſtimés » par la douceur de leurs mœurs, par » leur inclination bienfaiſante, par leur » humanité envers les étrangers & leur » piété envers les dieux ; les autres, au » contraire, généralement décriés & haïs » à cauſe de leur férocité & de leur ir- » réligion : Polybe, dis-je, attribue cette » différence à l'étude de la *muſique*, cul- » tivée avec ſoin par les uns, & abſolument » négligée par les autres ». Rollin, *Hiſt. anc. tom. IV. pag. 538.* Enfin, cette même *muſique*, qu'on a rendu aujourd'hui ſi douce, ſi voluptueuſe, ſi attendriſſante, & qui paroît n'être faite que pour captiver les cœurs, pour inſpirer l'amour, étoit ſi bien variée par les anciens, qu'ils s'en ſervoient comme d'un préſervatif contre les traits de l'amour, & comme d'un remede aſſuré pour la continence : les maris abſens, au lieu de ces affreuſes ceintures ſi fort à la mode & peut-être ſi néceſſaires dans certains pays, laiſſoient à leurs femmes des muſiciens qui leur jouoient des airs, capables de modérer les deſirs qu'elles n'auroient pu ſatisfaire qu'aux dépens de leur honneur ; & on aſſure qu'Egiſte ne put vaincre les refus de Clytemneſtre, qu'après avoir fait mourir *Démodocus*, muſicien, qu'Agamemnon avoit placé auprès de ſon épouſe pour lui jouer la chaſteté ; *Phémius*, frere de ce muſicien, eut le même emploi auprès de Pénélope, dont il s'acquitta avec plus de bonheur, dit-on, & de ſuccès. Il ne dut ſans doute ſon ſalut qu'à l'ignorance où étoient les amans de Pénélope ſur la part qu'il avoit à la fidélité qu'elle gardoit à ſon mari. Il n'y a pas apparence que nos jaloux modernes aient recours à de pareils expédiens.

L'application de la *muſique* à la médecine eſt extrêmement ancienne, perdue dans ces temps obſcurs & fabuleux que l'hiſtoire n'a pas pu pénétrer. La *muſique* faiſoit, comme nous l'avons remarqué, partie de la médecine magique, aſtrologique, qui étoit en vogue dans ces temps reculés qu'on n'a jamais bien connus, & qu'on a conſéquemment appelés *ſiecles de barbarie & d'ignorance.*

Pythagore eſt le premier qui ait, au rapport de *Cælius Aurelianus*, employé ouvertement la *muſique* pour guérir les maladies. Il fit ſes expériences dans cette partie de l'Italie qu'on appeloit autrefois la *grande Grece*, & qui eſt aujourd'hui la Calabre ; Diémerbroek, qui donne quelques obſervations de peſtes guéries par la *muſique*, aſſure que ce remede admirable étoit connu par les anciens, & employé dans le même cas avec beaucoup de ſuccès. Théophraſte vante beaucoup la *muſique*, & ſur-tout l'air phrygien, pour guérir ou ſoulager les douleurs de ſciatique ; beaucoup d'auteurs après lui ont conſtaté par leurs propres expériences l'efficacité de ce ſecours, ils prétendent que le ſon de la flûte, & particuliérement les airs phrygiens, ſont les plus appropriés. *Cælius Aurelianus* dit avoir obſervé, que lorſqu'on chantoit ſur les parties douloureuſes, elles ſautilloient en palpitant, & ſe rallentiſſoient enſuite à meſure que les douleurs ſe diſſipoient : *loca dolentia decantaſſe* (ait) *quæ cum ſaltum ſumerent palpitando, diſcuſſo dolore miteſcerent ; lib. V. cap. j.* L'uſage & les bons effets de la *muſique* dans la goutte ſont auſſi connus depuis très-long-temps ; Bonnet dit lui-même avoir vu pluſieurs perſonnes qui s'en étoient très-bien trouvés. On employoit encore la *muſique* du temps de Galien dans la morſure des viperes, du ſcorpion, de la pouille, & il la recommande lui-même dans ces accidens ; Default, médecin de Bordeaux, aſſure s'en être ſervi avec ſuccès dans la morſure des chiens enragés ; & elle eſt enfin devenu le remede ſpécifique contre la morſure de la tarentule, où il faut remarquer qu'elle agit ici principalement en excitant le malade à la danſe, & elle eſt inefficace ſi elle ne produit pas cet effet. Il y a une foule d'auteurs qui ont écrit ſur ce ſu-

jet ; Baglivi a donné un traité particulier qui mérite d'être consulté. Cet auteur remarque qu'il faut, pour réveiller & animer ces malades, choisir un air vif, gai, & qui leur plaise beaucoup. Asclépiade prétendoit que rien n'étoit plus propre que la *musique* pour rétablir la santé des phrénétiques, & de ceux qui avoient quelque maladie d'esprit. Cette prétention est une vérité constatée par un grand nombre d'observations. Deux phrénétiques, dont il est fait mention dans l'*Histoire de l'académie royale des Sciences*, *ann.* 1707, *pag.* 7, & 1708, *pag.* 22, furent parfaitement guéris par des concerts ou des chansons qu'ils avoient demandé avec beaucoup d'empressement ; & ce qu'il y avoit de remarquable, c'est que les symptomes appaisés par la symphonie redoubloient lorsqu'on la discontinuoit. M. Bourdelot raconte qu'un médecin de ses amis guérit une femme, devenue folle par l'inconstance d'un amoureux, en introduisant secrétement dans sa chambre des musiciens, qui lui jouoient trois fois par jour des airs bien appropriés à son état (*Hist. de la mus. chap. iij. pag.* 48.) il parle au même endroit d'un organiste qui, étant dans un délire violent, fut calmé en peu de temps par un concert que quelques amis exécuterent chez lui : le même auteur rapporte qu'un prince fut tiré d'une affreuse mélancolie par le moyen de la *musique* ; les accès de mélancolie ou de manie dont Saül étoit tourmenté, ne pouvoient, selon les livres sacrés, être calmés que par la harpe de David ; *lib. I. Regum*, *cap. xvj.* ℣. 23. Willhiam Albrecht dit avoir guéri lui-même par la *musique* un malade mélancolique, qui avoit éprouvé inutilement toute sorte de remedes ; il lui fit chanter, pendant un des violens accès, une petite chanson qui réveilla le malade, lui fit plaisir, l'excita à rire, & dissipa pour toujours le paroxisme ; *de effectu music.* §. 314. Arétée conseille beaucoup la *musique* dans une espece de mélancolie, qui est telle qu'*on voit*, dit-il, *ceux qui en sont atteints se déchirer le corps, ou se faire des incisions dans les chairs, poussés par une pieuse fantaisie, comme s'ils se rendoient par ce moyen plus agréables aux dieux qu'ils servent, & que ces dieux exigeassent cela d'eux. Cette espece de fureur ne les tient que par rapport à cette opinion, ou à ce sentiment de religion. Ils sont d'ailleurs bien sensés. On les réveille, ou on les fait revenir à eux par le son de la flûte, & par d'autres divertissemens*, &c. Les Américains se servent de la *musique* dans presque toutes les maladies pour ranimer le courage & les forces du malade, & dissiper la crainte & l'affaissement qui la suit, souvent plus funestes que la maladie même. On raconte que la reine Elisabeth, étant au lit de la mort, fit venir des musiciens, pour se distraire de la pensée affreuse de la mort, & pour éloigner les horreurs que ne peut manquer d'entraîner la cessation de la vie & la dissolution de la machine, de quel œil qu'on envisage ce changement terrible. On voit un exemple de passion hystérique jointe avec délire, perte presque totale de sentiment, entiérement guérie par le son harmonieux du violon, dans une espece de relation que M. Pomme, médecin d'Arles, a donné de la maladie de Mademoiselle de * * *. Chrysippe assure que le son de la flûte (καταυλησις) est un très-bon remede dans l'épilepsie & la sciatique. Enfin, M. Desault prétend que la *musique* est très-utile dans la phthisie ; *dissert. sur la phthisie.* On voit par cette énumération, quoiqu'incomplette, qu'il est peu de maladies où l'on n'ait employé, & avec succès, la *musique*. Jean-Baptiste Porta, médecin fameux, conçut la bizarre idée d'en faire une panacée, un remede universel. Il imagina donc & prétendit qu'on pourroit guérir toutes les maladies par la *musique* instrumentale, si l'on faisoit les flûtes, ou autres instrumens destinés à la *musique iatrique*, avec le bois des plantes médicinales, de façon qu'on choisit pour chaque maladie le son d'une flûte, faite avec la plante dont l'usage intérieur étoit conseillé & réputé efficace dans cette même maladie : ainsi il vouloit qu'on traitât ceux qu'il appelle *lymphatiques* avec une flûte de thyrse ; les fous maniaques, mélancoliques, avec une d'hellébore ; & qu'on se servît d'une flûte, faite avec la roquette ou le *satyrium*, pour les impuissans & les hommes froids qui ne sont pas suffisamment excités par les aiguillons naturels, &c. &c. Il est peu nécessaire de remarquer combien ces prétentions

font peu fondées, vaines & chimériques.

L'examen réfléchi des observations que nous avons rapportées, peut répandre quelque jour sur la maniere d'agir de la *musique* sur l'homme : nous allons exposer sur ce sujet quelques considérations qui serviront à confirmer ou à restraindre son usage médicinal, qui rendront les faits déja rapportés moins extraordinaires & plus croyables ; le vrai en deviendra plus vraisemblable.

On peut dans les effets de la *musique* distinguer deux façons principales d'agir ; une purement méchanique, dépendante de la propriété qu'a la *musique*, comme le son de se propager, de mettre en mouvement l'air & les corps environnans, sur-tout lorsqu'ils sont à l'unisson ; l'autre maniere d'agir rigoureusement réductible à la premiere, est plus particuliérement liée à la sensibilité de la machine humaine, elle est une suite de l'impression agréable que fait en nous le plaisir qu'excite le son modifié, ou la *musique*.

1°. A ne considérer le corps humain que comme un assemblage de fibres plus ou moins tendues, & de liqueurs de différente nature, abstraction faite de leur sensibilité, de leur vie & de leur mouvement, on concevra sans peine que la *musique* doit faire le même effet sur les fibres qu'elle fait sur les cordes des instrumens voisins ; que toutes les fibres du corps humain seront mises en mouvement ; que celles qui sont plus tendues, plus fines & plus déliées en seront plutôt émues, & que celles qui sont à l'unisson le conserveront plus long-temps ; que toutes les humeurs seront agitées, & que leur trémoussement sera en raison de leur subtilité, comme il arrive à des liqueurs hétérogenes contenues dans différens verres (*voyez l'expérience rapportée plus haut*) ; de façon que le fluide nerveux, s'il existe, sera beaucoup animé, la lymphe moins, & les autres humeurs dans la proportion de leur ténuité : il n'est pas nécessaire au reste, pour mettre en mouvement les fibres qu'on joue d'un instrument accordé ; le son provenant d'un instrument à vent, d'une flûte, &c. peut produire le même effet, suivant l'observation du P. Kircher. Ce fameux musicien dit avoir dans son cabinet un policorde, dont une corde raisonnoit très-distinctement toutes les fois qu'on sonnoit une cloche d'une église voisine. *Musurg. lib. IX. cap. vij.* Il assure aussi que le son d'une orgue faisoit raisonner les cordes d'une lyre placée à côté de l'église. Cet effet de la *musique* peut expliquer la guérison de la goutte, de la sciatique, de la passion hystérique & autres maladies nerveuses, opérée par ce moyen. Il est bien différent de l'impression que fait le son sur les nerfs de l'oreille, d'où elle se communique à toutes les parties du corps, puisque les sourds éprouvent par tout leur corps une agitation singuliere, quoiqu'ils n'entendent pas le moindre son ; tel est celui dont parle M. Boerhaave, qui avoit un tremblement presque général toutes les fois qu'on jouoit à ses côtés de quelque instrument. L'on pourroit citer aussi ces danseuses qui, quoique sourdes, suivent dans leurs pas & leurs mouvemens la mesure avec une extrême régularité. La *musique* considérée comme un simple son ou *du bruit*, agit principalement sur les ramifications du nerf *acoustique* ; mais par les attaches, les communications de ces nerfs avec ceux de toute la machine, ou enfin par une sympathie encore peu déterminée, cette action se manifeste dans différentes parties du corps, & plus particuliérement dans l'estomac. Bien des personnes, lorsqu'on tire des coups de canon, sentent un mal-aise, une espece de resserrement à l'estomac ; &, outre les surdités occasionnées par un grand bruit inopiné, on a vu la même cause produire des vertiges, des convulsions, des accidens d'épilepsie, irriter les blessures ; & les chirurgiens observent tous les jours, à l'armée, combien les plaies empirent & prennent une mauvaise tournure pendant qu'on donne quelque bataille dans le voisinage, & qu'on entend les coups répétés du canon. Il y a une observation rapportée dans l'histoire de l'académie royale des sciences, *année 1752. pag.* 73. d'une fille qui étoit attaquée de violens accès de passion hystérique ; après avoir épuisé inutilement tous les remedes, un garçon apothicaire tira à côté de son lit un coup de pistolet, qui fit dans la machine une révolution si grande & si heureuse, que le paroxisme fut presque à l'instant dissipé & ne revint plus.

Si l'on regarde à préfent la machine humaine comme douée d'une fenfibilité exquife, quelle activité la *mufique* n'emruntera-t-elle pas de là ? ne concevra-t-on pas facilement que fes effets doivent augmenter auffi, fi l'on fait encore attention que l'air y eft continuellement avalé, infpiré, abforbé, qu'il eft contenu dans toutes nos humeurs, qu'il eft ramaffé fous forme & avec les propriétés de l'air dans l'eftomac, les boyaux, & même dans la poitrine, entre les côtes & les poumons, il prend le nom d'*air interthorachique* : ne verra-t-on pas dans les efforts que fait l'air intérieur, pour fe mettre en équilibre avec l'air extérieur, & pour partager fes impreffions, une nouvelle raifon des effets de la *mufique*? Voyez *encore à l'article* AIR, *action de l'*, combien le corps fe reffent des changemens d'un fluide qui lui devient fi propre, & qui eft fi intimément lié à fa nature : ajoutez à cela, s'il eft permis de mêler l'hypothefe aux faits démontrés, que le fluide nerveux paffe pour être d'une nature fort analogue à celle de l'air ; tous ces effets peuvent concourir à faire naître dans le corps cette fenfation agréable qui conftitue le plaifir, effet de la *mufique*.

2°. Il n'eft pas néceffaire d'être connoiffeur pour goûter du plaifir lorfqu'on entend de la bonne *mufique*, il fuffit d'être fenfible ; la connoiffance & l'amour, ou le goût qui la fuivent de près, peuvent augmenter ce plaifir ; mais ne le font pas tout : dans bien des cas au contraire ils le diminuent : l'art nuit à la nature ; la *mufique* eft un affemblage, un enchaînement, une fuite de tons plus ou moins différens ; non pas jetés au hafard & fuivant le caprice d'un compofiteur, mais combinés fuivant des regles conftantes, unies & variées fuivant les principes démontrés de l'harmonie, dont tout homme bien organifé porte en naiffant une efpece de regle ; ils font fûrement relatifs à l'organifation de notre machine, & dépendent ou de la difpofition & d'un certain mouvement déterminé des fibres de l'oreille, ou d'un amour naturel que nous avons pour un arrangement méthodique. *Voyez* MUSIQUE, HARMONIE, *&c.* Mais il faut d'abord une certaine proportion entre les tons & l'oreille ; il y a une baffe au deffous de laquelle les tons ne fauroient affecter agréablement, ou même être entendus, & une octave qu'ils ne peuvent dépaffer, fans exciter dans l'oreille une fâcheufe fenfation. 3°. L'union des tons intermédiaires renfermés entre ces deux extrêmes, doit être telle qu'on puiffe appercevoir facilement le rapport qu'ils ont entr'eux : le plaifir naît de la confonnance, & il eft particuliérement fondé fur la facilité que l'oreille a à la faifir. 4°. Les mefures doivent être bien décidées & diftinctes ; on ne peut goûter la *mufique* que lorfqu'on les apperçoit bien, qu'on les fuit machinalement ; le corps y obéit & s'y conforme par des mouvemens du pié, des mains, de la tête, & faits fans attention & fans la participation de la volonté, & comme arrachés par la force de la *mufique*. Il y a des perfonnes mal organifées qui ne favent diftinguer ni ton ni mefure, ils n'entendent qu'un ton fondamental ; la *mufique* n'eft pour elles qu'un bruit confus, ennuyeux, & fouvent incommode, elles ne fauroient y goûter le moindre plaifir ; il y en a d'autres qui font ou naturellement, ou par défaut d'habitude & de connoiffance, dans le cas de ceux qu'on dit avoir l'oreille dure : peu affectés de ces morceaux délicats où la mefure eft enveloppée, où il faut prefque la deviner, & être accoutumés à la fentir, ils ne font fenfibles qu'à des mefures bien marquées, à des airs bien décidés : femblables à ces perfonnes qui en examinant des tableaux, veulent fur toute chofe que le portrait refforte bien ; ils feront fouvent auffi fatisfaits d'un portrait bien reffemblant, fait avec le paftel, que d'un tableau exécuté avec les couleurs les plus vives, animé d'un coloris brillant, & où il arrive que l'éclat fouvent dérobe la figure : il faut à ces gens-là des airs vifs, gais, animés, qui remuent fortement des refforts que la nature, l'ufage & l'habitude n'ont pas faits affez fubtils ; des mefures à deux & à trois temps leur plaifent beaucoup, (en général des mefures à cinq temps ne font pas plaifir) ; des tons aigus les affectent beaucoup plus que les graves, quoique ceux-ci foient les vrais tons harmoniques, le fondement de

l'harmonie : la consonnance des tons aigus paroît plus agréable, parce que la co-incidence des vibrations étant plus fréquente, l'ame en est plus souvent frappée, & en juge plus facilement. Par la même raison, un violon excellent leur plaira moins qu'une vielle qui marque très-distinctement les cadences; & on préférera avec raison un menétrier subalterne pour danser, à une flûte mélodieuse; il y a enfin des connoisseurs & amateurs en même-temps, qu'une *musique* ordinaire n'affecte pas, qui même souffrent impatiemment d'entendre un instrument médiocre; mais aussi quelle sensation n'éprouvent-ils pas lorsqu'ils entendent des morceaux fins, délicats, recherchés, joués par un violon supérieur, ou chantés par une belle voix! le goût aide infiniment aux effets de la *musique*; mais qu'on ne le porte pas, ni la connoissance, à un trop haut point; d'amateur passionné, on deviendroit à coup sûr un critique effréné; on auroit toujours quelque chose à reprendre dans la meilleure *musique*; on trouveroit défectueuses les voix les plus justes: il ne seroit pas possible dans cette situation de goûter le moindre plaisir; trop de sensibilité rend enfin insensible. Un goût particulier pour une *musique*, pour un instrument préférablement à tout autre, fruit du préjugé, de l'habitude, de la connoissance, ou d'une disposition particuliere, aide beaucoup à l'action de la *musique*. Je connois un abbé, musicien, & qui joue fort joliment de la vielle, instrument qu'il aime avec passion: étant allé entendre jouer de la guittare au célebre Rodrigue, il fut tellement affecté, le plaisir qu'il ressentit fut si vif, & fit une telle impression sur lui, qu'il fut obligé de sortir, ne pouvant plus respirer, & il resta pendant trois jours avec une respiration si gênée, que chaque inspiration étoit un profond soupir; il m'a assuré qu'il seroit mort, s'il étoit resté plus long-temps, & s'il n'avoit évité de l'entendre jouer dans la suite. Au plaisir qu'excite la *musique* on peut joindre son effet sur les passions, partie dans laquelle la *musique* moderne est fort inférieure à l'ancienne, sans doute par la simple inattention de nos musiciens. On distingue aujourd'hui deux especes de tons dont les uns sont appelés *majeurs* & les autres *mineurs*. *Voyez* MAJEURS, MINEURS & MUSIQUE. Le P. Kircher a observé que ces tons avoient des propriétés très-différentes, & qu'ils étoient destinés à exciter chacun des passions particulieres; ainsi le premier des majeurs est rempli de majesté propre à inspirer la piété & l'amour de Dieu; le second est, lorsqu'il est bas, plus propre à la tendresse & à la pitié; lorsqu'il est animé, il excite la joie; le troisieme & le quatrieme font couler les larmes & donnent la compassion; le cinquieme est fait pour inspirer la grandeur d'ame & les actions héroïques; le sixieme & le douzieme animent le courage & donnent la férocité guerriere, &c. Les tons mineurs sont plus particuliérement destinés à exciter la crainte, la tristesse, la commisération, &c. Ainsi lorsqu'on veut appliquer la *musique* à la médecine, le compositeur doit faire ses airs appropriés à l'état du malade, choisir les tons les plus propres à inspirer les passions qui paroissent convenables; le musicien doit ensuite, par sa voix ou son instrument, ajouter à l'illusion & la rendre complette; par ce moyen on pourra rassurer une personne que la crainte affaisse & engourdit, calmer les fureurs d'un phrénétique, enchanter, pour ainsi dire, les douleurs vives qui tourmentent un goutteux, on dissipera un mélancolique, un hypocondriaque; en fixant leur imagination à des objets agréables, on les détournera de la considération perpétuelle de leur état, considération qui l'aggrave, qui augmente la sensibilité des nerfs, & rend le mal-aise plus inquiétant, & les douleurs plus insupportables: on pourra diminuer, dissiper le chagrin, & en prévenir par-là les funestes suites: on viendra aussi à bout d'écarter la frayeur qui accélere souvent les maladies, y dispose, les occasionne, les rend plus mauvaises & plus difficiles à guérir; de-là son utilité dans l'hydrophobie, reconnue par plusieurs auteurs, maladie qui est souvent déterminée par la crainte & la tristesse que le malade mordu éprouve aussi-tôt; c'est à la même cause que doivent être attribués ses succès admirables dans la peste, qui font racontés par Plutarque & Homere, plutôt qu'à la

raréfaction de l'air opérée par la *musique*. Il n'y a personne qui ne sache combien la crainte favorise la propagation de la peste; il y a même des auteurs qui prétendent qu'elle en est la principale cause. La *musique* ne peut manquer d'être très-avantageuse dans les cas où il faut suspendre l'attention d'un malade, qui contribue beaucoup à l'invasion d'un paroxysme d'épilepsie, d'hystéricité & de fievres intermittentes; quel effet n'auroit-on pas lieu d'en attendre dans les cas de passion hystérique, où l'on voit le paroxysme prêt à se décider, & où l'on n'a d'autre ressource que de dissiper le malade, & de l'empêcher de songer à sa maladie? Le rapport qu'il y a entre cette maladie & les fievres intermittentes, comme je l'ai démontré dans un mémoire lû à la société royale des sciences, doit faire présumer dans un cas semblable le même succès; il est certain qu'il ne s'agit, pour prévenir l'accès fébril comme le paroxysme hystérique, que d'empêcher l'*atonie* & l'*aberration* des esprits animaux, la disposition spasmodique des nerfs: il ne me paroît pas moins certain que la *musique* puisse faire cet effet qu'on voit tous les jours opérer par les anti-hystériques, par l'exercice, par des remedes de charlatans, par des pratiques ridicules, superstitieuses, qui n'agissent qu'en retenant, pour ainsi dire, les esprits animaux enchaînés, en fixant l'attention au moment que l'accès ou le paroxysme vont commencer. La maniere dont la *musique* agit sur ceux qui ont été mordus par les viperes, les scorpions & la tarentule, est encore inconnue. On en est encore réduit à un aveugle empirisme sur ce point: la solution de cette question ne peut avoir lieu que lorsqu'on aura déterminé en quoi consistent ces maladies, & comment agit le venin qui les produit: si, comme on l'a soupçonné avec quelque fondement, son activité se porte principalement sur le fluide nerveux ou sur les nerfs, on sera moins surpris de l'efficacité de la *musique*, quoiqu'on ne soit pas plus éclairé sur les raisons qui font que dans ce cas le corps est si vivement animé à la danse, que le vieillard le plus cassé qui avoit peine à soutenir son corps, courbé sur un bâton, s'il a été mordu par la tarentule, dès qu'il entend la *musique*, saute pendant long-temps & avec beaucoup de légéreté, sans en ressentir aucune fatigue.

On a remarqué que les musiciens de profession retiroient dans leurs maladies beaucoup plus de soulagement que les autres personnes, de la *musique*; ce qui est sans doute dû au plaisir plus vif qu'ils en ressentent; ou si l'on veut, comme quelques-uns ont imaginé, parce que la *musique* fait principalement effet sur un fluide nerveux altéré, vicié, sur des nerfs mal disposés, & que les musiciens, ayant tous un grain de folie, sont précisément dans ce cas. Cette hypothese ingénieuse pourroit être appuyée sur bien des observations. *Voyez* la these déja citée, *part. II, cap. iv*, *pag. 97. & seq.* Ainsi lorsqu'un médecin voudra prescrire la *musique*, il doit avoir égard, 1°. à la nature de la maladie; 2°. au goût du malade, à son empressement pour la *musique*; il est rare qu'on n'éprouve pas de bons effets de la possession d'un bien qu'on a desiré passionnément, c'est la voix de la nature qui connoît & ses besoins & ce qui peut les satisfaire; 3°. à l'effet de quelques sons sur le malade, on s'appercevra d'abord par les impressions qu'ils lui feront de ce qu'on a droit d'en attendre si on les continue; 4°. on peut aussi tirer des indications de l'inefficacité des remedes déja administrés dans une des maladies dont nous avons parlé, ou qui lui soit analogue; 5°. enfin on doit éviter la *musique* dans les maux de tête & d'oreilles surtout; le moindre son est alors insupportable: ces maladies sont dans le cas de ces ophtalmiques que la lumiere blesse, & qui ne seroient que désagréablement affectés de la vue des couleurs les plus variées & les plus éclatantes. Il ne faut cependant pas se dissimuler que proposer la *musique* comme remede, c'est risquer de passer pour fou, pour ridicule dans l'esprit d'un certain public, même médecin, accoutumé à décider sans examen l'inutilité & l'absurdité d'un remede sur sa singularité; mais indépendamment du triomphe qu'éleve au sage l'improbation des sots, est-il quelque motif qui puisse dans l'esprit d'un vrai médecin balancer l'intérêt de son malade? (*m*)

MUSIQUE, *voyez* BROCHER.

MUSIQUE, (*Histoire naturelle.*) nom donné à une espece de coquillage univalve, de la famille des murex, lequel se distingue par des points rougeâtres, & par la netteté de ses cinq lignes, pareilles à celles d'un papier de musique : c'est le coupet de M. Adanson. (+)

MUSORITES, s. m. (*Hist. anc.*) juifs qui avoient de la vénération pour les rats & les souris, sont ainsi appelés d'un mot composé de *mus*, rat, & de *sorex*, souris. Cette superstition vient de ce que les Philistins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats & de souris qui dévoroient tout, ce qui les obligea de rendre l'arche pour se délivrer de ce fléau; mais avant que de la rapporter, leurs sacrificateurs leur ordonnerent d'y mettre cinq souris d'or, comme une offrande au Dieu d'Israël, pour être délivrés de ces sortes d'animaux. *Ancien Testament, I. liv. des rois, ch. vj.*

MUSSELBURG *ou* MUSSELBOROW, (*Géogr.*) ville d'Ecosse dans la province de Lothian, sur le Forth, à 4 milles d'Edimbourg. Les Anglois y gagnerent une bataille sur les Ecossois sous Edouard VI. roi d'Angleterre. *Longitude 14. 36. lati. 55. 52.* (*D. J.*)

MUSSER, *terme de riviere*, terme usité dans les anciennes ordonnances pour signifier *cacher*. « Si aucun est trouvé *mussé* » ou *caché* pour vendre son poisson en » repos, il le perdra ».

MUSSIDAN, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Périgord; c'est un lieu fort ancien, car il étoit déja connu dans le jx. siecle, sous le nom latin *Mulcedonum*. Au commencement du xij. siecle on le nommoit dans la même langue *Moysidanum*, & elle avoit un seigneur particulier. Cette place soutint un fameux siege en 1579, mais à présent elle est entiérement déchue. *Longit. 17. 55. latit. 45. 12.*

MUSSY-L'ÉVEQUE, (*Géogr.*) petite ville de France en Bourgogne, située sur la Seine, entre Châtillon & Bar-sur-Seine. *Long. 22. 10. latit. 46. 40.*

Boursault (*Edme.*) poëte françois, naquit dans cette ville en 1638. Il fut nommé par Louis XIV. sous-précepteur de M. le duc de Bourgogne; mais comme il n'avoit aucune étude, il ne put remplir ce poste honorable. Cependant il a fait quelques ouvrages en vers & en prose qui ne sont pas méprisables; il est vrai que ses *lettres à Babet* ne sont plus que l'amusement des jeunes provinciaux, mais sa comédie d'*Ésope* subsiste encore au théâtre. Il est mort à Montluçon ou à Paris en 1706. (*D. J.*)

MUSTACHIO, s. m. (*Comm.*) mesure de Venise pour les liquides : 38 *mustaches* fond la botte ou muid, 76 amphora. *Voyez* AMPHORA. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

MUSTELLE, s. f. (*Hist. nat. Ictiolog.*) Rondelet a décrit deux poissons de mer sous ce nom; il a donné le nom de *mustelle vulgaire* au premier, & celui de *mustelle* simplement dit au second.

La *mustelle* vulgaire ressemble à la lote; elle a le corps long, brun & sans écailles, la bouche assez grande, & les dents petites; les côtés du corps sont marqués d'une ligne droite qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue. Il y a un petit barbillon ou filet blanc à l'extrémité de la mâchoire inférieure & deux noires au bout de la mâchoire supérieure. Ce poisson a deux nageoires près des ouies, & deux petites au-dessous de celle-ci, assez loin de la bouche; une autre s'étend presque depuis l'anus jusqu'à la queue : la nageoire du dos qui correspond à celle-ci, est encore plus longue. Ce poisson vit de chevrettes & de petits poissons.

La *mustelle*, simplement dite, a un barbillon à la mâchoire de dessous, & deux à la mâchoire de dessus, comme la *mustelle* vulgaire, dont elle differe principalement, en ce qu'elle est couverte d'écailles : elle a deux nageoires courtes près des ouies, deux autres au-dessous qui ressemblent à des barbillons, deux sur le dos; la premiere est petite, l'autre s'étend jusqu'à la queue. Il y a près de l'anus une nageoire qui va aussi jusqu'à la queue. La chair de ce poisson est molle & friable comme celle du merlan. Rondelet, *hist. des poiss. prem. part. liv. IX. ch. XIV. & xv.* *Voyez* POISSON.

MUSULMAN, s. m. (*Hist. mod.*) titre par lequel les Mahométans se distinguent des autres hommes; il signifie en langage

turc *orthodoxe* ou *vrai croyant*. *Voyez* MAHOMÉTISME.

En arabe ce mot s'écrit *moslem*, ou *mosleman*, ou *mosolman*.

Les Sarrazins sont les premiers qu'on ait appelé *Musulmans*, selon l'observation de Leunclavius. Il y a deux sortes de *Musulmans*, fort opposés les uns aux autres : les uns sont appelés *sonnites*, & les autres *shütes*; les sonnites suivent l'explication de l'alcoran donnée par Omar, les shütes suivent celle d'Haly. Les sujets du roi de Perse sont shütes, & ceux du grand-seigneur sonnites. *Voyez* SONNA & ALCORAN.

Selon quelques auteurs le mot de *musulman* signifie *sauvé*, c'est-à-dire *prédestiné*; & c'est en effet le nom que les Mahométans se donnent eux-mêmes, se croyant tous prédestinés au salut. Martinius dit, sur l'origine de ce nom, des choses plus particulieres; il le fait venir du mot arabe *musalum*, *sauvé*, *échappé du danger*. Les Mahométans, dit cet auteur, ayant établi leur religion par le fer & le feu, massacrant ceux qui ne vouloient pas l'embrasser, & accordant la vie à tous ceux qui l'embrassoient, les appeloient *musulmans*, c'est-à-dire *empti è periculo* : de là il est arrivé par la suite des temps que ce mot est devenu le titre & la marque distinctive de cette secte, & a été attaché par eux à ce qu'ils appellent *vrais croyans*. (G)

MUTABILITÉ, s. f. (*Grammaire.*) c'est l'opposé d'*immutabilité*. *Voyez* IMMUTABILITÉ.

MUTAFERACAS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) officiers du grand-seigneur, dont ils sont comme les gentils-hommes ordinaires, destinés à l'accompagner lorsqu'il sort du serrail, soit pour aller à l'armée, soit dans ses simples promenades. On les tire ordinairement d'entre les spahis, & ils sont au nombre de six cens. Leurs habits sont de brocard d'or, fourrés de martre, & ils portent une masse d'armes. Il y a des commanderies ou timars plus considérables que ceux des spahis, affectés à cet office; & les *mutaferacas* y parviennent par droit d'ancienneté : on leur donne de temps en temps des commissions lucratives, pour suppléer à la modicité de leur paie ordinaire, qui les oblige à s'attacher au service de quelque visir ou bacha. Ils font même cortege au grand-visir lorsqu'il se rend au divan; mais quand le grand-seigneur marche, ils sont obligés de l'accompagner. On fait venir leur nom de *farak*, qui signifie *distingué*, pour marquer que les *mutaferacas* sont des spahis ou cavaliers distingués. Ricaut, *de l'empire otoman*. (G)

MUTANDE, s. f. (*Hist. ecclés.*) c'est le caleçon ou l'habit de dessous, à l'usage des capucins & autres religieux.

MUTATION, s. f. (*Gramm.*) changement, révolution. Il se dit des terres & de leurs propriétaires. Il y a des droits de *mutations*, *voyez* MUTATION, *Jurisprudence*. Le mépris de l'honneur, de la liberté, de la vertu, de la science & des savans, annonce, dans un état, quelque *mutation* funeste.

MUTATION, s. f. (*Jurispr.*) signifie *changement*; ce terme est usité principalement en matiere féodale; il y a *mutation* de seigneur & *mutation* de vassal, ou du propriétaire d'un héritage roturier. La *mutation* du seigneur arrive toutes les fois que la propriété du fief dominant passe d'une main dans une autre, soit par mort ou autrement. Les *mutations* de vassal ou propriétaire, sont de plusieurs sortes, les unes qui arrivent par mort, & celles-ci se subdivisent en *mutations* en ligne directe, & *mutations* en ligne collatérale, lorsque le fief passe par succession à un descendant du défunt ou à un parent collatéral. Il y a aussi des *mutations* par vente, d'autres par contrat équipollent à vente, d'autres par donation & autres actes. Il n'est rien dû communément aux *mutations* de seigneur, ni pour les *mutations* de vassal par succession ou donation en ligne directe; mais il est dû un relief pour *mutation* de vassal en collatérale, & pour les *mutations* par vente ou contrat équipollent à vente. Il est dû pour les fiefs un droit de quint, & pour les rotures un droit de lods & ventes. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, LODS ET VENTES, QUINT, REQUINT. (A)

MUTATION, (*Géog.*) en latin *mutatio*; ce terme se dit en Géographie de certains lieux de l'empire Romain, où les courriers publics, les grands officiers qui voyageoient pour le service de l'état, &c. trouvoient

voient des relais & changeoient de chevaux. On entretenoit dans ces lieux des chevaux exprès comme dans nos postes, pour qu'ils en pussent changer & continuer promptement leur route. Avec le temps on en établit pour tous les voyageurs qui vouloient payer. Delà vient que le mot *mutation* se trouve si souvent répété dans les itinéraires.

Mutation differe de mansion, *mansio*, en ce que le premier signifie un lieu où l'on change de chevaux, & le second un gîte où l'on couche, & où même on peut faire le séjour nécessaire pour se délasser d'une trop grande fatigue. (*D. J.*)

MUTATIONS, (*Musique.*) *Voyez* MUANCES, (*Musique*,) &c.

MUTAZALITES, s. m. pl. (*Hist ecclés.*) nom d'une secte de la religion mahométane, qui est regardée comme hérétique par les autres. Ils avouent que Dieu est éternel, très-sage, très-puissant, mais ils nient qu'il soit éternel par son éternité, sage par sa sagesse, puissant par sa puissance, parce qu'ils s'imaginent que cela prouveroit multiplicité en Dieu.

MUTÉ, VIN, *Voyez* MOUT.

MUTILATION, s. f. (*Gramm.*) il se dit du retranchement de quelque partie essentielle à un tout. On *mutile* un animal en le privant d'un de ses membres; un ouvrage, en en supprimant différens endroits. On a *mutilé* tous les anciens auteurs à l'usage de la jeunesse qu'on éleve dans les colléges, de peur qu'en leur apprenant une langue ancienne dont la connoissance ne leur est pas essentielle, on ne flétrît l'innocence de leurs mœurs. On *mutile* un tableau, une machine, *&c.*

MUTILATION, s. f. *en Droit & en Médecine*, est le retranchement d'un membre ou partie extérieure du corps, comme le nez, les oreilles, ou autre. En matiere criminelle on n'inflige guere de peine afflictive qu'il n'y ait au moins *mutilation* de membres. (*A*)

MUTILER, v. act. *terme d'Architecture*, c'est retrancher la saillie d'une corniche de quelque ordre que ce soit, ou quelques membres. On dit alors un ordre *mutilé*, qui n'a pas tous ses membres ou moulures. (*P*)

MUTIMUS, s. m. (*Mytholog.*) Turnebe, *adversar. lib. XVII.* dit que c'étoit le dieu du silence, ainsi nommé de *mutire*, qui signifie *parler entre ses dents*, comme font ceux qui n'osent pas déclarer ouvertement leurs pensées; mais je ne trouve point de dieu *Mutimus* ni dans les mythologistes ni dans les poëtes. C'est un dieu de l'invention de quelque moderne. (*D. J.*)

MUTINA, (*Géogr. anc.*) Polybe & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Motina*, & les autres auteurs *Mutina*; ville d'Italie dans la Gaule Cispadine, entre les fleuves Gabellus & Scultenna, sur la voie æmilienne. Elle devint colonie romaine en même-temps que Parme & Aquilée. Ciceron l'appelle *firmissima & splendidissima populi romani colonia.* Tacite, *hist. liv. I, ch. l.* & la plupart des historiens latins, ont décrit les maux que cette colonie souffrit durant les guerres civiles; c'est ce qui a fait dire à Lucain, *pharsf. liv. I, v. 41*,

His Cæsar, perusine fames, Mutinæque
labores.

Mutina est aujourd'hui la ville de Modene. *Voyez* MODENE. (*D. J.*)

MUTITATION, s. f. (*Hist. anc.*) coutume établie chez les Romains, qui consistoit à inviter pour le lendemain chez soi ceux qu'on avoit eu pour convives chez un autre.

MUTONS, (*Hist. nat.*) espece d'oiseaux du Brésil qui sont de la grosseur d'un paon, & à qui ils ressemblent pour le plumage. On dit que leur chair est un manger très-délicat.

MUTSIE, s. f. (*Commerce.*) petite mesure des liqueurs dont les détailleurs se servent à Amsterdam. Le mingle se divise en deux pintes, en quatre demi-pintes, & en huit *mutsies.* Il y a aussi des demi-*mutsies. Voyez* MINGLE. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MUTUEL, adj. (*Gramm.*) terme qui marque le retour, la réciprocité. Deux amans brûlent d'un amour *mutuel*; deux freres ont l'un pour l'autre une tendresse *mutuelle.* Les hommes devroient tous être animés d'une bienveillance *mutuelle.* Toute obligation est *mutuelle*, sans en excepter celle des rois envers leurs sujets. Les rois

sont obligés de rendre heureux leurs sujets, les sujets d'obéir à leurs rois, mais si l'un manque à son devoir, les autres n'en sont pas moins obligés de persévérer dans le leur.

MUTULE, *terme d'Architecture*, est une sorte de modillons quarrés dans la corniche de l'ordre dorique. *Voyez* MODILLON.

La principale différence qu'il y a entre *mutule* & modillon, consiste en ce que le premier ne se dit qu'en parlant de l'ordre dorique, au lieu qu'on dit *modillon* pour les autres ordres. *Voyez* DORIQUE, *&c.*

Les *mutules* dans l'ordre dorique répondent aux triglyphes qui sont au dessous, d'où l'on fait quelquefois pendre des gouttes qu'on appelle aussi *larmes* & *campagnes*. *Voyez* GOUTTES. (*P*)

MUTUSCA, (*Géog. anc.*) ou *Mutuscæ*, village d'Italie dans la Sabine, autrefois renommé par ses oliviers, d'où vient que Virgile l'appelle *oliferæque Mutuscæ*. Léander & autres prétendent avec assez de vraisemblance que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Trevi*, bourg de l'état de l'église, au duché de Spolete, à 5 milles de Fuligno. (*D. J.*)

MUVROS, (*Hist. nat.*) fruit qui est fort commun dans l'isle de Ceylan; il est rond, de la grosseur d'une cerise, & son goût est très-agréable.

MUXACRA, (*Géog.*) petite ville & port d'Espagne au royaume de Grenade; elle est sur la Méditerranée, à 8 lieues N. E. d'Almérie, 18. S. O. de Carthagene, à l'embouchure du Trabay. *Long.* 16. 18. *lat.* 36. 34.

MUYDEN, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies dans la Hollande méridionale, à l'embouchure du Vecht, dans le Zuyder zée, à 2 lieues d'Amsterdam. Albert de Baviere lui accorda divers privileges en 1403. *Long.* 52. 38. *lat.* 52. 22.

MUZA, (*Géog. anc.*) port de l'Arabie heureuse, dans le pays des Elisari. Pline, *l. VI. c. xxiij.* dit que son commerce consistoit dans le débit de l'encens & autres aromates de l'Arabie. C'est aujourd'hui, selon le P. Hardouin, *Zibit.* (*D. J.*)

MUZARABES, MOSARABES, *ou* MISTARABES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) chrétiens d'Espagne qui furent ainsi appelés, parce qu'ils vivoient sous la domination des Arabes, qui ont été long-temps maîtres de cette partie de l'Europe. Quelques-uns prétendent que ce nom est formé de *musa*, qui en arabe signifie *chrétien*, & d'*arabe* pour signifier un chrétien sujet des Arabes; d'autres prononçant *mistarabes*, le dérivent du latin *mixtus*, mêlé, c'est-à-dire, *chrétien mêlé aux Arabes.* D'autres enfin, mais avec moins de fondement, prétendent que ce nom vient de *Muça*, capitaine arabe qui conquit l'Espagne sur Roderic, dernier roi des Goths. Almansor, roi de Maroc, emmena d'Espagne dans son royaume 500 cavaliers *Muzarabes*, & leur permit le libre exercice de leur religion. Vers l'an 1170, ces chrétiens d'Espagne avoient une messe & un rit à eux propres, qu'on nomme encore *messe mozorabique* & *rit mozorabique. Voyez* MESSE & RIT. Il y a encore dans Tolede sept églises principales où ce rit est observé. (*G*)

MUZERINS *ou* MUSERVINS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que se donne en Turquie les athées. Ce mot signifie *ceux qui gardent le secret*, & vient du verbe *aserra*, celer, cacher. Leur secret consiste à nier l'existence de la divinité: on compte parmi eux plusieurs cadis ou gens de loi très-savans, & quelques renégats qui s'efforcent d'étouffer en eux tout sentiment de religion. Ils prétendent que la nature ou le principe intérieur de chaque individu, dirige le cours ordinaire de tout ce que nous voyons. Ils ont fait des prosélytes jusque dans les appartemens des sultanes, parmi les bachas & autres officiers du serrail; cependant ils n'osent lever le masque, & ne s'entretiennent à cœur ouvert que lorsqu'ils se rencontrent seuls, parce que la religion dominante, qui admet l'unité d'un Dieu, ne les toléreroit pas.

On prétend que ces *muzerins* s'entraiment & se protegent les uns les autres. S'ils logent un étranger de leur opinion, ils lui procurent toutes sortes de plaisirs, & surtout ceux dont les Turcs sont plus avides. Leurs principaux adversaires sont les kadesadelites, qui répetent souvent ces paroles: *Je confesse qu'il y a un Dieu.* Guer. *mœurs des*

Turcs, tom. I. Ricaut, *de l'empire ottoman.* (*G*)

MUZIMOS, (*Hist. mod. Superstit.*) Les habitans du Monomotapa sont persuadés que leurs empereurs en mourant passent de la terre au ciel, & deviennent pour eux des objets de culte qu'ils appellent *muzimos*; ils leur adressent leurs vœux. Il y a dans ce pays une fête solennelle appelée *chuavo* : tous les seigneurs se rendent au palais de l'empereur, & forment en sa présence des combats simulés. Le souverain est ensuite huit jours sans se faire voir, & au bout de ce temps, il fait donner la mort aux grands qui lui déplaisent, sous prétexte de les sacrifier aux *muzimos* ses ancêtres.

MUZUKO, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les habitans du Monomotapa appellent un être malfaisant, & qu'ils croient l'auteur des maux qui arrivent au genre humain.

M Y A

MYAGRUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales. Ce pistil s'éleve du milieu du calice, & devient quand la fleur est passée, un fruit pointu par l'une des extrémités. Ce fruit a une capsule remplie d'une semence, le plus souvent oblongue, & deux cavités vuides. Tournefort, *inst. rei. heb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux especes de ce genre de plante; la premiere à larges feuilles, & la seconde à feuilles menues, *myagrum monospermon, latifolium*, & *myagrum monospermon, minus.*

La premiere espece pousse des tiges à la hauteur de deux piés, rondes, dures, de couleur de verd de mer, lisses, remplies de moëlle blanche, rameuses: ses feuilles sont oblongues, & semblables en quelque maniere à celles de l'isatis cultivé, mais la plupart laciniées, & principalement celles d'en bas, embrassant leur tige par leur base, qui est la partie la plus large, de couleur de verd de mer, d'un goût d'herbe potagere. Ses fleurs sont petites, à quatre feuilles, disposées en croix, jaunes. Quand elles sont passées, il leur succede des fruits formés en petites poires renversées, qui contiennent chacun une seule semence oblongue, roussâtre: sa racine est grosse & blanche, mais elle ne dure qu'une année. (*D. J.*)

MYCALE, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie dans la Natolie, vis-à-vis le cap de Neptune de l'isle de Samos. Tous les anciens ont connu cette montagne, Homere, Hérodote, Thucidide & Diodore de Sicile, la mettent tous dans l'Ionie.

Cette montagne, dit M. de Tournefort, la plus élevée de la côte, est partagée en deux sommets, & se trouve aujourd'hui dans le même état que Strabon l'a décrite, c'est-à-dire, que c'est un très-beau pays de chasse, couvert de bois, & plein de bêtes fauves.

On l'appelle *la montagne de Samson*, à cause d'un village du même nom qui n'en est point éloigné, & qui, suivant les apparences, a été bâti sur les ruines de l'ancienne ville de Priene, où Bias, l'un des sept sages de la Grece, avoit pris naissance. (*D. J.*)

MYCALESSUS, (*Géogr. anc.*) ville de Béotie dont parle Strabon, Pline, Thucydide & Pausanias. (*D. J.*)

MYCENES, (*Géogr. anc.*) en latin *Mycene* au nombre pluriel, suivant la plupart des auteurs. Homere dit tantôt *Mycenæ*, Μυκῆναι au pluriel, & tantôt Μυκήνη, *Mycæna* au singulier, c'étoit une ville du Péloponnese dans l'Argie, à trois lieues d'Argos en tirant vers le midi, & la capitale du royaume d'Agamemnon; mais après l'extinction de ce royaume, *Mycenes* déchut si considérablement, que du temps de Strabon, on n'en voyoit plus aucun vestige. Cependant Horace l'appeloit encore riche, *dites Mycænas*, d'après Homere & Sophocle, qui lui ont donné l'épithete de πολυχρυσος, abondante en or. On conjecture que c'est aujourd'hui *Agios Adrianos*; mais cette conjecture n'est presque appuyée que sur l'imagination. (*D. J.*)

MYCONE, (*Géog. anc.*) isle de la mer Egée, l'une des Cyclades, situées à 30 milles de Naxié, à 40 de Nicarie, & à 18 du port de Tine; on lui donne trente-six milles de tour. Elle s'étend de l'est à l'ouest.

Cette isle est aride, elle n'a que deux montagnes peu élevées; nommées S. Hélie,

quoique Virgile l'appelle *celsa Micone.* On recueille dans l'isle assez d'orge pour les insulaires, beaucoup de figues, peu d'olives, d'excellens raisins. Les eaux y sont rares en été. Les habitans peuvent être au nombre de trois mille ames ; mais pour un homme qu'on y voit, on y trouve quatre femmes, couchées le plus souvent parmi les cochons. Il est vrai que les hommes fréquentent la mer, & sont réputés les meilleurs matelots de l'Archipel.

Strabon remarque, que les *Myconiotes* étoient sujets à devenir chauves ; en effet, aujourd'hui la plupart perdent leurs cheveux dès l'âge de 20 ou 25 ans. Ils passoient autrefois pour grands parasites, & ne le seroient pas moins de nos jours, s'ils trouvoient de bonnes tables à piquer. Archiloque reprochoit à Périclès de tondre les nappes d'Athenes, à la maniere des Myconiotes ; mais Périclès avoit tant d'ennemis, qu'on ne songeoit qu'à lui intenter de fausses accusations.

Mycone n'a été possédée que quelques années par les ducs de Naxie. Barberousse, capitan bacha, la soumit bien-tôt à Soliman II. avec tout l'Archipel. C'est un cadi ambulant qui la gouverne.

Les Francs appellent cette isle *Micouli;* on n'y trouve qu'une seule église latine, qui dépend de l'évêque de Tine, lequel la fait désservir par un vicaire, à 25 écus romains d'appointemens. En échange, il y a dans cette isle plusieurs églises grecques, parce que tous les habitans sont du rite grec.

Les dames de *Mycone* ne seroient point désagréables, si leurs habits étoient selon nos modes. Les pieces qui composent leur parure, sont décrites au long par M. de Tournefort. D'abord, elles portent une espece de chemisette qui couvre à peine la gorge. Elles mettent sur cette chemisette, une grande chemise de toile de coton ou de soie à manches larges ; la troisieme piece est une espece de plastron couvert de broderie, qu'on applique sur la gorge, mais toutes les dames ne se servent pas de cette troisieme piece. Elles endossent ensuite un corcelet sans manches, relevé de broderie. La cinquieme piece de leur parure est un tablier de mousseline ou de soie. Leurs bas sont plissés & ornés de dentelles d'or ou d'argent. Leurs jarretieres sont des rubans noués à deux ganses. Enfin, leur couvre-chef de mousseline est long de six ou sept piés, sur deux de large ; elles les tortillent sur la tête & au tour du menton d'une maniere agréable, & qui leur donne un petit air éveillé.

Revenons à l'isle même ; sa *longitude est de 43, 36, lat. 37, 28. (D. J.)* (*a*)

MICONE, CANAL DE (*Géog.*) bras de mer entre l'isle de Délos ou *Sdile*, & l'isle de *Mycone*, à l'est-nord-est de Délos. Ce canal a trois milles de large depuis le cap Alogromangra de *Mycone*, jusqu'à la plus proche terre de Délos. (*D. J.*)

MYDRIASE, s. f. (*Chirurgie.*) indisposition de l'œil qui consiste dans une trop grande dilatation de la prunelle.

Mître-Jan, dans son *traité des maladies de l'œil*, dit avec beaucoup de fondement, que la dilatation contre nature de la prunelle n'est point une maladie particuliere, mais le symptome d'une autre maladie, telle que l'augmentation de l'humeur vitrée, la goutte sereine, *&c.* Il appuie son sentiment sur le méchanisme de l'iris, qui dans l'état naturel se resserre & se dilate suivant les différens états de la lumiere, & suivant les différentes impressions que les rayons lumineux font sur la retine. La dilatation de la pupille n'est qu'un accessoire de maladie, l'expérience démontrant qu'il y a toujours quelque maladie qui donne lieu à cette dilatation. *Voyez* GOUTTE SEREINE, HYDROPHTHALMIE. (*Y*)

(*a*) Les poëtes avoient fait de cette isle le tombeau des Centaures défaits par Hercule ; d'où étoit venu, chez les anciens le proverbe, *tout à Mycone*, qu'on applique à ceux qui dans un discours veulent parler de tout, ramenant à leur sujet des matieres tout à fait étrangeres.

Mycone abonde en vins ; les François y ont un consul ; & les bâtimens de leur nation qui sont destinés pour Smyrne ou pour Constantinople, passent par le canal qui est entre cette isle & celle de *Tine*, autrefois *Tenos*, *Géogr.* Virg. *pag.* 185. (*C.*)

MYGDONIE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle avoit au nord la Pélagonie, à l'orient la Chalcidie, au midi la Péonie, & à l'occident la province Deuriopus.

Les Mygdoniens de Macédoine envoyerent une colonie dans la Méfopotamie, qui donna fon nom de *Mygdonie* à la partie occidentale de cette province, où ils choifirent de s'établir. Il faut donc diftinguer les Mygdons de Grece des Mygdons afiatiques. (*D. J.*)

MYGDONIENNE, (*Mufiq. inftr. des anc.*) efpece de flûte des anciens, propre au mode phrygien, à ce que dit Bartholin, dans fon traité *De tibiis veter.* (*F. D. C.*)

MYGINDA, (*Bot.*) Ce genre de plante, dont on ne connoît qu'une efpece, a la fleur compofée d'un calice divifé en quatre pieces & de quatre pétales avec pareil nombre détamines, & un ovaire furmonté de quatre ftyles, lequel devient un fruit arrondi, renfermant un noyau offeux. Jacq. *St. Am.* Linn. *Gen. pl. tetrand. tetrag.*

La *myginda* eft un petit arbriffeau; fa racine eft épaiffe; fes feuilles ovales, lancéolées; fes fleurs petites, d'un rouge noirâtre, affemblées par bouquets aux aiffelles des feuilles, & fuivies des fruits gros comme des pois, de couleur rouge, contenant un offelet ovoïde & pointu qui renferme une amande. Cette plante croît dans les pays chauds de l'Amérique. Les Efpagnols l'appellent *hierva de maravedis* : on fait ufage à Carthagene de la décoction de fes racines comme d'un puiffant diurétique. *Voyez* Jacq. *Stirp. Amer.* 24. (*D.*)

MYIAGRUS, (*Mytol.*) dieu deftructeur des mouches. Il faut écrire, comme nous avons fait, *Myiagrus*, & non pas *Myagrus*, qui fignifieroit *deftructeur des rats*. Or tout le monde convient que les mouches étoient les feuls infectes dont parlent les anciens, au fujet defquels on invoquoit ce dieu folennellement dans quelques endroits, pour être délivré de ce fleau.

Les Arcadiens, dit Paufanias, ont des jours d'affemblée en l'honneur d'une certaine divinité, qui vraifemblablement eft Hercule ou Jupiter: dans ces occafions, ils commencent par invoquer le dieu *Myiagrus*, & le prier de les préferver des mouches durant leurs facrifices.

Le peuple romain honoroit auffi cette divinité imaginaire fous le nom de *Myodes*, parce que les mouches s'appellent en grec μυῖαι. Pline rapporte qu'elles défoloient les affiftans aux jeux olympiques, mais qu'elles s'envoloient par nuages, & fe jetoient ailleurs, auffi-tôt qu'ils avoient facrifié un taureau au dieu *Myiodes* ; cependant on ne lui faifoit que rarement cet honneur à Olympie, & feulement une fois dans le cours de plufieurs années. Les Eléens au contraire encenfoient avec conftance les autels de ce dieu, perfuadés qu'autrement des flots de mouches viendroient infefter leur pays, fur la fin de l'été, & y porter la pefte & la défolation.

L'incommodité de tous ces infectes, que nous appelons *mouches*, *moucherons*, *coufins*, eft fi grande dans les pays chauds, que la fuperftition s'eft imaginé fans peine qu'il ne falloit pas moins qu'un dieu pour les chaffer, ou les faire perir. Et comme il y avoit à Rome des expofitions avantageufes où l'on étoit moins incommodé de ces fortes d'infectes aîlés, que dans d'autres quartiers, ce qui fe trouvoit également vrai dans plufieurs villes; le peuple fe perfuada devoir cette faveur aux bontés éclatantes d'une divinité particuliere, qu'il nomma *Myiodes*, *Myiagrus*, *Apomyos*, fuivant les lieux & le pays. (*D. J.*)

MYINDA, f. f. (*Hift. anc.*) jeu d'enfans, qui revient à notre Colin-maillard. On bandoit les yeux à l'enfant; il couroit après fes camarades, en difant χαλκῆν μυῖαν θηράσω *je courrai après une mouche d'airain*; les autres lui répondoient; θηράσεις ἀλλ' οὐ λήψεις *tu courras après, mais tu ne l'attraperas pas.*

MYITES, (*Hift. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille pétrifiée, fur laquelle on ne remaque point de ftries, & que de Laet regarde comme une efpece de *mufculite*, ou de moûle pétrifiée.

MYLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Il couloit felon Tite-Live, *liv. XXIV. ch. xxx.* entre Syracufe & Léontium; mais comme il y a plus d'une riviere dans ce quartier, il eft bien difficile de deviner

laquelle portoit anciennement le nom de *Myla*. (*D. J.*)

MYLASA, *ou* MYLASSA, (*Géog anc.*) ville de la Cari, à 80 stades de la mer, selon Pausanias. Elle étoit située dans une riche campagne, au rapport de Strabon, & elle passoit pour une des trois principales villes de la province. Il n'y en avoit point dans tout le pays qui fût plus décorée de temples, de portiques, & d'autres édifices publics; car elle possédoit dans son voisinage une fameuse carriere de très-beau marbre blanc. Jupiter carien y avoit un temple célebre. Sa statue tenoit à la main au lieu du foudre la hache d'amasone, qu'Hercule avoit rapportée de son expédition contre ces anciennes guerrieres. On voit encore cette hache à deux tranchans sur les médailles de *Mylasa*: mais elle est mieux représentée sur un bas relief, où Jupiter Carien est nommé *Dolichemus*, du nom d'une isle voisine de côtes de la Carie. Pline, *liv. V. ch. xxix.* nous apprend que les Romains accorderent la liberté à la ville & aux citoyens de *Mylasa*. (*D. J.*)

MYLIAS, (*Géog. anc.*) contrée qui faisoit originairement partie de la grande Phrygie, mais qui dans la suite fut rangée dans la Lycie. Ptolomée met dans cette contrée quatre villes qu'il nomme *Podalea*, *Nysa*, *Choma*, *Condica*. (*D. J.*)

MYLÆ (*Géogr. anc.*) ville de l'isle de Sicile, auprès de laquelle Velleius Paterculus, *liv. II. chap. lxxix.* & Suétone dans la vie d'Auguste, *ch. xvj.* nous apprennent qu'Agrippa vainquit Pompée. Il y avoit une autre *Mylæ* en Thessalie, qui fut prise par les Romains, & abandonnée au pillage, selon le récit de Tite-live, *liv. XXXXII. chap. liv.* (*D. J.*)

MYLOGLOSSE, *en Anatomie*; paire de muscles qu'on nomme de la sorte, parce qu'ils naissent derriere les molaires, ou les dents à moudre, & qu'ils s'inserent à la base de la langue. *Voyez* LANGUE. (*L.*)

MYLOHYOIDIEN, *en Anatomie*; muscle large, mais court, situé immédiatement sous le muscle digastrique de la mâchoire inférieure, & qui naissant du bord inférieur de chaque côté de la mâchoire inférieure, s'insere à la base de l'os hyoïde. *Voyez* HYOÏDE. (*L.*)

MYLORD, (*Hist. mod.* titre que l'on donne en Angleterre, en Ecosse, & en Irlande à la haute noblesse, & sur tout aux pairs de l'un de ces trois royaumes, qui ont séance dans la chambre haute du parlement, aux évêques, & aux présidens des tribunaux. Ce titre signifie *monseigneur*, & quoique composé de deux mots anglois, il s'emploie même en françois lorsqu'on parle d'un seigneur anglois; c'est ainsi qu'on dit *mylord Albemarle*, *mylord Cobham*, &c. Quelques françois, faute de savoir la vraie signification de ce mot, disent dans leur langue, *un mylord*, maniere de parler très-incorrecte; il faut dire *un lord*, de même qu'on dit en françois *un seigneur*, & non pas *un monseigneur*. Le roi d'Angleterre donne lui même le titre de *mylord* à un seigneur de la Grande Bretagne lorsqu'il lui parle; quand dans le parlement il s'adresse à la chambre-haute, il dit *mylords*, *messeigneurs*.

MYLOTHROS, (*Musiq. des anc.*) J'ai trouvé quelque part que les Grecs avoient une chanson appelée *mylothros*, & qui étoit propre aux meûniers & aux boulangers. C'est, peut-être, la même que l'épiaulie. (*F. D. C.*)

MYNDUS, (*Géog. anc.*) nom de la Carie, selon Strabon; c'est aussi le nom d'une isle de la mer Icarienne, selon Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* (*D. J.*)

MYOGRAPHIE s. f. (*Anat.*) c'est la partie de l'Anatomie qui donne la description des muscles. Ce nom est composé du grec μυον *muscle*, & γραφη *description*.

Browne *miographia*, à Londres 1681, en anglois, *in-fol.* il fut traduit en latin, & & imprimé à Londres en 1684.

MYOLOGIE, s. f. *en Anatomie*; description des muscles, ou connoissance de ce qui a rapport aux muscles du corps humain. *Voyez Pl. d'Anatomie*, *Myologie*. *Voyez aussi* MUSCLE.*

Ce mot est formé de μυς, μυος un *muscle* & λογος *discours*. (*L*)

MYOMANIE, s. f. (*Divinat.*) espece de divination, ou méthode de prédire les événemens futurs par le moyen d'une souris. *Voyez* DIVINATION.

Quelques auteurs regardent la *myomanie* comme une des plus anciennes manieres de deviner; & croyent que c'est pour cela

qu'Isaïe, *liv. XVI*, *xvij*, compte la souris parmi les abominations des idolâtres. Mais outre qu'il n'est pas certain que le mot hébreu employé par le prophête, signifie une souris; il est évident que le prophête ne parle point en cet endroit de deviner par le moyen de cet animal, mais de l'abomination que commettoient contre la loi de Moïse ceux qui mangeoient des souris, *abominationem & murem*, porte la vulgate.

Les souris ou les rats entroient pourtant pour quelque chose dans le systême général de la divination parmi les Romains, & l'on tiroit des présages malheureux ou de leur cri, ou de leur voracité. Elien, *liv. I.* raconte que le cri aigu d'une souris suffit à Fabius Maximus pour se démettre de la dictature; & selon Varon, Cassius Flaminius quitta la charge de général de la cavalerie sur un pareil présage. Plutarque, dans la vie de Marcellus, dit qu'on augura mal de la derniere compagne de ce consul, parce que des rats avoient rongé l'or du temple de Jupiter.

Le mot *myomanie* est formé du grec μυς un *rat*, une *souris*, & de μαντεια *divination*.

MYONNESOS, (*Géogr. anc.*) isle de la Thessalie que Strabon met vis-à-vis de Larisse. (*D. J.*)

MYOPE, adj. pris substantivement (*Optique.*) c'est une personne qui a la vue courte ou basse. *Voyez* VUE.

Ce mot vient du grec μύωψ composé, à ce qu'on prétend de μύς *souris*, & de ὤψ *œil*, parce qu'on croit, dit-on, avoir observé que la souris a la vue courte. Nous nous en rapportons sur ce fait aux naturalistes.

Myope se dit proprement de ceux qui voyent confusément les objets éloignés, & distinctement les objets proches. Ceux qui ont le défaut opposé s'appellent *presbytes*. *Voyez* PRESBYTE.

Le défaut de la vue des *myopes* ne vient ni du nerf optique, ni de la prunelle, mais de la forme du crystalin, ou de la distance à laquelle il est de la rétine. Quand le crystalin est trop rond ou trop convexe; il rend les rayons trop convergens, *voyez* RÉFRACTION, de sorte qu'ils se réunissent trop près du crystalin, & avant de parvenir à la rétine; c'est la même chose quand la rétine est trop proche du crystalin, quoique le crystalin ne soit pas trop convexe. *Voyez* CRYSTALIN, RÉTINE, &c.

La trop grande convexité de la cornée fait aussi qu'on est *myope*, par la même raison La cornée est cette membrane convexe semblable à de la corne qui paroît sur la surface du globe de l'œil. *Voyez* CORNÉE. On remarque en effet que presque toutes les personnes qui ont les yeux fort gros, ou la cornée fort convexe, sont *myopes*.

Le défaut des vues *myopes* diminue avec le temps; parce que l'œil s'applatit à mesure que l'on avance en âge, & devient de la convexité nécessaire, pour que les rayons se réunissent exactement sur la rétine. C'est pour cette raison qu'on dit que les vues courtes sont les meilleures, c'est-à-dire, celles qui se conservent le mieux & le plus long-temps.

Ceux qui ont la vue *myope*, peuvent remédier à ce défaut par le moyen d'un verre concave placé contre l'œil & l'objet. Car ce verre ayant la propriété de rendre les rayons plus divergens avant qu'ils arrivent à l'œil (*voyez* VERRE & LENTILLE), les rayons entrent donc plus divergens dans l'œil, que s'ils partoient directement de l'objet, & par conséquent ils se munissent plus tard au fond de l'œil qu'ils ne feroient s'ils partoient de l'objet même. En effet, la formule donnée au mot LENTILLE, fait voir que plus la distance y de l'objet à la lentille est petite, c'est-à-dire, plus les rayons incidens sont divergens, plus le foyer est éloigné; puisque $z = \frac{2aby}{ay+by-2ab}$ est la même chose que $z = \frac{ab}{a+b-\frac{2ab}{y}}$; quantité d'autant plus grande que y est plus petite. Or, le crystalin peut être regardé comme une lentille; donc quand l'œil *myope* est armé d'un verre concave, le foyer du crystalin est plus long, & peut par conséquent tomber alors au fond de l'œil, ce qui est nécessaire pour la vision distincte. *Voyez* VISION. (*O*)

MYOPIE, s. f. (*Chirurgie.*) courte vue: on appelle *myopes* ceux qui ont la vue courte, qui ne voyent les objets que de fort près & en clignant les yeux.

La cause de la *myopie* est la trop grande convexité de la cornée transparente, qui fait que les rayons visuels sont trop convergens, c'est-à-dire, qu'ils se réunissent avant que de tomber sur l'organe immédiat de la vue.

Pour réparer ce vice de conformation, il faut se servir de lunettes concaves; c'est le seul moyen d'appercevoir les objets un peu éloignés. (*Y*)

MYOSHORMOS, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, le *port de la Souris*, port d'Egypte, que Pline & Ptolomée mettent sur la mer Rouge, & qu'Arrien nous donne pour un des plus célebres de cette mer. On le nomma par la suite des temps le *port de Vénus*, & Strabon, *liv. XVI.* le connoît sous ces deux noms. M. Huet prétend que le nom moderne du port de la Souris, est *Cafir*. (*D. J.*)

MYOSOTIS, (*Bot.*) M. Linné a transporté ce nom, par lequel Tournefort désignoit le *cerostium*, à un genre de plante borraginée, dont la fleur a un calice à cinq divisions, & la corolle en soucoupe à cinq segmens échancrés, fermée à l'orifice de son tube par cinq protubérances. Linn. *gen. pl. pent. monog.* Les plantes qu'il comprend dans ce genre, avoient été placées par Tournefort dans celui du *gremil*. (*D.*)

MYOTOMIE, s. f. (*Anatomie*,) c'est une partie de l'Anatomie qui décrit la méthode que l'on doit observer dans la dissection des muscles.

Ce mot est composé du grec μυον *muscle*, & τομη *dissection*.

Cowper, *Myotomia reformata*, à Londres 1695, *in-8°*.

Cowper, *Myotomia*, à Londres 1724, *in-fol.*

MYRCINUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, que Thucydide met sur le bord du fleuve Strymon, & qu'Appien place au voisinage de Philippes.

MYRE, (*Géog. anc.*) *Myra*, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua sur un vaisseau d'Alexandrie pour se rendre à Rome. Le texte latin des actes des apôtres, *chap. xvij.* ℣ *5.* porte *Lystram* au lieu de *Myram* qui est dans le grec; mais c'est une faute, car 1°. Lystres est dans la Lycaonie, & non pas dans la Lycie; 2°. Lystres n'étoit point une ville maritime. *Myre* s'appelle aujourd'hui *Strumita*, à ce que dit l'Itinéraire de Stunica, cité par Ortelius (*D. J.*)

MYREPS, (*Hist. nat.*) nom sous lequel on a voulu désigner le *lapis lazuli*. Voyez *cet article*.

MYRIADE, s. f. (*Hist. anc.*) nombre de dix mille; de-là est venu *Myriarcha*, capitaine ou commandant de dix mille hommes.

§ MYRICA, PIMENT ROYAL, (*Bot. Jard.*) en anglois *gale*, *candelberry*, *myrtle gale or sweet willow*, en allemand *niederlandeshe myrtelbaum*.

Caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles se trouvent séparées sur des individus différens. Les premieres sont grouppées sur un filet commun, & forment par leur réunion un chaton oblong, ovale & lâche, garni par tout d'écailles: au dessous de chacune est une fleur en forme de croissant, pourvue de quatre ou six étamines courtes de lien, & terminées par de larges sommets doubles, dont les lobes sont fourchus. Les fleurs femelles portent un embryon ovale qui supporte deux styles menus, couronnés par des stygmates simples; l'embryon devient une baie à une seule cellule qui contient une seule semence.

Especes.

1. *Myrica* à feuilles lancéolées, légérement dentées, à tiges d'arbrisseau. Gale d'occident.

Myrica foliis lanceolatis subserratis, caule fruticoso. Linn. *Sp. pl.*

Dutets myrtle or gale.

2. *Myrica* à feuilles lancéolées entieres; à tiges d'arbrisseau.

Myrica foliis lanceolatis integerrimis; caule fruticoso. Mill.

Candelberry myrtle.

3. *Myrica* à feuilles ovales lancéolées; dentées, à tiges d'arbrisseau.

Myrica foliis ovato-lanceolatis serratis; caule fruticoso.

Carolina candelberry tree with broader leaves which are more sawed.

4. *Myrica* à feuilles oblongues, alternativement sinuées.

Myrica

Myrica foliis oblongis alternatim sinuatis, *Hort. Cliff.*

Maryland gale with a spleenwort leaf.

5. *Myrica* à feuilles oblongues unies, à échancrures opposées.

Myrica foliis oblongis opposité sinuatis glabris. Mill.

Myrica with oblong smooth leaves which are oppositely sinuated.

6. *Myrica* à feuilles oblongues, à échancrures opposées & velues.

Myrica foliis oblongis opposité sinuatis hirsutis. Mill.

Myrica with oblong hairy leaves which are oppositely sinuated.

7. *Myrica* à feuilles presque cordiformes, dentées & sans pétioles.

Myrica foliis subcordatis serratis sessilibus. Hort. Cliff.

Myrica with sawed leaves which are almost heartshaped and sit clore to the stalk.

La premiere espece croît naturellement dans les marais du Brabant, de la Hollande & de l'Angleterre, où elle s'éleve à quatre piés. Ses petites feuilles, un peu blanchâtres, exhalent une odeur aromatique. On s'en servoit autrefois comme du thé : un médecin anglois a même fait un traité exprès pour prouver que c'étoit le véritable thé ; mais on a reconnu depuis que l'usage en étant dangereux pour le cerveau, & depuis que le vrai thé est à Londres, on est bien convaincu que cet arbre differe en tout de notre gale. Le *myrica* du Brabant est très-difficile à conserver dans les jardins, où il est presque impossible de lui procurer une situation semblable à celle que lui a assignée la nature. J'en ai fait venir plusieurs fois sans avoir pu en conserver un seul pié.

La seconde espece croît naturellement dans l'Amérique septentrionale, où les habitans tirent de sa semence une cire verte dont on fait des bougies. La méthode de l'amasser & de la préparer, se trouve dans l'*Histoire de la Caroline*, de M. Catesby. Ce gale croît aussi dans les marais, où il s'éleve à sept ou huit piés. Les feuilles sont roides & n'ont presque point de pétales ; le dessus est d'un verd jaunâtre & luisant ; le dessous est plus pâle : elles exhalent une odeur agréable lorsqu'on les froisse entre les doigts. Les baies sont couvertes d'une espece de farine. Ce gale croît à merveille dans une terre douce & humide, & subsiste en plein air dans nos climats sans nul abri.

La troisieme espece est indigene de la même contrée : elle ne s'éleve pas si haut que la précédente. Les branches moins fortes sont couvertes d'une écorce grisâtre ; les feuilles sont plus couvertes, plus larges, & sont dentées : les baies servent au même usage. On éleve ces deux especes en semant leurs baies en automne ; il faut les arroser très-souvent par les temps secs : les jeunes plantes demandent d'être abritées les premieres années ; ensuite elles bravent le froid de nos climats.

La quatrieme espece est indigene de Philadelphie ; elle réussit en plein air dans nos contrées septentrionales, & réussit fort bien dans les terres humides ; plusieurs piés même tracent & poussent, ainsi que dans leur pays natal, des surgeons qui servent à multiplier l'espece. Cet arbrisseau s'éleve sur des tiges menues à près de trois piés de haut. Les feuilles sont d'un verd obscur.

Les trois dernieres especes sont indigenes du cap de Bonne-Espérance ; elles gardent leurs feuilles toute l'année, se multiplient de marcottes qu'il faut faire en juillet, & demandent la serre, ainsi que toutes les plantes de cette contrée. Nous n'avons fait dans cet article que traduire & abréger Miller. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

MYRIONIME, ou qui a mille noms, (*Hist. anc.*) titre qu'on donnoit à Isis & à Osiris, parce qu'ils renfermoient, disoit-on, sous différens noms, tous les dieux du paganisme, car Isis adorée sous ce nom en Egypte étoit ailleurs Cybele, Junon, Minerve, Vénus, Diane &c. & l'Osiris des Egyptiens étoit ailleurs connu sous les noms de Bacchus, Jupiter, Pluton, Adonis, &c. (G)

MYRINE, (*Géog. anc*) *Myrina*, les anciens géographes distinguent quatre villes de ce nom, 1°. *Myrine*, ville de l'Æolide, qu'on nomme présentement *Marhani*, selon Leunclavius. 2°. *Myrine* dans l'isle de *Lemnos*, selon Pline, *liv. IV. chap. xij.* & Ptolomeé, *liv.* 3, *chap. xjii.* Belon l'appelle *Lemno.* 3°. *Myrine*, ville de

Troade selon Strabon, *liv. I. c. ij. pag. 573.*

4°. *Myrine*, ville de l'isle de Crete, que Pline met dans les terres; le P. Hardouin croit qu'il faut lire *Mycene* pour *Myrina*, mais une telle correction devroit être appuyée de l'autorité de quelques manuscrits. (*D. J.*)

MYRLÉE, (*Géog. anc.*) *Myrleia*, ville de la Bythinie, à l'orient de l'embouchure de la riviere Rhyndacus, sur la Propontide, entre les villes de Cysique & de Prusse; elle fut bâtie par Myrlus, chef des Colophoniens, dit Etienne le géographe. Philippe, roi de Macédoine, fils de Démétrius pere de persée, le saccagea, & la donna à Prusias, roi de Bythinie son gendre, qui l'ayant rétablie la nomma *Apamée*, du nom de sa femme, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XII. pag. 563.* Elle portoit ce dernier nom du temps de Pline, *sicut Apamæa, quæ nunc* Myrlæa *Colophoniorum*, mais cet historien a tort de la mettre dans les terres, *intus*, car elle étoit sur la côte du consentement même de Ptolomée, *liv. V. chap. j.* enfin elle reçut une colonie romaine. (*D. J.*)

MYRMECIAS, s. m. (*Hist. nat.*) nom vague donné par quelques auteurs à des pierres sur la surface desquelles on remarque des especes d'excroissences; on ne dit point de quelle nature elles étoient.

MYRMECITES, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une petite pierre semblable à une fourmi: d'autres prétendent que ce nom est dû à du succin qui renferme un de ces insectes.

MYRMECISON, (*Medecine.*) épithete d'une espece de pouls, qui signifie la même chose que *formicans* ou *fourmillant.*

MYRMECIUM, ou *MYRMETIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie, dans la Chersonese taurique. (*D. J.*)

MYRMIDONS, (*Géogr.*) *Myrmidones*, habitans de l'isle d'Egine. Les poëtes ont feint qu'ils prirent cette dénomination des fourmis qui furent changées en hommes à la pierre d'Eaque, roi de cette isle; mais ce sobriquet leur fut donné, parce que fouillant la terre comme les fourmis, ils y mettoient ensuite leurs grains, & parce que n'ayant point de briques, ils se logeoient dans des trous qu'ils creusoient en terre. Ce nom de *Myrmidon* devint ensuite commun à tous les Thessaliens, à ce que prétend Philostrate. (*D. J.*)

MYRMILLONS, (*Histoire anc.*) sorte de gladiateurs de l'ancienne Rome, appelés aussi *Murmuliones.* Turnebe fait venir ce mot de *Myrmidons*: d'autres croyent que ce nom vient du grec μυρμυρος qui signifie un *poisson de mer*, tacheté de plusieurs couleurs, don Ovide fait mention dans ses Halieutiques, & que ces gladiateurs furent ainsi nommés, parce qu'ils portoient la figure de ce poisson sur leur casque, ils étoient outre cela armés d'un bouclier & d'une épée. Les *Mirmillons* combattoient ordinairement contre une autre espece de gladiateurs appelés *Retiaires*, du mot *rete*, filet de pêcheur, dans lequel ils tâchoient d'embarrasser la tête de leurs adversaires. On appeloit encore les Myrmillons *Gaulois*; soit que les premiers fussent venus des Gaules, soit qu'ils fussent armés à la gauloise. Aussi les Retiaires en combattant contre eux avoient-ils coutume de chanter: *quid me fugis galle, non te peto, piscem peto;* » pourquoi me fuis-tu, gaulois? ce n'est » point à toi, c'est à ton poisson que j'en » veux »: ce qui confirme la seconde étymologie que nous avons rapportée. Selon Suétone, Domitien supprima cette espece de gladiateurs. *Voy.* GLADIATEUR. (G)

MYROBOLANS, s. m. plur. (*Bot. exot.*) fruits des Indes orientales desséchés, dont on fait usage en médecine. *Voyez* HOBUS, *vol. xvij.*

MYRON, s. m. (*Hist. ecclés. d'Orient.*) c'est ainsi que les chrétiens orientaux nomment un baume sacré dont ils se servent, non-seulement dans l'administration du baptême, mais encore en diverses autres cérémonies religieuses. Ils regardent même la bénédiction prononcée sur le *myron* comme une bénédiction sacramentale. Parmi les œuvres de Grégoire de Marka, qui vivoit au dixieme siecle, & qui est un des peres de l'église arménienne, on lit une espece d'homélie en l'honneur du *myron.* Vardanes ne parle pas du *myron* avec moins de vénération. « Nous voyons, des yeux du corps, dit- » il, dans l'eucharistie du pain & du vin, » & par les yeux de la foi, nous conce-

» vons le corps & le sang de Jesus-Christ » de même dans le *myron* nous ne voyons » que de l'huile, mais par la foi nous y » appercevons l'esprit de Dieu. » Au reste, la composition qu'on trouve dans l'histoire de l'église d'Alexandrie, écrite par Vansleb, ressemble beaucoup au kyphi décrit par Plutarque à la fin du traité d'Isis. *Voyez* M. de la Croze, *Hist. du christianisme des Indes.* (*D. J.*)

MYROPOLE, (*Géog. anc.*) en grec Μυρόπολις ville de Grece, près des Thermopyles, vis-à-vis d'Héraclée. Procope dit que le temps ayant ruiné les fortifications qu'on avoit faites au passage des Thermopyles, d'un côté par la ville d'Héraclée, & de l'autre par celle de *Myropole*, qui est proche de ce passage, Justinien répara les fortifications de ces deux places, & éleva un mur très-solide, par le moyen duquel il boucha cet endroit, qui étoit auparavant ouvert. Les Lacédémoniens furent invincibles, tant que Sparte n'eut point de murailles, & dès que Justinien eut fini tant de beaux ouvrages décrits par Procope, les Barbares les détruisirent, pénétrerent de toutes parts; & firent crouler l'empire. (*D. J.*)

MYRRHE, s. f. (*Hist. nat. des drog. exot.*) suc résineux, gommeux, qui découle naturellement ou par incision, d'un arbre duquel nous ne savons autre chose, sinon qu'il croît dans l'Arabie heureuse, en Egypte, en Ethiopie, en Abyssinie, & au pays des Troglodytes, autrement dit la côte d'Abex.

Les anciens ont parlé de plusieurs sortes de *myrrhe*, qu'ils ont décrites & distinguées les unes des autres avec peu d'exactitudes Présentement même, on trouve dans des caisses de *myrrhe*, que nous recevons des Indes orientales ou des échelles du Levant, plusieurs morceaux de *myrrhe* différens par le goût, l'odeur & la consistance. Tantôt ils ont une odeur suave de *myrrhe*, tantôt une odeur incommode & désagréable, tantôt ils n'ont qu'une légere amertume, & tantôt ils répugnent par leur amertume, & excitent des nausées. Ajoutez, qu'ils sont mêlés de bdellium & de gomme arabique.

L'on voit du moins qu'il y a grande différence entre les larmes de la *myrrhe*, selon qu'elle provient de différens arbres, de diverses parties d'un même arbre, selon les différentes saisons de l'année où on la recueille, selon le pays, selon la culture, & selon que ces larmes découlent d'elles-mêmes, ou par incision; car il ne s'agit pas ici des sophistiqueries particulieres qu'on peut y faire en Europe dans le débit.

Quelques auteurs doutant que notre *myrrhe* soit la même que celle des anciens, prétendent que ce que nous appelons *myrrhe*, étoit leur bdellium; cependant on l'en distingue facilement, parce qu'elle est amere, moins visqueuse, d'une odeur plus piquante que celle du bdellium. D'autres soupçonnent, que nous n'avons point la belle *myrrhe* des anciens, mais seulement l'espece la plus vile, à laquelle Dioscoride donnoit le surnom de *caucalis* & *d'ergasine*; cependant il est plus vraisemblable qu'on nous apporte encore la vraie *myrrhe* antique, quoique mêlangée avec d'autres especes d'une qualité inférieure.

Je sais bien que les anciens comptoient leur *myrrhe* parmi les plus doux aromates, & qu'ils s'en servoient pour donner de l'odeur aux vins les plus précieux; mais outre qu'ils avoient peut-être un art particulier de la préparer pour leurs parfums, & leurs vins, on ne doit pas disputer des goûts, ni des odeurs.

Il faut remarquer, que les anciens connoissoient deux especes de *myrrhe*, une liquide qu'ils appeloient *stacte*, & une *myrrhe* solide ou en masse. Ils distinguoient encore trois sortes de *myrrhe* liquide, l'une qui étoit naturelle, & qui découloit d'elle-même des arbres sans incision; c'est, dit Pline, la plus estimable de toutes. La seconde, tirée par incision, étoit également naturelle, mais plus épaisse & plus grossiere. La troisieme, qu'on faisoit artificiellement, étoit de la *myrrhe* récente en masse, pilée avec une petite quantité d'eau, que l'on passoit en l'exprimant fortement; cette préparation qu'on peut nommer *émulsion* de *myrrhe*, ne se pratique point aujourd'hui; mais on trouve quelquefois dans les boutiques des morceaux de *myrrhe* récente, pleins d'un suc

huileux, que nos parfumeurs appellent *stacte*.

Outre les *myrrhes* liquides, les anciens distinguoient plusieurs sortes de *myrrhe* solide ou en masse, entre lesquelles Galien regardoit la *myrrhe* troglodityque pour la meilleure, & après elle la *myrrhe* minnéenne, *minnæa*, ainsi nommée des Minnéens, peuples de l'Arabie heureuse, que Strabon, *l. XVI, p. 798.* met sur les côtes de la mer rouge. Enfin, Dioscoride fait mention d'une *myrrhe* de Béotie, mais on ne la connoît point du tout aujourd'hui.

La *myrrhe* donc, *myrrha*, *off.* Σμύρνα Diosc μύῤῥα *Hippocratis mor.* des Arabes, est un suc résineux, gommeux, en morceaux fragiles de différentes grandeurs; tantôt de la grosseur d'une noisette ou d'une noix, tantôt plus gros; de couleur jaune, rousse ou ferrugineuse, transparens en quelque maniere, & brillans. Quand on les brise, on y voit des veines blanchâtres à demi-circulaires ou sphéroïdes; son goût est amer, aromatique, avec un peu d'âcreté, qui cause des nausées. Quand on la pile, elle donne une odeur forte, qui frappe les narines; & quand on la brûle, elle répand une agréable fumée.

MYRRHE, (*Chimie*, *Pharmacie & Mat. médic.*) on doit choisir celle qui est friable, légere, égale en couleur dans toutes ses parties, sans ordures, très-aromatique, d'un roux foncé & demi-transparente; la plus mauvaise est celle qui est noire, pesante & sale.

Il s'ensuit de sa qualité de gomme-résine, *voyez* GOMME-RÉSINE, qu'elle ne doit être soluble qu'en partie dans l'eau, dans l'esprit de vin rectifié, & dans les huiles. Elle se dissout cependant en entier, ou peu s'en faut, dans l'esprit de vin tartarisé, & presque entiérement dans la liqueur qui se sépare du blanc d'œuf durci, que l'on fait résoudre ou tomber en deliquium avec la *myrrhe*, en les exposant ensemble dans un lieu humide; opération qui fournit ce qu'on appelle très-improprement dans les boutiques, *huile de* myrrhe *par défaillance*. Ces deux derniers phénomenes méritent d'être constatés par de nouvelles observations, & ils sont très-singuliers, si ce qu'en ont dit les auteurs est conforme à la vérité: selon l'analyse de M. Cartheuser, une once de belle *myrrhe* est composée de sept gros de substance gommeuse *inséparablement barbouillée* d'un peu de résine & d'huile, de deux scrupules & quelques grains de résine chargée d'huile essentielle & d'environ douze grains d'ordure absolument insoluble. La *myrrhe* choisie, distillée à l'eau, donne au rapport de Fred Hoffman, qui prétend avoir exécuté cette opération le premier. *Obs. phys. chim. l. I, obs. 5.* environ deux dragmes, & même la plus parfaite, jusqu'à trois dragmes par livre d'huile essentielle, dont une partie est plus pesante que l'eau, & une autre partie nage à sa surface.

La *myrrhe* est un des remedes que les anciens ont le plus célébré, & que les modernes ont aussi compté parmi les médicamens les plus précieux. Elle posséde toutes les qualités des gommes résines à un degré que l'on peut appeler *tempéré* ou *moyen*, qui permet de l'employer dans tous les sujets & dans tous les cas où les gommes résines sont indiquées: dire de ce remede, que les anciens & les modernes l'ont également célébré, c'est assez faire entendre qu'ils lui ont attribué généralement toutes les vertus. Celles qui sont le plus reconnues sont sa qualité stomachique, roborante, apéritive & utérine; aussi son usage le plus fréquent est pour donner du ton à l'estomac, pour fondre les obstructions, surtout bilieuses; pour ranimer, & sur-tout pour faire couler les regles; on la donne rarement seule, mais on la fait entrer fort communément dans les pillules ou bols stomachiques, fondans, emménagogues, & dans les préparations officinales, dont la vertu dominante est d'être cordiale ou excitante. Les qualités bézoardique & antiputride, ne sont fondées que sur des préjugés: la derniere surtout qu'on a estimée sur l'usage que les anciens faisoient de la *myrrhe* dans les embaumemens, est on ne peut pas plus précaire, *voyez* EMBAUMEMENT & MUMIE: la vertu vulnéraire & cicatrisante est commune à la *myrrhe* & à tous les sucs balsamiques, liquides & concrets; mais notre

gomme-résiné n'a aucun avantage à cet égard, au contraire. Cartheuser met cependant au dessus de toutes les propriétés de la *myrrhe*, celle qu'il lui attribue d'être un remede souverain contre la toux invétérée & plusieurs autres maladies chroniques de la poitrine, qui dépendent principalement de la foiblesse du poumon & du ventricule. Au reste, cet auteur moderne est très-enthousiaste sur les éloges de la *myrrhe*; ce remede doit se donner en substance & incorporé à cause de son amertume, avec un excipient qui le réduise sous forme solide. La teinture de *myrrhe* est beaucoup plus efficace que la *myrrhe* en substance, selon la remarque de Sthal, soit parce que cette teinture ne contient que la résine & l'huile essentielle qui sont ces principes les plus actifs, débarrassés de la partie gommeuse qui masquoit ou châtroit en partie leur action; mais plus encore parce que ces principes sont très-divisés dans l'esprit de vin, & enfin parce que ce menstrue concourt très-efficacement à leur activité. Au reste, cette remarque doit être commune aux teintures en général. *Voyez* TEINTURE.

L'huile essentielle de la *myrrhe* doit être comptée, si l'on en croit Cartheuser & Frid. Hoffman, parmi les moins âcres & les plus convenables pour l'usage intérieur, *voyez* HUILE ESSENTIELLE. Le dernier auteur recommande particuliérement celle-ci prise à la dose de quelques gouttes sous forme d'œleosaccharum dans une infusion de véronique ou dans du caffé, contre plusieurs maladies chroniques de la poitrine, telles que la toux invétérée, l'asthme humide, &c. il conseille aussi de prendre le même œleosaccharum le matin dans du bouillon, & du chocolat ou du caffé, comme une excellente ressource contre l'influence d'un air épais & chargé d'exhalaisons putrides ou de miasmes épidémiques.

La *myrrhe* réduite en poudre & la teinture de *myrrhe* sont aussi des remedes extérieurs très-usités dans les pansemens des plaies & des ulceres, & sur-tout dans la gangrene & dans la carie.

Il est peu de drogues qui entrent dans autant de compositions officinales, soit internes, soit externes, que la *myrrhe*, son efficacité est sur-tout remarquable dans l'élixir de propriété, les pillules de Rufus, & la thériaque diatessaron, parce que ces remedes sont composés de très-peu d'ingrédiens. (*b*)

MYRRÉ, VIN, (*Littér.*) en latin *myrrhinum vinum*; c'étoit chez les anciens, du vin mêlé de *myrrhe* avec art, pour le rendre meilleur & le conserver plus long-temps, suivant Ætius, *Tetrab. 4. serm. 41. cap. cxxiij.* on en faisoit grand cas, ainsi que de quelques autres boissons *myrrhées*. Pline, *liv. XIV. ch. xiij.* nous le dit: *lautissima apud priscos* vina, *erant* myrrhæ *odore condita*. Les loix des douze tables défendoient d'en répandre sur les morts.

Ce n'étoit pas de ce vin de *myrrhe* si prisé, qu'on offrit à boire à Jesus-Christ dans sa passion, pour amortir à ce qu'on croit en lui, le trop vif sentiment de la douleur; on avoit coutume parmi les Hébreux, de donner à ceux qu'on menoit au supplice, une liqueur assoupissante dans laquelle entroit de la *myrrhe* qui la rendoit amere. Apulée, métam. *liv. VIII*, raconte qu'un certain homme s'étoit prémuni contre la violence des coups, par une potion de *myrrhe*. Apparemment que ce fut dans cette vue, qu'on crut devoir donner du *vin myrrhé* à Notre-Seigneur; ce vin étoit sans doute très amer, puisque S. Matthieu rapporte, que c'étoit du vin mêlé de fiel. Le fiel de S. Matthieu & la *myrrhe* de S. Marc, *ch. xv*, *v.* 25, ne marquent qu'une même chose, c'est-à-dire, une boisson très-amere au goût. *Voyez* Th. Bartholin, *de vino myrrhato*, si vous êtes curieux de plus grands détails sur cet article. (*D. J.*)

MYRRHENE, (*Géog. anc.*) en latin *Myrrhinus*, municipe de l'Attique peu distant de Marathon. Il faisoit partie de la tribu Pandionide, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

MYRRHINA, MURHINA *ou* MORRHINA VASA, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à des vases précieux dont ils se servoient dans leur repas, & pour renfermer des parfums. Pline dit qu'ils étoient faits d'une pierre précieuse, qui se trouvoit en Caramanie & dans le pays des

Parthes, l'on a cru que cette pierre étoit une espece d'agathe ou d'onyx. D'autres ont conjecturé que ces vases étoient d'une composition factice ou d'une espece de porcelaine. Pompée apporta le premier des *pocula myrrhina* de l'Orient; ils étoient fort estimés chez les Romains. Pline nous dit que T. Pétronius, pour frustrer Néron, *ut mensam ejus exhæredaret*, brisa, avant de mourir, un grand bassin *trulla myrrhina* qui étoit estimé 300 talens, & dont cet empereur avoit grande envie. *Voyez l'art.* MORRHA.

MYRRHINITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit l'odeur de la myrrhe.

MYRRHIS, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle; elle est composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice qui devient un fruit à deux semences semblables à un bec d'oiseau; ces semences sont striées & relevées en bosse d'un côté, & plattes de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte onze especes de ce genre de plante ombellifere, dont la principale est la *myrrhis major*, que nous nommons en françois *cerfeuil musqué*; en anglois *sweet cicely*.

Les tiges s'élevent à la hauteur de quatre ou cinq piés; elles sont rameuses, s'étendant en large, velues, creuses en dedans. Ses feuilles sont grandes, amples, molles, découpées, & ressemblantes à celles de la ciguë, mais plus blanchâtres, & souvent marquetées de taches blanches, un peu velues, ayant la couleur & l'odeur du cerfeuil, & un goût d'anis, attachés par des queues fistuleuses. Ses fleurs naissent en parassols aux sommets des tiges & des branches, composés chacune de cinq feuilles inégales, disposées en fleur de lys, de couleur blanche, un peu odorantes. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, grandes, longues, semblables au bec d'un oiseau, cannelées sur le dos, noirâtres, d'un goût d'anis agréable. Sa racine est longue, grosse, blanche, molle, & comme fongueuse, d'un goût doux, mêlé d'un peu d'âcreté, aromatique, & semblable à celui de la semence. Cette plante vient dans les prés & dans les jardins; sa feuille aussi bonne à manger que le cerfeuil, est fort connue dans les cuisines. (*D. J.*)

MYRRHITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre jaunâtre & demi-trasparente, que l'on soupçonne être la cornaline pâle & jaune.

MYRSINE, (*Botan.*) La plante que M. Linné nomme ainsi, pour quelques rapports qu'elle paroît avoir avec le myrthe, est seule de son genre, & a pour caractere un calice ovale à quatre divisions, & permanent, la corolle monopétale, divisée jusqu'au milieu en cinq lobes, & rétrecie par le haut; cinq étamines, & un ovaire qui remplit la cavité de la corolle, & qui devient une baie à cinq loges, dont chacune renferme une semence. Linn. *Gen. pl. pentan. monog.*

Le *myrsine* croît en Ethiopie; c'est un arbuste dont les feuilles ressemblent à celles du myrtil: ses fleurs, qui naissent trois à trois dans l'aisselle des feuilles, sont ou blanches, chagrinées de points bruns, ou d'un pourpre noirâtre, du reste bordées de cils: ses baies sont bleues, de la forme & de la grandeur de celles de l'*uva ursi* ou *bousserolle*. (*D*)

MYRTE, s. m. *myrtus*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, dont le calice devient dans la suite une baie faite comme une olive, & qui a une couronne. Cette baie se divise en trois loges qui contiennent des semences pour l'ordinaire de la figure d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MYRTE, *myrtus*, arbrisseau toujours verd, qui vient naturellement en Afrique, & dans les parties méridionales de l'Asie & de l'Europe. Il y en a de plusieurs especes, dont la plus grande différence consiste dans la forme des feuilles. Mais tous les *myrtes* s'élevent dans les pays d'où ils tirent leur origine, à une plus grande hauteur que dans ce climat, où on ne les voit que sous la forme d'arbrisseau. Car dans les provinces du centre du royaume, on est obligé de tenir en caisse, ou dans des pots, les arbrisseaux qui ne peuvent passer

ses hivers qu'à la faveur d'une orangerie. Les feuilles de tous les *myrtes* sont lisses, unies, entieres, d'un verd brun très-brillant, & d'une odeur suave, aromatique, des plus agréables. Ce sont les feuilles qui font le principal agrément de ces arbrisseaux; toutes les fleurs des *myrtes* sont blanches, assez apparentes, & de très-bonne odeur, elles paroissent dans le mois de juin, & durent pendant la plus grande partie de l'été. On ne connoît de différence pour la couleur de la fleur que dans une seule espece, où le blanc qui fait le fonds est mélé de rouge. Le fruit qui succede à la fleur est une baie noire, quelquefois blanche & ovale, qui contient plusieurs semences de la forme d'un rein. Il n'y a qu'une seule espece de *myrte* dont la fleur soit double : l'arbrisseau en donne une grande quantité; elles durent long-temps, sont d'une grande beauté, & d'une excellente odeur : mais il y a encore plusieurs *myrtes* à feuilles panachées, qui font de belles variétés. Presque tous les *myrtes* se multiplient très-aisément, sont de longue durée, & n'exigent que les soins ordinaires de l'orangerie : cependant on voit de ces arbrisseaux en pleine terre, dans la Provence, dans le Languedoc, l'Aunis, la Bretagne, & même dans la Normandie.

Si l'on donnoit ici la méthode que l'on suit en Provence & en Languedoc pour l'éducation & la culture des *myrtes*, elle ne conviendroit nullement pour les provinces de la partie septentrionale du royaume. Il vaut beaucoup mieux s'en rapporter à ce qui se pratique en Angleterre sur ce point. Si on trouve les procédés trop stric-tes, il sera fort aisé de s'en relâcher à proportion de la température du climat où l'on se trouvera placé. Je ne sache pas qu'on ait donné rien de mieux à ce sujet, que ce qui a été tracé par M. Miller, dans la sixieme édition angloise de son *dictionnaire des jardiniers*.

On multiplie, dit cet auteur, les *myrtes* de boutures qu'il faut faire pour le mieux au mois de juillet. Vous choisirez pour cela de jeunes rejetons les plus droits & les plus vigoureux, de la longueur de six ou huit pouces. Après en avoir ôté les féuilles de la partie inférieure sur environ deux pouces de longueur, vous piquerez ces jeunes branches dans des terrines remplies d'une terre franche & légere; en sorte qu'elles soient à deux pouces de distance les unes des autres. On aura soin de serrer la terre autour des boutures, & de les arroser pour les mieux affermir. On mettra ces terrines sous un chassis de couche, & on les plongera soit dans du vieux fumier, ou dans de la vieille tannée. Afin que la terre des terrines ne se desseche pas trop vîte, on leur fera de l'ombre avec des paillassons pendant la chaleur du jour, & on leur donnera de l'air à proportion que la saison sera douce. Mais il ne faudra pas oublier de les arroser tous les deux ou trois jours, selon que la terre des terrines paroîtra seche. Au bout d'un mois, les boutures commenceront à pousser : on les accoutumera par degré à l'air libre, & on pourra sur la fin d'août, les mettre à une situation abritée des vents froids jusqu'au mois d'octobre qu'il faudra les entrer dans l'orangerie, où on leur donnera la place la plus fraîche & la plus propre à les faire jouir de l'air dans les temps doux. Car les *myrtes* ne demandent qu'à être garantis du grand froid; à l'exception du *myrte* à feuilles d'oranger & du *myrte* citroné, qui étant moins robustes que les autres, veulent être placés un peu plus chaudement. Il faudra les arroser souvent pendant l'hiver, ôter toutes les feuilles qui se fanneront, & arracher toutes les mauvaises herbes qui leur feroient un très-grand tort. Au mois de mars suivant on enlevera les jeunes plants avec grand soin & le plus en motte que l'on pourra, pour les mettre chacun dans un petit pot séparé que l'on aura rempli d'une terre de la qualité de celle dont on s'est servi pour les terrines. On les arrosera bien, pour affermir la terre, & on les mettra à l'ombre dans l'orangerie, jusqu'à ce qu'ils aient repris. Alors on les accoutumera à l'air & au soleil, puis on les sortira au mois de mai pour les placer à quelque bonne situation, près d'une palissade, à l'abri des grands vents. Pendant l'été, il faudra les arroser abondamment, attendu que les petits pots sont sujets à se dessécher promptement; aussi aura-t-il fallu avoir attention de les

placer de façon qu'ils ne soient exposés qu'au soleil levant ; car lorsque ces petits pots se trouvent placés au grand soleil, l'humidité s'exhale trop vîte & l'accroissement des plantes en est retardé. Au mois d'août suivant, vous examinerez si les racines des *myrtes* n'ont pas percé à travers les trous du fond du pot. Si cela est, vous les tournerez dans des pots un peu plus grands, après avoir eu soin de couper les racines moisies, ou qui étoient adhérentes aux parois du pot, & d'adoucir la terre au tour de la motte, afin que les racines puissent percer plus aisément dans la nouvelle terre. Il faudra ensuite les faire bien arroser, & les mettre à une situation abritée des grands vents. C'est alors qu'on pourra tailler les jeunes plants pour les amener à une forme réguliere ; & s'ils ne font pas une tige droite, il faudra les diriger au moyen d'un bâton : avec ces soins, les *myrtes* pourront facilement être taillés en boule ou en pyramide, qui sont les formes qui conviennent le mieux aux petits arbrisseaux de l'orangerie. Tout l'inconvénient, c'est qu'une taille réguliere les empêche de donner des fleurs : aussi ne faut-il pas traiter de cette façon l'espece à fleur double, qui tire de-là sa principale beauté. L'on fera donc bien de laisser venir au naturel un ou deux plants de chaque espece de *myrtes*, afin de pouvoir jouir de l'agrément de leurs fleurs. A mesure que les jeunes *myrtes* grandiront, il faudra tous les ans les transplanter dans de plus grands pots, à mesure de l'étendue de leurs racines. Mais gardez-vous de la mettre d'abord dans de trop grands vaisseaux; ils n'y pousseroient que foiblement & irréguliérement, souvent même cela les fait périr. En les chargeant de pot, on aura toujours soin d'adoucir la terre autour de la motte, en la perçant en plusieurs endroits pour donner passage aux racines. On peut même les remettre dans les mêmes pots, s'ils ne sont pas trop petits, ayant soin de garnir les côtés & le fond du pot d'une bonne terre neuve, & de leur donner quantité d'eau pour affermir les racines; ce qu'il faudra répéter souvent. Car ils en demandent beaucoup, tant en hiver qu'en été, & beaucoup plus dans les temps secs & chauds. Les mois d'avril & d'août sont la meilleure saison pour les transplanter. Si on le fait plutôt au printemps, comme ils ne croissent que lentement alors, ils ne pourroient pousser de nouvelles racines aussi-tôt qu'il le faudroit. Et si on attendoit plus tard en automne, le froid de la saison les empêcheroit de reprendre. Je ne conseille pas non plus de les transplanter dans les grandes chaleurs de l'été; car il leur faut pour réussir, de la fraîcheur, de l'ombre, & de grands arrosemens. Dès qu'il commencera à geler pendant la nuit dans le mois d'octobre, il faudra les mettre à l'orangerie : mais tant que la saison sera douce, on pourra différer jusqu'au commencement de novembre. Lorsqu'on les serre trop tôt, & que la fin de l'automne est chaude, ils y poussent de nouveaux rejetons que l'hiver fait périr ordinairement ; ce qui les gâte beaucoup. On fera donc bien de les tenir en plein air aussi long-temps que l'on pourra, & de les y remettre au printemps avant qu'ils ne commencent à pousser. Mais pendant qu'ils seront dans l'orangerie, on leur donnera dans les temps doux autant d'air frais qu'il sera possible.

J'ai vu, continue le même auteur, le *myrthe* commun d'Italie, & le *myrthe* romain en pleine terre, à une exposition chaude, & dans un terrain sec, où ils ont résisté au froid pendant plusieurs hivers. On a soin seulement de les couvrir pendant les fortes gelées de deux ou trois paillassons, & on met de grand fumier à leur pié pour empêcher la gelée de pénétrer jusqu'à leurs racines. Mais en Cornouailles & en Devonshire, où les hivers sont plus doux que dans les autres provinces d'Angleterre, l'on voit de grandes haies de *myrthes* plantées depuis plusieurs années, dont quelques-unes ont jusqu'à six piés d'hauteur. J'imagine que l'espece à fleur double qui vient des provinces méridionales de France, résisteroit aussi-bien que les autres en pleine terre. Cette espece avec celle à feuille d'oranger, sont les plus difficiles à faire venir de boutures. Mais en faisant les boutures de ces arbrisseaux tout à la fin du mois de juillet, en choisissant pour cela les plus tendres rejetons, & en les conduisant comme il a été dit, j'ai souvent éprouvé qu'elles faisoient

faisoient fort bien racine. L'espece à feuilles d'oranger, & toutes celles à feuilles panachées, sont plus délicates que les especes ordinaires : il faudra les mettre à l'orangerie un peu plutôt en automne, & les y placer loin des fenêtres.

Bradley, auteur anglois, assure que tous les *myrtes* peuvent très-aisément se multiplier de branches couchées, & que l'espece à fleur double & celle à feuilles d'oranger, réussissent mieux de cette façon que de boutures ; mais qu'il ne faut se servir que des jeunes branches de l'année ; car si on couchoit des branches plus âgées, elles ne feroient point de racines malgré toutes les attentions qu'on pût y donner : que le mois de mai est le temps le plus convenable pour coucher ces branches ; que le *myrte* se plaît tellement dans l'humidité, qu'il en a vu un pot qui avoit passé l'été dans un bassin qu'on avoit soin d'entretenir plein d'eau, & que ce *myrte* avoit poussé pendant cet été quatre fois autant que ceux qu'on avoit traités à l'ordinaire, & qu'il avoit continué de croître de la même maniere pendant plusieurs années, sans qu'on renouvelât la terre du pot.

Mais on peut encore multiplier de semence les *myrtes* à fleur simple, à l'exception des especes à feuilles panachées ; & de plus ils peuvent tous se greffer les uns sur les autres.

Les feuilles de *myrtes* entrent dans les sachets d'odeur, dans les pots pourris ; & au royaume de Naples, elles servent à tanner les cuirs.

Les baies de *myrte* sont de quelque usage en médecine, & on en fait en Allemagne une teinture de couleur d'ardoise qui a peu d'éclat. Dans la Provence où il y a beaucoup de ces arbrisseaux, les oiseaux se nourrissent de ces baies : ce qui les engraisse & les rend d'un goût excellent.

On connoît plusieurs especes de *myrtes* & quelques variétés : voici les plus remarquables des unes & des autres.

1. *Le myrte commun d'Italie* ; sa feuille est moyenne.

2. *Le myrte romain à la large feuille.*

3. *Le même à baies blanches.*

4. *Le même myrte à feuille dorée.*

5. *Le petit myrte commun*, ou le *myrte* à feuille de thim : c'est celui qu'on cultive le plus dans ce royaume.

6. *Le même myrte à feuille argentée.*

7. *Le myrte à feuille de buis.*

8. *Le myrte à feuille de romarin.*

9. *Le même myrte à feuille panachée de verd & de blanc* : ses fleurs sont bigarrées de blanc & de rouge : c'est celui dont les Anglois font le plus de cas.

10. *Le myrte balsamique à feuille de grenadier.*

11. *Le myrte citronné* : ses feuilles ont l'odeur de la noix muscade, & ses jeunes rameaux sont rougeâtres.

12. *Le même myrte à feuille dorée.*

13. *Le myrte d'Espagne à larges feuilles* : les Anglois le nomment plus communément le *myrte à feuille d'oranger* ; mais ses feuilles ont plus de ressemblance avec celles du laurier franc, & elles viennent plusieurs ensemble par touffes.

14. *Le même à baies blanches.*

15. *Le myrte d'Espagne à feuille étroite.*

16. Et le *myrte à fleur double* : sa feuille est presque aussi grande que celle du *myrte* romain.

Le *myrte* commun d'Italie & le romain, sont plus robustes que tous les autres : le *myrte* citronné & celui à feuilles d'oranger, sont les plus délicats, ainsi que toutes les especes à feuilles panachées.

MYRTE, (*Pharmac. & Mat. médic.*) Le *myrte* n'est point employé dans les prescriptions magistrales destinées à l'usage intérieur : ses feuilles & ses fleurs ont pourtant une qualité astringente très-réelle, dont on pourroit tirer parti en médecine, si ces sortes de remedes étoient rares. On ne se sert guere que des baies connues dans les boutiques sous le nom de *myrtiles*, qui sont aussi manifestement astringentes, & qui entrent dans plusieurs purgations officinales, tant pour l'usage intérieur que pour l'usage extérieur. La plus usitée de ces préparations pour l'usage intérieur, est le syrop des baies composé, ou le syrop *myrtin* de Mesué. Voici la description de ce syrop, d'après la pharmacopée de Paris. Prenez des baies de *myrte*, deux onces & demie ; des nefles qui ne soient point

mûres, une once; de la rapure de santal citrin; des fruits d'épine-vinette récens; des fruits de sumache; des balaustes; des roses rouges mondées, de chacune deux onces: le tout étant convenablement haché, faites-le macérer, pendant vingt-quatre heures, au bain-marie, dans eau commune, trois livres; sucs de coins & de poires sauvages, de chacun deux livres; coulez avec forte expression: ajoutez cinq livres de beau sucre; clarifiez aux blancs d'œufs, & cuisez en consistence de syrop.

C'est-là évidemment le plus fort styptique qu'on puisse tirer de la famille des végétaux; au moins la plupart des substances végétales, éminemment styptiques, sont-elles rassemblées dans ce remede. Aussi est-il recommandé dans toutes les hémorrhagies internes & dans les cours de ventre opiniâtres, contre lesquels les astringens sont indiqués; & encore ce syrop est-il souvent impuissant dans ces cas. Le syrop de *myrte* simple, que l'on prépare avec les sommités séchées de cet arbrisseau, ne possede les vertus du syrop de *myrte* composé qu'à un degré bien inférieur.

On retire du *myrte* une eau distillée simple, dans laquelle on cherche en vain la vertu astringente de la plante (car les principes astringens ne sont point volatils), & qui ne possede que les vertus communes des eaux distillées aromatiques. Cette eau a été connue dans les toilettes des dames, sous le nom d'*eau d'ange*.

Quant à l'usage extérieur: on fait bouillir les baies & les feuilles de *myrte* dans du gros vin, soit seules soit avec les herbes appelées *fortes*, pour en faire des fomentations & des lotions astringentes, fortifiantes, résolutives; des gargarismes dans le relâchement extrême de la luette; des *incessus* pour la chûte du fondement & de la matrice.

On prépare aussi, soit des baies, soit des petites branches fleuries, des huiles par infusion & par décoction, qui sont, sur-tout la derniere, véritablement résolutives, mais point astringentes.

Les baies de *myrte* entrent dans la poudre *diamargariti frigidi*; le syrop simple, dans les pilules astringentes; l'huile, dans l'emplâtre oppodelthoch. (*b*)

MYRTE DU BRABANT, (*Hist. nat. Bot.*) *myrtus brabantica*. C'est une plante ou arbuste assez aromatique, qui croît dans les endroits marécageux, & sur-tout dans quelques provinces du Pays-Bas. Les Botanistes lui ont donné différens noms. Dodonœus l'appelle *chamæleagnus*; c'est le *cistus ledon*, *foliis rorismarini ferrugineis* de C. Bauhin; le *ledum silesiacum* de Clusius, *rosmarinum sylvestre*, sive *bohemicum* de Matthiole, *&c.* Cette plante est d'une odeur très-forte; elle est un peu résineuse, ce que l'on trouve lorsqu'on écrase ses sommités entre les doigts. Simon Pauli, célebre médecin danois, a cru que cette plante étoit la même que le thé des Chinois; mais ce sentiment a été réfuté par le docteur Cleyer, dont la lettre est insérée dans le IV. volume des *acta hafniensia*. Il est certain que les feuilles de cette plante, séchées, & ensuite infusées comme du thé, ont un goût très-différent, mais qui n'est point désagréable. Les Flamands nomment cette plante *gagel*; les gens de la campagne en mettent dans leurs paillasses pour écarter les punaises, mais il est à craindre que son odeur qui est très-forte, n'empêche de dormir ceux qui auroient recours à ce remede. On dit qu'en mettant cette plante dans de la biere, elle enivre très-promptement; & que par-là, non-seulement elle ôte la raison, mais encore qu'elle rend insensés & furieux ceux qui en boivent.

MYRTEA, (*Mythol.*) surnom de Vénus, à cause du myrte qui lui étoit consacré:

Formosæ Veneri gratissima myrtus.

(*D. J.*)

MYRTETA, (*Géog. anc.*) c'étoient, dit Ortelius, des bains chauds en Italie, au voisinage de la ville de Baies. Ils tiroient, continue-t-il, leur nom d'un bois de myrtes qui étoit auprès de la ville, qui contribuoit à rendre ces bains si délicieux, qu'on n'y alloit pas moins pour le plaisir que pour la guérison des maladies. Horace en fait mention dans ses épîtres, *l. I. ep. xv. v. 5.* en ces mots *sane* myrteta *relinqui*. Je crois, pour moi, que ces bains de Baies, *myrteta*, étoient de pures étuves, où les vapeurs soufrées qui s'exhalent

de la terre, causent une chaleur seche qui provoque la sueur. Celse, *l. II, c. xvij*, parle de ces étuves de Baies d'une maniere décisive en faveur de mon opinion; car il s'exprime ainsi : *sicut calor est, ubi à terra profusus calidus vapor ædificio includitur, sicut super Baias in* myrtetis *habemus*. (*D. J.*)

MYRTIFORME, CARONCULES MYRTIFORMES, *en Anatomie*, petites caroncules, ou corps charnus qui se joignent à l'hymen dans les femmes, ou plutôt qui sont dans l'endroit où a été l'hymen. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explicat.* voyez *aussi* CARONCULE.

Elles sont à peu près de la grosseur des baies de myrte, d'où elles prennent leur nom; quelques auteurs croient qu'elles sont plus grandes dans les filles, & qu'elles deviennent peu à peu plus petites dans les femmes.

D'autres les font venir, avec plus de probabilité, des membranes rompues de l'hymen; dont ils croient que ce sont des fragmens retirés. *Voyez* HYMEN.

MYRTILLE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) Nous nommons aussi cette plante *airelle*; & c'est sous ce nom qu'on en a donné les caracteres.

L'airelle ou le *myrtille* est le *vitis idæa, foliis oblongis, crenatis; fructu nigricante*, de C. B. P. 270. & de Tournefort, *Inst. rei herbar.* 608. C'est encore le *vaccinium caule angulato, foliis ovatis, serratis, deciduis*, de Linnæus; *Hort.* Cliffort, 148; en anglois, *wortle-with black, fruit.*

Sa racine est menue, ligneuse, dure, & rampe souvent sous terre. Elle pousse un petit arbrisseau haut d'un à deux piés, qui jette plusieurs rameaux grêles, anguleux, flexibles, difficiles à rompre, couverts d'une écorce verte. Ses feuilles sont oblongues, grandes comme celles du buis, mais moins épaisses, vertes, lisses, ou légérement dentelées en leurs bords. Ses fleurs nées dans les aisselles des feuilles, sont d'une seule piece, rondes, creuses, faites en grelots, attachées à de courts pédicules, d'un blanc rougeâtre. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des baies sphériques, molles, pleines de suc, grosses comme des baies de genievre, creusées d'un nombril, d'un bleu foncé ou noirâtre, & d'un goût astringent tirant sur l'acide agréable. Elles renferment plusieurs semences assez menues, d'un rouge-pâle.

Cette plante vient en terre maigre, aux lieux incultes, dans les bois montagneux, parmi les bruyeres & les broussailles, dans les vallées désertes, humides & ombrageuses. Elle fleurit en mai, & les fruits mûrissent en juillet.

On tire le suc de cette plante, & on en fait un syrop ou un rob agréable. On rougit les vins blancs de ce même suc, & l'on en peut tirer d'autres partis dans les Arts. (*D. J.*)

MYRTOS, (*Géog. anc.*) isle de la mer Égée, au midi occidental de la pointe la plus méridionale de l'isle Eubée. Pline, *l. IV. c. xj.* dit qu'elle donnoit son nom à cette partie de la mer Égée qu'on appeloit *Myrtoum mare*, voyez *à* MARE, *l'article* MARE MYRTOUM. (*D. J.*)

MYRUS, nom qu'on a donné au mâle de la murene, Rondelet, *Histoire des Poiss. part. I. l. XIV. ch. v. Voyez* MURENE, *poisson*.

MYSE, *ou MYSA*, (*Géog.*) riviere d'Allemagne en Boheme. Elle a sa source aux confins du palatinat de Baviere, & se perd dans le Muldaw, un peu au dessus de la ville de Prague. (*D. J.*)

MYSIE, (*Géog. anc.*) *Mysia*, contrée de l'Asie mineure, qui s'étendoit dans les terres vers la Propontide, la Phrygie, le fleuve Hermus, & la chaîne la plus orientale du mont Ida; c'est aujourd'hui une partie de la petite Aïdide.

Les Mysiens y formoient deux provinces resserrées dans la suite par les migrations des Éoliens, & fertile en hêtres, μύσοις d'où selon les apparences elles tiroient leur nom. On distinguoit la *Mysie* en grande & petite *Mysie*.

La petite *Mysie*, la plus septentrionale & voisine de l'Hellespont, avoit la Propontide au nord, la Troade, au midi le mont Olympe, les villes de Lampsaque, de Cizique, *&c.*

La grande, plus méridionale & plus orientale étoit située entre la petite Bithynie, la grande Phrygie, l'Éolide, & la mer Égée. Elle avoit pour villes princi-

pales, Antandre, Pergame, Adramite, &c.

Ces Asiatiques, ainsi que la plupart de leurs voisins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, étoient en assez médiocre considération chez les Grecs; & s'il en faut croire Cicéron dans son *Oraison pour Flaccus*, ils avoient donné lieu à quelques expressions proverbiales qui ne leur étoient pas avantageuses.

On disoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups; que si l'on avoit à faire quelqu'épreuve périlleuse il falloit choisir à cet effet un Carien, comme n'ayant point assez d'esprit pour prévoir le danger; que dans les commédies, les valets fripons étoient toujours des Lydiens.

Les *Mysiens* en particulier tomberent dans une telle décadence, qu'ils furent en butte aux outrages de toutes les nations qui les pillerent impitoyablement. De-là, pour désigner un peuple foible, on disoit en proverbe, qu'il pouvoit être insulté par les *Mysiens* mêmes. Nous connoissons de nos jours, un peuple en Allemagne, que nous voyons également la proie des nations amies ou ennemies & qui n'auroit point été exposé à de tels outrages il y a cinquante ans: ainsi l'on appeloit proverbialement un butin sûr, le *butin de Mysie*.

Cette décadence des *Mysiens* n'empêche point qu'ils ne se soient fait un nom dans la musique, & que Plutarque n'ait été fondé à leur attribuer l'invention de quelques beaux airs. Olympe qui composa le premier sur la flûte, en l'honneur d'Apollon, l'air appelé *polycéphale*, dont Pindare parle avec tant d'éloge, étoit originaire de *Mysie*. On voit dans la *Retraite des dix mille* de Xénophon, que les *Mysiens* excelloient dans les danses armées, qu'on exécutoit au son de la flûte; mais la différence est grande entre des peuples guerriers & des peuples danseurs. Les *Mysiens* dansoient bien & souffroient patiemment toutes sortes d'insultes.

Il me reste à remarquer que Pausanias, *lib. II. c. xviij*, nomme aussi *Mysie* une petite contrée du Péloponnese, où étoit un temple dédié à Cérès *Mysienne*. Ce nom de *Mysie* donné à ce canton, tiroit son origine d'un certain *Mysius* que les habitans d'Argos disoient avoir été hôte de Cérès.

Strabon, *l. XIII. p. 615.* nomme *Mysie* une ville de la Troade qu'il place au voisinage d'Adramite. Ptolomée, *l. VI. c. v*, donne aussi le nom de *Mysie* à une ville de Parthie. Enfin, Ovide & Denys le géographe parlent d'une *Mysie* & de *Mysiens* qui étoient en Europe entre le Danube, la Pannonie & la Thrace, c'est-à-dire, qui occupoient à peu près ce que nous appelons la *Servie* & la *Bulgarie*; mais la *Mysie* est la Moësie, & leurs *Mysiens* les Mœsiens, c'est dans ces deux auteurs une ortographe vicieuse, *Voyez* ce qu'on en a dit au *mot* MOESIE. (*D. J.*)

MYSOMACÉDONIENS, (*Géog. anc.*) *Mysomacedones*, peuple d'Asie dans la Mysie, selon Pline, *l. V. c. xxix*, & selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* dans la grande Phrygie. Quoi qu'il en soit, c'étoient des Macédoniens mêlés avec des Mysiens. (*D. J.*)

MYSOTMOLITES, (*Géog. anc.*); *Mysotmolitæ* dans Pline, *l. V, c. xxix*; quelques manuscrits portent *Mesotimolitæ*. Si on lit *Mysotmolitæ*, ce mot désigneroit des Mysiens mêlés avec les Tmolites. Si on goûte davantage *Mesotymolitæ*, ce sont des peuples qui habitent au milieu du mont Tmolus. Le pere Hardouin préfere cette derniere leçon, parce qu'elle est appuyée des notices épiscopales de la province de Lydie, où *Mesotimolos* a le dixieme rang. (*D. J.*)

MYSTAGOGUE, s. m. (*Lit.*) en grec, μυςαγωγος; c'étoit proprement chez les anciens celui qui introduisoit les autres dans la connoissance des mysteres; mais dans cicéron, ce mot désigne celui qui montroit les trésors & les autres raretés des temples des dieux. Dans ce dernier sens, le bénédictin qui montre le trésor de S. Denys, est *un mystagogue;* le P. Mabillon ne voulut pas l'être long-temps. (*D. J.*)

MYSTE, s. m. (*Littér. gr.*) On appeloit *mystes* ceux qui étoient initiés aux petits mysteres de Cérès, & ils ne pouvoient entrer que dans le vestibule du temple. Il leur falloit au moins un an pour être admis aux grands mysteres, & pouvoir entrer dans le temple même. Au moment qu'ils jouissoient de cette prérogative, on les appeloit *époptes*, inspecteurs, ou comme nous dirions *confreres*. Alors on leur montroit

toutes les chofes faintes, hormis quelques-unes qui étoient réfervées pour les prêtres feuls. Il étoit défendu de conférer en même temps à perfonne les deux qualités de *myfles* & d'*épopte*. On ne viola la loi qu'en faveur du roi Démétrius, qui, dans un même jour, fut fait initié & confrere. (*D. J.*)

MYSTERE, f. m. (*Théologie.*) chofe cachée & fecrete, impoffible ou difficile à comprendre. *Voyez* ACATALEPSIE.

Ce mot vient du grec μυστήριον, qu'on prétend être formé de μύω, *claudo*, *taceo*, je ferme, je tais, & de στόμα, *bouche*; mais d'où vient l'*r* dans *myftere*? veut-on que l'*m* de στόμα fe foit changée en *r*? Ce mot eft donc originairement hébreu : il vient de *fator*, qui fignifie *cacher*, d'où fe fait *myftar*, une chofe cachée.

Myfteres fe dit premiérement des vérités révélées aux chrétiens, & dans l'intelligence defquelles la raifon humaine ne peut pénétrer. Tels font les *myfteres* de la Trinité, de l'Incarnation, &c. *Voyez* TRINITÉ.

Nous avons un abrégé des *myfteres* de la foi, ou du Chriftianifme, dans le fymbole des apôtres, du concile de Nicée, & dans celui qu'on attribue communément à S. Athanafe. *Voyez* CREDO.

Dans ces trois fymboles, il eft parlé du *myftere* de la Trinité, de ceux de l'Incarnation du fils de Dieu, de fa mort & paffion, de fa defcente aux enfers, pour la rédemption des hommes; de fa réfurrection le troifieme jour, de fon afcenfion au ciel, de fa féance à la droite de Dieu, & de fa venue à la fin du monde; de la divinité & de l'égalité du Saint-Efprit avec le pere & le fils; de l'unité de l'églife, de la communion des faints, & de leur participation mutuelle dans les facremens, & de la réfurrection générale. Ce font là les principaux *myfteres* de la foi que chacun eft obligé de favoir & de croire pour être fauvé.

L'Eglife a établi dès les premiers âges des fêtes particulieres pour honorer ces *myfteres*, pour remercier Dieu de les avoir révélés, & pour obliger les miniftres & les pafteurs d'en inftruire les fideles. *Voyez* FÊTE.

Telles font les fêtes de l'incarnation, de la circoncifion, de la paffion & de la réfurrection. *Voyez* INCARNATION, CIRCONCISION, PAQUE, EPIPHANIE, &c.

Les Payens avoient auffi leurs *myfteres*, particuliérement ceux de Cérès, de la bonne déeffe, &c. *Voyez* ELEUSINIES. Les prêtres égyptiens cachoient leurs *myfteres* au peuple fous des caracteres hiéroglyphiques. *Voyez* HIÉROGLYPHIQUE. On puniffoit féverement ceux qui violoient ou révéloient les *myfteres* de la bonne déeffe; & on n'en confioit le fecret qu'à ceux qui étoient initiés, & qui avoient juré de garder le fecret.

Ces fecrets de la religion étoient appelés des *myfteres*, non parce qu'ils étoient incompréhenfibles, ni élevés au deffus de la raifon, mais feulement parce qu'ils étoient couverts & déguifés fous des types & des figures, afin d'exciter la vénération des peuples par cette obfcurité. Les *myfteres* du Paganifme fe célébroient dans des grottes plus propres à cacher des crimes, qu'à célébrer des *myfteres* de religion. *Voyez* INITIÉ, ORACLE, &c.

L'Ecriture emploie le mot de *myftere* dans plufieurs fens, quelquefois pour fignifier une chofe qu'on ne peut connoître fans le fecours de la révélation divine. *Voyez* RÉVÉLATION.

C'eft dans ce fens qu'on doit entendre ces textes : *celui qui découvre les fecrets ou* myfteres, *vous a fait connoître les chofes qui doivent arriver*. Dan. ij, 29. *Il y a un Dieu au ciel qui découvre les* myfteres. *Ib. v.* 28.

Le mot de *myftere* fe prend auffi pour ces chofes fecretes & cachées que Dieu a révélées par les prophetes, par Jefus-Chrift, ou par les apôtres, & par les pafteurs aux fideles.

C'eft dans ce fens que faint Paul dit, *je parle de la fageffe de Dieu dans un* myftere *que Dieu avoit réfolu avant tous les fiecles, de révéler pour notre gloire*. I. cor. ij, 7. *On nous doit regarder comme des miniftres de Jefus-Chrift, & des difpenfateurs des* myfteres *de Dieu*. I. cor. iv, 1. *Quand j'aurois la connoiffance de tous les* myfteres, *& la fcience de toutes chofes, fi je n'ai point de charité, je ne fuis rien*. I. cor. xiij, 2. *Je vais vous découvrir un* myftere. II. cor. xv, 51. *En-*

forte que lisant ma lettre, vous pouvez y apprendre quelle est l'intelligence que j'ai du mystere *de Jesus-Christ.* Ephes. iij. 4. Il ajoute dans les versets suivans, *ce mystere est que les Gentils sont héritiers, & sont un même corps avec les Juifs, & qu'ils ont part avec eux aux promesses de Dieu par l'Evangile de Jesus-Christ; qu'ils conservent le* mystere *de la foi avec une conscience pure.* I. Tim. iij. *Lorsque le septieme ange sonnera de la trompette, le* mystere *de Dieu s'accomplira, ainsi qu'il l'a annoncé par les prophetes ses serviteurs.* Apocalypse x. 7.

Additions de mysteres. *voyez* ADDITION.

MYSTERE, (*Crit. sacrée.*) μυστηρίων; la véritable notion de *mystere* est que c'est une vérité cachée, & qui cesse d'être *mystere* quand elle est révélée. Il n'y a point de *mystere* que vous ne puissiez découvrir, dit Nabuchodonosor à Daniel, c'est-à-dire, point de secrets : μυστήριων οὐχ ἀδυνάται σε. Dan. *c. iv. 6.* Ainsi *mystere* signifie *une chose secrete*, & l'on n'auroit pas dû en changer l'idée pour lui faire signifier une chose incompréhensible, que la raison doit croire sans l'entendre. Nous voyons que Jesus-Christ prend ce mot dans le sens que nous lui attribuons, Mat. *c. xiij. v. 11.* En effet, puisqu'il fut donné aux disciples de connoître les *mysteres* du royaume des cieux, il faut que ces *mysteres* ne fussent point incompréhensibles. *Voyez* encore *mystere* dans le même sens. *Rom. 61. 25.*

Ce mot se prend aussi pour *sacrement*, *figure*, *signe*, qui sont des termes de même signification, comme M. Rigault l'a remarqué & éprouvé.

Enfin *mystere* désigne dans l'écriture *une sentence parabolique*, qui contient un sens caché, une action mystique qui en figure, en représente une autre. S. Paul dit dans ce sens, *Ephes. 5, 32. Ce mystere* est grand. Or je parle de Jesus-Christ & de son Eglise ; la vulgate laissant le mot grec *mystere*, a mis dans cet endroit *sacrement* ; & les PP. latins ont dit souvent *sacrement* pour *mystere*. (*D. J.*)

MYSTERES, (*Antiq. rom.*) c'est ainsi qu'on appeloit par excellence, les *mysteres* qu'on célébroit en l'honneur de Cérès à Eleusis, d'où ils prirent le nom d'*éleusinies* ; voyez ce *mot* : mais il mérite bien un supplément, parce qu'il ne s'agit pas moins ici, que des *mysteres* les plus graves & les plus sacrés de toute la Grece.

La faveur d'être admis aux cérémonies secretes des grands *mysteres* ne s'obtenoit qu'après cinq ans de noviciat dans ce que l'on appeloit *les petits mysteres de Cérès*. Au bout de ce terme de noviciat, on recevoit de nuit le récipiendaire, après lui avoir fait laver les mains à l'entrée de ce temple, & l'avoir couronné de myrte, on ouvroit une cassette où étoient les loix de Cérès & les cérémonies de ses *mysteres*, on les lisoit au récipiendaire pour lui en donner la connoissance, & on les lui faisoit transcrire. Un léger repas succédoit à cette cérémonie ; ensuite l'initié ou les initiés passoient dans le sanctuaire dont le prêtre tiroit le voile, & tout étoit alors dans une grande obscurité ; un moment après, une vive lumiere leur faisoit paroître devant les yeux la statue de Cérès magnifiquement ornée, & tandis qu'ils étoient appliqués à la considérer, la lumiere disparoissoit encore, & tout étoit de nouveau couvert de profondes ténebres. Les éclats de tonnerre qui se faisoient entendre, des éclairs qui brilloient de toutes parts, la foudre qui tomboit au milieu du sanctuaire, & cent figures monstrueuses qui paroissoient de tous côtés, les remplissoient de crainte & de frayeur : mais un moment après le calme succédoit, & l'on appercevoit dans un grand jour une prairie agréable, où l'on alloit danser & se réjouir ; c'étoit l'image des champs élysées.

Il y a apparence que cette prairie étoit dans un lieu enfermé de murailles derriere le sanctuaire du temple, que l'on ouvroit tout d'un coup lorsque le jour étoit venu, & ce spectacle paroissoit d'autant plus agréable, qu'il succédoit à une nuit, où on n'avoit presque rien vu que de lugubre & d'effrayant. C'étoit là qu'on révéloit aux initiés tous les secrets des *mysteres*, après quoi le prêtre congédioit l'assemblée en employant quelques mots d'une langue barbare, différens de la langue grecque, & que M. le Clerc interprete par ceux-ci, *veillez, & ne faites point de mal.*

La fête de l'initiation duroit neuf jours destinés à différentes cérémonies, que le lecteur trouvera décrites dans Murtius.

Les principaux miniftres qui officioient, étoit le hyérophante ou myftagogue, qu'on appeloit auffi quelquefois *prophete*; le fecond étoit le porte-flambeau; le troifieme étoit le héraut facré, & le quatrieme s'appeloit le *miniftre de l'autel*. Il y avoit outre ces quatre miniftres en chef, des prêtres pour les facrifices & des furveillans pour avoir foin que tout fe paffât dans l'ordre.

Prefque tout le monde briguoit l'honneur d'être admis à ces *myfteres*. Les prêtres avoient perfuadé le peuple que ceux qui y participeroient, auroient les premieres places dans les champs élyfées, & que ceux qui n'y feroient pas initiés ne jouiroient point de cet honneur. Ces déclarations firent impreffion, & la curiofité y mit un nouvel attrait.

On garda long-temps un filence impénétrable fur tout ce qui fe paffoit dans les *myfteres* d'Eleufis, & ce ne fut que fort tard qu'on parvint à en favoir quelques particularités, tant les Grecs portoient de refpect à la fainteté de ces fêtes facrées. Il étoit défendu de les divulguer directement ni indirectement, fous peine de la vie. Diagoras Mélien fut pour cette feule raifon profcrit par les Athéniens, qui promirent un talent à celui qui le tueroit, & deux à celui qui le prendroit en vie. Le poëte Efchile courut lui-même un très-grand danger pour avoir touché quelque chofe des *myfteres* de Cérès dans une de fes tragédies.

Il y a plus, Alcibiade au rapport de Plutarque, fut condamné à mort par contumace « pour avoir commis un facrilege envers Cérès, en contrefaifant fes faints *myfteres*, & en les montrant à fes camarades dans fa maifon, comme fait le hyérophante lorfqu'il montre les chofes faintes, fe nommant lui-même le grand-prêtre, donnant à Polition le nom de porte-flambeau, à Théodore celui de héraut, & à fes autres camarades, celui d'initiés ou de confreres, contre les loix établies par les Eumolpides, & par les prêtres du temple de la fainte Eleufis; pour punition duquel crime le peuple l'a condamné à mort, a confifqué tous fes biens, & a enjoint à tous les prêtres & à toutes les prêtreffes de le maudire. »

Voilà la teneur de l'arrêt contre ce grand capitaine, qui n'étoit vraifemblablement que trop coupable du crime pour lequel il étoit condamné. Cependant une feule prêtreffe eut le courage de s'oppofer à ce décret, & allégua pour unique raifon de fon oppofition, qu'elle étoit *prêtreffe pour bénir & non pas pour médire*, mot admirable qui devroit fervir d'épigraphe à tous les temples du monde.

Je n'ofe décider s'il nous refte quelque monument de l'antiquité qui repréfente les *myfteres*; mais du moins la favante differtation que M. de Boze a donnée dans les *mém. des Belles-Lettres*, d'un tombeau de marbre antique, fur lequel cet habile homme trouvoit la repréfentation des *myfteres* de Cérès, paffera toujours pour une conjecture des plus ingénieufes dans l'efprit des perfonnes mêmes qui ne feront pas de fon avis. (*D. J.*)

MYSTERES DE LA PASSION, (*a*) (*Théat. françois.*) terme confacré aux farces pieu-

(*a*) Le nom de *myftere* fut donné aux farces pieufes, qui, jufques à la fin du 16e fiecle, furent le fpectacle de Paris. Ce n'étoient pas toujours les *myfteres* de la religion qu'on y repréfentoit; mais c'étoit au moins la vie de quelque Saint, comme de S. Nicolas, S. Chriftophe, de Ste. Barbe, divifés en plufieurs *journées*. Les diables étoient les perfonnages ridicules & baffoués de ces fortes de pieces. Ils ne laiffoient pas d'y jouer quelquefois des rôles affez importans, & de s'y divertir aux dépens des hommes. Voici dans le *myftere* de l'affomption un extrait des lettres-patentes que Lucifer fait expédier à Satan, pour mettre obftacle au triomphe de Marie :

A tous ceux, &c.

Lucifer, prince général
De l'horrible gouffre infernal,
Pour falutation nouvelle,
Malédiction éternelle.

Savoir faifons, qu'en notre hôtel,
Où il y a maint tourment cruel,
En perfonne font comparus
Un grand tas de diables plus drus

ses, jouées autrefois sur nos théâtres, & dont on a déja parlé sous les mots COMÉDIE SAINTE & MORALITÉ; mais il falloit en développer l'origine.

Il est certain que les pélerinages introduisirent ces spectacles de dévotion. Ceux qui revenoient de la Terre-Sainte, de Sainte-Reine, du mont Saint-Michel, de Notre-Dame du Puy, & d'autres lieux semblables, composoient des cantiques sur leurs voyages, auxquels ils mêloient le récit de la vie & de la mort de Jesus-Christ, d'une maniere véritablement très-grossiere, mais que la simplicité de ces temps-là sembloit rendre pathétique. Ils chantoient les miracles des saints, leur martyre, & certaines fables à qui la créance des peuples donnoit le nom de *visions*. Ces pélerins allant par troupes, & s'arrêtant dans les places publiques, où ils chantoient le bourdon à la main, le chapeau & le mantelet chargé de coquilles & d'images, peintes de différentes couleurs, faisoient une espece de spectacle qui plut, & qui excita quelques bourgeois de Paris à former des fonds pour élever dans un lieu propre, un théâtre où l'on représenteroit ces moralités les jours de fête, autant pour l'instruction du peuple, que pour son divertissement. L'Italie avoit déja montré l'exemple, l'on s'empressa de l'imiter.

Ces sortes de spectacles parurent si beaux dans ces siecles ignorans, que l'on en fit les principaux ornemens des réceptions des princes quand ils entroient dans les villes; & comme on chantoit *noël*, *noël*, au lieu des cris *vive le roi*, on représentoit dans les rues la samaritaine, le mauvais riche, la conception de la sainte Vierge, la passion de Jesus-Christ, & plusieurs autres *mysteres*, pour les entrées des rois. On alloit en procession au devant d'eux avec les bannieres des églises: on chantoit à leur louange des cantiques composés de passages de l'écriture sainte, cousus ensemble, pour faire allusion aux actions principales de leurs regnes.

Telle est l'origine de notre théâtre, où les acteurs, qu'on nommoit *confreres de la passion*, commencerent à jouer leurs pieces dévotes en 1402: cependant comme elles devinrent ennuyeuses à la longue, les confreres intéressés à réveiller la curiosité du peuple, entreprirent pour y parvenir, d'égayer les *mysteres* sacrés. Il auroit fallu un siecle plus éclairé pour leur conserver leur dignité; & dans un siecle éclairé, on ne les auroit pas choisis. On mêloit aux sujets les plus respectables, les plaisanteries les plus basses, & que l'intention seule empêchoit d'être impies: car ni les auteurs ni les spectateurs ne faisoient une attention bien distincte à ce mélange extravagant, persuadés que la sainteté du sujet couvroit la grossiéreté des détails. Enfin le magistrat ouvrit les yeux, & se crut obligé en 1545, de proscrire séverement cet alliage honteux de religion & de bouffonnerie. Alors naquit la comédie profane, qui, livrée à elle-même & au goût peu délicat de la nation, tomba sous Henri III, dans une licence effrénée, &

Que moucherons en air volant,
Devant nous; en constituant
Leur procureur irrévocable,
Fondé en puissance de diable,
Satan, notre conseil féal,
Lui donnant pouvoir général ......
De procureur pour gens d'église,
En symonie & convoitise,
Soient évêques ou prélats,
Curés, prêtres de tous états;
Qui sont subjects à notre court,
Et de procurer brief & court
Pour haultains princes terriens,
Qui se gouvernent par moyens
D'orgueil & de présomption,
Qui ne quierent que ambition,
Pour vivre en plaisance mondaine,
Et n'ont jamais leur bourse pleine.... &c.

C'étoit communément aux gens d'église que la satyre s'adressoit. On en peut juger par ce morceau du *mystere* de S. Christophe. C'est satan qui parle à lucifer, en lui apportant l'ame du prêtre:

Lucifer, veci venaison
Qui ne veut que vin & vinaigre.
Je ne sais s'elle est de saison;
C'est un bigard qui est bien maigre!
Je l'ai empoigné à ce vêpre.
Si lui faut faire sa raison,
Puisqu'on le tient, le maître prêtre;
Car il est pire que poison....... &c.

ne prit le masque honnête, qu'au commencement du siecle de Louis XIV. (*D. J.*)

MYSTERES DES ROMAINS, (*Littérat.*) c'est le nom que donne Cicéron aux *mysteres* de la bonne déesse, ou à la fête qui se célébroit à Rome pendant la nuit en l'honneur de la mere de Bacchus.

C'est cette fête que profana Claudius, qui étoit devenu éperdument amoureux de Pompeia, femme de César, à laquelle il avoit su plaire. Les détails de cette scene sont connus de tout le monde. La mere de César, après avoir reproché au criminel son insolence & son impiété, le fit sortir de sa maison, & le lendemain, de grand matin, elle donna avis au sénat de ce qui s'étoit passé la nuit chez elle. Toute la ville en fut scandalisée, les femmes surtout se déchaînerent avec fureur contre le criminel, & un tribun le cita devant l'assemblée du peuple, & se déclara son accusateur. On sait comme César se tira d'embarras vis-à-vis le tribun: on sait enfin que le témoignage de Cicéron ne put prévaloir au crédit de Claudius, ni à l'argent qu'il répandit parmi ses juges. Tous ces faits étant si connus, c'est assez de remarquer avec M. l'abbé de Vertot, que les hommes étoient absolument exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit même que le maître de la maison où elles se célébroient en sortît. Il n'y avoit que des femmes & des filles qui fussent admises dans ces *mysteres*, sur lesquels plusieurs modernes prétendent, peut-être à tort, qu'on ne peut laisser tomber des voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un consul ou d'un préteur qui faisoit la fonction de prêtresse de la divinité qu'on n'osoit nommer, & qu'on révéroit sous le titre de la *bonne déesse*. *V.* BONNE DÉESSE. (*D. J.*)

MYSTERES DE SAMOTHRACE, (*Litt.*) Strabon en parle, & remarque qu'ils étoient de la plus grande antiquité. Ils furent apportés de Samothrace à Troie par Dardanus, & de Troie en Italie par Enée. Les vestales étoient chargées, dit Denys d'Halicarnasse, de garder ces mysteres dont elles seules avec le grand-prêtre, avoient la connoissance. (*D. J.*)

MYSTIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece; c'est aujourd'hui selon le pere Hardouin, *Monasteraci*, ou comme d'autres disent, *Monte-Araci*. (*D. J.*)

MYSTIQUE, SENS, (*Critiq. sacrée.*) explication allégorique d'un événement, d'un précepte, d'un discours, ou d'un passage de l'écriture. On ne s'étonnera pas que les anciens peres aient donné dans les explications allégoriques & dans les *sens mystiques*, si l'on fait attention à l'origine de cette méthode d'interpréter l'écriture. On savoit que les anciens sages avoient affecté de cacher la science sous des symboles & des énigmes. Les Egyptiens l'avoient fait, les Orientaux l'avoient fait, les Pythagoriciens, les Platoniciens l'avoient fait; en un mot, les Grecs & les Barbares avoient eu cette méthode d'enseigner: de sorte qu'on ne doutoit pas que Moïse, qui étoit égyptien, ou élevé en Egypte, n'en eût usé de même, & les prophetes à son exemple. On regardoit même les philosophes qui cachoient leur science sous des emblêmes énigmatiques, comme les imitateurs de Moïse. On fut aussi persuadé dès les premiers siecles du christianisme, que Jesus-Christ avoit non-seulement expliqué Moïse & les prophetes dans des *sens mystiques* (de quoi les évangélistes font foi), mais on crut de plus, qu'avant de monter au ciel, il donna à ses disciples la connoissance de ces *sens mystiques* de la loi & des prophetes, lesquels disciples la transmirent par tradition à leurs successeurs. C'est cette science qui est appelée γνῶσις.

Dans le fond, il étoit vrai que Jesus-Christ avoit interprété les écritures à ses disciples, quand il fallut les convaincre que sa mort & sa crucifixion avoient été prédites par les divins oracles, & qu'il ne devoit entrer dans sa gloire que par les souffrances. Mais il est très-faux que Jesus-Christ confia la science secrete des *sens mystiques* à quelques-uns ou à tous ses disciples, pour la transmettre par tradition seulement à leurs successeurs. Ils n'ont point caché ce qu'ils en savoient, témoins les écrits des apôtres, en particulier l'épître aux Hébreux. Quel étoit donc le sentiment des apôtres & des fideles là dessus?

Ils ne doutoient pas, 1°. que l'écriture ne dût être expliquée mystiquement, au moins en plusieurs endroits ; mais ils croyoient, 2°. que c'est le saint Esprit qui révéloit aux fideles ces *sens mystiques*. C'est ce que dit saint Pierre, *II. Ep. v. 20*. & c'est la science dont parle saint Paul dans son *épit. aux Galat. iv. 24*. Dès que les dons miraculeux eurent cessé, les allégories ne furent plus que des pensées humaines qui n'ont aucune certitude, & qui pour la plupart ne sont qu'un jeu de l'imagination. Cependant les peres ne laisserent pas que d'admirer cette maniere d'expliquer l'écriture, & de la regarder comme la science sublime des sages & des parfaits. Clément d'Alexandrie vante extrêmement cette science dans le cinquieme livre de ses Stromates, & se persuade sans raison, qu'elle avoit été enseignée par la vérité gnostique. *Beausobre*. (*D. J.*)

MYSTRUM, (*Pharmacie.*) c'est le nom d'une mesure anciennement usitée en pharmacie. Il y avoit un *mystrum magnum* & un *mystrum parvum*. Le premier contenoit trois onces, deux gros & deux scrupules de vin, ou trois onces d'huile : le second contenoit six dragmes deux scrupules de vin, ou six dragmes d'huile.

MYTHOLOGIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux, & des héros de l'antiquité, comme son nom même le désigne.

Mais l'Encyclopédie considere encore, sous ce nom, tout ce qui a quelque rapport à la religion payenne : c'est-à-dire, les divers systêmes & dogmes de théologie, qui se sont établis successivement dans les différens âges du paganisme ; les mysteres & les cérémonies du culte dont étoient honorées ces prétendues divinités ; les oracles, les sorts, les augures, les auspices & aruspices, les présages, les prodiges, les expiations, les dévouemens, les évocations, & tous les genres de divination qui ont été en usage ; les pratiques & les fonctions des prêtres, des devins, des sibylles, des vestales ; les fêtes & les jeux ; les sacrifices & les victimes ; les temples, les autels, les trépiés, & les instrumens des sacrifices ; les bois sacrés, les statues, & généralement tous les symboles sous lesquels l'idolâtrie s'est perpétuée parmi les hommes durant un si grand nombre de siecles.

La *mythologie*, envisagée de cette maniere, constitue la branche la plus grande de l'étude des belles-lettres. On ne peut entendre parfaitement les ouvrages des Grecs & des Romains que la haute antiquité nous a transmis, sans une profonde connoissance des mysteres & des coutumes religieuses du paganisme.

Les gens du monde, ceux mêmes qui se montrent les moins curieux de l'amour des sciences, sont obligés de s'initier dans celle de la *mythologie*, parce qu'elle est devenue d'un usage si fréquent dans nos conversations, que quiconque en ignore les élémens, doit craindre de passer pour être dépourvu des lumieres les plus ordinaires à une éducation commune.

Son étude est indispensable aux peintres, aux sculpteurs, sur-tout aux poëtes, & généralement à tous ceux dont l'objet est d'embellir la nature & de plaire à l'imagination. C'est la *mythologie* qui fait le fonds de leurs productions, & dont ils tirent leurs principaux ornemens. Elle décore nos palais, nos galeries, nos plat-fonds & nos jardins. La fable est le patrimoine des arts ; c'est une source d'idées ingénieuses, d'images riantes, de sujets intéressans, d'allégories, d'emblêmes, dont l'usage plus ou moins heureux dépend du goût & du génie. Tout agit, tout respire dans ce monde enchanté, où les êtres intellectuels ont des corps, où les êtres matériels sont animés, où les campagnes, les forêts, les fleuves, les élémens ont leurs divinités particulieres ; personnages chimériques, je le sais, mais le rôle qu'ils jouent dans les écrits des anciens poëtes, & les fréquentes allusions des poëtes modernes, les ont presque réalisés pour nous. Nos yeux y sont familiarisés, au point que nous avons peine à les regarder comme des êtres imaginaires. On se persuade que leur histoire est le tableau défiguré des événemens du premier âge : on veut y trouver une suite, une liaison, une vraisemblance qu'ils n'ont pas.

La critique croit faire assez de dépouiller les faits de la fable d'un merveilleux sou-

vent absurde, & d'en sacrifier les détails pour en conserver le fonds. Il lui suffit d'avoir réduit les dieux au simple rang de héros, & les héros au rang des hommes, pour se croire en droit de défendre leur existence, quoique peut-être de tous les dieux du paganisme, Hercule, Castor, Pollux, & quelques autres, soient les seuls qui aient été véritablement des hommes. Evhemere, auteur de cette hypothese qui sappoit les fondemens de la religion populaire, en paroissant l'expliquer, eut dans l'antiquité même un grand nombre de partisans; & la foule des modernes s'est rangée de son avis.

Presque tous nos mythologistes, peu d'accord entr'eux à l'égard des explications de détails, se réunissent en faveur d'un principe, que la plupart supposent comme inconteftable. C'est le point commun d'où ils partent, & leurs systêmes, malgré les contrariétés qui les distinguent, sont tous des édifices construits sur la même base, avec les mêmes matériaux, combinés différemment. Par-tout on voit donner l'évhémérisme, commenté d'une maniere plus ou moins plausible.

Il faut avouer que cette réduction du merveilleux au naturel, est une des clés de la *mythologie* grecque; mais cette clé n'est ni la seule, ni la plus importante. Les Grecs, dit Strabon, étoient dans l'usage de proposer, sous l'enveloppe des fables, les idées qu'ils avoient non-seulement sur la physique, & sur les autres objets relatifs à la nature & à la philosophie, mais encore sur les faits de leur ancienne histoire.

Ce passage indique une différence essentielle entre les diverses especes de fictions qui formoient le corps de la fable. Il en résulte que les unes avoient rapport à la physique générale, que les autres exprimoient des idées métaphysiques par des images sensibles; que plusieurs enfin, conservoient quelques traces des premieres traditions. Celles de cette troisieme classe étoient les seules historiques; & ce sont les seules qu'il soit permis à la saine critique de lier avec les faits connus des temps postérieurs. Elle doit y rétablir l'ordre, s'il est possible, y chercher un enchaînement conforme à ce que nous savons de vraisemblable sur l'origine & le mêlange des peuples, en dégager le fonds des circonstances étrangeres qui l'ont dénaturé d'âge en âge, l'envisager, en un mot, comme une introduction à l'histoire de l'antiquité.

Les fictions de cette classe ont un caractere propre; qui les distingue de celles dont le fonds est mystagogique ou philosophique. Ces dernieres, assemblage confus de merveilles & d'absurdités, doivent être reléguées dans les cahos d'où l'esprit de systême a prétendu vainement les tirer. Elles peuvent de-là fournir aux poëtes des images & des allégories; d'ailleurs, le spectacle qu'elles offrent à nos réflexions, tout étrange qu'il est, nous instruit par sa bizarrerie même. On y suit la marche de l'esprit humain; on y découvre la trempe du génie national des Grecs. Ils eurent l'art d'imaginer le talent de peindre, & le bonheur de sentir; mais par un amour déréglé d'eux-mêmes & du merveilleux, ils abuserent de ces heureux dons de la nature; vains, légers, voluptueux & crédules, ils adopterent, aux dépens de la raison & des mœurs, tout ce qui pouvoit autoriser la licence, flatter l'orgueil, & donner carriere aux spéculations métaphysiques.

La nature du polythéisme, tolérant par essence, permettoit l'introduction des cultes étrangers; & bien-tôt ces cultes, naturalisés dans la Grece, s'incorporoient aux rites anciens. Les dogmes & les usages, confondus ensemble, formoient un tout dont les parties originairement peu d'accord entr'elles, n'étoient parvenues à se concilier qu'à force d'explications & de changemens faits de part & d'autre. Les combinaisons par-tout arbitraires & susceptibles de variétés sans nombre, se diversifioient, se multiplioient à l'infini suivant les lieux, les circonstances & les intérêts.

Les révolutions successivement arrivées dans les différentes contrées de la Grece, le mêlange de ses habitans, la diversité de leur origine, leur commerce avec les nations étrangeres, l'ignorance du peuple, le fanatisme & la fourberie des prêtres, la subtilité des métaphysiciens, le caprice des poëtes,

les méprifes des étymologiftes, l'yperbole, fi familiere aux enthoufiaftes de toute efpece, la fingularité des cérémonies, le fecret des myfteres, l'illufion des preftiges; tout influoit à l'envi fur le fonds, fur la forme, fur toutes les branches de la *Mythologie*.

C'étoit un champ vague, mais immenfe & fertile, ouvert indifféremment à tous, que chacun s'aproprioit, où chacun prenoit à fon gré l'effor, fans fubordination, fans concert, fans cette intelligence mutuelle qui produit l'uniformité. Chaque pays, chaque territoire avoit fes dieux, fes erreurs, fes pratiques religieufes, comme fes loix & fes coutumes. La même divinité changeoit de nom, d'attributs, de fonctions en changeant de temple. Elle perdoit dans une ville ce qu'elle avoit ufurpé dans une autre. Tant d'opinions en circulant de lieux en lieux, en fe perpétuant de fiecle en fiecle, s'entrechoquoient, fe méloient, fe féparoient enfuite pour fe rejoindre plus loin; & tantôt alliées, tantôt contraires, elles s'arrangeoient réciproquement de mille & mille façons différentes, comme la multitude des atomes épars dans le vuide, fe diftribue, fuivant Epicure, en corps de toute efpece, compofés, organifés, détruits par le hafard.

Ce tableau fuffit pour montrer qu'on ne doit pas à beaucoup près traiter la *Mythologie* comme l'hiftoire; que, prétendre y trouver par-tout des faits, & des faits liés enfemble & revêtus de circonftances vraifemblables, ce feroit fubftituer un nouveau fyftême hiftorique à celui que nous ont tranfmis, fur le premier âge de la Grece, des écrivains tels qu'Hérodote & Thucydide, témoins plus croyables lorfqu'ils dépofent des antiquités de leur nation, que des mythologues modernes à leur égard, compilateurs fans critique & fans goût, ou même que des poëtes dont le privilege eft de feindre fans avoir l'intention de tromper.

La *Mythologie* n'eft donc point un tout compofé de parties correfpondantes: c'eft un corps informe, irrégulier, mais agréable dans les détails; c'eft le mélange confus des fonges de l'imagination, des rêves de la philofophie, & des débris de l'ancienne hiftoire. L'analyfe en eft impoffible. Du moins ne parviendra-t-on jamais à une décompofition affez favante pour être en état de démêler l'origine de chaque fiction, moins encore celle des détails dont chaque fiction eft l'affemblage. La théogonie d'Héfiode & d'Homere eft le fonds fur lequel ont travaillé tous les théologiens du paganifme, c'eft-à-dire, les prêtres, les poëtes & les philofophes. Mais à force de furcharger ce fonds, & de le défigurer même en l'embelliffant, ils l'ont rendu méconnoiffable; &, faute de monumens, nous ne pouvons déterminer avec précifion ce que la fable doit à tel ou tel poëte en particulier, ce qui en appartient à tel ou tel peuple, à telle ou telle époque. C'en eft affez pour juger dans combien d'erreurs font tombés nos meilleurs auteurs, en voulant perpétuellement expliquer les fables, & les concilier avec l'hiftoire ancienne de divers peuples du monde.

L'un, entêté de fes Phéniciens, les trouve par-tout, & cherche dans les équivoques fréquentes de leur langue, le dénouement de toutes les fables; l'autre, charmé de l'antiquité de fes Egyptiens, les regarde comme les feuls peres de la théologie & de la religion des Grecs, & croit découvrir l'explication de leurs fables dans les interprétations capricieufes de quelques hiéroglyphes obfcurs; d'autres, appercevant dans la bible quelques veftiges de l'ancien héroïfme, puifent l'origine des fables dans l'abus prétendu que les poëtes firent des livres de Moïfe qu'ils ne connoiffoient pas; &, fur les moindres reffemblances, font de paralleles forcés des héros de la fable & de ceux de l'écriture-fainte.

Tel de nos favans reconnoît toutes les divinités du paganifme parmi les Syriens; tel autre parmi les Celtes; quelques-uns jufque chez les Germains & les Suédois; chacun fe conduit de la même maniere que fi les fables formoient chez les poëtes un corps fuivi fait par la même perfonne, dans un même temps, un même pays, & fur les mêmes principes.

Il y a environ vingt ans que parut un nouveau fyftême mythologique, celui de l'auteur de l'hiftoire du ciel. M. Pluche s'eft perfuadé que l'écriture fymbolique prife

groffiérement dans le fens qu'elle préfentoit à l'œil, au lieu d'être prife dans le fens qu'elle étoit deftinée à préfenter à l'efprit, a été non-feulement le premier fonds de l'exiftence prétendue d'Ifis, d'Ofiris, & de leur fils Horus, mais encore de toute la *Mythologie* payenne. On vint, dit-il, à prendre pour des êtres réels des figures d'hommes & de femmes, qui avoient été imaginées pour peindre des befoins. En un mot, felon ce critique d'ailleurs fort ingénieux dans fes explications, les dieux, les demi-dieux, tels qu'Hercule, Minos, Rhadamante, Caftor & Pollux, ne font point des hommes, ce font de pures figures qui fervoient d'inftructions fymboliques. Mais ce fyftême fingulier ne peut réellement fe foutenir, parce que, loin d'être autorifé par l'antiquité, il la contredit fans ceffe & en fappe toute l'hiftoire de fond en comble. Or, s'il y a des faits dont les Sceptiques eux-mêmes auroient peine à douter dans leurs momens raifonnables, c'eft que certains dieux ou demi-dieux du paganifme, ont été des hommes déifiés après leur mort; honneur dont ils étoient redevables aux bienfaits procurés par eux à leurs citoyens, ou au genre humain en général.

Ainfi nos écrivains fe font jetés dans mille erreurs différentes, pour vouloir nous donner des explications fuivies de toute la *mythologie*. Chacun y a découvert ce que fon génie particulier & le plan de fes études l'ont porté à y chercher. Que dis-je! le phyficien y trouve par allégorie les myfteres de la nature; le politique, les raffinemens de la fageffe des gouvernemens; le philofophe, la plus belle morale; le chimifte même, les fecrets de fon art. Enfin, chacun a regardé la fable comme un pays de conquête, où il a cru avoir droit de faire des irruptions conformes à fon goût & à fes intérêts.

On a indiqué, *au mot* FABLE, le précis des recherches de M. l'abbé Banier fur fes différentes fources: il eft également agréable & utile de lire fes explications de toute la *mythologie*; mais on trouvera des morceaux plus approfondis par M. Freret fur cette matiere, dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*. (*D. J.*)

MYTILENE, (*Géog. anc.*) Μυτιλήνη ville d'Æolie dans l'ifle de Lesbos, & fa capitale. Elle étoit floriffante, puiffante, & très-peuplée; mais elle fut expofée en différens temps à de grandes calamités. Elle fouffrit beaucoup de la part des Athéniens dans la guerre du Péloponnefe, & de la part des Romains durant la guerre contre Mithridate. Après la défaite du roi de Pont, elle fut la feule qui demeura en armes, de forte que les Romains irrités l'attaquerent, la prirent, & la ruinerent. Cependant l'avantage de fa fituation la fit promptement rétablir, & Pompée eut la gloire d'y contribuer beaucoup en lui rendant fa liberté. Strabon dit que *Mytilene* étoit très-grande de fon temps; Cicéron & Vitruve ne parlent que de fa magnificence. La liberté que Pompée lui rendit lui fut confirmée par les empereurs. Trajan affectionna cette ville, l'embellit, & lui donna fon nom.

On ne perdra jamais la mémoire de *Mytilene* parmi les antiquaires. Les cabinets font remplis de médailles de cette ville, frappées aux têtes de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, de Livie, de Tibere, de Caïus Céfar, de *Germanicus*, d'Agrippine, de Julie, d'Adrien, de Marc-Aurele, de Commode, de Crifpine, de Julia Domna, de Caracalla, d'Alexandre Severe, de Valérien, de Gallien, de Salonic.

Mytilene produifit de bonne heure des hommes à jamais célebres, & devint enfuite en quelque maniere la patrie des arts & des talens. Pittacus, un des fept fages de la Grece, dont on avoit écrit les fentences fur les murailles du temple d'Apollon à Delphes, voulant délivrer *Mytilene* fa patrie, de la fervitude des tyrans, en ufurpa lui-même l'autorité; mais il s'en dépouilla volontairement en faveur de fes citoyens.

Alcée, fon compatriote & fon contemporain, a été un des plus grands lyriques de l'antiquité. On fait l'éloge qu'en fait Horace, *Od. 12. l. II.*

Et te fonantem plenius aureo
Alcæe plectro, dura navis.
Dura fugæ mala, dura belli,
Pugnas, & exactos tyrannos
Denfum humeris bibit aure vulgus.

Il ne nous reste que des lambeaux des poésies d'Alcée. Les plus belles, au jugement de l'ami de Mécene & de Quintilien, étoient celles qu'il fit contre Pittacus, Mirsilus, Mégalagyrus, les Cléanactides, & quelques autres, dont les factions désolerent l'isle de Lesbos & toute l'Æolie. Obligé de se sauver, il se mit à la tête des exilés, & fit la guerre aux tyrans dont il eut la gloire de délivrer sa patrie. Il unissoit l'énergie & la magnificence du style à plus grande exactitude ; & c'est de lui que le vers alcaïque a tiré son nom.

La contemporaine d'Alcée & sa bonne amie *æolia puella*, la dixieme muse pour m'exprimer en d'autres termes, celle que Strabon appelle un *prodige* ; ou si l'on veut la considérer sous une autre face, la malheureuse amante de Phaon, en un mot Sapho, dont le vers saphique a tiré son origine, étoit de *Mytilene*. Elle ne se lassa point de vanter la lyre d'Alcée, & les anciens n'ont cessé de les louer également tous les deux. Tous deux dit Horace, enlevent l'admiration des ombres ; tous deux méritent d'être écoutés avec le silence le plus religieux ;

Utrumque sacro digna silentio
Mirantur umbræ dicere.

Tous les juges de l'antiquité ont célébré la délicatesse, la douceur, l'harmonie, la tendresse & les graces infinies des poésies de Sapho. Il ne nous reste que deux de ses pieces ; & ces deux pieces, loin de démentir les éloges qu'on lui a donnés, ne font qu'augmenter nos regrets sur celles qui sont perdues.

On frappa des médailles à *Mytilene* en l'honneur de Pittacus, d'Alcée & de Sapho, qui vivoient tous trois dans le même temps. C'est par ces médailles que nous apprenons qu'il faut écrire le nom de cette ville avec un *y*, quoiqu'il soit écrit avec un *i* dans Strabon. Une de ces médailles représente d'un côté la tête de Pittacus, & de l'autre celle d'Alcée. M. Spon en a fait graver une autre où Sapho est assise tenant une lyre ; de l'autre côté, est la tête de Nausicaa, fille d'Alcinoüs, dont les jardins sont si célebres dans Homere.

Il est vrai que Sapho ne put jamais désarmer la jalousie des femmes de Lesbos ; parce que ses amies étoient presque toutes étrangeres. Elle fit quelques pieces pour se plaindre de cette injustice, &, à cette occasion, on a écrit bien des choses injurieuses à sa mémoire ; mais la maniere dont elle se déclara publiquement & constamment contre son frere Caraxus, qui se déshonoroit par son attachement pour la courtisanne Rhodope ; & la vénération que les Mytiléniens conserverent pour elle, jusqu'à faire graver son image sur leur monnoie après sa mort, nous doivent faire au-moins soupçonner que la calomnie a eu la meilleure part aux reproches qu'on lui a faits sur le débordement de ses mœurs. Sa passion pour Phaon, natif de *Mytilene*, ne doit pas être objectée ; elle n'aima que lui & périt pour lui : eh comment n'auroit-elle pas aimé celui qui reçut de Vénus, dit la fable, un vase d'albâtre, rempli d'une essence céleste, dont il ne se fut pas plutôt frotté qu'il devint le plus beau de tous les hommes !

Je n'en dirai pas davantage sur Sapho, je renvoie son histoire à l'article étendue de Bayle, à sa vie écrite par Madame Dacier, à celle qu'en a publié le baron de Longepierre, & sur-tout à celle qu'en a fait imprimer M. Wolff à Hambourg, en 1735, à la tête des poésies & des fragmens de cette fameuse grecque.

Il y avoit tous les ans à *Mytilene* des combats où les poëtes disputoient le prix de la poésie, en récitant leurs ouvrages. Les Mytiléniens passoient pour les plus grands musiciens de la Grece, témoin Phrynis, qui le premier remporta le prix de la lyre aux jeux des Panathénées, célébrés à Athenes la quatrieme année de la quatre-vingtieme olympiade. On sait la révolution qu'il produisit dans la musique.

La philosophie & l'éloquence étoient également cultivés à *Mytilene*. Epicure y enseigna publiquement à l'âge trente-deux ans, comme nous l'apprenons de Diogene Laerce. Aristote y fut aussi pendant deux ans, suivant le même auteur. Marcellus, après la bataille de Pharsale, n'osant se présenter devant César, s'y retira pour y passer le reste de ses jours à l'étude des belles-lettres, sans que Cicé-

ron pût le perfuader de venir à Rome éprouver la clémence du vainqueur.

Enfin, le rhéthoricien Diophanès & l'hiftorien Théophane étoient de cette ville.

Saint Paul y vint, felon les Actes des Apôtres, *ch. xx. 24.* en allant de Corinthe à Jérufalem, lors de fon voyage où il fut arrêté dans cette derniere ville, l'an 58 de l'ere vulgaire.

Perfonne aujourd'hui ne doute que *Caftro*, capitale de l'ifle de Mételin, qu'on appeloit autrefois *Lesbos*, n'ait été bâtie fur les ruines de *Mytilene*; auffi n'y voit-on que bouts de colonnes, la plupart de marbre blanc, quelques-uns gris cendré, & d'autres de granit. Il y a des colonnes cannelées en ligne droite, d'autres en fpirale; quelques-unes font ovales, relevées de plates-bandes, comme celles du temple de Délos; mais celles de *Mytilene* ne font pas cannelées fur les côtés. Enfin, il n'eft pas croyable combien dans les ruines dont nous parlons, il reftoit encore au commencement de ce fiecle, de chapiteaux, de frifes, de piédeftaux, & de bouts d'infcriptions. *Voyez* MÉTELIN, *voyez* LESBOS; car tout ce qui appartient à la Grece, & fous les noms anciens ou modernes, doit intéreffer notre curiofité. (*D. J.*)

MYTULITES, (*Hift. nat.*) nom donné par quelques naturaliftes aux moules pétrifiées ou foffiles.

MYURUS, *terme de Médecine*, fignifie un *pouls* qui s'affoiblit continuellement & par degrés infenfibles, deforte que le fecond battement eft plus foible que le premier, le fecond plus foible que le troifieme *&c.* *Voyez* POULS.

Ce terme eft formé de μῦς fouris & de οὐρὰ *queue*, par comparaifon de la diminution du pouls à la queue de cet animal, dont la groffeur va toujours en diminuant depuis la racine jufqu'au bout.

MYUS, (*Géog. anc.*) c'étoit une des douze villes de l'Ionie, felon Pline & Paufanias. Strabon dit que de fon temps il n'en reftoit pas le moindre veftige. (*D. J.*)

MYVA, *en Pharmacie*, eft la chair ou la pulpe de coings, cuite avec du fucre à une confiftance épaiffe. Ce nom fe donne auffi à toutes les gelées que l'on fait avec des fruits. *Voyez* GELÉE, *voyez* PULPE.

MYXINE, (*Hift. nat.*) M. de Linné nomme ainfi un animal marin, feul de fon genre, de l'ordre de ceux qu'il appelle *vers inteftins* : Wilhugby l'avoit appelé *lamproie aveugle*. Il a le corps prefque cylindrique, carené en deffous par une efpece de nageoire adipeufe, la tête dépourvue d'yeux, & terminée par une bouche bordée de barbillons, formée par deux mâchoires pinnées, dont la fupérieure eft armée d'une feule dent aigue : le fond du gofier eft garni de plufieurs dents pointues. Cet animal s'infinue dans le corps des poiffons, & les dévore. *Voyez* Linn. *Syft. nat. verm. int.* (*D*)

N

N, fubft. f. felon l'ancienne épellation *enne*; fubft. m. felon l'épellation moderne *ne*. C'eft la quatorzieme lettre, & la onzieme confonne de notre alphabet : le figne de la même articulation étoit nommé *nu*, νῦ, par les Grecs, & *num* ou *noun*, par les Hébreux.

L'articulation repréfentée par la lettre *N*, eft *linguale*, *dentale* & *nafale* : linguale, parce qu'elle dépend d'un mouvement déterminé de la langue, le même précifément que pour l'articulation *D*; dentale, parce que pour opérer ce mouvement particulier, la langue doit s'appuyer contre les dents fupérieures, comme pour *D* & *T*; & enfin nafale, parce qu'une pofition particuliere de la langue, pendant ce mouvement, fait refluer par le nez une partie de l'air fonore que l'articulation modifie, comme on le remarque dans les perfonnes enchifrenées qui prononcent *d* pour *n*, parce que le canal du nez étant alors embarraffé, l'émiffion du fon articulé eft entiérement orale.

Comme nafale; cette articulation fe change aifément en *m* dans les générations des mots, *voyez* M : comme dentale; elle eft auffi commuable avec les autres de même efpece, & principalement avec celles qui exigent que la pointe de la langue fe porte vers les dents fupérieures, favoir *d* & *t* : & comme linguale, elle a encore un degré de commutabilité avec les autres linguales, proportionné au degré d'analo-

gie qu'elles peuvent avoir dans leur formation; *N* se change plus aisément & plus communément avec les liquides *L* & *R*, qu'avec les autres linguales, parce que le mouvement de la langue est à peu près le même dans la production des liquides, que dans celle de *N*. *Voyez* L & LINGUALE.

Dans la langue françoise la lettre *N* a quatre usages différens, qu'il faut remarquer.

1°. *N*, est le signe de l'articulation *ne*, dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans *nous*, *none*, *nonagénaire*, *Ninus*, *Ninive*, &c.

2°. *N*, à la fin de la syllabe, est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *an*, *en*, *ban*, *bon*, *bien*, *lien*, *indice*, *onde*, *fondu*, *contendant*, &c. *Voyez* M : il faut seulement excepter les trois mots *examen*, *hymen*, *amen*, où cette lettre finale conserve sa signification naturelle, & représente l'articulation *ne*.

Il faut observer néanmoins que dans plusieurs mots terminés par la lettre *n*, comme signe de nasalité, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet.

Premiérement si un adjectif, physique ou métaphysique, terminé par un *n* nasal, se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, & que ce nom commence par une voyelle, ou par un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne*: *bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon ame*, *ton honneur*, *son histoire*, &c. On prononce encore de même les adjectifs métaphysiques *un*, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport: *un excellent ouvrage*, *mon intime & fidele ami*, *ton unique espérance*, *son entiere & totale défaite*, &c. Hors de ces occurrences, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet: *ce projet est vain & blamable*, *ancien & respectable*, *un point de vue certain avec des moyens sûrs*, &c.

Le nom *bien* en toute occasion se prononce avec le son nasal, sans faire entendre l'articulation *ne*: *ce bien est précieux*; comme *ce bien m'est précieux*; *un bien honnête*, comme *un bien considérable*. Mais il y a des cas où l'on fait entendre l'articulation *ne* après l'adverbe *bien*; c'est lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, & que cet adjectif, cet adverbe, ou ce verbe commence par une voyelle, ou par un *h* muet: *bien aise*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrire*, *bien entendre*, &c. Si l'adverbe *bien* est suivi de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité: *il parloit bien & à propos*.

Le mot *en*, soit préposition soit adverbe, fait aussi entendre l'articulation *ne* dans certain cas, & ne l'a fait pas entendre dans d'autres. Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par un *h* muet ou par une voyelle, on prononce l'articulation: *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, &c. Si le complément commence par une consonne, *en* est nasal: *en citoyen*, *en France*, *en trois heures*, *en partant*, &c. Si l'adverbe *en* est avant le verbe, & que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne*: *vous en êtes assuré*, *en a-t-on parlé? pour en honorer les dieux*, *nous en avons des nouvelles*, &c. Mais si l'adverbe *en* est après le verbe, il demeure purement nasal malgré la voyelle suivante: *parlez-en au ministre*, *allez vous-en au jardin*, *faites-en habilement revivre le souvenir*, &c.

On avant le verbe, dans les propositions positives, fait entendre l'articulation; *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eût pensé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, *quand on en auroit eu repris le projot*, &c. Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins aprés l'auxiliaire, est purement nasal malgré les voyelles suivantes: *a-t-on eu soin? est-on ici pour long-temps? en auroit-on été assuré? en avoit-on imaginé la moindre chose?* &c.

Est-ce le *n* final qui se prononce dans les occasions que l'on vient de voir, ou bien est-ce un *n* euphonique que la prononciation insere entre deux? Je suis d'avis que c'est un *n* euphonique, différent du *n* orthographique; parce que si l'on avoit introduit

introduit dans l'alphabet une lettre, ou dans l'orthographe un signe quelconque, pour en représenter le son nasal, l'euphonie n'auroit pas moins amené le *n* entre deux, & on ne l'auroit assurément pas pris dans la voyelle nasale; or on n'est pas plus autorisé à l'y prendre, quoique par accident la lettre *n* soit le signe de la nasalité, parce que la différence du signe n'en met aucune dans le son représenté.

On peut demander encore pourquoi l'articulation insérée ici est *ne*, plutôt que *te*, comme dans *a-t-il reçu*? c'est que l'articulation *ne* est nasale, que par-là elle est plus analogue au son nasal qui précéde, & conséquemment plus propre à le lier avec le son suivant que toute autre articulation, qui par la raison contraire seroit moins euphonique. Au contraire, dans *a-t-il reçu*, & dans les phrases semblables, il paroît que l'usage a inséré le *t*, parce qu'il est le signe ordinaire de la troisieme personne, & que toutes ces phrases y sont relatives.

Enfin on peut demander pourquoi l'on a inséré un *n* euphonique dans les cas mentionnés, quoiqu'on ne l'ait pas inséré dans les autres où l'on ne rencontre pas le même hiatus. C'est que l'hiatus amene une interrogation réelle entre les deux sons consécutifs, ce qui semble indiquer une division entre les deux idées : or dans les cas où l'usage insere un *n* euphonique, les deux idées exprimées par les deux mots sont si intimément liées qu'elles ne font qu'une idée totale; tels sont l'adjectif & le nom, le sujet & le verbe, par le principe d'identité; c'est la même chose de la préposition & de son complément, qui équivalent en effet à un seul adverbe; & l'adverbe qui exprime un mode de la signification objective du verbe, devient aussi par-là une partie de cette signification. Mais dans les cas où l'usage laisse subsister l'hiatus, il n'y a aucune liaison semblable entre les deux idées qu'il sépare.

On peut par les mêmes principes, rendre raison de la maniere dont on prononce *rien*, l'euphonie fait entendre l'articulation *ne* dans les phrases suivantes : *je n'ai rien appris, il n'y a rien à dire, rien est-il plus étrange?* Je crois qu'il seroit mieux de laisser l'hiatus dans celle-ci, *rien, absolument rien, n'a pu le déterminer.*

3°. Le troisieme usage de la lettre *n*, est d'être un caractere auxiliaire dans la représentation de l'articulation mouillée que nous figurons par *gn*, & les Espagnols par *ñ* : comme dans *digne, magnifique, regne, trogne*, &c. Il faut en excepter quelques noms propres, comme *Clugni, Regnaud, Regnard*, où *n* a sa signification naturelle, & le *g* est entiérement muet.

Au reste je pense de notre *gn* mouillé, comme du *l* mouillé; que c'est l'articulation *n* suivie d'une diphtongue dont le son prépositif est un *i* prononcé avec une extrême rapidité. Quelle autre différence trouve-t-on, que cette prononciation rapide, entre il *dénia, denegavit*, & il *daigna, dignatus est*; entre *cérémonial* & *signal*; entre *harmonieux* & *hargneux*? D'ailleurs l'étymologie de plusieurs de nos mots où il se trouve *gn*, confirme ma conjecture, puisque l'on voit que notre *gn* répond souvent à *ni* suivi d'une voyelle dans le radical; *Bretagne* de *Britania*; *borgne* de l'italien *bornio*; *charogne* ou du grec χαρώνια, *lieu puant*, ou de l'adjectif factice *caronius*, dérivé de *caro* par le génitif analogue *caronis*, syncopé dans *carnis*, &c.

4°. Le quatrieme usage de la lettre *n* est d'être avec le *t*, un signe muet de la troisieme personne du pluriel à la suite d'un *e* muet; comme ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimeroient*, ils *aimoient*, &c.

N capital suivi d'un point, est souvent l'abrégé du mot *nom*, ou *nomen*, & le signe d'un nom propre qu'on ignore, ou d'un nom propre quelconque qu'il faut y substituer dans la lecture.

En termes de Marine, N signifie *nord*; N E veut dire, *nord-est*; N O, *nord-ouest*; N N E, *nord-nord-est*; N N O, *nord-nord-ouest*; E N E, *est-nord-est*; O N O, *ouest-nord-ouest*.

N sur nos monnoies, désigne celles qui ont été frappées à Montpellier.

N chez les anciens, étoit une lettre numérale qui signifioit 900, suivant ces vers de Baronius :

N quoque nongintos numero designat habendos.

Tous les lexicographes que j'ai consultés,

s'accordent en ceci, & ils ajoutent tous que N̄ avec une barre horizontale au-dessus, marque 9000; ce qui en marque la multiplication par 10 seulement, quoique cette barre indique la multiplication par 1000, à l'égard de toutes les autres lettres; & l'auteur de la *méth. lat.* de P. R. dit expressément dans son *Recueil d'observations particulieres, chap. II. num. iv.* qu'il y en a qui tiennent que lorsqu'il y a une barre sur les chiffres, cela les fait valoir mille, comme V̄, X̄, *cinq-mille, dix-mille.* Quelqu'un a fait d'abord une faute dans l'exposition, ou de la valeur numérique de N seule, ou de la valeur de N̄ barré; puis tout le monde a répété d'après lui sans remonter à la source. Je conjecture, mais sans l'assurer, que N̄ = 900000, selon la regle générale. (*B. E. R. M.*)

N, *dans le Commerce*, ainsi figuré N°. signifie en abregé *numero*, dans les livres des marchands, banquiers & négocians. N. C. veut dire, *notre compte*. *Voy.* ABRÉVIATION. (*G*)

NNN, (*Ecriture.*) cette lettre considérée par rapport à sa figure, a les mêmes racines que l'*m*. *Voyez*-en la définition à la lettre *m*, ainsi que la méthode de son opération.

N DOUBLE, *en terme de Boutonnier*, un ornement ou plutôt un rang de bouillon qui tombe de chaque côté d'une cordeliere ou d'un épi sur le rostage, & qui avec l'épi ou la cordeliere, forme à peu près la figure de cette lettre de l'alphabet. *Voyez* EPI, CORDELIERE & BOUILLON.

N A

NA *ou* NAGI, subst. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de laurier fort rare qui passe au Japon pour un arbre de bon augure. Il conserve ses feuilles toute l'année. Des forêts où la nature le produit, on le transporte dans les maisons, & jamais on ne l'expose à la pluie. Sa grandeur est celle du cerisier: le tronc en est fort droit; son écorce est de couleur bai-obscur; elle est molle, charnue, d'un beau verd dans les petites branches, & d'une odeur de sapin balsamique: son bois est dur, foible & presque sans fibres; sa moëlle est à peu près de la nature du champignon, & prend la dureté du bois dans la vieillesse de l'arbre. Les feuilles naissent deux à deux, sans pédicule; elles n'ont point de nerfs, leur substance est dure, enfin elles ressemblent fort à celles du laurier d'Alexandrie. Les deux côtés sont de même couleur, lisses, d'un verd obscur avec une petite couche de bleu tirant sur le rouge, larges d'un grand pouce & longues à proportion. Sous chaque feuille sortent trois ou quatre étamines blanches, courtes, velues, mêlées de petites fleurs qui laissent, en tombant, une petite graine rarement dure, à peu près de la figure d'une prune sauvage, & l'un noir purpurin dans sa maturité: la chair en est insipide & peu épaisse. Cette baie renferme une petite noix ronde de la grosseur d'une cerise, dont l'écaille est dure & pierreuse, quoique mince & fragile. Elle contient un noyau couvert d'une petite peau rouge, d'un goût amer & de figure ronde, mais surmonté d'une pointe qui a sa racine dans le milieu du noyau même.

NAALOL, (*Géogr. sacr.*) ville de la tribu de Zabulon, qui appartenoit aux Lévites de la famille de Merari. Les enfans de Zabulon en épargnerent les habitans: *Zabulon non delevit habitatores terræ Naalol.* (+)

NAAMAN, *beau*, (*Hist. sacr.*) seigneur Syrien, général de l'armée de Benadad, homme riche & vaillant, & en grand crédit auprès de son maître. *Naaman* étoit tout couvert de lepre, & n'ayant point trouvé de remede contre son mal, il suivit l'avis que lui donna une jeune fille juive qui étoit au service de sa femme, & il vint à Samarie trouver le prophete Elisée. Quand il fut à la porte, le prophete voulant éprouver la foi de ce seigneur, & lui montrer qu'un ministre de Dieu ne doit se laisser éblouir ni par l'éclat des richesses, ni par le faste des grandeurs humaines, lui envoya dire par Glezi, son serviteur, d'aller se laver sept fois dans le Jourdain, & qu'il seroit guéri. *Naaman* mécontent de la réponse du prophete, & de la maniere peu civile dont il l'avoit reçu, s'en retournoit tout indigné; mais ses serviteurs lui ayant représenté que le prophete

exigeoit de lui une chose très-aisée, il les crut, alla se laver sept fois dans le jourdain, & en sortit bien guéri. Alors il revint avec sa suite vers l'homme de Dieu pour lui témoigner sa reconnoissance, & sa guérison passant jusqu'à l'ame, il rendit hommage au Dieu du prophete comme à celui qui devoit être adoré par tout le monde, & promit que dans la suite il ne sacrifieroit qu'à lui seul ; c'est pourquoi il conjura le prophete de lui permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre d'Israël pour dresser un autel dans son pays sur lequel il offriroit des holocaustes au seigneur. Elisée content de la bonne foi & de la disposition du cœur de cet étranger, n'exigea rien de plus, & ne l'assujettit ni à la circoncision, ni aux observances légales. *Naaman* lui proposa une question, & lui demanda s'il lui étoit permis de continuer à accompagner son maître dans le temple de Remmon, & s'il offenseroit le seigneur en s'inclinant lorsque le roi appuyé sur lui s'inclineroit lui-même ; Elisée lui répondit : *allez en paix*, & *Naaman* se sépara de lui. Cette réponse d'Elisée fait entendre que ce saint prophete pensoit que *Naaman* pouvoit sans crime & sans scandale continuer une action qui n'étoit qu'un service purement civil, & qu'il rendoit par-tout ailleurs au roi. Ainsi, les assistans ne pouvoient regarder cette génuflexion comme un acte de religion, parce que le changement de *Naaman* ne pouvoit être secret en Syrie, mais seulement comme une fonction indispensable de sa charge qui l'obligeoit de donner la main au roi dans toutes les cérémonies publiques. Cependant quelques interpretes craignant avec raison l'abus que l'on pourroit faire de la réponse d'Elisée, pour autoriser des actions semblables dans d'autres circonstances où elles feroient criminelles, traduisent cet endroit par le passé, & font demander pardon à *Naaman d'avoir adoré dans le temple de Remmon, lorsque son maître s'appuyoit sur lui*. Cet étranger purifié de la lepre par l'eau du jourdain, est une excellente image du peuple gentil, appelé par un choix tout gratuit de Dieu à la foi & au baptême de Jesus-Christ. Ce peuple puissant & riche avoit de grandes qualités naturelles, mais tout étoit gâté par la lepre d'infidélité. Ce fut une pauvre femme du pays d'Israël qui annonça à *Naaman* qu'il y avoit dans Israël un prophete à qui il falloit qu'il s'adressât pour être guéri, & la parole du salut fut portée aux gentils par des juifs assujettis à la domination romaine, & méprisés de tous les autres peuples. Jesus-Christ n'est point allé en personne les chercher, mais il les a fait inviter par ses serviteurs de venir à lui : ils se sont présentés pour entrer dans la maison du prophete qui est l'église, mais ils n'y ont pas d'abord été introduits. On les a arrêtés à la porte comme catéchumenes, & là, on les a instruits de la nécessité & des admirables effets du baptême. Les sages & les grands du monde ne pouvoient se résoudre à s'abaisser devant des hommes qui n'offroient rien à leurs yeux de ce que le siecle estime : ils traitoient de folies les merveilleux changemens que l'on attribuoit à l'application de foibles élémens, tels que l'eau commune ; mais les personnes simples qui crurent les premieres, engagerent enfin les sages du paganisme à chercher leur guérison dans les eaux salutaires du baptême, où ils prirent une nouvelle naissance, & se purifierent de leur premiere souillure. (+)

NAANSI, (*Géogr.*) peuple nombreux de l'Amérique septentrionale, auprès des Nabiri entre les Cénis & les Cadodaquios.

NAARACHA *ou* NORAM, (*Géogr. sacr.*) ville de la tribu d'Ephraïm, près la vallée des Roseaux. (+)

NAAS, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinster, au comté de Kildare, proche la Liffe, au nord-est de Kildare. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11, 2. *latit.* 53, 15. (*D. J.*)

NAATSME, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre du Japon qui est une espece de paliurus, que Koempfer prend pour celui de *Prosper Alpinus*. Son fruit est de la grosseur d'une prune & d'un goût austere. On le mange confit au sucre. Son noyau est pointu aux deux extrémités.

NAB, (*Géog.*) riviere d'Allemagne ; elle sort des montagnes de Franconie, traverse le Palatinat de Baviere & le du-

ché de Neubourg, & va se jeter dans le Danube un peu au dessus de Ratisbonne. (*D. J.*)

NABAB, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indoustan aux gouverneurs préposés à une ville ou à un district par le grand-mogol. Dans les premiers temps ce prince a conféré le titre de *nabab* à des étrangers: c'est ainsi que M. Dupleix, gouverneur de la ville de Pontichery pour la compagnie des Indes de France, a été nommé *nabab* ou gouverneur d'Arcate par le grand-mogol. Les gouverneurs du premier ordre se nomment *soubas*; ils ont plusieurs *nababs* sous leurs ordres.

NABAL, *fou*, (*Hist. sacr.*) Israélite de la tribu de Juda, fort riche, mais avare & brutal, qui demeuroit à Maon, & dont les troupeaux nombreux paissoient sur le Carmel. Un jour David ayant appris qu'à l'occasion de la tondaille de ses brebis il faisoit une grande fête, il envoya dix de ses gens pour le saluer de sa part, & lui demander quelques vivres pour sa troupe. Cet homme insolent reçut avec une fierté brutale les députés de David, parla avec outrage de leur maître, & les renvoya avec mépris. David, instruit par le rapport de ses gens, entra en fureur, & faisant prendre les armes à 400 hommes de sa suite, il marcha vers la maison de *Nabal*, dans le dessein de l'exterminer lui & toute sa famille. Cependant Abigail, femme de *Nabal*, instruite par un serviteur de la maniere dont son mari avoit reçu les gens de David, & craignant le ressentiment de ce dernier, fit secrétement charger sur des ânes des provisions de toute espece, & courut au devant de David: elle le rencontra dans une vallée, ne respirant que la vengeance; mais sa beauté, sa sagesse & ses discours soumis, désarmerent la colere de ce prince, & elle obtint le pardon de son mari. *Nabal* qui étoit ivre, n'apprit que le lendemain ce qui venoit de se passer, & il fut tellement frappé du danger qu'il avoit couru, qu'il en mourut de frayeur dix jours après. *Nabal* qui fait de vaines profusions en festins, & qui refuse avec dureté & insulte quelques secours à des malheureux, est l'image de tant de riches qui ne se refusent rien, & à qui rien ne coute quand il s'agit de se satisfaire eux-mêmes, ou de se donner chez les autres une réputation de générosité ou de magnificence, tandis qu'ils ont la cruauté de refuser une aumône légere à leurs freres qui manquent de tout. (+)

NABAON, (*Géogr.*) petite riviere de Portugal dans l'Estramadure; elle se décharge dans le Zézar, un peu avant que ce dernier mêle ses eaux avec celles du Tage.

NABATHÉENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) en latin *Nabathæi*, peuples de l'Arabie pétrée, dont il est beaucoup parlé dans l'écriture. Diodore de Sicile *liv. XI. ch. xlviij.* après avoir vu que l'Arabie est située entre la Syrie & l'Egypte, & partagée entre différens peuples, ajoute que les Arabes *Nabathæi* occupent un pays désert qui manque d'eau, & qui ne produit aucun fruit, si ce n'est dans un très-petit canton. Les *Nabathéens* habitoient, selon le même auteur, aux environs du golfe Elanitique, qui est à l'occident de l'Arabie, & en même temps dans l'Arabie pétrée. Strabon, *livre XVI.* & Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* disent que la ville de Petra leur appartenoit. Josephe, *antiquit. liv. XIII. ch. jx.* nous apprend que Jonathas Machabée étant entré dans l'Arabie, battit les *Nabathéens* & vint à Damas.

NABBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, & dans le haut Palatinat, sur une éminence au pié de laquelle passe le Nab: elle a un fauxbourg appelé *Venise*, & elle est le chef-lieu d'une jurisdiction assez étendue, que les Bohémiens saccagerent l'an 1431. (*D. G.*)

NABEL, (*Géogr.*) autrement *Nébel* ou *Nabis*, comme les Maures l'appellent; petite ville ou plutôt bourgade de l'Afrique, dans la seigneurie de la Goulette. C'étoit autrefois une ville très-peuplée, & on n'y trouve aujourd'hui que quelques paysans. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention sous le nom de *Neapolis colonia*; les habitans la nomment encore *Napoli de Barbarie*. Les Romains l'ont bâtie; elle est située près de la mer Méditerranée, à trois lieues de Tunis, vers l'orient. *Long.* 28. 24. *lat.* 36. 40.

NABIANI, (*Géog. anc.*) peuples errans de Sarmatie asiatique, selon Strabon, qui les place sur le Palus-méotide.

NABIRI, (*Géog.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane; il habitoit au dernier siecle auprès des Naansi, mais il s'est retiré plus bas au nord de la riviere Rouge, & il a maintenant changé de nom. (*D. J.*)

NABLE ou NEBEL, (*Musiq. instr. des Héb.*) c'est la même chose que *nablum*; on le nomme encore quelquefois *naulum*.

Quoique quelques auteurs hébreux prétendent que le *nable* étoit une espece de cornemuse, cependant la plus grande partie & les plus savans s'accordent tous à en faire un instrument à corde, que l'on pinçoit ou que l'on touchoit avec un *plectrum*.

Don Calmet, après les septante, rend le *nable* psaltérion; dans ce cas il differe de la cithare ou azur qui, suivant le même auteur, n'étoit autre chose que la harpe; il en differe, dis-je, en ce que son ventre creux étoit en haut, & qu'on touchoit par le bas les cordes tendues du haut en bas.

Mais Kircher donne dans sa *musurgie* une toute autre figure au *nable*: cette figure prouve que cet instrument étoit à peu près le psaltérion moderne, car pour en jouer il falloit le poser à plat, les cordes en haut, & frapper ces cordes avec une baguette ou *plectrum*, ou les pincer avec les doigts; cette derniere façon de jouer du psaltérion moderne ou tympanon est encore usitée, sur-tout en Italie. Au reste, Kircher assure avoir tiré la figure du nebel d'un ancien manuscrit du Vatican, & c'est ce qui me feroit préférer sa figure à celle de D. Calmet, qui ne tire la sienne que de descriptions assez vagues, & qui suppose prouvé que le *nable* & le psaltérion sont le même instrument.

Il paroît par différens auteurs que le *nable* avoit tantôt plus, tantôt moins de cordes. Dans le scillte haggiborim, on lui en donne vingt-deux, faisant trois octaves; l'historien Josephe ne lui en donne que douze. (*F. D. C.*)

NABLUM, s. m. (*Musique des Hébreux.*) en hébreu *nébel*; instrument de musique chez les Hébreux. Les septante & la vulgate traduisent quelquefois ce mot par *psalterion*, *lyra*, *cythara*, & plus communément par *nablum*. C'étoit, à ce que conjecturent quelques critiques, un instrument à cordes, approchant de la forme d'un Δ, dont on jouoit des deux mains avec une espece d'archet. *Voyez la dissertation* du P. Calmet sur les instrumens de musique des anciens Hébreux. (*D. J.*)

NABO, s. m. (*Mythol.*) ou *Nebo*; grande divinité des Babyloniens, laquelle tenoit le premier rang après Bel. Il en est parlé dans Isaïe, *ch. xlviij*. Vossius croit que *Nabo* étoit la lune, & *Bel* le soleil; mais Grotius pense que *Nabo* avoit été quelque prophete célebre du pays, & ce sentiment seroit conforme à l'étymologie du nom, qui, selon S. Jérôme, signifie *celui qui préside à la prophétie*. Les Chaldéens & les Babyloniens, peuples entêtés de l'Astrologie, pouvoient bien avoir mis au rang de leurs dieux un homme supérieur en cet art. Quoi qu'il en soit, la plupart des rois de Babylone portoient le nom de ce dieu joint avec le leur propre. Nabo-Nassar, Nabo-polassar, Nabu-sardan, Nabu-chodonosor, &c. Au reste le Nabahas des Héviens étoit le même dieu que *Nabo*. (*D. J.*)

NABO, (*Géog.*) ou *Napon*; cap du Japon que les Hollandois nomment *Cap. de Gorée*. C'est le plus septentrional de la côte orientale de la grande isle Niphon, par les 39d. 45'. de *lat.* nord. (*D. J.*)

NABONASSAR, (*Chronologie.*) L'ere de Nabonassar est célebre : nous ne savons presque rien de l'histoire de ce prince, sinon qu'il étoit roi de Babylone, & qu'on l'appeloit aussi Belesus, quoique suivant quelques auteurs il soit le même que le Baladan dont il est parlé dans Isaïe, *xxxjx.* & dans le second livre des rois, *xx. 12.* Quelques uns même conjecturent qu'il étoit mede, & qu'il fut élevé sur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent secoué le joug des Medes.

Le commencement du regne de ce Prince est une époque fort importante dans la chronologie, par la raison que c'étoit, selon Ptolomée, l'époque du commencement des observations astronomiques des

Chaldéens ; c'est pour cela que Ptolomée & les autres astronomes commencent à compter les années à l'ere de Nabonassar. *Voyez.* ASTRONOMIE.

Il résulte des observations rapportées par Ptolomée, que la premiere année de cette ere est environ la 747ᵉ année avant Jésus-Christ, & la 3967ᵉ de la période Julienne. *Voyez* ÉPOQUE.

Les années de cette époque sont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 Février & à midi, selon le calcul des Astronomes. *Voyez* ANNÉE. (*G*)

NABOTH, ŒUF DE, (*Anat.*) Naboth, professeur de Medecine dans l'université de Leïpsick, a découvert une espece d'ovaire près du cou de la matrice & on l'appelle *œuf de Naboth.* Nous avons de lui une dissertation intitulée, *Mart.* Naboth *de sterilitate.* Leïpf. 1707. (*L*)

NABOTH, *prophétie*, (*Hist. sacr.*) de la ville de Jezraël, avec une vigne près le palais d'Achab. Ce prince voulant faire un jardin potager, pressa plusieurs fois *Naboth* de lui vendre sa vigne ou de la changer contre une meilleure ; mais *Naboth*, très-fidele observateur de la loi, refusa de vendre l'héritage de ses peres. Achab en conçut tant de chagrin, qu'il se mit au lit, & ne voulut prendre aucune nourriture. Jézabel instruite du sujet de sa tristesse, le railla de sa foiblesse, & se chargea de lui faire livrer la vigne qu'il desiroit. Aussitôt elle écrivit aux premiers de la ville où *Naboth* demeuroit, des lettres qu'elle cacheta avec le cachet du roi, par lesquelles elle leur ordonnoit de publier un jeûne, de faire asseoir *Naboth* entre les premiers du peuple, de gagner de faux témoins qui déposassent qu'il avoit blasphémé contre Dieu & maudit le roi, & de le condamner à mort. Les premiers de la ville exécuterent cet ordre : deux témoins déposerent contre *Naboth* qui fut lapidé le même jour. Jézabel en ayant appris la nouvelle, courut la porter au roi, qui partit aussi-tôt pour prendre possession de sa vigne ; mais le prophete Elie vint troubler sa joie, lui reprocha son crime, & lui prédit que les chiens lécheroient son sang au même lieu où il avoit répandu celui d'un innocent. Quoique le refus que fait *Naboth* de vendre sa vigne à Achab, paroisse d'abord condamnable aux yeux de la chair, la foi en juge autrement. *Naboth* en refusant de vendre à Achab l'héritage de ses peres, obéissoit à la loi qui défendoit aux Israélites d'aliéner leurs terres à perpétuité. Tout héritage vendu retournoit l'année du jubilé à son premier maître ou à ses héritiers. Or la prétention d'Achab étoit d'acquérir la vigne de *Naboth*, sans espérance de retrait, puisqu'il vouloit l'enfermer dans son parc. La même loi ne permettoit de vendre une portion de son bien, que lorsqu'on y étoit contraint par la pauvreté : & *Naboth* qui étoit riche & des premiers de la ville, ne se trouvoit point dans le cas. Il aima donc mieux s'exposer à la disgrace de son prince, que de le satisfaire en désobéissant à Dieu. (+)

NABUCHODONOSOR, *pleurs de la génération*, ou SAOSDUCHIN, (*Hist. sacr.*) roi d'Assyrie, fils d'Assaradon, commença à régner à Ninive l'an du monde 3335. Ce prince enflé de la victoire qu'il avoit remportée sur Arphaxad ou Déjocès, roi des Medes, dans les plaines de Ragau, entreprit de réunir toute la terre à son empire. Il envoya donc sommer les nations qui s'étendent jusqu'aux confins de l'Ethiopie, de le reconnoître pour roi ; mais ces peuples renvoyerent avec mépris les ambassadeurs, & firent peu de cas de ses menaces. *Nabuchodonosor* outré de colere jura de s'en venger, & ayant levé une armée formidable, il en donna le commandement à Holopherne, avec ordre d'exterminer tous ceux qui avoient fait insulte à ses ambassadeurs. Ce général, après avoir porté la désolation & le ravage dans une grande étendue du pays, vint enfin échouer à Bétulie où il trouva le terme de ses conquêtes & de sa vie. *Nabuchodonosor* ayant appris le mauvais succès de ses armes, en mourut de chagrin, après avoir regné près de vingt ans. *Judith 1, 2, & seq.* (+)

NABUCHODONOSOR, autrement NABOPOLASSAR, (*Hist. sacr.*) pere du grand *Nabuchodonosor*, si fameux dans l'écriture, étoit Babylonien, & commandoit les armées de Saracus, roi d'Assyrie. Il se joi-

gnit à Aftyages pour renverfer cet empire: ils affiégerent Saracus dans fa capitale; & ayant pris cette ville, ils établirent fur les débris de l'empire d'Affyrie deux royaumes, celui des Medes qui appartint à Aftyages, & celui des Chaldéens, fur lequel fut établi *Nabopolaffar*, l'an du monde 3378. (+)

NABUCHODONOSOR, (*Hift. facr.*) fils de celui dont nous venons de parler, avoit été affocié à l'empire de Chaldée du vivant de fon pere qui l'avoit employé à diverfes expéditions. Ce jeune prince, après avoir châtié plufieurs gouverneurs qui s'étoient révoltés, marcha contre Pharaon Néchao, roi d'Egypte; & ayant rencontré l'armée de fes ennemis près de l'Euphrate, il la vainquit & fondit fur le royaume de Juda, dont le roi étoit tributaire de Néchao. Il affiégea ce prince dans Jérufalem, prit la ville, fit le roi prifonnier, & vouloit d'abord le mener à Babilone chargé de chaines; mais ayant changé de fentiment, il lui rendit la couronne & la liberté, à condition qu'il lui demeureroit affujetti & qu'il lui payeroit tribut. Il fe contenta d'enlever plufieurs jeunes enfans du fang royal, du nombre defquels furent Daniel, Ananias, Mifaël & Azarias, qu'il fit conduire à Babylone pour être élevés dans fon palais. C'eft de cet événement, qui arriva l'an du monde 3398, que l'on a commencé à compter les foixante & dix années de la captivité de Babylone. Nabopolaffar étant mort, fon fils fe hâta de retourner à Babylone pour monter fur le trône de fon pere; dès qu'il fut arrivé, il diftribua par colonies fes captifs, & mit dans le temple de Vénus les vafes facrés du temple de Jérufalem & les riches dépouilles qu'il avoit remportées fur fes ennemis. Ce prince, la deuxieme année de fon regne, eut un fonge myftérieux dont il fut effrayé, mais qu'il oublia entiérement. Il confulta les fages de fon royaume pour favoir d'eux ce qu'il avoit vu en fonge; mais aucun n'ayant pu le deviner, le roi, outré de colere, les condamna tous à la mort. Daniel qui fe trouvoit enveloppé dans cet arrêt, comme étant du nombre des fages, alla trouver le roi, & le pria de lui accorder quelque délai pour chercher l'explication de ce qu'il defiroit. Il l'obtint, & après qu'il eut imploré la miféricorde du Dieu du ciel avec fes trois compagnons, le myftere lui fut découvert dans une vifion pendant la nuit. Alors il retourna vers le roi, & lui dit qu'il avoit vu en fonge une ftatue d'une hauteur énorme dont la tête étoit d'or, la poitrine & les bras d'argent, le ventre & les cuiffes d'airain, & les jambes de fer: que pendant qu'il étoit attentif à cette vifion, une pierre fe détachant de la montagne avoit frappé la ftatue par les piés & l'avoit réduite en poudre, & que cette pierre devenue une grande montagne avoit rempli toute la terre. *Voilà votre fonge, ô roi*, ajouta Daniel, en voici l'interprétation. « Vous êtes le roi des rois, & le Dieu » du ciel a foumis toutes chofes à votre » puiffance. C'eft donc vous qui êtes la » tête d'or. Après vous il s'élevera un autre » royaume qui fera d'argent, & enfuite » un troifieme qui fera d'airain, & auquel toute la terre fera foumife. Le qua» trieme fera de fer, & réduira tout en » poudre. Ce fera alors que Dieu fufcitera » un royaume qui ne fera jamais détruit, » qui anéantira tous les autres, & qui » fubfiftera éternellement. *Dan. II*, 37, » *& feq* ». *Nabuchodonofor*, ravi d'admiration, rendit gloire au vrai Dieu, & éleva Daniel aux plus grands honneurs. Ces quatre empires repréfentés par les quatre différens métaux de la ftatue, étoient ceux des Affyriens, des Perfes, des Grecs & des Romains. Ces quatre empires fe fuccedent; les uns font envahis par les autres, & il fe forme ainfi une liaifon entr'eux, exprimée par l'unité de la ftatue où fe trouvent joints les quatre métaux. Le premier eft celui des Babyloniens, dont la grandeur & la magnificence étoient marquées par l'or, le plus précieux des métaux. Cyrus fonda le fecond empire, & la fageffe de fon gouvernement forma un fiecle d'argent; cet empire s'agrandit fous fes fucceffeurs, & finit à Darius Codoman. L'empire des Grecs figuré par le ventre & les cuiffes d'airain, fut établi par Alexandre; & les guerres fanglantes qui le caractérifent, ainfi que la dureté de la plupart des fucceffeurs du gouvernement de ce prince, répondent très-bien à l'airain. Les jambes de

fer figuroient la monarchie des Romains, qui ne s'établit & ne se soutint que par des guerres perpétuelles, & qui par la force invincible de ses armes subjugua toutes les nations. La pierre détachée de la montagne qui réduit tout en poudre est la figure de Jesus-Christ qui descend du ciel dans le sein d'une vierge pour former son église, mettre sous le joug les plus redoutables puissances de l'univers, anéantir l'idolâtrie, & subjuguer par la croix tous les royaumes du monde pour n'en faire qu'un seul empire à qui l'éternité est promise. Cependant Joakim se lassant de payer le tribut aux Chaldéens, se souleva contre eux. *Nabuchodonosor* occupé à régler les affaires de son empire, & ne pouvant marcher contre ce rebelle, y envoya une puissante armée qui désola toute la Judée. Joakim lui-même fut pris dans Jérusalem, mis à mort & jeté à la voirie, suivant la prédiction de Jérémie. Jéchonias son fils qui lui succéda, s'étant aussi révolté contre le roi de Babylone, ce prince vint l'assiéger, le mena captif à Babylone avec sa mere, sa femme, & dix mille hommes de Jérusalem: entre les prisonniers se trouverent Mardochée & Ezéchiel. *Nabuchodonosor* enleva tous les trésors du temple, brisa les vases d'or que Salomon y avoit mis, & établi à la place de Jéchonias, l'oncle paternel de ce prince, auquel il donna le nom de *Sédécias*. Ce nouveau roi marcha sur les traces de ses prédécesseurs, & fit une ligue avec les princes voisins contre celui à qui il étoit redevable de la couronne. Le roi de Babylone vint encore en Judée avec une armée formidable, & après avoir réduit les principales places du pays, il fit le siege de Jérusalem. Il fut contraint de le lever pour marcher contre Pharaon Ephra, roi d'Egypte, qui venoit au secours de Sédécias; mais ayant battu ce prince & l'ayant forcé de rentrer en Egypte, il fut reprendre le siege. Sédécias voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance de défendre la ville, s'enfuit, fut pris en chemin & mené à *Nabuchodonosor* qui étoit alors à Reblatha en Syrie. Ce prince, après lui avoir reproché son infidélité & son ingratitude, fit égorger ses enfans en sa présence, lui fit crever les yeux, le chargea de chaînes & le fit mener à Babylone. L'armée des Chaldéens entra dans Jérusalem, & y exerça des cruautés inouies: on égorgea tout sans distinction d'âge ni de sexe. Nabuzardan, chargé d'exécuter les ordres de son maître, fit mettre le feu au temple du Seigneur, au palais du roi, aux maisons de la ville, & à toutes celles des grands, après en avoir tiré tout ce qu'il y avoit de plus précieux, & les réduisit en cendres. Les murailles de la ville furent démolies, on chargea de chaînes tout ce qui restoit d'habitans, après avoir égorgé soixante des premiers du peuple aux yeux de *Nabuchodonosor*, & Nabuzardan ne laissa dans le pays de Juda que les plus pauvres à qui il donna des vignes & des terres à cultiver. Ainsi périrent pour la premiere fois sous la main de *Nabuchodonosor*, Jérusalem & ses princes. Jérémie ne cessoit de leur dire que Dieu même les avoit livrés à ce roi, & qu'il n'y avoit de salut pour eux qu'à subir le joug; ils ne crurent point à sa parole. Pendant que ce prince les tenoit étroitement enfermés par les prodigieux travaux dont il avoit entouré leur ville, ils se laissoient enchanter par leurs faux prophetes. Le peuple séduit par ces imposteurs souffrit les plus rudes extrémités, & fit tant par son audace insensée, que la ville fut renversée, le temple brûlé, & tout perdu sans ressource. Le même prodige de séduction, de témérité & d'endurcissement se remarqua à la derniere ruine de Jérusalem par Tite envoyé de Dieu, comme *Nabuchodonosor*, pour exercer sa vengeance sur ce peuple rebelle. Ils furent réduits aux mêmes extrémités, la même rébellion, la même famine, les mêmes voies du salut ouvertes, la même chûte, & pour que tout fût semblable, le second temple fut brûlé sous Tite, le même mois & le même jour que l'avoit été le premier sous *Nabuchodonosor*. Ce prince, de retour à Babylone, au lieu de faire hommage à Dieu des victoires qu'il avoit remportées par son secours, en fit honneur à ses idoles, & fit dresser dans la plaine de Dura, une statue d'or, haute de soixante coudées, en l'honneur d'une fausse divinité que l'Ecriture ne nomme pas. La dédicace s'en fit avec pompe, les grands de l'état & les gouverneurs des provinces appelés à la cérémonie, & tous eurent

ordre

ordre, sous peine de mort, de se prosterner devant l'idole & de l'adorer. Les seuls compagnons de Daniel ayant refusé de le faire, le roi irrité les fit jeter dans une fournaise ardente où ils furent miraculeusement préservés des flammes par l'ange du Seigneur. Alors *Nabuchodonosor*, frappé de ce prodige, les fit retirer, & donna un édit dans lequel il publia la grandeur du roi des Juifs, & défendit à qui que ce fut, sous peine de la vie, de blasphêmer son nom. Deux ans après la guerre des Juifs, *Nabuchodonosor* qui avoit été le fléau de la justice divine contre Jérusalem & la Judée, lui prêta son ministere pour punir les Tyriens, les Philistins, les Moabites & plusieurs autres peuples voisins & ennemis des Juifs, qui éprouverent à leur tour la sévérité des jugemens de Dieu. Il alla d'abord mettre le siege devant Tyr, ville maritime, illustre par son commerce. Ce siege dura treize ans, & dans cet intervalle l'armée du roi désola les pays dont nous venons de parler. Tyr enfin fut prise & saccagée. Dieu, pour dédommager ce prince des maux qu'il avoit soufferts à ce siege, lui abandonna l'Egypte dont il fit la conquête, & d'où il remporta un butin immense. C'étoit pour cela qu'il l'y avoit appelé, comme il s'en explique lui-même dans Ezéchiel: *Fils de l'homme*, dit Dieu lui-même au prophete, *Nabuchodonosor, roi de Babylone, m'a rendu avec son armée un grand service au siege de Tyr. Toutes les têtes de ses gens en ont perdu les cheveux, & toutes leurs épaules en sont écorchées, & néanmoins ils n'ont reçu aucune récompense. C'est pourquoi je vais donner à Nabuchodonosor le pays d'Egypte. Il en enlevera le peuple & les dépouilles: il y fera un grand butin, & son armée recevra ainsi sa récompense.* Ce prince, de retour de son expédition, s'appliqua à embellir sa capitale & à y faire construire de superbes bâtimens. Il fit élever ces fameux jardins suspendus sur des voûtes que l'on a mis au rang des merveilles du monde. Il eut dans le même temps un songe qui lui donna de grandes inquiétudes. Il crut voir un arbre qui touchoit le ciel de sa cime, qui couvroit la terre de ses branches, & à l'ombre duquel tous les animaux se retiroient. Tout d'un coup un ange descendit du ciel, fit couper & abattre l'arbre, & ordonna qu'il fut réduit pendant sept ans dans l'état des animaux, broutant l'herbe de la terre, & exposé à la rosée du ciel. Les sages de Babylone n'ayant pu donner au roi aucune explication de ce songe, Daniel lui dit qu'il signifioit le changement qui devoit arriver en sa personne: *C'est vous*, lui dit-il, *qui êtes désigné par ce grand arbre, vous serez abattu, réduit à l'état d'une bête & chassé de la compagnie des hommes; mais après avoir été sept ans en cet état, lorsque vous aurez reconnu que toute puissance vient du ciel, vous redeviendrez homme.* La prédiction s'accomplit un an après. Ce prince, victorieux de toute l'Asie, se promenant dans son palais, livré aux mouvemens de vanité que lui inspiroient ses conquêtes & la magnificence de Babylone qu'il venoit de rendre une des plus superbes villes du monde, entendit une voix du ciel qui lui prononça son arrêt. A l'heure même il perdit le sens; on le chassa de son trône & de la société des hommes, & il fut réduit à la condition des bêtes. Après avoir passé sept ans à vivre dans la campagne comme une bête farouche, il recouvra la raison, & le premier usage qu'il en fit fut de bénir & de glorifier le Très-Haut qu'il avoit si long-temps méconnu. Il reprit sa premiere dignité & continua de régner avec le même éclat qu'auparavant. Alors il publia dans toute l'étendue de sa domination les merveilles étonnantes que Dieu venoit de faire en sa personne, & il en termina le récit par ces paroles: « Maintenant donc je loue le roi » du ciel, & je publie hautement sa gran- » deur & sa gloire, parce que toutes ses » œuvres sont selon la vérité, que ses voies » sont pleines de justice, & qu'il peut, » quand il lui plaît, humilier les super- » bes ». Ce prince mourut sur la fin de la même année, après avoir régné quarante-trois ans depuis la mort de son pere Nabopolassar, qui l'avoit associé à l'empire deux ans auparavant. Il y a plusieurs sentimens sur la métamorphose de *Nabuchodonosor* dont le plus suivi est que ce prince s'imaginant fortement être devenu bête, broutoit l'herbe, sembloit frapper des cornes, laissoit croître ses cheveux & ses ongles, & imitoit à l'extérieur toutes les actions d'une bête: ce changement, qui

probablement n'avoit lieu que dans son cerveau altéré ou dans son imagination échauffée, étoit un effet de la licantropie, maladie dans laquelle l'homme se persuade qu'il est changé en loup, en chien, ou en autre animal. (+)

NACARAT, s. m. & adj. (*Teinture.*) rouge clair & uni. Les *nacarats*, appelés *de bourre*, font teints de gaude & de bourre de poil de chevre, fondue avec la cendre gravelée, & il est défendu d'y employer le fustel.

NACCHIVAN, (*Géog.*) ville d'arménie, capitale de la province de même nom. Elle étoit autrefois très-considérable, mais Amurath la ruina. On peut en juger de son ancienne grandeur par le grand amas de ses débris. Il n'y a que le centre de la ville qui soit rebâti: il contient un millier de maisons, avec des bazars remplis de boutiques de diverses marchandises. *Nacchivan* sert de titre à l'archevêque des Arméniens catholiques. Les dominicains sont leurs seuls ecclésiastiques, & c'est parmi eux qu'ils choisissent l'archevêque: le pape confirme son élection. *Longit.* marquée sur les astrolabes persans, est de 81. 34. *lat.* 38. 40. (*D. J.*)

NACELLE, s. f. (*Anat.*) c'est la cavité qui est entre les deux circuits de l'oreille, l'extérieure qui se nomme *helice* ou *helix*, & l'intérieur, qui se nomme *anthelice* ou *anthelix*. Dionis dit de la *nacelle* que c'est la plus grande cavité de l'oreille.

NACELLE, s. f. (*Botan.*) *carina*. On donne ce nom au pétale inférieur des fleurs papilionacées: cette piece paroît formée de deux pétales réunis; aussi a-t-elle souvent deux onglets séparés; sa partie antérieure forme ordinairement un angle avec les onglets, en se relevant vers l'étendard; & a quelque rapport avec l'avant d'un bateau comprimé par les côtés. (*D.*)

NACELLE, (*Architecture civile*,) On appelle ainsi dans les profils un membre quelconque, creux en demi-ovale, que les ouvriers nomment *gorge*. On entend encore par *nacelle* la *scotie*. *Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

NACELLE, (*Marine.*) petit bateau qui n'a ni mâts ni voiles, & dont on se sert pour passer une riviere. (*Q*)

NACHÉS (*Géogr.*) peuples de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. *Voyez* NATCHÉS.

NACHSHAB, (*Géog.*) ville de la grande Tartarie, dans le Mawaralnahar, sur la frontiere, dans une plaine. Les Arabes la nomment *Nasaph*. Sa *longitude*, suivant Albiruni, est 88. 10 *lat.* 39. 50.

NACOLEIA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Phrygie, selon Strabon & Ptolomée. Etienne le géographe & Ammian, Marcellin écrivent *Nacolia*; Suidas dit *Nacoleum*. Selon d'Herbelot, cette ville est située auprès d'un lac que les Turcs appellent, ainsi que la ville ou bourg, *Ainchghiol*. (*D. J.*)

NACRE, s. f. (*Hist. nat.*) On a donné ce nom à la substance de certains coquillages, qui est blanche & orientée comme les perles. La surface intérieure de la plupart des coquillages est de cette qualité; il y en a aussi qui, étant dépouillés de leur écorce, ont à l'extérieur une très-belle *nacre*, comme le burgau. *Voyez* COQUILLE. (*I*)

NACRE, (*Chimie & Mat. med.*) *nacre* des perles, ou mere des perles; c'est un des terreux absorbans usités en Médecine. On prépare la *nacre* par la porphyrisation; on en fait un sel avec l'esprit de vinaigre, & un magistere par la précipitation de ce sel. On réduit la *nacre* préparée en tablettes: toutes ces préparations, aussi-bien que ses vertus médicinales, lui font communes avec tous les autres absorbans terreux. *Voyez* REMEDES TERREUX, *au mot* TERRE, *Mat. med.*

La *nacre* entre dans la poudre pectorale ou looch sec, dans la confection d'hyacinthe, & dans les tablettes absorbantes & roborantes de la pharmacopée de Paris. (*b*)

NACRE DE PERLES, *voyez* MERE-PERLE.

NACRE DE PERLE, (*Conchyliolog.*) *voyez* PINNE MARINE.

NACRE DE PERLES, (*Joaillerie.*) On nomme *nacre de perles* les coquilles où se forment les perles; elles sont en dedans du poli & de la blancheur des perles, & ont le même éclat en dehors, quand avec un touret de lapidaire on en a enlevé les

premieres feuilles, qui font l'enveloppe de riche coquillage. Les *nacres* entrent dans les ouvrages de marqueterie & de vernis de la Chine : on en fait aussi divers bijoux, entr'autres de très-belles tabatieres. (*D. J.*)

NACRE, (*Joaillerie.*) Ce mot chez les Lapidaires se dit d'un cercle qui se trouve quelquefois dans le fond des coquilles de *nacre*. Les Lapidaires ont souvent l'adresse de les scier & de les faire entrer dans divers ouvrages de Joaillerie, comme de véritables perles. On les nomme plus ordinairement des *loupes*.

NADAB, (*Hist. Sacr.*) fils de Jéroboam, premier roi d'Israël, qui ayant succédé à son pere au royaume des dix tribus, ne régna que deux ans, & fut assassiné pendant qu'il étoit occupé au siege de Gebbethon, par Baasa, fils d'Ahia, de la tribu d'Issachar, qui usurpa le royaume. *Nadab* ne fut pas meilleur que son pere, il imita ses impiétés & ses crimes, aussi fut-il le dernier de sa famille qui occupa le trône, comme l'avoit prédit le prophete Ahias. Baasa extermina toute la race de Jéroboam, & jeta leurs corps à la voirie. Il y a eu un troisieme *Nadab*, fils de Seméi. *I. Part. ij.* 28. (+)

NADAB, (*Hist. mod.*) nom du souverain pontife ou grand-prêtre des Persans, dont la dignité répond à celle du muphti en Turquie, avec cette différence unique, que le *nadab* peut se dépouiller de sa dignité religieuse ou ecclésiastique, & aspirer aux emplois civils; ce qui n'est pas permis au muphti. Le *nadab* prend place après l'athmat-dulet, ou premier ministre. Il a sous lui deux juges, appelés l'un *seeik*, l'autre *casi*, qui connoissent, décident de toutes les matieres de religion, qui permettent les divorces, assistent aux contrats & actes publics. Ils ont des substituts ou lieutenans dans toutes les villes du royaume. (+)

NADDE, (*Hist. nat.*) est un poisson rare, du genre des carpes, & de la famille des poissons à nageoires molles. On le trouve plus communément dans les parties boréales de la Suede que par-tout ailleurs : il a un pié de longueur, quatre pouces de large, la tête obtuse; les trous des nageoires sont doubles; la bouche est sans dents; la membrane des ouies a trois rayons; la queue est fourchue; la couleur du dos est brune, blanche aux côtés, argentée au ventre, & rousse à la poitrine. Les écailles sont larges, obtuses & striées. On mange ce poisson en Westrobothnie. (+)

NADELLE, MELETTE, APHYE-PHALERIQUE, s. f. (*Ichthiol.*) poisson de mer qui ne differe de la sardine qu'en ce qu'il est plus mince & plus large. Il a la queue fourchue, & les nageoires sont en même nombre, & situées comme dans la sardine. La *nadelle* a la chair molle & très-grasse. Si on garde dans un vase pendant quelque temps plusieurs de ces petits poissons entassés les uns sur les autres, on voit bientôt surnager de la graisse qui est bonne à brûler, & dont les pêcheurs se servent pour leurs lampes. Rondelet, *histoire des poissons, premiere partie, liv. VII. chap. jv. voyez* SARDINE, *poisson*. (*I*)

NADER, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un des principaux officiers de la cour du grand-mogol, qui commande à tous les eunuques du palais. Il est chargé de maintenir l'ordre dans le maal ou serrail, ce qui suppose une très-grande sévérité. Il regle la dépense des sultanes & des princesses; il est garde du trésor & des joyaux, & grand maître de la garderobe du monarque; enfin c'est lui qui fait toute la dépense de sa maison. Cette place éminente est toujours remplie par un eunuque, qui a communément un crédit sans bornes.

NADER, (*Géogr.*) ville des Indes orientales dans l'Indoustan, sur la route d'Agra à Surate, à 4 lieues de Gate. Elle est située sur la pente d'une montagne; ses maisons sont couvertes de chaume & n'ont qu'un étage. *Long.* 92. 20. *lat.* 24. 30. (*D. J.*)

NADIR, s. m. se dit *en Astronomie* du point du ciel immédiatement opposé au zénith. *Voyez* ZÉNITH.

Ce mot est purement arabe; *nadir* en arabe signifie la même chose qu'*ici*.

Le *nadir* est le point du ciel qui est directement sous nos piés, c'est-à-dire, un point qui se trouve dans la ligne tirée de nos piés par le centre de la terre, & terminée à l'hémisphere opposé au nôtre.

Le zénith & le *nadir* sont les deux pôles

de l'horizon: ces deux points en font chacun éloignés de 90°, & par conséquent sont tous deux dans le méridien. Le *nadir* est proprement le zénith de nos antipodes, dans la supposition que la terre soit exactement sphérique; mais comme elle ne l'est pas, il n'y a proprement que les lieux situés sous l'équateur ou sous les pôles dont le *nadir* soit le zénith de leurs antipodes. *Voyez* ZÉNITH, ANTIPODES & HORIZON.

Nadir du soleil est le nom que quelques anciens astronomes ont donné à l'axe du cone formé par l'ombre de la terre; ils l'appellent ainsi, parce que cet axe coupe l'écliptique en un point diamétralement opposé au soleil, mais cette dénomination n'est plus en usage. *Chambers.* (*O*)

NADOUBAH, (*Géogr.*) ville du pays que les Arabes appellent *Kofarhaqui*, c'est la Cafrerie. Cette ville est à environ trois journées de Mélinde, qui est dans le Zanguebar.

NADOUESSANS, s. f. (*Géogr.*) autrement dit Nadouessioux; peuples sauvages dans l'Amérique septentrionale; ils ont leur demeure avec plusieurs autres nations barbares, vers le lac des Issati, à 70 lieues à l'ouest du lac supérieur.

NADRAVIE, (*Géog.*) province du royaume de Prusse, dans le cercle de Tamland. Elle est arrosée d'un grand nombre de riviere. Lubiaw en est le lieu le plus considérable. (*D. J.*)

NÆDENDAHL, *Vallis gratiæ*, (*Géogr.*) ville de Suede, dans la Finlande, à un mille & demi d'Abo, & plus proche encore d'une source d'eau minérale très-estimée. Il y avoit avant la réformation un couvent de filles, qui ne fut aboli qu'en 1595, & qui, moins inutile que bien d'autres, avoit établi dans le lieu une fabrique de bas qui subsiste encore, & qui se soutient même avec tant de succès, que les ouvrages en sont recherchés, & dans Stokholm & dans d'autres villes du royaume. *Nedendahl* est la quatre-vingt-dixieme des villes qui siegent à la diete: elle fait partie du district de Masko. (*D. G.*)

NÆNIA, s. f. (*Mythol.*) déesse qui présidoit aux pleurs, aux lamentations & aux funérailles; je dis que c'est une déesse, parce que Festus en parle sur ce ton, & qu'il marque même l'endroit où on avoit pris soin de lui consacrer un temple; c'étoit près de Rome, & ce temple n'étoit plus de son temps qu'une chapelle. *Næniæ deæ sacellum ultrà portam viminalem, nunc tantùm habet ædiculum*; mais le mot *Nænia* dans les auteurs, signifie plus communément une chanson lugubre, qu'on chantoit aux funérailles; il se prend aussi quelquefois pour un chant magique, pour un proverbe reçu parmi les enfans, & finalement pour une hymne. (*D. J.*)

NAEP, s. m. (*Hist. mod.*) *terme de relation*; juge subalterne établi par les cadis dans les villages de Turquie, ou par les mulas des grandes villes, pour être comme leurs lieutenans. (*D. J.*)

NAERDEN, (*Géog.*) forte ville des pays-bas dans la Hollande, à la tête des canaux de la province, & capitale du Goyland. Guillaume de Baviere en jeta les fondemens en 1350. Elle est sur le Zuiderzée, à 4 lieues d'Amsterdam, & environ à même distance N. E. d'Utrecht. *Long.* 22. 38. *lat.* 52. 20.

La ville de *Naerden* fut presque réduite en cendre en 1486 par un embrasement accidentel. En 1572, elle fut prise & saccagée avec une barbarie incroyable par les Espagnols. Il y en a dans la bibliotheque d'Utrecht une description en manuscrit qui fait dresser les cheveux. Les François prirent cette ville en 1672; & le P. d'Orange la reprit sur eux l'année suivante. (*D. J.*)

NÆVIA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt à quatre mille de Rome, ainsi nommée d'un certain Nævius, qui avoit sa maison de plaisance dans ce quartier. Varron fait mention de cette *Nævia silva* & de *Nævia porta*; c'est aujourd'hui *Porta majore.*

NAFIA, *ou* NAPHIA, (*Géog.*) petit lac de la vallée de Noto en Sicile, auprès de Minéo en tirant vers le nord. On le nommoit anciennement *Palicorum lacus*, & l'on voit sur ses bords, les ruines de l'ancienne Palica. (*D. J.*)

NAGAM, s. m. (*Hist. nat.*) nom malais d'un grand arbre qui porte des siliques, & qui est fort commun dans les isles des Indes orientales, le suc de ses fécules mêlé

avec l'huile de noix d'Inde, & employé en onguent, chaffe les enflures de ventre périodiques.

NAGARA, (*Géogr. anc.*) ville métropole dans l'Arabie heureufe, félon Ptolomée *liv. VI, ch. cvij.* c'eft auffi une ville des Indes en deçà du Gange, autrement nommée *Dionyfopolis.* (*D. J.*)

NAGE, f. f. *terme de Batelier;* c'eft un morceau de bois du bachot où l'on pofe la platine, l'aviron, quand fon anneau eft au touret.

Nage à bord, commandement aux gens de la chaloupe de venir au vaiffeau.

Nage à faire abattre, commandement aux gens de la chaloupe qui tanent un vaiffeau de nager du côté où l'on veut que le vaiffeau s'abatte.

Nage au vent, commandement aux gens de l'équipage qui touent un vaiffeau, de nager du côté où le vent vient.

Nage de force, commandement aux gens de l'équipage de redoubler leurs efforts.

Nage qui eft parée, commandement de nager à qui eft prêt; ce qui fe fait lorfqu'il n'eft pas d'une néceffité abfolue que les gens de l'équipage de la chaloupe nagent tous enfemble.

Nage fec, commandement à l'équipage de la chaloupe de tremper dans l'eau l'aviron, en nageant de telle forte qu'il ne la faffe pas fauter, & qu'on ne mouille pas ceux qui y font.

Nage ftribord & ferre bas bord, ou nage bas bord & ferre ftribord : commandement à l'équipage d'une chaloupe de la faire naviguer & gouverner en moins d'efpace.

Nager, ramer, & voguer, c'eft fe fervir des avirons pour faire filler un bâtiment.

Nager à fec; c'eft toucher la terre avec les avirons.

Nager en arriere, c'eft faire arrêter ou reculer un petit vaiffeau avec des avirons : cela fe pratique fur tous les bâtimens à rames afin d'éviter le revirement, & de préfenter toujours la proue. (Z)

NAGEANT, adj. *terme de Blafon*, dont on fe fert pour repréfenter dans les armoiries un poiffon couché horizontalement : ou en travers de l'écuffon. *V.* POISSON.

NAGEOIRES, f. f. pl. (*Ichthiolog.*) c'eft une partie du poiffon qui eft faite comme une plume. *Voyez l'article* POISSON.

Il faut ajouter un mot de l'ufage des *nageoires*. Comme en tous les corps qui flottent dans l'eau, la partie la plus lourde tend toujours en bas, felon les loix de l'hydroftatique, ne s'en fuivroit-il pas de-là que, puifque le dos du poiffon eft la partie la plus pefante de fon corps, il devroit être toujours dans l'eau le ventre en haut, comme il arrive communément dans le poiffon mort, puifqu'alors l'air qu'il contient venant à fe dilater, le poiffon eft obligé de furnager, & de tourner le ventre en haut, tant à caufe que le dos eft plus pefant que le refte, que parce que le ventre, par la dilatation de l'air de la petite veffie, fe trouve alors plus léger que lorfque le poiffon eft vivant. Mais la fageffe du créateur y a pourvu en formant les poiffons, auxquels il a donné la faculté de nager, le ventre toujours tourné en bas avec deux nageoires pofées fous le ventre. Cette matiere eft parfaitement traitée dans Borelli, qui, ayant jeté dans l'eau un poiffon auquel il avoit coupé les *nageoires*, obferva qu'il alloit toujours fur un côté ou fur l'autre, fans pouvoir fe foutenir dans la fituation ordinaire & naturelle des autres poiffons. Enfin, comme ces animaux devoient pouvoir s'arrêter commodément, fe tourner à droite ou à gauche dans leur route, la nature les a pourvus de deux *nageoires* aux côtés, avec lefquelles ils s'arrêtent lorfqu'ils les étendent toutes les deux; & s'ils n'en étendent qu'une, ils peuvent fe tourner du même côté de la *nageoire* étendue. Nous voyons précifément la même chofe dans un bateau, qui tourne du côté où l'on tient l'aviron dans l'eau pour l'arrêter. (*D. J.*)

NAGEOIRE, morceau de bois mince, rond & plat que les porteurs d'eau mettent fur leurs feaux lorfqu'ils font pleins. Il contient l'eau, & l'empêche de fe répandre facilement. On appelle auffi cet inftrument *tailloir.*

NAGER, v. n. l'art ou l'action de nager confifte à foutenir le corps vers la furface de l'eau, & à s'avancer ou faire du chemin dans l'eau par le mouvement

des bras & des jambes, &c. *Voyez* ANIMAL.

L'homme eſt le ſeul des animaux qui apprenne à nager; beaucoup d'autres animaux nagent naturellement; mais un grand nombre d'animaux ne nagent point du tout.

Chez les anciens Grecs & Romains, l'art de nager faiſoit une partie ſi eſſentielle de l'éducation de la jeuneſſe, qu'en parlant d'un homme ignorant, groſſier, & mal élevé, ils avoient coutume de dire proverbialement, qu'il n'avoit appris ni à lire ni à nager.

A l'égard des poiſſons, c'eſt leur queue qui contribue le plus à les faire nager, & non pas leurs nageoires, comme on ſe l'imagine aſſez généralement; c'eſt pour cette raiſon que la nature leur a donné plus de force & plus de muſcles dans cette partie que dans toutes les autres, tandis que nous remarquons le contraire dans tous les autres animaux, dont les parties motrices ſont toujours les plus fortes, comme les cuiſſes dans l'homme, pour le faire marcher; les muſcles pectoraux dans les oiſeaux pour les faire voler, &c. *Voyez* MARCHE, VOL, &c.

La maniere dont les poiſſons s'avancent dans l'eau eſt parfaitement bien expliquée dans Borelli, *de motu animal. part. I, ch. xxiij*, ils ne ſe ſervent de leurs nageoires que pour tenir leurs corps en balance & en équilibre, & pour empêcher qu'il ne vacille en *nageant*. *Voyez* NAGEOIRE & QUEUE.

M. Thevenot a publié un livre curieux intitulé, *l'art de nager*, démontré par figures. Et avant lui Everard Digby, Anglois, & Nicolas Winman, Allemand, avoient déja donné les regles de cet art. Thevenot n'a fait, pour ainſi dire, que copier ces deux auteurs; mais s'il ſe fût donné la peine de lire le traité de Borelli, avec la moitié de l'application qu'il a lu les deux autres, il n'auroit pas ſoutenu, comme il l'a fait, que l'homme *nageroit* naturellement, comme les autres animaux, s'il n'en étoit empêché par la peur qui augmente le danger.

Nous avons pluſieurs expériences qui détruiſent ce ſentiment: en effet, que l'on jette dans l'eau quelque bête qui vient de naître, elle *nagera*; que l'on y jette un enfant qui ne puiſſe point encore être ſuſceptible de peur, il ne *nagera* point; & il ira droit au fond. La raiſon en eſt que la ſtructure & la configuration de la machine du corps humain ſont très-différentes de celles des bêtes brutes, & ſur-tout, ce qui eſt fort extraordinaire, par rapport à la ſituation du centre de ſa gravité. Dans l'homme c'eſt la tête qui eſt d'une peſanteur exceſſive, eu égard à la peſanteur du reſte de ſon corps, ce qui vient de ce que ſa tête eſt garnie d'une quantité conſidérable de cervelle, & que toute ſa maſſe eſt compoſée d'os, & de parties charnues, ſans qu'il y ait des cavités remplies de la ſeule ſubſtance de l'air: de ſorte que la tête de l'homme, s'enfonçant par ſa propre gravité dans l'eau, celle-ci ne tarde gueres à remplir le nez & les oreilles, & que le fort ou le peſant emportant le foible ou le léger, l'homme ſe noie, & périt en peu de temps.

Mais dans les bêtes brutes, comme leur tête ne renferme que très-peu de cervelle, & que d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de ſinus, ou cavités pleines d'air, ſa peſanteur n'eſt pas proportionnée au reſte de leurs corps, de ſorte qu'elles n'ont aucune peine à ſoutenir le nez au deſſus de l'eau, & que ſuivant les principes de la ſtatique pouvant ainſi reſpirer librement, elles ne courent aucun riſque de ſe noyer.

En effet, l'art de *nager*, qui ne s'acquiert que par l'expérience & par l'exercice, conſiſte principalement dans l'adreſſe de tenir la tête hors de l'eau, de ſorte que le nez & la bouche étant en liberté l'homme reſpire à ſon aiſe, le mouvement & l'extenſion de ſes piés & de ſes mains lui ſuffiſent pour le ſoutenir vers la ſurface de l'eau, & il s'en ſert comme de rames pour conduire ſon corps. Il ſuffit même qu'il faſſe le plus petit mouvement, car le corps de l'homme eſt à peu près de la même peſanteur qu'un égal volume d'eau, d'où il s'enſuit par les principes de l'hydroſtatique que le corps de l'homme eſt déja preſque de lui-même en équilibre avec l'eau, & qu'il ne faut que peu de forces pour le ſoutenir.

M. Bazin, correfpondant de l'académie royale des fciences de Paris, a fait imprimer il y a quelques années à Strasbourg un petit ouvrage dans lequel il examine pourquoi les bêtes nagent naturellement, & pourquoi au contraire l'homme eft obligé d'en chercher les moyens. Il en donne des raifons prifes dans la différente ftructure du corps de l'homme & de celui des animaux; mais ces raifons font différentes de celles que nous avons apportées ci-deffus. Selon lui les bêtes *nagent* naturellement parce que le mouvement naturel qu'elles font pour fortir de l'eau quand elles y font jetées, eft un mouvement propre par lui-même à les y foutenir : en effet, un animal à quatre piés qui *nage* eft dans la même fituation, & fait les mêmes mouvemens que quand il marche fur la terre ferme. Il n'en eft pas de même de l'homme; l'effort qu'il feroit pour marcher dans l'eau, en confervant la même fituation que quand il marche naturellement, ne ferviroit qu'à le faire enfoncer, ainfi l'art de *nager* ne lui peut être naturel.

NAGER, *l'action de nager*, (*Médecine.*) il y a peu de maladies chroniques dans lefquelles la *nage* foit bienfaifante, auffi l'ordonne-t-on rarement; on prend cet exercice feulement en été; il maigrit les perfonnes pléthoriques, facilite la tranfpiration, échauffe, atténue, & rend ceux qui y font accoutumés moins fenfibles aux injures de l'air, la *nage* ou le bain dans la mer eft falutaire à ceux qui font attaqués d'hydropifie, de gales, de maladies inflammatoires, d'exanthemes, d'élephanthiafis, de fluxions fur les jambes, ou fur quelqu'autre partie du corps.

La *nage*, foit dans l'eau douce, foit dans l'eau falée, qui eft trop fraîche, porte à la tête; & fi on y demeure trop long-temps, fa fraîcheur attaque les nerfs.

La *nage* dans l'eau naturellement chaude peut être auffi préjudiciable, cependant bien des gens s'y expofent fans en être endommagés.

La *nage* fe faifoit anciennement en fe précautionnant & fe préparant contre tous les accidens, foit par les onctions, foit par les frictions, & en fe précipitant de quelque lieu élevé. Oribafe, *liv. IV, chap. xxvij.*

La *nage* a les mêmes avantages & les mêmes inconvéniens que le bain, ainfi on peut la confidérer comme un exercice; car on s'y donne de grands mouvemens qui font fort falutaires. *Voyez* GYMNASE & GYMNASTIQUE. Quant à fon avantage comme bain, *voyez* BAIN. C'eft la meilleure façon de fe laver & nettoyer le corps quand on peut la fupporter.

NAGER A SEC, (*Maréchall.*) opération que les maréchaux ont inventée pour les chevaux qui ont eu un effort d'épaule; elle confifte à attacher la jambe faine en faifant joindre le pié au coude, au moyen d'une longe qu'ils paffent par deffous le garot, & dans cet état ils contraignent le cheval à marcher à trois jambes, & par conféquent à faire de nouveaux efforts fur la jambe malade, fous prétexte que par ce moyen il s'échauffe l'épaule, & qu'ainfi les remedes pénetrent plus avant, les pores étant plus ouverts; mais il eft aifé de voir que cet expédient ne fait qu'irriter la partie, augmenter la douleur, & rendre par conféquent le mal plus confidérable qu'il n'étoit.

NAGERA, *autrement* NAXERA, (*Géog.*) ville d'Efpagne, dans la nouvelle Caftille, au territoire de Rioja, avec titre de duché. Elle eft fameufe par la bataille de 1369, & eft fituée dans un terrain très-fertile, fur le ruiffeau de Nagerila, à 12 lieues N. O. de Calahorra, 53 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 15. *lat.* 42. 25. (*D. J.*)

NAGIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureufe, dans le pays des Gébanites felon Pline, *liv. VI. chap. xxviij.* qui ajoute que cette ville étoit très-grande; on n'en connoît pas même aujourd'hui les ruines.

NAGIADE *ou* NÉGED, (*Géog.*) petite province de l'Arabie, dans laquelle la ville de Médine eft fituée. *Voy.* MÉDINE.

NAGIAGAH, (*Géog.*) petite ville du pays de Nabafchac, qui eft l'Ethiopie. Elle eft à huit journées de Giambita, fur une riviere qui fe décharge dans le Nil. On dit qu'au-delà de ce bourg en tirant vers le midi on ne trouve plus de lieu qui foit habité.

NAGIDOS, (*Géog. anc.*) ville fituée entre la Pamphylie & la Cilicie felon Stra-

bon, *liv.* XIV. & selon Etienne le géographe.

NAGNATA, (*Géog. anc.*) ville de l'ancienne Hibernie, que Ptolomée, *liv. XI. chap. j.* qualifie de ville considérable, & qu'il place sur la côte occidentale : quelques savans pensent que c'est aujourd'hui Lemerik.

NAGOLD, (*Géogr.*) ville du duché de Wirtemberg, dans le cercle de Souabe, & dans la forêt noire, en Allemagne. Elle tire son nom d'une riviere qui baigne ses murs, & elle le donne à un bailliage, qui comprend encore les petites villes de Haiterbach & d'Ebigen, avec quelques villages. L'on fait cas des eaux minérales, découvertes à ses portes l'an 1726. (*D. G.*)

NAGRACUT-AYOUD, (*Géog.*) royaume des Indes, dans les états du grand-mogol. Il est borné au nord par le royaume du petit Tibet, à l'orient par le grand Tibet, au midi par les royaumes de Siba & de Pengat, à l'occident par ceux de Bankich & de Cachemir.

NAGRACUT, (*Geog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans les états du grand-mogol, avec un temple où les Indiens vont en pélerinage. Elle est sur le Ravi, à 120 lieues N. d'Agra. *Long.* 96. *lat.* 32.

NAGRAN *ou* NEDGERAN, (*Géog.*) petite ville de la province d'Iémen en Arabie, dont le terroir est couvert de palmiers contre l'ordinaire de ce pays-là. Elle est habitée par des familles des tribus de l'Iémen, de qui l'on tire des maroquins.

NAHAR, (*Géog. arabe.*) ce nom signifie en arabe un fleuve, ou une riviere; de-là vient qu'il se trouve joint au nom de quelques villes situées sur des rivieres; ainsi *Nahar*-Al-Malek est le nom d'une ville de l'Iraque arabique, située sur ce bras de l'Euphrate, que les anciens ont appelé *Fossa-regia*, ou *Basilicus-fluvius*; de même *Nahar*-Al-Obolla, est le nom d'un vallon des plus précieux de l'Asie, coupé par une petite riviere. (*D. J.*)

NAHAR-MALEK, ou *Nahar-Mélik*, (*Géog.*) c'est-à-dire, *fleuve du roi*, c'est proprement le bras de l'Euphrate, que les anciens appellent *Fossa-regia*, & *Basilicus-fluvius*.

NAHARUALI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite, *de mor. Germ.* fait entendre qu'il habitoit entre la Ouarte & la Vistule, où il avoit un bois sacré. Il ajoute que le prêtre étoit vêtu en femme, & que la divinité qu'on adoroit dans ce bois s'appeloit *Alcé.*

NAHARUAN, (*Géog.*) ancienne ville de l'Irac-Arabi, sur un bras de l'Euphrate, à 2 lieues de Coufah. *Long.* 63, 12. *lat.* 31. 25.

NAHASE, s. m. (*Chron.*) nom du dernier mois de l'année des Ethiopiens : il commence le 26 juillet du calendrier Julien.

NAHER, s. m. (*Hist. mod.*) noble indien. Les habitans du Malabar se divisent en castes ou tribus qu'on appelle des *nambouris*, des *bramines*, & des *nahers*. Les nambouris sont prêtres, les bramines philosophes, les *nahers* nobles. Ceux-ci portent seuls les armes; le commerce leur est interdit; ils se dégradent en le faisant. Dans ces trois castes on peut s'approcher, se parler, se toucher sans se laver; mais on se croit souillé par l'attouchement le plus léger de quelqu'un qui n'en est pas.

NAHUM, (*Hist. eccl.*) le septieme des petits prophetes dans l'ordre des livres saints. Il paroît avoir prophétisé sous Ezéchias, lorsque Sennachérib portoit dans la Judée la désolation & l'effroi. Ses prédictions, dirigées uniquement contre les Assyriens, auxquels il dénonce une entiere destruction, semées, selon le goût oriental, de figures & d'emblêmes, servoient à consoler les Juifs des maux qu'ils souffroient par la vue de ceux qui devoient fondre sur leurs ennemis. Elles furent accomplies dans le temps où Cyaxare & Nabucadnetzar, réunissant leurs forces, firent tomber la superbe Ninive, & égalemement enfin les vainqueurs aux vaincus. (+)

NAJAC, (*Géog.*) petite ville de France en Rouergue, diocese de Rodez, élection de Ville-Franche. Elle est située sur la riviere d'Avéirou, à 6 lieues au nord d'Albi. *Long.* 19, 45. *lat.* 43, 55. (*D. J.*)

NAIADES, s. m. pl. (*Mythologie.*) espece de nymphes ou divinités payennes, que

que l'on croyoit présider aux fontaines & aux rivieres. *Voyez* NYMPHE & DIEU. Ce mot dérive du grec νάω, *je coule*, ou de ναίω, *je séjourne.*

Strabon dit que les *naïades* étoient des prêtresses de Bacchus.

Nonnus prétend que les *naïades* étoient meres des satyres; on les peint assez ordinairement appuyées sur une urne qui verse de l'eau, ou tenant un coquillage à la main. On leur offroit en sacrifice des chevres & des agneaux avec des libations de vin, de miel, & d'huile; plus souvent on se contentoit de mettre sur leurs autels du lait, des fruits & des fleurs; mais ce n'étoit que des divinités champêtres, dont le culte ne s'étendoit pas jusqu'aux villes. On distinguoit les *naïades* en *naïades* potamides & en *naïades* limnades; celles-ci étoient les nymphes des étangs ou des marais du mot λίμνη, *un étang*, *un lac*; les potamides étoient celles des fleuves & des rivieres, leur nom étant dérivé de ποταμὸς, *fleuve*. (*G*)

NAJAS-NAIDE, (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appelé par Vaillan & Micheli *fluvialis* : voici ses caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles distinctes. Le calice particulier des fleurs mâles est d'une seule feuille de forme cylindrique tronquée à la base, s'appétissant vers le sommet, & dont la levre est divisée en deux segmens opposés, panchés en arriere. La fleur mâle est composée d'un seul pétale, qui est un tuyau de la longueur du calice, partagé en quatre quartiers; il n'y a aucune étamine, mais le milieu de la fleur produit une bossette droite & oblongue. La fleur femelle n'a ni calice ni pétale, mais seulement un pistil, dont le germe ovoïde se termine en un style délié; les stigmates sont simples, le fruit est une capsule ovale contenant une seule graine de même figure. Linnæi *gen. plant.* 443. (*D. J.*)

NAIF. *Voyez l'article* NAIVETÉ.

NAIKS *ou* NAIGS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel on désigne dans quelques parties de l'Indostan les nobles ou premiers officiers de l'état; c'est la même chose que *naïres.* Voyez *cet article.*

NAIM, (*Géogr. sacrée.*) ville de la Palestine, peu éloignée de Capharnaüm, & où Jesus-Christ ressuscita le fils d'une veuve, dans le temps qu'on le portoit en terre. Luc, *chap. vij.* ℣. 11. *Naïm* étoit entre Eudor & Thœbor, à 12 stades de ce dernier endroit. (*D. J.*)

NAIMA, (*Géog.*) village d'Afrique au royaume de Tripoli, dans la province de Macellata, sur la côte. Je ne parle de ce village que parce qu'il est le tombeau des Philenes, ces deux illustres freres, qui s'immolerent pour leur patrie, & à qui les Carthaginois avoient consacré des autels. *Naïma* est donc la petite ville que les anciens apelerent *Phileni vicus.*

NAIN, s. m. (*Physique.*) on nomme *nain* quelqu'un qui est de taille excessivement petite; ce siecle m'offre, pour former cet article, deux exemples vivans de *nains*, tous deux à peu près de même âge, & tous deux fort différens de figure, d'esprit & de caractere. L'un est le *nain* de S. M. le roi Stanislas, & l'autre est à la suite de madame la comtesse de Humiecska, grande porte-glaive de la couronne de Pologne.

Je commence par le *nain* de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine. Il se nommoit *Nicolas Fery*; il est né le 19 novembre 1741; sa mere alors âgée de 35 ans a eu trois enfans dont il est l'ainé. Malgré toutes les apparences ordinaires, elle ne pouvoit se persuader d'être grosse, lorsqu'elle le fut de cet enfant; cependant au bout de neuf mois elle le mit au monde, après avoir souffert les douleurs de l'accouchement pendant deux fois vingt-quatre heures; il étoit long dans sa naissance, d'environ neuf pouces, & pesoit environ quinze onces. Un sabot à moitié rempli de laine lui servit, dit-on, de berceau pendant quelque temps, car c'est le fils d'une paysanne des montagnes de Vosges.

Le 25 juillet 1746, M. Kast, médecin de la reine duchesse de Lorraine le mesura, & le pesa avec grande attention; il pesoit, étant nud, neuf livres sept onces. Depuis ce temps-là il a porté sa croissance jusqu'à environ trente-six pouces. Il a eu la petite vérole à l'âge de trois mois; son visage n'étoit point laid dans son enfance, mais il a bien changé depuis.

Bébé, c'est le nom qu'on lui donnoit à la cour du roi Stanislas, Bébé, (*a*) dis-je, qui est présentement, (en 1760) dans sa 20e. année, paroît avoir déjà le dos courbé par la vieillesse; son teint est flétri; une de ses épaules est plus grosse que l'autre; son nez aquilin est devenu difforme, son esprit ne s'est point formé, & on n'a jamais pu lui apprendre à lire.

Le *nain* de madame Humiecska, nommé *M. Borwilasky*, gentilhomme polonois, est bien différent de celui du roi Stanislas; & ce jeune gentilhomme peut être regardé comme un être fort singulier dans la nature.

Il a aujourd'hui (1760) 22 ans; sa hauteur est de vingt-huit pouces; il est bien formé dans sa taille; sa tête est bien proportionnée; ses yeux sont assez beaux; sa physionomie est douce, ses genoux, ses jambes, & ses piés sont dans toutes les proportions naturelles: on assure qu'il est en pleine puberté.

Il ne boit que de l'eau, mange peu, dort bien, résiste à la fatigue, & jouit en un mot d'une bonne santé.

Il joint à des manieres gracieuses des réparties spirituelles; sa mémoire est bonne; son jugement est sain, son cœur est sensible & capable d'attachement.

Le pere & la mere de M. Borwilasky

(*a*) Pour continuer l'histoire de Bebé, *nain* du feu roi Stanislas, nous joindrons ici l'extrait d'une lettre écrite par M. le comte de Tressan, associé de l'académie royale des sciences de Paris, à M. Morand, membre de la même académie: de Lunéville, le 14 juin 1764.

« Nous venons, mon cher & illustre confrere, de perdre Bebé, ce fameux *nain*, du roi de Pologne; & je crois que quelques petits détails à son sujet pourront vous intéresser.

Bebé naquit dans les Vosges, de deux gens de village, sains, bien faits, & travaillans à la terre. Sa mere l'éleva avec beaucoup de peine, sa petite bouche ne pouvant s'appliquer qu'en partie sur le mamelon. Un sabot lui servit long-temps de berceau; son accroissement fut proportionné à sa petitesse premiere, jusqu'à l'âge de douze ans: à cet âge la nature parut faire un effort: mais cet effort n'étant pas uniformément soutenu, l'accroissement fut inégal dans quelques parties; l'apophyse nasale, sur-tout, grandit en disproportion des autres os de la face. L'épine du dos s'arqua en cinq endroits, &, comme nous l'avons reconnu à la dissection, les côtes grandirent plus d'un côté que de l'autre.

Bebé n'a jamais donné que des marques très-imparfaites d'intelligence: il n'a reçu aucune notion de l'être suprême & de l'immortalité de l'ame, ce qu'il a prouvé dans la longue maladie dont il est mort. Il paroissoit aimer la musique, & battoit quelquefois la mesure assez juste: on étoit même parvenu à le faire danser; mais en dansant il avoit sans cesse les yeux attachés sur son maître qui, par des signes, dirigeoit tous ses mouvemens, ainsi qu'on le remarque dans tous les animaux dressés. Il étoit susceptible de quelques passions, de l'espece de celles qui sont communes aux autres animaux, telles que la colere & la jalousie; cependant il avoit tous les organes libres, & tout ce qui tient à la physiologie paroissoit exact & selon l'ordre ordinaire de la nature. A l'âge de dix-sept à dix-huit ans les signes de puberté furent très-évidens, & même très-forts pour sa petite structure; il paroît même prouvé qu'une gouvernante en avoit long-temps abusé, & l'on attribue aux excès de Bebé l'avancement de sa vieillesse.

Par toutes les observations que j'avois pu faire sur l'organisme de ce petit être, j'avois prévu, avec bien d'autres observateurs, que Bebé mourroit de vieillesse avant trente ans. En effet, dès vingt-deux ans il a commencé à tomber dans une espece de caducité, & ceux qui en prenoient soin ont cru pouvoir distinguer une enfance marquée, c'est-à-dire, une augmentation de radotage.

La derniere année de sa vie il avoit peine à se soutenir: il paroissoit accablé par le poids des années; il ne pouvoit supporter l'air extérieur que par un temps chaud: on le promenoit au soleil, où il avoit peine à se soutenir après avoir fait cent pas. Une petite indigestion, suivie d'un rhume avec un peu de fievre, l'a fait tomber dans une espece de léthargie, d'où il revenoit quelques momens, mais sans pouvoir parler: tout le larynx paroissant affecté de paralysie. Il a cependant lutté contre la mort pendant trois

ſont d'une taille fort au-deſſus de la médiocre ; ils ont ſix enfans ; l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & eſt bien fait ; le ſecond nommé *Joſeph* (& qui eſt celui dont nous parlons ici) n'en a que vingt-huit ; trois freres cadets de celui-ci, & qui le ſuivent tous à un an les uns des autres, ont tous les trois environ cinq piés ſix pouces, & ſont forts & bien faits. Le ſixieme des enfans eſt une fille âgée de près de ſix ans, que l'on dit être jolie de taille & de viſage, & qui n'a que vingt à vingt-un pouces, marche, parle auſſi librement que les autres enfans de cet âge, & annonce autant d'eſprit que le ſecond de ſes freres.

M. Joſeph Borwilasky eſt néanmoins demeuré long-temps ſans éducation ; ce n'eſt que depuis deux ans que madame Humiecska en a pris ſoin. Préſentement il ſait lire, écrire, l'arithmétique, un peu d'allemand & de françois ; enfin il eſt d'une grande adreſſe pour tous les ouvrages qu'il entreprend.

Les ſingularités aſſez remarquables ſur la naiſſance des enfans de madame Borwilasky, ſont qu'elle eſt toujours accouchée à terme de ſes ſix enfans ; mais dans l'accouchement des trois *nains*, chacun d'eux en venant au monde avoit à peine une figure humaine ; la tête rentrée entre les deux épaules qui l'égaloient en hauteur, donnoit dans la partie ſupérieure une forme quarrée à l'enfant : ſes cuiſſes & ſes jambes croiſées & rapprochées de l'os *ſacrum* & du *pubis*, donnoient une forme ovale à la partie inférieure ; le tout enſemble repréſentoit une maſſe informe preſque auſſi large que longue, qui n'avoit preſque d'humain que les traits du viſage. Ces trois enfans ne ſe ſont déployés que par degrés ;

---

jours, & ne s'eſt éteint que lorſque la nature, abſolument épuiſée, s'eſt arrêtée d'elle-même.

J'ai obtenu du roi de Pologne qu'il ne ſeroit point enterré ſans avoir été diſſéqué, & enſuite qu'on en enterreroit ſeulement les chairs & tous les viſceres ; mais nous gardons le ſquelette, que M. Peret, premier chirurgien du roi de Pologne, prépare avec ſoin ; & ce ſquelette ſera dépoſé dans la bibliotheque publique de Nancy ; d'où j'eſpere qu'avec le temps on pourra l'envoyer au cabinet du roi. Ce ſquelette ſera d'autant plus intéreſſant, qu'au premier coup d'œil il paroîtra être celui d'un enfant de trois ou quatre ans au plus, & qu'à l'examen on verra que c'eſt celui d'un adulte.

Dans la diſſection qu'on en a faite, on a trouvé un des os pariétaux un peu enfoncé, le lobe gauche du cervelet étoit preſſé dans un endroit, & un peu relevé en d'autres, & hors de la poſition naturelle ; la moëlle alongée étoit comprimée de même, ce qui doit vraiſemblablement avoir empêché la force végétative de s'étendre avec régularité, le cours des fluides n'ayant jamais été libre, la vie & l'action n'ayant point été portées d'une maniere uniforme dans toutes les parties : c'eſt ce qui peut auſſi avoir occaſionné le dérangement des vertebres.

On a trouvé de l'eau dans la poitrine & les poumons adhérens ; les parties de la génération étoient d'une conformation parfaite ; le cœur, les entrailles, le diaphragme & le foie en très-bon état.

Le roi de Pologne a exigé, pour prix de ſa bonté & de ſa complaiſance pour moi, au ſujet de la diſſection de Bebé, que je fiſſe ſon épitaphe : c'eſt la premiere que j'eſſaie de faire. Comme elle doit être placée dans une égliſe, j'ai été obligé de lui donner une tournure ſérieuſe. La voici :

HIC JACET
NICOLAUS FERRY, LO-
THARINGIUS,
STRUCTURÆ TENUI-
TATE
MIRANDUS,
AB ANTONINO NOVO
DILECTUS,
IN JUVENTUTIS ÆTATE
SENEX.
QUINQUE LUSTRA
FUERUNT IPSI SÆCU-
LUM.
OBIIT
DIE NONA JUNII
A. M. DCC. LXIV.

Ci gît Nicolas Ferry, Lorrain, jeu de la nature ; merveilleux par la petiteſſe de la ſtructure, chéri du nouvel Antonin, vieux dans l'âge de ſa jeuneſſe. Cinq luſtres furent un ſiecle pour lui. Il eſt mort le 9 juin 1764 ».

cependant aucun d'eux n'eſt reſté difforme, & ſont au contraire bien proportionnés; ils n'ont jamais porté de corps, & nul art n'a été employé pour rectifier la nature.

Je trouve dans l'hiſtoire d'Angleterre l'oppoſé de ces deux *nains*. En 1731 un payſan du comté de Berks amena à Londres ſon fils âgé de ſix ans, qui avoit près de cinq piés d'Angleterre de haut, robuſte, fort, & à peu près de la groſſeur d'un homme fait. (*D. J.*)

Outre les *nains* dont il eſt parlé dans cet article, les tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres pour l'année 1750, font mention de deux autres *nains*. Le premier, meſuré avec ſoin par M. Anderon de NorWich & M. Erskene Baker, s'eſt trouvé avoir trente-huit pouces d'Angleterre de hauteur, y compris ſes ſouliers, ſa perruque & ſon chapeau; & il peſoit trente-ſix livres avec tous ſes habits. Comparé à un enfant de trois ans & neuf mois, il lui reſſembloit aſſez pour la taille, les autres proportions du corps & ſon poids: il avoit alors vingt-deux ans. L'autre *nain* étoit beaucoup plus petit, n'ayant pas tout à fait deux piés & demi de haut, & ne peſant que douze livres: il eſt vrai qu'il étoit un peu plus jeune. C'étoit un Gallois de quinze ans, qui, à cet âge, portoit ſur ſon viſage les caracteres de la vieilleſſe la plus décrépite, & en avoit toute la foibleſſe, & preſque l'inſenſibilité.

NAINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ces ſortes de pygmées dans la race humaine ſont recherchés pour les amuſemens du grand-ſeigneur; ils tâchent de le divertir par leurs ſingeries, & ce prince les honore ſouvent de quelques coups de pié. Lorſqu'il ſe trouve un *nain* qui eſt né ſourd, & par conſéquent muet, il eſt regardé comme le phénix du palais; on l'admire plus qu'on ne feroit le plus bel homme du monde, ſur-tout ſi ce mago eſt eunuque; cependant ces trois défauts qui devroient rendre un homme mépriſable, forment, à ce que dit M. Tournefort, la plus parfaite de toutes les créatures, aux yeux & au jugement des Turcs. (*D. J*)

NAIN, (*Jardinage.*) eſt un arbre de baſſe tige que l'on nomme auſſi *buiſſon* (*K*)

NAIN-LONDRINS, ſ. m. pl. (*Comm.*) draps fins d'Angleterre, tous fabriqués de laine d'Eſpagne, & deſtinés pour le levant.

NAIRANGIE, ſ. f. eſpece de divination qui eſt en uſage parmi les Arabes, & qui eſt fondée ſur pluſieurs phénomenes du ſoleil & de la lune, *voyez* DIVINATION, ce terme eſt formé de l'arabe *nairan*, pluriel de *nair*, lumiere. (*G*)

NAIRES, NAHERS *ou* NAYERS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Malabares donnent aux militaires de leurs pays, qui forment une claſſe ou tribu très-nombreuſe, & qui, comme ailleurs, ſe croit infiniment au deſſus du reſte de la nation; c'eſt dans cette tribu que les rois ou ſouverains du Malabare choiſiſſent leurs gardes-du-corps. Les Malabares portent l'orgueil de la naiſſance à un point d'extravagance encore plus grand qu'en aucune contrée de l'Europe; ils ne veulent pas même ſouffrir que leurs alimens ſoient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne ſouffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maiſons, & quand par haſard cela eſt arrivé, un bramine eſt obligé de venir faire des prieres pour purifier la maiſon. Une femme ne peut point épouſer un homme d'un rang inférieur au ſien, cette méſalliance feroit punie par la mort des deux parties: or ſi la femme eſt de la tribu des nambouris, c'eſt-à-dire, du haut clergé où de celle des bramines, le ſouverain la fait vendre comme une eſclave. Les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non ſeulement coutent la vie à ce dernier lorſque l'intrigue vient à ſe découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de maſſacrer impunément tous les parens du coupable.

Malgré la fierté des *naïres*, ils ſervent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très-légere. Ces *naïres* ſont, dit-on, ſi fideles qu'ils ſe tuent, lorſque celui qu'ils conduiſent vient à être tué ſur la route. Les enfans des *naïres* portent un bâton qui indiquent leur naiſſance; ils ſervent auſſi de guides & de ſûreté aux étrangers, parce que les voleurs malabares ont pour

principe de ne jamais faire de mal aux enfans.

NAIRN, (*Géog.*) petite ville d'Écosse, chef-lieu d'une contrée de même nom appelée communément *The Shire of Nairn.* Sa capitale est à l'embouchure de la riviere de *Nairn*, dans la Province de Murray, à 35 lieues N. O. d'Edimbourg, 111 N. O. de Londres. *Long.* 14, 12. *lat.* 57. 42. (*D. J.*)

NAISAGE, s. m. (*Jurispr.*) droit de faire rouir son chanvre ou son lin dans une riviere, étang ou autre place remplie d'eau.

On entend aussi par *naisage* le droit que le seigneur ou propriétaire de l'eau portoit en quelques endroits pour la permission par lui accordée de mettre rouir du chanvre ou du lin dans son eau. *Voyez* Revel, *sur les statuts de Bresse*, *p.* 276. Collet, *sur les statuts de Savoye*, *l.* III. *sect.* 2. *pag.* 95. & ROISE & ROTEUR. (*A*)

NAISER, *voyez* ROUIR.

NAISSANCE NATURELLE, exclusion d'un fétus achevé hors de la matrice par le vagin. *Voy.* FÉTUS, DÉLIVRANCE.

La *naissance* prématurée s'appelle *avortement*. *Voyez* AVORTEMENT, AVORTER & FAUX-GERME.

Naissances extraordinaires, celles qui arrivent par la voie de l'anus, du nombril, de la bouche, &c. *Voyez* DÉLIVRANCE.

Au sujet du nombre des *naissances*, *voyez* MARIAGE, & la proportion observée des *naissances* aux mariages, des *naissances* aux enterremens, & des *naissances* mâles à celles des femelles.

NAISSANCE, s. f. (*Société civile.*) race, extraction illustre & noble; c'est un heureux présent de la fortune, qu'on doit considérer & respecter dans les personnes qui en jouissent, non seulement par un principe de reconnoissance envers ceux qui ont rendu de grands services à l'état, mais aussi pour encourager leurs descendans à suivre leurs exemples. On doit prendre les intérêts des gens de *naissance*, parce qu'il est utile à la république, qu'il y ait des hommes dignes de leurs ancêtres: les droits de la *naissance* doivent encore être révérés, parce qu'elle est le soutien du trône. Si l'on abat les colonnes, que deviendra l'édifice qu'elles appuyoient. De plus la *naissance* paroît être un rempart entre le peuple & le prince, & un rempart qui les défend contre les entreprises mutuelles de l'un sur l'autre; enfin, la *naissance* donne avec raison des privileges distinctifs, & un grand ascendant sur les membres d'un état qui sont d'une extraction moins élevée. Aussi ceux qui jouissent de ce bonheur, n'ont qu'à ne rien gâter par leur conduite, pour être sûrs d'obtenir légitimement de justes préférences sur les autres citoyens.

Mais ceux que la *naissance* démêle heureusement d'avec le peuple, & qu'elle expose davantage à la louange ou à la censure, ne sont-ils pas obligés en conséquence de soutenir dignement leur nom? Quand on se pare des armes de ses peres, ne doit-on pas songer à hériter des vertus qu'ils peuvent avoir eues? autrement, ceux qui vantent leurs ancêtres, sans imiter leurs belles actions, disposent les autres hommes à faire des comparaisons qui tournent au désavantage de telles personnes, qui déshonorent leur nom. Le peuple est si porté à respecter les gens de *naissance*, qu'il ne tient qu'à eux d'entretenir ce favorable préjugé. En voyant le jour ils entrent en possession des honneurs: les grands emplois, les dignités, le maniement des affaires, le commandement des armées, tombent naturellement dans leurs mains. De quoi peuvent-ils se plaindre que d'eux-mêmes, quand l'envie & la malignité les attaquent? Sans doute, qu'alors ils ne sont pas faits pour leur place, quoique la place semblât faite pour eux.

On reprochoit à Cicéron, d'être un homme nouveau; la réponse est toute simple: j'aime mieux, répondit-il, briller par mon propre mérite, que par un nom hérité de mes ancêtres; & il est beau de commencer sa *noblesse* par les exemples de vertu qu'on laisse à sa postérité. *Satius est enim me meis rebus florere, quàm majorum opinione niti, & ità vivere, ut ego sim potius meæ nobilitatis initium & virtutis exemplum.* A la vérité, on soupçonne les gens qui tiennent ce propos, de faire, si l'on peut parler ainsi, de nécessité vertu. Mais que dire à ceux qui ayant en partage une grande *naissance*, en comptent pour rien l'éclat,

s'ils ne le soutiennent & ne l'illustrent de tous leurs efforts, par de belles actions. *Voyez* NOBLESSE. (*D. J.*)

NAISSANCE, JOUR DE LA, (*Hist. rom.*) Le *jour de la naissance* étoit particuliérement honoré chez les Romains. Des mouvemens de tendresse & de religion consacroient chez eux une journée, où il sembloit qu'ils recevoient leurs enfans des dieux mêmes, & pour ainsi dire de la main à la main. On les saluoit avec cérémonie, & dans ces termes, *hodiè nate salve*: ils invoquoient le Génie comme une divinité qui présidoit à la nativité de tous les hommes.

La solennité du *jour* de cette *naissance* se renouvelloit tous les ans, & toujours sous les auspices du Génie. On dressoit un autel de gazon, entouré de toutes les herbes sacrées, & sur lequel on immoloit un agneau. On étaloit chez les grands tout ce qu'on avoit de plus magnifique, des tables, des cuvettes, des bassins d'or & d'argent, mais dont la matiere étoit encore moins précieuse que le travail. Auguste avoit toute l'histoire de sa famille gravée sur des meubles d'or & d'argent: le sérieux d'une cérémonie religieuse étoit égayé, par ce que les fêtes ont de plus galant; toute la maison étoit ornée de fleurs & de couronnes, & la porte étoit ouverte à la compagnie la plus enjouée. Envoyez-moi Philis, dit un berger dans Virgile à Iolas; envoyez-moi Philis, car c'est aujourd'hui le *jour* de ma *naissance*, mais pour vous, ne venez ici que lorsque j'immolerai une génisse pour les biens de la terre.

Les amis ce jour-là ne manquoient guere d'envoyer des présens; Martial raille finement Clyté, qui pour en avoir, faisoit revenir le *jour* de sa *naissance* sept ou huit fois l'année:

Nasceris octies in anno.

On célébroit même souvent l'honneur de ces grands hommes, dont la vertu consacre la mémoire, & qui enlevés aux yeux de leurs contemporains, se réveillent pour la postérité qui en connoît le mérite dans toute son étendue, & quelquefois les dédommage de l'injustice de leur siecle. Pourquoi, dit Séneque, ne féterai-je pas le *jour de la naissance* de ces hommes illustres? Pline dans le troisieme livre de ses épîtres, rapporte que Silius Italicus célébroit le *jour de la naissance* de Virgile, plus scrupuleusement que le sien même.

La flatterie tenant une coquille de fard à la main ne manqua pas de solenniser la nativité des personnes que la fortune avoit mis dans les premieres places, & par qui se distribuoient les graces & les bienfaits: Horace invite une de ses anciennes maîtresses à venir célébrer chez lui la *naissance* de Mécénes; & afin que rien ne trouble la fête, il tâche de la guérir de la passion qu'elle avoit pour Téléphus. Philis, j'ai chez moi, dit-il, du vin de plus de neuf feuilles, mon jardin me fournit de l'ache pour faire des couronnes. J'ai du lierre propre à relever la beauté de vos cheveux: l'autel est couronné de verveine; les jeunes garçons & les jeunes filles qui doivent nous servir, courent déja de tous côtés. Venez donc célébrer le jour des ides qui partage le mois d'avril consacré à Vénus; c'est un jour solennel pour moi, & presque plus sacré que le jour de ma *naissance*, car c'est de ce jour-là que Mécénes compte les années de sa vie.

On voit dans ce propos une image bien vive d'une partie destinée à la célébration d'un jour de *naissance*; il ne s'agit pas de savoir, si elle étoit conforme à l'esprit de l'institution; sans doute que ce vin délicieux, cette parure galante, cette propreté, ce luxe, cette liberté d'esprit que le poëte recommande à Philis, plus dangereuse que la passion même; enfin, cette troupe de jeunes filles & de jeunes garçons n'étoient guere appelés dans les fêtes religieuses, où on songeoit sérieusement à honorer les dieux.

Le *jour de la naissance* des princes étoit sur-tout un jour consacré par la piété ou par la flatterie des peuples. Leur caractere, la distinction de leur rang & de leur fortune, devenoit la mesure des honneurs & des réjouissances établies à cette occasion. La tyrannie même, bien loin d'interrompre ces sortes de fêtes, en rendoit l'usage plus nécessaire, & dans la dureté d'un regne où chacun craignoit de laisser échapper ses sentimens, on entroit avec une espece d'émulation dans toutes les choses dont on

pouvoit se servir pour couvrir la haine qu'on portoit au prince; tous ces signes équivoques d'amour & de respect, n'empêcherent pas que les empereurs n'en fussent extrêmement jaloux. Suétone remarque que Caligula fut si piqué de la négligence des consuls, qui oublierent d'ordonner la célébration du jour de sa *naissance*, qu'il les dépouilla du consulat, & que la république fut trois jours sans pouvoir exercer l'autorité souveraine.

Ces honneurs eurent aussi leur contraste: on mit quelquefois avec cérémonie au rang des jours malheureux, le jour de la *naissance*, & c'étoit-là la marque la plus sensible de l'exécration publique. La mémoire d'Agrippine, veuve de Germanicus, fut exposée à cette flétrissure, par l'injustice & la cruauté de Tibere. *Diem quoque natalem ejus, inter nefastos suasit.* C'est à ce sujet que M. Racine, si exact dans la peinture des mœurs, fait dire par Narcisse à Néron, en parlant de Britannicus & d'Octavie.

> *Rome sur les autels prodiguant les victimes,*
> *Fussent-ils innocens, leur trouvera des crimes;*
> *Et saura mettre au rang des jours infortunés,*
> *Ceux où jadis la sœur & le frere sont nés.*

(*D. J.*) Act. IV. scen. 4.

NAISSANCE, (*Archit. civile.*) c'est l'endroit où un corbeau, une voûte, une poutre, ou quelque chose, en un mot, commence à paroître.

Naissance de colonne. C'est la partie de la colonne qui joint le petit membre quarré en forme de listel, qui pose sur la base de la colonne, & qui fait le commencement du fust. On la nomme aussi *congé.*

Naissance de voûte. C'est le commencement de la courbure d'une voûte, formé par les retombées ou premieres assises, qui peuvent subsister sans cintre.

Naissances d'enduits. Ce sont dans les enduits, certaines plates-bandes au circuit des croisées & ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées que par du badigeon, des panneaux de crépi, ou d'enduit qu'elles entourent. (*D. J.*)

NAISSANCE, (*Jardinage*) est le commencement de la broderie d'un parterre: ce peut être aussi l'endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, *&c.*

NAISSANCE D'UNE JUMENT, (*Maréc.*) *Voyez* NATURE.

NAISSANT, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les piés, & les jambes de devant avec la pointe de la queue; le reste du corps demeurant caché sous l'écu, sous la fasce, ou sous le second du coupé, d'où il semble naître ou sortir.

Assignes de Tournay, d'Oisy, en Artois, *d'or à trois lions naissans de gueules.*

Hyongues de Sepvret, en Poitou: *d'argent à trois cerfs naissans de sable.*

La Treille de Fosieres de l'Héras, à Lodeve en Languedoc: *coupé de gueules & d'azur, au lion d'or sur gueules, naissant du coupé.*

Naissant differe d'*issant*, en ce que dans le premier cas, l'animal sort du milieu de l'écu, & que dans le second, il sort du fond de l'écu. *Voyez* ISSANT.

Le pere Menestrier veut que *naissant* se dise des animaux qui ne montrent que la tête, comme sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé.

La baume de Suze en Dauphiné, d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion *naissant* d'argent.

NAITRE, v. neut. (*Gram.*) venir au monde. S'il falloit donner une définition bien rigoureuse de ces deux mots, *naître* & *mourir*, on y trouveroit peut-être de la difficulté. *Ce que nous en allons dire est purement systématique.* A proprement parler, on ne *naît* point, on ne meurt point; on étoit dès le commencement des choses, & on sera jusqu'à leur consommation. Un point qui vivoit s'est accru, développé, jusqu'à un certain terme, par la juxtaposition successive d'une infinité de molécules. Passé ce terme, il décroît, & se résout en molécules séparées qui vont se répandre dans la masse générale & commune. La vie ne peut être le résultat de l'organisation; imaginez les trois molécules *A*, *B*, *C*; si elles sont sans vie dans la combinaison

A, *B*, *C*, pourquoi commenceroient-elles à vivre dans la combinaison *B*, *C*, *A*, ou *C*, *A*, *B*? Cela ne se conçoit pas. Il n'en est pas de la vie comme du mouvement; c'est autre chose: ce qui a vie a mouvement; mais ce qui se meut ne vit pas pour cela. Si l'air, l'eau, la terre, & le feu viennent à se combiner, d'inerts qu'ils étoient auparavant, ils deviendront d'une mobilité incoercible; mais ils ne produiront pas la vie. La vie est une qualité essentielle & primitive dans l'être vivant; il ne l'acquiert point; il ne la perd point. Il faut distinguer une vie inerte & une vie active: elles sont entr'elles comme la force vive & la force morte: ôtez l'obstacle, & la force morte deviendra force vive: ôtez l'obstacle, & la vie inerte deviendra vie active. Il y a encore la vie de l'élément, & la vie de l'agrégat ou de la masse: rien n'ôte & ne peut ôter à l'élément sa vie: l'agrégat ou la masse est avec le temps privée de la sienne: on vit en un point qui s'étend jusqu'à une certaine limite, sous laquelle la vie est circonscrite en tout sens; cet espace sous lequel on vit diminue peu à peu; la vie devient moins active sous chaque point de cet espace; il y en a même sous lesquels elle a perdu toute son activité avant la dissolution de la masse, & l'on finit par vivre en une infinité d'atomes isolés. Les termes de vie & de mort n'ont rien d'absolu; ils ne désignent que les états successifs d'un même être; c'est pour celui qui est fortement instruit de cette philosophie, que l'urne qui contient la cendre d'un pere, d'une mere, d'un époux, d'une maîtresse, est vraiment un objet qui touche & qui attendrit: il y reste encore de la vie & de la chaleur: cette cendre peut peut-être encore ressentir nos larmes & y répondre; qui fait si ce mouvement qu'elles y excitent en les arrosant, est tout-à-fait dénué de sensibilité? *Naître* a un grand nombre d'acceptions différentes: l'homme, l'animal, la plante, *naissent*; les plus grands effets *naissent* souvent des plus petites causes; les passions *naissent* en nous, l'occasion les dévelope, *&c.*

NAIVETÉ UNE, NAIVETÉ LA, s. f. (*Gram.*) il faut que les étrangers apprennent la différence que nous mettons dans notre langue entre la *naïveté*, & une *naïveté*.

Ce qu'on appelle une *naïveté*, est une pensée, un trait d'imagination, un sentiment qui nous échape malgré nous, & qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. C'est l'expression de la vivacité, de l'imprudence, de l'ignorance des usages du monde. Telle est la réponse de la femme à son mari agonisant, qui lui désignoit un autre époux: *prends un tel, il te convient, crois-moi*: *Hélas*, dit la femme, *j'y songeois.*

La *naïveté* est le langage du beau génie, & de la simplicité pleine de lumieres; elle fait les charmes du discours, & est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle.

Une *naïveté* sied bien à un enfant, à un villageois, parce qu'elle porte le caractere de la candeur & de l'ingénuité; mais la *naïveté* dans les pensées & dans le style, fait une impression qui nous enchante, à proportion qu'elle est la peinture la plus simple d'une idée, dont le fonds est fin & délicat; c'est pour cela que nous goûtons ce madrigal de Chapelain.

Vous n'écrivez que pour écrire
C'est pour vous un amusement;
Moi qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

Nous mettons enfin de la différence entre le *naturel* & le *naïf*; le *naturel* est opposé au *recherché*, & au *forcé*; le *naïf* est opposé au *réfléchi*, & n'appartient qu'au sentiment. Tel que cet aimable rougeur, qui tout à coup, & sans le consentement de la volonté, trahit les mouvemens secrets d'une ame ingénue. Le *naïf* échappe à la beauté du génie, sans que l'art l'ait produit; il ne peut être ni commandé, ni retenu. (*D J.*)

NAKIB, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un officier fort considéré, dont la fonction est de porter l'étendart de Mahomet. Il n'est point inférieur au muphti même; cette dignité est toujours conférée par le sultan à un des émirs descendans de la fille de Mahomet; & sans son consentement, le prince n'oseroit offenser ni faire du mal à aucun des émirs; le sultan a soin de ne pas laisser un personnage de cette

cette importance jouir long-temps d'une dignité si incommode à son despotisme; il change souvent de *nakib*, mais il ne lui en ôte que l'exercice; les émolumens lui restent comme les fruits d'un caractere indélébile. *Voyez* Cantemir, *Histoire ottomane.*

NAKOUS, s. m. (*Musique égyptienne.*) instrument de musique d'Egypte: il est fait de deux plaques de cuivre de différentes grandeurs, depuis deux pouces jusqu'à un pié de diametre. Elles sont fermement attachées par des cordes dans le milieu, & on les frappe l'une contre l'autre pour battre la mesure. On fait usage de cet instrument dans les églises des Cophtes, & dans les processions musulmanes. *Voyez* Pocok. (*D. J.*)

NALBANE, (*Géog.*) montagne de Perse à une petite lieue de la ville d'Amadan. Le sieur Paul Lucas dit des merveilles sur les herbes médecinales qu'elle produit, sur la bonté de son air, & les agréables odeurs qu'on y respire. (*D. J.*)

NALI, s. m. (*Commerce.*) sorte de poids des Indes orientales. *Voyez* Nali, *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NALUGA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un arbrisseau baccifere qui croît au Malabar, & fleurit deux fois l'an; sa racine prise en décoction, calme les douleurs d'estomac, la colique, les tranchées; la décoction de son bois étanche la soif; ses feuilles broyées, torréfiées, & appliquées sur la tête, soulagent dans le vertige & dans la foiblesse du cerveau; la vapeur de sa décoction suspend les douleurs de la goutte; le suc exprimé de ses feuilles tendres pris en boisson, aide la digestion.

NAMANTIN, s. m. *voyez* Lamantin.

NAMAQUAS, (*Géog.*) nation d'Afrique, sur la côte occidentale, entre l'Ethiopie & le cap de Bonne-Espérance. Quelques Hollandois découvrirent les *Namaquas* en 1632, & leur firent des présens pour se les attacher. (*D. J.*)

NAMAZ, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Mahométans nomment les prieres qu'ils sont obligés par leurs loix de faire tous les jours; elles se répetent cinq fois en vingt-quatre heures. Les Turcs sont si scrupuleux, qu'ils croient que si on manque à une de ces prieres à l'heure marquée, il est inutile de la réciter après. Les armées font leurs prieres très régulièrement; mais on peut y manquer sans pécher, lorsque la bataille est commencée, parce qu'ils croient que de tuer des chrétiens, est une action plus méritoire encore que de prier. Tel est l'aveuglement où porte l'esprit d'intolérance.

Le vendredi on fait six prieres, & on les appelle *salah namazi*. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.*

NAMBI, (*Hist. nat. Botan.*) espece de plante américaine dont la feuille est large, & qui a la forme d'un arbrisseau assez touffu; elle porte à l'extrémité de ses rameaux des baies, ou un fruit assez semblable à des cerises: la graine en est ovale, d'une couleur grise. Cette plante croît naturellement dans les bois; on la cultive aussi dans les jardins; elle est d'un goût aromatique & pénétrant. On lui attribue plusieurs vertus, comme de fortifier l'estomac, d'être sudorifique, de soulager les douleurs de la pierre, de la vessie, *&c.*

NAMBOURIS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Malabares le premier ordre du clergé, dans lequel il y a une hiérarchie. Les *nambouris* exercent dans quelques cantons l'autorité souveraine & sacerdotale à la fois: dans d'autres endroits les souverains séculiers ne laissent pas d'être soumis à l'autorité spirituelle des *nambouris*, & même des bramines, qui sont des prêtres du second ordre. Les prêtres du troisieme ordre se nomment *buts*; ces derniers sont regardés comme des sorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération.

NAMBU, (*Géog.*) province du Japon, dans la grande isle Niphon: c'est la plus septentrionale de toutes, & elle a un bon port sur la mer du Japon. (*D. J.*)

NAMDUI, (*Hist. nat.*) c'est une espece d'aragnée qui se trouve au Brésil; elle est fort longue, & brillante comme de l'argent. A la partie antérieure qui est fort petite, elle a huit pattes de la longueur du doigt, qui sont d'un brun rouge. On dit que sa morsure est dangereuse: dans les fievres quartes on suspend cette araignée au

cou du malade, & l'on prétend qu'elle attire le venin de la maladie.

NAMPS, f. m. pl. (*Jurifpr.*) eft un terme ufité principalement dans la coutume de Normandie, qui fignifie *meuble faifi.* Ce mot vient de *nantir*, qui dans la coutume de Normandie, veut dire *faifir* & exécuter des meubles & autres chofes mobiliaires. *Namps* paroît un diminutif de *nantiffement :* l'édit de François I, de 1540, diftingue deux fortes de *namps* ou meubles : les uns vifs, ce font les beftiaux : les autres morts, qui comprennent tous les autres meubles de quelque qualité & valeur qu'ils foient.

Le titre 4 de la coutume de Normandie eft intitulé *de délivrance de namps.* Elle ordonne que fi le feigneur ayant faifi les *namps* de fon vaffal & refufant de les délivrer à caution ou plege, le fergent de la querelle, c'eft-à-dire, le fergent ordinaire de l'action & du lieu où la conteftation eft pendante, peut les délivrer à caution, & affigner les parties aux prochains plaids ou affifes.

Les *namps* faifis doivent être mis en garde fur le fief & en lieu convenable où ils n'empirent point, & où celui à qui ils appartiennent, puiffe aller une fois le jour pour leur donner à manger ; ce qui s'entend fi ce font des *namps vifs.* Les feigneurs doivent avoir un parc pour garder ces *namps vifs* quand il s'agit des droits de la feigneurie. *Voyez le titre 4 de la coutume de Normandie, & les commentateurs fur cet article, & le gloff.* de M. de Lauriere, au mot *Namps.* (*A*)

NAMUR, COMTÉ DE, (*Géog.*) province des Pays-bas, avec titre de comté. Elle eft bornée du côté du nord par le Brabant Wallon ; à l'orient par l'évêché de Liege ; au midi par le même évêché, & par la terre d'Agimont, entre Sambre & Meufe ; à l'occident par le pays entre Sambre & Meufe qui dépend de Liege, & de ce côté-là elle touche au Hainaut.

Le comté de *Namur*, autrefois partie du pays des Eburons & des Tongriens, fut mis fous la feconde Germanie par les Romains. Il fut enfuite occupé par les François, qui le mirent fous le royaume d'Auftrafie. Ce royaume ayant été conquis par Othon le Grand, & poffédé par fon fils & fon petit-fils, ils y établirent des ducs, & entr'autres ; Charles, frere de Lothaire, roi de France. Ermengarde, fille de Charles, ayant époufé l'an 1000 un feigneur nommé *Albert*, il fut premier comte de *Namur.* Jean de Flandre, dernier comte de cette province, vendit tous fes biens l'an 1421 à Philippe, duc de Bourgogne. Ce comté porté dans la maifon d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, y eft encore aujourd'hui.

Le territoire du comté de *Namur* eft arrofé de la Meufe, de la Sambre, & de la Méhagne. Il eft rempli de forêts, fur-tout dans fa partie méridionale : il renferme les villes de *Namur*, Charleroi, Charlemont, Mariembourg, Bouvine, Walcourt. On les divife en fept bailliages.

Les états du comté de *Namur* font compofés du clergé, de la nobleffe, & des députés des villes. L'évêque de *Namur* eft le chef de l'état eccléfiaftique, & le gouverneur de la province eft le chef de la nobleffe ; les états ne s'affemblent que lorfque le fouverain l'ordonne ; mais chaque corps choifit fes députés. (*D. J.*)

NAMUR, (*Géogr.*) en latin moderne *Namucum*, & dans la fuite *Namurcum*, forte ville des Pays-bas, capitale du comté de *Namur*, avec un évêché fuffragant de Cambray. Louis XIV la prit en 1692 ; Guillaume III, roi d'Angleterre, la reprit en 1695, le feld-maréchal Auwerkerque la bombarda en 1704. Elle fut cédée à la maifon d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713, & la garde en fut confiée aux États-Généraux par le traité de Barrieres; Louis XV la prit en 1746, & la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eft entre deux montagnes, au confluent de la Meufe & de la Sambre, à cinq lieues S. O. de Huy, 6 N. de Dinant, 10 S. O. de Liege, 10 S. E. de Bruxelles, 10 de Louvain, 12 E. de Mons, 58 N. E. de Paris. *Longitud.* 22, 32 ; *latit.* 50, 25. (*D. J.*)

NAN, (*Hift. mod.*) c'eft ainfi que les Lapons nomment des efpeces de mouches, communes dans leurs pays ; ils ont dans l'idée que ces infectes font des efprits ; ils les renferment dans des facs de

cuir, & les portent avec eux, parce qu'ils esperent par leur moyen se garantir des maladies.

NANCHANG, (*Géog.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Kiangsi. Elle est renommée par le nombre des lettrés qui s'y trouvent. *Long.* 129, 10; *lat.* 29, 13.

NANCY, (*Géog.*) ville de France, capitale de la Lorraine, avec une cour souveraine, & un chapitre, dont le chef prend le titre de primat. Elle est divisée en deux villes, la ville vieille & la ville neuve. On voit dans l'église des cordeliers, les tombeaux des anciens ducs : Charles, dernier duc de Bourgogne, prit *Nancy* en 1475. Le duc René le reprit après la bataille de Morat en 1476. Charles l'assiégea de nouveau en 1477, mais il y fut tué, & son armée défaite. Les rois de France, depuis Louis XIII, s'en sont souvent rendus les maîtres. Elle fut cédée à la France par le traité de Vienne en 1736, pour en jouir après la mort du roi Stanislas (*a*). *Nancy* est sur la Meuse, à 24 lieues S. E. de Luxembourg, 30 de Strasbourg, 10 S. E. de Metz, quatre N. E. de Toul, 9 S. E. de Pont-à-Mousson, 72 S. E. de Paris. *Long.* suivant Cassini, 23, 36, 30; *lat.* 48, 40.

Cette ville n'est point le *Nasium* de l'itinéraire d'Antonin; c'est une ville moderne qui n'a pas été connue avant le douzieme siecle. Elle a commencé par un château qui appartenoit à un seigneur nommé *Drogon.* Matthieu I. du nom, duc de Lorraine, acquit ce château l'an 1153, pour y faire sa résidence. Thibault, comte de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre, investit Matthieu II du nom, duc de Lorraine, de *Nancy*, & de ses dépendances l'an 1220. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne, il paroît que les ducs de Lorraine ont toujours été souverains à *Nancy*, & qu'ils n'ont point reconnu les rois de France ou les comtes de Champagne, pour cette ville ou son territoire.

C'est la patrie de Maimbourg (Louis), jésuite, qui y naquit en 1610, & mourut d'apoplexie à saint Victor, en 1686. Ses œuvres forment 16 volumes *in-4°.* & sont de vrais romans écrits avec du feu & de la rapidité dans le style : on n'en fait point de cas aujourd'hui. Le plus singulier dans la vie du pere Maimbourg, c'est qu'il fut

(*a*) Cette ville doit ses embellissemens au roi Stanislas, mort en 1766. Son mausolée, élevé par les ordres de l'hôtel de ville à saint Roch, fut sculpté par Sentksen, dessiné par Claudon, & gravé par Collin. On y lit ces quatre vers :

Il n'est point de vertu que son nom ne rappelle :
Philosophe & guerrier, monarque & citoyen;
Son génie étendit l'art de faire du bien :
Charles fut son ami, & Trajan son modele.

Catherine Opalinska son épouse, morte en 1747, est inhumée dans la nouvelle église de Notre-Dame de Bon-Secours, où l'on voit son mausolée.

Cette église, nommée d'abord la *chapelle des Bourguignons*, depuis de *la Victoire*, à cause de celle de René II, sur Charles, duc de Bourgogne, en 1477, a pris le nom de *Notre-Dame de Bon-Secours*, & a été rebâtie en 1738.

Nancy vient d'être érigé en évêché; & M. l'abbé de Sabran, ancien aumonier du roi, en a été nommé évêque en 1774.

Il est étonnant que l'article ci-dessus ne cite que Mainbourg parmi les hommes illustres, dont *Nancy* est la patrie. Nous devons y ajouter Nicolas Lescut, le président Thierry Alix, Canon & François Guines, jurisconsultes; Gabrielle-Rose de Mitry, comtesse Desplassons, poëte-philosophe; Françoise d'Issembourg de Graffigni, auteur célebre des *Lettres Péruviennes* & de *Cénie*; Jean L'hoste, génie vaste & pénétrant; Bernard L'hoste, son fils; le pere Levrechon, mathématiciens; Louis Mainbourg, historien; don Royer & don Romain, savans bénédictins, bons prédicateurs; Antoine le Pois, médecin & célebre antiquaire, un des premiers qui ait écrit sur la connoissance des médailles, César Bagard, qu'on appeloit en France le grand César; Charles Chassel, Bénard, Jacob Adam, éleve de Bagan, François Adam, Nicolas Sébastien, sculpteurs; Jean le Clerc, Lallemand, Capichon, Remi Comtant,

obligé de quitter les jésuites, pour avoir écrit en faveur du clergé de France; mais le roi le gratifia d'une pension. Son cousin Maimbourg fut un Protée dans ses sentimens de religion. De catholique il se fit protestant, ensuite rentra dans l'église catholique, redevint de nouveau calviniste, & mourut socinien à Londres, vers l'an 1693. On a de lui pendant sa derniere épreuve du protestantisme, une réponse à l'exposition de la foi catholique de M. Bossuet. (*D. J.*)

NANDI-ERRATAM, subst. masc. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales; toutes ses parties sont laiteuses. Si l'on en exprime le suc, qu'on le mêle avec de l'huile, & qu'on en frotte la tête, il guérira les maladies des yeux. Sa racine gardée dans la bouche calme le mal de dent; bouillie dans l'huile, elle fournit un fort bon onguent pour toutes les affections de la tête, sur-tout pour les douleurs. Broyée & prise dans l'eau, elle tue les vers; broyée avec du jus de limon est distillée dans les yeux, elle les nettoie. Ray, *hist. plant.*

NANDSTOKF, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon d'environ la hauteur d'une coudée, qui de loin a l'apparence d'un roseau. Ses branches sont disposées l'une vis à vis de l'autre, & s'étendent à angles droits. Ses feuilles sont longues d'un pouce & demi, & figurées comme celles du saule. Ses fleurs sont blanches, à cinq petales, semblables à celles du *solanum* ligneux, & ne durent qu'un jour. Ses baies sont rouges, de la grosseur d'un poids, & contiennent deux semences de figure hémisphérique.

NANDUBANDAGAR, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde en deçà du Gange, selon Ptolomée, *lib. VII. ch. j.* qui la place dans la Sandrabatide.

NANÉE, s. f. (*Mithologie.*) c'étoit la lune ou la Diane des Perses, du moins la même divinité qu'Anaïtis. Anthiochus VII, fils de

---

Charles Messin, dit le Lorrain; Drévet, que Louis XIII peignit au crayon; Jaquart, Claude Saint-Pierre, peintres; le célebre Jacques Callot, Colignon, son disciple; Jean François, graveurs en taille-douce; Jean & Etienne Racle, Hardi & son fils, Crock, graveurs de monnoies & médailles; les Chaligny & les Cuny, célebres fondeurs.

Voyez dans Expilli, un grand & long article sur *Nancy*, & la *Bibliotheque de Lorraine* de *D. Calmet.*

L'usage des armes à feu commença sous le regne de Philippe de Valois. Froissart, sous l'an 1340, en parlant d'une course des François jusqu'aux portes d'une ville, dit que les assiégés *décliquerent contre eux canons & bombardes qui jetoient grands carreaux.* On donna à nos canons le nom de *coulevrine*, qui vient de *couleuvre*, *de serpentine*, de *basilic*, comme les anciens donnoient à certaines machines de guerre le nom de *scorpions.*

La plus longue piece que nous ayons en France est la coulevrine de *Nancy* : elle a vingt & un piés onze pouces, depuis la bouche jusqu'au bouchon de la culasse : elle fut fondue en 1598. On a remarqué par l'expérience qu'elle ne porte pas plus loin qu'une piece de même calibre; & on la conserve, plutôt pour sa rareté que pour son utilité, à Calais. (*C*)

A. N. M. Coste, médecin de l'hôpital-royal & militaire de cette ville, a publié en juin 1774 une brochure de 54 pages qui a remporté le prix à l'académie, intitulée *Essai sur les moyens d'améliorer la salubrité du séjour de Nancy.*

L'auteur parcourt les divers objets de reforme qu'offre relativement à la santé publique, la capitale de la Lorraine, & qui sont dans la *vielle ville*, les rues trop étroites, l'enfoncement des églises; dans la *ville neuve*, les gargouilles, un abreuvoir, appelé *gayoir*, où l'on mene boire les chevaux, & dont l'eau entraîne les immondices d'une tuerie qui est au-dessous : la situation des boucheries, des tueries & du cimétiere de la porte de St. Jean, la trop grande population du quartier qui porte ce nom, la poissonnerie, le défaut de renouvellement d'air dans les églises, la salle de spectacle dont l'étendue ne répond pas en hiver au nombre des spectateurs.

Cet auteur fait voir ensuite que l'air de Nancy pêche par excès d'humidité : que cette constitution habituelle de l'atmosphere influe sur les tempéramens, & qu'on doit la regarder comme la cause disposante des maladies qui regnent le plus fréquemment dans cette ville : telles sont les fausses péripneumonies, les fausses pleurésies, les apoplexies humorales, les fievres bilieuses & putrides, les rhumatismes, l'asthme, l'hydropisie, &c.

Démétrius Soter, étant passé en Perse dans l'intention de piller le temple de la déesse, il déclara qu'il venoit l'épouser & recevoir les richesses qu'elle pouvoit avoir, & qui devoient faire partie de son douaire: alors les prêtres de *Nanée* feignirent d'entrer dans ses vûes, l'admirent dans l'enclos du temple où étoient les trésors de la déesse; & en ayant fermé les portes, ils l'assommerent, avec quelques-uns des gens qui l'accompagnoient, d'une grêle de pierres qu'ils firent pleuvoir sur eux, par une ouverture du lambris: *Cecidit in templo* Naneæ, *consilio deceptus sacerdotum* Naneæ. C'est ainsi que l'auteur des livres des Maccabées raconte la mort de ce prince, *liv. II. ch. j. v. 13. & suiv.* mais les historiens profanes, Appien, Justin & autres, rapportent qu'il fut tué dans un combat contre les Parthes, l'an 130 avant Jesus-Christ. (*D. J.*)

NANFIO, (*Géog.*) en grec ἀναφή, isle de l'Archipel vers la mer de Candie. C'est une de ces isles qui faisoient partie du duché de Xaxie, sous les princes des maisons de Sanudo & de Crispo. Strabon nous apprend que le premier nom de l'isle de *Nanfio* a été *Membliaros*, nom qui lui vint de Membliarès, parent de Cadmus, qui s'établit à Thera, au lieu de suivre les aventures de ce héros. *Nanfio* ne fut appelée *Anaphé* qu'à l'occasion des Argonautes, qui la découvrirent après une tempête horrible qui les jeta au fond de l'Archipel. La découverte ne fut pas grande, car l'isle n'a que 16 milles de tour, point de port, & des montagnes toutes pelées, elles fournissent cependant de belles sources, capables de porter la fécondité dans les campagnes, pour peu qu'on fût les employer utilement.

Les habitans de *Nanfio* sont tous du rit grec, & soumis à l'évêque de Siphuo: on n'y voit ni Turcs ni Latins; le cadi & le vaivode sont ambulans. En 1700 ils payerent cinq cens écus pour toutes sortes de droits, la capitation n'y étant qu'à un écu & demi par tête. Leur fainéantise est blâmable, & tout leur négoce consiste en oignons, en cire & en miel; ils n'ont de vin & d'orge que pour leur entretien. Quant au bois, il n'y en a pas assez pour faire rôtir les perdrix qu'on y pourroit manger; la quantité de cette espece de gibier est si prodigieuse, que pour conserver les blés, on amasse par ordre des consuls tous les œufs qu'on peut trouver vers les fêtes de Pâques, & l'on convient qu'ils se montent ordinairement à plus de dix ou douze mille. On les met à toutes sortes de sausses, & sur-tout en omelettes; cependant malgré cette précaution, on ne peut pas faire un pas dans l'isle sans voir lever des perdrix. La race en est ancienne; elles sont venues d'Astypalia ou Stampalia, s'il en faut croire Hégésander. Un habitant d'Astypalia n'en porta qu'une paire à Anaphé, mais elle multiplia prodigieusement; c'est depuis ce temps-là qu'on s'est avisé d'en casser les œufs. *Longit.* 43. 55, *lat.* 36. 15. (*D. J.*)

NANGASAKI (*Géog.*) ville impériale du Japon, à l'extrémité occidentale de l'île de Ximo, dans la province de Figen, avec un bon port fréquenté par les Hollandois & les Chinois. C'est une très-grande ville & fort peuplée: on lui donne trois quarts de lieue de longueur, & presqu'autant de largeur.

Les étrangers demeurent hors de la ville dans des endroits séparés, où ils sont épiés comme des personnes suspectes. Il y a environ 62 temples tant au-dedans qu'au-dehors de la ville; dans ce nombre il y en a 50 en l'honneur des Idoles étrangeres, dont le culte a été apporté d'outre-mer. Ces temples sont non-seulement consacrés à la dévotion, mais ils servent encore aux récréations & aux plaisirs; c'est pourquoi ils sont accompagnés de jardins, d'allées & d'appartemens. Après les temples, les lieux les plus fréquentés sont les maisons de débauche; il y a un quartier entier qui leur est destiné, & qui contient les plus jolies maisons de particuliers, toutes habitées par des courtisannes.

Le havre de *Nangasaki* commence au nord de la ville; il y a rarement moins de 50 navires dans le port, dont la plupart sont des joncs de la Chine, outre quelques centaines de bateaux de pêcheurs & autres petits bâtimens. L'ancrage est au bout de la baie, à une portée de mousquet de la ville. Elle est sans château; sans murailles, sans fortification, sans aucune défense. Trois

rivieres la traverſent, & cependant elles ne donnent pas quelquefois aſſez d'eau pour arroſer les champs de riz, & pour faire aller quelques moulins. *Voyez* de plus grands détails dans Koempfer. *Long.* ſuivant le même Koempfer, 151. *lat.* 32. 36. *Long.* ſuivant Harris, 145d. 16'. 15''. & ſuivant le P. Spinola, 146. 17. 30. *lat.* ſuivant ce dernier, 23,43. Mais je m'en tiendrois plus volontiers à l'eſtimation de Koempfer. (*D. J.*)

NANGIS (*Géog.*) petite ville de France dans la Brie, dioceſe de Sens, avec titre de marquiſat : elle eſt à 14 lieues de Paris. *Long.* 20. 58. *lat.* 48. 33.

C'eſt la patrie de Louis Carré, fils d'un bon laboureur. Son pere vouloit qu'il fût eccléſiaſtique, pour le ſauver de l'indigence, mais il aima mieux tomber dans l'indigence que de ſe faire eccléſiaſtique. Le P. Mallebranche le prit pour écrire ſous lui ; il devint métaphyſicien, géometre, & de l'académie des Sciences. Il a donné le premier corps d'ouvrage qui ait paru ſur le calcul intégral ; il eſt vrai qu'il y commit pluſieurs fautes, mais il les reconnut ſans détour. Il mourut en 1711, âgé de 48 ans ; il fit l'académie ſa légataire univerſelle, c'eſt-à-dire, qu'il lui laiſſa quelques traités qu'il avoit compoſés ſur des ſujets de phyſique & de mathématique. (*D. J.*)

NANKIN, (*Géog.*) autrement *Kiang-ning*, fameuſe ville de la Chine dans la province du même nom, dont elle eſt la premiere métropole. Selon les Chinois, elle ſurpaſſoit toutes les villes du monde en magnificence, en beauté & en grandeur, quand les empereurs y tenoient leur cour. Aujourd'hui elle eſt fort déchue de ſon ancien état, quoiqu'on diſe qu'il y a autant de monde qu'à Pekin : on en fait monter le nombre à un million d'habitans. Le palais impérial, qui avoit une lieue de circuit, n'eſt plus qu'une maſure de ruines. *Long.* ſuivant Caſſiny, 155. 55'. 30'' *lat.* 7'. 45''.

NANNETES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique au dioceſe de Nantes ; ſelon Jules Céſar, *l. III. c. jx.* Preſque tous les autres écrivains diſent *Namnetes* au lieu de *Nannetes*. Strabon, *l. IV.* les met dans l'Armorique, aux frontieres de l'Aquitaine. Ce ſont les Ναμνῆται, *Namnetes* de Ptolomée, *l. II, c. viij*, & leur ville s'appeloit *Condivienum*. Elle étoit ſituée ſur la Loire, au lieu où eſt aujourd'hui la ville de Nantes. Dans le moyen âge, comme cela eſt arrivé à beaucoup d'autres villes, celle de *Condivienum* perdit ſon ancien nom pour prendre celui du peuple ; & non-ſeulement on l'appela *civitas Namnetum* & *civitas Namnetica* ; mais même on ſe contenta de l'appeler ſimplement *Namnetes* ou *Namnetæ*, comme Ptolomée, d'où s'eſt formé le nom vulgaire de Nantes. *Voyez* NANTES. (*D. J.*)

NANNIEST, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe fort ſinguliere, découverte en 1752 à *Nannieſt* en Moravie, & dont M. de Juſti a le premier donné la deſcription dans un ouvrage allemand qui a pour titre : *Nouvelles vérités relatives à l'hiſtoire Naturelle*, &c. *Partie I.*

Cette pierre eſt d'un blanc de lait, très-peu tranſparente, & même tout à fait opaque, pour peu qu'on lui laiſſe d'épaiſſeur. Elle eſt entiérement traverſée par des raies d'un brun rougeâtre, qui approche ſouvent de la couleur de l'améthyſte : ces raies, qui ne ſont pas plus larges que la moitié d'une paille, ont pénétré toute la pierre ; & un lapidaire de Vienne qui étoit préſent à la découverte, a aſſuré M. de Juſti que ces raies ou lignes marchoient parallélement, & comme ſi on les eût tracées avec une regle l'eſpace de dix à douze piés, & continuoient, ſuivant toute apparence, à s'étendre de même dans toute la couche dont cette pierre eſt compoſée. Comme le blanc de cette pierre a de la largeur, le comte de Haugwitz, qui en eſt le propriétaire, en a fait tailler & polir des morceaux, pour en faire des tables, des guéridons, &c. De plus, toute la pierre eſt remplie de petits grenats qui lui ſont ſi fortement attachés, qu'ils ne s'en détachent point, & qu'ils prennent le poli avec elle. Cette pierre prend un très-beau poli ; elle eſt plus dure que le marbre, mais elle l'eſt moins que l'agathe ou la chalcédoine ; elle ne peut point être miſe au rang des marbres, vu qu'elle ne fait aucune efferveſcence avec les acides ; elle ne fait point feu lorſqu'on la frappe avec un briquet ; ſon tiſſu differe de celui du ſpath, & ſa dureté n'eſt point auſſi

grande que celle du porphyre, du jaſpe ou du caillou : d'où M. de Juſti conclud que c'eſt une pierre d'une nouvelle eſpece. (—)

NANQUE, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt le plus petit poids des cinq dont on ſe ſert parmi les habitans de Madagaſcar, pour peſer l'or & l'argent : il ne peſe que dix grains, au-deſſus ſont le ſompi, le vari, le ſacare & le nanqui. *Voyez* SOMPI, *&c. Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANQUI, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt auſſi un des cinq poids dont les habitans de l'iſle Dauphine ou Madagaſcar en Afrique ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent ; il n'a au-deſſous de lui que le nanque, qui vaut ſix grains, & au-deſſus le ſompi, le vari & le ſacare, dont le ſompi, qui eſt le plus fort, revient à la dragme ou gros, poids de l'Europe ; le *nanqui* en eſt le demi-ſcrupule. *Voyez* SOMPI, SCRUPULE. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANSOO, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon à grandes feuilles pointues, dont les baies ſont très-chaudes : c'eſt ce qu'on appelle *dracunculus.*

NANTERRE, (*Géog.*) en latin moderne *Neptodurum* ou *Nemetodurum*, bourg à deux lieues de Paris, connu par la naiſſance de ſainte Génevieve, morte en 511 à Paris, dont elle eſt la patrone. La tradition veut ridiculement que cette ſainte fût une payſanne, une gardeuſe de moutons. Pluſieurs peintres ont été fideles à nous la repréſenter en bergere, avec un bavolet, une quenouille à la main, & gardant un troupeau ; mais l'exhortation que lui fit ſaint Germain, évêque d'Auxerre, de renoncer à la *braverie*, & de ne plus porter à l'avenir aucun bijou, feroit une exhortation riſible, ſi elle avoit été adreſſée à une pauvre payſanne. Il eſt cependant vrai que nous ne ſavons rien de la vie de cette illuſtre ſainte : les temps ſont trop éloignés, & dans le v. ſiecle nos plus ſavans chrétiens, nos évêques ſe bornoient à prédire l'avenir par l'inſpection de la ſainte-Ecriture. Toutefois *Nanterre* a gagné derniérement, par la naiſſance de ſainte Génevieve, l'établiſſement d'un college, où les religieux de ſon nom inſtruiſent la jeuneſſe. (*D. J.*) (*a*)

NANTES, COMTÉ DE, (*Géog.*) ou pays *Nantois*, il eſt diviſé en deux parties par la Loire : on nomme l'une la *partie d'outre-Loire* : & l'autre la *partie d'en-deça la*

(*a*) Le P. Bernard, Génovéfain, mort curé-prieur de *Nanterre* en 1772, a rendu ce village ou bourg preſqu'auſſi célebre de notre temps, que ſainte Génevieve l'avoit illuſtré. Ce célebre prédicateur, qui uniſſoit à l'éloquence le talent de la poéſie, a donné une nouvelle vie au college de *Nanterre*, tenu par ſes confreres ſous la protection du duc d'Orléans.

On ſe rappelle l'étonnante ſenſation que fit ſa péroraiſon du diſcours ſur la religion le jour des rois, ſur l'attentat de l'exécrable Damien, commis le 5 janvier 1757. Il n'en fit pas moins par ſon excellent diſcours ſur l'obligation de prier pour les rois, prêché dans l'égliſe de ſaint Louis, le 5 ſeptembre 1769. Ce ſermon ajouta un rayon éclatant à la réputation du P. Bernard.

On remarqua ces réflexions ſi juſtes ſur les prétentions ultramontaines. « Ce n'eſt point » la religion, c'eſt le préjugé, c'eſt l'adulation qui a enfanté l'idée d'un tribunal imaginaire, » juge des rois, dans ce qui concerne le temporel : arbitre du ferment de fidélité, qui lie » le peuple au ſouverain par des liens indiſſolubles. La France, toujours zélée pour les » bonnes regles, a réclamé hautement de tous temps contre cette dangereuſe opinion ; & » le décret ſolennel d'une de nos aſſemblées du clergé ſera éternellement en bénédiction » dans le royaume. Le ſiege de S. Pierre, centre de l'unité catholique, a bien d'autres » prérogatives réelles, que nous nous faiſons un devoir de révérer, ſans qu'on eſſaie de lui » en prêter de chimériques.

» La religion a toujours prêché la ſoumiſſion aux maîtres du monde. Si dans quelques » écrits ténébreux, vil fatras de ſophiſmes & d'hypotheſes, il s'eſt gliſſé des maximes » contraires, la religion indignée les dévoue à une exécration éternelle, & s'écrie avec » émotion : Ce n'eſt pas moi qui ai dicté ces blaſphêmes ».

Germain Brice rapporte qu'il ſe conſomme à Paris cinquante mille bœufs, ſept cens mille moutons, cent ving-cinq mille veaux, & quarante mille cochons, dont le ſeul village de *Nanterre* fournit juſqu'à vingt-deux mille par année. (*C.*)

Loire. Cette derniere a été réunie à la Bretagne il y a plusieurs siecles. La capitale de tout le pays Nantois est *Nantes*, dont nous parlerons ci-après. Il y a dans le comté Nantois une redevance seigneuriale appelée la *quintaine*. *Voyez* QUINTAINE.

NANTES, (*Géogr.*) ancienne, riche & considérable ville de France, la seconde de la Bretagne, avec un évêché suffragant de Tours, & une université. Elle est à 15 lieues S. O. d'Angers, 27 N. O. de la Rochelle, 87 S. O. de Paris, 23 S. E. de Rennes. *Long.* suivant Cassini, 15. 52. 45. *lat.* 47. 13. 10.

Cette ville, que les Latins appellent *Condirienum*, *civitas Namnetum*, *Namneta*, est sur la Loire & l'Ardre, ce qui lui donne une heureuse situation pour le commerce, aussi en fait-elle un des plus considérables du royaume. C'est une ville fort ancienne, dont Strabon, César, Pline & Ptolomée font mention. Elle a été souvent la résidence des ducs de Bretagne: ils demeuroient dans le château S. Hermine, qui subsiste encore.

On dit que saint Clair fut le premier évêque de *Nantes*, ves l'an 277; cependant il n'est point parlé de ses successeurs avant Nonnechius, qui assista en 468 au concile de Vannes. Cet évêché vaut 35 à 40 mille livres de revenu. On y compte 212 paroisses & huit abbayes.

L'université de *Nantes* fut fondée vers l'an 1460, mais c'est l'université du commerce qui brille dans cette ville; ils arment tous les ans plusieurs vaisseaux pour la traite des Negres dans les colonies françoises. Le débit de toutes sortes de marchandises est plus aisé & plus vif à *Nantes* que dans les autres villes du royaume. Ils ont avec les négocians de Bilbao une société particuliere qui s'appelle *la contraction*, & dont le tribunal réciproque est en forme de jurisdiction consulaire.

Le comté de *Nantes* est divisé en deux parties par la Loire; l'une qu'on nomme *la partie d'outre-Loire*; est à gauche en descendant la riviere, & celle d'en-deçà la Loire est à la droite.

On fait du sel en très-grande quantité dans le pays Nantois, soit à la baie de Bourgneuf, soit dans les marais salans de Guérande & du Croisic.

Anne de Bretagne, dont on connoît l'histoire, naquit à *Nantes* en 1476, & mourut en 1513. La destinée de cette princesse, comme le remarque M. le président Hénault, a été fort étrange. Elle fut femme de Charles VII. en faisant une espece de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épousé par procureur, & elle ne se maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne sa premiere femme. Il avoit épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI. lui avoit faite. A la mort de Charles VIII. il demanda au pape que son mariage fût déclaré nul; & sur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé son mariage avec anne de Bretagne; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejeter l'autorité, pense que ce pouvoit bien être autant un coup politique qu'une affaire de passion. Il étoit porté, par le traité conclu avec les états de Bretagne, que si Charles VIII. mouroit sans enfans avant la duchesse, elle épouseroit son successeur.

On nous a beaucoup vanté l'esprit, la beauté (cela se peut) & la piété d'Anne de Bretagne; c'est-là une autre affaire. Je sais bien qu'elle fonda les bons hommes, & qu'elle blâma la guerre que le roi fit au saint pere; mais on m'avouera que sa haine implacable contre le Maréchal de Gié & la comtesse d'Angoulême, n'étoit pas trop chrétienne.

M. Hénault parle d'une autre chose singuliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne, Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épousa après le décès de son mari; & cependant elle fut si touchée à la mort de Charles VIII. qu'elle porta son deuil en noir, quoique jusque-là les reines l'eussent porté en blanc. D'un autre côté, Louis XII. son second mari, qui porta aussi son deuil en noir contre l'usage, se remaria l'année suivante avec Marie d'Angleterre, pour qui son amour lui coûta la vie. Anne de Bretagne, à la mort de Charles VIII. mit une cordeliere

liere à ses armes, & cet usage s'est conservé.

Nantes n'a pas été trop fertile en gens de lettres, du-moins ma mémoire ne m'en fournit que deux dans le siecle passé, j'entends M. le Pays & M. de la Croze. (*a*)

Pays (*René le*), poëte françois, naquit à *Nantes* en 1636. Son esprit étoit aisé, vif & agréable; il composoit en vers & en prose avec facilité. En 1664 il publia des lettres & des poésies sous le titre d'*amitiés, amours & amourettes.* Il prit en galant homme la raillerie de M. Despréaux : *Sans mentir le Pays est un bouffon plaisant !* Et il écrivit de Grenoble, où il étoit alors, une lettre badine & assez jolie sur ce sujet. Il fit plus;

(a) *Ils seront confondus ces détracteurs jaloux,*
Qui pensent que les arts sont étrangers chez nous,
Et qu'au commerce seul, bornant notre industrie,
La bourse en tous les temps fut notre académie.
Abeillard, le Bouguer, & cent autres Nantois,
Pour venger cette injure éleveront leurs voix;
Et, sans vous évoquer, mânes de ces grands hommes,
Nous en avons encor dans le siecle où nous sommes.
Mais votre modestie, auteurs contemporains,
En m'imposant silence, arrête mes desseins.
Que la postérité pour vous plus équitable,
Vous donne dans l'histoire une place honorable.

Justifions les vers d'un citoyen zélé de *Nantes*, par l'énumération suivante :

Pierre Abeillard, ce fameux & infortuné docteur, aussi connu dans l'Europe savante par son beau génie que par les malheurs & les persécutions de toute espece qu'il essuya pendant sa vie, naquit à quatre lieues de *Nantes*, au village de Pallet, non *Palais* comme le dit M. l'Advocat, qu'une mort prématurée vient d'enlever au moment qu'il alloit jouir des honneurs académiques qu'il avoit si bien mérités. On a ses écrits, publiés en 1616, *in*-4°. avec des notes. Nos meilleurs poëtes ont mis en vers ses *Epîtres* trop libres à Héloïse. M. Colardeau est celui de nos poëtes qui ont transmis avec le plus de succès l'*Epître* de Pope, en notre langue : on y trouve tous les charmes de la poésie; & ce sujet si riche, le *Combat de la nature & de la grace*, est rendu par le traducteur de maniere à balancer l'original : M. Feutry s'est aussi exercé avec succès sur le même sujet : M. de Beauchamp, long-temps avant, avoit aussi mis en vers les deux *Epîtres d'Héloïse*. M. Guist fit imprimer en 1752 un ouvrage dramatique sur le même sujet : on y trouve, comme dans les *Lettres*, de la passion, du feu, & les chocs violens de l'amour profane & de l'amour divin, qui font le mérite du sujet.

M. Dorat, dans ses *Fantaisies*, imprimées en 1768, peint le malheureux Abeillard avec des traits de feu :

« Son existence, toute orageuse, toute pénible, toute horrible qu'elle fut, me semble, » dit-il, préférable à celle de ces érudits orgueilleux, qui croient reculer les limites de » l'esprit humain, en posant les bornes d'un lieu; achetent du sacrifice de leurs passions, » le droit d'être insensibles pour les autres, & ne laissent en entrant dans le tombeau, que » des noms qu'on abhorre, & des volumes qu'on ne lit plus. »

Pierre Bouguer, l'un des plus grands mathématiciens de l'europe, naquit, en 1698, au Croisic, petite ville à quinze lieues de *Nantes*, & dans le comté Nantois; après avoir remporté quatre prix, l'académie des sciences l'adopta en 1731.

Il fut en 1735 au Pérou, pour déterminer la figure de la terre : la relation de son voyage est dans les *Mémoires* de l'académie des sciences, année 1744. Son *Traité de la navigation*, son *Mémoire sur la mâture des vaisseaux*, son *Essai d'optique*, passeront à la postérité.

Les MM. Barin de la Galissoniere, pere & fils, morts lieutenans-généraux des armées du roi, étoient nés dans le même endroit que l'infortuné Abeillard : on sait de quelle gloire se couvrit M. de la Galissoniere, mort depuis peu, très-regretté des bons François, en battant l'amiral Byng, & facilitant la conquête de Minorque.

M. l'abbé Barin, mort grand'chantre de la cathédrale, poëte & prédicateur, est auteur de la *Vie* de la bienheureuse Françoise d'Amboise, femme de Pierre II, duc de Bretagne, fondatrice des bénédictines des Coüets, à la canonisation de laquelle on travaille à Rome.

étant de retour à Paris, il vint voir Desf-préaux, & soutint toujours son caractere enjoué. M. Desfpréaux fut d'abord embarrassé de la visite d'un homme qui avoit eu droit de se plaindre de lui; mais M. le Pays le mit à son aise, & ils se séparerent fort amicalement. Il mourut à Paris en 1690, & fut enterré à S. Eustache, où Voiture, dont on le nommoit le *singe*, avoit aussi sa sépulture.

N. Cassard, capitaine de vaisseaux de roi, excellent homme de mer; il se distingua, dit M. Thomas (*Eloge de du Guay-Trouin*), « par la quantité & la richesse de ses prises; » mais par un caractere dur & une ame inflexible, il choqua la cour, & la cour le laissa » dans l'oubli. Un jour du Guay-Trouin, étant à Versailles, dans l'anti-chambre, apperçut » dans un coin un homme seul, dont l'extérieur annonçoit la misere, c'étoit Cassard: du » Guay-Trouin le reconnoît, quitte les seigneurs, & va causer avec lui près d'une heure, » les seigneurs étonnés lui demandent avec qui il étoit? avec le plus grand homme de mer » que la France ait aujourd'hui ».

N. Vié, autre Nantois, bon marin, qui fit tant de prises sur les Anglois, sous Louis XIV; ayant passé au service de la république de Venise, il fut emporté par un boulet de canon, à bord de l'amiral, dans un combat contre les Turcs, pendant la guerre que termina la paix de Passarowitz.

François de la Noue, surnommé *Bras-de fer*, gentilhomme du comté de *Nantes*, & l'un des plus grands capitaines du XVIe siecle, l'ami & le bras droit de Henri IV: ce héros périt au siege de Lambale, & fut pleuré des catholiques & des protestans: aux vertus de citoyen & aux qualités de guerrier, il joignoit les connoissances de l'homme de lettres.

Jean Ménard de la Noé, prêtre pieux & zélé directeur du séminaire, sous l'épiscopat de M. de Beauveau, fit imprimer l'excellent *Cathéchisme de Nantes*, en 1689, *in*-8°., & qui depuis a eu tant d'autres éditions. Ce digne prêtre mourut en odeur de sainteté, en 1717, à 66 ans.

André Portail, peintre & architecte, naquit à la fin du dernier siecle: ses ouvrages & son mérite lui valurent la place de garde des tableaux de la couronne, avec une pension, & un logement au Louvre & à Versailles: il vit souvent son cabinet & son attelier remplis de princes & des plus grands seigneurs de la cour, qui se faisoient un plaisir de l'aller voir travailler; honneur qu'il eut de commun avec le Titien, que Charles-Quint se plaisoit à voir peindre.

Il est mort il y a quelques années à 63 ans, sans avoir été marié, la principale partie de ses porte-feuilles a été achetée 80000 livres par ordre du roi, pour enrichir ses cabinets.

Germain Boffran, né à *Nantes* en 1667, fils d'un habile sculpteur, fut reçu à l'académie d'architecture, à Paris, où il est mort il y a peu d'années avec la réputation d'un fameux architecte.

Charles Errard, peintre & architecte, ancien directeur des académies de peinture & d'architecture de Paris & de Rome. L'église de l'Assomption a été bâtie sur ses dessins, mort en 1689.

François Bertrand, né à *Nantes* en 1702, célebre avocat, bon poëte, fit imprimer à *Nantes* ses *Poésies diverses*, en 1749: nous lui devons aussi le recueil agréable, intitulé *Ruris deliciæ*.

Il mourut très-regretté; & son éloge funebre, prononcé par le pere de l'Ecureuil, récollet, fut imprimé à *Nantes*, *in*-4°. 1752: M. Chevaye lui fit une épitaphe très-honorable, en style lapidaire, trop longue pour être citée ici, nous renvoyons au *Dictionnaire* de l'abbé Expilli, article de *Nantes*, qui est bien fait. *page* 93.

Nicolas Travers, né à *Nantes* en 1686, & mort en 1750, étoit un vertueux & savant ecclésiastique, qui a beaucoup travaillé sur l'histoire de l'église de *Nantes*: il a laissé une compilation immense, sous ces titres divers, *Codex ecclesiæ Nannetensis*, *acta ecclesiæ N. Spicilegium N. Synodicum N.* Il fit imprimer en 1735, une consultation sur la jurisdiction & l'approbation nécessaire pour confesser, qui lui attira des chagrins, & une réfutation de la part de M. Languet, archevêque de Sens.

Il a fait aussi le *Catalogue des illustres Nantois*, où il y a beaucoup d'auteurs inconnus aujourd'hui, dans lequel nous distinguons Arrhus de la Gibonais, mort doyen des maîtres aux comptes de *Nantes*; le plus considérable de ses ouvrages imprimé est en 2 vol. *in-fol.* concernant l'origine & les fonctions de la chambre des comptes, avec une chronologie raisonnée des ducs de Bretagne qui fit du bruit. La candeur, la religion & l'érudition brillent dans les ouvrages de ce pieux & laborieux magistrat, mort à *Nantes* depuis quelques années.

Ajoutons que les lettres sont encore actuellement cultivées à *Nantes*, dont le college dirigé par des oratoriens, est un des meilleurs de cette congrégation. (*C*)

De Veissieres (*Mathurin de là Croze*) né à *Nantes* en 1661, bénédictin à Paris. Sa liberté de penser & un prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter son ordre & sa religion. C'étoit une bibliotheque vivante, & sa mémoire passoit pour un prodige. Outre les choses utiles & agréables qu'il savoit, il en avoit étudié d'autres qu'on ne peut savoir, comme l'ancienne langue égyptienne. On a de lui un ouvrage fort estimé, c'est l'histoire du christianisme des Indes, en deux volumes *in-12*, imprimé en Hollande en 1724. On y trouve cent choses bien curieuses. Il nous a donné dans cet ouvrage une histoire exacte de la plupart des communions orientales, entre autres des chrétiens malabares, qui rejettent la suprématie du pape, nient la transubstantiation, le culte des images, & le purgatoire. Il nous apprend encore que les brachmanes croient l'unité d'un Dieu, & laissent les idoles au peuple. Quand on leur demande pourquoi ils ne rendent point de culte au souverain Créateur, ils répondent qûe c'est un être incompréhensible & sans figure, duquel l'homme ne peut se former d'idées corporelles. En même temps les guanigueuls, qui sont à proprement parler les sages des Indes, rejettent eux-mêmes le culte des idoles & les cérémonies extérieures. M. de la Croze est mort à Berlin en 1739. (*D. J.*)

NANTEUIL, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nantogilum*, *Nantoïlum* & *Nantolium*; tous ces mots barbares viennent de *nant*, vieux mot dont les Gaulois & les Bretons se servoient pour désigner une eau courante ou une quantité d'eau qui se ramassoit dans un lieu. Il y a divers villages en France qui s'appellent *Nanteuil*, & quelqu'autres lieux dont le nom formé du mot *nant* ont la même origine. (*D. J.*)

NANTIR, v. act. (*Comm.*) donner des assurances pour le paiement d'une dette, soit en meubles, argenterie, soit en effets ou autre nature de biens qu'on met actuellement entre les mains de son créancier. *Diction. de Comm. Voyez l'article suiv.* (G)

NANTISSEMENT, s. m. (*Jurispr.*) signifie *sûreté* & *gage*. On donne en *nantissement* des effets mobiliers, des titres & papiers, &c. & celui auquel on a donné des effets en *nantissement* n'est point obligé de les rendre qu'en lui payant ce qui lui est dû. *Voyez* GAGE.

Nantissement signifie aussi une espece de tradition feinte & simulée que l'on pratique dans certains pays, à l'effet d'acquérir droit de propriété ou d'hypotheque sur un héritage; c'est pourquoi ces pays sont appelés *coutumes* ou pays de *nantissement*, telles sont les provinces de Picardie & Champagne.

Le *nantissement* se fait de trois manieres.

La premiere est par dessaisine & saisine, autrement par vest & devest: pour cet effet le vendeur ou le débiteur se dépouille de la propriété de l'héritage ès mains du seigneur, & l'acquéreur ou créancier hypothécaire s'en fait ensaisiner par le seigneur du lieu où est situé l'héritage, lequel lui donne un bâton en signe de tradition & de mise en possession. Cette forme de *nantissement* se pratique plutôt dans les ventes que dans les engagemens & obligations des héritages.

La seconde espece de *nantissement* se fait par main assise, c'est-à-dire, que le créancier auquel un héritage est obligé, y fait mettre & asseoir la main du roi ou de justice, & fait ordonner par le juge, le débiteur & le seigneur appelés, que la main mise tiendra jusqu'à ce qu'il soit payé de son dû.

La troisieme se fait par prise de possession de l'héritage obligé, lorsque le créancier, en vertu de commission du juge, se fait mettre de fait en possession réelle & actuelle de l'héritage qui lui est hypothéqué, ayant ajourné pour cet effet le débiteur & le seigneur direct. L'acte de cette sorte de prise de possession porte: « Nous avons » nanti, réalisé & hypothéqué un tel sur » tels & tels héritages, & pour une telle » somme ».

Le *nantissement* produit deux effets.

L'un est que le créancier acquiert un droit réel sur la chose, tellement que l'héritage sur lequel il s'est fait nantir ne peut plus être engagé ni aliéné au préjudice de son dû, & qu'il est préféré à tous autres créanciers hypothécaires qui ne seroient point inscrits sur les registres du *nantissement*, ou qui ne le seroient qu'après lui.

L'autre effet du *nantissement* est que par son moyen le commerce est plus assuré, en ce qu'étant public, celui qui veut prêter avec sûreté peut, par le moyen de *nantissement*, connoître l'état des affaires de celui avec lequel il traite, ou du moins savoir s'il y a quelque créancier nanti avec lui.

De quelque maniere que le *nantissement* se fasse, il est toujours public; car si c'est par vest ou devest entre les mains du seigneur, celui-ci doit avoir un registre pour ces sortes d'actes, dont il doit donner communication à tous ceux qui y ont recours.

Les *nantissemens* qui se font par main assise ou par mise en possession, sont pareillement publics, car il faut que le créancier se transporte sur les héritages avec un huissier, qui dresse un procès-verbal de la main assise ou de la mise en possession, en conséquence de quoi le créancier obtient une sentence du juge, qui lui en donne acte, le débiteur & le seigneur dûement appelés. On peut par conséquent consulter les registres où sont ces sortes des sentences.

On a tenté plusieurs fois d'établir dans tout le royaume la formalité du *nantissement*, sous prétexte de rendre les hypotheques notoires, & de prévenir les stellionats; mais cela n'a point eu lieu.

Dans les provinces de Vermandois, Picardie & Artois, on pratique une quatrieme espece de *nantissement* par un simple acte, en la forme qui suit: l'acquéreur d'un héritage ou un créancier fait nantir son titre d'acquisition ou de créance, expédié en forme authentique sur les héritages énoncés dans sa requisition, à l'effet d'avoir hypotheque dessus, & qu'il ne soit reçu aucun autre *nantissement*, si ce n'est à la charge de son dû ou vente, & de la priorité de son droit. L'acte de *nantissement* doit être délivré & endossé en ses lettres d'acquisition & de créance, & doit aussi être enregistré au greffe des lieux où sont assis les héritages.

Dans les coutumes de *nantissement*, les contrats, quoique passés devant notaire, n'emportent point hypotheque contre des tierces personnes, s'ils ne sont nantis & réalisés par les officiers des lieux où sont assis les héritages; sans cette formalité ils sont réputés purs personnels & mobiliers.

Les hypotheques notoires & publiques, telles que les hypotheques légales du mineur sur les biens de son tuteur, de la femme sur les biens de son mari & sur ceux de son pere qui a promis de la doter, n'ont pas besoin de *nantissement*, non plus que les dettes privilégiées, les soutes de partage, ni les sentences.

Il faut néanmoins excepter l'Artois, où les sentences n'emportent pas hypotheque, parce que l'ordonnance de Moulins n'y a pas été enrégistrée: on n'y connoît pas non plus les hypotheques tacites. *Voyez* Maillart *sur Artois*, *art. 1*, *n. 39*, *art. 72*, *n. 269*, *art. 74*, *n. 265*.

Sur le *nantissement* en général, *voyez* Louet, *lettre* H, *somm. 26*, & *lettre* L, *somm. 25*; *l'ordonnance de 1539*, *art. 82*, & M. Bourdin, *sur l'art. 92*; M. le Maître, *traité des criées*, *chap. xxxj*, *n. 4*; de Heu, *sur Amiens*, *art. 139*, & Dumolin, *ibid.* (*A*)

NANTUA, (*Géog.*) petite ville de France, la seconde du Bugey; on la trouve nommée en latin, *Nantuadis*, *Namtoacum*, *Nantuacum*. Elle est située entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un petit lac de même nom, à 9 lieues S. E. de Bourg-en-Bresse. *Long. 33, 19, lat. 46, 8.*

C'est à *Nantua*, dans le prieuré de l'ordre de S. Benoît, que fut enterré Charles-le-Chauve, mort en 877, à 54 ans, dans un village du Montcenis. Il fut empoisonné par un juif son médecin, qui avoit toute sa confiance. Ce prince ne sut ni défendre les droits de sa couronne contre les papes, ni ses sujets contre les invasions des Normands. Il régna 38 ans, & avoit été deux ans empereur. (*D. J.*)

NANTUATES, (*Géogr. anc.*) On lit dans le quatrieme livre des commentaires de César, que le Rhin prenant sa source chez les Lepontii, traverse le territoire des *Nantuates*: selon Strabon ceux-ci habitent les premiers sur le Rhin, sorti du mont *Adule*; mais il paroît par César, qui étoit mieux instruit, que les *Nantuates* devoient habiter entre les Allobroges & les Veragri; & on connoît la place de

ceux-ci à Octodorus, en-deça des Seduni. Une inscription en l'honneur d'Auguste, trouvée à Saint-Maurice, peut servir d'indice que les *Nantuates* tenoient la partie du Valais, qui touche au lac Leman : cette inscription porte,

NANTUATES PATRONO.

ces deux mots trouvés à Saint-Maurice, doivent fixer les doutes des savans : car Cellarius dit des *Nantuates*, *ubi inquiramus incertum planè est.* Si M. de Valois en avoit eu connoissance, il auroit abandonné sa conjecture sur un petit endroit du haut Valais, appelé *Naters ;* Joseph Scaliger tourne en ridicule ceux qui placent ces peuples à *Nantua*, en Bugey ; & Martianus qui les fixe à Constance. D'Anv. *Not. Gal. page 472.* (*C*)

NANTWICH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, remarquable par ses mines de sel. *Long. 14, 28, lat. 53, 12.*

NAOPOURA, (*Géogr.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, au royaume de Décan, sur la riviere de Tapti. Le terroir y produit du bon riz, du coton & des cannes de sucre. *Long. 91, 30, lat. 21, 20.*

NAPARIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scythie, & l'un des cinq qui, selon Hérodote, *lib. IV, chap. lxviij*, se jette dans l'Ister.

NAPÉES, s. f. (*Mytholog.*) nymphes dans l'antiquité fabuleuse qui présidoient aux forêts & aux collines. Vossius croit qu'elles étoient les nymphes des vallées seulement, parce qu'il tire leur nom du grec ναπος ou ναπη, qui signifie un *lieu humide*, telles que sont ordinairement les vallées. On leur rendoit à peu-près le même culte qu'aux naïades. *Voyez* NAÏADES. (*G*)

NAPEL, s. m. (*Botan.*) c'est l'espece d'aconit nommé par Tournefort, *aconitum cæruleum, I. R. H.* 425 : par Morisson, *aconita spicâ florum pyramidali ;* & par Linnæus, *aconitum foliorum laciniis linearibus, superne latioribus, linea exaratis.* Hort. Cliffort, 214.

Sa racine qui est de la grosseur d'un petit navet, noire en dehors, blanchâtre en dedans, produisant souvent d'autres navets collatéraux, jette plusieurs tiges à la hauteur de trois piés, rondes ordinairement, lisses, remplies de moëlle, roides, difficiles à rompre ; elles sont garnies depuis le bas jusqu'en haut de feuilles amples, ovoïdes, disposées alternativement, ou plutôt sans ordre, attachées à des longues queues faites en tuyau, d'un verd obscur, polies, nerveuses, découpées profondément, ou subdivisées en beaucoup de lanieres plus remarquables que dans toute autre espece d'aconit.

Aux sommités des tiges sortent plusieurs fleurs comme en épi, portées chacune sur un pédicule long d'un pouce ; elles sont composées de cinq pétales inégaux, dont le supérieur, creusé en façon de casque, cache deux especes de crosse ; les deux feuilles latérales plus larges représentent les oreillettes, & les deux inférieures la mentonniere d'un heaume ; elles sont de couleur bleue, rayées & revêtues en dedans de quelques poils.

Quand les fleurs sont passées, il leur succede des fruits à plusieurs fourreaux ou gaînes membraneuses, lisses, oblongues, disposées en maniere de tête, au nombre de trois, quelquefois de quatre & de cinq, renfermant plusieurs semences menues, noires dans leur maturité, anguleuses, chagrinées ou ridées.

Cette plante croît naturellement sur les Alpes, dans la forêt Noire en Silésie & ailleurs, aux lieux montagneux ; on la cultive aussi dans les jardins. Elle fleurit en mai & en juin, quelquefois plus tard dans les pays froids, & donne sa graine en août. Il seroit sans doute prudent de bannir de nos jardins un poison aussi dangereux que le *napel*, d'autant plus que dans une si grande abondance de fleurs agréables & salutaires, ou qui du moins ne sont point nuisibles, nous pourrions aisément nous passer de celle-ci. De plus, comme sa racine est très-vivace, de sorte que transplantée dans les jardins ou vergers elle y prospere, & y dure fort long-temps, quelque peu de soin qu'on en prenne, il ne faudroit point négliger de la détruire. (*D. J.*)

NAPEL, (*Hist. médec. des végét. vénéneux.*) les médecins réunis aux botanistes, s'accordent à regarder le *napel* & toutes ses parties comme un des plus puissans poi-

sons de la famille des végétaux ; mais c'est dans les transactions philosophiques, n°. 432, qu'il faut lire le détail des tristes effets de cette plante sur un homme bien portant qui en avoit mangé dans une salade avec de l'huile & du vinaigre ; il en pensa mourir malgré les prompts & bons secours de la médecine.

Immédiatement après avoir mangé de cette salade, cet homme sentit une chaleur accompagnée de picotement sur la langue & le palais, avec une irritation dans tout le visage, qui s'étendit jusqu'au milieu du corps. Ces symptomes furent bientôt suivis d'une grande foiblesse dans les jointures avec des tressaillemens dans les tendons, & une interception si sensible de la circulation du sang, qu'on ne put s'empêcher de soupçonner qu'il étoit empoisonné. Il avala beaucoup d'huile & d'infusion de chardon béni, qui lui procurerent le vomissement de tout ce qu'il avoit mangé : cependant les vertiges, l'égarement de la vue, le bourdonnement des oreilles & des syncopes succéderent. Le médecin lui versa de temps à autre dans la bouche quelques gouttes d'esprit de corne de cerf ; & dans les intervalles des vomissemens, il lui faisoit prendre une quarantaine de gouttes de sel volatil & de teinture de safran dans du vin : enfin il lui prescrivit du petit lait avec du vin d'Espagne & un peu de thériaque. La crise de la maladie se termina par une douce chaleur, accompagnée d'une sueur modérée & d'un sommeil de quelques heures.

Il paroît que la nature de ce poison végétal est d'intercepter la circulation du sang & des esprits, & qu'en conséquence les sels volatils de corne de cerf, les vomitifs tempérés, le posset du vin d'Espagne, la teinture de safran & la thériaque conviennent beaucoup pour y porter remede. (*D. J.*)

NAPHTE, s. m. (*Hist. nat. Minéral.*) en latin *naphta*. C'est le nom que les naturalistes donnent à un bitume blanc, transparent, très-fluide & léger qui surnage à l'eau. Cette substance est très-inflammable, au point d'attirer le feu même à une certaine distance ; son odeur est pénétrante ; elle brule sans laisser aucun résidu.

Il est très-rare de trouver du *naphte* dans cet état de pureté : la substance à qui on donne communément ce nom, est d'un jaune plus ou moins clair, c'est-à-dire, de la couleur du succin, & alors elle ne paroît point si pure que celle qui est parfaitement blanche.

Le *naphte* doit son origine à des arbres résineux ensévelis sous terre, ainsi que les autres substances bitumineuses, le charbon de terre, le jais, le succin, *&c.* la seule différence vient de ce que la substance qui produit le *naphte* semble avoir été filtrée, fondue &, pour ainsi dire, distillée dans l'intérieur de la terre ; en effet, ce bitume a beaucoup de rapport avec les huiles essentielles que la chimie tire de certaines plantes. M. Rouelle croit que le *naphte* le plus pur & le plus clair vient du succin ; selon ce savant chimiste, les embrasemens souterrains ne se manifestent point toujours par des effets sensibles & éclatans, ils agissent souvent paisiblement & sans produire d'éruptions dans le sein de la terre ; alors ils peuvent distiller &, pour ainsi dire, rectifier les substances bitumineuses solides qui s'y trouvent, les rendre fluides, les forcer à s'élever & à suinter au travers des couches de la terre & des pierres mêmes, & alors ces substances, ainsi élaborées, se montrent sous la forme de *naphte*, c'est-à-dire, d'une huile tenue & légere que l'on trouve quelquefois nageante à la surface des eaux thermales.

Cette conjecture très-vraisemblable paroît confirmée par plusieurs faits. En effet, on nous apprend que dans le voisinage d'Astrakan, pour avoir du *naphte*, on n'a que la peine de creuser des puits, qui ne tardent point à se remplir de ce bitume liquide. On s'en sert dans le pays au lieu d'huile pour le brûler dans les lampes, & même au lieu de bois, qui est très-rare, pour se chauffer & pour cuire les alimens. Pour cet effet, on ne fait que jeter sur l'atre des cheminées quelques poignées de terre, on les arrose de *naphte* auquel on met le feu ; il s'allume sur le champ ; & avec la précaution de remuer ce mélange, on parvient à cuire les viandes plus promptement qu'on ne feroit avec du bois. Il est vrai que par ce moyen toutes les maisons se trouvent remplies de noir de fumée &

d'une odeur désagréable pour toute autre que des tartares.

A une lieue de l'endroit où sont ces puits d'où l'on tire le *naphte*, est un lieu appelé *Baku*, où le terrain brûle perpétuellement. C'est un espace qui a environ un demi-quart de lieue de tour. Le terrain n'y paroît point visiblement enflammé ; pour s'appercevoir du feu il faut y faire un trou d'un demi-pié de profondeur, & alors on n'a qu'à y présenter un bouchon de paille, il s'allumera sur le champ. Les Gaures ou Persans qui adorent le feu & qui suivent la religion de Zoroastre, viennent en cet endroit pour rendre leur culte à Dieu, qu'ils adorent sous l'emblême du feu. C'est-là le feu perpétuel de Perse; il y a cela de particulier qu'il ne répand, en brûlant, aucune odeur, & qu'il ne laisse point de cendres. Ce détail est tiré d'une lettre allemande, datée d'Astrakan le 2 de juillet 1735, & insérée dans un ouvrage de M. Zimmermann, intitulé *Académie minéralogique*.

On trouve encore du *naphte* en plusieurs endroits de la Perse, de la Chine, de l'Italie, & sur-tout aux environs de Modene. On en trouve aussi en Allemagne & en France; mais il n'a que rarement la limpidité & la transparence du *naphte* le plus pur. (—)

NAPITIA, (*Géogr. anc.*) ville de la Calabre dans le pays des Brutiens. Scipion Mazella prétend que *Napitia* est aujourd'hui *Pizzo*, château de la Calabre ultérieure au royaume de Naples, dans le golfe Hipponiate, qui est aussi nommé *Napitimus sinus*, vulgairement le *golfe de sainte-Euphémie*, environ à 6 milles nord d'Hiponium.

NAPLES, (*Géogr.*) belle, grande & ancienne ville d'Italie sur un petit golfe. On sait qu'elle est la capitale & la métropole du royaume auquel elle donne son nom, avec archevêché, une université & des châteaux pour sa défense.

L'avantage de sa situation & la douceur de son climat l'ont toujours fait regarder comme le séjour des délices & de l'oisiveté; *otiosa Neapolis*, c'est l'épithete que lui donne Horace : *In otia natam Parthenopem*, dit Ovide. Les Napolitains étoient autrefois ce qu'ils sont aujourd'hui, épris de l'amour du repos & de la volupté.

Le nom grec de *Naples*, Νεάπολις, veut dire la *nouvelle ville*, pour la distinguer de la petite ville *Palæpolis*, c'est-à-dire, *l'ancienne ville*, qui en étoit peu éloignée ; ou plutôt les Chalcidiens originaires de l'Attique, envoyerent des colonies en Italie, qui fonderent la ville de Cumes, dont une partie des habitans se détacha bientôt après pour élever une autre ville qu'ils nommerent la *ville neuve*. Elle fut appelée *Parthénope*, à cause, disent quelques-uns, de Parthénope fille d'Euméléus, roi de Thessalie, qui y mena une colonie des états de son pere. Quoiqu'il en soit, *Naples* passe pour être plus ancienne que la ville de Rome, à laquelle néanmoins elle se soumit. Elle lui garda toujours inviolablement la fidélité, & en reconnoissance, la république & les empereurs la mirent au nombre des villes libres & confédérées.

Malgré les assauts terribles que *Naples* a essuyé, c'est encore une des belles villes du monde, & une des plus également belles. Elle est toute pavée d'un grand carreau d'échantillon. La plupart de ses maisons sont à toits plats, & d'une structure uniforme. La mer y fait un petit golfe qui l'arrose au midi, & vers le nord elle a de riches coteaux qui montent insensiblement à la campagne heureuse. Plusieurs de ses églises sont magnifiques, & enrichies des ouvrages des grands peintres. Le dôme de l'église des Jésuites est de la main de Lanfranc: la Nativité, du Guide, & autres quatre tableaux de la cene, qui sont de l'Espagnolet, d'Annibal Carache & de Paul Véronese, ornent le chœur de S. Martin.

Mais les richesses prodigieuses ensévelies dans les églises de *Naples*, les dépenses excessives que fait cette ville pour l'entretien du prince & des garnisons, enfin le nombre exorbitant de couvens, de monasteres, de prêtres, de religieux & de religieuses qui fourmillent dans cette ville, la consument & l'appauvrissent tous les jours davantage. Si l'on y compte près de trois cent mille ames, il y en a cinquante mille qui ne vivent que d'herbes, & qui n'ont pour tout bien que la moitié d'un habit de toile. Ces gens-là, également pauvres & misérables, tombent dans l'abattement à la moindre fumée du Vésuve. Ils ont la sottise de craindre de

devenir malheureux, dit l'auteur de l'*Esprit des loix ;* cependant il est difficile de ne pas appréhender que la ville de *Naples* ne vienne à crouler, & à disparoître un jour comme Herculanum. Cette ville est toute creusée par-dessous, & bâtie sur un grand nombre de vastes cavernes, où se trouvent des abîmes d'eau & de matieres combustibles, qui ne peuvent à la fin que s'enflammer, & renverser *Naples* de fond en comble, par quelque affeux tremblement de terre ; ajoutez-y le voisinage du volcan & ses terribles éruptions. (*a*)

Naples arrosée par la petite riviere que les anciens nommoient *Sebethus*, aujourd'hui le *Fornello*, est à 43 lieues S. E. de Rome, 70 N. E. de Palerme, 86 S. E. de Florence, 120 S. E. de Venise, 333 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 32. 11. 30. *lat.* 40. 48.

C'en est assez sur la Parthénope moderne; parlons à présent de quelques gens célebres dans les lettres & dans les arts dont elle a été la patrie; car leurs noms embélissent l'article de cette ville.

Paterculus Caïus (d'autres disent *Publius* ou *Marcus*) *Velleïus*, historien latin du premier ordre, naquit, selon les apparences, l'an de Rome 735. Il occupa les emplois qu'il pouvoit se promettre par ses talens distingués & par son illustre naissance. Il fut tribun des soldats, commanda la cavalerie des légions en Allemagne sous Tibere, suivit ce prince pendant neuf ans dans toutes ses expéditions, en reçut des récompenses honorables, & devint préteur de Rome l'année de la mort d'Auguste ; c'est ce qu'il nous apprend lui-même avec une tournure qui montre la finesse & la délicatesse de son esprit : *Quo tempore*, dit-il, *mihi fratrique meo, candidatis Cæsaris proximè à nobilissimis ac sacerdotibus viris, destinari prætoribus contigit ; consecutis ut neque post nos, quemquam D. Augustus, neque ante nos Cæsar commendaret Tiberius.* lib. II. cap. CXXIV.

Il étoit éclairé par des voyages dans les provinces de Thrace ; de Macédoine, d'Achaïe, de l'Asie mineure, & d'autres régions encore plus orientales, principalement sur les deux bords du Pont-Euxin ; on peut juger de-là combien nous devons regretter la perte de l'histoire entiere & étendue qu'il promet si souvent, & qui devoit renfermer toutes ces choses, dont il avoit été non-seulement témoin oculaire, mais en partie exécuteur ; cependant dans l'abrégé incomplet de l'Histoire romaine qui nous reste de cet homme célebre, on y apprend beaucoup de particularités, d'autant plus estimables, qu'elles ne se trouvent point ailleurs, soit par le silence des autres historiens, soit par la perte trop ordinaire d'une partie de leurs travaux. Il y marque avec exactitude l'origine des villes & des nouveaux établissemens, &

(*a*) Selon M. Brydone, *Voyage en Sicile & à Malthe* publié en 1773, le climat de *Naples* est le plus chaud de l'Europe, mais extrêmement variable ; les valétudinaires, surtout les goutteux, s'y trouvent moins bien qu'à Rome, ce que l'auteur attribue au vent de sud-est qui y regne tout le commencement de l'été : ce vent relâche les fibres & entraîne des vapeurs aqueuses, si abondantes, que l'air y est plus humide qu'au mois de novembre en Angleterre. On l'appelle *siroce* à *Naples* ; il n'a causé aucun changement au barometre, mais il a fait monter considérablement le thermometre.

Les causes de l'insalubricité du siroce & de l'abbatement qu'il produit dans les malades, ne sont pas dans la chaleur, mais dans quelqu'autre principe encore inconnu ; il détruit absolument l'électricité de l'air, & l'on observe que les expériences électriques ne réussissent pas lorsqu'il domine.

Naples fut célebre autrefois pour les sciences & pour les lettres : Cicéron & Séneque appellent cette ville la *mere des études*; on y a vu fleurir en divers temps beaucoup de grands hommes qui n'y étoient pas nés, tels que Virgile, Séneque ; & dans le XIVe siecle Bocace, qui étoit Toscan, & Pontanus, né à Cerreto en Umbrie ; mais il y a eu aussi d'illustres Napolitains. Varron, cité par saint Augustin, parle d'un mathématisien célebre, appelé *Dio Neapolites.* Dans les derniers siecles, Jean-Baptiste Porta, grand physicien, Colona, célebre botaniste, qui a donné son nom à une plante fort connue, *Valeriana Columna* ; François Fontana, qui donna en 1646, des observations curieuses. (*C*)

tous

tous ses portraits des grands hommes sont de main de maître.

Son style enchanteur est du beau langage du siecle d'Auguste. Il excelle sur-tout quand il blâme ou loue ceux dont il parle ; c'est toujours dans les plus beaux termes & avec les expressions les plus délicates. J'aime beaucoup le discours qu'il met dans la bouche du fils de Tigranes à Pompée pour se le rendre favorable ; mais entre toutes les figures de rhétorique dont il se sert, il emploie l'épiphoneme à la fin de ses narrations avec tant de grace & de jugement, que personne ne l'a surpassé dans cette partie ; comme personne n'a jamais loué plus dignement Cicéron, qu'il le fait dans ce bel endroit de ses écrits, où il avoue que sans un tel personnage, la Grece vaincue par les armes romaines, auroit pu se vanter d'être victorieuse par la force de l'esprit.

On blâme néanmoins Velleïus Paterculus, & avec raison, d'avoir prostitué sa plume aux louanges d'un Tibere & d'un Séjan ; mais voilà ce qui doit toujours arriver aux écrivains qui travailleront pour donner pendant leur vie l'histoire de leur temps, celle des princes, ou de ceux de qui les fils regnent encore.

L'ouvrage de Velleïus Paterculus a été publié pour la premiere fois par Rhénanus en 1520, & depuis lors on en a fait un grand nombre d'éditions ; je ne les citerai point ici, c'est assez de remarquer que celle de Dodwelt à Oxfort en 1693, *in*-8°. est d'autant meilleure que ses *Annales velleïani* qu'il a mise à la tête, sont un morceau précieux de littérature, par la vaste connoissance de l'antiquité qui s'y rencontre. Mais si nous avons d'excellentes éditions de Paterculus, nous n'avons point de bonnes traductions en aucune langue de cet habile historien. M. Doujat en donna une version françoise en 1679, & suppléa à ce qui manque dans l'original. Il devoit plutôt songer à perfectionner sa traduction, car il fiéroit mal à un chinois, dans mille ans d'ici, de remplir les vuides de l'Histoire de Louis XIV. de Pélisson.

Stace, célebre poëte, né & mort à *Naples*, fleurissoit sous l'empereur Domitien; nous réservons son article au *mot* POEME ÉPIQUE.

Entre les modernes, je trouve d'abord *Majus* (*Junianus*) qui vivoit dans le xv. siecle, & qui ne dédaigna point, quoique gentilhomme d'enseigner les belles-lettres dans sa patrie. Il eut entr'autres disciples le célebre Sannasar, qui en poëte reconnoissant, éleve jusqu'au ciel les talens de son maître. Il est sûr qu'il contribua par ses leçons & par ses livres, à rétablir le bel usage de la langue latine. Son traité *de proprietate priscorum verborum*, parut à *Naples* en 1475, & nous apprenons par cette édition, que celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans cette ville, étoit un allemand nommé Mathias le Morave. Mais Majus se distingua sur-tout par l'explication des songes. Ce fut le plus grand onéirocritique de son siecle, & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour savoir ce que présageoit tel ou tel songe. C'est une triste & ancienne maladie des hommes, d'avoir imaginé qu'il y a des songes qui présagent l'avenir ; car la plupart des personnes qui sont une fois imbues de cette extravagance, se persuadent que les images qui leur passent dans l'esprit pendant leur sommeil, sont autant de prédictions menaçantes, & pour un fou qui les envisage du côté favorable, il y en a cent qui les considerent comme des augures malheureux.

Sannazar (*Jacques*) né en 1458, s'est fait un nom considérable par ses poésies latines & italiennes : il a composé en latin des élégies, des églogues, & un poëme sur les couches de la sainte Vierge, qui est estimé malgré le mélange qui s'y trouve des fictions de la fable avec les mysteres de la religion. Son *Arcadie* est la plus célebre de ses pieces italiennes : les vers & la prose de cet ouvrage plaisent par la délicatesse des expressions, & par la naïveté des images. Il mourut en 1530. Ses œuvres latines ont été publiées à Amsterdam en 1689, & plus complettement à *Naples* en 1718, avec l'éloge de l'auteur à la tête. Il se fit appeler *Actius Syncerus Sannasarius*, selon l'usage des savans de son temps, qui changeoient volontiers leur nom. Il se composa lui-même l'épitaphe suivante :

> Actius *hic situs est, cineres gaudete sepulti:*
> *Jam vaga post obitus umbra dolore vacat.*

Bembo lui fit celle-ci qui eſt d'une latinité plus pure.

Da ſacro cineri illi flores ; hic ille Maroni.
Syncerus *Muſâ proximus , & tumulo.*

Marini (*Jean-Baptiſte*) connu ſous le nom de *Cavalier marin*, naquit à *Naples* en 1569, & ſe fit de la réputation par ſes poéſies italiennes, on eſtime ſur-tout ſon poëme d'Adonis : il eſt mort en 1625.

Borelli (*Jean Alphonſe.*) célebre mathématicien, eſt connu de tous les gens de l'art par deux excellens traités, l'un de *motu animalium*, & l'autre *de vi percuſſionis*, imprimé à Rome en 1680, *in*-4°. Il mourut dans cette ville le 31 déc. 1699.

Gravina (*Janus Vincentius*) littérateur & célebre juriſconſulte, a été ſucceſſivement comblé de bienfaits par Innocent XII. & par Clément XI. Il mourut à Rome en 1718, à 58 ans. La meilleure édition de ſes ouvrages eſt celle de Leipſic en 1737, *in*-4°. avec les notes de Maſcovius : on regarde ſes trois livres de l'origine du Droit, *originum Juris, libri tres*, comme le plus excellent traité qui ait paru juſqu'ici ſur cette matiere.

Je puis nommer certainement trois grands artiſtes napolitains, l'un en peinture, l'autre en ſculpture, & le troiſieme en muſique.

Roſa (*Salvator*) peintre & graveur, naquit en 1615, il a fait des tableaux d'hiſtoire, mais il a principalement réuſſi à peindre des combats, des marines, des ſujets de caprice, des animaux, des figures de ſoldats, & ſur-tout des payſages, dans leſquels on admire le feuiller de ſes arbres ; on a auſſi quelques morceaux gravés de ſa main qui ſont d'une excellente touche. Il mourut à Rome en 1673.

Bernini (*Jean-Laurent*, ſurnommé *le Cavalier*) né en 1598, mort en 1680, étoit un génie bien rare par ſes talens merveilleux dans la ſculpture & l'architecture. Il a embelli Rome de pluſieurs monumens d'architecture qui ſont l'admiration des connoiſſeurs ; tels ſont le maître-autel, le tabernacle, & la chaire de l'égliſe de ſaint Pierre, la colonade qui environne la place de cette égliſe, les tombeaux d'Urbain VIII & d'Alexandre VII, la ſtatue équeſtre de Conſtantin, la fontaine de la place Navone, *&c.* tous ces ouvrages ont une élégance, une expreſſion dignes de l'antique. Perſonne n'a donné à ſes figures plus de vie, plus de tendreſſe, & plus de vérité. Louis XIV l'appela à Paris en 1665, pour travailler au deſſin du Louvre, & le récompenſa magnifiquement, quoique les deſſins de Claude Perrault aient été préférés aux ſiens pour la façade de ce bâtiment du côté de ſaint Germain l'Auxerrois.

Le Pergolèſe, un des plus grands muſiciens de ce ſiecle : ſon mérite ſupérieur & prématuré parut un crime aux yeux de l'envie. On ſait que l'école de *Naples* eſt la plus féconde en génies nés pour la muſique ; mais perſonne ne l'a porté plus loin que le *Pergolèſe*, dans l'âge où l'on eſt encore ſous la diſcipline des maîtres ; la faculté de la compoſition, la ſcience de l'harmonie, & la richeſſe de la mélodie. Sa muſique parle à l'eſprit, au cœur, aux paſſions. Ses ouvrages ſont des chefs-d'œuvre, *la ſerva Padrona* ; il maeſtro *di muſica intermedes* ; un *Salve regina*, & le *Stabat mater*, qu'on regarde comme ſon chef-d'œuvre ; il eſt mort à l'âge de 22 ans, en finiſſant la muſique du dernier verſet. (*D. J.*)

NAPLES, (*royaume de*,) (*Géog.*) grand pays d'Italie, dont il occupe toute la partie méridionale. Il eſt borné au N. O. par l'état eccléſiaſtique, & de tous les autres côtés par la mer. Il a environ 300 milles de longueur, & près de 80 milles de largeur. Les tremblemens de terre y ſont fréquens ; mais d'ailleurs c'eſt une contrée délicieuſe, où l'air eſt très-ſain, & la terre très-fertile en grains, vins, & fruits excellens. On diviſe ce royaume en douze parties, ſavoir la terre d'Orante, celle de Barri, la Capitanate, le comté de Moliſe, l'Abruzze ultérieure & citérieure, la Baſilicate, la Principauté citérieure & ultérieure, la terre de Labour. Il y a quantité de fleuves, mais qui doivent tous être conſidérés comme des torrens.

Cet état, le plus grand de l'Italie, paſſa dans le v. ſiecle de la domination des Romains à celle des Goths, enſuite les Lombards en furent les maîtres, juſqu'à ce que leur roi Didier eût été vaincu & pris par Charlemagne. Les enfans de ce grand em-

pereur partagerent cet état avec les Grecs, qui n'y voulurent point de compagnons, & prirent la part des autres. Les Sarrasins leur en enleverent une grande partie vers la fin du ix. siecle & au commencement du x. Ils y étoient très-puissans, lorsque dans le siecle suivant, les enfans de Tancrède, gentilhomme normand, les en chasserent. Les descendans de ceux-ci y régnerent jusqu'à Guillaume III. qui ne laissa point d'enfans. Constance, fille posthume de Roger, duc de la Pouille, porta cette riche succession à l'empereur Henri VI.

Après la mort de Conrard leur petit-fils en 1257, Mainfroi, son frere bâtard, fut reconnu pour son héritier; mais Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou, de Provence, *&c.* ayant été investi du royaume de *Naples* & de Sicile par le pape Clément IV. en 1265; défit & tua Mainfroi l'année suivante; ensuite ayant pris dans une bataille en 1268 le jeune Conradin, véritable héritier du royaume de *Naples* il fit trancher la tête à ce prince, ainsi qu'à son parent Frédéric, duc d'Autriche, au lieu d'honorer leur courage; enfin il irrita tellement les Napolitains par ses oppressions, que les François & lui furent en horreur.

Le sang de Conradin & de Mainfroi fut vengé, mais sur d'autres que celui qui l'avoit répandu. Pierre III, roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance, fille de Mainfroi, fit égorger à Palerme tous les François en 1282, le jour de Pâques, au premier coup du son des vêpres. Ce massacre servit à attirer encore de nouveaux malheurs à ces peuples d'Italie, qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étoient que plus misérables; de-là commença les fameuses querelles des deux maisons, d'Anjou & d'Arragon, dont on sait l'histoire. C'est assez de dire ici que Jeanne II, fille de Charles de Duras, qui s'étoit établie sur le trône de *Naples*, adopta Alphonse V, roi d'Arragon l'an 1420. Celui-ci y laissa en mourant Fernando son fils naturel: la bâtardise n'excluoit point alors du trône. C'étoit une race bâtarde qui régnoit en Castille, c'étoit encore la race bâtarde de dom Pedro le Sévere qui étoit sur le trône de Portugal; Fernando régnant à ce titre dans *Naples*, avoit reçu l'investiture du pape, au préjudice des héritiers de la maison d'Anjou qui réclamoient leurs droits; mais il n'étoit aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui Charles VIII ravit le trône, sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

La destinée des François, qui étoit de conquérir *Naples* dans le xv. siecle, étoit aussi d'en être chassés. Consalve de Cordoue, qui mérita si bien le titre de grand capitaine, & non de vertueux, trompa d'abord les troupes de Louis XII, & ensuite les vainquit. Louis XII perdit sa part du royaume de *Naples* sans retour. Nous avons une bonne histoire de toutes ces révolutions par Giannone, traduite en françois, en quatre volumes *in*-4°.

Ce royaume passa au roi d'Espagne Philippe V en 1700, & tomba, en 1705, entre les mains de l'Archiduc Charles, depuis empereur, sous le nom de *Charles VI.* Il fut donné par le traité de Vienne en 1736, à l'infant dom Carlos qui le possede aujourd'hui conjointement avec le royaume d'Espagne.

Ce royaume est un fief de l'église, dont le possesseur rend tous les ans au pape le tribut d'une bourse de sept mille écus d'or & d'une haquenée blanche. C'est-là un témoignage encore subsistant de ce droit que les pontifes de Rome surent prendre autrefois avec tant d'art, de créer & de donner des royaumes. (*D. J.*)

NAPLES, (*golfe de*,) (*Géog.*) le golfe, ou la baie de *Naples*, est une des plus agréables qu'on puisse voir; elle est presque ronde, d'environ trente milles de diametre. Les côtés sont couverts de forêts & de montagnes. Le haut promontoire de Surrentum sépare cette baie de celle de Salerne. Entre l'extrémité de ce promontoire & l'isle de Caprée, la mer se fait jour par un détroit large d'environ trois milles. Cette isle est comme un vaste mole fait pour rompre la violence des vagues qui entrent dans le golfe. Elle est en long, presque dans une ligne parallele à *Naples*. La hauteur excessive de ses rochers sert d'abri contre une grande partie des vents & des ondes. La baie de *Naples* est appelée le *Crater* par les

anciens géographes, probablement à cause de sa ressemblance à une boule à moitié pleine de liqueur.

Virgile qui composoit à *Naples* une partie de son Enéïde, a pris sans doute de cette baie le plan de ce beau havre, dont il donne la description dans son premier livre, car le port Lybien n'est que la baie de *Naples* en petit.

Est in secessu longo locus, insula portum
Efficit objectu laterum, quibus omnis ab alto,
Frangitur, inque sinus scindit sese unda reductos :
Hinc atque hinc vastæ rupes geminique minantur
In cœlum scopuli, quorum sub vertice late,
Æquora tuta silent, tum sylvis scena coruscis,
Desuper, horrentique antrum nemus imminet umbra, &c.

Æneid. *l. I, v. 163.*

« On voit dans l'éloignement une baie » assez profonde, & à son entrée une isle » qui met les vaisseaux à l'abri des vents, » & forme un port naturel. Les flots de la » mer se brisent contre le rivage; à droite » & à gauche sont de vastes rochers, dont » deux semblent toucher le ciel, tandis » qu'ils entretiennent le calme dans le port; » de l'autre côté s'éleve une épaisse forêt » en forme d'amphitéatre : c'est dans cette » rade que les vaisseaux n'ont besoin ni » d'ancres, ni de cables pour se garantir de » la fureur des aquilons ».

Ce golfe étoit nommé par les Grecs Κράτηρ, *un vase, un bassin*, à cause de sa forme. Cicéron l'appelle *delicatus*, parce que Baye, l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, étoit située sur ce golfe; les grands de Rome, & Cicéron en particulier, y avoient deux maisons de plaisance. (*D. J.*)

NAPLES, *gros de*, (*Soieries.*) *Voy. l'art.* GROS DE TOURS.

NAPLOUSE, (*Géog.*) ancienne ville de la Palestine, dans une vallée fertile en oliviers. Elle est à 10 lieues N. de Jérusalem : c'est la même que Sichem ou Pichari de l'écriture. Cette ville a eu le nom de *Flava cæsarea*, que lui donna l'empereur Flavien-Domitien; on en a des médailles avec des inscriptions abrégées. *Flaviæ neapolis syriæ palæstinæ;* enfin elle fut simplement nommée *Neapolis*, d'où vient que les Arabes l'appellent *Naplos*. Elle est sans murailles, sans portes, au fond d'une vallée entre deux montagnes. On y trouve encore quelques juifs samaritains. *Voy.* Thevenot & le pere Nau, *voyage de la Terre-sainte. Long. 56, 40; lat. 31, 45.*

NAPOLI, (*Géog.*) ville de Grece dans l'ancienne Argie, qui est aujourd'hui la Saccania ou la Romanie mineure, riche contrée de la Morée. De toutes les villes de l'ancienne Argie, *Napoli* est, pour ainsi dire, la seule qui ait conservé jusqu'à présent les restes de sa premiere splendeur. Les anciens l'appeloient *Anaplia*, & Ptolomée *l. III, c. xvj*, la nomme *Nauplia navale*. Cette ville fut bâtie par Nauplio, fils de Neptune & d'Amimone, dans l'endroit le plus reculé du golfe, appelé communément *le golfe de Napoli*, & par Ptolomée *Argolicus sinus*, sur le haut d'un petit promontoire qui se sépare en deux pointes. Son port est très-bon. Elle est habitée par des Turcs, des Grecs & des Juifs : ces derniers, à ce que prétend la Guilletiere, ont inventé l'art de lire dans la main sans aucun secours de la chiromancie. Quand deux hommes veulent faire quelque complot secret devant le monde, de tromper les témoins, ils tiennent tous deux les mains couchées sur l'estomac, ensuite feignant de faire un geste d'étonnement ou de joie, selon la nature des affaires & le sujet de la conversation, ils levent le bras, & se montrent plus ou moins de doigts ouverts, de la maniere qu'ils ont concerté : c'est ainsi qu'ils expliquent leurs pensées en assurance.

Napoli a un petit château & un archevêque grec. Elle a passé sous la domination de différens princes. Elle fut prise en 1205 par les Vénitiens. En 1539, la république l'abandonna au grand-seigneur pour acheter la paix. Elle la reprit en 1686, mais *Napoli* retourna aux Turcs en 1715.

Elle est située à 19 lieues N.E. de Misitra, 21 S. O. d'Athenes. *Long. 40, 59; lat. 37, 45.* (*D. J.*)

NAPOULE, (*Géog.*) ce nom est commun : 1°. à un golfe dans la mer Méditer-

ranée sur la côte de France, à l'entrée duquel sont les isles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat ; 2°. au cap entre lequel est le golfe ; 3°. au village qui est sur la côte occidentale du même golfe. Quelques-uns ont cru que le village, nommé la *Napoule*, étoit l'ancienne Athénopolis.

NAPPE, (*Littérat.*) les latinistes se sont fort tourmentés sur le nom latin de *nappe* ; les uns disent *mappa*, d'autres *mantile*. Il est vrai que quand ces deux mots sont ensemble, le premier signifie une *nappe*, & le second une *serviette* ; mais quand on les a employés séparément, on leur a donné indifféremment l'une & l'autre signification. *Mappa* signifie en général tout le linge de table que devoit fournir le maître du repas, c'est-à-dire, les *nappes* qui couvroient les tables, & quelquefois les lits & les serviettes dont on se servoit pour s'essuyer les mains avant que de se mettre à table ; car pour ce qui est des serviettes que les convives avoient devant eux pendant le repas, l'usage étoit que chacun les apportât de chez soi, comme il paroît par deux épigrammes, dont l'une est de Catulle & l'autre de Martial. (*D. J.*)

NAPPE, (*Vénerie.*) c'est la peau des bêtes fauves, & principalement celle du cerf qu'on étend quand on veut donner la curée aux chiens.

Nappe se dit de la partie la plus déliée d'un filet.

La *nappe* dans un tramail est la toile du milieu qui a de petites mailles de fil délié qui entre dans les grandes mailles, & qui sert à y engager le gibier qui donne dedans.

On appelle *nappes* les filets à prendre des alouettes au miroir, les ortolans & les canards sauvages dans l'eau ; ce sont deux longues paires de filets quarrés, & à peu près égaux ; on les tend bien roides avec des piquets, en laissant entre les *nappes* autant d'espace qu'elles en peuvent couvrir en se refermant comme les deux battans d'une porte, ce qui se fait par le moyen de deux cordes attachées au bout des battans qui viennent se réunir en une, & sont tirées par un homme caché qui ferme les *nappes* quand il voit les oiseaux à portée d'y être enveloppés.

Les mailles des *nappes* aux ortolans ne doivent avoir que trois quarts de pouce, celles des alouettes un pouce, & celle des canards trois pouces ; le filet doit avoir douze toises de long ; les *nappes* pour les alouettes & les ortolans ne passent guere neuf toises de longueur.

NAPPE-D'EAU, s. f. (*Arch. hydr.*) espece de cascade dont l'eau tombe en forme de *nappe* mince sur une ligne droite (telle est celle qui est à la tête de l'allée-d'eau à Versailles) ou sur une ligne circulaire, comme le bord d'un bassin rond. Les plus belles *nappes* sont celles qui sont les plus garnies, mais elles ne doivent pas tomber d'une grande hauteur, parce qu'elles se déchirent. Pour éviter ce déchirement, on ne doit donner aux grandes *nappes* que deux pouces d'eau par chaque pié courant, & un pouce aux petites *nappes* des buffets & pyramides. Lorsqu'on n'a pas assez d'eau pour suivre ces proportions, on déchire la *nappe* ; ce qui se fait en pratiquant sur les bords de la coquille ou de la coupe de ressauts de pierre ou de plomb, de maniere que l'eau ne tombe que par lames ; & ces lames d'eau n'ont guere moins d'agrément qu'une belle *nappe*, quand elles sont bien ménagées. (*D. J.*)

NAPPE DE BOUCHERIE, *terme de Boucherie*, ce qu'on appelle *nappe de Boucherie* est un morceau de toile blanche de deux ou trois aunes de long ou moins, & de trois quarts de large, que les bouchers attachent à la tringle, où ils suspendent avec des allonges les pieces de viande à mesure qu'ils la dépecent.

NAR, (*Géog. anc.*) riviere de l'Umbrie, elle coule entre l'Umbrie & le pays des Sabins, & se décharge dans le Tibre. Le mot de *nar* dans la langue des Sabins signifioit du *soufre* ; c'est pourquoi Virgile dit *sulphureâ* nar albus *aquâ*, les eaux blanches & sulphureuses du *Nar*. Tacite, *Annal. l. I. c. lxxix*, dit que le lac Vélinus (aujourd'hui Lago di pié di Luco) y décharge ses eaux. Le *Nar* donna son nom, suivant Tite-Live, *l. X. c. x*, à une colonie que les Romains envoyerent dans l'Umbrie. Cette riviere,

selon Léandre, s'appelle aujourd'hui la *Négra*; d'autres disent la *Néra*.

NARA, (*Géog.*) ville du Japon dans l'isle de Niphon, à 10 lieues du nord de Méaco. *Long. 150. 50. lat. 36. 10.* (*D. J.*)

NARAGGARITANUS, (*Géog. anc.*) siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire. Dans une lettre synodale des évêques de cette province au concile de Latran, on lit entre les souscriptions, *Benenatus episcop. ecclesiæ Naraggaritanæ.* C'est la bonne orthographe, car Ptolomée, *lib. IV. chap. iij.* nomme la ville *Naraggara.* Tite Live, *lib. XXX. chap. xxix.* l'appelle *Nadagara.* Antonin la met entre Tageste & *Sica veneria*, à vingt-cinq milles pas de la premiere, & à trente deux milles de la seconde.

NARANGIA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Haban, à 3 milles d'Ezagen près du fleuve Ligus.

NARBASI, (*Géog. anc.*) nation qui selon Ptolomée, *lib. II. chap. vj.* se trouvoit entre les peuples de l'Espagne Taragonoise. Il donne à cette nation une ville appelée *Forum Narbasorum.* Ses interpretes la prennent pour Aruas, entre Léon & Oviédo.

NARBATENE, (*Géog.*) canton de la Palestine, auquel la ville de Narbata qui en étoit la capitale, donnoit le nom. Ce canton, selon Joseph, *de bello, lib. II. c. xxij.* étoit voisin de Césarée de Palestine.

NARBO MARTIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule selon Polybe, *lib. III. chap. xxxvij.* qui par ce mot, paroît avoir entendu la riviere de Narbonne, c'est-à-dire, l'*Atax*, aujourd'hui l'Aude, à l'embouchure de laquelle Strabon dit que Narbonne est située.

NARBONNE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Narbo*; ville de France dans le bas Languedoc, avec un archevêché dont celui qui en est revêtu, se dit primat, & préside aux états de Languedoc. *Narbonne* est à 12 lieues N. E. de Perpignan, 17 S. O. de Montpellier, 45 S. O. de Toulouse, & 160 S. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, *20. 32. 30. lat. 43. 11.*

Mais cette ville mérite que nous entrions dans de plus grands détails. Elle est située sur un canal tiré de la riviere d'Aude, qu'on appelle en latin *Atax*: elle est à 2 lieues de la mer près du lac nommé par Pline & par Méla *Rubresus* ou *Rubrensis*, & en françois l'*étang de la Rubine.* Il formoit autrefois un port dans lequel les vaisseaux abordoient, ce qui procuroit aux états de *Narbonne* le moyen de faire un grand commerce dans toutes les provinces qui sont sur la mer Méditerranée jusqu'en Egypte; mais il y a long-temps que ce port a été bouché, la mer s'étant retirée de ses côtes où les navires ne peuvent plus aborder à cause des bas fonds.

Narbonne a donné son nom à la province ou Gaule-narbonnoise dont elle étoit la capitale, & à cette partie de la mer Méditerranée qui mouilloit les côtes de la province narbonnoise, & que Strabon apeloit *mare Narbonense.* Cette ville étoit la plus ancienne colonie des Romains dans la Gaule-transalpine. Elle fut fondée l'an de Rome 636, sous le consulat de Porcius & de Marcius, par l'orateur Licinius Crassus, qui avoit été chargé de la conduite de la colonie.

Il donna à *Narbonne*, en latin *Narbo*, le surnom de *martius* & de *decanorum colonia* à cause qu'il y établit des soldats vétérans de la dixieme légion surnommée *Martia. Narbonne* fut pendant quelque temps un boulevard de l'empire romain contre les nations voisines qui n'étoient pas encore soumises; c'est Cicéron qui nous l'apprend dans son oraison pour Fonteïus. Pomponius Mela qui vivoit sous l'empereur Claude, parle de cette ville comme d'une colonie qui l'emportoit sur les autres; voici ses termes: *sed ante stat omnes Atacinorum Decumanorumque colonia unde olim his terris auxilium fuit, nunc & nomen & decus est* Martius Narbo. On voit par-là que *Narbonne* s'apeloit non seulement *decumanorum*, mais *Atacinorum colonia*, à cause de la riviere *Atax* ou *Atude*, sur laquelle cette ville avoit été bâtie. On nommoit en conséquence ses habitans *Attacini.*

Narbonne après les premiers Césars, fut obligée de céder la primatie à Vienne sur le rhône, à qui les Romains avoient donné de grandes prérogatives; mais depuis Constantin, *Narbonne* fut reconnue la métropole de tout le pays qui est entre le rhône & la garonne.

Cette ville vint au pouvoir des Visigoths sur la fin du regne de Valentinien III, au milieu du v. siecle & ils l'ont conservée jusqu'à la mort de leur dernier roi Rodoric, tué en Espagne par les Sarrasins. Ces derniers conquérans ayant passé les Pyrénées l'an 721, ils établirent une colonie de mahométans à *Narbonne*, qui devint leur place d'armes au-deça des Monts; enfin ils en furent chassés par Charlemagne. Lors du déclin de la race de ce prince, les comtes de Toulouse & de Carcassone, & même plusieurs vicomtes, eurent part à la seigneurie de *Narbonne* & de son territoire; mais l'archevêque y dominoit principalement, ce qui dura jusqu'à la fin de l'onzieme siecle. On fait la suite de l'histoire de *Narbonne*. Jeanne d'Albret apporta les droits du vicomté de *Narbonne* à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV, roi de France, qui réunit à la couronne ses biens patrimoniaux.

Il y avoit autrefois à *Narbonne* grand nombre de bâtimens antiques, un capitole, un cirque, un amphithéatre, *&c.* mais tout cela a été ruiné; & on s'est servi des matériaux pour bâtir les fortifications de cette ville, qui étoit un boulevard de la France, dans le temps que les Espagnols occupoient Perpignan. Cependant *Narbonne* a encore conservé un plus grand nombre d'inscriptions antiques qu'aucune ville des Gaules, & on y en déterre de temps à autre; mais il n'y reste pas la moindre trace de ses anciens monumens.

Cette ville est située dans un fonds environné de montagnes qui la rendent des plus bourbeuses pour peu qu'il y pleuve. Bachaumont & Chapelle l'éprouverent sans doute, lorsqu'ils apostropherent ainsi cette ville dans un moment de mauvaise humeur:

Digne objet de notre courroux,
Vieille ville toute de fange,
Qui n'es que ruisseaux & qu'égouts;
Pourrois-tu prétendre de nous
Le moindre vers à ta louange?

L'archevêché de *Narbonne* est considérable par son ancienneté, & c'étoit autrefois le seul qu'il y eut dans le Languedoc, par sa primatie, par son droit de présider aux états de la province, & par son revenu qui est d'environ quatre-vingt-dix mille livres. Il a dix suffragans, & son diocese n'est cependant composé que de cent quarante paroisses. On y compte quatre abbayes d'hommes & deux de filles.

Le Fabius qu'Horace, dans sa I. satyre, *liv. I*, marque au coin des grands parleurs, étoit de *Narbonne*, & avoit composé des livres sur la philosophie stoïcienne dont il faisoit profession. Le poëte qui étoit épicurien, trouvoit apparemment plus de babil que de solidité dans ses discours.

Montanus de *Narbonne*, vivoit dans les commencemens de la chûte de l'éloquence romaine; c'étoit un génie rare, mais peu exact. Ses plaidoyers couloient de la même source que ses déclamations; il gâtoit ses pensées en les tournant de trop de manieres. Enfin ses fleurs étoient si fort entassées, qu'elles fatiguoient l'admiration; Tibere cependant craignit son éloquence, & le rélégua aux isles Baleares.

Carus (M. Aurélius.) élu empereur en 282, étoit natif de *Narbonne*. Il est connu par des victoires sur les Sarmates & les Perses, & pour être mort d'un coup de foudre dont il fut frappé à Ctésiphonte après seize mois de regne.

Les temps modernes n'offrent à ma mémoire ni orateurs, ni gens de lettres illustres, natifs de *Narbonne*. Il faut pourtant en excepter Bosquet (François) évêque de Montpellier, mort en 1676, & un des plus savans prélats de France au xvij. siecle. Nous avons de lui l'abrégé de la jurisprudence de Psellus, qu'il traduisit du grec en latin, avec des notes: *Pselli synopsis legum, Paris 1632, in-8°.* Nous avons encore du même auteur, l'histoire de l'église gallicane depuis Constantin, avec ce titre: *Ecclesiæ gallicanæ historiarum liber primus, apud Joann. Camusat, 1633 in-8°.* C'est la premiere édition; la seconde est chez le même libraire, en 1636 *in-4°*. Un passage que M. Bosquet retrancha de cette seconde édition, en la faisant réimprimer, montre que s'il ménageoit les abus, il ne les ignoroit pas. Il montre, dis-je, que cet homme illustre demeuroit d'accord, que le faux zele des moines étoit la premiere cause des traditions fabuleuses, qui ont couvert d'obscurité l'origine de l'église

gallicane. Voici les propres paroles du savant prélat : elles méritent de se trouver en plus d'un livre.

Primos, si verum amamus, hujusmodi zelatos monachos in Gallis habuimus. Illi simplici ac fervidâ, adeoque minus cautâ, & sæpe inconsultâ religione per culsi, ad illiciendas hominum mentes, & augustiori sanctorum nomine, ad eorum cultum revocandas; illustres eorum titulos primùm sibi, deinde crudelæ plebi persuasos, proposuerunt. Ex horum officinâ, Martialis Lemovicensis apostolatus, Ursini Bituricensis discipulatus, Dionysii Parisiensis areopagitica, Pauli Narbonensis proconsularis dignitas, amborum apostoli Pauli magisterium, & in aliis ecclesiis similia prodiere. Quibus quidem sano judicio & constanti animo, Galli primùm episcopi restitere. Ast ubi ecclesiæ gallicanæ parentibus sanctissimis, fidei præconibus, detractis his spoliis, injuriam fieri mentibus ingenuis & probis persuasum est, paulatim error communi consensu consurgere, & tandem antiquitate suâ, contra veritatem præscribere.

Je ne sais, dit un habile critique, si ce fut par une politique bien entendue que l'on supprima ces belles paroles dans la seconde édition. Ce retranchement ne fait-il pas voir à tout le monde, le servile ménagement qu'on a pour l'erreur, & la délicatesse excessive, ou plutôt la sensibilité scandaleuse, de ceux qui ont intérêt à maintenir le mensonge? Après tout, un tel moyen n'est propre qu'à attirer l'attention de tout le monde sur ces paroles. Tel qui les auroit lues sans beaucoup de réflexion, apprend à les regarder comme quelque chose de la derniere importance. Enfin, on peut dire de ce passage, ce qu'un historien de Rome a dit de Brutus & de Cassius, dont les images ne parurent point dans une pompe funebre : *sed præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quod effigies eorum non videbantur.* Par cela même, qu'on a tâché d'éclipser le passage dont nous parlons, on lui a donné un éclat brillant & durable. (*D. J.*)

NARBONNE, (GOLFE DE,) (*Géog.*) en latin *Narbonense mare*; c'est une partie du golfe de Lion : il commence au port ou cap de Canfranqui, & finit au cap de Cette.

NARBONNE, (CANAL DE,) (*Archit. marit.*) après qu'on eut fait dans le dernier siecle le grand canal de Languedoc, on trouva praticable l'exécution de celui de *Narbonne*; & dès l'an 1684, la ville de *Narbonne* obtint la permission de travailler à une communication avec le grand canal. L'ouvrage fut même conduit aux deux tiers; mais les fonds manquerent, & les malheurs de la guerre qui survint, firent suspendre l'entreprise. La postérité ne croira pas qu'un corps aussi respectable que les états de Languedoc, se soit opposé à un ouvrage intéressant, & d'autant plus nécessaire, que la communication des deux mers se trouve souvent interrompue sur le grand canal. Si le Languedoc ne connoît pas ses vrais intérêts, ou s'il veut les dissimuler, il paroît injuste qu'une nation entiere soit la victime de ses fautes. Celle-ci est de nature à faire penser qu'elle est le fruit d'une surprise, plutôt que d'un conseil dicté par de petits intérêts particuliers: ce n'est pas que le *canal de Narbonne* suffise seul pour faire jouir la France de tous les avantages que lui offre la communication des deux mers; la durée du grand canal, la facilité de la navigation & l'économie du commerce, gagneront préalablement beaucoup, lorsque le roi rentrera dans cette aliénation de son domaine, ou qu'il la transportera aux états de la province qui y a contribué pour près de moitié. L'achat de la jurisdiction du canal, est la seule propriété des cessionnaires dans cet ouvrage, & n'est pas un remboursement onéreux. En attendant, il est clair que si le *canal de Narbonne* n'est pas utile au commerce, les entrepreneurs seuls y perdront; & l'état aura toujours une ville commerçante de plus : s'il est utile, il doit s'achever. L'heureuse constitution des provinces d'états, les rend responsables de tout le bien qui peut exister dans leur intérieur. *Recher. sur les finances, tom. I,* (*D. J.*)

§ NARBONNOISE (LA), (*Géogr. anc.*) *Gallia Narbonensis, provincia Romana.* Cette province, ainsi nommée par Auguste, est si ancienne, si illustre & si étendue, qu'elle mérite une description particuliere; nous prendrons pour guides, Strabon, Ptolomée, les

les Itinéraires & sur-tout Pline, qui en marque les principales villes; nous abrégerons la savante dissertation de M. Ménard, historien de Nîmes, qui, très-instruit du local, étend, éclaircit ce qu'avoit omis Pline, ou ce qu'il ne fait qu'indiquer par les noms. (*a*)

« La *Narbonnoise*, dit Pline, ne le cede » à aucune autre province, soit pour la » culture des champs, soit pour le mérite » de ses habitans & pour la décence de » leurs mœurs, soit pour la grandeur des » richesses; en un mot elle doit être plutôt » regardée comme l'Italie même, que » comme une province. »

En effet, elle comprenoit dix-neuf colonies Romaines; il n'y en avoit pas autant dans les trois autres parties de la Gaule. Jules César avoit fait admettre plusieurs citoyens de la *Narbonnoise* dans le sénat; Claude se servit de cet exemple pour y faire entrer les Gaulois de la Celtique.

Auguste pendant son séjour à Narbonne, où il étoit allé régler l'administration des Gaules l'an de Rome, 727, partagea la Gaule Transalpine en quatre gouvernemens. Avant ce temps, les habitans de la ville de Narbonne s'appeloient *Narbonnenses*. La province *Narbonnoise* comprenoit la Savoie, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Roussillon & le comté de Foix, les trois autres gouvernemens furent l'Aquitaine, la Belgique, & cette partie de la Celtique qui prit le nom de *Lyonnoise* de celui de la ville de Lyon, qui en devint la capitale.

Le nom de *Bracata* donné à cette partie des Gaules, qui prit, sous Auguste, le nom de *Narbonnoise*, vient de ces hauts de chausses que les Gaulois appeloient *braques*, & que les paysans d'Auvergne ont toujours conservés. Le reste de la Gaule Transalpine portoit le nom de *Comata*, chevelue, & la Cisalpine celui de *Togata*.

La riviere du Var étoit une des limites qui séparoient la Gaule *Narbonnoise* de l'Italie. Cette riviere prend sa source au mont *Cema*, dans les Alpes maritimes: cette montagne porte aussi le nom de *Cémelion*, d'une ancienne ville bâtie au dessus, dont il ne reste plus que des masures, & qui étoit de la Gaule *Narbonnoise*.

Les Alpes que Pline donne encore pour bornes du côté de l'Italie, sont celles appelées *Maritimes*, *Graïennes Cottiennes* & *Pennines*. Les Alpes Maritimes sont aujourd'hui les cols de l'Argentiere de Fenestre, de Tende. Les Cottiennes séparoient les *Taurini* des Allobroges, c'est le mont Genevre, le montcenis & le mont Viso, où le Pô prend sa source. Les Graïennes ou Grecques sont le mont *Joux* & le petit Saint-Bernard; elles confinent au pays des anciens *Salassi*, aujourd'hui le val d'Aoste. Enfin les Pennines, dont le mont Pennin, aujourd'hui le grand Saint-Bernard, faisoit partie, avoient au nord les *Seduni*, le Haut-Valais, dont *Sedunum*, Syon, étoit la capitale; & au sud, les *Salassi*, dont la principale ville étoit *Augusta Prætoria*, colonie Romaine, Aoste. Telles étoient les limites de la *Narbonnoise* du côté de l'Italie.

(*a*) Avant la division des Gaules par Auguste, les Romains appeloient *provincia romana*, tous les pays de la Gaule qui étoient compris depuis les Pyrénées, ou les frontieres d'Espagne, jusqu'aux Alpes ou jusqu'à l'Italie, & entre la mer Méditerranée, les Cevennes, le Rhône avant qu'il soit joint à la Saône, & le lac de Geneve. On lui avoit donné le nom de *provincia*, parce qu'elle étoit la premiere & la seule province des Romains au-delà des Alpes. Lorsqu'Auguste eût fait la division des Gaules, la province romaine fut appelée *Gallia Narbonensis*, *Gaule Narbonnoise*. Pline en donne les bornes, *lib. III*, *ch. iv*, & remarque qu'elle étoit alors si peuplée de colonies romaines & de villes municipales, qu'il paroît tenté de la regarder plutôt comme l'Italie même, que comme une province dépendante de l'Italie.

Après Auguste, mais avant Constantin, la province de *Narbonne* fut démembrée, & forma deux autres provinces; savoir la *province des Alpes*, & la *province Viennoise*. Enfin dans la suite, la province *Narbonnoise* fut divisée en premiere & seconde *Narbonnoise*; mais elle fut toujours regardée comme appartenante aux Gaules, jusqu'au regne des Goths qui la mirent sous la dépendance de l'Espagne, & elle y demeura jusques près du huitieme siecle.

Si vous êtes curieux de connoître la division de la Gaule *Narbonnoise*, du temps d'Auguste, vous la trouverez détaillée dans le P. Briet. (*D. J.*)

Au nord, les Cevenes & le mont Jura bornoient cette province. Les Cevenes, *Gebenna* ou *Cebenna*, formoient, au temps de Pline une chaîne plus longue que ce que nous entendons aujourd'hui sous cette dénomination : elles commençoient aux montagnes de l'Albigeois, & comprenoient celles du Bas-Rouergue, du Bas-Gevaudan & du Bas-Vivarais : le Tarn bornoit alors cette province, ainsi les Cevenes formoient une ligne courbe qui prenoit aux environs de la Garonne, & venoit se terminer au Rhône, un peu au-dessous de l'ancienne ville des Helviens; appelée *Alba-Augusta*, vis-à-vis le confluent de l'Isere & du Rhône.

Le mont Jura séparoit les anciens *Sequani* d'avec les Helvétiens: nous l'appelons *le mont Jura* ou *le mont Saint-Claude*. Le Rhône formoit dans cette étendue de pays qui remonte jusqu'à Geneve, le reste des limites de la *Narbonnoise*.

C'est par la côte du Roussillon que Pline commence la description de la Gaule *Narbonnoise*, ce qui en fait la côte occidentale. Les *Sardons* ou *Sordons* qui avoient donné leur nom à l'étang *Sordice* & à la riviere *Sordus* qui en sort, occupoient le comté de Roussillon, où l'on trouvoit 1°. *fons Salsuler*, fontaine de Salce, dont les eaux, selon Méla, étoient plus salées que celles de la mer; 2°. *portus Veneris*, le port Vendre, qui avoisinoit le promontoire *Aphrodisium*, aujourd'hui *le cap de Creux*, *caput de Crucibus*; Strabon l'appelle *le temple de Vénus Pyrénéenne*, & dit qu'il servoit de borne commune à la *Narbonnoise* & à l'Espagne. Après l'établissement du christianisme, on bâtit sur les ruines de ce temple une église & un monastere appelé S. Pierre de Roses, *S. Petri Rhodensis*, du nom de l'ancienne ville *Rhoda*, qui n'en est pas éloignée.

Les *Consuarani* occupoient l'intérieur du Roussillon; ils s'étendoient depuis les Pyrénées jusqu'à la source de l'Aude, *Atax*; leur pays étoit arrosé par les rivieres de la *Tech* & de la Tet: c'est où l'on trouve aujourd'hui Villefranche de Conflant & le Valespir.

La ville d'*Illiberis* étoit déja fameuse du temps d'Annibal, qui y rassembla ses troupes 218 ans avant J. C. Son ancienne grandeur peut faire croire que c'étoit la capitale des *Sardons*: on l'a confondue mal à propos avec Elvire, nommée aussi *Illiberis*, fameuse par le concile tenu en 313, & avec *Caucoliberum* Collioure, qui n'est connue que depuis le VIIIe siecle. La position de notre *Illiberis* répond à celle d'*Helena*, Elne, bâtie sur ses ruines par Constantin ou par quelqu'un de ses fils en l'honneur d'Hélene, mere de ce prince; elle devint ville épiscopale au Ve ou VIe siecle, son siege fut transféré à Perpignan en 1604 par Clément VIII.

Ruscino, ville très-ancienne, étoit la capitale des *Consuarani*, & donna le nom à toute la contrée du Roussillon. Ce fut à *Ruscino* que les peuples du pays s'assemblerent pour délibérer sur le passage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie Romaine; selon Méla & selon Pline, elle jouissoit du droit latin. La décadence de l'empire en entraîna peu à peu la ruine; elle conservoit encore quelque considération sous Louis-le-Débonnaire: ce prince ordonna que son diplôme de l'an 816, en faveur des Espagnols retirés en France pour se dérober à la tyrannie des Sarrasins, fût déposé dans les archives de cette ville, qui avoit pris dès-lors le nom de *Roscilio*. Elle fut ruinée peu après vers l'an 828, dans la guerre des Sarrasins; il ne reste plus qu'une tour sur le terrain qu'elle occupoit, appelée *la tour de Roussillon*. On y trouve souvent des médailles Romaines & d'autres monumens qui font encore reconnoître son ancienne enceinte.

A deux milles de *Ruscino* étoit *Flavium Ebusum*, à laquelle une inscription donne le titre de *municipe*: elle avoit pris le nom de *Flavium* en reconnoissance de quelque bienfait reçu de Vespasien ou de sa famille. Dans le même lieu où étoit *Ebusum*, fut dans la suite bâti Perpignan, déja connu au XIme. siecle, car l'évêque d'Elne y consacra une église sous l'invocation de S. Jean-Baptiste en 1023.

Dans le coin de la *Narbonnoise* étoient encore, suivant les Itinéraires, 1°. un lieu nommé *ad Centuriones* ou *ad Centenarium*; c'est la petite ville de Ceret, où s'assemblerent en 1660 les commissaires de France & d'Espagne pour régler les limites des deux royaumes.

2°. *Ad Strabulum*, aujourd'hui le Boulon;

sur la Tech, à quatre milles de *ad Centuriones*.

3°. *Ad Vigesimum*, dont on peut fixer la position aux cabanes de Fitou, situées sur l'étang vis-à-vis de Leucate, à vingt milles ou cinq lieues de Narbonne.

Cette ville tire son origine de Q. Marcius Rex, sous le consulat duquel, en 636 de Rome, L. Crassus, ce célebre orateur, y conduisit une colonie. La dénomination de *Decumanorum colonia* vient de la XIme. légion, si fameuse dans les guerres de César. Les vétérans de cette légion furent établis à Narbonne par ce grand capitaine: ainsi de deux colonies envoyées en cette ville, la premiere étoit du nombre des colonies civiles, formées de citoyens Romains; la seconde étoit purement militaire.

La fondation de la ville a précédé long-temps l'établissement de la premiere colonie; Pythéas de Marseille en fait mention dès le temps de Scipion. Pline dit que les étangs qui bordent la côte font qu'il n'y a pas beaucoup de villes; les étangs que Méla nomme *stagna Volcarum*, c'est-à-dire, des Volces-Arécomiques, étoient ceux de Taur ou Tau, *stagnum Tauri*, & de Latès, *Laterœ*, d'un château voisin, *castellum Laterœ*.

Sur l'étang de Tau étoit 1°. *Polygium*, Bourigues, ville ancienne, pauvre, & d'une petite étendue, du temps de Festus Avienus: c'est aujourd'hui un bourg. 2°. *Mansa Vicus* ou *Mesua*, selon Méla, Mese. 3°. *Naustalo*, mot corrompu auquel M. Astruc substitue *Magalo*, Maguelone, ville assez considérable au Vme. siecle. On y voit un évêque au VIme. siecle. Dans le VIIme. Vamba, roi des Visigots, assiégea & prit cette place: c'étoit un port de mer avantageux aux Visigots, situés près du *Grau*.

Agatha, Agde-sur-l'Eraut, colonie de Marseillois, ville des Volces-Tectosages, devint un port de mer, dont l'accès étoit difficile; les ambassadeurs que le roi Chilperic avoit envoyés à Tibere, empereur d'Orient, y firent naufrage en 580, à leur retour de Constantinople.

Rhoda, Rhode, bâtie par les Rhodiens, étoit située à l'embouchure du Rhône, d'où le Rhône, dit Pline, le fleuve le plus fertile des Gaules, a pris le nom. MM. de Valois, Rochart & Astruc proposent d'autres étymologies du Rhône; mais M. Menard s'en tient à celle de Pline, mieux instruit sans doute de ces origines. Les Rhodiens arrivés, dans le cours de leurs navigations, à l'embouchure d'un grand fleuve qu'ils ne connoissoient pas, y fonderent une ville de leur nom, & durent donner la même dénomination au fleuve. *Voy*. ci-après RHÔNE.

Marius, l'an de Rome 652, campant le long de ce fleuve, fit le canal fameux appelé *Fossa Marii ex Rhodano*; il commençoit près d'un village de Provence, nommé *Castelnau*, entre l'étang de Martegues & la mer; il reste encore quelques vestiges de ce fossé, comblé depuis long-temps, près du village de *Fos*, dérivé de *Fossa*. Il se terminoit au *Grau* de Passon, *ad Gradum*, où est l'embouchure orientale du Rhône. L'étang de *Mastramela* dont parle Pline, ne peut être que celui de Martegues, que Méla appelle *l'étang des Aratiques*, parce qu'il étoit proche de la ville capitale de ces peuples, qui est Martegues, ou, selon Bouche, Marignane.

Plus haut, continue Pline, sont les champs pierreux, *campi lapidei*, connus par les combats d'Hercule, & le pays des *Anatiliens*. Ces champs pierreux, qui forment une partie du territoire d'Arles, sont la *Crau*, plaine de sept lieues de circonférence, remplie de cailloux.

Les *Anatiliens* étoient en Provence à la gauche du Rhône, à l'orient de la *Crau*: c'est tout ce qu'on peut dire sur leur position.

Les *Desuaves* & les *Cavares* occupoient les premiers le territoire de Tarascon; les seconds, dont la ville capitale étoit Avignon, s'étendoient jusqu'au Dauphiné. Les *Tricolliens* occupoient le territoire de Sisteron; leur capitale étoit *Alarante*. Les Vocontiens avoient pour principales villes Vaison, Die, *Lucas Augusti*, le Luc, *Tricastini*, Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les Ségovellauniens ou *Segalauni* avoient, selon Ptolomée, Valence pour capitale, que Pline comprend entre les villes des *Cavares*.

Les Allobroges étoient placés entre l'Isere & le Rhône d'un côté, le lac Léman & une partie des Alpes de l'autre; de sorte

qu'ils comprenoient une partie du Dauphiné & de la Savoie, ayant Vienne pour leur métropole.

Sur la côte on trouve Marseille, bâtie par les Grecs Phocéens, alliée des Romains, *Fœderata*. Au levant de Marseille, près de la Ciotat étoit le promontoire *Zao* & le port *Citharifte*: c'eft le cap *Sifiat*, ou de *Cerchiech*, ou *Circié*.

Les *Camatulliques* font les peuples du territoire de Toulon jufqu'au golfe de Grimaut, près duquel eft le village de *Ramatuelle*. Les *Suelteres* ou *Selteri* occupoient la partie méridionale du diocefe de Fréjus; la petite riviere d'Argence, *Argenteus amnis*, arrofoit leur contrée; l'ancienne ville d'*Ohbia*, les Oulves en faifoit partie, ainfi que celles de Draguignan & de Brignoles. Les *Verruciens*, plus au nord, étoient où fe trouve *Verignon*. M. Menard place *Athenopolis* au bourg de la *Napoule*. *Forum Julii*, Fréjus, doit fa fondation à Jules Céfar, qui y établit les foldats de la VIIIe. légion en colonie; Pline lui donne les furnoms de *Pacenfis*, qui indique que cette colonie y fut établie à la fuite d'une paix, peut-être après celle d'*Actium* & de *Claffica*, d'une flotte qu'Augufte y tenoit pour la fûreté de la côte; Strabon appelle cette ville *le havre de Céfar Augufte*: le port ne fubfifte plus aujourd'hui, parce que la mer s'en eft retirée depuis long-temps.

Les *Oxubiens* confinoient à la côte près de *Cannes*. Les *Ligaunes* paroiffent avoir habité la contrée qui forme le territoire de Graffe; les *Suetri* étoient à Caftellane fur le Verdon; les *Quariates* & les *Adunicates* occupoient à peu près l'étendue du pays qui dépend des villes de Senez & de Digne.

Nice, fondée par les Marfeillois pour oppofer un rempart aux Salyens & aux Liguriens, étoit enfermée dans les limites de la *Narbonnoife*. On voit dans l'évêché de cette ville une infcription de C. Memmius Macrinus, quinquevir de Marfeille, qualifié préfet Agonotheta, magiftrat du prétoire à Nice :

PRÆFECTO AGONOTHETÆ,
EPISCOPO NICAENSIUM.

Herculis Portus ou *Herculis Monœci Portus*, à 200 ftades *d'Antipolis*, eft Monaco : l'épithete de *Monœcus* donnée à Hercule, marquoit ou que ce héros s'y étoit établi feul après avoir chaffé les habitants du pays, ou qu'il y étoit adoré feul, fans mélange d'aucune autre divinité.

Tropera Augufti, à deux lieues de Nice, eft *Torbia* ou Sufc, *Segufio*, où fubfifte l'infcription de Pline toute entiere. *Anao Portus*, à dix-fept milles de Nice, eft le lieu appelé *Malo*. *Voy. les tomes XII & XIII des Mémoires de l'accadémie des infcriptions, éd. in-12 de 1770.*

Nous ne difons rien de *Nemaufes*, Nîmes; on en parle à l'article de cette ville. *Voyez* auffi TOLOSA,

La defcription que Pline nous a donnée de la Gaule *Narbonnoife* fe termine par l'énumération des colonies romaines & des villes latines.

Arelate, Arles, eft appelée *Sextanorum*, du nom des foldats de la VIe légion; ces vétérans y furent conduits & établis par Claude Tibere Néron, pere de l'empereur Tibere, l'an de Rome 708. Quelques anciennes infcriptions d'Arles font mention des *Sextani: Divæ Fauftinæ Sextani Arelat.* Céfar fit conftruire douze galeres à Arles en trois jours.

Cette ville étoit en réputation pour fes manufactures, & on faifoit cas principalement de fes broderies & de fes ouvrages d'or & d'argent de rapport : elle étoit en correfpondance de commerce avec Treves & Marfeille.

Beterræ Septimanorum, Beziers, étoit encore une colonie militaire, formée des foldats de la VIIe légion. On lit dans un fragment d'une ancienne infcription *Juliæ Biterræ*. Elle fut depuis renouvelée fous l'empire de Tibere : avant la dénomination Romaine, cette ville étoit une des plus importantes des Volces-Tectofages; fon heureufe fituation en rendoit le féjour agréable; Pline en vante les vins.

Araufio Secundanorum, Orange, porte le nom de la deuxieme légion; cette colonie fut également fondée par Jules Céfar. On lit fur une pierre du cirque *C. J. S.* c'eft-à-dire, *Colonia Julia Secundanorum*; elle faifoit partie du pays des *Cavares*. L'arc de triomphe qui étoit autrefois renfermé dans l'enceinte de la ville, fe trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs, il eft formé de

trois arcs ou passages, dont le milieu est le plus grand.

La beauté & l'élégance qui regnent dans toute la sculpture de cet édifice, formeront toujours une preuve bien puissante pour le rapporter à un siecle postérieur à celui de Marius, auquel plusieurs auteurs l'ont attribué. Le célebre Spon ne fait pas difficulté de dire qu'il n'y avoit point à Rome de monument aussi grand ni aussi superbe; d'autres rapportent ce monument à Cn. Domitius Anobardus & à R. Fabius Maximus, après leurs victoires sur les Salyens, les Allobroges & les Auvergnats, l'an de Rome 631; M. le baron de la Bastie l'attribue à l'empereur Auguste; le marquis Maffei, au temps d'Adrien, & M. Menard, à Tibere Néron, lorsque l'an 708 de Rome, il jeta les fondemens de la colonie d'Orange, & qu'il fit élever ce beau monument en mémoire des victoires de César.

Valence est désignée par Pline comme une ville du territoire des *Cavares*, *in agro Cavarum Valentia*. Ptolomée appelle Valence la ville des *Segalauni*, qui sont les mêmes que les *Segauvellauni* de Pline.

Vienne étoit la capitale des Allobroges, une des colonies les plus célebres de la Gaule *Narbonnoise*; elle jouissoit non-seulement du droit de cité romaine, mais encore de l'éclatante prérogative de pouvoir fournir des sujets au sénat de Rome, ce qui lui fut accordé l'an de Rome 664. On lit dans le discours de l'empereur Claude au sénat, qui se voit encore sur les tables d'airain conservées à Lyon, ces mots: *Ornatissima ecce colonia valentissimaque Viennensium quam longo jam tempore senatores huic curiæ confert!*

Pline ne parle pas de *Cularo*, ni de *Geneva*, situées dans le pays des Allobroges; la premiere existoit cependant dès l'an de Rome 710, puisque la lettre de Munatius Plancus à Cicéron est datée *Civarone* (il faut lire *Cularone*) *ex finibus Allobrogum*. Cette ville étoit sur l'Isere, & séparoit les Allobroges des Vocontiens: elle fut rétablie par l'empereur Gratien, dont le nom lui est resté *Grationopolis*, aujourd'hui Grenoble. La seconde colonie des Allobroges est *Geneva* ou *Genava*, Geneve, bâtie sur les bords du Rhône, à l'extrémité du lac Léman; elle séparoit les Allobroges des Helvétiens, comme le marque César. Des inscriptions font connoître qu'elle avoit des duumvirs, des édiles, des sexvirs, *&c.*.... ce qui forme le caractere distinctif des colonies. Firmin Abauzit soutient même, après d'anciennes inscriptions, que cette colonie fut peuplée par les soldats de la VI^e^ légion, d'où elle fut appelée *Geneva sextanorum colonia*.

La premiere des villes latines & municipes, étoit Aix, capitale des Sallaviens ou Salyens, dont C. Sextius Calvinus défit le roi *Teutomal* en 631. Ce fut alors que pour les contenir, il fonda la colonie d'Aix, à laquelle il donna son nom, *Aquæ sextiæ*, pour désigner les eaux thermales qui se trouvoient en cet endroit, & dont on voit encore les sources. Cette colonie militaire, augmentée par Auguste, est nommée dans les monumens *colonia Julia-Augusta*.

Avignon, située à l'extrémité du pays des *Cavares*, en étoit la capitale; elle étoit aussi colonie, car on lit sur le revers d'une médaille de Galba, *Col. Avenion.*

Apt est l'ancienne *Apta Julia*, capitale des *Vulgientes*, qui faisoient partie des *Tricorii*. Apt étoit colonie, comme le prouvent les inscriptions; le nom de *Julia* montre qu'elle étoit du nombre des colonies fondées par Jules César.

Alebece Reiorum Appollinarium n'est autre que Riez en Provence; elle a pris le nom du peuple dont elle étoit la capitale: le titre d'*Apollinares* indique probablement un culte particulier que ces peuples rendoient à Apollon: c'étoit aussi une colonie fondée par Jules César & renouvelée par Auguste; elle est appelée *Col. Jul. Aug. Apollinar. Reior.* dans une inscription de Nîmes, dont M. Menard a donné l'explication dans l'histoire de cette derniere ville.

Albe étoit la capitale des *Helviens* qui occupoient les Vivarais, séparés par les Cevenes de Velai & du Gevaudan. César nous apprend que les Helviens, quoique compris de son temps dans la province romaine, avoient un prince de leur nation, privilege qui leur avoit sans doute été accordé, lorsqu'ils s'étoient soumis à la république. Strabon les place mal à propos dans l'Aquitaine, ils étoient de la *Narbonnoise*. *L'Alba Helviorum* étoit un bourg *d'Alps*, à deux lieues nord-ouest de Viviers.

On y trouve tous les jours, & aux environs, des antiques sans nombre, médailles romaines de toute grandeur & de tous métaux, débris de colonnes, morceaux d'architecture qui démontrent l'identité *d'Alba* & *d'Alps*, sans compter la conformité des deux noms. Ptolomée l'appelle *Albaugusta*; c'étoit donc une colonie d'Auguste : elle est nommée *civitas Albensium* par les notices les plus anciennes des cités des Gaules. Ayant été détruite vers le commencement du V^e siecle, Viviers devint capitale du pays ; c'est pour cette raison que les notices les plus récentes ajoutent ces mots à sa dénomination *nunc Vivarium* ou *Vivaria*. Cette ville d'Albe étoit célebre par ses vins : Pline parle d'un plan de vigne appelé *Narbonica*, dont la fleur ne duroit pas plus d'un jour, & qui par conséquent étoit moins exposé aux gélées & aux pluies.

Augusta des Tricastins, est Saint-Paul-trois-Châteaux, située à une lieue & demie du Rhône, dans une plaine entre les limites du Dauphiné, de la Provence, du comté Venaissin ; c'étoit une colonie fondée par Auguste, dont elle porte le nom : les restes de ces anciennes murailles annoncent encore une très-grande ville : elle avoit trois portes, dont la dénomination présente des traces d'antiquité : l'une à l'ouest est appelée *la porte de la colonne*, à cause d'un monument érigé en l'honneur d'Auguste : celle à l'est est appelée *la porte des tours*, parce qu'il y avoit en ce lieu trois grandes tours ou châteaux qui avoient donné le nom à tout le pays des *Tricastins* ; la troisieme au nord porte le nom de *Fau-jou*, *Fanum Jovis* d'un temple de Jupiter. Dans le quartier *Saint-Jean* sont les restes d'un cirque ; on y déterre des statues de bronze & de marbre, des pavés en mosaïque, des tombeaux, des urnes, des lampes sépulcrales, des inscriptions, des médailles, des débris d'aqueduc. Au ve. siecle, ses habitans donnerent à cette ville le nom de *Saint-Paul*, en mémoire d'un évêque qui gouverna saintement leur église.

Neomagus est Nions en Dauphiné sur l'Eigue, à l'entrée de la plaine du comté Venaissin ; de *Neomagus* on a fait *Neons*, puis *Nions*. Les actes latins du moyen âge l'appellent *Nyonium*, *Nyontium* & *Castrum de Nionis*. C'est-là où regne le vent *pontias* sujet à des variations réglées. *Voyez* NIONS.

Anatilia, capitale des *Anatilii* qui habitoient au delà de la *Crau*, entre les embouchures du Rhône & la rive gauche de ce fleuve : ainsi ce ne peut être Saint-Gilles en Languedoc à la droite du Rhône, comme l'écrivent Baudran & la Martiniere.

Æria, que M. de Valois place à Venasque, bourg du comté Venaissin ; mais comme ce bourg est du pays des *Meminiens*, & que Strabon marque *Æria* parmi les *Cavares*, l'opinion de ce savant n'est pas soutenable. M. Menard conjecture que cette ville étoit dans l'endroit où est aujourd'hui le château de *Lers*, sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis de Roquemaure & non loin d'Avignon.

Cavaillon, *Cabellio*, étoit une colonie, & une des villes les plus considérables des *Cavares*. On a plusieurs médailles du triumvir Lepidus frappées dans cette ville.

Carcassonne, *Carcasum*, étoit de la dépendance des Volces-Tectosages : elle fournit à César des troupes pendant la guerre des Gaules : cependant l'itinéraire de Bordeaux composé vers l'an 333, ne la qualifie que de simple château, *castellum Carcassone*.

Cessero, ancienne ville, bâtie sur l'Erau, d'où elle fut appelée *Aurara*, du nom latin *Auraris* que porte cette riviere. Au IV^e. siecle elle prit le nom de *Saint-Tibere*, martyr sous Dioclétien.

Carpentras, *Carpentoracte*, capitale des *Merniens*, sur l'Auzon, *Ausonius* : on a trouvé près d'Orange une inscription qui donne à cette ville le nom de *colonia Julia*.

M. . . . . Col. Jul. Mem. Heredes ex testamento, c'est-à-dire, *colonia Julia Meminorum* : cette colonie fut conduite par Claude Tibere, l'an de Rome 708 ; c'est pourquoi Ptolomée l'appelle *Forum Neronis*.

Forum Vosonii, que les uns placent à Chambery, les autres à Draguignan, ou au *Canet*, ou au *Luc*, est désigné par MM. Menard & d'Anville à *Gonfaron*.

Glanum Livii est au dessus de Saint-

Remi, où il reste deux monumens d'architecture qui appartiennent aux meilleurs temps. *Voyez* SAINT-REMI *en Provence.*

Luteva ou *Loteva*, Lodeve, ville des *Lutevani*, où étoit aussi un lieu nommé *Forum Neronis*, marché établi par Claude Tibere Néron.

Nîmes, *Nemausus Arecomicorum*, étoit, du temps même d'Auguste, une ville considérable & une colonie distinguée ; la maison quarrée fut consacrée en l'honneur de Caius & de Lucius César, enfans adoptifs d'Auguste, princes de la jeunesse, l'an de Rome 754. *Voyez ci-après* NIMES.

Piscenæ est Pezenas sur la Peine, à trois lieues d'Agde, & non *Pézenes*, village à trois lieues de Pezenas, comme l'a cru M. Astruc.

Les *Sanagenses* avoient pour capitale *Sanicium*, Senez.

Les *Toulousains Tectosages*, situés entre Narbonne & la Garonne, avoient Toulouse pour capitale : cette ville ayant passé au pouvoir des Romains pendant la guerre des *Cimbres*, sous le consulat de *Cæpio*, devint colonie : elle étoit déja bâtie, selon Justin, au temps de l'irruption des Tectosages dans la Grece, qu'on peut fixer à l'an de Rome 475. M. Leibnitz a mal à propos prétendu que les Tectosages de Brennus étoient non pas des Gaulois, mais des Germains. *Voyez* TOLOSA.

Elusio où demeuroit Sulpice Severe, qui étoit une *mansio* à 30 milles de Toulouse, sur la route de cette ville à Carcassonne, est placée par M. Astruc au village de *la Bastide d'Anjou*, par M. de Valois à *Lux*, & par Baillet à Alfonne, qui se trouve à douze lieues de Toulouse, ce qui feroit quarante-huit milles.

Les *Tarasconienses* se reconnoissent à Tarascon : la cité des *Vocontiens* est Vaison & le Diois. Une pierre conservée à Vaison, prouve que les anciens habitans avoient déifié leur ville ; on y lit *Marti & Vasioni Tacitus. Voy.* VASSO.

Les *Avantici* qu'Hermolaus Barbanus fixe à Avenches, en Suisse, doivent être placés à l'endroit où est aujourd'hui le lieu d'*Avançon*, entre Gap & Embrun.

Digne, étoit une des villes des *Bodionitici* : avant que Galba eût joint les deux peuples à la *Narbonnoise*, ils faisoient partie des *Liguriens* placés dans les Alpes, entre les Cisalpins & les Transalpins, dont le pays, après qu'Auguste les eut vaincus, fut réduit en province sous le nom d'*Alpes maritimes.*

La longueur de la *Narbonnoise* que Pline, d'après Agrippa, porte à 270 mille pas, avoit environ 68 lieues ; & la largeur que cet écrivain fixe à 258 mille pas, environ 60 grandes lieues, à trois mille vingt-deux toises du châtelet de Paris, ce qui fait quatre milles romains par chaque lieue.

Terminons ce grand article, par remarquer avec Strabon, que Narbonne étoit le lieu du plus grand trafic de tout le pays. L'étain d'Angleterre se voituroit sur des chevaux, au travers des Gaules, à Marseille & à Narbonne. Ausone assure que les marchands d'Orient, d'Afrique, d'Espagne & de Sicile abordoient au port de Narbonne ; mais le cours de la riviere d'Aude qui la traverse, & la disposition de la mer étant changés, elle s'est trouvée privée de son port & de son commerce. La même chose est arrivée à *Aigues-Mortes*, port autrefois considérable, maintenant à trois lieues de la mer, par les sables que le Rhône y a amassés. (*C*)

NARCEA, (*Mytholog.*) surnom de Minerve, tiré d'un temple qui lui fut bâti en Elide par Narcée, fils de Bacchus & de la nymphe Physcoa.

NARCISSE, *narcissus*, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaforme, & divisée en six parties qui entourent le milieu de la fleur en forme de couronne. Le calice qui est ordinairement enveloppé d'une gaine membraneuse, devient dans la suite un fruit oblong ou arrondi, qui a trois pointes, & qui s'ouvre en trois parties. Ce fruit est divisé en trois loges, & renferme des semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Le *narcisse* blanc automnal, & celui d'Espagne à fleur jaune, qui a six feuilles ran-

gées en forme d'étoile, font aussi délicats que le premier. Le petit *narcisse* à fleurs doubles veut une terre plus humide. Le grand *narcisse*, appelé le *nompareil*, celui des Indes à fleur de lys, & de couleur rouge-pâle, exigent une terre meilleure, & d'être mis dans des pots. Tous ces *narcisses* ont un calice qui devient un fruit partagé en trois loges enfermant des semences un peu rondes qui, outre les bulbes, en multiplient l'espece. La culture en est ordinaire.

On distingue encore le *narcisse* à longue tige, panaché, chargé de fleurs, & nommé *cou de chameau*, parce que cette plante représente en quelque sorte le col de cet animal.

Le *narcisse* aime mieux être élevé de cayeux que de graine; il fleurit dans le printemps. (*K*)

NARCISSE, s. f. (*Littérat.*) c'étoit, dit Sophocle, la fleur chérie des divinités infernales, à cause du malheur arrivé au jeune *Narcisse*. On offroit aux furies des couronnes & des guirlandes de *narcisse*, parce que, selon le commentateur d'Homere, les furies engourdissoient les scélérats: ναρκὴ signifie *assoupissement*.

NARCISSE FONS, (*Géog. anc.*) en grec ναρκίσσε πυγὴ; fontaine d'un village nommé Hédonacon, situé aux confins de Therpiens, selon Pausanias, *liv. IX*, *ch. xxxj*. c'est la fontaine où l'on prétendoit que Narcisse, se regarda, & entra en admiration de sa figure. Ovide a décrit élégamment cette fable dans le *III. liv.* de ses métamorphoses. C'est une leçon utile pour nous développer les funestes effets de l'amour propre (*D. J.*)

NARCISSE, (*Myth.*) jeune homme d'une grande beauté, étoit fils du fleuve Céphise & de la nymphe Liriope. Il se miroit sans cesse dans une fontaine, & ne comprenant pas que ce qu'il voyoit n'étoit autre chose que son ombre, devenu amoureux de sa propre personne, sans le savoir, il se laissa consumer d'amour & de desirs sur le bord de cette fontaine. Comme il n'avoit marqué que du mépris pour toutes les femmes qui avoient conçu de la tendresse pour lui, on dit que c'étoit l'amour qui s'étoit vengé de son indifférence, en le rendant amoureux de lui-même. Cette folie l'accompagna, dit la fable, jusques dans les enfers; où il se regarde encore dans les eaux du Styx. Pausanias ajoute au récit de la fable: « c'est un conte qui me paroît » peu vraisemblable». Quelle apparence qu'un homme soit assez privé de sens pour être épris de lui-même, comme on l'est d'un autre, & qu'il ne sache pas distinguer l'ombre d'avec le corps? Aussi y a-t-il une autre tradition, moins connue, à la vérité, mais qui a pourtant ses partisans & ses auteurs. On dit que *Narcisse* avoit une sœur jumelle qui lui ressembloit parfaitement; c'étoit même air de visage, même chevelure, souvent même ils s'habilloient l'un comme l'autre, & chassoient ensemble. *Narcisse* devint amoureux de sa sœur, mais il eut le malheur de la perdre. Après cette affliction, livré à la mélancolie, il venoit sur le bord d'une fontaine dont l'eau étoit comme un miroir, où il prenoit plaisir à se contempler, non qu'il ne sût bien que c'étoit son ombre qu'il voyoit, mais en la voyant, il croyoit voir sa sœur, & c'étoit une consolation pour lui.... Quant à ces fleurs qu'on appelle *narcisses*, elles sont plus anciennes que cette aventure; car longtemps avant que *Narcisse* le Thespien fût né, la fille de Cérès cueilloit des fleurs dans une prairie lorsqu'elle fut enlevée par Pluton; & ces fleurs qu'elle cueilloit, & dont Pluton se servit pour la tromper, c'étoient, selon Pamphus, des narcisses & non des violettes». Ovide dit que *Narcisse* fut changé en cette fleur qui porte son nom. On dérive ce nom de ναρκὴ, qui signifie *assoupissement*. (+)

NARCISSITE, s. f. (*Hist. nat.*) c'est une pierre dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, sinon que l'on y voit des veines ou taches semblables à des narcisses.

NARCISSO-LEUCOIUM, (*Botan.*) genre de plante que nous nommons en François *perce-neige*. *Voyez* PERCE-NEIGE.

NARCOTIQUE, adj. (*Méd. thérap.*) ναρκωτικὸς *narcoticus*, *soporiferus*, *obstupefaciens*. Ce mot tiré du grec ναρκωσις *sopor*, *stupor*, que l'on trouve fréquemment employé dans Hippocrate, pour signifier la diminution du sentiment & du mouvement, par l'effet de celle de la distribution du fluide nerveux

nerveux, d'où s'ensuit le relâchement des nerfs.

Ainsi, on a appelé *narcotiques* les médicamens que l'on emploie pour diminuer le ton des solides trop augmenté par l'influence du cerveau; par conséquent, pour relâcher le systême nerveux: ensorte que ces médicamens sont absolument opposés aux stimulans, qui servent à relever, à augmenter le ton de ces mêmes solides.

Le ton est trop augmenté, ou il peche par excès; lorsqu'il y a trop de sensibilité, ou de contractilité, ou de mouvement dans tout le corps, ou dans quelques-unes de ses parties: le trop de mouvement suit ordinairement le trop de sensibilité.

Tous les secours de l'art que l'on emploie pour faire cesser cet état violent, sont regardés comme relâchans: les anciens distinguoient trois sortes de relâchans; & voici sur quoi ils se fondoient.

Le ton peut être généralement augmenté dans tous les solides du corps humain par des causes internes; ou bien il peut être augmenté seulement dans une partie déterminée, & de-là, par communication, dans toute sa machine. Par exemple, supposé qu'une épine soit fichée dans une partie tendineuse; le ton des solides des nerfs de cette partie paroît évidemment augmenté; puisqu'il y survient des mouvemens convulsifs: souvent même les convulsions s'étendent à tout le corps: dans ces cas-là, par conséquent, le ton est augmenté dans toutes les parties du corps; mais seulement par une suite de l'augmentation du ton dans la partie affectée.

Cela posé, les anciens considéroient les médicamens qui agissoient immédiatement, & diminuoient l'éréthisme dans la partie affectée, dont le vice se communiquoit à toutes les autres parties: ils appeloient *anodins*, ceux qui diminuoient le ton excessif en diminuant la sensibilité.

Il peut aussi se faire, que ce ton soit diminué en faisant cesser la cause qui l'avoit augmenté: comme lorsque dans la supposition qui a été faite, on parvient à ôter, à tirer l'épine qui étoit fichée dans une partie bien sensible; car ce corps étranger étant emporté, le ton, & par conséquent la sensibilité, diminuent dans cette partie presque sur le champ, & par conséquent dans toutes les autres où ils n'étoient augmentés que conséquemment à la partie affectée.

Les médicamens qui diminuent ainsi le ton, en servant à ôter la cause qui l'avoit trop augmenté, sont ceux que les anciens appeloient *parégoriques*; c'est-à-dire, *consolans*; parce que la cause du mal étant ôtée, les malades se sentent promptement soulagés, & comme consolés d'en être délivrés.

Les anciens considéroient encore une autre sorte de médicamens relâchans, en tant qu'ils concevoient des moyens qui n'opéroient le relâchement qu'en diminuant la faculté de sentir, & l'irritabilité, sans agir immédiatement & spécialement sur la partie affectée; mais en portant leur effet sur tout le systême nerveux, sur l'origine même des nerfs: ce sont les médicamens qu'ils appeloient *narcotiques*. Les médicamens qui, en relâchant de cette maniere, procurent en même temps le sommeil, sont ceux qu'ils appeloient *hypnotiques*.

Ce qui vient d'être dit n'empêche pas qu'en général, par le mot *anodin*, on n'entende tout médicament qui calme la douleur par le relâchement; mais le même mot pris à la rigueur, signifie un *médicament qui calme la douleur*, en agissant immédiatement & spécialement sur la partie affectée, dont il diminue le ton: & de même on entend en général par *narcotique*, les médicamens qui font dormir, en agissant sur l'origine des nerfs, sur tout le systême nerveux; quoique les médicamens qui produisent cet effet soient appelés proprement *hypnotiques*. *Voyez* RELACHANT, ANODIN, HYPNOTIQUE, PARÉGORIQUE, CALMANT, SÉDATIF, NERF, SENSIBILITÉ, IRRITABILITÉ, DOULEUR, SOMMEIL.

Comme les anodins proprement dits appartiennent à la matiere médicale externe, il ne sera question ici que des médicamens de la troisieme classe, c'est-à-dire, des *narcotiques*, qui sont presque tous tirés du pavot & de ses préparations.

Les effets sensibles des *narcotiques* sont généraux ou particuliers: on entend par

effets généraux des *narcotiques*, ceux qu'ils produisent le plus constamment. Les effets particuliers sont ceux qu'ils produisent par rapport à certaines circonstances.

Voici l'exposition des effets généraux; quelque temps après qu'on a donné un *narcotique* à une personne qui en a besoin, l'exercice des sens diminue peu à peu; elle se sent appesantie: les organes du mouvement se refusent de plus en plus à leurs actions ordinaires; l'assoupissement vient; la chaleur animale augmente; le pouls devient plus élevé, plus plein, plus souple, ou plus mou, sans augmenter cependant en fréquence; la peau paroît moette, & se couvre ensuite de sueur, pendant que toutes les autres secrétions & excrétions diminuent. Le sommeil est plus ou moins long, plus ou moins profond, suivant l'activité des *narcotiques* & la disposition du sujet. La personne en s'éveillant sent sa tête appesantie, se trouve comme engourdie, & se plaint d'une espece de langueur d'estomac: ce qui arrive toujours, si le remede n'a pas été donné avec une certaine précaution.

Les effets particuliers des *narcotiques* dépendent 1°. de l'idiosyncrasie; 2°. de l'habitude; 3°. de certaines causes particulieres.

A l'égard de l'idiosyncrasie, l'expérience fait voir que les *narcotiques*, bien loin de produire les effets ci-devant, procurent, au contraire, des insomnies, des veilles opiniâtres, des agitations d'estomac, des nausées, des vomissemens, des mouvemens convulsifs, des délires maniaques, furieux, dans les tempéramens vifs, bilieux, dans ces personnes dont la tête se prend aisément, comme dans les femmes hystériques.

L'habitude ou la coutume met aussi de grandes différences dans les effets des *narcotiques*; car on observe tous les jours que les personnes qui se sont habituées peu à peu aux *narcotiques*, ont besoin quelquefois d'une grande dose d'opium pour faire leurs fonctions dans la veille avec une certaine aisance; autrement ils sont pesans, engourdis pour l'esprit comme pour le corps. C'est ainsi que les Turcs, habitués à l'opium, au lieu de prendre de l'eau-de-vie, comme nos soldats, pour s'animer au combat, prennent, au contraire, une forte dose d'opium; par où l'on voit que les effets particuliers sont bien différens des généraux, tant à cause du tempérament, qu'à cause de la coutume.

Il arrive assez souvent que les excrétions, comme celles de l'urine, de l'expectoration, &c. sont supprimées, à cause du spasme, de l'éréthisme des parties, sur-tout des sphincters: c'est ainsi que les lochies peuvent être supprimées, à cause du spasme, de l'éréthisme dominant, comme cela arrive aux femmes hystériques: en ce cas-là, les *narcotiques*, qui diminuent naturellement les excrétions, étant administrés convenablement, bien loin de diminuer ou de supprimer ces excrétions, les rétablissent en faisant cesser la cause, qui occasionnoit cette suppression. Ainsi, il est des causes singulieres qui font que les *narcotiques* produisent, en apparence, des effets opposés à ceux qu'ils produisent généralement.

Les *narcotiques* sont indiqués 1°. dans les maladies aigues, dolorifiques: la douleur dépend de la distraction des fibres nerveuses, qui sont en disposition de se rompre, si le tiraillement dure; ainsi une partie affectée de douleur est une partie dont la tension, la sensibilité, le ton sont trop augmentés, par conséquent tout ce qui diminuera la sensibilité, relâchera aussi le ton: les *narcotiques* produisent cet effet, comme il a été dit ci-devant; ils sont donc indiqués dans les maladies dolorifiques: car, s'il y a des douleurs vives, aigues, c'est principalement alors que les *narcotiques* conviennent: si les douleurs sont sourdes, gravatiques, on ne doit employer ce remede qu'avec beaucoup de circonspection.

2°. Dans les insomnies fatigantes, dans les veilles opiniâtres, qu'elles soient essentielles ou symptomatiques; elles sont essentielles, lorsqu'elles proviennent d'une trop grande contention, d'un trop grand travail d'esprit, de quelque forte passion de l'ame: elles sont symptomatiques, comme dans la plupart des maladies aigues, fiévreuses, le sommeil est nécessaire pour rétablir les forces; ainsi, on doit tâcher de les procurer par les secours de l'art.

3°. Dans les maladies spasmodiques, convulsives; mais seulement dans celles qui dépendent d'une tension dolorifique,

comme il arrive dans une attaque de passion hystérique, ou à l'occasion d'une piqûre, d'une blessure : dans l'épilepsie essentielle, l'usage des *narcotiques* seroit très-dangereux.

4°. Dans les maladies évacuatoires ; lorsqu'elles affoiblissent trop les malades : les *narcotiques* conviennent, en tant qu'ils sont propres, à suspendre & à arrêter les évacuations ; soit que les évacuations soient séreuses, comme dans les cours de ventre séreux, dans le vomissement de même nature, dans le *cholera morbus* ; soit qu'elles soient sanguines, comme dans le vomissement de sang, dans la dissenterie, l'hæmophthysie produite par un sang âcre, qui a rongé les vaisseaux capillaires des poumons ; lorsque les malades toussent presque continuellement & expectorent peu : en un mot, dans toutes les maladies évacuatoires qui affoiblissent notablement, excepté cependant le cas de grande sueur ; parce que, comme il a été dit, le *narcotique*, bien loin de diminuer cette excrétion, l'augmente ou la procure.

5°. Dans les cas où les excrétions naturelles, où les évacuations périodiques ou critiques sont difficiles, laborieuses, suspendues ou supprimées, à cause de l'éréthisme, de la convulsion de quelque partie, sur-tout de quelque sphincter, comme dans le cas d'une espece d'ischurie, d'une entiere suppression d'urine, qui dépend de l'éréthisme du sphincter de la vessie ; dans le cas d'un accouchement difficile & laborieux ; lorsqu'il dépend du spasme de l'*uterus* ; dans le cas des menstrues, des lochies, du flux hémorrhoïdal, supprimés par une cause de cette nature ; dans le cas d'expectoration difficile : lorsqu'elle est occasionnée par l'irritation, l'éréthisme des véficules pulmonaires, ou des vaisseaux aëriens.

En faisant attention aux effets que les *narcotiques* produisent, on sent aisément les cas où ils sont contr'indiqués. On a observé, & l'expérience journaliere fait voir que les *narcotiques* relâchent & diminuent le ton, la sensibilité, la contractilité, le mouvement des parties. Ils peuvent donc affoiblir, sur-tout losqu'ils ne sont pas donnés avec toute la précaution requise, laissant des lassitudes, des pesanteurs de tête, & dérangeant souvent l'estomac : souvent aussi en diminuant la sensibilité, ils peuvent produire l'effet, quelquefois nuisible, de pallier ou de masquer la maladie & de la rendre méconnoissable au médecin, sur-tout dans les maladies évacuatoires, où les douleurs peuvent disparoître par l'usage de ces remedes, & par-là on ne pourra plus distinguer les maladies dont les évacuations peuvent être une suite avantageuse, ou fournir des indications essentielles. De là on peut aisément déduire les cas où les *narcotiques* sont contr'indiqués. En général, puisque les *narcotiques* affoiblissent, il s'ensuit qu'on doit souvent s'en abstenir, ou ne les donner qu'avec beaucoup de précautions dans les cas de foiblesse.

A l'égard des phthisiques, par exemple, il est très-important de calmer la toux, de diminuer autant qu'il est possible, l'agitation des poumons, pour prévenir de plus grandes irritations, d'où pourroit s'ensuivre des déchirures de vaisseaux plus considérables, un renouvellement d'hémophthisie, qu'il faut empêcher autant qu'on le peut : d'ailleurs le sommeil rétablit les forces, ou au moins empêche qu'elles ne continuent à s'épuiser. Ces différentes raisons paroissent donc indiquer les *narcotiques* dans le cas dont il s'agit ; aussi les y emploie-t-on beaucoup à Montpellier, & en suivant la pratique des médecins de cette ville, on ne doit cependant le faire qu'avec beaucoup de circonspection ; car d'abord, quoique le sommeil rétablisse les forces, cela ne paroît bien décidé que par rapport au sommeil naturel, parce que celui qui est procuré par les *narcotiques* est ordinairement agité par des rêves ; & bien que les malades paroissent refaits par le sommeil qu'ils procurent, il arrive souvent qu'ils se plaignent d'être plus foibles, après avoir bien dormi par ce moyen. De plus les *narcotiques* excitent la sueur à laquelle sont disposés la plupart des phthisiques : ce qui forme une raison de plus pour que les *narcotiques* ne puissent pas servir à rétablir leurs forces ; mais au contraire, pour qu'ils contribuent à les diminuer.

Outre cela les *narcotiques* dérangent l'estomac dans ses fonctions, à quoi l'on doit encore faire beaucoup d'attention, par rapport aux phthisiques, parce que cet effet

rend très-difficile l'ufage du lait, qui eft fi néceffaire dans ce cas, & fouvent même le rend impraticable.

Mais comme il refte toujours très-certain que les *narcotiques* calment la toux des phthifiques, ce qui eft un grand avantage à leur procurer, on doit faire une efpece de comparaifon des différens fymptomes, & fe déterminer pour le parti qui fouffre le moins d'inconvéniens. Si la toux n'eft pas trop violente, trop fréquente, il faut s'abftenir des *narcotiques*, & n'y avoir recours que lorfque l'irritation devient fi confidérable, qu'elle furpaffe les inconvéniens qui réfultent de l'ufage des *narcotiques*, attendu que pendant le fommeil les matieres s'accumulent dans les voies aériennes, & peuvent occafionner enfuite une plus grande irritation, & quelque nouvelle rupture ou dilatation forcée de vaiffeau, qui caufe l'hémophthifie.

Quant aux évacuations, il eft des cas où les *narcotiques* font bien indiqués; mais il en eft bien d'autres où ils font très-fort contr'indiqués, comme il a déja été dit, & où il faut ufer de beaucoup de prudence pour ne pas faire de faute à cet égard.

Quoique les évacuations foient très-confidérables, & qu'elles foient accompagnées de mouvemens convulfifs, il ne faut pas fe preffer d'employer les *narcotiques* : par exemple, dans le commencement du cholera morbus, le laudanum feroit très-préjudiciable; il pourroit caufer des fymptomes fâcheux, en faifant ceffer trop tôt l'évacuation de la matiere morbifique; en la retenant dans les premieres voies, où elle peut produire des météorifmes, des irritations inflammatoires, en tant que, comme l'on dit, *le loup fe trouve alors renfermé dans la bergerie* : ainfi dans ce cas, il ne faut d'abord que laiffer agir la nature, dont les efforts ne tendent qu'à épuifer l'ennemi; il ne faut que l'aider par les délayans & les adouciffans, qui peuvent faciliter l'évacuation & corriger la qualité irritante des matieres. Les *narcotiques* ne doivent être employés que pour faire ceffer les impreffions douloureufes qui reftent après l'évacuation, ou lorfqu'il ne fe fait plus que des efforts inutiles.

On doit en ufer de même à l'égard des fuperpurgations : les *narcotiques* ne doivent être placés que lorfqu'on a adouci, corrigé l'acrimonie irritante des drogues trop actives qui ont été employées : on a vu quelquefois des effets très-funeftes des inflammations gangreneufes, & la mort s'enfuivre de l'adminiftration trop prompte des *narcotiques*, dans ce cas, qui exige le même traitement que l'effet des poifons irritans dans les premieres voies dont il faut les délivrer par l'évacuation, & non pas par les remedes palliatifs.

Il faut être auffi très-circonfpect dans l'ufage des *narcotiques*, lorfqu'il s'agit de quelque évacuation naturelle trop confidérable, comme d'un flux menftruel exceffif. *Voyez* HÉMORRHAGIE. Il eft auffi très-important à l'égard des femmes qui peuvent être actuellement dans l'état critique ordinaire, de ne pas fe preffer d'employer les *narcotiques* pour les cas qui les indiquent, fans avoir pris des informations fur cela, parce que ces remedes pouvant aifément caufer une fuppreffion, leur effet feroit plus nuifible qu'il ne pourroit être utile d'ailleurs : ainfi on doit s'en abftenir dans cette circonftance, à moins qu'il n'y ait des douleurs très-puiffantes, ou tout autre fymptome très-dangereux à calmer, alors *urgentiori fuccurrendum*.

En général on doit s'abftenir de l'ufage des *narcotiques* dans les commencemens de toutes les maladies dont le caractere n'eft pas encore bien connu, pour ne pas le mafquer davantage, & pour éviter d'embarraffer, de gêner la nature dans fes opérations, en ne faifant que pallier ce qu'elle tend à corriger.

Enfin les précautions que l'on doit prendre dans l'ufage des *narcotiques*, doivent être déterminées par les cas où ils font indiqués, comparés avec ceux où ils font contr'indiqués; il faut auffi avoir égard au tempérament, à l'habitude; interroger les malades fur l'effet qu'ils ont éprouvé de ces remedes, s'ils en ont déja ufé; fur l'efpece de *narcotique* dont ils ont ufé; fur la dofe à laquelle ils en ont ufé.

Les *narcotiques* que l'on emploie le plus communément dans la pratique de la médecine, font les pavots & leurs différentes

préparations. *Voyez* pavot, opium, laudanum. *Extrait des leçons sur la matiere médicale*, de M. de la Mure, professeur en médecine à Montpellier.

La Pharmacologie rationnelle n'apprend rien jusqu'à présent de bien satisfaisant sur la maniere dont les *narcotiques* operent leurs effets. On fait mention dans les écoles d'un grand nombre d'opinions à cet égard, tant anciennes que modernes, dont l'exposition doit se trouver aux *articles* OPIUM, SOMMEIL. Il suffira de dire ici que ce qui paroît de plus vraisemblable à cet égard, c'est qu'il n'y a que les connoissances que l'on a acquises de nos jours sur la propriété inhérente aux fibres du corps animal, qui produit ce qu'on entend par l'*irritabilité & la sensibilité*, qui puissent fixer l'idée que l'on peut se faire de l'action des *narcotiques*. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, SOMMEIL, OPIUM.

NARD, s. m. (*Botan.*) genre de plante graminée dont voici les caracteres distinctifs selon Linnœus. Il n'y a point de calice; la fleur est composée de deux valvules qui finissent en épi. Les étamines sont trois filets capillaires. Les antheres & le germe du pistil sont oblongs. Les stiles sont au nombre de deux, chevelus, réfléchis, cotonneux. La fleur est ferme, même attachée à la graine. La semence est unique, longue, étroite, pointue aux deux extrémités.

Le *nard* est une plante célebre chez les anciens qu'il importe de bien décrire pour en avoir une idée claire & complette.

On a donné le nom de *nard* à différentes plantes. Dioscoride fait mention de deux sortes de *nards*, l'un *indien*, l'autre *syriaque*, auxquels il ajoute le *celtique* & le *nard de montagne*, ou *nard sauvage*; enfin il distingue deux especes de *nard sauvage*, savoir l'*asarum* & le *phu*.

Le *nard indien*, ou *spic nard* des Droguistes, s'appelle chez le Botanistes, *nardus indica*, *spica*, *spica nardi*, & *spica indica*, ναρδου στάχυς, Dioscor.

C'est une racine chevelue, ou plutôt un assemblage de petits cheveux entortillés, attachés à la tête de la racine, qui ne sont rien autre chose que les filamens nerveux des feuilles fausses, desséchées, ramassées en un petit paquet, de la grosseur & de la longueur du doigt, de couleur de rouille de fer, ou d'un brun roussâtre, d'un goût amer, âcre, aromatique; d'une odeur agréable, & qui approche de celle du souchet.

Cette partie filamenteuse de la plante dont on fait usage, n'est ni un épi ni une racine; mais c'est la partie inférieure des tiges, qui est d'abord garnie de plusieurs petites feuilles, lesquelles en se fanant & se desséchant tous les ans, se changent en des filets; de sorte qu'il ne reste que leurs fibres nerveuses qui subsistent.

Le *nard* a cependant mérité le nom d'*épi*, à cause de sa figure; il est attaché à une racine de la grosseur du doigt; laquelle est fibreuse, d'un roux foncé, solide & cassante. Parmi ces filamens, on trouve quelquefois des feuilles encore entieres, blanchâtres, & de petites tiges creuses, canelées; on voit aussi quelquefois sur la même racine, plusieurs petits paquets de fibres chevelues.

Le *nard indien* vient aux Indes orientales, & croît en quantité dans la grande Java, cette isle que les anciens ont connue, & ce qui est remarquable, qui portoit déja ce nom du temps de Ptolomée. Les habitans font beaucoup d'usage du *nard indien* dans leur cuisines, pour assaisonner les poissons & les viandes.

Dioscoride distingue trois especes de *nard indien*, savoir le *vrai indien*, celui de *Syrie*, celui de *Gange*. On n'en trouve présentement que deux especes dans les boutiques, qui ne different que par la couleur & la longueur des cheveux.

Il le faut choisir récent, avec une longue chevelure, un peu d'odeur du souchet, & un goût amer.

La plante s'appelle *gramen cyperoides, aromaticum, indicum*, Breyn. 2°. Prodr. On n'a pas encore la description. Ray avance comme une chose vraisemblable, que la racine pousse des tiges chargées à leurs sommets d'épis ou de pannicules, ainsi que le gramen ou les plantes qui y ont du rapport. Si l'on en juge par le goût & l'odeur, les vertus du *nard indien* dépen-

dent d'un sel volatil huileux, mêlé avec beaucoup de sel fixe & de terre.

Il passe pour être céphalique, stomachique & néphrétique, pour fortifier l'estomac, aider la digestion, exciter les mois, & lever les obstructions des visceres. On le réduit en poudre très-fine, & on le donne dans du bouillon ou dans quelqu'autre liqueur. On en prescrit la dose depuis demi-drachme jusqu'à deux drachmes en substance, & depuis demi-once en infusion, jusqu'à une once & demie.

Cependant toutes les vertus qu'on lui donne sont exagérées. Celle d'être céphalique ne signifie rien; sa vertu néphrétique n'est pas vraie; son utilité dans les maladies malignes n'est pas mieux prouvée: l'éloge qu'en fait Riviere pour la guérison de l'hémorrhagie des narines est sans fondement; mais cette plante, par sa chaleur, son aromat & son amertume, peut être utile dans les cas où il s'agit d'incifer, d'atténuer, d'échauffer, d'exciter la sueur, les regles, ou de fortifier le ton des fibres de l'estomac.

Dans les Indes, suivant le rapport de Bontius, on fait infuser dans du vinaigre le *nard indien* séché, & on y ajoute un peu de sucre. On emploie ce remede contre les obstructions du foie, de la rate & du mésentere, qui sont très-fréquentes. On en applique aussi sur les morsures des bêtes vénimeuses.

Les anciens en préparoient des collyres, des essences & des onguens précieux. L'onguent de *nard* se faisoit de *nard*, de jonc odorant, de costus, d'amome, de myrrhe, de baume, d'huile de ben ou de verjus; on y ajoutoit quelquefois de la feuille indienne. Galien a guéri Marc-Aurele, & jamais il n'a guéri personne qui valût mieux que ce prince, d'une foiblesse d'estomac qui faisoit difficilement la digestion, en appliquant sur la partie de l'onguent de *nard*. Quel bonheur pour les peuples, s'il eût pu prolonger les jours de cet empereur, corriger son fils corrompu dans ses inclinations, & sa femme diffamée par son incontinence!

Le *nard indien* entre dans un grand nombre de compositions, dont l'usage est intérieur ou extérieur. Il est employé dans la thériaque, le mithridat, l'hierapicra de Galien, l'hiera de coloquinte, les trochisques de camphre, les pilules fétides, le syrop de chicorée composé, l'huile de *nard*, l'huile de scorpion de Matthiol, l'onguent martiatum, la poudre aromatique de roses, *&c.*

Il ne paroît guere douteux que notre *spic-nard* ne soit le *nard* indien des anciens, quoi qu'en disent Anguillara & quelques autres botanistes. La description de la plante, son lieu natal, ses vertus, tout s'accorde. Garcias nous assure qu'il n'y a point différentes especes de *nard* dans les Indes & les gens qui ont été depuis sur les lieux nous confirment la même chose. Il ne faut pas inférer du grand prix où le *nard* étoit chez les anciens, comme Pline nous l'apprend, que notre *spic-nard* soit une plante différente. Les Romains recevoient leur *nard* par de longs détours, indirectement, rarement, & l'employoient à des essences, des parfums qui renchérissoient beaucoup le prix de cette plante; tout cela n'a pas lieu parmi nous.

Les anciens ignoroient quelle est la partie du *nard* qu'il faut regarder comme l'épi, ou le στακύς. Galien croyoit que c'étoit la racine; mais nous savons que ce n'est ni la racine ni l'épi de la plante, & que c'est la partie inférieure de ses tiges. On a donné le nom d'épi aux petites tiges de cette plante, parce qu'elles sont environnées de feuilles capillacées, qui ont quelque ressemblance à des racines.

Le *nard* celtique s'appelle *nardu celtica*, *spica gallica*, *spica romana*, νάρδος κελτική & ἀλιούγγια, Dioscor. *Alnardin Alsimbel*, Arab.

C'est une racine fibreuse, chevelue, roussâtre, garnie de feuilles ou de petites écailles d'un verd jaunâtre; d'un goût âcre, un peu amer, aromatique; d'une odeur forte & un peu désagréable. On doit choisir cette racine récente, fibreuse & odorante.

Elle a été célebre dès le temps de Dioscoride. On la nomme *celtique*, parce qu'autrefois on la recueilloit dans les montagnes de la partie des Gaules, appelée *celtique*. On en trouve encore aujourd'hui dans les montagnes des Alpes qui séparent l'Allemagne de l'Italie, dans celles de la Ligurie & de Genes.

La plante eſt appelée *valeriana celtica* par Tournefort, *I. R. H. nardus celtica Dioſcoridis*, par C. B. P. *nardus alpina*, par Cluſius. Sa racine rampe de tous côtés, & ſe répand ſur la ſuperficie de la terre parmi la mouſſe : les petits rameaux qu'elle jette ſont longs, couchés ſur terre, couverts de pluſieurs petites feuilles en maniere d'écailles ſeches ; ils pouſſent par intervalle des fibres un peu chevelues & brunes ; ils donnent naiſſance dans leur partie ſupérieure à une ou deux petites têtes, chargées de quelques feuilles, étroites d'abord & enſuite plus larges, aſſez épaiſſes & ſucculentes, qui ſont vertes en pouſſant, jaunâtres au commencement de l'automne, & d'un goût un peu amer.

Du milieu de ſes feuilles s'éleve une petite tige à la hauteur d'environ neuf pouces, & quelquefois plus, aſſez ferme, noueuſe, ayant ſur chaque nœud deux petites feuilles oppoſées : à l'extrémité de l'aiſſelle des feuilles, naiſſent de petits pédicules qui portent deux ou trois petites fleurs de couleur pâle, d'une ſeule piece, en forme d'entonnoir, découpées en pluſieurs quartiers, ſoutenues chacune ſur un calice qui dans la ſuite devient une petite graine oblongue & aigrettée.

Toute la plante eſt aromatique, elle imite l'odeur de la racine de la petite valériane. Selon Cluſius, elle fleurit au mois d'août, preſque ſous les neiges ſur le ſommet des Alpes de Styrie : les feuilles paroiſſent enſuite lorſque les fleurs commencent à tomber. Les habitans la ramaſſent ſur la fin de l'été & lorſque les feuilles viennent à jaunir ; car alors ſon odeur eſt très-agréable.

Le *nard* celtique a les mêmes vertus que le *ſpica* indien, & convient dans les mêmes maladies. Quelques-uns prétendent, j'ignore ſur quelles expériences, qu'on l'emploie plus utilement pour fortifier l'eſtomac & diſſiper les vents. Il entre dans la thériaque, le mithridat, l'emplâtre de mélilot, & dans quelques autres onguens échauffans, ainſi que dans les lotions céphaliques.

Le *nard* de montagne ſe nomme, en Botanique, *nardus montana* ou *nardus montana tuberoſa* ; ὀρεινὴ νάρδος, Dioſc. *Al-nardin Gebali*, Arab. C'eſt une racine oblongue, arrondie, & en forme de navet, de la groſſeur du petit doigt ; ſa tête eſt portée ſur une petite tige rougeâtre, & eſt garnie de fibres chevelues, brunes ou cendrées, & un peu dures ; ſon odeur approche de celle du *nard*, & elle eſt d'un goût âcre & aromatique.

La deſcription que fait Dioſcoride du *nard* de montagne, eſt ſi défectueuſe qu'il eſt difficile de décider ſi nous connoiſſons le vrai *nard* de montagne de cet auteur, ou s'il nous eſt encore inconnu.

On nous apporte deux racines de plantes ſous le nom de *nard de montagne*. La premiere s'appelle *valeriana maxima, pyrenaïca, cacaliæ folio*, D. Fagon, *I. R. H.* Cette plante pouſſe en terre, une racine épaiſſe, longue, tubéreuſe, chevelue, vivace, d'une odeur ſemblable à celle du *nard* indien, mais plus vive, d'un goût amer. De cette racine s'éleve une tige de trois coudées, & même plus haute, cylindrique, liſſe, creuſe, noueuſe, rougeâtre, de l'épaiſſeur d'un pouce. Ses feuilles ſont deux à deux ; oppoſées, liſſes, crenelées, ſemblables aux feuilles du cacalia, de la longueur d'une palme, & appuyées ſur de longues queues. Au haut de la tige naiſſent des fleurs purpurines, & des graines qui ſont ſemblables aux fleurs & aux graines de la valériane.

La ſeconde s'appelle *valeriana alpina minor*. C. B. P. *nardus montana, radice olivari*, C. B. P. *nardus montana, radice oblongâ*, C. B. P. Sa racine tubéreuſe, tantôt plus longue, tantôt plus courte, ſe multiplie chaque année par de nouvelles radicules. Elle a beaucoup de fibres menues à ſa partie inférieure ; & vers ſon collet elle donne naiſſance à des rejetons qui, dans leur partie inférieure, ſont chargés de feuilles oppoſées, d'un verd foncé & luiſant, unies, ſans dentelures, & enſuite d'autres feuilles découpées, à peu près comme celles de la grande valériane, mais plus petites ; & à meſure que les rejetons grandiſſent, les feuilles ſont plus découpées. Au ſommet des tiges, naiſſent de gros bouquets de fleurs ſemblables à celles de la petite valériane ; elles ſont odorantes, moins cependant que n'eſt la racine de

cette plante. Le *nard* de montagne a les mêmes vertus que le celtique, peut-être plus foibles.

Nous avons dit que les anciens composoient avec le *nard* une essence dont l'odeur étoit fort agréable. Les femmes de l'Orient en faisoient un grand usage; le *nard* dont j'étois parfumée, dit l'épouse dans le Cantique des Cantiques, répandoit une odeur exquise. La boîte de la Magdeleine, quand elle oignit les piés du Sauveur (Marc, *ch. xiv.* ℣. 3 Luc, *vij.* ℣. 37. Jean, *xij.* ℣. 3.) étoit pleine de *nard pistique*, c'est-à-dire, selon la plupart des interpretes de *nard* qui n'étoit point falsifié, du mot grec πίστις, *fides*, comme qui diroit du *nard fidele*, sans mélange, ni tromperie.

Les latins ont dit *nardus*, f. & *nardum*, n. Le premier signifie communément la *plante*, & le second la *liqueur*, l'*essence aromatique*, Horace, *l. V. ode 13.* donne au *nard* l'épithete d'*achæmenio*, c'est-à-dire, de Perse, où Achémene avoit régné:

Nunc & achæmenio
Perfundi nardo *juvat:*

Ne songeons qu'à nous parfumer des essences des Indes. Les Indiens vendoient le *nard* aux Persans, & ceux-ci aux Syriens chez qui les Romains alloient le chercher. De-là vient que dans un autre endroit Horace l'appelle *assyrium*. Mais après l'année 727 qu'Auguste conquit l'Egypte, les Romains allerent eux-mêmes aux Indes chercher les aromates & les marchandises du pays, par le moyen de la flotte qui fut établie pour cela dans le golfe arabique. (*D. J.*)

NARD-SAUVAGE, (*Botan.*) *asarum*, *nardus rustica*. *Voyez* CABARET, (*Botan.*)

NARDO, (*Géog.*) en latin *Neritum*; ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, dans une plaine, à 4 milles de la côte du golfe de Tarente, à 9 au N. de Gallipoli, & à 15 S. O. de Leccé, avec titre de duché & un évêché suffragant de Brindes. Elle fut presqu'entiérement détruite par un tremblement de terre en 1743. *Long.* 35. 44. *lat.* 40. 18.

NAREA *ou* ENAREA, *ou* ENARIA, (*Géog.*) car M. Ludolf préfere ces deux derniers noms: c'est un des royaumes d'Afrique dans l'Abyssinie, entre le huitieme & le neuvieme degrés de latitude septentrionale.

NARÉGAM, (*Botan. exot.*) espece de limonier nain qui croît à Ceylan & au Malabar; il a toujours des fleurs & du fruit.

NARENTA, (*Géog.*) ville de Dalmatie, dans l'Herzegovine, avec un évêché suffragant de Raguse. Elle est sur le golfe de même nom à 20 lieues N. E. de Raguse, 21 S. E. de Spalatro.

Cette ville fut anciennement nommée *Naro* & *Narona*. Son territoire consiste en une vallée d'environ 30 milles de longueur, que le fleuve *Narenta* inonde & fertilise dans certains mois de l'année. Du temps de Cicéron, *Narenta* étoit une forteresse de conséquence, comme on le voit dans la lettre où Vatinius lui mande la peine qu'il avoit eu à emporter cette place. Elle fut une des villes où les Romains envoyerent des colonies après la conquête du royaume de l'Illyrie. Dans la suite, elle eut des souverains indépendans des rois des deux Dalmaties. L'évangile n'y fut reçu que dans le onzieme siecle. Elle dépend aujourd'hui des Turcs. *Long.* 36. 4. *lat.* 43. 35. (*D. J.*)

NARENTA, (*Géog.*) fleuve de Dalmatie qui se nommoit autrefois *Naro* ou *Naron*. Il baigne la ville de *Narenta*, & se décharge dans le golfe de ce nom par diverses embouchures.

NARENTA, (*Géog.*) golfe de la mer de Dalmatie; il est entre les côtes de l'Herzegovine au nord, celles de Raguse à l'orient, celles de Sabioncelo au midi, & l'isle de Liesina à l'occident.

NAREW, (*Géog.*) riviere de Pologne, qui prend sa source dans le duché de Lithuanie, traverse les palatinats de Poldaquie & de Mazovie, & va se jeter dans le Bourg, au dessus de Sérolzeck.

NARICIUM, (*Géogr. anc.*) ou *Naritium* & *Naryse*, ville de Grece, dans le pays des Locriens, surnommés *Epicnemidii*, sur les bords du golfe Maliaque; c'étoit la patrie d'Ajax, fils d'Oïlée, que Pallas frappa de la foudre; après sa mort une partie de ses Locriens vinrent s'établir en Italie auprès du cap *Zephyrium*, & y fonda une ville de *Locri*: c'est pour rappeler leur

origine

origine que Virgile leur donne le nom de *Narycii.*

Il parle ailleurs de la poix que fourniffoit cette contrée, *Nariciæque picis lucos ;* c'eft celle que l'on tiroit de la forêt de pins, de fapins, & autres arbres réfineux qui couvrent l'Apennin dans cette extrémité d'Italie. Pline donne le premier rang à cette poix, qu'il appelle *brutia*, comme la forêt qui la produifoit. Les Phéniciens, que le befoin d'une matiere fi utile attira fur cette côte, l'appelerent *pays du goudron*, & dans leur langue *itaria*, d'où on peut croire, après le favant Bochart, qu'eft venu le nom d'*Italie*. *Æn. l. III, v. 399. Géogr. l. II. Géogr. de Virg. page* 186, 438. (*C.*)

NARIME *ou* NARYM, (*Géog.*) pays de la Tartarie en Sibérie, au nord du fleuve Kéta & au midi de la contrée d'Oftiaki. On n'y connoît qu'une feule ville ou bourgade de même nom, fituée fur le bord oriental de l'Oby. Ce pays n'eft qu'un trifte défert.

NARINARI, (*Ichthiolog.*) Nom bréfilien d'un poiffon de l'efpece de l'aigle marine, & qui eft appelé par les Hollandois *pülftert.*

C'eft un poiffon plat dont le corps eft prefque triangulaire, élargi fur les côtés. Sa tête eft très-groffe, & creufée d'une raie dans le milieu ; fon mufeau eft arrondi dans les coins ; ce poiffon n'a point de dents, mais un os dans la partie inférieure de la gueule, lequel eft long de quatre pouces & large d'un pouce & demi : la partie fupérieure du mufeau eft revêtue d'un os femblable ; & c'eft entre ces deux os qu'il écrafe & brife fa proie. L'os de la mâchoire inférieure eft compofé de dix-fept petites pieces dures, fermes, & jointes enfemble par des cartilages. L'os fupérieur eft auffi compofé de quatorze pieces femblablement liées par des cartilages. Le corps du *narinari* eft ordinairement d'un à deux piés de long, & fa queue de quatre piés. Sa chair eft délicieufe ; les os de fa gueule & ceux des poiffons de fon efpece, font les foffiles que les naturaliftes appellent *filiquaftra*. (*D. J.*)

§ NARINE, f. f. (*Anat.*) Les *narines* font deux cavités très-compliquées, & dont la defcription eft difficile.

Elles font ouvertes par devant par une ouverture triangulaire, entre la cloifon & les ailes du nez. Par derriere, elles ont dans le pharinx deux ouvertures ovales, perpendiculaires aux deux côtés de la cloifon, & qui font placées au-deffus du voile du palais.

La partie moyenne des *narines* eft fimple & fe continue depuis la lame cribleufe, jufqu'au plancher des *narines* qui regne au-deffus du palais.

Le plafond des *narines* eft formé par la lame cribleufe, par une partie de l'apophyfe antérieure de l'os fphénoïde, par la partie de l'os du front qui y eft attachée, par l'os du nez & par celui du front.

La partie extérieure de la cavité des *narines* eft féparée par des éminences offeufes en trois conduits particuliers.

Le plus inférieur & le plus grand eft prefque horizontal, & defcend cependant vers la face & vers le pharinx. C'eft par ce conduit qu'on peut dans un homme vivant, pouffer un clou jufques tout près de l'occiput, fans endommager les *narines*. Ce conduit eft creufé dans le principal os de la mâchoire fupérieure & dans celui du palais. Il reffemble à la moitié d'un cylindre creux.

Le conduit du milieu eft le plus long de tous. La coquille fupérieure du nez en occupe une partie, & la coquille inférieure fait boffe dans fon plafond. Il commence par monter en arriere, le refte eft horizontal. Le finus maxillaire s'ouvre dans ce conduit.

Le conduit fupérieur eft le plus court. Il eft formé antérieurement par la partie de l'os ethmoïde, qui renferme les finus, poftérieurement par les finus fphénoïdiens : deux culs-de-fac, renfermés entre la coquille fupérieure & la coquille inférieure defcendent en arriere, s'uniffent & conduifent au conduit du milieu. Les cellules ethmoïdiennes s'ouvrent dans ce conduit, & avec elles les finus frontaux. Le finus fphénoïdien s'ouvre dans l'un des culs-de-fac.

La *cloifon des narines* a pour bafe une éminence offeufe, inégalement dentelée, qui s'éleve de chaque os maxillaire & de celui du palais. Ces deux éminences ont entr'elles un fillon qui reçoit le côté le plus

long, le vomer, dont les deux lames s'y collent ensemble, comme elles s'unissent dans sa partie supérieure. Cet os est en général rhomboïde, & composé de deux lames. Son côté postérieur est fourchu comme un pié de chevre, & descend en avant : la fourchure reçoit l'apophyse épineuse de l'os sphénoïde. Le côté supérieur est court ; il est collé à la ligne inférieure de la partie de la cloison qui descend depuis l'os cribleux. Le côté antérieur se continue avec un cartilage qui descend de l'os ethmoïde & des os du nez. Le vomer est fait de deux lames séparées dans leur milieu.

La *cloison du nez* est donc composée d'une partie osseuse & d'une partie cartilagineuse. Elle est souvent un peu courbe, & partage inégalement les *narines*. Elle est quelquefois percée, sur-tout au vomer, & n'est alors que membraneuse dans la partie où l'os n'est pas fermé.

Nous parlerons dans l'*art.* PITUITAIRE des sinus *muqueux*, qui sont autant d'appendices des *narines ;* & dans l'*article* SPONGIEUX, des coquilles du nez.

Les *narines* sont tapissées par la membrane pituitaire, qui n'a pas été inconnue à Galien. C'est la continuation de la peau qui conserve dans les *narines* & dans la cloison une certaine épaisseur, mais qui dégénere & devient aussi mince que le périoste dans les sinus pituitaires. Elle a son épiderme & de nombreux vaisseaux, dont elle tire sa rougeur.

Elle est naturellement enduite d'une mucosité abondante, qui paroît naître en partie d'une exsudation artérielle, en partie d'un nombre de pores dont la cloison, les conduits des *narines* & une partie des coquilles moyennes du nez sont persillées. On ne découvre pas toujours les glandes simples ; je les ai vues cependant, & surtout dans la partie postérieure des *narines* la plus voisine du pharinx. Il y a encore dans la cloison un sinus muqueux, analogue à ceux de l'uretre, qui est creusé dans l'épaisseur de la membrane pituitaire, qui va transversalement en avant, & qui s'ouvre par une embouchure fort remarquable ; c'est le conduit excrétoire d'un grand nombre de glandes simples.

Je n'ai pas pu découvrir distinctement les mamelons des *narines*.

Les arteres du nez sont des plus nombreuses & des plus considérables, quand on fait attention au peu d'épaisseur de la membrane à laquelle elles se distribuent. Les principaux troncs viennent de l'artere maxillaire interne ; ils passent entre les deux apophyses montantes de l'os du palais, l'antérieure & la postérieure ; leur nombre ordinaire est de deux, la supérieure & l'inférieure : elles varient cependant, & j'en ai vu trois.

La supérieure donne des branches aux sinus sphénoïdiens, aux ethmoïdiens postérieurs, à la partie postérieure de la cloison, à la coquille moyenne & au vomer. Elle a encore d'autres branches qui vont jusqu'à la partie antérieure des *narines*.

L'inférieure descend par une rainure de l'apophyse montante de l'os du palais : elle va à la coquille moyenne, à l'inférieure, elle passe par les sillons de ces deux coquilles, & vient à la partie antérieure des *narines*. Elle fournit des branches au conduit moyen & à l'inférieur ; au sinus maxillaire, à la partie inférieure du sac nasal.

Une autre artere vient du tronc de l'hophtalmique, qui est elle-même une branche de la carotide interne. Elle passe par un canal placé au dessus d'une cellule antérieure ethmoïdienne. Elle se divise, repasse à la dure-mere d'un côté, descend de l'autre dans la cloison du nez par les trous de la lame cribleuse, donne d'autres branches aux cellules ethmoïdiennes antérieures, aux moyennes, au sinus frontal, aux sinus orbitaires, aux maxillaires, à la coquille moyenne du nez.

L'*ethmoïdienne postérieure* est plus petite. Elle passe par un canal placé au dessus d'une cellule ethmoïdienne postérieure, & donne des branches au sinus de ce nom & au sphénoïdien.

Les arteres du sinus frontal viennent de la branche frontale, de l'ophtalmique & de sa branche nasale, qui donne aussi des branches à la partie antérieure des *narines*.

Le sinus sphénoïdien a une petite artere de la carotide même.

L'infraorbitale donne plusieurs branches

au finus maxillaire, aux cellules ethmoïdiennes, à la partie antérieure des *narines.*

La dentale fupérieure poftérieure qui fort de l'alvéolaire, donne des branches au finus maxillaire & aux *narines.* Il en eft de même de l'artere palatine defcendante, dont les branches partent du canal fphéno-palatin pour aller au finus maxillaire, & dont d'autres vont à la partie la plus poftérieure des *narines.*

Cette même palatine, rendue au palais offeux, produit une petite branche qui enfile le canal incifif, & remonte au conduit inférieur du nez.

Les arteres des *narines*, & fur-tout de leur partie antérieure, ont une facilité finguliere de s'ouvrir, de fournir du fang pur en grande quantité, & de fe refermer fans fe rompre & fans qu'il refte de trace de leur ouverture. Stahl croyoit ces hémorrhagies auffi néceffaires pour le bien-être des adolefcens, que le font les purifications ordinaires pour le fexe. Quelques chevaux perdent auffi du fang par le nez, & fur-tout les chevaux deftinés pour la courfe.

Les veines du nez font moins connues & moins conftantes. La grande veine, compagne de l'artere nafale principale, vient de la veine temporale, qui elle-même fe rend dans le tronc profond de la jugulaire, & qui communique avec le plexus veineux, que Santorini appelle *diverticulum.*

La veine ophtalmique donne des veines ethmïdiennes, femblables aux arteres de ce nom. Quelques veines du nez fe rendent au finus de la faulx, & une veine du finus fphénoïdal au finus de la dure-mere.

Les nerfs des *narines* font extrêmement nombreux, & également proportionnés à la grande furface de la membrane pituitaire, & au fentiment exquis dont elle eft douée.

Dans les animaux, les *narines* font généralement plus étendues. Ils ont des coquilles beaucoup plus compofées & d'une plus grande furface. Leur odorat eft plus fin, parce que ce fens feul doit les guider dans le choix des alimens, & qu'ils n'ont rien à efpérer de l'inftruction, qui eft le privilege de l'homme. Auffi leur nerf olfactif eft-il le plus confidérable de tous : les deux lobes antérieurs du cerveau fe prolongent en deux apophyfes coniques, placées fur la lame cribleufe & dont la moëlle eft deftinée aux *narines.* Cette ftructure, que Galien a cru être la même dans l'homme, a occafionné bien des erreurs de phyfiologie, de pathologie, & même de pratique.

Il n'en eft pas de même dans l'homme : il a l'odorat moins fin que les animaux, les *narines* beaucoup moins étendues & l'organe de l'odorat moins compofé. Son nerf olfactif eft moins gros que l'optique & que plufieurs autres nerfs. Il n'a rien de commun avec la région des ventricules antérieurs du cerveau. Sa principale origine eft la plus longue part de la foffe de Sylvius : elle paffe par deffous la fubftance corticale du corps cannelé, & devient un nerf près de la féparation des deux lobes du cerveau.

La feconde racine naît de l'intervalle du corps cannelé & des couches optiques ; il s'y mêle de la fubftance corticale des lobes antérieurs, & elle forme alternativement des fibres grifes entre la fubftance médullaire.

Une troifieme racine fe réunit quelquefois avec les deux que j'ai décrites ; elle vient des intervalles des lobes antérieurs du cerveau ; à l'origine de fes grands piliers, un mamelon cortical la recouvre, mais elle n'eft pas conftante.

Quand ce nerf eft réuni, il fait un paquet applati, logé dans un fillon de lobes antérieurs. L'arachnoïde paffe fous le nerf & le contient ; la pie-mere defcend entre ces paquets médullaires & les enveloppe ; il s'élargit en forme de maffue, en arrivant fur la lame cribleufe : il y trouve des tuyaux formés par la dure-mere, qui menent aux *narines ;* les paquets médullaires du nerf olfactif defcendent dans ces tuyaux, & ces paquets fe diftribuent fur la convexité de la coquille fupérieure du nez & dans la cloifon. Ce nerf fe diftingue par fa molleffe, dont il ne fe défait jamais.

Le nerf de la cinquieme paire donne plufieurs branches à l'organe de l'odorat. La premiere divifion principale de cette paire, celle que l'on appelle *nerf ophtalmi-*

que, donne de sa branche inférieure un filet, qui accompagne l'artere ethmoïdienne, qui perce l'orbite par un canal placé au dessus d'une cellule éthmoïdienne, qui revient dans la cavité du crâne, en redescend par quelques-uns des trous cribleux, & se rend dans la cloison & dans l'os cribleux. M. Mekel l'a vu s'unir avec un filet de la premiere paire.

La seconde branche donne le nerf ptérygoïdien, devenu célebre par ses liaisons avec le nerf intercostal & le nerf dur. Ce nerf qu'on appelle quelquefois le *nerf de Vidius*, donne avec l'artere nasale principale, trois branches nasales, qui passent par un ou plusieurs trous formés ou par l'os du palais seul, ou par cet os réuni avec le sphénoïde. Ces branches vont à la partie postérieure de la coquille supérieure, aux cellules ethmoïdiennes postérieures.

D'autres branches du nerf palatin naissant vont aux *narines* depuis le canal sphéno-palatin même. Elles se distribuent à la partie postérieure.

Le nerf infraorbital, qui appartient à la seconde division de la cinquieme paire, donne des branches au sinus maxillaire.

Le nerf alvéolaire supérieur donne au même sinus des filets qui communiquent avec le précédent.

Le nerf palatin antérieur donne quelques branches au conduit moyen des *narines*, à la coquille moyenne, & à l'inférieure.

Ces nerfs sont généralement mous, du moins ceux qui sortent du ptérygoïdien. Le nombre & la nudité les rend susceptibles d'un sentiment fort vif, & c'est à ces mêmes nerfs qu'on doit attribuer les violens effets des poudres âcres, appliquées à la membrane pituitaire des *narines* & des odeurs empoisonnées. (*H. D. G.*)

On sait que les narines sont deux grandes cavités égales dans lesquelles le nez est partagé par le moyen d'une cloison; elles s'ouvrent en bas pour donner passage à l'air qui y entre dans l'inspiration, se porte aux poumons, & en sort dans l'expiration. Après que ces cavités se sont élargies en montant, elles vont chacune au dessus du palais, vers la partie postérieure & intérieure de la bouche, où elles se terminent en une ouverture qui fait que la boisson sort quelquefois par les *narines*, & que le tabac, pris par le nez, tombe dans la bouche.

Il faut remarquer que les *narines internes* comprennent tout l'espace qui est entre les *narines* externes & les arrieres-*narines*, immédiatement au dessous de la voûte du palais, d'où les cavités s'étendent en haut jusqu'à la lame cribleuse de l'os ethmoïde, où elles communiquent en devant avec les sinus frontaux, & en arriere avec les sinus sphénoïdaux. Latéralement, ces cavités sont terminées par les conques, entre lesquelles elles communiquent avec les sinus maxillaires.

Toutes ces choses doivent être observées pour pouvoir comprendre un fait fort singulier, rapporté dans les *Mém. de l'acad. des Sciences, année 1722*; il s'agit d'un tour que faisoit un homme à la foire à Paris. Il s'enfonçoit en apparence un grand clou dans le cerveau par les *narines*; voici comment : il prenoit un clou de l'épaisseur d'une grosse plume, long environ de cinq pouces, & arrondi par la pointe. Il le mettoit avec sa main gauche dans une de ses *narines*, & tenant un marteau avec sa main droite, il disoit qu'il alloit enfoncer le clou dans sa tête, ou comme il s'expliquoit, dans sa cervelle. Effectivement il l'enfonçoit presqu'entier par plusieurs petits coups de marteau; il en faisoit autant avec un autre clou dans l'autre *narine*, ensuite il pendoit un sceau plein d'eau par une corde sur les têtes de ces clous, & le portoit ainsi sans aucun autre secours.

Ces deux opérations parurent d'abord surprenantes non-seulement au vulgaire, mais même aux Physiciens anatomistes les plus éclairés. Leur premiere idée fut de soupçonner quelque artifice, quelque industrie cachée, quelque tour de main; mais M. Winslow, après avoir réfléchi sur la structure, la situation, & la connexion des parties, en trouva l'explication suivante.

Le creux interne de chaque *narine* va tout droit depuis l'ouverture antérieure jusqu'à l'ouverture postérieure, qui est au-dessus de la cloison du palais. Dans tout ce trajet, les parties osseuses ne sont revêtues que de la membrane pituitaire; les cornets

inférieurs n'y occupent pas beaucoup d'ef-pace, & laiffent facilement paffer entre eux & la cloifon des *narines*, le tuyau d'une plume à écrire, que l'on peut fans aucune difficulté gliffer directement jufqu'à la partie antérieure de l'os occipital. Ainfi un clou de la même groffeur pour le moins, mais arrondi dans toute fa longueur & fa pointe, ou fort émouffé, peut y gliffer fans peine & fans coups de marteau, dont le joueur fe fervoit pour déguifer fon tour d'adreffe.

Cette premiere opération fait comprendre la feconde. Les clous étant introduits jufqu'à l'os occipital, & leurs têtes étant près du nez, il aft aifé de juger que fi on met quelque fardeau fur les têtes de ces clous, ils appuieront en bas fur le bord offeux de l'ouverture antérieure des *narines*, pendant que leurs extrémités ou pointes s'élevent contre l'alongement de l'os occipital, qui fait comme la voûte du gofier. Les clous repréfentent ici la premiere efpece de levier, dont le bras court eft du côté du fardeau, & le bras long du côté de la réfiftance. Si l'on objecte que cela ne fe peut faire fans caufer une contufion très-confidérable aux parties molles qui couvrent ces deux endroits, on peut répondre que l'habitude perpétuelle eft propre à rendre avec le temps ces parties comme calleufes & prefque infenfibles.

Mais la pefanteur du fardeau eft une autre difficulté plus grande; car ce font les os maxillaires qui foutiennent le poids, & leur connexion avec les autres pieces du crâne paroît fi légere, qu'elle donne lieu de craindre qu'un tel effort ne les arrache. Cependant il faut confidérer; 1°. que fouvent ces os fe foudent entiérement avec l'âge, & que pour lors il n'y a rien à craindre; 2°. ces deux os unis enfemble font engrenés par deux bouts avec l'os frontal, ce qui augmente leur force; 3°. ils le font encore avec l'os fphénoïde, par des entailles qui en empêchent la féparation de haut en bas; 4°. ils font de plus appuyés en arriere par les apophyfes ptérigoïdiennes, comme par des arcs-boutans, ce qui leur eft d'autant plus avantageux, qu'ils y font enclavés par le moyen des pieces particulieres des os du palais; 5°. le périofte ligamenteux qui tapiffe toutes ces jointures, contribue beaucoup à leur fermeté; 6°. enfin ajoutons que les mufcles de la mâchoire inférieure y ont bonne part, principalement ceux qu'on appelle *crotaphites*. On fait qu'ils font très-puiffans, fortement attachés, non-feulement à une affez grande étendue de la partie latérale de la tête, mais encore aux apophyfes coronoïdes de la mâchoire inférieure : ainfi elles font affez capables de foulever cette mâchoire contre la fupérieure, & par-là de foutenir celle-ci pendant qu'elle porte le feau plein d'eau. (*D. J.*)

NARINES DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) les *narines* font placées dans les poiffons d'une maniere fi variée, & elles ont tant de différence dans leur nombre, leur figure, leur fituation, & leur proportion, qu'elles forment une fuite très-effentielle de caracteres, pour fervir à diftinguer les genres & les efpeces les unes des autres.

Par rapport au nombre, 1°. quelques poiffons n'ont point du tout de *narines*, comme le pétremyzon, genre de poiffon, qui renferme fous lui les diverfes efpeces de lamproies; 2°. plufieurs poiffons n'ont qu'une *narine* de chaque côté, placée comme celle des oifeaux & des quadrupedes, 3°. plufieurs ont deux *narines* de chaque côté, comme les carpes, les perches, *&c.*

Quant à la figure des *narines*, elles font, 1°. rondes dans quelques poiffons; 2°. ovales dans quelques autres; 3°. oblongues dans plufieurs.

Les *narines des poiffons* different auffi beaucoup par rapport à leur fituation; 1°. dans quelques-uns elles font placées très-près du mufeau, comme dans les *clupeæ* & le congre; 2°. dans plufieurs genres de poiffons elles font placées près des yeux, comme dans le brochet, la perche, & leurs femblables; 3°. elles fe trouvent placées dans quelques-uns à moitié diftance entre les yeux & la fin du mufeau, comme dans les anguilles qui vivent dans le fable.

Enfin les *narines des poiffons* different auffi beaucoup en proportion; car dans les poiffons qui en ont deux paires, elles font, 1°. dans quelques-unes placées fi près les unes des autres, qu'elles paroiffent

presque se toucher, comme dans la carpe, 2°. dans d'autres, comme dans le congre, la perche, & plusieurs autres poissons, elles se trouvent au contraire fort éloignées. En un mot, quoique les *narines* soient une partie des poissons, à laquelle on fait en général peu d'attention, il n'en est pas moins vrai qu'on doit les regarder comme d'une grande utilité pour la distinction des especes. (*D. J.*)

NARISQUES, (*Géog. anc.*) *Narisci*, anciens peuples de la Germanie selon Tacite. Ils sont nommés *Varisti* par Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* & *Naristæ* par Dion, *liv. LXXI.* Il y a quelque apparence que ces peuples tiroient leur nom de la riviere nommée *Navus*, la Naw, qui traversoit leur pays, & que les Romains changerent l'*u* en *r*.

Le lieu qu'ils habitoient s'étendoit au midi du Danube, des deux côtés de la Naw, & selon la position que Ptolomée leur donne, ils étoient bornés au nord par les montagnes Hercyniennes, à l'orient par la forêt Hercynienne, au midi par le Danube, & au couchant par les Hermaudures: de cette façon leur pays renfermoit le haut palatinat ou le palatinat de Baviere, avec le landgraviat de Leuchtenberg. Nous apprenons de Dion, que ces peuples subsistoient encore du temps des Antonins, car il les met au nombre des nations qui conspirerent contre les Romains. (*D. J.*)

NARNI, (*Géogr.*) on l'appeloit *Nequinum* selon Tite-Live, *liv. X. chap. ix.* à cause de la difficulté des chemins qui y conduisent; selon Pline à cause de la férocité de ses habitans, qui aimerent mieux égorger leurs enfans, que de les livrer par composition à des ennemis qui alloient prendre leur ville; cette ville de 3000 ames, à 55 milles de Rome & très-ancienne, est au duché de Spolete, dans l'état ecclésiastique, avec un évêché suffragant du pape. L'an de Rome 454, le consul M. Fulvius Petunius triompha des *Néquiniens* & des Samnites confédérés. Elle résista plus heureusement aux forces d'Annibal dans le temps qu'il ravageoit l'Italie; mais dans le xvj. siecle, l'armée de Charles V. & des Vénitiens, s'en rendit maître, & y commit des ravages inexprimables; elle est heureusement ressuscitée de ses cendres: on y voit encore quelques restes d'un pont magnifique, qu'on dit avoir été construit par Auguste, après la défaite des Sicambres, & de leurs dépouilles: il étoit bâti de grands quartiers de marbre joints ensemble par des bandes de fer, & scellées en plomb.

Narni est en partie située sur la croupe, & en partie sur la pente d'une montagne escarpée, à 7 lieues S. O. de Spolete, & à 15 N. E. de Rome: la Néra passe au bas de *Narni*; sa *long.* est 30. 15. *lat.* 42. 32. (*D. J.*) (*a*)

Cette petite ville a produit quelques gens de lettres, mais elle doit principalement se vanter d'avoir donné la naissance à l'empereur Nerva. Vieillard vénérable quand il monta sur le trône pour remplacer un monstre odieux, il se fit adorer par sa sagesse, par sa douceur & par ses vertus. Il n'eut pas de plus grande joie que de penser & de dire en lui même:

Par-tout en ce moment on me bénit, on m'aime,
On ne voit point le peuple à mon nom s'allarmer,

(*a*) Il y a un aqueduc de 15 milles de long, qu'on a percé au travers des montagnes, & qui fournit de l'eau à plusieurs fontaines. On ne voit plus que les restes du pont magnifique bâti par Auguste pour joindre deux collines. On trouve dans des voyageurs que l'arc du milieu a 160 piés: M. de la Lande qui l'a mesuré en 1765, n'en a reconnu que 85. Martial en parle dans une épigramme à Quintius, *liv. VII*, 93.

On en a publié à Rome en 1676 une description *in*-4°. Ce pont est bâti sans ciment, de larges blocs d'une pierre blanche dont est formée la montagne de cette ville: elle ressemble au marbre blanc.

Outre l'empéreur Nerva, cette ville a donné naissance à François Carduli, dont la mémoire étoit prodigieuse; & à Gattamelata, fameux général des Vénitiens, qui remporta pour eux différentes victoires, & à qui l'on a élevé une statue de bronze à Padoue. Les familles Cardoli, Cardoni, Scotti, Mangeni, Vipera, distinguées en Italie, viennent de *Narni*. (*C.*)

Le Ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer,
Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage,
Je vois par-tout les cœurs voler à mon passage.

Enfin il mit le comble à sa gloire en adoptant Trajan, l'homme le plus propre à honorer la nature humaine: ainsi le premier Antonin adopta Marc-Aurele. (*D. J.*)

NARO, (*Géogr.*) *Nara*, ville de Sicile, dans la vallée de Mazzara, près de la source de la riviere de *Naro*, à 10 milles au levant de Gergenti. *Long.* 31. 25. *lat.* 37. 20.

NARO, (*Géog.*) riviere de la Sicile, dans la vallée de Mazzara. Elle prend sa source auprès de la ville qui porte son nom, court du côté du midi, & se jette dans la mer d'Afrique, auprès de Vallone di Mole.

NARRAGA, (*Géog. anc.*) fleuve aux environs de la Babylonie, selon Pline, *l. VI. c. xxvj.* C'est le canal ou la branche la plus occidentale de l'Euphrate, & ce canal a été creusé de main d'homme. Ptolomée, *l. V. c. xx.* l'appelle *Maarsares*, & Ammien Marcellin, *l. XXIII.* le nomme *Martias.* (*D. J.*)

NARRATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) dans l'éloquence & dans l'histoire est un récit ou relation d'un fait ou d'un événement comme il est arrivé, ou comme on le suppose arrivé.

Il y en a de deux sortes, l'une simple & historique, dans laquelle l'auditeur ou le lecteur est supposé entendre ou lire un fait qui lui est transmis de la seconde main: l'autre artificielle & fabuleuse, où l'imagination de l'auditeur échauffée prend part au récit d'une chose, comme si elle se passoit en sa présence.

La *narration*, selon les Rhéteurs, est la seconde partie du discours, c'est-à-dire, celle qui doit suivre immédiatement l'exorde *Voyez* ORAISON *ou* DISCOURS.

Dans l'histoire, la *narration* fait le corps de l'ouvrage; & si l'on en retranche les réflexions incidentes, les épisodes, les digressions, l'histoire se réduit à une simple *narration*. *Voyez* HISTOIRE.

Cicéron demande quatre qualités dans la *narration*, savoir, clarté, probabilité, briéveté & agrément.

On rend la *narration* claire, en y observant l'ordre des temps, ensorte qu'il ne résulte nulle confusion dans l'enchaînement des faits, en n'employant que des termes propres & usités, & en racontant l'action sans interruption.

Elle devient probable par le degré de confiance que mérite le narrateur, par la simplicité & la sincérité de son récit, par le soin qu'on a de n'y rien faire entrer de contraire au sens commun ou aux opinions reçues, par le détail précis des circonstances & par leur union, ensorte qu'elles n'impliquent point contradiction, & ne se détruisent point mutuellement.

La briéveté consiste à ne point reprendre les choses de plus haut qu'il n'est nécessaire, afin d'éviter le défaut de cet auteur ridicule dont parle Horace, *qui gemino bellum trojanum orditur ab ovo*, & à ne la point charger de circonstances triviales ou de détails inutiles.

Enfin on donne à la *narration* de l'agrément en employant des expressions nombreuses d'un son agréable & doux, en évitant dans leur arrangement les hiatus & les dissonnances, en choisissant pour objet de son récit des choses grandes, nouvelles, inattendues, en embellissant sa diction de tropes & de figures, en tenant l'auditeur en suspens sur certaines circonstances intéressantes, & en excitant des mouvemens de tristesse ou de joie, de terreur ou de pitié *Voyez* NOMBRE, CADENCE, FIGURES, PASSIONS, &c.

C'est principalement la *narration* oratoire qui compose ces ornemens; car la *narration* historique n'exige qu'une simplicité mâle & majestueuse, qui coûte plus à un écrivain que tous les agrémens du style qu'on peut répandre sur les sujets qui sont du ressort de l'éloquence.

Il ne sera pas inutile d'ajouter ici quelques observations sur les qualités propres à la *narration* oratoire.

1°. Quoiqu'on recommande dans la *narration* la simplicité, on n'en exclut pas toujours le pathétique. Ciceron, par exemple, remue vivement les passions, en décrivant les circonstances du supplice de Gavius,

citoyen romain qui fut condamné à être battu de verges, par l'injustice & par la cruauté de Verrès. Rien n'est plus touchant que le récit qu'il fait de la mort des deux Philodamus pere & fils, tous deux immolés à la fureur du même Verrès, le pere, déplorant le sort de son fils, & le fils gémissant sur le malheur de son pere. Il y a donc des causes qui demandent une *narration* touchante & passionnée, comme il en est qui n'exigent qu'une exacte & tranquille exposition du fait. C'est à l'orateur sensé à distinguer ces convenances & à varier son style, selon la différence des matieres.

2°. Pour les causes de peu d'importance, comme sont la plupart des causes privées, il faut relever la médiocrité du sujet par une diction simple en apparence, mais pure, élégante, variée. Sans cette parure elles paroissent tristes, seches, ennuyeuses; on doit même y jeter quelques pensées ingénieuses, quelques traits vifs, qui piquent la curiosité, & qui soutiennent l'attention.

3°. A l'égard des causes où il s'agit d'un crime ou d un fait grave, d'un intérêt public, elles admettent des mouvemens plus forts; on y peut ménager des surprises qui tiennent l'esprit en suspens, y faire entrer des mouvemens de joie, d'admiration, d'étonnement, d'indignation, de crainte & d'espérance, pourvu que l'on se souvienne que ce n'est pas là le lieu de terminer ces grands sentimens, & qu'il suffit de les ébaucher; car l'exorde & la *narration* ne doivent avoir d'autres fonctions que de préparer l'esprit des juges à la preuve & à la peroraison. (*G*)

§ NARRATION, s. f. (*Belles-lettres, poésie.*) La *narration* est l'exposé des faits, comme la description est l'exposé des choses; & celle-ci est comprise dans celle-là, toutes les fois que la description des choses contribue à rendre les faits plus vraisemblables, plus intéressans, plus sensibles.

Il n'est point de genre de poésie où la *narration* ne puisse avoir lieu; mais dans le dramatique elle est accidentelle & passagere, au lieu que dans l'épique elle domine & remplit le fond. (*a*)

Toutes les regles de la *narration* sont relatives aux convenances & à l'intention du poëte.

Quel que soit le sujet, le devoir de celui qui raconte, pour remplir l'attente de celui qui l'écoute, est d'instruire & de persuader: ainsi les premieres regles de la *narration* sont la clarté & la vraisemblance.

La clarté consiste à exposer les faits d'un style qui ne laisse aucun nuage dans les idées, aucun embarras dans les esprits. Il y a dans les faits des circonstances qui se supposent, & qu'il seroit superflu d'expli-

(*a*) NARRATION est un mot dont on fait particuliérement usage *en poésie*, pour signifier l'action ou l'événement principal d'un poëme. *Voyez* ACTION *ou* FABLE.

Le P. le Bossu observe que l'action en poésie est susceptible de deux sortes de *narrations* oratoires, & que ces deux sortes de *narrations* constituent deux especes de grands poëmes.

Les actions dont le récit est sous une forme artificielle ou active constituent les poëmes dramatiques. *Voyez* DRAME.

Celles qui sont seulement racontées par le poëte, comme historien, forment les poëmes épiques. *Voyez* EPOPÉE.

Dans le drame, la *narration* mise en action est le fond unique & total du poëme: dans l'épopée, l'action mise en récit n'en fait qu'une partie, mais à la vérité la partie principale. Elle est précédée par une proposition & une invocation que le même auteur appelle *prélude*, & que d'autres nomment *début*, & elle est fréquemment interrompue par le poëte dans les endroits où il parle en personne, pour demander aux lecteurs & aux dieux de la bienveillance, de l'indulgence, du secours, & dans ceux où il raconte les faits en historien. *Voyez* INVOCATION.

La *narration* du poëme épique renferme l'action entiere, avec ses épisodes, c'est-à-dire, avec les ornemens dont le poëte l'accompagne. *Voyez* EPISODE.

Dans cette partie l'action doit être commencée, continuée & finie, c'est-à-dire, qu'on doit apprendre les causes des événemens qui sont la matiere du poëme qu'on y doit proposer, & résoudre les difficultés, développer les caracteres & les qualités des personnages, soit humains, soit divins, qui prennent part à l'action; exposer, & ce qu'ils sont, & ce qu'ils

quer,

duer. Il peut arriver aussi que celui qui raconte ne soit pas instruit de tout, ou qu'il ne veuille pas tout dire; mais ce qu'il ignore ou veut dissimuler, ne le dispense pas d'être clair dans ce qu'il expose. L'obscurité même qu'il laisse ne doit être que pour les personnages qui sont en scene. Les circonstances des faits, leurs causes, leurs moyens, le spectateur, ou le lecteur veut tout savoir; & si l'acteur est dispensé de tout éclaircir, le poëte ne l'est pas. Il est vrai qu'il a droit de jeter un voile sur l'avenir; mais s'il est habile, il prend soin que ce voile soit transparent, & qu'il laisse entrevoir ce qui doit arriver, dans un lointain confus & vague, comme on découvre les objets éloignés à la foible lumiere des étoiles :

Sublustrique aliquid dant cernere noctis in umbrâ.

C'est un nouvel attrait pour le lecteur, un nouveau charme qui se mêle à l'intérêt qui l'attache & l'attire.

Haud aliter, longinqua petit qui forte viator
Mœnia, si positas altis in collibus arces,
Nunc etiam dubias, oculis videt; incipit ultro
Lætior ire viam, placidumque urgere laborem.
Vida.

A l'égard du présent & du passé, tout doit être aux yeux du lecteur sans nuage & sans équivoque.

Les éclaircissemens sont faciles dans l'épopée, où le poëte cede & reprend la parole quand bon lui semble. Dans le dramatique il faut un peu plus d'art pour mettre l'auditeur dans la confidence; mais ce qu'un acteur ne fait pas, ou ne doit pas dire, quelqu'autre peut le savoir & le révéler; ce qu'ils n'osent confier à personne, ils se le disent à eux-mêmes; & comme dans les momens passionnés il est permis de penser tout haut, le spectateur entend la pensée. C'est donc une négligence inexcusable, que de laisser, dans l'exposition des faits, une obscurité qui nous inquiette & qui nuit à l'illusion.

Si les faits sont trop compliqués, la méthode la plus sage, en travaillant, c'est de les réduire d'abord à leur plus grande simplicité; & à mesure qu'on apperçoit dans leur exposé quelque embarras à prévenir, quelque nuage à dissiper, on y répand quelques traits de lumiere. Le comble de l'art est de faire ensorte que ce qui éclaircit la *narration* soit aussi ce qui la décore : c'étoit le talent de Racine.

Le poëte est en droit de suspendre la curiosité; mais il faut qu'il la satisfasse : cette suspension n'est même permise qu'autant qu'elle est motivée; & il n'y a qu'un poëme folâtre, comme celui de l'Arioste, où l'on soit reçu à se jouer de l'impatience de ses lecteurs.

L'art de ménager l'attention sans l'épuiser, consiste à rendre intéressant & comme inévitable l'obstacle qui s'oppose à l'éclaircissement, & de paroître soi-même partager l'impatience que l'on cause. On emploie quelquefois un incident nouveau pour suspendre & différer l'éclaircissement; mais qu'on prenne garde à ne pas laisser voir qu'il est amené tout exprès, & sur-tout à ne pas employer plus d'une fois le même artifice. Le spectateur veut bien qu'on le trompe, mais il ne veut pas s'en appercevoir. La

---

disent; démêler les intérêts, & terminer le tout d'une maniere satisfaisante. Tout cela doit être traité en vers nobles, harmonieux, dans un style rempli de sentimens, de comparaisons & d'autres ornemens convenables au sujet en général, & à chacune de ses parties en particulier. *Voyez* STYLE.

Les qualités d'une *narration* épique sont, la vraisemblance, l'agrément, la clarté. Elle doit être également noble, vive, énergique, capable d'émouvoir & de surprendre, conduisant, pour ainsi dire, à chaque pas le lecteur de merveilles en merveilles. *Voyez* MERVEILLEUX

Selon Horace l'utile & l'agréable sont inséparablement nécessaires dans un poëme épique.

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.

Le P. le Bossu prétend que l'utile y est de nécessité absolue, & que l'agréable n'est que de nécessité accessoire, d'autres au contraire veulent qu'on ne s'y propose que l'agrément, & que l'instruction morale n'en fasse pas une partie essentielle. *Voyez* FABLE, EPIQUE, EPOPÉE.

rufe eft permife en poéfie comme l'étoit le larcin à Lacédémone ; mais on punit les mal-adroits.

Il n'y a que les faits furnaturels dont le poëte foit difpenfé de rendre raifon en les racontant. Œdipe eft deftiné dès fa naiffance à tuer fon pere & à époufer fa mere; Calcas demande qu'on immole Iphigénie fur l'autel de Diane; qu'a fait Œdipe, qu'a fait Iphigénie pour mériter un pareil fort ? Telle eft la loi de la deftinée, telle eft la volonté du ciel : le poëte n'a pas autre chofe à répondre. Il faut avouer que ces traditions populaires, fi choquantes pour la raifon, étoient commodes pour la poéfie.

Les poëtes anciens n'ont pas toujours dédaigné de motiver la volonté des dieux ; & le merveilleux eft bien plus fatisfaifant lorfqu'il eft fondé, comme dans l'Énéide le reffentiment de Junon contre les Troyens, & la colere d'Apollon contre les Grecs dans l'Iliade. Mais pour motiver la conduite des dieux, il faut une raifon plaufible : il vaut mieux n'en donner aucune que d'en alléguer de mauvaifes. Dans l'Énéide, par exemple, les vaiffeaux d'Enée, au moment qu'on va les brûler, font changés en nymphes : pourquoi ? parce qu'ils font faits des bois du mont Ida confacré à Cybele ; mais, comme un critique l'obferve, plufieurs de ces vaiffeaux n'en ont pas moins péri fur les mers ; & ce qui ne les a pas garantis des eaux, ne devoit pas les garantir des flammes.

Ce que je viens de dire de la clarté, contribue auffi à la vraifemblance. Un fait n'eft incroyable que parce qu'on y voit de l'incompatibilité dans les circonftances, ou de l'impoffibilité dans l'exécution. Or, en l'expliquant, tout fe concilie, tout s'arrange, tout fe rapproche de la vérité. *Etiam incredibile folertia efficit fæpe credibile effe* (Scaliger). « Mais la crédulité eft » une mere que fa propre fécondité étouffe » tôt ou tard » (Bayle). D'un tiffu de faits poffibles le récit peut être incroyable, fi chacun d'eux eft fi rare, fi fingulier, qu'il n'y ait pas d'exemple dans la nature d'un tel concours d'événemens. Il peut arriver une fois que la ftatue d'un homme tombe fur fon meurtrier & l'écrafe, comme fit celle de Mytis. Il peut arriver qu'un anneau jeté dans la mer, fe retrouve dans le ventre d'un poiffon, comme celui de Policrate ; mais un pareil accident doit être entouré de faits fimples & familiers qui lui communiquent l'air de la vérité. C'eft une idée lumineufe d'Ariftote, que la croyance que l'on donne à un fait fe réfléchit fur l'autre, quand ils font liés avec art. « Par une efpece de paralogifme qui » nous eft naturel, nous concluons, dit-» il, de ce qu'une chofe eft véritable, » que celle qui la fuit doit l'être ». Cette remarque importante prouve combien, dans le récit du merveilleux, il eft effentiel d'entremêler des circonftances communes.

Ceux qui demanderoient qu'un poëme fût une fuite d'événemens inouis, n'ont pas les premieres notions de l'art. Ce qu'ils defirent dans un poëme, eft le vice des anciens romans. Pour me perfuader que les héros qu'on me préfente ont fait réellement des prodiges dont je n'ai jamais vu d'exemples, il faut qu'ils faffent des chofes qui tous les jours fe paffent fous mes yeux. Il eft vrai que parmi les détails de la vie commune, l'on doit choifir avec goût ceux qui ont le plus de nobleffe dans leur naïveté, ceux dont la peinture a le plus de charmes ; & en cela les mœurs anciennes étoient plus favorables à la poéfie que les nôtres. Les devoirs de l'hofpitalité, les cérémonies religieufes, donnoient un air vénérable à des ufages domeftiques qui n'ont plus rien de touchant parmi nous. Que les Grecs mangent avant le combat, leurs facrifices, leurs libations, leurs vœux, l'ufage de chanter à table les louanges des dieux ou des héros, rendent ce repas augufte. Qu'Henri IV ait pris & fait prendre à fes foldats quelque nourriture avant la bataille d'Ivry, c'eft un tableau peu favorable à peindre. Il y a donc de l'avantage à prendre fes fujets dans les temps éloignés, ou, ce qui revient au même, dans les pays lointains ; mais dans nos mœurs on peut trouver encore des chofes naïves & familieres, qui ne laiffent pas d'avoir de la nobleffe & de la beauté. Et pourquoi ne peindroit-on pas aujourd'hui les adieux d'un guerrier qui fe fépare de fa femme &

de son fils, avec cette ingénuité naturelle qui rend si touchans les adieux d'Hector? Homere trouveroit parmi nous la nature encore bien féconde, & sauroit bien nous y ramener. Le poëte est si fort à son aise lorsqu'il fait des hommes de ses héros! Pourquoi donc ne pas s'attacher à cette nature simple & charmante lorsqu'une fois on l'a saisie? Pourquoi du moins ne pas se relâcher plus souvent de cette dignité factice, où l'on tient ses personnages en attitude & comme à la gêne? Le dirai-je? Le défaut dominant de notre poésie héroïque, c'est la roideur. Je la voudrois souple comme la taille des graces. Je ne demande pas que le plaisant s'y joigne au sublime; mais je suis persuadé qu'on ne sauroit trop y mêler le familier noble, & que c'est sur-tout de ces relâches que dépend l'air de vérité.

La troisieme qualité de la *narration*, c'est l'à-propos. Toutes les fois que des personnages qui sont en scene, l'un raconte & les autres écoutent, ceux-ci doivent être disposés à l'attention & au silence, & celui-là doit avoir eu quelques raisons de prendre, pour le récit dans lequel il s'engage, ce lieu, ce moment, ces personnes même. S'il étoit vrai que Cinna rendît compte à Emilie, dans l'appartement d'Auguste, de ce qui vient de se passer dans l'assemblée des conjurés, la personne & le temps seroient convenables, mais le lieu ne le seroit pas. Théramene raconte à Thésée tout le détail de la mort d'Hypolite: la personne & le lieu sont bien choisis; mais ce n'est point dans le premier accès de sa douleur, qu'un pere, qui se reproche la mort de son fils, peut entendre l'a description du prodige qui l'a causée. Les récits dans lesquels s'engagent les héros d'Homere sur le champ de bataille, sont déplacés à tous égards.

Une regle sûre pour éprouver si le récit vient à propos, c'est de se consulter soi-même, de se demander, si j'étois à la place de celui qui l'écoute, l'écouterois-je? Le ferois-je à la place de celui qui le fait? Est-ce là même, & dans ce même instant, que ma situation, mon caractere, mes sentimens ou mes desseins me détermineroient à le faire? Cela tient à une qualité de la *narration* plus essentielle que l'à-propos; c'est de l'intérêt que je parle.

La *narration* purement épique, c'est-à-dire, du poëte à nous, n'a besoin d'être intéressante que pour nous-mêmes. Qu'elle réunisse à notre égard l'agrément & l'utilité, l'objet du poëte est rempli: elle peut même se passer d'instruire, pourvu qu'elle attache. *Egli è desiderato per se stesso* (dit le Tasse en parlant du plaisir) *e l'altre cose per lui sono desiderate*. Or, le plaisir qu'elle peut causer est celui de l'esprit, de l'imagination ou du sentiment.

Plaisir de l'esprit, lorsqu'elle est une source de réflexions ou de lumieres: c'est l'intérêt que nous éprouvons à la lecture de Tacite. Il suffit à l'histoire, il ne suffit pas à la poésie; mais il en fait le plus solide prix, & c'est par-là qu'elle plaît aux sages.

Plaisir de l'imagination, lorsqu'on présente aux yeux de l'ame le tableau de la nature: c'est-là ce qui distingue la *narration* du poëte de celle de l'historien. Le soin de la varier & de l'enrichir, fait qu'on y mêle souvent des descriptions épisodiques; mais l'art de les enlacer dans le tissu de la *narration*, de les placer dans les repos, de leur donner une juste étendue, de les faire désirer, ou comme délassemens, ou comme détails curieux; cet art, dis-je, n'est pas facile.

Omnia sponte sua veniant, lateatque vagandi
Dulcis amor. Vida.

Cet attrait même de la nouveauté, ce plaisir de l'imagination, s'il étoit seul, seroit foible & bientôt insipide: l'ame ne sauroit s'attacher à ce qui ne l'éclaire ni ne l'émeut; & du moins si on la laisse froide, ne faut-il pas la laisser vuide.

Plaisir du sentiment, lorsqu'une peinture fidelle & touchante exerce en nous cette faculté de l'ame par les vives impressions de la douleur ou de la joie; qu'elle nous émeut, nous attendrit, nous inquiette & nous étonne, nous épouvante, nous afflige & nous console tour à tour; enfin qu'elle nous fait goûter la satisfaction de nous trouver sensibles, le plus délicat de tous les plaisirs.

De ces trois intérêts, le plus vif est évidemment celui-ci. Le sentiment supplée

à tout, & rien ne ſupplée au ſentiment : ſeul, il ſe ſuffit à lui-même, & aucune autre beauté ne ſe ſoutient s'il ne l'anime. Voyez ces récits qui ſe perpétuent d'âge en âge, ces traits dont on eſt ſi avide dès l'enfance, & qu'on aime à ſe rappeler encore dans l'âge le plus avancé : ils ſont tous pris dans le ſentiment. Mais c'eſt du concours de ces trois moyens de captiver les eſprits, que réſulte l'attrait invincible de la *narration* & la plénitude de l'intérêt. C'eſt donc ſous ces trois points de vue que le poëte, avant de s'engager dans ce travail, doit en conſidérer la matiere pour en mieux preſſentir l'effet. Il jugera, par la nature du fond, de ſa ſtérilité ou de ſon abondance ; & gliſſant ſur les endroits qui ne peuvent rien produire, il réſervera les forces du génie pour ſemer en un champ fécond. *Hæc tu tum narrabis parcè, tum diſpones aptè.* Scal.

Je n'ai conſidéré juſqu'ici l'intérêt, que du poëte au lecteur, & tel qu'il eſt même dans l'épopée ; mais dans le poëme dramatique il eſt relatif encore aux perſonnages qui ſont en ſcene ; & c'eſt par eux qu'il doit commencer. Qu'importe, direz-vous, qu'un autre que moi s'intéreſſe au récit que j'entends ? Il importe beaucoup, & on va le voir. Je conviens que, ſi le ſpectateur eſt intéreſſé, l'objet du poëte eſt rempli ; mais l'intérêt dépend de l'illuſion, & celle-ci de la vraiſemblance : or, il n'eſt pas vraiſemblable que deux acteurs ſur la ſcene s'occupent, l'un à dire, l'autre à écouter ce qui n'intéreſſe ni l'un ni l'autre. De plus, l'intérêt du ſpectateur n'eſt que celui des perſonnages ; & ſelon que ce qu'il entend les affecte plus ou moins, l'impreſſion réfléchie qu'il en reçoit eſt plus profonde ou plus légere.

Les faits contenus dans l'expoſition de Rodogune, ne manquent ni d'importance, ni de pathétique ; mais des deux perſonnages qui ſont en ſcene, l'un raconte froidement, l'autre écoute plus froidement encore, & le ſpectateur s'en reſſent.

L'intérêt perſonnel de celui qui raconte, eſt un beſoin de conſeil, de ſecours, de conſolation, de ſoulagement ; l'intérêt qui lui vient du dehors, eſt un mouvement d'affection ou de haine pour celui dont la fortune ou la vie eſt en péril ou comme en ſuſpens. L'intérêt perſonnel de celui qui écoute, eſt tranquille ou paſſionné, de curioſité ou d'inquiétude ; & l'une & l'autre eſt d'autant plus vive, que l'événement le touche de plus près ; l'intérêt, s'il lui eſt étranger, vient d'un ſentiment de bienveillance ou d'inimitié, de compaſſion ou d'humanité ſimple.

Plus la *narration* eſt intéreſſante pour les acteurs, moins elle a beſoin de l'être directement pour les ſpectateurs : je m'explique. Un fait ſimple, familier, commun, qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux, n'eſt rien moins qu'intéreſſant pour nous à entendre raconter ; mais ſi ce récit va porter la joie dans l'ame d'un malheureux qui nous a fait verſer des larmes ; s'il le tire de l'abîme où nous avons frémi de le voir tomber ; s'il jette la déſolation, le déſeſpoir dans l'ame d'une mere, d'un ami, d'un amant ; ſi, par une révolution ſubite, il change la face des choſes, & fait paſſer le perſonnage que nous aimons d'une extrémité de fortune à l'autre, il devient très-intéreſſant, quoiqu'il n'ait rien de merveilleux, rien de curieux en lui-même. Si au contraire la *narration* n'a pas cette influence rapide & puiſſante ſur le ſort des perſonnages ; ſi elle ne doit exciter aucunes de ces ſecouſſes, dont l'ébranlement ſe communique à l'ame des ſpectateurs ; au défaut de cette réaction, elle doit avoir une action directe & relative de l'objet à nous-mêmes. C'eſt-là qu'il faut nous rendre les objets préſens par la vivacité des peintures. Enée & Didon, Henri IV & Eliſabeth ne ſont pas aſſez émus pour nous émouvoir & nous attendrir ; mais le tableau de l'incendie de Troie, & celui du maſſacre de la ſaint Barthelemi, nous frappent, nous ébranlent directement & ſans contre-coups : c'eſt ainſi qu'agit l'épopée lorſqu'elle n'eſt pas dramatique ; & alors, pour ſuppléer à l'action, elle exige les couleurs les plus vives & les plus vraies, les couleurs même de la nature, & ſans aucun vernis de l'art.

Plus l'expoſé d'un événement tragique eſt nud, ſimple & naïf, mieux il fait l'impreſſion de la choſe ; toute circonſtance qui n'a-

joute pas à l'intérêt, l'affoiblit : *Obstat quidquid non adjuvat.* Cic.

Au lieu que dans les récits tranquilles & qui n'intéressent que l'imagination, le fond n'est rien, la forme est tout : le travail fait le prix de la matiere. Alors la poésie se répand en descriptions, en comparaisons, ressources qu'elle dédaigne lorsqu'elle est vraiment pathétique : car ces vains ornemens blesseroient la décence ; autre regle que le poëte doit s'imposer en racontant.

Quid deceat, quid non, est un point de vue sur lequel il doit avoir sans cesse les yeux attachés : ce n'est point-là ce qu'on vous demande, dit Horace à l'artiste qui prodigue des ornemens étrangers ou superflus. Je lui dis plus : ce n'est point-là ce que vous vous demandez à vous-même. Que faites-vous ? c'est le cœur, & non pas les sens que vous devez frapper. Vous voulez nous peindre la nature dans sa touchante simplicité, & vous la chargez d'un voile dont la richesse fait l'épaisseur. Est-ce avec des vers pompeux & de brillantes images que vous prétendez m'arracher des larmes ? est-ce avec cet éclat de paroles qu'une amante sur le tombeau de son amant, une mere sur le corps froid & livide d'un fils unique & bien aimé, vous pénetre & vous déchire l'ame ? consultez-vous, écoutez la nature, & jettez au feu ces descriptions fleuries qui la glacent au fond de nos cœurs.

Les décences de la *narration*, du poëte à nous, se bornent à n'y rien mêler d'obscene, de bas, de choquant. Contre cette regle peche dans l'Enéide la fiction puérile & dégoûtante des Harpies ; & dans le Paradis perdu, l'allégorie du péché & de la mort. Le nuage qui dans l'Iliade couvre Jupiter & Junon sur le mont Ida, est pour les poëtes une leçon & un modele de bienséance.

Les décences d'un acteur à l'autre sont dans le rapport de leur rang, de leur situation respective. Un malheureux, qui pour émouvoir la pitié, fait le récit de ses aventures, est réservé, timide & modeste, ménager du temps qu'on lui donne, & attentif à n'en pas abuser.

Telephus & Pelus, dum pauper & exul uterque. Hor.

Mérope demande à Egiste quel est l'état, le rang, la fortune de ses parens ; vous savez quelle est sa réponse.

Si la vertu suffit pour faire la noblesse,
Ceux dont je tiens le jour, Policlete, Sirris,
Ne sont pas des mortels dignes de vos mépris.
Le sort les avilit, mais leur sage constance
Fait respecter en eux l'honorable indigence ;
Sous ses rustiques toits, mon pere vertueux,
Fait le bien, suit les loix, & ne craint que les dieux.

Ainsi le style, le ton, le caractere de la *narration*, & tout ce qu'on appelle convenance, est dans le rapport de celui qui raconte, avec celui qui l'écoute. Si Virgile a une tempête à décrire, il est naturel qu'il emploie toutes les couleurs de la poésie à la rendre présente à l'esprit du lecteur.

Incubuere mari, totumque à sedibus imis
Unà Eurusque Notusque ruunt, creberque procellis
Africus ; & vastos volvunt ad littora fluctus.
Insequitur clamorque virûm stridorque rudentum :
Eripiunt subitò nubes cœlumque diemque
Teucrorum ex oculis. Ponto nox incubat atra.
Intonuere poli & crebris micat ignibus æther.

Mais qu'Idoménée, dont la plus cruelle situation où puisse être réduit un pere, fasse à l'un de ses sujets la confidence de son malheur ; il ne s'amusera point à décrire la tempête qu'il a essuyée : son objet n'est pas d'effrayer celui qui l'entend, mais de lui confier sa peine. « Nous allions périr, » lui dira-t-il, j'invoquai les dieux ; & » pour les appaiser, je jurai d'immoler, » en arrivant dans mes états, le premier » homme qui s'offriroit à moi. Piété » cruelle & funeste ! j'arrive, & le premier » objet qui se présente à moi, c'est mon fils ». Voilà le langage de la douleur.

Il en est d'un personnage tranquille à peu près comme du poëte : le sujet de la *narration* ne doit pas l'affecter assez pour lui faire négliger les détails : par exemple, il est naturel qu'Enée racontant à Didon la mort de Laocoon & de ses enfans, décrive la figure des serpens, qui fendant la mer, vinrent les étouffer ;

Pectora quorum inter fluctus arrecta, jubæque
Sanguineæ exuperant undas. Pars cætera pontum
Ponè legit, sinuatque immensa volumine terga.

Didon est disposée à l'entendre ; au lieu que dans le récit de la mort d'Hypolite, ni la situation de Théramene, ni celle de Thésée, ne comporte ces riches détails :

Cependant sur le dos de la plaine liquide,
S'éleve à gros bouillons une montagne humide.
L'onde approche, se brise, & vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume un monstre furieux:
Son front large est armé de cornes menaçantes ;
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes ;
Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Ces vers sont très-beaux, mais ils sont déplacés. Si le sentiment dont Théramene est saisi, étoit la frayeur, il seroit naturel qu'il en eût l'objet présent, & qu'il le décrivît comme il l'auroit vu ; mais peu importe à sa douleur & à celle de Thésée que le front du dragon fût armé de cornes, & que son corps fût couvert d'écailles. Si Racine eût dans ce moment interrogé la nature, lui qui la connoissoit si bien, j'ose croire qu'après ces deux vers,

L'onde approche, se brise, & vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume un monstre furieux:

il eût passé rapidement à ceux-ci,

Tout fuit, & sans s'armer d'un courage inutile,
Dans le temple voisin chacun cherche un asyle.
Hypolite, lui seul, &c.

Il est dans la nature, que la même chose racontée par différens personnages, se présente sous des traits différens : soit qu'ils ne l'aient pas vu de même, soient qu'ils ne se rappellent de ce qu'ils ont vu que ce qui les a vivement frappés ; soit que le sentiment qui les domine, ou le dessein qui les occupe, leur fasse négliger & passer sous silence tout ce qui ne l'intéresse pas. Pour savoir les détails sur lesquels il faut se reposer, ou bien glisser légérement, il n'y a qu'à examiner la situation ou l'intention de celui qui raconte : sa situation, lorsqu'il se livre aux mouvemens de son ame, & qu'il ne raconte que pour se soulager ; son intention, lorsqu'il se propose d'émouvoir l'ame de celui qui l'écoute, & d'en disposer à son gré. Là, tout ce qui l'affecte lui-même ; ici, tout ce qui peut exciter dans l'autre les sentimens qu'il veut lui inspirer, sera placé dans sa *narration* ; tout le reste y sera superflu : la regle est simple, elle est infaillible.

Que l'intention de celui qui raconte soit d'instruire, ou seulement d'émouvoir ; qu'il révele des choses cachées, ou qu'il rappelle des choses connues ; les détails ne sont pas les mêmes. Le complot d'Egiste & de Clytemnestre, l'arrivée d'Agamemnon, les embûches qu'on lui a dressées, comment il a été surpris & assassiné dans son palais, Oreste a dû voir tout cela dans le récit que lui a fait Palamede, quand il a voulu l'en instruire ; mais s'il ne s'agit plus que de lui rappeler ce crime connu pour l'exciter à la vengeance, c'est à grands traits qu'il le lui peindra :

Oreste, c'est ici que le barbare Egiste,
De monstre detesté, souillé de tant d'horreurs,
Immola votre pere à ses noires fureurs.
Là, plus cruelle encor, pleine des Euménides,
Son épouse sur lui porta ses mains perfides :
C'est ici que sans force & baigné dans son sang,
Il fut long-temps traîné le couteau dans le flanc.

Il en est de même d'un personnage qui, plein de l'objet qui l'intéresse directement, se le rappelle ou le rappelle à d'autres ; il l'effleure & n'en prend que les traits relatifs à sa situation. Ainsi, dans l'apothéose de Vespasien, Bérénice n'a vu, ne fait voir à Phénice que le triomphe de Titus :

De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur ?
Tes yeux ne sont-ils pas tous pleins de sa grandeur ?
Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée,
Ces aigles, ces faisceaux, ce peuple, cette armée,

Cette foule de rois, ces consuls, ce sénat,
Qui tous de mon amant empruntoient leur éclat,
Cette pourpre, cet or qui rehaussoient sa gloire
Et ces lauriers, encor témoins de sa victoire,
Tous ces yeux qu'on voyoit venir de toutes parts,
Confondre sur lui seul leurs avides regards,
Ce port majestueux, cette douce présence, &c.

Tel est aussi dans Andromaque, le souvenir de la prise de Troye.

Songe, songe, Céphise, à cette nuit cruelle,
Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle;
Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincellans,
Entrant à la lueur de nos palais brûlans,
Sur tous mes freres morts se faisant un passage,
Et de sang tout couvert, échauffant le carnage.
Songe aux cris des vainqueurs, songe aux cris des mourans,
Dans la flamme étouffés, sous le fer expirans;
Peins-toi, dans ces horreurs, Andromaque éperdue.

Dans ce tableau les yeux d'Andromaque ne se détachent point de Pyrrhus, elle ne distingue que lui; tout le reste est confus & vague: c'est ainsi que tout doit être relatif & subordonné à l'intérêt qui domine dans le moment de la *narration*.

Comme elle n'est jamais plus tranquille, plus désintéressée que dans la bouche du poëte, elle n'est jamais plus libre de se parer des fleurs de la poésie: aussi dans ce calme des esprits a-t-elle besoin de plus d'ornemens que lorsqu'elle est passionnée. Or ses ornemens les plus familiers sont les descriptions & les comparaisons. *Voyez ces mots à leur article*. (*M.* Marmontel)

NARSAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, sur la côte de Coromandel, au Royaume de Golconde, à l'embouchure méridionale de la riviere de Vénéron, environ à 12 lieues au dessus de Masulipatan, du côté du N. E. *Long. 102. lat. 17. 30.* (*D. J.*)

NARSINGAPATAN, (*Géog.*) ou *Narsingue*, ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, à l'extrémité de la côte de Coromandel, dans la partie orientale du royaume de Golconde, sur la riviere de Narsepille à la droite, & environ à 10 lieues de son embouchure, en tirant vers le nord. *Long.* suivant Harris, *103. 21. 30. Lat. 18. 15.*

NATHECION, (*Géog. anc.*) autrement *Narthaciensium mons*, ou *Anthraceorum mons*, c'est-à-dire, montagne des charbonniers, montagne de Thessalie qui termine la plaine du côté de Pharsale. On trouve dans toute cette montagne quantité de belles fontaines, dont les eaux s'assemblent dans la plaine, & forment beaucoup de petits ruisseaux qui se vont jeter dans le Pénée. Ce fut sur cette montagne qu'Agésilaüs, à son retour d'Asie, éleva un trophée pour la victoire qu'il remporta sur les Pharsaliens; l'éphore Diphridas vint trouver ce roi dans le camp de *Narthécion*, un peu avant la bataille de Coronée, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Chéronée, quoique toutes deux aient été gagnées sur les Athéniens.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, riviere de Livonie. Elle sort du lac de Peipis, baigne la ville de Narva, à laquelle elle donne le nom; & à deux lieues au-dessous elle va se jeter dans le golfe de Finlande. Cette riviere est presqu'aussi large que l'Elbe, mais beaucoup plus rapide; & à demi-lieue au dessus de la ville, elle a un très-grand saut qui fait qu'on est contraint de décharger dans cet endroit-là toutes les marchandises que l'on envoie de Plescow & de Derpt à Narva.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, ville forte de l'empire russien, dans la Livonie, sur la riviere de Narva, à 66 lieues N. de Riga, & à 36 S. O. de Vibourg. On croit que cette ville fut bâtie par Valdemar II, Roi de Dannemarck, en 1213. Jean Basilowitz, grand duc de Moscovie, la prit en 1558, & Pontus de la Gardie l'enleva aux Russes en 1581. Les Suédois en demeurerent les maîtres jusqu'en 1704, qu'elle fut reprise par le czar Pierre le Grand. *Long. 46. 34. lat. 59. 7.*

NARVAR, (*Géog.*) ville des Indes, aux états du grand-mogol, dans la province de Narvar, à 34 lieues au midi d'Agra, *Long. 96. 40. lat. 25. 6.*

La province de *Narvar*, appartènante au grand Mogol, eſt bornée au nord & à l'occident par le royaume d'Agra, à l'orient par celui de Patna, & au midi par celui de Bengale.

La riviere de *Narvar* a ſa ſource près de la ville de Maudoa, & a ſon embouchure dans le golfe de Cambaye. (*D. J.*)

NARWAL, ſ. m. (*Hiſt. anc. Ićtiolog.*) NHARWAL, licorne de mer, *unicorne monoceros*, *unicornu marinum* Charlet, *monoceros*, *piſcis*, *Nharwal iſlandis* Raii, poiſſon cétacée, appelé par les Groenlandois *touwack*, & auquel on a donné le nom de *licorne*, parce qu'il a au bout de la mâchoire ſupérieure, tantôt à droite & tantôt à gauche, une très-longue dent, qui reſſemble à une corne. On pourroit préſumer d'après la poſition de cette dent, qu'il eſt naturel à ce poiſſon d'en avoir deux. M. Anderſon eſt d'un avis contraire: il donne cependant la deſcription d'un *narwal* qui a deux dents. Il regarde ce fait comme très-rare: voici ce qu'il en dit.

Le capitaine Dirck Peterſen a rapporté à Hambourg en 1684 l'os de la tête d'un *narwal*, avec deux dents, qui ſortent en droite ligne du devant de la tête. Ces dents ſont à deux pouces de diſtance au ſortir de la mâchoire, enſuite elles s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre, de façon qu'il y a entr'elles treize pouces de diſtance à l'extrémité. La dent gauche a ſept piés cinq pouces de longueur, ſur neuf pouces de circonférence; celle qui eſt à droite n'a que ſept piés de longueur, ſur huit pouces de tour. Elles entrent toutes les deux de la longueur de treize pouces dans la tête. Ce *narwal* étoit une femelle pleine. On ne trouva au fœtus aucune apparence de dent.

M. Anderſon a vu à Hambourg en 1736 un *narwal* qui étoit entré dans l'Elbe par une marée. Ce cétacée étoit plus gros qu'alongé, il n'avoit que deux nageoires, la tête étoit tronquée; la dent ſortoit du côté gauche de la mâchoire ſupérieure au deſſus de la levre. Elle étoit contournée en ſpirale, & elle avoit cinq piés quatre pouces de longueur. Le côté droit du muſeau étoit fermé & couvert par la peau, ſous laquelle on ne ſentoit aucune cavité dans l'os de la tête. La queue étoit fort large, & couchée horizontalement ſur l'eau. La peau avoit beaucoup d'épaiſſeur; elle étoit très-blanche & parſemée d'une grande quantité de taches noires, qui pénétroient fort avant dans ſa ſubſtance. Il n'y avoit point de ces taches ſur le ventre; il étoit entiérement blanc, luiſant & doux au toucher, comme du velours. Ce poiſſon n'avoit point de dent au dedans de la gueule, dont l'ouverture étoit très-petite; car elle n'excédoit pas la largeur de la main. La langue rempliſſoit toute la largeur de la gueule. Les bords du muſeau étoient un peu durs & raboteux. Il y avoit au deſſus de la tête un trou ou un tuyau garni d'une ſoupape, qui s'ouvroit & qui ſe fermoit au gré du poiſſon, par où il rejetoit l'eau en expirant l'air. Les yeux étoient petits, ſitués au bas de la tête, & garnis d'une eſpece de paupiere. Ce *narwal* étoit mâle; mais la verge ne ſortoit pas hors du corps. La longueur totale de ce poiſſon étoit de dix piés & demi depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue, qui avoit trois piés deux pouces & demi de largeur; chaque nageoire n'avoit que neuf pouces de longueur.

Comme on trouve des dents de *narwal* qui, au lieu d'être tournées en ſpirale, ſont entiérement unies, M. Anderſon ſoupçonne qu'il peut y avoir pluſieurs eſpeces de ces poiſſons. Leur longeur ordinaire eſt d'environ vingt à vingt-deux piés; on en trouve qui ont juſqu'à ſoixante piés.

Les Groenlandois regardent ces poiſſons comme les avant-coureurs de la baleine; car dès qu'ils en voient, ils ſe préparent promptement pour faire la pêche de la baleine. Le *narwal* ſe nourrit comme elle de petits poiſſons, de vers & d'autres inſectes marins; mais il n'a point de barbes pour les retenir dans ſa gueule. *Hiſt. d'Iſl. & de Groenlande*, *par* M. Anderſon. *Voyez* CETACÉE. (*I*)

NASABATH (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie céſarienſe, ſelon Ptolomée, *liv. IV*, *c. ij*. Pline, *l. V*, *c. ij*, le nomme *Nabar*. Marmol dit que ce fleuve ou cette riviere a ſon embouchure au levant de la ville de Bugie, & qu'elle eſt très-poiſſonneuſe. (*D. J.*)

NASAL, adj. (*Gram.*) On diſtingue dans

dans l'alphabet des voyelles & des consonnes *nasales*.

Les voyelles *nasales* sont celles qui représenteroient des sons dont l'unisson se feroit en partie par l'ouverture de la bouche, & en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caracteres destinés exclusivement à cet usage; nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple pour en marquer la nasalité, *an* ou *am*, *ain*, ou *aim*, *eun*, ou *un*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de *voyelles*; & dans ce sens, les voyelles *nasales* sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. M. l'abbé de Dangeau les nomme encore voyelles *sourdes* ou *esclavones*; *sourdes*, apparemment parce que le reflux de l'air sonore vers le canal du nez occasionne dans l'intérieur de la bouche une espece de retentissement moins distinct que quand l'émission s'en fait entiérement par l'ouverture de la bouche; *esclavones*, parce que les peuples qui parlent l'esclavon ont, dit-il, des caracteres particuliers pour les exprimer. La dénomination de *nasale* me paroît préférable, parce qu'elle indique le méchanisme de la formation de ces sons.

Les consonnes *nasales* sont les deux *m* & *n*: la premiere, labiale; & la seconde, linguale & dentale: toutes deux, ainsi nommées, parce que le mouvement organique qui produit les articulations qu'elles représentent, fait passer par le nez une partie de l'air sonore qu'elles modifient. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, M. N. (*B.E.R.M.*)

NASAL, LE, adject. *en Anatomie*, ce qui appartient au nez. *Voyez* NEZ.

L'apophyse *nasale* de l'os maxillaire. *Voyez* MAXILLAIRE.

L'apophyse *nasale* de l'os coronal. *Voyez* APOPHYSE & CORONAL.

Le canal *nasal* osseux est un conduit dont l'orifice supérieur est situé à la partie latérale interne & antérieure de la fosse orbitaire & l'orifice inférieur sous la partie antérieure des cornets inférieurs du nez. Ce conduit est fermé par l'apophyse montante de l'os maxillaire, par l'os unguis, & les petites apophyses antérieures des cornets inférieurs du nez. *Voyez* MAXILLAIRE, UNGUIS, &c.

Les fosses *nasales* sont deux cavités dans le nez auxquelles le vomer & la lame verticale de l'os ethmoïde servent de cloison mitoyenne, & dont les narines antérieures sont les orifices externes, & les postérieures les orifices internes. *Voy.* NARINE.

Le canal *nasal* membraneux descend du sac lacrymal dans le canal *nasal*. Il le resserre un peu, descend en arriere, se courbe légérement dans l'os même, intérieurement voisin du sinus maxillaire & de son appendice supérieur, & il s'ouvre enfin dans les narines, & il est couvert dans son extrémité inférieure par le cornet inférieur du nez, près de l'extrémité antérieure de cet os par un orifice un peu plus etroit qu'il n'est lui-même, suivant Morgani & Monro, & il se termine par une membrane plus longue dans sa partie interne qui en se prolongeant un peu enbas, forme une espece de valvule que Bianchi a décrite avec trop d'emphase.

Salomon Albert a le premier donné une ample description de ce canal; & Drelincourt l'a mis au rang des conduits lacrymaux, parce que les larmes viennent quelquefois dans la bouche. Galien a connu ce chemin des larmes aux narines, auxquelles il dit que parvient le goût des collyres; ensuite Massa, Gabriel & Zerbit. L'air retenu dans la bouche, la fumée de tabac, le sang même peuvent aussi passer de la cavité du nez dans les points lacrymaux.

L'observation que M. Petit a faite sur un paon, (*Mém. de l'Acad. 1735.*) a été quelquefois faite dans l'homme. Plempius dit d'après Spigel qu'une eau versée dans les yeux vuida le ventre. Les Chinois font passer un fil par un point lacrymal dans les narines, & ils le remuent de tous les sens pour se faire pleurer. Haller, *Comment. Boerhaav.* (*L*)

NASAL, *terme de Blason*. Il se dit de la partie supérieure d'ouverture d'un casque ou d'un heaume, qui tomboit sur le nez du chevalier lorsqu'il le baissoit, du latin, *nasus*, nez.

NASAMONES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Afrique qui habitoient la Syrte, selon Hérodote, *l. II. ch. xxxij.* qui a décrit fort au long leurs mœurs & leurs usages. Ils

dit, entr'autres particularités, que ces peuples prenoient plusieurs femmes; mais que la premiere nuit des noces, la femme qu'ils épousoient s'abandonnoit à tous les convives qui après avoir obtenu ses faveurs, lui faisoient chacun un présent. Ptolomée, *l. IV*, *ch. v.* place ces peuples dans la partie septentrionale de la Marmarique. Pline leur donne la même position, & dit que les *Nasamones* avoient été nommés *Mesammones* par les Grecs, parce qu'ils étoient situés au milieu des sables. (*D. J.*)

NASAMMONITE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à des pierres qui selon Pline, étoient d'un rouge de sang, remplies de veines noires: on ne sait si c'étoit jaspe ou agate. (—)

NASARD, s. m. *terme d'Organiste*, est un jeu fait de plomb, & en forme de fuseau par le haut. Il sonne la quinte au dessus du prestant ou 4e pié.

Dans quelques orgues, le *nasard* n'est point en fuseau; dans ce cas, les basses sont à cheminées, & les dessus ouverts.

NASARDS, GROS, *terme d'Organiste*. Ce jeu ne differe du *nasard* (*voyez* NASARD) qu'en ce qu'il sonne l'octave au dessous & la quarte au dessous du prestant.

NASCARO, (*Géog.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Les anciens l'appeloient *Cirus*. Elle a sa source dans l'Apennin, & son embouchure dans le golfe Squilaci. (*D. J.*)

NASCI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *l. III*, *c. iv.* qui les met au voisinage des monts Riphées, auprès des Acibi. (*D. J.*)

NASEAUX, *terme de Maréchal*. On appelle ainsi les ouvertures du nez du cheval.

NASI, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) c'est-à-dire, en hébreu *prince*, qui se trouve souvent dans les livres des Juifs. On le donnoit autrefois au souverain juge & grand président de leur sanhedrin. Les Juifs modernes ont encore retenu ce titre; & leurs rabbins qui s'imaginent être les princes & les chefs de ce peuple dispersé, s'attribuent cette autorité comme une marque de leur prétendue autorité. (*G*)

NASIBINE, (*Géog.*) ville de Perse dans le Kurdistan. Elle est située à 76. 30. de *long.* sous les 37. de *lat.*

NASKOW, (*Géogr.*) ville de Danemarck, dans l'isle de Laland, dont elle est la capitale, & dont elle soutient le commerce avec succès, à la faveur du bon port dont elle est pourvue. C'étoit autrefois une forteresse importante, que les Lubeckois surprirent & pillerent l'an 1570, & où les Suédois entrerent l'an 1659, après un siege meurtrier de treize semaines: elle n'a plus aujourd'hui qu'un simple rempart. Son négoce principal est en grains & autres provisions de bouche que l'isle fournit en très-grande abondance, & que cette ville exporte avec un très-grand profit. Elle est d'ailleurs fort intolérante en fait de religion; les juifs y sont soufferts à côté des luthériens qui y dominent: elle a une école latine & un hôpital fort riche (*D. G.*)

NASIUM, (*Géogr. anc. Antiquités.*) Ptolomée marque *Nasium* (*Nas* ou *Naïs*, en Barrois) comme la plus considérable ville du pays des Leuquois, après *Tullum*, Toul; elle est située sur l'Orne, dans un vallon très-agréable, à une lieue de Ligny: elle n'a présentement rien de remarquable, & n'est plus qu'un bourg ou village; mais le grand nombre de colonnes de pierres travaillées, & de médailles d'or & d'argent qu'on a tirées de ses mines, prouvent son antiquité & sa grandeur. Voici deux inscriptions qu'on y a trouvées: (*a*)

(*a*) NASIUM, ancienne ville ou forteresse des Gaules chez les Leuci, sur la riviere d'Orne, entre Andelot & Toul. Comme il se trouve encore aujourd'hui sur l'Orne, en allant de Langres à Toul, & passant par Andelot, deux villages, l'un nommé le *petit Nancy*, & le second le *grand Nancy*, il paroît que l'un ou l'autre doivent être le *Nasium* des anciens, puisqu'ils en conservent le nom & la situation. En conséquence ceux qui veulent que *Nasium* soit le village de *Nas*, dans le duché de Bar, à 12 milles de Nancy, ne sont pas fondés. *Voyez* Hadr. Valesii. *Not. gall.* p. 371. (*D. J.*)

1. FABRICIUS NASIENSIS
CURATORIBUS ET MINISTRIS
JUVENTIDIO FIRMO
ET TEULLA SOLLI
F. HUJUS FACIENDI
FECERUNT.

2. LOLLIO NASIENSI PALUSII
CURATORIS
FILIO DEFUNCTO
CARISIUS ACCEPTIUS
ET TOTIA LALLA
PATRES ET SIBI VIVI FECERUNT.

L'itinéraire d'Antonin fait mention de *Nasium*, où passoit une voie Romaine, de Langres à Reims. Cette ville subsistoit encore au VII^e^. siecle, puisque Fredegaire nous apprend que Thierri, roi de Bourgogne, faisant la guerre à Téodebert, son frere, roi d'Austrasie, assiégea & prit le château de Nas, *castrum Nasitum*. Saint Gauzelin, évêque de Toul, lui donne dans sa chartre de 936, en faveur des dames de Bouxieres, le titre de cité *Farinarium juxta civitatem Nasium*, & le peuple continue même encore à lui donner ce nom. Il n'y a plus qu'un prieuré-cure, dépendant de l'abbaye de saint Léon de Toul, ordre de saint Augustin. (*C.*)

NASO-PALATIN, conduits *naso-palatins*, en *Anatomie*, est la même chose que les *conduits incisifs*. *Voyez* CONDUIT & INCISIF.

NASHUE *ou* NESQUE, (*Géog.*) riviere de France en Provence. Elle prend sa source dans les omergues de Forcalquier, au diocese de Sisteron, & finit par se joindre à la Sorgue un peu avant que cette derniere riviere se décharge dans le rhône.

NARS, (*Mythologie & Hist. anc.*) nom d'une divinité des anciens Arabes idolâtres, qui la représentoient sous la forme d'un aigle.

NASSARI *ou* NAUSARI, (*Géog.*) petite ville des Indes dans les états du grand-mogol; au royaume de Guzarate, à 6 lieues de la ville de Surate & à 2 de la mer. *Long. 89, 55. lat. 21. 5.*

NASSAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin, capitale d'un comté de même nom, dont les comtes sont souverains.

On voit près de cette ville une montagne sur laquelle est le château de *Nassau*, d'où est sortie l'illustre maison de ce nom, qui a donné un empereur à l'Allemagne, un roi à l'Angleterre, des stadhouders à la république des Provinces-unies, & des ducs à la Gueldre.

Nassau est sur la riviere de Lohn, à 5 lieues S. E. de Coblentz, 8 N. O. de Mayence, 12 S. E. de Bonn. *Long. 25, 30, lat. 50, 23.* (*D. J.*)

NASSAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de comté; ce pays renferme plusieurs autres comtés partagés en diverses branches, qui portent les unes le titre de prince, les autres celui de comte, & qui prennent chacune le nom de leur résidence; savoir, Siegen, Dillembourg, Schaumbourg, Diets, Hadamar, Verburg & Idstem. La Lohn, le Dill & le Siegen, sont les principales rivieres qui arrosent ce pays. Le comté de *Nassau* est mis au nombre des fiefs libres de l'empire, jouissant de tous les privileges des comtes de l'empire, & particuliérement du pouvoir de battre monnoie. La maison de *Nassau* possede encore aux confins de la Lorraine le comté de Saarbruck & le comté de SaarWerden. (*D. J.*)

NASSE, (*Pêche.*) engin à prendre du poisson. Il est fait d'osier; ce sont comme deux panniers ronds, pointus par le bout, enfoncés l'un dans l'autre & à ventre renflé comme la cruche. A l'ouverture est une espece de bord de 4 à 5 pouces.

La pêche à la *nasse* se fait dans les rivieres & à la mer. Il y a plusieurs sortes de *nasses*, clayes, panier, ou bouteilles de mer. Celles dont on se sert dans l'amirauté de Dieppe pour prendre des congres & des homars, est une espece de panier tel que celui sous lequel on tient la poule avec ses poussins. Sa forme est ronde & un peu applatie. Il y a au milieu de la partie supérieure un petit goulet. On en construit qui sont toutes d'osier: d'autres sont formées de cercles couverts de filets. Aux deux côtés sont deux anses sur lesquelles sont amarées de lourdes cablieres qui tiennent ferme cet engin que les pêcheurs placent ordinairement entre deux roches, lieux que

les congres & homars fréquentent volontiers. Ils mettent dans ce filet de petits poiſſons attachés à des ains ; & au défaut de petits poiſſons, ils ſe ſervent de petits morceaux de marne blanche qui trompent le congre & le homar. Le congre & le homar entrent par le goulet & ne peuvent plus ſortir.

Pour conſerver vivans les homars, & les empêcher de s'entretuer & de ſe dévorer, on les cheville aux mordans ; en fichant une petite cheville plate dans la membrane de la petite ſerre qui eſt flexible. On empêche ainſi le homar de ſerrer & d'agir.

Il y a deux autres ſortes de *naſſes*, d'oſier ou de rets. Ces *naſſes* ont deux goulets qui donnent entrée au poiſſon. Les pêcheurs en mettent pluſieurs ſur un cablot d'oſier : ils les relevent tous les matins : plus la marée eſt forte & l'eau trouble, meilleure eſt la pêche qui ſe fait deux fois l'année, aux temps des équinoxes. Ces engins ſont les mêmes que ceux des rivieres qui ont même nom. Les plus gros prennent le gros poiſſon ; les plus petits ſont pour les anguilles, & les moyens pêchent l'éperlan.

On applique quelquefois une *naſſe* à l'extrémité du verveux ; des guideaux lui ſervent d'entonnoirs. On s'y prend ainſi pour arrêter tout le poiſſon qui ſe préſente ſous l'anſe d'un pont ; ou entre les palis d'un gord.

Les *naſſes*, paniers ou bouteilles en uſage dans l'amirauté de Tonques & de Dives, ſont comme pour les rivieres. Elles peuvent avoir trois ou quatre piés de long. L'ouverture en eſt plus ou moins large : elles ſont plus groſſes vers le milieu ; le goulet eſt ferme comme le corps. Elles ſont faites de tiges d'oſier ou de bois. Elles ont du ventre en diminuant juſqu'au bout qui finit en pointe. A l'extrémité il y a une ouverture fermée d'une grille de bois ou d'un tampon de paille. On les expoſe l'ouverture vers le flot. Pour cet effet, on a deux petits pieux ou piquets qui paſſent dans deux anſes qui ſont aux côtés de la *naſſe* qu'ils tiennent ſaiſie, de maniere que la marée ne peut la déranger.

Les pêcheries qu'on nomme dans l'amirauté de Bayonne *naſſes* ou *petites écluſes* ſont conſtruites de deux manieres différentes. Les premieres, en équerres ouvertes comme les pans de bois ou buchots ; d'autres, droites & traverſes ſur le canal ou le bras d'eau ſur lequel elles ſont placées. Au milieu du courant, on enfonce deux gros pieux diſtans l'un de l'autre de 8 à 10 piés, arrêtés par une traverſe ſur laquelle eſt poſé le flet qui cale au moyen des pierres ou du plomb dont le bas eſt chargé. C'eſt au milieu de ce rets qu'eſt mis le caſſin, le bertaut ou la tonnelle qu'on tient ouverte comme le verveux par cinq ou ſix cercles. Les mailles de rets ſont aſſez ſerrées pour que rien n'échappe, pas même les plus petites anguilles. Le poiſſon eſt obligé de tomber dans le bertaut d'où il ne ſort plus. Pour cet effet on pratique de côté & d'autre, ſoit en droite ligne, ſoit en équerre, des levées formées de pieux & garnies de terraſſes, de clayonnages ou de pierres : on les éleve juſqu'à la hauteur la plus grande que les eaux puiſſent atteindre au temps des lavaſſes & ravines. On ne pêche de cette maniere qu'en hiver, depuis la S. Martin juſqu'au mois de mars, & la pêche ne ſe fait que de nuit. De jour, on releve les rets traverſant le bertaut. Ces pêcheries ſont inutiles en été.

NASSANGI BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier en Turquie, dont la charge eſt de ſceller tous les actes expédiés par le teskeregi-bachi ou premier ſecrétaire du grand viſir, & quelquefois les ordres du ſultan.

Le nom de *naſſangi* ſe donne à tous les officiers du ſceau, & celui de *naſſangi-bachi* à leur chef. Il n'eſt pourtant pas proprement garde des ſceaux de l'empire ottoman, puiſque c'eſt le grand viſir qui eſt chargé par le ſultan même du ſceau impérial, & qui le porte ordinairement dans ſon ſein. Le *naſſangi-bachi* a ſeulement la fonction de ſceller ſous les ordres du premier miniſtre ſes dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katcherifs du grand-ſeigneur.

Si cet officier n'eſt que bacha à deux queues, ou ſimplement effendi ; c'eſt-à-dire, homme de loi, il n'entre point au divan ; il applique ſeulement ſon ſceau ſur de la cire vierge contenue dans une petite demi-pomme d'or creuſe, ſi l'ordre

ou la dépêche s'adresse à des souverains, & sur le papier pour les autres. Il se tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en est pas éloignée, où il cachette les dépêches & les sacs d'aspres & de sultanins qui doivent être portés au trésor. S'il est bacha à trois queus, il a entrée & séance au conseil parmi les visires de banc.

Tous les ordres du grand-seigneur qui émanent de la chancellerie du grand-visir pour les provinces, de même que ceux qui sortent du bureau du defterdar, doivent être lus au *nassangi-bachi* par son secrétaire qu'on nomme *nassangi-kassedar-essendi*. Il en tire une copie qu'il remet dans une cassette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Constantinople n'ont pas besoin pour avoir force de loi d'être scellés par cet officier, il suffit qu'ils soient signés du grand-visir.

Le *nassangi-bachi* doit toujours être auprès de la personne du prince, & ne peut en être éloigné que son emploi ne soit donné à un autre. Lorsque le grand-visir marche à quelque expédition sans le sultan, le *nassangi-bachi* le fait accompagner par un *nassangi-effendi*, qui est comme son substitut. Enfin aux ordres émanés immédiatement de sa hautesse, le *nassangi-bachi* applique lui-même le *tura* ou l'empreinte du nom du monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela se pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la premiere ligne, comme les Romains en usoient dans leurs lettres. Ce *tura* est ordinairement un chiffre en lettres arabes formé des lettres du nom du grand-seigneur. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.* (G.)

NASSELLE *voyez* MERLUS.

NASSIB, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent au destin qui se trouve, selon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaise fortune de tous les hommes qu'ils ne peuvent éviter, quoiqu'ils fassent en quelque maniere que ce soit. De cette créance naît en eux la persuasion d'une prédestination absolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parce qu'il n'en arriva, disent-ils, que ce que porte le *nassib*; il faut pourtant observer que cette opinion n'est pas si générale parmi eux qu'ils n'aient des sectes qui reconnoissent l'existence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le destin. Ricaut, *de l'emp. turc.* (G.)

NASTRANDE, s. m. (*Mythol.*) c'est ainsi que les anciens Celtes Scandinaves appeloient le second enfer ou le séjour malheureux qui, après l'embrasement du monde & la consommation de toutes choses, étoit destiné à recevoir les lâches, les parjures & les meurtriers. Voici comme le *nastrande* ou rivage des morts est décrit dans l'Edda des Islandois. « Il y a un bâtiment vaste & infâme dont la porte est » tourné vers le nord; il n'est construit » que de cadavres de serpens, dont toutes » les têtes sont tournées vers l'intérieur de » la maison, ils y vomissent tant de venin » qu'ils forment un long fleuve empoisonné; » c'est dans ce fleuve que flottent les par- » jures & les meurtriers, & ceux qui cher- » chent à séduire les femmes d'autrui : » d'autres sont déchirés par un loup dévorant ». Il faut distinguer l'enfer, appelé *nastrande* dont nous parlons, de celui que ces peuples appeloient *nifléheim*, qui étoit destiné à servir de séjour aux méchans jusqu'à la fin du monde seulement. *Voyez* NIFLEHEIM, & voyez *l'Edda des Islandois*, publié par M. Mallet, *p.* 112.

NASTURCE, *voyez* CRESSON.

NASTURCE *ou* CRESSON D'INDE, (*Jardinage.*) on l'appelle encore *petite capucine* ou *capres capucines*; sa tige est longue & rampante : de ses feuilles rondes s'élevent des pédicules rougeâtres, qui soutiennent des fleurs très-odorantes à cinq feuilles jaunes, tachetées de rouge. Leur calice d'une seule piece découpée en cinq parties a une longue queue faite en capuchon, & devient, lorsque la fleur est passée, un fruit à trois capsules qui renferment sa graine.

Cette plante se cultive à l'ordinaire dans les jardins, & l'on mange en salade sa fleur confite dans du vinaigre.

NATA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Panama. Elle est située sur la baie de Parita à 30 lieues de Panama vers l'ouest, dans un terrain fertile, plat & agréable. *Long.* 299. 10. *lat.* 8. 20.

NATAGAI, s. m. (*Mythol.*) idole que les Tartares adorent comme le dieu de la terre & de tous les animaux. Il n'y a point de maison où l'on n'en garde avec respect une image accompagnée des figures de sa femme & de ses enfans, comme les anciens païens conservoient leurs lares & leurs pénates; & au lieu que ceux-ci leur faisoient des libations & des sacrifices, les Tartares, persuadés que *Natagai* & leurs autres idoles vivent, & ont besoin de nourriture, leur présentent des viandes, & leur frottent la bouche avec la graisse des mets qu'ils servent sur leurs tables. Kircher, *de la Chine.*

NATAL, adj (*Gramm.*) il se dit du temps ou du lieu de la naissance. Le jour *natal*; le pays *natal*. Dans quelques communautés religieuses, la maison *natale* est celle où l'on a fait profession. Les anciens ont célébré la naissance des hommes illustres par des jeux appelés *natals*. Les chrétiens ont eu leurs fêtes *natales*; Noël, Pâques, la Pentecôte & la Toussaint. On aime son pays *natal*; il est rare qu'on n'y laisse des parens, des amis ou des connoissances: & puis, on n'y peut faire un pas sans y rencontrer des objets intéressans par la mémoire qu'ils nous rappellent de notre temps d'innocence. C'est ici la maison de mon pere; là je suis né: ici j'ai fait mes premieres études; là j'ai connu cet homme qui me fut si cher: ici cette femme qui alluma mes premiers desirs: & voilà ce qui forme cette douceur dont Virgile & Ovide se feroient rendu raison s'ils y avoient un peu réfléchi.

NATAL, (*Géog.*) pays d'Afrique dans la Cafrerie, situé entre le 31. 30. 28. Ses habitans demeurent les uns dans des cavernes ou trous de rochers, les autres dans de petites maisons, qui sont si serrées & si bien couvertes de roseaux ou de branches d'arbres, que les vents & la pluie ne sauroient y pénétrer. Les Hottentots sont leurs voisins au sud.

Le pays de *natal* est borné au nord par la riviere della Goa qui est navigable; il est borné à l'est par la mer des Indes; mais on ne sait pas encore jusqu'où il s'étend à l'ouest. Le quartier qui regarde la mer est un pays de plaines & de forêts. On n'y manque pas d'eau, parce que les montagnes fournissent une quantité de petits ruisseaux qui se joignent ensemble, & forment la riviere de *Natal*. Les savanes y sont couvertes d'herbes fort épaisses.

Entre les animaux terrestres, on y voit des tigres, des éléphans, des bufles, des bœufs, des vaches montagnardes & des bêtes fauves. Les éléphans y fourmillent. La volaille y abonde en canards sauvages & domestiques, sarcelles, cocqs, poules, outre une infinité d'oiseaux qui nous sont inconnus. La mer & les rivieres sont extrêmement poissonneuses; mais les habitans ne prennent guere que des tortues.

Les naturels de ce pays sont déja différens des Hottentots; ils sont beaucoup moins mal-propres & moins laids. Ils sont aussi naturellement plus noirs; ils ont les cheveux crépus, le visage en ovale, le nez plat de naissance, à ce que dit Kolbe, & les dents blanches; mais ils ont aussi un peu de goût pour la graisse, car ils portent des bonnets élevés de huit à dix pouces & faits de suif de bœuf. Ils cultivent la terre, y sement une espece de blé de turquie dont ils font leur pain.

Les hommes vont presque tout nuds, ainsi que les femmes. Lorsqu'il pleut, ils jettent sur leurs épaules un simple cuir de vache, dont ils se couvrent comme d'un manteau. Ils boivent du lait aigri pour se desaltérer.

Il est permis à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il en peut entretenir; mais il faut qu'il les achete, puisque c'est la seule marchandise qu'on achete & qu'on vende dans la terre de *natal*. On donne des vaches en troc pour des femmes; de sorte que le plus riche est celui qui a le plus de filles ou de sœurs à marier.

Ils demeurent ensemble dans de petits villages composés de familles toutes alliées les unes aux autres. C'est ainsi qu'ils vivent dans l'innocence de la nature, en se soumettant volontiers au plus âgé d'entre eux, lequel les gouverne tous. *Voyez* de plus grands détails dans les voyages de Dampierre. (*D. J.*)

NATANGEN, (*Géograph.*) cercle du royaume de Pruſſe ſur le Prégel. Il contient quatre provinces; le *Natangen* propre, le Bartenland, la Sudavie & la Galindie. Brandebourg en eſt la capitale.

NATATION, ſ. f. (*Méd. gymnaſt.*) c'eſt l'action de nager, ſorte de mouvement progreſſif dont eſt ſuſceptible un grand nombre d'animaux qui s'en ſervent pour tranſporter leur corps d'un lieu à un autre ſur la ſurface ou au travers des eaux ſans aucun appui ſolide, de façon qu'ils ſe meuvent dans le fluide comme les oiſeaux ſe meuvent & courent dans les eſpaces de l'air.

Cependant il y a cette différence entre l'action de voler & celle de nager, que pour ſe ſoutenir dans les airs, les animaux volatiles ont beſoin d'une force très-grande, à cauſe que leur corps eſt d'une gravité ſpécifique beaucoup plus conſidérable que celle du fluide dans lequel ils ont à ſe ſoutenir ſuſpendus; au lieu que les animaux qui nagent naturellement n'ont point à employer de forces pour ſe ſoutenir ſuſpendus dans l'eau ou ſur la ſurface, parce que leur corps eſt moins peſant qu'un égal volume de ce fluide dont d'ailleurs la conſiſtance leur ſert de ſoutien.

Ce qui le prouve, c'eſt que ſi les animaux terreſtres, les oiſeaux même tombent dans l'eau, & y ſont plongés fort avant, ils reviennent d'eux-mêmes ſur l'eau comme un morceau de bois, ils ſont, pour ainſi dire, repouſſés du fonds vers la ſurface avec une ſorte d'effort, comme pour être lancés au deſſus, ſans qu'il y ait aucun mouvement tendant à cet effet de la part de l'animal.

Il n'eſt perſonne qui étant dans le bain, n'ait éprouvé qu'en étendant horizontalement les piés & les mains, on ſent que dès qu'on ne fait pas un continuel effort pour s'appeſantir & ſe fixer au fond du vaſe, l'eau ſouleve d'elle-même tout le corps juſqu'à ce qu'il y en ait une partie qui ſurnage.

Ainſi lorſqu'un animal quadrupede ou volatile eſt jeté vivant, ou ſe jette dans l'eau, de quelque maniere que cela ſe faſſe, il revient toujours ſur la ſurface, après avoir plongé plus ou moins avant, en ſorte qu'il reparoît bien-tôt une grande partie de ſon corps qui ſurnage; c'eſt conſtamment la partie ſupérieure, puiſque tandis qu'il a le ventre toujours plongé, le dos & la tête reſtent au deſſus de l'eau, & il conſerve l'attitude qui lui eſt naturelle en marchant, parce que le centre de gravité de l'animal répond au milieu du bas ventre qui eſt toujours tourné en bas comme un pendule, & que la poitrine, le dos & la tête ſont moins peſans que le reſte du corps.

Il n'en eſt pas de même par rapport à l'homme, attendu qu'il a la tête, tout étant égal, beaucoup plus peſante que celle d'aucun autre animal, parce qu'il a la maſſe du cerveau d'un beaucoup plus grand volume; qu'il lui eſt par conſéquent difficile de tenir la tête élevée hors de l'eau; ce qu'il ne peut faire que par l'action de ſes piés & de ſes mains, qui en preſſant par repriſes l'eau de haut en bas, en imitant en quelque ſorte l'effet des rames, ſont faire à ſon corps incliné, de la tête aux piés, comme des élancemens, des ſauts du dedans au dehors de l'eau, qui ſe répetent avec aſſez de promptitude pour tenir toujours la tête au deſſus de ce fluide; ce qui ſe fait ſans aucune peine à l'égard des quadrupedes laiſſés à eux-mêmes, & ſans aucun mouvement de leur part.

C'eſt ainſi que les poiſſons ſe ſoutiennent, ſe repoſent même & dorment à la ſurface des eaux, ayant le dos au deſſus & ſeulement le ventre plongé; ils ne peuvent s'enfoncer qu'en ſe rendant plus peſans par la compreſſion de l'air de la veſſie qu'ils ont particuliérement deſtinée à cet uſage; *voyez* POISSON, & les autres animaux ne peuvent auſſi plonger que par l'action muſculaire des organes avec leſquels ils nagent, ou en s'efforçant de tendre vers le fond de l'eau, ou par le moyen de quelque corps peſant dont ils ſe ſaiſiſſent pour ajouter à leur peſanteur naturelle. *Voyez* PLONGEUR.

Il ſuit donc de ce qui vient d'être dit de la comparaiſon des animaux terreſtres & des volatiles avec l'homme, par rapport à la diſpoſition reſpective de leur corps dans l'eau, que celle de l'homme s'oppoſe à ce qu'il puiſſe nager naturellement, comme

le font tous les autres animaux, parce qu'il n'a pas l'avantage comme eux, que par l'effet de la gravité spécifique, les parties nécessaires à la respiration restent hors de l'eau, & empêchent par ce moyen la suffocation qu'il ne peut éviter, à moins qu'il ne sache industrieusement se soutenir la tête hors de l'eau; ce que les animaux quadrupedes font par la disposition naturelle de leurs parties, sur-tout de leur tête, qui, outre qu'elle est plus légere, est figurée de maniere que par l'alongement, l'élévation du museau, ils ont beaucoup de facilité pour conserver la respiration.

Ainsi l'on voit pourquoi les animaux nagent comme par instinct, au lieu que c'est un art dans l'homme de pouvoir nager; art qui suppose une adresse qui ne s'acquiert que par l'exercice propre à cet effet, pour apprendre à soutenir hors de l'eau la tête contre son propre poids, & à plier le coup en arriere pour élever le nez & éviter le défaut de respiration, qui arriveroit infailliblement si son corps étoit abandonné à sa disposition naturelle & à son poids, selon les loix de la gravité spécifique, qui tend toujours à ce que la tête ne soit jamais la partie du corps qui surnage.

En sorte que quelqu'un qui se noie, après avoir d'abord plongé, reparoît ordinairement sur l'eau à plusieurs reprises; mais rarement montre-t-il alors la tête, à moins que ce ne soit par l'effet des mouvemens de ses bras étendus, qui lui servent dans ce cas comme de balancier, pour se tenir en équilibre avec le poids de l'eau & élever la tête au dessus de la surface; mais la force des bras ne pouvant le soutenir long-temps, lorsqu'il n'a pas l'habitude de nager, il retombe par son propre poids & replonge la tête à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau ayant pénétré dans la poitrine & rempli les voies de l'air, rend le corps plus pesant, & fait qu'il ne reparoît plus sur l'eau que lorsqu'après avoir resté au fond un certain temps après la mort, la putréfaction qui s'ensuit développe de l'air dans les boyaux, & même dans la substance des parties molles dont la raréfaction augmente le volume du corps, sans en augmenter le poids & le rend plus léger qu'un égal volume d'eau; d'où résulte que le cadavre est soulevé, & paroît surnager. *Voyez* NOYÉ.

Ce n'est donc pas, selon le préjugé assez généralement reçu, la crainte de se noyer, qui fait que l'homme ne nage pas naturellement, comme les quadrupedes, mais le défaut de disposition dans les parties & dans la figure de son corps, puisque l'on voit des enfans & des imbécilles se jeter hardiment dans l'eau, qui ne laissent pas d'y périr faute de *nager*, & par conséquent par le seul défaut de disposition à se soutenir dans l'eau comme les animaux, sans y être exposés à la suffocation. *Extrait de Borelli *de morte animalium*, *part. I. cap. xxii*;

Quoiqu'on trouve peu dans les ouvrages de médecines tant anciens que modernes, que l'action de *nager* soit mise au nombre des exercices utiles à la santé; cependant il paroît qu'elle peut y tenir un rang distingué par les bons effets qu'elle peut produire, étant employée avec les ménagemens, les précautions convenables. En effet, il paroît hors de doute que, outre l'action musculaire dans presque toutes les parties du corps, à laquelle donne lieu cette espece d'exercice, comme bien d'autres, l'application de l'eau froide dans laquelle on nage, contribue, non seulement par son poids sur la surface du corps, mais encore par sa qualité froide, qui ne cesse d'être telle, attendu le changement continuel qui se fait des surfaces du fluide ambiant, par une suite de la progression qu'opere l'action de *nager*, à condenser, à fortifier les fibres, à augmenter leur élasticité, & à rendre plus efficace leur action sur les fluides, dont il empêche aussi la dissolution & la trop grande dissipation en diminuant la transpiration, selon Sanctorius. *Static. medic. sect. II, aphro. xiv*, ce qui ne peut qu'être d'un grand avantage dans l'été, où les grandes chaleurs produisent un relâchement général dans les solides, & causent un grand abattement de forces; *voyez* CHALEUR ANIMALE, pourvu que la *natation* ne succede pas à un exercice violent, comme le fait observer cet auteur.

D'où s'ensuit que l'action de *nager* dans un fleuve ou dans tous autres amas d'eau froide, bien pure, peut joindre le bon

effet

effet de l'exercice à celui du bain froid, pourvu que cette action ne soit pas excessive, & qu'elle soit suivie des soins, des ménagemens que l'on doit avoir, après cette sorte de bain. *Voyez* BAIN FROID, *œcon. anim. Voyez aussi la dissertation* de M. Raymond, médecin à Marseille, sur le bain aqueux simple, qui a remporté le prix de l'académie de Dijon en 1755.

On observera ici, en finissant, qu'il ne faut pas confondre la *natation*, qui est l'action de nager, avec une sorte de *natation*, qui, dans le sens des anciens, étoit une maniere de se baigner dans un vase beaucoup plus grand que les baignoires ordinaires: c'est ce qui est désigné par les grecs sous le nom κολυμβησις, qui est aussi rendu en latin par le mot de *natatio*, selon qu'on le trouve dans les œuvres de Galien, *lib. II, de temp. cap. ij*, où cette sorte de vase est encore appelée *dexamene. Voy.* Gorrh. *pag.* 301. (*M.* D'AUMONT.)

NATCHEZ, (*Géographie.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, sur le bord oriental du Missisipi, & à environ 80 lieues de l'embouchure de ce fleuve.

Si l'on croit les relations, le gouvernement de ces peuples sauvages est despotique. Leur chef dispose des biens de tous ses sujets, & les fait travailler à sa fantaisie; ils ne peuvent lui refuser leur tête; il est comme le grand seigneur; lorsque l'héritier présomptif vient à naître, on lui donne tous les enfans à la mamelle pour le servir pendant sa vie; vous diriez que c'est le grand Sésostris. Ce chef est traité dans sa cabane avec les cérémonies qu'on feroit à un empereur du Japon ou de la Chine. Les préjugés de la superstition, dit l'auteur de l'esprit des loix, sont supérieurs à tous les autres préjugés, & ses raisons à toutes les autres raisons. Ainsi, quoique les peuples sauvages ne connoissent pas naturellement le despotisme, ce peuple-ci le connoît: ils adorent le soleil; & si leur chef n'avoit pas imaginé qu'il étoit le frere du soleil, ils n'auroient trouvé en lui qu'un misérable comme eux.

Lorsqu'un de ces sauvages meurt, ses parens viennent pleurer sa mort pendant un jour entier: ensuite on le couvre de ses plus beaux habits, c'est-à-dire, qu'on lui peint les cheveux & le visage, & qu'on l'orne de ses plumages; après quoi on le porte dans la fosse qui lui est préparée, en mettant à ses côtés une chaudiere & quelques vivres. Ses parens vont, dès la pointe du jour, pleurer sur sa fosse, plus ou moins long-temps, suivant le degré de parenté. Leur deuil consiste à ne pas se peindre le corps, & à ne pas se trouver aux assemblées de réjouissance.

Le P. de Charlevoix qui vit leur temple du soleil en 1721, dit que c'étoit une espece de cabane longue, avec un toit couvert de feuilles de latanier. Au milieu de ce temple il y avoit sur le sol qui étoit de simple terre, trois bûches disposées en triangle, & qui brûloient par les bouts qui se touchoient, ce qui remplissoit de fumée le temple, où il n'y avoit point de fenêtre.

En 1730, les François firent la guerre aux *Natchez*, en tuerent un grand nombre, & les disperserent tellement, qu'ils ne font plus un corps de nation. Ils raserent ensuite leurs villages & leur temple du soleil. (*D. J.*)

NATEL, (*Géog.*) ville de Perse, située, selon Tavernier, à 77^d, 40′, *de long.* sous les 36^d, 7′, *de lat.*

NATEMBES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Libye intérieure; il étoit, selon Pline, *liv. IV, ch. vj*, plus au nord que la montagne Usargala.

NATES, *en Anatomie*, est un terme dont on se sert pour exprimer deux protuberances circulaires de la substance du cerveau, qui sont situées derriere la moëlle alongée proche le cervelet. *V.* CERVEAU & MOELLE. (*L.*)

NATHAN, *qui donne*, (*Hist. sacr.*) fils de David, qui fut pere de Mathata. 2°. Le prophete qui parut dans Israël du temps de David, qui déclara à ce prince qu'il ne bâtiroit point de temple au Seigneur, & que cet honneur étoit réservé à son fils Salomon. Ce même prophete reçut ordre de Dieu d'aller trouver David après le meurtre d'Uri, pour lui reprocher son crime, & l'adultere qui y avoit donné lieu. *Nathan* lui rappela son crime sous une image empruntée, en racontant à ce

prince l'histoire feinte d'un homme riche, qui ayant plusieurs brebis avoit enlevé de force celle d'un homme pauvre qui n'en avoit qu'une. David ayant entendu le récit de *Nathan*, lui répondit : l'homme qui a fait cette action est digne de mort, il rendra la brebis au quadruple. *C'est vous-même, qui êtes cet homme*, repliqua *Nathan ; vous avez ravi la femme d'Uri Héthéen, vous l'avez prise pour vous, & vous l'avez lui-même fait périr par l'épée des enfans d'Amnon.* Le prophete ajouta ensuite les maux que Dieu alloit faire fondre sur la maison de David en punition de son crime ; il lui dit qu'il prendroit ses femmes à ses yeux, qu'il les donneroit à un autre qui dormiroit avec elles aux yeux du soleil & de tout Israël : c'est ce qu'exécuta Absalon, fils de David, l'instrument dont Dieu se servit pour punir les péchés du pere. Nathan contribua beaucoup à rendre inutile la brigue d'Adonias qui vouloit se faire déclarer roi, & à faire sacrer Salomon. L'Ecriture ne nous apprend ni le temps, ni la maniere dont il mourut. On croit qu'il a eu part à l'histoire des deux premiers livres des rois avec Gad & Samuël. On prétend même qu'il avoit écrit l'histoire particuliere de David & de Salomon. Il y a eu quelques autres personnes de ce nom moins considérables.

Ce prophete offre aux ministres du Seigneur un modele admirable de la maniere dont ils doivent dire la vérité aux grands. C'est de la leur présenter avec une sainte liberté ; laquelle n'exclut point les sages ménagemens qui, sans l'affoiblir, lui ôtent ce qu'elle auroit de dur pour des oreilles peu accoutumées à l'entendre. *Nathan*, pour ménager la délicatesse du roi, évite de lui représenter directement sa faute : il emprunte une image qui force David de prononcer lui-même son arrêt ; mais à peine David s'est-il condamné, que le prophete, reprenant le ton & le langage d'un ministre du Seigneur, lui découvre l'énormité de ses crimes & lui annonce les châtimens que la justice divine lui prépare. (+)

NATHINÉENS, s. m. pl. (*Théolog.*) ce mot vient de l'hébreu *nathan*, qui signifie *donner*. Les *Nathinéens* ou *Néthinéens* étoient des serviteurs qui avoient été donnés & voués au service du tabernacle & du temple chez les Juifs pour les emplois les plus pénibles & les plus bas, comme de porter le bois & l'eau.

On donna d'abord les Gabaonites pour remplir ces fonctions, Josué *ix*, 27. Dans la suite, on assujettit aux mêmes charges ceux des Chananéens qui se rendirent, & auxquels on accorda la vie. On lit dans Esdras, *c. viij*, *v.* 20, que les *Nathinéens* étoient des esclaves voués par David & par les princes pour le ministere du temple, & ailleurs, qu'ils étoient des esclaves donnés par Salomon. En effet, on voit dans les livres des rois, que ce prince avoit assujetti les restes des *Chananéens*, & les avoit contraints à diverses servitudes, & il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux prêtres & aux lévites, pour leur servir dans le temple. Les *Nathinéens* furent emmenés en captivité avec la tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les portes caspiennes d'où Esdras en ramena quelques-uns au retour de la captivité ; ils demeurerent dans les villes qui leur furent assignées ; il y en eut aussi dans Jérusalem qui occuperent le quartier d'Ophel. Le nombre de ceux qui revinrent avec Esdras & Néhémie ne se montant à guere plus de 600, & ne suffisant pas pour remplir les charges qui leur étoient imposées, on institua dans la suite une fête nommée *xilophorie*, dans laquelle le peuple portoit en solennité du bois au temple pour l'entretien du feu de l'autel des holocaustes. *Voy.* XILOPHORIE. Calmet, *dict. de la bible.*

NATIF, adj. (*Gram.*) terme relatif au lieu où l'on a pris naissance. Il se dit de la personne : je suis *natif* de Langres, petite ville du Bassigny, dévastée en cette année (1760) par une maladie épidémique, qui dure depuis quatre mois, & qui m'a emporté trente parens. On distingue *natif* de *né*, en ce que *natif* suppose domicile fixe des parens, au lieu que *né* suppose seulement *naissance*. Celui qui naît dans un endroit par accident, est *né* dans cet endroit ; celui qui y naît, parce que son pere & sa mere y ont leur séjour, en est *natif*. J. C. est *natif* de Nazareth, & *né* à Bethléem.

NATIF, (*Hist. nat. Minéralogie.*) dans l'histoire naturelle du regne minéral, on appelle *natif* un métal ou un demi-métal

qui se trouve dans le sein de la terre sous la forme qui lui est propre, sans être minéralisé, c'est-à-dire, sans être combiné ni avec du soufre, ni avec de l'arsenic, du moins en assez grande quantité pour qu'on puisse le méconnoître. L'or se trouve toujours *natif.* On rencontre aussi de l'argent, du cuivre, du fer, du mercure, du régule d'antimoine, du bismuth, de l'arsenic natifs; quant au plomb & à l'étain, on ne les a point encore trouvés *natifs*. On voit que *natif* est dans ce sens un synonyme de vierge; on dit de l'*argent vierge* ou de l'*argent natif*, &c. (—)

NATIO, s. f. (*Mythol.*) déesse qui dans l'opinion vulgaire, présidoit à l'accouchement, à la naissance. Elle avoit un temple dans le territoire d'Ardée. Si cette *Natio* est déesse, dit un des interlocuteurs de Cicéron, la Pudeur, la Foi, l'Esprit, la Concorde, l'Espérance, & Moneta, seront aussi des déesses: or tout cela n'est pas probable. (*D. J.*)

NATION, s. f. (*Hist. mod.*) mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans de certaines limites, & qui obéit au même gouvernement.

Chaque *nation* a son caractere particulier: c'est une espece de proverbe que de dire, léger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un espagnol, méchant comme un anglois, fier comme un écossois, ivrogne comme un allemand, paresseux comme un irlandois, fourbe comme un grec, &c. *Voyez* CARACTERE.

Le mot de *nation* est aussi en usage dans quelques universités pour distinguer les suppôts ou membres qui les composent, selon les divers pays d'où ils sont originaires. *Voyez* UNIVERSITÉ.

La faculté de Paris est composée de quatre *nations*; savoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne: chacune de ces *nations*, excepté celle de Normandie, est encore divisée en tribus, & chaque tribu a son doyen, son censeur, son procureur, son questeur & ses appariteurs ou massiers.

La *nation* d'Allemagne comprend toutes les *nations* étrangeres, l'Angloise, l'Italienne, &c.

Les titres qu'elles prennent dans leurs assemblées, actes, affiches, &c. sont pour la *nation* de France, *honoranda Gallorum natio*; pour celle de Picardie, *fidelissima Picardorum natio*; on désigne celle de Normandie par *veneranda Normanorum natio*; & celle d'Allemagne par *constantissima Germanorum natio*. Chacune a ses statuts particuliers pour régler les élections, les honoraires, en un mot tout ce qui concerne la police de leur corps. Ils sont homologués en parlement, & ont force de loi.

Synode national. Voyez *les articles* SYNODE & CONCILE.

NATISO, (*Géog. anc.*) fleuve des Vénetes, selon Pline, *liv. III. ch. xviij.* qui dit qu'il passoit auprès d'*Aquileia Colonia.* Léander le nomme *Natisone*; il prend sa source dans les Alpes, & finit par se rendre dans la Lisonze au-dessous de Gradisca. Il est vrai que les anciens nous font entendre que le *Natiso* se jetoit dans la mer; mais alors ils donnoient le nom de *Natiso* à la Lisonze, avec laquelle il se joint. (*D. J.*)

NATIVITÉ, (*Théol.*) *nativitas*, *natalis dies*, *natalitium*, expressions qui sont principalement d'usage en stylé de calendrier ecclésiastique, & quand on parle des saints, comme la *nativité* de la sainte Vierge, la *nativité* de saint Jean-Baptiste, &c. quand on dit simplement la *nativité*, on entend le jour de la naissance de Notre-Seigneur, ou la fête de Noel. *Voyez* FÊTE & NOEL.

On croit communément que c'est le pape Thelesphore qui a ordonné que la fête de la *nativité* se célébreroit le 25 décembre. Jean, archevêque de Nice, dans une lettre sur la *nativité* de J. C. rapporte qu'à la priere de S. Cyrille de Jérusalem le pape Jules I. fit faire des recherches très-exactes sur le jour de la *nativité* de N. S. & qu'ayant trouvé qu'elle étoit arrivée le 25 décembre, on commença dès-lors à célébrer cette fête ce jour-là. *Voyez* INCARNATION.

Les mots *natalis dies*, *natalitium*, étoient autrefois usités parmi les Romains pour signifier la fête que l'on célébroit le jour de l'anniversaire de la naissance d'un empereur; depuis ce temps on les a étendus peu à peu à signifier toutes sortes de fêtes; c'est pourquoi l'on trouve dans les fastes

des anciens, *natalis solis* pour la fête du soleil. *Voyez* FÊTE.

Quelques auteurs pensent que les premiers chrétiens, trouvant ces expressions consacrées par l'usage pour signifier une fête, les employerent aussi dans le même temps; & que c'est pour cela qu'on trouve dans les anciens martyrologes, *natalis calicis*, pour dire le jeudi-saint, ou la fête de l'institution de l'eucharistie; *natalis cathedræ*, pour la fête de la chaire de S. Pierre: *natalis* ou *natalitium ecclesiæ N*, pour la fête de la dédicace de telle ou telle église. Mais outre qu'on n'a pas des preuves bien certaines de cette opinion, il est probable que comme la naissance, *natalitium*, se prend communément pour le commencement de la vie de l'homme, les chrétiens employerent le même terme par analogie pour exprimer l'anniversaire du commencement ou de l'institution de telle ou telle cérémonie religieuse.

NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, fête que l'église romaine célebre tous les ans en l'honneur de la naissance de la vierge Marie, mere du Sauveur, le 8 septembre. Cette fête n'est pas à beaucoup près si ancienne que celle de la *nativité* de J. C. & de S. Jean. Le pape Sergius I. qui fut élevé sur le saint siege en 687, est le premier qui ait mis la *nativité* au nombre des fêtes de la sainte Vierge; car le *natalitium* de la bien-heureuse Vierge Marie, que l'on célébroit auparavant en hiver, étoit la fête de son assomption. On trouve depuis la fête de la Vierge Marie, au 7 de septembre, dans les martyrologes, & dans le sacrementaire de saint Grégoire. Elle n'a été établie en France que sous le regne de Louis le Débonaire; & elle a été depuis insérée dans les martyrologes de Florus, d'Adon & d'Usuard. Gautier, évêque d'Orléans, l'introduisit dans son diocese, & Paschase Ratbert en parle dans son livre de la virginité de Marie. Ainsi, ceux qui disent qu'elle n'a été établie que dans le neuvieme siecle, se sont trompés. Cependant cette fête n'a été chomée en France & en Allemagne que dans le x^e^ siecle. Mais saint Fulbert l'établit à Chartres dès le ix. Les Grecs & les Orientaux n'ont commencé à la célébrer que dans le xij. siecle; mais ils le font avec beaucoup de solennité. Baillet, *vie des Saints*.

NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE, fête que l'église romaine célebre tous les ans en mémoire de la naissance de S. Jean, fils de Zacharie & de sainte Elisabeth, & précurseur de Jesus-Christ, le 24 de juin, avec un office solennel & octave. *Voyez* OCTAVE.

L'institution de cette fête est très-ancienne dans l'église. Elle étoit déja établie au 24 de juin du temps de S. Augustin, qui a fait sept sermons pour cette solennité. Le concile d'Agde, tenu en 506, la met au rang des fêtes les plus célebres. Il a été un temps qu'on y célébroit trois messes, comme on fait encore à Noël. On a aussi autrefois célébré la fête de la conception de saint Jean-Baptiste au 24 septembre.

C'est la coutume en France, la veille de cette fête, dans toutes les paroisses, que le clergé aille processionnellement allumer un feu en signe de réjouissance; on dit même que les Musulmans ont la mémoire de S. Jean en telle vénération, qu'ils la célebrent aussi par diverses marques de joie.

NATIVITÉ, *nativitas*, chez les *anciens jurisconsultes* signifie quelquefois *villenage*, c'est-à-dire, *esclavage* ou *servitude*. *Voyez* VILLENAGE. (*G*)

NATIVITÉ, *en Astronomie*, c'est le thême ou la figure des cieux, & principalement des douze maisons célestes au moment de la naissance de quelqu'un. On l'appelle autrement horoscope. *V.* HOROSCOPE.

Tirer l'*horoscope* de quelqu'un, c'est-à-dire, chercher par le calcul le temps qu'il avoit à vivre, étoit autrefois en Angleterre un crime qu'on punissoit du même supplice que le crime de félonie, comme il paroît par les statuts de la 25 année de la reine Elisabeth, *ch. ij*.

NATOLIE *ou* ANATOLIE, (*Géogr. anc.*) on l'appeloit anciennement l'*Asie mineure*, grande presqu'isle qui s'avance entre la mer Méditerranée & la mer Noire, jusqu'à l'Archipel & la mer de Marmara. Les Turcs l'appellent *Anatol-Vilaïcte*. On la divisoit autrefois en plusieurs royaumes, ou provinces; on mettoit la Cappadoce, la Galatie, la Lycaonie & la Pisidie vers

le milieu : la Bithynie, la Paphlagonie & le royaume de Pont vers la mer Noire ; l'Arménie mineure à l'occident de l'Euphrate ; la Cicilie, la Pamphylie, la Carbalie, l'Isaurie & la Lycie, vers la mer Méditerranée ; la Carie, la Doride, la Lydie, l'Ionie, l'Æolide, la grande & petite Phrygie, la grande & petite Mysie & la Troade sur l'Archipel. Tous ces royaumes & provinces se divisoient encore en plusieurs autres ; aujourd'hui c'est la *Natolie*, divisée en quatre principales parties, dont la plus occidentale & la plus grande est encore appelée du même nom, voyez NATOLIE PROPRE. Les trois autres sont la Caramanie, l'Amasie & l'Aladulie.

Ses principales rivieres sont Zagarie & Casalmach, qui se jettent dans la mer Noire ; Kara ou la riviere Noire, qui se décharge dans l'Euphrate ; Satalie qui a son embouchure dans la mer Méditerranée ; Madre & Sarabat qui se rendent dans l'Archipel. (*D. J.*)

NATOLIE PROPRE, (*Géog.*) contrée de la Turquie en Asie. Elle occupe presque la moitié de la presqu'isle, s'étendant depuis la riviere de Casalmach sur la mer Noire, sur la mer de Marmara, sur l'Archipel & sur la Méditerranée, jusqu'à la côte qui est entre l'isle de Rhodes & le Xante. La ville de Chiutaye, située sur le fleuve Ayala, est la capitale de cette province, & le siege d'un béglierbey. On compte dans son gouvernement 336 ziamets, & 1136 timars. (*D. J.*)

NATRUM, NATRON ou NATER, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est un sel alkali fixe, tout formé par la nature, qui se trouve ou dans le sein de la terre, ou qui se montre à sa surface ; c'est sur-tout en Egypte, en Syrie, dans l'Assyrie, dans l'Asie mineure & dans les Indes orientales, que l'on rencontre le *natrum*. Les voyageurs nous apprennent qu'en Egypte sur-tout, il s'en trouve un amas immense dans un endroit que l'on appelle la *mer seche*, l'on en tire tous les ans une quantité prodigieuse qui se débite dans tout le levant ; on s'en sert pour faire du savon, & pour blanchir le linge. C'est un sel de cette espece que l'on trouve encore abondamment aux environs de Smyrne, où on l'emploie à faire du savon. *Voy.* SMYRNE, (*terre de.*)

Le *natrum* tel qui se trouve dans la terre, est ordinairement d'un blanc rougeâtre & en masses informes ; il est mêlé de particules terreuses & d'une portion plus ou moins grande de vrai sel marin. Quelquefois on le trouve sous la forme d'une poudre blanche, qui se montre à la surface de la terre ; quelquefois il forme une espece de croûte feuilletée & friable. Ce sel est légérement caustique sur la langue, il fait effervescence avec tous les acides, comme les sels alkalis tirés des végétaux ; il fait du savon avec les huiles, & mêlé avec du sable, il entre en fusion & fait du verre, d'où l'on voit que ce sel a tous les caracteres des sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux. Cependant il en differe à d'autres égards ; quand il a été purifié par la dissolution, l'évaporation & la crystallisation, il forme des crystaux en paralélépipédes quadrangulaires oblongs, applatis par les extrémités ; cette figure peut venir du sel marin avec qui il est très-communément mêlé. Un autre phénomene singulier du *natrum*, c'est que lorsqu'il est sous une forme seche & concrete, il fait une effervescence très-forte avec tous les acides, au lieu qu'il n'en fait aucune, même avec les acides les plus concentrés, lorsqu'il a été mis parfaitement en dissolution dans l'eau, & lorsque la dissolution est devenue claire.

Quelques auteurs disent que le *natrum* contient une portion d'alkali volatil, cela peut venir des végétaux pourris dont quelques particules se joignent à lui accidentellement, mais l'alkali volatil ne doit point être regardé comme faisant une des parties constituantes de ce sel.

M. Rouelle ayant reçu des échantillons du *natrum* d'Egypte, a eu occasion d'en faire l'examen. Il a trouvé qu'il y en a de deux especes ; l'un est le plus parfait & le plus pur, c'est un alkali fixe que ce savant chimiste regarde comme précisément de la même nature que le sel de soude, qui lui-même est l'alkali qui sert de base au sel marin, voyez SOUDE. Le *natrum* de la seconde espece est mêlé de sel marin & de

sel de Glauber; & par conséquent est un alkali fixe impur. Suivant Hérodote, les anciens Egyptiens se servoient de *natrum* dans leurs embaumemens, ils y laissoient séjourner les corps morts pendant long-temps, afin de les dessécher avant que de les embaumer. *Voy.* les *mém. de l'acad. des sciences ann.* 1750.

Le *natrum* ou sel alkali minéral dont nous parlons, differe des autres sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux par les mêmes côtés que la soude; combiné avec l'acide vitriolique il fait du vrai sel de Glauber; il se dissout plus difficilement dans l'eau que les autres alkalis fixes; il n'attire point l'humidité de l'air comme eux, & il est beaucoup moins caustique. *Voy.* SOUDE.

Il paroît indubitable que le *natrum* qui vient d'être décrit, est le sel que Dioscoride, Pline & les anciens connoissoient sous le nom de *nitrum*. La description qu'ils en donnent ne convient nullement au sel que nous appelons *nitre* aujourd'hui, & ses propriétés annoncent un vrai sel alkali fixe. L'écriture sainte sert à prouver cette vérité; Salomon compare la gaieté d'un homme triste à l'action du *nitre* avec le vinaigre: & Jérémie dit, que quand le pécheur se laveroit avec du *nitre*, il ne feroit point purifié de ses souillures. On voit que ces effets ne peuvent s'appliquer qu'à un sel alkali fixe, & non à un sel neutre, connu des modernes sous le nom de *nitre*. *Voyez* NITRE.

Ce qui vient d'être dit dans cet article suffit pour faire connoître la nature du *natrum*, & pour faire sentir le peu de fondement de ce que des voyageurs peu instruits nous ont rapporté de sa formation. Quelques-uns ont voulu nous persuader que ce sel étoit produit par une rosée qui causoit une espece de fermentation & de gonflement dans la terre & qui en faisoit sortir le *natrum*; on sentira aussi l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs naturalistes modernes, qui ont pris pour du *natrum* du vrai sel marin ou sel gemme, & d'autres sels qu'ils ont trouvé dans quelques fontaines & dans quelques terrains. La description qui vient d'être donnée suffira pour faire connoître le vrai *natrum* par tout où on en pourra trouver.

Quand à la formation de ce sel, on pourroit conjecturer avec assez de vraisemblance, qu'il doit son origine au sel marin dont le terrain de l'Egypte est sur-tout rempli, la chaleur du climat a pu dégager une portion de l'acide de ce sel; ensorte qu'il ne reste plus que sa base alkaline, qui est encore mêlée d'une partie de sel marin qui n'a point été décomposée. (+)

NATTA, *terme de Chirurgie*, excroissance charnue ou grosse tumeur, qui vient en différentes parties du corps; on dit aussi *nasa*, *nasda* & *napta*.

Blancard la définit, une grosse tumeur mollasse, sans douleur, sans couleur, qui vient le plus ordinairement au dos, & quelquefois aux épaules & en plusieurs autres parties. La racine du *natta* est fort petite, cependant il augmente quelquefois si prodigieusement, qu'il égale la grosseur d'un melon ou d'une gourde, il se forme souvent des *nattes* au col qui ressemblent à des taupes. *Voyez* TAUPES. Cette tumeur est de l'espece des enkistées.

Bartholin dit qu'une dame se fit mordre un *natta* qui commençoit, & qu'elle en fut guérie par ce moyen. *Voyez* LOUPE.

NATTE, s. f. (*Ouvrage du Nattier.*) espece de tissu fait de paille, de jonc, de roseau ou de quelques autres plantes, écorces, ou semblables productions faciles à se plier & à s'entrelacer.

Les *nattes* de paille sont composées de divers cordons, de diverses branches, ordinairement de trois. On met aux branches depuis quatre brins jusqu'à douze, & plus souvent l'épaisseur qu'on veut donner à la *natte* ou l'usage auquel elle est destinée.

Chaque cordon de *natte*, ou comme on dit en terme de nattiers, se trace séparément & se travaille au clou. On appelle *travailler au clou*, attacher la tête de chaque cordon à un clou à crochet, enfoncé dans la barre d'en haut d'un fort traiteau de bois qui est le principal instrument dont se servent ces ouvriers. Il y a trois clous à chaque traiteau pour occuper autant de compagnons, qui, à mesure qu'ils avancent la trace, remontent leur cordon sur le

clou, & jettent par deſſus le traiteau la partie qui eſt nattée; lorſqu'un cordon eſt fini, on le met ſécher à la gaule avant de l'ourdir à la tringle.

Pour joindre ces cordons & en faire une *natte*, on les coud l'un à l'autre avec une groſſe aiguille de fer longue de dix à douze pouces. La ficelle dont on ſe ſert eſt menue, & pour la diſtinguer des autres ficelles que font & vendent les cordiers, ſe nomme *ficelle à natte.*

Deux groſſes tringles longues à volonté & qu'on éloigne plus ou moins, ſuivant l'ouvrage, ſervent à cette couture, qui ſe fait en attachant alternativement le cordon au clou à crochet, dont ces tringles ſont comme hériſſées d'un côté, à un pouce ou dix-huit lignes de diſtance. On appelle cette façon, *ourdir* ou *bâtir à la tringle.*

La paille dont on fait ces fortes de *nattes*, doit être longue & fraîche, on la mouille, & enſuite on la bat ſur une pierre avec un peſant maillet de bois à long manche, pour l'écraſer & l'applatir.

La *natte* de paille ſe vend au pié ou à la toiſe quarrée plus ou moins, ſuivant la récolte des blés. Elle ſert à couvrir les murailles & les planchers des maiſons; on en fait auſſi des chaiſes & des paillaſſons, *&c.*

Les *nattes* de palmiers ſervent à faire les grands & petits cabats, dans leſquels s'emballent pluſieurs fortes de marchandiſes.

NATTE, ſ. m. (*Commerce.*) Il y a une eſpece de natte ou tiſſu de paille, nommée *eſther*, que les Orientaux étendent par terre; ils ſe couchent deſſus; ils n'ont point d'autre lit.

Il y a auſſi des *eſthers* de brin de différentes couleurs avec leſquelles on forme divers compartimens; celles-là ſervent à couvrir les matelats de canapés.

NATTE, TRACER LA, *terme de Nattier en paille*, c'eſt en faire les cordons au clou, c'eſt-à-dire, paſſer alternativement les unes ſur les autres les trois branches de paille dont le cordon eſt compoſé.

NATTER *les crins*, (*Maréchallerie.*) c'eſt en faire des treſſes.

NATTIER, ſ. m. (*Corps d'artiſans.*) ouvrier qui fait des nattes. Le peu d'outils & d'inſtrumens qui ſuffiſent aux *Nattiers* en paille, font la pierre & le maillet pour battre leur paille après qu'elle a été mouillée, afin de la rendre plus pliante & moins caſſante; le traiteau avec ſes clous pour tracer la natte, c'eſt-à-dire, pour en faire les cordons; les tringles auſſi avec leurs clous pour bâtir & ourdir les cordons, & l'aiguille pour les coudre & les joindre.

NATURALISATION, ſ. f. (*Juriſprudence.*) eſt l'acte par lequel un étranger eſt naturaliſé, c'eſt-à-dire, qu'au moyen de cet acte, il eſt réputé & conſidéré de même que s'il étoit naturel du pays, & qu'il jouit de tous les mêmes privileges; ce droit s'acquiert par des lettres de naturalité. *Voyez ci-après* NATURALITÉ.

NATURALISATION, (*Hiſt. d'Anglet.*) acte du parlement qui donne à un étranger, après un certain ſéjour en Angleterre, les privileges & les droits des naturels du pays.

Comme cet acte coûte une ſomme conſidérable que pluſieurs étrangers ne ſeroient pas en état de payer, on agite depuis long-temps dans la Grande-Bretagne la queſtion importante, s'il feroit avantageux ou déſavantageux à la nation, de paſſer un acte en parlement qui naturaliſât généralement tous les étrangers, c'eſt-à-dire, qui exemptât des formalités & de la dépenſe d'un bil particulier, ou de lettres-patentes de *naturaliſation*, tout étranger qui viendroit s'établir dans le pays, & les proteſtans par préférence.

Les perſonnes qui ſont pour la négative craignent que cette *naturaliſation* générale n'attirât d'un côté en Angleterre un grand nombre d'étrangers, qui, par leur commerce ou leur induſtrie, ôteroient les moyens de ſubſiſter aux propres citoyens, & de l'autre côté quantité de pauvres familles qui feroient à charge à l'état, au lieu de lui être utiles.

Les perſonnes qui tiennent pour l'affirmative (& ce ſont les gens les plus éclairés de la nation) répondent, 1°. que de nouveaux ſujets induſtrieux acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, augmenteroient ſes richeſſes, en lui apportant de nouvelles connoiſſances de manufacture ou de commerce, & en ajoutant leur induſtrie à celle de la nation. 2°. Qu'il eſt

vraisemblable que parmi les étrangers ceux-là principalement viendroient profiter du bienfait de la loi, qui auroient déjà dans leur fortune ou dans leur industrie des moyens de subsister. 3°. Que quand même dix ou vingt mille autres étrangers pauvres, qu'on *naturaliseroit*, ne retireroient de leur travail que la dépense de leur consommation sans aucun profit, l'état en seroit toujours plus fort de douze ou vingt mille hommes. 4°. Que le produit des taxes sur la consommation en augmenteroit, en diminution des autres charges de l'état, qui n'augmenteroit aucunement par ces nouveaux habitans. 5°. Que l'Angleterre peut aisément nourrir une moitié en sus de sa population actuelle, si l'on en juge par ses exportations de blé, & l'étendue de ses terres incultes; que ce royaume est un des plus propres de l'Europe à une grande population par sa fertilité, & par la facilité des communications entre ses différentes provinces, au moyen des trajets de terre ou de mer assez courts qui les produisent. 6°. Que les avantages immenses de la population justifient la nécessité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter.

Enfin, on cite aux Anglois jaloux, ou trop réservés sur la *naturalisation* des étrangers, ce beau passage de Tacite, *liv. XII de ses Annales* : « Nous repentons-nous d'avoir » été chercher les familles des Balbes en » Espagne, & d'autres non moins illustres » dans la Gaule narbonnoise? leur postérité fleurit encore parmi nous, & ne » nous cede en rien dans leur amour » pour la patrie. Qu'est-ce qui a causé » la ruine de Sparte & d'Athenes qui » étoient si florissantes, que d'avoir » fermé l'entrée de leur république aux » peuples qu'ils avoient vaincus? Romulus, notre fondateur, fut bien plus sage » de faire de ses ennemis autant de citoyens dans un même jour ». Le chancelier Bacon ajouteroit : « On ne doit » pas tant exiger de nous, mais on peut » nous dire : naturalisez vos amis, puisque les avantages en sont palpables ». (*D. J.*)

NATURALISTE, s. m. se dit d'une personne qui a étudié la nature & qui est versée dans la connoissance des choses naturelles, particuliérement de ce qui concerne les métaux, les minéraux, les pierres, les végétaux, & les animaux. *Voyez* ANIMAL, PLANTE, MINÉRAL, *&c.*

Aristote, Elien, Pline, Solin & Théophraste, ont été les plus grands *naturalistes* de l'antiquité; mais ils sont tombés dans beaucoup d'erreurs, que l'heureuse industrie des modernes a rectifiées. Aldrovendus est le plus ample & le plus complet des *naturalistes* modernes; son ouvrage est en 13 volumes *in-fol.*

On donne encore le nom de *naturalistes* à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une substance matérielle, revêtue de diverses qualités qui lui sont aussi essentielles que la longueur, la largeur, la profondeur, & en conséquence desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature comme nous le voyons; *naturalistes* en ce sens est synonyme à *athée*, *spinosiste*, *matérialiste*, &c.

NATURALILÉ s. f. (*Jurisprudence.*) est l'état de celui qui est naturel d'un pays; les droits de *naturalité* ou de regnicolat sont la même chose. Les lettres de *naturalité* sont des lettres de chancellerie, par lesquelles le prince déclare que quelqu'un sera réputé naturel du pays, & jouira des mêmes avantages que ses sujets naturels.

Ceux qui ne sont pas naturels d'un pays, ou qui n'y ont pas été naturalisés, y sont étrangers ou aubins, *quasi alibi nati.*

La distinction des naturels du pays d'avec les étrangers, & l'usage de naturaliser ces derniers, ont été connus dans les anciennes républiques.

A Athenes, suivant la premiere institution, un étranger ne pouvoit être fait citoyen que par les suffrages de six mille personnes, & pour de grands & signalés services.

Ceux de Corinthe, après les grandes conquêtes d'Alexandre, lui envoyerent offrir le titre de citoyen de Corinthe qu'il méprisa d'abord; mais les ambassadeurs lui ayant remontré qu'ils n'avoient jamais accordé cet honneur qu'à lui & à Hercule, il l'accepta.

On

On distinguoit aussi à Rome les citoyens ou ceux qui en avoient la qualité de ceux qui ne l'avoient pas.

Les vrais & parfaits citoyens, *qui optimâ lege cives à Romanis dicebantur*, étoient les Ingemes, habitans de Rome & du territoire circonvoisin; ceux-ci participoient à tous les privileges indistinctement.

Il y avoit des citoyens de droit seulement, c'étoient ceux qui demeuroient hors le territoire particulier de la ville de Rome, & qui avoient néanmoins le nom & les droits des citoyens romains, soit que ce privilege leur eût été accordé à eux personnellement, ou qu'ils demeurassent dans une colonie ou ville municipale qui eût ce privilege: ces citoyens de droit ne jouissoient pas de certains privileges qui n'étoient propres qu'aux vrais & parfaits citoyens.

Il y avoit enfin des citoyens honoraires, c'étoient ceux des villes libres qui restoient volontairement adjointes à l'état de Rome quant à la souveraineté, mais non quant aux droits de cité, ayant voulu avoir leur cité, leur loix, & leurs officiers à part; les privileges de ceux-ci avoient encore moins d'étendue que ceux des citoyens de droit.

Ceux qui n'étoient point citoyens de fait ni de droit, ni même honoraires, étoient appelés *étrangers*, ils avoient un juge particulier pour eux appelé *prætor peregrinus*.

En France, tous ceux qui sont nés dans le royaume & sujets du roi sont naturels François ou regnicoles; ceux qui sont nés hors le royaume, sujets d'un prince étranger, & chez une nation à laquelle le roi n'a point accordé le privilege de jouir en France des mêmes privileges que les regnicoles, sont réputés aubains ou étrangers, quoiqu'ils demeurent dans le royaume, & ne peuvent effacer ce vice de pérégrinité qu'en obtenant des letttes de *naturalité*.

Anciennement ces lettres se nommoient *lettres de bourgeoisie*, comme s'il suffisoit d'être bourgeois d'une ville pour être réputé comme les naturels du pays. Il y a au trésor des chartes un grand nombre de ces lettres de bourgeoisie, qui ne sont autre chose que des lettres de naturalité accordées à des étrangers: du temps de Charles VI on se faisoit encore recevoir bourgeois du roi pour participer aux privileges des regnicoles.

Dans la suite ces lettres ont été appelées *lettres de naturalité*.

Il n'appartient qu'au roi seul de naturaliser les étrangers; aucun seigneur, juge, ni cour souveraine n'a ce droit.

Néanmoins la naturalisation se fait sans lettres pour les habitans de Tournay suivant les lettres patentes de François I. & Henri II. de 1521 & 1552; une simple déclaration de *naturalité* suffit, elle s'accorde quelquefois par les juges royaux. *Voy l'Inst. au Droit belgique, pag.* 34.

Il y a des lettres de *naturalité* accordées à des nations entieres qui sont Alliées de la France, de maniere que ceux de ces pays qui viennent s'établir en France y jouissent de tous les privileges des regnicoles sans avoir besoin d'obtenir des lettres particulieres pour eux.

Les lettres de *naturalité* s'accordent en la grande chancellerie, elles doivent être régistrées en la chambre du domaine & en la chambre des comptes. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine* & AUBAIN, ÉTRANGER, LETTRES DE NATURALITÉ, NATURALISATION. (*A*)

NATURE, s. f. (*Philos.*) est un terme dont on fait différens usages. Il y a dans Aristote un chapitre entier sur les différens sens que les Grecs donnoient au mot φύσις *nature*; & parmi les Latins, ses différens sens sont en si grand nombre, qu'un auteur en compte jusqu'à 14 ou 15. M. Boyle, dans un traité exprès qu'il a fait sur les sens vulgairement attribués au mot *nature*, en compte huit principaux.

Nature signifie quelquefois le système du monde, la machine de l'univers, ou l'assemblage de toutes les choses créées. *Voyez* SYSTEME.

C'est dans ce sens que nous disons *l'auteur de la nature*, que nous appelons le soleil *l'œil de la nature*, à cause qu'il éclaire l'univers, & le *pere de la nature*, parce qu'il rend la terre fertile en l'échauffant; de

même nous disons du phénix ou de la chimere, qu'il n'y en a point dans la *nature.*

M. Boyle veut qu'au lieu d'employer le mot de *nature* en ce sens, on se serve, pour éviter l'ambiguité ou l'abus qu'on peut faire de ce terme, du mot de *monde* ou d'*univers.*

Nature s'applique, dans un sens moins étendu, à chacune des différentes choses créées ou non créées, spirituelles & corporelles. *Voyez* ETRE.

C'est dans ce sens que nous disons *la nature humaine*, entendant par-là généralement tous les hommes qui ont une ame spirituelle & raisonnable. Nous disons aussi *nature des anges*, *nature divine.* C'est dans ce même sens que les Théologiens disent *natura naturans*, & *natura naturata* ; ils appellent Dieu *natura naturans*, comme ayant donné l'être & la *nature* à toutes choses, pour le distinguer des créatures qu'ils appellent *natura naturata*, parce qu'elles ont reçu leur *nature* des mains d'un autre.

Nature, dans un sens encore plus limité, se dit de l'essence d'une chose, ou de ce que les philosophes de l'école appellent sa *quiddité*, c'est-à-dire, l'attribut qui fait qu'une chose est telle ou telle. *Voyez* ESSENCE.

C'est dans ce sens que les Cartésiens disent que la *nature* de l'ame est de penser, & que la *nature* de la matiere consiste dans l'étendue. *Voyez* AME, MATIERE, ÉTENDUE. M. Boyle veut qu'on se serve du mot *essence* au lieu de *nature.* *Voyez* ESSENCE.

Nature est plus particuliérement en usage pour signifier l'ordre & le cours naturel des choses, la suite des causes secondes, ou les loix du mouvement que Dieu a établies. *Voyez* CAUSES & MOUVEMENT.

C'est dans ce sens qu'on dit que les physiciens étudient la *nature.*

Saint Thomas définit la *nature* une sorte d'art divin communiqué aux êtres créés, pour les porter à la fin à laquelle ils sont destinés. La *nature* prise dans ce sens n'est autre chose que l'enchaînement des causes & des effets, ou l'ordre que Dieu a établi dans toutes les parties du monde créé.

C'est aussi dans ce sens qu'on dit que les miracles sont au-dessus du pouvoir de la *nature* ; que l'art force ou surpasse la *nature* par le moyen des machines, lorsqu'il produit par ce moyen des effets qui surpassent ceux que nous voyons dans le cours ordinaire des choses. *Voyez* ART, MIRACLE.

Nature se dit aussi de la réunion des puissances ou facultés d'un corps, sur-tout d'un corps vivant.

C'est dans ce sens que les médecins disent que la *nature* est forte, foible ou usée, ou que dans certaines maladies, la *nature* abandonnée à elle-même en opere la guérison.

Nature se prend encore en un sens moins étendu, pour signifier l'action de la providence, le principe de toutes choses, c'est-à-dire, cette puissance ou être spirituel qui agit & opere sur tous les corps pour leur donner certaines propriétés ou y produire certains effets. *Voyez* PROVIDENCE.

La *nature* prise dans ce sens, qui est celui que M. Boyle adopte par préférence, n'est autre chose que Dieu même, agissant suivant certaines loix qu'il a établies. *Voyez* DIEU.

Ce qui paroît s'accorder assez avec l'opinion où étoient plusieurs anciens, que la *nature* étoit le dieu de l'univers, le *τὸ πᾶν* qui présidoit à tout & gouvernoit tout, quoique d'autres regardassent cet être prétendu comme imaginaire, n'entendant autre chose par le mot de *nature* que les qualités ou vertus que Dieu a données à ses créatures, & que les poëtes & les orateurs personnifient.

Le P. Mallebranche prétend que tout ce qu'on dit dans les écoles sur la *nature*, est capable de nous conduire à l'idolâtrie, attendu que par ces mots les anciens payens entendoient quelque chose qui sans être Dieu agissoit continuellement dans l'univers. Ainsi l'idole *nature* devoit être selon eux, un principe actuel qui étoit en concurrence avec Dieu, la cause seconde & immédiate de tous les changemens qui arrivent à la matiere. Ce qui paroît rentrer dans le sentiment de ceux qui admettoient l'*anima mundi*, regardant la *nature* comme un substitut de la divinité, une cause collatérale, une espece d'être moyen entre Dieu & les créatures.

Aristote définit la nature, *principium & causa motus & ejus in quo est primo per se &*

tion per accidens ; définition si obscure, que malgré toutes les gloses de ses commentateurs, aucun d'eux n'a pu parvenir à la rendre intelligible.

Ce principe, que les Péripatéticiens appeloient *nature*, agissoit, selon eux, nécessairement, & étoit par conséquent destitué de connoissance ou de liberté. *Voy.* FATALITÉ.

Les Stoïciens concevoient aussi la *nature* comme certain esprit ou vertu répandue dans l'univers, qui donnoit à chaque chose son mouvement ; de sorte que tout étoit forcé par l'ordre invariable d'une *nature* aveugle & par une nécessité inévitable.

Quand on parle de l'action de la *nature*, on n'entend plus autre chose que l'action des corps les uns sur les autres, conforme aux loix du mouvement établi par le créateur.

C'est en cela que consiste tout le sens de ce mot, qui n'est qu'une façon abrégée d'exprimer l'action des corps, & qu'on exprimeroit peut-être mieux par le mot de *méchanisme* des corps.

Il y en a, selon l'observation de M. Boyle, qui n'entendent par le mot de *nature* que la loi que chaque chose a reçue du créateur, & suivant laquelle elle agit dans toutes les occasions ; mais ce sens attaché au mot *nature*, est impropre & figuré.

Le même auteur propose une définition du mot de *nature* plus juste & plus exacte, selon lui, que toutes les autres, & en vertu de laquelle on peut entendre facilement tous les axiomes & expressions qui ont rapport à ce mot. Pour cela il distingue entre *nature particuliere* & *nature générale*.

Il définit la *nature générale* l'assemblage des corps qui constituent l'état présent du monde, considéré comme un principe par la vertu duquel ils agissent & reçoivent l'action selon les loix du mouvement établies par l'auteur de toutes choses.

La *nature particuliere* d'un être subordonné ou individuel, n'est que la *nature* générale appliquée à quelque portion distincte de l'univers : c'est un assemblage des propriétés méchaniques (comme grandeur, figure, ordre, situation & mouvement local) convenables & suffisantes pour constituer l'espece & la dénomination d'une chose ou d'un corps particulier, le concours de tous les êtres étant considéré comme le principe du mouvement, du repos, &c.

NATURE, *loix de la*, sont des axiomes ou regles générales de mouvement & de repos qu'observent les corps naturels dans l'action qu'ils exercent les uns sur les autres, & dans tous les changemens qui arrivent à leur état naturel.

Quoique les loix de la *nature* soient proprement les mêmes que celles du mouvement, on y a cependant mis quelques différences. En effet, on trouve des auteurs qui donnent le nom de *loix* du mouvement aux loix particulieres du mouvement, & qui appellent loix de la *nature* les loix plus générales & plus étendues, qui sont comme les axiomes d'où les autres sont déduites.

De ces dernieres loix M. Newton en établit trois.

1°. Chaque corps persévere de lui-même dans son état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme, à moins qu'il ne soit forcé de le changer par l'action de quelque cause étrangere.

Ainsi les projectiles persévèrent dans leur mouvement jusqu'à ce qu'il soit éteint par la résistance de l'air & par la gravité ; de même une toupie dont les parties sont continuellement détournées de leur mouvement rectiligne par leur adhérence mutuelle, ne cesse de tourner autour d'elle-même qu'à cause de la résistance de l'air & du frottement du plan sur lequel elle se meut. De même encore les masses énormes des planetes & des cometes qui se meuvent dans un milieu non resistant, conservent long-temps leur mouvement sans altération. *Voyez* FORCE D'INERTIE, RÉSISTANCE & MILIEU.

2°. Le changement qui arrive dans le mouvement est toujours proportionnel à la force qui le produit, & se fait dans la direction suivant laquelle cette force agit.

Si une certaine force produit un certain mouvement, une force double produira un mouvement double, une force triple un mouvement triple, soit que ce mouvement soit imprimé tout à la fois, ou suc-

cessivement & par degrés ; & comme la direction de ce mouvement doit toujours être celle de la force motrice, il s'ensuit que si avant l'action de cette force le corps avoit un mouvement, il faut y ajouter le nouveau mouvement s'il le fait du même côté, ou l'en retrancher s'il le fait vers le côté opposé, ou l'y ajouter obliquement s'il lui est oblique, & chercher le mouvement composé de ces deux mouvemens, eu égard à la direction de chacun. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

3°. La réaction est toujours contraire & égale à l'action, c'est-à-dire, que les actions de deux corps l'un sur l'autre sont mutuellement égales & de directions contraires.

Tout corps qui en presse ou en tire un autre, en est réciproquement pressé ou tiré. Si je presse une pierre avec mon doigt, mon doigt est également pressé par la pierre. Si un cheval tire un poids par le moyen d'une corde, le cheval est aussi tiré vers le poids ; car la corde étant également tendue partout, & faisant un effort égal des deux côtés pour se relâcher, tire également le cheval vers la pierre, & la pierre vers le cheval, & empêchera l'un d'avancer, autant qu'elle fait avancer l'autre.

De même, si un corps qui en choque un autre en change le mouvement, il doit recevoir par le moyen de l'autre corps un changement égal dans son mouvement, à cause de l'égalité de pression.

Dans toutes ces actions des corps les changemens sont égaux de part & d'autre, non pas dans la vîtesse, mais dans le mouvement, tant que les corps sont supposés libres de tout empêchement. A l'égard des changemens dans la vîtesse, ils doivent être en raison inverse des masses, lorsque les changemens dans les mouvemens sont égaux. *Voyez* ACTION & RÉACTION.

Cette même loi a aussi lieu dans les attractions. *Voyez* ATTRACTION. *Chambers.* (O)

NATURE DE BALEINE, *voyez* BLANC DE BALEINE.

NATURE, (*Mythol.*) chez les Poëtes la *nature* est tantôt mere, tantôt fille, & tantôt compagne de Jupiter. La *nature* étoit désignée par les symboles de la Diane d'Ephese.

NATURE, *la*, (*Poésie.*) La *nature* en Poésie est, 1°. tout ce qui est actuellement existant dans l'univers ; 2°. c'est tout ce qui a existé avant nous, & que nous pouvons connoître par l'histoire des temps, des lieux & des hommes ; 3°. c'est tout ce qui peut exister, mais qui peut-être n'a jamais existé ni n'existera jamais. Nous comprenons dans l'histoire la fable & toutes les inventions poétiques, auxquelles on accorde une existence de supposition qui vaut pour les arts autant que la réalité historique. Ainsi il y a trois mondes où le génie poétique peut aller choisir & prendre ce qui lui convient pour former ses compositions : le monde réel, le monde historique, qui comprend le fabuleux, & le monde possible ; & ces trois mondes sont ce qu'on appelle la *nature.* (*D. J.*)

NATURE, (*Critique sacrée.*) les mots de *nature* & *naturellement* se trouvent souvent employés dans l'Ecriture, ainsi que dans les auteurs grecs & latins, par opposition à la voie de l'instruction, qui nous fait connoître certaines choses. C'est ainsi que saint Paul parlant d'une coutume établie de son temps, dit : » La *nature* elle-» même ne nous enseigne-t-elle pas que si » un homme porte des cheveux longs cela » lui est honteux, au lieu qu'une longue » chevelure est honorable à une femme, » *&c* ». C'est qu'il suffit de voir des choses qui se pratiquent tous les jours, pour les regarder enfin comme des choses naturelles. A plus forte raison peut-on dire que les gentils, qui étoient privés de la révélation, connoissoient d'eux-mêmes sans ce secours les préceptes de morale que les lumieres naturelles de la raison leur faisoient découvrir, & qui étoient les mêmes que ceux que la loi de Moïse enseignoit aux Juifs ; de sorte que quand un payen agissoit selon ces préceptes, il faisoit naturellement ce que la loi de Moïse prescrivoit : il montroit par-là que l'œuvre de la loi (terme qui signifie les *commandemens moraux de la loi*) étoit écrite dans son cœur & dans son esprit, c'est-à-dire, qu'il pouvoit aisément s'en former des idées. (*D. J.*)

NATURE, (LA BELLE), (*Beaux Arts.*) la *belle nature* eſt la *nature* embellie, perfectionnée par les beaux arts pour l'uſage & pour l'agrément. Développons cette vérité avec le ſecours de l'auteur des principes de littérature.

Les hommes ennuyés d'une jouiſſance trop uniforme des objets que leur offroit la *nature* toute ſimple, & ſe trouvant d'ailleurs dans une ſituation propre à recevoir le plaiſir, ils eurent recours à leur génie pour ſe procurer un nouvel ordre d'idées & de ſentimens, qui réveillât leur eſprit, & ranimât leur goût. Mais que pouvoit faire ce génie borné dans ſa fécondité & dans ſes vues, qu'il ne pouvoit porter plus loin que la *nature*, & ayant d'un autre côté à travailler pour des hommes, dont les facultés étoient reſſerrées dans les mêmes bornes? Tous ſes efforts dûrent néceſſairement ſe réduire à faire un choix des plus belles parties de la *nature*, pour en former un tout exquis, qui fût plus parfait que la *nature* elle-même, ſans cependant ceſſer d'être naturel. Voilà le principe ſur lequel a dû néceſſairement ſe dreſſer le plan des arts, & que les grands artiſtes ont ſuivi dans tous les ſiecles Choiſiſſant les objets & les traits, ils nous les ont préſentés avec toute la perfection dont ils ſont ſuſceptibles. Ils n'ont point imité la *nature* telle qu'elle eſt en elle-même; mais telle qu'elle peut être, & qu'on peut la concevoir par l'eſprit. Ainſi puiſque l'objet de l'imitation des arts eſt la *belle nature*, repréſentée avec toutes ſes perfections, voyons donc comment ſe fait cette imitation.

On peut diviſer la *nature* par rapport aux arts en deux parties: l'une dont on jouit par les yeux, & l'autre par la voie des oreilles, car les autres ſens ſont abſolument ſtériles pour les beaux arts. La premiere partie eſt l'objet de la peinture qui repréſente en relief, & enfin celui de l'art du geſte, qui eſt une branche des deux autres arts que je viens de nommer, & qui n'en differe, dans ce qu'il embraſſe, que parce que le ſujet auquel on attache les geſtes dans la danſe eſt naturel & vivant, au lieu que la toile du peintre & le marbre du ſculpteur ne le ſont point.

La ſeconde partie eſt l'objet de la muſique, conſidérée ſeule & comme un chant; en ſecond lieu, de la poéſie qui emploie la parole, mais la parole meſurée & calculée dans tous les tons.

Ainſi la peinture imite la *belle nature* par les couleurs, la ſculpture, par les reliefs; la danſe, par les mouvemens & par les attitudes du corps. La muſique l'imite par les ſons inarticulés, & la poéſie enfin par la parole meſurée. Voilà les caracteres diſtinctifs des arts principaux: & s'il arrive quelquefois que ces arts ſe mêlent & ſe confondent, comme, par exemple, dans la poéſie; ſi la danſe fournit des geſtes aux acteurs ſur le théâtre; ſi la muſique donne le ton de la voix dans la déclamation, ſi le pinceau décore le lieu de la ſcene, ce ſont des ſervices qu'ils ſe rendent mutuellement, en vertu de leur fin commune, & de leur alliance réciproque; mais c'eſt ſans préjudice à leurs droits particuliers & naturels. Une tragédie ſans geſtes, ſans muſique, ſans décoration eſt toujours un poëme. C'eſt une imitation exprimée par le diſcours meſuré. Une muſique ſans paroles eſt toujours muſique: elle exprime la plainte & la joie indépendamment des mots qui l'aident, à la vérité, mais qui ne lui apportent ni ne lui ôtent rien de ſa nature ni de ſon eſſence. Son expreſſion eſſentielle eſt le ſon, de même que celle de la peinture eſt la couleur, & celle de la danſe le mouvement du corps.

Mais il faut remarquer ici que comme les arts doivent choiſir les deſſins de la *nature*, & les perfectionner, ils doivent choiſir auſſi à perfectionner les expreſſions qu'ils empruntent de la *nature*. Ils ne doivent point employer toutes ſortes de couleurs, ni toutes ſortes de ſons: il faut en faire un juſte choix, & un mélange exquis; il faut les allier, les proportionner, les nuancer, les mettre en harmonie. Les couleurs & les ſons ont entr'eux des ſympathies & des répugnances. La *nature* a droit de les unir, ſuivant ſes volontés; mais l'art doit le faire ſelon les regles. Il faut non ſeulement qu'il ne bleſſe point le goût, mais qu'il le flatte, & le flatte autant qu'il peut être flatté. De cette maniere on peut définir la peinture, la ſculpture, la danſe: une imitation de la *belle nature*, exprimée

par les couleurs, par le relief, par les attitudes; & la musique & la poésie, l'imitation de la *belle nature*, exprimée par les sons ou par le discours mesuré.

Les arts dont nous venons de parler ont eu leur commencement, leur progrès & leurs révolutions dans le monde. Il y eut un temps où les hommes occupés du seul soin de soutenir ou de défendre leur vie, n'étoient que laboureurs ou soldats: sans loix, sans paix, sans mœurs, leurs sociétés n'étoient que des conjurations. Ce ne fut point dans ces temps de trouble & de ténebres qu'on vit éclore les beaux arts; on sent bien par leur caractere qu'ils sont les enfans de l'abondance & de la paix.

Quand on fut las de s'entre-nuire, & qu'ayant appris par une funeste expérience, qu'il n'y avoit que la vertu & la justice qui pussent rendre heureux le genre humain, on eut commencé à jouir de la protection des loix, le premier mouvement du cœur fut pour la joie. On se livra aux plaisirs qui vont à la suite de l'innocence. Le chant & la danse furent les premieres expressions du sentiment; & ensuite le loisir, le besoin, l'occasion, le hasard donnerent l'idée des autres arts, & en ouvrirent le chemin.

Lorsque les hommes furent un peu dégrossis par la société, & qu'ils eurent commencé à sentir qu'ils valoient mieux par l'esprit que par le corps, il se trouva sans doute quelque homme merveilleux, qui, inspiré par un génie extraordinaire, jeta les yeux sur la *nature*.

Après l'avoir bien contemplée, il se considéra lui-même. Il reconnut qu'il avoit un goût né pour les rapports qu'il avoit observés; qu'il en étoit touché agréablement. Il comprit que l'ordre, la variété, la proportion tracée avec tant d'éclat dans les ouvrages de la *nature*, ne devoient pas seulement nous élever à la connoissance d'une intelligence suprême, mais qu'elles pouvoient encore être regardées comme des leçons de conduite, & tournées au profit de la société humaine.

Ce fut alors, à proprement parler, que les arts sortirent de la *nature*. Jusques-là tous leurs élémens y avoient été confondus & dispersés, comme dans une sorte de cahos. On ne les avoit guere connus que par soupçon, ou même par une sorte d'instinct. On commença alors à démêler quelques principes: on fit quelques tentatives, qui aboutirent à des ébauches. C'étoit beaucoup: il n'étoit pas aisé de trouver ce dont on n'avoit pas une idée certaine, même en le cherchant. Qui auroit cru que l'ombre d'un corps environné d'un simple trait, pût devenir un tableau d'Apelle; que quelques accens inarticulés pussent donner naissance à la musique, telle que nous la connoissons aujourd'hui? Le trajet est immense. Combien nos peres ne firent-ils point de courses inutiles, ou même opposées à leur terme! Combien d'effets malheureux, de recherches vaines, d'épreuves sans succès! Nous jouissons de leurs travaux; & pour toute reconnoissance, ils ont nos mépris.

Les arts en naissant, étoient comme sont les hommes: ils avoient besoin d'être formés de nouveau par une sorte d'éducation; ils sortoient de la Barbarie. C'étoit une imitation, il est vrai; mais une imitation grossiere, & de la *nature* grossiere elle-même. Tout l'art consistoit à peindre ce qu'on voyoit, & ce qu'on sentoit; on ne savoit pas choisir. La confusion régnoit dans le dessin, la disproportion & l'uniformité dans les parties, l'excès, la bisarrerie, la grossiereté dans les ornemens. C'étoit des matériaux plutôt qu'un édifice: cependant on imitoit.

Les Grecs, doués d'un génie heureux, saisirent enfin avec netteté les traits essentiels & capitaux de la *belle nature*, & comprirent clairement qu'il ne suffisoit pas d'imiter les choses, qu'il falloit encore les choisir. Jusqu'à eux les ouvrages de l'art n'avoient guere été remarquables, que par l'énormité de la masse ou de l'entreprise. C'étoient les ouvrages des Titans. Mais les Grecs plus éclairés, sentirent qu'il étoit plus beau de charmer l'esprit, que d'étonner ou d'éblouir les yeux. Ils jugerent que l'unité, la variété, la proportion, devoient être le fondement de tous les arts; & sur ce fond si beau, si juste, si conforme aux loix du goût & du sentiment, on vit chez eux la toile prendre le relief & les couleurs de la *nature*; l'ivoire

& le marbre s'animer fous le ciseau. La mufique, la poéfie, l'éloquence, l'architecture enfanterent auffi-tôt des miracles; & comme l'idée de la perfection, commune à tous les arts, fe fixa dans ce beau fiecle, on eut prefqu'à la fois dans tous les genres des chefs-d'œuvre, qui depuis fervirent de modeles à toutes les nations polies. Ce fut le premier triomphe des arts. Arrêtons-nous à cette époque, puifqu'il faut néceffairement puifer dans les monumens antiques de la Grece, le goût épuré & les modeles admirables de la *belle nature*, qu'on ne rencontre point dans les objets qui s'offrent à nos yeux.

La prééminence des Grecs, en fait de beauté & de perfection, n'étant pas douteufe, on fent avec quelle facilité leurs maîtres de l'art purent parvenir à l'expreffion vraie de la *belle nature*. C'étoit chez eux qu'elle fe prêtoit fans ceffe à l'examen curieux de l'artifte dans les jeux publics, dans les gymnafes, & même fur le théâtre. Tant d'occafions fréquentes d'obferver firent naître aux artiftes grecs l'idée d'aller plus loin. Ils commencerent à fe former certaines notions générales de la beauté, non feulement des parties du corps, mais encore des proportions entre les parties du corps. Ces beautés devoient s'élever au deffus de celles que produit la nature. Leurs originaux fe trouvoient dans une nature idéale, c'eft-à-dire, dans leur propre conception.

Il n'eft pas befoin de grands efforts pour comprendre que les Grecs durent naturellement s'élever de l'expreffion du beau naturel, à l'expreffion du beau idéal, qui va au delà du premier, & dont les traits, fuivant un ancien interprete de Platon, font rendus d'après les tableaux qui n'exiftent que dans l'efprit. C'eft ainfi que Raphaël a peint fa Galatée. Comme les beautés parfaites, dit-il dans une lettre au comte Balthafar Caftiglione, font fi rares parmi les femmes, j'exécute une certaine idée conçue dans mon imagination.

Ces forces idéales, fupérieures aux matérielles, fournirent aux Grecs les principes felon lefquels ils préfentoient les dieux & les hommes. Quand ils vouloient rendre la reffemblance des perfonnes, ils s'attachoient toujours à les embellir en même temps; ce qui fuppofe néceffairement en eux l'intention de repréfenter une *nature* plus parfaite qu'elle ne l'eft ordinairement. Tel a été conftamment le faire de Polygnote.

Lorfque les auteurs nous difent donc que quelques anciens artiftes ont fuivi la méthode de Praxitele, qui prit Cratine, fa maîtreffe, pour modele de la Vénus de Gnide, ou que Laïs a été pour plus d'un peintre l'original des Graces, il ne faut pas croire que ces mêmes artiftes, fe foient écartés pour cela des principes généraux, qu'ils refpectoient comme leurs loix fuprêmes. La beauté qui frappoit les fens, préfentoit à l'artifte la *belle nature*; mais c'étoit la beauté idéale qui lui fourniffoit les traits grands & nobles: il prenoit dans la premiere la partie humaine, & dans la derniere la partie divine, qui devoit entrer dans fon ouvrage.

Je n'ignore pas que les artiftes font partagés fur la préférence que l'on doit donner à l'étude des monumens de l'antiquité, ou à celle de la *nature*. Le cavalier Bernin a été du nombre de ceux qui difputent aux Grecs l'avantage d'une plus belle *nature*, ainfi que celui de la beauté idéale de leurs figures. Il penfoit de plus, que la *nature* favoit donner à toutes fes parties la beauté convenable, & que l'art ne confiftoit qu'à la faifir. Il s'eft même vanté de s'être enfin affranchi du préjugé qu'il avoit d'abord fucé à l'égard des beautés de la Vénus de Médicis. Après une application longue & pénible, il avoit, difoit-il, trouvé en différentes occafions les mêmes beautés dans la fimple *nature*. Que la chofe foit ou non, toujours s'enfuit-il, de fon propre aveu, que c'eft cette même Vénus qui lui apprit à découvrir, dans la *nature*, des beautés que jufqu'alors il n'avoit apperçues que dans cette fameufe ftatue.

On peut croire auffi avec quelque fondement, que fans elle il n'auroit peut-être jamais cherché ces beautés dans la *nature*. Concluons de-là que la beauté des ftatues grecques eft plus facile à faifir que celle de la *nature* même, en ce que la premiere beauté eft moins commune, & plus frappante que la derniere.

Une seconde vérité découle de celle qu'on vient d'établir; c'est que, pour parvenir à la connoissance de la beauté parfaite, l'étude de la *nature* est au moins une route plus longue & plus pénible que l'étude des antiques. Le Bernini, qui de préférence recommandoit aux jeunes artistes d'imiter toujours ce que la *nature* avoit de plus beau, ne leur indiquoit donc pas la voie la plus abrégée pour arriver à la perfection.

Ou l'imitation de la *nature* se borne à un seul objet, ou elle rassemble dans un seul ouvrage ce que l'artiste a observé en plusieurs individus. La premiere façon d'imiter produit des copies ressemblantes des portraits. La derniere éleve l'esprit de l'artiste jusqu'au beau général, & aux notions idéales de la beauté. C'est cette derniere route qu'ont choisi les Grecs qui avoient sur nous l'avantage de pouvoir se procurer ces notions, & par la contemplation des plus beaux corps, & par les fréquentes occasions d'observer les beautés de la *nature*. Ces beautés, comme on l'a dit ailleurs, se montroient à eux tous les jours, animées de l'expression la plus vraie, tandis qu'elles s'offrent rarement à nous, & plus rarement encore de la maniere dont l'artiste desireroit qu'elles se présentassent.

La *nature* ne produira pas facilement parmi nous un corps aussi parfait que celui d'Antinoüs. Jamais, de même, quand il s'agira d'une belle divinité, l'esprit humain ne pourra concevoir rien au dessus des proportions plus qu'humaines de l'Apollon du vatican. Tout ce que la *nature*, l'art & le génie ont été capables de produire, s'y trouve réunis. N'est-il pas naturel de croire que l'imitation de tels morceaux doit abréger l'étude de l'art. Dans l'un, on trouve le précis de ce qui est dispersé dans toute la *nature*; dans l'autre, on voit jusqu'où une sage hardiesse peut élever la plus belle *nature* au dessus d'elle-même. Lorsque ces morceaux offrent le plus grand point de perfection auquel on puisse atteindre, en représentant des beautés divines & humaines, comment croire qu'un artiste qui imitera ces morceaux, n'apprendra point à penser & à dessiner avec noblesse & fermeté, sans crainte de tomber dans l'erreur?

Un artiste qui laissera guider son esprit & sa main par la regle que les Grecs ont adoptée pour la beauté, se trouvera sur le chemin qui le conduira directement à l'imitation de la *nature*. Les notions de l'ensemble & de la perfection, rassemblées dans la *nature* des anciens, épureront en lui & lui rendront plus sensibles les perfections éparses de la *nature* que nous voyons devant nous. En découvrant les beautés de cette derniere, il saura les combiner avec le beau parfait; & par le moyen des formes sublimes, toujours présentées à son esprit, il deviendra pour lui-même une regle sûre.

Que les artistes sur-tout se rappellent sans cesse que l'expression la plus vraie de la *belle nature* n'est pas la seule chose que les connoisseurs & les imitateurs des ouvrages des Grecs admirent dans ces divins originaux; mais que ce qui en fait le caractere distinctif, est l'expression d'un mieux possible, d'un beau idéal, en deçà duquel reste toujours la plus belle *nature*.

Ce principe lumineux peut s'étendre à tous les arts, sur-tout à la poésie, à la musique, à l'architecture, *&c.* mais en même temps il faut bien se mettre dans l'esprit, que le beau physique est le fondement, la base & la source du beau intellectuel, & que ce n'est que d'après la *belle nature* que nous voyons, que nous pouvons créer, comme les Grecs, une seconde *nature*, plus belle sans doute, mais analogue à la premiere; en un mot, le beau idéal ne doit être que le beau réel perfectionné.

Rome devint disciple d'Athenes. Elle admira les merveilles de la Grece: elle tâcha de les imiter: bientôt elle se fit autant estimer par ses ouvrages de goût, qu'elle s'étoit fait craindre par ses armes. Tous les peuples lui applaudirent; & cette approbation prouva que les Grecs qui avoient été imités par les Romains, étoient en effet les plus excellens modeles.

On sait les révolutions qui suivirent. L'Europe fut inondée de barbares; & par une conséquence nécessaire, les sciences & les arts furent enveloppés dans le malheur des temps, jusqu'à ce qu'exilés de Constan-

tinople;

ple, ils vinrent encore se refugier en Italie. On y réveilla les manes d'Horace, de Virgile & de Cicéron : on alla fouiller jusque dans les tombeaux qui avoient servi à la sculpture & à la peinture. On vit reparoître l'antiquité avec les graces de la jeunesse. Les artistes s'empresserent à l'imiter ; l'admiration publique multiplia les talens ; l'émulation les anima, & les beaux arts reparurent avec splendeur. Ils vont se corrompre & se perdre. On charge déja la belle *nature*, on l'ajuste, on la farde ; on la pare de colifichets, qui la font méconnoître. Ces rafinemens opposés à la grossiéreté, font plus difficiles à détruire que la grossiéreté même. C'est par eux que le goût s'émousse, & que commence la décadence. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Observations de M. DE SULZER *sur le même sujet.*

Il est difficile de réunir les différentes significations de ce mot *nature* sur une seule & même notion. On donne ordinairement le nom de *nature* à l'œuvre entier de la création, ou systême universel des choses existantes, entant que l'on considere ces choses comme des effets de la force qui s'y est déployée dès leur origine, qui continue d'agir relativement à des fins particulieres, que la réflexion ne peut découvrir que dans certains cas ; mais cette dénomination devient équivoque, parce que tantôt on entend par *nature* la force primitive, & tantôt ses effets. On oppose à l'idée de *nature*, celle de toutes les choses qui arrivent dans le monde par des forces qui n'y existoient pas originairement ; tout ce dont l'existence & les propriétés découlent, non du systême général, mais de quelque arrangement particulier, ou même de quelque cas qui s'écarte de l'ordre général & qui est en contradiction avec le cours régulier des choses. De telles choses sont ou des miracles, ou des œuvres de l'art humain ; leurs effets tiennent à des causes auxquelles on les a liés d'une façon extraordinaire, & qui répugne à l'ordre naturel.

Considérée comme cause active, la *nature* est le guide & le maître des artistes ; prise pour effet, c'est le magasin toujours ouvert, d'où l'artiste tire les objets qu'il veut rapporter à ses vues. Plus l'artiste dans ses procédés ou dans le choix de sa matiere, se tient scrupuleusement à la *nature*, & plus son ouvrage acquiert de perfection. Nous allons entrer dans des plus grands détails sur ces deux points de vue, sous lesquels la *nature* se présente.

Au premier égard, la *nature* n'est autre chose que la souveraine sagesse, c'est-à-dire, de l'auteur même de la nature, dont les desseins & les opérations tendent toujours à la plus grande perfection ; dont les procédés sans exception, font de la plus exacte justesse, & ne laissent rien à désirer. De là vient que dans ses œuvres tout répond au but, tout est bon, simple, sans gêne, il ne s'y trouve ni superfluité ni défaut. Voilà pourquoi on donne aux ouvrages de l'art l'épithete de *naturels*, quant tout y est aussi exact, aussi parfait, aussi exempt de gêne & de contrainte, que s'ils sortoient des mains de la *nature* même.

Ainsi les procédés de la *nature* sont l'unique école de l'artiste ; & c'est-là où il doit apprendre les regles de son art. Il trouve dans chaque ouvrage particulier de cette grande maîtresse, l'observation la plus exacte de tout ce qui peut contribuer à la perfection & à la beauté ; & plus l'artiste possede une connoissance étendue de la *nature*, plus il est au fait des cas différens où il peut saisir les principes universels du parfait & du beau, dans tous les différens genres. C'est pour cela que la théorie de l'art ne sauroit être autre chose que le systême des regles que d'exactes observations déduisent des œuvres de la *nature*. Toute regle de l'art qui ne dérive pas d'une semblable observation de la *nature*, est quelque chose de purement imaginaire, destitué de tout vrai fondement, & d'où il ne sauroit résulter rien de bon.

La *nature* n'agit jamais sans quelque vue bien déterminée, soit dans la production d'un ouvrage entier, soit dans l'arrangement de chacune de ses parties. Tant mieux pour l'artiste s'il se conforme à ce modele, & que chaque trait de son art exprime quelque trait de la *nature*. Dans l'arrangement des parties, la *nature* ne manque jamais de préférer l'essentiel à ce qui l'est

moins, d'y donner plus d'attention & de lui accorder plus de force : ce qui n'empêche pas que le moins essentiel ou l'accessoire ne soit si bien lié au principal, qu'on croiroit que jusqu'à la moindre bagatelle tout est essentiel. De cette maniere, tout ouvrage parfait est ce qu'il devoit être. Par rapport à la forme extérieure, elle est disposée de façon que chaque objet s'offre aux yeux comme faisant un tout qui existe à part ; la proportion la plus exacte regne entre les parties, & celles qui sont semblables occupent des places symmétriques. Avec cela la *nature* observe en tout l'accord plus parfait de l'extérieur, avec le caractere intérieur des choses : la figure, les couleurs, la surface rude ou polie, dure ou molle, ont le rapport le plus exact avec les qualités intérieures des choses. Le corps humain, comme le plus parfait modele de la beauté visible, a toujours été proposé à chaque artiste par les plus habiles maîtres, comme l'objet capital de son attention & de son imitation. Ce n'est pas qu'on ne pût prendre tout autre objet de la *nature* pour regle ; mais il est naturel de donner la préférence à celui qui tombe le plus fréquemment & le plus distinctement sous nos yeux.

Ce n'est pas ici le lieu de pousser plus loin le développement des procédés de la *nature* : mais ce que nous en avons dit, suffit pour convaincre un artiste, accoutumé à réfléchir, qu'il ne doit jamais suivre d'autre leçons que celles de la *nature*.

C'est d'elle aussi qu'il peut apprendre sa destination & leur but général auquel il doit rapporter son travail. La *nature* a des vues fort variées, & qui nous sont souvent inconnues ; ces vues se rapportent au tout, & ensuite à chaque partie autant que l'intérêt du tout le permet. L'homme est infiniment trop foible pour agir sur le tout. La petite mesure de forces qu'il possede le restreint dans sa sphere, où il ne trouve qu'un seul moyen de concourir aux vues sublimes de la *nature*. La vocation particuliere de l'artiste est d'agir sur les esprits ; la *nature* elle-même l'invite à remplir cette noble destination. Elle a beaucoup fait pour avancer la perfection de l'homme moral, & les deux grands ressorts du plaisir & du déplaisir, sont destinés à le porter vers le bien, & à l'éloigner du mal. Mais, comme ce n'étoit pas là la seule chose que la *nature* eût à faire, & l'homme ayant en propre des forces qui peuvent le faire entrer dans la route de la perfection que la *nature* lui a indiquée, elle s'est contentée de lui fournir des occasions & des motifs, des attraits même propres à le porter au bien. Pour rendre la chose plus sensible par un exemple particulier, elle s'est bornée à lui fournir toutes les facilités qui pouvoient contribuer à l'invention & à la perfection du langage ; mais ç'a été ensuite à lui à inventer, en effet, le langage & à le perfectionner de même ; elle l'a disposé à revêtir un caractere bon & honnête, sociable & aimable : mais l'acquisition & la perfection de ce caractere sont entre ses mains. Ici donc l'artiste a un vaste champ pour déployer son génie de la maniere la plus noble, en dirigeant ses travaux vers un but véritablement élevé. Malheur à lui s'il méconnoît ce but, & s'il ne sent pas toute la dignité de sa vocation qui consiste à seconder la *nature* dans ses vues !

Il est encore de la derniere nécessité que l'artiste éprouve au fond de son esprit & de son cœur, l'instigation & l'inspiration de la *nature*. Les talens nécessaires pour l'art & la sensibilité sont des présens immédiats de la *nature*. En joignant à cela la connoissance du monde corporel, celle du monde moral, l'exercice & une application soutenue ; voilà l'artiste tout formé. Son goût sera toujours assuré, & ses procédés ne manqueront jamais de le conduire au but, s'il n'étouffe pas l'instinct de la *nature* par des regles arbitraires, qui sont dues à l'imitation ou à la mode. Tous les ouvrages distingués des beaux arts sont dans leurs parties essentielles, des fruits de la *nature*, qui sont parvenus à leur maturité par l'expérience & par de profondes réflexions sur ce que la *nature* offre au génie. Mais comme la tête de l'homme le plus sensé, s'il vit parmi les sophistes, se remplit de subtilités ; de même l'artiste, auquel la *nature* avoit fourni tout ce qui pouvoit le mettre en état d'exceller, peut s'écarter de la droite route, s'il suit de mauvais

exemples & se laisse gouverner par le penchant de l'imitation. En lui recommandant d'être docile à la voix de la *nature* qui se fait entendre au dedans de lui, on l'avertit de se préserver des regles arbitraires, & de l'imitation aveugle d'ouvrages qui ne s'accordent pas avec son goût actuel & non dépravé, mais qui sont appuyés sur le caprice de la mode, & sur les éloges que donne à des artistes sans vocation, un public qui a depuis long-temps abandonné le sentier de la *nature*.

D'où vient que ç'a toujours été le premier période du temps où les arts ont fleuri chez quelque nation, qui a vu naître les plus beaux ouvrages? On n'en sauroit trouver la raison, sinon en ce qu'alors l'artiste, qui avoit reçu sa vocation de la *nature*, s'y est tenu scrupuleusement attaché, au lieu que ceux qui sont venus dans la suite des temps, ou bien sont devenus uniquement artistes par l'imitation, ou ont travaillé sans avoir de regles puisées dans leur propre sentiment naturel, & ont suivi sans réflexion des modeles qu'ils avoient mal saisis. Ainsi tout jeune homme qui sent au dedans de lui une vocation à la poésie, à la peinture ou à la musique, doit se conformer au conseil que l'oracle donnoit à Cicéron: *Prend pour guide ton propre sentiment, & non l'opinion du vulgaire*. Plutarque, *dans la vie de Cicéron*.

A présent il s'agit encore de considérer la *nature* comme le magasin universel dans lequel l'artiste cherche l'étoffe de son ouvrage, ou du moins y trouve des objets d'après lesquels il peut par analogie en inventer. Le but général de tous les beaux arts, comme nous l'avons souvent remarqué, consiste à faire des impressions sur l'esprit des hommes qui leur soient avantageuses, au moyen de la vive représentation de certains objets doués d'une force esthétique. Comme c'est là aussi manifestement une des vues bienfaisantes de la *nature*, dans la production & dans l'embellissement de ses ouvrages, & la *nature* étant divisée dans toutes ses opérations par la souveraine sagesse, cela fait qu'on trouve parmi ses œuvres toutes les sortes d'objets qui peuvent être rapportés à un but quelconque. Ainsi l'artiste n'a autre chose à faire que de choisir pour chaque cas singulier l'objet qui lui convient; ou s'il ne rencontre pas tout-de-suite dans la *nature* ce qui lui seroit nécessaire (& cela peut fort bien arriver, parce qu'elle ne travaille que dans des vues générales), il doit, à l'aide de son propre génie, inventer d'après le modele des objets existans, des objets imaginaires qui se rapportent directement à son but. Dans l'un & dans l'autre de ces deux cas, il a besoin d'une connoissance étendue & approfondie des choses qui existent dans le monde tant corporel que moral, & sur tout des forces qui y sont renfermées. Comme l'heureux choix du sujet à la principale part au prix d'un ouvrage parfait de l'art, il n'y a rien qu'on doive plus recommander à l'artiste qu'une observation non interrompue de toutes les choses créées, & de leurs forces. Ses sens, tant extérieurs qu'intérieurs, doivent être continuellement tendus; les premiers, pour ne rien laisser échapper de tout ce qui mérite quelque attention dans la *nature*; les seconds pour acquérir toujours une connoissance exacte des effets que chaque objet est capable de produire sur lui dans les circonstances données. C'est là l'unique voie d'enrichir le génie, & de lui fournir l'étoffe dont il a besoin toutes les fois qu'il travaille à quelque ouvrage de l'art. On parle souvent de génies féconds & inventifs qui ont acquis une grande réputation dans les beaux arts. Ce qui les a rendus tels, ç'a toujours été l'observation exacte & réfléchie de la *nature*; tel a été par dessus tous les autres Homere, aux yeux pénétrans duquel (quoiqu'on prétende qu'il étoit aveugle) rien n'échappoit.

Il y a des artistes qui ne connoissent la *nature* que de la seconde main; c'est-à-dire, qui ne l'ont pas observée dans ses ouvrages, mais dans ceux d'autres artistes. Ces gens-là, quelque habileté qu'ils puissent avoir, demeureront de foibles imitateurs, ou ne pourront tout au plus se distinguer que par la maniere de travailler qui leur est propre. On s'apperçoit toujours qu'ils n'ont pas vu la *nature* même; leurs objets sont d'emprunt, & la représentation de ces objets n'est pas animée par la vie que les

véritables maîtres qui dessinent tout d'après *nature*, sont seuls capables de donner. Il est tout naturel qu'un objet considéré comme existant, affecte d'une maniere plus vive que son image, ou la description qu'on en fait; & si l'artiste est plus foiblement touché, son travail aura certainement d'autant moins de force & de vie. Quand on sauroit par cœur tous les auteurs où l'on trouve des récits de batailles, de séditions, de tumultes, on n'en seroit guere plus avancé pour dépeindre avec toute la vivacité requise quelqu'un de ces formidables objets; il faut nécessairement pour cela une expérience propre. Il en est ainsi de toute représentation & de tout sentiment. D'où nous concluons que l'étude de la *nature* doit être l'occupation capitale de l'artiste.

Il arrive bien souvent que l'artiste ne sauroit trouver tout de suite dans la *nature* l'objet dont il a besoin, & tel qu'il le lui faudroit. Cela vient de ce que son but est différent de celui que la *nature* s'est proposé dans la production de l'objet. Alors deux routes se présentent à lui; ou bien, il peut imaginer lui-même l'objet qui s'accorde le mieux avec ses vues, ce qu'on appelle *idéal*, & c'est ainsi que s'y prenoient les sculpteurs grecs, lorsqu'ils avoient des dieux ou des héros à représenter: ou bien il consulte son imagination suffisamment enrichie par de longues observations, & la sollicite à lui fournir l'objet dont il a besoin. Mais alors il ne doit pas s'écarter le moins du monde du précepte d'Horace; *ficta sint proxima veris*: autrement il enfantera quelque chimere sans force & sans vie. On ne sauroit être heureux dans de semblables inventions qu'autant qu'on a acquis, par une longue & pénétrante observation de la *nature*, un sentiment sûr de l'empreinte qui caractérise chaque objet de la *nature*.

Quelques critiques conseillent à l'artiste d'embellir les objets que la *nature* lui fournit. Mais où est l'homme qui seroit en état de le faire, puisque le plus habile artiste ne parviendra jamais à rendre exactement les beautés de la *nature*? Que si ces critiques prétendent par là qu'on est souvent obligé de changer quelque chose aux objets de la *nature*, soit en omettant ce qui s'y trouve, ou en ajoutant ce qui y manque; ils ne s'expriment pas exactement. Quelqu'un prétendroit-il avoir embelli Cicéron, si, ayant emprunté de cet orateur une pensée, une image, il en avoit écarté quelque chose qui se rapportoit aux usages de l'ancienne Rome, & ne convenoit pas à ses vues, pour lui donner un autre tour, une autre application? Où l'artiste puiseroit-il des beautés que dans la source unique du beau?

Mais que l'on tire son objet de la *nature*, qu'on s'en fasse un idéal, ou que l'imagination nous en fournisse un, il faut toujours, si cet objet doit produire tout son effet, que l'habileté de l'artiste le représente comme un objet vraiment naturel. Tout doit y être, comme dans la *nature*, ajusté & lié de la maniere la plus réelle, & en même temps la moins gênée. Nous mettrons cette doctrine dans un plus grand jour, en traitant l'*article* NATUREL qui suit. (*Cet article est tiré de la théorie générale des beaux-arts, par M.* DE SULZER.)

NATUREL, (*Beaux-Arts.*) adjectif par lequel on désigne les objets artificiels qui se présentent à nous, comme si l'art ne s'en étoit point mêlé, & qu'ils fussent des productions de la nature. Un tableau qui frappe les yeux, comme si l'on voyoit l'objet même qu'il représente; une action dramatique qui fait oublier que ce n'est qu'un spectacle; une description, la représentation d'un caractere, qui nous donnent les mêmes idées des choses que si nous les avions vues; un chant qui nous affecte comme si nous entendions des plaintes, des cris de joie, des accens de tendresse, des éclats de colere, ou d'autres sons produits immédiatement par de fortes passions; tout cela s'appelle *naturel*. Quelquefois aussi on emploie ce mot pour indiquer d'une façon particuliere ce qui n'est pas gêné, ce qu'on appelle *coulant* dans la maniere de représenter une chose, parce qu'en effet tout ce qui est la production immédiate de la nature, porte ce caractere. C'est ce qui met en droit d'appeler *naturel* un objet que l'artiste n'a pourtant pas puisé dans la nature, mais qu'il a inventé par la force de son imagination, pourvu

qu'il fache y mettre l'empreinte de la nature.

On appelle encore, hors de l'enceinte des arts, *naturel* tout ce qui ne laiffe appercevoir aucune contrainte, ce qui n'eft point déterminé par des regles qui fe faffent fentir; mais qui exifte ou arrive d'une maniere où l'on reconnoît les procédés fimples & droits de la nature. Ainfi l'on dit d'un homme qu'il eft *naturel*, quand il n'y a rien d'affecté dans fes difcours, dans fa démarche, mais qu'il abandonne tout à l'impulfion du fentiment avec une parfaite fimplicité, fans aucunes vues détournées, fans fe préparer & penfer qu'il foit obligé d'agir de telle ou telle maniere qu'il a précédemment apprife.

Le *naturel* eft une des plus excellentes propriétés des ouvrages de l'art; tout ouvrage auquel elle manque, n'eft pas entiérement ce qu'il doit être, & fe trouve privé du caractere qui a principalement la force de nous plaire. Développons ces idées qui font très-importantes.

Le but des beaux arts les appelle néceffairement à nous préfenter des objets qui puiffent nous intéreffer, & captiver notre attention; après quoi feulement ils produifent fur notre efprit les effets qui conviennent à leur but particulier. Or, il y a entre les objets de la nature & l'efprit humain, une harmonie qui reffemble à l'élément & à l'efpece d'animal qui y vit, parce qu'il eft fait pour y vivre : la nature a difpofé tous nos fens, & ce fonds de fenfibilité d'où naiffent tous nos defirs, d'une maniere qui s'accorde exactement avec les propriétés des objets créés qui doivent nous intéreffer : & nous n'éprouvons jamais de fentiment que pour les chofes que la nature a deftinées à l'exciter en nous. Quand donc on veut nous émouvoir au moyen de l'art, il faut nous préfenter des objets qui imitent l'efpece, & aient le caractere des objets *naturels*. Plus l'artifte réuffit à cet égard, plus il peut fe promettre de fuccès de fes ouvrages.

Delà s'enfuit non-feulement qu'il ne doit rien produire de chimérique, de fantaftique & qui répugne la nature, mais encore que les objets peints d'après nature, doivent l'être de la maniere la plus *naturelle*, pour obtenir leur entier effet. Il faut qu'ils nous faffent une telle illufion, que nous croyons appercevoir effectivement l'objet comme il exifte dans la nature. On attendrit des enfans, en mettant la main devant les yeux & faifant femblant de pleurer; mais des hommes faits apperçoivent fans peine la tromperie. Pour faire illufion à ceux-ci, il faut s'y prendre mieux dans l'imitation des pleurs.

Il arrive fouvent de là, fur-tout dans les fpectacles, que le défaut de *naturel*, foit qu'il vienne de la compofition du poëte, ou du jeu de l'acteur, produit un effet directement contraire au but, c'eft-à-dire, qu'on rit lorfqu'on devoit pleurer, & qu'on fe fâche, lorfqu'on devroit s'égayer, tant le défaut de *naturel* peut altérer le bon effet des objets artificiels. C'eft une chofe affez ordinaire dans la vie, qu'au fort d'une fcene lamentable, une feule circonftance déplacée & non *naturelle* excite le rire; combien plus cela doit-il avoir lieu dans les fpectacles, où l'on fait que tout eft imitation ? Cela fait que le drame exige, fur-tout, qu'il n'y ait rien que de parfaitement *naturel*, tant dans l'action que dans la repréfentation : la moindre circonftance qui déroge à cette loi fuffit pour gâter tout.

Mais quand on ne feroit pas attention aux vues de la nature, dans la force qu'elle a donnée aux objets de produire certaines impreffions, le *naturel* d'imitation a en foi-même une vertu efthétique, à caufe de la parfaite reffemblance qu'il met fous nos yeux. Tel objet qui dans la nature ne fixeroit pas un inftant nos regards, nous fait beaucoup de plaifir lorfque l'art l'imite parfaitement. L'intérêt de l'artifte eft que fon ouvrage plaife : ainfi il doit tâcher de le rendre *naturel*.

Cette partie de l'art eft fouverainement difficile; car, dans la plupart des cas, la réuffite dépend de circonftances fi petites, & dont chacune prife à part eft fi imperceptible, que l'artifte lui-même ne fait pas trop bien comment il doit s'y prendre. C'eft ainfi qu'un peintre grec, après avoir long-temps fait tous fes efforts pour imiter au *naturel* l'écume qui fort de la bouche d'un cheval fougueux, jeta de dépit le pinceau contre la toile, & le hafard pro-

duisit ce qui avoit été impossible à tout son art. Atteindre au plus haut degré du *naturel*, est sans contredit le *non plus ultrà* de l'art.

Dans les actions qui servent de fond aux ouvrages de la poésie épique ou dramatique, le nœud & ensuite le dénouement résultent de l'assemblage d'une foule de petites circonstances, qui réunies ensemble doivent former un tout. Si le poëte en omet, ou en place mal quelqu'une, le *naturel* de sa composition s'évanouit. Mais, quand il entreprend de rassembler tout ce qui tient à la nature du sujet, il se trouve quelquefois dans de grands embarras; & il en résulte une confusion qu'il ne sait comment débrouiller. Voilà pourquoi il est si difficile aux poëtes dramatiques d'arranger leur fable & de bien développer l'action. La plupart des pieces de théâtre françoises rebutent & déplaisent dès l'entrée; parce qu'on s'apperçoit des efforts du poëte, pour nous faire remarquer ce qui doit servir à rendre le reste *naturel*. Ce n'est point assez qu'on trouve dans un drame tout ce qui détermine la suite de l'action : il faut que cela soit amené d'une maniere aisée. C'est à quoi s'entendoient admirablement Sophocle & Térence. Euripide au contraire manque quelquefois de *naturel* dans les premieres scenes de ses pieces, où il donne l'exposition des sujets.

C'est encore une chose extraordinairement difficile que de bien saisir le *naturel* dans les caracteres, les mœurs & les passions. Tantôt la difficulté consiste dans l'expression de certains traits caractéristiques, tantôt le *naturel* même devient affecté, outré, par l'effet de ce qu'on appelle la *charge* au théâtre. Tel est le jeu d'Harpagon lorsqu'il éteint une chandelle. Aussi l'imitation parfaite de la nature n'appartient-elle qu'aux plus grands maîtres. Parmi les poëtes allemands, il n'existe guere actuellement que M. Héjeland qui réussisse parfaitement à peindre d'une maniere *naturelle* les objets moraux; mais Hagerdorn, Klopstock & Gessner le suivent de bien près. Shakespear est peut-être le plus grand peintre des passions. En général, on peut proposer comme des modeles relativement au *naturel* dans toutes les especes de peintures poétiques, les anciens, en mettant à leur tête Homere & Sophocle comme les plus parfaits. Euripide n'en cede à personne dans l'expression des passions tendres.

Nous ne saurions terminer cet article, sans y faire entrer une remarque importante & intimément liée au sujet dont il traite. Parmi les objets moraux, il y en a d'une nature brute & d'une nature polie; les premiers se rencontrent chez les peuples, dont la raison ne s'est encore guere développée : ceux-ci existent dans les autres contrées, & different en degrés, suivant la mesure du progrès des sciences, des arts, des mœurs & de la politesse dans ces contrées. La nature morale brute a plus de force; les passions d'un Huron sont bien plus violentes, ses entreprises plus audacieuses, que ne le seroient celles d'un Européen dans des cas semblables. Tels sont aussi les guerriers d'Homere dans leurs discours & dans leurs actions : ils ne ressemblent point aux nôtres. Depuis quelque temps les poëtes allemands, de concert avec les critiques, semblent avoir pris pour regle que la représentation de la nature dans son état originaire, est préférable dans les compositions poétiques, & leur donne une tout autre énergie. Ici nous observerons encore qu'un poëte doit, avant toutes choses, bien réfléchir sur le but particulier de son ouvrage, pour déterminer en conséquence le choix des objets. N'a-t-il dessein que de faire des peintures qui puissent toucher par la force des sentimens *naturels*, qu'il prenne à la bonne heure ses sujets dans la nature sauvage : on en considérera les images avec plaisir, & elles donneront lieu à diverses réflexions utiles sur le fond de la nature humaine. Il en est alors comme des récits des voyageurs qui ont visité les peuples les plus brutes, ou qui ont été exposés aux plus affreux désastres, cela nous affecte, nous jette dans l'étonnement, & excite notre compassion, & nous porte à y réfléchir. On lit les poëmes qui roulent sur de semblables sujets, comme on lit ceux d'Homere, d'Ossian & de Théocrite. Mais dès que le poëte ne se borne pas à intéresser, & qu'il veut en même temps être utile, qu'il en demeure à la nature, telle qu'elle se montre parmi nous. Il seroit

difficile de deviner quel profit on retireroit de la repréſentation ſur les théâtres de l'Europe, d'un drame dont les acteurs ſeroient des Caraïbes ou des Hottentots, peints exactement d'après nature. Cela ne pourroit convenir tout au plus qu'à des philoſophes qui ſeroient bien aiſes de voir des peintures fideles de la nature la plus groſſiere. Mais cela ſeroit tout à fait étranger au but des beaux arts.

Le reproche général qu'on a fait aux tragédies françoiſes, c'eſt de donner aux héros de l'antiquité les caracteres & les mœurs de la nation. Je l'avoue ; mais ces tragédies vaudroient-elles mieux, ſi Agamemnon & ſes contemporains étoient repréſentés dans l'exacte vérité, ou d'après Homere? Le défaut eſt dans le choix même du ſujet, qui ne convient nullement à la France & à ſes mœurs. Plus une nation a épuré ſes mœurs par la raiſon & le goût, plus les ouvrages de l'art doivent s'y conformer, ſi l'on s'y propoſe d'atteindre au but de l'art. (*Cet article eſt tiré de la théorie des beaux-arts, par M.* DE SULZER.)

A. N. NATUREL (*Belles-Lettres.*) *Du naturel dans le ſtyle.* Le naturel eſt un ſentiment de la belle nature joint à une grande facilité pour la peindre ; c'eſt lui qui nous apprend à dire les choſes comme chacun s'imagine qu'il les auroit dites ; un eſprit naturel, dédaignant les tranſitions éclatantes, qui trahiſſent l'art & quelquefois l'effort, trouve les ſciences dans l'ordre des choſes, ſes idées tiennent l'une à l'autre comme d'elles-même : c'eſt la dépendance de ſes penſées qui en forme la liaiſon, ce ne ſont point des pieces de rapport, l'ouvrage eſt jeté en fonte ; un eſprit naturel, ennemi de toute contrainte comme de toute affectation, reſſemble à ces perſonnes, qui avec une démarche aiſée, des attitudes nobles, mais ſimples, des ornemens deſtinés à les vêtir plutôt qu'à les parer, nous plaiſent, nous préviennent en leur faveur, & ſont d'autant plus ſures de nos ſuffrages, qu'elles ne paroiſſent pas y prétendre.

Le moyen le plus ſûr pour ſaiſir ce ton *naturel* eſt de ne faire parade ni d'eſprit ni d'érudition.

Un de nos poëtes a dit ingénieuſement que l'eſprit qu'on veut avoir nuit à l'eſprit qu'on a, & l'on s'imagine difficilement juſqu'à quel point cette manie de paroître ingénieux peut nous rendre ridicules. Dans une oraiſon funebre du brave Crillon, prononcée à Avignon, il y a environ 150 ans, l'orateur s'écrie, « je le vois au ſiege de la Ferre, feru, ferir ; battu, battre ; choqué, choquer, toujours Crillon. Je le vois à Montmeillan, bruyant, brillant, brûlant du deſir de combattre, toujours Crillon. Il n'étoit pas ſeulement fort au pouce droit comme Pyrrhus, ains en toutes les parties de ſon corps, fort en ſon cœur comme un Léonidas, fort en ſes yeux comme un Haſpalicus, fort en ſa preſtance comme un Marius, fort en ſon bras comme un Scanderberg».

Il eſt rare que l'affectation d'eſprit & d'érudition ſoit portée à cet excès : mais dès qu'elle ſe laiſſe appercevoir elle détruit le *naturel.* Il eſt cependant dans nos écrits comme dans nos geſtes, la ſource des graces qui ſéduiſent, & de l'intérêt qui paſſionne : l'antitheſe eſt de toutes les figures celles qui lui eſt la plus oppoſée. J'avouerai que rien ne contribue plus à l'éclairciſſement de deux idées que de faire appercevoir leur affinité ou leur différence, & que le contraſte de deux objets, en les rendant plus remarquables, ſoulage notre attention & rend nos ſenſations plus diſtinctes.

Mais l'on avouera que l'antitheſe, lorſqu'elle eſt prodiguée, annonce l'effort de l'eſprit. Il faut éviter encore plus les jeux de mots, tellement accueilis autrefois qu'ils s'introduiſirent juſques dans l'éloquence. Lorſque Pyrrhus dit :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai,

l'on ne peut diſconvenir, que les paronomaſies ou jeux de mots ne ſoient incompatibles avec le naturel, qui diſparoît dès que l'eſprit veut ſe montrer. Mais c'eſt peu de ne pas tomber dans ces abus. Il faut encore éviter la prétention de donner de l'éclat au ſtyle & du ſaillant aux penſées.

Le coloris de nos nouveaux peintres, diſoit Cicéron, (*de ora l. 3.*) eſt plus

brillant que celui des anciens ; cependant la séduction que nous cause la fraîcheur de leurs peintures dure peu, & nous préférons à ces tableaux modernes les tableaux antiques. Les sons pleins & graves ont moins de douceur que les demi-tons & les dieses, & cependant ces agrémens de la musique nous fatiguent lorsqu'ils sont prodiguées, les parfums les plus spiritueux ne plaisent pas aussi long-temps que ceux qui frappent moins l'odorat, le toucher même se lasse des objets qu'un trop grand poli rend mols & glissants, & le plus voluptueux des sens, le goût, éprouve bientôt de la satiété pour ce qui le flatte trop délicieusement ; les liqueurs qui ont beaucoup d'esprit émoussent les fibres du palais. C'est une loi de la nature que ce qui cause beaucoup de plaisir n'en cause pas long-temps. Concluons-en avec l'orateur romain, qu'un discours où tout brille, où tout éclate, fait naître plutôt une espece d'éblouissement qu'une admiration véritable, & qu'un écrivain déplaît souvent par l'effort même qu'il fait pour être goûté.

Il faut dans le style, comme dans les tableaux, des ombres pour donner du relief. Un autre obstacle au naturel, c'est l'uniformité de la symmétrie & l'affectation de justesse ; regardez la nature : après nous avoir offert des vallons délicieux, des côteaux riants, des sites gracieux, elle met sous nos regards des montagnes pelées & des tableaux agrestes, approchez de ce ruisseau, ici il vous présente une grande nappe argentée, là vous n'appercevez qu'un filet d'eau qui ne s'étend ensuite que pour se rétrécir encore, les saules qui le bordent forment une ombre à souhait ; plus loin ils admettent les rayons mobiles du soleil, leurs branches, toujours irrégulieres, même dans leur symmétrie, offrent mille spectacles au lieu d'un. Telle est l'image d'un écrit naturel.

Il cessera de l'être, si l'auteur s'étudie à prendre le fait des écrivains célebres. Nous avons dans notre esprit, comme dans notre prononciation, un tron qui nous convient ; & la nature veut que nous peignions les objets comme nous les voyons, notre maniere n'est peut-être pas la meilleure ; mais une maniere meilleure plairoit moins ; elle ne seroit pas à nous, nous ne réussirons pas mieux en contrefaisant notre stile qu'en contrefaisant notre voix : pour paroître plus grands, nous nous dressons sur la pointe des piés, nous forçons notre attitude ; l'on s'apperçoit de notre contrainte & l'on rit de nos contorsions ; l'on remarqueroit moins notre petitesse, si nous ne nous efforcions pas de la cacher. Un bon esprit puise tout dans son fond, la conscience de ses forces ne lui laisse ni l'envie d'en emprunter d'étrangeres, ni le desir de faire parade de celles qu'il a reçues de la nature : le grand écrivain a le ton naïf, & la démarche aisée des graces : ce n'est point au carmin qu'elles doivent leur coloris, c'est au sang pur qui coule dans leurs veines.

Je sais que l'art de cacher l'art est un supplément au naturel ; mais je sais qu'il est bien rare d'y parvenir. On s'apperçoit, dit l'abbé Cartaud, quand un auteur se bat les flancs ; lorsque sa verve a besoin d'être excitée, elle ressemble à ces jets-d'eau qui, jouant à force de pompes & de bras, forcent d'abord leurs canaux, prennent un effort bruyant & finissent par distiller sur leur embouchure : l'art se trahit par l'effort qu'il fait pour se cacher. Il ne faut pas l'exclure ; il embellit la beauté, mais il ne la donne pas : le défaut de naturel paroît sur-tout dans les discours de la réception aux académies.

Le récipiandaire veut ordinairement dans ses solennités faire parade d'esprit, & réduit par l'usage à traiter des sujets mille fois traités par d'autres, il s'efforce à rendre d'une maniere neuve des idées qui ne le sont pas : ces efforts enlevent au style ce ton d'avance qui est le premier charme de nos écrits, comme de nos manieres.

Le nouvel académicien qui se croit obligé de donner une haute idée de ses talens, recherche péniblement ses expressions, prodigue celles auxquelles la hardiesse des acceptions prête de la singularité, accumule les métaphores les plus éclatantes, & devient semblable à ces peintres, qui plaçant toujours le modele sous l'aspect le plus frappant, ne saisissent jamais les attitudes moins remarquables sous lesquelles cependant la nature aime à se montrer.

Il veut forcer les applaudissemens ; de là cette

cette profusion de pensées délicates, qui s'évaporent comme les essences des fleurs dont elles ont la semence, de-là cette prodigalité d'antithefes étincelantes qui ressemblent aux éclairs dont la lumiere nous éblouit sans nous échauffer : de-là un style froidement ingénieux que l'on peut comparer à ces corps auxquels les injections prêtent un coloris & un embonpoint illusoire ; mais qui manquent de chaleur & de vie. Le desir de l'expérience d'une maniere neuve va plus loin encore, à des phrases périodiques, dont les suspensions artistement cadencées préparoient le plus séduisant des plaisirs, on substitue un style haché, sautelant, dépourvu des liaisons qui sont cependant pour l'élévation ce qu'est pour les tableaux le passage imperceptible d'une nuance à une autre.

Ainsi l'envie de se distinguer a introduit dans les remercîmens académiques, un air de contrainte qui est opposé au naturel, & une ostentation d'esprit qui annonce un défaut de goût. Parmi les écrivains dont les autres ouvrages sont marqués du sceau de l'immortalité, il en est beaucoup dont la reconnoissance paroît moins sentie que méditée, en prétendant à l'exactitude des puretés, ils ont perdu la chaleur sans laquelle on n'est jamais éloquent, & le naturel sans lequel il est impossible d'intéresser.

Cet article nouveau est tiré d'un discours prononcé à l'académie de Lyon, par M. *l'abbé* La Serre, *lors de sa réception.*

A. N. Naturel, (*modele du style naturel.*) Le naturel est un des caracteres distinctifs des écrivains anciens. Dans ce qui nous reste d'Isocrate, on voit un style doux, coulant, plein de graces naturelles, ni trop simple ni trop orné. Il est le premier selon Cicéron qui ait introduit dans la langue grecque ce nombre & cette cadence qui en fait la premiere des langues.

Le naturel distinguoit Demosthene comme l'Isocrate. Ce prince des orateurs avoit une éloquence rapide, forte, sublime ; mais ce qu'on remarquoit le plus dans ses harangues, c'est que toutes ses pensées paroissoient naître du sujet, & toutes ses expressions convenir à ses pensées. Eschine, plus abondant, plus fleuri que son rival, savoit cependant réunir le naturel à l'élégance ; Cicéron excella sur tout dans l'arrangement des mots & dans l'art de flatter l'oreille par la suspension des phrases artistement cadencées. Personne n'eut à un si haut degré le talent de relever les choses les plus communes, & d'embellir celles qui paroissoient le moins susceptibles d'ornemens ; mais tous les discours sont marqués au coin de cette noble simplicité & de ce naturel sublime qui est le premier caractere de l'éloquence & le trait distinctif des orateurs anciens.

Séneque fut le premier qui accrédita le style recherché ; à une grande délicatesse de sentimens, il unissoit beaucoup d'étendue dans l'esprit ; mais le desir de donner le ton à son siecle, le jeta dans des nouveautés qui corrompirent le goût. Il substitua à l'heureuse simplicité des anciens le fard & la parure de la cour de Néron. Un style semé de pointes, de sentences & de peintures brillantes ; mais trop chargées des expressions nouvelles, des tours ingénieux, mais peu naturels, peu content de plaire il voulut éblouir & il y réussit. Concis & néanmoins diffus il n'employa que le moins de termes possibles pour exprimer sa pensée : mais il employa trop de pensées particulieres pour développer sa pensée principale. Il afficha l'art & s'écarta de ce naturel qui est le premier charme du style. Cette qualité si précieuse est plus rare dans nos écrivains que dans ceux de l'antiquité. Nous avons cependant des auteurs qui peuvent servir de modeles dans ce genre. A leur tête on doit placer Lafontaine, c'est le poëte de la nature, sagesse du plan, ordonnance des tableaux, fraîcheur du coloris, choix des ornemens, richesses des détails, naturel des descriptions, vérité des caracteres, finesse de morale, tout fait sentir dans ses ouvrages une heureuse simplicité peu connue avant lui. Nos jeunes écrivains ne sauroient trop étudier sa versification & son style, où les pédans n'ont su relever que des négligences & dont les beautés ravissent les hommes de l'art les plus exercés, & les hommes de goût les plus délicats.

Après Lafontaine nous placerons Jean Racine. La poésie françoise portée au plus haut point de noblesse, d'élégance & de

pureté a consacré son nom à une gloire immortelle. Aucun poëte n'a mieux connu, mieux éprouvé, plus vivement exprimé le sentiment par cette heureuse facilité d'animer tout ce qu'il dit, par l'heureux talent de parler intimément au cœur, de l'attendrir, de lui faire éprouver tous les mouvemens des passions ; il s'est rendu maître de la scene tragique, en maniant, avec une supériorité sans égale, le plus intéressant de ses ressorts, la pitié ; qu'on parcoure ses tragédies, la sagesse & la vérité des caracteres, le pathétique & la chaleur qui les vivifie, offrent sans cesse des traits qui émeuvent les spectateurs. Partout une poésie noble, tendre, harmonieuse présente des charmes séduisans & lui ouvre par les sens le chemin de l'ame, & l'on peut dire de lui :

Au flambeau de son cœur échauffant son esprit,
Il voit tout ce qu'il peint & sent tout ce qu'il dit.

Poëme sur l'éloquence.

Ce qui le distingue sur-tout c'est le *naturel*, rien de forcé, point d'effort ; *je me trouve à mon aise en le lisant*, disoit une femme de la cour : c'est peut-être le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce poëte, qui a rappelé parmi nous cette élégante simplicité que nous admirons dans les anciens.

A. N. *Du naturel dans les pensées.* Une pensée naturelle est nécessairement vraie, mais toute pensée vraie ne paroît pas toujours naturelle, parce que le rapport réel qui peut se trouver entre des idées, n'est pas toujours sensible. Nous ne jugeons une pensée naturelle que lorsqu'elle se présente d'abord à l'esprit ; si elle lui échappe, ou qu'elle ne se laisse qu'entrevoir, nous ne manquons pas de nous en prendre à l'auteur. Notre amour propre nous persuade aisément que ce que nous ne concevons pas sans effort, na pu être produit sans beaucoup de travail.

« Ce que je trouve de cruel dans quelques écrivains modernes, dit élégamment un homme de génie, c'est qu'ils ne veulent jamais être *naturels*. Un tour heureux leur paroît plat, parce qu'il n'a pas l'air d'avoir coûté : une idée mise galamment, mais en habit simple, ne paroît pas piquante à ces messieurs ; ils veulent lui donner des graces de leur façon ; ils la tournent, ils la serrent, & enfin après bien des soins, ils arrivent à être entortillés, pour avoir voulu être délicats & obscurs, pour avoir eu envie d'être vifs ».

Une pensée peut n'être pas naturelle, ou parce que le rapport des idées n'est pas sensible, ou parce que l'expression manque d'une certaine convenance avec les idées. Le défaut de *naturel* dans une pensée vient aussi quelquefois du tour qu'on lui donne. Vous voulez faire naître une idée, & pour la présenter vous l'envisagez sous un rapport vrai, mais un peu éloigné de la maniere la plus ordinaire de concevoir ; vous avez dessein d'exprimer un sentiment, & pour le rendre, vous vous servez d'une image étrangere ; vous le faites deviner plutôt que vous ne le développez ; cette maniere de peindre vos idées & d'exposer vos sentimens, est fort différente de celle qui représenteroit les unes sous leur aspect le plus familier, & les autres d'une façon moins détournée. Or ces différentes manieres de faire envisager une idée, d'exprimer un sentiment, c'est ce qu'on appelle quelquefois le tour d'une pensée, ce qui fait dire qu'elle est bien ou mal tournée. Si les idées de votre pensée se présentent sous un jour extrêmement commun, votre tour est simple. Si vous les offrez sous un aspect vrai & sensible, mais que l'esprit ne saisit pas d'abord : votre tour est fin. Si le rapport sous lequel vous les exposez est extrêmement subtil, si on ne fait que l'entrevoir, s'il échappe à la réflexion, ou s'il paroît moins vrai que faux, alors votre tour est forcé, contraint, & votre pensée est peu naturelle.

NATUREL, adject. (*Philosophie.*) se dit de quelque chose qui se rapporte à la nature, qui vient d'un principe de la nature, ou qui est conforme au cours ordinaire & à l'ordre de la nature. *Voyez* NATURE.

Quand une pierre tombe de haut en bas, le vulgaire croit que cela lui arrive par un mouvement *naturel*, en quoi le

vulgaire est dans l'erreur. *Voyez l'article* FORCE.

Les guérisons, faites par les médecins, sont des opérations *naturelles* ; mais celles de Jesus-Christ étoient miraculeuses & surnaturelles. *Voyez* MIRACLE, *voy. aussi l'art.* NATUREL *qui suit.*

Enfans *naturels*, sont ceux qui ne sont point nés d'un légitime mariage. *Voyez* BATARD.

Horizon *naturel*, se dit de l'horizon physique sensible. *Voyez* HORIZON.

Jour *naturel*, *voyez* JOUR.

Philosophie naturelle, c'est la science qui considere les propriétés des corps *naturels*, l'action mutuelle des uns sur les autres; on l'appelle autrement *physique*. *Voyez* PHYSIQUE & NATURE.

L'illustre M. Newton nous a donné un ouvrage intitulé : *principes mathématiques de la philosophie naturelle*, où ce grand géometre détermine, par des principes mathématiques, les loix des forces centrales, de l'attraction des corps, de la résistance des fluides, du mouvement des planetes dans leurs orbites, &c. *Voyez* CENTRAL, PLANETE, RÉSISTANCE, &c. *voyez aussi* NEWTONIANISME, ATTRACTION, GRAVITATION, &c. *Chambers.* (*O*)

NATUREL, (*Métaph.*) nous avons à considérer ici ce mot sous deux regards. 1°. En tant que les choses existent, & qu'elles agissent conformément aux loix ordinaires que Dieu a établies pour elles; & par là ce que nous appelons *naturel*, est opposé au *surnaturel* ou *miraculeux*. 2°. En tant qu'elles existent ou qu'elles agissent, sans qu'il survienne aucun exercice de l'industrie humaine ou de l'attention de notre esprit, par rapport à une fin particuliere : dans ce sens, ce que nous appelons *naturel*, est opposé à ce que nous appelons *artificiel*, qui n'est autre chose que l'industrie humaine.

Il paroît difficile quelquefois de démêler le *naturel* en tant qu'opposé au *surnaturel*; dans ce dernier sens, le *naturel* suppose des loix générales & ordinaires : mais sommes-nous capables de les connoître sûrement ? On distingue assez un effet qui n'est point surnaturel ou miraculeux; on ne distingue pas si déterminément ce qui l'est. Tout ce que nous voyons arriver réguliérement ou fréquemment, est *naturel*; mais tout ce qui arrive d'extraordinaire dans le monde est-il miraculeux ? C'est ce qu'on ne peut assurer. Un événement très-rare pourroit venir du principe ordinaire, qui, dans la suite des révolutions & des changemens, auroit formé une sorte de prodige, sans quitter la regle de son cours, & l'étendue de sa sphere. Ainsi voit-on quelquefois des monstres du caractere le plus inoui, sans qu'on y trouve rien de miraculeux & de surnaturel. Comment donc nous assurer, demandera-t-on, que les événemens, regardés comme surnaturels & miraculeux le sont réellement, ou comment savoir jusqu'où s'étend la vertu de ce principe ordinaire, qui, par une longue suite de temps & de combinaisons particulieres, peut faire les choses les plus extraordinaires ?

J'avoue qu'en beaucoup d'événemens qui paroissent des merveilles au peuple, un homme sage doit avec prudence suspendre son jugement. Il faut avouer aussi qu'il est des événemens d'un tel caractere, qu'il ne peut venir à l'esprit des personnes sensées, de juger qu'ils sont l'effet de ce principe commun des choses, & que nous appelons l'*ordre de la nature* : tel est, par exemple, la résurrection d'un homme mort.

On aura beau dire qu'on ne sait pas jusqu'où s'étendent les forces de la nature, & qu'elle a peut-être des secrets pour opérer les plus surprenans effets, sans que nous en connoissions les ressorts. La passion de contrarier, ou quelqu'autre intérêt, peut faire venir cette pensée à l'esprit de certaines gens; mais cela ne fait nulle impression sur les personnes judicieuses, qui font une sérieuse réflexion, & qui veulent agir de bonne foi avec eux-mêmes comme avec les autres. L'impression de vérité commune qui se trouve manifestement dans le plus grand nombre des hommes sensés & habiles, est la regle infaillible pour discerner le surnaturel d'avec le *naturel* : c'est

la reglé même que l'auteur de la nature a mise dans tous les hommes ; & il seroit démenti lui-même s'il leur avoit fait juger vrai ce qui est faux, & miraculeux ce qui n'est que *naturel*.

Le *naturel* est opposé à l'*artificiel* aussi-bien qu'au *miraculeux* ; mais non de la même maniere. Jamais ce qui est surnaturel & miraculeux ne sauroit être dit *naturel* ; mais ce qui est artificiel peut s'appeler *naturel*, & il l'est effectivement en tant qu'il n'est point miraculeux.

L'artificiel n'est donc que ce qui part du principe ordinaire des choses, mais auquel est survenu le soin & l'industrie de l'esprit humain, pour atteindre à quelque fin particuliere que l'homme se propose.

La pratique d'élever avec des pompes une masse d'eau immense, est quelque chose de *naturel* ; cependant elle est dite *artificielle* & non pas *naturelle*, en tant qu'elle n'a été introduite dans le monde que moyennant le soin & l'industrie des hommes.

En ce sens là il n'est presque rien dans l'usage des choses, qui soit totalement *naturel*, que ce qui n'a point été à la disposition des hommes. Un arbre, par exemple, un prunier est *naturel* lorsqu'il a cru dans les forêts, sans qu'il ait été ni planté ni greffé ; aussi-tôt qu'il l'a été, il perd en ce sens là, autant de *naturel* qu'il a reçu d'impressions par le soin des hommes. Est-ce donc que sur un arbre greffé, il n'y croît pas naturellement des prunes ou des cerises ? Oui en tant qu'elles n'y croissent pas surnaturellement, mais non pas en tant qu'elles y viennent par le secours de l'industrie humaine, ni en tant qu'elles deviennent telle prune ou telle cerise, d'un goût & d'une douceur qu'elles n'auroient point eu sans le secours de l'industrie humaine ; par cet endroit la prune & la cerise sont venues artificiellement & non pas naturellement.

On demande ici, en quel sens on dit, parlant d'une sorte de vin, qu'il est *naturel*, tout vin de soi étant artificiel ; car sans l'industrie & le soin des hommes il n'y a point de vin : de sorte qu'en ce sens là le vin est aussi véritablement artificiel que l'eau-de-vie & l'esprit-de-vin. Quand donc on appelle du vin *naturel*, c'est un terme qui signifie que le vin est dans la constitution du vin ordinaire ; & sans qu'on y ait rien fait que ce qu'on a coutume de faire à tous les vins qui sont en usage dans le pays & dans le temps où l'on se trouve.

Il est aisé après les notions précédentes, de voir en quel sens on applique aux diverses sortes d'esprit la qualité de *naturel* & de non-*naturel*. Un esprit est censé & dit *naturel*, quand la disposition où il se trouve ne vient ni du soin des autres hommes, dans son éducation, ni des réflexions qu'il auroit fait lui-même en particulier pour se former.

Au terme de *naturel*, pris en ce dernier sens, on oppose les termes de *cultivé* ou *d'affecté*, dont l'un se prend en bonne & l'autre en mauvaise part : l'un qui signifie ce qu'un soin & un art judicieux a su ajouter à l'esprit *naturel* ; l'autre ce qu'un soin vain & mal entendu y ajoute quelquefois.

On en peut dire à proportion autant des talens de l'esprit. Un homme est dit avoir une logique ou une éloquence *naturelle*, lorsque sans les connoissances acquises par l'industrie & la réflexion des autres hommes, ni par la sienne propre, il raisonne cependant aussi juste qu'on puisse raisonner ; ou quand il fait sentir aux autres, comme il lui plaît, avec force & vivacité ses pensées & ses sentimens.

NATUREL, LE, s. m. (*Morale.*) le tempérament, le caractere, l'humeur, les inclinations que l'homme tient de la naissance, est ce qu'on appelle son *naturel*. Il peut être vicieux ou vertueux, cruel & farouche comme dans Néron, doux & humain comme dans Socrate, beau comme dans Montesquieu, infâme comme dans C . . . , F . . . ou P . . . , *&c.*

L'éducation, l'exemple, l'habitude peuvent à la vérité rectifier le *naturel* dont le penchant est rapide au mal, ou gâter celui qui tend le plus heureusement vers le bien ; mais quelque grande que soit leur puissance, un *naturel* contraint, se trahit dans les occasions imprévues : on vient à bout de le vaincre quelquefois, jamais on ne l'étouffe. La violence qu'on lui fait, le rend plus

impétueux dans ses retours ou dans ses emportemens. Il est cependant un art de former l'ame comme de façonner le corps, c'est de proportionner les exercices aux forces, & de donner du relâche aux efforts. Il y a deux temps à observer: le moment de la bonne volonté pour se fortifier, & le moment de la répugnance pour se roidir. De ces deux extrémités, résulte une certaine aisance propre à maintenir le *naturel* dans un juste tempérament. Nos sentimens ne tiennent pas moins au *naturel*, que nos actions à l'habitude. La superstition seule surmonte le penchant de la nature, & l'ascendant de l'habitude, témoin le moine Clément.

Le bon *naturel* semble naître avec nous; c'est un des fruits d'un heureux tempérament que l'éducation peut cultiver avec gloire, mais qu'elle ne donne pas. Il met la vertu dans son plus grand jour, & diminue en quelque maniere la laideur du vice; sans ce bon *naturel*, du moins sans quelque chose qui en revêt l'apparence, on ne sauroit avoir aucune société durable dans le monde. De-là vient que pour en tenir lieu, on s'est vu réduit à forger une humanité artificielle, qu'on exprime par le mot de *bonne éducation*; car si l'on examine de près l'idée attachée à ce terme, on verra que ce n'est autre chose que le singe du bon *naturel*, ou si l'on veut, l'affabilité, la complaisance & la douceur du tempérament, réduite en art. Ces dehors d'humanité rendent un homme les délices de la société, lorsqu'ils se trouvent fondés sur la bonté réelle du cœur; mais sans elle, ils ressemblent à une fausse montre de sainteté, qui n'est pas plutôt découverte, qu'elle rend ceux qui s'en parent, l'objet de l'indignation de tous les gens de bien.

Enfin, comme c'est du *naturel* que notre sort dépend, heureux est celui qui prend un genre de vie conforme au caractere de son cœur & de son esprit, il trouvera toujours du plaisir & des ressources dans le choix de son attachement! (*D. J.*)

NATURELLE, *loi*, s. f. (*Droit naturel.*) on définit la *loi naturelle*, une loi que Dieu impose à tous les hommes, & qu'ils peuvent découvrir par les lumieres de leur raison, en considérant attentivement leur nature & leur état.

Le droit *naturel* est le système de ces mêmes loix, & la jurisprudence *naturelle* est l'art de développer les loix de la nature, & de les appliquer aux actions humaines.

Le savant évêque de Péterborough définit les *loix naturelles*, certaines propositions d'une vérité immuable, qui servent à diriger les actes volontaires de notre ame dans la recherche des biens ou dans la fuite des maux, & qui nous imposent l'obligation de régler nos actions d'une certaine maniere, indépendamment de toute loi civile, & mises à part les conventions par lesquelles le gouvernement est établi. Cette définition du docteur Cumberland revient au même que la nôtre.

Les *loix naturelles* sont ainsi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la constitution de notre être avant l'établissement des sociétés. La loi, qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, est la premiere des *loix naturelles* par son importance, mais non pas dans l'ordre de ses loix. L'homme dans l'état de nature, ajoute M. de Montesquieu, auroit plutôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoissances. Il est clair que ses premieres idées ne seroient point ses idées spéculatives, il songeroit à la conservation de son être avant que de chercher l'origine de son être.

Un homme pareil ne sentiroit d'abord que sa foiblesse; sa timidité seroit extrême; & si l'on avoit là-dessus besoin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes sauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuir. Les hommes dans cet état de nature ne cherchent donc point à s'attaquer, & la paix est la premiere *loi naturelle*.

Au sentiment de sa foiblesse, l'homme joint le sentiment de ses besoins. Ainsi une autre *loi naturelle* est celle qui lui inspire de chercher à se nourrir.

Je dis que la crainte porteroit les hommes à se fuir; mais les marques d'une

crainte réciproque les engageroit bientôt à s'approcher. Ils y feroient portés d'ailleurs par le plaifir qu'un animal fent à l'approche d'un animal de fon efpece. De plus, ce charme que les deux fexes s'infpirent par leur différence, augmenteroit ce plaifir ; & la priere naturelle qu'ils fe font toujours l'un à l'autre, feroit une troifieme loi.

Les hommes, parvenant à acquérir des connoiffances, ont un nouveau motif de s'unir pour leur bien commun ; ainfi le defir de vivre en fociété eft une quatrieme *loi naturelle.*

On peut établir trois principes généraux des *loix naturelles*, favoir 1°. la religion : 2°. l'amour de foi-même : 3°. la fociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes.

La religion eft le principe des *loix naturelles* qui ont Dieu pour objet. La raifon nous faifant connoître l'être fuprême comme notre créateur, notre confervateur & notre bienfaiteur : il s'enfuit que nous devons reconnoître notre dépendance abfolue à fon égard. Ce qui, par une conféquence naturelle, doit produire en nous des fentimens de refpect, d'amour & de crainte, avec un entier dévouement à fa volonté ; ce font là les fentimens qui conftituent la religion. *Voyez* RELIGION.

L'amour de foi-même, j'entends un amour éclairé & raifonnable, eft le principe des *loix naturelles* qui nous concernent nous-mêmes. Il eft de la derniere évidence que Dieu en nous créant, s'eft propofé notre confervation, notre perfection & notre bonheur. C'eft ce qui paroît manifeftement, & par les facultés dont l'homme eft enrichi, qui tendent à ces fins, & par cette forte inclination qui nous porte à rechercher le bien & à fuir le mal. Dieu veut donc que chacun travaille à fa confervation & à fa perfection, pour acquérir tout le bonheur dont il eft capable, conformément à fa nature & à fon état. *Voyez* AMOUR DE SOI-MÊME.

La fociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes, eft le principe d'où l'on peut déduire les *loix naturelles* qui regardent nos devoirs réciproques, & qui ont pour objet la fociété, c'eft-à-dire, les humains avec lefquels nous vivons. La plupart des facultés de l'homme, fes inclinations naturelles, fa foibleffe & fes befoins, font autant de liens qui forment l'union du genre humain, d'où dépend la confervation & le bonheur de la vie. Ainfi tout nous invite à la fociabilité ; le befoin nous en impofe la néceffité, le penchant nous en fait un plaifir, & les difpofitions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'eft en effet l'intention de notre créateur.

Mais la fociété humaine ne pouvant ni fubfifter, ni produire les heureux effets pour lefquels Dieu l'a établie, à moins que les hommes n'aient les uns pour les autres des fentimens d'affection & de bienveillance, il s'enfuit que Dieu veut que chacun foit animé de ces fentimens, & faffe tout ce qui eft en fon pouvoir pour maintenir cette fociété dans un état avantageux & agréable, & pour en refferrer de plus en plus les nœuds par des fervices & des bienfaits réciproques. *Voyez* SOCIABILITÉ.

Ces trois principes, la religion, l'amour de foi-même & la fociabilité, ont tous les caracteres que doivent avoir des principes de loix ; ils font vrais, puifqu'ils font pris dans la nature de l'homme, dans fa conftitution, & dans l'état où Dieu l'a mis. Ils font fimples, & à la portée de tout le monde ; ce qui eft un point important, parce qu'en matiere de devoirs, il ne faut que des principes que chacun puiffe faifir aifément, & qu'il y a toujours du danger dans la fubtilité d'efprit qui fait chercher des routes fingulieres & nouvelles. Enfin ces mêmes principes font fuffifans & très-féconds, puifqu'ils embraffent tous les objets de nos devoirs, & nous font connoître la volonté de Dieu dans tous les états, & toutes les relations de l'homme.

1°. Les *loix naturelles* font fuffifamment connues des hommes, car on en peut découvrir les principes, & de-là déduire tous nos devoirs par l'ufage de la raifon cultivée ; & même la plupart de ces loix

font à la portée des esprits les plus médiocres.

2°. Les *loix naturelles* ne dépendent point d'une institution arbitraire ; elles dépendent de l'institution divine, fondée d'un côté sur la nature & la constitution de l'homme ; de l'autre sur la sagesse de Dieu, qui ne sauroit vouloir une fin, sans vouloir en même temps les moyens qui seuls peuvent y conduire.

3°. Un autre caractere essentiel des *loix naturelles*, c'est qu'elles sont universelles, c'est-à-dire, qu'elles obligent tous les hommes sans exception ; car non seulement tous les hommes sont également soumis à l'empire de Dieu, mais encore les *loix naturelles* ayant leur fondement dans la constitution & l'état des hommes, & leur étant notifiées par la raison, il est bien manifeste qu'elles conviennent essentiellement à tous, & les obligeant tous sans distinction, quelque différence qu'il y ait entr'eux par le fait, & dans quelqu'état qu'on les suppose. C'est ce qui distingue les *loix naturelles* des loix positives ; car une loi positive ne regarde que certaines personnes, ou certaines sociétés en particulier.

4°. Les *loix naturelles* sont immuables, & n'admettent aucune dispense. C'est encore là un caractere propre de ses loix, qui les distingue de toutes loix positives, soit divines, soit humaines. Cette immutabilité des *loix naturelles* n'a rien qui répugne à l'indépendance, au souverain pouvoir, ou à la liberté de l'être tout parfait. Etant lui-même l'auteur de notre constitution, il ne peut que prescrire ou défendre les choses qui ont une convenance ou une disconvenance nécessaire avec cette même constitution, & par conséquent il ne sauroit rien changer aux *loix naturelles*, ni en dispenser jamais. C'est en lui une glorieuse nécessité que de ne pouvoir se démentir lui-même.

Je couronne cet article par ce beau passage de Cicéron ; la loi, dit-il, *legum*, *lib. II.* n'est point une invention de l'esprit humain, ni un établissement arbitraire que les peuples aient fait ; mais l'expression de la raison éternelle qui gouverne l'univers. L'outrage que Tarquin fit à Lucrece n'en étoit pas moins un crime, parce qu'il n'y avoit point encore à Rome de loi écrite contre ces sortes de violences. Tarquin pécha contre la loi éternelle, qui étoit loi dans tous les temps, & non pas seulement depuis l'instant qu'elle a été écrite. Son origine est aussi ancienne que l'esprit divin ; car la véritable, la primitive, & la principale loi n'est autre chose que la souveraine raison du grand Jupiter.

Cette loi, dit-il, ailleurs, est universelle, éternelle, immuable ; elle ne varie point selon les lieux & les temps : elle n'est pas différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit anciennement. Elle n'est point autre à Rome, & autre à Athenes. La même loi immortelle regle toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a donné & publié cette loi. Cicer. *de repub. lib. III*, *apud* Lactant. *instit. div. lib. VI*, *cap. viij.*

C'en est assez sur les *loix naturelles* considérées d'une vue générale ; mais comme elles sont le fondement de toute la morale & de toute la politique, le lecteur ne peut en embrasser le systême complet, qu'en étudiant les grands & beaux ouvrages sur cette matiere : ceux de Grotius, de Puffendorf, de Thomasius, de Buddé, de Sharrock, de Selden, de Cumberland, de Wollaston, de Locke, & autres savans de cet ordre. (*D. J.*)

NATUREL, (*Arithmét.*) dans les tables des logarithmes, on appelle *nombres naturels* ceux qui expriment les nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* à l'infini, pour les distinguer des nombres *artificiels*, qui en sont les logarithmes. *Voy.* LOGARITHME, *Chambers.* (*E*)

NATUREL, adj. ce mot *en musique*, a plusieurs sens : 1°. musique *naturelle* se dit du chant formé par la voix humaine, par opposition à la musique artificielle, qui se fait avec des instrumens : 2°. on dit qu'un chant est *naturel* quand il est aisé, doux, gracieux ; qu'une harmonie est *naturelle* quand elle est produite par les cordes essentielles & *naturelles* du mode. 3°. *Naturel* se dit encore de tout chant qui n'est point

forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vîte, ni trop lentement. Enfin la signification la plus commune de ce mot, & la seule dont l'abbé Brossard n'a point parlé, s'applique aux tons ou modes dont les sons se tirent de la gamme ordinaire, sans altérations. De sorte qu'un mode *naturel* est celui où l'on emploie ni diese ni bémol. Dans la rigueur de ce sens, il n'y auroit qu'un seul mode *naturel*, qui seroit celui d'*ut* majeur; mais on étend le nom de *naturel* à tout mode, dont les cordes essentielles seulement ne portent ni diese ni bémol; tels sont les modes majeurs de *sol* & de *fa*; les modes mineurs de *la* & de *ré*, &c. *Voyez* MODE, TRANSPOSITION, CLÉ TRANSPOSÉE. (*S*)

Les Italiens notent toujours leur récitatif au *naturel*, les changemens de tons y étant si fréquens & les modulations si serrées, que de quelque maniere qu'on armât la clé pour un mode, on n'épargneroit ni dieses ni bémols pour les autres, & l'on se jetteroit, pour la suite de la modulation, dans des confusions de signes très-embarrassantes, lorsque les notes altérées à la clé par un signe se trouveroient altérées par le signe contraire accidentellement. *Voyez* RÉCITATIF, (*Musiq.*)

Solfier au *naturel*, c'est solfier par les noms *naturels* des sons de la gamme ordinaire, sans égard au ton où l'on est. *Voyez* SOLFIER, (*Musiq.*) (*S*)

NATUREL, est en usage *dans le Blason*, pour signifier *des animaux*, *des fruits*, *des fleurs*, qui sont peints dans un écu avec leurs couleurs naturelles, quoique différentes des couleurs ordinaires dans le Blason; ce mot sert à empêcher qu'on n'accuse des armoiries d'être fausses, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blason. *Voyez* COULEUR & BLASON. Berthelas en Forêt, d'azur à un tigre au *naturel*.

Poussemotte de l'Etoile de Thiersanville de Mont-briseul à Paris, d'azur à trois lys au *naturel*, enté en pointes de sable à une étoile d'or cet enté en pointe est une substitution depuis le 8 février 1652, qu'un de cette famille, devînt héritier (du côté maternel) de François de l'Etoile.

NAU, (*Géogr.*) autrement *Nave* ou *Nahe*; en latin *Nava*, riviere d'Allemagne. Tacite, *l. IV. c. lxx.* fait mention de cette riviere, & dit qu'elle se joint au Rhin près de *Bingium*, aujourd'hui Bingen: en effet Bingen est encore située au lieu où la Nau se jette dans le Rhin. Ausone en parlant de cette riviere dit:

Transieram celerem *nebuloso lumine* Navam.

Elle a sa source dans la Lorraine à l'orient de Neukirch, prend son cours du S. O. au N. E. & tournant enfin du midi au nord, elle va se jeter dans le Rhin au dessous de Bin. (*D. J.*)

NAVAL, adj. se dit d'une chose qui concerne les vaisseaux ou la navigation. *Voyez* VAISSEAU & NAVIGATION.

C'est dans ce sens qu'on dit quelquefois *forces navales*, *combat naval*, &c.

Couronne navale, *corona navalis*, parmi les anciens Romains, étoit une couronne ornée de figures des proues de vaisseaux; on la donnoit à ceux qui dans un combat *naval* avoient les premiers monté sur le vaisseau ennemi.

Quoiqu'Aulugelle semble avancer comme une chose générale, que la couronne *navale* étoit ornée de figures de proues de vaisseaux, cependant Juste Lipse distingue deux sortes de couronnes *navales*; l'une simple, l'autre garnie d'éperons de navires.

Selon lui, la premiere se donnoit communément aux moindres soldats; la seconde beaucoup plus glorieuse, ne se donnoit qu'aux généraux ou amiraux, qui avoient remporté quelque victoire navale considérable. *Chambers.* (*G*)

NAVALE, (*Géogr. anc.*) ce mot latin peut avoir beaucoup de significations différentes: il peut signifier un *port*, un *havre*, quelquefois le *lieu du port* où l'on construit les vaisseaux, comme à Venise; ou le bassin où ils sont conservés & entretenus, comme au Havre-de-Grace; mais ce n'est point là le principal usage de ce mot. Il y avoit des villes qui étoient assez importantes pour avoir un commerce maritime, & qui néanmoins n'étoient pas situées assez près de

de la mer pour faire un port. En ce cas on en choisissoit un le plus près & le plus commode qu'il étoit possible. On bâtissoit des maisons à l'entour, & ce bourg ou cette ville devenoit le *navale* de l'autre ville. C'est ainsi que Corinthe, située dans l'isthme du Péloponnese, avoit deux ports, *duo navalia*, savoir, *Lechaeum* dans le golfe de Corinthe, & Cenchrées dans le golfe Saronique. Quelquefois une ville se trouvoit bâtie en un lieu qui n'avoit pas un port suffisant pour ses vaisseaux, parce que son commerce auquel des barques avoient suffi au commencement, étoit devenu plus florissant, & demandoit un havre où de gros bâtimens pussent entrer; alors quoique la ville eût déja une espece de port, elle s'en procuroit un autre plus large, plus profond, quoiqu'à quelque distance, & souvent il s'y formoit une colonie qui devenoit aussi florissante que la ville même. C'est une erreur de croire que le port ou *navale* fût toujours contigu à la ville dont il dépendoit; il y avoit quelquefois une distance de plusieurs milles:

NAVALIA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie inférieure selon Ptolomée, qui la met entre *Assiburgium* & *Mediolanium*: quelques savans croient que c'est la ville de Zwol. (*D. J.*)

NAVAN, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinster, au comté d'Est-Meath sur la Boyne, à 10 milles de Duleck, & à 7 de Kello. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. *Long.* 11. 19. *lat.* 53. 42.

NAVARETTE, (*Géograph.*) petite ville d'Espagne de la petite province de Rioxa, qui est dans la vieille Castille. Elle est située sur une montagne à environ deux lieues de Logrono, du côté du couchant. *Long.* 15. 30. *lat.* 42. 28.

NAVARIN, ou ZONCHIO, (*Géog.*) ville de Grece dans la Morée, au Belvédere, au dessus de Modon, en tirant vers le nord. Il y a apparence que c'est la même ville que Ptolomée, *l. III. c. xvj.* nomme *Pylus*. *Navarin* est à 10 milles de Coron, sur une hauteur, au pié de laquelle est un bon & vaste port, défendu par deux châteaux. Les Turcs ont enlevé pour la derniere fois cette place aux Vénitiens en 1715, avec toute la Morée. *Long.* 39. 26. *lat.* 37. 2.

NAVARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) celui qui commandoit un ou plusieurs vaisseaux, selon que chaque allié en envoyoit. Il s'appela aussi *præfectus*, *magister navis*, *trierarchus*.

NAVARRE, roi de, (*Hist. de France.*) C'est une chose remarquable que la cour de Rome évite, autant qu'il lui est possible, de donner à nos rois le titre de *roi de Navarre*. On sait que le parlement s'est toujours opposé à cette omission affectée. On n'a peut-être point encore oublié qu'en 1625, Urbain VIII. ayant omis la qualité de *roi de Navarre*, dans les bulles de légation du Cardinal Barberin, « le parlement refusa d'abord absolument d'enrégistrer lesdites bulles & facultés, qu'elles n'eussent été réformées, pour autant que ledit seigneur roi n'étoit qualifié que de roi de France, & non de *Navarre* ». Et quand finalement lesdites bulles furent enrégistrées du très-exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré, il fut dit que c'étoit à la charge que le nonce seroit tenu de fournir dans six semaines un bref de la sainteté, portant que l'omission faite auxdites bulles & facultés de la qualité de *roi de Navarre*, a été faite par inadvertence, & que jusqu'à ce que ledit bref eût été apporté, lesdites bulles & facultés seront retenues, & ne seroit l'arrêt de vérification d'icelles délivré. *Preuves des libertés, chap. xxiij. n°. 82.* Cependant dans la bulle *Unigenitus* donnée en 1713, la qualité de *roi de Navarre* se trouve encore omise. (*D. J.*)

NAVARRE, (*Géog.*) royaume d'Europe, situé entre la France & l'Espagne, & divisé en haute & basse Navarre. La premiere appartient à l'Espagne, & la seconde à la France; & toutes les deux ensemble se divisent encore en plusieurs districts ou bailliages, qu'on appelle en Espagne *mérindades*. La haute *Navarre* en comprend cinq qui ont pour leurs capitales Pampelune,

Erçella, Tudele, Olete, & Sanguerſa. La baſſe *Navarre* ne contient qu'un de ces bailliages, & a pour ſeule ville S. Jean-Pié-de-Port.

NAVARRE, *la haute*, (*Géog.*) elle a au nord une partie des provinces de Guipuſcoa & d'Alava, les Pyrénées, le Béarn, & le pays de Labour, autrement le pays de Baſques ; à l'orient une partie du royaume d'Arragon, les Pyrénées, & les vallées qui ſe jettent au dedans de l'Eſpagne par Roncevaux, par le val de Salazar, & par celui de Roncal, juſqu'à Yſara. Ses rivieres principales ſont l'Ebre, l'Arragon, l'Arga, l'Elba ; & ſes principales vallées ſont celles de Roncevaux, Salazar, Roncal, Theſcoa, & Bartan. Ce royaume avoit autrefois une étendue bien plus grande que celle qu'il a aujourd'hui ; car il ne comprend guere que 28 lieues de long, 23 de large, & tout au plus 15 à 20 milles familles.

L'air de ce pays eſt plus doux & plus tempéré que celui des provinces plus voiſines de l'Eſpagne ; mais le terrain eſt hériſſé de montagnes, & abonde en mines de fer.

Ignigo-Ariſta eſt le premier qui ait régné dans la haute *Navarre*, & ſes deſcendans en jouirent juſqu'en 1234. En 1316, Jeanne, comme fille de Louis Hutin, devint héritiere de ce royaume, qu'elle apporta à ſon mari Philippe, comte d'Evreux. En 1512, Ferdinand s'en empara ſur Jean ſire d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix ſa femme, derniere héritiere de Charles, comte d'Evreux. Le pape le ſeconda dans cette entrepriſe ; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. ce fauteur du concile de Piſe. Louis XII. ſécourut Jean d'Albret ; mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entrepriſe inutile, & força le roi de *Navarre* & la Palice, à lever le ſiege de Pampelune. Catherine de Foix diſoit au roi ſon mari, après la perte de ce royaume : » dom Jean, ſi nous fuſſions nés, » vous Catherine, & moi dom Jean, nous » n'aurions jamais perdu la *Navarre* ».

Récapitulons en deux mots l'hiſtoire de ce royaume : les Navarrois ſe donnerent à Ignigo, qui commença le royaume de *Navarre*. Enſuite trois rois d'Arragon joignirent à l'Arragonois, (*a*) la plus grande partie de la *Navarre*, dont les Maures muſulmans occuperent le reſte. Alphonſe le batailleur, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. Alors la *Navarre* fut ſéparée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui paſſa depuis, par des mariages, aux comtes de Champagne, appartint à Philippe-le-Bel, & à la maiſon de France ; enſuite tomba dans celles de Foix & d'Albret, & eſt abſorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne.

NAVARRE, *la baſſe*, (*Géogr.*) c'eſt une des mérindades ou bailliages, dont tout le royaume de *Navarre* étoit compoſé. Elle eſt ſéparée de la *Navarre* eſpagnole par les Pyrénées. Ce pays fut occupé des premiers par les Vaſcons ou Gaſcons, lorſqu'ils paſſerent les monts pour s'établir dans la Novempopulanie ſur la fin du vj ſiecle : auſſi tous les habitans ſont baſques, & parlent la langue baſque, qui eſt la même que celle des Biſcayens eſpagnols.

Tout ce que Jean d'Albret & Catherine, reine de *Navarre*, ſa femme, purent recouvrer des états que Ferdinand, roi d'Arragon & de Caſtille, leur enleva en 1512, ſe réduiſit à la *baſſe Navarre*, qui n'a que huit lieues de long ſur cinq de large, & pour toute ville Saint-Jean-Pié-de-Port, Saint-Palais, & la Baſtide-de-Clarence. On lui donne pourtant le nom de royaume, & nos rois ajoutent encore ce titre à celui de France, par un uſage qui ſemble bien au deſſous de leur grandeur.

Ce petit pays eſt montueux & preſque

(*a*) L'on prétend que dès 722 *Eucina*, ordre de chevalerie, fut établi par Garcias Ximenès, roi de Navarre ; la marque de diſtinction de cet ordre étoit, à ce que l'on dit, une croix rouge ſur une chaîne. S'il étoit vrai que cet ordre eût exiſté, ce ſeroit le plus ancien des ordres : mais on en doute avec fondement. *Voyez* ſur l'inſtitution des ordres, ORDRES MILITAIRES, (*G*)

ſtérile ; il eſt arroſé par la Nive & la Bidouſe. Henri d'Albret, fils de Jean, en fit un pays d'états, conformément à l'uſage qui eſt obſervé dans la *haute Navarre* ; & ce privilege ſubſiſte toujours. Les dons ordinaires que les états de *baſſe Navarre* font au roi, vont à environ 6360 ; mais ils allouent au gouverneur 7714 livres, & au lieutenant de roi 2714.

NAVARRE, (*un des quatre vieux corps.*) s'eſt ſignalé dans toutes les occaſions. Henri IV lui donna le premier rang au ſiege de Paris en 1589 ; au ſiege de Chartres en 1591, le ſort décida en faveur de Picardie ; mais le roi voulut que *Navarre* eût rang enſuite. Sous Louis XIII, dans le temps des guerres civiles, en 1615, le maréchal de Bois-Dauphin, qui commandoit les troupes royales contre les rebelles, ſe ſervoit dans toutes les actions du régiment de *Navarre*, préférablement à celui de Picardie.

D'Aubigné, dans ſon *Hiſtoire*, remarque une choſe ſinguliere du régiment de *Navarre* ; c'eſt qu'au ſiege d'Amiens, par Henri IV, Porto-Carrero, qui en étoit gouverneur, ne faiſoit jamais de ſortie lorſque ce régiment étoit de jour à la tranchée, tant il étoit redouté ; à la bataille de Fleurus, à la journée de ſaint Denis & à celle de Spierbac, ce même régiment ſe diſtingua par une valeur extraordinaire. Son drapeau a le fond feuille-morte, la croix blanche au milieu, & au centre de la croix les armes de *Navarre*. *Milice françoiſe* de Daniel ; *abr. en deux vol.* 1773. (*C*)

NAVARREINS, (*Géograph.*) petite ville de France dans le Béarn, ſur le gave d'Oléron, à cinq lieues de cette ville, dans la ſénéchauſſée de Sauveterre : elle fut bâtie par Henri d'Albret roi de Navarre, dans une plaine très-fertile. Il y a dans cette ville un état major. *Long.* 16, 50 ; *lat.* 43, 20.

NAVAS DE TOLOSA, (*Géograph.*) montagne d'Eſpagne, dans la partie ſeptentrionale de l'Andalouſie à l'orient de Sierra Morena. Elle eſt remarquable par la victoire que les chrétiens y remporterent ſur les Maures le 16 juillet 1212, ſous les ordres d'Alphonſe, roi de Caſtille.

NAUBARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne, que Ptolomé, *l. III*, *c. v*, met la derniere ville dans les terres.

NAUCRARIENS, (*Littérat. grecq.*) on nommoit *Naucrariens*, en grec Ναυκραροι, chez les Athéniens, les principaux magiſtrats des bourgs & villes maritimes. Ils furent ainſi appelés, parce qu'ils étoient obligés de fournir deux cavaliers & un bâtiment pour le ſervice de la république, lorſqu'elle le requéroit. *Voy.* Potter, *Archæol. græc. liv. I*, *ch. xiij*, *tome I*, *pag.* 78.

NAUCRATIS, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, au deſſus de Mételis, à main gauche en remontant le Nil. Elle étoit ancienne, & fut bâtie par les Miléſiens, ſelon Strabon ; mais il ne s'accorde pas avec lui-même ; & il y a bien des raiſons, dit Bayle, qui combattent ſon ſentiment, outre que Diodore de Sicile ne lui eſt point favorable. Si nous avions l'ouvrage d'Apollonius Rhodius ſur la fondation de *Naucratis*, nous pourrions décider la querelle. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que cette ville a été fort célebre par ſon commerce, qui fut tel qu'on ne ſouffroit pas en Egypte qu'aucun navire marchand déchargeât dans un autre port. Cette prérogative lui procura un grand concours d'étrangers & des courtiſannes, qui, au rapport d'Hérodote, y prenoient un ſoin extrême de leur beauté. Rhodope y gagna des ſommes immenſes, & Archidice qui eut un ſi grand renom par toute la Grece, vint auſſi s'y établir. Enfin, cette ville prétendoit avoir bonne part à la protection de Vénus, & ſe vantoit de poſſéder une image miraculeuſe de cette déeſſe, que l'on conſacra dans ſon temple.

Origene remarque qu'on y honoroit particuliérement le dieu Sérapis, quoiqu'anciennement on y eût adoré d'autres dieux. Athénée, Julius Pollux, Lycéas, & Polycharme, ne ſont pas les ſeuls auteurs dont *Naucratis* ſoit la patrie ; car ſelon

quelques-uns, Ariftophane & Philiftus y naquirent auffi.

Athénée & Julius Pollux étoient contemporains : le premier fut furnommé le *Pline* des Grecs, & paffoit pour un des plus favans hommes de fon temps ; il floriffoit à la fin du fecond fiecle. Il ne nous refte de lui que les *Difnofophiftes*, c'eft-à-dire, les Sophiftes à table, en 15 livres, dont il nous manque les deux premiers, une partie du troifieme, & la plus grande partie du quinzieme. On y trouve une variété furprenante de faits, qui en rendent la lecture très-agréable aux amateurs de l'antiquité. La bonne édition en grec & en latin eft *Lugd.* 1612. 2 *vol. in-fol.*

Julius Pollux étoit un peu plus jeune qu'Athénée ; il obtint la protection de Commode, fils de Marc-Aurele, & devint profeffeur de Rhétorique à Athenes. On connoît fon *Onofmaticon*, ou dictionnaire grec, ouvrage précieux, dont la meilleure édition eft d'Amfterdam, en 1706, *in-fol.* en grec & en latin avec des notes.

Voilà les habiles gens qui ont contribué à la gloire de *Naucratis* ; mais elle a tiré infiniment plus de profit de fes poteries & de fon nitre. (*D. J.*)

NAUD, f. m. (*Fontaines falantes.*) c'eft un réfervoir placé à l'une des quatre faces de chaque berne ; ce réfervoir ou baffin a la forme d'un grand coffre d'environ cinq piés de profondeur, & de pareille largeur, fur trente fix piés de long ; il eft hors de terre, compofé de madriers épais de plus de quatre pouces d'équarriffage, entouré de fix en fix piés de liens de fer, & calfaté dans les joints avec des étoupes, de la mouffe & de la terre glaife couverte de douves. C'eft dans ces *nauds* qui contiennent chacun plus d'une cuite, ou plus de 63 muids, que les échenées amenent les eaux d'où elles fe diftribuent dans les poëles. *Voyez* SELS, SALANTES FONTAINES.

NAVÉE, f. f. *terme de mariniers*, vaiffeau chargé de poiffon. Ce mot n'eft en ufage que dans quelques ports de mer de France, particuliérement du côté de Normandie ; & l'on ne s'en fert guere que dans le négoce de la faline.

NAVÉE, (*Architect. civile.*) c'eft le nom que donnent les maçons à la charge d'un bateau de pierre de Saint-Leu, qui contient plus ou moins de tonneaux, felon la crue ou décrue de la riviere. (*D. J.*)

NAUEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, & dans la moyenne Marche au cercle de Havelland : elle eft environnée de champs fertiles & de prairies abondantes, qui la font trafiquer beaucoup en grain, denrées & beftiaux : de frequens incendies l'ont défolé. (*D. G.*)

NAVET, *napus*, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la rave que par le port de la plante ; ce caractere fait diftinguer très-aifément ces deux genres l'un de l'autre. *Voyez* RAVE. Tournefort, *Inft. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Des cinq efpeces de *navets* que compte M. de Tournefort, nous ne décrirons que le plus commun, c'eft-à-dire, le *navet* cultivé, *napus fativa, radice albâ*, *I. R. H.* 229. Il a la racine oblongue, ronde, groffe par le collet, cependant moins groffe que la rave, charnue, tubéreufe, plus menue vers le bas, de couleur blanche ou jaune, quelquefois noirâtre en dehors, blanche en dedans, d'une faveur douce & piquante, agréable, plus fuave & plus délicate que le raifort. Elle pouffe une tige de la hauteur d'une coudée & davantage, qui fe divife en rameaux. Ses feuilles font oblongues, profondément découpées, rudes, vertes, fans pédicules, ou attachées à des pédicules membraneux ; les inférieures font finuées, embraffent la tige, & finiffent en pointe.

Sa fleur eft à quatre pétales difpofés en croix, jaune comme celle du chou ; quand elle eft paffée, il lui fuccede une filique longue d'environ un pouce, ronde, qui fe divife en deux loges, remplies de femences affez groffes, prefque rondes, de couleur rougeâtre ou purpurine, d'un goût âcre & piquant qui tient de l'amer. Cette acreté eft moindre que celle de la graine de moutarde, quoiqu'elle en approche.

On feme le *navet* ; & on le cultive dans

les jardins & dans les champs : il se multiplie de graine, & veut une terre légere & sabloneuse, quoiqu'il vienne également dans les terres fortes, quand elles sont bien labourées. Il y en a de plusieurs sortes, de gros & de petits ; les petits *navets* sont estimés les meilleurs & les plus agréables au goût. On fait cas à Paris des *navets* de Vaugirard, & de ceux de Frenuze, près de Poissy. Il y a beaucoup de *navets* qui sont tout-à-fait insipides, ce qui vient du défaut de culture, & de dégénération de la graine. Il ne faut pas confondre cette graine avec celle qu'on appelle *navette*. *Voyez* NAVETTE. (*D. J.*)

NAVET, (*Chimie*, *Pharmacie*, *Diete*, & *Mat. med.*) *navet* cultivé, *navet* commun. Ce n'est que la racine de cette plante qui est employée, soit en médecine, soit pour l'usage de nos tables. Aussi est-ce proprement la racine de *navet* qui est désignée dans l'usage commun par le mot de *navet*.

Les *navets* donc, pour parler le langage ordinaire, ont, lorsqu'ils sont cruds, un goût sucré, relevé d'un montant vif & piquant, qui s'évapore facilement par la suite, pour ne laisser au *navet* que la simple saveur douce. Les principes par lesquels ils excitent l'un & l'autre sentiment, sont bien connus. Leur goût sucré & fixe est dû au corps muqueux doux qu'ils contiennent abondamment ; & le goût piquant & *fugitif* à une petite portion d'alkali volatil spontané. *Voyez* DOUX, MUQUEUX, VÉGÉTAL.

Le corps doux-muqueux contenu dans le *navet*, est de l'espece de ce corps qui a le plus d'analogie avec le *mucus*, ou la substance gélatineuse des animaux, & qui peut être regardée comme étant, à cet égard, le dernier chaînon par lequel la série des végétaux se lie au regne animal. *Voy.* VÉGÉTAL, & SUBSTANCES ANIMALES.

Cette espece de corps muqueux, & celui que contient le *navet* en particulier, fournit aux animaux une nourriture abondante, un aliment pur, & peut-être l'aliment végétal par excellence. *Voyez* NOURRISSANT. Aussi le *navet* est-il généralement reconnu pour être très-nourrissant, de bon suc, & de facile digestion. Son usage diététique est trop connu, trop manifestement, & trop généralement salutaire, pour que la médecine ait des préceptes à donner sur cet objet. Mais c'est pour cela même qu'il y a peu à compter sur les éloges que les médecins ont donnés au bouillon & au syrop de *navet*, employés à titre de remede dans les toux, les phthysies, l'asthme, &c. Un aliment si pur, & si propre à tous les sujets, ne sauroit exercer chez quelques-uns une vertu véritablement médicamenteuse. Si quelque médecin se proposoit cependant de soutenir un malade par un aliment doux, léger, pur ; de prescrire une diete plus tenue que celle des bouillons de viande, les bouillons de *navet* pourroient être regardés comme remplissant très-bien cette vue. Cette diete mérite aumoins d'être tentée, & comparée à la diete lactée, & à la diete *farineuse*, sur laquelle les observations manquent absolument aussi. *Voyez* RÉGIME.

On emploie quelquefois dans les compositions officinales la semence de ce *navet*, au lieu de celle de *navet* sauvage. (*b*)

NAVETTE, s. f. (*Com. des graines.*) graine d'une espece de choux sauvage que les Flamands nomment *colsa* & *colzat*. Voyez *l'article*. COLSAT.

C'est de cette graine que l'on tire par expression l'huile que les mêmes Flamands appellent *huile de colsa* ou *de colzat*, & les François *huile de navette* ou *de rabette*. La *navette* ou colsa est cultivée avec grand soin en Flandre & en Hollande ; on la cultive encore en Brie, en champagne & en Normandie, où il se fait un assez grand négoce d'huile exprimée de cette graine, dont l'usage le plus ordinaire est pour les ouvriers qui fabriquent des étoffes de laine, & pour ceux qui font des ouvrages de bonneterie : il s'en confomme aussi beaucoup par les couverturiers, & pour brûler dans la lampe, sur-tout lorsque l'huile de baleine manque, soit parce que la pêche n'a pas été heureuse, soit parce que la guerre empêche les pêcheurs d'y aller & les marchands d'en tirer des pays étrangers.

Les qualités de la bonne huile de *navette* sont une couleur dorée, une odeur agréable, & qu'elle soit douce au goût. On la

mélange quelquefois d'huile de lin, ce qui se reconnoît à l'amertume & à l'odeur moins agréable.

Il faut remarquer que la *navette* ou graine de colsa qui croît en Hollande ou en Flandre, est beaucoup plus grosse & mieux nourrie que celle de France; ce qui lui fait donner le nom de *grosse navette*, au lieu que celle de France est appelée *navette ordinaire* ou *petite navette*, parce qu'effectivement elle est plus menue. (*D. J.*)

NAVET SAUVAGE, *Navette* (*Mat. méd.*) Sa semence entre dans la composition de la thériaque. On en prépare dans plusieurs pays une huile par expression, très-connue, qui ne possede que les qualités connues de cette espece d'huile, mais qui parce qu'elle est communément des moins douces, ne s'emploie point pour l'usage intérieur. (*b*)

NAVETTE, s. f. *terme de manufacture.* Ce mot signifie une espece d'outil dont les Tisseurs, Tissutiers ou Tisserands se servent pour former, avec un fil qu'elle renferme, de laine, de soie, de chanvre, ou d'autre matiere, la trame de leurs étoffes, toiles, rubans, &c. ce qui se fait en jetant alternativement la *navette* de droit à gauche, & de gauche transversalement entre les fils de la chaîne qui sont placés en longueur sur le métier.

Au milieu de la *navette* est une espece de creux que l'on nomme la *boîte* ou la *poche*, quelquefois la *chambre* de la *navette*, dans lequel est renfermé l'espoulle ou espolin qui est une partie du fil destiné pour la tramé, lequel est devidé sur un tuyau ou canon de roseau, qui est une espece de petite bobine sans bords, que quelques-uns appellent *buhot*, & d'autres *canette.*

Il y a des manufacturiers que l'on nomme *ouvriers de la grande navette*, & d'autres *ouvriers de la petite navette.* Les premiers sont les marchands maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent, de soie, & autres étoffes mélangées; & les derniers, sont les maîtrres tissutiers rubanniers. *Voy.* TISSUTIERS RUBANNIER MANUFACTURIER EN LAINE.

NAVETTE PLATE, de buis comme la *navette*, mais de forme différente. Celle-ci est presque ovale, percée comme celle-là d'outre en outre. L'ouverture en est plus petite que dans la *navette* ordinaire, puisque le canon est aussi plus petit: elle en differe encore en ce que le côté par lequel sort la trame, est garni d'une armure de fer dans toute sa longueur, & dont voici la nécessité. Comme la plate *navette* fait l'office du battant en frappant continuellement contre la trame, elle l'useroit trop vîte, outre qu'elle n'auroit pas même assez de coup, si elle n'étoit rendue plus pesante par cette armure; cependant, aux ouvrages extrêmement légers, & auxquels il suffit que la trame soit seulement arrangée, on s'en sert sans être armée; son usage est le même que celui de la *navette*, & a le frapper de plus.

NAVETTE, s. f. (*Hydr.*) *Voyez* SAUMON.

NAVETTE, s. f. (*Marine.*) C'est un petit bâtiment dont se servent quelques Indiens, qui est fait d'un tronc d'arbre creusé, & dont la forme ressemble à une *navette.* (*Z*)

NAVETTE, *terme de Plombiers*, & des marchands qui font négoce de plomb, est une masse de plomb faite à peu près de la même figure qu'une *navette* de Tisserand. On l'appelle plus ordinairement *saumon. Voyez* PLOMB.

NAVETEE, *terme de Rubanniers*, est un instrument de buis plus ou moins grand, fait en forme de navire plat, ce qui lui a fait donner ce nom. Son fond est percé comme le dessus, pour laisser la place du canon qui porte la trame. La *navette* a plusieurs trous dans l'intérieur de son épaisseur: savoir, un dans le milieu d'un de ses côtés, que l'on revêt en dedans d'un petit annelet d'émail, pour empêcher que la soie ne s'accroche en passant par ce trou; deux autres trous au milieu du fond percé dont j'ai parlé, pour loger les deux bouts de la brochette qui porte le canon; l'un de ces deux trous est évidé à son entrée & par le haut, pour laisser glisser le bout de cette brochette qui par l'autre bout entre un peu

avant dans l'autre trou non évidé comme celui-ci. La *navette* a encore à ses deux bouts qui sont très-aigus, de petites armures de fer, pour garantir les angles lors des chûtes que la *navette* peut faire; sa longueur est depuis 3 pouces jusqu'à 8 ou 10; son usage est de porter le canon de la trame dont il est chargé par le moyen de la brochette qui lui sert comme de moyeu; le bout de cette trame qui passe par l'annelet ci-dessus, s'unit à la chaîne, & s'y arrête toutes les fois que l'ouvrier enfonce une nouvelle marche, en même temps qu'il enfonce cette nouvelle marche, & qu'il se leve par ce pas une partie de la chaîne pendant que le reste demeure en bas; il recule le battant d'une main du côté des lisses, & de l'autre main il lance la *navette* à travers cette levée de chaîne, & la reçoit dans sa main qui vient de pousser le battant; puis il lâche le battant qui vient de frapper contre cette trame à chaque coup de *navette*, observant de lâcher le battant avant que son pié ait quitté la marche, ce qui s'appelle *frapper à pas ouvert*.

NAUFRAGE, s. m. (*Marine*) Il se dit d'un vaisseau qui va se perdre & se briser contre des rochers, ou qui coule à fond, & périt par la violence des vents & de la tempête. (*Z*)

NAUFRAGE, DROIT DE, (*Usage des Barbares.*) Les barbares qui envahirent l'empire romain en occident, ne le regarderent d'abord que comme un objet de leur brigandage; & ce fut en conséquence, dans ces temps-là, que s'établit sur toutes les côtes de la mer le *droit* insensé *de naufrage*: ces peuples pensant que les étrangers ne leur étoient unis par aucune communication de droit civil, ils ne leur devoient ni justice ni pitié. Dans les bornes étroites où se trouvoient les peuples du Nord, tout leur étoit étranger; & dans leur pauvreté, tout étoit pour eux un objet de richesse. Établis avant leur conquêtes, sur les côtes d'une mer resserrée & pleine d'écueils, ils avoient tiré parti de ces écueils mêmes, pour piller les vaisseaux qui avoient le malheur d'échouer dans leur pays, au lieu de consoler par tous les services de l'humanité, ceux qui venoient d'éprouver ce triste accident: mais les Romains qui faisoient des loix pour tout l'univers, en avoient fait de très-humaines sur les *naufrages*. Ils reprimerent à cet égard les brigandages de ceux qui habitoient les côtes, & ce qui étoit plus encore, la rapacité de leur propre fisc. *Esprit des loix*. (*D. J.*)

NAUFRAGÉ, adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui a fait naufrage soit sur mer ou sur quelque fleuve ou riviere: comme un bateau ou bâtiment *naufragé*, des marchandises *naufragées*. *L'article xxvij. du titre IX, du livre IV de l'Ordonnance de la marine* porte que, si les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer ou tirés de son fond, la troisieme partie en sera délivrée incessamment & sans frais, en especes ou en deniers à ceux qui les auront sauvés. Et *l'article iij. du titre V. de l'ordonnance des cinq grosses fermes de 1687*, veut que les droits d'entrées soient payés pour cette troisieme partie des effets *naufragés* qui sera délivrée à ceux qui les auront sauvés. *Voyez* BRIS, GAYVES, VARECH. (*A*)

NAUFRAGÉS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) Les *naufragés* étoient obligés, arrivés à la terre, de se faire couper les cheveux & de les sacrifier à la mer, & de suspendre leurs vêtemens humides dans le temple de Neptune, avec un tableau où leur désastre étoit représenté. Ceux qui avoient perdu encore leur fortune, en portoient un autre au cou, & alloient ainsi demander l'aumône; ou s'il ne leur restoit pas de quoi faire peindre leurs aventures, ils demandoient les piés nuds, avec un bâton entortillé d'une banderolle à la main.

NAUGATO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande isle Niphon dont il est la partie la plus occidentale. Sa ville capitale est Amauguchi *ou* Amoguci, une des plus riches villes de l'empire, dont on met la *Long.* à 148; 20. *lat.* 43, 54. (*D. J.*)

NAVICULAIRE OS, *terme d'Anatomie*. C'est le nom du troisieme os du tarse entre l'astragal & les os cunéiformes, & du premier carpe entre le sémi-lunaire & le trapeze. *Voyez* TARSE & CARPE.

Ils sont ainsi appelés du mot latin *navis* vaisseau, avec quoi il a quelque ressemblance, c'est pourquoi on l'appelle aussi *cymbiforme* du mot *cymba*, barque, & *scaphoïde*, du mot *scapha*, esquif.

On observe dans l'os *naviculaire* du tarse deux faces articulaires revêtues d'un cartilage : l'une est concave, postérieure & articulée avec la convexité antérieure de l'astragal ; l'autre convexe antérieure, divisée en quatre facettes pour l'articulation avec l'os cuboïde & les trois cunéiformes. La circonférence décrit par son contour un ovale qui se rétrécit peu à peu, & se termine obliquement par une pointe incusse. Un côté du contour a plus de convexité que l'autre, & est tourné en haut. La pointe de l'ovale va aboutir à une tubérosité qui est tournée en bas & en dedans.

On remarque dans l'os *naviculaire* du carpe une éminence oblongue revêtue d'un cartilage, & articulée avec le trapeze & le trapezoïde, trois facettes articulaires : une convexe qui s'articule avec le rayon ; l'autre concave, & s'articule avec le grand ; la troisieme est plate & articulée avec l'os semi-lunaire ; deux faces dont l'externe est inégale & distinguée de l'interne par une espece de petite gouttiere qui regne tout le long de la longueur de l'os. (*L*)

NAVIGABLE, adj. (*Marine.*) se dit d'une riviere ou d'un canal qui a assez d'eau pour porter des bateaux ou bâtimens chargés. (*Z*)

NAVIGATEUR, s. m. (*Marine.*) ce nom ne se donne qu'à ceux qui entreprennent des voyages de long cours ; & même entre ceux-ci il semble particuliérement consacré à des hommes éclairés, courageux & hardis, qui ont fait par mer de nouvelles découvertes importantes de lieux & de pays.

Personne n'ignore que la mer est devenue par la navigation le lieu de la société de tous les peuples de la terre, & que c'est par elle que se répandent en tous lieux les commodités & l'abondance. On se tourmenteroit vainement à chercher quel fut le premier *navigateur*, il suffit de savoir qu'on doit le trouver parmi les premiers hommes. La navigation sur les rivieres doit avoir été presque aussi ancienne que le monde. La nature aida les hommes à découvrir cet art si nécessaire. Après avoir vu flotter des arbres & des solives, ils en joignirent plusieurs pour passer des rivieres. Après avoir vu des coupes & des tasses de bois, ils donnerent quelques creux à des pieces de charpente liées ensemble, pour aller plus surement sur l'eau. Le temps, le travail & l'industrie perfectionnerent peu-à-peu ces sortes de maisons flottantes ; on hasarda de se mettre dedans pour passer des bras de mer ; ainsi l'on vit aux radeaux succéder des barques taillées par l'avant & par l'arriere, & finalement d'autres especes de vaisseaux & de galeres, qui reçurent aussi peu à peu de nouvelles perfections.

Les Phéniciens avides de s'enrichir, & plus curieux encore à mesure qu'ils s'enrichirent, saisirent promptement ces différentes inventions : & comme ils ne pouvoient reculer par terre les bornes de leurs états, ils songerent à se former sur la mer un nouvel empire, dont ils ne furent redevables qu'à leur industrie & à leur hardiesse. Il falloit avoir infiniment de l'un & de l'autre pour tenter au milieu des abîmes un chemin sans trace, & où il est aussi périlleux d'avancer que de reculer. Cependant Strabon remarque que ces peuples, peu d'années après la guerre de Troie, se hasarderent à passer les colonnes d'Hercule, & à braver le terrible océan. Enfin ce sont les premiers qui aient osé perdre de vue leur patrie, pour entreprendre des voyages de long cours. Mais comme je ne fais point ici l'histoire importante de la navigation, je passe tout d'un saut à celle des Européens, qui nous ont découvert de nouvelles parties du monde inconnues à l'antiquité.

Ce fut dans le royaume de Portugal que s'éleva au commencement du XV^e. siecle, & malgré toute l'ignorance de ces temps-là, cet esprit de découverte si glorieux pour toutes les nations, si profitable pour le commerce, & qui depuis environ 260 ans a jeté des richesses immenses dans l'Europe, &

& a porté ses forces maritimes à un si haut point, qu'on la regarde avec raison comme la maîtresse de la plus grande partie de notre globe.

Il est vrai que les premiers essais des Portugais ne furent que des voyages fort courts qu'ils firent le long des côtes du grand continent de l'Afrique. Devenus bientôt plus hardis & plus expérimentés sur mer, le succès de leurs entreprises les anima à en essayer d'autres. Ils navigerent les premiers d'entre les nations sur l'Océan atlantique. Ils découvrirent en 1419 l'isle de Madere, en 1448, les isles des Açores, en 1499, les isles du Cap-verd, & en 1486, le cap de Bonne-Espérance, ainsi nommé de l'espérance qu'ils concevoient avec raison par cette découverte de trouver de ce côté un passage aux Indes. Mais c'est à un seul homme, à l'infant dom Henri, que les Portugais furent sur-tout redevables de leurs vastes entreprises contre lesquelles ils murmurerent d'abord. Il ne s'est rien fait de si grand dans le monde, dit M. de Voltaire, que ce qui se fit par le génie & la fermeté d'un homme qui lutte contre les préjugés de la multitude.

Gama (*Vasco de*) est le *navigateur* portugais qui eut le plus de part aux grandes choses de cette nation. Il découvrit les Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance, & s'y rendit pour la premiere fois en 1497. Il y retourna en 1502, & revint à Lisbonne avec treize vaisseaux chargés de richesses. Il fut nommé, comme il le méritoit, *vice-roi des Indes portugaises* par le roi Jean III, & mourut à Cochin en 1525. dom Etienne & dom Christophe de Gama ses fils lui succéderent dans sa vice-royauté, & sont célebres dans l'histoire.

Magalhaens (*Ferdinand*), que les François nomment *Magellan*, compatriote de Gama, a rendu pareillement sa mémoire immortelle par la découverte qu'il fit l'an 1520, du détroit qui de son nom est appelé *Magellanique*. Ce fut cependant sous les auspices de Charles-Quint, vers lequel il s'étoit retiré, qu'il fit cette découverte; piqué contre son roi qui lui avoit refusé une légere augmentation de ses appointemens, Magellan partit de Séville l'an 1519, avec cinq vaisseaux, passa le détroit magellanique jusqu'alors inconnu, & alla par la mer du sud jusqu'aux isles de Los-Ladrones (les Philippines), où il mourut bientôt après, les uns disent de poison, les autres disent dans un combat. Un de ses vaisseaux arriva le 8 septembre 1522 dans le port de Séville sous la conduite de Jean Sébastien Catto, après avoir fait pour la premiere fois le tour de la terre.

Un troisieme *navigateur* portugais, dont je ne dois point taire le nom, est *Mendès Pinto* (*Ferdinand*), né à Monté-Mor-O-Velho, qui s'embarqua pour les Indes en 1537, dans le dessein de relever sa naissance par le secours de la fortune. Il y fut témoin pendant 20 ans des plus grands événemens qui arriverent dans ce pays, & revint en Portugal en 1558, après avoir été treize fois esclave, vendu seize fois, & avoir essuyé un grand nombre de naufrages. Ses voyages écrits en portugais & traduits en françois sont intéressans.

Le bruit que fit dans le monde le succès des merveilleuses entreprises des Portugais, éveilla *Christophe Colomb*, génois, homme d'un grand savoir & d'un génie du premier ordre; il imagina une méthode encore plus sûre & plus noble de poursuivre glorieusement les mêmes desseins de découverte. Il eut une infinité de difficultés à combattre, & telles qu'elles auroient rebuté tout autre que lui. Il les surmonta à la fin, & il entreprit à l'âge de 50 ans cette heureuse & singuliere expédition, à laquelle on doit la découverte de l'Amérique.

Ferdinand & Isabelle qui régnoient en Espagne, goûtant foiblement son projet, ne lui accorderent que trois vaisseaux. Il partit du port de Palos en Andalousie le 11 octobre 1492, & aborda la même année à Guanahani, l'une des Lukayes. Les insulaires, à la vue de ces trois gros bâtimens, se sauverent sur les montagnes, & on ne put prendre que peu d'habitans auxquels Colomb donna du pain, du vin, des confitures & quelques bijoux. Ce traitement humain fit revenir les naturels de leur frayeur, & le cacique du pays permit par reconnoissance à Colomb de bâtir un fort de bois sur

le bord de la mer : mais la jalousie, cette passion des ames basses, excita contre lui les plus violentes persécutions. Il revint en Espagne chargé de fers, & traité comme un criminel d'état. Il est vrai que la reine de Castille, avertie de son retour, lui rendit la liberté, le combla d'honneurs, & déposa le gouverneur d'Hispagniola, qui s'étoit porté contre lui à ces affreuses extrémités. Il fut si sensible à la mort de cette princesse, qu'il ne lui survécut pas long-temps ; il ordonna tranquillement ses obseques, & les fers qu'il avoit portés furent placés dans son cercueil. Ce grand homme finit sa carriere à Valladolid, en 1506, à 64 ans.

Les Espagnols durent à cet illustre étranger & à *Vespucci* (*Americo*) florentin, la découverte de la partie du monde qui porte le nom de ce dernier, au lieu que la nation portugaise ne doit qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance.

Vespuce étoit un homme de génie, patient, courageux & entreprenant. Après avoir été élevé dans le commerce, il eut occasion de voyager en Espagne, & s'embarqua en qualité de marchand en 1497 sur la petite flotte d'Ojeda, que Ferdinand & Isabelle envoyoient dans le nouveau monde. Il découvrit le premier la terre-ferme qui est au delà de la ligne ; & par un honneur que n'ont pu obtenir tous les rois du monde, il donna son nom à ces grands pays des Indes occidentales, non seulement à la partie septentrionale ou méxiquaine, mais encore à la méridionale ou péruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par Pizaro. Un an après ce premier voyage, il en fit en chef un second, commanda six vaisseaux, pénétra jusques sur la côte de Guayane & de Venezuela, & revint à Séville.

Eprouvant à son retour peu de reconnoissance de toutes ses peines, il se rendit auprès d'Emmanuel, roi de Portugal, qui lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisieme voyage aux Indes. C'est ainsi qu'il partit de Lisbonne le 13 mai de l'an 1501, parcourut la côte d'Angola, passa le long de celle du Brésil qu'il découvrit toute entiere jusques par delà la riviere de la Plata, d'où il revint à Lisbonne le 7 septembre de l'an 1502.

Il en repartit l'année suivante avec le commandement de six vaisseaux ; & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'occident dans les Moluques, il fut à la baie de tous les Saints jusqu'à la riviere de Curabado. Enfin manquant de provisions, il arriva en Portugal le 18 juin de l'an 1504, où il fut reçu avec d'autant plus de joie qu'il y apporta quantité de bois de Brésil & d'autres marchandises précieuses. Ce fut alors qu'Américo Vespucci écrivit une relation de ses quatre voyages, qu'il dédia à René II, duc de Lorraine. Il mourut en 1589, comblé de gloire & d'honneurs.

Pizaro (*François*); né en Espagne, découvrit le Pérou en 1525, se joignit à dom Diégo Almagro ; & après avoir conquis cette vaste région, ils y exercerent des cruautés inouies sur les Indiens ; mais s'étant divisés pour le partage du butin, Ferdinand, frere de Pizare, tua Almagro, & un fils de celui-ci tua François Pizaro.

Pour ce qui regarde *Cortès* (*Fernand*) qui conquit le Mexique, & qui y exerça tant de ravages, j'en ait déja fait mention à *l'article de* MÉDELLIN sa patrie.

Les *navigateurs*, dont on a parlé jusqu'ici, ne sont pas les seuls dont la mémoire soit célebre ; les Hollandois en ont produit d'illustres, qui, soutenus des forces de la nation lorsqu'elle rachetoit sa liberté, ont établi son empire au cap de l'isle de Java, & ont servi à conquérir les isles Moluques sur les Portugais mêmes. On sait aussi que Jacques le Maire étant parti du Texel avec deux vaisseaux, découvrit en 1616, vers la pointe méridionale de l'Amérique, le détroit qui porte son nom. La relation détaillée de son voyage est imprimée.

Mais la grande Bretagne s'est encore plus éminemment distinguée par les actions hardies de ses illustres *navigateurs* ; & ce pays continue toujours de faire éclore dans son sein les premiers hommes de mer qu'il y ait au monde.

Bien de gens savent que Christophe Colomb avoit proposé son entreprise de l'Amérique par son frere Barthelemi à Henri VII, roi d'Angleterre. Ce prince lui avoit tout accordé, mais Colomb ne le fut qu'après avoir fait sa découverte; & il n'étoit plus temps pour les Anglois d'en profiter; cependant le penchant que le roi avoit montré pour encourager les entreprises de cette nature ne fut pas tout à fait sans effet. Jean *Cabot*, vénitien & habile marin, qui avoit demeuré pendant quelques années à Londres, saisit cette occasion. Il offrit ses services pour la découverte d'un passage aux Indes du côté du nord-ouest. Il obtint des lettres patentes datées de la onzieme année du regne d'Henri VII, qui l'autorisoient à découvrir des pays inconnus, à les conquérir & à s'y établir, sans parler de plusieurs autres privileges qui lui furent accordés, à cette condition seule qu'il reviendroit avec son vaisseau dans le port de Bristol.

Il fit voile de ce port au printemps de l'année suivante 1497 avec un vaisseau de guerre & trois ou quatre petits navires frettés par des marchands de cette ville, & chargés de toutes sortes d'habillemens, en cas de quelque découverte. Le 24 juin, à 5 heures du matin, il apperçut la terre, qu'il appela par cette raison *Prima Vista*, ce qui faisoit partie de Terre-neuve. Il trouva en arriere une isle plus petite, à laquelle il donna le nom de S. Jean; & il ramena avec lui trois sauvages, & une cargaison qui rendit un bon profit. Il fut fait chevalier & largement récompensé. Comme il monta en ce voyage jusqu'à la hauteur du cap Floride, on lui attribue la premiere découverte de l'Amérique septentrionale; c'est du moins sur ce fait que les rois de la grande Bretagne fondent leur prétention sur la souveraineté de ce pays, qu'ils ont depuis soutenue si efficacement pour leur gloire & pour les intérêts de la nation. C'est ainsi qu'il paroît que les Anglois doivent l'origine de leurs plantations & de leur commerce en Amérique à un simple plan de la découverte du passage du nord-ouest aux Indes.

Mais il faut parler de quelques-uns de leurs propres *navigateurs*. Il y en a quatre sur-tout, qui sont célebres, Drake, Rawleigh, Forbisher & le lord Anson.

Drake (*François*), l'un des plus grands hommes de mer de son siecle, né proche de Tavistock en Devonshire, fut mis par son pere en apprentissage auprès d'un maître de navire, qui lui laissa son vaisseau en mourant. Drake le vendit en 1567 pour servir sur la flotte du capitaine Hawkins en Amérique. Il partit en 1577 pour faire le tour du monde qu'il acheva en trois ans, & ramena plusieurs vaisseaux espagnols richement chargés. Il se signala par un grand nombre d'autres belles actions, fut fait chevalier, vice-amiral d'Angleterre, prit sur l'Espagne plusieurs villes en Amérique, & mourut sur mer en allant à Porto-Bello, le 28 janvier 1596.

Forbisher (*Martin*), natif de Yorkshire, n'est guere moins fameux. Il fut chargé en 1576, par la reine Elisabeth, d'aller à la découverte d'un détroit qu'on croyoit être entre les mers du nord & del Zur, & qui devoit servir à passer par le nord de l'occident en orient; il trouva en effet un détroit dans le 63 degré de latitude, & on appela ce détroit *Forbisher Streight*. Les habitans de ce lieu avoient la couleur basanée, des cheveux noirs, le visage aplati, le nez écrasé, & pour vêtement des peaux de veaux marins. Le froid ayant empêché Forbisher d'aller plus avant, il revint en Angleterre rendre compte de sa découverte. Il tenta deux ans après le même voyage, & éprouva les mêmes obstacles des montagnes de glace & de neige: mais sa valeur intrépide en différens combats contre les Espagnols le fit créer chevalier en 1588. Il mourut à Plimouth d'un coup de mousquet qu'il reçut en 1594 au siege du fort de Grodon en Bretagne, que les Espagnols occupoient alors.

Rawleigh (*Walter*) nâquit en Devonshire d'une famille ancienne, & devint par son mérite amiral d'Angleterre; ses actions, ses ouvrages & sa mort tragique ont immortalisé son nom dans l'histoire.

Doué des graces de la figure, du talent de la parole, d'un esprit supérieur, & d'un courage intrépide, il eut la plus grande

part aux expéditions de mer du regne de la reine Elisabeth. Il introduisit la premiere colonie angloise dans Mocosa en Amérique, & donna à ce pays le nom de *Virginie* en l'honneur de la reine sa souveraine. Elle le choisit en 1592 pour commander une flotte de quinze vaisseaux de guerre, afin d'agir contre les Espagnols en Amérique, & il leur enleva une caraque estimée deux millions de livres sterlings. En 1595, il fit une descente dans l'isle de la Trinité, emmena prisonnier le gouverneur du pays, brûla Comona dans la nouvelle Andalousie, & rapporta de son voyage quelques statues d'or, dont il fit présent à sa souveraine. En 1597, il partit avec la flotte commandée par le comte d'Essex pour enlever les galions d'Espagne ; mais le comte d'Essex, jaloux de Rawleig, lui ordonna de l'attendre à l'isle de Fayal ; il le fit & s'en empara.

Après le couronnement de Jacques I. en 1603, il fut envoyé à la tour de Londres sur des accusations qu'on lui intenta d'avoir eu dessein d'établir sur le trône Arbelle Stuard, dame issue du sang royal. Il composa pendant sa prison, qui dura treize ans, son histoire du monde, dont la premiere partie parut en 1614. Ayant obtenu sa liberté en 1616, il se mit en mer avec douze vaisseaux pour attaquer les Espagnols sur les côtes de la Guyane ; mais son entreprise n'ayant pas réussi, il fut condamné à mort à la poursuite de l'ambassadeur d'Espagne, qui pouvoit tout sur l'esprit foible de Jacques I. Rawleigh eut la tête tranchée dans la place de Westminster le 29 octobre 1718, âgé de 76 ans.

Anson (*George*), aujourd'hui le lord Anson, fut en 1739 déclaré commodore ou chef d'escadre, pour faire avec cinq vaisseaux une irruption dans le Pérou par la mer du sud ; il cotoya le pays inculte des Patagons ; entra dans le détroit de le Maire, & franchit plus de cent degrés de latitude en moins de cinq mois. Sa petite frégate de huit canons, nommée le *Triat*, l'épreuve, fut le premier navire de cette espece qui osa doubler le cap Horn : elle s'empara depuis dans la mer du sud d'un bâtiment espagnol de 600 tonneaux, dont l'équipage ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue de Londres dans l'Océan pacifique.

En doublant le cap Horn, des tempêtes extraordinaires disperserent les vaisseaux de George Anson, & le scorbut fit périr la moitié de l'équipage. Cependant s'étant reposé dans l'isle déserte de Fernandez, il avança jusque vers la ligne équinoxiale, & prit la ville de Paita ; mais n'ayant plus que deux vaisseaux, il réduisit ses entreprises à tâcher de se saisir du galion immense, que le Mexique envoie tous les ans dans les mers de la Chine à l'isle de Manille.

Pour cet effet, George Anson traversa l'Océan pacifique & tous les climats opposés à l'Afrique entre notre tropique & l'équateur. Le scorbut n'abandonna point l'équipage sur ces mers, & l'un des vaisseaux du commodore faisant eau de tous côtés, il se vit obligé de le brûler au milieu de la mer ; n'ayant plus de toute son escadre qu'un seul vaisseau délabré, nommé le *Centurion*, & ne portant que des malades, il relâche dans l'isle de Tinian, à Macao ; pour radouber ce seul vaisseau qui lui reste.

A peine l'eut-il mis en état, qu'il découvre le 9 juin 1743 le vaisseau espagnol tant desiré ; alors il l'attaque avec des forces plus que de moitié inférieures, mais ses manœuvres savantes lui donnerent la victoire. Il entre vainqueur dans Canton avec cette riche proie, refusant en même-temps de payer à l'empereur de la Chine des impôts que doivent tous les navires étrangers ; il prétendoit qu'un vaisseau de guerre n'en devoit pas : sa conduite ferme en imposa : le gouverneur de Canton lui donna une audience, à laquelle il fut conduit à travers deux haies de soldats au nombre de dix mille. Au sortir de cette audience, il mit à la voile pour retourner dans sa patrie par les isles de la Sonde & par le cap de Bonne-Espérance. Ayant ainsi fait le tour du monde en victorieux, il aborde en Angleterre le 4 juin 1744, après un voyage de trois ans & demi.

Arrivé dans sa patrie, il fit porter à Londres en triomphe sur 32 chariots, au son des tambours & des trompettes, & aux acclamations de la multitude, les richesses qu'il avoit conquises. Ses différentes prises se montoient en or & en argent à dix millions monnoie de France, qui furent le prix du commodore, de ses officiers, des matelots & des soldats, sans que le roi entrât en partage du fruit de leurs fatigues & de leur valeur. Il fit plus, il créa George Anson pair de la grande Bretagne; & dans la nouvelle guerre contre la France, il l'a nommé chef de l'amirauté. C'est dans ce haut poste, récompense de son mérite, qu'il dirige encore les expéditions, la gloire & les succès des forces navales d'Angleterre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

NAVIGATION, s.f. (*Hydrographie.*) c'est l'art ou l'action de naviguer ou de conduire un navire d'un lieu dans un autre par le chemin le plus sûr, le plus court & le plus commode. *Voyez* NAVIRE, *&c.*

Cet art, dans le sens le plus étendu qu'on puisse donner au mot qui l'exprime, comprend trois parties; 1°. l'art de construire, de bâtir les vaisseaux, *voyez* CONSTRUCTION; 2°. l'art de les charger, *voyez* LEST & ARRIMAGE; 3°. l'art de les conduire sur la mer, qui est l'art de la *navigation* proprement dit.

Dans ce dernier sens limité, la *navigation* est commune ou propre.

La *navigation* commune, autrement appelée *navigation le long des côtes*, est celle qui se fait d'un port dans un autre, situé sur la même côte ou sur une côte voisine, pourvu que le vaisseau s'éloigne presqu'entiérement de la vue des côtes, & ne trouve plus de fond. *Voyez* CABOTAGE.

Dans cette *navigation*, il suffit d'avoir un peu de connoissance des terres, du compas, & de la ligne avec laquelle les marins sondent. *V.* COMPAS, SONDE, *&c.*

Navigation propre se dit quand le voyage est long & se fait en plein océan.

Dans ces voyages, outre les choses qui sont nécessaires dans la *navigation* commune, il faut encore des cartes réduites de Mercator, des compas d'azimuth & d'amplitude, un lock, & d'autres instrumens nécessaires pour les observations astronomiques, comme *quart de cercle*, *quartier anglois*. *Voyez chacun de ces instrumens en son lieu*, CARTE, QUART DE CERCLE, *&c.*

Tout l'art de la *navigation* roule sur quatre choses, dont deux étant connues, les deux autres sont connues aisément par les tables, les échelles & les cartes.

Ces quatre choses sont la différence en latitude, la différence en longitude, la distance ou le chemin parcouru, & le rhumb de vent sous lequel on court.

Les latitudes se peuvent aisément déterminer, & avec une exactitude suffisante. *Voyez* LATITUDE.

Le chemin parcouru s'estime par le moyen du lock. *Voyez* LOCK.

Ce qui manque le plus à la perfection de la *navigation*, c'est de savoir déterminer la longitude. Les Géometres se sont appliqués de tous les temps à résoudre ce grand probleme, mais jusqu'à présent leurs efforts n'ont pas eu beaucoup de succès, malgré les magnifiques récompenses promises par divers princes & par divers états à celui qui le résoudroit.

Si on veut connoître les différentes méthodes dont on se sert aujourd'hui en mer pour trouver la longitude, on les trouvera au *mot* LONGITUDE. *Chambers.* (O)

Les poëtes attribuent à Neptune l'invention de l'art de *naviguer*; d'autres l'attribuent à Bacchus, d'autres à Hercule, d'autres à Jason, d'autres à Janus, qu'on dit avoir eu le premier un vaisseau. Les historiens attribuent cet art aux Eginetes, aux Phéniciens, aux Tyriens, & aux anciens habitans de la Grande-Bretagne. L'écriture attribue l'origine d'une si utile invention à Dieu même, qui en donna le premier modele dans l'arche qu'il fit bâtir par Noé. En effet, ce patriarche paroît dans l'écriture avoir construit l'arche sur

les conſeils de Dieu même : les hommes étoient alors non ſeulement ignorans dans l'art de naviguer, mais même perſuadés que cet art étoit impoſſible. *Voyez* ARCHE.

Cependant les hiſtoriens nous repréſentent les Phéniciens, & particuliérement les habitans de Tyr, comme les premiers navigateurs ; ils furent dit-on, obligés d'avoir recours au commerce avec les étrangers, parce qu'ils ne poſſédoient le long des côtes qu'un terrain ſtérile & de peu d'étendue ; de plus, ils y furent engagés, parce qu'ils avoient deux ou trois excellens ports ; enfin ils y furent pouſſés par leur génie, qui étoit naturellement tourné au commerce.

Le mont Liban & d'autres montagnes voiſines leur fourniſſoient d'excellens bois pour la conſtruction des vaiſſeaux ; en peu de temps ils ſe virent maîtres d'une flotte nombreuſe, en état de ſoutenir des voyages réitérés ; augmentant par ce moyen leur commerce de jour en jour, leur pays devint en peu de temps extraordinairement riche & peuplé, au point qu'ils furent obligés d'envoyer des colonies en différens endroits, principalement à Carthage. Cette derniere ville conſervant toujours le goût des Phéniciens pour le commerce, devint bien-tôt non ſeulement égale, mais ſupérieure à Tyr. Elle envoyoit ſes flottes par les colonnes d'Hercule (aujourd'hui le détroit de Gibraltar) le long des côtes occidentales de l'Europe & de l'Afrique ; & même, ſi on en croit quelques auteurs, juſque dans l'Amérique même, dont la découverte a fait tant d'honneur à l'Eſpagne pluſieurs ſiecles après.

La ville de Tyr, dont les richeſſes & le pouvoir immenſe ſont tant célébrés dans les auteurs ſacrés & profanes, ayant été détruite par Alexandre le grand, ſa *navigation* & ſon commerce furent transférés par le vainqueur à Alexandrie, ville que ce prince avoit bâtie, admirablement ſituée pour le commerce maritime, & dont Alexandre vouloit faire la capitale de l'empire de l'Aſie qu'il méditoit. C'eſt ce qui donna naiſſance à la *navigation* des Egyptiens, rendue ſi floriſſante par les Ptolomées ; elle a fait oublier celle de Tyr & même celle de Carthage. Cette derniere ville fut détruite après avoir longtemps diſputé l'empire avec les Romains.

L'Egypte ayant été réduite en province romaine après la bataille d'Actium, ſon commerce & ſa *navigation* commença à dépendre d'Auguſte ; Alexandrie fut pour lors inférieure à Rome ſeulement : les magaſins de cette capitale du monde étoient remplis des marchandiſes de la capitale de l'Egypte.

Enfin Alexandrie eut le même ſort que Tyr & Carthage ; elle fut ſurpriſe par les Sarrazins, qui, malgré les efforts de l'empereur Heraclius, infeſtoient les côtes du nord de l'Afrique. Les marchands qui habitoient cette ville l'ont quittée peu à peu, & le commerce d'Alexandrie a commencé à languir, quoique cette ville ſoit encore aujourd'hui la principale où les chrétiens font le commerce dans le levant.

La chûte de l'empire Romain entraîna après elle non ſeulement la perte des ſciences & des arts, mais encore celle de la *navigation*. Les barbares qui ravagerent Rome ſe contenterent de jouir des dépouilles de ceux qui les avoient précédés.

Mais les plus braves & les plus ſenſés d'entre ces barbares ne furent pas plutôt établis dans les provinces qu'ils avoient conquiſes (les uns dans les Gaules, comme les Francs, les autres en Eſpagne, comme les Goths, les autres en Italie, comme les Lombards), qu'ils comprirent bientôt tous les avantages de la *navigation* ; ils ſurent y employer habilement les peuples qu'ils avoient vaincus ; & ce fut avec tant de ſuccès, qu'en peu de temps ils furent en état de leur donner eux-mêmes des leçons, & de leur faire connoître les nouveaux avantages qui pourroient leur en revenir.

C'eſt, par exemple, aux Lombards qu'on attribue l'établiſſement des banques, des teneurs de livres, des changes, *&c.* *Voyez* BANQUE, CHANGE, *&c.*

On ignore quel peuple de l'Europe a commencé le premier à faire le commerce & la

navigation, après l'établissement de ces nouveaux maîtres. Quelques-uns croient que ce sont les Francs, quoique les Italiens paroissent avoir des titres plus authentiques, & soient ordinairement regardés comme les restaurateurs de cet art, aussi-bien que de tous les beaux-arts qui avoient été bannis de leur pays après la division de l'empire Romain.

C'est donc aux Italiens & particuliérement aux Vénitiens & aux Génois, que l'on doit le rétablissement de la *navigation*; & c'est en partie à la situation avantageuse de leur pays pour le commerce, que ces peuples doivent cette gloire.

Dans le fond de la mer Adriatique étoient un grand nombre d'isles, séparées les unes des autres par des canaux fort étroits, mais fort à couvert d'insulte, & presqu'inaccessibles; elles n'étoient habitées que par quelques pêcheurs qui se soutenoient par le trafic du poisson & du sel, qui se trouve dans quelques-unes de ces isles. C'est-là que les Vénitiens, qui habitoient les côtes d'Italie sur la mer Adriatique, se retirerent, quand Attila, roi des Goths, & après lui Alaric, roi des Huns, vinrent ravager l'Italie.

Ces nouveaux insulaires ne croyant pas qu'ils dussent établir dans cet endroit leur résidence pour toujours, ne songerent point à composer un corps politique; mais chacune des 72 isles qui composoient ce petit archipel, fut long-temps soumise à différens maîtres, & fit une république à part. Quand leur commerce fut devenu assez considérable pour donner de la jalousie à leurs voisins, ils commencerent à penser qu'il leur étoit avantageux de s'unir en un même corps; cette union, qui commença vers le vj siecle & qui ne fut achevée que dans le huitieme, fut l'origine de la grandeur de Venise.

Depuis cette union, leurs marchands commencerent à envoyer des flottes dans toutes les parties de la Méditerranée & sur les côtes d'Egypte, particuliérement au Caire, bâti par les Sarrazins sur le bord oriental du Nil; là ils trafiquoient leurs marchandises pour des épices & d'autres productions des Indes.

Ces peuples continuerent ainsi à faire fleurir leur commerce & leur *navigation*, & à s'agrandir dans le continent par des conquêtes, jusqu'à la fameuse ligue de Cambray en 1508, dans laquelle plusieurs princes jaloux conspirerent leur ruine. Le meilleur moyen d'y parvenir étoit de ruiner leur commerce dans les Indes orientales; les Portugais s'emparerent d'une partie, & les François du reste.

Genes, qui s'étoit appliquée à faire fleurir la *navigation* dans le même temps à peu près que Venise, fut long-temps pour elle une dangereuse rivale, lui disputa l'empire de la mer, & partagea avec elle le commerce. La jalousie commença peu à peu à s'en mêler, & enfin les deux républiques en vinrent à une rupture ouverte. Leur guerre dura trois siecles, sans que la supériorité de l'une des nations sur l'autre fût décidée. Enfin sur la fin du jv. siecle, la funeste bataille de Chioza mit fin à cette longue guerre: les Génois qui jusqu'alors avoient presque toujours eu l'avantage, le perdirent entiérement dans cette journée; & les Vénitiens au contraire, dont les affaires étoient presque totalement désespérées, les virent relevées au delà de leurs espérances dans cette bataille, qui leur assura l'empire de la mer & la supériorité dans le commerce.

Dans le même temps qu'on retrouvoit au midi de l'Europe l'art de naviguer, il se formoit dans le nord une société de marchands, qui non-seulement porterent le commerce à toute la perfection dont il étoit susceptible jusqu'à la découverte des Indes orientales & occidentales, mais formerent aussi un nouveau code de loix pour y établir de certaines regles; code dont on fait usage encore aujourd'hui sous le nom d'*us & coutumes de la mer*.

Cette société est la fameuse ligue des villes anséatiques, qu'on croit communément avoir commencé à se former vers l'an 1164. *Voyez* ANSÉATIQUES.

Si on examine pourquoi le commerce a passé des Vénitiens, des Génois & des villes anséatiques aux Portugais & aux Espagnols, & de ceux-ci aux Anglois & aux Hollandois, on peut établir pour maxime générale que les rapports ou, s'il est permis de parler ainsi, l'union de la *navigation* avec le commerce est si intime, que la ruine de l'un entraîne nécessairement celle de l'autre, & qu'ainsi ces deux choses doivent fleurir ou décheoir ensemble. *Voyez* COMMERCE, COMPAGNIE, *&c.*

Delà sont venues tant de loix & de statuts, pour établir des regles dans le commerce d'Angleterre, & principalement ce fameux acte de *navigation*, qu'un auteur célebre appelle le *palladium* ou le dieu tutelaire du commerce de l'Angleterre; acte qui contient les regles que les Anglois doivent observer entr'eux & avec les nations étrangeres chez qui ils trafiquent. *Chambers.* (*G*)

NAVIGATION se dit en particulier de l'art de naviguer ou de déterminer tous les mouvemens d'un vaisseau par le moyen des cartes marines.

Il y a trois especes de *navigation*; la *navigation* plane, celle de Mercator, & la circulaire.

Dans la *navigation* plane on se sert des rhumbs tracés sur une carte plate, *Voyez* CARTE & RHUMB.

Ces cartes planes ont été mises en usage dans ces *derniers temps* pour la premiere fois, par le prince Henri, fils de Jean, roi de Portugal, qui vivoit à la fin du XV. siecle, & auquel l'Europe est redevable des découvertes des Portugais, & de celles qui les ont suivies. Nous disons que dans *ces derniers temps* ce prince est le premier qui ait fait usage de ces cartes; car il paroît par ce que dit Ptolomée dans sa géographie, qu'autrefois Marin de Tyr en avoit fait de pareilles, & Ptolomée en indique le défaut.

Dans la *navigation* de Mercator, on se sert de rhumbs tracés sur les cartes de Mercator, qu'on appelle *cartes réduites*, *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

Ces cartes réduites avoient été en effet inventées par Mercator, mais il ignoroit la loi suivant laquelle les degrés du méridien doivent croître dans ces cartes en allant de l'équateur aux poles. Edouard Wright est le premier qui ait connu cette loi. Les cartes réduites commencerent à être mises en usage par les navigateurs vers l'année 1630. *Voyez l'hist. des Mathématiques* de M. Montucla, *tom. 1. pag. 608. Voyez aussi* LOXODROMIE; car la théorie de cette courbe est essentiellement liée à celle des cartes réduites.

Dans la *navigation* circulaire on se sert d'arcs de grands cercles: c'est la route la plus courte de toutes, mais on ne s'en sert plus, parce qu'elle est peu commode dans la pratique.

Navigation plane. I. La longitude & la latitude de deux lieux étant donnée, trouver les lieues mineures de longitude.

1°. Si les deux lieux sont à l'orient ou à l'occident du premier méridien, soustrayez la moindre longitude de la plus grande, & le reste sera la différence des méridiens. Si l'un des deux lieux est à l'orient & l'autre à l'occcident du premier méridien, ajoutez la longitude de celui qui est à l'orient au complément de la longitude de l'autre à 360 degrés, la somme sera la différence des méridiens.

2°. Divisez la différence des méridiens en autant de parties qu'il y a de degrés dans la différence en latitude, en employant de plus petites parties que les degrés, si la différence des latitudes est plus grande que celle des méridiens.

3°. Réduisez pour le premier cas les minutes de longitude répondant à chaque partie, en milles de chaque parallele; & pour le second cas, en milles du parallele qui est moyen proportionnel entre les deux.

4°. La somme de toutes ces parties étant faite, vous aurez à peu près les lieues mineures de longitude.

Exemple. Supposons que la longitude d'un de ces lieux soit de 45°. & l'autre de 47°. la différence des méridiens sera de 12°. Supposons de plus que la latitude du premier

mier soit de 4°. celle du second de 8°, la différence sera de 4°, & conséquemment on aura été du quatrieme au huitieme parallele; c'est pourquoi il faudra diviser 12 par 4, & réduire le quotient qui est trois degrés en milles des différents paralleles 4, 5, 6, 7. *Voyez* DEGRÉ & MILLES DE LONGITUDE, dont la somme sera les lieues mineures de longitude cherchée.

Suivant Mercator, la réduction se fait beaucoup plus commodément par les cartes réduites de Mercator; car il suffit dans ces cartes de porter l'arc intercepté, entre deux méridiens sur l'arc du méridien intercepté, entre les deux paralleles, & la distance qu'on trouve par ce moyen donne les lieues mineures de longitude. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

II. La longitude & la latitude de deux lieux étant données, trouver le rhumb de vent qu'un vaisseau doit suivre pour aller d'un de ces lieux à l'autre, & la longueur de la route.

Pour la Navigation plane. 1. Trouvez les lieues mineures de longitude par le cas précédent. 2. Par le moyen de ces lieues & de la différence en latitude, trouvez l'angle loxodromique ou la ligne de rhumb, ce qui se fera par cette proportion, comme la différence de latitude est aux lieues mineures de longitude; ainsi le sinus total est à la tangente de l'angle que le rhumb de vent cherché fait avec le méridien. Quant à la distance qu'il faudra courir sous ce rhumb, elle sera aux lieues mineures de longitude, comme le sinus total est au sinus de l'angle de rhumb. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIE.

Suivant Mercator, 1. placez dans la carte réduite le centre d'une rose de boussole sur le lieu d'où il faut partir; par exemple, en *a*, (*voyez la fig. 4, de la pl. de la navigation*,) en observant que la ligne nord & sud soit parallele à quelqu'un des méridiens; 2. marquez le rhumb du compas dans lequel se trouve le lieu *b* où il faut aller, & ce rhumb sera celui sous lequel il faudra que le vaisseau parte; 3. on peut trouver encore ce rhumb en tirant une ligne de *a* à *b*; & en mesurant par le moyen d'un rapporteur l'angle que le rhumb fait avec le méridien qu'il coupe; 4. la distance *a b* se trouvera en portant cette distance de *I* en *L*, & il est à remarquer que le rhumb & la distance peuvent aussi être trouvés de la même maniere sur la carte plane, au moins à peu près & par une route de peu d'étendue.

On peut encore faire la même opération de la maniere suivante, en employant les tables loxodromiques.

Choisissez à volonté un rhumb, & trouvez dans les tables les longitudes qui correspondent aux latitudes données, alors si la différence de ces longitudes s'accorde avec celle des longitudes données, le rhumb sera celui qu'on demandoit; mais si elle ne s'accorde pas, il faudra choisir un autre rhumb de vent, soit d'un angle plus ouvert, soit d'un angle qui le soit moins, & répéter l'opération jusqu'à ce que la différence donnée par les tables s'accorde avec la différence qu'il faut trouver. 2. Le rhumb étant ainsi trouvé, on prendra dans les tables les distances qui répondent aux latitudes, & en retranchant la plus petite de la plus grande, on aura la distance cherchée.

III. Un rhumb étant donné avec la distance qu'on a couru sous ce rhumb, trouver la longitude & la latitude du lieu où l'on est arrivé.

Pour la navigation plane. Par le moyen des données, trouvez la différence en latitude des deux lieux (ce qui se fera par le moyen de la proportion donnée à l'*art.* LOXODROMIQUE). Cette différence étant ajoutée à la latitude du lieu d'où l'on est parti, ou en étant retranchée, suivant que le cas l'exige, donnera la latitude du lieu où l'on est arrivé. 2. Par le moyen des mêmes élémens & de la proportion donnée dans le n°. II précédent, vous trouverez les lieues mineures de longitude, & ensuite la longitude du lieu où l'on est arrivé.

Suivant Mercator, 1. placez une rose de boussole sur la carte; ensorte que le centre

répondé au lieu *a* ; & que la ligne nord & sud soit parallele au méridien de la carte. 2. Du point *a*, tirez une ligne *a b* qui repréfente la courfe du vaiffeau ; prenez la diftance donnée par parties en vous fervant des échelles IK, KL, *&c.* & portez toute cette diftance fur la ligne *a b* ; le point où elle fera terminée repréfentera le lieu où eft arrivé le vaiffeau, la longitude & la latitude de ce lieu feront données par la carte.

Par les tables loxodromiques. 1°. Cherchez fous le rhumb donné la diftance qui répond à la latitude du lieu d'où l'on eft parti, & ajoutez-la à la diftance donnée, ou retranchez-la de cette même diftance, fuivant que le lieu d'où l'on eft parti eft plus au nord ou au fud de celui où l'on eft arrivé. 2°. Continuez de parcourir le même rhumb jufqu'à ce que vous ayez atteint la diftance exacte ; 3°. la latitude qui répondra alors à cette diftance dans la premiere colonne fera la latitude du lieu où l'on eft arrivé ; 4°. par la feconde colonne des tables, prenez les longitudes correfpondantes, tant à la latitude du lieu de départ, qu'à la latitude du lieu d'où l'on eft arrivé, & la différence de ces longitudes fera la différence de longitude cherchée entre le lieu d'où l'on eft parti & celui où l'on eft arrivé.

IV. Les latitudes, tant du lieu d'où le vaiffeau eft parti, que de celui où il eft arrivé, étant données avec le rhumb qu'il a fuivi, trouver la diftance & la différence en longitude.

Pour la navigation plane. Par le moyen de la différence en latitude & du rhumb donné, trouvez la diftance, & par les mêmes élémens trouvez les lieues mineures de longitude ; convertiffez enfuite ces lieues mineures en degrés de grand cercle, & vous aurez la différence en longitude cherchée.

Suivant Mercator, 1. placez le compas de variation fur la carte, comme dans le cas précédent, tirant enfuite par le point *a* fous le rhumb donné la ligne *a b*, prolongez-la jufqu'à ce qu'elle rencontre le parallele de la latitude donnée. 2. Le point d'interfection de ces deux lignes, fera le lieu où le vaiffeau eft arrivé ; 3. il fera alors bien facile d'avoir la longitude & la diftance. *Voyez* RHUMB.

Par les tables. Prenez, tant les longitudes que les diftances qui répondent aux latitudes données ; fouftrayez enfuite l'une des longitudes de l'autre, & de même pour les diftances ; la premiere différence fera celle des longitudes qu'on cherche, & l'autre la diftance demandée entre les lieux.

V. Les latitudes des deux lieux étant données avec leur diftance, trouver le rhumb & la différence en longitude.

Pour la navigation plane. Par la différence de latitude & par la diftance, trouvez le rhumb par les mêmes élémens ; trouvez auffi les lieues mineures de longitude, ce que vous pourriez faire encore en vous fervant du rhumb déja trouvé & de la différence en latitude, ou bien du rhumb & de la diftance parcourue ; enfin, par les lieues mineures de longitude, trouvez la différence en longitude.

Suivant Mercator ; tirez fur la carte le parallele *C D* du lieu où le vaiffeau eft arrivé ; réduifez la diftance parcourue en parties proportionnelles aux degrés de la carte. *A Z* étant cette diftance réduite, de *a* décrivez un axe qui coupe le parallele *C D* en *Z*, & ce point *Z* fera le lieu cherché fur la carte ; vous en trouverez enfuite facilement la longitude.

Par les tables. Souftrayez les latitudes données l'une de l'autre, & cherchez dans les tables le rhumb fous lequel la diftance parcourue répondroit à la différence donnée en latitude ; fouftrayez enfuite l'une de l'autre, les longitudes qui répondent fous le rhumb donné ; l'une au lieu d'où l'on eft parti, & l'autre au lieu où l'on eft arrivé ; le refte fera la différence en longitude cherchée.

VI. La différence en longitude des deux lieux étant donnée, avec la latitude du premier & la diftance parcourue, trouver le rhumb & la latitude du fecond lieu.

Pour la navigation plane. Convertissez la différence de longitude en lieues mineures de longitude ; trouvez le rhumb par les lieues mineures de longitude & par la distance parcourue, & par le moyen de ces deux élémens, cherchez ensuite la différence en latitude, & vous aurez aussi-tôt par cette différence & par la premiere latitude qui est donnée, la latitude cherchée de l'autre lieu.

Suivant Mercator, par le point donné dans la carte, tirez une droite *E F* parallele au méridien *A H*, & faites *F L* égale à la différence des longitudes de *L* ; tirez *L M* parallele à *E F*, & vous aurez le méridien du lieu où le vaisseau est arrivé ; ensuite du lieu donné d'où l'on est parti, & de l'intervalle qui exprime la distance parcourue, décrivez un arc qui coupe le méridien en *M L*, & l'intersection sera le lieu cherché. Cela fait, il ne faudra plus que placer une rose de boussole sur la carte, suivant la maniere enseignée & la ligne de rhumb cherchée, sera celle qui tombe sur le lieu qu'on vient de trouver. Enfin, tirant par le lieu trouvé *N O* parallele à *A B*, *N M* sera la latitude demandée, en supposant que *M A* représentent une portion de l'équateur.

Par les tables. Cherchez dans les tables pour un rhumb pris à volonté, la longitude & la distance qui répondent à la latitude donnée ; ajoutez la distance donnée à la distance trouvée dans les tables, si le vaisseau s'éloigne de l'équateur ; & retranchez-la au contraire, si le vaisseau s'en approche. Cherchez dans les tables la longitude qui répond à cette somme ou à cette différence, & soustrayez ou ajoutez-la à celle qui a été trouvée exactement. Si alors le reste s'accorde avec la différence donnée des longitudes, le rhumb aura été bien choisi ; s'il ne s'accorde pas, il faudra choisir d'autres rhumbs plus ou moins obliques, jusqu'à ce que le reste soit la différence donnée en longitude. Aussi-tôt que cette opération sera finie, la latitude qui répondra dans la premiere colonne à la distance parcourue sera la latitude du second lieu.

VII. La différence de longitude des deux lieux, & la latitude de l'un étant données, avec le rhumb, trouver la distance parcourue & la latitude du second lieu.

Pour la navigation plane. Réduisez la différence de longitude en lieues mineures de longitude, comme dans le premier cas. Par ces lieues mineures & par le rhumb, trouvez la distance parcourue, *voyez* RHUMB. Et par ces deux élémens, ou par le rhumb & la distance parcourue, trouvez la différence en latitude. L'ayant trouvée, & ayant déja (*Hyp.*) une des latitudes, on aura aussi-tôt l'autre.

Suivant Mercator. Placez une rose de boussole sur la carte, comme ci-dessus, & par le moyen du rhumb donné, tirez la ligne de rhumb, tirez ensuite le méridien *E F*, qui passe par le lieu donné *O*, & à une distance de ce méridien, égale à la différence donnée en longitude, tirez un autre méridien qui sera celui du lieu *c* où le vaisseau est arrivé ; on aura donc facilement la latitude *N A* de ce lieu, en tirant par *c* la ligne *N O* parallele à *A B*. Quant à la distance parcourue, elle sera aisément réduite en lieues par le moyen de l'échelle.

Par les tables. Sous le rhumb donné, cherchez la distance parcourue & la différence de longitude pour la latitude donnée ; ajoutez ensuite cette différence en longitude à la différence en longitude donnée, si le vaisseau a cinglé vers le pole ; retranchez-la au contraire, si le vaisseau a été vers l'équateur. Cela fait, si c'est le premier de ces deux cas qui a lieu, parcourez en descendant la table, jusqu'à ce que la somme des deux quantités dont on vient de parler, se trouve dans la colonne de longitude. Dans le second cas, ce sera au contraire la différence des deux mêmes quantités qu'on cherchera en remontant : dans la table, la latitude qui répondra alors à cette longitude dans la premiere colonne sera celle qu'on cherche. Et en retranchant la distance qui répond à cette latitude, de la distance trouvée par les tables, on aura la distance parcourue si le vaisseau a été au nord ; mais s'il a été au sud, il faudra faire la soustraction contraire.

Par la résolution de ces différentes questions de la *navigation*, on voit que les cartes réduites sont plus commodes en plusieurs cas que les tables, & que ces mêmes cartes réduites sont préférables aux cartes planes, parce qu'elles sont beaucoup plus exactes. *Voyez* CARTE.

Théorie de la navigation circulaire. Quoique cette *navigation* ne soit plus en usage, nous en dirons un mot pour la simple curiosité.

I. Connoissant la latitude & la longitude, tant du lieu d'où l'on est parti, que du lieu où l'on est arrivé, trouver l'angle *M fig. 5*, sous lequel le chemin du vaisseau *M O*, qu'on suppose faire une course circulaire, coupe le méridien du lieu de départ.

Puisque dans le triangle *P M N*, l'on connoît *P M* & *P N* complémens des latitudes données *H M* & *T N*, & l'angle *M P N* mesuré par l'arc *H T* différence des longitudes données *H* & *T*, il est clair qu'on aura facilement l'angle *P M N* par la trigonométrie sphérique.

II. La latitude *H M* & la longitude *H* du lieu *M* d'où l'on est parti étant données, ainsi que la distance parcourue, & la latitude *L S* du lieu où le vaisseau est arrivé en décrivant un arc de cercle, trouver la longitude du lieu *L*, & l'angle *P L M* compris entre le chemin du vaisseau & le méridien *P S*.

Dans le triangle *P L M*, *P M* complément de la latitude *H M* est connu ainsi que *P L* complément de la latitude *L S*. Donc, si on convertit le chemin *M L* du vaisseau en degrés de l'équateur, on aura par la trigonométrie sphérique l'angle *M P L*, qui est égal à la différence *H S* des longitudes, & par conséquent aussi l'angle *P L M*.

On pourroit résoudre de la même maniere plusieurs autres questions de *navigation*; mais comme on parvient plus aisément à leurs solutions par les rhumbs que par les cercles, nous n'en parlerons pas davantage.

NAVIGATION DROITE, est celle par laquelle on fait voile directement vers un des quatre points cardinaux de l'horizon. *Voyez* POINTS CARDINAUX.

Si un vaisseau fait voile sur le méridien, c'est-à-dire, s'il va droit au nord ou au sud, il ne change point du tout de longitude, mais de latitude seulement, d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait. *Voyez* LATITUDE.

Si un vaisseau fait voile sous l'équateur, vers l'est ou vers l'ouest, il ne change point de latitude, mais de longitude seulement, & d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait.

S'il fait voile sous un même parallele vers l'est ou vers l'ouest, sa latitude ne change point, mais sa longitude change, non pas d'autant de degrés qu'il y en a dans un arc de l'équateur égal à l'arc du parallele qu'il parcourt, mais d'autant de degrés qu'il y en a dans l'arc même du parallele; de sorte que plus le parallele est près du pole, plus le vaisseau fait de chemin en longitude, toutes choses égales d'ailleurs.

NAVIGATION, (*Méd.*) comme on entend ordinairement par ce terme, *la maniere de voyager sur mer*, il doit être question ici des effets qu'elle produit relativement à la santé.

La plupart des personnes qui ne sont point accoutumées aux différens mouvemens d'un vaisseau, ne tardent pas d'en éprouver des incommodités, des indispositions considérables : savoir d'abord, des tournemens de tête, des vertiges ; ensuite des nausées, des vomissemens très-fatiguans, qui sont des effets à peu-près semblables à ceux qu'éprouvent bien des gens, lorsqu'ils sont portés à rebours dans une voiture roulante, ou après avoir tourné, marché en rond ; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la trop grande mobilité du genre nerveux, telle qu'elle se trouve dans les femmes hystériques, & dans les hommes d'un tempé-

rament fenfible, délicat. Ainfi on peut regarder ces différens accidens, comme provenans d'une même caufe dans tous ces cas; on peut, par conféquent, regarder cette caufe comme étant de la même nature que celle des vapeurs. *Voyez* VAPEURS.

La *navigation* (c'eft-à-dire les voyages en mer) eft mife au nombre des chofes qui contribuent le plus à rétablir la difpofition au fcorbut. *Voyez* SCORBUT.

Les mauvais effets que produit fouvent la *navigation*, font inconteftables; il n'en eft pas de même des bons effets que quelques auteurs lui ont attribué pour la confervation de la fanté, ou pour fon rétabliffement. Van Helmont prétend, *Tr. blaf. human. n.* 36, *tr. aliment. tartar. in fantic. n.* 15, que ceux qui ne font pas incommodés de l'air de la mer, ou du mouvement du vaiffeau, ont le double & le triple de l'appétit qui leur eft ordinaire fur terre. Selon Sthaal, *in prop. emptico, ad difput. in augur. de fundam. pathol. practic.* d'après Pline, Celfe, & Cœlius Aurelian, les voyages par mer, & même de long cours, font fort utiles pour la guérifon de la pthifie, de l'hectifie, du marafme; c'eft un grand remede dans ces contrées, très-vanté par les anciens, mais en faveur duquel les modernes ne rapportent rien d'affuré. *Voyez Lexic. Caftel.*

NAVIGATION, f. f. (*Cabotage.*) Le cabotage eft une *navigation* qui fe fait d'un port à l'autre dans un royaume; il eft pour le tranfport des marchandifes & denrées par mer, ce que font les rouliers pour le charroi des marchandifes & denrées d'une ville & d'une province dans une autre. Ce cabotage eft abfolument abandonné aux Hollandois; & quoiqu'on les ait affujettis en France au droit de cent fous par tonneau; ce droit eft fi foible & leur économie fi grande, que les fujets du roi ne font pas encore fuffifamment encouragés à l'entreprendre; il en dérive un mal fenfible en ce que les Hollandois continuant, pour ainfi dire, feuls à le faire, augmentent à peu près d'autant le prix du fret, lequel retombe néceffairement fur celui des marchandifes que nous faifons paffer d'un port dans un autre de ce royaume. On ne viendra jamais plus fûrement à bout de tranfporter aux fujets du roi le cabotage, que nous laiffons ainfi ufurper aux Hollandois, au grand préjudice de cet état, qu'en coupant le nœud gordien qui nous lie les mains, c'eft-à-dire, en rendant une ordonnance du roi dans l'efprit de l'acte de *navigation* paffé au parlement d'Angleterre en 1660, que les Anglois regardent comme leur palladium. (*D. J.*)

Termes ufités dans les Navigations.

Ancre à demeure C'eft une groffe *ancre* qui demeure toujours dans un port ou dans une rade, pour fervir à tenir les vaiffeaux.

Ancre à la veille, c'eft celle qui eft prête à être mouillée.

Ancre du large, c'eft ainfi qu'on appelle une *ancre* qui eft mouillée vers la mer, lorfqu'il y en a une autre qui eft mouillée vers la terre.

Ancre de terre, c'eft celle qui eft mouillée près de la terre, & oppofée à celle qui eft mouillée au large.

Ancre de flot, & *ancre de juffant* ou *jufant*, c'eft lorfqu'on parle de deux *ancres* mouillées de telle forte, que l'une étant oppofée à l'autre, elles tiennent le vaiffeau contre la force du flux & du reflux de la mer.

Brider l'ancre, c'eft envelopper les pattes de l'*ancre* avec deux planches, lorfqu'étant obligé de mouiller dans un mauvais fond, on veut empêcher que le fer de la patte ne creufe trop & n'élargiffe le fable, & que le vaiffeau ne chaffe. *Voyez* SOULIER.

Lever l'ancre, c'eft la retirer & la mettre dans le vaiffeau pour faire route. « Le » vent étant favorable, nous *levames l'an-* » *cre*, & appareillâmes pour continuer » notre route. »

Lever l'ancre par les cheveux, c'eft la tirer du fond avec l'orin qui eft frappé à la tête de l'*ancre*.

Va lever l'ancre avec la chaloupe, c'eſt un commandement d'aller prendre l'*ancre* par la chaloupe, qui la hale par ſon orin, & la rapporte à bord.

Gouverner ſur l'ancre, c'eſt virer le vaiſſeau quand on leve l'*ancre*, & porter le cap ſur la bouée, afin que le cable vienne plus droiturier aux élubiers & au cabeſtan.

Jouer ſur ſon ancre, *filer ſur les ancres*. *Voyez* FILER.

Courir ſur ſon ancre, *chaſſer ſur les ancres*, c'eſt lorſque le vaiſſeau entraîne les *ancres*, & s'éloigne du lieu où il a mouillé ; ce qui arrive quand le gros vent ou les coups de mer ont fait quitter priſe à l'*ancre*, à cauſe de la force avec laquelle le navire l'a tirée : quelques-uns diſent improprement *filer ſur ſon ancre*. On dit auſſi ſimplement chaſſer ; le vaiſſeau chaſſe. *Voyez* TIRER *ou* CHASSER.

Faire venir l'ancre à pic, ou à *pique*, *virer à pic*, c'eſt remettre le cable dans un vaiſſeau qui ſe prépare à partir, enſorte qu'il n'en reſte que ce qu'il faut pour aller perpendiculairement du navire juſqu'à l'*ancre*, ce qu'en virant encore un demi-tour de cable, elle ſoit enlevée tout-à-fait hors du fond.

L'ancre a quitté, *l'ancre eſt dérapée*, c'eſt-à-dire, que l'*ancre* qui étoit au fond de l'eau pour arrêter le navire, ne tient plus à la terre.

L'ancre paroît-elle ? C'eſt une demande qu'on fait, lorſqu'on retire une ancre du fond, pour ſavoir ſi elle eſt à la ſuperficie de l'eau.

Caponner l'ancre. Voyez CAPON.

Boſſer l'ancre & la mettre en place. Voyez BOSSER.

L'ancre eſt au boiſſoir ; cela ſe dit lorſque ſon grand anneau de fer touche le boiſſoir.

Etre à l'ancre : lorſqu'une flotte mouille dans un port, ou que l'on mouille dans une rade où il y a déja beaucoup de vaiſſeaux ; le pilote, & ceux qui ont le commandement, doivent prendre garde à bien mouiller, & que chaque vaiſſeau ſoit à une diſtance raiſonnable des autres, ni trop près ou trop loin de terre.

Si le vent commence à forcer, il eſt à propos que tous les vaiſſeaux filent du cable également, afin que l'un n'aille pas aborder ou tomber ſur l'autre.

L'on eſt mouillé à une diſtance raiſonnable des autres vaiſſeaux, lorſqu'il y a aſſez d'eſpace entre deux, pour ne pas s'aborder en filant tous les cables. Il eſt bon auſſi de butter les vergues, afin que le vent ébranle moins les vaiſſeaux, & qu'en cas qu'ils vinſſent à s'aborder, ſoit en chaſſant ou autrement, les vergues des uns ne puiſſent s'embarraſſer dans les vergues & les manœuvres des autres. La diſtance la plus raiſonnable qui doit être entre deux vaiſſeaux mouillés, eſt de deux ou trois cales, c'eſt-à-dire, deux ou trois cens toiſes. (*Z*)

Voici l'application de quelques autres façons dans les Navigations.

MARCHER, COURIR, ALLER, (*Mar.*) *aller* a la même ſignification, en terme de marine, que dans le cours ordinaire de la vie civile, & il ſignifie *avancer*, *faire route*. On dit : *aller* avec peu de voiles ; *aller* en fondant, ou à la ſonde ; *aller* le long de la côte, *&c.*

Marcher s'emploie lorſqu'on fait comparaiſon : ainſi on dit : le diadême *marche* mieux que le défenſeur ; nous *marchons* bien au plus près du vent. Ce qui, dans ce dernier exemple, ſuppoſe toujours une comparaiſon tacite, une reſſouvenance de la quantité de chemin que feroit un autre vaiſſeaux en pareille circonſtance.

Courir ſe dit d'un vaiſſeau en mouvement, ſoit que ce mouvement ſoit rapide ou non. Ainſi un vaiſſeau mouillé peut *courir* ſur ſon ancre, & un vaiſſeau à la voile peut *courir* ſans faire beaucoup de chemin. » En *allant* de la Martinique à la Guadeloupe nous vîmes un bâtiment & nous arrivâmes de quatre quarts pour le chaſſer ;

nous *courûmes* ainſi juſqu'à la nuit où nous levâmes chaſſe : nous *marchions* beaucoup mieux alors que le vaiſſeau qui nous accompagnoit ».

Un vaiſſeau avec le même vent peut faire un grand nombre de routes différentes, c'eſt-à-dire, prendre un grand nombre de ſituations différentes relativement à la direction du vent.

ALLER *vent arriere*, c'eſt recevoir le vent par l'arriere, ou ſuivre la même direction que le vent.

ALLER *au plus près*, ou *à la bouline*, ou *à pointe de bouline*, c'eſt préſenter le cap, le plus près qu'il eſt poſſible, du point d'où le vent ſouffle. Les vaiſſeaux n'approchent pas tous également de ce point ; cela dépend de la forme de la voilure, de la façon dont s'orientent les voiles, *&c.* Mais en général tous les vaiſſeaux *vont* à ſix airs de vent, c'eſt-à-dire, que lorſque le point où ils préſentent le cap eſt éloigné de ſix airs de vent ou de 67ᵈ 30′ du point d'où le vent ſouffle, les voiles ſont enflées & font courir le vaiſſeau. *Aller* au plus près eſt donc courir à ſix airs de vent vers la droite ou vers la gauche, du point d'où vient le vent.

ALLER *vent largue*, c'eſt parcourir une des routes entre le vent arriere & le plus près. On déſigne plus particuliérement cette route en diſant *aller* 1, 2, 3, *&c.* quarts largue, ſuivant que l'on court à 7, 8, 9, *&c.* quarts de vent. *Voyez* VENT & LARGUE.

ALLER *debout-au-vent*. C'eſt avancer contre la direction du vent, préſenter le cap & courir droit dans le lit du vent. Jamais un vaiſſeau ne *va debout-au vent* par l'effet du vent dans ſes voiles, à moins que l'on ne veuille nommer *aller debout-au-vent* le chemin momentané que conſerve quelquefois un vaiſſeau qui vire de bord vent-devant, & qui n'eſt que le non-amortiſſement de l'air qu'il avoit.

ALLER *de l'arriere ;* on dit *culer. Voyez* CULER.

ALLER *en travers*, c'eſt *aller* en dérive. *Voy.* DÉRIVER.

ALLER *à l'aviron*, ſe dit d'un bâtiment qui, conſtruit pour faire uſage ou de voiles ou d'avirons, préfere les avirons & s'en ſert. Car ce ſeroit un pléonaſme que de dire qu'un chelan *va* à l'aviron, comme c'en ſeroit un autre que de dire qu'un vaiſſeau de guerre *va* à la voile. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

Voici l'explication de quelques façons de parler à l'égard des vaiſſeaux.

Vaiſſeau à la bande ; c'eſt un vaiſſeau qui cargue, & qui ſe couche ſur le côté, lorſqu'il eſt ſous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. *Voyez* encore BANDE.

Vaiſſeau à l'ancre ; c'eſt un vaiſſeau qui a jeté l'ancre à la mer.

Vaiſſeau à ſon poſte ; c'eſt un vaiſſeau qui ſe tient au lieu qui lui eſt marqué par ſon commandant.

Vaiſſeau beau de combat, où *qui eſt de beau combat ;* vaiſſeau qui a ſa premiere batterie haute, & ſes ponts aſſez élevés, ce qui eſt un avantage pour bien manier le canon.

Vaiſſeau corſaire. Voyez CORSAIRE.

Vaiſſeau démarré ; c'eſt un vaiſſeau qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, où dont les amarres ont rompu.

Vaiſſeau gondolé ; vaiſſeau qui eſt enſellé, ou qui eſt relevé de l'avant & de l'arriere ; enſorte que ſes préceintes paroiſſent plus arquées que celles d'un autre vaiſſeau.

Vaiſſeau qui a le côté droit comme un mur ; cela veut dire que le côté du vaiſſeau n'eſt pas aſſez renflé, ou qu'il n'y a pas aſſez de rondeur dans ſon fort.

Vaiſſeau qui a le côté foible ; c'eſt un vaiſſeau dont le côté eſt droit, & qui n'eſt pas bien garni de bois.

Vaiſſeau qui a le côté fort ; vaiſſeau dont le côté a de la rondeur.

Vaisseau qui cargue ; vaisseau qui se couche lorsqu'il est sous les voiles.

Vaisseau qui charge à fret ; vaisseau qui est à louage. *Voy.* FRET.

Vaisseau qui se manie bien ; c'est un vaisseau qui gouverne bien.

Vaisseau qui se porte bien à la mer ; vaisseau qui a les qualités nécessaires pour bien filler, & pour être doux au tangage.

Vaisseau ralongé ; c'est un vaisseau qui avoit été construit trop court, & qu'on a ralongé pour remédier à ce défaut.

Vaisseaux de bas bords ; ce sont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galeres, les brigantins, &c. ils ne sont presqu'en usage que sur la Méditerranée.

Vaisseaux de haut bord ; vaisseaux qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers. *Voyez* VAISSEAU.

NAVIGER, v. n. (*Marine.*) Les marins prononcent *naviguer*, & on dit l'un & l'autre ; cependant comme l'on écrit *navigation*, *navigateur*, *navigable*, il semble qu'on doit écrire *naviger* & non *naviguer*. On entend par ce terme *faire route & voyager sur mer.*

Naviger dans la terre, *terme de pilotage* ; c'est estimer avoir fait plus de chemin que le vaisseau n'en a fait réellement ; de sorte que suivant son estime on devroit être arrivé à terre, lorsqu'on en est encore éloigné : de sorte qu'en continuant de pointer sa route sur la carte, le point de *navigation* se trouve dans les terres, plus ou moins avant, suivant que l'erreur de l'estime est plus ou moins considérable. (Z)

NAVIRE, ce nom se donne également à tout vaisseau : on dit un *navire* de guerre, un *navire* marchand, *&c. Voyez* VAISSEAU.

NAVIRE MARCHAND, c'est un *navire* qui va en mer seulement pour faire le commerce.

NAVIRE EN GUERRE ET MARCHANDISE, c'est celui qui étant marchand ne laisse pas de prendre commission pour faire la guerre.

NAVIRE EN COURSE, *voyez* ARMATEUR.

Navire à fret, c'est un *navire* que le bourgeois ou propriétaire loue à des marchands ou autres, pour transporter leurs marchandises d'un port à un autre port, & même pour des voyages de long cours. *Voyez* FRET.

Navire envictuaillé, c'est un *navire* qui a toutes ses provisions & munitions, tant de guerre que de bouche.

Navire en charge, est un *navire* dans lequel on embarque actuellement des marchandises, & qui n'a pas encore sa cargaison complete. *Voyez* CARGAISON.

Navire chargé, est celui dont la charge est faite ou la cargaison complete.

Navire terreneuvier, c'est un *navire* destiné à la pêche de la morue, sur le grand banc de Terre Neuve. On y appelle *navire banqué*, celui qui est placé sur le banc & qui y fait sa pêche ; & *navire débanqué*, celui qui a fini sa pêche, ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais temps.

Navire ; on donne aussi quelquefois aux *navires* le nom des états, provinces, villes, où ils ont été construits ou équipés : ainsi l'on dit *navire anglois*, *navire normand*, *navire breton*, *navire malouin*, *navire nantois*, *&c.*

Navire de registre ; on appelle ainsi en Espagne & dans l'Amérique espagnole un *navire* marchand à qui le conseil des Indes a accordé la permission d'y aller trafiquer, moyennant une certaine somme, & sous certaines conditions. *Voyez* REGISTRE, *dictionn. de commerce.*

NAVIRE ARGO, (*Mythol.*) c'est le célebre vaisseau sur lequel s'embarquerent, pour la conquête de la toison d'or, tout ce qu'il y avoit de héros dans la Grece, c'est-à-dire, des gens des plus distingués par la valeur, la naissance & les talens. *Voyez* ARGO. (*D. G.*)

NAVIRE D'ARGOS, (*Astron.*) grande constellation méridionale près du chien au-dessous de l'hydre. Elle est composée de 57 étoiles.

M. Halley se trouvant dans l'île de sainte Helene, a déterminé la longitude & la latitude de 46 de ces étoiles, qu'Hevelius a réduites à l'année 1700 dans son *prodromus astronomiæ*, *pag.* 312. Le P. Noel a déterminé l'ascension & la déclinaison de ces étoiles pour l'année 1687 dans les observations mathématiques & physiques. Il a aussi donné la figure de la constellation entiere dans cet ouvrage, de même que Bayer *Vranometria*, *Plan. q. q.* & Hévelius *Firmamentum sobiescianum*, *fig. E E e.* Quelques astronomes donnoient à cette constellation le nom de l'*arche de Noé*. On l'appelle encore *currus volitans*, *marea* & *sephina*. Diction. de mathémat. (*D. J.*)

NAVIRE PROFONCIÉ, *terme de Marine*, vaisseau qui tire beaucoup d'eau, & à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

NAVIRE SACRÉ, (*Antiquit. égypt. greq. & rom.*) On appelloit *navires sacrés* chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, des bâtimens qu'on avoit dédiés aux dieux.

Tels étoient chez les Egyptiens 1°. le vaisseau qu'ils dédioient tous les ans à Isis; 2°. celui sur lequel ils nourrissoient pendant quarante jours le bœuf Apis, avant que de le transférer de la vallée du Nil à Memphis, dans le temple de Vulcain. 3°. La nacelle nommée vulgairement *la barque à Caron*, & qui n'étoit employée qu'à porter les corps morts du lac Achéruse; c'est de cet usage des Egyptiens qu'Orphée prit occasion d'imaginer le transport des ames dans les enfers au-delà de l'Acheron.

Les Grecs nommerent leurs *navires sacrés*, θεωγίδες ou ιεραγώγοι. Mais entre les bâtimens sacrés qu'on voyoit en différentes villes de la Grece, les auteurs parlent sur-tout de deux galeres sacrées d'Athènes, qui étoient particuliérement destinées à des cérémonies de religion, ou à porter les nouvelles dans les besoins pressans de l'état.

L'une se nommoit *la Parale*; ou *la galere Paraliene*, ναῦς πάραλος; elle emprunta son nom du héros Paralus, dont parle Euripide, & qui joint à Thésée, se signala contre les Thébains. Ceux qui montoient ce navire s'appelloient *Paraliens*, dont la paie étoit plus forte que celle des autres troupes de marine. Quand Lisander eut battu la flotte athénienne dans l'Hellespont, l'on dépêcha la galere Paralienne, avec ordre de porter au peuple cette triste nouvelle.

L'autre vaisseau, dit le *Salaminien*, ou la galere *Salaminienne*, ναῦς σαλαμίνια, prit, selon les uns, sa dénomination de la bataille de Salamine, & selon les autres, de Nausitheus, son premier pilote, natif de Salamine; c'étoit cette célebre galere à trente rames, sur laquelle Thésée passa dans l'île de Crête, & en revint victorieux; on la nomma depuis *Déliaque*, parce qu'elle fut consacrée à aller tous les ans à Délos y porter les offrandes des Athéniens, à l'acquit du vœu que Thésée avoit fait à l'Apollon Délien pour le succès de son expédition de Crete. Pausanias assure que ce navire étoit le plus grand qu'il eût jamais vu. Lorsqu'on rappella de Sicile Alcibiade, afin qu'il eût à se justifier des impiétés dont on l'accusoit, on commanda pour son transport la galere Salaminienne. L'une & l'autre de ces galeres sacrées servoit aussi à ramener les généraux déposés; & c'est en ce sens que Pitholaüs appelloit la galere paralienne, *la massue du peuple*.

Les Athéniens conserverent la galere salaminienne pendant plus de mille ans, depuis Thésée jusques sous le regne de Ptolomée Philadelphe; ils avoient un très-grand soin de remettre des planches neuves à la place de celles qui vieillissoient; d'où vint la dispute des philosophes de ce temps-là, rapportée dans Plutarque; savoir, si ce vaisseau, dont il ne restoit plus aucune de ses premieres pieces, étoit le même que celui dont Thésée s'étoit servi: question que l'on fait encore à présent au sujet de Bucentaure, espece de galéace sacrée des Vénitiens.

Outre ces deux vaisseaux sacrés dont je

viens de parler, les Athéniens en avoient encore plusieurs autres; savoir, l'*Antigone*, le *Démétrius*, l'*Ammon*, & celui de *Minerve*. Ce dernier vaisseau étoit d'une espece singuliere, puisqu'il étoit destiné à aller non sur mer, mais sur terre. On le conservoit très-religieusement près l'aréopage, ainsi que le dit Pausanias, pour ne paroître qu'à la fête des *grandes panathénées*, qui ne se célébroient que tous les cinq ans le 23 du mois Hécatombéon, qui, selon Potter, répondoit en partie à notre mois de Juillet. Ce navire servoit alors à porter en pompe au temple de Minerve, l'habit mystérieux de la déesse, sur lequel étoient représentées la victoire des dieux sur les géants, & les actions les plus mémorables des grands hommes d'Athenes. Mais ce qu'on admiroit le plus dans ce navire; c'est qu'il voguoit sur terre à voile & à rames, par le moyen de certaines machines que Pausanias nomme *souterraines*; c'est-à-dire, qu'il y avoit à fond de cale des ressorts cachés qui faisoient mouvoir ce bâtiment, dont la voile, selon Suidas, étoit l'habit même de Minerve. (*D. J.*)

Navire, nom d'un ordre de chevalerie, nommé autrement l'*ordre d'outremer*, ou du *double croissant*, institué l'an 1269 par S. Louis, pour encourager par cette marque de distinction, les seigneurs à le suivre dans la seconde expédition contre les infideles. Le *navire* étoit le symbole du trajet de mer qu'il falloit faire pour la croisade & le *double croissant* signifioit qu'on alloit combattre contre les infideles. Le collier de cet ordre étoit entrelacé de coquilles d'or & de doubles croissans d'argent, avec un navire qui pendoit au bout dans une ovale, où il paroissoit armé & fretté d'argent dans un champ de gueules, à la pointe ondoyée d'argent & de sinople. C'étoient, comme on voit, autant de symboles & du voyage, & des peuples contre lesquels on alloit combattre. Quoique ce prince en eût décoré ses enfans, & plusieurs grands seigneurs de son armée, cet ordre ne subsista pas long-temps en France après sa mort (arrivée devant Tunis le 25 août 1270.) mais il conserva son éclat dans les royaumes de Naples & de Sicile, où Charles de France, comte d'Anjou, frere de saint Louis, & qui en étoit roi, le prit pour ses successeurs; & René d'Anjou, roi de Sicile, le rétablit en 1448, sous le nom d'ordre du croissant. *Voyez* Croissant. Favin, *theat. d'honn. & de chevalerie.*

Navires, (*Hist. anc.*) les anciens en ont eu d'un grand nombre d'especes. Il y en avoit qu'on faisoit naviger fort vîte, par le moyen de 10, 20, 30, 50, & même 100 rames d'un & d'autre bord, *naves actuariæ*, ou *actuariolæ*; ceux qui avoient le bec garni de bronze, & qui étoient employés à percer le flanc ennemi, s'appelloient *æratæ*, ou *æneæ*. Ceux qui apportoient des vivres, *annotinæ*, ou *frumentariæ*; ceux qui avoient été construits dans l'année, *hornotinæ*; ceux qui avoient au-derriere & à l'avant deux tillacs séparés par une ouverture ou vuide placé entre deux, *apertæ*. Les combattans étoient sur ces tillacs; ces bâtimens étoient communément à deux rames, ou même plus petits. Les rameurs s'appelloient *thranitæ*. Ceux qui étoient à voiles & à rames, & qui n'alloient dans le combat qu'à rames, *armatæ*. Ceux dont on usoit sur le Tibre, & qui étoient faits de planches épaisses, *caudicariæ*, ou *codicariæ*. Ceux dont le tillac occupoit tout le dessus de l'arriere à l'avant, *constratæ*. Ceux où l'on avoit pratiqué des appartemens & toutes les autres commodités d'une maison, *cubiculatæ*. Ceux qu'on n'employoit que sur les rivieres, *lentres*, *pontones*, *fluviatiles*. Ceux qui faisoient le transport des vivres, *frumentanæ*. Ceux qui faute de tillac étoient fort legers, *leves*. Ceux qu'on avoit construits pour porter un grand nombre d'hommes, *longæ*. Ils étoient tous à rame; Ptolomée Philosopater en fit construire un, qui avoit 280 piés de longueur, sur 38 de hauteur, à 40 rangs de rames. Ceux sur lesquels on se promenoit, *lusoriæ*. Les vaisseaux appellés *militares*, étoient les mêmes que les vaisseaux appellés *longæ*. Les vaisseaux de charge, ils étoient à voiles & à rames, *onerariæ*. Les vaisseaux côtiers, *orariæ*, *trabales*,

littorariæ. Les vaiſſeaux conſtruits de bois & de cuivre, & qu'on pouvoit déſaſſembler & porter par terre, *plicatiles*. Ceux qui précédoient les flottes, *præcurſoriæ*. Ceux qui étoient longs, vîtes, légers & à l'uſage des pirates, *prædatoriæ*, *prædaticæ*. Ceux qui portoient les amiraux, *prætoriæ*. Ils étoient grands & forts. On les diſcernoit à une banderole & à une lanterne particuliere. Le pavillon rouge qu'on arboroit étoit le ſignal du combat. Ceux ſur leſquels étoient les gardes avancées de ſa flotte, *prophulactoriæ*. Ceux qui ſe compoſoient & ſe décompoſoient, prenoient différentes formes, laiſſoient échaper de leur flanc ſur l'amphithéâtre des bêtes féroces, *&c*. Néron fit promener ſa mere dans un vaiſſeau de cette eſpece; le vaiſſeau ſe décompoſa; mais Agrippine s'échapa à la nage, *naves ſolutiles*. Ceux qu'on envoyoit reconnoître l'ennemi, *ſpeculatoriæ*. Ceux qui demeuroient fixes à l'ancre *ſtationariæ*. Ceux qui étoient tiſſus de fortes baguettes, & revêtus de cuir, *ſutiles*. Ceux qui étoient légers, & qu'on détachoit de la flotte pour aller annoncer ſon approche, *tabellariæ*. Ceux qui étoient creuſés d'une ſeule piece, *trabariæ*, *lintres*. Ceux qui portoient deux tours, l'une à l'avant, l'autre à l'arriere, *turritæ*.

NAULAGE, ſ. m. (*Marine*.) c'eſt un vieux terme pour dire ce qu'on paie au patron ou maître d'un bâtiment pour le paſſage. (*Z*)

NAULAGE, (*Mythol*.) ce mot ſignifie chez les Mythologues, *le droit de paſſage de la barque à Caron*, ſur lequel les Poëtes ſe ſont tant égayés.

Dès qu'on eut une fois imaginé que Caron ne paſſoit perſonne *gratis* ſur le rivage des morts, on établit la coutume de mettre ſous la langue du défunt une piece de monnoie, que les Latins appellent *naulus*, & les Grecs δανακή, pour le droit du paſſage, autrement dit *naulage*. Cette coutume venoit des Egyptiens, qui donnoient quelque choſe à celui qui paſſoit les morts au-delà du marais Achéruſe. Lucien aſſure que l'uſage de mettre une obole dans la bouche des morts, pour payer le droit de *naulage*, étoit univerſelle chez les Grecs & chez les Romains; on ne connoît que les Hermoniens qui s'en diſpenſoient, parce qu'ils ſe diſoient ſi près de l'enfer, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût néceſſaire de rien payer pour le voyage. Mais Caron n'y perdoit pas grand choſe; car ſi ce peuple ne lui payoit pas ſes émolumens, les Athéniens prétendirent qu'il falloit donner quelque choſe de plus pour leurs rois, afin de les diſtinguer du vulgaire, & ils mirent dans leurs bouches juſqu'à trois pieces d'or.

Il importe fort de remarquer qu'on ne ſe contentoit pas de cette piece de monnoie; mais qu'afin de mieux aſſurer le paſſage, on mettoit dans le cercueil du défunt une atteſtation de vie & de mœurs.

Nous avons pour garant de ce ſingulier fait Euſtache ſur Homere, & le Scholiaſte de Pindare. Cette atteſtation de vie & de mœurs étoit une eſpece de ſauf-conduit, qu'on requéroit pour le défunt. Un ancien auteur (Fab. Cel. *lib. III. Anthol.*) nous a conſervé le formulaire de cette atteſtation. *Ego Sextus Anicius pontifex, teſtor hunc honeſtè vixiſſe*; *manes ejus inveniant requiem*. « Moi ſouſ- » ſigné Anicius Sextus pontife, j'atteſte » qu'un tel a été de bonne vie & mœurs; » que ſes manes ſoient en paix ». Il paroît de ce formulaire, qu'afin que cette atteſtation fût reçue dans l'autre monde, il falloit que le pontife lui-même l'écrivît ou la ſignât. (*D. J.*)

NAULOCHIUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile ſur la côte, entre *Pelorum* & *Mylas*. Auguſte y remporta une victoire ſur Pompée.

NAUM, *ou* NAUN, (*Géog*.) riviere de la grande Tartarie, qui prend ſa ſource au midi d'Albaſiuskoi, ville des Ruſſes ruinée, arroſe le bourg auquel elle donne ſon nom, & finit par ſe joindre à Chingal, qui ſe décharge dans le fleuve Amur.

NAUMACHIE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) combat donné ſur l'eau. Ces combats ſur l'eau ont été les plus ſuperbes ſpectacles de l'antiquité; c'étoit un cirque entouré de ſieges & de portiques, dont l'enfoncement, qui tenoit lieu d'arene, étoit rempli d'eau par le moyen de vaſtes canaux;

& c'étoit dans ce cirque qu'on donnoit le ſpectacle d'un combat naval & ſanglant.

Jules Céſar ayant trouvé un endroit favorable ſur le bord du Tibre, & aſſez proche de la ville, appellé *Codette*, le fit creuſer, & y donna le premier le divertiſſement d'une *naumachie.* On y vit combattre des vaiſſeaux tyriens & égyptiens, & les apprêts qu'on fit pour ce nouveau ſpectacle, piquerent tellement la curioſité des peuples, qu'il fallut loger ſous des tentes les étrangers qui s'y rendirent preſque en même temps de tous les endroits de la terre. Suétone, *vie de Ceſar, ch. xxxix.*

Enſuite Lollius, ſous le regne d'Auguſte, donna, pour lui faire ſa cour, le ſecond ſpectacle d'un combat naval, en mémoire de la victoire d'Actium. Les empereurs imiterent à leur tour cet exemple.

Dans la *naumachie* de Claudius, qui ſe donna ſur le lac Fuem, il fit combattre douze vaiſſeaux contre un pareil nombre ſous le nom de deux factions, l'une rhodienne, & l'autre tyrienne. Elles étoient animées au combat par les chamades d'un triton, qui ſortit du milieu de l'eau avec ſa trompe. L'empereur eut la curioſité de voir paſſer devant lui les combattans, parmi leſquels ſe trouvoient pluſieurs hommes condamnés à mort : ils lui dirent en paſſant : ſeigneur, recevez le ſalut des troupes qui vont mourir pour votre amuſement; *ave, imperator, morituri te ſalutant.* Il leur répondit en deux mots, *avete, vos ;* & le combat ſe donna.

Néron fit exécuter une *naumachie* encore, plus horrible & plus conſidérable ; car il perça exprès pour cet effet la montagne qui ſépare le lac Tucin de la riviere de Lyre. Il arma des galeres à trois & quatre rangs, mit deſſus 19 mille hommes de combat, & fit paroître ſur l'eau toutes ſortes de monſtres marins.

Cependant la plus ſinguliere de toutes les *naumachies*, & la plus fameuſe dans l'hiſtoire, eſt celle que donna l'empereur Domitien, quoiqu'il ne fit paroitre dans ce combat naval que trois mille combattans en deux partis, dont il appella l'un *celui des Athéniens*, & l'autre, *celui des Syracuſains* ; mais il entoura tout le ſpectacle de portiques d'une grandeur prodigieuſe, & d'une exécution admirable. Suétone, dans la vie de cet empereur, *ch. lj.* nous a conſervé la deſcription de cette *naumachie ;* & les curieux la trouveront repréſentée dans la 6^e^. pl. de l'eſſai hiſtorique d'Architecture de Fiſcher. (*D. J.*)

NAUMBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe, en Miſnie, autrefois impériale, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg, qui a été ſéculariſé. Elle eſt ſur la Sale, à 15 lieues N. E. d'Erfort, 22 S. O. de Wittemberg, 25 O. de Dreſde. *Long.* 29. 54. *lat.* 51. 12. Il y a auſſi dans la Siléſie deux petites villes ou bourgs qui portent le nom de *Naümbourg.* (*D. J.*)

NAU-MU, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre de la Chine qui s'éleve fort haut, & dont le bois eſt incorruptible, comme celui du cédre, dont il differe cependant pour la forme & par ſes feuilles. On s'en ſert à la Chine pour faire des pilaſtres, des colonnes, des portes & des fenêtres, ainſi que les ornemens des temples & des palais.

NAVONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Porto-Navone* ; port des îles de Corſe, dans la partie méridionale de cette île, & dans le voiſinage du *Portus Syracuſanus* de Ptolomée, *livre III. ch. ij.*

NAUPACTE, *Géog. anc.*) en latin *Naupactus* ; c'étoit d'abord une ville de la Locride occidentale. Les Héraclides y firent conſtruire la flotte qui les tranſporta dans le Péloponneſe, d'où elle ſe nomma *Naupacte*, comme qui diroit *lieu où les vaiſſeaux avoient été conſtruits*, c'eſt Strabon qui nous l'apprend.

Cette ville appartenoit anciennement aux Locriens ozoles. Les Athéniens, après l'avoir priſe, la donnerent aux Meſſéniens chaſſés du Péloponneſe par les Lacédémoniens. Mais quand Liſander eut entiérement défait les Athéniens à Egos-Potamos, les Lacédémoniens attaquerent *Naupacte*, en dépouillerent les Meſſéniens. Alors les Locriens rentrerent en poſſeſ-

ſion de leur ancien patrimoine, & en jouirent juſqu'à ce que Philippe donna *Naupacte* aux Etoliens, qu'elle accommodoit par ſa proximité. Polybe & Tite-Live la mettent entre les villes les plus conſidérables de ce pays-là, & en parlent même comme de la capitale de l'Etolie.

On voit par ce détail que *Naupacte* eſſuya pluſieurs dominations, & changea ſouvent de maîtres. Les Grecs modernes l'appellerent *Nepactos* ou *Epactos*. Elle ſe nomme aujourd'hui *Lépante*, à 7 lieues de Patras; & elle donna ſon nom au golfe près duquel elle eſt ſituée. *Voyez* LÉPANTE. (*D. J.*)

NAUPLIA, *ou* NAUPLINAVALE, (*Géogr. anc.*) ville & port de mer dans l'Argie, dont Hérodote, Strabon, Ptolomée & Pauſanias ont fait mention. Ces auteurs en ayant parlé comme d'un port fort commode, on a jugé que ce devoit être *Napoli* de *Romanie*; du moins voit-on encore des ruines d'une ancienne ville auprès de Napoli de Romanie. La montagne de Palamede eſt dans le voiſinage; mais on ne peut plus démêler, dit la Guilletiere, la célebre fontaine de *Canathus*, où la déeſſe Junon alloit ſouvent ſe baigner, & d'où elle ſortoit toujours en état de vierge : ſans doute que les femmes du pays ayant inutilement eſſayé ſi elles en ſortiroient comme la reine des dieux, ont laiſſé perdre exprès la mémoire du nom de *Canathus*. (*D. J.*)

NAUPORTUM, (*Géogr. anc.*) ville des Tauriſques vers la ſource de la riviere *Nauportus*, dont elle tiroit ſon nom, ſelon Pline, *liv. III. ch. xvij*. On juge de la table de Peutinger que *Nauportum* étoit préciſément au lieu où eſt aujourd'hui *Ober-Laubach*, & que la riviere *Nauportus* eſt le *Laubach*.

NAUPORTUS, ou *NAUPONTUS*, (*Géogr. anc.*) riviere qui, ſelon Pline, *liv. III. ch. xvij*. prend ſa ſource dans les Alpes, entre *Æmona* & les Alpes, auprès de *Longaticum*, à 6 milles de la ville *Nauportus*. Cette riviere paſſoit à Æmona, & à un mille au-deſſous de cette ville, elle ſe joignoit avec la Save. On croit que cette riviere eſt le *Laubach*.

NAVRER, v. act. (*Jardinage.*) c'eſt faire une hoche avec la ſerpette à un échalas de treillage quand il eſt tortu.

NAUROUSE, (*Géog.*) lieu de France où l'on fait le point de partage des eaux qu'on a aſſemblées pour fournir aux canaux qui font la jonction de la mer Océane avec la mer Méditerranée. C'eſt une petite éminence ſituée dans la route qui conduit du bas au haut Languedoc, & où il y a deux vallons qui naiſſent. Pour former la jonction deſirée, d'un côté on a fait aboutir les canaux qui viennent à *Naurouſe*, & qui communiquent à l'Océan; & de l'autre côté, on y a joint un canal qui, en traverſant la plage, ſe rend dans la mer Méditerranée. Ce canal, qui eſt profond de deux toiſes, en a ſeize d'ouverture, huit de baſe, & environ 800 de longueur. On l'appelle en conſéquence *canal royal*.

NAUSÉE, ſ. f. (*Médec.*) l'averſion qu'on a pour tous les alimens, ou pour certains alimens en particulier, s'appelle *dégoût*; c'eſt un ſymptome qui ſemble compoſé du défaut du vice de l'appétit & de la *nauſée*.

Si l'on a pris des ſubſtances pourries, corrompues, rances, nidoreuſes, viſqueuſes, graſſes, oléagineuſes, dégoûtantes, il les faut éviter dans la ſuite, & les chaſſer du corps ſoit par le vomiſſement, ſoit par les ſelles.

Si la corruption des humeurs de la bouche, des narines, des dents, du goſier; ſi la matiere capable de cauſer des catharres, des aphthes, vient à produire cette maladie, on évite la déglutition de ces humeurs viciées; on la détourne autre part; on ſe lave fréquemment la bouche avec les antiſeptiques.

Quand le ventricule & le pancréas ſont remplis d'un ſuc morbifique, & qu'une bile de mauvaiſe qualité vient à couler dans le premier de ces viſceres, & qu'il s'y trouve en même-temps un amas de cacochylie crue, il faut employer les évacuans pour chaſſer par haut & par bas toutes ces matieres, enſuite recourir aux ſtomachiques pour empêcher qu'elles ne ſe reforment de nouveau.

La *nauſée* qui vient ſur mer, ou lorſqu'on eſt en voiture ſur le devant d'un

carrosse fermé, ou celle qui est la suite de quelqu'autre mouvement extraordinaire & de quelque passion de l'ame, se dissipe en ôtant les causes, en changeant de position, en prenant les acides, *&c.* mais elle est dangereuse dans la lienterie, la dissenterie, le cholera; il la faut alors traiter par les anodins stomachiques.

Celle qui accompagne les fievres aiguës, ardentes, éréfipélateuses, putrides, purulentes, malignes, ectiques, la phthysie, la goutte des piés, est un fâcheux symptome qui demande ordinairement les acides agréables, les délayans & les anodins; mais ce ne sont là que des remedes palliatifs.

Dans la constipation, la suppression d'un ulcere, ou de quelqu'autre évacuation ordinaire, il convient de rétablir l'évacuation, ou d'en procurer une autre qui fasse le même effet.

En général les présages varient autant que les causes. Dans cette maladie on doit attendre que le sujet qui en est constamment attaqué, prendra moins d'alimens que de coutume, qu'il en résultera une mauvaise chylification, la maigreur du corps, la foiblesse, le dépérissement sensible de toute la machine, & finalement sa destruction. (*D. J.*)

NAUSTATHMUS, (*Géogr. anc.*) nom commun à divers ports: 1°. au port de Sicile, selon Pline, *liv. III. cap. viij.* c'est aujourd'hui *Fontane Bianche*, entre Syracuse & le fleuve Acettaro, autrefois nommé Elorus: 2°. à un port d'Afrique dans la Pentapole, selon Ptolomée, *lib. IV. cap. iv.* 3°. à un port qui étoit dans le golfe Canthi, à l'embouchure du fleuve Indus: 4°. à un port d'Asie aux environs de la Troade, selon Strabon.

NAUTE, s. m. (*Littérat.*) en latin *nauta*, m. Ce mot signifie non-seulement un *matelot*, mais aussi un *marchand*, un riche négociant qui équipe des vaisseaux à ses frais, & fait un commerce considérable. Il paroît même par quantité d'inscriptions que les *nautæ* composoient un corps dont des magistrats & des chevaliers romains ont souvent fait partie.

Les *nautes* étoient dans la ville d'honorables citoyens unis & associés, pour faire le commerce par eau. Les inscriptions trouvées au mois de Mars 1711, en creusant la terre sous le chœur de Notre-Dame, nous apprenent que sous le regne de Tibere, la compagnie des *nautes* établie à Paris, éleva un autel à Eoüs, à Jupiter, à Vulcain, à Castor & à Pollux. *Voyez* une *dissertation* de M. le Roi mise à la tête du premier volume de l'histoire de Paris, par le P. Félibien.

Il est assez naturel de présumer que les *mercatores aquæ parisiaci*, dont il est parlé sous les regnes de Louis le Gros & de Louis le Jeune, avoient succédé, sous un autre nom, à ces anciens commerçans, & qu'il ne faut point chercher ailleurs l'origine du corps municipal, connu depuis sous le nom d'hôtel-de-ville de Paris, & des marchandises qui viennent par eau. (*D. J.*)

NAUTILE, s. m. (*Conchyliol.*) genre de coquillage, dont le caractere générique est de ressembler à un vaisseau. Il a été ainsi nommé du mot grec ναύτιλος, qui veut dire *le poisson* & *le nautonnier.*

Le *nautile* pris pour le coquillage, est une coquille univale, de forme ronde & oblongue, mince, épaisse, à oreilles, sans oreilles, unie & quelquefois cannelée, imitant la figure d'un vaisseau.

Différens auteurs ont appellé le *nautile* en latin *pompilus*, *nauplius*, *nauticus*, *cymbium*, *polipus testaceus*, & plusieurs le nomment en françois le *voilier.*

On distingue en général deux genres de *nautile*; le *nautile* mince, applati, & le *nautile* à coquilles épaisses. Le premier est le papyracé, dont la coquille n'est guere plus épaisse qu'une feuille de papier.

Le *nautile* papyracé n'est point attaché à sa coquille, & même, selon Pline, il la quitte souvent pour venir paître sur la terre. On dit que quand il veut nager, il vuide son eau pour être plus léger; il étend en haut deux de ses bras, entre lesquels est une membrane légere qui lui sert de voile, & les deux autres en bas dans la mer, qui lui tiennent lieu d'aviron: sa queue est son gouvernail. Dans une forte tempête, ou quand il entend du bruit, il retire ses piés, remplit sa

coquille d'eau, & par-là se donne plus de poids pour s'enfoncer. La maniere de vuider son eau quand il veut s'élever & naviger, se fait par un grand nombre de trous qui se trouvent le long de ses jambes.

Le *nautile* à coquille épaisse, nommé par Rumphius *nautilus major, seu crassus*, ne quitte jamais sa maison. Sa coquille est partagée en quarante cellules ou cloisons, qui diminuent de plus en plus à mesure qu'elles approchent de leur centre. Entre chacune de ses cloisons & les voisines, il y a une communication par le moyen d'un trou qui est au centre de chaque cellule. Il est vraisemblable que le poisson occupe l'espace le plus large de sa coquille, depuis son ouverture jusqu'à la premiere cloison, & que le nerf qui passe au-travers de toutes ses cloisons, sert à le retenir dans sa demeure, à donner la vie à toutes les cellules, & à y porter l'air & l'eau par le petit canal, proportionnellement au besoin qu'en a l'animal pour nager ou s'enfoncer dans l'eau.

Aristote a décrit bien nettement deux especes de *nautiles*, mais non pas trois, comme Bellon l'a imaginé.

Hook remarque que dans les creux des cellules du *nautile*, on trouve des efflorescences de sel marin; & qu'ainsi l'air y a passé avec l'eau de la mer.

Ce testacé est commun à Amboine, à Batavia, aux Moluques & au cap de Bonne-Espérance. Rumphius en a donné des figures, ainsi que Ruysch. On dit que les *nautiles* à cloison ou à coques épaisses, ne vivent pas long-temps hors de leur coquille. Leur ventre est rempli d'une quantité d'œufs rouges, bons à manger, & faits comme de petits grains ronds, qui ont chacun un petit point noir comme un œil; ils forment une masse entourée d'une pellicule mince qu'on appelle *ovaire*, placée comme un coussin sur le cou.

Ces animaux se trouvent assez rarement avec leurs coquilles, dont ils se détachent très-aisément. Il faut que les pêcheurs soient bien adroits pour les prendre ensemble. Quand ils sont poursuivis, ils tournent leur nacelle tantôt à droit, tantôt à gauche. Enfin, les pêcheurs remarquant qu'ils veulent faire eau & se couler à fond, se jettent souvent à la nage pour les pouvoir joindre.

Les quatre principales différences de la classe des *nautiles*, c'est que les uns sont papyracés, les autres à cloison, les autres à oreilles & les autres ombiliqués.

Mais les diverses especes de *nautiles* décrites par les naturalistes, sont les suivantes: 1°. le *nautile* de la grande espece, poli & épais; 2°. le *nautile* de la petite espece à coquilles épaisses & polies; 3°. le même *nautile* ombiliqué; 4°. le *nautile* commun, chambré & partagé en plusieurs cellules; 5°. le *nautile* cannelé, vuide, sans aucune séparation en-dedans; 6°. le papyracé, applati & mince; 7°. le *nautile* à oreilles & à large carene; 8°. le même *nautile* à carene ondée en sillon, & dentelée des deux côtés; 9°. le *nautile* dont la carene est par-tout dentelée; 10°. le *nautile* dit *corne d'ammon*. (*a*)

Si cependant la pensée de M. de Jussieu, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1722. *pag.* 235. est vraie, savoir que toutes les cornes d'ammon se font moulées dans les *nautiles*, il se trouveroit autant d'especes de *nautiles* que de cornes d'ammon; & par conséquent le nombre des especes de *nautiles* encore inconnues seroit bien grand par rapport au nombre des especes connues. (*D. J.*)

NAUTIQUE, adj. (*Astron. & Géog.*) se dit de ce qui a rapport à la navigation. *Voyez* NAVIGATION.

Astronomie nautique est l'Astronomie propre aux navigateurs. *Voyez* ASTRONOMIE, COMPAS NAUTIQUE *ou* COMPAS DE MER. *Voyez* BOUSSOLE & COMPAS. (*O*)

(*a*) Le *Nautile papiracé*, le plus mince de tous, se trouve dans la méditerranée, & point dans les terres. Le *Chambré* est dans les Indes orientales, & se trouve pétrifié dans les terres. M. de Réaumur en avoit trouvé auprès de Dax. L'un & l'autre de ces deux *nautiles* ont la membrane qui leur sert de voile, selon les voyageurs. (*Article tiré des papiers de M. de Mairan.*)

NAUTIQUES CARTES, *voy.* CARTES MARINES.

NAUTODICE, (*Ant. grecq.*) officier subalterne chez les Athéniens. Les *nautodices* terminoient les différends survenus entre les marchands, les matelots & les étrangers dans les affaires de commerce maritime. Leur audience générale se tenoit le dernier jour de chaque mois.

NAUTONNIER D'ATHENES, (*Hist. grecq.*) les *nautonniers d'Athenes* étoient les matelots expérimentés, employés au trajet de cette ville à Salamine. Si quelqu'un d'entr'eux culbutoit sa barque, la loi ne lui permettoit pas de remonter sur mer. « Vous, Messieurs, dit Eschine dans sa harangue contre Ctésiphon, » qui avez établi cette sage loi » afin que nul n'expose légérement la vie » des Grecs, ne rougiriez - vous pas » de permettre que celui qui a culbuté » volontairement Athenes & toute la » Grece, ose reprendre le gouvernail de » l'état ! »

NAXKOW, (*Géogr.*) ville de Danemarck dans l'île de Laland, sur la côte septentrionale, avec un port commode pour le commerce. Elle est à 22 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 29. 12. *lat.* 54. 48. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc. & mod.*) Νάξος par les Grecs, *Naxus* par les Latins, *Naxia* dans le moyen âge, & *Naxe* par les François, île considérable située au milieu de l'Archipel, à 37 d. d'élévation, & à environ 9 milles de la pointe septentrionale de Paros : son circuit est de plus de 100 milles ; c'est-à-dire, de près de 35 lieues françoises, & sa largeur est de 30 milles, qui font 10 lieues de France. C'est la plus grande, la plus fertile & la plus agréable de toutes les Cyclades. Les anciens l'appelloient *Dyonisia*, parce qu'on disoit que Bacchus avoit été nourri dans cette île ; les habitans prétendoient que cet honneur leur avoit attiré toutes sortes de félicités : ce qu'il y a de sûr, c'est que ce dieu étoit particuliérement adoré chez les Naxiotes.

Les principales choses qui rendent *Naxos* célebre, sont la hauteur de ces montagnes, la quantité de marbre blanc qu'on en tire, la beauté de ses plaines, la multitude des fontaines & des ruisseaux qui arrosent ses campagnes, le grand nombre de jardins remplis de toutes sortes d'arbres fruitiers, les forêts d'oliviers, d'orangers, de limonniers & de grenadiers d'une hauteur prodigieuse. Tous ces avantages qui la distinguent de toutes les autres, lui ont acquis le nom de reine des Cyclades. Cependant cette île n'a jamais eu que peu de commerce par le défaut d'un beau port où les bâtimens pussent être en sûreté.

Les pointes des falaises & des montagnes paroissent à ceux qui abordent cette île, former comme des rangées de grosses boules blanches ; & c'est peut-être pour cela, suivant l'idée du P. Sanadon, que Virgile, Enéid. *liv. III. vers* 125. écrit, *baccatam jugis* Naxon, c'est-à-dire, *cujus juga baccarum speciem referunt.*

Si quelqu'un veut remonter jusqu'à l'antiquité la plus reculée, il trouvera dans Diodore de Sicile & dans Pausanias, l'origine des premiers peuples qui s'établirent dans l'île de *Naxos* : il y verra qu'elle fut occupée par les Cariens, & que leur roi Naxos lui donna son nom. Il eut pour successeur son fils Leucippus : celui-ci fut pere de Smardius, sous le regne duquel Théfée revenant de Crete avec la belle Ariadne, aborda dans l'île, où il abandonna sa maîtresse à Bacchus dont les menaces l'avoient horriblement frappé dans un songe, c'est-à-dire qu'il devint infidele à son amante : c'est pourquoi Racine parlant de ce héros, nous peint

Sa foi par-tout offerte, & reçue en cent lieux ;
Ariadne aux rochers contant ses injustices ;
Phedre enlevée enfin sous de meilleurs auspices,
&c.

Naxos, quoique sans port, étoit une république très-florissante, & maîtresse de la mer, dans le temps que les Perses passerent dans l'archipel. Il est vrai qu'elle possédoit les îles de Paros & d'Andros, dont les ports sont excellens pour entretenir & recevoir les plus grandes flottes. Aristagoras tenta vainement de s'en rendre maître, quoique Darius roi de Perse, lui donnât non-seulement des

troupes, mais encore une flotte de deux cents voiles. Les Perses firent une seconde descente dans cette île, où ils eurent plus de succès. Datis & Artaphernes y brûlerent jusqu'aux temples, & emmenerent un très-grand nombre de captifs. Cependant *Naxos* se releva de cette perte, & fournit quatre vaisseaux de guerre qui battirent celle de Xerxès à Salamine, dans le fond du golfe d'Athenes. Diodore de Sicile assure encore que les Naxiotes donnerent des marques d'une grande valeur à la bataille de Platée, où Mardonius, autre général des Perses, fut défait par Pausanias. Néanmoins dans la suite, les alliés ayant remis le commandement des troupes aux Athéniens, ceux-ci déclarerent la guerre aux Naxiotes. La ville fut donc assiégée & forcée à capituler avec les premiers maîtres : car Hérodote qui place *Naxos* dans le département de l'Ionie, & l'appelle la plus heureuse des îles, en fait une colonie d'Athenes, & prétend que Pisistrate l'avoit possédée à son tour. Voilà ce qui se passa de plus remarquable dans cette île du temps de la belle Grece.

Pendant la guerre du Péloponnese, *Naxos* se déclara pour Athenes avec les autres îles de la mer Egée, excepté le Milo & Théra ; ensuite elle tomba sous la puissance des Romains ; & après la bataille de Philippe, Marc-Antoine la donna aux Rhodiens. Cependant il la leur ôta quelque temps après, parce que leur gouvernement étoit trop dur. Elle fut soumise aux empereurs romains, & ensuite aux empereurs grecs jusqu'à la prise de Constantinople par les François & par les Vénitiens en 1207. Trois ans après ce grand événement, comme les François travailloient sous l'empereur Henri à la conquête des provinces & places de terre ferme ; les Vénitiens maîtres de la mer, permirent aux sujets de la république qui voudroient équiper des navires, de s'emparer des îles de l'Archipel & d'autres places maritimes, à condition que les acquéreurs en feroient hommage à ceux à qui elles appartenoient, à raison du partage fait entre les François & les Vénitiens. Marc Sanudo, l'un des capitaines les plus accomplis qu'eut alors la république, s'empara des îles de *Naxos*, Paros, Antiparos, Milo, l'Argentiere, Siphanto, Policandro, Nanfio, Nio & Sentorin. L'empereur Henri érigea *Naxos* en duché, & donna à Sanudo le titre de duc de l'Archipel & de prince de l'empire. Ses descendans régnerent dans la même qualité jusqu'à Nicolas Carceiro, neuvieme duc de *Naxos*, qui fut assassiné par les ordres de François Crispo, qui s'empara du duché, & le transmit à sa postérité. Elle en jouit jusqu'à Jacques Crispo, vingt-un & dernier duc de l'Archipel, dépouillé par les Turcs, sous l'empereur Selim II. & mort à Venise accablé de chagrin.

Sous ce dernier duc de *Naxos*, les Grecs secouerent le joug des Latins pour subir celui de la Porte-ottomane. Le grand seigneur y mit pendant quelque temps un officier qui gouverna cette île en son nom. Dans la suite *Naxos* a eu la liberté de créer des magistrats tous les ans ; en sorte qu'elle fait, sous la domination des Turcs, comme une petite république à part. Ses magistrats se nomment *epitropes* ; ils ont une autorité fort étendue, étant maîtres d'infliger toutes les peines, jusqu'à celle de mort qu'ils ne peuvent ordonner sans la participation de la Porte. Cette île est une des plus agréables de l'Archipel, par ses plaines, ses vallées, & des ruisseaux qui arrosent des campagnes couvertes de toutes sortes d'arbres fruitiers.

Les anciens ont eu raison de l'appeller la petite Sicile. Archilocus dans Athénée, compare le vin de *Naxos* au nectar des dieux. On voit une médaille de Septime Sévere sur le revers de laquelle Bacchus est représenté le gobelet à la main droite & le tyrse à la gauche : pour légende il y a ce mot Ναξιων. On boit encore aujourd'hui d'excellent vin à *Naxos*. Les Naxiotes qui sont les vrais enfans de Bacchus, cultivent bien la vigne, quoiqu'ils la laissent traîner par terre jusqu'à huit ou neuf piés loin de son tronc : ce qui fait que dans les grandes chaleurs le soleil desseche trop les raisins, & que la pluie les fait pourrir.

Quoiqu'il n'y ait point à *Naxos* de port propre à y attirer un grand commerce, on ne laisse pas d'y faire un trafic considérable en orge, vins, figues, coton, soie, émeri & huile. Le bois, & le charbon, marchandises très-rares dans les autres îles de l'Archipel, sont en abondance dans celle-ci. On y fait bonne chere, & les lievres & les perdrix y sont à grand marché.

Il y a deux archevêques dans *Naxos*, l'un grec & l'autre latin; & tous deux sont fort à leur aise. Mais les villages sont fort dépeuplés; car on assure qu'il n'y a guere plus de 8000 ames dans l'île. Les habitans payoient au commencement de ce siecle, cinq mille écus de capitation, & cinq mille cinq cents écus de taille réelle.

Les gentilshommes de *Naxie* se tiennent à la campagne dans leurs tours, qui sont des maisons quarrées, assez propres, & ils ne se visitent que rarement: la chasse fait leur plus grande occupation. Quand un ami vient chez eux, ils ordonnent à un de leurs domestiques de faire passer à coups de bâton sur leurs terres le premier cochon ou le premier veau qui est dans le voisinage: ces animaux pris en flagrant-délit, sont confisqués, égorgés, suivant la coutume du pays, & l'on en fait une fête. Pliki est un quartier de l'île où l'on dit qu'il y a des cerfs: les arbres n'y sont pas fort grands; ce sont des cedres à feuilles de cyprès.

Zia, qui est la plus haute montagne de l'île, signifie le *mont de Jupiter*, & a retenu le nom de *Dia*, qui étoit autrefois celui de l'île. Corono, autre montagne de *Naxie*, a conservé celui de la nymphe *Coronis*, nourrice de Bacchus; ce qui semble autoriser la prétention des anciens Naxiotes, qui vouloient que l'éducation de ce dieu eût été confiée dans leur île aux nymphes Coronis, Philia & Cleis, dont les noms se trouvent dans Diodore de Sicile. Fanari est encore une autre montagne de *Naxie* assez considérable.

Vers le bas de la montagne de Zia, à la droite du chemin de Perato, sur le chemin même, se présente un bloc de marbre brut, large de huit piés, naturellement avancé plus que les autres d'environ deux piés & demi. On lit sous ce marbre cette ancienne inscription connue: Ορος Διος Μηλωσιου; c'est-à-dire, *montagne de Jupiter, conservateur des troupeaux.*

On voit aussi la grotte où l'on veut que les bacchantes aient célébré les orgies. A l'égard de l'histoire naturelle, on prétend qu'il y a des mines d'or & d'argent tout près du château de *Naxie*. Celles d'émeri sont au fond d'une vallée au-dessous de Perato. On découvre l'émeri en labourant, & on le porte à la marine pour l'embarquer à Triangata ou à Saint-Jean. Les Anglois en lestent souvent leurs vaisseaux. Il est à si bon marché sur les lieux, qu'on en donne vingt quintaux pour un écu, & chaque quintal pese 140 liv.

La ville capitale de l'île porte le même nom, & mérite l'article à part qui suit. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géogr. anc. & mod.*) ou *Naxie*, capitale de l'île de même nom, située sur la côte occidentale, vis-à-vis de l'île de Paros, avec un château. *Long.* 43. 26. *lat.* 37. 8.

Thucydide dit que la ville de *Naxos* a été fondée dans le temps de la premiere guerre messéniaque, par Theucles de Chalcyde en Eubée. En effet, la ville moderne de *Naxie* paroît avoir été bâtie sur les ruines de quelque ancienne ville du même nom, dont il semble que Ptolomée, *l. III. c. xv.* ait fait mention. Le château situé sur le haut de la ville est l'ouvrage de Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel. C'est une enceinte flanquée de grosses tours, qui en renferment une plus considérable & quarrée, dont les murailles sont fort épaisses, & qui proprement étoit le palais des ducs. Des descendans des gentilshommes latins, qui s'établirent dans l'île sous ces princes, occupent encore l'enceinte de ce château. Les Grecs, qui sont en beaucoup plus grand nombre, s'étendent depuis le château jusqu'à la mer.

La haine de la noblesse grecque & de

la latine est irréconciliable. Les Latins aimeroient mieux s'allier à des paysannes, que d'épouser des demoiselles grecques ; c'est ce qui leur a fait obtenir de Rome la dispense de se marier avec leurs cousines-germaines. Les Turcs traitent tous ces gentilshommes sur un même pié. A la vue du moindre bey de galiote, les Latins & les Grecs n'oseroient paroître qu'en bonnets rouges, comme les forçats de galere, & tremblent devant les plus petits officiers. Dès que les Turcs se sont retirés, la noblesse de *Naxie* reprend sa premiere fierté : on ne voit que des bonnets de velours, & l'on n'entend parler que d'arbres généalogiques. Les uns se font descendre des paléologues ou des Comnenes ; les autres des Justinian, des Grimaldi, de Summaripa ou Sommerives. Le grand-seigneur n'a pas lieu d'appréhender de révolte dans cette île. Dès qu'un Latin se remue, les Grecs en avertissent le Cadi ; & si un Grec ouvre la bouche, le Cadi sait ce qu'il a voulu dire avant qu'il l'ait fermée.

Les dames y sont d'une vanité ridicule : on les voit venir dans la campagne après les vendanges suivies de trente ou quarante femmes, moitié à pié, moitié sur des ânes ; l'une porte sur sa tête des serviettes de toile de coton, ou quelque jupe de sa maîtresse ; l'autre marche avec une paire de bas à la main, une marmite de grès, ou quelques plats de fayance. On étale sur le chemin tous les meubles de la maison ; & la maîtresse montée sur une méchante rosse, entre dans la ville comme en triomphe à la tête de cette troupe. Les enfans sont au milieu de la marche ; ordinairement le mari fait l'arriere-garde. Les dames Latines s'habillent quelquefois à la vénitienne : l'habit des Grecs est un peu différent de celui des dames de Milo.

Il y a dans la ville de *Naxie* des jésuites, des capucins & des cordeliers qui exercent tous la médecine. Voilà les docteurs qui composent cette faculté, & dans la capitale, & dans le reste de l'île. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Naxus*, ancienne ville de la Sicile, sur la côte orientale de cette île. C'est aujourd'hui *Cartel-Schiso*. Il ne faut pas confondre, comme a fait M. Spont, cette ville de Sicile avec celle de *Naxos* dans l'Archipel. C'est à *Naxus* en Sicile que les peuples de l'île Eubée avoient dressé un autel à Apollon.

Polybe, *l. IV. c. xxxiij.* parle de *Naxos*, ville de l'Acarnanie, que les Œtoliens enleverent aux Acarnaniens.

Enfin Suidas parle d'une ville de *Naxos* dans l'île de Crete.

NAY, (*Géogr.*) ou NÉ, riviere de France. Elle prend sa source à Maints-Fonts en Angoumois, entre dans la Saintonge, & se jette dans la Charente, entre Cognac & Saintes.

NAYBES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que dans les îles Maldives on nomme des prêtres, sur qui le roi se repose de tous les soins de la royauté. Ainsi les *naybes* réunissent la puissance spirituelle & temporelle, & jugent souverainement de toutes les affaires, chacun dans son gouvernement. Ils ont sous eux des magistrats nommés *catibes*, qui rendent la justice en leur nom, & qui sont aussi tirés de l'ordre sacerdotal. Le chef des *Naybes* se nomme *Pandiare*. Il est le souverain pontife & le premier magistrat de la nation : ceux qui composent son conseil se nomment *mocouris* ; il est obligé de les consulter dans les affaires importantes.

NAYS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou officiers qui commandent aux troupes. Il y en a sept especes, distinguées par différentes dénominations, suivant le nombre des soldats qui sont sous leurs ordres. Le souverain ne leur donne point de solde, vu que tous les sujets sont ou soldats ou esclaves. Il se contente de leur fournir des armes, des esclaves, des maisons, & quelquefois des terres, qui retournent au roi après la mort du *nays* à qui il les avoit données. Ces dignités ne sont point héréditaires ; & les enfans d'un homme en place se trouvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur subsistance. Les *nays* s'enrichissent par les extorsions qu'ils font souffrir au peuple, que le despote livre à leur avidité, sans que les opprimés aient de ressource contre leurs oppresseurs.

§ NAZALE, s. f. & adj. (*Grammaire, Belles-Lettres.*) On appelle *voyelle*

nazale celle dont le ſon retentit dans le nez : elle eſt formée par un ſon pur que la voix fait d'abord entendre, comme le ſon de l'*a*, de l'*e*, de l'*o*, &c. lequel, intercepté par l'organe de la parole, va expirer dans les narines, & devient le ſon harmonique de la voix qui l'a précédé. Ce ſon fugitif, ce retentiſſement eſt exprimé dans l'écriture par les deux conſonnes qui déſignent les deux manieres d'interpréter le ſon de la voix pour le rendre *nazal*; c'eſt-à-dire, que ſi le ſon doit être intercepté par la même application de la langue au palais qu'exige l'articulation de l'*n*, l'*n* eſt le ſigne de la nazale; & ſi le ſon eſt intercepté par l'union des deux levres, comme pour l'articulation de l'*m*, c'eſt par l'*m* qu'on le déſigne : on voit des exemples de l'un & de l'autre dans les mots *carmen* & *muſam*; on y voit auſſi que le ſigne du ſon nazal eſt précédé par le ſigne de la voyelle pure qui le modifie; & ce ſigne diſtingue chacune des *nazales*, *an*, *en*, *on*, *un*, &c. Dans notre langue la *nazale in*, qui ſans doute nous a paru trop grêle, a cédé ſa place à la *nazale en*; & au lieu de *deſtin* nous prononçons *deſten*. Nous avons ſubſtitué de même, & pour la même raiſon, en prononçant le latin, la *nazale om* à la *nazale um* : ainſi pour *dominum* nous diſons *dominom*.

Les *nazales* françoiſes différent des *nazales* grecques & latines, que les Italiens ont priſes, en ce que le ſon de celles-ci eſt coupé net par l'articulation de l'*n* ou de l'*m*, au lieu que nous laiſſons retentir le ſon des nôtres jufqu'à ce qu'il expire, & que l'articulation qui le termine eſt preſqu'inſenſible à l'oreille. Ceux qui nous en font un reproche ſuppoſent que le ſon nazal eſt un vilain ſon; & en effet ce ſon eſt déſagréable à l'oreille, lorſqu'il n'a pas un timbre pur, ſur quoi l'on peut faire une obſervation aſſez ſinguliere : c'eſt qu'un homme à qui l'on reproche de parler ou de chanter du nez, fait préciſément tout le contraire, je veux dire qu'il a dans le nez quelque difficulté habituelle ou accidentelle qui s'oppoſe au paſſage du ſon *nazal*, & qui le rend pénible & dur.

Le ſon *nazal*, de ſa nature, reſſemble au retentiſſement du métal; & quand l'organe eſt bien diſpoſé, ce timbre de la voix ne la rend que plus harmonieuſe. Mais alors on confond ce retentiſſement pur de la voix avec la voix même: il ne fait qu'un ſon avec elle; au lieu que s'il eſt pénible, obſcur, & en un mot déplaiſant à l'oreille, on apperçoit ce vice qui n'eſt pas dans la voix, mais dans l'organe auxiliaire; & pour en déſigner la cauſe, on appelle cela *parler du nez*, *chanter du nez*. Mais autant le ſon de la *nazale* eſt déplaiſant, lorſqu'il eſt altéré par quelque vice de l'organe, autant il eſt agréable lorſqu'il eſt pur; & l'on verra dans l'*article* HARMONIE, qu'il contribue ſenſiblement à rendre une langue ſonore, & que la nôtre lui doit en partie l'avantage d'être moins monotone, plus mâle & plus majeſtueuſe que celle des Italiens. (*M. MARMONTEL.*)

NAZARÉAT *ou* NAZARÉISME, (*Hiſt. judaïq.*) état ou condition des Nazaréites ou Nazaréens parmi les Juifs.

Le *nazaréat* conſiſtoit à être diſtingué du reſte des hommes, principalement en trois choſes : 1°. à s'abſtenir de vin; 2°. à ne ſe point faire raſer la tête, à laiſſer croître ſes cheveux; 3°. à éviter de toucher les morts, de peur d'en être ſouillé.

Il y avoit de deux ſortes de *nazaréat*; l'un pour un temps, qui ne duroit qu'un certain nombre de jours; l'autre pour la vie. Les rabbins ont cherché combien duroit le *nazaréat* pour un temps, & l'ont déterminé d'après leurs idées cabaliſtiques. Il eſt dit dans le livre des nombres, *ch. VI. n.* 5. *Domino ſanctus erit*. Or, comme le mot hébreu *erit* eſt en quatre lettres, dont la premiere & la troiſieme, priſes pour des lettres numérales, font chacune dix, & les deux autres chacune cinq, le tout enſemble trente, ils en ont conclu que le terme du *nazaréat* pour un temps, étoit trente jours. *Voyez* CABALE. (*G*)

NAZARÉEN, adj. & ſubſt. (*Hiſt. judaïq.*) eſt un terme employé dans l'ancien Teſtament, pour ſignifier une perſonne diſtinguée & ſéparée des autres par quelque choſe d'extraordinaire, comme

par sa sainteté, par sa dignité, ou par des vœux. *Voyez* NAZARÉAT.

Ce mot vient de l'hébreu *nazar*, distinguer, séparer; aussi ce mot étoit-il distingué chez les Hébreux du mot *nazaréen*, habitant ou natif de Nazareth, qui vient de *natzar* ou *netzer*, sauver, préserver.

Dans le livre des nombres, *ch. vj.* on trouve le détail des vœux des Nazaréens, c'est-à-dire, des vœux pour lesquels un homme ou une femme se consacroient particuliérement à Dieu, les conditions & suites de ces vœux, comme l'abstinence, *&c.*

Quand le temps du nazaréat étoit accompli, le prêtre amenoit la personne à la porte du temple, & cette personne offroit au Seigneur un mouton pour l'holocauste, une brebis pour le sacrifice d'expiation, & un bélier pour l'hostie pacifique. Il offroit aussi des pains & des gâteaux, avec le vin néceſſaire pour les libations. Après que tout cela étoit immolé & offert au Seigneur, le prêtre ou quelqu'autre rasoit la tête du *nazaréen* à la porte du tabernacle, & en brûloit les cheveux sur le feu de l'autel. Alors le prêtre mettoit entre les mains du *nazaréen* l'épaule cuite du bélier, un pain & un gâteau; puis le *nazaréen* les remettoit sur les mains du prêtre, qui les élevoit en sa présence, & les offroit à Dieu: dès-lors le *nazaréen* pouvoit boire du vin, & son nazaréat étoit accompli. Mais les *nazaréens* perpétuels qui avoient été consacrés par leurs parens, renonçoient pour jamais à l'usage du vin.

Ceux qui faisoient le vœu du nazaréat hors de la Palestine, & qui ne pouvoient arriver au temple à la fin des jours de leur vœu, se contentoient de pratiquer les abstinences marquées par la loi, & de se couper les cheveux au lieu où ils se trouvoient, se réservant d'offrir leurs présens au temple par eux-mêmes, ou par d'autres, lorsqu'ils en auroient la commodité. C'est ainsi que saint Paul en usa à Unchée, *act. xviij. v.* 18.

Lorsqu'une personne ne se trouvoit pas en état de faire le vœu du nazaréat, ou n'avoit pas le loisir d'en observer les cérémonies, elle se contentoit de contribuer aux frais des offrandes & des sacrifices de ceux qui avoient fait & accompli ce vœu; & de cette sorte elle avoit part au mérite de leur nazaréat. *Maimonid. in num.* 6.

Nazaréen est aussi employé dans l'Ecriture pour marquer un homme élevé en dignité, comme il est dit du patriarche Joseph. *Genes. xlix.* ℣. 26. qu'il étoit *nazaréen* entre ses freres. On explique ce terme diversement. Les uns croient qu'il signifie celui qui est *couronné*, *choisi*, *séparé*, *distingué*, *nezer* en hébreu signifiant *une couronne*. Les septante traduisent ce terme par *un chef*, ou par *celui qui est couronné*. Le P. Calmet croit que *nazir* étoit un nom de dignité dans la cour des rois d'Orient. Encore aujourd'hui dans la cour du roi de Perse, selon Chardin, le *nezir* est le sur-intendant de la maison du roi, le premier officier de la couronne, le grand économe de sa maison & de ses trésors. En ce sens Joseph étoit le *nazir* ou le *nézir* de la maison de Pharaon. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom.* 3. *pag.* 21. au mot *Nazaréen*. (*O*)

NAZARÉITES *ou* NAZARÉENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui s'éleva dans les premiers siecles de l'Eglise.

Saint Epiphane nous apprend que les *Nazaréens* étoient entiérement conformes aux Juifs dans tout ce qui avoit rapport à la doctrine & aux cérémonies de l'ancien testament. Ils n'en différoient que par la profession du christianisme, & la croyance que Jesus-Christ étoit le Messie. Ils furent aussi appellés *Peratiques*, parce qu'ils étoient en grand nombre à Para ou Pella, ville de la Décapole; & *Symmachiens*, parce qu'ils se servoient de la version de l'écriture faite par Symmaque.

Il y a eu de deux sortes de *Nazaréites*; les uns purs, qui observoient ensemble la loi de Moïse & celle de Jesus-Christ; les autres étoient les Ebionites. *Voyez* EBIONITES.

Les auteurs ecclésiastiques nous apprennent que S. Matthieu prêcha l'évangile aux Juifs à Jérusalem dans leur pro-

pre langue, & dans le reste de la Palestine, & que ce fut aussi vers ce temps qu'il écrivit son évangile en hébreu. S. Epiphane ajoute, que cet évangile fut conservé entier parmi les *Nazaréens*. Ce Pere doute seulement s'ils n'en avoient point retranché la généalogie de Jesus-Christ, qui ne se trouvoit point dans l'exemplaire des Ebionites. S. Jerôme qui a traduit en grec & en latin l'évangile de S. Matthieu, nous dit qu'il y avoit beaucoup de gens qui prenoient l'évangile de S. Matthieu, dont les *Nazaréens* & les Ebionites faisoient usage, pour le vrai évangile de cet apôtre.

C'est pour cela que Baronius dit dans ses annales, que si on avoit à réformer la vulgate, ce devroit être plutôt sur l'original hébreu que sur le grec, qui n'est qu'une copie.

Casaubon traite d'impie cette opinion de Baronius, ne concevant pas comment l'autorité de la version grecque pourroit dépendre d'un texte entiérement perdu. Il ajoute que jamais cet évangile n'a été d'usage que parmi les *Nazaréens*, les Ebionites & d'autres hérétiques, & qu'il étoit rempli de fables, ayant été altéré & corrompu par ces hérétiques. *Voyez* MATTHIEU.

Ces *Nazaréens*, quoique zelés observateurs de la loi de Moïse, avoient un très-grand mépris pour les traditions des Pharisiens. Cette secte subsista long-temps en Orient. Benschonah, auteur arabe, qui a écrit la vie de Mahomet, raconte que ce faux prophete fit l'an 4 de l'hégire, de Jesus-Christ 626, la guerre aux *Nazaréens* ou *Nadaréens*, qui étoient des Juifs établis en Arabie, & les vainquit. Le P. Calmet conjecture que ces *Nazaréens* pourroient bien être des descendans de ces chrétiens hébraïsans qui parurent dans les premiers siecles de l'Eglise.

Nazaréen est aussi un nom que les auteurs qui ont écrit contre le christianisme ont donné par mépris & par dérision aux disciples de Jesus-Christ lui-même, parce qu'il étoit de Nazareth, petite ville de la basse Galilée. (*O*)

NAZARETH, (*Géogr.*) ce lieu, célebre par la demeure de Jesus-Christ jusqu'aux dernieres années de sa vie, n'est plus aujourd'hui qu'un petit village composé d'une soixantaine de maisons de pauvres gens tous habillés de toile. Il est sur le penchant d'une montagne, environnée d'autres petites collines: les religieux de saint François y ont un couvent. *Long.* 53. 15. *lat.* 32. 30.

Nazareth, du temps de Jesus-Christ, étoit une petite ville de la Palestine dans la tribu de Zabulon, au couchant du Thabor, & à l'orient de Ptolémaïde. Saint Epiphane dit que de son temps *Nazareth* n'étoit plus qu'une bourgade, uniquement habitée par les Juifs. Nous ne manquons pas de voyageurs qui ont eu la curiosité de s'y rendre dans le dernier siecle, & qui l'ont décrite: tels sont le pere Nau & Doubdan dans leur voyage de la Terre-sainte. *Voyez aussi* Coppin, *Voyage de Phénicie*. (*D. J.*)

NAZER, (*Histoire mod.*) c'est le nom d'un des grands officiers de la cour du roi de Perse, dont la dignité répond à celle du grand-maître de sa maison.

NAZIANCE, (*Géog. anc.*) petite ville d'Asie dans la Cappadoce, au voisinage de Césarée, dont elle fut suffragante, & depuis érigée en métropole.

Elle est illustrée dans l'Histoire ecclésiastique par toute la famille de saint Grégoire, pere, mere, fils, & fille. Saint Grégoire le pere en fut évêque & y mourut, & sainte None sa femme y fut enterrée auprès de lui. Ils eurent pour enfans, 1°. saint Grégoire fils aîné dont nous parlerons tout-à-l'heure; 2°. saint Césaire le puîné, qui finit ses jours à Constantinople, mais dont le corps fut rapporté dans le tombeau de la sainte famille; 3°. sainte Gorgonie leur sœur qui mourut en Isaurie.

Saint Grégoire fils aîné, surnommé saint Grégoire de *Naziance*, est regardé comme un des plus doctes, & des premiers peres de l'église grecque. Il vint au monde vers l'an 328 de Jesus-Christ, fit ses études à Athènes avec saint Basile son intime ami, s'acquit ensuite une grande célébrité par sa doctrine; & mourut en 391.

Ses Œuvres qui composent cinquante-cinq sermons ou discours, un grand nombre de lettres, & plusieurs pieces de poésie, ont été imprimées en grec & en latin à Paris en 1609, *in-fol.* 2 *volumes.* Erasme, M. Dupin, & plusieurs autres théologiens, font de grands éloges de la piété & de l'éloquence de ce pere de l'Eglise. Ils desirent cependant qu'il eût mis plus d'ordre dans sa morale, & qu'il eût évité les antithèses & similitudes trop fréquentes, les pointes & les jeux de mots; mais ce goût de décadence étoit celui de son temps. M. de Fenelon, archevêque de Cambray, remarque, que les écoles d'Athènes étoient entiérement déchues, quand saint Basile & saint Grégoire y allerent, & qu'ayant été instruits par les mauvais rhéteurs de cette ville, ils avoient été nécessairement entraînés dans le préjugé dominant sur la maniere d'écrire.

Au reste, personne n'a mieux connu que saint Grégoire de *Naziance*, les abus qui regnent dans les synodes & conciles, comme on en peut juger par sa réponse à une invitation qu'on lui fit d'assister à un concile solemnel d'évêques qui devoit se tenir à Constantinople. « S'il » faut (répond-il) vous écrire la vérité, » je suis dans la résolution de fuir toute » assemblée d'évêques, parce que je n'ai » jamais vu aucun synode qui ait eu un » bon succès, & qui n'ait plutôt augmenté le mal que de le diminuer; l'esprit de dispute & celui de domination » (croyez que j'en parle sans fiel) y » sont plus grands qu'on ne sauroit l'exprimer; mais les paroles originales valent bien mieux que ma traduction: les voici.

Ἐγὼ μὲν οὕτως, εἰ δεῖ τἀληθὲς γράφειν, ὥστε πάντα συλλογον φεύγειν Ἐπισκόπων, ὅτι μηδεμίας Συνόδου τέλος εἶδον χρηστόν: μηδὲ λύσιν κακῶν μᾶλλον ἐσχηκυῖαι, ἢ προσθήκην. Αἱ γὰρ φιλονεικίαι καὶ φιλαρχίαι (ἀλλ' ὅπως μή με φορτικὸν ὑπολάβῃς οὕτω γράφοντα) καὶ λόγου κρείττονες, &c. Ep. *lv. tom. I. p.* 814. *B.*

Il falloit que le mal fût alors bien grand dans les assemblées ecclésiastiques, car on trouve les mêmes protestations & les mêmes plaintes de S. Grégoire répétées ailleurs avec encore plus de force. « Jamais » (dit-il dans une de ses poésies) je ne me » trouverai dans aucun synode; on n'y voit » que division, que querelles, que mysteres honteux, qui éclatent dans un même » lieu, avec des hommes que la fureur » domine ».

Ἔνθ' ἔρις, ἔνθα μόθος τε, καὶ αἴσχεα κρυπτὰ πάροιθεν,
Εἰς ἕνα δυσμενέων χῶρον ἀγειρόμενα. (*D. J.*)

NAZIERE, s. f. *terme de Pêche*, c'est un lieu où l'on tend des *nazes* pour prendre du poisson.

NAZIR *ou* NEZIR, s. m. (*Hist. anc.*) terme de dignité ou d'honneur parmi les anciens hébreux. Le patriarche Jacob, dans les dernieres bénédictions qu'il donne à Joseph son fils bien aimé, lui dit: *que les bénédictions de votre pere viennent sur la tête de Joseph, sur la tête de celui qui est comme le* nazir *de ses freres. Gen. xlix.* 26. Ce même mot *nazir* signifie une *couronne*, ou celui qui est couronné, honoré, séparé, choisi, distingué. Dans l'Orient, selon Chardin, *nesir* est un nom de dignité, il signifie le surintendant général de la maison du roi de Perse; c'est le premier officier de sa couronne, le grand économe de son domaine, de sa maison, & de ses trésors. Il a l'inspection sur les officiers de la maison du roi, sur sa table, sa garde, ses pensions: c'est-à-peu près ce que les anciens Perses appelloient *les yeux du roi*, selon Xénophon *Cyroped. liv. VIII.* Moyse donne aussi à Joseph le nom de *nazir* dans le Deutéronom. *xxxiij.* 16. peut-être parce que ce patriarche avoit eu la principale part dans le gouvernement de l'Egypte. Calmet, *Dictionnaire de la Bible, tome III. pag.* 22. (*G*)

N E

NÉA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville d'Egypte, au voisinage de la ville de Chemnis, 2°. d'une ville de la Troade selon Pline, *liv. II. chap.* 96. 3°. une île de la mer Egée, entre Lemnos & l'Hélespont; 4°. d'une ville de Sicile, que Pline & Cicéron appellent *Netini*: quel-

ques-uns croient que c'eſt aujourd'hui *Notir*, & d'autres que c'eſt *Ninir.*

NEÆTHUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Grece, dans le territoire de Crotone, & qui avoit ſon embouchure dans le golfe de même nom: Théocrite en parle, & Ovide le ſurnomme *Salentinum.*

NÉANE, *ou* NÉYN, *ou* NYN, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le Northamptunshire qu'elle traverſe. *Voyez* NEYN. (*D. J.*)

NÉANT, RIEN, *ou* NÉGATION, (*Métaphyſ.*) ſuivant les philoſophes ſcholaſtiques, eſt une choſe qui n'a point d'être réel, & qui ne ſe conçoit & ne ſe nomme que par une *négation.*

On voit des gens qui ſe plaignent qu'après tous les efforts imaginables pour concevoir le néant, ils n'en peuvent venir à bout. Qu'eſt-ce qui a précédé la création du monde? qu'eſt-ce qui en tenoit la place? *Rien.* Mais le moyen de ſe repréſenter ce *rien*? Il eſt plus aiſé de ſe repréſenter une matiere éternelle. Ces gens là font des efforts là où il n'en faudroit point faire, & voilà juſtement ce qui les embarraſſe, ils veulent former quelque idée qui leur repréſente le *rien*; mais comme chaque idée eſt réelle, ce qu'elle leur repréſente eſt auſſi réel. Quand nous parlons du *néant*, afin que nos penſées ſe diſpoſent conformément à notre langage, & qu'elles y répondent, il faut s'abſtenir de repréſenter quoi que ce ſoit. Avant la création Dieu exiſtoit; mais qu'eſt-ce qui exiſtoit, qu'eſt-ce qui tenoit la place du monde? *Rien*; point de place; la place a été faite avec l'univers qui eſt ſa propre place, car il eſt en ſoi-même, & non hors de ſoi-même. Il n'y avoit donc *rien*; mais comment le concevoir? Il ne faut *rien* concevoir. Qui dit *rien* déclare par ſon langage qu'il éloigne toute réalité; il faut donc que la penſée pour répondre à ce langage écarte toute idée, & ne porte ſon attention ſur quoi que ce ſoit de repréſentatif; à la vérité on ne s'abſtient pas de toute penſée, on penſe toujours; mais dans ce cas-là *penſer* c'eſt ſentir ſimplement ſoi-même, c'eſt ſentir qu'on s'abſtient de ſe former des repréſentations.

NÉANT, (*Juriſprud.*) eſt un terme de pratique qui ſert à exprimer qu'une procédure eſt rejettée; les cours ſouveraines mettent l'appellation au *néant* quand elles confirment la ſentence dont eſt appel; quand elles l'infirment, elles mettent l'appellation & ce au *néant.* En matiere de grand criminel elles ne mettent pas au *néant*, elles prononcent qu'il a été bien jugé, mal & ſans grief appellé; les juges inférieurs ne peuvent pas ſe ſervir de ces termes, *au néant*, ils doivent ſeulement prononcer par bien ou mal jugé.

Au conſeil du roi, quand une requête en caſſation eſt rejettée, on met ſur la requête *néant.* *Voyez* APPEL; INFIRMER, SENTENCE. (*A*)

NEAPOLIS, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom dans les anciens auteurs, 1°. *Néapolis* en Macédoine; 2°. *Néapolis* ville de la Carie; 3°. *Néapolis* ville de Grece en Ionie ſelon Strabon, entre Samos & Epheſe; 4°. *Néapolis* ville d'Aſie dans l'Iſaurie ſelon Suidas; 5°. *Néapolis* ville d'Egypte dans la Thébaïde; 6°. *Néapolis* ville de la Piſidie; 7°. *Néapolis* ville de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale; 8°. *Néapolis* ville de la Colchide; 9°. *Néapolis* ville de la Cyrénaïque; 10°. *Néapolis* ville de l'Aſie propre dans la Lydie ou dans la Mœonie: voilà les principales. (*D. J.*)

NÉAPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Macédoine où ſaint Paul arriva en venant de l'île de Samothrace, & alla de-là à Philippes: cette ville qui eſt toute voiſine des frontieres de la Thrace, ſe nomme aujourd'hui *Napoli.* *Voyez* NAPOLI.

NEAPOLITAIN, *onguent*, (*Matiere méd.*) c'eſt un des noms qu'on donne à l'onguent mercuriel. *Voyez* ſous le *mot* MERCURE.

NEASTRON, mot barbare inventé par Paracelſe, par lequel il veut exprimer le mouvement des quatre élémens dans les corps élémentés, c'eſt-à-dire dans les corps qui réſultent de leur combinaiſon, d'où il arrive que les élémens s'étant répandus, diviſés en rameaux & fixés dans certains endroits, il y a des parties qui

ſont

font exposées au *néastron* ou mouvement du feu ; d'autres au *néastron* de l'eau, de l'air, de la terre, &c. Paracelse a aussi employé ce mot pour signifier la maladie des élémens. *Voyez* la table 9e. *de generat. febr.* & Castell. *lexic.*

NEATH, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Glamorgan-Schire, sur la riviere de même nom à la gauche, & près de Landaff: quelques savans croient que c'est l'ancienne *Nidum*, cité des Silures. *Long.* 14. 25. *lat.* 51. 22.

NÉATH, *Géogr.*) riviere d'Angleterre; elle a sa source dans le South-Walles, traverse Glamorgan-Schire, mouille la ville de *Néath*, & va se jetter un peu au-dessous dans le canal de saint George.

NEBAHAS, (*Histoire de l'Idolatr.*) idole des Hévéens, dont il est parlé au *liv. IV.* des Rois *xvij.* 31. *Porro Hevæi fecerunt* Nebahæ *& Tarthæ;* les rabins croient que cette idole étoit taillée comme l'Anubis des Egyptiens. (*D. J.*)

NEBEL, s. m. (*Hist. anc.*) mesure hébraïque qui contenoit trois bathes, c'est-à-dire quatre-vingt-sept pintes, chopine, demi-septier, deux pouces cubes & $\frac{15536}{704969}$ de pouces, mesure de Paris; suivant l'évaluation qu'en donne le pere Calmet, à la tête de son Dictionnaire de la Bible. (*G*)

NEBELLOCH, (*Hist. nat.*) ce mot est allemand, il signifie *trou des brouillards.* On nomme ainsi une caverne fameuse située dans le duché de Wirtemberg, près de la ville de Pfulingen; on y voit un grand nombre de stalactites & de concrétions pierreuses, à qui l'imagination fait attribuer des formes que la nature n'a fait qu'ébaucher grossiérement. Cette caverne a beaucoup d'étendue & ressemble beaucoup à celle de Baumann & aux autres grottes remplies de concrétions. *Voyez* GROTTE.

NEBO, *voyez* NABO.

NEBOUZAN LE, (*Géog.*) petit pays du gouvernement de Guienne dans la Gascogne, le long du pays de Cominges; Saint-Gaudens en est la capitale, les états du pays s'y tiennent.

NEBRISSA *ou* NABRISSA, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne dans la Bœtique, sur la branche orientale du Bœtis; mais cette branche s'étant bouchée avec le temps, *Nébrissa* se trouve aujourd'hui à deux lieues du fleuve Guadalquivir; on la nomme maintenant *Lebrixa. Voyez* ce *mot.* (*D. J.*)

NEBRITES, s. f. (*Hist. nat.* nom que les anciens donnoient à une pierre dont on ne connoît point la nature, on nous apprend seulement qu'elle étoit rougeâtre ou d'un jaune brun comme la peau de faunes ou satyres, & qu'elle étoit consacrée à Bacchus : cependant Pline dit que cette pierre étoit noire.

NEBRODES, (*Géogr. anc.*) montagne de la Sicile; Strabon écrit *Neurodes.* Silvius Italicus fait mention de cette montagne en ces termes :

> Nebrodes *gemini nutrit divortia fontis,*
> *Quo mons Sicaniæ non surgit ditior umbræ.*

(*D. J.*)

NEBULÉ, ÉE, adj. (*terme de blason.*) se dit de l'écu, rempli de parties rondes, saillantes & creuses alternativement, qui imitent les nues.

Nébulé, se dit aussi de quelques pieces honorables & autres pieces d'armoiries, figurées de pareilles sinuosités.

Girolami, à Florence, coupé *nébulé* d'argent & de gueules.

Rochechouart-Faudoas, d'Aureville, de Clermont; & de Rochechouart de Mortemart, de Tonnay-Charente, à Paris : *nébulé-fascé d'argent & de gueules.*

Marin de la Malgue, en Provence : *d'argent à trois bandes, nébulées de sable.* (*G. D. L. T.*)

NEBULEUX, adj. il se dit du ciel lorsqu'il est obscurci par des nuages.

NÉBULEUX, s. m. (*Astron.*) terme qu'on applique dans l'Astronomie à quelques étoiles fixes, d'une lumiere pâle & obscure; elles sont plus petites que celles de la sixieme grandeur, & par conséquent difficiles à distinguer à la vue simple; tout-au-plus on les voit comme de petits nuages, ou de petites taches obscures.

Avec un médiocre télescope ces *nébuleuses* se voient facilement; elles paroissent d'une matiere à peu-près semblable à

la voie lactée ou galaxie. *Voyez* ÉTOILE & GALAXIE.

Dans la *nébuleuse* appellée *præsepe*, qui est à la poitrine du cancer, on a compté jusqu'à trente-six petites étoiles, dont il y en a trois que M. Flamsted a mis dans son catalogue. *Voyez* CANCER.

Dans la *nébuleuse* d'orion on en a compté vingt-une. Le pere le comte ajoute, que dans la constellation des pleïades il y en a quarante; douze dans l'étoile du milieu de l'épée d'orion; cinq cens dans l'étendue de deux degrés de la même constellation, & deux mille cinq cens dans la constellation entiere. *Chambers.*

En se servant de lunettes plus fortes que les lunettes ordinaires, on a découvert que du moins plusieurs de ces apparences, non-seulement n'étoient point causées par ces amas d'étoiles qu'on avoit imaginé, mais même n'en renfermoient aucune, & ne paroissoient être que de grandes aires ovales, lumineuses, ou d'une lumiere plus claire que celle du ciel. Hevelius a donné une table des *nébuleuses*, ou taches répandues dans le ciel. M. de Maupertuis, dans son discours sur les différentes figures des astres, a proposé une nouvelle conjecture sur ce sujet. Selon lui, il peut y avoir dans les cieux des masses de matiere, soit *lumineuses*, soit réfléchissant la lumiere, dont les formes sont des sphéroïdes de toute espece, les uns approchant de la sphéricité, les autres fort applatis. De tels astres, dit-il, doivent causer des apparences semblables à celles dont il s'agit. Il ne décide point si la matiere dont ces corps sont formés est aussi lumineuse que celle des étoiles, & si elle ne brille moins que parce qu'elle est plus éloignée. On ne peut pas non plus s'assurer si les astres, qui forment ces taches, sont plus ou moins éloignés que les étoiles fixes. L'immensité des cieux offre, & offrira encore dans la suite des siecles, matiere à des observations perpétuelles, & à des conjectures sans fin. Mais il y aura toujours une infinité de choses qu'on ne pourra pousser au-delà de la conjecture. L'éloignement prodigieux de tout ce qui est au-delà des planetes, ne sera probablement jamais surmonté par aucun instrument, & toute l'industrie des hommes ne viendra pas à bout de rapprocher les étoiles fixes, & les objets qui sont à-peu-près dans la même région, au point de déterminer quelque chose de précis sur leur grandeur, leur figure, & leur éloignement. Au fond, à n'envisager les découvertes que du côté de l'utilité, le malheur n'est pas grand. Ce qui est le plus à notre portée en tout genre, est en même temps, par une sage disposition, ce qui est le plus intéressant, & nos lumieres sont réglées sur nos besoins. On ne sauroit pourtant trop estimer ces hommes, qui s'élevant au-dessus de notre sphere, semblent vouloir embrasser tout l'univers. *Article de M.* FORMEY.

NEBULGEN, mot arabe, ou de la composition de Paracelse, par lequel il désignoit un sel concret formé de l'humidité du brouillard qui tomboit & se ramassoit sur une pierre & qui étoit condensé ensuite par la chaleur du soleil. *Paracels. schol. in libr. de grad. & compos.* Castell. *lexic.* Cette espece de sel, supposé que c'en fût réellement une, est aujourd'hui dans l'oubli; & l'on ne voit plus les pierres chargées de pareilles crystallisations: Paracelse nous en a laissé ignorer la nature, les qualités, & les usages.

NECANÉES, s. f. pl. (*Commerce des Indes.*) ce sont des toiles rayées de bleu & blanc, qui se fabriquent dans les Indes orientales; il y en a de larges & d'étroites. Les larges qu'on nomme *nécanées-brouard*, ont onze aunes de long sur trois quarts de large. Les étroites qu'on appelle *nécanées-naron*, ont dix aunes sur deux tiers. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

NECAUS, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans la province de Bugie sur les confins de la Numidie. Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* la nomme *Vaga*; elle est à 20 lieues de Tetztéza, 50 de Constantine. *Long.* 21. 45. *lat.* 35. 20. (*D. J.*)

NÉCESSAIRE, adj. (*Métaphysique*) *nécessaire*, ce dont le contraire est impossible & implique contradiction. L'être en général & considéré par abstraction est *nécessaire*; car les essences ne sauroient cesser d'être possibles, & elles sont immuables. Tout ce que l'on démontre des

nombres dans l'Arithmétique, & des figures dans la géométrie, convient nécessairement aux nombres & aux figures. La source de cette nécessité se trouve dans l'unique déterminabilité dont les choses *nécessaires* sont susceptibles. Voici ce qu'il faut entendre par cette expression : une chose *nécessaire*, qui est d'une certaine maniere, ne peut jamais être d'une maniere opposée ; toute détermination contraire à sa détermination actuelle implique. Un triangle rectiligne a ses trois angles égaux à deux droits ; cela est vrai aujourd'hui, cela le sera éternellement, & le contraire n'aura jamais lieu. Au lieu qu'une chose contingente est déterminée à présent d'une maniere, un instant après d'une autre, & passe par de continuels changemens.

Il faut bien prendre garde à ne pas confondre la nécessité d'essence avec celle d'existence. Pour que la derniere ait lieu, il faut que l'être *nécessaire* ait en soi-même la raison suffisante de son existence. La possibilité *nécessaire* des essences n'influe en rien sur leur actualité. Un homme n'existe pas, parce qu'il répugneroit à l'homme de ne pas exister ; mais l'être *nécessaire*, c'est-à-dire Dieu, existe parce qu'il est Dieu, & qu'il impliqueroit qu'il n'existât pas.

NÉCESSITANT, adj. (*Théologie.*) terme dogmatique qui contraint & qui ôte la liberté. Ainsi, s'il y avoit une grace *nécessitante*, la créature n'auroit plus de mérite ; si la grace pouvoit manquer son effet, elle ne seroit plus efficace : c'est par quelque tour de main particulier, que nous n'avons pas encore bien saisi que l'action de Dieu sur la créature a son effet assûré sans nuire à la liberté.

NECESSITÉ, s. f. (*Métaphysique.*) *Nécessité*, c'est en général ce qui rend le contraire d'une chose impossible, quelle que soit la cause de cette impossibilité. Or, comme l'impossibilité ne vient pas toujours de la même source, la *nécessité* n'est pas non plus par-tout la même. On peut considérer les choses, ou absolument en elles-mêmes, & en ne faisant attention qu'à leur essence ; ou bien on peut les envisager sous quelque condition donnée qui, outre l'essence, suppose d'autres déterminations qui ne sont pas un résultat inséparable de l'essence, mais aussi qui ne lui répugnent point. De ce double point de vue résulte une double *nécessité* ; l'une *absolue*, dont le contraire implique contradiction en vertu de l'essence même du sujet ; l'autre *hypothétique*, qui ne fonde l'impossibilité que sur une certaine condition. Il est absolument nécessaire que le parallélograme ait quatre côtés, & qu'il soit divisible par la diagonale en deux parties égales : le contraire implique en tout temps, aucune condition ne sauroit le rendre possible. Mais si ce parallélograme est tracé sur du papier, il est hypothétiquement nécessaire qu'il soit tracé, la condition requise pour cet effet ayant eu lieu : cependant il n'impliqueroit pas qu'il eût été tracé sur du parchemin, ou même qu'il ne l'eût point été du tout. La certitude, l'infaillibilité de l'événement suivent de la *nécessité* hypothétique, tout comme de la *nécessité* absolue.

On confond d'ordinaire la *nécessité* avec la *contrainte* : néanmoins la *nécessité* d'être homme n'est point en Dieu une contrainte, mais une perfection. En effet la *nécessité*, selon M. de la Rochefoucault, differe de la contrainte, en ce que la premiere est accompagnée du plaisir & du penchant de la volonté, & que la contrainte leur est opposée. On distingue encore dans l'école, *nécessité* physique & *nécessité* morale, *nécessité* simple & *nécessité* relative.

La *nécessité* physique est le défaut de principes ou de moyens naturels nécessaires à un acte, on l'appelle autrement *impuissance* physique ou naturelle.

Nécessité morale signifie seulement une *grande difficulté*, comme celle de se défaire d'une longue habitude. Ainsi on nomme *moralement nécessaire* ce dont le contraire est *moralement impossible*, c'est-à-dire, sauf la rectitude de l'action ; au lieu que la *nécessité* physique est fondée sur les facultés & sur les forces du corps. Un enfant, par exemple, ne sauroit lever un poids de deux cens livres, cela est physiquement impossible ; au lieu que la *nécessité* morale n'empêche point qu'on ne puisse agir physiquement d'une

maniere contraire. Elle n'eſt déterminée que par les idées de la rectitude des actions. Un homme à ſon aiſe entend les gémiſſemens d'un pauvre qui implore ſon aſſiſtance. Si le riche a l'idée de la bonne action qu'il fera, en lui donnant l'aumône, je dis qu'il eſt moralement impoſſible qu'il la lui refuſe, ou moralement néceſſaire qu'il la lui donne.

Neceſſité ſimple eſt celle qui ne dépend point d'un certain état, d'une conjecture, ou d'une ſituation particuliere des choſes, mais qui a lieu par-tout & dans toutes les circonſtances dans leſquelles un agent peut ſe trouver. Ainſi c'eſt une *néceſſité* pour un aveugle de ne pouvoir diſtinguer les couleurs.

Néceſſité relative eſt celle qui met un homme dans l'incapacité d'agir ou de ne pas agir en certaines circonſtances ou ſituations dans leſquelles il ſe trouve, quoiqu'il fût capable d'agir ou de ne pas agir dans une ſituation différente.

Telle eſt, dans le ſyſtème des Janſéniſtes, la *néceſſité* où ſe trouve un homme de faire le mal lorſqu'il n'a qu'une foible grace pour y réſiſter, ou la *néceſſité* de faire le bien dans un homme qui ayant ſept ou huit degrés de grace, n'en a que deux ou trois de concupiſcence.

NÉCESSITÉ, (*Mythol.*) divinité allégorique qui tenoit tout l'univers, les dieux & Jupiter même aſſervis ſous ſon empire. De là vient qu'elle eſt ſouvent priſe chez les poëtes pour le deſtin à qui tout obéit; c'eſt en ce ſens qu'ils ont dit que les Parques étoient les filles de la fatale *Néceſſité*. Pauſanias rapporte qu'il y avoit dans la citadelle de Corinthe un petit temple dédié à la *Néceſſité* & à la Violence, dans lequel il n'étoit permis à perſonne d'entrer qu'aux prêtres de ces déeſſes. On repréſentoit la *Néceſſité* accompagnée de la fortune, ayant des mains de bronze dans leſquelles elle tenoit des chevilles & des coins. (*D. J.*)

NECHIASEN, (*Médecine.*) C'eſt un terme *paracelſique*, dont la ſignification n'eſt pas bien déterminée : le ſentiment le plus reçu eſt que Paracelſe donne ce nom à des particules ſalines, corroſives, & qui s'étendoient en rongeant. Il paroît qu'il l'emploie dans ce ſens : *de ulcer. apoſtem. ſtronib. & nod. lib. I. cap. v.* On trouve aſſez ſouvent dans cet auteur de ces termes ou nouveaux, ou étrangers dans ſa langue, par le moyen deſquels il ſe rend inintelligible. C'eſt un reſte du langage myſtérieux familier aux Alchimiſtes; les commentateurs ſont fort embarraſſés à deviner le ſens de la plûpart de ces mots biſarres, tels que *neſder*, *necro-aſtral*, *nedeon*, &c. &c. Dornæus, un des plus célebres, avoue ingénument là-deſſus ſon inſuffiſance. *Voyez ſes notes ſur le Dictionnaire de* Roland. Caſtellus croit que le mot *nedeon* ſignifie dans Paracelſe la *propriété* eſſentielle, ſpécifique de chaque être naturel.

NECHILOTH, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme hébreu ſignifie *danſe*. Il ſe trouve à la tête du cinquieme pſeaume. Il eſt adreſſé au maître qui préſidoit ou ſur les danſes qu'on faiſoit chez les Juifs dans certaines cérémonies religieuſes, ou à la bande des muſiciens qui jouoient de la flûte. (*D. J.*)

NECIUM, (*Géogr. anc.*) c'eſt un des noms latins que l'on donne à la ville d'Anneci dans les états du roi de Sardaigne.

NECKER *ou* NECKAR, (*Géog.*) les François diſent *Nècre*; grande riviere d'Allemagne qui en reçoit pluſieurs autres dans ſon cours : elle a ſa ſource dans la Forêt-noire, & ſe jette dans le Rhin au-deſſous de Manheim.

NECKERS-GÉMUND, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, ſur le Necker. *Long.* 27. 30. *lat.* 49. 26.

NECKERS-ULM, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, ſur le Necker, entre Hailbron & Wimpfen. Elle appartient au grand-maître de l'ordre teutonique. *Longitud.* 26. 40. *latit.* 49. 26. (*D. J.*)

NECROLOGE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) livre mortuaire dans lequel on écrit les noms des morts. Ce *mot* eſt formé du grec νεκρος, *mort*, & de λογος, *diſcours*. Les premiers chrétiens avoient dans chaque égliſe leur *nécrologe*, où ils marquoient ſoigneuſement le jour de la mort de leurs évêques. Les moines en ont eu & en ont encore dans leur monaſtere. On a donné auſſi le nom de *nécrologe* aux catalogues des

ſaints, où le jour de leur mort & de leur mémoire eſt marqué ; &, à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de *martyrologe* qu'on donne communément à ces ſortes de recueils, puiſque tous ceux dont il y eſt fait mention ne ſont pas morts martyrs. Il faut cependant croire que la dénomination de *martyrologe* a prévalu, parce que dans les premiers temps les chrétiens n'inſcrivoient ſur ces regiſtres que les noms de ceux qui étoient morts pour la foi ; & que dans la collection qui en a été faite depuis, on y a ajouté ceux des autres perſonnages qui s'étoient diſtingués par la ſainteté de leur vie. (*G*)

NECROMANCIE, ſ. f. *ſorte de divination*, par laquelle on prétendoit évoquer les morts pour les conſulter ſur l'avenir, par le miniſtere des démons qui faiſoient rentrer les ames des morts dans leurs cadavres, ou faiſoient apparoître à ceux qui les conſultoient leur ombre ou ſimulacre. L'hiſtoire de Saül ſi connue prouve l'exiſtence & la réalité de la *nécromancie*. Elle étoit fort en uſage chez les Grecs & ſur-tout chez les Theſſaliens. Ils arroſoient de ſang chaud le cadavre d'un mort, & prétendoient qu'enſuite il leur donnoit des réponſes certaines ſur l'avenir. Ceux qui les conſultoient devoient auparavant avoir fait les expiations preſcrites par le magicien qui préſidoit à cette cérémonie, & ſur-tout avoir appaiſé par quelque ſacrifice les mânes du défunt qui, ſans ces préparatifs, demeuroit conſtamment ſourd à toutes les queſtions qu'on pouvoit lui faire. On ſent aſſez par tous ces préliminaires combien de reſſources & de ſubterfuges ſe préparoient les impoſteurs qui abuſoient de la crédulité du peuple.

Delrio qui a traité fort au long de cette matiere, diſtingue deux ſortes de *nécromancie*. L'une qui étoit en uſage chez les Thébains, & qui conſiſtoit ſimplement dans un ſacrifice & un charme, ou enchantement, *incantatio*. On en attribue l'origine à Tiréſias. L'autre étoit pratiquée par les Theſſaliens avec des oſſemens, des cadavres, & un appareil tout-à-fait formidable. Lucain, *liv. VI.* en a donné une deſcription fort étendue, dans laquelle on compte trente-deux cérémonies requiſes pour l'évocation d'un mort. Les anciens ne condamnoient d'abord qu'à l'exil ceux qui exerçoient cette partie de la magie ; mais Conſtantin décerna contre eux peine de mort. Tertullien *dans ſon livre de l'ame*, dit qu'il ne faut pas s'imaginer que les magiciens évoquâſſent réellement les ames des morts, mais qu'ils faiſoient voir à ceux qui les conſultoient des ſpectres ou des preſtiges, ce qui ſe faiſoit par la ſeule invocation ; ou que les démons paroiſſoient ſous la forme des perſonnes qu'on déſiroit de voir, & cette ſorte de *nécromancie* ne ſe faiſoit point ſans effuſion de ſang. D'autres ajoutent que ce que les magiciens & les prêtres des temples des mânes évoquoient n'étoit proprement ni le corps ni l'ame des défunts, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les Grecs appelloient εἴδωλον, les Latins *ſimulacrum*, *imago*, *umbra tenuis*. Ainſi quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'eſt afin que les images légeres des morts, εἴδωλα καμόντων, ne l'empêchent pas de paſſer le fleuve fatal. Ce n'étoient ni l'ame ni le corps qui deſcendoient dans les champs Elyſées, mais ces idoles. Ulyſſe voit l'ombre d'Hercule dans les champs Eliſées, pendant que ce héros eſt lui-même dans l'olympe avec les dieux immortels. Delrio, *lib. IV. pag.* 540 & 542. *Mémoires de l'académ. des Belles-Lettres*, *tom. VII. pag.* 30.

Delrio remarque encore qu'on entend de la *nécromancie* ce paſſage du Pſalmiſte, *pſeaume cv. v.* 28. *comederunt ſacrificia mortuorum.* Un auteur moderne en tire l'origine de cette eſpece de divination. Nous tranſcrirons ce qu'il en dit de principal, en renvoyant pour le reſte le lecteur à l'*hiſtoire du ciel*, *tome premier*, *pag.* 492. 494, &c.

» Dans les anciennes cérémonies des funérailles, dit M. Pluche, on s'aſſembloit ſur un lieu élevé & remarquable. » On y faiſoit une petite foſſe pour conſumer par le feu les entrailles des victimes. On faiſoit couler le ſang dans la même foſſe. Une partie des chairs étoit préſentée aux miniſtres des ſacrifices. » On faiſoit cuire & on mangeoit le reſte » des chairs immolées en s'aſſeyant autour

» du foyer. Dans le paganiſme, tout ce » cérémonial s'augmenta, & fut ſurchargé » d'une infinité de cérémonies dans toutes » les fêtes de religion; mais pour les aſſemblées mortuaires rien n'y changea. Les » familles en enterrant leurs morts, étoient » accoutumées à une rubrique commune » qui ſe perpétua. On continua dans le » ſacrifice des funérailles à faire une foſſe, » à y verſer du vin, de l'huile, ou du » miel, ou du lait, ou d'autres liqueurs » d'uſage, à y faire couler enſuite le ſang » des victimes, & à les manger enſemble » en s'aſſeyant autour de la foſſe, & en » s'entretenant des vertus de celui qu'on » regrettoit.

» La facilité étrange avec laquelle on di» viniſoit les moindres parties de l'univers, » donne lieu de concevoir comment on » prit l'habitude d'adreſſer des prieres, » des vœux, & un culte religieux à des » morts qu'on avoit aimés, dont on célé» broit les louanges, & qu'on croyoit jouir » des lumieres les plus pures après s'être » dépouillés avec le corps des foibleſſes de » l'humanité. Tous les peuples, en ſacri» fiant ſoit aux Dieux qu'ils s'étoient faits, » ſoit aux morts dont la mémoire leur » étoit chere, croyoient faire alliance » avec eux, s'entretenir avec eux, man» ger avec eux familiérement. Mais cette » familiarité les occupoit ſur-tout dans » les aſſemblées mortuaires, où ils étoient » encore pleins du ſouvenir des perſonnes » qu'ils avoient tendrement aimées, & » qu'ils croyoient toujours ſenſibles aux » intérêts de leur famille & de leur » patrie.

» La perſuaſion où l'on étoit que par les » ſacrifices on conſultoit les dieux, on les » interrogeoit ſur l'avenir, entraîna celle » que dans les ſacrifices des funérailles on » conſultoit auſſi les morts. Les cérémo» nies de ces ſacrifices mortuaires, quoi» qu'elles ne fuſſent que la ſimple pratique » des aſſemblées des premiers temps, » ſe trouvant en tout point différentes de » celles qu'on obſervoit dans les autres » fêtes, parurent être autant de façons » particulieres de converſer avec les morts » & d'obtenir d'eux les connoiſſances qu'on » deſiroit. Qui pouvoit douter, par exem» ple, que ce ne fût pour converſer fami» liérement avec ſes anciens amis, qu'on » s'aſſeyoit autour de la foſſe, où l'on » avoit jetté l'huile, la farine, & le ſang » de la victime immolée en leur honneur? » Pouvoit-on douter que cette foſſe, ſi » différente des autels élevés vers le ciel, » ne fût une cérémonie convenable & par» ticuliérement affectée aux morts? Après » le repas pris en commun & auquel on » ſuppoſoit que les ames participoient, » venoit l'interrogation ou l'évocation » particuliere de l'ame pour qui étoit le » ſacrifice, & qui devoit s'expliquer: mais » comment s'expliquoit-elle?

» Les prêtres, continue le même auteur, » parvinrent aiſément à entendre les morts » & à être leurs interpretes. Ils en firent » un art dont l'article le plus néceſſaire, » comme le plus conforme à l'état des » morts, étoient le ſilence & les ténebres. » Ils ſe retiroient dans des antres pro» fonds, ils jeûnoient & ſe couchoient » ſur des peaux des bêtes immolées, de » cette maniere & de pluſieurs autres, » ils s'imaginoient apprendre de la bou» che même des morts les choſes cachées » ou futures; & ces folles pratiques ré» pandirent par-tout cette folle perſuaſion » qui s'entretient encore parmi le peuple, » qu'on peut converſer avec les morts, & » qu'ils viennent ſouvent nous donner des » avis: & de-là la *nécromancie*, mot tiré » du grec, & formé de νεκρος, *un mort*, » & de μαντεια, *divination*.

» C'eſt ainſi, conclut le même auteur, » que l'opinion des hommes ſur les morts » & ſur les réponſes qu'on en peut rece» voir, ne ſont qu'une interprétation lit» térale & groſſiere qu'on a donnée à des » ſignes très-ſimples, & à des cérémonies » encore plus ſimples qui tendoient à s'ac» quitter des derniers devoirs envers les » morts ». *Hiſt. du Ciel*, *tome premier*, *pag.* 492, 494, 495, 496, 498, 500 & 502. (*G*).

NÉCROPOLIS, (*Geog. anc.*) c'eſt-à-dire, la ville des cadavres. Ce nom, ſelon Strabon, *liv. XVII.* fut donné à une eſpece de fauxbourg de la ville d'Alexandrie en Egypte. Il y avoit dans cet endroit quantité de tombeaux & de maiſons, où

l'on trouvoit les choses propres pour embaumer les corps morts.

NECROPYLA SINUS, (*Géogr. anc.*) golfe qui borde à l'occident la Chersonèse taurique, dans la côte septentrionale du Pont-Euxin; le Boristhène, le Bogu, & le Damastris s'y jettent.

NECROSE, s. f. *en Médecine*, mortification complette de quelque partie. C'est la même chose que *sidération* & *sphacele.* *Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

Ce *mot* est tout grec, νεκρῶσις, qui signifie *mortification*, parce que la partie sphacelée est corrompue & privée de vie. (*Y*)

NECROTHALASSA, (*Géogr. anc.*) golfe ou port que la mer fait sur la côte de l'île de Corfou, du côté de l'ouest, dans la vallée des Saints. Ce port étoit autrefois fort profond, & capable de contenir 200 galeres; mais à présent il est rempli de sable, & par conséquent inutile. Son nom grec *Nécrotalassa*, qui veut dire *mer-morte*, lui convient parfaitement, car il ne sert plus que d'étang où l'on tient quantité de poisson.

NECTAR, s. m. (*Mythol.*) c'est la boisson des dieux, quoiqu'en dise Sapho, qui la prend pour le manger de la cour céleste; mais Homere mieux instruit à ce sujet que la muse de Lesbos, fait toujours du *nectar* le breuvage des déités. Il donne d'ordinaire l'épithete de *rouge* à celui que Ganymede versoit au maître du tonnerre. Hébé en servoit aux autres divinités. Festus l'appelle *murrhina potio*; il falloit bien que ce fût un breuvage délicieux, car ce mot a été ensuite employé métaphoriquement par les Poëtes de toutes les nations, pour désigner les plus excellentes liqueurs. Quand on faisoit à Rome l'apothéose de quelqu'un, on disoit qu'il buvoit déja le *nectar* dans la coupe des dieux. Enfin je ne sais pas ce que c'est que cette liqueur délicate, ce *vinum pigmentatum*, & pour mieux dire ce *nectar* que buvoient autrefois au réfectoire les moines de l'ordre des Chartreux; mais je trouve que les statuts de l'an 1368, *part. II. chap.* 5. §. 30, leur en défendent l'usage à l'avenir; & en effet ils ne le connoissent plus. (*D. J.*)

NECTARIUM, (*Botan.*) ce terme désigne ordinairement une partie de la couronne de la fleur *corollæ*, & très-rarement toute la couronne de la fleur. C'est la partie destinée à recevoir le suc miéleux de la plante; elle est quelquefois faite en fossette, en tube, en écaille ou en tubercule.

NECUNE, s. f. (*Comm.*) monnoie qui a cours sur les côtes des Indes orientales, entre l'île à Vache & celle du Tigre. 30 *nécunes* valent 420 piastres d'Espagne.

NECUSIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) νεκύσια ou θανατουσια; fête solemnelle qu'on célébroit à Athenes & dans plusieurs autres villes de la Grece, en l'honneur des morts, pendant le mois Antistérion. Les Romains emprunterent des Grecs le culte qu'ils rendirent aux morts, & ce culte a passé dans d'autres religions. (*D. J.*)

NECYOMANTIE, s. f. (*Magie.*) divination par les évocations des ames des morts. On ne peut douter que ces évocations n'eussent un rit & des cérémonies religieuses qui leur étoient propres. Les anciens ne les ont point décrites, mais il est probable qu'elles ressembloient à celles qu'Ulysse emploie dans la *nécyomantie* de l'Odyssée. Horace, si attentif à se conformer aux usages anciens, n'aura pas violé le costume dans cette seule occasion.

On peut encore supposer que les cérémonies usitées dans ces évocations, ressembloient à celles qui s'observoient aux sacrifices funebres, & dans ceux qui étoient destinés à honorer les héros: car les uns & les autres étoient désignés par un même mot.

Il y avoit un oracle des morts, Νεκρομαντηιον, établi dans la Thesprotie, sur les bords du fleuve Acheron: c'est cet oracle de la Thesprotie qui avoit donné à Homere l'idée de la *nécyomantie* de l'Odyssée, & c'étoit de là qu'il prit le nom des fleuves infernaux. Plutarque nous a fourni quatre exemples d'évocations des ames des morts, faites avec une certaine authenticité; mais il n'accompagne ce qu'il en dit d'aucune réflexion qui fasse

présumer que l'usage subsistoit encore lorsqu'il écrivoit.

Il seroit très-possible que les premiers habitans de la Grece eussent imaginé l'espece de divination dans laquelle on évoquoit les ames des morts ; car on l'a trouvée établie chez diverses nations sauvages de l'Afrique ; cependant il est vraisemblable qu'elle avoit été portée dans la Grece par les mêmes colonies orientales qui établirent dans ce pays le dogme du partage de l'administration de l'univers entre différentes divinités à qui l'on donnoit des attributs distingués, & qu'on invoquoit en particulier par un culte & par des cérémonies différentes. Hérodote nous apprend qu'avant l'arrivée des colonies orientales ce partage n'avoit point lieu dans la religion des anciens Pélasges ; ils reconnoissoient à la vérité plusieurs divinités qu'ils nommoient Θεοὶ, ou auteurs de l'arrangement de l'univers ; mais ils les adoroient & les invoquoient tout-à-la-fois, & sans les séparer. *Voyez* les observations de M. Freret sur cet article, dans les *Mém. de Littérat. tome XXIII. in-4°.* (*D. J.*)

NEDA, (*Géogr. anc.*) en grec Νήδη, fleuve qui, selon Pausanias *liv. IV. ch. xx.* prend sa source au mont Lycée, traverse l'Arcadie, & sépare les Messéniens des Eléens du côté de la mer. Cet historien ajoute que la jeunesse de Phigadée alloit dans certains jours se couper les cheveux sur les bords du *Néda*, pour les lui consacrer, car c'étoit un usage assez commun en Grece de vouer ses cheveux à quelque fleuve. Une coutume bien plus singuliere, étoit celle que les jeunes filles de Troie & des environs faisoient de leur virginité au fleuve Scamandre, en venant se baigner dans ses eaux la veille de leurs noces. Si vous en doutez, *voyez l'article* SCAMANDRE. (*D. J.*)

NEDROMA, (*Géogr.*) ou *Ned-roma* ; ancienne ville d'Afrique au royaume de Trémécen, bâtie par les Romains dans une plaine, à deux grandes lieues du mont Atlas, & à quatre de la mer. Les interprétes de Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* disent que c'est l'ancienne *Célama*, & la mettent à 12d. 10'. *de longit.* sous les 33d. 20'. *de lat.* (*D. J.*)

NEDIUM-SCHETTI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un arbrisseau baccifere qui croît aux Indes orientales ; on le fait bouillir dans de l'huile, & l'on en prépare ainsi un onguent qu'on dit être bienfaisant dans les maladies prurigineuses.

NÉEHETE, (*Géog.*) ou *Nèthe*, riviere des Pays-Bas dans le Brabant. Elle se divise en grande & en petite, qui se joignent ensemble depuis Liere, & ne forment alors qu'une même riviere qui se perd dans la Dyle.

NÉERE, (*Géog.*) ou *Nerre*, petite riviere de France qui arrose la Pologne, & qui va se joindre à la grande Saude, un peu au-dessous du bourg de Clermont.

NÉETO, *ou* NEETHO, (*Géogr. anc. & mod.*) en latin *Néthus* ; riviere d'Italie dans le royaume de Naples. Elle coule sur les confins des deux Calabres, du couchant au levant, passe à San-Severina, & va se jetter dans la mer Ionienne entre le cap de Lisse & le cap delle Colonne.

Strabon, *l. VI.* remarque qu'une bande de grecs au retour de l'expédition de Troie, s'arrêta à l'embouchure du *Néethe* ; & que pendant qu'ils couroient le pays pour le reconnoître, leurs captives ennuyées de la mer brûlerent leurs vaisseaux, & les obligerent par-là de s'arrêter dans cette partie de l'Italie. Νεαιθος signifie *embrasement de vaisseaux.*

Théocrite dans sa 4. *idylle*, a chanté les prérogatives de cette riviere ; il décrit même trois sortes de plantes qui rendoient ses pâturages supérieurs à tout autre. La premiere de ces plantes est l'*ἀγιπύρος*, qui, selon un des scholiastes, étoit bonne pour arrêter l'inflammation des plaies ; la seconde plante, que Théocrite appelle *κνύζα*, avoit la propriété de conserver les femmes dans l'esprit de chasteté que la religion exigeoit d'elles pendant la célébration des mysteres de Cérès. Elles faisoient des jonchées de cette herbe, sur lesquelles elles couchoient tant que duroit la fête. La troisieme plante est la mélisse ; μελίττεια, qui nous est aussi connue

connue que les deux autres le font peu. (*D. J.*)

NEF, f. f. (*Architect.*) c'eft dans une églife la premiere & la plus grande partie qui fe préfente en entrant par la principale porte, qui eft deftinée pour le peuple, & féparée du chœur par un jubé ou par une fimple clôture. Ce mot vient du latin *navis* vaiffeau. (*D. J.*)

NEFASTE, JOUR NEFASTE, *dies nefaftus*, (*Hift. anc.*) Les Romains appelloient *dies nefafti* les jours où il n'étoit pas permis de rendre la juftice ou de tenir des affemblées, & où le préteur ne pouvoit prononcer les trois mots ou formules de juftice, *do*, *dico*, *addico*, je donne, j'appointe, j'adjuge. *Voyez* FASTUS.

Ces jours étoient marqués dans le calendrier par la lettre *N*, & quelquefois par les deux lettres *N. P. nefaftus primo*, qui fignifioient qu'un tel jour n'étoit *nefaftus* que la matin. *Voyez* JOURS HEUREUX & MALHEUREUX. (*O*)

NEFFLIER, (*Bot. Jard.*) en latin *mefpilus*; en anglois *the medlar*; en allemand *mifpelbaum*.

Caractere générique.

Un calice permanent porte cinq pétales concaves & arrondies, qui font inférées entre les échancrures. Le nombre des étamines varie, fuivant les efpeces, de dix à vingt, & même plus. Elles font auffi attachées à la paroi intérieure du calice. L'embryon eft fitué fous la fleur, & fupporté de trois à cinq ftyles : il devient une baie arrondie ou ovale, couronnée par le calice. Cette baie contient quatre ou cinq femences, plus ou moins dures.

Efpeces.

1. *Nefflier* inarmé à feuilles lancéolées, dentées, pointues, velues par-deffous, à calices aigus.

Mefpilus inermis, foliis lanceolatis dentatis acuminatis, fubtus tomentofis, calicibus, acuminatis. Mill.

Greater medlar with a bay tree leafand fmaller lefs. fubftantial fruit.

2. *Nefflier* inarmé, à feuilles lancéolées entieres, velues, par-deffous, à calices aigus.

Mefpilus inermis, foliis lanceolatis integerrimis fubtus tomentofis, calicibus acuminatis. Hort. Cliff.

German medlar with a bay tree leaf which is not. fawed.

3. *Nefflier* inarmé à feuilles découpées en cinq, légérement vêtues par-deffous. Azerolier de Provence.

Mefpilus inermis, foliis quinquefidis, fubtus læviter villofis acutis. Mill.

Medlar with a cut fmallage leaf.

4. *Nefflier* à feuilles obtufes, découpées en fix & dentées, à rameaux épineux. Epine blanche.

Mefpilus foliis obtufis bitrifidis ferratis, ramis aculeatis. Mill.

Common haw thorn.

5. *Nefflier* inarmé à feuilles à trois lobes obtufes, dentées, portant trois fleurs fur un pédicule commun. Azerole blanche.

Mefpilus inermis, foliis trilobatis obtufis grabris ferratis, pedunculis trifloris. Mill.

Medlar with a yellowish white fmaller fruit.

6. *Nefflier* épineux, à feuilles lancéolées ovales, crénelées, dont les calices, portés fur le fruit, font obtus. Buiffon ardent.

Mefpilus fpinofus foliis lanceolato-ovatis, crenatis calicibus fructu obtufis. Hort. Cliff.

Madlar called pyracantha.

7. *Nefflier* épineux, à feuilles ovales, aiguës, à plufieurs ongles dentées & veinées. Ergot de coq. Epine royale.

Mefpilus fpinofa, foliis ovatis, acutis, repando-angulatis ferratis venofis. Mill.

Cockpur haw thorn.

8. *Nefflier* inarmé à feuilles ovales, à plufieurs angles à feuilles dentées & non veinées, Azerolier de Canada.

Mefpilus inermis foliis ovatis repando-angulatis ferratis glabris. Mill.

Coekfpur gaw without thorn.

9. *Nefflier* à feuilles lancéolées ovales, crenelées unies, à rameaux épineux. Azerolier de Virginie.

Mefpilus foliis lanceolato-ovatis crenatis glabris, ramis fpinofis. Mill.

Virginia azerole.

10. *Nefflier* à feuilles lancéolées, dentées, à épines robuftes, à fleurs en corymbes.

Mefpilus foliis lanceolatis ferratis, fpinis robuftioribus, floribus corymbofis. Mill.

Medlar with fpear shapel favved leaves, &c.

11. *Nefflier* à feuilles cordiformes, ovales, pointues, à dents aiguës, à rameaux épineux.

Mefpilus foliis cordato-ovatis acuminatis, acute ferratis, ramis fpinofis. Mill.

Medlar vvith heart shaped ovale acute pointed leaves, &c.

12. *Nefflier* à feuilles oblongues, ovales, pointues, anguleufes, dentées & unies, à rameaux épineux. Epine à feuilles d'érable.

Mefpilus foliis oblongo-ovatis acuminatis, angulato-ferratis glabris, ramis fpinofis. Mill.

Maple leaved havv thorn.

13. *Nefflier* à feuilles ovales, anguleufes & dentées unies, à rameaux inarmés.

Mefpilus foliis ovatis angulato-ferratis glabris, ramis inermibus. Mill.

Medlar vvith oval fmooth leaves vvhich are angularly favved, and fmooth branches.

14. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovales lancéolées, nerveufes, dentées, velues par-deffous.

Mefpilus inermis foliis ovato-lanceolatis, nervofis, ferratis fubtùs villofis. Mill.

Medlar vvithout thorn and oval fpear shaped, veined, favved leaves, vvich are hairy on their under fide.

15. *Nefflier* à feuilles ovale-obtufes, unies, dentées vers le haut, à fruit ovale. Epines à feuilles de poirier.

Mefpilus foliis ovatis obtufis, fupernè ferratis, glabris, fructu ovato. Mill.

Pear shaped havv.

16. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovale-renverfées, légérement dentées par le haut, & vertes des deux côtés.

Mefpilus inermis foliis obverfe ovatis, fupernè denti-culatis, utrinque viridibus. Mill.

Medlar vvithout fpines, and obverfe oval leaves vvhich are flightly indented tovvards their ends, aud green on both-fides.

17. *Nefflier* à feuilles ovale-lancéolées, dentées, velues par-deffous, à fleurs folitaires, à calices feuillés, à longue épine menue.

Mefpilus foliis lanceolato-ovatis, ferratis fubtùs villofis, floribus folitariis, calicibus faleaceis, fpinis longiffimis tenuioribus. Mill.

Lord iflay's havv.

18. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovales dentelées, à bourgeons velus. Amelanchier.

Mefpilus inermis, foliis ovalibus ferratis, cauliculis hirfutis. Lin. *Sp. pl.*

Amelanchur.

19. *Nefflier* à feuilles ovale-oblongues, unies, dentées, à branches nues. Amelanchier de Canada.

Mefpilus foliis ovato-oblongis glabris ferratis, caule inermi. Lin. *Sp. pl.*

20. *Nefflier* à feuilles ovales-entieres. Cotonafter.

Mefpilus foliis ovatis integerrimis. Hort. Cliff.

Dvvarf quince.

21. *Nefflier* inarmé, à feuilles ovales, dentées, unies, à fleurs en bouquets ronds, à ftipules étroites qui tombent.

Mefpilus inermis, foliis ovalibus ferratis glabris, floribus capitatis, bracteis deciduis linearibus. Lin. *Sp. pl.*

Alpine Amelanchur.

22. *Nefflier* à feuilles ovales, épaiffes, entieres, velues par-deffous, à fleurs en ombelles auxiliaires. Cerifier noir du mont Ida.

Mefpilus foliis ovatis craffis integerrimis, fubtus tomentofis, floribus umbellatis axillaribus.

Dvvarf cherry of mount Ida.

23. *Neffier* d'Orient, à feuilles de tanaisie velues, à gros fruit pentagonal, à fruit d'un verd jaunâtre.

Mespilus orientalis tanaceti folio, villoso, magno fructu pentagono. E viridi flavescente. Cor. inst. (*a*)

Les *neffliers* forment la plus belle & la plus nombreuse famille d'arbres & d'arbrisseaux qui se trouve dans la nature: ses diverses alliances la rendent encore plus intéressante. Les *neffliers* se greffent & vraisemblablement se marient avec les poiriers, les coignassiers, les aliziers, le sorbier des oiseleurs, &c. Les *neffliers* proprement dits, portent de gros fruits qui se mangent mous. On connoît plusieurs variétés. de l'espece, n^o. 2. Le *nefflier* des bois, le *nefflier* à gros fruit, le *nefflier* d'Hollande, à fruit oblong, dont la chair est très-délicate, & le *nefflier* à fruit sans pepin, qui est petit, mais fort agréable. L'azerolle de Provence est grosse: on en fait de bonnes confitures; les azerolles de Canada sont très-parantes par leur fruit écarlate, qui n'est pas mauvais.

Les aube-épines font le charme du printemps, par leur verdure fraîche & gracieuse, & par leurs jolies fleurs qui exha-

---

(1) NEFFLIER, *mespilus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est formé par des feuilles, & devient dans la suite un fruit presque rond, terminé par une sorte de couronne, charnu & mou. Ce fruit n'a qu'une capsule, & il renferme de petits noyaux qui contiennent une amande oblongue. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

NEFFLIER, *mespilus*; petit arbre qui se trouve dans la partie méridionale de l'Europe, & que l'on cultive à cause de son fruit. Cet arbre est tortu, noueux, mal fait; sa tête se garnit de beaucoup de rameaux, qui s'écartent, s'inclinent & ne s'élevent que par contrainte: ensorte qu'on ne voit guere de *neffliers* qui aient plus de dix à douze piés de hauteur. Il jette de longues racines fort tenaces & difficiles à arracher. Sa feuille est longue, étroite, pointue, veloutée, d'un verd tendre, & en tout assez ressemblante à la feuille du laurier. L'arbre donne ses fleurs au mois de Mai; elles sont blanches & assez grandes. La neffle, qui est le fruit de cet arbre, est ronde, charnue, & applatie par le bout; elle contient cinq semences osseuses. Cet arbre est très-robuste; il se multiplie aisément, & il n'exige aucune culture: il se contente de la plus mauvaise exposition; il réussit facilement à la transplantation, & il vient dans presque tous les terreins. Cependant son fruit sera plus gros dans une terre forte plus humide que seche; mais il sera de meilleur goût dans un terrein médiocre. Cet arbre aime l'humidité, & il se plaît à l'ombre: d'ailleurs il ne faut pas l'exposer au grand soleil, dont l'impression trop vive altere son écorce, qui est mince & seche.

On peut multiplier le *nefflier* de semence ou par la greffe. On ne fait guere usage de la premiere méthode, parce qu'elle est trop longue: la graine est souvent un an sans lever, & on ne peut par ce moyen avoir du fruit qu'au bout de six ans; il n'en faut que deux ou trois au contraire pour en avoir par la greffe, qui est d'autant plus expéditive, qu'on la peut faire sur plusieurs sujets, tels que le *poirier*, qui lui fait prendre plus de hauteur; le *pommier*, qui retarde le fruit; le *coignassier*, qui abaisse l'arbre, & l'*aubépin*, qui donne des neffles en plus grande quantité & de meilleur goût. La greffe en fente réussit mieux au *nefflier*, & accélere davantage le fruit que celle en écusson. On peut faire venir cet arbre ou à plein vent ou en espalier; en lui donnant cette derniere forme il produira de plus grosses neffles; mais il faut avoir soin en le taillant de ne pas accourcir les branches à fruit, parce qu'il vient à leur extrémité. Les cendres sont le meilleur amendement qu'on puisse donner au *nefflier*. Les greffes de trois ans sont les plus convenables pour la transplantation. Il arrive rarement que cet arbre manque à rapporter du fruit.

La neffle est un fruit d'une qualité très-médiocre; elle n'est bonne à manger que quand la fermentation en a dégradé l'âcreté par un commencement de pourriture. Ce fruit ne craint point la gelée, & il ne tombe de l'arbre que quand on l'abat. Le mois d'Octobre est le temps propre à cueillir les neffles, lorsque la seve est passée & que les feuilles commencent à tomber. On les dépose à la cave pour les laisser mollir: on peut les avancer en les mettant sur la paille; on ne les sert sur les bonnes tables qu'après qu'elles ont été glacées au sucre. Ce fruit est aussi astringent & a les mêmes propriétés que la corme.

Le bois du *nefflier* est dur, ferme, compacte & massif; il est propre aux ouvrages de fatigue & de durée, sur-tout pour les menus bois qui entrent dans la construction des moulins. Les Menuisiers s'en servent pour la monture de leurs outils.

lent une odeur si douce ; celle à fleur double est très-agréable. On en a trouvé en Angleterre une variété dont le fruit, d'un beau jauue, peut servir à la décoration des bosquets d'été, & qu'on appelle *épine de Glastenbury*.

L'épine ergot de cocq a de très-belles fleurs, qui succedent à celles de l'aube-épine. Celui de Canada fleurit ensuite. Les fleurs des azeroliers de Virginie & de l'épine à feuilles de poirier lui succedent. L'épine de pinchant fleurit à la fin de mai. L'épine à feuilles d'arbousiers donne ses fleurs en juin : elle doit servir à parer les bosquets de ce mois. L'épine à feuilles d'érable produit ses bouquets en juillet, il leur succede de petites baies du rouge le plus vif.

Les amelanchiers & les cotonasters sont de petits arbres qui fleurissent au printemps, & sont très-propres à border les massifs. Le *n°*. 21. porte des fleurs rougeâtres. Le buisson ardent est d'un aspect charmant en hiver, par les corymbes de ses fruits, que leur feuillage obscur fait si bien ressortir : parmi les azeroliers & les épines, il s'en trouve qui s'élevent sur un tronc droit à plus de vingt piés, & dont on peut faire des allées charmantes. L'épine ergot de cocq formeroit des haies d'une excellente défense, à cause de ses robustes épines.

On multiplie toutes les especes de ce genre par les semences, & c'est le moyen de les avoir dans toute leur force & leur beauté. Il faut semer les baies dès qu'elles sont mûres, dans une bonne terre légere, mêlée de terreau. Les azeroliers & les épines ne levent que la seconde année. Les amelanchiers, qui n'ont que des pepins, & le pyracante, dont les noyaux sont tendres, leveront le printemps suivant. On greffe ordinairement toutes ces especes sur l'épine blanche, cette voie est plus prompte : il faut la préférer lorsqu'on veut jouir vîte de la floraison de ces arbrisseaux, & lorsqu'on ne les destine qu'à garnir les massifs. Il est bon de greffer les grandes especes sur l'azerolier de Canada, & mieux encore sur celui de Virginie. Les *neffliers* sur poiriers poussent de plus gros fruits. Les petites especes doivent se greffer sur l'amelanchier & le cotonaster. Le buisson ardent reprend très-bien de boutures ; il craint les terres humides, où ses feuilles se chargent ainsi que ses fruits, d'une rouille noire qui en ôte tout l'agrément. Tous les autres *neffliers* sont peu délicats sur le choix du terrein.

On s'apperçoit, par l'embarras qui se trouve dans notre description générique, de l'imperfection de ce genre, dont on auroit dû sans doute faire plusieurs. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI)

NEFFLIER, (*Diete & Mat. méd*) Les fruits du *nefflier* ou les neffles lorsqu'elles ne sont point encore mûres, sont d'un goût très-acerbe ou plutôt austere, qui les fait compter avec raison parmi les styptiques les plus forts que fournisse le regne végétal : c'est à ce titre qu'elles entrent dans le sirop de myrte composé, qui est très-astringent. Ces fruits perdent leur austerité en mûrissant, & prennent un goût aigrelet & légérement âpre ; ils sont encore regardés dans cet état comme foiblement astringens, & de plus, comme rafraîchissans, ils sont recommandés dans les cours de ventre bilieux ou accompagnés d'ardeur d'entrailles, & dans la dissenterie. L'observation prouve qu'ils sont en effet souvent utiles dans le premier cas, sur-tout après les évacuations convenables ; mais elle ne leur est pas aussi favorable dans le dernier.

On a aussi recommandé dans le même cas la décoction des branches tendres de *nefflier* : celles des neffles non-mûres ou des feuilles de l'arbre employées en gagarisme contre les inflammations de la gorge & les fluxions de la bouche ; la semence infusée dans du vin contre la gravelle, *&c.* tous ces remedes sont peu usités : la vertu du dernier paroît absolument imaginaire. On retire une eau distillée des neffles, qui est une préparation inutile & ridicule. (*a*)

NEFTA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province de Zeb, entre la Barbarie & le pays des Negres. *Long.* 26. *lat.* 33.

NÉGAPATAN, (*Géogr.*) ville des Indes, avec un fort sur la côte de Coromandel, au royaume de Tanjaour, bâtie

par les Portugais, qui en ont joui jusqu'en 1558. Elle est à 23 lieues S. de Pondichéri. *Long.* 97. 45. *lat.* 11.

NÉGATIF, adj. (*Algeb.*) quantités *négatives, en Algebre*, sont celles qui sont affectées du signe --, & qui sont regardées par plusieurs mathématiciens, comme plus petites que zéro. Cette derniere idée n'est cependant pas juste, comme on le verra dans un moment. *Voyez* QUANTITÉ.

Les quantités *négatives* sont le contraire des positives : où le positif finit, le négatif commence. *Voyez* POSITIF.

Il faut avouer qu'il n'est pas facile de fixer l'idée des quantités négatives, & que quelques habiles gens ont même contribué à l'embrouiller par les notions peu exactes qu'ils en ont données. Dire que la quantité *négative* est au-dessous du rien, c'est avancer une chose qui ne se peut pas concevoir. Ceux qui prétendent que 1 n'est pas comparable à -- 1, & que le rapport entre 1 & -- 1 est différent du rapport entre -- 1 & 1, sont dans une double erreur : 1°. parce qu'on divise tous les jours dans les opérations algébriques, 1 par -- 1 : 2°. l'égalité du produit de -- 1 par -1, & de + 1 par + 1, fait voir que 1 est à -- 1 comme -- 1 à 1.

Quand on considere l'exactitude & la simplicité des opérations algébriques sur les quantités *négatives*, on est bien tenté de croire que l'idée précise que l'on doit attacher aux quantités négatives doit être une idée simple, & n'être point déduite d'une métaphysique alambiquée. Pour tâcher d'en découvrir la vraie notion, on doit d'abord remarquer que les quantités qu'on appelle *négatives*, & qu'on regarde faussement comme au-dessous du zéro, sont très-souvent représentées par des quantités réelles, comme dans la Géométrie, où les lignes *négatives* ne different des positives que par leur situation à l'égard de quelque ligne au point commun. *Voyez* COURBE. De-là il est assez naturel de conclure que les quantités *négatives* que l'on rencontre dans le calcul, sont en effet des quantités réelles; mais des quantités réelles auxquelles il faut attacher une idée autre que celle qu'on avoit supposée. Imaginons, par exemple, qu'on cherche la valeur d'un nombre x, qui ajouté à 100 fasse 50, on aura par les regles de l'Algebre, $x + 100 = 50$, & $x = -- 50$; ce qui fait voir que la quantité x est égale à 50, & qu'au lieu d'être ajoutée à 100, elle doit en être retranchée; de sorte qu'on auroit dû énoncer le probleme ainsi : trouver une quantité x qui étant retranchée de 100, il reste 50; en énonçant le probleme ainsi, on auroit $100 -- x = 50$, & $x = 50$; & la forme *négative* de x ne subsisteroit plus. Ainsi les quantités *négatives* indiquent réellement dans le calcul des quantités positives, mais qu'on a supposées dans une fausse position. Le signe -- que l'on trouve avant une quantité sert à redresser & à corriger une erreur que l'on a faite dans l'hypothese, comme l'exemple ci-dessus le fait voir très-clairement. *Voyez* EQUATION.

Remarquez que nous ne parlons ici que des quantités *négatives* isolées, comme $-a$, ou des quantités $a--b$, dans lesquelles b est plus grand que a; car pour celles où $a--b$ est positif, c'est-à-dire où b est plus petit que a, le signe ne fait aucune difficulté.

Il n'y a donc point réellement & absolument de quantité *négative* isolée : --3 pris abstraitement ne présente à l'esprit aucune idée; mais si je dis qu'un homme a donné à un autre --3 écus, cela veut dire en langage intelligible, qu'il lui a ôté 3 écus.

Voilà pourquoi le produit de $--a$ par $--b$, donne $+ a b$: car a & b étant précédés du signe -- par la supposition, c'est une marque que ces quantités a, b, se trouvent mêlées & combinées avec d'autres à qui on les compare, puisque si elles étoient considérées comme seules & isolées, les signes -- dont elles sont précédées, ne présenteroient rien de net à l'esprit. Donc ces quantités $--a$ & $--b$ ne se trouvent précédées du signe --, que parce qu'il y a quelque erreur tacite dans l'hypothese du problème ou de l'opération : si le problème étoit bien énoncé, ces quantités $--a$, $--b$, devroient se trouver chacune avec le signe +, & alors leur produit seroit $+ a b$; car

que signifie la multiplication de $-- a$ par $-- b$, c'est qu'on retranche b de fois la quantité *négative* $-- a$: or par l'idée que nous avons donnée ci-dessus des quantités *négatives*, ajouter ou poser une quantité *négative*, c'est en retrancher une positive ; donc par la même raison en retrancher une *négative*, c'est en ajouter une positive ; & l'énonciation simple & naturelle du problème doit être, non de multiplier $-- a$ par $-- b$, mais $+ a$ par $+ b$; ce qui donne le produit $+ a b$. Il n'est pas possible dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de développer davantage cette idée, mais elle est si simple, que je doute qu'on puisse lui en substituer une plus nette & plus exacte ; & je crois pouvoir assurer que si on l'applique à tous les problèmes que l'on peut résoudre, & qui renferment des quantités *négatives*, on ne la trouvera jamais en défaut. Quoi qu'il en soit, les regles des opérations algébriques sur les quantités *négatives*, sont admises par tout le monde, & reçues généralement comme exactes, quelque idée qu'on attache d'ailleurs à ces quantités sur les ordonnées *négatives* d'une courbe, & leur situation par rapport aux ordonnées positives. *Voyez* COURBE.

Nous ajouterons seulement à ce que nous avons dit dans cet article, que dans la solution d'un problème géométrique, les quantités *négatives* ne sont pas toujours d'un côté opposé aux positives ; mais d'un côté opposé à celui où on les a supposées dans le calcul. Je suppose par exemple, que l'on ait l'équation d'une courbe entre les rayons partant d'un centre ou pole, que j'appelle y, & les angles correspondants que je nomme z ; ensorte que y par exemple, $= \frac{a a}{a + b \text{ cos. } z}$, il est évident que lorsque cos. z sera $= -- 1$, alors si a est $> b$, y sera dans une position directement contraire à celle qu'elle avoit lorsque cos. $z = 1$, cependant l'une & l'autre valeur de y seront sous une forme positive dans l'équation. Mais si a est $< b$, alors la valeur algébrique de y sera *négative*, & y devra être prise du même côté que quand cos. $z = 1$, c'est-à-dire du côté contraire à celui vers lequel on a supposé qu'elle devoit être prise. Il se présente encore d'autres cas en géométrie, où les quantités *négatives* paroissent se trouver du côté ou elles ne devroient pas être ; mais les principes que nous venons d'établir, & ceux que nous avons posés ou indiqués à l'*article* EQUATION, suffiront pour résoudre ces sortes de difficultés. Nous avons expliqué dans cet article en quoi les racines *négatives* des équations différoient des racines imaginaires ; c'est que les premiers donnent une solution au problème envisagé sous un aspect un peu différent, & qui ne différe point même dans le fond de la question proposée ; mais les imaginaires ne donnent aucune solution possible au problème de quelque maniere qu'on l'envisage. C'est que les racines *négatives*, avec de légers changemens à la question, peuvent devenir positives, au lieu que les imaginaires ne le peuvent jamais. Je suppose, que j'ai $b b y = x^3 -- a^3$, ou en faisant $b = 1$, $y = x^3 -- a^3$; lorsque x est $< a$, y devient *négative*, & doit être prise de l'autre côté (*voyez* COURBE) ; pourquoi cela ? c'est que si on avoit reculé l'axe d'une quantité c, ce qui est absolument arbitraire, en sorte qu'au lieu de co-ordonnées x, y, on eût eu les co-ordonnées x & z, telles que z fût $= y + c$, alors on auroit eu $z = c + x^3 -- a^3$, & en faisant $x < a$, z n'auroit plus été *négative*, ou plutôt auroit continué à être encore positive pendant un certain temps ; d'où l'on voit que la valeur *négative* de $y + x^3 -- a^3$, appartient aussi-bien à la courbe que les valeurs positives ; ce qui a été développé plus au long au *mot* COURBE. Au contraire, si on avoit $y = \sqrt{x x -- a a}$, & que x fût $< a$, alors on auroit beau transporter l'axe, la valeur de y resteroit imaginaire ; ainsi les racines *négatives* indiquent des solutions réelles, parce que ces racines deviennent positives par de légers changemens dans la solution ; mais les racines imaginaires indiquent des solutions impossibles, parce que ces racines ne deviennent jamais ni positives ni réelles par ces mêmes changemens. *Voy.* EQUATION & RACINE.

Quand on a dit plus haut que le *néga-*

tif commence où le poſitif finit, cela doit s'entendre avec cette reſtriction, que le poſitif ne devienne pas imaginaire. Par exemple, ſoit $y = xx - aa$, il eſt viſible que ſi x eſt $> a$, y ſera poſitif, que ſi $x = a$, y ſera $= o$, & que ſi $x < a$, y ſera *négatif.* Ainſi dans ce cas, le poſitif finit où $y = o$, & le *négatif* commence alors; mais ſi on avoit $y = \sqrt{xx - aa}$, alors $x > a$ donne y poſitif, & $x = a$ donne $y = o$; mais $x < a$ donne y imaginaire.

Le paſſage du poſitif au *négatif*, ſe fait toujours par zéro ou par l'infini. Soit, par exemple, $y = x - a$ on aura y poſitif tant que $x > a$, y *négatif* lorſque $x < a$, & $y = o$ lorſque $x = a$; dans ce cas le paſſage ſe fait par zéro. Mais ſi $y = \frac{1}{x - a}$, on aura y poſitif tant que x eſt $> a$, y *négatif* lorſque x eſt $< a$ & $y = \infty$ lorſque $x = a$; le paſſage ſe fait alors par l'infini.

Ce n'eſt pourtant pas à dire qu'une quantité qui paſſe par l'infini ou par le zéro, devienne néceſſairement de poſitive, *négative*; car elle peut reſter poſitive. Par exemple, ſoit $y = \overline{a - x}^{2}$ ou $y = \frac{1}{\overline{a - x}^{2}}$; lorſque $a = x$, y eſt $= o$ dans le premier cas, & $= \infty$ dans le ſecond; mais ſoit que a ſoit $> x$, ou que a ſoit $< x$, y demeure toujours poſitive. *Voyez* MAXIMUM. (*O*)

NÉGATION, ſ. f. (*Logique, Grammaire.*) les Métaphyſiciens diſtinguent entre *négation* & *privation.* Ils appellent *négation* l'abſence d'un attribut qui ne ſauroit ſe trouver dans le ſujet, parce qu'il eſt incompatible avec la nature du ſujet: c'eſt ainſi que l'on *nie* que le monde ſoit l'ouvrage du haſard. Ils appellent *privation*, l'abſence d'un attribut qui non-ſeulement peut ſe trouver, mais ſe trouve même ordinairement dans le ſujet, parce qu'il eſt compatible avec la nature du ſujet, & qu'il en eſt un accompagnement ordinaire: c'eſt ainſi qu'un aveugle eſt *privé* de la vue.

Les grammairiens ſont moins circonſpects, parce que cette diſtinction eſt inutile aux vues de la parole: l'abſence de tout attribut eſt pour eux *négation.* Mais ils donnent particuliérement ce nom à la particule deſtinée à déſigner cette abſence, comme *non*, *ne*, en françois; *no*, en italien, en eſpagnol & en anglois; *nein*, *nicht*, en allemand; οὐ, οὐκ, en grec, &c. ſur quoi il eſt important d'obſerver que la *négation* déſigne l'abſence d'un attribut, non comme conçue par celui qui parle, mais comme un mode propre à ſa penſée actuelle; en un mot la *négation* ne préſente point à l'eſprit l'idée de cette abſence comme pouvant être ſujet de quelques attributs, c'eſt l'abſence elle-même qu'elle indique immédiatement comme l'un des caracteres propres au jugement actuellement énoncé. Si je dis, par exemple, *la négation eſt contradictoire à l'affirmation*; le nom *négation* en déſigne l'idée comme ſujet de l'attribut *contradictoire*, mais ce nom n'eſt point la *négation* elle-même: la voici dans cette phraſe, *Dieu* NE *peut être injuſte*, parce que *ne* déſigne l'abſence du *pouvoir d'être injuſte*, qui ne ſauroit ſe trouver dans le ſujet qui eſt *Dieu.*

La diſtinction philoſophique entre *négation* & *privation* n'eſt pourtant pas tout-à-fait perdue pour la Grammaire; & l'on y diſtingue des mots *négatifs* & des mots *privatifs.*

Les mots *négatifs* ſont ceux qui ajoutent à l'idée caractériſtique de leur eſpece, & à l'idée propre qui les individualiſe l'idée particuliere de la *négation* grammaticale. Les noms généraux *nemo*, *nihil*; les adjectifs *neuter*, *nullus*; les verbes *nolo*, *neſcis*; les adverbes *nunquam*, *nuſquam*, *nullibi*; les conjonctions *nec*, *neque*, *niſi*, *quin*, ſont des mots *négatifs.* Les mots *privatifs* ſont ceux qui expriment directement l'abſence de l'idée individuelle qui en conſtitue la ſignification propre; ce qui eſt communément indiqué par une particule compoſante, miſe à la tête du mot poſitif. Les Grecs ſe ſervoient ſur-tout de l'*alpha*, que les Grammairiens nomment pour cela *privatif*; ὁμαλος, d'où ἀνώμαλος, avec α & un ν euphonique; βυσσός, d'où ἄβυσσος. La particule *in*, étoit ſouvent

privative en latin; *dignus*, mot positif, *indignus*, mot *privatif*; *decorus*, *indecorus*; *sanus*, *insanus*; *violatus*, *inviolatus*; *felix*, *felicitas* & *feliciter*, d'où *infelix*, *infelicitas* & *infeliciter* : quelquefois le *n* final de *in*, se change en *l* & en *r*, quand le mot positif commence par l'une de ces liquides, & d'autres fois en *m*, si le mot commence par les labiales *b*, *p* & *m*; *legitimus*, de-là *illegitimus* pour *inlegitimus*; *regularis*, de-là *irregularis*; pour *inregularis*; *bellum*, & de-là *imbellis* pour *inbellis*; *probè*, d'où *improbè* pour *inprobè*; *mortalis*, d'où *immortalis* pour *inmortalis*. Nous avons transporté dans notre langue les mots *privatifs* grecs & latins, avec les particules de ces langues; nous disons *anomal*, *abîme*, *indigne*, *indécent*, *insensé*, *inviolable*, *infortune*, *illégitime*, *irrégulier*, *&c.* mais si nous introduisons quelques mots *privatifs* nouveaux, nous suivons la méthode latine & nous nous servons de *in*.

Ainsi la principale différence entre les mots *négatifs* & les mots *privatifs*, c'est que la *négation* renfermée dans la signification des premiers, tombe sur la proposition entiere dont ils font partie & la rendent négative; au-lieu que celle qui constitue les mots *privatifs*, tombe sur l'idée individuelle de leur signification, sans influer sur la nature de la proposition.

A l'égard de nos *négations*, *non* & *ne*, il y a dans notre langue quelques usages qui lui font propres, & dont je pourrois grossir cet article; mais je l'ai déjà dit, ce qui est propre à certaines langues, n'est nullement encyclopédique; & je ne puis ici en faveur de la nôtre, qu'indiquer les remarques 389 & 506 de Vaugelas, celle du P. Bouhours sur *je ne l'aime, ni ne l'estime*, *tom. I. pag.* 89. & l'art de bien parler françois. *tom. II. pag.* 355. remarque sur *ne* (*B. E. R. M.*)

NEGINOTH, (*Critiq. sacrée.*) ce terme hébreu qui se trouve à la tête de quelques pseaumes, signifie ou des instrumens à corde que l'on touchoit avec les doigts, ou des joueurs d'instrumens. (*D. J.*)

NÉGLIGER, v. act. (*Alg.*) on emploie ce mot dans certains calculs, pour désigner l'omission de plusieurs termes, qui étant fort petits par rapport à ceux dont on tient compte, ne peuvent donner un résultat sensiblement différent de celui auquel on arrive en omettant ces termes.

Cette méthode est principalement d'usage dans les calculs d'*approximation*, *voyez* APPROXIMATION. Et elle est en général fondée sur ce principe, que si on a une quantité très-petite x, les termes où entrera le quarré xx de cette quantité seront très-petits par rapport à ceux où entrera la quantité simple x; en effet xx est incomparablement plus petit que x, puisque xx est à x : comme x est à 1, & que x est supposée une très-petite partie limitée. A plus forte raison les termes où se trouveroit x^3, x^4, sont très-petits par rapport à ceux qui contiennent x. Ainsi on *néglige* tous ces termes, ou au moins ceux qui contiennent les puissances les plus hautes de x.

Cette méthode a été employée avec succès par les Géometres, pour la solution approchée d'un grand nombre de problèmes; cependant on ne doit l'employer qu'avec précaution : car si, par exemple, le coefficient du terme qui renferme xx, étoit fort grand par rapport à celui du terme qui renferme x, il est visible qu'on ne pourroit *négliger* le terme où est xx, sans s'exposer à une erreur considérable. Il est de même certaines questions où une très-petite quantité *négligée* mal-à-propos, peut produire une erreur considérable. Par exemple, une petite erreur dans le rayon vecteur d'une planete, peut en produire une fort sensible dans la position de l'apogée ou du périgée de cette même planete, parce que près de l'apogée ou du périgée les rayons vecteurs sont sensiblement égaux. Une autre erreur qu'il faut éviter, c'est de supposer mal-à-propos dans le calcul, qu'une quantité doit être fort petite; par exemple, si on avoit $\sqrt{2ax-xx-z}$, z étant une quantité fort petite, il est clair qu'on ne devroit traiter z comme très-petite par rapport à $2ax-xx$, que tant que $2ax-xx$ a une valeur considérable; car si x est presque $=2a$, alors $2ax-xh$, est presque $=o$, & alors z bien

bien loin d'être très-petite par rapport à $2ax$--xx, peut être beaucoup plus grande. De même si un corps est attiré vers un point, par une force qui soit en raison inverse du quarré de la distance, & qu'à cette force il s'en ajoute une autre dans la même direction, que j'appellerai φ, & qui soit très-petite par rapport à la premiere, on auroit tort de supposer en général, que le rayon vecteur differe peu de ce qu'il seroit s'il n'y avoit que la premiere force; car la seconde force peut être telle qu'elle donne un mouvement à l'apogée, & que par conséquent au bout de plusieurs révolutions l'orbite change considérablement de position & de forme. Au reste, l'usage & la lecture des grands Géometres en apprendront plus sur ce sujet que toutes les leçons & tous les exemples. (*O*)

NÉGLIGER, (*Jardinage.*) on dit un jardin *négligé*, un gazon *négligé*, un oranger *négligé*.

NÉGLIGER son corps à cheval, c'est ne s'y pas tenir en belle posture.

NÉGOAS, (*Géog.*) ou l'*île des Negres;* île d'Asie, l'une des Philippines entre celles de Luçon au nord, & celle de Mindanoa au midi. *Long.* 139. 35-141. *lat.* 8. 50-10. 35. (*D. J.*)

NÉGOCE, s. m. (*Commerce.*) ou trafic de marchandises ou d'argent. *Voy.* COMMERCE.

Le *négoce* est une profession très-honorable en Orient, où elle est exercée non-seulement par les roturiers, mais encore par les plus grands seigneurs, & même par les rois quelquefois en personne, mais toujours par leurs commis.

C'est sur-tout en Perse que la qualité de marchand a des honneurs & des prérogatives extraordinaires, aussi ce nom ne se donne-t-il point aux gens qui tiennent boutique ou qui trafiquent de menues denrées, mais seulement à ceux qui entretiennent des commis & des facteurs dans les pays les plus éloignés. Ces personnes sont souvent élevées aux plus grandes charges, & c'est parmi elles que le roi de Perse choisit ses ambassadeurs. Le nom de *marchand* en persan est *saudaguet*, qui signifie *faiseur de profit.*

Le *négoce* se fait en Orient par courtiers, que les Persans nomment *delal*, c'est-à-dire *grands-parleurs*, à cause de leur maniere singuliere de traiter. *V.* COURTIERS. Et ils appellent *vikils*, ceux qu'ils tiennent dans les pays étrangers. *Dictionn. de Comm.*

Le moyen le plus sûr de ruiner le *négoce* dans un royaume, est d'autoriser la finance à son préjudice. L'embarras des formalités, les droits des fermiers, des commis, les charges, les visites, les procès-verbaux, le retard des expéditions, les saisies, les discussions qui en résultent, *&c.* détruisent en peu d'années dans les provinces, le *négoce* le plus lucratif & le mieux accrédité. Aussi la pernicieuse liberté accordée au fermier de la douane de Lyon, d'établir des bureaux où bon lui sembleroit, fut si bien employée dans le dernier siecle, qu'en moins de cinquante ans il s'en trouva cent soixante-sept dans le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc; & par-là tout le *négoce* des denrées à l'étranger se trouva culbuté. C'est au grand crédit des favoris & des financiers, sous le regne d'Henri III. que l'on doit rapporter la plupart des établissemens funestes au *négoce* du royaume. (*D. J.*)

NÉGOCIANT, s. m. banquier ou marchand qui fait négoce. *Voyez* BANQUIER, MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

NÉGOCIATEUR, s. m. (*Politique.*) ministre chargé de traiter de paix, de guerre, d'alliance & de toute autre affaire d'état, plus ou moins importante.

Le *négociateur* ou le plénipotentiaire, dit la Bruyere, est un protée qui prend toutes sortes de formes: semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, soit pour ne point donner lieu aux conjectures, ou se laisser pénétrer, soit pour ne rien laisser échapper de son secret par passion, ou par foiblesse. Quelquefois aussi il sait feindre le caractere le plus conforme aux vûes qu'il a, & aux besoins où il se trouve, & paroître tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il est en effet. . . . Il parle quelquefois en termes clairs & formels: il sait encore mieux parler ambiguement, d'une maniere

enveloppée ; user de tours ou de mots équivoques qu'il peut faire valoir ou diminuer dans les occasions & selon ses intérêts. Il demande peu quand il ne veut pas donner beaucoup ; il demande beaucoup, pour avoir peu & l'avoir plus sûrement ; il demande trop, pour être refusé ; mais dans le dessein de se faire un droit ou une bienséance de refuser lui-même ce qu'il sait bien qu'on lui demandera, & qu'il ne veut pas octroyer. . . . . . Il prend directement ou indirectement l'intérêt d'un allié, s'il y trouve son utilité ou l'avancement de ses prétentions. Il ne parle que de paix, que d'alliance, que d'intérêts publics ; & en effet il ne songe qu'aux siens, c'est-à-dire à ceux de son maître. . . . . . Il a son fait digéré par la cour, toutes ses démarches sont mesurées, les moindres avances qu'il fait lui sont prescrites ; & il agit néanmoins dans les points difficiles, & dans les articles contestés, comme s'il se relâchoit de lui-même sur le champ, par un esprit d'accommodement & de déférence, promettant qu'il fera de son mieux pour n'être pas désavoué par sa cour. Il ne tend par ses intrigues qu'au solide & à l'essentiel, toujours prêt de leur sacrifier les points d'honneur imaginaires. . . . . Il prend conseil du temps, du lieu, des occasions, de sa puissance ou de sa foiblesse, du génie des nations avec qui il traite, du tempérament & caractere des personnes avec qui il négocie. Toutes ses vûes, toutes ses maximes, tous les raffinemens de sa politique tendent à une seule fin, qui est de n'être point trompé, & de tromper les autres. (*D. J.*)

NÉGOCIATEUR, s. m. *dans le Commerce*, celui qui se mêle de quelque négociation, traité ou marché entre les commerçans. Les agens de banque & courtiers sont les *négociateurs* des marchands & banquiers. *Dict. de Comm.* (*G*)

NÉGOCIATION, s. f. (*Société civile.*) conduite d'affaires & de traités entre particuliers.

Le but de toutes *négociations* est de découvrir ou d'obtenir quelque chose. Les hommes se découvrent ou par confiance, ou par colere, ou par surprise, ou par nécessité, c'est-à-dire lorsqu'on met quelqu'un dans l'impossibilité de trouver des faux fuyans, ni d'aller à ses fins sans se laisser voir à découvert.

Pour gagner un homme, il faut connoître son naturel & ses manieres ; pour le persuader, il faut savoir la fin où il butte, ou gagner les personnes qui ont le plus de pouvoir sur son esprit : pour lui faire peur, il faut connoître ses foiblesses & ses désavantages. Avec les gens adroits, consultez plutôt leurs desseins que leurs paroles, vous connoîtrez leurs vûes par leurs intérêts : la ruse décele moins d'esprit que de foiblesse ; mais la finesse permise est le chemin couvert de la prudence.

Les *négociations* importantes ont besoin de tems pour mûrir. La précipitation fait de grands maux dans les affaires, ainsi qu'une digestion trop hâtée détruit l'équilibre des humeurs, & que la crudité des sucs devient le germe des maladies. On avance beaucoup plus à marcher d'un pas égal & soutenu, qu'à courir à perte d'haleine. La vanité de paroître expéditif fait perdre beaucoup de tems ; allez plus sensément, vous aurez plutôt fait.

La hardiesse tient mal la place des talens réels ; quelquefois cependant dans les *négociations* elle ne manque pas d'avoir de l'empire sur les hommes.

Il vaut mieux généralement *négocier* de bouche que par lettres ; & plutôt par personne tierce, que par soi-même. Les lettres sont bonnes, lorsqu'on veut s'attirer une réponse par écrit, ou quand il est utile de garder par-devers soi les copies de celles qu'on a écrites, pour les représenter en tems ou lieu, ou bien lorsqu'on peut craindre d'être interrompu dans son discours. Au contraire quand la présence de celui qui *négocie* imprime du respect & qu'il traite avec son inférieur, il vaut beaucoup mieux qu'il parle. Il est encore bon que celui qui désire qu'on lise dans ses yeux ce qu'il ne veut pas dire, *négocie* par lui-même ; enfin il doit se conduire ainsi, lorsqu'il projette de se réserver la liberté de dire & d'interpréter ce qu'il a dit.

Quand on *négocie* par un tiers, il vaut mieux choisir quelqu'un d'un esprit simple, qui exécutera vraisemblablement les ordres qu'il aura reçus, & qui rendra fidelement la conversation, que de se servir de person-

nes adroites à s'attirer l'honneur ou le profit par les affaires des autres, ou qui dans leurs réponses ajouteront pour se faire valoir, ce qu'ils jugeront pouvoir plaire davantage. Mais prenez par préférence à tout autre ceux qui souhaitent le succès de l'affaire pour laquelle ils sont employés. Les passions aiguisent puissamment le zele & l'industrie. Cherchez encore avec soin ceux de qui le caractere convient le plus pour la chose dont vous les voulez charger, comme un audacieux pour faire des plaintes & des reproches, un homme doux pour persuader, un homme subtil pour découvrir & pour observer, un homme fier pour une affaire qui a quelque chose de déraisonnable & d'injuste. Employez par choix ceux qui ont déja reussi dans vos affaires, ils auront plus de confiance & feront tout leur possible pour soutenir l'opinion déjà établie de leur capacité.

Quant aux *négociations* politiques, *V.* NÉGOCIATEUR, MINISTRE, PLÉNIPOTENTIAIRE. (*D. J.*)

NÉGOCIATION, s. f. (*Comm.*) se dit du commerce des billets & lettres de change, qui se font dans les bourses & sur les places de change par l'entremise des courtiers ou agens de change, ou par les marchands & banquiers eux-mêmes. *Voy.* LETTRES DE CHANGE, BOURSES, PLACE DE CHANGE, COURTIER, AGENT DE CHANGE, BANQUIER, MARCHAND. *Diction. de Com.* (G)

NÉGOCIER, v. act. & neut. *trafiquer*, *commerce*, les marchands négocient en différentes marchandises, les banquiers *négocient* en argent, en billets, en lettres de change. *Voyez* NÉGOCE & COMMERCE. (*G*)

NÉGOCIER *une lettre de change*, c'est la céder ou la transporter à un autre moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur, ce qui se peut faire en trois manieres, au pair, avec profit ou avec perte.

On *négocie* au pair quand on reçoit précisément la somme contenue dans la lettre de change; la négociation se fait avec profit, quand le cédant reçoit plus que ne porte la lettre; & elle se fait avec perte, quand on cede une lettre de change pour une somme moindre que celle qui y est exprimée.

Quand le tireur d'une lettre de change reçoit plus que le pair, cela s'appelle *avance pour le tireur*, on nomme au contraire *avance pour le donneur d'argent & perte pour le tireur* lorsque le donneur donne moins que le pair. *Dict. de comm.* (*G*)

NEGOMBO, (*Géog.*) forteresse de l'île de Ceylan sur la côte occidentale du pays de la Canelle. Elle fut bâtie par les Portugais, à qui les Hollandois l'enleverent en 1640. *Long.* 98. *latit.* 7. 30.

NEGORES, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne au Japon à un ordre de bonzes ou de moines militaires, institué comme les chevaliers de Malte, pour défendre la religion. Le P. Charlevoix nous apprend qu'il n'est point de soldats plus aguerris & mieux disciplinés que les *negores*. Ils font vœu de continence, & l'entrée de leur couvent est interdite aux femmes.

NEGRE, s. m. (*Hist. nat.*) homme qui habite différentes parties de la terre. Depuis le tropique du cancer jusqu'à celui du capricorne l'Afrique n'a que des habitans noirs. Non-seulement leur couleur les distingue, mais ils different des autres hommes par tous les traits de leur visage, des nez larges & plats, de grosses levres, & de la laine au lieu de cheveux, paroissent constituer une nouvelle espece d'hommes.

Si l'on s'éloigne de l'équateur vers le pole antarctique, le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure: on trouve ce vilain peuple qui habite la pointe méridionale d'Afrique.

Qu'on remonte vers l'orient, on verra des peuples dont les traits se radoucissent & deviennent plus réguliers, mais dont la couleur est aussi noire que celle qu'on trouve en Afrique.

Après ceux-là un grand peuple basané est distingué des autres peuples par des yeux longs, étroits & placés obliquement.

Si l'on passe dans cette vaste partie du monde qui paroît séparée de l'Europe, de l'Afrique & de l'Asie, on trouve, comme on peut croire, bien de nouvelles variétés. Il n'y a point d'hommes blancs: cette terre

peuplée de nations rougeâtres & basanées de mille nuances, se termine vers le pole antarctique par un cap & des îles habitées, dit-on, par des géans. Si l'on en croit des relations de plusieurs voyageurs, on trouve à cette extrémité de l'Amérique une race d'hommes dont la hauteur est presque double de la nôtre.

Avant que de sortir de notre continent, nous aurions pu parler d'une autre espece d'hommes bien différens de ceux-ci. Les habitants de l'extrémité septentrionale de l'Europe sont les plus petits de tous ceux qui nous sont connus. Les Lapons du côté du nord, les Patagons du côté du midi paroissent les termes extrêmes de la race des hommes.

Je ne finirois point si je parlois des habitans des îles que l'on rencontre dans la mer des Indes, & de celles qui sont dans ce vaste Océan, qui remplit l'intervalle entre l'Asie & l'Amérique. Chaque peuple, chaque nation a sa forme comme sa langue; & la forme n'est-elle pas une espece de langue elle-même, & celle de toutes qui se fait le mieux entendre?

Si l'on parcouroit toutes ces îles, on trouveroit peut-être dans quelques-unes des habitans bien plus embarrassans pour nous que les noirs, auxquels nous aurions bien de la peine à refuser ou à donner le nom d'*hommes*. Les habitans des forêts de Bornéo dont parlent quelques voyageurs, si ressemblans d'ailleurs aux hommes, en pensent-ils moins pour avoir des queues de singes? Et ce qu'on n'a fait dépendre ni du blanc ni du noir dépendra-t-il du nombre des vertebres?

Dans cet isthme qui sépare la mer du Nord avec la mer Pacifique, on dit qu'on trouve des hommes plus blancs que tous ceux que nous connoissons: leurs cheveux seroient pris pour de la laine la plus blanche; leurs yeux trop foibles pour la lumiere du jour, ne s'ouvrent que dans l'obscurité de la nuit: ils sont dans le genre des hommes ce que sont parmi les oiseaux, les chauves-souris & les hibous.

Le phénomène le plus remarquable & la loi la plus constante sur la couleur des habitants de la terre, c'est que toute cette large bande qui ceint le globe d'orient en occident, qu'on appelle *la zone torride*, n'est habitée que par des peuples noirs, ou fort basanés: malgré les interruptions que la mer y cause, qu'on la suive à travers l'Afrique, l'Asie & l'Amérique; soit dans les îles, soit dans les continens, on n'y trouve que des nations noires; car ces hommes nocturnes dont nous venons de parler, & quelques blancs qui naissent quelquefois, ne méritent pas qu'on fasse ici d'exception.

En s'éloignant de l'équateur, la couleur des peuples s'éclaircit par nuances; elle est encore fort brune au-delà du Tropique, & l'on ne la trouve tout-à-fait blanche que lorsque l'on avance dans la zone tempérée. C'est aux extrémités de cette zone qu'on trouve les peuples les plus blancs. La danoise aux cheveux blonds éblouit par sa blancheur le voyageur étonné: il ne sauroit croire que l'objet qu'il voit & l'Afriquaine qu'il vient de voir soient deux femmes.

Plus loin encore vers le nord & jusque dans la zone glacée, dans ce pays que le soleil ne daigne pas éclairer en hiver, où la terre plus dure que le soc ne porte aucune des productions des autres pays; dans ces affreux climats, on trouve des teints de lis & de roses. Riches contrées du midi, terres du Pérou & du Potosi, formez l'or dans vos mines, je n'irai point l'en tirer; Golconde, filtrez le suc précieux qui forme les diamans & les rubis, ils n'embelliront point vos femmes, & sont inutiles aux nôtres. Qu'ils ne servent qu'à marquer tous les ans le poids & la valeur d'un monarque imbécille, qui, pendant qu'il est dans cette ridicule balance, perd ses états & sa liberté.

Mais dans ces contrées extrêmes où tout est blanc & où tout est noir, n'y a-t-il pas trop d'uniformité, & le mélange ne produiroit-il pas des beautés nouvelles? C'est sur les bords de la Seine qu'on trouve cette heureuse variété dans les jardins du Louvre; un beau jour de l'été, vous verrez tout ce que la nature peut produire de merveilles.

Tous ces peuples que nous venons de parcourir, tant d'hommes divers sont-ils

fortis d'une même mere? Il ne nous eſt pas permis d'en douter.

Ce qui nous reſte à examiner, c'eſt comment d'un ſeul individu il a pu naître tant d'eſpeces ſi différentes? Je vais haſarder ſur cela quelques conjectures.

Si les hommes ont été d'abord tous formés d'œuf en œuf, il y auroit eu dans la premiere mere des œufs de différentes couleurs qui contenoient des ſuites innombrables d'œufs de la même eſpece, mais qui ne devoient éclore que dans leur ordre de développement après un certain nombre de générations, & dans les temps que la providence avoit marqué pour l'origine des peuples qui y étoient contenus; il ne feroit pas impoſſible qu'un jour la ſuite des œufs blancs qui peuplent nos régions venant à manquer, toutes les nations européennes changeaſſent de couleur; comme il ne feroit pas impoſſible auſſi que la ſource des œufs noirs étant épuiſée, l'Ethiopie n'eût plus que des habitans blancs. C'eſt ainſi que dans une carriere profonde, lorſque la veine de marbre blanc eſt épuiſée, l'on ne trouve plus que des pierres de différentes couleurs qui ſe ſuccedent les unes aux autres. C'eſt ainſi que des races nouvelles d'hommes peuvent paroître ſur la terre, & que les anciennes peuvent s'éteindre.

Si l'on admettoit le ſyſtême des vers, ſi tous les hommes avoient d'abord été contenus dans ces animaux qui nageoient dans la ſemence du premier homme, on diroit des vers ce que nous venons de dire des œufs: le ver, pere des *negres*, contenoit de vers en vers tous les habitans d'Ethiopie; le ver Darien, le ver Hottentot & le ver Patagon avec tous leurs deſcendans étoient déja tous formés, & devoient peupler un jour les parties de la terre où l'on trouve ces peuples. *Venus Phyſique.*

D'autres phyſiciens ont recherché avec beaucoup de ſoin la cauſe de la noirceur des *negres*; les principales conjectures qu'ils ont formées ſur ce ſujet ſe réduiſent à deux, dont l'une attribue la cauſe de la noirceur à la bile, & l'autre à l'humeur renfermée dans les vaiſſeaux dont le corps muqueux eſt rempli. *Voyez* CORPS MUQUEUX.

Malpighi, Ruiſch, Litre, Sanctorini, Heiſter & Albinus ont fait des recherches curieuſes ſur la peau des *negres*.

Le premier ſentiment ſur la noirceur des *negres* eſt appuyé de toutes ces preuves dans un ouvrage intitulé, *Diſſertation ſur la cauſe phyſique de la couleur des negres*, &c. par M. Barrere, *Paris* 1741, *in*-12. Voici comment il déduit ſon hypotheſe.

Si après une longue macération de la peau d'un *negre* dans l'eau, on en détache l'épiderme ou ſurpeau, & que l'on l'examine attentivement, on le trouve noir, très-mince, & il paroît tranſparent quand on le regarde à-travers le jour. C'eſt ainſi que je l'ai vu en Amérique, & que l'a remarqué auſſi un des plus ſavans anatomiſtes de nos jours, M. Winſlou... On trouve par la diſſection du cuir, proprement dit, ou la peau avec tout l'appareil, comme les mamelons cutanés & le corps réticulaire d'un rouge noirâtre. Il eſt donc évidemment démontré que la couleur des *negres* n'eſt pas, pour ainſi dire, une couleur d'emprunt, & par conſéquent la couleur apparente de l'épiderme n'eſt pas en eux celle du corps muqueux, ſelon le langage de quelques-uns, ou du corps réticulaire, ainſi qu'on l'avoit cru juſqu'ici, c'eſt donc de ſon propre tiſſu que l'épiderme ou la ſurpeau dans les *negres* tient immédiatement de la couleur noire. Diſons de plus que l'épiderme dans les *negres* étant naturellement d'un noir tranſparent, ſa couleur doit devenir encore plus foncée par la peau qui eſt placée au-deſſous, qui eſt d'un rouge brun approchant du noir. Mais l'épiderme des mores, comme celui des blancs, étant un tiſſu de vaiſſeaux, ils doivent néceſſairement renfermer un ſuc, dont l'examen appartient à la queſtion préſente. On peut dire avec quelque fondement que ce ſuc eſt analogue à la bile, & l'obſervation paroît appuyer ce ſentiment; 1°. j'ai remarqué dans les cadavres des *negres* que j'ai eu occaſion de diſſéquer à Cayenne, la bile toujours noire comme de l'encre; 2°. qu'elle étoit le plus ou moins noire à proportion de la

couleur des *negres* ; 3°. que leur sang étoit d'un rouge noirâtre, selon le plus ou moins de noirceur du teint des *negres* ; 4°. il est certain que la bile rentre avec le chyle dans le sang, qu'elle roule avec lui dans toutes les parties du corps, qu'elle se filtre dans le foie, & que plusieurs de ses parties s'échappent à-travers les reins, & les autres parties du corps. Pourquoi donc ne se peut-il pas faire aussi que cette même bile dans les *negres* se sépare dans le tissu de l'épiderme ? Or l'expérience prouve que la bile se sépare en effet dans l'épiderme des *negres* dans les petits tuyaux particuliers, puisque si l'on applique le bout du doigt sur la surface de la peau d'un *negre*, il s'y attache une humeur grasse, onctueuse & comme savoneuse, d'une odeur désagréable, qui donne sans doute ce luisant & cette douceur que l'on remarque à la peau ; que si l'on frotte cette même surpeau avec un linge blanc, elle le salit d'une couleur brune ; toutes qualités affectées à la bile des *negres*.... On juge que la bile est naturellement abondante dans le sang des *negres* par la force & la célérité du pouls, par l'extrême subtilité & les autres passions fougueuses, & sur-tout par la chaleur considérable de la peau qu'on remarque en eux. L'expérience montre d'ailleurs que la chaleur du sang est propre à former beaucoup de bile, puisqu'on voit jaunir le lait parmi les blanches quand une nourrice a la fievre. Enfin ne pourroit-on pas regarder en quelque façon la couleur des *negres* comme un ictere noir naturel.

1°. Par ce que nous venons de dire, on voit que l'humeur qui forme la couleur des *negres*, semble être la même que la bile : peut-être que celle qui se filtre dans le foie ne differe que du plus ou du moins ; 2°. qu'il est plus que probable que la bile se sépare non-seulement dans le foie des *negres*, mais encore dans des vaisseaux presque imperceptibles, de l'épiderme, où dégagée des parties rouges du sang, elle doit reprendre sans doute sa premiere forme, & se montrer par conséquent dans sa noirceur naturelle ; 3°. que les parties grossieres de cette bile, par leur séjour dans le tissu de l'épiderme, doivent leur donner une couleur noire ; tandis que les parties les plus ténues, pour une décharge particuliere du sang, s'exhalent en-dehors par les pores de la peau comme une espece de vapeur nullement noire, & sans presque pas d'amertume, s'amassent insensiblement sur l'épiderme, s'y épaississent, & y répandent une odeur désagréable. Il arrive quelque chose tout-à-fait semblable, lorsqu'après avoir fait un peu chauffer la bile d'un *negre*, dans un petit vaisseau couvert de parchemin percé de plusieurs petits trous, on remarque les parois du vaisseau teintes en noir, dans le temps que l'on voit sortir à-travers les petits trous du couvercle, une espece de fumée qui se condense en des gouttes sensibles, lorsqu'on adapte un couvercle au gobelet en maniere de cône, qui n'ont aucunement ni la couleur ni le goût de la bile.

Telles sont les principales preuves sur lesquelles M. Barrere se fonde pour placer dans la bile le principe de la couleur des *negres*. On sera peut-être bien-aise de trouver ici les difficultés auxquelles ce sentiment est exposé. Elles sont prises des observations suivantes : 1°. Les corps des *negres* qui ont péri dans l'eau prennent, dit-on, une couleur blanche ; on ne peut les distinguer des blancs que par les cheveux. 2°. La petite vérole est blanche dans les *negres*, & cette blancheur a souvent trompé les Médecins. 3°. Les *negres* vomissent de la bile qui est jaune, c'est un fait constant. 4°. Les *negres* sont sujets à l'ictere, & la conjonctive devient jaune de même que les parties internes. 5°. La bile noirâtre qu'on trouve dans la vésicule des hommes blancs paroît presque toujours jaune dès qu'elle est étendue. 6°. Quand on distille la bile des hommes blancs, elle passe par diverses couleurs, & enfin elle laisse un fond noir qui donne aux vaisseaux qui le contiennent une couleur noirâtre. La bile des *negres* peut donc paroître noirâtre, quand elle est amassée, & elle peut être jaune quand elle est étendue ; ou bien la noirceur de cette bile, dans les cadavres des *negres*, peut avoir pris cette couleur dans les maladies &

par divers accidens. 7°. Les entrailles des *negres* & leur peau ont la même couleur que dans les hommes qui sont blancs. 8°. Enfin, il y a des maladies qui noircissent la bile, sans qu'il en paroisse aucune trace sur le corps. Dans les hommes qui sont morts de la rage, on trouve la bile entiérement noire, tandis que la surface de la peau est parfaitement blanche. De tous ces faits on conclut que la couleur des *negres* ne sauroit être attribuée à la bile. Cette liqueur est jaune dans les *negres*; elle ne donne aucune teinture aux parties externes dans l'état naturel; elle jaunit les yeux dès qu'elle se répand par le corps; elle teindroit en noir les parties internes si elle étoit véritablement noire, & si elle étoit portée dans ces parties. Ajoutez que les urines prendroient la même teinture dont les vaisseaux du corps muqueux sont remplis.

Les vaisseaux du corps muqueux, suivant les observations de *Malpighy*, la peau & la cuticule des *negres* sont blancs, la noirceur ne vient que du corps muqueux ou du corps réticulaire qui est entre l'épiderme & la peau. Les injections de *Ruisch* ont confirmé en partie cette découverte, & l'ont mise dans un plus grand jour. La surpeau n'est pas blanche dans les *negres*, selon cet anatomiste, elle n'a que la blancheur de la corne, qui a toujours un mélange noir. *Ruisch* envoya à *Heyster* une portion de la peau d'un *negre*. Elle étoit parfaitement blanche; mais la surface externe de l'épiderme étoit noirâtre, & la face interne étoit couverte d'une teinture noire & foncée. Sanctorini, dans ses *Remarques anatomiques*, nous a donné des observations qui établissent la cause de la couleur des *negres* dans le corps muqueux. Ces recherches prouvent que, lorsqu'on enleve l'épiderme, il reste une portion du corps muqueux sur la peau ou le tissu vasculeux, d'une couleur extrémement noire; qu'il communique sa teinture aux doigts auxquels il s'attache souvent lorsqu'on enleve l'épiderme; que par conséquent il y a un réservoir particulier de cette teinture entre l'épiderme & la peau. Le corps muqueux, tissu presqu'inconnu, paroît fort inégal en diverses parties du corps. Il est étroitement attaché à l'épiderme; on ne sauroit l'en séparer entiérement; c'est pour cela que la couleur noirâtre ne peut s'effacer dans la surpeau, & qu'elle est plus foncée dans la surface interne de ce tégument. Les vaisseaux du corps réticulaire sont pleins d'une liqueur noirâtre. On demande où elle se forme. *Sanctorini* n'a pas cru qu'on pût décider sur la source de cette matiere qui teint le corps réticulaire des *negres*; mais il a soupçonné que le foie pouvoit fournir la teinture de la peau dans cette espece d'hommes. La couleur rouge du foie d'un poisson, diverses sortes d'ictères auxquels les hommes sont sujets, & la noirceur qu'on trouve quelquefois dans la bile de la vésicule du fiel, l'avoient conduit à cette conjecture. D'ailleurs on trouve des sources d'une liqueur noire dans quelques parties du corps. Entre les bronches il y a des glandes qui versent une liqueur noire dans le fœtus; sur les yeux des animaux l'on a remarqué des glandes noires d'où découle sans doute le suc qui noircit la coroïde. Il peut donc se filtrer des sucs noirs dans diverses parties du corps: il y a même des fluides qui, en perdant leur couleur naturelle, passent par diverses gradations. La bile devient noirâtre dans la véficule du fiel; l'urine elle-même prend cette couleur dans diverses maladies. Il me paroît résulter des deux opinions que j'ai exposées dans cette note & dans la précédente, que le problême physique est encore fort indécis.

Pourquoi les negres ont les cheveux crépés? Écoutons encore M. *Barrere* sur ces questions. Il est déjà avoué dans le monde savant, & c'est l'opinion généralement reçue, que dans le germe du corps des animaux se trouvent comme concentrées toutes les parties qui les composent avec leur couleur & leur figure déterminée; que ces parties se développent, s'étendent & s'épanouissent dès qu'elles sont mises en jeu & pénétrées par un fluide très-fin & spiritueux, c'est-à-dire par la semence du mâle; que cette liqueur séminale imprime son caractere à ce point de matiere qui concentre toutes ces parties dans leur

germe. Suivant ces principes, qui paroissent très-véritables, l'on conçoit : 1°. que, puisque le germe des corps des animaux dans la formation tient du mâle & de la femelle, il faut qu'il reçoive des traits de l'un & de l'autre ; 2°. qu'il y a beaucoup d'apparence que le germe renfermé dans le sein de la femelle contient naturellement tous les traits de ressemblance, & qu'il ne reçoit la ressemblance du mâle que par l'intrusion de la liqueur séminale qui détermine les parties du germe à recevoir un mouvement ; 3°. que le mouvement qui arrive aux parties du germe dans les animaux de la même espece, doit être presque toujours uniforme, & comme au même degré ; cependant moins grand, en comparaison de celui qui survient dans l'accouplement des animaux de diverses especes ; il faut même que dans ces derniers le mouvement soit violent & comme forcé, ensorte que les fluides doivent sortir de la ligne de leur direction naturelle ; & se fourvoyer, pour ainsi parler : on le juge ainsi par le dérangement considérable qui arrive dans les parties originaires du germe ; 4°. que la production des monstres est une preuve des plus convainquantes de ce dérangement si surprenant. 5°. Il suit aussi, qu'une *negresse* qui aura commercé, par exemple, avec un blanc ou européen, doit faire un mulâtre, qui par la nouvelle modification que cet enfant aura reçue dans le sein de sa mere dans la couleur originaire de sa peau & de ses cheveux, doit paroître différent d'un *negre* ; 6°. que cette nouvelle modification dans le mulâtre suppose nécessairement l'humeur qui se filtre à-travers l'épiderme moins noire, une dilatation dans les vaisseaux insensibles des cheveux moins tortueux : aussi voit-on tous les jours en Amérique non-seulement dans les mulâtres, mais encore dans les différens mélanges du sang la couleur de la peau devenir plus ou moins foncée, & les cheveux plus droits & plus longs selon la gradation ou le différent éloignement du teint naturel des *negres* ; 7°. qu'enfin l'on doit conclure que la cause de la dégénération de la couleur des *negres* & de la qualité de leurs cheveux doit être vraissemblablement rapportée à l'action & au plus ou moins de disconvenance du fluide séminal avec le germe qui pénetre dans les premiers momens de l'évolution des parties. *Article de M.* FORMEY,

NEGRES BLANCS. (*Hist. nat.*) Les Voyageurs qui ont été en Afrique, parlent d'une espece de negres, qui, quoique nés de parens noirs, ne laissent pas d'être blancs comme les Européens, & de conserver cette couleur toute leur vie. Il est vrai que tous les negres sont blancs en venant au monde, mais peu de jours après leur naissance ils deviennent noirs, au-lieu que ceux dont nous parlons conservent toujours leur blancheur. On dit que ces *negres blancs* sont d'un blanc livide comme les corps morts ; leurs yeux sont gris, très-peu vifs, & paroissent immobiles ; ils ne voient, dit-on, qu'au clair de la lune, comme les hibous ; leurs cheveux sont ou blonds, ou roux, ou blancs & crépus. On trouve un assez grand nombre de ces *negres blancs* dans le royaume de Loango ; les habitans du pays les nomment *dondos*, & les Portugais *albinos* ; les noirs de Loango les détestent, & sont perpétuellement en guerre avec eux ; ils ont soin de prendre leurs avantages avec eux & de les combattre en plein jour. Mais ceux-ci prennent leur revanche pendant la nuit. Les negres ordinaires du pays appellent les *negres blancs mokissos* ou *diables des bois*. Cependant on nous dit que les rois de Loango ont toujours un grand nombre de ces *negres blancs* à leur cour ; ils y occupent les premieres places de l'état, & remplissent les fonctions de prêtres ou de sorciers, auxquelles on les éleve dès la plus tendre enfance. Ils reconnoissent, dit-on, un Dieu ; mais ils ne lui rendent aucun culte, & ne paroissent avoir aucune idée de ses attributs. Ils n'adressent leurs vœux & leurs prieres qu'à des démons, de qui ils croient que dépendent tous les événemens heureux ou malheureux ; ils les invoquent & les consultent sur toutes les entreprises, & les représentent sous des formes humaines, de bois, de terre, de différentes grandeurs, & très-grossiérement travaillées.

Les savans ont été très-embarrassés de savoir d'où provenoit la couleur des *negres blancs*.

blancs. L'expérience a fait connoître que ce ne pouvoit être du commerce des blancs avec les negresses, puisqu'il ne produit que des mulâtres. Quelques-uns ont cru que cette bisarrerie de la nature étoit due à l'imagination frappée des femmes grosses. D'autres se sont imaginé que la couleur de ces negres venoit d'une espece de lepre dont eux & leurs parens étoient infectés; mais cela n'est point probable, vu que l'on nous dépeint les *negres blancs* comme des hommes très-robustes, ce qui ne conviendroit point à des gens affligés d'une maladie telle que la lepre. Les Portugais ont essayé d'en faire passer quelques-uns dans leurs colonies d'Amérique pour les y faire travailler aux mines, mais ils ont mieux aimé mourir de faim que de se soumettre à ces travaux.

Quelques-uns ont cru que les *negres blancs* venoient du commerce monstrueux des gros singes du pays avec des negresses; mais ce sentiment ne paroît pas probable, vû qu'on assure que ces *negres blancs* sont capables de se propager.

Quoi qu'il en soit, il paroît que l'on ne connoît pas toutes les variétés & les bisarreries de la nature; peut-être que l'intérieur de l'Afrique, si peu connu des Européens renferme des peuples nombreux d'une espece entiérement ignorée de nous.

On prétend que l'on a trouvé pareillement des *negres blancs* dans différentes parties des Indes orientales, dans l'île de Bornéo, & dans la nouvelle Guinée. Il y a quelques années que l'on montroit à Paris un *negre blanc*, qui vraisemblablement, étoit de l'espece dont on vient de parler. *Voyez the modern part. of an universal History vol. XVI pag.* 293 *de l'édition in*-8°. Un homme digne de foi a vu en 1740 à Carthagene en Amérique, un negre & une négresse dont tous les enfans étoient blancs, comme ceux qui viennent d'être décrits; à l'exception d'un seul qui étoit blanc & noir *ou* pie: les jésuites qui en étoient propriétaires, le destinoient à la reine d'Espagne.

NEGRES, (*Commerce.*) Les Européens font depuis quelques siecles commerce de ces *negres*, qu'ils tirent de Guinée & des autres côtes de l'Afrique, pour soutenir les colonies qu'ils ont établies dans plusieurs endroits de l'Amérique & dans les îles Antilles. On tâche de justifier ce que ce commerce a d'odieux & de contraire au droit naturel, en disant que ces esclaves trouvent ordinairement le salut de leur ame dans la perte de leur liberté; que l'instruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au besoin indispensable qu'on a d'eux pour la culture des sucres, des tabacs, des indigos, *&c.* adoucissent ce qui paroît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achetent & en vendent d'autres, comme on feroit des bestiaux pour la culture des terres.

Le commerce des *negres* est fait par toutes les nations qui ont des établissemens dans les Indes occidentales, & particuliérement par les François, les Anglois, les Portugais, les Hollandois, les Suédois & les Danois. Les Espagnols, quoique possesseurs de la plus grande parties des continens de l'Amérique, n'ont guere les *negres* de la premiere main; mais les tirent des autres nations, qui ont fait des traités avec eux pour leur en fournir, comme ont fait long-temps la compagnie des grilles, établie à Genes, celle de l'assiente en France, & maintenant la compagnie du sud en Angleterre, depuis le traité d'Utrecht en 1713. *Voy.* ASSIENTE & *l'article* COMPAGNIE.

Ce n'est qu'assez long-temps après l'établissement des colonies françoises dans les îles Antilles qu'on a vu des vaisseaux françois sur les côtes de Guinée, pour y faire le trafic des *negres*, qui commença à devenir un peu commun, lorsque la compagnie des Indes occidentales eut été établie en 1664, & que les côtes d'Afrique, depuis le cap Verd jusqu'au cap de Bonne-Espérance, eurent été comprises dans cette concession.

La compagnie du Sénégal lui succéda pour ce commerce. Quelques années après la concession de cette derniere, comme trop étendue, fut partagée; & ce qu'on lui ôta, fut donné à la compagnie de Guinée, qui prit ensuite le nom de compagnie de l'assiente.

De ces deux compagnies françoises,

celle du Sénégal subsiste toujours, mais celle de l'assiente a fini après le traité d'Utrecht, & la liberté du commerce dans tous les lieux qui lui avoient été cédés, soit pour les *negres*, soit pour les autres marchandises, a été rétablie dans la premiere année du regne de Louis XV.

Les meilleurs *negres* se tirent du cap Verd, d'Angole, du Sénégal, du royaume des Jaloffes, de celui de Galland, de Damel, & de la riviere de Gambie, de Majugard, de Bar, *&c.*

Un *negre* piece d'Inde (comme on les nomme), depuis 17 à 18 ans jusqu'à 30 ans, ne revenoit autrefois qu'à trente ou trente-deux livres en marchandises propres au pays, qui sont des eaux-de-vie, du fer, de la toile, du papier, des masses ou rassades de toutes couleurs, des chaudieres & bassins de cuivre & autres semblables, que ces peuples estiment beaucoup; mais depuis que les Européens ont, pour ainsi dire, enchéri les uns sur les autres, ces barbares ont su profiter de leur jalousie, & il est rare qu'on traite encore de beaux *negres* pour 60 livres, la compagnie de l'assiente en ayant acheté jusqu'à 100 livres la piece.

Ces esclaves se font de plusieurs manieres; les uns, pour éviter la famine & la misere, se vendent eux-mêmes, leurs enfans & leurs femmes aux rois & aux plus puissans d'entr'eux, qui ont de quoi les nourrir: car quoiqu'en général les *negres* soient très-sobres, la stérilité est quelquefois si extraordinaire dans certains endroits de l'Afrique, sur-tout quand il y a passé quelque nuage de sauterelles, qui est un acident assez commun, qu'on n'y peut faire aucune récolte de mil, ni de ris, ni d'autres légumes dont ils ont coutume de subsister. Les autres sont des prisonniers faits en guerre & dans les incursions que ces roitelets font sur les terres de leurs voisins, souvent sans autre raison que de faire des esclaves qu'ils emmenent, jeunes, vieux, femmes, filles, jusqu'aux enfans à la mamelle.

Il y a des *negres* qui se surprennent les uns les autres, tandis que les vaisseaux européens sont à l'ancre, y amenant ceux qu'ils ont pris pour les y vendre & les y embarquer malgré eux; ensorte qu'on y voit des fils vendre leurs peres, & des peres leurs enfans, & plus souvent encore ceux qui ne sont liés d'aucune parenté, mettre la liberté les uns des autres, à prix de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ou de quelques barres de fer.

Ceux qui font ce commerce, outre les victuailles pour l'équipage du vaisseau, portent du gruau, des pois gris & blancs, des feves, du vinaigre, de l'eau-de-vie, pour la nourriture des *negres* qu'ils esperent avoir de leur traite.

Aussi-tôt que la traite est finie, il faut mettre à la voile sans perdre de temps, l'expérience ayant fait connoître que tant que ces malheureux sont encore à la vue de leur patrie, la tristesse les accable, ou le désespoir les saisit. L'une leur cause des maladies qui en font périr un grand nombre pendant la traversée; l'autre les porte à s'ôter eux-mêmes la vie, soit en se refusant la nourriture, soit en se bouchant la respiration, par une maniere dont ils savent se plier & se contourner la langue, qui, à coup sûr, les étouffe; soit en se brisant la tête contre le vaisseau, ou en se précipitant dans la mer, s'ils en trouvent l'occasion.

Cet amour si vif pour la patrie semble diminuer à mesure qu'ils s'en éloignent: la gaieté succede à leur tristesse; & c'est un moyen presqu'immanquable pour la leur ôter, & pour les conserver jusqu'au lieu de leur destination, que de leur faire entendre quelque instrument de musique, ne fût ce qu'une vielle ou une musette.

A leur arrivée aux îles, chaque tête de *negre* se vend depuis trois jusqu'à 500 l. suivant leur jeunesse, leur vigueur & leur santé. On ne les paie pas pour l'ordinaire en argent, mais en marchandisesdu pays.

Les *negres* sont la principale richesse des habitans des îles. Quiconque en a une douzaine, peut être estimé riche. Comme ils multiplient beaucoup dans les pays chauds, leurs maîtres, pour peu qu'ils les traitent avec douceur, voient croître insensiblement cette famille, chez laquelle l'esclavage est héréditaire.

Leur naturel dur exige qu'on n'ait pas trop d'indulgence pour eux, ni aussi trop

de févérité ; car fi un châtiment modéré les rend fouples & les anime au travail, une rigueur exceffive les rebute & les porte à fe jetter parmi les *negres* marons ou fauvages qui habitent des endroits inacceffibles dans ces îles, où ils préferent la vie la plus miférable à l'efclavage.

Nous avons un édit donné à Verfailles au mois de Mars 1724, appellé communément le *code noir*, & qui fert de réglement pour l'adminiftration de la juftice, police, difcipline, & le commerce des efclaves *negres* dans la province de la Louifiane. *Dictionn. de Commerce.*

NEGRES, *confidérés comme efclaves dans les colonies de l'Amérique.* L'exceffive chaleur de la zone torride, le changement de nourriture, & la foibleffe de tempérament des hommes blancs ne leur permettant pas de réfifter dans ce climat à des travaux pénibles, les terres de l'Amérique, occupées par les Européens, feroient encore incultes, fans le fecours des *negres* que l'on y a fait paffer de prefque toutes les parties de la Guinée. Ces hommes noirs, nés vigoureux & accoutumés à une nourriture groffiere, trouvent en Amérique des douceurs qui leur rendent la vie animale beaucoup meilleure que dans leur pays. Ce changement en bien les met en état de réfifter au travail, & de multiplier abondamment. Leurs enfans font appellés *negres créols*, pour les diftinguer des *negres* dandas, boffals ou étrangers.

La majeure partie des *negres* qui enrichiffent les colonies françoifes fe tire directement de la côte d'Afrique par la voie de la compagnie des Indes (qui s'eft réfervé exclufivement à tous les autres la traite du Sénégal) ou par les navires de différens armateurs françois, à qui l'on permet de commercer chez les autres nations de la côte de Guinée. Ces vaiffeaux tranfportent dans les colonies les *negres* qu'ils ont trafiqués, foit que ces *negres* aient été pris en guerre ou enlevés par des brigands, ou livrés à prix d'argent par des parens dénaturés, ou bien vendus par ordre de leur roi, en punition de quelque crime commis.

De tous ces différens efclaves, ceux du cap Verd ou Sénégalais font regardés comme les plus beaux de toute l'Afrique. Ils font grands, bien conftitués, ayant la peau unie fans aucune marque artificielle : ils ont le nez bien fait, les yeux grands, les dents blanches, & la levre inférieure plus noire que le refte du vifage ; ce qu'ils font par art, en piquant cette partie avec des épines, & introduifant dans les piquures de la poufliere de charbon pilé.

Ces *negres* font idolâtres ; leur langue eft difficile à prononcer, la plûpart des fons fortant de la gorge avec effort. Plufieurs d'entr'eux parlent arabe, & paroiffent fuivre la religion de Mahomet ; mais tous les Sénégalais font circoncis. On les emploie dans les habitations au foin des chevaux & des beftiaux, au jardinage & au fervice des maifons.

Les Aradas, les Fonds, les Fouéda, & tous les *negres* de la côte de Juda font idolâtres, & pratiquent la circoncifion par un motif de propreté. Ces *negres*, quoique fous différentes dominations, parlent tous à-peu-près la même langue. Leur peau eft d'un noir rougeâtre. Ils ont le nez écrafé, les dents très-blanches, & le tour du vifage affez beau. Ils fe font des incifions fur la peau qui laiffent des marques ineffaçables, au moyen defquelles ils fe diftinguent entr'eux. Les Aradas fe les placent fur le gros des joues, au-deffous des yeux ; elles reffemblent à des verrues de la groffeur d'un poix. Les *negres* Fonds fe fcarifient les tempes, & les Fouéda (principalement les femmes) fe font cizeler le vifage, & même tout le corps, formant des deffeins de fleur, des mofaïques & des compartimens très-réguliers. Il femble à les voir qu'on leur ait appliqué fur la peau une étoffe brune, travaillée en piquure de Marfeille. Ces *negres* font eftimés les meilleurs pour le travail des habitations : plufieurs connoiffent parfaitement les propriétés bonnes ou mauvaifes de plufieurs plantes inconnues en Europe. Les Aradas principalement en compofent avec le venin de certains infectes, un poifon auquel on n'a point encore trouvé de remede certain. Les effets en font fi finguliers, que ceux qui l'emploient paffent conftamment pour forciers parmi les habitans du pays.

Les *negres* Mines ſont vigoureux & fort adroits pour apprendre des métiers. Quelques-uns d'entr'eux travaillent l'or & l'argent, fabriquant groſſiérement des eſpeces de pendans d'oreille, des bagues & autres petits ornemens. Ils ſe font deux ou trois balaffres en long ſur les joues. Ils ſont courageux; mais leur orgueil les porte à ſe détruire eux-mêmes pour peu qu'on leur donne du chagrin.

La côte d'Angol, les royaumes de Loangue & de Congo fourniſſent abondamment de très-beaux *negres* paſſablement noirs, ſans aucune marque ſur la peau. Les Congos en général ſont grands railleurs, bruyans, pantomimes, contrefaiſant plaiſamment leurs camarades, & imitant très-bien les allures & le cri de différens animaux. Un ſeul Congo ſuffit pour mettre en bonne humeur tous les *negres* d'une habitation. Leur inclination pour les plaiſirs les rend peu propres aux occupations laborieuſes, étant d'ailleurs pareſſeux, poltrons, & fort adonnés à la gourmandiſe; qualité qui leur donne beaucoup de diſpoſition pour apprendre facilement les détails de la cuiſine. On les emploie au ſervice des maiſons, étant pour l'ordinaire d'une figure revenante.

Les Portugais qui ont introduit une idée du chriſtianiſme dans le royaume de Congo, y ont aboli la circonciſion, fort en uſage parmi les autres peuples de l'Afrique.

Les moins eſtimés de tous les *negres* ſont les Bambaras; leur mal-propreté, ainſi que pluſieurs grandes balaffres qu'ils ſe font tranſverſalement ſur les joues depuis le nez juſqu'aux oreilles les rendent hideux. Ils ſont pareſſeux, ivrognes, gourmands & grands voleurs.

On fait aſſez peu de cas des *negres* Mandingues, Congres & Mondongues. Ceux-ci ont les dents limées en pointe, & paſſent pour antropophages chez les autres peuples.

Il n'eſt pas poſſible, dans cet article, de détailler les nations des Calbaris, des Caplahons, des Anans, des Tiambas, des Poulads & nombre d'autres, dont pluſieurs habitent aſſez avant dans les terres, ce qui en rend la traite difficile & peu abondante.

Traitement des negres *lorſqu'ils arrivent dans les colonies.* L'humanité & l'intérêt des particuliers ne leur permettent pas de faire conduire leurs eſclaves au travail auſſi-tôt qu'il ſont ſortis du vaiſſeau. Ces malheureux ont ordinairement ſouffert pendant leur voyage, ils ont beſoin de repos & de rafraîchiſſemens; huit à dix jours de bains pris matin & ſoir dans l'eau de la mer leur font beaucoup de bien; une ou deux ſaignées, quelques purgations, & ſur-tout une bonne nourriture, les mettent bientôt en état de ſervir leur maître.

Les anciens compatriotes les adoptent par inclination: il les retirent dans leurs cazes, les ſoignent comme leurs enfans, en les inſtruiſant de ce qu'ils ont à faire, & leur faiſant entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, & non pas pour être mangés, ainſi que quelques-uns ſe l'imaginent, lorſqu'ils ſe voient bien nourris. Leurs patrons les conduiſent enſuite au travail: ils les châtient quand ils manquent; & ces hommes faits ſe ſoumettent à leurs ſemblables avec une grande réſignation.

Les maîtres qui ont acquis de nouveaux eſclaves, ſont obligés de les faire inſtruire dans la religion catholique. Ce fut le motif qui détermina Louis XIII à permettre ce commerce de chair humaine.

Travaux des negres *ſur les habitations.* Les terres produiſant les cannes à ſucre, celles où l'on cultive le café, le cacao, le manioc, le coton, l'indigo & le rocou, ont beſoin d'un nombre d'eſclaves proportionné à leur étendue pour la culture des plantations. Pluſieurs de ces eſclaves ſont inſtruits dans le genre de travail propre à mettre ces productions en valeur: tous ſont ſous la diſcipline d'un commandeur en chef, blanc ou noir, lequel dans les grands établiſſemens eſt ſubordonné à un œconome.

Les *negres* deſtinés aux principales opérations qui ſe font dans les ſucreries s'appellent *raffineurs.* Ce n'eſt pas ſans peine qu'ils acquierent une connoiſſance exacte de leur art, qui exige beaucoup d'application dans un apprentiſſage de pluſieurs années. Leur travail eſt d'autant plus fatiguant, qu'ils ſont continuellement expoſés à la chaleur des chaudieres où l'on fabrique le ſucre. Les charpentiers & ſcieurs de long ont ſoin

de réparer le moulin, & d'entretenir conjointement avec les maçons, les différens bâtimens de la sucrerie. Les charrons sont fort nécessaires : on ne peut guere se passer de tonneliers; & dans les grands établissemens un forgeron ne manque pas d'occupation. Tous les autres esclaves, excepté les domestiques de la maison, sont employés journellement à la culture des terres, à l'entretien des plantations, à sarcler les savannes ou pâturages, & à couper les cannes à sucre; que les cabrouettiers & les muletiers transportent au moulin, où d'ordinaire il y a des *négresses*, dont l'office est de faire passer ces cannes entre les rouleaux ou gros cylindres de métal, qui en expriment le suc dont on fait le sucre. Les *negres* les moins bien conformés & peu propres aux travaux difficiles, sont partagés pour l'entretien du feu dans les fourneaux de la sucrerie & de l'étuve, pour soigner les malades dans les infirmeries, & pour garder les bestiaux dans les savannes. On occupe aussi les négrillons & les négrittes à des détails proportionnés à leurs forces, tellement que sur quelque habitation que ce puisse être, les maîtres & les œconomes ne peuvent trop s'appliquer à bien étudier le caractere, les forces, les dispositions, les talens des esclaves pour les employer utilement.

Caracteres des negres *en général.* Si par hasard on rencontre d'honnêtes gens parmi les *negres* de la Guinée, (le plus grand nombre est toujours vicieux.) Ils sont pour la plupart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol & au mensonge. Leur opiniâtreté est telle qu'ils n'avouent jamais leurs fautes, quelque châtiment qu'on leur fasse subir; la crainte même de la mort ne les émeut point. Malgré cette espece de fermeté, leur bravoure naturelle ne les garantit pas de la peur des sorciers & des esprits qu'ils appellent *zambys*.

Quant aux *negres* créols, les préjugés de l'éducation les rendent un peu meilleurs; cependant ils participent toujours un peu de leur origine; ils sont vains, méprisans, orgueilleux, aimant la parure, le jeu, & sur toutes choses les femmes; celles-ci ne le cedent en rien aux hommes, suivant sans réserve l'ardeur de leur tempérament; elles sont d'ailleurs susceptibles de passions vives, de tendresse & d'attachement. Les défauts des *negres* ne sont pas si universellement répandus qu'il ne se rencontre de très-bons sujets; plusieurs habitans possédent des familles entiéres composées de fort honnêtes gens, très-attachés à leurs maîtres, & dont la conduite feroit honte à beaucoup de blancs.

Tous en général sont communément braves, courageux, compatissans, charitables, soumis à leurs parens, sur-tout à leurs parrains & marraines, & très-respectueux à l'égard des vieillards.

Logemens des negres, *leur nourriture & leurs usages.* Les cazes ou maisons des *negres* sont quelquefois construites de maçonnerie, mais plus ordinairement de bois couvert d'un torchis, de terre franche préparée avec de la bouze de vache, un cours de chevrons élevés sur ces especes de murailles & brandis le long de la piece qui forme le faîte compose le toît, lequel est couvert avec des feuilles de cannes, de roseaux ou de palmiers; ces cazes n'ont qu'un rez-de-chaussée, long d'environ 20 à 25 piés sur 14 à 15 de largeur, partagé par des cloisons de roseaux, en deux ou trois petites chambres fort obscures, ne recevant de jour que par la porte & quelquefois par une petite fenêtre ouverte dans l'un des pignons.

Les meubles dont se servent les *negres* correspondent parfaitement à la simplicité de leurs maisons, deux ou trois planches élevées sur quatre petits pieux, enfoncés en terre & couvertes d'une natte forment leur lit; un tonneau défoncé par l'un des bouts servant à renfermer des bananes & des racines, quelques grands pots à mettre de l'eau, un banc ou deux; une mauvaise table, un coffre, plusieurs couis & grosses calebasses dans lesquelles ils serrent leurs provisions, composent tout l'attirail du ménage.

Les commandeurs, les ouvriers & ceux qui sont anciens dans le pays se procurent beaucoup de petites commodités, au moyen des jardins qu'on leur permet de cultiver pour leur compte particulier dans les lieux écartés de l'habitation; ils élevent aussi des volailles & des cochons, dont le pro-

duit les met en état de se vêtir très-proprement & de bien entretenir leur famille. Outre ces douceurs, ils sont nourris & habillés par leur maître, ainsi qu'il est ordonné par le code noir, édit dont on parlera ci-après.

Leur principale nourriture consiste en farine de manioc, *voyez l'art.* MANIOC, *&c.* racines de plusieurs especes, mahis, bananes & bœuf salé ; le poisson, les crabes, les grenouilles, les gros lésards, les agoutis, rats de cannes & tatons servent à varier leurs mets dans les endroits où ces animaux abondent ; ils composent différentes boissons avec des fruits, des racines, des citrons, du gros syrop de sucre & de l'eau, & l'eau-de-vie de canne ne leur manque pas ; ils se régalent de temps en temps les jours de fêtes ; leurs grands festins, principalement ceux de nôces, sont nombreux, tous ceux qui veulent en être étant admis, pourvû qu'ils apportent de quoi payer leur écot : ces repas tumultueux où les commandeurs veillent pour prévenir le désordre, sont toujours suivis de danses, que les *negres* aiment passionnément ; ceux de chaque nation se rassemblent & dansent à la mode de leur pays, au bruit cadencé d'une espece de tambour, accompagné de chants bruyants, de frappemens de main mesurés, & souvent d'une forte de guitare à quatre cordes, qu'ils appellent *banza*.

La danse que les créols aiment le mieux, & qui par cette raison est fort en usage, même parmi les nations naturalisées, c'est le calenda dont on a parlé à la lettre C.

Les *negres* & *négresses* d'une même habitation peuvent, du consentement de leur maître, se marier, suivant nos usages ; on ne doit pas exiger de cette espece d'hommes plus de vertus qu'il n'en existe parmi les blancs ; cependant on voit chez eux des ménages fort unis, vivant bien, aimant leurs enfans, & les maintenant dans un grand respect.

Châtimens des negres, police & réglement à cet effet. Lorsqu'un *negre* commet une faute légere, le commandant peut de son chef le châtier de quelques coups de fouet ; mais si le cas est grave, le maître après avoir fait mettre le malfaiteur aux fers, ordonne le nombre des coups dont il doit être châtié ; si les hommes étoient également justes, ces punitions nécessaires auroient des bornes, mais il arrive souvent que certains maîtres abusent de leur prétendue autorité, en infligeant des peines trop rigoureuses aux malheureux, qu'ils ont peut-être mis eux-mêmes dans le cas de leur manquer. Pour arrêter les cruautés de ces hommes barbares, qui par avarice, laisseroient manquer leurs esclaves des choses les plus nécessaires à la vie, en exigeant d'eux un travail forcé, les officiers de Sa Majesté, établis dans les colonies, sont chargés de tenir la main à l'exécution de l'édit du roi, nommé *code noir*, servant de réglement pour le gouvernement & l'administration de la justice & de la police, & pour la discipline & le commerce des esclaves dans les îles françoises de l'Amérique.

La longueur de cet édit ne permettant pas de le rapporter dans son entier, on ne fera mention que des principaux articles qui ont rapport à la police des *negres*, & aux obligations des maîtres à leur égard.

Par le second article, du code noir, il est ordonné aux maîtres de faire instruire leurs esclaves dans la religion Catholique, *&c.* à peine d'amende arbitraire.

Le sixieme défend aux maîtres, de les faire travailler les jours des repos ordonnés par l'église.

Le neuvieme impose une amende de deux mille livres de sucre aux maîtres, qui par concubinage auront des enfans de leur esclave ; en outre, ladite esclave & ses enfans confisqués au profit de l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis. Cet article n'a point lieu, si le maître veut épouser dans les formes observées par l'église, son esclave, qui par ce moyen est affranchie, & ses enfans rendus libres & légitimes.

Par le dixieme article, la célébration du mariage des *negres* & *négresses* peut s'exécuter, sans qu'il soit besoin du consentement des parens, celui du maître étant suffisant, pourvu toutefois qu'il n'emploie aucune contrainte pour les marier contre leur gré.

Le douzieme article porte que les enfans qui naîtront de mariages entre esclaves, seront esclaves, & lesdits enfans appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, si le mari & la femme ont des maîtres différens. *Ces alliances ne sont pas ordinaires, les negres & négresses d'une habitation se marient entre eux & les maîtres ne peuvent vendre ni acheter le mari & la femme séparément.*

Par le treizieme article, un homme esclave épousant une femme libre, les enfans suivent la condition de leur mere, & le pere étant libre & la mere esclave, les enfans sont esclaves.

Le quinzieme article défend aux esclaves de porter pour leur usage particulier des armes, même de gros bâtons, sous peine du fouet & de confiscation desdites armes.

Le seizieme défend aux *negres*, de s'attrouper de jour & de nuit, sous peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet & de la fleur-de-lis, même de mort, en cas de fréquentes récidives ou autres circonstances aggravantes.

Les articles 22, 23, 24 & 25, portent en substance, que les maîtres seront tenus de fournir par chaque semaine à leurs esclaves, âgés de dix ans & au-dessus, pour leur nourriture, deux pots & demi de farine de manioc, ou trois cassaves pesant deux livres & demie chacune, ou choses équivalentes (*le pot contient deux pintes mesure de Paris*), avec deux livres de bœuf salé, ou trois de poisson ou autre chose à proportion; & aux enfans depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus. Les maîtres ne peuvent donner à leurs esclaves de l'eau-de-vie de canne, nommée *guildive*, pour leur tenir lieu de subsistances mentionnées ci-dessus.

Il est aussi expressément défendu aux maîtres, de se décharger de la nourriture de leurs esclaves, en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier.

Sont tenus les maîtres de fournir à chacun de leurs esclaves par chacun an, deux habits de taille ou quatre aunes de toile.

Par le vingt-sixieme article, il est permis aux *negres* qui ne seront pas entretenus, selon ce qui est ordonné, d'en donner avis au procureur du roi, afin que les maîtres soient poursuivis à sa requête & sans frais.

Le vingt-septieme, est au sujet des *negres* infirmes par vieillesse ou autrement, que les maîtres doivent nourrir & entretenir; & en cas d'abandon de leur part, lesdits esclaves sont adjugés à l'hôpital, & les maîtres obligés de payer six sols par jour pour l'entretien de chaque esclave.

Le roi déclare, par le vingt-huitieme article, que les *negres* esclaves ne peuvent rien posséder qui ne soit à leur maître, leurs enfans & parens, soit libres ou esclaves, ne pouvant rien prétendre par succession, disposition, &c. *Il est rare que les maîtres abusent de leur privilege: ceux qui se piquent de penser, font distribuer les effets & même l'argent des esclaves défunts à leurs parens; & s'ils n'en ont point, les autres* negres *de l'habitation en profitent.*

Les *negres* sont exclus par l'article trente, de la possession des offices & commissions ayant fonctions publiques.

Ils ne peuvent par l'article trente-un, être partie, ni en jugement, ni en matiere civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être partie civile en matiere criminelle, &c.

Suivant l'article trente-deux, les esclaves peuvent être poursuivis criminellement avec les formalités ordinaires, sans qu'il soit besoin de rendre leur maître partie, sinon en cas de complicité.

Par les articles 33 & 34, l'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou leurs enfans avec effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort; & quant aux excès & voies de fait, commis par les esclaves, contre les personnes libres; Sa Majesté entend qu'ils soient sévérement punis, même de mort, si le cas y échet.

Le 35 & 36 inflige des peines afflictives proportionnées, suivant la nature des vols commis par les esclaves, comme de bêtes cavalines, de bœufs ou moutons,

chevres, cochons, ou de plantes, légumes, *&c.*

Le trente-sept porte, que les maîtres seront tenus, en cas de vol ou autrement, des dommages causés par leurs esclaves, outre la peine corporelle desdits esclaves, de réparer les lots en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'esclave à celui auquel le tort a été fait.

Par les articles 38 & 39, l'esclave fugitif qui se sera absenté pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées, & sera marqué d'un fer chaud sur une épaule ; s'il récidive pendant un autre mois, il aura le jarret coupé & sera marqué sur une autre épaule, & la troisieme fois, il sera puni de mort.

Les affranchis qui auront retiré lesdits esclaves fugitifs, paieront une amende de trois cens livres de sucre par chaque jour de rétention.

L'article quarante porte, que l'esclave puni de mort, sur la dénonciation de son maître, non complice, sera estimé avant l'exécution par deux principaux habitans du pays, nommés d'office par le premier juge, & le prix de l'estimation sera payé au maître ; pourquoi satisfaire, il sera imposé par l'intendant sur chacune tête de *negre*, payant droits, la somme portée par l'estimation, laquelle sera payée par tous les habitans, & perçue par les fermiers du domaine royal d'occident pour éviter à frais.

Par l'article 42 & 43, quoiqu'il soit permis aux maîtres de faire enchaîner & battre de verge les esclaves qui seront en faute ; il est expressément défendu auxdits maîtres, de donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation, à peine de confiscation des esclaves & d'être procédé contre les maîtres extraordinairement ; & il est enjoint aux officiers de justice, de poursuivre criminellement les maîtres & commandeurs qui auront tué un esclave, sous leur puissance ou sous leur direction.

L'article 44, déclare les esclaves être meubles, & comme tels entrer en la communauté, pouvant être partagés également entre les cohéritiers, *&c.*

Par l'article quarante-sept, le mari & la femme esclaves, & leurs enfans impuberes, ne peuvent être saisis, ni vendus séparément, *&c.*

L'article cinquante-huit, regarde les *negres* affranchis, auxquels il est octroyé par l'article cinquante-neuf, les privileges & immunités, dont jouissent les personnes nées libres, *&c.*

L'article soixante, traite des amendes & termine cet édit. Donné à Versailles au mois de Mars 1685. *M. Le Romain.*

Negres, Maigres *ou* Maigrots, (*Pêche.*) espece de poisson que les pêcheurs de Saint-Palaci, dans le ressort de l'amirauté de Marennes, sur la côte du Ponant, prennent d'une maniere particuliere ; ils se servent des mêmes chaloupes qui chargent les passagers ; ils ont un filet qu'on peut regarder comme une espece de folle. Il en a le calibre ; il est de trente-cinq à quarante brasses de long, sur trois brasses de chûte ou environ. Les pêcheurs qui font cette pêche se succedent & font la garde, ou courent des bordées, soit à la voile, soit à la nage, suivant les temps ; ils les continuent jusqu'à ce qu'ils entendent le chant, le bruit, le bourdonnement que les *maigres* font. Les pêcheurs ne s'y trompent point ; le poisson fût-il à vingt brasses de profondeur sous l'eau, pourvu que la chaloupe soit au-dessus de l'endroit que les *maigres* parcourent. Quand ils l'ont entendu ; ils jettent leurs rêts à l'aventure, de maniere cependant, qu'ils croisent la riviere en coupant la marée : le bout qui est soutenu d'une bouée, amarée sur un cordage de plusieurs brasses, va à la dérive ; l'autre bout reste amaré au bateau par une autre corde que les pêcheurs nomment *mouvant*. Si la pêche est bonne, le *negre* ou *maigre* s'engage dans les mailles, qui sont assez larges & y reste pris : le bas du filet qu'il faut regarder comme un rêt dérivant, est chargé de plomb qui le cale bas ; les pêcheurs le relevent aussi-tôt qu'il a coulé à fond.

Cette pêche est très-fortuite & très-ingrate, quand on dit que les *maigres* chantent ou grondent, c'est pour se servir de l'expression des pêcheurs. Ils ont observé que ce poisson pris faisoit encore le même bruit

bruit, hors de l'eau & dans la chaloupe, & ils affirment que sans ce son extraordinaire qui les détermine dans le jet du filet, ils ne prendroient jamais de *maigres* ou *negres*.

Les rets ou filets à *negres* ont les mailles de cinq pouces en quarré ; ils sont faits de grosses cordes formées de plusieurs fils.

NÉGRES-CARTES, s. f. plur. (*Jouaillerie.*) c'est ce qu'on appelle autrement *émeraudes brutes* de la premiere couleur, elles sont fort estimées, & passent pour les plus belles de ces sortes de pierres. (*D J.*)

NÉGREPELISSE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Querci, à 4 lieues N. E. de Montauban, sur Vetveirou. Les calvinistes l'avoient fortifiée, mais Louis XIII. l'ayant prise d'assaut en 1622, la livra au feu & au pillage ; de sorte qu'il n'y reste plus que des masures.

NÉGREPONT, ISLE DE, (*Géogr.*) île de Grèce, appellée par les anciens *Eubœ*, & qui est après Candie, la plus belle de toutes les îles de l'Archipel. Elle a 360 milles de tour, & s'étend le long de la Béotie, dont elle n'est séparée que par le fameux canal de l'Euripe, & l'on croit qu'elle en a été anciennement détachée par un coup de mer. On y voyoit autrefois dans les beaux jours de la Grece, trois villes considérables, célebres dans l'histoire ; Carysthe, Chalcis & Eretrie. Les jeux qui s'y célébroient appellés *géresstiens*, avoient été institués par Géreste, en l'honneur de Neptune, qui l'avoit sauvé d'une tempête.

Le nom moderne de *Négrepont*, *Négroponte*, ou comme disent les Italiens *Nigroponte*, vient de celui d'*Egripos* que les grecs lui donnent. Les premiers françois qui passerent dans cette île, entendant dire aux gens du pays *eis ton Egripont*, ce qui signifie à *Egripos*, crurent qu'on appelloit ce lieu *Négripont*, confondant la derniere lettre de l'article *ton* avec Egripont. Cette origine du nom nous ressemble si fort, qu'il n'en faut point aller chercher d'autre, ni l'attribuer à l'erreur des Italiens, qui l'appellent *Nigroponte*, comme s'il y avoit quelque pont de pierre noire qui passât de la Béotie dans l'île. Quoi qu'il en soit, le nom de *Négrepont* est commun à l'île, à la ville & au détroit.

On compte dans cette île, quatre principaux promontoires, dont l'un se nomme le *cap* d'*Oro* ; c'est sur la croupe de ce promontoire, que Nauplius, roi de *Négrepont*, fit allumer des feux, afin qu'à la faveur de cette lumiere, l'armée des grecs qui revenoit de Troie pût arriver à bon port. C'est dans le voisinage du cap Zittar, autre promontoire de l'île du côté du nord, qu'étoit la côte d'Artémisia, ainsi nommée du temple qui y avoit été élevé ; & c'est-là que les grecs mirent leur armée navale à l'abri, durant les guerres que leur firent les Perses.

Après la prise de Constantinople par les Croisés, les François & les Vénitiens s'emparerent de l'île de *Négrepont*. On vit naître alors des seigneurs de *Négrepont*, des ducs de Naxie, des marquis de Montferrat, rois de Thessalie, *&c.* Enfin les Vénitiens devinrent peu-à-peu maîtres de l'île, qu'ils gouvernerent par un baile jusqu'à l'année 1469, que les Turcs la leur enleverent.

La terre de *Négrepont* est très-fertile en pâturages, en blé, en vin, en coton & en huile. Il y avoit autrefois plusieurs villes peuplées, & grand nombre de gros bourgs & de villages ; mais depuis que cette île est passée sous la domination du grand seigneur, tout y est tombé dans un dépérissement incroyable. *Long.* 41. 32-42. 55. *lat.* 38. 39. 16. (*D. J.*)

NÉGREPONT, (*Géog.*) forte ville de Grece, capitale de l'île de même nom. Elle est habitée par des turcs & des juifs ; & les Chrétiens demeurent dans les fauxbourgs, qui sont plus grands que la ville. Il y a un capitan-pacha qui commande à toute l'île ; Mahomet II. la prit en 1469, après six mois de siége, & une perte de plus de 40 mille hommes. Les Vénitiens l'assiégerent inutilement en 1688. Elle est à 12 lieues N. E. d'Athènes, 45 S. E. de Larisse, 104 S. O. de Constantinople. *Long.* 42. 3. *lat.* 38. 30.

La ville de *Négrepont* est l'ancienne *Chalcis* ; elle est sur la côte occidentale de l'île, dans le fameux détroit de l'Euripe, aujourd'hui le détroit de *Négrepont*.

Le férail du capitan-pacha qui commande toute l'île, & une partie de la Béotie, eft bâti fur ce détroit. Dans l'endroit où le détroit eft le plus refferré, on traverfe de Béotie dans l'île par un pont de pierres de cinq petites arcades, & qui n'a guere que trente pas de long. *Voyez* de plus grands détails dans Spon, *voyage de Négrepont*, & dans Corneille, *defcription de la Morée.*

NÉGREPONT, DÉTROIT DE, (*Géog.*) petit bras de mer qui fépare l'île de *Négrepont* de la Livadie en terme ferme. *V.* EURIPE. (*D. J.*)

NEGRERIE, f. f. (*Comm. d'Afrique.*) lieu où ceux qui font le commerce des Negres, ont coutume d'enfermer leurs efclaves, foit fur les côtes d'Afrique, jufqu'à ce qu'ils puiffent les embarquer, foit dans les îles Antilles & autres endroits où ils les débarquent, jufqu'à ce qu'ils aient trouvé marchand; d'autres difent *captiverie.*

NEGRIER, f. m. (*Commerce.*) on appelle *navires négriers*, *vaiffeaux négriers*, *bâtimens négriers*, ceux qui fervent au commerce des Negres, & avec lefquels les nations européennes qui font ce négoce fur les côtes d'Afrique, font la traite de ces efclaves pour les tranfporter & les aller vendre aux îles Antilles, & dans quelques endroits du continent de l'Amérique efpagnole. *Voy.* NEGRES, *dict. de Comm.* (*G*)

NEGRILLO, f. m. (*Minéralogie.*) c'eft ainfi que les Efpagnols de l'Amérique nomment une fubftance minérale que l'on tire de quelques mines d'argent du Chily; il eft noir & affez femblable à du mâche-fer; quand il eft mêlé de plomb, on le nomme *plomoronco.*

NEGRILLON, f. m. (*Commerce d'Afrique.*) on nomme *négrillons* dans le commerce des efclaves, les petits negres de l'un ou de l'autre fexe qui n'ont pas encore paffé dix ans: trois enfans de dix ans font deux pieces d'Inde, & l'on compte deux enfans de cinq ans pour une piece.

NEGRO, (*Géogr.*) en latin *Niger* ou *Tanager*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a fa fource aux frontieres de la Bafilicate, à quelques milles de Policaftro, & finit par la jetter dans la riviere de Selo. (*D. J.*)

NEGUNDO, fub. m. (*Hift. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes orientales, dont on diftingue deux efpeces; l'une eft appellée *mâle*, & l'autre *femelle.* Le mâle eft de la couleur d'un amandier; fes feuilles font faites comme celles du fureau, dentelées fur les bords, & fort velues. La femelle croît à la même hauteur que le mâle; mais fes feuilles font plus rondes, fans dentelure, femblables à celles du peuplier blanc: les feuilles des deux efpeces ont l'odeur & le goût de la fauge, avec plus d'acreté & d'amertume. Il fuinte pendant la nuit fur ces feuilles une feve ou fuc blanc, qui s'évapore au lever du foleil. Leurs fleurs reffemblent à celles du romarin; & les fruits qui leur fuccedent, reffemblent au poivre noir, excepté que leur goût n'eft point fi âcre, ni fi brûlant. (*D. J.*)

NEGUS, (*Hift.*) c'eft le nom que les Ethiopiens & les Abyffins donnent à leur fouverain: ce mot fignifie *roi* dans la langue de ces peuples. Ce prince prend lui-même le titre de *negufa nagaft zaitiopia*, c'eft-à-dire, *rois des rois d'Ethiopie.* Les Abyffins croient que les rois qui les gouvernent defcendent de la reine de Saba, qui étant allée à Jérufalem pour admirer la fageffe de Salomon, eut, dit-on, de ce prince un fils appellé *Menilehech* de qui font venus les *negus*, ou rois d'Ethiopie, qui occupent aujourd'hui le trône. Ce prince fut, dit-on, élevé à la cour du roi Salomon fon pere, d'où il amena plufieurs docteurs juifs, qui apporterent la loi de Moïfe dans fes états: les rois d'Ethiopie ont depuis embraffé le Chriftianifme. Les anciens rois d'Ethiopie fourniffent un exemple frappant de l'abus du pouvoir facerdotal; Diodore de Sicile nous apprend que les prêtres de Meroe, les plus révérés de toute l'Ethiopie, ordonnoient quelquefois à leurs rois de fe tuer eux-mêmes; & que ces princes dociles ne manquoient point de fe conformer à cet ordre qui leur étoit fignifié de la part des dieux. Le même auteur dit que ce pouvoir exorbitant des prêtres dura jufqu'au regne d'Ergamenes, qui étant un prince guerrier, marcha à la tête d'une

armée, pour réduire les pontifes impérieux qui avoient fait la loi à ses prédécesseurs.

NEHALENNIA, s. f. (*Mythol.*) cette déesse adorée dans le fond septentrional de la Germanie, étoit tout-à-fait inconnue, lorsque le 5 de Janvier 1646, un vent d'est soufflant avec violence vers la Zélande, le rivage de la mer se trouva à sec proche Does-bourg, dans l'île de Valchren; & on y apperçut des masures que l'eau couvroit auparavant. Parmi ces masures étoient des autels, des vases, des urnes, & des statues; & entre autres plusieurs qui représentoient la déesse *Nehalennia*, avec des inscriptions qui apprenoient son nom. Ce trésor d'antiquités fut bien-tôt connu des savans; & Urcé, dans son histoire des comtes de Flandres, *tome I. page* 51 a fait graver quatorze de ces statues, qui toutes portent le nom de cette déesse, à l'exception d'une seule. Dom Bernard de Montfaucon ne les a pas négligées, & on en trouve sept à la fin du second tome de son antiquité, expliquées par les figures.

Dom Jacques Martin, dans son histoire de la religion des Gaulois, *tome II. cap. xvij.* s'est donné la peine de nous marquer toutes les attitudes qu'a cette déesse sur ces différentes statues, tantôt assise, tantôt debout; un air toujours jeune, & un habillement qui la couvre depuis les piés jusqu'à la tête, la caractérisent par tout: & les symboles qui l'environnent, sont une corne d'abondance, des fruits qu'elle porte sur son giron, un panier, un chien, *&c.*

Comme une découverte est souvent favorable pour en amener d'autres, M. Keisler dans ses antiquités septentrionales, dit qu'en examinant avec soin les idoles qu'on voit encore dans la Zélande, on en remarque quelques-unes qui avoient tout l'air de *Néhalennia*, quoiqu'on ne se fût pas avisé de le soupçonner: du-moins est-il sûr que ce n'étoit pas dans cette province seule, qu'étoit connue & honorée cette déesse, puisque Gruter rapporte une inscription trouvée ailleurs, qui est consacrée à cette divinité par Eriattius fils de Jucundus: *deæ Nehal. Eriattius Jucundi pro se & suis votum solvit libens merito*; car il n'est pas douteux que ce ne soit le nom de *Nehalennia* en abrégé. Mais quand on voudroit n'en pas convenir, il est sûr du-moins que cette déesse étoit honorée en Angleterre, puisqu'on y a trouvé une inscription où son nom est tout du long. On prétend encore qu'une image en mosaïque déterrée à Nîmes, la représente; mais la chose n'est rien moins que certaine.

Comme Neptune se trouve trois fois joint aux figures de *Nehalennia*, on pense que cette déesse étoit aussi invoquée pour la navigation; & cette opinion est confirmée par une inscription d'Angleterre, dans laquelle Secundus Sylvanus déclare qu'il a accompli le vœu qu'il avoit adressé à cette déesse pour l'heureux succès du commerce de craie qu'il faisoit.

On ignore cependant ce qu'étoit la déesse *Nehalennia*; les uns la prennent pour la lune ou la nouvelle lune; d'autres pour une des déesses meres; du-moins les symboles dont nous avons parlé, lui conviennent assez bien. Comme on a découvert des monumens de ces déesses champêtres en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, il ne feroit pas étonnant qu'on en ait trouvé dans la Zélande: toutes ces réflexions sont de M. l'abbé Banier. *Mythol. tome II.* (*D. J.*)

NEHAVEND, (*Géog.*) ancienne ville de Perse dans le Couhestan, sur une montagne, à 14 lieues au midi de Hancédan, célebre par la victoire que les Arabes y remporterent sur les Persans en 638. *Long.* 83. 48. *lat.* 34. 12. (*D. J.*)

NOHEMIE, LIVRE DE, (*Critique sacrée.*) ce livre sacré est nommé plus communément *le second livre d'Esdras*, quoiqu'il commence ainsi, *ce sont ici les paroles de Néhémie*, & que l'auteur y parle presque toujours en premiere personne; mais cet auteur n'est point *Néhémie*, parce qu'il se trouve dans son livre bien des choses qui ne peuvent être de sa main. Il est visible, par exemple, que ce n'est point *Néhémie* qui a écrit le douzieme chapitre depuis le verset premier jusqu'au vingt-septieme: c'est une addition qui a été faite par ceux qui ont reçu ce livre dans le canon de l'écriture. Es-

dras en avoit montré l'exemple, en mettant çà & là dans son recueil des livres sacrés, les insertions qui lui parurent nécessaires. Ceux qui dans la suite continuerent le recueil, firent la même chose aux livres qu'ils ajouterent, jusqu'à ce que ce recueil parût complet à Simon le Juste, qui travailla le dernier à former le canon de l'ancien-testament. Or comme le *livre de Néhémie* étoit le dernier écrit, Simon le mit au nombre des livres sacrés. Ce fut alors sans doute, que se fit l'addition du douzieme chapitre, ou par Simon, ou par ceux qui travaillerent avec lui à la clôture du canon. Cette addition ou interpolation est palpable; car elle interrompt le sens & la liaison entre ce qui précede & ce qui suit; aussi les meilleurs critiques le reconnoissent. *Voyez* Vossius, *in chronic. sacrâ*, *cap. x.* & *la chronique angloise de* Cary, *II. part. lib. II. cap. vj.* (*D. J.*)

NEIDENBOURG, (*Géog.*) ville du royaume de Prusse, dans l'Oberland, & dans une situation agréable. C'est le chef-lieu d'un bailliage qui comprend aussi la ville de Saldau, & d'où ressortissent quatorze paroisses luthériennes, une réformée & deux catholiques. (*D. G.*)

NEIÉ, (*Marine.*) *voyez* NOIÉ.

NEIGE, s. f. (*Physique.*) eau congelée qui dans certaines constitutions de l'atmosphere, tombe des nuées sur la terre sous la forme d'une multitude de flocons séparés les uns des autres pendant leur chûte, & qui sont tous d'une extrême blancheur. Un flocon de *neige* n'est qu'un amas de très-petits glaçons pour la plupart de figure oblongue, de filamens d'eau congelée, rameux, assemblés en différentes manieres, & formant quelquefois autour d'un centre des especes d'étoiles à six pointes. *Voyez* GLACE & CONGELATION.

Descartes & d'autres philosophes modernes en assez grand nombre, qui n'ont guere pensé que d'après lui, ont cru que les nuées étoient composées de particules de *neige* & de glace. Il devoit donc, selon eux, tomber de la *neige* toutes les fois que les parcelles condensées d'une nue se précipitoient vers la terre & arrivoient à sa superficie, avant que d'être entiérement fondues. On est aujourd'hui détrompé de cette fausse opinion. Les nuées sont des brouillards élevés dans l'atmosphere, c'est-à-dire, des amas de vapeurs & d'exhalaisons assez grossieres pour troubler la transparence de l'air, où elles sont suspendues à diverses hauteurs plus ou moins considérables. Nous parlerons dans un autre *article* des principales causes qui, forçant les vapeurs aqueuses de se réunir, les convertissent en petites gouttes de pluie. Ces gouttes venant à tomber, il arrive souvent que la froideur de l'air qu'elles traversent est assez considérable pour les geler: elles se changent alors en autant de petits glaçons. D'autres gouttes qui les suivent se joignant à elles, se gelent aussi; & de cette maniere, il se forme une multitude de flocons, qui ne peuvent être que fort rares & fort légers; l'union des petits glaçons qui les composent, étant toujours très-imparfaite. *Voyez* PLUIE.

On voit qu'il est absolument nécessaire pour la formation de la *neige*, que la congélation saisisse les particules d'eau répandues dans l'air, avant qu'elles se soient réunies en grosses gouttes. Si les gouttes de pluie, lorsqu'elles perdent leur liquidité, sont déjà d'une certaine grosseur: si elles ont, par exemple, deux ou trois lignes de diametre, elles se changent en grêle & non en *neige*: nous l'avons remarqué ailleurs. La grêle, dont le tissu est nécessairement compacte & serré, est parfaitement semblable à la glace ordinaire. La *neige* au contraire est de même nature que la gelée blanche: rien ne distingue essentiellement ces deux sortes de congélations: l'une se forme dans l'air; l'autre sur la surface des corps terrestres: voilà leur principale différence. *Voyez* GRÊLE, GELÉE BLANCHE, & GIVRE.

La figure des flocons de *neige* est susceptible d'un grand nombre de variétés; elle est réguliere ou irréguliere. Ces flocons ne sont quelquefois que comme de petites aiguilles. Quelquefois ce sont de petites étoiles héxagonales, qui finissent en pointes fort aiguës, & qui forment ensemble des angles de 60 degrés, après que trois aiguilles sont tombées les unes sur les autres, & se sont congelées. Il ar-

rive aussi que le milieu du corps de l'étoile est plus épais, & se termine en pointes aiguës. Quelques-unes de ces étoiles ont un globule à leur centre ou aux extrémités de leurs rayons, ou en même temps au centre & à l'extrémité des rayons. D'autres ont à leur centre une autre étoile pleine ou vuide. M. Musschenbroek a vu tomber des flocons sous la forme de fleurs à six pétales. Dans une autre occasion il a observé des étoiles hexagonales, composées de rayons fort minces, d'où partoient un grand nombre de petites branches; de sorte qu'ils imitoient assez bien les branches d'un arbre. Deux autres sortes d'étoiles que M. Cassini observa dans la *neige* en 1692, ne different de celles de M. Musschenbroek: qu'en ce qu'au lieu de simples branches, qui se fourchent en plusieurs autres, ce sont comme des rameaux garnis de leurs feuilles. Erasme Bartholin assure qu'il a vu dans la *neige* des étoiles pentagonales, & même il ajoute que quelques-uns en ont vu d'octangulaires. *Voy. nos planches de physique.*

Cette *neige* réguliere ne tombe pas souvent; les flocons sont ordinairement de figure irréguliere, & de grandeur inégale. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que les différentes especes de flocons réguliers, dont on vient de parler, ne sont presque jamais confondues dans la même *neige*; il n'en tombe que d'une espece à la fois, soit en différens jours soit à différentes heures d'un même jour.

Dans toutes les figures de flocons de *neige* qui ont été décrites, on apperçoit malgré la diversité qui y regne, quelque chose d'assez constant, de longs filamens d'eau glacée, quelquefois entiérement séparés les uns des autres, mais d'ordinaire assemblés sous différens angles principalement sous des angles de 60 degrés. C'est ce qu'on remarque dans toutes les autres congélations; & ce qui paroît dépendre de la figure, quelle qu'elle soit, des parties intégrantes de l'eau, & de la maniere dont la force de cohésion agit sur ces particules pour leur faire prendre un certain arrangement déterminé. La congelation a beaucoup de rapport avec la crystallisation. Or les sels n'affectent-ils pas de même dans leur crystallisation différentes figures? Enfin le degré du froid, sa lenteur ou son accroissement rapide, la direction & la violence du vent, le lieu de l'atmosphere où se forme la *neige*, la différente nature des exhalaisons qui se mêlent avec les molécules d'eau converties en petits glaçons, tout cela peut contribuer à faire tomber dans un certain temps de la *neige* réguliere, & une espece de cette *neige* plutôt qu'une autre. Nous n'en dirons pas davantage sur les causes de la diversité dont il s'agit. C'est assez d'appercevoir la liaison des phénomenes, & de faire envisager en gros & confusément dans les opérations de la nature, les agens & le méchanisme qu'elle a pu employer.

La *neige* est beaucoup plus rare & plus légere que la glace ordinaire. Le volume de celle-ci ne surpasse que d'un dixieme ou d'un neuvieme tout-au-plus celui de l'eau dont elle est formée; au lieu que la *neige* qui vient de tomber a dix ou douze fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. Quelquefois même cette rareté est beaucoup plus grande; car M. Musschenbroek ayant mesuré à Utrecht de la *neige* qui étoit en forme d'étoiles, elle se trouva vingt-quatre fois plus rare que l'eau.

L'évaporation de la *neige* est très-considérable: lorsqu'il n'en est tombé qu'un ou deux pouces, on la voit disparoître en moins de deux jours de dessus la terre par un vent sec & au plus fort de la gelée; il est aisé de comprendre qu'étant composée d'un grand nombre de particules de glace assez désunies, elle doit présenter une infinité de surfaces à la cause de l'évaporation.

D'un autre côté, elle ne sauroit faire le même effort que la glace pour se dilater; elle ne rompt point les vaisseaux qui la contiennent; elle cede à la compression, & l'on peut aisément la réduire à un volume presque égal à celui de la glace ordinaire. Les pelotes qu'on en forme en la pressant fortement avec les mains, sont d'une très-grande dureté; c'est que les parties qui les composent étant plus rapprochées, & se touchant par

un plus grand nombre de points, adherent plus fortement entr'elles ; ajoutons que la chaleur de la main fondant la *neige* en partie, l'eau qui se répand dans tout le composé en lie mieux les différentes portions, & augmente leur adhésion mutuelle : tout cela est assez connu.

La *neige* ne sauroit être fortement comprimée sans perdre au moins en partie son opacité & sa blancheur ; c'est qu'elle n'est blanche & opaque que dans sa totalité. Chacun des petits glaçons qui la composent, lorsqu'on l'examine de près, est transparent ; mais les intervalles peu réguliers que laissent entr'eux ces petits glacons, donnant lieu à une multitude de réflexions des rayons de lumiere, le tout doit être opaque & blanc. Ce que nous avons dit à l'*article* GELÉE BLANCHE, du verre le plus transparent, qui est blanc lorsqu'on le réduit en poudre, trouve ici son application.

Comme la *neige* réfléchit la lumiere avec force, il n'est pas surprenant, lorsque tout en est couvert, que ceux qui ont la vue foible n'en puissent pas supporter l'éclat. Il n'est même personne qui se promenant long-temps dans la neige pendant le jour, n'en devienne comme aveugle. Xenophon rapporte que l'armée de Cyrus ayant marché quelques jours à travers des montagnes couvertes de *neige*, plusieurs soldats furent attaqués d'inflammations aux yeux, tandis que d'autres perdirent entiérement la vue. La blancheur de la *neige* guide suffisamment ceux qui vont de nuit dans les rues, lors même qu'il ne fait pas clair de lune. *Olaüs magnus* nous apprend que dans les pays septentrionaux, lorsque la lune luit, & que la *neige* en réfléchit la lumiere, on peut fort bien voir & voyager sans peine, & même découvrir de loin les ours & les autres animaux féroces.

La froideur de la *neige* n'a rien de particulier ; c'est sans fondement que quelques auteurs l'ont crue inférieure à celle de la glace. Toutes les observations & les expériences prouvent le contraire. La *neige* & la glace sont également froides, soit dans l'instant de leur formation, soit après qu'elles sont formées, toutes les autres circonstances étant d'ailleurs les mêmes.

Quant au goût de la *neige*, il n'offre non-plus rien de remarquable. Celle qui tombe actuellement n'a aucune saveur ; il est vrai que long-temps après, lorsqu'elle a séjourné sur la terre, & qu'elle s'y est tassée, elle y contracte quelque chose de mordicant qui se fait sentir sur la langue. On peut croire que selon les climats & les circonstances du temps & du sol, la *neige* a quelquefois des qualités que l'eau commune n'a pas. On prétend par exemple que les habitans des Alpes & des environs ne sont sujets aux goëtres, que parce qu'ils boivent en hiver de l'eau de *neige* fondue. Cependant la plupart des habitans de la Norvege, qui comme les premiers, n'en ont pas d'autre pendant l'hiver, sont exempts de cette incommodité.

Des essais chimiques faits avec soin donneroient sans doute bien des lumieres sur la nature des exhalaisons terrestres & des corps hétérogenes dont la *neige* peut être chargée. M. Margraft a trouvé un peu de nitre dans la pluie & dans la *neige* qui tombent à Berlin.

La quantité de *neige* qui tombe dans certains pays, mérite d'être remarquée. M. Léopold rapporte dans son voyage de Suede, qu'en 1707 il neigea en une seule nuit dans la partie montueuse de Smalande, de la hauteur de trois piés. On observa en 1729, sur les frontieres de Suede & de Norvege, près du village de Villaras, qu'il y tomba subitement une si affreuse quantité de *neige*, que quarante maisons en furent couvertes, & que tous ceux qui étoient dedans en furent étouffés. M. Wolf nous apprend qu'on a vu arriver la même chose en Siléfie & en Bohême. M. de Maupertuis nous parle de certaines tempêtes de *neige* qui s'élevent tout-à-coup en Laponie. « Il » semble alors, dit-il, que le vent souffle » de tous les côtés à la fois, & il lance la » *neige* avec une telle impétuosité, qu'en » un moment tous les chemins sont per- » dus. Celui qui est pris d'un tel orage à » la campagne, voudroit en vain se re- » trouver par la connoissance des lieux ou » des marques faites aux arbres ; il est » aveuglé par la *neige*, & s'y abysme s'il » fait un pas. »

La *neige* n'étant que de l'eau congelée

ne peut se former que dans un air refroidi au degré de la congélation ou au-delà : si en tombant elle traverse un air chaud, elle sera fondue avant que d'arriver sur la terre ; c'est la raison pour laquelle on ne voit point de *neige* dans la zone torride, ni en été dans nos climats, si ce n'est sur les hautes montagnes. A Montpellier, où j'écris, je n'ai jamais vu neiger lorsque le thermometre a marqué plus de 5 degrés au dessus du terme de la glace.

La *neige* survenant après quelques jours de forte gelée, on observe que le froid, quoique toujours voisin de la congélation, diminue sensiblement; c'est que d'une part le temps doit être couvert pour qu'il neige, & que de l'autre les vents du sud, d'ouest, &c. qui couvrent le ciel de nuages, diminuent presque toujours la violence du froid & souvent amenent le dégel.

C'est ce qui arrive pour l'ordinaire ; car tout le monde sait qu'il neige aussi quelquefois par un froid très-vif & très-piquant, qui augmente lorsque la *neige* a cessé de tomber. M. Musschenbroek a observé que la *neige* qui tomboit en forme d'aiguilles étoit toujours suivie d'un froid considérable : celle qui tombe par un temps doux, & qui est mêlée avec la pluie a de gros flocons ; ce qui est aisé à comprendre, plusieurs flocons se fondant alors en partie, & s'unissant entre eux. *Essais de Physique.*

En Provence & dans tout le bas-Languedoc, le vent de nord-est, qu'on y appelle communément le *vent grec*, est celui qui amene le plus souvent la *neige* ; c'est qu'il y est froid & humide, & très-souvent pluvieux, par les raisons que nous exposerons ailleurs. *Voyez* PLUIE.

Comme la *neige* tombe pour l'ordinaire en hiver, & toujours par un temps assez froid : il n'est pas surprenant que plusieurs physiciens aient cru qu'elle n'étoit jamais accompagnée de tonnerre ; ils se trompoient certainement. Le 1 Janvier 1715, il éclaira & il tonna à Montpellier dans le temps même qu'il neigeoit. Il faut pourtant avouer que cela n'arrive que très-rarement. Dans le dernier siecle, il y eut à Senlis, à Châlons & dans les villes voisines, un orage des plus violens, au milieu de l'hiver : la foudre tomba en plusieurs endroits & fit d'effroyables ravages, pendant une *neige* fort grosse & fort épaisse. Le P. le Bossu, dans son *traité du Poëme épique*, oppose ce fait remarquable à la critique de Scaliger, qui a repris Homere d'avoir représenté les éclairs se suivant sans relâche & traversant les cieux, pendant que le maître du tonnerre se prépare à couvrir la terre de grêle ou de monceaux de *neige*. Madame Dacier, après avoir rapporté ce fait, d'après le P. le Bossu, ne manque pas de dire qu'Homere avoit sans doute vû la même chose ; & que les connoissances philosophiques de ce pere des poëtes étoient supérieures à celles de Scaliger. Illiad. *livre X. Notes* de Madame Dacier *sur ce livre.*

Si la *neige*, comme on n'en sauroit douter, dépend dans sa formation de la constitution présente de l'atmosphere, il n'est pas moins certain qu'étant tombée, elle influe à son tour sur cette même constitution. Les vents qui ont passé sur des montagnes couvertes de *neige*, refroidissent toujours les plaines voisines où ils se font sentir : c'est la raison pour laquelle certains pays sont plus froids ou moins chauds qu'ils ne devroient être par leur situation sur notre globe. Les *neiges* qui couvrent perpétuellement les sommets des plus hautes montagnes de la chaîne des Cordillieres, moderent beaucoup les chaleurs qu'on ressent au Pérou, qui sans cela pourroient être excessives. Il en est de même de plusieurs autres pays situés dans la zone torride, ou, hors de cette zone, dans le voisinage des tropiques. Par la même raison certains pays, comme l'Arménie, sont très-froids, quoique sous la latitude de 40 degrés. M. Arbuthnot, dans son *Essai des effets de l'air sur le corps humain*, remarque que la *neige* des Alpes influe sur le temps qu'il fait en Angleterre. On observe dans le bas-Languedoc que lorsque les montagnes d'Auvergne & de Dauphiné, dont les premieres sont au nord, & les autres à l'est de cette province, sont également couvertes de *neige*, le vend de sud ne souffle presque jamais ; en sorte qu'on jouit au milieu de l'hiver du temps le plus serein. La raison en est que la froideur de la *neige* condensant

l'air qui eſt autour de ces montagnes, cet air devenu plus peſant tend vers le ſud, où il ſe raréfie, & fait par conſéquent un vent de nord. La même choſe arrive par la même raiſon quand les montagnes d'Auvergne ſont plus chargées de *neige* que celles de Dauphiné; mais ſi ces dernieres ſont couvertes de *neige* pendant que celles d'Auvergne en ſont déchargées, le vent du ſud pourra ſouffler avec violence, l'air qui eſt au nord lui réſiſtant alors trop foiblement. *Phyſiq. de* Regis, *livre V. chap. xj.*

La *neige* ſe formant dans l'air, & n'étant que de l'eau congelée, doit être miſe au nombre des météores aqueux. *Voyez* MÉTÉORES.

Tout le monde ſait que la *neige* en ſe fondant fournit une grande quantité d'eau aux ruiſſeaux & aux fleuves, & que ſa fonte trop ſubite cauſe ſouvent des inondations conſidérables.

Un très-grand nombre de plantes ſe conſervent enſévelies dans la *neige* pendant l'hiver, & on les voit pouſſer au printems avec rapidité, pourvu que la *neige* qui les couvroit, ſe ſoit fondue lentement & peu-à-peu; car en fondant ſubitement, elle pourroit détruire l'organiſation & le tiſſu des végétaux. Rien n'eſt ſur-tout plus pernicieux aux arbres & aux plantes qu'une *neige*, qui ſéjournant ſur la terre, ſe fond en partie pendant le jour pour ſe geler de nouveau la nuit ſuivante. C'eſt ce qui fit mourir dans pluſieurs contrées du bas-Languedoc & de la Provence quantité d'oliviers, de figuiers & d'autres arbres fruitiers pendant l'hiver de 1755, où l'on vit ſe renouveller en partie ce qu'on avoit éprouvé en 1709.

La *neige* peut être employée au défaut de la glace, dans la préparation d'une infinité de boiſſons rafraîchiſſantes néceſſaires pour les délices de la vie, que la philoſophie même ne doit pas toujours négliger. Ces mêmes boiſſons ſont d'uſage en médecine. Je ne dirai rien ici de pluſieurs vertus attribuées à la *neige* aſſez gratuitement, non plus que de la propriété qu'elle a de guérir les membres gelés ſur leſquels elle eſt appliquée. J'ai parlé ailleurs de cette propriété, & j'ai fait voir que la *neige* ne faiſoit en pareil cas que ce qu'auroit fait de l'eau médiocrement froide. *Voyez* GELÉE & GLACE. *Cet article eſt de M.* DE RATTE, *ſecrétaire perpétuel de la ſociété royale des ſciences de Montpellier.*

NEIGE, (*Matier. méd. & Diet.*) c'eſt une des matieres que l'on emploie pour appliquer un degré de froid conſidérable, le froid glacial aux corps humains, ou à différentes ſubſtances deſtinées à fournir aux hommes des alimens & des boiſſons, ou des remedes. Les conſidérations qu'on a fait ſur la glace dans ce point de vue, conviennent pareillement & très-exactement à la *neige*. (*Voyez* GLACE, *Médecine.*) Nous remarquerons ſeulement ici que c'eſt la *neige* ſpécialement que le peuple du nord emploie, d'après un très-ancien uſage de leur pays, pour rappeller la chaleur & la vie dans les membres gelés. C'eſt communément ſous forme de friction que la *neige* s'emploie dans ces cas; mais la ſimple application peut ſuffire. Agricola (*Chirurgicæ parer. tract.* 5.) aſſure que les engelures du nez ou des oreilles ſont guéries dans un quart-d'heure par l'application de la *neige*. Barkllei rapporte dans ſon *Euphormion, part. IV. chap. viij.* qu'un roi d'Angleterre fut guéri en très-peu de temps d'une engelure au doigt, l'ayant plongé dans la *neige* par le conſeil de certains habitans de Norvege.

Il y a dans l'art un uſage fort bizarre qui paroît avoir été peu ſuivi, & qui enfin paroît entiérement abandonné avec raiſon; c'eſt d'éteindre le ſentiment par l'application de la *neige* dans une partie ſur laquelle on eſt ſur le point d'exécuter une opération chirurgicale; cependant ce moyen ſingulier pourroit abſolument être employé peut-être avec avantage dans quelque cas ſingulier. (*b*)

NEIGE, *eau de*, (*Chimie.*) Voyez *à l'article* EAU, *Chimie.*

NEIGE, OISEAU DE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt un oiſeau ſemblable à la linotte par la figure, le bec & la couleur, qui ſe trouve à Spitzberg. Son nom lui vient de ce qu'il ne ſe voit jamais que ſur la neige glacée. Il eſt de la groſſeur d'un moineau. Il a le bec court & pointu, & la tête auſſi groſſe que le cou. Ses jambes ſont celles de la linotte, mais ſes piés ſont diviſés en trois doigts

armés

armés d'ongles longs & crochus : il eſt blanc depuis la tête juſqu'à la queue, ainſi que ſous le ventre ; les plumes du dos & des aîles ſont griſes. Ces oiſeaux ſont ſi familiers qu'ils ſe laiſſent prendre à la main ; ce qui eſt produit par la faim qu'ils éprouvent dans ce climat glacé. Leur chair eſt d'un aſſez bon goût.

NEIGE *ou* NAGE, *terme de riviere*, eſpece d'oreillons qui ſe fabriquent aux deux extrémités d'un train, qui ſervent à porter les avirons pour nager, & qui ſont faits d'un fort chantier chacun.

NEIGE, ſ. f. (*terme de Confiſeur.*) compoſition de jus, de ſucre & de certains fruits, comme de framboiſe, de groſeille ou de ceriſe qu'on fait glacer, & qu'on ſert ſur la table.

NEIGE, (*Bout. Paſſement.*) petite dentelle faite au métier, & qui eſt de peu de valeur.

NEILLE, ſ. f. *terme de Tonnelier*, qui ſignifie *du chanvre* ou *de la ficelle décordée* dont ces ouvriers ſe ſervent pour étouper une piece de vin qui ſuinte par le fonds à l'endroit du jable. Pour cet effet ils enfoncent ce chanvre dans le jable, à l'endroit par où le vin ſort, avec un petit inſtrument de fer appellé le *clouet*.

NEISCHABOUR, (*Géogr.*) *Voyez* NICHABOUR.

NEISS *ou* NEISSE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la baſſe Siléſie, proche d'une riviere dont elle a pris le nom, & arroſée d'une autre riviere nommée *Bielan*. Elle eſt la réſidence ordinaire de l'évêque de Breſlau, & ne le cede point à Lignitz. Elle fut bombardée par le roi de Pruſſe en 1741. Sa ſituation eſt à 14 lieues S. E. de Breſlau, 11. N. E de Glatz. *Lon.* 36. 10. *lat.* 50. 32.

La riviere de *Neiſſ* prend ſa ſource dans la montagne du côté de Glatz, & va ſe perdre dans l'Oder à quelque diſtance de Bricg.

NEITH, (*Myth. égyp.*) divinité que les Egyptiens adoroient. Elle eſt la même que l'Athénée des Grecs, & elle étoit la divinité de Laïs, comme Phtha (nom égyptien de Vulcain) étoit celle de Memphis. Le mot *neith*, dans la langue cophte, ſignifie encore *déeſſe*.

NEIVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province d'Entre-Minho & Douro, ſur la côte occidentale, à l'embouchure de la riviere qui lui donne ſon nom. Cette riviere s'appelloit anciennement *Nœbis*.

NEKIR, *ou* NEKER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de l'un des anges inquiſiteurs qui examinent le mort dans le ſépulchre, ſelon la doctrine de l'alcoran. *Voyez* ALCORAN.

Quelques-uns l'ont nommé *Gnanekir*, trompés par la particule arabe *gna*, qui ſignifie *et*, dans ce paſſage, *Munkir gna Nekir*, c'eſt-à-dire *Munkir & Nekir*, qui ſont les noms de ces deux prétendus anges.

Selon Mahomet, les ames & les corps ſont dans le ſépulchre juſqu'au jour du jugement, & d'abord après la ſépulture, *Munkir* & *Nekir* ſe préſentent aux morts, & leur font ces quatre demandes. « Quel » eſt ton Dieu, ton prophete, ta créance, » le lieu de ton adoration » ? Les muſulmans ne manquent pas de répondre avec confiance : « mon Dieu eſt celui qui t'a » créé auſſi bien que moi ; mon prophete » eſt Mahomet ; ma créance eſt *iſlam*, » c'eſt-à-dire, *la créance ſalutaire* ; & » le lieu de ma dévotion eſt *Kaaba*, ou » le temple de la Mecque ». En conſéquence ils repoſent en paix dans leurs tombeaux, & par une petite fenêtre qu'on y ſuppoſe pratiquée, ils voient tout ce qui ſe paſſe dans le ciel. Au contraire ceux qui ne ſont pas morts muſulmans, frappés de la ſtature extraordinaire de l'ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de maſſue dans leur ſépulchre, où ils demeurent ſans être favoriſés des viſions accordées aux fideles croyans. Ricaut, *de l'empire ottoman.*

NEKSHCHEB, (*Géog.*) ville de la Tranſoxane, c'eſt-à-dire du pays qui eſt au-delà du fleuve Gihon ou Amou, l'Oxus des anciens. Elle eſt ſituée dans une grande plaine fertile, à deux journées du mont Imaüs. Le Canoun de Baïnouri donne à cette ville 88d. de *long.* & 39. de *lat. ſept.*

NELLENBOURG, (*Géog.*) province de l'Autriche antérieure en Allemagne,

& a titre de landgraviat, située dans le Hégau, vers le lac de Constance, le canton de Schafhausen, & les états de Hohenzollern, de Furstemberg & de Wirtenberg. Elle tire son nom d'un ancien château fort élevé, & renferme les villes de Stockach, capitale, & d'Aach, avec les seigneuries de Hilzingen, de Mulhausen, de Singen & de Langenstein. C'est une acquisition que l'Autriche fit de la maison de Thengen, l'an 1465, pour la somme de 37905 florins du Rhin: elle en confie l'administration à un grand baillif qui réside à Stockach; les forêts sont la principale richesse du pays. Elle est à 8 lieues N. E. de Schaffhouse, 9 S. de Constance. *Long.* 26. 40. *lat.* 47. 51.

Le landgraviat de *Nellenbourg* s'appelloit autrefois le *Hegovv*, & avoit une étendue beaucoup plus grande qu'il n'a présentement; car il comprenoit la ville de Schaffhouse, & plusieurs terres qui appartiennent à la ville de Constance & à la maison de Furstemberg.

NELSON, LE PORT (*Géog.*) port de l'Amérique septentrionale, avec un fort sur la côte méridionale de la baie d'Hudson. Les Anglois donnerent le nom de *Nelson* au port & au fort que les François appelloient *le fort Bourbon*. Le port est une petite baie dans laquelle se décharge la riviere de sainte Thérese, & celle de bourbon. Le fort a été pris & repris plusieurs fois, mais il est resté aux anglois par la paix d'Utrecht. Il est situé au 57d. 30' de *lat.* nord. C'est la derniere place de l'Amérique de ce côté-là; & l'endroit où l'on fait la traite des meilleures pelleteries du nouveau-monde, & de la maniere la plus avantageuse. Le pays y est prodigieusement froid; cependant les rivieres y sont fort poissonneuses, & la chasse abondante. Tous les bords de la riviere de sainte Thérese sont couverts au printemps & en automne d'outardes & d'oies sauvages. Les perdrix y sont toutes blanches, & en quantité prodigieuse. Le caribou, dont la chair est très-délicate, s'y trouve presque toute l'année. Les pelleteries fines qu'on y apporte, sont des martes & des renards fort noirs, des loutres, des ours, des loups, dont le poil est fort fin, & principalement du castor, qui est le plus beau du Canada. (*D. J.*)

NELUMBO, s. m. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante qui ne differe du nénuphar que par le fruit. Les semences sont renfermées éparses dans le fruit du *nelumbo*, au lieu que le fruit du nénuphar est divisé par loges. *Voyez* NÉNUPHAR. Tournefort, *Institut. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NEMALONI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste. M. Bouche croit que c'est aujourd'hui *Miolans*, au voisinage d'Embrun, mais dans les états du duc de Savoie.

NEMAUSUS, (*Géog. anc.*) ville des Gaules chez les *Volcæ Arecomici*; Pline & Pomponius Méla la mettent au nombre des villes les plus riches de la Gaule narbonoise. D'anciennes médailles lui donnent le titre de colonie romaine: *col. Nem.* c'est-à-dire, *colonia Nemausus.* Col. Aug. Nem. *Colonia Augusta Nemausus.* Dans les anciennes notices des villes des Gaules, on lit ordinairement *civitas Nemausiensium.* Grégoire de Tours, *liv. VIII. ch. xxx.* la met dans la Septimanie. C'est aujourd'hui la ville de Nismes. *V.* NISME.

NÉMAUSUS, (*Géog. anc.*) fontaine de France, qui selon les apparences, a donné le nom à la ville de Nismes dans le bas Languedoc. C'est de cette fontaine dont parle Ausone, *claræ urbes*, ℣. 214. en ces termes.

> . . . . *Vitreâ non luce* Nemausus
> *Purior.*

Elle s'appelle aujourd'hui le *Vistre*; c'est un petit ruisseau qui passe au-travers de Nismes, & va se jetter dans l'étang du Tau, au voisinage d'Aigue-Mortes. Comme les eaux de cette riviere sont extrêmement claires, on lui donna dans le moyen âge le nom de *Vitreus*, d'où l'on a fait le mot françois *Vistre*, en ajoutant une *s*. *Voyez* Hard. Valesii, *not. Galliar.* p. 618. (*D. J.*)

NEMBRODE, *rébelle*, (*Hist. sacrée.*) fils de Chus, petit fils de Cham, com-

mença le premier à usurper la puissance souveraine sur les autres hommes. L'écriture dit de lui que c'étoit un puissant chasseur devant le Seigneur (*Gen. x.* 9), c'est-à-dire, qu'il fut le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable de tous les hommes dans ce dangereux exercice. Il s'exerça d'abord à la chasse des bêtes les plus farouches avec une troupe de jeunes gens fort hardis, qu'il endurcit au travail, & qu'il accoutuma à manier les armes avec adresse. Cette troupe grossissant peu-à-peu, & pleine d'estime pour son courage, lui déféra sans doute volontairement l'autorité, dans l'espérance que la crainte de ses armes la mettroit à l'abri de l'injustice & de la violence des autres hommes; mais *Nembrod*, ayant une fois goûté la douceur du gouvernement, ne mit plus de bornes à son ambition; & avec le secours de cette jeunesse qu'il avoit aguerrie, il employa à asservir les hommes, les armes dont il ne s'étoit servi que pour détruire les bêtes. La tour de Babel, dont il avoit été sans doute un des entrepreneurs, lui servit de citadelle: il environna ce lieu de murailles, & en fit une ville appellée *Babylone*, qui fut le siege de son empire. Dans la suite, à mesure qu'il étendoit ses conquêtes, il bâtit d'autres villes, dont la plus considérable fut Ninive sur le Tigre. Il l'appella ainsi de son fils Ninus, qui succéda à sa puissance & à ses ambitieux desseins, selon le sentiment de ceux qui traduisent ainsi le passage de Moïse: *De terrâ illâ egressus est Assur. Gen. x.* 11. de ce lieu-là il sortit pour aller en Assyrie où il bâtit Ninive, &c. D'autres prennent *Assur* pour un nom d'homme, qu'ils distinguent de *Nembrod*, & qu'ils prétendent avoir donné son nom à l'Assyrie. *Gen.* 10. *Par. I. Mich. V.* (+)

NEMBROSI, s. m. (*Droguer.*) espece de safran qui croît en Egypte, & qui est fort estimé; on le vend douze piastres les cent-dix rotols. Il y en a un autre que l'on nomme *saïd*, qui ne vaut que six piastres.

NÉMEA, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une contrée du Péloponese dans l'Elide; 2°. d'une ville du Péloponese dans l'Argie; 3°. d'un fleuve du Péloponese; 4°. d'un rocher dans le voisinage de Thèbes, dont Virgile parle au *liv. VIII. de son Eneïde.* (*D. J.*)

NÉMÉENS, JEUX. (*Hist. anc.*) c'étoit une des quatre sortes de grands jeux ou combats qui se célébroient parmi les anciens grecs. *Voyez* JEUX.

Quelques-uns disent qu'Hercule les institua, après avoir tué le lion qui ravageoit la forêt de Némée, où on célébra depuis ces deux jeux en mémoire de la victoire de ce héros.

D'autres rapportent, que les sept chefs qui marcherent contre Thèbes sous la conduite de Polynice, étant extrêmement pressés de la soif, rencontrerent Hypsipile de Lemnos, qui tenoit dans ses bras Opheltes, fils de Lycurgue, prêtre de Jupiter & d'Euridice. L'ayant prié de leur enseigner un endroit où ils pussent trouver de l'eau, Hypsipile mit l'enfant sur l'herbe, & les mena vers une fontaine; pendant son absence un serpent tua l'enfant; sa nourrice fut accablée de désespoir. Les chefs, au retour de leur expédition, tuerent le serpent, brûlerent le corps d'Opheltes, & pour dissiper la douleur d'Hypsipile, instituerent les jeux *néméens*.

Elien dit, que ces jeux furent à la vérité institués par les sept chefs envoyés pour assiéger Thébes, mais que ce fut en faveur de Phronax.

Pausanias en attribue l'institution à Adraste, & le rétablissement à ses descendans.

Enfin Hercule, après sa victoire sur le lion de Némée, augmenta ces jeux, & les consacra à Jupiter Néméen, dans la lj. olympiade.

L'ouverture des jeux *néméens* se faisoit par un sacrifice, que l'on offroit à Jupiter; on lui nommoit un prêtre, & on proposoit des récompenses pour ceux qui seroient vainqueurs dans ces jeux.

On les célébroit tous les trois ans, dans le mois appellé par les Corinthiens, *panemos*, & par les Athéniens *boedromion*.

Les argiens en étoient les juges, & étoient vêtus de noir pour marquer l'origine des jeux. Comme ils avoient été institués par des guerriers, on n'y admet-

toit d'abord que des gens de guerre, & les jeux n'étoient que des combats équestres ou gymniques. Dans la suite, on y admit indifféremment toutes sortes d'exercices gymnastiques.

Les vainqueurs furent couronnés d'olivier jusqu'au temps de la guerre des Grecs contre les Medes : un échec qu'ils reçurent dans cette guerre, leur fit changer l'olivier en ache, plante funebre ; d'autres croient cependant que la couronne étoit originairement d'ache à cause de la mort d'Opheltes, autrement appellé *Archemore* : on supposoit que cette plante avoit reçu le sang qui couloit de la blessure que le serpent lui avoit faite.

NEMENTURI, *ou* NÉMÉTURI, (*Géogr. anc.*) peuples des Alpes ; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qu'Auguste subjugua, & n'en dit rien de plus.

NÉMÉONIQUE, s. m. (*Littérat. grecq.*) νεμεονικος, vainqueur dans les jeux néméens ; leur prix étoit une simple couronne d'ache ; mais Pindare a immortalisé leurs noms dans son *III. liv.* des Néméoniques ; ce mot est composé de νεμεα, *Némée*, & νίκη *victoire.* (*D. J.*)

NÉMÉSÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) fêtes en l'honneur de Némésis : elles étoient funebres, parce qu'on croyoit que Némésis prenoit aussi sous sa protection les morts, & qu'elle vengeoit les injures qu'on faisoit à leurs tombeaux.

NÉMESES, s. f. pl. (*Mythol.*) divinités adorées chez les Payens, & qui avoient un temple sur le mont Pagus. Il faut dire les *Némeses*, puisqu'on en reconnoissoit plus d'une : on doit les mettre au nombre des Euménides ; car elles en portent le caractere. Filles de la Nuit & de l'Océan, elles étoient préposées pour examiner les actions des hommes, pour punir les méchans, & récompenser les bons ; & afin qu'il ne leur manquât rien de l'équipage des furies, les habitans de Smyrne qui les honoroient d'un culte particulier, les représentoient avec des aîles, si nous en croyons Pausanias. (*D. J.*)

NÉMÉSIS, s. f. (*Mythol.*) fille de Jupiter & de la Nécessité, ou plutôt, selon Hésiode, de l'Océan & de la Nuit, étoit préposée pour venger les crimes que la justice humaine laisse impunis, l'arrogance, la présomption, l'oubli de soi-même dans la prospérité, l'ingratitude, *&c.*

Ses attributs sont dignes de remarque : elle avoit une roue pour symbole, des aîles, une couronne, tenoit la lance d'une main, & de l'autre une bouteille. Elle étoit montée sur un cerf, & son nom signifioit la *fatalité.*

Les vicissitudes de la fortune, dit le chancelier Bacon, & les desseins secrets de la providence, sont représentés par l'Océan & la Nuit. *Nemésis* a des aîles, ainsi qu'une roue ; car la fortune court le monde, arrive, & disparoît d'un jour à l'autre. On ne peut prévoir ses faveurs, ni détourner ses disgraces ; sa couronne est sur la tête du peuple, quand il triomphe de l'abaissement des grands. Sa lance frappe & renverse ceux qu'elle veut châtier. La bouteille qu'elle tient de l'autre main, est le miroir qu'elle présente sans cesse aux yeux de ceux qu'elle ménage. Eh ! quel est l'homme à qui la mort, les maladies, les trahisons, & mille accidens ne retracent à l'esprit d'affreuses images ; comme si les mortels ne pouvoient être admis à la table des dieux, que pour leur servir de jouet ? Quand on rassemble tous les chagrins domestiques qui traversent la prospérité d'Auguste, il faut bien adorer le pouvoir d'une divinité qui frappe sur les rois, comme sur des victimes ordinaires. Le cerf que monte *Némésis*, est le symbole d'une longue vie : la jeunesse qui meurt avant le temps, échappe seule aux révolutions du sort ; mais le vieillard ne finit point sa carriere sans avoir essuyé quelque revers.

Platon nous dit, que cette déesse, ministre de la vengeance divine, a une inspection spéciale sur les offenses faites aux peres par leurs enfans. C'est par-là que Platon avertit les hommes, qu'ils n'ont point dans leurs sanctuaires domestiques de divinités plus respectables, qu'un pere ou une mere accablés sous le poids des années. Je crois pour moi que le trouble d'une conscience agitée par l'horreur

de ces crimes, & par les remords qui la suivent, a donné en partie la naissance à cette divinité du paganisme.

Elle fut nommée *Adrastée*, à cause d'Adraste, qui le premier lui dédia un temple; & *Rhamnusie*, parce qu'elle étoit adorée à Rhamuse, bourg de l'Attique, où elle avoit une statue de la main d'Agoracrite, disciple de Phidias. Quand les Romains partoient pour la guerre, ils avoient coutume d'offrir un sacrifice à cette déesse; mais alors *Némésis* étoit prise pour la Fortune, qui doit accompagner & favoriser les armes pour leur procurer du succès. (*D. J.*)

NÉMESTRINUS, (*Mythol.*) divinité qui présidoit aux forêts; mais comme Arnobe est le seul des anciens qui parle de ce dieu, il pourroit bien en être le pere.

NÉMETES, (*Géog. anc.*) peuple du diocese de Spire, puisque leur ville capitale est *Noviomagus*, selon Ptolomée, & que cette *Noviomagus* répond à Spire, suivant les itinéraires romains. Il paroît par les commentaires de César, que ces peuples, de même que les Vaugions & Triboques, étoient naturels Germains d'au-delà du Rhin, & qu'ils s'étoient habitués dans cette partie de la Gaule belgique, un peu auparavant l'entrée de César dans les Gaules.

NÉMETOBRIGA, (*Géog. anc.*) ville des Tiburs dans l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* Quelques savans pensent que c'est aujourd'hui *Val-de-Nebro*.

NEMETOCENNA, *ou* NEMETOCERNA, (*Géogr. anc.*) Samson prétend avoir prouvé par César, que cette ville est dans le *Belgium*; c'est la même que les itinéraires romains appellent *Nemetacum*, & qu'ils placent entre *Teruana*, *Samarobriva*; & *Bagacum*, entre Térouenne, Amiens, & Bavay ce qui ne peut répondre qu'à Arras.

NEMISCO, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale; elle se jette dans le fond de la baie d'Hudson, après un cours d'environ 60 lieues à-travers des montagnes.

NEMORALES, s. f. pl. (*Mythol.*) fêtes qui se célébroient dans la forêt d'Aricie, en l'honneur de Diane, déesse des bois.

NÉMOSSUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Gaules sur la Loire, & la capitale des *Arverni*, Auvergnacs, selon Strabon, *liv. IV. p.* 191. Lucain, Pharsale, *liv. I. vers.* 419. parle aussi de cette ville: on croit communément que c'est l'*Augusto - Nemetum* de Ptolomée, *liv. II. ch. vij.*

NEMOURS, (*Géog.*) ville de l'île de France dans le Gatinois. Elle est sur le Loing, à 4 lieues de Fontainebleau, 18 de Paris. *Long.* 20. 22. *lat.* 48. 15. 10″

Son nom latin est *Nemus*: on la nomma anciennement *Nemox* & *Nemoux*, & de ce dernier mot on a fait le nom moderne *Nemours*. Le nom de *Nemus* lui avoit été donné, parce qu'elle étoit située dans la forêt de Bievre ou de Fontainebleau: aujourd'hui que l'on a coupé une partie de cette forêt, *Nemours* se trouve entre la même forêt, & celle de Montargis. Elle est entre deux collines, dans l'endroit où étoit la ville de *Grex* du temps de César. Elle a commencé par un château, qu'on appelloit *Nemus*; & elle se forma peu-à-peu, quand la terre eut été érigée en duché. Il y a dans cette petite ville un bailliage royal établi par François I. en 1524. Il est régi par la coutume de Lorris, rédigée en 1531. (*a*)

Nemours a eu autrefois ses seigneurs

(a) L'hôpital fut fondé par Gautier, seigneur de *Nemours*, en 1179. Philippe le Bel y érigea une chapelle en 1303. On voit, dans une charte de 1186, que quand le roi venoit à Fontainebleau, tout le pain qui restoit de sa table étoit porté à l'hôtel-Dieu de *Nemours*. Il fut réuni au prieuré-cure, par une bulle de Clément VII, en 1390, & désuni en 1749, & confié aux soins des habitans qui le font desservir par un chapelain & quatre filles de la charité.

Nemours fut brulé en 1358 par l'armée de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui ravageoit alors la France.

Charles VI, en 1404, décora cette seigneurie du titre de duché-pairie en faveur de Charles III,

particuliers, qui se nommoient simplement *chevaliers* ; & ce fut d'eux que le roi Philippe le Hardi, fils de S. Louis, l'acquit vers l'an 1272. Louis XII. donna *Nemours* à Gaston de Foix, & l'érigea en duché pairie, l'an 1507, la premiere érection que Charles VI. en avoit faite ayant été supprimée. Enfin Louis XIV. donna ce duché à son frere Philippe ; & de-là vient qu'il est possédé aujourd'hui par M. le Duc d'Orléans.

François Hédelin, connu sous le nom d'*abbé d'Aubignac* a été élevé à *Nemours*. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat, il embrassa l'état ecclésiastique, & s'étant attaché au cardinal de Richelieu, il prit parti contre Corneille, & devint précepteur du neveu du cardinal. Il gagna les bonnes graces de son éminence & de son éleve. *Son Térence justifié* est tombé dans l'oubli. Sa *pratique du théâtre* est encore lue ; mais, dit M. de Voltaire, il prouva par sa tragédie de *Zénobie*, que les connoissances ne donnent pas les talens. Il mourut à *Nemours*, en 1679, à 73 ans. Puisqu'il nâquit à Paris en 1604.

NEN, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Siam de jeunes enfans, que leurs parens consacrent au service des talapoins ou prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leurs couvens, & vieillissent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des moines leurs maîtres ; ils reçoivent les aumônes pour eux, parce qu'il ne leur est pas permis de toucher de l'argent. Enfin, les *nens* arrachent les mauvaises herbes du jardin du couvent, ce que les talapoins ne pourroient faire eux-mêmes sans pécher.

NENIATON, (*Musique des anc.*) Pollux (*chap.* 10. *du liv. IV.* de l'*Onomast.*) dit qu'un des airs spondées ou spondaïques, se nommoit *néniaton*, soupçonne que c'est le *nénia* dont-il est parlé à l'article suivant. Car puisque c'étoit un air spondée, il étoit composé de notes longues & égales ; ce qui peut également former un air triste, & un air propre à endormir les enfans. (*F. D. C.*)

NENIES, s. f. (*Histoire anc.*) chants lugubres qu'on avoit accoutumé de faire aux funérailles, ainsi nommés de la déesse *Nænia*, qui présidoit à ces sortes de lamentations. On croit que ces chants étoient les louanges de la personne qui venoit de mourir, mises en vers & chantées d'un son triste, avec un accompagnement de flûtes, par des femmes gagées à cet effet, & que l'on appelloit *præficæ*. Il falloit qu'elles eussent un protocole & des lieux communs applicables, suivant l'âge, le sexe, la condition des personnes ; & comme tout cela se réduisoit le plus souvent à des puérilités & des bagatelles, on emploie ce mot en latin pour signifier des *niaiseries*. Ceux qui ont attribué l'origine des *nénies* à Simonides, ont pris ce mot dans un sens trop étendu, & l'ont confondu avec l'*élégie*, *genre noble*, *sérieux & délicat*, dont on attribue l'invention à ce

---

dit le *Noble*, fils de Charles le Mauvais : mais Charles VII, en 1425, le réunit à la couronne au défaut d'hoirs mâles. Le dernier duc de *Nemours*, de la maison d'Armagnac, fut tué, en 1503, à la bataille de Cérignolles : en lui finit la branche d'Armagnac, descendante de Charibert, fils de Clotaire II.

Nemours a vu conclure deux traités fameux dans l'histoire de la ligue ; le premier en juillet 1585, & le deuxieme en 1588.

La justice se rend dans le château qui a plus de quatre cens ans, flanqué de quatre grosses tours ; le bailliage est régi par la coutume de Lorris. Sa jurisdiction s'étend sur 92 paroisses.

M. Joseph Olivier, principal dn petit college de *Nemours*, mort en 1721, étoit un homme d'esprit & de mérite qui a fait un commentaire sur Pétrone ; un poëme latin sur le nouveau canal du Loing, & a mis en vers hexametres tous les proverbes de Salomon.

Ses manuscrits sont entre les mains de M. Bertrand, conseiller au bailliage.

Près de *Nemours* est l'abbaye de la Joye, ordre de Cîteaux, fondée en 1230, & réunie à celle de Villiers en 1764. A trois lieues on voit le château d'Alberic Clément, maréchal de France, appellé le *Mez-le-Maréchal*. En 1330, c'étoit une maison royale. (*C*)

poëte. Ovide fait venir le mot de *nénies* du grec νείατον, *dernier*, parce que ces chants étoient les derniers qu'on faisoit en l'honneur du mort. Mais Acron prétend que ce mot *nœnia* fut inventé pour exprimer, par sa prosodie longue & traînante, le son triste & dolent, soit des chanteuses, soit des flûtes qui servoient non-seulement à accompagner les voix, mais encore à marquer les tems ou les pleureuses publiques devoient se frapper la poitrine en cadence.

Ce mot vient du grec νηνία, sur quoi Scaliger observe qu'il devroit s'écrire en latin *nenia* & non *nœnia*. Guichard remarque qu'on entendoit autrefois par *nœnia* une espece de chant dont les nourrices se servoient pour bercer & pour endormir les enfans; & il conjecture que ce mot pourroit venir de l'hébreu *nin*, enfant.

La déesse *Nœnia*, qui présidoit aux funérailles, étoit particuliérement honorée à celles des vieillards. On ne commençoit à l'invoquer que lorsque le malade entroit à l'agonie. Elle avoit un petit temple hors les murs de Rome.

NENUPHAR, *nymphœa*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit rond ou conique, qui est divisé en plusieurs loges, & qui renferme des semences le plus souvent oblongues. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Nous ne connoissons en Europe que deux especes de ce genre de plante aquatique, le *nénuphar* à fleur blanche, & le *nénuphar* à fleur jaune.

Le *nénuphar* à fleur blanche, *nymphœa alba major*, *I. R. H.* 260, a la racine vivace, longue, grosse comme le bras, garnie de nœuds de couleur brune en dehors, blanche en-dedans, charnue, fongueuse, empreinte de beaucoup de suc visqueux, attachée au fond de l'eau dans la terre par plusieurs fibres; elle pousse des feuilles grandes, larges, la plupart orbiculaires, échancrées en cœur ou en fer à cheval, épaisses, charnues, nageant sur la surface de l'eau, veineuses, d'un verd blanchâtre sur le dos, d'un verd brun en dessous, ayant chacun deux petites oreilles obtuses, d'un goût herbeux assez fade: ces feuilles sont soutenues par des queues longues, grosses comme le doigt d'un enfant, cylindriques, rougeâtres, tendres, succulentes, fongueuses.

Ses fleurs sont grandes, grosses, larges quand elles sont épanouies, à plusieurs pétales disposées en rose, belles, blanches comme du lis, presque sans odeur; elles sont renfermées dans un calice ordinairement à cinq pétales blancheâtres, rangées en rose & à fleurons: leur milieu est occupé par des étamines nombreuses qui partent de la jointure circulaire & extérieure de l'ovaire & du placenta.

Lorsque la fleur est passée, il paroît un fruit sphérique ressemblant à une tête de pavot, partagé dans sa longueur en plusieurs loges remplies de semences oblongues, noirâtres, luisantes, un peu plus grandes que du millet.

Cette plante est toute d'usage en médecine; il paroît qu'elle est d'une nature nitreuse, parégorique, apéritive & rafraîchissante. On ne la cultive point dans les jardins: elle croît naturellement dans les marais, dans les eaux croupissantes, ou dans les ruisseaux qui coulent lentement, & dans les grandes pieces d'eau; elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois jusqu'en automne. Ray pense que le *nénuphar* du Bresil à fleur blanche, décrit par Margrave, ne fait pas une espece différente du nôtre.

Le *nénuphar* à fleur jaune, *nymphœa lutea major*, *I. R. H.* 261, ne differe presque du blanc que par la fleur, qui est jaune & plus petite.

Quant aux *nymphœa* étrangers, des savans éclairés dans la Botanique, & la connoissance des mouvemens antiques, ont découvert que la plante qu'on voit sur quelques médailles d'Egypte, n'est autre chose que la *nymphœa*, qui est fort commune dans les campagnes arrosées par le Nil. La fleur de cette plante est de toutes ses parties celle qui se remarque le plus ordinairement sur les monumens égyptiens, ce qui vient du rapport que ces peuples croyoient qu'elle avoit avec le soleil, à l'apparition duquel elle se montroit d'a-

bord sur la surface de l'eau, & s'y replongeoit dès qu'il étoit couché ; phénomene commun à toutes les especes de *nymphæa*.

C'étoit là l'origine de la consécration que les Egyptiens avoient faite de cette fleur à cet astre, le premier & le plus grand des dieux qu'ils aient adorés. Delà vient la coutume de la représenter sur la tête de leur Osiris, sur celle de leurs autres dieux, sur celle même des prêtres qui étoient à leur service. Les rois d'Egypte affectant les symboles de la divinité, se sont fait des couronnes de cette fleur ; elle est aussi représentée sur leurs monnoies, tantôt naissante, tantôt épanouie & environnant son fruit : on voit avec la tige comme un sceptre royal dans la main de quelques idoles. (*D. J.*)

NÉNUPHAR, (*Pharm. & Mat. méd.*) la racine & les fleurs du *nénuphar* sont les seules parties de cette plante qui soient en usage en médecine : on y emploie indifféremment la racine du *nénuphar* à fleurs blanches ou *nénuphar* blanc, & celle de *nénuphar* jaune ; mais on ne se sert presqu'absolument que des fleurs du *nénuphar* blanc.

La racine du *nénuphar* est mucilagineuse, gluante, amere ; les fleurs contiennent à-peu-près les mêmes substances, mais en beaucoup moins grande quantité.

La racine de *nénuphar* fait la base des tisanes regardées comme éminemment rafraîchissantes, adoucissantes, relâchantes, qui s'ordonnent communément dans l'ardeur d'urine, sur-tout celle qui accompagne les gonorrhées virulentes; dans les affections inflammatoires des intestins, des reins & des voies urinaires. L'infusion des fleurs est ordonnée plus rarement dans les mêmes cas, & est aussi très-inférieure en vertu à la décoction de la racine. Cette infusion est regardée comme légérement narcotique ; mais cette vertu, presque généralement avouée, n'est rien moins que démontrée.

Le sirop de *nénuphar* qui se prépare avec l'infusion des fleurs ; est plus usité que cette infusion, & contient les principes médicamenteux de ces fleurs en moindre quantité encore. On peut avancer que c'est-là un assez pauvre remede. On prépare aussi dans quelques boutiques un sirop de *nénuphar* avec la décoction de la racine : celui-ci est plus chargé de parties mucilagineuses, & c'est apparemment à cause de cela qu'on le prépare moins communément, parce que les mucilages sont éminemment sujets à s'altérer, à moisir dans toutes les préparations liquides, même malgré la cuite & l'assaisonnement du sucre. *Voyez* MUCILAGE. Le sirop de *nénuphar* ordinaire, c'est-à-dire préparé avec les fleurs, n'est pas exempt de de cette altération ; pour la prévenir autant qu'il est possible, il faut, si l'on n'aime mieux bannir ce remede des boutiques, lui donner une forte cuite, & la renouveller de temps en temps.

Tous ces remedes tirés du *nénuphar* ont l'inconvénient grave d'affadir, de refroidir, d'embourber l'estomac, & par-là de faire perdre l'appétit & d'abattre les forces, & cela d'autant plus qu'ils sont plus mucilagineux. La tisane ou décoction des racines, qui est le plus ordinaire de ce remede, est aussi le plus mauvais.

Nous n'avons guere meilleure opinion d'une conserve qu'on prépare avec les fleurs, & qu'heureusement on emploie rarement pour elle-même, mais seulement pour servir d'excipient dans les opiates & les bols narcotiques.

On garde dans les boutiques une eau distillée des fleurs de *nénuphar* qui n'est bonne à rien, & une huile par infusion & par décoction de ces mêmes fleurs, qui ne vaut pas davantage.

Les fleurs de *nénuphar* entrent dans le sirop de tortue, la poudre *diamargariti frigidi* ; le sirop entre dans les pilules hypnotiques, & l'huile dans le baume hypnotique.

On prépare un miel de *nénuphar* avec les fleurs non mondées, ou même avec les calices & les étamines dont on a mondé les fleurs destinées à la préparation du sirop. Le miel de *nénuphar* s'ordonne depuis deux jusqu'à quatre onces dans les lavemens rafraîchissans & relâchans. (*b*)

NEOCASTRO, (*Géogr.*) forteresse de la Romanie, à trois lieues au nord de Constantinople, sur le promontoire *Harmæus*, dans l'endroit le plus étroit du Bosphore

Bosphore. Il y a une bonne garnison, & les Turcs y tiennent les prisonniers de conséquence qu'ils font sur les chrétiens pendant la guerre. *Voyez* Gyllius *de Bosphore Thracico. Long.* 46. 30. *lat.* 41. 16.

NÉOCESARÉE, (*Géog. anc.*) ville de la province de Pont, comprise assez souvent dans la Cappadoce, située sur la riviere de Lyque, & appellée par divers auteurs *Hadrianopolis*. Les Grecs la nomment aujourd'hui *Nixar*, & les Turcs *Tocat*. Elle fut érigée en évêché en 240, à ce que dit Baillet.

Les Auteurs parlent encore d'une *Néocésarée*, ville de la Bithynie; 2°. d'une *Néocésarée*, ville de Syrie, sur le bord de l'Euphrate; 3°. d'une *Néocésarée*, ville de Mauritanie. (*D. J.*)

NEOCORAT, s. m. *ou* NÉOCORIE, (*Art. numismatique.*) époque qu'on trouve sur les médailles des villes grecques soumises à l'empire Romain. Ces villes étoient jalouses de l'honneur d'avoir été qualifiées *néocores*, ou si l'on veut du titre de *néocorat*, c'est-à-dire d'avoir eu des temples où s'étoient faits les sacrifices solemnels d'une province en l'honneur des dieux ou des empereurs. Cette qualification étoit en même temps accompagnée de plusieurs privileges, & c'étoit là vraisemblablement ce qui les touchoit davantage.

En effet, le *néocorat* des empereurs étoit accordé aux villes par un décret du sénat. On lit sur les marbres d'Oxford que la ville de Smyrne avoit été trois fois néocore des empereurs par les décrets du sacré sénat; & sur un médaillon, les Laodicéens de Phrygie se disent *néocores* de Commode & de Caracalla, par décret du sénat. Le *néocorat* étoit donc une grace & un titre honorifique. Les Smyrnéens rappellent sur un monument le bienfait de l'empereur Adrien, qui leur avoit accordé par un sénatus-consulte le second *néocorat*. Aussi les villes marquoient avec soin les *néocorats* qu'elles avoient obtenu : Δις, τρις, τετρακις, νεωκορων. Elles se glorifioient même d'en avoir obtenu le plus grand nombre. *Voy.* NÉOCORE. (*D. J.*)

NÉOCORE, s. m. (*Antiq. grecq.*) Peu de gens de lettres ignorent qu'on appelloit *néocores* chez les Grecs ceux qui étoient chargés de la garde & sur-tout de la propreté des temples, comme l'explique le nom même de νεωκορος, composé de νέως, *templum*, & de χορέω, *verro*. On sait encore que cet emploi bas & servile dans son origine, se releva insensiblement & devint enfin très-considérable, lorsque la richesse des offrandes demanda des dépositaires distingués; que la dépense des fêtes & des jeux publics intéressa des nations entieres, & que l'adulation des Grecs pour les empereurs Romains leurs nouveaux maîtres, les porta à leur élever des temples & à s'honorer du titre de *néocores* de ces mêmes temples. Ils ne furent plus de simples valets des temples, ou même des sacristains ordinaires, on en fit des ministres du premier ordre, à qui seul appartenoit le droit d'offrir les sacrifices dans les temples consacrés à la divinité tutélaire du pays, ou dans ceux qu'on avoit élevés non-seulement aux empereurs Romains déjà mis au rang des dieux, mais encore en l'honneur de ceux qui régnoient actuellement.

Tant d'auteurs ont écrit sur les *néocores*, qu'on se croyoit parfaitement instruit de leurs différentes fonctions, & qu'il sembloit que la seule difficulté qui restoit parmi les savans étoit réduite à ce point; savoir comment on doit entendre & expliquer le nombre des néocorats attribués sur les médailles à une même ville; si les peuples qui s'y disent *néocores* pour la seconde, pour la troisieme & pour la quatrieme fois, ont été revêtus de cette dignité par un même prince, ou s'ils ne l'ont reçue que successivement par différens empereurs?

M. Vaillant le pere, qui avoit particuliérement étudié cette matiere, donna en 1703 une dissertation sur les *néocores*, où après avoir discuté les différentes opinions des antiquaires qui l'ont précédé, il établit que les villes grecques se disoient sur leurs médailles *néocores* des empereurs romains, autant de fois qu'elles avoient obtenu de nouveaux décrets du sénat pour pouvoir bâtir des temples à leur honneur. Nous nous dispensons d'entrer dans le détail des

preuves du systême de M. Vaillant, parce qu'on trouvera sa piece imprimée en entier dans un volume des mémoires de l'académie des Inscriptions; mais nous devons dire quelque chose d'une autre dissertation sur le même sujet, donnée en 1706 par M. de Valois, qui n'avoit aucune connoissance de celle de M. Vaillant.

Ces deux auteurs se sont rencontrés dans la difficulté principale; ils rapportent l'un & l'autre les différens néocorats des villes grecques à différens sénatus-consultes qui leur en avoient accordé la prérogative; ils prouvent par les mêmes autorités, & à-peu-près par les mêmes opérations, que les villes ou les peuples qui sur les médailles se qualifient du titre de *néocores* pour la seconde, pour la troisieme & pour la quatrieme fois, ne l'ont fait que successivement & sous différens empereurs.

Mais la dissertation de M. de Valois a cela de particulier, qu'elle nous apprend deux fonctions des *néocores*, qui avoient jusqu'à présent échappé aux recherches des critiques.

La premiere de ces fonctions des *néocores* étoit de jetter de l'eau lustrale sur ceux qui entroient dans le temple. La seconde étoit de faire l'aspersion de cette même eau lustrale sur les viandes qu'on servoit sur la table du prince, & de lui tenir en quelque sorte lieu d'aumôniers.

J'ai dit ci-dessus que plusieurs villes grecques prirent souvent la qualité de *néocores*, mais c'est Smyrne, Ephese, Pergame, Magnésie, *&c.* qui portent le plus souvent ce titre dans les médailles. Smyrne, par exemple, fut faite *néocore* sous Tibere avec beaucoup de distinction; elle le fut encore pour la seconde fois sous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford: enfin elle eut encore le même honneur, & prit le titre de *premiere ville d'Asie* sous Caracalla. (*D. J.*)

NÉODAMODES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoient à Lacédémone des esclaves à qui l'on avoit accordé la liberté, en récompense de quelque action héroïque.

NÉOÉNIES, s. f. pl. (*Antiq. grecques.*) en grec νεοινια; fête qu'on célébroit en l'honneur de Bacchus, quand on goûtoit pour la premiere fois le vin nouveau de chaque année. *Voyez* Potter, *Archæol.* *tit. I. p.* 416. (*D. J.*)

NÉOGRAD, NOVIGRAD, *ou* NOGRAD, (*Géogr.*) comté de la basse Hongrie, aux confins de ceux de Pesth, de Heves & de Hont, ayant environ 12 mille d'Allemagne en longueur, & cinq à six en largeur, & comprenant dans son étendue des montagnes & des plaines, des forêts, des champs, des vignes, des prairies, & plusieurs eaux minérales. Il a pour rivieres l'Ipoly & la Zagiva, & pour habitans des Hongrois naturels, & des Slaves sortis de Bohême. On le partage, quant à l'ecclésiastique, en grand *Néograd*, & petit *Néograd*; & quand au civil, on le divise en quatre districts, qui sont ceux de Losontz, de Fileck, de Szetseny & de Kekko. Le grand *Néograd* releve de l'archevêque de Gran, & le petit de l'évêque de Vatz: dans l'ensemble de ses districts on compte dix-sept châteaux, dix villes & deux cens vingt-trois bourgs; mais le pays n'est pas peuplé à proportion de son étendue, ni florissant à proportion de tous ces bourgs, villes & châteaux; il manque de villages, de tolérance & de liberté. (*D. G.*)

NÉOGRAPHE, adj. pris substantivement. On nomme ainsi celui qui affecte une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. L'orthographe ordinaire nous fait écrire *françois*, *anglois*, *j'étois*, *ils aimeroient*; (*voyez* I.) M. de Voltaire écrit *français*, *anglais*, *j'étais*, *ils aimeraient*, en mettant *ai* pour *oi* dans ces exemples, & partout où l'*oi* est le signe d'un *e* ouvert. Nous employons des lettres majuscules à la tête de chaque phrase qui commence après un point, à la tête de chaque nom propre, *&c. Voyez* INITIAL. M. de Voltaire avoit supprimé toutes ces capitales dans la premiere édition de son *siecle de Louis XIV.* publié sous le nom de M. de Francheville. M. du Marsais a supprimé sans restriction toutes les lettres doubles qui ne se prononcent point, & qui ne sont point autorisées par l'étymologie, & il a écrit *home*, *come*, *arrêter*, *doner*, *anciène*, *condânez*, &c. M. Duclos n'a pas même égard à celles que l'étymologie ou l'analogie semblent autoriser; il supprime

toutes les lettres muetes, & il écrit *diférentes*, *lètres*, *admètent*, *èle*, *teâtre*, *il ut* (au subjonctif pour *il eût*) *cète*, *indépendament*, &c. il change *ph* en *f*, *orthografe*, *filosofique*, *diftongue*, &c. Ainsi M. de Voltaire, M. du Marsais, M. Duclos, sont des *néographes* modernes.

NÉOGRAPHISME, s. m. c'est une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. Ce terme vient de l'adjectif grec νέος, *nouveau*, & du verbe γράφω, *j'écris*. Le *néographisme* de M. de Voltaire, en ce qui concerne le changement d'*oi* en *ai* pour représenter l'*e* ouvert a trouvé parmi les gens de lettres quelques imitateurs.

» Si l'on établit pour maxime générale, » dit l'Abbé Desfontaines, *observ. sur les* » *écrits mod. tom. XXX. pag.* 255, que » la prononciation doit être le modele de » l'orthographe; le normand, le picard, » le bourguignon, le provençal écriront » comme ils prononcent: car dans le sys- » tême du *néographisme*, cette liberté » doit conséquemment leur être accor- » dée». Il me semble que l'abbé Desfontaines ne combat ici qu'un phantôme, & qu'il prend dans un sens trop étendu le principe fondamental du *néographisme*. Ce n'est point toute prononciation que les *néographes* prennent pour regle de leur maniere d'écrire, ce seroit proprement écrire sans regle; ils ne considerent que la prononciation autorisée par le même usage qui est reconnu pour législateur exclusif dans les langues, relativement aux choix des mots, au sens qui doit y être attaché, aux tropes qui peuvent en changer la signification, aux alliances, pour ainsi dire, qu'il leur est permis ou défendu de contracter, &c. Ainsi le picard n'a pas plus de droit d'écrire *gambe* pour *jambe*, ni le gascon d'écrire *hure* pour *heure* sous prétexte que l'on prononce ainsi dans leurs provinces.

Mais on peut faire aux *néographes* un reproche mieux fondé; c'est qu'ils violent les loix de l'usage dans le temps même qu'ils affectent d'en consulter les décisions & d'en reconnoître l'autorité. C'est à l'usage légitime qu'ils s'en rapportent sur la prononciation, & ils font très-bien; mais c'est au même usage qu'ils doivent s'en rapporter pour l'orthographe: son autorité est la même de part & d'autre; de part & d'autre elle est fondée sur les mêmes titres, & l'on court le même risque à s'y soustraire dans les deux points, le risque d'être ou ridicule ou inintelligible.

Les lettres, peut-on dire, étant instituées pour représenter les élémens de la voix, l'écriture doit se conformer à la prononciation: c'est-là le fondement de la véritable ortographe, & le prétexte du *néographisme*; mais il est aisé d'en abuser. Les lettres, il est vrai, sont établies pour représenter les élémens de la voix; mais comme elles n'en sont pas les signes naturels, elles ne peuvent les signifier qu'en vertu de la convention la plus unanime, qui ne peut jamais se reconnoître que par l'usage le plus général de la plus nombreuse partie des gens de lettres. Il y aura, si vous voulez, plusieurs articles de cette convention qui auroient pu être plus généraux, plus conséquens, plus facile à saisir, mais enfin ils ne le sont pas, & il faut s'en tenir aux termes de la convention: irez-vous écrire *kek abil ome ke vou soïez*, pour *quelque habile homme que vous soyez?* on ne saura ce que vous voulez dire, ou si on le devine, vous apprêterez à rire.

On repliquera qu'un *néographe* sage ne s'avisera point de fronder si généralement l'usage, & qu'il se contentera d'introduire quelque léger changement, qui étant suivi d'un autre quelque temps après, amenera successivement la réforme entiere sans révolter personne. Mais en premier lieu, si l'on est bien persuadé de la vérité du principe sur lequel on établit son *néographisme*, je ne vois pas qu'il y ait plus de sagesse à n'en tirer qu'une conséquence qu'à en tirer mille; rien de raisonnable n'est contraire à la sagesse, & je ne tiendrai jamais M. Duclos pour moins sage que M. de Voltaire. J'ajoute que cette circonspection prétendue plus sage est un aveu qu'on n'a pas le droit d'innover contre l'usage reçu, & une imitation de cette espece de prudence qui fait que l'on cherche à surprendre un homme que l'on veut perdre, pour ne pas s'exposer aux ris-

ques que l'on pourroit courir en l'attaquant de front.

Au reste, c'est se faire illusion que de croire que l'honneur de notre langue soit intéressé au succès de toutes les réformes qu'on imagine. Il n'y en a peut-être pas une seule qui n'ait dans sa maniere d'écrire quelques-unes de ces irrégularités apparentes dont le *néographisme* fait un crime à la nôtre : les lettres *quiescentes* des Hébreux ne sont que des caracteres écrits dans l'orthographe, & muets dans la prononciation ; les Grecs écrivoient ἄγγελος, ἄγχυρα, & prononçoient comme nous ferions ἄνγελος, ἄνχυρα ; on n'a qu'à lire Priscien sur les lettres romaines, pour voir que l'orthographe latine avoit autant d'anomalies que la nôtre ; l'italien & l'espagnol n'en ont pas moins, & en ont quelques-unes de communes avec nous ; il y en a en allemand d'aussi choquantes pour ceux qui veulent par-tout la précision géométrique ; & l'anglois qui est pourtant en quelque sorte la langue des géometres, en a plus qu'aucune autre. Par quelle fatalité l'honneur de notre langue seroit-il plus compromis par les inconséquences de son orthographe, & plus intéressé au succès de tous les systèmes que l'on propose pour la réformer ? Sa gloire n'est véritablement intéressée qu'au maintien de ses usages, parce que ses usages sont ses lois, ses richesses & ses beautés ; semblable en cela à tous les autres idiomes, parce que chaque langue est la totalité des usages propres à la nation qui la parle, pour exprimer les pensées par la voix. *Voyez* LANGUE, (*B. E. R. M.*)

NÉOLOGIQUE, adj. qui est relatif au *néologisme*. *Voyez* NÉOLOGISME. Le célébre abbé Desfontaines publia en 1726 un Dictionnaire *néologique*, c'est-à-dire, une liste alphabétique de mots nouveaux, d'expressions extraordinaires, de phrases insolites, qu'il avoit pris dans les ouvrages modernes les plus célebres publiés depuis quelques dix ans. Ce dictionnaire est suivi de l'éloge historique de Pantalon-Phébus, plaisanterie pleine d'art, où ce critique a fait usage de la plupart des locutions nouvelles qui étoient l'objet de sa censure : le tour ingénieux qu'il donne à ses expressions, en fait mieux sentir le défaut, & le ridicule qu'il y attache en les accumulant, n'a pas peu contribué à tenir sur leurs gardes bien des écrivains, qui apparemment auroient suivi & imité ceux que cette contre-vérité a noté comme répréhensibles.

Il y auroit, je crois, quelque utilité à donner tous les cinquante ans le dictionnaire *néologique* du demi siecle. Cette censure périodique, en réprimant l'audace des *néologues*, arrêteroit d'autant la corruption du langage qui est l'effet ordinaire d'un *néologisme* imperceptible dans ses progrès : d'ailleurs la suite de ces dictionnaires deviendroit comme le mémorial des révolutions de la langue, puisqu'on y verroit le temps où les locutions se seroient introduites, & celles qu'elles auroient remplacées. Car telle expression fut autrefois *neologique*, qui est aujourd'hui du bel usage : & il n'y a qu'à comparer l'usage présent de la langue, avec les remarques du P. Bouhours sur les écrits de P. R. (*II. Entretien d'Arist. & d'Eug. pag.* 168.) pour reconnoître que plusieurs des expressions risquées par ces auteurs ont reçu le sceau de l'autorité publique, & peuvent être employées aujourd'hui par les puristes les plus scrupuleux. (*B. E. R. M.*)

NÉOLOGISME, s. m. ce mot est tiré du grec νέος, *nouveau*, & λόγος, *parole*, *discours*, & l'on appelle ainsi l'affectation de certaines personnes à se servir d'expressions nouvelles & éloignées de celles que l'usage autorise. Le *néologisme* ne consiste pas seulement à introduire dans le langage des mots nouveaux qui y sont inutiles ; c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bisarrerie des figures qui caractérisent sur-tout le *néologisme*. Pour en prendre une idée convenable, on n'a qu'à lire le second *entretien* d'Ariste & d'Eugène *sur la langue françoise* (depuis la *pag.* 168. jusqu'à la *pag.* 185.) le pere Bouhours y releve avec beaucoup de justesse, quoique peut-être avec un peu trop d'affectation, le *neologisme* des écrivains de P. R. & il le montre dans un grand nombre d'exemples, dont la plûpart sont tirés de la traduction de l'*Imi-*

tation de Jesus-Christ, donnée par ces solitaires.

Un auteur qui connoît les droits & les décisions de l'usage ne se sert que des mots reçus, ou ne se résout à en introduire de nouveaux que quand il y est forcé par une disette absolue & un besoin indispensable: simple & sans affectation dans ses tours, il ne rejette point les expressions figurées qui s'adaptent naturellement à son sujet, mais il ne les recherche point, & n'a garde de se laisser éblouir par le faux éclat de certains traits plus hardis que solides, en un mot il connoît la maxime d'Horace, (*Art. poët.* 309.) & il s'y conforme avec scrupule :

Scribendi rectè sapere est & principium & fons.

Voyez USAGE & STYLE.

Il ne faut pourtant pas inférer des reproches raisonnables que l'on peut faire au *néologisme*, qu'il ne faille rien oser dans le style. On risque quelquefois avec succès un terme nouveau, un tour extraordinaire, une figure inusitée; & le poëte des graces semble lui-même en donner le conseil, lorsqu'il dit, *ib.* 48.

Dixeris egregiè, notum si callida verbum
Reddiderit junctura novum. Si fortè necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum;
Fingere cinctutis non exaudita cethegis
Continget, dabiturque licentia sumpta pudenter.

Mais en montrant une ressource au génie Horace lui assigne tout à la fois comment il doit en user; c'est avec circonspection & avec retenue, *licentia sumpta pudenter*; & il faut y être comme forcé par un besoin réel, *si fortè necesse est.*

Dans ce cas, le *néologisme* change de nature; & au lieu d'être un vice du style, c'est une figure qui est en quelque maniere opposée à l'*archaïsme*.

L'*archaïsme* est une imitation de la maniere de parler des anciens, soit que l'on en revivifie quelques termes qui ne sont plus usités, soit que l'on fasse usage de quelques tours qui leur étoient familiers & qu'on a depuis abandonnés : les pieces du grand Rousseau en style marotique sont pleines d'*archaïsmes*. Ce mot vient du grec ἀρχαῖος *ancien*, auquel en ajoutant la terminaison ισμος qui est le symbole de l'imitation, on a ἀρχαϊσμος qui veut dire *antiquorum imitatio*.

Le *néologisme*, envisagé comme le pendant de l'*archaïsme*; est une figure par laquelle on introduit un terme, un tour, ou une association de termes dont on n'a pas encore fait usage jusques-là; ce qui ne doit se faire que par un principe réel ou très-apparent de nécessité, & avec toute la retenue & la discrétion possibles. Rien ne seroit plus dangereux que de passer les bornes; la figure est sur les frontieres, pour ainsi dire, du vice, & ce vice même ne change pas de nom; il n'y a que l'abus qui en fait la différence.

NÉOLOGUE, s. m. celui qui affecte un langage nouveau, des expressions bisarres, des tours recherchés, des figures extraordinaires. *Voyez* NÉOLOGIQUE & NÉOLOGISME. (*B. E. R. M.*)

NEOMAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot hybride est composé du grec & du gaulois, & a été donné à diverses villes ou bourgs de France, des pays-bas, d'Allemagne, même en Angleterre à la ville de Chichester, & à d'autres.

En effet, 1°. *Néomagus*, ou *Noviomagus* dans Ptolomée, est une ville des *Regni*, peuples de l'île d'Albion. Cambden croit que c'est aujourd'hui Woodcôte, & diverses raisons appuient ce sentiment, qui a le suffrage de M. Gale.

2°. *Néomagus*, ou *Noviomagus Batavorum*, est une ancienne ville de la seconde Germanie, sous la rive gauche du Wahal, à l'extrémité de la Gaule. On ne doute point que ce ne soit aujourd'hui Nimègue, capitale de la Gueldre hollandoise. (*D. J.*)

NÉOMÉNIASTE, (*Antiq. greq.*) Νευμηνιαστος; on appelloit chez les Grecs *néoméniastes*, ceux qui célébroient la fête des néoménies, ou de chaque mois lunaire.

NÉOMÉNIE, s. f. (*Chronol.*) c'est le jour de la nouvelle lune. Les *néoménies* sont d'un usage indispensable dans le calcul du calendrier des Juifs, qui leur donnent le nom de *tolad*.

NÉOMÉNIES, (*Antiq. & Litt.*) en

grec Νεομηνία, ou Νουμήνια, c'est-à-dire *nouvelle lune*, de νέος, *nouveau*, & μήνη, *lune*, fête qui se célébroit chez les anciens à chaque nouvelle lune.

Le desir d'avoir des mois heureux, introduisit la fête des *néoménies* chez tous les peuples du monde. Les Egyptiens pratiquerent cet usage long-temps avant la promulgation de la loi de Moïse; il fut prescrit aux Hébreux; il passa de l'Orient chez les Grecs, chez les Romains, ensuite chez les premiers chrétiens avec les abus qui s'étoient glissés dans cette fête, ce qui la fit condamner par saint Paul, mais il en reste encore quelques vestiges parmi nous.

La *néoménie* étoit un jour solemnel chez les Juifs, *buccinate in* neomeniâ *tubâ*, Ps. lxxx. ℣. 4. Sonnez de la trompette au premier jour du mois. Les Hébreux avoient une vénération particuliere pour le premier de la lune. Ils le célébroient avec des sacrifices au nom de la nation, & chaque particulier en offroit aussi de dévotion. C'étoit au sanhédrin à déterminer le jour de la nouvelle lune, parce qu'il étoit de sa jurisdiction de fixer les jours de fêtes. Les juges de ce tribunal envoyoient ordinairement deux hommes pour découvrir la lune; & sur leur rapport ils faisoient publier que le mois étoit commencé ce jour-là. Cette publication se faisoit au son des trompettes, qui étoit accompagné du sacrifice solemnel; il n'étoit cependant pas défendu de travailler ou de vaquer à ses affaires, excepté à la *néoménie* du commencement de l'année civile au mois de Tizri. Ce jour étoit sacré & solemnel, & il n'étoit permis de faire aucune œuvre servile. 2. *Paral. ij. 4. judic. vij. 6. Os. ij. 11. Col. ij. 16.*

Les Egyptiens célébroient aussi les *néoménies* avec beaucoup d'appareil; on sait que tous les mois de leur année étoient représentés par des symboles, & que le premier jour de chaque mois ils conduisoient les animaux qui répondoient aux signes célestes dans lesquels le soleil & la lune alloient entrer.

Les Grecs solemnisoient les *néoménies* au commencement de chaque mois lunaire en l'honneur de tous les dieux, mais particuliérement d'Apollon, nommé *Néoménius*, parce que tous les astres empruntent leur lumiere du soleil. On trouvera dans Potter, *Archœol. tom. I. pag.* 416. les détails des cérémonies de cette fête.

Elle passa des Grecs chez les Romains avec l'idée du culte qui y étoit attaché. Ils appellerent *calendes* ce que les Grecs appelloient *néoménies*. Au commencement de chaque mois ils faisoient des prieres & des sacrifices aux dieux en reconnoissance de leurs bienfaits, & la religion obligeoit les femmes de se baigner; mais les calendes de Mars étoient les plus solemnelles, parce que ce mois ouvroit l'année des Romains. (*D. J.*)

NÉON, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Phocide, auprès du Parnasse. Hérodote, Pausanias & Etienne le géographe en parlent.

NÉONTICHOS, nom commun, 1°. à une ville de l'Eolide, selon Pline; 2°. à une ville de la Phocide, selon Ortélius; 3°. à une ville de Thrace sur la Propontide; 4°. à une ville de la Carie.

NÉOPHYTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) se disoit dans la primitive Eglise, des nouveaux chrétiens, ou des payens nouvellement convertis à la foi. *Voyez* CATHÉCUMENE.

Ce mot signifie nouvelle plante; il vient du grec νέος, *nouveau*, & φύω, *je produis*, comme qui diroit *nouvellement né*; le baptême que les *Néophytes* recevoient étoit regardé comme une nouvelle naissance. *Voyez* BAPTÊME.

On ne découvroit point aux *Néophytes* les mysteres de la religion. *Voyez* MYSTERE.

Le mot de *Néophytes* s'applique aussi aux prosélytes que font les missionnaires chez les infideles. Les *néophytes* du Japon, sur la fin du xvj. & au commencement du xvij. siecle, ont montré dit-on, un courage & une fermeté de foi dignes des premiers siecles de l'Eglise.

Néophyte étoit aussi en usage autrefois pour signifier de nouveaux prêtres, ou ceux qu'on admettoit aux ordres sacrés; comme aussi les novices dans les monasteres. *Voyez* NOVICE.

Saint Paul ne veut pas qu'on éleve les *Néophytes* aux ordres sacrés, de peur que

l'orgueil n'ébranle leur vertu mal affermie. On a pourtant dans l'Histoire ecclésiastique quelques exemples du contraire, comme la promotion de saint Ambroise à l'épiscopat, mais ils sont rares.

NÉOPTOLÉMÉES, s. f. (*Antiquit. grecq.*) Νεοπτολεμεῖα, fête annuelle célébrée par les habitans de Delphes avec beaucoup de pompe, en mémoire de Néoptolème fils d'Achille, qui périt dans son entreprise de piller le temple d'Apollon, à dessein de venger la mort de son pere, dont ce dieu avoit été cause au siege de Troye. Les Delphiens ayant tué Néoptolème dans le temple même, ils crurent devoir fonder une fête à sa gloire, & honorer ce prince comme un héros. Potter, *Archæol. græcq. tom. I. pag.* 417.

NÉORITIDE, (*Géogr. anc.*) pays d'Asie au-delà du Caucase, dans l'intérieur des terres. Alexandre, après avoir jetté sur les bords de l'Océan les fondemens d'une nouvelle Alexandrie, entra par différens chemins dans le pays des Néorites, qu'il soumit aisément par cette entreprise. Les Néorites, dit Diodore de Sicile, *libr. XVII.* §. 57. ressemblent en général aux autres peuples des Indes; mais ils se distinguent d'eux par une circonstance très-particuliere. Tous les parens d'un mort l'accompagnent nus & armés de lances; & après avoir fait porter son corps dans un bois, ils le dépouillent eux-mêmes de tous ses vêtemens, & le laissent en proie aux animaux de la forêt. Ils brûlent ensuite tout ce qui le couvroit en l'honneur des génies du lieu, & terminent toute la cérémonie par un grand festin qu'ils donnent à leurs amis. (*D. J.*)

NÉOTÉRA, s. f. (*Littérat.*) c'est-à-dire la *nouvelle déesse*. Dès que Marc-Antoine maître de l'Asie, vint en Egypte au sein de la mollesse, oublier sa gloire entre les bras de Cléopatre, on l'appella le *nouveau Bacchus;* alors cette reine ne cherchant qu'à lui plaire, prit l'habit sacré d'Isis, & fut surnommée *la nouvelle déesse*: une de ses médailles fait foi de ce titre flatteur dont ses sujets l'honorerent.

NEPENTHES, s. m. (*Botan. modern.*) genre de plante dont voici les caracteres, selon Linnæus. Le calice particulier de la fleur est partagé en quatre quartiers arrondis; il n'y a point de pétales, & à peine quelques étamines: mais il y a quatre bossettes attachées au style près du sommet. Le pistil a un germe extrêmement délié; le stile est pointu & de la longueur du calice; le stygma est obtus; le fruit est une capsule oblongue, en forme de colonne tronquée; il est composé de quatre valvules & de quatre loges: les graines sont nombreuses, pointues, & plus courtes que leurs capsules. (*D. J.*)

NEPENTHÈS, (*Littérature.*) νηπενθής, ce terme grec signifie *un remede contre la tristesse*, de νη négation, & de πένθος, *deuil, affliction.* C'étoit je ne sais quoi d'excellente vertu, dont Homere, *Odiss. liv. IV.* ỳ. 220. dit qu'Helène fit usage pour charmer la mélancolie de Télémaque. Ce prince inquiet de n'avoir point de nouvelles de son pere, vint trouver Nestor, qui ne put lui apprendre ce qu'il étoit devenu. De-là continuant son voyage, il se rendit chez Ménélas où il vit Hélène, & soupa avec elle: cependant il étoit fort triste; & comme cette princesse en eut pitié, elle usa d'un charme pour dissiper son chagrin. Elle mêla dans le vin qu'on devoit servir à table, une drogue qui séchoit les larmes, calmoit la colere, & dissipoit tous les déplaisirs dès le moment qu'on en avoit goûté. Elle tenoit cette excellente drogue de Polydamna, femme de Théonis roi d'Egypte. Tous ses hôtes burent de ce breuvage, & en éprouverent les merveilleux effets.

Pline & Théophraste parlent du *népenthès*, comme d'une plante d'Egypte, dont le prince des poëtes grecs a seulement exagéré les vertus. Diodore dit que de son temps, c'est-à-dire du temps d'Auguste, les femmes de Thèbes en Egypte, se vantoient d'avoir seules la recette d'Hélène; & il ajoute qu'elles l'employoient avec succès: mais Plutarque, Athénée & Philostrate, prétendent que le *népenthès* d'Homere n'étoit autre chose que les charmes de la conversation d'Hélène. Plusieurs savans modernes ont à leur tour choisi le *népenthès* de l'Odyssée, pour le sujet de leurs conjectures, & de leurs hypothèses; & l'on ne sauroit croire jusqu'où leur ima-

gination s'eſt égarée pour découvrir le ſecret de la belle lacédémonienne. Mais ce reproche ne doit pas tomber ſur la diſſertation de Pierre Petit, intitulée *Homeri nepentes*, & imprimée à Utrecht en 1689 *in*-8°. On y découvrira beaucoup d'eſprit & de ſcience, ſi on ſe donne la peine de la lire. (*D. J.*)

NEPER, BAGUETTES *ou* BATONS DE *oſſa Neperi*, (*Arithmet.*) font un inſtrument par le moyen duquel on peut faire promptement & avec facilité la multiplication & la diviſion des grands nombres: on l'a appellé ainſi du nom de ſon inventeur *Neper*, qui l'eſt auſſi des logarithmes. *Voyez* LOGARITHMES.

Conſtruction de cet inſtrument. On prend dix petits bâtons, ou petites lames oblongues faites avec du bois, ou du métal, ou de la corne, ou du carton, ou quelqu'autre matiere ſemblable: on les diviſe chacune en neuf petits quarrés, & chacun de ces petits quarrés en deux triangles par ſa diagonale. *Pl. alb. fig.* 11. Dans ces petits quarrés on écrit les nombres de la table de multiplication, autrement appellé *abaque* ou *table de Pythagore*; de maniere que les unités de ces nombres ſoient dans le triangle le plus à la droite de chaque quarré, & les dixaines dans l'autre.

Uſage des baguettes de Neper *pour la multiplication.* Pour multiplier un nombre donné par un autre, diſpoſez les bâtons entr'eux, de telle maniere que les chiffres d'en haut repréſentent le multiplicande; enſuite joignez-y à gauche le bâton ou la baguette des unités: dans ce bâton vous chercherez le chiffre le plus à la droite du multiplicateur, & vous écrirez de ſuite les nombres qui y répondent horiſontalement, dans les quarrés des autres lames, en ajoutant toujours enſemble les différens nombres qui ſe trouveront dans le même rhombe. Vous ferez la même opération ſur les autres chiffres du multiplicateur; enſuite vous mettrez tous les produits les uns ſous les autres, comme dans la multiplication ordinaire; enfin vous les ajouterez enſemble pour avoir le produit total. Exemple,

Suppoſons que le multiplicande ſoit 5978, & le multiplicateur 937; on prendra le nombre 56, qui (*fig.* 12. *Pl. alb.*) ſe trouve au-deſſous du dernier chiffre 8 du multiplicande, & vis-à-vis du dernier chiffre 7 du multiplicateur; on écrira 6; on ajoutera 5 avec 9 qui ſe trouve dans le même rhombe à côté; la ſomme eſt 14: on écrira 4, & on retiendra 1, qu'on ajoutera avec 3 & 4 qui ſe trouvent au rhombe ſuivant; on aura 8, qu'on écrira: enſuite on ajoutera 5 & 6, qui ſe trouvent dans le rhombe ſuivant, & qui font 11; on écrira 1, & on retiendra 1, qui ajouté avec le 3 du triangle ſuivant, fait 4, qu'on écrira. On aura ainſi 41846 pour le produit du multiplicande par 7: on trouvera de même le produit du multiplicande par les autres chiffres du multiplicateur, & la ſomme de ces produits, diſpoſés comme il convient, ſera le produit cherché. (*E*)

Cette opération n'a pas beſoin d'être démontrée: ſi on y fait la plus légere attention, on verra qu'elle n'eſt autre choſe que la multiplication ordinaire, dont la pratique eſt un peu facilitée, parce qu'on eſt diſpenſé de ſavoir par cœur la table de multiplication, & de ſe ſervir des chiffres qu'on retient à chaque nombre que l'on écrit; en un mot, la multiplication eſt ici réduite à des additions. (*O*)

Uſage des bâtons de Neper *pour la diviſion.* Diſpoſez les petits bâtons l'un auprès de l'autre, de maniere que les chiffres d'en-haut repréſentent le diviſeur: ajoutez-y à gauche le bâton des unités; enſuite deſcendez au-deſſous du diviſeur, juſqu'à ce que vous trouviez une branche horiſontale dont les chiffres ajoutés enſemble, comme on a fait dans la multiplication, puiſſent donner la partie du dividende dans laquelle on doit chercher d'abord combien le diviſeur eſt contenu, ou puiſſent donner au moins le nombre qui en ſoit le plus proche, quoique plus petits; retranchez ce nombre de la partie du dividende que vous avez pris, & écrivez au quotient le nombre qui eſt à gauche dans la branche horiſontale; continuez enſuite à déterminer de la même maniere les autres chiffres du quotient, & le problème ſera réſolu. Exemple,

Suppoſons qu'on veuille diviſer 5601386 par 5978: on ſait qu'il faut d'abord ſavoir combien

combien de fois 5978 est contenu dans 56013. Descendez (*fig.* 12. *alg.*) au-dessous du diviseur jusqu'à ce que vous soyez arrivé à la derniere tranche horisontale, dont les nombres étant ajoutés comme dans la multiplication, de rhombe en rhombe, donnent 53802, qui est le plus grand nombre au-dessous de 56013; écrivez 9 au quotient, & retranchez 53802 de 56013, le reste sera 2211: descendez 8, & opérez sur le nombre 22118, comme vous avez fait sur 56013, vous trouverez dans la troisieme tranche horisontale le nombre 17934, qui est le plus grand au-dessous de 22118; écrivez 3 au quotient, & opérez sur le second reste, comme vous avez fait sur le premier, vous trouverez encore le chifre 7, que vous écrirez au quotient, qui par conséquent sera 937 sans reste. *Chambers.* (*E*)

On trouve dans l'histoire de l'académie de 1738, une méthode présentée par M. Rauslain, pour faire les multiplications & divisions par de nouvelles baguettes différentes de celles de *Neper*. Nous y renvoyons le lecteur, en ajoutant que toutes ces opérations sont plus curieuses dans la théorie, qu'utiles & commodes dans la pratique: il est bien plus court de savoir par cœur la table de multiplication ou table de Pythagore, que d'avoir recours, pour chaque multiplication qu'on veut faire, à des baguettes qu'on n'a pas toujours sous la main & dont l'arrangement demande d'ailleurs un peu de temps & d'attention. (*O*)

NEPETA; *Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la Toscane, dont Tite-Live & Ptolomée parlent; c'est aujourd'hui la ville de *Népi*, entre Rome & Viterbe. *Voyez* NÉPI.

NÉPHALIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) solemnités des Grecs nommées *la fête des gens sobres*; ce que marque le mot même qui signifie *sobriété*. Les Athéniens célébroient cette fête en offrant une simple boisson d'hydromel au Soleil, à la Lune, à l'Aurore & à Vénus: ils brûloient à cette occasion sur leurs autels toutes sortes de bois, excepté celui de la vigne & du figuier. (*D. J.*)

NÉPHÉLION, s. m. (*Chirurg.*) petite tache blanche sur les yeux produite par la cicatrice d'un ulcere. Cette cicatrice incommode la vue lorsqu'elle se trouve sur la cornée transparente vis-à-vis la prunelle. Nos anciens l'appelloient *nuage*. *Voyez* NUBECULA. On donne aussi le nom de *néphélion* à ces especes de petits nuages qui nagent au milieu de l'urine, & aux petites taches blanches sur la surface des ongles qui ressemblent à des petits nuages. (*Y*)

NÉPHÉLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Cilicie bâtie sur le promontoire *Néphélida*, qui, selon Tite-Live, étoit célebre par une ancienne alliance des Athéniens.

NÉPHÉRIS, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, bâtie sur un rocher, à 120 stades de Carthage. Scipion la prit après 22 jours de siege.

NEPHES-OGLI, (*terme de Relation.*) ce nom signifie parmi les Turcs, *Fils du Saint-Esprit*, & on le donne à certaines gens qui naissent d'une mere vierge. Il y a des filles turques qui, dit-on, se tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voient aucun homme; elles ne vont aux mosquées que rarement, & lorsqu'elles s'y rendent, elles y demeurent depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorsions de corps, & tant de cris, qu'elles épuisent leurs forces, & qu'il leur arrive souvent de tomber par terre évanouies. Si elles deviennent grosses depuis ce temslà, elles disent qu'elles le sont par la grace du Saint-Esprit, & les enfans dont elles accouchent sont appellés *nephes-ogli*. On les considere comme devant un jour avoir le don des miracles. (*D. J.*)

NEPHIRI, (*Hist. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux marbres qui contiennent des coquilles, des madrépores & d'autres corps marins.

NÉPHRÉTIQUE, s. f. (*Méd.*) dans le sens le plus étendu que l'on donne ici à la *néphrétique*, elle signifie ici toutes sortes de douleurs des lombes, dans l'endroit où sont placés les reins. Les auteurs ne décident point unanimement si l'on doit appeller *néphrétique vraie*, celle qui vient du calcul ou de l'inflammation des reins.

Les autres especes sont nommées *fausses néphrétiques.*

Non-seulement les reins & les ureteres douloureux, mais encore les lombes, la moëlle épiniere, le mesentere, l'estomac, la rate, le foie, la véficule du fiel, les imtestins, la matrice & les vertebres des lombes attaqués de douleur, se rapportent souvent à ce titre.

De-là naît grand nombre de maladies générales qui peuvent attaquer une partie en particulier, & produire la *néphrétique*: ces maladies ont leurs caracteres propres, à la faveur desquels on doit les distinguer avec soin les unes des autres.

Ainsi dans la fievre, le scorbut, le catharre, le rhumatisme, la goutte, la cacochymie, les spasmes, les maladies érésipelateuses, la passion hystérique, l'affection hypocondriaque, la mélancolie, l'acrimonie du suc nerveux, la suppression d'un ulcere, si la matiere vient à se porter aux reins ou aux lombes, & qu'il se fasse une métastase dans ces parties, il résulte des *néphrétiques* de différentes especes.

Quelquefois il en arrive aussi par sympathie dans la cardialgie, la colique, la cacochylie, la constipation, la dyssenterie, les hémorrhoïdes, l'hernie, les fleurs-blanches. La *néphrétique* attaque encore les femmes grosses, celles qui sont en mal d'enfant; les nouvelles accouchées, celles qui avortent, celles qui ont leurs regles. De plus cette maladie survient à la suppression des mois & à leur flux immodéré, à la tympanite, à la douleur des lombes; on doit alors la traiter suivant le titre général de la sympathie.

Mais à proprement parler la *néphrétique* doit sa naissance à l'inflammation des reins qui contiennent le calcul, à l'acrimonie de leur mucosité & à celle de l'urine qui est devenue plus considérable. Il n'est pas possible de rapporter tous les accidens qui peuvent suivre la *néphrétique*, parce que les parties qu'elle attaque & les causes qui la produisent varient à l'infini. Quand donc on aura découvert la cause de la *néphrétique*; on se conduira conséquemment pour tâcher de la guérir. (*D. J.*)

NÉPHRÉTIQUES, se dit en matiere médicinale, de remedes indiqués dans les maladies des reins, de la vessie; ce sont des diurétiques doux, adoucissans, tels que le nitre, la guimauve, la graine de lin, l'alkekenge, *&c. Voyez* DIURÉTIQUE & NÉPHRÉTIQUE.

NEPHRÉTIQUE, BOIS. *Voyez* BOIS NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE PIERRE, (*Hist. nat. Minéral.*) *lapis nephreticus*, les Naturalistes ne sont point d'accord sur la pierre à laquelle ils donnent le nom de *néphrétique.* Wallerius dit dans sa Minéralogie, que c'est une pierre gypseuse, verte, & demi-transparente. D'autres ont donné ce nom à une espece de jaspe verd; d'autres à une agathe verdâtre; d'autres à la malachite; d'autres enfin ont donné ce nom par excellence à la pierre appellée *jade.* Voyez *cet article.* Ce nom lui vient du préjugé où l'on a été que cette pierre portée sur les reins, étoit propre à calmer les douleurs que l'on sentoit dans cette partie. Ceux qui auront assez de foi pour recourir à ce remede, ne risqueront rien de prendre pour cela celle de toutes ces pierres qui leur conviendra le mieux; elles paroissent toutes également incapables de donner du soulagement, à moins que l'imagination seule ne fût attaquée. (--)

NEPHROTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération par laquelle on tire la pierre du rein.

Ce mot est grec; il vient du mot νέφρος, *ren*, rein, & τομη, *sectio*, incision.

Plusieurs auteurs ont prétendu prouver la possibilité de cette opération, en rapportant des observations par lesquelles ils démontrent que les plaies des reins ne sont point mortelles; mais cet argument est peu concluant, n'y ayant aucune comparaison entre un coup d'épée ou de couteau, qui a blessé un rein par hasard, & dans un point indéterminé, & la plaie qu'il faudroit faire, dans la vue de tirer une pierre qui occupe un lieu fixe dans ce viscere. Cette opération peut être pratiquée lorsque le rein sera en suppuration, & que l'on appercevra une tumeur circonscrite à la région lombaire avec fluctuation. *Voyez* FLUCTUATION. M. de La

fitte maître en Chirurgie à Paris, a communiqué à l'académie royale de chirurgie une observation sur l'extraction d'une pierre à la suite d'un abscès au rein, dont il a fait l'ouverture avec succès, ayant guéri radicalement le malade. On trouve quelques cas semblables dans les auteurs. Hippocrate même qui détournoit ses disciples de l'opération de la taille, recommande en trois endroits de ses ouvrages la section du rein, lorsqu'il forme abscès & tumeur à côté de l'épine.

Les observations de M. de Lafitte sont insérées dans le second tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie, & M. Hevin, dans le troisieme tome, a donné un mémoire fort étendu, qui a pour titre : *recherches historiques & critiques sur la néphrotomie ou taille du rein.* (*Y*)

NEPI, (*Géog.*) ancienne petite ville dépeuplée d'Italie, au patrimoine de S. Pierre, sur la riviere de Triglia, qui se jette dans le Tibre, avec un évêché suffragant du Pape, à 8 lieues N. de Rome, 4 S. O. de Magliano. *Longitude* 30. 2. *lat.* 42. 12.

NEPISSING, (*Géog.*) lac de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, à 24 lieues de celui des Hurons. Il a environ 30 lieues de longueur, sur 3 à 4 de large.

NEPOTISME, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Italiens appellent le crédit & le pouvoir que les papes accordent à leurs neveux & à leurs parens. Ils sont communément revêtus des emplois les plus importants de l'état ecclésiastique ; & l'histoire fournit des exemples qui prouvent que souvent ils ont fait l'abus le plus étrange de leur autorité, qu'ils emploient à s'enrichir par toutes sortes de voies, & à faire les extorsions les plus cruelles & les plus inouies sur les sujets du souverain pontife, qu'ils traitoient en ennemis.

NEPTRECUM, (*Géog.*) ou *Neptricum*, nom latin de la Neustrie ancienne, partie des Gaules qui formoit un royaume. M. l'abbé le Bœuf croit que *Neptrecum* ou *Nemptrich* signifioit en langage des Francs le royaume principal. *V.* NEUSTRIE.

NEPTUNALES, s. f. pl. (*Fêtes rom.*) *Neptunalia*, fêtes qui se célébroient à Rome le 23 Juillet en l'honneur de Neptune. Elles étoient différentes des consuales ; quoique celles-ci fussent aussi en l'honneur de ce dieu ; mais dans le cours des uns & des autres, les chevaux & les mulets couronnés de fleurs demeuroient sans travailler & jouissoient d'un repos tranquille, que personne n'osoit troubler. (*D. J.*)

NEPTUNE, s. m. (*Mythol.*) fils de Saturne, & de Rhée, & frere de Jupiter & de Pluton. Les poëtes lui donnent une infinité de maîtresses & quantité de noms : non-seulement ils lui attribuent le pouvoir d'ébranler la terre, mais encore de l'entrouvrir. Tous les gens de lettres connoissent ce bel endroit de l'Iliade, *Rabsod.* 5. *v.* 6. où *Neptune* en courroux répand l'épouvante jusque dans les enfers ; endroit dont M. Despreaux a donné une traduction admirable, & qui peut-être ne cede à l'original qu'en ce qu'elle est plus longue de trois vers.

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune *en furie ;*
Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie ;
Il a peur que ce dieu, dans cet affreux séjour,
D'un coup de son trident, ne fasse entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne fasse voir du Styx la rive désolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux,
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Cette fiction de la poésie est peut-être fondée sur les violentes secousses que la mer donne à la terre, & sur les passages qu'elle se creuse au-travers des rochers les plus durs.

Les poëtes disent encore que *Neptune* présidoit particuliérement aux courses, soit de chevaux, soit de chars. Ils ajoutent que c'étoit lui qui frappant la terre d'un coup de trident, en avoit fait sortir le cheval.

. . . *Tuque ô, cui prima frementem*
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,
Neptune . . . .

Neptune a été un des dieux du paganisme des plus honorés. Il eut en Grece & en

Italie, ſur-tout dans les lieux maritimes, un grand nombre de temples élevés en ſon honneur, des fêtes & des jeux. Les Iſthmiens & ceux du cirque à Rome lui furent ſpécialement conſacrés ſous le nom d'Hippius, parce qu'il y avoit des courſes de chevaux. On célébroit les neptunales en ſon honneur, & même les Romains lui avoient conſacré tout le mois de Février, pour le prier d'avance d'être favorable aux navigateurs, qui, dès le commencement du printemps, ſe diſpoſoient aux voyages de mer.

Platon nous apprend qu'il avoit un temple magnifique dans l'île Atlantique, où les métaux les plus précieux brilloient partout. Des figures d'or repréſentoient le dieu ſur un char, traîné par des chevaux aîlés. Hérodote parle auſſi d'une ſtatue d'airain, haute de 7 coudées, que *Neptune* avoit près de l'iſthme de Corinthe.

Enfin nous remarquerons que les poëtes ont donné le nom de *Neptune* à la plupart des princes inconnus, qui venoient par mer s'établir dans quelques nouveaux pays, ou qui régnoient ſur des îles, ou qui s'étoient rendus célebres ſur la mer par leurs victoires ou par l'établiſſement du commerce. De-là tant d'hiſtoires ſur le compte de *Neptune*, tant de femmes, tant de maîtreſſes & d'enfans qu'on donne à ce dieu, tant de métamorphoſes, tant d'enlevemens qu'on lui attribue.

Je me garderai bien de chercher à deviner l'origine de ſon nom, depuis que je connois l'étymologie qu'en donnoit l'épicurien Balbus, *Neptunus à naudo*, ſur laquelle Cotta le raille ſi plaiſamment dans Ciceron, en lui diſant qu'il n'y a point de nom qu'on ne puiſſe faire venir de la façon qu'on le voudra, & que dans l'extraction de celui-ci, *magis ſibi natare viſus eſt quàm ipſe Neptunus*. (*D J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Archit. antiq.*) *Voyez* TEMPLE DE NEPTUNE.

NEPTUNE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) On trouve ce dieu repréſenté ordinairement tout nud & barbu, tenant un trident, ſon ſymbole le plus commun, & ſans lequel on ne le voit guere. Il paroît tantôt aſſis, tantôt de bout ſur le flot de la mer, ſouvent ſur un char traîné par deux ou quatre chevaux. Ce ſont quelquefois des chevaux ordinaires, quelquefois des chevaux marins, qui ont la partie ſupérieure de cet animal, pendant que tout le bas ſe termine en queue de poiſſon.

Dans un ancien monument *Neptune* eſt aſſis ſur une mer tranquille, avec deux dauphins qui nagent ſur la ſuperficie de l'eau, ayant près de lui une proue de navire chargé de grains & de marchandiſes; ce qui marquoit l'abondance que procure une heureuſe navigation.

Dans un autre monument, on le voit aſſis ſur une mer agitée, avec le trident planté devant lui, & un oiſeau monſtrueux, à tête de dragon, qui ſemble faire effort pour ſe jetter ſur lui, pendant que *Neptune* demeure tranquille, & paroît même détourner la tête. C'étoit pour exprimer que ce dieu triomphe également des tempêtes & des monſtres de la mer.

Mais un monument plus durable que tous ceux de pierre ou d'airain, c'eſt la belle deſcription que Virgile nous fait du cortege de ce dieu, quand il va ſur l'élément qui lui eſt ſoumis.

Jungit equos auro, genitor, ſpumantiaque addit
Fræna feris, manibuſque omnes effundit habenas.
Cæruleo per ſumma levis volat æquora curru.
Subſidunt undæ, tumidumque ſub axe tonanti
Sternitur æquor aquis: fugiunt vaſto æthere nimbi.
Tum variæ comitnm facies; immania cete,
Et ſenior Glauci chorus, Inouſque Palæmon,
Tritoneſque citi, Phorcique exercitus omnis,
Læva tenent Thetis & Melite, Panopeaque virgo
Neſæe, Spioque, Thaliaque, Cymodoceque.

Æn. *lib. V. v.* 817.

» *Neptune* fait atteler ſes chevaux à ſon » char doré; & leur abandonnant les » rênes, il vole ſur la ſurface de l'onde. » A ſa préſence les flots s'applaniſſent, » & les nuages fuient. Cent monſtres de » la mer ſe raſſemblent autour de ſon » char: à ſa droite la vieille ſuite de » Glaucus, Palémon, les légers tritons: » à ſa gauche, Thétis & les Néréides. » (*D. J.*)

NEPTUNE, BONNET DE, (*Botan.*

nom donné par les Botanistes à une espece remarquable de champignon de mer, qu'on ne trouve jamais attaché à aucun corps solide, mais qui est toujours lâche & en mouvement au fond de la mer.

Ce champignon a cinq pouces & demi de hauteur, sur sept pouces de large à sa base, qui s'éleve insensiblement, & s'arrondit enfin en maniere de calotte ou de dôme feuilleté en-dehors par bouquets, dont les lames sont coupées en crête de coq, & qui représente en quelque façon une tête naissante & moutonnée. Sa structure intérieure est différente, il est cannelé légérement, & parsemé de petits grains & de quelques pointes obtuses; la plus grande n'a pas plus d'une ligne de long.

On trouve plusieurs champignons de mer de pareille structure dans la mer Rouge & dans le sein Persique; mais ils sont ordinairement forts petits, & n'approchent pas du bonnet de *neptune*. Celui que Clusius a nommé *fungus saxeus Nili major*, est beaucoup plus applati, & ressemble à nos champignons ordinaires, si ce n'est qu'il est feuilleté en-dehors. On en trouve quelques-uns, mais rarement, qui ont un petit pédicule qui les soutient. Ce pédicule est fort cassant; cependant il est à croire que dans leur naissance ils étoient attachés au fond de la mer par quelque chose de semblable, & suivant toutes les apparences, lorsqu'ils n'ont plus de pédicules, ils se nourrissent par le secours de quelque suc, que l'eau de la mer où ils trempent laisse insinuer dans leurs pores. (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Géog.*) ce dieu avoit en plusieurs lieux de la Grece des temples élevés en son honneur, qui donnoient le nom à ces mêmes lieux *Neptuni templum*. Strabon dit qu'il y avoit un *temple de Neptune* dans le Péloponnese, un autre dans l'Elide, un autre dans la Messenie, un sur l'isthme de Corinthe, un dans l'Achaïe, un à Géreste dans l'Eubœe, un dans l'île de Ténos, l'une des Cyclades, un dans l'île de Samos, un dans l'île de Calaurie, un à Oncheste dans la Bœotie, un à Possidium sur la côte d'Egypte, *&c.* car il seroit trop long de les nommer tous.

NEPTUNIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de Sicile qui s'étend depuis les racines de l'Ethna, jusqu'à la pointe de Messine. Solin en parle, & dit qu'au sommet il y avoit une guéritte, d'où l'on pouvoit voir la mer de Toscane & la mer Adriatique. On nomme aujourd'hui cette montagne *Spreverio monte*.

NERA, (*Géog.*) ou *Nécro*, ou autrement *Banda*, île d'Asie dans les Indes, la seconde des îles de Banda, à 24 lieues d'Amboine. Les Hollandois y ont le fort Nassau. Elle s'étend du N. au S. l'espace de trois lieues en fer à cheval. *Néra* située dans la partie occidentale de l'île en est la capitale & la seule ville. 146. 50. *lat. méridionale*. 4. 30.

NERA LA, (*Géog.*) riviere d'Italie, ou plutôt torrent, qui a sa source dans l'Apennin, un peu au-dessus de Montaglioni, & qui après un cours de 40 à 50 milles, va se perdre dans le Tibre à Guastanello, un peu au-dessus d'Orta. (*D. J.*)

NERAC, (*Géog.*) ville de France en Gascogne, dans le Condomois, avec un grand château bâti par les Anglois. La Baise la sépare en deux parties, appellées le grand & le petit *Nérac*. Il y a dans cette ville un petit présidial, dont le siege fut établi en 1639. Ses habitans embrasserent le calvinisme dans le seizieme siecle; ils s'attachent aujourd'hui au commerce. *Nérac* est à 3 lieues de Condom, 2 de la Garonne, 4 d'Agen, 153 S. O. de Paris. *Long.* 17. 58. *lat.* 44. 10. (*D.J.*)

NERE, f. m. (*Chronograp.*) espace de temps dont les Chaldéens faisoient usage dans leur chronologie. Ils divisoient le temps en sares, en *neres* & soses. Le sare, suivant Syncelles, marquoit une espace de trois mille six cens ans; le *nere* en marquoit six cens, & le sose soixante. Cette maniere de compter donne à la durée des premiers regnes un nombre fabuleux d'années; mais lorsqu'on ne regarde les sares que comme des années de jours, & les *neres* comme de simples heures, le calcul des anciens auteurs ne quadre pas mal au nombre d'années que

Moïſe donne aux premiers patriarches ; c'eſt du moins l'opinion de Scaliger, de Petau & des auteurs anglois de l'hiſtoire univerſelle. (*D. J.*)

NÉRÉE, ſ. m. (*Mitholog.*) dieu marin, un peu plus ancien que Neptune. Il étoit fils d'Océan & de Thétis, époux de Doris ſa ſœur, & pere des Néréides. Héſiode le repréſente comme un des plus anciens dieux de la mer & des plus véridiques, plein de douceur, de modération & d'amour pour la juſtice : à ces belles qualités, il joignoit celle d'exceller dans l'art de prédire l'avenir. C'eſt lui, dit Horace, *Ode xv. l. I.* qui força les vents à lui prêter ſilence pour annoncer au raviſſeur d'Hélene les funeſtes ſuites de ſes feux illégitimes. Apollodore nous aſſure qu'il faiſoit ſon ſéjour ordinaire dans la mer Egée au milieu de ſes filles, toutes occupées du ſoin de lui plaire par leurs chants & leurs danſes. La plupart de nos mythologiſtes imaginent que ce dieu peut avoir été quelque prince célebre dans l'art de la navigation, & qu'on venoit le conſulter de toutes parts ſur cette matiere. Mais l'illuſtre Cumberland ne doute point que *Nérée* ne ſoit Japhet. On peut voir les raiſons ſavantes qu'il en donne dans une note des auteurs anglois qui ont publié l'*hiſtoire univerſelle*, *tome I. page* 247. (*D. J.*)

NÉRÉIDES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) divinités marines, filles de Nérée & de Doris. Héſiode en compte cinquante, dont je ſuis d'autant moins obligé de tranſcrire ici les noms qu'Homere les rapporte un peu différemment, & qu'il n'en nomme que trente-trois. Ces noms, au reſte, que ces deux poëtes donnent aux *Néréides* & qui ſont preſque tous tirés de la langue grecque, conviennent fort à des divinités de la mer, puiſqu'ils expriment les flots, les vagues, les tempêtes, la bonace, les rades, les îles, les ports, *&c.*

Faut-il donc regarder les *Néréides* comme des perſonnages métaphoriques, ainſi que leurs noms le ſignifient, ou comme des perſonnes réelles ? J'avoue que les *Néréides* que nomment Héſiode & Homere, ne ſont la plupart que des êtres poétiques, mais il y en a qui ont exiſté véritablement, telle que Caſſiopée mere d'Andromede, Pſammaté mere de Phoque, laquelle, ſelon Pauſanias, étant allée dans le pays voiſin du Parnaſſe, lui donna ſon nom ; ce pays, en effet, a depuis été appellé la *Phocide*, Thétis mere d'Achille, & quelques autres. Il faut convenir auſſi qu'on a donné le nom de *Néréides* à des princeſſes qui habitoient ou dans quelques îles, ou ſur les bords de la mer, ou qui ſe rendirent fameuſes par l'établiſſement du commerce ou de la navigation. On le tranſporta enſuite non-ſeulement à quelques perſonnages poétiques, & dont l'exiſtence n'eſt dûe qu'à des étymologies conformes aux qualités de leurs noms, mais auſſi à certains poiſſons qui ont la partie ſupérieure du corps un peu reſſemblante à celui d'une femme.

Les *Néréides* avoient des bois ſacrés & des autels en pluſieurs endroits de la Grece, ſur-tout ſur les bords de la mer. On leur offroit en ſacrifice du lait, du miel, de l'huile, & quelquefois on leur immoloit des chevres. La *Néréide* Dato, dit Pauſanias dans ſes Corinthiaques, avoit un temple célebre à Gabala.

Pline, *l. IX. c. v*, raconte que du temps de Tibere on vit ſur le rivage de la mer une *néréide*, & qu'un ambaſſadeur des Gaules avoit dit à Auguſte qu'on avoit auſſi trouvé dans ſon pays ſur les bords de la mer pluſieurs *néréides* mortes ; mais dans les *néréides* de Pline & de l'ambaſſadeur des Gaules à Rome, nos Naturaliſtes n'auroient vu que des poiſſons.

Les anciens monumens, de même que les médailles, s'accordent à repréſenter les *Néréides* comme de jeunes filles portées ſur des dauphins ou ſur des chevaux marins, tenant ordinairement d'une main le trident de Neptune, de l'autre un dauphin, & quelquefois une victoire ou une couronne. On les trouve cependant quelquefois moitié femmes & moitié poiſſons, conformément à ce vers d'Horace,

Deſinit in piſcem mulier formoſa supernè,

Art poét.

telles qu'on les voit sur une médaille de Marseille, ou sur quelques autres encore. (*D. J.*)

NERESHEIM, (*Géogr.*) ville & grand bailliage d'Allemagne, dans le cercle de Souabe & dans les états d'Oettingen-Wallerstein. Il y a dans son ressort une ancienne & riche abbaye de bénédictins qu'une bulle papale affranchit, il est vrai, de toute jurisdiction, mais qui n'en a pourtant pas moins été obligée jusqu'à présent de reconnoître celle des comtes d'Oettingen. (*D. G.*)

NERETINI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie dans le pays des Salentins. Ptolomée, *l. III. c. j.*, nomme leur ville Νήριτον, & la place dans les terres; c'est aujourd'hui *Nardo*.

NERF, s. m. *en Anatomie*, corps rond, blanc & long, semblable à une corde composée de différens fils ou fibres, qui prend son origine ou du cerveau, ou du cervelet, moyennant la moëlle alongée & de la moëlle épiniere, qui se distribue dans toutes les parties du corps, qui sert à y porter un suc particulier que quelques physiciens appellent *esprits animaux*, qui est l'organe des sensations, & sert à l'exécution des différens mouvemens. *Voyez* SENSATION, MOUVEMENT MUSCULAIRE, & NÉVROLOGIE.

Origine des nerfs. De chaque point de la substance corticale du cerveau partent de petites fibres médullaires qui s'unissant ensemble dans leur progrès, deviennent enfin sensibles & forment ainsi la moelle du cerveau & l'épine. *Voyez* CERVEAU & MOELLE, *&c.*

De-là elles prolongent, & peu après elles deviennent distinctes & séparées au moyen de différentes enveloppes que leur fournit la dure-mere & la pie-mere, & forment par-là différens faisceaux ou nerfs qui ressemblent, eu égard à la position de leurs fibrilles composantes, à autant de queues de cheval enveloppées dans deux tuniques. *Voyez* FIBRE.

Il est probable que les fibres médullaires du cervelet partent des environs des parties antérieures de la moëlle allongée, se joignent en partie aux *nerfs* qui en sortent, mais de maniere à retenir toujours leur origine, leur cours & leur fonction particuliere. Le reste des fibres du cervelet se mêle si intimement avec celles du cerveau, qu'il n'y a peut-être pas dans toute la moëlle alongée de l'épine une seule partie où il ne se trouve des fibres de chacune de ces deux especes, & ainsi ces deux especes de fibres contribuent l'un l'autre à former le corps de chaque *nerf*, quoique leur fonction & leurs effets particuliers soient fort différens. *Voyez* CERVELET, *&c.*

Ces *nerfs* qui se forment de cette sorte & que la moëlle alongée envoie sont au nombre de dix paires; quoique ce soit mal-à-propos qu'on les appelle de la sorte, puisque la plûpart sont composés de plusieurs *nerfs* distincts & très-gros. Il en part de la même maniere trente paires de la moëlle épiniere, à quoi on peut ajouter les deux *nerfs* intercostaux.

Tandis que les *nerfs* sont dans la moëlle, ils ne présentent qu'une espece de pulpe; mais en la quittant, ils prennent une gaine qui leur est fournie par la pie-mere; sous cette enveloppe ils avancent jusqu'à la dure-mere, qui leur fournit encore une autre tunique. *Voyez* DURE-MERE & PIE-MERE.

La substance des *nerfs* renfermée dans ces deux membranes n'est pas différente de la substance du cerveau, elle n'est qu'une moëlle qui se répand dans toute l'étendue des tuyaux nerveux, & qui est sans doute envoyée du cerveau; mais y est-elle renfermée dans des petits vaisseaux de la longueur du *nerf*? Ou est-elle contenue dans des cellules? C'est ce qu'on ne sauroit déterminer.

Les enveloppes de ces *nerfs* sont partout garnies de vaisseaux sanguins, lymphatiques & d'autres vésicules d'une texture très-fine qui servent à ramasser, à renforcer & à resserrer les fibrilles, & d'où on doit tirer l'explication de la plûpart des phénomenes, maladies des *nerfs*, &c.

Lorsque les extrémités des *nerfs* se distribuent dans les parties auxquelles elles appartiennent, ils se dégagent alors de leur enveloppe, ils s'épanouissent en une espece de membrane, ou se réduisent

en une pulpe molle. *Voyez* MEMBRANE & PULPE.

Or si l'on considere 1°. que toute la substance vasculaire du cerveau contribue à la formation des fibrilles des *nerfs*, quoiqu'elle s'y continue même totalement, & qu'elle y finit. 2°. Que lorsque la moëlle alongée est comprimée, tiraillée, & qu'elle tombe en pourriture; toutes les actions qui dépendoient des *nerfs* qui en sortent, cessent immédiatement après, quoique les *nerfs* restent entiers & intactes. 3°. Que les *nerfs* exécutent par-tout presque dans un instant leurs opérations, tant celles qui ont rapport aux mouvemens que celles qui ont rapport aux sensations, & cela soit qu'ils soient lâches, courbes, crasses, rétrogrades & obliques. 4° Que quand ils sont entiérement liés ou comprimés, quoiqu'à tous autres égards ils restent entiers, ils perdent alors toute leur action dans les parties comprises entre la ligature & les extrémités auxquelles ils tendent, sans en perdre cependant dans les parties comprises entre la ligature & la moëlle du cerveau ou le cervelet, il paroîtra évidemment que les fibres nerveuses tirent continuellement de la moëlle du cerveau un suc qu'elles transmettent par autant de canaux distincts à chacun des points de tout le corps, & que ce n'est que par le moyen de ce suc qu'elles exécutent toutes leurs fonctions dans les sensations & le mouvement musculaire, &c. cette humeur est ce qu'on appelle proprement, *esprits animaux* ou *suc nerveux*. *Voyez* ANIMAL, ESPRIT, &c.

On a supposé, il y a long-temps, que les *nerfs* sont des petits tuyaux, mais on a eu bien de la peine à découvrir leurs cavités, enfin on a cru que M. Lewenhock étoit venu à bout de rendre sensibles les cavités qui sont dans les *nerfs*, mais cette découverte souffre encore quelque difficulté.

Il ne paroît pas qu'il y ait la moindre probabilité dans cette opinion (qui a cependant ses partisans), que les *nerfs* exécutent leurs opérations par la vibration de fibrilles tendues; en effet c'est un sentiment contraire à la nature des *nerfs*, dont la substance est molle, pulpeuse, flasque, croissée & ondée, & suivant lequel on ne sauroit expliquer cette distinction, avec laquelle les objets de nos sensations nous sont représentés, & avec laquelle s'exécutent les mouvemens musculaires.

Or de même que le sang artériel est porté continuellement dans toutes les parties du corps qui sont garnies de vaisseaux sanguins, de même aussi on conçoit qu'un suc préparé dans la substance corticale du cerveau & dans le cervelet, se porte de-là continuellement à chaque point du corps à travers les *nerfs*. La petitesse des vaisseaux de la substance corticale, telle que les injections de Ruisch la font connoître, quoique cependant ces injections ne démontrent que des vaisseaux artériels beaucoup plus gros, par conséquent que les moindres vaisseaux sécrétoires, prouvent combien ces vaisseaux nerveux doivent être déliés, & d'un autre côté la grosseur du volume du cerveau comparée à la petitesse de chaque fibrille, fait voir que leur nombre peut être au-delà de toutes les bornes que l'imagination paroît lui donner. *Voyez* FILAMENT.

De plus la grande quantité de suc qui s'y porte constamment & qui y est agitée d'un mouvement violent, y remplira continuellement ces petits canaux, les ouvrira & mettra toujours en action; mais comme il se prépare à chaque moment de nouveaux sucs & que le dernier chasse continuellement le premier, il semble aussi-tôt qu'il a fait sa derniere fonction être chassé hors des derniers filamens dans des vaisseaux quelconques, de sorte qu'il fait ainsi sa circulation dans le corps comme toutes les autres liqueurs. *Voyez* CIRCULATION.

M. Vieussens a cru avoir trouvé des tuyaux qu'il a nommés *névro-lymphatiques*, mais sa découverte n'est pas confirmée.

Si nous considérons sur-tout la grandeur du volume du cerveau, du cervelet, de la moëlle alongée & de la moëlle de l'épine, eu égard au volume des autres solides du corps; le grand nombre de *nerfs* qui se distribuent de-là dans tout le corps; que le cerveau & la moëlle de l'épine sont la base d'un embryon, de laquelle, selon le

le grand Malpighi, se forment ensuite les autres parties; enfin qu'il n'y a à peine aucune partie dans le corps qui ne sente & qui ne se remue, il paroîtra très-probable que toutes les parties solides du corps sont tissues de fibres nerveuses, & ne sont composées d'autres choses. *Voy.* FILAMENTS & SOLIDES.

Les anciens ne comptoient que sept paires de *nerfs* qui partent du cerveau, dont ils marquent les usages dans ces deux vers latins,

Optica prima, oculos movet altera, tertia gustat,
Quarta & quinta audit, vaga sexta est, septima linguæ.

mais les modernes, comme nous l'avons déja observé, en comptent un plus grand nombre.

Selon eux, les *nerfs* de la moëlle alongée sont au nombre de dix paires, dont la premiere se nomme *nerfs olfactifs*; la seconde, *nerfs optiques*; la troisieme, *nerfs moteurs des yeux, moteurs communs, oculaires communs, musculaires communs, oculo musculaires communs*; la quatrieme, *nerfs trochléateurs*; *musculaires obliques supérieurs*, communément nommés *nerfs pathétiques*; la cinquieme; *nerfs innominés, nerfs trijumaux*; la sixieme, *moteurs externes, oculaires externes, musculaires externes, oculo-musculaires externes*; la septieme paire, *nerfs auditifs*; la huitieme paire, *la petite vague, nerfs sympathiques moyens*; la neuvieme paire; *nerfs hypoglosses, nerfs gustatifs, nerfs linguaux*; la dixieme paire, *nerfs sous-occipitaux*. *Voyez* OLFACTIF, OPTIQUE, VAGUE, &c.

Les *nerfs* de la moëlle épiniere sont 1°. une paire de *nerfs*, accessoires ou associés de la huitieme paire de la moëlle allongée; 2°. une paire de *nerfs* intercostaux ou grands *nerfs* sympathiques; 3°. sept paires de *nerfs* intervertebraux du col ou *nerfs* cervicaux; 4°. douze paires de *nerfs* intervertebraux du dos, ou *nerfs* dorsaux, costaux, vrais intercostaux; 5°. cinq paires de *nerfs* intervertebraux des lombes, ou *nerfs* lombaires; 6°. cinq ou six paires de *nerfs* sacrés. *Voyez* ACCESSOIRES & INTERCOSTAUX.

Les autres *nerfs* qui ont des noms particuliers sont 1°. les branches des *nerfs* de la moëlle allongée; comme sont 1°. les trois branches de la cinquieme paire, dont l'une a été nommée *nerf orbitaire supérieur*, l'autre *nerf maxillaire supérieur*, & le troisieme *nerf maxillaire inférieur*; 2°. les deux branches ou portions du *nerf auditif*, dont l'une se nomme *portion molle* & l'autre *portion dure*. *Voyez* ORBITAIRE, MAXILLAIRE, AUDITIF, &c.

2°. Les branches des *nerfs* de la moëlle épiniere, tels sont 1°. les *nerfs* diaphragmatiques; 2°. les *nerfs* brachiaux, dont les six branches différentes ont toutes différens noms; savoir le *nerf* musculo-cutané, le *nerf* median, le *nerf* cubital, le *nerf* cutané interne; le *nerf* radial, le *nerf* axillaire ou articulaire; 3°. les *nerfs* cruraux, que l'on divise en trois portions, savoir le *nerf* crural du fémur ou *nerf* crural supérieur, le *nerf* crural du tibia ou *nerf* crural jambier, le *nerf* crural du pié ou *nerf* crural pédieux; 4°. les *nerfs* sciatiques qui produisent le *nerf* sciatique crural, le *nerf* sciatique poplité, le *nerf* sciatique tibial, le *nerf* sciatique peronier, le *nerf* plantaire interne, le *nerf* plantaire externe. *Voyez* DIAPHRAGMATIQUE, BRACHIAL, CRURAL, &c.

3°. Les rameaux de quelques-unes des branches dont nous avons fait mention; ont aussi des noms particuliers; tels sont les canaux des branches de la cinquieme paire, par exemple, le rameau frontal, le rameau nasal, & le rameau lacrymal de la premiere branche, &c. *Voyez* FONTAL, NASAL & LACRYMAL.

Vieussens, Willis & Beretini nous ont particuliérement donné des *Planches* sur les *nerfs*; l'ouvrage de ce dernier est intitulé: *Beretini tabulæ anatomicæ*, &c. *Romæ* 1741, in-fol. *Voyez* NÉVROGRAPHIE & NÉVROLOGIE.

NERFS, *jeu de la nature sur les* (*Physiol.*) les *nerfs*, de même que les vaisseaux sanguins, se répandent dans toutes les parties, quoique d'une maniere fort différente. Le diametre des vaisseaux sanguins est toujours proportionné au nombre de leurs divisions, & à leur éloigne-

ment du cœur. Il n'en eſt pas de même des *nerfs* qui groſſiſſent en pluſieurs endroits, & forment des tumeurs qu'on nomme *ganglions.* Les vaiſſeaux ſanguins ne communiquent enſemble que dans leurs rameaux; les *nerfs* ſe rencontrent à la ſortie du crâne, du canal de l'épine, ou dans ſes cavités. Leur exilité, leurs entrelacemens, leurs engagemens dans les membranes, & les ligamens qu'ils trouvent ſur le paſſage, en rendent la pourſuite très-difficile; ils ſe dérobent pour lors aux recherches des mains & des yeux des meilleurs anatomiſtes, & avant que de ſe cacher, ils ne fourniſſent pas moins de jeux de la nature dans leurs décours, que les vaiſſeaux ſanguins qu'ils accompagnent; mais il nous doit preſque ſuffire d'en faire la remarque, & d'en citer quelques exemples pour preuve: un détail étendu feroit plus ennuyeux que profitable, & les réflexions que nous avons faites ailleurs ſur cette matiere en général, trouvent ici leur application. Nous ajouterons encore qu'il ne faut compter en obſervations réelles de jeux des *nerfs*, que ſur celles des grands maîtres de l'art; telles ſont les tables névrologiques d'Euſtachius.

La diviſion générale du *nerf* maxillaire en trois, n'eſt pas toujours conſtante; car le premier de ces rameaux ſous orbitaires, donne quelquefois un filet aux dents molaires ſupérieures.

Le *nerf moteur* externe donne quelquefois un filet nerveux double, & le *nerf* de la ſixieme paire eſt quelquefois réellement double, ou fendu en deux, avant ſon engagement dans la dure-mere.

Les filets poſtérieurs du tronc gauche du plexus pulmonaire ſont quelquefois plus conſidérables que les filets antérieurs du tronc droit.

Les deux *nerfs* acceſſoires de la huitieme paire jettent quelquefois des filets ſans communication avec le ganglion, ni avec le plan antérieur.

L'union & le mélange plexiforme des cinq gros *nerfs* vertébraux, varient ſouvent dans les cadavres, ainſi que les ſix *nerfs* brachiaux qui en naiſſent, varient dans leur origine. Le *nerf* médian eſt dans quelques ſujets formé par l'union de deux ſeules branches, au lieu de trois.

Les *nerfs* de l'os ſacrum ſe comptent par paires, dont le nombre augmente quelquefois. L'entrelacement de la troiſieme paire ſouffre auſſi ſes jeux.

Le *nerf* de la huitieme paire que Winſlow appelle *ſympathique moyen*, & d'autres la *paire vague*, donne comme on ſait, une branche qui communique avec la neuvieme paire; mais on a vu dans quelques ſujets, cette branche communiquer avec le ganglion ſupérieur du *nerf* intercoſtal.

La paire occipitale, nommée la *dixieme paire de Willis*, a une origine différente dans pluſieurs ſujets; quelquefois cette origine eſt double, & perce la dure-mere avec l'artere vertébrale, comme Euſtachi l'a dépeinte. *Tab.* 17. *fig.* 2.

L'origine du *nerf* intercoſtal eſt encore une queſtion. On peut, peut-être, regarder le filet qui vient de la ſixieme paire, comme ſon principe, parce qu'on obſerve quelquefois par un jeu de la nature, que les filets du *nerf* ophthalmique, nommé par M. Winſlow *nerf orbitaire*, ne s'y joignent pas. Ce *nerf* intercoſtal forme dans le bas-ventre un ganglion très-conſidérable, qu'on a nommé mal-à-propos *ſémi-lunaire*, puiſque ſa forme varie autant que ſa groſſeur. Le ganglion ſémi-lunaire droit & gauche, ſont quelquefois réunis en un ſeul; quelquefois on en rencontre trois, quatre, & davantage.

Au reſte, tous les plexus hépatiques, ſpléniques, méſentériques, rénal, hypogaſtriques, qui viennent des filets du tronc de l'intercoſtal, varient ſi fort dans leur diſtribution, leur groſſeur, & leur nombre, que ceux qu'on obſerve d'un côté, ſont pour l'ordinaire très-différens de ceux qu'on obſerve de l'autre; de ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de décrire de telles variétés, qui ſont peut-être la cauſe de pluſieurs mouvemens ſympathiques particuliers à certaines perſonnes, & que d'autres n'éprouvent point au même degré.

Ajoutez que tous les *nerfs* de la moëlle épiniere, qu'on nomme *cervicaux*, au nombre de ſept paires, groſſiſſent après avoir percé la premiere enveloppe, &

formeent comme le *nerf* intercostal, des ganglions qui sont plus ou moins remarquables dans les différens sujets.

Enfin l'histoire des *nerfs* intestinaux est si composée, qu'il n'est pas possible de la donner; car ils ont des origines & des distributions différentes presque dans chaque sujet. (*D. J.*)

On ne sera pas fâché de trouver ici des observations de M. le Baron de Haller, *sur la nature & la propriété des nerfs.*

Les *nerfs* ne sont pas absolument nécessaires à l'animal. Il y en a dans la plus grande partie des classes; dans quelques testacés même; mais les animaux simples en sont dépourvus, tels que le polype & les zoophytes.

Le nom de *nerf* a été pris pour des parties très-différentes chez les anciens; il est bon de s'en souvenir quand on lit leurs ouvrages: non-seulement ils ont donné ce nom aux ligamens & aux tendons, mais aux muscles même. Celse prend très-souvent le nom de *nerf* en ce sens. Aristote appelle *nerfs* les cordons tendineux & luisans des valvuves du cœur.

Les *nerfs* sont constamment applatis; c'est une marque par laquelle on les distingue des arteres; ils ne sont jamais simples; chaque *nerf* visible est un paquet de cordons médullaires enveloppés par leur pie-mere, & réunis par une cellulosité. Le *nerf* optique, dont la structure est obscure dans l'homme, a la même structure dans les poissons.

L'interieur des *nerfs*, leur partie essentielle, c'est la moëlle. Cela est un peu moins évident dans les *nerfs* de la moëlle de l'épine, mais dans le cerveau rien n'est plus visible; on voit cette moëlle se réunir de plusieurs parties de la partie médullaire du cerveau pour former un *nerf*, comme dans la premiere paire, dans la seconde & dans la septieme; cela est encore plus sensible dans le *nerf* optique des poissons.

Je dis que la moëlle est l'essence du *nerf*. Le *nerf* n'est que moëlle avant que de s'envelopper dans la pie-mere; cela est évident dans le *nerf* de la quatrieme, celui de la cinquieme, & de la premiere & seconde paire. Il n'est plus que moëlle, lorsqu'il est arrivé à la place de sa destination. C'est ainsi que le *nerf* optique se dépouille de ses enveloppes, & n'est plus que moëlle, lorsqu'il s'épanouit & forme la rétine. Le *nerf* mou de l'organe de l'ouïe est constamment médullaire.

Rien n'est plus semblable que les *nerfs*, & plusieurs paquets purement médullaires du cerveau, mais qui ne changent jamais de nature. Tel est le *nerf* du corps calleux comparé au *nerf* mou & au quatrieme; telle est la commissure antérieure & postérieure du cerveau.

Il est presqu'étonnant qu'une chose si évidente ait besoin de preuve; mais la nécessité des hypotheses a un pouvoir sans bornes sur des esprits systématiques. On a voulu relever les meninges, on leur a attribué la production des *nerfs*. C'est une erreur de la jeunesse d'Erasistrate, qu'il abandonna dans un âge plus mûr, & que des modernes ont renouvellée.

La seconde partie du *nerf*, ce sont les enveloppes. Comme les plus petits *nerfs*, le dernier même de la moëlle de l'épine, sont toujours composés de plusieurs paquets médullaires, & que la mollesse extrême de cette substance ne pourroit pas soutenir la moindre pression: chaque paquet visible, même au microscope, de la moëlle, est enveloppé de la pie-mere, qui l'embrasse à sa sortie du cerveau, & qui l'accompagne jusqu'à la place où la moëlle doit agir seule; place que dans la plus grande partie des *nerfs* il est difficile, impossible même de déterminer.

Les paquets médullaires ne se confondent jamais, du moins à l'œil simple, & le scapel suffit pour séparer ces paquets; il n'y a que le ganglion dans lesquels ils se perdent. Le nombre de ces paquets est très-grand; on en peut compter jusqu'à cent dans le *nerf* de la cinquieme paire, & davantage dans le *nerf* ischiadique.

La pie-mere des *nerfs* se continue évidemment à celle de la moëlle de l'épine & à celle du cerveau. Elle conserve sa nature vasculeuse & sa délicatesse.

Les filamens même les plus fins des *nerfs*, que Ruysch savoit éfiler dans le mamelon de la baleine, conservent leur

membrane particuliere & propre à chaque filet.

Les paquets nerveux sont réunis par la cellulosité qui se continue avec l'arachnoïde du cerveau & de la moëlle de l'épine. Ses petits filets & ses petites lames donnent au filet du *nerf* une solidité qu'ils n'auroient plus sans la cellulosité.

Des vaisseaux rouges, souvent très-nombreux, rampent dans les intervalles des paquets médullaires. Le *nerf* de la cinquieme paire est souvent si couvert de vaisseaux, qu'on a cru y reconnoître un ganglion. Plusieurs *nerfs*, & généralement les branches molles du grand *nerf* sympathique, paroissent rougeâtres, parce qu'apparemment la proportion des vaisseaux à la substance cellulaire y est plus considérable.

Les gros *nerfs* reçoivent des arteres d'un assez gros diametre. Il y en a dans l'ischiadique qui font dans le *nerf* même des anastomoses assez remarquables, & en dessus & en dessous. Il y a quelquefois de la graisse dans la cellulosité des *nerfs*.

Galien a cru que les *nerfs* étoient couverts d'une enveloppe générale que leur donnoit la dure-mere. Cette opinion s'est conservée avec d'autant plus de zele, qu'elle servoit à défendre une hypothese chérie.

L'anatomie détruit cependant sans peine une erreur qui ne sauroit résister au scapel & à l'œil. Le *nerf* optique est le seul qui arrive à l'œil dans une enveloppe de la lame intérieure de la dure-mere. Tous les autres *nerfs* passent par des canaux osseux que la dure-mere revêt; mais elle ne s'attache jamais au *nerf*, qu'on sépare sans peine avec sa seule enveloppe cellulaire & de l'os & de la dure-mere : l'expérience est aisée, & sur-tout dans les gros *nerfs*, comme l'est celui de la cinquieme paire. La dure-mere se réfléchit à la sortie du canal, & se continue avec le périoste; on pouvoit s'y attendre, puisqu'elle est le périoste interne du crâne. Elle l'est si véritablement, que dans les poissons il y a entr'elle & la pie-mere un grand espace rempli de graisse plus ou moins fluide, & qu'elle n'a dans ces animaux aucune apparence d'une enveloppe du cerveau. Dans le passage du *nerf* sympathique, une enveloppe formée par la lame interne de la dure-mere enveloppe l'artere carotide; le *nerf* y est enfermé. Mais, comme une partie accessoire, il est cent fois plus petit que la gaîne fournie par la dure-mere, & conserve dans cette gaîne sa mollesse originale. Les *nerfs* de la moëlle de l'épine décrivent la longueur d'un pied entier avant que de toucher la dure-mere.

Qu'est-ce donc qui en a imposé à ces auteurs qui ont cru voir une gaîne formée par la dure-mere? La lame interne de la dure-mere de la moëlle de l'épine s'attache au ganglion dont sortent les *nerfs*; elle le revêt, & se continue pendant peu de lignes : mais elle se dissout bientôt, & devient un tissu cellulaire : cela arrive de même dans quelques-uns des *nerfs* du cerveau.

On a eu encore, pour admettre cette gaîne, une autre raison. Plusieurs *nerfs*, & sur-tout le plexus nerveux du bras, ont une gaîne qui paroît forte & solide, & qu'on peut regarder comme membraneuse. Mais une attention plus exacte fera observer que cette gaîne même n'est qu'un tissu cellulaire un peu plus serré.

Comme il y a des *nerfs* presqu'entiérement dépourvus d'une gaîne semblable, tels que le *nerf* mou de la septieme paire, l'olfactif, les *nerfs* nés du sympatique au haut du cou, les *nerfs* des muscles intérosseux, & plusieurs autres *nerfs* profonds, on voit assez qu'une cellulosité solide n'est pas essentielle au *nerf*, & qu'il en est destitué, dès que sa situation le met à l'abri de la compression.

C'est cependant cette diversité dans la consistance des *nerfs*, qui a porté les anciens à faire deux classes de *nerfs*; les *nerfs* durs nés de l'épine du dos, destinés au mouvement, & les *nerfs* mous, préposés au sentiment, qui naissent du cerveau. Mais Galien lui-même, tout amateur qu'il étoit du systême, a senti que la nature des choses s'opposoit à cette division. Les *nerfs* du cerveau, disoit-t-il, lorsqu'ils sont fort longs, deviennent durs à la fin, & servent

au mouvement : il parloit apparemment de la huitieme paire.

Il pouvoit ajouter que les *nerfs* les plus durs deviennent mous, dès qu'ils sont à l'abri de tout risque. Tels sont les *nerfs* qui passent sur les os du carpe & du tarse pour aller aux intérosseux : ils naissent des plexus les plus durs. Dans le muscle même, les *nerfs* perdent beaucoup de leur consistance en se partageant & en se dépouillant peu-à-peu de leur cellulosité.

Une autre erreur tient, en quelque maniere, à la premiere ; c'est celle des auteurs qui ont donné de l'élasticité aux *nerfs*, qui les ont regardés comme des cordes vibrantes, qui les ont fait contractibles, & qui ont transporté dans la pathologie & dans la pratique toutes ces erreurs. La dureté, due au tissu cellulaire, peut en avoir imposé ; car il est trop aisé d'ailleurs de faire voir que le *nerf* le plus dur en apparence n'est point élastique. Qu'on détache le *nerf* ischiadique ou le médian, qu'on divise alors son tronc ; loin que les extrémités se retirent, elles s'alongent, & l'une déborde l'autre. Il est essentiel de les détacher avant de les couper : si on ne le faisoit pas, la cellulosité qui attache le *nerf* aux muscles voisins, se retireroit, & la plaie deviendroit béante. Cette cellulosité détruite, le tissu de la même espece qui unit les paquets médullaires des *nerfs* se contracte & fait déborder la partie médullaire.

On a donné de l'importance, depuis quelques années à l'humidité dont le tissu cellulaire est abreuvé dans les *nerfs* : je me hâte de définir cette humidité de peur qu'on ne la confonde avec l'esprit animal. Il n'est pas douteux que les petites arteres des *nerfs* n'exhalent une vapeur humide qui peut devenir copieuse par différentes causes, & former des hydatides ou même des ganglions. Cela doit être rare, & je n'ai jamais vu un amas d'humeurs dans les *nerfs*. Ce que Malpighi a décrit me paroît être l'humeur rousse & un peu visqueuse, assez commune dans l'entonnoir formé par la dure-mere & qui se termine au cocoyx.

C'est une célebre question si les filets médullaires des *nerfs* sont des tuyaux, ou bien s'ils sont solides, ou du moins remplis d'une cellulosité poreuse, comme les roseaux.

Des auteurs modernes n'ont pas balancé de prononcer en faveur des tuyaux. Ils ont cru en avoir vu la section au microscope. Il y en a eu qui ont assuré qu'un *nerf* lié se gonfle comme un vaisseau sanguin.

Je n'admets pas ces tuyaux visibles, trop grossiers sans doute pour transmettre une liqueur aussi fine que les esprits animaux. Ce qu'on a vu n'a été apparemment que la coupe des espaces cellulaires qui se forment nécessairement entre les paquets médullaires. L'effet de la ligature est entiérement improbable. La moëlle est trop tendre, la ligature la détruit ; & quand la moëlle seroit tubuleuse, le mouvement du fluide nerveux cesseroit, à cause de la destruction des tuyaux, comme il cesse dans la tige d'un concombre qu'on lieroit.

On ne peut donc répondre à cette question que par un raisonnement : nos sens sont trop grossiers pour nous fournir des faits. Comme les ordres de la volonté s'exécutent dans le moment même, & comme le sentiment de la douleur se porte avec une égale rapidité des extrémités du corps à la tête, il est probable que la moëlle est formée de tuyaux, si du moins la sensation & le mouvement sont l'effet d'une liqueur ; ce qui paroît probable. (*Voyez* FLUIDE NERVEUX. Un tissu cellulaire paroît contraire à la vîtesse du mouvement progressif de la liqueur nerveuse. Une fibre solide pourroit être à la vérité suivie par un courant électrique ; mais les phénomenes du corps animal ne paroissent pas permettre que l'esprit animal soit un fluide électrique. Il paroît donc probable que la moëlle des *nerfs* est tubuleuse. Sa continuité avec la moëlle du cerveau, la continuité de celui-ci avec la substance corticale la nature vasculeuse de cette substance presque démontrée, l'accroissement simultané & proportionné de la substance corticale & médullaire, la certitude que la substance corticale se nourrit & s'accroît par des tuyaux qu'une liqueur pénetre ; tous ces phénomenes réunis ajoutent à la probabilité des tuyaux médullaires.

Les *nerfs* accompagnent assez généralement les arteres, mais avec liberté. Leurs angles sont plus aigus & plus souvent rétrogrades ; leurs anastomoses plus fréquentes dans les grands troncs, plus rares dans les petites branches ; les plexus plus communs. Le diametre de l'artere diminue assez réguliérement & à mesure qu'elle donne des branches ; il n'en est pas de même du *nerf*. L'intercostal est petit en sortant du crâne, il est très-petit à son insertion dans le *nerf* sacré le plus inférieur, il est plus gros dans la poitrine. La division des *nerfs* varie plus que celle des arteres.

Ils sont plus gros dans le fœtus, ils égalent alors les arteres ; ils sont plus petits que les arteres dans l'adulte, le seul *nerf* optique & l'acoustique conservent la supériorité. Les plus gros *nerfs* sont ceux qui vont aux organes des sens, ensuite ceux qui vont aux muscles, ceux des visceres sont les plus petits : c'est exactement le revers des arteres.

Il n'y a point d'artere dans l'arachnoïde : pas même dans celle de la moëlle de l'épine, qui est certainement une des membranes les plus étendues du corps animal.

Mais les *nerfs* manquent entiérement aux meninges, aux tendons, à tout l'arriere-faix ; il est assez incertain s'il y a des *nerfs* dans la cavité des os, dans les membranes en général. Cette seule réflexion doit nous éloigner de regarder les *nerfs* comme l'élément du corps animal : des parties qui ne reçoivent aucun *nerf*, ne se sont pas formées de leur substance. D'ailleurs le *nerf* est le siege de la sensibilité, & plusieurs parties du corps humain sont insensibles. *Voyez* SENSIBILITÉ.

Le *nerf* n'est point irritable, & ne s'accourcit jamais à la suite d'aucune irritation ; il n'est irritable ni par le fer ni par les esprits acides. Ce n'est pas parce que ses fibres ne sont pas paralleles ; les paquets médullaires le sont aussi bien que ceux des fibres charnues ; rien n'empêcheroit qu'elles ne se raccourcissent de même, si elles avoient le pouvoir de se raccourcir. Le *nerf* placé sur un instrument de mathématique exactement divisé & irrité, de quelque maniere qu'on le juge à propos, met en contraction le muscle, dans lequel il se partage ; mais il reste immobile lui-même, & ne change pas d'un centieme de ligne la longueur de ses paquets médullaires. C'est une raison de plus pour ne pas regarder le *nerf* comme l'élément unique du corps humain ; il differe essentiellement de la fibre musculaire : il differe aussi évidemment du tissu cellulaire. Quand la macération dissout ce tissu, & le réduit en floccons spongieux, le *nerf* conserve son port & sa structure, même après quelques mois de macération.

Les extrémités des *nerfs* sont d'une nature différente. Ceux de la langue, & apparemment aussi ceux de la peau, entrent dans la petite éminence, qu'on appelle *mamelon*, & s'y confondent avec la cellulosité d'une maniere à ne pas pouvoir en être distingués : ils se dépouillent auparavant de leur pie-mere.

Le *nerf* optique devient une membrane pulpeuse & molle, dans laquelle on distingue deux substances, l'extérieure, qui est pulpeuse sans structure apparente, & l'intérieure, qui dans plusieurs animaux est évidemment fibreuse.

Le *nerf* mou de la septieme paire se termine par des éminences molles & pulpeuses.

Le *nerf* olfactif, les *nerfs* des muscles & du reste du corps humain se terminent par des branches imperceptibles, dont il est impossible de découvrir la structure particuliere.

J'ai parlé ailleurs des ganglions que l'on trouve dans bien des *nerfs*. *Voyez* GANGLION.

Je passe aux fonctions physiologiques des *nerfs*. Ils sont les organes par lesquels le sentiment des objets extérieurs parvient à frapper l'ame : ils sont encore l'organe par lequel les muscles sont mis en mouvement pour exécuter les ordres de la volonté.

Nous appellons *sentir* quand les changemens causés dans le corps de l'animal excitent du changement dans leur ame. L'acide nitreux fumant détruit le *nerf* du cadavre, mais cette destruction n'est plus un sentiment.

C'est le *nerf* & le *nerf* seul qui transmet

à l'ame ce changement arrivé par le contact des objets extérieurs; changement à la suite duquel il arrive un changement dans l'ame.

Le *nerf* irrité, de quelque maniere que ce soit, excite un sentiment d'une violence extrême. Je me souviens des cruelles douleurs que je me suis données pour en faire l'expérience, en irritant le petit filet nerveux d'une dent découverte par la carie; elle seroit au-dessus des forces humaines si elle duroit; mais l'huile de cajeput appliquée, ôte en un instant le sentiment, en détruisant le *nerf*. J'ai fait avec répugnance sur des animaux timides des ligatures de *nerfs*. Les lapins, dont je n'avois jamais entendu la voix, se plaignent avec des cris lugubres, qui expriment leur désespoir quand on lie leurs *nerfs*, & j'ai vu périr plusieurs chiens uniquement par le funeste effet de la ligature du *nerf* médian. De grandes douleurs ont été bien des fois mortelles dans l'homme même.

Ce n'est que le *nerf* qui représente à l'ame les changemens du corps. Dès qu'on a lié le *nerf* d'un muscle, d'une partie quelconque du corps de l'animal, on peut déchirer ce muscle, on peut le brûler, on peut verser sur la partie les poisons chymiques les plus âcres, il n'en résultera aucune douleur. La luxation a souvent détruit le sentiment. C'est en coupant le *nerf* qu'on a souvent enlevé dans un moment les douleurs les plus aiguës. C'est en retranchant le *nerf*, né de l'infraorbital, que feu M. Albinus appaisa des douleurs extrêmes de la levre supérieure ou du nez.

Quand le *nerf* est l'organe d'un sens particulier, ce sens est détruit par les lésions du *nerf* qui en est le conducteur; ce sens périt avec le *nerf*. On a des observations sans nombre de la cécité produite par des exostoses, des fractures, des os enfoncés, des hydatides, des squirrhes & des excroissances de toute espece qui comprimoient le *nerf* optique. J'ai vu & guéri la cécité née d'une chûte, en dissipant par des révulsions, le sang qui comprimoit le *nerf* optique. Le cerveau, qui est le centre de tous les *nerfs*, détruit tous les sens quand il est devenu incapable d'agir par une forte compression.

Je dois observer à cette occasion, qu'on rétablit à la vérité le sentiment suspendu par la ligature du *nerf* ou par la pression; mais que la substance du *nerf* est trop tendre pour supporter une trop grande violence. Galien a déja rémarqué que le *nerf* lié trop rudement ne se rétablit point.

Pour que l'ame s'apperçoive donc de l'impression de l'objet extérieur, il faut que le *nerf* soit libre depuis l'organe du sentiment jusqu'au siege de l'ame. C'est une preuve sensible que le *nerf* seul est chargé de cette fonction, car le sentiment demeure également supprimé, quand même les arteres, les muscles, l'organe du sens même, sont dans l'intégrité la plus parfaite, & que le *nerf* conducteur du sentiment est seul supprimé.

Ce qui acheve la démonstration, c'est que les parties destituées de *nerfs* sont destituées de sentiment. Tout le monde est persuadé de cette vérité par rapport aux cheveux, aux ongles; il n'en est pas de même de bien d'autres parties, auxquelles on a attribué, & des *nerfs* & du sentiment, quoique la nature leur ait refusé & les uns & l'autre. Tels sont la dure-mere, la pie-mere, les os, les tendons, les ligamens, la plus grande partie des membranes. Comme c'est une vérité importante qui doit être démontrée à toute rigueur, j'aime mieux la renvoyer à un article particulier. *Voyez* SENSIBILITÉ.

Les parties sensibles seront donc en général celles qui sont douées de *nerfs*. Elles seront peu sensibles lorsque ces *nerfs* sont en petit nombre, ou qu'ils sont peu considérables. C'est le cas des arteres que j'ai toujours liées, sans que j'y aie apperçu de sentiment, après avoir pris la précaution d'en séparer les *nerfs*. C'est encore à-peu-près le cas des visceres. Le foie, la rate, les reins, le poumon même, sont souvent rongés par des abscès très-considérables & le rein rempli de pierres, sans que le mal se soit jamais trahi par des douleurs.

Le sentiment est plus vif dans les parties où les *nerfs* sont, ou plus nombreux,

ou plus à découvert. Ils sont plus nombreux dans le pénis, ils sont presque nuds, dans le gland ; aussi est-il le siege d'un sentiment très-vif. Il en est à-peu-près de même de la langue, qui à la vérité n'est pas susceptible d'une volupté aussi vive, mais qui cependant sent vivement, qui goûte du plaisir, & qui a, outre le toucher, son sens particulier. Le sentiment est vif encore dans le nez, & même dans l'estomac & dans les intestins : la seule nudité des *nerfs* est la cause du sentiment exact des intestins, car leur nombre n'est pas considérable.

L'effet de cette nudité est extrêmement sensible dans la peau. Couverte de l'épiderme, elle sent peu ; cette pellicule enlevée & la peau découverte, elle est extrêmement sensible, & le moindre frottement lui cause de la douleur.

L'inflammation augmente de même la sensibilité. La peau dont je viens de parler, assez peu sensible dans son état naturel, le devient extrêmement par l'inflammation. Un œil enflammé ne supporte pas le jour & voit de nuit, parce qu'il est sensible à une lumiere trop foible pour affecter un œil bien constitué. Il y a un état des *nerfs* qu'il ne convient pas d'appeller *tension*, car aucun *nerf* n'est tendu, mais dans lequel le sentiment est exalté. Il y a des hypochondres qui ne supportent qu'avec peine le moindre air. L'hydrophobie rend les sons & les couleurs un peu fortes, insupportables. M. Albinus le cadet a infiniment souffert d'une exaltation de l'ouïe ; il entendoit des chevaux qui passoient à une grande distance de son séjour, le chant d'un coq, le moindre cri étoit un supplice pour lui. On a remarqué que dans les îles des tropiques, les plus petites blessures ont été suivies de convulsions & du spasme cynique.

Le *nerf* sent seul, mais il ne sent pas tout entier. L'enveloppe celluleuse ne sent rien, elle a quelquefois retenu l'eau régale, sans que le *nerf* en ait souffert ; mais le scalpel qui perçoit l'enveloppe réveilloit le sentiment de la pulpe médullaire. M. Ravaton a vu les *nerfs* s'exfolier par des coups de feu, & le sentiment & le mouvement rester en entier.

Le sentiment d'un *nerf* passe-t-il à un autre *nerf* ? On a répondu différemment à cette question ; on a cru que les filets nerveux étant distingués depuis le cerveau jusqu'à l'extrémité du *nerf*, & les branches nerveuses partageant à la vérité les paquets médullaires de leur tronc, mais n'étant rien au reste des paquets, le sentiment d'un *nerf* n'entraînoit un autre *nerf*, que par le moyen du cerveau.

Je ne m'oppose pas à la vérité anatomique de l'observation. Je conviens que le scalpel, en séparant la branche nerveuse du tronc, n'entame pas les filets médullaires qui restent dans le tronc, & qu'en effet ces filets paroissent être distincts & séparés les uns des autres dans toute leur longueur.

Malgré cette observation, vraie en elle-même, il y a des exemples trop frappans de la communication du sentiment d'un *nerf* particulier à l'autre. Tout le monde connoît l'agacement des dents, qui suit le son aigu produit par la lime, lorsqu'elle entame une lame de fer. Une mauvaise dent a causé des ostalgies qui ont disparu dès que la dent a été arrachée. Les praticiens connoissent tous les vomissemens qui surviennent à la douleur, produite par une pierre arrêtée dans l'uretere ; & la convulsion qui s'étend dans une grande partie du corps dans l'éternuement.

Il y a plus. On a vu des *nerfs* détruits, & le sentiment d'une partie du corps, d'un doigt par exemple, détruit avec lui, reparoître au bout de quelques mois ; les chairs sphacelées & insensibles remplacées par des chairs naturelles, & qui jouissoient du sentiment le plus libre. On a vu le *nerf* infraorbital coupé enlever une douleur au visage qui revenoit dans la suite. Tous ces phénomenes semblent indiquer que, non-seulement les *nerfs* communiquent entr'eux, mais que par ces mêmes communications l'esprit animal rentre dans les extrémités d'un *nerf*, dont le tronc a été coupé, & lui rend le sentiment que la partie avoit perdu avec son *nerf*.

Si je voulois me livrer à l'hypothese, je supposerois que le *nerf* entier peut rendre au *nerf* coupé le sentiment, en tiraillant la cellulaire renaissante, & en ébranlant le

le *nerf* qui ne communiqueroit plus avec le cerveau. Mais il me semble plus probable de dire que les ganglions confondent les filamens naturellement distincts, & que le sentiment peut passer d'un *nerf* à l'autre par ce réservoir commun aux deux *nerfs*, & que sans les ganglions même, il doit y avoir dans la structure intérieure des *nerfs*, des communications entre leurs différens filets que le scalpel ne peut pas découvrir.

La seconde fonction des *nerfs* est de porter au muscle un surcroît de force, qui le fait prévaloir sur son antagoniste, & qui le met en mouvement. Cette fonction a certainement lieu dans les muscles soumis à la volonté. J'examinerai si elle a lieu dans tous les muscles sans exception.

L'irritation quelconque du *nerf* fait agir le muscle qui en reçoit des branches, & si ces branches se partagent à plusieurs muscles, la convulsion s'étend à tous ces muscles. Si c'est la moëlle de l'épine que l'on irrite, tous les muscles se contractent lorsque leurs *nerfs* naissent au-dessous de la partie irritée. Si l'on irrite la moëlle alongée ou le cervelet, tous les muscles du corps de l'animal sont agités par des convulsions. J'ai fait ces expériences sur différens *nerfs* d'un grand nombre d'animaux; d'autres auteurs les ont faites, l'événement est toujours le même, il n'y a que le cœur, les intestins, l'estomac, & en général les parties exceptées, dont le mouvement se fait sans le concours de la volonté.

Les *nerfs* communiquent donc au muscle une force motrice. Mais d'autres expériences prouvent que c'est la puissance dérivée de la volonté qu'ils lui communiquent. Cette volonté peut à son gré faire agir tel membre qu'elle préfere, & lui faire faire les mouvemens qu'elle souhaite. Je dis tel membre plutôt que tel muscle; il n'est pas sûr que la volonté ait sur les muscles un pouvoir bien distinct. Je ne sache pas qu'on ait jamais tenté de faire agir le stylopharyngien seul sans le concours des autres lévateurs, ni tel autre muscle qui a plusieurs associés pour le même mouvement.

Mais cette puissance de la volonté s'exécute uniquement par le ministere des *nerfs*. Qu'on lie le *nerf* d'un muscle quelconque, que ce *nerf* soit comprimé ou coupé, l'ame a beau vouloir, le mouvement qu'elle voudroit ordonner ne s'exécute plus. Cette expérience est très-aisée à faire sur le *nerf* récurrent, dont la ligature ou la division met fin en un moment aux cris de l'animal & lui ôte la voix. Quand le même *nerf* donne des branches à plusieurs muscles, ils perdent également le mouvement tous à la fois. Galien a fait cette expérience sur le cochon, qui ne se refuse jamais dans ses souffrances la consolation des plaintes les plus sonores, mais qui malgré tous ses efforts ne peut produire de son, dès que les deux récurrens sont liés. J'ai refait cette expérience, & elle est très-connue. Liés, les muscles du larynx perdent le mouvement. L'expérience réussit de même avec les *nerfs* des extrémités.

Quand on comprime ou que l'on coupe la moëlle de l'épine, tous les muscles qui proviennent sous la partie lézée, les extrémités inférieures entieres, les muscles qui expulsent les excrémens cessent d'obéir à la volonté.

La compression de la moëlle alongée, qui est l'origine commune de tous les *nerfs*, détruit le mouvement volontaire dans tout le systême animal; & quand le malade conserve la vie, la moitié des muscles volontaires reste souvent sans mouvement.

Quand cette compression a cessé, quand on a enlevé bien promptement le lien du *nerf*, le mouvement revient aux muscles, & la volonté reprend son empire.

Après ces expériences si connues & si abondamment constatées, il y auroit du scepticisme à refuser aux *nerfs* la qualité de conducteurs de la force musculaire qui agit sur les ordres de la volonté.

Le mouvement que le *nerf* donne au muscle, va en descendant, c'est-à-dire, qu'il descend du cerveau ou de la moëlle de l'épine au muscle, & il ne remonte pas du muscle au cerveau. Quand je lie le *nerf* médian d'un chien, les muscles de la patte deviennent paralytiques, mais les muscles supérieurs à la ligature ne souffrent rien. On a fait l'expérience avec exactitude dans la moëlle de l'épine, &

constamment l'irritation n'a fait son effet que sur les muscles, dont les *nerfs* naissoient au-dessous de l'irritation. On a successivement coupé la moëlle de l'épine aux lombes, ensuite au haut de la poitrine, & à la fin au cou. La premiere blessure priva les extrémités inférieures de leur mouvement, la seconde a détruit la respiration, la derniere les mouvemens des bras.

Le mouvement passe-t-il d'un côté de la moëlle nerveuse à l'autre? est-il sûr que les *nerfs* du côté droit naissent du côté gauche, & les *nerfs* gauches du côté droit?

Dans la moëlle de l'épine rien de pareil n'a été observé. C'est toujours du côté de la compression que les muscles deviennent paralytiques, & ceux du côté opposé ne sont point affectés.

Dans le cerveau il n'en est pas tout-à-fait de même. On a souvent vu que la compression du côté droit de l'encéphale a ôté le mouvement aux muscles du côté gauche du corps. C'est une ancienne observation mille fois vérifiée.

Il est très-difficile de rendre raison de ce croisement, d'autant plus difficile, qu'il n'est pas constant, & qu'il y a des observations nombreuses, dans lesquelles les muscles droits ont perdu le mouvement lorsque le cerveau étoit comprimé du côté droit.

On a cherché dans le croisement de certaines fibres médullaires de la fente de la moëlle alongée la solution de ce phénomene. Elle ne seroit jamais complette, parce que plusieurs *nerfs* naissent plus haut que cette fente; mais il y a plus, ce croisement est démenti par l'anatomie. Je renonce à la gloire d'expliquer ces paralysies qui surviennent à la suite d'une lésion de la partie opposée du cerveau, & que j'ai vu survenir de même aux blessures faites à dessein à des animaux.

J'ai dit que l'effet des ligatures des *nerfs* ne remonte pas, il n'en est pas de même de l'irritation. Quand cependant elle est violente, elle se communique non-seulement aux muscles voisins, mais à tous les muscles de l'animal. Rien n'est plus commun que le spasme cynique qui survient aux opérations des testicules, accompagnées de la castration, & qui, dans des climats plus ardens, survient à des blessures d'ailleurs très-légeres. Les blessures des *nerfs* considérables, les esquilles enfoncées dans les chairs, les poisons corrosifs excitent très-souvent des convulsions universelles, & l'épilepsie est très-souvent la suite de l'irritation d'un *nerf* particulier, de celle que causent aux intestins des vers ou des aigreurs d'une pierre arrêtée dans l'uretre.

Le sentiment n'a lieu que lorsque le *nerf* a conservé sa continuité naturelle avec le cerveau; dès qu'elle est interrompue, les lésions les plus violentes du *nerf* ne font plus d'effet sur l'ame. Il n'en est pas de même du mouvement. Pour que l'irritation du *nerf* en produise dans les muscles, il n'est pas nécessaire que le *nerf* soit entier, ni qu'il communique avec le cerveau. Un *nerf* séparé de sa partie supérieure ou lié, produit également des contractions dans son muscle, quand il est irrité sous la ligature ou sous la division.

J'ai parlé jusqu'ici des muscles soumis à la volonté, & de l'empire des *nerfs* sur ces muscles. Cet empire a-t-il lieu dans tous les muscles, dans ceux même qui ne sont point soumis à la volonté, & qui agissent sans ses ordres? C'est une question qui a été vivement discutée dans ce siecle, car les anciens ne séparoient point les actions vitales des actions volontaires. Ils attribuoient les unes & les autres, les fievres, les crises, la formation même du fœtus à l'ame.

L'expérience doit décider cette question; sans elle la raison ne trouveroit jamais que des doutes.

Il y a certainement une différence essentielle entre les muscles sujets à la volonté, & entre ceux qui agissent sans ses ordres. Le *nerf* du deltoïde irrité le force à se contracter, & même malgré la volonté à laquelle ce muscle obéit dans l'état de la nature. Le *nerf* du deltoïde comprimé lui ôte le mouvement, malgré la volonté encore; il le lui rend dès que la compression est enlevée.

Il n'en est pas de même des organes vitaux. J'ai fait les expériences les plus nombreuses sur le cœur; d'excellens ana-

comistes les ont vérifiées en Italie. Les *nerfs* du cœur dérivent de ceux du cou, de l'intercostal, de celui de la huitieme paire. Qu'on coupe tous ces *nerfs*, qu'on arrache même le cœur à la grenouille, rien ne change dans son mouvement ; il continue ses battemens pendant vingt-quatre heures entieres. Dans cette grenouille cependant les muscles volontaires sont soumis à l'influence des *nerfs* ; ils se contractent quand le *nerf* est irrité ; ils perdent le mouvement quand il est coupé.

Il y a plus ; dans les quadrupedes, sans exception, les *nerfs* du cœur irrités ne produisent aucun changement dans ses mouvemens ; s'il est en repos, il ne se contracte point ; s'il bat, il n'altere point l'ordre de ses battemens, il ne les précipite point, & il ne les rallentit pas. Qu'on irrite la moëlle de l'épine, la moëlle alongée, le cervelet, tous les muscles de l'animal sont agités par de violentes convulsions, le cœur seul ne change rien, ni à son repos, ni à son battement.

J'ai fait des expériences moins décisives sur le cœur, sur l'estomac, sur la vessie, sur l'utérus, mais je ne me souviens pas d'avoir jamais vu dans ces parties naître, après l'irritation de leurs *nerfs*, des mouvemens semblables à ceux que l'irritation produit dans les muscles sujets à la volonté.

Il y a plus ; on sait que dans le sommeil la volonté n'agit point sur les muscles volontaires, & que dans l'apoplexie elle agiroit inutilement. Mais dans le sommeil & dans l'apoplexie, le mouvement du cœur, des intestins, de l'estomac, continue comme dans la santé la plus parfaite. La cause du mouvement de tous les muscles volontaires est opprimée alors par une pression violente du cerveau : le mouvement des parties vitales continue ; les *nerfs* n'ont donc pas la même influence sur les organes vitaux qu'ils ont sur les organes de la volonté.

Ces phénomenes paroissent prouver, avec certitude, que dans les muscles volontaires la cause de leur contraction vient principalement des *nerfs*, & que leur force naturelle qu'on appelle *irritable*, ne suffit pas par elle-même à produire des contractions d'une certaine force. Au lieu que dans les muscles de l'organe vital, la force contractive naturelle des muscles paroît être assez puissante pour les mettre en mouvement, même sans le secours de celle qui vient des *nerfs*. Ce n'est pas que pour cela les *nerfs* soient inutiles ; ils doivent sans doute concourir à l'intégrité du muscle, il est même presque certain que leur pulpe médullaire est un des élémens essentiels, dont la fibre musculaire est composée, & il est bien naturel que le bon état de la fibre suppose celui du *nerf* qui fait une de ses parties.

On ne doit pas cependant inférer de cet aveu, que le *nerf* est la cause efficiente du mouvement musculaire du cœur. L'artere est également requise pour le bien-être du muscle. Sa ligature en détruit la force contractive, & cependant l'artere n'étant point irritable, & son irritation ne changeant rien au muscle qui reste irritable, quand même l'artere est coupée, l'artere certainement n'est pas la cause du mouvement musculaire, qui d'ailleurs ne périt pas sur le champ par la ligature, mais après plusieurs heures, comme je l'ai vu dans des blessures, dans lesquelles la crainte d'une hémorrhagie funeste avoit obligé le chirurgien de lier le tronc de l'artere.

Ce n'est pas une hypothese d'ailleurs que cette plus grande disposition au mouvement, par laquelle se distinguent les muscles de l'organe vital. Ils sont essentiellement plus mobiles, & conservent leur force contractive quand les muscles volontaires l'ont perdue. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Je ne répete pas ici l'hypothese qui a placé dans le cervelet l'origine des *nerfs* vitaux, l'anatomie ne l'admet pas. Les *nerfs* les plus particuliérement attachés au cervelet sont ceux de la cinquieme paire, qui naît des colonnes, que le cervelet envoie à l'isthme du cerveau. Mais la cinquieme paire est évidemment l'organe du sentiment dans la langue, les dents & dans le nez ; elle est l'organe du mouvement dans plusieurs muscles qui appartiennent à cet organe. *Voyez* NEVROLOGIE. Pour la quatrieme paire elle ne fait aucune fonc-

tion vitale, & se perd entiérement dans le muscle droit intérieur de l'œil.

D'ailleurs les expériences que l'on a supposées pour fonder cette prérogative du cervelet, sont entiérement sans fondement. L'animal dont on blesse le cervelet ne meurt pas plus vîte que celui dont on blesse le cerveau. J'ai vu & d'autres auteurs ont vu des abscès & des squirrhes du cervelet, qui prouvent évidemment qu'une lésion du cervelet n'est pas absolument ou subitement léthale, & que par conséquent les *nerfs*, auteurs des mouvemens vitaux, ne partent pas privativement du cervelet: en supposant même que le mouvement du cœur dépende des *nerfs*.

Il en est de même du corps calleux, dont les plaies n'ont absolument rien qui les distingue des autres lésions du cerveau.

D'ailleurs la destruction de l'encéphale, & celle de la tête, n'arrête pas le mouvement du cœur dans un animal à sang froid: il y a une très-grande probabilité pour appliquer ces expériences aux animaux à sang chaud. Le cœur du quadrupede ovipare bat comme celui du quadrupede vivipare; il a sa veine, son artere, son oreille, il ressemble parfaitement au cœur de l'ambrion vivipare. Si donc le cœur de la grenouille & le cœur du poulet peuvent agir sans le concours de la tête & de la cervelle, il doit y avoir une cause du mouvement du cœur différente des fonctions du cerveau, & suffisante pour celle du cœur. Si elle l'est dans le poulet, si son cœur se suffit à lui-même, il n'y a aucune cause qui puisse détruire cette force innée du cœur dans tous les changemens qui arrivent au cœur par l'accroissement de l'animal. (*H. D. G.*)

NERF *ou* NERVURE, par analogie aux *nerfs* des animaux, (*Coupes des pierres.*) est une arcade de pierre en saillie sur le nud des voûtes gothiques, pour en appuyer & orner les angles saillans par des moulures, & fortifier les pendentifs. Plusieurs églises gothiques ont des morceaux curieux en ce genre. L'église de saint Eustache à Paris, quoique bâtie vers le temps de la renaissance de l'Architecture, a sur la croisée des deux *nerfs*, un pendentif fort bien exécuté.

On donne différens noms aux *nervures* par rapport à leur situation; celles qui traversent perpendiculairement, s'appellent *arcs doubleaux*, comme *a a*, *b b*, *fig.* 18; celles qui traversent diagonalement, s'appellent *arcs d'ogives*, comme *b*, *a b*; celles qui traversent obliquement entre les arcs doubleaux & les ogives, s'appellent *liernes* & *tiercerons*, comme *bo*, *bo*, *mo*. (*D*)

NERFS, (*Jardinage.*) les *nerfs* d'un végétal sont les tuyaux longitudinaux qui portent le suc nourricier dans les parties les plus élevées.

NERF, (*Maréchallerie.*) on appelle improprement ainsi un tendon qui coule derriere les os des jambes. Ses bonnes qualités sont d'être gros & bien détaché, c'est-à-dire apparent à la vue, & détaché de l'os. Le *nerf failli* est celui qui va si fort en diminuant vers le pli du genou, qu'à peine le sent-on en cet endroit; ce qui est un mauvais prognostic pour la force du cheval.

NERF FERRURE, *en termes de Manege*; signifie une *entorse*, une *enflure douloureuse*, ou une *atteinte violente*, que le cheval se donne aux *nerfs* des jambes de devant avec la pince des piés de derriere.

NERF DE CERF, (*Vennerie.*) c'est le membre qui sert à la génération.

NERFS, s. m. pl. (*Terme de Relieurs.*) les relieurs appellent de la sorte les ficelles ou petites cordes qu'ils mettent au dos de leurs livres, & sur lorsquelles se cousent & s'arrêtent les cahiers dont ils sont composés.

NERF DE BŒUF, (*Terme de Sellier.*) c'est le *nerf* séché qui se tire de la partie génitale de cet animal. Quand ce *nerf* est réduit en maniere de filasse longue de huit à dix pouces, par le moyen de certaines grosses cardes de fer, il s'emploie par les selliers à nerver avec la colle forte, les arçons des selles & les panneaux des chaises & carrosses; il entre aussi dans la fabrique des batoirs propres à jouer à la paume. A Paris ce sont ces ouvriers qui le préparent, qui le portent vendre aux marchands merciers, quincailliers, par paquets du poids d'une livre; & c'est chez ces marchands, que les artisans qui en ont besoin les vont acheter. (*D. J.*)

NERGEL, ou NERGAL, (*Critique sacrée.*) *voyez* Buxtorf, dans son grand *dictionnaire écon.* 1396 & 1397. divinité des Cuthéens, peuples d'Assyrie, comme il paroît par un passage du *II. liv.* des Rois, *ch. xvij. v.* 30. cette divinité étoit apparemment le soleil ou le feu qu'adoroient les anciens Perses, du moins ce sentiment est conforme à l'étymologie du nom *nergel*, qui veut dire une *fontaine de feu.* Au reste les Samaritains furent appellés *Cuthéens* depuis que Salmanassar eut envoyé des Cuthéens & d'autres nations peupler les provinces des dix tribus.

NERGHS, (*Géog.*) ville de Géorgie, à 77^d. de *long.* & à 43^d. de *lat.*

NERICIE, (*Géog.*) province de Suede dans les terres à l'extrémité du lac Vater. Elle a des mines de fer, d'alun & de soufre. On ne compte qu'une ville dans la *Méricie*, savoir Orébro, ou Oréborg, ou Orébroa, comme on voudra la nommer.

NÉRINDE, (*Toilerie de coton.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales; c'est une sorte de taffetas étroit & assez grossier.

NÉRIS, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de Messénie, selon Etienne le géographe, & à une ville de Grece dans l'Argie, selon Pausanias, qui la met aux confins de la Laconie.

NÉRIS, (*Géog. anc.*) ou *Nerus*, *Nerea*, *Nerensis vicus*; ville d'une ancienneté gauloise, qui n'est aujourd'hui qu'un bourg aux confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, sur un côteau, ou plûtôt sur des rochers. Il y a quelques restes d'antiquité, & des eaux minérales insipides, que les anciens ont connues, & qu'ils nommoient *aquæ Neriæ.*

NÉRITE, s. f. (*Conchyliol.*) genre de coquillage dont voici le caractere générique. Les *nérites*, autrement dites *limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée*, sont des coquilles univalves, dont le corps est ramassé, la bouche plate, garnie de dents, quelquefois sans dents du côté du fut. Il y en a dont le sommet est élevé, & d'autres dont le sommet est très-applati.

La famille de ce genre de coquillage a plusieurs caracteres spécifiques, qui forment sous chaque genre des especes considérables, qu'on distingue généralement en *nérites* & en limaçons.

Les *nérites*, outre le caractere générique d'avoir la bouche demi-ronde, ont les unes des gencives, & les autres sont ombeliquées.

Les limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée, différent des *nérites*, en ce qu'ils n'ont jamais ni dents ni gencives, ni palais. Bonanni dérive *nérite* des néréides; pour justifier son étymologie, il nomme cette coquille, la *fleur*, la *reine de la mer*, & en conséquence il l'a confondue avec les trompes & les porcelaines. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les *nérites* naissent dans les cavernes & sur les rochers auxquels elles sont adhérentes. On n'en trouve point de terrestres vivantes.

Le caractere générique de la famille des limaçons, est d'avoir la bouche demi-ronde, peu de contours; & l'extrémité de la volute très-peu saillante.

Les especes de *nérites* sont les suivantes, rangées sous les deux divisions générales de *nérites* garnies de dents, & de limaçons ombiliqués.

1°. La *nérite* garnie de dents; 2°. la *nérite* appellée la *quenotte*, ou *à dent sanguine*; 3°. la *nérite* nommée le *palais de bœuf*; 4°. la *nérite* striée & pointillée; cette espece, quand elle est dépouillée de sa coque externe, & qu'elle est bien polie, présente une coquille très-belle, & recherchée par les curieux: 5°. la *nérite* cannelée; 6°. la *nérite* rayée de sillons marbrés; 7°. la *nérite* appellée *la grive*, à cause de sa robe cannelée, semée de taches blanches & noires; 8°. la *nérite* qu'on nomme la *perdrix.*

Parmi les *nérites* qui n'ont point de dents, on connoît les especes suivantes: 1°. la *nérite* jaspée avec un bec; 2°. la *nérite* jaspée avec un couvercle; 3°. la *nérite* nommée le *poids de mer*, citronnée; 4°. le poids de mer jaune; 5°. la *nérite* piquante; 6°. la *nérite* à reseau; 7°. la *nérite* à taches noires; 8°. la *nérite* à bandes rouges & jaunes; 9°. la *nérite* à stries

légéres & verdâtres ; 10°. à ondes en zig-zag.

Entre les limaçons ou *nérites* ombiliquées, on distingue les especes suivantes : 1°. le limaçon à long ombilic ; 2°. le limaçon à sommet élevé ; 3°. le limaçon à sommet applati ; 4°. le limaçon testiculé ; 5°. le limaçon dit *bernard l'hermite* ; 6°. le limaçon mamelu ; 7°. le limaçon à petit mamelon ; 8°. le limaçon dit *l'écorce d'orange*. Il y a d'autres limaçons ou *nérites* en grand nombre, qu'il seroit inutile de détailler, parce qu'ils ne différent que par la couleur du fond, les bandelettes, les zônes ou le pointillage. *Hist. natur. éclaircie*. Voyez *cette coquille*, *Pl. XXI. fig.* 21. (*D. J.*)

NERITUS, (*Géogr. anc.*) Ce n'est point une île, comme plusieurs géographes l'ont pensé, mais une haute montagne de l'île d'Ithaque, couverte d'une forêt. C'est pourquoi Enée découvrit cette montagne avant d'appercevoir les rochers qui bordent Ithaque. *Æn. l. III*, *v.* 271. (*C*)

NERIUM, (*Botan.*) *Voyez* LAURIER-ROSE.

NERONDES, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Forez, élection de Roanne, avec une chatellenie royale. *Long.* 22. 10. *lat.* 45. 20.

C'est la patrie du P. Coton (Pierre), jésuite, dont le P. Daniel parle trop dans son histoire, tandis qu'il parle trop peu d'Henri IV. Le P. Coton fut confesseur de ce prince, & mourut à Paris en 1626, à 63 ans. Les ouvrages qu'il a mis au jour n'ont pas passé jusqu'à nous. (*D. J.*)

NERONIENS, JEUX (*Jeux rom.*) jeux littéraires institués par Néron l'an 813 de Rome. Cet empereur qui aspiroit à la gloire frivole d'être tout ensemble poëte & orateur, crut signaler son regne par l'établissement d'un combat littéraire. Dans les jeux qui de son nom furent appellés *néroniens*, *neronia certamina*, & qui devoient avoir lieu tous les cinq ans, mais qu'il fit célébrer beaucoup plus fréquemment ; dans ces jeux, dis-je, il y avoit entr'autres, à la maniere des Grecs, un combat de musique, *musicum certamen*. Par ce mot de musique, *musicum*, on doit entendre un combat poétique ; ce qui prouve cette interprétation, c'est qu'on lit dans Suétone, *ch. xij.* que cet empereur par le suffrage des juges qu'il avoit établis pour présider à ce combat, y reçut la couronne du vainqueur en poésie & en éloquence, quoique cette couronne fût l'objet de l'émulation de tout ce qu'il y avoit alors de gens distingués par leurs talens en ces deux parties. (*D. J.*)

NERPRUN, en latin *Rhamnus*, en anglois, Buekthorn, en allemand Kreutzdorn, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir divisée en quatre parties. Il s'éleve du fond de cette fleur des étamines avec le pistil qui devient dans la suite une baie molle & plaine de suc ; elle renferme le plus souvent quatre semences calleuses, relevées en bosse d'un côté, & applaties de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

NERPRUN, *rhamnus*, arbrisseau qui se trouve communément dans les haies des pays tempérés de l'Europe. Il peut s'élever à dix-huit ou vingt piés, mais ordinairement on ne le voit que sous la figure d'un buisson, de dix ou douze piés de hauteur. Cet arbrisseau fait rarement de lui-même une tige un peu droite ; il se garnit de quantité de rameaux qui s'écartent, se croisent, & prennent une forme irréguliere. Ses branches sont garnies de quelques épines assez semblables à celles du poirier sauvage. Sa feuille est assez petite, unie, luisante, légérement dentelée & d'un verd brun. Sa fleur qui paroît au mois de Juin est petite, d'une couleur herbacée qui n'a nulle apparence. Le fruit qui la remplace est une baie molle., de la grosseur d'un poids remplie d'un suc noir, verdâtre, qui contient en même temps plusieurs semences : elles sont en maturité au commencement de l'automne. Cet arbrisseau est agreste & très-robuste : il se plait dans une terre franche & grasse ; il aime l'ombre, l'humidité & le voisinage des eaux ; cependant on peut le faire venir partout. Si on veut le multiplier, le plus court sera d'en semer la graine au moment de sa maturité ; elle

ſevera au printemps, & les jeunes plants ſeront en état d'être tranſplantés l'automne ſuivant. On n'en fait nul uſage pour l'agrément, il n'eſt propre qu'à faire des haies qui ſe garniſſent bien & aſſez promptement. Son feuillage eſt aſſez joli : les inſectes ne s'y attachent point.

Les baies du *nerprun* ſont de quelqu'utilité : les oiſeaux s'en nourriſſent par préférence & ne les laiſſent pas long-temps ſur l'arbriſſeau. Elles ſont très-purgatives ; on en fait un ſirop qui eſt d'un grand uſage en médecine. Ses baies ſont auſſi de quelque reſſource dans les arts : on en fait une couleur que l'on nomme *verd de veſſie* qui ſert aux peintres & aux enlumineurs.

Le *nerprun* a ſi généralement une vertu purgative, qu'on prétend que les fruits qui ont été greffés ſur cet arbriſſeau purgent violemment lorſqu'on en mange. Quelques auteurs, comme *Simon Pauli* & *Garidel*, aſſurent qu'on a greffé avec ſuccès le prunier & le ceriſier ſur cet arbriſſeau ; ce ſont apparemment des haſards qu'il eſt difficile de rencontrer. On a tenté quantité de fois ces greffes ſans qu'elles aient réuſſi.

Le bois du *nerprun* eſt excellent pour faire des échalas : ils ſont d'auſſi longue durée que ceux que l'on fait de bois de chêne.

Il y a pluſieurs eſpeces de *nerprun*.

1°. Le *nerprun purgatif ordinaire.* C'eſt à cette eſpece qu'on doit appliquer ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. Le *petit nerprun purgatif*, ou la *graine d'Avignon.* Cet arbriſſeau vient aſſez communément en Provence ; il ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés, on peut aiſément le multiplier de branche couchée, ou de ſemence comme le précédent, & il eſt preſqu'auſſi robuſte ; ſon feuillage a quelqu'agrément de plus, mais ſa fleur n'a pas meilleure apparence, elle vient un mois plutôt, & ſes baies ſont en maturité dès le mois de Juillet, on en fait uſage pour les arts. Ce fruit étant cueilli verd ſe nomme *graine d'Avignon* ; on en fait une couleur jaune pour la teinture des étoffes ; il ſert auſſi à faire ce qu'on appelle le *ſtil de grain* pour l'uſage des peintres à l'huile & en miniature.

3°. Le *petit nerprun purgatif à feuille longue.*

4°. Le *nerprun d'Eſpagne à fruit noir.*

5°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille de buis.*

6°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille d'olivier.*

7°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille de millepertuis.*

Ces quatre dernieres eſpeces ſe trouvent dans les bois en Eſpagne, en Portugal, en Italie & dans les provinces méridionales de France. Ce ſont de petits arbriſſeaux de ſix ou huit piés de hauteur qui ſont aſſez robuſtes pour paſſer l'hiver en pleine terre dans les autres provinces du royaume, mais elles ne ſont pas plus de reſſource pour l'agrément que pour l'utilité.

8°. Le *nerprun à feuilles d'amandier.*

9°. Le *nerprun du levant à petites feuilles d'amandier.*

10°. Le *nerprun du levant à feuilles d'alaterne.*

11°. Le *nerprun de Candie à petites feuilles de buis.*

Ces quatre dernieres eſpeces ſont d'auſſi grands arbriſſeaux que le *nerprun* commun ; elles ſont preſqu'auſſi robuſtes, mais peu intéreſſantes quoique rares.

12°. Le *petit nerprun d'Eſpagne à feuilles de buis.* Ce petit arbriſſeau eſt de fort belle apparence. De toutes les eſpeces du *nerprun*, c'eſt celle qui a le plus d'agrément.

13° Le *nerprun à feuilles de ſaule.* Cet arbriſſeau eſt toujours verd, il ſe trouve ſur les bords du Rhône & du Rhin, il s'éleve à cinq ou ſix piés, il donne au mois de Juin une grande quantité de fleurs herbacées qui n'ont nul agrément, elles ſont remplacées par des baies jaunes, qui reſtent ſur l'arbriſſeau pendant tout l'hiver.

14°. Le *nerprun de Montpellier.* C'eſt un grand arbriſſeau tout hériſſé d'épines extrêmement longues ; il donne dès le mois de Mars de petites fleurs blanches qui reſſemblent à celles du *bois-joli* ou *mezeron*, & en automne l'arbriſſeau ſe renouvelle en donnant de ſecondes fleurs & même d'autres feuilles. On p

manger en salade dans leur nouveauté ainsi que la cime des jeunes rejettons.

15°. Le *nerprun d'Espagne à feuilles capillaires.* C'est un petit arbrisseau de l'orangerie pour ce climat, il n'a que le mérite de la singularité, par rapport à sa feuille qui est aussi menue qu'un fil, il se garnit d'une grande quantité de rameaux flexibles qui s'inclinent jusqu'à terre. On se sert de ses baies pour teindre en verd & en jaune. Cet arbrisseau se plait parmi les pierres & même sur les rochers.

Addition & Correction, à l'article précédent.

Le *nerprun*, selon Miller, porte ses fleurs mâles & ses fleurs femelles sur différens individus. Je ne l'ai jamais remarqué, & M. Duhamel n'en dit rien. Selon ce dernier auteur, la fleur est composée d'un calice d'une seule piece en entonnoir, coloré en-dedans & ordinairement découpé en cinq par les bords. Ce nombre varie, mais à chaque division on voit de très-petits pétales en forme d'écailles qui, se renversant vers le centre de la fleur, couvrent les étamines : elles sont aussi nombreuses que les divisions du calice, & leur insertion se trouve sous les pétales ; elles sont terminées par des fort petits sommets : au milieu est le pistil formé d'un embryon arrondi & d'un style que termine un stigmate obtus, lequel est divisé en trois lanieres L'embryon devient une baie ronde, divisée en plusieurs loges, & qui contient plusieurs semences applaties d'un côté & convexes de l'autre.

Des différences essentielles & la crainte de charger un genre de trop d'especes, nous ont fait séparer les frangula, les alaternes, les paliurus & les jujubiers, que Mr. Von-Linné a remis sous le genre rhamnus.

Especes.

1. *Nerprun* à fleurs axillaires, à feuilles ovale-lancéolées, dentelées & nerveuses. Grand *nerprun* commun.

Rhamnus floribus axillaribus, foliis ovato-lanceolatis, serratis, nervosis. Mill.

The purging or common buckthorn.

2. *Nerprun* à fleurs axillaires, à feuilles ovales, terminées en pointe, nerveuses & entieres. Petit *nerprun.*

Rhamnus floribus axillaribus, foliis ovatis, acuminatis, nervosis, integerrimis.

Little entire leaved buckthorn.

3. *Nerprun* à feuilles lancéolées, à fleurs axillaires.

Rhamnus foliis lanceolatis, floribus axillaribus. Mill.

Buckthorn with spear-shaped leaves.

4 *Nerprun* à feuilles formées en coins, grouppées & pérennes ; à fleurs latérales rassemblées en corymbes.

Rhamnus foliis cuneiformibus, confertis, perennantibus ; floribus corymbosis alaribus. Mill.

Buckthorn with wedge shaped evargreen leaves.

Le *nerprun n°.* 1 se trouve dans les haies réduit à l'état de buisson ; mais lorsqu'on l'éleve de graine & qu'on lui forme une tige nue, il s'éleve à près de dix-huit piés, & forme un arbre agréable par son feuillage d'un beau verd glacé & les corymbes de ses fruits de jais. Son bois est du plus beau jaune & se polit parfaitement; il pourroit être employé dans les ouvrages de marqueterie. J'en ai vu un morceau dans le fameux cabinet du chanoine Gesner à Zurich, qui a fait la collection de tous les bois du monde : il a une petite planchette unie de chacun. Les baies de *nerprun* font un purgatif hydragogue, peut-être trop peu employé, & on en fait le verd de vessie dont on se sert pour peindre en miniature.

Le *nerprun n°*. 2. indigene de la France méridionale, ne s'éleve qu'à trois ou quatre piés de haut. M. Duhamel a cru que ses baies étoient ce qu'on appelle *graine d'Avignon* ; il a été mal informé, c'est la baie encore verte de l'alaterne à feuilles étroites.

Le *n°*, 3 se trouve en Italie & en Espagne : il est plus élevé que le *n°*. 2, mais il l'est moins que le *nerprun* commun. Les branches sont assez robustes & armées de quelques longues épines : ses feuilles ressemblent à celles des pruneliers, à cela près qu'elles sont plus longues & plus étroites ; les fleurs sont petites & jaunâtres

tres, & naissent aux côtés des branches.

Le n^o. 1 se multiplie en semant ses baies, dès qu'elles sont mûres, & les n^o. 1 & 2 de marcottes couchées en automne, ou de boutures plantées au printemps : ils supportent la rigueur de nos hivers.

Le n^o. 4 indigene du cap de Bonne-Espérance, demande l'abri d'une serre commune, où il faut le tenir l'hiver avec les myrthes & les lauriers : il fait un très-bel effet au mois de juin, que l'arbre est tout couvert de bouquets de fleurs blanches. On le multiplie en plantant ses boutures dans des pots, en avril : les pots doivent être enterrés dans une couche de fumier, arrosée très-sobrement & ombragée au plus chaud du jour.

On assure que la prune greffée sur le *nerprun* commun est purgative. J'ai un *nerprun* qui ressemble à aucun de ceux-ci : la feuille ovale-obtuse & plutôt festonnée que dentée, est d'un verd glacé & terne, & tient aux branches tout l'hiver sous une caisse vîtrée. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

NERPRUN, (*Pharmacie & Matiere médicale*) noirprun, bougepine. Les baies de cet arbrisseau sont la seule partie dont on se sert en médecine ; elles sont très-purgatives & de l'ordre de ces évacuans que les anciens ont appellés *hydradogues*, *voyez* PURGATIFS. Aussi fournissent-elles un des purgatifs des plus usités dans l'hydropisie, la cachexie, les bouffissures édemateuses, *&c.* Ce remede convenablement réitéré a souvent réussi, lors même que les malades avoient une quantité d'eau considérable épanchée dans le ventre. Les différentes préparations de ces baies évacuant ces eaux très-puissamment.

Ces préparations sont un rob & un sirop préparés avec les baies récentes, c'est-à-dire avec leur suc ; ce sirop est sur-tout très-usité ; il se donne à la dose d'une once jusqu'à deux, soit seul soit avec de la manne dans une décoction appropriée, soit mêlé dans les potions purgatives ordinaires ; on peut donner aussi ces baies mures, desséchées & réduites en poudre ou bien en décoction dans de l'eau ou du bouillon, mais ces formes ne sont point usitées.

Le sirop de *nerprun* entre dans la composition des pillules cochées. (*b*)

NERTOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise selon Ptolomée, *lib II. chap. vj.* qui la place chez les Celtiberes, entre Turtasso & Biblis ; elle étoit considérable, & fut détruite dans le temps de l'invasion des barbares. De ses ruines qui sont auprès de Mérida, on en a bâti trois ou quatre bourgades. (*D. J.*)

NERVÉ, adj. *terme de Blason.* Il se dit de la fougere & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroissent d'un autre émail. Les anciens princes d'Antioche, d'argent à la branche ou feuille de fougere de synople, *nervée* d'or.

NERVER UN LIVRE, (*terme de Relieur.*) C'est en dresser les nerfs sur le dos & les fortifier avec bonne colle & parchemin, ce qu'on appelle autrement *andosser un livre.*

NERVER, v. a. (*terme d'ouvrier*,) Ce mot se dit aussi de divers ouvrages sur lesquels pour les fortifier, on applique avec la colle des nerfs de bœufs battus & réduits en une espece de filasse. On *nerve* des panneaux de carrosse, des arçons de selle, des battoirs de longue & courte paume, *&c.* (*D. J.*)

NERVEUX, adj. (*Anatomie.*) tout ce qui a rapport avec les nerfs.

NERVEUX, DEMI, s. m. (*Anatomie.*) C'est un des muscles fléchisseurs de la jambe, ainsi appellé parce que son tendon inférieur est long & ressemblant à un nerf ; il s'attache à la tubérosité de l'os ischium & s'unit avec la longue tête du biceps & va se terminer par un tendon long & grêle à la partie antérieure & supérieure du tibia, après avoir passé par-dessus la partie latérale du condyle interne. (*L*)

NERVEUX, adj. (*Maréchal.*) un cheval *nerveux*, est celui qui a beaucoup de force. *Javart nerveux*, *voyez* JAVART.

NERVEUSES, *maladies*, l'on peut appeller de ce nom, toutes les affections morbifiques qui dépendent sur-tout d'une trop grande irritabilité dans les solides du corps humain, d'une trop grande sensibilité du genre *nerveux*, d'où s'ensuivent différens désordres, plus ou moins considérables, dans l'économie animale qui influent sur toutes les fonctions, ensorte que l'esprit en est ordinairement

aussi affecté que le corps. Telles sont la mélancolie, la passion hypocondriaque, la passion hystérique, les vapeurs, la consomption angloise, qui n'est autre chose qu'une fievre lente *nerveuse* ; les affections spasmodiques, convulsives, épileptiques, qui sont idiopathiques, c'est-à-dire qui sont produites par une disposition habituelle à l'érétisme du cerveau, & de ses productions, avec beaucoup d'irrégularité dans les effets qui en sont les suites. *Voyez* les articles de ces différentes especes de maladies du même genre chacune en son lieu. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, NERFS, VAPEURS.

NERVIENS, *nervii*, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule Belgique. Ils tiroient leur origine des Germains, selon Strabon, *liv. IV. p.* 194. qui les place au voisinage des *Treviri*. César, *liv. II. c. iv.* en parle comme d'un peuple considérable qui pouvoit fournir jusqu'à 50 mille hommes pour une guerre commune. En effet, leur cité étoit d'une si grande étendue, qu'elle prenoit depuis les *Treviri* jusqu'aux *Bellovaci*. César s'étend beaucoup sur leur compte & sur leur valeur. Ils lui donnerent une bataille dont il parle comme de la plus sanglante & de la plus périlleuse où il se soit trouvé en sa vie. Il semble que *Cameracum*, Cambrai, devoit être la capitale des *nerviens*. Le P. Briet, ainsi que Cluvier, leur donne *Turnacum*, Tournay, *Bagacum*, Bavay en Hainault, *Pons*, *Scaldis*, Condé, & *Ventinianæ*, Valenciennes. Il paroît donc que la cité des *nerviens* comprenoit le Hainault, le Cambresis, & la Flandre Françoise. (*D. J.*)

NERVIN, (*Méd. thérap.*) c'est un des noms par lesquels les Médecins ont désigné une des propriétés générales des remedes qu'ils ont aussi appellés *toniques* & *roborans*. *Voyez* TONIQUE.

NERVIO, (*Géog.*) riviere d'Espagne dans la Biscaye, & la plus considérable de la province. Les Biscayens l'appellent en leur langue *Ybay-Cabal*, ce qui signifie *une large riviere*. Elle traverse le milieu du pays du midi au septentrion, passe à Bilbao, capitale de la province ; & à deux milles au-dessous de cette ville, elle va se jetter dans l'océan. Les anciens l'ont appellée *Chalybs*. Son eau est excellente pour la trempe des armes. De-là venoit que les Cantabres n'estimoient que celles dont le fer avoit été trempé dans le Chalybs.

NERULUM, (*Géogr. anc.*) l'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Milan à la Colomne. Tite-Live, *livr. IX. ch. xx.* dit que le Consul Emilius la prit d'emblée.

NERVURES, s. f. pl. (*Architect.*) ce sont dans les feuillages des rinceaux d'ornemens, les côtes élevées de chaque feuille qui représentent les tiges des plantes naturelles. Ce sont aussi des moulures rondes sur le contour des consoles.

NERVURE, *en terme de broderie au métier*, est la côte médiante d'une fleur imitée par des points *fendus*. *Voyez* POINTS FENDUS.

NERVURE, s. f. *terme de Librairie* ; l'art d'appliquer des nerfs. On le dit aussi des nerfs même quand ils sont appliqués. On appelle dans la Librairie la *nervure d'un livre*, ces parties élevées qui paroissent sur le dos des livres, & qui sont formées par les nerfs ou cordes qui servent à le relier. (*D. J.*)

NERVURE, s. f. *terme de Tissutiers-Rubanniers* ; c'est un petit passe-poil d'or, d'argent, de soie ou d'autre matiere que les Tissutiers-Rubaniers font, & que les marchands Merciers vendent pour mettre sur les coutures des habits, ce qui y fait une forte d'ornement. *Savari.*

NERZINSKOI, (*Géog.*) ville des états du grand duc de Moscovie en Sibérie, capitale de la province de Daoust sur la Nerza. Elle est fortifiée, munie d'une bonne garnison, & habitée par des payens qui y vivent sous la protection du czar. *Long.* 136. 20. *lat.* 51. 30.

NESA, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Perse, au désert de Kirac, entre Khorassan & le Carezem, à 93 deg. 20 de *long.* & 48 de *lat.*

NESACTIUM, (*Géog. an.*) Ptolomée écrit *nesactum*, & Tite-Live *nesartium*. Il faut lire dans cet historien la description qu'il fait, *liv. xlj. chap. xv.* du siege & de la prise de cette ville de l'Istrie, par M. Junius & A. Manlius, l'an 575 de la fondation de Rome. Les habitans

manquant d'eau, égorgerent leurs femmes & leurs enfans & jetterent leurs corps pardessus les murailles, afin que les Romains eussent horreur de l'extrémité à laquelle ils les réduisoient. Mais les assiégeans escaladerent les murs, entrerent dans la ville, & firent esclaves ou passerent au fil de l'épée le reste des habitans. Le roi Apulo qui s'y étoit renfermé pour la défendre, se tua pour s'épargner l'ignominie de la captivité. *Nesactium* est aujourd'hui *Castelnuovo*, à l'embouchure de l'Arsias. (*D. J.*)

NESÆA, (*Géog. anc.*) en grec Νεσαία; nom que Strabon donne à une partie de l'Hircanie, au travers de laquelle coule le fleuve Ochus.

NESCHIN, *ou* NIESCHIN, (*Géog.*) ville de la Russie en Europe dans le gouvernement de Kiow, sur la riviere de Uda. Elle donne son nom au cercle, autrement appellé de *Severie*, & elle est une de celles qui sont assignées à la demeure des Cosaques. (*D. J.*)

NESIS, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie sur les côtes de la Campanie, auprès de Pouzzol. Cicéron en parle dans ses lettres à Atticus, & dit que plusieurs romains y avoient des maisons de plaisance. Pline vante la beauté des asperges qui y croissoient. C'est aujourd'hui l'île *Nesita*.

Nesis est encore le nom d'une ville ou lieu de la Sarmatie asiatique, selon Arrien dans son Périplée. (*D. J.*)

NESLE, s. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de billon dont on se servoit encore en France vers le milieu du xvij. siecle; elle valoit quinze deniers. Il y avoit aussi des doubles *nesles* qui avoient cours pour six blancs ou 30 deniers. Les unes & les autres furent décriées & ne furent plus reçues que pour douzains.

On leur avoit donné le nom de *nesle*, de la tour de *Nesle* où s'en étoit faite la fabrication. Cette tour étoit vers le fauxbourg S. Germain, où l'on a bâti depuis le college Mazarin, vulgairement appellé *college des Quatre Nations*, vis-à-vis l'ancienne tour du louvre.

NESLE, (*Géog.*) ou *Nelle*, en latin *Nigella*; petite ville de France dans la Picardie, avec titre de marquisat qui est le premier de France. Charles dernier duc de Bourgogne, la prit en 1472. Il s'y est tenu un concile l'an 1200. Elle est sur l'Ingon, à 3 lieues N. E. de Roye, 26 N. E. de Paris, 7. S. O. de Saint-Quentin. *Long.* 20. 34. 25. *lat.* 49. 45. 30. (*D. J.*)

NESS, LAC, (*Géog.*) en anglois *Loch-Ness*, lac d'Ecosse dans la province de Murray. Ce lac est un grand réservoir d'eau douce; il forme un bassin de vingt-quatre milles de long, sur environ un mille de large, renfermé entre deux paralleles produites par des chaînes de montagnes, ce qui lui donne l'air d'un long & vaste canal. Mais ce qui rend ce lac très-remarquable, c'est qu'il est d'une grande profondeur & qu'il ne gele jamais; la sonde va depuis 116 jusqu'à 120 toises, & dans un endroit jusqu'à 135. Il abonde en gros & excellent poisson: son eau est douce, & dissout promptement le savon.

On cherche avec empressement la cause qui l'empêche de se geler; car il paroît qu'il ne faut pas songer ni à des minéraux, ni à des sources chaudes. Je croirois donc qu'il faut l'attribuer à la grande profondeur de ce lac. Le comte de Marsigli a observé que la mer à la profondeur de 10 jusqu'à 120 toises, est du même degré de chaleur, depuis le mois de Décembre jusqu'au commencement d'Avril; & il conjecture qu'elle reste ainsi toute l'année. Or il est raisonnable de penser que la grande profondeur de l'eau du lac *Ness* n'est guere plus affectée que celle de la mer ne l'est de la chaleur & du froid de l'air; ainsi la surface du lac *Ness* peut être préservée de la gelée par la vaste quantité d'eau qui est au-dessous, & dont le degré de chaleur est fort au dessus du degré de froid qui gele l'eau.

Une autre chose peut encore concourir à empêcher le lac *Ness* de se geler, c'est qu'il ne regne jamais de calme parfait sur ce lac; le vent soufflant toujours d'un bout à l'autre, y fait une ondulation assez considérable pour empêcher que l'eau qui est sans cesse agitée ne se prenne par la gelée. Cette derniere raison semble être confirmée par une observation qu'on fait communément dans le voisinage; c'est que lorsqu'on tire de l'eau de ce lac en hiver, & qu'on la laisse reposer, elle

gele tout aussi vîte qu'une autre eau. (*D. J.*)

NESSA, (*Géog. anc. & mod.*) nom commun à plusieurs villes : 1°. à une ville de Sicile dont parle Thucidide : 2°. à une ville de l'Arabie heureuse que Pline, *liv. vj. chap. xxviij.* met sur la côte de la mer : 3°. à une ville de Perse dans la partie méridionale du Schirvan. Les Géographes du pays mettent cette derniere à 84. deg. 45. de *long.* & à 38. deg. 40. de *lat.*

NESSELWANG, (*Géogr.*) bailliage de l'évêché d'Augsbourg, dans le cercle de Souabe en Allemagne, il renferme un bourg de son nom, avec la ville de Fuessen qui confine au Tyrol & à la Baviere. (*D. G.*)

NESTE, (*Géog.*) petite riviere de France ; elle prend sa source vers le haut Cominge, coule dans la vallée d'Auge, & se jette enfin dans la Garonne à Montréal.

NESTÉES, s. f. pl. (*Littérat.*) νηστεῖα, de νῆστις, *qui est à jeûn ;* c'étoit un jeûne établi à Tarente, en mémoire de ce que leur ville étant assiégée par les Romains, les habitans de Rhégio pour leur fournir des vivres, s'abstinrent généreusement de manger tous les dixiemes jours, ravitaillerent ainsi sur l'épargne de leur subsistance, la ville de Tarente, & l'empêcherent d'être prise. Les Tarentins voulant laisser un monument de l'extrémité à laquelle ils avoient été réduits, & du service signalé que leur avoient rendu les Rhégiens, instituerent ce jeûne mémorable. (*D. J.*)

NESTOR, (*Myth.*) un des douze fils de Nelée, n'ayant pris aucune part à la guerre que son pere & ses freres firent à Hercule en faveur d'Augias, resta seul de toute sa famille, & succéda à son pere au royaume de Pylos. Il étoit fort âgé lorsqu'il alla au siege de Troye, où il commanda les Messéniens. Un jour Hector étant venu entre les deux armées défier tous les Grecs au combat, *Nestor* voyant que personne ne se présentoit pour combattre contre le prince troyen, s'écria : « Ah, grand Jupiter, que ne suis-je dans » la fleur de la jeunesse où j'étois lorsque » les Pyliens & les peuples d'Arcadie se faisoient une cruelle guerre sur les rives » du Céladon ? Le vaillant Ereuthalion » paroissoit comme un dieu à la tête des » troupes d'Arcadie, & défioit tous les » plus vaillans ; mais personne n'osoit paroître devant lui. Honteux & las de ses » insultes, quoique je fusse le plus jeune » de l'armée, je me présente pour le combat ; il méprise ma jeunesse, mais je le » combats avec tant d'audace, qu'enfin » Minerve secondant mes efforts, j'abats » à mes piés ce redoutable ennemi. Que » n'ai-je donc les forces que j'avois dans » cette florissante jeunesse : Hector me » verroit bientôt voler à sa rencontre » pour me mesurer avec lui ». Les reproches du vieillard sont si efficaces, que neuf des généraux Grecs se présentent aussitôt. *Nestor* raconte ailleurs les succès qu'il eut dès ses premieres années dans la guerre des Pyliens contre les Eléens. Mais au siege de Troye il n'étoit plus que pour le conseil. Aussi Homere dit-il que c'étoit l'homme le plus éloquent de son siecle : toutes les paroles qui sortoient de sa bouche, étoient plus douces que le miel ; elles étoient pleines de vérité, & marquoient sa grande sagesse.

Nestor avoit déja vu deux âges d'hommes, continue le poëte, & il régnoit sur la troisieme génération. Hérodote & d'autres auteurs évaluent un âge d'homme, ou une génération, à trente ans ou environ ; & pour lors il n'y aura rien d'extraordinaire dans la longue vie de *Nestor*, qui peut avoir vécu au-delà de quatre-vingt-dix ans ; ce qui se justifie par la date des événemens que *Nestor* avoit vus : car il dit qu'il étoit fort jeune du temps de la guerre des Lapithes contre les Centaures, & que cependant il étoit en état de donner des conseils : il pouvoit donc avoir dès-lors environ vingt-ans : on compte à peu-près soixante ans entre la guerre des Lapithes & la prise de Troye : ainsi *Nestor*, au siege de Troye, pouvoit avoir passé quatre-vingts ans. Mais Ovide fait dire à *Nestor* : « Personne n'a vu autant de choses que » moi ; puisque j'ai déja vécu deux siecles, » & que je cours maintenant le troisieme ». Et Hygin ajoute que *Nestor* jouit d'une si longue vie par le bienfait d'Apollon, qui voulut transporter sur lui toutes les années

dont avoient été privés les enfans de Niobé freres de sa mere Chloris. C'est cette fable qui a donné origine à l'usage des Grecs, quand ils vouloient souhaiter à quelqu'un une longue vie, de lui souhaiter les années de *Nestor*. (+)

NESTORIENS, s. m. (*Théolog.*) anciens hérétiques, dont on prétend que la secte subsiste encore aujourd'hui dans une grande partie du Levant, & dont la principale doctrine est que Marie n'est point mere de Dieu *Voyez* MERE DE DIEU.

Ils ont pris leur nom de *Nestorius*, qui de moine devint clerc, prêtre & fameux prédicateur, & fut enfin élevé par Théodose au siege de Constantinople après la mort de Sisinnius, l'an 428.

Il fit paroître d'abord beaucoup de zele contre les hérétiques dans les sermons qu'il prononçoit en présence de l'empereur ; mais s'étant émancipé jusqu'à dire qu'il trouvoit bien dans l'écriture que la Vierge étoit mere de J. C. mais qu'il n'y trouvoit pas qu'elle fût mere de Dieu, tout son auditoire fut choqué de ses paroles, & une grande partie se sépara de sa communion.

Ses écrits se répandirent bientôt après dans la Syrie & en Egypte, où ils séduisirent beaucoup de monde malgré les oppositions de S. Cyrille.

Il soutenoit qu'il y avoit deux personnes en J. C. que la Vierge n'étoit point mere de Dieu, mais seulement de J. C. comme homme. *Voyez* PERSONNE. Sa doctrine fut condamnée dans le concile d'Ephese, où assisterent 274 évêques : *Nestorius* y fut anathématisé & déposé de son siege.

Nestorius n'étoit pas le premier auteur de cette hérésie ; il l'avoit apprise à Antioche où il avoit étudié. Théodore de Mopsueste avoit enseigné la même chose avant lui.

Il est difficile de savoir si les chrétiens chaldéens, qui font encore aujourd'hui profession du *Nestorianisme*, sont dans les mêmes sentimens que *Nestorius*, qu'ils regardent comme leur patriarche. Ils ont fait diverses réunions avec l'Eglise romaine ; mais il ne paroît pas qu'elles aient subsisté long-temps. La plus considérable est celle qui arriva sous le pontificat de Paul V.

Jusqu'au temps de Jules III. les *Nestoriens* n'avoient reconnu qu'un patriarche, qui prenoit la qualité de patriarche de Babylone. Mais une division qui survint entre eux fut cause que le patriarchat fut divisé, au-moins pour quelque temps. Le pape Jules leur en donna un autre qui établit sa résidence à Carémit en Mésopotamie ; mais ses successeurs incapables de balancer le pouvoir de celui de Babylone, furent obligés de se retirer en Perse. Les affaires demeurerent dans cet état jusqu'au pontificat de Paul V. sous lequel il se fit une réunion solemnelle avec l'église romaine. Leur patriarche reconnut qu'elle étoit la mere & la maîtresse de toutes les autres Eglises du monde, & dépêcha vers le pape des personnes habiles pour négocier cette réunion, & composer ensemble une explication des articles de leurs religions, prétendant que leurs disputes avec l'Eglise romaine n'étoient que des disputes de nom.

De-là quelques savans prétendent qu'il n'y a plus de véritable hérésie *nestorienne*, ce qu'ils prouvent par les actes que les *Nestoriens* mêmes ont produit à Rome sous le pape Paul V. & qui ont été imprimés dans la même ville, dans le recueil de Strozza, l'an 1617. Elie qui étoit alors patriarche des *Nestoriens*, joignit à la lettre qu'il écrivit au pape, une confession de foi de son église, où il témoigne avoir des sentimens orthodoxes sur le mystere de l'incarnation, quoique les expressions ne soient pas toujours les mêmes que celles des Latins. Vous trouverez à l'article *Trinité*, quelle est la croyance des Nestoriens.

NESTVED, (*Géog.*) ville de Danemarck, dans la partie méridionale de l'île de Seeland, au bailliage de Wordingborg, & sur une riviere appellée *Ness*, qui, proche de-là tombe dans la Baltique & procure à cette ville un certain commerce. Ses environs sont beaux & bien cultivés ; mais en soi-même c'est un lieu mal bâti, quoique d'une assez grande enceinte : l'on y trouve deux églises de paroisses, dans l'une desquelles est une statue de saint Canut dont on vante la sculpture, & dans l'autre un crucifix dont on vante le naturel. Il y a dans ces églises plusieurs autres monumens du catholi-

cisme, & dans la ville même, il y a plusieurs ruines de monasteres. Il se donna sous ses murs l'an 1259, une sanglante bataille entre les enfans divisés du roi Waldemar II. (*D. G.*)

NET, adj. (*Gram.*) qui n'est souillé d'aucune ordure. La police a soin de tenir les rues *nettes*. Il se dit au simple & au figuré : des idées *nettes*, un esprit *net*, un style *net*. Voyez *les articles suivans*.

NET, *dans le Commerce*, signifie quelque chose de pur, & qui n'a point été altéré par le mélange de rien d'étranger.

Ainsi on dit que le vin est *net*, quand il n'est point falsifié ou mêlé avec d'autres matieres ; on dit que le café, le riz, le poivre, &c. sont *nets*, quand on en a ôté toutes les ordures & les saletés.

On dit d'un diamant qu'il est *net*, quand il n'a point de tache ni de paille ; d'un crystal, qu'il est *net*, lorsqu'il est transparent en tous sens.

Net se dit aussi de ce qui reste de profit sur une marchandise, après en avoir payé tous les impôts, en un mot, du profit clair qui en revient.

Ainsi nous disons : le barril de cochenille coûte 450 liv. le droit est de 50 l. reste donc 400. l. *net*.

Net se dit pareillement dans les affaires qui sont claires, sans difficultés, qui ne sont point embrouillées. Les affaires de ce négociant sont *nettes*, sans embarras.

Net se dit aussi du poids d'une marchandise toute seule, abstraction faite du sac, de l'étui, de l'emballage, & même de l'ordure dont elle est mêlée. On dit en ce sens : cette balle de café pese cinq cents livres ; il y a de tare cinquante livres, partant reste *net* quatre cents cinquante livres.

Net provenu, expression dont se servent les Négocians pour marquer ce qu'un effet a rendu, toutes tares & frais déduits. Le *net provenu* de la vente de vos laines se monte à 2500 liv. On se sert quelquefois dans le négoce de ces mots étrangers, *netto procedido*, pour dire *net provenu. Dict. de Commerce.* (*G*)

NET ou PROPRE, se dit, *dans l'Ecriture*, d'un caractere dont les traits sont dans leur plénitude naturelle, point chargés d'encre, ou de majuscules trop grand nombre, ce qui le rend agréable à lire.

NET, *terme de Jouailliers*, ce mot se dit aussi de ce qui est sans tache, sans défaut. Les marchands-Jouailliers disent qu'un diamant est *net*, quand il n'a ni pailles, ni gendarmes. On dit des pierres précieuses, qu'elles sont glaceuses ou cassidoineuses, quand il y a des taches, des nuées qui font qu'elles ne sont pas tout-à-fait *nettes*. Du crystal *net* est celui qui est tout-à-fait transparent.

NETE, adj. νήτη, (*Musique.*) C'est ainsi que s'appelloit chez les Grecs, la plus aiguë ou la quatrieme corde du troisieme & du quatrieme tétracorde.

Quand le troisieme tétracorde étoit conjoint avec le second, c'étoit le tétracorde synnemenon, & sa *nete* s'appelloit *nete synnemenon*.

Ce troisieme tétracorde portoit le nom de *diezeugmenon*, quand il étoit disjoint d'avec le second, & sa *nete* s'appelloit aussi *nete diezeugmenon*.

Enfin, le quatrieme tétracorde portant toujours le nom d'*hyperboleon*, sa *nete* s'appelloit aussi toujours *nete hyperboleon*. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE.

Nete, dit Boëce, *quasi neate*, id-est, *inferior*. Car les anciens dans leurs diagrames mettoient en bas les sons aigus & les graves en haut. (*S*)

NETOIDES, *en Musique*, sons aigus, *Voy.* LEPSIS.

NETOPION, (*Hist. des drogues.*) en grec νέτωπιον, nom donné par les anciens à un oignement ou onguent précieux & très-odoriférant, composé d'un mélange de fines épices, comme le *spicatum*, le *comagenum* & le *susinum* ; les dames romaines en usoient par luxe. Hippocrate le prescrit assez fréquemment dans les maladies de la matrice ; il le conseille aussi contre la surdité, quand elle est causée par des humeurs grossieres & visqueuses rassemblées dans la premiere chambre de l'oreille. Le mot *nétopion* désigne quelquefois l'*onguent égyptiaque*, & quelquefois aussi l'*huile d'amandes douces*. (*D. J.*)

NETOTILITZE, (*Hist. mod.*) espece de danse que l'on faisoit en présence du roi du Mexique, dans les cours de son

palais. Cette danse se faisoit au son de deux especes de tambours, d'un son tout différent, ce qui produisoit une musique peu agréable pour les Espagnols qui en furent témoins. Les principaux seigneurs, parés de leurs beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occasions, les danseurs étoient quelquefois au nombre de dix mille : la danse n'en étoit pas plus confuse pour cela ; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de mascarades.

NETTOYER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter les ordures. Il se dit des choses matérielles : comme *nettoyer* un habit, un verre ; *&c.* & des choses intellectuelles, *nettoyer* ses idées, *&c.*

NETTOYER LES ÉPICES, LES DROGUES, *&c. en Pharmacie*, c'est en ôter les immondices, les ordures & la poussiere qui y sont mêlées, & séparer le bon du mauvais : c'est la même chose que *monder*. *Voyez* MONDER.

NETTOYER, (*Fortific.*) terme dont on se sert quelquefois dans la *guerre des sieges*, pour exprimer l'action d'une sortie, lorsqu'elle a comblé la tranchée, & qu'elle en a chassé l'ennemi. Ainsi *nettoyer la tranchée*, c'est en chasser l'ennemi, & la détruire ou combler. (*R*)

NETTOYER, RECTIFIER, (*Jardin.*) se dit d'une tulipe panachée, qui n'étant pas bien nette la premiere année, se *nettoie* & se rectifie la seconde. Si elle continue à être brouillée, il la faut rejetter de la plate-bande. Quand la fleur est de belle forme & bien taillée, & que la couleur domine le panaché, on a quelqu'espérance qu'elle se rectifiera. (*K*)

NETTUNO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, misérable & mal peuplée, dans la campagne de Rome, à l'embouchure de la riviere Loracina sur la rive droite, & à l'est du cap d'Augir. Elle a essuyé en 1757, un affreux ouragan qui a emporté tous les toits des maisons. Cellarius & la plupart des géographes modernes s'accordent à dire que *Nettuno* ou *Neptunium* est située dans l'endroit où étoit la petite ville *Ceno*, appellée *Navale antiatium*, que les Romains enleverent aux Antiates, dans leurs premieres expéditions. Cette ville est à 7 lieues S. O. de Véletri, & à 10 S. E. de Rome. *Long.* 30. 25. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

NETZE ou NOTECK, (*Géog.*) riviere de la grande Pologne laquelle naît dans le lac de Goblo, palatinat de Brzesk, traverse une partie de la Posnanie, & tombe dans la Warthe, en Brandebourg : elle est navigable, & fameuse depuis un certain tems. Voyez l'*Histoire du moderne partage de la Pologne.* (*D. G.*)

NEUBAUMBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans le comté de Spanheim, où elle préside à un bailliage, cédé par l'électeur Palatin à celui de Mayence, l'an 1715. (*D. G.*)

NEUBOURG, (*Géogr.*) ce mot signifie *nouvelle ville*. Nous parlerons des principales qui portent ce nom. 1°. *Neubourg* est une ville d'Allemagne, capitale du duché de même nom, dans les états de l'électeur palatin sur le Danube, à 5 lieues N. E. de Donavert, 2 S. O. d'Ingolstad, 8 N. E. d'Ausbourg, 18 N. O. de Munich. *Long.* 28. 40. *lat.* 48. 40. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Wittemberg, sur l'Eno, au-dessus de Pfortzheim. *Long.* 27. 11. *lat.* 48. 50.

NEUBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, près du Rhin, entre Basle & Brisach. Le duc de Saxe-Weimar la prit en 1638, & y mourut l'année suivante. *Long.* suivant Cassini, 28. 22. 15. *lat.* 49. 39.

NEUBOURG, (*Géogr.*) ville de la basse Autriche, sur le Danube, à 2 lieues de Vienne, avec un monastere qui fait donner à la ville le nom de *Closter-neubourg*. Mathias Corvin roi de Hongrie la prit en 1477. Maximilien I. la reprit en 1490. *Long.* 34. 22. *lat.* 48. 20.

NEUBOURG, (*Géogr.*) province de l'évêché de Passau, dans le cercle de Baviere, en Allemagne : elle porte le titre de *comté*, & releve de l'Autriche : un comte de Lamberg la céda au siege de Passau, l'an 1731. Elle est baignée de l'Ihn, & renferme plusieurs châteaux, de l'un desquels lui vient son nom. (*D. G.*)

NEUBOURG ou NEUENBOURG,

(*Géog.*) ville de Pruffe dans la Pomerellie, baignée d'un côté par la Viftule, & de l'autre par des marais. C'eft une de celles dont les Polonois, les chevaliers Teutons, & les Suédois, fe font difputé la poffeffion en divers temps, & toujours au préjudice du bonheur des lieux difputés. Il y a dans la Sémigalie, au duché de courlande, capitainerie de Mittau, une ville, un château & une feigneurie de même nom de *Nuenbourg*. (*D. G.*)

NEUBOURG, *ou* NYBORG, *Géog.*) ville forte de Dannemarck, fur la côte orientale de l'île de Fuen, fondée en 1175. C'eft dans le port de cette ville qu'on s'embarque pour traverfer le Belt, & paffer de l'île de Funen dans celle de Sélande. Les Suédois y furent défaits par les troupes de l'empereur & de fes alliés en 1549. Cette victoire procura toute l'île de Funen aux Danois. *Neubourg* eft à 21 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 36. *lat.* 55. 30. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) bourg de France, en Normandie, entre la Rille & la Seine, au milieu d'une belle plaine, à 6 lieues de Rouen, & à 4 d'Elbeuf. Il a donné le nom à un très-petit pays fertile en grains. *Lon.* 18. 36. *lat.* 49. 14.

NEUCAN, (*Géog.*) ville de Perse, dans le Koraffan. *Long.* 82. 41. *lat. fept.* 38. 8.

NEUCHATEAU, (*Géog.*) ville de Lorraine, diocefe de Toul; jolie, peuplée & marchande, à quatre lieues de Bourmont, fix de Mirecourt, fept de Toul, dix de Nancy & foixante de Paris.

Chriftine de Dannemarck, ducheffe douairiere de Lorraine, fit affembler au château, qui eft détruit, les états du duché en 1545. (*a*)

Le village de Fruze, à une lieue & demie de cette ville préfente aux curieux un camp Romain.

Neuchâteau eft la patrie des quatre freres Cachet, Chriftophe Cachet fut un fameux médecin dont les écrits ont égalé la pratique; de Jacquin, fculpteur célebre; de François Rivart, profeffeur à Paris, très-connu par fes ouvrages de mathématiques; de Gérard Vinet & Jean Bafin, chanoines de faint Diez, poëtes latins; & du jeune François, qui à quatorze ans, a été reçu dans différentes académies à caufe de fon talent pour la poéfie. (*C.*)

NEUCHATEL, petit état en Suiffe, avec titre de principauté, eft fitué dans le mont Ima, au 47^{d}. de *lat.* feptentrionale, & au 23^{d}. de *long.* Il peut avoir 12 lieues de long, fur 5 dans fa plus grande largeur. Il comprend le comté de *Neuchatel*, & la feigneurie de Valeugin, réunis depuis près de deux fiecles fous une même domination. Ses bornes font au nord, l'évêché de Bâle; à l'orient, le canton de Berne; au midi, un lac qui le fépare de ce canton & de celui de Fribourg, & à l'occident, la Franche-comté. Son étendue étoit plus confidérable autrefois. Des terres données en appanage aux cadets de la maifon fouveraine, & l'acquifition qu'en ont fait les états voifins ont refferré fes anciennes limites. Mais quelque peu fpacieux que foit le terrain qu'il occupe, fes productions naturelles, l'hiftoire de fes fouverains, la forme finguliere de fon gouvernement, & les droits extraordinaires dont jouiffent les peuples qui l'habitent, tous ces objets fourniffent matieres à la curiofité, & méritent quelques détails.

On diftingue aifément trois régions dans le pays de *Neuchatel*; l'inférieure, qui s'étend en emphithéâtre, le long du bord feptentrional du lac; la moyenne, féparée de l'autre par une chaîne de montagnes; & la fupérieure, au nord des deux précédentes. La premiere offre un vignoble prefque continuel. Les vins rouges qu'il produit font très-eftimés, & ofent quelquefois difputer le prix aux vins de Bourgogne. La feconde eft fertile en grains, en pâturages. Elle comprend deux vallons, appellés *le val de Ruz*, & *le val de Travers*: ce dernier eft connu par la falubrité de l'air qu'on y refpire, & qui in-

(*a*) Neuchateau eft capitale de la chatellenie de Chatenoi. Il en eft parlé dans l'itinéraire d'Antonin fous le nom de Néomagus, changé depuis en celui de Néocaftrum, dont on a fait *Neuchateau*. Cette ville eft fituée fur la riviere de Mouzan, qui fe jette dans la Meufe, à 10 lieues S. O. de Nancy, 7 S. O. de Toul, 60 S. E. de Paris. *Long.* 33. 20. *long.* 8. 20.

flue

flue sur l'humeur de ses habitans. La partie supérieure enfin, qu'on appelle communément les *montagnes*, présente un spectacle digne de la curiosité d'un philosophe, & de la sensibilité d'un ami des hommes. Aussi n'a-t-il pas échappé à un citoyen de Geneve, qui a publié quelques écrits dignes d'un rhéteur athénien. Rien de plus aride ni de plus ingrat que cette partie de l'état de *Neuchatel*. C'est un vallon étroit, placé dans un climat très-rude. L'hiver y est la plus longue saison de l'année; le printemps & l'automne y sont presque inconnus. Aux frimats, aux neiges dont la hauteur surpasse souvent celle des maisons, & enfouit les habitans, succede un été très-chaud, mais très-court. La terre n'y produit que de l'avoine. Les pâturages sont la seule ressource que la nature y fournisse. Qui s'attendroit à trouver dans un tel pays le génie, l'industrie, les graces, la politesse réunis avec l'abondance; à y voir les sciences en honneur, & divers arts utiles ou agréables cultivés avec le plus grand succès, par le peuple immense qui l'habite? L'Horlogerie en particulier dans toutes ses branches, la Coutellerie, la Gravure, la Peinture en émail, ont rendu ce pays célebre dans toute l'Europe. On y perfectionne les découvertes, on en fait de nouvelles. Un de ces montagnards possede seul le secret des moulins guimpiers, nécessaires aux fabriques de galons. Un autre s'est fait la plus grande réputation dans la méchanique; il a osé marcher dans une carriere que M. de Vaucanson a illustrée. Le roi d'Espagne Ferdinand VI. l'ayant appellé auprès de lui, il y fit transporter une pendule admirable de son invention, qui orne actuellement le palais royal de Madrid. Rien ne manquera sans doute au bonheur de ce peuple désavantageusement placé, il est vrai; mais éclairé, libre & jouissant d'une paix profonde, aussi long-temps que le luxe, l'humeur processive, & l'envie de disputer, même sur des questions théologiques, ne banniront pas de son sein la simplicité des mœurs, la candeur naïve, & l'union qui caractérisent ordinairement les habitans des montagnes.

Outre le Doux, qui coule le long d'une partie du Ima, & sépare la principauté de *Neuchâtel* de la Franche-comté, les principales rivieres de cet état sont la Thiéle, la Reuze & la Serriere. La Thiéle a sa source dans le pays de Vaud; elle entre auprès d'Yverdun dans le lac de *Neuchâtel*, le traverse en toute sa longueur, arrose la partie orientale du pays, la sépare du canton de Berne, traverse de même le lac de Biedne, en sort sans changer de nom, & se jette enfin dans l'Aar, auprès de la ville de Buren. La source de la Reuze est dans la partie occidentale du val de Travers. Elle le baigne en entier, se précipite ensuite dans des abîmes profonds, reprend un cours plus tranquille, & se jette dans le lac. On ne feroit pas mention ici de la Serriere, si elle ne présentoit pas une singularité assez rare. Sa source n'est pas éloignée de plus de deux portées de fusil du lac où est son embouchure. Elle sort avec impétuosité du pié d'une montagne, & roule assez d'eau pour mettre en mouvement à 20 pas de-là des rouages considérables. Son cours en est couvert; on y voit des tireries de fer, des papeteries, des martinets pour les fonderies de cuivre, des moulins à blé & à planche.

Le comté de *Neuchâtel* est divisé en plusieurs jurisdictions, dont les unes portent le titre de *châtellenie*, & les autres celui de *mairies*. Les premieres sont au nombre de quatre, celles de Landeron, de Boudry, du val de Travers, & de Thiéle. Il y a dix mairies; celle de la capitale, de la Côte, de Rochefort, de Boudevilliers, de Colombier, de Costaillods, de Bevaix, de Linieres, de Verrieres, & de la Bréoine. Le comté de Valengin en a cinq; celles de Valengin, du Locle, de la Sagne, de Brenets & de la Chaux-de-fond. Les chefs de toutes ces jurisdictions sont à la nomination du prince; les vassaux qui possédent les baronies de Travers, de Gorgier, & de Vaux-Marcus, ont aussi leurs officiers particuliers. Les lieux les plus remarquables du pays, sont *Neuchâtel*, capitale, dont on parlera séparément; le Landeron & Boudry, petites villes, le bourg de Valengin, capitale de la seigneurie de ce nom, & Motiers, le plus considérable des

villages du val de Travers. On voit près de chacun de ces lieux d'anciens châteaux qui servent aujourd'hui de prison. Les principaux villages des montagnes sont le Locle, & la Chaux-de-fond. Chacun d'eux contient plus de 2000 ames. Les maisons qui les composent sont pour la plupart éloignées les unes des autres, & dispersées sur un terrein d'environ deux lieues de long. Près du Locle est un rocher au travers duquel une source d'eau assez abondante s'étant frayé un passage, deux paysans ont su pratiquer dans les cavités intérieures trois moulins perpendiculaires, dont le plus profond est à 300 piés au-dessous du niveau du terrein. On conjecture avec assez de vraissemblance, que cette source, après avoir coulé sous terre l'espace de plusieurs lieues, en sort pour former la Serriere dont on a parlé.

L'histoire naturelle de la principauté de *Neuchâtel* fournit divers objets intéressans pour tous ceux à qui cette étude est chere. Les montagnes sont couvertes de simples dont on fait le thé suisse & l'eau vulnéraire, il y en a des especes très-rares, M. le docteur d'Yvernois, médecin du roi dans cette souveraineté, & botaniste célebre, en a donné une savante description dans le journal helvétique, qui s'imprime à *Neuchâtel*. Le pays abonde en eaux minérales, que leurs vertus font rechercher. Celles de la Brévine sont martiales & ochreuses; celles de Motiers, marneuses, savonneuses, & sulphureuses; celles de Couvet, spiritueuses & ferrugineuses. Il n'est peut-être aucun lieu dans l'Europe où sur un terrein aussi peu étendu, l'on trouve une si grande quantité de coquillages fossilles & de plantes marines pétrifiées. Ces curiosités naturelles remplissent les rochers & les terres marneuses, dont le pays abonde. On en découvre à toutes hauteurs depuis le bord du lac, jusqu'au sommet des montagnes les plus élevées. Au haut de celle qui sépare la capitale du bourg de Valengin, se voit un rocher d'une étendue considérable, & qui n'est qu'un assemblage de turbinites placés en tout sens, & liés par une espece de tuf crystallisé. On distingue dans d'autres lieux des pierres jaunes, qui par la quantité immense de petits coquillages & de plantes marines qui s'y découvrent à l'œil & avec le secours de la loupe, donnent lieu de croire que ce n'est peut-être autre chose, sinon de ce limon qui couvre le fond de la mer, & qui s'est pétrifié. Il seroit difficile d'épuiser la liste de cette multitude innombrable de testacées, univalves, bivalves, multivalves, de lithophytes, de zoophytes, de glossopetres, & de corps marins de toutes especes, dont ce pays-là est rempli. On pourra en prendre une idée dans le traité des pétrifications du savant M. Bourguet, mort professeur de Philosophie à *Neuchâtel.* Les dendrites, les échinites à mamelons, les cornes d'Ammon de toutes les especes, & dont quelques-uns sont d'une grosseur prodigieuse, ornent principalement les cabinets des curieux. Enfin divers lieux de la principauté présentent des gypses singuliers, lisses & à stries, & des cavernes ornées de stalactites, dont la plus remarquable est près de la ville de Boudry.

Le principal produit du pays de *Neuchâtel* consiste en vins; on nourrit un grand nombre de bestiaux dans la partie supérieure. Les terres marneuses servent d'engrais pour les prairies. Le lac qui porte le nom de cette principauté est extrêmement poissonneux. La pêche des truites, qui en automne remontent la riviere de Reuze, forme un revenu pour le prince, & un objet de commerce pour les particuliers. Le gibier des montagnes est excellent, mais assez rare aujourd'hui, parce que les habitans qui, jusqu'au dernier, ont le privilege de chasser en tous lieux & dans toutes les saisons, en abusent, & le rendront illusoire s'ils continuent à l'exercer avec aussi peu de prudence qu'ils le font actuellement. Ce petit état est très-peuplé proportionnément à son étendue; & quoique plusieurs Neuchâtelois s'expatrient volontairement pour un tems en vue de travailler plus aisément à leur fortune dans l'étranger, on y compte encore plus de 32000 ames. Les simples villages sont pour la plupart grands & bien bâtis. Tout annonce l'aisance dans laquelle vivent les habitans. On n'en sera point surpris, si l'on considere que ces peuples

jouissent d'une paix qui n'a point été troublée depuis plusieurs siecles, qu'ils vivent dans une liberté raisonnable pour le spirituel, comme pour le temporel, & qu'ils ne payent ni tailles, ni impôts.

Les maisons de *Neuchâtel*, de Fribourg, de Hochberg, d'Orléans-Longueville, & de Brandebourg, ont possédé successivement la principauté dont il est question. L'origine de la premiere est très-ancienne; sa généalogie suit de pere en fils depuis Hulderic, qui épousa Berthe, en 1179. Louis dernier prince de cette maison, ne laissa que deux filles; Isabelle, l'aînée, mourut sans enfans; Varenne, la cadette, apporta le comté de *Neuchâtel* en dot à Egon, comte de Fribourg, qu'elle épousa en 1397. Ce comté passa ensuite dans la maison de Hochberg, par le testament de Jean de Fribourg, en 1457, & de même dans celle d'Orléans, par le mariage de Jeanne, fille & héritiere de Philippe, marquis de Hochberg, avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, en 1504. Pendant plus de deux siecles les Neuchâtelois ont été soumis à des princes de cette maison. Henri II. duc de Longueville, & premier plénipotentiaire de la France à la paix de Westphalie, en 1648, eut deux fils. L'aîné Jean-Louis-Charles prit d'abord le parti de l'Église, & céda tous ses droits au comte de S. Pol son cadet; mais il les recouvra par la mort de ce dernier, qui fut tué au passage du Rhin, en 1672. Comme ni l'un, ni l'autre de ces princes n'avoit été marié, la souveraineté de *Neuchatel* parvint à Marie d'Orléans leur sœur, épouse de Henri de Savoie, duc de Nemours; & cette princesse, la derniere de sa maison, mourut en 1707, sans avoir eu d'enfans de ce mariage. Alors cette souveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans. Quelques-uns fondoient leurs droits sur ceux de la maison de Châlons, dont les anciens comtes de *Neuchatel* étoient les vassaux. Tels étoient le roi de Prusse, le comte de Montbéliard, les princes de la maison de Nassau, le marquis d'Alégre, madame de Mailly. D'autres, comme le margrave de Bade-Dourlach, les tiroient de ceux de la maison de Hochberg. Les troisiemes demandoient la préférence en qualité d'héritiers de la maison de Longueville. Le prince de Carignan, madame de Lesdiguieres, M. de Villeroi, M. de Matignon prétendoient chacun être le plus proche héritier *ab intestat*. Le prince de Conty s'appuyoit sur un testament de l'abbé d'Orléans, & le chevalier de Soissons sur une donation de la duchesse de Nemours. Tous ces princes se rendirent en personne, ou envoyerent des représentans à *Neuchatel*. Ils établirent leurs droits respectifs, & plaiderent contradictoirement sous les yeux du tribunal souverain des états du pays, qui, par sa sentence rendue le 3 novembre 1707, adjugea la principauté à Fréderic I. roi de Prusse, comme au plus proche héritier de la maison de Châlons. Depuis cet état a appartenu à la maison de Brandebourg, & reconnoît pour son souverain Fréderic II. petit-fils de Fréderic I. qui regne si glorieusement aujourd'hui.

La seigneurie de Valengin faisoit anciennement partie du comté de *Neuchatel*, elle en fut séparée au xiij. siecle. Ulderich, frere du comte Berchtold, eut dans un partage les pays de Nidau & d'Arberg, la montagne de Diesse & Valengin. Rodolphe, comte de *Neuchatel* obligea Jean d'Alberg, seigneur de Valengin à se reconnoître son vassal. Ses prétentions à cet égard furent confirmées par la sentence que les cantons Suisses rendirent en 1584. Enfin Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, acheta, en 1592, du comte de Montbéliard, la seigneurie de Valengin, qui, depuis lors, a toujours été unie au comté de *Neuchâtel*, mais en conservant ses privileges particuliers dont elle jouissoit auparavant.

Cet état fut d'abord compris dans le royaume de Bourgogne, fondé par Rodolphe de Stratlingue, en 888. Ses comtes se mirent sous la protection de la maison de Châlons à titre de vassaux. Rodolphe de Habsbourg, parvenu à l'empire en 1273, obligea tous les seigneurs bourguignons à reconnoître son autorité. Jean de Châlons prétendit qu'Isabelle, comtesse de *Neuchâtel*, n'avoit pas été en droit de disposer de son fief en faveur de Conrad, comte de Fribourg, son neveu, & cepen-

dant admit ce dernier à lui prêter foi & hommage en 1397. Le même différend entre le seigneur suzerain & son vassal se renouvella lorsque le comté de *Neuchatel* passa dans la maison de Hochberg qui aspiroit à se rendre indépendante. Il y eut procès à ce sujet ; & l'hommage ne fut pas prêté. En 1512 les Suisses irrités de ce que Louis de Longueville, prince de *Neuchatel*, avoit suivi le roi de France dans ses guerres en Italie, contre le duc de Milan leur allié, s'emparerent de cet état, & ne le rendirent qu'en 1529 à Jeanne de Hochberg & à ses enfans. René de Nassau, neveu & héritier de Philibert de Châlons, dernier seigneur de cette maison, demanda à celle de Longueville la restitution du comté de *Neuchatel*. Cette derniere la refusa, prétendant être elle-même héritiere universelle de la maison de Châlons-Orange. Il en naquit un second procès qui n'a jamais été jugé. Mais c'est depuis cette époque que les comtes qui possédoient ce petit état se sont qualifiés, *par la grace de Dieu, princes souverains de Neuchatel*, & la sentence de 1707 ayant reconnu le roi de Prusse, comme le vrai héritier de la maison de Châlons, a réuni par cela même le domaine utile à la seigneurie directe. Quant aux prétentions que l'empereur & l'empire pourroient former sur la souveraineté de cet état, elles ont été anéanties par la paix de Bâle en 1499, comme par celle de Westphalie en 1648, qui assurent l'une & l'autre une indépendance absolue, non-seulement aux cantons Suisses, mais encore à tous leurs alliés, membres du corps helvétique ; & dans ces derniers est essentiellement compris le pays de *Neuchatel*. Ce petit état est donc aujourd'hui une souveraineté indépendante, héréditaire aux filles, à défaut d'enfans mâles, inaliénable sans le consentement des peuples, & indivisible. Elle ne peut même être donnée en appanage à aucun prince cadet de la maison de Brandebourg. L'autorité souveraine est limitée par les droits des peuples. Les revenus du prince, qui consistent en censes foncieres, lods, dîmes, & quelques domaines, ne vont pas au-delà de 5100000 liv. de France, & ne peuvent être augmentés aux dépens des sujets. Le prince, lors de son avénement, jure le premier d'observer inviolablement *les us & coutumes, écrites & non écrites, de maintenir les corps & les particuliers de l'état dans la pleine jouissance des libertés spirituelles & temporelles, franchises & privileges à eux concédés par les anciens comtes, & leurs successeurs* ; après quoi les sujets prêtent le serment de fidélité ordinaire. L'état de *Neuchatel* a des alliances très-anciennes avec le canton de Berne, de Lucerne, de Fribourg & de Soleure. Le premier, par ses traités particuliers de combourgeoisie avec le prince & les peuples, est établi & reconnu juge souverain de tous les différens qui peuvent s'élever entr'eux par rapport à leurs droits respectifs.

La religion qui domine dans la principauté de *Neuchatel* est la protestante. Farel y prêcha le premier la réformation qui, en 1530, fut embrassée par la plus grande partie des peuples à la pluralité des voix. Ceux qui habitoient la châtellenie du Landeron, conserverent seul la religion catholique qu'ils exercent librement depuis lors. On assure qu'un seul suffrage en décida. Mais il faut observer que ce changement se fit contre les desirs du prince qui ne donna point à cet égard l'exemple à ses sujets. C'est le seul pays actuellement protestant où cette singularité ait eu lieu ; & elle a valu aux ecclésiastiques réformés de cet état des droits beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouissent ailleurs. Les peuples, devenus réformés sans le concours de l'autorité souveraine, se virent chargés seuls du soin de régler toutes les affaires qui concernoient la nouvelle religion de l'état, & acquirent conséquemment tous les droits qui leur étoient nécessaires pour remplir une obligation aussi essentielle. Les chefs des corps du pays dresserent donc des constitutions ecclésiastiques, auxquelles le prince n'eut d'autre part que la sanction pour leur donner force de loix. Ils fixerent la doctrine en adoptant la confession des églises réformées de la Suisse. Leurs nouveaux pasteurs commencerent à former un corps à qui les peuples confierent le dépôt de la prédication & de la discipline.

Ce corps, qu'on appelle la *classe*, examine les candidats pour le saint ministere, leur donne les ordres sacrés, élit les pasteurs pour les églises de la campagne, suspend, dépose, dégrade même ses membres sans que l'autorité civile y intervienne. Personne n'assiste de la part du prince dans ces assemblées. Un pasteur, nouvellement élu, est simplement présenté au gouverneur du pays, qui ne peut se dispenser de le confirmer & de l'investir du temporel de son bénéfice à moins qu'il n'en ait des raisons très-fortes. Les seules cures des villages catholiques sont à la nomination du souverain. Lorsqu'il en vaque une dans la capitale, la classe nomme & présente trois sujets au conseil de ville qui en choisit un.

On a déja insinué que les peuples de la souveraineté de *Neuchatel* jouissent de divers droits qui, par rapport à eux, restreignent l'autorité du prince plus qu'elle ne l'est peut-être dans aucun des états de l'Europe. Les anciens comtes, possesseurs d'un pays inculte, couvert de rochers & de forêts, habité par un petit nombre de serfs, selon la coutume barbare du gouvernement féodal, comprirent aisément que le plus sûr moyen de peupler leur état, & conséquemment d'augmenter leur puissance, étoit d'un côté d'en affranchir les habitans actuels, & de l'autre d'accorder de grands privileges à ceux qui viendroient s'y établir. Ils en firent même un asyle & promirent leur protection à quiconque s'y réfugieroit. Le succès répondit à leur attente. Le habitans de la capitale, devenus plus nombreux, formerent un corps, prirent le nom de bourgeois de *Neuchatel*, qualité que six semaines de résidence en ville procuroient alors à tout étranger, & obtinrent de leurs souverains ces concessions précieuses dont les titres & les effets subsistent encore aujourd'hui. On voit par le texte même de ces actes, qu'ils ne furent autre chose sinon des contrats, des conventions entre le prince & les sujets. Ceux-ci eurent soin d'en exiger la confirmation solemnelle à chaque changement de maître. Plusieurs souverains les amplifierent encore successivement tant en privileges ou exemptions qu'en droits utiles. A mesure que le pays se peupla, il s'y forma sur le modele de la capitale de nouveaux corps de bourgeoisies, tels sont ceux de Landeron, de Boudry & de Valengin, qui tous obtinrent des concessions de leurs princes communs. Les habitans de chaque village furent aussi érigés en communauté, à qui l'on donna des terres & des forêts pour les mettre en état de se soutenir dans leurs nouveaux établissemens. On observera ici que, selon la jurisprudence féodale, toutes les terres étoient censées appartenir au seigneur qui, pour favoriser la population, en céda la plus grande partie à ses nouveaux sujets moyennant de légeres redevances. On remarquera encore que, soit par la faveur des princes, soit par l'usage, la plus sacrée de toutes les loix dans un pays de coutume tel que celui de *Neuchatel*, plusieurs privileges accordés originairement à des corps particuliers, sont devenus communs à tous les sujets qui en jouissent également aujourd'hui. Les bourgeois de *Neuchatel* n'habitoient pas tous dans la capitale, on les partagea en deux classes, les internes & les externes; distinction locale dans son origine, mais devenue réelle depuis que les princes ont, en faveur de la résidence en ville, accordé aux premiers certains droits utiles dont les seconds ne jouissent pas. Toutes ces bourgeoisies dont on a parlé, ont leurs chefs, leurs magistrats, leurs conseils particuliers, avec le droit de s'assembler librement dans tous les temps pour délibérer sur leurs affaires de police intérieure & de finances, & sur les moyens de s'assurer la conservation de leurs privileges respectifs. Le gouvernement de ces corps est purement populaire. Les chefs subordonnés à l'assemblée générale ne peuvent se dispenser de lui communiquer les affaires importantes & de prendre ses ordres. La bourgeoisie de *Neuchatel* élit un magistrat particulier, appellé le *banneret*, qui, par son emploi, est le protecteur des bourgeois & le défenseur de leurs privileges.

L'époque de 1707 fut essentielle pour le droit public de l'état de *Neuchatel*. Les peuples avoient eu quelquefois des différens avec leurs souverains touchant

certains droits qu'on leur conteſtoit. Pour ſe les aſſurer irrévocablement, ils profiterent d'un événement qui leur procuroit une ſorte d'indépendance ; & ſe trouvant par la mort de Madame la ducheſſe de Nemours ſans ſouverain reconnu, ils réſolurent de travailler à fixer pour toujours la juſte étendue de leurs divers privileges, & à en obtenir une confirmation ſolemnelle. On réduiſit donc tous ces privileges ſous certains chefs généraux, on en forma un code abrégé de droit public. L'ouvrage fut approuvé par les corps & les communautés de l'état, qui s'unirent alors par un acte exprès d'aſſociation générale pour la défenſe de leurs droits. Ce code fut préſenté à tous ceux des prétendans à la ſouveraineté que la ſentence éventuelle pouvoit regarder, on le leur fit enviſager comme un préliminaire eſſentiel, comme une condition ſans laquelle les peuples ne ſe ſoumettroient point à leur nouveau maître. Tous ſe hâterent de le ſigner & promirent d'en obſerver exactement les articles, au cas que la ſentence ſouveraine leur adjugeât la principauté. Cet engagement fut confirmé publiquement par M. le comte de Meternich, plénipotentiaire de S. M. le roi de Pruſſe, après que les trois états eurent prononcé en faveur de ce monarque. Ce code qu'on peut appeller les *pacta conventa* des peuples de l'état de *Neuchatel* avec leurs ſouverains, eſt diviſé en *articles généraux* qui comprennent les droits communs à tous les ſujets, & en *articles particuliers* qui intéreſſent uniquement les bourgeois de *Neuchatel* & ceux de Valengin. Sans entrer dans un détail qui meneroit trop loin, on ſe contentera de préſenter les droits qui influent le plus directement ſur la liberté des peuples, après avoir fait quelques obſervations ſur les principes du gouvernement du pays en général.

La puiſſance du prince de *Neuchatel* ſe trouvant, comme on vient de le dire, limitée par ſes engagemens avec ſes ſujets, les divers droits qui appartiennent à tout ſouverain doivent être diviſés en deux claſſes : l'une comprend ceux que le prince s'eſt réſervé ; l'autre, ceux dont il s'eſt dépouillé en faveur des peuples. Par rapport à ces derniers, la conſtitution fondamentale eſt que la ſouveraineté de l'état eſt toujours cenſée réſider dans l'état même ; c'eſt-à-dire, que le conſeil d'état du pays qui le gouverne au nom du prince, & auquel le gouverneur préſide, eſt autoriſé, dans tous les cas qui ſe préſentent & ſans avoir beſoin de prendre de nouveaux ordres, à conſerver aux peuples l'exercice des privileges dont ils jouiſſent, & à faire obſerver tout ce que contiennent les articles généraux & particuliers. C'eſt même le principal objet du ſerment que prêtent tous ceux qui, par leurs emplois, ſont appellés à prendre part aux affaires publiques. On comprend aiſément que cette précaution étoit indiſpenſable pour un pays où le ſouverain ne fait pas ſa réſidence ordinaire, & pour des peuples qui jouiſſent de divers droits précieux. Ils ne peuvent avoir les yeux trop ouverts à cet égard ; auſſi toutes les fois qu'ils ont eu lieu de s'appercevoir que le conſeil d'état ſe dirigeoit par les ordres de la cour de Berlin aux dépens des loix dont l'obſervation leur eſt commiſe, leur premier ſoin a été de recourir au juge reconnu, à L. L. E. E. de Berne, de qui ils ont toujours obtenu des ſentences favorables. Mais le principe dont on vient de parler s'étend encore aux affaires civiles, à l'égard deſquelles le tribunal des trois états eſt ſouverain & abſolu. Douze juges le compoſent : quatre gentilshommes, conſeillers d'état, quatre châtelains, & quatre membres du conſeil de ville. Il reçoit & ouït de tous les appels qu'on y porte des tribunaux inférieurs ; & ſes ſentences ne peuvent être infirmées par le prince qui même eſt obligé de le faire convoquer chaque année à *Neuchatel* & à Valengin. Le gouverneur qui y préſide ne peut ſe diſpenſer de ſigner les ſentences qui en émanent, ni le conſeil d'état de les faire exécuter ſans délai. Ce tribunal poſſede encore le pouvoir légiſlatif, il examine les articles que l'on veut faire paſſer en loi de l'état ; & s'il les approuve, il les préſente au gouverneur qui leur donne la ſanction au nom du prince.

Par le premier des articles généraux, les peuples exigent que la religion ſoit invio-

sablement maintenue dans son état actuel, & que le prince ne puisse y faire aucune innovation sans leur consentement. Les droits du corps des pasteurs y sont aussi réservés, ce qui exclud manifestement tout droit de suprématie en faveur du souverain.

Quoique ce dernier ait la nomination des emplois civils & militaires qui ont rapport au gouvernement ou à la police générale de l'état, il ne peut cependant en conférer aucun, excepté celui de gouverneur, à d'autres qu'à des sujets de l'état, & qui y sont domiciliés. Ceux qui en ont été une fois revêtus, ne peuvent les perdre qu'après avoir été convaincus de malversation. Les brevets même qui ont ces emplois pour objet, ne sont effectués que lorsqu'ils ont été entérinés au conseil d'état.

Tout sujet de l'état est libre de sortir du pays, de voyager dans tous les temps, & même de prendre parti au service des puissances étrangeres, pourvu qu'elles n'aient point guerre avec son souverain, comme prince de *Neuchatel*, & pour les intérêts de cette principauté. Dans toute autre circonstance l'état garde une exacte neutralité à moins que le corps helvétique dont il est membre, ne s'y trouve intéressé. C'est sous cette derniere relation, que les Neuchatelois ont des compagnies au service de la France & des Etats-Généraux. Elles sont avouées de l'état, se recrutent librement dans le pays, font partie des régimens suisses, & servent sur le même pié. Par l'effet de ce droit, des sujets se sont souvent trouvés portant les armes contre leur propre souverain. Un capitaine aux gardes suisses, sujet en qualité de Neuchatelois, de Henri, duc de Longueville, monta la garde à son tour au château de Vincennes, où ce prince fut mis en 1650. Un officier, & quelques soldats du même pays, qui servoient dans l'armée de France à la bataille de Rosbach, furent pris par les Prussiens, & traités non en sujets rebelles, mais en prisonniers de guerre. La cour de Berlin en porta, il est vrai, des plaintes aux corps de l'état; mais elle s'est éclairée depuis lors sur ses vrais intérêts par rapport à cette souveraineté, & les choses subsistent sur l'ancien pié à cet égard. Il y auroit évidemment plus à perdre qu'à gagner pour S. M. le roi de Prusse, si les Neuchatelois abandonnoient ou suspendoient l'exercice d'un droit qui dans des circonstances telles que celles qui affligent aujourd'hui l'Europe, est la sauvegarde de leur pays.

Quoique le goût pour le commerce ait affoibli chez eux celui qui les portoit généralement autrefois à prendre le parti des armes, ils ont cependant encore un nombre considérable d'officiers qui servent avec distinction. On en voit à la vérité, très-peu dans les troupes de leur souverain; l'habitude qu'ils ont de la liberté pourroit en être la cause. Les milices du pays sont sur le même pié que toutes celles de la Suisse; elles sont divisées en quatre départemens, à la tête de chacun desquels est un lieutenant colonel, nommé par le prince. Il est inutile de dire que les enrôlemens forcés sont inconnus dans cet état; les peuples ne sont pas moins libres à cet égard qu'à tout autre.

On a déja annoncé que les Neuchatelois sont absolument exempts de toutes charges, impôts, ou contributions. Le prince ne peut rien exiger d'eux à ce titre, sous quelque prétexte que ce soit; les redevances annuelles dont leurs terres sont affectées, se réduisent à peu de chose; celles qu'on paye en argent, sont proportionnées à la rareté du métal dans le pays lorsqu'on les établit. Il y a par rapport à toutes les autres une appréciation invariable & très-avantageuse, principalement pour les bourgeois de *Neuchatel*, & pour ceux de Valengin. Les peuples jouissent de la liberté du commerce le plus étendu; rien n'est de contrebande dans leur pays, excepté, selon le texte des anciennes concessions, *la farine non moulue dans les moulins du prince.* Toute marchandise appartenant à un sujet de l'état ne paye aucun droit d'entrée ni de sortie.

Enfin, les Neuchatelois n'ont pas négligé de prendre les précautions les plus exactes contre leurs anciens souverains, par rapport à la judicature criminelle. D'abord la punition d'aucun délit ne dépend du prince ou de ceux qui le représentent. Dans tous les cas, même dans ceux qu'on regarde comme minimes, les chefs des

jurisdictions sont obligés d'intenter action aux coupables juridiquement, selon des formalités invariables, & d'instruire une procédure sous les yeux des tribunaux ordinaires, qui prononcent définitivement sur le démérite & sur la peine. Les fautes légeres sont punies par des amandes dont aucune n'est arbitraire, & qui ne peuvent qu'être très-modiques, puisqu'elles n'ont pas haussé depuis trois siecles. Lorsqu'il est question de cas plus gtaves, & qui méritent la prison, les châtelains ou maires ne peuvent faire incarcérer le prévenu, sans avoir demandé aux juges un décret de prise de corps, qui ne s'accorde jamais légérement. Ces mêmes juges sont présens à l'instruction de toute la procédure; leurs sentences d'absolution ou de condamnation sont souveraines; le prince a le pouvoir de les adoucir, & même de faire grace au coupable, mais il n'a pas celui de les aggraver. Les bourgeois de *Neuchatel* ont à cet égard un privilege particulier; celui de ne pouvoir être incarcérés que dans les prisons de la capitale, & sur une sentence rendue par les chefs de leur corps.

C'est ainsi que les droits des peuples de la principauté de *Neuchatel* fixent ceux de leur souverain par rapport à la finance, comme pour la judicature, tant civile que criminelle. La conservation de ces droits leur est assurée par un contrat solemnel, & par leur qualité de suisses, qui ne peut appartenir qu'à un peuple libre. La forme singuliere de leur gouvernement est une suite nécessaire de leurs relations étroites avec le roi de Prusse, comme prince de *Neuchatel*, & avec le corps helvétique dont ils sont membres. Placés au milieu d'un peuple célebre par son amour pour la liberté, les Neuchatelois pourroient-ils ne pas connoître le prix de ce bien précieux, comme ils savent rendre ce qu'ils doivent au grand prince qui les gouverne? Mais l'exercice de ces mêmes droits, qui, en les distinguant si honorablement de tant d'autres peuples, assure leur bonheur, n'est pas moins avantageux à leur souverain. Habitant un pays ingrat, qui ne produit qu'à force de soins, qui présente peu de ressources pour la fortune, quelle raison plus forte pourroit les déterminer à y rester, que la certitude d'y jouir tranquillement du fruit de leurs travaux dans le sein d'une paix constante, & sous la protection des loix les plus équitables? Vouloir étendre les droits du prince aux dépens de ceux des peuples, c'est donc travailler également contre des intérêts toujours inséparables, procurer la dépopulation du pays, & anéantir la condition essentielle portée dans la sentence souveraine qui en 1707, fixa le sort de cette principauté.

On accorde généralement aux Neuchatelois de l'esprit, de la vivacité, des talens: leurs mœurs sont douces & polies; ils se piquent d'imiter celles des François. Il en est peu; principalement parmi les gens d'un certain ordre, qui n'aient voyagé; aussi s'empressent-ils de rendre aux étrangers qui les visitent, des devoirs dont l'expérience leur a fait connoître le prix. Ce pays a produit des savans dans divers genres; le célebre Ostervald, pasteur de l'église de *Neuchatel*, connu par ses excellens ouvrages de piété & de morale, & mort en 1747, a été l'un des théologiens les plus profonds, & des orateurs les plus distingués que les protestans aient eu. Depuis quelques années le commerce fleurit dans ce pays-là & dans sa capitale en particulier, ses environs présentent un nombre considérable de fabriques de toiles peintes; on y en fait annuellement 40 à 50 milles pieces. Les vins qui se font aujourd'hui avec beaucoup de soin acquierent la plus grande réputation, & se répandent dans les provinces voisines qui fournissent à leur tour aux Neuchatelois le grain dont ils ont besoin. En un mot, l'industrie animée par la liberté, & soutenue par une paix continuelle, fait chaque jour des progrès marqués. Ce n'est pas non plus un médiocre avantage pour ces peuples, que celui de reconnoître pour leur souverain un roi dont les vertus, les talens, les exploits, fixent aujourd'hui les regards de l'Europe étonnée. L'admiration est chez eux un nouveau gage de la fidélité inviolable qu'ils ont vouée à ce grand prince, quoique par la position de leur pays, ils soient éloignés de sa cour, & privés de son auguste présence, *o felices, si sua bona norint!*

NEUCHATEL,

NEUCHATEL, en allemand *Newembourg*, & en latin *Neocomum*, ou *Novum castrum*, capitale du petit état dont on vient de parler, est une ville médiocre & bien bâtie. Elle s'éleve en amphithéatre sur les bords du lac qui porte son nom : on y compte environ 3000 ames. Son origine est très-ancienne ; le nom de *Novum castrum* qu'elle porte dans tous les anciens actes, semble annoncer que les Romains en ont été les fondateurs, & que ce fut d'abord une forteresse destinée à assurer leurs conquêtes dans cette partie des Gaules.

Neuchatel n'avoit autrefois qu'une rue fermée par deux portes ; les bourgeois obtinrent de leurs princes dans la suite la permission de bâtir hors de cette enceinte, mais à condition que dans les temps de guerre, ils défendroient le château qui y étoit renfermé. C'est depuis lors qu'ils en ont seuls la garde, & que le prince ne peut y mettre aucune garnison étrangere, non plus que dans le reste du pays. Pour perpétuer ce droit, les bourgeois ont conservé l'usage d'endosser la cuirasse un certain jour de l'année, & d'aller avec cet ancien équipage de guerre saluer dans le château le prince ou son gouverneur, qui ne peut se dispenser de les recevoir. Ce château est le lieu où ce dernier réside, où s'assemble le conseil d'état, où siége le tribunal souverain. Il occupe, avec l'église cathédrale bâtie dans le xij siecle, toute la partie supérieure de la ville. Les annales portent qu'en 1033, cette ville fut assiégée, prise, & presque entiérement ruinée par l'empereur Conrard, & qu'elle a essuyé divers incendies, dont le dernier arriva en 1714. Le Seyon, riviere ou torrent qui a sa source dans le val de Buz, & divise la capitale en deux parties, lui a causé plus d'une fois des dommages considérables par ses débordemens, dont les plus fameux datent de 1579 & de 1750. *Neuchatel* est une ville municipale ; sa magistrature est composée de deux conseils, dont l'un a 24 membres, & l'autre 40. Le premier forme en même temps le tribunal inférieur de judicature; les chefs de ces conseils sont quatre maîtres bourgeois, qu'on appelle les *quatre ministraux*. Cette magistrature a seul le droit de police dans la capitale & sa banlieue, de la même maniere que le conseil d'état l'exerce dans le reste du pays. Elle a le port d'armes sur les bourgeois qui ne marchent que par ses ordres & sous sa banniere. Elle jouit enfin de plusieurs droits utiles, tels que le débit du sel dans la ville, le tiers des péages sur les marchandises appartenant à des étrangers, les halles, & le four banal. Le fauxbourg oriental qui s'agrandit chaque jour, renferme plusieurs maisons bien bâties, fruits du commerce, & de l'abondance qui le suit. On y remarque une maison d'instruction gratuite & de correction, fondée par un négociant. A quelque distance de la ville & sur la hauteur, est l'abbaye de Fontaine-André, occupée autrefois par des Bernardins, mais que la réformation a rendue déserte, & dont les revenus sont aujourd'hui partie de ceux du prince.

NEUCHATEL, LAC DE (*Géogr.*) autrement nommé *lac d'Yverdun*; il a plus de sept lieues de longueur depuis Yverdun jusqu'à Saint-Blaise ; mais il n'a guere que deux lieues dans sa plus grande largeur, qui est de la ville de Neuchatel à Cudefrin. Ce lac sépare la souveraineté de Neuchatel & le bailliage de Grandson en partie, des terres des deux cantons de Berne & de Fribourg. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit autrefois plus étendu du côté d'Yverdun & de Saint-Blaise ; il n'est pas profond, & il se gele quelquefois, comme en 1695, cependant il ne se gela point dans le rude hiver de 1709. (*D. J.*)

NEUC-NUM, (*Cuisine.*) c'est le nom que l'on donne au Tunquin à une sauce assez singuliere, dont les Tunquinois font communément usage dans leurs ragoûts. Pour la faire ils mettent des petits poissons, & surtout des crevettes, en macération dans une eau fort salée. Lorsque le tout est réduit en une espece de bouillie, on la passe par un linge, & la partie liquide est le *neuch-num*. On dit que les Européens s'accoutument assez à cette espece de sauce.

NEUDORF, (*Géogr.*) *Nowa Wesz*, ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Zips ou Scepus, sur la riviere de Hernath, & au voisinage de plusieurs mines de fer & de cuivre. C'est la mieux bâtie & la plus peuplée du comté ; ses habitans faisant valoir avec assiduité & succès les champs qui

les environnent, & les métaux qu'ils tirent de leurs montagnes. (*D. G.*)

NEVEL, s. m. (*Comm.*) petite monnoie de bas-aloi dont on se sert le long de la côte de Coromandel. Le *nevel* vaut depuis trois cassers jusqu'à six.

NEUENAR, NUENAR *ou* NIVENAAR, (*Géogr.*) province du duché de Juliers, dans le cercle de Westphalie, en Allemagne: elle a le titre de comté, sans renfermer aucun lieu remarquable. L'électeur Palatin en possede une partie, & l'autre est entre les mains des comtes de Limbourg. (*D. G.*)

NEUENDAMM, (*Géogr.*) ville & bailliage de la nouvelle Marche de Brandebourg, dans le cercle de la haute-Saxe, en Allemagne: il y a dans cette ville des fabriques de bons draps; le siege du bailliage est à Wittstock. (*D. G.*)

NEVERS, (*Géogr.*) ville de France, capitale du Nivernois, avec titre de duché, un ancien château, & un évêché suffragant de Sens. Elle est bâtie en forme d'amphithéâtre sur la Loire, qui y passe sous un pont au bout duquel est une levée du côté de Moulins. *Nevers* est à 12 lieues N. O. de Moulins, 10 S. E. de Bourges, 30 S. E. d'Orléans, 34 S. O. de Dijon, 55 S. E. de Paris. *Long.* 20. 49'. 25". *lat.* 59. 13.

Nevers n'est point la *Noviodunum* de César, située dans le pays des Eduens; son plus ancien nom est celui de *Nivernum*, qui a été formé à cause de la riviere de Nievre, qui se jette en cet endroit dans la Loire. (*)

Après l'irruption des Barbares, *Nevers* resta sous la domination de ceux auxquels Autun appartenoit, & ce ne fut qu'ensuite qu'il fut érigé en cité & en ville épiscopale depuis le regne de Clovis. Après le déclin de la race de Charlemagne, les gouverneurs s'étant rendus absolus dans les villes où ils commandoient, le comte Guillaume devint propriétaire du comté de *Nevers* vers le milieu du x siecle, sous le regne de Lothaire.

François de Cleves fut le premier duc de *Nevers*, après que cette ville eut été érigée en duché par François I. Le comté de *Nevers* est la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger.

On ne compte dans *Nevers* qu'environ 7000 ames, & son principal commerce consiste en verrerie & en faïence.

Cette ville a produit au xvj siecle un célebre avocat du parlement de Paris, Marion (*Simon*,) qui devint président aux enquêtes, puis avocat général. M. de Thou & les autres savans de son temps, en font les plus grands éloges. Les plaidoyers qu'il mit au jour en 1594, ne sont point tombés dans l'oubli. Il mourut à Paris en 1605 âgé de 65 ans.

Marigny, (Jacques Carpentier de) poëte françois du xvij siecle, étoit de *Nevers*; il avoit beaucoup voyagé, & embrassa le parti de M. le prince de Condé. Son poëme du *pain-béni* renferme une satire assez délicate contre les marguilliers de Saint Paul, qui vouloient le forcer à rendre le pain-béni. Gui-Patin s'est trompé en lui attribuant le traité politique contre les tyrans, *vindiciæ contra tyrannos*. Il mourut à Paris en 1670.

Ravisius-Textor, grammairien françois du xv siecle, étoit aussi natif de *Nevers*. On estimoit encore ses ouvrages au commencement du siecle suivant, parce que la France sortoit à peine de la barbarie. Il mourut à Paris en 1522.

(*) Il est étonnant que, contre l'avis des plus habiles géographes, on décide que *Nevers* n'est pas le *Noviodunum* de César: cet auteur dit positivement, (*liv. VII, Com.*) *Noviudunum oppidum Æduorum ad ripam Ligeris opportuno loco positum*. On convient, dit le savant d'Anville (*Not. Gal. p.* 491,), que *Nevers*, qui depuis a pris le nom de *Nevirnum* ou *Nivernum*, de la petite riviere de Nieuve, est la même que le *Noviodunum*. Joseph Scaliger & Sanson ont cité une notice de la Gaule dans laquelle *Noviodunum*, *Nivernensium* étoit au rang des cités de la quatrieme Lyonnoise.

La plus ancienne des notices de la Gaule, que l'on peut rapporter au temps d'Honorius, ne fait point mention de *Nevirnum*, d'où il faut conclure qu'elle n'étoit point encore élevée au rang des cités: elle ne le fut que sous Clovis, qui la mit dans la métropole de Sens. Eulade en fut premier évêque en 506, son tombeau est à Saint-Etienne, derriere l'autel de la paroisse, où on lit quatre vers latins.

Les manufactures de faïence à *Nevers*, sont les plus anciennes du royaume: les ducs les apporterent d'Italie, dont ils étoient originaires. On peut voir comment se fait la faïence dans les *Notes* de Pierre de Fasnay, sur un petit poëme de sa composition, intitulé *la Faïence*: ce poëme, ainsi que les notes, est inséré dans le *Mercure de France*, *août* 1734. (*C*)

Mais il ne faut pas oublier Billaut, (*Adam*) connu sous le nom de *maître Adam*, menuisier de *Nevers* sa patrie, vivant sur la fin du regne de Louis XIII. Cet homme singulier, sans lettres & sans études, devint poëte dans sa boutique. On l'appelloit de son temps le *Virgile au rabot*. En effet, ses principaux ouvrages sont le *rabot*, les *chevilles*, le *vilebrequin*, & les autres outils de son métier. Enfin, dit M. de Voltaire, on ne peut s'empêcher de citer de lui le rondeau suivant, qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade.

Pour te guérir de cette sciatique,
Qui te retient comme un paralitique
Entre deux draps sans aucun mouvement :
Prends-moi deux brocs d'un fin jus de sarment,
Puis lis comment on les met en pratique :
Prends-en deux doigts & bien chaud les applique
Sur l'épiderme où la douleur te pique,
Et tu boiras le reste promptement
Pour te guérir.
Sur cet avis ne sois point hérétique ;
Car je te fais un serment autentique
Que si tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton soulagement,
Fera l'essai de ce qu'il communique
Pour te guérir.

Maître Adam étant venu à Paris pour un procès, au lieu de plaider, fit des vers à la louange du cardinal de Richelieu, dont il obtint une pension. Gaston, frere de Louis XIII, répandit aussi sur lui ses libéralités. Il mourut en 1662. (*D. J.*)

NEVEU, s. m. (*Jurispr.*) *fratris* ou *sororis filius* ; est le fils du frere ou de la sœur de celui dont on parle ; de même la niece est la fille du frere ou de la sœur. Les neveux & nieces sont parens de leurs oncles & tantes au troisieme degré, selon le droit civil, & au deuxieme, selon le droit canon. L'oncle & la niece, la tante & le neveu, ne peuvent se marier ensemble sans dispense, laquelle s'accorde même difficilement.

Suivant le droit romain, les *neveux* enfans des freres germains concourent dans la succession avec leurs oncles, freres germains du défunt ; ils excluent même leurs oncles qui sont seulement consanguins ou utérins. *Nov. 118, cap. iij.*

Dans la coutume de Paris, & beaucoup d'autres semblables, l'oncle & le *neveu* d'un défunt succedent également, comme étant en même degré. *Coutume de Paris, art. 339.* (*A*)

NEUF, adj. ce qui n'a point ou peu servi. Une étoffe *neuve*, une toile *neuve*, un habit *neuf*.

Dans le commerce de bois de chauffage, on appelle *bois neuf* celui qui vient par bateau & qui n'a pas flotté. *Voyez* BOIS. *Dictionnaire de Comm.* (*G*)

NEUF, (*Maréchall.*) On appelle *cheval neuf* celui qui n'a été ni monté ni attelé. Pié & quartier *neuf*. *Voyez* PIÉ & QUARTIER.

1. NEUF, (*Arithmétique.*) c'est le dernier ou le plus grand des nombres exprimés par un seul chifre. On peut le concevoir ou comme le produit de 3 multiplié par lui-même, ou comme la somme des trois premiers termes $\overline{1+3+5}$ de la suite des impairs : d'où il résulte également (*Voyez* IMPAIR) qu'il est un quarré dont 3 est la racine.

Deux propriétés l'ont rendu célebre, & font encore l'admiration de ceux qui n'en pénétrent pas le mystere.

2. *Premiere propriété.* La somme des chifres qui expriment un multiple quelconque de 9, est elle-même un multiple de 9.... Comme *réciproquement* tout nombre dont la somme des chifres est un multiple de 9, exprime lui-même un multiple de 9. 63, par exemple (multiple de 9) donne pour la somme de ses chifres $6+3=9$.... 378. (autre multiple de 9) donne $3+7+8=18=9\times2$.. *&c.*

Pareillement si on écrit au hasard une suite de chifres en nombre quelconque, pourvu seulement que leur somme soit 9 ou l'un de ses multiples, comme 1107, 882, 11115, *&c.* on est assuré que le nombre résultant se divise exactement par 9.

3. *Seconde propriété.* Si l'on renverse l'ordre des chifres qui expriment un nombre quelconque, la différence du nombre *direct* au nombre *renversé*, est toujours en multiple de 9.

Par exemple, 73 — 37 = 36 = 9 × 4 ... 826 — 628 = 198 = 9 × 22 ..; &c.

4. Comme le nombre 9 ne tire ses propriétés que du rang qu'il occupe dans notre systême de numération, où il précede immédiatement la racine 10 de notre échelle arithmétique, pour rendre la démonstration générale & applicable à tout autre nombre qui tienne respectivement le même rang dans son échelle particuliere, nommant r la racine d'une échelle quelconque, nous démontrerons les deux propriétés pour un nombre $r - 1$ pris indéterminément; mais avant que d'y procéder, il est bon de rappeller à l'esprit quelques propositions ou claires par elles-mêmes, ou prouvées ailleurs, desquelles dépend la démonstration.

Lemme I. 5. Soient deux nombres avec leur différence, ce qui en fait trois; de ces 3 nombres si deux pris comme on voudra sont multiples d'un quatrieme nombre quelconque, le troisieme l'est aussi.... qu'on nomme les deux nombres par des lettres, *conformément à l'hypothèse*, & l'on sentira l'évidence de la proposition.

Lemme II. 6. La différence de deux puissances quelconques de la même racine, est un multiple de cette racine diminuée de l'unité; c'est-à-dire que $r^m - r^n$, & par une suite (faisant l'exposition $n = o$) $r^m - 1$ sont multiples de $r - 1$ ... pour la preuve, *voyez* EXPOSANT.

Corollaire. 7. La différence d'un chifre a pris suivant une valeur relative quelconque au même chifre pris, suivant toute autre valeur relative, ou suivant sa valeur absolue, est un multiple de $r - 1$.

Cette différence (*voyez* ECHELLE ARITHMÉTIQUE) peut être représentée généralement par .. $a.\ r^m - a.\ r^n = a \times r^m - r^n$; mais la quantité qui multiplie a est (*lemme II.*) un multiple de $r - 1$: donc le produit même, ou la différence qu'il représente, l'est aussi.

Et ce qu'on dit d'un chifre pris *solitairement* s'applique de soi-même à un nombre composé de tant de chifres qu'on voudra; il est clair que la différence totale aura la même propriété qu'affectent toutes & chacune des différences partiales dont elle est la somme.

8. Cela posé, revenons aux propriétés citées du nombre $r - 1$.

Premiere propriété. (*Voyez*-le n°. 2.) On peut l'énoncer ainsi: si plusieurs chifres en nombre quelconque, pris suivant leur valeur relative, donnent un multiple de $r - 1$, ces mêmes chifres pris suivant leur valeur absolue, donneront aussi un multiple de $r - 1$.

Démonstration. La différence des deux résultats est (*coroll.*) un multiple de $r - 1$; mais (par supposition) le premier l'est aussi: donc (*lemme I.*) le second l'est pareillement.

Au reste cette démonstration est telle que sans y rien changer elle prouve également l'*inverse* de la proposition.

Seconde propriété. Voyez-le n°. 3.

Démonstration. En renversant l'ordre des chifres on ne fait qu'échanger leur valeur relative; mais (*coroll.*) la différence qui résulte de cet échange est un multiple de $r - 1$; donc, &c.

Observez que l'objet de cette seconde démonstration n'est qu'un cas très-particulier de ce qui résulte du corollaire ci-dessus; il établit la propriété non-seulement pour le cas de simple renversement des chifres, mais généralement pour toute perturbation d'ordre quelconque, entiere ou partiale, qu'on peut supposer entr'eux.

9. Il est clair que tout sous-multiple de $r - 1$ participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $r - 1$ même... aussi 3 en notre échelle en jouit-il aussi pleinement que 9; 2 & 3 aussi pleinement que 6 dans l'échelle septénaire; & 1 dans toutes les échelles, parce que 1 est sous-multiple de tous les nombres.

10. Mais le nombre 9 (& ceci doit s'entendre de tout autre $r - 1$) a encore une autre propriété qui jusqu'ici n'avoit point été remarquée ... c'est que la division par 9 de tout multiple de 9 peut se réduire à une simple soustraction: en voici la pratique.

Soit 3852 (multiple de 9) proposé à diviser par 9.

Ecrivez o au-dessus du chifre qui exprime les unités, & dites, qui de o ou (en empruntant *sur tel chifre qu'il appartiendra*) qui de 10 paye 2 $\left\{\begin{matrix}4280\\3852\end{matrix}\right.$

reste 8 ; écrivez 8 à la gauche du o avec un point au-dessus, pour marquer qu'il en a été emprunté une unité, & qu'il ne doit plus être pris que pour 7.

Puis dites, qui de 7 paie 5, reste 2 ; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites, qui de 2 ou (empruntant) qui de 12 paie 8, reste 4, écrivez 4 à la gauche du 2 avec un point au-dessus..... & tout est fait: car $3-3=0$, montre que l'opération est consommée ; ensorte que négligeant le *o* final, le reste 428 est le quotient cherché.

On voit que cette soustraction est plus simple même que l'ordinaire, qui exige trois rangs de chifres, tandis que celle-ci n'en a que deux : au reste elle porte aussi sa *preuve* avec elle ; car si l'on ajoute (en biaisant un peu) le dernier chifre du nombre inférieur, le pénultieme du supérieur, le pénultieme de celui-là avec l'antépénultieme de celui-ci, & ainsi de suite, la somme vous rendra le nombre supérieur même, s'il ne s'est point glissé d'erreur dans l'opération.

11. La raison de cette pratique deviendra sensible, si l'on fait attention que tout multiple de 9 peut lui-même être conçu comme le résultat d'une soustraction. En effet,

$$428 \times 9 = 428 \times \overline{10-1} = 4280 - 428,$$

ce qu'on peut disposer ainsi :

$$\begin{array}{r} 4280 \ldots s \\ -- \,.\, 428 \ldots m \\ \hline 3852 \ldots j \end{array}$$

nommant *s* le nombre supérieur, *m* celui du milieu, *j* l'inférieur. Il suit de la disposition des chifres que le dernier de *m* est le même que le pénultieme de *s*, le pénultieme de *m* le même que l'antépénultieme de *s*, &c.

Maintenant le nombre *j* étant proposé à diviser par 9, il est clair (construction) que le quotient cherché est le nombre *m*, mais (encore par construction) $j=s-m$; d'où $m=s-j$, & voilà la soustraction qu'il est question de faire ; mais comment y procéder, puisque *s*, élément nécessaire, n'est point connu?

Au-moins en connoît-on le dernier chifre, qui est toujours o : on peut donc commencer la soustraction. Cette premiere opération donnera le dernier chifre de $m=$ (*suprà*) au pénultieme de *s* ; celui-ci fera trouver le pénultiemme de $m=$ à l'antépénultieme de *s*, & ainsi de l'un en l'autre, le chifre dernier trouvé de *m* étant celui dont on a besoin dans *s* pour continuer l'opération.

Dans l'addition qui sert de preuve à la regle, c'est le nombre *j* qu'on ajoute au nombre *m*, ce qui évidemment doit donner le nombre *s* ; car puisque $j=s-m$, il suit que $j+m=s$.

12. Observez (derniere figure) que dans la soustraction employée pour multiplier 428 par 9, il se fait *deux emprunts*, l'un sur le 8, l'autre sur le 4, & que d'un autre côté la somme des chifres du multiple 3852 est 18, ou *9 pris deux fois*, ce qui n'est point un hasard, mais l'effet d'une loi générale. La somme des chiffres du multiple contient *9 autant de fois qu'il y a eu d'emprunts* dans la soustraction qui a servi à le former. On en verra plus bas la raison.

13. Il suit que si la soustraction s'exécutoit sans faire d'emprunt, la somme des chiffres du multiple seroit$=o$, conséquence révoltante par l'imagination, mais qui, entendue comme il faut, malgré la contradiction qu'elle semble renfermer, ne laisse pas d'être exactement vraie.

Pour s'en convaincre, que dans le même exemple aux chifres on substitue des lettres, ou simplement que laissant subsister les chiffres, on procede à la soustraction par la méthode algébrique, on aura

$$\begin{array}{cccc} 4 & 2 & 8 & o \\ --\ldots 4 & 2 & 8 & \\ \hline \multicolumn{4}{c}{4.\ 2--4.\ 8--2.--8.} \end{array}$$

Le résultat qui représente le multiple contient quatre termes, distingués entr'eux par des points, nommant (relativement au rang) *pairs* les second & quatrieme, & *impairs* les premier & troisieme ; si l'on fait séparément la somme des termes pairs & celle des impairs, la premiere sera $+2--4.--8$, & la seconde $+4.+8--2$: où l'on voit que les mêmes chifres sont contenus dans l'une & dans l'autre somme, mais avec des signes contraires ; ensorte que si l'on vient à ajouter les deux sommes

ensemble, tous ces chifres se détruisant mutuellement, le résultat sera o.

Et c'est en effet ce qui devroit toujours arriver, sans que pour cela il y eût contradiction, ni que le multiple qu'on devoit trouver fût réellement *anéanti ;* car il faut bien prendre garde que ses chifres ne se détruisent mutuellement, que parce qu'*en faisant leur somme* on ne les prend que suivant leur valeur absolue, & qu'*on ne les doit prendre* que sur ce pié-là. Si l'on avoit égard à leur valeur relative, dès-lors -- 8, par exemple, ne seroit plus propre à faire évanouir + 8, parce que celui-ci seroit 80, tandis que l'autre ne seroit encore que 8, & ainsi des autres chifres.

14. Mais, demandera-t-on, pourquoi *ce qui devroit toujours arriver* n'arrive-t-il jamais ? c'est que suivant notre méthode particuliere de faire les opérations de l'Arithmétique dans la soustraction proposée (où la quantité excédante est terminée par un o) il y a *nécessairement* & dès le premier pas un emprunt à faire ; car quel est l'effet de cet emprunt ? c'est, de deux termes consécutifs, de diminuer l'un d'une unité, & d'augmenter l'autre de 10. Voilà donc deux nouveaux termes (10 & -- 1) à introduire dans la somme de ceux du multiple, & *qui resteront* après que les autres se seront détruits par la contrariété de leurs signes. Cette somme ne sera donc plus o, comme auparavant, mais 10 -- 1 ou 9, *répété autant de fois qu'il se sera fait d'emprunts ;* car ces nouveaux chifres ayant par-tout le même signe, ne se détruiront pas (comme font les autres) par l'addition de deux sommes.

15. Cela même fournit une nouvelle démonstration de la *premiere propriété*, & qui semble mieux entrer dans la nature de la chose. On voit non-seulement que la somme des chifres qui expriment un multiple de 9, doit elle-même être un multiple de 9 ; on est même en état de déterminer ce multiple, qui se regle sur le *nombre des emprunts* faits dans la soustraction qui a servi à le former ; *nombre* aisé lui-même à déterminer par l'inspection seule de celui qu'il s'agit de multiplier par 9. En effet, si tous les chifres du nombre proposé sont croissans de droite à gauche, il y aura autant d'emprunts que le nombre même contient de chifres, & autant de moins que cet ordre se trouvera de fois troublé. Ainsi pour 842 il y en aura trois, au lieu que pour 428 (formé des mêmes chifres) il n'y en a que deux, parce que la loi d'accroissement n'a pas lieu du 8 au 2 ... Si deux chifres consécutifs sont semblables, quand il y a eu emprunt sur le premier, il y en a aussi sur le second, parce que la diminution causée par le premier emprunt les range sous la loi d'accroissement ; mais s'il n'y en a point sur le premier, il n'y en aura point non plus sur le second. Par exemple, pour 33 il y en aura deux ; mais pour 338 il n'y en aura qu'un, qui tombera sur le 8. La somme des chifres qui expriment 33 $\times$ 9, sera donc 18, tandis que celle des chifres qui expriment 338 $\times$ 9 (nombre cependant beaucoup plus grand que le premier) ne sera que 9.

Cet article est de M. RALLIER DES OURMES, conseiller d'honneur au présidial de Rennes, à qui l'Encyclopédie est redevable de beaucoup d'autres morceaux.

Nouvelles propriétés du nombre 9. Les caracteres qui expriment un nombre quelconque, étant transposés de telle maniere qu'on voudra, & les différens nombres qui en résultent étant comparés deux à deux, leur différence sera toujours 9, ou un multiple de 9.

Par exemple, les chifres ou caracteres 3, 2, 5, qui dans cet ordre font 325, étant rangés autrement, savoir, 352, 235, 253, 523, 532 ; & faisant par-là 6 nombres différens, s'ils sont comparés 2 à 2, comme 352 & 235, 523 & 352, &c. donneront 352 -- 235 = 117 = 9 $\times$ 13, 523 -- 352 = 171 = 9 $\times$ 19, &c ; & quelque petit ou quelque grand que soit le nombre, soit qu'il y ait des zéros ou qu'il n'y en ait pas, ce sera toujours la même chose.

Autres exemples.

32 — 23 = 9.

81 — 18 = 63 = 9 $\times$ 7.

10 — 01 = 9.

110 — 101 = 9.

30124568 — 28045361 = 2079207 = 9 $\times$ 231023.

Et partant toute différence résultant de deux nombres, qui sera 9, ou un multiple de 9, pourra l'être de deux nombres qui ne sont formés que des mêmes caracteres.

La différence des puissances quelconques des nombres qui résultent des mêmes chifres, sera aussi 9 ou multiple de 9. Par exemple, $\overline{21}^{2}-\overline{12}^{2}=441-144=297=33\times 9$. $\overline{21}^{3}-\overline{12}^{3}=9261-1728=7533=837\times 9$, &c.

Lorsqu'il n'y a que deux chifres aux nombres, leur différence est toujours 9 multiplié par le nombre d'unités, qui exprime la différence des deux chifres.

Exemples.

$\overline{21-12}=9=9\times 1=9\times \overline{1-1}.$

$72-27=45=9\times 5=9\times 7-2.$

Lorsqu'il y a trois chifres, ils peuvent faire 15 couples 2 à 2, savoir :

	$532-523=$	9	$=9\times 1.$
	$253-235=$	18	$=9\times 2.$
	$352-325=$	27	$=9\times 3.$
A.	$325-253=$	72	$=9\times 8.$
	$325-235=$	90	$=9\times 10.$
	$252-253=$	99	$=9\times 11.$
	$352-235=$	117	$=9\times 13.$
B.	$523-352=$	171	$=9\times 19.$
	$532-352=$	180	$=9\times 20.$
	$523-325=$	198	$=9\times 22.$
	$532-325=$	207	$=9\times 23.$
	$523-253=$	270	$=9\times 30.$
	$532-253=$	279	$=9\times 31.$
	$523-235=$	288	$=9\times 32.$
	$532-235=$	297	$=9\times 33.$

où l'on peut remarquer que le multiple de 9 est toujours exprimé par deux chifres qui font la différence des deux chifres extrêmes des nombres comparés; par exemple, que $532-523=9=9\times 1=5-5=0$ & $3-2=1$, c'est-à-dire 0 & 1×9, $532-325=207=9\times 23=5-3$ & $5-2=23\times 9$, &c. excepté les deux couples *A* & *B* où le plus grand nombre 5, du milieu de l'un des nombres répond au plus petit, 2, du milieu de l'autre; ce qui arrivera dans tous les autres exemples; c'est-à-dire que la regle est telle, qu'il ne faut point avoir égard au chifre du milieu, excepté lorsque dans les deux nombres à soustraire le plus grand & le plus petit chifres sont au milieu. Par exemple,

$$\begin{array}{l} 802 \\ \underline{208} \\ 594=9\times 66=\overline{8-2\ \&\ 8-2}\times 9. \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 820 \\ \underline{802} \\ \ \ 18=9\times 2=8-8\ \&\ 2-0\times 9. \end{array}$$

Mais
$$\begin{array}{l} 802 \\ \underline{280} \\ 522=9\times 58 \text{ n'est plus dans la regle.} \end{array}$$

De même lorsqu'il y a 4 chifres. Par exemple :

$5321-1235=454\times 9.$

$3512-2135=153\times 9.$

$5231-1523=412\times 9$, &c.

Le premier & le dernier chifres du multiple de 9 ont autant d'unités que la différence des premiers & des derniers chifres des deux nombres comparés, pourvu que les deux plus petits chifres étant au milieu, ne répondent pas aux deux plus grands chifres de l'autre, étant aussi au milieu, comme

$$\begin{array}{l} 5123 \\ \underline{1532} \\ 3591=399\times 9. \end{array}$$

Donc 3 qui est le premier chifre, n'est pas $=5--1$, qui sont les deux premiers, ni 9 qui est le dernier, n'est pas égal à $3--2$, qui sont les deux derniers des nombres comparés.

Lorsqu'il y aura cinq chifres, &c. il en sera de même des deux derniers chifres du multiple de 9. Exemple :

$75321-17352=57969=6441\times 9.$

$97613408-71604938=26008470=2889830\times 9.$ &c.

Je ne pousse pas plus loin cette recherche où il y auroit encore bien des choses à examiner; par exemple, s'il n'y a pas quelque loi générale qui regne tant dans la détermination des deux caracteres extrêmes du multiple de 9, que des intermédiaires; si quelques légers changemens apportés à la condition des mêmes caracteres ne laisseroient pas

encore de quoi juger de ce multiple, − ou + quelque choſe à y ajouter, &c. ce qui pourroit devenir utile pour la pratique. J'ai eu occaſion d'en ſentir l'utilité, en opérant ſur les logarithmes, où la diviſion ſe fait par la ſouſtraction, & qui ayant preſque toujours le même nombre de chifres, n'ont ſouvent que les mêmes chifres tranſpoſés pour les logarithmes de nombres différens. Il eſt aiſé déja de voir que le retranchement d'un des caracteres laiſſe toujours une différence des deux nombres donnés telle, que ſi on en ôte le nombre d'unités du caractere qu'on laiſſe de plus à l'un des nombres & qu'on retranche de l'autre, le reſte ſera encore multiple de 9, comme par exemple,

$27-7=20=9\times\overline{2}+2.$

$352-53=299=9\times\overline{33}+2.$

$54721-7214=47507=9\times\overline{5728}+5.$

&c.

Un zéro introduit à la place d'un chifre, lorſqu'il n'y en a que deux dans le nombre donné, donnera toujours une différence multiple de *neuf*, lorſque l'un des deux chifres eſt 9, & que l'on met zéro dans l'autre à la place de 9. Exemple :

$92-20=72=9\times 8.$ | $29-20=9=9\times 1.$

$95-50=45=9\times 5.$ | $59-50=9=9\times 1.$

Si l'on met zéro à la place de l'autre chifre, & qu'on laiſſe le 9, la différence des deux nombres ſera 9, moins la différence des deux chifres qui compoſoient le nombre. Exemple ;

$92-90=2=9-7=9-2.$

$29-20=9=9-0=9-9.$ &c.

S'il n'y a poinr de 9 dans les deux chifres des nombres donnés, la différence ſera 9 ou multiple de 9, moins le complément, du nombre retranché avec 9. Exemple : $85-80=5=9-4=9-5$. $79-70=9-9-9=0$.

$87-70=17=\overline{9\times 2}=18-\overline{9-8}=1.$

$82-20=62=9\times 7=63-\overline{9-8}=1.$

$73-30=43=9\times 5=45-\overline{9-7}=2.$

Mais lorſqu'il a pluſieurs chifres, le zéro introduit dans le nombre à ſouſtraire, donne une différence égale à 9 ou à un multiple de 9, plus le chifre retranché. En voici pluſieurs exemples qui mettront la choſe dans ſon jour :

$253-053=200=9\times\overline{22}+2.$

$352-203=149=9\times\overline{16}+5.$

$532-502=30=9\times\overline{3}+3.$

$532-320=212=9\times\overline{23}+5.$

$95362-09536=85826=9\times\overline{9536}+2.$

$59352-,0392=8960=9\times\overline{995}+5.$

$35923-29053=6870=9\times\overline{763}+3.$

$25396-23509=1887=9\times\overline{209}+6.$

$25396-23690=1706=9\times\overline{189}+5.$

&c.

Du reſte, il eſt aiſé de voir que la propriété de 9 dont il eſt ici queſtion, n'eſt fondée que ſur ce que ce nombre eſt le pénultieme de la progreſſion décuple dont nous nous ſervons, & que le pénultieme de toute autre progreſſion auroit la même propriété. Car par exemple, $42-24=18=9\times 2$, parce que mettant le 2 à la place du 4, j'ôte deux dizaines, & que mettant le 4 à la place du 2, j'ajoute autant d'unités que j'avois ôté de dizaines, il reſte donc deux neuvaines, &c. (*Cet article eſt tiré des papiers de M.* DE MAIRAN.)

NEUFCHATEL EN BRAY, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie au pays de Bray, à 8 lieues S. E. de Dieppe, 9 N. O. de Rouen, 30 N. O. de Paris, ſur la riviere de Béthune. *Long.* 19. 5. *lat.* 49. 45.

NEUFME, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité *nonagium nona*, eſt un droit ſingulier que les curés perçoivent dans certains pays ſur les biens de leurs paroiſſiens décédés, pour leur donner la ſépulture eccléſiaſtique ; c'eſt pourquoi ce droit eſt auſſi appellé *mortuage*.

Ce droit tire ſon origine de ce qu'anciennement on regardoit comme un crime de ne pas donner par teſtament au-moins la neuvieme partie de ſon bien à l'Egliſe. *Voyez le Gloſſaire de* du Cange, au mot *nonagium*.

C'eſt principalement en Bretagne que ce droit eſt connu : M. Hevin prétend que ce droit fut établi pour procurer aux recteurs des paroiſſes un dédommagement de la perte de

de leurs dîmes usurpées par la noblesse, ou de leur procurer leur subsistance nécessaire : de sorte que ce motif cessant, soit par la restitution des dîmes, soit par la jouissance de la portion congrue, le droit de *neufme*, suivant cet auteur, a dû s'éteindre.

Au commencement ce droit s'appelloit *tiersage*, parce qu'il consistoit dans le tiers des meubles de celui qui étoit décédé sans rien léguer à l'Eglise.

On regardoit ce droit comme si odieux, qu'en 1225, Pierre duc de Bretagne fit de fortes remontrances à ce sujet ; il y joignit même les reproches, & l'on en vint à la sédition.

En 1285, le duc Jean II son fils, refusa avec vigueur la confirmation de ce droit qui étoit poursuivie par les ecclésiastiques.

Artus II son fils, consentit que l'affaire fût remise à l'arbitrage de Clément V, lequel siégeoit à Avignon. Ce pape donna sa sentence en 1309, laquelle est contenue dans une bulle appellée *la Clémentine*. Il réduisoit le tiersage au neuvieme, appellé *neufme*. Ce droit fut même restraint sur les roturiers, parce que les ecclésiastiques, pour gagner plus aisément les députés de la noblesse, ausquels on avoit confié la défense de la cause, consentirent que les nobles en fussent déchargés.

En 1330, Philippe de Cugnieres fit des remontrances à ce sujet au roi Philippe de Valois.

Cependant les recteurs de Bretagne se sont maintenus en possession de ce droit sur les roturiers dans la plupart des villes de Bretagne.

Mais, par arrêt du parlement de Bretagne, du 16 mars 1559, ce droit de *neufme* fut réduit à la neuvieme partie en un tiers des meubles de la communauté du décédé, les obseques funérailles, & tiers des dettes préalablement payés.

Ceux dont les meubles valent moins de 40 livres, ne doivent point de *neufme*.

Ce droit n'est autorisé que pour tenir lieu des dîmes, tellement que les recteurs ou vicaires perpétuels qui jouissent des dîmes, ou qui ont la portion congrue, ne peuvent exiger le droit de *neufme* ou mortuage, ainsi qu'il fut décidé par un arrêt de réglement du parlement de Bretagne, du 13 décembre 1676. *Voyez* d'Argentré ; *Hist. de Bretagne, livre IV, chap. v, xxix & xxxv.* Bellondeau, *Observ. liv. III, part. ij, art. 2, & let.* N. *controv. 13.* Dufail, *liv. II, chap. xlviij & cxvj ; liv. III, chap. xcix.* Brillon, au mot *neufme*. (*A*)

NEUHAUS, (*Géogr.*) autrement *Ilradetz*, en Bohémien ; ville de Bohéme, dans le cercle de Béchyn : les Suédois la prirent en 1645. *Long. 32. 56. lat. 48. 8.*

NEUHAUSEL, (*Géog.*) en latin *Neoselium*, & par quelques-uns *Ovaria*. Les Hongrois l'appellent *Ouvar*, c'est-à-dire *château* ; petite, mais forte ville de la haute Hongrie, prise par les Turcs en 1663, & reprise par les Impériaux en 1685, qui passerent tout au fil de l'épée sans faire grace ni à l'âge, ni au sexe. Elle est sur la riviere de Neytzach, dans une plaine marécageuse, à une lieue du confluent du Vag avec le Danube, à cinq lieues N. de Komore, 5 S. E. de Leopolstadt, 12 S. E. de Presbourg, 33 S. E. de Vienne. *Long. 36. 10. lat. 48. 4.*

NEUILLI SAINT-FRONT, (*Géog.*) petite ville de France, dans le diocèse de Soissons, à l'orient de la Ferté-Milon, & à six lieues sud de Soissons. On honore dans cet endroit saint Front, premier évêque de Périgueux ; mais il y a apparence que leur saint Front n'étoit point celui de Périgueux, mais un cor-évêque de Soissons dans les siecles reculés. On croit que tous les lieux de France appellés *Neuilly*, viennent de l'ancien mot *Noviliacum*, ou *Nobiliacum* ; celui-ci est le titre d'un doyenné rural. *Long. 20. 6. lat. 48. 46.*

NEUILLI, dans l'Ile-de-France, (*Géog.*) bourg entre Lagni & Paris, dont étoit curé Foulques, le successeur de saint Bernard, pour la ferveur & l'éloquence. Voici comme en parle Ville-Hardouin, notre premier historien.

» Sçachiez que en 1198, altems d'Innocent III, apostoille de Rome, & Filippe, » roi de France, ot un saint homme, qui » ot nom Folques de *Neuilli* : il ere (étoit) » prêtre, & tenoit la paroiche de la ville ; » & cil Folques commença à parler de » Dieu par France & par les autres terres » encor, & notre sires fit maint miracles » par luy. »

Cet homme respectable, que l'abbé Vely paroît n'estimer pas assez, eut peut-être un zele trop aveugle en prêchant une nouvelle croisade : mais le sage auteur de notre histoire devoit ajouter que Foulques prêcha aussi contre le libertinage & l'usure ; beaucoup de femmes revinrent de leurs égaremens ; il dota des filles honnêtes, & ce que l'on peut regarder comme une espece de miracle de sa part, plusieurs de ces usuriers qu'il avoit eu le talent d'émouvoir, vinrent, dans ses mains, dégorger le fruit de leurs rapines. Sargirus par M. d'Arnaud, *Note pag. 405. (C)*

NEUILLY, *Nobiliacum*, *Nuilliacum*, (*Géogr.*) ancien village du Dijonois, dont l'église fut donnée à l'abbaye de S. Etienne de Dijon en 801, par Betto, évêque de Langres.

Les jardins vastes & ornés ont été plantés sur les dessins du célebre André le Nôtre, il y a 90 ans.

Nous ne parlons ici de ce village que pour relever deux traits d'humanité & de bienfaisance dignes de servir de modele.

Cet endroit ayant beaucoup souffert des inondations de la riviere d'Ouche (*Oscara*), le seigneur Jacques-Philippe Fyot de la Marche, comte de Draci-le-Fort, ci-devant ministre plénipotentiaire à Gênes, fit éclater en cette occasion sa générosité envers les malheureux habitans. Leur reconnoissance les engagea à élever une colonne, qui constate le bienfait & la reconnoissance : on y lit ces inscriptions.

Au nord. AU DIEU
QUI EXAUCE LA PRIERE DU PAUVRE,
VŒU SOLEMNEL DES HABITANS
DE NEUILLY,
LE 30 JUILLET 1770.

A l'est. EN MÉMOIRE DES BIENFAITS DE DIEU QUI A PRÉSERVÉ CETTE PAROISSE DE LA FAMINE, ET DES INONDATIONS QUI ONT DÉSOLÉ CETTE PROVINCE.

Au sud. NON ODERIS LABORIOSA OPERA ET RUSTICATIONEM CREATAM AB ALTISSIMO. *Eccl.*

De l'ouvrier actif qui cultive la terre,
Citoyens estimez les soins laborieux ;
Dieu lui-même créa cet art si nécessaire
Qu'exercent dans nos champs des bras laborieux.

A l'ouest. DIEU TRÉS-BON ÉCOUTEZ LES
CRIS DU CŒUR
QUE VOUS FORMEZ EN NOUS, ET
DAIGNEZ RÉPANDRE
VOS BÉNÉDICTIONS SUR J. PHILIPPE FYOT
DE LA MARCHE, SEIGNEUR DE NEUILLY,
NOTRE PERE,
ET SUR SES ENFANS.

Ce généreux seigneur, à l'imitation du bel établissement de la rose de Salenci, par St. Médard, vers 530, accorde chaque année un prix d'une médaille d'argent au garçon jugé par les peres de famille, le plus sage & le plus laborieux du village.

Un jeune homme estimé dans le pays, eut le malheur de se noyer dans l'Ouche en 1769, en conduisant un charriot de foin, quelque temps avant la distribution de la médaille. Celui qui l'obtint, jugeant le défunt plus digne de la recevoir, l'attacha à un rameau orné de rubans, qu'il alla placer sur la tombe de son ami, au grand étonnement des assistans, en disant : « Je te la » rends, mon cher ami, tu la méritois » mieux que moi ».

Cette fondation, aussi honorable au seigneur, qu'utile à ses justiciables, a déjà produit des fruits, & une espece de révolution dans les mœurs. Sur la médaille très-bien frappée, on lit au milieu d'un côté, *à la vertu*. Au-dessus est une couronne étoilée, accompagnée de deux palmes : de l'autre côté, *au travail*. Au-dessus une couronne d'épis, & à côté deux cornes d'abondance. Sur l'exergue, *Dieu aide les bons.*

Ce seigneur descend de Guillaume Fyot & d'Eudette de Senlis en 1382 : ce Guillaume étoit frere de Jean Fyot, précepteur & confesseur du dauphin Charles, fils aîné du roi Charles VI, dont il devint maître-d'hôtel. On voit à S. Roch à Paris, l'épitaphe de Philippe-Claude Fyot de la Marche, seigneur de Clémencey, mort lieutenant-général des armées du roi en 1750. Le frere & le neveu de M. de *Neuilly* sont morts depuis peu

Dijon, tous deux premiers présidens du parlement de Bourgogne. (*C*)

NEUMARCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Siléfie, dans la principauté de Breslau, à 10 lieues S. E. de Lignitz, 6 O. de Breslau. *Long.* 34. 24. *lat.* 51. 6.

Il y a quelques autres bourgs ou petites villes d'Allemagne nommés *Neumarck*, qui ne méritent aucune mention. (*D. J.*)

NEUME, (*Musique.*) terme de plain-chant. La *neume* est une espece de courte récapitulation du chant d'un mode, laquelle se fait à la fin d'une antienne par une simple variété de sons & sans y joindre aucune parole. Les catholiques autorisent ce singulier usage sur un passage de S. Augustin, qui dit, que ne pouvant trouver des paroles dignes de plaire à Dieu, l'on fait bien de lui adresser des chants confus de jubilation. « Car à » qui convient une telle jubilation sans pa- » roles, si ce n'est à l'Etre ineffable? & » comment célébrer cet Etre ineffable, lorsqu'on ne peut ni se taire, ni rien trouver » dans ses transports qui les exprime, si ce » n'est des sons inarticulés »? (*S*)

NEUNAUGE, s. m. (*Hist. nat.*) nom allemand d'un poisson, qui est une espece de lamproie que l'on trouve communément dans des eaux marécageuses: les Allemands le nomment aussi *schlamnn-beisser*, mordeur de limon. Ce poisson peut servir de thermometre, & annoncer les changemens de la température de l'air: pour cet effet on le met dans un bocal avec un peu de sable & de l'eau de riviere ou de pluie; & la veille du changement, ou une demi-journée auparavant, on le voit s'agiter fortement dans son bocal: il avertit même par un petit sifflement d'une tempête subite ou du tonnerre. *Neunauge* signifie *poisson à neuf yeux*. Voyez *Ephemerides natur. curiosor. année* 1687.

NEVOLI, nom que les Italiens donnent à l'huile essentielle de fleur d'orange. *Voyez* ORANGE.

NEURADE, s. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par M. Jussieu *tribulastrum*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est composé d'une feuille découpée en cinq segmens; la fleur est formée de cinq pétales égaux, plus larges que les feuilles du calice; les étamines sont dix filets de la longueur du calice; les sommités ou bossettes sont simples; le germe du pistil porte sur le calice; les stiles sont au nombre de dix, & de la longueur des stigmates, qui sont simples; le fruit est une capsule orbiculaire, applatie par-dessus, convexe par-dessous, & toute hérissée de pointes; la partie intérieure du fruit est partagée en dix loges, dont chacune contient une seule semence. (*D. J.*)

NEURE, s. f. (*Marine.*) c'est une espece de petite flûte, dont les Hollandois se servent pour la pêche du hareng: elle est d'environ soixante tonneaux. Quelques-uns disent que c'est la même chose que ce qu'on appelle *buche*. *Voy.* BUCHE. (*Z*)

NEURI, *ou* NEURÆI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie en Europe, dont Hérodote, Pline & Pomponius Méla, font mention.

NEURITIQUES, *ou* NERVINS, adj. *terme de Médecine*; qualifiation qu'on donne à des remedes propres pour les maladies des nerfs & des parties nerveuses, comme les membranes, les ligamens, *&c.* Ce mot vient du grec νεῦρον, *nerf*.

Tels sont la bétoine, la lavande, le romarin, la sauge, le laurier, la marjolaine, & plusieurs autres d'entre les céphaliques. *Voyez* CÉPHALIQUE, ANTISPASMODIQUE, CALMANT, & NARCOTIQUE.

NEUROGRAPHIE, s. f. *terme d'Anatomie*, signifie *la description des nerfs*. *Voyez* NERF.

Raim. Vieussens, médecin de Montpellier, a fait un excellent traité latin, intitulé *Neurographia universalis*, où il fait voir qu'il y a plus de ramifications de nerfs dans la peau, que dans les muscles & toutes les autres parties. *Voyez* PEAU.

Duncan, autre médecin de la même université, en a fait un autre fort estimé aussi, intitulé *Neurographia rationalis*. *Voyez* NEVROLOGIE.

NEVROLOGIE, s. f. *discours sur les nerfs*. *Voyez* NERF. Le mot *nevrologie* paroît avoir une signification moins étendue que *nevrographie*, en ce que ce dernier comprend non-seulement les discours sur les nerfs, mais aussi les estampes & les figures qui les représentent; au lieu que *nevrologie* ne s'entend que des discours seulement. Wallis

nous a donné une belle *nevrologie* dans le traité particulier qu'il nous en a laissé. Il a pour titre, *cerebri anatome, nervorumque descriptio & usus, &c.* c'est-à-dire, *anatomie du cerveau, & description & usage des nerfs.*

Ce que l'on avoit de meilleur sur les ramifications des nerfs, étoit contenu dans les *Tables* d'Eustache, qui a travaillé sur les nerfs avec une adresse que personne n'a imitée encore, & qui a évité les erreurs dans lesquelles Vieussens est tombé, comme l'importante erreur sur l'origine du nerf intercostal.

Vieussens, encore jeune, a voulu donner un ouvrage immense: il a beaucoup fait, il s'est trop hâté, & a laissé dans sa *Nevrographie* des fautes qu'un peu plus de lenteur lui auroit appris à effacer. Duverney & Winslow ont trop souvent suivi Vieussens.

On a d'excellens morceaux détachés de *nevrologie;* telle est la these de M. Meckel, *de nervo quinti paris,* Gottingue, 1748, in-4°. Sa *description du nerf dur*, dans les *Mém. de l'acad. de Berlin* de l'année 1749. Telle est la these encore de M. Kruger de *nervo phrenico.* Celle de M. d'Asch, premier médecin de l'armée russienne, *de nervo primi paris cervicis*, Gottingue, 1750, in-4°. Celle de M. Lobstein, *de nervo accessorio*, publiée à Strasbourg; & celle qu'il vient de donner, *de nervis duræ matris*, Strasbourg, 1772, in-4°. Celle *de primo pari*, du même auteur. Tel est le livre de M. Neubauer, *de nervis cordis dextri lateris*, Jenna, 1772, in-4°. Et la these malheureusement perdue, & la planche *de nervis cordis lateris sinistri*, de M. Anderfech, que j'ai donnée avec une explication, dans les *Mém. de la société royale de Gottingue, tome II.*

Ce sont de très-bons fragmens, mais il nous manque toujours une *névrologie* complette, & sur-tout la description exacte des nerfs du bas-ventre, des intestins, du foie, de l'estomac & des autres visceres. Ce que j'ai donné dans mes *Elémens de Physiologie*, est vrai sans être complet. Les nerfs des extrémités moins mal traités que les nerfs internes, ne sont pas encore connus avec la précision avec laquelle on a donné la description des arteres.

Je n'entreprends pas ici de donner une *névrologie* complette, mais je tâcherai de ne donner que ce qui a été vérifié & ce qui mérite de la confiance.

Je ne rappelle pas ici le nerf olfactif. *Voy.* ci-devant Narine. Le nerf optique est des plus considérables dans l'homme, & encore plus dans les oiseaux & même dans les poissons, dans lesquels il tire son origine de plusieurs parties différentes du cerveau. Dans l'homme, sa principale racine vient des *couches optiques*, *voyez* ci-devant Moelle alongée: il passe, avant que d'être revêtu d'une enveloppe générale, sous les grandes colonnes du cerveau, & il en reçoit plusieurs paquets de moëlle en passant. Il se réunit avec le nerf optique de l'autre côté dans tous les animaux; mais je remets le reste de la description à l'*article* Œil, pour ne pas séparer des parties essentiellement liées entr'elles.

La troisieme paire naît des piliers du cerveau, derriere les éminences mamillaires, par plusieurs fibres qui se réunissent.

La quatrieme paire, qui est la plus petite de toutes, vient du pilier, qui du cervelet remonte à l'isthme, par une racine & quelquefois par deux. Elle fait beaucoup de chemin entre le cerveau & le cervelet, avant que d'entrer dans son canal, formé par la dure-mere.

Ces deux nerfs passent par des canaux pratiqués par la dure-mere, par-dessus le sinus pierreux supérieur & le sinus caverneux, marchent le long de la partie transverse de la carotide, & sortent du crâne par le trou déchiré. Ils ne s'engagent pas dans le sinus caverneux, & ne baignent pas dans le sang.

Le nerf de la cinquieme paire est dans l'homme le plus gros de tous les nerfs de l'encephale. Il naît du grand pilier du cervelet par près de cent cordons médullaires qui passent par un canal de la dure-mere séparé du sang des sinus caverneux par une cloison très-forte, formée par la dure-mere même. Le cordon plat qui naît de la réunion de ces filets médullaires est couvert d'une pie-mere fort vasculeuse, & reçoit plusieurs petites arteres de celles qu'on nomme *arteres des sinus caverneux*, & de quelques arteres extérieures. Tous ces vaisseaux donnent au nerf une couleur rouge, qui a donné lieu à supposer un ganglion à cette place: il n'y en a point, & les cordons médullaires particu-

liers se continuent sans être interrompus.

Dans le canal de la dure-mere, ce nerf se partage en trois branches principales. La supérieure intérieure est la branche ophtalmique; c'est la mieux connue : elle continue la direction du tronc, & va droit en avant pour se rendre dans l'orbite par le trou déchiré.

Ce nerf ne donne jamais de filet pour former le nerf intercostal.

Le nerf que l'on a attribué à la dure-mere, & qu'on a dit naître du nerf de la cinquieme paire, n'est pas plus réel. C'est une erreur née de ce que l'on a pris les deux arteres du sinus caverneux pour des branches de la cinquieme, parce qu'on ne les avoit pas injectées.

Les auteurs qui, de nos jours encore, ont soutenu ces deux êtres de raison, pourront se convaincre, par l'anatomie, de leur erreur.

La suite de ce nerf sera mieux placée à *l'article* ŒIL.

La seconde branche de la cinquieme paire est appellée *le nerf maxillaire supérieur :* elle sort du crâne par le trou rond des grandes ailes de l'os sphénoïde. La premiere branche de ce nerf, celle qui continue la direction du tronc, est l'infraorbital : ce nerf passe par la partie la plus élevée de la fente sphéno-maxillaire, il enfile le canal qui porte son nom, & sort par le trou de l'os maxillaire, pour se distribuer à la face. Il y donne des branches à la paupiere supérieure, à l'aile & à la cloison du nez, au buccinateur, au zygomatique, au triangulaire des levres, à la levre supérieure. Il communique avec quelques branches du nerf dur, & avec le filet de la troisieme branche de la cinquieme paire qui accompagne le buccinateur.

Les branches de ce nerf qui naissent avant son entrée dans l'orbite, sont le temporal superficiel, le palatin, les deux alvéolaires & quelques autres filets moins considérables.

Le temporal superficiel passe par une rainure du plancher de l'orbite; il donne à la glande lacrimale une branche qui communique avec le nerf qui naît de l'ophtalmique (de la premiere branche de la cinquieme paire), & dont un filet ou deux passent par de petits trous de l'os de la pomette pour se terminer dans la paupiere inférieure. Une autre branche passe par l'apophyse orbitaire de l'os de la pomette pour se rendre à la fosse & aux tégumens des tempes; il communique avec le temporal, qui naît de la troisieme branche de la cinquieme paire & avec le nerf dur, & se distribue à la peau des tempes, vers le sinciput.

Le nerf palatin & le nerf nasal sortent souvent d'un tronc commun, & quelquefois par des troncs particuliers. Le palatin descend entre l'antre de highmore & l'aile ptérygoïde, se partage dans le canal même en deux, trois, & même en sept branches, & arrive au palais. Sa branche postérieure se distribue au voile du palais & à ses muscles, par une branche superficielle & par une autre profonde; elles avancent jusqu'à la luette.

La branche antérieure est plus grande, elle donne quelquefois, par un canal particulier, une branche au voile du palais, & son tronc se distribue au palais osseux.

Deux branches de ce nerf se rendent depuis le canal ptérygo-palatin aux racines des dents molaires, & d'autres vont aux narines & à l'os spongieux inférieur.

Il y a quelquefois au haut du col un ganglion dans ce nerf.

La branche nasale ou ptérygoïdienne est de la plus grande importance. Je lui donne le dernier de ces noms, parce qu'elle remplit un canal qui passe par-dessous les deux ailes ptérygoïdiennes : ce canal est tapissé par la dure-mere, qui sert de gaîne pour le nerf; car l'artere qui l'accompagne est très petite.

Deux ou trois branches nasales supérieures de ce nerf se rendent dans les narines entre les deux apophyses supérieures de l'os du palais; elles vont au conduit supérieur, à la coquille supérieure, aux cellules ethmoïdiennes, à la cloison.

Plus postérieurement, le même nerf renvoie aux narines trois & même plusieurs autres filets qui vont à la partie postérieure des narines & au vomer.

Le tronc ptérygoïdien rentre dans le crâne par l'embouchure postérieure de son canal, & s'y divise. Sa branche superficielle rampe sous la dure-mere, va en arriere, & va par la fente de l'aqueduc s'unir au nerf dur; elle ne donne pas la corde du tympan, qui à la vérité n'en est pas éloignée.

La branche inférieure est plus grosse; elle donne dans le canal de la carotide une ou deux branches, qui s'unissent au nerf inter-

costal d'une maniere un peu variée, mais l'anastomose même est constante. Cette découverte est dûe principalement à M. Meckel.

Le nerf alvéolaire ou dental postérieur, naît un peu plus antérieurement, & descend le long de la convexité du sinus maxillaire; il se partage aux trois dents molaires postérieures, il communique sous le maxillaire avec le dental antérieur, & donne une branche au buccinateur.

L'*alvéolaire* ou *dental supérieur* naît dans l'orbite & descend entre la paroi osseuse & la membrane du sinus maxillaire: je l'ai vu donner à travers l'os de la pomette un filet à l'angle des levres. Ses branches se partagent aux dents antérieures, au sinus même. Sa branche postérieure communique avec l'alvéolaire postérieur, & fournit quelquefois des nerfs à une ou deux des dents molaires. La branche antérieure va au canin & aux incisifs; elle est souvent remplacée par une branche de l'infraorbital. Tous ces nerfs dentaux entrent par le trou de la racine dans sa cavité. Une des branches de ce nerf revient dans les narines par un canal particulier, & va dans le conduit inférieur, & à la partie antérieure de la cloison.

La troisieme branche de la cinquieme paire est la plus grosse des trois; elle passe par le trou ovale des grandes ailes de l'os sphénoïde, & se partage en deux paquets nerveux.

L'inférieur a pour tronc principal le nerf maxillaire inférieur, qui descend devant le muscle ptérygoïdien interne à la mâchoire inférieure.

Il donne quelquefois une branche de communication qui l'unit au nerf lingual, & qui fait une anse autour de l'artere maxillaire interne; il donne aussi quelquefois un nerf auriculaire qui se réunit avec le temporal externe, & perce le conduit de l'ouïe pour se distribuer dans ses membranes.

Une branche plus constante passe par une rainure superficielle de la mâchoire inférieure, & se distribue au mylohyoïdien & au digastrique.

Le tronc entre dans le canal de la mâchoire inférieure, passe sous les dents molaires, donne des branches dans chaque trou de leurs racines & se partage. La branche profonde continue à passer par le canal de la mâchoire, & de fournir des filets aux dents molaires antérieures canines & incisives. La branche superficielle sort du canal par le trou nommé *mentonnier*, & se distribue par plusieurs branches à l'orbiculaire des levres, au triangulaire, au buccinateur, au quarré, au releveur de la levre inférieure, aux tégumens. Il a plusieurs communications avec le nerf dur.

Le lingual est presque aussi gros que le précédent, il l'accompagne en traversant le muscle ptérygoïdien interne. La corde du tympan se réunit à lui sous un angle très-aigu supérieurement: il descend le long du pharinx, donne des branches à l'amygdale, au ptérygoïdien interne, au mylopharyngien, & paroît entre la mâchoire & le bord du ptérygoïdien.

Il donne alors un plexus, qui dans la glande maxillaire a souvent un ganglion particulier, dont les filets vont à la glande, à la sublinguale, & communiquent quelquefois dans le génioglosse avec la neuvieme paire.

Une autre branche considérable va à la glande sublinguale, communique avec la neuvieme paire, accompagne le canal salivaire de Warthon, & fait sur le cératoglosse un plexus considérable avec la neuvieme paire.

Le reste du lingual continue à s'avancer vers la pointe de la langue, entre le génioglosse & le styloglosse, & se distribue à la pointe & à la partie latérale & superficielle de cet organe. Ce nerf est celui du goût, & donne cependant encore des filets au styloglosse, au lingual, au génioglosse.

Le nerf auriculaire est formé tantôt par les branches réunies des deux branches principales de la troisiemo division de la cinquieme paire, & tantôt par la supérieure seule. Ses racines, quand elles sont plus d'une, embrassent l'artere de la dure-mere.

Il remonte entre l'oreille & la mâchoire inférieure; il donne le long du condyle de la mâchoire une branche simple, double ou triple, qui s'unit à des branches du nerf dur, & dont les filets embrassent l'artere temporale. J'ai vu un ganglion formé par un de ces filets, dont un filet alloit au conduit de l'ouie, le même dont j'ai parlé à l'occasion du nerf maxillaire inférieur.

L'auriculaire donne plusieurs branches à

l'oreille, à l'hélix, au tragus, à l'antitragus, à l'anthélix, à la nacelle, à la face convexe de la conque, dans le conduit de l'ouie à la parotide.

Ce tronc auriculaire devient ſuperficiel & ſe partage par pluſieurs branches dans les tégumens des tempes, du ſinciput & du front. Il communique avec le nerf dur & avec la ſeconde paire cervicale.

Les branches ſupérieures de la troiſieme branche de la cinquieme paire ſont nombreuſes, mais elles ſont uniquement muſculaires.

La premiere va au maſſeter, & quelquefois au temporal.

Les temporaux profonds ſont au nombre de deux ou trois : ils montent avec le muſcle couvert par le pont zygomatique, font des plexus & ſe partagent par pluſieurs filets dans les chairs du temporal. Ils communiquent quelquefois avec une branche du nerf lacrimal, ou bien de l'infraorbital.

Le nerf du buccinateur produit quelquefois les nerfs que je viens de nommer ; il ſe porte en dedans avec le ptérygoïdien externe & le temporal, & donne le long de la convexité du ſinus maxillaire une branche au temporal & au ptérygoïdien externe ; il accompagne le buccinateur & s'y diſtribue ; il communique avec pluſieurs branches du nerf dur, & donne un filet à l'angle des levres, qui ſe diſtribue à l'orbiculaire des levres, au releveur commun, au triangulaire, aux tégumens. Il fait des anſes autour de la veine faciale, & quelquefois autour de l'artere.

Le nerf ptérygoïdien eſt quelquefois une branche du buccinateur. Il ſe conſume entiérement dans le muſcle ptérygoïdien interne.

La ſixieme paire eſt beaucoup plus petite. Les anciens ne paroiſſent pas l'avoir connue. Ce qu'ils appelloient *quatrieme paire* deſcendoit au palais, & paroît avoir été le nerf palatin de la troiſieme paire. Le ſixieme nerf eſt petit, & ſon origine vient du pont de Varole, de l'intervalle des corps pyramidaux, & quelquefois de ces corps même.

Il entre par un ou par deux filets dans un canal particulier de la dure-mere, & baigne dans le ſang du ſinus caverneux, qui lui donne une couleur rouge, continuée dans l'intercoſtal, mais qui abandonne la ſixieme paire, auſſi-tôt qu'elle ſort du ſinus caverneux. Il eſt plus gros pendant qu'il eſt rougeâtre, & ſa partie blanche eſt plus grêle, ce qui ſert à confirmer que le nerf intercoſtal ſort de ce nerf & n'y entre pas.

A l'angle extérieur de la carotide, là où elle ſort de ſon canal oſſeux, le nerf de la ſixieme paire renvoie dans ce canal un filet nerveux, quelquefois double, & toujours ſous un angle plus grand avec la partie antérieure du nerf, & plus petit avec la partie poſtérieure. Ce nerf eſt la premiere racine de l'intercoſtal, & c'eſt cet angle qui a fait naître l'idée que l'intercoſtal ſe termine dans le nerf de la ſixieme, au lieu d'en ſortir. Rien n'eſt au reſte plus commun que des angles rétrogrades dans les nerfs.

L'intercoſtal accompagne la carotide enfermée dans ſa gaîne, qui enveloppe l'artere & s'attache à ſes tuniques. Il ſe diviſe preſque toujours, & embraſſe l'artere par un filet antérieur & par un filet poſtérieur, qui ſe réuniſſent au ſortir du canal, & dont la ſuite ſe trouve à *l'art.* INTERCOSTAL.

Le nerf de la ſixieme paire entre dans l'orbite par le trou déchiré, & ſe conſume tout entier dans le muſcle droit externe de l'œil : il ne donne aucun filet, ni à la dure-mere, ni au ganglion ophtalmique, ni aux nerfs ciliaires.

La ſeptieme paire eſt compoſée de deux branches aſſez diſtinctes & par leur origine & par leurs branches, qui n'ont été regardées comme un ſeul nerf, que parce qu'elles entrent dans le même canal de la dure-mere.

Le cordon interieur eſt appellé la *portion molle* ; elle ne perd jamais cette molleſſe, qu'elle tient de la moëlle du cerveau, dont elle eſt la continuation. Son origine eſt dans la rainure du quatrieme ventricule, qu'on appelle la *plume à écrire*, par deux traits à-peu-près tranſverſaux : ils ſortent de la moëlle alongée ſous le pilier du cervelet ; leur réunion forme le nerf auquel la paire dure s'applique : l'un & l'autre entrent dans le trou de la dure-mere & dans un autre du rocher, qu'on appelle *ſinus auditif*. Nous dirons le reſte à *l'article* OREILLE.

La partie dure de la ſeptieme paire ſort

des piliers du cervelet au-dessous des corps olivaires. Il s'applique à la partie antérieure & supérieure de la partie molle & entre dans le même canal & dans le même antre. Dans cet antre même, M. Bertin dit avoir vu un filet sortir de la partie dure, & entrer par un trou particulier dans l'un des canaux sémi-circulaires.

C'est au fond de l'antre de l'os pierreux, que se trouve l'embouchure de l'aqueduc, canal destiné à conduire la partie hors du crâne. La direction de ce canal est à-peu-près transversale jusqu'à l'extrémité du canal sémi-circulaire antérieur : il descend ensuite en arriere, derriere la cavité de la caisse, & s'y ouvre près de l'étrier : il se termine en-dehors du crâne à la partie postérieure de la capsule osseuse de l'apophyse styliforme.

C'est dans la premiere partie transversale de l'aqueduc, que le filet de la seconde branche de la cinquieme paire vient se joindre au nerf dur. Une petite artere sort par la même fente de l'aqueduc & va à la dure-mere. C'est ou le nerf ou l'artere, qu'on a pris pour une branche nerveuse, que le nerf dur donneroit à la dure-mere.

Un peu au-delà de cette conjonction sort de la partie dure la charde du tympan, qu'Oribase a connue, mais qu'Eustache a mise dans tout son jour. C'est un filet cylindrique sans aucune spirale, qui enfile un canal particulier, entre dans la caisse par un petit trou proche le muscle de l'étrier, passe par cette cavité, & montant en devant entre la longue jambe de l'étrier & le manche du marteau, enfile un sillon au-dessus du tendon du muscle interne du marteau : il accompagne le muscle de la longue apophyse du marteau, sort par une filiere entre l'articulation de la mâchoire & le conduit auditoire, paroît hors du crâne, & se joint sous un angle très-aigu au nerf lingual de la cinquieme paire. Je n'ai jamais vu qu'il ait donné de branche.

Mais la partie dure de la septieme paire donne dans l'aqueduc même un filet au muscle interne du marteau & un autre à celui de l'étrier, & quelques filets même aux cellules mastoïdiennes vues par Cassebohm.

Arrivé hors du crâne, le nerf dur donne pour sa grandeur un nombre prodigieux de branches à la face, & au haut du cou, & communique en mille endroits avec tous les nerfs voisins.

Sa premiere branche est profonde, elle va au muscle stylohyoïdien & au mylohyoïdien; elle s'anastomose avec les nerfs mous, nés de l'intercostal, & qui accompagnent les branches de la carotide.

Une autre branche va au digastrique, le perce ou l'embrasse, & s'anastomose avec le nerf du larynx & avec le glosso-pharyngien, qui l'un & l'autre sont des branches de la huitieme paire. Ces anastomoses sont très-profondes & très-proches du tronc occipital, par lequel la veine jugulaire sort du crâne.

La branche auriculaire est profonde aussi; elle se réfléchit autour de l'oreille, communique avec la cinquieme paire du cerveau, & se distribue à la conque, à l'antitragus, au muscle postérieur.

Un autre filet, pareillement uni avec le cervical, est superficiel & se perd dans l'occipital & dans le splenius.

Le tronc dur, toujours ouvert par la parotide, marche en-dedans, & se partage en branches supérieure & inférieure.

La supérieure est la plus considérable : elle monte & donne une branche temporelle & une autre faciale, ces deux branches se réunissent par plusieurs filets & forment ce qu'on appelle la *patte d'oie*, & une ou deux branches de la troisieme division de la cinquieme paire viennent s'y joindre à la portion dure.

La branche temporale est superficielle, & monte avec l'aponévrose du muscle de ce nom, divisée en deux branches principales. Elle se distribue à la tempe, au front, au sourcil, à la paupiere supérieure, à l'inférieure. Elle communique avec les branches du nerf ophtalmique, celles de l'infraorbital; elle fait plusieurs plexus, & avec ses propres branches, & avec la branche faciale.

Le nerf facial ou transversal a deux branches, & plusieurs même qui passent à travers la parotide & la graisse qui couvre le masseter, se portent à la joue, s'unissent, & entr'elles & avec les branches du nerf infraorbital, celles du buccinateur, & la branche suivante. Ce nerf se divise en plusieurs rameaux,

rameaux, qui vont à la joue, à l'angle des levres, au nez, au zygomatique, au releveur de la levre supérieure, à celui du nez, au releveur commun des levres, aux muscles du nez & au buccinateur. Ses branches embrassent la veine faciale.

La branche inférieure du nerf dur est moins considérable. Sa premiere branche est la faciale; elle avance transversalement avec deux ou trois troncs: le plus supérieur s'anastomose avec le nerf que je viens de décrire. Le plus inférieur accompagne l'anastomose transversale de la veine jugulaire externe avec l'interne, le long du bord de la mâchoire inférieure; elle se partage au buccinateur, au quarré, au triangulaire, au releveur de la levre inférieure, à l'orbiculaire. Il communique avec plusieurs filets du nerf mental, avec ceux du troisieme cervical. Je ne lui ai jamais vu de ganglion.

La branche cervicale du tronc inférieur forme des plexus sous le bord de la mâchoire; ses branches se terminent à la parotide, aux tégumens, au cutané du col: elle communique avec le troisieme cervical & avec la branche précédente.

La huitieme paire est de la plus grande conséquence, à cause de son étendue & des parties importantes auxquelles elle donne des nerfs. Son origine est partagée en plusieurs filets, elle vient de la partie latérale des corps olivaires & de la moëlle alongée au-dessous de ces corps, à commencer depuis le sillon qui sépare le pont de Varole de cette moëlle.

Elle ne donne aucun filet à la dure-mere & passe par un canal de cette meninge & par le grand trou qui est préparé pour la veine jugulaire. Elle en est cependant séparée par une cloison membraneuse, & quelquefois par une portion osseuse: ce qu'on appelle *huitieme paire*, est composé de troncs différens.

Ce sont les nerfs accessoires, dont je parlerai en décrivant les nerfs du cou, le glosso-pharyngien & le tronc de la huitieme paire.

Le glosso-pharyngien est le plus supérieur: c'est quelquefois un nerf tout-à-fait séparé, dont l'origine & le passage par la dure-mere sont distingués du huitieme.

Son premier filet communique avec la paire dure, & va au digastrique & au stylohyoïdien. Il communique encore avec le tronc de la huitieme paire, passe à travers la carotide cérébrale, & donne par ses tuniques un nerf qui en suit toute la longueur, communique devant la veine souclaviere avec des branches du ganglion cervical de l'intercostal, du cardiaque, & se mêle au plexus qui est entre les deux grandes arteres du cœur.

Le glosso-pharyngien descend avec le stylo-pharyngien, & donne deux branches aux pharynx, à l'hyo-pharyngien, génio-pharyngien, thyréo-pharyngien, stylo-pharyngien, mylo-pharyngien, sans suivre une regle constante. Des filets de ces nerfs s'unissent avec les nerfs mous de l'intercostal & avec le tronc de la huitieme paire, & font un plexus. *Voyez* INTERCOSTAL.

La branche linguale de notre nerf accompagne le stylo-pharyngien & le stylo-hyoïdien, est couverte du cératoglosse, accompagne le stylo-glosse, donne des branches à ces deux muscles, & s'enfonce entre l'un & l'autre dans les chairs de la langue, & se divise au lingual & au génio-glosse. Elle n'approche jamais de la pointe.

Il ne faut pas confondre ce grosso-pharyngien avec un autre nerf qui naît du tronc de la huitieme paire au-dessous de celui-ci: il est plus délicat & plus rougeâtre: il donne à travers la carotide cérébrale des branches au grand ganglion de l'intercostal & à l'hyo-pharyngien, & se divise par deux branches montantes & par d'autres descendantes, au pharynx au-dessous du hyo-pharyngien; il donne même des filets au thyréo-pharyngien & au crico-pharyngien. Ses branches font entr'elles un plexus dont les filets communiquent avec les nerfs mous & avec le tronc de la huitieme paire, & font le plexus dont les branches suivent les branches de la carotide, & qui donne une de ses racines au cardiaque supérieur.

Au sortir du crâne, le tronc de la huitieme paire est collé au nerf de la neuvieme paire par une cellulosité fort serrée, & par une autre plus lâche au ganglion cervical supérieur de l'intercostal.

Il n'a jamais de ganglion lui-même, quoi-

qu'on en ait parlé dès le temps de Galien. Il n'eſt pas non plus le tronc de l'intercoſtal, comme on l'a cru anciennement : opinion qui a pu naître du tiſſu cellulaire, dans lequel ces deux nerfs ſont enveloppés ; mais ils ne laiſſent pas que d'être entiérement ſéparés.

La huitieme paire deſcend appuyée ſur le grand droit de la tête, enſuite ſur le long du cou, en accompagnant la carotide. Elle communique avec la neuvieme paire, & donne une branche ou même deux qui s'uniſſent à la branche deſcendante de cette paire. Il communique quelquefois avec le ganglion cervical de l'intercoſtal & avec le premier cervical. Elle donne des filets qui forment un plexus avec les nerfs mous de l'intercoſtal. Elle produit le nerf laryngien au-deſſus du cartilage thyréoïde. *V.* LARYNX. Elle donne enſuite le récurrent (*voyez le même article*), qui ſe contourne du gauche autour de l'arc de l'aorte, & du côté droit autour l'artere ſouclaviere. Elle donne quelques branches pendant qu'elle traverſe le cou à une hauteur incertaine, qui vont au cœur, mêlées avec les branches de l'intercoſtal, & avec celles du récurrent ; ces nerfs ſe trouvent le plus ſouvent du côté gauche. J'ai vu le nerf cardiaque ſupérieur naître uniquement de la huitieme paire.

A la naiſſance de l'intercoſtal, des branches de ce nerf vont au plexus antérieur du poumon ; d'autres forment, ou ſeules ou principalement, ſon plexus poſtérieur, & d'autres encore vont à l'œſophage.

Juſqu'ici le nerf du côté droit & celui du côté gauche étoient paralleles & ſemblables : ils ne le ſont plus à l'approche du bronche. Le nerf du côté droit entre dans la cavité poſtérieure du médiaſtin, derriere le bronche de ſon côté. Le nerf du côté gauche paſſe devant l'aorte & du côté extérieur de l'artere pulmonaire droite, en s'approchant du nerf droit, & l'un & l'autre vont ſe coller à l'œſophage par une celluloſité.

Le nerf gauche y devient antérieur, le droit poſtérieur, l'un & l'autre font un plexus ; mais le poſtérieur eſt le plus conſidérable. Ces deux plexus ſe confondent par pluſieurs de leurs branches.

Le plexus antérieur, renforcé par quelques branches du poſtérieur, va occuper la partie de l'eſtomac, qui eſt à la droite de l'œſophage : il fait dans la petite arcade un plexus : les branches en vont au plan antérieur, à la grande courbure, au pylore ; d'autres filets traverſent l'épiploon hépatico-gaſtrique pour aller au foie ; les uns plus antérieurs & les autres plus poſtérieurs : ils ſe terminent dans le lobe gauche & dans le conduit veineux, & s'uniſſent avec le plexus qui embraſſe la veine-porte. D'autres branches de ce même plexus antérieur vont au cul-de-ſac gauche de l'eſtomac, & s'anaſtomoſent avec les branches du ſplanchnique. *Voyez* INTERCOSTAL.

Le plexus poſtérieur embraſſe l'ouverture de l'œſophaſe avec ſes branches, & occupe la partie poſtérieure de la petite courbure de l'eſtomac : elle donne quelques branches au plexus antérieur : d'autres vont au plan antérieur de l'eſtomac & au poſtérieur ; d'autres au pylore. Quelques-unes de ces dernieres accompagnent la grande artere coronaire, atteignent la céliaque, s'uniſſent par quelques filets avec le ganglion ſémi-lunaire gauche & avec le plexus mitoyen, ſe joignent aux branches de ce ganglion, & vont avec eux & avec l'artere ſplénique à la rate.

D'autres branches plus conſidérables & plus poſtérieures, accompagnent l'artere hépatique, elles vont ſe joindre en partie au plexus ſémi-lunaire du côté droit : d'autres branches vont au pancréas, au duodénum, au pylore ; c'eſt de celles-ci que proviennent les petits nerfs gaſtro-épiploïques, qui ſuivent la grande courbure de l'eſtomac : d'autres encore forment le plexus antérieur de la veine-porte, & ſe diſtribuent à la partie antérieure du lobe droit, au foie & à la véſicule du fiel.

D'autres encore, & des plus conſidérables, enveloppent avec les branches du plexus ſémi-lunaire l'artere méſentérique, & forment le plexus poſtérieur de la veine-porte, dont les branches ſe partagent à une grande partie du foie ; d'autres accompagnent la veine-porte & vont au lobe anonyme ; les plus groſſes & les plus poſtérieures vont avec la branche droite de la veine-porte au lobe droit, & quelques filets en vont à la véſicule du fiel.

Je n'ai donné ſur ce nerf qu'un précis fort abrégé.

La neuvieme paire prend ſon origine de l'intervalle des corps olivaires & pyramidaux, de ces corps même, & de la moëlle alongée au-deſſous d'eux. Ses nombreux filets embraſſent l'artere vertébrale.

Son canal par la dure-mere & le trou de l'occipital, par lequel ce nerf ſort du crâne, eſt ſimple & quelquefois double.

Sorti du crâne, il eſt attaché par un tiſſu cellulaire au nerf de la huitieme paire, & quelquefois même ces nerfs ſont unis par un filet. Le neuvieme reçoit auſſi une branche du premier cervical, ou de l'arcade du premier avec le ſecond.

Il traverſe les deux carotides, donne un filet au coracohyoïdien, au thyréhyoïdien & au géniohyoïdien, & bientôt après la branche deſcendante.

Cette branche reçoit quelquefois une ſeconde racine de la huitieme paire; elle deſcend le long de la jugulaire, tire quelquefois du tronc de la neuvieme paire une ſeconde racine, & deux autres nées du premier & du ſecond cervical, ou bien des deux arcades qui uniſſent le premier cervical avec le ſecond, & le ſecond avec le troiſieme, quelquefois même du troiſieme & du quatrieme. Cette branche deſcendante ſe diſtribue au ſterno-hyoïdien, au coraco-hyoïdien, au ſterno-thyréoïdien : un de ſes filets accompagne le dernier de ſes muſcles, & va dans la poitrine, & ſur le péricarde s'unir au phrénique : il eſt difficile à ſuivre & ne peut pas toujours être démontré.

Le tronc de la neuvieme paire acheve de ſe courber en arc pour arriver à la langue; il communique ſur le cérato-gloſſe avec pluſieurs branches du gloſſo-pharyngien : il donne des branches au géniohyoïdien, au mylo-hyoïdien, au ſtylo-gloſſe, au lingual, au cératogloſſe, & ſe termine dans le dernier de ces muſcles, à près d'un pouce plus en arriere que la pointe de la langue, qu'il n'atteint pas, comme il n'arrive pas non plus juſqu'aux mamelons de la langue.

Les nerfs du cou ſont au nombre de huit; car le dixieme de Willis eſt, ſans contredit, un véritable nerf cervical; il en a tous les caracteres. Il naît hors du crâne; il a des racines antérieures & poſtérieures; j'ai vérifié exactement les dernieres; il forme un ganglion à la ſortie de la moëlle; il a ſes branches antérieures & poſtérieures; il a ſon arcade antérieure & poſtérieure avec le nerf ſpinal qui le ſuit. Je mettrai un peu de détail à la deſcription de ce nerf qui eſt peu connu.

Ses racines antérieures ſont plus connues: il y en a de deux juſqu'à huit; elles naiſſent de la moëlle au-deſſous de la neuvieme paire & preſque ſans interruption. Les racines poſtérieures dont Morgagni a douté, & que Winſlow a rejettées, naiſſent au nombre de deux ou trois au-deſſous du quatrieme ventricule. L'une d'elles ſe mêle ordinairement avec l'acceſſoire, qui en reçoit une branche & en rend une autre au premier nerf cervical.

Les deux ordres de racines de ce nerf ſe réuniſſent dans le ſillon de l'atlas; ils y forment un ganglion, comme tous les autres nerfs de l'épine du dos : ce ganglion eſt placé au-deſſus de l'atlas. Il en ſort une branche antérieure & une poſtérieure, comme de tous les nerfs de cette moëlle : le poſtérieur ſe diſtribue aux deux obliques, aux deux droits poſtérieurs, au complexus & au droit latéral : je l'ai même vu former une arcade poſtérieure avec le nerf de la ſeconde paire.

La branche antérieure eſt moins groſſe; elle accompagne l'artere vertébrale & ſe loge dans la même rainure de l'atlas : elle forme à ſa ſortie une arcade antérieure avec la ſeconde paire. Ses branches vont au droit latéral, au grand droit antérieur; au petit droit intérieur; d'autres communiquent avec le ganglion cervical de l'intercoſtal, avec la branche deſcendante de la neuvieme paire, & quelquefois avec la huitieme. De ſon union avec la neuvieme, une branche rentre dans l'intercoſtal.

De ſon arcade, une autre branche va au grand ganglion cervical, & les branches que je viens de décrire, peuvent être attribuées à l'arcade.

Je puis aſſurer poſitivement que le nerf de Lanciſi, imité par Winſlow, n'exiſte pas; ce nerf devoit paſſer par les trous des apophyſes tranſverſales de toutes les vertebres du cou, & ſe joindre au nerf du cœur. Notre nerf ne donne pas de branches à l'oreille,

& ne produit pas le nerf occipital. Ce nerf n'a été débrouillé qu'à Gottingen par les ſoins de M. d'Aſch, premier médecin des armées de l'impératrice de Ruſſie.

Les nerfs cervicaux naiſſent tous par pluſieurs fibres; ils ſont des plus conſidérables. Leurs filets convergent comme les rayons d'un cercle, dont le paſſage par la dure-mere ſeroit le centre; ils ſont plus tranſverſaux que les autres nerfs de l'épine. Il n'eſt pas rare qu'un filet ne ſorte pas par le canal de ſon nerf, mais qu'il deſcende pour ſortir avec la paire ſuivante.

Je n'entrerai pas dans le détail immenſe de leurs branches muſculaires, je ne parlerai que des principaux troncs nerveux qu'ils produiſent, en renvoyant à l'article OREILLE.

Le nerf acceſſoire remonte de la nuque dans le crâne. Il eſt produit par pluſieurs filets nerveux qui ſortent de la face poſtérieure de la moëlle de l'épine, de l'intervalle de ſes nerfs, & en partie de ſes nerfs poſtérieurs. Le nombre des vertebres dont il tire ſon origine, n'eſt pas toujours le même; ſept ſont le plus grand nombre & trois le plus petit. Il ne forme point de ganglion.

Ses fibres remontent & forment un tronc qui décline en dehors & rentre dans la cavité du crâne. Il communique ſouvent avec la premiere paire; il la paſſe quelquefois cependant ſans la toucher. Il reçoit de la moëlle alongée un nombre de filets médullaires.

Groſſi par ces nouvelles racines, il va accompagner le nerf de la huitieme paire dans ſon paſſage par le crâne; il y eſt plus inférieur des trois nerfs qui compoſent cette paire, & communique quelquefois, & avec le tronc de cette même paire, & avec le gloſſo-pharyngien. D'autres fois, ces communications n'ont pas lieu, & l'acceſſoire ſort même par un trou ſéparé.

Sorti du crâne, il donne de nombreuſes branches au muſcle maſtoïdien; il reçoit un filet de la troiſieme paire de la nuque, & ſe termine dans le trapeze.

Le nerf phrénique appartient aux nerfs du cou, quoiqu'il communique avec la neuvieme paire & avec l'intercoſtal. Comme il ne ſe diſtribue que dans les chairs latérales du diaphragme, il eût convenu peut-être de l'appeller *phrénique latéral*; d'autres nerfs du diaphragme, pour le moins auſſi conſidérables, tirent leur origine de l'intercoſtal, & d'autres encore des nerfs dorſaux.

La premiere racine du phrénique dont nous parlons, ſort de la troiſieme paire des nerfs cervicaux, ou de la branche qui du troiſieme nerf deſcend au quatrieme: elle n'eſt pas conſtante.

Ce filet deſcend devant le muſcle droit de la tête; il reçoit une ſeconde racine qui eſt ſouvent la premiere, & qui eſt plus conſtante & plus groſſe: elle vient de la quatrieme paire, & quelquefois elle eſt double.

Il deſcend en arriere entre le droit & le premier ſcalene devant l'artere ſouclaviere, & ſe porte à la pleure & au péricarde qui couvre les vaiſſeaux du poumon. Dans ce trajet, le phrénique reçoit une troiſieme racine, quelquefois rétrograde, de la cinquieme paire cervicale; elle n'eſt pas conſtante, non plus que celle qui vient du nerf intercoſtal, ou que celles que la phrénique envoie à ce nerf, & dans leſquelles il y a quelquefois un petit ganglion.

Une groſſe racine, ou même deux racines, naiſſent de la ſixieme paire ou de ſa branche brachiale, avec quelques variétés. Elle s'unit au tronc phrénique ou dans le cou ou dans la poitrine, elle n'eſt pas conſtante.

Celle du ſeptieme cervical l'eſt encore moins, de même que celle du huitieme & de la premiere paire des nerfs dorſaux.

Le phrénique deſcend le long du péricarde, auquel il eſt attaché par des filets cellulaires, plus en devant & en ligne droite du côté droit, avec une courbure qui donne le tour du cœur du côté gauche & plus en arriere.

C'eſt le long du péricarde, à d'inégales hauteurs, qué le phrénique reçoit la branche de la branche deſcendante de la neuvieme paire, unie avec la ſeconde & la troiſieme du cou qui accompagne le ſternohyoïdien, & qui n'atteint quelquefois le phrénique que bien près du diaphragme.

Le phrénique donne quelquefois une branche au premier des ſcalenes & au poumon même.

Arrivé au diaphragme à l'union des chairs avec le tendon, il donne des branches antérieures & d'autres postérieures qui sont les plus considérables. Il communique dans le plan inférieur de cette cloison avec les branches de l'intercostal & du splanchnique.

C'est sur ce nerf qu'on fait avec facilité les expériences qui démontrent l'influence des nerfs sur le mouvement musculaire. On le serre entre les doigts, & le côté du diaphragme dont on serre le nerf, perd le mouvement : serré des deux côtés, il arrête entiérement le mouvement de ce muscle. On ôte le doigt, & le diaphragme reprend sa fonction. Irrité, il rend le mouvement à cet organe qu'il a perdu, lors même que le nerf est lié, pourvu que l'irritation se fasse sous la ligature : elle fait le même effet, quand même le nerf est coupé.

Voilà ce qu'il y a de vrai ; le reste de l'expérience, attribuée à Bellini, est imaginaire. On a dit qu'en comprimant le nerf, mais de maniere à faire glisser le doigt contre le diaphragme, le muscle reprend le mouvement, & le perd quand le doigt glisse vers le haut du sternum. On a voulu démontrer par-là que c'est par un fluide que le nerf produit le mouvement dans le muscle, mais l'expérience est romanesque : le nerf comprimé fait également cesser le mouvement du diaphragme, soit qu'on glisse le doigt en-bas vers le muscle, ou en-haut vers le cerveau.

Les nerfs du bras sont les principaux troncs nerveux, produits par la moëlle de l'épine dans le cou & dans le haut du dos. Ces nerfs sont, après ceux du bas des lombes & de l'os sacrum, les plus gros du corps humain. Il y a beaucoup de variété ; mais généralement le premier de ces nerfs naît de la cinquieme paire cervicale, & le dernier de la premiere des dorsales.

Les nerfs font entr'eux & avec le premier dorsal, un plexus presque indéchiffrable.

Je trouve presque toujours trois plexus ; le supérieur qui produit le surscapulaire, la petite racine du médian & le musculocutané. Ce nerf, & quelquefois le suivant, embrasse l'artere souclaviere.

Le plexus moyen produit le cubital, le cutané & la plus grosse des racines du médian.

Le plexus inférieur donne le radical & le contourné.

Ces plexus sont couverts d'une cellulosité fort serrée, & paroissent extrêmement durs. Les différens nerfs qui les composent paroissent se confondre entiérement ; mais on trouve, en y regardant de plus près, qu'en effet ce ne sont que les filets cellulaires qui se confondent, parce que l'ame distingue très-bien la douleur d'un doigt d'avec celle d'un autre ; ce qui sembleroit ne pas pouvoir avoir lieu, si effectivement ces filets médullaires se confondoient.

Je ne puis pas suivre l'anatomie des nerfs brachiaux. Je me contente d'en donner une esquisse fort générale.

Le nerf suprascapulaire naît du cinquieme nerf de la nuque, & se distribue au sur-épineux & au sous-épineux.

Le contourné se réfléchit autour du haut de l'humérus, couvert par le deltoïde : il se distribue à ce muscle, au grand rond, au grand dentelé, au sous-scapulaire, au petit rond, au long extenseur & aux tégumens.

Le cutané interne naît souvent du cubital ; il suit les parties superficielles du bras du côté du cubitus jusqu'au petit doigt, tant du côté qui répond au dos de la main, que de celui qui répond à la paume.

Le musculocutané, né du cinquieme & du sixieme cervical, donne une des racines au nerf médian ; il perce le coracobrachial, donne des branches au biceps & au brachial interne, & s'approche de la veine-médiane, à l'endroit même où se fait ordinairement la saignée : c'est une branche de ce nerf qui est la plus exposée à être blessée dans cette opération, & c'est ce nerf encore dont on a imputé la douleur & les simptomes au tendon du biceps. Le tronc du musculocutané va aux tégumens de la partie du bras qui répond à la cavité de la main, & se continue jusqu'au pouce.

Le médian a quatre origines, au moins elles naissent du sixieme, septieme & huitieme nerf cervical & du premier dorsal ; il accompagne l'artere brachiale ; il donne sur le cubitus la branche interosseuse qui renvoie une branche au cubital. Ce sont les filets de ce nerf interosseux qui, changés en nerfs

mous, vont par la cavité du carpe au creux de la main. Le médian donne les gros nerfs des doigts antérieurs de la main, & fait une arcade profonde très-considérable avec le cubital.

Le cubital naît du huitieme nerf du cou & du premier dorsal. Il se contourne autour du condyle postérieur de l'humérus, & descend par la partie de l'avant-bras qui répond à la paume de la main; il fournit les nerfs dorsaux des deux doigts postérieurs & l'un de ceux du grand doigt; il donne aussi les nerfs du petit doigt, du quatrieme & du côté postérieur du grand doigt. C'est ce nerf qui, froissé quelquefois dans le pli du coude, cause une douleur désagréable, & un engourdissement qui s'étend au petit doigt & au quatrieme.

Le radial est le principal tronc des nerfs du bras & le plus compliqué. Il est formé par le sixieme, le septieme, le huitieme cervical & par le premier dorsal, & se contourne autour de l'humérus de la face interne ou volaire à l'externe ou à la dorsale: il se contourne une seconde fois, & revient à la partie volaire du coude, & retourne encore une fois à la partie dorsale du carpe; il donne les nerfs dorsaux des deux doigts antérieurs & du côté antérieur du grand doigt; il fournit aussi des nerfs mous aux muscles intercostaux. J'en omets les autres ramifications.

J'omets plusieurs nerfs du bras.

Je crois qu'il ne faudroit compter qu'onze paires de nerfs dorsaux, pour ne comprendre sous ce nom que les nerfs réunis par un caractere fort marqué; c'est la branche intercostale que chacun d'eux produit.

Ces nerfs sont moins gros en général que les cervicaux & les lombaires. Le premier lui-même, quoique plus considérable que ceux qui le suivent, l'est moins que les cervicaux qui sont au-dessus de lui.

Ils descendent généralement sous des angles plus aigus, ils sortent presque des faces latérales de la moëlle de l'épine qui est quarrée dans le dos. Les derniers redeviennent plus gros que ceux du milieu, & se suivent presque sans laisser de vuide.

Chacun d'eux donne une branche dorsale & une intercostale; car ce sont ces nerfs qui méritent en effet ce nom, qui ne convient pas si exactement au grand symphatique. Ces nerfs suivent le sillon inférieur des côtes, sans y être trop exactement renfermés: ils vont aux muscles de la poitrine & du bas-ventre. Chacun d'eux donne à sa naissance une ou deux branches qui joignent le symphatique, & qui sont ou transversales, ou rétrogrades.

L'autre branche va aux muscles & aux tégumens du dos.

En ne comptantqu'onze nerfs dorsaux, il y aura six lombaires. Le premier sera celui qui suit la face inférieure de la derniere côte, le dernier, celui qui passe au-dessous de l'os sacrum.

Ils naissent de la moëlle de l'épine au bas de sa partie dorsale & de sa petite portion lombaire. Ces nerfs sont extrêmement longs & font beaucoup de chemin pour arriver au trou de la dure-mere. Les inférieurs sont les plus gros.

Je ne me propose pas de décrire toutes leurs branches; je ne parlerai que de quelques-unes des plus considérables.

Le second lombaire donne un nerf qui accompagne le cordon spermatique, & qui va au scrotum. Dans le sexe, il se porte à l'ovaire. Ce nerf cause des douleurs extrêmement vives dans les descentes & dans la castration, dans laquelle il est lié ou coupé, & souvent suivie d'un spasme cynique funeste.

Les nerfs lombaires, le premier seul excepté, s'unissent pour former le grand nerf fémoral qui accompagne la grande artere crurale, & se distribue aux muscles supérieurs de la cuisse; il donne aussi des nerfs cutanés très considérables qui s'étendent jusqu'au pié.

Le second lombaire forme avec le troisieme & le quatrieme, le nerf obturateur qui accompagne l'artere du même nom, passe par une rainure particuliere du grand trou ovale du pubis, & se distribue aux muscles intérieurs du haut de la cuisse.

D'autres nerfs cutanés naissent du second, du troisieme, & quelquefois du quatrieme lombaire, & se distribuent aux tégumens du fémur.

Le cinquieme & le sixieme lombaire, les trois premiers nerfs de l'os sacrum, se réunissent pour composer le nerf ischiadique, qui est le plus gros du corps humain. Ce nerf est couvert d'une cellulosité fort dure,

comme le ſont les nerfs du bras ; elle réunit ſes cordons médullaires, & dont ſa couche la plus extérieure paroît donner au nerf une eſpece de gaîne.

Il naît de la face antérieure du ſacrum, mais il ſe porte à la face poſtérieure du baſſin, en paſſant avec les groſſes branches de l'artere hypogaſtrique par la grande échancrure iſchiadico-ſacrée, entre le pyramidal & les muſcles quadri-jumeaux.

Je n'en nommerai qu'une branche qui accompagne l'artere honteuſe, va au bulbe de l'uretre, au rectum, aux érecteurs, à l'accélérateur, & avance ſur le dos du pénis juſqu'au gland & au périné. Dans les femmes, ce nerf va à l'extrémité du vagin, à la partie honteuſe, à ſes muſcles, au clitoris, ſur le dos duquel il rampe, comme le nerf analogue rampe ſur le pénis.

Les branches muſculaires du nerf iſchiadique principales, ſortent de deux troncs qui s'accompagnent dans toute la longueur de la cuiſſe, ſans cependant ſe confondre, & qui ne ſe ſéparent qu'au jarret.

Le tibial antérieur & extérieur eſt le moins gros, il accompagne le biceps & ſa tête courte ; il ſe contourne autour du haut du péroné pour ſe faire antérieur ; il donne depuis la cuiſſe même une branche cutanée très-longue qui deſcend par la partie extérieure de la jambe, & ne finit qu'au haut du tarſe.

Une autre branche très-conſidérable, c'eſt la tibiale antérieure qui accompagne l'artere du même nom le long du ligament interoſſeux, qui fait l'arcade tarſée ſur le dos du pié, & donne des branches aux interoſſeux & aux quatre doigts du côté intérieur. Deux autres branches vont à la partie extérieure du pié & aux deux petits orteils.

Le gros tronc tibial poſtérieur deſcend en droite ligne le long de la cuiſſe ; il ſe joint à l'artere poplitée dans le jarret : il donne un gros nerf cutané à la face poſtérieure du tibia ; c'eſt une branche de ce nerf qu'on a voulu attribuer au tendon d'Achille, ſur lequel elle eſt placée ſans y entrer ; le même nerf donne quelquefois les nerfs cutanés des orteils les plus extérieurs.

Le tronc du tibial poſtérieur accompagne l'artere de ce nom, & ſe contourne par un ſillon particulier du calcaneum ; il ſe diviſe comme l'artere, en branche plantaire externe & interne, & ſe porte de même à la plante des piés & à la partie des orteils qui y répond. C'eſt l'externe qui donne des branches aux interoſſeux. L'un & l'autre plantaire forme une arcade analogue à celle de la main.

Les nerfs ſacrés ſont au nombre de cinq, & le dernier de ces nerfs ſort au-deſſus du coccyx, que les anciens, d'après les ſinges, ont ſuppoſé contenir de la moëlle & fournir des nerfs.

Il n'y a que de très-petits nerfs ſacrés poſtérieurs, compagnons des petites arteres, qui ſortent par les trous de la face poſtérieure pour ſe rendre aux muſcles qui couvrent cette face.

Les gros nerfs ſont tous antérieurs ; les deux derniers ſont extrêmement petits : ils ne laiſſent pas que d'avoir leur ganglion.

Outre le grand nerf iſchiadique, le troiſieme & le quatrieme nerf ſacrés donnent quelques filets au plexus hypogaſtrique du grand ſymphatique.

Ces mêmes deux nerfs donnent des branches à la matrice, au vagin.

Les plus inférieurs des ſacrés ſont à la veſſie & au rectum.

Le nombre de tous les nerfs ſera donc de trente-neuf, dont neuf appartiennent à la tête, huit à la nuque, onze au dos, ſix aux lombes & cinq au ſacrum. (*H. D. G.*)

NEUROSPATIQUE ART, (*Littérat.*) ce mot technique ſignifie une choſe que nous connoiſſons beaucoup ſous le nom de *jeu de marionnettes*, amuſement inſipide qui faiſoit les délices d'Antiochus, roi de Syrie. On a ſuffiſamment parlé de la *Neuroſpatique* au *mot* MARIONNETTES. (*D. J.*)

NEVROTOMIE, ſ. f. partie de l'anatomie qui traite de la diſſection des nerfs. Pour faire une bonne *nevrotomie*, il faut ſe procurer des enfans ; les plus jeunes ſujets ſont les meilleurs, parce que les nerfs ſont plus gros chez eux, & plus aiſés à diſſéquer. (*P*)

NEUSALTZ, (*Géog.*) ville de la Siléſie Pruſſienne, dans la principauté de Glogau, & dans le cercle de Freyſtadt. Elle n'exiſte à titre de ville que dès l'an 1743, & l'an 1759 elle fut preſque toute réduite en cendres par les Coſaques. Elle a été dès-lors très-bien rebâtie ; & les Herrenhuters, dont elle eſt

en grande partie peuplée, y font fleurir beaucoup le commerce & les métiers. (*D. G.*)

NEUSE, *Ter*, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas, dans les états de la généralité, au bailliage de Hulst, sur l'Escaut occidental. Elle a eu jadis des fortifications qui sont aujourd'hui rasées, & c'est même un lieu tout ouvert. (*D. G.*)

NEUSIDLERZÉE, (*Géog. mod.*) lac de la Basse-Hongrie, aux frontieres de l'Autriche, près d'Œdunbourg, entre Javarin à l'orient, & Vienne à l'occident.

NEUZIEDEL, NEZIDER, (*Géogr.*) jolie ville de la Basse-Hongrie, au comté de Moson, autrement appellé *Wieselbourg*, & sur le bord du lac de Ferto ou de *Neusiedel.* Il croît de très-bons vins & de très-bons grains dans ses environs, & c'est une dépendance de la ville d'Altenbourg. (*D. G.*)

NEUSOHL, BESZTERTZE, BANYA, (*Géog.*) ville de la Basse-Hongrie, dans le comté de Soly, sur le Gran. Elle a les titres de libre & de royale, & c'est en effet la plus considérable d'entre les métalliques du pays. Ses mines de cuivre sont très riches; ses marchés hebdomadaires très-fréquentés, & tous les vivres y sont à bon prix. Elle renferme six églises & un gymnase, & elle est généralement bien bâtie. (*D. G.*)

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de la Basse-Saxe au duché de Meckelbourg, sur une petite riviere qui tombe dans l'Elbe à Domitz. *Long.* 29. 35. *lat.* 53. 38.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wagrie, sur la mer Baltique. Les Suédois la prirent en 1644. *Long.* 28. 38. *lat.* 54. 10.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville forte & épiscopale d'Allemagne, dans la Basse-Autriche, dont l'évêque est le seul suffragant de Vienne. Matthias Corvin la prit en 1485 : les Autrichiens la reprirent ensuite. Elle est à 8 lieues S. de Vienne, 22 N. E. de Gratz. *Long.* 24. 35. *lat.* 47. 48.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, sur la Saale, près de Kœning Sehoffen. *Long.* 28. 10. *lat.* 49. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Brunswick-Lunébourg, à 4 lieues N. O. d'Hanover, sur la riviere de Leyne. *Long.* 27. 24. *lat.* 52. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Holstein, sur un golfe que forme la mer Baltique, sur la côte de la Wagrie. Elle est située à quatre milles d'Oldembourg, & à environ pareille distance de Lubec. *Long.* 28. 24. *lat.* 53. 56.

NEUSTADT AN DER HART, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, au Palatinat du Rhin, située sur une petite chaîne de montagnes appellée *la Hart*, à quatre milles de Landau. Comme son territoire fait partie du Speyrgow, on la nomme en latin *Neapolis-Nemetum.* Jean Casimir s'en rendit maître par artifice en 1579. *Long.* 26. 48. *lat.* 49. 22.

NEUSTATT, (*Géog.*) L'Allemagne a plusieurs bourgs ou petites villes ainsi nommées, mais qui ne méritent aucun détail. Il y a trois *Neustatt* en Franconie; une dans le landgraviat de Hesse, une au comté de la Marck, une dans la Haute-Baviere sur l'Abenz, une dans la Moravie, à 3 lieues N. d'Olmutz, une dans la Suabe, à 3 lieues de Heylbron, sur le Kocker, *&c.* (*D. J.*)

NEUSTÉ *ou* NEUVETÉ, *termes de Riviere;* droit que paie un bateau la premiere fois qu'il vient à Paris.

NEUSTRÉ, s. m. *terme de Courtepointiers*, artisan qui fait & qui vend des meubles. Cet ancien terme se trouve dans les statuts des Courtepointiers, qui composoient autrefois une des communautés de Paris, réunie en 1636 à celle des Tapissiers. Ces derniers, parmi leurs autres qualités, conservent celle de Courtepointiers-*Neustrés.*

NEUSTRIE, (*Géog.*) c'est le nom qu'on imposa après la mort de Clovis, ou un peu auparavant, à une des parties principales de la France, qui comprenoit toutes les terres renfermées entre la Meuse & la Loire. On l'appella en latin *Neustria*, *Neustrasia*, ou *Neuster*, & quelquefois *Neptricum*, ou *Neptria;* il n'est pas facile de deviner l'origine de ces deux derniers mots.

Vers le temps de Charlemagne, la *Neustrie* se trouvoit renfermée entre la Seine & la Loire : enfin, elle fut de nouveau resserrée dans les bornes où elle est aujourd'hui. Charles le Simple ayant été obligé de céder, en 912, la *Neustrie* à Rollon, le plus illustre

des

des barbares du Nord, elle perdit ſon nom, & prit celui de Normandie. (*D. J.*)

§ NEUSTRIE, *Neuſtria*, (*Géog. du moyen âge.*) La plupart des écrivains modernes croient que ce mot déſigne la plage occidentale, par oppoſition à celui d'*Auſtraſia* qui marque l'orientale; mais ce mot propre, dans la langue Germanique comme dans la Romaine, paroît propre à une terre nouvelle ajoutée par acceſſion, à une poſſeſſion antérieure ou plus ancienne. Ce qu'on lit dans Alberic de Trois-Fontaines, confirme littéralement cette interprétation: *ſucceſſit Dagoberto I filius ejus Clodoveus in Neuſtriâ, id eſt Novâ Franciâ.* Il eſt aſſez évident que dans les progrès qu'une nation, ſortie de Germanie au-delà du Rhin, pouvoit faire en-deçà de ce fleuve, l'Auſtrie ou l'Auſtraſie dut devancer la *Neuſtrie;* & on remarque que celle-ci eſt quelquefois diſtinguée de l'autre par le nom de *Francia* ſpécialement, & les *Neuſtraſii* des Auſtraſiens par le nom de *Franci*, quoiqu'autrement le nom national devienne commun aux uns comme aux autres.

On trouve enſuite, & du temps de la race Carlovingienne, une diſtinction entre *Francia* & *Neuſtria:* on reconnoît que, par une diminution dans l'étendue primitive de la *Neuſtrie*, *Francia Media*, comme on le lit dans le partage que fit Louis-le-Débonnaire entre ſes enfans, eſt un pays mitoyen entre la *Neuſtrie* d'un côté & l'Auſtraſie de l'autre. La Seine paroît ſéparer deux diſtricts différens, ſelon ces termes, *inter Ligerim & Sequanam.* C'eſt en conſéquence que nous avons un reſte de cette France dans ce qu'on appelle l'*Ile de France* aux environs de la Seine, & particuliérement à la droite de ce fleuve, dans un canton diſtingué par le nom de *France.*

On ſait qu'une partie conſidérable de la *Neuſtrie* adjacente à la mer, forma une province particuliere ſous le nom de *Nortmannia*, par la conceſſion que fit Charles-le-Simple à Rollon, qui entre les chefs des Normands, s'eſt plus diſtingué qu'un autre. Adrien de Valois remonte ſur ce fait juſqu'à l'an 896. Du Tillet, dans ſa *Cronique des rois de France*, fixe l'inféodation de la Normandie à l'an 912, & la date même de l'acte eſt reculée à 919, ſelon quelques mémoires

particuliers. Il faut croire que Rollon étoit maître d'avance d'un pays qu'on jugea devoir lui céder formellement, pour faire d'un ennemi un ſujet de la couronne.

L'hiſtoire veut que dépouillé de ſon domaine en Danemarck, Rollon ſe ſoit retiré en Scandinavie, où il avoit raſſemblé aſſez de monde pour entreprendre de ſe faire un établiſſement, qu'il fut très-capable de bien gouverner, comme d'en acquérir la poſſeſſion. Les brigandages exercés par les Normands dans les pays maritimes de la France depuis la Friſe, & dans des parties intérieures en remontant les grandes rivieres, avoient commencé vers la fin du regne de Charlemagne; la foibleſſe du gouvernement ſous Louis-le-Débonnaire, & plus encore les guerres qui s'allumerent entre ſes enfans, mirent les Barbares en liberté de dévaſter cruellement la France pendant près d'un ſiecle. Eginhart s'explique aſſez clairement ſur la contrée d'où ils ſortoient: *Dani ſiquidem*, dit-il, & *Suenones quos Nort-manos vocamus*, occupoient les rivages ſeptentrionaux & les îles d'un grand golfe, qui de l'Océan occidental, s'enfonce dans les terres vers l'orient.

Sous le regne de Charles-le-Chauve, le gouvernement de tout le pays qui s'étend depuis la Seine juſqu'à la Loire & juſqu'à la mer, avoit été confié, avec le titre de duc & de marquis de France, à Robert-le-fort, tige de l'auguſte maiſon qui occupe le trône depuis 800 ans. Ce gouvernement, formé pour s'oppoſer aux courſes des Normands & aux entrepriſes des Bretons qui empiétoient ſur cette frontiere, paſſa aux fils de Robert, Eude & Robert, & à ſon petit-fils Hugues-le-Grand. L'Anjou qui en faiſoit l'extrémité, fut inféodé à un comte par le roi Hugues Capet, en y attachant la dignité de ſénéchal de France: *majoratûs & ſeneſcalliæ.* Geoffroi, ſurnommé *Plantagenet*, comte d'Anjou & du Maine au commencement du XII^e^ ſiecle, ayant épouſé l'héritiere de Henri I roi d'Angleterre, a fait la tige des Plantagenets, rois d'Angleterre & ducs de Normandie. Son petit-fils Jean-ſans-Terre, étant devenu juſticiable de la cour des pairs de France, par le meurtre de ſon neveu Artus, les grandes poſſeſſions dont cette maiſon jouiſſoit en France, furent confiſquées par Philippe-

Auguste en 1203 : ce qui a été suivi d'un traité fait avec S. Louis l'an 1259, par lequel Henri III roi d'Angleterre, renonça à ses prétentions sur la Normandie, & aux droits qu'il pouvoit exercer sur l'Anjou, dont avoit été pourvu en 1225, Charles, frere de S. Louis, qui a fait la branche des comtes de Provence, rois de Sicile. *Voyez Etats formés en Europe*, par d'Anville, *in*-4°, 1771. (*C*)

Neustrie, (*Géog.*) centre de l'Italie, entre la Ligurie & l'Emilie : les Lombards s'étant rendus maitres d'une partie de l'Italie, donnerent à l'imitation des François, les noms de *Neustrie* & d'*Austrasie* à une portion de leurs conquêtes. Ils appellerent *Austrasie* la partie qui étoit à l'orient, & *Neustrie* ou *Hespérie*, celle qui étoit à l'occident, & laisserent à la Toscane son ancien nom. (*D. J.*)

NEUTRALITÉ, s. f. (*Droit polit.*) état dans lequel une puissance ne prend aucun parti entre celles qui sont en guerre.

Pour donner quelque idée de cette matiere, il faut distinguer deux sortes de *neutralité*, la *neutralité* générale, & la *neutralité* particuliere.

La *neutralité* générale, c'est lorsque sans être allié d'aucun des deux ennemis qui se font la guerre, on est tout prêt de rendre également à l'un & à l'autre, les devoirs auxquels chaque peuple est naturellement tenu envers les autres.

La *neutralité* particuliere, c'est lorsqu'on s'est particulierement engagé à être neutre par quelque convention, ou expresse ou tacite. La derniere sorte de *neutralité*, est ou pleine & entiere, lorsque l'on agit également à tous égards, envers l'une & l'autre partie ; ou limitée, ensorte que l'on favorise une partie plus que l'autre, à l'égard de certaines choses & de certaines actions.

On ne sauroit légitimement contraindre personne à entrer dans une *neutralité* particuliere, parce qu'il est libre à chacun de faire ou de ne pas faire des traités & des alliances, ou qu'on ne peut du-moins y être tenu, qu'en vertu d'une obligation imparfaite. Mais celui qui a entrepris une guerre juste, peut obliger les autres peuples à garder exactement la *neutralité* générale, c'est-à-dire, à ne pas favoriser son ennemi plus que lui-même. Voici donc à quoi se réduisent les devoirs des peuples neutres.

Ils sont obligés de pratiquer également envers l'un & l'autre de ceux qui sont en guerre, les lois du droit naturel, tant absolues que conditionnelles, soit qu'elles imposent une obligation parfaite ou seulement imparfaite ; s'ils rendent à l'un d'eux quelque service d'humanité, ils ne doivent pas le refuser à l'autre ; à moins qu'il n'y ait quelque raison manifeste qui les engage à faire en faveur de l'un quelque chose que l'autre n'avoit d'ailleurs aucun droit d'exiger. Mais ils ne sont tenus de rendre les services de l'humanité à aucune des deux parties, lorsqu'ils s'exposeroient à de grands dangers en les refusant à l'autre, qui a autant de droit de les exiger. Ils ne doivent fournir ni à l'un ni à l'autre les choses qui servent à exercer les actes d'hostilité, à moins qu'ils n'y soient autorisés par quelque engagement particulier ; & pour celles qui ne sont d'aucun usage à la guerre, si on les fournit à l'un, il faut aussi les fournir à l'autre. Ils doivent travailler de tout leur possible à faire ensorte qu'on en vienne à un accommodement, que la partie lésée obtienne satisfaction, & que la guerre finisse au plutôt. Que s'ils se sont engagés en particulier à quelque chose, ils doivent l'exécuter ponctuellement.

D'autre côté, il faut que ceux qui sont en guerre observent exactement envers les peuples neutres, les lois de la sociabilité, qu'ils n'exercent contre eux aucun acte d'hostilité, & qu'ils ne souffrent pas qu'on les pille ou qu'on ravage leur pays. Ils peuvent pourtant, dans une extrême nécessité, s'emparer d'une place située en pays neutre ; bien entendu qu'aussi-tôt que le péril sera passé on la rendra à son maître, en lui payant le dommage qu'il en aura reçu. *Voy.* Buddée, *Elementa Philosophicæ practicæ*, Puffendorf, *liv. II, ch. vj* ; & Grotius, *liv. III, ch. j & xvij*. (*D. J.*)

NEUTRE, adj. ce mot nous vient du latin *neuter*, qui veut dire *ni l'un ni l'autre* : en le transportant dans notre langue avec un léger changement dans la terminaison, nous en avons conservé la signification originelle, mais avec quelque extension ; *neutre* veut dire, qui n'est ni de l'un ni de

l'autre, ni à l'un ni à l'autre, ni pour l'un ni pour l'autre, indépendant de tous deux, indifférent ou impartial entre les deux; & c'eſt dans ce ſens qu'un état peut demeurer *neutre* entre deux puiſſances belligérantes, un ſavant entre deux opinions contraires, un citoyen entre deux partis oppoſés, *&c.*

Le mot *neutre* eſt auſſi un terme propre à la grammaire, & il y eſt employé dans deux ſens différens.

I. Dans pluſieurs langues, comme le grec, le latin, l'allemand, qui ont admis trois genres; le premier eſt le genre maſculin; le ſecond eſt le genre féminin, & le troiſieme eſt celui qui n'eſt *ni l'un ni l'autre* de ces deux premiers, c'eſt le genre *neutre.* Si la diſtinction des genres avoit été introduite dans l'intention de favoriſer les vues de la Métaphyſique ou de la Coſmologie, on auroit rapporté au genre *neutre* tous les noms des êtres inanimés, & même les noms des animaux, quand on les auroit employés dans un ſens général & avec abſtraction des ſexes, comme les Allemands ont fait du nom *kind* (enfant) pris dans le ſens indéfini: mais d'autres vues & d'autres principes ont fixé ſur cela l'uſage des langues, & il faut s'y conformer ſans réſerve, *voyez* GENRE. Dans celles qui ont admis ce troiſieme genre, les adjectifs ont reçu des terminaiſons qui marquent l'application & la relation de ces adjectifs à des noms de cette claſſe; & on les appelle de même des terminaiſons *neutres:* ainſi *bon* ſe dit en latin *bonus*, pour le genre maſculin, *bona* pour le genre féminin, & *bonum* pour le genre *neutre.*

II. On diſtingue les verbes adjectifs ou concrets en trois eſpeces générales, caractériſées par les différences de l'attribut déterminé qui eſt renfermé dans la ſignification concrete de ces verbes; & ces verbes ſont actifs, paſſifs ou *neutres*, ſelon que l'attribut individuel de leur ſignification eſt une action du ſujet, ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou un ſimple état qui n'eſt dans le ſujet, ni action ni paſſion. Ainſi *aimer*, *battre*, *courir*, ſont des verbes actifs, parce qu'ils expriment l'exiſtence ſous des attributs qui ſont des actions du ſujet: *être aimé*, *être battu*, (qui ſe diſent en latin *amari*, *verberari*;) *tomber*, *mourir*, ſont des verbes paſſifs, parce qu'ils expriment l'exiſtence, ſous des attributs qui ſont des impreſſions produites dans le ſujet ſans concours de ſa part, & quelquefois malgré lui: *demeurer*, *exiſter*, ſont des verbes *neutres*, qui ne ſont ni actifs ni paſſifs, parce que les attributs qu'ils expriment ſont de ſimples états, qui à l'égard du ſujet ne ſont ni action ni paſſion.

Sanctius (*Minerv. III. 2.*) ne veut reconnoître que des verbes actifs & des verbes paſſifs, & rejette entiérement les verbes *neutres.* L'autorité de ce grammairien eſt ſi grande qu'il n'eſt pas poſſible d'abandonner ſa doctrine, ſans examiner & réfuter ſes raiſons. *Philoſophia*, dit-il, *id eſt, recta & incorrupta judicandi ratio nullum concedit medium inter Agere & Pati: omnis namque motus aut actio eſt aut paſſio... Quare quod in rerum naturâ non eſt, ne nomen quidem habebit... Quid igitur agent verba* neutra, *ſi nec activa nec paſſiva ſunt? Nam ſi agit, aliquid agit; cur enim concedas rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas, ſi tollis quid agant? An neſcis omnem cauſam efficientem debere neceſſario effectum producere; deinde etiam effectum non poſſe conſiſtere ſine causâ; Itaque verba* neutra *neque ulla ſunt, neque naturâ eſſe poſſunt, quoniam illorum nulla poteſt demonſtrari definitio.* Sanctius a regardé le raiſonnement comme concluant, parce qu'en effet la concluſion eſt bien déduite du principe; mais le principe eſt-il inconteſtable?

Il me ſemble en premier lieu, qu'il n'eſt rien moins que démontré que la Philoſophie ne connoiſſe point de milieu entre *agir* & *pâtir.* On peut au moins par abſtraction, concevoir un être dans une inaction entiere & ſur lequel aucune cauſe n'agiſſe actuellement: dans cette hypothèſe qui eſt du reſſort de la Philoſophie, parce que ſon domaine s'étend ſur tous les poſſibles, on ne peut pas dire de cet être ni qu'il *agiſſe*, ni qu'il *pâtiſſe*, ſans contredire l'hypothèſe même; & l'on ne peut pas rejetter l'hypothèſe, ſous prétexte qu'elle implique contradiction, puiſqu'il eſt évident que ni l'une ni l'autre des deux parties de la ſuppoſition ne renferme rien de contradictoire, & qu'elles ne le ſont point entr'elles: il y a donc un état concevable, qui n'eſt ni *agir* ni *pâtir*; & cet état eſt dans la nature telle que la

Philoſophie l'enviſage, c'eſt-à-dire, dans l'ordre des poſſibles.

Mais quand on ne permettroit à la Philoſophie que l'examen des réalités, on ne pourroit jamais diſputer à notre intelligence la faculté de faire des abſtractions, & de parcourir les immenſes régions du pur poſſible. Or, les langues ſont faites pour rendre les opérations de notre intelligence, & par conſéquent ſes abſtractions mêmes: ainſi elles doivent fournir à l'expreſſion des attributs qui ſeront des états mitoyens entre *agir* & *pâtir*; & de-là la néceſſité des verbes *neutres*, dans les idiomes qui admettront des verbes adjectifs ou concrets.

Le ſens grammatical, ſi je puis parler ainſi, du verbe *exiſter*, par exemple, eſt un & invariable; & les différences que la Métaphyſique pourroit y trouver, ſelon la diverſité des ſujets auxquels on en feroit l'application, tiennent ſi peu à la ſignification intrinſeque de ce verbe, qu'elles ſortent néceſſairement de la nature même des ſujets. Or, l'*exiſtence* en Dieu n'eſt point une paſſion, puiſqu'il ne l'a reçue d'aucune cauſe; dans les créatures ce n'eſt point une action, puiſqu'elles la tiennent de Dieu: c'eſt donc dans le verbe *exiſter*, un attribut qui fait abſtraction d'action & de paſſion; car il ne peut y avoir que ce ſens abſtrait & général qui rende poſſible l'application du verbe à un ſujet agiſſant ou pâtiſſant, ſelon l'occurrence: ainſi le verbe *exiſter* eſt véritablement *neutre*, & on en trouve pluſieurs autres dans toutes les langues, dont on peut porter le même jugement, parce qu'ils renferment dans leur ſignification concrete un attribut qui n'eſt qu'un état du ſujet, & qui n'eſt en lui ni action ni paſſion.

J'obſerve en ſecond lieu, que quand il ſeroit vrai qu'il n'y a point de milieu entre *agir* & *pâtir*, par la raiſon qu'allegue Sanctius, que *omnis motus aut actio eſt aut paſſio*, on ne pourroit jamais en conclure qu'il n'y ait point de verbes *neutres*, renfermant dans leur ſignification concrete, l'idée d'un attribut qui ne ſoit ni action ni paſſion: ſinon il faudroit ſuppoſer encore que l'eſſence du verbe conſiſte à exprimer les mouvemens des êtres, *motus*. Or il eſt viſible que cette ſuppoſition eſt inadmiſſible, parce qu'il y a quantité de verbes comme *exiſtere*, *ſtare*; *quieſcere*, &c. qui n'expriment aucun mouvement, ni actif, ni paſſif, & que l'idée générale du verbe doit commprendre ſans exception, les idées individuelles de chacune. D'ailleurs, il paroît que le grammairien eſpagnol n'avoit pas même penſé à cette notion générale, puiſqu'il parle ainſi du verbe (*Min.* 1. 12.): *verbum eſt vox particeps numeri perſonalis cum tempore*; & il ajoute d'un ton un peu trop décidé: *hæc definitio vera eſt & perfecta*, *reliquæ omnes grammaticorum ineptæ*. Quelque jugement qu'il faille porter de cette définition, il eſt difficile d'y voir l'idée de mouvement, à moins qu'on ne la conclue de celle du temps, ſelon le ſyſtême de S. Auguſtin (*Confeſſ. XI.*); mais cela même mérite encore quelque examen, malgré l'autorité du ſaint docteur, parce que les vérités naturelles ſont ſoumiſes à notre diſcuſſion & ne ſe décident point par l'autorité.

Je remarque en troiſieme lieu, que les Grammairiens ont coutume d'entendre par verbes *neutres*, non-ſeulement ceux qui renferment dans leur ſignification concrete l'idée d'un attribut, qui, ſans être action ni paſſion, n'eſt qu'un ſimple état du ſujet; mais encore ceux dont l'attribut eſt, ſi vous voulez, une action, mais une action qu'ils nomment *intranſitive* ou *permanente*, parce qu'elle n'opére point ſur un autre ſujet que celui qui la produit; comme *dormire*, *ſedere*, *currere*, *ambulare*, &c. Ils n'appellent au contraire *verbes actifs*, que ceux dont l'attribut eſt une action *tranſitive*, c'eſt-à-dire, qui opére ou qui peut opérer ſur un ſujet différent de celui qui la produit, comme *battre*, *porter*, *aimer*, *inſtruire*, &c. Or c'eſt contre ces verbes *neutres* que Sanctius ſe déclare, non pour ſe plaindre qu'on ait réuni dans une même claſſe des verbes qui ont des caracteres ſi oppoſés, ce qui eſt effectivement un vice; mais pour nier qu'il y ait des verbes qui énoncent des actions intranſitives: *cur enim concedas*, dit-il, *rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas*, *ſi tollis quid agant?*

Je réponds à cette queſtion, qui paroît faire le principal argument de Sanctius, 1°. que ſi par ſon *quid agant*, il entend l'idée même de l'action, c'eſt ſuppoſer faux

que de la croire exclue de la signification des verbes que les Grammairiens appellent *neutres ;* c'est au contraire cette idée qui en constitue la signification individuelle, & ce n'est point dans l'abstraction que l'on en pourroit faire que consiste la *neutralité* de ces verbes : 2°. que si par *quid agant*, il entend l'objet sur lequel tombe cette action, il est inutile de l'exprimer autrement que comme sujet du verbe, puisqu'il est constant que le sujet est en même temps l'objet : 3°. qu'enfin, s'il entend l'effet même de l'action, il a tort encore de prétendre que cet effet ne soit pas exprimé dans le verbe ; puisque tous les verbes actifs ne le sont que par l'expression de l'effet qui suppose nécessairement l'action, & non pas par l'expression de l'action même avec abstraction de l'effet ; autrement il ne pourroit y avoir qu'un seul verbe actif, parce qu'il ne peut y avoir qu'une seule idée de l'action en général, abstraction faite de l'effet, & qu'on ne peut concevoir de différence entre action & action, que par la différence des effets.

Il paroît au reste que c'est de l'effet de l'action que Sanctius prétend parler ici, puisqu'il supplée le nom abstrait de cet effet, comme complément nécessaire des verbes qu'il ne veut pas reconnoître pour *neutres :* ainsi, dit-il, *utor* & *abutor*, c'est *utor usum*, ou *abutor usum ;ambulare*, c'est *ambulare viam*, & si l'on trouve *ambulare per viam*, c'est alors *ambulare ambulationem per viam*, &c. Il pousse son zele pour cette maniere d'interpréter, jusqu'à reprendre Quintilien d'avoir trouvé qu'il y avoit un solécisme dans *ambulare viam*.

Il me semble qu'il est assez singulier qu'un espagnol, pour qui le latin n'est qu'une langue morte, prétende mieux juger du degré de faute qu'il y a dans une phrase latine, qu'un habile homme dont cet idiome étoit le langage naturel : mais il me paroît encore plus surprenant qu'il prenne la défense de cette phrase, sous prétexte que ce n'est pas un solécisme, mais un pléonasme ; comme si le pléonasme n'étoit pas un véritable écart par rapport aux lois de la Grammaire aussi bien que le solécisme. Car enfin si l'on trouve quelques pléonasmes autorisés dans les langues sous le nom de figure, l'usage de la nôtre n'a-t-il pas autorisé de même le solécisme *mon ame*, *ton épée*, *son humeur ?* Cela empêche-t-il les autres solécismes non autorisés d'être des fautes très-graves, & pourroit-on soutenir sérieusement qu'à l'imitation des exemples précédens, on peut dire *mon femme*, *ton fille*, *son hauteur ?* C'est la même chose du pléonasme : les exemples que l'on en trouve dans les meilleurs auteurs ne prouvent point qu'un autre soit admissible, & ne doivent point empêcher de regarder comme vicieuses toutes les locutions où l'on en feroit un usage non autorisé : tels sont tous les exemples que Sanctius fabrique pour la justification de son systême contre les verbes *neutres*.

Il faut pourtant avouer que Priscien semble avoir autorisé les modernes à imaginer ce complément qu'il appelle *cognatæ significationis ;* mais comme Priscien lui-même l'avoit imaginé pour ses vues particulieres, sans s'appuyer de l'autorité des bons écrivains, la sienne n'est pas plus recevable en ce cas, que si le latin eût été pour lui une langue morte.

J'ai remarqué un peu plus haut que c'étoit un vice d'avoir réuni sous la même dénomination de *neutres*, les verbes qui ne sont en effet ni actifs ni passifs, avec ceux qui sont actifs intransitifs ; & cela me paroît évident : si ceux-ci sont actifs, on ne doit pas faire entendre qu'ils ne le sont pas, en les appellant *neutres;* car ce mot, quand on l'applique aux verbes, veut dire *qui n'est ni actif ni passif*, & c'est dans le cas présent une contradiction manifeste. Sans y prendre trop garde, on a encore réuni sous la même cathégorie des verbes véritablement passifs, comme *tomber*, *pâlir*, *mourir*, &c. C'est le même vice, & il vient de la même cause.

Ces verbes passifs réputés *neutres*, & les verbes actifs intransitifs ont été envisagés sous le même aspect que ceux qui sont effectivement *neutres ;* parce que ni les uns ni les autres n'exigent jamais de complément pour présenter un sens fini : ainsi comme on dit sans complément, *Dieu existe*, on dit sans complément au sens actif, *ce lievre couroit*, & au sens passif, *tu mourras*. Mais cette propriété d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du sens, n'est point du-tout ce qui doit faire les verbes actifs, passifs ou *neutres ;* car

comment auroit-on trouvé trois membres de division dans un principe qui n'admet que deux parties contradictoires ?

La vérité est donc qu'on a confondu les idées, & qu'il falloit envisager les verbes concrets sous deux aspects généraux, qui en auroient fourni deux divisions différentes.

La premiere division, fondée sur la nature générale de l'attribut auroit donné les verbes actifs, les verbes passifs, & les verbes *neutres*: la seconde, fondée sur la maniere dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe, auroit donné des verbes absolus & des verbes relatifs, selon que le sens en auroit été complet en soi, ou qu'il auroit exigé un complement.

Ainsi *amo* & *curro* sont des verbes actifs, parce que l'attribut qui y est énoncé est une action du sujet: mais *amo* est relatif, parce que la plénitude du sens exige un complément, puisque quand on aime, on aime quelqu'un ou quelque chose; au contraire *curro* est absolu, parce que le sens en est complet, par la raison que l'action exprimée dans ce verbe ne porte son effet sur aucun sujet différent de celui qui la produit.

Amor & *pereo* sont des verbes passifs, parce que les attributs qui y sont énoncés sont dans le sujet des impressions indépendantes de son concours: mais *amor* est relatif, parce que la plénitude du sens exige un complément qui énonce par qui l'on est aimé; au contraire *pereo* est absolu, par la raison que l'attribut passif exprimé dans ce verbe est suffisamment connu indépendamment de la cause de l'impression. *Voy.* RELATIF.

Les verbes *neutres* sont essentiellement absolus, parce qu'exprimant quelque état du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet.

☞ Les Grammairiens ont encore porté bien plus loin l'abus de la qualification de *neutre* à l'égard des verbes, puisqu'on a même distingué des verbes *neutres-actifs* & des verbes *neutres-passifs*, ce qui est une véritable antilogie. Il est vrai que les Grammairiens n'ont pas prétendu par ces dénominations désigner la nature des verbes, mais indiquer simplement quelques caracteres marqués de leur conjugaison.

« De ces verbes *neutres*, dit l'abbé de » Dangeau (*opusc. pag. 187.*), il y en a » quelques-uns qui forment leurs parties » composées... par le moyen du verbe » auxiliaire *avoir:* par exemple, *j'ai couru*, » *nous avons dormi*. Il y a d'autres verbes » *neutres* qui forment leurs parties com» posées par le moyen du verbe auxiliaire » *être*; par exemple, les verbes *venir*, *ar-* » *river*; car on dit, *je suis venu*, & non » pas *j'ai venu*; *ils sont arrivés*, & non » pas *ils ont arrivé*. Et comme ces ver» bes sont *neutres* de leur nature, & » qu'ils se servent de l'auxiliaire *être* qui » marque ordinairement le passif, je les » nomme des verbes *neutres-passifs*... » Quelques gens même sont allés plus loin, » & ont donné le nom de *neutres-actifs* aux » verbes *neutres* qui forment leurs temps » composés par le moyen du verbe *avoir*, » parce que ce verbe *avoir* est celui par le » moyen duquel les verbes actifs, comme » *chanter*, *battre*, forment leurs temps » composés. C'est pourquoi ils disent que » *dormir*, qui fait *j'ai dormi*; *éternuer*, » qui fait *j'ai éternué*, sont des verbes *neu-* » *tres-actifs* ».

Sur les mêmes principes on a établi la même distinction dans la grammaire latine, si ce n'est même de-là qu'elle a passé dans la grammaire francoise: on y appelle verbes *neutres-actifs* ceux qui se conjuguent à leurs prétérits comme les verbes actifs; *dormio*, *dormivi*, comme *audio*, *audivi*: & l'on appelle au contraire *neutres-passifs* ceux qui se conjuguent à leurs prétérits comme les verbes passifs, c'est-à-dire, avec l'auxiliaire *sum* & le prétérit du participe; *gaudeo*, *gavisus sum* ou *fui*. *Voyez* PARTICIPE.

Mais outre la contradiction qui se trouve entre les deux termes réunis dans la même dénomination, ces termes ayant leur fondement dans la nature intrinseque des verbes, ne peuvent servir, sans inconséquence & sans équivoque, à désigner la différence des accidens de leur conjugaison. S'il est important dans notre langue de distinguer ces différentes especes, il me semble qu'il suffiroit de réduire les verbes à deux conjugaisons générales, l'une où les prétérits se formeroient par l'auxiliaire *avoir*, & l'autre où ils prendroient l'auxiliaire *être*;

chacune de ces conjugaisons pourroit se diviser, par rapport à la formation des temps simples, en d'autres especes subalternes. M. l'abbé de Dangeau n'étoit pas éloigné de cette voie, quand il exposoit la conjugaison des verbes par section ; & je ne doute pas qu'un partage fondé sur ce principe ne jettât quelque lumiere sur nos conjugaisons. *V.* PARADIGME.

Au reste, il est important d'observer que nous avons plusieurs verbes qui forment leurs prétérits ou par l'auxiliaire *avoir*, ou par l'auxiliaire *être ;* tels sont *convenir*, *demeurer*, *descendre*, *monter*, *passer*, *repartir :* & la plupart dans ce cas changent de sens en changeant d'auxiliaire.

Convenir se conjuguant avec l'auxiliaire *avoir*, signifie *être convenable : si cela m'AVOIT CONVENU, je l'aurois fait ;* c'est-à-dire, *si cela m'avoit été convenable.* Lorsqu'il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, il signifie *avouer* ou *consentir : vous ETES CONVENU de cette premiere vérité*, c'est-à-dire, *vous avez avoué cette premiere vérité ; ils SONT CONVENUS de le faire*, c'est-à-dire, *ils ont consenti à le faire.*

Demeurer se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut faire entendre que le sujet n'est plus au lieu dont il est question, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y sera plus dans le temps de l'époque dont il s'agit : *il A DEMEURÉ long-temps à Paris*, veut dire qu'*il n'y est plus ; J'AVOIS DEMEURÉ six ans à Paris lorsque je retournai en province*, il est clair qu'alors *je n'y étois plus.* Quand il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, il signifie que le sujet est en un autre lieu dont il est question ; qu'il y étoit, ou qu'il y sera encore dans le temps de l'époque dont il s'agit : *mon frere EST DEMEURÉ à Paris pour finir ses études*, c'est-à-dire qu'*il y est encore ; ma sœur ÉTOIT DEMEURÉE à Rheims pendant les vacances*, c'est-à-dire qu'*elle y étoit encore.*

Les trois verbes de mouvement *descendre*, *monter*, *passer*, prennent l'auxiliaire *avoir*, quand on exprime le lieu *par où* se fait le mouvement : *nous AVONS MONTÉ* ou *DESCENDU les degrés ; nous AVONS PASSÉ par la Champagne après AVOIR PASSÉ la Meuse.* Ces mêmes verbes prennent l'auxiliaire *être*, si l'on n'exprime pas le nom du lieu *par où* se fait le mouvement, quand même on exprimeroit le lieu du départ ou le terme du mouvement : *votre fils ÉTOIT DESCENDU quand vous ÊTES MONTÉ dans ma chambre ; notre armée ÉTOIT PASSÉE de Flandre en Alsace.*

Repartir signifie *répondre*, ou *partir une seconde fois ;* les circonstances les font entendre : mais dans le premier sens il forme ses prétérits avec l'auxiliaire *avoir ; il A REPARTI avec esprit*, c'est-à-dire, *il a répondu :* dans le second sens il prend à ses prétérits l'auxiliaire *être ; il EST REPARTI promptement*, c'est-à-dire, *il s'en est allé.*

Le verbe *périr* se conjugue assez indifféremment avec l'un ou l'autre des deux auxiliaires : *tous ceux qui étoient sur ce vaisseau ONT PÉRI*, ou *SONT PÉRIS.*

On croit assez communément que le verbe *aller* prend quelquefois l'auxiliaire *avoir*, & qu'alors il emprunte *été* du verbe *être ;* l'abbé Regnier le donne à entendre de cette sorte (*Gramm. fr. in-12. pag. 389.*) Mais c'est une erreur : dans cette phrase, *j'ai été à Rome*, on ne fait aucune mention du verbe *aller*, & elle signifie littéralement en latin *fui Romæ ;* si elle rappelle l'idée d'*aller*, c'est en vertu d'une métonymie, ou si vous voulez, d'une métalepse du conséquent qui réveille l'idée de l'antécédent ; parce qu'il faut antécédemment *aller* à Rome pour y *être*, & y *être allé* pour y *avoir été.* Ce n'est donc pas en parlant de la conjugaison, qu'un grammairien doit traiter du choix de l'un de ces tours pour l'autre ; c'est au traité des tropes qu'il doit en faire mention. (*B. E. R. M.*)

NEUTRE, *sel*, (*Chimie.*) voyez *sous le mot* SEL.

NEUVAINE, s. f. (*Théol.*) prieres continuées pendant neuf jours dans une église en l'honneur de quelque saint, pour implorer son secours en quelque nécessité.

NEUVAINE, s. f. (*mesure de grains.*) mesure des blés dont on se sert dans quelques endroits du Lyonnois, particuliérement depuis Trévoux jusqu'à Montmerle, & de traverse jusqu'à S. Trivier. Cent *neuvaines* font cent douze ânées de Lyon.

NEUVEVILLE, (*Géogr.*) mairie & ville de l'évêché de Basle, sur les bords du

lac de Bienne. La ville a été bâtie en 1312 par Gerard, évêque de Basle, qui lui accorda les mêmes privileges que la ville de Bienne avoit. Elle jouit d'une situation agréable & de privileges considérables : elle a son propre magistrat sous la présidence du maire ; celui-ci est établi par l'évêque : elle a aussi ses propres loix. Depuis 1388 il existe un droit de bourgeoisie entre cette ville & celle de Berne, dont l'étendue a été fixée en 1757, par un traité conclu alors entre le prince évêque de Basle & le canton de Berne. En vertu de ce droit de bourgeoisie, elle marche avec sa banniere au secours des Bernois. La montagne de Diesse appartient à cette banniere. Les habitans sont depuis 1530 de la religion réformée. Ils sont industrieux ; mais les troubles qui ont existé entr'eux dans le courant de ce siecle dernier, leur ont fait de grands torts. La culture des vignes est leur plus grande richesse, quoiqu'il y ait aussi quelques manufactures. Le maire réside dans le château bâti en 1288. Il a aussi le titre de châtelain de Schlosberg. (*H.*)

NEUVIEME, s. m. (*Arithmét.*) c'est la partie d'un tout divisé en neuf portions égales.

En fait de fractions ou nombres rompus, de quelque tout que ce soit, un *neuvieme*, trois *neuviemes*, cinp *neuviemes*, sept *neuviemes*, s'écrivent ainsi, $\frac{1}{9}\frac{3}{9}\frac{5}{9}\frac{7}{9}$; la verge ou yard d'Angleterre, qui est une mesure des longueurs, contient sept *neuviemes* d'aunes de Paris.

NEUVIEME, adj. *en Musique*, est l'octave de la seconde. Cet intervalle porte le nom de *neuvieme*, parce qu'il faut former neuf sons pour passer diatoniquement d'un de ces termes à l'autre.

Il y a un accord par supposition qui s'appelle *accord de neuvieme*, pour le distinguer de l'accord de seconde qui se prépare, s'accompagne & se sauve différemment. L'accord de *neuvieme* est formée par un son ajouté à la basse, une tierce au-dessous de l'accord de septieme ; en sorte que la septieme même fait *neuvieme* sur ce nouveau son. La *neuvieme* s'accompagne par conséquent de tierce & quinte, & quelquefois de septieme. La quatrieme note du ton est généralement celle sur laquelle cet accord convient le mieux ; la basse y doit toujours arriver en montant, & le dessus doit syncoper. *Voyez* SYNCOPE, SUPPOSITION, ACCORD.

Addition à l'article précédent. Outre l'accord de *neuvieme* par supposition, il y en a bien d'autres encore ; car d'abord on peut suspendre toutes les consonnances de cet accord, & l'on aura en retranchant la septieme l'accord de *neuvieme*, accompagnée de sixte & quarte ; si l'on ne suspend qu'un ton, on aura la *neuvieme* accompagnée de quinte & quarte ; ou de sixte & tierce, ce qui est assez peu d'usage : j'entends lorsqu'on regarde la sixte comme une suspension, & qu'elle se sauve sur la quinte.

On fera très-bien de ne jamais regarder la *neuvieme* que comme une suspension ; alors on s'appercevra aisément qu'on peut pratiquer la *neuvieme* dans tous les accords, où l'on auroit pu mettre l'octave de la basse. *Voyez* OCTAVE. (*Musique.*)

Non-seulement la *neuvieme* peut se sauver sur l'octave de la basse, celle-ci restant sur le même ton ; mais la *neuvieme* peut encore se sauver par une marche de la basse & du dessous, dans ce cas elle peut se sauver sur la tierce, la sixte & la quinte indifféremment, & voilà d'où vient qu'on n'a pas besoin de faire toujours monter la basse sur la note qui porte la *neuvieme*. Voyez-en un exemple *fig. 2, pl. XIII de Musique, Suppl. des Planc.*

Il arrive aussi qu'au lieu de sauver la *neuvieme* sur le temps foible de la mesure, on la suspend jusqu'au frappé suivant.

Remarquez que l'on peut quelquefois ajouter, sans la préparer, la *neuvieme* à l'accord de la dominante tonique, mais il faut alors que tout l'accord soit disposé par tierce ; ainsi *sol*, *si*, *re*, *fa*, *la*, la consonnance de toutes ces tierces majeures & mineures efface la dureté de la septieme & de la *neuvieme*. Au reste l'accord de *neuvieme* le plus agréable, & qu'on peut par conséquent employer avec le moins de précaution, c'est celui de *neuvieme* mineure pratiqué sur la dominante tonique d'un mode mineur, ainsi *mi*, *sol* ✱, *si*, *re*, *fa*.

En mode mineur l'accord sensible sur la médiante perd le nom d'*accord* de *neuvieme* & prend celui de *quinte superflue*. *Voyez* QUINTE. (*Musiq.*) (*F. D. C.*)

NEUVILLE

NEUVILLE EN HEZ, (*Géogr.*) bourg du Beauvoisis, dans la haute Picardie, à une lieue & de l'élection de Clermont.

C'est, selon quelques auteurs, le lieu de la naissance de S. Louis : c'est aussi la patrie d'Adrien Baillet, savant & judicieux critique, qui a purgé les vies des saints des fables & du merveilleux qui les déshonoroient. Il est mort en 1706, & inhumé en l'église de S. Paul à Paris. (*C*)

NEUVILLE-LES-DAMES, en Bresse, (*prieuré & chapitre régulier de*). Ce chapitre ayant été sécularisé en 1755, en vertu d'une bulle du pape Benoît XIV, datée du 7 des calendes d'avril 1751, les dames chanoinesses qui portoient précédemment une simple *croix d'or*, en prirent *une d'or émaillée à huit pointes*, semblable à celle des comtes de Lyon, avec cette différence qu'au centre d'un côté est l'image de la Vierge, & au revers celle de sainte Catherine, patrone de leur chapitre; le ruban est bleu-céleste lizeré de couleur de feu.

Le chapitre est composé d'une doyenne, d'une chantre, d'une secrette, de vingt chanoinesses prébendées & de plusieurs autres non prébendées.

Pour entrer dans le chapitre de *Neuville-les-dames*, on doit faire preuve de noblesse de nom & d'armes de cinq filiations ou degrés du côté paternel, sans comprendre la présentée; & du côté maternel, il faut prouver seulement que la mere de la présentée est demoiselle.

Après que les preuves ont été agréées par le chapitre de *Neuville*, elles sont examinées & vérifiées par deux comtes de Lyon; l'archevêque de cette ville qui a la nomination des places de chanoinesses, en expédie le brevet.

NEUVILLER, (*Géogr.*) petite ville de France en Alsace, au pié d'une haute montagne. *Long. 25. 4. lat. 48. 20.*

NEUVY, (*Géog.*) ce mot a été formé du latin *Novus vicus*, ou de *Noviacus*, *Noviacum*, mots corrompus de *Novus vicus*. Tous les lieux en France appellés *Neuvy*, ont cette origine; c'est pourquoi le village en Berri, nommé *Neuvy-sur-Barangeon*, ne peut pas être la ville *Noviodunum*, que l'armée de César trouva sur son chemin dans le pays des Bituriges (le Berri), lorsqu'elle s'approcha de l'armée de Vercingentorix. M. Lancelot l'a prouvé contre l'opinion de M. de Valois.

NEWARK, bonne ville d'Angleterre, dans la province de Nottingham, sur la riviere de Trente. A juger de son antiquité par le goût d'architecture de l'une de ses portes, & par la quantité de médailles trouvées dans ses environs, l'on peut croire qu'elle existoit déjà sous les Romains. Il paroît aussi dans l'histoire du royaume, qu'au milieu des troubles qui l'ont agitée, cette ville est du petit nombre de celles dont les rois malheureux n'aient pas eu lieu de se plaindre. Dans le XIII^e^ siecle, elle soutint avec constance le parti de Jean-Sans-Terre contre les barons; & dans le XVII^e^ siecle elle n'ouvrit ses portes aux troupes du parlement, qu'en vertu d'un ordre exprès de Charles I. Ses marchés & ses foires sont très-considérables, & elle députe deux membres à la chambre des communes. (*D. G.*)

NEWBURY *ou* NEWBERY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Berk, sur la riviere de Kennet, & au milieu d'une contrée riante & fertile. Elle étoit autrefois fameuse par ses fabriques de draps, & elle l'est aujourd'hui par celles de droguet. On la croit élevée sur les ruines d'un bourg que les Romains appelloient *Spinæ*, & l'on sait qu'au siecle dernier, les armées du roi & celles de Cromwel en vinrent aux mains sous ses murs à deux reprises, savoir, en 1643 & 1644. (*D. G.*)

NEWCASTLE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northumberland, avec titre de duché. Elle est grande, bien peuplée, négociante, riche & bâtie sur le penchant d'une colline, avec un quai sur la riviere pour la commodité des vaisseaux qui y abordent.

On nommoit anciennement le lieu où l'on a bati *Newcastle*, *Girviorum regio*. Cambden dit qu'elle s'appelloit autrefois *Monkester*, & qu'elle ne prit le nom de *Newcastle*, qui signifie *château neuf*, que d'un château qui y fut élevé pour sa défense par le prince Robert, fils de Guillaume le Conquérant. On en voit encore quelques pans de murailles.

C'est à *Newcastle* que se fait le grand négoce du charbon-de-terre, cette ville étant

presque toute environnée de mines de charbon qu'on y prend pour l'usage. Londres seule en consomme 600 milles chaldrons par année à 26 boisseaux le chaldron. De-là vient qu'on voit presque toujours à *Newcastle* des flottes de vaisseaux charbonniers, dont le rendez-vous est à Shelas, à l'embouchure de la Tyne. C'est en particulier ce négoce qui rend *Newvastle* opulente.

Elle jouit d'ailleurs de grands privileges, qu'elle obtint sous la reine Elisabeth. Elle est du nombre de celles qui se gouvernent elles-mêmes (*couunti-towns*), indépendamment du lieutenant de la province. Elle est sur la Tyne, à 7 milles de la mer & 212 N. O. de Londres. *Long.* selon Street, *20. 21. 15. lat. 55. 3.*

Newcastle est la patrie du vénérable Bede, qui y naquit en 672, & mourut en 755 à 63 ans, après avoir été l'ornement de l'Angleterre, & l'un des plus savans hommes de son siecle. Il s'appliqua également à l'étude des sciences sacrées & profanes. Ses ouvrages ont été imprimés à Bâle & à Cologne en *8 vol. in-fol.* Le plus précieux de tous est l'histoire ecclésiastique d'Angleterre; car ses commentaires ne sont que des passages des Peres liés ensemble dans un style plus simple qu'élégant. (*D. J.*)

NEWIED, (*Géogr.*) jolie petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie & dans les états des comtes de Wied, sur le Rhin: c'est le lieu de la résidence d'une branche de ces comtes, & c'est un des lieux où l'on passe le fleuve sur un pont de bateaux. (*D. G.*)

NEW-JERSET *ou* NOUVELLE-JERSEY, (*Géog.*) province de la nouvelle Albion, divisée en Est-Jersey, ou Jersey-orientale, & en Ouest-Jersey, ou Jersey-occidentale.

La province d'Est-Jersey est située entre le 39 & le 41[d] de latitude septentrionale. Elle est bornée au S. E. par la mer Océane, & à l'est par un gros torrent navigable, appellé *la riviere de Hudson.* La commodité de la situation, & la bonté de l'air, ont engagé les Anglois à y élever quatre ou cinq villes considérables. Tous les avantages s'y trouvent pour la navigation; les bâtimens peuvent demeurer en sûreté dans la baie de Sand-Hoock, au fort des plus grandes tempêtes; l'on peut les expédier de tous les vents, & entrer & sortir en été comme en hiver. Il y a quantité de bois propres pour la construction des navires. La pêche y est abondante; la terre y produit les especes de grains qui croissent en Angleterre, de bon lin, & des chanvres.

La province d'Ouest-Jersey s'étend sur la mer, & ne le cede point à celle d'Est-Jersey. C'est une des meilleures colonies de toute l'Amérique. On y trouve des fourrures de castors, de renards noirs, de loutres, &c. Le tabac y vient à merveille, & la pêche de la morue y est abondante. (*D. J.*)

NEWMARKET, (*Géog.*) grande plaine d'Angleterre, sur les frontieres de Suffolk & de Cambridge. Elle est fameuse par les courses à cheval qui s'y font ordinairement après la saint Michel & au mois d'Avril: le roi Charles II y a bâti une maison royale.

NEWPLYMOUTH, (*Géog.*) ville & colonie angloise dans l'Amérique septentrionale sur la côte de la nouvelle Angleterre, où elle est la capitale d'une province nommée aussi *Plymouth.* Cette province s'étend l'espace de 100 milles le long de la mer, sur environ 50 milles de largeur, & elle forme la plus ancienne colonie de la nouvelle Angleterre. La capitale consiste en quatre ou cinq cens familles. *Long. 306. 35. lat. 41. 30.*

NEWPORT, (*Géog.*) bourg d'Angleterre, chef-lieu de l'île de Wight, avec titre de baronie. *Medena* étoit l'ancien nom de ce bourg, selon plusieurs savans; il a le privilege de députer au parlement, est assez grand, bien peuplé, avec un havre défendu par un château. *Long. 16. 25. lat. 50. 36.*

Il y a un autre *Newport* ou ville à marché dans le Buckinghamshire; un autre dans le Monmoutshire; & un troisieme dans la province de Cornouailles.

C'est à *Newport*, capitale de l'île de Wight, que naquit en 1571, *James* (*Thomas*), en latin *Jamesius*, savant docteur d'Oxford, & premier bibliothécaire de la bibliotheque Bodléienne. Il s'acquit une grande réputation, fut revêtu de divers postes importans, & mourut en 1629, âgé d'environ 58 ans. On a de lui plusieurs ouvrages en latin & en anglois, dont la plu-

part roulent sur des falsifications qu'il avoit trouvées dans les éditions des textes des Peres. Il a traduit en anglois la Philosophie morale des Stoïciens, & a laissé quelques ouvrages manuscrits. Son traité *de personâ & officio judicis apud Hebræos aliosque populos*, parut *in*-4°. & est estimé.

NEWRY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans le comté de Down, à 25 milles au S. O. de Dow, sur la riviere de Newry, près des frontieres d'Armagh. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin, & a le droit de tenir un marché public. *Long.* 10. 44. *lat.* 54. 18.

La petite riviere de *Newry* sort du Lough-Néagh, sépare le comté de Dow de celui d'Armagh, & va se jetter dans la mer, un peu au-dessous de la ville qui porte son nom.

NEWFIDLERZÉE, (*Géog.*) lac situé dans la basse Autriche, à quelques milles du Danube, & au midi de ce fleuve. Les Allemands ne lui donnent le nom de mer *Zée*, qu'à cause de la quantité de poissons qu'on y prend. Pline, *liv. III*, *chap. xxiv*, l'appelle *Peiso.* Il a 7 milles d'Allemagne de longueur, & 3 milles de largeur. (*D. J.*)

NEWTONIANISME, s. m. *ou* PHILOSOPHIE NEWTONIENNE, (*Physiq.*) c'est la théorie du mécanisme de l'univers, & particuliérement du mouvement des corps célestes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enseignée par M. Newton. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Ce terme de *philosophie newtonienne* a été différemment appliqué, & de-là sont venues plusieurs notions de ce mot.

Quelques auteurs entendent par-là la philosophie corpusculaire, telle qu'elle a été réformée & corrigée par les découvertes dont M. Newton l'a enrichie. *Voyez* CORPUSCULAIRE.

C'est dans ce sens que M. Gravesande appelle ses élémens de Physique, *Introductio ad philosophiam newtonianam.*

Dans ce sens, la philosophie newtonienne n'est autre chose que la nouvelle philosophie, différente des philosophies cartésienne & péripatéticienne, & des anciennes philosophies corpusculaires. *Voyez* ARISTOTÉLISME, PÉRIPATÉTISME, CARTÉSIANISME, *&c.*

D'autres entendent par philosophie newtonienne la méthode que M. Newton observe dans sa philosophie, méthode qui consiste à déduire ses raisonnemens & ses conclusions directement des phénomenes, sans aucune hypothèse antécédente, à commencer par des principes simples, à déduire les premieres lois de la nature d'un petit nombre de phénomenes choisis, & à se servir de ces lois pour expliquer les autres effets. *V.* LOIS DE LA NATURE au mot NATURE.

Dans ce sens la philosophie newtonienne n'est autre chose que la physique expérimentale, & est opposée à l'ancienne philosophie corpusculaire. *Voyez* EXPÉRIMENTALE.

D'autres entendent par philosophie newtonienne, celle où les corps physiques sont considérés mathématiquement, & où la géométrie & la mécanique sont appliquées à la solution des phénomenes.

La philosophie newtonienne prise dans ce sens, n'est autre chose que la philosophie mécanique & mathématique. *Voyez* MÉCANIQUE & PHYSICO-MATHÉMATIQUE.

D'autres entendent par philosophie newtonienne, cette partie de la Physique que M. Newton a traitée, étendue, & expliquée dans son livre des Principes.

D'autres enfin entendent par philosophie newtonienne, les nouveaux principes que M. Newton a apportés dans la Philosophie, le nouveau systême qu'il a fondé sur ces principes, & les nouvelles explications des phénomenes qu'il en a déduites; en un mot ce qui caractérise sa philosophie & la distingue de toutes les autres: c'est dans ce sens que nous allons principalement la considérer.

L'histoire de cette philosophie est fort courte; les principes n'en furent publiés qu'en 1686, par l'auteur, alors membre du college de la Trinité à Cambridge, ensuite publiés de nouveau en 1713, avec des augmentations considérables.

En 1726, un an avant la mort de l'auteur, on donna encore une nouvelle édition de l'ouvrage qui les contient, & qui est intitulé *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, ouvrage immortel, & un des plus beaux que l'esprit humain ait jamais produits.

Quelques auteurs ont tenté de rendre la

philosophie newtonienne plus facile à entendre, en mettant à part ce qu'il y avoit de plus sublime dans les recherches mathématiques, & y substituant des raisonnemens plus simples, ou des expériences: c'est ce qu'ont fait principalement Whiston dans ses *Prælections physico-mathém.* Gravesande dans ses *Elémens & Institutions.*

M. Pemberton, membre de la Société royale de Londres, & auteur de la 3e édition des Principes, a donné aussi un ouvrage intitulé *Wiew of the newtonian philosophy*, *idée de la philosophie de Newton ;* cet ouvrage est une espece de commentaire par lequel l'auteur a tâché de mettre cette philosophie à la portée du plus grand nombre des géometres & des physiciens : les peres le Seur & Jacquier, minimes, ont aussi donné au public en trois volumes *in-4°*, le livre des principes de Newton avec un commentaire fort ample, & qui peut être très-utile à ceux qui veulent lire l'excellent ouvrage du philosophe anglois. On doit joindre à ces ouvrages celui de M. Maclaurin, qui a pour titre, *Exposition des découvertes du chevalier Newton*, traduite en françois depuis quelques années; & le commentaire que madame la marquise du Châtelet nous a laissé sur les principes de Newton, avec une traduction de ce même ouvrage.

Nonobstant le grand mérite de cette philosophie, & l'autorité universelle qu'elle a maintenant en Angleterre, elle ne s'y établit d'abord que fort lentement ; à peine le *Newtonianisme* eut-il d'abord dans toute la nation deux ou trois sectateurs : le cartésianisme & le léibnitianisme y régnoient dans toute leur force.

M. Newton a exposé cette philosophie dans le troisieme livre de ses principes ; les deux livres précédens servent à préparer, pour ainsi dire, la voie, & à établir les principes mathématiques qui servent de fondement à cette philosophie.

Telles sont les lois générales du mouvement, des forces centrales & centripetes, de la pesanteur des corps, de la résistance des milieux. *Voyez* CENTRAL, GRAVITÉ, RÉSISTANCE, *&c.*

Pour rendre ces recherches moins seches & moins géométriques, l'auteur les a ornées par des remarques philosophiques qui roulent principalement sur la densité & la résistance des corps, sur le mouvement de la lumiere & du son, sur le vuide, *&c.*

Dans le troisieme livre l'auteur explique sa philosophie, & des principes qu'il a posés auparavant il déduit la structure de l'univers, la force de la gravité qui fait tendre les corps vers le Soleil & les planetes; c'est par cette même force qu'il explique le mouvement des cometes, la théorie de la Lune, le flux & reflux.

Ce livre, que nous appellons *de mundi systemate*, avoit d'abord été écrit dans une forme ordinaire, comme l'auteur nous l'apprend; mais il considéra dans la suite que les lecteurs peu accoutumés à des principes tels que les siens, pourroient ne pas sentir la force des conséquences, & auroient peine à se défaire de leurs anciens préjugés; pour obvier à cet inconvénient, & pour empêcher son systême d'être l'objet d'une dispute éternelle, l'auteur lui donna une forme mathématique en l'arrangeant par propositions, de sorte qu'on ne peut la lire & l'entendre que quand on est bien au fait des principes qui précédent; mais il n'est pas nécessaire d'entendre généralement tout. Plusieurs propositions de cet ouvrage seroient capables d'arrêter les géometres même de la plus grande force. Il suffit d'avoir lu les définitions, les lois du mouvement, & les trois premieres sections du premier livre, après quoi l'auteur avertit lui-même qu'on peut passer au livre *de systemate mundi.*

Les différens points de cette philosophie sont expliqués dans ce dictionnaire aux articles qui y ont rapport. *Voyez* SOLEIL, LUNE, PLANETE, COMETE, TERRE, MILIEU, MATIERE, *&c.* Nous nous contenterons de donner ici une idée générale du tout, pour faire connoître au lecteur le rapport que les différentes parties de ce systême ont entre elles.

Le grand principe sur lequel est fondée toute cette philosophie, c'est la gravitation universelle : ce principe n'est pas nouveau. Kepler, long-temps auparavant, en avoit donné les premieres idées dans son *Introd. ad mot. martis.* il découvrit même quelques propriétés qui en résultoient, & les effets que la gravité pouvoit produire dans les

mouvemens des planetes ; mais la gloire de porter ce principe jusqu'à la démonstration physique, étoit réservée au philosophe anglois. *Voyez* GRAVITÉ.

La preuve de ce principe par les phénomenes, jointe avec l'application de ce même principe aux phénomenes de la nature, ou l'usage que fait l'auteur de ce principe pour expliquer ces phénomenes, constitue le systême de M. Newton, dont voici l'extrait abrégé.

I. Les phénomenes sont 1°. que les satellites de Jupiter décrivent autour de cette planete des aires proportionnelles aux temps, & que les temps de leurs révolutions sont entre eux en raison sesquiplée de leurs distances au centre de Jupiter, observation sur laquelle tous les Astronomes s'accordent. 2°. Le même phénomene a lieu dans les satellites de Saturne, considérés par rapport à Saturne, & dans la Lune considérée par rapport à la Terre. 3°. Les temps des révolutions des planetes premieres autour du Soleil sont en raison sesquiplée de leurs moyennes distances au Soleil. 4°. Les planetes premieres ne décrivent point autour de la Terre des aires proportionnelles aux temps : elles paroissent quelquefois stationnaires, quelquefois rétrogrades par rapport à elle. *Voyez* SATELLITE, PÉRIODE.

II. La force qui détourne continuellement les satellites de Jupiter du mouvement rectiligne & qui les retient dans leurs orbites, est dirigée vers le centre de Jupiter, & est en raison inverse du quarré de la distance à ce centre : la même chose a lieu dans les satellites de Saturne à l'égard de Saturne, dans la Lune à l'égard de la Terre, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil ; ces vérités sont une suite du rapport observé des distances aux temps périodiques, & de la proportionnalité des aires aux temps. *Voyez les articles* CENTRAL & FORCE, où vous trouverez tous les principes nécessaires pour tirer ces conséquences.

III. La Lune pese vers la Terre, & est retenue dans son orbite par la force de la gravité ; la même chose a lieu dans les autres satellites à l'égard de leurs planetes premieres à l'égard du Soleil. *Voyez* LUNE & GRAVITATION.

Cette proposition se prouve ainsi pour la Lune : la moyenne distance de la Lune à la Terre est de 60 demi-diametres terrestres ; sa période, par rapport aux étoiles fixes, est de 27 jours, 7 heures, 43 minutes ; enfin la circonférence de la Terre est de 123249600 piés de Paris. Supposons présentement que la Lune ait perdu tout son mouvement & tombe vers la Terre avec une force égale à celle qui la retient dans son orbite, elle parcourroit dans l'espace d'une minute de temps 15 $\frac{1}{12}$ piés de Paris ; puisque l'arc qu'elle décrit par son moyen mouvement autour de la Terre, dans l'espace d'une minute, a un sinus verse égal à 15 $\frac{1}{12}$ piés de Paris, comme il est aisé de le voir par le calcul ; or comme la force de la gravité doit augmenter en approchant de la Terre en raison inverse du quarré de la distance, il s'ensuit que proche la surface de la Terre elle sera 60 × 60 fois plus grande qu'à la distance où est la Lune ; ainsi un corps pesant qui tombe proche la surface de la Terre, doit parcourir dans l'espace d'une minute, 60 × 60 × 15 $\frac{1}{12}$ piés de Paris, & 15 $\frac{1}{12}$ piés en une seconde.

Or c'est là en effet l'espace que parcourent en une seconde les corps pesans, comme Huyghens l'a démontré par les expériences des pendules : ainsi la force qui retient la Lune dans son orbite, est la même que celle que nous appellons *gravité* ; car si elles étoient différentes, un corps qui tomberoit proche la surface de la Terre, poussé par les deux forces ensemble, devroit parcourir le double de 15 $\frac{1}{12}$ piés, c'est-à-dire 30 $\frac{1}{6}$ piés dans une seconde, puisque d'un côté la pesanteur lui feroit parcourir 15 piés, & que de l'autre la force qui attire la Lune, & qui regne dans tout l'espace qui sépare la Lune de la Terre, en diminuant comme le quarré de la distance, feroit capable de faire parcourir aux corps d'ici-bas 15 piés par secondes, & ajouteroit son effet à celui de la pesanteur. La proposition dont il s'agit ici a déjà été démontrée au *mot* GRAVITÉ, mais avec moins de détail & d'une maniere un peu différente, & nous n'avons pas cru devoir la supprimer, afin de laisser voir à nos lecteurs comment on peut parvenir de différentes manieres à cette vérité fondamentale. *Voyez* DESCENTE.

A l'égard des autres planetes ſécondaires, comme elles obſervoient par rapport à leurs planetes premieres les mêmes lois que la Lune par rapport à la Terre, l'analogie ſeule fait voir que ces lois dépendent des mêmes cauſes. De plus, l'attraction eſt toujours réciproque, c'eſt-à-dire la réaction eſt égale à l'action; ainſi les planetes premieres gravitent vers leurs planetes ſécondaires, la Terre gravite vers la Lune, & le Soleil gravite vers toutes les planetes à la fois, & cette gravité eſt dans chaque planete particuliere à très-peu près en raiſon inverſe du quarré de la diſtance au centre commun de gravité. *Voyez* ATTRACTION, RÉACTION, *&c.*

IV. Tous les corps gravitent vers toutes les planetes, & leurs peſanteurs vers chaque planete ſont, à égales diſtances, en raiſon directe de leur quantité de matiere.

La loi de la déſcente des corps peſans vers la Terre, mettant à part la réſiſtance de l'art, eſt telle: tous les corps, à égales diſtances de la Terre, tombent également en temps égaux.

Suppoſons, par exemple, que des corps peſans ſoient portés juſqu'à la ſurface de la Lune; & que privés en même temps que la Lune de tout mouvement progreſſif, ils retombent vers la Terre, il eſt démontré que dans le même temps ils décriroient les mêmes eſpaces que la Lune; de plus, comme les ſatellites de Jupiter ſont leurs révolutions dans des temps qui ſont en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances à Jupiter, & qu'ainſi à diſtances égales la force de la gravité ſeroit la même en eux; il s'enſuit que tombant de hauteurs égales en temps égaux, ils parcourroient des eſpaces égaux préciſément comme les corps peſans qui tombent ſur la terre; on fera le même raiſonnement ſur les planetes premieres conſidérées par rapport au Soleil. Or la force par laquelle des corps inégaux ſont également accélérés, eſt comme leur quantité de matiere, ainſi le poids des corps vers chaque planete eſt comme la quantité de matiere de chacune, en ſuppoſant les diſtances égales. De même le poids des planetes premieres & ſécondaires vers le Soleil, eſt comme la quantité de matiere des planetes & des ſatellites. *Voyez* MATIERE.

V. La gravité s'étend à tous les corps, & la force avec laquelle un corps en attire un autre, eſt proportionnelle à la quantité de matiere que chacun contient.

Nous avons déjà prouvé que toutes les planetes gravitent l'une vers l'autre, & que la gravité vers chacune en particulier eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance à ſon centre; conſéquemment la gravité eſt proportionnelle à leur quantité de matiere. De plus comme toutes les parties d'une planete *A* gravitent vers l'autre planete *B*, & que la gravité d'une partie eſt à la gravité du tout, comme cette partie eſt au tout; qu'enfin la réaction eſt égale à l'action: la planete *B* doit graviter vers toutes les parties de la planete *A*, & ſa gravité vers une partie ſera à ſa gravité vers toute la planete, comme la maſſe de cette partie eſt à la maſſe totale.

De-là on peut déduire une méthode pour trouver & comparer les gravités des corps vers différentes planetes, pour déterminer la quantité de matiere de chaque planete & ſa denſité; en effet les poids de deux corps égaux qui font leurs révolutions autour d'une planete, ſont en raiſon directe des diametres de leurs orbes, & inverſe des quarrés de leurs temps périodiques; & leurs peſanteurs à différentes diſtances du centre de la planete, ſont en raiſon inverſe du quarré de ces diſtances. Or puiſque les quantités de matiere de chaque planete ſont comme la force avec laquelle elles agiſſent à diſtance donnée de leur centre, & qu'enfin les poids de corps égaux & homogenes vers des ſpheres homogenes ſont à la ſurface de ces ſpheres en raiſon de leurs diametres, conſéquemment les denſités des planetes ſont comme le poids d'un corps qui ſeroit placé ſur ces planetes à la diſtance de leurs diametres. De-là M. Newton conclut que l'on peut trouver la maſſe des planetes qui ont des ſatellites, comme le Soleil, la Terre, Jupiter & Saturne; parce que par les temps des révolutions de ces ſatellites, on connoît la force avec laquelle ils ſont attirés. Ce grand philoſophe dit que les quantités de matiere du Soleil, de Jupiter, de Saturne & de la Terre, ſont comme $1\ \frac{1}{1033}\ \frac{1}{2411}$ & $\frac{1}{227512}$; les autres planetes n'ayant point de ſatellites, on ne peut connoître la quantité de leur maſſe. *Voy.* DENSITÉ.

VI. Le centre de gravité commun du

Soleil & des planetes est en repos ; & le Soleil, quoique toujours en mouvement, ne s'éloigne que fort peu du centre commun de toutes les planetes.

Car la quantité de la matiere du Soleil étant à celle de Jupiter, comme 1033 à 1, & la distance de Jupiter au Soleil étant au demi-diametre du Soleil dans un rapport un peu plus grand, le centre commun de gravité du Soleil & de Jupiter sera un peu au-delà de la surface du Soleil. On trouvera, par le même raisonnement, que le centre commun de gravité de Saturne & du Soleil sera un point un peu en-deçà de la surface du Soleil ; de sorte que le centre de gravité commun du Soleil & de la Terre, & de toutes les planetes, sera à peine éloigné du centre du Soleil de la grandeur d'un de ses diametres. Or ce centre est toujours en repos ; car en vertu de l'action mutuelle des planetes sur le Soleil & du Soleil sur les planetes, leur centre commun de gravité doit ou être en repos ou se mouvoir uniformément en ligne droite : or s'il se mouvoit uniformément en ligne droite, nous changerions sensiblement de position par rapport aux étoiles fixes ; & comme cela n'arrive pas, il s'ensuit que le centre de gravité de notre systême planétaire est en repos. Par conséquent quel que soit le mouvement du Soleil, dans un sens & dans un autre, selon la différente situation des planetes, il ne peut jamais s'éloigner beaucoup de ce centre. Ainsi le centre commun de gravité du Soleil, de la Terre & des planetes, peut être pris pour le centre du monde. *V.* Soleil & Centre.

VII. Les planetes se meuvent dans des ellipses dont le centre du Soleil est le foyer, & décrivent des aires autour du Soleil qui sont proportionnelles aux temps.

Nous avons déjà exposé ce principe *à posteriori* comme un phénomene : mais maintenant que nous avons dévoilé le principe des mouvemens céléstes, nous pouvons démontrer *à priori* le phénomene dont il s'agit de la maniere suivante : puisque les pesanteurs de chaque planete vers le Soleil sont en raison inverse du quarré de la distance ; si le Soleil étoit en repos & que les planetes n'agissent point les unes sur les autres, chacune décriroit autour du Soleil une ellipse dont le Soleil occuperoit le foyer, & dans laquelle les aires seroient proportionnelles aux temps. Mais comme l'action mutuelle des planetes est fort petite, & que le centre du Soleil peut être sensé immobile, il est clair que l'on peut négliger l'effet de l'action des planetes & le mouvement du Soleil ; donc, &c. *Voyez* Planete & Orbite.

VIII. Il faut avouer cependant que l'action de Jupiter sur Saturne produit un effet assez considérable ; & que, selon les différentes situations & distances de ces deux planetes, leurs orbites peuvent en être un peu dérangées.

L'orbite du Soleil est aussi dérangée un peu par l'action de la Lune sur la Terre, le centre commun de gravité de ces deux planetes décrit une ellipse dont le Soleil est le foyer, & dans laquelle les aires prises autour du Soleil sont proportionnelles aux temps. *Voyez* Terre & Saturne.

IX. L'axe de chaque planete, ou le diametre qui joint ses poles, est plus petit que le diametre de son équateur.

Les planetes, si elles n'avoient point de mouvement diurne sur leur centre, seroient des spheres, puisque la gravité agiroit également par-tout ; mais en vertu de leur rotation les parties éloignées de l'axe font effort pour s'élever vers l'équateur, & s'éleveroient en effet si la matiere de la planete étoit fluide. Aussi Jupiter qui tourne fort vîte sur son axe a été trouvé, par les observations, considérablement aplati vers les poles. Par la même raison, si notre Terre n'étoit pas plus élevée à l'équateur qu'aux poles, la mer s'éleveroit vers l'équateur & inonderoit tout ce qui en est proche. *V.* Figure de la Terre.

M. Newton prouve aussi *à posteriori* que la Terre est aplatie vets les poles, & cela par les oscillations du pendule qui sont de plus courte durée sous l'équateur que vers le pole. *Voyez* Pendule.

X. Tous les mouvemens de la Lune & toutes les inégalités qu'on y observe découlent, selon M. Newton, des mêmes principes, savoir de sa tendance ou gravitation vers la Terre, combinée avec sa tendance vers le Soleil ; par exemple, son inégale vîtesse, celle de ses nœuds & de son apogée dans les syzigies & dans les quadratures, les différences & les variations de son excentricité, &c. *Voyez* Lune.

XI. Les inégalités du mouvement lunaire peuvent servir à expliquer plusieurs inégalités qu'on observe dans le mouvement des autres satellites. *Voyez* SATELLITES, *&c.*

XII. De tous ces principes, sur-tout de l'action du Soleil & de la Lune sur la Terre, il s'ensuit que nous devons avoir un flux & reflux, c'est-à-dire que la mer doit s'élever & s'abaisser deux fois par jour. *Voyez* FLUX & REFLUX, *ou* MARÉE.

XIII. De-là se déduit encore la théorie entiere des cometes; il en résulte entr'autres choses qu'elles sont au-dessus de la région de la Lune & dans l'espace planétaire; que leur éclat vient du Soleil, dont elles réflechissent la lumiere; qu'elles se meuvent dans des sections coniques dont le centre du Soleil occupe le foyer, & qu'elles décrivent autour du Soleil des aires proportionnelles aux temps; que leurs orbites ou trajectoires sont presque des paraboles; que leurs corps sont solides, compacts & comme ceux des planetes, & qu'elles doivent par conséquent recevoir dans leur périhélie une chaleur immense; que leurs queues sont des exhalaisons qui s'élevent d'elles & qui les environnent comme une espece d'athmosphere. *Voyez* COMETE.

Les objections qu'on a faites contre cette philosophie ont sur-tout pour objet le principe de la gravitation universelle; quelques-uns regardent cette gravitation prétendue comme une qualité occulte, les autres la traitent de cause miraculeuse & surnaturelle, qui doit être bannie de la saine philosophie; d'autres la rejettent, comme déduisant le systême des tourbillons; d'autres comme supposant le vuide; on trouvera la réponse des Newtoniens à ces objections, dans les *articles* GRAVITÉ, ATTRACTION, TOURBILLON, *&c.*

A l'égard du systême de M. Newton sur la lumiere & les couleurs, *voyez* COULEUR & LUMIERE; *voyez* aussi aux *articles* ALGEBRE, GÉOMÉTRIE & DIFFÉRENTIEL, les découvertes géométriques de ce grand homme. *Chambers.*

Nous n'avons rien à ajouter à cet article sur l'exposition de la philosophie newtonienne, sinon de prier le lecteur de ne point en séparer la lecture de celle des *mots* ATTRACTION & GRAVITÉ. Plus l'Astronomie & l'Analyse se perfectionnent, plus on apperçoit d'accord entre les principes de M. Newton & les phénomenes. Les travaux des Géometres de ce siecle ont donné à cet admirable systême un appui inébranlable. On peut voir le détail aux *articles* LUNE, FLUX & REFLUX, NUTATION, PRÉCESSION, *&c.*

Cependant M. Newton a essayé de déterminer celle de la Lune par la hauteur des marées; il trouve qu'elle est environ la 39e partie de la masse de la Terre. Sur quoi *voyez l'article* LUNE. (*O*)

NEWTOWN, (*Géog.*) ville d'Irlande au comté de Down, à une lieue S. de Bangoo, sur le côté septentrional du lac de Strancfort. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11. 55. lat. 54. 40.*

NEW-ZOL (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, la troisieme des sept villes des montagnes, avec titre de comté. Il y a dans cette ville & aux environs les plus belles mines de cuivre qui soient en Hongrie; mais comme il est fort attaché à la pierre qui est dans la mine, on a bien de la peine à l'en tirer. Quand on en est venu à bout, on le fait brûler & fondre quatorze fois avant qu'on puisse s'en servir. *New-zol* est située sur la riviere de Grau, à 14 lieues N. E. de Léopolistad. *Long. 37. 24. lat. 48. 40.*

NEXUS, (*Droit Rom.*) c'est-à-dire, citoyen attaché par esclavage à son créancier pour dettes. On appelloit *nexi*, chez les Romains, ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les esclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-seulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers, & les tenir en prison. *Liber qui sua opera in servitute pro pecuniâ quam debet, dum solveret, dat, nexus vocatur*, dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appellés aussi *addicti*, étoit d'autant plus misérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorsqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté tous leurs droits: car cette espece d'esclavage étoit différente du véritable esclavage, en ce que les *nexi* pouvoient, malgré leur maître, se délivrer de la servitude en

en payant leur dette, & en ce qu'ils n'étoient point regardés comme afranchis après être sortis de servitude, mais comme citoyens libres, *ingenui*, puisqu'ils ne perdoient pas la qualité de citoyen romain, pouvant même servir dans les légions romaines. *Servus cùm manumittitur fit libertinus ; addictus, receptâ libertate, est ingenuus. Servus, invito domino, libertatem non consequitur ; addictus solvendo, citra voluntatem domini consequitur ; ad servum nulla lex pertinet. Addictus legem habet ; propria liberi, quæ nemo habet nisi liber, prænomen, nomen, cognomen, tribuni habet hæc addictus.* Ce sont les termes de Quintilien.

Cette coutume fut en usage à Rome jusqu'à l'an 429, & elle donna occasion à bien des tumultes de la part des plébéïens : ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoit les enfans mêmes à se rendre esclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caïus Publilius, ayant été maltraité cruellement pour n'avoir pas voulu condescendre aux desirs infames de Lucius Papirius son maître, à qui il s'étoit donné comme esclave pour les dettes de son pere : *cui quùm se C. Publilius ob æs alienum paternum nexum dedisset*, il excita la commisération des citoyens, & fut cause de la loi qui ordonnoit que les biens des débiteurs répondroient à l'avenir de l'argent prêté, mais que les personnes seroient libres. *Pecuniæ creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium esset. Ita* nexi soluti, *cautumque in posterùm ne necterentur*, dit Tite-Live, *lib. VIII, c. xxviij.* (*D. J.*)

NEYN, (*Géogr.*) ou *Néane*, ou *Nyn*, riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le Northamptonshire, qu'elle traverse ; & après avoir baigné les villes de Northampton & de Péterboroug, elle va se jetter dans le golfe de Boston. (*D. J.*)

NEYTRACHT, (*Géogr.*) ou *Neytra*, ville de la Haute-Hongrie, sur la riviere de *Neytra*, avec un évêché suffragant de Grau, à 26 lieues N. E. de Presbourg. *Long. 36. 35. lat. 48. 28.*

NEYVA, (*Géog.*) baie de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'île Hispaniola ou de Saint-Domingue, environ à 30 lieues de la ville de San-Domingo vers l'ouest. Elle tire son nom de la riviere Neyva qui s'y décharge. (*D. J.*)

NEZ, s. m. (*Anatomie.*) Les auteurs désignent par des noms différens les parties extérieures du *nez* ; ils nomment la supérieure la racine du *nez* ; l'inférieure, le globe du *nez* ; celle qui est entre deux, le dos du *nez* ; celles qui sont sur les bords des narines, les ailes du *nez* ; & celle qui les sépare, la colonne du *nez*.

Les parties qui composent la voûte du *nez* ne sont pas seulement la peau, & une très-petite partie de graisse, il y a encore des os, des muscles & des cartilages.

Les os propres du *nez* forment la partie supérieure de la voûte du *nez* ; leur figure approche de la quarrée ; leur face externe est un peu convexe & assez unie, & l'interne concave & inégale : la partie supérieure de ces os se trouve beaucoup plus épaisse que l'inférieure ; celle-ci se trouve comme découpée inégalement pour favoriser l'attache des cartilages du *nez*.

Ces deux os étant joints ensemble, forment au-dedans du *nez*, le long de leur union, une rainure longitudinale qui reçoit la lame osseuse de l'etmoïde, sur laquelle ces os sont appuyés, de même que sur la partie inférieure & moyenne du coronal, & se trouvent aussi joints à une avance des os maxillaires. On remarque pour l'ordinaire aux os du *nez*, un ou deux petits trous.

On compte pour l'ordinaire quatre muscles au *nez*, deux de chaque côté ; savoir le pyramidal & le myrtiforme. Le pyramidal a son attache fixe dans la jonction du coronal avec le frontal ; & descendant le long du *nez*, vient se terminer au cartilage qui forme l'entrée de la narine du même côté.

Le myrtiforme a son attache fixe à l'os maxillaire vis-à-vis le fond de l'alvéole de la dent canine, & va se terminer au même cartilage que le premier ; ces deux muscles, en agissant, dilatent les narines.

On donne pour constricteur des narines un petit muscle qui a ses attaches fixes extérieurement au fond des alvéoles des premieres dents incisives, & se terminent aux aîles du *nez*.

Le muscle orbiculaire des aîles paroît aussi avoir quelque part à cette action.

Les cartilages du *nez* sont au nombre de cinq : il y en a quatre qui forment la partie inférieure du *nez*, deux supérieurs & deux

inférieurs. Ces derniers composent principalement les narines; le cinquieme fait la partie antérieure & moyenne de la cloison qui sépare l'intérieur du *nez* en deux cavités, dont les narines sont l'entrée. Ces deux cavités ne sont pas seulement formées par la disposition particuliere des deux os supérieurs du *nez* & des cartilages dont je viens de parler, les os maxillaires unis ensemble & ceux du palais en font aussi une portion considérable; l'os sphénoïde & l'etmoïde concourent aussi avec le vomer à la formation des parois des cavités du *nez*; & la jonction de l'etmoïde avec le vomer fait la portion osseuse de la cloison des narines.

On considere plusieurs choses dans chaque cavité du *nez*. On voit dans la partie supérieure la portion cellulaire de l'os etmoïde, & dans l'inférieure, les os spongieux. On y découvre aussi les embouchures des sinus frontaux dans les cellules de l'os etmoïde; celle des sinus maxillaires de chaque côté, entre la portion cellulaire de l'os etmoïde & les lames inférieures du *nez* & les embouchures des sinus sphénoïdaux, s'apperçoivent dans la partie postérieure & inférieure du *nez*. On découvre outre cela dans le *nez* les orifices des conduits lacrimaux & des incisifs, & enfin la communication des cavités du *nez* avec le gosier.

Il faut remarquer que chaque cavité du *nez* se trouve tapissée d'une membrane spongieuse, nommée *pituitaire*. Cette membrane recouvre aussi les cellules de l'os etmoïde, les os spongieux ou lames inférieures du *nez*, & les parois intérieures des sinus & des conduits lacrimaux & incisifs, & elle est parsemée dans toute son étendue de plusieurs grains glanduleux, qui fournissent l'humeur mucilagineuse dont elle est continuellement abreuvée. C'est principalement sur la portion de cette membrane, qui recouvre les cellules de l'os etmoïde, que viennent s'épanouir les filets de la premiere paire des nerfs, & quelques rameaux de la cinquieme, qui reçoivent les impressions des corps odorans, & les transmettent jusqu'à l'ame pour la sensation de l'odorat.

Les arteres qui se distribuent au *nez*, lui viennent des carotides, & les veines vont se décharger dans les jugulaires.

Le *nez* n'est pas seulement l'organe de l'odorat, il sert encore à la respiration, à donner plus de force au son, à modifier la voix & à la rendre plus agréable, tant par sa cavité, que par celle des sinus qui y répondent.

Cette partie du visage varie beaucoup en grandeur & en figure dans les divers sujets dès le moment de leur naissance. Les Negres, les Hottentots, & quelques peuples de l'Asie bien différens des Juifs, ont presque tous le *nez* camus, écaché. La plupart des anatomistes prétendent que cette *camusité* vient de l'art, & non de la nature. Comme les Négresses, suivant le récit des voyageurs, portent leurs petits enfans sur le dos pendant qu'elles travaillent, il arrive qu'en se haussant & baissant par secousses, le *nez* de l'enfant doit donner contre le dos de la mere, & s'aplatir insensiblement. Indépendamment de cette raison, le P. du Tertre rapporte que les Negres écrasent le *nez* à leurs enfans, & leur pressent aussi les levres pour les rendre plus grosses; ensorte que ceux à qui l'on n'a fait ni l'une ni l'autre de ces opérations, ont le *nez* élevé & les levres aussi minces que les Européens.

Cela peut être vrai des Negres du Sénégal; mais il paroît assez certain que dans presque tous les autres peuples negres, les grosses levres, de même que le *nez* large & épaté sont des traits donnés par la nature, qu'on a fait servir de modele à l'art qui est en usage chez eux & parmi d'autres peuples, d'écacher le *nez*, & de grossir les levres à ceux qui ont reçu la naissance avec cette perfection de moins. Comme c'est dans la forme plate qu'ils font consister la beauté du *nez*, le premier soin des meres après leur accouchement, est d'aplatir le *nez* de leurs enfans, pour qu'ils ne soient pas difformes à leurs yeux, tant les idées de beauté sont bisarres chez les peuples de la terre.

Plusieurs ne se contentent pas de préférer l'aplatissement du *nez* à son élévation, ils trouvent un nouvel agrément à se percer cette partie pour y passer toutes sortes d'ornemens de leur goût, & cet usage est fort étendu en Afrique & en Orient. Les Negres de la nouvelle Guinée traversent leurs deux narines par une espece de cheville longue de trois ou quatre pouces. Les Sauvages de la

Guyane y passent des os de poissons ; des plumes d'oiseaux & d'autres choses de ce genre. Les habitans de Gusarate, les femmes malabares & celles du golfe Persique y portent des anneaux, des bagues & d'autres joyaux. C'est une galanterie chez quelques peuples Arabes, de baiser la bouche de leurs femmes à travers ces anneaux, qui sont quelquefois assez grands pour enfermer toute la bouche dans leur rondeur.

Les Européens au contraire ne se font percer que les oreilles pour les orner d'anneaux & de bijoux ; ils trouvent avec raison qu'il ne faut ni gêner ni gâter le *nez*, & qu'il contribue beaucoup à la beauté, quand il n'est ni trop grand, ni trop petit, ni trop écrasé, ni trop sortant au-dehors.

Sa forme, & sa position plus avancée que celle de toutes les autres parties du visage, sont particulieres à l'espece humaine ; car dans aucun animal le *nez* ne fait un trait élevé. Les singes mêmes n'ont, pour ainsi dire, que des narines ; ou du moins leur *nez*, qui est posé comme celui de l'homme, est si plat & si court, qu'on ne doit pas le regarder comme une partie semblable. Les oiseaux n'ont point de narines ; ils ont seulement deux trous & deux conduits pour la respiration & l'odorat, au lieu que les quadrupedes ont des naseaux ou des narines cartilagineuses comme les hommes.

Je ne sache aucun exemple d'enfant venu au monde avec la privation de la cloison du *nez*, ni avec les narines bouchées par un vice de conformation naturelle, & je sais même que l'accident d'un *nez* fermé contre nature par quelque maladie, s'offre très-rarement à l'art de la Chirurgie pour le percer.

NEZ CAMUS *ou* CAMARD, qui a le *nez* court ou creux & enfoncé vers le milieu. Les Tartares font grand cas de ces beautés camuses. Rubriquis observe que la femme du grand cham Jenghis, beauté qui fit beaucoup de bruit en son temps, n'avoit pour tout *nez* que deux petits trous.

Ce Rubriquis étoit un religieux envoyé par S. Louis pour convertir le cham des Tartares : nous avons la relation de son voyage qui est très-curieuse, sur-tout pour des Philosophes (*O*)

NEZ, *maladies du nez*, (*Médecine*.) Les usages du *nez* & des humeurs qui y abordent méritent une attention singuliere dans la pratique de la médecine. Le défaut de conformation de cette cavité peut occasionner des changemens dans la respiration, dans la voix, dans l'haleine ; la mauvaise qualité de l'humeur qui y coule peut déranger entiérement l'économie animale.

1°. Si les sinus qui composent l'étendue du *nez* sont trop resserrés ou étranglés, leur cavité se trouvant diminuée, la membrane pituitaire aura moins d'étendue, l'organe de l'odorat sera plus borné, l'humeur muqueuse se filtrera en moindre quantité, ses issues seront moins libres & plus étroites ; elle croupira plus long-temps, elle rendra punais ceux qui se trouveront attaqués de ces accidens : ce que le défaut de conformation occasionne, peut souvent arriver par l'inflammation de ces parties, par les changemens de l'air environnant, par des tumeurs qui surviendront dans cette cavité, des polipes, des tumeurs skirrheuses, des cancers & autres accidens de cette nature.

Les remedes que l'on pourroit apporter dans ces fâcheuses circonstances sont différens, selon les causes & leurs accidens. On peut les voir & les examiner tous en particulier & en leur lieu.

2°. La qualité viciée de l'humeur du *nez* est d'une grande conséquence dans l'économie animale ; son épaississement occasionne une respiration difficile, seche & douloureuse, une toux seche, une difficulté de se moucher, un desséchement dans le *nez*, une chaleur, une sécheresse dans l'air, une acrimonie dans ses particules qui irrite les solides, les roidit & empêche les parois de la cavité de se prêter à l'action de l'air.

Sa trop grande fluidité rendant les parties trop humides, les relâche & les empêche d'exercer leur ressort ; le trop d'humidité de la membrane pituitaire fait que la sérosité y séjourne & y croupit, & que la morve qui abonde, fait perdre aux nerfs leur qualité & leur sensibilité : l'enchifrenement est souvent l'effet de cette qualité vicieuse de l'humeur pituitaire & muqueuse du *nez*. Pour guérir cette maladie, on doit évacuer

la surabondance de sérosité par les purgatifs, les diaphorétiques, les expectorans, les salivans & autres remedes particuliers évacuans. Les infusions de lierre terrestre, d'hysope, de cataire font bonnes dans ces cas.

La grande abondance de l'humeur muqueuse du *nez* occasionne une constipation extraordinaire, parce que la dérivation qui se fait de la mucosité dans le *nez*, en tarit la source dans les intestins; & de cette façon les excrémens restent à sec & privés de leur véhicule, & de cette glutinosité qui leur permet de glisser le long de la cavité du cylindre intestinal : de-là vient que les gens qui se mouchent & expectorent ou crachent beaucoup, sont d'ordinaire fort constipés : de-là vient aussi que lorsque la morve est desséchée, le ventre est aussi paresseux, ce qui est ordinaire dans l'été ; au contraire lorsque la morve est délayée, les excrémens le sont aussi, ce qui arrive dans l'hiver, où la transpiration est diminuée, & où les sécrétions sont plus abondantes dans le *nez* & dans les intestins que vers la surface externe du corps.

NEZ COUPÉ, *Staphylodendron*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice qui est profondément découpé, & devient dans la suite un fruit membraneux, renflé comme une vessie & divisé en plusieurs loges. Ce fruit renferme des semences fort dures, & pour ainsi dire, osseuses. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

NEZ COUPÉ, *ou* FAUX PISTACHIER, *Staphylodendron*, grand arbrisseau qui se trouve dans quelques contrées de l'Europe méridionale. Il prend quelquefois douze à quinze piés de hauteur sur un pié de circonférence, lorsqu'il se trouve dans un bon terrain : mais il ne s'éleve ordinairement dans les bois qu'à sept ou huit piés. Il fait une tige droite & une tête assez réguliere. Son écorce est lisse, unie & marquetée de points cendrés sur un fond brun. Sa feuille est composée de cinq & quelquefois de sept follioles oblongues, assez grandes, & attachées à une nervure commune. Cette feuille est d'un vert-brun en-dessus & cendrée en-dessous. Ses fleurs paroissent à la fin d'avril ; elles sont blanches, assez apparentes & attachées par grappes à des pédicules longs, menus & pendans. Les fruits qui succedent, sont des especes de vessies verdâtres, assez grandes, divisées en deux loges qui contiennent chacune deux ou trois noyaux de la grosseur d'un pois. Les enfans les cassent aussi aisément qu'une noisette, pour avoir l'amande qui est douce à manger, mais qui fait soulever le cœur. La substance de cette amande est d'une couleur verdâtre qui ressemble à celle de la pistache ; c'est apparemment ce qui a fait donner à cet arbrisseau le nom de *pistachier sauvage*. On l'appelle aussi *nez coupé*, parce que le noyau qui renferme la semence, ressemble à un bout de nez que l'on auroit coupé. On le nomme aussi *bois saint Edem* dans plusieurs endroits de la Bourgogne, parce qu'on raconte que ce saint avoit un bâton du bois de cet arbrisseau, qu'il piqua en terre & qui y prit racine. Le *nez coupé* croît dans les bois, dans les haies, dans les lieux frais, incultes & ombragés; cependant il n'est pas commun. Il est très-robuste ; il se multiplie aisément, & il réussit par-tout, si ce n'est lorsqu'il est dans un terrain léger ; il souffre beaucoup dans les grandes chaleurs & les sécheresses.

Cet arbrisseau pousse quantité de rejettons du pié qui peuvent servir à le multiplier. On y parvient aussi, soit en couchant les branches au printemps, ou en semant les noyaux peu après leur maturité qui arrive au mois de Septembre. Car si l'on différoit de les semer jusqu'au printemps, la plupart ne léveroient que l'année suivante. Par l'une ou l'autre méthode, on aura au bout d'un an des plans suffisamment enracinés pour être mis en pépiniere. Les branches couchées donneront tout-de-suite des fleurs ; mais les jeunes plants venus de semence, ne fleuriront qu'au bout de trois ou quatre ans : il ne faut pour la culture de cet arbrisseau aucun soin particulier.

On fait usage du *nez coupé* dans les jardins pour l'agrément. On peut le mettre dans les massifs des bosquets : on peut l'employer en arbre de ligne pour les allées, où il va de pair & figure fort bien avec le citise des Alpes, l'arbre de Judée, l'arbre de Ste. Lucie, la rose de Gueldres, *&c.*

Son bois, quoique blanc, est dur, soli-

de, compacte & de durée. Il peut être de quelqu'utilité lorsqu'il a acquis un peu de grosseur ; car il est frêle, quand il est trop jeune. Il y a encore une autre espece de cet arbrisseau.

Le *nez coupé de Virginie.* Quoique cet arbrisseau vienne d'un climat assez chaud, il est tout aussi robuste que l'espece commune ; mais il ne s'éleve qu'à neuf ou dix piés dans les meilleurs terrains. Sa feuille n'est composée que de trois follioles plus petites & d'un vert plus clair que celle de l'espece précédente. Sa fleur est aussi plus petite & moins apparente ; les vessies qui succédent sont divisées en trois loges : elles renferment chacune un noyau plus petit, dont l'amande est aussi d'un vert de pistaches. Le feuillage de cet arbrisseau fait tout son agrément. *Article de M.* DAUBENTON, *subdélégué.*

NEZ, (*Critique sacrée.*) Il est défendu par le Lévitique, de recevoir pour le service de l'autel, un homme qui eût le *nez* trop petit, trop grand ou retroussé : *si parvo, vel grandi, vel torto fuerit* naso, Levit. XXI, *xviij*. Les Hébreux mettoient communément la colere dans le *nez* : *ascendit fumus de* naribus *ejus*, *II* Reg. *xxij*, 9. Ce mot se prenoit aussi pour la fierté & grandeur d'ame : nasus *tuus sicut turris Libani* ; est-il dit de l'épouse, Cant. *vij*, 4 : votre *nez* ne releve pas moins la beauté de votre visage, que cette tour embellit le mont Liban. Cette tour étoit la fierté qui rendoit le cœur de l'épouse inaccessible à tout autre qu'à son époux. Mettre un cercle au *nez*, c'est *réprimer la fierté* des orgueilleux. *Numquam posuit circulum in* naribus *ejus*, Job. *xl*, 21. Enfin, cette phrase, *donec exeat per* nares *vestras*, Nũm. *xxj*, 20, marque le dégoût des viandes qu'auroient les Israélites murmurateurs. (*D. J.*)

On lit aussi dans le dict. de la bible que les Hébreux regardoient le *nez* comme le siege de la colere : *ascendit fumus de* naribus *ejus*, est-il dit au second livre des Rois, *c. xxij*, *vers.* 9, en parlant de la colere de Dieu : & dans le Pseaume *xvij*, vers. 9, *ascendit fumus in ira ejus* ; l'hébreu porte *in* naso *ejus*. Les anciens auteurs grecs & latins parlent à-peu-près de même. Ainsi Perse,

Disce : sed ira cadat naso, *rigosaque sanna*,

& Plaute,

Fames & mora bilem in naso *conciunt.*

Les Romains regardoient les gens dont le *nez* étoit aquilin ou crochu, comme enclins à la raillerie. Naso *suspendit adunco*, dit Horace, en parlant d'un satyrique.

Les femmes d'Orient, en plusieurs endroits, mettent des cercles d'or à une de leurs narines. Salomon fait allusion à cette coutume, lorsqu'il dit : *Circulus aureus in* naribus *suis mulier pulchra & fatua*, une femme belle, mais insensée, est comme un anneau au groin d'un pourceau. *Proverb. xj*, 22. On mettoit aussi des anneaux aux naseaux des bœufs & des chameaux pour les conduire. Ainsi dans le quatrieme livre des Rois, *c. xix*, *vers.* 28, Dieu menace Sennachérib de lui mettre un cercle aux narines & un mors dans la bouche, & de le faire retourner par le chemin par lequel il est venu. Calmet, *Dict. de la Bible.* (G)

NEZ, (*Métallurg.*) On appelle *nez* dans les fonderies où l'on traite les mines des métaux, une espece de tuyau ou de conduit qui se forme dans la mine fondue depuis la tuyere, & qui de-là va en s'élargissant vers la partie intérieure du fourneau. Ce *nez* ou conduit ne doit point trop s'alonger. Les Fondeurs ont très-grande attention à cette circonstance, & jugent par le *nez*, si leur fonte réussira ou non. *Voy.* Schlutter, *traité de la fonte des mines.* (—)

NEZ, LE NEZ DU NAVIRE. (*Marine.*) C'est la premiere partie du navire qui finit en pointe. On dit la même chose d'un bateau.

Vaisseau qui est trop sur le *nez*, c'est quand par sa construction il paroît que l'avant est un peu trop chargé : on remédie en faisant pencher le mât de misaine un peu plus en arriere.

NEZ D'UN BATEAU, (*Charpent.*) c'est la premiere partie du bateau, qui finit en pointe, & où est la levée sur laquelle se met le batelier, lorsqu'il se sert des avirons. (*D. J.*)

NEZ DE POTENCE, *terme d'Horlogerie.* *Voyez* POTENCE. (*T*)

NEZ, (*Maréchal.*) Le bout du *nez* du

cheval est, pour ainsi dire, sa levre supérieure. *Porter le* nez *au vent*, ou *porter au vent*, se dit d'un cheval qui leve le *nez* en l'air au-lieu de se ramener.

Nez fin; (*Vénerie.*) se dit d'un chien qui a le sentiment bon.

Nez dur, se dit d'un chien qui entre malaisément dans la voie.

Nez haut, ou *chien de haut nez*, c'est lorsqu'un chien va requerir sur le haut du jour.

On remarque que plusieurs animaux, comme les chiens, les lievres, les renards, ont plus de lames osseuses que les hommes qui en ont le moins de tous. C'est ce qui fait croire que c'est pour cela qu'ils ont aussi meilleur odorat, à cause que la membrane qui couvre toutes les enfractuosités des narines ayant beaucoup d'étendue dans un petit espace, elle reçoit en plus de parties les impressions des particules écoulées des corps odorans.

N G

NGO-KIAO, (*Hist. des drog. de la Chine.*) colle faite avec la peau d'âne noir. Voici comme elle se prépare, suivant la relation du pere Parennin, jésuite.

On prend la peau d'un âne noir, tué tout récemment; on la fait tremper quelques jours consécutifs dans de l'eau tirée d'un puits de la province de Changtong; après cela on la retire de cette eau pour la racler, & la nettoyer en-dedans & en-dehors; on la coupe ensuite en petits morceaux, & on la fait bouillir à petit feu dans de l'eau de ce même puits, jusqu'à ce que ces morceaux soient réduits en colle qu'on passe toute chaude par une toile, pour en rejetter les parties les plus grossieres qui n'ont pu être fondues. Enfin on en dissipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule, & y impriment des caracteres de toutes sortes de figures. (*D. J.*)

NGOMBOS, (*Hist. mod. Superstition.*) prêtres imposteurs des peuples idolâtres du royaume de Congo en Afrique. On nous les dépeint comme des fripons avides qui ont une infinité de moyens pour tirer des libéralités des peuples superstitieux & crédules. Toutes les calamités publiques & particulieres tournent à leur profit; parce qu'ils persuadent aux peuples que ce sont des effets de la colere des dieux, que l'on ne peut appaiser que par des sacrifices, & sur-tout par des présens à leurs ministres. Comme ils prétendent être sorciers & devins, on s'adresse à eux pour connoître l'avenir & les choses cachées. Mais une source intarissable de richesses pour les *Ngombos*, c'est qu'ils persuadent aux negres qu'aucun d'eux ne meurt d'une mort naturelle, & qu'elle est dûe à quelqu'empoisonnement ou maléfice dont ils veulent bien découvrir les auteurs, moyennant une rétribution; & toujours ils font tomber la vengeance sur ceux qui leur ont déplu, quelqu'innocens qu'ils puissent être. Sur la déclaration du prêtre, on saisit le prétendu coupable, à qui l'on fait boire un breuvage préparé par le *ngombo*, & dans lequel il a eu soin de mêler un poison très-vif, qui empêche les innocens de pouvoir se justifier, en se tirant de l'épreuve. Les *ngombos* ont au-dessous d'eux des prêtres ordinaires appellés *gangas*, qui ne sont que des fripons subalternes.

N H

NHAMBI, (*Botan. exot.*) plante farmenteuse d'Amérique; sa tige est ligneuse, genouillée, velue, rameuse, en partie serpentant à terre, & en partie s'élevant comme le pourpier. Sa feuille est grande, verte, quelquefois légérement dentelée sur les bords, d'autrefois découpée profondément. Ses fleurs naissent aux sommités de ses branches en forme de boutons; elles sont rondes, grosses comme de petites cerises, sans feuilles, approchantes de celles de la camomille. Sa semence est taillée en ombilic, de forme ovale, de couleur grise, rougeâtre, luisantes. Ses racines jettent de tous côtés plusieurs filamens blancs, tendres. Cette plante croît dans les bois, dans les forêts, dans les jardins. Ses feuilles mâchées ont un goût piquant & acrimonieux, comme la moutarde & le cresson; on les mange en salade dans leur primeur. (*D. J.*)

NHANDIROBE, *Nhandiroba*, s. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & profondément découpée. Les unes sont stériles & les autres fertiles; celles-ci sont placées sur un em-

bryon qui devient dans la suite un fruit en forme de boîte charnue, qui est revêtu d'une écorce dure, & qui contient des semences aplaties & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voy.* PLANTE. (*I*)

Le *nhandiroba* est une plante sarmenteuse d'Amérique. Le Pere Plumier dit qu'elle grimpe assez haut sur les arbres qui lui sont voisins; ses sarmens sont souples, garnis de feuilles plus ou moins arrondies de la largeur de la main, taillées en cœur, & d'un vert-pâle. Ces sarmens sont terminés par un bouquet de petites fleurs jaunâtres & stériles. Les fleurs fertiles ou qui donnent du fruit, sortent des aisselles des feuilles, d'autres sortent des branches; ces feuilles sont à trois pointes pour l'ordinaire, & semblables à celles du lierre, mais beaucoup plus grandes. Le fruit qui succede à la fleur, est plus gros qu'une orange, charnu & rempli intérieurement de plusieurs semences plates, arrondies, très-ameres & huileuses; chaque semence est renfermée dans un noyau plat, solide, brun, recouvert d'une substance charnue, spongieuse & jaunâtre. Cette semence, au Bresil, sert à faire de l'huile, mais aux îles de l'Amérique elle y est regardée comme le contrepoison du venin des serpens.

M. Linnæus nomme ce genre de plante *fevillæa*, & le caractérise ainsi. Il produit des fleurs mâles & femelles distinctes; l'enveloppe de la fleur mâle est faite en cloche, composée d'une seule feuille; il est arrondi dans le fond, & découpé sur les bords en cinq segmens. La fleur est aussi monopétale, arrondie, légérement découpée sur les bords en cinq parties, avec un nombril orné d'une double étoile. Les étamines sont trois filamens. La fleur femelle de son calice ne differe de la fleur mâle que dans l'étoile qui est composée de cinq feuilles faites en cœur. Le fruit est une grosse baie, charnue, d'une figure ovale, obtuse, entourée du calice, & couverte d'une écorce dure. Les semences sont d'une forme orbiculaire aplatie. (*D. J.*)

NHAMDIU, s. m. (*Insectol.*) espece d'araignée du Bresil. Son corps est de la longueur d'un pouce, garni sur le dos d'une forme de bouclier triangulaire, brillant, orné dans les côtés de six cones pointus, blancs, semés de taches rouges; sa bouche est armée de deux petites dents recourbées: la partie antérieure de son corps est soutenue par huit jambes, longues d'environ deux pouces, jaunes ou rouges-brunes; & sa partie postérieure qui est la plus grande, reluit comme de l'argent. Cette espece d'araignée file une toile comme les autres, mais elle est vénimeuse. (*D. J.*)

NHANDUAPOA, (*Ornithol.*) nom d'un oiseau du Bresil, plus connu sous son nom hollandois *scurvogel. Voy.* SCURVOGEL.

NHANDUGUACU, (*Ornithol.*) oiseau du Bresil, de la classe des autruches, mais d'une plus petite espece que l'autruche d'Afrique. Son corps est fort gros; son col est long & fort; ses jambes sont hautes & épaisses; ses aîles, extrêmement courtes, ne lui servent que pour la course; son pennage est gris; cet oiseau porte le cou courbé comme le cigne; sa tête est formée comme celle de l'oie; ses plumes de derriere couvrent le croupion & font une espece de queue; il court aussi vîte qu'un lévrier, & se nourrit de chair & de fruits. (*D. J.*)

NHARWAL, *voyez* NARWAL.

N I

NIAGARA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans le pays des Iroquois. Elle sort du lac Erié, & va se jetter dans le lac Ontario, à quatre lieues au-dessus de son embouchure, où elle fait un saut prodigieux, sans lequel on pourroit aller avec de grandes barques plus de 200 lieues loin, & ne point interrompre la navigation dans sa course. (*D. J.*)

NIAIS, adj. (*Gramm.*) il se dit de quelqu'un qui ignore les usages les plus communs de la société. Ce caractere se remarque dans la physionomie, la voix, le discours, le geste, l'expression, les idées. Il y a de faux *niais*, dont on est d'autant plus aisément la dupe qu'on s'en méfie moins. Si la simplicité se remarque dans l'extérieur, & qu'elle soit accompagnée de nonchalance, elle fait le *niais*. La simplicité n'est pas incompatible avec la vivacité; jamais *niais* ne fut actif.

NIAIS. (*terme de Fauconnerie.*) ce mot se dit de quelques oiseaux de proie, comme du faucon, de l'épervier, *&c.* qui n'ont pas encore volé, & qu'on a pris au nid.

NICÆA, (*Géog. anc.*) je trouve dans les auteurs plusieurs villes de ce nom.

1°. *Nicæa* ville de Grece, située aux environs des Thermopyles, dans le golfe *Manliacus*. On la comptoit entre les principales villes des Locres Epicnemides, qui étoient voisins & alliés des Béotiens & des Thébains. Philippe s'empara de *Nicæa* & des Thermopyles, lorsqu'il entra dans la Grece sous prétexte de terminer la guerre sacrée; ensuite ce prince la remit aux Thessaliens.

2°. *Nicæa* ville de l'Illyrie.

3°. *Nicæa* ville de l'Inde, au voisinage du fleuve Hydaspe. Alexandre en fut le fondateur.

4°. *Nicæa* ville des Indes, auprès du fleuve Cophene.

5°. *Nicæa* ville de l'île de Corse : elle fut fondée par les Etruriens, selon Diodore de Sicile.

6°. *Nicæa* ville de Bœotie, chez les Leuctriens.

7°. *Nicæa* ville de la Thrace, selon Etienne le géographe.

8°. *Nicæa* ville de Bithynie, & la plus célebre de toutes. *Voy*. Nicée. (*D. J.*)

NICAGUAYA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans l'île Hispaniola. Elle traverse la province de Cibao, & va se jetter dans la mer.

NICARAGUA, (*Géogr.*) province de l'Amérique septentionale dans l'audience de Guatimala. Elle est bornée au nord par la province d'Honduras, à l'orient par la mer, au midi par la province de Costarica, & à l'occident par la province de Guatimala. Le terroir de *Nicaragua* est très-fertile, & offre un des plus agréables paysages du monde. Ses villes ou bourgs principaux sont, *Nicaragua*, Ségovie & Grenade : ses rivieres sont l'Yare, l'Yarpa & le Désaguadero. Elle a trois ports sur la mer du sud, & une grande habitation des Indiens du pays qu'on appelle le *Vieux-bourg*. On recueille dans cette province beaucoup de sucre & de cacao qui ne sort guere du pays.

Nicaragua, (*Géog.*) lac de l'Amérique septentrionale dans l'audience de Guatimala, au gouvernement de Nicaragua. La tête de ce lac n'est qu'à 4 lieues de la mer du sud. On lui donne environ 80 lieues de circuit, & les vaisseaux y peuvent naviger commodément. Dans la grande île située au milieu de ce lac, & qui porte du cacao & des fruits délicieux, on trouve un volcan presqu'aussi considérable que celui de Guatimala.

Nicaragua, (*Géog.*) autrement nommée *Léon de Nicaragua*; ville de l'Amérique septentrionale, dans la province de Nicaragua dont elle est la capitale, avec titre d'évêché, à 12 lieues de la mer du sud. Des flibustiers anglois pillerent cette ville en 1685. *Long*. 291. 24. *lat*. 12. 26. (*D. J.*)

NICARIA, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Nicarie*; île de l'Archipel, entre l'île de Samos & celle de Tine.

Cette île a environ 60 milles de circonférence, suivant M. de Tournefort, d'après lequel nous en pouvons parler savamment. Elle est fort étroite, & traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes qui lui a fait donner autrefois le nom d'île *longue & étroite*, *doliche* & *macrès*.

Ces montagnes sont couvertes de bois & fournissent des sources à tout le pays. Les habitans ne vivent que du commerce de ce bois, & sont si misérables qu'ils demandent l'aumône dès qu'ils sont hors de leur île. Ils recueillent peu de froment, assez d'orge, de figues, de miel, de cire; mais après tout ce sont de sottes gens, grossiers & à demi sauvages. Ils font leur pain à mesure qu'ils veulent dîner ou souper. Ce pain n'est autre chose que des fouaces sans levain, qu'on fait cuire à demi sur une pierre plate bien chaude : si la maîtresse de la maison est grosse, elle tire deux portions de fouaces, une pour elle & l'autre pour son enfant : on fait la même honnêteté aux étrangers.

Cette île n'a jamais été bien peuplée. Strabon en parle comme d'un pays inculte, dont les pâturages étoient d'une grande utilité aux Samiens. On ne croit pas qu'il y ait présentement plus de 1000 ames.

Nicaria n'a pas changé de nom, elle s'appelle *Icaria*, tout comme autrefois; mais les Francs qui ne savent pas le grec, corrompent la plupart des noms. Tout le monde sait qu'on attribue ce nom à Icare fils de Dédale, qui se noya aux environs de la mer, qui pour la même raison fut nommée *Icarienne*. Strabon enferme dans cette mer les îles de Leros & de Cos. Pline ne lui donne de l'étendue que depuis Samos jusqu'à Myconе,

cone. M. Bochart est le seul qui dérive le nom d'Icarie d'un mot phénicien *icaure*, qui signifie *poissonneux ;* ce qui pourtant convient assez à un mot grec que les anciens ont donné à la même île.

Tous les habitans de *Nicarie* sont du rite grec, & leur langue tient plus du grec littéral, à ce qu'on dit, que celle des autres îles où le commerce a fait établir plusieurs étrangers, qui ont introduit une infinité de mots & de terminaisons de leur pays. On ne s'est jamais embarrassé de conquérir cette île : il y a beaucoup d'apparence qu'elle a suivi le destin de celle de Samos sa voisine & sa maîtresse.

L'île manque de port. L'une des principales calanques est à Fanar, où étoit l'ancienne ville *Dracanon*.

Strabon, *liv. xiv*, *pag. 639*, assure qu'il y avoit dans *Nicaria* un temple de Diane, appellé *Tauropolium ;* & Callimague n'a pas fait difficulté de dire que de toutes les îles il n'y en avoit pas une de plus agréable à Diane que celle-ci. Goltzius a donné le type d'une médaille représentant d'un côté une Diane chasseresse, & de l'autre une personne assise sur un taureau, avec cette légende Ιxαριων. On pourroit prendre cette personne pour Europe ; mais, selon la conjecture de Nonius, c'est plutôt la même Diane, le taureau marquant l'abondance des pâturages de l'île, & la protection de cette déesse.

La fanar ou fanari de *Nicaria* (φανάρη, *lanterne*, *fanal*) est une vieille tour, qui servoit de fanal pour éclairer le passage des vaisseaux, entre cette île & celle de Samos ; car ce canal est dangereux quand la mer est grosse, quoiqu'il y ait 18 milles de large.

Les Nicariens n'ont ni cadi, ni turcs chez eux. Deux administrateurs annuels font toutes les affaires du pays. Ils paient environ cinq cens écus de capitation, outre une centaine pour la taille, & pour avoir la liberté de vendre leur bois hors de l'île. *Long. 43. 55-44. 12. lat. 37. 28-46.* (*D. J.*)

NICASTRO, (*Géog.*) en latin *Neocastrum ;* petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, à 2 lieues du golfe de sainte Euphémie, avec un évêché suffragant de Reggio. Elle fut presque ruinée en 1638 par un tremblement de terre. *Long. 33. 30. lat. 38. 10.*

NICATES, (*Géog. anc.*) ou *Nisitæ ;* peuples de l'Ethiopie sous l'Egypte selon Pline, *l. vj*, *c. xxx*, qui dit que ce mot signifie des hommes qui ont trois ou quatre yeux ; non que ces peuples fussent tels, mais parce qu'ils appliquoient toute leur attention en tirant leurs fleches.

NICATÉS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie chez les *Peligni*. Niger croit que c'est la montagne qu'on appelle aujourd'hui *Maïella* & *Mathesio*. (*D. J.*)

NICE, COMTÉ DE (*Géogr.*) ce comté s'étend du sud au nord l'espace de 90 milles. Il a fait durant plusieurs siecles partie de la Gaule Narbonnoise, & ensuite du comté de Provence, dont il fut démembré en 1388, par les habitans du pays qui se donnerent à Amédée VII comte de Savoie. Ses bornes sont au nord le marquisat de Saluces ; le Piémont propre à l'est ; la Méditerranée au sud, & la Provence à l'ouest. Son étendue du septentrion au midi, est d'environ 15 lieues, & celle d'orient en occident d'environ 18. *Nice* est sa capitale, & quoique le pays soit entrecoupé de hautes montagnes, il est fertile en vin & en huile. Enfin il seroit admirable s'il étoit plus peuplé.

Cassini (Jean Dominique) ou le grand Cassini, naquit dans le comté de *Nice* en 1625 ; & fut appellé en France par M. Colbert en 1666. Il a été le premier des Astronomes de son temps ; mais il commença comme les autres par l'Astrologie. Puisqu'il fut naturalisé dans ce royaume, qu'il s'y maria, qu'il y eut des enfans, & qu'il est mort à Paris, on peut le compter au nombre des françois. Il a immortalisé son nom par sa méridienne de saint Pétrone à Boulogne : elle servit à faire voir les variations de la vîtesse du mouvement de la terre autour du soleil.

Il fut le premier qui montra par la parallaxe de Mars que le Soleil doit être au moins à 33 millions de lieues de la terre. Il prédit le chemin que devoit tenir la comete de 1664. C'est lui qui découvrit quatre satellites de Saturne ; Huyghens n'en avoit apperçu qu'un ; & cette découverte de Cassini fut célébrée par une médaille dans l'histoire métallique de Louis XIV.

Il publia de nouvelles tables des satellites de Jupiter fort perfectionnées, & détermina

la révolution de Jupiter & de Mars ſur leurs axes. Enfin il enrichit l'Aſtronomie de diverſes méthodes très-ingénieuſes.

En voyant la comete de 1680, il prédit au roi qu'elle ſuivroit la même route qu'une autre comete obſervée par Tycho-Brahé en 1577. C'étoit une eſpece de deſtinée pour lui, que de faire ces ſortes de prédictions à des têtes couronnées.

Dans les dernieres années de ſa vie, il perdit la vue; malheur qui lui a été commun avec le grand Galilée, & peut-être par la même raiſon : car les obſervations ſubtiles demandent un grand effort des yeux. Selon l'eſprit des fables, ajoute M. de Fontenelle, ces deux grands hommes, qui ont fait tant de découvertes dans le ciel, reſſembleroient à Tiréſias qui devint aveugle pour avoir vu quelque ſecret des dieux. Il mourut en 1712, âgé de 87 ans, ſans maladie, ſans douleur, par la ſeule néceſſité de mourir; & en mourant, il eut la gloire de laiſſer des enfans diſtingués dans l'Aſtronomie. (*D. J.*)

Nice, (*Géog.*) ancienne & forte ville aux confins de la France & de l'Italie, capitale du comté du même nom, avec une bonne citadelle, un évêché ſuffragant d'Embrun, & un ſénat qui eſt comme démocratique. Les habitans ſe donnerent à Amédée VII comte de Savoie, en 1388; & depuis ce temps elle eſt demeurée aux ducs de cette maiſon. François I l'aſſiégea par terre en 1543, tandis que les Turcs la preſſoient du côté de la mer. Barberouſſe II n'ayant pu prendre la citadelle, ſaccagea la ville. Le maréchal de Catinat la prit en 1691; elle fut rendue au duc de Savoie en 1696. Le duc de Berwick la prit en 1706; elle fut rendue par le traité d'Utrecht au roi de Sardaigne. Les François la reprirent en 1744, & l'ont rendue par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt ſituée à l'orient de l'embouchure du Var ſur un rocher eſcarpé, à 33 lieues S. O. de Turin, 28 S. E. d'embrun, 33 S. O. de Gênes, 33 N. E. d'Aix, 176 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 23. 55. 30. *lat.* 43. 41. 30.

Les Phocéens, fondateurs de la ville de Marſeille, voyant leurs colonies accrues conſidérablement, s'étendirent le long de la côte, & ayant trouvé ſur le Var un endroit fort agréable, ils y fonderent la ville de *Nice*, *Nicæa*, au retour d'une expédition contre les Saliens & les Liguriens. C'eſt une ville bâtie dans une ſituation des plus avantageuſes, par la beauté de ſes collines, la fertilité du pays & la bonté de l'air qu'on y reſpire. Les Romains faiſoient leurs délices de ce lieu, où croiſſent en abondance tous les fruits que produit l'Italie. Elle avoit la plus grande célébrité du temps de Ptolomée; mais aujourd'hui elle eſt entiérement déchue de ſon ancienne dignité. On y voit encore les ruines des grands fauxbourgs qu'elle avoit autrefois. (*D. J.*)

Nice de la Paille, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Montferrat, aux états du roi de Sardaigne, entre les villes d'Acqui & d'Aſti, ſur le Belbo. *Long.* 25. 59. *lat.* 44. 43.

NICÉE, ſ. f. (*Mythol.*) Νίκη; c'eſt le nom grec de la Victoire, qu'Héſiode dit ingénieuſement être compagne de Jupiter, & fille de Pallas & du Styx; nous diſons auſſi dans le même ſens, que les *Te Deum* des princes ſont les *de profundis* des particuliers. (*E. J.*)

Nicée, (*Géog.*) ville de Bithynie, aujourd'hui *Iſnich*; c'eſt la Νίκαια de Ptolomée. Strabon la place ſur le lac Aſcanius, aujourd'hui Lago di Nicea, à une journée de la mer. Antigonus fils de Philippe, en avoit été le fondateur, & l'avoit nommée *Antigonia*. Dans la ſuite Lyſimachus l'appella *Nicæa*, du nom de ſa femme, fille d'Antipater.

On a diverſes médailles de cette ville depuis Auguſte juſqu'à Gallien; néanmoins elle n'a dans aucune le titre de métropole. La médaille de l'empereur Domitien, où l'on voit cette inſcription, νικαιοι πρωτοι της επαρχειας, *Nicœenſes primi provinciæ*, ne dit pas que *Nicée* fut la premiere de la province, elle apprend ſeulement que les habitans furent les premiers qui firent des ſacrifices à Jupiter, pour la conſervation de Domitien : c'eſt ce que prouve l'autel qui paroît ſur cette médaille avec ces mots, διος αγοραιου, *Jovis, qui fori cuſtos & præſes eſt*. Cette médaille eſt dans le cabinet du roi de France.

Nicée fut évêché dans les commencemens du chriſtianiſme, & devint enſuite métropole pendant quelque temps. Elle eſt céle-

bre par la tenue du premier concile général, & plus anciennement par la naissance d'Hipparque, de Dion-Cassius & de Parthénius.

Hipparque célebre astronome grec, & l'un des plus savans mathématiciens de l'antiquité, fleurissoit entre la 154 & la 163 olympiade. Il inventa les principaux instrumens servant aux astres, prédit les éclipses, & apprit aux hommes à ne point s'en étonner. Pline le met au nombre des génies sublimes; il l'appelle le confident de la nature, *conciliorum naturæ particeps*, *lib. II, c. xxvj.* Il l'admire d'avoir passé en revue toutes les étoiles, de les avoir comptées & d'avoir marqué la situation & la grandeur de chacune. Il ne nous reste des ouvrages d'Hipparque, que son commentaire sur les Phénomenes d'Aratus. Le pere Pétau l'a traduit en latin, & en a donné une bonne édition.

Dion-Cassius fleurissoit sous Alexandre Sévere. Homme d'état & de grande naissance, il fut gouverneur de Pergame & de Smyrne, commanda en Afrique & en Pannonie, & fut nommé deux fois au consulat. Il composa en grec une histoire romaine, à laquelle il employa 22 ans, & dont nous n'avons plus que quelques ruines. Il en a paru une édition, *Hanoviæ* en 1606 *in-fol.* & cette édition a été la meilleure jusqu'à celle de Herman Samuel Reimarus, donnée à *Hambourg* en 1750 *in-fol.* grecq. latin. avec des notes.

Dans les quatre-vingt livres de cette histoire, dont fort peu se sont sauvés d'une perte fatale, nous devons sur-tout regretter les 40 dernieres années, dont Dion parloit comme témoin oculaire, & comme ayant eu part au gouvernement de l'état; car il est peu d'historiens qui nous aient aussi-bien révélé ces secrets, que Tacite nomme *arcana imperii*. Dion est tellement exact à décrire l'ordre des comices, l'établissement des magistrats, & l'usage du droit public des Romains, que ces sortes de faits ne s'apprennent point ailleurs plus distinctément.

Pour ce qui concerne la consécration des empereurs & leur apothéose, il n'est point d'historiens qui nous aient peint cet enrôlement au nombre des dieux, sous une plus belle forme. C'est dans le cinquante-sixieme livre où Dion représente la pompe des funérailles d'Auguste, son lit de parade, son effigie en cire, & son oraison funebre que Tibere lut devant le peuple. Il expose ensuite de quelle façon son corps fut brûlé, comment Livie recueillit & mit des os à part; enfin l'adresse avec laquelle on fit partir l'aigle du haut du bûcher, d'où il sembloit que l'oiseau de Jupiter emportoit au ciel l'ame de l'empereur.

Les oraisons funebres de la composition de cet historien, méritent d'être louées pour leur grande beauté. Telles sont celles de Pompée & de Gabinius au peuple romain. On ne lit pas avec moins de plaisir les harangues d'Agrippa & de Mécene, dont le premier parle pour porter Auguste à quitter l'empire, & le second pour l'engager à le retenir.

Pour ce qui regarde les défauts de Dion-Cassius, on peut l'accuser avec justice d'une partialité honteuse contre le parti de Pompée, contre Cicéron, Séneque & plusieurs autres grands hommes; mais sur-tout ses propos contre la réputation de l'incomparable orateur de Rome, sont des satyres odieuses, indignes d'un historien.

On pourroit ajouter aux taches dont nous venons de parler, quelques traits de superstition & de crédulité, qui seroient capables de décréditer son histoire, si l'on ne devoit pas quelqu'indulgence aux foibles de l'humanité.

Parthénius de *Nicée* fleurissoit sous Auguste. Il est auteur du livre περί ἐρωτικῶν παθημάτων, c'est-à-dire *des passions d'amour*, traduit en latin par Janus Cornarius, & imprimé avec le grec à *Bâle*, chez Froben en 1531 *in-8°.* premiere édition. Cet ouvrage est en prose, & contient trente-six chapitres fort courts. Suidas donne à Parthénius divers autres écrits. Nous apprenons de Macrobe qu'il montra la langue grecque à Virgile. (*D. J.*)

NICEFFO, (*Hist. nat. Botan.*) arbre d'Afrique qui croît fort communément dans les royaumes de Congo & d'Angola. Les habitans de ce dernier pays l'appellent *maongio-acamburi*. Il est ordinairement de 6 piés de haut, & il produit un fruit assez semblable à l'ananas, dont l'écorce renferme jusqu'à 200 petits fruits oblongs, d'un goût délicieux,

Il eſt chargé de ces fruits très-peu de temps après être ſorti de terre, & il en produit toute l'année.

NICEPHORE, (*Hiſt. des Emp. d'Orient.*) empereur d'Orient, & premier du nom, adminiſtra les finances ſous les regnes précédens avec tant d'intégrité, que ſa fortune n'excita point l'envie. Il fit paroître la même modération dans l'exercice de la dignité de chancelier, de ſorte que quand il parvint à l'empire, les eſprits prévenus ſe flatterent de voir renaître les temps heureux de la république. Les peuples, fatigués de vivre ſous la domination d'Irene, & d'un prince ſouillé de tous les vices, le révérerent comme le vengeur public. Ce fut pour ſervir le reſſentiment de la nation opprimée, qu'il rélégua Irene dans l'île de Metelin. Dès qu'il fut armé du pouvoir, il en abuſa pour aſſouvir ſon avarice & ſes cruautés, qu'il avoit tenues cachées dans ſon cœur. Les bornes de l'empire furent réglées par un traité qu'il conclut avec Charlemagne. Les exacteurs du peuple furent recherchés & punis; mais au lieu de reſtituer leurs biens à ceux qui en avoient été dépouillés, il les confiſqua à ſon profit. Son fils Staurace fut déclaré auguſte pour perpétuer le trône dans ſa famille. Les révoltes éclaterent dans toutes les provinces, qui ne pouvoient plus ſupporter le fardeau des impôts. *Nicéphore*, cruel par penchant & par politique, fit périr par le fer ou le poiſon les murmurateurs & les rebelles. Le ſang qu'il verſa devint la ſemence de nouvelles rébellions. Les légions d'Aſie proclamerent empereur Bardane, ſurnommé *le Turc*, qui avoit le commandement des armées de l'Orient. Cette rébellion fut bientôt appaiſée. Conſtantinople refuſant de reconnoître le nouvel empereur, donna un exemple qui fut ſuivi par toutes les provinces. Bardane conſentit, ſous promeſſe qu'on n'attenteroit point à ſa vie, de renoncer à l'empire, & il fut confiné dans un monaſtere, où quelque temps après on lui creva les yeux. Tous ſes complices périrent dans les tourmens. Tandis que *Nicéphore* ſe baignoit dans le ſang de ſes ſujets, les Sarraſins envahiſſoient la Cappadoce; il marcha contre eux & fut vaincu. Ils auroient pouſſé plus loin leur conquête, s'il n'eût conſenti à leur payer un tribut annuel de trente-trois mille pieces d'or. Il fallut multiplier les impôts pour remplir cet engagement. On mit des impôts ſur toutes les denrées. Chaque chef de famille fut taxé. Un moine ſe chargea de délivrer la nation d'un tiran ſans frein dans ſes cruautés; mais il fut découvert & puni. Les Bulgares porterent la déſolation dans la Thrace. *Nicéphore* marcha contre eux; il fut attaqué pendant la nuit par les barbares, il périt avec toute ſon armée. Crum, roi des Bulgares, féroce dans la victoire, exerça ſur ſon cadavre les plus affreuſes indignités. Il fit couper ſon crâne qu'il enchâſſa pour lui ſervir de coupe. Staurace, fils de *Nicéphore*, qu'il avoit aſſocié à l'empire, fut bleſſé dans la mêlée, il eut le bonheur de ſe ſauver. Ses partiſans le reconnurent empereur. Mais Michel Curoplate, qui avoit épouſé ſa ſœur, le ſupplanta, & lui fit embraſſer la vie monaſtique. *Nicéphore* fut tué l'an 811 de Jeſus-Chriſt.

Nicéphore Phocas, ſecond du nom, monta ſur le trône d'Orient l'an 960 de Jeſus-Chriſt. Il étoit d'une des plus anciennes familles de Conſtantinople. L'éclat de ſa naiſſance & ſon courage éprouvé, lui mériterent l'affection des ſoldats. Théophane, veuve de Romain le jeune, lui donna l'empire & ſa main; il marcha contre les Sarraſins qui, maîtres de Candie, de la Cilicie & de Cipre, faiſoient de fréquentes incurſions dans la Sicile & la Calabre; il fut heureux & triomphant dans tous les lieux où il combattit en perſonne. Les Sarraſins défaits dans pluſieurs combats, furent contraints d'abandonner la Cilicie & l'Aſie mineure. Ce prince, grand à la tête d'une armée, ignoroit l'art de gouverner. Les provinces & la capitale, épuiſées par la rigueur des impoſitions, murmurerent de ſa tirannie; il mépriſa les plaintes des peuples, qu'il crut devoir opprimer pour les rendre plus dociles. La famine déſoloit les villes, tandis que l'abondance régnoit dans ſon camp. Il ſe forma une conſpiration, & ſa femme qui ne pouvoit ſe familiariſer avec ſa laideur & ſes cruautés, ſe mit à la tête des conjurés. Jean Zimiſcès ſe chargea de l'exécution; il fut introduit à la faveur des ténebres dans ſa chambre, avec cinq autres conjurés, qui lui plongerent leur poignard dans le ſein pendant qu'il dormoit; il mou-

rut en 969, dans la dixieme année de son regne.

Nicéphore III, surnommé le *Botoniate*, se glorifioit d'être un rejetton de la famille des Fabiens, qui avoit donné des consuls & des dictateurs à la république romaine. Il comptoit parmi ses ancêtres l'empereur Phocas. Il fut proclamé empereur d'Orient le 10 octobre 1077, & couronné à Constantinople le 5 avril 1078. *Nicéphore* Briene refusa de le connoître; mais il fut vaincu par Alexis Comnene qui lui fit crever les yeux. Basilas se fit aussi proclamer empereur; mais il fut défait dans un combat, & contraint de se réfugier à Thessalonique, dont les habitans le livrerent au vainqueur. Constantin Ducas, qui avoit eu la modération de refuser l'empire que son frere Michel vouloit lui céder, se fit proclamer empereur par l'armée d'Orient dont il avoit le commandement. Ses troupes qui venoient de le reconnoître, eurent la lâcheté de le livrer à *Nicéphore*, qui le rélégua dans une île. Botoniate prépara sa ruine en prostituant sa confiance à deux Esclavons qu'il fit ses premiers ministres. Comme ils n'étoient point aimés des Comnenes, ils craignoient de les voir parvenir à l'empire, ce fut pour les en exclure qu'ils persuaderent à Botoniate de désigner son parent, nommé *Sinadene*, son successeur. Sa femme fut la premiere à murmurer de ce choix, qui excluoit du trône son fils Constantin Ducas qu'elle avoit eu de Michel Les Comnenes également offensés, aigrirent son ressentiment. Dans le même temps leur beau-frere Melissene prit la pourpre en Asie. Alexis Comnene, qui étoit regardé comme le plus grand capitaine de l'empire, fut chargé de se mettre à la tête de l'armée pour le faire rentrer dans le devoir; mais il refusa un emploi où le moindre revers pouvoit rendre sa fidélité suspecte. Botoniate irrité de ce refus, résolut de faire crever les yeux des deux freres; il les manda dans son palais; mais au lieu d'obéir, ils sortirent secrétement de Constantinople, & se retirerent dans la Thrace où ils furent bientôt suivis de leurs partisans, qui délibérerent auquel des deux freres ils déféreroient l'empire. Alexis qui en étoit le plus digne, le refusoit par égard pour Isaac qui étoit son aîné. Celui-ci aplanit toutes les difficultés en chaussant lui-meme les brodequins de pourpre à son frere qui, sur le champ, fut proclamé empereur. Un corps de François qui gardoit une des portes de Constantinople, l'ouvrit au nouvel empereur, dont les troupes commirent les mêmes excès que dans une ville prise d'assaut. Botoniate n'eut d'autre moyen pour sauver sa vie que d'abdiquer. Il se réfugia dans l'église de Sainte Sophie, d'où Alexis le fit enlever pour le réléguer dans un monastere, où il prit l'habit monastique : il mourut peu de temps après. (*T-N.*)

NICEPHORIUM, (*Géog. anc.*) ville de Mésopotamie sur l'Euphrate. Pline, *lib. vj, c. xxxvj*, dit que la situation avantageuse du lieu avoit engagé Alexandre à bâtir cette ville. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui le bourg nommé *Nasivancasi*, & d'autres *Nephrun*.

NICETÉRIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) Νικητήρια; fête athénienne en mémoire de la victoire que Minerve remporta sur Neptune dans la dispute qu'ils eurent ensemble, à qui auroit l'honneur de donner le nom à la ville qui fut depuis nommée *Athenes*; les douze grands dieux adjugerent le prix à Minerve. (*D. J.*)

NICHABOUR, (*Géogr.*) ou *Nichabourg*, ou *Neischabourg*, car on écrit ce mot de plusieurs manieres; ville de Perse dans la province de Khorassan, dont elle passoit pour être la plus grande & la plus riche avant qu'elle eût été désolée d'abord par les Turcomans, & finalement ruinée par les Tartares de Genghizkhan, sous le regne du malheureux Mohamed Kouaresm-Schah.

C'est dans les montagnes de son voisinage qu'on tire les turquoises orientales, qu'on nomme dans le levant *pirouzé nischabouri*, & que nous appellons en françois *turquoises de la vieille roche*, pour les distinguer des autres turquoises. *Nischabourg* est à 15 lieues de Mesched. *Long. 74. 52. lat.* suivant les Ephémérides de Narsie Eddin, *32. 20.* (*D. J.*)

NICHANGI-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier, dont la fonction est d'imprimer le nom du grand-seigneur sur les lettres qu'il fait expédier. Ce sceau s'applique non au-bas de

l'écriture, mais au-dessus de la premiere ligne.

NICHE, s. f. (*Archit.*) c'est un renfoncement pris dans l'épaisseur d'un mur, pour y placer une figure ou une statue. Les grandes *niches* servent pour les groupes, & les petites pour les statues. On distingue plusieurs sortes de *niches* par des noms particuliers que nous allons expliquer.

Niche à cru, *niche* qui ne portant point sur un massif, prend naissance du rez-de-chaussée. Telles sont les deux *niches* du porche du Panthéon à Rome.

On appelle aussi *niche à cru*, une *niche* qui, dans une façade, porte immédiatement sur l'appui continu des croisées sans plinthe. Il y a de ces *niches* dans quelques palais d'Italie.

Niche angulaire, c'est une *niche* qui est prise dans une encoignure, & fermée par une trompe sur le coin. Il y a quatre de ces *niches* occupées par quatre statues de prophetes dans un vestibule au pié du grand escalier de l'abbaye de Ste. Geneviéve à Paris, du dessin du Sr de Creil, où l'on peut remarquer plusieurs pieces de traits faites avec beaucoup d'art.

Niche d'autel, *niche* qui sert à la place d'un tableau dans un rétable d'autel. Il y a dans l'église de la Sorbonne à Paris, une *niche* à l'autel de la Vierge, du dessin de M. le Brun, dans laquelle est la figure de marbre faite par M. Desjardins, sculpteur du roi.

Niche de buste, petit renfoncement où l'on place un buste. Il y a de ces *niches* dans la cour de l'hôtel de la Vrilliere à Paris.

Niche de rocaille, *niche* revêtue de coquilles pour les grottes. Il y avoit de belles *niches* de cette espece à Versailles, & il y en a encore à Meudon.

Niche de treillage, c'est une *niche* construite de barreaux de fer & d'échalas, qui sert à orner quelque portique ou cabinet de treillage.

Niche en tabernacle, on appelle ainsi les grandes *niches* qui sont décorées de chambranles, montans & consoles avec frontons. Telles sont les *niches* d'ordre dorique du dehors de l'église de S. Pierre & celles de S. Jean de Latran à Rome, qui peuvent être remplies par des groupes. On voit aussi une *niche* de cette espece dans l'église des PP. carmes déchaussés à Paris, occupée par une figure de la sainte Vierge en marbre, faite par Antoine Raggi, dit le Lombard, d'après le modele du cavalier Bernin.

Niche en tour ronde, c'est une *niche* qui est prise dans le dehors d'un mur circulaire, & dont la fermeture porte en saillie. De cette espece sont les grandes *niches* du chevet & de la croisée du dehors de l'église de S. Pierre de Rome, & la fontaine de S. Germain, rue des Cordeliers, à Paris.

On appelle *niche en tour creuse* celle qui fait l'effet contraire de la *niche en tour ronde.*

Niche feinte, renfoncement de peu de profondeur, où sont peintes, ou en bas-reliefs, une ou plusieurs figures. Il y a de ces *niches* à la face latérale de l'hôtel de Carnavalet au marais, à Paris.

Niche quarrée, c'est un renfoncement dans un mur, dont le plan & la fermeture sont quarrés, comme au palais des Tuileries du côté du jardin.

Niche ronde, *niche* cintrée par son plan & sa fermeture. On voit des *niches* de cette espece fort régulieres au portail du Louvre.

Niche rustique, *niche* qui est avec bossages ou refends. Il y a de ces *niches* au palais de Luxembourg à Paris.

On appelle encore *niche*, un enfoncement pratiqué dans une chambre où l'on place un lit ou un canapé.

Nous ferons ici quelques remarques sur les *niches*, parce qu'elles ont été fort en usage dans les anciens édifices; il en reste des vestiges dans les temples, les thermes, les théatres, les amphithéatres, les cirques & les arcs de triomphe. Il y en avoit aussi dans quelques maisons de particuliers, comme dans les vestibules, les cabinets & les salles pour conférer; ainsi les anciens en ornoient les salles, les loges & les escaliers.

Les *niches* doivent, le plus qu'il se peut, être vis-à-vis d'un vuide ou d'une croisée, soit qu'il y ait des statues, ou qu'il n'y en ait point; car alors elles servent pour se reposer, s'il y a un siege de marbre ou de pierre.

Les grandes *niches* antiques tombent jusque sur le pavé, comme celles de la rotonde sous son portique & celles des thermes d'Antonin, où a été trouvé le groupe du tau-

reau Farnèſe qui contient la fable de Dircé. Il y en a encore aux thermes de Titus, où étoit le groupe de Laocoon. Ces ſortes de *niches* conviennent à de grands lieux; mais dans celles qui ſont d'une grandeur ordinaire, & qui ne peuvent avoir qu'une figure, leur proportion doit être telle que la hauteur ſoit d'un peu moins que deux fois & demi leur largeur pour les ordres maſſifs, & d'un peu plus que cette hauteur pour les ordres délicats; leur plan doit avoir un peu plus, ou un peu moins que le demi-cercle, ou lui être égal.

Les *niches* qui ſont entre les colonnes ſans piédeſtaux, doivent avoir de largeur un diametre & demi de la colonne; & lorſque les colonnes ont des piédeſtaux, elles demandent un diametre & trois quarts. Comme il faut que les ſtatues ſoient proportionnées aux *niches*, elles doivent être de telle maniere que le bas du col ou la hauteur des épaules ne paſſe pas le deſſus de l'impoſte. L'impoſte doit être pareille à la hauteur d'une friſe & corniche miſe en un endroit; elle ne doit pas être moindre d'une treizieme partie & demie de cette hauteur, qui ſeroit celle d'une corniche ſeule.

Les bandeaux d'arcs ou archivoltes des *niches* ne doivent point être plus larges que la ſixieme partie de l'ouverture, ni plus étroits que la huitieme, ſi ce n'eſt aux grandes *niches*, où ils n'auront que la dixieme partie. On voit des exemples de toutes ces ſortes de *niches* devant le palais de S. Marc à Veniſe.

Les proportions des *niches* doivent être relatives à celle de l'ordre qui décore l'édifice, à la grandeur de la ſtatue, & à l'étendue de l'endroit où elle doit être pratiquée.

Plus les *niches* ſont élevées, plus les figures qu'elles contiennent doivent être petites. Ainſi les *niches* doivent être plus hautes à meſure qu'elles ſont plus élevées. Scamozzi veut que cette hauteur ſoit deux fois & trois quarts de ſa largeur.

Lorſqu'il y a pluſieurs *niches* poſées les unes ſur les autres, l'eſpace qui reſte entre deux doit avoir au-moins deux fois la largeur de la *niche*.

Enfin lorſque des boſſages régnent dans une façade où il y a des *niches*, c'eſt autour de la *niche* que les boſſages doivent être répétées, & non dans la *niche* derriere la ſtatue.

Mais les *niches* ſur leſquelles nous venons de nous étendre ſont-elles un ornement en Architecture? Les anciens le penſoient ainſi, tandis que pluſieurs modernes les regardent comme une idée de mauvais goût, & trouvent qu'une ſtatue enchâſſée dans cette eſpece d'enfoncement ne fait point un bel effet; je trouve beaucoup de vérité dans cette obſervation, mais ce n'eſt pas ici le lieu de la faire valoir.

Le mot *niche* vient de l'italien *nichio*, qui eſt une coquille de mer, d'où par reſſemblance on a appellé *niches* ces cavités qu'on pratique dans les murs pour y placer des ſtatues. Auſſi repréſente-t-on ſouvent une coquille dans le cintre d'une *niche*. (*D. J.*)

Niche, (*Théol.*) ſe dit auſſi en particulier, *dans l'Egliſe romaine*, d'une eſpece de petit trône de bois doré ou d'étoffe précieuſe, ſurmonté d'un dais ou d'un dôme avec des panaches & des aigrettes où l'on place le ſaint Sacrement dans les offices où on l'expoſe à la vénération publique des fideles.

Il eſt parlé de *niches* dans les anciens, c'eſt-à-dire de pavillons ſous leſquels on plaçoit & l'on portoit les images des dieux. Il eſt dit dans *Amos*, *v. 25 & 26*, *que les Iſraélites*, dans leur voyage du déſert, *ont porté la tente ou le pavillon de leur dieu Moloch*, *l'image de leur idole*, *l'aſtre de leur dieu*. Et ſaint Etienne, dans les Actes des Apôtres, *c. vij*, *43*, leur fait le même reproche. On conjecture avec aſſez de fondement que Moloch & ces autres divinités païennes qu'ils portoient dans le déſert, étoient portées dans des *niches* ſur les épaules des hommes ou dans des chariots couverts, comme on ſait que quelquefois les païens menoient leurs dieux en proceſſion ou dans les marches publiques. Quelques-uns croient auſſi que ces petits temples d'argent de la déeſſe Diane que l'on vendoit à Epheſe, étoient des temples portatifs ou des *niches* pour la dévotion des pélerins.

La coutume de porter les figures des dieux ſous des tentes & dans des litieres couvertes, eſt venue des Egyptiens. Hérodote, *liv. IV*, parle d'une fête d'Iſis, où l'on portoit ſa ſtatue ſur un chariot à quatre roues, tiré par les prêtres de la déeſſe.

Le même auteur, parlant d'une autre de leurs divinités, dit qu'ils la portoient d'un temple dans un autre dans une petite chapelle de bois doré. Saint Clément d'Alexandrie, *Stromat. liv. V*, parle d'une procession égyptienne, où l'on portoit deux chiens d'or, un épervier & un ibis. Le même pere, *in Protreptic. p. 49*, rapporte des paroles satyriques de Ménandre, qui railloit de ces divinités coureuses qui ne pouvoient demeurer en place. Macrobe, *Saturnal. Dier. l. I*, dit que les prêtres égyptiens portoient la statue de Jupiter d'Héliopolis sur leurs épaules, comme on portoit les dieux des Romains dans la pompe des jeux du cirque. Et Philon de Biblos, cité par Eusebe, *Prepar. evang. lib. I*, raconte qu'on portoit Agrote, divinité phénicienne, dans une *niche* couverte sur un chariot traîné par des animaux.

Selon Quinte-Curce, les prêtres égyptiens mettoient Jupiter Ammon sur une nacelle d'or, où pendoient des plats d'argent, par le mouvement desquels ils jugeoient de la volonté du dieu, & répondoient à ceux qui les consultoient. Les Gaulois promenoient leurs dieux couverts d'un voile blanc par les campagnes, dit Sulpice-Sévere. Tacite, *de moribus Germanor.* parle d'une déesse inconnue qui résidoit dans une île de l'Océan; on lui conserve, dit-il, un chariot couvert, dont nul n'ose appprocher que son sacrificateur. Quand il dit que la déesse y est entrée, on y attele deux génisses qui conduisent le char où l'on veut, après quoi elles le ramenent dans son bois. Voilà des exemples des dieux portés dans des *niches* & sur des chariots.

A l'égard des petits temples portatifs qui étoient aussi des especes de *niches*, Diodore de Sicile en parle aussi-bien que Victor dans sa description de Rome, & il y a grande apparence que ces petits temples de la Diane d'Ephese que vendoit l'orfévre Démétrius, étoient des *niches* où la figure de cette déesse étoit représentée. Calmet, *Diction. de la Bibl.* (G)

NICHOIR, s. m. *terme d'Oiselier*, maniere de cage particuliere propre pour mettre à couvert des sérins & autres oiseaux.

NICIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, selon Pline, *l. III, c. xvj*; les uns croient que c'est le *Lenza* & d'autres le *Nura*. (*D. J.*)

NICKEL, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie & Chimie métallique.*) M. Axel-François Cronstedt, de l'académie royale des Sciences de Stockholm, a inséré dans les *tomes XIII & XVI* des mémoires de cette savante académie, une dissertation sur une nouvelle substance minérale, trouvée dans une mine de cobalt, située à Færila en Helsingie, dont il a tiré une matiere réguline qu'il regarde comme un nouveau demi-métal, inconnu jusqu'à lui, & qu'il a nommé *nickel*, parce qu'il se tire de la mine que les Allemands nomment *kupfer-nickel*.

La mine dont on tire le *nickel* est d'une couleur blanche comme de l'argent dans la fracture récente, cependant cette couleur est quelquefois plus obscure; elle tire aussi souvent sur le rouge-jaunâtre. Après avoir été exposée à l'air pendant quelque temps, elle se couvre d'un enduit vert; si alors on la lave avec de l'eau, elle la colore en vert; cette eau mise en évaporation forme des crystaux oblongs, quadrangulaires, rabattus par deux ou trois côtés, qui ont de la ressemblance avec le vitriol. En calcinant ce sel vitriolique, on obtient un résidu d'un gris clair qui, fondu avec trois parties de flux noir, donne une régule de 50 livres sur un quintal de résidu. Ce régule a un œil jaunâtre à l'extérieur, mais si on le casse, il est blanc comme de l'argent dans l'intérieur; il est composé de feuillets & de lames comme le bismuth. Ce régule se dissout dans l'acide nitreux, dans l'esprit de sel & dans l'eau régale; il donne une couleur verte à ces dissolvans; il ne se dissout point ni dans l'acide vitriolique, ni dans l'acide de vinaigre, & ne s'amalgame point avec le mercure. Cette substance est souvent mêlée d'une portion de fer, mais quelque expérience que M. Cronstedt ait faite, il n'a point pu y découvrir de cuivre.

La mine qui fournit cette substance, lorsqu'on la calcine, commence par répandre une fumée purement sulphureuse; en continuant la calcination, la fumée blanchit & a une odeur arsénicale. En poussant plus loin encore cette calcination, la mine se couvre d'un enduit qui est semblable à des petits rameaux d'un vert clair, qui,

qui, fondus avec une matiere inflammable, donnent une substance réguline semblable à celle qui a été décrite ci-dessus. Ce régule calciné devient d'un beau vert, & prend de nouveau la forme de rameaux.

De toutes ces propriétés, M. Cronstedt en conclut que cette substance doit être regardée comme un nouveau demi-métal, qui differe entiérement du cobalt & du bismuth. De plus il croit que le *nickel* entre pour la plus grande partie dans la composition que les Allemands nomment *speiss*, qui se dépose au fond des pots dans lesquels on a fait le safre, c'est-à-dire le verre bleu coloré par le cobalt.

Le *nickel* a beaucoup de disposition à s'unir avec le soufre. Cette substance n'entre en fusion qu'après avoir rougi. Sa pesanteur spécifique est à l'eau environ comme $8\frac{1}{2}$ est à un.

Le *nickel* s'allie avec l'or; il ne s'allie point avec l'argent. Il s'unit facilement avec l'étain, moins aisément avec le plomb. Il s'unit avec le cuivre, mais encore plus aisément avec le fer. M. Cronstedt croit que c'est le soufre qui facilite son union avec ce dernier métal.

L'arsenic a beaucoup de disposition à s'unir avec le *nickel*, & ne s'en dégage qu'avec beaucoup de peine. Il en est de même du cobalt & de l'antimoine crud, du régule d'antimoine, du bismuth, avec lesquels le *nickel* se combine: mais cette substance ne s'unit point avec le zinc.

La chaux qui résulte de la calcination de cette substance ne se vitrifie point sans addition, ni même lorsqu'on la mêle avec du verre; mais le régule du *nickel* colore le borax d'un brun clair, & cette espece de verre, lorsqu'on continue à le chauffer, devient violet & transparent comme celui qui a été mêlé avec de la magnésie ou manganese.

Il paroît qu'il faudroit encore faire des expériences ultérieures pour nous convaincre si ce régule de *nickel*, dont parle M. Cronstedt, est un demi-métal particulier, ou si on doit plutôt le regarder comme une combinaison de fer, d'arsenic, de bismuth, de cobalt, & même de cuivre & de soufre. C'est au temps à fixer là-dessus nos incertitudes. (—)

NICKLSPURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Moravie, avec un château qui la commande. Fréderic, baron de Tieffenbach, la prit en 1620, & les Suédois en 1645. Les Impériaux la prirent d'assaut en 1646.

NICOBAR, *ou* NICOUBAR, NIACBAR, NICOUBARS, (*Géog.*) îles des Indes à l'entrée du golfe de Bengale, & qui s'étendent depuis le 7 jusqu'au 8e degré de *lat. sept.* Ces îles prennent leur nom de la principale de toutes, dont nous allons parler.

L'île *Nicobar* est à 30 lieues d'Achem, à 7d 30' de *latit. septent.* & c'est celle où vont mouiller les vaisseaux qui vont aux Indes. Elle peut avoir 10 lieues de long, sur trois ou quatre de large. Elle est remplie de grands arbres, & en particulier de cacaotiers qui semblent ne former qu'un seul bocage. Il n'y a que les côtes de l'île qui soient habitées. Les *Nicobarois* y demeurent dans les baies proche la mer; la terre n'est point défrichée plus avant dans le pays. Les hommes s'occupent principalement à la pêche, avec leurs canots qui vont à la rame comme à la voile, & qui peuvent contenir 30 hommes.

Les naturels des îles *Nicobar* sont d'une couleur jaunâtre, basanée, & vont presque nuds; ils sont grands & assez bien proportionnés, ils ont les cheveux noirs & lisses, le visage alongé & le nez d'une grandeur médiocre. Ils sont d'excellens nageurs: leur langage leur est particulier. Les femmes n'ont point de sourcils, patce qu'apparemment elles se les arrachent.

Ils ne sont point divisés en castes ou tribus comme les peuples de Malabar & de Coromandel. On ne sait rien de leur religion, & le petit nombre d'Européens qui ont osé aborder dans cette île, n'ont découvert aucun monument public qui soit consacré à un culte religieux. Les *Nicobarois* passent pour être des gens cruels; ils se nourrissent de fruits, de poissons & de racines; car il ne croît ni blé, ni riz, ni autre sorte de grains dans leurs îles. Ils trafiquent de leurs poules & de leurs cochons, lorsque quelques vaisseaux partent: ils vendent aussi leurs perroquets qui sont fort estimés dans l'Inde, parce qu'il n'y en a point qui parlent si distinctément. *Voy.* de plus grands détails dans le P. de Charlevoix; les *Lettres édifiantes;* Kœmpfer, *Hist.*

toire du Japon; & Dampier, *Voyage autour du monde*. (*D. J.*)

NICOLAI, (*Littérat. & Botan.*) Νικολάοι, c'eſt le nom qu'Auguſte donna aux dattes fameuſes que produiſoit la vallée de Jéricho. Il n'y en avoit point de plus eſtimées ; & l'empereur, pour les diſtinguer des dattes ordinaires, les appella du nom de *nicolas*, ainſi qu'Athénée nous l'apprend, *l. XIV, c. xviij*. Plutarque en parle en ces termes, ſelon la verſion d'Amyot, *Propos de table*, *l. VIII, queſt. iv.* « Si la palme produiſoit en » Grece les dattes comme elle fait en Syrie » ou en Egypte, ce ſeroit bien le plus beau » fruit que l'on ſauroit voir, le plus doux » que l'on ſauroit ſavourer, & n'y en auroit point d'autre qui fût digne de lui être » comparé ; c'eſt pourquoi l'empereur Auguſte aimant ſinguliérement Nicolas, » philoſophe péripathéticien, appella les plus » belles & les plus grandes dattes *nicolas*, & » juſqu'aujourd'hui encore les appelle-t-on » ainſi. »

Photius, *Bibl. cod. 189*, prétend que les *nicolaï* n'étoient point des dattes, mais des eſpeces de gâteaux que Nicolas de Damas envoyoit en préſent à Auguſte. Euſtache, Suidas & Héſychius ſont du même avis. Spanheim conjecture que les dattes faiſoient le principal mérite de cette pâtiſſerie ; mais M. l'abbé Sevin me paroît en avoir mieux jugé dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions*. « Malgré mon reſpect, dit-il, » pour ce ſavant homme (Spanheim), je » ne ferai point de ſon avis ; & cela avec » d'autant plus de juſtice, que les paroles » de Plutarque & d'Athénée ne ſont pas » ſuſceptibles d'une ſemblable explication. » Ces auteurs rapportent que les dattes de » *Nicolas* de Damas, ſupérieures aux autres, » & par leur groſſeur & par leur bonté, » furent appellées *nicolaï* ; ici il n'eſt point » mention de gâteau : & dès-lors le parti » que prend M. Spanheim doit paroître inſoutenable. Quant à moi, je ne me ferai » point un ſcrupule d'abandonner Héſychius » & Suidas, lorſque leur autorité ſera com- » battue par des témoins auſſi reſpectables » que le ſont ceux dont on vient de parler. » Grotius préfere auſſi l'autorité d'Athénée, de Plutarque & de Joſephe à celle des auteurs plus modernes, Photius, Snidas & Héſychius. (*D. J.*)

NICOLAI (OLLAUS), *Hiſt. de Norwege*, gentilhomme Norwégien, qui l'an 1454 ſe forma un parti dans Berghes, arbora les armes du royaume, & ſe fit proclamer roi par une troupe de brigands comme lui. Ce tyran de la derniere claſſe ſe perſuada que ce n'étoit qu'en perſécutant les hommes qu'on obtenoit le droit de les gouverner. Il s'empara de toutes les marchandiſes qu'il put rencontrer ou ſur terre ou ſur mer. C'étoit ainſi qu'il ſavoit répartir les impôts: Aſſiégé dans ſa maiſon, il s'enfuit dans l'égliſe de Sainte Brigitte, où l'évêque ayant voulu embraſſer ſa défenſe, le peuple furieux lança des torches allumées ſur le temple, & tous deux expirerent dans les flammes. Nous aurions laiſſé dans l'oubli le nom de cet homme peu connu, s'il n'étoit pas important d'apprendre à ceux qui ſont nés avec un penchant funeſte pour les factions, quel eſt le ſort ordinaire de leurs ſemblables. (*M. DE SACY.*)

NICOLAITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) c'eſt une des plus anciennes ſectes du chriſtianiſme; ils tirent leur nom, ſelon quelques-uns, de Nicolas qui avoit été ordonné diacre de l'égliſe de Jéruſalem, conjointement avec S. Etienne.

La maxime particuliere qui caractériſoit les *Nicolaïtes*, comme ils nous ſont repréſentés par les hiſtoriens eccléſiaſtiques, c'étoit d'enſeigner que toutes les femmes mariées devoient être communes, pour ôter toute occaſion de jalouſie.

D'autres écrivains ont noirci Nicolas d'autres impuretés ; mais Clément d'Alexandrie les impute toutes à ſes diſciples, qui ont abuſé, à ce qu'il dit, des paroles de leur maître.

Il paroît que Nicolas avoit une très-belle femme, & que les apôtres le ſoupçonnoient d'en être jaloux, & de vivre avec elle d'une maniere trop laſcive ; que pour diſſiper ce ſoupçon, & convaincre les apôtres qu'il n'étoit point attaché à ſa femme, il la fit venir en leur préſence, & offrit de la céder à celui d'entr'eux qui auroit voulu l'épouſer. Ce fait eſt confirmé par Euſebe, qui ajoute que Nicolas n'eut jamais plus d'une femme.

On accuſe encore les *Nicolaïtes* de ce

qu'ils ne faisoient point de scrupule de manger les viandes qui avoient été offertes aux idoles : qu'ils soutenoient que le pere de Jesus-Christ n'étoit pas le créateur ; que plusieurs d'entr'eux adoroient la fausse divinité Barbelo, qui habitoit le huitieme ciel, qui procédoit du pere, & qui étoit mere de Jaldabaoth, ou, selon d'autres, de Sabaoth, qui s'étoit emparé par la force du septieme ciel ; que d'autres donnoient le nom de *Prounicos* à la mere des puissances céleftes, mais qu'ils s'accordoient tous à imputer des actions infâmes à cette mere, pour autoriser sous ce prétexte leurs propres impuretés ; que d'autres enfin montroient des livres, & des prétendues révélations sous le nom de Jaldabaoth. S. Irénée & S. Epiphanes rapportent toutes ces extravagances, & représentent les *Nicolaïtes* comme les auteurs de la secte des Gnostiques. *Voyez* GNOSTIQUES.

Cocceius, Hoffman, Vitringa & Maius croient que le nom de *Nicolaïtes* a été inventé à plaisir, pour signifier *un homme adonné à la débauche & à la volupté* ; & ils ajoutent que ce nom n'a rien de commun avec *Nicolas*, l'un des sept diacres : & comme dans l'apocalypse il est fait mention de la doctrine des *Nicolaïtes*, immédiatement après Balaam & sa doctrine, ils comparent le nom de *Balaam* avec celui de *Nicolas*, qui ont à-peu-près la même signification dans leur langue originale, puisque *Balaam* en hébreu, & *Nicolas* en grec, se traduisent également par *prince*, ou *maître du peuple*.

Maius ajoute qu'il est assez probable que les *Nicolaïtes* se vantoient d'être les disciples d'un des sept diacres ; mais que cette prétention étoit mal fondée, quelque chose qu'aient pu dire au contraire les anciens qui ont péché quelquefois par trop de crédulité.

Cassien, *collat. 18, ch. xvj*, dit que quelques-uns distinguoient Nicolas, auteur de la secte des *Nicolaïtes*, de Nicolas, l'un des sept premiers diacres. Il veut apparemment marquer l'auteur des constitutions apostoliques, qui disent que c'est à faux que les *Nicolaïtes* se disent disciples de Nicolas, l'un des sept diacres, ou Saint Clément d'Alexandrie, qui parle toujours fort avantageusement de ce dernier. La secte des *Nicolaïtes* se renouvella sous Louis le Débonnaire, vers l'an 852, comme le dit Sigebert de Gemblours dans sa chronique, & encore au xj siecle sous le pape Urbain II. Ces *Nicolaïtes* modernes étoient certains prêtres diacres & sous-diacres, qui soutenoient que le mariage leur étoit permis. Ils furent condamnés au concile de Plaisance, l'an 1095. *Berthold. scrip. xj, sæcul. tom. X, concilior. pag. 502.*

NICOLAS, SAINT *ou* NICLARBOURG, (*Géog.*) ville de Lorraine, avec une église dédiée à S. Nicolas, où l'on va en pélerinage. Elle est sur la Meurte à 2 lieues de Nancy, 3 de Lunéville, 74 de Paris. *Long.* 24. *lat.* 48. 40. (*D. J.*)

NICOLAS, ÎLE DE SAINT (*Géog.*) île de l'Océan atlantique, & une de celles du Cap-vert, à 30 lieues à l'ouest de l'île de Sel. Sa figure est triangulaire, & peut avoir 25 lieues de long. Elle est montagneuse, & toutes ses côtes sont stériles. Sa capitale, qui porte le même nom, & qui est au sud-ouest de l'île, est une des plus peuplées des îles du Cap-vert. Il y a un gouverneur qui dépend de celui de Saint-Jago. *Long.* 6. 52. *lat* 16. 45. (*D. J.*)

NICOLAS, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Suenon Estrith : Ubbon son frere ayant refusé la couronne, les Danois la placerent sur la tête de *Nicolas* l'an 1106. Le luxe toujours funeste dans un pays stérile & dans un état pauvre, minoit sourdement les forces du royaume ; *Nicolas*, par de sages loix & par l'exemple d'une vie frugale, rendit aux mœurs des Danois leur premiere simplicité ; il congédia sa garde, n'en voulant avoir d'autre que l'amour du peuple ; il renvoya dans les champs la plupart de ses domestiques & de ceux des seigneurs, afin que la terre ne demeurât point sans culture : tels furent les plus beaux traits de sa vie. Peu satisfait de la gloire attachée à un gouvernement paisible, il voulut être conquérant, fit la guerre aux Wandales, aux Slaves & aux Suédois ; tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il montra pour la guerre des talens médiocres, & ce fut la fortune qui décida du succès de ses armes. Les habitans de Slewigh s'étoient révoltés ; il crut qu'il suffiroit de se présenter à eux

pour les faire rentrer dans le devoir. En vain on lui représenta qu'il avoit tout à craindre d'une populace mutinée: « Il seroit » trop honteux, dit-il, de voir un roi fuir » devant des cordonniers & des corroyeurs. » Il entra dans Slewigh suivi de quelques courtisans; le peuple prit aussi-tôt les armes; on lui conseilla de chercher un asyle dans une église: « non, dit-il, je ne veux » pas que les autels soient souillés de mon » sang; je mourrai dans le palais de mes » peres. » Il y fut égorgé l'an 1135. (*M.* DE SACY.)

NICOLO, (*Luth.*) haute-contre de haut-bois. *Voyez* BASSE DE HAUT-BOIS (*Luth.*) (*F. D. C.*)

NICOLO, SAN, (*Géog.*) île du golfe de Venise, & la plus grande des trois qu'on appelle *Tremiti*. Elle est au levant de celle de San Domino, & au midi de celle de Caprara. *Long.* 33. 12. *lat.* 42. 7. (*D. J.*)

NICOLOTTI & CASTELLANI, (*Hist. de Ven.*) ce sont deux partis opposés parmi le peuple de Venise, qui tirent leurs noms de deux églises de cette ville; ils forment deux especes de factions, qui en viennent quelquefois aux mains; mais le conseil des dix ne tolere ces deux partis, qu'autant qu'il n'y a point de sang répandu dans leur querelle. Cette république aristocratique pourroit sans doute éteindre peu-à-peu l'animosité populaire des deux factions, mais elle aime mieux la laisser subsister, dans la crainte que ces deux partis ne se réunissent, pour tramer quelque complot contre le sénat, ou contre la noblesse. (*D. J.*)

NICOMEDE, (*Hist. anc.*) trois rois de Bithynie porterent ce nom. Le premier à qui on le donna, eut un dangereux concurrent dans son frere qui lui disputa le trône. *Nicomede* appella à son secours les Gaulois, qui le débarrasserent d'un rival si redoutable. Les détails de son regne sont tombés dans l'oubli. Ce fut lui qui bâtit la ville de Nicomédie.

NICOMEDE, second du nom, étoit fils de Prusias: il fut aussi son successeur au trône de Bithynie, où il monta par un parricide. La cruauté de son pere, qui avoit voulu le faire assassiner, adoucit l'horreur de cette action, & il n'en fut pas moins aimé & respecté de ses sujets. Mithridate, après la mort d'un de ses fils, roi de Cappadoce, s'appropria son royaume dont il dépouilla son petit-fils. Prusias craignit qu'un voisin si puissant ne vînt fondre sur ses états. Il supposa un enfant de huit ans qu'il renvoya à Rome comme fils du dernier roi de Cappadoce, pour y revendiquer l'héritage de ses ancêtres. Le sénat, sans approfondir ce mystere, déclara les Cappadociens libres; mais ce peuple nourri & familiarisé avec l'esclavage, rejetta un don si précieux, & eut la bassesse de demander un roi de la main des Romains qui nommerent Ariobarzane. *Nicomede*, quelque temps après, fut tué par son fils Socrate, qui sembla regarder le parricide comme un titre pour régner.

NICOMEDE, troisieme du nom, & fils du précédent, fut proclamé roi de Bithynie; aussi-tôt après la mort de son pere, Mithridate, qui voulut affoiblir ses voisins par des divisions, lui suscita un concurrent dans la personne de son frere Socrate, dont il appuya les droits. *Nicomede* précipité du trône, se rendit à Rome pour implorer l'assistance du sénat qui, moins par l'amour de la justice de sa cause, que par le desir d'abaisser Mithridate, le rétablit dans ses états. Dès qu'il fut assuré de l'appui des Romains, il eut l'ambition de tirer vengeance du roi de Pont. Il fit plusieurs incursions dans ses provinces, d'où il revint chargé de butin qui l'aida à payer les dettes qu'il avoit contractées à Rome pour acheter son rétablissement. Mithridate porta ses plaintes au sénat; mais n'ayant pu en obtenir satisfaction, il se la procura les armes à la main. Il entra dans la Bithynie dont il chassa pour la seconde fois *Nicomede*. Sylla, vainqueur de Mithridate, l'obligea de se réconcilier avec lui, & de lui rendre ses états. *Nicomede*, pour reconnoître les services du sénat, fit, en mourant, le peuple romain son héritier. (*T--N.*)

NICOMÉDIE, (*Géog. anc. & mod.*) ville d'Asie, capitale & métropole de la Bithynie, sur la Propontide, entre Chalcédoine & Nicée; elle est aujourd'hui nommée *Comidia* par les Italiens.

Nicomede, grand-pere de Prusias, la bâtit vis-à-vis d'Astaque, & lui donna son nom. Cette ville, plus d'une fois assiégée, éprouva les malheurs de la guerre, jusqu'à

ce qu'une colonie d'Athéniens étant venue la repeupler, elle se releva de ses pertes, & devint très-florissante.

Ce fut à *Nicomédie* qu'Annibal, après avoir perdu la bataille de Zama, se réfugia vers Antiochus & Prusias, rois de Bithynie: cependant cet infortuné capitaine, craignant que ces princes ne le remissent entre les mains des Romains qui l'avoient envoyé demander, se donna la mort à l'âge de 64 ans, 183 ans avant J. C.

Ammian Marcellin appelle *Nicomédie la mere des villes de Bithynie*. Pausanias dit que c'étoit la plus grande des villes de ce royaume. Pline l'historien lui donne le titre d'*Urbs præclara*; & Pline son neveu, qui fut préteur de Bithynie, ne parle pas de cette ville avec moins d'éloge.

Elle a été une des premieres qui ait reçu la foi chrétienne; & c'est par elle que commença la persécution sous Dioclétien. Ce fut près de cette ville dans un bourg nommé *Acciron*, que Constantin, âgé de 66 ans, mourut d'une fievre chaude l'an de J. C. 340. Quelques auteurs prétendent que cet empereur avoit alors adopté l'arianisme, & qu'il étoit venu à *Nicomédie*, où il reçut le second baptême que les Ariens exigeoient.

Quoi qu'il en soit, *Nicomédie* disputa longtemps à Nicée la primatie de la province de Bithynie. Mais l'une & l'autre sont également tombées sous la puissance de l'empire ottoman.

Nicomédie est toujours une ville considérable d'Asie, dans la Natolie, capitale de Becsangial, avec un archevêque grec, suffragant de Constantinople. On y compte 25 à 30 mille ames, grecs, arméniens, juifs & turcs, qui y commercent. Elle est située très-avantageusement pour le trafic sur le golfe du même nom; & elle couvre tout le penchant d'une petite colline embellie de fontaines, & chargée d'arbres fruitiers, de vignes, & de grains. On y trouvoit encore en inscriptions dans le dernier siecle, de quoi satisfaire sa curiosité.

La plupart des vaisseaux, saïques, barques & autres bateaux des marchands de Constantinople, se fabriquent à *Nicomédie*; mais les turcs ne réussissent pas mieux dans la construction des bâtimens de mer, que dans l'architecture civile & militaire.

Cette ville est à 14 lieues N.O. d'Isnich, 20 S. E. de Constantinople. *Long.* 47. 28. *lat.* 40. 46.

Arrien, célebre philosophie & historien, né à *Nicomédie*, fleurissoit sous les empereurs Adrien, Antonin & Marc-Aurele. Il fut dans sa partie prêtre de Cérès & de Proserpine. Epictète l'instruisit dans la morale; & son mérite éminent lui valut l'amitié de Pline le jeune. Adrien lui donna le commandement de la Cappadoce, dans lequel il se distingua par ses talens militaires.

Nous avons de lui en 7 livres une histoire d'Alexandre le Grand; la bonne édition est *Lugd. Bataw.* en 1740, *in-fol.* Nous avons une traduction françoise par M. d'Ablancourt. A Paris, chez Augustin Courbé, 1651, *in-8°.* Elle est fort bonne. Il n'y a que quelques expressions qui ont un peu vieilli. C'est un ouvrage très-estimable que celui d'Arrien, quoiqu'on n'y trouve point ces graces & cette douceur dans le style, qui ont pu faire appeller son auteur *un second Xenophon*. Il écrivit plusieurs autres ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. Photius le fait auteur d'une histoire de Bithynie, d'une histoire des Alains, & d'une histoire des Parthes, en 17 livres, dont on doit regretter la perte. (*D. J.*)

NICOMIA, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par Woodward à une espece d'agate grisâtre, avec des veines rouges; elle est très-dure, demi-transparente, fait feu frappée avec de l'acier; on en trouve dans la province d'Yorck, & en plusieurs autres endroits d'Angleterre, où elle est par couches; quelquefois elle a une couleur noirâtre & obscure, comme le *silex* ou *caillou*. On l'appelle aussi *chert* & *ubern* en anglois.

NITONIA, (*Géog. anc.*) ville de Pont, que le géographe Etienne met à l'embouchure de l'Ister. Ce pourroit être le *Nicomium* que Ptolomée, *liv. III*, *ch. x*, place dans la basse-Mysie. (*D. J.*)

NICONIA, (*Géog. anc.*) ville du pays des Getes, selon Strabon, *liv. VII*, qui la place avec Ophiusa, à 120 ou 140 stades au-dessus de l'embouchure du fleuve Tyra.

NICOPOLIS, (*Géog.*) ce mot signifie *ville de la victoire*, *ville fondée à cause de la victoire*. Romulus, Bacchus, & Castor bâtirent des villes dans les lieux où ils avoient

triomphé, ou établirent des colonies dans les lieux dont ils avoient chassé les anciens habitans; c'est ce que Pompée, César, Auguste, Titus, Trajan & autres empereurs imiterent, en donnant aux villes qu'ils éleverent le nom de *Nicopolis*. C'est pourquoi nous trouvons dans l'histoire plusieurs villes de ce nom. Nous allons tâcher de les distinguer avec exactitude.

Nicopolis, (*Géog. anc.*) ville de la Grece, dans l'Epire, à l'entrée du golfe d'Ambracie, sur la côte septentrionale, à l'opposite de la ville d'Actium. Cette ville doit sa fondation à Auguste, qui la fit bâtir pour être le monument de la victoire qu'il avoit remportée sur Antoine à la célebre journée d'Actium.

Ce fait historique est marqué par deux médailles, qui représentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguste, avec cette inscription grecque, Σεβαστος κτιτες, *Auguste fondateur*; & au revers, l'une a au milieu d'une couronne à becs de vaisseau une palme avec ces mots, Ιερα Νικοπολις, la sacrée *Nicopolis* : & l'autre a la tête d'un sanglier percée de deux fleches, avec ce mot autour Νεικοπολεος, *Nicopoleos*. C'étoit la tête du sanglier calydonien, qui étoit gardée à Tégée dans le temple de Minerve, & qu'Auguste fit transporter à *Nicopolis*, pour punir ceux de Tégée d'avoir suivi le parti d'Antoine.

Ce prince n'oublia rien pour rendre sa nouvelle ville recommandable dès les commencemens. Strabon, *liv. VII*, *pag. 325*, dit qu'il y attira les habitans des villes voisines; & Pausanias nous a conservé le nom de ces deux peuples qu'il rassembla; il les appelle *Ambraciotæ* & *Anactorii*. Pline, *liv. IV*, *ch. 5*, nomme la *Nicopolis* d'Epire, ville libre: Tacite, *annal. liv. V*, *ch. x*, lui donne le nom de *colonie romaine*. Comme il y avoit déjà plusieurs villes nommées *Nicopolis*, pour distinguer celle-ci, on l'appella *Achaiæ Nicopolis*, ou *Actia Nicopolis*.

S. Paul passa dans cette ville l'hiver de l'an 64 de Jesus-Christ, & manda à Tite de l'y venir trouver. *Tit. iij*, *v*, *12*. Ceux qui croient que *Nicopolis*, où S. Paul passa l'hiver, n'étoit pas celle de l'Epire, mais la *Nicopolis* de Thrace à l'entrée de la Macédoine, sur la riviere de Nesse, se trompent; car cette derniere n'existoit pas encore. La *Nicopolis* d'Auguste se nomme aujourd'hui *Prevesa*, sur le golfe de Larta.

Nicopolis, ou Nicopolis ad Hæmum, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace au pié du mont Hémus, vers la source du fleuve Jatrus. Elle étoit différente d'une autre *Nicopolis* aussi dans la Thrace, sur la riviere de Nesse, dont nous parlerons bientôt.

Nicopolis, (*Géog. anc.*) ville de la basse Mæsie sur l'Iatrus, à l'embouchure de ce fleuve dans le Danube. Pour la distinguer de *Nicopolis* sur l'Hémus, bâtie aussi sur l'Iatrus, on l'appelloit *Nicopolis ad Istrum*. Trajan en fut le fondateur, selon Ammien Marcellus, *liv. XXXI*, *ch. xvj*, & il la bâtit après sa victoire sur les Daces.

Nicopolis, ou Nicopolis ad Nessum, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace sur la riviere de Nesse ou Neste, à la gauche, à quelques lieues au-dessus de son embouchure. Elle fut fondée par Trajan. Ptolomée, *liv. III*, *ch. xj*, la place dans les terres entre *Pantalia* & *Topiris*. Nous avons quelques anciennes médailles de cette ville; elle y est surnommée *Ulpia* ou *Olpia*, ce qui revient à la même chose: car quelquefois dans les médailles on met O pour Ω. L'inscription d'une de ces médailles, qui se trouve dans le recueil de Spanheim, est conçue en ces termes: Ουλπ Νικοπολεος προς νεσο, c'est-à-dire, *Ulpiæ Nicopoleos ad Nestum*.

Nicopolis, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte aux environs d'Alexandrie. Joseph, *de Bello Jud. liv. IV*, *ch. xiv*, parle de cette ville en décrivant la route que prit Titus pour se rendre d'Alexandrie en Judée, & il la met à vingt stades de cette derniere ville. Dion Cassius, *liv. XV*, *pag. 456*, nous apprend qu'Auguste en fut le fondateur; qu'il la bâtit dans le lieu où il avoit donné la bataille; qu'il lui donna le même nom, & lui accorda le privilege des mêmes jeux qu'il avoit accordés à la ville de *Nicopolis* en Epire.

Nicopolis, (*Géog. anc.*) ville de l'Arménie mineure. Strabon nous apprend qu'elle fut bâtie par Pompée. Pline, *liv. VI*, *ch. ix*, & Ptolomée, *liv. V*, *ch. vij*, en parlent. Ce dernier la met au voisinage des montagnes. Pour la distinguer des autres *Nicopolis*, on l'appella *Nicopolis Pompeii*, du nom de son fondateur, comme nous l'apprenons de Dion Cassius, *liv. XLIX*. Dans le moyen

âge elle fut la seconde ville de la premiere Arménie, & devint un siege épiscopal, suffragant de Sébaste. On la nomme maintenant *Gianich*; elle est sur la riviere de Céraune, à 100 lieues d'Erzérom, 90 de Cagny; c'est un siege de justice & de gouvernement chez les Turcs. *Long.* 55. 30. *lat.* 38. 15.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Bithynie sur le Bosphore, ou du-moins dans le voisinage. Pline & Etienne le géographe sont les seuls anciens qui fassent mention de cette ville; & ce dernier se contente de l'appeller *Nicopolis* de Bithynie. Le P. Hardouin prétend que c'est aujourd'hui *Scutari.*

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure. Ptolomée, *l. V*, *ch. viij*, la place entre *Castabola* & *Epiphania*. Strabon, *liv. XIV*, *p. 676*, la met au nombre des villes qui sont sur la côte du golfe Issus.

NICOPOLIS, (*Géogr. anc.*) auparavant nommée *Emmaüs*; ville de la Palestine. Elle commença, selon quelques auteurs, à porter le nom de *Nicopolis* sous l'empereur Alexandre, fils de Mammée. Ce n'étoit avant cela qu'un bourg qu'on nommoit *Emmaüs*. Selon Sosomène, Vespasien l'érigea en ville, en lui donnant le nom de *Nicopolis*, lorsqu'il y eut envoyé une colonie. Ce bourg avoit été brûlé par Varus, & la ville devint évêché sous les empereurs chrétiens.

NICOSIA *ou* NICUSIA, (*Géog.*) petite ville de Sicile dans le val Démona, auprès de la riviere de Cérame, entre Trachina & Calacibetta. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Erbita* de Ptolomée, ou comme Cicéron écrit, *Herbita*, par une aspiration.

NICOSIE *ou* LEUCOSIA, (*Géogr.*) anciennement *Leucothæa*, & par d'autres *Leucosia*, capitale de l'île de Chypre. Elle est située dans la grande plaine de Massarée, à une journée de la mer, & bâtie à la façon des Orientaux. Il y a de belles mosquées & un archevêque grec. C'est la résidence d'un bacha. *Long.* 51. 10. *lat.* 35. 2.

NICOTEUX, s. m. pl. (*terme de Couvreur.*) morceaux d'une tuile fendue en quatre, dont les couvreurs se servent aux solins & vuilées.

NICOTERA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Reggio. Elle est près de la mer sur le haut d'une montagne, selon Baudrand. Cette ville est ancienne, comme il paroît par le détail d'Antonin; Léander assure qu'on la nomme aujourd'hui *Nicodro*. *Long.* 33. 50. *lat.* 38. 30.

NICOTIANE, s. f. TABAC, (*Hist. nat. Bot.*) *nicotiana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit membraneux, oblong ou arrondi, & divisé par une cloison en deux loges qui renferment plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE & TABAC.

NICOURIA, (*Géog.*) île de l'Archipel à un mille de celle d'Amorgos. C'est une roche escarpée, ou proprement c'est un bloc de marbre au milieu de la mer. Il est peu élevé, & a environ cinq milles de tour. On n'y voit que des chevres & des perdrix rouges d'une beauté surprenante, mais qui sont maigres & coriaces. (*D. J.*)

NICOYA, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle-Espagne, sur la côte de la mer Pacifique, au fond du golfe des Salines. *Long.* 292. *lat.* 9.

NID D'OISEAU, sub. m. *nidus avis*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale & composée de six pétales inégaux; les cinq supérieurs sont disposés en forme de casque, l'inférieur est fendu en deux parties & garni d'une sorte de tête. Le calice devient dans la suite un fruit, ou une vessie remplie de semences très-menues. Ajoutez au caractere de ce genre que les racines sont fibreuses, & ressemblent à un nid d'oiseau. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

NIDS D'OISEAUX, (*Hist. nat.*) il est une espece de *nids d'oiseaux* dont on fait un très-grand usage à la Chine, & qui est un objet de commerce considérable. Ces *nids* se trouvent sur les rochers qui sont près des côtes de la mer. C'est sur-tout dans l'île de Java, sur les côtes de la Cochinchine, sur celles de Timor, de Sumatra & de la presqu'île de Malacca, que l'on rencontre ces sortes de *nids*, d'où on les porte à la Chine, où l'on en donne depuis 3 jusqu'à 7 taëls,

qui sont environ 45 liv. argent de France, à proportion de leur qualité, pour la livre chinoise qui est de 20 onces. Les observations les plus exactes nous apprennent que ces *nids* sont faits par des oiseaux de mer parfaitement semblables à ceux que l'on nomme *martinets* ou *hirondelles de mer* sur les côtes de France; ils les forment avec une matiere gluante & tenace qui leur sort du bec, & qu'ils attachent peu-à-peu sur les roches des bords de la mer, où la chaleur du soleil leur donne de la consistance. On croit communément que la matiere dont ces oiseaux se servent pour cela, est une espece d'écume qui nage à la surface de la mer, que ces animaux combinent & travaillent avec une matiere qui vient de leur estomac. Ces *nids d'oiseaux*, lorsqu'ils sont secs, ont une consistance à-peu-près semblable à celle de la corne; mais lorsqu'ils ont été bouillis, soit dans de l'eau, soit dans du jus, soit dans du bouillon de viande, ils ressemblent à des cartilages de veau; ceux qui sont d'une couleur blanche sont les plus estimés; on fait moins de cas de ceux qui sont rougeâtres, & le prix en est beaucoup moindre. Les Chinois regardent les *nids d'oiseaux* comme un aliment très-nourrissant, très-propre à fortifier & à restaurer, sans charger l'estomac.

Voici ce que le Dictionnaire du commerce dit de ces *nids*; il les met parmi l'espece d'épicerie la plus estimée à la Chine & dans toutes les Indes orientales. Elle se trouve au Tunquin & à la Cochinchine, mais particuliérement dans le royaume de Champa, qui est situé entre l'un & l'autre. Les oiseaux qui font ces *nids* pour y pondre & couver leurs œufs, sont assez semblables de figure à des hirondelles. Lorsqu'ils sont en amour, ils jettent par le bec une espece de bave tenace & gluante, qui est la matiere dont ils bâtissent leurs *nids*, & dont ils les attachent aux rochers en appliquant cette substance visqueuse par diverses couches l'une sur l'autre, à mesure que les premieres se sechent. Ces *nids* sont de la forme d'une médiocre cuillier, mais avec des bords plus élevés.

Il y a tant de ces sortes de *nids*, qu'on en rassemble tous les ans une quantité prodigieuse, qui se portent presque tous à la Chine, où ils se vendent à raison de 50 taëls le cent, ce qui fait environ 100 ducats d'Espagne. On les croit excellens pour l'estomac; & ils donnent aux mets qu'on en assaisonne un goût délicieux. (*D. J.*)

Nids, (*Hist. nat. Minéral.*) on appelle dans le travail des mines, *mines par nids*, *minera nidulans*, la mine qui se trouve par masses séparées & qui n'est point par filons. *Voyez* Marrons & Rognons. (—)

Nid-de-pie, (*Milit.*) c'est dans la guerre des sieges, un petit logement que font les assiégeans sur le haut de la breche à l'angle flanqué d'un bastion d'une demi-lune, *&c.* (*Q*)

NIDAU *ou* NIDOW, (*Géog.*) ville de Suisse dans le canton de Berne, capitale d'un bailliage de même nom, avec un château. Elle est dans un terrain bas & fertile sur le lac de Bienne, à 6 lieues N. O. de Berne, 21 S. O. de Zurich. *Longit.* 24. 55. *lat.* 47. 12.

Le bailliage de *Nidau* comprend une dixaine de paroisses. Il a été autrefois un comté, dont l'abbé de Longuerue donne l'histoire dans sa description de la France.

NIDDA, (*Géog.*) petit comté d'Allemagne dans les états du landgrave de Hesse-Darmstat. Son chef-lieu a le même nom, & est situé sur la petite riviere de *Nidda*, qui va se jetter ensuite dans le Mein.

NIDDUI, (*Critique sacrée.*) ce mot hébreu signifie *excommunié*, *séparé*. C'étoit la moindre sorte d'excommunication usitée parmi les Juifs; elle éloignoit cependant un homme de tout commerce civil, même d'avec sa femme & d'avec ses domestiques, qui ne pouvoient s'approcher de lui plus près de quatre coudées: elle duroit trente jours, si le coupable se repentoit; sinon on la prolongeoit selon le besoin jusqu'à quatre-vingt-dix jours: lorsque dans cet intervalle l'excommunié ne satisfaisoit pas, il tomboit dans le *cherem*, qui étoit la deuxieme espece d'excommunication, & de là dans la troisieme appellée *schammata*, qui étoit la plus grave de toutes. (*D. J.*)

NIDE, (*Géog.*) riviere de Lorraine formée de deux autres nommées la *Nide* françoise & la *Nide* allemande. Ces deux rivieres s'étant jointes, n'ont plus qu'un seul lit,

qui porte le nom de *Nide*, & qui se jette dans la Sare.

NIDECK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers, sur la Roer ou Ruhr, entre Duren & Zulpich. Elle est capitale d'un bailliage de même non dans le duché de Brunswick Lunébourg. *Long.* 24. 20. *lat.* 50. 36.

NIDOREUX, adj. (*Gramm. & Méd.*) qui a l'odeur de la putréfaction. Les médecins distinguent les crudités de l'estomac en acides & en *nidoreuses*.

NIDUM, *ou* NIDUS, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, selon l'itinéraire d'Antonin; c'est aujourd'hui *Néath*, sur la riviere de même nom.

NIEBLA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie avec titre de comté, sur le Riotinto, environ à 6 lieues de la mer, & à 15 O. de Séville. C'étoit autrefois une ville assez considérable, nommée *Nipla. Long.* 11. 45. *lat.* 37. 20.

NIECE, (*Jurisprud.*) *Voyez* NEVEU.

NIEDENSTEN, (*Géogr.*) petite ville des états de Cassel, au bailliage de Gudensberg, dans la Hesse inférieure, & dans le cercle du haut Rhin, en Allemagne. L'on y voit les ruines d'un château jadis fort élevé; mais elle n'a d'ailleurs de remarquable que son antiquité, laquelle remonte au temps des Mattiens, l'un des plus anciens peuples de la contrée. (*D. G.*)

NIEDER-MUNSTER, (*Géogr.*) état ecclésiastique d'Allemagne, à titre de principauté abbatiale, de religion catholique, occupant à la diete de l'empire la treizieme place parmi les prélatures du Rhin, & la septieme sur le banc des ecclésiastiques du cercle de Baviere. C'est une abbaye de filles nobles, fondée dans la ville de Ratisbonne l'an 900, relevant pour le spirituel de l'évêché de cette ville, & jouissant de la protection de l'électeur de Baviere. Les chanoinesses n'en sont pas cloitrées, & elles peuvent en sortir pour se marier. (*D. G.*)

NIEKE CORONDE, (*Bot. exot.*) nom que les Ceylanois donnent à une fausse espece de canelle. L'arbre qui la fournit ressemble au *nieke*, arbrisseau fort commun dans l'île de Ceylan. Les habitans emploient leur *nieke coronde* à des usages de médecine; ils en tirent une huile dont ils se servent pour en frotter la tête & les autres parties du corps dans les maladies des nerfs. (*D. J.*)

NIELLE, s. f. *nigella*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, & composée de plusieurs pétales disposés en rond. Cette fleur a une sorte de couronne placée entre les pétales & les étamines, & formée par des corps en forme de cornes. Le pistil sort du milieu de la fleur, & devient dans la suite un fruit membraneux, arrondi ou oblong. Ce fruit est divisé en plusieurs cornes à sa partie supérieure, & il n'a qu'une seule capsule qui renferme de semences. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, tant sauvages que cultivées.

La *nielle* sauvage commune, *nigella arvensis, cornuta*, *I. R. H.* 258, a une petite racine fibreuse & blanchâtre; elle jette à peine à la hauteur d'un pié une tige cannelée, tantôt simple, tantôt rameuse; ses feuilles sont alternes, plus minces, plus espacées que celles de la *nielle* cultivée, & découpées en petits filamens: ses fleurs sont comme étoilées, composées de cinq pétales, de couleur bleue, assez grandes & agréables, sans barbes. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des fruits membraneux, terminés par cinq cornets, à-peu-près comme l'ancolie, & divisés dans leur longueur en autant de loges qui renferment plusieurs semences noires & de peu d'odeur. On trouve cette plante dans les blés, où elle fleurit vers la fin de l'été.

La *nielle* ordinaire cultivée, *nigella flore minore, simplici, candido*, *I. R. H.* 258, pousse des tiges à la hauteur d'un pié, grêles, cannelées, assez nombreuses; ses feuilles sont médiocrement larges, vertes, découpées, menues. Ses fleurs sont placées aux sommités de ses rameaux, grandes, séparées les unes des autres, composées chacune de cinq pétales disposés en rose, d'un blanc pâle, accompagnés au milieu de plusieurs étamines, qui sont entourées par une couronne de petits corps oblongs. Quand les fleurs sont passées, il leur succede des fruits membraneux, assez gros, terminés par plusieurs cornes, & divisés en loges,

qui renferment des ſemences oblongues ou rondelettes, noires ou jaunes, d'une odeur aromatique, & d'un goût piquant.

Cette plante ſe cultive dans les jardins où elle vient aiſément, & où elle fleurit pendant trois mois de l'été. Les curieux tirent ſa graine d'Italie; ils aiment auſſi beaucoup la petite *nielle* du Levant, qu'on appelle en Botanique *nigella cretica;* elle ſe diſtingue des autres par ſes jolies fleurs bleuâtres, & par l'odeur de ſa graine qui eſt auſſi forte que celle du cumin. (*D. J.*)

Nielle, (*Chimie, Diete & Matiere méd.*) *nielle* romaine ou des jardins, c'eſt là ſemence ſeule qui eſt d'uſage en Médecine, & que les payſans emploient dans quelques cantons du royaume à titre d'aſſaiſonnement & en guiſe de poivre.

Cette ſemence, qui a un goût vif & piquant, contient une petite quantité d'huile eſſentielle, & une autre huile que Cartheuſer appelle *unguineuſe*, & qu'il dit être ſoluble par l'eſprit-de-vin, & retirable par l'expreſſion; ſur quoi il faut obſerver qu'il n'eſt pas permis, en raiſonnant d'après l'analogie tirée des connoiſſances reçues & vérifiées ſur preſque toutes les huiles connues, qu'il n'eſt pas permis, dis-je, de regarder comme une même ſubſtance l'huile que M. Cartheuſer a retirée de la ſemence de *nielle* par expreſſion, & celle qu'il en a retirée par l'eſprit-de-vin.

La ſemence de *nielle* eſt comptée parmi les remedes toniques, fortifians, diſcuſſifs, emménagogues, carminatifs, errhins, contraires aux rhumes & enchifrenemens, vermifuges, céphaliques, & propres à la génération du lait: la plupart de ces vertus ſont peu prouvées par l'obſervation, parce que la ſemence de *nielle* eſt peu uſitée, mais elles ſont annoncées autant qu'elles peuvent l'être par leurs qualités extérieures, & par la connoiſſance de ſes principes.

Cette ſemence entre dans la compoſition du ſirop d'armoiſe, de l'électuaire de baies de laurier, & de l'huile de ſcorpion compoſée. (*b*)

Nielle, ſ. f. (*Econ. ruſtiq. Agricult. Maladies des grains.*) La *nielle* proprement dite, que les laboureurs nomment *blé noir* & *fumée*, *uſtilago*, *fuligo*; eſt une maladie interne du grain en herbe, qui attaque ſpécialement l'épi, le brûle entiérement pour n'y laiſſer que le fût, comme s'il avoit paſſé au feu, & réduit le grain & ſes enveloppes en une pouſſiere noire, ſemblable à la ſuie, *fuligo*, d'où les Italiens ont fait leur mot *filiggine*, pour déſigner cette maladie: elle a conſervé parmi nous le nom de *nielle*, de *nebula*, *nuilla*, parce que les anciens en attribuoient fauſſement l'origine aux brouillards, qui occaſionnent la rouille & la brûlure. M. Deſlande, dans ſes obſervations ſur la maniere de conſerver les grains, dit que quand les années ſont trop pluvieuſes, & qu'il tombe ſouvent de cette eſpece de brouillard gras, que les laboureurs & les jardiniers nomment *nielle*, tous les grains dégénerent; mais la *nielle* proprement dite, dont il eſt ici queſtion, a une tout autre origine, puiſque c'eſt une maladie interne, qui ſe manifeſte avant que les blés n'aient épié. (*) Je vais la décrire, en abrégeant ce qu'en dit M. Gleditſch, botaniſte allemand, dans un excellent ouvrage qu'il a fait ſur ce ſujet, & qui eſt inſéré dans les *Mémoires* de l'académie de Berlin: je ſuis d'autant plus diſpoſé à adopter ſa théorie ſur l'origine de la *nielle*, que bien long-temps avant d'avoir lu l'extrait de ſon ouvrage, j'attribuois moi-même la *nielle* à la même cauſe, comme on le peut voir dans mon ouvrage latin ſur les principes phyſiques de l'agriculture & de la végétation, imprimé en 1768, & dans ma diſſertation ſur l'ergot.

Il appelle la *nielle*, *necroſis*, d'un mot grec très-expreſſif, parce qu'en effet la *nielle* eſt la mort ou mortification des blés; c'eſt un des accidens les plus communs & les plus fâcheux dans tout le regne végétal; toutes les plantes y ſont ſujettes, & il ſe manifeſte dans toutes les contrées, dans toutes les ſaiſons où les plantes végetent, dans tous les terrains &

(*) On nomme blés coulés ceux dont les épis ne contiennent que de petits grains vuides de farine, comme on appelle plantes coulées celles dont les pluies froides empêchent que les fruits ne ſe forment & ne nouent. *Voyez* Couler.

dans toutes les expositions. La *nielle*, selon cet auteur, est une espece de carie du suc végétal vicié, qui attaque spécialement les parties les plus tendres & les plus délicates des plantes. Qu'il n'y ait aucune espece de plante à l'abri de ce mal, c'est ce que la raison enseigne, quand on réfléchit solidement sur la structure organique de ces corps, & sur les mouvemens naturels qui s'y exécutent; quand la force intérieure ou l'extérieure de l'air ambiant, élastique, ou de l'air fixe qui se débande, agit différemment sur les sucs prodigieusement subtilisés de toutes les parties des plantes, & cela dans un temps plus que dans un autre, sur-tout lors de l'extension & de la production des fleurs, & des autres parties les plus tendres & les plus délicates dans leur état d'accroissement, & que la *nielle* n'attaque plus volontiers, que parce qu'elles sont spongieuses & pleines de suc. La *nielle* s'étend même jusqu'aux fruits, dont elle détruit l'organisation intérieure; & sous ce point de vue, ce seroit elle qui produiroit la carie, charbon ou bosse dans les grains de blé & de maïs, maladie particuliere dont je parlerai après celle-ci. M. Gleditsch a observé de la *nielle* dans toutes les plantes & dans toutes les parties des plantes, mais je me restrains à la *nielle* des plantes céréales, qui est l'objet de cet article.

La *nielle* (*necrosis floralis*, parce qu'elle ne se manifeste ordinairement que dans l'épi) attaque toutes les especes de froment, d'orge & d'avoine; le seigle y est rarement sujet, par des raisons faciles à découvrir pour un observateur attentif de la nature: j'en ai parlé à l'*article* ERGOT. M. Duhamel & M. Tillet, qui ont fait tant de recherches sur les maladies des grains, n'ont jamais pu trouver un seul épi de seigle *niellé*, cependant Ginani, autre observateur aussi exact, prétend avoir trouvé plusieurs piés de seigle niellés, *pag. 82, 85.*

La *nielle* se découvre dans le temps où toutes ces plantes commencent à pousser leurs tiges, après quoi la *nielle* devient toujours plus sensible, à mesure que les blés en question font sortir leurs épis en fleurs, des feuilles qui leur servoient de gaînes; mais le mal vient presque toujours de plus haut, car la *nielle* attaque sur-tout cette partie supérieure de la plantule séminale, que j'ai nommée *plumula* dans la description anatomique du grain; tandis que cette partie se développe dans le cours de la végétation avec une délicatesse extrême, le mal gagne successivement, & vient du suc nourricier gâté dans les cotylédons, ce qui fait assez voir qu'on ne peut l'attribuer, ni aux brouillards gras, ni aux rosées, quoique ce soit de-là qu'elle emprunte son nom françois: on la trouve indifféremment sur les blés, l'orge & l'avoine, soit qu'on les ait semés dans des terres exposées à un air tout-à-fait libre sur les hauteurs, & dans des contrées sablonneuses, vers le midi & l'orient, soit qu'on les ait mis dans des terroirs bas, humides, gras, argilleux & froids, au septentrion ou au couchant. On trouve ici une *nielle* épaisse & abondante tout près de quelques plantes seulement qui s'en ressentent; & plus loin, point du tout. Rien n'est fixe ni certain à cet égard, on conjecture seulement qu'il y a des années où la *nielle* est plus abondante sur quelques terres que sur le reste; mais il n'y a là dessus aucun résultat déterminé: on doit seulement observer que si les terres grasses & fertiles paroissent donner plus d'épis niellés que les autres, c'est que dès qu'une plante est attaquée de ce mal, toutes les talles & tous les tuyaux qu'elle pousse y sont également sujets; & comme les blés tallent bien plus dans ces sortes de terres que dans celles qui sont stériles, c'est la raison qui y fait paroître la *nielle* plus abondante; les terres même qu'on fait porter tous les ans, ne sont pas différentes en cela des autres, malgré les préjugés contraires des gens de la campagne. Souvent on trouve dans l'espace d'une perche quarrée vingt à trente tiges de froment ou d'orge gâtées par la *nielle*; en d'autres temps on a de la peine à en rassembler, dans tout un champ, une douzaine de tiges, éparses de côté & d'autre; cette inégalité fait voir qu'on ne peut en attribuer la cause aux différences de situations & de bonté du terroir, à la température des saisons, ni à d'autres causes semblables.

On ne sauroit distinguer, selon M. Gleditsch, les plantes mêlées, tant que les tiges n'ont pas fait leurs jets, & que les épis avec leurs barbes ne sont pas sortis de l'étui des

feuilles ; la *nielle* demeure cachée pendant ce temps-là dans l'intérieur de la plante, sans se trahir par aucun signe suspect ; la figure, la grandeur, la situation, la couleur, l'odeur, le goût, l'éclat & l'accroissement, demeurent, à l'égard du reste de la plante, frappée de *nielle*, dans un état naturel & parfait, pareil à celui des autres ; & la *nielle* qui demeure cachée dans les petites parties les plus tendres de la fleur, qui ne sont pas encore développées, n'est pas capable, tant que les fleurs ne sont pas ouvertes, de troubler le mouvement régulier & la filtration des sucs dans le corps entier de la plante. Malgré les recherches multipliées de M. Gleditsch, il n'a pu trouver aucun signe extérieur qui pût lui faire discerner, avant le développement de l'épi, les plantes attaquées de ce mal incurable. J'ai cependant avancé dans ma *Dissertation sur l'Ergot*, imprimée & distribuée par ordre du gouvernement, que l'on connoît longtemps avant le développement des parties sexuelles, & lorsque l'épi est encore dans le fourreau, ceux qui doivent être attaqués de cette maladie. M. Lenoir, ancien pâtissier à Dijon, qui donna, il y a huit à dix ans, à M. Joly de Fleury, un petit mémoire sur les causes de la *nielle* & du charbon, rapporte qu'un laboureur lui dit qu'il connoissoit, dès que les blés ont trois ou quatre fanes, les plantes tarées qui devoient produire des épis niellés ou charbonnés ; il lui fit remarquer en effet que ces plantes avoient les fanes ondulées, & qu'elles étoient d'un vert plus brun, plus foncé, & moins luisant que les autres ; le fait confirma l'observation, les plants remarqués produisirent tous des épis niellés ou charbonnés. Ginani vient encore à l'appui de ces observations, il prétend que dès le mois d'avril il est aisé de reconnoître les plants suspects, parce que la tige qui renferme l'épi niellé dans ses enveloppes est plus grosse à cet endroit que les tiges saines, attendu que l'épi niellé est contourné & plus gros que les autres, ce qu'il a confirmé en ouvrant plusieurs de ces tiges. *Spighe filigginose erano piu grosse delle altre.....* On voit quelquefois la tige se gonfler au point de se déchirer en cet endroit, *si vedde ordinariamente . . . squarciare il gambo là dove era chiusa la spigha della filiggine uscire la medesima dal suo astuccio e sollevarsi*, *p. 82 & 89* : il prétend même, *pag. 94*, qu'on voit sortir de temps à autre de la tige attaquée, qui renferme les épis niellés, une fumée légere qui fait élever la liqueur du thermometre : il ajoute au même endroit que la maladie commence toujours à l'extérieur de la plante, en quoi il se trompe ; mais cette derniere idée tenoit à l'explication de son systême sur les causes de la *nielle* qui est insoutenable : ainsi je n'en parlerai plus.

Pour en revenir au sentiment particulier de M. Gleditsch, en supposant avec lui, comme il est vrai, que dès que les tiges principales sont affectées, les autres germes qui partent de la même plante, & tous les tuyaux qui en procedent les ont également ; il seroit difficile d'affirmer que les feuilles & autres parties de la même plante, ne se ressentent en rien de l'ulcere gangreneux qui ronge les épis dans leurs enveloppes, & qu'on ne peut découvrir aucun signe extérieur qui l'annonce. M. Duhamel vient encore à l'appui de mon opinion : il prétend, *tome I, page 305 de ses Elémens*, que la *nielle* n'affecte pas l'épi seul, & que toute la plante s'en trouve un peu affectée quand elle a fait de grands progrès. M. Tillet observe aussi que le haut de la tige des piés niellés, à un demi-pouce au-dessous de l'épi, n'est pas communément bien droit ; que si on coupe cette tige à deux ou trois lignes au-dessous de l'épi, on la trouve entiérement remplie de moëlle, à la différence des tiges saines dont l'ouverture est grande en cet endroit. M. Tillet en conclut qu'il y a un engorgement dans le haut de la tige des piés niellés. Tous ces dérangemens dans l'organisation intérieure, ne peuvent manquer d'affecter dès le commencement le reste de la plante avant qu'elle ait épié, & d'altérer sa couleur, ainsi que M. Lenoir l'a observé, d'après le laboureur qui lui en fit faire la remarque.

Quoi qu'il en soit de cette remarque, qui peut être importante pour l'histoire de la *nielle*, M. Gleditsch ayant transplanté plusieurs tiges gâtées qui avoient des rejettons & de nouveaux germes, elles reprirent à l'ombre ; & en ayant coupé quelques-unes jusqu'aux deux derniers nœuds, celles-ci produisirent des tiges nouvelles, qui furent

également infectées, même après avoir été séparées de la mere-plante. L'habile observateur a suivi, avec l'attention la plus scrupuleuse, les progrès de la *nielle* dans ces marcottes séparées, & il a toujours vu les parties de la fleur endommagées les premieres; il paroît qu'il s'est convaincu en même tems, par diverses transplantations, qu'il est impossible de tirer d'une plante enniellée des germes sains & des épis parfaits, quoique Ginani dise expressément le contraire; la plupart des rejettons transplantés n'étoient pas même visibles lors de la transplantation, ce qui donne lieu de croire que c'est la moëlle qui est enniellée, & que c'est avec les filets qui sortent de la moëlle que la *nielle* se répand dans les autres parties de la plante, & jusques dans les plus petits germes, où elle fait des progrès plus ou moins lents, & se développe avec plus ou moins de force, tantôt dans une partie, tantôt dans une autre; par-là on peut rendre raison de la différence qui se trouve dans les épis gâtés par la *nielle:* les uns sont entiérement morts & noirs, au lieu que dans d'autres il n'y a que les pointes extérieures qui soient enniellées: dans d'autres la moitié inférieure est morte, & celle d'en-haut dans son état de perfection; mais dans tous les cas, les fleurs qui sont les parties les plus délicates sont toujours les premieres attaquées, & tellement détruites par la *nielle*, qu'on ne peut distinguer leur figure, leur grandeur, leur nombre & la proportion de leurs parties, & qu'elles se trouvent réduites en paquets informes de poussiere noire ou de suie. Les enveloppes des fleurs (*involucra glumæ*) résistent plus long-temps à la *nielle* que celles-ci, parce que ces enveloppes ont des fibres & des canaux, dont la force & la flexibilité sont plus grandes, & peuvent résister bien plus long-temps à une semblable corruption, d'autant plus qu'elles tirent leur principale nourriture des deux écorces, au lieu que les étamines & les pistils reçoivent la leur de la moëlle, & sont tous remplis de petits vaisseaux d'une extrême mollesse & pleins de suc, ce qui ne leur permet pas de résister à l'impulsion rapide & véhémente des sucs endurcis & épaissis, à la force avec laquelle ils s'étendent, aux obstructions qui en résultent, *&c.* cela fait que dès que les étamines & les pistils commencent à prendre leur accroissement, ils crevent aisément, de façon que les autres sucs extravasés & croupissant dans la texture celluleuse; se fondent en quelque sorte en une corruption prompte & forte, & deviennent enniellées; ou ce qui est la même chose, il en résulte une mort complette.

La poussiere dans laquelle les fleurs des blés sont réduites par la *nielle*, s'offrent à la simple vue comme une poussiere du noir le plus foncé extrêmement fine; mais qui délayée daus l'eau, ne passe point par le filtre; quand on la regarde à travers une forte loupe, elle ressemble à de petits vers morts, parce qu'elle est composée de débris de petits vaisseaux où le suc couloit, qui ont été suffoqués ou comprimés; après quoi l'air les ayant desséchés, ils ont éclaté; les sucs épais & gâtés qui y ont croupi les ont tout à la fois obstrué & extraordinairement distendus, ce qui leur conserve sous la loupe la forme de petits vermisseaux. Ginani prétend que dans l'analyse chimique de cette poussiere noire, il a trouvé beaucoup de sel volatil. *Nella separazione chimica della materia filigginosa molto sal volatile vi ho scoperto:* cette poussiere a une mauvaise odeur, comme celle du charbon ou carie des blés, mais elle a moins de consistance; & comme ces grains ont peu d'adhérence entr'eux, & que les enveloppes sont détruites, cette poussiere est facilement emportée par le vent & lavée par la pluie, de sorte qu'on ne serre communément dans les granges que le squélette des épis. M. Adanson dit, *page 44*, que la poussiere de la *nielle* n'est pas contagieuse comme celle du charbon, & que les expériences de M. Tillet prouvent *qu'elle ne communique nullement*, même en saupoudrant les grains avec cette poussiere noire; mais M. Duhamel est plus instruit, & aussi moins affirmatif sur ce sujet intéressant; voici comme il s'exprime, *page 313* de ses *Elémens*, *tome I:* « suivant quelques expériences de M. Tillet, il ne paroît pas que la » poussiere de la *nielle* proprement dite soit » contagieuse; & nous parlerions plus affirmativement sur ce point, si nous avions pu » amasser une assez grande quantité de cette » poussiere noire; mais les vents & la pluie » l'emportent, on n'en trouve que très-peu

» dans les granges : nous invitons ceux » qui voudront contribuer aux progrès de » l'agriculture à faire de nouvelles épreuves » pour s'assurer de la réalité de la contagion » de la *nielle ;* mais nous les avertissons de » se garder de confondre la *nielle* propre- » ment dite, avec le charbon ; cette con- » fusion a jetté en erreur jusqu'à présent » plusieurs physiciens ». Pour moi, d'habiles cultivateurs m'ont assuré plusieurs fois que la *nielle* est aussi contagieuse que le charbon, & que si elle ne produit pas autant de mal, c'est parce qu'elle est dissipée avant les moissons, ou parce qu'étant à découvert, & par conséquent plus desséchée & moins onctueuse que celle du charbon, qui reste renfermée dans la pellicule des grains, elle est moins propre à s'attacher après la brosse de la semence, où les poils qui sont à l'extrémité opposée au germe la retiennent, lorsque le blé a le bout ou qu'il est moucheté. J'ajouterai encore une remarque particuliere que j'ai eu occasion de faire, c'est que la *nielle* détruit plus facilement les épis du froment que ceux de l'orge, parce que le calice & les enveloppes sont plus tendres & moins adhérens au grain de froment que ceux de l'orge. D'après cette structure, on voit que la poussiere de la *nielle* reste souvent dans les balles de l'orge, d'où il est aisé de la retirer ; dans cet état elle est en tout semblable à la poussiere contagieuse du charbon, elle est aussi fétide, aussi grasse, aussi onctueuse ; elle a la même couleur marron, parce qu'elle n'est pas aussi desséchée que la *nielle* ordinaire, qui est plus noire, & je suis convaincu qu'elle est contagieuse comme le charbon.

Par tout ce qui a été dit ci-devant, il est manifeste qu'il ne faut pas chercher l'origine de la *nielle* proprement dite (*necrosis floralis*) dans des causes externes, telles que les brouillards gras, les piquures d'insectes, les saisons pluvieuses, *&c. &c.* mais que la cause est interne & qu'elle réside pour l'ordinaire dans la corruption de la semence, soit que dans l'origine cette semence pleine d'un suc laiteux n'ait pas acquis son entiere maturité & qu'elle soit restée imparfaite, soit que cette semence mûre, mais encore fraîche & tendre, ait contracté de l'humidité dans la gerbe & qu'après avoir été entassée elle se soit tellement échauffée dans la grange, que non-seulement ses sucs laiteux aient pu y acquérir de mauvaises qualités, mais même que la moëlle de la partie supérieure de la plantule séminale qui est destinée à produire les fleurs & les fruits, ait fermenté au point de devenir aussi vicieuse; il n'y a point de lessive ni de recette qui puissent rendre à des semences ainsi altérées, la faculté de se reproduire qu'elles ont perdue par la mort des organes qui y doivent concourir.

On se rappelle sans doute tout ce que j'ai dit dans l'anatomie particuliere du grain de froment sur les parties diverses qui le composent & qui doivent concourir à la perfection d'une semence destinée à se reproduire. On sait que la plantule séminale douée de toutes ses parties, y est réguliérement agencée comme dans un réservoir par le concours déterminé des plus petites particules qui servent à la former : elle y est nourrie, elle s'y étend, se développe & devient aussi complette qu'il est nécessaire pour se trouver disposée à l'accroissement qu'elle recevra dans son temps. La formation entiere & le développement de cette tendre plante, encore en semence, dépendent incontestablement d'une certaine direction & disposition essentielle du tissu extrêmement fin des canaux & des sucs qui y coulent. Il est de toute nécessité que l'ordre qui y regne ne souffre aucune atteinte depuis les premiers rudimens de sa formation, après qu'elle a été fondée, jusqu'à ce que la semence entiere ait obtenu le véritable point de la perfection qui lui convient. Plus les semences sont tendres & petites, c'est-à-dire, plus elles sont distantes du point de leur maturité, plus les sucs qui y coulent doivent être déliés, fluides & tempérés, afin de se répandre dans toute la substance de la tendre plantule séminale, en parcourant avec une même régularité & une égale vîtesse les vaisseaux infiniment fins dans lesquels coulent ces sucs. Supposons à présent des qualités contraires à celles requises pour l'entiere perfection d'une semence destinée à se reproduire, & nous verrons alors qu'une semence imparfaite par défaut de maturité, ou par la nature vicieuse des sucs qui y ont circulé avant sa maturité, ou par quelqu'autre cause postérieure qui en altere l'organi-

sation, ne peut manquer de produire la mort de la semence, ou des maladies dans la plante qui en doit naître.

En effet les semences fructifiantes, douces, glaireuses & plus ou moins semblables au lait peuvent aisément prendre des qualités contraires à leur nature, lorsqu'elles sont à demi mûres, imparfaitement seches, ou même tout-à-fait humides, dans le temps où elles sont recueillies & entassées l'une sur l'autre; de sorte qu'elles ne tardent pas à s'échauffer ou à contracter de la moisissure: on en sera aisément convaincu quand on réfléchira que la coction & la putréfaction en agissant sur les substances glaireuses, douces & terrestres sont capables de les altérer, de les dissoudre & de les corrompre, sur-tout si on suppose que ces mêmes substances glaireuses sont composées d'un amas de phlegmes, d'une terre subtile, d'un acide extrêmement délié & volatilisé, & d'une petite quantité de principe inflammable dont l'union est si aisément détruite par la coction, la fermentation & la putréfaction.

Quant aux semences imparfaites & qui ne sont pas encore mûres, les circonstances qui viennent d'être indiquées se trouvent en plus grand nombre dans les unes & en moindre dans les autres, sur-tout certaines années où la saison demeure long-temps froide & humide dans les lieux où la culture de la terre est mal exercée, comme aussi dans les especes de blés qui mûrissent un peu plus lentement, comme l'orge, le froment, *&c.* C'est-là sans doute que résident les causes premieres de la *nielle*, qui est encore augmentée par le défaut de précaution avec lequel les grains sont recueillis & rassemblés dans les granges. Les physiciens sentiront bien que cette opinion sur l'origine de la *nielle* qui détruit les épis dans le fourreau n'est pas fondée sur de simples conjectures ou sur de simples expériences incertaines, en tout cas je vais ajouter les preuves de M. Gleditsch.

Il se trouve des différences singulieres dans tous les épis, par rapport à la bonté des grains; communément ceux qui sont placés le plus bas & les premiers sont les plus parfaits & doivent par conséquent être ceux qui produisent les plantes les plus fortes, au lieu que ceux qui les suivent, quoiqu'ils soient à la vérité encore bons, ne valent pourtant pas autant que les premiers, & ne produisent que des plantes médiocres, dont l'accroissement dépend beaucoup de la saison & de la bonté du terroir. Les autres grains qui sont vers le haut, au-delà de la moitié des épis, se montrent d'une qualité considérablement inférieure, & le plus souvent ne poussent que des plantes fort foibles, chétives, vicieuses & monstrueuses, qui s'améliorent à la vérité par rapport à l'extérieur de la fleur & du tuyau; mais quand après avoir fleuri, elles doivent porter des semences, elles montrent leur foiblesse & leurs défauts, auxquels il n'est plus possible ensuite de remédier, & telle est la cause de la dégénération des grains si on n'a pas soin de changer & renouveller les semences. Enfin la quatrieme & la derniere sorte de grains qui sont tout-à-fait à la pointe des épis, est la plus imparfaite: ces grains n'ayant pas acquis une maturité suffisante, demeurent sans force; ils se séparent difficilement de leurs épis lorsqu'on bat le blé, & il est rare, ou plutôt il n'arrive jamais qu'ils germent bien en terre.

Cette différence entre les grains peut être appliquée à presque toutes les autres plantes qui portent leur semence, & elle est très-connue de toutes les personnes intelligentes dans l'économie champêtre, qui se débarrassent, autant qu'il est possible, de ces semences imparfaites, & qui ne les choisissent jamais pour emblaver leurs champs. Les causes de cette différence entre les grains de blé d'un même épi, n'ont pas besoin d'être exposées plus long-temps, puisque l'histoire de la végétation les donne suffisamment à connoître. Tout ce qu'il est nécessaire d'observer ici là-dessus, c'est que l'épi le plus parfaitement mûr n'est jamais tout-à-fait exempt de ces foibles grains: mais ordinairement ils sont en fort petit nombre en comparaison des bons. Le contraire arrive aussi souvent lorsque l'épi n'est pas parfaitement mûr, sur-tout dans les especes de blé qui mûrissent successivement & un peu lentement, comme l'orge & le froment dont les épis contiennent une beaucoup plus grande quantité de grains imparfaits que de parfaits, principalement si l'été n'a pas été chaud & sec. Non-seulement ces grains mûrissent l'un après l'autre & pas tous ensem-

ble, mais ils poussent encore plusieurs tiges collatérales; d'où il arrive nécessairement que les tiges affoiblies qui en naissent & qui sont toutes entourées de jeunes plantes précoces, deviennent encore plus mauvaises & ne portent aucune semence qui arrive à maturité. Une pareille graine, quand on coupe les blés encore verts, ou qu'on les rassemble humides, étant employée de nouveau & toute fraîche pour ensemencer, contribue sans contredit beaucoup à engendrer la *nielle* des blés, à cause de son imperfection & de son altération du suc nourricier dont il a été parlé ci-dessus.

Sous ce point de vue la cause premiere de la *nielle* est ou l'imperfection de la semence privée de quelques-unes de ses parties essentielles, ou l'obstruction totale & irrémédiable du tissu entier de la plantule séminale, ou l'altération des sucs du cotilédon destiné à lui donner la premiere nourriture, d'où résulte pendant l'accroissement l'interruption de la circulation, & la rupture des vaisseaux en vertu de laquelle les sucs irréguliérement pressés & dont le mouvement est dérangé, venant à se corrompre fort vîte, se changent dans cette poussiere enniellée qu'on trouve dans l'épi. Cette destruction totale & cette mortification des parties de la fleur n'est sensible pour nous que lorsque le développement de ses parties arrive; mais le vice remonte plus haut, puisque tous les rejettons de la plante enniellée y participent également: ces rejettons sont formés par certains filamens particuliers qui sortent du centre de la moëlle (*processus medullares*) & reçoivent avec elle toutes ses qualités nuisibles: la moëlle & les processus médullaires qui en dérivent avec elle, sont les seuls attaqués, puisque, les fleurs exceptées, la racine porte une plante toute semblable aux autres: mais il n'est pas surprenant que la fleur soit ordinairement seule attaquée, puisqu'elle tire toute sa substance de la moëlle seule. Une remarque fort singuliere & dont on peut tirer quelques inductions, c'est que la *nielle* est fort commune dans les plantes qu'on fait fleurir avant leur saison, par le moyen des serres chaudes; il en est de même si la plante fleurissoit après la saison: c'est ce qui arrive aux blés d'hiver, semés en mars; mais dans ces cas particuliers la *nielle* vient moins de l'imperfection de la semence que de la mauvaise qualité que contracte la moëlle des plantes dont on force les productions par la chaleur, ou qu'on retarde par des semailles tardives, & qu'on oblige par ce moyen de fleurir dans une saison différente de la leur.

Quand on connoît les causes de la *nielle*, il est aisé d'y remédier en ne choisissant pour semences que des grains parfaits entiérement mûrs & principalement dans le bas de l'épi; ce qui est aisé, si on se contente de secouer légérement sur un tonneau défoncé les plus belles gerbes, parce que les grains du bas de l'épi étant les plus mûrs, se détachent plus facilement: on évite par-là l'inconvénient si commun de voir les plus belles semences s'échauffer & se moisir lorsqu'on les laisse en tas dans les germes jusqu'au temps des semailles. Le laboureur intelligent laisse toujours un morceau de champ assez considérable sans y toucher pendant la moisson, afin que le froment ayant le temps d'y mûrir tout-à-fait, soit propre à servir de semence; & s'il apporte les soins convenables pour le serrer & le garder, il aura la consolation de voir la *nielle* disparoître de ses héritages, & ses blés loin de dégénérer, augmenter en perfection, sans qu'il soit forcé de tirer ses semences d'ailleurs que de son propre fonds.

J'ai dit plus haut que je m'étois trouvé d'accord avec M. Gleditsch, dont je viens de rapporter le sentiment sur les causes de la *nielle*. Cet accord flatte trop mon amour-propre pour ne pas en rapporter les preuves. Voici ce que je dis dans mon ouvrage latin imprimé en 1748. *Cavendum imprimis ne plantula seu corculum seminis fuerit alteratum in acervo, humiditate aut fermentatione; & ideo semen ante promendum quam recondatur messis; nam si semen humiditate aut fermentationis calore in acervo germinaverit, nulla seges ex eo speranda. . . . . nigredinis verò & carbunculi causa in se habet imbecillitas seminis, si carcosum fuerit aliâve causâ corruptum aut alteratum cum sereretur, aut præsertim si pulvere carbunculi fuerit contaminatum. Tunc enim partes plantulæ vitiantur, & germinatione facta languescit germinatio debilis proditque spicam infectam ulcere quod partes generationis corrodit & corrumpit. Primâ autem eruptione culmorum agnoscitur morbus, ex quo apparet* in

in radice seu potius in semine causam inesse; cura ergo præsertim consistit in electione seminum, &c. &c. *Voyez pag.* 55, 57, &c.

J'en ai aussi parlé fort au long dans le *Traité de la Mouture économique*, & dans ma *Dissertation sur l'ergot*, où je rapporte le sentiment de M. Lenoir, qui attribuoit, comme M. Gleditsch, la cause de la *nielle* à l'altération des grains serrés humides, ou avant leur parfaite maturité, parce que la chaleur & l'humidité réunies dans le tas des gerbes, occasionnent un mouvement intestin dans les semences capables d'en déranger l'organisation, au point que ces semences sont souvent noircies & corrompues; enfin que c'est-là la cause la plus ordinaire de la *nielle* & du charbon. *Voyez* cette *Dissertation*, *p.* 29.

M. Aimen est un de ceux qui a fait le plus de recherches sur la *nielle*. On peut voir ses résultats dans les *Mémoires des savans étrangers*; ses expériences viennent toutes à l'appui de notre systême, & le confirment de point en point. Il a observé plusieurs semences d'orge à la loupe, & il a vu sur quelques-unes des taches de moisissure. Ces dernieres, mises en terre, ont toutes produit des épis niellés; d'où l'on peut conclure que la moisissure est une des causes de la *nielle*, en changeant la disposition intérieure de la semence, & en affectant les organes de la fructification avant que les grains soient mis en terre. Il est évident en ce cas que les lessives prescrites par M. Tillet, pour prévenir le charbon, seroient également propres à prévenir la *nielle* venant de moisissure dans les semences, parfaites d'ailleurs, parce que ces lessives consomment & desséchent la moisissure, qui est une espece de *végétation fongueuse* adhérente à l'écorce du grain, & dont les racines pénétrent jusqu'au germe qui en est infecté. La vertu dessicative du sel marin le rend très-propre à ces lotions salutaires des grains destinés pour les semences dont je parlerai ailleurs. Mais si la *nielle* procede du défaut de perfection de la semence ou de sa maturité, alors aucune lotion ne peut la prévenir: aussi voit-on dans les expériences sur les lotions pour empêcher la contagion du charbon, qu'elles préviennent bien cette derniere maladie, mais qu'elles n'empêchent pas que les semences lavées ne produisent du *blé noir en fumée*, c'est-à-dire de la *nielle*. *Voyez* les expériences imprimées à la suite du *Traité* de M. Home. Celles de M. Aimen sont encore plus décisives: il a recueilli du froment avant qu'il fût mûr; les grains en séchant ont perdu beaucoup de leur poids; ils sont devenus raccornis; semés, ils n'ont produit que de la *nielle* ou du charbon. Cette expérience curieuse ayant été répétée, a constamment produit le même effet, quelque préparation que l'on ait donnée aux semences. Il en a été de même de ces grains légers de la sommité de l'épi qui surnagent dans l'eau, dont la plupart n'ont point levé, ou n'ont donné que des épis niellés & charbonnés, en supposant, d'après M. Aimen, que la moisissure soit une des causes de la *nielle*; & comme les grains moisissent aussi-bien en terre que dehors, cela pourroit conduire à rendre raison de l'opinion où l'on est que les terres ensemencées tard ou après de grandes pluies, produisent plus de *nielle* & de charbon que les autres, de même que les terres maigres qui ne sont point secourues de fumier, les terres fatiguées qui portent tous les ans, & dans les hivers pluvieux, & dans les lieux où les eaux séjournent sur les blés, *&c. &c.*

Il résulte de toutes ces belles expériences, qu'on peut éviter la *nielle* & le charbon en choisissant les semences avec précaution, en les prenant bien mûres, en faisant battre les gerbes destinées pour semences aussi-tôt qu'elles sont arrivées du champ; & avant que de les mettre en terre, en lavant ces semences dans de fortes saumures pour en enlever la moisissure, en enlevant soigneusement les grains qui surnagent, en semant de bonne heure, en labourant bien ses terres, en les fumant convenablement, *&c. &c.* (*M.* BEGUILLET.)

NIÉMECZ, (*Géog.*) place forte de Moldavie, entre Scozwa & Cronstadt: les Polonois la prirent en 1691, & la rendirent à la paix. *Long.* 44. 31. *lat.* 46. 58. (*D. J.*)

NIÉMEN, (*Géog.*) grande riviere de Pologne, qui prend sa source au palatinat de Minski en Lithuanie, & se jette dans le Curish-Haff par plusieurs embouchures.

NIÉMI, (*Géog.*) montagne de la Laponie suédoise: cette montagne, dit M. de

Maupertuis, feroit charmante par-tout ailleurs qu'en Laponie; on trouve d'un côté un bois clair, dont le terrain eſt auſſi uni que les allées d'un jardin; les arbres n'empêchent point de ſe promener, ni de voir un beau lac qui baigne le pié de la montagne; d'un autre côté on trouve des ſalles & des cabinets qui paroiſſent taillés dans le roc, & auxquels il ne manque que le toît: ces rochers ſont ſi perpendiculaires à l'horiſon, ſi élevés, & ſi unis, qu'ils paroiſſent plutôt des murs commencés pour des palais, que l'ouvrage de la nature. Nous vîmes-là pluſieurs fois, continue M. de Maupertuis, s'élever du lac, ces vapeurs que les gens du pays appellent *haltios*, & qu'ils prennent pour les eſprits auxquels eſt commiſe la garde des montagnes: celle-ci étoit formidable par les ours qui s'y devoient trouver; cependant nous n'y en vîmes aucun, & elle avoit plus l'air d'une montagne habitée par les fées & par les génies, que par les ours. *Mém. de l'acad. des Scienc. année 1737.*

NIENBOURG, (*Géog.*) forte ville d'Allemagne au duché de Brunſwick-Lunébourg: ſon commerce conſiſte en blé, en laine, en lin, en miel, & en beſtiaux. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle; enfin elle a été rendue à Louis duc de Brunſwick-Lunébourg en 1650; elle eſt ſur le Wéſer, à 10 lieues N. O. d'Hanovre, 15 S. E. de Brême. *Long.* 27. 2. *lat.* 52. 44.

NIENCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Chekiang, dont elle eſt la quatrieme métropole. Elle eſt environnée de montagnes où il y a des mines de cuivre; ſes habitans font un grand commerce de papier. *Lat. ſept.* 29. 33.

NIÉPER *ou* DUIÉPER, (*Géog.*) autrefois le Boriſthene; eſt une riviere de l'Europe, & l'une des plus grandes du Nord. Hérodote, *liv. IV, c. lxiij*, & Pomponius Méla, *liv. II, chap. j*, en ont donné la deſcription. Les noms de *Niéper* ou *Duiéper*, ne ſont pas modernes, car ils viennent du mot *Danapris*, qui eſt le nom que les anciens écrivains donnoient auſſi à ce fleuve; mais nous en connoiſſons la ſource beaucoup mieux qu'ils ne l'ont connue. Elle ſe trouve dans la Ruſſie Moſcovite, au duché de Recchou, entre Wolock & Oleſchno. Ce fleuve paſſe dans la partie orientale de la Lithuanie; coule dans le palatinat de Kiow, reçoit chemin faiſant pluſieurs rivieres, & finit par ſe jetter dans la mer Noire auprès d'Oczakow: ſon embouchure dans la mer a une bonne lieue françoiſe de large. (*D. J.*)

NIER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt regarder comme faux ce qui eſt avancé par un autre, & lui marquer l'oppoſition qu'on a à ſon ſentiment, par les expreſſions uſitées dans la langue. *Voyez* NÉGATION, NÉGATIF, *&c.*

NIERS, (*Géog.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans l'électorat de Cologne, à l'occident de Xuys, & qui ſe jette dans la Meuſe au-deſſous de Gennep. (*D. J.*)

NIESARA, *ou* NEOCŒSAREA, (*Géog.*) ville de l'empire ottoman dans la Natolie, avec un archevêché grec, qui eſt le cinquieme ſous-patriarchat de Conſtantinople. Quoique cette ville ſoit preſque ruinée, elle eſt encore la métropole de la Cappadoce; & l'on doit ajouter qu'elle a été la patrie de S. Grégoire thaumaturge, ou le faiſeur de miracles; ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt qu'il étoit diſciple d'Origene, & qu'il mourut en 270. *Nieſara* eſt à deux journées de Tocac. *Long.* 53. 52. *lat.* 39. 25.

NIESTER, LE (*Géog.*) grande riviere de Pologne; elle a ſa ſource au palatinat de Ruſſie, dans le mont Krapack, traverſe la Pokucie, ſépare la Moldavie du palatinat de Podolie, & ſe rend à Bialogorod, ville de la baſſe Arabie, où elle ſe décharge dans la mer Noire.

NIEVES *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale appartenante aux Anglois. *Voyez* NERWIS.

NIEUPORT, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas autrichiens, dans la Flandres, avec un port & des écluſes, dont on peut inonder en un inſtant tous les environs. Elle ſoutint un ſiege contre Philippe duc de Cleves en 1488; le duc de Parme la prit en 1583; l'archiduc Albert d'Autriche y fut défait en 1600 par le prince Maurice de Naſſau. Elle eſt ſur la riviere d'Yperlée qui la traverſe à un quart de lieue de la mer, 2 lieues de Furnes, 3 d'Oſtende, 5 de Dunkerque, 65 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 16. 30. *lat.* 51. 7. 58.

C'eſt en 1168 qu'on nomma cette ville *Nieuport*, à cauſe d'un port que Philippe

d'Alsace y fit. *Voyez* Longuerue, *Description de la France.*

C'est la patrie de Clicthone (*Josse*) docteur de Sorbonne au xvj siecle, mort en 1543 : ses ouvrages de controverse, en grand nombre, sont tous tombés dans l'oubli.

NIEURE, (*Géog.*) petite ville de France en Nivernois ; elle entre dans la Loire sous le pont de Nevers, & a, dit-on, donné son nom à cette ville. (*D. J.*)

NIF, s. m. *terme à l'usage de ceux qui travaillent l'ardoise. Voyez* ARDOISE.

NIFLHEIM, s. m. (*Mythologie.*) c'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à leur enfer fabuleux. Ce mot signifie dans la langue gothique *séjour de scélérats.* Ils disoient qu'au milieu de ce lieu terrible étoit une fontaine nommée *Huergelmer*, d'où découloient les fleuves suivans, l'Angoisse, l'Ennemi de la joie, le Séjour de la mort, la Perdition, le Gouffre, la Tempête, le Tourbillon, le Rugissement & le Hurlement, le Vaste; celui qui s'appelle Bruyant coule près des grilles du Séjour de la mort. *Voyez* l'*Edda des Islandois.*

NIGÉBOLI, (*Géog.*) ville de Turquie dans la Bulgarie, capitale d'un sangiack, fameuse par la bataille de 1396, entre Bajazeth qui la gagna, & Sigismond qui devint ensuite empereur d'Allemagne. Les Grecs y ont un archevêque. *Nigéboli* est sur le Danube, à 14 lieues S. O. de Rotzig, 60 N. O. d'Andrinople. *Long.* 43. 18. *lat.* 43. 45. (*D. J.*)

NIGELLA TERRA, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au terreau ou à la terre noire des jardins, *humus atra communis.*

NIGER, (*Géog.*) c'est le *Nigir* de Ptolomée, *liv. IV, ch. vj*, & le *Nigris* de Pline, *liv. V, chap. iv ;* grand fleuve d'Afrique qui arrose la Nigritie : les François le nomment autrement, *la riviere du Sénégal.* Quoique le cours de ce fleuve nous soit un peu mieux connu qu'il ne l'étoit des anciens, cependant il s'en faut beaucoup que nous en soyons assurés. On croit qu'il tire sa source d'un lac nommé *Maberia* par les Sauvages, & qu'on place au cinquieme degré de latitude septentrionale. Les anciens ont imaginé qu'il venoit du Nil par un passage souterrain, parce qu'il se déborde tous les ans en même temps que le Nil, mais nous en dirons plus bas les raisons. On prétend qu'il se partage en deux branches, dont celle qui coule au sud s'appelle *Gambie ;* on lui donne une de ses embouchures au onzieme degré de *latitude*, & la plus éloignée à quinze degrés de distance de l'équateur.

Suivant les cartes de M. de Lisle, le *Niger* perd son nom dans le lac de Guarde, & delà à la mer, ce qui fait 700 milles anglois en ligne droite ; mais M. Suow qui a été gouverneur de James-Fort, sur la riviere Gambie, nous assure que le *Niger* n'a point un cours aussi étendu qu'on nous le représente dans les cartes géographiques. Il nous apprend encore que c'est une riviere barrée, qui ne peut recevoir de bâtiment plus gros que des barques jusqu'à l'endroit où se trouve l'établissement des François, au-dessus duquel il n'y a que des bâtimens plats qui puissent naviguer jusqu'à Galam : au-lieu que la Gambie est navigable pour des vaisseaux, si chargés qu'ils puissent être, environ cinquante lieues au-dessus de l'établissement des Anglois, & qu'il porte des vaisseaux de cent tonneaux jusqu'à Barraconda, & un peu plus haut (car la marée monte jusques-là) c'est-à-dire à près de 150 lieues au-dessus du fort James.

Quant aux inondations du *Niger*, il n'en faut pas chercher la cause bien loin; ce sont les pluies qui tombent entre la ligne & le tropique qui produisent les accroissemens de cette riviere : ces pluies commencent les premiers jours de juin, & continuent trois à quatre mois. Elles gagnent toujours pays, & avancent de l'est à l'ouest. La riviere se débordant par la crûe de ses eaux, inonde les pays plats, engraisse les terres & les fertilise par le limon qu'elle y laisse. (*D. J.*)

NIGLARIEN, (*Musiq. des anc.*) nom d'un nome ou chant d'une mélodie efféminée & molle, comme Aristophane le reproche à Philoxene son auteur. (*S*)

Pollux (*Onomast. liv. IV, chap.* 10,) dit que le chant *niglarien* étoit un air de flûte ; & Cœlius Rhodiginus (*Lection. antiquar. lib. V, cap.* 11,) dit qu'il étoit propre à exhorter quelqu'un. (*F. D. C.*)

NIGOTEAUZ, (*Arch.*) *Voyez* PIECE DE TUILE.

NIGRICA FABRILIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au crayon noir, appellé vulgairement *mine de plomb*, ou *plombagine*; ou peut-être désigne-t-on sous ce nom la pierre noire dont certains ouvriers se servent pour tracer leurs desseins. *Voyez* NOIRE PIERRE.

NIGRITIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique, qui s'étend de l'est à l'ouest des deux côtés du Niger. Il est borné N. par les déserts de la Barbarie, E. par la Nubie & l'Abyssinie, S. par la Guinée, O. par l'Océan occidental. Ce pays comprend plusieurs petits royaumes, tant au nord du Niger qu'au midi, & des deux côtés de ce grand fleuve.

NIGROIT, s. m. (*Hist. nat. Ictiolog.*) *oblado*, *oculata*, *melanurus*, poisson de mer, qui a comme le sargo & le sparaillon, une tache noire sur la queue; il ressemble à la daurade, *voyez* DAURADE, par le nombre & la position des nageoires, & par la figure de la queue. Il a la bouche & les dents petites, les écailles larges & peu adhérentes au corps. Les yeux sont très-grands proportionnellement à la grosseur de ce poisson. Il y a sur les côtés du corps des écailles beaucoup plus larges que les autres, & disposées de façon qu'elles forment une large bande qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue, & qui peut faire distinguer le *nigroit* du sargo & du sparaillon. Les écailles ont chacune de petits traits noirs. Le corps a une couleur bleue mêlée de noir, excepté l'extrémité postérieure qui est rougeâtre; c'est sur cette partie que se trouve la tache noire dont nous avons parlé. Le *nigroit* mange de l'algue; il se nourrit aussi de petits poissons; il a la chair molle, presque aussi brune que celle du sargo, mais moins nourrissante. Rondelet, *Hist. des poissons*, *premiere part. liv. V*, *chap. vj. Voyez* SARGO, SPARAILLON, *poisson*. (*I*)

NIGRO-MANTIE, (*Art divinat.*) ce mot signifie à la lettre *divination noire*. Il est composé de deux mots, l'un latin *nigra*, noire, & l'autre grec *μαντεία*, *divination*. On donnoit autrefois ce nom à l'art de connoître les choses cachées dans la terre, & placées à l'obscurité dans des endroits *noirs*, ténébreux, comme des mines, des métaux, des pétrifications, &c. & c'est dans ce sens que ce mot est employé par Paracelse. Rulan & Dornæus ses commentateurs, ont prétendu que cette connoissance d'abord naturelle, étoit devenue par l'instinct du diable & la méchanceté des hommes, un art exécrable & diabolique, & que ceux qui en faisoient profession invoquoient les démons & les mauvais esprits, & leur commandoient de porter certaines choses dans des pays fort éloignés, ou d'en rapporter ce dont ils avoient envie. La nuit étoit particuliérement destinée à ces invocations; & c'est aussi pendant ce temps que les démons exécutoient les commissions dont ils étoient chargés, parce que les mauvais esprits craignent la lumiere, & sont amis & ministres des ténebres. Les démons, disent-ils, feignoient d'être forcés par les hommes à faire ce qu'on leur demandoit, tandis qu'ils s'y portoient avec plaisir & de leur propre mouvement, sachant très-bien que cela tournoit au préjudice de leurs auteurs. Rien n'est plus déplorable, continuent ces écrivains timorés, que de voir un art aussi détestable diabolique exercé & même pratiqué par des chrétiens. *Voyez le lexic.* de Johns & de Castell. A présent que l'on sait à quoi s'en tenir sur les sorciers, & qu'on a éclairé avec le flambeau de la Philosophie tout ce qu'on appelle *sortilege*, on n'ajoute plus de foi à ces prétendues divinations; on est bien assuré que ces invocations, ces apparitions du diable sont tout aussi ridicules & aussi peu réelles que celles de Jupiter, de Mars, de Vénus, & de toutes les autres fausses divinités des payens, dont se moquoient avec raison les sages & les philosophes de ces temps. On les évalue au juste quand on les regarde comme des rêveries, des produits d'une imagination bouillante & quelquefois dérangée. La Religion est sur ce point d'accord avec la Philosophie.

NIGUA, s. m. (*Insectologie.*) terme espagnol, lequel désigne une espece de puce terrestre du Brésil qui se fiche dans la peau, s'y multiplie, & y cause avec le temps des ulceres.

Cet insecte, que l'on nomme *chique* aux Antilles, étant vu au microscope, a le dos rond, couvert d'un poil brun; la tache noire qui le fait remarquer est sa tête. Il a

plusieurs petits piés garnis de poil sous le ventre; il est ovipare, & ses œufs étant éclos, paroissent comme autant de petits grains noirs.

Le *nigua* passe aisément au-travers des bas, & se loge ordinairement sous les ongles des piés, dans les jointures, & dans les endroits de la peau qui sont un peu élevés. La douleur qu'il fait en perçant l'épiderme n'est pas plus grande que celle d'une médiocre piquure de puce, aussi ne s'en apperçoit-on pas. Après qu'il s'est logé dans l'endroit qui lui est le plus commode, il ronge doucement la chair autour de lui, & n'excite d'abord qu'une légere démangeaison; il grossit peu-à-peu, s'étend, & devient enfin comme un petit pois: en cet état il fait des œufs qui étant éclos se nichent autour de leur mere, croissent comme elle, rongent toute la chair aux environs, y causent des ulcéres malins, & quelquefois la gangrene. Aussi lorsqu'on s'apperçoit du mal, il est facile d'y porter remede ou par soi-même, ou par le secours d'autrui. Comme la noirceur du *nigua* se fait aisément remarquer entre la chair & la peau, on prend un canif pointu, & on déchausse doucement aux environs du trou qu'a fait l'insecte, afin de pouvoir le tirer dehors tout entier avec une épingle aussi-tôt qu'on le voit à découvert. On traite ensuite la plaie avec des plumaceaux imbibés de quelque digestif; mais quand on néglige le mal, ou qu'on n'a pas soin de tirer hors de la tumeur tous les *niguas* qui s'y sont nichés, on court risque d'avoir des ulcéres qui demandent pour leur guérison le secours de la Chirurgie. (*D. J.*)

NIHIL ALBUM, s. m. (*Chimie.*) ou simplement *nil*; c'est le nom que l'on donne à une matiere blanche semblable à une farine légere, qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans lesquels on traite des substances métalliques volatiles & calcinables. On voit par-là que tous les demi-métaux, tels que l'arsenic, l'antimoine, le plomb & l'étain, peuvent donner une pareille substance; mais on donne plus particuliérement le nom de *nihil album* à la partie subtile & légere qui s'attache au haut des cheminées des fourneaux dans lesquels on traite des mines de zinc ou de cuivre jaune; c'est une espece de tutie ou de chaux de zinc. *Voyez* ZINC & TUTIE. (—)

NIKOPING, (*Géog.*) ville de Danemark sur la côte occidentale de l'île de Falster, vis-à-vis celle de Laland, avec une bonne forteresse. Elle est à 19 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 29. 58. *lat.* 54. 50. (*D. J.*)

NIL, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les médecins arabes à deux graines très-différentes, & qui sont souvent prises dans leurs écrits l'une pour l'autre. Avicenne dit dans un endroit que le *nil* est la graine d'une plante rampante du genre des liserons, & que cette plante porte des fleurs bleues comme celle de la campanule; dans un autre endroit il écrit que le *nil* est le nom d'une plante qui est d'usage en teinture, & qui semble être la même que notre pastel ou guesde. Quelquefois les Arabes entendent une plante sous le nom de *nil*, & quelquefois sous le même nom la teinture qu'on tire de cette plante. Les anciens traducteurs de Dioscoride en arabe, ont par-tout traduit le mot *isatis* par celui de *nil*, ainsi que la plante dont on tire l'indigo. Les interpretes des Arabes ont tous été jettés dans la même erreur, par le double sens du mot *nil*, qui désigne tantôt la plante, & tantôt la teinture qu'on en retire. (*D. J.*)

NIL, s. m. (*Géog.*) grand fleuve d'Afrique qui a sa source dans l'Abyssinie; il coule du midi au nord, & se décharge dans la Méditerranée.

Ce fleuve s'appella d'abord *Oceanus*, *Œtus*, *Egyptus*; & à cause de ces trois noms, on lui donna celui de *Triton*. D'autres le nommerent *Siris*, *Astapus* & *Astaporas*. Plusieurs anciens écrivains témoignent que son ancien nom étoit *Egyptus*, & Diodore de Sicile pense qu'il ne prit le nom de *Nilus* que depuis le regne d'un roi d'Egypte ainsi nommé. Les Grecs l'appellent *Mélas*, qui signifie *noir ou trouble*. Les Abyssins l'appellent *Abari*, *pere des eaux*; & les Ethiopiens le nomment *Abaoi*: enfin les Grecs & les Latins ne le connoissent aujourd'hui que sous le nom de *Nil*.

Les plus grands conquérans de l'antiquité ont souhaité avec passion de pouvoir découvrir ses sources, s'imaginant que cette découverte ajouteroit beaucoup à leur gloire. Cambyse en fit la tentative inutile. Alexan-

dre se trouvant campé à la source du fleuve Indus, il crut que c'étoit celle du *Nil*, & il en eut une joie infinie. Ptolomée Philadelphe, un de ses successeurs, porta la guerre en Ethiopie, afin de pouvoir remonter ce fleuve. Lucain fait dire à César qu'il seroit trop heureux de voir le lieu où le *Nil* prend sa source.

Nihil est quod noscere malim
Quàm fluvii causas per sæcula tanta latentis,
Ignotum caput.

Néron plein du même desir, envoya des armées entieres pour cette découverte; mais le rapport qu'on lui fit détruisit toute espérance de succès. La source du *Nil* demeura toujours inconnue jusqu'au milieu du dernier siecle: cette source, si long-temps & si inutilement cherchée par les anciens, paroît être, selon M. de Lisle, à 11^d de *latit.* septentrionale en Abyssinie.

On attribue communément cette découverte aux jésuites Portugais; il est certain qu'ils en envoyerent les premiers à Rome des relations vers le milieu du dernier siecle, & le P. Tellez les mit au jour dans son *histoire de la haute Ethiopie, imprimée à Conimbre en 1661*. Ce fleuve sort par deux sources du haut d'une montagne de la province de Sabala, qui est dans le royaume de Goyau; il descend de l'Abyssinie, traverse les royaumes de Sennar, de Dangola, toute la Nubie & l'Egypte, dans laquelle il porte la fécondité, en l'inondant réguliérement au mois de juin ou d'août.

Le cours de cette riviere est d'environ 1500 milles, presque toujours du midi au septentrion; il se partage un peu au-dessous du Caire en deux bras, qui vont l'un à l'est & l'autre à l'ouest, & tombent dans la Méditerranée à environ cent milles de distance. Il n'y a point d'autres branches du *Nil* navigables à présent, que celles de Damiete & de Rosette. Tant que ce fleuve est renfermé dans son lit ordinaire, il ne paroît pas plus large que la Tamise l'est à Londres; & dans la saison la plus seche de l'année, il est guéable en beaucoup d'endroits. Il a, dans la partie supérieure de son cours, plusieurs cataractes, où l'eau tombe en nappes d'une grande hauteur avec un bruit prodigieux; mais dans la basse Egypte il coule fort lentement, & on y navige sans peine.

Le *Nil* reçoit en Ethiopie les eaux d'un grand nombre de rivieres & de torrens que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'équateur & le tropique avant & après le solstice: ces pluies sont la seule cause des débordemens réglés du *Nil*; débordemens qui arrivent tous les ans à peu-près au même temps, mais avec quelques inégalités, parce qu'ils dépendent du concours de diverses circonstances physiques qui ne se trouvent pas toujours réunies de la même façon.

La couleur des eaux du *Nil* qui change au temps des crûes, a fait croire qu'elles étoient alors chargées d'une très-grande quantité de limon: on a évalué cette quantité sur des observations grossieres, à un dixieme du volume de l'eau. Une observation plus exacte faite par un voyageur anglois (M. Shaw), la réduit à $\frac{1}{120}$; mais il resteroit encore à s'assurer de la nature de ce qui demeure après l'évaporation de l'eau: est-ce une véritable terre composée de particules fixes, capables de s'unir avec le terrain & d'en augmenter la masse? est-ce une matiere qui se dissipe par l'action du soleil, & qui puisse être absorbée par l'air? C'est un point qu'on n'a pas encore examiné. Le lecteur peut consulter sur la crûe du *Nil* & ses inondations, les *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, & *l'art. suivant.* (*D. J.*)

§ NIL, (*Géogr. Hist. nat. Physiq.*) M. Richard Pokoke, savant Anglois, dans ses voyages en Orient, publiés en 6 vol. 1772, réduit à peu de chose ces fameuses cataractes du *Nil*, qui, selon Cicéron, assourdissoient les gens du pays. La plus petite, suivant cet auteur, n'a que trois piés de hauteur. La deuxieme, qui serpente autour d'un rocher, en peut avoir douze. Lorsque les bateaux sont arrivés sur ce rocher, l'eau les entraîne, sans qu'ils courent aucun danger. La troisieme, vers le nord-est, peut avoir cinq piés. Quant à ces cataractes prodigieuses dont les anciens ont parlé, M. Pokoke regarde ce qu'on en dit comme une fable.

Il paroît en effet que, si les anciens avoient connu l'Amérique & la chûte du Niagara, on n'auroit pas tant parlé des cataractes du *Nil*. Il est vrai aussi que l'Anglois

n'a pas vu la quatrieme qui est à douze journées des autres, & qui est peut-être plus considérable.

Le climat d'Egypte est extrêmement chaud; ce qui vient de la qualité sablonneuse de son terrain & de la situation du pays entre deux montagnes.

Il y fait toujours chaud au soleil dans le milieu du jour, même en hiver : mais les nuits & les matinées y sont très-froides ; ce que l'auteur attribue au nitre répandu dans l'air. Les rhumes & les fluxions sur les yeux, maladies très-fréquentes dans le pays, viennent de la même cause.

Le sol d'Egypte sablonneux est engraissé par le limon du *Nil*. Il est rempli de nitre & de sel : de-là ces vapeurs nitreuses qui rendent les nuits si froides & si mal-saines : de-là aussi la qualité des eaux de l'Egypte, toujours un peu salées, parce qu'elles se mêlent avec le nitre dont le sol est rempli. L'auteur croit que toute l'eau qu'on trouve en Egypte vient du *Nil*.

Ce fleuve a communément seize coudées ou piques de hauteur, depuis le 25 juillet jusqu'au 18 août. Plutôt cela arrive, plus on espére une récolte abondante. Quelquefois cela n'est arrivé que le 19 septembre; mais alors il y a famine par l'insuffisance de la crûe du *Nil*. Dix-huit piques ne sont qu'une crûe indifférente ; la moyenne est de vingt, la bonne de vingt-deux : elle va rarement au-delà ; à vingt-quatre ce seroit une inondation & une calamité.

L'Hippopotame naît dans l'Ethiopie, habite les hautes contrées du *Nil*, & descend rarement en Egypte. On dit que dans ses maladies il se saigne à la jambe avec un roseau pointu, qui croît dans ces contrées, & qu'il sait choisir. Mais comment a-t-on pu faire une pareille observation ?

Il est plus aisé d'observer le crocodile ; il n'a point proprement de langue, comme l'a bien dit Hérodote, mais une substance charnue collée le long de la mâchoire inférieure, qui fait vraisemblablement plusieurs fonctions, & qui sert à retourner les alimens. Cet animal a la vue très-perçante. Les habitans en détruisent les œufs avec le fer d'une lance par-tout où ils en trouvent. Il paroît presqu'impossible que l'ichneumon pénétre dans le ventre du crocodile pour les manger ; il ne pourroit manquer d'être étouffé. L'animal appellé le *rat de Pharaon*, ressemble au furet puant ; & il peut bien se faire qu'il détruise les œufs des crocodiles. On les tue à coups de fusil, mais il faut les tirer dans le ventre, dont la peau est plus tendre, & n'est pas d'ailleurs couverte d'écailles comme le dos.

Cause des inondations du Nil. Le *Nil* chaque année couvre de ses eaux les plaines d'Egypte, depuis le mois de juin jusqu'à l'équinoxe d'automne. La hauteur des eaux monte jusqu'à quarante, quarante-huit piés au-dessus de son niveau naturel, selon Paul Lucas, *tom. III*, *p. 249*. Selon M. Thewenot, les crûes de l'an 1658 ne furent qu'à 522 doigts.

La premiere cause des inondations consiste dans la direction du cours du *Nil* qui charrie ses eaux du sud au nord, & dans sa position & son étendue depuis le 10 jusqu'au 32^d de latitude septentrionale, direction & situation uniques entre les grands fleuves du monde. Le *Nil* prend sa source au royaume de Goyara, partie de l'Abyssinie ; il coule vers l'équateur, pendant soixante-quinze lieues jusqu'au 10^d de latitude septentrionale, & il se recourbe vers l'ouest, enfin son cours se fixe au nord : il traverse la Nubie & le pays de la zone torride ; parvient aux grandes cataractes, montagnes aux confins de l'Egypte, & presque sous le tropique du cancer ; parcourt la haute & basse Egypte jusqu'au grand Caire ; alors il se divise en deux bras qui forment le delta, ou triangle équilatéral dont la Méditerranée fait la base septentrionale ; enfin, il se décharge par trente embouchures dont la plupart sont fermées. Son cours, depuis sa source jusqu'aux cataractes, se trouve sous la zone torride, où il pleut pendant tout notre été, & ce qui est compris dans l'Egypte de 290 lieues de longueur, est sous la zone tempérée, où il ne pleut presque jamais, particuliérement dans la moyenne Egypte.

La deuxieme cause provient d'un vent réglé nommé *alisé*, qui commence à souffler d'orient en occident dans la partie septentrionale de la zone torride, depuis le mois d'avril jusqu'en octobre. Ce vent est formé par le mouvement propre de la terre

qui tourne perpétuellement sur elle-même d'occident en orient; par ce mouvement, la rencontre de l'air doit produire cet effet. La rotation de la terre de l'ouest à l'est doit nous faire sentir un vent continu de l'est à l'ouest, sur-tout entre les deux tropiques. Ce vent réglé charrie devant les vapeurs qu'il rencontre, elles s'épaississent de jour en jour; elles s'accumulent à la rencontre des montagnes de la Cochinchine, des Indes, de l'Arabie, de l'Abyssinie; elles forment enfin des nuages épais qui, par leur frottement contre les montagnes & par la chaleur supérieure qui les raréfie, se résolvent en une pluie continuelle qui dure, dans cette partie septentrionale de la zone torride, depuis mai jusqu'en septembre.

La troisieme cause provient des vents *étésiens* ou de nord, qui soufflent du nord au sud en Egypte, & qui arrivent périodiquement vers la mi-mai: on les attend pour chasser ceux du sud qui brûlent & infectent l'Egypte pendant avril. Ces vents du nord enfilent les canaux du *Nil*, arrêtent ses eaux, suspendent son cours. La mer enflée par ces vents continuels, éleve ses flots, repousse les eaux du *Nil*, au lieu de les recevoir: il se fait alors une espece de flux qui est sans retour. Cette barre formée par les vents étésiens, prévient de quelques jours l'arrivée des grandes eaux qui descendent de l'Abyssinie & des autres contrées de la zone torride, où il n'a cessé de pleuvoir. Ces inondations commencent donc par la suspension des eaux du *Nil*, occasionnée par les vents: le progrès de l'inondation se manifeste au commencement de juin, & sa crûe étant de 12 piés, ce qui arrive le 28 ou 29 juin, on l'annonce au Caire au cri public: alors on ouvre les thalis ou digues de terre qui ferment l'entrée des canaux du *Nil*; comme les pluies de la zone torride continuent, & que le vent du nord ne cesse point de souffler, les inondations augmentent tous les jours. Enfin, parvenues à leur plus grande hauteur, elles se maintiennent dans cet état jusqu'à l'équinoxe d'automne, qu'elles commencent à décroître, parce que la saison pluviale de la zone torride est passée. Le *Nil* rentre en son lit, on jette le blé sur le limon, & on y passe la herse en novembre, & au printems suivant on fait la récolte.

La quatrieme cause sont les cataractes situées sous le tropique du cancer, aux confins de la haute Egypte. Des rochers escarpés, d'une hauteur prodigieuse, forment cette cascade dont le bruit des eaux se fait entendre à plus de trois lieues. Les montagnes bordent le *Nil*, & ne laissent d'intervalle entr'elles & lui que de cinq à six lieues. Les montagnes vers la Lybie s'étendent depuis les cataractes jusqu'à la mer, & laissent entr'elles & le fleuve une plaine fertile de vingt à trente lieues de largeur. Ensorte que ces montagnes retiennent l'eau de tous côtés, qui ne peut s'échapper que par la Méditerranée; mais les vents du nord qui soufflent alors avec violence, s'opposent à son passage, enflent la mer & font une quatrieme digue qui ferme la porte aux eaux qui descendent continuellement de l'Ethiopie. Ainsi le *Nil* ne pouvant s'évacuer dans la mer, ni s'étendre à droite ni à gauche, & encore moins du côté de ses sources, par l'interposition des cataractes, se répand alors dans l'Egypte.

Mais les pluies d'au-delà du tropique venant à cesser au commencement de septembre, dans la partie septentrionale de la zone torride, & les vents étésiens se tournant tout-à-coup du nord au sud, la digue formée par la mer se dissipe & permet aux eaux qui couvrent l'Egypte de s'écouler.

Ainsi, il faut donc que les vents du nord soufflent, que les eaux viennent de la zone torride, qu'il y ait des cataractes qui empêchent le fleuve de refluer vers sa source, que les vents alisés soufflent d'orient en occident; enfin, que le cours du *Nil* soit dirigé du sud au nord, qu'il traverse le tropique. Les choses ainsi disposées, le prodige s'évanouit; les crûes deviennent indispensables: on reconnoît un jeu, un mécanisme naturel de l'eau, des vents & de la terre qui concourent pour rendre fécond & abondant un lieu qui sans cela seroit demeuré inculte & inutile.

Quant à l'origine du *Nil*, elle fut toujours inconnue aux anciens. Les cataractes de ce fleuve, à l'entrée & au dessus de l'Egypte, les déserts affreux, les forêts qu'on trouve en le remontant, la férocité des peuples qui en occupent les bords, étoient

autant

autant d'obstacles qui s'opposoient à leurs recherches.

On crut au commencement du dernier siecle avoir découvert les sources du *Nil* dans le royaume de Goyara en Abyssinie. On trouva deux sources rondes d'une eau très-claire, très-légere, au haut d'une montagne dominée par plusieurs autres, du pié de laquelle sort avec impétuosité un ruisseau, qui grossi par plusieurs autres, traverse rapidement le lac Dambea, sans confondre ses eaux avec celles du lac. De-là après de grands détours & plusieurs cascades, ce fleuve tourne vers le nord, & son cours est très-connu jusqu'à ce qu'il entre en Egypte. Les Abyssins l'appellent *Abawi*, ou *pere des eaux*, & sont persuadés que c'est le *Nil*.

Mais quelque importante que soit cette découverte, elle ne leve pas tous les doutes sur l'origine du *Nil*. Il est encore incertain si l'Abawi des Abyssins est le *Nil*, ou une riviere qui se jette dans le *Nil*. En effet, il se joint dans la Nubie à un fleuve appellé dans le pays *Riviere blanche*, qui ayant plus d'eau que l'Abawi, & venant de beaucoup plus loin, paroît être le *Nil* des anciens. Sa source reculée dans l'intérieur de l'Afrique, & qu'on juge être au voisinage de l'équateur, nous est encore inconnue. (*C*)

NIL, (*Mythol.*) L'utilité infinie que ce fleuve d'Egypte a toujours apportée aux Egyptiens, le fit prendre pour un dieu, & même le plus grand des dieux : c'étoit lui qu'ils vénéroient sous le titre d'*Osiris*. On célébroit une grande fête en son honneur vers le solstice d'été, à cause que le *Nil* commençoit alors à croître & à se répandre dans le pays. Cette fête se célébroit avec plus de solemnité & de réjouissance qu'aucune autre; & pour remercier d'avance le fleuve des biens que son inondation alloit produire, on jettoit dedans, par forme de sacrifice, de l'orge, du blé & d'autres fruits. La fête du *Nil* se célebre encore aujourd'hui par de grandes réjouissances, mais les sacrifices en ont été retranchés. On voit au jardin des Tuileries un beau groupe de marbre copié sur l'antique, qui représente le *Nil* sous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché, & appuyé sur son coude, tenant une corne d'abondance ; il a sur les épaules, sur la hanche, aux bras, aux jambes, & de tous les côtés, de petits garçons nuds au nombre de seize, qui marquent les seize coudées d'accroissement qu'il faut que le *nil* ait pour faire la grande fertilité de l'Egypte. (*D. J.*)

NIL, (*Art numismat.*) Le *nil* est représenté sur les monumens publics, entr'autres sur les médailles, comme une des premieres divinités des Egyptiens ; mais entre les monumens qui lui furent consacrés, il n'y en a pas de plus majestueux que la statue colossale de Pierre Basalte, qu'on voit au belvédere du Vatican, & dont il y en a une belle copie dans le jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef-d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'empereur Vespasien le fit placer dans le temple de la Paix. On a eu soin de faire ciseler autour de cette statue les principaux symboles du *Nil*, tels que sont l'hyppopotame, le crocodile, l'ibis, l'ichneumon, la plante du *lotus*, celle de *papyrus*, & seize enfans qui folâtrent à l'entour du dieu depuis les piés jusqu'au sommet de la tête, pour désigner la crûe du *Nil* à seize coudées, hauteur qui annonce à l'Egypte l'année la plus fertile qu'elle puisse souhaiter. La statue de ce fleuve tient aussi une corne d'abondance, signe de la fertilité de l'Egypte. Une médaille de grand bronze de l'empereur Hadrien, frappée à Alexandrie, nous a conservé la mémoire d'un débordement du *Nil* à la hauteur de seize coudées, qui arriva la douzieme année de l'empire de ce prince. (*D. J.*)

NIL, (*Monnoie du Mogol.*) monnoie de compte dont on se sert dans les états du grand-mogol. Un *nil* de roupies vaut cent mille padans de roupies ; un padant cent mille courons, & un couron cent mille laoks. *Savary*. (*D. J.*)

NIL TRANSEAT, terme de chancellerie romaine. Voyez TRANSEAT.

NILACUNDI, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuse des Indes, que l'on croit participer du saphir & du rubis.

NILICA-MARAM, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui est une espece de prunier ; ses feuilles prises en décoction passent pour un grand remede dans les fievres chaudes. Son fruit & ses premieres feuilles séchés, pulvérisés & pris dans du lait caillé,

font un remede pour la dyssenterie. On attribue encore des vertus à son fruit confit avec du sucre, & à la liqueur que l'on en tire par la distillation.

NILI OSTIA, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire *bouches* ou *embouchures* du *Nil*. Hérodote, Pomponius Méla, Diodore de Sicile, Strabon & Ptolomée prétendent que le *Nil* a neuf embouchures, tant naturelles que fausses, par lesquelles il se décharge dans la mer; mais tous ces auteurs ne conviennent point ensemble sur le nom de ces neuf embouchures, & ce seroit une peine inutile que de chercher à les concilier. Les Poëtes ont pris plaisir à ne donner au *Nil* que sept bouches, & en conséquence Virgile le surnomme *septemgeminus :*

Et septemgemini turbant trepida ostia Nili.

Ovide l'appelle aussi *septemfluus :*

Perque papyriferi septemflua flumina Nili.

Ce nombre de sept convenoit à la Poésie. Les voyageurs modernes ne connoissent que deux bras du *Nil* qui tombent dans la Méditerranée, celui de Damiette & celui de Rosette. Il paroît que l'embouchure de Damiette est *l'ostium pathmeticum* ou *phamiticum* des anciens géographes; Hérodote l'appelle *bucolium*. Or le Bogas dans lequel est Damiette étoit le Pathmétique de l'antiquité. L'embouchure de Rosette est *l'ostium Bolbitinum* des anciens; car Rosette est, selon toute apparence, l'ancienne ville Bolbitina. En un mot, il est vraisemblable que les autres bouches du *Nil* étoient des canaux pratiqués de l'un de ces deux bras, qu'on a pris pour des embouchures naturelles. (*D.J.*)

NILLE, s. f. (*Jardinage.*) ornement de parterre qui n'est qu'un filet simple ou qu'un trait de buis, dont on se sert, tant pour la variété, que quand on n'a pas assez de place pour tracer une palmette. Ce terme est emprunté des Vignerons, qui appellent ainsi un petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur. (*K*)

NILLES, s. f. pl. (*Architect.*) petits pitons quarrés de fer, qui étant rivés aux croisillons & traverses aussi de fer des vitraux d'église, retiennent avec des clavettes ou petits coins les panneaux de leurs formes. (*D. J.*)

NILLE, *en terme de Boyaudier*, c'est une petite roue de bois plus longue que grosse, surpassée à chaque bout d'une verge de fer, terminée d'un côté par un bouton qui l'empêche de sortir de sa place, & de l'autre par un crochet auquel on attache le boyau qu'on y veut retordre; le long de ce petit cylindre il y a plusieurs petits creux dans lesquels la corde du rouet qui fait remuer les *nilles* est retenue. Chaque rouet a toujours deux *nilles*, & retord deux cordes à la fois.

NILLE, s. f. *terme de Vigneron*, sorte de petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur.

NILLE, *en terme de Blason*, se dit d'une espece de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉ. On dit, *en terme de Blason*, *croix nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes séparées & crochues par le bout. Cette croix est ancrée & fort déliée, comme est la *nille* ou le fer d'un moulin, ce qui la fait aussi appeller *croix de moulin*.

NILOMETRE *ou* NILOSCOPE, s. m. (*Hist. anc.*) instrument dont les anciens faisoient usage pour mesurer la hauteur des eaux du Nil dans ses débordemens.

Ce mot vient du grec Νεῖλος, *Nil* (qui vient lui-même de νέα ἰλὺς, *nouveau limon*, ou, selon d'autres, de νέω, *je coule*, & de ἰλὺς, *limon*), & de μέτρον, *mesure*. Les Grecs appelloient ordinairement cet instrument νειλοσκοπεῖον.

Dans la bibliotheque du roi il y a un traité écrit en arabe sur les *nilometres*, intitulé *neil fi alnal al Nil*, dans lequel on décrit tous les débordemens du Nil, depuis la premiere année de l'hégire, jusqu'à la 875e.

Hérodote parle d'une colonne qu'on avoit élevée dans un endroit de l'île Delta, pour servir de *nilometre;* il y en a encore une semblable au même endroit dans une mosquée.

Comme toutes les richesses de l'Egypte viennent des inondations du Nil, les Egyptiens les demandoient avec instance à leur dieu Sérapis, employant à cet effet plusieurs superstitions, & entr'autres le sacrifice d'une jeune fille qu'on noyoit tous les ans dans le Nil : ce qui obligea Constantin de leur défendre les sacrifices, & d'ordonner que le *nilometre*, qui avoit été jusqu'alors dans le temple de Sérapis, seroit mis dans une église,

Julien l'apostat replaça le *nilometre* dans le temple de Sérapis, où il resta jusqu'au temps du grand Théodose. *Voyez*, au sujet des *nilometres*, les *actes de Léipsic*, *année 1686*, *p. 147*. (*G*)

NILS. *Voyez* EURIPES.

NIMBE, s. m. (*Art numism.*) en latin *nimbus*; c'est un cercle qu'on remarque sur certaines médailles, particuliérement sur celles du Bas-Empire, autour de la tête de quelques empereurs; ce cercle est assez semblable aux cercles de lumiere qu'on met aux images des saints.

La plus ancienne médaille que nous connoissions, sur laquelle on voie le *nimbe*, est d'Antonin Pie, & rapportée par Oiselius, *thes. num. tab. 67*, *n. 1*; ce prince est représenté sur le revers, debout, en habit militaire, la main droite étendue, tenant de la gauche une *haste* sans fer, avec un *nimbe* sur la tête. On trouve ensuite le *nimbe* sur un médaillon de Fausta, & sur une médaille de Constantin, publiée par André Morel, *specim. tabul. 4*, *n. 4*, & *tab. 7*, *n. 1*. Le *nimbe* devint encore plus commun sous les successeurs de ce prince, & le grammairien Servius, qui écrivoit sous les enfans du grand Théodose, semble le regarder comme un ornement de tête, également usité pour les dieux & pour les empereurs.

On peut consulter sur le *nimbe* des divinités payennes, des empereurs & des saints, une dissertation intitulée: *Disquisitio de* nimbis *antiquorum*, *imaginibus deorum*, *imperatorum olim*, *& nunc Christi apostolorum*, *à Joanne* Nicolaï, *Jenæ 1699*, *in-12*; & les observations du sénateur Bonarotti, sur les vers antiques trouvés dans les cimétieres de Rome. *Voyez Osservaz. sopr. fracum. di*, *vetr.* p. 59. (*D. J.*)

NIMBO, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes orientales, nommé par Jean Bouhin *nimbo folio & fructu oleæ*; par C. Bauhin, *arbor indica fraxino similis*, *oleæ fructu*; & par Herman, *azedarach floribus albis semper virens*. Cet arbre est de la grosseur du frêne, & est vert toute l'année; son écorce est fort mince, ses feuilles sont vertes, ameres au goût, dentelées aux bords & terminées en pointe; ses fleurs sont petites, blanches, composées chacune de cinq pétales, ayant au milieu de courtes étamines jaunes; leur odeur approche de celle du triolet odorant. Quand les fleurs sont passées, il leur succéde des fruits de la figure d'une petite olive de couleur jaunâtre; on en tire une huile par expression, dont les habitans de Malabar font grand usage pour les plaies, les piquures & les contractions de nerfs.

Les auteurs du jardin de Malabar ont décrit une autre espece de *nimbo* qu'ils appellent *karibepon*, *seu* nimbo *altera*: c'est un bel arbre, fort grand, toujours vert, & portant fleurs & fruits deux fois l'année. On le trouve aussi dans plusieurs contrées de Malabar. (*D. J.*)

NIMEGUE, (*Géog.*) ville des Pays-bas, capitale de la Gueldre hollandoise, avec une citadelle, un ancien palais & plusieurs forts. Cette ville entra dans l'alliance d'Utrecht en 1579; les Espagnols la prirent en 1585, mais le comte Maurice la reprit pour les Provinces-Unies en 1591. Elle est fameuse par la paix générale qui s'y conclut en 1678 & en 1679. Elle est sur le Vahal, entre le Rhin & la Meuse, ou si l'on veut, entre Arahem & Graves, à 4 lieues de Clèves, 14 S. E. d'Utrecht, 20 S. E. d'Amsterdam, 16 N.O. de Cologne, 26 N. E. d'Anvers. *Long. 23. 25. lat. 51. 55.*

Le nom de cette ville est diversement écrit dans la langue du pays, comme *Niew-Méegen*, *Nimwegen*, *Nimmvegen*, d'où les François ont dit *Nimegue*. Il ne faudroit pas d'autres preuves de son ancienneté, que les monumens d'antiquité romaine qu'on y découvre fréquemment. De plus, on la trouve nommée *Noviomagus* dans la table de Peutinger. Après la décadence de l'empire romain, le pays ayant été soumis à la puissance de plusieurs comtes de l'empire, la ville de *Nimegue* appartint au roi d'Austrasie, & ensuite aux empereurs dont elle obtint divers privileges, & entr'autres la dignité de ville impériale. Enfin, Philippe II, ayant violé par des emprisonnemens & des persécutions pour cause de religion, les libertés des habitans en 1579, ils se virent obligés d'entrer dans l'alliance d'Utrecht, qui a donné le nom aux Provinces-Unies des Pays-Bas. Quelques-uns de ses citoyens se sont acquis de la réputation dans le parti des armes, & d'autres dans la république des lettres. Je n'en

citerai que trois : *Geldenhaut* (*Gérard*) en latin *Geldenhaurius*, tenoit un rang parmi les ſavans hommes du ſeizieme ſiecle. Il étoit plus connu ſous le nom de ſa patrie, que ſous celui de ſa famille, car Eraſme & la plupart de ſes contemporains, l'appellent toujours *Géraldus Noviomagus*. Il ſe diſtingua dans la poéſie & l'art oratoire, ce qui lui gagna les bonnes graces de Maximilien de Bourgogne, qui l'envoya à Vittemberg pour examiner l'état de l'égliſe. Il revint de ce voyage ſi fort enchanté de la doctrine des proteſtans, qu'il changea de religion & quitta ſon pays; mais ne ſachant où s'établir, il alla d'abord à Wurms, enſuite à Strasbourg, à Ausbourg, & finalement à Marbourg, où il enſeigna la Théologie. Il mourut de la peſte en 1542, à l'âge de ſoixante ans. Il a écrit en latin une *hiſtoria Batavica*, une *hiſtoria Germaniæ inferioris*, & une vie de Philippe de Bourgogne. Les réticences & les palliatifs qu'on remarque dans ce dernier ouvrage, doivent nous apprendre à nous défier des hiſtoires compoſées par des domeſtiques comblés des bienfaits de leurs maîtres.

Caſinius (*Henri*) s'eſt acquis une gloire durable entre les ſavans hommes de ſon ſiecle. On loue beaucoup ſon traité du droit canon, *ſumma juris canonici*; mais ſes *antiquæ lectiones*, imprimées en *4 vol. in-fol.* forment un recueil de littérature bien autrement recherché & véritablement inſtructif. Henri Caniſius étoit neveu du jéſuite de ce nom; il mourut en 1609.

Noodt (*Gérard*) célébre profeſſeur en Droit à *Nimegue*, lieu de ſa naiſſance, enſuite à Francker, & enfin à Leyde, a publié d'excellens ouvrages de juriſprudence, recueillis & imprimés en 1724, en 2 *vol. in-folio*. Il a porté dans ces matieres un eſprit philoſophique, & ne s'eſt pas borné comme font d'autres, à la ſimple étude des lois romaines, comme ſi toute la ſageſſe y étoit renfermée, ou plutôt comme ſi le droit conſiſtoit en déciſions arbitraires. Il eſt mort en 1725 à ſoixante-dix-huit ans. (*D. J.*)

Nimegue, le quartier de (*Géogr.*) contrée de la Gueldre, bornée au N. par le quartier de Velwen, à l'orient par le comté de Bergue & le duché de Clèves; au midi par le Brabant, & à l'occident par la Hollande. Cette contrée eſt partagée en ſix préfectures; elle contient cinq forteresses où on tient garniſon, pluſieurs terres ſeigneuriales, & deux villes, qui ſont Tiel & Bommele. (*D. J.*)

NIMETACUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin met cette ville entre *Minariacum* & *Cameracum*, à 18 mille pas de la premiere, & à 14 mille de la ſeconde : Meyer prétend que ce ſoit *Mainy* dans la châtellenie de Lille, mais Ortélius eſt mieux fondé à dire que ce doit être *Lens* en Artois. (*D. J.*)

NIMETULAHIS *ou* NIMETULAHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſorte de religieux Turcs ainſi nommés de *Nimetulahi*, leur premier chef ou fondateur. Ils s'aſſemblent la nuit tous les lundis pour célébrer par des cantiques l'unité de Dieu, & glorifier ſon nom. Ceux qui veulent être reçus dans leur ordre paſſent quarante jours de ſuite renfermés dans une chambre, & réduits à trois ou quatre onces de nourriture par jours. Pendant cette retraite, ils s'imaginent voir Dieu face à face, & que toute la gloire du paradis leur eſt révélée. Lorſque le temps de leur ſolitude eſt expiré, les autres freres les menent dans une prairie, où ils danſent autour d'eux & les font auſſi danſer. Si dans cet exercice le novice a quelque viſion, ce que le mouvement, joint à la foibleſſe de cerveau cauſée par le jeûne, ne manque jamais d'occaſionner; il jette ſon manteau en arriere & ſe laiſſe tomber la face contre terre, comme s'il étoit frappé de la foudre. Le ſupérieur s'approche, fait quelque priere pour lui; & lorſque le ſentiment lui eſt revenu, il ſe releve les yeux rouges & égarés, avec la contenance d'un ivrogne ou d'un inſenſé, & communique ſa viſion au ſupérieur ou à quelqu'autre perſonnage verſé dans la Théologie myſtique; après quoi, il eſt cenſé du nombre des *nimetulahis*. Guer. *mœurs des Turcs*, *tom. I.*

NIMPTSCH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Siléſie, dans la principauté de Brieg, entre Franckenſtein & Breſlau. Elle ſe défendit bien vaillamment en 1431 & 1434, contre les troupes de Sigiſmond. *Long. 34. 38. lat. 51. 10.*

Lohenſtein (Daniel Gaſpard de) naquit dans cette ville en 1635, & mourut en 1683; c'eſt le Corneille des Allemands,

& le premier qui ait élevé la tragédie allemande au point où elle est aujourd'hui. (*D. J.*)

NINGAMECHA, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne au Monomotapa, à celui qui est revêtu de la plus éminente dignité de l'état, qui répond à celle de grand visir chez les Turcs. Ce mot signifie *gouverneur du royaume*.

NINIVE, (*Géog. anc.*) les latins disent *Ninos* ou *Ninus*, ville capitale de l'Assyrie, fondée par Ninus, suivant les historiens profanes, & par Assur fils de Sem, ou Nemrod fils de Chus, selon les écrivains sacrés.

C'étoit une des plus anciennes & des plus grandes villes du monde. Par les mesures de Diodore de Sicile évaluées aux nôtres, *Ninive* avoit 7 lieues de long, environ trois de large, & dix-huit de circonférence; mais il faut remarquer qu'elle renfermoit dans son enceinte quantité de jardins, de champs labourables, de prés, & d'autres lieux qui n'étoient point habités. Pline, Strabon, Ptolomée & les autres Géographes la mettent sur le Tigre. Arbacès & Bélesus la prirent sur le roi Sardanapale vers le temps de la fondation de Rome. Elle fut prise une seconde fois par Astyagès & Nabopolassar, sur Chinaladan, roi d'Assyrie, deux cens vingt-six ans avant l'ere vulgaire. Strabon, *l. XVI, p.* 737, dit qu'aussitôt après la destruction de l'empire des Syriens (Assyriens), la ville de *Ninive* fut ruinée; & elle l'étoit tellement du temps de Lucien de Samosate qui vivoit sous Adrien, qu'on n'en voyoit plus aucuns vestiges, & qu'on ignoroit même le lieu où elle avoit été bâtie. Cependant il est à croire, qu'après la destruction de *Ninive* par les Mèdes, il se forma de ses ruines une nouvelle ville dans le voisinage, à laquelle on donna le nom de la premiere qui subsistoit du temps des Romains; car Ptolomée parle de *Ninive* comme subsistante, quoiqu'il soit certain que l'ancienne *Ninive* avoit été détruite depuis très-long-temps. Ce fut cette derniere *Ninive* que les Sarrasins ruinerent vers le septieme siecle, selon l'illustre Marsham. (*D. J.*)

NIN-O, (*Hist. anc. Chron.*) c'est ainsi que les Japonois nomment l'ere ou l'époque la plus usitée parmi eux; elle commence au regne de Sin-mu, fondateur de leur monarchie, qui régnoit environ six cens soixante ans avant l'ere chrétienne. Les Japonois ont une seconde époque appellée *nen-go*, c'est une suite de période, instituée en divers temps par les dairi ou empereurs ecclésiastiques, qui ont pris une époque particuliere pour chacun de leurs regnes; on emploie cette époque en y ajoutant toujours les années du *nin-o*, ce qui empêche la confusion: les Japonois ont encore des cycles ou périodes de soixante ans, dont chaque année est désignée par un caractere particulier.

NINOE, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, qui s'appelloit *Aphrodiria*, selon Suidas & Etienne le géographe. Elle avoit été bâtie par les Pélasges Léleges, & reçut dans la suite le nom de *Mégalopolis*. (*D. J.*)

NINOVE, (*Géog.*) ancienne petite ville des Pays-Bas dans la Flandre autrichienne, sur la Deure, à 2 lieues d'Alost. *Long.* 21. 36. *lat.* 50. 50.

Jean Despautere, célebre grammairien latin du seizieme siecle, étoit de cette ville; & après avoir enseigné en plusieurs lieux, il mourut à Comines en 1520. (*D. J.*)

NINZIN (*Botan. exot.*) plante des montagnes de la Corée. Le *ninzin* qu'il ne faut pas confondre avec le ginseng, a différens noms. Il s'appelle *ninzin* dans les boutiques. *Sin*, *siin*, *nisii*, *nindsin*, &c. sont chinois; *soasai* est de la langue tartare; *sisarum montanum coræense*, *radice non tuberosa*, par Kœmpf. Amœn. exot. fasc. 5. *sii species*; Linn. *gen. plant.* 219, *sium folio infimo cordato*, *caulinis ternutis*, *omnibus crenatis*. Gronow, *flor. Virg.*

Cette plante encore jeune, dit Kœmpfer, n'a qu'une petite racine simple, semblable à celle du panais, longue de trois pouces, de la grosseur du petit doigt, garnie de quelques fibres chevelues, blanchâtres, entrecoupée de petits sillons circulaires très-fins, & partagée quelquefois inférieurement en deux branches; elle a l'odeur du panais & le goût du chervi, moins doux cependant & plus agréable, étant corrigée par une certaine amertume qui se fait à peine sentir.

Cette plante devenue à la hauteur d'un pié, cultivée dans le Japon, pousse une ou deux racines semblables à la premiere; lors-

que la plante a acquis plus de vigueur, qu'elle est plus branchue, & qu'elle porte des fleurs, ses racines sont de la longueur d'une palme; du collet de ses racines naissent ensemble plusieurs bourgeons, qui par la suite deviennent des tiges & des tubercules, qui se changent en racines. La tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus; elle est moins grosse que le petit doigt, cylindrique, inégale, cannelée, partagée d'espace en espace par des nœuds relevés & pointillés tout-au-tour, comme dans le roseau; elle est branchue, & ses rameaux naissent en quelque maniere alternativement dans les nœuds; elle est solide à sa partie inférieure, & dans le reste elle est creuse ainsi que ses rameaux, qui sont aussi plus profondément cannelés.

Les feuilles qui varient selon l'état, la forme & la grandeur de la plante, sont portées sur des queues longues d'un pouce & demi; elles sont creusées en gouttiere jusqu'à la moitié de leur longueur, & embrassent les nœuds. Ces feuilles dans la plante naissante sont uniques, rondes, crénelées, longues d'un pouce, & taillées en forme de cœur à leur base; mais lorsque la tige a environ un pié de hauteur, les feuilles sont plus grandes, & fort semblables à celles de la berle & du chervi, composées de cinq lobes ou petites feuilles ovales, pointues, minces, découpées à dents de scie, d'un vert-gai, divisées par une côte & des nervures latérales, qui par leur fréquente réunion forment un réseau.

Enfin, lorsque la plante est parvenue à son état de perfection, les feuilles sont découpées en trois lobes, & à mesure qu'elles s'approchent du sommet de la tige, elles sont plus petites & ont à peine la grandeur d'un ongle.

Les bouquets de fleurs qui terminent les rameaux sont garnis à leur base de petites feuilles étroites, disposées en parasol, dont les brins sont longs d'un pouce, chargés de plusieurs petits filets qui portent chacun une fleur blanche à cinq feuilles taillées en maniere de cœur, & placées en rose sur le haut d'un calice qui est de la figure de la graine de coriandre. Les étamines qui s'élevent dans les intervalles des feuilles de cette fleur sont courtes, & garnies d'un sommet blanc; le stile qui est fort court est fendu en 2 parties.

La fleur étant passée, il lui succede un fruit, qui en tombant, se partage en deux graines cannelées, aplaties d'un côté, nues, semblables à celles de l'anis, d'un roux foncé dans leur maturité, ayant le goût de la racine avec une foible chaleur.

Dans les aisselles des rameaux, naissent des bourgeons seuls ou plusieurs ensemble, arrondis, ovalaires, de la grosseur d'un pois, verdâtres, semblables en quelque façon à des verrues, d'un goût fade & douçâtre; lorsqu'on plante ces bourgeons ou qu'ils tombent d'eux-mêmes sur la terre, ils produisent des plantes de leur genre, de même que les graines. On cultive le *ninzin* au Japon, & on emploie ses racines dans tous les cordiaux & remedes fortifians du pays. (*D. J.*)

* NIO *ou* IOS, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Naxie au nord, celle d'Amorgo à l'orient, celle de Santorin au midi, & celle de Sikino à l'occident.

Cette île a été connue des anciens sous le nom de *Ios*, & nommée ainsi par les Ioniens qui l'habiterent les premiers : elle a quarante milles de tour; mais elle n'a jamais été guere célebre que par le tombeau d'Homère. Ce fameux poëte passant de Samos à Athènes, vint aborder à *Ios;* il y mourut sur le port, & on lui dressa un tombeau, où l'on grava long-temps après l'épitaphe rapportée par Hérodote, à qui on attribue la vie d'Homère.

Strabon, Pline & Pausanias parlent de ce tombeau; ce dernier ajoute, qu'on y montroit aussi celui de Climene mere de cet excellent homme, & assure qu'on lisoit un vieil oracle à Delphes, gravé sur une colonne qui soutenoit une statue d'Homère. Il paroissoit par cette inscription, que sa mere étoit de l'île d'*Ios :* on lit le même oracle dans Etienne le géographe, qui a été suivi par Eustathe sur Homère & sur Denis d'Alexandrie; mais Aulu-Gelle, *noct. Attic. l. III, ch. xj*, prétend qu'Aristote a écrit, qu'Homère avoit pris naissance dans l'île dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, on cherche inutilement les restes de ce tombeau à *Nio* autour du port : on n'y voit qu'une excellente source d'eau douce qui bouillonne au travers d'une auge de marbre, à un pas seulement de l'eau salée.

La Porte tient ordinairement un cadi à *Nio.* Cette île est assez bien cultivée ; on estime beaucoup le froment qu'elle produit, mais elle manque d'huile & de bois : on n'y voit plus de palmiers, quoique selon ces apparences, ces sortes d'arbres lui aient anciennement attiré le nom de *Phénicie* qu'elle a porté, suivant la remarque de Pline & d'Etienne le géographe.

Il y a dans le cabinet du roi de France, une médaille à la légende de cette île (ΙΗΤΩΝ) : d'un côté c'est la tête de Jupiter, de l'autre c'est une Pallas & un palmier. Le P. Hardouin fait mention d'une autre médaille de cette île ; la tête de Lucilla y est représentée avec cette légende, *num. popul. & urb.* Il ne reste pourtant aucune marque d'antiquité dans *Nio ;* ses habitans ne sont curieux que de piastres, & tous voleurs de profession : aussi les Turcs appellent *Nio*, la *petite Malte*, c'est-à-dire la retraite de la plupart des corsaires de la Méditerranée. Les latins n'y ont qu'une église, desservie par un vicaire de l'évêque de Santorin : les autres églises sont grecques, & dépendent de l'évêque de Siphanto. *Long.* 43. 28. *lat.* 36. 35. (*D. J.*)

NIOBÉ, (*Myth.*) fille de Tantale & sœur de Pélops, épousa Amphion, roi de Thebes, & en eut un grand nombre d'enfans. Homère lui en donne douze, Hésiode vingt, & Apollodore quatorze, autant de filles que de garçons. Les noms des garçons étoient *Sipylus*, *Agénor*, *Phœdimus*, *Isménus*, *Mynitus*, *Tantalus*, *Damasichthon.* Les filles s'appelloient *Ethosea* ou *Thera*, *Cléodoxa*, *Astioche*, *Phthia*, *Pelupia*, *Astycratea*, *Ogygia. Niobé*, mere de tant d'enfans, tous bien nés & bien faits, s'en glorifioit & méprisoit Latone qui n'en avoit eu que deux : elle venoit jusqu'à lui en faire des reproches & à s'opposer au culte religieux qu'on lui rendoit, prétendant qu'elle-même méritoit à bien plus juste titre d'avoir des autels. Latone offensée de l'orgueil de *Niobé*, eut recours à ses enfans pour s'en venger. Apollon & Diane voyant un jour dans les plaines voisines de Thebes les fils de *Niobé*, qui y faisoient leurs exercices, les tuerent à coups de fleches. Au bruit de ce funeste accident, les sœurs de ces infortunés princes accourent sur les remparts, & dans le moment elles se sentent frappées & tombent sous les coups invisibles de Diane. Enfin la mere arrive, outrée de douleur & de désespoir, elle demeure assise auprès des corps de ses chers enfans, elle les arrose de ses larmes : sa douleur la rend immobile, elle ne donne plus aucun signe de vie, la voilà changée en rocher. Un tourbillon de vent l'emporte en Lydie sur le sommet d'une montagne, où elle continue de répandre des larmes qu'on voit couler d'un morceau de marbre.

Cette fable est fondée sur un événement tragique. Une peste qui ravagea la ville de Thebes, fit périr tous les enfans de *Niobé ;* & parce qu'on attribuoit les maladies contagieuses à la chaleur immodérée du soleil, on dit que c'étoit Apollon qui les avoit tués à coups de fleches : ces fleches sont les rayons brûlans du soleil. On ajouta que ces enfans demeurerent neuf jours sans sépulture, parce que les dieux avoient changé en pierres tous les Thébains, & que les dieux eux-mêmes leur rendirent les devoirs funebres le dixieme jour ; c'est que comme ils étoient morts de la peste, personne n'avoit osé les enterrer, & tout le monde parut insensible aux malheurs de la reine ; figure vive des calamités qui accompagnent ce fléau, où chacun craignant une mort assurée, ne songe qu'à sa propre conservation, & néglige les devoirs les plus essentiels. Cependant après que la violence du mal fut un peu passée, les prêtres, qu'on prend pour les dieux, se mirent en devoir de les ensevelir. *Niobé* ne pouvant plus souffrir le séjour de Thebes après la perte de ses enfans & de son mari, qui s'étoit tué de désespoir, retourna dans la Lydie & finit ses jours près du mont Sypile, sur lequel on voyoit une roche, qui regardée de loin, ressembloit, dit Pausanias, à une femme en larmes & accablée de douleur ; mais en la regardant de près elle n'a aucune figure de femme, encore moins de femme qui pleure. Enfin parce que *Niobé* avoit gardé un profond silence dans son affliction, & qu'elle étoit devenue comme muette & immobile, ce qui est le caractere des grandes douleurs, on a dit qu'elle fut changée en rocher. (+)

NIONS, (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, dans la baronnie de Mon-

tauban ; elle est située dans un vallon sur le bord de la riviere d'Aygues.

Jacques Besnard a fait honneur à cette ville par sa naissance, il s'est acquis de la réputation par plusieurs ouvrages, & en particulier par la continuation de la république des lettres; c'est un des savans que la France perdit par la révocation de l'édit de Nantes. Il fut accueilli en Hollande, & nommé professeur de philosophie à Leyde, où il finit ses jours en 1718, âgé de 61 ans. (*D. J.*)

NIORD, (*Mythol.*) c'étoit dans la Mythologie des anciens peuples du nord le dieu qui présidoit aux mers & aux lacs; il étoit le maître des vents, & appaisoit les eaux & le feu, il demeuroit suivant les Celtes, dans un lieu appellé *Noatun*. On l'invoquoit pour rendre heureuses la navigation, la chasse & la pêche, & pour obtenir des trésors. Comme *Niord* présidoit au plus perfide des élémens, les Celtes ne croyoient point qu'il fût de la vraie race de leurs grands dieux qui descendoient d'Odin. Les Gaulois connoissoient cette même divinité sous le nom de *Neith*, & M. Mallet nous apprend que dans le lac de Genève, il se trouve un rocher qui lui étoit consacré & qui porte encore le nom de *Neiton*. Voyez *l'Edda des Islandois*.

NIORT, (*Géog.*) ville de France dans le Poitou, vers les confins de la Saintonge. Elle est sur Sevre (on écrivoit autrefois *Savre*, en latin *Savara*), à 14 lieues de Poitiers & de la Rochelle, 89 de Paris. *Long.* 17. 10'. 33". *lat.* 46. 20'. 8".

Ce fut à *Niort* en Poitou, dans la prison de cette ville que naquit en 1635 mademoiselle d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Louis XIV, en l'épousant, se donna une compagne agréable, spirituelle & soumise. Elle mourut à S. Cyr en 1719. *Voltaire.*

De *Beausobre* (*Isaac*) né à *Niort* en 1659, est un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie, qu'ils ont été forcés d'abandonner. Sa traduction du nouveau Testament qu'il a mise au jour avec M. l'Enfant, & qu'ils ont accompagnée de bonnes notes, est un ouvrage fort estimé. Son histoire du Manichéisme est un livre bien écrit, très-curieux, & très-profond dans la connoissance de l'antiquité. Il développe cette religion philosophique de Manès, qui étoit la suite des dogmes de l'ancien Zoroastre, & qui séduisit si long-temps S. Augustin. M. de Beausobre est mort à Berlin en 1738. *Voltaire.* (*D.J.*)

NIORD, (*Hist. de Suede.*) porta d'abord la thiare, puis la couronne; il avoit été grand-prêtre du temple d'Upsal; il monta sur le trône de Suede, en fut chassé par Hervitus, prince de Russie, alla chercher un asyle en Danemarck, & fut enfin rappellé par ses sujets. Il avoit été prêtre & roi pendant sa vie; il fut aisé d'en faire un Dieu après sa mort. Ce prince vivoit dans le premier siecle de l'ere chrétienne. (*M. de Sacy.*)

NIOU, s. m. (*Mesure de longueur.*) c'est une mesure des Siamois pour les longueurs; elle revient à un pouce de pié de roi moins un quart. Au-dessous du *niou* est le grain de ria, dont les huit font le *niou*; au-dessous est le ken, qui contient douze *nious*.

NIPA ou ANNIPA, (*Hist. mod. Voyag.*) c'est ainsi qu'on nomme au Pégu, une liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin, que l'on obtient en faisant des incisions à certains arbres du pays. On dit que c'est une boisson très-agréable. Dans le royaume de Siam on fait une liqueur semblable, que l'on appellle aussi *nipa*, en distillant l'eau ou liqueur qui sort des cocos.

NIPCHU, (*Géog.*) ou *Nipchen*, ou *Nipchou*, ou *Nezerin*, & par les Moscovites *Negovicin*; ville de l'empire russien dans la Tartarie moscovite, au pays des Daouri, sur la riviere d'Ingueda, selon M. de Lisle, mais que les lettres édifiantes nomment *Hélonkian*. Ce fut à *Nipchu* que la paix fut signée en 1689 entre le czar & l'empereur de la Chine. *Long.* de *Nipchu*, selon les PP. Pereira & Gerbillon, est 135. 21. 30. *lat.* 51. 45.

NIPHATES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Amérique. Le *Niphate* est une grande chaîne de montagnes dans l'Arménie occidentale, qui fait partie du mont *Masius*, &, selon Ptolomée, du mont *Taurus*. Il s'étend à l'E. de l'Euphrate entre l'Araxe & le Tigre. Le nom de *Niphate* veut dire *neigeux*. Virgile, pour faire sa cour à Auguste, dit dans ses Géorgiques, *lib. III*, *v.* 30, en parlant des victoires de ce prince,

Addam

Addam urbes Asiæ domitas, pulsumque Niphatem,
Fidentemque fugâ Parthum, versisque sagittis,
Et duo rapta manu diverso ex hoste tropæa.

« J'y ajouterai les villes qu'il a soumises » en Asie, les peuples qu'il a vaincus, ceux » du mont *Niphate*, & les Parthes qui s'assurent sur leurs fleches qu'ils lancent en » fuyant, & les deux victoires qu'il a remportées lui-même sur deux ennemis fort » éloignés l'un de l'autre ». (*D. J.*)

Niphates, (*Géog. anc.*) fleuve d'Arménie du même nom que le mont Niphate. Lucain fait mention de ce fleuve: il dit, *lib. III, v. 245*, que les Arméniens occupent les rives du *Niphate* qui roule des pierres:

Armeniusque tenens volventem saxa Niphatem.

Juvenal, *Satyre vj, v. 409*, parle ainsi des débordemens de ce fleuve:

Rumores illa recentes
Excipit ad portas, quosdam facit, iste Niphatem
In populos, magnoque illic cuncta arva teneri
Diluvio.

Enfin Horace, *Ode jx, l. II, v. 20*, dit:

Cantemus Augusti tropæa
Cæsaris, & rigidum Niphatem
Medumque flumen gentibus additum
Victis, minores volvere vortices.

« Célébrons par nos vers les nouveaux » exploits d'Auguste: chantons le Tigre & » l'Euphrate, qui roulent leurs eaux avec » moins d'orgueil, depuis qu'il les a ajoutés » à nos conquêtes ».

Je dis que le *Niphate* est le Tigre, & que le fleuve des Medes est l'Euphrate; car puisque Horace joint le *Niphate* avec le fleuve des Medes, il paroît qu'il ne s'agit point ici du mont *Niphate*: comme le Tigre tiroit ses eaux du *Niphate*, il en a pris quelquefois le nom vers sa source, avant que d'entrer dans la Mésopotamie; & ce qui confirme cette conjecture, c'est que le Tigre est sujet au débordement que Juvénal attribue au fleuve *Niphate*. (*D. J.*)

NIPHON, (*Géog.*) grande île ou presqu'île de l'Océan oriental, & la plus considérable partie de l'empire du Japon. Les Chinois disent *Zipon*, mot qui signifie *le commencement du soleil*. Il doit son origine à l'idée qu'avoient les Japonois & les Chinois, que les îles du Japon étoient les premieres éclairées du soleil. Quoique proprement *Niphon* ne soit que la plus grande de ces îles, cependant son nom s'étendit dans l'usage à tout le vaste empire que nous appellons *Japon*. *Voyez* Japon.

NIPISSIGNIT, *ou* NEPEGIGUIT, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale en Gaspésie; elle se jette dans le golfe de saint-Laurent, à l'extrémité de la baie des Chaleurs.

NIQUET, s. m. (*Monn. de France.*) petite monnoie blanche qui valoit autrefois deux deniers tournois. « Sous Charles VI, » dit Monstrelet, on forgea des doubles » qui eurent cours pour deux deniers tournois, regnerent environ trois ans tant » seulement, & furent en commun langage » nommés *liquets* ». (*D. J.*)

NIREUPAN, (*Hist. mod. Mythol.*) suivant la Théologie des Siamois, des peuples de Laos & du Pégu, il y a dix-huit mondes différens par lesquels les ames des hommes doivent passer successivement. Neuf de ces mondes sont des séjours fortunés; c'est le neuvieme qui est le plus heureux de tous. Les neuf autres mondes sont des habitations malheureuses, & c'est le neuvieme sur-tout qui est le plus infortuné. Mais quelle que soit la félicité dont on jouit dans le neuvieme des premiers mondes, elle ne sera point éternelle, ni exempte d'inquiétudes, ceux qui y sont étant sujets à la mort. Suivant ces Indiens, si l'ame après ces différentes transmigrations, est parvenue à la perfection par ses bonnes œuvres dans chaque nouvelle vie, alors il n'y a plus aucun des mondes heureux qui soit digne d'elle, & l'ame jouit du *Nireupan*, c'est-à-dire qu'elle jouit d'une inactivité & d'une impassibilité éternelles, & n'est plus sujette à aucune transmigration; état qui peut passer pour un véritable anéantissement. C'est dans cet état que les Siamois prétendent que se trouve leur dieu Somna-Kodom, & tous les autres dieux qui sont les objets de leur culte. Selon eux, la punition des méchans sera de ne jamais parvenir au *Nireupan*. La voie la plus sûre pour obtenir ce bonheur est de se faire *talapoin*, c'est-à-dire *moine*. Quelques-uns par

Nireupan, entendent la possession de tout l'univers.

NIR-NOTSJIL, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de la côte de Malabar. Il est en grande estime parce qu'il a, dit-on, la vertu de guérir la maladie vénérienne; pour cet effet on prend ses feuilles seches & pulvérisées avec du sucre dans une décoction de riz. Ses racines & ses feuilles bouillies font aussi des bains salutaires dans les affections céphaliques. Sa racine bouillie dans l'huile fait un liniment contre la goutte.

NIRUALA, (*Bot. exot.*) espece de pommier ou de prunier de Malabar, & d'autres lieux des Indes. Il est très-gros, s'éleve à 30 piés de haut, & se plaît dans les endroits pierreux & sablonneux, sur le bord des rivieres.

NISA, (*Géog. anc.*) ville de Lycie dans la Myliade, selon Ptolomée.

Il y a plusieurs villes & lieux qui s'écrivent indifféremment par *Nisa* ou *Nysa* ou *Nissa*. *Voyez* NISSA.

NISA, (*Géog.*) ville de l'Asie dans le Khorassan, aux confins du désert. Elle est située au 39d. de *latit. septent.*

NISAN, s. m. (*Calendrier des Juifs.*) ce mot veut dire *étendard*; mois des Hébreux qui répond à une partie de notre mois de mars, & une partie d'avril, selon le cours de la lune. Aujourd'hui les Juifs commencent le mois *Nisan* au septieme avril. C'étoit le premier mois de leur année sacrée à leur sortie d'Egypte. « Ce mois vous sera » le premier des mois; ce sera pour vous le » premier mois de l'année ». *exod. xij*, 2. C'étoit le septieme de leur année civile. Moïse l'appelle *Abib*. On faisoit la Pâque le quatorzieme jour de ce mois; le seize on offroit la gerbe des épis d'orge; le vingt-six on commençoit les prieres pour demander les pluies du printems, & le vingt-neuf on célébroit la mémoire de la chûte des murailles de Jéricho.

Au reste le nom *Nisan* étoit inconnu aux Juifs avant la captivité de Babylone; & ils ne s'en sont servis que depuis le temps d'Esdras, c'est-à-dire, depuis qu'ils furent retournés de la Chaldée en Judée. Le rabin Elia Lévi croit que c'est un mot chaldaïque ou persien.

NISARO, (*Géog.*) île de l'Archipel, au couchant de celle de Rhodes. Les grecs qui l'habitent sont tributaires des Turcs & des Vénitiens. On y recueille du blé, du vin & du coton; mais il n'y a guere de vaisseaux qui la fréquentent, parce que sa rade est mauvaise. C'est la *Nisyrus* des anciens.

NISEN, (*Géog.*) ou *Niesna*, ou *Nisinovogorod*, ville très-peuplée de l'empire russien, capitale du petit duché de même nom, avec une citadelle & un archevêché. Elle est près du confluent de l'Occa & du Wolga, sur une montagne, à 98 lieues de Moscow par terre. *Long. 65. 45. lat. 56. 34.*

NISI, CLAUSE DU (*Droit canon.*) c'est ainsi qu'on nomme une fameuse clause inventée par quelques canonistes pour prévenir les détours des sermens, & assurer l'effet de l'excommunication.

Il est certain que la frayeur de la vengeance divine servit long-temps comme d'une barriere respectable contre l'inconstance & la perfidie des hommes. On inventa même différentes sortes d'imprécations pour fixer leur parole; mais la foi n'est jamais plus mal gardée que quand on prend tant de mesures pour s'en assurer. Ces sortes d'usages pieux eurent le sort de la plupart des choses du monde; on cessa de les révérer à force de s'en servir; & les reliques les plus célebres pour les sermens perdirent insensiblement leur réputation, s'il est permis de s'exprimer ainsi, parce qu'on y avoit eu trop souvent recours.

On changea donc la formule des sermens; on substitua à la crainte du ciel qui se faisoit sentir trop rarement, la frayeur des foudres ecclésiastiques toujours prêtes à tomber sur les parjures; & la plupart des souverains de l'Europe se soumirent à être excommuniés par le pape, s'ils violoient leurs sermens. Mais le prince qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit dispense de son serment, avant que de prendre les armes, ou s'il avoit déja fait quelque acte d'hostilité, il en demandoit l'absolution avant qu'on eût prononcé contre lui les censures ecclésiastiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour assurer l'effet de l'excommunication, que quelques canonistes inventerent la fameuse clause du *nisi*. Cette clause consistoit en ce que les princes, immédiatement après avoir

figné leur traité, faifoient d'avance & de concert fulminer les cenfures par l'official de l'évêque diocéfain de l'endroit où ce traité avoit été conclu ; & celui-ci déclairoit dans la fentence qu'il excommunioit actuellement celui qui violeroit fon ferment dès-à-préfent, comme dès-lors, & dès-lors comme dès-à-préfent : *ex nunc, prout ex tunc, & ex tunc prout ex nunc, nifi conventa acta, conclufa, & capitulata realiter, & de facto adimpleantur.* De cette maniere celui des princes qui rompoit le traité, étoit cenfé excommunié, fans qu'on fût obligé d'avoir recours à aucune autre formalité de juftice qu'à la fimple publication de la fentence de cet official.

Louis XI, dans une promeffe qu'il fit à Edouard IV, roi d'Angleterre, d'une penfion annuelle de cinquante mille écus d'or, s'y engage, dit-il, par un traité de l'an 1475, fous les peines des cenfures apoftoliques, & par l'obligation du *nifi. Obligamus nos fub pœnis apoftolicæ cameræ, & per obligationem de* nifi. Mais comme il arriva que le pape relevoit de l'excommunication le prince qu'il vouloit favorifer, lui mettoit les armes à la main, en excommuniant même fon concurrent, on ne fuivit plus la claufe du *nifi*, & on la regarda comme une formule illufoire. (*D. J.*)

NISIBE, *ou* NISIBIS, (*Géog. anc.*) ville très-ancienne & très-célebre dans la partie feptentrionale de la Méfopotamie. Elle étoit fituée fur le Mygdonius, à deux journées du Tigre. Les Grecs l'appelloient Antioche de Mygdonie, à caufe de la beauté de fon terroir, qu'ils comparoient à celui de l'Antioche de Syrie qui étoit délicieux. Strabon dit que *Nifibis* étoit fituée au pié du mont Mafius.

Tigranes étoit poffeffeur de *nifibe* du temps de la guerre de Mithridate, & Lucullus la lui enleva. Elle devint alors le boulevard de l'empire d'Orient, tant contre les Parthes que contre les Perfes; mais l'empereur Jovien la rendit à ces derniers.

Dans l'infcription d'une médaille de Julie Paulle, on lit ces mots : *ce...* κολω *Necibi*, c'eft-à-dire, *feptimæ coloniæ Nefibitanæ*. Le nom moderne de *Nifibe* eft *Nesbin*, ou *Naffibin*, ou *naïfibin*, car on écrit ce nom très-diverfement ; c'eft un lieu du Diarbek, qui dépend du bacha de Merdin. Mais ce lieu n'eft plus qu'un miférable village, éloigné de Mouffail de 50 lieues, & de 28 S. O. de Diarbeckir. Le pays eft prefque par-tout défert & inhabité : de l'autre côté, c'eft une large campagne où l'on ne voit fur la terre que de la grande pimprenelle, des tulipes, des anemones, des narciffes & autres fleurs. *Long. 57. 25. lat. 36.*

S. Ephrem, pere de l'églife & diacre d'Edeffe, au quatrieme fiecle, étoit de *Nifibe*. Il fe fit extrêmement eftimer de S. Bafile & de S. Grégoire de Nice. Il embraffa d'abord la vie monaftique, & dans la fuite fut ordonné diacre par S. Jacques de *Nifibe*. Sozomene rapporte qu'ayant été élu évêque, il feignit d'avoir perdu l'efprit pour éviter d'être ordonné. On fait qu'il écrivit contre les erreurs de Sabellius, d'Arius, d'Apollinaire, des Manichéens, *&c.* Il mourut en 399. La meilleure édition de fes ouvrages eft celle de Rome depuis 1732 jufqu'en 1746, en grec, en fyriaque & en latin, 6 *vol. in-fol.* (*D. J.*)

NISI-KINGI, (*Hift. nat. Botan.*) c'eft un arbriffeau du Japon qui fe cultive dans les jardins, & dont le fruit, qui eft rouge, & de la groffeur d'une cerife, croît en grapes. On en diftingue une autre efpece, dont les jeunes gens attachent les fommités, par galanterie, à la porte de leurs maîtreffes.

NISITA, (*Géog.*) en latin *Nefis*, dont nous avons parlé ; petite île d'Italie fur la côte du royaume de Naples, entre Pozziela & l'île de Logajola. Elle peut avoir deux milles de tour, eft très-fertile, & n'a d'autre inconvénient que le nombre exceffif de lapins, qui femblent être les maîtres du pays. Cette île a du côté du midi un petit port appellé *Porto-Pavone.*

NISMES, (*Géog.*) en latin *Nemaufus*, ville de France dans le bas-Languedoc. Elle eft fort ancienne, & doit vraifemblablement fon origine aux Phocéens d'Ionie, qui fonderent Marfeille. Leur colonie s'étant trouvée trop refferrée dans le territoire de Marfeille, fut obligée de fe répandre à Orange, à Nice, à Antibes, à Turin, à Tarragone & à *Nîmes*. Les anciennes armoiries de cette ville, & les épitaphes greques qui y ont été trouvées, femblent confirmer cette opinion.

Nîmes resta environ 400 ans dans l'état où les Phocéens la mirent, jusqu'au temps qu'elle tomba avec le reste des Volsques, dont elle étoit capitale, sous la puissance des Romains. Les Volsques habitoient le long du Rhône ; ils avoient assujetti cette ville, ou avoient été conquis par elle. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au temps où Fabius Maximus la soumit aux Romains, elle étoit appellée *Nemausus, urbs Volscorum Arecomicorum.* Apparemment qu'elle fut dans la suite se soustraire de cette nouvelle domination ; car on observe qu'elle fut du nombre des 837 villes que Pompée conquit dans ses exploits, depuis les Alpes jusqu'aux derniers confins de l'Espagne.

Plusieurs marbres que l'on a trouvés dans les débris de *Nîmes* avec des inscriptions latines, font voir que les Romains y ont envoyé des colonies ; qu'elle a été gouvernée par des consuls & des décemvirs ; qu'il y avoit des édiles comme à Rome, un sénat, une compagnie de décurions, un questeur ; enfin qu'il y avoit un college de prêtres, & un temple dédié à Auguste.

Quand l'empire s'écroula sous Honorius & Arcadius, la ville de *Nîmes* tomba entre les mains des Goths, après avoir été environ 500 ans sous la puissance des Romains. On conjecture avec vraisemblance que la plupart des monumens dont on voit encore aujourd'hui de superbes restes, ont été ordonnés par les deux Antonins, pour marquer leur bienveillance à une ville dont ils étoient originaires.

Nîmes vint dans le sixieme siecle au pouvoir des Visigots, & dans le huitieme elle succomba sous celui des Sarrasins, avec quelques autres places du Languedoc, qu'ils conserverent environ 20 ans, & jusqu'à ce que Pépin reconquit ce pays. *Nîmes* fut dans la suite gouvernée par des vicomtes, sous l'autorité des ducs de Septimanie. Ces vicomtes de *Nîmes* s'en rendirent propriétaires dans le x siecle. Rémond, comte de Toulouse, en usurpa le haut domaine. Les rois d'Arragon s'attribuerent ensuite le même droit sur cette ville & sur son territoire appellé le *Nemosez* ; mais Jacques, roi d'Arragon, y renonça en faveur de S. Louis, par une transaction de l'an 1258.

En 1417, *Nîmes* qui appartenoit à Charles VI, roi de France, fut prise par le prince d'Orange, qui étoit à la tête des Anglois ; & ce fut alors que le château des Arenes fut ruiné. Les massacres qui se commirent dans cette ville pendant les cruelles guerres de religion du xvj siecle, y multiplierent le Calvinisme ; la plus grande partie des magistrats & du peuple se déclarerent pour la réforme, & firent bâtir en 1565 un grand temple qui dura jusqu'en 1685, qu'il fut abattu par ordre de Louis XIV.

Il s'est tenu à *Nîmes* quatre conciles particuliers : le premier en 389, le second en 886, le troisieme en 997, & le quatrieme convoqué par le pape Urbain II, en 1096.

Je ne décrirai point les restes des monumens antiques qui se trouvent dans cette ville, ou dans ses environs : on peut en lire les détails dans l'histoire de cette ville par M. Gautier, & dans l'ouvrage des grands chemins de l'empire romain par M. Bergier. Il n'est pas douteux que *Nîmes* se distinguoit autrefois par son amphithéâtre nommé les *Arenes*, par la maison-quarrée, qui paroît avoir été un temple ; par l'étendue de ses murs qui avoient un circuit de 4640 toises ; enfin par ses neuf tours qui défendoient les anciens murs, dont la plus grande, appellée pour cette raison *la tour-magne*, subsiste encore en partie. Ajoutez à toutes ces raretés le Pont-du-Gard, qui servoit d'aqueduc, & qui pouvoit se comparer à tout ce que les romains ont fait en ce genre de plus hardi. *Voyez* PONT-DU-GARD.

Il reste encore des vestiges de quelques anciens temples qui donnent pareillement une grande idée de la puissance de ceux qui les ont fait bâtir, & de l'état où les arts étoient alors. Celui qu'on croit avoir été dédié à Diane, ou, si l'on veut, à Vesta, offroit une structure très-belle & très-industrieuse. Il étoit entiérement bâti de grosses pierres sans ciment ni mortier, avec plusieurs niches dans les intercolonnes. Il avoit dix-neuf toises de long, sept & demi de large, & six de hauteur dans œuvre ; on y voyoit seize colonnes d'ordre corinthien, qui supportoient une corniche sur laquelle reposoit la voûte avec des arcs doubles. On croit que la cathédrale de *Nîmes* est le temple qui avoit été dédié à Auguste, soit par

flatterie, soit par les bienfaits qu'elle en avoit reçus.

La ville de *Nîmes* n'est plus ce qu'elle a été autrefois, & est même considérablement déchue depuis la révocation de l'édit de Nantes. On y compte aujourd'hui 40 mille ames, & son commerce se borne à quelques soieries, comme serges & bas de soie. Il y a un évêché suffragant de Narbonne, un présidial, une élection, une sénéchaussée, & une académie fondée en 1682.

Cette ville jouit d'un ciel pur & sérein pendant presque toute l'année, & se trouve située dans un des plus agréables pays du monde. Une belle plaine fait une partie de son terroir, l'autre est composée de vallons couverts de vignes & d'oliviers, & de côteaux nommés *Guarigues*, couverts de bois-taillis, où croissent le thym, le romarin, la sarriette & le serpolet. Ces Guarigues produisent aussi des yeux, sur lesquels croît l'insecte qui fournit le kermès.

Nîmes est située a 5 lieues N. O. d'Arles, 8 S. O. d'Avignon, 8 N. E. de Montpellier, 30 N. E. de Narbonne, 147 S. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 21. 32. 30. *lat.* 43. 50. 25.

Parlons des gens de lettres de *Nîmes*, en passant sous silence Domitius Afer, parce qu'il trouvera son article entre les orateurs qui brillerent à Rome sous Tibere; il s'agit à présent des modernes.

Brousson, (*Jacques*) né à *Nîmes* en 1647, suivit aussi la profession du barreau, & devint dans son pays le plus célebre avocat des Protestans dont il défendit la religion & les intérêts, par son éloquence, par sa plume & par ses veilles. Les plaies de sa mort saignent encore aux yeux des Réfugiés; & certainement l'idée de son supplice ne peut qu'arracher des larmes de tous ceux qui ont des sentimens d'humanité, & la plus légere teinture des principes du christianisme. Il fut condamné pour sa religion le 4 novembre 1698, à être rompu vif sur la roue. L'intendant du Languedoc, dont la postérité n'a pas succé les maximes, avoit publié une ordonnance par laquelle il promettoit cinq mille livres (c'est dix mille livres actuelles), à qui livreroit morts ou vifs MM. Brousson & de Vivens. Le premier fut arrêté à Orléans le 19 septembre 1698, conduit à Pau, & exécuté à Montpellier le 4 novembre suivant sur un échafaud entouré de deux bataillons du régiment d'Auvergne, & de vingt tambours qui battoient la caisse; mais enfin les esprits se sont adoucis en s'éclairant davantage.

L'abbé *Cassaigne*, docteur en Théologie, né & élevé à *Nîmes*, où son pere étoit trésorier du domaine, devint garde de la bibliotheque du roi. Il fut reçu à l'académie françoise à l'âge de 27 ans, & M. Colbert le nomma l'un des quatre premiers membres dont on composa d'abord l'académie des Inscriptions. On sait par cœur le trait piquant de Despréaux :

Si l'on est plus à l'aise assis en un festin,
Qu'aux sermons de Cassaigne, *ou de l'abbé*
Cotin.

L'abbé Cotin fut désespéré d'une ironie où la fatale nécessité de la rime plaça son nom à côté de celui de Cassaigne. L'hémistiche manquoit à M. Despréaux : vous voilà bien embarrassé, lui dit Furetiere : que ne mettez-vous-là l'abbé Cotin ? L'abbé Cassaigne n'en fut pas moins affligé intérieurement; il étoit sur le point de prêcher à la cour, & ce trait satyrique le fit renoncer à la chaire. Enfin l'étude & le chagrin lui dérangerent tellement la tête, que ses parens le firent enfermer à S. Lazare, où il mourut en 1679, à 46 ans. Il a publié entr'autres ouvrages une assez bonne traduction de Saluste, & des trois livres de Cicéron *de Oratore*; outre une préface aux œuvres de Balzac, qui n'est pas mauvaise.

Cotelier, (*Jean-Baptiste*) de la société de Sorbonne, profond dans la connoissance de la langue greque, étoit de *Nîmes*. Il s'est distingué, 1°. par son recueil des monumens des Peres dans les temps apostoliques, *Paris* 1672, & *Holl.* 1698, 2. *vol. in-fol.* 2°. par ses monumens de l'église greque; 3°. par sa traduction des homélies de S. Chrysostome; 4°. par le catalogue des manuscrits grecs de la bibliotheque dn roi, qu'il a dressé avec M. du Cange. Il mourut à Paris en 1684, à 58 ans.

Nicot, (*Jean*) natif de *Nîmes*, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut envoyé ambassadeur en Portugal en 1559, & en rapporta le premier dans ce royaume

la plante qui de son nom fut appellée *nicotiane*, aujourd'hui si connue sous le nom de *tabac*. Il mourut en 1600. On a de lui un dictionnaire françois-latin *in-fol.* qu'il ne faut pas mépriser.

Petit, (*Samuel*) un des plus savans ministres calvinistes du xvij siecle, fit encore plus d'honneur à la ville de *Nîmes* sa patrie. Nous avons de lui plusieurs ouvrages excellens, & tout remplis d'érudition. Les principaux sont, *leges atticæ*; *miscellaneorum libri novem*; *ecclogæ chronologicæ variarum lectionum libri quatuor*; *observationum libri tres*, *&c.* Il mourut en 1648, âgé de 54 ans.

Finissons par M. *Saurin*, (*Jacques*) ministre protestant de ce siecle. Il avoit d'abord pris le parti des armes, mais il le quitta pour étudier à Genève la Théologie. Il passoit pour le prédicateur le plus éloquent des réfugiés françois de Hollande. On créa en sa faveur une place de ministre de la noblesse à la Haye, où il mourut en 1630, à 53 ans. Ses sermons qui forment 12 *vol. in-8°.* ne sont pas tous également bons. Ses discours sur l'ancien & le nouveau Testament brillent davantage par les planches & la beauté de l'édition, que par le savoir & la solidité des principes. (*D. J.*)

NISMES, MAISON QUARRÉE DE, (*Archit. antiq. & rom. Inscript.*) Le bâtiment que les habitans de *Nîmes* appellent la *maison quarrée*, est un édifice des Romains, qui forme la plus belle des antiquités de cette ville & la plus conservée. Le rapport de convenance de toutes les parties de l'édifice, la proportion des colonnes, la délicatesse des chapiteaux & des ornemens le font admirer des personnes de goût.

Le péristile qui y donne entrée, présente une façade ornée de six colonnes d'ordre corinthien, dont l'entablement & la corniche rampante du fronton sont décorés de tout ce que l'Architecture a de plus recherché. La frise de cette façade est toute lisse; elle n'a point de bas-reliefs ni aucun de ces ornemens qui sont aux autres côtés: de petits trous qui paroissent mis au hasard, la percent dans toute son étendue, & ces mêmes trous se remarquent encore sur une partie de l'architecture.

La forme de l'édifice lui a fait donner le nom qu'il porte: c'est un carré-long, isolé. La tradition ne nous a point transmis son nom primitif: de-là naissent les doutes & les conjectures des savans qui en ont parlé; mais ce qu'on en dit a plutôt servi à le faire méconnoître qu'à nous fournir des éclaircissemens sur son véritable usage. C'étoit, prétendoit-on, un capitole, une maison consulaire, un prétoire, un palais pour rendre la justice, une basilique, un temple consacré à Adrien. Enfin M. Séguier, dans une savante *dissertation* imprimée à Paris en 1759, *in-8°*, a détruit toutes ces fausses idées, & a rendu à ce magnifique édifice son ancien nom, (le nom primitif qu'il portoit il y a plus de dix-sept siecles.) Il a plus fait; il a prouvé quel étoit le véritable usage de la *maison quarrée*.

Elle passoit pour un temple auprès de ceux qui jugeoient sans prévention: elle en a la forme & l'ordonnance; mais il n'étoit pas facile de se décider sur la divinité ou le héros qui y étoient vénérés. Il ne paroissoit aucun vestige de l'inscription qui pouvoit l'indiquer: l'on étoit persuadé que, s'il y en avoit eu, les révolutions des temps & les Barbares qui les ont occasionnées, l'avoient fait disparoître, & en avoient effacé jusqu'à la moindre trace.

Malgré ces préventions, il y eut au commencement du siecle dernier, un homme, qui par la supériorité de son génie, & la pénétration de son esprit, entrevit des traces de l'ancienne inscription dans les trous qui restent à la façade. C'est le savant Peiresc, qui, au moyen de semblables indices, avoit deviné à Assise l'inscription d'un temple dédié à Jupiter, & à Paris le nom grec d'un ouvrier, attaché par de petites pointes à une améthyste, où il ne restoit que l'empreinte des trous. Gassendi, l'écrivain de sa vie, rapporte qu'il se flattoit de pouvoir interpréter de même la suite des trous de la basilique de *Nîmes*, qu'on nomme la *maison quarrée*, aussi-tôt qu'il en auroit une copie exacte. Voici les propres paroles de M. Gassendi: *Sic se interpretatum dixit foramina quædam quæ visebantur Assisii in antiquo nescio quo templo. Cùm enim nemo dicere posset ecquid illa significarent, divinavit ipse inscriptionem esse seu dedicationem factam*;

IOVI. OPT. MAX. *idque demonstravit per lineas foramina sic connectentes.*

IOVI · OPT · MAX

sic speravit se interpretaturum seriem quamdam foraminum Nemausensis *basilicæ, quam* quadratam domum *vocant, ubi ectypum obtinuisset.*

Il y a grande apparence que M. Peiresc n'eut point cette copie exacte; car il ne faut pas douter qu'il n'eût réussi à la déchifrer. Il étoit naturel de penser que c'étoient les restes d'une inscription, & que ce temple avoit cela de commun avec quantité d'autres où l'inscription se voit encore. C'étoit la coutume du siecle d'Auguste de se servir de lettres de bronze pour les inscriptions des temples & des autres édifices d'une grande magnificence. Le temple de Jupiter tonnant, qu'on attribue à cet empereur, en avoit; l'arc de Suse élevé à son honneur par M. Jul. Cotius, commandant des nations Alpines, en étoit aussi décoré. Dans les siecles suivans, & jusqu'au temps de Constantin, on conserva le même usage. Les arcs de Titus, de Septime Sévere, eurent l'inscription entiere de métal; au lieu que celui de Constantin n'en eut que les glorieux titres de FVNDATORI QUIETI & de LIBERATORI VRBIS, sous le passage du grand arc.

Mais sans aller chercher des exemples si loin, nous pouvons produire les restes d'un bel édifice, qu'on a découverts depuis quelques années aux environs de la fontaine de *Nîmes* où l'inscription étoit en bronze. Chaque lettre étoit d'un assez grand relief pour ressortir au-delà du mur. De petits tenons ou crampons débordoient par-derriere, au-delà des jambages de chacune pour les fixer, & les tenir attachées aux trous où elles devoient être scellées. C'est l'idée qu'on doit s'en faire, & ne pas supposer qu'il y avoit à la frise une longue planche de bronze, sur laquelle on avoit gravé l'inscription, en sorte que les trous qui restent, ne soient que ceux des crampons qui la retenoient.

Ces suppositions arbitraires ne sont pas conformes aux usages des Romains. Quelle grace auroient eu ces lettres? Lorsque le bronze étoit terni, on n'auroit pu les lire que de près, & avec peine. On n'épargnoit pas le bronze pour orner les temples. Sans parler ici des statues des dieux & des trophées qu'on plaçoit au faîte des bâtimens, dont le métal augmentoit l'éclat & la richesse, l'on sait qu'on s'en servit pour les portes de ces temples, & les chapiteaux des colonnes. On sait que l'arc de Constantin à Rome, & celui de Trajan à Ancone, en étoient ornés. Rien n'égaloit la grandeur & la magnificence de ces maîtres du monde. Les provinces les plus éloignées se piquoient d'être les émules de Rome : les princes secondoient toujours leurs desirs.

La méthode que l'ouvrier suivit pour attacher les lettres à la frise du temple de *Nîmes*, n'a pas été souvent pratiquée par les Romains. Aux autres édifices, les lettres à demi-gravées dans la pierre, y étoient retenues dans un petit canal ménagé au-dessous : ici il n'y en avoit point; elles posoient à plat sur le mur où elles étoient scellées en plomb. Quoique cette premiere méthode fût plus sure que l'autre, on a cependant enlevé un grand nombre de ces lettres dans les temps où l'empire a souvent changé de maîtres, & où les Barbares se faisoient une gloire de détruire les plus beaux édifices des Romains. Mais du-moins alors quoiqu'on les eût arrachées, ou qu'elles fussent tombées d'elles-mêmes, le canal qui restoit, en conservoit la trace, & l'on a toujours pu lire les inscriptions. A *Nîmes*, dès que les caracteres ont disparu, il n'est resté qu'une multitude de trous dont l'application a paru très-incertaine, & la combinaison encore plus difficile.

Il n'y a pas lieu de douter que depuis le renouvellement des lettres, & sur-tout après que Gassendi eut fait connoître qu'au moyen des trous on pourroit deviner l'inscription, il n'y ait eu quantité d'habiles gens qui ont tenté de faire pour celle-ci ce que Peiresc fit pour celle d'Assise. Ils se seront rebutés apparemment par la quantité de trous inutiles qui font des méprises manifestes des ouvriers, inexactitude qu'on ne devoit pas même soupçonner chez les Romains. La différente maniere de cramponner les lettres, qui n'a pas toujours été constante, & qui dépendoit des ouvriers, est une autre diffi-

culté qui dérange les idées qu'on s'en eſt faites ſur d'autres bâtimens, & qui devient encore plus embarraſſante, lorſqu'à la même inſcription on a ſuivi, comme dans celle-ci, des arrangemens différens pour les mêmes lettres : mépriſes, ſi l'on doit les appeller ainſi, dont il n'eſt aiſé de s'appercevoir qu'après la découverte de l'inſcription.

M. Séguier, au-bout de pluſieurs tentatives ingénieuſes dont on trouvera le détail dans ſa *diſſertation*, a découvert, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit anciennement ſur la façade de ce temple l'inſcription ſuivante : ſavoir, à la premiere ligne ſur la friſe :

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
DESIGNATO

& à la ſeconde ligne ſur l'architrave :

PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS

Cette inſcription appartenoit aux fils adoptifs d'Auguſte, & tout ce que les anciens monumens nous apprennent de ces princes, nous confirme d'une maniere authentique les titres & les qualités qu'ils portent dans l'inſcription de *Nîmes*.

Il ne faut pas s'étonner que l'on ait pouſſé la flatterie juſqu'à élever aux fils d'Auguſte un temple de leur vivant, puiſque leur pere en avoit pluſieurs ; ainſi des enfans qu'il aimoit tendrement (ſes héritiers préſomptifs) devoient partager avec lui les mêmes honneurs. Enfin l'édifice de *Nîmes* ſervoit à cette ville de moyen pour faire la cour à Auguſte, en honorant la mémoire de deux princes ſi chers à l'empereur, & enlevés à la fleur de leurs ans.

M. Séguier parle enſuite du bronze, des crampons ou tenons des lettres, de la façon de les ſceller en plomb, de l'impreſſion que le métal a laiſſé en certains endroits du mur, des trous qu'on a faits pour l'attacher ; détails dans leſquels nous ne pouvons entrer ici, mais qui font connoître que l'auteur a étendu ſes recherches à tout ce qui pouvoit le mener à la vraie connoiſſance de l'inſcription.

Il finit ſa *diſſertation* en obſervant, que malgré la magnificence du bâtiment de *Nîmes*, les caracteres de l'inſcription n'ont point cette élégance & cette belle proportion que l'on remarque dans ceux d'un âge qui ſuccéda bientôt à celui-ci, quoique les médailles de ce même temps en offrent de meilleur goût. (*D. J.*)

Obſervations ſur l'article précédent. Cette ville a 40000 ames, ſelon l'abbé Expilli, tandis que dans l'*article* qu'on vient de lire on ne lui en donne pas 20000.

J'ai paſſé trois jours en cette ville, & on m'a aſſuré qu'il y avoit 35 à 40000 perſonnes, dont près de la moitié étoient proteſtans.

On découvrit ſous François I, la médaille frappée à l'occaſion de l'établiſſement de la colonie Nîmoiſe, qui portoit *Col. nem.* avec un crocodile attaché à un palmier : le roi marque dans ſes lettres-patentes de 1535, qu'il donne ces nouvelles armes à la ville, tant en conſidération de la vénérable antiquité, dont il avoit toujours été amateur, que pour l'eſtime qu'il avoit pour *Nîmes*. Pendant ſon ſéjour, en 1535, il viſita curieuſement tous les beaux monumens d'antiquité qui décorent cette ville.

Les habitans érigerent à cette occaſion cette fameuſe colonne, au haut de laquelle eſt placé un ſalamandre, avec cette inſcription : *Franc. F. Reg. P. P. M. P. Q. Nemauſ. D. D.* c'eſt-à-dire, *Franciſco I Francorum Regi, Patri Patriæ, Magiſtratus Populuſque Nemauſi dedicârunt.* Que ce monument eſt honorable à François I, & au goût des habitans de *Nîmes* !

La magnifique fontaine à laquelle on travaille depuis 1744, & où on a découvert tant de morceaux curieux de la belle antiquité, a été décrite par M. de la Ferriere, chanoine de la cathédrale, & dont M. l'abbé Expilli a donné un bon abrégé dans ſon article de *Nîmes*.

Pourquoi ne pas ajouter aux illuſtres Nîmois, les noms de Seguier, de Léon Menard, tous deux de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris ; (ce dernier a fait l'*Hiſtoire de Nîmes* en 7 vol. *in*-4°. publ. en 1750 & ann. ſuiv. On ne peut reprocher à ce livre inſtructif que ſon exceſſive prolixité. M. de Maucomble, dont j'ai parlé en l'*art.* de METZ, en a donné un excellent abrégé *in*-8°, en 1767 ;) & ſur-tout du célebre Eſprit Fléchier, qui a illuſtré ce ſiege épiſcopal par ſes vertus, ſa charité & ſes ouvrages ?

Le consul de *Nîmes*, nommé *Villars*, reçut de la cour l'ordre de massacrer les protestans à la Saint Barthelemi, 1572; aussitôt il assemble les principaux citoyens des deux religions, & leur fait jurer à tous de s'aimer & de vivre en paix, malgré la diversité des cultes. Ce beau trait d'histoire, oublié par M. Anquetil dans son *Esprit de la ligue*, se trouve dans les notes d'un discours couronné à Toulouse en 1770, & m'a été confirmé, dit M. Fréron (*An. lit. tome I, p.* 251, 1772.), par des personnes nées à *Nîmes*, où l'on en conserve précieusement la tradition.

La couronne tressée par la sottise, ne s'ajuste point sur la tête du génie; c'est le nouvel ornement d'architecture dont on avoit à *Nîmes* couronné la maison quarrée. Un voyageur passe devant l'édifice, & s'écrie: « Je vois le chapeau d'arlequin sur la » tête de César ». (*C*)

NISSA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, aux confins de la Bulgarie, sur la riviere de Nissara, qui peu après se joint avec la Morave, à l'orient de la ville de Précop: c'est la *Naissus* des anciens. *Nissa* est à 8 lieues E. de Précop, 52 lieues S. E. de Belgrade. *Long.* 40. 30. *lat.* 43. 22.

L'époque du regne de Constantin né à *Nissa*, est une époque glorieuse pour la Religion qu'il rendit triomphante; heureux s'il en eût pratiqué les maximes! Mais le meurtre de Licinius son beau-frere, assassiné malgré la foi des sermens; Licinien son neveu massacré à l'âge de douze ans; Maximilien son beau-pere égorgé par son ordre à Marseille; son propre fils Crispus, prince de grande espérance, mis injustement à mort, & après lui avoir gagné des batailles; son épouse Fausta étouffée dans un bain; tous ces crimes exécrables flétriront à jamais le nom de cet empereur, & n'adouciront pas la haine qu'on lui porta pendant sa vie.

Il ne faut pas juger Constantin ni par des satyres, ni par des panégyriques; il faut, pour ne point se tromper, le juger par ses seules actions. Qu'on loue tant qu'on voudra, sa constance, son économie, sa valeur, ses exploits guerriers sur les Barbares; je vois par l'histoire qu'il les a vaincus; mais cette même histoire m'apprend qu'il a fait dévorer par les bêtes féroces, dans les jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les prisonniers qu'il avoit faits dans une expédition sur le Rhin: je n'en veux pas davantage pour détester sa cruauté.

On trouve dans le *code Théodosien*, un de ses édits, où il déclare qu'il a fondé Constantinople par ordre de Dieu; ce trait me fait voir qu'il fit tout servir à ses projets, & à ce qu'il crut être son intérêt. En transportant le trône sur le Bosphore de Thrace, il immola l'Occident à l'Orient; ce n'étoit pas là un coup de politique heureusement frappé. Quoique l'empire ne fût déjà que trop grand, la division qu'il en fit ne servit qu'à le ruiner davantage.

Enfin, après avoir affoibli la capitale, il se conduisit de la même maniere pour les frontieres; il rappella les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces; ce qui produisit deux maux: l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations, fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théatres. Il mourut à Achyron, près de Nicomédie, en 337, à 63 ans, après en avoir régné 31. (*D. J.*)

NISSAVA, (*Géog.*) riviere de la Bulgarie. Elle a sa source dans la plaine de Sophie, passe à Nissa, & peu après se jette dans la Morave.

NISSOLE, *nissolia*, s. f. (*Hist. nat. Bot*) genre de plante qui ne differe de la gesse que par ses feuilles singulieres & par sa tige qui manque de mains. Tournefort, *Append. inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NISSOLE, *Voyez* ÉMISSOLE.

NITANZA, (*Hist. nat.*) espece de feve qui croît en Afrique, au royaume de Congo; elle est fort petite, de couleur rougeâtre, & fort bonne à manger: on dit que les Portugais l'ont apportée du Brésil en Afrique.

NITH, (*Géog.*) riviere d'Ecosse qui donne son nom à la province de Nisale qu'elle traverse du Nord au Sud. Elle a sa source dans la partie méridionale de la province de Kyltes, & son embouchure sur la côte méridionale du golfe de Solwai auprès de la ville de Dumfries. (*D. J.*)

NITHSDALE, (*Géog.*) province maritime de l'Ecosse méridionale, à l'est de

Gallowai; elle tire son nom de la riviere de *Nith*, qui la traverse du N. au S. Elle abonde en blés, pâturages & en forêts.

§ NITIOBRIGES, (*Géog. & Hist. anc.*) César parle d'un roi des *Nitiobriges*, dont le pere avoit obtenu du sénat d'être déclaré ami du peuple Romain. Strabon les nomme entre les *Petrocorii* & les *Cadurci*, auxquels ils sont effectivement contigus. On lit *Antrobroges* dans Pline: Sidoine Apollinaire écrit *Nitiobroges*. On trouve aussi *Nitiobroges* dans la table théodosienne, mais à la vérité dans un emplacement bien éloigné de son lieu, entre *Durocostorum*, Rheims, & *Augustobona*, Troies.

Les dépendances des *Niostiobriges* s'étendoient au-delà des limites actuelles du diocese d'Agen, leur capitale, & sur ce qui compose le diocese de Condom, qui en est un démembrement, auquel l'érection d'un siege épiscopal à Condom, en 1317, a donné lieu. Le titre qui subsiste de sénéchal d'Agénois & de Gascogne, est une suite de cette ancienne extension de l'Agénois. On peut ajouter que le vicomté de Brulois, situé entre Agen & Leitoure, relevoit des évêques d'Agen & non des ducs de Gascogne. D'Anv. *Not. Gal. pag.* 485. (*C*)

NITRE, s. m. (*Hist. nat. Chim. Mat. méd.*) Le *nitre* ou *salpêtre* porte dans les livres, outre ces deux noms très-connus, tous ces autres noms moins vulgaires, recueillis & rapportés par Neuman dans sa *Leçon sur le nitre* : *Sal* nitrum, *sal terræ*, *sal sulphuris* vel *sulphureum*, *hermes*, *baurach*, *sal andevona*, *anatron*, *cabalatar*, *basilio*, *aqua ignis*, *lesberus chimicus*, *serpens terrenus*, *spiritûs mundi retinaculum*, *sal catholicus*, *sal infernalis*, *draco*, *sal hermaphroditicus*. Les anciens Grecs l'ont appellé communément φλογιςον. Neuman observe que parmi ces noms, les suivans sont équivoques: *anatron*, *baurach*, *hermes*, *sal sulphuris*, *sal sulphureum*, *draco*, *sal infernalis*, *sal terræ*. En effet, plusieurs autres substances portent aussi ces noms. Le nom même de *nitre*, *nitrum* ou *natrum*, n'est pas exempt d'équivoque, puisque le *nitrum* ou *natrum* des anciens naturalistes étoit une substance saline, bien différente du *nitre* des modernes. Le premier est le sel alkali fixe que les modernes appellent *minéral* ou *naturel*, qui est de la même nature que le sel de soude, & que la base du sel marin, & auquel ils ont attribué spécialement le nom *natrum* ou *natron* (*voyez* NATRON), retenant celui de *nitre* pour celui dont il est question dans cet article, qui est aussi appellé quelquefois *nitre* des modernes; mais qu'il suffit d'appeller *nitre*, puisque l'usage a suffisamment fixé la valeur de ce mot. Le nom de *salpêtre* est aussi très-usité.

Le *nitre* ou *salpêtre* est un genre de sel neutre ou moyen, formé par l'union d'un acide particulier appellé *nitreux* (*voyez* NITREUX ACIDE, *à la suite de cet article*), à une base alkaline soit saline soit terreuse.

Le principe générique du *nitre* est donc cet acide particulier; & les bases différentes établissent ses diverses especes.

On peut compter quatre especes principales de *nitre*; 1°. le *nitre* qui a pour base le sel alkali fixe, appellé de *tartre*, du nom de la substance d'où on le retire le plus abondamment & le plus communément, (*voyez* TARTRE, SEL DE) celui-ci est le *nitre* par excellence. Il est appellé *parfait*, *officinal*, *raffiné*, *vulgaire*, *marchand*, *artificiel*, & sous un certain rapport, dont il sera question dans la suite de cet article, *régénéré*.

La seconde espece a pour base le sel alkali fixe appellé de *soude*, minéral *ou* naturel. *Voyez* SOUDE, SEL DE. Il tire son nom de la forme de ses cristaux, & s'appelle *nitre quadrangulaire*, & plus exactement, quoique moins ordinairement, *nitre cubique*.

La troisieme espece est celle dont la base est une terre alkaline-calcaire. C'est cette espece qui constitue proprement & essentiellement la lessive ou liqueur saline, appellée communément *eau-mere de nitre*.

Enfin la quatrieme est mal définie, sa base n'est pas déterminée par des expériences suffisantes: les uns la regardent comme une certaine terre, qu'ils ne spécifient point; & d'autres croient que c'est un alkali volatil. Cette espece est appellée *nitre crud*, *nitre des plâtras*, *nitre* des murailles, *murarium*, *aphonitrum*. Si la base de ce *nitre* étoit vraiment terreuse, il ne différeroit pas vraisemblablement de la troisieme espece; si elle est alkali-volatil, on doit rapporter à cette espece le sel ammoniac-nitreux artificiel, c'est-à-dire le sel neutre, composé dans les

laboratoires, en combinant l'acide nitreux à l'alkali volatil.

Le *nitre* de houssage n'est pas une espece particuliere de *nitre:* cette dénomination est déduite d'une circonstance très-accidentelle : savoir, de ce que ce *nitre* a fleuri ou s'est cristallisé sous la forme de fleurs ou de neige, à la surface de certaines roches, voûtes, murailles, *&c.* & qu'on a pu le ramasser en houssant, ou balayant, en ratissant, *&c.*

L'acide nitreux combiné avec différentes substances métalliques, constitue proprement diverses autres especes de *nitre;* mais ce n'est pas sous ce nom que ces sels sont connus dans l'art. Il en est fait mention dans les *articles particul.* des MÉTAUX & DEMI-MÉTAUX, dans l'*article général* SUBSTANCES MÉTALLIQUES, & dans l'*article* NITREUX ACIDE, *à la suite de celui-ci.*

Il est au contraire plusieurs substances salines connues dans l'art sous le nom de *nitre*, & qui sont très-improprement nommées, puisqu'elles ne renferment point le principe propre ou essentiel du *nitre*, savoir, l'acide nitreux. Ces sels sont le *nitre* fixe ou fixé, le *nitre* vitriolé, le *nitre* antimonié, *&c.* Il sera fait mention de ces sels dans *la suite de cet article.*

Le *nitre* par excellence, le *nitre* le plus usuel, tant pour les usages de la Chimie que pour ceux de la Médecine & des Arts, est comme nous l'avons déjà insinué, le *nitre* de la premiere espece, le *nitre* appellé *parfait*, le *nitre* à base alkaline tartareuse: c'est aussi sur celui-là que tombent les principaux problêmes que les Chimistes ont agités sur l'origine, la nature, les propriétés du *nitre;* on ne s'est occupé des autres especes que par des considérations secondaires. Ce sera aussi ce *nitre* parfait qui sera l'objet premier & principal de *cet article.*

La meilleure méthode de procéder à la solution de la premiere question, que nous venons d'indiquer; c'est sans doute d'exposer d'abord les connoissances positives incontestables de fait que nous avons sur les lieux, les matrices, les sources du *nitre*, & sur les moyens de l'en retirer & de le préparer.

On prend, pour préparer le *nitre* vulgaire, les terres des étables, des creux à fumier, des mares, des basse-cours, des caves, & sur-tout de celles qui sont voisines des fosses de latrines, les plâtras & gravois, sur-tout des vieux édifices, les débris des murs de terre, & sur-tout du *torchis*, dont sont bâties les cabanes des paysans dans plusieurs provinces, ou qu'on éleve exprès dans plusieurs contrées d'Allemagne pour la génération du salpêtre.

Voici comme on traite ces matieres dans l'attelier de l'arsenal de Paris, d'après la description rapportée dans le *Traité d'Artillerie* de M. S. Remy.

Le salpêtre se fait de la terre qui se prend dans lés caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On se sert aussi de plâtras & gravois, provenant de la démolition de ces mêmes bâtimens, que l'on réduit en poudre à force de les battre & écraser.

L'attelier où se fait le salpêtre à l'arsenal de Paris, est un lieu vaste & élevé en façon de halle, soutenu de plusieurs piliers.

Il y a 126 cuviers dans cet attelier.

Ces cuviers sont presque semblables à ceux qui servent à couler la léssive; ils sont néanmoins plus petits, disposés en plusieurs bandes, élevés de terre environ de deux piés.

Comptons que l'on ne charge tous les jours que 24 cuviers, que l'on appelle de *cuite*, ainsi cela ne doit passer que pour un attelier de 24 cuviers; & pour exempter de veiller & mettre de l'eau fêtes & dimanches, on ne charge que ces 24 cuviers, comme on va l'expliquer.

En passant on peut remarquer que par chaque attelier de 6 cuviers un salpétrier ne peut avoir qu'un homme de ville, qui est celui qui va chercher les matieres en ville, avec la bandouilliere du salpétrier aux armes du roi & du grand maître autour de sa ceinture.

Imaginons-nous que l'on n'a point encore travaillé. Sur ce pié l'on forme trois bandes de 8 cuviers chacune, on met deux boisseaux comble de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la premiere bande, & l'on emplit de terre le reste du cuvier.

Une plus grande quantité de cendre mangeroit le salpêtre; l'on met un bouchon de

paille sur le haut de la terre. Sur la seconde bande l'on met deux boisseaux ras de la même cendre & le bouchon.

Et sur la troisieme, on se contente d'en mettre un boisseau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant emplis de terre & de cendre, l'on verse sur la premiere bande de l'eau de puits, de riviere ou de cîterne, car cela est différent, environ ce qu'en peuvent contenir dix futailles, que l'on appelle vulgairement *demi-queues.*

Cette eau s'imbibant dans la terre, coule par un trou qui est au bas du cuvier, & qui n'est bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un baquet disposé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'espace d'un jour; quelquefois cela va jusqu'au lendemain, suivant la qualité des terres.

La premiere bande ainsi lessivée produit huit demi-queues d'eau que l'on porte sur la seconde bande, laquelle étant lessivée de la même maniere, rend la valeur de six demi-queues.

L'on porte les six demi-queues sur la troisieme bande qui n'en produit que quatre.

L'on décharge cette premiere bande, l'on en ôte la terre & la cendre que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boisseaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle *la cuite.*

L'on prend ces quatre demi-queues d'eau qui sont provenues de la derniere bande; on les verse sur la premiere bande renouvellée qui ne vous en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la seconde bande, l'on met de l'eau de puits pure la quantité de six demi-queues, qui est un jour & un peu plus à passer ce qui s'appelle le *lavage.*

Cette eau passée, vous la jettez sur la troisieme bande, cela s'appelle *les petites eaux.*

Quand ces petites eaux sont écoulées, on va les reporter sur la premiere bande dont on a levé la cuite, & cela s'appelle *les eaux fortes.* Il en sort quatre demi-queues; on ne fait pas tout passer, en cas qu'il en restât au-delà de ces quatre demi-queues.

Et lors on recharge la seconde bande de terre neuve, pour refaire une seconde cuite.

Et l'on continue ainsi pour la troisieme.

Deux tombereaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite.

Il faut observer que pour deux cuviers l'on peut, si l'on veut, se servir d'un seul baquet appellé *recette*, pour recevoir les eaux, en le faisant assez grand & creusant la terre pour le placer.

Les deux demi-queues d'eau provenues de la premiere bande se jettent dans une chaudiere de cuivre assez grande pour recevoir non-seulement cette premiere décharge, mais encore les deux demi-queues de la cuite de la seconde bande, ce qui fait ensemble l'eau de seize cuviers.

La chaudiere dont on a parlé est bien maçonnée, & dressée sur un fourneau de brique, dans lequel on fait un feu continuel de bûches, afin que la matiere bouille toujours également.

Elle bout 24 heures, & pour connoître si le salpêtre est formé, on laisse tomber une goutte ou deux de cette eau sur une assiette ou sur un morceau de fer, & s'il se congele comme une goutte de suif ou de confiture, c'est une marque qu'il est fait.

Aussi-tôt on retire la moitié de cette eau avec un instrument de cuivre appellé *puisoir;* on la met dans un rapuroir, qui est une futaille de bois ou un vaisseau de cuivre; puis on retire le sel, c'est-à-dire le sel marin qui s'est formé au fond de la chaudiere, avec une écumoire, dans un panier que l'on pose sur la chaudiere, pour faire égoutter ce qui peut y être resté de salpêtre; & quand ce sel est dehors, on tire le reste de la cuite, & après une demi-heure ou trois quarts-d'heure que l'eau a resté dans le rapuroir qui est couvert pour la tenir chaudement, on la fait sortir par une fontaine qui est au rapuroir; on la met dans un seau pour la porter dans de grands bassins de cuivre pour la laisser congeler, ce qui ne se fait ordinairement qu'en cinq jours.

Cette cuite de seize cuviers peut produire 100 ou 120 livres de salpêtre, quelquefois

140, ſelon la qualité des terres ; & pour le ſel, la quantité n'en eſt point réglée, quelquefois on en tire 15, 20 & 30 livres, & même 40 ; auſſi ſe rencontre-t-il des terres dont on n'en tire point, mais cela eſt rare.

Quand le ſalpétrier veut frauder pour le ſel, il fait ſi bien, malgré tous les gardes qu'on aura poſtés pour l'obſerver, qu'il ne paroîtra point de ſel dans ſa cuite, ſoit en brouillant & retirant bruſquement ſon eau, & la portant dans les baſſins ſans la paſſer dans le rapuroir, ſoit en y jettant une chandelle, qui à la vérité, ne gâtera point la cuite, mais qui fera élever le ſel dans l'eau & l'empêchera d'aller au fond.

Il ſe ſert encore d'un autre moyen pour cacher le ſel ; il jette un carteron de colle-forte dans la chaudiere, ce qui fait élever le ſel dans l'écume, en ſorte qu'on ne ſauroit plus le trouver, & que l'eau eſt claire & belle comme de l'eau de roche ; il ne met point auſſi cette eau dans le rapuroir, & il ne ſe ſoucie pas de jetter l'écume, car elle ſe retrouve dans les terres qu'il amende ; en maniant l'écume avec la main, on la ſent graveleuſe & pleine de ſel.

Il faut encore obſerver que quand l'eau eſt dans le rapuroir, il reſte du ſel dans le fond, pourvu qu'on l'y laiſſe trois quarts-d'heure ou une heure ; ce ſel eſt néanmoins couvert de la ſaleté de la cuite, & ne peut ſe manger, on le jette ſur les terres.

Le ſalpêtre brut étant ainſi achevé, on le met ainſi en égoût, & l'on panche les baſſins où il eſt ; l'eau qui en provient s'appelle *les eaux-meres*, nommées par les ſalpétriers *ameres*, & elles ſervent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve ; l'on en met un petit ſeau ſur deux ou trois cuviers.

Tous les quinze jours le ſamedi l'on reçoit à la rafinerie les ſalpêtres bruts que les ſalpétriers de Paris apportent de leurs atteliers, qui leur eſt payé par l'entrepreneur à raiſon de 5 ſols la livre.

Ils rapportent auſſi le ſel qu'a produit leur ſalpêtre en le faiſant, & il leur eſt payé par l'entrepreneur ſur le pié de 2 ſols la livre.

Le lundi ſuivant eſt deſtiné pour ſubmerger le ſel, car on le jette dans la riviere en préſence des officiers & gardes des gabelles, afin que perſonne n'en profite.

Pour avoir de bonnes terres amendées & ce qu'on appelle *réanimées*, il faut faire en ſorte que la terre qui a ſervi dans les cuviers ſoit ſeche, & pour cela il la faut mettre à couvert, & quand elle ſera ſeche, l'étendre un pié d'épais ſous le hangard & l'arroſer ; prendre pour cela les écumes & les rapurages, les eaux-meres ou ameres, & y mettre moitié eau qui ait paſſé, s'il ſe peut, ſur les cuviers après que le relavage eſt fait ; l'arroſer de pié en pié juſqu'à la hauteur que l'on pourra ; il faut détremper auparavant les écumes dans l'eau, que cela ne ſoit point épais, parce que la terre ne s'humectera pas ſi facilement.

Quinze jours après qu'elle aura été arroſée, il la faut jetter d'un autre côté, & la changer de place, afin qu'elle ſe mêle mieux & en devienne meilleure, un mois après la changer encore de place, & continuer deux ou trois fois, après quoi l'on pourra s'en ſervir, ſur-tout prendre bien garde de ne la point endurcir en la piétinant, ce qui l'empêcheroit de s'amender ſi vîte ; & pour éviter de la piétiner, il n'y a qu'à y mettre une planche qui n'appuie pas deſſus, mais qui ſoit ſoutenue par les deux bouts avec deux pierres ou deux morceaux de bois.

Il faut que les hangards ne ſoient clos que par les deux bouts pour ſoutenir ſeulement la terre, & laiſſer le jour du côté où le ſoleil donne ; ſi les hangards ſont faits contre la muraille, il ne faut pas qu'ils ſoient fermés par les deux bouts.

N'ayant point de terre qui ait ſervi aux ſalpêtres, il faut prendre des gravois de plâtre de démolitions, les faire caſſer comme ceux que l'on met dans les cuviers, ils ſont fort propres à amender promptement attendu qu'ils ſont ſecs.

Les terres amendées peuvent toujours ſervir à l'infini, de ſorte qu'au moyen de ces terres on ne manquera jamais de ſalpêtre.

Les ſalpétriers ayant livré leur ſalpêtre brut, l'on jette ce ſalpêtre dans la chaudiere deſtinée pour cet uſage, qui eſt diſpoſée comme l'autre ſur un fourneau. On y met deux mille deux ou trois cens peſant à chaque fois, & par-deſſus trois *bardées* que l'on appelle ou trois demi-muids d'eau.

Quand le ſalpêtre eſt fondu, ce qui ſe fait en deux ou trois heures, l'on jette dedans

une cruchée de blancs d'œufs, ce qui coûte à l'Hôtel-Dieu 6 sols la pinte, ou de la colle de poisson, ou une certaine dose de vinaigre ou d'alun.

On y ajoute une bardée d'eau qui fait la quatrieme, en plusieurs fois, afin de faire surmonter la graisse & l'ordure qui s'écument soigneusement; & après en avoir bien nettoyé la superficie, en sorte qu'il ne reste plus d'écume, on tire aussi-tôt le salpêtre, & on le met tout-d'un-coup dans des bassins où on le laisse congeler pendant cinq ou six jours, après quoi on place les bassins sur des tréteaux pour les faire égoutter sur des recettes, & l'eau qui en provient se jette encore une fois dans la chaudiere pour la faire bouillir jusqu'à ce que le sel se produise au fond, & que la fonte soit parfaite.

Il s'en tire 15 ou 20 livres, quelquefois plus, ce qui n'a point de regle; la raison de cela est que quand on a travaillé le salpêtre brut avec soin, & que l'on a tiré beaucoup de sel dans cette premiere fabrication, il ne s'en peut pas trouver dans le rafinage.

C'est dans ces deux premieres cuites-là que l'on tire tout le sel qui peut être dans le salpêtre, car il se fait encore une troisieme cuite de la même maniere que la précédente: mais aux eaux de cette derniere il ne doit point se trouver de sel, & quand il s'y en trouve, c'est que le salpêtre est mal rafiné.

De la premiere cuite sort le salpêtre brut.

La seconde produit le salpêtre appellé *de deux eaux*.

La troisieme fait le salpêtre de trois eaux en glace.

Si l'on veut mettre le salpêtre en roche, on le fond sans eau, & si-tôt qu'il est fondu, on le tire & on le laisse refroidir.

Il y a des gens qui mettent leurs blancs d'œufs en deux fois, leur cruche est de huit pintes, ils en mettent les deux tiers dans la seconde cuite, & l'autre tiers dans la troisieme, après les avoir battus avec un petit balai & délayés avec de l'eau petit à petit.

A la rafinerie de Paris l'on use 18 pintes de blancs d'œufs par jour sur cinq milliers de salpêtre, ce qui fait 5 liv. 8 sols de dépense par jour.

Voilà tout ce qui peut regarder la fabrication du salpêtre.

On prétend que le salpêtre étant rafiné, diminue d'un peu plus d'un quart; par exemple, un cent de salpêtre brut ne rendra que 72 livres de salpêtre rafiné de deux fontes de rafinage, & le reste sera sel, graisse, sable & boue.

La bonne qualité du salpêtre est d'être dur, blanc, clair, & transparent, bien dégraissé & bien purgé de sel.

Il est à desirer qu'on laisse le salpêtre six mois & même un an, s'il se peut, sur des planches exposées au nord, & qu'on le retourne de temps en temps pour le bien faire sécher, & pendant ce temps lui donner lieu de se décharger du reste de la graisse que le rafinage n'a pu lui ôter entiérement, & dont l'air dissipe une partie.

Pour connoître si les salpêtres sont gras ou salés, il en faut faire brûler & mettre une poignée sur une planche de chêne, & poser un charbon ardent dessus; si en brûlant il pétille, cela marque le sel; & s'il est pesant & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voie un bouillon épais, cela marque la graisse; & quand il est de bonne qualité, qu'il n'est ni gras ni salé, il jette une flamme qui s'éleve avec ardeur & qui consume le salpêtre, ensorte qu'il n'y reste qu'un peu de blanc qui est le fixe du salpêtre. S. Remy, *Traité d'artillerie.*

Ce que l'auteur appelle un peu de *blanc d'œuf* est la base alkaline ou alkali fixe du *nitre*, vulgairement appellé *nitre fixé*, dont il sera question plus bas.

Dans la fabrique de salpêtre de Montpellier & dans toutes celles du bas Languedoc, on lessive les terres & gravois sans mélange; on concentre assez considérablement la lessive qu'on en retire, & on la fait ensuite passer à travers une couche épaisse de cendre de tamarisc qui ne contient pas un atome d'alkali fixe, comme l'a démontré M. Montet, célebre chimiste de la société royale des Sciences.

Dans plusieurs fabriques & notamment en Allemagne, on emploie de la chaux vive conjointement avec les cendres dans la préparation du salpêtre.

Le suc ou la décoction de toutes les plantes qui donnent de l'alkali fixe de tartre par l'incinération, étant putréfié ou dégraissé par la chaux vive, selon le procédé de M. Boulduc, *Académie royale des Sciences 1734*,

donne du *nitre* parfait, & plusieurs même de ces sucs ou décoctions étant convenablement rapprochés, sans avoir été précédemment dégraissés par la chaux & sans avoir subi la putréfaction, en donnent abondamment, & cela dans quelque terrain qu'elles aient crû & végété. Ces deux assertions sont démontrées ou du moins démontrables, malgré la prétention contraire du célebre Stahl; & quant à ce qu'un célebre chimiste moderne (M. Baron, *notes sur Lemery*) avance, savoir que le sel essentiel de quelques plantes est un tartre vitriolé, ou du sel commun, l'expérience, les recherches de détail apprennent que le tartre vitriolé est extrêmement rare, c'est-à-dire en infiniment petite quantité, dans un infiniment petit nombre de plantes; que le sel marin s'y trouve à la vérité assez communément, mais avec le *nitre*, & avec le *nitre* presque par tout dominant, & qu'on ne l'a point encore observé seul ou sans *nitre*.

Si ce qu'on nous rapporte du salpêtre des Indes est vrai, c'est-à-dire qu'on le ramasse tout formé, voilà un *nitre* naturel, un *nitre* de houssage très-parfait.

Tout le *nitre* de houssage que j'ai vu, & j'en ai vu beaucoup, & en divers lieux, étoit du *nitre* parfait: je ne sai même si du *nitre* de houssage, c'est-à-dire cristallisé, à base terreuse, est possible; ou plutôt les propriétés de cette espece de *nitre* observées jusqu'à présent, prouvent que son efflorescence, sa cristallisation spontanée est impossible. Quant à la base alkali-volatile qu'on voudroit lui supposer, on peut hardiment avancer que, malgré les expériences de M. Lemery le fils, une pareille base n'est rien moins que démontrée même dans quelque petite portion du *nitre* crud ou naturel.

On ne trouve que très-peu de *nitre* dans l'intérieur de la terre. Si des expériences ultérieures démontroient un peu de *nitre* dans certaines pierres, quelques couches de marne, de glaise, &c. à plus de 50 piés de profondeur, &c. si on ne peut douter d'après les expériences de M. Margraf (*Mém. de Berlin 1751*) que quelques eaux de puits, & d'après mes propres expériences, que quelques eaux minérales ne contiennent un peu de *nitre*, cela ne prouve rien contre cette assertion générale, savoir que le lieu propre du *nitre*, ou du moins sa source propre, légitime, essentielle est la surface de la terre. La rareté & la *paucité* de ce sel dans les entrailles de la terre, aussi-bien que la facilité avec laquelle il peut y être porté par diverses causes accidentelles, concourent à établir cette vérité.

Les chimistes modernes ne daignent plus combattre la chimere du *nitre* aérien. La très-petite quantité du *nitre* que M. Margraf a trouvée dans l'eau de pluie, où ce chimiste a découvert aussi du sel commun & une terre subtile, ne prouvent ni un *nitre* aérien, ni un sel comme aérien, ni une terre comme aérienne; ils indiquent seulement très-vraisemblablement que l'eau élevée dans l'atmosphere peut volatiliser avec elle une très-foible quantité de ces substances. Les aimans *apposés* au *nitre* dans les lieux exposés à l'influence très-libre de l'air, & d'ailleurs isolée ou n'ayant point de communication avec d'autres sources observées du *nitre*, n'en ont jamais attiré un atome.

Nul chimiste n'a retiré jusqu'à présent du *nitre* des substances animales, quoiqu'il paroisse hors de doute que les animaux qui vivent entiérement ou principalement de végétaux, doivent recevoir de ces alimens une bonne quantité de *nitre* & de *nitre* parfait. Tout ce qu'avance sur ce point Lemery le fils dans ses mémoires sur le *nitre* (*Acad. royale des Sciences 1717*) n'est fondé que sur des raisonnemens, sur des prétentions. Son *nitre* à base volatile ou sel ammoniac nitreux animal n'est rien moins que démontré même dans l'urine & les excrémens, tant des hommes que des brutes, qui sont cependant les matieres qui paroissent concourir le plus efficacement & le plus généralement à la formation du *nitre*. Mais il faut convenir aussi que les expériences par lesquelles on pourroit définitivement établir ou nier l'existence de cet être, n'ont pas été tentées, du moins publiées, quoique ces expériences soient simples, faciles, & qu'elles puissent être démonstratives.

Nous pouvons, en attendant, du petit nombre de faits que nous venons de rapporter, 1°. conclure raisonnablement sur

l'origine du *nitre*, que les végétaux seuls le fournissent manifestement; que la terre, ou le regne minéral n'en fournit point; que l'air n'en contient point; & qu'il est douteux que les substances animales, que les excrémens mêmes des animaux en contiennent. Cette conclusion, cette vérité doit précéder toutes les instructions qu'on voudroit tirer des lieux d'où on retire vulgairement le *nitre*, & l'influence que les excrémens des animaux semblent avoir sur sa génération. Il faut l'admettre, & examiner ensuite si cette influence des matieres animales est nécessairement *matérielle*, si elles concourent comme apportant dans les matrices qu'elles impregnent le *nitre* ou ses matériaux; ou bien si elles ne servent pas uniquement & toujours de simple instrument; par exemple, en excitant & entretenant une putréfaction qui dégage le *nitre* contenu dans les substances végétales, étant connu d'ailleurs que la putréfaction excitée *sponte* & sans ferment animal dans les substances végétales, dégage très-efficacement le *nitre* embarrassé dans les sucs végétaux & éminemment dans l'*extrait*, & le corps doux. *Voyez* EXTRAIT, *Chimie*, & DOUX, *Chimie*.

2°. Etre assurés qu'il existe évidemment deux especes de *nitre* naturel; sçavoir, le *nitre* parfait à base alkaline-tartareuse, ou salpêtre proprement dit, & le *nitre* à base terreuse, qui se retrouve dans l'eau mere des *salpêtreries*, sans compter le *nitre* cubique qui existe aussi naturellement dans quelques plantes. Tirer de cette vérité, comme un corollaire manifeste, l'*anéantissement* de cette belle théorie, reçue de tous les chimistes modernes sur l'usage des cendres qu'ils supposent fournir une base saline, sans laquelle nul *nitre* parfait, & qui auroient bien dû, au moins, être employées en assez grande quantité, pour qu'il ne restât point d'eau-mere: car, pour rapprocher de cette conséquence les vérités d'où nous la déduisons, puisque les plantes dont les sucs, les matieres solubles par l'eau, putrescibles, soit par elle-mêmes, soit par le secours du ferment animal, & abondamment répandues dans les matrices communes du *nitre*; puisque ces plantes, dis-je, contiennent un *nitre* parfait, puisque le *nitre* de houssage est un *nitre* parfait; enfin, puisque dans tout le bas-Languedoc, & peut-être ailleurs, & peut-être à Paris même, (car la cendre du bois neuf qu'on brûle à Paris pourroit bien être peu alkaline) on fait du salpêtre parfait, tout étant d'ailleurs égal, sans employer dans la fabrique un atome d'alkali, il se trouve que les Chimistes qui ont admis de la chaux dans le *nitre*, parce qu'on employoit la chaux à sa préparation dans les fabriques qu'ils connoissoient; & que ceux qui y admettroient du blanc d'œuf, d'après la manœuvre de l'arsenal de Paris, où on en emploie à la clarification d'une des lessives; que les uns & les autres, dis-je, diroient une chose aussi raisonnable que ceux qui connoissant les faits allégués, soutiendroient encore la prétendue imperfection du *nitre* crud, & son changement de base dans la fabrique. Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir du *nitre* crud, qui, en passant à-travers des cendres alkalines soit précipité, & prenne une base saline; mais il n'est pas prouvé que cela soit; il n'est pas sûr que les Salpétriers de Montpellier aient plus d'eau-mere que les Salpétriers de Paris.

3°. On peut encore conclure de tout ceci, & lorsqu'on saura que indépendamment des Chimistes qui ont tiré le *nitre* de l'air, & de ceux qui l'ont regardé comme une substance propre au regne minéral, & de premiere création; de célebres Chimistes, un Sthal, se sont livrés à des spéculations embarrassées pour composer le *nitre* dans les matieres pourrissantes par la combinaison de l'acide universel, soit répandu dans la terre, soit attiré de l'air avec les matieres phlogistiques, *sulphureo-pingues*, existant en abondance dans les matieres putrescibles & développées, attenuées, *evolutæ*, *tenerius subactæ*, par l'action même de la putréfaction, *actu ipso putrefactorio*, Stahl, *opusculum. fragmenta quædam ad. hist. nat. nitri, cap. iij*; on pourra, dis-je, conclure des faits ci-dessus exposés, & de cet énoncé de la théorie de Stahl, qui est la dominante aujourd'hui, que c'est véritablement ici où ces hommes, d'ailleurs très-habiles, *se sont embarrassés dans les entraves qu'ils se sont eux-mêmes forgées*. Et quand on saura encore que Glauber, antérieur à cette théorie imaginaire, a écrit clairement & positivement,

contre son ordinaire, tout ce qui est vrai, tout ce qui est démontrable sur cette matiere, ou du moins qu'il ne reste, d'après la doctrine de cet auteur sur le *nitre*, qu'à étendre & perfectionner, on sera très-étonné que l'endroit saillant, le morceau le plus sublime, le plus philosophique de Glauber, chimiste, en général très-célebre, ait été si parfaitement oublié, que lorsque les chimistes les plus instruits, M. Baron, par exemple, parlent de la préexistence d'un *nitre* tout formé dans les plantes, ils appellent ce dogme le *systême de M. Lemery le fils*, au lieu de la *doctrine de Glauber ;* & qu'au contraire la partie honteuse de la chimie de Stahl, sa doctrine sur l'origine du *nitre*, & celle sur l'origine de l'alkali fixe, qui dans la bonne doctrine est essentiellement liée à la précédente (*Voy*. TARTRE, SEL DE & SEL FIXE), aient été généralement accueillies : car on peut assurer que ce très-grand Stalh a vraiment *sommeillé* sur ces deux objets, lui qui en a développé avec tant de sagacité & de génie de bien plus cachés ; & son autorité d'ailleurs si respectable, a tellement arrêté les progrès de la vérité, & masqué même celle que Glauber, de Ressons, Lemery le fils, M. Bourdelin, *&c. Voy. Mém. de l'acad. des Scienc.* avoient dévoilée, que les dogmes des chimistes modernes sur l'origine du *nitre* sont devenus depuis quelque temps de plus en plus superficiels, vains, gratuits, *&c.* que sans contredit ce qui est contenu à ce sujet dans les nouvelles vérités de M. Justi, est marqué à ce coin, & plus encore la dissertation de M. le D. Pietsch, qui a remporté le prix de l'académie de Berlin, en 1749, & les pensées du même auteur sur la multiplication du *nitre*. J'ose assurer au contraire qu'un très-grand nombre d'expériences que j'ai faites dans le laboratoire de feu M. le duc d'Orléans, la plupart d'après les vues de Glauber, ont toutes concouru à établir la doctrine de ce chimiste ; & promettre avec confiance d'après ce travail, que j'acheverai, peut-être un jour, un systême complet & démontré sur toutes les sources du *nitre*, sur sa formation ou son *abord*, *accessus*, *adventus*, dans ses matrices ordinaires, & enfin sur les diverses manœuvres employées dans sa *fabrication*, sur le prétendu amendement ou *réanimation* des terres déjà lessivées, *&c.* protestant hautement que toutes ces manœuvres sont la plupart vaines, mal entendues, ou au moins imparfaites ; & que de tous les arts chimiques nul ne peut recevoir plus immédiatement que la fabrique du salpêtre, des corrections & des *perfectionnemens* prompts & utiles de la science.

4°. Enfin, il doit paroître singulier que les chimistes qui ont méconnu l'origine du *nitre*, & qui ont enfanté des hypothèses pour expliquer sa génération dans l'atmosphere, ou dans la terre, aient parfaitement négligé de s'occuper en même temps de la formation du sel commun, qui accompagne le *nitre* presque toujours. Cette *société* est toute simple dans le vrai systême ; les végétaux contiennent ces deux sels à-peu-près dans la même proportion que celle dans laquelle on les retrouve dans les cuites.

Le salpêtre le plus rafiné, le salpêtre de la troisieme cuite, le salpêtre le plus pur que fournissent les atteliers, n'est encore assez pur, ni pour pouvoir en faire une analyse exacte, ni pour les travaux chimiques réguliers, ou pour les usages pharmaceutiques. On le purifie donc dans les laboratoires des chimistes, & dans les boutiques des apoticaires, dans la vue d'en séparer un peu de sel marin, & un reste d'eau-mere, qu'on y trouve toujours mêlés. Pour cet effet, on dissout le *nitre* dans de l'eau commune, ou dans de l'eau distillée, si, pour certaines expériences très-délicates on se propose l'exactitude la plus sévere ; mais ordinairement dans de l'eau de riviere, ou de fontaine ; on filtre la dissolution, & on la fait cristalliser, selon l'art, *voyez* CRISTALLISATION. Par cette opération, le salpêtre se sépare exactement du sel marin, parce que ces deux sels ne cristallisent pas dans le même temps ; le *nitre* se présente seul dans les premieres cristallisations, parce qu'il est très-dominant. On peut, lorsqu'après avoir séparé beaucoup de *nitre*, le sel marin & le *nitre* restant sont dans une proportion bien différente, faire bouillir la liqueur restante des premieres cristallisations ; alors le sel marin, par la propriété qu'il a de cristalliser même dans l'eau bouillante, dès que la juste proportion de son eau de dissolution commence à lui man-

quer ; le sel marin, dis-je, cristallise & abandonne la liqueur ; & le *nitre* qui, par une propriété contraire, demeure suspendu dans une quantité d'eau beaucoup moins considérable que celle dont il a besoin pour être dissous à froid, pourvu que cette eau soit suffisamment chaude, le *nitre*, dis-je, reste suspendu, dissous par le moyen de l'ébullition. Il n'y a donc, lorsqu'on estime que la plus grande partie du sel marin a cristallisé, qu'à retirer le vaisseau du feu, le laisser reposer un instant pour donner lieu à un peu de sel marin, qui pouvoit être balloté par le bouillonnement, de se déposer ; & ensuite décanter la lessive dans un vaisseau convenable, dans lequel, pour empêcher la lessive de se figer en une seule masse, & la disposer à cristalliser réguliérement, on versera en même temps une quantité convenable d'eau bouillante. La premiere partie de cette opération est absolument analogue à la manœuvre, par laquelle on sépare le sel commun du salpêtre dans le rafinage. *Voyez ci-dessus.*

Les cristaux de *nitre* sont des prismes qui paroissent hexaedres, lorsqu'on ne les considere que superficiellement ; mais qu'on trouve octoedres, lorsqu'on les examine avec plus d'attention, attendu que deux des angles ne sont qu'apparens, sont coupés ou abattus en effet, & forment ainsi deux vrais côtés, mais beaucoup moins grands que les six autres. Ces cristaux adhérent communément par une de leurs extrémités au corps sur lequel ils se sont formés, ou à un autre cristal, rarement sont-ils couchés sur l'un des côtés ; l'extrémité de ces cristaux opposée à la base, ou le sommet, est tronqué obliquement ; ils sont transparens, mais non pas parfaitement, ils paroissent formés intérieurement par une *opposition* peu exacte de couches ou lames ; ils blanchissent d'ailleurs, quoique très-peu à leur surface en séchant ; ils sont quelquefois aussi gros, & plus longs que le petit doigt. *Voyez les planches de Chimie.*

Les autres caracteres extérieurs, ou qualités sensibles du *nitre* parfait, sont les suivantes : ce sel imprime à la langue une saveur légérement amere, accompagnée d'un sentiment de fraîcheur, ou froid très-remarquable ; il *fuse* par le contact d'un charbon ardent ; il détonne avec la plupart des matieres phlogistiques embrasées, ou en s'enflammant avec ces matieres ; étant exposé à un feu léger dans un vaisseau convenable, il y prend la liquidité que Becher a appellée *aqueuse*, ou coule comme de l'eau, & à la faveur de son eau de cristallisation. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie.*

De ces propriétés, la principale, celle qui est véritablement chimique, qui a exercé & qui a mérité d'exercer les Chimistes-physiciens, c'est la propriété de fuser ou de détonner par le contact de certaines matieres phlogistiques embrasées. Ce phénomene est composé de deux événemens distincts ; savoir, l'inflammation & l'explosion, ou fulmination. Le premier dépend évidemment de la très-grande facilité avec laquelle l'acide nitreux se combine avec le phlogistique, & forme avec lui une matiere analogue au soufre vulgaire, ou, si l'on veut, une espece particuliere de soufre si éminemment inflammable, qu'il prend feu dès l'instant de sa formation, & même dans les vaisseaux fermés. C'est cette derniere circonstance qui rend le soufre nitreux *incoercible*, inramassable, tandis que les deux autres especes, le soufre vitriolique ou vulgaire, & le soufre marin ou microcosmique, c'est-à-dire, le *phosphore*, qui ne brûlent point sans le concours de l'air, se retiennent facilement lorsqu'on les compose dans les vaisseaux fermés. *Voyez* SOUFRE. L'analogie est d'ailleurs parfaite, absolue entre les produits respectifs de la combinaison du phlogistique avec chacun des trois acides minéraux, en admettant l'identité supposée à cet égard, entre l'acide marin, & l'acide microcosmique. Quant à l'explosion, elle se déduit d'une maniere démontrable de l'expansion soudaine & violente de l'eau de cristallisation du *nitre*. La prodigieuse force explosive de la poudre à canon ne dépend que de ce principe. L'action de fuser n'est qu'un moindre degré de détonnation.

Le *nitre* détonne avec toutes les substances phlogistiques embrasées, qui laissent échapper du phlogistique, lorsqu'elles sont

dans l'état d'embrasement; telles que toutes les matieres végétales, animales & minérales, *réductibles* & actuellement réduites en état de charbon, avec le soufre commun, & apparemment avec le phosphore, avec toutes les substances métalliques, excepté les métaux parfaits & le mercure; car ces dernieres ne laissent pas leur phlogistique dans l'état d'embrasement. Il y a ici encore une singularité remarquable, c'est que le cuivre & le plomb étant mis avec le *nitre* dans l'état d'ignition, lâchent leur phlogistique, ou se calcinent; *voyez* CALCINATION; & que le *nitre* perd son acide, ce qui est l'effet propre de la détonnation du *nitre*, avec les substances métalliques; mais dans les deux cas dont nous parlons, cet effet a lieu sans détonnation, & sans déflagration ou flamme sensible. Si quelque chimiste se propose jamais de retenir du soufre artificiel nitreux, il paroît raisonnable d'employer à sa préparation le cuivre ou le plomb.

D'ailleurs, dans cette opération, le *nitre* perd donc, comme nous l'avons déjà insinué, un de ses principes, son acide. Son autre principe plus fixe & inaltéré reste. Les Chimistes l'appellent *nitre fixe* ou *fixé*. Il y a une seule substance, le soufre, qui en même temps qu'elle donne du phlogistique au principe acide du *nitre*, agit aussi par son propre acide sur la base du *nitre*. Dans cette détonnation, l'acide du *nitre* est en partie dissipé sous la forme de soufre nitreux enflammé, & détruit par cette inflammation, & en partie chassé sous la forme de vapeur acide nitreuse, simplement dégagée par l'action précipitante, ou le plus grand rapport de l'acide du soufre, avec la base alkaline du *nitre*. Il résulte de cette nouvelle combinaison un nouveau sel neutre, qui est un vrai tartre vitriolé, & qui est connu dans l'art, sous le nom de *sel polychreste de Glaser*, & sous les noms très-impropres de *nitre soufré*, *sulfuratum*, & de *nitre fixé* par le soufre. Si c'est de l'antimoine crud qu'on emploie au lieu du soufre, le résidu ou le produit fixe de cette opération est encore le même sel, parce que c'est principalement par son soufre que l'antimoine agit alors, mais ce produit a un autre nom; il est appellé, & encore très-improprement, *nitre antimonié*. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, & SEL.

Il est encore à observer que la base du *nitre* détonné avec des substances métalliques, s'anime ou devient caustique, comme quand les alkalis fixes quelconques sont convenablement traités dans cette vue avec la chaux vive. *Voyez* CHAUX, PIERRE A CAUTERE, SAVON.

Si on exécute toutes ces détonnations dans les vaisseaux fermés, au moyen d'une cornue de fer tubulée, au bec de laquelle on a adapté une file de balons, *voyez les Planches de Chimie:* on retient divers produits volatils, connus dans l'art sous le nom de *clissi*. *Voyez* CLISSUS.

Les flux simples & ordinaires, employés dans les travaux de la Docimastique, sont principalement formés de la base du *nitre*, fixé ou décomposé par sa détonnation avec le tartre. *Voyez* FLUX & TARTRE.

On doit conclure de la théorie simple que nous avons proposée sur la déflagration du *nitre*, que c'est au-moins gratuitement qu'on s'est appuyé de la considération de ce phénomene, pour supposer que le *nitre*, ou plus spécialement l'acide nitreux, contient du phlogistique dans sa composition. *Voyez* NITREUX ACIDE, *à la suite de cet article*.

La fixation du *nitre* par les substances phlogistiques seules, ou par la dissipation simple de son acide, est un des moyens d'analyse du *nitre*: par ce moyen on démontre un de ses principes, savoir sa base, qui est l'alkali fixe tartareux, qu'il seroit beaucoup plus exact d'appeller *nitreux* ou du *nitre*; car les expériences sur cette matiere, que j'ai déjà annoncées, démontrent que tout alkali fixe artificiel, sans en excepter celui de soude, a préexisté sous la forme de *nitre*, soit vulgaire, soit cubique, dans les substances d'où on retire l'un & l'autre de ces alkalis.

L'autre moyen usité & démonstratif d'analyse du *nitre*, c'est la distillation; celui-là manifeste son autre principe, son acide, & quelquefois aussi sa base.

Le *nitre* exposé seul dans les vaisseaux fermés, à la plus grande violence du feu, ne laisse échapper qu'une très-foible quantité

de son acide, si petite même que la réalité de ce produit est contestée par plusieurs Chimistes : quoiqu'il soit incontestable que le *nitre* s'alkalise sans addition, ou laisse échapper son acide lorsqu'on le tient long-temps en fusion dans un creuset ouvert. Pour séparer l'acide de sa base, on est donc obligé d'avoir recours à divers intermedes. On y emploie les intermedes des deux especes, c'est-à-dire les vrais & les faux, *voyez* INTERMEDE. Ceux de la premiere espece sont l'acide vitriolique, soit nud ou pur, soit uni à différentes bases qu'il quitte pour celle du *nitre*, c'est-à-dire le vitriol & l'alun ; & vraisemblablement les autres sels vitrioliques à base terreuse. L'arsenic décompose aussi le *nitre* comme intermede vrai, selon une expérience de Kunckel, rapportée par Juncker. Le sel microcosmique a la même propriété selon celle de M. Margraf ; & enfin le soufre commun opere aussi ce dégagement d'après une expérience que je crois à moi, & à propos de laquelle je rapporterai tout-à-l'heure une expérience curieuse de Neuman. Les intermedes faux employés à la distillation du *nitre*, sont le bol & les terres argilleuses ; car je ne connois guere en Chimie de théorie aussi puérile que celle qui explique l'action de ces terres dans cette opération, par les propriétés de l'acide vitriolique qu'elles contiennent. C'est encore ici un *rêve* du grand Stahl ; & certes son observation que le même bol ou la même argille ne peut servir deux fois, qui d'abord n'est pas contestée, ne seroit pas une démonstration tellement solide quand même cette observation seroit vraie, que les considérations suivantes ne la détruisent sans réplique : savoir 1°. que des bols, ou des argilles desquelles on ne sauroit retirer un atome de vitriol, d'alun ou d'acide vitriolique, & qu'on a *exempté* de tout soupçon de la présence de ces principes, par des lixiviations réitérées avec cent fois leur poids d'eau bouillante ; que des terres ainsi préparées, dis-je, servent très-bien à la distillation du *nitre* : 2° que le *caput mortuum*, le résidu de pareilles distillations ne donne pas communément un atome de tartre vitriolé ; enfin qu'on n'y retrouve pas même, du moins par le moyen le plus *obvie*, ni la lixiviation, la base alkaline du *nitre* ; en sorte que jusqu'à présent, c'est-à-dire en partant des faits publiés jusqu'à présent sur cette matiere, le sentiment qui approche le plus de la vérité démontrable, c'est précisément celui qu'a adopté Nicolas Lemery, savoir que la terre ne sert dans cette distillation qu'à *étendre ce sel, afin que le feu agissant plus facilement sur lui, en détache les esprits* ; & c'est-là la fonction de ce que j'appèlle *faux intermede*, *voyez* INTERMEDE. Au reste le même Lemery conclut très-mal de cette assertion qu'il est fort inutile d'employer beaucoup de terre ; & Stahl prétend avec raison qu'il en faut employer beaucoup. Il est sûr que trois parties de terre pour une de *nitre* qui est demandée dans les livres, & dans celui de Lémery, *voyez cours de Chimie, chap. esprit de nitre :* ne suffisent pas ; & qu'il reste après un feu fort & long, du *nitre* inaltéré. Mais encore un coup, cela ne prouve rien en faveur de l'acide vitriolique *imploré* dans la théorie de Stahl : plus de terre étend, *disgrege* davantage le *nitre*, tout comme elle fourniroit plus d'acide vitriolique, si ce réactif étoit de quelque chose dans cette décomposition.

L'expérience de Neuman que je viens d'annoncer, est celle-ci : si on mêle exactement du *nitre* & du soufre, l'un & l'autre en poudre, & qu'on allume le soufre, le soufre brûle paisiblement parmi le *nitre*, & se consume tout entier sans enflammer le *nitre* & sans produire d'autre changement sur ce sel, que de le fondre, comme fait un feu léger. Neuman a répété cette expérience sur des mélanges faits à seize différentes proportions, & toujours avec le même succès.

Les Apoticaires préparent diversement le *nitre* pour les usages médicinaux. Premiérement, ils purifient par la cristallisation le *nitre* de la troisieme cuite : nous avons déja parlé de cette opération. Il faut pour l'usage médicinal, tout comme pour les usages chimiques philosophiques, ne prendre que les premieres cristallisations, & réserver les dernieres pour des usages où la pureté du *nitre* est moins essentielle, par exemple pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. Il faut encore observer qu'il faut se garder soigneusement de la

puérilité, qu'on eſt bien étonné de trouver encore dans Zwelfer, de diſſoudre le *nitre* qu'on veut purifier dans des eaux *diſtillées* aromatiques. Le principe odorant ne *comporte* point les évaporations implorées dans cette opération. *Voy.* ODORANT, PRINCIPE.

Secondement, ils préparent le *nitre* purifié, en le mettant en fuſion, jettant à diverſes repriſes à ſa ſurface une quantité de *nitre* fort indéterminée (Nicolas Lemery n'en emploie qu'un ſoixante-quatrieme; beaucoup d'artiſtes en demandent environ un dixieme), & verſant après la déflagration, la matiere ſur une plaque de cuivre bien nette & bien ſeche. Le *nitre* ainſi préparé s'appelle *criſtal mourant*, *ſel prunelle*, *de prunelle* ou *de brunelle*, & dans quelques pharmacopées *nitre préparé*, & *nitre en tablettes*, *nitrum tabulatum*.

Les Pharmacologiſtes raiſonnables regardent cette préparation comme infidelle, inutile & même vicieuſe. C'eſt, en effet, une vraie décompoſition: en ſuppoſant même, comme on le ſuppoſe communément, que le ſoufre agit réellement ſur la compoſition chimique du *nitre*, qu'il détonne vraiment avec le *nitre* dans cette opération, le criſtal minéral ne ſera qu'un mélange de *nitre* & de tartre vitriolé, dont la proportion eſt comme celle du *nitre* & du ſoufre employés, c'eſt-à-dire dans lequel le tartre vitriolé eſt quelquefois un ſoixantieme, quelquefois un trentieme, un ſeizieme ou un dixieme du tout: donc ce remede eſt premiérement infidele, & ſecondement inutile, puiſque rien n'eſt ſi aiſé que de mêler du *nitre* & du tartre vitriolé ſur le champ & à volonté dans l'occaſion. Mais ſi, comme il peut ſouvent arriver, le ſoufre brûle paiſiblement à la ſurface du *nitre* que l'artiſte n'aura pas aſſez *chauffé*, l'opération ſera abſolument vaine, puiſque le *nitre* n'aura abſolument rien éprouvé que la fuſion. Or cette fuſion privant toujours le *nitre* d'une partie de ſon eau de criſtalliſation, & le rendant par-là un peu âcre & *mordicant*, & d'ailleurs diſpoſé à s'humecter & à ſe ſalir dans les boutiques, il eſt clair que cette préparation eſt non-ſeulement vaine & infidelle, mais encore vicieuſe. Le *nitre* purifié doit donc, dans tous les cas, être préféré au criſtal minéral.

Le *nitre* appellé *eſſenſiſſicatum* ou *inſuccatum* dans pluſieurs pharmacopées, allemandes ſur-tout, eſt du *nitre* diſſous dans des infuſions, décoctions ou ſucs de plantes, ou de fleurs, ou bien dans des diſſolutions de ſucre, de ſels tels que celui de ſaturne, *&c.* & évaporé juſqu'à ſiccité. Il eſt ſpécifié par le nom des diverſes matieres employées à cette préparation, ce qui fait le *nitrum violatum*, *roſatum*, *ſchordiatum*, *ſaccharatum*, *ſaturninum*, *&c.* On trouve encore dans ces pharmacopées un *nitrum perlatum*, *corallatum*, *&c.* c'eſt-à-dire cuit ou évaporé à ſiccité, en remuant la diſſolution juſqu'à ce qu'elle commence à s'épaiſſir, avec des perles, du corail, ou d'autres terres abſorbantes en poudre. Le *nitrum nitratum cryſtalli nitri*, ou *draco fortificatus*, des mêmes pharmacopées, eſt le *nitre ſurſaturé* de ſon propre acide. Toutes ces préparations ſont à-peu-près inconnues dans nos pharmacopées, & abſolument exclues de notre pratique; & certes ce n'eſt-là réellement qu'un vain fatras.

Les Médecins françois n'emploient que le *nitre* purifié, & même ils l'emploient rarement, du moins en comparaiſon des Médecins allemands modernes, & ſur-tout des ſtahliens. Juncker a écrit d'après Stahl, que le *nitre* méritoit preſque le premier rang parmi les remedes les plus précieux, *inter ſumma artis medicæ præſidia*; & le traité où Stahl célebre tant le *nitre*, a pour titre: ***De uſu nitri medico Polychreſto.***

Les vertus attribuées au *nitre*, d'après cette vicieuſe méthode qui ne ſubſiſte que trop encore, de déſigner les propriétés des remedes par l'interprétation de leurs effets cachés; ces vertus, dis-je, ainſi évaluées, ſont la vertu rafraîchiſſante, tempérante, ſelon Hoffman réſolutive, ſelon Stahl coagulante, antiphlogiſtique, antiaphrodiſiaque, pectorale.

Mais pour expoſer, ſelon la méthode que nous avons préférée, des propriétés plus évidentes, plus poſitives du *nitre* pris intérieurement, nous diſons d'après l'expérience, que le *nitre* eſt diurétique lorſqu'on le donne à petite doſe, à celle d'un gros ou de deux tout au plus, dans une quantité de tiſane deſtinée à fournir la boiſſon d'un jour entier, & purgatif à une doſe plus honnête, & même à cette même doſe donnée en un ſeul

verre; qu'il fait merveilles étant mêlé avec le kinkina dans les fievres intermittentes, principalement quotidiennes accompagnées de chaleur excessive; & dans les fievres de cette classe, principalement dans les quartes, lorsque l'excès vicieux de sérosité, *colluvies serosa*, existe ou est imminent. Secondement, étant ajouté aux tisanes sudorifiques, aux émulsions, aux décoctions des farineux, ordonnées contre les rhumatismes, & quelquefois dans des maladies de la peau. Troisiémement, dans les tisanes appropriées aux ophtalmies anciennes & rebelles. Quatriémement, qu'il mérite un rang distingué parmi les remedes sécondaires des inflammations, & principalement des éréspeles. Cinquiémement, qu'il est d'un usage très-utile dans le commencement des gonorrhées virulentes; qu'il calme les érections douloureuses & les ardeurs d'urine, qui sont les symptomes communs de cette maladie; & que non-seulement il n'empêche point l'écoulement utile, presque nécessaire, qui en fait l'essence, en enfermant (comme on dit d'après un proverbe vulgaire, & une erreur *rationnelle*) le loup dans la bergerie; mais qu'au contraire les tisanes rafraîchissantes *nitrées* & les émulsions *nitrées*, provoquent & entretiennent convenablement ce flux. Sixiémement, c'est le remede le plus usité contre les coliques ou douleurs néphrétiques, il n'est pourtant pas lythontriptique. Septiémement, on le combine utilement avec les hydragogues dans le traitement des hydropisies. Enfin on dit qu'il modere l'appétit vénérien, & qu'il prévient les pollutions nocturnes.

Les végétaux éminemment nitreux, & d'ailleurs dépourvus de tout principe médicamenteux-actif, tels que sont la bourrache, la buglose, la pulmonaire, la pariétaire, *&c.* n'exercent des vertus vraiment médicamenteuses qu'à raison de ce principe. Or comme ces plantes tiennent un rang distingué parmi les béchiques ou pectoraux appellés *incisifs*, la vertu pectorale-résolutive du *nitre*, célébrée par plusieurs modernes, & confirmée par des expériences directes, est d'ailleurs établie par les effets reconnus de ces plantes.

Le *nitre* entre dans la poudre tempérante de Stahl, *voyez* POUDRE TEMPÉRANTE. Il est dit dans la *derniere édition de la Pharmacopée de Paris*, qu'il entre dans l'anti-hectique de *Poterius* & dans le *lilium* de Paracelse, & qu'il sert à la préparation de l'antimoine diaphorétique, *&c.* Or, comme le *nitre* concourt absolument & exactement de la même maniere à la production de ces trois médicamens, on ne devine point pourquoi on dit du *nitre* qu'il entre dans les deux premiers, & qu'il sert à la préparation de l'autre. Quoi qu'il en soit, le *nitre* sert à la préparation de l'antimoine diaphorétique, & n'entre point dans la composition de l'anti-hectique, ni dans celle du *lilium. Voyez ces trois articles.*

On emploie le *nitre* à quelques usages médicinaux extérieurs: on le dissout dans les gargarismes anti-inflammatoires, & quelquefois, quoique rarement, dans les lavemens laxatifs. Il entre dans la composition de la pierre médicamenteuse, divine ou ophtalmique de Crollius, & de quelques autres auteurs, *&c.* (*b*)

NITREUX, ACIDE (*Chimie & Mat. méd.*) L'acide *nitreux* est un des trois acides minéraux, c'est-à-dire, un des sels primitifs, un de ceux dont les Chimistes n'ont point encore opéré la décomposition, & qui concourent, comme principes, à la formation de plusieurs composés chimiques. *Voy.* SEL.

Les qualités extérieures & particulieres de l'acide *nitreux* sont celles-ci: lorsqu'il est suffisamment concentré, il est d'un rouge plus ou moins vif, plus ou moins orangé ou pâle selon son degré de concentration; il exhale en très-grande abondance des vapeurs de la même couleur, même par le grand froid, & au point qu'un flacon à demi plein de cette liqueur, a sa partie vuide constamment & très-sensiblement remplie de ses vapeurs. Lorsqu'il est très-foible, il n'a point de couleur. Un phénomene fort singulier, c'est que si on affoiblit un acide *nitreux* un peu fort en y mêlant de l'eau, il devient vert sur le champ, mais cette couleur ne dure point. De l'acide *nitreux* assez foible pour être décoloré, peut néanmoins être encore un peu fumant, & les vapeurs qu'envoie celui-ci ont encore une légere teinte rouge. Toutes ces vapeurs sont suffoquantes & d'une odeur détestable. Il est beaucoup plus pesant que l'eau; &, malgré l'espece de volatilité annoncée par cette

émission continuelle de vapeurs ; il est susceptible de concentration par la distillation qui fait élever un phlegme foiblement acide ; & qui retient l'acide comme plus fixe. Cet acide *nitreux* ainsi déphlegmé ne jette pourtant point de vapeurs, à moins qu'il ne soit agité par une chaleur considérable ; en sorte qu'il paroît que quoique l'acide *nitreux* jette d'autant plus de vapeurs qu'on l'a plus concentré d'avance immédiatement, par les circonstances de la distillation par laquelle on le retire du nitre ; il paroît, dis-je, que la matiere de ces vapeurs pourroit bien n'être pas une émanation pure & simple de l'acide *nitreux*, mais une substance un peu diverse.

Les qualités spécifiques & essentielles, ou proprement chimiques de l'acide *nitreux*, sont ses affinités avec diverses substances, la génération des nouveaux êtres chimiques qui résultent de sa combinaison avec ces substances, & l'ordre ou le degré de ses affinités avec ces substances par rapport aux autres acides.

L'acide *nitreux* se combine avec le phlogistique, & forme avec ce soufre éminemment inflammable, qui est le vrai principe de la déflagration du nitre. *Voyez l'article précédent.*

Il dissout l'alkali fixe, tartareux ou *nitreux*, & forme avec, le nitre appellé *régénéré*, qui n'est autre chose que le vrai nitre parfait. *Voyez l'article précédent.*

Il produit par sa combinaison avec l'alkali fixe, de soude ou marin, le nitre quadrangulaire ou cubique dont il a été parlé aussi dans *l'article précédent.*

Il compose avec l'alkali volatil le sel ammoniacal *nitreux*. *Voyez sous le mot* SEL.

Avec les terres calcaires, un sel dont les propriétés sont rapportées à *l'article* CHAUX. *Voyez cet article.*

Il dissout l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb, le mercure, l'antimoine, le zinc, le cobhalt, le bismuth, & l'arsenic en partie, en un mot, toutes les substances métalliques excepté l'or, & même ce dernier métal, d'après une expérience véritablement exposée assez obscurément dans les *Mém. de Suede*, par M. Brandt. Nous ne parlons pas de la platine, à cause des justes soupçons de M. Margraf contre l'opinion qui fait regarder cette matiere métallique comme une nouvelle espece de métal. *Voyez* avec quelles circonstances l'acide *nitreux* agit sur chacune de ces matieres, & quels sont les produits de ces diverses combinaisons, aux *art. particuliers* ARGENT, CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, MERCURE, BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, ARSENIC, COBHALT ; *voyez aussi* OR & PLATINE.

L'acide *nitreux* concentré subit avec les huiles une effervescence violente, suivie de l'inflammation. Ce phénomene est rapporté & examiné à *l'article* HUILE. *Voyez cet article.*

L'action de l'acide *nitreux* sur l'esprit-de-vin, la nature des principaux produits de cette réaction, savoir, une huile éthérée très-subtile, & l'esprit de nitre dulcifié, & la maniere d'obtenir ces produits sont exposés à *l'article* ÉTHER NITREUX. *Voyez cet article.*

L'acide nitreux dissout aussi le camphre, & produit avec cette substance, trop peu définie jusqu'à présent, une liqueur singuliere connue des Chimistes sous le nom d'*huile de camphre*. *Voyez* CAMPHRE.

L'acide *nitreux* foible épaissit singuliérement les huiles par expression. C'est sur cette propriété qu'est fondée la préparation d'une assez puérile composition pharmaceutique, connue sous le nom de *baume d'aiguilles*, & qui n'est autre chose que l'huile d'olive qu'on a fait nager sur de l'acide *nitreux* dissolvant actuellement quelques aiguilles, & qui a été épaissie en consistance de baume dans cette opération.

Enfin, le soufre commun, pénétré par des vapeurs d'acide *nitreux*, est singuliérement altéré dans sa consistance ; il devient mol, ductile, flexible comme du cuir mouillé.

L'acide *nitreux* ne dissout point les safrans & chaux métalliques vraies, telles que le safran de Mars, le colcothar, le safran de Vénus, l'antimoine diaphorétique, *&c.*

L'acide *nitreux* n'est point inflammable par lui-même. Sa prétendue spécification

par le phlogistique n'est fondée sur rien que sur la couleur de cet acide, ce qui est encore un indice bien contestable; *voyez* PHLOGISTIQUE. Car l'influence de l'acide *nitreux* dans la production des inflammations, déflagrations, détonnations, calcinations, *&c.* ne prouve rien pour la présence de ce principe. On explique tous ces phénomenes bien plus naturellement, plus simplement, d'après une exacte analogie, par la grande affinité de l'acide *nitreux* avec le phlogistique. En effet l'acide vitriolique & l'acide du sel marin, dans lesquels on ne suppose point ce principe, n'en ont pas moins une affinité plus ou moins grande avec lui, & n'en sont pas moins propres à produire avec les substances phlogistiques des mixtes & des phénomenes, par lesquels ils ne différent qu'accidentellement, seulement quant au plus & au moins de l'acide *nitreux*.

Voici l'ordre d'affinité des différentes substances ci-dessus mentionnées avec l'acide *nitreux*. Le phlogistique, le soufre, l'arsenic, l'un & l'autre alkali-fixe, l'alkali volatil, les terres absorbantes (ces deux dernieres substances se précipitent réciproquement dans diverses circonstances), le fer, le cuivre, le plomb, le mercure, l'argent. L'ordre des autres substances métalliques n'a pas été observé, du moins publié.

L'ordre d'affinité de l'acide *nitreux* & des autres acides à l'égard de diverses substances est celui-ci : il occupe le second rang eu égard aux sels alkalis, tant fixes que volatils, & aux terres absorbantes : l'acide vitriolique a plus de rapport que l'acide *nitreux* avec tous ces corps; mais ce dernier acide en a davantage avec ces mêmes corps, que l'acide du sel marin, que l'acide végétal, & que l'acide animal. M. Margraf rapporte dans son *Mémoire sur le sel microcosmique*, une expérience qui semble prouver que l'acide microcosmique a plus de rapport avec l'alkali-fixe que l'acide *nitreux*; mais cette expérience n'est rien moins que décisive. *Voyez* SEL MICROCOSMIQUE.

L'acide *nitreux* a moins de rapport que l'acide du sel marin avec toutes les substances métalliques que l'un & l'autre de ces acides dissolvent. L'ordre de rapport de l'acide vitriolique & de l'acide *nitreux* avec les corps que l'un & l'autre attaquent, n'est bien constaté que sur un petit nombre de sujets; il l'est, par exemple, sur l'argent & sur le mercure, avec lesquels l'acide vitriolique a plus de rapport qu'avec l'acide *nitreux*. La table de Geoffroi peut pourtant subsister assez généralement en ce point particulier qui met l'acide *nitreux* après l'acide marin, & l'acide vitriolique dans l'ordre des rapports des acides minéraux avec les substances métalliques, & qui le place à cet égard avant l'acide du vinaigre. *Voyez* RAPPORT & PRÉCIPITATION.

L'esprit de nitre differe à quelques égards selon l'intermede qu'on a employé à sa préparation. Selon Stahl, l'acide *nitreux* le plus fixe est celui qu'on retire par l'intermede du bol; celui qu'on retire avec l'alun l'est moins, mais cependant plus que celui à la distillation duquel on a employé le vitriol. Celui qu'on retire du nitre bien séché, par l'intermede de l'huile de vitriol bien concentrée, est le plus concentré, le plus pesant, le plus rutilant, le plus fumant qu'il est possible. L'acide *nitreux* de couleur bleue & singuliérement volatil de Stahl, est préparé en distillant une demi livre de nitre pur, une livre de vitriol calciné au rouge, & trois onces de *magnes arsenicalis*. *Voyez* VITRIOL & *MAGNES ARSENICALIS*. L'acide *nitreux*, distillé avec les terres bolaires, s'appelle communément *esprit-de-nitre*, & celui qui est distillé avec le vitriol, *eau-forte*. Les acides obtenus par ces deux divers intermedes, peuvent différer réellement, selon diverses circonstances du manuel, & porter des différences dans plusieurs travaux; mais la différence prétendue essentielle, déduite du mélange estimé infaillible d'acide *nitreux* & d'acide vitriolique dans l'eau-forte, est fondée sur une théorie fausse, chimérique, sur l'ignorance de la doctrine des rapports, & de la volatilité respective de l'acide vitriolique adhérant à sa base, & de l'acide *nitreux* dégagé.

Les usages médicinaux internes de l'acide *nitreux* sont fort bornés, ou plutôt on n'emploie presque point l'acide *nitreux* intérieurement. Sylvius Deleboë vante pourtant l'acide *nitreux*, soit simple soit dulcifié, comme le plus efficace des remedes contre les

les vents. D'ailleurs il eſt aſſez généralement avoué qu'il ne poſſede que les qualités génériques des acides. On a donné la préférence, dans l'uſage, aux deux autres acides minéraux, à cauſe de l'odeur déſagréable du nitre, & plus encore à cauſe d'une qualité virulente que cette odeur y a fait ſoupçonner.

On s'en ſert extérieurement avec ſuccès & commodité pour ronger les verrues.

Il a pluſieurs uſages pharmaceutiques officinaux : outre cette ridicule préparation du baume d'aiguilles dont nous avons déjà parlé, & de l'huile de camphre dont on a fait un remede, il concourt à la formation, & fournit même le principe vraiment médicamenteux de la pierre infernale, de l'eau mercurielle, du précipité rouge, *&c.* qui ſont de bons corroſifs. L'onguent mercuriel citrin lui doit évidemment une bonne partie de ſon efficacité. *Voyez* MERCURE, *Mat. méd.* On trouve dans la *nouvelle Pharmacopée de Paris*, *ſur l'eſprit-de nitre*, la même inexactitude que nous avons déjà relevée ſur le nitre : il y eſt dit que l'acide *nitreux* entre dans le ſublimé corroſif, dans le précipité blanc, *&c.* On aura de la peine à faire croire cela aux Apoticaires inſtruits à qui ce code eſt deſtiné. *Voyez* MERCURE, CHIMIE, PRÉCIPITATION & RAPPORT. (*b*)

NITRIE, LE DÉSERT DE (*Géog.*) fameuſe ſolitude de la baſſe Egypte, au pié d'une montagne médiocre auſſi nommée *Nitrie* ; ce déſert a environ 40 milles de longueur. Il eſt borné au N. par la Méditerranée, E. par le Nil, S. par le déſert de Scété, & O. par ceux de Saint-Hilarion & des cellules ; il prend ſon nom d'une grande quantité de nitre dont il abonde. On voyoit autrefois pluſieurs monaſteres dans ce déſert, mais il n'en reſte plus que trois ou quatre : vous en trouverez la deſcription dans Coppin, *voyage d'Egypte*. (*D. J.*)

NITRIE, *le lac de* (*Géog.*) on appelle ainſi un lac qui ſe trouve dans le déſert de *Nitrie*, parce qu'il s'y fait du nitre qu'on appelle *natron* en Egypte. Ce lac paroît comme un étang glacé. Quand le natron eſt dans ſa perfection, le deſſus du ſel reſſemble à un ſel rougeâtre, & ce ſel eſt de l'épaiſſeur de quelques pouces ; au-deſſous de ce premier couvert eſt un nitre noir dont on ſe ſert pour faire la leſſive. Quand on a enlevé ce nitre noir, on trouve le véritable nitre ou *natron*, qui eſt ſemblable à la glace de deſſus, excepté qu'il eſt plus dur & plus ſolide. *Voyez* NATRON. (*D. J.*)

NIVARIA, (*Géogr.*) une des îles Fortunées, ſelon Pline, *liv. VI*, *chap. xxxij*, où il dit qu'elle avoit pris ce nom de la neige qu'on y voyoit perpétuellement. Tous les manuſcrits, ſelon le pere Hardouin, portent *Ninguaria*, mais cela revient au même : cette île doit être l'île de Ténériffe ou l'île d'Enfer, car dans les autres Canaries on ne voit point de neige.

NIVA-TOKA, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt le ſureau commun du Japon, dont on diſtingue néanmoins pluſieurs eſpeces : 1°. le *tadſu*, qui eſt un ſureau à grappes ; 2°. le *jama-toolimi*, qui eſt le ſureau aquatique à fleur ſimple : ſa moëlle ſert de meche pour les chandelles ; 3°. le *mitſe* ou *jamma s'imira*, autre ſureau aquatique, dont les baies ſont rouges, de figure conique, & un peu aplatiſe.

NIUCHE, (*Géog.*) royaume dans la Tartarie orientale, ou Chinoiſe. Le pere Martini dit que les habitans vivent ſous des tentes, qu'ils n'ont preſque aucune religion, & qu'ils brûlent les corps morts. La plus grande montagne qu'on trouve dans le pays eſt celle de Tin, d'où la riviere de Sunghoa prend ſa ſource. (*D. J.*)

NIVE, (*Géog.*) riviere du royaume de Navarre, appellée *Errobi*, dans la langue du pays. Elle deſcend des montagnes de la baſſe Navarre, ſe joint avec l'Adour dans les foſſés de Bayonne, & va ſe jetter dans la mer à une lieue de cette ville. (*D. J.*)

NIVEAU, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument propre à tirer une ligne parallele à l'horiſon, & à la continuer à volonté, ce qui ſert à trouver la différence de hauteur de deux endroits, lorſqu'il s'agit de conduire de l'eau de l'un à l'autre, de deſſécher des marais, *&c.* ce mot vient du latin *libella*, verge ou fléau d'une balance, laquelle pour être juſte doit ſe tenir horizontalement.

On a imaginé des inſtrumens de pluſieurs eſpeces & de différentes matieres pour perfectionner le nivellement ; ils peuvent tous, pour la pratique, ſe réduire, à ceux qui ſuivent.

Le *niveau* d'air eſt celui qui montre la ligne de *niveau* par le moyen d'une bulle d'air enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre d'une longueur & d'une groſſeur indéterminées, & dont les deux extrémités ſont ſcellées hermétiquement, c'eſt-à-dire fermées par la matiere même du verre, qu'on a fait pour cela chauffer au feu d'une lampe. Lorſque la bulle d'air vient ſe placer à une certaine marque pratiquée au milieu du tuyau, elle fait connoître que le plan ſur lequel la machine eſt poſée eſt exactement de *niveau ;* mais lorſque ce plan n'eſt point de *niveau*, la bulle d'air s'éleve vers l'une des extrémités. Ce tuyau de verre peut ſe placer dans un autre de cuivre, qui a dans ſon milieu une ouverture, au moyen de laquelle on obſerve la poſition & le mouvement de la bulle d'air ; la liqueur, dont le tuyau eſt rempli, eſt ordinairement ou de l'huile de tartre, ou de l'eau ſeconde, *aqua ſecunda*, parce que ces deux liqueurs ne ſont ſujettes ni à ſe geler, comme l'eau ordinaire, ni à la raréfaction & à la condenſation, comme l'eſprit-de-vin.

On attribue l'invention de cet inſtrument à M. Thevenot.

Le *niveau d'air avec pinules* n'eſt autre choſe que le *niveau* d'air perfectionné, auquel on a ajouté quelques pieces pour le rendre plus commode & plus exact : cet inſtrument eſt compoſé d'un *niveau* d'air (*Pl. d'Arpent. fig.* 4.) d'environ 8 pouces de long, & de 7 à 8 pouces de diametre ; il eſt renfermé dans un tuyau de cuivre, avec une ouverture au milieu : les tuyaux ſont placés dans un conducteur ou une eſpece de regle droite d'une matiere ſolide, & longue d'un pié, aux extrémités de laquelle il y a des pinules exactement perpendiculaires aux tuyaux & d'égale hauteur ; elles ſont percées chacune d'une ouverture quarrée, où ſont deux filets de cuivre qui ſe croiſent à angles droits, & au milieu deſquels eſt pratiqué un très-petit trou, pour voir à travers le point auquel on veut viſer. Le tuyau de cuivre eſt attaché au conducteur au moyen de deux vis, dont l'une ſert à élever & à abaiſſer le tube à volonté pour le mettre de *niveau*. Le haut de la boule ou du bec eſt rivé à un petit conducteur qui faille en haut, dont un des bouts eſt attaché à vis au grand conducteur, & l'autre eſt garni d'une vis 5, qui ſert à élever & à abaiſſer l'inſtrument. Cet inſtrument eſt pourtant moins commode qu'un autre dont nous allons parler, parce que, quelque petits que ſoient les trous, ils ſont cependant appercevoir toujours un trop grand eſpace pour qu'il ſoit poſſible de déterminer préciſément le point de *niveau.*

Le *niveau d'air avec lunettes* (*Pl. d'Arp. fig.* 5.) eſt ſemblable au précédent, avec cette ſeule différence qu'au lieu de ſimples pinules, il eſt garni d'un téleſcope qui le rend propre à déterminer exactement ce point de *niveau* à une grande diſtance.

Le téleſcope eſt dans un tuyau de cuivre d'environ 15 pouces de long, attaché au même conducteur que le *niveau ;* par l'extrémité du tube du téleſcope, on fait entrer le petit tube, qui porte le verre oculaire, & un cheveu placé horizontalement dans le foyer du verre objectif 2 ; on peut faire avancer & reculer ce petit tuyau, afin que le téleſcope ſoit propre à différentes vues ; à l'autre extrémité du téleſcope eſt placé le verre objectif ; la vis 3 ſert à élever ou à abaiſſer la petite fourchette qui porte le cheveu, & à le faire cadrer avec la bulle d'air, lorſque l'inſtrument eſt de *niveau :* la vis 4 ſert à faire cadrer la bulle d'air avec le téleſcope, & tout l'inſtrument s'ajuſte ſur un genou.

On regarde M. Huyghens comme l'inventeur de ce niveau, qui a l'avantage de pouvoir ſe retourner, ce qui ſert à en vérifier les opérations ; car ſi après que l'inſtrument a été retourné, le cheveu coupe toujours le même point qu'auparavant, c'eſt une preuve certaine de la juſteſſe de l'opération.

On doit remarquer ici qu'on peut ajouter un téleſcope à telle eſpece de niveau qu'on voudra, lorſqu'il ſera queſtion de prendre le *niveau* d'objets fort éloignés : il ne faut pour cela qu'appliquer une lunettte ſur la baſe ou parallelement à la baſe.

Le *niveau ſimple* a la forme d'une équerre dont les deux branches ſont d'égale longueur. A leur interſection eſt un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat ſur une ligne perpendiculaire au

milieu d'un quart de cercle qui joint les extrémités des deux branches : ce quart de cercle est souvent divisé en 90 degrés, ou plutôt en deux fois 45 degrés pour en marquer le milieu, *voyez fig. 6, lettre F.* On peut faire usage de cet instrument en d'autres circonstances que celles de l'artillerie; pour s'assurer, par exemple, si un plan est de *niveau*, il faut pour cela placer les extrémités de ses deux jambes sur le plan, & le tenir de façon que la corde rase le limbe du quart de cercle. Si elle bat alors exactement sur la division du milieu de ce quart de cercle, on en pourra conclure avec certitude que le plan est de *niveau*.

Le *niveau* des Charpentiers & des Paveurs est une longue regle, au milieu de laquelle est ajustée à angles droits une autre plus petite, qui porte vers le haut un fil avec un plomb, lequel lorsqu'il bat sur une ligne de foi perpendiculaire à la base, marque que la base est horizontale.

Ce *niveau* & celui des Maçons, quoique très communs, sont regardés comme les meilleurs pour les bâtimens; mais leurs opérations ne peuvent s'étendre qu'à de très-petites distances.

Le *niveau* des Canonniers, ou celui dont on se sert pour niveler les canons & les mortiers, est un instrument (*Pl. d'Arpent. fig. 8.*) qui est composé d'une plaque triangulaire, haute d'environ 4 pouces, au bas de laquelle est un arc de cercle de 45 degrés divisé en degrés; ce nombre de degrés étant suffisant pour la plus grande hauteur à laquelle on éleve les canons & les mortiers, & pour donner aux coups la plus grande portée. Au centre de ce segment de cercle est attachée à vis une piece ou espece d'alidade de cuivre, laquelle par le moyen de la vis, peut se fixer ou se mouvoir à volonté; l'extrémité de cette piece de cuivre est faite de façon à pouvoir porter un petit plomb ou index qui marque les différens degrés d'élévation de la piece d'artillerie; cet instrument a aussi un pié de cuivre qui se place sur le canon ou mortier, & qui fait prendre à tout l'instrument une situation verticale quand la piece est horizontale.

L'usage de ce *niveau* se présente de lui-même, & consiste à placer le pié de l'instrument sur la piece à laquelle on veut donner un certain degré d'élévation, de maniere que l'index tombe sur le nombre de degrés proposés.

Le *niveau* des Maçons est composé de trois regles, qui forment en se joignant un triangle isocele rectangle assez ressemblant à la lettre romaine A; du sommet pend une corde qui porte un plomb, & qui lorsque le plan sur lequel est appliqué le *niveau* se trouve horizontal, vient battre exactement sur une ligne de foi marquée dans le milieu de la base, mais qui décline de cette ligne lorsque la surface en question est plus basse d'un côté que d'un autre.

Le *niveau* à plomb ou à pendule est celui qui fait connoître la ligne horizontale au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb au pendule. Cet instrument (*Pl. d'Arpent. fig. 6.*) est composé de deux jambes ou branches qui se joignent à angles droits, & dont celle qui porte la corde ou le plomb a environ un pié & demi de long: cette corde est attachée au haut de la branche; le milieu de la branche où passe le fil est évidé, afin que la corde puisse prendre librement de tous côtés, excepté vers le bas de la jambe, où se trouve une petite lame d'argent, sur laquelle est tracée une ligne perpendiculaire au télescope. Cette cavité pratiquée dans l'une des jambes de l'instrument est couverte de deux pieces de cuivre qui en font comme une boîte, pour empêcher que l'impression du vent ne se fasse sentir à la corde; c'est pourquoi la lame d'argent est couverte d'un verre *G*, pour pouvoir reconnoître quand le plomb bat sur la perpendiculaire. Le télescope est attaché à l'autre branche ou jambe de l'instrument; il a environ deux piés de long, & est garni d'un cheveu placé horizontalement, qui traverse le foyer du verre objectif, & qui détermine le point de *niveau* lorsque le fil & le plomb battent sur la ligne tracée sur la bande d'argent.

Cet instrument tire toute sa justesse de la précision avec laquelle on met le télescope à angles droits sur la perpendiculaire. Il a un genou par le moyen duquel il se soutient sur son pié; l'invention en est attribuée à M. Picard.

Le *niveau* de réflexion eſt celui que forme une ſurface d'eau aſſez étendue, laquelle repréſentant renverſés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, eſt par conſéquent de *niveau* avec le point où l'objet & ſon nuage paroiſſent ſeuls s'unir : il eſt de l'invention de M. Mariotte.

Il y a encore un autre *niveau* de réflexion fait d'un miroir d'acier ou d'autre matiere ſemblable, bien poli & placé un peu devant le verre objectif d'un téleſcope ſuſpendu perpendiculairement, & avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés ; auquel cas la direction perpendiculaire d'un téleſcope ſe changera en horizontale, ou en ligne de *niveau*, c'eſt-à-dire que les rayons qui seront réfléchis du miroir dans la lunette verticale, devront être ſitués horizontalement : ce *niveau* eſt de l'invention de M. Caſſini.

Le *niveau* de M. Huyghens eſt composé d'un téleſcope, *Pl. d'Arpentage*, *fig.* 7, *n*°. 2, en forme de cylindre qui paſſe par une virole où il eſt arrêté par le milieu : cette virole a deux branches plates *b b*, l'une en-haut, l'autre en-bas ; au bout de chacune de ces deux branches eſt attachée une petite piece mouvante, en forme de pince, dans laquelle eſt arrêtée une ſoie aſſez forte, & paſſée en pluſieurs doubles dans un anneau ; l'un de ces anneaux ſert à ſuſpendre le téleſcope à un crochet placé à l'extrémité de la vis 3 ; à l'autre anneau eſt ſuſpendu un poids aſſez peſant, pour tenir le téleſcope en équilibre. Ce poids eſt ſuſpendu dans la boîte 5, qui eſt remplie d'huile de lin, de noix, ou d'autres matieres, qui ne ſe figent pas aiſément, afin de mieux arrêter les balancemens du poids & du téleſcope. Cet inſtrument eſt chargé de deux téleſcopes, fort près l'un de l'autre & exactement paralleles, & placés à contre-ſens l'un de l'autre, afin qu'on puiſſe voir des deux côtés, ſans retourner le *niveau*. Au foyer de l'objectif de chaque téleſcope il doit ſe trouver un petit cheveu tendu horizontalement, & qui puiſſe ſe lever & s'abaiſſer ſuivant le beſoin, par le moyen d'une petite vis. Si le tube du téleſcope ne ſe trouve point de *niveau* lorſqu'on le ſuſpend, on y met au-deſſus un anneau ou virole 4, & on l'y fait couler juſqu'à ce qu'il ſe ſoit mis de *niveau*. Le crochet auquel l'inſtrument eſt ſuſpendu, eſt attaché à une croix plate de bois, laquelle porte à l'extrémité de chacun de ſes bras d'autres crochets, qui ſervent à garantir les téleſcopes d'une trop grande agitation dans les différens uſages qu'on en peut faire, ou quand on les tranſporte d'un lieu en un autre. Cette croix de bois eſt renfermée dans une autre croix qui ſert comme de caiſſe à l'inſtrument, mais dont on laiſſe les deux extrémités ouvertes, afin que le téleſcope puiſſe être garanti des injures du temps, & qu'il ſoit toujours en état de ſervir. Le pié de l'inſtrument eſt une plaque de cuivre ronde, à laquelle ſont attachées trois viroles à charnieres, dans leſquelles ſont placés trois bâtons qui forment le pié ſur lequel ſe place la boîte.

Niveau à équerre, eſt un inſtrument qui fait l'office d'un *niveau*, d'une équerre, d'une regle à jambes. *Voyez* Niveau, *&c.*

Cet inſtrument qui eſt repréſenté dans la *Pl. d'Arpentage*, *fig.* 22, eſt composé de deux branches, larges environ d'un pouce, qui s'ouvrent & qui ſe ferment comme une regle à deux jambes.

Chacune de ces branches eſt percée dans le milieu pour recevoir une eſpece de langue, ou une piece de cuivre fort mince, attachée à l'une des deux ; moyennant laquelle ces deux branches peuvent être appliquées l'une à l'autre exactement. L'uſage de cette langue conſiſte en ce que, ſi l'on place ſon extrémité dans la branche où elle n'eſt pas attachée, & où il y a une cheville qui la tient ou l'arrête, les deux branches ſeront alors à angles droits. On met pareillement ſur la tête de cet inſtrument une piece de cuivre quarrée, avec laquelle l'inſtrument tient lieu d'une équerre ; au bas de l'angle de la piece de cuivre eſt un petit trou, auquel eſt attachée une petite corde avec un plomb : cette corde tombant le long d'une ligne perpendiculaire, tracée ſur la langue ou piece de cuivre, fait voir ſi l'inſtrument eſt de *niveau* ou non, quand on l'applique ſur quelque choſe que ce puiſſe être. *Chambers.* (*E*)

Niveau, (*Hydraul.*) le *niveau* dont on ſe ſert dans l'hydraulique eſt ordinaire-

ment un *niveau* d'eau à fioles, qui est un grand tuyau de fer-blanc d'un pouce de grosseur, & de quatre piés de long, (*voyez nos Pl.*) soutenu dans son milieu par deux liens de fer, & par une douille. Au milieu, & aux deux extrémités, sont soudés trois bouts de tuyaux qui se communiquent, & dans lesquels on met des fioles de verre du même diametre qui y sont jointes avec de la cire ou du mastic. On remplit le tout d'une eau rougie avec du vinaigre ou du vin, pour qu'elle puisse mieux se distinguer de loin.

On a perfectionné cet instrument en écartant d'environ deux lignes le tuyau du milieu de l'alignement des autres, ce qui sert de pinules & dirige beaucoup mieux le rayon visuel.

Pour établir cet instrument sur le terrein, on met dans la douille qui est dessous le tuyau, un bâton pointu que l'on fiche en terre, & on assure le *niveau* le plus droit qu'il est possible, en le pointant du côté où doit se faire le nivellement. Il y a même des instrumens où il y a un plomb dessous pour le mettre parfaitement droit, d'autres où il y a un genou avec trois douilles, ce qui facilite de se retourner de tous sens, sans déplacer l'instrument. Quant à la maniere d'opérer, *voyez* NIVELLEMENT. (*K*)

NIVELLE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas autrichiens, dans le Brabant wallon, diocèse de Namur. On l'entoura de murailles l'an 1220 : elle est remarquable par son abbaye de chanoinesses, filles nobles, qui peuvent sortir & se marier. Elles s'habillent le matin en religieuses, & l'après-dînée en séculieres : on nomme leur abbesse, la *princesse de Nivelle.* Sa nomination appartient au souverain, après que les chanoinesses lui ont présenté trois sujets de leur corps. *Jean de Nivelle*, dont on fait tant de contes, n'est autre chose qu'un homme de fer au haut d'une tour auprès de l'horloge de la ville, & qui sonne les heures avec un marteau. *Nivelle* est à cinq lieues de Bruxelles, sept de Namur, & à neuf de Louvain. Il y a comme dans les autres villes du Brabant, peu de peuple, & nombre de couvens. *Long.* 21. 54. *lat.* 50. 36. (*D. J.*)

NIVELLE (LA) *Géog. Hist.* beau château en Bourgogne, à demi-lieue de Saint-Jean-de-Lône & cinq lieues de Dijon : nous n'en parlons ici que pour rapporter un trait de patriotisme digne de passer à la postérité.

Le général Galas, à la tête d'une formidable armée, entra en Bourgogne, où il prit & brûla presque tous les bourgs & villages le long de la Saône, en 1636 ; voulant s'assurer un passage sur cette riviere, il vint mettre le siege devant Saint-Jean-de-Lône.

Gerard-Jacquot du Magni, baron d'Esbarres, & Claude-Jacquot de Tremont son fils, quitterent leur château de *la Nivelle*, & vinrent s'enfermer dans Saint-Jean-de-Lône pour aider à le défendre. Quelques amis représenterent à ce vieillard vénérable, qu'il devroit du moins soustraire à ce péril éminent un fils d'un âge encore tendre, le seul héritier de son nom & de ses grands biens, en l'envoyant dans un lieu de sûreté jusqu'à ce que l'orage fût passé : mais ce généreux vieillard les regardant de travers, leur reprocha la lâcheté de ce conseil : « oui, » dit-il, je plongerois mon épée dans le » cœur de mon fils, si je savois qu'il eût la » moindre part à cette démarche : ni lui » ni moi ne pourrons jamais trouver une » plus belle occasion de servir la patrie, & » de verser notre sang pour la défense d'une » ville d'où dépend le salut de la Bourgogne » & le destin de la France ».

En effet les braves du Magni rendirent de grands services pendant le siege, & animerent la garnison & les bourgeois par leurs exemples & leurs conseils. Le pere se fit porter sur la breche, où assis dans un fauteuil, il tiroit sans cesse contre l'ennemi, ayant à ses côtés des domestiques occupés à charger continuellement ses armes. De Tremont, son digne fils, payoit de sa personne dans les occasions les plus périlleuses. Enfin soutenus par la valeur de 400 habitans, ils forcerent une armée de 80000 hommes, qui avoit livré inutilement trois assauts, dont le dernier dura quatre heures, à lever le siege & à se sauver dans les bois & prairies inondées par la Saône, où il en périt un grand nombre. On trouva dans leur camp quantité d'armes & de charrettes à essieu de fer, chargées de grains & de

pains de munition qu'on amena dans la ville. *Voyez* SAINT-JEAN-DE-LÔNE, ci-après; *le Commentaire* de M. de la Mare, & *la Guerre des deux bourgs*, par M. Beguillet.

M. d'Uſſieux, dans ſon drame ſur ce ſiege mémorable, met au nombre de ſes trois héros, défenſeurs de la patrie, le brave Jacquot du Magni. Le château de *la Nivelle* appartient aujourd'hui à M. Berbis de Rancy, un des plus reſpectables ſeigneurs de la province. (*C*)

§ NIVELLE, (*Géog. Hiſt.*) Voici l'explication du proverbe du *chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle.* Jean II, baron de Montmorenci, avoit épouſé en premieres noces Jeanne de *Foſſeux*, baronne de *Nivelle*, de Foſſeux & autres terres en Flandres; il en eut deux fils, Jean, ſeigneur de *Nivelle*, & Louis, baron de Foſſeux. Après la mort de Jeanne, ſon mari ſe remaria à Marguerite d'Orgemont, dont il eut Guillaume, héritier des biens de la maiſon de Montmorenci, d'où deſcendoit le connétable: Jean & Louis haïſſant leur belle-mere, ſe retirerent en Artois & en Flandres, où ils fonderent deux branches de la maiſon de Montmorenci.

Ils s'attacherent au duc de Bourgogne, comte de Flandres, contre Louis XI. Leur pere les ſomma de revenir, à ſon de trompe. N'ayant point comparu, il les traita de *chiens* & les déshérita. La ſommation faite à Jean de *Nivelle* & ſon refus de comparoître, ont donné lieu, ſuivant le P. Anſelme & M. Déſormeaux, nouvel hiſtorien de cette maiſon, au proverbe ſi connu: *Il reſſemble au chien de Jean de Nivelle, qui s'enfuit quand on l'appelle.* (*C*)

NIVELLEMENT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'opération qu'on fait avec un niveau, pour connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. *Voyez* les regles du *nivellement*, dans le *Dictionnaire univerſel de Mathém. & de Phyſique*, à l'article compris ſous ce terme. *Voyez* auſſi le *Traité du nivellement* de M. Picard, Paris, 1684, *in-4°.* C'eſt le meilleur traité qui ait été mis au jour ſur cette matiere. (*D. J.*)

NIVELER, v. act. & NIVELLEMENT, ſ. m. eſt trouver avec un inſtrument deux points également diſtans du centre de la terre, & l'objet du *nivellement* eſt de ſavoir préciſément combien un endroit eſt élevé ou abaiſſé au-deſſus de la ſuperficie de la terre.

Il y a deux ſortes de niveaux, le vrai & l'apparent.

Le vrai niveau eſt une ligne courbe puiſqu'elle parcourt une partie de la ſuperficie du globe terreſtre, & que tous les points de ſon étendue ſont également éloignés du centre de la terre.

Le niveau apparent eſt une ligne droite qui doit être corrigée ſur le vrai niveau dont les tables ſont dans pluſieurs ouvrages; en ſorte que dans 300 toiſes de long, on trouve un pouce d'erreur, & près d'un pié ſur 1000 toiſes.

On évite l'obligation de corriger le niveau apparent ſur le vrai niveau, en ſe retournant d'équerre ſur les deux termes d'un *nivellement*, & c'eſt ce qu'on appelle *un coup de niveau* compris entre deux ſtations. On donne rarement des coups de niveau de 300 toiſes de long d'une ſeule opération; la portée de la vue eſt trop foible pour s'étendre ſi loin, à-moins qu'on n'applique au niveau une lunette à longue vue.

Les réfractions cauſées par les vapeurs rompent le rayon viſuel, ſuivant qu'elles ſont plus denſes ou plus épaiſſes. Dans les petits *nivellemens* l'erreur eſt inſenſible; dans les grands, il faut placer le niveau à-peu-près à pareille diſtance des points requis; quoique ces points ne ſoient pas de niveau avec l'œil du niveleur, ils le ſont cependant entre eux, puiſque les réfractions ſont égales à des diſtances égales & poſées ſur un même plan.

Il y a deux ſortes de *nivellemens*, le ſimple & le compoſé.

Le *nivellement* ſimple eſt celui qui ſe fait d'un lieu peu éloigné d'un autre, comme de 100 toiſes, & d'une ſeule opération.

Le compoſé s'entend de celui qui demande de pluſieurs opérations de ſuite dans une diſtance conſidérable.

Quand on veut opérer ſur le terrain, il faut être pluſieurs pour porter les jalons, les remuer ſuivant la volonté du niveleur, changer & établir le niveau à chaque ſtation. On ne doit point parler dans les grandes diſtances où la voix ſe perd faci-

fement; des fignes dont on conviendra, feront connoître tout ce qu'on voudra dire; fi en alignant un jalon fur une ligne, il verfe du côté gauche, il faut montrer avec la main, en la menant du côté droit, que ce jalon doit être redreffé du côté droit; comme auffi en hauffant ou baiffant la main, fignifier qu'il faut baiffer ou hauffer un jalon.

Faites choix d'un temps doux fans vent, fans pluie, ni grand foleil; toutes chofes qui nuifent à la vue par les réfractions, qui caufent bien des différences en hauffant ou abaiffant le rayon vifuel; un temps un peu fombre & couvert eft plus favorable pour *niveler*, & les yeux découvrent plus facilement les objets éloignés.

Outre les jalons qui fervent dans un *nivellement* fait en plat pays, il faut avoir encore des perches de 12 à 15 piés de long, pour mefurer par ftation la pente des montagnes; les uns & les autres feront garnis par en-haut de cartons blancs coupés à l'équerre & immobiles.

Pour opérer, on établit le niveau fuivant ce qui eft dit au *mot* Niveau; on fe met à quelque diftance du niveau comme à trois ou quatre piés; on pofe l'œil & on s'aligne fur la furface de la liqueur comprife dans les fioles, qui conduit votre rayon vifuel *A A A*, *voyez les Planch.* fuivant lequel on fait arrêter à la diftance requife un jalon ou une perche, par des hommes qui les hauffent ou les baiffent jufqu'à ce que le carton fe trouve jufte à cette ligne de mire. Quand le niveleur a déterminé un point entre deux grandes perches avec un jalon portatif & garni de carton, on le marque à fleur de ce carton avec de la craie blanche ou noire fur les grandes perches. Il faut toujours obferver de partir d'un endroit déterminé & remarquable, afin qu'on puiffe fe régler là-deffus, & tenir le pié de l'inftrument toujours de la même hauteur dans toutes les ftations, pour éviter l'embarras de fouftraire des élévations différentes; une mefure de quatre piés convient affez par-tout.

Premiere pratique. Niveller un terrain de 250 toifes de longueur, fur cinq piés & demi de pente; ce qui s'appelle un *nivellement fimple*.

Soit les deux points donnés *A* & *B*, *voyez les Planches*, établiffez l'inftrument dans le milieu de ces deux diftances, comme en *C*, pofez un jalon garni d'un carton en *A*, & faites-le hauffer ou baiffer, fuivant la fuperficie des liqueurs comprifes dans vos fioles, c'eft-à-dire, jufqu'à ce qu'il fe trouve jufte à la ligne de mire *D D*; retournez-vous enfuite fur l'autre terme du *nivellement* vers *B*, & pofez une perche ou jalon de la même maniere que l'autre; enfuite mefurant celui des jalons, dont la place eft déterminée, tel que celui *A*, d'où vous êtes parti, prenez-en la hauteur depuis le pié jufqu'y compris le carton, laquelle eft ici fuppofée de 4 piés, & reportez fur celui *B* la même mefure de 4 piés en contre-bas; fi ce dernier jalon ou perche *B*, déduction faite des 4 piés, a 9 piés & demi de haut, la pente fera de 5 piés & demi du point *A* à celui *B*.

Seconde pratique. Niveler une longueur de 800 toifes, où il fe trouve une gorge & un contre-foulevement fur 12 piés de pente, ce qui s'appelle un *nivellement compofé*.

Soit à mefurer une grande diftance, telle que la chûte de la montagne *A* (*fig. 3.*) jufqu'en *B*, avec la fujétion de commencer en *A*, où eft le bâtiment, choififfez le chemin le plus commode & le moins inégal d'*A* en *B*, en le coupant en cinq ftations; établiffez le niveau au point *A*, & dirigez-le vers *B*, où il fera néceffaire de planter un jalon pour mieux aligner; faites tenir une perche à la diftance d'environ 100 toifes du bâtiment, comme en *C* fuppofé de 16 piés de haut, dont vous diminuerez la hauteur du pié du niveau jufqu'à la fuperficie de l'eau, laquelle eft fuppofée de 4 piés, les 12 piés reftans feront l'élévation du point *A* fur celui *C*; tranfportez enfuite le niveau à pareille diftance de *C*; c'eft-à dire à 100 toifes par de-là, comme en *E*, & dirigez-le fur la perche *CD*, où vous marquerez en *F* avec de la craie le coup de niveau, retournez-vous fur l'autre terme qui fera à 100 toifes par-delà l'inftrument, comme en *G*, & faites-y mettre la perche *GH* fuivant la ligne de mire *II*, & vous diminuerez en contre-bas les 4 piés de la

hauteur du niveau : ainsi des 12 piés qu'on suppose qu'a cette perche, il reste 8 piés de baissement. On posera à la troisieme station le niveau dans le milieu du ventre ou gorge *K* de 250 toises, & se retournant successivement sur les deux perches *G H* & *L M*, qu'on aura eu soin de faire poser sur l'alignement, on donnera deux coups de niveau, dont le premier se trouvant au pié de la perche *GH*, & dans la ligne de mire *K*, ne donnera rien à compter ; le second donnera deux piés de haussement en *L*, que vous marquerez avec de la craie sur la perche *L M* ; reportez ensuite le niveau en *O*, qui est le milieu du quatrieme alignement de 90 toises, vous donnerez deux coups de niveau sur les perches posées en *L M* & *N P*, & ayant diminué les 4 piés de l'instrument sur la perche *M*, qui a 10 piés de long, dont deux ont déja été marqués dans le dernier nivelement, il en reste 8, dont 4 pour la hauteur de l'instrument ; ce sera 4 piés de reste, qu'il faut marquer pour le haussement du niveau : enfin ayant établi le niveau en *Q* au milieu de ce terme qui est de 160 toises, diminution faite des 4 piés de la hauteur de l'instrument sur la perche *P N*, on trouve 2 piés de haussement du niveau ; faites ensuite une table *fig. 4.* où seront marqués dans une colonne tous les haussemens du niveau, & les baissemens dans une autre ; on trouvera à la premiere station 12 piés de baissement, huit à la seconde, 2 de haussement à la troisieme, 4 de haussement à la quatrieme, & deux de haussement à la cinquieme & derniere station ; ajoutez ensemble les haussemens, & faites une autre somme des baissemens ; soustrayez l'une de l'autre, c'est-à-dire, la petite de la grande, le reste sera leur différence, qui sera l'évaluation du point *A* sur celui *B*, qui est de 12 piés, suivant la table : ainsi une source trouvée sur la montagne au point *A*, qui sera conduite en *B*, aura 12 piés de pente.

Troisieme pratique. Niveler la descente d'un côteau sans gorge ni remontée.

Soit le regard *A fig. 5.* d'une source trouvée sur le haut d'un coteau, d'où l'on veut conduire l'eau au bassin *B*, & savoir quelle hauteur aura le jet d'eau, posez le niveau au bord du regard *A* ; établissez-le suivant ce qui a été dit ci-dessus, & pointez-le vers le bas *B* ; faites tenir une perche à quelque distance du niveau, comme en *C*, en la faisant hausser ou baisser, jusqu'à ce que le haut du carton se trouve juste à la ligne de mire *D D*, vous prendrez ensuite la hauteur qu'il y a depuis la superficie de l'eau du regard *A* jusqu'à la liqueur comprise dans les fioles, que vous diminuerez & marquerez en contre bas sur la perche *C*, en commençant par en-haut ; on comptera ce qui reste d'*E* en *C*, supposé ici de 4 piés : ayez un papier où vous chifrerez cette premiere station du nivellement & les cinq autres suivantes ; faites ôter cette perche *C* ; & à l'endroit où étoit son pié, reportez le niveau que vous établirez pour la seconde opération, comme vous avez fait dans la premiere, & ensuite par plusieurs stations de *C* en *F*, d'*F* en *G*, de *G* en *H*, d'*H* en *I*, d'*I* en *K*, vous viendrez à l'endroit *B*, où doit être la fontaine jaillissante. Vous supputerez toutes les mesures chifrées sur votre paaier à chaque station, comme d'*A C* 3 piés, de *C* en *F* 6 piés, d'*F* en *G* 5 piés, de *G* en *H* 8 piés, d'*H* en *I* 6 pies, d'*I* en *K* 4 piés. La diminution de la hauteur de l'instrument réglée à quatre piés ayant été faite à chaque station, ce qui a été marqué en contre-bas sur les perches suivant le rayon visuel, on aura en tout, en ajoutant ensemble toutes ces sommes, 32 piés pour la pente générale, depuis le regard *A* jusqu'à la fontaine *B*, qui s'élevera presqu'aussi haut, si la sortie de l'ajustage est proportionnée au diametre de la conduite, & qu'il y ait suffisamment de charge dans le regard *A* pour donner de la force au jet.

Ces trois pratiques renferment toutes les difficultés qui se peuvent rencontrer dans la maniere de *niveler* les eaux ; il ne s'agit que de se les rendre familieres.

On sera sûr d'avoir bien nivelé un terrain proposé, lorsqu'en recommençant l'opération en sens contraire, on retrouvera les mêmes hauteurs & les mêmes mesures, ce qui fera juger si la source peut parvenir à l'endroit où l'on se propose de l'élever.

Il

Il pourroit quelquefois arriver que quoiqu'un nivellement fût exact, l'eau ne monteroit pas toujours à la hauteur requise, après que la conduite seroit posée; ce qui ne peut être attribué qu'aux frottemens causés dans les coudes & jarrets des tuyaux, & dans les contre-foulemens inévitables aux longues conduites, dont les jets diminuent de hauteur, à proportion qu'ils s'éloignent des réservoirs. Le meilleur remede à tous ces accidens est d'avoir toujours un peu plus de pente qu'il ne faut, afin qu'elle suffise pour arriver au point proposé. (*K*)

La figure 9 d'arpentage fait voir que la ligne de vrai niveau. *BCF* est une ligne courbe, différente de la ligne de niveau apparent *BCE*. Dans cette figure *A* est le centre de la terre, & *BCE* une tangente de la terre au point *B*.

Les figures 10 & 11 représentent des opérations de *nivellement* relatives à l'arpentage. Ces figures n'ont pas besoin d'explication pour celui qui aura lu l'article précédent; on y reconnoîtra facilement le niveau, les jalons & les cartons dont les niveleurs se servent. La premiere figure appartient au *nivellement* simple, la seconde au *nivellement* composé. (*E*)

NIVELEUR, s. m. (*Arpent.*) est l'architecte ou le fontainier qui est chargé du nivellement d'un lieu par rapport à un autre. (*K*)

NIVERNOIS, (*Géog.*) province de France, avec titre de duché. Elle est bornée au nord par le pays de Puisaie; à l'orient par le duché de Bourgogne; au midi, par le Bourbonnois; & au couchant, par le Berri. Une partie de cette province a été démembrée du territoire du peuple Ædui, à qui ce pays appartenoit, avec la ville de *Noviodunum*, située sur la Loire, comme le dit Jules-César au septieme livre de la guerre des Gaules. Quant à la partie du *Nivernois* qui est dans le diocèse d'Auxerre, elle a été démembrée des peuples Sénonois, de qui Auxerre dépendoit. Le *Nivernois* a pris le nom qu'il porte aujourd'hui de la ville de Nevers sa capitale, qui, comme on l'a vu à l'*article* NEVERS, a reçu le sien de la petite riviere de Nievre, qui entre dans la Loire sous le pont de cette ville.

Cette province est fertile en bois & en mines de fer. On y trouve aussi auprès de Décise des mines de charbon de terre noire, gras & visqueux. Les rivieres navigables qui arrosent le *Nivernois*, sont la Loire, l'Allier & l'Yone.

Il y a dans le *Nivernois* deux évêchés: celui de Nevers & celui de Bethléem, qui n'est qu'un titre; mais l'évêché de Nevers, qui est suffragant de Sens, vaut plus de quinze mille livres de rente.

Cette province est du ressort du parlement de Paris, & a sa coutume particuliere, rédigée en 1490; mais arrêtée & accordée en 1534, & mise par écrit par-devant les commissaires du roi. Les autres détails du gouvernement de cette province, de son commerce & des revenus que le roi en retire, ne méritent point de nous arrêter.

Ce n'est pas un pays fertile en gens de lettres. Je ne sache que le comte de Bussy-Rabutin qui, né à Epire en 1618, ait écrit avec pureté. On connoît ses ouvrages, sur-tout son histoire amoureuse des Gaules. On sait les fautes qu'il fit à la cour & ses disgraces, auxquelles il fut trop sensible. Il mourut à Autun en 1693. (*D. J.*)

NIVET, s. m. *terme de riviere*, nom que l'on donne sur les ports & dans les chantiers à une remise que le marchand fait à celui qui vient acheter sa marchandise au-dessous de la taxe qui en est faite par les magistrats.

NIULHAN, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale ou chinoise, qui fait partie de celui de Niuche. Les Tartares du pays ont des corselets de peaux de poissons, très-durs & très-forts. Plus loin est la terre ferme de grande étendue, qu'on nomme *Jesso*. *Voyez* JESSO. (*D. J.*)

NIXAPA, (*Géog.*) ville des Indes occidentales dans la nouvelle Espagne, avec un riche couvent de Dominicains. On y recueille de la cochenille, de l'indigo, du sucre & du cacao. Elle est bâtie sur le bord d'une riviere, que l'on croit être un des bras de celle d'Alvarado, à 12 lieues de celle d'Antéquéra. *Long.* 280. 10. *lat.* 15. 20.

NIXII DII, (*Mythol.*) Les dieux appellés *Nixii* étoient invoqués à Rome par des femmes du peuple pour les soulager dans les douleurs de l'enfantement. L'origine de ces dieux est dûe, selon les apparences, à trois statues agenouillées, & dans la posture d'accoucheuses, que Festus dit qu'on voyoit au capitole dans la chapelle de Minerve. Ces statues avoient été apportées de Syrie, après la défaite d'Antiochus par les Romains. (*D. J.*)

NIZAO, (*Géog.*) cap de l'Amérique sur la côte méridionale de l'île San-Domingo; derriere ce cap il s'ouvre une baie remarquable par trois havres qu'on y trouve, & qu'on nomme *Porto-Formoso*, *Zezebin* & *Ocoa*. La flotte espagnole a coutume d'y mouiller. (*D. J.*)

NIZIN, (*Géog.*) petite ville forte de l'empire russien, aux frontieres du palatinat de Kiovie, sur la rive gauche d'un ruisseau qui sépare ce palatinat du duché de Kzernikow. *Long.* 50. 20. *lat.* 51. 45. (*D. J.*)

N K

NKAMBA, (*Luth.*) espece de tambour des habitans du Congo, qui s'en servent particuliérement dans leurs parties de débauche. Le *nkamba* est fait avec une espece de calebasse, fruit de l'arbre appellé *Alikonda*, & qui est longue d'environ deux ou trois piés; ou bien le *nkamba* est fait d'un morceau de bois creux qui n'est couvert que d'un côté : le son de ce tambour s'entend d'assez loin. (*F. D. C.*)

N L

NLANNETONS. Espece de vers noctéluques du royaume de Siam. Le ver luisant est un genre d'insecte coléoptere, à antennes simples, filiformes & pyramidales, dont la tête est cachée à volonté par un large rebord du corselet, & les côtés du ventre pliés en papilles. M. *Geoffroy*, (*Hist. des insectes des environs de Paris*), dit que pendant long-temps l'on n'a connu que la femelle d'une espece de ce genre d'insecte, qui, n'ayant point d'ailes ni d'étuis, rampe sur terre, & ressemble à une espece de ver : on lui a donne le nom de *ver luisant*, à cause de la lueur que cet animal jette pendant la nuit. Effectivement ces femelles apteres ont, ainsi que nous l'avons observé plusieurs fois dans les jardins, dans les campagnes & dans les prairies, pendant l'été & l'automne; ces insectes, dis-je, ont la propriété de luire dans l'obscurité à un degré beaucoup plus considérable que leurs mâles, qui n'ont que quelques points lumineux : cette lumiere phosphorique que jettent les vers luisans femelles est souvent si vive, qu'on la prendroit pour un charbon ardent. Plus l'insecte est en mouvement, plus l'éclat de ce phosphore est vif & d'un bleu-vert brillant. J'ai nourri des vers luisans en l'année 1766, & j'ai observé que quand leur lumiere commençoit à diminuer, il me suffisoit d'agiter, d'irriter l'insecte & de le faire marcher, aussitôt la clarté augmentoit & reprenoit sa premiere vivacité.

Quelques auteurs ont fait mention de cet insecte lumineux sous les noms de *cicindela*, *noctiluca seu noctuvigila*, &c. On voit que toutes ces dénominations sont prises de la lumiere que cet insecte répand pendant la nuit. M. *Géer*, correspondant de l'académie, & le *Réaumur* du Nord, a donné sur cet insecte, dans le second vol. des mémoires présentés à l'académie, un mémoire très-curieux, dans lequel on trouve différentes observations dont nous allons parler.

Ces vers luisans, si communs dans les champs, sont tous des vers femelles, car les mâles ne sont pas si aisés à trouver : ces derniers sont du genre des *cantharides*, ils ont des ailes couvertes de deux fourreaux écailleux. Il paroît qu'il y a des vers luisans de plusieurs especes, & quelques-uns dont les femelles sont ailées comme les mâles, & dont les mâles répandent de la lumiere de même que les femelles. M. *Geoffroy* met dans cette famille le *ver luisant femelle* sans ailes, le *ver luisant hémiptere* & le *ver luisant rouge*.

Le ver luisant femelle que M. *Géer* a observé, étoit long d'environ un pouce & large de trois lignes : il étoit aplati, ainsi que le sont toutes ces especes de vers; il avoit six jambes écailleuses; son corps étoit divisé en

douze parties annulaires & angulaires, chaque anneau étoit recouvert d'une piece horizontale de couleur brune & comme crustacée. Ce ver a, ainsi que les chenilles, neuf stigmates de chaque côté: il a deux antennes & en devant de la tête deux dents longues, courbes & déliées. Cet insecte marche fort lentement; il s'aide de son derriere dans sa marche. M. *Géer* ignore ce qu'il mange; mais il l'a entretenu en vie sur de la terre fraîche, où il avoit mis de l'herbe & quelques feuilles de différentes plantes, ayant remarqué qu'il devenoit foible & languissant quand il le laissoit manquer de terre fraîche. Cet insecte est fort pacifique & craintif; dès qu'on le touche, il retire la tête, se met en boule & reste long-temps immobile. Nous en avons nourri deux ainsi pendant quatre mois.

M. *Géer* sachant qu'ordinairement ces vers luisans femelles n'ont point d'ailes, croyoit ce ver dans son état de perfection, c'est-à-dire, qu'il n'avoit ni à changer de figure, ni à muer; mais il observa que ce ver, après avoir resté quelque temps sur le dos, se changea en une véritable nymphe. Dès qu'il se fut dégagé de sa vieille peau, la nymphe se courba le corps en arc, & perdit par la suite tout mouvement: elle a de particulier, qu'elle ressemble beaucoup à la figure du ver; & qu'immédiatement après le changement de peau, elle peut mouvoir la tête, les antennes & les jambes. Cette nymphe, dès le soir même, répandit une lumiere vive, brillante, ayant une teinte d'un beau vert.

Cette remarque oblige de se détacher de l'idée de galanterie où l'on étoit que cet éclat lumineux étoit un phare allumé qui servoit à attirer le mâle quand il voltige dans les airs, puisque cet insecte brille dans son état d'enfance, dans son état de véritable ver ou larve, & même après qu'il a pris la forme de nymphe, temps où il ne pourroit profiter des caresses du mâle attiré par ce signal amoureux. Il faut donc croire que cette lumiere que répandent les vers luisans, doit leur servir à un usage qui nous est inconnu jusqu'à présent. Toujours paroît-il que cet insecte a la faculté de luire quand il veut, & de faire disparoître sa lumiere quand bon lui semble, soit en se roulant, soit en se contractant.

Le 24 de juin, 14 jours après sa transformation à l'état de nymphe, le ver se retira de sa peau de nymphe, & marcha ensuite de côté & d'autre. Dans cet état, ce ver est propre à la génération: il ne doit plus subir de métamorphose. La figure qu'il a au sortir de la nymphe, a beaucoup de ressemblance avec celle qu'il avoit d'abord, mais avec des caracteres différens. Ce ver est alors plus petit: il est réduit de douze lignes à neuf; au lieu de douze anneaux, il n'en a plus qu'onze: la forme des trois premiers anneaux, que l'on peut regarder comme le corselet, a changé; le corselet en-dessous est d'une couleur de rose très-agréable; la tête, les antennes & les jambes sont bien différentes de ce qu'elles étoient auparavant: ils sont d'une figure ordinaire à celle de beaucoup de scarabées & d'autres insectes qui sont parvenus à leur dernier état. Le dessous des trois derniers anneaux du corps de cet insecte est d'un blanc jaunâtre: c'est de-là que part sa lumiere. Dans ce dernier état, il a beaucoup plus d'éclat que dans les précédens. Dans le jour il se cache sous les feuilles: à l'approche de la nuit il marche çà & là, & c'est alors qu'il répand une forte lumiere à volonté; elle est semblable à l'éclat d'une belle opale. Sur le dessous du dernier anneau, on voit seulement deux grandes taches latérales, lumineuses: car le milieu en est obscur, ou fait paroître fort peu de lumiere: ainsi leur éclat lumineux paroît dépendre d'une liqueur située à l'extrémité postérieure de l'insecte, & la preuve que cette lumiere dépend d'une matiere phosphorique, c'est qu'on peut écraser l'animal, & quoique mort & défiguré, brisé, il reste sur la main une substance lumineuse qui ne perd son éclat que lorsqu'elle vient à se dessécher. Telle est l'histoire du ver luisant.

Dans les belles nuits d'été, les eaux de la mer brillent & étincellent sous les coups des rames. Ces points lumineux, que l'on peut appeller *vers luisans de mer*, & qui quelquefois paroissent comme des traînées de feu dans les eaux de la mer, sont occasionnés par des animaux très-petits, d'une consistance très-molle, formés d'anneaux, avec

deux petites nageoires & deux petits filets qui leur servent de queue. Ces vers qui s'attachent aux herbes & à la mousse, frappés par les rames, paroissent tout lumineux. Voilà ce que le peu de temps a permis à M. l'abbé *Nollet* d'observer. M. *Grizelli*, qui a examiné ces petits animaux avec la derniere attention, les regarde comme des especes de petites *scolopendres marines*. Ce sont ces animaux qui occasionnent le riche phénomene de la mer lumineuse.

Fin du Tome XXII.